START




VIRTUTE NON VERBIS
Geo: Tho: Robinson.

# LA GRANDE CHRONIQVE ANCIENNE ET MODERNE, DE Hollande, Zelande, VVest-Frise, Vtrecht, Frise, Overyssel & Groeningen, jusques à la fin de l'An 1600.

*Receüillee tant des histoires desdites Provinces, que de divers autres Auteurs, par* IEAN FRANÇOIS LE PETIT, *Greffier de Bethune en Arthois.*

## TOME SECOND.

A DORDRECHT,
De l'Impression de Guillaume Guillemot.
*Avec privilege pour dix ans.*

*Des muses, de Neptun, de Mercure, & de Mars,*
*En ces Pays unys, sont vulguaires les arts,* 1601.



A

# TRES-ILLVSTRE, HAVT, PVISSANT ET REDOVTE' Seigneur, Maurice de Nassau, né Prince d'Orange, Marquis de la Vere & de Flissingues, Comte de Nassau, de Catzenellebogen, Vianden, Dyetz, Meurs, &c. S^r de S^t Vyt, Daesbourg, de la ville de Grave & Pays de Cuyc, de Monster, &c. Gouverneur, Capitaine, & Admiral general de Geldre, Hollande, Zeelande, Vtrecht, & d'Overyssel.



MONSEIGNEVR, l'obligation que i'ay à vostre tres-illustre maison, m'ayant feu Monseigneur le Prince d'Orange (de pieuse, loüable, digne, & haute memoire) vostre Pere, daigné reçevoir au nombre de ses serviteurs domestiques, durant mon exil volontaire, ne m'a laissé à repos, que ie ne m'efforçasse de, en aucune maniere selon ma petite capacité, deservir c'est honneur, si d'aventure durant ce service (ce que ie n'espere se pourra dire) ie ne l'avoye asses deservi en ma vocation. Et comme depuis le decez dudit Seigneur Prince, ie n'ay eu autre moyen de monstrer quelque tesmoignaige de gratuité & recognoissance (puis que de son vivant, & par sa mort precipitee ie ne l'ay peu faire) alendroit de sa pieuse memoire, & honneur de sa tresheureuse posterité, & de tous ceux de son sang, que de ma plume tant seulement, ores que par les guerres, port des armes, & grandes fatigues, elle soit devenüe un peu rude: Ie me suis ce nonobstant en diverses manieres estudié de la mettre en besongne à son honneur & gloire, de vous & de vos tres-illustres Devanciers. Desquels par ceste mienne Histoire

chroniquale, vous pourres voir les gestes vertueux : ensamble les bons, fidelles & grands devoirs, & offices qu'ils ont demonstré à leur propre Patrie Empire d'Allemaigne, tant du temps qu'il a esté en leur famille,* que depuis aux autres Empereurs, notamment à ceux de la maison d'Austrice, & singulierement à l'Empereur Maximilien à son fils l'Archiduc Philippe, à son Nepveu Charles cinquiesme Empereur, & à son ariere-Nepveu Philippe second Roy de Castille, tous Princes de ces Pays-bas, par Messeigneurs : *Iean, Engelbert, Henry, René de Chalons, & Guillaume de Nassau :* De la recognoissance gratuité, & bon gré qu'on leur en a sçeu, ie me tais. Mais sur tout vous y verrez en ces derniers temps la constance, fidelité, magnanimité, prudence, vigilance, resolution genereuse, patience en adversité, moderation en prosperité, zele à la Religion & à la patrie, clemence, debonnarité, Iustice, & autres vertus dignes d'un grand Prince, reluire audit Guillaume de Nassau, Monseigneur vostre Pere, vray miroir de toutes ces vertus. Duquel vous avez iusques à present exactement & ryc à ryc ensuivy les pas, outre tant de belles & memorables victoires que Dieu (conducteur de vos desseins & actions) vous a donnees, depuis vostre advenement au gouvernement de cest Estat tant fleurissant parmy des espines & chardons, par vous courageusement emprins, & d'un instinct divin en vostre plus tendre adolescence, n'excedant gueres l'aage de seize ans: aage certes que tout le monde iugeroit trop foible pour un si pesant fardeau, qu'est l'establissement d'un nouvel Estat, tel qu'est celuy des Provinces Vnies, dont vous estes Capitaine general, & de la plus grande & saine partie Gouverneur. Ce que la posterité ne sera nō plus lasse d'admirer, que moy de le descrire, pour le grand plaisir que i'y ay prins, prens encore, & prendray toute ma vie : que pourtant ie ne vous veux icy remettre au devant par une longue narration, non plus que les indignitez & mespris de vos adversaires; la vertu estant de soy mesme asses recōmandable, & le vice de chacun vituperable & condemnable. Et comme ie m'asseure que ce mien labeur n'eschappera point les dents mordantes, de ceux qui sans discre-

**Sous l'Empereur Adolph de Nassau.*

discretion me taxeront d'assentation, lesquels desireroyent bien que du blanc ie fisse le noir, & du noir le blanc; Ou qu'aux vices & vertus j'imposasse des noms nouveaux, comme d'appeller la clemence (qui vous est familiere) pusillanimité qui ne s'oze venger: loyauté trop d'indulgẽce, fermeté en parolle, crainte de mesprendre. Au contraire voudroyẽt que cruauté fust reputée pour grandeur & magnanimité de courage à se venger: trahison prevoiance habile; assasinat ou poison fait d'hostilité: periuremens, hardie licence de iurer par dispense, & samblables vices execrables, qui (chose grandement à desplorer) sont maintenant si usitez & vulguaires entre les hommes, que c'est pitie. Laquelle maniere d'escrire ie laisse à ceux qui en font profession ordinaire, desquels mon œuvre s'attend d'estre tout le plus deschiré. Ce que toutefois ne me fera rougir, moins agiter ma consciẽce, & me convaincre avec raison, d'avoir uzé de ce dont ils me voudront accuser: mais reiectant (me trouvant couvert de la targe de vos faveurs) les traicts venimez qu'ils descocheront contre ce livre, & les retorquant allencõtre d'eux mesmes: si tant est que la verité de mes nuds & simples discours, esloignez de toute flaterie, ne trouvent nulle part en leur endroit: Ie les prieray tant seulemẽt de s'abstenir desormais des invectives & iniures qu'ils vomissent à chacun propos, par epithetes aspres & odieux en leur escrits, allencontre de ceux qu'ils n'advoüent de leur parti, & de leur cause cõmune: pour par trop extoller ceux, des vices desquels ils font des vertus morales. Prenant *V. E.* apres que vous l'aurez veu, Messeigneurs des Estats, & tout homme non passionné à tesmoin de ma sincerité & rõdeur d'escrire, vuide de blasme & d'assentation: n'ayãt sçeu donner autre nom aux choses, que les leurs propres, suyvant leurs energies: sans en façon quelconque avoir taché de les coulourer, ombrager, ou bigarer, non plus pour l'un parti que pour l'autre. Me contentant en cela, vostre grandeur daignant de le reçevoir, que ma conscience ne m'en redarguera iamais. Et qu'estant sous l'ombre de vos esles, comme i'ay esté de feu Monseigneur vostre Pere, ie n'auray à craindre nuls censeurs, ny ame du

ſtile ny narratif,ains ſont ou munimens, letres,ou harangues ſervantes à l'hiſtoire,tant en ce Tome qu'au premier.

Quant au denombrement des Papes & Empereurs, encore que leur ayons appoſé certain nombre de leur reng & ordre, ſi eſt-ce que pour la confuſion qui s'y trouve,tant à cauſe des ſchiſmes ſurvenus és dignitez Imperiale & Papale, par la vacance d'icelles, & pour le peu de temps qu'ils ont veſcu en l'adminiſtration de l'Empire & de la Papauté, qui a eſté cauſe qu'aucuns Autheurs ne les ont comprins au Cathalogue des Empereurs & Papes: voila pourquoy ie ne veux point aſſeurer que le nombre ſoit iuſte.

Ne t'achoppe point auſſy de ce qu'au premier Tome ie n'ay adiouſté en haut au commencement de la page, la date de chacun annee,parce qu'il m'a eſté impoſsible de ce faire, voire meſmes du tẽps de l'Empereur Charles le quint, pour autant que durant ſon regne, encore que beaucoup de choſes s'y ſoyent paſſees en pluſieurs endroits, il y a eu pluſieurs annees eſquelles riẽ n'eſt advenu de memorable dont on n'a rien deſcrit, & que partant on n'a peu annoter ſans interrompre l'ordre du nombre. A raiſon dequoy cela ne m'eſt à imputer,& dont ie prie en eſtre excuſé:comme pareillement des fautes qui ſe rencontreront en l'Impreſsion,eſtans tout le plus advenuës par l'ignorance de la langue Françoiſe de l'un des Imprimeurs,& peu d'adreſſe de ſes compoſiteurs. Au reſte pren ce preſent long & faſtidieux labeur en gré, qu'avec la grace de Dieu i'eſpere de rendre en bref un peu plus correct pour la ſeconde edition. Bien te ſoit.

Ad Cl.

## Ad Cl. Virum D. Ioh. Franciscum Petitæum, quum historiam suam Batavicam ederet, Iacobi Barlæi Carmen.


*N quia jam longo mea Musa oppressa veterno*
*Tabuit, Aöniique elanguit impetus æstri,*
*Iccirco affectus, nostramque hilarantia mentem*
*Gaudia dissimulem? tua quæ mihi scripta Parentis*
*Mnemosynes venerabile opus, cui longa vetustas*
*Fidaque perpetuæ custodia credita famæ,*
*(O decus Historiæ Petitæe, & nobile lumen*
*Quod nive candidius scribas, quod purius auro)*
*Contulerunt, totisque instillavere medullis?*
*Non ita: quin potius longo velut excita somno*
*Pieris exurgat, purgataque plectra resumens*
*Exploret potis an durabile dicere carmen.*
*Nemo adeo posito traducit tempora sensu*
*Quin solem radiosque novos & candida veris*
*Astra renascentis læta non mente receptet.*
*Unde sed ingrediar primùm? quid deinde secundùm*
*Exequar! & quis erit postremi carminis ordo?*
*Num memorem Historiæ quam certa ab origine fontem*
*Derives Batavæ, quam se prędivite cornu*
*Copia diffundat, quos thesaurosque recludat!*
*Dum promis repetisque altæ monumenta senectę*
*Longa quid annorum series produxerit, & quid*
*Hoc ævo gestum memorabile pace vel armis.*
*Si cumulum spectes operis, vix Ilias ipsa*
*Męonidæ tanta est: peplis vix tale Minervæ*
*Intextum veteres unquam explicuistis Athenæ.*
*Et si materiem excutias, prô maxima vatum*
*Numina, quę gravitas, quàm sunt vera omnia, seu tu*
*Bella canis, meritúmve decorem Heroibus addis.*
*Ah scelus infandum; quàm sese insignia scriptorum*
*Ingenia, & studiis ditata, atque ubere vena*
*Sordibus involvunt fœdis plerumque! quid audent*
*Non canere impuris numeris, & fornice dignum?*
*Non ita tu: cui doctrinæ melioris ab alto*
*Infusus vigor est, cujus commercia Olympi*
*Pectora Divorum dono concessa focillant.*

*Non tuus has Helicon sordes, nec Apollo lutosum*
*Te patitur versare solum: sed ad aurea cęli*
*Limina te sistens, sacra omnia, & omnia magna*
*Suggerit afflatu miræ dulcedinis. & nunc*
*Æternam lucem factis illustribus addens*
*Supplicium sceleri, virtuti pręmia ponis.*
*Nempe ut quanta probis accedat gloria rebus:*
*Tanta malis turpes viciis infamia vexet.*
*Nunc desolatas, atque ab radice recisas*
*Urbes, & gentes miseranda sorte subactas*
*Deploras. Sed quis speraverit omnia terrę*
*Vulnera Belgiacę satis alto evincere cantu?*
*Tu tamen evincis. licitum tibi maxime Vatum*
*Arma, acies, furias, Martem ipsum ęquare canendo.*
*Mauritii imprimis ducis immortalia facta*
*Nube premi, cæcoque latere in carcere, in umbra*
*Non pateris, juvenem egregium, præstantibus armis*
*Insignem, dignum Imperio, quem Principe magno*
*Progenitum, virtus par grandia gesta Parentis*
*Excitat, ad cælum promissaque sidera tollit.*
*Quem Pietas, quem Libertas, quem gloria traxit*
*Et belli molem gerere. & virtute tueri*
*Qualis Atlas humeris stellantem sustinet axem.*
*Macte Heros, macte ô Batavis decor addite terris*
*Cùm ferus Ausoniæ Prædo, cùm raptor Iberus*
*Concuteret patriam bello, tristeisque cieret*
*Strages, cùm Pater ille tuus, Pater omnium, amórque*
*Belgarum Auriacus crudeli heu morte peremptus*
*Occiderat: cum vix ullus sperare salutem*
*Amplius auderet, fractisque animis languentes*
*Cuncti expectarent trepida cervice securim.*
*Tu velut accisa tener arbore surculus, annos*
*Vix egressus adhuc primos, spaciúmque juventæ,*
*Ausus es indomitumque prius spoliisque superbum*
*Belgiacis Italum, tu insuetaque pectora vinci*
*Aggredier, validisque lacessere fortiter armis.*
*Nec te ullæ belli facies, non prælia Martis*
*Tenûerunt dubii. quoties interritus hostes*
*Incautos superasti, & mœnia tuta tenentes*
*Perque nives, & aquas, per inaccessas ambages*
*Aggressus stragem horribilem sub nocte silenti*

Canta-

*Cantabricis fortes rapuisti faucibus arces.*
*Et modò luce palàm quantis conatibus urbes*
*Fluminibus cinctas altis, cæloque minantes*
*Perruptis vastis saxorum molibus imo*
*Æquasti, tonitruque ferox & sulphure multo,*
*Non operis gravitate unquam statione repulsus*
*Grandia nudasti disiectis oppida muris?*
*Non te animi vigor & sævis grave robur in armis*
*Deseruit, fracto exuvias quin ab hoste referres,*
*Adjiceretque tuis Isalam Vahalimque triumphis*
*Te circum placidis volitans Victoria pennis.*
*Ergo poëtarum hæc meritò omnis turba celebrat*
*Aönidumque canit nemus, & Permessides undæ,*
*Teque & Belgarum Proceres, Divum genus, auris*
*Demissum superis, quorum Respublica magnis*
*Nititur, auspiciis,* PETITÆI *hoc nobile Vatis*
*Æternabit opus, quod nulla redarguet ætas.*
*Hæc canis, hæc magno ore tonas, his laudibus hęres.*
*Donec te mare trans altum poscentibus Euris*
*Sevocat, æquoreosque juvat celebrare triumphos.*
*Mille actas in bella rates, socia arma trahentes*
*Hispanos, Siculosque, intermistosque Quirites*
*Cantantem, horribilem dira ad certamina classem.*
*Illa per Oceani numeroso remige fluctus*
*Ibat ovans, tristeisque minas & bella ferebat*
*Cui dedit exiguis sese manus obvia transtris,*
*Auspiciis quę freta Dei, Nymphęque Britannę*
*Pręsidio, & levibus Batavorum insultibus ausa est*
*Nunc infestam aciem rapidis incessere flammis,*
*Nunc & Aragonias pelago demergere puppes,*
*Nunc pugnare manu, modò ahenea mittere in hostem*
*Fulmina, sulphureo igne cavis egesta metallis.*
*Quo sonitu ingemuere vudę, portúsque remugit*
*Iccius, Albiacę tremuerunt littora terrę.*
*Nec satis his: Aura immanis, divúmque ministra*
*Secum hyemes, noctémque trahens, & nubila perflans*
*Disiecit toto pavitantia carbasa ponto,*
*Inque Caledonias, Thulésque illisit arenas.*
*Pinus ubi lacerę que natarunt ęquore prorę*
*Ante triumphales, discerptáque corpora passim*
*Littoreis jacuere avibus, projectáque monstris*

*Viscera,*

*Viſcera, & Hiſpano rubuit latè unda cruore.*
*Conantem audaci tanti moliminis ore*
*Per laudes penetrare tui, clariſsime Scriptor*
*Robora deſtituunt mea me. quis verba, quis artem*
*Hac laudum ſub mole parem depromere poſſet?*
*Certè alium vocat iſte labor, cui pectore pleno*
*Defluit Aoniæ felix opulentia venæ.*
*Huc tamen & noſtræ properant quæcunque Camœnæ,*
*Carminibus ſcopus ille meis, ut gloria conſtet*
*Virtuti, atque æternùm illuſtris adorea duret.*

ODE.

# ODE.

CEluy qui desire d'aprendre
Et qui sçavant se voudra rendre
En guerre, estat, religion,
Dont il fait sa profession.

Qui voudra voir de la finesse,
Et de la malice traistresse,
Des doubles traits, des simultés,
Des fraudes, des desloyautés.

Qui voudra voir le sang espandre
Des innocents, sans point mesprendre,
Par les Roiz & Princes plus grands,
Et par ceux mis aux premiers rengs.

Qui voudra prendre la foy mesme
En guerre maint beau stratageme,
Qui les ruzes d'un ennemi,
Qui la loyauté d'un Ami.

Qui en mainte dure bataille
Veut voir iouër destoc, & taille,
Du traict de loing, à coups de pres,
A qui la fuite, ou le regres.

Qui veut d'une façon farouche
Voir bien conduire une escarmouche:
Qui trop avant, sans retourner,
Qui discret ses gens ramener.

Qui voudra voir mainte entreprise,
Par ruze mainte ville prise,
Qui sans son malheur eschapper,
Comme la souris attrapper.

Qui veut voir des Rodomontades
Espaignolles, & des boutades

Fran-

Francoiſes, & des Allemans
Les gravitez ſans fondemens.

Qui une teſte eſcervellée
Veut voir entre bond & vollée
D'un pied nulle part arreſté
Vray teſmoin de legereté.

Qui veut voir des acariatres,
Des fols teſtus opiniatres
Et ſans conſideration
Suyvre leur ſeule intention.

Qui veut voir des peſantes teſtes
A ſe reſoudre iamais preſtes,
Qui par irreſolution
Perdent maint bonne occaſion.

Qui veut voir que la deffiance
Sert ſouvent de ferme fiance,
Et que la crainte, doute & peur,
Peut r'aſſeurer un foible cœur.

Qui veut coignoiſtre la malice
Eſtre vertu, au lieu de vice
Qui des cœurs pleins d'iniquité
Veut remarquer la faulſeté.

Qui voudra voir bonne Police
S'adminiſtrer avec Iuſtice;
En rondeur & en equité
Gardant de foy la fermeté.

Qui veut aprehender un zele
A la religion fidelle,
Et qui veut retenir en ſoy
A Dieu & aux hommes la foy.

Qui veut apprendre dans l'eſcolle

*De Christ, qui sa sainte parolle*
*Constamment veut entretenir;*
*Qui sa croyance maintenir.*

*Qui sans aux hommes trop s'astraindre,*
*Que son Dieu seul ne devra craindre,*
*Et voir comme en la Chrestienté*
*Se doit nourrir la pieté.*

*Et qui des gros abus enormes,*
*Qui des erreurs lourds & difformes*
*Sagement voudra descouvrir*
*Et pour ce son oreille ouvrir.*

*Afin que se donnant de garde*
*De doctrine fausse & bastarde,*
*Puisse la plus saine embrasser*
*Pour la cherir & caresser.*

*Qui voudra apprendre à bien vivre*
*Pour sage, se mettre à delivre*
*D'erreur & superstition,*
*Au fait de la religion.*

*Qui veut voir de la temperance,*
*Longanimité, patience,*
*En bon-heur moderation*
*Qui ne s'abat d'affliction:*

*Bref, qui des vertus & des vices*
*Veut sçavoir les pistes, & lices,*
*Les unes à suyvre & garder,*
*Les autres à s'en engarder.*

*Qu'il lise hardiment ceste histoire,*
*Et qu'il retienne en sa memoire,*
*Les leçons qu'apprendre on y peut*
*Si sage devenir on veut.*

*On y*

*On y verra de tout exemple,*
*Et celuy qui bien la contemple*
*Y recevra contentement*
*Avec entier ſoulagement.*

Le Petit *ce bien nous propoſe,*
*Comme une treſutile choſe,*
*Qui fait par ces ſiens beaux eſcrits*
*La leçon aux grands & petits.*

L. P.

# A L'AVTEVR SONET.

POVR *un œuvre ſi grand que tu as entrepris,*
*Homme ie n'ay cognu plus propre pour le faire*
*Que toy; tu fus Soldat, Praticien, Antiquaire,*
*Aux hiſtoires versé, meſmes aux ſaincts eſcrits.*

*Mars, Mercure, Appollo, qui ſont tes favorits,*
*Et les neuf Sœurs t'aydans à ſi peſant affaire,*
*Qui t'ont nourri durant ton exil volontaire,*
*D'un digne Hiſtorien te donneront le pris.*

*S'en ton Pays d'Arthois riche ſans infortune*
*Tu fuſſe demeuré Greffier de ta Bethune*
*Nous n'euſſions pas cœuillé, chez nous ce noble fruit.*

*Par toy ſommes apris que malheur ne peut nuire*
*Aux eſprits genereux, que tout le monde admire,*
*Quoy que la meſdiſance en maine quelque bruit.*

Souffrance avance.
N. Doublet.

# DE LA GRANDE CHRONIQVE DE HOLLANDE ZEELANDE, WTRECHT, FRISE. OVERYSSEL, ET GROENINGEN.




36. D. Philippus Rex Catholicus.

*Ie suis de Pere en fils heritier de Hollande,*
*Et des Pays vnis conioincts à la Zeelande:*
*Mais le conseil cruel de l'Inquisition*
*Est cause maintenant de leur distraction.*
*Cupidon attizant dans mes veines ses flammes,*
*M'a fait en divers temps espouser quatre femmes:*
*Ma Niepce la derniere un seul fils me laissa*
*Encore jeune enfant, lors qu'elle trespassa.*

ARGVMENT

## ARGVMENT DV LIVRE. IX.

*NAiſſance du Roy d'Eſpagne Philippe ſecond du nom: les occaſions que le Pape Paul 4. cherche d'entrer en guerre contre luy, qui ayant proteſté contre le Pape, ordonne le Duc d'Alve Capitaine general de ſon armee en Italie. Le Pape envoye le Cardinal Caraffe en France requerir ſecours du Roy, qui luy envoye une armée ſous la conduitte du Duc de Guiſe : où nul de ces deux grands Capitaines n'aquierent gueres d'honneur. Le Roy Philippe donne l'ordre de la Toiſō d'or à Bruſſelles. Grande famine au Pays bas en annees 56. & 57. La ville de Saint Quentin aſſiegee par les Bourguignons: les François la penſans ſecourir deffaicts, le Coneſtable de Frāce & pluſieurs Seigneurs priſonniers, & depuis la ville prinſe d'aſſault: Hem, & Chaſtelet rendus: Calais aſſiegee par les Frāçois, finalemēt rendüe par les Anglois, au Duc de Guiſe, avec la ville de Guines prinſe d'aſſault, & le Chaſteau de Hames abandonné. Theonville rendue aux François, Aarlon prinſe & bruſlee par eux, comme pareillement les villes de VVynocx-Berghe & Dunkerke. Iceux François ſous le Marcſchal de Termes deffaicts pres de Gravelinghes en bataille ſignalee à leur retraite : Mort de l'Empereur Charles le quint auquel ſuccede en l'Empire Ferdināđ Roy des Romains & de Hongrie, ſon frere, que le Pape Paul fait difficulte d'advoër. Comme au meſme temps mourrent les Roines douageres de France & de Hongrie Soeurs de l'Empereur: Item la Roine Marie d'Angleterre, à laquelle ſucceda Elizabeth ſa Soeur à preſent regnante: Itē deux Roix Chriſtiernes en Danemarc. Et toſt apres la paix arreſtee entre les Roix de France, & d'Eſpagne par mariages, attendāt la ſolenmité deſquels, le Roy de Frāçe par une eſpreuve faitte à la Mercuriale ſe reſoult de perſequter la Religion. Nopces du Roy d'Eſpagne tournees en pleurs par la mort du Roy de France Henry ſecond, auquel ſuccede ſon fils aiſné François ſecond, poſſedé par les Oncles de ſa femme de la maiſon de Guiſe. Margueritte d'Auſtrice baſtarde de l'Empereur Charles Duceſſe de Parme ſuccede au Duc de Savoye, ez gouvernemens du Pays bas. Dernier departement du Roy d'Eſpagne de ſeſdits Pays. Eſtat de la Religion en France. Mort de George d'Egmont Eveſque d'Vtrecht, auquel ſuccede Fredric Schenck de Tautenburch, qui en a eſté le dernier Eveſque. Mort du Pape Paul 4. auquel ſuccede Pie 4. Ceux de Guiſe animent le Roy de France contre le Prince de Condé, qui eut eſté en danger de ſa vie ſans la mort precipitee de ce Roy, auquel ſuccede Charles 9. Subtile inſtitution de l'Inquiſition d'Eſpagne au Pays bas, où ſont erigées nouvelles Eveſchez. Extrait de la legēde du Cardinal de Granuelle. Diviſion entre les principaux Seigneurs du Pays. Mort de l'Empereur Ferdinand, auquel ſucede ſon fils Maximiliē. Cloture du Concile de Trente, & de l'obſervation d'iceluy. Le Comte d'Egmont envoyé en Eſpagne pour le fait des troubles apparens, & ce qu'il en rapporta. Lettres de la Gouvernante aux Conſaux Provinciaux touchant les Placcarts & Inquiſition: reſponce du Prince d'Orange ſur icelles à ladite Gouvernāte. Premier origine, progres, effects & procedures de l'Inquiſition. Eſtat de la Religion en France. Origine & progres des Ieſuites: Confeſſion de foy des Proteſtans du Pays bas : Entreveüe des grands auſdits Pays. Diſcours enſeignāt le moyen pour remedier aux troubles. Aſſamblee des Nobles aux nopces du Prince de Parme en Bruſelles, depuis à Saint Trudon, pour remedier aux troubles: leur Compromis & confederation: Requeſte de ceux de Brabant au Roy d'Eſpagne pour obvier aux troubles: Requeſte des Nobles cōtre les Placcarts ſanguinaires & l'Inquiſition: Reſponçe de la Duceſſe ſur icelle, & toutes ſes demenees pour les endormir, & finalement deſioindre, comme elle fit: Premiere deffaitte des Proteſtans du Pays bas: Tournay ſubiuguee par pratique: Valenciennes aſſiegee, batue, rendüe. Deffaitte d'Auſtrueel: negocication du Seigneur de Brederode en Amſterdam, qui de là ſe retire en Allemagne: comme fit pareilement le Prince d'Orange. Mort du Marquis de Berghen en Eſpagne. Apologie des Proteſtans du Pays bas ſur l'origine des troubles.*



HILIPPE *d'Auſtrice* trenteſixieſme, Comte de Hollande & de Zeelande, ſecond de ce nō, Seigneur d'Vtrecht, de Friſe d'Overyſſel, & de Groeningen, fils vnique de Charles le quint Empereur des Romains, & de Dame Iſabelle fille du Roy de Portugal, fut né le xxj, Iour de may L'an 1527. en la ville de Valiadolit au Royaume de Caſtille en Eſpagne, où il fut nourri iuſques à l'age de vingt & deux ans, que lors, aſſavoir lan 1549. l'Empereur ſon Pere le manda, & fit venir ez Pays bas, pour (ſ'il eut peu) le faire ſucceder auſſi biē à l'Empire, qu'à ſes autres Royaumes, tant d'Eſpagne, de Naples, de Sicille, que des Pays bas, & autres Seigneuries, dont l'Empereur de ſon vivant ſe deſſaiſit & en adherita ſondit fils, comme nous avons dit au livre precedent.

*Naiſſance du Roy d'Eſpagne Philippe fils de l'Empereur, Charles 5.*

Deſquels Pays eſtant mis en poſſeſſiō, apres avoir receu les hōmages & ſermēs de fidelité, des maīs des Seigneurs, & des deputez de chacūe Provīçe, & villes capitales: l'Empereur eſtāt retourné en Eſpagne, il cōmēça à dōner ordre au gouvernemēt d'iceux, faiſāt le Duc de Savoye ſon Lieutenāt: & ayāt envoyé le Marquis de Peſquaire pour prēdre poſſeſſion du Royaume de Naples, il y cōmit le Duc d'Alve pour Viceroy. Et pour autāt que la guerre cōtre les Frācois, alloit de plus en plus rengregeāt, il voulut que le Duc d'Alve partit ſoudainement vers Italie, l'enchargeant de ſeiourner quelque tēps à Milā, pour y ordōner du fait de la guerre : en laquelle le Duc aquit peu d'hōneur, cōme nous verrons cy apres, auſſi biē que le Duc de Guiſe du coſté des François.

Le Pape Paul 4. la famille duquel (aſſavoir des Caraffes) avoit iadis eſtè bānie du Royaume de Naples, penſa cōment il ſe pourroit venger de l'Empereur ſur ſō fils Philippes, & meditoit les moyēs de luy faire la guerre: pour à quoy parvenir il deſpoüilla le prēier jour de Septēbre dez lan 1556. ſur quelques legeres accuſatiōs, Marc Antoine Colōne de ſa ville de Palean, & d'autres places, ez envirōs de Rome, faiſant le Cōte Mōtorno ſon Neveu, Duc de Palean: au fils duquel il dōna le titre de Marquis de Cana, & à Don Antonio Caraffa ſon autre Nepueu La Comté de Bagno, & le titre de Marquis de Mirabella: penſāt que par ce moyē, le Roy Philippe ſ'eſleveroit, & voudroit revenger la querelle de Marc Antoine, & parainſi qu'il cōmēceroit luy meſme la guerre. Le Pape ſ'eſtāt porté en ceſte facon allēdroit de Marc Antoine Colōne, Madame Ieane d'Arragō ſa mere (laquelle demeuroit lors à Rome) ſe retira ſecretement avec aucuns de ſes gēs, par la porte de St. Laurent, & ſ'en alla á Naples, où avec ſon fils elle fit ſes doleances au Duc d'Alve, de la violence, & du tort que le Pape leur faiſoit, remonſtrant le peu d'occaſiō qu'il avoit de luy oſter ſes terres, & de les donner à ſes nepveux, deſpoüillant la Maiſō des Colōnes, qui en avoit ſi long tēps joüy. Le Duc ayāt le tout entēdu, l'eſcrivit incontinēt au Roy Philippe, qui en fut troublé, & māda au Pape qu'il voulſiſt rendre á Colonne ce qu'il luy avoit oſté, & qu'il penſat bien à ce qu'il faiſoit: parçe, (diſoit il) qu'il ne laiſſeroit pas paſſer ceſte iniure ſans ſ'en reſſētir. Le Pape qui ne cherchoit qu'à rompre la paix, ayant prins ceſte occaſion, ne ſe ſoucia gueres des lettres du Duc d'Alve, ny du Roy d'Eſpagne: au contraire eſcrivit au Roy des lettres aigres,

*Le Pappe cherchee occaſion d'entrer en guerre cōtre le Roy Phls.*

gres,& plaines de menaces,en cas qu'il se voulut remouvoir. Ceste responce despleut grãdement au Roy pour le peu de fondement que le Pape avoit à ce faire,& d'ẽtrer en guerre cõtre luy: qu'il eut volontiers destourné autant qu'il luy eut esté possible,afin de ne poĩt estre accusé d'avoir dressé sa premiere guerre cõtre l'Eglise: Finalemẽt ayãt protesté par son Ambassadeur allencontre du Pape,voyãt qu'en tout cas il demeuroit obstiné,le Roy remit ce differẽt à la consultatiõ des principaux Theologiẽs d'Espagne: Lesquels adviserẽt qu'il pouvoit legitimemẽt, porter les armes allencõtre du Pape, & contre qui que ce soit,pour deffẽdre ses subiects,en quoy faisãt il ne pouvoit mesprẽdre, & signãment entant qu'il avoit protesté cõtre luy. Le Roy ayãt ceste resolution de ses Docteurs,mãda aussi tost au Duc d'Alve qu'il dressa son armee vers la Romagne,& qu'il se saisit des villes d'allentour de Rome,avec la moindre foulle & dõmage que faire se pourroit: toutefois qu'il ne se travailla point de gagner la ville de Rome,n'estãt sõ intentiõ autre,que de contraidre le Pape á remettre Marc Antoine Colonne en son Pays. Le Duc d'Alve ayant receu ce cõmãdemẽt,fit une armee de neuf mille hõmes de pied,entre lesquels y avoit deux mil cĩq cens Espagnols des vielles bẽdes,& deux mille chevaux tant lanciers que cavallerie legere: Et partãs de Naples luy & Marc Antoine Colõne, se ruẽrẽt sur les terres de l'Eglise,où ils prĩdrẽt plusieurs villes,tousiours protestãs cõtre le Pape,á ce que:(devãt que les choses vinissẽt plus avãt)il eut à restablir Marc Antoine en ses terres: En ces ẽtrefaittes le Pape avoit fait fortifier Rome,& munir de bõne garnison:& afin que le Duc d'Alve ny les Ministres du Roy d'Espagne,ne peussent savoir ce qui se passoit dedẽs Rome,le Pape fit retenir serré Garcillas de la Vega Espagnol,avec Iean Antoine Taxis maistre des postes de l'Empereur, & Hipolite Capilupo Agẽt du Cardinal de Mãtoüe,soubs pretexte qu'il les accusoit d'avoir escrit lettres en cyffre á Naples,touchãt l'estat de la ville de Rome,interceptées & venües en ses mains. Camille Colõne frere de l'Archevesque Colõne, Iulien Cesarin & autres furẽt mis prisoniers au chasteau St. Angel,pour estre suspectéz de tenir le parti du Roy Philippe:puis il fit General de l'armee de l'Eglise le Duc de Paleã sõ Nepveu,lequel envoya gens sur les frontieres de la Campanie,pour garder les places de ce quartier: & fit Iulio Ursin General de l'Infanterie: sur tout renforca de garnison, & fortiffia le plus qu'il peut la ville de Paleã. Et cõme Ascanio de la Corne s'estoit retiré pour fuyr la fureur du Pape:le Cardinal de Peruse(qui le mesme iour de la retraitte de son frere,estoit venu de Peruse á Rome)fut mis en prison au lieu de son frere Ascanio au chasteau St. Angel.

*Le Roy Philippes proteste contre le Pape sur le fait de la guerre.*

*Le Duc d'Alve fait la guerre au Pape pour le Roy Philippe.*

Voila comment la guerre print son commẽcement avec petite trouppe de gens que le Pape avoit dedẽs Rome. Le Duc d'Alve suyvant le commandemẽt qu'il avoit du Roy Philippe, ayant amené sõ armèe sur les terres de l'Eglé, alloit tẽporisant apres avoir prins Põte Corno, Frosolone, Tivoli, Agnanie, Ostie, & plusieurs autres places d'allenviron:& de vray il eut emporté la ville de Rome s'il fut venu devãt:où le peuple estoit fort espouvẽté,de tãt plus qu'au bout du põt du Tybre,on cõmẽcoit à faire des forts en toute diligẽçe:par où ils cõiectuoyẽt, que les soldats n'avoyẽt poĩt grãd courage de long tẽps deffendre la ville: mais que quãd ils verroyẽt les ennemis approcher,qu'ils se retireroyẽt par delà le Tybre dedẽs les forts,abandonnãs tout le reste. Toutefois le Duc d'Alve pour n'exceder sa charge,alloit tousiours conillãt,presẽtãt la paix au Pape,en restituãt à Marc Antoine ses biens. Mais le Pape demeuroit obstiné en ses resolutions, ne voulãt entendre à nul parti que le Duc luy seut offrir, lequel perdoit ses paines à le pẽser adoucir: car le Pape cherchoit tous moyẽs possibles, non seulemẽt de se deffẽdre, mais aussi pour troubler les affaires du Roy Philippe, sollicitant à ces fins tãt les Prinçes d'Italie,que les estrãgers. Il envoya Antonio Caraffa à Venise requerir secours de la Seigneurie, & quelque assistençe d'argẽt sur les villes de Cervia & Ravẽne,qu'il leur vouloit engager:mais la Seigneurie ne s'ẽ voulut poĩt mesler, dõt le Pape fut fort ĩdigné.

*Le Duc d'Alve approche Rome avec son Armee.*

*Le Pape s'opiniatrant cherche à troubler le Roy Philippe.*

En ces ẽtrefaictes le Pape fut adverti qu'Octavio Farnese Duc de Parme estoit reconcilié au Roy Philippe,qui luy avoit rendu Plaisançe, Novarrette,& tout ce que sõ Beau-pere, assavoir l'Empereur luy avoit osté: & que le Roy avoit pareilemẽt rẽdu au Cardinal Farnese son frere, l'Abbaye de Mõtreal,au Royaume de Sicille: dont l'Empereur luy en avoit empesché les profits & revenus durãt leur querelle. Ces nouvelles dõnerent à penser au Pape,qui craignãt quelque alteration à Castro, y envoya le Cõte Antonio de Tollentino,hõme prudent & discret,tãt en tẽps de paix,que de guerre, avec trois cẽs hommes: mais on ne l'y voulut point recevoir. Ce temps pendãt le Pape envoya le Cardinal Caraffa en Françe, requerir ayde, & support du Roy,qui dẽz auparavant avoit une male dẽt cõtre le Roy Philippe,dõt il fut encore esmeu davãtage. De tant plus qu'estãs les tresves nagueres accordees pour cinq ãs,il vouloit maintenir, qu'elles avoyent esté premieremẽt rõpües par luy: Disant que le Cõte de Mãsfeldt Gouverneur de Luxẽbourg avoit au cõmẽcemẽt du mois de Ianuier de lan 1556. apres l'accord des tresves tachẽ de surprendre la ville de Mets. Surquoy il appella l'Ambassadeur du Roy Philippe,contre qui il avoit fait de grãdes clamasses,de ce que sõ Maistre avoit cõmẽcé la guerre cõtre le Pape:á quoy l'Ambassadeur respondit,que de cela il en faloit inculper le Pape mesme,lequel cauteleusement voulant faire la guerre á sõ Roy, & mettre toute la Chrestienté en trouble,avoit cõmencé à persequter les vassaux dudit Seigr. Roy son Maistre. Mais le Roy Henri ne voulãt prendre nulle raisõ en payemẽt,dit qu'il renõçoit á l'amitie du Roy de Naples:

*Le Pape recherche le secours du Roy de Françe.*

ples:veu qu'il ne pouvoit autrement faire, que de deffẽdre & maintenir le Pape,cõme ses Predecesseurs Roix de Frãce avoyẽt tousiours fait.

*Le Roy Henry se prepare à la guerre contre le Roy Philippe.*

Sur ce le Roy Hẽri fit amas de gens de guerre tant de pied que de cheval,pour envoyer vne armee en Italie au secours du Pape.Il avoit cõmãdé á ses Tresoriers qui estoyẽt dedãs Rome, de payer les deux tiers de la solde des soldats, qui y estoyẽt en garnisõ:d'autre part le Pape fit un accord avec ledict Roy Henri à la sollicitatiõ du Cardinal Caraffa,par lequel fut dit,que quãd sõ armee,arriveroit en Italie,le Pape furniroit 8000 hõmes de pied,& six cẽs chevaulx legers,payèz aussi lõg tẽps que la guerre dureroit,pour le recouvremẽt du Royaume de Naples(que le François pretẽdoit)avec toute l'artillerie,munitiõs, & attirail á ce requis.Le Roy de France fit Frãçois de Lorraine, Duc de Guise Chef de son armee,qu'il envoya au secours du Pape: qui estoit de huit mille Suisses,4 mille Gascõs,huit cens lãces, & douze cens chevaux legers:marchant avec ces trouppes au plus fort de l'hyver. Ayant passé les monts,Hercules, d'Est Duc de Ferrare son Beau-pere (l'armee Frãcoise se reposãt en Piemont)leva pour son renfort deux cens lãces,& six cenx chevaux legers.Tãdis que ceste armee se levoit en Frãçe, le Cardinal Caraffa,&Dõ Pedro Stroffi,lequel amenoit avec luy deux mille Gascõs, se hasterent de se trouver vers le Pape,pour aller faire teste au Duc d'Alve.Tellement qu'avec le Duc de Paleã non seulemẽt ils empeschèrẽt ses progres,mais aussi qui plus est,ils luy coupperent les vivres & munitions:tant que le Duc d'Alve pour son plus beau demãda quarante jours de trefues,durãt lesquelles ayãt licẽtié sõ armee,il s'en retourna á Naples:Par oú ceux du Pape, les trefves estãs expirées,recouvrerẽt en peu de temps,Ostie,& la plus part de ce qui avoit esté gagné auparavãt,restãt toute la Romagne delivrée des forces Espagnolles. L'armee Frãçoise estant passée les monts, le Cardinal de Trente Gouverneur de Milã,fit vne levée de cinq mille hõmes de pied Italiẽs,attendãt encore quelques compaignies d'Allemãs,avec lesquelles il munit les principales places du Milanois , sans vouloir empescher le passage aux François,par ce qu'ils se disoyẽt venir au secours du Pape, sãs preiudicier á la trefve.Cesté armee ayãt passé en Piemont,entra au Milanois,non sans endurer grandes froidures, qui fut cause qu'elle s'avança plus lentemẽt,qu'ils n'avoyẽt esperé. Le Duc de Florençe entendant la venüe des François,leva gẽs en toute diligẽce,tãt Italiens qu'Allemans,pour garder son Pays.Le Duc de Ferrare avoit desia sur les pieds les deux cẽs lãces,& six cens chevaux legers,pour se ioindre á l'armee du Duc de Guise,laquelle ayãt passé la Lombardie s'estoit desia emparée de Valẽçe, & estoit venüe sãs aucũ empeschemẽt iusques au pres de Plaisãçe,tirãt le long de la plaine de Modene vers Bologne:oú s'ayãt quelque peu refaitte,elle marcha vers la Romagne, où elle s'arresta en Arimin: tãdis que le Duc de Guise

*Le Duc de Guise Chef des François en Italie.*

*Peu de service que fit le Duc d'Alve en Italie.*

*Le Duc de Guise aussi General de l'arme du Pape.*

estoit allé en posté á Rome, (où il fut honorablemẽt receu du Pape)pour aviser du fait de la guerre. Et lors fut aussi fait General de l'armee de l'Eglise , en la guerre de Naples : le Pape luy donnant sa benediction,avec un bien riche diamant, l'asseurant que iamais Capitaine n'avoit esté en plus iuste guerre qu'en ceste lá, & que sans doute il auroit la victoire contre ceux qui venoyẽt l'assaillir,& travailler les terres de l'Eglise: puis luy ayant dit maint autre propos luy donna congé,& le laissa aller.

*Entreprise faillie sur Douay.*

Tandis que ceci se demenoit ainsi en Italie, Gaspar de Collígni Admiral de France par un jour des trois Roix dressa une entreprise sur la ville de Douay,qu'il pensa sur prẽdre de nuit: mais approchant le rãpart,pour dresser sõ escallade,ses gẽs oyãs sonner le premier coup de matines , pensãs estre descouvers,eurent peur & se retirerẽt.Ce que leur ayãt failly,ils se ruerent sur la ville de Lens en Arthois,laquelle ils forcerẽt,l'ayãs pillée la bruslerent,& degastans tout le plat Pays,retournerẽt en Picardie avec grãd butin. Dõt les Bourguignõs accuserẽt les François d'avoir les premiers rõpu les trefves.

*Lens prinse & bruslee*

*Guerre du Pape pour le recouvremẽt de Naples.*

Le Duc de Guise ayãt prìs congé du Pape se partit bien cõtent, & estant de retour en Arimin,fit marcher son cãp vers Calabre,jusques à Ottronte,& de là passa la Brusse, où ayãt prìs quelques petites plaçes de peu d'importãce,finalemẽt il vĩt au mois d'Apuril devãt Civitella d'Ottronte,forte place,& biẽ munie, où estoit nagueres entré le Cõte de Sta. Fior avec bõne trouppe de soldats. Les Frãçois y ayãs fait tous leurs efforts,par batre & assaillir sãs guerres ad vãcer:le Duc d'Alve craignãt de perdre Civitella place de si grãde importãce, & l'une des prĩcipales clefs du Royaume de Naples,laissa Marc Antoine Colõne en la Cãpanie,& s'ẽ vint avec une puissãte armee de pied & de cheval,á Iulianova le lõg de la mer de la Brusse,pour lever ce siege de Civitella. D'autre costé le Marquis de Pesquaire qui estoit dens Casal, se mit dedens Guestalla qu'il fortiffia,par où ceux qui estoyẽt dens Corregio, que le Duc de Ferrare agassoit biẽ souvẽt,requirent avoir secours de luy, lesquels il ravitailla, & leur laissa en garnisõ deux cõpagnies de Landsknechts.Ce tẽps pẽdant le Duc de Guise cõtinüoit tousiours sõ siege devãt Civitella: Mais quand il cognut que le Duc d'Alve approchoit avec sõ armee,& qu'il le venoit assaillir de tous costez , apres avoir esté devant l'espaçe de vingt & deux jours,& quelques escarmouches dõnées de part & d'autre, il s'ẽ departit avec hõte & dõmage,nõ sãs grosses parolles qu'il eut avec les Capitaines du Pape,& principalement contre le Marquis Dõ Antonio Caraffa, de ce qu'ẽ retenant l'argẽt, il n'avoit point levé tant de gẽs que le Roy avoit promis au Pape: Ce qu'il luy reprocha devant tous les assistens : disant qu'il estoit cause que cest exploit de Naples n'aloit pas avant. Voila cõment ceste entreprise des Frãçois s'en alla en fumée,par le bõ devoir que firent lors les Capitaines du Roy Philippe,& ceux du Royaume de

*Le Duc de Guise se retire avec honte & domage.*

Naples à se cõserver. D'autre costé le Pape s'efforçoit de rõpre l'armée que le Duc d'Alve avoit laissée en Cãpanie, soubs Marc Antoine Colõne: Mais tous les devoirs du Duc de Paleã n'y servirẽt de rien. Cest Esté le Roy Philippe fit une demãde fort grande, pour la premiere ayde qu'il requeroit á ceux des Pays bas: mais il n'eut pas la moitie de ce qu'il pretẽdoit, ẽcore ne luy fut elle pas accordée sãs la cõvocation des Estats generaux de touts les Pays: ce que fut fort mal pris par le Conseil Espagnol du Roy, & par ceux qui ne faisoyẽt que leur proufit de ses finançes: pour ce qu'on ne la voulut pas accorder à poĩct nõmé, & à la premiere demande: à raison dequoy aucũs Srs. & Gouverneurs en furẽt mal veus du Roy & de son Conseil, nonobstãt que ce qui luy fut accordé (appellé l'ayde nouenalle,) porta en tout quarante millions de florins.

*Ayde accordee au Roy Philippe ez Pays bas. 1557.*




*Ie suis Emanuel Philibert de Savoye,*
*Qui dans tous mes Pays, de terre un pas n'avoye:*
*Mon Oncle l'Empereur m'entretint richement,*
*Et son fils me bailla tout le gouvernement*

*De ces bons Pays bas. Puis par mõ hymenée*
*La paix faitte, me fut ma terre redonnée:*
*Du Roy Henry second en espousant la Soeur,*
*Qui me fut de la paix un tesmoinage seur.*
*De là j'allay revoir Piemont & Savoye*
*Où tous mes bons suiets me virent à grand joye.*

Le Roy Philippe apres la retraitte de l'Empereur des Pays bas, estãt demeuré seul en la iouissãçe & possession desdits Pays, ordõna pour son Lieutenant & Capitaine general en iceux, Emanuel Philibert de Savoye, fils du feu Duc Charles, dechassé par le Roy de Frãçe de tous ses Pays de Piemõt, & Savoye, qui luy furẽt rẽdus par le traicté de paix comme nous dirons cy apres.

*Nouveaux chevaliers de l'ordre en ce temps.* Le jour de St. André le Roy tint la feste & Chapitre de l'ordre de la Toison d'or en la ville de Brusselles où furent faits Chevaliers nouveaux Le Prince d'Orenge, le Comté de Horne, le Cõte de Lalain Chef des Finãçes, le Cõte d'Egmõt, Le Duc d'Arschot, le Sr. de Molenbais, le Sr. de Glaison, & le Sr. de Barlaimont.

Le 22. de Decẽbre la Ducesse de Parme Soeur bastarde du Roy Philippe vĩt à la Court de Brusselles amenãt sõ fils Alexandre Farnese avec elle, beau ieune Prinçe, le Roy alla au devant d'elle la receüiller. Cest hyver fut merveilleusemẽt rigoreux, tant pour la froidure, que pour la famine qui s'en ensuyvit, dont moururent en la ville de Brusselles, (je laisse les autres lieux) selon le rapport des maistres de l'hospital, plus de dixneuf mille povres persõnes, de toutes sortes, hommes fẽmes, & enfans, qui y accouroyẽt de tous costez pour les grandes aumones que le Roy & les grands Srs. de la Court faisoyent: la cheresse dura depuis le mois de Iuillet 1556. iusques au mesme mois 1557 en laquelle année non seulement les bleds, & toutes sortes de legumes furent extrememẽt chers, mais toute autre sorte de mengailles, par ce que la froidure excessive de l'hyver precedent, qui dura iusques au my-Mars avoit tout gasté, par où les povres gẽs ne se savoyẽt dequoy rẽplir le ventre. Et quand ils avoyẽt quelque peu mieux des aumones des bõnes gens, ils se crevoyẽt de mãger, ou la viande qui estoit plus forte que leurs estomacs debiles, ne pouvoyent porter, les faisoit mourir. Le 9. dudit mois de Iuillet le Roy Philippe retourna d'Angleterre à Brusselles, les Anglois ayãs auparavant prins un fort aupres de Boulogne oú ils tüerent tous les Frãçois qui estoyẽt dedẽs, & y eurent plus de cinquante chariots de grains, qu'ils embarquerẽt & amenerẽt en la ville de Middelbourg en Zeelande.

*Grande famine au pays bas ez ans 56 & 57.*

*Siege de St. Quentin en Vermandois.* Le 14. dudit mois le Duc de Savoye Gouverneur des Pays bas Lieutenant General de l'armée du Roy, partit pour aller à Namur, & de là au Camp, faignãt de tirer vers Yvois, ou Mezieres, afin que les Frãçois tournassẽt la teste de ce costé là: mais son intẽtion estoit toute autre: car tournant bride, il s'alla joindre à l'autre partie de l'armée du Roy qui tiroit vers le Vermandois. Et le 18. du mesme mois, le Roy pour son premier exploit de guerre, partit de Brusselles tirãt vers Valenciennes, pour aller faire la guerre en France, á la conservatiõ & deffẽce de ses Pays d'Arthois & de Henaut, avec une telle suytte, & si grand bernage, que c'estoit chose merveilleuse à voir, encore que les principales pieces d'artillerie eussẽt esté embarquées sur la riviere de l'Escaut, pour les conduire par eau iusques audit Valẽciennes.

Les trefues n'ayãs eu nõn plus de durée que nous avõs dit cy devãt, le Roy Philippe voulãt avoir sa revẽge du sac & pillage de la ville de Lens en Arthois, delibera d'assieger Saint Quentin en Vermãdois: où vĩdrẽt à sõ service les deux Ducs de Brunswyc, Erick, & Ernest, les Comtes de Schwartsenbourg, de Mansfeldt, d'Oversteyn, & de Waldeek, Allemans, avec force Reytres, qu'en ce temps lá on nommoit *Noirs harnois* en lãgue du Pays, portãs avec la cuirasse & bourguignotte chacun la couple de pistolles: Le Comte d'Arenberge avoit mille chevaux. Le Cõte de Horne cõduisoit les ordõnances, qui estoyẽt de deux mille chevaux: Le Cõte d'Egmont cõmandoit á la Cavallerie legere, avec encore quelques chevaux Anglois. Le Seigneur de Glaisõ estoit Maistre de l'Artillerie, & avoit soxante pieces de baterie, dix de campagne, quatregros mortiers, & force feux artificiels.

Tandis, le Roy Philippe insistoit pardevers les Anglois, à se declairer ennemis des Frãçois, & de faire paix avec les Escossois. Il sollicitoit aussi les Allemãs, Oosterlis, Suisses, & Italiẽs, á sõ parti en ceste guerre: il avoit lors ses trouppes esparses, dõt la meilleure partie estoit cõduitte par le Duc de Savoye, & l'autre par le Sr. de Bignicourt, sãs la cavallerie, laquelle s'amassa si coyement à son *Rẽdes-vous*, que devãt que les Frãçois se doutassent de rien (cõme la cavallerie legere faignoit de faire une course en Picardie, & que les bendes, d'ordõnance marchoyẽt) la ville de St. Quentin fut en un instant investie & atourée de toutes parts: qui est une belle ville, riche, biẽ peuplée, & marchãde, tãt en vins, toilles, qu'autres denrées, située sur la riviere de Sõme, avoisinée de beaucoup de belles prairies, pasturages, estãcs, & pescheries. Le Roy Philippe qui estoit à Valẽciẽnes ayant advis qu'elle estoit investie, alla à Cãbray, pour estre tãt plus proche de sõ armee, & de son camp, qui comencoit à se renforcer, par la venüe de l'Infanterie, & des pionniers, pour faire les retrenchemens

Les François considerans quel morceau les Bourguignons tachoyent d'engloutir, & la grãde importance de la plaçe, resolurẽt d'y faire entrer plus grande garnison, par quel moyẽ que ce fut, dont l'Admiral de Chastillõ eut la charge, lequel le 3. jour d'Aoust passant avec mille chevaux le long d'un corps de garde du quartier des Allemãs *L'admiral entre avec gens en St. Quentin.*

de

de Lazarus Schuendy,entra bravemẽt envirõ la mi-nuit en la ville. Le reste des Frãçois estoit demeuré à la Fere ville appartenãte au Duc de Vẽdosme,à quatre lieües de St.Quentĩ,lesquels voyãs que l'Admiral n'estoit asses bastãt pour resister á une si puissãte armée qu'estoit celle du Roy Philippe,y envoyerẽt de renfort le Sr. Dandelot frere dudit Admiral, avec onze enseignes de pietons & quelques chevaux:mais il ne luy succeda pas si biẽ qu'a son frere,par ce qu'il estoit deslogé un peu trop matĩ,& qu'il aborda au quartier des Espagnols du Collonel Navarette, lequel y tenoit garde avec sept cens hõmes,desquels il fut si bien receüillé qu'il falut qu'il tourna bride:l'Espagnol en gagna quatre drappeaux,& les Allemans qui avoyent rencontre un autre bataillon, en deffirẽt envirõ quatre cens: s'il eut esté jour, ou qu'on eut veu plus cler, il eut esté á craindre que nul n'en fut eschappé,s'estans inconsiderement trop advancéz en ceste escarmouche: toutefois à l'aborder le Sr. Dandelot gagna un drapeau,& fut l'Enseigne prisonier,auquel il demãda,qui estoyent ceux qui gardoyẽt ce passage,& luy ayant respondu qu'il y avoit quatre mille hõmes,la plus part Espagnols:ce nonobstãt donnãt courage à ses gens il se mit á les vouloir fonsser, mais ils s'y maintindrẽt si courageusement qu'il, repousserẽt les François.Car autremẽt si ce quartier n'eut point esté si fort, il n'y avoit pas de doubte que les François n'eussẽt entré au faulxbourg.

*Le Seigneur Dandelot pensant entrer en St. Quentin est repoussé.*

Le lendemain le Duc de Savoye commanda bracquer quelques pieces d'artillerie cõtre ledit fauxbourg, mais á la premiere vollée du canon, les François ayans mis le feu dedens,le quitterẽt, voyãs qu'il leur estoit inutile:toutefois les Bourguignons se hastans d'y entrer,en estancherẽt le feu,tellement qu'il n'y eut que dix maisons bruslées.Ce fauxbourg estoit presque aussi grand que le tiers de la ville,lequel fut muni de bonne garde: par ce qu'on entendit que le Conestable marchoit, & qu'il ne venoit point avec son armée,sinon pour essayer par force,ce que l'Admiral,& Dandelot son frere avoyent taché de faire par subtilité,& dexterité. Le Duc de Savoye fit alors passer la riviere à une partie de l'Infanterie pour se ioindre au Sr.de Bignicourt.

*Le Conestable vient pour donner secours à St. Quentin.*

Le 8.& 9.dudit mois d'Aoust,le Conestable chercha tous moyens possibles,cõment il pourroit faire quelque affront au camp des Bourguignons,& donner quelque nouveau renfort á la ville:auquel 9 jour il manda à tous ses Collonels & Capitaines, se tenir prests pour passer sur un põt au desous de la Fere,avec toute l'Infanterie Françoise & Allemande,& quelques pieces d'artillerie.Mais cõme le Comte Rhyngrave n'avoit point esté appellé au conseil,& resolutiõ qui fut tenüe pour cest effect: luy qui estoit General de l'Infanterie Allemãde,&Chevalier de l'ordre du Roy,alla déz le matĩ 10 dudit mois vers le Conetable, auquel il se plaignit de ce mandement si soudain,sans avoir esté appellé à la resolution, veu que le Roy luy avoit fait cest honeur,de l'avoir fait General de l'Infanterie Allemande, en quoy il disoit estre grefvé, de tant plus qu'il ne savoit ce qu'il auroit á proposer à ses Capitaines, n'y donner certain ordre pour l'exploit advenir. Sur quoy le Conestable s'excusa, disant que le conseil estoit bien prins de cõmencer à marcher déz le matin,pour estre là sur le midy, & y ayant mis quelques gens de s'en retourner: à quoy le Rhingrave luy repliqua,que ce ne seroit pas leur plus grand advantage: mais qu'il eut mieux valu qu'on eut marche toute la nuit, & de se haster á gagner le haut de la rivire du costé de Cãbray, & de se tenir là avec quelques pieces d'artillerie, pour retenir sur cul les Espagnols,qui estoyent au faulxbourg, & qu'estans là retrenchéz ils eussent tousiours le dessus du camp des Bourguignons.

Ce conseil estoit à vray dire bien le meilleur,& de moĩdre hazard:mais le Conestable ne s'y voulut arrester, ayant entendu par ses espies,que ce jour là le camp des ennemis se devoit amoindrir: estans partis(comme il pensoit) quinze cẽs chevaux &5000.hõmes de pied pour aller querir le Roy Philippe,lequel devoit venir de Cãbray au camp: qui fut une ruze du Duc de Savoye, lequel avoit le jour de devant mandé les compaignies d'ordonnãce, & quelque infanterie,cõme pour aller audevant du Roy,afin de par ce bruit tenir le Conestable en alleine, de ce qu'il avoit deliberé de faire:lequel se trouva trompé,d'autant que le Roy demeura à Cambray, attendãt les trouppes Angloises,& quelques Allemans, lesquels le devoyent amener au camp.Ledit dixiesme jour,qui fut le jour de St.Laurent,le Conestable fit marcher son armée vers St.Quentin laquelle estoit de trois mille chevaux,tous Princes,Comtes,Barons,grands Srs.& gentilshõmes: vingt enseignes d'Allemãs, dixneuf de Gascons, quatorze des vielles bẽdes Frãçoises,sept pieces de batterie,& six de campagne,qu'il fit haster,tãt qu'entre les sept & huit heures du matin,ils vindrent à ceste place qu'avoit dit le Rhingrave au dessus des Bourguignõs, devant qu'on seut rien cognoistre de leur venüe. Le Duc de Savoye les sachant si pres,alla aussi tost au quartier du Sr.de Bignicourt,lequel il trouva au lit malade,& cõme il apperceut un esquadron de cavallerie Frãçoise aupres du moulin,il commanda au Baron de Batenbourg Lieutenãt de sa compaigne d'ordonnance, & Capitaine de ses gardes,de courir vistement vers le Duc Erick de Brunswyc,& le Cõte de Mansfeldt logéz à l'autre costé de la ville, leur mandant d'envoyer quelques aventuriers chevaux legers, pour recognoistre les François.

*Le Conestable fait marcher son armée.*

Le Conestable fit plãter son artillerie un peu plus haut qu'il n'avoit esté arresté, & devalla quelques barquettes qu'il avoit amenées en la riviere,pour mettre quelques gẽs en la ville, espauléz d'envirõ 200. chevaux, que menoit le Sr. d'Andelot,tachãt à l'ayde de leur scoppetterie, & canonades, nonobstant la resistence des Espagnols,de gagner le passage de la riviere. Ce que

voyant ledit Sr. de Batenbourg, pensant bien que son tesmoignage donneroit foy de ce qu'il avoit veu, rebroussa chemin, pour en advertir le Duc de Savoye, lequel le renvoya quāt & quant vers le Duc Ernest de Brunswyc, & le Comte de Horne, pour les faire advancer tandis qu'il les attendroit au quartier du Seigneur de Bignicourt. Ce pendāt que les François se tenoyēt en ce poinct, le Duc de Savoye print conseil, comment il pourroit les chasser de leur quartier, & ayant ordonné son armée, & pourveu à ce qui estoit requis pour la deffence du camp, il envoya les avāt coureurs, lesquels s'y fourrerent si avant qu'il leur fut besoin de secours, parquoy il commanda à une bonne partie de l'jnfanterie de passer la riviere avec l'Artillerie. Les Espagnols du Collonel Navarette, & les Allemās de Lazarus Schuendi, & du Comte d'Overstein, ayās fait un pont estroit sur des barquettes, ou n'y pouvoit passer que deup chevaux de front, passerēt en la presēce du Duc de Savoye General de l'armée, qui avoit un oeil à regarder la contenance des ennemis, & l'autre à voir passer ses gēs, cōme s'ils eussēt esté pour faire une monstre. Ce pendāt l'artillerie du Conestable ioüoit loing & large : mais elle ne dura gueres par ce que les François voyans les Bourguignons marcher à eux, se retirerent au petit pas, leur infanterie en l'arrie regarde, & la cavallerie en la bataille.

*Grande prevoyance & diligence du Duc de Savoye.*

Le Comte d'Egmont Capitaine general de la Cavallerie legere envoya plusieurs fois vers le Duc de Savoye (bruslant avec le Seigneur de Hachicourt & autres, de desir de combatre) pour avoir congé de faire la charge : Mais luy qui ne vouloit point legerement hazarder sa reputation, voulut qu'on attēdit le reste de l'infanterie, usant en cela de discretion requise en un Chef d'Armée, considerant bien que par telle chaude cholle, y pourroit advenir quelques inconveniens. Et vouloit auparavant estre bien informé de la disposition de chacun esquadron, & bataillō de son armée, en quoy il fut servy fidellemēt. Car outre ce que ses Capitaines l'en advertissoyent, s'y est ce que le Baron de Battenbourg, qui alloit tantost vers l'un tātost vers l'autre, l'informoit particulierement de tout. Ie ne veux icy obmettre à dire, combien le rapport de quelque Seigneur & Capitaine signalé (tel qu'estoit ledit Seigneur de Battenbourg) est en tel cas requis & necessaire. Car advenant contrarieté d'opinions d'aucuns, j'entens où tous les autres ser ont d'un autre advis: où bien que les gens de guerre (ores qu'ils soyent bien resolus & de bonne volonté) soyent quelque peu differens de l'intention de leur Chef: ce sera grand' prudence & discretion à un tel Seigneur, de taire tels advis particuliers, contrarians & discordans de tous les autres, afin qu'un seul ne donne matiere de disputer, & parainsi soit cause d'empescher une bonne affaire. Bref de toutes les resolutions, il n'y en avoit nulle qui retarda plus la charge contre l'ennemy, que celle qui advisoit d'attendre le reste de l'Isanterie, puis qu'il n'y avoit nulle contrainte de ce faire, sans vouloir souffrir de s'entrecharger seulement de legeres escarmouches, par les Carabins & Aventuriers de part & d'autre. En fin les Bourguignons s'avancerent tant que les deux Avantgardes s'approcherent l'une de l'autre, au trait de la harquebouse, le Comte d'Egmōt à l'aisle droitte accosté des Reytres du Comte de Mansfeldt, espaulé du Comte de Horne. Le Duc Ernest de Brunswyc à l'aisle gauche accosté du Comte d'Aremberghe, & espaulé du Duc Eric, tellement que les François ne seurent autre chose remarquer de toute l'armee, que quatre bataillons, qui fut cause qu'ils firent premierement avancer deux esquadrons devant, & autant deriere, avec leur cavallerie legere au milieu, & leur Artillerie en front.

*Bō devoir du Baron de Battenbourg.*

*Digression.*

*Disposition de l'armee des Bourguignōs.*

Toutes choses aīsi disposées, le Duc de Savoye surattēdāt le reste de la cavalerie, laquelle estoit encore environ à deux lieües de St. Quentin, craignant que les François qui se retiroyent au petit pas, ne gagnassent certain bois, dōt ils n'esoyent gueres eslognez, delibera d'aller à la charge, voyant qu'ils estoyent en trouppe, & leur infanterie marcher en un povre ordre, qui estoit un grand poinct pour les Bourguignons, sans lequel la premiere charge estoit en grand hazard, attendu qu'elle commencoit en une place peu-avantageuse, les François ayans le dessus du lieu, & les Bourguignons le soleil aux yeux, & la poussiere, que le vent leur apportoit de la trouppe des chevaux François : & où leur infanterie avoit un lieu de sauveté, & les Bourguignons point.

*Commencement de la battaille.*

Les trompettes commencans à sonner de part & d'autre, la contenance des Bourguignons ne pleut gueres au Conestable, voyant que la suytte estoit si longue: parquoy, il se mit avec sa Cavallerie legere en son Arieregarde, faisant hastivement marcher devant son Artillerie, pensant faire une retraitte, & rebrousser chemin. Mais cōme il vid que force estoit de combatre, il tint teste, & aussi tost l'esquadron des chevaux legers Bourguignons se rüa pesle mesle dans celuy des François, qu'ils rompirent, lesquels furent neantmoins quant & quant secourus par ceux du Conestable : tellement que les Bourguignons eussent esté mal à cheval, si le Cōte de Mansfeldt n'y eut accouru, qui, avec ses Reytres pistolliers desgagea, bien à propos le Comte d'Egmont, & tous deux par ensamble rompirent l'ordre de ces derniers venus, lesquels se mirēt à tourner dos au travers de leur propre infanterie Allemande, quils mirent eux mesmes en desroutte, ce qui donna la victoire aux Bourguignons. La bataille commenca à l'aisle droitte, & le Duc Ernest, qui tenoit l'aisle gauche chargea de si pres, que ses gens tirans de leurs pistolles sur la poictrine mesme des François, ne pouvoyent faillir d'atteinte, faisans un grand large, par où ils passoyent, de ceux qui tomboyent morts en terre, l'artillerie des François demeurant par ainsi descouverte. L'autre batailon qui estoit deriere celuy que le Duc Ernest avoit chargé, voyant que

les deffences estoyent rõpües, & que le premier esquadron d'Allemans mit les picques bas levans les mains, en signe qu'ils estoyent vaincus: les enseignes Gascõnes & Françoises se mirent á fuir: toutefois la victoire fut si complette, que sauf les morts, peu ou point en eschapperét, sans estre prisoniers: par où on eut peu dire que ce fut une simple victoire, veu la grãde quantité de ceux qui se rendirét sans avoir combatu, qu'aucuns conseilloyent au Duc de Savoye, de faire massacrer, par le Regiment Espagnol du Collonel Navarette: lequel cõseil fut trouvé fort mauvais, de peur que les Reyters, pour sauver leurs prisoniers, desquels ils attendoyent grande rançon, ne se fussent rüez sur les Espagnols, qui eussent pretendu de faire ce massacre: & parainsi la victoire fut tournée en desconfiture aux victorieux mesmes.

*Victoire du costé des Bourguignõs.*

Ceste bataille qui fut donnée le jour de St. Laurent, dura jusques à quatre heures apres midy, où furent veuz plusieurs beaux & valeureux faicts d'armes, des Seigneurs & gẽtilshommes du Pays bas, entre lesquels le Duc Ernest de Brunswijc, & le Comte d'Egmont, eurent le prys. Et où mourut au lict d'honeur ce vaillant chevalier Loüys de Brederode, apres avoir eu un bras emporté, lors que des premiers, il se fourra au milieu de la presse. Le Comte de Mansfelt s'y monstra pareillement vaillant, ayant receu une pistolade au genoüil. Luy & Egmont poursuivirét les François jusques aux portes de la Fere, & eut duré la chasse plus long tẽps, si la nuit ne les eut empeschéz, & fait retourner.

*Prisoniers François signallez.*

En ceste deffaitte, (que depuis on a tousiours appellée la journée de St. Laurent) fut prisonier Anne de Montmorenci Conestable de France, lequel fut acceüillé tout des premiers, par la cavallerie Espagnolle, d'oú il fut retiré par le Barõ de Battenbourg, craignant que mal ne luy advint, auquel (s'estant declairé qui il estoit) il bailla son poignard pour gage, qui le receut, & le presenta au Duc de Savoye, lequel le luy donna pour une souvenãce de ceste memorable victoire: le Duc de Montpensier Prince du sang de la maison de Bourbon, le Duc de Longueville, le Mareschal de Saint André, le Rhingrave General des Allemans, le Baron de Courton, le Comte de Villars Bastard de Savoye, le frere du Duc de Mantua, le Seigneur de Mõbrun, le Comte de Roche-fouquault, le Duc de Boüillon, le Seigneur de Telligni, le Comte de la Roche-guion, le Seigneur de Lansac, le Seigneur d'Estrée, le Viscomte de Tureine gendre du Conestable, l'Aisné de la Roche-du-Maine, les Seigneurs de Chãdenier, & Pont-dormi, & autres en grand nombre, & la plus part des Capitaines des gẽs de pied: Et plus de deux mille gentilshommes François prisoniers, dõt y en eut environ douze cens hommes d'armes, des vielles bendes d'ordonnãnce, avec toute l'artillerie, cinquante deux drappeaux, dix neuf estandarts des ordonnances, & vingt guidons. Le Prince de Condé, le Duc de Nevers, le Comte de Sancerre, les Seigneurs de Bourdillon, de Grammont, de Creveceur, de Piennes, d'Escars, & auters se sauverent: Montmorenci fils aisné du Conestable print un autre chemin.

La victoire fut de-tant plus remarquable que du costé des François, il y mourut pres de cinq mille hommes, (dont les historiens ne sont d'accord, car aucuns escrivent de huit mille, aucuns pas trois mille) & des Bourguignons seulement deux cens, & quatre ou cinq Seigneurs de marque: assavoir le frere du Duc Ernest de Brunswyc, le Seigneur de Brederode, les deux Cõtes de Spyeghelbergh, & le Comte de Waldeec.

*Morts de la part des Bourguignons.*

Le Roy Philippe estoit lors à Cãbray, lequel ayant entendu ces bonnes nouvelles se hasta de venir au camp, où luy fut presentee ceste grande trouppe de prisoniers, tant Allemans, que François: vers lesquels il se monstra courtois & gracieux. Il fit donner aux Allemans à chacun un escu, pour s'en retourner au travers de ses Pays en Allemagne, chacun chéz soy, leur baillant Commissaires pour les faires passer librement. Il renvoya pareillemẽt les menus soldats François, soubs promesse seulemẽt de ne porter les armes contre luy de demy an. Quant aux Gascons il les fit retenir prisoniers, & repartir par les prisons de ses villes du Pays bas, pour les rendre en eschange de tous ses vassaux qui estoyent detenus à la cadenne ez Galleres de France. Il envoya les Princes & grands Seigneurs soubs bonne garde par cy par là. Le lendemain apres que le Roy fut arrivé, l'artillerie fut plantée pour batre la ville en toutefurie, & fit on les aproches ioignant les fosséz, pour estre tant plus pres à donner l'assaut en temps & heure.

*Batterie à St. Quentin.*

La garde se renforca sur les advenües du costé de la Fere, pour empescher le renfort que les François eussent peu envoyer dedens la ville: comme ils penserent faire le 22. dudit mois d'Aoust: que lors ils envoyerent trois cens harquebousiers, qu'ils avoyẽt ramasséz des reliques de la deffaitte, les pensans envoyer de nuit convoier vne piece d'artillerie, espaulléz de quelque Cavallerie: mais comme ils aprocherent à une lieüe du camp des Bourguignons, la Cavallerie ne voulut marcher plus avãt, quittãt l'Infãterie, laquelle ne voulut manquer au devoir qui luy avoit esté commandé: leur intention estant de passer au travers d'une branche de la riviere qui est ioignãt le fauxbourg: mais comme ils aprocherent estans descouvers de la garde, ils furent si rudement chargéz, qu'ils y demeurerent la plus part, ou tuéz, ou prisoniers, saulf environ une trentaine lesquels passans la riviere à nage, eschapperent, & entrerent en la ville. Ce temps pendant les pioniers du camp avoyent si bien fait leur devoir aux aproches, qu'on pouvoit sans danger aller allentour des fosséz de la ville: lors le Seigneur de Glaison Maistre de l'Artillerie fit bracquer trois doubles canons, pour rompre les deffences des assiegéz, qu'ils ne se peussent plus monstrer sur leur rampart, cõme ils faisoyent au paravant: puis fit sauter trois mi-

nes,qu'il avoit fait faire, tellemét qu'avec ce que le canon avoit mis bas,il y avoit trois suffisantes bresches: parquoy le Roy commanda que le 26. & 27. dudit mois d'Aoust, on leur livra l'assault general: pour lequel asseurer, afin que les François ne peussent donner à doz aux assaillans, & secourir les assiegéz, furent ordonnéz trois Chefs: assavoir le Duc Ernest,& le Comte d'Egmõt chacũ d'un costé,& le Marquis de Berghé au 3. endroit, ayans arrangé l'artillerie qui avoit esté à la baterie au milieu de leurs esquadrõs. Lazarus Schuendi fut commandé d'assaillir l'une des bresches avec ses Landtsknechts: le Collonel Carceres avec ses Espagnols une autre, qui estoit un peu plus basse,& le Cõte de Megé,avec le Collonel Navarette la troisiesme. Mais cõme on s'apperceut que ceste derniere bresche n'estoit pas bastãte asses pour assaillir, rien n'en fut fait ceste journée. Durant la baterie le S^r. de Glaison alant recognoistre la bresche, receut du rampart une harquebuzade, qui toutefois ne l'empescha pas de faire aplanir laditte bresche à beaux coups de canon, & la rendre aysée pour y donner l'assaut.

*Preparatifs pour assaillir la ville.*

La nuit ensuyvante les assiegéz remparerent quelque peu: mais le lendemain la baterie recommẽça de plus belle, & sãs relache continua tant,qu'elle eut rompu tout leur ramparement, rendant toutes ces trois bresches faciles à monter, & à assaillir: la baterie ayant duré incessamment depuis l'aube du jour,iusques au midi. Les bataillons estans arrangéz au bort des fosséz, les trompettes & tabourins sonerent egalement pour assaillir les trois bresches, toutes à la fois,afin de donner plus grande espouvente aux assiegéz. L'assaut commenca à deux heures apres disner, fort aspre, & furieux,forcans avant qu'il fut demie heure la bresche que l'Admiral deffendoit en personne,où il fut prins, & par les Espagnols mené au camp, bien une heure devant que ceux du Bourg se rédissent. Le Duc de Savoye estoit en personne dedés les fosséz, pour encourager les assaillans. Le Roy Philippe estoit regardant l'assault que le Comte de Meghen & Navarette donnoyent de leur costé, où ledit de Meghen receut une harquebusade à la jambe. Il eut esté bien besoin que ceux qui avoyẽt gagné les deux autres bresches fussent venus donner à dos de ceux qui deffendoyẽt la 3^e: mais estans arrivez iusques au marché, il n'y eut moyen quelconque ny par crier, ny par menaces, ny autrement de retirer les soldats du pillage. Il eut esté aussi mal possible de les attacquer par derriere, sans estre endommagéz de leurs gens propres, qui du faulxbourg donnoyent de leur artillerie sur ceux qui deffendoyent laditte bresche, tellement que les balles qui eussent vollé par dessus,fussent tombées au milieu des leurs, qui eut fait plus de dommage, que d'avancement: En fin elle fut gagnée à grand travail, & perte des Anglois, des gens de Carondelet, & de Iulié Romero,car les assiegéz deffendoyent tresvaleureusement ce quartier. Et eut esté à craindre, que s'il y eut eu plus forte garnison dedens (comme il estoit bien requis) qu'on ne l'eut point ainsi emportée. A' ceste bresche mourut ledit Capitaine Carondelet, & fut ledit, Romero tiré à la jambe. Le Comte d'Arondel Anglois y fut aussi tüé, ayant affranchi le rãpart. La tüerie fut d'un commencement grande, aussi lõg temps que dura la chaude furie. La garnison de dedens estoit de mille Landtsknechts, sans les François, & ceux que l'Admiral y avoit amenéz,& sãs les bourgeois, lesquels estãs frontiers du Pays bas, son coustumieremét tous gens aguerris. Les Bourguignõs y perdirét peu de gés en trois si grands assauts. Quãt aux fẽmes, le Roy avoit commandé qu'on ne leur fit nul tort, & qu'on se garda bien de piller les Eglises, & Monasteres.

*Assaut à St. Quentin.*

*Ville gagnee d'assaut.*

En ce siege les deux Ducs de Brunswijc, les Cõtes de Swartsẽbourg,Mãsfeldt,Oversteyn,& Waldeec,avoyent tous Reytres pistolliers. Les Comtes de Horne,& d'Arembergue avoyent les ordõnançes. Le Cõte d'Egmõt avoit la Cavallerie legere,& celle des Anglois, portant en tout huit mille chevaux. L'infanterie estoit de sept regimens Allemãs,sans les Walons, Anglois, Espagnols,& Italiens,montans à trente & cinq mille hommes de pied. Le Seigneur de Glaison General de l'artilerie avoit soixante pieces de baterie, sãs celles de cãpagne,& autre menüe artillerie. A' la prinse de la ville presques tous les soldats Frãçois y furẽt tüez:& entre leurs Capitaines le fils du Sr. de la Fayette, Sallevert, Ogier. Vicques, la Barre, l'Estãg,& Gourdes morts aux bresches: outre l'Admiral, & son frere qui(se sauva tost apres) Iarnac. St. Remy, Humieres,& plusieurs autres gentilshommes de marque & capitaines prisoniers.

*Quelles furent les forces du Roy Philippe à ce siege.*

Tãdis que le Roy Philippe prosperoit aĩsi cõtre les Frãçois en Picardie: les Capitaines qu'il avoit en la guerre d'Italie (dõt nõs avõs nagueres touché) alloyent aussi prosperãs: car Marc Antoine Colõne Chef de l'armée que le Duc d'Alve avoit en Campanie, regagna plusieurs villes du Pape, deffit Iules Vrsin,& le Marquis de Montebello, lesquels avec 5500 Suisses & 3600 Italiẽs estoyẽt allez pour ravitailler Paleã, ayãs prins par force, pillé & bruslé la ville de Segua. Quoy voyãt le Pape & craignant encore plus grand perte, manda le Duc de Guise de se haster pour le venir secourir, ce qu'il fit en toute diligençe, & aprochãt de Rome se logea à Tivoli, & ez quartiers d'alenviron.

*Victoires du Roy Philippe en Italie.*

Le Duc d'Alve ayãt biẽ asseuré le Royaume de Naples, delibera de mener sõ armée en la Romagne,& partit envirõ la my-Aoust, pour se ioindre avec bõnes trouppes de cavallerie & d'infãterie à l'armée de Marc Antoine de põte secco: où cõsultãs ensamble ce qu'ils auroyẽt à faire, ils eurẽt les nouvelles de la victoire de S^t. Quẽtin: par aĩsi(veu que le Pape ne vouloit entendre à nulle raisonable conditiõ de paix) ils resolurẽt de venir le plus convertemẽt qu'ils pourroyent, & à l'improviste surprendre la ville de Rome. Et suyvant ceste resolu-

*Continuatiõ de la guerre du Duc d'Alve contre le Pape.*

resolution marchans secretemẽt vindrẽt à Colõna,quatre lieues de Rome,où ils arriverẽt 2.heures devant le jour: Mais la trouvant toute en armes & plaine de clarté, ils se douterent d'estre descouverts, principalemẽt ayans entendu d'aucuns prisoniers qu'ils avoyent attrappéz, que le Sr. Petro Strossi, le soir precedent estoit parti de Tivoli avec 400.chevaux & dix enseignes de Gascons:qui fut cause que sans riẽ vouloir attẽter, ils retournerẽt à Colõna, & de là s'allerent planter devant la ville de Palean.

*Le Duc de retourne en France quittant le Pape*

Le Duc de Guise ayãt esté remãdé par le Roy de retourner en Frãçe, le Pape se voyãt abãdonné,& en grand danger,cõmenca à vouloir parler de paix:laquelle à l'intercessiõ des Venités, & du Duc de Floreçe, fut arrestée au Chasteau de Cani(laissãt le Duc de Ferrare au broüillon)à ces cõditiõs. *Que le Pape* pardõneroit au Roy d'Epagne,le recevãt en grace,lequel rẽdroit au Pape, & au siege Romain toute reverençe,& obissañ, & restitüeroit toutes les villes,chasteaux,& autres plaçes,que luy,ou les siẽs,& ses adherẽs auroyẽt prís sur la Iurisditiõ de l'Eglise. Et que de part & d'autre ils pardõneroyẽt aux amis & alliéz de chacun des deux partis,& aux villes qui en ceste guerre leur auroyẽt esté ostées, pardõnãt generalemẽt à tous: reservé que Marc Antoine Colõne,ascanio de la Corna,& le cõte de Baigni avec leurs terres ne feroyẽt cõprins en ceste paix.Le Pape reservãt de traitter avec eux cõme ses vassaulx,par personnes particulieres.

*Paix entre le Pape & le Roy Philippe aux despens dautruy.*

*Le Roy de France menacé de mort*

Le Roy de Frãçe estãt à Paris durãt ces tẽpestes de guerre,cõme il alloit à la messe,un ieune homme surnommé Caboche, natif de Meaux,lequel suivoit d'ordinaire,& de lõg tẽps la Court,servãt á cause de sa belle escriture aux Secretaires d'Estat, soit qu'il fut hors du sens, où poussé d'autre cause,se vint mettre au devant du Roy,avec une espee nüe à la maĩ & criãt tout haut, ***Arreste Roy, Dieu m'a cõmãdé que ie te tüe.*** Tout soudain les Suisses de la garde se rüerent sur ce personnage, lequel le Roy fit livrer à la justiçe pour y adviser. La Court de Parlement le fit pendre.

*Chastelet rendu au Roy Philippe*

Le Roy Philippe ayãt mis ordre à la ville de St. Quentin,envoya le Cõte d'Arẽberge, avec trois Regimens de gens de piet & douze cẽs chevaux, assieger le Chastelet,& y fit une furieuse baterie, tellement qu'estant sur le point d'estre assaillie le 6.de Septembre, le Baron de Solignac qui y cõmandoit, se voyãt destitvé du secours qu'on luy avoit promis: que la place n'estoit en deffẽce cõtre l'assaut, & qu'il n'avoit pas trois cẽs hommes, mal resolus pour la plus part,se rendit sans avoir cõbatu: à cause dequoy il fut amené captif à Paris,& s'il ne se fut sauvé des prisons, c'estoit fait de sa vie,attẽdu qu'il avoit promis(ce dit õ)de ne quitter la place s'ãs avoir soustenu quelq̃ assaut. Ceux de Hẽ entẽdãs la venüe des Bourguignõs, mirent sur le matin leur ville & fauxbourgs tout en feu, où aucunes fẽmes & enfãs furẽt bruslez, se retirans au chasteau: Mais le 12.dudit mois ils rendirent le Chasteau ez mains du Roy Philippe mesmes,où les Frãçois avoyẽt cõmencé à dresser deux forts bolevers,que les Bourguinons achevèrent,& y en firẽt encore un troiesme, en toute diligẽce, où le Roy Philippe assistoit le plus du tẽps,ne cessant point tant qu'ils fussent achevéz. Outre plus il se rẽdit maistre des places voisines qui pouvoyent nuire à ce Chasteau,& à St.Quẽti,lesquelles il ruina & rẽdit inutiles.Davãtage ses touppes surprindrẽt dedẽs Noyon,quelques cõpagnies Escossoises, & se firẽt maistres de Chani où fut establie forte garnisõ,pour faire la levée du vin,& en furnir les villes prinses. Ce fait le Roy Philippes retourna à Brusselles victorieux de sa premiere guerre: en laquelle,avec tous les bons succes,que nous avõs dit,il fut seulement empeschẽ deux mois & demi.

*Prinse de Hem par apointement.*

Quelques Reytres apres la prise de ces villes firẽt une course en Frãçe iusques envers Paris: dont les Parisiẽs estonnéz,les plus riches troussoyent desia bagage, & se sauvoyent,qui à Orleans,qui à Rouan, comme s'ils eussent eu les Bourguinõs sur les espaules.Lors le Roy Henri fit faire une monstre generale des bourgeois de Paris, à laquelle se trouverẽt quarante six mille hommes portans armes,de toutes sortes de mestiers, sans les escolliers qui pouvoyent estre quelque cinq mille,tous jeunes gẽs biẽ dispos,à qui la gresse,ny le ventre trop plain,n'empeschoit point de biẽ aller. Les Bourguignons cependant fayfoyent rage de piller, & brusler,plusieurs beaux bourgs & villages par la Picardie.

*Les Bourguinons courent iusques a Paris.*

Le 14. de Decẽbre le Cardinal Carlo Caraffa Nepveu & Legat du Pape Paul,vint à Brusselles: dez le 22.de Novẽbre auparavãt y estoit aussi arrivé le Cardinal de Trẽte. Caraffe pour le respect de sa legation, fut plus honorablemẽt receu que l'autre,& fut logé ioignãt la Court, à l'hostel des Cõtes de Hoochstraten,d'où le Roy fit faire une gallerie pardessus la rüe pour entrer en la Court à couvert,afin que ce Reverẽd n'eut poĩt la paine de monter sur sa mule, pour aller trois pas.Il apportoit force pardon, lesquels il savoit fort bien jouër à beaux déz, perdãt pour un soir vĩgt mille escus contre le Cõte d'Egmont.Il savoit aussi biẽ aller au bordeau avec quelques jeunes Srs de la court,lesquels en se gossãs,disoyẽt ***Poussõs hardimẽt,nous avõs icy nostre sauveur,qui pardõnera, tout,saulf la verolle.*** Sa charge,ny la cause de sa venüe ne fut pas cognüe de tout le monde,sinon quil eut volontiers au nom du Pape apporté une paix entre les deux Roix,toutefois il n'y proufita rien. Ce Legat fut plus festoyé,& faisoit plus de cas de tournois,danses,masquarades, & des Dames, que non pas du salut de ceux ausquels il donnoit tant de benedictions.

*Le Cardinal Caraffe venerable Legat du Pape viẽt à Brusselles.*

Le Duc de Guise estant retourné d'Italie avec sõ armee,& le secours d'Alemagne,& de Suisse, estãt arrivé en Frãçe:le Roy Henry les fit arrester quelque tẽps en Bresse & Liõnois, pour rompre les desseins du Barõ Polwilder,lequel avec 1200. chevaux, pour le Roy Philippe,ou plustost pour le Duc de Savoye, vĩt assieger Bourg en Bresse, d'où il fut contrainct de se retirer biẽ viste,autrement il eut esté deffaict, avec ses troupes: qui au desloger, se dissipperẽt,& esvanoüyrẽt, tellemẽt qu'a peine peut on savoir peu de jours apres, qu'estoit devenu tout cest amas de gens. Estãt le

*Les forces de Polwilder dissipees.*

Duc

Duc de Guise arrivé aupres du Roy, à cause de la captivité du Conestable, fut declaré Lieutenant general de sa Ma^te. en tous ses Pays. Là dessus les desseins pouriettez de lõgue mai furẽt remis sus, & executez cõme il s'ẽsuyt. Eduard 3. du nõ Roy d'Angleterre, avoit prins Calais port de mer, & place de grãde cõsequence pour les Frãçois, l'an 1347. depuis lequel temps icelle place estoit demeurée en la puissance des Anglois, qui l'avoyẽt biẽ fortiffiée. Le Conestable long tẽps par avant la journée de St. Laurẽt, avoit par l'entremise du S^r. de Senarpõt chevalier expert en guerre, Gouverneur du Boulenois en Picardie, conduit tellement une intelligẽce sur ceste ville-là, (qui est de l'anciẽ domaine de la couronne de Frãçe) que sãs ceste deffaitte & prise sienne, en apparẽce il eut seurement executé son dessein. En son absẽnçe, on conclud, tãdis que les forces du Roy Philippe estoyẽt escartées, à cause de l'hiver, d'executer ceste entreprise, si avãtageuse pour toute la Frãçe. On dressa deux armees l'une soubs la charge du Duc de Nevers, feignãt vouloir entrer en la Duché de Luxẽbourg: l'autre cõduitte par le Duc de Guise, qui fit cõtenançe de mettre vivres dans Amiẽs, Ardres, & Boulogne. Les Espagnols & Walons coururẽt vers Luxẽbourg, pour la deffẽdre, mais soudain Nevers renvoya ses forces au Duc de Guise, qui en un instant, & à toute diligence fit avancer le siennes vers Calais, où y avoit peu de gens. Les Princes de Condé, & de la Roche-sur-yõ, le Duc d'Aumale, & le Marquis d'Elbeuf freres, Strossi Mareschal de France, Montmoreçi aisné du Conestable, les S^rs. de Termes, d'Andelot, de Sansac, d'Estree grãd Maistre de l'artillerie, Tavanes, Senarpont, Grãdmont, Randã, Allegre, Crevecoeur, Piennes, Gourdan, & autres S^rs. de marque, chevaliers & braves Capitaines estoyent en ceste armée.

*Dessein sur Calais.*

*Siege des François devant Calais 1558.*

Le premier iour de Ianvier 1558. Le Duc de Guise avãca son armée vers Calais, ayãt plusieurs navires Frãçoises en mer, tãt des costes de Normandie, que de Boulogne, lesquelles se devoyẽt rüer sur le Richebãc, qui est un fort á l'ẽboucheure du hable, biẽ muni lors de garnisõ, & d'artillerie, que les Anglois avoyẽt basti de long tẽps. Le Duc marchãt par terre avec ses forces de cavallerie & d'infãterie, approchãt le pont de Nieulay, y trouvant le passage si estroit, avec deux engoulemẽs de maree de part & d'autre, & un puissant fort pardelà le põt, qui empeschoit le passage, cõmẽça cõme á demy á desesperer de son ẽtreprise, & fut sur le poĩct de s'ẽ vouloir retourner, sãs ledit S^r. de Senarpont, lequel cõme son Lieutenãt en ce fait, le pria de tenter ce fort, luy promettãt que l'ayãt batu á bresche, avec une basse maree ils le pourroyent forcer. Les Anglois se voyans assaillis á despouveu de deux costez, ne seurent auquel mieux entendre. Or il n'y avoit audit fort qu'une compaignie seule en garnison. Le S^r. de Senarpont y ayãt fait plãter quatre pieces d'artillerie, & batu depuis le midi iusques au soir: la nuit ensuivante la garnison qui estoit dedens quittant le fort, se retira secretement dens la ville. Le lendemain les François voyans que rien

*Le Duc de Guise à au commencemẽt peu desespoir.*

*Le fort du põt de Nieulay abandonné par les Anglois.*

ne se descouvroit du fort, & qu'on n'y oyoit, n'y veoit rien: un garcon passãt à basse maree, s'avẽtura d'aller voir ce qu'on y faisoit, & petit à petit montant du mieux qu'il peut sur le rampart, n'y voyant personne, trouva la porte ouverte, dont ayãt dõné advertẽce, & la deffence du pont rompüe, les Frãcois passerẽt leur armée: & fut le Duc de Guise en cela quãt á sa persõne, plus heureux que sage: & jaçoit qu'il ayt receüille le fruit prĩcipal de ceste entreprise, si est ce qu'aucũs en dõnoyent l'honeur audit S^r. de Senarpont, cõme ayãt esté avancée & demenée par son bon conseil & advis.

Ceux du Richebãc se rendirẽt pareillemẽt à bõ marché, par où les Fançois gagnerent asses aysement les 2. clefs de Calais, avec force artillerie & munitions qu'ils y trouverẽt: & poursuyvãs leur dessein, se caperent tout alẽtour de la ville, dont estoit Gouverneur Millord Wẽtford, avec envirõ 600. hõmes vieux acasanez, la plus part mortespayes. Les François battirẽt la ville fort furiensemẽt, mais voyãs qu'ils ne savoyent faire bresche qui fut suffisante assez à leur appetit, ils dresserẽt une autre batterie sur le viel chasteau, assis du costé du hable, cõtre lequel ils plãterẽt, par un jour des trois Roix, trente & trois canons, & batirent continuellemẽt de telle furie qu'on l'oyoit iusques en Anvers distant 32. lieües de là. Et y firẽt ce mesme jour bresche si ample, que les Capitaines delibererent ce soir mesme avec la basse maree de luy livrer l'assaut: & de fait envirõ les 9. heures avec une belle & claire Lune qu'il faisoit, le Duc ayãt ordonné ses gens, s'approcha de la bresche, pour leur donner courage. Les Anglois ayãs quelque peu cõbatu, quitterẽt le chasteau, & par le pont se retirerẽt en la ville. Ce chasteau aĩsi gagné, le Duc y laissa deux de ses freres, & bõ nõbre de gẽtilshõmes avec leurs gẽs pour le garder. Les Anglois cognoissãs biẽ qu'avec une haute maree les Frãçois qui estoyẽt dedẽs le chasteau ne pourroyent avoir secours, sans perdre temps les allerent charger par le pont. Mais ils furent si vivement repoussez, qu'il y mourut bon nombre d'Anglois. De ce non contens, ils les allerent affronter de nouveau avec deux pieces d'artillerie, donnans au travers de la porte, pensans la ruer-bas, & par force reprendre ce chasteau, tandis que l'eau estoit encore haute: mais voyans qu'ils n'y proufitoyẽt rien, cõmencans á perdre tout espoir & courage, ils se retirerẽt, demandãs á parlementer: faisans de grandes demandes, qui leur furent refuzées. Finalement apres longues disputes ils s'accorderẽt soubs telle capitulation.

*Le Richebãc rendu.*

*Batterie.*

*Chasteau gagné.*

» *Premieremẽt* qu'ils auroyẽt tous la vie saulf-
»ve, sãs qu'il soit fait tort á persõne. Que les ha-
»bitãs avec bõ & suffisãt passeport, se pourroyẽt
»retirer, où bõ leur sẽbleroit, fut en Frãçe, où en
»Angleterre, sauf qu'il y en demoureroit ciquãte
»prisoniers, tels qu'il plairoit au Duc de retenir:
»les soldats se retireroyẽt en Angleterre, quittãs
»leurs drappeaux, & toute l'artillerie, avec les
»munitiõs de guerre, & vivres, sãs y riẽ rompre,
»brusler, cacher, ny ẽpirer, ny pareillemẽt feroyẽt
»aucũ dommage ez maisõs ny autres places, non

*Articles de la rendition de Calais.*

pas

»pas mesmes iusques à en arracher un clou, ny »riẽ dessoüyr hors de terre. Quãt à leurs meu»bles, or, ou argẽt, mõnoyé ou à monoyer, mar»chandises, cathels, chevaux, & autres bestiaux, »le tout demoureroit à la discretion du Duc, »pour en disposer selon son bon plaisir.

*Calais perdue par mauvais ordre.*

Cest accord fut fort rigoreusemẽt ẽtretenu, à la totale destructiõ du Peuple. Voila cõmẽt les Anglois perdirẽt par mauvais ordre, & par n'avoir biẽ pourveu à leurs affaires en tẽps, cõme il estoit requis, la plus belle rose de leur chappeau, qu'avec grand honeur & gloire ilz avoyẽt acquise apres la bataille de Crecy, cõtre le Roy Philippe le bel, l'ayans tenüe deux cẽs douze ans, qui estoit un lõg terme. Les Frãçois y touverẽt grãd nõbre d'artillerie, & de toutes sortes de munitiõs de guerre, tellemẽt qu'à bon droit on la pouvoit appeller l'Arcenal d'Angeleterre. On ne sauroit croire le grand butin que les François y eurẽt, tant en or, & argẽt, vaisselles, joyaux, & marchandises, qu'en la rancon des cinquante principaux, que le Duc de Guise eut seul à sa part: sans encore autre grãd butin, & les belles recõpẽses qu'il receut du Roy, entre autres le grãd hostel des Millords gouverneurs.

La ville de Calais estãt ainsi remise soubs la couronne de Frãçe, dõt elle en avoit estẽ si lõg tẽps distraitte, apres que le Duc y eut mis bon ordre, & y laissé le Siegr. de Gourdã (lequel y eut une iambe emportee d'un coup de Canõ) il ne restoit plus pour combler ceste victoire, & pour dechasser de tout poinct les Anglois de la terre ferme de France, qu'a gagner la forte place de Guisnes en la Comte d'Oye (à presẽt reduitte en bourgade) assise à deux lieües de calais, dont estoit Gouverneur Millord Gray, vaillant Capitaine, avec 1400. soldats tant Anglois, Wallons, qu'Espagnols, la plus part y ayans estẽ envoyéz par le Roy Philippe durant le siege de Calais. Les Frãçois assieg eans ceste place, la batirent par trois parties, tãt qu'il leur sambla que les bresches estoyẽt suffisãtes: où dõnãs trois assaults à la fois, biẽ aspres, chauts, & furieux, ils en furẽt neantmoins repoussez, avec grand perte des leurs. Le Duc de Guise ce voyant, rẽforcãt, & redoublãt l'assaut de gẽs tous frais, & luy mesme s'exposant au danger, apres avoir rüé bas la plus part des Anglois, les autres ne pouvans plus lõg temps soustenir ce fais, se retirerent dans un fort haut esslevé, qui y est encore pour le jourdhui, qu'on nõme la *Cuve*, abãdõnãs la ville. Les soldats retiréz en ce lieu, envoyerẽt déz ce soir mesme pour appoïter avec le Duc, & le lẽdemain fut l'accord »fait en ceste sorte. Que les soldats sortiroyent »avec leurs armes, quittãs leurs drappeaux, l'ar»tillerie, & toutes les munitiõs de guerre, & de »vivres. Que Millord Gray, & tous les Capitai»nes, & plus signallez persõnages demourero»yẽt prisoniers. Ce fait les François razerẽt entieremẽt ce fort: que le Sr. de Gourdã Gouverneur dudit Calais à depuis fait rebatir en tel estat qu'il estoit, quand le Cardinal Albert d'Austrice le print l'an 1596, & qui a tousiours tenu bon contre la Ligue de France, ez troubles derniers des Ligueurs.

*Guisnes assiegee batüe & assaillie.*

*La ville de Guisne prise d'assaut.*

*Accord de la Cuve.*

Guisnes estãt ainsi reduitte, les Frãçois tirerent vers le Chasteau de Hames, à demye lieüe de là, ẽtre Calais & Guisnes, plaçe forte, & biẽ bastie, assise en un lieu marescageux, & fort de nature: mais devant que d'en approcher, ils entẽdirẽt que les Anglois l'avoyẽt abandõné, le laissant bien muni tãt d'artillerie, que d'autres provisiõs. On asseure qu'ẽ çes victoires si soudaines de ce Pays (que pour le jourdhny on appelle encore cõmunemẽt le Pays reconquis) tãt à Calais, Guisnes, la Cuve, qu'à Hames, les Frãçois y gagnerẽt environ trois cens pieces d'artillerie de metal, & autant pour le moins de fer, avec une amunitiõ infinie de toute sorte: Dont le Duc de Guise eut l'honeur & profit (comme ordinairemẽt il advient aux Chefs) combiẽ que de vray le principal honeur (sans proufit) en appartint au Sr. de Senarpont: car sãs luy le Duc ne fut jamais allé si avant, & fut son entreprise morte en herbe, dez le pont de Nieulet.

*Le Chasteau de Hames abandonné par les Anglois.*

La Reine d'Angleterre pour se revẽger de ceste perte tãt ĩportãte (dõt les Anglois en cõceurẽt une haine mortelle cõtre le Roy Philippe) fit dresser une armee de mer avec quelques navires Hollãdoises, joĩctes aux siennes, pour empescher la navigation des François, & pour servir d'escorte & de convoy aux navires d'Espagne arrivans au Pays bas, & en Angleterre, lesquelles autremẽt allans & venans, estoyent contrainctes de prendre un long tour.

Les Frãçois ayãs eu si bõ succez en ce quartier de Calais, s'efforcerent du costé de Luxẽbourch à faire quelque affront. Le Duc de Nevers accõpagné des Gouverneurs d'Yvois, Mesieres, Boüillõ, & Maubert Fontaines, se rẽdit Maistre du Chasteau de Herbemont proche d'Yvois, & ayãt couru ez envirõs de Philippeville, ravitailla Marienbourch, & de là vint aupres de Cambray.

Au mois d'Avril le mariage entre Frãçois fils aisné du Roy Henry, Dauphin de Viennois, & Marie Stuard fille de Iaques 5. du nõ Roy d'Escosse, & de Marie de Lorraine soeur du Duc de Guise, paravant vefve du Duc de Longueville, fut accordé, puis sollemnisé le 28 du mesme mois. Durãt ceste feste y eut quelque pourparlé de paix, pour les deux Roix, à Peronne, entre la Ducesse Doüaigere de Lorraine, & le Cardinal frere du Duc de Guise, mais ce ne fut qu'amusemẽt: car d'ũ costé les Bourguignõs de la garnisõ de St. Quẽti, de Hã, & Chastelet, pridrẽt au mois de May la ville de Nesle, où ils saccagerẽt tout ce qu'ils y trouverẽt, pricipalemẽt quatre cẽs Reytres, qui s'estoyẽt revoltez, & par leurs pilleries, courses, & ravages, avoyent fait beaucoup de mal aux Pays d'Arthois & de Henaut: avec ce que les Anglois roddoyent la coste de Normãdie. De l'autre, le Roy Hẽry pẽsoit au siege de Theonville, auquel effect il despescha le Siegneur de Bourdillõ, pour aviser à ce qui y estoit requis. Iceluy accompagné du Sr. de Vielle-ville gouverneur de Mets, avec les

*Mariage du Dauphin, depuis François 2 du nom Roy de France.*

*Nesle prinse.*

*Siege de Theonville.*

les vieles bendes des garnisõs de Thoul, Verdun,& Danvillers, sur le cõmencemét de May se campa devãt Theonville:quinze jours apres survint le Duc de Nevers, puis celuy de Guise General de l'armée suyvis des plus vaillans Siegneurs & Capitaines de la France. La batterie commēça le cinq jour de Iuin avec trente & cinq grosses pieces. Le Comte de Horne essaya d'y entrer,suivi de quelques trouppes de cavalerie & d'infanterie, mais les passages estoyét tellemẽt clos,qu'il fut cõtraint se retirer, non sans perte.Neantmoins le Cõte de Mansfeldt gouverneur de Luxẽbourg donnoit aucunefois quelques attainctes au camp des Fançois, & en emportoit telle fois piece. Les Assiegez n'en faisoyẽt pas moins par diverses saillies qu'ils firẽt,encloüans une fois entre autres leur artillerie, en quoy ils faisoyẽt mourir beaucoup de leurs ennemis,nõ toutefois sans perte des leurs,qui estoit cause qu'ils diminuoyent tous les jours,& les Assiegeans se renforcoyet à toute heure. La baterie dura trois jours & trois nuits routiers, fort furieusemẽt: Le Duc de Guise estant allé recognoistre une bresche, suivi de vaillans chefs, fit donner un faux assaut,& peu s'en falut que la ville ne fut deslors emportée,mais tant en cestui-ci, qu'en plusieurs autres assauts, les assigéz se monstrerẽt si vaillãs, que force estoit aux assaillãs de se retirer,ayans perdu bon nombre des leurs. Les François par l'adresse de Monluc gagnerẽt une tour ronde,qui favorisoit fort aux assiegez: & comme on estoit à sapper une platte forme proche de ceste tour, le Mareschal Strossi fut attainct d'une harquebuzade, dont il mourut: duquel l'estat fut donné au Siegr. de Termes. Les assiegez estoyent nourris en espoir de secours, mais en vaine attente, par ceque les François estoyẽt trop puissãs, & n'y avoit moyen de les secourir de quelque renfort,moins d'ẽ lever le siege:ils ẽdurerẽt tãt d'assaults que de quinze cens qu'ils estoyent au commencemẽt,il n'en resta plus que six cens,la plus part malades & blessez,mal-habiles à faire garde:& autres factions: tant que finalemẽt apres avoir long temps souffert,travaillé,& enduré le dernier assaut fort penible, forcéz de la necessité, ils furent contraincts se rendre, & de se retirer vers Luxẽbourg armes & bagues sauves. Le Duc de Savoye, les Comtes d'Egmont, & de Mansfeldt, estoyẽt ja partis de Namur avec une armee pour les aller secourir, & lever le siege,mais entendans qu'ils s'estoyent rendus, ils rebrousserent chemin.

*Siege de Theonville.*

*Les assiegez de Theonville se maintiennent bravement.*

*Theonville rendue apres avoir bien pati.*

Ceste ville ainsi gagnee,les François allerẽt recognoistre celle de Luxenbourg,où s'estoyẽt retirez les Comtes de Mansfeldt & de Horne: mais ils n'y firent autre chose, tirans vers Arlon,qu'ils prindrent d'assault,desmantelerent, puis brusserent.Chigny, Villemont, & Rossignol, furent reprinses sur les Bourguignõs, le feu y fut mis pareillement:saulf à Chigni qu'ils fortifierẽt.Le Seigneur de Vielle-ville fut laissé pour gouverneur dedẽs Theonuille,avec dix enseignes d'Infanterie,& quelques cõpaignies d'hommes d'armes.

*Arlon prinse & bruslee.*

Or pour autãt que les Anglois faisoyẽt diverses courses tant par mer, que par terre sur la Frãçe,le Roy Hẽry fit dresser deux armees, l'une soubs le Duc d'Aumale à la Fere, & l'autre soubs le Mareschal de Termes à Calais. Termes sachãt que les villes maritimes de Flandre n'avoyẽt que biẽ petite garnison, à cause qu'õ ne se doubtoit point des Frãçois en toute ceste coste là, fit entreprinse sur Dunckerke, entre Gravelinges & Nyeuport, & par mesme moyẽ assiegea Berge-SaitWynocx,qui fut prise, saccagée,& bruslée. Quatre jours apres assavoir le secõd de Iuillet Dunkerke fut forcee, pillee, & aussi bruslee, comme ils firent aussi au beau grãd bourg de Honscote, Moerdyc, & autres d'allenvirõ iusques aux portes de Gravelinges, qu'on estoit empesché de fortiffier:où se trouva si grand butin,que tous les soldats en furẽt riches.Car tout ce quartiet de West-Flandre, n'avoit jamais seu que cestoit de guerre. Et comme les Sieurs de Villebõ & de Senarpont, attẽdans que le Mareschal de Termes malade, se portat mieux, se fussent cãpéz pres de Gravelinges:Le Comte d'Egmõt Gouverneur de Flandre & d'Arthois, amassa promptement les garnisõs,& autres forces qu'il peut recouvrer, se deliberãt d'empescher l'armee Francoise de repasser,par où ils avoyent passé,pour assieger la ville de Gravelinges, & leur faire quitter le siegé,l'ayãs batüe,& sõmée en vain. A peine fut le Mareschal à demi guari,arrivé en son armee, que le Comte luy fut en teste, sans faire samblant toutefois de vouloir combatre. Le Mareschal voyãt la partie trop forte pour luy, ne voulut rien hazarder,ains print parti de retraitte au pas vers Calais : dont le Comte se doubtant (qui estoit ce qu'il demãdoit) resolut de luy coupper chemin,ou de le forcer au combat,ou de l'avoir par famine. Ce desseĩ remarqué,le Mareschal essaya de repasser l'eau, avec son armee,qui estoit de quarante enseignes de gens de pied,deux mille chevaux, & six pieces d'artillerie:estans repasséz,le 13. dudit mois de Iuillet,le Comte d'Egmont avec le Seigneur de Bignicourt,Marquis de Rẽty,Cõte du Roeux, les Siegneurs de Morbeke, Nyeuweleet, Monichuysen, Fontaines,& beaucoup de braves gentilshommes & capitaines, passerẽt la mesme riviere,comme avoyent fait les François,& les ayans attainct,les chargerent vivement: où d'un commencement fut fort aspremẽt combatu de part & d'autre, & sambloit de prime face que les chevaux Frãçois & Escossois deussent faire merveille, ayãs rompu quelques esquadrons de la cavallerie bourguignone. Ce que voyãs les Reytres, se departissans du gros de la trouppe,firent un lõg circuit, puis tout à coug vindrẽt cõme un foudre,tomber en flanc sur les François, lesquels se sentans attacquéz de ce costé là, donnerent une vollée biẽ à propos de leurs six pieces d'artillerie,qui fit grand eschecq des bourguignons. Mais tout aussi tost

*Berghe St. VVynocx & Dunkerke prinses par les François.*

*Bataille de Gravelinges.*

*Victoire des bourguignõs*

tost le Collonel Monichuysen sonsat avec son Regimẽt de Lãdsknechts du costé de l'artillerie, qu'il leur arracha des mains: dõt les Frãçois par despit mirent le feu dedens leurs poudres, en quoy pensans faire mal aux bourguignons, le malheur tomba sur leurs gẽs propres, qui en furent emportéz, dont s'ensuyvit la deffaitte du Mareschal, lequel estãt fort blessé fut prins, avec les Seigneurs de Villebon, Senarpont, Moruilliers, Chaune, & plusieurs Capitaines & gentilshommes. Le Comte d'Egmont eut son cheval tué soubs luy: le grand Bailly, de Wallon Brabãt, eut un bras emporté du canon, & deux ou trois tuéz aupres de luy. Le Seigneur de Courieres Gouverneur de Lille, Doüay & Orchies, y estoit aussi, qui ne pouvoit servir que de conseil, estant fort travaillé des gouttes, monté sur un petit mulet, qui fut tüé soubs luy: En somme il y fut si aspremẽt combatu, que des bourguignõs il y mourut quatre à cinq mille hommes sur la place, le Canõ des Frãçois les ayãt fort endõmagéz, desquels y en mourut sur le chãp de dix à douze mille: car peu en eschapperẽt: les bourguignons recouvrans tout le grãd butin qu'ils avoyent fait en Flandre: & parainsi fureut les pillards, pilléz. La ville de Dunkerke qui avoit esté prinse le second jour dudit mois, fut reprinse le quinziesme, où ils couperẽt la gorge à tous les François qu'ils y trouverent. Vne si grande playe renouvella celle de la journee de S^t. Laurẽt, & rompit l'entreprise sur la Duché de Luxembourg, où le Duc de Guise pretẽdoit s'acheminer, lequel sur la fin dudit mois de Iuillet, print la routte de Thierasche, & alla loger á Pierrepont, où il fut rẽforçé de sept Cornettes de Reytres, & d'un Regiment nouveau de Lantsknechts.

*Seigneurs Francois prisoniers.*

*Morts de part & d'autre en grand nombre.*

*Dunkerke reprinse.*

Quelque temps apres les Anglois dresserẽt une puissante armee de mer, portãt envirõ cẽt navires avec six mille hommes, dõt estoit Chef Millord Clinctõ Admiral d'Angleterre, auquel s'allerẽt ioindre vingt grãds navires tãt Hollãdois, Zelãdois, que Flamẽs, desq̃s estoit Chef le Seigneur de Wackene Vice-Admiral desdicts Pays: Lesquels tous ensamble ayans costoyé la Bretagne, finalement prindrent terre au Conquest, qu'ils pillerẽt, puis se mirẽt au long, & au large, pour butiner & brusler. Mais le Seigneur de Kersimpn ayant amassé environ huit ou neuf mille hõmes du Pays, & quelques garnisõs plus prochaines d'allẽtour, alla dõner sur les Anglois, lesquels furẽt tout aussi tost mis en routte: les bourguignõs voulãs tenir piet, furẽt la plus part tous saccagéz: De sorte que ceste Armade qui avoit tãt cousté, ne fit autre chose que de braver les François, estre batüe d'eux, & de se retirer avec perte & deshoneur. Au mesme tẽps le Roy Philippe vint de Brusselles en Arras, où il fit assãbler les Estats de tous les Pays bas, & leur proposa quelques demandes, dont nous parlerons cy apres.

*Armee de mer des Anglois & son succes.*

*Defaitte des Anglois & Bourguinons en Bretagne.*

Ce temps pendant le Duc de Savoye, le Comte d'Egmont, le Comte de Swartsenbourg & plusieurs autres Seigneurs & grands Capitaines, avec une aussi puissante armee qu'en vingt cinq ans auparavant on n'avoit pas encore veüe, estoyent campéz sur les frontieres de Picardie & d'Arthois, à une lieüe de Dourlẽs, qu'on pensoit qu'ils deussẽt assieger. Le Roy de France estoit pareillemẽt en cãpagne à l'autre costé, ayãt la ville d'Amiẽs à dos, avec une aussi puissãte armee. Ces deux camps furẽt ainsi à la barbe l'un de l'autre environ six semaines sans s'ozer ẽtre-mordre, qu'aucunes fois de quelques legeres escarmouches, & à aller au butin sur le Pays l'ũ de l'autre. Le 17. du mois d'Octobre ces deux armees estans si proches l'une de l'autre, advint une si grãde tẽpeste de vents, pluyes, gresle, tonnerre, & esclair, que de memoire d'homme n'avoit esté veüe de pareille, & pricipalemẽt allẽtour de Dourlẽs au camp des bourguignõs, qui faisoit envoller au haut & au loing les tentes & pavillons, & les deschiroit par pieces: & dura cest ĩpetueux orage deux jours entiers, tellement que par iceluy, y eut plus de la moitie des tẽtes envollees & perdües: tost apres se leva le cãp des bourguignons, & se separa, les povres soldats estãs fort mal en poinct, & allangouris du mauvais temps qu'il avoit fait.

*Armee du Roy Philippe en Picardie.*

*Estrange orage.*

Durãt le temps que ces deux grãds Prinçes estoyent si pres l'un de l'autre, autre chose ne s'estant avãcée en leur guerre, il sambloit qu'ils fussẽt là venus, plustost pour s'ẽtre-rechercher d'accord, qu'autrement: le pourparlé duquel fut moyẽné, & pour y entrer l'on choisit l'Abbaye de Cercãp sur les frontieres d'Arthois & de Picardie: où pour le Roy de France se trouverent le Conestable, & le Mareschal de S^t. André, encore prisoniers de la journee S^t. Laurẽt. Le Cardinal de Loraine, Moruilliers Evesque d'Orleans, Conseiller au Privé conseil, & le Secretaire l'Aubespine. Le Roy Philippe y envoya le Duc d'Alve, le Prinçe d'Orãge, Rigome de Sylva Prinçe d'Eboli son eschançon, Granvelle Evesque d'Arras, & le President du Conseil d'Estat & Privé Vigle de Zuichem. Ils s'assãblerent environ la mi-Octobre, ayãs pour moyenneurs des differẽs qui pourroyẽt survenir en leur pourparlé, la Ducesse doüairiere de Lorraine avec le Duc son fils. Mais comme les inimitiez estoyent si grandes & si inveterées, ayans eu leur progrez du temps de l'Empereur, & du Roy Frãçois, peres des deux Roix, & depuis par eux poursuivies: la chose fut fort pesante à conclure: l'un demandoit tantost un poinct, l'autre tãtost un autre, & tãdis se passoit le temps. Ce pendãt le Conestable qui avoit composé de sa rançon alla faire la reverence au Roy son Maistre, qui luy fit tout le bõ acceüil qu'il est possible de pẽser, l'appellãt son Cõpere, iusques à le faire coucher avec luy, cõme aucũs ont asseuré, & laissé par escrit.

*Commencement de pourparlé de paix entre les deux Roix.*

Tandis que ces deux Roix s'estoyẽt ainsi cõtrecãpez, l'Empereur Charles le quint mourut en Espagne le xxj. iour de Septembre, ayãt esté

*Mort de l'Empereur Charles le quint.*

esté travaillé quelques iours d'une grosse fievre, aagé de cĩquãte sept ans, huit mois & vĩgt & un iour: trẽte huit ans Empereur, & 44 Roy d'Espagne, de Sardaigne, & de Sicille. Quiconque aura par la lecture de nostre histoire, cy devant ramené en sa memoire les empeschemens de cest Empereur, qui presques tout le tẽps de son Empire a esté occuppé aux guerres & autres grands affaires: adorera sans doute la providence de Dieu au gouvernemẽt du monde, lequel de nostre temps a balãcé les choses d'un si admirable contrepois, & donné un tel Prinçe á l'Empire, entremeslãt les affaires de telle sorte, qu'il faut demeurer esperdu, les voyant seulement en gros: Ce qui fut tresesmerveillable en luy, est que parmy un abysme de tant de pensees, deliberations, & executiõs passees par son cerveau, & cõme par ses mains, il ayt peu subsister si long tẽps. Vray est, qu'il estoit travaillé des gouttes, mais cela ne l'empeschoit poĩt d'avoir tousiours l'esprit tẽdu de tous costéz, comme il l'a biẽ fait cognoistre à ses amis & ennemis. Au reste il savoit se donner relache á propos, & quoy qu'il fut d'un naturel fort posé, & que dez sa ieunesse on remarquat en luy, quelque plus grande meureté qu'aux autres Prinçes: si savoit il bien prendre ses heures de recreatiõ, pour estre puis apres, plus dispos aux travaux du corps & de l'esprit: il estoit de belle moyenne taille, robuste, adroit aux armes, affable à ceux qu'il aymoit, & aspre aux ennemis, mal-aysé à appaiser quand on l'avoit irritté: Mais sans quelques conseillers, qui mettoyent de l'huile au feu, & l'enaigrissoyẽt souvẽt, peut estre que beaucoup de choses se fussẽt passées plus doucemẽt durãt sõ Empire, qu'elles n'ont pas fait. Il souloit exorter les grãds Seigneurs qui luy estoyent les plus familiers, de ne perdre iamais courage au milieu des plus grãdes cõfusions, & d'user en toutes choses de moderatiõ, les asseurãt que ces deux vertus, l'avoyẽt maintenu entier parmi une infinité de troubles & desastres. Il estoit devot en sa Religiõ, sobre en boire & menger, & en parolles sales, vaines, & sottes, ioyeux toutefois en devis communs, esquels il avoit bõne grace à les biẽ exprimer en diverses langues, liberal, & grand aumosnier, hayssant au reste les flatteurs & mesdisans. Il manifesta devãt sa mort un sien fils bastard, qui par avant n'avoit esté cognu pour tel, nommé Dom Iean d'Austrice. Sa Soeur Madãe Alienore Royne Doüagere de France estoit decedée quelque mois auparavant luy, & sa Soeur Marie Royne de Hongrie le suyvit tost apres.

*Qualitez & bonnes parties en l'Empereur.*

*l'Empereur Charles manifeste D. Ioan d'Austrice son bastard.*

*FERDINAND premier du nom Empereur.*

FERDINAND *premier du nom Empereur* succeda à Charles le quĩt son frere, il avoit auparavãt (cõme nous avons dit) esté proclamé Roy des Romaĩs en la ville de Cologne, & couronné à Aix l'onziesme iour de Ianuier 1531. Apres la mort de Charles, Les Prĩçes Electeurs se trouverent à Francfort au mois de Feburier, où estoit aussi Ferdinand, ensamble Guillaume de Nassau Prince d'Orange, George Sigismond Selde, & Wolfgang Haller Secretaire d'Estat, Ambassadeurs de par l'Empereur, pour remettre l'Empire èz maĩs des Electeurs, & les prier biẽ fort, vouloir eslire Ferdinãd, auquel il portoit singuliere affectiõ, & l'avoit preferé à son propre fils, le Roy Philippe: quoy que l'ã 1548 la Roine Marie Soeur de l'Empereur & quelques autres eussẽt pratiqué pour le Roy Philippe: car alors l'Empereur qui y avoit mõstré quelque inclination, venant à peser les choses plus exactemẽt, enclina du costé de sõ frere. Apres que les Electeurs eurẽt esté assãblez en la maniere acoustumée, ils esleurẽt Ferdinãd Empereur, aux cõditiõs requises par les droits de l'Empire. Peu de jours apres ledit Empereur monta sur un eschaffaut, richement paré, avec les ornemens imperiaux, & s'assit en une chaire: puis les Electeurs suyvis de grand nombre de gens à cheval, ayãs couru par trois fois autour de l'eschaffaut au son des trõpettes, mettent piet à terre, & montent selon leur ordre au theatre, où ils mettent les genoux en terre, & prestent le serment au nouvel Empereur.

*Ceremonies du serment que les Electeurs prestẽt à l'Empereur.*

Au partir de ceste assamblee l'Empereur s'ẽ alla à Inspruck, & de là á Vienne en Austrice: d'où il envoya Martin Gusmã sõ Ambassadeur á Rome, pour faire entendre son election au Pape, estimant qu'elle seroit receüe sans contredit. Mais le Pape mit lors en deliberatiõ des Cardinaux, s'il ne faloit pas que Guzman rendit raison pourquoy l'Empereur Charles avoit quitté l'Empire, & cõment: aussi de quelle facon Ferdinãd l'avoit accepté: item si ces choses estoyent legitimemẽt faittes, & si elles devoyẽt estre vaillables, attendu que le consentemẽt du Pape, & du siege Romaĩ, n'y estoit poĩt entervenu. Les Cardinaux firẽt grandes cõsultatiõs là dessus, au preiudice manifeste de l'authorite de l'Empire, & de l'Empereur. Finalemẽt apres une longue preface sur l'importance de tel affaire: respondirent quãt à la premiere difficulté, qu'il faloit monstrer par instrumens autẽtiques & publics, cõment l'Empire estoit vacãt, par resignatiõ, ou remise de l'Empereur Charles: En apres cõmẽt Ferdinãd pretend luy avoir succedé: & que ce n'estoit raison de recevoir l'Ambassadeur à prester obeissance, ou faire autre acte public au nom du Prince, qui pretendoit estre nouvellemẽt esleu Empereur, si premierement il n'appert que celuy qui ne l'est plus, soit legitimemẽt deschargé: & qu'on voye aussi quel droit pretend le successeur, tellement qu'il est besoin produire acte public de part & d'autre.

*C'estoit pour vouloir monstrer que les Empereurs doivent dependre des Papes.*

*Premiere difficulté que met le Pape.*

Pour le regard de la secõde difficulté, il leur sábloit que tout ce qui s'estoit passé en la journée tenüe à Frãcfort, touchãt ceste electiõ, ne stoit d'aucune valeur, veu que l'autorité du siege Romain n'y estoit point entrevenüe: alleguãs, que les clefs de l'Empire, du Ciel, & de la terre, õt este dõnees au Pape Vicaire de Christ: que l'imposition des mains, les confirmations, couronnemẽs, & onctions, pratiquées envers les

*Seconde difficulté.*

les Empereurs apres leur election, monstrent l'authorité souveraine de ce siege,& ce à quoy les Empereurs sõt obligez vers iceluy : à quoy ils s'astreignent aussi par serment, & le recognoissent pardessus eux : ioinct qu'en ces Actes sont conferez les dons & graces du St. Esprit, que l'on apperçoit puis apres relvire éz Empereurs Catholiques. Pourtant, puis que la charge de l'Empire a esté donnée par le siege Romain, suyvant l'autorité d'iceluy à quelque Prince Chrestien, qui l'a receüe avec serment, il n'y peut renoncer sans expresse licence du superieur, ny estre quite de son serment, sans l'autorité du souverain, qui seul a la puissance de lyer & deslyer. A' ceste cause l'Empereur Charles n'avoit peu (disoyent ils) renoncer ny quiter, ni en sorte quelconque laisser la dignité Imperiale. Et ne servoit de rié à Ferdinãd de dire, qu'il luy suffit que sõ electiõ pour estre Roy des Romains, ayt esté cõfirmée par le Pape Clemẽt septiesme,& qu'il n'est besoin de confirmatiõ nouvelle en la successiõ de l'Empire : car l'autorite du Pape doit entrevenir necessairement en ce cas, pource que la succession n'a aucun effect, sinõ que l'Empire soit vacãt. Ce qui avient en trois sortes, ou par mort, ou par privatiõ, ou par resignation, dont les deux derniers dependent immediatement du siege Romain. Davantage tous les Actes de ceste journée Imperiale ne sont d'aucun pois, à cause des heretiques qui y sont entrevenus, lesquels n'ont plus le pouvoir à eux accordé, tandis qu'ils estoyent Electeurs Catholiques.

*Troisiesme difficulté.* Que ce que le Pape proposoit en troisiesme lieu à Ferdinand, estant de grand pois : Est qu'il devoit faire penitence, & recevoir censure : ce acceptãt, le St. Pere y pouroit proceder d'affectiõ paternelle: veu mesmes que le siege Romaĩ ne ferme point son girõ aux vrais penitẽs, & à ceux qui y recourẽt en confiãce. Pour le regard du dernier poĩct, ayãt egard au tẽps, que la Foy catholique estoit fort diminuée en Allemagne, & qu'il y avoit danger qu'elle en fut banie du tout finalement: suyvant les bons & sages avis que le Roy Philippe en avoit dõnez, il faudroit recõmencer, sãs qu'autres que le Pape, & Ferdinand s'ẽ meslassẽt: & qu'on ne demãda advis ny à Charles cinquiesme ny aux Electeurs. Pourtant (selon leur advis) le Roy Ferdinãd devoit renõcer à tout ce qui avoit esté fait en ceste journee de Francfort, quant à ce qui concerne l'Empire, & puis apres le Pape pourroit cõfermer le tout, si Ferdinãd luy en faisoit instãce. En apres que l'õ mit en avãt les lettres patentes de Charles 5e. afin d'entendre les causes & raisons de son inhabilité en la continuation de sa charge, ce qu'estant cognu recevable, lors l'Empire seroit vrayment vacant. Et au cas qu'il y eut defaut en ces patentes, cõme quand elles parlẽt de resigner l'Empire éz mains des Electeurs en faveur de Ferdinand, sans y adiouter la clause generale, que l'Empire est resigné ez mains de toute personne, qui a authorité d'en

*4e. difficulte.*

disposer, tels defauts se peuvent aysément r'abiller. Que durant la vacance de l'Empire il demeure en la puissançe du Pape, d'y pourvoir telle personne que bon luy samblera, & l'y confermer: estant chose asseurée au reste qu'en vertu de l'electiõ, & droit que le siege Romain a sur l'Empire, comme le monstre la confirmamation faitte par Clement septiesme, lors que Ferdinand fut esleu Roy des Romains, le mesme doit estre Empereur, s'il n'a depuis commis quelque faute, qui y dõne empeschemẽt. Ainsi donc ils concluoyent que Ferdinand, devoit envoyer nouvelles instructiõs pour demander confirmation, s'offrant en premier lieu de respondre à tout ce qu'on luy opposoit, & de s'en purger pour obtenir absolution, & prester le serment acoustumé. *Conclusion le Pape a eut que l'Empereur soit suiet à luy.*

Le Pape ayãt eu ceste resolutiõ des Cardinaux (embouchéz par gẽs qui vouloyẽt remüer l'Allemagne) retint Guzman Ambassadeur de l'Empereur, & ne luy voulut donner audience. Guzman fit entendre à son Maistre, que le Pape ne le vouloit point escouter comme Ambassadeur, ny recognoistre Ferdinand pour Empereur: ains alleguoit que Charles 5e. n'avoit peu resigner l'Empire entre autres mains que celles du Pape : que Ferdinand ne le devoit accepter, sinon du consentement du Pape: adioustant qu'il ne luy avoit esté possible d'obtenir audience, en trois mois, quelques raisons qu'il eut alleguées. L'empereur entendãt ces nouvelles, luy mãda que si trois jours apres ses lettres receües, il n'avoit audiẽce & despesche du Pape, qu'il se retirat de Rome, avec protestation, puis qu'il avoit esté envoyé par l'Empereur vers le Pape, afin de luy rẽdre honeur filial, à la coustume des Empereurs precedẽs: & qu'õ ne luy avoit voulu permettre d'executer sa charge, ce qui diminuoit de beaucoup de la dignité & maiesté Imperiale, il luy avoit esté enioĩct de partir necessairemẽt de Rome, pour aller faire ẽtẽdre par le menu á l'Empereur, tout ce qui luy estoit advenu en ceste negociation: quoy fait, l'Empereur aviseroit avec les Electeurs & Estats de l'Empire ce qui seroit bõ de faire. Suyvant cela Guzman demanda audience, declarant en cas de refus, qu'il ne pourroit seiourner plus longuemẽt. Finalemẽt il fut oüy le xiij. jour de Iuillet, en presence de sept Cardinaux seulement aupres du Pape, devant lesquels il ne voulut comparoir, ny parler, sinon en qualite d'Ambassadeur de l'Empereur, & fut receu & escouté en ceste qualité. Apres avoir declairé sa charge, le Pape fit de lõgues excuses, de ce qu'on ne luy accordoit sa demãde, adioustãt pour conclusion, puis que ceste matiere estoit de telle importance, qu'il avoit besoin de l'avis des plus sages: que sa Saĩcteté n'avoit eu assez de tẽps pour meurement considerer les articles que les Cardinaux & Iurisconsultes mettoyẽt en avant: & que si l'Ambassadeur ne pouvoit seiourner plus long temps, il pouvoit se retirer vers son Maistre, qui le rappel-

*l'Ambassadeur de l'Empereur ne pouvant avoir audience du Pape est remandé.*

*l'Ambassadeur a audience.*

pelloit:& que le Pape évoyeroit Legat expres vers ſa Ma^te. Imperiale,apres avoir eſpluché les choſes plus exactement. Cela oüy Guzman fit entendre aux Cardinaux aſſiſtens,la cõmiſſion qu'il avoit de proteſter: à quoy le Pape reſpõdit qu'il approuvoit le tout, cõme choſe tournant au proufit de luy & de Ferdinãd. Guzmã ſe retira incontinent apres : & depuis l'on ne remua riẽ en tout ceſt affaire,l'Empereur ſ'arreſtant à ſon election legitime,& les choſes ſe paſſans aſſés paiſiblement ſoubs ſon adminiſtration:tellement que le Pape Paul venant á mourir,Pie quatrieſme ſon ſucceſſeur ratiffia ſans contrainte l'election de Ferdinãd,& receüillit honorablement ſes Ambaſſadeurs comme envoyéz de par l'Empereur.

*Le Pape met de l'eau en ſon vin.*

On peut dire auſſi que le gouvernemẽt de Ferdinand fut autant paiſible,que celuy de ſon frere Charles avoit eſté martial. Car quand il parvint à l'Empire,ayant cognu par experience,combien les conſeils violents eſtoyent dangereux , il reſolut d'entretenir les choſes en paix: ioinct qu'il n'avoit pas la vivacité de ſon frere , ains eſtoit d'un naturel beaucoup plus peſant,moins apprehenſif,& aymant le repos, auſſi qu'il avoit de la beſogne aſſes contre le Turc.

*L'Eveſque de Wirtſbourg tué en ſa ville.*

Toute ceſte année 1558. ſe paſſa aſſez paiſiblemẽt en Allemagne,excepté la mort de Melchior Zobel Eveſque de Wirtſbourg , lequel fut tüé dedens ſa ville en plain iour par quinze hommes de cheval, le chef deſquels fut eſtimé eſtre Guillaume Grombach , pour quelques differens & meſcontentemens que l'Eveſque & luy avoyent enſamble:Chriſtophle Cretzer l'un des cõplices ayant eſté mis au ban de l'Empire fut pourſuivy , & l'an enſuivant prins en Lorraine:comme on le menoit á Wirtſbourg: ſur le chemin ſes gardes dormans de nuict , il ſ'eſtrangla ſoy meſme. La plus part de autres tomberent avec le temps ez mains de juſtice.

*Mort de Marie Roine d'Angleterre.*

Le 17 de Novembre audit an mourut Marie Roine d'Angleterre féme du Roy Philippe, ayans eſté mariez enſamble en peu de contétement depuis l'an 1554. Ceſte Roine troubla merveilleuſemẽt tout ſõ Royaume par ce mariage, auquel ſa mort amena tout un autre changemẽt,tãt en l'Eſtat, qu'en la Religiõ : luy ſuccedant ceſte vertueuſe Prinçeſſe Elizabeth ſa Soeur , qui durant le regne de Marie avoit touſiours eſté priſoniere,& ſouffert beaucoup d'indignitéz de ceux meſme qui l'avoyent en garde. Elle fut cõme conduitte de la priſon & d'un eſtat miſerable,à la courõne, aagée de 25 ans, docte, & ſage Prĩceſſe,experte ez lãgues Grecque,Latine,Frãçoiſe,& Italiẽne, vigilãte Deffẽdereſſe de la foy, & Religion reformée: elle fut couronnée á Lõdres le 17 de Feburier 1559. Le Cardinal Regnault Pole ſuyvit biẽ toſt laditte Roine Marie, & mourut (cõme on dit) de deſplaiſir,& de peur , du changement qu'il ſentoit advenir en Angleterre.

*Elizabeth luy ſuccede.*

*1559.*

*Mort du Cardinal Pole Anglois.*

Envirõ ce temps là mourut auſſi Chriſtierne Roy de Danemarc ayãt eſté long tẽps detenu priſonier,& deſpoüillé de ſõ Royaume,qui lors eſtoit poſſedé par Chriſtierne fils de Frederic qui l'en avoit dechaſſé. Quand il vint aux extremes,le Roy poſſeſſeur l'alla conſoler,& ſe reconcilierent par enſãble , puis quelque tẽps apres l'un des Chriſtiernes ſuivit l'autre , & mourut,laiſſant ſon fils auſſi appellé Frederic, qui fut pere de Chriſtierne á preſent Roy regnant.

*Mort de deux Chriſtiernes, Royx de Danemarc toſt l'un apres l'autre.*

Les obſeques & pompes funebres de l'Empereur & de la Roine d'Angleterre eſtãs achevées à Bruſſelles,les deputéz qui déz le mois de Septembre avoyent commencé à ſ'aſſambler en la ville de Lille pour traiter la paix ce trouverent de rechef parenſamble au mois de Mars dudit an 1559 au Chaſteau en Cambreſis, où ſe trouverent parillemẽt de la part de la Roine d'Angleterre Elizabeth, l'Eveſque d'Eli,Millord Hauward Baron d'Eſſingen, avec le Docteur Wotton Doyen de Cantorberi,& les Deputèz d'Emanuel Philibert Duc de Savoye. Le Roy Henry deſireux d'avoir pour allie le Duc de Lorraine, luy accorda Madame Claude ſa fille puiſnée,reſervant l'aiſnée pour la concluſion de la paix:les eſpouſailles furent faittes à Paris le 5^e. de Febu. En ce deuxieſme pourparlé de paix,les uns & les autres faiſoient des froids: mais beaucoup plus les Eſpagnols , favorizéz de nouveaux heureux ſuccez en Piemont,où les François avoyent eſté batus , parquoy beaucoup de difficultéz ſe repreſenterẽt: ne voulans ny l'un ny l'autre rien ceder,qu'a grand paine,de ce qu'il tenoit:à quoy la Ducheſſe de Lorraine moyennoit tant qu'elle pouvoit. Et comme la ſemaine devant Paſques il ſambloit que tout fut failli & renverſé,elle les pria avec les larmes aux yeux de ſe vouloir aſſambler ſeulement encore vne fois , pour voir ſi Dieu n'y beſogneroit point par ſa miſericorde,car chacũ eſtoit lors preſt de trouſſer bagage,pour ſe retirer avec aigreur. Elle & ſon fils y avoyent grãd intereſt,ſi la paix n'eut pas eſté faitte. Touteſfois en toutes ces diſſimulations des Eſpagnols,le Roy Philippe bruſloit de deſir qu'elle ſ'accordat,pour retourner en Eſpagne,à quoy il aſpiroit comme le poiſſon apres l'eau. En fin apres beaucoup de mines on approcha de concluſiõ. Au traitté de Cercamp il avoit eſté parlé du mariage entre Charles Prĩçe d'Eſpagne,& Elizabeth de Frãçe fille aiſnée du Roy Henry. Les deputéz voyãs le Roy Philippe veuf, & tenãs l'aliance plus ferme ſ'il eſpouſoit la Prĩceſſe,que l'õ vouloit dõner à ſon fils,mirẽt ceſt article en cõferẽce, lequel fut arreſté au cõtentemẽt des 2 Roix:& ſur ce toutes choſes biẽ debatües la paix fut cõclüe le 3^e. jour d'Apuril, & ſe terminerent toutes ces guerres cruelles, & ſanglantes Tragedies,en nopces,& depuis de nopces,en pleurs , comme nous dirons tantoſt. C'eſt un grand cas que Dieu n'a pas voulu permettre que l'Empereur, ny nulles de ſes Soeurs Roines ayẽt veu laditte paix,

*Le Duc de Lorraine eſpouſe la ſeconde fille du Roy Henry.*

*Paix concluë.*

mou-

mourans en peu d'espace l'un apres l'autre. Tellemēt que presques en une mesme saison, c'est à dire en moins de deux ans, mourutēt un Empereur, cinq Roix, quatre Roines, un Pape & deux grands Ducs : assavoir l'Empereur Charles cinquiesme, deux Christiernes Roix en Danemarc, le Roy de Suede, les Roix Hēry & François pere & fils en France, Alienore Roine Doüagere de France, Marie Roine Doüagere de Hongrie, celle de Pollogne, & celle d'Angleterre, le Pape Paul 4e. les Ducs de Venise, & de Florence.

*Digression.* Par ceste paix le Roy Henry ne retint rien que Calais, sans gagner un seul poulce d'autre terre en ceste longue & pernicieuse guerre qui avoit desolé tant de Provinces, saccagé, bruslé, ruiné tant de villes, bourgs, villages & chasteaux, fait mourir tant de Princes, Seigneurs, gentilshommes, Capitaines, soldats, citadins, & paysans: causé tant de ravissemens, de femmes & filles, & en vn mot, qui avoit mis sans dessus dessoubs toute l'Europe. Le Roy de France rendit plus de deux cēs places, pour la conqueste desquelles une mer de sang de ses subiects avoit esté espandüe, les thresors du Royaume espuiséz, & luy endebté de touttes parts. Et qui fut le pis, le feu esteint éz bords du Royaume, se vint allumer bien tost apres au milieu, & par tous les endroits d'iceluy: cōme le regne de ses successeurs, que nous verrons cy apres en ont fait foy. Mais ces choses sont abysmes des jugemens de Dieu, lesquels il ne faut pas sonder, mais adorer celuy, qui ne fait rien que sagement, en misericorde sur ses enfans, & en sa vengeance redoubtable & tresiuste sur tous ses ennemis. Or la paix se publia avec les ceremonies en tel cas requises, premierement en la ville de Brusselles, sur les bailles de la Court: puis par toutes les villes du Pays bas, & du Royaume de France, avec extreme resiouïssance des deux peuples allangouris de si longues guerres, n'ayant presques plus d'alleine pour pouvoir respirer, principalemēt ceux de Picardie, Arthois, Henaut, Luxembourg, Champagne & autres frōtieres. Les articles de la paix touchant ce que les deux Roix devoyent rendre l'un à l'autre, & au Duc de Savoye, furent tels.

*Articles principaux de la paix.* » Celuy des deux Roix qui premier receura »villes, forts, ou chasteaux, sera tenu de bailler »ostages à l'autre, jusques à ce qu'il ayt restitué »les villes & autres lieux qu'il est tenu de restituer. Philippe Roy d'Espagne aura en mariage Madame Elizabeth fille aisnée du Roy de »France, avec laquelle il aura pour dot la somme de quatre cens mille escus. Emanuel Philibert Duc de Savoye espousera Madame »Marguerite Soeur du Roy de France avec »laquelle il aura trois cens mille escus, & le »Roy rendra à son futur Beau-frere l'usufruit »de la Duché de Berry sa vie durant. Toutes »les places villes & chasteaux que le Roy tient »seront rendües au Duc, saulf qu'il retiendra »cinq villes en vsufruit cinq ans de long, au »pays de Piemōt, assavoir Turin, Angueri, Chinas, Quiers, & Ast la neufve, avec les forts & »jurisdictions d'icelles: endedens lequel tēps »ledit Seigneur Roy renoncera á tous droits »qu'il a esdittes places. Samblablement le Roy »d'Espagne retiendra deux villes & places en »Piemont, assavoir Verceil, & Ast la vielle: lesquelles il rendra avec toutes leurs jurisdictions, lors que le Roy de Frāce aura restitué ce »qu'il est submis de rēdre. Que l'Isle de Corse demoureroit aux Genevois, & Siene au »Duc de Florence. Le Roy d'Espagne rēdra au »Roy de Frāce les villes de St. Quentin, Hem, »& Chastelet, en tel estat qu'elles sont à present, saulf l'artillerie & munitions. En cōtrepartie le Roy de France rendra Thionville, »Momedi, & Marienbourg aux mesmes cōditions que dessus: il rendra pareillement Boüillō à l'Evesque de Liege, avec tout ce qu'il »peut avoir usurpé sur ledit Pays: au regard de »la ville d'Yvoys, le Roy de Frāce la pourra faire desmanteler en recompense de la ruine de »Teroane, & ne s'y fera desormais aucune fortiffication. Le fond de la ville de Teroane sera »rēdu au Roy de Frāce, avec telles frāchises, & »jurisdictiō qu'auparavāt, saulf qu'il ne s'y fera »aucune fortiffication. Le Marquisat de Mont-»Ferrat retournera au Duc de Mantua, & les »places occuppées par les deux Roix luy seront rendües, saulf qu'ils reporteront l'artillerie, & munitions qu'ils ont ez forteresses »qu'ils y ont dressées, lesquelles il pourrōt reciproquement desmolir si bon leur samble. »La Comté de Charolois sera rendüe au Roy »d'Espagne. Le bailliage de Hesdin avec toute »la jurisdiction demeurera au Roy Philippe, »sans que le Roy de France y puisse rien pretendre doresnavāt, non plus qu'à la Forteresse. La Comté de St. Paul demeurera à Madame de Touteville, Ducesse de Longueville, »saulf les droits des deux Roix, dont le Roy »d'Espagne retiendra la souveraineté. Le Roy »de France retiēdra encore huit ans de long la »ville & usufruit de Calais, puis elle retourne»ra aux Anglois. La Duché de Valēce sera ren»düe au Roy de France.

Voila en somme les poincts capitaux de la paix, traittée au Chasteau en Cambresis, entre les deux Roix. Pour laquelle ratiffier arriverēt à Brusselles le dixiesme de May le Duc de Lorraine, & avec luy les Cardinaux de Lorraine & de Guise ses Cousins, accompagnez de grande noblesse Francoise. Lesdits Seigneurs comme Ambassadeurs du Roy de Frāce, pour recevoir le serment du Roy Philippe, à la confirmation de la paix.

Le Roy Henri estant d'accord avec ses ennemis de dehors, avec lesquels chacun imaginoit des alliances immortelles, fut conseillé de continüer & redoubler le rude traitement cōmencé contre ses subiects de la Religion, laquelle parmi tāt de troubles avoit prins grand *Le Roy Henri apres la paix cōmence à troubler la religion.*

accroiſſement,par tout le Royaume. En lieu dõc de pourvoir par remedes ſpirituels en ce qui concerne les ames:pluſieurs mal cõſeillez, Cõſeillers de ce Prĩçe (qui autremẽt eſtoit de bonne paſte,d'un eſprit doux, & ſ'appercevãt tard des tours que gens plus fins que luy ioüoyent au deſadvantage du bien de ſon eſtat) luy firẽt concevoir une haine extreme contre leſdicts de la Religion, luy empliſſans les oreilles d'idignes & terribles rapports.Le Sr. d'Andelot frere de l'Admiral de Chaſtillon ſ'en ſentit des premiers,ayant eſté envoyé en priſon á Melun à cauſe de la Religiõ:là deſſus pluſieurs meſcontentemẽs,& ſoupçons ſe fourerẽt entre les plus illuſtres maiſons, dõt ſourdirẽt beaucoup de maux,eſclos apres la mort du Roy Henry,cõme on verra cy apres: lequel ayant entẽdu qu'au Parlement de Paris ſe trouvoyẽt diverſitez d'avis au fait des ſentẽces contre les priſoniers de la Religiõ,fut ſollicité de ſe trouver en vne Aſſamblee tenüe aux Auguſtins,(à cauſe que le palais eſtoit occuppé pour l'appareil des mariages)laquelle fut appellée Mercuriale(pour ce quelle ſe fit par un mercredi)afin d'y entendre les advis des Preſidẽs & Conſeillers.Les auteurs de tels conſeils eſtimoyẽt que la preſence du Roy eſtõneroit tous les opinãs: & que parainſi ceux de la Religion demeurans ſans ſupport,& condampnéz,ils feroyent voye à l'execution de leurs deſſeins:il avint tout autrement, car quelques Cõſeillers dirẽt nettement , qu'il covenoit proceder avec moins de rigueur contre ceux de la Religiõ,iuſques à ce qu'ẽ un Cõcile libre on leur eut mõſtré qu'ils fuſſent en erreur. Celui qui parla plus cler & plus vifuemẽt fut Anne du bourg hõme treſdocte,& de ſinguliere pieté, lequel ayant gratiffié au Roy vne entrepriſe ſi ſaincte & royale,& parlé en toute ſyncerite de la reformation des deſbordemens, qui ſe trouvoyent au Clergé,qui ſambloit dõner matiere á l'accroiſſemẽt de la Religion reformée:le Roy qui n'avoit iamais oüy propos de telle importance, & accouſtumé à toutes autres voix,à l'inſtinct du Cardinal de Lorraine,cõmanda au Coneſtable de faire mener Du bourg, & les autres qui avoyẽt opiné de meſme,en priſon:pour reſpõdre plus amplement de ceſt advis,iurant (tout eſmeu)qu'il en verroit le bout.Le jeune Mõtgomeri Capitaine des gardes (qui depuis donna le coup mortel au Roy , comme nous dirons incontinent) eut charge de les mener á la Baſtille.

*Mercuriale tenüe à Paris depuis aſſez renommée.*

*Le Conſeiller du Bourg & autres priſoniers.*

L'inquiſition d'Eſpagne fut allors introduitte en Françe, & trois Cardinaux inſtituéz Chefs d'icelle: puis le Roy eſcrivit à tous les »Parlemens de France, leur commandant de »pourſuivre les Lutheriens(ainſi les appelloit »il)à toute outrãce,leſquels il ſe plaignot ſ'eſ»tre trop accreuz en ſon Royaume , ce pen»dant qu'il eſtoit occuppé ez guerres des an»nées precedentes;mais lors que la paix ſ'eſ»toit trouvée entre le Roy Philippe & luy, »qu'il n'avoit rien tant à cœur que de les ex»terminer iuſques au dernier : pourtant leur »mandoit qu'ils ſ'employaſſent de tout leur »pouvoir à l'execution de ſon commandemẽt, »& que ſ'ils avoyent beſoin de forces extror»dinaires, il leur envoyeroit des gens de guer»re,pour y tenir la main forte:qu'ils aviſaſſent »donc de n'y point proceder lachement , avec »aucune connivence , comme il diſoit qu'au»cuns avoyent deſia commencé, autrement »qu'il ſ'en prendroit à eux tout premier, afin »de ſervir d'exemple aux autres, à ſogneuſe»ment executer ſes commandemens : car le »Roy Philippe ſon Gendre & luy, avec le Duc »de Savoye ſon Beau-frere, ſ'eſtoyent reſolus »(contractant la paix & ces mariages)de ſ'em»ployer egalement eux & toute leur puiſſan»ce,à exterminer les Lutheriens. Par ces let»tres & autres placcarts,tous ceux de la Reli»gion eſtoyent comme aſſoppis de ſommeil, »eſpouvantez de tant plus par l'empriſonne»ment de ces Conſeillers du Parlemẽt,& n'o»zoyent nulle part ſonner mot : meſmes les principaux Prĩnçes du ſang,aſſavoir le Roy de Navarre & le Prĩnçe de Condé freres , ſe tindrent coys,tant que le Roy Henri mort,ils ne ſe ſeurent plus long temps contenir ſans en faire quelque demonſtration.

*Lettres du Roy de France aux Parlements pour pourſuyvre la Religoin.*

*Premiere alliance pour perſequuter la Religion.*

Au mois de Iuin le Duc d'Alve Procureur du Roy d'Eſpagne en vertu de Commiſſion , le Prĩnçe d'Orange Guillaume de Naſſau,l'Amoral Comte d'Egmont, avec grand nombre de Seigneurs,& gentilſhommes,furent de la part du Roy d'Eſpagne envoiez en France pour confirmer ceſte paix , & en recevoir le ferment du Roy, enſamble au nom de leur maiſtre affiancer Madame Eliſabeth fille aiſnée du Roy: en quoy le Duc ſuyvant ſa procuration particuliere repreſentoit le Roy d'Eſpagne,& furent ces fiancailles celebrées au grand contentement d'un chacun , en la ville de Paris le 25 dudit mois,le Roy cõduiſant ſa fille au temple en grãd triomphe & magnificence, l'office eſtant fait par le Cardinal de Bourbon.

*Nopces du Roy d'Eſpagne & du Duc de Savoye.*

Le Duc de Savoye Prĩnçe de Piemont partit au meſme tẽps de Bruſſelles avec une belle ſuytte richemẽt equippée, pour aller á Paris eſpouſer Madame Margueritte Soeur du Roy Hẽri:arrivãt á Eſcoüan quatre lieües de Paris il fut honorablement receu, & magnifiquemẽt traitté du Coneſtable: où le Comte d'Egmont le vint voir paſſãt par là,pour retourner à Bruſſelles vers le Roy Philippe. Le Duc de Savoye mena quant & luy dixhuit beaux chevaux richement enharnachéz qu'il preſenta au Roy ſon futur Beau-frere:entrãt dans Paris deux cens gentilſhommes tant Savoyarts que Piemontois accouſtréz tous de velours noir & la chaine d'or au col(ayans ſurattendu ſa venüe en laditte ville) luy allerent au devant, & comme leur Prĩnçe naturel,que tant & ſi long temps ilz avoyent regretté,le ſalüerent avec grand demonſtration de joye,& d'honeur,leſquels

*Entree du Duc de Savoye en Paris*

quels marchans en bel ordre devant luy,il entra dedens Paris accompagné du Prince d'Orãge,du Duc de Brunswyc, Comte de Horne, Baron de Montigni son frere,Comtes de Schwartsenbourg,Mansfeldt, & d'autres grands Seigneurs, tãt qu'ils arriverent au Louvre,où le Roy le vint recevoir au pied des degréz.

*Nopces tournées en pleurs.* Les espousailles du Roy Philippe estans achevées,apres les feux de joye pour la paix,les applaudissemens du Peuple,s'esgayant pour ce repos,les largesses,proclamations, & ceremonies accoustumées superbement faittes: apres les somptueux bancquets, ieux, mascarades, danses,& autres actes de resiouïssances, s'ensuyvit le dernier Acte, qui changea toutes ces commedies ioyeuses & riantes, en une sanglante & luctueuse tragedie,dont le Roy fut le lamentable suiet. Car ayãt publié le Tournoy dressé en la rüe de St.Antoine,où (contre l'advis de plusieurs, qui le prioyent laisser cest excercice à ceux qui luy en donneroyent assez de plaisir) il voulut estre un des tenans, secondé des Ducs de Ferrare, & de Guise: mais le second iour du pas de ce Tournoy, apres avoir bien couru, cõme la Roine le fit prier de se retirer, & que le Duc de Savoye & le Conestable s'y employassent, il luy envoya dire par le Mareschal de Montmorenci, qu'il ne courroit plus qu'une fois,& ce pour l'amour d'elle: sur ce ayãt envoyé une lance au Comte de Montgomeri, (dit Lorges) Capitaine de ses gardes (que l'on croyoit este la plus roidde lance de France) luy commanda de courir contre luy, dont le Comte s'en excusa bien fort, pour la reverence qu'il portoit à son Prince: ce neantmoins soit par presomption, ou autrement,ou que Dieu le voulut par ce moyen retirer du monde, pour des occasions reservées à son seul iugement: il voulut, & envoya commander bien expres au Capitaine Lorges d'entrer en lices sans plus retifver. En courant le Roy fut touché de droitte attaincte aux gardes, duquel coup Lorges rõpant son bois,luy fit plier l'eschine,& le renversant de la roideur,fut son habillement de teste deffermé,& la visiere eslevée, dans laquelle entra un esclat de la lance volant en pieces, qui d'un contre-coup donna au Roy entre le sourcil & la paupiere,& entra en l'oeil si avant que le test en fut feslé: incontinent ce pauvre Prince commenca à chãceler,mais les principaux Princes & Seigneurs coururent soudain aupres, & le porterent en son hostel des Tournelles.A vray dire il advint bien que ce coup ne fut pas donné par un Seigneur Bourguignon,qui eut peu mettre tous les autres Seigneurs du Pays bas là presens,en danger: car la Court & tout Paris en furent mervilleusement troublez, tous ces festins & esbats tournans en deüil,& en pleurs. Cela advint par un samedi premier jour de Iuillet, dont il mourut le dixiesme ensuyvant. Le Roy Philippe y envoya son Medecin le Docteur Vezalius, mais il n'y proufita non plus que les autres.I'ay toutefois ouy dire á Monsieur La-vernot lors l'un des Chyrurgiens du Roy de France,que la playe n'estoit pas incurable:mais que la diversité de opinions des Medecins & Chyrurgiens, gasta tout, ou bien si la playe estoit curable,que Dieu avoit aveugli tous les Medecins.On dit que le jour mesme de sa blessure (& aucuns l'ont escrit) sur les plaites que le matin on luy avoit fait de ceux de la Religion,il avoit ivre de leur faire á tous crever un oeil,pour mieux les recognoistre:& que de ses yeux propres, il voulut voir brusler le Cõseiller Anne du Bourg, de la mort duquel nous parlerons cy apres.

*Le Roy Henri blessé.*

*Mort du Roy Henri.*

La Roine Catherine de Medicis sa vesve, se voulant venger de la mort du Roy son Mary,fit razer & desmolir ce lieu des Tournelles où il mourut:& depuis plus de douze ãs apres fit trencher la teste dedens Paris au Capitaine Lorges,ayant esté assiegé & prins en la ville de Damfron,faisãt service au Duc d'Allencon frere du Roy,& fils d'elle.

Le Roy Henri mourut le treiziesme an de son regne aagé de quarante & deux ans: un jour avant sõ trespas,il voulut que les espousailles du Duc de Savoye & de Madame Margueritte sa Soeur, se celebrassent en sa chambre,& que ce qui avoit esté accordé au Duc par le traitté de paix fut entierement observé. Son coeur fut inhumé au temple des Celestins en la Chappelle des Ducs d'Orleans. Ses obseques Royales furẽt celebrées le 13 d'Aoust, & son corps enterré à S. Denis au commun tombeau des Roix de France. Le Roy d'Espagne envoya le Duc d'Arcos Espagnol à Paris, plaindre le deüil de sa mort, & fit celebrer ses obseques à la royale en la ville de Gand le 27 de Iuillet au temple St.Michel.Ce fut un beau Prince, genereux, d'esprit doux, aymant ses serviteurs, & les hõmes vaillans. Il estoit adonné à ses plaisirs,& à croire ceux qui le savoyent prendre selon son naturel, lesquels aussi bien souvent luy faisoyent prendre un mauvais pli, ce qu'il ne pouvoit si tost descouvrir. L'ambition & l'avarice de quelques uns qui le possedoyent, entretindrent les guerres que nous avons descrites ci devant, notamment apres la rupture de la trefve: mirent en vente les loix, offices,& benefices, espuiserẽt les bourses des François par infinies exactions, dont s'ensuivirent de grands maux. Deux grands pechez se glisserent en France soubs le regne d'iceluy (qu'on disoit avoir suivy la Roine, venãt d'Italie en France) assavoir l'atheisme, & la magie, ausquels s'adioignit la corruption des bonnes lettres.

*Meurt en fleur d'aage.*

*Qualitez du Roy Henry.*

*Deux pechez venus en France soubs son regne.*

Car la cognoissance d'icelles ramenée par le Roy François premier, se couvertit en plusieurs esprits malins & curieux, en occasion de toute meschanceté: principalement en ceste fourmilliere de Poetes François, qui soubs son regne,& de ses fils,par leurs rimes impures, & remplies de blasphemes, renverserẽt une infinité

nité d'ames. Ces pechéz & autres en treſgrand nombre prindrent accroiſſement depuis, attirans ſur petits & grands en France les eſtranges chaſtimens, que le regne de ſes ſucceſſeurs à fait voir.

Il eut de Catherine de Medicis ſa femme, qu'il eſpouſa lan 1533, cinq fils & cinq filles: le fils aiſné fut Frãçois ſecõd, qui luy ſucceda, né le 20[e] de Ianvier 43. le deuxieſme fut Loüys Duc d'Orleans, lequel mourut au bout de quelques mois, le troiſieſme Charles Maximilien né le 27 de Iuin 1550 Roy apres le treſpas de François ſon frere, le quatrieſme Eduard Alexandre depuis Roy, & nomme Henri 3[e], né le 19 de Septembre 1551. Le cinquieſme Hercules depuis nommé Francois, Duc d'Alencon d'Anivou, de Berri, de Brabãt, Comté de Flandres: du Maine, né le 18 de Mars 1554. L'aiſnée des filles fut Elizabeth accordée au feu Roy d'Angleterre Eduard 6[e], mais mariée à Philippe Roy d'Eſpagne, & née l'onzieſme jour d'Apuril 1545. la ſeconde Claude mariée à Charles Duc de Lorraine, née le 12[e] de Novembre 1548, la troiſieſme Margueritte mariée à Hẽry de Bourbon Roy de Navarre à preſent Roy de France, née le 14[e] de May 1552 la quatrieſme & cinquieſme nommées Ieane & Victoire nées d'une ventrée le 24 de Iuin 1556 & decedées toſt apres.

*Roy de Frãçe.*

FRANCOIS de Vallois ſecond du nom, ſucceda à Henri ſon Pere, qui paravant ſon treſpas l'admoneſta de nourir paix avec le Roy d'Eſpagne, & de l'aymer & honorer comme ſon Beau-frere, il n'avoit pas encore alors attaint l'aage de ſeize ans, ayant eſpouſé Marie Stuard Roine d'Eſcoſſe fille du Roy Iaques & de la Soeur des Seigneurs de la maiſõ de Guiſe: leſquels par la faveur de la Roine leur Niepce, eurent du vivant de ce Roy François toute l'adminiſtration du Royaume de France, & ſuſciterent de grands troubles en Eſcoſſe, pretẽdans de la gouverner comme ils faiſoyent la France. Incontinent que le Roy Henri eut la bouche cloſe, le Duc de Guiſe & le Cardinal de Lorraine ſon frere, menerent le Roy & ſes freres, avec les Roines au Louvre, l'aiſſãs pour gardes au corps mort du Roy les Princes du ſang, le Coneſtable, les Mareſchaulx, & l'Admiral de Frãçe avec pluſieurs chevaliers de l'ordre, & Seigneurs du parti Coneſtabliſte. Le cõmencement du regne de ce jeune Prince promettoit beaucoup, quand l'on vid ſoudainement rappellé en Court François Olivier hõme de grande reputatiõ, paravãt Chãcelier, & qui avoit eſté chaſſé par les menées de la Ducesse de Valentinois, laquelle poſſedoit le feu Roy: l'on eſpera encore davantage, alors qu'on apperceut ceſte Duceſſe hors de credit: car on luy fit rendre incontinent les clefs du cabinet du Roy, enſamble ſes precieuſes bagues, qui furẽt baillées à la Roine regnante: mais ce boute-hors eſtoit une querelle particuliere de fẽmes: car la Duceſſe avoit eſte Roine de fait durant la vie de Henri, au veu & ſceu, de tous.

*Ceux de Guiſe ſe ſervent de la Roine Mere.*

La Roine Mere qui la hayſſoit extremement, fut bien ayſe de la voir deſpoüillée & chaſſée, ſe contentant de cela, pour ne perdre la faueur de ceux de Guiſe, leſquels, quoy qu'advancez par la Duceſſe, voyans que c'eſtoit vne planche pourrie, la quitterent pour ſaccõmoder à l'autre, aſſavoir à la Roine mere, qui ne leur ſervit pas moins que la premiere. Le Coneſtable voyant que le Roy avoit declairé au Parlemẽt, qu'il entendoit que l'on ſadreſſat deſormais pour tous affaires cõcernans l'eſtat de la couronne & de ſa maiſõ, à ſes deux Oncles le Duc de Guiſe & le Cardinal de Lorraine: par conſequent ſes ennemis mortels, colloquez en ſon lieu, & faiſans ce qui appartenoit à ſõ eſtat de Coneſtable, & grand Maiſtre de France, voire en preſẽce des Eſpagnols & eſtrangers, qui paravant l'avoyent tant reſpecté: environ huit iours apres la mort du Roy Henri alla faire la reverence au nouveau Roy luy rẽdit le cachet à luy commis par le defunct: & ayant entendu du Roy que la charge des Finãces, & des affaires d'eſtat eſtoit cõmiſe au Cardinal & au Duc, le commandement ſur ce qui concernoit le fait de la guerre, item, qu'on luy donnoit honeſtemẽt congé, diſant qu'on le retenoit du conſeil, & que quand de fois à autre, il voudroit venir en Court, il ſeroit bien venu: remercia le Roy, qui luy permettoit de ſe retirer, & le ſupplia quant à ſe trouver au conſeil, de l'en excuſer, pour deux raiſõs: l'une, qu'il ne pouvoit ſervir à ceux auſquels il avoit touſiours commandé: l'autre, qu'eſtant tenu pour viel radoté, ſon conſeil n'eſtoit requis: au reſte il fit offre de ſes biens & de ſa vie au Roy, puis alla voir la Roine mere qui le mania rudement, iuſques à luy reprocher d'avoir dit en riant au feu Roy, qu'il n'avoit enfant qui luy reſſãblat, que ſa fille baſtarde avoée, & mariée au Mareſchal de Mõtmorenci ſõ fils: elle adiouſta que pour l'amour du defunct, elle quittoit ſõ iniure particuliere, & que ſans ce reſpect, elle luy pouvoit faire trencher la teſte: au demeurãt l'exorta de ne renõcer du tout la cour: mais d'y venir quelques fois. Il maintint l'accuſation de ce propos des enfans eſtre fauſſe, la pria d'avoir ſouvenance des ſervices, qu'il avoit faits à elle & au Royaume, & non au rapport de ſes ennemis, qui ne luy feroyent pas tout le mal qu'ils pretendoyent. Ayant prins congé, & conduit ſon Maiſtre au tombeau, il ſe retira en ſa maiſõ. Le Mareſchal de St. André avãcé par la faveur du feu Roy, duquel il eſtoit ſerviteur ſecret, & engraiſſé des confiſcations des biẽs de ceux de la Religion, & d'emprunts à non rendre, ayant fait offre de tout cequ'il avoit à ceux de Guiſe, fut receu en leur bende.

*Le Coneſtable deſpointé ſe retire.*

*Le Coneſtable rudement manié par la Roine Mere.*

*Ceux de Guiſe poſſedent le Roy.*

*Les Princes du ſang eſcartez.*

Quant aux Princes du ſang: le Prince de Condé fut envoyé au Pays bas, pour la confirmatiõ de la paix, & luy bailla-on tout en gros, mille eſcus des deniers de l'eſpargne pour ſon voiage. Celuy de la Roche-ſur-yon, fut envoyé, pour

yé, pour porter l'ordre du Roy, & à son retour ordonné avec le Cardinal de Bourbon, pour conduire Madame Elizabeth en Espagne. Les Parlemens furent rengez au bő plaisir de ceux de Guise. Le Cardinal de Tournon inveteré ennemi du Conestable, & de ceux de la Religion, fut rappellé de Rome, & restabli au conseil privé: partie des vieux Officiers de la maison du Roy furent cassez, & partie des autres renvoyez en leurs maisons, avec demie pension, pour faire place à des nouveaux: Somme il ne demeura pas en Court un seul Conestabliste en charge: les Prouvinces du Royaume, & les villes frontieres furent garnies de Guisiens: mandé à tous Gouverneurs & Chefs de guerre ez villes, d'obeir au Duc de Guise comme au Roy mesme: tous les Parlemens furent advertis, que le Cardinal avoit la superintendéce des Finãces, & de l'Estat. La Roine mere eslevée pardessus tout obtint du Roy son fils en don les deniers provenans de la confirmation des Officiers, & previleges des villes, & comunautez, combien que telles sommes, ne se deussent exiger de droit, sinon le Royaume escheant en ligne collaterale.

*Le Roy de Navarre sollicité emprendre le gouvernement.*

Le Conestable sentãt approcher la mort du Roy Hẽri envoya solliciter le Roy de Navarre s'acheminer en toute diligence pour venir en Court, & se saisir du gouvernement, premier que nul autre: ce Prince peu desireux de manier des affaires, & se deffiant lors aucunemẽt du Conestable, demeura coy, donnant loisir à ceux de Guise de se mettre en sa place. Quelques Princes & Seigneurs l'en ayans pressé de plus pres, il commenca à y entendre, & à ayant communiqué cest affaire à quatre siens principaux Conseilliers, qui estoyent, l'Evesque de Mande chef de son conseil, Iarnac, Descars son Chambellan, & Bouchart son Chancelier, ils furent d'advis que sans plus tarder, il s'acheminat en Court, dõt ceux de Guise advertis, promirent monts & merveilles à Mande & à Descars, s'ils rompoyent ce coup: eux firent encore pis, car laissans monter leur maistre à cheval, quand il fut avant en Pays, commencerent à mettre de l'eau en son vin, luy forgeans des dangers inevitables, s'il vouloit trop garder son rang: qu'il devoit proceder en tout cest affaire par douceur, sans rien hazarder, & s'entretenir dextrement de chacun. Sur ce conseil estant arrivé à Poitiers, où plusieurs Princes & grãds Seigneurs luy allerent au devant, il monstra beaucoup de resolution, donna bõne esperãce aux Ministres des Eglises receüillies, specialemẽt de Paris, Orleãs, & Tours, priant qu'õ le supportat encore quelque peu, en ce qui cõcernoit l'ouverte professiõ de la Religion: mais estãs venu en Court, ceux de Guise ne luy voulurent deferer au moindre poinct, mesmes luy firent beaucoup d'indignitez, & tours de mespris: le Roy luy declairant que ses Oncles avoyẽt l'entiere charge de toutes les affaires, & que qui luy voudroit cõplaire, obeyroit á eux en tout & par tout: luy confermant au reste ses pensions & estats, l'asseurant que quãd il viendroit en Court, il seroit tousiours le bien venu. Voila quel fut le commencement du gouvernemẽt de la Françe á l'advenement du Roy François á la couronne.

*Le Roy de Navarre desprisé de ceux de Guise.*

*Troisiesme changement de religion en en Angleterre.*

Elizabeth d'Yorc & de Lancastre par le trespas de sa Soeur Marie estãt couronnée Roine d'Angleterre: le Parlement & les Estats du Royaume s'assamblerent á Londres, pour adviser sur le fait de la Religion, savoir, si on entretiẽdroit celle que la Roine Marie y avoit laissée, ou si on y admettroit quelque changemẽt. La plus part des principaux Seigneurs, & les Evesques furent d'advis qu'on se tiendroit á la Religion Romaine: & comme la chose sãbloit tendre au plus fort: la Roine y interposant son authorité royale, voulut que les placcarts de sa Soeur sur la Religion, fussent mis à neant, redressant ceux que le Roy Eduard son frere avoit decretez: assavoir, que doresnavant le Pape ne seroit plus recogneu pour Chef de l'Eglise Anglicane: & que son tribut (qu'il appelle le denier de St. Piere, portant sur chacune maison de tout le Royaume un solt) ne luy seroit plus payé. Tost apres ils abatirent toutes les images ez temples, par tout le Royaume, où la Roine ordonna nouveaux Evesques & Ministres de l'Eglise reformée. Ce tribut annuel, (comme le Pape l'appelle) enrichit la Roine de trois cens mille ducats par an, qui paravant se souloyent porter à Rome,

*Ce que pouvoit valoir le denier de St. Pierre en Angle.*

Audit au mois de Iuillet le Roy de Danemarc gagna par force d'armes & s'assuiettit absolutement le Pays de Ditmars, qui ne vouloit recognoistre aucune superiorité. En ce pays n'y a nulles villes, ains quelques bonnes bourgades, au reste plain de maisons & grosses metayries esparses ci & là, parmi le pays, qui de nature est fort, pour le grãd nõbre des retrenchemens d'eaux, & fossez qu'il y a, abondant en bõs pasturages, & où y a de fort riches paysans.

*Ditmars dõnité par le Roy de Daemarc.*

Le 21 Dudit mois le grand Bourg de Renay en Flandre appartenant á ceux de Granvelle, fut presques tout consumé par feu de meschef, où y eut trois Eglises bruslees.

*Le Bourg de Renay bruslé*

Les pompes funebres du Roy de France estans achevées en la ville de Gand, le Roy Philippe paravant son partemẽt vers Espagne celebra la Feste, & tĩt le Chapitre de l'Ordre de la Toyson d'or, au temple St. Iean, en ladite ville de Gand: où il fit chevaliers nouveaux de son Ordre, François Roy de France, le Comte de Feria Espagnol, le Duc d'Vrbin, & le Duc de Mantua Italiens, le Prince de Sulmone de la maison de Lannoy des Pays bas, le Duc d'Arschot, le Marquis de Renti son frere, le Comte de Hoochstrate, le Comte de Ligne, le Baron de Montigni frere du Comte de Horne, & le Gouverneur du Chasteau de Gand Espagnol.

*Toison d'or donné a Gand.*

# MARGVERITE

## D'AVSTRICE DVCESSE DE PARME GOVVERNANTE. &c.




*CELVI qui ce pourtraict en ce papier regarde,*
*De Charles Empereur void la fille bastarde,*
*Qui fut premierement femme d'un Medicis:*
*Puis du Farnesien, duquel elle eut un fils.*

*Alexandre nommé, Prince de grand' adresse.*
*Ceste bastarde fut farsie de finesse,*
*De faux traicts simulez, d'un fainct comportement,*
*Ayant du Pays bas l'entier gouvernement.*
*Elle sceut à souhait tromper les gentilhommes,*
*Et tirer aux filets beaucoup d'habilles hommes:*
*Mais sans voir le succez de ses desloyautez,*
*Tant de grands manimens luy furent tous ostez.*

*Ducesse de Parme ordōnée Gouvernante des Pays bas.*

MADAME Marguerite d'Austrice fille bastarde de l'Empereur Charles 5e. féme d'Octavio Farneze Duc de Parme & de Plaisance, ayant esté preferée, par l'advis & à la poursuitte du Cardinal de Grävelle à tous les Priçes d'Austrice fils de l'Empereur Ferdinand, & à Madame la Ducesse de Lorraine Niepce dudict Empereur Charles 5e fille du Roy de Danemarc & Cousine germaine du Roy Philippe: & au Prince d'Orange, & Cōte d'Egmont, aussi mis sur le bureau pour en l'absence du Roy gouverner ces Pays bas. Ce que ledit Cardinal avoit pourchassé, afin que ceste Dame Marguerite, nouvelle aux affaires venát d'Italie, fusse entieremēt conduitte par son seul cōseil, & que luy par consequét eut le principal manimēt du gouvernemét desdits Pays: cōme on verra cy apres qu'il eut, par le progrez de nostre histoire: qui luy causa une grande ialousie, & amena par sa suscitation propre, division entre les grāds Seigneurs, Chevaliers de l'ordre, & autres Seigneurs du Conseil d'Estat du Pays bas, qui se partialiserét les uns contre les autres: l'un parti pour despoïter, l'autre pour maintenir l'authorité dudit Cardinal.

Ladicte Dame mandée par le Roy Philippe son frere de venir à Gand, arriva en ce temps là Brusselles. Où le Roy ayant fait assambler ses Estats des Pays bas, l'ordonna Gouvernante generale de toutes les dixsept Provinces. Puis il commit le Prince d'Orange Guillaume Comte de Nassau, Gouverneur, & son Lieutenant ez Provinces de Bourgogne, Hollande, Zeelande, & Vtrecht: l'Amoral Comte d'Egmont Prince de Gaveren fut fait Gouverneur de Flandre & d'Arthois.

*Gouvernemens particuliers.*

Le Cōté de Megē Charles de Brimeu fut grand Baillyf de Henaut, de Cambray, & du Cambresis: Le Seigr. de Barlaimont le fut à la Cōté de Namur: Pieter Ernest Comte de Mansfeldt en la Duché de Luxembourg: Le Baron de Montigni à la ville de Tournay, & Tournesis: Le Comté de Horne fut fait Admiral general de la mer: & puis dōna aucuns autres gouvernemens paticuliers, voulant pourvoir ses Pays bas, & ses villes, de bons Gouverneurs durant son absence, qu'il promit de venir visitter tous les sept ans dumoins une fois.

*Retraitte des Espagnols hors des Pays bas sur la Requeste des Chevaliers de l'Ordre & Estats.*

Et sur la requeste des Chevaliers de l'Ordre, & remonstrāce des Estats desdicts Pays, qu'ils garderoyent bien leurs frontieres, avec garnison des naturels du Pays: & sur les doleances des foulles & outtages, que les soldats estrangers, notamment les Espagnols faisoyent, outre l'excessive despence qu'il faloit faire pour les entretenir à grands gages: il leur accorda que la gendarmerie Espagnolle, Italienne, & Allemāde se retireroyent des Pays bas, comme finalement ils firent, mais moitie par force, & par contrainte, moitie par obeissance: apres que les Espagnols ayans fait grands outrages par tout, & singulierement en la ville de Cambray, furent chassez d'Arras, de Bethune, d'Aire, & d'autres lieux par force d'armes.

*La Requeste des Chevaliers de l'Ordre sur la retraitte des Espagnols fort mal prinse.*

Ceste requeste des Chevaliers de l'Ordre fut neantmoins prinse de fort mauvaise part, par le conseil secret du Roy: d'autant que le Cardinal de Granvelle, vray ennemi des Seigneurs du Pays bas, avoit persuadé au Roy, qu'il ne se pouvoit tenir asseuré desdits Pays, sans y entretenir des forces Espagnolles, & qu'il se devoit faire dispenser du Pape (comme il a fait depuis) du sermét qu'il avoit fait de maintenir les previleges: mesmes qu'il devoit faire trencher la teste à cinq où six des plus grands Seigneurs desdits Pays.

Toutefois voyant lors l'instante poursuyte des Estats, & que la Ducesse de Parme Gouvernante & ses Consaulx d'Estat, & Privé, trouvoyent leurs raisons bonnes & necessaires pour le repos du Pays, & service du Roy, cela se passa ainsi. Dont on a presumé, avec ce qu'on ne voulut accorder l'ayde novennalle à poinct nommé, sans la convocation des Estats generaux: que de ces deux poincts s'est engendrée la haine que le Roy, & son conseil Espagnol conceurent contre ces Pays, & tout le plus contre les Seigneurs, que le Cardinal eut volontiers extirpé, pour colloquer ses freres, & ceux de sa maison en leur place: si avant luy commandoit son ambition qu'il eut esté content, qu'il ny eut eu au Pays bas autres Seigneurs, n'y noblesse que la sienne, creüe comme un champignon d'une nuit.

Dont le plus grand indice qu'on peut remarquer alors, fut, que le mesme jour

de la presentation de ladite Requeste, certain Seigneur Espagnol, du conseil du Roy, venant chez le Comte d'Egmont en Brusselles, (avec lequel il estoit familier) y trouvant le Prince d'Orange, & quelques autres Srs. du Pays ioüans aux eschets, il leur dit *He bien Messieurs que faites-vous, est il maintenant temps de joüer? Ne pensez vous pas autrement à voz affaires? Ne savez vous pas quelle requeste vous avez presentee? en faittes vous si peu de cas?* & quelques autres telles parolles, puis s'en alla.

*Les Srs. de l'Ordre advertis par un Espagnol mesmes de penser à leurs affaires.*

Le Prince d'Orange ayant receüillé, & bien notte ces propos, dit aux autres Seigneurs, que l'Espagnol n'avoit pas parlé ainsi en vain: mais le Comte d'Egmót ne les tenans qu'à mocquerie, n'en fit estat: toutefois le Prince qui voyoit plus cler, fit tant que la compagnie pria le Comte, (veu qu'il avoit plus de familiarité avec luy que nul d'entre eux,) de vouloir parler à luy, & luy demander, ce que par tels propos il vouloit dire. Le Comte rencontra depuis l'Espagnol, & le luy ayant demande.

*Comment* (respondit il) *y avez vous prins garde? Ie l'ay dit expressement afin que vous y avisissiez: car il a esté conclu aujourd'huy au conseil du Roy, qu'à la premiere oportunité on fera mourir tous ceux qui ont soubsigné ladite requeste: parquoy pensez bien à voz affaires.* Et à vray dire quelque bonne mine que le Roy fit ausdits Seigneurs, *latebat anguis in herba.* Apres avoir ainsi dispose des affaires du Pays bas, le Roy partit de Gand pour venir a Middelbourg en Zeellande, y attendre le vent propice, qui le reconduisit en Espagne: lequel il eut le vingt cinqme d'Aoust à son grand contentement, (tant il estoit à crevecoeur au Pays bas, & aspiroit apres l'air de son Pays de naissance,) où il ariva le 8e. de Septembre ensuyvant. A son arrivée pour rendre graces à Dieu d'un tant heureux & court passage, & pour faire à Dieu sacrifice de loüange, il fit brusler par sentence de l'Inquisition plusieurs bons personages, faisans profession de la Religion réformée. Et tost apres en la vallee de Pintias, encore plus grand nombre en sa presẽce propre, entre lesquels y avoit quelques Seigneurs, chevaliers, & gẽtilshommes.

*Departemẽt du Roy Philippes des Pays bas pour retourner en Espagne.*

*Sacrifices de l'Inquisition.*

Ceux de Guise poussans leur avantage, firent sacrer le Roy à Reims le 8e. de Septembre. Et tost apres la Roine mere fit tant que le Conestable remit son estat purement & simplemẽt entre les mains du Roy: duquel le Duc de Guise fut incontinent mis en possession. l'Admiral en fit autant du gouvernement de Picardie, qui fut donné au Marcschal de Brissac, partisan de ceux de Guise.

Tandis qu'on bravoit ainsi les Princes & grands Seigneurs en France, les petits ne se taisoyent pas, car par divers escrits imprimez, dont aucuns s'adressoyent à la Roine mere, partie par certaines rimes, & inventions aigües, l'on descouvroit iusques au fond, par les deportemens passez, & presens, le but de ceux de Guise, qui y estoyent depeints de toutes leurs couleurs.

*Escrits en France contre la domination des estrangers*

Eux voyans soubs ces traits des menaçes cachées, & que leur authorite ainsi de nouveau bastie, & comme en une nuit, avoit besoin de divers estanchons, commencerent à y penser de plus pres. Cela fut cause que tout d'une vollée on fit dixhuit Chevaliers de l'Ordre, dont naquit le proverbe, que *l'Ordre de France estoit un collier à toutes bestes.*

Or pour ce qu'en ces escrits on parloit souvent, que pour pourvoir aux desordres, convenoit assambler les trois Estats: ils persuaderent au Roy, de tenir pour ennemi mortel de son authorite, & criminel de leze maiesté quiconque parleroit de le brider & mettre en tutelle. Que c'estoyent pratiques & menées de gens malcontents, sollicitez par les heretiques, qui vouloyent renverser la Religion de ses peres. La Roine mere ne redoutoit pas moins qu'eux, la convocation des Estats. Pour lors les affaires se manierent en telle sorte, que le Roy d'Espagne escrivit lettres au Roy son Beaufrere, lesquelles furent leües en plain conseil, le Roy de Navarre present. Il mandoit.

» Avoir entẽdu qu'aucuns mutins rebel-
» les s'efforcoyẽt d'esmouvoir des troubles,
» pour changer le gouvernement du Roy-
» aume, comme si le Roy regnant n'estoit
» capable de l'administrer, & en bailler la
» charge à ceux que bon luy sambleroit,
» sans y interposer autre consentement, ny
» loy de ses subiects. Que de sa part il em-
» ployeroit toutes ses forces à maintenir
» l'authorité du Roy, de ses Officiers, &
» ministres, voire luy cousteroit la vie, &
» à quarante mille hommes, tous prests si
» aucun estoit si hardi d'attenter au con-
» trarie. Car il luy portoit telle affection
« (disoit il) qu'il se disoit Tuteur & Protec-
» teur de luy & de son Royaume, comme
» aussi de ses affaires, lesquelles il n'avoit en
» moindre recommandation, que les sien-
» nes propres.

*Lettres du Roy d'Espagne.*

Tost apres le Roy de Navarre retourna en Bearne, comme il en estoit venu. Le 28 du mois de Novẽbre Madame Elizabeth de Vallois, fille du feu Roy Hẽry, fiãcée du Roy d'Espa-

*Arrivemẽt de la fille de France en Espagne.*

d'Espagne, arriva à *Guarda la Iura*, où le Roy se trouua le soir mesmes, enuiró les dix heures en petite compagnie. Ceste Princesse y fut conduitte par le Prince de la Roche-sur-yon, frere du Duc de Montpensier, de la maison de Bourbõ, Prīce du sang royal de France, du Cõte de Lãsac, & de l'Euesque de Limoges: le lẽdemain furẽt celebrées les espousailles par le Cardinal de Bourgos, auec telles pompes & magnificences que chacun peut penser, qui seroyent icy trop longues à reciter, voire superflües. Le iour ensuyuant les espousailles, le Prevost de l'ordre de St. Michel (qui est l'ordre des Roix de France) accompagné du Prince de la Roche-sur-yon, du Sr. de Lansac, & dudit Euesque de Limoges Ambassadeurs du Roy de France, presenta le collier dudit Ordre au Roy Philippe, qui le receut avec les ceremonies en tel cas accoustumées, selon l'institution dudit Ordre.

*Le Roy d'Espagne recoit le collier de lordre de France.*

Le 20e. iour de Decẽbre, le Conseillier Anne du Bourg (prisonier dez la Mercuriale avec autres qui se retracterẽt) ayãt perseveré cõstãmẽt en sa confession de foy, sur tous les poincts qui sont en debat au fait de la Religion, fut degradé apres avoir receu sentence de mort. Le lendemain les Iuges firent assambler six où sept cens personnes, tant à pied qu'à cheval biẽ armez, dresser potences, & mener du bois par tous les carrefours de Paris accoustumez. Et en cest equippage le 23. iour du mesme mois, du Bourg fut mené en Greve, pendu, & estrãglé, demonstrant à sa mort une grande constance à sa religion, puis bruslé, & son corps reduit en cendre. Tost apres plusieurs autres furent aussi bruslez à Paris, & ailleurs, pour le mesme fait de la Religion, & divers moyẽs inventez pour massacrer ceux qui allãs de jour par les rües, ne feroyẽt la reverẽce aux images dressées de nouveau par tous les carrefours, & estoyẽt les passãs cõtraints de contribuer argẽt aux boites qui leur estoyẽt presentées, pour fournir aux cierges allumez devant ces images, autrement il y alloit de la vie. On alloit aussi par les maisõs faire des questes, pour entretenir ce train, & frayer aux proces des criminels: qui refuzoit ou delayoit de mettre la main à la bourse, s'en trouvoit mauvais marchant.

*Le Conseiller Anne du bourg executé pour la religion.*

Ces procedures du tout insuportables, les menaces contre les plus grãds du Royaume, le reculemẽt des Princes & principaux Srs., le mespris des Estas du Royaume, la corruption des Parlemẽs rãgez au parti des gouverneurs nouveaux, & estrangers, qui possedoyẽt & le Roy & le Royaume: les denierspublics, les offices, & les benefices, departis par leur cõmãdement, & à qui bon leur sẽbloit, leur gouvernement violent, & de soy mesme illegitime, contre les loix, & l'ordre du Royaume: tout cela esmeut de merveilleuses haines cõtre le Duc de Guise & le Cardinal de Loraine, & fit que plusieurs ne pouvãs plus porter une telle oppression, cõmencerẽt à se rallier, pour aviser à quelque iuste deffence, afin de remettre sus l'anciẽ & legitime gouvernemẽt du Royaume. Sur ce, avis en furent demandez pour le droit, & pour la cõsciẽce à plusieurs doctes Iurisconsultes & Theologiens. La resolutiõ de la plus part fut, qu'õ pouvoit s'opposer legitimement au gouvernemẽt que ceux de Guise avoyẽt usurpé, & au besoĩ prẽdre les armes, pour repousser leur violẽce, pourveu que les Princes (*qui en tel cas sõt nez Magistrats legitimes,*) ou l'un d'eux, le voulut entreprendre, estans requis de ce faire par les Estats du Royaume, ou de la plus saine partie d'iceulx.

*Les deportemens de ceux de Guise resveillent les François.*

Suyvant quoy (toutes difficultez en l'execution debatües, & biẽ pesées) Loüys de Bourbon Prince de Condé, fut instãment sollicité d'entendre à ce fait, pour empescher la ruine du Roy & du Royaume. Cõme quelques uns ont legeremẽt pensé, & escrit, que toute ceste procedure (depuis surnõmée tumulte d'Amboise) avoit esté une entreprise de gens temeraires, seditieux, ennemis de Dieu & de l'Estat, poussez de desespoir & de fureur: aussi s'en est il trouvé d'autres mal affectionnez à la maison, & memoire de ce Prince, qui l'ont ozé charger d'avoir esté poussé d'affection particuliere, en ces intelligences: & que c'estoit une querelle qu'il essaya de vuider par tel moyen, contre la maison de Guise, pour faire puis apres plus grands remüemens: mais l'yssüe la tesmoigné. Le Prince ayant, pour son plus grãd aquit devant Dieu & devãt les hõmes, fait informer par personages entendus & de preudhommie approuvée des deportemẽs de ceux de Guise: & par les informations cathegoriques les trouvãt coulpables de plusienrs crimes de leze Maieste: il fut question d'aviser aux moyens de se saisir de leurs personnes, puis que les complaignans ne pouvoyent avoir accez au Roy, pour faire leurs doleances. Ce que Godefroy de Bari Sr. de la Renaudie, surnommé La forest entreprit soubs l'authorite (comme on dit) du Prince de Condé, lequel promit de se trouver au lieu & iour de la capture de ceux de Guise, pourveu que rien ne fut dit, entreprins, ny fait en sorte quelconque contre Dieu, contre le le Roy, Mesieurs ses freres, les Princes, ny l'Estat: pour ce que faisant autrement, il seroit le premier qui s'opposeroit à ce quil s'y diroit, entreprendroit, ou feroit au contraire: comme aussi ledit Renaudie & toute sa compaignie en firent le sermẽt sollemnel: quoy fait fut arresté que le dixisme de May on mettroit la main sur le collet à ces deux freres de Guise, en la ville de Blois, ou l'õ presupposoit que le Roy devoit estre encore de seiour: & de là s'ensuivit ladite entreprise ou tumulte d'Amboise: que nous rẽvoyons à l'histoire des premiers troubels de France, pour estre chose trop prolixe, & les particularitez ne servans à nostre matiere. Toutefois nous dirons encore ce mot: que ceux de Guise se voyans acceüillis de tous

*Le Prince de Conde affectionne au biẽ du Roy & du Royaume. 1560.*

*Pourtrest de l'entreprise d'Amboise.*

*Ceux de Guise escrivent au Roy d'Espagne & a autres Princes*

de tous

de tous costez dedās le Royaume notāmēt par ceux de la Religion, deliberēt de les exterminer du tout, & pour cest effect escrivirent au Roy d'Espagne, & à autres Prīces Catholiques Romains, chargeans sur ceux de la Religion, toutes les causes des troubles en France, & de ce qui estoit survenu à Amboise : & quant aux, Prinçes Protestās d'Allemagne, ausquels ils escrivirent pareillement, ils leur mandoyent que les cruelles executiōs faittes en divers endroits du Royaume, estoyēt de certains sacramentaires ennemis de la Religiō d'Ausbourg. La Roine mere biē empesche parmy tant de vagues, oyāt parler d'assamblee d'Estats, du restablissement des Prinçes, & du Conestable (qu'elle hayssoit à mort) quoy avenant elle n'auroit plus le maniment des affaires, resolut de maintenir le choses en l'estat qu'elles estoyent, & couvrir de son authorite ceux de Guise, qui cōtinuerēt de parler gros, & de protester qu'ils employeroyent tous les moyens d'eux, & de leurs amis, pour reprimer ceux qui pourchassoyent changement en la Religion. Ce fut de là en avant leur couverture, pour endormir l'autre querelle qui regardoit l'Estat, lequel on maintenoit avoir esté usurpe par eux & illigitement retenu & gouverné. Ils pensoyēt aussi qu'ayant exterminé ceux de la Religion, cōme ils vouloyent commencer par là, ce seroit coupēr le nerf aux Prinçes du sang, desquels ils auroyent aysement la raison, ensamble des Conestablistes.

*Comportemens de la Roine Mere. & de ceux de Guise.*

*Ceux de Guise prennen le mātean de la religiō pour couvrir celuy d'Estat.*

*Mort de George d'Egmont Evesque d'Vtrecht*

Environ le mois d'Octobre mourut George d'Egmont Evesque d'Vtrecht, Abbe de S^t. Amand, apres avoir magnifiquement gouverné son Evesché l'espace de vingt cinq ans : son coeur fut enterré en l'Eglise cathedrale dudit Vtrecht, & son corps en ladicte Abbaye de S^t. Amand, avec une pompe funebre presque royale, auquel succeda en ladicte Evesche.

*61 Evesque d'Vtrecht.*

FREDERIC DE TAUTENBORCH *cinquiesme du nom* & soixante & uniesme Evesque d'Vtrecht, il estoit auparavant President de la Chambre Imperiale à Spyer, yssu de la noble maison des Schenck de Tautenbourg, homme docte, & vigilant, mais chiche & escars au possible. Il a escrit beaucoup de livres tant en droit, qu'autres, qui sont encore en lumiere: il gouverna ladite Evesché environ vingt ans, & mourut au mois d'Aoust 1580. Depuis lequel n'y a eu Evesque autre que titulaire de ladicte Evesché: la ville ayant iusques au jourdhuy chassé la Religion Romaine, du moins l'exercice publique d'icelle, & admis celle des Protestans.

*David George deterré & bruslé à Basle.*

Nous avons cy dessus l'an 1556, parlé de la mort de ce Heresiarche David George, lequel mourut au mois d'Aoust dudit au 56. Et le 5e. de Mars ensuyvant apres avor este deterré, ses fils, ses gendres, & tous ceux de sa famillle, aucuns aussi qui estoyēt hors de sa famille adherens à sa secte furēt adiournés devant le Senat de Basle, ayāt prins informatiō de la secte pernicieuse dudit David George, & de la doctrine dont il avoit fait professiō de son vivāt. l'Advoyer leur declara que la Seigneurie estoit deüemēt informee qu'ils estoyent retirez au chasteau de Benningen, non pas cōme persequtez ou chassez de leur pays pour l'Evangille (car ils estoyēt la plus part de Hollāde & de Frise) mais pour la secte de David George, de laquelle desia ils estoyēt entachez. Onze furēt cōstituëz prisoniers pour tirer la verite de toute l'affaire. La plus part enquise de plus estroitte question, confessa la verité du fait, lesquels en fin obtindrent parōd. Le premier de May, le Recteur de l'Vniversité, les Doyens, Ministres, Professeurs & Maistres d'Escole de Basle, ayans tous d'une voix condampné les poincts de la doctrine de David George le Senat à plain informé de tout, proceda le 13. dudit mois à la conclusion du proces : assavoir que tous ses escrits comme pleins d'impieté & de poisōn mortelle, item son corps ou ses os, & tout ce qui seroit trouvé de reste en son sepulchre (car il s'estoit fait enterrer richement accoustré, couche sur son costé, comme pour dormir ou reposer sur des coissins) seroyēt bruslé avec son effigie, laquelle on avoit trouvée en sa maison, le representant au vif: & que generalement tous les biens d'un si meschāt homme en quelque part qu'ils fussent, seroyent adiugéz à la Seigneurie. Ceste sentence fut proclamée selon la coustume du lieu, & toute la forme du droit, & des ordonnances de la ville, fut gardée en l'execution d'icelle: apres que les enfās dudit David George, & ses sectaires là presents eurent abiuré sa doctrine, & confessé estre pernicieuse & maudittе.

Le Pape Paul 4e. mourut sur la fin dudit an 1559. auquel succeda.

PIE 4e. du nom, Milanois, & fut esleu au commencement de l'an 1560.

Durant ces horribles tempestes qui s'estoyēt eslevées en France le Prinçe de Condé estoit à la Court en Amboise, s'y comportant en homme sans peur, & ne se sentant en rien coulpable. Ceux de Guise animoyent le Roy contre luy, & apostoyēt gēs pour espier ses contenāces, dont le Cardinal tenoit registre, notāment de ce qu'il fut dit en amertume de coeur par le Prīçe, voyāt executer par une des fenestres du chasteau quelques uns des prisoniers: *assavoir que le Roy estoit conseillé autrement qu'il n'appartenoit, de faire mourir tant d'honestes S^rs. & gentilshōmes, & de si bonne part, attendu les grāds services par eux faicts au feu Roy, & au Royamme: desquels estant ainsi privé, il seroit bien á craindre, que les estrangers, voulussent durant ces troubles faire des entreprises, & que s'ils estoyent soustenus par quelque Prinçe, ils mettroyent aysement le Royaume en proye.* Tost apres le Roy l'envoya querir en sa chambre, pour luy declarer qu'il avoit entendu, que par les informations il estoit chargé d'estre Chef de la conspiration d'Amboi-

*Ceux de Guise animent le Roy cōtre le Prince de Condé.*

d'Amboise: surquoy il adioustoit des menaces bié poignantes. Le Prince pour responce supplia le Roy d'assabler tous les Priçes & Chevaliers de l'ordre, qui se trouvoyét lors à Amboise, avec ceux de son conseil privé, afin d'entendre en si notable compagnie ce qu'il avoit à respondre là dessus. Incontinét la compagnie fut assamblée en la salle du Roy & en sa presence, ou le Prince ayát recité les propos que le Roy luy avoit tenus & ce qui s'en estoit ensuivy, adiousta: Que la persóne du Roy exceptée, celles de Messieurs ses freres, & des Roines, & sauf leur reverése, ceux qui avoyét dit & rapporté au Roy, qu'il estoit Chef & Códucteur de certains seditieux, qu'ó disoit avoir cóspiré contre sa personne, & son estat, avoyent faussement & malheureusement menti. Que pour proeuve de son innocence il vouloit (pour ce regard seulement) quitter son rang & dignité de Prince du sang, pour les combatre, & faire confesser à la poincte de l'espée ou de la láce, que c'estoyét poltrons, & canailes, & qu'eux mesmes* cherchoyent la subversion & ruine de l'estat, du nom, & du sang royal; pour la conservation duquel il vouloit employer vie, & biés comme il en avoit tousiours fait bonne proeuve, & aussi pour só interest à la couróne & maison de Fráçe, de laquelle il devoit procurer l'entretenemét à meilleur titre, que ses acusateurs: sommant la compagnie s'il y avoit aucun qui eut fait ce rapport, ou le voulut maintenir, de le declarer promtemét: surquoy nul ne se presentant, il supplia le Roy, de le tenir pour hóme de bié, & ne prester à l'advenir l'oreille en deriere, à tels calóniateurs & abuseurs, mais de les reietter comme ennemis de luy, & du repos public.

*Le Prince de Condé maintient son innocence devant le Roy.*

*Ces mots s'adressoyét à ceux de Guise.*

Cela dit il sortit du cóseil pour les laisser opiner. Mais à certain signe que fit le Cardinal, le Roy rompit l'assamblée sans demander advis à la compagnie, où il s'eut peu faire lors quelque remuement au desadvantage de ceux de Guise.

La Roine mere bien empeschée parmi ces orrages, & panchant toutesfois du costé, qui selon le monde sábloit le plus fort, envoya l'Admiral en Normandie, pour s'equerir de la cause des esmotiós, le priát affectueusemét de la luy signiffer, sans aucune dissimulation: avec promesse de recognoissance, & de tenir secrets ses advertissemens. Il executa promptement & exactement sa cómission, & sans crainte d'aucun: Envoya peu de temps apres à la Roine un gentilhóme avec lettres tresamples, contenans en somme, que ceux de Guise estoyent la cause, & vraye origine des troubles advenus au Royaume, à cause de leur gouvernement violent & illegitime. Móstroit les proeuves de cela, adioustát que les fidelles subiects de la couronne tenoyét pour certain, que ces calamitez ne pendroyent fin, tant que ces estrágers gouverneroyent le Roy & l'Estat. Il l'exortoit là dessus de prendre les affaires en main, & de dóner relache & repos à ceux de la Religion, faisant bien observer les Edits qui tendoyent à ces fins. Ces advertissemens de l'Admiral enfanterent lettres, à tous les Parlemens & autres Iuges, pour mettre hors à pur & à plain les prisoniers detenus pour le fait de la Religion: desquelles lettres toutefois, l'execution fut bien longue & difficile. Vne autre chose poussa encore ceste roüe. Quelques prisoniers à Blois & à Tours pour le fait d'Amboise, ayans trouvé moyen de se sauver des prisons, escrivirent une lettre au Cardinal, partie en risée, partie plaine de menaces, que bié tost ils le reviendroyent voir, avec tous les autres qu'il ne tenoit pas, & qui avoyent deliberé de le saccager. Cest hóme extrememét timide, pour l'heure mit de l'eau en son vin, dont s'ensuyvit l'eslargissement de plusieurs prisoniers par tout le Royaume.

*L'admiral se monstre fidelle servi-teur du Roy & du Royaume.*

*Soulagement aux prisoniers de la religion.*

Au reste ceux de Guise se voyans attacquez de divers endroits par divers escrits, firent expedier le dernier iour de Mars lettres du Roy à tous les Parlemens, Baillifs, & Seneschaus, item aux Prinçes estrangers: où ceux qui s'estoyét trouvez à l'entreprise d'Amboise, nommémét les Chefs, estoyét accusez de crime de leze maieste divine & humaine: & nottamment ceux de la Religion, & les Ministres y estoyent deschirez en diverses sortes, & parmi cela estoyent meslées de belles promesses de reformation de l'estat politic, & ecclesiastic. A ces lettres fut faitte une tresample responce adressée aux Parlemens, laquelle depaignoit ceux de Guise de toutes leurs couleurs, & requeroit que lesdits de Guise eussét à rendre compte de leur administration. Le Parlement de Paris envoya par un huissier ceste responce au Cardinal. Le 9. d'Apuril lettres au nom du Roy furent escrittes & envoyées au Roy de Navarre de mesme teneur que celles adressées aux Parlemens: d'avantage il estoit prye de se saisir de certains personages qui estoyent pres de luy, accusez d'estre de l'entreprise d'Amboise. Il y avoit outre plus un recit de la charge imposée au Prince de Condé, dont comme nous avons nagueres dit, il s'estoit iustiffié: cependant on cósultoit de se saisir de sa persóne, dont le Duc de Guise feignoit n'estre d'advis. Luy d'autre part despescha un sien Secretaire à son frere, pour l'advertir de ce qui s'estoit passé, luy demander conseil, & faire entendre sa volonté. Cela descouvert à ceux de Guise, ils escrivirent une lettre au Prince toute pleine d'excuses afin de l'endormir, laquelle il envoya aussi à sondit frere, qui luy fit responce commune pour n'estre descouvert.

*Lettres en faveur de ceux de Guise.*

Or sur ceste proposition faitte de la capture du Prince, à laquelle le Duc de Guise contredisoit, & le Cardinal estoit resolument de cest advis: quelques uns furent d'entrée estonnez, que ces deux testes en un chapperon eussent ainsi mal recordé leur rolle; mais quand on

*Le Prince de Códe eschappe tandis que ses ennemis consultét de sa vie.*

vid puis

vid puis apres qu'ils ne laissoyent rien en arriere pour empogner le Prince au collet, chacũ cognut que ceste contrariete estoit ainsi appostee, pour tirer un consentemẽt de tout le conseil, afin de se fortiffer, & mettre à couvert cõtre tout evenemẽt : Ce pendãt ceste irresolution servit au Prince, lequel avec grãde adresse se desveloppa de leurs filez, & se rendit en Bearne aupres du Roy de Navarre sõ frere. Ceux de Guise tournans ceste retraitte du Prince à leur avantage, cõmencerẽt à asseurer le Roy & sa mere, que vrayement le Prince estoit coulpable, & que ceste retraitte le rendoit attaint & convaincu. Parquoy on expedia commissions pour lever gens, afin d'aller faire la guerre en Gascogne, où le Mareschal de S[t]. André, soubs couleur de visiter quelques siens freres, fut envoyé descouvrir : ce qui ne servit qu'a faire tenir ces deux Princes de tant plus sur leurs gardes pour lors.

Il y avoit encore une autre doute pour ceux de Guise à esclarcir: c'estoit de cognoistre si le Conestable estoit envelopé ez cõseils du Prince, lequel ils tenoyent desia dedés leurs filez, ce leur sambloit. Pour cest effect ils apostẽt la Roine mere, laquelle fit venir secretement à soy Loüys Regnier S[r]. de la Planche, l'un des Conseilliers du Mareschal de Montmorenci, lequel

*Ceux de Guise descouverts.*

introduit au cabinet d'icelle (le Cardinal caché deriere la tapisserie) enquis & presse de dire ce que luy sambloit dès causes & remedes des presẽs troubles, en fit un ample discours: dont le sõmaire fut, que ceux de Guise estans estrãgers, ne devoyent avoir le gouvernement de l'Estat, sinon qu'on leur bailla pour cõtrepois & bride des François naturels. Il respondit biẽ au long aussi à l'accusatiõ dressée cõtre le Prince de Condé, & monstra que c'estoit une pure fausseté, de penser que l'entreprise d'Amboise s'adressãt contre la personne du Roy, ou pour troubler l'Estat. Puis apres il deschiffra l'origine de ceux de Guise, se cõportant en toutes ses respõses en hõme politique, avec telle adresse, qu'il eschappa de la court, & n'y eut nulle prise de ce costé là sur le Conestable ni sur les siẽs.

*Conseil de quelques gentilshommes de la religion pour se conserver.*

Cõme ceux de Guise avoyent resolu d'extirper tous ceux de la Religiõ, pour puis apres avoir tãt meilleur marche du Prĩce de Cõde, & d'autres Prĩces du sãg, mesmes du Conestable, & de tous les Conestablistes: quelques gentilshõmes des premiers au roolle, qui en faysoyẽt frãche & ouverte professiõ, quoy qu'ils n'eussẽt eu aucune part à l'ẽtreprise d'Amboise, fusurẽt neantmoĩs accusez, & appellez pour venir se iustiffier devant le Roy. Eux voyãs qu'on cherchoit leur ruine, s'assãblarent, & conclurent d'aller les uns vers le Prince de Condé, pour l'encourager, les autres par toutes les Eglises reformées, faire entẽdre leur ruine prochaine, si chacun ne pensoit à sa sauveté. Les Eglises estans ainsi advertites apres s'estre recõmandées & soumises hũblemẽt à Dieu, deliberent de se ietter entre les bras des Prinçes du sãg, comme peres, tuteurs, & conservateurs de l'innocence des pauvres affligez, & *lesquels estoyẽt appellez par les loix naturelles du Royaume en telles charges pendant la minorite des Roix*. A' cest effect certains notables persõnages furẽt deputez pour aller trouver le Roy de Navarre, & le Prĩce de Conde à Nerac, auquel, ils presẽterẽt avec tous leurs moyẽs, une ample remonstrãçe, contenãt le recit des torts faits par ceux de Guise au Roy, & au Royaume, avec une supplicatiõ qu'il pleut ausdicts Prĩces d'aviser aux moyẽs legitimes pour la delivrãce du Roy, & manutention de l'Estat. Ces Princes ayãs sur ces remõstrances & offres prins resolutiõ de s'aquitter de leur devoir au soulagmẽt de la France, cõmẽcerent à mettre la main aux affaires, & escrivirent au Conestable, Vidame Chartres, & autres grands S[rs]. leurs Amis.

*Ceux de la religion ont recours au Roy de Navarre & au Prince.*

*Proposition d'une assamblée à Fontainebleau.*

D'autre part la Roine mere qui craignoit merveilleusemẽt estre desarcõnée: quoy qu'il avint, par l'advis du Chancelier & de l'Admiral, qu'elle escoutoit alors biẽ volõtiers (ce sãbloit) resolut de faire proposer au Cõseil, qu'il estoit requis que le Roy assambla tous les Prinçes & S[rs]. du Royaume, Chevaliers de l'ordre, & gens d'authorité, pour regarder les moyens de pacifier les troubles, qu'ils estimoyẽt principalement proceder à cause des rigoreuses persequtions pour la Religion. Ceux de Guise trouverent bonne ceste resolutiõ pensans par là avoir trouvé nn piege tout fait, pour attrapper le Roy de Navarre & son frere: se cõfians aussi, à cause que la plus part de ceux qui se trouverroyent en telle assamblée estoyent de leur retenüe, que rien ne s'y passeroit qu'à leur avantage. Bref que cest expedient romproit le coup à la convocation des Estats, & dõneroit ferme pied à leurs affaires. On cõmenca à escrire par tout au nom du Roy, lequel prioit les uns & les autres de se rendre pres de luy à Fõtainebleau au 11[e] jour d'Aoust, pour le fait que dessus. Ceux de Guise accompagerent aussi ces lettres d'autres de leur part, plaines de bonnes esperançes & promesses. Le Roy escrivit samblablement au Roy de Navarre, le pryãt de s'y trouver avec son frere, & les S[rs]. qui lors estoyent pres de luy. Mais sous main par l'entremise des serviteurs secrets, ceux de Guise firent en sorte que le Roy de Navarre delibera de n'en bouger, & ce cõtre l'avis du Conestable, & de plusieurs autres grãdes S[rs]. qui disoyẽt le moyen se presẽter lors, pour chasser du tout ceux de Guise, & restablir le legitime gouvernemẽt du Royaume: de fait le Conestable estimant, que les Prinçes s'y trouverroyent, ne faillit d'y venir en compaignie plus de huit cens chevaux: ce que contraignit ceux de Guise (lors foibles) de filer doux, & monstrer bon visage au Conestable, & à ses Nepveux.

*Requeste presentée par l'Amiral pour les Protestans de France.*

Le 21 jour d'Aoust l'Assamblée fut ouverte, où ne se trouverent nuls Prinçes du sãg. Avant qu'entrer en matiere, l'Admiral presenta au Roy une requeste au nom de ceux de la Religiõ de Fran-

de France, qui supplioyent qu'on leur ottroya des temples,& libre exercice par tout. Le Roy ayant declaré à l'Admiral qu'il avoit pour agreable sa vigilance,fidelité, & syncere affection, fit lire tout haut ceste requeste, puis ayant exposé sommairemẽt la cause de ceste assamblee, pria la compagnie vouloir librement, & sans aucune crainte ou passion,luy donner conseil, selon que l'occasiõ & necessité le requeroit. Apres la Roine Mere, & le Chancelier parlerẽt: puis le Duc de Guise,& le Cardinal de Lorraine s'ofrirẽt,mais en general, de rendre compte de leur administratiõ. C'est ce qui se fit ce jour là: les autres ensuyvans fut traitté d'assambler un Cõcile national pour remedier aux differẽs survenus en la religion,& les trois Estats,pour reigler le gouvernement du Royaume. Là fut aussi refutée par ceux de Guise la requeste presentée par l'Admiral : lequel toucha aussi bien au vyf ces deux poincts de la religion, & de l'Estat, dont il en fut extremement hay de ceux de Guise. Toutefois rien ne s'y conclud, & furent lettres expediées de l'assãblée des Estats generaux au 10e jour de Decẽbre ensuyvant en la ville de Meaux.Ceux de Guise pour se faire forts ausdits Estats, firent approcher d'eux force gens de guerre,dõnans charge aux chefs de tailler en pieces tous ceux qu'ils estimeroyent marcher pour se ioindre aux Prinçes.Et envoyerent une despesche du Roy, au Navarrois, par laquelle le Prinçe de Condé estoit chargé d'avoir entrepris contre l'Estat de França,& de s'estre voulu emparer des meilleures villes, pour s'en faire Maistre, pourtãt il prioit le Roy de Navarre de luy envoyer sõdit frere,soubs bõne & seure garde : sinõ qu'il seroit luy mesme cõtraict de l'aller querir,avec si bonne cõpagnie que la force luy en demeureroit. Le Roy de Navarre & sõ frere firẽt respõce grave & magnanime,portant que si leurs accusateurs se declaroyẽt, & se rendoyent parties,& estoyent depoüillez de l'authorite qu'ils avoyẽt usurpée, eux iroyẽt en petite cõpagnie se presẽter au Roy : luy feroyẽt cognoistre que tels accusateurs estoyent les coulpables, aux faux rapports desquels ils le supplioyẽt de n'adiouster point de foy. Ceste responce donna à penser à ceux de Guise, qui envoyerẽt prõtemẽt une rencharge, par laquelle le Roy mãdit,que les Prinçes pouvoyẽt venir vers luy en toute seureté,& s'ẽ retourner quãd bõ leur sembleroit, les asseurãt en parolle Roy,qu'il ne seroit attẽté à leurs persõnes, en aucune maniere:qu'il entẽdroit paisiblement leurs remõstrãces & iustificatiõs,sãs qu'ils entrassẽt en prisõ, ou qu'õ leur fit proces,& que seulemẽt il vouloit avoir respõce de bouche sur les poĩcts dõt le Prinçe estoit chargé,lesquels le Roy disoit ne pouvoir acunemẽt coire:bref qu'ils seroyẽt receüillis selon leur estat & dignité, voire qu'on leur bailleroit le rang qui leur appartenoit au manimẽt des affaires, afin d'avoir leur cõseil & avis,pour rendre toutes choses biẽ ploicées,sãs

*Lettres au Roy de Navarre contre son frere.*

*Le Roy mãde les Prinçes venir vers luy sur sa parolle.*

rechercher ny inquieter le Prĩçe, en la Religiõ dont il faisoit professiõ ouverte. La Roine mere leur escrivit aussi de mesme substance pour les attirer, ausquels effects le Cardinal de Bourbõ leur frere fut envoié expres vers eux, pour les induire.

En somme les Prinçes s'apuyãs sur la parolle du Roy, quoy que beaucoup de Srs. les dissuadassẽt,& les prieres de la Prinçesse de Cõdé pour retenir son Mary: parmy dix mille dãgers & aguets de leur vie,le dernier jour d'Octobre (conduits de leur innocence,& s'appuyans sur la grace de Dieu, auquel ils se recõmadoyẽt,& faisoyent recõmander par prieres de ceux de la Religion)arriverent à Orleans plaine d'armes, & d'effroy:à leur entrée on leur fit tout le mespris & indignité qu'on peut: allans trouver le Roy qui les attẽdoit en une sale avec ses Oncles,la receptiõ fut asses maigre,la nuit survint, qui fit que le Roy s'achemina en la chambre de la Roine mere,où il ne fut suivi que des Prĩçes,sans que ceux de Guise s'y voulussẽt trouver. La Roine les ayant receu la larme à loeil,le Roy s'adressant au Prinçe de Condé, luy dit avoir esté aduerti de divers endroits, qu'il faisoit plusieurs entreprises contre luy & l'estat de son Royaume,à cause de quoy il l'avoit mãdé,pour en savoir la verité de sa bouche. Le Prinçe qui n'eut onc faute de coeur ny de langue,proposa si hardiment & clairemẽt ses deffences, & descouvrit tellement ceux de Guise ses ennemis, que le Roy ne pouvoit estimer autre chose, sinon qu'on faisoit un tort indicible à son sãg : Neantmoins suyvãt ce qui avoit esté cõclu avant leur arrivée. Le Roy cõmanda au Capitaine de ses gardes, (expressément envoyé là par ceux de Guise) de se saisir de la personne du Prinçe,ce qu'il fit,& le mena prisonier en une maison prochaine,au devant de laquelle fut construit un fort de briques,flanqué de canonieres, & garni de pieces de campagne, qui batoiẽt en 3 rües,& defendoiẽt les avenües. Les fenestres de sa chambre furent murées,& fut tenu si estroitement,que nul ne parloit à luy qu'un hõme de chambre. On osta ses gardes au Roy de Navarre,& le veilloit on de pres nuit & jour. Voila cõmẽt soubs la parolle du Roy ces deux Prinçes furent trompez, & prins à la trappe. On fait le proces au Prinçe,on examine des tesmoĩs de toutes sortes,on le tente en sa Religiõ,luy envoyant un prestre pour dire messe en sa presẽce, par cõmãdemẽt du Roy:il le reiette constãmẽnt, disant *qu'il ne vouloit communiquer aux impietez & polutions de l'Antechrist Romaĩ &c.* Sa magnanimité & constance picquoit au vif ceux de Guise: mais beaucoup plus de ce qu'il parloit d'eux fort desavãtageusemẽt, & tout haut:car souventefois, monstrant un sac qu'il tenoit en ses mains,affermoit *que c'estoit le proces de ces brigãds & voleurs de Guise,par lequel infinis crimes de leze majesté dont ils estoyẽt coulpables, estoyent bien prouvez, & veriffiez*, ce qu'il reser-

*Arrivée des Princes à Orleans sur la parolle du Roy.*

*Propos du Roy au Prince de Condé.*

*Le Prince prisonier cõtre la foy du Roy.*

*On luy fait son proces.*

*Ses accusations contre ceux de Guise.*

*reservoit pour preséter aux Estats,& leur faire entendre la cautelle de ces illegitimes Gouverneurs lesquels reiettoyent leurs crimes sur les Prinçes du sang, qui vouloyent s'opposer à leur tyranie: & que si jamais gẽs entreprindrẽt contre le Roy & le Royaume, c'estoyẽt ces harpies & cadets de Lorraine.* Vn gentilhomme leur partisan,autrefois fort familier du Prinçe, fut aposté par eux afin de le sonder, & luy rabattre sa colere, ce qu'ayãt entrepris:le Prinçe le pria de dire à ceux de Guise,*qu'il avoit receu tant d'outrages d'eux, que leur querelle ne se pouvoit terminer qu'a la poĩcte de la lãçe,ou de l'espée:& que s'il n'avoit lors ce moyẽ, qu'il esperoit avãt sa mort,les faire cognoistre coulpables des crimes à luy par eux imposez.*

Ceste haute resolution du Prinçe fit qu'ils envoyerẽt querir le Presidẽt de Thou, le Procureur general, quelques Conseilliers, & le Greffier du Tillet,de Paris, pour l'interroguer sur le crime de leze Ma^te. & l'ẽquerir de sa foy: il les recusa comme juges incompetens, & rebroüa merveilleusement de Thou, neãtmoins il se purgea devant eux du crime de leze Ma^te. avoüant franchemẽt sa Religion: Tant y a que sur ses responces y eut iugement donné contre luy portant condemnation de mort, & devoit-on luy trẽcher la teste sur un eschafaut devant le logis du Roy,le 10^e iour de Decembre, à l'entrée des Estats. Ceste sentẽce fut signée, de tous excepté du Chancelier,& de Du Mortier. Le Comte de Sancerre refuza aussi de la signer, & pria le Roy avec larmes qu'il luy fit plustost trencher la teste, que le contraindre à telle signature, dont le Roy fort estonné renvoya le Comte sans le presser davantage. Les Mareschaux de S^t. André & Brissac arrivez en Court furẽt d'avis qu'õ tuat le Roy de Navarre,sans s'empescher à luy bailler gardes:suyvãt quoy on essaya de l'empoisonner, & de le tüer pulusieurs fois,mesmes voulut on faire le Roy instrument de ce meurtre.

*Est condampné a mort*

*On tacheà faire mourir le Roy de Navarre.*

Le Dimenche 9^e.de Decẽbre le Roy de Navarre estant allé du matin dõner le bonjour au Roy, fut semond de sortir & d'aller à la chasse, attendãt la venüe des Estats (mais c'estoit pour le tüer devant l'execution de son frere) dont il s'excusa, attendu la captivité de sondit frere. Si eut il neantmoins commandemẽt expres de se tenir prest pour monter à cheval le lendemain, auquel jour sondit frere devoit avoir la teste trenchee. Mais ce jour, fut veriffié le commun dire que *en peu d'heure Dieu labeure.* Car sur les quatre heures du soir, le Roy estant à vespres au temple des Iacopins, il luy print un grand esvanoüissement, qui fut cause qu'on l'emporta hastivement en sa chambre,où revenu de pasmoison,il cõmenca à se plaindre de la teste,en la partie de l'aureille gauche. Nonobstãt ce coup, ceux de Guise persistoyẽt en leurs desseĩs,& à toutes fis vouloyẽt faire tüer le Roy de Navarre, ce qu'ils eussẽt fait sãs le Cardinal de Tournon, qui fut d'advis qu'on attẽdit que le Conestable & ses Nepveux fussẽt venus,de peur qu'en le tüant on ne les effarouchat, qui donneroyẽt plus de paine que les Prinçes. Cependant le Roy de Navarre se tenoit sur ses gardes.

*Maladie soudaine du Roy.*

La maladie du Roy se rengregeant à veüe d'oeil,le Duc de Guise deschargeoit sa colere sur les medecins: le Cardinal envoyoit en pelerinages,employoit moines & prestresà Paris, & aillieurs pour faire processiõs. Le Roy fit vn voeu solemnel aux saĩts & saintes de paradis, specialement á nostre Dame de Cleri, que s'il leur plaisoit le guerir il purgeroit sõ Royaume de tant de meschãs heretiques. Mais sõ oreille ne purgeoit presques plus, & la fievre croissoit d'heure à autre, qui estõnoit ceux de Guise,quelque bõne contenance qu'ils fissent. La Roine voyant son fils à l'extremité,conseillée par elle mesme,& par ceux de Guise, envoya querir le Roy de Navarre,luy mandant qu'il la trouverroit en son cabinet:auquel (ainsi qu'il vouloit entrer) une Dame dit en l'aureille, qu'il se gardat bien de rien refuzer à la Roine, de ce qu'on luy demãderoit,pour ce qu'autrement il estoit mort. Estant dedens il trouva la Roine accõpagnéedu Duc de Guise,du Cardinal de Lorraine,& d'un Secretaire,laquelle ayant d'une contenance composée,(comme sa passion luy commandoit)fait de grandes plaintes & remonstrances du passé au Roy de Navarre,& descouvert sa pẽsée au regard du present,conclud qu'elle entendoit & vouloit que ledit Seigneur luy quittat tout le droit qu'il pouvoit pretendre à la Regence & gouvernement du Roy,& du Royaume, sans iamais en riẽ le queller,requerir,ni accepter,& que si les Estats le luy vouloyẽt bailler,il le remetroit entierement á elle: mais afin que cela demeurat ferme & arresté entre eux, elle en vouloit avoir sa signature,& escrit de sa maĩ.Puis apres elle voulut & entendoit aussi,qu'il se reconciliat avec ses cousins de Guise,& effacat l'opinion qu'on luy avoit imprimée qu'ils fussent ses ennemis. Apres quelques excuses,& sõmaires responces du Roy de Navarre,il quitta á la Roine mere la Regẽce,& luy en bailla sa signature. Adonc elle luy promit verbalement,qu'il seroit Lieutenãt du Roy en Françe,conduiroit les affaires de la guerre, & recevroit les pacquets,puis les luy renvoyeroit apres les avoir ouverts & leus: & que rien ne seroit ordonné sinon par son avis, & des autres Prinçes du sang, qui seroyent autrement respectez à l'advenir: apres cela, elle luy fit embrasser ses cousins de Guise, & promettre mutuellement d'oublier toutes querelles passées. Deslors ils commencerent à s'entre-salüer & caresser, comme si tousiours ils fussent esté amis. Tout cela fut fait devant l'arivée du Conestable,& de ses Nepueux. Outtre plus on fit dire par le Roy malade,à celuy de Navarre, que de sõ propre mouvemẽt, & contre l'advis de ceux de Guise il avoit fait emprisonner le Prinçe

*La Roine Mere establit son autorite.*

*Il estoit tẽps pour luy de filer doux.*

Prince de Condé, le priât ainsi le croire, & d'effacer pour l'amour de luy, & de la Roine sa mere, toute la mauvaise opinion qu'il pouvoit avoir conceüe d'eux, ce qui leur servit bien puis apres. Ceux de Guise mal asseurez non obstant tout ce que dessus, obtindrent de la Roine mere, que les gardes des portes d'Orleans fussent redoublées, empeschât l'entrée á plusieurs, & deffeses faittes sur paie de la vie, que nul (quel qu'il fut) parlat au Prince de Condé, sans l'expres cõgé de la Roine, ou qu'il portat sa signature.

*Mort du Roy.*

Le 14 dudit mois sur le midi on tenoit le Roy pour mort, combien qu'il ne mourut que sur le soir: quelques heures devant sõ trespas, ceux de Guise s'en allerẽt enfermer en leur logis, d'où ils ne bougerent de 36 heures apres, iusques à ce qu'ils eurent plaine asseurance de la Roine mere, & du Roy de Navarre; avãt cela ils firent porter chéz eux l'argẽt qui se trouva en l'espargne du Roy, à quoy nul ne s'opposa: qui fit penser que la Roine mere les laissoit faire, pour se maintenir par eux puis apres. Si tost que le Roy eut la bouche close, la Roine mere envoya querir le Conestable à Estãpes, pour venir promptemẽt en Court. A son arrivée il chassa des portes les gardes que ceux de Guise y avoyent poseés. Le Prince de Condé demeura prisõnier dix ou d'ouze jours á Orleans apres la mort du Roy, sa femme n'ayant jamais eu credit de le voir durant sa detention, puis envoyé avec ses gardes à Hem, d'où il alla à Roye, attendãt l'yssue de son proces, tout autre que ni ses Amis, ni ses ennemis ne pensoyent.

*Le Prince envoyé à Hem.*

*Delivrançe de ceux de la religion.*

Ceux de la Religion qui avoyent esté en cõtinuelles prieres éz assamblées secrettes durant plusieurs jours, commencerent á lever la teste, s'estans aprestéz tous à mourir, si le Roy eut vescu encore quelques jours (car ceux de Guise avoyẽt disposé le Pape, le Roy d'Espagne, & autres Priçes vrais catholiques Romains, à pẽser qu'a ce coup, ils extermineroyẽt en Frãçe tous ceux qu'ils appelloyent Lutheriens, lesquels ils tenoyent pieds & poings liéz, esperãs en nettoyer la France cest yver, pour au printemps aller visiter les Alemans & les Suisses) Les trouppes du Roy d'Espagne qui s'avançoyent vers le Pays de Bearne pour y tüer la Roine de Navarre, & le Prince son fils, furent contremandées, & se retirerent sans rien exploitter. Mõluc qui avoit promesse de ceux de Guise d'estre fait Cõte d'Armignac, & attendoit les Espagnols dens le pays, se retira aussi chéz soy, comme firent aussi tous les autres adherans á ce parti. Les plus secrets serviteurs que ceux de Guise pouvoyẽt avoir eu en Court, se presẽterent humblemẽt au Roy de Navarre, luy descouvrirent certains advertissemens des choses que ceux de Guise vouloyẽt executer. La Roine mere ne voulut permettre que lors, ni apres, l'on touchat á cela, craignant (disoit elle) quelque grand remüement, qui gasteroit tout.

*Inconstançe des Courtisans.*

Il en avint tout autrement, car faute d'avoir dõné ordre à reprimer le mal naissãt il se reforça tellement, que ses fils & elle, n'ayãs veu que malheurs sur malheurs, sont fondus dedens, sans en pouvoir avant leur mort esperer n'y prevoir aucune yssüe.

*Constãçe de l'Admiral.*

L'admiral entre tous autres magnifioit en toutes cõpaignies les merveilles de Dieu, qui l'avoit arrache des poings de ses sanguinaires ennemis, lors qu'ils pensoyent triompher de luy. Ceux de Guise employerẽt la Roine pour luy imposer silẽce: mais il ne fut pas muet, ains s'offrit de luy verifier, qu'iceux estoyent coulpables de plusieurs crimes de leze maiesté, s'il luy plaisoit faire ouverture à Iustice. Elle n'y voulãt entendre, le pria de leur porter bon visage, & vivre en paix pour l'advenir, l'asseurãt de donner bon ordre á toutes choses: sa responce fut: *que faire bonne mine à ceux qui avoyent pourchassé sa mort, chargé son honeur, procuré la confiscation de ses biens, avec la ruine de sa maison, de ses parens, & amis, il ne le pouvoit faire sans mõstrer un coeur double, ce qui estoit contraire á la professiõ de sa Religion, & indigne de tout homme de bien. Mais qu'il remettoit la vengeãce á Dieu, qui la sauroit bien faire en son temps, puisque les hommes ne vouloyent administrer justice.*

Tel fut le regne de Frãcois secõd, lequel mourut aagé de dixsept ans moins un mois, estant mort au dixseptiesme mois de son regne, le 17 jour de sa maladie, & la 17 heure apres la minuit. Luy mort, sõ corps fut aussi tost abãdõné par ceux de Guise, qui l'avoyent si estroitemẽt possedé durant sa vie, au lieu de luy faire le devoir de funeralles requises à sa grandeur, & que tãt ils luy estoyent obligéz, & laisserẽt conduire son corps mort par Lansac, & la Brosse á St. Denis, oú il fut enterré sãs aucune solẽmité, ni põpe royale: se retirãs eux & leurs partisans, qui çà qui là, hors d'Orleans, y laissãs avec le jeune Roy Charles son frere successeur, les Ducs d'Aniou, & d'Alencõ, ẽcore enfãs ses freres, la Roïe leur mere, ledit S^r Roy de Navarre, & le Conestable.

*60. Roy de Françe.*

CHARLES 9^e du nom 60 Roy de Françe aagé d'onze ans ou environ, succeda á François secõd son frere: tout sõ regne fut plain de trahisons, de massacres, de sang, & de toutes sortes d'impitez, nourri qu'il fut par Catherĩe de Medicis Italiẽne sa mere, en tous plaisirs & sẽsualitéz, où l'esprit d'elle inclinoit le plus, qui à apporté la totale ruine de la Frãçe: cõme succinctement on en pourra voir quelque chose par nostre discours, remettãt le surplus à l'histoire de Frãce, & reviendrons aux affaires des Pays bas: ayans esté un peu prolix (que le lecteur me pardõnera) en celles de France: ce que jay fait ex pressémẽt pour la grande sympathie qu'il y a entre icelles, & celles du Pays bas, procedées à peu pres d'un mesme suiect, & demenées en un mesme temps.

*Achevemẽt de la Riviere de Brusselles en Anvers.*

Audit an 1560 fut achevée la nouvelle riviere

viere de Brusselles en Anvers, commécée plus de trente ans auparavant, que le Magistrat de la ville de Bruselles (á quoy le Sr.de Lockeghé Amã avoit tout le plus tenu la maĩ) avoyẽt fait foüyr au travers de maĩt bocage, champs, prairies, & chemins qu'ils racheterẽt des proprietaires, avec quatre belles grandes esclufes, ou retenües, pour tousiours tenir l'eau haute & la riviere tant plus navigable, avec grands navires: dont pour en faire l'espreuve ils proposerẽt des pris aux Nautoniers, qui de la mer ameneroyent les plus grãds, & les plus chargéz navires, & venãs de plus loingtaines places en ladite ville de Brusselles. Entre lesquels ceux d'Anvers en amenerent treize. Il y en arriva un de Zirixée, chargéz de seize sortes de marchãdises & denrées. Ceux de Villevoorde amenerent celuy qui avoit le plus de passagers en son bord. Ceux de Gorrichom le plus de poisson: & ceux d'Alcmar le plus de grains: tous gagnerẽt chacun un pris, mais Anvers emporta le principal. Ceste riviere est fort commode pour voiager tãt de nuit que, de jour de Brusselles en Anvers, & de l'ũ à lautre, d'où se partent chacun jour deux barques, selon les marées du jour & de la nuit.

*Subtile institution de L'inquisition ez Pays bas.*

Nous avons ez livres precedés en plusieurs endroits parlé du grand accroissement que la Religion reformée prenoit tant en Allemagne qu'ez Pays bas, nõobstãt les rigoreux placcarts de l'Empereur, à la persuasion des Ecclesiastiques, qui par tous moyens possibles tachoyẽt à la supprimer: dont ils n'en trouverent finalement nul plus expediẽt, entre tant qu'ils seurent excogiter, sinon, que pour mettre en execution lesdicts placcarts selon leur forme, & à toute rigueur, on commettroit certains Inquisiteurs de la foy, lesquels prendroyẽt so gneux regard, que nul ne leut, ny tint en sa maison, aucun livre porté par le placcart & cathalogue des livres prohibés & deffendus, & que nul ne disputa de la Religiõ Romaine, pour la contrarier en aucune maniere. Pour à quoy parvenir, on commenca à ordonner par tous les Pays bas tels & sẽblables Inquisiteurs, avec commission bien ample, & autorité absolute en ce regard: nonobstãt les promesses du Roy d'Espagne, de ne charger ses subiects d'un si pesant fardeau, & ioug intollerable, mais qu'ẽ cela il vseroit de sa clemẽce & debonaireté accoustumée. Ceste promesse entendüe par les Inquisiteurs, & autres Ecclesiastiques, ils persuaderent au Roy que son autorité estoit en mespris, & qu'il n'y avoit autre moyen pour la conserver, & maintenir, qu'en establissant le plain exercice de ladite Inquisition. Mais comme ils avoyent veu, & que l'experience l'avoit demonstré, que nonobstant tant de demenées plus de quarante ans auparavant, l'on ne l'avoit seu mettre en pratique. Ils s'adviserent de tellement desguiser cest affaire, qu'ils ne doubtoyent plus d'en bien venir á bout, au mesme effect, mais sous autre couleur, & pretexte, & se conduiroit ce fait si dextrement, que le Peuple se trouveroit éz lacs de ceste Inquisition, avant que s'en avoir seu apperrevoir, puisque ouvertement iusques allors ils n'y avoyent seu parvenir: de quoy mesmes ne se seut taire Bernardi de Fresneda, cordelier Evesque de Quença Confesseur du Roy d'Espagne, lequel le descouvrit, & s'en vanta à quelqs Srs. des Pays bas, voire des pricipaux.

*Promesse du Roy d'Espagne de ne charger ses Pays de l'Inquisition.*

*Quils firent les moyens.*

La demenée fut telle. Le Docteur François Sonnius Theologiẽ de Louvain, à la poursuyte du Cardinal de Granvelle, & des supposts de l'Inquisition, fut envoye à Rome vers le Pape Paul quatriesme: luy remonstrer que les Pays bas depuis quelques années estoyent grandement augmentéz, & enrichis en peuple & en biẽs, & que les Dioceses des Eveschéz y avoyẽt leurs districts & jurisdictions si amples, qu'il n'estoit possible que les Evesques, y estans en si petit nombre, peussent prendre le soin convenable pour leurs ovailles, avec telles autres bellles remonstrances, dont le Pape (cõme supreme bon Pasteur) seroit supplié: (apres luy avoir representé la carte, & description de tous les Pays, avec un denombrement des qualitéz, richesses, & estendüe de tout le Clergé, outre la diversité des langues qui y estoit entremeslée. Parquoy ledict Sonnius supplia qu'il pleut à sa Sainteté, de retrencher ce qu'il y avoit de trop ez grandes & anciennes Eveschéz, & le repartir en des nouvelles, qu'il erigeroit esdits Pays en divers lieux, où n'y en avoit jamais eu, accommodant chacune á la langue naturelle du Pays, & que pour suppleer au defaut de l'entretenement des Evesques, il incorporat & appropriat ausdictes Eveschez, non pas des moindres, mais des plus riches & suffisantes Abbayes, Priorez Prevostéz, & autres bõs benefices. Le Pape sur le rapport que sept Cardinaux (à ce par luy deputez pour voir les memoires, & les raisons de Sonnius) luy en firent, y consẽtit aussi tost le 19 de May 1559, & accorda ceste requeste des Inquisiteurs & Ecclesiastiqs particuliers des Pays bas, sans que les anciens Evesques, qui n'estoyẽt que quatre assavoir, Cãbray, Arras, Tournay, & Vtrecht, y fussẽt appellez ny oüys, tellement qu'outre ces quatre, y en eut quatorze nouvelles erigées, & entre icelles trois Archeveschéz desquelles les autres dependeroyent, sans plus estre aussietties aux autres, d'où anciennement elles souloyent resortir.

*Nouvelles Eveschez au Pays bas.*

Parãsi pour siege des trois nouvelles Archeveschéz furent nõmées Malines, Cambray, & Vtrecht. Malines située au milieu de la Duché de Brabãt, & cõme au centre de tous les Pays bas, qui souloit estre du Diocese de Liege, seroit Metropolitaine de toutes, dõt l'Archevesque s'appelleroit Primat des Pays bas. Cãbray assise entre les frõtieres de Frãçe, d'Arthois, & de Henaut, paravãt dependente de l'Archevesché de Reims en Champagne. Vtrecht entre Hollãde & le Pays de Geldre, qui fut aussi Evesché

*Trois nouvelles Archeveschéz.*

*Quatorze nouvelles Eveschéz.*

vesche soubs l'Archevesché de Coulogne. Des nouvelles Eveschéz en Brabāt furēt Anvers, & Boisleduc, qui souloyēt estre soubz Liege, & Cābray, respectivemēt. En Flādres Gād, & Bruges, de l'Evesché de Tournay ; & Ypre (ores qu'Ypre fut dez auparavāt erigée, yssue de celle de Teroane razée, en Frāçe). En Arthois outre Arras anciēne Evesché la ville de S^t Omer, aussi yssue de Teroane. En outre la ville de Namur, pour son quartier & Cōte de Namur, qui estoit dependante de Liege. En Hollande Harlem: en Zeelāde Middelbourg du Diocese d'Vtrecht: en Frise Leeuwardē: Pour le Groeningois & Pays de Wedde la ville de Groeninghen, aussi paravāt soubs Vtrecht. En Geldre Remunde, aussi de Liege: & en Overyssel Devēter qui souloit estre de la jurisdiction tēporelle & Ecclesiastique de l'Evesché d'Vtrecht: soubs lesquelles trois Archeveschéz assavoir soubs Malines, seroyēt reparties les Eveschéz d'Anvers, de Boisleduc, Ru remonde, de Gand, de Bruges, & d'Ypre. Soubs Cābray Arras S^t Omer, Tournay, & Namur. Et soubs Vtrecht, celles de Devēter, de Harlem, de Leewardē, de Middelbourg, & de Groeningen,

*Quelles Eveschéz furēt reparties sous les Archeveschéz.*

Le Cardinal de Grāvelle paravāt Evesque d'Arras, print pour sa part l'Archevesché de Malines, à laquelle fut incorporée l'Abbaye d'Afleghem, la meilleure de Brabāt, qui souloit valoir à son Prelat particulier, cinquante mille florins par an. Le Presidēt Viglius retint pour sa part l'Evesché de Gand, avec la Prevosté de S^t Bavō. Le Chancelier Nigri (qui ne savoit un seul mot de la langue du Pays) eut l'Evesché d'Anvers, avec l'Abbaye de S^t Bernard. Le Docteur Sonnius eut Boisleduc, avec l'Abbaye de Tōgreol. Martinus Rythovius eut Ypre avec l'Abbaye de S^t. Martin. Claude d'Americourt paravant Abbe de S^t Bertin, eut S^t Omer avec la Prevosté de Watenes, retenāt neantmoins sō Abbaye. Petrus Drutius eut Bruges, avec la Prevosté de S^t Donas. Frere Antoīe Havet Iacopi d'Arras, eut Namur, avec les dismes des Abbayes, & Monastres d'icelle Cōté. M. Nicolas à nova-terra eut Harlē, avec l'Abbaye d'Egmōt. M. Nicolas de castro eut Middelbourg avec l'Abbaye de S^t Pierre. M. Cunerus Petri eut Leewardē, avec l'Abbaye de Mariēgardē & Lidden. M. Ioānes Ruyff eut Groeningē, avec Golswaerti M. Guillielmus Damasi Lindanus eut Ruremōde avec les Reguliers. Frere Gilles vāden Berghe Cordelier, eut Devēter avec la Prevosté de S^t. Lievin. Voila cōment toutes ces nouvelles Eveschéz furēt distribuées, & engressées les milleurs prebendes desdicts Pays: la Collation & presentation desquelles appartiēdroit au Roy d'Espagne, & au Pape la confirmatiō. Il fut aussi ordōné qu'en chacune Evesche y auroit neuf prebēdes affectées: assavoir à trois des plus suffisans Theologiens, trois Docteurs en droit civil, & trois en droit canon: à condition qu'ils seroyent tenus prester toute ayde & devoir aux Evesques au fait de l'Inquisitiō. Nulle cure, ny charge d'ames ne devoit estre dōnée, qu'à gēs examinéz, trouvéz capables par deux vieux Theologiēs, & un Canoniste. Les Evesques non residens par six mois, s'ils n'estoyent appelléz par le Pape, ou par le Prince du Pays, perdroyent leur revenu pour le temps de leur absence, comme pareillemēt les autres Pasteurs, Theologiēs, & Docteurs. Les deux plus vieux & approuvéz Docteurs devoyēt estre instituez Inquisiteurs en chacun Diocese, ausquels tous les autres ayderoyent: ceux là auroyēt pour recognoissāce de leur paine, & merite à l'avancement de la Religion, les premiers lieux & voix ez Chapitres apres les Doyēs, & cinquāte escus d'or de surcrois de pension anuelle.

*Comment ces Eveschéz & à qui elles furēt distribuées.*

*Prebendes affectees a neuf supposts de l'Inquisition.*

Or devāt que passer plus avāt, pour ce que nous aurons doresnavant beaucoup à parler du Cardinal de Granvelle qu'on à tenu autheur, promoteur, & nourrissier des troubles des Pays bas: cōme nous est venüe éz mains, que nous a suppedité quelque bon Amy passé long temps, la legēde dudit Cardinal, il nous à samblé bon pour plus grāde intelligen ce de ce qu'aurōs à descrire cy apres, d'adiouster icy les principaux poincts qu'en avons extraict. Ce que nous sōmes induicts de faire, non par aucune passiō, ni animosité que puissions porter audit Cardinal à present decedé (qui ne nous fit onc chaud ny froid, mal ny bien) mais pour plus grand tesmoignage, & approbation, tant de nostre dire, que de ceux qui en ont encore escrit en diverses lāgues, avec ce que la verité ne veut point estre celée, encore qu'ō en deut tomber en l'indignatiō de la posperité de ceux desquels on descrit les vices & le blame: non plus qu'ē ce qu'ō escrit des hōmes vertueux, desquels on ne peut attēdre autre loyer, ny de leur posterite, sinō d'avoir l'honeur & la reputation de les avoir avec la verité loüvez selon qu'ils en ont esté dignes, & que leurs vertus ont merité: nous dirons que Antoine Perrenot premierement Evesque d'Arras, puis Cardinal de Grāvelle, & premier Archevesque de Malines, outre autres grandes & honorables dignitez, Prelatures, & Estats, qu'il possedoit, eut pour Grand-pere (car plus avāt il n'est cognu) un mareschal de la ville de Nozeroy en Bourgogne, duquel le nō est supprimé pour avoir esté d'ū stile tāt abiect. Sō pere fut Nicolas Perrenot (qui premier print le surnō de Grāvelle, d'une Seigneurie qu'il achetta) ayāt esté simple clerc de pratique, & depuis subtil & cauteleux Procureur postulāt en la Cour de Parlemēt à Dole, qui pour sō esprit vif, par la recōmandatiō du Chācelier de Bourgogne, fut advancé de Secretaire à Madame Marguerite Ducesse doüagiere de Savoye, Tante de l'Empereur Charles 5^e: Où il fit si biē ses affaires, & si bien s'y seut gouverner, qu'apres le trespas dudit Chācelier, il vint au service de l'Empereur, non seulement en qualite de Secretaire, mais bien de Cōseillier principal, & petit

*Extraict de la legende du Cardinal de Granvelle.*

*Descente du Cardinal*

*Son Ayeul.*

*Son Pere.*

á petit vît en tel credit, qu'au pris de luy tous les autres n'estoyent rien : tellement qu'il eut beau moyen d'amasser grandes richesses, qu'il delaissa à ses enfans, assavoir audit Cardinal, au Sr de Chantonet, & au Sr de Champaigni ses trois fils, ioinct aucunes filles, l'une desquelles fut mariée au Côté de la Roche Bourguignô, qui durant ces troubles a esté un temps Gouverneur d'Arthois : mais la principale partie de ses biens, & son plus grand credit il le laissa audit Cardinal, qu'il avoit nourri dez sa ieunesse aux escoles, en plusieurs sortes de sciences & disciplines, esquelles, avec sa vivacité d'esprit naturelle, il profita tellemêt, que le pere le trouvât capable de grandes choses, le presenta à l'Empereur, en pensant faire un grand hôme, & qui par sa vertu paracheveroit le bastiment de sa maison, dont il en avoit ietté les fondemens sur un matiere de grande durée, assavoir sur un englume, laquelle pour sa dureté conserveroit ce bastiment par la vertu de ses trois fils : dont peut estre le Cardinal print adverbialement sa devise de *Duratè*. Mais au lieu d'en faire comme il esperoit, un homme sage & vertueux, la malice de sa nature fut telle, qu'il devint fin, cault, & malicieux, portant à couvert un esprit deregnard, & courage de tygre: & côme il estoit homme sur tout ambitieux, qui ne cherchoit qu'a s'accroistre & maîtenir en un tel appetit tyranique de desordóné credit, pour vivre voluptueusemét, & pour se plonger en un abysme de biens, & de toutes sortes d'honeurs, encore qu'au grand dommage de ses maistres, & de leurs subiects : & par consequent eslever tous les siens du fumier, à une excelence, & leur bastir à jamais ceste riche, puissante & perpetuelle maison, voires telle qu'elle ozat faire la part à toutes celles d'ancienne race, vertu, noblesse & seigrie: pour y parvenir il se seut tresbien servir de deux artifices, couverts de tresvifve hypocrisie du bié public, du service du Roy, & de la conservatiô de la Religion Romaine. Le premier estoit à se saisir luy seul de l'entiere maniance des affaires du Roy, & de ses Pays, mesmes de celles qui estoyent les plus secrettes & importantes. Le second estoit le moyen de se maintenir contre tous, & en outre s'y accroistre de plus en plus: esquels deux poincts, & dependéces d'iceux, il s'estoit dez sa ieunesse devât qu'il devint Evesque d'Arras merveilleusement exercé, en l'escole de sô pere. Car ce pere luy apprint la theorique incontinêt qu'il l'eut à cest effect retiré des estudes encore fort ieune, & puis les luy fit mieux comprendre, & par usage mettre en pratique, par ses bônes instructions si dextrement aupres de l'Empereur, qu'il en resta seul & souverain maistre aupres du Roy son fils. Aussi le pretexte du pere & du fils fut d'ensorceler l'Empereur par leur ruze & babil, luy persuadant qu'il seroit plus seurement & aysemêt servi, & en nul dâger d'estre ses affaires, desseins, & entreprises decelées, & traittées à moindre travail de sa personne & de son esprit, si un seul les savoit & conduisoit, & non plusieurs. Mais leur but estoit de necessiter par là ce bô Prince, & ses successeurs, d'avoir tousiours besoin de leur service : par ce que n'estant les affaires cômuniquées á aucuns autres de ses ministres, q'uà eux, il seroit impossible, qu'autres les seussent entendre côme eux, ny les comprendre de fond en comble.

*Sô esprit vif.*

*Sa devise.*

*Ses moyens pour se faire grand.*

A'ceste ruze ils adiousterét un autre art: c'estoit qu'ils remarquerent en toute diligêce, les moeurs, conditions, complexions, naturel, affections, inclinations, opinions, vertus, imperfectiôs, but, & portée d'iceluy Prîce sô fils, afin de s'y accommoder entierement, & y faire servir toute leur negociatiô, à toutes occasions occurrentes, que par là ils espioyét pour luy côplaire du tout en tout, iusques à la flatterie, maquerelage, & amorçes de ses menus plaisirs, dont ils en aquirent si avant sa grace, qu'il creoit n'avoir de plus feaux serviteurs en sa Court, ny plus entendus, sages, & experimêtez personnages aupres de luy, qu'eux: qui luy faisoit necessairement conclurre, que sans eux il ne pourroit suffisamêt entendre, ny donner ordre, & resoudre en ses affaires, prîcipalemêt où il n'y eut peu vaquer, à cause de son absêce, ou si present, il eut appeté quelque repos. En ceste maniere Nicolas Perrenot dressa son fils Antoine de longue maî allêdroit du Roy: pour lequel manier du tout à sa volonté, il se saisit de l'intelligence de tous les cyffres, & contrecyffres, & samblablemét de tous les espies, desquels il se fit chef. D'autant que de ces deux poincts des cyffres, & espies, deppend la plus grande & milleure partie des affaires d'estat, & d'autres d'importance, principalement en saison suspecte, ou quand le Prince est absent du Pays: Et comme les rapports & advertissemens des cyffres, & espies, estoyent secrets, & en sô seul pouvoir, il les desguisoit côme bon luy sâbloit, & les interpretoit selon son bon plaisir, où qu'il iugeoit côvenir à se maintenir, & augmêter sô authorité & credit, envers tous, afin que luy seul peut tousiours gouvemer le tout à sa guise, dont il savoit aussi fort bien faire sô proufit pecuniaire: car quant aux espies, on sait bien qu'ils ne donnent point quitance, & partant comptoit autât qu'il vouloit, pour un il en couchoit deux, & ores qu'il n'y en eut eu nuls, il en mettoit des extrordinaires, où l'on ne se servoit que des ordinaires.

*Comment il s'accômodoit aux humeurs de son Prince*

*De quelle sorte il se savoit ayder des cyffres & espies.*

En outre il touva moyen d'avoir force blâcs signets du Roy, luy donnant á entendre qu'ils servoyent pour ne perdre occasion, quand elles se presentoyét pour faire quelques expeditions, lesquelles sâs dâger ou interest, ne pouvoyent soufrir retardement, pour lesquelles authoriser estoit necessaire la souscription du Roy, fut pour placarts, missives, Ambassades, Commissions, Instructions, & samblables matieres d'estat: ausquels blâcs signets le Cardinal pouvoit escrire de belles chansons, s'il luy plaisoit;

*Comment il se servoit des blancs signets & seaux du Roy.*

soit pour suppléer au nombre d'iceux, si on luy en vouloit faire rendre compte. Avec ce il s'épatronisa des seaux du Roy, afin qu'il demeura seigneur de chacune, & quelconque despesche: car encore que la demāde fut octroyée par le Roy, á quelq̃ suppliāt, si faloit il q̃ le tout pour l'expedition des lettres, luy passa par les maīs: & encore qu'il n'eut titre de Chācelier, il prenoit biē la hardisse de retrēcher entieremēt les affaires, graces, & octroys discutez & arrestez au Conseil, sous quelque invētée couleur de justice, & raisōs, desquelles il estoit merveilleusement bien servi à tous propos, dont il faloit neantmoins avoir la patience: car á qui s'en fut on plainct? puisqu'il estoit chef de tout, s'estant fait attribuer le titre de premier Cōseiller d'Estat, pour sons umbre d'iceluy, user d'une authorité supreme pardessus tous, tant aux Cōsaulx d'Estat, & Privé (où il avoit Viglius du tout à son cōmandement) cōme aux Finances, Chambres des comptes, & tous autres lieux. De fait il appointoit maintes requestes de sō autorité privée par apostille de sa main, ou les faisoit appointer par son Viglius, sans (encore qu'elles fussent de grande importance) les cōmuniquer à partie, ny au conseil, où elles devoyēt estre veües, puis les envoyoit á ses Secretaires appostez, mesmes á Bave, pour despescher des letres telles qu'il luy plaisoit, soit pour favoriser aucun, se venger, ou bien pour son particulier. S'il y avoit quelq̃s graces ou despesches données du Roy, encore qu'elles fussent tresiustes, par ses ruses & cautelles il les empeschoit, ou si elles se passoyent il les supprimoit, ou retractoit sous quelq̃s beaux pretextes, ou bien il les retrāchoit & restraingnoit cōme il luy plaisoit: mesmes n'avoit crainte de supprimer les minutes souscrites de la maī du Roy: defēdāt aux Secretaires de ne les rēdre á parties. Autres au cōtraire faisoit il aucunefois despescher avec antidate de la cōcessiō. Quād il vouloit demōstrer á quelqu'un grād faveur, cōme ayant beaucoup fait pour luy, pour l'obleiger à soy ou en tirer quelque presēt par son courratier Morillon, il faisoit des samblāts de difficultéz, où il n'y en avoit poīt sur la requeste, & les delaioyt asses long tēps, pour le faire sentir tant meilleur: puis tout à coup les faisoit despescher, comme s'y estāt fort employé. Mais outre les moyēs qu'il avoit pour attirer á soy, & auoir seul le maniment des affaires, est principalement à considerer son astuce, d'avoir fait limiter par le Roy le pouvoir de la Ducesse de Parme, quand elle vint au Pays bas: assavoir qu'elle ne fit aucune grace d'office, estats, ou benefice, ni autre octroy, despesche, ni resolution, en chose d'Estat, de Iustice, ni de Religiō, que par son advis, lequel elle deut suyvre en tout & par tout. Ayant paravant secretement fait entēdre au Roy, qu'elle n'avoit encore intelligēce des affaires, & que partāt elle se pourroit souvent abuser, & faillir. Ainsi avoit il en sa gibesiere la volonté de la Ducesse de Parme,

*Ses astuces alencontre de la Ducesse de Parme.*

puis qu'elle dependoit entierement de luy, de sorte qu'estāt ainsi liée, elle ne marchoit plus avāt, n'ariere, qu'il ne luy sōnoit la cadēce. Car il tenoit sur toutes choses la main que le Roy ne mit au gouvernemēt des Pay bas aucun personage qui lui fut ennemi, mais plustost quelque simple personne, qui n'entendit rien aux affaires, du moins fut de telle conditiō, qu'il le peut rēger & gouverner à sa mode. Parquoy il pratiqua avec aucuns principaux du conseil Espagnol, qu'il gagna par presēs, afin que le Roy appella à ce gouvernemēt ladite Ducesse de Parme: ce qui fut traitté en un soupper qu'il fit au Duc d'Alve, au jardin de Marc Antoine à Brusselles: par ce qu'estant fēme, & selon le lieu de son Mari & de son bien estrangere, non entēdāt les affaires, elle estoit telle qu'il cherchoit, & conforme à son but. Les raisōs pour persuader le Roy, estoyēt: Qu'elle estoit sa Soeur, sage, magnanime, experimentée aux affaires, » qu'elle avoit un fils qui suyvoit la Court, & » l'asseuroit d'avoir sō pere en Italie pour bō & » feal serviteur. Remonstrāt que de donner ce » gouvernemēt à aucun des fils de l'Empereur » Ferdināđ son Oncle, ne se feroit sās grād ha» zard de ses Pays, pour estre si proches de sāg, » & que les Allemans pour haine qu'il portent » aux Espagnols, s'en pourroyēt saisir. Quant » à la Ducesse de Lorraine (qui estoit cousine » germaine du Roy, fille du Roy de Danemarc) » q̃ ce seroit chose hors de propos, pour estre » mere d'un Duc puissāt & voisin, qui querelloit la Duché de Geldres, que ses alliances es» toyent grādes, & telles, qu'on ne s'y devroit » fier: plus que la maisō de Lorraine est enne» mie naturelle de celle de Bourgogne, & qu'a » toutes heures retouneroyēt Francois & Lor» rains pardeca: qui, cōme ils sont grands pra» tiqueurs, espieroyent tout l'Estat & gouvernement de ces pays: lesquels de tout poinct il voudroyēt manier: & d'vantage qu'elle estoit » prodigue & chargée de debtes. Quant » au Prince d'Orenge, ou Cōte d'Egmont, s'il » faisoit l'un d'eux gouverneur, l'autre seroit » jaloux de sō cōpagnō, & ne luy voudroit ce» der, parāsi les autres Srs de l'Ordre voudro» yent mal obeyr: dont succederoyēt factions, » noises, & tumultes, cōme les Pays d'eux mes» mes (ce disoit il) y sont asséz enclins, & natu» rellement mutins: tels & samblables propos harengua le Cardinal devant le Roy: car il ne tendoit qu'à mettre au gouvernement celuy qu'il vouloit, & qu'à oster au Roy l'opiniō de tous autres, que de celuy qui estoit á sō choix, pensant (cōme dit est) tousiours retenir á soy l'autorité, & superintendence de tous affaires. Car il savoit qu'un fils de l'Empereur avec le cōseil d'Estat, & la Noblesse, eut voulu savoir les affaires déz leur fond, & la verité de tout, dōt se descouvriroyēt beaucoup de malversations & mesuz, qu'apres en avoir cognu la source, il voudroit redresser, dont se trouverroit q̃ c'auroit esté le Cardinal. Pareillemēt que

*Propos du Cardinal au Roy touchant le gouvernement du Pays bas.*

la Ducesse de Lorraine eut presté l'oreille aux Srs, avec lesqls elle s'entédoit, par quoy il n'eut eu le vét en pouppe. Du Price d'Oráge il n'en vouloit pas, à cause qu'il eut pareillemét voulu ouyr les Srs. Quát au Cóte d'Egmót il l'avoit en haine, pour l'avoir tousiours traversé aupres de l'Empereur, & luy ayant environ ce téps là torché le nes du gouvernemét de Hesdin. Et pour ce qu'il veoit les Srs ouvertement affecter la Ducesse de Lorraine, & abádonner celle de Parme, encore apres qu'elle fut declarée Gouvernante: afin de moderer celte haine, par opinió qu'elle seroit pour peu de téps: il fit que le Roy l'establit seulemét pour deux ans, & courir un bruit qu'endedés ce téps, le Roy envoyeroit só fils pardeça, & luy bailleroit l'administration de tout, ce qui estoit bien le plus loing de sa pensée. Car il fit que le Roy la continua pour autres deux ans, & depuis encore pour quatre, soubs couleur que lors elle estoit imbeüe aux affaires, où un autre qu'ó y eut mis eut esté contraint les aprendre, ce qu'il disoit n'estre expedient pour la saison, & cours du téps d'allors. Et ne faut s'esbahir si le Cardinal estoit tant studieux à la faire confirmer, veu qu'un autre ne l'eut secondé de telle sorte, & luy eut convenu inventer & dresser des nouvelles intelligences, & pratiques, mais elle se continuát, se continuoit aussi, & se cófermoit de tát plus l'autorite du Cardinal. Et pour tát mieux affermir ceste sienne superintendéce, & qu'elle ne fut en rien empeschée à la Court d'Espagne, il advanca Tysnack aupres du Roy pour Conseiller d'Estat des Pays bas, & garde des seaux, qui par tout deut suyvre le Roy, lequel il esleut, d'autant qu'il estoit homme asses doux, & qu'il luy sambloit se pouvoir asseurer de luy qu'il feroit bié sa besogne, & l'ayderoit à maintenir son credit, en toutes occurrences l'advertissát de toutes choses, luy limitant neantmoins son pouvoir par instructions.

*Ses practiques pour maintenir só credit en la Court d'Espagne.*

Au Roy mesmes il bastit & forma des reigles (comme il estoit maistre clerc passé ez lecós machiavelliques) pour gouverner ses Pays, & signamment ceux de pardeca: & entre autres choses il luy persuada de révoyer á la Gouvernante toutes les despesches des Pays bas, dont il seroit supplié en Espagne: vray est que le Roy en reservoit aucunes à soy, mais encore ne resoudoit il rien sans avoir avis du Cardinal. Car prevoyant de loing, il avoit tant fait que pour recompése de ses bons services, l'Empereur le presenta publiquemét au Roy son fils, quand il se partit de ces Pays pour son dernier adieu vers Espagne, & ce avec parolles de pere à fils, que le Roy le devroit employer, & user de son conseil, tesmoignant de sa suffisance, & services qu'il luy avoit fait: ce qui a depuis beaucoup meu le Roy à le croire. De là en avát le Cardinal cótinua tousiours de loüer au Roy la prudence de l'Empereur, & sa maniere de gouverner, luy persuadant qu'il avoit tant bié tout institué, qu'il n'y avoit besoin de changement, sinon en bien peu de choses, lesquelles la saison & mutation du téps avoiét alterées. Aussi q̃ telle maniere de gouverner de l'Empereur, estoit fondée en longue experience, qui estoit tenüe pour la plus seure, puisque tous changemens de gouvernemens estoyent tresdangereux á un Prince: mais le but de ces advertissemens si souvétefois repetéz au Roy, ne tédoit allieurs, fors qu'a corroborer de plus fort en plus fort sa superintédéce, & se retenir à luy seul le manimét de toutes les affaires, & luy imprimer en só cerveau, que sás só savoir, & opinion, elles ne pouvoyét estre conduites á bó port. A' quoy aussi il gagna par ses astuces paravát le partemét du Roy, les principaux Espagnols de só conseil supreme, & autres ses favorits, aucuns par dós, autres par ligues: & associations, partie par bancquets, & partie par autres arts & finesses: Estát só principal pillier entre les Srs le Duc d'Alve: des lettrez l'Ambassadeur Vargas, étre les Secretaires celuy au mesme nom Vargas, qui depuis à esté Cóseiller des troubles, & maistre bourreau de pardeca, durát le gouvernemét tyraniq̃ du Duc d'Alve. Toutefois la negociatió de la paix q̃ ledit Cardinal achemina, & conclud à tels succez qu'ils desiroyét, pour les incroiables desirs dót il brusloyent de retourrer en Espagne, les y incita beaucoup.

Mais aussi rechercha-il subtilement toutes occasions pour leur faire voir & au Roy, qu'il estoit le premire hóme de sa robbe, ainsi qu'on verra par le trait qui s'ésuyt. Cóme par les successives victoires obtenües cótre la France par le Roy, & cósequtivemét la paix conclüe à son avantage, les Espagnols encouragez & hautement animez, meuz aussi de certain zele incósideré, mirét en deliberation de leur conseil supreme, que le Roy deut faire la guerre contre les Prinçes Protestans d'Allemagne, par Ligue cómune toutefois avec l'Empereur Ferdinád, & le Pape, afin de les cótraidre par armes deretourner à l'Eglise Romaie: à quoy faisoit gráde instáce le Docteur Galle Cófesseur du Roy, & autres ses adherés. Le Cardinal incótinét certioré de ceci, & qu'il seroit appellé pour y dire son opinió, rédit peine à faire reluire só esprit: car il receüillit tresdiligémét toutes les raisons au contraire, & le dáger qui estoit en une telle guerre: de sorte qu'elles furét oüyes: concluát qu'en ceci il ne luy sábloit bon de rié arrester, sans premierement peser le tout meuremét: & qu'il en faloit avoir l'avis du Vice-Chancelier de l'Empereur nómé Seldt, qui estoit Catholiq̃ Romain, pensionaire & feal serviteur du Roy, pour ce qu'il cognoissoit l'estat de la Germanie mieux q̃ nul autre. Ceste resolutió pleut, parquoy cóformemét à icelle on escrivit audit Vice-Cháchelier Seldt: mais le Cardinal qui n'oublioit rié de ce qu'il pouvoit faire servir à só avantage & proufit, envoya secretemét & sous main, un memoire de toutes les raisós qu'il avoit proposées au cóseil, & plus, une minute de lettres qu'il desiroit que Seldt escrivit pour responce à celles du Roy: le priát pour la commune

*Ruze pour avoir reputation d'estre habile hóme.*

mune intelligẽce & ancienne amitie, qu'ils avoyent ensẽble luy vouloit gratiffier d'autant, ce que le Cardinal fit afin que ses opiniõs & raisõs en deliberatiõ de cõseil, fussẽt trouvées sages & bien fondées, & qu'il en aquit loüange d'hõme grave & biẽ advisé, quãd on verroit son advis se cõformer au jugemẽt dudit Vice-Chãcelier: cõme il en advint, car il le servit encore mieux qu'il ne luy avoit escrit : de maniere q̃ ce fait accreut infinimẽt le credit du Cardinal, de tãt plus qu'il avoit en ce cõseil aucũs des premiers qui le portoyẽt, avec lesquels il s'entendoit, voila l'astuce: mais pleut à Dieu qu'il n'eut iamais fait pire.

*Ses pratiques à rendre le Roy necessiteux de son conseil.*

Or cõme il a usé de grãds artifices à s'intronifer seul au manimẽt de toutes les affaires d'importance: il ne s'est servi de moindres ruzes á se maintenir & accroistre en un credit tãt absolut. Car en premier lieu, cõme le Roy est Chef, duq̃l depend le tout, il a tellemẽt manié les affaires, & avec finesse incroiable tãt fait, que le Roy n'estoit iamais sãs avoir extreme, ou du mois grand besoĩ de luy, pour l'expeditiõ & adresse d'icelles: & ce en deux manieres: assavoir en celles qui estoyẽt desia en train passé lõg tẽps: & secõdemẽt ẽ ce qu'il faisoit naistre de nouveau, qu'il tenoit & reduisoit, selon les occasions des tẽps, des matieres, & des circonstãces, les cõtinuãt, surcheãt, encheminãt, avancãt, reculãt, ou terminãt à leur but.* Et d'avãtage par expediẽtes recherches apostées, il avoit un savoir subtil, & pouvoir libre, de les impunément desguiser cõme il luy sẽbloit, telle est la cõmune regle de telles gẽs, & ministres infidelles, soyẽt de guerre, lõgue robbe, ou autres, de tirer les Princes à ceste necessité, q̃ d'avoir tousiours affaire d'eux, afin d'estre employez: d'autant questãs mis en besogne, ils en ont plus de credit & proufit. Ainsi voyons nous les Capitaines & Chefs de guerre souvent sous quelques pretextes rõpre les trefues, ou la paix, pour ce que lors on ne tiẽt pas si grãd cas d'eux qu'ẽ tẽps de guerre, durãt laquelle ils retrẽchẽt tãt qu'ils peuvẽt les moyẽs de venir à une bõne paix. Ainsi ce Cardinal estimoit proufitable par fois, de par quelque sienne invẽtion & discours fardez mettre tout en trouble. Et si les choses n'estoyẽt de si grãde importance, qu'elles suffissent à engendrer matiere pour entretenir ou agrãdir sõ credit, il en faisoit galãtemẽt sous couleur de bon service ses harẽgues & discours au conseil, & telle fois par ses espies en faisoit naistre d'autres au Roy. *Cõme il fit quãd il persuada d'eriger & fõder les nouvelles Evesch ez. De persuader au Roy, avec ses raisons coulourées de fard, á unir en un corps de Royaume tous ces Pays bas. Cõme il à uzé á faire liguer le Roy sõ maistre avec le Roy de France, & de luy dõner secours cõtre ses Princes Protestãs, & ceux de la Religion, pour maintenir les Guisars ses pensionaires*, & maints autres sẽblables conseils : qui estoyent toutes choses difficiles & de longue traitte, esquelles le Roy seroit tousiours cõtraĩt d'avoir sõ avis à la maĩ, & d'y ẽployer sõ service, par avoir esté celuy qui luy en auroit ietté les premiers fõdemẽs, & retenu les secrets & pricipaux maniemẽs riere soy. Au si à tous propos, ẽs occurrẽces de la negociatiõ de tels affaires, il savoit user d'ũ art fort particulier: les faisãt par fois entẽdre au Roy, & aux autres pour plus difficiles qu'elles ne se monstroyẽt, puis par ses adherẽs & apostez faisoit publier, & haut loüer sõ bõ devoir, & sage cõseil à leur adresse: s'elles prenoyẽt bon succez, il fichoit en la teste du Roy que c'avoit esté par sa prudẽce: s'il en succedoit tout au rebours, il en sortoit par dix mille eschapatoires de son beau babil.

*Voyez sa finesse.*

*Comment il gourmandoit la Ducesse de Parme.*

Et à cause que la Ducesse de Parme gouvernãte, estoit celle qui pardessus tous representoit le Roy, il l'ẽtretenoit pareillemẽt favorable en son endroit par les mesmes moyẽs que dessus, sauf qu'il avoit cest avantage sur elle, que par ses secrettes instructiõs envoyées au Roy, il luy avoit couppé le chemĩ, touchãt le pouvoir de son gouvernemẽt, & singulieremẽt de ne riẽ passer, ou negocier sãs son avis: ainsi toutes les despeches qu'elle faisoit, estoyẽt basties par luy mesmes, fussent affaires d'Estat, publiques, ou privees, pour Ambassades, fait de la guerre, de Religiõ, ou autre chose quelconq̃, toutes missives & advertissemẽs au Roy, & ailleurs se forgeoyẽt sur sõ englume: par ainsi elle avoit les maĩs liées, si avant qu'elle n'eut voulu n'y ozé sinõ que de luy gratiffier en tout ce qui luy plaisoit, voires iusques à ne se vouloir mesler, & prẽdre cognoissãce du differẽt des S^rs de pardeca meuz cõtre luy, peu paravãt sõ partemẽt, pour les causes & raisons que nous dirõs cy apres: bref il l'avoit tãt biẽ gagnée par ses ruzes q̃ nõ seulemẽt elle faisoit un merveilleux compte de luy, mais embouchoit le Roy par ses lettres, l'advertissãt de son profond savoir, prudẽce, dexterité, diligence, loyauté en tout ce qui cõcernoit l'administratiõ de ses Pays, & S^ries. Luy au sẽblable la servoit de reciproque vers le Roy. Et cõme il consideroit qu'un credit tãt excessif, ne pouvoit cõsister en un hõme de si bas lieu, sãs ẽcourir une notable envie, & qu'il s'ẽ trouverroit aucuns, des Conseillers mesmes, qui eussent voulu avoir part au gasteau des honeurs & proufits, & par consequẽt l'esbrãler, ou du mois luy faire teste & retrencher ses morceaux s'il eussẽt peu. Vsant de ses arts, il avancoit aux premiers estats, qui estoyẽt d'importãce qui sont en Court (cõme pour iceux il y a tousiours plusieurs cõcurrẽs) ceux tãt seulemẽt, desq̃ls apres longue experiẽce, il croyoit se pouvoir asseurer, pour en frustrer, & faire dechoir de tout espoir ceux qu'il ne desiroit. Mais encore ceux qu'il choisissoit & avançoit, il les cognoissoit premieremẽt estre gẽs maniables, ou pulstost simples & grossiers: car des fins & caults, pour prudẽs & sages qu'ils fussẽt, il ne faloit pas qu'ils s'y attẽdissẽt, par ce qu'il craignoit trop q̃ telles gẽs descouvrissẽt son pot aux roses: aussi l'escole de son pere luy en avoit donné des preceptes tout contraires. Apres qu'il les avoit intronisez pour s'en servir, il les rangeoit totalemẽt par ses moyẽs à sa devotion, & pour les lyer d'avãtage, leur faisoit (ce disoit on) prester le sermẽt de luy estre feaux & secrets, pour les envelopper en sorte

*Par quelles astuses il remedie à l'envie de Comte.*

aux affaires,qu'ils y laissassent leurs cõsciẽces engagees:ainsi peu à peu il façõnoit ses gẽs sur sõ moule, partie pour avoir du gaignage, partie par ambition de devenir plus grãds, partie pour ne luy desplaire: tellemẽt qu'estãs une fois par ses moyens desvoyez du chemin droit, ils tournoyẽt par apres, sãs aucune crainte le dos à Dieu. Estãs ainsi disciplinez selõ ce á quoy il les vouloit employer, & q̃ desia ils ne luy pouvoyent plus contrarier, s'estãs eux mesmes rẽdus consors & coulpables en ses actions, & partãt reprehensibles cõme luy, d'avoir mal versé en leurs charges, il les admettoit lors en cõmune negociatiõ, par ce qu'il avoit bõ besoĩ d'ayde en plusieurs affaires, quant ores ce n'eut esté q̃ pour luy servir de faux tesmoĩs, & à iustiffier vers le Roy la Gouvernãte, & autres, ses mauvais deportemẽs. Ainsi cõivrez avec luy ils se faisoyẽt amis de ses amis, ennemis de ses ennemis. Car ils luy servoyẽt principalemẽt de vrais executeurs de ses incurables passiõs. Ils ne pasoyẽt riẽ q̃ par l'avis de Monsr, tout estoit limitté, soit d'affaire d'estat, de justice, ou autre, par son cõmãdemẽt: aussi les pouvoit il desmettre de leurs estats, ou du mois de credit, quãd bon luy sembloit, atẽdu qu'ils depẽdoyẽt entieremẽt de luy. En quoy il savoit dõner tresbõ ordre leur monstrãt une face riante & desployãt toute sa marchandise (ce leur sembloit) devãt eux: mais ce n'estoyent q̃ mines, veu qu'il avoit tousiours une ariere-boutiq̃, où il reservoit les plus importans secrets, dont il ne leur en faisoit part non plus avant, qu'il sentoit tourner au proufit & avancement de ses negoces particulieres.

*La mutuelle intelligence du Cardinal & de Viglius*

Or cõbien q̃ plusieurs soyẽt sortis de ceste savãte escole Cardinalesq̃, & tous fort biẽ dressez, si est-ce q̃ sur tous ceux qui y ont le plus profité, le president Vigluis Ayta portoit la royale baniere: car il en fut promeu aux degrez ou nous l'avons veu. Qui s'estãt confedere avec ce reverẽdissime, vouloit tout ce qu'il vouloit, defẽdoit ce qu'il defẽdoit, advouoit ce qu'il advouoit, desavouoit ce qu'il desaduouoit, & sous telle sumission passa si avãt à la cognoissãce & administration des affaires par son moyẽ, qu'il devĩt entre toute la trouppe le maistre-beuf de la charrue. Parquoy tout s'adressoit à luy, tout luy estoit renvoyé par nostre Cardinal (cõme nous avons ja dit) qui le recommãdoit au Roy pour le plus lettré, & plus suffisant de ses Conseilliers. Luy ayãt dõnc ce pied, & fait du tout sien, il luy fit livrer les seaux du Roy (ce qu'il fit pour se despetrer de l'envie, qu'il s'aqueroit en ayãt si lõg tẽps abusé) vray est qu'il ne chãgeoit point de maistre, mais de maison seulemẽt: car aussi biẽ en demeuroit il Seigr cõme auparavãt, lors qu'il les avoit en son escarcelle. Dautãt q̃ riẽ ne se sceloit, ny bridoit par ce Viglius, q̃ ce ne fut de son autorité & permission. Il recõmãdoit au Roy, & au conseil de la Gouvernãte les opiniõs Vigliẽnes. Les deliberatiõs & resolutiõs se prenoyẽt d'eux deux: de maniere q̃ cõme deux pricipaux ministres, ils s'entẽdoyent parensẽble ainsi qu'avoyẽt fait auparavãt son Pere & Cobes: si avãt q̃ ce q̃ l'õ rapportoit à l'un, l'autre le savoit, ou si on s'adressoit à l'un pour eviter l'autre, il ne laissoit pourtant de le cõmuniquer à son cõpagnon. Le gaing & les despouilles des miserables poursuyvãs se repartissoyẽt egalemẽt, au rapport du registre qu'e tenoit le soigneux cercheteur Morillon: les estats, offices, & recompenses, bref tout estoit renvoye par le Cardinal à Viglius, aussi n'y avoit il chose quelconque qu'il ne fit selon qu'il le luy cõmandoit: appointer les requestes à son goust de tous affaires, pour qui il luy plaisoit, escrire au Roy, emboucher la Gouvernãte, le tout à sa volonte, & cõme son petit esclave. Biẽ avoit preveu ce Reverẽd pere, tãt pour sa descharge, que support de ses mesus, qu'un tel ministre luy estoit du tout necessaire. Aussi le fit il Presidẽt du Conseil Privé, qui est le premier degré de ceux de robbe lõgue, & conseiller d'Estat, afin de l'avoir en tous affaires cõcernãt ceste charge prõpt obeissãt, & à la main: toutesfois cõme il le cognissoit estre Frison qui est une nation assez suspecte & farouche, voyãt qu'il avoit desia le pied à l'attache, il craignoit (cõme un credit indõpté est tousiours accompagne d'une secrette jalousie, qui paraventure en gagneroit d'autres) qu'il ne tourna casaque: voila pourquoy outre ce que nous avons dit, il luy complaisoit autãt qu'il pouvoit, luy faisãt octroyer force benefices, á luy & aux siẽs, dõner offices, prendre presẽs, avancer ceux qu'il luy plaisoit libremẽt, le festoyoit, le visitoit, cõmuniquoit avec luy, & pour Someiller de corps luy adioignit son Morillõ, soubs pretexte de ses affaires: mais ce n'estoit tant pour cest effect, cõme pour descouvrir de quel pied il marchoit, & espier tout ce qu'il faisoit, ensẽble pour le retenir en devoir de son coste, pricipalemẽt depuis nos troubles encõmẽcez: durãt lesquels il ne se fyoit quasi poĩt à soy-mesme. Mais si Viglius eut fait autremẽt c'eut esté son apparẽte ruine, s'il se fut desioinct de luy: car si le Cardinal escorchoit, Viglius tenoit le pied: si l'un disoit frappe, l'autre disoit tüe: ie dis qu'au mal c'estoyent deux cõpagnons iurez, parquoy il faloit biẽ qu'ils se tinssẽt unis, non seulemẽt pour negocier á leur accoustumee: mais aussi á resister à ceux qui eussẽt voulu deprimer le Cardinal: car luy tombé, Viglius estoit bas, le Cardinal estoit son apuy, & son St Christophle en tout & par tour.

*Le Cardinal & Viglius egaux au butin.*

Outre ceste Ligue Viglienne il avoit encore intelligẽce avec quelq̃s uns des Chefs de Finances, des Chãbres de comptes, du Grãd conseil á Malines, & de tous autres Provinciaux, mesmes des Magistrats des villes, afĩ de ne laisser riẽ hors de sõ pouvoir: Encore ne s'asseuroit il poĩt assez de se pouvoir maĩtenir á sõ ayse, s'il ne reduisoit les Srs & Chevaliers de l'Ordre à son parti, pour monstrer teste aux autres plus grãds Seigrs cõme au Prince d'Orãge, & aux Comtes d'Egmõt & de Horne. Pour le premier estoit Barlaimont Conseiller d'Estat comme luy, & pardessus ce Chef des Finãces, lequel naturellement avaricieux & ambitieux, avoit plusieurs enfans, qu'il desiroit aussi d'avancer: à quoy le Cardinal luy

*Le Cardinal pour se maintenir bende les Chevaliers de l'Ordre les uns contre les autres.*

luy eut peu nuire: par ainsi le Cõte d'Arẽberghe sõ beau-frere, luy consẽtoit sans toutefois vouloir perdre l'amitie des autres Srs de la faction contraire. Le Duc d'Arschot les suyvoit en ce reng, tant à cause d'un grãd proces qu'il avoit à Malines contre la ducesse Doüariere d'Arschot, cõme pour avoir esté par ledit Cardinal avancé en Ambassade pour le Roy vers l'Empereur Ferdinand au couronement de son fils Maximilien Roy des Romains, & outre ce plusieurs belles promesses qu'il luy avoit faittes. Le Marquis de Rẽti accõpagnoit ledit Duc son frere. Quãt aux Prelats il avoit plusieurs Abbez à sa devotiõ. l'Evesq̃ d'Arras Frãçois Richardot estoit sa creature, & tant de nouveaux Evesqueaux qu'il avoit nagueres forgez; mais sur tous l'Archevesq̃ de Cãbray. A la Court d'Espagne il avoit bõne amitie & correspondence, avec les principaux du cõseil, & les mignos, favorits & favorites du Roy, pour lesquels entretenir il n'y avoit art, qu'il n'y employa. Car c'estoyent aussi les plus belles roses de son chapeau. Cõme il en usoit de mesme avec tous les Ambassadeurs du Roy, & autres sous vmbre des affaires de son maistre: lesquels sãs faute luy dõnoyẽt tousiours quelques bons advertissemens de sa dexterite & prudence, dont ce Cardinal usoit à son service selon les occurrẽces. Le samblable faisoit il avec les Princes estrãgers amis du Roy, leurs officiers principaux & cõseillers: ausquels pour tousiours les mieux entretenir en amitie, & les avoir à sa devotiõ, il faisoit donner par le Roy traitemẽs ordinaires par forme de courtoisie: samblablement avec tous les Pensionaires du Roy, tant en France, Angleterre, Danemarc, Pologne qu'autres lieux, où il y à de grands Srs & de grãds Capitaines, outre ceux d'autre estoffe, par lesquels il entẽdoit toutes occurrences, desquelles il se servoit pour se maintenir en son autorite.

*Il ne laisse nulle amitie à rechercher.*

Or pour rompre les moyens qui luy eussent peu debiliter ou empescher ce siẽ desreiglé credit: il estoit en premier lieu extremement songneux & vigilant, employant tous les nerfs de son esprit, à ce q̃ riẽ ne se changea de l'ordinaire maniere de gouverner, qu'il avoit batie & pouietté au Roy, ne fut que c'eut esté par son avis. Et s'il appercevoit qu'on y fit quelq̃ changemẽt qu'il souspeçonnoit luy devoir aporter diminution de son autorité, ou troubler ses desseins, incontinẽt il desployoit toutes les drogues de son ariere-boutique expediẽtes à y remedier, pour achopper un tel changement, ou bien l'alterer de sorte qu'il retournat à son proufit. Comme pour exemple: quand le Roy fut mis en possessiõ du Pays bas par cession de feu l'Empereur son pere, & y ayant fait Gouverneur ou Lieutenant general le Duc de Savoye: avec meure deliberation d'iceux Pays, & par l'autorite du Roy fut dressé un cõseil d'Estat, à ce choisis aucũs principaux Srs, Chevaliers de l'Ordre, & gẽs de longue robbe: duquel cõseil estoit Chef cõme represẽtant le Roy, ledit Duc. Ceste erection de conseil d'Estat travailla tant la cervelle de nostre Cardinal, encore qu'il en fut l'un, & des plus avancez (voyant que plusieurs auroyẽt le maniment des affaires, que luy seul iusques lors avoit eüe, & y vouloit continuer) qu'il ne cessa onques, qu'il n'eut persuade au Roy, & au Duc, par leurs Ministres Espagnols, & signãmẽt par cest hõme de biẽ (silicet) Bernardin de Mendoze, qu'eux tous ni le Roy mesmes, ne pourroyent iamais avoir grande autorite éz Pays bas, ayans ainsi establi un tel conseil d'Estat. Car estãs tous les conseillers natifs des Pays bas, & iceux Pays fort peu amis de la nation Espagnolle, ils negocieroyẽt & resoudroyent tousiours leurs affaires à leur advantage, & au grãd desadvãtage du Roy, & de sa nation, parquoy ne pourroyẽt pas former un bõ pied au gouvernemẽt, mais seroyent tenus pour estrangers, à raison de quoy il y faloit remedier.

*Extreme soucy du Cardinal à maintenir son credit.*

*Ialousie du Cardinal en erection d'un conseil d'Estat.*

Le Cardinal lorré au possible partiqua de se faire souvent appeller par le Roy à son conseil particulier d'Espagne & d'Italie, qui consistoit seulement de ses Espagnols: parquoy peu à peu s'y estãt fourré par ses partiques, fit tãt q̃ d'estre finalemẽt l'un des premiers & ordinaires de ce conseil: lequel il reforma de sorte par son fard, & fausses couleurs accoustumées, que le Roy fit ce cõseil superieur de tous autres cõsaux en quelques Provinces que ce fussẽt, & de tous affaires: ainsi rẽtra le Cardinal en la maniance de toutes les negoces du Roy, mesmes de celles d'Italie & d'Espagne: Dont (comme de tout tẽps il avoit tousiours voulu mettre le nes par tout) on luy avoit peu auparavãt osté la cognoissance. Et cõme ledit conseil d'Estat des Pays bas luy pesoit fort, & que de le supprimer tout à coup, il n'y avoit occasion iuste: que fit il? Il persuada au Roy que les resolutions d'iceluy fussent données à sa Mate. par escrit, & puis pour meilleure & plus asseurce discussion & intelligence, & pour leur entiere resolution, de les faire tousiours mettre en deliberation de ce conseil souverain, auquel n'y avoit que des Espagnols, non imbus des affaires de ces Pays bas. De sorte que par là il avoit beau gibier, à se faire admirer d'eux en ses discours, à renverser (ainsi qu'il faisoit) la resoution de ce conseil d'Estat des Pays bas, & en faire une toute contraire sous l'autorite du Roy. Parquoy retractãt de telle sorte la resolutiõ dudit conseil, cõme du tout nulle, & retenãt l'execution de tous affaires qui s'y traittoyent, il gratiffioit aux Espagnols, qui volontiers empietoyent le affaires du gouvernement de ces Pays. Et à les traitter ainsi en ce cõseil, il y gagnoit une incredible reputation d'estre savant, feal, & bon serviteur du Roy, pour passer plus outre ses menées. Le Prince d'Orange & le Comte d'Egmont, qui estoyent les principaux Seigneurs de ce conseil d'Estat, s'appercevãs de ceste ruze, & que leurs conseils & resolutions, estoyent par ce Cardinal tellement retractées & rompues que rien ne s'executoit, de ce qui se resoudoit, sinon à son aveu, & à sa volouté, conclurent de ne se plus trouver en ce cõseil, parainsi peu à peu diminua le dit cõseil d'Estat de l'autorite de

*Il se fourre aux conseils particuliers d'Espagne & d'Italie.*

Cr sa pre

sa premiere erection,& se rehabilita le Cardinal à gouverner tout à sa mode comme auparavant.

*Nouvel ordre mis par le Cardinal sur la provision des offices.*

Par mesme artifice fit il abolir l'ácienne coustume de la maisõ de Bourgogne sur la provisiõ des estats, offices, charges, & benefices qui vaquẽt par mort ou autrement, de quelque importance qu'ils fussẽt, cõme Gouverneurs de Pays, estats de Presidẽs, Conseillers, Evesches, Abbayes, &c. Car combien que le Prince en eut de tout tẽps pourveu incontinent qu'ils estoyẽt vaquans, & qu'il estoit requis: ce reverendissime & son pere inventerent ez Pays bas une forme nouvelle de les pourvoir, nõmée par les Espagnols *Consulte*. Remonstrant qu'il estoit plus convenable & mieux seant à la gravité du Roy d'ainsi en disposer meurement, que legeremẽt les donner au premier venant: d'autãt que les Consultes n'en pourvoyoyẽt qu'a certain tẽps, lesquelles se tenoyẽt par an deux fois, ou trois, plus ou moins: attẽdãt lesquelles le Prince se pouvoit plus certainement informer de la qualité du benefice ou office, & de la capacité des persõnages qui le requeroyẽt: tãt pour ce que plusieurs y courẽt, qui avec le tẽps descouvrẽt le tout, que pour autres raisõs. Mais de vray ce bõ advis d'user des Consultes, n'estoit sinõ afin que le Cardinal eut tẽps d'ẽ pourvoir qui luy plaisoit. Car pẽdant ce tẽps, il pouvoit susciter un competiteur à celuy, qui le poursuyvoit, pour par un tel, faire teste aux autres concurrẽs de celuy qu'il entẽdoit & vouloit pourvoir. Par fois si le Cardinal vouloit incontinẽt & tout à coup pourvoir quelqu'un de ses amis, favorits, ou recommandez, il le savoit fort bien descharger de ceste longue attente des Consultes, & le despeschoit sur le chãp. Ne l'eut il pas fait, luy qui avoit les blancs signets du Roy en son pouvoir, & les seaux à son cõmandemẽt aussi bien que les Secretaires? A' un autre qu'il vouloit prolonger, il avoit prõpte son excuse de Consulte. Comme aucune fois quand quelque Abbaye, ou gros Prioré estoit vaquant, il envoyoit Comissaires de par le Roy pour intervenir à l'election, afin (ce disoit il) que tout se fit par ordre.

*Morillon Courratier des presens qu'on faisoit au Cardinal*

Là trouvoit il Morillon pour courratier des presens, lequel s'il veoit que le futur Abbé ou Prieur n'ouvroit pas la bourse tãt qu'elle se pouvoit estendre, il n'estoit agreable, & luy mettoit on un competiteur en barbe. Lors il prenoit à deux mais, couppes (je me tais de ce que ces presens se repartissoyẽt entre le Cardinal, Viglius, & Morillon) chaines d'or, escus, ducats, & tout comptant, car les promesses n'y servoyẽt de riẽ. Outre ce que les povres Abbez estoyent taillez de quelque pensiõ annuelle au proufit de celuy qu'il plaisoit au Cardinal, à quoy il faloit qu'ils s'obleigeassẽt, corps, trippes, & boyaux, car autremẽt ils n'avoiẽt leur despesche, q̃ tout ce buti ne fut asseuré. Voire davãtage aucũs d'eux dõnoyẽt pẽsion secrette à Morillon, pour estre favorisez de luy vers le Cardinal & Viglius. L'autorité & proufit de ces Consultes furẽt quelq̃ tẽps alternatifs entre le Cardinal & Viglius, c'est à dire que par cõmune intelligence, l'un eut alternatifvemẽt sõ tour de passer tout ce qu'il vouloit, fut office, benefice, ou autre chose, sans luy estre en riẽ contredit de l'autre. Mais en fin Barlaimont entẽdãt ceste astuce, voulut aussi avoir sa part au gasteau, & parainsi il eut la troisiesme Consulte à son cõmandement.

*Le Cardinal mettoit aussi le nez ez Estats particuliers des Provinces.*

Et cõme les Estats en chacune Province representẽt tout le Pays, ou s'assãblẽt les Deputez Ecclesiastiques, les nobles, & ceux des villes, lesquels ioincts ensãbe s'animẽt l'un l'autre, pour l'establissement & redressemẽt des affaires de leurs Republiques: par où eut peu advenir qu'ils eussent entamé quelque ordre & remede à ses abus. Pour prevenir & retrencher toutes ces doubtes, & affermir ces Estats à ses passions, & garder sa maxime, assavoir que rien d'importance, n'y fut fait, que de par luy: il dressa au Roy certaines instructions des moyens & ordre à tenir lesdicts Estats, tenãt la main qu'elles fussent observées à la lettre, & de tellement lier & brider le Gouverneur, & autres de la Province, qu'en rien, ou bien peu, ils peussent estendre leur pouvoir, quelques subtils qu'ils fussẽt, contre sa volonté. Ainsi le Roy y cõmettoit quelqu'un de sa part qui dependoit de l'autorité du Cardinal. D'avantage il y avoit ses adherens, & apostez, non seulemẽt pour mettre les Estats en different & desunion, mais aussi pour les rõpre, qu'and ils seroyẽt accords en quelques poincts, qui luy fussent contraires.

*Le soing qu'il portoit à mettre division entre les grands.*

Il advisa aussi biẽ subtillemẽt à rompre l'uniõ & amitie que les grãds S[rs] & Chevaliers de l'Ordre avoyẽt par ensãble. Car eux demeurãs unis & confederez, il prevoyoit bien qu'ils se resoudroyent contre luy: & comme desireux du biẽ public & du Roy, se bẽderoyẽt en l'assamblée des Estats generaux contre luy, pour moderer ce sien pernicieux, cavilleux & indompté pouvoir. Il chercha donques d'attirer aucuns d'eux à sa cordelle par merveilleux artifices, il leur promettoit des montagnes d'or, & pour eschantillon du biẽ qu'il disoit leur vouloir, il faisoit dõner par le Roy aux uns quelques charges, aux autres quelques benefices pour leurs enfans ou parẽs. Leur remonstroit la bõne volõté du Roy, produisoit ses lettres, paraventure forgées sur un blanc signet, puis il semoit zizanie entre les autres, qui unis, & cognoissans son fard, ne vouloyent aucune accointance avec luy. Referoit & desguisoit par ses espies qu'il avoit par tout, quelques parolles dittes, ou choses faittes par aucun d'entre eux, contre quelqu'ũ d'eux, ou biẽ les songeoit luy mesme s'il en estoit en besoin: les leur imprimoit en la fãtasie, & cherchoit tous moyẽs possibles pour les mettre en jalousie, souspeçõ, craĩte, & desfiãce les uns des autres: les mettans tous tãt qu'il pouvoit en picque l'ũ contre l'autre. Ce fait il soustenoit & portoit l'un de ceux qui se sentoit picqué ou desestimé de l'autre. Cõme il fit un biẽ long temps, le Prince d'Orange & le Comte d'Egmont, le Comte de Lalain, & Barlaimont, qu'il avoit mis aux alteres l'un contre l'autre. Les Seigneurs qui n'estoyent de sa Ligue il les empeschoit tant qu'il pouvoit à haulcer leur degré, par ce que de longue main, & tant qu'il luy estoit possible selon les expediens des occurences, il

les tiroit

les tiroit par ses cyffres, qu'il transformoit à sa mode, en mauvaise opinió pardevers le Roy: & sous belles couleurs de cóseil qu'il luy donnoit pour l'asseurance de ses Estats, leur imposoit à leur desceu, ce quil luy plaisoit, de sorte que le Roy en demeuroit tousiours mal edifié contre eux: parainsi estoyent ils non seulemét reculéz de sa bonne grace, mais aussi nottéz, à quoy il estoit treshabile ouvrier.

*Les gens de bien n'estoyét avancéz par luy s'ils ne vouloyent devenir meschans.*

Davãtage il avoit un soing incroyable de reculer tous gens de coeur & vertueux de tout avancemẽt en Court, estimãt qu'ils ne se voudroyẽt plonger en ses malversations, & moins cagnardeusemét s'assuiettir à ses viles passiós, ains plus tost aymeroyent perdre la vie, & partant luy demoureroyẽt ennemis à cause de ses abus, ne fut que petit à petit il les seut corrompre, cóme il en avoit fait maints autres. Car on en void écore aujourdhuy qui premieremẽt, & paravãt estoyẽt droituriers & gens de biẽ tout outre, lesquels par sa familiere & intrinseque conversation, sont tombéz en une nonchallãce & mespris de la foy, & pieté chrestienne: Dieu les veüille redresser, & preserver de l'atheisme. Ainsi tous gẽs de biẽ & d'honeur estoyent par luy traverséz, & destournéz de pouvoir saillir à plus haut degré, au servicedu Roy en Court, fut de Conseiller d'Estat, ou Privé, Secretaire, Finançes, Chambres des Comptes &c. Ou hors de Court à quelque Estat de Iudicature, Recepte, Capitainerie, ou autre charge concernãt la guerre: en somme à nul office du monde, exercé par gentilhóme, ou autre de courte & longue robbe, comme aussi de tous benefices & dignitéz ecclesiastiques: & ceux là l'estoyent seulement, quy luy estoyẽt ou parés ou alliéz, ou serviteurs, ou personages qui dependoyent, ou vouloyent entierement dependre de luy, encore que le plus souvent ce fut à argẽt comptãt. Voila cómẽt tout passãt par ses maĩs, il serroit le passage aux autres de s'accroistre ou de s'avancer, sinon que soubs son autorité. En quoy il avoit le plus de proufit, des presens qu'il en recevoit par son courratier Morilló. Et outre ce gagnoit la grace d'un chacun, car tant plus de gens sortoyent de sa forge, tant plus il s'é obleigeoit, & plus s'en tenoit ferme & asseuré. Et que si on l'eut voulu despointer de son credit, tant plus de gés de qualité (ainsi faits à sa maĩ) y eussẽt eu interest. Ce qu'il faisoit aussi d'autant plus, afin d'avoir par tout ses ministres, & serviteurs de sa faction, prests à ses cõmandemens, comme ils estoyent. De fait, y avoit il Pays du Roy, où il ne fut obey par sa tyranie plus q̃ le Roy mesmes? Il mettoit & desmettoit les Conseilliers à sa poste. Il remplisoit tous Consaux & toutes charges & estats, de personnages forgéz sur só englume. Ce qui s'eut peu encore aucunement tollerer, si sãs aucun respect (fors de celuy qui estoit fódé en ses seules passions), il n'y en fourroit de bien lourds, ignorans, & simples, aucuns meschans & de nulle conscience, autres avancéz par la faveur de leurs propres fémes, desquels tous succedoyẽt tant de torts, mesus, larcins, concussions & iniustices, qu'on les cryoit par tout à gorge desployée.

*Desmesurée authorite du Cardinal.*

*Quelle a esté la vie privée du Cardinal.*

Nous avons ci dessus recité en sóme les artifices, dexteritez & pratiques de nostre Cardinal à se faire grand, luy & les siés, & à s'y maintenir *per fas vel nefas*, sãs aucun respect ni du service de son Prinçe, ni du bien public, ni de la Iustice & bonne police, ni mesme de la Religió, qui luy servoit d'un mãteau à double foureure, & dont il se vouloit monstrer si grãd zelateur, & tant biẽ en tout & par tout s'é savoit prevaloir, cóme si sãs luy toute religion, & pieté au monde fut allée perie: encore qu'en luy il n'y eut qu'un parfait atheisme. Car si on considere en particulier quelle, combiẽ desbordée, lachive, & detestable a esté toute sa vie, iusques en sa haulte vielesse, on n'y trouverra que toute vilenie, ordure, infamie, & les vices plus ords & plus puants, infects, & abominables qu'ó sauroit descrire de nul autre. Ses paillardises, adulteres, orgeuil insupportable, & ses autres belles vertus, & samblables perfectiós de corps & d'esprit, le firẽt chasser de Milã, de Rome, & de Naples: & toutefois cela ne diminüa en rien só credit à la Court d'Espagne: tãt que finalemẽt, ce pendãt qu'il employoit tous les nerfs de ses sens à tout troubler, & à nous tourmẽter pardeca par ses lettres & instructions, il s'est aquis à son tresgrand deshonneur, & perte non jamais recouvrable du Roy son maistre, ce beau proverbe *Du Cardinal la braguette, à fait perdre la Gollette.* Sa vie estoit par tout si dissolüe & si publiquemẽt, que sa maison estoit un suburre, & une cloaque de toute spurcicité & vilenie. Et comme il fut extremement animé contre les abateurs & briseurs des images, il monstroit en avoir quelque cause: car il en faisoit si grand cas, qu'en tous endroits de sa maison, soubs pretexte d'estre grãd amateur de l'art statuaire, & des pieces ãtiques ou rares, on y veoit force statües & images, tant en fonte, que de taille, en bosse, ou de plat, les plus lachives & impudiques, qu'on eut sceu voir, de personnages d'hommes & de fémes nuds. Avec ce qu'é só cabinet sous les figures de Venus, Pallas, Iuno, Ceres &c, il avoit tirées au vif nües toutes les plus qualiffiées Dames, Damoisselles, & bonnes Bourgeoises, desquelles il avoit abusé. Quant à la sumptuosité de son logis, des delices des viãdes, & d'autres appasts de lubricité, on n'é parle poĩt, car elles ót esté asses cognües à un chacun, qui à hãté sa maison. Outre pour se móstrer curieux des secrets de nature, & de la mathematiq̃, il couvroit honestemẽt sa magie, où il estoit maistre passé: avec laquelle il entremesloit les sorts, venefices, & empoisonnemens, desq̃ls il s'é savoit fort dextrement ayder: iusques à avoir abreuvé de ses drogues par charge de son maistre, ce bó Prinçe l'Empereur Maximiliẽ secód, lors qu'il n'estoit encore que Roy des Romains, cóme ledit S^r le declaira à ses amis, mais ne l'oza publier craignant la cruauté de son maistre: & depuis accourut de Naples à Rome

*Ses adulteres & paillardises.*

*Sa curiosite ez images.*

*Ses enchantemens & venefices.*

à Rome pour empoisonner ce jeune Sr de grāde expectation Charles Priçe de Cleves, pour seulement avoir fait quelque peu de difficulté de baiser la pātoufle du Pape. Et pour reverend pilleur (je veux dire pilier) d'Eglise, il se mōstroit si zele à la parolle de Dieu, qu'ordinaremēt elle luy servoit de farcerie: cōme quād il vouloit prouver que les poures gens devoyēt manger des grosses viandes, & les riches cōme luy, des delicates, & bestes à petit pied: il le prouvoit, disant ce vers du Magnificat. *Esurientes implevit bovis & divites dimisit in aves*, *pervertissant* les mots de *bonis*, & *inanes*.

*Son mespris de la parolle de Dieu.*

Voila quel estoit monsieur le Cardinal de Grāvelle, quelle sa vie, & de quelle sorte d'hōmes les Pays bas ont este gouvernéz, les Srs, gourmādez, les subiects rongéz & mangéz, & les troubles suscitéz, de qui le Roy se laissoit embaboüiner, à la ruine de son bon Peuple, & à la desolation de ses Pays: voila quel estoit celuy qui se disoit cōme le pivot de l'Eglise Romaine. Nous protestōs icy que ce que nous en avōs dit, n'a poīt esté pour remouvoir les os d'ū trespassé, ni évier sa prosperité, ni sō accroissement, & moins pour le detracter, ni toute sa raçe, les reliques de laquelle je prieroye plustost qu'elles augmētassent d'oresnavāt en toutes vertus, & meilleure conduitte, que n'a fait ledit Cardinal. Mais que tout ce que j'en ay escrit, a esté seulement, afin qu'on cognut ez mains de qui les bonnes gens colloquoyent le salut de leurs corps & ames: & que par son exemple on se dōne de garde d'autres samblables, qui par les mesmes moyens atteindroyēt volontiers au but ou cestuy est parvenu. Aussi afin que les Princes & Roix remarquēt les humeurs de ceste ambitieuse espece de gēs, principalement ez Ecclesiastiques, lesquels seront aiséz à cognoistte, si on considere leur vie privée, dont celle de ce Cardinal servira de modelle & preadvertissemēt. Et tout d'un mesme chemin qu'ils se representent les grands maux & tresdangereux inconveniens qui sont survenus à la Chrestienneté par trois Cardinaux signalez: dont le premier fut Iulien, qui rendāt sō maistre Vladislas Roy de Pologne & de Hōgrie periure en la paix qu'il avoit faitte avec Amurath Empereur des Turcs, fut cause de la mort de ce Prince, au grand detriment de toute la Chrestienté, prosperité & accroissemēt de ce Barbare, & de sa posterité, iusqs au jourdhuy. Le secōd Charles Cardinal de Lorraine, lequel apres avoir mis toute le Frāçe en feu & en flāme, forgé qu'il estoit sur le mesme moule que le nostre, & en un mesme temps, fit finalment empoisōner le Roy Charles neufiesme sō maistre, lequil il avoit peu paravant incité à cest horrible massacre de Paris, outtre autres empoisonnemens, meutres, & assasinats qu'il à causé, & par son frere, & nepveu Ducs de Guise fait executer par toute la Frāçe. Et pour le troisiesme cestuy Antoine Perrenot Cardinal de Grāvelle, qui à son trespas (ayant par ses mauvais conseils & pire conduitte) laissé tous les Pays bas, en tels troubles & desordres comme nous les voyons, sera cause de la perte generale & indubitable d'iceux, pour la posterité de sō maistre, mort sans y avoir seu mettre ordre. Et pour la quatriesme roüe du chariot nous pourriōs biē mettre le Cardinal Polus Anglois, aussi du mesme tēps, qui a tellement troublé l'Anglettre, que la Religiō Romaine en a esté par sa cause (pour avoir vsé de telle rigueur durant le Regne de la Roine Marie) entierement chassée & banie. Mais laissons manitenant reposer ces quatre reverends, & revenons à la poursuytte de nostre histoire.

*Trois Cardinaux perfides & desloyaux*

Ces erections de nouveaux Evesques & incorporatiōs des meilleurs benefices, donnerēt à plusieurs grands & petits, occasion de mescontentemēt & murmure, comme chose nouvelle, ny onques oüye, mise en avāt sās consētemēt ni advis des Estats & villes des Pays bas. Disans les aucuns que les fondations des ancestres s'en allienoyent, les Pays se desnuoyent de leurs anciennes Abbayes, les Monasteres se depossedoyēt de leurs auciennes preminences, que les Estats se vertoyēt en fin avec le temps presidéz par des Evesques, parmy lesquels on pourroit fourrer des estrangers. Les grandes aumosnes dōt iusques ores, on s'estoit si pieusement aquitté, esdites Abbayes au soulagegement des povres, viendroyēt à cesser: le tout directement contre la liberté acoustumée & ancienne du Pays. Et principalement que personne ne pouvoit cōprendre, sinon que soubs ce manteau d'Eveschéz estoit cachée ceste tant aboyée & redoutée Inquisition. Et combien qu'on fit grand devoir * (pour plus aysement introduire lesdits Evesques en leurs nouvelles Eveschéz) d'amortir ceste crainte & opinion: toutefois on ne la seut iamais oster de la fantasie, non seulement du Peuple, mais des Estats, Gouverneurs, Magistrats, & Officiers des villes & Provinçes. De tant plus qu'ils veoyent que presques tous ceux qui estoyent denommez pour estre Evesques, estoyent Inquisiteurs, ou Theologiēs de Louvain, & les autres mal idoines à prescher la parolle de Dieu (ores qu'il sāblat que ce poinct fut une des principales causes de ceste mutation) mais accoustuméz aux affaires & gouvernemens des Princes, Pays, & Republiques, cōme Grāvelle, Viglius, & Nigri: & parainsi se doutoyent qu'on les vouloit trōper, & faire tomber ez filets de l'Inquisition avant que de le sentir, les rendans à iamais esclaves. Et ce qui fasoit de tant plus croistre & augmenter la peur, estoit, qu'en Court on ne leur donnoit nulle bonne audience, ny espoir de redressement, sur quelques doleances ou remonstrances qu'ils feussent faire, mais au contrarie qu'ils s'appercevoyent asses, qu'en toute maniere on la vouloit pousser outre, & la partiquer par tout.

*Grands murmures aus Pays bas à cause des nouvelles Eveschez.*

Sur ce le Comte de Horne Admiral des Pays bas pour s'aquiter de son devoir escrivit

*Lettres du Comté de Horne au Roy d'Espagne.*

crivit au Roy du 19 de Decembre 1561, l'advertissãt que les Estats de Brabãt luy envoyeroyent certains Deputéz au nõ des Abbéz, lesquels ne voulloyent nullement consentir que leurs Abbayes fussent incorporées à ces nouvelles Eveschéz: sãs encore les autres plaintes, dont les Estats des autres Provinces se taisoyét quant à presét. Que les Allemans & François soustenoyent que le Pape ne leur pouvoit oster ny retrencher leurs Iurisdictiõs spirituelles, signamment où cela seroit sans le cõsentement des Archevesques de Coulogne, & de Reims. Que les Allemans alleguoyent, combié que l'Empereur y eut consenti, neantmoins que cela ne se pouvoit faire sãs l'agreation des Princes Electeurs, & Estats de l'Empire. Les François disoyent aussi, jacoit que l'Archevesque de Reims y eut donné son consentement, qu'il faloit en outre aussi avoir l'octroy du Roy de France, cõme Patron, Protecteur, & Deffenseur de son Royaume: que les raisons qu'ils alleguoyent faisoyent murmurer le Peuple, veu qu'on attentoit telles choses sans le consentement des deux nations Allemande & Françoise, au milieu desquelles sont assis ces Pays bas, qui deux mesme ne seroyent asses bastãs à se deffendre contre l'une dicelles. &c. Voila en substance les advertissemens que le Comte de Horne donnoit au Roy, avec cequ'il luy en estoit fait d'autres d'aillieurs.

*Introduction d'aucũs nouveaux Evesques.*

Nonobstant tous lequels advertissemens & raisons qu'õ sçeut deduire au Roy & à son conseil d'Espagne, plusieurs de ces nouveaux Evesques fureut introduits & mis en possession réelle des Eglises à eux destinées: sãs en requerir l'agreation des villes: mais bié leur promettoit on monts & merveilles, afin qu'ils le souffrissent. En ceste maniere (pardesus l'Evesque d'Ypre) furent introduits, & mis en possession les Evesques de Bruges, de Namur, de St. Omer, de Harlem, de Middelbourg, finalement aussi l'Archevesque de Malines, puis long tẽps apres les autres celuy de Boisleduc, le tout avec grand dãger de revolte, & de sedition des habitans des villes, lesquels monstroyent asses evidémét, que c'estoit bié contre leur gré qu'õ les forcoit si avant. L'on eut bié deslors voulu faire le mesme ez autres villes, mais on ne l'oza entreprendre, à cause que le peuple y fit des plus libres demonstratiõs de ne vouloir endurer, que contre leurs anciennes franchises & previleges, ils fussent preiudiciéz par telles insupportables nouveautéz d'Evesques, d'Inquisition, & de judicature ecclesiastique: voire si avãt que d'user de menaces de les tüer dez le premier jour de leurs entrées: L'alienatiõ des coeurs des hommes desia conceüe contre les Ecclesiastiques & leur doctrine, fut pour ceste cause fort augmentée & exasperée, tant ez villes que generalement par tout: tellemét que deslors il fut à craindre que la cõmune ne desgorgea son maltalent sur les prestres.

*Quarelles entre les Ecclesiastiques mesmes pour les nouvelles Eveschéz.*

Durãt ces perplexitéz du Peuple pour l'introductiõ de ces nouveaux Evesques (qui rédit le Clergé odieux à chacun) ne demeurerent les Prelats mesmes, & autres gens d'Eglise pas d'accord. Car les anciés Archevesques, & Evesques, desquels on retrenchoit les jurisdictions & preminences (dont la plus part sont de l'Empire & Princes d'jceluy, cõme Coulogne, Liege, Vtrecht, & Cãbray) ensamble les Chapitres & Paroiçes qu'õ erigeoit en Eglises Cathedrales, cõme parillement ceux des Abbayes, & autres dignitez prebendaires, firent de grãdes complaintes. Les uns se doeüillans qu'on ostoit à l'Empire ses limittes, les autres qu'on tachoit de les amener à une nouvelle, & nõ auparavant oüye suiection, & de leur troubler ou oster leurs anciennes fondations, possessiõs & exemptiõs, sãs cause quelconque, que pour le proufit particulier d'aucuns, qui ne cherchoyét que leur propre. Entre lesquelles querelles des Ecclesiastiques de pardeca, les trois principales Abbayes de Brabant, cõme Tongerlo, St. Bernard, & Affleghem (desquels les Abéz estoyent nagueres decedéz) se formaliserent le plus, car quelques poursuyttes qu'ils seurent faire en Court, ne seurent parvenir à l'election d'autres Abbéz, suyvãt leurs anciennes coustumes, & previleges d'icelles Abbayes. Et sur la requeste qu'ils en firent en Espagne par leurs Deputez à la persõne du Roy, qui s'estoit reservé telles matieres (suyvant les pratiques de nostre Cardinal) & où on les avoit révoyé de la Court des Pays bas, leur fut respondu par Apostille du 27. de Feburier 1562, qu'ils devoyét estre contés, qu'õ les avoit pourveus de bons Prelats, & rendre graces à Dieu qu'on decoroit leur Prelat du titre & nom Episcopal, ce fut ce qu'ils seurent obtenir pour lors. 1562.

*Ceux d'Anvers perplex.*

Le Magistrat de la ville d'Anvers estoit ce pédant en grande perplexité, à cause de la cessation du trafique, & d'autres inconveniẽs qu'ils redoutoyét, craignãs aussi que la receptiõ d'un Evesq, n'apporta quãt & soy l'Inquisitiõ d'Espagne. D'un costé ils estoyét importunéz par la commune de les maintenir en leurs previleges, libertéz, & droitures: & d'autre costé par la Court de s'employer à installer l'Evesque, sans aucun incõveniét, cõme ceux cy dessus avoyét ceste admis ez autres villes. Pour satisfaire à l'un & à lautre, ils remonstrerét à la Court de Brusselles au long par escrit les doubtes & perplexitez qui se trouvoyent par ceste nouvelle erectiõ Episcopale, en une ville si marchande, tant peuplée, & frequentée par si diverses Nations, à cause que lon craignoit principalement que l'Inquisitiõ n'y fut cahée, dõt on leur avoit promis n'en estre iamais inquietéz. Sur laquelle remonstrãce leur fut respondu par Apostille du 23 de Ianuier 1562, qu'on n'entẽdoit pas d'y introduire l'Inquisition, ni les preiudicier en rien, mais plustost favoriser: neantmoins qu'õ envoyeroit leur Requeste au Roy en Espagne: sur laquelle fut respondu par le Roy, en cõformité dudit Apostille de la Court

du Pays

du Pays bas. Mais comme le Magiſtrat trouvoit les marchans & bourgeois ſi troubléz & alteréz, quil leur ſābloit que l'apparēte ruine de la ville eſtoit à la porte, par le tumulte & eſmotion populaire : ſ'adreſſerēt derechef à la Gouvernante, qui les renvoya comme auparavant pardeuers le Roy. A' raiſō dequoy ils envoyerēt le Sr. Godefroy Sterck Amptmā de la ville, & les Srs. d'Vrſſel, & de Wezēbeek en Eſpagne (ſoubs pretexte de quelques autres affaires, afin que le voiage ne leur fut deffendu) Deputéz de leur part vers le Roy, faiſans ce tēps pēdant tout devoir de cōtenir les marchās, bourgeois, & la cōmune en office. Eſtās arrivéz en Eſpagne, & ayās declaré de bouche à la perſōne du Roy meſme, leur charge, & exhibé leurs memoires par eſcrit, leur fut faitte la meſme reſponce qu'au paravant, auſſi de bouche, & depuis par eſcrit. Sur quoy leſdicts Deputéz remonſterēt au Roy, que le peuple murmuroit, que par les bulles du Pape, l'Inquiſition eſtoit chachée, ſoubs ceſte introduction Epiſcopale, & qu'on n'eut ſeu perſuader au contraire aux marchans, tant naturels, que forains, dont infalliblemēt dependoit la totale ruine d'unė ville tant riche & tāt floriſſante, avec beaucoup d'autres raiſons à ce ſervantes : ſupplians ſa Maieſté leur permettre de ſe pouvoir tenir ſi long temps en ſa Court, tant qu'ils peuſſent, ſavoir leur intention, ſ'il y auroit moyen de ſatiſfaire à l'intention de ſa Mate d'une part, & d'autre part de maintenir la ville en ſon eſtat. Ce que leur fut accordé, dont de tout en informerēt ledit Magiſtrat & conſeil d'Anvers. Leſquels ayant veu ce que leurs Deputéz leur eſcrivoyēt, les rēchargerēt de nouvelles inſtructions : ſuyvant leſquelles ils remonſtrerent de rechef, les incōveniens qui par ceſte introduction d'Eveſque pourroyent ſurvenir en ladite ville: alleguans tout par un quelques moyens, par leſquels il ſambloit qu'on pourroit ſatiſfaire á l'intentiō du Roy, ſans mettre en effect ceſte nouvellité. Et pour extreme remede, qu'il pleut à ſa Mate. conſtitüer un Eveſque pour tout le Pays de Brabant, tenant ſa reſidēce à Louvain, lequel n'eut non plus de Iuriſdictiō en Anvers, que n'avoit eu leur Diocesain Eveſque de Cābray: laquelle remonſtrance leſdicts Deputéz exhiberēt pareillemēt par eſcrit: mais entēdāt qu'elle ſeroit cōme les precedentes renvoyée au Pays bas, pour en avoir advis: ſuyvant leur inſtruction ils ſupplierēt ſa Maieſte, qu'en ce cas il luy pleut prendre l'aduis des Chevaliers de l'Ordre, des Conſaux, & Eſtats de Brabant, & des autres Provinçes. Mais quelque inſtance qu'ils firent en cinq mois, n'en ſeurent avoir reſponce. Tandis le Sr Amptman premier deſdicts trois Deputéz ayant eſté quelque temps malade, & revenu en convaleſcēce, apres avoir receu aſſeurance verbale de la bouche du Roy, que la ville d'Anvers ne ſeroit chargée de l'Inquiſition, ſe partit avec congé de ſa Mate, & ſ'en revint en Anvers : autant en fut dit long temps apres aux deux autres Deputez: & finalement furent licentiez le 2 d'Aouſt 1593. avec Apoſtille (& eſpoir verbal plus ample) quė ſa Mate. pour bons reſpects, tiendroit quelque temps ceſte materie d'Anvers en ſurceance, comme de fait elle fut iuſques à lan 1564.

*Deputéz d'Anvers vers le Roy en Eſpagne ſur le fait de leur Eveſque.*

*Le Conſeil d'Eſpagne tient ceux d'Anvers en ſuſpens.*

Audit an 1562. au mois de Novēbre l'Empereur Ferdinand, les Electeurs & autres Prinçes ſ'eſtant aſſambléz à Francfort pour eslire un nouveau Roy des Romains : Maximiliē fils dudit Empereur Ferdināď, peu auparavāt couronné Roy de Boheme, fut lors auſſi eſleu, & couronné Roy des Romains avec grandes pōpes & ceremonies. De long temps on n'avoit veu en Allemagne tant de Prinçes & Srs. enſāble, ne ſi bien ſuiuis. Car lors tous les Electeurs Prinçes & grands Seigrs de l'Empire ſe trouverent là avec les Ambaſſadeurs du Pape, du Turc, des Roix de França, d'Eſpagne, de Pologne, des Ducs de Ferrare, de Florēçe, de Mātua, & de la Seigneurie de Veniſe, tellement qu'il y avoit lors environ dix mille chevaux en ceſte trouppe. Le Prince de Condé y envoya ſes Ambaſſadeurs, qui furent oüys en preſence de l'Empereur, des Electeurs, & autres Prinçes, auſquels ils firent entendre bien amplement le miſerable eſtat de la France lors agittée de guerres civiles, monſtrās la cauſe & ſource d'icelles, ſupplians l'Empereur & les Prinçes dy donner ſecours, pour empeſcher la confuſion & ruine totale.

*Maximilien fils de l'Empereur courōné Roy des Romains.*

Pendant que les grandes alterations & meſcontentemēs alloyent de jour en jour croiſſās au Pays bas, tāt cōtre les cruelles perſequtiōs de ceux de la Religiō, que contre les Eveſquel, & Inquiſition, dont on n'en pouvoit eſperer qu'une extreme deſolation, & pitoyables maſſacres, ſi de bōne heure on n'y remedoit. Ceſt affaire fut mis en deliberation du conſeil d'Eſtat à Bruſſelles: où les Gouverneurs des Provinces, & les Chevaliers le l'Ordre, ſuyvant le ſoin & vigilançe accouſtumée qu'ils portoyēt au ſervice du Roy, repreſenterēt au vif pardevant la Gouvernante Duceſſe de Parme, Preſidente audit conſeil, toutes les difficultéz, & dangers qui en pouvoyent ſourdre. Et cōme leſdicts Srs ayans le tout meuremēt peſé & debatu, trouverent que toutes ces nouveautéz procedoyēt en partie, de ce que le Roy n'eſtoit à la verité biē informé de l'eſtat des affaires, & que ceux à qui il les cōfioit le plus (aſſavoir au Cardinal) vouloyēt le tout ſe paſſer à leur fātaſie, & ſelon leurs paſſions particulieres, ſās dōner aucun lieu au conſeil des autres : fut arreſté audit cōſeil d'Eſtat par ladite Dame & Seigneurs, que l'un des Chevaliers de l'ordre iroit vers le Roy, & l'informeroit amplement de l'Eſtat, & de toutes les occurences du Pays. Suyvant laquelle reſolution le Baron de Montigni frere du Cōte de Horne, alla en Eſpagne au mois d'Aouſt audit an 1562, ou ayant expoſé au Roy ſa charge, & eu diverſes communications

*Les Gouverneurs & Chevaliers de l'Ordre aſſāblez ſur le fait des nouveaux Eveſques.*

*Le Sr de Mōtigni envoyé en Eſpagne.*

nications avec sa Mate. sur ces affaires, quelques mois apres il retourna, plain d'espoir: de bonnes parolles, & de promesses.

Mais les choses n'en amenderent pas pourtant, & persistoit on tousiours en ces nouveautéz, contre l'advis des principaux Srs. qui en coeullerent pareillemēt un grand mescontentemēt, tant qu'en fin les Prince d'Orange, Cōtes d'Egmont & de Horne, escrivirent au Roy » du onzieſme de Mars 1563. Que la princi- « pale cause de tout le mal estoit pour le credit » desmesuré, & trop grāde autorité que le Car- » dinal de Grāvelle s'estoit attribuée au mani- » ment des affaires du Pays bas : lesquels n'i- » royent jamais au contentement de sa Mate. » & selon qu'ils desiroyēt bien, aussi long tēps » que le Cardinal y mettroit le nes, d'autant » que par là il s'estoit rēdu odieux à tout le mō- » de. Prioyent partant sa Mate y vouloir pour- » voir en toute diligence, autement ils ne voy- » oyēt autre chose qu'une entiere ruine & de- » solation du Pays. Et à fin que sa Mate. par » l'instigatiō ou rapport d'aucuns, ne s'imaginat » point, que ce qu'ils en disoyēt estoit par am- » bitiō, ou pour leur profit particulier: ils sup- » ployent estre deportez de l'assamblée du con- » seil d'Estat, si sa Mate le trouvoit bon: ne leur » samblāt pas estre convenable pour le service » de saditte Mate ni pour leur reputation d'y » demeurer plus long temps, en tel mesconte- » ment qu'ils avoyent dudit Cardinal: & finale- » ment prioyēt leur advertissemēt estre prins » de bonne part par sa Mate & de vouloir croi- » re, que ce qu'ils en font est par un vray zele » qu'ils ont à son service, & pour l'aquit de » leur devoir.

1563. *Lettres de plaintes du Cardinal envoyées au Roy.*

» Sur ce le Roy leur respōdit du 6e. de Iuin: » qu'il se tenoit biē asseuré, que ce qu'ils luy re- » monstroyēt par leurs lettres, procedoit d'un » bō zele, & affectiō qu'ils avoyēt à sō service, » dōt de long tēps il avoit fait proeuve par ex- » perience : mais que ce n'estoit point sa cou- » stume de chāger les serviteurs sans bōne rai- » sō, veu que par leur remonstrance, ils n'ē re- » marquoyent nulles occasiōs particulieres. &c

*Responce du Roy.*

A quoy lesdicts Srs. repliquerēt le 29. de Iu- » illet; que leur intētion n'estoit pas de former » partie ny intenter aucune action pardevāt » sa Mate allencontre du Cardinal: mais qu'ils » esperoyēt que le simple advertissemēt qu'ils » en dōnoyent à sa Mate, sans aucune forme de » charge ou accusatiō, seroit suffisāt pour l'in- » duire, à mediter quelques honorables & bōs » moyēs, de satisfactiō & contētemēt aux iustes » doleāces de ses bōs subiects. Employāt le Car- » dinal en autres choses, où selō sa vocation & » professiō il pourroit faire plus de fruit. Ils di- » soyēt qu'ils ne pretēdoyēt nullemēt de char- » ger le Cardinal, mais plustost de le descharger, voire d'un fardeau qui ne luy estoit pas » seulement extrordinaire, & mal propre, mais » qui ne pouvoit long temps demeurer en ses » mains, sans crainte de trouble, & de grāds in- » cōveniens. Et ce qu'en leurs precedentes ils » n'avoyent specifié nulles occasions, que ce- » la ne s'estoit pas fait, par faute de matiere, ny » de raisons pregnantes, mais par ne l'avoir pas » trouvé convenable, pour ne point entrer en » plus grandes aigreurs allēcontre de luy. Ne- » antmoins s'il plaisoit à sa Mate d'en faire in- » former plus amplement, qu'on ne trouverra » de l'estoffe que trop, sur laquelle ses fidelles » subiects fondent leur mescontentement, & » leurs plainctes. Et eussēt myeux aymé que sa » Mate. s'ē fut plus amplemēt enquise d'autres » non suspects, que d'eux, par où elle pourrat » comprendre que ce n'est pas sans cause & iu- » ste raisō, que la cōmune se doeult: que quād » il n'y auroit autre chose que le murmure qui » s'est suscité dedēs le Pays allencontre de luy, » que cela donnoit du tesmoignage asses, que » sa presence, manimēt, & authorité pardeca, » n'estoit que trop dāgereuse, partāt y devoit » moins servir. Quoy consideré, & veu le peu » de fruit qu'ils pouvoyent faire en sō conseil » d'Estat, les tours, l'affront, & le mespris qu'ils » y souffrēt: ils supplioyēt sa Mate les excuser, » s'ils ne s'y trouvoyēt plus, iusques à tāt qu'el- » le y eut mis autre ordre, cōme pour sō servi- » ce, & au salut de la Republique elle trouver- » roit mieux convenir. Ce pendāt qu'ils ne fau- » dront pas pourtant de fidellement s'aquitter » de leur devoir en leurs gouvernemens, & en » tout ce que la Gouvernante voudra reque- « rir, & aura besoin de leur advis au dehors du- » dit conseil d'Estat &c.

*Relique des Seigneurs.*

Nonobstant toutes ces remonstrāces, riē ne s'en ensuyvoit. Et comme ces menées des Ecclesiastiques de plus en plus devenoyent odieuses, de mesme croissoit le nombre de ceux qui estoyent de religion contraire à la leur, nōobstant toutes persequtions, lesquelles furent en fin tellemēt abhorrées de tout le monde, qu'on pouvoit aysement appercevoir que ceste reformidatiō des Evesques, & de leur Inquisition, ni la rigueur des placcarts ne seroit plus gueres à tollerer.

*Croissans les menees des Ecclesiastiques, croissoyent ceux de la religion.*

Et lors se manifesta ouvertement (par faute que sur les remonstrances ci dessus, le Roy n'y avoit voulu remedier) la division qui de long temps avoit couvé entre les Seigneurs, qui avoyent la principale administration & maniment des affaires du Pays : pour ce que ceux qui vouloyent seuls tout gouverner (dont le Cardinal estoit chef) ne pouvoyent souffrir que les Prinçes & Chevaliers de l'Ordre, estās avec eux au conseil d'Estat, proposassēt quelque douceur & moderatiō des affaires, au cōtentemēt du Roy, & conservation de la Republique, sans ces rigueurs & nouveautez, qui fut cause de les faire absenter dudit cōseil d'Estat. Avec ce que le Cardinal ne cessoit de mordre & picquer ces Seigneurs, appellāt les uns fols, les autres Lutheriēs, & d'autres iniures: Dont pour revenge aucuns firent accoustrer leurs serviteurs avec des mancherons à te-

*Division entre les Srs. des Pays bas.*

stes & chaperõs de fols, autres avec des trousses de flesches denotans quelques ligues, portans leurs chappeaux rebrassez en despit du Cardinal, & de ceux de sa faction. De toutes lesquelles manieres de faire le Cardinal en informoit le Roy, & les faisoit fort haut valoir en son endroit. Ceste dissention entre les plus grands rendit la perplexité du commũ peuple tant plus grande, qui sur icelle commença à prendre pied, voyant qu'on n'embrassoit point cest affaire si vivement comme elle le requeroit. La Gouvernante qui cognoissoit ceste division (à laquelle aussi ne plaisoit non plus la trop grande licence que le Cardinal s'attribuoit audit conseil) envoya sur ce vers le Roy son Secretaire Armenteros, au retour duquel, le Cardinal estant rappellé, retourna en Espagne. Où estant, s'il avoit iamais fait, des mauvais offices au Pays bas contre les Seigneurs, & generalement contre toute la Republique, il y fit beaucoup pis, interpretãt toutes choses à revers.

*Le Cardinal rappellé en Espagne.*

Ce temps pendãt les persequutions ne cessoyent point par tous les Pays bas cõtre ceux de la Religion: mais estoyent plus aspres qu'õques auparavant, encore que ce ne fut pas sãs grand dãger des Magistrats & Officiers de Iustice, durant le tẽps qu'il faisoyẽt les executiõs en public, lesquelles n'advenoyẽt gueres, que la cõmune ne s'esmeut: voires iusques à chãter tout hautement (cõme en despit de persequteurs) les pseaumes de David en langue vulgaire, & par fois à rüer des pierres allencontre des Officiers & bourreaux: cõme il advĩt en ce tẽps la à Anvers en l'executiõ de Christophle Fabri Ministre, ayant auparavant esté Carme, trahi par certaine femme nõmée grande Marguerite marchande de bonnets, laquelle feignant estre zelée à la Religion, & desirant d'y estre instruitte, ayant esté receüe par quelque ancien qui luy fit avoir cognoissãce dudit Fabri, alla le denoncer au Curé, puis au Magistrat: tant que finalemẽt apres longue prison & miseres souffertes en icelle, demeurãt ferme en la foy dont il faisoit profession, il fut condampné d'estre bruslé vyf. Et cõme le Marcgrave, (qui est le supreme Magistrat criminel d'Anvers) assisté de l'Escoutette son Lieutenant, l'ayans mené au lieu du suplice, l'alloyent exequter: le peuple s'estant mis premieremẽt à chanter les pseaumes, se print à rüer de pierres, contre le bourreau & son serviteur, sãs toutefois que le Marcgrave & son Lieutenant en fussent si exempts, qu'ils n'en receussent quelques atainctes, nonobstant le secours qu'ils seussent implorer de la bourgeoisie, & des Confreries sermẽtées, qui ne s'en voulurẽt onqs bouger, tellement que le povre patient estant attaché, & le feu commencé à s'y mettre, le Marcgrave ne ses satellites, n'y ozans plus long temps demeurer, se sauverẽt en l'hostel de ville, comme fit pareillemẽt le bourreau: lequel neantmoins par le commandement de l'Escoutette devant que saulter à bas de l'eschaffaut pour se sauver, donna un coup de marteau au patiẽt, qui luy enfondra la cervelle, & un coup de dague au dos: dont le Peuple accourant pour le retirer du feu, trouva qu'il estoit mort, & demeura le corps parmi la fage, iusques envirõ les quatre heures apres midi, que le Marcgrave avec ses satellites, l'ayans fait charger sur un tombereau, (pour apparẽment le trainer au gibet,) voyãt la grande multitude du peuple qui couroit apres luy, ayant fait lier une grosse pierre au col de ce corps mort, le fit ietter en la riviere de l'Escaut,

*Persequution de Christophle Fabri ministre.*

Depuis comme aucuns fussent rescous par force, de leurs mains; il fut un tẽps qu'ils ne les ozoyẽt faire mourir publiquement, ains dedẽs les prisõs, soit par l'espée, l'eau, ou autres tourmens: tant que par apres au temps du Duc d'Albe, les persequtions recommencerent en public, plus grandes que iamais. l'Hyver commẽça ceste année à monstrer au primes son extreme froidure apres le Noel, & durerẽt les gelées cõtinuelles & tresaspres iusques au my Mars 1564. durant lesquelles on passoit avec chevaux, & chariots chargez, d'Anvers à la teste de Flandre sur la riviere de l'Escault, où se dresserẽt plusieurs boutiques, tẽtes, & pavillõs, esquels se vendoit à boire à manger. Mesmes y eut des pourceaux bruslez sur la glace. Les fleuves du Rhin, de la Meuse, Wahal, Leck, & autres se passoyẽt par à tout cheval & à charoit: mesmes sur la mer depuis les isles de Tolen & Goes iusques en ladite ville d'Anvers.

*Longues & aspres gelees de l'hyver 1563.*

Le 25e. de Iuillet 1564 mourut l'Empereur Ferdinãd à Vienne en Austrice, ayãt esté quelques temps auparavãt malade d'une fievre lẽte. Son corps ayant esté ouvert on trouva plusieurs petits cailloux aux reins gauches, & en la vessie. Il fit la guerre aux Turcs en Hongrie l'espace de trente & huit ans. C'estoit un Prince vigilant, liberal, doux, & amy de repos, n'ayãt au reste pas eu ceste vivacité d'esprit de l'Emperur Charles le quint son frere; mais en contre-eschãge il embrassoit moins, & s'ẽ trouvoit mieux aussi: il vescut soixãte ãs neuf mois & quelques jours, ayant esté seul Empereur l'espace de sept ans. De sa femme Anne Roine de Hongrie fille du Roy Ladislas, & Soeur de Louys, qui fut tüé en bataille contre les Turcs, il eut quinze enfãs, assavoir quattre fils, & onze filles: Maximilien depuis Empereur, Ferdinãd, Iean, & Charles: Elizabeth mariée à Sigismond Roy de Pologne, Anne, Marie, Magdelaine, Eleonore, Margueritte, Barbe, Vrsule Helaine, & Ieane: desquelles le Duc de Cleves en eut l'une, & le Duc de Baviere une autre, sõ corps fut porté à Prague, & enterré aupres de celuy de sa femme, auquel succeda son fils.

*Mort de l'Empereur Ferdinand. 1564.*

MAXIMILIEN *d'Austrice Empereur*, second du nom, déz le mois de Novẽbre de lan 1556. esleu Roy des Romains, & le 20. du mois Septembre precedent couronné Roy de Boheme en la ville de Prague, &

*Empereur.*

*Bonne qualitez en l'Empereur Maximilien.*

le 8. jour

le 8 jour du mesme mois 1563 couroné Roy de Hógrie en la ville de Presbourg: la Roine Marie sa femme, fille de l'Empereur Charles 5e sõ Oncle fut aussi couronnée Roine de ces deux Royaumes derniers: Peu apres la mort de son Pere il fut esleu Empereur, & toute ceste année, avec la plus part des autres suyvantes ce Prince (des vertus, & de láage duquel nous parlerons ci apres) fut occuppé à faire teste aux Turcs, s'estant monstré amateur du repos de l'Empire.

Il fut Prince autant pacifique que nul autre, ne cherchant par toute la Chrestienté qu'à appointer & remettre en paix tous les Prīces tāt pour le fait de la Religiõ, cōme pour tous leurs autres differens, esquels il interposoit sõ autorité autāt qu'il estoit possible: mesmes pour pacifier les troubles du Pays bas avec le Roy d'Espagne, ce qu'il eut conduit à bonne fin, si le Duc d'Alve eut voulu deferer aux bons moyens que ce bon Empereur proposoit: & s'il n'eut pas si cruellement mesprisé son authorité, & le bon zele qu'il avoit à redresser tous les malentendus entre le Roy, & ses Pays. Comme cy apres nous en parlerons plus amplement ez traittez de paix qui se sont presentez: revenons à nostre matiere.

*Different entre l'Angleterre & les Pays bas.*

En ceste mesme saison (cōme pour troubler les affaires encore davantage par quelqs mauvais esprits) s'esleva differēt & malentendu entre la Roine d'Anglettre, & la Ducesse de Parme Gouvernante des Pais bas, qui avoit ja cōmencé déz l'an 1563: à cause duquel fut le cōmerce de l'un Pays à l'autre interrompu une année toute entiere, cessant le trafique, les ouvrages, & manufactures, au grand detriment du poure peuple, ce qu'attisa de tant plus, les alterations & mescontētemens de la commune, autrement assés esmeüe pour les occasions precedentes.

*Le Cōcile de Trente aigrit les affaires encore d'avātage.*

Et ce qui les augmēta encore beaucoup d'avantage, & les irritta extremement contre le Clergé, ce fut qu'õ tacha allors de faire observer les definitions du Concile de Trente, par lequel estoit establie & cõfirmée, nõ seulemēt la judicature Ecclesiastique, & les jurisdictions Episcopales, mais aussi l'Inquisition & les persequtiõs, & plusieurs poincts & articles emologuez, qu'on savoit notoirement estre introduits par abus, ou par force en l'Eglise Chrestienne, & plusieurs autres choses directement contrevenantes aux libertez, immunitéz, franchises, exemptions, & coustumes du Pais. Et iaçoit que cest affaire ne fut pour lors pas pressé plus avant: si est ce que ces definitiõs & articles furāt trouvéz tant odieux, qu'ils donnerēt occasion à plusieurs de se distraire de la religiõ Romaine, & de s'adioīdre à la protestāte reformée, aussi tost que ledit Concile fut seulement publié. Et combien qu'en ceste publication, le Roy eut consenti à certaines exceptions & reserves, toutefois en plusieurs endroits, elles n'y furent pas adioustées, quād on le publioit: du moins ne furent si bien entendües, & ne seurent tant operer parmi le Peuple, qu'il n'en ayt tousiours retenu quelque crainte & arriere-pensée.

*Nouveaux Evesques refusez en quelques villes.*

Ceste mesme année fut fait tout extreme devoir par remonstrāces & belles persuasions vers ceux de Groeningen, Leuwaerden, Deventer, & Ruremunde pour leur faire trouver bõ de recevoir leur nouveaux Evesques, mais on ne les y seut faire condescēdre, ains au contraire ceste chaude poursuytte leur samblant par trop suspecte, les irritta encore d'avantage: de tant plus qu'ils consideroyent que ceux qui avoyēt esté receuz éz autres villes, estoyēt en querelles avec leurs Chapitres, Eglises, Monasteres, & autres biens, dequels ils se vouloyent mettre en plaine possession, les autres s'y opposans, ne voulans estre privez du leur, ny de leurs libertéz, & joüissances accoustumées.

*Transaction des Abbayes de Brabant pour s'affrāchir des incorporations.*

Les Prelats de Brabant & signamment les trois Abbayes principales cy dessus nommées, destinées à incorporation, & despourveües d'Abbéz, voyans que par nulles sollicitations, faictes, ou en Espagne, ou ez Pays bas vers la Gouvernante, ils ne se savoyent affranchir de ceste crainte d'incorporation, ny parvenir à election de nouveaux Prelats, ont advisé pour dernier remede, si par argent ils ne sauroyent obtenir, ce que par leur bõ droit & previleges ils n'avoyent seu redresser. Et sur cest offre, ont esté premierement admis en communication moyennāt certaines pensions annuelles, que lesdictes trois Abbayes requerans avoir Abbez furniroyent au Roy, au proufit des nouveaux Evesques. Parainsi non seulement lesdites trois Abbayez, mais les autres puis apres vacantes furent pourveües de Prelats, & affranchies d'incorporation, sous promesse de leur en faire avoir la cassation du Pape. Les trois Estats de Brabant par plusieurs requestes & remonstrances firent grandes instances pour impetrer samblable cassation allendroit desdictes nouvelles Eveschéz, iusques en lan 1566: mais ne seurent rien obtenir. Ce refus augmenta le malcontentement, & imprima diverses imaginations ez cerveaux des hõmes: murmurans que par argent on avoit bien seu impetrer la cassation de l'incorporatiõ des Abbayes: mais qu'en leur regard on voyoit à l'oeil, que nonobstāt tant de bons documens, previleges & promesses du Roy, on avoit resolu de les tourmenter par ceste Inquisition: veu q̃ par nulles poursuytes on ne pouvoit estre delivré de la crainte de ces nouveaux Evesques: dont de plus en plus le peuple continua ses aigreurs allencontre du Clergé, & se retira de sa doctrine pour embrasser la reformée. Et tant plus on les persequtoit & tyranisoit, de tant plus se tenoyent ils fermes en leur religion, & augmentoyent en nombre: avec ce que la famine, qui suyvit l'aspre gellée de l'hyver, qui avoit fait mourir tous les grains, par tout

*Le refus de casser les nouveaux Evesques augmente le mal*

le Pays bas, accreut la perplexité du Peuple, & tourna les esprits ( autrement assez alterez à cause que dessus) presques à un desespoir, tellement que tant de mauvais accidens concurrans tous ensamble, & à la fois, sambloyent le devoir pousser, à quelque chose extordinaire, & à quelque estrange remüement de mesnage.

*Volerie de l'Abbaye d'Ouwerghé.*

De fait quelques voleurs ayans pillé en ce těps là l'Abbaye d'Ouwerghem à une lieüe de Brusselles, voyans qu'ils ne seurent attrapper l'Abbesse ny ses Religieuses qui s'estoyĕt sauvées en un fort dortoir nouveau fait, apres avoir escoule le vin & la biere, qui estoit aux caves, & bruslé tous les ornemens & livres de l'Eglise, mirent le feu au cloistre, & sur ce qu'ils oüyrent sonner le toxain, se retirerent chargez du plus beau qu'ils avoyent seu emporter: Le bruit courut que ces voleurs furent apostez par quelques uns, qui en voulurent reietter la coulpe sur ceux de la Religion: tant y a que ce fut l'un ou l'autre, ou la povreté qui les contraignit, ou un zele inconsideré, ou pure haine contre les Ecclesiastiques, qui les poussa à ce faire,

Sur ce les Gouverneurs des Provinces & les Chevaliers de l'Ordre, continuans en la bonne affection qu'ils avoyent au service du Roy, & à la conservation du Pays, entendans toutes les perplexitez des grands & petits parmi le peuple (apparents se tourner en esmotion Populaire, & á effusion de sang, si au plustost, & par bons moyens n'y estoit remedié, dont souvĕt ils en supplierent la Gouvernante) cogneurent que toutes ces alterations & murmures procedoyent de ces trois poincts: assavoir de la cruauté des Placcarts, & rigoreuses persequtions: de la nouveauté des Eveschez: & de la peur de l'Inquisition d'Espagne.

A' raison dequoy mesme la Gouvernante, trouverĕt expedient, qu'un des principaux d'entre eux alla vers le Roy, en Espagne & luy remonstra & donna biĕ amplement à cognoistre, sans y rien faindre ny dissimuler, tous ces inconveniens & dangers apparens, & quelques autres occurrences survenües en l'Estat, & ez Finances.

Et que si sa Ma^te y vouloit remedier, qu'il estoit tresnecessaire d'y proceder par douceur, & de condescĕdre quelque peu aux humeurs de ses subiects tant alterez. Le Comte d'Egmont eut ceste Legation, de laquelle il s'aquitta assez honestement, & fut renvoyé avec bon espoir, & promesses que sa Ma^te en conformité de ses remonstrances (qu'elle trovoit bŏnes) envoyeroit par apres les despesches. A son retour chacun fut resiouÿ de si bonne expedition & responce, attendans en grande devotion, que par les premiers pacquets venans d'Espagne, le Pays seroit du tout redressé & asseuré. Mais rien n'en vint & ne furent que promesses & eau benite de Court, & fut ceste esperance occasion d'un miserable desespoir. Comment en fut il venu quelque chose de bon puisque le Cardinal ennemi mortel dudit Comte d'Egmont, du Prince d'Orange, du Cŏte de Hornes, & d'autres Seigneurs, & de la prosperité des Pays bas, estoit en plus grand credit vers le Roy en Espagne que jamais pardeca, desguisant les affaires, & les persuadant au Roy & à son conseil, de telle sorte qu'il luy plaisoit, & que ses passions le poussoyent?

*Le Comte d'Egmont envoyé en Espagne & ce qu'il en rapporta.*

*Lettres du Roy autres qu'on avoit esperé.*

Car au contraire du bon redressement qu'on en esperoit & attendoit, au mois de Decembre 1565 la Ducesse Gouvernante receut lettres du Roy, contenant l'intention de sa Ma^te, & ce qu'au fait de la Religion il vouloit estre suivy & observé en ses Pays bas.

Desquelles lettres elle envoya des copies à tous les Consaux des Provinçes, pour les repartir par leurs jurisdictions subalternes, contenans en somme ces trois poincts.

*Executiŏ des Placcarts.*

» Premierement quant aux Placcarts tant » vieux que nouveaux statüez par l'Imperiale » Ma^te, ou par le Roy au fait de la Religion, » qu'il ne cŏvenoit y faire aucun changemĕt, » mais qu'ils devoyent estre executez: & qu'il » s'appercevoit que par la flocheté des Iuges, » ce mal estoit augmenté: partant s'il y avoit » quelques Iuges qui par crainte de tumulte, » ne les ozoyent mettre à excution, que l'on » l'en advisat, pour y pourvoir d'autres plus » courageux: & que ce faisant & executăt les » placcarts, estoit á esperer que seroit mieux, » & plus brefvemĕt pourveu á tous dangers, » que par autre voye.

*Introduction de l'Inquisition.*

» Secondement touchant l'Inquisition sa » Ma^te enchargeoit que les Inquisiteurs fussent favorisez en l'ecercice de leur charge, » pour le bien de la Religion, estant son intention, que l'Inquisition se pratiquat, par » les Inquisiteurs comme on avoit fait iusques » allors, & comme de droit divin & humain il » leur appartenoit: n'estant chose nouvelle, » puis qu'on en avoit tousiours ainsi usé du » temps de l'Imperiale Ma^te, & de la sienne. » Estans les inconveniens qu'on craignoit » plus aparens, le laissant, qu'en y assistant: » dont la Regente estoit enchargée de ne » consentir que l'on y traitta d'autre chose.

» Tiercemĕt au regard du Concille de Trĕte, puis qu'il n'y restoit rien sinon qu'à le » mettre en effect par les Evesques, que la » Gouvernăte leur fisse donner à ces fins toute assistence, & adresse pour l'effectuer, cŏme il convenoit, & le bien du Pays le requeroit, & qu'elle eut à encharger le mesme aux » Seigneurs estans aupres d'elle, de s'y employer comme sa Ma^te s'en fioit en eux. Voila bien une autre chanson, que celle qu'on avoit promis, & qu'on atendoit en si grande devotion.

La Gouvernăte accŏpagna ces lettres du Roy (desquel-

quelles sont extraicts ces trois articles) des siennes adressantes ausdicts Cõsaux en la forme qui s'ensuyt,

*Marguerite par la grace de Dieu Ducesse de Parme & de Plaisance &c Regẽte & Gouvernante &c.*

*Lettres de la Gouvernãte aux Cõsaux provinciaux.*

» *Treschers* & biẽ aymez: combiẽ que dés le
» cõmencement du Regime du Roy Monseig-
» neur des Pays de pardeca, tant par le renou-
» vellemẽt & publicatiõ des Placcarts, & Or-
» dõnãces de feu de treshaute memoire l'Em-
» pereur Charles Monsei^r (que Dieu ayt en sa
» gloire) sur le fait de la Religiõ, ratiffiez & cõ-
» fermez par sa Ma^te Royale, q̃ ce que depuis
» vous a esté escrit par icelle, mesmes à sõ der-
» nier partemẽt de ces Pays siẽs, pour ses Roy-
» aumes d'Espagne: vous avez tousiouts peu-
» cognoistre le bon zele, & tressaincte affectiõ
» de sadite Ma^te, à la conservation de nostre
» ancienne vraye foy, & Religion Catholique,
» & à l'extirpation de toutes sectes, & heresies
» en cesdicts Pays de pardeca. Ce neantmoins
» cõme il a pleu à sadite Ma^te pour certaines
» occasiõs nous rafreschir sa tressaincte inten-
» tiõ par ses lettres dernieres: nous vous avõs
» par expresse charge d'icelle, biẽ voulu repre-
» senter ce qu'elle nous a escrit, qui est en ef-
» fect: *Que ne desirant* sa Ma^te rien plus que la
» conservation de ladite Religion, & de ses
» bõs suiects de pardeca, en bõne tranquillité,
» paix, union, & concorde: & les preserver des
» inconveniens que l'on à veu avenir en plu-
» sieurs endroits de la Chrestiẽte, pour le chã-
» gement de ladite Religion. Sadite Ma^te veut
» & entend q̃ lesdicts Placcarts & Ordonnan-
» ces de feu sa Ma^te Imperiale, & les siẽs, se gar-
» dent & observent entierement. Cõme aussi
» l'intention de sadite Ma^te est de faire bien &
» estroitement observer, ce qui est statüé par
» le Saint Concille de Trente, & les Synodes
» Provinciaux, mesmes quant à la reformation
» du Clergé, sãs en riẽ y contrevenir, afin que
» se punissans les heresies, les moeurs soyent
» aussi corrigez. Aussi que l'on donne toute fa-
» veur & assistence aux Inquisiteurs de la foy,
» en l'exerice de leurs Offices, & q̃ l'Inquisitiõ
» se face par lesdits Inquisiteurs, comme elle
» s'est faitte iusques à maintenãt, & cõme leur
» appartient par droits divins & humains, ce q̃
» sa Ma^te aussi expressemẽt cõmande par ses-
» dittes lettres. Et suyvãt ceste resciptiõ de sa-
» ditte Ma^te, & pour obeyr à icelle en chose tãt
» saincte & favorable: n'avons peu obmettre
» vous escrire ceste, pour vous prier, requerir,
» & de la part de sa Ma^te ordonner biẽ expres-
» sement, de vous reigler & conduire en cecy
» selon l'ordonnance de sadite Ma^te, sans y cõ-
» trevenir en aucun poinct ou article, & que le
» mesme vous faites entendre aux Officiers,
» & à ceux de la Loy des principales villes du
» Pays, afin de se regler selon ce, sans dissimu-
» lation ou connivence sous les paines contẽ-
» ües esdits Placcarts. Et pour tant mieux y
» pouvoir entẽdre, vous commettiez & depu-
» tiez un Conseiller de vostre College (lequel
» toutefois se pourra changer de demi an en
» demi an, afin qu'un seul n'en soit tousiours
» chargé) qui ne face autre chose sinon d'avoir
» regard audit Pays, sur l'observance des De-
» crets dudit Saint Concille, & vous advertis-
» se tousiours de ce qui s'offrira pour y pour-
» voir selon l'intention de sadite Ma^te. Et à ce
» que nous puissiõs tousiours savoir l'estat de
» de ladite Religion quãt à ce que dessus: nous
» desirõs & vous ordõnons, que de trois mois.
» en trois mois nous en escriviez bien parti-
» culierement le succez, prenans en cas de dif-
» ficulté vostre recours envers nous, ou ceux
» du Conseil Privé de sa Ma^te, pour nous en
» estre fait rapport: là où pareillemẽt commet-
» trons quelque Cõseiller, qui en portera soin
» particulier, & tiendra correspondence
» avec vous, & celuy qui par vous sera cõmis.
» Et afin que sur tout ce que dessus vous puis-
» siez tant mieux voir l'expresse volonté de sa-
» dite Ma^te. Nous avons fait ioindre à cestes,
» les points des lettres, & autres escrits de sa
» Ma^te concernans ceste matiere, pour selon la
» forme & teneur d'iceux vous reigler & con-
» duire sans y faire faute. Atãt treschers & biẽ
» aymez, nostre S^r vous ayt en sa s^te garde.
» De Brusselles le 18 jour de Decembre 1565.
H.V. soubscrit *Margareta &* plus bas soubsigne d'Overlope.

Le Prince d'Orange ayãt receu pareilles lettres, pour suyvant icelles se reigler ez villes & places de ses gouvernemẽs de Hollãde, Zeelande, & Vtrecht, pensa bien que ceste resolution que le Roy avoit prise, d'y proceder à toute rigueur susciteroit de grands troubles, de tant plus que par là tout le monde se trouvoit trompé, & decheu de la grande attente d'un meilleur changement, que Le Cõte d'Egmont apporta à son retour d'Espagne: (lequel on y avoit amuse seulement de vent, & de parolles): voulut sur ce en mander son advis à la Ducesse Gouvernante par lettres escrites de Breda le 24^e Ianvier 1565 comme il s'ensuyt.

*Lettres du Prince d'Orange à la Ducesse sur ses lettres cy dessus.*

» *Madame*, j'ay receu les lettres qu'il à pleu
» à Vostre Alteze m'escrire, & aux Consaux de
» mes gouvernemẽs: par où i'entens l'intẽtiõ
» de sa Ma^te sur trois poincts principaux, m'en-
» ioignant biẽ expressement de les faire mettre
» en execution par tous les lieux de mes gou-
» vernemens. Et combien Madame qu'on ne
» m'ayt point demandé advis, en chose de si
» grãd poix & cõsequẽce. Ce nonobstãt cõme
» fidelle serviteur & vassal de sa Ma^te, poussé
» d'un bõ zele, & desir de satisfaire au devoir,
» auquel je suis obleigé à cause de mon office
» & serment: je n'ay peu laisser d'en dire fran-
» chement & librement sur ce mon advis, &
» opinion, aymant mieux paraventure attẽdre
» du malgré de mes advertissemens, & remon-

ftrances,que par mõ filence & nonchallance, quand par cy apres les Pays viendroyent tomber en quelque defaftre, eftre blafmé, d'avoir efte Gouverneur defloyal,negligent, & nonchallant.

*Son opinion touchant le Concile de Trente.*

En premier lieu quand à l'obfervation du Concile,combien que d'un cõmencemẽt on en ayt murmuré,& efté mal à repos. Neantmoins veu q̃ depuis on y a adioufté quelque refervations & reftrictions: j'efpereroye biẽ q̃ fur ce poinct il y efcherroit peu de difficulté.Quãt à la reformation des preftres,& aux autres ordonnances Ecclefiaftiques,comme ce ne fõt pas chofes de ma vocation, je m'en refere à ceux qui en ont la charge : & quand befoin en fera j'y fatifferay à la volonté & commandement de fa Mate.

Touchant le fecond poinct,contenãt,que les Gouverneurs, Confaulx, & autres Officiers, auroyent de toute leur puiffance à affifter les Inquifiteurs , & les maintenir en l'autorité qui leur appartiẽt par les droicts divins & humains , de laquelle ils auroyent de tout temps iufques à prefent ufé. Voftre Alteze fe peut refouvenir, que les plaintes, oppofitions,& difficultez, qui fe fon efmeües par tous les Pays de pardeca , pour la receptiõ des nouveaux Evefques,fõt feulemẽt advenües par ce qu'õ a craint, que foubs cefte couverture , on cherchoit d'y introduire quelque forme d'Inquifition,dont l'executiõ eftoit nõ feulemẽt abhorrée,mais auffi le nõ d'icelle tref-odieux.En outre.V.A. n'ignore point , & ce qui eft notoire à la plus part des fuiects & habitans de ces Provinces,q̃ l'Empereur & la Roine Marie , ont par plufieurs & diverfes fois affeuré tant de bouche , que par efcrit,lefdits Pays,que l'Inquifitiõ n'y feroit iamais eftablie.Mais qu'ils feroyẽt maintenus & gouvernéz cõme ils avoyẽt efté de toute acienneté. Voire que fa Mate mefme l'auroit maintefois affeuré pour ofter telles mauvaifes foufpecons & craintes.Certainement Madame ces promeffes & affeurances, ont indubitablemẽt retenu lefdits fubiects, & habitans de venir en quelq̃ nouveau chãgement;& que plufieurs gens de bien, d'honeur,& de moyens,ont defpendu le leur, & qu'ils n'ont cherché autres places,où ils euffẽt peu vivre en liberté, fans crainte de l'Inquifitiõ:par où confequemmẽt f'eft entretenu le repos,l'uniõ,le trafiq̃ , & la cõtributiõ des deniers requis à l'ẽtretenemẽt des guerres:où autremẽt le Pays eftant defnüé de fes habitãs,& de fes moyẽs,fut efté en hazard de tõber en proye au premier qui l'eut venu affaillir.

*Touchant l'executiõ des Placcarts.*

Au regard du troifiefme poĩct:Que le Roy veut,& telle eft fa refolutiõ abfolute, q̃ les Placcarts decernez tãt par l'Empereur q̃ par fa Mate,foyẽt entretenus en tous leurs poincts & articles , & executéz à toute riguer,fãs aucune moderatiõ ny connivence. Madame ce poinct me famble auffi fort dur à digerer, par ce qu'il y à grãd nõbre & divers placcarts,qui par cy devãt ont efté par fois adoucis & moderez , & nõ toufiours fuyvys à la lettre ny à la rigueur:mefmes en tẽps q̃ la calamité publique n'eftoit pas fi urgẽte que pour le prefẽt:ny que noz gẽs par les fufcitations & pratiques de noz voifins, n'eftoyẽt point tant adõnez à nouveautez.Et maĩtenãt de les vouloir mettre en oeuvre avec plus de rigueur & de vehemẽce,& de refumer les termes de ladite Inquifition , & en toute aigreur les vouloir executer.Ie ne puis,Madame,riẽ cõprendre de cela, finõ q̃ fa Mate n'y gagnera autre chofe, q̃ de fe mettre foy mefme en paine, fon Pays en inquietude , & que de perdre les coeurs de fes bons fuiects. Donãt à un chacun à pẽfer, & à craindre que fa Mate y voudroit proceder fur un pied tout autre qu'elle a toufiours promis & demõftré,& de mettre les Pays en dãger de tõber ez mains de leurs voifins,tãt par la grãd' multitude de ceux qui f'ẽ retirerõt,que par le peu d'affeurance qu'il y reftera en ceux qui y demeureront : le tout fãs aucun amẽdemẽt ny avãcemẽt de la Religiõ: j'obmets icy beaucoup d'autres inconveniẽs, pour caufe de brefvete, fachãt biẽ q̃ fa Mate & V.A.en ont encore autrefois efté affes amplemẽt informez. Avec ce qu'il me fãble(foubs humble correctiõ)que le tẽps de maĩtenãt eft mal propre, pour efmouvoir les cervelles des hõmes, qui defia ne font que trop alteréz & enaigris , par la famine & chereffe du tẽps,& de la faifõ. Et à mon advis feroit meilleur que les chofes fuffent mifes en furceance jufques à la venüe de fa Mate, qu'on entend faire fes preparatifs pour venir pardeca : à quoy feroit biẽ à fouhaitter que fa Mate fe voulut hafter,afin que par fa prefẽce tel ordre y fut mis,que pour le fervice de Dieu,& de fa Mate,& au repos & profperité de fes Pays & fubiects de pardeca,fe trouverroit mieux cõvenir. Car y avenant quelque touble,le remede y feroit plus prompt , par la prefence de fa Mate,qu'autrement.

*Le Prince f'excufe de telle charge d'executions.*

Neantmoins fi fa Mate & V.A. font là arreftées,que defmaintenãt on face ainfi executer lefdits poincts & articles:que j'appercoy clerement ne pouvoir eftre mis en practique, fans mettre le pays en plus grãd' craĩte d'une totale ruine,à quoy peut eftre fa Mate eftãt icy prefẽte,pouroit prẽdre regard de plus pres: fi aymeroi-je myeux, fi on ne veut pas furcheoir ceft affaire,iufq̃s alors, mais qu'õ veüille paffer en ladite Inquifitiõ & excutions, q̃ fa Mate commit quelque autre en ma place , qui fceut mieux comprendre les inclinations du peuple, & fut plus capable que moy,pour les tenir en modeftie, & repos : pluftoft que de venir en la bouche des hommes,par où moy, & les miens puiffions par cy apres eftre blafmez,fi ez Pays de mes gouvernemens , durant la carge que j'en ay, avenoit quelq̃ trouble ou autre mauvais inconvenient.Et fe doivent fa Mate & V. A.biẽ tenir affeurez,q̃ ce que j'en dis,n'eft pas pour ne poĩt vouloir fuyvre leurs cõmãdemẽs, ou vivre autrement qu'un bõ Chreftiẽ, comme

» me mes actiõs paſſées en peuvẽt rendre teſ» moignage, & que j'eſpere que ſa Mate l'aura » ainſi trouvé par experience, & que ie n'ay » jamais eſpargné corps ni biens pour ſon ſer» vice, en quoy ie deſire de perſeverer auſſi lõg » tẽps que l'ame me batterat au corps. Avec » ce que ſi les affaires du Pays ne ſe portoyent » pas biẽ, je ſeroye en danger par deſſus l'obli» gation que j'ay à ſa Mate, & à ſes Pays, d'y ex» poſer, non ſeulemẽt tout ce que j'ay au mõ» de: mais auſſi ma perſonne, femme, & enfãs, » que la nature meſme nous commande de » conſerver & preſerver.

» Il plaira à V. A. ſelon ſa treſpourveüe diſ» cretion de prẽdre egard à ce que deſſus, l'in» terpretant en la meilleure part, cõme venant » d'un qui parle d'une affection ſyncere qu'il » porte au ſervice de ſa Mate, & pour prevenir » tous inconveniẽs, dont j'en prens Dieu à teſ» moin: auquel je prie (apres mes treſhumbles » recõmandations en la bonne grace de V. A.) » la vouloir maintenir en toute proſperité » longue & heureuſe vie. De Breda ce 24 de » Ianvier 1565.

*Reſponce de la Gouvernante au Prince d'Orange.*

Sur ces lettres & autres depuis eſcrittes par ledit Sr Prince d'Orange à ladite Gouverante, fut reſpondu comme il ſ'enſuyt.

» Cher & biẽ aymé Couſin, j'ay receu deux » de voz lettres, par l'une d'eſquelles vous ex» cuſez voſtre venüe pardeca, cõme je vous en » avoye requis. Et par l'autre vous me ramen» teves, les advertiſſemẽs & remõſtrances que » vous m'aves fait autrefois des inconvenients » qui ſont à craindre touchãt les trois poincts » que le Roy Monſeigneur à cõmandez: Dont » il m'en ſouvient fort bien, ſ'eſtant depuis ce » tẽps là (ſelon que je ſuis informée) les mur» mures & aigreurs du Peuple en general, tel» lement augmentés: que par divers advis qui » me viennent de bon lieu, d'un jour à l'autre, » on me dõne à cognoiſtre que les meſmes in» conveniens ſont fort apparés, voires à la por» te, pour ſe faire paroiſtre. Ce qui m'a conſeil» lé, & fait trouver expediẽt, d'appeller icy, cõ» me j'ay fait au Lundi ou Mardi prochain, tous » les Gouverneurs, pour à leur aſſiſtẽce, advi» ſer ce quy pourra trouver ſervir & neceſ» ſaire, à precaver leſdict inconveniens, à l'ad» vãcemẽt du ſervice de ſa Mate, repos, & tran» quillité du Pays, & aſſeurance des ſubiects, & » habitans d'iceux. Et comme je cognoy voſtre » bõne affectiõ & zele à ce qui peut faire pour » le ſervice de ſa Mate, & de ces Pays: je me tiẽs » aſſeurée q̃ ne voudriez faillir (toutes autres » choſes poſtpoſées) de vous trouver icy au » meſme tẽps. Ce que cher & bien aymé Cou» ſin, ie vous prye affectueuſemẽt par ceſtes (q̃ » ſeulemẽt à ceſt effect je vous ẽvoye expres) » Vous recõmãdãt au bõ Dieu, qui vous doint » ce q̃ voſtre coeur deſire le plus. De Bruſſelles » 16 de Mars ſigné *Margareta* & plus bas Berty. La ſuperſcrition eſtoit A' noſtre cher & biẽ Aymé Couſin le Prince d'Orange, Comte de Naſſau, Chevalier de l'Ordre, Gouverneur de la Cõté de Bourgogne, & des Pays de Hollande Zeelande & Vtrecht.

*Les lettres de la Gouvernante & celle du Roy eſmeuvent le peuple de tant plus.*

Les autres Gouverneurs & Conſaux des Provinces ayans receu les lettres de la Ducheſſe Gouvernante, conjoinctement avec les extraicts des trois poincts principaux de celles du Roy, en envoyerent incontinẽt le double aux villes de leurs Provinces, avec expres cõmandemẽt de ſe reigler ſelõ icelles. L'envoy de ces lettres, fit incontinẽt courir un bruit par tout, que le Roy vouloit & avoit commandé tout outre, que les Placcarts fuſſent obſervez en leur rigueur, & que l'Inquiſitiõ, enſãble le Cõcile de Trente, fuſſẽt par tout publiez & effectüez. Ce bruit eſmeut le peuple, & l'incita à alteratiõs plus grãdes, & plus dangereuſes qu'õques auparavãt. Le marchant en fut eſtonné, principalement l'eſtranger, reſidẽt en Anvers, ne meditant autre choſe qu'une retraitte. Et cõme ces alterations croiſſoyent de jour à autre, ſe trouva que la nuit du 23 de Decembre, quelq̃ eſcrit avoit eſt attaché en trois ou quatte endroits & coings des rües d'Anvers, contenant une complainte & exortation au nom des Bourgeois aux Magiſtrats, contre l'Inquiſition, en quoy conſiſtoit leur ruine: alleguant que ce faiſant, on leur faiſoit force, & contrevenoit on aux previleges, & aux promeſſes du Roy faittes à laditte ville, tant au Pays bas qu'ẽ Eſpagne: requerãs que les Magiſtrats les deffendiſſent, & auroyent à faire citer le Roy ſuyvant les previleges du Pays à la Chambre Imperiale, pour y faire anuller telles forces & violences. Alleguans qu'Anvers ville de Brabant, eſtoit comprinſe ſoubs le cĩquieſme Circle du St. Empire, & contribüant aux charges d'iceluy, parquoy devoit auſſi joüir des libertez dudit Empire, deduiſant les previleges & traittez à ce ſervans. Proteſtant que ſi par l'introduction de laditte Inquiſition, quelque trouble avenoit, qu'il ne pourroit eſtre tenu pour rebellion, avec plus long propos tẽdans à la meſme fin: que nous couppons court pour evitter à prolixité.

*Complainte des bourgeois d'Anvers attachée aux coings des rües.*

*Deputez d'Anvers vers la Gouvernante.*

Le Magiſtrat d'Anvers ayant recouvert un de ces eſcrits, conſiderant le tumulte apparent par la continuation de ce bruit, envoya en toute diligence un de leur College vers la Gouvernante, tant pour luy monſtrer un double dudit eſcrit, que pour luy declairer, ce dont on eſtoit en paine. Ceſtuy-cy accõpagné de deux Deputez de la ville, qui auparavãt avoyẽt eſté envoyez en Court, ayant eu audience au conſeil d'Eſtat, en preſence de la Gouvernante, & declaré ſa charge: luy fut reſpondu que ceux qui ſemoyent tel bruit meritoyẽt deſtre punis. Et que l'intention de ſa Mate, ni de ſon Alteze, n'eſtoit d'introduire quelque Inquiſition en la ville d'Anvers. Toutefois toſt apres leur fut au dit cõſeil de la part de la Gouvernãte faite ouverture des lettres du Roy venües d'Eſpagne, & leur furent propoſez leſdits trois poincts, &

cõmandé qu'é Anvers on se reiglat selõ iceux, bié est vray qu'au mot d'Inquisition, leur fut verbalemét adiousté cest adiectif *usiéte*, & aux termes d'assister les Inquisiteurs, fut aussi adiousté *côme on estoit illec accoustumé de faire.* A cela lesdits Deputez fort estonnez, respondirent qu'ils n'estoyét cõmis ni autorisez d'accepter telle charge,& cõmãdemét.Mais s'il leur estoit baillé par escrit,qu'ils en informeroyent leur Magistrat.Comme il fut fait,& quoy que sur lesdictes rescriptions, apres la generale assẽblée des corps des mestiers,& bourgeoisie, ledit Magistrat tacha de coulourer ces propositions,soubs diverses gloses, & interpretatiõs bien fardées, pour appaiser la cõmune: si est ce qu'il ne leur fut possible, de luy oster de la fãtasie ceste crainte & perplexité tant domageable. De tant plus qu'on s'apperceut,qu'on cõmençoit deslors à visiter les quartiers de la ville,& à s'informer s'ils s'y tenoit quelques uns suspects de religiõ contraire; qui leur sambloit estre une espece, & preãbule d'Inquisition. Le seul nom de laquelle estoit envers tous en telle horreur, que personne de quelque Religion qu'il fut,n'en pouvoit oüyr parler,tenans tous pour chose asseurée,q̃ pire nouvelle ne leur sauroit venir, q̃ d'entendre qu'on la deut plãter au Pays bas,de laquelle dependoit sa totale ruine.

*Le nom d'Inquisition odieux.*

*Le Pape veut mettre l'Inquisition à Milan, Venise & Naples.*

En ce mesme téps le Pape persuada au Roy Philippe d'introduire ladite Inquisitiõ à Milã, à quoy les Milanois s'opposerét fort & ferme: & cõme il n'y avoit en ce quartier là nulle matiere de plainte pour la Religion,cela fut differé. Le Pape requit le mesme aux Venitiens, à quoy ils respondirent qu'ils puniroyét bien les heretiques sous leur Seigneurie,mais non à la facon d'Espagne: dont le Pape s'appaisa, on la voulut mettre aussi à Naples, mais elle n'y fut pas receüe.

Or puisq̃ l'Inquisitiõ d'Espagne a esté,& est encore journellement cause de si grands troubles par toute la Chrestienté, & de tant de sãg innocent espandu. Ce ne sera pas hors de propos,ny du suiect de nostre Histoire, si nous deduisons icy un peu par le menu,quelle est ceste Inquisition, comme elle se pratique en Espagne,ses effects,& son origine.

*Origine, progres, & effects de l'Inquisition.*

*Apres que les Wandales*, Mores, Afriquais, & Sarazins soubs la conduitte de leur Roy Musa, appellé par le Comte Iulien, (pour se véger du Roy d'Espagne Roderic qui avoit violé sa fille Caba) & amenez dedens le Pays, eurent tué le Roy, & toute sa race: & en plusieurs batailles deffait plus de sept cens mille hommes,& finalement conquis toutes les Espagnes,qu'ils reduirét en divers petits Royaumes. Aucuns Chrestiés restez des Gotthes du regne de Roderic, s'estans sauvez aux montãgnes d'Aragon, pour eviter la furie de ces Natiõs estrãgeres & barbares, menerét long téps forte guerre sous Pelagius,qu'ils s'estoyent esleus pour Chef, & toutefois sans gueres s'avãcer: tant que ses successeurs requirent l'assistence des Roix de France, par le moyen desquels, ils reconquirent en bref temps ce que sous Roderic avoit esté perdu. Entre lesquels Royaumes estoyent les principaux,ceux d'Aragon,& de Castille. Or entre les Prinçes & Roix,qui firent la plus forte guerre contre ces Mores & Sarazins,s'est trouvé le plus renommé Dom Fernand d'Aragon. Lequel apres que le Pays fut du tout subiugué, & asseuré d'eux, les laissa vivre(cõme aussi ses Predecesseurs avoyent fait) sous sa paisible obeissance, en payant certain tribut, vivans une vie laborieuse,pour ceux qui estoyent de condition libre,toutefois supportable,puis qu'ils n'estoyét travaillez pour le fait de leur Religiõ.Mais cõme les choses de ce mõde sont inconstantes & muables,suiettes à chãgement,& q̃ les coeurs des Prinçes se chãgét,plustost par persuasiõs,q̃ par vives raisõs, à l'oppressiõ de leurs suiects: aucuns persuadrét à ce Roy d'eslire quelques personnes qui prinsissent egard aux superstitions & infidelitez de ces Mores: de poeur q̃ par succession de temps ceux de la religion Mahumetane & Iudaique ne supprimassent les Catholiques. Et comme un Roy doit rendre paine à surpasser en honeur, & bonne renommée,tous autres Roix & Monarches. Aussi ce Roy Ferdinand d'Aragon proposa à ne se mõstrer moins Chrestié,pieux, & justicer,q̃ belliqueux & victorieux: & quittãt les affaires militaires,éployа toute sõ estude à advãcer la Religiõ Chrestienne:qui estoit certes en luy chose Royale,& digne de grãde loüange:cõme ainsi soit que le Roy qui est l'image de Dieu, grãd Roy souverain, doive user envers ses suiects de justice & de misericorde. En quoy il fut tãt heureux que pour un vray tesmoignage de sa pieté,il fut honoré du Pape,tãt pour luy q̃ pour ses successeurs Roix d'Espagne,du titre de Catholiq̃,que Gregoire 3 avoit l'an 1230 octroyé à Alphõse Roy de Castille. Parainsi plusieurs de ces Mores,Sarazins,Afriquains,& Iuyfs,furét contraincts, ou de croire & confesser Iesus Christ,ou de quitter le Pays,& de chercher autre demeure. De sorte que par milliers se retirerét ez limites de Gilbaltar, & de là en Afriq̃, & divers autres lieux.Mais les autres ausquels l'Espagne estoit plus agreable,y demourerent avec leurs femmes & enfans, lesquels tãt à bõ escient,que par contrainte,& maniere d'aquit quitterent leur religion, & se firent baptiser. Neantmoins peu de téps apres les Espagnols s'appercevans combien vaut l'opinion d'une Divinité imprimée en l'imagination des hommes, soit bonne ou mauvaise, vraye ou fausse, & ce qu'elle peut quand elle est une fois enracinée en leurs coeurs, principalement quand d'ancienneté elle est apprise, & imbüe successivemét de Pere en fils(car lors on y demeure obstiné, & à grand paine la peut-on desraciner) ils interdirent aux Iuyfs l'exercice de leur religiõ: & cõme ils ne la pouvoyét syncerement oublier, ny quitter ledit exercice,

*D'ou vient que les Roix d'Espagne se disent Catholiques.*

les

les Espagnols eurêt à ces fins recours aux persequtions (mais par quelque forme de justice) pour les extirper. Toutefois l'intêtion du Roy Ferdinand estoit, qu'ils fussent gagnez, & attirez à la religion, par bonne instruction & doctrine, qui les convainquit de leurs erreurs. Et comme l'ordre de St. Dominique estoit lors nouvellement erigé, qu'on appelloit, les Iacopins, qui avoyent la vogue tant en pieté, syncerité, qu'erudition, & bõ zele, pardessus tous autres moines, prescheurs, & docteurs, (comme ordinairemêt choses nouvelles plaisent) la charge des affaires concerans la consience, & la religion leur fut cõmise. Et combien qu'auparavant il y eut quelque forme d'Inquisition instituée, si fut elle par cest ordre des Iacopins, confirmée, & du tout establie. Ceux cy voyans que par prieres, persuasiõs, presches, & admonitions ne proufitoyent rien à convertir les Iuyfs: y prodecerent par voye de rigueur, & prindrent le glaive materiel, pour les contraindre par force à la Religion Chrestienne: estimans (comme les Iesuites & Inquisiteurs mettoyent par cy devant en avant) qu'une chose qui s'exerce & partique (principalement la Religion) ores que par contraincte & forciblement, tourne en acoustumance, laquelle se venant à inveterer par succession de temps, se fait approuver par ceux qui n'ont sentu les premieres contraintes & rigueurs. Ceste verge ou glaive dont des Iacopins userent lors, & qui dure encore en Espagne à present (que tant on a taché d'introduire en ces Pays bas) a esté cause qu'on dit que l'Inquisition a commencé du temps & sous le regne du Roy dom Fernand d'Arragon, par ce que ceste forme, & maniere de reductiõ estoit plus rigoreuse que la premiere, contre les heretiques qu'ils nommoyent Marans. Ainsi donc furent les Iacopins auteurs de l'Inquisition, que le Roy approuva, & le Pape Sixte cõfirma. De vray le Roy avoit tresgrande raison de ce faire pour extirper la malheureuse, & reprouvée doctrine des Mahumetans, & Iuyfs: avec ce que les Sarazins, & Arabes, que les Mores avoyent mandez en Espagne, cõmetoyent de grãdes impietez, aussi biẽ que les Iuyfs, qui en l'an 1475 crucifierent vyf un enfant Chrestien de deux ans en la semaine devant Pasques en despit de Iesus Christ.

*Les Iacopins premiers Inquisiteurs.*

*Toutefois nulle accoustumance de cruaute ne se seut onc avouer.*

Ces Iacopins pour l'estime & reputation qu'ils avoyẽt *aquise* en l'institution de ladite Inquisitiõ, furent appellez, les Deffenseurs de la religion Chrestienne. Or leur premiere cõmission qui leur fut donnée s'estendoit seulement sur les Iuyfs, & Mahumetises. Mais depuis ils augmenterent & estendirent leur autorité sur tous generalement, s'appellans Inquisiteurs des heretiques, pour persequter tous ceux qui n'observeroyent punctuellement les ordonnances de l'Eglise Romaine. Par où ils saquirent finalement une si grand' haine, & se rendirent tant odieux, que le Roy dom Fernand fut contraint de mettre en leur lieu gens Eccelesiastiques doctes, qui auparavant avoyent esté fauteurs de ceste Inquisition. Mais afin que ces messieurs Iacopins ne prinssent de mauvaise part ceste privation, le Roy les autoriza d'estre presens aux conseils, deliberations, & jugemens des peres Inquisiteurs de la Foy. De sorte que l'examination de ceux qu'ils appellent heretiqus se fait encore iusques au jourdhuy par eux. Et combien que ladite Inquisition, ne fut de ce temps là si rigoreusement administrée ny executée, comme au temps present: si ne voulurent aucuns Espagnols mesmes, l'accepter en aucuns endroits. Car quand le Roy d'Arragon la voulut introduire en son Royaume, les Estats, & la noblesse du Pays y contredirent, & s'y opposerent, en toute reverence neantmoins, premierement par parolles & remonstrances. Mais quand il les y voulut contraindre, ils s'y opposerent de fait, & ne la voulurent en maniere quelconque recevoir, par ce que les Estats consideroyent, que telle Inquisition seroit domageable & pernicieuse à la liberté & peviléges du Royaume. De sorte que quand ils furent contraincts de l'accepter, ce ne fut pas seulement par force, mais par grande effusion de sang, tãt d'un costé que d'autre: ce que tesmoigna la mort de M. Aepille qui envoyé du Roy avec plaine commission pour l'y introduire, fut massacré en l'Eglise Cathedrale de Saragosse, ville capitale du Royaume d'Arragon.

*Iacopins deportez du titre d'Inquisiteurs.*

*L'Inquisitiõ de long tẽps rejettee par les Arragonois mesmeu.*

Or pour savoir quelles gens sont ce Inquisiteurs l'experiẽce l'a demonstré: assavoir gens qui par leur meschanceté pervertissent tout, contre lesquels ne valent nulles loix, previleges, statuts, usances, ny coustumes de Pays: procedans en toutes choses selon leurs passions contre les accusez, soit à droit soit à tort, par toutes voyes, & executions trescruelles, indignes de Chrestiens, sans tenir aucune forme ne reigle de justice ordinaire, usitée de tout temps, & en toutes Courts, empietans aussi bien sur la justice civille & politique, que criminelle. Appellans & citans aucunefois pardevant eux, sans qu'on oze contumacer, des personages graves & d'autorité, des grands Seigneurs & gentilhommes, pour des petits fatras & menutez, qu'on ne voudroit pas reprendre en des petits enfans. Comme quand un Seigneur d'Arthois y fut cité pour avoir tiré d'une arbalestre à boulets apres une vollée d'estourneaux iuchez sur la croix du clocher d'un temple, l'inculpans d'avoir tiré apres *la Sancta crux*. Vn autre pareillement pour avoir fait picquer une paire de bottines, en picqueures croixées, l'accusans d'avoir tenu la *Santa crux* en si peu de reverence, voire en tel mespris, que de l'avoir mise à ses pieds: & pour telles infinies badineries.

*Quels sont les Inquisiteurs.*

Quand quelqu'un y est accusé, on luy envoye un sergeant (qu'ils appellent familiar) pour

*Forme d proceder des Inquisiteurs.*

pour le citer & adiourner à comparoir en personne devant le St. Office de l'Inquisition: lequel adiourné doit obeyr, car nul delay n'est plus prejudiciable que cestuy cy. S'il denie tout on le laisse aller en sa maison, mais un de leurs mouches le suyt, qui sogneusement prend garde à sa contenance; s'il appercoit que par parolles ou mines, il ayt quelques sinistres ou mauvaises impressions, il le vient declarer aux Peres Inquisiteurs, lesquels derechef luy font un proces tout nouveau.

Quand l'accusé comparant au jour assigné confesse librement, ou que par longues examinations, par plusieurs intervalles, & diversitez de propos itriquez & êtrelassez (pour luy troubler la memoire, & luy faire oublier ses premieres responces, afin de le trouver vacillant) ils peuvent tirer quelque chose de luy: l'acusateur ou mouche est caché deriere la tapisserie, pour oüyr s'il cofesse la verité: si l'adiourné est bourgeois ou le renvoye en sa maison, s'il est estranger on le mene en prison, puis ils escrivent au Curé ou Evesque du Diocese, ou l'accusé tiét sa residence, afin (disent ils) qu'il ne mettent imprudemment les mains sur les brebis d'un Pasteur estranger, luy mandãs qu'ils ont en leurs prisons une de ses ovailles.

Celuy qui est bourgeois ou habitant & adomicilié en la ville, estant remandé & constitué prisonier, on luy demande les clefs de sa maisõ, de ses comptoirs, & coffres, pour les delivrer à un Notaire publique, qui doit faire l'inventaire de tous ses meubles, lettres, escritures, bagues, joyaux, & autres qui sõt en sa maison: lequel inventaire se sequestre ez mains d'un riche voisin, qui la garde iusques à la fin du proces, demeurãs tous lesdits biens confisquez au proufit du Roy, quand l'accusé est condampné: car leur coustume est nonobstant que la sentence ne soit capitale, que tous les biens soyent comme un butin á repartir, declairans l'accusé n'estre digne de posseder aucuns biens. Si tost que l'accusé est entré en prison, le Cepier ou Conserge de la prison, recherche diligemmẽt s'il n'a point de cousteau, papiers, ou chose sãblable, le despoüillant iusqs à la chemise. Huit iours apres les Inquisiteurs disent au Cepier qu'il conseille au prisonier de demander audience: sur ce le povre homme prie le Cepier, de la vouloir requerir pour luy: ce qu'apres plusieurs instances il promet, & finalement apres quelques delais il le fait. Le prisonier estant venu en l'auditoire, supplie qu'on veüille expedier son proces: alors on l'admoneste de descharger sa consience, & cognoistre ses fautes, luy promettant toute grace & misericorde, en cas qu'il se veüille convertir. S'il le confesse, il n'est pas delivré pourtant: & s'il ne le veut confesser on le remeine en prisõ, & luy dit on qu'on hastera son proces. L'audience se demande de rechef, mais en vain, aussi ne luy veut on pas declarer dont il est accusé, pour ce qu'ils veulent qu'il le devine, le voulans convaincre par sa propre confession. Apres on le remeine derechef devant les Inquisiteurs, qui luy disent bien rudement: si vous ne voulez autrement parler & descharvostre consience, on vous mettra ez mains du Procureur general, qui vous traittera d'une autre sorte par la torture. Lequel Procureur general demande premierement la sausse du poisson, assavoir devant toutes choses, la confiscation des biens de l'accusé. Mais quand les cauteleuses admonitions des Inquisiteurs ne peuvent esbransler ny abatre sa perseverance, ils ont leur recours à une autre pratique.

Ils sõt apporter une croix & un livre, qu'ils appellẽt le Messel, & veulent que l'accuse mettant la main sur iceux jure, s'il ne veut iurer il est convaincu, s'il jure, ils l'enquieret premierement de sa patrie, parens, profession, compagnons, & autres choses samblables, dont ils coeüillent de grands argumens: mais ceux qui sont les mieux advisez, ne leur doivent respondre chose qui soit, sils n'ont paravant veu les informations de ce dont ils sont accusez: finalement on luy baille la demande par escrit, pour se defendre par Procureur ou Advocat, lequel entreprend la deffence de sa cause, apres que le proces est en train, selon la coustume, où sont adioustées les loix escrites (mais tout en vain, n'estant que pour le faire sambler bon au povre prisonier, & attrapper de l'argent) il l'exibe ez mains des Inquisiteurs, lesquels au tiers jour, remandent le prisonier avec son Advocat. Lors ils luy commandent de dire verité, veu qu'en cest Auditoire on ne demande autre chose: s'il ne veut rien confesser, on le remeine en prison. En fin on luy cõmunique les depositions, sans toutefois luy nommer les tesmoins. Mais quand aucun veut deposer quelque chose à sa charge, le prisonier biẽ advise s'enquiert de la qualité du personage qui a este oüy contre luy: quand le prisonier peut deviner son accusateur, & qu'il peut se souvenir de celuy avec lequel il peut avoir parlé de la Religion, on luy consent la confrontation d'celuy. Les mieux conseillez demandẽt copie de la conclusion, pour y respondre par escrit: mais s'il y a deux tesmoins, ils jugent soit à la mort ou autremẽt: un seul tesmoin est suffisant pour le mettre à la question extrordinaire.

L'Advocat fiscal est sa partie, & les Acusateurs sont ses tesmoins. Deux ou trois jours apres que le prisonier a este remandé devant les Iuges: son Advocat luy vient declarer les principaux poincts dõt il est accuse, & luy propose les raisõs plus pregnãtes, & le tesmoignage des accusateurs, pour savoir s'ils sont vrais ou point. Il luy dit aussi qu'il pense & repense biẽ qui peuvẽt estre les tesmoins pour les pouvoir reprocher: pour quoy faire on luy donne quelqs jours de deliberation, pour recorder en

soy

soy mesmes qui sõt ses ennemis,lesquels peuvent avoir tesmoigné cõtre luy:s'il ne les sçait deviner c'est fait de luy,il demeure convaincu: s'il les peut nommer ou deviner, on ne luy dit pas que ce soyent ils , mais l'Advocat secretement l'en advertit, & on luy demande devant les Inquisiteurs, quels moyens qu'il a pour les reprocher & debatre. Quand le prisonier se veut justifier , & qu'il peut verifier qu'il a tousiours esté amy des gens d'Eglise,qu'il a observé les ceremoines papales , qu'il a frequété les messes, allé souvent à la confesse, honoré la croix,& les images, bref qu'il est tout au contraire de la deposition des accusateurs (ce qu'il doit faire ordinairement endedens neuf jours) sa cause en est fort amédée : neantmoins nulle excuse ny justification ne sert de rien,sinõ en faute de certais tesmoignages cathegoriques. Et quãd les tesmoins justificatifs ont esté examinez par le Iuge,l'Advocat fiscal fait instance de prendre telle conclusion que bon luy samble,en laquelle la confiscatiõ va tousiours devant. Apres quelques moines Iacopins,ou Docteurs en Theologie l'examinent de sa foy, interpretans ses responces à leur fantasie. S'il a bien dit selon leur opinion, on le juge libre & franc,non toutefois sans dommage & san s'en resentir.

*Procedure à la torture.*

Quãd ils ont matiere cõtre un prisõnier suffisãte,à leur advis, pour l'adiuger à la question extrodinaire,il est mené en une cave au travers de plusieurs huys,où il trouve le Iuge assis avec les assistens tous masquez de crespes noires, le bourreau s'y presente vestu d'un saye de toile noire pareil á ceux que les Espagnols vestent le Ieudi de la semaine avant Pasques quand ils se foüettent,la teste & le visage couvert d'un cocqueluchon noir,n'ayãt que deux trous devant les yeux,ainsi accoustré pour espouvãter le prisonier,comme si le diable mesme le vouloit tourmenter. Apres le Iuge luy fait quelque remonstrance de dire la verité, protestant si á faute de la dire par la torture luy fut rompu quelque membre,que la coulpe & le domage, luy en demeureront. Puis on despoüille ce povre prisõnier de tout poinct,n'ayant que les parties hõteuses couvertes de quelque linge: apres on fait signe au bourreau , quel tourment on veut qu'il luy soit fait , lequel luy est reiteré tantost en une sorte,tantost en une autre, par plusieurs fois,iusques à ce qu'il cõfesse:s'il demeure constant sans rien confesser, on le porte en vne Eglise,où il y a des barbiers, qui pour remettre ses membres disloquez, luy augmentent ses douleurs trois fois au double: estant le patient en ce miserable estat, ils l'admonestent de se confesser , par où ils apperçoyvent de quelle religion il est. Se confessant il y a un Notaire caché pour escrire sa confession, car on le fait parler haut & cler:le prestre luy declairant qu'il a puissance de le delivrer des mains des Inquisiteurs. Aucune fois les povres gens deceuz par ces parolles confessẽt choses qui les rend punissables. Sur ce les Inquisiteurs font semer un bruit, que ce prisonier à beaucoup confesse,& accuse de ses cõpagnons & confreres, encore qu'il n'en soit rien du tout , dont aucuns intimidez se viennent accuser eux mesmes , devant qu'estre prevenus d'autruy , pour se reconcilier avec ces Peres Inquisiteurs.

*Procedure en l'execution.*

Aprochant le jour que la sentence se doit rendre & executer, assavoir deux jours devãt, ils mandent les prisoniers adiugez á la mort, ausquels les Inquisiteurs commandent de leur dire,& declairer tous & chacũ leurs biẽs moeubles & immoeubles,& qu'ils ne recellẽt riẽ:Afin que ceux qui sõt en leurs maisons ne soyẽt taxez de larcin:ou qu'eux mesmes par permissiõ divine,ne tombẽt morts en terre cõme Ananias & Saphira qui tõberẽt morts aux pieds des Apostres,pour avoir recele partie de leurs biẽs. Au jour de l'executiõ, estãs la nuit precedente cõfessez,ceux qui se veulẽt cõfesser: les officiers de l'Inquisition leur apportẽt au matĩ la *sant benita*, qui est un saye en forme de midille,ou sõt pourtraits des grãdes testes de diables ,& sur sa teste une grãd mytre de papier, ou y a depaint un hõme assis en un feu , avec un diable qui l'attise, & tourmẽte. Quand on les meine au lieu de l'execution,les enfãs d'escolle võt devãt chantãs les *Letanies*. Ceux qui sõt condampnez endesous la mort les suyvẽt accostez de deux sergeãts de l'Inquisitiõ ,& de quelqs Moines & Iesuites, qui exortẽt le peuple. Les Chaõines & prestres de l'Eglise Cathedrale, Abbez Prieurs, & autres du Clergé, y sõt aussi pour assister aux executiõs. L'Advocat Fiscal & le Procureur general sõt à cheval, avec un qui porte la baniere de l'Inquisition desployée,de damas rouge richemẽt brodée,& garnie d'un costé du nõ & des armoiries du Pape,qui a cõfirmé les Inquisiteurs,& de l'autre costé des armes & nom du Roy Dom Fernand d'Aragon , & au dessus de la baniere une croix d'agent doré. Samblablement y sont à cheval les Peres Inquisiteurs de la Foy , & tous leurs Officiers. Ceste trouppe est suivie d'une grãd' multitude de Peuple,qui de vingt lieües loing à la ronde,par grands bendes accourent à ceste feste,iusques à la plaine,où sont dressez deux eschaffaults,l'un pour les accusez,l'autre pour les Peres Inquisiteurs: desquels l'un prononce une harengue à la loüange de l'Inquisition, & condampnation des heresies. Ceste harengue achevée,on provonce haut & cler,les sentences des povres condampnez par ordre, cõmencãt à ceux qui ont plus gracieuse sentence,& moins severe chastiment. Apres la publication des sentences , l'Inquisiteur maieur chante les collectes, assavoir des *Oremus* , & des *Quæsumus*, pour ceux qui sont convertis, prians aussi Dieu de leur faire grace & misericorde , de pouvoir perseverer iusques à la mort en la Foy Chatholique Romaine.

*Pompe executoriale de l'Inquisition.*

Ce fait tout le Clergé,chante le pseaume

51 *Miserere mei Deus secundū* &c. leql estant fini, ledit Inquisiteur maior chante aucūs versets, & tous les autres chantres luy respondét en musique. Finalement l'Inquisiteur chante l'absolution, par laquelle les penitens sont absouls de coulpe d'hresie, mais non de coulpe amendable pecuniaire, laquelle s'execute sans aucune misericorde, voire sans droit ny raison. Ceste absolutiō donnée, messieurs les Inquisiteurs font faire serment au peuple, qu'il vivra & mourra, en la foy, obeissāce, & Religiō de l'Eglise Romaine, & qu'il la deffendra & les Inquisiteurs cōtre tous, harzardās leurs corps & biens, contre tous ceux qui leur voudroyét resister: outre ce qu'ils renoncent & abiurent toutes choses contraires à la doctrine, institution, & ceremonies de leur Eglise: d'avantage qu'ils deffederont de tout leur prouvoir ledit Saint Office, & tous ses officiers, ou sergeans, prenans l'un l'autre à tesmoins pour asseurance dudit jurement, & serment par eux presté. S'il y a entre les penités ou convertis quelque homme d'Eglise qui soit trouvé meriter moindre supplice que de la mort, celuy la se degrade seulemét par parolles. Mais s'il est iugé à mort, alors il se degrade comme il s'ensuyt.

*Forme de degrader les prestres.* Premieremét on l'accoustre d'habits sacerdotaux, comme s'il alloit dire messe, desquels il est à l'instant despoüillé, l'Evesque (revestu de ses ornemens episcopaux) usant sur chacune partie qu'on luy oste certaines ceremonies, & parolles directemét cōtraires, à celles qu'il vse en donnāt l'ordre de prestrise: apres on luy racle les boults des doigts, les levres, & la tonsure d'une piece de verre ou razoir, pour luy oster l'huile dont il fut oinct en sa consecration: ces ceremonies se font publiquemēt, à la veüe de tout le monde, comme plusieurs fois nous l'avons veu par deca. Quand les sentences sōt prononcées, & les prestres desgradéz, l'Officier temporel recoit ceux qui doivent mourir selon l'ordonnāce des Inquisiteurs, & les meine au lieu ordinaire pour les executer & mettre à mort, ayans des moines, Iacopins, Iesuites, ou autres cryās à leurs oreilles pour les divertir de la foy par eux confessée: mais quād les Inquisiteurs entendent qu'ils ne sont vrayemét penitens, ils les delivrent entre les mains de l'Officier temporel, le supplians de le traitter gracieusemét, sans luy casser aucun membre, ou espandre goutte de son sang, & en leur sétence capitale ils inserent, *Veu que la peine & travail que nous avōs fait pour convertir cest homme de ses erreurs sont vains, nous le delivrons ez mains de l'Officier temporel, pour estre chastié selon droit & justice, toutefois supplīos au cas qu'il recognoisse ses erreurs, & qu'il se convertisse, qu'on luy face grace & misericorde.* Ce neantmoins l'Officier passe outre, & les fait brusler tous vyfs lyéz à des estaches. Tous les autres qui ne sont iugéz à mort, on les remeine en prison, apres que les constans sont executéz, qu'ils sont contraints de regarder, & contempler un si piteux spectacle pour miroir: mais le lendemain on les meine par les rües pour estre foüettez de verges, allavoir ceux qui y sont condāpnéz, les autres aux galleres, autres à perpetuelle, ou temporelle prisō, autres à porter la sant-benita, leur vie durant, ou à tamps: mais si aucun d'eux vient à recidiver, & comme relaps (qu'ils appellét) retombe en leurs mains, toute grace & misericorde n'a plus de lieu.

*Belle hypocrisie.*

Voila quelle est l'Inquisitiō d'Espagne qu'ō à tant taché d'introduire aussi bien en France qu'au Pays bas: dōt pour la grand cruauté qui s'y trouve, ne se faut donner de merveille, si les coeurs des hommes, esmeuz de crainte en ont esté troublez: & si la seule apprehention de l'ītroduction d'icellé, à cause des troubles aussi bien en l'un Pays qu'en l'autre. Veu, qu'outre la privation de la liberté chrestienne, elle ne sent que sa cruauté & barbarie, tédante à toute cōfusiō en tout Estat politique, & au cours ordinaire de justice. Mais afin de ne nous trop eslogner des affaires de France selon la supputations des années, lesquelles nous avons laissez à l'an 1561, nous les reprendrons quelque peu, pour par ce meslinge, recreér l'esprit du lecteur.

Nous avons dit cy devāt à la mort de Francois second Roy de France, comme le Prīce de Condé estant prisonier, & ceux de Guise ses ennemis s'estās retiréz & abandonné le corps mort du feu Roy: jceluy Prince ne voulut estre eslargi de prisō q̄ premierement il ne fut declaré innocent & absouls, des crimes à luy imposez par les Guisars. Et de fait il demeura à Hem, & depuis à Lafere en Picardie cōme prisonier, iusques à ce que le Roy Charles 9e le manda à Fontainebleau, pour luy rendre tesmoignage de son innocence, où il alla accompagné tant seulement du Comte de la Roche-fouquaut, & du Sr de Senarpont: dez le lendemain qu'il fut arrivé, il entra aux affaires & conseil privé du Roy. Où apres quelques remonstrances, & avoir interpellé le Chancelier de dire s'il savoit qu'aucunes informatiōs eussét esté faittes contre luy, & de les produire: il luy respondit, que non. Puis apres avoir esté declairé par tous ceux du Conseil, qu'il n'y avoit celuy qui ne le tint pour suffisammét purgé, le Prince se mit en son reng, & lieu accoustumé audit conseil. Auquel mesme jour qui fut le 13e de Mars 61. le Roy assisté de la Roine sa mere, du Roy de Navarre, du Duc de Mont pésier, Prince de la Roche sur yō, du Conestable, de l'Admiral, du Chancelier, des Cardinaux de Chastillon, & de Tournō, du Duc de Guise, & de plusieurs autres, donna son Iugement par lequel ledit Sr. Prīce fut declairé pur & innocent des cas dont on l'avoit voulu charger: & entant que besoin estoit le Roy le laissoit en sō cōseil, en tel degré, & le remettoit aux prerogatives qui luy estoient deües, comme à Prince du sang, & de la maison de France: & neantmoins afin que son inno-

*Le Prince de Condé declaré innocent & bon serviteur du Roy.*

innocence fut cognüe, tant par les Princes & Potentats estrāgers, que par toutes les Courts souveraines du Royaume, il fut ordõné que ce jugement feroit publié & enregistré esdictes Cours: & les doubles & copies d'iceluy envoyées pardevers les Ambassadeurs de sa Ma^{té}, prez des persõnes des Prīces estrāgers, le tout afin que l'innocéce dudit S^r Prīce fut aussi nótoire, cõme sa calomnieuse accusation l'avoit esté auparavāt: encore que le tesmoignage du Roy & de son Conseil samblat estre suffisant pour le contenter: toutefois il supplia le Roy luy permettre pour plus grāde asseurāce de sõ honeur, de poursuyvre en la Cour de Parlement de Paris une autre declaration de sõ innocence, sous telle forme qu'il aviseroit luy estre convenable: ce qui luy fut accordé avec une lettre patēte expediée le mesme jour à ces fins.

Le Prince de Condé en ceste sorte declairé innocent, & appellé au conseil d'Estat, bon nõbre des Deputez du Royaume estās à Orleās, paravant asses craintifs, pour l'effroyable presence de tant de gens en armes, sans occasion de guerre, que les freres de Guise y avoyēt fait venir: depuis enhardis par un tel & si estrange accident que la mort du Roy François: avoyent resolu de demander le Roy de Navarre, pour Gouverneur, & les Princes du sang pour Cõseil legitime du Roy Charles, pendāt sõ bas aage, avec le Conestable, l'Admiral, & autres S^{rs} qui avoyent acoustumé d'y assister: & que les Cardinaux & Evesques fussent renvoyez á leurs charges Ecclesiastiques, pour y resider, & vaquer selon les constitutions canoniques.

*Division entre les grāds de France.* Ceux de Guise au rebours, que ne desiroyēt rien plus que la continuation du gouvernement passé: d'autres aussi qui portoyent envie à la grandeur du Roy de Navarre & des Princes du sāg: pour se prevaloir vers la Roine mere, de ceste intention des Estats aīsi apertemēt declairée en faveur des Princes du sang: luy remonstrerent que tout cela ne tendoit, qu'a l'exclure, & luy oster son autorité accoustumée, de laquelle ils disoyent avoir tousiours esté, & vouloir encore estre sogneux, pour la luy conserver, ainsi qu'elle luy appartenoit. De sorte que l'õ voyoit le Conestable, le Cardinal de Chastillõ, l'Admiral, & d'Andelot (qui soudain le Roy mort, estoyent retournez en Court avec plusieurs autres) se retirer tous de la part du Roy de Navarre, comme au contraire le Duc de Nemours. Les Mareschaux de S^t André, & de Brissac, avec ceux de Guise & le Cardinal de Tournon, faire une bende separée, tachans les uns & les autres (mais ceux cy plus evidemment) à gagner la faveur de la Roine mere, non sans crainte de voir une dangereuse esmotion: Si bien, qu'encore que le changement des Princes, & l'alteration quy se voyoit aux affaires, ne samblassent pouvoir engendrer aux coeurs des plus affectionnez aux honeurs mondains, que troubles prochains generalement par toute la France. Le Roy de Navarre toutefois se monstra le plus prompt à preserver ce Royaume là de toute sedition & inconvenient: car laissant tous droits de preminēce, qu'il eut autrement voulu pretendre, & oubliant toutes choses passees, presenta à la Roine, la charge & autorité du Gouvernement: si qu'elle commencant à cognoistre (ainsi qu'elle disoit) les causes & raisons de la sedition precedente, & des inconveniens qui en estoyent advenus: & combien grand nombre de Francois & autres avoyent porté mal volontiers de voir que les Prīces du sang fussent eslognez du rang qui leur appartenoit: s'accorda avec le Roy de Navarre, ses freres, & cousins, de les conserver en tel lieu & degré, qu'il leur appartenoit: & furent retenus les autres Seigneurs du conseil comme ils estoyent auparavant, qui ne fut pas toutefois sans travailler à reconcilier les divisez. Puis fut dressé par le Roy avec l'advis de la Roine sa mere, du Roy de Navarre, & des Prīces du sang; certain reglement de l'Estat des affaires du Royaume: qui estoit en somme, que le tout s'adresseroit à laditte Roine mere par l'advis dudit Roy de Navarre, & seroit determiné par l'autorite de ladite Dame. *Le Roy de Navarre cede à la Roine Mere.*

*Estats tenus a Orleans.* Apres avoir pourveu à toutes lesquelles difficultez, il fut resolu de tenir les Estats, lesquels cõmencerēt le 15 de Decembre 1560 en la ville d'Orleans, en la salle destinée à ces fins, le Roy, la Roine sa mere, Monsieur le Duc d'Orleās, frere du Roy, Madame Marguerite sa Soeur, le Roy de Navarre, Madame la Ducesse de Ferrare, les Cardinaux de Bourbon, de Chastillon, de Tournon, de Lorraine, & de Guise, le Prince de la Roche sur yon, le Conestable, le Duc de Guise, l'Admiral, le Chācelier, les Mareschaux de Brissac, & de S^t André, & plusieurs Chevaliers de l'Ordre, & gēs du conseil privé là presens. A ceste assamblée des Estats du Royaume de France le Chancelier fit la proposition au nom du Roy, avec une belle & longue harengue, des causes pour lesquelles on à accoustumé de tenir les Estas, quels gens sont qui les mesprisent, de la puissance, autorité, gravité ou familiarite que les Rois doivēt tenir. Des seditions, & des moyens pour les appaiser. Du devoir des subiects vers leur Roy, & du Roy vers ses subiects, de la Noblesse, & comme elle vient de vertu, si la Religion se doit planter par armes, des forces de la passion, de la conscience, & de la Religiõ. Que les dissolutions des Ecclesiastiques estoyent cause des seditions, d'aucunes choses dāgereuses en apparence, & salutaires à l'effect, des debtes du Roy, & de la conference des trois Estas. De chacun de tous lesquels poincts, ledit Chancelier discourut merveilleusemēt bien, hautement, & fort amplement. *Sommaire de la harengue du Chācelier.*

*Sommaire de la harengue du tiers Estat* Pour le troisiesme Estat Iean l'Ange Advocat au Parlemēt de Bourdeaux discourut, qu'il sambloit au Peuple, qu'entre les Ministres de

l'Eglise, trois vices se faisoyent remarquer sur tous autres, ausquels aussi principalement il faloit pourvoir: qu'iceux reiettez, ou amendez, l'on devoit esperer une pure, simple, & humble reversion à la premiere syncerité de l'Eglise: que lesdicts vices estoyent l'ignorance, l'avarice, & la superflüe despence & pompe des ministres. Quant à l'ignorance, que cõmençant par ceux qui tienẽt les plus haults & premiers lieux en l'Eglise iusques aux moindres, elle estoit si notoire qu'il n'y avoit moyen de la revoquer en doubte. Qu'aussi l'experience monstroit, outre le tesmoignage des anciens, que l'ignorance estoit non seulement la mere, mais aussi la nourrice de tous erreurs. Que les anciens decrets & constitutions de l'Eglise y avoyent voulu pourvoir, non seulement par bonnes ordonnances, mais par erection de nouveaux Officiers en chacune Eglise Cathedrale ou Collegiale: quãd les maistrises d'escolles furent faittes & dressées, & plus freschement quand l'Eglise Gallicane avoit voulu que la tierce partie des benefices appartiendroit aux graduez, & qu'ẽ chacune Eglise Cathedrale y auroit un Chanoine Theologien, ce que toutefois, on voyoit n'avoir eu tant d'effect par le passé, qu'on ne veyt lors la plus grand part des ministres de l'Eglise, estre si ignorans, que c'estoit la mesme ignorance: tellement que les moeurs corrõpus avoiẽt amené un tel desdain de prescher & enseigner (à quoy toutefois ils estoyẽt le plus apellez) qu'il sambloit estre cõtre la dignité d'un grãd Prelat, voire estre chose honteuse de prescher & enseigner. Et prenant exemple sur les plus grands, les simples Curez desdaignoyent aussi de prescher, & le faisoyẽt faire par prestres ignorans & indignes, lesquels disans les messes paroiçiales, ne remonstroyent qu'une mesme chose, faisans servir un sermon en toutes saisons. Le second vice estoit l'avarice, qu'on voyoit autant ou plus notoire que l'ignorance, tant aux chefs qu'aux membres. Et le tiers le luxe & la superflüe despence & pompes des Prelats: cuidans par là representer au monde la grandeur de Dieu, & leur grande autorité, biẽ qu'ils la deussẽt tout au contraire representer par foy, & integrité de vie. Qu'au Cõcile de Cartage, qui fut soubs le Pape Innocent premier de ce nom, fut ordõné que les Evesques auroyent aupres du temple, leur petite loge garnie de povre mesnage, & vivroyent petitemẽt, mais maintenãt qu'au contraire on void leurs maisons ornées, comme des Palais Royaux &c.

*Ignorance premier vice au Clergé.*

Apres l'Ange Iaques de Silly dit de Rochefort parla pour la Noblesse, discourant bien amplemẽt des raisons pour quoy les Roix sont establis, de leur autorité & puissance: quelle est la Noblesse, à quelles fins les Nobles sont ordonnez de Dieu. Que les biẽs ont la plus part esté indifferemment donnez à l'Eglise au preiudice des Roix, & de la Noblesse. Il demõstroit quels devoyent estre les Prestres, quel leur devoir, & les moyens de les reigler: il faisoit un narratif des Roix de France, qui avoyẽt prouveu, ou pensé prouvoir aux abus de l'Eglise, il deschiffroit aussi le devoir du Roy en l'exercice de la iustice, sans laquelle il disoit les Roix estre appellez tyrans, & monstroit qu'ils doyvent estre les gens de iustice. Et que le grand nombre des Officiers d'icelle apporte grand mal en une Republique, comme ne vivans que de la commune. Il concluoit en fin que les causes de toutes seditions ostées, la paix & repos publique, & la tranquillité de la Frãce soit restablie, par les bons advis & saintes resolutions qui se feroyent en ceste assamblée des Estats, & par l'autorité du Roy.

*Sommaire de la harengue pour la noblesse.*

La harengue de la Noblesse achevée Iean Quẽtin de la ville d'Authun Docteur regẽt en droit Canon à Paris, parlant pour le Clergé, discourut de la convocation des Estats de Frãce, & cõme elle à tousiours esté ordinaire aux Gaulois: alleguãt les tesmoignages q̃ les Grecs & Latins ont donné par cy devant à ceste nation, il discouroit aussi des abus ecclesiastiques, & de la necessité de les reformer. Il impugnoit la Requeste des Protestans reformez pour avoir temples, en quoy il sambloit vouloir taxer l'Admiral, & fit un long prologue des heresies & heretiques, au nombre desquels il tachoit de renger les Protestans, sous le pretexte des Conciles passez: en fin toute son oraison n'estoit qu'une pure invective allencontre de ceux de la Religion, qu'il se rompoit la teste á prouver estre heretiques, & partãt non á tollerer en Frãce. Et par plusieurs allegatiõs tirées de la Bible, tendoit á induire ce jeune Roy & la Roine sa mere, á les dechasser & poursuyvre, iusques (comme il disoit) á internectiõ, qui est la mort: en quoy il usoit de mots fort aigres, picquãs, & plains de passion: de là il revenoit aux benefices, pretendãt de persuader au Roy de les laisser electifs. Il se plaignoit des decimes, qu'aucunes personnes seculieres possedent: & de ce que les Ecclesiastiques estoyent par trop chargéz d'impositions, amenant beaucoup d'exemples pour les en garantir: bref toute sa harengue ne tendoit pas tant au proufit du Roy, du bien publique, & du repos du Royaume, qu'a l'interest particulier du Clergé.

*Sommaire de la harengue pour le Clergé.*

Or pour ce qu'en sadittе harengue il avoit dit, que tous ceux qui avoyent presenté & presenteroyent requestes au Roy pour ceux de la Religion reformée, devoyẽt estre punis cõme fauteurs d'iceux, estant Quentin lors qu'il harenguoit vis à vis de l'Amiral, sur lequel un chacun commença aussi tost à ietter les yeux: l'Admiral le lẽdemain en fit plainte au Roy & à la Roine, pour l'iniure qu'il disoit luy avoir esté faitte par Iean Quentin en telle compaignie: n'ayant rien esté fait par luy, que par le commandement & adveu de leurs Maiestéz, lors qu'il receut, & presenta à Fontainebleau la Requeste de ceux de la Religiõ. Surquoy

*L'Amiral se plaint au Roy de la harengue de Quentin.*

Quen-

Quenti appellé s'excusa sur les memoires qui luy en avoyent esté baillez: mais q̃ pour satisfaire à l'Admiral il declareroit en l'assamblée qui se feroit pour remercier le Roy de sa responce aux Estats, qu'il n'avoit entendu parler aucunement de l'Admiral en sa harengue: ce qu'il fit puis apres, dont l'Admiral se contenta.

Les Deputez des Bailliages des Protestans persisterẽt en leurs Requestes. Ceux de Daulphiné & de Bourgogne, dont les Ducs de Guise & d'Aumale estoyent Gouverneurs, tacherent de voir la harẽgue de Rochefort paravãt qu'elle fut par luy prononcée, pour essayer d'y faire mention honorable de ceux de Guise en qualite de Prĩces: ce qui ne fut fait au moyẽ de l'empeschemẽt au contraire presque de toute la Noblesse, ne le voullans permettre tous le deputéz des Bailliages Protestãs. Disans qu'ils n'assisteroyẽt à la harengue s'il y auoit aucune parolle derogante aux loix & establissement du Royaume. Qui fut cause avec quelques autres occasions, que ces Deputez furent par les Guisarts appellez seditieux, & mesmes accusez envers la Roine de luy vouloir oster son autorité & gouvernement: & qu'a ceste fin seule ils requeroyent les Estats estre remis à vne autre fois, pour avoir nouvelles instructions. Quoy entendu par eux ils se presenterent au Cõseil, auquel le Roy & la Roine presens, ils remonstrerent par Raignier Vidame de Chalõs, Depute de la Noblesse de Sens, parlant pour tous ses compagnons, qu'ils estoyẽt treshumbles & tresobeissãs serviteurs du Roy, & particulierement dediez & affectionnez au service de la Roine: pour ce qu'outre ce qu'ils luy devoyent, comme à mere du Roy, elle en voyoit plusieurs d'entre eux là presẽs, lesquels pour les rigueurs parcy devant tenües au fait de la Religion, eussent abandonné leurs maisons, parens, & Pays, sãs la confiance & appuy qu'ils avoyent tousiours esperé trouver en sa Ma^te, l'autorité de laquelle ils devoyent partãt & par plus forte raison desirer & conserver q̃ nuls autres. Ce que le Vidame & ses cõpagnõs promettoyent luy faire paroistre par effect, estans renvoyez pour faire nouvelle assamblée en leurs Bailliages; & la suppliant ce pendant ne vouloir adiouster foy à ceux qui les appelloyẽt seditieux. Que pleut à Dieu Madame (ce disoit il) que ceux qui nous baillent ce titre, ne fussent non plus perturbateurs de ce Royaume, & non plus engressez de la substance d'iceluy, que nous autres subiects naturels & tresfonsiers, ne pretendans que la conservation de l'honeur de Dieu, & l'autorite du Roy, avec le repos & tranquillité de tous ses subiects. La Roine leur dit pour responce, qu'elle les estimoit bons & loyaux subiects & serviteurs du Roy & d'elle. Et que ceux qui les avoyent appellez seditieux, l'avoyent dit conditionnellement s'ils vouloyent entreprẽ quelque chose contre le Roy & sa Ma^te. Cependant il fut mãdé par le Roy à tous Prelats & Evesques de son Royaume, de se preparer & acheminer pour se trouver en la ville de Trente; où se devoit tenir le Concile. Et fut cõmãdé à tous Iuges & Officiers, qu'ils eussent à mettre en liberte de corps & de biens; tous ceux qui seroyent emprisonnez pour le fait de la Religion, deffenses faittes à tous subiects de ne s'entre-injurier ni reprocher leur Religion à paine de la vie.

Les Estats estans finis par la harengue de chacun des Deputez d'iceux, particulierement remercians le Roy de sa responce; fut l'assamblée d'iceux remise au premier iour de May ensuyvant en la ville de Pontoise; tant pour evitter aux frais, qu'à la confusion d'une trop grãde multitude de persõnes. Quelques iours auparavant le Cardinal de Lorraine, voyant ce qui s'estoit traité ausdicts Estats n'estre cõforme à ce que luy, & le Duc de Guise sõ frere avoyent esperé, voulut se retirer de la Court; prenant occasion de ce faire, sur la residence qu'il vouloit aller faire en son Archevesché de Reims. Ces Estats remis au mois de May, furent depuis pour les empeschemens survenus reculléz au mois d'Aoust ensuyvant au mesme lieu de Pontoise: mais devant que d'en parler, nous dirons cõme en passant, q̃ par avãt l'Assamblée d'iceux, la Roine d'Escosse doüairiere de France vint à la Court aux fauxbourg de S^t Germain des prez, pour prendre congé, & s'en retourner en son Royaume d'Escosse: si qu'avoit accompagné & suivy le Roy à saint Garmain en Laye, elle fut conduite par ceux de Guise ses Oncles & autres leurs favorits iusques à Calais, où elle passa la mer. Outre ce que ceste Roine fut doüée d'un riche doüaire, elle eut vingt mille livres de pension annuelle; & emporta quant & soy beaucoup de riches bagues & joyaux. *Partement de la Roine d'Escosse hors de Frãce*

Le Duc de Guise estãt de retour de Calais en grande compaignie, fit soudain apres parler de se reconcilier avec le Prince de Condé: lequel accord le Roy leur fit passer en presence de sa Ma^te, de la Roine sa mere, du Roy de Navare, des Cardinaux de Bourbon, de Lorraine, d'Armignac, de Chastillon, & de Guise, des Duc de Montpẽsier, & Prĩce de la Roche sur yõ Princes du sang, de Nivernois, de Nemours, de Longueville, de Montmorenci Connestable de France, d'Estampes, du Chancelier, des Mareschaux de S^t Andre, & de Brissac, & de plusieurs Seigneurs Chevaliers de l'Ordre, & du Conseil du Roy. En faisant lequel accord, le Duc de Guise dit au Prince de Condé, Monsieur, je n'ay & ne voudrois avoir mis en avant chose qui fut contre vostre honeur, & n'ay esté autheur, motif, ny instigateur de vostre prison: Surquoy ledit Seigneur Prince dit, Monsieur je tiens pour meschãts & malheureux celuy & ceux qui en ont esté cause: & sur ce le Duc de Guise respondit, ie le croy ainsi, cela ne me touche en rien. Ce *Le Duc de Guise reconcilié au Prĩnce.*

fait

fait le Roy les pria de s'entre-embrasser,& cõme proches parens de demeurer bons amis, ce qu'ils firent,& promirent.

*Estats de France tenus à Pontoise.*

Les Estats se commencerent lors en ladite ville de Pontoise, où le Roy presidoit avec la Roine mere, accompagnez des Princes du sang & d'autres:& là apres qu'on eut consentu & approuvé l'accord passé entre la Roine mere & le Roy de Navarre, pour le fait du gouvernement du Royaume durant la minorite du Roy, que celuy de Navarre avoit deferé (comme nous avons dit) à la Roine, non toutefois sans contredit des Estats: aucuns ozans biẽ maintenir, que depuis que le Roy S.t Louys avoit renouvellé la Loy Salique, il ne s'estoit veu que les Roines meres du Roy, eussent eu l'administration du Royaume durant la minorite du Roy. Mais puis qu'aĩsi estoit, que ceux ausquels principalement il appartenoit de s'y opposer, y condescendoyent, qu'il failoit experimenter quel seroit levenement du premier essay: & de fait ne fut le consentemẽt par eux presté sans protestatiõs. Puis le Chancelier cõmenca sa harengue, comme demandant advis apres un long discours, si les assamblées & presches publiques devoyent estre permises aux Lutheriẽs, (duquel mot il usoit, designant les Protestãs de la Religiõ reformée.) Il monstroit comment le Roy ne se devoit mesler des guerres & partialitez qui s'eslevoyent en son Royaume, pour s'adioignãt à un parti, ruiner l'autre, qu'il disoit estre chose non seulement non Chrestienne, mais inhumaine: de là il venoit á la corruption des Estats,& des loix: concluant qu'en ceste assamblée chacun n'eut à rien dire que biẽ á propos,& de chercher plus tost à biẽ parler, que longuement,& avec ornement de langage.

*Harẽgue du Chancelier.*

Ayant le Chancelier mis fin à son propos. Iean Bretagne de la ville d'Authun, parlãt pour le tiers Estat fit sa harẽgue: par laquelle il mõstroit l'abus ez biẽs & jurisdictions Ecclesiastiques, leur devoir, le nombre & la quantite des impositions du tiers Estat. Que l'on devoit cesser les persequtions contre ceux de la Religion,& plustost leur donner temples avec permissiõ de s'assambler. Puis celebrer un Concile, ou autre assamblée, pour ovyr les ministres, & reformer la Religion, proposãt aucuns moyens pour aquitter les debtes du Roy, en supprimant & abolissant les bureaux de la Foraine establis au Royaume, & permettant toutes marchandises entrer & sortir libremẽt & franchemẽt. De n'exposer plus les offices venaux. Consentant au nom du tiers Estat l'accord passé entre la Roine & le Roy de Navarre. Que l'Edit de Iuillet fut revoqué. Que les causes des povres & miserables, fussent decidées en toutes Cours,& generalement par tous Iuges, sãs aucũs frais & sallaires, avec plusieurs autres articles. Le Clergé fit offre pour le payement des debtes du Roy, de continuer pour six ans le payement de quatre decimes, qui seroyent employées à cest effect: & avec ce fut mis un impost de cinq sols sur chacun muyd de vin, entrant ez villes closes du Royaume, pour estre levé durant le temps de six ans & nõ plus.

*Le Cardinal de Ferrare Legat du Pape.*

Le Pape Pie 4e ayant fait publier le Concile general envoya envirõ ce temps la, & auparavant que le Colloque de Poissi fut commencé son Legat le Cardinal de Ferrare. Auquel entre autres choses avoit esté donné en mandemẽt tresex pres de ne permettre que fut riẽ conclu & arresté aux Estats touchant la Religion: ains d'insister & tenir la main que le tout fut renvoyé au Concile general ouvert & publié à Trente. Ce qu'il seut tresbien executer. Or pourautant qu'entre autres articles arrestez aux Estats, il avoit esté ordonné que les benefices du Royaume de France, seroyent cõferez par les Ordinaires chacũ en sõ Diocese, & non plus par le Pape: & que aucunes dispẽses ne seroyẽt receües: il y eut grand difficulté à recevoir le pouvoir du Legat: le Chãcelier remonstrant, qu'il ne pouvoit rien faire contre ce qui avoit esté si freschement resolu & conclu aux Estats. Mais ce nonobstãt il ne laissa d'une Italiẽne dexterité d'esprit, de venir au dessus de ses affaires.

*Conference amiable de Theologiens des deux religions.*

Plusieurs requestes tant publiques que particulieres furent faittes au Roy par plusieurs aymãs le repos general, pour avoir une assamblée de Docteurs d'une & d'autre religiõ, en laquelle on peut par raisons & moyẽs doux reünir & accorder les opinions des François, si differentes au fait de la foy & de la doctrine, avec promesse qui en fut faite tant de bouche que par Edicts publiez. Tous les reformez, aucuns catholiques, & plusieurs de ceux qui ne tiennent de religion qu'autant qu'ils la voyent necessaire & proufitable à l'entretien de ceste societé humaine, avoyent tousiours remarqué nombre d'abus en l'Eglise,& requis la reformation d'iceux, par les plus expediens moyens qu'on pourroit trouver. Tellement qu'aucuns François & Allemans sur la consideration de si differentes opinions,& plus encore sur ce qu'ils s'imaginoyent de l'impossibilité de les accorder, mirent lors en avant á quelques Princes & gens doctes, un moyen de neutralité, entre ces deux si bizarres parties. Le plus fameux desquels fut un Francois Bauduin Advocat d'Arras en Arthois, (duql nous parlerõs encore en noz troubles du Pays bas,) lequel retournant d'Allemagne environ ce temps lá, en dressa comme un formulaire tiré d'un livre imprimé en Allemagne qu'il apporta sous le titre *Du devoir d'un bon Chrestien parmi ces troubles*, fait par Cassãder. Or cõme la recommandation de son savoir, aage, profession,& eloquence, donna audit Bauduin aysée entrée en toutes compaignies éz Courts des grands: mesmes la promesse qu'il faisoit á tous de reconcilier fort heureusemẽt parties tãt animées: se fit asses tost cognoistre au Roy de Navarre, lequel aysement persuadé par le langage de cest

*Moyen de neutralite de Religion mis en avãt par Francois Bauduin.*

de cest homme, qui luy en fit levenement si aysé & proufitable: l'Assamblée conclud d'envoyer en Allemagne, pour y faire venir ces Docteurs, qui maintenoyét ces formes indifferétes, il escrivit entre autres au Cõte Palatin, au Duc de Wirtemberg, & au Landtgrave de Hessen; par l'assistence desquels Baudüin promettoit merveilles, pour le biẽ de la France, & le repos des consiences des Frãçois. Mais finalement ce ne fut qu'une montage enceinte, qui engendra une souris. Ia les Prelats & Docteurs de Sorbonne avoyent esté advertis de ceste assamblée, comme aussi lettres amples de saulfconduit furent envoyées à Geneve, & Pays circonvoisins, pour y faire venir les plus suffissans Ministres des reformez. Dont plusieurs arriverent à Poissi, entre lesquels les principaux furent des premiers, Augustin marlorat, Francois de S^t Paul, Iean Raimond, Merlin, Iean malo, Francois morel, Nicolas folion, Thobie, Claude la boissiere, Iean virel, Nicolas gaillard, Iean boucquin, Iean de l'Espine, Theodore de beze, Pierre martir, & Iean de la tour, lesquels furent tous logez ensamble á S^t Germain en Laye pres le Chasteau, en une maison du Cardinal de Chastillon, & finalement au logis de la Ducesse de Ferrare, pour leur plus grande seureté.

*Ministres Protestans se trouvent au Colloque.*

Lesquels pour cõmencer á faire l'ouverture de ce Colloque preséterét une requeste au Roy le 17 d'Aoust contenãt quatre poincts (y attachée leur cõfessiõ de foy): le premier. Que les Prelats n'y autres Ecclesiastiques, n'eussét á entreprendre autorité de Iuges sur eux, veu qu'ils estoyét parties: le second. Que le Roy avec sõ cõseil eut à presider en ce Colloque & cõferẽce: troisiesme. Que toutes difficultez & controverses fussét decidées & terminées par la seule parolle de Dieu: 4^me. Que tout ce qui seroit cõclu & arresté en ce Colloque, fut receüilli par Notaires & Greffiers, dõt d'une part & d'autre on seroit d'accord, & ausquels foy entiere seroit adioustée. A quoy fut respõdu, que le Roy en cõmuniqueroit à sõ conseil, non pour difficulté qu'on y fit, mais afin de la cõmuniquer aux Prelats, & de leur cõsétemét, s'il estoit possible, cõduire & acheminer l'affaire, sur quoy y eut plusieurs remises: aucuns disans que ceux de la Religion nouvelle estoyét de long temps condampnez cõme heretiques, avec lesquels il ne faloit disputer q̃ par le feu, & autres samblables propos.

*Quatre poincts requis par les Protestans.*

Ce temps pendant les Prelats s'empeschoyent entre eux en la dispute de plusieurs q̃stions, touchant leurs dignitez, des Curez, & de leur institution, de la portion canonique, de l'incompatibilité des benefices, & autres samblables, sans rien traitter de la Doctrine.

Or comme Theodore de Beze fut arrivé a S^t Germain en Laye le 23^e jour d'Aoust, le lendemain avant presché publiquement au chasteau en la salle du Prince de Condé, où se trouva tres grãde & notable assãblée sãs aucũ tumulte ny scandale: sur le soir il fut appellé en la chãbre du Roy de Navarre, où il trouva la Roine mere, le Roy de Navarre, le Prince de Condé, les Cardinaux de Bourbon, & de Lorraine, le Duc d'Estãpes, & la Dame de Crussol. Ayant fait la reverẽce à la Roine, & luy declaré les causes de sa venue. Le Cardinal de Lorraine impatient d'attendre le temps de la conference, s'attaqua à luy, premierement de convices, l'accusant d'estre auteur des troubles: sur quoy Beze luy respondit modestement, & d'un propos à l'autre entrerent en une grande dispute d'aucuns articles de la foy, en laquelle le Cardinal n'aquit gueres d'honeur: si bien qu'il dit à Beze, je suis bien ayse de vous avoir veu & entẽdu: je vous adiure au nom de Dieu que vous conferiez avec moy, afin que j'entẽde voz raisons, & vous les miennes, & vous trouverrez que je ne suis pas si noir qu'on me fait. Dont Beze le remercia, & le pria de continüer en ceste bonne volonté. La Dame de Crussol dit la dessus (comme elle estoit libre de parler) qu'il faloit avoir de l'encre & du papie, pour faire signer au Cardinal ce qu'il avoit dit & avoüé: car (fit elle) il dira demain tout au contraire: elle devina, car le matin venu, il courut un bruit par toute la Court que de premiere abordée le Cardinal avoit confondu & reduit Theodore de beze: tellement que la Roine fut cõtrainte de faire dire au Conestable, lequel s'en resioüissoit fort comme de chose certaine, qu'il estoit tresmal informé.

*Le Cardinal s'attache a Theodore de Beze.*

Or comme plusieurs remises se faisoyent en la responce á la requeste cy devant presentée par ceux de la Religion: ils allerét derechef supplier le Roy par Beze, portant la requeste, qu'ils fussent oüys, & signamment que les cõditions qu'ils avoyent demandées leur fussent ottroyées, mesmement de n'estre jugéz par les Prelats, afin qu'ils ne fussent Iuges en leur propre cause, requerans responce leur estre baillée par escrit. Ce que leur fut denyé pour l'heure: mais qu'elle leur feroit baillée quãd il en seroit de besoin: la Roine les admonestant ne se fyer moins en ses parolles, qu'à l'escriture. Sur ce comme ils sortoyét avec ceste responce, les Docteurs de la Sorbõne supplierent la Roine ne donner audience à ceux de la Religiõ: que si elle avoit arresté de les oüyr, qu'a tout le mois le Roy n'y fut pas present, pour le danger qui pourroit estre, si en ce bas aage, il estoit infecté de leur doctrine de long temps condammée comme heresie. La Roine leur respondit qu'il avoit esté arresté en plain conseil qu'ils seroyent oüys, & que neantmoĩs l'affaire ne seroit traittée à l'oppinion de ceux de la Religion.

*Autre requeste des Protestans.*

Et sur ce le lendemain neufiesme de Septẽbre, le Roy fit assambler ses Princes & autres au grãd refectoire des Nonaĩs de Poissi, où il se trouva avec la Roine sa mere, le Duc d'Orleans son frere, madame Marguerite sa Soeur, le Roy de Navarre, le Prince de Cõdé, Princes du sang, & autres Seigneurs, avec six Cardinaux, trente

*Assamblée pour la conference la foy a Poissy.*

trente six tant Archevesques qu'Evesques,& deriere eux force Docteurs & gens du Clergé. Le Roy parla premier en peu de parolles, les admonestant de reformer sans passion, ny regard d'aucun interest particulier , ce qu'ils verroyent estre à reformer,& de n'y chercher que l'honeur de Dieu, l'acquit de leurs consiéces,& le repos public &c. Puis il commanda au Chancelier de declairer plus au long son intétion à la compaignie. Lequel apres un lóg preambule , dit que l'intention du Roy estoit, de proceder à la reformation des moeurs,& de la doctrine,& que pour guarir vne grefve maladie, qui alloit croissant de iour en iour dedés le Royaume:il faloit vser de remedes presens & domestiques, sans en attédre des loingtains & estrangers d'un Concile general. Et qu'on ne devoit douter d'aussi bien faire en ce Cócile National, qu'au general. Ce qui adviédroit, si chacũ d'eux ne s'estime point pardessus l'autre , si on laise toutes subtilitez & curieuses disputes:qu'il n'estoit besoĩ de plusieurs livres, ains de bien entendre la parolle de Dieu, & se conformer à icelle. Qu'on ne doit estimer ennemis ceux de la Religion , ne les condamner par preiudices , alleguant là dessus plusieurs exemples: que les Ecclesiastiques eussent bien à peser de quelle importance est, de les laisser Iuges en leur propre cause: s'ils jugent bien & sans affectió, ce qu'ils decerneront sera gardé, mais s'il y avoit de l'avarice, ambition, ou faute de la crainte de Dieu, que rien ne se tiendroit. Finalement qu'ils doivent bié remercier Dieu, du loisir qu'il leur donne de se recognoistre, & qu'en faisant autrement, s'asseurent qu'il y mettra la main,& qu'eux mesmes les premiers sentiront son jugement

*Sommaire des propos du Chácelier*

*Propos du Cardinal de Tournon, President des Prelats.*

Apres le Cardinal de Tournon President en la compagnie des Prelats comme le plus ancié,& Doyé du college des Cardinaux, Primat de France à cause de son Archevesché de Lion, remerciant Dieu, le Roy, & la Roine sa mere,& les Princes du ság de l'honeur qu'ils faisoyét à ceste Assamblée, d'y vouloir assister, & faire proposer choses si sainctes comme avoit deduit le Chancelier, qu'il requeroit luy estre baillées par escrit, & qu'il leur fut donné loisir d'en deliberer. A quoy le Chancelier respondit qu'il n'estoit pas besoin, pour ce qu'un chacun l'avoit peu entendre,& s'en excusa.

*Le Ministres se presentent au Colloque.*

Ce fait tous les Ministres en nóbre de douze avec vingt & deux Deputéz des Eglises des Provĩces qui leur assistoyét, (faisás pour deux mille cent cinquante Eglises, qui leur avoyent dóné charge)appellez & introduits par le Duc de Guise, comme Grand Maistre,& du S^r de la Ferté Capitaine des gardes, qui les conduirent iusques aux barrieres: sur lesquelles appuyéz, testes nües, Theodore de beze esleu de tous s'agenoüilla, ensamble toute la cópaignie des Ministres,& commenca son oraison par la cófession de foy: puis remercia le Roy de leur avoir donné audience en une telle & si saincte entreprise. Il refutta ce qu'ó leur mettoit sus, qu'ils estoyent gés turbulents, ambitieux, adónez à leur sens, ennemis de tranquillité &c. Il monstra aussi que le different entre eux & les Prelats est de grande consequence, & qu'ainsi qu'ils accordent en quelques poincts principaux de la foy Chrestienne, qu'aussi ils differét en aucuns. Puis il fit une deduction generale, de ce qu'ils sentét & croyent,& de ce qui leur sáble necessaire á la reformation, afin que finalemét tout d'ú accord, Dieu soit servi par tous en esprit & verité. Sa harengue finie le Roy receut la confession de foy des Eglises par les mains du S^r de la Ferté,& depuis la delivra aux Prelats. Entre tous lesquels le Cardinal de Tournon bien eschauffe de ce que Beze avoit discouru, adressant sa parolle au Roy , luy remonstra comme par son expres cómandemét lesdits Prelats, avoyent, pour luy obeyr , consenti que ces nouveaux Evangelistes fussent oüys, non toutefois sans scrupule de leurs cósiences, prevoyans qu'ils pourroyent dire(cóme ils avoyét fait)choses indignes des oreilles d'un Roy treschrestié:que ladite Assamblee se doutát qu'il en adv iendroit ainsi, luy avoit dóné charge de supplier le Roy , de ne vouloir adiouster foy aux fés ny aux parolles de celuy qui avoit parlé, de suspendre le jugement qu'il en pourroit faire, iusques á ce qu'il eut oüy, ce que lesdicts Prelats entendoyent luy faire remonstrer au contraire, requerant jour à cest effect:adioustant que sans le respect qu'ils avoyent eu à sadite Maiesté ils se fussent levéz en oyant tels blasphemes & parolles abominables. Sur quoy la Roine luy respondit, qu'en cela on n'avoit rien fait que par la deliberation du Conseil, & advis de la Cour de Parlement de Paris

*Theodore de Beze parle pour tous les Protestans.*

*Le Cardinal de Tournon se formalise pour la harengue de Beze.*

*Harengue du Cardinal de Lorraine.*

Le 16^e dudit mois de Septembre en la mesme Assamblée le Roy aussi present, le Cardinal de Lorraine fit sa harengue, en laquelle il parla de la puissance & autorite du Pape , & des Evesques pardessus les Empereurs & Roix, de leur continuation, des marques de l'Eglise, du sacrement de l'autel,& pour conclusion de son oraison il exorte le Roy à suyvre & garder les voyes & sentiers de ses predecesseurs Roix en ceste doctrine. Sa harégue finie les Prelats s'assamblerent au tour du Roy, approuverent ce que le Cardinal avoit dit,& prierent le Roy de vouloir ainsi croire. Et que si,(disoit le Cardinal de Tournon) ceux qui s'estoyét separéz de ladite Eglise se vouloyent recognoistre,& sousigner à ce que celuy de Lorraine avoit exposé, ils seroyét receüillis, & plus amplemét oüys aux autres poincts, autrement que toute audience leur devoit estre deniée,& que sa Ma^te les devoit renvoyer, & en purger son Royaume &c.

Or pourautant que quand le Cardinal de Lorraine eut acheve, Theodore de Beze fit requeste au Roy de pouvoir respondre sur le champ, aux articles du Cardinal:il luy fut ordon-

donné se tenir prest, iusques à un autre iour. Mais plusieurs iours s'estans passez sans rien avancer, les Ministres presenterent requeste au Roy pour conferer à l'amiable avec les Prelats, y ioignans encor quelques poincts couchez en icelle, sur laquelle finalement & non sans grãde difficulté, ceste conference fut accordée en la chambre Prioriale du Monastere de Poissi.

Mais toutes ces conferences souventesfois reiterées, ne servans que de disputes & d'aigreurs entre les parties ne conclurẽt rien: les Catholiques Romains retombãs tousiours sur ce poinct, qu'il ne faut disputer contre les heretiques, ny mettre la doctrine en doute.

*La venüe des Theologiens Allemans*

Ce temps pendant arriverent à Paris les Theologiens d'Allemagne envoyéz querir, (comme nous avons dit) pour introduire un nouveau moyẽ d'accord, entre parties si contraires, ou pour le moins faire hurter sur le poinct de la S^te Cene ceux de la confession de France, contre ceux de la confession d'Ausbourg. Mais tout reüssit autrement que ceux qui les avoyẽt fait venir n'avoyent esperé, par ce que Iaques Reuchlin, cõpagnon de Iaques André, & de Iaques Bydébach Theologiẽs Tubingeois, mourut à Paris. Avec ce que le Cardinal de Lorraine entendit, que Michel Diller & Iean Boquin Theologiens de Heydelberg maintenoyent la confession des Eglises de France, & qu'eux aussi bien que les Protestãs François avoyent deliberé de demander au Cardinal de soubsigner la confession d'Ausbourg: en quoy il eut esté confus, qui fut cause que les Prelats de Poissi ne se servirẽt point de ces Allemans, & qu'ayans renvoyé leurs Docteurs ils se retirerent.

*Establissement de l'Edit de Ianuier.*

Depuis le departemẽt de l'Assamblé de Poissi, encore que riẽ n'y eut esté conclu, ni biẽ accordé: ceux de la Religion creurẽt neantmoins en courage, & en nombre, si fort que sans attendre aucune ordonnance, ils commencerẽt à prescher publiquement. Dont la Roine fut conseillée de faire assambler les plus notables personnages de tous les Parlemẽs de France, avec les Princes du sang, & autres grand Seigneurs: laquelle assamblée despleut tellement aux Catholiques, & signamment à ceux de Guise & à leurs partisans, qu'ils ne s'y voulurent trouver. Ce qui esmeut la Roine de s'enquerir quelles estoyẽt les forces des Eglises reformées, lesq̃lles furẽt trouvees à 2150 Eglises soubsignées: quoy entẽdu fut en l'absence desdits de Guise & du Conestable arresté finalemẽt, l'Edit tãt renommé, depuis appellé *l'Edit de Ianvier*: lequel abolissoit celuy de Iuillet, & autres contraires aux Protestans: accordoit liberté de consience, & exercice de la Religion par toute la France hors des villes tant seulement. Pour la publication duquel y eut grandes difficultéz, empesché par ceux de Guise & autres principaux Catholiques romains. Ce

*Roy de Navarre abandonne les Protestans & s'adioint à ceux de Guise.*

temps pendant le Roy de Navarre se laissa gagner par l'Ambassadeur du Roy d'Espagne, Cardinal de Ferrare Legat du Pape, & Cardinal de Tournon, soubs esperance d'un nouveau Royaume imaginaire de Sardaigne, qu'ils luy promettoyent, & quitta le parti des Protestans. Lors les plus forts de la Ligue Catholique assavoir le Duc de Guise, le Conestable, & le Mareschal de S^t André, trois testes en un chapperon (que depuis on a appellé le *Triumvirat de France*, ayans attiré à eux le Roy de Navarre, poussoyẽt tousiours avant pour empescher que l'Edit de Ianvier n'eut aucun cours en France. La Roine de Navarre fut sollicitée par la Roine mere de s'accommoder au Roy son mari: à quoy elle fit responce. *Que plustost qu'aller à la messe, si elle avoit sõ Royaume de Navarre & son fils en la main, elle les ietteroit tous deux au fond de la mer, pour ne luy estre en empeschement.* Ce que fut cause qu'on la laissa en paix.

*Magnanime responce de la Roine de Navarre.*

L'Admiral & ses freres voyans les deportemens du Roy de Navarre, allié avec leurs plus grands ennemis, se retirerent de la Court. Le Duc de Guise fut mandé par les Catholiques venir à Paris (où estoit le Prĩce de Cõde) passãt par Vassi petite ville en la Duché de Bar, il y commit le meurtre signalé des Protestãs en leur presche, depuis appellé le *Massacre de Vassi*: qui fut le premier massacre, & qui dõna ouverture à tãt d'autres massacres, qui depuis ont esté faits en France, & qui à esté cause de la ruine du Royaume, & des Roix: pour n'avoir dez allors puni l'audace des Duc & Cardinal de Guise, infracteurs de cest Edit tãt solemnel, & exploitteurs de tels meurtres.

*Massacre de Vassi.*

Le Prince de Cõdé & le Duc de Guise estãs tous deux à Paris: Le Prince s'estãt laissé persuader que le Duc de Guise sortiroit de Paris, s'il en sortoit aussi, fut le premier qui en sortit: mais le Duc le sachant parti, fut bien plus fin, ains fit mettre de bonnes gardes aux portes, que le Prince n'y peut rẽtrer. En quoy le Prince fit une grande faute, d'avoir quitté ceste ville au Duc sõ ennemi: mais il en fit encore une plus grande, differant d'aller à Fontainebeleau se faire fort aupres du Roy, & empescher que le Duc ne l'esleva de là, comme il fit bien tost apres, l'esmenant avec la Roine sa mere à Meleun. Le Prince n'y pouvãt plus remedier se retira à Orleãs, que le S^r d'Andelot avoit mis en sa puissance, où gens luy vindrẽt de tous costéz. Et de là naquit la premiere guerre civile de France, chacun voulant persuader sa cause la meilleure.

*Deux fautes du Prince de Conde pour estre trop credule.*

Les Catholiques du Triumvirat alleguans pour leurs raisons, que c'estoit pour chastier quelques rebelles, qui s'estoyent eslevez contre le Roy. Et les Protestans confederez, que c'estoit pour mettre le Roy & la Roine en liberté, que ceux de Guise & le Triumvirat possedoyent, pour maintenir les Edits du Roy, & conserver leur Religion.

*Premiere guerre civile en France.*

E Sur

Sur ce la Frãçe fut toute en armes, implorãt l'ũ,& l'autre partit secours tãt dedẽs q̃ dehors le Royaume,& chacun s'asseurãt le plus qu'il pouvoit des villes qu'ils seurent avoir à leur devotion. Les deux armées estãs en cãpagne, encore que le Prince fut plus foible de cavallerie, mais plus fort d'infãterie que ses ennemis, delibera de les combatre, & pour cest effect, s'avança droit à eux : mais ils n'en voulurent point mordre, atendãs leurs Suisses, qui n'estoyent encore arrivez.

La ville de Poitiers dõt les Protestãs apres le massacre de Vassi s'estoyẽt emparez, fut par mesgarde du Sr de St Gemme mise en la puissãce des Catholiques: lesquels allerẽt assieger Bourges en Berri, laquelle apres avoir esté batüe, fut rendüe par composition honorable, qu'eut le Seigneur d'Yvoy, qui n'en fut gueres estimé depuis, pour la mauvaise opinion qu'on eut de luy. Ce fait acheminerent leur armée vers Roüan le 15 de Iuin, de laquelle les Protestants s'estoyens emparez le 15 d'Apuril auparavant, & fut assiegée par le Duc d'Aumale, & le Seigneur de Villebon, Bailly dudit Rouan: mais ils n'y firent rien, contraincts de se retirer : tãt que le Roy de Navarre y alla sur la fin de Septembre, & y planta le siege: durãt, lequel, assavoir le 14 d'Octobre, ledit Sr faisant son eau aux trenchées, fut tiré d'une harquebusade en l'espaule, dont l'on ne seut retirer la bale, duquel coup il mourut le 15 de Novembre ensuyvant. Et fut ladite ville de Roüan apres avoir soustenu plusieurs assauts, emportée de force le 25e dudit mois d'Ocrobre, 12 jours apres le coup du Roy de Navarre, avec horribles meurtres, sacagemens, violemens de femmes & de filles : d'où toutefois le Comte de Montgomeri Gouverneur de la ville, se sauva en sa galere au Hable de grace, maugré tous les empeschemẽs des ennemis. Quelques President & Conseillers, avec le Ministre Marlorat, furẽt depuis executez, & encore 5 Capitaines. Le sac de la ville dura trois jours entiers: & est chose incroyable du butin qu'on y vit acheter de tous costez: mais la plus part de ceux qui vindrent de Paris, d'Amiens, de Beauvois & d'aillieurs à ceste marchandise, furent ou devalisez en chemin, ou depuis ont eu malheureuse yssüe en tous leurs affaires. Ce seroit chose difficile & trop prolixe, d'escrire les cruautez, barbaries, infamies, abominations, insolences, & dissolutiõs, qui se commirent en ceste prise, & sac de Roüan, tãt contre les plus grands que contre les plus petits, encore que catholiques. Avec ce que par tous les endroits de la France, on ne parloit que de prises & saccagemẽs de villes, avec horribles massacres, & depopulatiõs: tant estoyent les deux parties animées l'une contre l'autre, que non seulement les grands, mais aussi le vulgaire exerçoit ses passions & vengeãces sur ceux à qui ils en vouloyent.

*Le Roy de Navarre tué devant Rouan.*

*Prise & sac de Rouan.*

Durãt toutes ces animositez les deux parties envoyerent leurs Ambassadeurs à la journée Imperiale qui se tenoit à Francfort, pour iustification chacun de ses deportemens. Le Prinçe de Condé y envoya Iaques Spiphame Ministre treseloquent paravant Evesque de Nevers : & les Catholiques le Seigneur de Ramboüillet. Spiphame en trois harengues qu'il fit, l'une devant l'Empereur Fedinand, l'autre devant Maximilien son fils Roy des Romains, & la tierce devãt les Prinçes de l'Empire, pour verification de son dire, exhiba quatre lettres qu'il maintenoit avoir esté escrittes au Prinçe par la Roine mere, & signées de sa mai, ausquel les il requit que le seau de l'Empire fut apposé, pour servir de tesmoignage à la posterite: que le Prinçe avoit entrepris cest guerre pour la deffence de la Religion, & du Royaume, par l'expres commandement de laditte Dame : & aussi affin qu'õ n'eut peu dire puis apres, qu'elles eussent esté contrefaites & falsifiées : ce qu'il obtint de l'Empereur, apres qu'il luy en eut donné copie, & que l'orginal eut este leu & callationné.

*Les parties envoyẽt leurs Ambassadeurs à la journée Imperiale.*

*4 Lettres de la Roine Mere au Prinçe de Conde.*

Ce tẽps pendãt cõme le secours d'Allemagne estoit arrivé au Priçe. Les Catholiques allerent planter leur armee dedens, & aux fauxbourgs de Paris, craignãs que le Prinçe ne s'ẽ empara premier. Lequel les suivit quant & quant, deliberé par deux fois de fonsser leur retrenchement. Et sur ce qu'il entẽdit que les Espagnols, & les vielles bẽdes de Piemont venoyent au secours des Catholiques à Paris, il alla traverser la Beausse pour ioindre les Anglois en Normandie, estant aussi tost suivy par les autres qui sortirent de Paris. L'entrée de Gallardon ayant esté refuzée au Prinçe, la place fut forcée: sur çe l'armée des Catholiques gagnans tousiours Pays, pour se mettre barriere entre le Prinçe & les Anglois, s'estoit aprochée de la ville de Dreux, iusques à deux petites lieües du Prinçe: l'Admiral n'avoit nulle opinion qu'ils voulsissent combatre: le Pinçe ayant en cela meilleur jugemẽt que luy, s'arma le dineufiesme de Decembre, deux heures devant le jour, ayant á grand travail ioinct tout son corps d'armée. L'avãtgarde conduitte par l'Admiral de trois cens cinquante chevaux, quatre Cornettes de Reytres, six enseignes d'Allemans, & douze de François. La bataille que le Prinçe cõduisoit avoit quatre cẽs cinquante lances Françoises, six Cornettes de Reytres, six enseignes d'Allemans, & douze de Frãçois, outre six Cornettes d'Argoulets, qu'õ faisoit servir de chevaux legers sous la cõduitte de la Curée, se preparant le Prinçe à la bataille tant signalée, & plus que nulle autre, qui durant les troubles ayt este donnée en Françe, (depuis ditte *la Bataille de Dreux*,) laquelle pour sa singularité, j'ay bien voulu icy representer en bref. Ce dix neufiesme de Decembre les deux armées s'estans approchées, se trouva en celle des Catholiques le nombre de dix neuf mille hõmes de pied, & deux mille de cheval.

*Preparatifs pour la bataille de Dreux.*

*Bataille memorable de Dreux.*

cheval: En celle du Prince environ quatre mille chevaux,& moins de cinq mille pietons. La bataille fort furieuse donnee à diverses charges & reprises dura pres de six heures. Entre autres particularitez d'icelle on remarqua qu'il n'y eut point d'escarmouche ; encore que les deux armees demeurassent deux grosses heures durant à une canonade l'une de l'autre, tãt pour renger que pour s'entre-choisir:puis la valeur des Suisses qui soustindrent quatre charges, avant que pouvoir estre rompus, ayãs perdu dix sept Capitaines, & les trois pars de leurs trouppes ; qui montoyent à plus de trois mille hommes.

*Le Conestable prisonier Le Mareschal St Andre tué Le Prince de Conde prins.*

Item la patience du Duc de Guise, qui nonobstant que le Conestable fut prisonier, le Mareschal de St André tue,une partie de l'armée mise en routte, attendit le poinct de l'occasion,& donna si à propos que le Prince y fut prins. En ceste bataille demeurerent sept mille hommes sur la place ; & y eut force prisoniers, plusieurs blessez qui moururent presques tous puis apres. L'armee du Prince y perdit de son costé environ 2200 hõmes de piet; & 150 de cheval, tant Reytres que François: Des gentilshommes de marque fut Arpayon, Chandieu, Lyencourt, Lignereuil, Fredoniere, La Carliere, Rognac, Mazelles, S^t Germier quasi tous de la Cornette du S^r de Mouy ; lequel demeura prisonier à la derniere charge. Les Catholiques y perdirent outre les Suisses bõ nombre d'infanterie, & la plus part de leur cavallerie. Des Seigneurs & gentilshõmes de marque, furent le Duc de Nevers tüe à la premiere charge par un sien domestique qui l'avoit destourné de la Religion, les Seigneur d'Anebaut & de Giveri avec son guidon, & mareschal des Logis, la Brosse principal massacreur de Vassi,& un sien fils: Aussun Seigneur Gascon ayant este chassé de là iusques à Paris y mourut de regret. Il y eut une autre particularité notable : assavoir la prinse des deux Chefs des armées, l'un au commẽcement, l'autre avant la fin de la bataille: Dont le camp fut laissé par les deux parties, recognu & repris par le Duc de Guise, apres la retraitte de l'armee du Prince faitte au pas, & avec ordre, ayãt deux hots de Reytres, & un de cavalerie Françoise, le tout d'environ 1200 chevaux.

*Le Duc de Nevers tué*

L'armée des Chatholiques foible en chevaux ne voulãt s'esloigner des bataillõs de l'infanterie, ayant marché six cens pas, apres se contenta. Le Duc de Guise fut estimé estre demeuré maistre, pour ce qu'il se logea sur le champ de bataille, & l'Admiral à une lieüe de là: mais à vray dire nul des deux n'eut seu s'en loüer.

*Nul des deux ne se pouvoit louer de la victoire.*

Le Duc envoya à Paris les drapeaux le l'infanterie recueillez sur le camp, & eut l'artillerie du Prince ; lequel souppa & coucha ceste nuit là avec le Duc de Guise (merveilleuse revolution des affaires ; de voir deux tels ennemis en cest estat si pres l'un de l'autre ; voire prenans repas & repos ensemble). Le Duc de Guise ayant esté declaré Lieutenant de l'armée à cause de la prison du Conestable ; fit que dixsept nouvelles compagnies de gendarmes furent dressées outre la recreüe de dix autres chacune de vingt hommes d'armes. Il menaca de mort les Reytres,& le Mareschal de Hessen leur Collonel, s'ils ne se rangoyent à luy ; le Mareschal se mocqua de son audace: l'Admiral poursuyvant chemin ; tira vers la Beausse se faisant maistre de quelques petites places & ainsi se passa le reste de l'année soixante & deux.

Le Conestabe fut mené prisonier à Orleans ; & le Prince estoit gardé en l'armée du Duc de Guise par une compaignie de cavallerie,& trois d'infanterie d'ordinaire. Ce pendant le Roy fut amené à Chartres avec sa mere, tout le Conseil privé, & certains deleguez du Parlement de Paris, pour faire (ce disoit on) le proces du Prince.

Le Seigneur d'Anville fils du Conestable voyant que le Duc de Guise pretendoit faire d'une pierre deux coups, c'est qu'en faisant mourir le Prince : ceux d'Orleans mettroyent bas la teste de son Pere; donna si bon ordre à tout que ceste assamblée se dissipa ; le Roy allant à Blois, où le Prince fut mené, puis de là au Chasteau d'Anzin pres d'Amboise.

Le Duc de Guise (tandis que l'Admiral estoit en Normandie avec ses trouppes où il receut argẽt d'Anglettre) ayãt mené & ramené l'armee Catholique alla finalemẽt assieger, le 5^e de Feburier la ville d'Orleans,& le lendemain ayant gagné le Portereau,& le 9^e les tourelles par suprise, & fait venir artillerie de Paris, & de Nantes pour battre les Isles & la ville.

*Le Duc de Guise assiege orleans.*

Le Ieudi 18 ayant consulté de l'ordre qu'il vouloit tenir pour l'assaut des Isles, sur les 9 heures du soir, il escrivit à la Roine, qu'il luy manderoit les nouvelles de la prise d'Orleans devant vingt & quatre heures ; qu'il ne pardonneroit à sexe ni à aage,& qu'apres y avoir fait son Caresme-prenant le mardi 23 ensuyvant, il ruineroit tellement la ville que la memoire s'en perdroit. Mais l'home propose ; & Dieu dispose.

Car ce jour mesme comme le Duc de Guise retournoit sur le soir du camp au Chasteau de Corven où il estoit logé en intention d'executer ce qu'il avoit mandé à la Roine, un jeune gentilhõme Angoulmois nomme Iean Poltrot Seigneur de Merey, ayãt dez long tẽps auparavant resolu en soy mesme de faire un tel coup, & declaré sa pensée à ses amis à Lion & ailleurs, l'attendit sur le passage accompagné seulement de deux gentilshommes, l'un marchant devant, l'autre parlant à luy, monté sur un petit mulet: Poltrot monté d'un bon cheval d'Espagne, accoste le

*Iean Poltrot tue le Duc de Guise.*

Duc de si pres, q̃ de six à sept pas il luy tira un coup de sa pistolle chargee de trois balles, s'efforcant de le toucher à l'espaule au defaut du harnois, cõme il fit, par ce qu'il l'estimoit couvert, puis se sauva, & le lẽdemain (ayãt tracassé, toute la nuit) fut pris, mené prisonier & quelque temps apres tenaillé, puis tiré à quatre chevaux en Paris. On publia diverses cõfessiõs de luy sur ce fait, pour en accuser l'Admiral & autres, cõme s'ils l'eussent sollicité. Mais outre les fermes respõces de l'Admiral, il fut asses cognu, mesmes sur l'executiõ, q̃ Poltrot avoit fait cela d'un mouvemẽt propre & particulier, pour delivrer la France, & specialement la ville d'Orleans de la violence du Duc de Guise: leq̃l mourut le 24 du mois de Feburier, appellé le jour des cendres 1563 n'ayãt fait son Caresme-prenant (ou caresmeaux qu'õ appelle) dedẽs la ville d'Orleans, comme il s'estoit vanté, ayant eu son tour tout autre que luy & les siens ne pensoyent.

*La Roine Mere ioyeuse de la mort du Duc de Guise.* Le Pour-parlé de paix encõmencé devãt sa mort fut incontinẽt remis sus, & apres plusieurs allées & venües, la Roine mere (infinimẽt ioyeuse de la mort du Duc de Guise, qu'elle redoutoit plus q̃ nul autre) ayant fait mille caresses à la Prinçesse de Cõde; le septiesme jour de Mars une assamblée se tint en l'Isle aux Boeufs, pres de la ville, où furẽt cõduits le Prinçe & le Conestable encore prisoniers, pour aviser à quelque accord, cõme finalement il fut trouvé, & y fut la paix arrestée le 12 jour dudit mois. *Paix arrestée à Orleãs.* Par laquelle l'Edit de Iãvier fut rõpu, ou du moins grãdemẽt alteré: l'exercicie de la Regiõn estãt restrainct chez les Gentilshommes, & en quelques villes, outre celles où il estoit au commencement de ce mesme mois.

*Divers massacres de part & d'autre en Frãçe.* Durant ceste derniere guerre se firent par toutes les principales villes de la France d'estranges meurtres & massacres de part & d'autre mais tout le plus de ceux de la Religiõ, cõme à Paris, Senlis, Amiens, Abbeville (où ils massacrerent le S^r de Harcourt leur Gouverneur, son frere, & lieutenãt, deux gentilhommes, neuf soldats, & un valet, tant dedens le chasteau, qu'à la maison de ville, où ils ietterẽt ledit Gouverneur par la fenestre sur des picques & halebardes) à Meaux en Brye, à Chalons, à Troye en Champagne, Bar sur Seine, Espernay, Sens, Auxerre, Nevers, & autres lieux, où ceux de la Religion furent miserablement traittéz. Car par le commandement du Duc de Montpensier, fut publié le cruel Arrest de Paris, éz Pays de Turaine, Maine, & Aniou: portant expres commandemẽt à tous de quelque mestier, estat, ou conditiõ qu'ils fussent de s'eslever en armes, avec permission de sonner le tocsain par tout, pour saccager tous ceux de la Religiõ qu'on pourroit recouvrer, sans respect de qualité, sexe, ny aage, voire d'assaillir leurs maisons, les tüer, piller, & y mettre le feu. Cest Arrest se publioit tous les dimenches par les paroisses, & cela s'appelloit *lacher la grand' levriere.* *Lacher la grãd levriere* En moins de rien on vid en ces Pays là les brigands, vagabonds, desbauchéz, coureurs, & mendians, arméz, equippéz, & montez à l'avantage. Les Paysãs, quitterent leurs charrües, l'es Artisans fermerent leurs boutiques, & tout à l'instant devindrent Tygres & Liõs contre leurs compatriotes: les fẽmes mesmes cõme enragées, & hors du sens, marchoyẽt en guerre (ou plustost aux volleries & saccagemẽs) avec les hommes. En la ville de Toulouse furent, tant meurtris, pendus, que noyez, plus de quatre mille persõnes, sãs egard à qualite, sexe, ny aage. En d'aucuns endroits les Protestans prenoyent leur revange, faisãs mourir quelques uns de ces massaceurs tyrãneaux: & ez autres lieux, où ils estoyẽt les plus forts couroyent le prestre (par proverbe) mais pas à la centiesme partie de ce qu'on leur faisoit souffrir aillieurs. Sur tout ceux de Lion se maintindrẽt vaillamment soubs la conduitte du S^r de Soubise, iusques à la publication de la paix, suyvant laquelle, ils eurent exercice de la Religion dedens la ville, où ils firent bastir deux temples, pour ne se servir de ceux des Catholiques.

Ceste Paix ayãt esté publiée dedẽs Orleans, *Difficulté à faire publier la paix en Françe.* les armées se desbanderent, chacun se retirãt chez soy. Les Reytres furẽt reconduits par le Prinçe de Portien iusques aux frontieres du Royaume. Parmy lequel les Commissaires deputez pour faire publier la paix dedens les villes que tenoyẽt ceux de la Religion Romaine, se trouvoyent bien empeschéz en plusieurs endroits, pour les oppositions secrettes des Parlemens, & par la violence des mutins, qui avec les armes en main tüerent inpunément plusieurs de la Religion.

*Le Hable de graçe engagé à la Roine d'Angleterre* La Roine d'Anglettre avoit assisté de ses moyẽs le Priçe de Cõdé, & ses Associéez durãt ceste derniere guerre, qui pour seureté du rẽboursemẽt de son prest, & pour la retraite du secours des hõmes qu'elle furnissoit, luy baillerẽt le Hable de grace, où fut logée une garnisõ d'Anglois. Le Prinçe n'ayãt pourveu par l'Edit de la paix que les Anglois fussẽt payez, & renvoyez paisiblement, ils se tindrent au Hable gardans leur gag e. D'autre costé le Conseil de Frãçe par lettres patẽtes du sixiesme de Iuillet publia la guerre contre les Anglois, & quinze jours apres le Hable fut assiegé. Le Conestable estant Chef de l'Armée, en laquelle on attira le Prinçe, & plusieurs S^rs, gentilshommes, Capitaines, & soldats, ausquels on fit faire la poincte: dont quelq̃s uns de leurs adversaires apres ce siege, se vanterent d'avoir chassé les Anglois, par ceux qui les avoyent appellez, & qu'il ne faloit plus que les Huguenots attẽdissẽt secours de la Roine d'Anglettre. Le Comte de Warwyc cõmãdoit dedens le Hable à six mille Anglois, & avoit bien pourveu à ce qui estoit requis pour la deffẽce de ceste place, tresforte d'assiette, & d'artifice. *Le Hable rẽdu.* Mais l'eau douce ayant esté couppée aux assiegez, la peste fort

aspre

aspre entre eux, & la baterie tresfurieuse, ils capitulerét le 28 jour,& le lédemain rendirét la place,en laquelle plus de 3000 homes estoyét morts de la peste : huit mois apres ceste rendition,y eut paix proclamée entre le Roy de Frãçe, & la Roine d'Angleterre.

*La Roine de Navarre excommuniée, & mise en proye.*

En ce mesme têps on fit jouër une autre machine côtre ceux de la Religiõ. Le Pape feignãt ne pouvoir plus porter la reformation de doctrine & de discipline au Royaume de Navarre, & en la souveraineté de la Bearne, fit publier un monitoire à Rome au mois de Septembre côtre Ieane d'Albert Roine de Navarre , laqlle faisoit ouverte profession de la Religion & avoit chassé la messe de ses Pays. Ce monitoire portoit forme d'excomunicatiõ, & abandõ de ce qui restoit à ceste Princesse de sõ Royaume, & d'autres terres souveraines,au premier occuppãt,pour en joüir à titre de bon acquet, & d'heritage pour l'advenir. Outre plus elle estoit citée à côparoir pardevãt le Cõsistoire des Cardinaux dedens six mois, à faute de quoy le Pape la declairoit heretique,ses biẽs confisquez, & abandonnez,cõme dessus. Le Roy de Françe forma opposition contre ce fouldre papal, lequel ne passa pour lors plus avãt que la ville de Rome. Le Roy d'Espagne n'ayant volonté ny moyẽ de se rüer sur ceste Prinçesse:& le cõseil de France n'estimãt convenable de dõner ombrage si descouvert à ceux de la religion.

*Le Roy de France s'y oppose.*

*Premier pourtrait de la Ligue qui depuis a ruiné toute la France.*

Sur le cõmẽcemẽt de Feburier de lan 1564 arriverent à Fotainebeleau les Ambassadeurs du Pape,de l'Empereur,du Roy d'Espagne,& du Duc de Savoye, demandans que le Roy fit observer de poinct en poinct par toute la Frãçe,les decrets du Concile de Trente. Dont les Deputez se devoyẽt trouver à Nanci le 25 du mois ensuyvant, pour en faire lecture en presence des Ambassadeurs de tous les Prinçes Catholiques Romains,appellez pour y dresser une Ligue generale, contre les Royaumes, Principautez, & Estats soustraicts de l'obeissance du Pape. Ils pryoyẽt aussi le Roy de faire totalement cesser l'alienation des biens du Clergé , alleguans cela estre preiudiciable tant à luy qu'à son Royaume,& contre la loy divine. Que le Roy d'Espagne & le Duc de Savoye,ne vouloyent estre payez des deniers à eux deuz à cause du mariage de leurs fẽmes,de l'argẽt des prestres: Requeroyẽt q̃ l'õ chastiat exemplairemẽt ceux de la Religiõ, qu'ils deschiffroyẽt à leur maniere acoustumée:q̃ le pardon & abolissement couché en l'Edit de paix , fut mis à neãt. Que le Roy fit justice , nõmément de ceux qui avoyent part au meurtre du Duc de Guise. Ils adioustoyent là dessus de belles & grandes offres, pour ietter le Royaume dedẽs le feu d'une deuxisme guerre civille. Mais la Roine & sõ Conseil voyãs les choses trop chatoüilleuses,& se deffiãs de la promesse de telles gẽs,firẽt respondre par le jeune Roy aux Ambassadeurs : qu'il remercioit leurs Maistres, lesquels il ne vouloit mettre en paine, espérãt de maintenir ses subiets en repos suyvant l'institution de l'Eglise Romaine. Qu'il avoit fait l'Edit de pacification pour mettre les estrangers hors de son Royaume : qu'il ne pouvoit pour lors entrer en une nouvelle guerre chez soy,pour certaines raisons,qu'il leur mãderoit par escrit; & qu'ẽ un tel affaire il vouloit prẽdre advis des Princes de son sang,& des principaux Seigneurs du Conseil de la couronne.

Ce têps pendant,nonobstãt l'Edit de la paix, on ne laissoit pas en plusieurs endroits à mal traitter ceux de la Religion, à desmanteler les villes qui leur estoyent affectionnées , bastir des Citadelles en aucunes, comme à Lion , & autres, mesmes à faire des Edits derogatoires à celuy de la Pacification, voire à dresser des Ligues particulieres, tellement qu'il estoit bon à voir, que ceste paix ne seroit de gueres longue durée.

D'autre part la Roine pour appaiser le Roy d'Espagne son Gendre, de la responce faitte à son Ambassadeur,& aux autres cy dessus, voulut s'aboucher avec luy: prenant pretexte que le Roy estant Maieur , & sur l'accomplissemẽt de ses quatorze ans, il failoit qu'il fit une rõde par les Provinces de sõ Royaume, que sa presence remedieroit à beaucoup de plaintes & mescontẽtemẽs,& affermiroit l'Edit de Pacificatiõ: mais les evenemens suyvans monstrerent une partie de ses intentions , & de son Conseil.

*Abouchemẽt du Roy de Françe de sõ frere & de sa Mere avec la Roine d'Espagne.*

La Roine ayant bien pourmené le Roy & le Duc d'Orleans ses fils parmi la Françe, sãs neantmoins faire aucun droit ni Iustice sur les frequentes doleances des Protestans , sur l'infraction de la paix , & les cruautez , qu'on exerçoit contre eux,estant arrivée à Bayonne, le 9e jour de Iuin le Duc d'Orleãs partit de la Court,& alla coucher à St Iean de Lus,d'où il fut le lendemain à Irõ premiere place des terres du Roy d'Espagne , assise sur la riviere de Marqueri,qui separe les Seigneuries du Roy de Françe, & d'Espagne. Le Duc ayant passé ceste riviere alla trouver Madame Elisabeth Roine d'Espagne sa Soeur pardela Arvani: & apres les ceremonies & caresses accoustumées en telles rencontres prindrent le chemin de St Sebastien,où le Duc d'Alve se trouva. Le Roy vint tost apres au devant de sa Soeur, suivy de plusieurs Prinçes & grands Seigneurs,& l'amena dedens Bayonne,où elle seiourna long temps. Le Duc d'Alve avec plusieurs autres du Conseil d'Espagne communiqua fort secretement avec le Conseil de France. Leur resolution fut d'exterminer ceux de la Religion tant en Françe , qu'ez Pays bas : & qu'il faloit commencer par les Chefs, suyvant l'apophtegme de ce Duc Espagnol, qu'il pratiqua tost apres , sur les testes des Comtes d'Egmont & de Hornes,& d'autres à Brusselles: *qu'il n'y avoit ordre de s'amuser aux grenoüilles , ains faloit pescher premierement les gros saulmons.*

*Resolution sanguinaire.*

Le Prince de Condé, l'Admiral, & autres en France advertis de bonne heure par quelques uns qui n'estoyēt pas loing de ces conseils sāguinaires, s'en tindrēt tant plus sur leurs gardes depuis, & commencerent à penser à leurs affaires, avertissans ceux de la Religion de ne s'endormir pas : neantmoins ils se tenoyent coys, contents d'avoir l'oeil ouvert aux occurrences, & la main propre, à advertir leurs amis de ce qui se passoit, afin de n'estre surpris. Ils avoyēt divers advertissemens des preparatifs de l'Espagnol, pour faire ez Pays bas un terrible deluge : & prevoioyent que ceste entreprise tiroit quant & soy nouveau trouble en France: & qu'apres tant de vents qui avoyent soufflé à Bayonne, il y tomberoit quelque ravine estrange. Le Prince de la Roche-sur-yon, qui avoit esté en ce voiage, leur en avoit descouvert quelques particularitez peu paravant son trespas.

Durant ce voiage du Roy à Bayonne y eut un proces notable demené au Parlement de Paris sur le fait des Iesuites. Dont (afin de cognoistre quels ils sont, d'autant que nous aurons souvēt à en parler cy apres) j'en diray icy quelque chose, receuillé mot à mot des epistres, & du plaidoyé de M. Estienne Pasquier Advocat, lequel plaida pour l'Vniversité de Paris cōtre iceux Iesuites : Voici donc ce qu'il en escrit.

*Origine & progres des Iesuites.*

Vn Navarrois nommé Ignace, qui tout le temps de sa vie avoit suyvi les armes, ayāt esté navré en la ville de Pampelune, pendāt qu'on le pensoit, s'advise à lire les vies des Peres, sur le patron desquelles il luy print opinion de former toute la sienne. Il s'accoste de quelques uns & entre autres d'un Me. Pasquier brouet: ceux cy firent une societé ensamble, & estāt Ignace guari, ils font quelques voiages à Rome, & en Ierusalem: finalement se retirerent dedens Venise, où ils herbergerent quelques ans, & se voyans suyvis de plusieurs se transporterent à Rome, où ils commencerēt de faire profession publique de leur ordre, promettans entre autres articles deux choses : l'une que leur principal but estoit de prescher l'Evangille aux Payés, pour les convertir à la foy: l'autre d'enseigner gratuitement les bonnes lettres aux Chrestiēs. Et pour accōmoder leur nom à leur devotiō, ils se disoyēt Religieux de la Societé de Iesus. Ils se presenterent au Pape Paul 3e de la maisō des Farneses envirō lā 1540 C'estoit lors que l'Allemagne cōmençoit, de s'armer pour le remuement de la Religion.

Et par ce que l'une des principales disputes des Allemans estoit sur la puissance du Pape, que Martin Luther avoit voulu terrasser: ceux cy d'une profession toute contraire, demonsterent que le premier veu qu'ils faisoyēt estoit de recognoistre le Pape pardessus toutes puissances terriennes, voire pardessus le Concile general & universel de l'Eglise. Le Pape qui d'un commencement avoit fait doute de les approuver, & depuis leur avoit permis de se nommer Religieux (mais à la charge qu'ils ne pourroyent este plus de soixante en nombre) commenca à ceste promesse de lever l'oreile, & ouvrir plaine porte à leur devotion: & apres luy Iules 3e jusques à ce q̃ le Pape Paul 4e dit le Theatin, qui a esté le premier Promoteur de cest ordre, les a authorisez de tout poinct, avec toutes sortes de previleges. Or comme leurs affaires se manioyēt en ceste sorte. Il advint que l'Evesque de Clermont bastard du Chancelier du Prat, les print en affection, & eut envie de planter cest ordre dedens Paris, où il amena Pasquier brouet avec trois ou quatre autres. Ceux cy sur leur avenement se logerent petitement, & sans grand bruit en une chambre du college des Lombards, & depuis establirent leur habitation en l'hostel de Clermont, rüe de la harpe, par la souffrance de celuy qui les avoit le premier introduit entre nous, celebrans leurs messes & prieres ez jours des dimenches & festes en une chappelle qui est à l'entrée des Chartreux. Voyans que leurs affaires leur succedoyent à propos, se presēterēt par plusieurs fois à la Court de Parlement afin que leur ordre fut authorisé. Mais le Procureur general Bruslart s'opposa à toutes leurs requestes : non qu'il ne favorisat entre tous la Religion Romaine, ains par ce qu'il redoutoit sur toutes choses, & craignoit la nouveauté, comme mere de plusieurs erreurs, mesmes en la Religion. Parquoy leur remonstroit que s'ils avoyent le coeur totalement eslogné du monde, ils pouvoyent sās introduire nouvel ordre se cōfier sur les religiōs anciēnes, de St Benoit, Clugni, Cisteaux, Grādmōt, Premōstré, & autres approuvées par plusieurs Cōciles, ou sous les quatre Médians. La Cour nō cōtēte de ces remōstrāces, ne s'ē voulut pas croire toute seule, ains eut recours à la Faculté de Theologie, laq̃lle par son decret les censura, partie pourautāt q̃ quelques unes de leurs propositions derogeoyēt aux previleges de l'Eglise Gallicane: partie q̃ se qualiffians religieux, ils n'en portoyēt l'habit, ny ne se confinoyēt cōme les autres dēs des Cloistres. Censure qui les eslogna de leur proiet. Quelq̃ tēps apres deceda l'Evesque de Clermont, leq̃l leur legua par son testamēt plusieurs biens: ces legs par eux receüillis, survindrēt les premiers troubles pour la Religion en Frāçe, au cōmēcemēt desquels fut assamblée l'Eglise Gallicane dens Poissi. Deslors ils cōmencerent d'interrompre leur long silence, & presenterēt derechef requeste à la Cour de Parlement, pour estre receuz & approuvez, si nō en forme de religiō, du moins de simple College. Le Parlemēt estima que cela regardoit les superieurs de l'Eglise, au moyen dequoy il les renvoyà à l'assamblée de Poissi, où presidoit le Cardinal de Tournon, comme le plus ancien Prelat. Lequel dedens la ville de Tournon avoit fondé vne compagnie de leur nom. Par l'intercessiō d'iceluy

*Les Iesuites mettent le Pape pardessus le Concile*

*amenez en Paris.*

*Iesuites censurez par la Sorbone de Paris.*

ils obtindrẽt d'estre receuz en forme de societé, & college tãt seulemẽt: à la charge qu'ils seroyẽt tenus de prẽdre autre titre que de Iesuites, & se cõformer en tout & par tout à la dispositiõ canoniq; sãs entreprẽdre aucune chose, ni au tẽporel, ni au spirituel sur les ordinaires: & qu'au preallable ils renõceroyẽt par expres aux previleges portez par leurs bulles, autrement qu'a faute de ce faire, ou que pour l'advenir ils en obtinssẽt d'autres, ceste approbation seroit nulle. Ce Decret leur est emologué par la Cour mot apres mot, & selõ sa forme & teneur. Peu de tẽps apres ils acheterent un hostel en la ville de Paris assis en la rüe St. Iaques, que l'õ appelloit la Court de Langres, leql il diviserẽt en deux demeures, l'une pour les Religieux, l'autre pour les escoliers. En ceste cõpagnie y avoit plusieurs persõnages doctes, entre autres Esmond Anger, & Maldõnat, celuy là grand predicateur, cestuy cy versé & nourri en toutes sortes de langues, & de disciplines, grãd theologié & philosophe Ceux cy envoyez pardeca pour anoncer leur doctrine furent treffavorablement acceüillez, & attirerent une infinité d'escolliers à soy. Se voyans le vent en poupe, presenterent requeste au Recteur de Paris, afin d'estre unis & incorporez au corps de l'Vuniversite. Lors fut faite congregation solemnelle aux Mathurins, par laquelle fut conclu, qu'ils declareroyent avant q̃ de paser plus outre, s'ils prenoyẽt qualité de reguliers ou de seculiers: qui estoit les reduire en une grande perplexité. Car de nyer qu'ils fussent reguliers c'estoit desmentir leur voeu: de dire aussi qu'ils le fussẽt, c'estoit contrevenir à ce qui leur avoit este enjoint à Poissi. Pour ceste cause ne prenans qualite precise, l'Vniversité les debouta de leur requeste. Ils ne se rendẽt pas pour cela, ains ont recours au Parlemẽt, afin de gagner par contrainte sur l'Vniversité, ce qu'ils n'avoyẽt peu obtenir de gré: là fut il dit que les parties viendroyent plaider au premier jour.

*Reiettez par l'Vniversité de Paris.*

Ce sõt les mots de M. Estienne Pasquier: lequel adioust. L'Vniversite me fit cest honeur de me choisir pour son Advocat. La cause fut plaidee par deux matinees, avec telle contẽtiõ que la grandeur le requeroit. M. Pierre Versoris plaidãt pour les Iesuites, & moy pour l'Vniversité. Quãt au plaidoye de M. Pasquier nous en insererons icy quelques mots, & periodes notables, pour tant mieux cognoistre ces Iesuites, & savoir quels ils sont.

*Qualitez Iesuitiques.*

Le fait des Iesuites (dit il) est plaĩ de dissimulatiõ & d'hypocrisie, leur secte n'est pour l'advenir qu'un seminaire de partialitez entre le Chrestiẽ & le Iesuite: leur but & intention ne tend qu'à la desolatiõ, & surprise de l'Estat, tãt politique, qu'ecclesiastique: Ils portẽt à fausses enseignes le nõ de Iesus. Ie croy qu'il n'y aura fidelle Chrestien, ne bõ & loyal citoyẽ en Frãce, qui ne trouve les cõclusions de l'Vniversité justes & raisonnables: c'est assavoir non seulemẽt que ce nouveau monde, qui par titre partial, ambitieux & arrogãt, se dit estre seul de la societe de Iesus, ne doit estre adapté au corps de nostre Vniversite, mais que l'on les doit totalement bannir, chasser, & exterminer de la Frãce. Ces nouveaux freres sous un titre splẽdide, & un beau masque exterieur, veulent maintenant enjamber sur nostre repos. Ignace soldat extropie, non tant par zele & devotion qu'il eut à une nouvelle austerité, que pour se voir inpotẽt, & mal duit à la suitte des armes, s'acolta de quelques uns, & entre autres d'un Me Pasquier brouet natif de Dreux, hõme qui horsmis quelques chymagrées, n'avoit rien de literature endedens, soit en lettres humaines soit en Theologie. Ceux cy avec quelq̃s autres sonnerent pour un tẽps leur retraitte dãs Venise; (ville recognüe par quelques Autheurs Italiẽs pour receptacle de plusieurs indignitez & choses perverses.) Là ils hypocrisẽt pour un tẽps quelque austerité superficielle de vie, & voyans que leur superstitiõ cõmençoit á estre suivie (car iamais une nouveauté ne trouve faute de suytte parmi un peuple) ils prindrent la hardisse de se transporter à Rome, où ils cõmencerẽt de publier leur secte, & combiẽ que la plus part d'entre eux, n'eussẽt fõdemẽt quelconque ez lãgues, ny en theologie, neantmois ils commencent de publier à plaine bouche, de prescher aux mescreans l'Evangille, pour les convertir à la foy, & d'enseigner les bonnes lettres à tous Chrestiens, le tout gratuitemẽt, & sans rien prendre: prennẽt pour ceste cause le nom de Religieux, sous la societé de Iesus: cõme si tous ceux qui n'adherassẽt à leur secte, fussẽt separez de sa compagnie & societé. &c.

En ce mesme plaidoye ils sont qualiffiez ruzez, auteurs de secte superstitieuse, malheureuse engeance, secte condampnée par la faculte de Theologie, pour ce quelle est plaine de superstition, & d'ambition damnable, & introduitte à la desolatiõ de tout estat regulier & seculier: gens qui sont en possessiõ de croistre par la ruine d'autrui, avancez par le ambitieuses & indignes pratiques du Cardinal de Tournon leur fauteur, impudens, irreguliers, desobeissans, hypocrites, predicateurs ignorãs, & passagers, pipeurs, porteurs de rogatons, gens nouveaux & ramassez de toutes pieces, plaĩs d'ambiteuse superstitiõ, tels quels. Il descouvre puis apres leur stratageme pour accrocher en peu de temps des richesses infinies, voire des Pays, & Royaumes entiers. C'est q̃ leur pretendüe compagnie est composee de deux manieres de gens: dont les premiers se disent estre cõme de la grande observance, les autres de la pettie. Les premiers ont les trois voeux ordinaires des moines, & encore un 4me assavoir d'obeyr au Pape, & le recognoistre souverain en terre, pardessus toutes choses, sans exceptiõ ou reserve, en tout ce qu'il voudra cõmander. Ceux de la petite observance, sont sans plus astraincts à deux voeux, l'un

*Leurs moyẽs por aquerir richesses infinies.*

regardant la fidelité qu'ils promettent au Pape,& l'autre l'obeissance envers leurs superieurs. Ces derniers ne veüent pas povreté, ains leur est loisible de tenir benefices sans dispense, succeder à Peres & Meres, & acquerir terres & possessiōs, cōme fils fussēt seculiers. Cecy est la voye par laquelle ils ont aquis tant de biens & richesses, en ce nouvel ordre. Tout ce qui vient à ces petits observantins par succession, acquisitiō, ou autre pratique demeure en la masse Iesuitique sans pouvoir estre repeté, car ceux mesmes à qui il eschet, ont voüé obeissance. Et convient notter d'avantage un autre voeu special de ces gens, qui est d'obeyr par tout & en toutes choses à leur General & superieur, qui est tousiours Espagnol, & choisi par le Roy d'Espagne, cōme il est advenu jusques à presēt, & entre autres mots de ce voeu sont ceux cy: *Qu'en iettāt l'oeil sur leur General, ils ont à recognoistre en luy Iesus-Christ comme present.* De ces voeux & distinctions sont issües de terribles entreprises, iusques à attenter sur les vies & personnes des Princes, Roix, & Roines, cōme les histories du Pays bas, d'Angleterre, & dernierement de France en font foy, & dont nous dirons quelque chose sur la fin du regne du Roy Henry 3^e^.

Quant aux desordres survenās de ces deux Ordres d'observātins, M. Pasquier les descouvre par le menu, & le temps a verifiié le tout: adioustons ces mots. Comme ainsi soit (dit il) qu'ē leur petite observance, l'on ne face voeu, ny de virginité, ny de pouvreté, aussi y sont receuz indifferemment prestres, & gens laics, soyent mariez, ou nō mariez, voire ne sont tenus resider, avec les grands observantins, mais leur est permis d'habiter avec le reste du peuple, moyennāt qu'à iours certaīs & prefix, ilz se rēdēt à la maisō cōmune d'eux tous, pour participer à leurs chymagrées: tellement que suyvant ceste loy & reigle, il n'est pas impertinent de voir toute une ville (disons aussi tout un Pays, ou Royaume) Iesuite. La cōmunication qu'ils ont ensamble par le moyē des confessions, sert à esventer la proye, à descouvrir les secrets des grands & des petits. Et d'autant qu'ils sont particulierement affectionnez au Roy d'Espagne leur fondateur principal, pour lequel aussi ils font prieres particulieres & expresses ordinairemēt: ce n'est merveilles si depuis en France & ailleurs ces nouveaux freres ont tant travaillé pour le faire Monarche. Outre ce que dessus M. Pasquier adiouste, que les Iesuites nous appastellans de belles promesses, sont destinez pour agrapher tous nos biens, & se gorger de noz despoüilles: q̄ ce sont gēs entrez cōme timides regnards au milieu de nous pour y regner comme Lions: qui cōme les anciens harangueurs & enseigneurs d'un babil affetté gagnerēt petit à petit credit dās Rome, aussi petit à petit perdirent ils l'Estat selon le jugemēt de tous les politiques. Il n'en faut pas moins attendre des Iesuites, si dez le commencement on n'en extirpe la race & la racine.

*Le Roy d'Espagne principal apuy des Iesuites.*

Il infere aussi en ce mesme plaidoye l'advis & decret de la faculte de Theologie de Paris au College de Sorbone dez l'ā 1544 contenāt ce qui s'ensuyt tourné du Latin. Ceste nouvelle societe s'attribuāt, de nouvelle facon, un inacoustumé nō de Iesus, recevant si licentieusement & indifferemmēt, toutes person, nes tant criminelles, illegitimes & infames puissent elles estre, ne differans en riē d'avec les presteres seculiers, en habits exterieurs, en tonsure, en heures canoniq̄s, à dire à part, ou à chanter tout haut ez temples, au cloistre, & silēce, en chois de viandes & jours, en ieusnes & diverses loix, & ceremonies qui distinguent & concernēt les estats des Religions, ayans obtenu tant & si divers previleges, indults, & libertez, sur tout au regard des messes & confessions, sans distinction de lieux, ou de personnes: item en la charge de prescher, lire, enseigner au preiudice des Ordinaires du Clerge, des autres moines, voire des Princes & Seigneurs temporels, contre les previleges des Vniversitez, à la grād' foule du peuple: samble violer l'honesteté de la religiō monastiq̄, enerver les studieux, devotieux, & necessaires exercices des vertus, abstinēces, ceremoines & austeritez: voire dōne occasion deüe aux ordinaires: prive iniustement de leurs droits les S^rs^ temporels & Ecclesiastiques, introduit du trouble en l'Estat politique, & en l'Eglise, & entre le peuple beaucoup de querelles, de proces, de noistes, de debats, d'ēvies, de rebelliōs, & de scismes divers. Pourtāt toutes ces choses & autres dignemēt pesées & examinées: ceste sociéte samble perilleuse au fait de la religion, perturbatrice de la paix de l'Eglise, renversresse de la moinerie, & inventée pour ruiner plustost que pour edifiier.

*Sentence de la Sorbonne contre les Iesuites.*

Voyons ce qui s'ensuyt. Il n'y eut jamais (dit M. Pasquier, qui proteste estre fils de l'Eglise Romaine, & de vouloir vivre & mourir en la foy d'icelle) secte plus partiale, & ambitieuse, & dont les propositiōs fussent de plus pernicieuse consequence, que la Iesuitique. En ses principes elle est scismatique, & consequēment heretique. Il fait puis apres une conferēce d'Ignace avec Luther, & maītiēt qu'Ignace est plus à craīdre que l'autre pour ce que les consciences se laissent aysemēt surprendre & envyrer de la poisō des Ignatiens ou Iesuites, pour les estimer premiers protecteurs de la religion Romaine contre les heretiques, ores qu'il en soyēt les premiers dissipateurs, faisans contenance de soustenir l'Eglise de Dieu, ils la ruineront de fond en comble au long aller. Vn peu apres continüant de parler à toute la Cour, j'espere (fait il) vous monstrer que ceste secte par toutes ses propositions ne produit qu'une division entre le Chrestien & le Iesuite, entre le Pape & lesr Ordinaires, entre tous les autres moines, & eux: que les tolle-

rant

tant il n'y a Prince ou Potentat, qui puisse asseurer son Estat allencõtre de leurs attentats. Ceste secte a esté bastie sur l'ignorance d'Ignace, depuis elle a este entretenue, par orgeuil & arrogance de ses sectateurs. Il leur reproche apres que s'appellans Iesuites, ils degradēt les Apostres & anciens Chrestiens, blasphement contre l'honeur de Dieu, forcluent les fidelles de la societé de Iesus Christ. D'avantage qu'en Portugal, & aux Indes, ils se font appeller Apostres. Dit que comme quelques sectaires l'a 1262 surnōmez Iesuites, & autres tels orgueilleux ont esté mis en sens reprouvé, & abysmez par le Tout-puissant, nous n'en devons attendre autre chose, de ceste arrogāte & nouvelle secte de Iesuites, quelque prudence qu'elle apporte pour sa manutention. Que ces Ignatiens pour s'estre attribuez le nom de Iesuites meritent une mort honteuse: respondant puis apres au voeu des Iesuites touchāt le Pape, qu'ils eslevent par dessus toute superiorité terrestre: nostre creance (dit il) est tout autre. Nous recognoissons en France le Pape pour Chef & Primat de nostre Eglise, avec tout honeur & devotion: mais tel toutefois qu'il est subiect aux decrets des Cōciles generaux & oecumeniques: qu'il ne peut rien entreprendre sur nostre Royaume, ni contre la Maté de noz Roix, n'y contre l'autorité des Arrests de la Cour de Parlement, n'y pareillement au préjudice de noz Diocesains, dedens leurs fins & limites: Vn peu au desous: Iean Gersō (dit il) nous a enseigne par expres en un sien livre, où il monstre qu'on se pourroit passer de Pape en l'Eglise: qu'il est en la puissance d'un Concile general, d'oster un Pape de son siege, & d'y en eslire un autre pour subvenir aux affaires de l'Eglise: comme de fait il fut pratiqué aux Conciles de Constance, & de Basle. Apres avoir doctement plaidé pour les droits de l'Eglise Gallicane contre l'ambition des Papes, il adiouste: Introduisons en France, & ez autres Estats noz Messieurs les Iesuites, vous y establissez autant d'ennemis, si le malheur veut que le Pape ne les veuille guerroyer. Il descouvre puis apres leurs artifices, larcins, extortions, pipperies, impostures, & brigādages: mōstre par divers exemples, que ce sont mutins, semeurs de troubles, athées, & mocqueurs de Dieu. Et finissant son plaidoyé, dit à toute la Cour. *Vous Messieurs qui tollerez les Iesuites, serez aussi quelque jour les premiers Iuges de vostre coudemnation, quand par le moyen de vostre conivence, verrez les malheurs qui en adviendront non seulement en la France mais par toute la Chrestiētè.* L'Advocat du Maisnil qui plaida en ceste cause pour le Procureur du Roy, mit en avāt beaucoup de choses contre ces sectaires, & fit assez entendre que c'estoit vne peste dedās le Royaume. Mais pour ce qu'en ce temps le Roy estoit en son voiage de Bayonne, & que les conseils de la Roine & de la maison de Guise qui gouvernoyent tout, ne visoyent qu'à la ruine totale du Prince de Condé, de l'Admiral, & de ceux de la Religion: le procez des Iesuites fut pendu au crocq, tous les second & troisiesme troubles: puis les massacres survenās là dessus, les Iesuites dresserent les cornes à bon escient, & firēt des estranges menées, dont s'ensuivirent les horribles tragedies joüees sur la fin du Regne du Roy Henry 3e, & cōmencement de Henry 4e, comme nous verrons cy apres.

*Le President Brisson & les Conseillers executez par la Ligue à Paris l'ont senti depuis.*

Ces affaires de France ez années 60. 61. 62. 63. 64. & 65. qu'avōs toutefois escrit le plus succinctemēt qu'il nous a esté possible, (les renvoyant en gros à divers historiens qui en ont escrit) & le procez des Iesuites, nous ont retenu un peu plus long temps que ne pensions: ce q̄ nous a este besoing de faire pour la sympathie que les troubles de France ont eu avec ceux des Pays bas, ez poincts tāt de la Religiō, que de l'ambitiō des particuliers, plustost qu'à l'honeur de Dieu, & au biē publique: desquels deux poincts, les uns & les autres, assavoir en France ceux de Guise, & leurs adherens, au Pays bas Granvelle & ceux de sa sequelle, se sont couverts, & en ont prins le māteau, sous l'autorité des deux Roix, à la desolation & ruive de l'un & de l'autre Estat, comme les effects qui s'en sont ensuyvis le demonstrerōt par la deduction de ceste Chronique.

*Sympathie des troubles de France & des Pays bas*

Nous avons laissé les affaires des Pay bas, ez termes d'alteration & mescontentement des grands & des petits, pour l'introduction des nouveaux Evesq̄s, execution des Placcarts rigoreux, & observatiō du Cōcile de Trēte. Or si lors les Protestans de Frāçe par la paix & Edit solemnel de Ianvier, sambloyēt avoir quelque apparence de repos parmy le Royaume: ceux desdits Pays bas, durant tant de cavillations qu'ō cherchoit pour les amuser & endormir, leur pensant persuader que les placcarts seroyent moderez, qu'on n'y planteroit point l'Inquisition d'Espagne, & qu'on n'innoveroit rien quant aux Eveschez) estoyent plus animeusement (mais plus couvertemēt) poursuyvies que iamais. Car le Roy d'Espagne faisoit faire de merveilleuses executions de tous ceux que ses gens pouvoyent cognoistre estre de la Religion, les faisant mourir en prison, les uns par l'eau en des grandes cuves, ou tonneaux, autres par l'espée, les aucuns estranglez, autres, signament les femmes, enfoüyes vifves, quelques vns bruslez publiquement, mais non sans danger, & grand crainte que les Officiers avoyent de leurs personnes: le Cardinal de Granvelle y faisant par tout faire un extreme devoir. Ce neantmoins ceux de la Religion ne laisserent pas de presenter d'un commun accord leur confession de foy au Roy d'Espagne, & de la publier par tout avec une remonstrance au Roy & aux Magistrats desdicts Pays: contenant entre autres poincts. Que c'estoit chose dure & inique de juger & condampner les personnes avant que de les ouyr: n'estant possible

*La France en paix, les Pays bas en trouble.*

*Continuatiō des persequtions au Pays bas.*

sible d'entendre le droit d'une partie à laquelle on denie audience. Supplians à ceste cause le Roy & ses Magistrats de les vouloir entendre, & en ce faisant recevoir leur confessiõ: laquelle bien leüe, suffisoit pour monstrer qu'ils estoyent cõdampnez à tort, par forme de Iustice extrordinaire. Ce qu'ils disoyẽt venir de deux genres d'hõmes, transportez de cõtraires passions, & neantmoins tendãs à ce but, de forcer par importunité, les sentences des Iuges pour s'en servir à leur cruauté. Les uns poussez d'ũ zele inconsideré, appuyé sur un erreur commun & inveteré. Les autres par une certaine crainte qu'ils ont de l'Evangille, contraire à leur impieté, avarice, ambition, paillardises, homicides, yvrogneries, & autres meschãcetez, ausquels partant ils resistoyent de tout leur pouvoir. Que c'estoit une grande outrecuidance à l'homme d'ozer condammer cõme coulpable, celuy qui ne cõfesse, & ne s'appuye que sur Iesus Christ & sa parolle, pour ne vouloir maintenir les ordõnances forgées des hõmes. Qu'auparavant sevyr en leurs persõnes, il faloit les cõvaincre d'estre heretiques, par le texte de la Bible, ou de l'Evãgille, sãs pour toutes raisons opposer des feux, coupper des langues, & fermer avec agrappes les bouches de ceux, qui ne desirent que monstrer leur doctrine estre fondée sur la ferme pierre, qui est Iesus Christ, la parolle duquel est le seul glaive spirituel, qui y doit & peut remedier. Quant à leur cõfessiõ, qui estoit fort ample, pour ce q̃lle se peut voir ailleurs imprimée tout au long, nous en dirons seulement icy la substance en bref.

*Quelle estoit en substance la confession de foy des Protestãs des Pays bas.*

» Que Dieu est une essence spirituelle, que » nous appellõs DIEV *eternel*, incõprehensi» ble, invisible, cognu par le mõde cree, cõduit, » & gouverné d'iceluy, & plus manifestement » encore par sa saite parolle. Que tout ce qui » est cõtenu en la S^te^ Escriture, estoit creu par » eux, nõ tãt pour ce q̃ l'Eglise l'a receu & ap» prouvé telle, q̃ pour ce, q̃ le S^t^ esprit le tes» moigne au coeur des croyãs. Et se doit bien » chacũ garder d'y adiouster ou diminuer, bro» üillãt la sagesse humaine parmi la sapiẽce di» vine: tout hõme estant menteur, & sa sagesse » ne pouvant assuiettir Dieu. Que suyvãt ces» te verité ils croyẽt un seul Dieu en essẽce, & » subsistence de 3 persõnes, *Pere, Fils, & le S^t^* » *Esprit*, chacũ en sa subsistence distincte, & sa » proprieté à part. Que Dieu apres avoir crée » le ciel, & la terre, ne nous abãdõne poĩt à l'a» vẽture, mais nous conduit par sa providẽce. » Qu'il à crée l'hõme de la terre, fait & formé á » sõ image & sẽblance, bõ, iuste, saict, & tout » parfait. Que pour la desobeissãce d'Adam le » peché originel a esté espãdu au genre humaĩ, » sãs qu'il soit aboli par le bapteme: cõbiẽ tou» tefois, qu'il ne soit imputé à condãnatiõ aux » enfans de Dieu par sa grace. Que Dieu par » sa merveilleuse sagesse & bonte, s'est luy » mesme mis à chercher l'hõme, lors qu'il s'en» fuyoit de luy, & depuis a accompli sa promes» se faitte aux Peres anciens par la bouche des » saincts Prophetes, envoyãt son propre fils & » eternel au mõde, au temps ordõné par luy, » vray Dieu & vray hõme, avec toutes les in» firmitez de la nature humaine, excepté le pe» ché: & qui a este le grãd Sacrificateur, & s'est » presẽté en nostre nõ, devãt sõ Pere, pour ap» paiser son ire avec plaine satisfaction, en s'of» frãt soymesme sur l'autel de la croix, & espã» dant son precieux sãg, pour la purification de » noz pechez: aĩsi q̃ les oracles des Prophetes » contenoyẽt. Que par la grãde cognoissãce de » ce grãd mystere, le S^t^ Esprit viẽt apparoistre à » nostre coeur par uisve & vraye foy, laquelle » embrasse Iesus Christ avec tous ses merites, » & le fait siẽ, & ne cherche riẽ hors de luy, cõ» me sachãt q̃ tout ce qui est pour nostre sault, » est en luy, & qu'il n'est demy Saulveur. Que » les ceremoines & figures de la Loy ont cessé, » à la venüe de Iesus Christ, & les ombrages » ont pris fin: & q̃ pourtãt l'usage en doit es» tre osté d'ẽtre les Chrestiẽs, nous demeurãt » la verité & sustãce d'icelles en Iesus Christ, » en quoy elles ont eu accomplissement. Que » nous n'avons aucunes approches vers Dieu, » sinõ par un seul Mediateur & Advocat Iesus » Christ, n'estãt possible d'en trouver un plus » amy, ayãt mis sa vie pour nous, lors qu'estiõs » ses ennemis, ne qui ayt tant de credit & de » puissance au ciel, ne en la terre, ne qui si tost » soit exaucé, q̃ le fils de Dieu bien aymé. Que » partãt l'invocatiõ des saicts procede de def» fiãce de Iesus Christ, ignorãce de luy, seul vo» ye, verité, & vie. Qu'il y a une seule Eglise » catholiq̃ ou univer selle des fidelles, attẽdãs » leur salut par Iesus Christ, laq̃lle a esté dez le » cõmencemẽt du mõde, & sera iusq̃s à la fin: » & n'est située, attachée, ne limitée en un » certaĩ lieu, ou à certaine successiõ de person» nes, ains est espãdüe & dispersée par tout le » mõde, joincte neãtmois, & unie de coeurs & » de volontez en un mesme espoir, par la ver» tu de la foy. Qu'il se faut separer selon la pa» rolle de Dieu, de ceux qui ne sõt poĩt de ces» te Eglise, pour se renger à icelle: les marq̃s de » laq̃lle sõt la pure predication de la parolle de » Dieu, la pure administratiõ des sacremẽs, cõ» me Iesus Christ les a ordonnez, la discipline » Ecclesiastiq̃ pour corriger les vices, & (pour » abreger) qu'en tout on se regle selon la pu» re parolle de Dieu, tenãt Iesus Christ pour le » seul Chef. Que Dieu ayãt egard, à nostre in» firmité, nous a ordõné des Sacremens, pour » seeller en nous ses promesses, & nous estre » gage de la bõne volõté, & grace d'iceluy en» vers nous: & aussi pour nourrir, & soustenir » nostre foy: que partant ils sont signes visi» bles de l'Eglise invisible, par lesquels » Dieu besogne en nous par la vertu de son » esprit, & ne sont les signes vains & vuides » ayans Iesus Christ pour leur verité, sans » lequel ils ne seroyent rien. Qu'il n'y a

que

» que deux facremens, affavoir du Baptefme, » & de la Cene: le baptefme au lieu de la circō- » cifion, par lequel nous fommes receus en » l'Eglife de Dieu, & feparez de tous autres » peuples, & religiōs eftrāges, dediez à Dieu, » portans fa marque & fon enfeigne. Que le » Miniftre nous baille feulement ce qui eft vi- » fible, & noftre Seigneur nous baille ce qui y » eft fignifié invifible, affavoir fes dons & gra- » ces, lavant, purgeant, & nettoyant noz amez » de toutes ordures & iniquitez, renouvellāt » noz coeurs, & les rempliffant de toute cōfo- » lation, & affeurance de fa bonté parternel- » le, nous veftant le nouvel homme, & defpo- » üillāt le viel, avec tous fes faits: & ne doit ce » facrement eftre reiteré, & eft proufitable » aux petits enfans. Que le Sacrement de la » S^te^ Cene a efté inftitüé par noftre Seigneur » pour nourrir & fuftenter ceux qu'il a defia » regenerez & entéz en fa famille, qui eft fon » Eglife, qui ont deux vies, l'une charnelle, » l'autre fpirituelle. Qu'à ce Sacremēt Chrift » a ordonné un pain terreftre & vifible, qui » eft facrement de fon corps, & le vin de fon » fang, pour nous teftiffier, qu'ainfi que nous » prenōs, & tenons le facrement en noz mais, » & le mengeōs en noz bouches, & fuftēte no- » ftre vie: auffi par foy nous recevons le vray » corps de Chrift & fō propre fang: mais la ma- » niere par laquelle nous le mengeons, n'eft » pas la bouche, ains l'efprit par la foy. Et par- » ainfi Iefus Chrift demeure toufiours à la » dextre de Dieu, & ne laiffe pourtant de fe » communiquer à nous par la foy en une ma- » niere incomprehenfible. Que ce banquet » eft une table fpirituelle, en laquelle Chrift » fe communique à nous avec tous fes biens: » que le mefchant prent bien le facrement à » fa condemnation, mais non pas Chrift, qui » y eft fignifié par iceluy, & eft la verité du fa- » crement. Et pourtant que nul ne f'y doit » prefēter, qu'il ne foit biē efprouvé foy mef- » mes: que toutes les inventions des hommes » & broüilleries adiouftées audit facrement » font à reietter, & fe faut contenter de l'or- » dre inftitüé par Iefus Chrift. Que l'ordre po- » litiq des Roix & des Maigiftrats eft de Dieu, » & neceffaire, afin que le defbordemēt des » hommes foit reprimé, & que tout fe cōdui- » fe par bon ordre entre les humains, & pour » ofter l'idolatrie, faux fervice de Dieu, & le » royaume de l'Antechrift, & advancer celuy » de Iefus Chrift. Que chacun doit eftre fu- » biect aux Superieurs, leur payer les tri- » buts, les avoir en reverence & prier Dieu » pour eux. Qu'au temps ordonné de Dieu, » Iefus Chrift viendra du ciel corporellement, » & vifiblement, comme il eft monté, avec grā- » de gloire & maiefté, pour fe declairer eftre » Iuge des vivans & des morts, mettant en feu » & en flamme ce viel monde pour le confu- mer: &c. Telle fut la Confeffiō de foy des Pro- teftans de la Religion reformée du Pays bas, envoyée au Roy, avec leur requefte & re- monftrance: ce neantmoins les perfequtions n'en furent nulle part amoindries, ains les fit on plus cruelles en d'aucuns lieux qu'ōcques auparavant.

*Entreveüe des grands Seigneurs des Pays bas.*

Dont les affaires f'y trouvans en fi pitoya- bles termes, que chacun doüé de quelque ju- gement pouvoit facilement comprendre, que ces perplexitez, indignations, & humeurs ef- meües & irritées ne fe pourroyēt long temps contenir, n'y en cefte façon continüer, ains ef- toit apparent que bien toft elles fe defborde- royent en une commotion populaire, contre ces quatre poincts tāt efcriez, tels que l'Inqui- fition d'Efpagne, les placcarts rigoreux, l'infti- tution des nouveaux Evefques, & entrete- nemēt du Concile de Trēte. Et qu'à cefte cau- fe le trafique, & commerce accouftumé alloit de jour en jour reculant & diminüāt. Il eft ad- venu que prefques tous les principaux Seig- neurs des Pays bas, pour feftoyer quelques Seigneurs eftrangers fe font trouvez par en- famble tant à Breda, qu'à Hoochftrate, dont les aucuns par une condoleance, qu'ils avoyent du miferable eftat d'un Pays tāt floriffant (en- tre lefquels eftoyent, le Prince d'Orange, le Comte d'Egmont, le Marquis de Berghes, le Comte de Horne, le Comte de Hoochftrate, le Seigneur de Brederode, & autres affectez au bien & falut de leur Patrie) confiderans qu'on entendoit fi peu à y mettre de bonne heure l'ordre & remede convenable: apres avoir bien le tout debatu, & cognu que le peril eminent ne venoit d'aillieurs, que de tant de cruelles & horribles perfequtions, de la nouveauté des Evefchéz, de l'Inquifition, & du Concile: puis qu'on ne vouloit prefter l'oreille à ce que les villes, & eux avoyent fi fouvent & de bon ze- le propofé, & qu'on ne fe vouloit en rein ac- commoder aux humeurs des habitans, mais que de plus en plus on paffoit outre à toute rigueur. Finalement ils conclurent & promi- rent l'un à l'autre, de prendre cefte matiere à coeur, & de f'étre-ayder de confeil, de moyēs, & de leurs perfonnes, de tout leur pouvoir & bonne affection, à l'avancement du fervi- ce du Roy, à la confervation des Pays, & tran- quillité du Peuple. Surquoy Francois Bauduin duquel nous avons parlé cy devant à la confe- rence de Poiffi, (ayant auparavant efte banni de la ville d'Atras pour la Religion) fut mandé par ledit Seigneur Prince d'Orange de France, pour l'oüyr fur les difficultéz qui f'y reprefen- toyent: lequel apres fon ban revoqué par la chambre d'Arthois, à l'inftance de l'Archeve f- que de Cambray, f'en alla trouver ledit Seig- neur Prince en la ville de Bruffelles, où ayant communiqué avec luy, & avec les Seigneurs cy deffus: il dreffa un difcours en forme d'avis, fur le fait du trouble apparent pour le fait de la Religion, lequel fut envoyé au Roy en Efpa- gne, adreffé en fes mains propres: auquel eft monftré le vray moyen qu'il faudroit tenir

pour obvier à toutes esmotions, & pour extirper les sectes & heresies. Lequel discours encore qu'il soit un peu prolixe, pour de tāt plus rendre inexcusables devant Dieu & les hommes, ceux qui bouchoyēt les oreilles à si saints & salutaires advertissements, il nous à samblé bon de l'inserer icy.

*Discours de M. François Bauduin enseignant le moyen pour remedier aux troubles.*

» *Comme* ainsi soit que nous tous qui vivōs
» sous un Roy, soyōs tenus de chercher la cō-
» servation du bien & repos publique, ensam-
» ble l'entretenement de la grandeur & pros-
» perité du Roy, qui est le Chef du corps dont
» nous sommes les mēbres: I'ay estimé ne pou-
» voir estre reprins d'arrogance, si selon le
» petit don que j'ay receu du Seigneur, ie tac-
» he de discourir en bref, les moyens qu'on
» pourroit tenir en ce temps, auquel y a si grā-
» de diversité d'opinions, afin d'obvier á tous
» troubles & emotions, qui en pourroyent
» sourdre, ainsi qu'avons aprins par l'exemple
» de noz voisins, & quant & quant satisfaire
» tant qu'il est possible, à la volonte de nostre
» Roy & Sire, auquel par la commandement
» de Dieu nous sommes tenus d'obeyr, & de
» servir en tout ce qui est de nostre pouvoir.
» D'autant donques que par deça aussi bien
» qu'en Frāçe, Angleterre, & Escosse, mesme-
» ment en Allemagne (combien qu'il y ayt q̄l-
» que petite difference) une grande partie du
» Peuple se sent esmeu par l'exortatiō & doc-
» trine de ceux qui se nomment Evangeli-
» ques (pour ce que, comme ils disent, ils font
» profession de ne rien recevoir, s'il n'est ex-
» pressement contenu en la doctrine de l'E-
» vangille, & de la Bible) iusques à abandon-
» ner l'ancienne & accoustumée facon de ser-
» vir Dieu, comme d'aller à la messe, confesser,
» recevoir les pasques, ieuner par certains
» jours, aller en pelerinages, & autres sambla-
» bles exercices: pour s'adjoindre à une nou-
» velle doctrine & religion, qu'ils appellent
» reformée ou Evangelique. Il est question
» cōment suyvāt la volonté du Roy, on pour-
» ra maintenir le peuple en l'ancienne foy, sās
» ce pendant chercher aucune nouveaute, &
» si paravanture les moyens samblent diffici-
» les, ou bien impossibles, comment on pour-
» ra obvier aux incōmoditez, lesquelles pour-
» royent sourdre de la diversité, qui est entre
» les habitans du Pays.

*Diffinitiō de ce mot religion.*

» Premirement donques il est á considerer
» que quand on parle d'une Religion, ou Loy:
» s'entend de parler de la foy, & apprehension
» que les hommes ont cōceüe en leurs coeurs
» touchant Dieu & son service, & aussi touc-
» hant la doctrine de leur sault: ou bien on ne
» comprend par ce mot de Religion sinon l'e-
» xercice, & professiō exterieure, par laquelle
» on monstre au dehors ce que l'on croid, ou
» pour le moins ce qu'on doit croire au dedēs.
» Quant au premier il est asseuré, que ceux
» qui suyvēt la nouvelle religion, ont une fer-
» me persuasiō, & impressiō dans leurs coeurs
» que ce qu'ils font, & croyent est conforme
» à la parolle & commandement de Dieu, &
» qu'il faut sur toutes choses obeyr á sō Crea-
» teur, & plustost endurer la mort, & tous les
» tourmens du monde que de contrevenir à
» son escient à sa parolle, & commandemēt,
» en luy faussāt la foy. Veu donques que ceste
» maxime est emprainte aux coeurs des hom-
» mes, que c'est plus que raisō, que Dieu nos-
» tre createur nous donne telle loy comme bō
» luy samble, & qu'à nous appartient de luy
» obeyr sans nulle contradiction & exception
» quelconque. Laquelle maxime on ne sauroit
» aucunemēt arracher hors de leurs coeurs, &
» aussi n'y auroit il nul propos de le vouloir
» faire: il faut donc chercher autre moyē pour
» les destourner de leur foy. Plusieurs ont es-
» timé qu'il y faut proceder par force, & es-
» pouvantement, par feux, & flammes, & tou-
» tes sortes de tourmens, afin que ceux qui
» n'ont encore embrassé ceste foy, soyent par
» ce moyen intimidéz, pour demeurer en leur
» ancienne facon de faire: & certes ils sōt grā-
» dement abusez, ainsi que la raison & expe-
» rience quotidienne le demonstrent. Car cō-
» ment seroit-il possible de dominer sur la cōs-
» cience & l'esprit, par choses corporelles? cō-
» ment me pourroit on persuader, qu'un hō-
» me a mauvaise foy, lequel ie voy mourir cō-
» stamment & ioyeusement, sans qu'autremēt
» ie ne sache le fondement de l'un & de l'au-
» tre? Certes tout ainsi qu'il est impossible à
» tous Monarches du mōde d'empescher que
» le feu n'exerce sa chaleur quand il a quel-
» que obiect propre à brusler: ainsi est il impos-
» sible à tous hommes quelques puissās qu'ils
» soyent, d'empescher l'esprit de l'homme, de
» discourir & iuger comme bon luy samble, &
» de ne s'appliquer à ce qu'il trouve convena-
» ble à son impressiō naturelle: & qu'ainsi soit
» l'experience le demonstre iournellemēt. Car
» qu'estce qu'on a proufité d'avoir mis à mort
» tant de povres gens pour la foy? dequoy ont
» servy les feux, gibets, eschaffauts, tortures,
» & tourmens dont on a vse en Frāçe, en An-
» gleterre, & mesmement pardeca? certes icy
» ne sert ne puissance, ny authorite des hom-
» mes, ny l'aigreur de tous les tourmens du
» mōde. Les Roix d'Egipte ont este fort puis-
» sans, mais ils ne peurent onques dominer
» aux cōsciences du Peuple Iudaique: les Em-
» pereurs Romains tenoyent presques tout
» l'Vnivers en leur suiection, & si n'ont espar-
» gnè ni feu, ni flammes, ne croix, ne gibets, ne
» cordes, ne tortures, n'aucunes sortes de
» tourment qu'ils ont peu adviser afin de des-
» raciner la foy Christienne, & intimider leurs
» suiects pour les en destourner, & les retenir
» en leur ancienne foy & religion payenne: &
» toutefois ils n'ont en rien avancé leur en-
» treprise, mais au contraire ils l'ont fort re-
» cullèe: de sorte que les Chrestiens souloyēt
» deslors vser entre eux d'un commun pro-
verbe,

*On ne peut dominer par force sur l'esprit des hommes.*

verbe. *Que le sang des martyrs estoit la semence de leurs Eglises*. Et de fait Iulian l'Apostat Empereur, hõme malin & cauteleux, voyãt que pour extirper la Religion Chrestienne, tous ses predecesseurs n'avoyent riẽ profitté ; ains au contraire qu'elle estoit beaucoup augmẽtée par le moyen des persequtions, & que ceux qui mouroyent pour leur foy, tournoyent cela à grand gloire & loüange: il ne les voulut de là en avant plus persequter, ne par feu, ne par glaive, ne par aucune violence corporelle, combien qu'il leur portat une haine mortelle: mais tacha par douceur & persuasiõs les retirer de leur foy, & se deportant de toute violence exterieure, chercha toutes sortes de ruzes pour empescher leur multiplication : & de fait il en profitta beaucoup d'avantage, d'autant que les uns par avarice, les autres par ambition, se laissoyent persuader à ce, où on ne les avoit seu contraindre, ne par force, ne par menaces. Ie ne veux pas icy accõparer ceste nouvelle sorte de doctrine dont il est question avec la Religion Payenne (car ce n'est pas mon intention d'y interposer mon iugement): mais seulement je veux conclurre, qu'en ce qui gist en la persuasion du coeur, la violence corporelle n'y sert non plus, que la vapeur, ou vent du souffle, à empescher la chaleur du feu, comme l'experience de tout temps l'a monstré.

*L'avarice & ambition fait plus que les tourmens.*

Il reste donc pour les destourner de leurs opinions, qu'on leur persuade que leur foy n'est pas conforme à la parolle de Dieu (ainsi qu'ils se donnent à entendre) pour à quoy parvenir, il n'y a autre moyen, sinon qu'on leur donne audience libre, afin qu'ils puissẽt en toute liberté proposer leurs raisons & motifs, & que par la parolle de Dieu, on les convainque d'erreur & d'heresie. Que s'ils demeurẽt opiniatres, tant y a que quãd ceste dispute & remõstrãce se fera à la veüe de tout le mõde: ceux qui sõt infirmes pourrõt par ce moyen estre induits à ne suyvre leurs erreurs. Car quant aux opiniatres, tout ainsi que la remonstrãce ne leur serviroit de gueres, aussi beaucoup moins le feu, & la mort les pourroyent destourner de leurs opiniõs. Mais tãt y a, que ceux lesquels voyans mourir les autres en toute constance, prennent plaisir de rechercher leurs opinions, & qui par ce moyen viennent à cheoir au mesme inconvenient, seroyẽt entierement preservez, quand ils les oyrroyent estre convaincus par la parolle de Dieu, & par raisõs ausquelles ils ne sauroyent contredire. Si donc les Prelats & Evesques se confient en la bõté de leur cause, (ainsi comme selon toute raisõ ils doivẽt faire) il n'y a au monde meilleur moyen de parvenir à l'intentiõ du Roy, & empescher la multipliatiõ des sectes, que de conferer par ensamble en public, afin que tout le monde cognoisse, que c'est à fausses enseignes, que les autres se vãtent d'avoir la parolle de Dieu de leur costé. Car c'est une chose toute resolüe ; qu'incontinent que la verité est mise au paragon du mensõge, il faut necessairement qu'elle demonstre sa clarté, & obtiẽne la victoire, descouvrãt à la veüe d'un chacun, ce qui est faux & couvert. Et par ce moyen y aura un tresgrand bien, que ceux, lesquels ne savent maintenant que suyvre, en une si grande diversité d'opinions, pourront asseoir ferme jugemẽt de la verité apres avoir oüy les fondemens d'un costé & d'autre: moyennant qu'en la conferẽce toute confusiõ & desordre, toute crierie, & mesdisance soit eslognée. Ainsi qu'on a veu ez disputes & cõferẽces que St Paul a fait, tant envers les Iuyfs, que contre les Payẽs: lors incontinẽt ceux qui cherchoyent la verité, cogneurent qu'il avoit raison ; & que les autres estoyent en erreur. Ainsi au Concile de Nicée furẽt admis les Arriẽs de proposer en toute liberté leurs raisons & fondemens, & estans convaincus par la parolle de Dieu, d'erreur & d'heresie, furẽt cõtraints pour un tẽps de se deporter de leur entreprise: mais incontinent qu'on les persequta, ils eurent aussi tost grand nombre de disciples ; esmeuz les uns par misericorde, les autres par leurs fausses parolles, de sorte que cela fut cause de tresgrands maux, & inconveniens en l'Eglise. Mesmemẽt de nostre temps on a veu que par tout où les Anabaptistes ont esté persequtez ; ils se sont infiniment augmentez: & au contraire, là où ils ont esté oüys en dispute & conference publique ; & convaincus par la parolle de Dieu, d'erreur & d'heresie ; ils n'y ont eu plus nul credit du mõde. Voila la raisõ pourquoy Mahumet a tant soigneusement deffẽdu, qu'on ne vint iamais à debatre ou disputer sur les poincts de la Religion par luy introduitte: sachant bien que la verité estant une fois confrontée à ses mensonges, il faudroit necessairemẽt que sa doctrine s'en allat en fumée.

*On doit donner audiẽce à ceux de la religion.*

*St Paul a disputé contre les ennemis de la verité.*

*Machumet deffend de disputer de sa religion.*

Et de fait c'est la vraye marque de la verité, qu'elle desire d'estre cognüe, manifestée & debatüe, estant sẽblable à la palme, d'autãt plus qu'on la presse, & charge, tãt plus haut & droit elle s'esleve. Car ceste est la raison pourquoy les anciens ont ordonné de tenir tous les ans des Cõcilles libres & generaux: combien que par la corruption du temps plusieurs abus y ont esté entremeslez ; par l'ambition & avarice de ceux qui y devoyẽt opiner : tant y à que les heretiques & sectaires ne craignent rien au monde tant, que d'estre manifestez, soit en quelque Cõcile libre & general, soit en autre lieu, où les matieres soyent librement debatües d'un costé & d'autre. Ce qu'on void au jourd'huy manifestement aux Anabaptistes, lesquels fuyent toutes disputes plus que la mort. Que

si don-

» si donques ceux qui desirent extirper ceste
» nouvelle religion qui tant se multiplie, s'as-
» seurét bié de la bonte & verite de leur cau-
» se,& de la faussete de leurs adversaires:il n'y
» a moyen plus propre au monde que de ve-
» nir publiquemét en ce camp,& dóner libre
» audiéce & puissãce de disputer à leurs adver
» saires. Et certes s'ils maintiennét heresies, il
» ne faudra ne feux ne gibets,pour empescher
» le cours de leur doctrine,d'autant q̃ tãt plus
» elle se manifestera,& tant plustost elle s'es-
» coullera.

» Et ne sert à propos de dire qu'ils ont esté
» souvent oüys & cóvaincus: car ores q̃ ainsi
» fut,tãt y a q̃ la multitude du peuple, leq̃l s'y
» adonne à grands trouppes,vaut bien certes
» qu'on préne derechef ceste paine de les en-
» doctriner,en oyant & debatãt leurs raisons.
*Ceux de la Religion n'ót iamais esté ouys en patience.*
» Mais quãd tout est dit,ils n'ont iamais esté
» oüys en patience. Car dez q̃ Luther cómẽça
» à prescher de ceste doctrine en Allemagne,
» elle fut aussi tost condãpnée par le Pape, &
» persequtée par tous les Roix & Prinçes de
» la Chrestienté. Vne fois fut il appelle à estre
» oüy : mais c'estoit pour oüyr s'il se vouloit
» desdire,ou bien maintenir ses escrits, & sa
» doctrine, luy au cótraire ne protesta riẽ tãt,
» q̃ le desir qu'il avoit d'estre mieux enseigné
» & instruit par la S^te^ escriture. Et fut la pro-
» cedure sẽblable à celle qu'on tint cótre Iean
» Hus au Cócile de Cóstance, leq̃l ne fut on-
» ques oüy en ses deffẽces:mais aussi tost qu'il
» fut là arrivé,on luy mit en avãt certais arti-
» cles tirez par quelq̃ siẽ adversaire hors de ses
» livres,& on luy demãda s'il vouloit mainte-
» nir tels articles reprouvez & cõdãpnez par
» la S^te^ Eglise,& sur cela on dóna sẽtẽce,qu'il
» estoit heretiq̃ & condãpnable:ce que tout le
» móde voit estre cótre tout droit & raisó. De
» dire q̃ ceux cy ont esté cõdãpnez par autres
» Concilles precedẽs,n'est aussi á propos. Car
» s'il est ainsi( cóme on dit)il sera tãt plus aysé
» de les cóvaincre aussi maintenãt,d'autãt que
» les anciẽs n'õt iamais cõdãpné aucune doc-
» trine,sinó celle qu'ils iugoyẽt estre cótraire à
» la parolle de Dieu: laq̃lle ils ont alleguée à
» cest effect, ie dy pour cóvaincre les erreurs
» & heresies,de sorte q̃ maitenãt la voye sera
» froyée,& ne faudra sinó alleguer les mesmes
» escritures,pour aussi cóvaicre ceux cy, attẽ-
» du q̃ la parolle de Dieu demeure eternelle-
» mẽt,& l'escriture a maintenãt autãt de force
*La S^te^ escriture à autant de force que iamais pour convaincere les heresies.*
» & de vertu pour cóvaincre les heresies,q̃lle
» eut onq̃s. Mais de les vouloir cóvaincre par
» le seul nó & autorité de quelq̃ Cócile der-
» nier, sãs alleguer les escritures,&raisós des-
» dits Cóciles,seroit du tout hors de raisó. Car
» ils se sumettẽt de prouver, q̃ les Cóciles es-
» q̃ls leur doctrine a esté cõdãpnée,ne sót que
» Concilliabules,assẽblez & emologuez par la
» tyranie d'aucũs, lesq̃ls seuls y ont decreté ce
» qu'ils ont voulu,cótre l'autorité des escritu-
» res,sãs oüyr ou admettre leurs adverses par-
» ties. Et certes en l'Eglise anciẽne se sót trou-
» vez plusieurs saincts Evesq̃s lesq̃ls ont reiet-
» te aucũs Cóciles cóme suspects, & nó legi-
» times,ni fódez sur l'autorité de la parolle de
*Conciles reiettez par aucuns Evesques.*
» Dieu,ains plustost sur l'autorite des hómes,
» cóme nous lisós de Maximus Evesque de Ie-
» rusalẽ,& de S^t^ Hilaire Evesq̃ de Poitiers,voi
» re & aussi de S^t^ Athanase, Chrisosthome &
» Photinus. Si q̃ ce n'est pas sans raisós, q̃ be-
» aucoup de siecles apres eux,il y a eu des Có-
» ciles lesquels sót suspects à ces gens cy,mais
» quãt aux plus anciẽs, & receuz d'un costé &
» d'autre, ils sót cótents de les advoüer autãt
» qu'ils ont approuvé leur dire par la parolle
» de Dieu. Il ne reste dóc sinó qu'ó les oye,&
» escoutte leurs raisós,qu'on puisse cognoistre
» ce qui en est,& se garder de leurs erreurs &
» heresies,veu qu'il n'y a autre moyẽ au mó-
» de pour procurer la paix publique,& redui-
» re tous les suiects à une Religió. Que si leurs
» adversaires (tout ainsi comme s'il n'y avoit
» nulle controversie en ce poinct) s'attribüẽt
» le nó d'Eglise,& sans vouloir oüyr debatre
» leurs raisós par l'escriture,veulent q̃ tout ce
» qu'ils ordóneront,& decreteront, soit infal-
» liblemẽt tenu pour ordónance de l'Eglise,&
» par consequẽt de Dieu, ainsi qu'ils ont tout
» notoiremẽt fait au Concile de Trẽte dernier,
» auquel le Pape a esté chef,& ny a esté appel-
» lée l'adverse partie, sinó pour estre condãp-
» née & jugée selon les ordónãces de l'Eglise
» (cest à dire du Pape & des Prelats) où bien
» pour se desdire, & lors estre receuz en gra-
» ce: certes il n'y aura iamais moyẽ de les reti-
» rer de leur foy:veu q̃ ceste maxime demeure-
*La parolle de Dieu doit iuger les differens.*
» ra tousiours imprimée en leurs coeurs. *Qu'il*
» *faut en tout & par tout suyvre la parolle de*
» *Dieu, & qu'elle seule doit avoir l'autorité*
» *de juger toutes controverses, & de diffinir*
» *quelle est la vraye ou la fausse Eglise.* La-
» quelle maxime iamais ne pourra estre arra-
» chée par l'autorite d'hóme quelquonq̃, tant
» s'en faut que le Pape,& les Prelats, ayẽt ce
» credit envers eux,& beaucoup mois encore
» par feux & glaives:de sorte que quãd leurs
» adversaires ne leur voudroyẽt dóner libre
» audiẽce(cóme dit est)ains vser de violence,
» ils ne ferót sinó empirer leur propre cause,&
» rendre meilleure & plus favorable la cause
» de ceux lesquels ils tachent d'extirper.

» Puis donc q̃ c'est un poinct resolu entre
*S'il seroit bon d'empescher l'exercice de la religion.*
» toutes gens de sain jugemẽt, que qu'ãt à la
» foy & persuasion interieure, nulle voilence
» corporelle n'y peut mettre ordre, & faut q̃
» les hómes soyẽt cóvaincus d'erreur en leur
» conscience: il reste à voir sur le secód poinct
» que nous avós proposé:assavoir si on ne fau-
» roit pour le moins empescher l'exterieur e-
» xercice de leur Religion, en leur deffẽdãt de
» s'assẽbler, prescher, ou dogmatizer, ny de fai-
» re exterieuremẽt proffessió de ce qu'ils cro-
» yẽt au dedens. Et premierement en cas qu'il
» fut aucunemẽt faisable, si toutefois il seroit
bon,

bon,& requis de le faire. Or il est ainsi que toute Religion quelle qu'elle soit ne peut consister, si ce n'est qu'il y ayt quelques exercices & ceremonies exterieures, par lesquelles elle soit entretenüe : dont à bon droit souloit dire l'Empereur Gracian *qu'il estoit du tout necessaire que le Peuple fut maintenu en une discipline exterieure de quelque Religion, quelle, qu'elle fut, bonne ou mauvaise*. Car selon que le naturel de l'homme est enclin à vouloir assoppir sa cõsience,& à reietter le joug de Dieu, il est force qu'il soit bridé,& contenu en discipline, ou autremẽt il samblera à un cheval eschappé, s'adonnant à une licence desbordée, reiettant la crainte de Dieu & des hommes. Ne pouvant donques desraciner la foy que ceux cy ont en leurs coeurs, il n'est nullemẽt bon (encore qu'il fut faisable) de leur empescher leur discipline exterieure, & les exercices par lesquels le peuple est maintenu en sa religion, & en la crainte de Dieu,& du Magistrat. Si ce n'est qu'au lieu, qu'eux en leurs assamblées sont enseignez d'estre gens de bien, craignans,& portãs honeur au Roy, & à ses Officiers, on en veüille faire des meschants atheistes, libertins,& seditieux, perturbateurs de tout ordre & pollice. Et qu'ainsi soit, l'experience quotidienne le monstre evidemment : car nous voyons au jourdhuy un nõbre de ceux lesquels ayans reietté le joug de l'obeissance de l'Eglise Romaine, se mocquans de la messe, & des prestres, toutefois pour crainte de perdre leurs biens, ou leurs honeurs, ne s'estans voulus adonner à discipline & exercice de quelque autre Religion, estre devenus du tout atheistes, sans foy, & sans loy : mesmement il y en a non petit nombre de vilains libertins, lesquels font sectes à part eux, enseigneans qu'il ne faut servir Dieu exterieurement, par aucune forme ou discipline externe, ains seulement en esprit. Et sous ce pretexte ils s'adonnent à toute vilenie & abomination, à meurtres,& rapines, à incestes & adulteres, estimans que les choses de dehors ne servẽt de rien, moyenãnt que le coeur soit net, cõme ils se persuadent: voire & sont venus iusques là, que les uns se sont vantez d'estre Christ mesme, les autres l'Esprit de Dieu, les autres la Charité. Bref, ce sont gens du tout prophanes,& contempteurs de Dieu, & du Magistrat, maintenans qu'on ne peut user du glaive ne de superiorité entre les hommes, mais que l'esprit doit gouverner, & pousser le coeur de l'homme par tout où il luy plait. Ce qui n'advient par autre occasion, sinon d'autant que voyans les grands abus qui ont regne & regnent encore en l'Eglise,& d'autre costé ne leur estant loisible de s'adioindre à quelque discipline & exercice de religion, ils viennent iusques à la, q̃ d'estimer que la dissimulation n'est mauvaise, moyennant que le coeur soit bon, & se mocquẽt ainsi de la religion, laquelle ils fõt semblant tenir, ils ne peuvent tomber qu'ẽ un meschant atheisme. Et n'y a gens au monde plus seditieux, & perturbateurs de tout ordre que ceux cy, ainsi qu'a esté veu aux Anabaptistes de Munster, & leurs samblables: pour lesquels extirper, il n'y a meilleur moyen (qui voudra considerer toutes choses sans aucune passion) que de permettre, voire & commander expressement, que tous ceux qui font profession de la Religiõ (qu'on appelle reformée ou Evãgelique) ayent à s'ambler à la veüe de tout le monde, & entretenir bonne discipline, convenable à l'obeissance qu'on doit à Dieu, & au Magistrat, en corrigeant tous vices & debordemens. Car ores qu'il n'y eut autre bien : tãt y a que par ce moyen on gagneroit ceioinct (qui est de tresgrande importance pour la conservatiõ du repos public) qu'au lieu que tous les iours on voit pulluler nouvelles,& abominables sectes pleines de seditiõ,& mutinerie,& mesmẽt des horribles blasphemes contre la Ma[te] de Dieu, alors il n'y auroit que deux facons publiques à la veüe de tout le monde, se tenant chacune d'icelles à l'obeissance qu'on doit à Dieu,& au Roy. Et si tost qu'il y sourdroit quelq̃ nouvelle opinion, il seroit bien ayse d'y obvier par la parolle de Dieu. Mais pour autant que cecy samble à aucuns par trop estrange, de donner aux heretiques liberté de semer leurs heresies : regardons s'il est possible d'empescher qu'ils ne s'assamblent. Et certes si nous avõs egard à l'experience (parfaitte maistresse de toutes choses) on trouverra qu'il est autant possible de l'empescher, comme il est impossible d'empescher, qu'ils ne croyẽt ce qu'ils pensent estre convenable à la parolle de Dieu. Car je vous prie n'avons nous pas veu la grande puissance du feu tresvictorieux Empereur Charles 5[e] de tresheureuse memoire, laquelle faisoit trambler tout un monde? n'avõs nous pas veü la diligẽce presque incroiable dont il usoit, pour trouver moyen d'empescher que ceste religion ne s'advancat? n'avons nous pas veu la grãde rigueur des Placcarts dont il a use? Et à quoy tendoit il? sinon à empescher que ceste nouvelle Religion ne fut preschée, & que ceux qui en faisoyent profession, voulsissent se deporter de leurs assãblées, car il savoit trop biẽ qu'il ne pouvoit forcer leurs coeurs : & toutefois il n'a rien advance, quelques deffences qu'il ayt faittes. Peut estre qu'ils s'alloyent assambler en quelques Pays estranges, là où ils avoyẽt plus grande liberté: nenny non: mais au contraire tous les Princes de la Chrestienté ensamble, avec le Pape, estoyent resolus à les extirper,& ne leur donner aucune place, où ils se peussent retirer, & ce pendant tout à esté en vain. Comment pensons nous donc

*Abus en l'Eglise cause de grands maux.*

*Conseil, & ses raisons.*

que la puissance du Roy (qui n'est certes poït plus grande que celle de l'Empereur) le puisse empescher? veu que maintenant la France, l'Allemagne, l'Angleterre, l'Escosse, & tous les Pays d'allentour leur sont ouverts, pour s'y retirer, & vser de la liberté qui leur est icy deniée? là où ils ont tãt de Princes, & Roix, de leur costé? là où le nombre est multiplié par une infinité de milliers? là où les livres sõt veuz de chacũ? certes ceux qui dõnẽt ce conseil à sa Ma^te monstrent evidemmẽt, ou qu'ils sont despourveuz de sens, ou biẽ qu'ils cherchent d'establir leur propre grandeur, au domage du Roy & à la ruine du Pays. Qu'on regarde toutes les histoires du mõde, on trouverra que quand quelque nouvelle religion à esté fondée sur la persuasion interieure de la parolle de Dieu, que tous les efforts du monde, n'ont peu empescher que l'exterieure discipline d'icelle n'eut quant & quant son cours. Et de fait les Empereurs Romains, lesquels estoyẽt dix fois plus grands terriens, que ne sont les Roix les plus puissans d'au jourdhuy, n'ont iamais peu forcer les Iuyfs à recevoir seulement leurs statües en leurs temples. Aussi n'ont ils peu aucunement empescher les assamblées des Chrestiens, ores qu'ils n'eussent lieu au monde, où se retirer, sinon les bois, cavernes, & rochers, là oú ils aymoyẽt mieux vivre à la facon des bestes sauvages, qu'abandonner l'exercice de leur Religion.

*Les Chrestiẽ s'assãbloyen anciennement ez deserts.*

Ie ne veux pas debatre si la querelle de ceux cy est samblable à celle là: mais tãt y a qu'ils sont aussi bien persuadez en leurs coeurs, qu'ils suyvent la parolle de Dieu, & qu'il leur est cõmandé de s'assambler & prescher, comme ceux-là estoyent: laquelle persuasion ne leur pourra iamais estre arrachée par aucune violence, quelle qu'elle soit. Car ils disent entre eux que quãd on leur premetroit de croire ce qu'ils veulent, moyennant qu'ils se deportassent de dogmatiser, & de s'assambler, est autant, comme si on permetoit à un homme de vivre cent ans, moyennant qu'il ne print iamais refectiõ ny nourriture. Car ils maintiennent que la foy est entretenüe par la predication de la parolle, tout ainsi que la vie du corps s'entretiẽt par la nourriture du repas: & accommodẽt à cecy le passage de S. Paul disant, *que la foy vient par l'oüye*, ou par la predication. Messmement ils maintiennent fort & ferme, que l'Evangille n'est autre chose qu'une bonne nouvelle, laquelle se presche & anonce aux hommes, tellement que sans ceste predication, l'Evangille ne seroit rien. Voila pourquoy (disent ils) Christ cõmanda à ses Apostres en partãt d'eux, qu'ils allassent par tout le monde endoctriner & prescher l'Evãgille. Et quand il fut grefuement deffendu aux Apostres de ne prescher au nom de Iesus, ils respondirent, qu'il falloit plustost obeyr á Dieu qu'aux hõmes, de sorte que si on ne leur dõne à entendre, par quelque autre facon qu'ils sont en erreur, & que leur doctrine n'est pas cõforme à l'Evangille, c'est tout en vain qu'on leur veut deffendre leurs assamblées & predications.

*Math. 28.19 Marc. 16.15 Act. 4.19*

Mais posõs le cas qu'il y eut quelque apparence de le pouvoir faire: certes il y faudroit proceder, ou par rigueur & force, où bien par douceur & promesses: c'est à dire il faudroit necessairement ou les corrompre, ou bien les forcer à faire contre le tesmoignage de leur conscience, & fausser la foy qu'ils doivẽt à Dieu. Or il est asseuré que les cõstans & vertueux choisiront plustost mille morts, que de faire chose contre leurs consciences, si qu'envers ceux là on ne pourroit rien proufiter. Quãt aux autres qui par crainte ou esperance reniyeroyẽt la foy, laquelle en leur conscience ils tiendroyent pour bõne. Premierement ils offenseroyent tresgriefvement la Ma^te divine, & ne pourroyent sinõ damner leurs ames par cesté fausseté & simulation, d'autãt qu'ils pecheroyent doublement: premierement pour avoir embrassé l'erreur, & puis d'avãtage pour avoir faussé la foy & tesmoignage de leur cõscience, & avoir procedé en coeur double, là où Dieu requiert sur tout syncerité & rondeur, de sorte que ceux qui les forceroyent à cela, seroyẽt cause de leur plus griefve damnatiõ.

*Il ne faut esperer rien de bon de celuy qui pour le monde changera sa foy.*

Puis aussi quant aux hõmes, que scauroit on esperer de telles gẽs, lesquels pour l'honeur & bien de ce mõde, seroyent contens de renier le Dieu vivant? Car sans doute nulle ceux là renyent Dieu, lesquels pour quelque respect de ce mõde, font cõtre leur cõscience, & propre foy. De sorte que ceux qui dõnent ce cõseil au Roy de forcer, & corrompre ses suiets, afin de simuler autre religion que celle qu'ils tiennẽt en leurs coeurs, sont cause de la desloyauté qui se cõmet envers Dieu, & envers le Roy. Car certes celuy qui se porte desloyaument envers Dieu, ou pour crainte, ou pour esperance, est à presumer q̃ par les mesmes passions, il se portera aussi desloyaumẽt envers le Roy, là où le tẽps & l'occasion s'y adõnera.

*Celuy qui sera desloyal a Dieu, le sera bien aussi au Roy.*

Beaucoup plus prudẽment avisa Constantius pere de Cõstantin le grand, lequel cõbiẽ qu'il fut payẽ, & contraire à la religiõ Chrestienne, toutefois il appelloit en sa Court, & receut en sa familiarité les Chrestiens, lesq̃ls il voyoit prests d'abandõner plustost les biẽs & honeurs, voire & la vie prope, q̃ de se porter desloyaument envers le Dieu qu'ils adoroyent. Mesmemẽt il jugea que ceux là estoyent vrayemẽt dignes de son amitié, & leur cõmuniqua toutes ses affaires les plus intrinseques. Et de fait le Roy n'a suiets plus fidelles, que ceux là qui luy obeissẽt pour la cõscience, c'est à dire, pour ce que Dieu l'a ainsi cõmandé. Ceux donc qui faussent leur cõscience, ou pour complaire au Roy, ou bien

*Eusebe en la vie de Constantin Empereur.*

» biẽ pour autre respect particulier, monstrent
» assez qu'ils n'obeissent au Roy pour la consi-
» ence, mais plustost pour quelquelque affec-
» tion particuliere. Et s'ils ne font difficulté de
» fausser leur conscience allendroit du service
» de Dieu, certes il est à craindre, que quand
» quelque passion ou affectiõ les inciteroit, as-
» savoir ou crainte de mort, ou perte de biens,
» & credit, ou biẽ quelque chose samblable, ils
» ne feront aussi grand' difficulté de fausser la
» foy qu'ils doivent au Roy, si biẽ qu'ils faus-
» sent celle qu'ils doivẽt à Dieu, pour l'amour
» duquel, ils devroyent obeyr au Roy. De sorte
» que ceux qui donnent ce conseil au Roy, des-
» couvrent leur bestise, entant qu'ils veulent
» extirper ceux qui en simplicité & syncerité de
» coeur rendent obeissance à Dieu & au Roy.
,, Et quant à ceux qui procedẽt desloyaumẽt &
,, contre leur conscience, ils sont contens non
,, seulement de les souffrir, mais aussi leur faire
,, beaucoup de biẽ & d'honeur, & leur donner
,, des entremises, ainsi qu'õ à peu voir par quel-
,, ques exemples de ceux lesquels ayans autre-
,, fois fait profession de ceste religiõ, puis apres
,, sans estre cõvaincuz d'erreur, seulemẽt pour
,, parvenir à honeur & credit, ont tourné leur
,, mãteau. Mais l'experience à monstré, & mõ-
,, strera encore avec le temps, s'ils servent au
,, Roy en plus grãde syncerité & meilleure foy,
,, qu'ils n'ont servy à Dieu. Tant y a qu'enco-
,, re qu'on puisse forcer, ou biẽ corrompre ceux
,, de la religion, à abandonner leur religion, &
,, faire contre leur conscience: si est-ce qu'il ne
,, seroit nullement expediẽt, pour le biẽ public.
,, Mais comme i'ay dit, il n'est aucunemẽt pos-
,, sible de les empescher en cela, si ce n'est qu'õ
,, les veüille saccager & mettre à mort.
,, A' quoy certes malaysemẽt on pourra par-
,, venir: & ores qu'on puisse, si est ce qu'il ne
,, proufitera de riẽ, car en lieu d'un qu'õ tüera,
,, il en reviendra dix autres: car ceux qui meu-
,, rent ainsi constãment, plustost que de faus-
,, ser leur foy sont tenus pour gens de bien
,, du commun, & on a plustost egard à leur
,, constance, que non pas à la cause qu'ils
,, maintiennent: de sorte qu'un chacun pense
,, en soy mesme: voicy ceux qui choisissẽt plu-
,, stost une cruelle mort que de renier un seul
,, poinct de ce qu'ils pensent estre convenable
,, à la parolle de Dieu: & moy à grãd peine vou-
,, droy-ie souffrir mal en un doigt pour ma
,, foy, il faut donc dire que ceux cy soyent plus
,, gens de bien que moy. Et par ce moyen il
,, leur prend envie de rechercher la cause, &
,, viennent à tomber ez mesmes opinions: de
,, sorte que ce moyẽ ne peut causer sinon grãd
,, accroissement & multiplication d'iceux. Et
,, de fait eux mesmes s'y glorifient disans, que
,, *les cendres de ceux qu'on brusle sont les se-*
,, *mences de leurs Eglises.* Et mettent en lu-
,, miere des Histoires qu'ils appellent de leurs
,, Martyrs, par lesquels ils en tournent plus à
,, leur foy, que par autre moyen quelconque.

,, Tellement que ceux qui conseillent au Roy
,, d'user de tels moyens, sont bien abusez: car
,, outre ce qu'ils reculent plustost l'intention
» de sa Ma^te, encore mettent ils tout le Pays
» en une tresgrande desolatiõ, & danger tres-
» evident de prochaine ruine.
» Car on void à l'oeil les arts, mestiers, &
» trafiques, au moyen desquels ce Pays sou-
» loit estre fleurissant pardessus tous autres,
» aller presques en decadence, & estre trans-
» portez chez leurs voisins, anciens ennemis
» de la maison de Bourgogne & d'Austrice.
» C'est une chose presque incroyable com-
» bien de dommage ont aporté les persequti-
» ons de quarãte ans enca à la drapperie, say-
» terie, & tapisserie: lesquels mestiers comme
» propres & peculiers à ces Pays bas, l'on a
» chassé par ce moyen vers les François, An-
» glois, & autres nations. Ie laisse à parler d'u-
» ne infinité d'autres bons & proufitables
» mestiers, qui se sont retirez en Pays estran-
» ges, pour iouÿr de la liberté de leurs con-
» sciences.
» Car en general le traficque de la marchã- *Bonne consi-*
» dise en a esté mervilleusemẽt interessé, ainsi *deration tou-*
» que pourront tesmoigner plusieurs gens de *chant les*
» bien en Anvers, Lille, Tournay, Valencien- *trafiques du*
» nes, & autres villes samblables. Et de fait *Pays bas.*
» ceste occasion á esté l'une des principales,
» pourquoy ces années passéez, les Anglois se
» sont laissé persuader de se retirer d'Anvers
» à Emden, c'est à dire de la fleur de toutes les
» villes marchãdes, plaine de commoditez in-
» finies, à une villette si petite, obscure, & n'a-
» yant nulle commodité du monde. Mes-
» mement ils en sont devenus si fiers à l'occa-
» sion de ceste drapperie (despoüille de ces
» Pays bas de sa Ma^te) qu'ils ne se souciẽt, ou
» pour le moins font samblant de ne se sou-
» cier d'appointer, estimans que nous avons
» plus affaire d'eux, qu'eux de nous. Les
» François samblablement se vantent d'estre
» vestus de nous despoüilles, au moyen des
» marchants fugitifs pour la Religion, de sor-
» te que ce qui leur souloit servir de bride,
» pour les faire venir plustost à la raison en
» temps de guerre, les rendra maintenant plus
» fiers & mal-traictables. Outre ce que dens le
» Pays mesmes on sait assez qu'il y a des mar-
» chans bien suffisans, lesquels à ceste occasion
» refuzent de furnir aux finances en temps de
» necessité, craignans que le fait de la Religion
» ne serve à leurs ennemis, & à ceux qui ne
» tachent qu'a choses samblables, de les ren-
» dre confiscables.
» Mais sur tout est á considerer que le fait
» des armes & de la guerre, lequel a tousiours
» esté fleurissant pardeca, a sentu & sentira
» grand interest, en cas qu'on n'y pourvoye
» autrement. Car afin que ie ne touche à
» plusieurs gentilshommes, & autrement
» bons & fidelles soldats, lesquels pourroyent
» faire tresbon service à sa Ma^te. Ils se trouvẽt,

» maintenāt à recoy en leurs maisōs, craignās » pour ceste seule occasiō de s'employer à quelq » entremise que ce soit. Afin aussi q̄ ie ne die » que plusieurs autres, lesquels desiroyent de » faire bō service au Roy, mesmemēt de ceux » qui cognoissēt les assiettes & situations des » Pays, sō cōtraints de se retirer de leur natu- » rel vers leurs ennemis, postposās toutes cho- » ses du mōde à la liberte de leur cōsiences. Il » faut certes avoir egard que si quelque guer- » re survenoit, fut contre les Frāçois, Anglois, » ou autres Pays circonvoisins, on ne sauroit à » qui se fier. Et pour certaī les ennemis n'ou- » blieroyēt de faire leur proufit de ceste occa- » siō, pour brasser toutes sortes de trahisōs, & » d'ébusches, au grād desadvantage de sa Ma[te], » & de tout le Pays. Et est à craindre qu'entre » tāt de gēs, ils en trouverroyēt quelqs uns, les- » quels soubs couleur de chercher ceste liber- » te se laisseroyēt persuader d'ētēdre à nouve- » auté. Et ores qu'aīsi fut, si est ce qu'ū bō Ca- » pitaine ou Collonel, ne scauroit estre en re- » pos quant à cest endroit, car il ne pourroit » bonnemēt se fyer sur l'accoustumee vertu & » fidelité de ses soldats. Et quand la guerre ne » seroit ouverte, si est ce que s'ils avoyēt repos » & loisir, ils ne cesseroyēt d'user de ceste op- » portunité, à solliciter les habitans des villes » frōtieres à trahison & defection, selō qu'ils » sont tousiours aguettās apres quelque occa- ,, siō. Or que gens de basse conditiō, ayēt au- » cunefois moyēné de grādes trahisōs, il est as- ,, ses notoire, tāt par l'experience, que par les » histoires: & en peut rēdre bō tesmoignage la » derniere surprise d'Arras faitte cōme on sait ,, par le moyē d'ū povre viellard nōmé Grisart ,, *(dōt nous avōs parlé cy devāt au livre de 8e)* ,, sās ētremise aucune, sinō qu'il estoit un de la ,, garde des portes. Et d'autre costé que l'af- » fectiō de pouvoir vivre & servir Dieu en li- ,, berté de consience, est d'une si grāde force, ,, qu'elle fait oublier toutes autres affectiōs & ,, passiōs, quelques vehemētes qu'elles soyēt, ,, un chacun le peut voir s'il n'est despourveu ,, de tout sens & entēdemēt. Car tant s'ē faut ,, qu'elle ne pourroit faire oublier l'affectiō q̄ ,, les suiects portēt naturellemēt à leur Roy, ,, qu'on void ordinairemēt qu'elle alliene les ,, coeurs des peres & meres de leurs enfans ,, voire fait oublier soy mesmes, de sorte qu'ils ,, ne font difficulte d'exposer, leurs corps » aux flāmes ardātes, & à toutes sortes de tour- » mēs, & d'abādonner fēme & enfās, mesme- » ment ne leur laisser que povreté & infamie, » plustost que de perdre ce biē, au prys duquel ,, il n'y a chose du mōde qu'ils estimēt. Si que ,, ce n'est de merveilles qu'ō tiēt pour certain ,, que plussieurs entre les Gascōs & Proven- ,, caux durāt les persequtions de Frāçe, pour ,, le fait de la Religion, ont traité de se rēdre ,, tributaires au Turc, esperās q̄ pour le moins ,, on les laisseroit vivre en ladite liberté, que ,, sur tout ils prisoyēt. Et peut estre l'eussēt ils ,, mis en executiō au grād dōmage de toute la

*Les Gascons & Provencaux se sont voulus rendre tributaires au Turc durant les persequtions de la religiō.*

» Christiēté, si un seul respect ne les en eut de » stournez, assavoir qu'il leur sembloit chose trop ,, griefve de dōner leurs enfās premiers naiz au ,, grād Turc pour estre instituez en la religion ,, Mahumetique. Car certes ceste affectiō est in- ,, croyable & surpasse toutes les autres quelles ,, qu'elles soyēt, ainsi q̄ les exēples de tous āages ,, tesmoignēt suffisammēt. Ce qu'estāt de bien ,, pres cōsideré, & veu aussi la grāde diversité des ,, humeurs et conditiōs des persōnes, ne seroit ,, chose fort estrāge, si en une si grāde multitude ,, de ceux qu'on persequte, pour le fait de leur ,, cōsiēce, il se trouva quelqs uns plus soudains, ,, ou biē plus vindicatifs & impatiēs que les au- ,, tres, lesquels ne fissēt difficulte d'ēprendre tels ,, exploits; voire & fut ce seulemēt pour vēgeāce ,, du grief tort qu'on auroit à ceste occasion fait ,, à leurs parēs & amis. En quoy certes est grā- ,, demēt à cōsiderer, que cōme ainsi soit qu'il n'y » a force ne rāpart qui maintienne les Roix en » leurs grādeurs & puissāces, autāt que la bien- » veuillance & fidelle amour des suiects: Icy au » contraire le Roy ne fait que provoquer leur » haine allen-contrē de sa Ma[te] & mesmement » de ceux, lesquels autrement sont gens de bien » & vivent sans reproche.

*Les forteresses ne maintiēnent pas tāt les Roix que l'amour des suiets.*

» Que si les Inquisiteurs & leurs sāblables ne » craignēt les Huguenots à cause (cōme ils disēt) » qu'ils n'ōt pas le sēs de se vēger, pour ce qu'ils » maītiennēt qu'il faille rēdre le biē pour le mal: » toutefois ils peuvēt biē avoir oüy le cōmun » proverbe, que *la patience trop souvēt offensee ,, se tourne finalemēt en fureur*: & s'ils ne sōt du » tout despourveuz de sens, ils doivēt biē pēser » que tous les parēs, amis, & alliez de ceux qu'ō ,, persequte, ne sōt pas pourtāt tous d'une mes- ,, me intētion ne patiēce, qu'ils puissēt ainsi pas- ,, ser le tort qu'ils estiment avoir receu, de sorte ,, que, ores qu'il n'y eut nul dāger qu'ils deussēt ,, entreprendre quelque chose contre sa Ma[te], ,, ou biē à la diminution de ses Estats, tant y a ,, qu'ils porteront une haine irrēconciable à ses ,, officiers, & estimeront que ceux là, ou pour a- ,, varice, ou pour quelque autre affection par- ,, ticuliere, ayēt pourchasse la ruine d'eux & de ,, leurs parēs: au moyē de quoy y aura tresmau- ,, vaise intelligēce entre les suiects du Roy, qui ,, est une chose cōme chacun scait de tresgrāde ,, importance & consequēce, ainsi qu'on a peu ,, voir ez troubles de France, lesquels en partie ,, ont prins leur orignie de telles occasions. Et ,, est chose manifeste, que si le Roy Henry, ou ,, biē son Pere le Roy François, eussent de leur ,, tēps permis à ceux de la religiō libre exercice ,, d'icelle, les bridant de bonnes loix & pollices, ,, plustost que de prester l'oreille, à ceux qui ,, n'estoyēt alterez que du sāg de leurs suiects: ,, certes ils eussēt laissé l'estat de leur Royaume ,, beaucoup plus heureux & fleurissant, & eus- ,, sēt aysemēt obviē à tant de calamitez qui de- ,, puis y sont survenües. Ie scay bien qu'il y en ,, a qui disent, que pardeca il n'y a riē à craindre ,, de sāblable, veu le petit nōbre qui y est, & que ,, pourtant ce n'est pas raison que pour une

*La source des troubles de France.*

,, poig-

poignée de gẽs, mesmement de petite qualite & vile condition, on introduise quelq̃ nouveauté. Mais certes ceux qui tiennẽt un tel langage, descouvrẽt bien ou leur ignorance par trop lourdre, ou leur malignite insupportable. Et de fait il n'y a pas lõg tẽps qu'en Frãce ceux qui cherchoyẽt de se faire grãds aux despens du povre peuple, semoyẽt de sẽblables propos, quãd il estoit questiõ de chercher remede cõvenable aux inconveniẽs qu'õ veoit se pãcher sur tout le Pays. Car ils donnoyẽt à entẽdre à la Roine Mere, q̃ ce n'estoyẽt qu'ũ tas de coquins, & gẽs de basse conditiõ, qui s'estoyẽt rangez à la religion, & qu'à cause de ceux là on ne devoit riẽ innover. Et toutefois quãd il estoit questiõ de rẽforcer l'Inquisitiõ, & la rigueur des placcarts, ils sçavoyẽt tresbiẽ crier q̃ tout le mõde devenoit Huguenot, & que si on n'y mettoit ordre, l'ãciẽne religion s'en alloit du tout à neant, voire & appelloyẽt les Huguenots, *Plus q̃ d'autres*. Ce n'est dõc pas merveille si le mesme adviẽt pardeça entre ceux qui sõt poussez de sẽblable affectiõ. Car s'il est questiõ de dõner assistẽce aux Inquisiteurs, d'instituer Evesques nouveaux, d'envoyer garnisons aux villes: ils savẽt fort biẽ remõstrer, que si on n'use de rigueur extreme, & de grãde diligence, qu'il ny a point d'ordre pour maintenir l'anciẽne religion: & ne fõt qu'importuner la Court de leurs plaintes continuelles, remonstrans l'incroyable multiplication des heretiq̃s. Mais s'il est questiõ de trouver quelque doux & cõvenable moyẽ pour mettre le Pays en repos, sãs vne si grãde effusion de sang, lors ils disẽt qu'il y a si peu de Huguenots, & de si petite qualité, que pour le respect d'eux on ne doit rien innover. De sorte qu'un chacun peut aysemẽt appercevoir, que leur but n'est, sinon de se maĩtenir en leurs Estats & richesses, voire & fut ce à la totale ruine des Pays de sa Maie. Parquoy il faut que ceux qui cherchẽt à bon esciẽt la conservation de la grandeur du Roy, & du salut de ses suiects, les reittẽt cõme suspects, & eux mesmes facent diligẽtes informations & enquestes, du nõbre, qualite & de la preudhomie de ceux qui desirent estre fideles suiects du Roy, moyẽnant qu'ils puissẽt satisfaire à leurs consciẽces: & certes on en trouverra plus grãd nombre que cõmunemẽt on n'estime. Que si tant seulement on regarde la multitude de ceux qui se sont retirez en Angleterre, tant à Londres, qu'à Sandtwyck, où ils ont leurs assẽblées publiques en nõbre infini: puis qu'on se tourne vers ceux qui se sont retirez en Frãce, aussi en tresgrãd nombre: de là qu'on face monstre de ceux qui sõt à Frãcfort, à Strasbourg, à Heidelberg, Franckẽdal, Cologne, Aix, Dousbourg, Emden, Geneve, Hambourg, Bremen, & autres villes d'Oostlande, certainement i'estime qu'on en trouverra plus de cent mille. Et quãt à ceux qui sont encore dedẽs le Pays, c'est une chose toute notoire qu'il y en a encore beaucoup

*Grande quantite des patriez des Pays bas en divers lieux pour la religion.*

d'avantage. On a veu à Tournay qu'ãd quelques fois ils se sont assẽblez ou pour chanter leurs pseaumes, ou biẽ pour faire leurs predications, qu'aucunefois ils se sont trouvez 4 à 5000 personnes. Le sẽblable a on veu notoiremẽt à Valẽciennes, sãs ceux qui se sont tenus couverts en leurs logis. Et de fait il n'eut esté besoin de garnisõs qu'on y a envoyees, si la multitude n'y eut este si grãde. On estime qu'à Lille il n'y en a gueres moins. Qui voudroit maintenãt cõsiderer les villettes, & villages circonvoisins; on y en trouvera certes un nõbre infini. Qu'õ vienne puis apres en Flãdre, & singulieremẽt en la partie qu'õ appelle WestFlãdre: c'est une chose incroyable de la multude qu'il y en a & quelq̃ diligẽce & poursuite q̃ face le Doyẽ de Renay, si void il à l'oeil qu'il pert sa peine. N'a on point veu à Messines (si biẽ me souvient) sept à hvit cens hõmes de village venir forcer les prisõs & en delivrer un prisonier, sãs q̃ iamais on eut peu savoir qui c'estoyẽt, ou qu'on se soit quelque part aperceu de leur defaut? Ie laisse Gand, ie laisse Bruges, & Ypre, où il y en a neantmoins tresbõne quãtité. En quel nõbre s'assẽblẽt ils en Anvers? certes la chose est par trop notoire: & à Brusselles où la Court est? si ne les sauroit on empescher qu'ils ne s'assẽblẽt en asses bõ nõbre. Que diray-ie de Hollãde, de Zeelande, de Geldre, & de Frise, où il sẽble qu'ils ont une liberté plus grãde? & de fait les Officiers ne les ozẽt desormais plus executer ny rechercher, par la torp grande mulitude qui y est. N'a on point veu à Vtrecht ville episcopale & pleine de puissãs chanoines, un hõme de leur parti q̃ se nõmoit Thys, ou biẽ Stevẽ, leq̃l a presché publiquemẽt en chaire tout le lõg d'une annee ceste doctrine à la veüe de tout le mõde, maugré tous ceux qui s'opposoyẽt: & cõbien qu'ils faisoyẽt extreme diligẽce & poursuytte, ils ne peurẽt onq̃s l'apprehẽder, d'autãt q̃ tout le peuple ensẽble l'accõpagnoit au dehors, & dedens l'Eglise: si qu'aucunefois il estoit porté sur leurs espaules, & logé tãtost en une maisõ tãtost en une autre, sãs qu'õques on en peut venir à bout. Par où certes on peut voir ouvertement si le nombre est si petit cõme aucuns maintiennẽt. Voire & par leurs propos de table, & autres devises on peut entẽdre, qu'ils ne se plaignẽt sinõ qu'õ ne leur peut asses furnir de Ministres & Predicants. Certes si tous estoyẽt assẽblez en un lieu, tãt ceux qui se sõt retirez, que ceux encore qui y demeurẽt, ie ne doute pas q̃ pour le moins, on en trouveroit 2 ou 3 cẽs mille. Que si on veut avoir egard à ceux lesq̃els sõt biẽ de mesme opiniõ avec ceux là, & toutefois encore dissimulẽt, attendans quelque changement & opportunité plus commode: il croy certainemement que leur nombre conioinct ensamble, surpasseroit, ou bien certes egaleroit le nombre des autres. Car en quelle compaignie se peut on aujourdhuy trouver, soit aux villes, ou aux champs, soit aux chariots, ou

» aux bateaux, que tousiours n'y entreviene
» quelque propos de la religion, & quelque
» dispute, soit du Pape, ou des prestres, des re-
» liquaires, indulgẽces, purgatoire, ou d'autres
» choses sẽblables. De sorte q̃ ceux qui main-
» tiennent que le nõbre est si petit, qu'à cause
» d'eux on ne doive riẽ innover ou chãger, mõ-
» strẽt biẽ qu'ils nont nul sens ny jugemẽt, ou
» biẽ qu'ils voudroyẽt regner seuls au mõde.

*Que ceux de la religion ne sont pas tous gens de basse condition.*

» Quãt à ce qu'ils disẽt que ce sont tous gẽs
» de basse conditiõ: on a biẽ veu le cõtraire en
» Allemagne, Frãçe, Angleterre, Escosse, & Da-
» nemarc, où nõ seulmẽt le cõmun populaire,
» mais aussi les Princes & Roix ont ẽbrassé ce-
» ste religiõ: & n'est à douter si on se pouvoit
» descouvrir sans dãger de perdre la vie, ou les
» biẽs, qu'aussi pardeçà une grãde quãtité des
» gẽtilshõmes, & gẽs d'estoffe se declareroyent
» de leur parti. Mais encore q̃ la multitude ne
» fut pas si grãde, voire & qu'il n'y en eut que
» biẽ peu: si est-ce neãtmoins qu'il est conve-
» nable à la clemence d'un Roy d'avoir egard
» au salut du moindre de ses suiets, tant qu'il
» luy est possible, suyvãt l'exẽple du bon Pa-
» steur qui nous est proposé en l'Evangille, le-
» quel abandõnoit les nonante & neuf ovail-
» les, pour aller chercher une seule laquelle e-
» stoit perdüe, & apres l'avoir trouvée pria
» tous ses Amis, pour s'esioüyr ensamble avec
» eux, à cause de ceste seule brebis retrouvée.

** Traianus.*

» On lit d'un Empereur * Payẽ lequel souloit
» dire ordinairemẽt, qu'il aymoit mieux sauver
» un siẽ bourgeois & suiect, q̃ de deffaire un
» cãp d'ennemis: o sentẽce digne d'ũ Monar-
» che & Empereur. Et de fait les loix romaines
» tesmoignent qu'il vaut mieux absoudre le
» coupable, que condãpner l'innocent. Ceux
» donc qui estimẽt qu'õ ne doit avoir egard à
» ruiner (tãt qu'ẽ eux est) & ames & corps des
» povres suiects du Roy, monstrẽt bien qu'ils
» n'õt iamais entẽdu, que c'est que requiert, ie
» ne dis pas la crestienté, mais l'humanité,
» & singulirement la clemence d'un Roy, le
» nom de laquelle, luy rẽd sa renommée plus
» glorieuse, que tous les trophées & victoires
» qu'il sauroit obtenir sur ses ennemis.
» Mais on dira que ceux-cy sont gens mes-
» chãts & profanes, & qu'ils corrõpẽt les au-
» tres. A quoy ie respõs, que horsmis le seul
» poinct de la religiõ (de laquelle ie n'ay en-
» treprins icy de juger) on trouvera qu'ils sõt
» au reste gẽs de biẽ, craignãs Dieu, rẽdãs tou-
» te obeissãce, au Roy, & au Magistrat, & ne
» faisans tort à persõne du monde. Et cõbien
» qu'il y en ayt entre eux qui se couvrent de
» leur nõ, qui sont autres, cela n'advient par
» autre occasion, sinon pour ce qu'on ne leur
» permet poĩt d'exercer leur discipline & reli-
» giõ, ainsi cõme ils voudroyẽt biẽ. Et quãt au
» poĩct de leur religiõ, elle sera telle qu'õ vou-
» dra: mais si est-ce qu'ils ne sont pas tous per-
» sequtez tãt pour suyvre heresie & erreur,
» cõme pour estre cõstãs & fidelles en ce qu'ils
„ pensẽt estre conforme à la volonté de Dieu.
„ Car on leur premet de croire ce qu'ils veu-
„ lent (& de fait on ne les sauroit empescher)
„ moyennãt qu'ils veulẽt estre desloyaux & hy-
„ pocrites. Et puis qu'ils se submettent à estre
„ mieux enseignez par la parolle de Dieu, il n'y
„ a point de raison de les estimer ainsi mes-
„ chans comme on fait.

*La plus part des gens savans & bons esprits sont de la religion*

„ Davãtage il faut maugré que nous en ayõs,
» que nous cõfessiõs que les plus grãds & meil-
» leurs esprits, & les plus doctes és lettres, maĩ-
» tiennẽt leur parti, je ne veux pas despriser les
» autres. Mais si est ce que si on postpose tout
» preiugé, & affectiõ, on trouvera que les plus
» singuliers esprits ont esté & sont encore des
» leurs. Mesmemẽt la restauration de plusieurs
» arts & sciences, lesquelles estoyẽt ensevelies
» en tenebres, est procedée d'eux. La cognois-
» sãce des lãgues, & singulierement de la Grecq̃
» & Hebraique a esté plus cultivée par leur la-
» beur & industrice, que par nul des autres. Et
» plusieurs choses & secrets tãt de la Theologie
» que de la cognoissãce des histoires, ont esté par
» eux produittes en lumiere. Bref leurs adversai-
„ res mesmes sõt contraincts de confesser qu'il
„ y a entre eux des hommes tressinguliers en
„ toutes sortes de siẽces: outre, q̃ leur vie (cer-
„ tes de plusieurs d'ẽtre eux) est irreprehẽsible.
„ Ores dõques qu'il n'y eut pas si grande multi-
„ tude cõme il y en a, toutefois on devroit avoir
„ respect, qu'õ ne ruina, & chassà ceux q̃ Dieu
„ à doüé de graces si excellentes: & qu'õ ne pri-
„ va le Roy & ses Pays de si grãd biẽ, en chassãt,
„ & meurtrissãt ceux lesquels pourroyẽt grãde-
„ mẽt servir ou de conseil, ou d'eruditiõ, ou de
„ quelque autre moyẽ. Veu qu'on trouvé or-
„ dinairemẽt qu'ils ne desirẽt sinon rẽdre toute
„ obeissãce à sa Ma^te, & de la servir de corps, &
„ de biẽs: pourveu seulemẽt qu'õ leur laisse l'e-
» xercice de leur religion libre. De sorte q̃ pour
» conclusion, s'il plaisoit à sa Ma^te, octroyer ceste
» liberté, nõ seulemẽt elle pourroit parce moyẽ
» obvier à tous troubles & incõveniẽs lesq̃s sõt
„ survenus en Frãçe & autre part pour ceste oc-
„ casiõ: mais ausi ce seroit un moyẽ par leq̃l ses
„ suiects seroyẽt induicts à s'employer un chacun
„ selõ sa vocatiõ au service de sa Ma^te & à l'estre-
„ tenemẽt du salut & repos publique. Attendu

*Il faudra à la fin malgré qu'on en ayt accorder liberté de religion.*

„ mesmemẽt qu'à la fin il y faudra venir avec le
„ tẽps, voire & fut-ce apres sõ decez, ainsi qu'ẽ
„ tous Pays ou sẽblables accidẽs sont survenus.
» Il reste que nous cõsiderions les inconveniẽs
» qui en pouroyent sourdre, lesquels ie trouve
» estre deux principaux. Le premier que si on
» leur permettoit l'excercice de leur Religiõ, ils
» se pourroyẽt multiplier de sorte, que l'ancien-
» ne Religiõ s'en iroit du tout à neãt: ce q̃ le Roy
» ne voudroit souffrir en sorte du monde. L'au-
» tre est, qu'on tiẽt cõmunemẽt qu'ẽ un Pays il
„ n'y peut avoir deux Religiõs diverses, sãs grãd

*Responce à deux obiectiõs l'inconvenient.*

„ trouble & desordre. Quãt au premier il faut
» entendre, cõme aussi nous avõs veu parcyde-
» vãt que toutes religions sont fondées, ou sur
» l'auto-

„ l'autorité de Dieu, ou sur l'autorité des hõ-
„ mes. Car une religiõ se peut fonder sur l'au-
„ torité des hõmes, quãd ayans egard à ce que
„ noz ancestres ont fait & suivy, ou à ce que
„ nostre Roy veut, ou biẽ à ce que quelq̃ grãd
„ persõnage nous cõmãde, nous fondõs nostre
„ religion sur le respect d'iceux, sãs avoir au-
„ trement quelque ferme raison, ou sentimẽt
„ en noz coeurs, que nous faisons biẽ ou mal:
„ ainsi que les Turcs, Payens, & idolatres ont
„ presq̃s tousiours fait, voire & la plus grand'
» part du monde fait encore au jourdhuy, chã-
» geans leur religion & facon de servir Dieu,
» tout ainsi, & aussi souvent, qu'il plait à leurs
» Roix, ou aux personnages ausquels ils don-
» nẽt ce credit. Ainsi que les Romains ont an-
» ciennement changé leurs sacrifices & cere-
» monies, voire & accreu le nombre de leurs
» dieux, à l'appetit de leurs Põtifes, Aruspices,
» Roix, & Empereurs: les Gaulois à l'appetit de
» leurs Devins & Druides: les Egiptiẽs, à l'ap-
» petit de leurs prestres: les Perses ainsi com-
» me leurs Magiciẽs leur donnoyẽt à entẽdre,
» & leurs Roix leur cõmandoyẽt. Or d'autant
» que ces religions ne procedẽt pas du coeur
» craignant Dieu & religieux, mais plustost du
» respect & reverence des hommes, il est bien
» ayzé d'empescher leur cours, & d'y en
» planter une autre par moyẽs humains, cõme
» par armes & violence. De sorte qu'il n'a pas
» esté mal-ayzé aux Romaĩs d'introduire leurs
» dieux, & leurs religiõs en la Grece, & autres
» pays par eux conquestez, lesquelles n'esto-
» yẽt fondées que sur l'authorite de leurs Pin-
» ces & Roix. Mais si la Religiõ est fondée sur
» l'autorité, & la parolle de Dieu, ou sur le tes-
» moignage des consciences, soit à bonne rai-
» son ou autrement, la force & violence ex-
» terieure n'y peut du tout rien, cõme nous a-
» vons monstré: & n'y a moyẽ au monde pour
» empescher le cours d'icelle, sinon en remõ-
» strant que le fondemẽt est mal mis. Parquoy
» si le Roy veut maintenir l'ancienne Religiõ,
» & empescher le cours de la nouvelle, il est
» besoin de leur donner liberté d'estre oüys,
» afin qu'ils puissent estre convaincus, & que
» tout le mõde cognoissãt en quoy gist l'abus
» se retire de leur accoictãce. Et si c'est heresie
» ce qu'ils semẽt, on ne fera sinon empescher
» son cours, en leur permetttant puplier &
» manifester leur doctrine, moyennãt qu'alen-
» contre par la verité de la parolle de Dieu, on
» remonstre au peuple leurs erreurs: autremẽt
» tant plus on les voudra esteindre, & tãt plus
» on les augmẽtera. Mais au contraire, si para-
» venture leur doctrine se trouve conforme à
» la verité, il n'est aucunemẽt à presumer, que
» l'intention de sa Ma^te seroit de la vouloir op-
» primer: parquoy c'est inconvenient allegué
» est de nulle consequence.

*C'est toute autre chose de la religion fondée sur la parolle de Dieu, que celle fondée sur l'autorité des hommes.*

*De deux religions en un Pays.*

» Le secõd poĩct sable estre de plus grãd pois.
» Car on dit cõmuniemẽt que pour entretenir
» le repos public, il ne faut qu'il n'y ayt qu'une
» loy, une foy, & un Roy: chose certes quy se-
» roit grãdemẽt à desirer, d'autãt qu'elle nous
» pourroit ramener le siecle doré. Mais puis q̃
» la Religion & Foy, est un pur dõ de Dieu en-
» grave au coeur de la personne, sur lequel nul
» ne peut dominer que Dieu seul; c'est une
» tresgrande inconsideration de penser qu'on
» puisse reduire tous les habitans d'un Pays à
» une mesme foy par force ni violence corpo-
» relle. Vray est, que ce qu'ils disent: que tout
» ainsi comme en une maisõ le Pere de famil-
» le doit pourvoir que tous ceux de sa maison
» n'adorent qu'un seul Dieu, & soyent d'une
» mesme religiõ: aussi le Roy doit pocurer qu'ẽ
» sõ Royaume il n'y ayt qu'une foy & une loy,
» ce qui seroit merveilleusement bon & salu-
» taire. Mais il n'est aucunement possible d'y
» parvenir, si ce n'est par aventure, entre un
» peuple duquel la Religion est fondée sur la
» simple authorite du Roy, laq̃lle certes n'est
» point vraye Religion, ains plustost une pure
» hypocrisie, & faux sãblant, auquel on pour-
» ra peut estre induire ceux qui sõt sans crain-
» te de Dieu. Ainsi qu'on a veu entre les Ro-
» mains, qui recevoyent autant de nouveaux
» Dieux, cõme les Empereurs leur cõmando-
» yẽt. Mais cecy n'aura iamais lieu entre ceux
» qui ont quelque sentiment interieur fondé
» sur quelque raisõ, soit de la parolle de Dieu,
» ou de leur propre conscience. Car tant s'en
» faut qu'õ puisse en tel cas reduire un peuple
» entier à une mesme religiõ, qu'à grãde pein-
» ne en viẽdroit on à bout en une seule famil-
» le. Ainsi qu'il a esté tesmanifeste entre les Phi
» losophes Grecs, & Romains, lesq̃ls recher-
» chans quelque fondement de leur religion
» tant seulement sur raisons humaines, furẽt
» entre eux si divers & contraires, qu'aucuns
» maintenoyẽt qu'il n'y avoit nul Dieu, ny re-
» ligion quelconque: les autres en forgeoyẽt
» une formilliere. Et mesmement entre les
» Iuyfs n'y avoit il poĩt trois sectes renõmées?
» assavoir des Pharisees, Saducées, & Esseens,
» plus contraires les uns aux autres, q̃ ne sont
» ceux de la nouvelle religion contraires aux
» autres, qui se maintiennent sous l'ancienne
» obeissãce du Pape. Mais qui est beaucoup da-
» vantage, il ne fut iamais veu dez le cõmẽce-
» ment du monde iusqu'à maintenãt, que tous
» fussent d'une mesme loy & foy, ie dys mes-
» mement selon l'exercice exterieur. Car de-
» vant l'advenement du Seigneur; les Roix
» d'Egipte, Perse, & Babilone, furent cõtraints
» de laisser les Iuyfs en leur Pays, & leur pre-
» mettre l'exercice de leur Religion, laquelle
» eux tenoyent pour abominable. Et apres
„ son advenemẽt les Empereurs Romains les
„ ont aussi souferts. Car on trouve que Caius
„ leur permit de s'assambler en quelques vil-
„ les pour suyvre l'exercice de leur Religion.
„ Antoninus Pius, & Marcus Antoninus leur
„ ont donné, mesmement aux Chrestiens une
„ samblable permission, non pas qu'ils fussent

*Antoninus Pius & Marcus Antoninus.*

d'accord avec eux (car ils avoyent le nom de Christ en grand horreur) mais d'autãt qu'ils les cognoissoyẽt n'estre seditieux, ne perturbateurs du repos publique, & pour tãt trouvoyẽt necessaire de le faire ainsi. On trouve aussi par les histoires qu'Adrianus Severus Empereur apres avoir cognu l'humilité des Chrestiẽs, changea sa rigueur en douceur, & leur permit l'exercice de leur religion. Alexandre Severus Empereur fort recõmãdé par toutes les histoires, quelq̃ ennemi des Chrestiens qu'il fut, les souffrit toutefois en sa Court, & leur ottroya quelq̃s edifices pour y faire leurs assãblées. Le mesme avons nous dit cy devant de Constantius Pere de Constantin le grand. Et y a plusieurs autres qui les ont soufferts, & deffendu qu'on ne leur fit facherie, combien qu'eux fussent d'opiniõ entieremẽt contraire. Vray est qu'on pourroit dire, que tous ces exemples ne servẽt sinon à l'advantage de la foy Chrestienne, laquelle le Roy entend de maintenir, en extirpant la nouvelle religion : mais quoy qu'il en soit, tant y a qu'on peut voir manifestement, que ce n'est chose nouvelle d'endurer deux religiõs en un Pays; voire & q̃ tous les sages Roix & Prĩçes selõ la necessité du tẽps l'ont ainsi fait. Car encore que la religion des susdicts Empereurs fut mauvaise, tant y a q̃ quant à eux ils la tenoyent pour bonne & sainte, tout ainsi q̃ le Roy tient la sienne : & c'estoit la religion qu'ils avoyent receüe de leurs ancestres passé plus de trois mil ans. Mais on trouve aussi d'ávãtage que les Emperurs Chrestiẽs, & Orthodoxes, ont aucunefois aussi supporté des fausses religions. Ainsi qu'il appert par l'exemple de Theodosius, Honorius, & Arcadius, lesquels ont dõné des tẽples aux Arriẽs, & Novatiens, quelque fois dedẽs la ville, quelque fois dehors, selõ la necessité du tẽps & lieux. Et l'Histoire Ecclesiastiq̃ racõpte pour une chose notable, q̃ Valentinianus Empereur fut Orthodoxe & bõ Chrestien, mais il souffrit toutefois les Arriens, cõbien qu'il se monstra plus favorable aux autres: au contraire Valens sõ Collegue, ou compagnon à l'Empire, estoit Arriẽ, & ne vouloit souffrir les Chrestiẽs en sõ gouvernement, ains les dechassa & persequta en toutes manieres: tellemẽt qu'õ peut aysẽmẽt receüiller de là, qu'ẽ toutes les Republiques, biẽ polliciées, pour eviter seditiõs & tumultes, il est aucunefois necessaire de donner des tẽples aux heretiques, nõ pas afin qu'ils sement leurs erreurs plus avant: mais au cõtraire afin que le Peuple en oyãt confronter la verité avec le mẽsonge, puisse (sãs exciter mutineries & tumultes) paisiblemẽt estre rangé à la vraye & droite religiõ. Mais quoy? nostre S^r ne dit il pas ouvertemẽt qu'il est venu mettre discord, & non point la paix: si qu'ẽ une maisõ, l'un sera cõtraire à l'autre, & y aura dissẽtiõ ẽtre le pere & fils, frere & frere &c: Cõmẽt dõc pourra on maintenir la religiõ de Iesus Christ, si quãt & quãt on veut reduire tout le monde à une foy & loy? attendu mesmemẽt q̃ pour y mettre ordre, il ne cõmãde, pas q̃ les fidelles tüẽt les autres: mais plustost au cõtraire il dit q̃ les Apostres & fidelles serõ trahis, excõmuniez, & mis à mort, à cause de leur foy & religiõ: & pourtãt il veut qu'ils gagnẽt le cãp par patience, & par la vertu de sa parolle. Tellemẽt q̃ ie ne puis asses m'esbahir de l'impudence de ceux, lesquels voulans estre tenus pour gẽs exercez en toute l'ãtiquite des histoires ozẽt biẽ maintenir, qu'ẽ une Republiq̃ il n'y a iamais eu deux religions diverses. Car que respondrõt ils à la diversité ia alleguée entre les Pharisées, Saduceens, & Essées, afin que ie ne touche aux Samaritains, lesq̃ls estoyẽt cõme ennemis de tous les Iuyfs en cõmun? Certes ils ne trouverõt iamais qu'a cause de ces sectes, il y ayt eu grãde difficulté aux gouvernemẽs, ne mesmement que Iesus Christ ou les Apostres ayẽt cõmãdé de les brusler pour leur loy. Que dirõt ils sur la diversite des religiõs, qui iadis fut entre les Payẽs, desquels les uns ne cognoissoyẽt point les dieux des autres, voire nõ pas de nõ seulemẽt: aucũs aussi maĩtenoyẽt publiquemẽt que Dieu ne se soucioit des choses humaines. Et toutefois on ne trouve pas pourtãt q̃ le gouvernement des Romaĩs en ayt esté en trouble à ceste occasiõ. Mais qui est celuy qui ne void au jourdhuy sous le grãd Turc une grãde diversite de religiõs? tãt qu'ẽtre les Chrestiẽs seuls il y en a de quinze à vingt sectes & religiõs diverses. Et puis il y a des Iuyfs, des Perses, & les Mahumetistes tous suiects à son Empire, plus cõtraires toutefois l'un à l'autre au fait de la Religion, que l'eau n'est contraire au feu. Certes si telles diversitez estoyent la vraye cause des seditiõs & tumultes, il ne seroit possible que la puissance du Turc fut devenüe si grande.

C'est dõc une grãde ignorãce d'estimer qu'õ ne puisse maintenir en tranquillite les suiects, quãd ils sõt de diverses religiõs: car qui cõsidera de pres la source des tumultes & seditiõs, il trouverra qu'elle ne procede pas tant de la diversité de religiõ, cõme de quelques passiõs particulieres, ainsi que sõt avarice, ambition, haine, vengeance, & autres sãblabes, desq̃lles peuvẽt sourdre des moindres differẽs du mõde. Et quãd le Magistrat n'y met bõ ordre, allors elles s'enflãmẽt petit à petit, & viennẽt à causer quelque tumulte & seditiõ publiq̃. On a veu les toubles & seditions avenües en Italie entre les Guelphes & Gibellĩs, qui ont duré pres de 400 ans, & causé une infinité de meurtres, ravissemẽts, guerres & toutes sortes de violences : & toutefois il n'y avoit nul differẽt en la religion, mais le tout procedoit de ce que les Magistrats nourrissoient les passions particulieres de leurs suiects, au lieu de les esteindre & reprimer par bonne justice, voire & favorisoit ou l'un costé ou l'autre. Et

*Adrianus Severus.*

*Alexandre Severus ottroya temples aux Chrestiens*

*Ce n'est pas chose nouvelle de endurer deux religiõs en un estat*

*Il faut que troubles avienment pour la religion.*

*Les troubles n'aviennent pas tant po[ur] diversite de religion, que des passions particulieres*

*Le samblable à aussi est[é] par centaines d'annees en Holland[e] des Hoecs & Cabilaux & plus long temps en Fr[i]se des Schyringers & Vetcoopers.*

» Et quant aux differents de la Religion: il n'y „ a pas deux cẽs ans q̃ le debat qui estoit entre „ les Cordeliers & Iacopins, pour la cõceptiõ „ de la vierge Marie avoit cause grãds troubles „ par toute la Chrestiẽte. Nõ pas q̃ le differẽt „ fut de si grãde consequence, mais pour la ne- „ gligẽce des Magistrats, lesquels nourissoyẽt „ ces factions, & sãs vouloir à bõ esciẽt en prẽ- „ dre la cognoissãce, se formoyẽt parties, ou d'ũ „ coste ou d'autre. Puis dõc qu'il appert qu'e- „ stãt establi un bõ ordre, on a maĩtenu les peu- „ ples de sectes de tresdiverses religiõs en un „ bõ accord, sãs nulle seditiõ du monde: & au „ cõtraire n'y estãt poĩt cest ordre, nõ pas seu- „ lemẽt la diversite de religiõ, mais tous diffe- „ rẽs & diversitez, quelqs petites qu'elles fus- „ sẽt, ont causé horribles seditiõs, & tumultes: „ certes tout hõme de bõ iugemẽt peut rece- „ uillir par là q̃ les seditõs & tumultes ne prẽ- „ nẽt pas leur accroissemẽt selon l'importance „ des differẽts, sur lesquels ils sõt fondez, mais „ plustost sur la faute de bõ ordre, d'autãt que „ les Magistrats sõt negligẽs à chastier ceux qui „ les entretienẽt par dessus leur vocatiõ, ou biẽ „ mesmemẽt ils soustiennẽt un parti, & veulẽt „ opprimer l'autre: tellemẽt qu'entre les Offi- „ ciers mesmes il y a des picques, & le peuple „ prenãt pied là dessus, pẽse luy estre licite d'u- „ surper le glaive luy mesme, pour ruiner ceux „ lesquels nõ seulemẽt il hayt, mais aussi qu'il „ void estre favorisez du Magistrat, & de ceux „ qui sont puissãs, soit en l'Estat politique ou „ ecclesiastique. Ainsi lisons nous la seditiõ de „ Ierusalẽ estre advenue, pour ce que Zoroba- „ bel estãt retourné pour redifier le tẽple suy- „ vãt la permissiõ du Roy Cyrus: Il y eut Rhũ „ Chef du cõseil du Roy, Sãsay Secretaire, Si- „ stenes Gouverneur de Syrie & de Phenice „ avec Strabuzanes & ses cõpagnons, lesquels „ nonobstãt l'Edit du Roy se monstrerẽt si biẽ „ parties cõtre les Iuyfs, qu'ils leur conciterẽt „ la haine du peuple: & ainsi avec grãds tumul- „ tes fut empeschée la redifficatiõ du tẽple, iuſ- „ ques à ce q̃ Darius y eut envoyé les mesmes „ Gouverneurs, qui tachoyẽt d'empescher les „ Iuyfs Thanay & les autres, par l'aide desq̃ls „ le temple fut achevé, & le repos public re- „ dressé: pour autant que non seulemẽt ils ne „ se partialisoyẽt pas cõtre les Iuyfs, mais aussi „ reprimoyẽt l'insolence de leurs haineurs. A' „ Rome sont advenus de grãds tumultes pour „ le fait de la Religion. Le premier du tẽps de „ Tybere; d'autant que le Senat de Rome ne „ voulu obeyr à son cõmãdemẽt, par lequel il „ avoit decreté, que Iesus Christ seroit rappor- „ té au nombre des dieux. L'autre du temps de „ Cõmodus lequel ayant publié un Edit qu'õ „ n'eut à persequter de là en avant les Chre- „ stiens, nonobstãt cela le Senat mit à mort un „ honorable Senateur nommé Appollonius, „ pour ce qu'il faisoit profession de ladite Re- „ ligion. On trouve aussi par les Histoires, que „ les tumultes advenus au Pays du Lionnois & „ de Viẽne du temps de Antonin: & Verus Phi- „ losophe Empereur sont tous advenus par „ la faute des Gouverneurs, lesquels contre le „ mandement des Empereurs se partialisoyẽt „ contre les Chrestiẽs & esmouvoyẽt le peu- „ ple à seditiõ. Et de fait qu'on espluche par le „ menu les troubles derniers de France, on „ trouvera que la plus grãd' part est advenue; „ par ce qu'aucuns puissans, ou bien les Gou- „ verneurs mesmes, n'ayans egard au biẽ pu- „ blic, ny mesmemẽt aux ordonnances des E- „ stats, ont voulu à leur poste faire l'office du „ Roy, & se formaliser de leur propre autorite „ contre ceux de la religiõ. Car certes ie n'esti- „ me qu'il y ayt home si ignorant, qui ne „ sache asses que le meurtre fait à Vassi par „ Monsieur de Guise contre les ordonnances „ du Roy & des Estats, a este la vraye & uniq̃ „ cause, des guerres civiles qui en sont ensuy- „ vies, à la grãde ruine de tout le Royaume de „ France. Car aussi long temps que les Roix y „ ont procedé de leur authorite, iamais on n'a „ ouy nouvelles de seditions, quelques gref- „ ves persequtions que l'on ayt onques dres- „ sées. Mais aussi tost que les Gouverneurs de „ leur authorité propre se sont formalisez cõ- „ tre ceux de ladite religion, incontinent tout „ cest esclandre est survenu: lequel nous doit „ servir de bon exemple, afin que par là, nous „ apprenions d'eviter sẽblables inconveniẽs, „ pour suyvre quelque bon moyen à l'avan- „ tage du Roy; & au bien de tous ses bons „ suiets, qui ne cherchent qu'à luy obeyr.

*Faute de bon ordre fait les seditions.*

„ Il est donc bien ayse à resoudre, que bõ or- „ dre, y sera mis (quãd ainsi adviendra, & qu'õ „ le permettra) si liberte est donnée à ceux de „ de la Religion de s'assambler, & excercer leur „ discipline, les bridãt de telles loix qu'il sem- „ blera bõ. Et que le Magistrat, & les Officiers „ du Roy seront intentifs à maintenir telle in- „ tention de sa Ma^te, gardãs sur toutes choses „ que le peuple ne s'usurpe l'autorité du glai- „ ve, sous umbre des partialitez des grãds. De „ sorte que sur toutes choses il faudra dõner „ ordre, que toutes violences soyẽt prohibées „ d'un costé & d'autre: & que ceux qui proce- „ dent par autres moyens illicites, ou de blas- „ mes & medisances, soyent tresbien chastiez, „ qui sera certes un moyen tresasseuré, & les „ subiects s'en tiendront en bõne union & ac- „ cord par ensamble, & porteront une parfai- „ te obeissance à sa Ma^te. Et ce pendant la veri- „ té descouvrira si bien le mensonge, que le „ Roy n'aura dequoy craindre que les heresies „ se doivẽt multiplier par ce moyen, pour ex- „ tirper la verité. Mais au contraire on verra „ incontinent la verité fleurir, & toutes he- „ resies & fausses sectes aller en decadence: & „ la gloire de Dieu estre par tout celebrée, & „ la gandeur du Roy & sa prosperité prendre „ tout accroissemẽt. Ce que Dieu nous veuille „ octroyer par sainte grace, auquel soit toute „ gloire & honeur ez siecles des siecles amẽ.

*Nottes cẽ Conseil.*

Voila quel fut le discours de M. Frãcois Baudüin, où il a quant au remede des troubles attainct le vray neud de la besongne, que le Roy & sõ Cõseil ont depuis peu avoir cognu estre veritable, s'ils l'eussēt voulu libremēt confesser, & cognoistre: ou si le poinct de la Religion, & le zele que ses Conseillers faignoyent si grãd, eut esté ce qui les touchoit le plus, comme ils en faisoyent le samblant, & que par avarice & ambition chacun d'eux n'eut pas pretendu à sa particuliere grandeur, aux despens du Roy, & de ses Pays: & si le Roy qui lors estoit encore hõme simple, sans cognoissãce de nulles lettres, & moins de matiere d'estat (qu'il a depuis bien aprins à son dam) n'eut pas esté si ayse à se laisser persuader, & resoudre tout au contraire.

*Assamblée des nobles aux nopces du Prinçe de Parme & leur communication.*

Durant ce temps que les plus grands & les plus petits des Pays bas estoyent ainsi alterez, pour le crainte du trouble qui estoit à la porte, à cause de ces nouveautez d'Evesques, Inquisition, Placcarts sanguinaires, & Concile de Trente: Alexandre Farnese Prince de Parme fils du Duc Octavio, & de la Ducesse Gouvernante desdicts Pays, espousa en la ville de Brussselles l'Infante de Portugal: où la plus grãde partie des nobles, & les plus qualiffiez gẽtilshommes de tout le Pays se trouverẽt, pour honorer lesdites nopces. Durant lesquelles ils eurent diverses communications les uns avec les autres, tombans tous en ceste opinion, que ce leur sambloit un dommage inestimable, & un cas bien miserable, qu'un Pays tant abondant en Peuple, & tant fleurissant en richesse, vint pour les causes que dessus à se ruiner & desoler, & que tant de fidelles & loyaux suiects s'entretüassent & meurtrissent si lourdemẽt l'un l'autre, par faute de ne vouloir quelque peu condescendre à leurs inclinatiõs, ni les descharger en rien de la violẽce qu'on leur faisoit, veu que les prieres du Peuple estoyẽt si raisonables. En quoy leur sãbloit (puisque ceux qui avoyent le gouvernemẽt en main estoyent abusez, ou empeschez par quelques mauvais esprits, de redresser le mal apparent) qu'eux mesmes estoyent obleigez, tant à cause de leur devoir & serment, que pour le rang qu'ils tenoyẽt, de prendre ce fait en mains, & à coeur, y donnant toute assistẽce possible. Mais qu'ils vouloyent premieremẽt esprouver si par les complaintes generales du peuple, avec leurs remonstrances, intercession, & prieres ils ne pouroyent riẽ obtenir.

A quoy plusieurs d'entre-eux s'emploierẽt tant plus vifvement, par ce que de long temps ils estoyent affectez à la Religion, & partant avoyent en horreur les placcarts, & toutes ces autres cruelles nouveautez. Les Seigneurs qui s'estoyent (comme nous avons dit) assamblez à Hoochstrate en furent embouchez, mais ils n'y voulurẽt entendre, ains le revelerent à la Ducesse, par ce qu'aucuns craignoyent de s'en trouver mal. Ce nonobstant les nobles & gentilshommes s'estans assamblez à St Trudon en plus grand nombre, marchãs sur ce pied de remonstrances & prieres au nom du peuple, adviserent de l'ordre, & du jour qu'ils se devoyent trouver à Brusselles, pour faire lesdictes remonstrances à la Gouvernante, & aux Chefs du Pays, tant de de bouche que par escrit.

*Les nobles s'assamblent à Sainctron pour aviser au remede des troubles.*

Et afin que d'aventure par la persuasion de quelques boutefeux, favorisans le parti contraire, la chose ne fut tellement desguisee, que leur assamblée & bonne intention fut mal prise, ou autrement interpretee que leur syncere intention ne portoit: Ils trouverent expedient pour leur asseurance, de faire parensamble une confederation, par laquelle ils prometroyent les uns aux autres de s'entre-secourir, & ne se delaisser pour cause quelconque en cest endroit, mais que ce qui seroit fait au moindre d'eux à ceste occasiõ, seroit par tous en general prins, cõme fait à chacun d'eux en particulier, & que conioinctement ils se defendroyent de tout leur pouvoir, dont ils firent un Compromis par escrit signé de chacun d'eux: duquel la teneur s'ensuyt.

*Compromis des nobles du Pays bas.*

„ Comme ainsi soit que depuis n'agueres „ on soit deüement informé, & que l'on scait „ de vray, que certains personnages pervers, „ cauteleux, & malicieux, pretexans faussẽ„ment le grand zele qu'ils ont à l'entretene„ment & augmentation de la Religion & foy „ catholique, & de l'union du Peuple: mais „ tachans seulement de rassaisir leur insatiable „ avarice, ambition, & orgeuil insupportable, „ ont par leurs parolles emillées, & faux don„né à entendre, si bien sceu persuader au „ Roy nostre Sire, nonobstant quelques re„monstrances au contraire qu'on luy ayt fai„tes: que contre le serment que sa Ma^te à fait „ à Dieu, & á ses fidelles suiects des Pays bas, „ Il ayt à toute force voulu introduire & im„poser la pernicieuse Inquisition, laquelle est „ non seulement desraisonnable, & contraire „ à toutes loix tant divines que humaines: „ mais aussi surpassant toutes les rigueurs & „ cruautez que iamais ayent par cy devant „ praticqué les plus cruels Tyrans infidelles, & „ payens.

„ Et laquelle aussi ne peut redonder qu'au „ grand deshoneur du nom de Dieu, & à la „ perte, desolation, & ruine totale desdicts „ Pays bas, poraurant qu'elle reduit toute „ autorité & jurisdiction sous la puissance „ des Inquisiteurs, rendant toutes personnes „ perpetuels & miserables esclaves, exposant „ tous gens de bien en continuels, & evi„dens danger de leurs corps & biens, par „ leurs recherches & visitations. De sorte que „ si un prestre, un espagnol, ou quelque mau-

vais

» vais garnemẽt veut mal,ou nuyre à autruy: » par le moyẽ de l'Inquisitiõ il pourra l'accuser, „ faire apprehender,voire faire mourir, soit à » droit soit à tort,& cõfisquer les biẽs (cela s'ẽ-» tẽd tousiours) du plus hõme de biẽ du mõde, » sãs qu'il puisse estre oüy,ny iamais escouté en » ses causes, raisõs,& deffẽces legitimes. Par-» quoy nous soubsignez ayãs toutes choses biẽ » pesees & meurement cõsiderees,avons esti-„ mé & estimons estre de nostre devoir (cõme „ de raison) d'obvier ausdits apparẽs & intol-» lerables inconveniẽs,& par bõs moyẽs pour-„ voir à la sauveté de noz biẽs & persõnes, a-„ fin de n'estre exposez en proye, à ceux qui » sous pretexte de religion, ou Inquisition, se „ voudroyẽt enrichir aux despẽs de noz biẽs, » sang,& vie. A raisõ dequoy avõs advisé de » faire & faisõs une bõne, ferme,& saincte al-» liance,& confederation: nous obleigeans & » promettans l'un à l'autre par fermẽt sollem-» nel, d'ẽpescher de tout nostre pouvoir que » ladite Inquisition ne soit maintenüe,ou rece-» üe en sorte que ce soit,publique,ouverte,ou » cachée,ou sous couleur,ou couverture que » ce puisse estre,& fut ce sous le nõ ou vmbre » d'Inquisition,visitation,placcarts,mãdemẽs, » ou autre pretexte quelconque. Mais du tout » l'abolir entant qu'en nous sera, l'extirper & » desraciner, comme la source de tout desor-» dre & iniustice. Faisons neantmoins protes-» tation devant Dieu & les hommes, en bon-» ne foy & consience, que nous n'entendons » aucunemẽt d'entreprẽdre aucune chose qui » pourroit tourner au deshoneur de Dieu, ny » à la diminution de la grandeur du Roy, ou » de ses Estats: ains au contraire, que nostre » intention n'est sinon de maintenir le Roy » & son Estat, de conserver tout bon ordre, » & police, resistans entant qu'en nous se-» ra, à toutes seditions, tumultes populai-» res, & revoltes. Laquelle confederati-» on & alliance, nous avons promis & juré,& » desmaintenant la promettons & iurons d'ẽ-» tretenir sainctement & inviollablement, & » à tousiours tant que vivrons en ce monde. » Prenons le Dieu Tout-puissant pour tes-» moin sur noz ames & consciences, que de » fait ny de parolle, directement, ou indirec-» tement, de nostre sceu,ou volonté n'y con-» treviendrons en facon quelconque que ce » soit. Et pour icelle alliance ratiffier,& ren-» dre stable & ferme à iamais, nous promet-» tons l'un à l'autre toute assistẽce de corps & » de biens, comme freres & fidelles compa-» gnons, tenans la main l'un à l'autre, que nul » d'entre nous cõfreres & cõfederez, ne soit » recherché, tourmẽté, ou persequté en facon » ou maniere aucune, ny en corps, ny en biẽs, » pour aucun respect procedant de ladite In-» quisition, ou aucunement fondé sur les » placcarts tendans à icelle, ou bien à cause » de ceste nostre Cõfederatiõ. Et en cas qu'au-» cun moleste ou persequtiõ advint à aucuns » de nosdicts cõfreres, confederez,& alliez, en » facon aucune que ce soit, nous promettõs & » iurons à Dieu, de l'assister en tel cas, en » tout & par tout, de corps & de biens, sans » rien y espargner, & sans subterfuge ou ex-» ception quelconque,& tout ainsi cõme si ce » fut pour noz persõnnes propres: entendans » & specifiions bien expressément que ne ser-» vira de rien, pour nous exempter ou absou-» dre de nostre confederation & devoir, là où » lesdits persequteurs, ou molestateurs vou-» droyent couvrir les persqutiõs, ou molesta-» tions de quelque autre couleur ou pretex-» te, comme s'ils entendoyent sinon punir la » rebellion, ou autre samblable couverture, » qlle qu'elle puisse estre: pourveu qu'il nous » apparut uray samblablement, que l'occasion » est procedee des causes susdites: d'autant » que nous maintenons, qu'en tels & sam-» blables cas, n'y peut estre pretendu aucun » crime de rebellion, veu que la source proce-» de d'un sainct zele, & loüable desir de main-» tenir la gloire de Dieu, la Maiesté du Roy,& » le repos publique, avec l'asseurance, de noz » corps & biens, & la deffence de noz familles „ femmes & enfans, ausquels Dieu & nature „ nous obleigent. Entendõs toutefois & pro-» mettõs l'un à l'autre, que un chacun de nous » en tous samblables exploicts, se rapportera » au commun advis de tous les freres & al-„ liez, ou de quelques uns, lesquels à ce se-„ ront commis & deputez, afin que ceste „ saincte vnion soit tousiours bien & sainc-„ temẽt entretenüe, & que ce qui se fera par „ commũ accord soit tant plus ferme & vail-„ lable.

„ En tesmoignage & asseurãce de nostre-„ dite Confederatiõ & alliãce, nous invoquõs „ le tressainct nom de Dieu vivant, Createur „ du ciel & de la terre, & de tout ce qu'est „ en iceux: comme Iuge & scrutateur de noz „ coeurs, consciences,& pensees: & comme „ celuy qui cognoit que tel est nostre desir & „ resolution, le suppliant humblement, qu'il „ luy plaise de nous donner la grace de son „ sainct Esprit, afin que toutes noz actions „ & entreprises, puissent avoir bonne & heu-„ reuse yssüe, à l'honneur de son tressaint „ nom, au repos,& tranquillité publique,& „ au salut de noz ames, Amen.

Ceste assẽblée & confederatiõ des Nobles ne se sceut faire si secrettemẽt, que l'on de s'ẽ apperceut. Et cõme persõne ne pouvoit sca-voir en Court quel estoit leur but & intẽtiõ, si nõ les cõfederez mesmes, cela causa une grã-de crainte,& arriere pensee à la Gouvernãte, & à ceux de son Cõseil: car cõme il aviẽt com-munemẽt en telles occurrences, plusieurs rap-ports & diverses advertences leur furent fait-tes & cõme dit le Poëte *Fama malum, quo nõ aliud velocius ullum.* Diverses opinions de la confederation des nobles.

*Mobilitate viget, viresque acquirit eundo:* D'autant plus que le bruit de ceste

 cõfe-

confederation croissoit, d'autant s'augmentoyent les imaginations & diverses opinions, qu'en bien qu'en mal, du dessein auquel elle tēdoit. Les uns disoyēt que tout le Pays estoit revolté: aucuns qu'il y avoit vne assamblee de beaucoup de mille hōmes, qui à main armée venoyent vers la Court: les uns qu'ils avoyēt des secrettes intelligences avec aucunes villes, desquelles ils s'empareroyent premierement: Aucuns autres, qu'ils vouloyent changer le gouvernement à leur fantasie : autres qu'ils vouloyent chasser la religion Romaine, & y placer la reformée: quelques autres plus mutins disoyent que c'estoit pour enchasser tous les Ecclesiaques: les autres approchans plus pres, & ayans quelque sentiment plus vyf, disoyent que c'estoit pour abolir l'Inquisition & les Placcarts: en cōme chacun en parloit selon sa fantasie, & selon qu'il estoit passionné. Mais quasi tous s'accordoyent en cela, que lesdits Nobles se trouveroyent en grād nombre armez, fut à Brusselles ou aillieurs, & que lors se manifesteroit leur dessein.

Tous ces bruits apportoyent vne terrible crainte & perplexité a la Court, & signammēt ez coeurs de ceux, qui en partie estoyēt cause, que ces persequutions, exequtiōs, & Inquisition (dont un chacun jugeoit l'occasion de ceste assamblée estre prise) avoyēt iusques lors esté tant poussées, & avancées, & qu'on n'avoit voulu recevoir ny oüyr nulles doleances n'y remonstrances au contraire, par ceux de Brabant, & de Flandres, tant à la Gouvernāte qu'a leurs Magistrats & Consaux, lesquels par diversitez & obscuritez de responces & apostilles, ne faisoyent que simuler pour appaiser le Peuple. Et ce pendant par provision & suyvant les lettres du Roy à la Ducesse, & d'elle aux Consaux (comme nous avons dit ci devant) furent par toutes les provinces deputez quelques personnages, qui auroyent regard chacun en son quartier, sur tous les habitans, s'ils alloyent à la messe ou point, & s'ils faisoyent les devoirs accoustumez en l'Eglise Romaine. Lesqls deputez estoyēt tenus de trois mois en trois mois faire leur rapport à la court de Brusselles. Mesmement les Inquisiteurs avoyēt plaine cōmission pour executer leurs desseins, desia si lōg temps auparavāt pourjettez, conformement l'instruction qui leur fut baillée l'onziesme de May 1565: » par laquelle cōme portent les propres mots

*Mots propres de la commission des Inquisiteurs.*

» d'icelle: leur est baillée ample cōmission de » faire Inquisitiōs, procedures, corrections, & » punitions, degradations, & livrances au bras » seculier, d'user d'emprisonnemēs, & saisies » de corps, faire les proces sans forme de juge» ment ordinaire, seulement choisissant quel» qu'un du Conseil du Roy, qui seroit tenu » dōner sentence, selon leur requisition, suy» vant la forme & teneur des lettres Apostoli» ques, sur ce expediées, sans atendre ou re» querir le Iuge ordinaire ou Diocesai du lieu, » & ce contre les suspects d'heresie, ou ceux » qui liroyent livres deffendus, ou feroyēt as» samblees, ausquelles on disputeroit ou par » le droit de la saincte escriture. Item de faire » comparoistre pardevant eux toutes & qu'a» tefois qu'ils voudroyent tous suiects de sa » Ma^te de quelque autorité, puissance, estat, » qualité, ou condition qu'ils fussent, soyēt ils » Presidens, Cōseillers, Bourgmaistres, Esche» vins ou autres officiers quelconques, pour » les faire deposer par serment, contre tous » ceux qu'on leur mettroit en avāt, sous pei» ne d'estre punissables, comme suspects ou » fauteurs d'heresies. En respect de quoy fut » ordonné à tous Gouverneurs, Magistrats & » Officiers, de prester toute assistēce ayde, & » faveur ausdits Inquisiteurs à l'execution de » leur charge, toutes les fois qu'ils en seroyēt » requis sous les mesmes peines &c. Outre plusieurs choses directement repugnantes à toute forme de droit, & à tous anciens previleges & coustumes du Pays.

D'avantage les plus apparēs tant entre les Nobles, que marchāts, & artisans, & singulierement les plus riches, estoyent desia couchez sur les livres de ces Inquisiteurs, pour proceder contre eux, comme contre gens submis à confiscation de corps & de biens, pour le moins en cas de repentance à grosses amendes pecuniaires. Là dessus on oyoit de tous costez les vanteries & menaces des Inquisiteurs prestres & moines, si avant qu'ils ozoyent bien notter, voire nommer en leurs sermons, iusques aux plus apparens. Dont non seulement le peuple d'Anvers, qui l'oüyt, & les Magistrats, qui en ont esté particulierement advertis & informez, en rendoyent tesmoignage, mais aussi les villes de Tournay, Lille, Valenciennes, & autres des Pays de Flandres, de Brabant, de Hollande, & d'Arthois, où ces menaces ont esté publiquement oüyes de la bouche des prestres & prescheurs.

*Les vanteries & menaces des prestres & prescheurs aigrissent le Peuple.*

En outre couroit un bruit commun de tous costez, de l'appareil de gens de guerre tant infanterie que cavallerie, que le Duc Erick de Brunswyc amassoit, afin (comme l'on disoit) de venir planter pardeca l'Inquisition par force d'armes: conformement à ce qu'autrefois on avoit designé, sans le pouvoir mettre en effect, & que tout cela tendoit pour le mettre en execution: assavoir de reduire ces Pays bas en conqueste, & par ce moyen, ayant aboli les previleges, les convertir en Royaume; comme nous avons encore dit cy devant. Ceste levée de gens fut confirmée, par la retenüe des Capitaines, ausquels le Duc Eric avoit baillé argent sur la main. Or cela estonna tellement le Peuple, que plusieurs marchants, voire des plus apparents, avoyēt desia troussé bagage, pour s'exempter d'une telle violence, & oppression, par un exil volontaire: plusieurs aussi s'estoyent desia retirez, & les mestiers

*Le Duc Erick de Brunswyc redoutté de venir au nom du Roy par armes plāter l'Inquisition.*

mestiers se transportoyent de tous costez, & notãmẽt de Flandre, Tournay Valenciennes, & d'autres lieux circonvoisins par si grandes trouppes, que non seulement on s'en apparceut à veüe d'oeil, & s'en resentoit on à la diminutiõ des impostz & gabelles : mais aussi lõ voyoit ouvertemẽt, que plusieurs bõs bourgs & villages s'ẽ alloyẽt presques en desert. Tellement qu'il n'y avoit homme de bien, lequel voyant une telle calamité, & decadence de ces Pays, iadis tant fleurissans, n'en receut un extreme desplaisir. Mesmes y eut des Officiers, & Magistrats de grande qualité, lesquels considerans d'un costé la rigueur du mandement, par lequel estoit expressement dit & specifié, qu'en cas qu'aucun d'entre eux refusassẽt de faire tout devoir pour assister les Inquisiteurs en l'execution de leurs charges, qu'on les deporteroit, & en mettroit on des autres en leur lieu. Et d'autre costé se mettans devant les yeux la fureur d'une populace esmeüe, laquelle irrittée par telles extremitez se iette par fois en telle furie, qu'elle n'y espargne, ny Officiers ne Magistrats: ou peut estre ne pouvans en bonne consciẽce se rendre Prevosts, ou bourreaux de l'Inquisition, en une cause si mal fondée, parloyent ouvertemẽt de quitter leurs charges, & de les remettre ez mains du Roy, au cas qu'il continua en telle deliberation, que de poursuyvre lesdictes executions à telle rigueur.

*Les Magistrats en crainte.*

D'autre costé les Francois voisins desdicts Pays, qui de long temps ont affecté cest Estat, comme en estant la plus saine partie procedée d'eux, ne laissoyent pas volontiers eschapper ceste occasion, pour par tous moyens sonder les coeurs des habitans du Pays, leur faisant remonstrer par gens apostez, cõbien une telle servitude leur devoit estre intollerable, par laquelle on leur osteroit tous leurs previleges, immunitez, & libertez, on leur introduiroit autres loix, ordonnances & coustumes à la faciõ d'Espagne. Que les Espagnols viẽdroyẽt pardeca se saisir du domaine de leurs biens, maisons, fẽmes & enfans, voire de tout ce qui seroit à eux, iusques à assuiettir la persõne du Roy d'Espagne mesme, à leur Inquisition: & n'oublioyent de remonstrer la desolation grãde qu'il y auroit par tout le Pays, à cause de la retraitte des marchans principaux, lesquels esmeneroyent quant & eux, les manufactures, les artisans, & leurs arts: Et (comme ainsi soit que la traficque est la mere nourrice de ces Pays) qu'il faudroit icelle estant retirée, que les ouvriers se retirassent, ou qu'ils y mourussent de faim, outre la suiection des consciences, en laquelle on les vouloit amener: paragonnans avec toutes ces incommoditez, & servitudes, les biens, belles commoditez, & sur tout la liberte des autres Royaumes & Pays circonvoisins, comme est la France (estans les previleges de l'Eglise Gallicane tels, qu'ils ne recognoissent le Pape pour leur superieur; que de gré à gré, & non plus avant qu'il ne leur plait) l'Angleterre, l'Escosse, Danemarc, la plus saine partie d'Allemagne, avec la Bohéme: & partant que ce seroit chose indigne, que ces bons Pays bas, enclavez au milieu de tels voisins, si francs, & si libres, fussent esclavisez sous le joug d'une nation estrange, loingtaine, & brabare. A quoy servoyẽt encore plusieurs divers bruits qu'õ semoit de part & d'autre: comme ez Pays voisins d'Allemagne, Geldre, Overyssel, Frise, voire en Hollãde & Zeelande, on disoit qu'ils estoyent confederez avec l'Empire; & partant devoyent jouyr du previlege de la pacification faitte & passée en Allemagne, sans souffrir le joug de l'Inquisition d'Espagne, repugnante à tous anciens droix, coustumes, usaces, & previleges.

*Les François eussent volontiers fait leur proufit des premiers troubles du Pays bas.*

*Provinces du Pays bas cõfederez avec l'Empire.*

En Brabant, & en Flandre, on y mettoit en avant un Traitté & accord fait par feu l'Empereur Charles le quint avec les Princes Electeurs de l'Empire, par lequel tous les Pays bas estoyent annexez audit Empire, faisans un Circle, (qu'en langue allemande ils appellent Creyts) à part soy, contribuable autant que deux Princes Electeurs. Sur quoy, & qu'il ne fut vray, on alleguoit que ceux de Flandres avoyent usé d'une gratuité envers sa Maté Imperiale, en recognoissance du bien, qu'ils pretendoyent d'avoir receu par le moyen dudit accord, ce que sadite Mté auroit prins bien en gré: & que par là elle s'estoit tacitement obleigée à l'observation dudit Traitté. En outre pour les Brabancons, on alleguoit leur cõtract de Ioyeuse entrée, lequel on disoit estre mutuel, & reciproque, ne pouvant estre rompu d'une part, que quant & quant l'autre n'ẽ fut quitte, & absouls de l'obligation de son serment.

Aquoy on adioustoit que la Duché de Brabant estoit escheüe & devolüe aux predecesseurs du Roy d'Espagne, par droit d'election: laquelle dependoit des conditions iurées d'un costé & d'autre, toutes lesquelles conditions on disoit estre enfrainctes, si on introduisoit audit Pays l'Inquisition d'Espagne. Ceux de Brabant produisoyent aussi six articles capitaux entre autres de leurs previleges, dont le premier estoit.

*Six articles capitaux des previleges de Brabant.*

» 1 Que le Duc de Brabant ne peut augmenter l'Estat Ecclesiastique, plus qu'il n'estoit & n'avoit esté, d'anciẽneté mis & posé par les Ducs : ne fut que les deux autres Estats assavoir de la Noblesse, & des villes y consentissent. 1.

2 Que le Duc ne pourra poursyvre civilement ny criminellement nul de ses suiects naturels, ny estrangers y habitans, que par voye ouverte & ordinaire de la Iustice du Pays, où l'accusé & coulpable se puisse deffendre & justifier par Advocats. 2.

3 Que le Duc ne pourra mettre sus aucun tribut, ny autre imposition, n'aucunes 3.

» cunes nouveautez, sans l'agreatiõ des Estats » du Pays.

4. 4 Que le Duc ne pourra colloquer nuls » estrangers ou forains en nuls offices de Bra- » bant, sauf en certaines petites exceptions, » notamment en sa Court où il pourra avoir » deux Conseillers forains, moyenãt qu'ils so- » yent du mesme language : comme aussi un » non naturel de Brabãt, y ayant quelque tẽps » possedé seigneurie franche, pourra estre » President en laditte Court.

5. 5 Quand le Duc voudra convocquer ses » Estats, soit pour requerir argẽt, aydes, sub- » sides, ou quelque autre chose de ses suiects, » que ceux de Brabãt ny les autres Estats du » Pays, ne seront tenus pour ce d'aller hors » des limittes de leur Pays, ny hors d'iceux » rien arrester n'y conclurre.

6. 6 S'il advenoit que le Duc voulsist restrain- » dre leurs previleges, soit par force ou autre- » ment: En ce cas ceux de Brabant, protestati- » on sollemnelle preallablement faitte, serõt » acquittez & deschargez de leur serment, & » hommage, & comme gens francs & libres, » pourront se pourvoir comme ils trouverrõt » pour le plus convenable.

Lesquels previleges la plus part des villes & Provinces du Pays, maintenoyent leur avoir pareillement esté donnez par accord fait avec Maximilien Roy des Romains lan 1488 le 16 de May, suyvãt le 24 Article dudit Traitté, & autres accords faicts avec lesdites Provinces.

1566. Outre toutes ces allegations & propositions cy dessus, on ozoit finalement bien dire, ouvertement, que par les droix feodaux, le Seigneur perd sõ droit de fief, par les mesmes occasions de felonie, par lesquelles le Vassal perd son fief envers son Seigneur: donnans à entendre que par le moyen de l'Inquisition, laquelle attentoit manifestemẽt sur les corps & biens des vassaux du Roy, ils auroyent iuste titre d'oublier leur devoir de fidelité. Tous lesq̃ls bruits avec plusieurs autres, qui furent semez par cy par là, tant par escrit q̃ de bouche, avec plusieurs pasquilles qui s'attachoyẽt d'un lieu à l'autre, tãt en Anvers qu'à Brussel-les, & les libelles imprimez qui se semoyent, esmeurent merveilleusement la populace (desia assez alterée) selon qu'il advient ordinairement, que quand le coeur de l'homme est en quelque crainte & angoisse, il s'esbransle bien legerement, & s'esmeut à toutes occasiõs, qui se presentent, conformes à son advis & à ce qu'il desire. Les Nobles ce considerans, principalement ceux qui avoyent leurs maisons & residences aux champs, craignans que ce Peuple ainsi esmeu se tournant en desespoir, ne s'eut rüé aussi biẽ sur eux, que sur les autres: se voulurent haster de prevenir aux maux ja apparents à enfanter. Et premierement voulurent espouver si l'intercession de l'Empereur ne pourroit rien profitter, à amollir le coeur du Roy d'Espagne: & sur ce envoyerent leurs Deputez à la journée Imperiale qui se devoit tenir à Ausbourg, avec une requeste à l'Empereur Maximilien au nom des habitans des Pays bas, ayans quitté la religion Romaine, & desirans se renger à la reformee. En laquelle estoit amplement traitte de l'Inquisition d'Espagne, de la publication & observatiõ requise du Concile de Trente, qui tachoyent à leur ravir leur previleges, franchises, & liberte de leurs consciences; supplioyent partãt la Ma^te Imperiale, & les Princes de l'Empire, de vouloir admonester le Roy de se deporter doresnavant de l'effusion du sang innocent, & des hommes craignans Dieu: que l'ire de Dieu ne tomba sur luy, & sur la maison de Bourgogne. *Deputez des nobles avec requeste à la journée imperiale.*

Les choses estans en tel estat la Gouvernante & son Cõseil trouva expedient de mãder en Court tous les Seigneurs absens tant Gouverneurs des Provinces que Chevaliers de l'Ordre, & ce pendãt les encharger d'escrire à tous les Nobles de leur quartier & jurisdiction de ne se mesler plus avant en leur cõpromis, & de s'en deporter: en sõme qu'ils fissent tant que lesdicts Nobles & leur assãblée fut separee, soubs espoir que les affaires se pourroyent radouber. Il fut aussi escrit ausdicts Nobles au lieu où on pensoit qu'ils estoyent assamblez, & à leurs Chefs, que s'ils avoyent quelque matiere de plaintes & doleances, qu'ils l'envoyassẽt faire par leurs Deputez en petit nombre par lettres & escrits. La Gouvernante faisant ce temps pendant renforcer sa garde, & munir la Court. Laquelle escrivit pareillement au Roy du 20 de May, l'advertissant de tout ce qui se passoit, du murmure & malcontement du Peuple, du danger apparẽt qu'elle veoit s'õ ne se deportoit de l'Inquisitiõ, & s'õ ne moderoit la rigueur des Placcarts: de la confederation & compromis des nobles, dont elle en envoyoit copie, & generalement des plaintes des quatre Chef villes de Brabãt, sur l'infraction de leurs previleges &c. *Les Gouverneurs & Chevaliers de l'Ordre mandez en Court.* *La Gouvernante escrit au Roy l'estat des affaires du Pays bas.*

Laditte Dame fit pareillement convoquer au 25 de May les trois Estats de Brabãt. Ausquels elle remonstra qu'elle estoit biẽ advertie & informée, qu'il y avoit certaine conspiratiõ qui se brassoit, & entreprise qui se dressoit sur le Pays, qui pourroyent causer des grands inconveniens qu'en toute maniere il faloit prevenir & empescher, les pryant d'y faire tout devoir, & extreme diligence, & de ce qu'ils en pourroyent resentir plus particulierement, de l'en vouloir advertir, comme pareillemẽt elle les advertiroit de ce qu'elle entendroit. Et comme elle avoit entendu que le pretexte qu'on prenoit, estoit contre l'Inquisition: elle avoit le jour precedent commandé au Conseil de Brabant de donner pour apostille sur la requeste des quatre Chef-villes, les asseurant, que iamais l'intention de sa Maiesté, ny la sienne, n'avoit esté de charger ledit Pays *La Gouvernante appaise les Estats de Brabant.*

Pays de Brabant de ladite Inquisition. Dont lesdits Estats la remercierent. Depuis elle fit appeller à part les Deputez de la ville d'Anvers, les advertissant, que quelques estrangers estans de la conspiration, estoyent ja logez aux hostelleries en leur ville : desirant de sçavoir ce qui en estoit, & quel ordre ils tenoyent, à la conservation d'icelle, pour ce qu'elle avoit entendu que plusieurs bourgeois & marchans adheroyent aux conspirateurs. Surquoy lesdits Deputes respõdirẽt qu'il y avoit bõ ordre mis au guet & garde de la ville, de nuit & de jour aux portes, & par tout: qu'on visitoit les navires devant que d'entrer au hable; & que les hostelains apportoyẽt tous les soirs les billets de ceux qui estoyent logez chez eux. Mais qu'ils n'avoyent entendu de nuls estrangers: toutefois qu'on luy escriveroit plus amplemẽt de tout: surquoy la Ducesse leur dit, qu'ils pouvoyent bien estre sur leurs gardes, car leur honeur, biens, & vie en dependoyent, aussi qu'ils eussent à asseurer le Peuple, qu'il n'y auroit nulle Inquisition, & que partant ils ayent à se contenir en paix & repos. Les mesmes advertences & remonstrãces fit elle à ceux de Brusselles, & en mesme substance presques que ce qu'elle avoit proposé aux Estats de Brabãt, touchãt la conspiration & entreprises: elle escrivit du 26 de Mars à tous les Gouverneurs & Officiers particuliers de toutes les Provinces, les admonestant d'estre sur leurs gardes, & de prevenir tous inconveniens.

*Pourjet de la moderation des placcarts.* Les Gouverneurs Chevaliers de l'Ordre, & autres grands Seigneurs estans sur le mand de la Ducesse Gouvernante assãblez à Brusselles avec le Conseil d'Estat du Roy, il fut question commẽt on pourroit moderer la rigueur des placcarts, & adoucir les peines des delinquãs, par où on peut maintenir l'ancienne religion, & appaiser le trouble qui cõmencoit à se susciter, pour sur ce en escrire au Roy & entendre son bon plaisir. Mais aussi tost que le peuple entendit qu'on n'y vouloit pas proceder par autre voye, que de la moderation, & changement de la rigueur accoustumée, cela le fit entrer en souspecon plus grande que iamais auparavant: de tant plus qu'on tachoit de tenir secret, ce qui avoit este resolu audit Conseil, touchant ladite moderation, pensant bien qu'il leur en reviendroit peu ou point de soulagement. Et lors si on avoit semé des pasquilles, de là en avant s'afficherent des protestations allencontre des Magistrats, de ce qu'ils cõnivoyent & dissimuloyent avec la Gouvernãte. Ce que ne se faisoit pas seulemẽt en Brabãt, mais aussi en Flandre, sur quatre diverses requestes qu'ils presenterent tant au Roy en Espagne, qu'a la Gouvernante & au Conseil d'Estat, ausquelles ne se respondoit qu'ambigüement, pour les endormir & amuser. Et cõme lesdites requestes de Flandre, & de Brabant estoyent tressubstancieuses, & plaines de raisons pregnantes, pour esmouvoir le Roy à condescendre à leurs humbles supplications, il nous a samble bon d'en inserer icy l'une (à laquelle celle de Flandre se rapportoit & conformoit) envoyée par ceux de Brabant en Espagne, qui fut telle.

*Requeste de ceux de Brabant au Roy d'Espagne.* „ Sire, combien que tous voz obeissans „ suiects tant de vostre ville d'Anvers, comme „ du reste de la Duché de Brabant, recognois„ sent la bonne affection de Vrẽ Ma^te pour la „ conservation de vostre Pays, & utilite de voz „ subiects qui y resident de present, estant „ continuée & poursuyvie comme par succes„ sion hereditaire de voz tresnobles ancestres. „ Toutefois d'autant que nous sentons (cõ„ me nous avons aussi sentu par plusieurs & „ diverses annees) qu'il y à beaucoup de gens „ allentour de vous, qui ne cherchent point „ avec une telle intention qu'il seroit bien à „ desirer, l'avancement des Pays, & Contrées „ suiettes à V.M. & biẽ souvent estans pous„ sez les uns d'evie, les autres d'aucune haine „ particuliere, se servent de vostre douceur & „ clemence accoustumée, au grand desadvan„ tage d'icelle, vous donnans à entendre be„ aucoup d'accusations, qui devroyent estre „ plustost mises soubs le pied que presentees à „ V. M. C'est une chose non seulement loua„ ble & convenante, mais aussi profitable, & „ plus que necessaire, de descouvir en quelque „ sorte, & faire declaration des calomnies qui „ ont esté mises sus à voz tresobeissãs suiects: „ Afin que puis apres le Pays de Brabant, & „ tout le Pays bas, rendans tout devoir de fi„ delité & obeissance à V.M. soyent soulagez „ & aydez, selon ce qu'elle cognoistra expe„ dient, pour le service de Dieu, la conserva„ tion de vostre dignite, & la tranquillité de „ voz fidelles suiects. Et encore que ce ne soit „ nostre intention de vous vouloir prescrire „ loy, au gouvernement des choses qui vous „ ont esté commises par la grace de Dieu: si est „ ce que nous ne doutons point que V.M. ne „ cognoisse suffisammẽt quel est le devoir des „ membres, declairans le mal qui les presse, & „ donnans à entendre où c'est que la douleur „ les poind, afin d'estre supportez. Cõme aussi „ il vous a pleu octroyer ce bien à voz fidel„ les suiects de la Duché de Brabant, leur fai„ sant promesses par previleges expres, de les „ oüyr en leurs remonstrances, & plaintifs, „ pour y pourvoir ainsi que de raison. Par„ quoy estans appüyez, tant sur vostre clem„ ence, comme sur les promesses qu'il a pleu „ à V.M. faire parcidevant, nous esperõs qu'il „ ne vous sera point facheux, si nous venons „ à monstrer premierement la source de telles „ criminations, avec tous les effects qui s'en „ ensuyvroyent, s'il ne plaisoit à vostre Ma^te „ d'incontinent prevenir ce grand mal, & em„ pescher qu'il n'entre ez terres de vostre su„ iection. Puis apres la maniere d'entrete„ nir ce bien de paix & repos entre voz „ suiects, dont le profit en revienne à vostre domaine

" domaine,& l'honeur à V.M. Car le dire de " *Demades* est tousiours veritable. *Qu'il est* " *plus aysé & expedient de tenir le gouvernail* ,, *d'un navire, quād il est en son entier, q̄ d'en* ,, *rassābler les pieces, lors qu'il est dissipé par* ,, *l'impetuosite des ondes, ou par le hurt de q̄lq̄* ,, *dangereux rocher.* A quoy cōme ainsi soit " qu'il nous faille tous regarder,& à la grādeur " & dignite de V. M. au repos de tous vos " suiects,& au proufit particulier du corps de " chacūe Cite qui est sous vostre dominatiō: il " ne sāble poīt estre raisonable, q̄ voz fidelles " suiects prests à employer corps & biens,& " leur vie propre, pour le service de V.M. au- " tant ou plus qu'ils n'ont iamais fait aupara- " vāt, recoivēt dōmage par la suscitatiō de q̄l- " ques uns, lesq̄ls sous quelq̄ apparēce, prati- " quēt une perte, qui seroit puis apres irrepa- " rable,& à vous & à voz tresobeissās suiects. " Car nous trouvons que tous les propos qui " se sont tenus cōtre vostre Pays, en presēce " de V.M. se rapportēt à deux parties prīci- " pales: desq̄ls l'une sāble s'arrester & s'appū- " ier du tout sur la haine & envie qui est desia " inveterée à la ruine & desolatiō extreme du " Pays, n'est q̄ Dieu y pourvoye par sa bonté, " & vous y advisiez selō vostre prudēce. L'au- " tre met tousiours en avāt une infinite d'he- " resies, qui est cōme une couverture de laq̄l- " le plusieurs se servēt, pour vous enflāmer,& " irritter de plus en plus,& l'eussēt desia fait de " long tēps, sās la prudēce & moderatiō de la- " q̄lle Dieu vous à doüé en telles choses, pour " le grand proufit & resioüissāce de ceux, q̄ ne ,, desirēt riē plus q̄ de ioüyr d'une bonne paix " & repos, sous le gouvernemēt & conduitte ,, de vostre Ma^te. Et de fait voila ce qui nous ,, cōsole,& qui nous fait esperer de bien en ,, mieux au milieu des empeschemēs, esquels ,, nous sōmes bien souvēt tōbez, pour le mai- ,, tenemēt de vostre dignité,& des difficultez " où nous sōmes pour le presēt, que au regard ,, de ceste envie & malveüillance qui est en ,, quelq̄s uns: vous ne considerés point tāt ce ,, que l'ū & l'autre vous raportēt, cōme ce qui ,, doit estre rapporté. Et quant aux accusati- ,, ons elle ne sont tellemēt receües de V.M. q̄ ,, tousiours il y a lieu propre, qui est reserve ,, par vostre clemēce, pour la deffence des in- ,, nocens. Car ce qu'on dit par haine ou envie ,, charge tout le Pays, assavoir un nōbre infi- " ni de gēs, qui protestēt de vivre sous vostre ,, obeissāce, tāt que Dieu leur en fera la grace: ,, mais aux accusations le dāger doit estre par- ,, ticulier, cōpetāt à ceux qui sōt sectes à part ,, & semēt des heresies & faulses doctrines: a- ,, fin qu'ez iugemēs les fautes qui s'y trouver- ,, ront soyēt punies sans envie,& q̄ l'envie soit " mise bas, s'il ne s'y trouve point de faute. Il ,, est vray que si ces choses se disoyent crüe- ,, ment & simplement sans aucune preuve, ,, ne demonstration, ce seroit une deffense ,, bien maigre,& indigne d'estre presentée à ,, V. M. Mais si ceste envie est monstrée au ,, doigt, veüe à l'oeil,& tastée de la main, nous ,, esperons avec l'ayde de Dieu, q̄ vous trou- ,, verres faute de sens en beaucoup de ceux, " qui veulent trouver moyen d'effectüer leur " mauvaise affection par vostre autorité. Car ,, certes il ne se trouverra poīt d'ēvie en tout ,, le monde, si elle ne se mōstre en cest endroit, ,, quand sous couleur d'un mal particulier, on ,, voudra ruiner le tout,& reduire un Pays si ,, peuplé & frequēt, en un desert vague & so- " litaire.

*Pleut à Dieu qu'ainsi eut este, le mal ne fut pas venu si avāt*

,, Quand le doigt de la main sera interes- ,, sé, faudra-il pourtāt coupper tout le bras,& ,, le ietter aux chiens? ou bien si le pied est of- ,, fensse, faut il pourtāt abandōner le corps en- ,, tier,& le dōner en proye aux lions, ou bes- " tes sauvages. Toutefois c'est un des beaux cō " seils qui mesmes a este mis depuis quelq̄ jour " en avant à V.M. de tenir le Pays de Brabant " pour pays ennemi,& terre de cōqueste, seu- " lement pour le regard des previleges, lesq̄ls " il a pleu à V.M. luy octroyer. S'il eut esté " questiō de quelques crimes, de quelque re- " bellion,& desobeissāce, de quelque machi- " nation de leze Ma^te, tant de Dieu que de la " vostre, Sire, bref de quelque meschāceté que " ce soit, cela eut este beaucoup plus tollera- " ble: mais ce qu'ō agissoit: c'estoit l'ētretene- " mēt de voz dōs, de voz promesses, de vostre " grādeur, de vostre fermēt, de vostre hōneur " & bōne renōmée: laquelle sera tāt plus illus- " trée & accreüe, par le maintien & fermeté de " voz promesses, cōme ils tachēt de l'obscurcir. " voulans rompre ce qu'avez une fois arresté " par serment sollemnel.

*On a voulu tenir le Pays de Brabant pour ennemi pour cause de ses previleges*

" Quel conseil est-ce donc cestuy là, pour- " roit il bien proceder de pieté, puis qu'il veut " que l'indignation de V.M. s'espande sur tous " autant gens de biē, que meschans, sans nul- " le distinction? peut-il partir de quelque bon- " ne affection envers vostre grandeur & dig- " nité, veu qu'il ne tend qu'à la destruction de " voz fidelles suiects, les biens desquels sont " voz biens, desquels le repos est vostre gloire, " & la prosperité est l'heureux accroissement " de V.M. Mais plustost la mauvaise affection " se declaire, en ce que les bons serviteurs de " Dieu & de vous, sont comprins en mesme " rolle, avec les meschans, par l'opinion de tel- " les gens,& assuiectiz à mesme condampna- " tion.

" En quoy nous recognoissons d'autant " plus, combien nous vous sommes tenus & " obleigez, quand tels sinistres jugemens estās " proposez, par quelques moyens obliques,& " tendans couvertement à nostre ruine, ont " esté tellement rabatus par vostre discretion " & bonne volonté envers nous, qu'ils se sont " esvanoüys, & perdus à l'instant, avec la " tresgrande joye, & contentement de voz " suiects.

" Ce qui nous dōne ēcore plus d'espoir à l'ad- venir,

» nir,pour n'esperer que choses bõnes de tou-
» tes voz ordonnances & mandemens , & a-
» tendre tousiours plus grands tesmoignages
» de vostre clemence,afin que nous aussi de
» nostre part cherchions de vous faire servi-
» ces agreables, & dignes de vostre souverai-
» ne & haute Mate.

» Cependant encore que par vostre pru-
» dence & sagesse ces boüillarts ayent esté es-
» cartez pour quelque temps:si est ce que ce-
» la ne cesse point pourtãt ez coeurs de quel-
» ques uns, qui persuadent,ou du moins tac-
» hẽt à persuader le mesme de tout leur pou-
» voir en cachette & fort secretement, com-
» me s'ils faisoyent des mines & fondrieres
» pardessus terre , pour venir à bout de ce
» qui a esté premierement combatu,& effor-
» cé avec tresgrande vivacité.Car là où aupa-
» ravant on parloit de mettre le Pays à l'aban-
» don , & l'exposer en proye,maintenant on
» veut accomplir le mesme oeuvre commen-
» cé,sous couleur de quelque remede contre
» les sectes,qui sourdent ez contrées,& ter-
» res de vostre domaine.Ainsi accroissans au-
» cune fois le nombre au double,& amenans
» autres moyens pour nous priver de quel-
» que accez envers vous,& empescher la paix,
» par laquelle nous vous avons rendu tout de-
» voir d'obeissance , tant en combatant voz
» ennemis, comme en chercheãt l'avancemẽt
» de vostre gloire. Ils chargent vostre Pays
» d'une infinité de meschancetez , pour met-
» tre en vostre coeur la haine , qui est desia
» enprainte ez leurs.Afin que s'il estoit possi-
» ble voz placcarts fussẽt les liens & cordeaux
» de ceux qui vous offrent tout service : &
» voz Magistrats & Officiers les executeurs
» & bourreaux inhumains de leurs propres af
» fections.Non point que nous veullions cõ-
» dampner d'une volonté si dammable tous
» ceux qui font quelque mauvais rapport de
» l'Estat du Pays bas à V.M:car nous en savõs
» une bonne partie qui pensent en ceste for-
» te pouvoir esteindre , & amortir les sectes,
» qui y pullulent pour l'affection qu'ils portẽt
» à l'Eglise Romaine. Et d'autres samblable-
» ment,qui n'estiment pas que deux sortes de
» Religion en plusieurs puissent iamais estre
» entrenües ensamble, contre la foy de tant
„ d'exemples , qui ont esté iadis,& encore au
„ jourdhuy se monstrent devant noz yeux,
„ combiẽ que nous sachions à la verite qu'il
„ n'y a qu'un seul service de Dieu:mais quoy
„ qu'il en soit, ils s'abusent tous ensamble en
„ cecy. C'est que premierement ils pensent
„ sãs enquerir ne quoy ne cõment, que pour
„ une heresie il y en ayt cent , & qui plus
„ est que les esprits des hommes y soyent
„ tous adonnez. Davantage que les Princes,
„ Seigneurs , & Magistrats du Pays y facent
„ l'oreille sourde , & ne se soucient d'empe-
„ scher les erreurs accroissans: & ayans fait
„ ceste reproche à tous voz suiects tresaffec-
„ tionnez & enclins à vostre service , vous
„ dõnent à entendre qu'il est impossible d'ob-
„ vier aux heresies, sãs quelque moyen vigo-
„ reux,sans meurtres , & sans persequtions
„ cruelles.Dequoy plusieurs mesmes qui sõt
„ en l'Eglise catholique sont esbahys,alleguãs
„ les exemples anciens des Docteurs de l'E-
„ glise , & singulierement de saint Augustin,
„ contre les Pelagiens ,Donatistes,& Circon-
„ celliens,qui tenoyent les villes & pays sous
„ leur puissance avec force,de son temps : au
„ lieu que maintenant ils n'ont la centiesme
„ partie de ceste puissance , & autorite. Bref
„ quand ils pensent que l'Inquisition est le
„ vray & unique moyen pour extirper les he-
„ resies & erreurs:Ils ne regardẽt point d'au-
„ tre part , que c'est le moyen pour apovrir
„ voz suiects ,desgarnir les Pays d'habitans,&
„ mesme vous priver d'une infinité de biens,
„ provenans des trafiques des estrangers.Car
„ c'est une chose assés commune en la bou-
„ che de tous , que là où l'Inquisition met le
» pied,le marchant en desloge. Ce que nous
» disons d'autant plus librement, & franche-
» ment,afin que vous entendiez Sire , quel
» est le mal qui procederoit d'une telle ordõ-
» nance, si les hayneux de nostre biẽ avoyent
» tant gagné envers V. M. que de vous per-
» suader,de mettre & confirmer une telle In-
» quisition en ces Pays. Comme à la verité
» nous ne faisons aucune doute , qu'ils n'y
» employent encore de present autant de
» machines,& d'efforts qu'il leur est possible,
» pour la fin qui a desia esté declairée. Non
» point que ce soit icy nostre deliberation de
» disputer touchant l'Inquisition , si elle est
» recevable ou non , ou bien de mettre en
» controverse sa nouvelliré,ou l'usage d'icel-
» le. Mais seulement pour donner à cognoi-
» stre,ce qui est expedient pour vostre gloire,
» pour la conservation du Pays,& amplifica-
» tion de vostre puissance & grandeur,qui est
» conioincte à l'accroissement d'iceluy. Car
» comme ces choses là sont anexées & accou-
» plées ensamble inseparablemẽt, aussi pour-
» roit on facilement monstrer que ceste In-
» quisitiõ de laquelle ils parlent à plaine bou-
» che,repugne à toutes ces choses,& ne peut
» subsister qu'elle ne les reverse tout par un
» tresgrãd empeschemẽt, dissipãt les choses
» desquelles l'unité est plus que trefrequis en
» tous voz Pays bas. Ce qui n'est necessaire à
» nostre present propos, veu qu'il est notoi-
„ re à un chacun(sans chercher des proeuves
„ & argumens bien loing)tant par le naturel
„ de ceste Inquisition,qu'ils demandent estre
„ establie, comme par le naturel des gens du
„ Pays,ausquels douceur est beaucoup plus
„ convenable & requise,qu'aucune violence
„ ou contrainte.Car d'autant qu'ils voyent
„ que ladite Inquisition , bien souvent sans
„ convaincre , & remonstrer les raisons &
„ abus ,condampne d'heresie à droit & à tort
(com-

» (comme on a veu les exemples n'a pas long » temps, quand ils vouloyent faire servir leur » puissãce alléclroit des larcins & adulteres) il » s'accompatent ordinairement à un mauvais » medecin, lequel voyant quelque rôpture ou » luxatiõ au corps, quelq; fois ne touchera poĩt » la partie offensée, mais s'amusera à autres » choses, qui n'aurõt nul mal, en les fardãt & » couvrant de quelque sorte & apparence de » mal: quelques fois voudra aussi remettre les » parties interessées ou desnoüées à toute » force & violence. Comme aussi la plus grãd' » part des Inquisiteurs, tantost s'arrestera seu- » lement à ce qui est sain & entier en la doc- » trine, voulant trouver la mal, où il n'est poĩt: » tantost ne fera bouclier que de son autori- » té & puissance, pour forcer les consciences, » au lieu que par vives raisons, & proeuves » suffisantes ils devroyent argüer & cõvain- » cre tous les contredisans.

» D'avantage comme ainsi soit que le Peu- » ple trouve ceste façon là fort estrange, & » que mesmes il ne s'en treuve de cent l'un, » par maniere de dire, qui n'ayt compassion ,, de ceux qui sont executez pour la confes- ,, sion de leur foy. Cela a iusques à present ,, esmeu une telle haine contre ces Inquisi- ,, teurs, qu'il samble du tout qu'ils soyent ve- » nus pour troubler le repos du Pays, & em- » pescher qu'un chacun ne face son petit cas ,, en sa maison, selon qu'il trouverra bon & ,, vtile, pour le maintien de ses biens, & par ,, mesme moyen l'accroissement de vostre ,, grandeur & Ma^te. Mais d'autant que ce n'est ,, point nostre intention de disputer ny de l'ũ ,, ny de l'autre de ces poincts, ny interposer ,, nostre jugement, contre ce qu'il plaira à V. ,, M. d'adviser en un affaire de si grãd impor- ,, tance. Voicy seulement en quoy nous pry- ,, ons V. Ma^te, Sire, & implorõs vostre secours ,, & misericorde: C'est que vous ne permetiez ,, point que tout vostre Pays aille en decadẽ- ,, ce & ruine, pour quelque chose laquelle est ,, ou bien fausse, pour la plus part, où bien ,, guairissable par moyens doux & faciles, & ,, beaucoup plus aysez à porter au contente- ,, ment de voz suiects, enrichissemẽt du Pays, ,, & augmentation de vostre gloire. Que vous ,, ayez en memoire & recordation comment ,, les tresnobles predecesseurs de V.M. ont de ,, long temps, mesmes passé cent & deux cens ,, ans, promis & iuré sollemnellement aux ha- ,, bitans du Pays de Brabant: comme aussi a » fait V.M. de les maintenir & conserver, faire » maintenir & conserver en leurs anciens pre- » vileges, coustumes, vsances, & anciens droits » lesquels ils avoyent, & on de present, sans y » pouvoir deroguer aucunement. Que vous » vous mettiez devant les yeux, l'estat presẽt » du Pays, pour aprçs en cõprendre tãt mieux » les miserables ruïnes & restes qui demeu- » reront, en ordonnant une telle Inquisition » en icelui, par le departement des marchants ,, estrangers, l'apovrissement de voz suiects, ,, desquels une bonne partie seroit aussi con- ,, traincte de tenir cõpaignie en la fuitte mes- ,, mes, aux nations estranges.

,, Or l'Estat de vostre pays est tel, combien ,, qu'il y ayt des terres fertilles, abondantes, & ,, riches, les une en blé, les autres en bestail, & » pasturages, que toutefois tout ce qui y est, » ne pourroit suffir pour entretenir le reste » du Pays les trois mois de l'année, tant à cau- » se de l'estendüe du Pays povre & infruc- » tueux en soy, comme de la multitude & a- ,, bondance des personnes qui y habitent. Ce ,, qu'on peut singulieremẽt recognoistre par ,, la Duche de Brabant: auquel Pays outre les ,, sept Chef-villes (cõme on les appelle) puis- ,, santes & peuplées, nous trouvons encore ,, un peuple si grand en tant de lieux, qu'il ,, est impossible de le nombrer & compren- ,, dre. Cependant d'autant que tout le peu- ,, ple qui y reside, ne trouve pas son vivre ,, prest au lieu de sa naissãce, mais qu'il le faut ,, gagner & acquerir d'aillieurs, nous voyons ,, par experience, comme Dieu à pourveu à ,, tous ceux dudit Pays, leur donnant un na- ,, turel puissant, fort au travail, laborieux, & ,, industrieux en toutes sortes d'ouvrages, & ,, iceux s'y employans en toute peine & dili- ,, gence, recompensans par leurs propres mãis » le defaut de leur pays: d'autant que par ce ,, labeur ordinaire le marchant estranger y est ,, amené, duquel voz suiects s'entretiennent, ,, & singulier proufit en revient à V. M. Or ,, est il tout certain & asseuré que l'Inquisiti- ,, on estant erigée en la Duche de Brabant, & ,, principalemẽt en vostre ville d'Anvers, que ,, cela seroit cause de la retraitte desdits mar- ,, chãs, avec tresgrand' perte de vostre domai- ,, ne, & ruïne de voz povres suiects. Ce qui s'est ,, manifesté du tẽps de l'Empereur Charles le ,, quit vostre pere de haute memoire: lors que ,, feüe de bonne memoire Marie Roine doüa- ,, giere de Hongrie sa soeur en ce tẽps là Gou- ,, vernãte de ces Pays: remõstra à sa Ma^te Im- ,, periale, la perplexité, & le dãger eminẽt de la ,, ville d'Anvers (& par consequent de tout le ,, Pays bas) pour obvier à tous maux & inco- ,, veniẽs, & la preserver de totale ruine & per- ,, dition, nonobstant la persuasion de ceux qui ,, tachoyent d'amener la pragmatique, en ,, partie par faute de bonne intention, & af- ,, fectiõ envers ladite ville, & partie aussi fau- ,, te de bon advis, & consideration. Et encore ,, depuis, lors qu'ils vouloyẽt sous le nõ & au- ,, torité de V. M. establir une nouvelle Eves- ,, ché en la ville d'Anvers: les marchans craig- ,, nans ladite Inquisition, n'avoyent point de- ,, liberé d'attendre la fin de ceste nouvelleté, ,, mais de faire retraitte aussi tost qu'un nou- ,, vel Evesque auroit esté receu en ladite ville. ,, Dont aucuns avoyent tellement fait leur » pourtiect, que desia ils estoyent en train de » s'en aller, comme on le ressentoit alors à la

vente

» vente des heritages, & maisons de la ville,
» ravallans de prys en achat,& en loüage. Et
» maintenant aussi faisans une mesme pour-
» suyte de ceste fraudaleuse menée, qui est
» encommencée de long temps,ils vous veu-
» lent induire à faire ce qui ne peut apporter
» que desolation à voz suiects, & tresgrande
» perte,tant à vous,comme aux successeurs de
» V.M.
» Parquoy il ne vous doit point sábler aucũ-
» nement estrange ne facheux,si maintenant
» voz suiects obeissans,s'adressét à V.M.pour
» vous faire entédre l'estat & còditió de leur
» cause,& vous divertir de l'audience de ceux
» qui ne cherchét autre chose,qu'un tresgrád
» desadvãtage de vous & de voz suiects:auql,
» comme il est beaucoup meilleur, & ayse d'y
» pourvoir d'un cõmencemét, que d'attédre
» que la chose soit avácée:aussi de nostre part
» nous avons ce desir,esperant que le vostre
» ne sera pas moindre,qu'il vous a pleu le de-
» clairer par le passe,& singulierémét à vostre
» dernier depart pour aller en Espagne. Car
» il ne seroit point téps de chercher remede,
» à une si grand playe,apres qu'on seroit tõbé
» en tels inconveniens, & cõme abatus d'une
» gresle & tempeste si impetueuse.Et que les
» marchãs auroyét cherché aillieurs l'excerci-
» ce libre de leur negociation,& trafique,cõ-
» me ils pourroyét faire en France, Angleter-
» re,ou Oostlande, là où ils n'auroyét aucune
» crainte de l'Inquisition.Duquel dõmage les
» bourgeois de vostre ville d'Anvers, & tous
» les habitans de la Duché de Brabant eurent
» l'experience l'an 1550.Lors que la publica-
» tion de la dite pragmatique de l'Inquisition
» fut empeschée,lesquels par le seul bruit d'i-
» celle,& la crainte que les marchans en eu-
» rét,receurent une perte si gráde, qu'elle ne
» peut estre reparée en un an ou deux apres.
» Ce pendant Sire, qui sont ceux là ausquels
» vous oyez ce dõmage estre fait? ne sont-ce
» pas ceux desquels vous vous estes servy en
» tous voz affaires d'importãce?ne sõt-ce pas
» ceux qui se sont employés franchemét pour
» le maintiẽ de vostre dignité? qui ont exposé
» leurs propres corps aux ennemis, afin que
» le vostre demeura en son entier?Car quand
» est ce qu'ils n'ont point promis,& dõné vo-
» lõtairemét,& de leur pleĩ gré,tout ce qu'ils
» estimoyét estre besoin? Quand est-ce qu'ils
» ont refuzé de faire ce qui leur estoit cõ-
» mandé? Si on veut examiner de pres les hi-
» stoires du téps passé, & encore cõsiderer les
» choses presentes,lesquelles ils portét pour
» la conservatiõ de vostre dignité, Sire, cõme
» de voz ancesteres,vous trouverez que non
» seulement ils ont eslargy de leurs biés pour
» voste gloire,mais que c'est encore à present
» un tresor qui vous est prest & appareillé,
» pour le soulagement de voz affaires, & sin-
» gulierement en vostre ville d'Anvers. De
» quel prys & de quelle estime pensés-vous,
» que soit cecy,que vous y avés beaucoup de
» bourgeois,tant riches & opulẽts, que vous
» aves des serviteurs si fidelles, & profitables
» à vostre couronne,que leurs negociatiõs s'y
» font en telle sorte,que tousiours c'est à vo-
» stre grand proufit & avantage. Desquels la
» patiẽce,vertu,& frugalite, est si gráde,qu'õ
» ne void qu'ũ tresgrád travail en toutes voz
» affaires publiques,une moderation tresgrá-
» de,diligẽce incomparable ez choses privées
» & particulieres.Parquoy selon que nous le
» pouvons comprẽdre, aussi l'ozons nous as-
» seurer devãt V.M.que quant à eux,qui ont
» poursuivy avec tresgrande peine les outra-
» ges faicts allẽcõtre de vous, & les inimitiés
» par extremes dãgers qu'ils ont porte hardi-
» mét & constãment pour vous:ils n'attendét
» autre chose de vous sinõ q̃ vous ayes ceste
» estime,que le salut & conservation de tous
» leurs droits,libertés, biens,& appartenan-
» ces quelconques, gist en ce que l'Inquisi-
» tion que tels personnages pretendent, n'a
» point esté mise sus. Car contre qui se met
» l'Inquisition?c'est contre ceux qui ne tien-
» nent point la foy & Religion de l'Eglise Ro-
» maine.Qui sont tous ceux la?Ce sont Alle-
» mans,Oostrelins,Anglois,Escossois,Frãcois
» & d'autres natiõs infinies,desquelles vostre
» Pays bas est cõme ceinct & environé. Il fau-
» dra dõc que ces natiõs soyét chassées de voz
» terres,& que les marchants se retirent en
» leur Pays naturel,ayans abãdonné ceux qui
» õt fort affaire & besoĩ de leur frequẽtatiõ,
» c'est assavoir voz povres suiects, desgarnis
» de toutes choses,sãs la subventiõ des autres
» nations.Et pourtant ils se presentét à vous,
» invoquent vostre foy & misericorde: ils re-
» quierent fermeté & constance en voz pro-
» messes: Ils souspirét eux mesmes apres vo-
» stre biẽ,qui gist en la cõtinuatiõ de leurs tra-
» fiques.Ils regrettét cest honeur leq̃l leur à
» este fait par voz ancestres de toute anciẽne-
» té,qu'ils ioüisset fermement de leurs droits,
» frãchises,& previleges. Ils suppliét instãmét
» que les mains ne leur soyét poĩt liées,& les
» moyens de vivre ne leur soyét arrachés. Ils
» desirét qu'encore à l'advenir ils vous facét
» cognoistre pat effect leur bonne affectiõ,&
» vous puissent rẽdre service agreable, cõme
» ils ont fait par cy devãt.Car voicy ce qu'ils
» demandét,& qu'ils ont desia remõstré quel-
» que fois,tãt par escrit, cõme en vostre pre-
» sẽce de bouche:qu'on ne dõne pour le pre-
» sẽt aucune occasiõ aux marchants & natiõs
» estrãgeres,de se retirer de vostre ville,& de
» vostre Pays,pour tãt de maux & incõveniẽs
» eminẽs qu'ũ chacũ scait en devoit sourdre,
» si ainsi advenoit,au grãd detrimẽt du domei-
» ne de V. M. & de voz successeurs,à la deso-
» lation du Pays,& à la ruine,& cõfusiõ totale
» de de voz treshumbles suiects.Ce qui ne se
» dit point en vain,& ne le voudrions decla-
» rer à V. M. si nous ne scavions qu'elle est

„ la grãdeur d'un tel affaire & ne cogneuſſiõs „ le mal tout certain & evident , ſous un eſ„ poir incertain & mal aſſeuré, qui vous eſt „ propoſé.

„ Car vous meſmes ſçavez, Sire , que vo„ ſtre ville d'Anvers n'eſt fondée ſur autre „ choſe que ſur la converſation & hantiſe de „ gens & nations eſtrãges, & qu'à la retraite „ d'icelles, elle viẽdroit à decheoir de tout l'eſ„ tat ſi fleuriſſãt , auquel elle eſt preſẽtemẽt, „ & que par la perte de ces grands revenus, „ qui en ſont recüillis journellement, elle ne „ pourroit eſtre lõguemẽt entretenüe, à cau„ ſe d'un infini nõbre de debtes & charges, „ deſquelles elle eſt chargée maĩtenãt, ſ'eſtãt „ obleigée par le paſſé pour pluſieurs grands „ ſervices, que la ville & les habitans d'icelle, „ ont fait à V.M.& à ſes predeceſſeurs, & ſã„ blablement pour la fortification de la ville, „ apres le ſiege tenu devãt icelle par Martin „ van Roſſé. Pour toutes leſquelles choſes ils „ pryẽt V. M. de pourvoir à ce que les mar„ chãs eſtrãgers ne ſoyẽt cõtraincts de ſe re„ tirer du lieu qui leur a eſté lõg tẽps propre, „ cõme un port cõmun , pour y exercer leur „ marchandiſe & trafique. D'autãt que de là „ ſenſuyvroyẽt une infinite de maux, deſqls „ le moindre eſt ſuffiſant, pour cauſer à ladite „ ville une perte irreparable. Car premiere„ mẽt, voila la ville endebtée pour le ſervice de „ V. M. & de l'Empereur victorieux voſtre „ Pere, de haute memoire; qui ſeroit comme „ ſupplãtée & deſnüée de ſa magnificence & „ grandeur (laquelle eſt ſerve de la voſtre) va„ gue & ſãs richeſſes, qu'ils õt employées har„ dimẽt en toutes les neceſſitez de V.M. D'a„ vantage les fortifications de ladite ville ſe„ royẽt cõme un crevecoeur à tous les bour„ geois d'icelle, & une marque fort dõmagea„ ble, d'autãt que les eſtrãgers, pour la ſeure„ té deſquels elles ont eſté faictes, n'y ſeroyẽt „ plus reſidẽs , & n'apporteroyẽt plus riẽ à la „ ville, pour les deſpens qui y auroyẽt eſté mis „ en vain. Apres en defaut de payement des „ obligations qui courẽt encore aujoudhuy à „ fraiz, & des rẽtes hypotequées ſur le corps „ de la villle, les eſtrangers procederoyẽt par „ prinſe, arreſt, & detẽtiõ des bourgeois, pour „ leurs arrierages, & uſeroyent de tous moyẽs „ ordinaires, allẽcontre de voz povres ſuiects. „ Et nõ ſeulemẽt le dõmage en reviendroit au „ corps de la ville : mais auſſi à un chacun en „ particulier, cõme ez loüages des maiſons, & „ ez oeuvres mechaniques, qui ne ſe diſtribüẽt „ point à voz ſuiects naturels, mais principa„ lemẽt aux nations eſtrãgeres, qui accourent „ pardeca. Car combiẽ que la grãdeur & la ri„ cheſſe de ladite ville ayent maintenãt le re„ nom par l'Europe, cõme la fleur de toutes „ les villes marchandes: ſi eſt-ce que les mar„ chants ayans fait l'eſſay en d'autres lieux, & „ prins un autre chemin, pourroyẽt biẽ trou„ ver autant & plus de commoditẽs aillieurs „ pour leur libre negociatiõ. Cõme de fait il fut „ cognu par l'impoſition du centieſme denier, „ quãd pluſieurs marchants & manouvriers ſe „ retierent en Ooſtlande à Hãbourg, & encore „ ſe peuvẽt tranſporter en beaucoup de bõnes „ villes maritimes. Mais la frequẽtatiõ de ladite „ ville eſt plus que neceſſaire au regard de tous „ voz povres ſuiects, qui ſõt tãt en la ville, cõ„ me au reſte de la Duché de Brabãt & autres „ vos Pays circonvoiſins. Car c'eſt Anvers qui „ leur dõne le gain: c'eſt Anvers qui leur furnit „ de la beſogne, qu'ils ne pourroyẽt avoir pour „ eux: c'eſt Anvers qui les nourrit par maniere „ de dire, & les ſoullage en leurs neceſſitez, d'au„ tãt que c'eſt le grenier du Pays, cõme iadis on „ diſoit de la Sicille : c'eſt le treſor de V.M. deſ„ ployãt une infinite de biẽs, qu'elle vous pre„ ſẽte pour l'advenir ſi beſoin eſt, pour le mai„ tiẽ de voſtre autorité: & tout par le moyẽ des „ eſtrangers, ſans leſquels toutes choſes iroyẽt „ miſerablemẽt en ruine & decadẽce. Car la ne„ gociation ſeroit aneantie, ſa navigatiõ, qui eſt „ le principal moyẽ de voſtre Pays, ſ'eſvanoüi„ roit en ces quartiers, les manufactures qui rẽ„ dent au jourdhuy ces Pays ſi celebres, ne ſe„ royẽt plus qu'ẽ mõſtre & mocquerie, ſi avãt „ que l'entrée & la cõverſatiõ ne fut libre aux „ eſtrangers. Mais qui ſeront les eſtrãgers qui „ voudrõt cõnſẽtir à ceſte Inquiſitiõ? qui vou„ drõt ſ'y aſſuiectir, ayãs abãdõné la liberté qui „ eſt née avec eux? qu'ils ayment, qu'ils cheriſ„ ſẽt, qu'ils priſẽt plus que tous les biẽs du mõ„ de? Qui ſont ceux qui voudront contre leur „ conſcience , & doctrine qu'ils auront receüe „ en leur Pays, conſentir & rẽdre teſmoignage „ à l'Egliſe Romaine? Toutefois ſelon ce qu'on „ vous veut donner à entẽdre, & perſuader du „ tout: puis que l'eſtranger ne peut vivre ſous „ l'Inquiſition, il faudra, ou qu'il ſoit chaſſé de „ voſtre Pays : c'eſt à dire q̃ voz richeſſes vous „ ſoyẽt oſtées, & que la vie auſſi ſoit ravie à voz „ ſuiects: ou biẽ que l'Inquiſition n'ayt pas de „ lieu. Puis dõc q̃ c'eſt une choſe toute clere, & „ apparente à V.M. que ce n'eſt qu'un abus de „ penſer tenir tous les deux enſamble : d'avoir „ l'Inquiſitiõ & les eſtrãgers en un meſme lieu, „ ſãs replique ne contrarieté. Cõmẽt viennẽt à „ dire ces choſes en preſence de V.M. ceux qui „ ſans regarder ny à la portée du Pays, ny à vo„ ſtre dignité , ny à l'obeiſſance prõpte des ha„ bitans, iugent à la vollée ſelõ leur deſir, & ap„ portent devant vous la choſe iugée, cõme de „ leur maiſõ? Commẽt ces choſes meſmes leur „ poeuvent-elles monter au cerveau , qu'ils „ ne voyẽt incontinẽt le dãger devãt eux, leql „ ils ne voudroyẽt point voir; Car certes quoy „ qu'ils ſe vantent de leur bonne & ſaincte in„ tention, ſi eſt-ce que touſiours la fin doit deſ„ couvrir ce qui en eſt. Mais d'autãt que voſtre „ prudẽce, n'eſt poĩt ſãs pẽſer à telles choſes, & „ à les prevoir de loing, nous eſperõs q̃ le iuge„ mẽt, lequel nous remettõs à la diſcretion de „ V.M. ſera plus favorable à voz ſuiects , que

ne ſont

,, ne sont leurs propos iniques contrevenãs au
,, devoir d'humanite. Or icy nous savõs qu'au-
,, cuns d'entre eux allegueront (cõme desia on a
,, fait par le passe) que les estrangers ne seront
,, point sous l'Inquisition (mais seulemẽt voz
,, suiects naturels) pourveu ce pẽdãt qu'ils so-
,, yẽt tenus à quelques conditions. Ce que s'il
,, faloit cõbatre par raisõ, il seroit fort ayse de le
,, faire, cõme aussi voz suiects qui auroyẽt de-
,, sir d'eschapper les mãis des Inquisiteurs, s'ẽ
,, pourroyẽt biẽ soustraire facillemẽt. Car que
,, seroit-ce s'ils se retiroyent vers quelques
,, estrãgers, & se cachoyẽt secretemẽt en leurs
,, maisõs? Que seroit-ce mesmes s'ils prenoyẽt
,, les noms des estrãgers, & se les attribüoyẽt?
,, Que seroit-ce aussi s'ils donnoyẽt leurs biẽs
,, aux estrangers secretemẽt, ou biẽ qu'ils vin-
,, sissent à dire que ce sont les biẽs, les marchã-
,, dises, les livres d'iceux, lesquels ils ont en gar-
,, de, ou en depost? Cõbiẽ de ruzes pẽsez vous
,, qu'on trouverroit sous le nõ des estrangers?
,, Mais ce n'est poĩt là le but de voz suiects, les-
,, quels demandent d'estre tousiours voz ser-
,, viteurs, comme ils ont esté tant d'annees
,, precedentes: dont aussi en avez fort sou-
,, vent remercié les Princes, Seigneurs, & Of-
,, ficiers qui y sont par vostre autorité, tant à
,, vostre departement, que par lettres depuis
,, vostre absence de nous.
,, Quand donc ils declaireroyẽt à V.M. com-
,, me ils sõt appareillez à tout service, & à tou-
,, te obeissance en leurs biẽs & vies, toutefois
,, que leur intẽtion n'est point d'estre assuiectis
,, à des Inquisiteurs, qui voudront user de rigu-
,, eur, crauté, tyrãnie, & inhumanite sur eux, &
,, leurs familles. Premierement (si vostre dou-
,, ceur & clemence acoustumée envers voz
,, Pays, ne nous abuse) nous savõs que rẽdriez
,, derechef graces à voz suiects, quãt aux servi-
,, ces qu'ils monstrẽt, offrẽt, & employent con-
,, tinuellement, pour la conservation de vo-
,, tre grandeur & dignité. Mais ce pendant cela
,, se trouveroit estrange de premiere entrée,
,, qu'ils disent tout à plat, qu'ils ne feroyent
,, point ce que vous cõmandez expressement.
,, Et de fait il y auroit une tresgrande apparẽ-
,, ce, cõme aussi plusieurs s'en serviroyẽt bien
,, pour eschauffer vostre courage allencontre
,, de nous (car où est l'obeissance quand on ne
,, fait que resister? où est l'avancement quand
,, on recule?) est-ce, que ce sera une chose as-
,, ses clere, qu'en la faute d'un peuple qui se
,, porteroit ainsi, on pourroit trouver quelque
,, raison? d'autãt que ce n'est point sõ ennemy
,, auquel il est suiect, ains plustost son Prince
,, duquel comme dit le Poete le devoir est.

,, *D'aymer, & pardonner au serviteur fidelle*

,, *D'abattre, & reverser un coeur fier & rebelle*

,, Mais si le Prince ne regardant qu'à son as-
,, seurance, & au maintien de ses terres, met-
,, toit un ennemy au-dedens, qui fut perturba-
,, teur du repos publiq, empeschant le cours
,, des trafiques, le proufit des suiects, & l'a-
,, vancement de sa gloire. Ce peuple seroit
,, muni de quelque bonne raison, quand elle
,, seroit biẽ demenée & manifestée au Prĩce.
,, Ce qui s'est monstré assez suffisãment en
,, une chose beaucoup moindre, lors qu'An-
,, tipater estoit S^r de la ville d'Athenes, qui a-
,, voit auparavant esté si celebre & renõmee.
,, Car ayãt mis Menille homme doux & trai-
,, table en la forteresse de la Cité qu'ils appel-
,, loyẽt *Munichie.* Il ne l'y tint pas long tẽps
,, en garnisõ, l'evocqua à la requeste des At-
,, heniens, & remonstrãces de Phociõ. Main-
,, tenãt ce ne sõt point des Menilles, des per-
,, sonnes amiables entretenant la paix: mais
,, cherchans la guerre au milieu de la paix, es-
,, pandans le sang, où il n'y a point de playe,
,, s'opposans par leurs troubles au repos cõ-
,, mun, escumans leur rage sur quelque petit
,, nõbre de gẽs, souvẽt indignés de tels tour-
,, mẽs. Et cela est remonstre nõ pas par un de
,, voz suiects, mais de tous, cõme nous en sõ-
,, mes asseurés: afin que si les requestes, remõ-
,, strances, & prieres d'un seul n'ont le pou-
,, voir de rompre les calomnies, dissipper les
,, envies, destourner de ce grãd mal, le coeur
,, de V.M. & luy donner goust d'un si grand
,, bien & excellẽt, qu'attendõs de vous: pour
,, le moins que la voix, le cõmun accord, & cõ-
,, sentemẽt de tous, soit pour vous faire sen-
,, tir le dõmage pretẽdu: auquel nous esperõs
,, qu'il sera pourveu par V,M. aussi tost qu'il
,, aura esté descouvert & declairé.
,, En outre quand le peuple infini qui est
,, au Pays, & tous voz tresaffectiõnez suiects
,, viennent à V.M. pour un tel biẽ, qu'ils de-
,, sirent estre retenuz en la terre de vostre
,, obeissance, & le mal qu'ils veulent empes-
,, cher avec vostre ayde & secours: ce n'est
,, point leur autorité qu'ils ameinent, ce n'est
,, point leur volonté qu'ils veulent servir de
,, loy, ce n'est point leur plaisir qu'ils regardẽt
,, & suyvent. Mais c'est vostre autorité, Sire,
,, vostre volonté & plaisir, sur lequel ils se cõ-
,, fyẽt, lequel vous leur avez une fois declai-
,, ré, & promis cõme par contract & accord
,, qu'ils ont fait avec V.M. & que vous mes-
,, mes avez scellé par sermẽt sollẽnel, duquel
,, la fermeté nous est assez cognüe, puisque la
,, constãce & verité des promesses, qu'il vous
,, a pleu de faire & en public & en particu-
,, lier, à toutes les villes de vostre Pays, ne
,, nous peut estre incertaine.
,, Car autrement si ceste pensée vous
,, montoit en l'entendement: si on tachoit de
,, vous la faire apprehender, & mettre en ef-
,, fect: où seroit l'honeur, où seroit la gravité
,, de V.M.? où seroit par cy apres l'asseurance
,, de voz suiects, quand pour quelques con-
,, siderations vaines & de neãt, voire domma-
,, geables à voz suiects, ces choses se met-
,, troyẽt en avant allencõtre de nous? & de

„ nostre repos, dont nous avons iouÿ long „ têps sous vostre conduite,& de voz predecesseurs. Où sera l'honeur de ces tresbôs & „ puissans Empereurs, Maximiliê, le Roy Philippes, & Charles le quint,& des Ducs qui „ les ont precedé en ces gouvernemês, si vostre honeur est establi par un acte côtraire? „ Ceux là ont côtracté avec noz Peres, côme „ aussi V.M. à fait. Ils ont iure & preste le sermêt comme vous, ils ont gouverné en paix „ leurs suiects, côme vous avez fait iusques à „ present: ils ont maintenu les droits & preminêces du Pays inviollables, suyvant leur „ promesse. Ce sôt les deux poincts que nous „ attêdons de vous,& qu'aussi nous croyons „ que vous desirez du tout, & môstrerez par „ experiêce avec l'ayde de Dieu. Si non, ou le „ deshoneur de voz ancestres sera publié par „ vôstre honeur, s'il se peut trouver en un tel „ acte, ou biê vostre deshoneur (que Dieu ne „ permette) sera manifesté, par l'honeur qui „ leur demeurera, à cause de l'integrité, & „ equité de leur gouvernement.

„ Mais si aucun vient maintenant à dire, „ que cest honeur duquel nous parlons, con- „ treviendroit du tout au bien, proufit,& ad- „ vantage de vostre dignité: il samblable que „ cestuy là ne se servira d'autres armes que „ d'une dague de plomb (côme on dit) qui re- „ bouche d'elle mesme. Car qui sera l'hom- „ me de bon entendement, & de sens rassis, „ qui preferera sô biê à son honeur, pour le- „ quel tât de gens vertueux ont espandu vo- „ lontairement leur sang,& abandonné leur „ vie en proye? Davantage n'est-ce point le „ vray poinct d'honeur, quand on est orné „ de verité, constance, fermeté,& persever- „ ance? desquelles vertus la moindre empor- „ teroit au pois toutes les possessiôs & riches- „ ses du monde. Mais cela mis en arriere, dô- „ nons leur un mesme previlege que feroyêt „ gens avaricieux & tacquins: c'est que le biê „ têporel doit estre preferé à tout honeur;& „ qu'il n'y a espece de deshoneur qu'il ne fail- „ le boire & avaller, pour acquerir une maille.

„ Quest-ce qu'ils auront gagné s'ils veu- „ lent estre si serrans & espargnans? Qu'ils „ mettent un peu en avant, comment le bien „ qui est à V.M. demeurera en sô entier, met- „ tans à fin leur entreprise, & accomplissans „ leurs beaux desseins. Car au contraire nous „ disons qu'il vous sera osté d'être les mains, „ voulât contraindre voz suiects à suyvre ce „ beau conseil. Ha, disêt ils, les fidelles suiects „ demeureront: oüy, s'ils en ont la puissance „ & les commodités, comme nous avons de- „ sia demôstré. Les heretiques serôt chassez: „ Ce sera beaucoup que les heretiqs soyent „ chassez: ce q̃ les anciês Empereurs ne peu- „ rêt oncques mettre à executiô: mais ce vous „ prie quels heretiques? les Evâgelistes,& An- „ abaptistes? des premiers, la modestie a este tât „ côgnüe en tât de lieux,& la patiêce esprou- „ vée en voz Pays, que nous en somes eston- „ nés. Des autres la rage est descouverte, en „ quelques endroits, icy elle nous est incog- „ nüe Dieu mercy. Si dôc vous les pêsez chas- „ ser, ce sera quelque apparêce qui se môstre- „ ra pour le commencement, comme si on „ vouloit dire, que le feu qui se couvera sera „ esteinct. Mais le vray moyê est, que les fâta- „ sies soyent chassées des coeurs, comme on y „ a combatu anciennement: non pas que les „ corps soyent miserablement meurtris & „ deschirés. Ainsi, disent ils, le Pays demure- „ ra en paix. Il est certain qu'il sera en paix, „ quand il restera solitaire & desert, ce qui „ s'ensuyvra de cest excellent conseil, qu'ils „ n'ont point de honte de presenter à V. M. „ Car ils disent chose veritable, qu'il sera en „ paix, mais ils devroyent adiouster le reste. „ C'est que l'Inquisition qu'ils y veulent in- „ troduire sous vostre nom, sera que l'Inqui- „ sition mesme soit renversée. Car ou biê el- „ le cessera, quâd on verra les villes destituées „ d'habitans, & les campagnes desertes, ou „ bien il la faudra abolir, quand il sera questi- „ on de repeupler le Pays,& y restaurer le traî „ qui y est à present. Ce q̃ iamais ne se pour- „ roit recouvrer puis apres, non seulement „ pour la deffiance que les marchans auroyêt „ de leur asseurance par cest exemple : mais „ aussi pour les commoditez, lesquelles ils „ pourroyent aussi bien trouver en d'autres „ lieux qu'icy. Mais sur tout il y a une faute „ bien lourde qui se descouvre ez raisons de „ telles gês: quâd ils disêt q̃ vostre puissâce est „ beaucoup diminüée, en ce que voz suiects „ vous demandent, que la iouïssance de leurs „ droits & preminêces leur soit laissée, sâs au- „ cun preiudice ne dommage revenant à V. „ M. Car nous voyons que le Roy de Sparte „ ayant de son plain gré ordonné des Ephores, „ qui mesmes pouvoyent ordonner par- „ dessus l'advis du Roy, ce qu'ils trouvoyent „ consentant à la raison, & s'opposer à la vo- „ lonté d'iceluy : n'a point eu de honte de s'y „ assuiectir quant à luy,& de reprendre avec „ une responce fort pertinente & digne d'un „ Roy, la convoitise de sa femme, (qui disoit „ qu'il faisoit un grand outrage à ses enfans:) „ luy disant que le Royaume qu'il delaisseroit „ à ses enfans & successeurs seroit bien de „ moindre apparence, mais qu'il en seroit de „ meilleure durée. Ainsi en prend il, Sire, à V. „ M. en ce que vos suiects tiennent leur ac- „ cord ferme avec vous, comme ils ont fait „ de tout temps avec voz predecesseurs. Et la „ puissance qui vous est dônée, est beaucoup „ plus ferme, & stable, quand selon la pro- „ messe contenüe expressement au premier „ article de vostre Ioyeuse entrée, les E- „ stats du Pays vous secondent, pour aviser „ au proufit d'iceluy : le tout avec le con- „ sentement,& au tresgrand contentement „ de voz fidelles suiects. Car comme les

Mathe-

Mathematiciens disent que le Soleil a son cours perpetüel & immuable acõmodé nõ point autour du ciel mobile, ou au centre: mais qu'il va en byaissant, pour cõmuniquer sa force à toutes choses, sans laquelle elles ne pourroyent subsister. Sãblablemẽt il adviẽt aux Gouvernemẽs, que ny les aspres, & facheux, ny ceux qui sont prõpts à suyvre toutes choses, par leur lacheté, ne soyent aptes & idoines à gouverner. Mais quand le cours precedent sera gardé sans aucune nouvellité en la convocation des Estats, & que ceste temperature & moderation y sera mise, laquelle nous scavõs estre de nature imprimée en V. M. & observée par voz ancestres: voila cõme nous aurons un bien inestimable de vous, pour estre incités d'autant plus ardamment à vous servir & recognoistre pour Chef.

Parquoy si maintenant la prosperité de voz suiects, le bien de voz villes & Cités l'accroissemẽt de voz terres & Seigneuries, l'honneur & la gloire de V. M. ont quelque puissance & valeur envers vous (cõme de fait nous en somes asseurés) pesez un peu l'importãce d'un tel affaire, regardez quelle sera la fin d'une chose si miserable: mettez vous un peu devant les yeux le Pays si noble, & fleurissãt, qui se destitüe & se ruine, par une occasion indigne de vous estre presẽtée, & beaucoup moins d'y demeurer engravée: les estrangers se retirans & quittãs la place, les suiects cherchãs des moyens aillieurs pour l'ẽtretenemẽt d'eux & de leurs familles, les villes apovries, & desgarnïes de tant de beaux paremens, & signamment Anvers (la fleur des villes marchandes, l'ornement du Pays bas, & de vostre couronne, le tresor prest en temps de paix & de guerre) decheant de sa dignité, les maisons ruinées, ou difformées, au lieu de leur beauté presẽte. Quel regret, quelle confusiõ, & facherie vous apporteroyẽt ces choses? & toutefois on vous en veut maintenãt mettre en deliberation. Oyez donc la voix de voz suiects, demandans instãment qu'ayez pitié & compassion d'eux. Oyez le Pays qui samble se presenter à V.M. pour vous dire ces mots d'une voix commune.

I'ay servi long tẽps à voz predecesseurs, ie me suis employé de tout mõ pouvoir à la conservatiõ de vostre dignité, ie me suis dõné & remis en voz mains, & vous m'avez receu avec voz promesses reciproq; & mutuelles: je ne demande rien comme chose deüe par cõtract ou promesse: je ne demãde point recognoissãce des biẽs que j'ay profõdez, & espargnez pour vostre Maté: ie me tais de ces choses: je quitteray mon droit; & maintenãt ne feray riẽ de cela, afin qu'õ ne m'accuse d'user de reproche, qui vous soit ignominieuse: seulemẽt ne me despoüillez point de mes ornemens, & des vostres: ne chassez point les nations estrangeres, n'oppressez point voz suiects que j'ay produits en mõ sein, ne les esloignez poĩt de moy, afin q̃ mes biẽs ne soyẽt esloignés de vous. Regardez les biẽs qui nous sõt prests, pour les necessitez qui sõt avenir, afin que voz propres ennemis ne soyẽt enrichis de mes biẽs mesmes, dont vous vous serez despoüillé à l'appetit de rien, par la fuitte des Nations estrangeres: maintenez le bien de voz suiects, mõ biẽ est vostre biẽ. Ce que si vous mõstrez avoir en desir & affectiõ, pour l'ẽtretiẽ de la dignité qui est cõmune à vous & à moy: j'espere aussi tellemẽt faire mon devoir de ma part, avec les miẽs (ce que vous desirez sur toutes choses) que l'autorité de V.M. telle qu'elle a esté en voz ancestres sera continuée à jamais, & accreüe de mon pouvoir à vostre grand cõtentemẽt, & cõmune resioüissance de voz bons & fidelles suiects, qui se sont tenus de prier d'autant plus le Seigneur, comme ils ont fait par le passé, pour l'avancemẽt heureux de V.S.M.

Telle fut la substãcieuse Requeste de ceux du Pays de Brabant, laquelle si le Roy eut veüe & leüe comme il devoit, il n'est à douter qu'il n'eut changé d'opiniõ, si non en tout, du moins en partie. Mais non: Car le Cardinal de Granvelle, & les siens qui possedoyent les yeux, les oreilles, & langue du Roy de tout poinct, ne voulurent onc tant de bien à ces Pays, ny à leur Maistre, que de considerer ces tant pregnantes raisons, deduittes tant en ceste requeste, qu'au discours de Me François Bauduin cy dessus, & autres infinies remonstrances, dont la Court avoit journellement les oreilles batües. Mais c'estoit cryer aux oreilles des sourds, c'estoit semer en du sablon, ou sur les ondes mesmes de la mer, durãt leur plus grande impetuosité, qui au lieu de nous amener à un bon port, ne tachoyent qu'à nous abysmer. Bref il n'y avoit celuy qui seulement la voulut voir ny lire, c'estoit asses de scavoir de qui elles venoyent, & à quelles fins elles tendoyent, du surplus il n'en faloit plus ouvrir la bouche. Tellement que ceux de Brabant ne seurent obtenir autre chose sur toutes leurs requestes tant en Espagne qu'au Pays bas, que l'Apostille que nous avons dit cy dessus, donné par charge de la Gouvernãte sur l'une de leurs requestes du 24e de May par le Cõseil de Brabãt aux quatre Chef-villes, les asseurãt, (voyãt biẽ le danger eminẽt, par le mal qui croissoit) que jamais l'intentiõ du Roy ne fut de charger ledit Pays de Brabãt de ladite Inquisitiõ: ce fut qui une eschappatoire pour ce coup là, afin d'endormir encore le Peuple.

*Le Cardinal empescha que ceste requeste ne fut veüe.*

Ceux de Flandres ce pendant n'estoyent point si gratieusemẽt traittez, car les Quatre Mẽbres dudit Pays voyans à l'oeil cõme toute la Contrée se despeuploit, les trafiques & manufactures cesser ez principales villes & bour-

*Ceux de Flãdres plus aigrement traittez que ceux de Brabant.*

bourgades, cōme à Gand, Bruges, Ypre, Courtray, Armentieres, Poperinghe, Roullez, Hondtſchooten, & autres lieux, où les drapperies ſouloyent eſtre en grand vogue, les menus ouvriers ſe retirans à grāds trouppes hors du Pays: envoyerent leurs Deputez en Court dez l'an 1564, avec remōſtrāces de bouche & requeſtes par eſcrit alleguans leurs previleges, & requerans le meſme q̄ ceux de Brabāt: ſur quoy leur fut finalemēt reſpondu du 4ᵉ d'Octobre, par apoſtille ambigu nullemēt tēdant à ce qu'ils requeroyēt, au cōtraire eſtoit enioint à M. Pierre Titelman Doyē de Renay Inquiſiteur general de Flandres (qui cōme un *Saulus ſpirās minarū*, couroit de ville en ville avec 4 eſtaffiers, & autres Officiers joinct le Procureur general, ou ſō Subſtitut, perſecutāt, empriſonnāt, & outrageant tous ceux qu'il ſuſpectoit de la religion) de ſe cōduire en l'exercice de ſa charge avec diſcretion: & auſdicts Suppliants Magiſtrats des villes de luy donner toute aſſiſtēce, port, & faveur, à l'excutiō de ſa charge, & des placcarts du Roy, ſelon l'intētion de ſa Maᵗᵉ, & pour le repos du Pays: quoy faiſāt (diſoit ladite Gouvernante) il y auroit eſpoir que par là ſeroit remedié aux inconveniēs que les Supplians luy avoyēt repreſenté. Par ceſt apoſtille ceux de Flandre entēdirent aſſes quelle eſtoit l'intention de la Court, & pourtant n'ozerent pour ce coup pourſuyvre plusavāt. Ce tēps pendant Monſieur l'Inquiſiteur triomphoit par tous les bourgades de Flādre avec ſes ſatellites, à accroiſtre ſa juriſdiction & ſō pouvoir Comme faiſoyent pareillement les nouveaux Eveſques qui y avoyēt eſté admis. Tāt que audit mois de May 1566, celuy de Bruges propoſāt de jour à autre quelque nouveauté, ayant deffendu d'enterrer quelques marchās eſtrāgers, s'avanca de vouloir impoſer loy au Magiſtrat, à l'entretenemēt de la religiō & du Concille de Trente: leur envoyāt certain reglemēt ſelon lequel ils auroyēt à ſe conduire, en pluſieurs poincts qui nüemēt ne concernoyent que la police de la ville. A' quoy le Magiſtrat faiſāt difficulté (par ce que ſuyvant cela il faudroit que la juriſdictiō tēporelle dependit de la ſpirituelle, & que leurs bourgeois fuſſēt reſponſables à la Court de l'Eveſque) n'y voulans bonnement condeſcendre: ledit Eveſque & Inquiſiteur ſe formerēt plainctifs allencontre d'eux au Conſeil de Flādre, cōme refuſans ledit reglement & formulaire qui leur avoit eſté propoſé, en quoy à vray dire ledit Magiſtrat n'eut eſté que le bedeau, officier, bourreau, & exploiteur des paſſions & volōtés, dudict Eveſque & Inquiſiteur. Sur quoy les Quatre Mēbres de ladite Comté de Flādres joīcts avec le Magiſtrat de Bruges, renvoyerēt leurs Deputez en Court, ſe plaindre des attētats de la juriſdictiō Eccleſiaſtique: de tant plus qu'ils veoyēt que ceux de Brabant leurs voiſins n'ē eſtoyēt poīt encore chargés.

*Apoſtille ambigu & neanmoins rigoreux ſur la requeſte de ceux de Flandre.*

*l'Inquiſiteur & l'Eveſque de Bruges veulent empieter ſur la juriſdiction temporelle.*

*Seconde requeſte de ceux de Flādres contre l'Inquiſition & placcarts*

Requerans partāt d'eſtre maintenus en leurs anciens droits & franchiſes: que l'Inquiſiton directemēt y contrariant fut caſſée & abolie, au regard des perſonnes Layes: & que les Eccleſiaſtiques, n'euſſēt à empietter aucune juriſdiction ſur la tēporalité, à laquelle ils n'ont iamais eu que voir ny que cognoiſtre: auſſi qu'ils ne fuſſēt non plus aſtraincts que les autres Provinçes à ulterieure Inquiſitiō, ny entretenement des placcarts. Mais à toutes ces requeſtes des Flamens, iuſques à quatre fois reïterées, n'y eut onques un ſeul mot de proviſiō au moindre poīt qui y eſtoit requis: ſinō que finalemēt apres longues pourſuytes, veu la requeſte des Nobles, les mais furēt fermées au Conſeil de Flandre, ſur les pretenſions de l'Eveſque & de l'Inquiſiteur, avec ſurceance audit Inquiſiteur de ſes pourſuytes & perſecutions. Car ſur tāt d'intervales q̄ la Court dōnoit à toutes les requeſtes & cōplainctes de diverſes Provīçes du Pays bas, le peuple eſtoit par tout eſmeu. Et veu que tout ce qu'on reſpondoit, & donoit eſpoir, n'eſtoit que tout amuſemēt, les Nobles voulurent ſe haſter de prevenir aux maux apparens, & ja preſts à enſāter, apres avoir eu ſur ce l'advis des Doctes & d'aucuns Iuriſconſultes, à dreſſer la requeſte, que tant en leurs noms que de tout le Peuple, ils preſenterent à la Gouvernante, Pour laquelle preſenter ſe trouverent en la ville de Bruſſelles le 1.2.3. & 4ᵉ. jour d'Apuril pluſieurs Gētilſhommes accōpagnās le Comte Lodovic de Naſſau, & Henry Sʳ de Brederode: tous ſans armes, bien modeſtement, attendans les Cōtes vandē Berghe, & de Culēbourg, qui n'eſtoyēt pas encore venus. Ledit 4ᵉ jour, ils demāderēt audiēce: le lēdemain ſe ils marcherēt en bel ordre, cinq de frond vers la Court envirō quatre cēts tant Sʳˢ, que Gētilſhōmes, ſortis de l'hoſtel de Culēbourg, dōt les derniers cōme fermās la cōpaignie eſtoyēt leſdits Cōte de Naſſau, & Sʳ de Brederode: où ils trouverēt la Gouvernāte, le Conſeil d'Eſtat, les Chevaliers de l'Ordre, Sʳˢ, & Gouverneurs des Provinçes, qui les attēdoyēt. Or cōme la Duceſſe les voyāt venir d'enhaut en tel ordre, & en ſi grād nombre, fut aucunement troublée. Le Sʳ de Barlaymōt (qui paravāt avoit eſté d'advis de ne les laiſſer entrer en la ville, où ſ'ils y entroyēt, qu'on devoit mettre ſecretemēt des ſoldats en la Court, pour les maſſacrer, quād ils viendroyēt preſenter leur requeſte) pour raſſeurer ladite Dame, dit. *Que ce n'eſtoyent qu'un tas de Gueux.*

*Les Nobles s'appreſtent pour preſeter leur requeſte.*

Sur lequel propos, avec ce que ledit Barlaimont & ſes complices les accuſoyent deſlors du crime de rebellion. Ils s'adviſerēt pour monſtrer que leur intention tendoit tout au contraire, de prendre quelque marque ou enſeigne entre eux, pour donner à entendre à tout le monde qu'ils pretēdoyēt de vivre & mourir au ſervice du Roy, prenans le ſuiect de leur deviſe ſur une beſace, & une eſcuelle (pro-

*Origine de ce mot de Gueux dont ont eſté appellez le Proteſtans du Pays bas.*

le (propres aux gueux) & pour marque l'effigie du Roy, empraite d'un costé en des medailles d'or, ou d'argét, avec ceste in scription en la circomferéce. *Fidelles á Dieu & au Roy iusques à porter la besace*, par là voulans demonstrer, & par leur symbole de besace & escuelle, qu'ils estoyent meilleurs serviteurs du Roy que ledit Barlaimont, ny les siens: & retenás cest Epithete de Gueux, & leur Embleme, ils donnoyent à entendre qu'ils ne refuzoyét d'estre Gueux, voire de porter (si besoi en estoit) la besace, c'est à dire souffrir la perte de tous leurs biens, & possessions, pour en toutes choses, comme ils protestoyent par leur requeste, faire fidelle service au Roy, en conservát le repos, & la prosperité de leur Patrie. La presentation de laquelle Requeste, le Seigneur de Brederode print en charge, & s'advancant pour tous, la presenta avec une grande reverence à la Ducesse Gouvernante, par une brefue proposition verbale, comme il s'ensuyt,

*Parolles du Sr de Brederode presentant la Requeste.*

» *Madame*, les Gentilshommes assamblés » en ceste ville, & autres de samblable qualité » en nombre competent, lesquels pour certains respects ne se sót icy trouvez, ont arresté pour le service du Roy, & du bien publi de ses Pays bas, de presenter en toute » humilité ceste remonstrance à Vostre Altelze, sur laquelle il luy plaira donner tel ordre » qu'elle trouvera convenir, suppliant V. A, la » vouloir prendre de bonne part. En outre » Madame nous somes advertis d'avoir esté » cargés devant V. A, les Seigneurs du Con» seil, & autres, que ceste nostre deliberation » à esté principalement mise en avant pour » exciter tumultes, revoltes, & seditions, & » qui est bien le plus abominable, nous ont » chargés de vouloir chan ger de Prince, » ayans particqué ligues & conspirations a» vec Princes & Capitaines estrangers, tant » François, Allemás, qu'autres; ce que iamais » n'est tóbé en nostre pésée, & est entieremét » contraire à nostre loyauté, & à ce que V. A. » trouverra par ceste remonstrãce. Suppliant » neantmoins V. A. nous vouloir nommer & » descouvrir, ceux qui tant injustement ont » blasmé une tant noble & honorable com» pagnie. Davantage Madame le Srs icy pre» sens, ont entendu qu'il y a aucuns d'entre » eux, qui en particulier sont accusés & char» gés d'avoir tenu la main, & taché pour ef» fectüer la susdite malheureuse entreprise, » tant avec des François, qu'autres estrágers, ,, dót nous nous resentós grádemét. Parquoy ,, supplions V. A. nous vouloir faire tát de bié » & faveur de nómer les accusateurs, & accu,, sés, afin q́ le tort & la meschãceté estát des,, couverte, V. A. en face brefve & exemplaire ,, iustice, & ce pour obvier aux maux & scá,, dales qui en pourroyent avenir: estans bié ,, asseurez q́ V. A. ne permettra iamais, qu'e,, une telle, tant noble, & honorable compa,, gnie, demeure chargée de tant d'infames ,, & malheureux actes.

A' quoy la Ducesse luy respondit qu'elle ne savoit de rien de tout ce qu'il luy disoit, touchát ces accusations là: aussi qu'elle n'avoit iamais eu telle opinió de nul d'eux, lesquels elle s'asseuroit estre fidelles serviteurs du Roy, sás qu'autremét on luy sceut persuader. Et quát à ceste requeste qu'elle la verroit, & communiqueroit au Cóseil. Dót la teneur estoit telle.

*Requeste des Gentilshommes du Pays bas contre les Placcarts sanguinaires & l'Inquisition.*

,, *Madame*, l'ó scait asses q́ par toute la Chre,, stiéte, à tousiours esté, cóme elle est encore, ,, fort renómée la grande fidelité des Peuples ,, de ces Pays bas envers leurs Srs & Princes ,, naturels. A' laquelle la Noblesse à tousiours ,, tenu le premier rég, cóme celle qui n'a ia,, mais espargné ne corps, ne biés, pour la có,, servatió & accroissemét de la grandeur d'i,, ceux. En quoy nous treshúbles vassaux de ,, sa Mate, voulós tousiours cótinüer de bié en ,, mieux, si q́ jour & nuit nous nous tenons ,, prests, pour de corps & biens luy faire tres,, humble service. Et voyás en quels termes ,, sont les affaires de maintenant, avons plu,, stost aymé de charger quelq́ peu de mau,, vais gré sur nous, que de celer à V. A. cho,, se, qui cy apres pourroit tourner au disser,, vice de sa Mate, & quant & quant troubler ,, le repos & felicité de ses Pays. Esperás que ,, que l'effect monstrera avec le temps, qu'e,, tre tous services que iamais pourrions a,, voir fait ou faire á l'advenir à sa Mate; ce,, stuy-cy doit estre reputé entre les plus no,, tables, & mieux à propos. Dont asseuremét ,, nous nous persuadons que V. A. ne le sau,, ra prendre que de tresbonne part. Cóbien ,, donques, Madame, que nous ne doutons ,, pas, que tout ce que sa Mate a parcydevant, ,, mesmemét ordonné de nouveau, touchát ,, l'Inquisition, & l'estroitte observation des ,, placcarts, sur le fait de la religion, n'ayt eu ,, quelque fondemét & iuste titre, & ce pour ,, continüer, tout ce q́ feu l'Empereur Char,, les de treshaute memoire, avoit à bóne in,, tention arresté. Toutefois voyás que la dif,, ference de l'un temps à l'autre ameine quát ,, & soy diversité de remedes. Et que desia ,, depuis quelques années ença, lesdicts plac,, carts, nonobstant qu'ils n'ayent esté exe,, cutez en toute rigueur, ont neantmoins dó,, né occasion à plusieurs griefs inconveniens. ,, Certes la derniere resolutió de sa Mate, par ,, laquelle non seulement elle deffend de ne ,, moderer aucunemét lesdicts placcarts, ains ,, cómande expressemét que l'Inquisitió soit ,, observée, & les placcarts executés en toute ,, rigueur, nous donne asses iuste occasion, de ,, craindre que par là, non seule ment lesdicts ,, incóveniés viendrót à s'augmëter, mais aus,, si qu'il s'en pourra finalemét ensuyvre une ,, esmeute & sedition generale, tendante à la ,, miserable ruine de tout le Pays, seló les in,, dices manifestes de l'alteration du Peuple,

» qui desia s'apercoit de tous costés, nous le
» monstrét à veüe d'oeil. Parquoy cognoissâs
» l'evidéce & grâdeur du dâger qui nous me-
» nace, avons iusques à maintenant esperé,
» que où par les Srs, ou par les Estats du Pays,
» seroit faite remonstrâce en téps & heure à
» V.A. afin d'y remedier, en ostant la cause &
» l'origine du mal: mais apres avoir veu que
» eux ne se sont point avâcéz, pour quelques
» occasions à nous incognües, & que ce pen-
» dant le mal s'augmente de iour en iour: si
» que le danger de sedition & revolte gene-
» rale est à la porte: avôs estimé estre nostre
» devoir suyvant le serment de fidelité &
» d'hommage, ensamble & le bon zele qu'a-
» vons à sa Mate, & à la Patrie, de ne plus
» long temps atendre, ains plustost nous a-
» vâcer les premiers, à faire le devoir requis.
» Et ce d'autât plus franchemét, que nous a-
» vons plus d'occasion d'esperer, que sa Mate
» prendra nostre advertissement de tresbô-
» ne part, voyant que l'affaire nous touche de
» plus pres qu'à nuls autres, pour estre expo-
» sés aux inconveniens & calamitez, qui cou-
» stumierement proviennent de samblables
» accidens, ayans pour la plus part noz mai-
» sons & biens, situés aux champs, exposés à
» la proye de tout le monde. Consideré aussi
» que generalement en ensuyvant la rigueur
» desdits placcarts, ainsi que sa Mate cômâde
» expressemét y estre procedé, il n'y aura hô-
» me d'entre nous, voire & non pas en tout
» le Pays de pardeca, de quelconq estat ou cô-
» dition qu'il soit, lequel ne sera trouvé coul-
» pable de confiscation de corps & de biés, &
» assuiecti à la calomnie du premier envieux,
» qui pour avoir part à la côfiscatiô, vouldra ac
» cuser sous couverture des placcarts, ne luy
» estant laissé pour refuge autre chose finon
» la seule dissimulatiô de l'Officier, en la mer-
» cy duquel, sa vie & ses biens seront totale-
„ mét remis. En consideration de quoy avons
„ tant plus d'occasiô de supplier treshumble-
„ ment V.A. côme de fait la supplions par la
„ presente requeste, d'y vouloir donner bon
„ ordre. Et pour l'importance de l'affaire,
„ le plustost que faire se pourra despescher
„ vers sa Mate hôme expres, & propre, pour
„ l'éadvertir, & la supplier treshûblement de
„ nostre part, qu'il luy plaise y pourvoir tant
„ pour le presét, que pour l'advenir. Et d'au-
„ tant que cela ne se pourra iamais faire, en
„ laissât ledicts placcarts en leur vigueur (veu
„ q de là deppéd la source & l'origine desdits
„ incôveniés) qu'il luy plaise entédre à l'aboli
„ tiô d'iceux: laqlle elle trouverra estre nô seu
„ lemét du tout necessaire, pour destourner la
„ totale ruine, & perte de ses Pays de parde-
„ ca, mais aussi bien conforme à raison & ju-
„ stice. Et afin qu'elle n'ayt occasion de péser
„ q nous qui ne pretédons sinon de luy rédre
„ treshûble obeissance, voudrions entrepré-
„ dre de le brider, ou bié luy mettre loy à no-
„ stre plaisir: ainsi que nous ne doutons point
„ que nos adversaires le voudrôt interpreter
„ à nostre desadvantage. Il plaira à sa Mate de
„ faire aucunes ordonnâces par l'advis & cô-
„ sentement de tous les Estats generaux assâ-
„ blés, afin de pourvoir à ce que dessus, par
„ autres moyés plus propres, & convenables,
„ sâs dangers si tresevidens. Supplions aussi
„ treshumblemét V.A. que tâdis que sa Mate
„ entendra à nostre juste requeste, & ordon-
„ nera selon son bô & iuste plaisir, elle pour-
„ voye ce pendant ausdits dangers, par une
„ surceance generale tant de l'Inquisitiô, que
„ de toutes executions, iusques à tant que sa
„ Mate en ayt autremét ordonné. Avec pro-
„ testation bien expresse, qu'entât qu'il nous
„ peut côpeter, nous nous sommes acquittés
„ de nostre devoir par ce presét advertissemét,
„ si q desmaitenât nous nous en deschargeôs
„ devant Dieu & les hômes, declairâs si aucû
„ inconveniét, desordre, sedition, revolte, ou
„ effusion de sâg, par cy apres en avenoit, par
„ faute d'y avoir mis remede à tamps, nous ne
„ pourions estre taxés d'avoir cele un mal si
„ apparent. En quoy nous prenons Dieu, le
„ Roy, V.A. & Messieurs de son Conseil, en-
„ samble & noz consiences, en tesmoignage,
„ qu'e nous y avons procedé côme à bons &
„ loyaux serviteurs & fidelles vassaux du Roy,
„ appartient, sans en rien exceder les limit-
„ tes de nostre devoir, dont aussi de tant plus
„ instamment nous supplions que V.A. y ve-
„ üille entendre, avant qu'autre mal en advi-
„ enne: Si feres bien.

Voila qu'elle fut la requeste autant preg- *La requeste des nobles interpretée à rebellion.*
nante que iuste & equitable, presentée par la
Noblesse: de laquelle ensamble des bons ad-
vertissemens y contenus, le Roy leur en eut
deu savoir gre, & les recognoistre pour ses fi-
delles & loyaux serviteurs: côme estant fon-
dée en droit, justice, & bône police. Ce neât-
moins par l'interpretatiô sinistre qui en fut
faitte par le Cardinal & ses partisans, elle fut
tournée & imputée à rebellion, & suscitatiô
de nouveautez. Et parainsi elle devint le che-
val troyé, duquel les énemis du repos public,
& du Roy, ont tiré tant de calamitéz & mise-
res.

Car si la Ducesse, & le Côseil du Roy eussét
voulu aucunement y deferer, certainemét tât
de maux ne s'é fussét ensuyvis, & le feu ne se
fut allumé si avant que peu s'en a falu, que
tout le Pays n'en ayt esté consumé. Dont ne
s'en faut prendre, qu'a la cruauté insatiable
d'aucuns Côseilliers, lesquels ne se content-
oyent pas de la rigueur des placcarts, s'ils
n'eussent quant & quât poussé à l'espaule l'â
bitiô de ce Cardinal, qu'ils voyoyét par ladite
requeste estre en dâger de souffrir une grâde
escorne, & eux côsequémét decheoir de leur
credit & autorité, ou peut estre pire, quand
leur pot aux roses, eut esté descouvert en la
convocation des Estats generaux, requis
en icel-

en icelle. Et voila l'églume sur laquelle à esté forgé tout le mal qui s'en est ensuyvi, pour n'avoir fait telle raisō aux remōstrances de la Noblesse, cōme il estoit biē requis & expediēt. D'où au contraire lesdits Cōseilliers prindrēt pied, & occasion, comme pour crime de leze Ma^te divine & humaine, à poursuyvre & persecuter ceux qui avoyent sousigné ladite requeste: & fut cest erreur pire que le precedent.

*Responce de la Ducesse à la requeste des nobles.*

A laquelle requeste le lendemain de sa presentation, la Gouvernāte fit mettre pour apostille, ce qui s'ensuyt. Son Alteze ayant » entendu ce qui se requiert & demande par » le contenu en ceste requeste, est biē deliberée d'envoyer vers sa Ma^te, pour la luy presēter, & faire devers icelle tous bōs offices: q̄ sō Alt advisera pouvoir servir à dispo» ser & incliner sadite Ma^te à cōdescēdre à la » requisitiō desdits remōstrās. Lesq̄ls ne doy» vēt esperer sinō toute chose digne & con» forme à sa benignité, nayfve & accoustu» mée.

» Ayāt desia S. A. paravāt la venüe des» dits remōstrans, par l'assistence & advis des » Gouverneurs des Provinçes, Chevaliers de » l'Ordre, & ceux des Cōsaulx d'Estat & Privé » estās lez elle, besogné à cōcevoir & dresser » une moderatiō des placcarts sur le fait de la » Religion, pour la presēter à sadite Ma^te. La» quelle moderatiō S. A. espere devoir estre » trouvée telle que pour dōner à chacun rai» sonable contētemēt. Et puisque l'autorité » de S. A. (cōme les Remonstrās peuvēt bien » considerer & cōprendre) ne s'estēd si avant » que de surcheoir l'Inquisitiō & les placcarts » (cōme ils le demandēt) & qu'il ne cōviēt de » laisser le Pays endroit la Religion sans loy. » Icelle son Alt. se confie que les Remonstrās » se contēteront de ce qu'elle envoye à la fin » susdite devers sa Ma^te: & que pendant que » s'attendra sa respōce, son Alt dōnera ordre » que tant par les Inquisiteurs (où il y en a eu » iusques ores) que par les Officiers respec» tivemēt, soit procedé discretement, & mo» destement, endroit leurs charges, de sorte q̄ » l'on n'aura cause de s'en plaindre. S'atten,, dant S.A. aussi, que les Remōstrans de leur ,, costé se conduirōt de facō qu'il ne sera be» soin d'en user autrement: & se peut biē es» perer, que par les bōs offices, que S.A. fera » devers sa Ma^te, icelle se contētera de char» ger les autres Pays de l'Inquisitiō, là où elle ,, est, & selon que s'est peu entēdre que desia » s'est declairé, sur la requeste des Chef-vil» les de Brabāt, qu'elles n'en seront chargées, ,, & se mettra sō Alt, tant plus libremēt à fai,, re tous bōs offices devers sa Ma^te à la fin & » à l'effect susdit, qu'elle tient asseuremēt que ,, les remonstrans ont propos & intentiō de,, terminée de ne rien innover allendroit de ,, la Religion ancienne, observée ez Pays de ,, pardeca, ains la maintenir & conserver de ,, tout leur pouvoir. Fait par son Alt. à Brus,, selles le 6e jour d'Apuril 1566 avant pas,, ques: Signé Margareta.

*Finesse de la Regente*

Qui considerera biē cest Apostille, il pourra aysemēnt colliger le proufit qui en devoit reussir, & quel fruit les Nobles en pouvoyēt esperer. Car ce delay d'en advertir le Roy, ne servoit que pour gagner temps, & ce pendāt par le succes des affaires estre mieux instruitte des moyens plus expediens qu'il faudroit qu'elle tint, pour rompre ce coup. Or pour faire sentir bōne leur requeste aux Gētilshōmes, craignant qu'un refus absolut, ou tardiveté & lōgueur du voiage d'Espagne ne les altera, par quelques nouveaux souspecons: le 8e iour du mesme mois, leur fut faitte promesse par les Chevaliers de l'Ordre, touchant quelques poincts de ladite requeste. Dōt en fut fait Acte comme il s'ensuyt.

*Promesse des Chevaliers de l'Ordre aux nobles.*

» *Les Seigneurs* icy presens, promettent » sur leur foy, & serment de leur Ordre, aux » Deputés de ceste noble & honorable cōpai» gnie, suffisāmēt authorisés, de recevoir en» tre leurs mains les promesses desdits S^rs. » Que de ce iourdhuy en avāt les Magistrats » & les Inquisiteurs ne procederont pour le » fait de la Religion, par prinse de corps ny » confiscation de biens, ny banissemēt, pour » le passé, ne pour l'advenir: n'est que par q̄l» que acte seditieux, ou enorme scandale, » tendāt à troubler la Republique, aucuns so» yēt trouvés rebelles & coulpables. Auquel » cas vous Messieurs en prendrez la cognois» sāce cōme de raisō. Et ce par forme de pro» vision, iusques à tant que sa Ma^te par advis » & accord des Estats generaux assamblés, en » aura autrement esté ordōné, fait à Brussel» les le 8 d'Apuril 1566.

Et pour encore tant plus amorçer lesdicts Gentilshommes elle escrivit lettres du 9 dudit mois à aucuns Gouverneurs principaux & Cōsaux des Provinçes cōforme à l'Apostille donné sur leur requeste cy dessus: dōt la teneur estoit telle.

*Lettres de la Gouvernāte aux Gouverneurs & Cōsaulx.*

» *Mon Cousin*, treschers & biē aymés. Cō» me plusieurs Gētilshōmes des Pays de par» deca nous ayent presenté requeste, afin de » faire abolir l'Inquisition, & les placcarts du ,, Roy monseigneur, sur le fait de la Religion, ,, & en faire dresser un nouveau placcart, par ,, l'adveu des Estats generaux de pardeca. ,, Nous leur avons sur ce fait respondre par ,, Apostille, mis sur leurdite requeste: que en,, voyerons vers sa Ma^te, pour faire represen,, ter à icelle le contenu de ladite requeste, & ,, y faire tous bons offices: ayant desia fait q̄l,, que moderation des placcars. Et pour ne ,, s'estendre nostre autorité si avant, que de ,, pouvoir surcheoir l'Inquisition & placcarts ,, susdicts, comme ils le demandent: & ,, qu'il ne convient laisser le Pays endroit la ,, Religion sans loy. Que en attendant ,, la responce de sa Ma^te, nous don-

» netiós ordre, que tant par les Inquisiteurs, » respectivement, soit procede discretement » & modestement, endroit leurs charges. » Desirans effectüer ledit Apostile, nous vous » en avons bien voulu adviser par la presen- » te, & par icelle vous ordonner bien & à cer- » tes, qu'ayez à escrire, & encharger, de la » part de sa Ma^te, à tous Officiers de vostre » gouvernement, qu'à l'execution de leurs » charges sur le fait de la Religion, ils ayent à » proceder, avec toute modestie, discretion, » & prudēce, sans toutefois souffrir qu'au- » cune nouvellité, ou changement s'attente » en la Religion catholique & ancienne, ius- » ques à maintenant observée pardeca, ny » mesme aucun scandale ou acte seditieux; Et » que le cas advenant, ils nous advertissēt de » ce que s'offrira, avec les informations sur » ce prinses, pour le tout veu vers nous & » Cōsaux de sa Ma^te, y donner ordre comme » trouverrons appartenir. Et qu'en ce ils ne » facent faute; afin de ne donner occasion » d'aucuns inconveniens. Atant mon bon » Cousin, treschers & bien aymez, nostre » Seigneur vous ayt en sa garde, escrit à » Brusselles, le 9^e jour d'Apuril 1566, avāt pas- » quels: signé Margareta, & plus bas d'Over- » loepe.

Par ces lettres où elle vse de ces mots, » *Qu'au fait de la religiō ils ayent à proceder* » *avec toute modestie, discretion, & prudēce.* elle confessoit que les Inquisiteurs, & leurs Officiers avoyent auparavant vsé de trop grande cruauté, indiscretion, & brutalité: & que pour le present au lieu de fricasser, ou brusler, ils se contentassent de coupper testes, ou de faire pendre, comme ils pratiquerent tost apres: & ce (comme ils disoyent) en faisant grace, si avant que les condamnez abiurassēt, ou renonçassent à leur religion. Ce temps pendant sur ces lettres les gentilshommes furēt comme des Tantales, repeuz de vaine attente: car il leur sambloit, & se persuadoyent desia, que du moins la liberté de leurs consciences leur pendoit devant le nes, & sur les levres, de laquelle il ne faloit q̄ gouster: & toutefois tāt plus ils la pensoyēt embrasser, tant plus elle reculoit arriere. La Ducesse les nourrissant tousiours en espoir, leur dōnoit par fois entre deux vertes vne meure: & feignant leur vouloir gratiffier de plus en plus (comme le coeur feminin est de ce naturel, de ne se monstrer hardi de prime face en toutes occurrēces, mais que le temps avec l'usance aux affaires les rend finalemēt plus resolües & hardies) elle, simulant vne hardiesse un peu plus grande, qu'au temps de la presentation de la requeste, leur fit le 18^e de Iuillet audit an quelques offres sur leur pretendu. Car les Nobles durant toutes ces dissimulations, & attentes de la responce du Roy, voyās tout le Pays ariere en trouble, le peuple en plusieurs lieux armé, & les affaires disposees à vne esmotion generale, apparente d'en venir iusques aux mains les uns contre les autres, si l'on continuoit, & passoit outre en telle sorte: d'un costé aux assamblées & presches publiques de la Religion protestante: d'autre coste à les vouloir deffendre & empescher par force, & voye de fait. Et qu'on ne cessoit de dresser placcart sur placcart, sans cōvoquer les Estats generaux, comme on avoit promis. Considerans en outre que pour leur bon & fidelle service qu'ils pensoyēt avoir fait au Roy, & à ses Pays, ils estoyent mal voulus de plusieurs: ils trouverent expedient de regarder de plus pres à leurs affaires, de pourvoir à leurs asseurances, & aussi de conserver le Pays de plus grand inconvenient: parquoy ils designerent encore une assamblée generale d'entre eux tous pour en deliberer & mettre ordre à tout.

*Dissimulations de la Ducesse.*

Et comme il est mal possible qu'en une si grande compaignie de gentilshommes, la plus part ieunes & boüillās, il n'y ayt quelques mal-apris, & mal-conditionez, aucuns d'entre eux monstrerent des contenances & manieres de faire par trop indignes à une convocation pour choses tant serieuses: les uns s'acoustrans de drap grys de cordelier, les autres portans des queües de regnard à leur chappeaux, aucuns portans escuelles & calebasses comme belistres, autres portans à leurs abillemens des trousses de fleches, leurs serviteurs ayans souvent l'acclamation de *Vive les Gueux* à la bouché, & autres petites insolences, dont on seut bien peu passer. Ce qui fut cause qu'on en fut fort troublé en Court, & craignoit on que ceste assamblée se termineroit en armes, si avant qu'on ne condescendit de plus pres à leurs requestes, & à ce qui leur avoit esté promis, qu'ils se plaignoyent leur avoir esté diversement enfrainct. Or pour empescher qu'ils ne se trouvassent tous ensamble pour la seconde fois en Court, ou qu'ils ne prinssent quelque extreme resolution, laquelle par apres eut esté malaysée à redresser. On envoya pardevers eux, les requerir d'envoyer quelques Deputés d'ētre eux, pour entrer en communication avec certains notables personnages que la Gouvernante y envoyeroit: ce qu'estant accordé, le lieu de la cōvocation fut premierement ordōné à Arschot six lieües d'Anvers, puis au bourg de Duffel qui n'en est distant que de trois: afin que le Prince d'Orange (qui ne pouvoit bonnement estre absent d'Anvers, à cause des alterations qui estoyent en la bourgeoisie) y peut assister de sa presence, avec le Comte d'Egmont, comme ils furent ordōnez de la part de ladite Dame Gouvernāte.

*Quelques malapris entre la noblesse.*

*La Court est en crainte.*

*Convocatiō des Deputez des Nobles & de la Ducesse à Duffel.*

Durant

Durant ceste Assamblée se trouverēt pardevers lesdits Nobles, aucunes Deputez tāt de la Religiō reformée, que de la Cōfessiō d'Ausbourg, tous deux requerās estre assistés par la Noblesse, pour pouvoir parvenir à la liberté de leurs consciēces, & exercice public de leur doctrine, & Religion. En outre leur fut presentée certaine requeste au nō des marchās bourgeois, & habitans, de tous les Pays bas, adonnés à la Religion, de laquelle la teneur s'ensuyt.

Requeste des Protestans des Pays bas à la Noblesse.

» *Messieurs.* Les Marchās, & la Cōmune, ne » sauroyent assez remercier voz S^ries de ce » que depuis quelque tēps enca considerās » le joug intollerable de l'Inquisition & des » placcarts, vous vous estes resoluz de plus- » tost charger tous mauvais grés sur voz es- » paules, que d'endurer plus long tēps l'op- » pression du peuple, par trop assuietti, aux » Inquisiteurs, & à leurs commis. Toutefois » lesdits remōstrās cōsiderās que l'ouverture » leur estoit ia faite, n'ont trouvé par conseil » de s'arrester à la porte, ains de passer plus » avant. Si que depuis un mois ou envirō, ils » se sōt assāblés publiquemēt pour satisfaire » à leurs consciēces, & à l'ardeur & zele du » Peuple, lequel il estoit impossible de pou- » voir plus cōtenir. Or d'autāt qu'ils apper- » coyvēt assez, que par divers moyēs on tac- » he de dissipper & rōpre l'avancemēt de la » predicatiō de l'Evangille, (desia fort engra- » vé au coeur du Peuple), en sorte que les » Magistrats y sont entieremēt cōtraires. Ils » ont de pres cōsideré où ils pourroyēt avoir » refuge, apres la confiance qu'ils ont eu en » Dieu touchant l'equité de leur cause. Tel- » lemēt que iettans l'oeil d'un costé & d'au- » tre, ils ne voyent de toutes parts, que me- » naces & secretes menées, pour dissipper » le troupeau du Seigneur. Vous autres » donc Messieurs estes ceux sur lesquels ils » ont l'oeil fiché, & desquels ils implorēt nō » seulemēt la faveur, mais aussi l'assistence au » besoin.

» De maniere qu'ils ont conceüe ces- » te bōne & saincte esperance de vous, que » n'endureres en facon quelconque, q̄ for- » ce ou violence leur fut faite pour l'exerci- » ce de la religion Evangelique. Ils suppliēt » donc treshumblemēt au nom de Dieu qu'il » vous plaise les prēdre sous vostre protectiō, » les deffendāt contre tous leurs ennemis, à » ce qu'aucun empeschemēt ne leur soit dō- » né pour l'exercice de ladite religiō. Et pour » leur donner plus grādes asseurāces de voz » bonnes volontés envers le Pays, & la con- » servation de la paix, & repos publique, que » certaīs Nobles soyēt deputés pour chacun » quartier, afin de pourvoir aux troubles ap- » parēts, iusqs à ce qu'il y soit autremēt pour- » veu par les Estats generaux legitimement » assāmblés. Quoy faisant lesdits Remons- » trans seront obleigez de plus en plus prier » Dieu pour voz prosperitez, ensamble pour » employer corps & biens, à conserver le » Pays en repos. Si ferez bien.

Ceste requeste fut par lesdits Nobles confederez envoyée & cōmuniquée à la Gouvernante, & aux susdits Prince d'Orāge, & Cōte d'Egmont deputez, sans toutefois rien resoudre sur icelle. Or ladite Dame leur avoit fait declairer par lesdits Princes, qu'elle avoit despesché les Seigneurs Marquis de Berges, & Baron de Montigni, Chevaliers de l'Ordre vers le Roy, pour luy donner à entendre & remonstrer leur requeste: depuis la presentation de laquelle elle maintenoit rien n'avoir esté innové touchant l'Inquisition & placcarts, suyvant leur demande, à laquelle estoit satisfait. Qu'ils ne se devoyent deffier du Roy, qui n'avoit iamais vzé de tyranie, ains de toute benignité envers ses suiects. Et qu'elle ne doutoit pas que sa Ma^te mettroit toutes choses en oubliance: aussi qu'elle avoit souvent escrit au Roy en leur faveur.

La Ducesse s'excuse envers les nobles.

Leur rafreschissant en outre leurs offres de mourir au service de sa Ma^te, aux pieds d'elle. Aussi qu'ils voulsissent reprimer l'insolence des sectaires, veu que la chose sambloit tendre à esmotion populaire: & qu'on voyoit que les estrangers, & les anciens ennemis de la maison de Bourgogne s'en vouloyent mesler.

De tant plus (ce disoit elle) que les sectaires faisoyent courir le bruit, que c'estoit par leur consentement & commandement: dont ils devoyent les empescher, & faire cognoistre par effect, que leur intētion avoit esté, & estoit bonne: autrement qu'on pourroit iuger que leur requeste (qu'ils disoyent avoir presentée pour la conservation du Pays) auroit esté l'unique cause de ces presches: & si quelqu'un d'entre eux avoit incité le peuple à cela, q̄ tel auroit excedé les termes de leur compromis & requeste.

Sur quoy les Nobles respondirent par escrit punctuellement à chacun article, en la forme qui s'ensuyt.

Responce des nobles sur les excuses de la Ducesse.

» *Madame.* Nous ne scavōs asses humble- » mēt remercier vostre Alteze des bōnes of- » fres que nous furent proposées à Duffle le » 18 du present mois, par Monsieur le Prīce » d'Orange, & Monsieur d'Egmont, de la part » de V. A. lesquels nous laisserēt l'escrit cōme » il s'ensuyt: qui nous sāble s'estendre en neuf » articles, dont le premier est

1 *Que V. A. a despesché monsieur le Mar-* » *quis de Berghes & Monsieur de Montigni,* » *vers le Roy, pour donner à entendre à sa* » *Ma^te, & monstrer nostre requeste.* Dequoy » Madame nous remercions treshumblemēt » V. A. & esperons qu'iceux S^rs. si souffis- » sans feront tous bons offices vers sa Ma^te, de for-

» de sorte qu'elle cognoistra noz iustes in-» tentions estre conformes à nostre requeste.

2 En second lieu *nous sont rafreschies les ,, offres qu'avõs fait de mourir au service de » sa Ma^te , & aux piets de V. A. En quoy » Madame,* desirons tousiours de cõ tinüer-» & ne furent iamais autres noz volontez. » Pour le troisiesme.

3 *Que nous scavons que depuis nostre re-» queste, ne soit rien innové, touchãt l'Inqui-» sition & placcarts, suyvãt nostre demande, » & qu'ẽ tout cecy V. A. y ayt satisfait.* Nous » croyons que V. A. n'a rien innové depuis » nostre requeste : mais les Magistrats n'ont » deüement obtemperé aux lettres de V. A. » mesmes ont tousiours continué à l'appre-» hention & emprisonnemẽt du peuple en » vertu de l'Inquisitiõ & des placcarts. Ce q̃ » nous nous persuadons bien estre directe-» ment contraire à l'intention & comman-» dement de V. A.

4 Quartemẽt: *que comme bons & loyaux ,, suiects ensuyvant noz promesses , nous » voudrions reprimer & refrener les insolen-» ces & desordres des sectaires.* Quant à noz » promesses, Madame nous tenõs y avoir du » tout satisfait tant en general qu'en parti-» culier: mesmes du surplus avons fait tous » extremes devoirs pour contenir le peuple » en toute modestie, & empescher les pres-» ches. Auquel peuple n'avons sceu oster » les persuasions qu'ils ont conceües sur le » retardement de la resolution de sa Ma^te. » Nous ayant esté dit qu'endedens le terme » de deux mois du iour de nostre requeste » presentée à V. A. l'on auroit toute respon-» ce. Et aussi la maniere d'assambler les Estats » Prouvinciaux, qu'on a tenu en aucuns en-» droits contre l'ordinaire. Et les menaçes » qui se sont passées iournellement, tant cõ-» tre nous, que ledit peuple, & mesmement » par gens d'Eglise. Toutes lesquelles raisõs » que dessus, ont mené ledit peuple aux as-» samblées & presches publiques, qu'ils ont » iusques à ce iour continuées , comme eux » mesmes nous ont dit & declairé ouverte-» ment. Et desirons bien que V. A. le sache, » que ne fut esté la presentation de nos-» tre requeste , & les bons offices qu'avons » fait devant, & apres ladite pensentation, ils » ne se fussent si long temps cõtenus , estans » presses de leurs consciences, comme ils di-» sent. Le cinquiesme poinct.

5 *Que la chose tend à esmotion populaire, ,, que l'õ void evidẽmẽt que les estrãgers s'en » meslẽt, & aussi ceux qui ont estè noz anciens » ennemis.* A cela Madame nous respondons » que toutes les fois q̃ les estrãgers s'en vou-» dront mesler, que nous serons les premiers » qui monterons à cheval pour les empe-» scher. Mais que nous, ny autres ne se doi-» vent renger contre les vassaux & suiects du » Roy: nous ne trouvons nullement que ce » soit le service de sa Ma^te: mais au contraire » la ruine & perte totale de ses Pays bas: en-» tant qu'ils se soumettent à la resolutiõ des » Estats generaux , comme plus amplement » sera deduit cy apres.

6 Le sixiesme Article *que les sectaires font » courir le bruit, que c'est par nostre consente-» ment et commandement, tellement que l'on » peut biẽ inger que nostre requeste, que nous » disons avoir presentée pour la conservation » de la Patrie, est la seule cause des presches » publiques qui se font.* Nous respondons » Madame, que iamais nous en general , ny » aucuns en particulier, n'avõs incité, esmeu, » ny persuadé au peuple de faire lesdites » presches: mais au contraire avons taché de » les empescher par tous moyens, à cause des » troubles & desordres , que craignions en » pouvoir survenir, comme cy dessus avons » declairé. Mais voyans que nous n'avons » sceu persuader n'y divertir le peuple , l'a-» vons laissé faire comme il l'entendoit. Et si » avant qu'il nous peut, & à chacun de nous » toucher , nous nous mettons à purge & » proeuve suffisante de nostre innocence. » Mais qu'il en y ayt aucuns de nostre com-» paignie , qui les trouvent bonnes, à cause » qu'ils sont de la mesme religion, nous ne le » nyons pas: toutefois nous cognoissons leur » religion n'empescher le devoir qu'ils ont » au service de sa Ma^te , cõme, ils l'ont asseuré » en general & en particulier. Et n'avons ia-» mais nul de nous incité le peuple à les fai-» re. Quant au septiesme poinct.

7 *Que nous devions pour nostre devoir les » empescher, et faire cognoistre par effect nos-» tre intention estre bonne, et qu'elle ne tend » qu'à bonne fin , si nostre requeste eut esté » presentée pour le service du Roy, et benefi-,, ce du Pays.* Nous disons Madame qu'en » cecy nous avons fait noz extremes devoirs. » Mais voyans que le peuple n'a voulu aucu-» nemẽt condescendre, iusques à ceste heure » aux remonstances que leur en avons fait-,, tes, pour les raisons que dessus, supplions ,, V. A. Qu'il luy plaise trouver quelque bon ,, moyen, auquel nous nous employerons de ,, bonne volonté. Le huitiesme.

8 *Que nous ne nous devons deffier » du Roy, lequel n'a iamais uzé de tyrannie, » envers ses suiects, ains de toute benignité et » faveur.* Respondons Madame, que nous ne » nous deffions nullement du Roy , ains y a-» vons si ferme espoir , le cognoissans estre » Prince si benin & equitable , que s'il estoit » icy present, comme nous le desirons gran-» dement, pour entendre à l'une & à l'autre » partie: il y donneroit bien tost ordre expe-» dient

9 Le neufiesme & denier. *Que V. A. » ne doute que sa Ma^te mettra toutes cho-» ses en oubliance, et que V. A ayt souvente-» fois escrit à sa Ma^te favorablement.* Di-

sons

» sons Madame que quant à l'oubliance de » sa Ma^te, nous ne tenons avoir fait chose qui » soit contre le service d'icelle, n'y donne oc- » casion aucune, qu'en nostre endroit elle » doive mettre aucune chose en oubliance. » Au contraire se trouverra que l'advertis- » sement que nous avons fait, par la presen- » tation de nostre requeste, a desia sorti ef- » fect, si nō du tout, du moins en partie. Par- » quoy ladite advertence doit estre prinse » pour un tresagreable service fait à sa Ma^te. » Quant à ce que V.A. a aussi si favorablemēt » & de si bonne heure escrit au Roy, nous la » remercions treshumblement. Toutefois » Madame V.A. nous pardōnera si nous par- » lons à ceste heure libremēt & franchemēt, » & si nous luy descouvrons nostre coeur. Il a » samblé & samble à nostre compaignie, que » V.A. ayt eu grande deffiance de nous au- » tres, pour la demonstration ouverte qu'el- » le nous à faite: iusques à ce que le contrai- » re nous ayt esté donne à cognoistre par les » susdicts Seigneurs à Duffle de la part de » V.A. Par laquelle deffiance precedēte, nous » sont suscites beaucoup d'adversaires, & » aucuns d'entre eux ont parlé de telle ani- » moisité, * qu'ils ont bien ozé tenir publi- » quement des propos contre nous, tendans » du tout à sedition: iusques à dire qu'ils sero- » yent prests de nous rompre les testes en cas » qu'il leur fut commande. Et qui plus est fai- » sans à toute heure courir le bruit entre le » Peuple (pour à iceluy nous rendre odieux) » que le Roy venant pardeca nous traitteroit » comme rebelles & seditieux, & plusieurs » autres griefs, qui seroyent trop longs à ra- » compter & deduire par le menu. Lesquels » griefs nous avons toutefois pour un temps » bien voulu laisser passer sous silence, sans » en faire aucunes plaintes, ny demonstrati- » ons, ores qu'en eussions tresiuste occasion. » Mais la longueur du temps, & les menées » secretes que nous avons descouvertes & » descouvrons iournellement, nous ont re- » duits à telles extremités, pour les dangers » apparens, & evidents, qui de là nous pour- » royent avenir: qu'avons esté contraincts » chercher les moyens de faire amis en cer- » tain Pays pour nous en servir, & ayder en » cas qu'on voulut proceder allencontre de » nous, & les suiects & vassaux du Roy plus a- » vant par voye de fait, & nō à autre fin: les- » quels moyens nous sont du tout necessai- » res, à raison de la diffidence que V. A. a eu » de nous, cōme dit est. Parquoy pryons V.A. » qu'elle ne prenne ceste asseurance sinon » de bonne part, pour autant qu'elle ne nous » est procedée, & ne tend qu'à bonne & ius- » te fin, assavoir à l'asseurance de noz persō- » nes & biens. Et comme nostre but n'a ia- » mais esté à autre effect, qu'au service du » Roy, & à la conservatiō du Pays, nous desi- » rerions biē y estre pourveu par autres mo-

*Le Comte de Megen & autres.*

» yens moins dangereux. Et n'en trouvons » point d'autre pour nostre seureté & repos, » que de supplier treshumblement V.A. q̃lle » nous donne toute asseurance, & face com- » mandemēt à tous les Seig^rs, & Chevaliers » de l'Ordre de pardeca, de nous faire le mes- » me, que l'on n'attentera rien contre nous, » ny les autres vassaux, & suiects du Roy, dir- » rectement, ny indirrectement, par voye de » fait, ny en autre facon quelconque, pour le » fait de nostre requeste & compromis. Et » pour ce que ces Seigneurs assavoir Mon- » sieur le Prince d'Orange, Monsieur le Cōte » d'Egmont, & Monsieur l'Admiral *, ont le » plus entendu de noz affaires, depuis nostre » requeste presētee: avec lesq̃ls il nous faudra » traitter encore de plusieurs choses, qui nous » pourroyent servir. Supplions V.A. leur cō- » mander, qu'ils nous veuillent doresnavant » assister de leur conseil, & nous prendre en » leur protection. Et que le commandement » que V. A. leur fera soit tel, & si souffisam- » ment autorizé, qu'ils puissent absolutemēt » pourvoir & donner ordre, à tout ce qui » touche la garde & conservation du Pays, tāt » dedans que dehors. Estant le seul moyen » par lequel nous nous pouvons asseurer, & » les vassaux & suiects du Roy. Veu que sca- » vōs qu'ils sont Seigneurs tant magnanimes » & vertueux, qu'ils manierōt le tout au ser- » vice de sa Ma^te, & repos du Pays, & qu'ils » ne nous voudroyent rien promettre qu'ils » ne tiendront. Et sachans que V.A. ne le » peut faire q̃ par provision, supplions qu'au » mesme instant, il plaise à icelle despescher » courier expres vers le Roy: afin qu'il plai- » se à sa Ma^te faire le mesme commandement » ausdits Seigneurs, & leur donner la mesme » autorité que dessus: afin que par leur mo- » yen nous puissions tant plus franchement » & librement nous employer au service de » sa Ma^te: & en attendant que par le consen- ,, tement & resolution des Estats generaux ,, sa Ma^te en ayt autrement ordonne. En ou- ,, tre Madame, & pour le dernier, nous ne ,, pouvons celer à V.A. qu'estans assamblés ,, à S^t Trudon, nous à este presētée requeste ,, de la part d'une grand partie du Peuple icy ,, ioincte. Qui au surplus verbalemēt se sont ,, offerts poser les armes, & de se sumettre à ,, tout ce qui leur sera par les Estats gene- ,, raux ordonné, & commandé, sur le fait de ,, la Religion, moyennant que V.A nous ,, commande leur donner telle asseurance, q̃ ,, leur promettions de nous ioindre à eux, ,, pour ne permettre qu'on leur face, atten- ,, dant la resolution desdits Estats generaux, ,, aucun trouble ou violence. Desirans que ,, V. A. repartisse par les villes & Provinces ,, quelques uns de nous autres, qui avons ,, presenté la requeste, pour les contenir en ,, toute modestie, ausquels ils remettrōt leurs ,, armes en main. Autremēt Madame ils nous

*Comte de Horne.*

ont as-

» ont asses declaré, pour la doute qu'ils ont » qu'ō ne leur courre sus, que force leur sera » d'avoir recours à d'autres, pour s'appüyer » d'iceux. Et craignons q̄ls ne voulsissent in- » troduire les François, noz anciens e[illegible]nemis » dedens le Pays.

*La responce des Nobles rend la Ducesse perplexe*

» Nous en avōs biē voulu libremēt adver- » tier V.A. afin qu'elle en dispose selō la ne- » cessité du tēps, & cōme elle trouverra cōve- » nir pour la trāquillité du Pays. Protestāt Ma- » dame, qu'ē tout ce q̄ dessus nous nous sōmes » du tout acquités. Et que si par cy apres il » s'ē ensuyt d'autres incōveniēs, que nous en » sōmes absolutement deschargés, par cestuy » nostre present advertissement. Ausurplus » Madame, nous nous offrōs derechef, cōme » fidelles serviteurs de sa Ma^te, à nous éplo- » yer en tout & par tout, toutes les fois q̄ l'ō » nous voudra cōmāder, ensamble de mourir » pour le service de V.A.

Si ceste respōce pleut à la Gouvernāte, j'ē laisse iuger ceux qui lors cogneurent les craītes & doutes qu'elle en eut, tellement que depuis secretement & sous main, elle fit faire gens de tous costés, pour y pourvoir, sous la charge des Comtes de Meghen, & d'Aremberghe, des Seigneurs de Beauvoir, de Noircarmes & d'autres. Laq̄lle craīte elle dōna tāt plus à cognoistre, quād, entendāt qu'il y avoit quelq̄s gens ez envirōs de Villevoorde, elle troussa bagage pour s'enfüyr de Brusselles, & se retirer vers Mōs en Henaut: ce quelle eut fait si le Prīçe d'Orange ne l'eut rasseurée, & si luy avec autres S^rs ne luy eussent promis & iuré, qu'ō leur osteroit plus tost la vie, qu'aucun desplaisir tant petit eut il peu estre, luy fut inferé.

*Les Nobles sur leurs gardes.*

Les Nobles confederéz de leur costé n'estoyent pas moīs sur leurs gardes, ayans pour leur asseurāce tant dedēs que dehors le Pays, gens enrollés, pour les avoir prests à la premiere occasiō. Mais la Gouvernāte à qui ne manquoyēt les advis de tous costés, pour les tenir si long tēps en alleine, tāt qu'elle fut preste à ioüer son coup, afin qu'ils ne passassent point plus avāt en ce qu'elle craignoit tant, leur forma des ambiguitéz sur leurs responces cy dessus, desquelles elle disoit vouloir estre plus plainement esclarcie: leur envoyant à ces fins le Comte d'Egmōt (cōme nous dirons tantost) qui leur ayant declaré sa charge, fut requis de porter à ladite Dame leur solution sur lesdites ambiguités, & esclarcissement de ce qu'elle disoit ne pouvoir bonnement comprendre.

*La Ducesse tient ses gens en armes.*

Ce temps pendant la ville d'Anvers estoit tout en trouble, à cause de l'arrivée du Comte de Meghen, lequel on savoit avoir charge de la Ducesse de faire gens, comme il avoit fait, & n'estoyent gueres loing de là, en la Campeine, auquel se devoit ioindre le Cōte d'Aremberghe, avec autres trouppes, pour parensamble se rüer sur la ville d'Anvers, & chastier le peuple esmeu. A raisō dequoy le Magistrat craignant un tumulte general du peuple qui prenoit les armes (& où estoit lors le S^r de Brederode, l'un des principaux des Confederes) envoya en Court Iaques vander Heyde Bourgmaistre, Thierry vander Werve, Nicolas Rockox, Eschevīs, & le Pēsionaire Wesenbeek, remōstrer à la Ducesse la danger envident qu'il y avoit en la ville, pour le long seiour du Cōte de Meghē d'une part, & du S^r de Brederode d'autre: l'ū desquels venant à s'esmouvoir, l'autre prendroit parti contraire, qui seroit cause d'un grand desastre, & effussion de sāg de part & d'autre en la ville.

*Le Comte de Meghen pour un parti & le Sr de Brederode pour lautre sont en Anvers.*

Parquoy requeroyent son Alteze, qu'elle commanda ausdits S^rs de Meghen & de Brederode, de sortir la ville, & que le Cōte d'Aremberghe avec ses trouppes eut pareillement à s'en destourner. Pour executer laquelle legation cōme un peu scabreuse, furēt lesdicts Burgmaistre & Eschevīs priés par le Peuple de s'en excuser, & de n'abandonner la ville en une si dāgereuse occurrence. Parquoy ledict Pensionaire Wesenbeek y fut seul envoyé avec bons memoires & instructions à sa descharge: lequel arrivé à Brusselles, & ayant exhibé à la Ducesse ses lettres de credence, & exposé sa charge : elle print de mauvaise part ceste remonstrance, luy demandant assez aigrement, si sa charge portoit ce qu'il avoit dit.

*Depute d'Anvers vers la Ducesse a quelles fins.*

Lequel respondant qu'ouy, & qu'il en avoit Acte expres, que quant & quant il exhiba, elle le retint, disāt qu'avec les Seig^rs là presens elle le visiteroit, & ordonneroit par apres, ce que par conseil pour le service du Roy elle trouverroit convenir : y adioustant que le Magistrat pouvoit commander au Seigneur de Brederode de se retirer, puisqu'il n'y avoit que faire. Et comme nul des deux Seigneurs ne se retiroit: le Magistrat renchargea le lendemain ledit Pensionaire par lettres, d'en faire plus grande instance à la Ducesse. Mais quelque poursuyte qu'ils seussēt faire, tāt sur la venüe de sō Alteze en la ville, qu'ils prioyent s'y vouloir trouver, ou d'y envoyer quelque persōnage d'authorité, pour mettre ordre à tout, ils ne seurēt rien obtenir iusques au 15^e de Iuillet : apres que ledit Magistrat avoit derechef envoyé remonstrer à ladite Dame, que tous les Maistres des quartiers, & plus de trois cens marchans qualiffiés s'estoyent addressés à eux, pour avoir quelqu'un d'authorité (puis que son Alteze n'y vouloit point venir) denommans à ce le Prinçe d'Orange : lequel comme voisin, bien affectionné, & agreable aux habitans, d'avantage Viscomte de la ville, & parainsi obleigé à icelle, & les bourgeois sermentés à luy, feroit tout bon devoir, & que sa venüe donneroit grand contente-

ment

ment à un chacun. Sur ce finalement la Duceſſe ordonna que ledit Seigneur Prince auroit ceſte charge : lequel fut requis par ledit Magiſtrat de venir au pluſtoſt avec ſon train tãt ſeulemẽt,& ſans armes, veu que la neceſſité le requeroit extremement: ce qu'il fit, apres que le Comte de Meghẽ,& le Seigneur de Brederode, ſ'en fuſſent retirés par ordonnance de ladite Dame Gouvernante.

*Le Prince d'Orange envoyé pour mettre ordre en Anvers.*

En ceſte meſme ſaiſon fut, par ceux de la Religion reformée de ladite ville, des deux langues Françoiſe & Tudeſque, adreſſée vne requeſte aux Maiſtres des quartiers, pour la preſẽter de leur part, cõme il fut fait, au Magiſtrat & Superintendẽs de la ville : le ſõmaire de laquelle eſtoit:

*Requeſte des Egliſes reformees au Magiſtrat d'Anvers.*

» *Que paſſé* quelques jours ils avoyent » eſpere & attendu une bonne & favora- » ble reſponce à leur precedente requeſte, » par laquelle ils requeroyent leur eſtre ac- » cordée quelque place publique pour y fai- » re l'exercice libre de leur Religion: ce ne- » antmoins, qu'ils avoyent entendu que le » Magiſtrat blaſmoit leurs aſſamblées, comme » heretiques, ſeditieuſes, & preiudiciables à la » ville, de ſorte qu'il leur ſambloit qu'õ vou- » loit empeſcher leurs ſainctes congregatiõs » par force d'armes, qui leur avoit donné oc- » caſion, d'y aller pareillement armés. Ce » qu'ils ne faiſoyent à autre fin, que pour ſe » deffendre eux, leurs femmes, & enfans, non » contre le Magiſtrat, mais contre les com- » plots de leurs adverſaires. Eſtans contens » que ſi aucuns ſe fourrans en leurs aſſam- » blées, cõmettoyent quelque acte ſeditieux » ou ſcandaleux, qu'ils en fuſſent punis à » l'exemple des autres. Auſſi que leur eſtant » accordée quelque place, ne ſeroit plus à » craindre que les marchans ſe vouſiſſent » retirer: mais au contraire que l'affluence en » ſeroit tant plus grande. Que la cauſe qui » les avoit meus à tenir leurs preſches en pu- » blic, eſtoit la grãd' multitude des auditeurs, » qu'il n'eſtoit plus poſſible de tenir ſerrés » en un lieu ſecret: de tant plus que leurs ad- » verſaires leur avoyent touſiours reproché, » qu'ils n'ozoyent anoncer publiquemẽt leur » doctrine: laquelle ils maintenoyent ne don- » ner cauſe de ſedition, mais au contraire de » l'empeſcher.

» Offrans poſer les armes, auſſi toſt » que leur ſeroit deſignée quelque place: » ou bien, que ſous la protection du Magi- » ſtrat, & ſãs crainte d'eſtre foullés, ils ſe peuſ- » ſẽt aſſambler pour faire exercice de leur re- » ligion, fondée ſur la doctrine des Prophe- » tes, & Apoſtres: pryans que ſans paſſion on » vouſiſt peſer ceſt affaire en toute equité & » droiture à l'avancement du bien de la ville, » leur concedant lieu & place propice à ces » fins: preſentãs de ſoubſigner ceſte requeſte » par tel nombre d'hõmes qu'on ordõneroit.

D'autre part le Magiſtrat de ladite ville d'Anvers, voyant comment ceux de la religion reformée alloyent en accroiſſant, & l'auditoire des preſcheurs Catholiques Romains d'eſcroiſtre à veüe d'oeil : Conſiderant auſſi le murmure du peuple, à cauſe qu'õ avoit ſubſequtivement depoſé deux Curés de la paroiſſe du Kyel lez la ville, preſchans au grand contentement du peuple, l'un eſtant dechaſſé, & l'autre priſonier. Il fut reſolu par ledit Magiſtrat qu'il valoit mieux de leur permettre quelque Preſcheur eccleſiaſtique, qui leur fut agreable, pour les retirer des preſches foraines, auſquelles ils eſtoyent entierement adonnez. Et ſuyvant ce le Curé dechaſſé fut rappellé, & enchargé de preſcher comme auparavant en ſadite paroiſſe, toutefois avec modeſtie. Et comme il eſtoit renommé d'eſtre de la cõfeſſiõ d'Auſbourg, la multitude ſ'y augmentoit merveilleuſemẽt, voire plus que de ceux de la Religion reformée: leſquels viſans de plus pres à la tranquillité generale, n'alloyent aux preſches avec telle licence armés & enbaſtonnés, ſachans que c'eſtoit contre la volonté du Magiſtrat, & que d'un commencement leurs Miniſtres le leur defendoyent.

*Deux Curez au Kyel preſchans au cõtentement du Peuple.*

Le Prince d'Orange ſuyvãt la charge qu'il eut de la Duceſſe à la requeſte de la bourgeoiſie d'Anvers, eſtant arrivé en la ville, cõmuniqua quant & quant avec le Magiſtrat, duquel il entẽdit le piteux eſtat de ladite ville, & vid certains articles qu'ils avoyent conceuz pour y mettre ordre, & la conſerver en l'obeiſſance du Roy, & en ſon ancienne ſplẽdeur & proſperité, à quoy il leur promit toute faveur & aſſiſtence. Puis ayant convoqué les autres membres du corps de la ville, aſſavoir les vieux Eſchevis, les Maiſtres des quartiers, les Doyẽs des meſtiers, & des Confreries ſermẽtées, les Nations des marchãs, le Clergé & pluſieurs particuliers, apres les avoir oüys, il cognut que la deffiance qui eſtoit parmy eux, eſtoit bien l'une des principales cauſes qui mettoit la ville en trouble. Car le Magiſtrat ne ſe fyoit point à la bourgeoiſie, & moins à ceux de la Religion. D'autre coſté les habitans generalement de quelque doctrine qu'ils fuſſent, ſe deffyoyẽt de la Court (craignans la garniſon qu'on leur vouloit donner) & encore plus de leur Magiſtrat, qui leur ſãbloit y encliner: duquel toutes les actions & mis-en-avant eſtoyent ſuſpects. Puis ceux de la religion, craignoyent & ſe deffyoyent non ſeulemẽt de la Court, & de leurs Magiſtrats, mais de tous les membres de la ville, & qui plus eſt, les uns des autres, aſſavoir ceux de la Confeſſiõ d'Auſbourg d'un coſté, & ceux de la Religion reformee d'autre. Il trouva auſſi, que leſdicts de la religion, eſtoyent en ſi grãd nombre qu'à merveilles, d'avantage qu'ils avoyent les armes en main, & que ſelon la povre conduite qu'il y avoit en la ville, ils ſ'en euſſent peu legeremẽt faire maiſtres, ſ'ils euſ-

*Le Prince d'Orange taſche de mettre ordre en Anvers.*

*Deffiance cauſe du trouble en Anvers.*

ſent

sent voulu, & si leurs desseins eussét esté autres que bós. Ce que luy fit penser que pour le service du Roy,& sceureté de la ville,il estoit entierement necessaire de faire cesser autant qu'il estoit possible lesdictes deffiances. Et que par dexterité & bonnes voyes, on fit tant que ceux de la Religion en leurs presches n'usassét plus de port d'armes,lesquelles fussent cedées au Magistrat seul,pour demeurer le plus fort.

*Le Prince tend à faire mettre les armes bas en Anvers.*

Et comme ledit Seigneur Prince remonstra au Magistrat que ce luy seroit trop grand travail,& à eux,de se trouver pour les moindres occurrences , tantost vers l'un tantost vers l'autre,cóme vers les Membres, les Nations,ou Marchants,les Consistoires , voire vers aucuns particuliers,pour communiquer avec eux:& partant qu'il luy seroit bien requis d'avoir quelque personnage qualiffié, duit aux affaires,& sermenté à la ville. Ledit Magistrat luy denomma, & qu'il accepta le Conseillier Wesenbeek leur Pésionaire.Pour commécer doncques à mettre ordre en Anvers , & assoppir les troubles naissans, ledit Seigneur Prince fit remonstrer à ceux de la religion,& à leurs Ministres & Consistoires, qu'il n'estoit bien seant ny convenable que leurs presches se tinssent à main armée, alleguant sur ce plusieurs raisons,& partát qu'ils devoyent mettre les armes bas. Sur quoy luy fut respondu qu'ils estoyent prests de les poser , avans le mot dudit Seigneur Prince , la promesse de leur Magistrat,& l'asseurance de la Court,qu'en leurs presches ne leur seroit fait ancune force ny foulle. D'autre costé

*Le Prince requiert levee de 1200 hommes en Anvers.*

pour asseurer la ville de tous inconveniens & d'une subite invasion,ledit Seigneur trouvoit bon , que par accord des membres de la ville, fussét tirez d'entre la bourgeoisie quelques douze cens hommens,armés, soldoyés , & rengéz sous Capitaines , comme gens de guerre,ce que le Magistrat trouva aussi estre bien requis. Or pour oster à la commune sa deffiance,qui eut peu empescher le consentement qu'elle y devoit dóner,ledit Seigneur fit assambler le Grád Conseil,& tous les Mébres de la ville , pour avec eux deliberer sur l'ordre qu'il seroit requis d'y instituer pour la ferme sceureté d'un chacun. A' laquelle assáblée il remonstra que la principale occasion de la retraite , & de la crainte qu'avoyent les marchás,& les plus riches de la ville,dont les aucuns s'estoyent ia retirés , autres avoyent troussé bagage pour se retirer, procedoit,de ce qu'a leur advis,par l'ordre du guet & garde,que iusques lors on y avoit tenu , la ville n'estoit asses asseurée contre toutes foulles, ou subites invasions, comme aussi à la verité elle ne sábloit estre, avec plusieurs autres alleguations,qui furent exhibées par escrit. Et venant à toucher le poinct de la levée & enrollement des douze cens hommes tirés de la bourgeoisie,& de la surcheance des presches & assamblées de ceux de la Religion:puisque tant les Membres que le Magistrat,mesme ledit Seigneur Prince , avoyent trouvé le chemin de douceur pour le plus expedient , fut dit,qu'on s'enquesteroit de ceux de la Religion , avec quelle asseurance on les pourroit persuader de surcheoir leurs presches , iusques,à ce que par sa Ma^te avec l'advis des Estats generaux y fut pourveu: Surquoy par la commune fut requis iour d'advis, & de deliberation,& copie donnée des escrits y exhibés.

*Responce du grand conseil & membres d'Anvers à la proposition du Prince.*

A'quoy ils respondirent en somme, que la levée de tels gensdarmes ne seroit convenable en une telle ville marchande :mais qu'ils estoyent prests de s'assuiettir eux mesmes à l'ordre que tels gens de guerre ou bourgeois enrollés devroyent observer:dont on auroit le mesme service d'eux,& à moindres trouble & despens. Et quant aux presches qu'ils feroyét tout bon devoir d'en divertir un chacun, & que la voye de douceur leur sábloit la plus seure , à quoy leur sambloit qu'un pardon general, pour ceux qui y avoyent esté,seroit bien requis. Mais sur tout insistoyent , que comme l'Assamblée des Estats generaux estoit le vray remede ,, qu'on devoit requerir de les faire incontinent assambler , pour au mal general,applicquer un remede general, & convenable. Et que ce temps pendat ledit Seigneur Prince voulut adviser quelques moyés doux & propres, au fait present,qu'ils requeroyent leur estre communiqué. Or comme chacun Membre donna sa responce, & ses moyens par escrit,dont les doubles furent envoyés en Court:par provision fut acceptée leur offre,qu'ils faisoyent de s'assuiectir au travail de la garde de la ville. Et quant aux presches qu'on en feroit le rapport à la Court,& tandis on les pria de les divertir,& retirer autant qu'il seroit possible. Au regard de la convocation des Estats generaux, ils la firent requerir par leurs Deputés , mais ce poinct fut remis à la resolution du Roy.

*Le Drossard de Brabant fait esmouvoir le peuple d'Anvers.*

Et comme en ces entrefaites on avoit si bien procure,vers ceux de la Religion,qu'on s'appercevoit de la diminution de leur port d'armes, & qu'il estoit à esperer que de bref ils les quitteroyent du tout. Est advenu que le Drossard de Brabant (qui est autant qu'un Prevost des Mareschaulx) accompagné de quelques gens á cheval & à pied,avec cómissió, cóme le bruit couroit,de se rüer sur leur assamblée,apprehéder les Ministres, Anciens,& Diacres,& par ce moyen dissipper les presches , passant le 19 de Iuillet du soir ioignant les fossés , & devát la porte de la ville,fut descouvert & recognu.Ce qui mit incontinent toute la commune en souspecon, qu'il venoit en ces quartiers là tout expres, pour avec autres gens qu'il avoit au village de Merexhem(où il tenoit son domicille,gueres loing d'Anvers) se ietter le lendemain sur leurs

leurs aſſamblées, qui ſe faiſoyent hors de la ville.

Parquoy le peuple eſmeu plus qu'auparvant reprend les armes, & ſe reſoult de reſiſter par force aux attentats dudit Droſſard.

Le Prince d'Orãge craignãt ce deſaſtre, envoya quãt & quant en Court, requerir qu'avant la matinée du lendemain (qui eſtoit Dimenche) fut commandé audit Droſſard de ne rien attenter, mais de ſe retirer de là: veu qu'il eſtoit à craindre que de deux poincts l'un pourroit avenir: aſſavoir, ou que ceux de la Religion ſe feroyent ſi forts, & ſe mettroyent en ſi grãd nõbre, & ſi bien armés, qu'ils n'auroyent occaſion de redouter le Droſſard, lequel n'y eut peu gagner que des coups. Ou biẽ s'ils ne ſe penſoyẽt aſſes forts, qu'il eſtoit à craindre qu'ils ſe ſaiſiroyent de quelque place dedans la ville, pour y tenir leurs preſches ſans eſtre en danger de luy. En quoy fut faite telle diligence, que ceſte meſme nuit la Gouvernante eſcrivit audit Droſſard, luy commandant le ſe retirer, & luy furẽt les lettres baillées le Dimẽche de bon matin, dont le Peuple fut en partie appaiſé: mais les preſches en furent de là en avant gardees plus ſognenſement, & avec plus d'armes que iamais, qu'ils continuerẽt ainſi depuis, par ce que ſouvent les Samedis on voyoit ce Droſſart avec ſes gens ez environs d'Anvers.

*Autre occaſion de trouble en Anvers.* En ce tẽps vindrent certaines advertences que le Duc Erick de Brunſwyck continuoit à faire levée de gens, par la charge du Roy, & qu'au quartier de Linghen, il yen avoit ia de tous preſts, pour entrer dans le Pays, ce qui cauſa nouvelles alterations. Or comme d'abondant ſur les pourſuytes faites en Court par les Deputés de Brabant, la Gouvernante eut le 23^e d'Aouſt donné reſolution ſur aucuns poincts, la commune en receut contentement par une partie, & meſcontentement par l'autre.

Car ſur ce qu'elle avoit fait grace, & pardonné à quelque Anabaptiſte repentant, sauf abjuration & accompliſſement de penitence (ſur la requeſte des Aulſmoſniers de la ville faite audit Siegneur Prĩçe & Magiſtrats, qui intercederent pour luy vers ladite Dame) cela contenta aucunement le Peuple, comme auſſi ce que ladite Dame eſtoit contente de pardonner à cry public, à tous ceux qui s'eſtoyent trouvez aux preſches & aſſamblées. Mais que ſur la cõvocatiõ requiſe des Eſtats generaux, elle n'avoit reſpondu autre choſe, ſinon qu'il faloit attendre la reſponce de ſa Ma^té. à la quelle elle diſoit avoir eſcrit: & de ce qu'elle avoit refuzé l'eſlargiſſement d'un de la Religion reformee, apprehendé en ſa maiſon contre les previleges, nonobſtant qu'en autres lieux aucuns ſamblables ayent eſté relachés: le Peuple le tourna à mauvaiſe *Il ſambloit que la Duceſſe en peu de choſe cherchoit dirritter le peuple.* conſequẽce, & s'en irrita grandement, veu que tous les marchans & ceux de la Religion en general, ledit Seigneur Prince meſme, & le Magiſtrat, pour evitter à plus grand mal avoyent intercedé pour luy vers ladit Dame Gouvernante, duquel ce nonobſtant elle ne voulut onc accorder la delivrance, tant que malgré elle par l'eſmotion ſubſequẽte il fut delivré: qui ſambloyent eſtre tous petis traicts, pour irriter le peuple encore d'avantage, comme auſſi de fait il s'en irrita, conſideré le meſpris que ladite Dame faiſoit des requeſtes de ceux qui intercedoyent pour ledit priſonier.

Nous avons dit cy devant que les Nobles Confederes prierent le Comte d'Egmont, à eux envoyé de la part de la Gouvernante, de luy porter leur reſponce ſur les ambiguités dont elle en requeroit l'eſclairciſſement, ce qu'il leur promit de faire. Ladite reſponce & eſclairciſſement fut telle comme il s'enſuyt.

*Madame.* Monſ^r d'Egmõt nous a declairé „ que V. A. deſireroit bien d'avoir eſclarciſſement & plus grande intelligence d'aucuns „ poincts couchés en certains articles de noſtre eſcrit preſenté à V. A. leſquels nous „ ſamblent aſſes ouvertement deduits, & „ que le ſurplus ne ſervira que de ralongement. Toutefois Madame, pour ſatiſſaire au „ commandemẽt de V. A. nous en avons biẽ „ voulu faire la declaration telle qui s'enſuyt: „ afin que par là nos juſtes intentions ſoyent „ de tant mieux entendues, & que par cy „ apres l'on n'ayt occaſion de les interpreter „ ſiniſtrement. *Eſclargiſſement de la reſponce des Nobles à la Duceſſe.*

„ Et pour reſpondre en premier lieu, ſur „ le troiſieme article de noſtre eſcrit, où V. A. „ demande que nous particulariſions en „ quelles villes ſont les priſoniers, & les occa„ ſions pourquoy, & que V. A. allegue qu'il „ n'eſt pas venu à ſa cognoiſſance. Diſons „ Madame qu'en Tournay, Lille, Mons, „ Aire, Bethune, Aath, Bruges, Gand, & „ autres lieux ont eſté apprehendés plu„ ſieurs priſoniers pour le fait de la Religi„ on, en vertu des Placcarts, comme ap„ paroiſtra à V. A. par les informations qu'el„ le en pourra faire tenir. Quant au 4. 5. „ & 6^e Articles, que nous devons faire ap„ parois quels devoirs nous avons faicts, „ de contenir le peuple, & empeſcher les „ preſches.

„ Nous diſõs que V. A. pourra envoyer en „ chacune Provĩçe vers les Cõſiſtoires & Mi„ niſtres de la Religion, pour entẽdre les de„ voirs que nous en avõs faicts, tãt en general „ qu'ẽ particulier: & trouverra V. A. q̃ le tout „ ſera conforme à ce que luy en avons donné „ à cognoiſtre. Quant au poinct du quatrieſ„ me Article, où eſt queſtion de la maniere „ qu'on a tenu à l'aſſamblée des Eſtats Pro-

„ vinciaux, en aucuns endrois, contre l'ordi-
„ naire: disons qu'il ne nous touche nullemēt
„ à le prouver, dautant que ce sont allegua-
„ tions du peuple. Lequel nous a specifié
„ qu'on est accoustumé d'assambler les Estats
„ de Flandre, devāt ceux d'Arthois. Et qu'à la
„ procedure de la plus part des autres Estats,
„ on y en a mādé aucūs, qui n'ōt pas accoustu-
„ mé d'y estre : & que les autres qui y soulo-
„ yent & devoyent assister, n'y ont pas esté
„ mandés, ou dumoins on a envoyé les let-
„ tres si tard, que les Estats estoyent desia as-
„ samblés devant qu'ils les eussent receües.
„ Et nous ont dit d'avantage, que les Depu-
„ tés des villes n'ont sceu obtenir temps de
„ renvoy, pour faire leur relation à l'ordinai-
„ re : ains furent contraincts de respondre
„ sur le champ, sans leur vouloir laisser copie
„ de la moderation des placcarts, ny leur
„ donner terme d'advis selon que de coustu-
„ me, disans tel avoir esté le commandement
„ de V. A.

„ Que lettres avoyent esté escrites aux
„ Gouverneurs particuliers des villes, pour
„ gagner les Deputés d'icelles, & les Gentils-
„ hommes de leur jurisdiction, pour les avoir
„ à leur devotion. Et que de tout ce que
„ dessus est dit, V. A. n'en pouvoit ignorer, ce
„ que n'avons voulu inserer en nostre escrit
„ pour eviter prolixité.

„ Et sur l'article de noz doleances, là où
„ nous disons, que nous avons descouvert &
„ entendu des menaces & menées secretes:
„ disons, Madame, que soudain apres nostre
„ requeste presentée, nous nous sommes ap-
„ perceuz asses cleremēt, que plusieurs Seig^rs,
„ mesmes des Chevaliers de l'Ordre se sont
„ distraicts & separés de nous, fuyans nostre
„ compagnie, comme si nous eussions com-
„ mis crime de leze Ma^te, & cas de rebellion,
„ traictans plusieurs affaires entre eux à part
„ & en secret, ce qu'ils n'avoyent accoustu-
„ me de faire auparavant. Mesmes ont ad-
„ verti aucuns de leurs parens & amis, de ne
„ se ioindre avec nous, & qu'ils ayent egard à
„ leur honeur, leur remettant au devant les
„ dangers qui nous en adviendroyent, le Roy
„ venant pardeca, en allegāns le mesme à
„ ceux qui avoyent desia signé nostre Com-
„ promis, leur promettant de leur faire avoir
„ pardon de sa Ma^te, s'ils se vouloyēt desioin-
„ dre de nous.

„ Et comme ils sont Seigneurs qui ont
„ voix au Conseil, & opinent en iceluy, est
„ bien à presupposer que selon l'impression
„ qu'ils ont de nous, ils en informent sa Ma^te,
„ & donnent des advis tels, qu'ils ne peuvent
„ estre qu'à nostre desadvantage & ruine.
„ Aussi divers Couriers sont venus d'Espa-
„ gne par plusieurs fois, sās apporter aucune
„ resolutiō de sa Ma^te sur nostre fait, avec ex-
„ presses deffēces de se charger d'aucunes let-
„ tres particulieres. Ensāble les advertences
„ que nous avons eües de France, que sa
„ Ma^te desiroit passage pour certain nombre
„ de soldats Espagnols, & demandoit à la
„ Roine Mere, au Roy, & à son Conseil, pa-
„ reil secours qu'il leur avoit donné durant
„ leurs guerres civiles. Aussi que sommes ad-
„ vertis que le Duc de Savoye a promis assi-
„ stence à sa Ma^te, pour venir pardeca avec
„ forces, & que pour cela il s'est trouvé à la
„ Iournée imperiale vers l'Empereur, pour
„ luy declairer les demenées & desseins qu'il
„ avoit sur ce Pays bas. Et que nous sommes
„ advertis que le Clergé à furny d'extrordi-
„ naire la somme de cinq cens mille florins,
„ qu'avons tousiours presumé estre contre
„ nous, comme aucuns d'eux s'é sont mesmes
„ vantés.

„ Aussi que jamais nuls des Seigneurs
„ Chevaliers de l'Ordre ne nous ōt voulu as-
„ seurer iusques present, que le Roy & V. A.
„ ne procederōt contre nous autres par voye
„ de fait. Toutes lesquelles raisons que des-
„ sus avec beaucoup d'autres coniectures,
„ nous ont reduit à ceste extremité, que de
„ nous asseurer, comme dit est en nostre pre-
„ mier escrit, & ce à nostre tresgrand regret.
„ Et afin que V. A. ne pense pas, que par là,
„ où nous disons avoir fait amis en certain
„ Pays, nous y voudrions comprendre les
„ François: voulons bien asseurer V. A. que
„ ce n'est sinon en ce Pays icy, & en Allema-
„ gne.

„ Quant à ce que V. A. desire savoir quel
„ peuple nous entendons, là où nous faisons
„ mention des subiects & vassaux du Roy:
„ nous declairons, Madame, que ce sont
„ les habitans des Pays de pardeca, advoüās, &
„ consentans à nostre Requeste & Compro-
„ mis.

„ Et pour le dernier, Madame, qui touche
„ nostre asseurance, suyvant ce qui est con- *Les Nobles insistent sur leur asseurance.*
„ tenu en nostre escrit, ne trouvons nulle-
„ ment que puissions donner contentemēt
„ & asseurance à tous ceux de nostre Com-
„ promis, sinō par l'asseurance que V. A. nous
„ dōnera, s'il luy plait, ensāble tous les Seig-
„ neurs Chevaliers de l'Ordre, & nomme- *Prince d'Orange & Comtes d'Egmont & de Horne.*
„ ment les trois Seigneurs, desquels nous a-
„ vons fait mention: afin qu'ils soyent Media-
„ teurs entre le Roy, V. A. & nous. N'enten-
„ dons toutefois nullement que la charge
„ que leur desirons este bailée, puisse en rien
„ diminüer l'autorité de V. A. ains que tout
„ ce qu'ils feront, sera par le commande-
„ ment d'icelle. Nous croyons asses qu'au-
„ cuns Gouverneurs Provincianx se pourrōt *Les Comtes de Megen, Arenberge & autres.*
„ resentir, de ce que nous demādons, q̄ d'icy
„ en avāt ne se facēt nulles levées de soldats,
„ tāt dedens q̄ dehors le Pays, sinon soubs la
„ charge & cōduite desdicts trois Seigneurs.
„ Et qu'iceux Seigneurs (apres que V. A. leur
„ aura cōmandé le nombre des gēs de guerre
„ qu'elle voudra lever pour la garde du Pays)
puissent

» puissent repartir les charges à tels Capitai-
» nes qu'ils troverront parensamble conve-
» nir pour le service de sa Mate. Lequel resé-
» timent desdicts Seigneurs Gouverneurs
» provinciaux, eussions bien voulu excuser:
» mais nous croyons que ceste asseurance, est
» moins dangereuse, que celle que nous avōs
» prinse auparavant, & qu'elle supportera
» volontiers un peu de mescontentemēt, que
» de nous laisser aux termes où nous som-
» mes.

» Et afin que V.A. entende ceci plus par-
» ticulierement. Nous n'entendons nullemēt
» de vouloir obleiger V.A, ni tous ces Seig-
» neurs plus avant aux promesses qu'ils nous
» feront, sinon par provision, & iusques à tāt
» que sa Mate l'ayt ainsi approuvé, ou refuzé.
» Bien entendu que V. A. & tous ces Seig-
» neurs, nous promettront qu'ē cas sa Mate
» le refuze, nous serōs encore sous leur pro-
» tection l'espace de trois sepmaines, du jour
» que serons advertis suffisamment du refus
» de sa Mate. Et que pendant lesdites trois
» semaines, V.A. & tous ces Seigneurs de-
» meureront liés suyvant l'obligation que
» dessus. Afin que durant ledit temps nous
» nous puissiōs pourvoir d'autre remede tel
» que trouverrons necessaire pour nostre
» seureté.

» Quand à l'asseurance que V. A. demande
» de nostre compagnie: nous asseurerons, &
» promettrons à V.A. que nous ne traitterōs
» rien d'ici en avant, sans conseil & advis des-
» dicts trois Seigneurs. Et touchant les for-
» ces qu'avons hors du Pays, nous offrons de
» les employer tousiours pour le service de
» sa Mate, & pour le bien du Pays, toutes les
» fois qu'il nous sera cōmandé. Nous remet-
» tans en tout & par tout à ce qu'il plaira à
» sa Mate nous cōmander, par l'advis & cōsē-
» temēt des Estats generaux. Supplians tres-
» humblemēt V.A. vouloir prendre de bon-
» ne part ceste nostre declaration, & sur icel-
» le par Apostille nous donner bōne & bref-
» ve responce. Si feres bien.

Voyez en quels termes estoyent lors reduites les affaires des Nobles Cōfederés, par la pusillanimité d'aucūs, & desbēdage des autres. Veu que où auparavāt, & des le cōmēcement, á la presētation de leur Requeste, ils sambloyent devoir emporter tout de leur alleine, tāt se presumoyēt ils de leurs forces, & tant estroitemēt se pensoyent ils estre liés, & confederés parensāble, que rien ne les pourroit rompre ny dissoudre. Maintenant par la longueur des menées & dissimulations de la Gouvernante, qui causoit le refroidissement d'aucuns, ils sont cōtraicts de pourvoir à leur seureté, cōme s'ils se fussent sentus coulpables d'avoir mal versé, en ce que tāt de fois ils avoyent protesté estre de leur devoir.

*Finesse de la Gouvernāte.* La Gouvernante & ceux de son Conseil se rioyent ce pendant á part eux, & le coeur batoit de joye, de veoir lesdicts Nobles en telles alteres: & combien que de long temps auparavāt (assavoir dez le mois de May) elle eut receu lettres du Roy (comme nous verrons tantost) toutes contraires à ce qu'elle leur disoit, & faisoit dire par lesdicts Prince & Cōte d'Egmont (ausquels rien n'estoit communique de ces lettres) afin de leur faire gouster encore davantage, & les rasseurer, craignant de tout gaster, s'elle se fut trop hastée, ou que ses menees fussēt descouvertes, (en quoy elle estoit plus advisee que le Conseil d'Espagne) elle les laissa en suspens de leurdite derniere requeste, iusques à ce qu'elle vid le cōble où le mal se devoit dresser, & que l'apostume du Peuple, (qu'elle disoit estre soustenu par les Nobles) vint à crever, & à produire ses effects. Apres avoir remande lesdicts Gētilshōmes, au vingtiesme d'Aoust, pour luy faire les promesses qu'elle requeroit d'eux, suyvant le cōtenu de leurdite requeste: se tenant lors victorieuse, & au dessus de ce qu'elle avoit auparavant tant redoubté, continuāt neantmoins tousiours à faire bonne mine, elle leur bailla lettres d'asseurance dont nous parlerons cy apres en son lieu, & escrivit lettres à toutes les villes des Provinces du Pays bas, telles qu'il s'ensuyt.

» Treschers & bien aymés: comme on void *Lettres de la Ducesse aux villes du Pays bas.*
» à l'oeil l'apparente & instante ruine & deso-
» lation generale de nostre ancienne Religion
» Catholique, & de l'estat cōmun des Pays de
» pardeca, si avāt qu'il ny soit par tout promp-
» tement pourveu de moyens & remedes
» convenables. Et de tant plus que le danger
» est grand, plus apparent, & plus prochain:
» d'autant plus grande diligence, soing, &
» sollicitude devries vous user, pour respon-
» dre devant Dieu, le Roy nostre Sire, & tout
» le monde, de vostre bon devoir, fidelite, &
» acquit de vos charges, & serment. Parquoy
» nous vous requerons, & neantmoins au
» nom & de la part de sa Mate vous ordon-
» nons bien expressement, & à certes, qu'in-
» continent vous ayez à communicquer avec
» les principaux, & plus notables personna-
» ges de la ville, gens d'honeur, & de respect,
» les mieux affectionnés à la conservation &
» maintenement de ladite ancienne Religion
» Catholique, service & obeissance de sa Mate,
» & au repos & prosperité de la Patrie: pour
» parensamble adviser tous moyens & reme-
» des convenables, par lesquels lesdits perils
» & dangers puissent estre prevenus & em-
» pesches, & que sur tout vostre ville, voz
» personnes, voz femmes, enfans, & biens
» puissent estre asseurés & preserves de tou-
» te sedition, foulles, & pillages, tant dedens
» que dehors, mettans par tout bon guet
» & garde de nuit & de jour, repartissans
» voz gens par esquadres & quartiers, cōme
» en tēps perilleux vous estez accoustumés de
» faire pour vostre cōservatiō, & q̄ trouverres

» cas, la necessité, & l'importance le requerir: » tellement que la Republique ne vienne à » encourir aucun inconvenient ny danger. » Faisans aussi tout extreme devoir, de retirer » & destourner le peuple, de leurs presches, & » assãblees illicites, soit par douces & amiables » exortatiõs, soit par force, & contrainte: leur » remonstrant le danger auquel ils se mettẽt, » en irritãt par là ledit Sr Roy leur Prince na- » turel, & leurs Seigneurs & superieurs, Ma- » gistrats & Gouverneurs: ensẽble les playes » & chastimens q̃ Dieu envoye ordinairemẽt » ez lieux où y advient changement de Reli- » gion. Dont s'ensuyt la desolation & ruïne » de la Republique, & de l'Estat. Asseurans en » outre, fortiffiãs, & confortans la commune » du mieux qu'il vous sera possible, jusques à » la venüe de sa Mate, qui a promis de se trou- » ver en bref pardeça, en propre personne, » pour mettre bon ordre par tout, & pour » deffendre, & garantir tous ses bõs suiects » & Pays. Et afin que ce que dessus puisse » mieux estre effectüé & accomply, vous ayes » à en communiquer pareillemẽt avec vostre » Gouverneur, & ceux du Conseil provincial, » entretenãs en ce regard avec eux & paren- » samble, bonne & mutuelle correspondẽce. » De maniere qu'en tout cas sa Mate retien- » ne l'authorite superieure, & q̃ la force luy » demeure. Et au cas qu'eussies affaire de no- » stre assistence & secours, ou dudit Gouver- » neur, vous ayez incontinent à nous en ad- » vertir, & ledit Seigneur Gouverneur, avec » declaration de ce que vous fera de besoin, » pour vous y assister & secourir: ou pour a- » vancer & mettre en execution les moyens » que vous mesmes y aurez advisé. Et ce au » plustost que faire se pourra, dõt nous nous » confions plainement en vous, que pour la » fidelité que deves à sadite Mate, & à la con- » servatiõ du Pays, ne voudries faillir en tout » ce qui sera requis & necessaire, à l'advance- » ment de la gloire de Dieu, du service de sa » Mate, deffence & conservation de ses Pays. » A tant treschers & bien aimés le Seigneur » Dieu vous ayt en sa Ste garde. De Brusselles » ce 21 de Iuillet 1566.

*La Ducesse entretiẽt un chacun par ses artifices.*

En ceste sorte la Ducesse entrenoit l'un & l'autre. Les Nobles par promesse de leur asseurance, & les villes à les confermer en leur devoir, pour leur acquit envers le Roy. Cõbien qu'il fut mal possible (voire impossible) de satisfaire, à tous deux egalement. Car d'un costé elle sçavoit bien, quelle estoit l'intention du Roy, pour le fait des Nobles: d'autre part elle ne pouvoit faire par les Magistrats & Gouverneurs des Provinces, tenir le peuple en bride, sãs coupper le bras droit aux Nobles: comme aussi elle ne pouvoit rompre l'intention des Nobles, ny les mettre bas: sãs quant & quand esteindre le boüillon, & la chaude cholle de la cõmune esmeüe, qui ne deppendoit d'un commencement, que de ce qu'ils esperoyent leur advenir de bien, par la presentation de la requeste desdicts Nobles: sur laquelle ils fondoyent toute l'asseurance de leurs consciences, & liberté de leur Religion. Laquelle requeste estant reiettée (non seulement reiettée, mais aussy prinse en mal, & inculpée de rebellion,) l'espoir de l'un & de l'autre, des Nobles, & du Peuple, se trouvoit vain: & parainsi ladite Gouvernãte par ces dissimulations, patience, & connivence se rendoit victorieuse de l'un & de l'autre: telle fut en ce fait sa finesse & dexterité.

*Trouble en Anvers.*

Tandis que tout cela se passoit entre les Nobles, & la Ducesse. Le Prince d'Orange estoit en Anvers bien empesché, à contenir le peuple fort esmeu, pour diverses raisons, selon les plainctes qu'ils faisoyent iournellemẽt, ausquelles on ne satisfaisoit pas à demy, & que par maniere d'acquit, comme ils disoyent. Entre autres le xe jour d'Aoust, y eut grand tumulte, par ce qu'un certain Me Pierre Rythove, Theologien & Pasteur de la paroisse de St Pierre à Louvain, s'ingera en habit desguisé, de redarguer le Predicant qui preschoit au Kyel ioignant la ville d'Anvers, en descendant de sa chaire: & comme ledit Predicant ou Ministre luy respondit qu'ils allassant en quelque maison prochaine, hors de la foulle du Peuple, pour conferer parensamble. Ce Docteur persistant en ses clamasses à haute voix, avec des allegatiõs telles, qu'elles luy venoyent au devant, grand nombre de gens y accoururent. Et voyans que leur Ministre par vives raisons, & plusieurs argumẽs, & passages de la Ste escriture, avoit rendu le Docteur muet, le Peuple luy donna une telle hüée, qu'il fut cõtraint de se retirer: aucuns irrités contre luy le poursuyvans, l'eussent saccagé, si quelques bourgeois en danger de leurs vies, n'eussent garanti la sienne: le tirans en une maison, où ils le cacherent en une cave. La commune demeuroit assamblée au devant de ladite maison, l'ẽ voulant tirer dehors par force. Ce bruit venu à la ville esmeut le reste du Peuple, & fut ceste affaire tournée à mauvaise consequence, si ledit Seigneur Prince n'y eut en temps envoyé l'Officier de justice, lequel se saisit dudit Docteur, & le mit en prison, ce qui appaisa le Peuple. Mais il fut tost apres renvoyé secretement hors de la ville, par la riviere. Et comme il faloit que ledit Seigneur Prince, fut par fois absent de la ville, tant pour se trouver en Court, que pour aller à Duffle vers les Nobles Confederés, de la part de la Gouvernante. Les Maistres des quartiers, & Doyens des Mestiers de la ville d'Anvers, prierent ledit Seigneur Prince, vouloir procurer vers ladite Dame, que durant son absence elle voulut substituer le Comte de Hoochstrate: crainte que faute de Chef, les tumultueux s'avãcassẽt à faire chose prejudiciable au repos de la ville, & asseurãce publique. Davantage le requirẽt de pren-

de prendre un Lieutenát pour l'ayder à supporter le travail du gouvernement, veu que les Bourgmaistres & autres Officiers estoyét asses charges, luy recommandant le Seigneur de Straelen Gentilhóme agreable à tous ceux de la ville. Dont ledit Seigneur Prince en advertit la Gouvernante, mais elle differa de l'accorder.

*Le Prince procure le deport des armes en Anvers.*

Ce temps pendant ledit Seigneur Prince insistoit le plus qu'il pouvoit à ce que ceux de la Religion s'abstinssent du port de toutes armes en leurs presches, du moins dedens la ville allans & retournans : envoyant à ces fins vers les Ministres & Consistoires, lesquels promirent de se reigler selon ce, en les asseurant, que ny le Drossart, ny autre quelcóque ne leur feroit aucun outrage: Ce que leur fut promis, & insinué audit Drossart en sa maison. Mais cest espoir & asseurance qu'on en attédoit ne dura gueres, se convertissãt en deffiance, & si grande aigreur, qu'on fut bien empesché à l'appaiser. Voire si avãt que ceux de la Religion prindrent occasion, (tirée de quatre occurrences survenantes en un mesme temps,) de tenir leurs presches de là en avant, non dehors, mais dedens la ville d'Anvers. La premiere occurrence fut, que les Maistres des quartiers, receurent lettres d'advertence de Brusselles du 13 d'Aoust, de certaine resolution conclüe & arrestée entre la Gouvernante, & les Deputez de la ville estás en Court, pour massacrer tous ceux qui se trouveroyent aux presches. La seconde que le Drossard, duquel ils estoyent tousiours en crainte, fit en ceste mesme saison passer par la ville certains chariots chargés d'armes, pour les mener en sa maison, l'un desquels arresté par le peuple, & relaché par le Magistrat, favorisant audit Drossart, mit la commune en plus grande arrierepẽsée. La troisiesme qu'ils furent advertis que ledit Drossart estoit pres de la ville avec mille chevaux, logés çà & là, & bon nombre de gens de pied ez Monasteres circonvoisins, n'attendans que le temps pour au son de la cloche, se rüer sur l'assamblée & la massacrer: durant lequel exploit ceux de la loy tiendroyẽt les portes de la ville fermées, que personne n'y peut rentrer, afin que nul n'en eschappat. La quatriesme, qu'ils furent advertis par un de leur assamblee que son compagnon l'avoit sollicité de s'enroller pour se trouver prest contre ceux de la Religion, aussi tost que la grosse cloche sóneroit, & l'avoit voulu mener à l'Arcenal de la ville, pour y choisir telles armes qu'il savroit mieux manier, luy disant que ce iour mesmes, en avoyent esté enrolles en ce quartier plus de quatre vingt.

*Quatre raisons qui meuvent ceux d'Anvers de tenir leurs presches en la ville.*

Ces quatre poincts causerent une terrible alteration, qui mit la ville en peril : & combien que le plus grand trouble s'appaisa, neantmoins (comme nous avós dit cy dessus) ceux de la Religion arresterent de tenir leurs presches en la ville. Le Prince d'Orange pour les empescher envoya le Pensionnaire Wesenbeec vers les Ministres, & deux de ses Gentilshommes domestiques, vers les principaux marchants de la Religió, les admonester de se deporter de ceste presumption, ou bien qu'il tacheroit de les empescher de tout son pouvoir, voire & fut ce par force. Mais qu'ils attendissent la resolutió de la Regente, quelle devoit donner sur les remonstrances des Nobles Confederés. Combien que lesdicts deux Gentilshommes dudict Seigneur, fissent tout devoir de leur remonstrer, & usassent de telles persuasions qu'il leur estoit possible: lesdicts de la Religion perisisterét en leurs resolutions: toutefois sur le mesme soir bié tard, envoyerent quelques marchants d'entre eux vers ledit Seigneur Prince, avec un escrit cótenant la justification de leurdite resolution, qu'ils disoyent avoir prinse pour eviter à plus grands maux, consideré les quatres occurrences cy dessus deduites, les doutes & arriere pensées, & autres occasions, qui causoyent le murmure de leurs gens, aussi pour faire en leurs assamblées cesser le port des armes, cóme ils en avoyent de par luy tant esté pressés: supplians que ledit Seigneur ne le print de mauvaise part, protestans autrement de luy demeurer obeissans, & de prédre bonne garde, que de leur part, ny des leurs, ne se commit aucune insolence: & s'il ne luy plaisoit de se contéter de leurs excuses, & justifications, qu'ils aymoyent mieux, ores qu'à leur grand regret, d'avoir ses mauvais grés, que d'encourir l'indignation du Peuple: lequel craignoit que beaucoup de choses se brassoyent par le Magistrat de la ville, sans son sceu.

*Le Prince tache d'empescher les presches en la ville.*

*Justification de la commune envoyée au Prince touchant les presches.*

Ledit Seigneur Prince ne se contentant de ces excuses, & les Deputés des marchans persistans en leur resolution, sous offres neantmoins de faire leur mieux pour divertir lesdictes presches: Icelui Seigneur mãda environ la minuit au Magistrat de faire mettre en armes pour le lendemain au matin à cinq heures tous les corps des Confreries, en intention de par douceur faire dextrement empescher, les cómencemens des assamblées. Mais le matin lesdicts Deputéz retournerent vers ledit Seigneur Prince, & luy declairerent que pour son seul respect, on avoit encore postposé les presches dedés la ville : toutefois que à cause lesdites doutes, & craintes de danger, & de la saison de l'hyver, & des pluyes survenans, il ne seroit possible de plus long téps les contenir, s'ils n'estoyét asseures, que nul outrage ne leur seroit fait aux champs, dont par lettres du 15[e] d'Aoust ledit Seig[r] en advertit la Court.

*Presches differees en la ville d'Anvers.*

Le Comte d'Egmont ce temps pendant s'estoit de son costé, par charge de la Gouvernãte, employé au possible en son gouvernement de Flãdres, pour contenir le peuple, lequel cómencoit çà & là fort à s'esmouvoir;

*Le Comte d'Egmont tache d'appaiser les troubles en Flãdres.*

de tant plus qu'ils n'entendoyent nulles responces des requestes & poursuytes des Nobles Confederez, par où ils pensoyent que la Noblesse les avoit abandonnés, & qu'elle s'estoit laissée gagner par la Regente. Or cõme au lieu de moderer les placcarts, ainsi qu'on avoit tant promis, ils s'apperceurent qu'on les augmentoit de jour en jour (mais sous autre pretexte) & qu'ils entẽdoyẽt que la Gouvernante & la Court interpretoyent en mal, la requeste, & les actions des Nobles: le Peuple s'ẽ aigrit merveilleusemẽt par tout, & se mirent les Protestans de la Religion en armes, crainte (comme ils disoyent) d'estre foulles, & que les Officiers ne disturbassent leurs assamblées: car de quitter les presches, & l'exercice de leur Religion, n'y avoit apparence aucune, estans ainsi les armes au poing bien fortifiés pour garantir leurs Ministres, & leurs femmes & enfans estãs aux presches, & repousser toute violence: Finalemẽt est advenu que quelques uns de la menüe populasse, voulans monstrer un zele inconsideré à leur religiõ, & qu'ils estoyẽt ennemis de fait, à tout ce qui luy repugne, s'avancerẽt & encouragerent, les uns les autres, à s'atacher & abatre les images, crucifix, & autres, plantés par les champs & sur les chemins, puis aux Chappelles foraines, de là à quelques Eglises & Monasteres champestres, finalement ez villes, dont le commencemẽt fut au quartier d'Ypre en Flandre. Tant qu'en fin de compte l'audace & l'insolence de ce menu peuple, de quelques femmes & enfans, outre passant les gons de temperature & de moderatiõ, abatit, brisa, & fracassa toutes les statües, images, crucifix, autels, tableaux, quels rares & exquis qu'ils fussent, ornemẽs, repositoires, & generalemẽt tout ce qu'ils trouverent desplaisant à leurs yeux, & qui leur sambloit repugner à la profession de leur Religion. Ce qui s'executa si soudainement en tous lieux, tant de Brabant, de Flandre, de Hollande, de Zeelande, & d'autres Provinçes, comme si ce fut esté un tonerre, un escler, ou le foudre qui eut passé en un mesme instant par tout, tellemẽt qu'il n'y eut Provinçe en tous les Pays bas qui ne s'en resentit: ny villes mesmes, sinon celles qui de force les ont empesché, ou celles qui pour evitter ce ravage y avoyent pourveu, desplaçans, & mettans à sauveté lesdites images, ornemens d'Eglise, & autres choses precieuses. En quoy y ent une chose admirable, c'est que iamais on n'a sceu cognoistre, ny sçavoir, qui en fut le premier autheur & entrepreneur, ou qui s'ẽ soit vanté, non pas qui l'ayt approuvé, estant de quelque peu d'autorité parmi le Peuple: non pas mesmes les Ministres, lesquels au contraire blasmerent telles voyes de fait, (qui par une celerité incroyable s'espandit ainsi par tout) commises par enfans & garçonailles, entre lequels se meslerent quelques brigandeaux, y cherchãs du butin, dont neantmoins une partie fut restitüée aux Magistrats des lieux & places où cela advint.

*Le brisement des images commencé en Flandre.*

*Chose admirable en ce brisement d'images.*

Ce nous seroit ici chose trop prolixe, de descrire les particularités de ces brisemens d'images en chacune ville ou Provinçe des Pays bas: & dirons seulement de celuy advenu en la ville d'Anvers, pour prendre ceste ville comme la principale, & plus renommée, selon laquelle on peut juger de toutes les autres: Où le cas fut tel.

Ordinairemẽt le 18ᵉ jour du mois d'Aoust eschiet la feste de la dedicasse ou procession sollemnelle de ladite ville, en laquelle on a accoustumé de porter une grande statüe richement parée de drap d'or, & d'autres ornemens precieux, representãt la Vierge Marie: de laquelle estoyent chargés l'un apres l'autre, tour à tour, aucuns du Magistrat, Doyens des mestiers, & Chefs des Confreries sermẽtées de ladite ville, avec grãdes ceremonies, tant en la levant, portant, que remettant en sa place. La veille de ceste feste, qui estoit le 18ᵉ dudit mois, le Prinçe d'Orange Gouverneur de ladite ville, fut expressement mandé toutes excuses postposées, de se trouver en Court, pour affaires de grande importance, & singulierement pour vüyder avec les Nobles Confederez, comme nous avons dit cy devant: toutefois à la grande instance du Magistrat, il tarda encore tout le jour de la feste, jour le plus dangereux, (selon le temps & la disposition de l'estat de la ville) de toute l'ãnée: en partie à cause des ceremonies publiques qui s'y usoyent devant & apres le disner, que pour la multitude des gens de toutes sortes d'humeurs, y accourãs de toutes parts; comme aussi pour les yvrogneries, & dissolutions ordinaires en telle feste. La procession passée, ceste image de Vierge remise en son lieu, ne fut exemte de broccards & sornettes, & sans luy ietter quelques petits pelottons, cryans, Marion Charpentiere, c'est au jourdhuy ton dernier jour d'honeur: dont aucuns tenoyent ce fait à mespris & scandale, les autres à grande idolatrie. Tandis que ceste procession faisoit son circüyt, ledit Sʳ Prinçe, la Prinçesse sa femme, & le Comte Lodouic de Nassau son frere, estoyent aux fenestres de la maison de la ville, la regardans passer: mais n'oüyrent rien de toutes ces sornettes, dites contre ladite image, & n'en fut aucunement adverti.

*Brisement des images en Anvers.*

Parquoy selon ce que luy avoit esté mandé, il partit le lẽdemain, & s'en alla à Bruselles. Auquel jour ceste image de la Vierge fut apres midi levée du milieu de la grãde Eglise, & reportée en sõ lieu ordinaire, dãs une chappelle, ores que d'ancienneté on avoit accoustumé de la laisser huit jours entiers en l'Eglise, pour en tirer tant plus d'offrãdes. Mais lors il en fut ainsi usé, pour un mieux, & de crainte de ce qui advint depuis. Tandis qu'on

eſtoit empeſché à la remettre, quelques garçons qui la voioyent reporter, ſe mirent à ſ'en mocquer, demandans ſi Marion avoit peur, qu'elle ſe retiroit ſi matin en ſon nid : avec pluſieurs autres broccards & quolibets qu'ils deſgorgoyent contre ladite image. Et comme ces garçons ſe iouoyent en ladite Egliſe aupres de la chaire preſchoire, il y en eut un d'entre eux, (ſoit qu'il fut fol, & inſenſe, ou par petulance) qui ſ'avāça de monter en chaire, & contrefaiſāt le preſcheur profera quelques propos follatres: les autres garçons pour le deſnicher de là, luy rüerent quelques petites ruches de terre, & autres choſes qu'ils rencontrerent: ſur ce il y en vint des autres, qui le voulurent tirer de là, & entre iceux certain matelot, lequel montāt les degrés, l'empoigna par le collet, & le ietta de haut en bas. Les Aſſiſtés malcontés de ceſte rudeſſe, ſe rüerēt ſur ledit matelot, le battirent treſbien, & le bleſſerent; tant qu'il eſchappa à la fuyte. Et comme cela commēçoit à faire du bruit, les Couſtres, ou Gardiens de l'Egliſe, firent tant que tout le peuple ſe retira, tellement que pour ce iour il n'y eut autre choſe.

Et combien que le Magiſtrat fut bien adverti de toutes ces inſolences, & en eut eſcrit audit Sr Prince, pour y venir pourvoir : ſy eſt ce que eux meſmes nonchalurent d'y mettre ordre, ny par proclamations ou deffences, ny par y mettre guet & garde, ny à tenir les portes de l'Egliſe ſerrées : tellement que le iour enſuyvant la garçonaille ſe trouva derechef environ le ſoir en ladite Egliſe, où (ſelon la couſtume) pluſieurs bourgeois ſ'alloyēt pourmenans. Lors de rechef ceſte gentaille ſe mit à fulminer, & à dire mille pouilles contre ceſte image de la Vierge, tandis que le nombre du peuple ſ'alloit augmentant, que les Gardiens du temple ne ſceurent onc faire deſloger, ny ſerrer les portes, comme ils avoyent fait le iour precedent. L'Officier de la ville (appellé Marckgrave) en ayant eu le bruit, y accourut avec ſes ſergeants & ſatellites. Mais comme ny luy, ny le Magiſtrat de la ville, ne ſceurēt empeſcher leurs inſolences, croiſſant leur nōbre à chacun clein d'oeil : ledit Marcgrave ne ſe ſentant aſſés fort pour leur reſiſter, ayant ſerré toutes les portes du temple, ſauf une, voyant le ſoir approcher, ſe retira. Ceſte racaille ſe voyant ainſi multiplier, creut quant & quant leur hardieſſe & petulance, laquelle ſ'eſtendit ſi avant, que par commun enhort, ils ſe mirent à tirer bas les images, & ſ'adreſſans tout le plus chaudement à la ſtatüe de la Vierge, avans forcé la chappelle du temple où elle eſtoit, gaſterent & rompirent tout, tellemēt qu'en peu d'heure n'y demeura rien d'entier en toute ceſte grande Egliſe de Noſtre Dame d'Anvers. Ce premier & plus grand exploit executé, ceſte canaille courut comme un foudre, par toutes les autres Egliſes, Cloiſtres, & Monaſteres de la ville, où ils firent les meſmes exploicts, comme pareillement allendroit des croix, & autres ſtatües qu'ils rencontrerent parmy les rües & devant les maiſons ; tellement que devant qu'il fut iour, il n'y demeura en toute la ville, Temple, Chappelle, Cloiſtre, Monaſtere, Hoſpital, ny autre lieu, où tous les autels, images, voire pluſieurs belles, riches & ingenieuſes painctures, ne fuſſent rompües ou gaſtées: Et combien qu'en ceſte foulle ou furie, pluſieurs ioyaux, comme calices, reliques, croix, ornemens, & autres biens de grand prys, fuſſent mis en ſauveté, & aucuns portes à l'hoſtel de la ville, ſi eſt ce qu'il y en demeura beaucoup de pille, deſrobbe & perdu, (comme aucuns garnemens y aſſiſterent plus pour le pillage, que par un zele d'abatre les images). De ce nō contés, auſſi toſt que la porte de la ville fut ouverte, une partie de ces briſeurs d'images coururēt vers l'Abbaye de St Bernard, diſtāte envirō une lieüe de la ville, & ez autres Cloiſtres, & Egliſes d'alētour, où ils en uſerent tout de meſme. Sans que (choſe fort eſmerveillable) en tout cela on leur ayt donné le moindre empeſchemēt du monde, non plus dedens que dehors la ville, ny par Officeirs, ny par Magiſtrats, ny par guet ny garde, leſquels ſembloyēt eſtre tous cōme hebetez, & tellement perclus de frayeur (par tout le Pays generalement) qu'ils n'ozerent iamais ſ'y oppoſer : ſe tenans ſeulement ſur leur garde (quant à ceux d'Anvers) en l'hoſtel de ville, apres avoir muni le marché, & en garni les advenües, de leurs Confreries ſermentées, miſes en armes dez la premiere nuit.

*Le briſement des images fait par tout ſans empeſchements.*

Ce deſordre ainſi advenu en la ville d'Anvers le 21 dudit mois d'Aouſt : Le Magiſtrat deſpeſcha en toute diligence Me Iean le Pape Eſchevin, en Court, pour remonſtrer tout le fait au Prince d'Orange, & à la Gouvernāte: dont toute la ville de Bruſſelles fut tellement troublée, crainte d'un pareil accident, que la garde y fut par tout redoublée, & gens mis en armes au devant des Egliſes. La Gouvernante voyant que ſes delays, & les ſubterfuges deſquels elle avoit ſi long temps uzé allendroit des Nobles, ſur les demandes poſées en leurs requeſtes, avoyent amené le peuple à ceſte extremité: & ceux de ſon Conſeil, (qui ſans ceſſe luy ſouffloyent aux oreilles une ſiniſtre interpretation des actiōs des Nobles,) commencerēt lors à avoir peur de leur peau, & que la furie populaire ne ſ'eſtendit finalement ſur eux, furent d'advis que ladite Dame, & eux quāt & elle, ſe retiraſſent de Bruſſelles, & allaſſent à Mons, où ils eſperoyent eſtre en plus grād' ſeureté : à quoy elle ſe reſolut & fit trouſſer bagage preſte à partir, & de fait ſ'en fut allée, ſi les Srs Prince d'Orange (comme nous avons dit cy devant) les Comtes d'Egmont, de Horne, de Hoochſtrate, & de Manſfeldt, ne l'euſſent raſſeurée,

*La Gouvernante & ſon Conſeil ſont en crainte.*

par plusieurs remonstrãces qu'ils luy firẽt du peril où elle mettroit tous le Pays, si par craĩte d'une populace desbordée, legere & variable, elle se retiroit, & leur quittoit la partie: luy promettãs sur leurs vies, qu'aucũ tort ny desplaisir ne luy seroit fait n'y auxsiés, tãt que l'ame leur batçroit au corps. Elle estãt ainsi r'asseurée se hasta d'accorder aux Nobles Confederés les lettres d'asseurãce par eux requises, & à prẽdre Acte d'eux par escrit de leur pomesse & obligatiõ, (cõme nous avons ja dit qu'ils luy donnerẽt,) signée de leurs Deputés pour eux tous. De laquelle asseurance de ladite Dame, & promesse des Nobles nous avons icy bien voulu inserer un double.

*Lettres d'asseurance de la Gouvernante aux Nobles.*

» *Marguerite* par la grace de Dieu Ducesse » de Parme & de Plaisance, Regente & Gou» vernãte pour le Roy Monseigneur ez Pays » de pardeca: A' tous ceux qui ces presentes » verront salut. Comme ainsi soit que grand » nõbre de Gentilshõmes de ces Pays de par » deca, nous ayant presenté par-ensamble, dez » le mois d'Apuril dernier, certaine requeste » afin que le plaisir de sa Ma^te fut oster & abo» lir l'Inquisition, & les placcarts tant vieux » que nouveaux, qu'ils disoyent estre trop ri» goreux, & à ceste occasion ne se pouvoir » mettre en execution. Et au lieu d'iceux en » faire d'autres, par l'advis & consentement » des Estats generaux desdits Pays. Requerãs » q̃ ladite requeste fut par nous envoyée à sa » Ma^te, pour y pourvoir. Sur laquelle aurions » tenu plusieurs grandes consultations, avec » les Gouverneurs de Provinces, Chevaliers » de l'Ordre, Consaux d'Estat & Privé, de sadi» te Ma^te. Et apres avoir representé le tout a» vec nostre advis à sadite Ma^te, pour ce que » trouvions bon par avis que dessus, qu'à l'oc» casion que lesdicts Gentilshommes pouvo» yent avoir quelque doute ou scrupule, que » sadite Ma^te ne voulsist prendre de mauvai» se part ladite requeste, ensamble le Com» promis qu'ils avoyent sur ce fait par-en» samble, & tout ce qui s'en estoit ensuy» vi.

» Et que telle doubte pourroit este cause » de plus grand mal & trouble esdicts Pays. » Nous par le mesme advis & deliberatiõ que » dessus, avons requis que pareillemẽt le plai» sir de sa Ma^te soit leur donner lettres d'as„ seurance, qu'a ceste occasion pour l'adve„ nir, ne leur seroit quelque chose imputée. „ Sur quoy sadite Ma^te nous a mandé son bõ „ vouloir & intention. Ensuyvant laquelle, „ nous desirans le bien, repos, & tranquillité „ de cesdicts Pays, & de maintenir & rendre „ tant plus volontaires iceux Gẽtilshommes „ suppliants, à l'obeissance & service de sadi„ te Ma^te, selon l'obligation quils y ont, tant „ de nature que par serment, & comme ils se „ sont tousiours offerts: avons à leur reque„ ste & remonstrance, & ensuyvant le pou„ voir qu'avons de sa Ma^te, & comme Regen„ te & Gouvernante generale desdicts Pays, „ & par l'advis desdicts Chevaliers de l'Or„ dre, Gouverneurs, & Conseil d'Estat, estãt „ lés nous, donné pour leurdite asseurance „ cest escrit signé de nostre main, & en la for„ me & maniere qui s'ensuyt.

*Dez le mois de May, devant que les Nobles requissent nulle asseurance.*

„ Son Alteze à fait retourner les Gentils„ hommes suppliãs au vingtiesme de ce mois „ d'Aoust, pour respondre à leur reque„ ste, pendant lequel temps, est si bien venu „ à propos, qu'elle a receu lettres de sa Ma^te, „ par où elle aura meilleur moyen de leur „ donner responce certaine & absolute. En » premier lieu elle leur declaire que sa Ma^te » prenant regard à ce que son Alt. luy a re» monstré (veu que ceux qui sõt aujourdhuy » alterés pour la religion, ou autrement, of» frent se soumettre à ce que par sa Ma^te, & » l'advis des Estats generaux, pour le bien de » la Religion, repos, & tranquillite d'icelle se» ra ordonne) par l'advis des Seigneurs Che» valiers de l'Ordre, & Consaux d'Estat & Pri» vé, est contente que l'Inquisition dont ils se » sont plaincts, cesse. En second lieu sadite » Ma^te a consenti qu'il soit fait nouveau plac» cart, mais icelle n'estoit encore resolüe, si ce » sera par la voye des Estats generaux, ou au» trement. Neantmoins son Alteze espere » que par le premier elle aura resolution, se» lon que sa Ma^te luy a escrit. Et fera encore » tousiours le devoir, à ce que sa Ma^te veüille » cõdescẽdre à ce que dessus, ainsi qu'elle a fait » par lettres reiterées. Et au regard des asseu» rances, dont par leur derniere requeste ils » font mention, que son Alt. estoit bien d'ad» vis de la leur donner, entant qu'en elle » estoit.

» Comme presentement elle les peut du » tout asseurer, voyant que sa Ma^te l'a consen» ti, luy ayant donné autorité en la forme & » maniere comme elle trouverra convenir. » Parquoy elle leur dit & declaire, que sa » Ma^te desirãt mettre hors de souspecon, tous » ceux qui pourroyent penser qu'elle fut mal » informée d'eux, & oster à tous la diffidẽce, » cause de ces troubles: icelle voulant user de » sõ accoustumée clemence, n'abhorrant rien „ plus que l'aigreur, est contẽte que son Alt. „ pour faire cesser toutes deffiances, leur face » donner toutes telles lettres à ce servãtes, & „ en telle forme qu'elle trouverra convenir „ à leur plus grãde seureté, & ce pour le pas„ sé: moyennant qu'ils se conduisent com„ me bons & loyaux vassaux & suiects de sa „ Ma^te, se confiant qu'ils ne faudront au de„ voir qu'ils luy doivent. A' quoy presente„ ment sadite Alt. est preste d'entendre. Et „ comme ils ont plaine & entiere satis„ faction en ce poinct, son Alt. ne veut » refuzer l'offre qu'ils ont par diverses fois » faitte, de s'employer au service de sa Ma^te, & » de sadite Alt. pour le biẽ, repos, & tranquilli» té du Pays, & à quoy le devoir de fidelité, & de na-

» de nature les obleigent. Suivant quoy elle
» enté qu'ils luy donnent la foy. En premier
» lieu qu'ils ne feront ny pourchasseront di-
» rectement ny indirectement chose con-
» tre sa Mate, ses Estats, ny suiects, mais s'em-
» ployeront entieremét à faire toutes & chas-
» cunes les choses que bôs & loyaux vassaux
» & suiects doivent allendroit leur Seigneur
» souverain, & Prince naturel. En ce faisant
» ayderont de tout leur pouvoir, & de bonne
» foy à empescher ces troubles, esmotions, &
» tumultes presens, de refrener ce populaire
» eslevé, & que ces saccagemés, pilleries, rui-
» nes de téples, eglises, cloistres, & monasteres
» cessent : mesme assisteront à faire chastier
» ceux qui ont fait les sacrileges, outrages, &
» abominations. Que nul tort, ne soit fait à
» aucunes personnes ecclesiastiques , minis-
» tres de Iustice, gentilshommes, ne autres su-
» biects & vassaux de sa Mate. Qu'ils feront
» tout leur effort à bon escient que les armes
» prinses en main par le populaire, dont tant
» de maux ont esté commis, & peuvent estre
» encore plus, soyent posées & mises bas in-
» continent. Ils feront leur mieux , & tous
» bons offices pour empescher que les pres-
» ches ne se facent ez lieux où elles n'ont esté
» faites , & ez lieux où de fait elles se font,
» empescherôt qu'on n'y vse d'armes, de scâ-
» dale, ny de desordre public. Au demeurant
» ils s'employeront, & ayderont selon l'obli-
» gation de serment & fidelité qu'ils ont à sa
» Mate, au repoussement de tous estrangers,
» ennemis & rebelles d'icelle, & de la Patrie.
» Finalement feront devoir que le credit
» qu'ils peuvét avoir hors du Pays, de l'éplo-
» yer à tousiours pour le service de sa Mate, &
» au bien du Pays, toutes les fois que leur se-
» ra commandé , eux remettans en tout &
» par tout à ce qu'il plaira à sa Mate leur com-
» mander , par l'advis & consentement des
» Estats generaux. Fait à Brusselles le 23 jour
» d'Aoust 1566. Scavoir faisons que toutes
» les choses susdites considerées, & ensuyvât
» le consentement & volonté de sadite Mate,
» le pouvoir, & commandemét qu'avons d'i-
» celle. Nous, au nom & en vertu du pouvoir
» que dessus, avons promis & promettôs par
» ceste, que pour la cause de ladite requeste
» & côpromis susdit, & de ce qui s'é est ensuy-
» vi iusques à presét, ne leur sera imputé par
» sadite Mate, ny nous, aucune chose, moyen-
» nant les fermét & foy que lesdicts Gentils-
» hommes tât pour eux , que pour leurs au-
» tres Confederez, nous ont fait conforme-
» ment aux poincts & articles cy dessus cou-
» chés: & dont ils donnerôt leur obligatiô. Si
» requerôs & ordônons de la part de sa Mate,
» à tous Gouverneurs , Chevaliers de l'Or-
» dre, & gens du Conseil d'Estat susdict. Chef
» President & gens du conseil Privé, & à tous
» autres Iusticiers & Officiers, qui ce regar-
» dera : que ceste presente asseurance ils en-
» tretiennent & facent entretenir inviolla-
» blement & à tousiours. Et que de tout le
» contenu en cesdictes presentes, ils facent,
» souffrent, & laissent iouyr & vzer lesdicts
» Gentilshommes & Confederez , sans leur
» faire, mettre, ou donner, souffrir estre fait,
» mis, ou dône, ores ny en temps advenir, di-
» rectement ou indirrectement aucun trou-
» ble ou empeschement au contraire, ny aus-
» si attenter aucune chose allencontre des-
» dits Supplians, à la cause que dessus en ma-
» niere quelconque. Car le plaisir de sa Mate
» & le nostre est tel. En tesmoin de ce nous
» avons signé ces presentes de nostre main, &
» y fait appendre nostre seel. Donné en la
» ville de Brusselles le 25 jour d'Aoust 1566.
» signé sous le ply *Margareta*.

Sur ces lettres les Nobles se tenans asseurés , donnerent reciproquement un Acte par escrit à ladite Gouvernante , de leur promesse, dont est parlé cy dessus ez lettres d'asseurance *comme il s'ensuit*, signé par leurs. Deputez.

*Acte de la promesse des Nobles confederéz baillé a la Gouvernante.*

» Nous Loüys Comte de Nassau, Eusta-
» ce de fiennes Seigneur Desquerdes, Char-
» les de Revel Seigneur d'Audrignies. Ber-
» nard de Merode Seigneur de Rumen,
» Charles vander Noot Seigneur de Risoir,
» George de Montigni Seigneur de Noyelles,
» Martin de T'serclaes Seigneur de Tilly, Phi-
» lippe vander Meeré Seigneur de Sterbeke,
» Phillippe de Marbais Seigneur de Louver-
» val, Iean de Montigni Seigneur de Villers,
» Charles de Lievin Seigneur de Famas, Frã-
» cois van Haefren Seigneur dudit lieu, Iean
» le sauvage Seigneur d'Escaubeque, & Iean
» de Casenbroot Seigneur de Bacquerseel,
» tât en nos noms privés que comme Depu-
» tes & commis, par tous les autres Seigneurs
» & Gétilshommes confederés, ayans presé-
» té la requeste à sa Mate , au mois d'Apuril
» dernier , sur le fait de l'Inquisition, & Plac-
» carts au fait d'heresie. Comme ce jourdhuy
» nous ayons receu de treshaute & tresex-
» cellente Princesse Madame la Ducesse de
» Parme & de Plaisance, Regente & Gouver-
» nante pour le Roy, en ses Pays de pardeca,
» cartaines lettres patentes de son Alt , sur
» ce autorisée du Roy nostre Seigneur sou-
» verain & Prince naturel , en la forme &
» maniere qui s'ensuyt (*Les lettres d'asseurã-*
» *ce cy dessus y estans inserées tout au long,*
» *avec leurs obligations, & promesses, la con-*
» *clusion en fut telle*).
» Scavoir faisons qu'en ensuyvât lesdictes
» lettres d'asseurance, nous avons promis &
» promettons par nostre foy sollemnelle , &
» en parolle de Gentilshommes, vrays & loy-
» aux vassaux & suiects de sa Mate, que nous
» entretiendrons, observerons, & accomp-
» lirons, tous & quelconques les poincts &
» articles dessusdicts, tât pour nous, que pour
» & au nom de tous les autres, desquels som-

» mes deputes, & avons pouvoir & commission, autorité & mandement, pour lesquels nous nous faisons forts, & les ferons observer, entretenir, & accomplir par iceux nos confederés. Et à cest effect tenons nostredit compromis nul, cassé, & aboli, tant & si longuement que ladicte seurete promise par son Alt. au nom de sa Ma^te, tiendra. En tesmoin de ce nous avons signé ces presentes de nos noms. Fait à Brusselles le 25 jour d'Aoust 1566.

Ceste promesse fut faitte par lesdits S^rs Deputés ez mains du Prince d'Orenge, des Comtes d'Egmont, & de Horne, du Seigneur de Hachicourt, & du Cōseillier M^e. Christophle d'Assōville, à ce commis par ladite Gouvernante : icelle promesse par Acte endossée aux lettres d'asseurāce. Dōt ladite Dame en advertit par lettres du 26 dudit mois d'Aoust, tous les Gouverneurs & Cōsauls des Provīces, & des villes en particulier, leur mandant qu'en consideration de ladite asseurance & promesse des Nobles, ils eussent à faire tout devoir de retenir le peuple, & reprimer tous desordres, attendant la venüe du Roy, qu'elle disoit devoir venir en bref. Et de fait ces lettres adouçirent aucunement le Peuple, & causerent que par cy, par là, aucuns poserent les armes.

*Les Nobles advertis du coste de Frāse.* Ce temps pendant le Prince de Condé, l'Admiral, & autres Seigneurs Protestans Francois, envoyerent secretement quelque personnage avec lettres de credence vers le Seigneur de Brederode & Cōfederés, les advisant de se garder d'entrer en nulle voye d'accord avec la Ducesse de Parme, les asseurant qu'ils se trouveroyent trompés : leur presentant secours en cas que besoin fut, un mois apres qu'ils en seroyent requis & semoncés, de quatre mille Gentilshommes qui viendroyent au Pays bas à leurs propres frais & despens. Mais comme les Confederés estoyent par trop intimidés, & que leur asseurāce se pratiquoit, à laquelle ils se vouloyent bien fyer: telles offres des Protestans Francois ne furent point acceptées: & se passa cela ainsi secretement & sans bruit.

Or laissons Messieurs les Nobles en repos avec leur asseurance, & pour un peu mieux esclarir la matiere, (puis que nous avōs parlé cy devāt des lettres que la Ducesse Regēte disoit avoir receües du Roy, au 23 d'Aoust, dont elle fait mention par ses lettres d'asseurance, qui se referoyent à celles qu'elle en avoit receües des le mois de May auparavāt, encore qu'elle les tint si secrettes, qu'elle ayt pensé que nul des trois Seigneurs d'Orange, d'Egmont, & de Horne n'en sceut à parler, par ce qu'elle les tenoit de la partie, ou bien favorissans aux Nobles, quelque bonne mine qu'elle leur fit): voyons ce qu'elles contenoyent, sy avant que nous en avōs eu l'extraict, tel qu'il s'ensuyt.

*Extrait des lettres du Roy envoyées à la Ducesse apres la requeste.* » Premieremēt quant aux placcarts & ordōnances tāt vielles q̄ nouvelles sur le fait de la Religion. Que ayant sa Ma^te entendu l'estat auquel se retrouvēt les affaires de la Religion pardeca. Il ne convient quant aux placcarts & ordonnāces faire aucun changemēt, ains que lesdicts placcarts de feüe la Ma^te Imperiale, & de ceux de sa Ma^te, soyēt executés. Et pēsoit sa Ma^te la cause du mal qu'il y a eu, & de ce qu'il soit ainsi augmēté & passé si avant, avoir esté par la negligēce, flocheté, & dissimulation des Iuges. Et que s'il y a quelques Iuges quy ne les ozent ny veulent executer, pour crainte de tumulte: qu'ō en advise sa Ma^te, afin qu'elle y pourvoye d'autres de plus de coeur, & de meilleurs zele á ladite execution : dont l'on ne doit estre en faute esdicts Pays, où y a tant de Catholiqs, & desireux du service de Dieu & de sa Ma^te: & que faisant cecy, & executant lesdits placcarts il est à esperer que l'on remediera mieux, & plus bresvement, au dōmage qu'il y a, que non pas par autre voye. Quant à ce qui touche les Inquisiteurs de la foy, sa Ma^te encharge son Alt. de tenir la main que lesdicts Inquisiteus soyent favorisés, en ce qui touche l'exercice, & administration de leur charge, entant qu'il convient au bien, & sustentation de la religion. Estant l'intention de sa Ma^te que ladicte Inquisition se face, par lesdicts Inquisiteurs. Et que les inconveniens qui se craignent seroyent trop plus apparés, plus prochains, & plus grands, où on laisseroit de pourvoir par lesdicts Inquisiteurs à ce qui cōviēt á leur office, & où on ne les y assistat. Et puis que son Alt. void que cecy importe, sa Ma^te l'encharge tant qu'elle peut, d'y faire ce qu'est tant necessaire, & qu'elle ne consente qu'on y traitte d'autre chose, sachant son Alt. combien sa Ma^te l'a á coeur, & le plaisir & contentement que ce luy sera. Ordonnant aussi que le S^t Concile de Trente qui estoit ja publié, fut mis à execution. Et en ce qui concerne les Evesques, que son Alt. leur face donner toute adresse, & assistēce possible, afin qu'il s'effectüe comme il convient. Aussi que l'on execute ce que ledit Cōcile a ordonné quāt á la reformation de la vie & des moeurs ecclesiastiques. Enchargeāt sa Ma^te tant á son Alt. qu'aux Officiers de Iustice d'y donner toute la faveur & chaleur que besoin sera: Et qu'en cas qu'il fut requis du costé de sa Ma^te, qu'il s'y donne quelque provision, icelle la fera despescher tout incontinent. mesmes où les gens d'Eglise ne vousissent obeyr à la reformation qui est á faire par les Evesques, conforme au decret dudit Concile de Trente. Et pour conclusion que ce que sa Ma^te escrit á son Alt. comme dit est cy dessus, est convenant au bien de la religion, & des Pays de pardeca, qui ne vaudroyent

,, yent rien sans icelle. Et que ceci est la voye
,, pour le pouvoir conserver en justice, paix,
,, & tranquillité. Et puis que son Alt. void ce
,, qu'il importe, sa Ma[te] la requiert derechef,
,, de suyvre le chemin, par où ce que dessus se
,, puisse effectuer. Et que ce sera la chose, où
,, sa Ma[te] pourra recevoir plus de contente-
,, ment, tant de son Alt. que des Seigneurs
,, estans lez elle: ausquels so Alt. doit enchar-
,, ger le mesme, afin qu'ils s'y employent cō-
,, me sa Ma[te] le confie ; qu'ils ne faudront,
,, sachans le contentemēt qu'ils luy en don-
,, neront. Outre ce qu'ils y feront le devoir
,, de personnages tels qu'ils sont ; & selon
,, l'obligation, qu'ils ont au service de Dieu,
,, de sa Ma[te], & au bien universel des Pays
,, de pardeca ; & d'eux mesmes en particu-
,, lier.

Ceste recharge du Roy à la Ducesse, n'est pas autre que ce qu'il luy avoit escrit dez le mois de Decembre 1565, & depuis la presētation de la requeste des Nobles, par ses lettres du mois de May ensuyvant, dont nous avons touché cy devant page 15 : en toutes lesquelles lettres n'y a pas un seul mot qui face mention de ladite requeste, ny de vouloir remedier aux alterations par voyes douces & moderées, comme la Ducesse promettoit tant. Par où il pouvoit sambler qu'on ne donnoit pas les affaires de pardeca à cognoistre au Roy, comme elles alloyent. Et que le Cōseil d'Espagne sans cōsiderer la saison, l'estat du Pays, ny les termes, où le fait de la religion Romaine (sans doute en grand bransle) estoit allors : ne cherchoient par ceste rencharge derniere faite à ladite Dame, qu'à ruiner la Noblesse, & la commune des Pays bas. Mais elle s'y conduisoit plus modestemēt, & discretement que ne faisoit pas ledit Conseil d'Espagne. Car si, au lieu de donner lesdictes lettres d'asseurance aux Nobles Confederés (qui ne venoyent pas plus loing que de sa forge) & sans avoir une arriere pensee, elle eut, en faisant exhibition de ceste derniere commission & rencharge, (comme elle en estoit en grande perplexité) l'ayant receüe, voulu tout à l'instant, & sans plus temporiser proceder en toute rigueur, celerité, & chaleur, à l'execution d'icelle, selon que tant expressement & serieusement il luy estoit commandé & recommandé: il n'y a pas de doute qu'elle fut allée se perdre elle-mesme, & tout l'Estat du Roy en ces Pays bas, par la fureur du peuple, qui eschauffé du brisement des images, avoit encore les armes au poig: & par le desespoir, que des Nobles Cōfederés eussēt peu cōcevoir, de n'estre iamais asseurés du Roy, qu'ils eussent (peut estre) accepté le secours que les Princes & Protestans François leur presentoyēt: Mais elle qui sçavoit mieux l'estat des affaires (comme elle les avoit devant les yeux, prodvisans iournellemēt nouveaux effects, & en couveillans d'autres plus dangereux) que ne faisoit pas le Cōseil d'Espagne: supprimant quelque temps lesdites lettres, & commission de rencharge, ne voulant rompre l'anguille au genouil, tourna sa robbe du costé que le vent donnoit, & calant voile (cōme ses delais & subterfuges ; depuis le jour de la presētatiō de la requeste, dernieres par beaux artifices avoyēt refroiddi beaucoup de ces Nobles) esperoit q̄ petit à petit ils s'allentiroyēt encore d'avātage, veu l'impression qu'on leur avoit mis en teste de l'indignation du Roy. Et que sur ladite asseurance (comme ils promettoyent) ils amortiroyēt la vehemence de ce peuple, irrité & esmeu, tandis qu'elle pourvoyroit à tout, pour avec les occasions ; qu'elle savoit bien en temps empoigner par les cheveux, par apres se mettre en ieu, avec lesdittes lettres & commissiō de rencharge, lors qu'elle verroit la commune avoir mis les armes bas, & les gentilshommes rasseurés chez eux, en attendant la venüe du Duc d'Alve. Et qu'elle deportée de sō gouvernement se retirant de ces Pays, se verroit deschargée ; & acquittée de ladicte promesse d'asseurance, comme ne s'estendant plus avant qu'à sa personne: ce qu'elle sceut encore bien faire ; & s'en excuser devant la venüe dudit Duc d'Alve, comme nous dirons cy apres. Si cela venoit de la dexterité & industrie de la Ducesse ; ou de son conseil ; je m'en rapporte, tant y a q̄ ce furent des traicts trop subtils pour noz Nobles Cōfederés, qui ne s'en seurent bonnement appercevoir.

D'autre costé si ladite Dame Gouvernantē eut à bon escient voulu entendre à quelque tollerable moderation, & à quelque bon ordre, sur ce qui estoit requis par les Nobles en leur requeste, sās leur bailler tant d'intervalles, & sans s'excuser si absolutemēt sur ce, qu'elle disoit n'avoir le credit ny l'authorité de suspendre lesdits placcarts & Inquisition, elle eut suffocqué le feu couveillant aux cendres, & le descouvrant ne se fut alumé à flāme, comme on a veu, & se fut chacun contētē de vivre avec liberté de consciēce ; paisible en sa maison, se voyans hors de doute d'estre recherchés par les Inquisiteurs touch[a]t leur foy & croyance. Mais au contraire on s'est persuadé que la Ducesse, & le Cōseil d'Espagne, pour du tout ruiner, voire exterminer la Noblesse des Pays bas (comme de tout temps ç'a esté le pricipal but des Espagnols) & de reduire le peuple en servitude perpetuelle, suyvant les douze Articles conceus par l'Inquisition d'Espagne, qui ont esté trouvés entre les papiers de M. Iaques vā Hessel Procureur fiscal de Flandres: n'avoyēt cherché que plus grande occasion de ce faire, pardessus celle de la retraitte des Espagnols, requise par les Seigneurs, & ce qu'on ne voulut accorder nuls deniers sans la convocation des Estats generaux: qui furent deux poincts reputés par les Espagnols à grand crime. Mais maintenant

*Finesse de la Ducesse.*

*Ce que la Ducesse peust le mieux devoir avoir fait.*

*12 Articles de l'Inquisition.*

*A l'aide no[mmée] vennale si devant.*

tenant à leur advis ladite occasion s'estoit offerte plainement & à leur gré par la presẽtation de ladite requeste sur laquelle ils bastirent le fondement de leurs desseins: nonobstant que d'un commencement (si dumoins il n'y eut pas eu de faintise) elle fut louëe & approuvée tant par la Gouvernate que par les principaux Seigneurs & Chevaliers de l'Ordre, comme un bon & fidelle service fait au Roy, leur promettant en ceste consideration de faire tous bons offices envers sa Ma^te, pour effectuer le contenu d'icelle, les remerciant mesmes des bons advis & conseils, qu'ils avoyent donné à sa Ma^te: iusques à tãt que l'apostume de la haine espagnolle alencontre desdits Pays venant à se crever, les Haineurs, & autres de sãblable estoffe, poussés d'ambition & proufit particulier, à pescher en eau trouble, & quelques creatures du Cardinal de Granvelle, ennemy capital des Prinçes, & principale Noblesse desdicts Pays, s'avancerent à detracter ouvertement des Autheurs & presentateurs d'icelle (comme nous avons asses dit cy devant) & à les accuser de seditieuse rebellion, pour tels les diffamans vers les Roix, Prinçes, Potentats, & nations estrãges: qui pour lors abreuvés de tels rapports, ne penserent autre chose, sinõ que toute la Noblesse, ou bien la plus grãde partie, avec tout le peuple s'estoyent revoltés de leur Prince. Avec ce que ledit Cardinal fit si bien valoir ses coquilles en Espagne sur ce fait allendroit de l'Inquisition, l'aggravant au possible, faisant ladite requeste cause motisve & efficiente du tumulte populaire, des presches publiques, du port des armes, du brisement des images, & d'autres desordres: que le 28 de Feburier 1568 sentẽce criminelle en fut provoncée contre lesdits Pays bas par l'Office de l'Inquisition, & ratiffiée par le Roy, comme nous verrons cy apres en son lieu.

*Temples des Protestans bastis du consentement de la court.*

Et combien qu'apres ceste asseurance dõnée par la Gouvernante, & promesses faittes par les Seigneurs susdicts, il sambla que le trouble se devoit appaiser, s'y est ce neantmoins, que sous toutes telles couleurs que ladite Dame sceut prendre, & quoy qu'elle tacha par tous moyens d'empescher les presches hors des villes. Au contraire le Peuple s'estant atribué ceste licence depuis le brisement des images, quittant les champs s'appropria quelques temples dedens les villes, pour lesquels leur faire quitter on fut contrainct du consentement de ladite Gouvernante de leur permettre en bastir des nouveaux, selon leur cõmodité en la ville d'Anvers, avec quelques reigles & ordonnances sur tout pour eviter aux scandales & desordres: Apres que ceux des Consistoires de la Religion, & les Ministres, Iean Taffin, Herman Modet, & George Silvain pour les Eglises Francoise, & Tudesque, eurent par escrit fait leurs excuses au Magistrat d'Anvers en la maniere qui s'ensuyt.

*Iustiffication des Ministres Protestans d'Anvers.*

» *Messieurs* nous protestons en verité, cõme devant Dieu, que ce qui a esté faict quãt à l'abolition des images, a esté sans nostre sceu & adveu: quant aux pilleries, larcins, yvrogneries, & autres dissolutiõs, & insolẽces qui sont ensuyvies, nous les blasmons & detestons. Parquoy les Ministres de la parolle exorteront, comme ils ont desia fait les auditeurs en leurs predications, qu'on s'en abstienne entierement, & qu'on rapporte en voz mains ce qui à esté pille & desrobbé. Ceux de nostre Eglise sont prests de rendre toute obeissance à V. S. pour s'oposer sous vostre commandement à tous saccagemens, violences, volleries, & autres insolences. Nous vous recognoissons estre establis par le Seigneur en office de Magistrat: & pourtant sommes obleigés de vous obeyr, non seulement pour crainte d'estre punis, mais aussi pour la conscience. Et par consequent devons & voulons fidellemẽt payer tailles, gabelles, imposts, subsides, disimes, & autres charges, qui nous seront imposées, ordinaires, & extrodinaires. Confessons que ceux qui refuzeront, ou feront fraude en cest endroit, offenseront Dieu, & seront punissables par voz S^ries. Pour plus grande asseurance de ce que dessus, les Ministres de la parolle, & autres commis à la conduitte de l'Eglise, sont prests s'il est besoin de faire serment en voz mains, de vous estre fidelles, & obeissans en toutes choses (sauf contre Dieu & sa parolle) pour la cõservation du bien & utilité de la ville, & de ses bourgeois. Supplians que sous vostre autorité & protection nous puissions nous assambler, en quelques temples propres, & capaples pour l'exercice de nostre religion: & ne prendre de mauvaise part, si nous nous servons de quelques uns, selon la necessité presente, en attendant qu'y ayes pourveu. Ce pendant nous ne pretendons de forcer aucun en sa conscience, ou contraindre à nostre religiõ: nous contentãs & loüãs Dieu d'avoir moyen de le servir selon la nostre: estimant que V. S. pourvoyeront à ce que les uns & les autres, ayent matiere de contentement, qu'il vous plaise faire ordonnance qu'on n'ayt à s'iniurier ny outrager l'un l'autre pour le fait de la Religion.

*Divers accords faits avec ceux de la religion en plusieurs lieux.*

Sur laquelle requeste y eut certain accord fait en ladite ville d'Anvers entre l'une & l'autre religiõ, que le Magistrat prenoit egalement en sa protection, du second jour de Septẽbre, ledit accord contenant 17 articles signé par le Prince d'Orange, & plus bas *Exmãdato Dominorum*, Polites. Autres ou presques samblables accords se firent ez villes d'Vtrecht, & d'Amsterdam, puis à Gãd, Tournay, & autres lieux, pour entretenir les citoyens

yens en concorde & amitie les uns avec les autres, & asseurer les villes de tout peril imminét, iusques à ce que le Roy y eut autremét pourveu par advis des Estats generaux: ce que se fit par les Gouverneurs particuliers & Magistrats des villes tant en Brabant, Flandre, Hollande, Zeelande, Vtrecht, Frise Geldre, qu'autres Provinces des Pays bas: par où la religion reformée print grand accroissemét, & les Protestans eurent un temps matiere de quelque contentement, se voyans affranchis de ceste tant odieuse Inquisition, nouveaux Evesques, placcarts sanguinaires, persecutions, & observation du Concile de Trente, retenans la liberté de leur conscience, & predication de leur doctrine. Les Nobles Confederes se tenans de leur part bien asseurés par les lettres que la Gouvernante leur avoit données, apres avoir escrit aux Cósistoires de se comporter modestement en leurs assamblées, se retirerent chacun chez soy. Et tost apres s'ensuyvit un Placcart par lequel (pour donner tant plus de contentement au peuple) l'Inquisition & les placcarts contre ceux de la Religion, furent mis en surçeance par authorite de la Court, commandant neantmoins de faire punition exemplaire, en corps & en biés, des briseurs d'images, boutefeux, pillarts, & perturbateurs du repos public, sur paine de privation des previleges, à ceux qui n'y voudroyent faire leur devoir. Deffendant tresexpressément le port des armes aux presches.

*Separation des Nobles.*

Ce neantmoins le Peuple ne mit pas de tout poinct les armes bas, mais alloyent par cy, par là, armés, mesmes s'assamblerent en plusieurs endroicts en forme de gés de guerre: qui fut cause que le Seigneur de Backerzeel principal Conseillier du Comte d'Egmond, sortant de la ville d'Audenarde avec quelques bourgeois & Paysás, se rüa aupres de Grandmont sur une trouppe de ces gens armés, qu'il surprint à despourveu, ne se doutans rien moins que d'un tel rencontre, les deffit, dont y en eut douze de tués, vingt & un prisoniers, & depuis pendus, le reste mise en valderoute. Ce fut le premier exploit qui à main armée fut fait cótre le Peuple esmeu. Et depuis petit à petit, on commenca en vertu des lettres & mandemens secrets de la Gouvernante, à poursuyvre ceux de la Religion en divers lieux, & en diverses manieres. Dont les aucuns voyãs ce changemét, & que les Nobles Cófederez les avoyét ainsi abandonnés. Mesmes que le Comte d'Egmont nonobstãt ses permissions de prescher en son gouvernemét de Flandre, estoit celuy qui des premiers les faisoit persecuter, commencerent à se retirer hors du Pays, qui çà, qui là, & s'en fut de prime face retire plus grand nóbre, si la Ducesse ne les eut fait rasseurer, que sa Ma^te venant pardeca, oyroit leurs plainctes, & les traicteroit comme un

*Le Sr de Backerzeel se rüe le premier sur ceux de la religion.*

*Retraitte de plusieurs de la religion.*

Prince debonaire. Les asseurant qu'il n'avoit rien moins en intention, que d'user de rudesse alléndroit de ses suiects: ce qu'avec plusieurs belles remonstrances elle tacha de leur persuader. Et ce temps pendant elle escrivoit secretement des instructiós aux Gouverneurs & Magistrats particuliers, pour chastier ceux qui estoyent coulpables, comme dessus: par où ceux qui n'estoyent pas des plus rigoreux, ny trop criminels en l'executió de ses secretes instructions, s'apperceurent que toutes ces persuasions de la Ducesse ne tendoyent pas tant à grace, en retenant ceux qui vouloyent se retirer, qu'à punitió. Surquoy le Magistrat de la ville d'Alcmar en Westfrise (gens autant civils que nuls autres qui soyent en Hollande) escrivit à ladicte Dame, luy remóstrant en quelle perplexité ils se trouvoyent par ces arriere-lettres, escrites en secret, repugnantes directemét aux lettres d'asseurance, & de la benevolence du Roy, dont elle faisoit si grand bruit & parade: demandans d'avoir sur ce plus ample resolution. A quoy elle respondit, que nonobstant toutes remonstrances faites par ceux du Pays de West-Frise (qui sót les ville d'Alcmar, Hoorn Euchuysen, & Medemblyc) on eut à se reigler suyvant ses instructions, envoyées aux Officiers & Magistrats particuliers.

*Ceux d'Alcmar se plaignent des secretes instructions.*

Or la Gouvernante par ses manifestes demonstrations de douceur, & tant de belles asseurances qu'elle promettoit, au dehors de ses secretes instructions, ne tachoit pas seulement à retenir le Peuple, & les marchans qu'ils ne se retirassent hors du Pays, aussi la Noblesse, laquelle, quelque asseurance qu'elle eut receüe d'elle, n'estoit sans deffiance. Mais sur tout (ayant rompu le coup des Nobles, leur confederation, & compromis, qui la rendit hardie, & neantmoĩs simulée) elle s'estudioit sur tout d'entretenir par toutes sortes de caresses & courtoisies, les Seigneurs Prince d'Orange, Comtes d'Egmót, de Horne, & de Hoochstrate. Le Roy l'uy ayant mandé qu'elle se garda bien de leur monstrer le moindre trait d'oeil, qui leur causa quelque occasion de souspecon ou deffiance: & qu'elle eut à les asseurer de sa bien veüillance envers son Peuple, & d'eux tous, pour leur oster toute envie de se retirer hors du Pays. Le Roy mesme escrivit audit Seigneur Prince d'Orange, pour luy tesmoigner la bonne affection qu'il luy portoit, & le gré qu'il luy scavoit de ses services, ez termes qui s'ensuyt.

*Moyens de la Ducesse pour entretenir les grands.*

» I'ay receu avec grande affection vostre
» lettre du 27 de May, & depuis celle q̃ m'aves
» escrite du 14 de Iuin. Et par ce qu'ay escrit
» à ma Soeur, avez peu entédre non seulemét
» le peu d'occasion qu'avez de penser ce que
» mescrivez en celle du 27 de May, mais bien
» tout le contraire. Aussi est-il certain q̃ vous
» vous trompetez de beaucoup, de péser que

*Lettres du Roy d'Espagne au Prince d'Orange.*

» je n'auroye de vous toute confidence, & » quand ores quelqu'un eut voulu faire cō- » traire office vers moy : y restoit que ie ne » suis si leger, que j'y eusse adiousté foy, ayāt » si grande experience de vostre loyauté & » services: partant vous pouves de ce vous » desabuser, & vous reposer aux lettres que » par le passé vous ay escrit en cest endroit, » & à vos oeuvres: mais nullemēt à ce qu'au- » cuns (peut estre ennemis de mon service, & » de vostre bien) vous doivent avoir fait en- » tendre. Touchant le congé que requeres » pour laiser vos charges: il me desplait que » voz choses particulieres sont aux termes » que vous dites, & estās les affaires du Pays » en la facon qu'elles se treuvent, ne puis » laisser de vous declairer, que ce n'est raison » que telles personnes comme la vostre, à la- » quelle ie me confie, & repose, les abandon- » nent, signamment moy estant si eslogné d'i- » ceux. Mesmes seroit raison que ceux qui » sont à leurs maisons, accourussent à ceste » necessité, & s'employassent à ce qu'ils sont » obleigés, comme vous aves faict presente- » ment allant en Anvers : Dont j'ay receu » grand contentement, & suis bien asseuré » que vous ferez illec, tout ce qui conviēdra » le plus, pour mon service, & pour le repos » & tranquillité d'icelle ville, & du Pays: & » pour eviter aux desordres qu'il y aura, cō- » me ie me confie de vous, & le vous enchar- » ge bien expressement, & scais que ne vous » monstreres autre, de ce que vous avez mō- » stré toute vostre vie. Et afin q̄ voyes cōme » ie traitte libremēt avec vous, je ne laisseray » de vous dire, que l'on a pardeca parlé beau- » coup sur ce que vostre frere s'est trouvé » en ces choses qui se passent pardela, & pour » ce que je ne puis delaisser de m'ē resentir: je » vous encharge que vous regardiez com- » ment on y pourra remedier, qu'il ne passe » plus avant, & l'effectuez: & s'il vous samble » bō, que l'esloigniez quelque tēps de vous, » que le facies. Du Bois de Segovia le pre- » mier d'Aoust 1566. soubsigné Philippe, » & sur le doz, Au Prince d'Orange, seellé du » seau du Roy.

Ceste lettre estoit pour endormir un bien habille homme, si ledit Seigneur Prinçe d'Orāge, n'eut eu des advertissemens asses au cōtraire, mesmes venans d'Espagne, & si copie ne luy fut venüe ez mains de deux lettres de Frācisco d'Allana Amballadeur du Roy d'Espagne à la Court de France, escrites à la Ducesse, que nous avons bien icy voulu inserer, pour monstrer comment ladite Dame devoit entretenir tous ces Seigneurs: la premiere de ceste teneur.

*Premiere lettre de Francisco d'Allana à la Ducesse de Parme.*

» *Madame.* Encore que je vous aye escrit » bien amplement depuis quinze jours, & » mesmes par le courier venant d'Espagne, » qui passa par icy le 28 du passé : si est-ce » qu'ayant hyer receu une despesche d'Espa- » gne, ie n'ay voulu faillir d'en tenir incon- » tinēt V.A. advertie, & luy envoyer la copie » des deux lettres qu'on m'escrit, par lesquel- » les elle pourra voir plusieurs particularités, » dont je m'asseure elle aura contentement: » & mesmes d'entendre le bon ordre que sa » Ma^te donne, & les grands preparatifs qu'el- » le fait de iour à autre, tant pour faire teste » à l'armée Turquesque, si elle venoit à surgir » ez costes de dela, & y faire entreprise, que » pour reduire tous ses suiects à l'obeissance » de Dieu, & sienne. V. A. cognoistra aussi » combien l'on est satisfait de la facon dont » elle s'est deportée, depuis le remuēmēt sur- » venu au Pays, là où elle est. Et que sur tout » l'on à trouvé bon, & à propos, le dernier » poinct des intelligēces & places fortes: tel- » lement que par là, sa Ma^te fait estat de par- » venir maintenant au but de son dessein,* » avec peu de peine & resistēce, cōtre la dou- » te qu'elle a eu au commencement, pour- » veu mesmement que les estrangers ne s'en » entremeslassent point trop avant, & aussi » par le moyen de la continuation de la pru- » dence, & dexterité dont V.A. à commencé » de conduire tout ce fait. A' laquelle, je vous » puis bien asseurer, Madame, sa Ma^te atribüe » la conservation de ses Pays bas, apres Dieu: » Lequel fera par sa grace que de ce mal qui » y est advenu, sa Ma^te en tirera un si grand » bien & commodité, que de les voir reduicts » à sō entiere obeissāce, & à l'Estat, Gouver- » nement, & reglement, auquel ses predeces- » seurs n'ont iamais peu parvenir, & que de » si long temps elle designe & desire *: ensam- » ble avec ceste occasion (laquelle nul bon » serviteur de sa Ma^te, ne luy conseillera de » laisser perdre) d'avoir moyen de dompter les » uns par les autres, de ceux que bon luy sā- » blera, & qu'elle cognoistra * estre pour » pouvoir cy apres s'opposer au bien de ses » affaires audit Pays. Et d'autāt, Madame, que » le poinct qui me samble aujourdhuy plus » important, & de plus grande consequence » en ce fait, est d'asseurer de plus en plus les » serviteurs * masqués que vous scavez. Vos- » tre Altesse trouverra s'il, luy plait mauvais, si » ie l'ay souvent advertie, & si derechef ie luy » ramentoys par la presente, de temporiser a- » vec eux, & de se contraindre iusques là, que » de leur tenir asses souvent propos, ou faire » tenir par personnes interposées, de la gran- » de opinion, & satisfaction que sa Ma^te a de » leurs actions, & de la bonne volonté qu'el- » le leur porte : qu'elle croit & dit qu'ils luy » ont fait un si notable service, qu'elle s'en » sent tenüe à eux, de ce que ses Pays bas sōt » encore en son obeissance, & que sans leur » presence & prudence, ils eussent esté ou en » proye des estrangers, ou baignés du sang de » ses propres suiects. Car encore, Madame, » qu'ils fussent aussi simulés & accorts com- » me on les fait. Sy est-ce que le temps & l'oc-

*De tourner les Pays bas en un corps de Royaume.*

*Assavoir ceste parfaicte obeissance.*

*Pensez y François & Anglois.*

*Les Seigneurs cy dessus.*

» l'occasion, requierent, que pour le service » de sa Ma<sup>te</sup> l'on use de tels langages artifi- » ciels. Et croy que V. A. verra par experien- » ce, qu'ils serviront de quelque chose à les » entretenir, ou pour le moins à les cōtenir, » comme desia nous en sommes apperceuz, » non seulement en leur endroit, mais aussi » des deux * qui sont allés vers sa Ma<sup>te</sup>, avec » lesquels on n'a failly de se gouverner dex- » trement & industrieusement ; leur usant » de si bon traictement, qu'ils ne iurent que » par la foy qu'ils doivent à leur maistre: & » d'autre part on a dōné si bon ordre, & fait » telles praticques en leurs familles, que suy- » vant les moyens dont V. A. donna advis, ils » ne sauroyent faire ny dire chose, dont l'on » ne soit adverti. Ce pendant on a bien » deliberé de leur faire tenir bonne residen- » ce aupres de sa Ma<sup>te</sup>, & de ne les laisser par- » tir, non plus que le Seigneur d'Ibermont, » qui s'en pensoit incontinent retourner. „ Mais il faut que ie vous dye, Madame, que „ le plus grand mal que ie cognoy pour le „ present en cest affaire, est que ceux qui ont » plus de puissance & de credit aupres de sa » Ma<sup>te</sup>, & mesme le Duc * & le Prince ; s'ac- » cordent bien pour le chastiment, mais non » pas du moyen. Car l'un presse le plus qu'il » peut le passage de sa Ma<sup>te</sup>, & l'autre l'empe- » sche au contraire, & le retarde, & met en » avant nouveaux moyens. De ma part j'ay » tousiours pensé qu'en telles choses la pre- » sence du Maistre serviroit, & que sur tout » la diligence & celerité y estoit necessaire, & » emportoit gain de cause : & qu'aux inopi- » nées maladies, il est besoin d'applicquer re- » medes prompts, voire violents: qui est l'opi- » nion en quoy on me mande (par une petite » ame seulement) sa Ma<sup>te</sup> estre maintenant » ferme & arrestée. Et que le iour qu'elle ar- » riva à Madril dernierement apres sa mala- » die, elle iura en presence des Seigneurs » dessusdicts, *qu'elle scavoit qu'ē ce qui avoit „ esté fait en ses Pays bas, il y alloit de sa re- „ putation non seulement, mais aussi du ser- „ vice de Dieu: & qu'elle s'en resentoit tant, „ que plustost elle hazarderoit le reste de ses „ Estats, que de faillir à faire un chastimēt „ exemplaire, & en veüe de toute la Chresti- „ ente, d'une telle rebellion.* Et pour cest effect » lors au lieu mesme, sa Ma<sup>te</sup> resolut de partir » d'Espagne le plustost qu'il luy seroit possi- » ble, & de mener avec soy le Prince son fils, » & la Roine, laquelle on pense toutefois de- » voir passer en France, laissāt sa Soeur Gou- » vernante au Pays, & ses deux Nepveux en- » fans de l'Empereur avec elle, encore que » ledict Seigneur Empereur insiste de ravoir » son aisné. Que quelques iours auparavant » le Duc * passera pour rafreschir les garnisōs » d'Italie, & en tirera les meilleurs & plus » vieux soldats & Capitaines, pour mettre en » leur place ceux qui passeront d'Espagne a- » vec luy. Que bien tost apres sa Ma<sup>te</sup> arri- » vant en Italie, parlera à quelques Princes » & Potentats, s'abouchera avec le Pape, & » par apres avec l'Empereur s'il est possible, » pour confirmer ensamble leurs conseils & » forces : auquel il a desia demandé deux de » ses Regimēs, que l'ō ne doute point qu'il ne » les obtienne : combien que pour la guer- » re qu'il a eu avec le Turc, il n'en ayt peu » encore rendre responce asseurée. Cela fait » l'ordre qui est requis pour son dessein estāt » donné, sa Ma<sup>te</sup> fait son compte de s'arrester » en la Franche Comté, pour apres descendre » au Pays bas, avec telles forces que besoin » sera, selon les deportemens de ses subiects, » & la contenance qu'ils tiendront de se hu- » milier, ou de faire resistence, afin de s'y fai- » re obeyr, & Dieu premierement. Au reste, » Madame, il me samble ne devoir obmettre » à vous dire, que le Cōte Palatin & le Lādt- » Grave de Hessen, & autres Princes Luthe- » riēs, ont envoyé deux Ambassadeurs parde- » ça, qu'on dit estre Docteurs. L'un nommé » Iunius, & l'autre David, lesquels y sont ar- „ rivés depuis un mois ou cincq sepmaines, „ sous couleur de demāder quelques deniers „ que lesdicts Princes presterent durant les „ troubles de ce Royaume aux Chefs Hu- » guenots, ensamble pour recommander au » Roy de France ceux qui tiennent leur bel- » le religiō. Mais à la verité cest (à ce que i'ay » peu descouvrir) pour faire pratiques avec » lesdicts Huguenots ; & donner nouveau » moyen d'entreprise contre l'Estat & Pays » de sa Ma<sup>te</sup> Catholique. Et par ce q̃ i'ay sceu „ de bon lieu & au vray, qu'aucuns du Con- „ seil dudit Roy, & Roine, mesmes des plus „ grands & des plus vieux, (quelq̃s Catholi- „ ques qu'ils se disent estre) estoyent d'advis „ de se servir de l'occasion de ceste legation, „ pour tramer quelque Ligue avec lesdicts „ Princes, & se fortifier de leur cōfederati- „ on & amitie: j'ay esté quelq̃s iours en paine „ de trouver moyē de rompre ce coup. Mais „ estant le Cardinal * venu en ceste ville biē à „ propos (lequel à la verité fait icy un mon- „ de de bons offices, & en feroit davātage s'il „ avoit le moyen): ie l'ay veu & ay longue- „ mēt discouru avec luy, de l'importāce de ce „ fait, & de la consequence qu'il tire pour la „ ruine de la religion Catholique de ce Roy- „ aume, & le luy ay fait tellement peser, qu'il „ n'y alloit pas seulement de l'interest du Roy „ mō maistre, mais du siē propre : luy baillant „ par mesme couleur tel moyē de s'attacquer „ audit Iunius, pour estre subiect & natif du „ Pays bas: que dez le lēdemain il partit d'icy, „ pour aller en une maison de ladite Roine „ nommée Moncheaux, où estoit la Court. „ Et a si bien fait estant là qu'incontinēt les- „ dicts Roy & Roine despescherent une let- „ tre au Prevost de leur Hostel, pour mettre „ prisoniers lesdicts Ambassadeurs Lutheriēs, estans

*Marquis de Berghe & Baron de Montigni.*

*d'Alve, & Rigomes.*

*d'Alve.*

*De Lorraine*

„ estans en ceste ville, & se saisir de leurs lettres, memoires papiers & instructions. Ce „ qui eut esté executé sans ce que durant la „ contestation, qui survint lors que ledit Prevost les vouloit mener en prisō, quelqu'un „ dudit Conseil estāt en ceste ville, fut d'advis qu'on surcheyt l'execution, iusques à „ ce qu'il y eut nouveau commandement. „ Si est ce que je sçay, qu'encore que depuis „ ont ayt essayé de racoustrer ceste faute, lesdicts Ambassadeurs sentent avoir receu „ une telle escorne, & leurs Maistres une telle iniure, que ie voy par là ceste praticque „ qui se brassoit rompüe, sans pouvoir estre „ renoüée, attendu mesmement que de nouveau ils se sentent offenssés, de ce qu'au „ lieu de reparer ladite iniure, ils ont esté assez mal receus en ceste Court, en l'audien- „ ce qu'ils ont eüe, & pensent avoir esté peu „ agreables ausdicts Roy & Roine, & à ceux „ de leur Conseil: & qu'apres ladite audien- „ ce, on s'est mocqué d'eux: chose qui ne peut „ sinon tourner au grand bien des affaires „ de sa Mate, & par mesme moyen les destituer tant plus d'amis & d'alliances. La Da- „ me * (vous sçaves laquelle) ie pense estre „ une des plus simulées du monde, plus ie „ negocie pardeca, plus ie demeure ferme en „ l'opinion que j'ay souvent fait entendre à „ vostre Alt. qu'il n'y a en elle fiance, asseurā- „ ce, amitie, ny resolution. Ie luy ay parlé par „ plusieurs fois de l'affaire que sçaves, qui „ importe à sa Mate, & luy ay assez vivement „ remonstre l'obligatiō qu'elle y a, le secours „ qu'elle en à receu, à son grand besoin. Et „ encore tous les jours j'use de tous moyens, „ dont je me puis aviser pour faire reussir „ toutes choses selō l'intentiō de sadite Mate, „ & de V. A. mais ie n'en rapporte que parolles, & suis aussi peu asseuré que le premier „ jour. Si est ce que j'ay bien deliberé de la „ presser tellement à la premiere audience „ que j'auray, qu'il faudra qu'elle parle ouvertement. Elle envoye souvent vers moy, „ le petit homme noir, dont j'ay quelque fois „ escrit à V. A. lequel a esté souvent en Espagne, lors q̄ le Seigneur de St Supplice y es- „ toit Ambassadeur. Et iacoit qu'il samble à ladite Dame, que par luy elle me fait croire „ tout ce qu'elle veut, & qu'il tire de moy „ beaucoup de secrets. Ie ne luy veux faire „ cognoistre que ie l'entende, ni les tirer de „ ceste opinion, au contraire ie parle à luy libremēt. Et de ceste facon ie me suis apper- „ ceu, que je leur en baille aucune fois de bōnes, & bien à propos. Pour le moins dōneray-ie bien ordre desormais, avec l'ayde de „ Dieu, qu'ils ne se vanteront point d'avoir „ trompé un Espagnol. I'ay receu ceste despesche par un Courier qui partit de Madril „ avec le Seigneur de St Supplice, lequel ladicte Dame avoit nagueres envoyé vers sa „ Mate, & l'a laissé le premier de ce mois à Ba- „ yonne, pour s'en retourner en France: l'on „ me mande qu'on luy à tenu le langage qu'il „ faloit, & dont i'avois donné advis, lequel ie „ m'asseure proufitera: & si n'a point aprins „ tant de nouvelles qu'il pensoit, & comme „ l'intention estoit de ceux qui l'ont envoyé. „ Le Duc d'Alve avoit dit quelques iours „ au paravāt qu'il vouloit m'escrire: mais par „ ce que ledit Courier le vid lors de son partement merveilleusement triste, à cause du „ mariage de son fils, il ne luy en ozoit parler. „ On ne sçavoit point encore la mort de Sultan Soliman en Espagne: laquelle aussi tost „ qu'on aura entendüe, ie m'asseure d'avoir „ une despesche, par laquelle ie pourray savoir, si sur ceste nouvelle y aura eu quelq̄ „ changemēt d'avis aux particularités dessusdites: de quoy ie ne faudray de tenir incōtinent V. A. advertie, laquelle ie prie Dieu „ &c. De Paris ce 18 d'Aoust 1566.

*Roine mere.* (margin, at "La Dame *")

Et par une autre seconde lettre à ladicte Dame Ducesse Gouvernante, il escrit ce qui s'ensuyt.

*Autres Lettres dudit Ambassadeur à la Ducesse.*

„ *Madame*, l'advertissement que V. A. m'a- „ donné des affaires de pardelà, m'a conferme „ l'opinion que i'avoys tousiours eüe, que ce „ remüement ne se faisoit point sans l'intelligence, & sans le support des plus grands, & „ mesmes des trois * qui font si bonne mine. „ Car comme V. A. l'a sogneusement, & avec „ grande discretion consideré, aussi doit elle „ croire que de ces trois, vient tout le mal. Ie „ n'ay failli d'advertir sa Mate de toutes choses, & mesmes de ce fait. Et m'asseure com- „ me V. A. l'a recommandé à sadicte Mate, elle „ ne faudra de les traitter comme il faut, & „ suyvāt vostre recommandation: & se poeuvent biē asseurer qu'ils seront les premiers, „ ausquels sa Mate s'en attachera, non pour „ vser de grace en leur endroit, cas ils ne la „ meritent pas, mais pour les faire punir & „ chastier, comme leur rebellion en est digne. „ Il ne faut point pourtant que V. A. leur „ face mauvaise chere, ny aucune demonstration de mescontentement, de peur d'ēpirer les affaires. Mais les tenir tousiours en „ esperāce d'estre recognus par sa Mate, pour „ ses fidelles serviteurs, & cela servira beaucoup. Car se laissans ainsi persuader, on en „ joüira plus aysemēnt: mais quand le temps „ sera venu on leur parlera bien autre langage. Et doit V. A. s'asseurer que si elle a „ bonne volonté de leur faire recevoir le payement qu'ils ont merité, sa Mate n'aura „ point moins d'affection de faire en cest endroit, ce que sera necessaire. Aussi Madame, „ suyvant ce que V. A. m'a fait entendre, de „ vous tenir advertie, en quelle asseurance „ nous sommes du secours de France. Ie suis „ contraint le dire à V. A. que l'on nous fait „ asses de promesses, mais ie crains que cela „ ne nous servira de beaucoup, & que à la „ fin le tout ira en parolles, n'estant leur volonté

*d'Orange d'Egmont & Horne.* (margin, at "des trois *")

lonté

„ lonté,& n'ayant le moyen de nous secou-
„ rir comme ils promettent: oultre que les
„ Huguenots de pardeca sont forts & levét
„ la teste : Ie ne lesseray de faire ce qui sera
„ possible, dont i'advertiray V.A,à toutes
„ occasions:mais sur tout ie la supplie de se
„ gouverner avec une grande dexterité al-
„ l'endroit de ces trois que i'ay nommés.Atãt
„ Madame &c de Paris ce 29.e d'Aoust.

Ces lettres monstrét asses en quelle sorte on vouloit entretenir & amuser les Seigneurs de pardeca notamment les Srs.Prince d'Orange,& Comtes d'Egmont & de Horne:puisqu'on se tenoit asseuré en Espagne du Marquis de Berghen & du Baron de Mõtigni:& qu'à leur advis ils cheviroyent bien (apres estre venu à bout de ceux là)du Cõte de Hoochstrate,Culenburg, Brederode, & d'aultres principaux des Nobles Cõfederez, se servans en cela d'instrumens des aultres Seigneurs, comme du Comte de Meghen, Barlaymõt,& ses enfans,Noircarmes,Beauvoir,& autres, qu'ils avoyent à leur devotiõ,hayneurs & emulateurs desdits trois premiers Seigneurs, & de toute la Noblesse Confederée.

*Questiõ en Espagne d'eslire un Chef pour dompter les Pays bas.*

La resolution doncques ayant esté prinse en Espagne au Conseil du Roy (comme ces lettres cy dessus le monstrent asses clairement)qu'il n'y avoit autre moyen plus expedient d'appaiser les troubles du Pays bas: sinon qu'à force d'armes reduire le Peuple & toute la Noblesse à son ancienne, (voire à une entiere & absolute obeissance) Il fut question d'eslire un Chef,pour ceste affaire qui estoit si pesant & de si grande importantance.Aucuns opinerent que si ceux du Pays voioyent,le Prince Charles fils du Roy leur Prince naturel,qu'ils aymoyent extremement, ils se remettroyét tant plus tost à leur devoir. Mais ceux qui portoyent une haine inveterée au Pays,comme le Cardinal de Granvelle,& ses semblables, l'excuserét d'un si pesant fardeau sur sa ieunesse, & fut le Duc de Medina-Celi denommé,mais cestuy-là ne fut non plus accepté, & luy fut preferé le Duc d'Alve (non obstant les previleges du Pays qui n'admettent nul Gouverneur estranger,ny autre que naturel du Pays)comme ancien Capitaine, experimẽté & heureux en guerre,auquel ceste charge fut commise: Dont le Prince Charles bien faché,ne se sceut contenir,qu'il ne delacha quelques propres de malcontentemét allẽcõtre de ce Duc, par lesquels il descouvroit assez la bõne affectiõ qu'il portoit à ces Pays siens patrimoniaux,& la crainte qu'il avoit que le Duc ne les oppressãt par trop : Luy disant : *Garde-toy que tu ne foulles point mon Peuple qui ie m'en resente.* Aquoy le Duc respondit. *Ie loüe Dieu que i'ay un Maistre pour tout ce que i'ay de reste à vivre sans que vous me commandiez.*

*Assamblée & cõmunicatiõ des Princes & Seigneurs à Denremonde.*

Ces Seigneurs Prince d'Orange,Comtes d'Egmont, de Horne, Hoochstrate, & Lodovic de Nassau,ayans veu ces lettres,& biẽ consideré celles que le Baron de Montigny avoit escrit d'Espagne au Comte de Horne son frere, contenant le malcontentement du Roy, touchant les troubles advenus ez Pays bas,les admonestant de faire tout devoir pour y remedier,afin que le Roy estant de bon heure appaisé, n'eut occasion de venir ez Pays bas,ou d'y faire remedier par force d'armes:Tous lesquels advertissemẽs ayans mis lesdicts Seigneurs en grand doute & perplexité,ils s'assemblerent au 3.e d'Octobre en la ville de Denremõde pour communiquer de ce qui leur seroit le plus expedient,pour leur asseurance & conservation: surquoy les opinions tomberent diverses. Les uns disans qu'il ne faloit pas craindre que le Roy deut estre si rigoreux : aucuns estoyent d'avis de se retirer hors du Pays,& de ceder à la furie du Roy, s'il retournoit au Pays à main armée:autres disoyent que s'ils vouloyent demeurer bien unis & d'accord par ensemble, qu'il y avoit bien moyen de destourner telles forces,à quoy ne leur mãqueroit point d'amis ny de puissance.Le Cõte d'Egmont qui avoit le plus grand credit d'eux tous,entre les gens de guerre du Pays, dit qu'ils devoyent s'efforcer par tous bons devoirs & offices envers sa Maté, sans tant s'espouvanter de lettres dudict Francois d'Allana : qu'il ne falloit s'opposser à tout ce qu'il plairoit au Roy leur ordonner, ce qu'en sa conscience il disoit ne trouver estre raisonnable:mais qu'il luy devoyent remõstrer toutes les affaires,afin qu'ẽ estãt mieux informé,il y voulut pourvoir : que chacun devoit faire son mieux à amortir les troubles,& à appaiser le peuple,aussi biẽ que les Nobles, afin que sa Maté cogneut ceux qui tout le mieux se seroyent acquittés en son service.Et quand à ce qu'aucuns advisoyent de se retirer plustost hors du Pays:qu'il ne le pouvoit faire, n'ayant nul moyen de vivre en Pays estrange,arriere de tous ses biens,avec sa femme, enfans & famille selon son estat & qualité:luy estant besoin de dependre entierement de la grace du Roy,sans laquelle il ne pouvoit rien. Ceste resolution du Comte d'Egmont estonna tellement les autres Seigneurs, qu'apres avoir esté cinq ou six heures ensemble en communicatiõ, ils se retirerent sans conclure autre chose, sinon que chacun devoit estre sur sa garde, tenans de là en auant ledit d'Egmont pour suspect.Lequel au departir de là alla à Brusselles,où il se plaignit à la Ducesse des lettres dudit Francois d'Alana,ce qu'elle denya fort & ferme:tant qu'estant convaincüe par sa main propre, elle dict qu'il ne les faloit pas prendre ny interpreter en ce sens là, si asprement comme ils faisoyent.

Le Comte de Horne quelque peu de temps apres la communication de Denremonde alla pareillemēt à Brusselles, Où (pour ce quil entendoit que toutes ses actions estoyent sinistrement interpretées) il rendit la raison à la Ducesse de toute son entremise qu'il avoit eüe en la ville de Tournay & au Tournesis: qu'il laissa par escrit ez mais de ladite Dame:& pour autāt qu'il s'apperceut qu'on se deffioit de luy, il se retira de Brusselles, & s'en alla à son chasteau de Weert, d'ou il escrivit au Roy en date du 20. deNovembre, tout l'Estat de ses deportemens, se iustiffiāt de beaucoup de choses dōt on l'avoit inculpé vers sa Maieste:& posant les raisons pour lesquelles il s'estoit absenté de la Court,&retiré en sa maisō,que pour estre trop prolixes nous obmettons: il escrivit pareillement au Sr de Mōtigni son frere estant en Espagne,se cōplaignāt entre autres, de ce qu'on mettoit ainsi sa fidelité en doute, & qu'on interpretoit tous ses bons services, à disservices: Disant qu'il estimoit sondit frere heureux d'estre en Espagne; arriere de tant de troubles, mescontentemēs,& disgraces. Mais peu apres ces deux pouvres Freres furent payés d'une mesme monoye, cōme on verra ci apres.

*Les Nobles de la Religion pourvoyent à leur seureté*

Or par les lettres du Roy du 23e d'Aoust envoyées à la Ducesse,dont nous en avons cy devant extrait trois Articles,les Nobles Confederés pouvoyent aysement comprendre, à quoy pouvoit servir l'appareil de guerre qui se dressoit en Espagne,& les menaces dont le Roy usoit en leur endroit. Parquoy chacun d'eux advisa pareillement à sa seureté,& se resolurent ceux qui estoyent de la Religion, & se fioyēt le moins ez lettres d'asseurance de la Ducesse, de se saisir de quelques villes & forteresses, pour s'y conserver,& vivre hors de doute:en quoy aucuns monstrerēt leur prouësse & vertu:Car s'estāt mis en armes avec autant de gens qu'ils peurent amasser,ils surprirēt en divers endroit quelques villes.D'autre coste la Ducesse ayant rōpu l'union & le Cōpromis des Nobles,se tenant à demy victorieuse s'arma pareillement,& fit faire diligente recherche & punition de ceux qui avoyent aydé à brisser les images,deffendant absolutement les presches,& tout exercice,tant public que secret de la Religion, commandant par tout l'execution des placcarts concernās icelle, & la pratique de l'Inquisition,selon que le Roy l'avoit mādé par lesdites lettres:Ce qu'elle n'avoit plustost ozé faire,craignant de tout gaster,tant que lesdits Nobles se fussent separez de leur confederatiō,& retirés chacū en sa maison,appaisés de ses lettres d'asseurance.

*Valenciennes Zelée à la Religion.*

Or entre autres villes du Pays bas qui s'estoyēt attribuées l'xercice libre de la Religion,celle de Valēciennes en Henaut(ville forte & renōmée,tant pour sa grandeur, splēdeur,& beauté,que pour le trafique de la marchandise, servie de deux belles rivieres, dont l'Escaut est la principale navigable,laquelle accomode beaucoup de villes iusques en Anvers, où elle se vat rēdre en la mer) fut une des premieres&des plus zelees à la Religiō.La Ducesse pour empescher ledit exercice,& y faire executer la volōte du Roy au fait de l'Inquisition & des placcarts, y envoya le Sr de Noircarmes Lieutenant du Marquis de Berghes Gouverneur & grād Bailly de Henaut, avec cinq compagnies d'Infanterie,& quattre de Cavallerie, pour les y poser en garnison,& y arriva le 22e de Decembre audit an 1566.Les Valenciennois cognoissans la forteresse & l'estat de leur ville,pour se pouvoir deffendre & maintenir eux mesmes sans garnison s'en excuserent:la Gouvernante picquée par ce refus y envoya le Duc d'Arschot, & le Comte d'Egmont, leur remonstrer, que pour le service de sa Mate, ils ne devoyent refuzer de à toute heure tenir leur portes ouvertes,sur le commandement qu'ils recevroyent d'elle.Mais eux sachās bien que telle garnison n'estoit que pour les suppediter, s'ē excuserēt, offrans certaine bonne somme de deniers au profit de sa Mate, pour s'exempter des soldats qu'on leur vouloit bailler, alleguans certains previleges,& exemption de garnisons de ladite ville.Le rapport de ce refus fait par lesdicts Seigneurs à la Ducesse, elle commanda audit Sr de Noircarmes, d'asseger la ville, avec les trouppes tant de pied que de cheval,qu'elle avoit fait amasser de longue main.

*Valenciennes refuse garnison.*

Noircarmes pour executer ce commandement approche ses forces, fait le degast sur tout le contour de la ville, & leur apporte les incommodités,qu'on appelle les appennages de la guerre.Il prend le Bourg & l'Abbaye de Saint Amand entre Valēciēnes & Tournay dont les Protestans s'estoyent saisis, & y fait paroistre partie du traitement qu'il delibera de faire à ceux qu'il assiegea depuis. La ville estant de tout point assiegee, il la presse le plus pres qu'il peut,en fin il rembarre les plus coustumieres à faire sorties. Les assiegez neantmoins se preparoyent au moins mal qu'ils pouvoyent:& pour mieux soustenir les efforts de Noircarmes, envoyerent prier les autres villes voisines ne leur faillir au besoin, & notamment les Nobles, sous l'adveu & asseurance desquels ils portoyent pour la plus part les armes.Mais la Noblesse calant au malheur,aucuns du peuple s'assemblēt pour leur ayder, principalement ceux de la Flandre occidentale se iettent anx champs, mais comme par faute de Chef ils ne marchoyēt en gens de guerre, & aussi qu'ils s'amusoyent aux temples,& à courir le prestre: ils ne firent gueres long chemin,qu'ils ne furent descouverts par le Seigneur de Rassinghé Gouverneur de Lille,Douay, & Orchies,lequel leur envoya nōbre de chevaux, & trouppe d'harquebousiers ramassez des guarnisons voisines, qui les rompirent aysement, parce qu'ils estoyent tous pietōs,& attacqués en pleine campagne raze: aucuns se penserent sauver en l'Eglise du village

*Les Tournisiens deffaits allane au secours des Valencinois.*

lage de Waterloos, mais on y mit le feu, duquel la flamme n'en grilla moins, qu'il en fust estouffé par la fumée. Ceux de Tournay ayans senti le vent de ceste entreprise des Flammens occientaux, s'estoyent ja mis en chemin pour les secourir, pour estãs joints ensemble se ietter en Valenciennes. Mais Rassinghem qui avoit toute la nuict adverti les communes, (lesqueles estoyent jà enrollées pour tels accidens) & les garnisons du pays: se vid dés les six heures du matĩ fort pres de deux mille hõmes desdites communes, trois cẽs harquebusiers & cent chevaux: qui n'eurent toutesfois point la peine de rien hazarder au combat: car Noircarmes se trouva en teste avec dix enseignes de gens de pied, & six cens chevaux, qui sãs marchander les chargerent de telle sorte que plus du tiers y demeura sur la place, les mieux enjambés furent les plus heureux qui se sauverent en Tournay.

*Tournay suppeditée.*

Ou puis apres soubs la faveur du chasteau il fit entrer neuf enseignes en garnison: & apres avoir fait prendre nombre des pl⁹ signales, & quelques Ministres, rẽdit la ville obeissante au Roy.

1567. Noircarmes voyant que le malheur voisin n'esbranloit les Valenciẽnois, tira de Doüay Arras, Tournay, & d'autres lieux le plus de canon qu'il peut, qu'il plaça devant la ville, & fit en peu de temps telle bresche, que les pouvres assiegés se voyans sans Chefs, & sans gens de guerre, fors quelque petite legere infanterie Françoise, estans abandonnés de la Noblesse. & sans espoir de secours de nul costé, joinct les lettres de menaces que la Ducesse leur avoit derechef envoyées, apres avoir esté assiegés environ trois mois, sous beaucoup de belles promesses, se rendirent à Noircarmes le 4e iour de Mars 1567 contre l'opinion des François & de quelques autres, par composition & appointement, qui ne leur fut point tenu.

*Valencine rendue.*

*Noircarmes fausse sa foy aux Valentiennois.*

Car aussi tost que Noircarmes avec ses gens de guerre fut entré en la ville, comme il estoit hõme cruel, & sur toute avare, il tint par quelques iours les portes fermées, pour mieux à son ayse voir pendre les soldats François, les Ministres, & les plus riches marchans protestans, confisquant leurs biens, dont les deux Michiels herlin, Pere & fils, furent des principaux: ausquels, lisant les sentences, comme la clause de confisquation de leurs biens, au proufit de qui il appartiendroit, servoit de conclusion, le Pere respondit, *Voila la sausse*, & ainsi furẽt decappités ces deux pesonnages, gẽs notables, & des plus opulẽts de la ville. Les biens desquels principalement l'or, l'argent, vaisselles, bagues, ioyaux, & les plus precieux meubles, Noircarmes s'attribua, & s'en engressa.

*Surprinse de Boisledac par les Protestans depuis delaissée*

La prinse de ceste ville estonna fort les autres places, car Cambresis fut abãdonné, Mastricht se rendit, & presques toutes les autres villes receurent les garnisons du Roy. Anthoine de Bomberghen qui s'estoit saisi de la ville de Boisleduc & y retenu prisonniers le Seigneur de Mero de & de Peterlheim, avec le Chancelier de Brabãt M. Iehã Schyff, envoyés par la Ducesse pour y mettre ordre, apres avoir fait payer ses gens, se retira, entẽdant que le Comte de Meghẽ venoit pour l'assieger.

Le Seigneur de Thoulouse avec quelques autres Gentilshommes protestans, par l'intelligẽce de Pieter haek Bailly de Middelbourg en Zeelande, eut quelque autre entreprise sur l'Isle de Walchren, s'estant embarqué en Anvers: Mais cõme la nef marchande dudict Anvers, qui les avoit veu embarquer partit devant eux, & arriva premiere en Zeelande, donna advertẽce de ladite entreprise, laquelle par ce moyen leur faillit: avec ce que le Prince avoit dez auparavant deffendu à eux de Zeelãde de recevoir aucune garnison: de laquelle deffence sera parlé cy apres.

*Le peuple du Pays bas se pleint au Roy d'Espaigne.*

Sur ces entrefaites le peuple voyant les animeuses poursuites des Ecclesiastiques s'eschauffer de plus en plus, à son tresgrand desavantage, & que la Gouvernante (se voyant avoir gagné la partie, par la disionction des Nobles) ne faisoit nul conte de ses gemissemens & doleances, delibere de s'addresser au Roy, luy envoye requeste pleine de larmes, pour l'inciter à misericorde envers son Peuple, qui ne demandoit que d'estre maintenu en la liberté de sa conscience.

*Belle offre des Pays bas au Roy d'Espagne.*

Et pour faire paroistre à sa Maté cõbien ils desiroyẽt d'avancer ses affaires, luy font offre de trois milliõs de florins, pourveu qu'il luy plaise entretenir la transaction en sõ entier: Avec ce qu'ils employerent quelques Princes Allemans pour interceder en leur faveur. Mais ceste offre & demande estãt raportée au Cõseil d'Espaigne, fut interpretée pour presumtueuse ostentation de leurs moyens & richesses: qui mesme engendra des souspeçons ez cœurs de plusieurs, que par ceste ouverture, ils eussent voulu mettre peine, de gagner les cœurs, & les forces des estrãgers, pour les venir secourir.

*Apres sommation preallable le peuple proteste contre les nobles.*

Le Peuple neantmoins ne laissa de sonder autres moyens, tant vers la Gouvernante (ores qu'ils la trouvassent rude & inexorable) qu'allendroit des Nobles Confederez, lesquels sommés (cõme participãs au mesme peril & danger, que la douteuse issue de ceste Tragedie sembloit promettre) de leur tenir la foy, le serment, & la promesse tant de fois reiterée, qu'ils ne seroyent recherchés en leurs consciences, & avec les presches auroyẽt l'exercice de la Religion: protestoit de leur imputer toute la faute, & l'occasion de ce que pourroit advenir au Pays bas.

*Les nobles semondent la Gouvernante de sa foy promise.*

A ce le Seig. de Brederode deputé par la Noblesse, requiert la Gouvernante luy donner audience, elle la luy refuze tout à plat, & luy deffend l'entrée en Bruxelles: au moyẽ dequoy il luy fait tenir sa requeste, donnant à entendre à son Alteze, q le Peuple quine pouvoit pl⁹ endurer les iniures, outrages, & cruelles poursuites des Ecclesiastiques, les avoit semonds de leur foy,

& accompliſſement de la tranſaction. Et comme l'obligation reciproque, ne ſe peut garder entiere, que par le vouloir mutuel des deux parties: ni rompre d'un coſté, que l'autre n'ayt iuſte occaſion de ſe pleindre: auſſi qu'eux eſtās par elle receuz comme pleiges, & aſſeurance de la foy du peuple, qui à ſon grand regret, & beaucoup plus grand intereſt, ſent la foy des Eccleſiaſtiques enfrainte, ne peuvent faire moins que l'interpeller & ſemondre d'effect à ſa promeſſe & ſerment, duquel elle à ſolemnellement authorizé ce contract public: la ſeule contravention auquel a troublé tout ce Pays. Quant à eux qu'ils avoyent fait tout devoir pour y eſtablir une bonne paix & tranquillite publique, rompüe par l'inſolence trop audacieuſe de leurs ennemis. Partant la pryent faire en ſorte que la liberté ſoit donnee au Peuple de pouvoir preſcher: & de declarer ſi par l'exercice des preſches, elle n'a pas entendu tous exercices de la Religiō, comme choſe conſequtifve & neceſſaire, de laquelle ils ont touſiours aſſeuré le Peuple. Que toutes levées de gens de guerre, & les garniſons des villes caſſées, chacun fut renvoyé en ſa maiſon. Que tous Edits faits apres la tranſaction fuſſent declarés nuls. Que l'eſtat de tout le Pays fut gouverné ſelon ſes previleges, & au deſir de la tranſaction. Finalement la prioyēt leur reſpōdre en bref, ſi tout ce qui ſe faiſoit, & braſſoit contre eux, & le Peuple, eſtoit par ſon adveu & ſous ſon authorite, afin de pourvoir à leurs affaires comme ils aviſeroyent.

*Reponce de de la gouvernante à ceſte requeſte & ſommation des Nobles.*

Surquoy elle reſpondit d'un ſtile plus haut & audacieux qu'elle n'avoit encore fait. „Qu'elle ne pouvoit imaginer quels Seigneurs, ne quel Peuple c'eſtoit, qui preſentoit ces requeſtes: attendu que pluſieurs Seigneurs Confederés ſe tenoyēt ſatisfaits, tāt „pour ce qu'on fait ceſſer l'Inquiſitiō, & les „Edicts, qu'à l'occaſiion de l'aſſeurance à eux „promiſe: & qu'à ceſte cauſe ils ſe preſen„toyēt de iour à autre, pour faire tel ſervice „qu'il plairoit à ſa Maté. Mais qu'elle ne pou„voit aſſez s'eſmerveiller comment ils ſe „ſont mis en teſte, qu'elle eut voulu per„mettre l'exercice de la Religion: conſide„ré que tout au contraire, elle avoit aſſés de„claré, combien elle ſe ſentoit offencée, de ce „qu'apres le traicte accordé, quelques Seig„neurs avoyent aſſeuré le Peuple de ces ex„ercices, contre ſon vouloir & intētion ne„antmoins. Veu que la promeſſe que les „Seigneurs faiſoyent, d'oſter toutes armes, „troubles, & ſcandales, emportoit quant & „quant de faire ceſſer tout exercice de leur „Religiō, auquel elle n'avoit conſenti. D'ail„leurs s'ils ſe ramentoyvent en eux meſmes, „avec quel ennuy elle auroit permis la preſ„che, ez lieux accouſtumés ſans armes ny ſcā„dale: ils pourroyent par ce moyen ayſe„ment cognoiſtre le peu d'affection qu'elle a„voit de leur permetre autre exercice. Quand „à la liberté elle l'avoit concedée ſeulement „entant que la requeſte du cinquieſme d'A„vril ne leur ſeroit point imputee, mais non „pas touchant la Religion: iaçoit que contre „ſa propre conſcience, ils l'avoyēt extorquée „iuſques à là: & pour ce avoit iuſte cauſe „d'eſtre fachée, dequoy on luy attribuoit ce„la, & qu'à bon droit ſa Maté en eſtoit ir„ritée, ayant ſceu que le Peuple s'eſtoit uſur„pe tout exercice, & que par ſon nouveau „Magiſtrat, ils rangeoyent ſes Officiers, ce que „ſa Maté eſtoit bien deliberée de venger. „Et pour reſpondre à ce qu'ils diſoyent, qu'el„le n'avoit tenu ce qu'elle avoit accordé: elle „diſoit que tout cela eſtoit fōdé ſur une fauſ„ſe, & trop large interpretation de ſes parol„les: & qu'à bon droit pluſieurs Magiſtrats „ne l'avoyent iamais permis. Mais qu'elle „n'avoit en rien contrevenu à ſa promeſſe, ſi „apres icelles donnée, on avoit prins quel„ques uns pour leurs meffaits: & qu'en ce „rang ils ſe guardoyent bien de mettre en a„avant les briſeurs d'images, & pilleurs d'E„gliſes, venus depuis l'accord, meſmes quel„ques Gentilhommes Confederés: qu'on a„voit fait tenir les preſches aux villes, ores „qu'auparavāt elles ne fuſſēt qu'aux champs: „Outre ce qu'ils s'eſtoyent emparés des Egli„ſes, Monaſteres, maiſons, des nobles &c. „chaſſé les Religieux, menacé les Eccleſiaſti„ques, preſché ez lieux où anciennemēt n'y a„voit eu de preſche: le peuple par eux animé „s'eſtoit ſaiſi de quelques villes & places Roi„alles, emporte l'artillerie, & munitiōs, chaſ„ſé les Officiers du Roy, tenoyent la campag„ne rangés en bataille, menacans tous les Ca„tholiques, comprenans meſme ſon Alteze. „Dont, & par lettres ſurpriſes, que leur gen„darmerie eſcrivoit à ceux de Valenciennes, „on colligeoit aſſés, à quoy tendoit tout ce re„mu-meſnage: aſſavoir (ſi Dieu n'y eut pour„veu) de priver le Roy de tous ſes Pays: en cē „meſmement qu'ils la ſupplient de caſſer la „gendarmerie, afin par ce moyen d'oſter le „glaive à qui Dieu l'avoit mis en main, & „que tous les Edicts du Roy fuſſent annulés. „Finalemēt elle leur conſeille s'ils ſont tant „adonnés au ſervice du Roy, comme ils diſēt, „qu'ils ayent doreſnavant à ſe mieux con„former à l'intention de ſa Maieſté, & de deſ„abuſer le peuple, touchant la permiſſion de „la Religion, laquelle n'apportoit qu'un meſ„pris de ſa Maieſté, & de la Iuſtice: Et qu'ils „ſe comportaſſent en ſorte qu'ils deſtournaſ„ſent l'ire & l'indignation de ſa Maieſté, quel„le ne fut forcée de ſurpaſſer les limites de ſa „debōnaireté, & clemence: auſſi qu'ils euſſēt „à ſe deporter de telles menaces qu'ils ſemblent uſer par leur requeſte: auſquelles s'ils „perſiſtent davantage, elle leur laiſſe à penſer „quel deshonneur, & blaſme ils en recevront „à iamais: leur conſeillant de ſe retirer chacun

*Elle donne couleur à ſes promeſſes,*

chez

„soy, sans plus s'empescher des affaires „du Pays, mais de se maintenir en sorte, „que sa Maiesté en puisse avoir contente- „ment, les advertissant, où qu'ils fissent „le contraire, qu'elle y pourvoiroit, selon „que pour le repos public elle trouveroit „convenir: sans qu'il soit besoin de res- „pondre plus amplement à ladicte reque- „ste, tant qu'elle sache qui sont les Seig- „neurs,& quel est le Peuple qui s'en veu- „lent prevaloir, desquels ledict Seigneur „de Brederode en a empris la charge.

*Replique, & deffiances des Protestans.*

A ceste respõce de la Ducesse y eut quelque replique divulgée par laquelle entre autres les Nobles reiettoyent toute la coulpe,de ce que la Ducesse les accusoit par icelle responce, sur ses secretes instructions qu'elle envoyoyt aux Magistrats particuliers, touchãt l'observance de l'intention du Roy, tandis qu'au contraire elle faisoit par tout publier l'asseurance des Nobles & des Protestans. Lesquels neantmoins cognurent assez par ladicte responce, que la Gouvernante (qui avoit ia les armes au poing) n'useroit plus de dissimulation, mais que par force d'armes elle voudroit passer outre, & proceder à l'execution de ce qu'elle avoit un temps tenu en son sein: avec ce qu'ils s'apperceurent que plusieurs des Nobles se desbendoyent, & que beaucoup pour leur plus grande asseurance cherchoyent de faire leur cas à part:dont ils avoyẽt advertisemẽs de tout costés:entre autres que le Cõte vandẽ Berghẽ avoit escrit au President Viglius,des lettres pleines d'excuses,& de protestatiõs de demeurer bon & loyal serviteur du Roy,& que beaucoup d'autres tachoyent à faire des amis en Court pour rentrer en grace.

*Le Comte vanden Berghe se veut excuser.*

Comme ces plaintes des Nobles,responces, repliques, sollicitudes, & deffiances des uns aux autres s'entretenoyent: Ils ne laissoyent neantmoins de pourvoir à leurs affaires,du mieux qu'ils pouvoyent, principalement les Catholiques, lesquels poussés du vent qui leur donnoit en pouppe, se faysoyent craindre par ces forces levées, & par l'authorité du Roy. Le Comte d'Egmont courant par toutes les villes de Flandres, mettoit toute paine à leur faire cesser leurs presches. Le Comte de Meghen,estant à la requeste des Catholiques,& par charge de la Gouvernante entré dans Vtrecht, avec son Regiment d'Infanterie,renforca le lendemain la garnison du Chasteau ,de trois cens hommes. Et pour empescher les courses de ceux de la ville de Viauen appartenant au Seigneur de Brederode, fit dresser tout à l'opposite, au village nommé le Vaert, un Fort qui regardoit sur la riviere: puis il alla à Nymeghen, Harderwic, & Elburch, où

*Egmond en Flandres fait cesser les presches.*

*Meghen à Vtrecht & en Gheldre.*

il osta les presches, fit reparer les Eglises, & apporter les armes sur l'hostel de la ville, finalement il en dechassa tous les Protestans: Le Comte d'Aremberghe en fit autant ez Pays de Frise,d'Overyssel, & Groeninghe, tant par surprinses des villes & places,persuasions,que divers accords,passés entre luy & les Consaux & villes. Mais le Prince d'Orange estant en ses gouvernemens de Hollande & de Zeelande, allant d'une ville à l'autre pour appaiser les troubles,y proceda par voye amiable, au contentement des Estats desdicts Pays(y laissant neãmoins l'exercice de la Religion hors des villes,) & signament de ceux de Hollande, lesquels pour une gratuite recognoissance de la peine qu'il avoit prise pour appaiser leurs troubles, luy offrirent un present de cinquante cinq mille florins, qu'il refusa honestement, pour ne luy tourner en consequence de deshonneur, de s'avoir laissé gagner par eux,& corrompre en son gouvernement.

*Aremberg en Frise &c.*

*Le Prince Hollande & Zeelande.*

*Nouveau serment proposé par la Ducesse.*

Ce temps pendant la Ducesse Gouvernante fut conseillée de proposer un nouveau serment à tous Gouverneurs des Provinces, Chevalies de l'Ordre, Conseil d'Estat, & autres Seigneurs: par lequel entre autres ils promettoyent & iuroyent, de demeurer fidelles & obeissans serviteurs du Roy & de toute leur puissance & moyens maintenir, deffendre, & conserver la Religion Catholique, Apostolique & Romaine,& d'extirper,& d'ayder à extirper toute nouvelle doctrine & Religion:de punir & chastier tous briseurs d'images, & pillarts d'Eglise, & de les faire tous mourir ou dechasser. Lequel serment fut presté ez mains de ladicte Dame par le Duc d'Arschot, les Comtes d'Egmont, de Mãsfeldt, de Meghen,les Seigneurs de Barlaymont, Noircarmes, & plusieurs autres. Lequel serment le Prince d'Orange, & le Comte de Hoochstraten refuserent de faire, disans que le serment de leur Ordre, & de leur Gouvernement estoit suffisant, se sentans fort aggravés, de ce que la Ducesse doutoit de leur fidelité, & bon devoir, le mesme fut requis du Seigneur de Brederoode, lequel fit pareil refus au Secretaire la Torre,vers luy envoyé expres pour le luy persuader par beaucoup de raisons, à quoy il respondit modestement, que la Gouvernante n'avoit nulle occasiõ de douter de sa fidelité, & qu'il estoit content d'aller vers son Alteze, luy demander les causes de sa deffiance, & de se iustifier de toutes charges, qu'on luy pourroit avoir imposées. Or ce nouveau serment ne se proposa pour autre occasion,que pour par là cognoistre ceux qui le refuseroyent, lesquels par tels refus seroyent convaincus

d'estre favorisans & fauteurs des Protestans: Aussi pour tenir en bride ceux, qui soit par amour, par force, ou par dissimulation l'auroyent fait, & par là les entretenir en alleine d'estre tenus pour bons Catholiques & fidelles serviteurs du Roy. Le Comte de Hoorn estoit allors retiré en son chasteau de Weert, deliberé de ne plus retourner en Court, ne fut que le Roy luy commanda expressément, parquoy il ne fut pas requis de faire ledict nouveau serment.

*La Ducesse iouë son roole.* La Ducesse ainsi bien asseurée par ce nouveau serment, & ayant toutes les villes des Pays bas par leurs Gouverneurs esté reduites soubs l'obeissance du Roy, & les presches publiques abolies, sauf en Anvers, se mit ouvertement & de fait, à iouër son roole: Tous ceux qu'on pouvoit attrapper, convaincus d'avoir couru le Pays, porte les armes, brise les images, & pillé les Téples, estoyent pendus à bonne escient. Les absens adiournés à comparoir à bref iour: s'ils les laissoyent escouler sans se presenter, estoyent declarés rebelles, & tous leurs biés, confisqués: ce qui en fit retirer une infinité en Pays estranges, & principalement en Angleterre: les plus courageux tenoyent les champs à grands trouppes.

*Le S. de Tholouse à Austreweel lez Anvers.* Le Seigneur de Thoulouse ayant failly avec ses trouppes à son entreprise sur l'Isle de Walcheren, se retirant en la riviere d'Anvers; s'alla loger à demi lieüe de la ville, au village d'Austreweel, où luy venoyent gens de toutes parts, lesquels ne faisoyent point plus douce guerre aux Prestres & Moines, qu'on faisoit à leurs compagnons en autre endroit. Le Prince d'Orange estoit allors retourné en la ville d'Anvers, avec le Comte de Hoochstraten (lequel durant l'absence dudict Seigneur Prince en Hollande & Zeelãde, avoit fait tout extreme devoir pour contenir le peuple d'Anvers.) Ces deux Seigneurs manderent par un Gentilhomme audict Seigneur de Thoulouse & á ses trouppes, qu'ils eussent à se retirer de là: ce qu'ils firent passans en Flandre, mais le lendemain ils retournerent au mesme lieu, à raison dequoy leur fut fait iteratif commandemeut, auquel ledict Seigneur de Thoulouse declara estre prest d'obeir, ce neantmoins ils n'en fit rien, mesmes ses gens en devindrent de tant plus audacieux, se voyans renforcés de deux navires de soldats qui leur arriverent ceste mesme nuit de la basse Flandre, & qu'à toute heure leur nombre croissoit. Le Magistrat de la ville ce voyant, vindrent chez le Prince, où ils communiquerẽt par ensemble, avec le Comte de Hoochstraten, comment on pourroit faire desloger ces trouppes de là, ils estoyent d'advis d'y envoyer de leurs Confreries, avec ce qu'ils avoyent de soldats en la ville, pour les batre. Mais les Seigneurs Prince, & Hoochstraten, ne le trouverent pas bon, de peur que pensant pourvoir aux affaires de dehors, on ne tomba par dedens en plus grand inconvenient, comme il estoit bien à douter, que ces trouppes n'estoyent point là venües si hardiment, s'ils n'eussent eu nuls adherens ni bonnes intelligences en la ville. A raison dequoy ledict Magistrat en advertit la Gouvernante, pour y mettre ordre: Laquelle en toute diligence y envoya Monsieur Phlippe de Lannoy, Seigneur de Beauvoir, avec quatre cens hommes de ses gardes, accompagné du Capitaine la Motte-par-dieu, qui avoit deux compagnies du Regiment du Comte d'Egmont, encore quatre cens hommes tirées des garnisons, & Hans de Grave Prevost des Mareschaux de Brabant, avec cinq cens chevaux, pour adviser de les surprendre, devant qu'ils fussent plus forts. Lesquels les surprenans desbendés qui ça qui là, pour le peu d'ordre qu'il y avoit entre eux, les deffirent en peu d'heure: plusieurs, se ietterent en la riviere de l'Eescaut pour se sauver, mais harquebousés en l'eau y finerent leur vies: D'autres furent fricassés en des granges, où ils s'estoyent retirés, plustost pour y passer la furie, & la premiere colere des ennemis victorieux, que pour y faire teste. Bref il y demeura environ quinze cens hommes, peu s'en sauverent, ceux qui furent prisoniers, furent depuis pendus, ou autrement executés, Le Seigneur de Thoulouse, leur Chef y fut tué: & en prindrent un qui portoit le roole de ceux qui se devoyent, trouver à certaines entreprises, par lequel ils descouvrirent quelques menées. *Deffaite de Protestans à Austerweel.*

Le Magistrat d'Anvers entendant que les gens de la Ducesse marchoyent contre ceux d'Austreweel, craignãt que leurs Bourgeois ne sortissent, & que mal leur en print, firent rompre les põts, de la porte d'Austreweel, & de la porte rouge, lesquelles portes il firent tenir fermées, mettans les trois compagnies qu'ils avoyent levées pour la garde de la ville, le long des rampars de ce quartier là, faisans renforcer le guet des bourgeois & des Cõfreries, & toute la nuit tenir les lanternes & flambeaux allumés par les rües. Les nouvelles de ceste assamblee d'Austreweel, & du desir qu'õ avoit de leur courir sus, n'eurent plustost dõné aux oreilles des habitãs d'Anvers, qu'il se mirent en armes le 14 de Mars, marchans le long du grãd pont de la Merre vers la porte, pour sortir, & aller au secours de leurs amis. Mais le Prince d'Orenge, & le Cõte de Hoochstraten, leur remonstrerent, qu'il ne leur seroit possible de les secourir sãs estre defait, aussi tost qu'ils seroyẽt, sortis

n'estās bastās pour soustenir la Cavalerie du Prevost de Brabant,& partant les prioyēt de se ne bouger. Mais ce peuple eschauffé & à demi enragé y voulant aller,rompit la porte rouge,menaçāt les Seignenrs Prince & Cōte,s'ils ne les laissoyent aller,les appellāt traistres,mesmes y eut un tondeur de drap, qui fut si temeraire que de presenter la harquebuse à la poictrine du Prince,tellement que ces deux Srs en telle commotion, furent en grand danger de leurs vies : ce neātmoins avallans toutes ces indignités,ils les retindrēt si lōg temps,que ceste premiere chaleur passée,il leur fut accorde que cinq cents d'étre eux tant seulemenr sortiroyent, soubz protestation que c'estoit par force qu'ils leur accordoyēt cela:mais eux voyans qu'on ne les vouloit pas laisser sortir en plus grād nōbre, s'en retournerent,& se tindrēt tout ce devāt midy en armes,s'estās saisi du pōt de la Meer & de la rüe des Tāneurs.Lors les trois compagnies de la ville s'en vindrent sur le marche.Le peuple avoit ia tiré hors de l'Arcenal (qu'ils appellēt Eechof)quelques pieces d'artillerie,qu'ils amenerēt sur la Meer,& bracquerent à tous les advenües, chargées cōtre tout effort qui les y voudroit venir assaillir: le Prince craignant plus grand inconvenient, les fit retirer chacun à sa maison, & cōmanda de remener l'artillerie en son lieu accoustumé:par où, & moyennant les bonnes raisons & remonstrāces qu'il leur fit,le Peuple fut aucunemēt appaisé.Mais le lēdemain 15e dudict mois de Mars les Protestās Reformés s'estans apperçeus que les Protestās de la cōfessiō d'Ausbourg,s'estoyēt ioincts aux Catholiques Romains,avec lesquels les marchans Espagnols,Italiens, & Portugeis s'estoyent mis en armes, les uns s'estans emparés du marché à cheval,les autres de la place de S.Michiel: lesdits Reformés s'amasserent pareillement en armes:Et pour faire retirer les Catholiques,& les Nations,firent courir un bruit,que ceux de la Confession s'estoyēt ioinct avec eux: Surquoy l'un des Bourgmaistres fit publier le cōtraire,& que ce tumulte n'estoit pas pour aucun different de la Religion:mais qu'aucūs garnemēs meslés parmi les Reformés,ne cherchoyēt que le pillage,& à voller les maisons desdicts Catholiques,Confessionnaires,& Nations : qui fut cause que (chacun d'eux se voulant conserver)le tumulte fut plus grand que iamais,se monstrās de part & d'autre fort enflammés, pour s'entre-courir sus,ce qui dura l'espace de deux iours : de sorte qu'il estoit fort à craindre que cela ne passeroit point sans grand' effusion de sang, & que les maisons seroyent en fin pillées, par ceux qui resteroyent victorieux,si on les laissoit venir aux mains : ce qui mit toute la ville en effroy, en cris,& en pleurs, des femmes, & enfans, tant le danger estoit prochain. Ce neantmoins par la providence dudict Seigneur Prince, du Comte de Hoochstraten, & du Magistrat, le tout fut finalement appaisé, par bonnnes exhorations, faictes à l'une & à l'autre partie, lesquels s'accorderent par ensemble soubs certains articles, & modifications entre eux arrestées, pour le reglement de la ville,asseurance & conservation, de tous les bourgeois, habitans,& marchās, de quelque religion qu'ils fussent : lesquels articles en nombre de quinze nous obmetrons icy à cause de brefveté. Le lendemain iour de Dimenche, l'un & l'autre party rendit graces à Dieu, en leurs predications, de ce qu'il les avoit gardés de s'estre souillés du sang les uns des autres.

*Second tumulte & plus dangereux.*

*Le Magistrat s'excuse vers la Gouvernāte.*

Le 17e. dudit mois,le Magistrat ayant remercié les principaux marchās, & les Nations, chacun en particulier de leur bon devoir,envoya ses Deputés envers la Gouvernante l'informer de tout ce qui s'estoit passé:la suppliant de vouloir interpreter en bōne part,l'accord qui avoit este fait,& arresté entre eux:ce qu'ils disoyēt avoir trouvé expedient,non pour en rien diminüer l'autorité de sa Maiesté,mais pour la conservation de la ville & des habitans d'icelle, tant Ecclesiastiques, que Lays, faisans encore plusieurs excuses touchant aucuns articles dudit accord,que ladicte Dame trouvoit mauvais,comme d'avoir mis l'artillerie sur le rāpart:disans sur ce, que ce qu'ils en avoyent fait,avoit esté pour la retirer des mains du peuple:Item quand à la levée de cavallerie & appareil des navires, qu'ils n'en feroyēt rien,sans le consentemeut de son Alteze: Item touchant ce qu'ils ne recevoyent nulle garnison sans le gré & accord de tous les mēbres de la ville: que les Reformés l'avoyent requis,d'autant qu'ils tenoyent les Gouverneurs (assavoir le Prince,& Hoochstraten)& le Magistrat de la ville,pour suspects : & qu'ils craignoyent qu'on ne leur mit garnison pour les saccager, comme on avoit fait leurs freres à Austreweel,& qu'il estoit advenu en la ville de Tournay:finalemēt ils dirēt qu'ils avoyent esté contraints de passer cest accord,cedant au temps, & à la necessité, pour conservation de ladicte ville.

*Le Sr. de Brederode en Amsterdam.*

En ce temps là le Seigneur de Brederode estoit en la ville d'Amsterdam en Hollande, dont le Magistrat mal content,& peu asseuré (par ce que les principaux des Reformés estoyent iournellemēt aupres de luy, & qu'il y arrivoit d'heure à autre gens desguisés qui le venoyent trouver,)en advertit la Gouvernante,laquelle escrivit aussi tost au Secretaire la Torre,estāt pour lors en la ville d'Vtrecht aupres du Comte de Meghen, les gēs duquel il avoit fait pourvoir de vivres & munitions,par charge de ladicte Dame,comme pareillemēt il avoit accōmodé le Duc Eryck de Brunswyk de certaines navires de guerre

pour descendre au Pays bas. Mandant audict la Torre de leur encharger de la part de sa Maté, & de sō Alteze de faire sortir ledict Sr de Brederode hors de leur ville : laquelle pour sa presence se trouvoit toute en trouble: & en cas qu'ils ne fussēt forts assés pour ce faire, que sa Maté, & son Alt. les assisteroit de forces, & de moyens: Et d'autant que ce fait ne pouvoit porter aucū delay, que par provision ils se seruissēt de la persōne, & gēs du Cōte de Meghē, auquel son Alteze en escrivoit pareillement. Que ledict Secretaire allat aussi pardevers ledict Sr de Brederode, & par telles persuasions qu'il trouveroit cōvenir, l'admonesta que dedans 24 heures il eut à sortir hors de ladicte ville, & la laisser en paix & repos, sans donner à sa Maté, ny à son Alt. ulterieure matiere de mescontétemēt. Et au cas qu'il ne voulut obeir, de protester alencōtre de luy, de tout le mal qui en pourroit advenir à ladicte ville : & de demeurer en icelle, prenant soigneusemēt garde à tout ce q̄ s'y passeroit, & singulierement aux actions & cōportemēs dudict Sr de Brederode, dont il en advertiroit son Alteze de iour, ou d'heure à autre.

*Le Secretaire de la Torre vers le S. de Brederode*

Suyvāt quoy ledict Secretaire estāt venu en Amsterdam & cōmuniqué avec le Magistrat sa cōmission, luy fut respondu qu'en tout & par tout ils voudroyēt obeir a sa M. & à son Alteze, mais qu'ils trouvoyēt grāde difficulté ez lettres de son Alt. où elle faisoit mention du Cōte de Megē, par ce qu'ils ne doutoyēt point, que ledict Sr de Brederode en vōudroit avoir copie devāt q̄ se resoudre à une retraitte, ce qui l'irriteroit encore davantage. Aussi q̄ premieremēt il faudroit qu'ils les cōmuniquassēt en l'assāblée de leur grād cōseil (qu'ls appellēt Vroetschap) cōsistāt en xxxvi hōmes, dont aucūs estoyēt Protestās, lesquels en pourroyent faire rapport à leurs freres, voire audict Sr. de Brederode. Sur quoy apres longue deliberation fut resolu de les communiquer audict Vroetschap, & quāt & quāt d'aller vers ledict Sr. Ce qui fut fait, & evirō les onze heures aucūs desprincipaux du Magistrat, allerēt vers luy, le pryans, admonestans, & cōseillās de vouloir sortir de la ville, puis que telle estoit la volōté de sa Maté, & de son Alt. Sur quoy, il respōdit à l'instant, qu'il desiroit de voir la copie desdites lettres, pour y adviser: laquelle luy ayant esté refusee tout à plat, disant qu'ō ne la luy pourroit donner sans l'expres consētemēt de sō Alt : il dit qu'aussi il n'estoit pas deliberé de sortir sās la voir. Le lēdemai ledit Secretaire accōpagné de deux Eschevīs alla chez ledit Sr de Brederode, estant entré en la chābre, où ledit Sr estoit accōpagné de 7 ou 8 gētilhōmes, entre autres des Srs Guillaume de Blois dit Treslō, & de Rosēberg sō Drossart de Vianē, apres la salutatiō faite: la Torre ayant biē avāt avancé sa proposition, ledit Sr de Brederode l'interrompit, & commēça à se plaīdre de la Ducesse, en ce qu'elle luy avoit refusé d'ouyr ses iustificatiōs en iustice, sur les sinistres impressions q̄ son Alteze avoit de luy: Itē q̄ ladite Dame avoit cōmandé de demolir les bolevers & fortifications qu'il avoit encommēcés à grans despēs en sa ville de Vianē, pour l'exposer en proye à tout venant: Itē qu'elle avoit fait assieger sa dite ville: que le Duc de Brunswik avoit pille aucuns de ses villages : bref que ledict la Torre n'avoit que faire de luy user de si lōg propos, mais que ce luy estoit assés qu'il luy exhibat seulemēt sa comissiō: ce que la Torre ayāt refuzé, disāt qu'il n'ē avoit nulle charge, ledit Sr luy dit, apres quelques autres propos, touchāt sa credēce: qu'il n'estoit pas si hōme de biē qu'il se faisoit, pour le croire si legeremēt, sans voire sa cōmissiō: lesquels propos picquerent tellemēt la Torre, qu'apres avoir soustenu sa preud'hommie, voyāt que ledit Sr demeuroit ferme, il le pria, exhorta, & finalemēt commanda, que pour obeir à sa Maté: & à son Alt, il eut à sortir la ville endedans 24 heures, & en cas de refus, protesta alencontre dudit Sr, de tout le mal qui par faute de ce, en pourroit advenir à ladite ville: de ce en requerāt Acte ausdits Eschevīs ses adioīts. Surquoy ledit Sr de Brederode protesta de mesme, qu'il n'estoit tenu de le croire, s'il ne luy exhiboit sa commissiō & credēce, en requerant pareillement Acte, souvent repetant qu'il estoit serviteur de sō Alt. & humble suiect de sa Maté, & qu'il estoit prest de mettre le pied en l'estrier, pour ayder à chastier les rebelles: se plaignant du grand tort que la Ducesse luy faisoit, ne le voulant ouyr en ses iustifications: tant qu'apres plusieurs propos, & les protestatiōs redoublees de part & d'autre, la Torre se retira.

*Le S. de Brederode se plaint de la Ducesse.*

*Le Secretaire la Torre proteste contre S. de Brederode.*

Les pricipaux d'etre les Protestans ne savoyēt digerer le commandement qui fut fait au Sr de Brederode, & craignoyēt q̄ la charge dudit la Torre ne portat de le faire sortir par force, tīdrēt garde devāt le logis dudit Sr plus de 100 persones, ayant la plus part des bourgeois à sa devotiō, avec ce que plusieurs y arivoyēt de Frise, & d'Vtrecht, accoustres en marchās, matelots, ou paysans, tellement que le Magistrat eut grand doute que les Protestās deviēdroyēt si forts qu'ē fin ils suppediteroyent la ville: à raison dequoy ils envoyerēt vers la Ducesse prier de vouloir depescher quelque personage d'autorité qui modera les affaires: pource qu'ils ne trouvoyēt nullement cōvenable de riē attēter par force. La Torre n'estoit en moindre perplexité, & n'osoit à peine se monstrer, craignant d'irriter les Protestās, & de leur dōner occasiō de quelque tumulte: mais faisoit espier quelles gēs hātoyēt avec ledit Sr, dont il en īformoit la Ducesse. Et cōme les Bourgmaistres & le Pēsionaire Sandelin alloyent & venoyent chez ledict Secretaire la Torre: les Protestans entrerent en souspecon, qu'ils machinoyent par ensēble

ble quelq chose contre eux, à raison de quoy quelques gentilshōmes Frisons, estant de la suyte dudit Sr. & le Sr de Treslon, allerent du consentemēt dudit Sr. le 17. de Mars chez ledit la Torre en sa chambre, où ils se saisirēt de ses papiers, entre lesquels ils trouverent ses memoires, son verbal de ce qu'il avoit fait, & traicté en Amsterdam, plusieurs lettres de credence signées par la Ducesse sans superscription, pour les adresser à telles personnes q ledit la Torre trouveroit convenir, & entre autres aussi la lettre q̄ la Ducesse luy avoit escrite, où elle faisoit mētiō du Comte de Megen, pour forcer le dit Sr. à se retirer. Tous lesquels papiers furent apportés audit Sr. & quant & quant divulgés parmy le Peuple. La Torre fut quelques iours arresté & retenu en son logis: Et fut advenüe grāde alteration si quelques bourgeois protestans des plus notables, n'eussēt promis d'aller pardevers le Magistrat, pour y pourvoir, ce qu'ils »firent: Requerans q l'accord fait entre eux »du 18. de Ianvier par le Prince d'Orāge fut »ētretenu en tous ses poincts. Que par leur »advis deux Capitaines & deux lieutenās fus»sent d'abondāt establis en la ville avec 400. »hōmes, tous soldats bourgeois, lesquels, en»samble les premiers Capitaines, feroyēt le »serment, de preserver la ville & ses habitās »contre & envers tous, Et cōme ils n'avoyēt »en ladite ville persōne d'authorité qui eut »bonne experiēce au fait de la guerre, q̄ le Sr »de Brederode naturel du Pays, vassal du Roy »lors estant en la ville, fusse ordonné pour Chef & Collonel, de to⁹ lesdits gēs de guerre »à la conservatiō de la ville, des Citoyēs, & »au service de sa Mate. Le tout par provi»siō & iusques à ce qu'aucuns commis de la »part du Magistrat, & de leur part en eus»sent obtenu agreation du Prince d'Oran»ge, Gouverneur & Capitaine general de la »Comté de Hollande. Et que les Magistrats »par forme de serment affermeront & pro»mettront, de ne rien attenter dirrectemēt, »ni indirrectemēt, en appert, ny en couvert »par eux ny par autruy, contre ce que cy des»sus est requis, sans l'advis des trois Confre»res de ladite ville.

*Les papiers de la Torre saisis & luy arresté.*

*Cinq poincts requis par les Protestans d'Amsterdā à leur Magistrat.*

Le Magistrat se trouva biē perplex de ceste requeste, sachans bien que la Ducesse n'eut iamais permis que ledit Sr. de Brederode eut aucune authorité en la ville, parquoy ne scavoyēt que faire, ny qu'ordonner sur ces demandes: finalement eux mesmes conceurēt pareillement cinq articles. Le premier que »deux de la partie du Magistrat, deux au nom »des Protestans, & deux pour les Confreries »iroyēt par ensamble aux despens de la vil»le pardevers ledit Sr. Prince, pour avoir sō »advis sur ce que ci dessus estoit requis .2. »Que tout au mesme instant y auroit à cha»cune porte, barriere, ou travers avec une »nouvelle serrure, de laquelle l'un des neuf »Deputés des Confreries estāt de garde au»roit les clefs, lesquelles tous les midys, & »les soirs seroyēt rapportées, au coffre de la, »ville, où se conservent les clefs des portes »auquel coffre se mettroit encore vne nou»velle serrure, de laquelle ledit Deputé auroit la clef. 3: Qu'ils permettroyēt (tāt qu'au »tremēt en fut ordōné par ledit Sr. Prince) »qu'il y auroit deux navires de guerre avec »gens & munitions aux despens de la ville, »posés l'un sur la riviere d'Amstel. & l'autre »sur l'Ye, les gens desquels seroyēt ordōnes par lesdits Deputés 4. Que lesdits neuf Depu»tés choisiroyēt de leur bourgeoisie, cēt hō»mes ausquels ils ordonneroyent vn Capi»taine, lesquels iureroyēt d'estre fidelles aux »Bourgmaistres, & à la ville. 5: Que lesdicts »Bourgmaistres casseroyēt incontinēt Bau»duī Reyersz Lieutenāt du capitaine Willē »Pouvvelsz, au lieu duquel en seroit commis »un autre agreable à la cōmune, à la discreti»on du Capitaine, des Bourgmaistres, & des»dicts neuf Deputés.

*Ce que le Magistrat d'Amsterdam accorda aux Protestans.*

Les Deputes des Bourgmaistres, des Protestans, & des Confreries s'en allerent vers le Prince d'Orāge, lequel leur respōdit par apostille du 26. de Mars. Que pour le repos de ladite ville d'Amsterdam, il trouvoit bō que »l'accord du 18. de Iāvier fut entretenu: & cō»me sur ce le consentement de la Ducesse y »estoit biē requis, que lesdits Deputes pour »leur plus grande seureté, feroyent fort biē »d'en poursuyvre l'agreation de son Alt. »Quil trouvoit aussi bō que lesdits 400. hō»mes fussēt levés cōme il estoit requis. Qu'il »envoieroit hōme expres vers le Sr. de Bre»derode pour luy faire entēdre son intētion »& bonne volōté. Que les promesses & ser»mens se feroient reciproquemēt, comme il »estoit requis pour eviter à toutes deffiāces. »Quil trouvoit pareillement bien convena»ble, que les serrures & les clefs fussent fait»tes & gouvernées cōme le Magistrat l'avoit »presenté. Qu'il ne trouvoit pas mauvais, q »les navires de guerre fussent ainsi posés, & »entretenus, si avant q̄ par cōmū cōsētemēt »de la loy, des Confreries, & des Protestans, »cela se trouvat estre expediēt. Et finalemēt »q̄ le Lieutenāt de Baudvin Reyersz, fut cassé »& un autre mis en sa place, à la discretion, »des Bourgmaistres, du Capitaine, & des De»putés.

*Responce du Prince sur la requisitiō des Protestās & presentation du Magistrat d'Amsterdam.*

Ceste responce du Prince sur le fait d'Amsterdam, fut par les deux parties receüe pour ordonnāce, & reciproquemēt cōfirmée par sermēt: & suyvant ce vn nouveau Capitaine, deux Lieutenants, & 400. hommes furent levés au service de la ville. Et cōme ceux d'Amsterdam entendoyēt que de tous costés les Protestans estoyent poursuiviz à toute rigeur, outre ce qu'ō leur avoit ꝑ tout osté les presches. Ceux de ladite ville s'estās assēblés scavoir ce qu'ē telle perplexité leur seroit de faire, conclurent que pour nulle craincte, ils ne se deporteroyent de leur presches, mais qu'ils y perseveroyent, si long temps que par edit public de sa Maiesté, il ne leur

*Ceux d'Amsterdam promettent d'observer l'ordonnance du Prince.*

seroit pas defendu: & evoyerēt aussi quelqs uns d'étre eux en Anvers, pour cōmuniquer avec les Protestans de ladite ville, & adviser comment ils auroient en ceste occurrence de temps & des affaires, à se gouverner pour le mieux.

*Requeste de ceux d'Anvers à la Gouvernāte.*

Or ceux d'Anvers considerans aussi lesdites persecutions, & craignans que ceste tempeste leur retomberoit finalement sur la teste, presenterēt le 22.e dudit mois une requeste à la Gouvernante: tēdante à la convocation des Estats generaux pour remedier »aux troubles. Et au cas que lesdits Estats ne se peussent tenir, que son Alt. mit ordre, à ce que les presches publiques, (qu'ils di»soyēt estre la cause vniq des troubles) cessa»sēt accordāt vn pardō general, de tout ce »qui s'estoit passe, & dōt sa Mat.é se trouvoit offensée, reservé les meurtres, brigandages, »volleries, & saccagemens: veu qu'on ne »pouvoit chastier les autres, sans une ruine »& desolation de ladite ville, & du pays »mesme: pour à quoy obvier, & ramener les »desvoyés à la droite voie, & à la vraye Re»ligion, qu'il pleut à sa Ma.te d'user de sa cle»mence & bonté naturelle. Lequel pardon »fut au plustost accordé par son Alteze, du »moins au bon plaisir de sa Ma.te & où qu'é »cela elle ne peut ordonner, qu'il luy pleut »octroyer terme de trois ou quatre mois, »pour durant iceux se pouvoir sans aucun »empeschemēt retirer avec leur biens, fem»mes, enfans, & familles, hors du Pays: & »qu'ils peussent vēdre, & aliener leurs biēs, »ou bien en les retenant, les pouvoir faire »administrer par autrui, laquelle frāchise de »ce iour en avant fusse accordée à tous ceux »qui se voudroyent retirer. Que nullui »voulant demeurer en ladite ville & Pays, »ayāt quitté les presches, & l'exercice de sa »religion, ne soit doresnavant molesté ni »inquieté en sa personne, ny biens, à cause »de sa conscience, & du sentiment de sa re»ligion. Pour seureté de quoy son Alt. pro»mettroit au nom de sa Ma.te que ladite vil»le, ny les habitans d'icelle, ne seroyēt char»gés d'aucune garnison de soldats, non plus »dehors, & ez environs, que dedens ladite »ville. Et ce iusques à tant que sa Ma.te par »l'advis des Estats generaux eut disposé sur »le fait de la Religion: selon quoy chacun »aura à se reigler: ou qu'endedēs trois mois »il se pourra retirer hors du Pays, avec sa fa»mille, & biens, ou les retenir soubs l'admi»nistration d'autruy: Et de ce en faire despe»cher lettres patentes au nom de sa Ma.te en »forme requise.

*Responce de la Ducesse.*

Sur laquelle Requeste la Ducesse Gouvernante respondit: qu'elle avoit receu lettres du Roy, par lesquelles luy estoit deffendu expressément d'entrer en nulle capitulation ny traitté, avec nulles villes du Pays, encore que ce fut sous le bon plaisir de sa Ma.te Toutesfois qu'elle vouloit bien adviser à leurs remonstrances: Mais que sur tout pour prevenir l'indignation de sa Ma.te il leur conviendroit de recevoir la garnison qu'elle leur envoyeroit, pour demonstrer par là leur obeissāce à sadite Ma.te Sur lequel Apostille les Deputés de ladite ville firent une autre plus ample remonstrance du 5.e d'Apvril, avec beaucoup d'alleguations pour iustification de ladite ville, & sur tour pour excuser la reception de la garnison par elle mise en avant, crainte de souspecon, & de plus grand inconvenient. Ce neantmoins la Ducesse persista par autre Apostille bien au long estendu, ne sentāt autre chose qu'une rigueur extreme, couverte de beaucoup de subterfuges qu'on pouvoit descouvrir à tatton: Ceux du Magistrat de ladite ville manderent pardevant eux les Ministres des deux Religions Protestātes, de la Reformée, & de la Confession d'Ausbourg. Ausquels ils remonstrerent que pour la conservation de la ville, & pour n'escheoir en l'indignation du Roy, & obvier à autres plus grands inconveniens, il leur estoit besoin de surcheoir les presches, & l'exercice de leur religion, iusques à ce que par sa Ma.te sur l'advis de son Conseil, & des Estats du Pays, en fut autrement ordonné, & partant que lesdicts Ministres eussent à se retirer hors de la ville, leur donnant bon saufconduit: En quoy ils furent si avant persuadés, tant par belles remonstrances, que par menaces: que finalemēt ils declarerent qu'ils estoiēt prests d'obeyr, en leur d'onnant bon & seur saufsconduit, pour se pouvoir retirer hors de ladite ville & Pays: suyvant quoy aucuns desdits Ministres se retirerent ce iour mesme, & quelques autres le lendemain. Et quoy que ceux d'Anvers sceussent remōstrer & s'excuser, pour ne point avoir de garnison, si est ce que finalemēt il falut qu'ils y condescēdissēt, tellemēt que le 26.e dudit mois d'Apvril, le Comte de Mansfelt y entra avec seize enseignes de gens de pied: la Ducesse le suivit deux iours apres, avec cinq cens chevaux, & quāt & quant furēt reparées les Eglises & Monasteres, à force d'ouvriers, en peu de temps: & les tēples nouveaux que les Protestans y avoyent fait bastir, par le consentemēt d'eux mesmes, & de leurs magistrats, desmolis & razés de fond en cōble, cessant de là en avāt tout exercice de leur Religion. Et furent les Protestans par tout le Pays bas generalement poursuyvis à toute rigueur, apprehendés, & executés, tant pour le brisement des images, port d'armes, que pour avoir esté du Consistoire, ou en quelque autre charge de l'Eglise reformée. La Ducesse commencant elle mesme à tailler de la besogne pour le Duc d'Alve, quand il arriveroit. Ou bien se voulant prevaloir, que par lesdictes punitions & chastimēs, elle auroit devant sa venüe, redressé les affaires, & mis fin aux troubles: comme elle avoit fait en parti-

*Retraitte des Ministres hors d'Anvers.*

*Anvers contraint recevoir garnison.*

partie, & sans la venüe du Duc elle eut peu achever: si du moins elle se fut abstenüe d'user envers les grands de la cruauté dõt usa ledit Duc.

Les Bourgmaistres & Superintendens de la ville d'Amsterdam, entẽdans que les presches cessoyent par tout en Brabant, & en Flandre, remonstrerent le 17e. dudit mois d'Apuril à ceux de la Religion reformée, qu'il estoit expedient de surcheoir pareillement en ladite ville toutes presches, & exercice de leur Religion, iusques à ce que le Roy en eut autrement ordonné, pour evitter l'indignation de sa Mate. & autres inconveniens qui pourroyent survenir à ladite ville. Les Protestans s'y voulurent vn temps opposer, par diverses altercations allencontre du Magistrat, alleguans leurs accords precedens, dont nous avons parlé ci devant. Mais finalement il falut qu'ils obeïssent, & receussent garnison que le Sr. de Noircarmes y amena.

*Retraitte du Prince d'Orange hors des Pays bas*

Le Prince d'Orange voyant la retraitte des Ministres hors de la ville d'Anvers, ayant experimenté la legereté du Comte d'Egmõt, & d'aucuns de la Noblesse, & du Peuple, voulant ceder à l'iniure du temps, & au miserable estat du Pays, partit l'onziesme iour d'Apuril de la ville d'Anvers, accompagné de grand' suite de Gentilshommes, & s'en alla en sa ville de Breda, où ayant mis ordre à ses affaires particulieres, il se retira en sa Comté de Nassau, admonestant la Noblesse Confederée de faire le mesme, pour leur plus grande seureté, ou biẽ qu'ils se preparassent à bon escient, pour resister aux apprestes qui se dressoyent en Espagne, contre ces Pays bas. Ayant adverti ledit Comte d'Egmont estant à Willebrouck (qui l'estoit venu rencontrer, pour prendre congé de luy,) *puis qu'il ne s'estoit voulu resoudre comme luy & les autres, à empescher l'entrée du Duc d'Alve au Pays bas* (qui ia estoit en Italie) *comme on avoit proposé en leur assamblée à Denremonde, qu'il seroit le pont sur lequel les Espagnols marcheroyent tout premier, pour dresser leur tyrannie pardeca.*

*Propos du Prince d'Orange disant adieu au Cõte d'Egmont*

Le Sr. de Brederode estant comme nous avons dit en la ville d'Amsterdam, fort sollicité par les Protestans, fut pareillement adverti par ledit Sr. Prince d'estre sur ses gardes, & d'adviser à son cas, parquoy il se resolut aussi de partir, & de quiter ladite ville, & ses places: Les protestans l'eussẽt volontiers retenu pour leur Chef avec les trouppes qu'il avoit en sa ville de Vianẽ, & ez envirõs, mais il ne s'y voulut fyer, puis que le Prince mesme ne s'y fioit, & qu'il l'en advertissoit: parquoy finalement les Superintendens de ladite ville, l'ayan accommodé de navires, vivres, & d'argent en prest, il se retira le 27e. dudit mois d'Apuril, environ à minuit accompagné de plusieurs gentilshommes, & d'autres Cõfederés, conseillãt à ceux qui ne le pouvoient suyvre de ne point seiourner long temps en ladite ville, mais de se retirer pareillement hors du Pays. Il tira vers Emdẽ, & de là au Pays du Comte Ioos de Schouvvenburch: où le 15 de Feburier de l'an ensuyvãt, 1568. il mourut au chasteau de Harenburch, iurisdiction de Reeckelinghuyssen, & est enterré à Gemmẽ. Luy & ses predecesseurs ont esté tousiours en grande estime & reputation, tant pour leur noblesse, estans yssus des tresnobles Comtes de Hollande, & de Zeelande, comme pour les grandes Seigneuries qu'ils possedoyent, & aliances qu'ils faisoient. Son Pere fut Messire Regnault Sr de Brederode, de Vianen, d'Almeyden &c. Chevalier de l'Ordre de la toison d'or, l'un des braves gensdarmes de son temps. Et quand à luy possedant les mesmes terres, il estoit Capitaine d'une des bendes d'Ordonnances du Roy, homme de haute & allegre stature, vn petit rousselet, avec les cheveux crespus, hardi comme l'espée, soudain & cholere, resolu en ce qu'il designoit, liberal neantmoins & courtois. Il portoit en sa ieunesse pour sa devise *Peut estre.* Et apres sa retraitte hors du Pays, il avoit pour son dire ordinaire *Seigneur conserve l'ame & l'honneur.* Il eut à femme Madame Emilie Comtesse de Nieuvvenaer, laquelle se remaria vn an apres sa mort au Prince Electeur Palatin Frederic.

*Retraitte du Sr. de Brederode hors des Pays bas.*

*Qu'il fut de sa personne.*

Ses gens qu'il avoit à Vianen & aux environs ez forteresses sortirent à enseignes desploiées le 28e. dudit mois devant le iour, passans le long d'Amsterdam, où ils pillerent & ruinerent le cloistre des Chartreux, puis prennans leur chemin le long de la dique de Sparẽdam, allerent à Egmont, où ils pillerẽt l'Abbaye, & passans outre au travers de la West-frise, s'embarquerent à Medemblic. Le Comte de Megen, s'estant mis à les poursuyvre avec son Regiment, approchant la ville d'Amsterdam, mit les bourgeois tout en trouble, principalement les Protestans, qui craignoient que les Catholiques ne les laissassent entrer, parquoy se mirẽt toute la nuit en armes, & de tant plus redoubla leur peur, qu'ils entendirent que le Seigneur de Noircarmes s'advancoit vers là, avec autres trouppes & artillerie. Megen n'ayant seu attrapper les gens de Brederode, se retira vers Vtrecht, pillãt les paisans soubs ombre qu'ils avoient logé en passant lesdits de Brederode.

*Retraitte des gens de guerre du Sr. de Brederode.*

Il y estoit demeuré en la ville de Vianẽ encore tros cõpaignies soubs les Sr. d'Vchtenbroec, de Nivelt, & de Renesse, ceux là sortirent le vintsixiesme dudit mois d'Apuril pour escarmoucher ceux du fort du Vaert: mais ils furẽt bien soustenus, & y en eut aucuns prisõniers, entre autres le Sr de Renesse

*La ville de Vianen fut abandonnée.*

lequel

lequel fut mené au Chasteau de Vredenburch en Vtrecht, où depuis il a esté decapité. Le Duc Erick de Bruinsvvic estoit alentour de ladite ville de Vianen, faisant le degast, dont la garnison & les Bourgeois eurent si grand peur, que le 3e. de May, ils l'abandonnerent, & s'enfuyrent qui ça qui là: le Duc y entra le 5e. du dit mois, ses gens y firent toutes les insolences qu'ils peurent: il fit desmõter les portes, & la reduit en place ouverte.

*Les Enfans de Batenburch prisoniers.*

Aucuns Gentilshommes se pensans retirer par mer hors de Hollande pour aller à Emden, furent par la desloyauté de leur marinier iettés sur vn banc de sable entre Harlingen & Staveren, trahis & livrés au Capiteine Muyert du Regiment du Comte d'Arenberge, qui les mena prisoniers au chasteau de Harlingẽ, entre lesquels estoyent deux freres Thyerri & Ghijsbrecht, Barons de Batenbourch, Siurd de Beyma, & Hartman Galama Gentilshommes Frisons, qui depuis furent envoyés à Brusselles par le commandement de la Ducesse, dont nous parlerons ci apres.

*Mort du Marquis de Bergen en Espagne.*

Le 21e. dudit mois de May mourut le Marquis de Berghes, envoyé en Espagne par la Ducesse avec le Baron de Montigny, pour remonstrer au Roy l'Estat du Pays bas, & la Reqte. des Nobles: On a tenu pour certain qu'il fut empoisonné, son corps fut renvoyé au Pays bas, en sa ville de Berghen sur le Soom. Depuis sa mort la Marquise sa femme chassa tous les Protestans hors de sa ville & Marquisat.

Le 28e. dudit mois la Gouvernante se voyãt au dessus de ses affaires ez villes d'Anvers, & d'Amstredam, fit publier vn Placcart tresrigoreux, qui chassa plusieurs Protestans hors du Pays, & le 13e. de Iuin ensuyvant fit dresser une Instructiõ pour toutes les Courts Provinciales, contenant comment en premier lieu, & par provision on procederoit contre les Protestans: elle escrivit pareillement à toutes les villes, comment les Magistrats auroyẽt à s'y regler, pour retenir le Peuple, qu'il ne se retira pas ainsi, & en si grand nombre hors du Pays: & en fit pareillement dresser vn Placcart.

Or comme les persecutions commencerent de là en avant à se rengreger contre les Protestans, & qu'il n'y avoit plus nul espoir de misericorde au Roy ny à la Ducesse, & que tout leur recours estoit à vne retraicte & exil hors du Pays: afin que la posterité ne iugea point legerement, de tout ce qui s'estoit passé, ni de l'origine des troubles, dont tant de maux sont ensuivis, iceux Protestans mirent en lumiere certein petit livret en forme d'Apologie, tant pour la iustificatiõ des Nobles, que du Peuple. Et comme leurs Adversaires avoyent fondé toutes leurs accusations, de rebellion, & de crime de leze Maiesté. On voudroit bien sçavoir

*Apologie des protestans sur l'origine des troubles.*

„(disent ils) en quelles loix & coustumes, „enquelles histories ou annales, ils ont leu „qu'il n'est loisibile, voire qu'il n'est iuste & „raisonable, à ceux qui en aucune chose du „monde se sentẽt grevés, de donner reque„ste à leur Prince & Seigneur, pour en avoir „quelque soulagement. Car voila en „partie pourquoy tous Peuples ont ce senti„ment naturel en eux, qu'il est bon d'avoir „vn Roy ou Superieur: afin de s'adresser à „luy toutes & quantes fois qu'ils se sentent „grevés en quelque facõ que ce puisse estre. „Voyla pourquoy les Historiens celebrent „& loüent tant la clemence de ce bon Em„pereur Ardian: lequel passant son chemin „en haste, & estant sollicité d'une vielle fem„melette d'avoir audience en quelque re„monstrance qu'elle luy vouloit faire, res„pondit, *qu'il n'avoit l'oisir de s'arrester*, toute„fois comme elle repliqua, *que puis qu'il „n'avoit l'oisir d'ovir les doleances du peuple, „il ne devoit au[...] avoir loisir de gouverner, „ains devoit quitter l'Empire à vn autre qui „eust meilleur loisir*, Il s'arresta tout aussi „tost, & donnant grand raison à ceste fem„me, oüyt fort patiemment sa remonstran„ce, & luy donna incontinent expedition „telle qu'elle desiroit. Au contraire, est „fort reprise & blasmée l'inhumanité du „Roy Roboam, fils de Salomon, comme on „peut voir au livre des Roix. Lequel „comme son peuple luy avoit presenté re„queste, d'estre soullagé de quelques char„ges, que son Pere leur avoit mis sus estant „mal conseillé de ses ieunes courtisans, les „repoussa rudement, *disant que le plus foi„ble de son corps, estoit plus fort que les reins „de son Pere Salomon: & pourtant qu'au lieu, „de les soulager il les chargeroit encore d'a„vantage, & que si son Pere les avoit chastiés „de verges, il les chastieroit d'escourgées.* La„quelle rudesse & inhumanite luy tourna „en ruine. Car elle fut cause que les dix „lignées d'Israël, qui estoit la plus grande „partie du Royaume, se retirerent de son o„beissance, & ne furent oncques depuis reü„nies au sceptre de Iuda. Par lequel exemple „Dieu propose, comme en vn myroir, à tous „âages & siecles, combien luy est detestable „l'inhumanité barbare, de ceux lesquels dõ„nent à entendre aux Roix, qu'ils ne doivẽt „escouter les remonstrances & doleances de „leurs suiects, ains les condampnẽt comme „espece de rebelliõ. Mais ie vous prie où est „la Nation, où est le Peuple, où est le Roy, où „est l'homme si rustaut, & si mal entẽdu, le„quel ne sceut mettre difference, entre u„ne rebellion contre son Prince, & vne hũ„ble requeste & priere? laquelle est de tel„le condition qu'elle seule, peut effacer toutes

*Vn Roy est tenu d'ovyr les plaintes de ses suiets.*

*Sur la premiere accusation de rebellion.*

„toutes famblables mauvaifes impreffions „qu'un Roy pourroit avoir conceües con„tre fes fuiects. Car la requefte emporte no„tament une fubmiffion, & humble recog„noiffance du fuiect envers fon fuperieur : „mefme n'eft autre chofe en effect, qu'une „efpece d'hommage & fuiection, voire & une „des principales qu'il y ayt. Car les cermoni„es ez fermés accouftumés aux hõmages, que „l'on fait à fon fuperieur, peuvent eftre rap„portées à une commune ufance, & facon de „faire Mais quand en fa plus grande neceffi„té & befoin, le vaffal vient tout expreffemẽt „fe rendre comme aux pieds de fon fuperi„eur, pour le fuplier qu'il veüille ufer de mi„fericorde envers luy, & luy donner quel„que foulagement, certes il demonftre ma„nifeftement par là, que d'un vray cœur il le „recognoit pour fon maiftre & fuperieur, & „celuy auquel il veut avoir tout fon recours „& adreffe: Si ce n'eft par aventure qu'on vou„loit fouftenir que ceux qui font leur reque„fte à Dieu, font rebelles à la Ma$^{te}$ divine. Mais „ils difoyent, que le mal ne gifoit pas en la re„quefte (laquelle ils confeffoyẽt avoir efté iu„fte & raifonnable) mais en la facon dont ils y „ont procedé, laquelle leur defplaifoit merveil„leufement, & à bon droit en leur regard. Car „par vne telle facõ de faire a efté couppée bro„che à leurs deffeins, & entreprifes, par lef„quelles ils avoyent bien fait leur compte d'a„maffer grands trefors & richeffes des, confif„cations, que l'Inquifition (qu'ils penfoyent „mettre en pratique) leur eut apportées. Mais „on leur eut voulu demander : quel poinct „d'humilité, de modeftie, ou devoir qu'un vaf„fal doit à fon Seigneur, peuvent ils allegu„er avoir efté oublié par la Nobleffe, en la pre„fentation de leur requefte? Il y avoit quatre „à cinq cens Gentilshommes, defquels la „plus part eftoyent ieunes gens en la fleur de „leur aage : & fi ne trouverra-on qu'en tout „ce temps qu'ils ont efté à Bruffelles en com„paignie, ils ayent commis la moindre info„lence du monde. Il eft encore à naiftre, qui „pourra tefmoigner à la verité qu'ils ayent „foullé, ou fait tort au moindre de la ville, voi„re il n'y eut lors bourgeois, qui ne s'en loüa „grandement. Et quand à la procedure en la „prefentation de leur requefte, vn chacun „fcait qu'ils n'ont eu nulles armes du monde, „fors celles que Gentilshommes font tenus „porter ordinairement : mefmement aux „champs n'ont eu nulles armes que de cou„ftume. Là où toutefois leurs calomniateurs „avoyent rapporté paravant leur arrivée, pour „chofe veüe & affeurée, qu'ils venoyent tous „en equippage de guerre. Si avant que la Du„ceffe fut contrainte pars leurs faux rapports, „d'envoyer au devant d'eux, pour les prier de „pofer les armes, lefquelles ils n'avoyent onc „penfé de prendre. On laiffe les autres calom„nies par trop vileines, dont & la Court, & la

*Touchant la procedure des Nobles en la prefentation de la Requeft*

„ville eftoyent toutes remplies : & pleut à „Dieu que tel bruit n'eut retenti iufques en „Efpagne, affavoir qu'ils venoyent là pour „mettre toute la ville de Bruffelles à fac & „au pillage: tellement que la frayeur & efton„nement de tous les Bourgeois ne fe peut ef„façer, fi non par leur arrivée fi humble & fi „modefte, qu'un chacun iugeoit à bon droit, „que l'on devoit chaftier exemplairement „tels faux calomniateurs, & perturbateurs „du repos public. Dont toutefois rien n'en „fut fait, quoy que les accufés le requiffent „inftamment par le S$^{r}$ de Brederode, prefen„tant la requefte à la Duceffe. Tellement qu'il „appert que leur facon de faire, & deportemẽs „tenus à la prefentation de ladite requefte, „non feulement ne pouvoyent eftre blafmés „de fedition ou rebellion : mais au contraire „devoyent avoir fervy d'un certain tefmoi„gnage de leur humilité, modeftie, fuiection, „& fidelité envers le Roy, & la Duceffe : & „quant & quant de la fauffe & menfongere „mefdifance de leurs colomniateurs & adver„faires. Lefquels avoyent bien fait leur „compte, qu'une telle compagnie de ieunes „gens, & difpos, favorifés mefmement de tout „le peuple de pardeca, n'eut peu fe cõtenir fãs „commettre quelque acte d'infolence, par le„quel ils rendroyent, & eux mefmes, & leur „caufe odieux à chacun : en quoy certes ils „compterent (graces à Dieu) fans leur hofte. „Dont fe trouvans extremement fachés, cher„cherent (comme on dit) le cinquiefme pied „au mouton : & ne fachans quel pied prendre „pour les calomnier, ils vindrent à dire, qu'ils „ne devoyent avoir venu en fi grande com„pagnie, mais bien envoyer quelques Depu„tés qui euffent fait l'office, d'autant qu'une „telle multitude donnoit fignification, de „quelque deffein feditieux : en quoy certes „ils defcouvrirẽt le mal d'envie qui leur ron„geoit le cœur. Car quelle raifon y a il d'ac„cufer vne requefte de fedition ou rebellion, „feulement pour eftre prefentée de plufieurs? „laquelle on confeffe, en cas que deux ou trois „l'euffent prefentée, avoir peu fervir d'un „fingulier tefmoignage de l'humilité, mode„ftie, & loyauté treffidelle des prefentans? Ou „pourquoy ne pourroit vne bonne trouppe „de Gentilshommes tefmoigner fon obeiffan„ce trefhumble, & fidele devoir envers fon „Prince & fa Patrie, par le moyen d'une re„quefte fondée en juftice, & raifon, auffi bien „que deux ou troix perfonnes? Certainement „fi le Roy eut à bon droit eu agreable le de„voir de ce peu de fuiects qui luy euffent fran„chement remonftré vne chofe fi importante „au bien publique (comme certes il n'eft à „douter qu'il ne l'eut peu ainfi prendre, que „de bonne part: ) à combien plus forte rai„fon, doit il eftimer pour vne gloire fingulie„re de voir la fidelité, promptitude, & hum„ble fuiection d'une fi honnorable com-

„pagnie, de tant de ses vassaux & Gentilshommes? Que si tels accusateurs eussent eu aussi grand egard au bien public, & à la grandeur du Roy, comme ils en faisoyent le semblant, ils ne concluëroyent point de telle sorte, mais au contraire estimoyent, avec gens de tout bon iugement. Que d'autant que le nombre, & reputation de ceux qui mostroyent si fidele promptitude au service du Roy & de leur Patrie estoit plus grãde & illustre, d'autant estoit plus louable l'exploit par lequel ils mettoyent en evidence leur vertueuse intention. Car de vouloir dire qu'une si grande assemblée de Gentilshommes emportoit en soy une espece de sedition : c'est une calomnie par trop manifeste. Considere que quand il y auroit encore une fois aussi grande nombre amassé pour quelque festin ou banquet, ou autre sollemnité quelquonque, fut elle publique ou particuliere: si est-ce qu'il n'y a homme de sens rassis, lequel en voudroit prononcer un jugemét si temeraire, là où ils ne dõnassent nul autre indice que de toute vertu & modestie. Pourquoy donc voudroyent ils fonder une telle accusation sur le nõbre de trois où quatre cés Gentilshõmes, ven⁹ sãs armes, en toute modestie, & humilité, pour par la presẽtatiõ d'une simple requeste, declarer le grand desir qu'ils avoyent, à la prosperité & repos de leur Patrie, ensamble, & le devoir qu'ils avoyent à sa Maté. Et ce encore là où le Roy mesme par sa promesse, & serment solemnel leur en avoit donné asseurance: quand à sa ioyeuse entrée il declaira, qu'il seroit loisibile á un chacun des Prelats, Barons, Nobles, Villes, & Franchises donner á cognoistre leurs griefs & doleances, ou á luy mesmes, ou á tel des siens qu'il appartiendra, soit en general & par ensamble, ou un chacun en son particulier, sans pour ce encourir son indignation, ou d'autre quelconque, & sans venir en souspecon que ce soit. Mesmemét si pour telle occasion, ou á eux tous, ou á aucun d'eux mesadvenoit, promet par serment de prẽdre satisfactiõ, aux corps & aux biés de ceux qui en seroyét occasiõ sãs aucune misericorde. Et de fait ce n'est pas une chose sãs exẽple: car les Chroniques font mention de quelq̃ Duc de Bourgogne predecesseur du Roy, envers lequel s'adresserent grand nombre de Gentilshommes ses vassaux, pour luy faire une remonstrance sur aucuns poinct concernans le bien de tout le Pays en general: que tant s'en faut qu'il interpreta ce fait pour rebellion, que mesment il le print de fort bõne part. Mais ie laisse tels Princes qui à bon droit ont gagné le los de douceur & debonaireté.

„Que dirons nous doncques de ces beaux accusateurs, qui oserent bien charger la fleur de la Noblesse de pardeça de crimes si enormes, comme de sedition, & rebellion, seulement pour ce qu'ils sont venus en personne, & non point par procureur, presenter en toute humilite une requeste tendante à retrencher toutes occasions de rebellion & sedition du peuple, qui autrement estoit toute apparente. Ayans encore declare à la Duchesse, une occasion particuliere, qui les meut à prendre ceste affaire tant à cœur, plustost que nul autre, assavoir: *pource que survenãt quelque sedition populaire, par la trop grande alteration & desespoir de la commune, ils estoyent en grand danger d'estre pillés, où saccagés, ayans leurs maisons la plus part situées au champs, & exposée a la proye du commun, à faute de deffence necessaires*: Mais on vyd evidemment que ceux qui forgerẽt tels blasmes, conceurent en eux un despit contre lesdicts Nobles: non point de ce que l'authorité du Roy en fut interessée, ou par le contenu & fondement de la requeste, ou pour le grãd nombre des requerans: car ils savoyent fort bien du contraire: mais seulement pour ce qu'ils se trouverroyent frustres de leur esperance: qu'ils pensoyent bien, si le nombre des Gentilshommes n'eut esté grãd comme il estoit, que de deux choses l'une s'en ensuivroit. C'estoit que l'Inquisition eut esté introduite par force, & leur requeste vilipendée: où bien que le peuple se fut mutiné. Or en l'un & l'autre il y avoit apparence de profit pour eux (d'autant que telle sorte de gens estiment leur bien & felicité consister en la calamité publicq̃.) Et de fait si l'apparẽce de ceux qui ont presenté ceste requeste, n'eut esté telle, qu'elle a esté, l'on n'eut onques seu resister, ny, d'un costé, à l'avarice insatiable & violence des Inquisiteurs, ny d'autre à la iuste fureur du peuple. Car pose le cas qu'ils eussent envoyé aucũs Deputés en petit nombre: cela eut il peu servir de quelque chose? sinon d'un costé pour enflammer d'avantage la rage des Inquisiteurs, & leur donner plus grande envie d'exercer leur autorité souveraine, mesmement allendroit des Gentilshommes, ainsi que plusieurs fois ils en avoyent tenu propos de menace : & d'autre costé irriter d'avantage le peuple, comme si par vaines apparences on leur eut voulu donner à entendre au contraire de ce qu'ils voyoyent devant leurs yeux. Car on à veu manifestemẽt, que la seule multitude & unanimité des requerans à refrené & les uns, & les autres: assavoir les Inquisiteurs en leur rage, qui estoit preste à crever, & le peuple, en telle sorte tant alteré. Ainsi ceux qui auparavant avoyent menacé, & Ducs, & Princes, & grãds, & petits, se sont estonnés, apres qu'ils ont veu à lœil, que leurs entreprises estoyét si mal favorisées de la plus grand partie de la Noblesse. Et ceux qui auparavant n'attendãs que le triste ioug des Inquisiteurs, estoyét deliberés de ioüer à la desperade, à quitte ou à double, furent comme resuscités de mort à vie, & par consequent du tout appaysés

de

„de voir qu'une telle troupe de Gētilshōmes „prenoyent leur cause en main,esperans que „bien tost on en verroit une paix,& tranquilité generale,par tout le Pays.Ce qui ne fut „iamais advenu s'ils en eussent seulemēt deputé quelque petit nombre à la presentatiō „de leur requeste:d'autāt qu'il n'y en eut eu q̄ „quelque bruit bien obscur & incertain, lequel ēcore on eut tenu caché autāt qu'il eut „esté possible,cōme on avoit auparavant usé „allēdroit des requestes de ceux de Flādres & „de Brabāt:tellemēt que iamais n'ē fut reüssi „un tel cōtētemēt d'ū chacū.Outre ce qu'il faloit necessairemēt par une telle comparition „personnelle,obvier à la calōnie que l'on semoit de costé & d'autre: assavoir que ceux qui reiettoyēt ceste Inquisitiō n'estoyēt qu'une „petite poignée de gens (cōme ils disoyēt)pelés & tigneux,lesquels on auroit biē tost chapitrés de sorte que les autres y prēdroyēt exemple.Dont le cōtraire est biē apparu,en ce „que la fleur de la Noblesse de pardeca, gens „d'ētremise & de cōseil,fidelles serviteurs du „Roy,(desquels plusieurs avoyēt exposé corps „& biens,pour son service durāt les guerres „precedentes,contre les Francois) la requirent tous d'un commun accord,&suplierēt „que pour le bien & tranquillité du Pays il „voulsist oster & abolir ceste Inquisition,qui „alloit tout troubler.

„De vouloir dire qu'il eussēt biē peu par une „cōmune soubsignature mōstrer leur accord „& consentemēt,sans ainsi comparoistre personnellemēt en si grāde multitude,n'a nulle „aparence du monde.Car un chacū peut aysemēt comprēdre cōbiē de difficulte il y eut „eu à recüiller toutes ces signatures:Ie laisse „la longuesse du tēps qui y eut esté necessaire, „par laquelle toute leur entreprise, eut esté „rendüe inutile & sans fruit:non seulement „pour ce que le temps de l'execution desdicts „mādemēs approchoit.Mais aussi pource que „les Seigneurs & Chevaliers de l'Ordre estoyēt pour lors assemblés à Brusselles,pour ceste deliberation,laquelle commodite eut esté „perdüe.Que l'on considere seulement quels „bruits divers on eut semé de tous costés ,& „cōmēt on les eut alors(par un preiugé)accusé de rebellion & seditieuse conspiratiō,s'ils „eussēt tāt tardé à mettre leur entreprise & intētion en evidēce,& cognoissāce publique,& „y eussent procedé par voyes de missives & signatures:& sur tout cōbiē aysemēt on eut peu „coupper chemin à toute leur entreprise, par „une infinité de moyēs obliques. Outre ce, q̄ „tout cela n'eut eu nul poids ny autorité,pour „les effects que no⁹ avōs declarés cy dessus.Et „de fait ils avoyēt biē deliberé dez le cōmencemēt d'y proceder par ceste voye de signatures: „mais apres avoir plus meuremēt poizé l'affaire,& balancé to⁹ les inconveniēs qui en fussent procedés:Ils chāgerēt d'avis & s'arresterent à la comparition personnelle,cōme estāt „le seul moyen & vray remede pour obvier à „to⁹ maux,que l'on craignoit pardeca:De sorte qu'un chacū peut manifestement voir que „tout ainsi que la presentation de la requeste,a „esté nō seulement iuste & raisonnable : mais „aussi tēdāte au service du Roy,& au repos,& „ trāquillité du Pays.Aussi pareillemēt la forme & maniere de laquelle ils y ont procedé, „a esté non seulemēt competēte,& legitime, „mais aussi du tout necessaire,pour le bien & „conservation du repos public.Ce qui se peut „voir encore pl⁹ clairemēt,quād l'ō considere „de pres l'estat auquel estoit le peuple au tēps „de la presētatiō de ladite Requeste,& cōmēt „il s'est depuis cōduit & gouverné.Car la perturbation engendrée au moyē des nouvelles „publications des Placcarts,touchāt l'Inquisition,& augumētée par la diversité des bruits, „dont no⁹ avons parle cy dess⁹,avoit si biē saisi „les cœurs d'un chacū,que nonobstāt qu'il ne „fut pas question de se mutiner ou revolter:si „est ce que plusieurs amenés en desespoir,cōmēcoyēt à chercher nouveaux conseils pour „obvier à la presente rüine.Si bien que desia „quelques uns parloyēt de venir en grād nombre iusques à huit ou dix mille hommes vers „la Court,pour demander congé,& saulfconduit de se pouvoir retirer bagues saulves, en „exil volōtaire:quelques autres pl⁹ audacieux, „estoyēt d'advis que plustost il faloit ioüer à la „desesperée,& se rüer sur les Inquisiteurs, & „autres auteurs de tels conseils, si dānables à „la Republique,esperāt que si on en avoit mal „traitté un ou deux,q̄ les autres à leur exēple „regarderoyēt de se conduire en leurs charges „pl⁹ modestemēt, qu'ils navoyēt fait du passé. „Ce qui esveilla & enhardit,mesmes ceux qui „estoyēt d'un naturel mutin,& desireux de remüer mesnage.(selon qu'il y a tousiours diverses humeurs en un grand peuple) si avāt „qu'ils commēcoyēt à dire, qu'il seroit encore „plus tollerable,d'estre tributaire au Turc,ou „bien de s'asuiettir à quelque autre ioug quel „qu'il fust,que de souffrir q̄ les inquisiteurs, „gēs pleins d'avarice,rapine, & cruauté vinssent en possession de leurs biens,femmes,& „enfans, &eussent autorité par dessus toutes „loix,coustumes, & anciens previleges du „ Pays, par dessus le Roy mesme, voire,& „par dessus leurs ames & consciences. Plusieurs estoyēt deliberés,par une franche con „fession de leur foy,se presenter à une mort „volontaire,afin de ne languir en si extremes „calamités.Bref il y avoit un tel desordre en „tout le Pays,que, quoy qu'on peut remarquer à l'œil l'hūble subiectiō du peuple ēvers „le Roy,par un deuil & tristesse generale:si est „ce qu'on pouvoit bien iuger aussi qu'à la lōgue(l'opinion des mauvais surpassant celle „des bons)on n'ē pouvoit attēdre qu'une horrible sedition,ou pour le moins la totale, & „non iamais recouvrable rüine, & desolation de tout le Pays. Or incontinent que

*Par les lettre cy devant métionnees.*

,,ces choses ayans esté remonstrées à la Du-,,cesse par ladite requeste,elle eut fait sem-,,blant de mettre en surceance l'execution ,,desdicts placcarts,& promis faire tout bon ,,devoir envers le Roy(mais Dieu sait quel ,,devoir elle y fit, aigrissant les affaires avec ,,son Cardinal encor de plus en plus )pour ,,obtenir l'effect de leur requeste: & mesme ,,ment commandé par lettres au Gouver-,,neurs & Officiers des Provinces de ne pro ,,ceder au fait de la religion,à la rigueur des ,,Placcarts,iusques à ce qu'autremét en fut ,,ordonné par le Roy ( à quoy pour la grãde ,,necessité que les Nobles luy remonstroy-,,ent,elle ne print terme que de deux mois, ,,dót plusieurs des Seigneurs Chevaliers de ,,l'Ordre se constitüerent comme pleiges & ,,respódãs):tout aussi tost on eut veu cóme ,,un autre visage du peuple,un chacũ se re-,,siouïssoit,un chacun se remettoit à son tra ,,fique,ou à son mestier, selon sa vocation, ,,esperãs que pour le terme prins,on y met-,,troit quelque ordre general,par l'asãblée ,,des Estats generaux : si bié que toutes cho-,,ses furét pour ce téps là autãt paisibles q'ó-,,ques au paravant.Et cóbien que plusieurs ,,fois on ne laissoit de contrevenir manifes-,,temét audites lettres de la Duchesse:Dont ,,les Gétilshomme s'é plaignoyent par leur ,,seconde remonstrance,specifians les lieux ,,& places: (mais comment n'y eut on pas ,,contrevenu,veu que par arriere lettre,elle ,,mandoit particulierement tout le contrai-,,re,de ce qu'elle faisoit paroistre)Toutefois ,,le peuple admonesté par lesdicts Gentilhó-,,me,se contentoit en toute modestie, espe-,,rãt avec le temps,& la grace de Dieu avoir ,,en bref quelque relache d'une si sanglante ,,& miserable oppressió.Mais comme le ter-,,me de deux mois, & d'avantage fut expiré, ,,non seulement on ne cessoit de proceder à ,,la rigueur accoustumée,nonobstant lesdi-,,ctes lettres prohibitoires (que ne servoy-,,ent que de barbe de feure)de la Ducesse,& ,,promesse des Seigneurs au contraire : Et ,,qu'au lieu d'assembler les Estats generaux, ,,(Comme les Nobles avoyét requis) on en ,,assembloit des particuliers: desquels plu-,,sieurs Gétilhommes,mesmes de ceux qui ,,de tout temps avoyent esté reputés pour ,,membres,& recevoyét lettres d'Estats, fu-,,rent manifestement sourclos,contre tous ,,anciés droits,coustumes,& previleges:aus-,,quels Estats au lieu de demãder les advis, ,,& opinions libres d'un chacun, leur fut ,,proposé certain concept (qu'on nommoit ,,la moderation des placcarts)nó point de la ,,part de la Ducesse, laquelle avoit bié ex-,,pressement declaré dés auparavãt ausdicts ,,Gétilshommes n'avoir telle puissãce,mais ,,seulement & simplemét de la part du Roy, ,,que l'on maintenoit avoir resolu & arresté ,,de le faire entretenir,encore qu'il ne l'eut ,,óques veu,ny oüy,ains fut forgé en ces Pays ,,bas:que seulement on insistoit qu'ils eus-,,sent à l'avoüer incontinent sur le pied, & ,,le confermer par serment sollemnel, ia ,,usité auparavãt en cas sẽblable:saulf qu'ez ,,lieux où la generalité en faisoit instãce,on ,,donnoit terme de huit ou quinze iours ,,pour y respondre:mais là où il n'y avoit ,,qu'aucuns particuliers, qui s'y opposerét, ,,on les faisoit sortir à la mesme heure, no-,,nobstant quelconque protestation qu'ils ,,seurent faire allencontre,sans mesmemét ,leur en vouloir dóner copie.Chose qui fut ,,d'un chacũ interpretée estre faite en ma-,,nifeste preiudice de ladicte requeste,& de ,,la promesse qui leur avoit esté donnée par ,,plusieurs fois.Or contenoit ledit concept ,,non point aucune abolition de l'Inqusitió ,,ou dés placcarts,comme la requeste preté-,,doit:mais une nouvelle ordonnãce,qui de ,,parolle se nommoit moderation, mais en ,,effect n'estoit autre qu'un rafreschissemét, ,,ou plus tost renforcement des vieux plac-,,carts,forts qu'en aucuns poincts il y eut ,,quelque changement de bié petite impor ,,tance,comme *du feu* ils estoyent condã-,,nés *à la corde*,& quelques autres sembla-,,bles:Car en substãce la saulse(cest à dire la ,,confiscation de biés) n'y estoit iamais ou-,,bliée *contre tous autheurs,super-intendens,* ,,*prescheurs,dogmatiseurs,Ministres,Sermon-* ,,*neurs,Diacres,& aultres sẽblables Chefs &* ,,*Officiers,seducteurs du peuple(comme ils es-* ,,*toyent appellez.) Au nombre desquels es-* ,,*toyent compris tous ceux qui composoyent li-* ,,*vres,chãsons,pasquilles,ou escrits heretiques* ,,*& scandaleux,qui presteroyent secretement* ,,*leurs maisons,iardins ou autres lieux à eux* ,,*appartenans, pour y tenir conventicules, ou* ,,*assemblées, pour faire quelque exercice de* ,,*leur religion : qui feroyent quelque notable* ,,*scandale au fait de ladicte religion,par où les* ,,*Catholiques pourroyét estre offécés,nonobstãt* ,*quils se fussent portés pour repentans,auquel* ,,*cas on les devoit executer par l'espée,au lieu* ,,*du feu*.Bref ceste sentéce de mort s'estédoit ,,si avant que facilement on eut là dessus có-,,prins tous ceux qui eussent esté tant soit ,,peu suspects de la religion.Car ayans seu-,,lement attrappé quelques livres entre ,,leurs mains, ou les ayant surpris en quel-,,que propos contraire à la doctrine de l'E-,,glise Romaine, on leur eut voulu faire à ,,croire, qu'ils avoyent cherché de seduire ,,les autres(comme l'on avoit veu du passé ,,plusieurs sentences avoir esté rendües ,,sous une telle couleur,voire & contre des ,,femmes,qui à grand' peine eussent seu rẽ-,,dre raison de leur foy). Il y avoit bié quel-,,que forme de moderation contre *ceux qui* ,,*seroyent tombés en erreur par pure simplici-* ,,*té, ignorance, & circonvention ou par fra-* ,,*gilité de sexe ou d'aage,plustost que par ma-*

*Cócept de la moderation des placarts.*

*articles.8. 9. 10. 11.12.*

*arti.13. 14.*

*liee*

»*lice d'esprit*. Mais la cognoissance de cela »estoit dõnée aux Evesques, ou à leurs Of- »ficiaux : & c'estoit principalement en cas »qu'ils voulussẽt faire abiuratiõ publique ez »mains desdits Evesques & Officiaux, autre »ment ils estoyent bannis à l'instant sur pai- »ne de la hart : Vray est qu'ils retenoyent »leurs biens, mais c'estoit tant seulement »leur vie durant, sans en pouvoir disposer, »vendre ou aliener, ou en ordonner ny »par testament, ny par don d'entrevif: »& ce encore par telle condition, que si l'on »trouvoit que pendant leur banissement ils »auroyent sollicité aucuns des suiects du »Roy, à leurs sectes, leurs biens demou- »royent confisqués. Au demeurant y a- »voit la mesme deffence & interdiction de »toute autre foy, & doctrine, que de la Ro- »maine, qui iusques lors avoit esté receüe, »enseignee, & exercée pardeca, *& la mes- »me declaration d'heretiques comme au para-*
Art 1.2.3.4 5.6. »*vant, les mesmes deffences d'assamblées, d'ex- »ercice de religion, de livres, de disputes, de »peintures & images faictes au desadvanta- »tage, & deshonneur de l'ordre Ecclesiasti- »que*, comme du passé : *& estoit proposé le »mesme loyer à ceux qui les reveleroyent & »deceleroyent*, ny plus ny moins qu'ausdits »vieux placcarts. Et qui est d'avantage en
Art 19. 30. 32. »plusieurs poincts estoit la rigueur d'iceux »non seulement ensuivie mais de beau- »coup surmontée. Comme en ce qu'il fut »ordonné, *que nul des suiects de sa Ma*[te]. »*de quelque qualité qu'il fut, ne fut admis à »la demeure de quelque ville ou village, sans »apporter certiffication du Curé, & du Ma- »gistrat du lieu de sa derniere demeure*. Avec »charge expresse aux Officiers de s'en infor- »mer contre eux en toute diligence, sans »qu'aux heretiques peussent servir aucuns »saulf conduicts. Item en ce que soit don- »née puissance extrordinaire aux Seigneurs »& vassaux particuliers de pouvoir banir »ceux de la religiõ y deffendüe, hors de tous »les Pais du Roy, sans avoir egard aux li- »mites de leurs iurisdictions. Qu'à tous »Gouverneurs de Provinces, voire à la Du- »cesse Gouvernante, mesmes à tous Con- »saux de quelque conseil que ce fut, à tous »Capitaines, Baillifs, Prevosts, & leurs Lieu- »tenans, à tous Bourgemaistres, Maires, & »Eschevins, gens de loy, & tous principaux »Officiers des villes, estoit expressement »enioinct, de iurer chacun endroit soy, ez »mains de ceux devant lesquels ils sont ac- »coustumés de faire serment, *la maintenan-*
Art 35.36. »*ce & faveur de la foy Catholique Romaine, »& l'observance & execution de ceste ordon- »nance, sans quelque dissimulation, port, fa- »veur ou conivence, sur paine d'estre destitüés »de leur estats* : sans lequel serment nul ne »pourroit de là en avant estre admis à estat

»ny office quelconque. Davantage contre »tout droit & bõne police. *Quel es libraires »d'un lieu estoyẽt contraincts, & de fait devoy- »ent souffrir que les Officiers d'un autre lieu »& Iurisdiction, vinssent visitter leurs mai- »sons & boutiques, toutes & quantes foix que »bon leur sambleroit, nonobstant diversité de »Iurisdiction, ne mesmes aucuns previleges ny »exceptions*. En outre que les maistres d'es- »coles estoyent bridéz *de n'enseigner ny lire »à leurs disciples, nuls livres autres que ceux »qui leur seroyent designés par l'advis & de- »liberation de l'Vniversité de Louvain*. Avec »quelques autres poincts de samblable qua »lité, qui n'avoyent esté mentionnés aus- »dicts vieux placcarts, & ordonnances: Et »quant a l'Inquisition, le nom estoit seule- »ment change en *Visitation*. Et les Inqui- »siteurs appellez *Commis* ou bien *Evesques »& Officiaux*. De sorte que tant s'en faut »qu'une telle ordonnance ayt aucunement »peu servir à l'effect de ce qui estoit requis »par ladicte requeste : qu'au contraire on »ne le pouvoit interpreter autrement, »qu'un nouveau placcart dressé au preiu- »dice tout manifeste d'icelle. D'autant »que par là estoit ostée toute esperãce de par- »venir iamais à l'abolition de la principale »substance & rigueur excessive des vieux »placcarts. Par là estoit aussi aboli tout »moyen de mettre iamais le faict de la re- »ligion en cognoissance des Iuges autres »que des Evesques ou Officiaux, qui pour »l'interest qu'ils y ont, sont à bon droit sus- »pects. Finalement par là estoit retren- »chée toute voye de parvenir iamais à u- »ne assamblée generale des Estats, selon »que les anciennes coustumes & usances »du Pays le portent. Dont necessaire- »ment s'en ensuivit que la playe qui n'es- »toit encore du tout consolidée, commen- »ca derechef à se renouveller, & le peu- »ple à redoubler ses complaintes. Di- »sans que lors ils estoyent abandonnés à »la proye des Inquisiteurs : & que tout »ce qui avoit esté fait, & passé, n'avoit »esté qu'une vaine apparence, pour les »amadoüer, iusques à tant qu'on eut »trouvé meilleur moyen de les oppri- »mer. Et quelque diligence que les Nobles »firent de leur remonstrer avec prieres & »obtestations, qu'ils eussent encore pati- »ence, pour quelque temps, iusques à »ce que la responce fut venüe d'Espa- »gne : si ne seurent ils tant gagner »envers eux qu'ils ne conclurent par »commun advis, qu'ils devoyent tous se »declarer ouvertement, qu'ils estoyent de »la religion qu'on condamnoit tant ini- »quement, sans en vouloir prendre au- »cune cognoissance legitime : afin que ce »qu'on n'avoit peu obtenir par voye

»de requeste, & par le moyen des gentils-»hommes, leur fut ottroyé en consideratiõ, »& eu regard à l'innumerable multitude du »peuple que l'on voyoit s'estre ioinct à icel-»le religion: Ou bien s'il n'y restoit »nul lieu à la misericorde, que pour le »moins par une telle declaration, il fut »fait notoire à toutes Nations du monde, »que la cause pour laquelle on les pour-»suyvoit si rigoreusement, n'estoit que la »pure parolle de Dieu, & la simple doctri-»ne des Prophetes & Apostres. Se resol-»vans au reste d'un commun accord, que »puis qu'ils ne pouvoyent vivre en saine »conscience il leur estoit beaucoup plus »expedient d'endurer une brefve mort, & »passer à la vie eternelle, que d'attendre u-»ne si miserable servitude, laquelle eut esté »pire que mille morts. Et de fait ils com-»mencerent leurs presches en public d'un »commun accord de tout le Pais ainsi que »l'on a peu voir. Dont il appert manifeste-»ment en premier lieu, combien la reque-»ste des nobles a esté profitable au repos »& tranquillité de la Republique: Et puis »aussi consequemment, que ceux qui ont »voulu remettre la coulpe desdictes predi-»cations publiques, ensamble & les incon-»veniens, & troubles depuis survenus, sur »ladite requeste, comme si peuple eut »prins pied la dessus pour s'avancer si avant, »monstrent qu'ils sont privés de tout iuge-»ment & sens commun. Car ils font tout »ainsi comme si on vouloit imputer la »mort de quelque patient sur le conseil, »ou sur le breuvage du medecin, que le pa-»tient n'auroit voulu prendre ou suyvre, »ains en faisant tout au contraire auroit »augmenté sa maladie, & causé sa mort. Car »il est notoire & evident que si lors que »la Noblesse presenta ceste requeste, on eut »suivi leur remonstrance, comme nous a-»vons ia dit une fois, & sur ce assamblé les »Estats generaux, on eut sans nulle diffi-»culté maintenu le peuple en repos, & tou-»te modestie, en luy octroyant seulement »quelque mediocre liberté, de n'estre re-»cherchés en leurs maisons. Et au reste on »eut pourveu au fait de la religion, par tel-»les ordonnances que l'on eut voulu, mes-»mes avec le bon gré, & consentement des »parties. Là où on y proceda tout au con-»traire de ce conseil, & voulut on user de »force, & de rigueur, & non seulement y »proceder par emprisonnement, & saisisse-»ment de corps allendroit des suspects. Mais »aussi on a usé de voyes extrodinaires d'as-»sambler les Estats, fait faire des sermens »nouveaux, sollicité des sousignatures di-»rectement au preiudice de ladite requeste. »Et finalement on donna manifestes indi-»ces, qu'à force d'armes estrangeres on les »vouloit submettre, & contraindre au mi-»serable ioug de l'Inquisition diabolique »d'Espagne, tant detestée de tout le monde. »Si donques on a veu l'alteration du Peu-»ple se changer en une fiebvre, & la fiebure »en chaut mal: si on a veu ouvertes demon-»strations de leur cœur passionné, allen-»contre de ceux qu'ils soubsconnoyent es-»tre autheurs de tels conseils. Si on a veu »quil s'est ietté en un desespoir, & a voulu »pour tout confort se declairer tout ouver-»tement, afin de trouver ou quelque lieu »de misericorde, ou quelque brefve mort. »A quoy le doit on imputer, sinon à la fau-»te de ne point avoir suivi le conseil propo-»sé par lesdicts Gentilshommes? le fruit & »vtilité duquel estoit ia cognu manifeste-»ment, par l'operatiõ qu'il avoit fait en ceste »petite espace de temps, qu'il y avoit eu »quelque forme de surceance. Certes tout »homme de sain iugement, void comme à »l'oeil quo tant s'en faut que la noblesse en »puisse estre à iuste titre accoulpée: que »mesmes on doit sur toute chose regret-»ter de n'avoir esté plus sogneux de leur ac-»corder une requeste tãt iuste, & raisonable: »& laquelle seule pouvoit remedier à tous »inconveniens survenus depuis. Voila »quant au premier poinct de rebellion dont »ces calomniateurs effrontés ont voulu tax-»er la Noblesse, pour la presentation de »leur requeste: lesquels il nous samble a-»voir refutés cy dessus à la iustification de »ladite Noblesse, tant à cause du contenu »en icelle, comme de l'ordre tenu par eux »à la presenter ez mains de ladite Ducesse »de Parme Gouvernante.

*Sur la secon-de accusatiõ de rebellion.*

Reste maintenant que venions au se-»cond poinct de rebellion, qu'ils disent »estre derivé du premier, dont ils en veu-»lent accuser le Peuple, assavoir les assam-»blées & presches publiques, faictes tant »dedens que dehors les villes. Dont les »aucunes ont este faictes par l'authorité des »Gouverneurs (comme nous avons ia mõ-»stré) & des magistrats, à raisons desquelles »ces calomniateurs se sont trouvés men-»teurs effrontés, & non autres: pour les-»quelles ils veulent faire sambler qu'ils »ont eu iuste titre de cryer si haut, & d'es-»pardre si avant le venin de leurs calom-»nies. Pour iustification desquelles »presches, soit qu'elles ayent este autho-»risées ou non authorisées, nous dirons »en premier lieu, & ce qu'il convient con-»siderer & bien balancer sans aucune pas-»sion. Que les gros & lourds abus, er-»reurs, & superstitions esquels le peuple »a esté enfaçiné & nourri par cydevant, »partie par l'ignorance, partie par l'a-»varice des prestres, devindrent finale-»ment si notoires & evidens, que mes-

*Que ont cause les abuis des Ecclesiastiques.*

mes

»mes ceux qui veulent estre les meilleurs »advocats & patronateurs de l'antiquité »(qu'ils appellent) ne peuvent fonder que »deffiances, sinon,en confessans du moins »tacitement, lesdicts gros & lourds abus. »Car il est aussi cler que le iour, que les »prestres & moines qui ont eu charge d'en- »seigner le peuple, luy ont donné par cy »devant à entendre, tout ce que de nuit »ils ont peu songer, & ont presché sans »aucun contredit, ou examen, ie ne scay »quelles fables,sottes & ridicules, au lieu »de la pure & sainte parolle de Dieu: de »laquelle ils estoyent ou du tout igno- »rans, ou du tout nonchallans: si avant »que les abus n'ont pas regné seulement »ez mœurs & ceremonies, mais ont pe- »netré, iusques à la principale moelle de »la doctrine. Car pour ne toucher aux »vices des personnes, pour ne dire quelle »vilaine marchandise ils ont faite des a- »mes rachetables à deniers comptant hors »des paines de purgatoire: comme ils ont »prostitüe leurs messes,& tous leurs sacre- »mens au plus offrant, & ont fait de leurs »temples & Eglises des magasins & bouti- »ques: & de leurs benefices & preben- »des ont fait si vilaines trafiques & ne- »gociations, qu'il n'y a homme si lourd, »ny tant hebete,qu'il ne le touche au doigt. »Mais pour ne deschiffrer toutes ces cho- »ses particulieres,qu'eux mesmes confes- »sent des personnes. Ie vous prie qu'on »remarque un petit de quelle facon ils ont »acoustré la doctrine de salut par Iesus »Christ nostre seul Sacrificateur, media- »teur, & intercesseur. Et pour le savoir »que l'on regarde seulement quelle doc- »trine & consolation, ils ont proposée à »ceux qui estoyent au lict mortel. Ne scait »on pas bien qu'au lieu de leur proposer »ceste grace, & misericorde infinie, que »Dieu a faite au genre humain par Iesus »Christ, le livrant à la mort, pour la sa- »tisfaction de noz peches, on leur a appor- »té une chandelle benite, une eau exor- »cisée, une sorte d'huile puante coniurée, »un asperges sanctifié. On leur a fait »nombrer un à un tous leurs pechés, & »puis on leur a mis en avant, de donner au- ,,tant à un tel cloistre, autant à une telle ,,Eglise, autant à un tel Convent, faire ,,autant de messes de requiem, autant de ,,vigilles pour satisfaction de leurs pe- ,,chés, des bulles pour obtenir pardon & ,,indulgences d'iceux, mourir en habit de ,,cordelier, participer à leurs merites &

Supererogatiō ,,oeuvres supererogatoires, & tout moy- ,,ennant argent. Puis on leur à propo- ,,sé ou un St Adrian, un St Antoine, St ,,Francois, ou quelque autre pour patron ,,& advocat, afin que par leur moyen, & ,,merites, ils vinssent à entrer en para- ,,dis: on leur faisoit recommander leurs ,,ames en leurs mains. On leur faisoit ,,dire un *Salve Regina*, un *Ave Maris stel-* ,,*la*, un *Maria Mater gratiæ*, & invo- ,,quer la vierge Marie pour leur unique, ,,& seul salut, esperance, advocate, inter- ,,cesseresse & mediatrice: Ce pendant ,,le sang de Iesus Christ estoit enserré en ,,un coffre à Rome, avec le sang de tous ,,les martyrs,dont le Pape seul en avoit la ,,clef, pour en distribüer selon son bon ,,plaisir, c'est à dire au plus offrant, dont ,,procedoit la finance des indulgences. En ,,leurs chaires preschoires au lieu de mon- ,,strer la misere, l'impuissance & damna- ,,tion de l'homme, ils ont faict un parta- ,,ge entre Dieu, & leur franc arbitre, afin ,,que la gloire du salut de l'homme ne fut ,,entierement attribuée, à la seule grace ,,& misericorde de Dieu, mais aussi en par- »tie au liberal arbitre, en partie aux me- »rites des saincts, satisfactions & oeu- »vres supererogatoires de l'homme. Au »lieu de constitüer Iesus Christ seul tel »qu'il est, pour nostre Mediateur, & ad- »vocat, ils ont forge une miliasse de pa- »trons, lesquels on ne scauroit nombrer, »ny compter: Et ont donné à un cha- »cun son estat & office, à l'un de guarir »le mal des dents, à l'autre les mules aux »talons, à l'autre la verolle: à l'un re- »commande le garde des chevaux, à l'au- »tre des vaches, à un autre des brebis, & »pourceaux. Ils ont trouvé un autre Mer- »cure, Vulcan, Diane, Iuno, Lucine, voi- »re leur Venus mesme, où ils alloyent »en pelerinage pour avoir des enfans, les »femmes aucunefois en l'absence de leurs »maris: changeans seulemens les noms, »en lieu de les appeller Dieux, les nom- »mans simplement saincts. Leur attri- »buans au reste tout ce que les Payens »attribuoyent iadis à leurs faux Dieux, »comme de cognoistre les pensees des »hommes, les secourir en leurs necessités »les preserver de mal sur mer, & sur ter- »re, conserver les fruicts, ayder aux en- »fantemens, prier pour eux, & les faire »participans de leurs merites: & en ceste »consideration leur ont dedie des temples, »autels, chapelles, messes, prestres, cha- »noines, moines, moinesses &c. leur ont »fait des encensemens & offrandes, leur »ont appropriés certains iours de festes, »& certaines sortes de sacrifices & expia- »tions, bref ils n'ont rien oublie de ce »que l'Idolatrie gentile, souloit au temps »iadis attribuer à leurs faux Dieux. Puis »en lieu de recognoistre Iesus Christ pour »nostre seul & souverain Sacrificateur, »lequel par vne seule oblation de son corps »une fois faite sans aucune reiteration, »ou succession, a santiffie à iamais

»ceux qui croyent en luy,& leur a obtenu
»plaine remission de leurs pechez par son
»sang : Ils ont forgé une formilliere de pre-
»stres ou sacrificateurs, lesquels estans au
»reste gens oysifs, ne font autre mestier que
»d'offrir ( selon leur dire) & sacrifier
»iournellement le corps & le sang du fils
»de Dieu,pour les vivans,& pour les morts,
»applicquans la vertu de la passion de Ie-
»sus Christ à leur messe, & la vertu de la
»messe par argent à tous ceux qui en veu-
»lent estre participans, tant en la vie pre-
»sente,qu'en celle qui est à venir. En lieu
»de le recognoistre pour le seul & souver-
»rain Chef de son Eglise, duquel tous les
»membres prennent accroissemẽt du corps,
»selon la mesure de la grace donnée à un
»chacun,pour l'entier furnissement de tout
»le corps, lequel peut commander &
»imposer loy aux consciences : Ils luy ont
»forgé un autre Chef & Maistre souverain,
»qu'ils appellent *Nostre Saint Pere le Pa-*
»*pe*: lequel a puissance de sauver & dam-
»ner, de faire telles loix & ordonnances
»que bon luy samble, sous paine de dam-
*Cap. Ideo. C violatores, & C. gnali. 25.q.1.C.Suadente 17.q. 4.* »nation. D'absoudre du serment ceux
»qu'il luy plait, & les suiects de l'obeissan-
»ce de leurs superieurs,& dispenser de tous
»droicts divins & humains,voire & de me-
»ner avec luy des ames par charetées en
»enfer, sans que personne l'en puisse re-
»prendre, ainsi qu'il est expressement con-
*Cap. lector 34 dist. & 17. dist. Cap. Si papa. dist 40* »tenu en leurs canons & Decretales. En
»lieu de la foy, & ferme fiance que nous
»devons avoir en la parolle & promesses de
»Dieu par Iesus Christ,ils ont enseigné une
»foy qu'ils appellẽt *implicite*,c'est à dire en-
»veloppé : qui est de croire tout ce que Me-
»re St Eglise croit, sans savoir que c'est, &
»au reste estre tousiours en doute de son
»salut, & ne s'asseurer fermement sur
»les promesses de Dieu (disans que ce
„seroit trop grande presomption) mais de
„mesurer la vertu & grace de Dieu à l'aul-
„ne de nos merites. Et puis au lieu de
„prier Dieu en toutes nos necessités avec
„une ferme asseurance d'estre exaucés, &
„invoquer son nom en Esprit, & verité,ils
„ont controuvé une gracieuse faço de chap-
„pelets, & Patenostres que lon doit dire à
„nostre Dame, ou à quelque autre Sainct,
„par bon & iuste compte,sans les entendre,
„ou sçavoir que c'est, & puis voir faire une
„messe,& sans y rien entẽdre,ou cõprendre,
»avoir devotion aux belles ceremonies qui
*Images.* »s'y font, par lesquelles ils ont persuadé au
»peuple que l'on obtenoit remission de
»ses pechez : Et pour achever le ieu de
»toutes ses parties, ils ont contre l'expres
»commandement de Dieu dressé une infini-
»té de belles images, peintures, & statues
»bien dorées, & parées en façon de pu-
»tains ou ruffiens de bourdeaux, les col-
»loquant en grand magnificence sur les au-
»tels, enseignans qu'on devoit devant i-
»celles faire son oraison, qu'on devoit leur
„allumer des chandelles, & coppons (en
»quoy ils ont raison car ils ne voyent
»goutte) offrir des beaux chappeaux de
»fleurs, de belles roses & boucquets en
»parement, encenser de perfums & pre-
»senter des offrandes, d'autant que le bois
»ou la pierre estoyent images(ce disent ils) *Pelerinages.*
»de nostre Dame & des Saincts : ils ont
»choisis certains lieux de pelerinages, où
»ils publioyent telles images avoir vertu
»de faire myracles, & partant il y faloit al-
»ler en devotion, non à main vuide, mais
„avec quelque present pour estre gary du
„mal qu'ils leur avoyent aproprié,un cha-
»cun selon le Sainct auquel ils portoyent
»devotion & affection. Et afin qu'on
»ne s'apperceut d'un abus si brutal & en-
»norme,ils ont en premier lieu raclé le se-
»cond commandement de la loy de Dieu,
„touchant les images, & pour avoir le
»nombre de dix complet, ils ont desmem-
„bré le dernier touchant la concupiscen-
»ce, en deux diverses parties, qui ne sont
„qu'un : finalement pour maintenir une
»telle enormité par force,ils ont bruslé les
„vrayes & vives images de Dieu, c'est à
„dire les hommes vivans,afin de faire sa-
»crifices à leurs Idoles & images mortes.
»Apres au lieu que nostre Seigneur avoit
„ordonné des sacremens, & gages visi-
»bles de la grace & misericorde de Dieu,
»qui nous est promise en la chair & au
„sang de nostre Seigneur Iesus Christ,ils
„ont substitué tout plain de belles cere-
„monies accompagnées d'un iargon qui
„n'est entendu de personne,par la vertu &
„efficace d'uquel ils ont enseigné que le *Transsubstantion.*
„pain & le vin, perdoit incontinent sa sub-
„stance,& estoit changé realement, & sub-
»stanciellement en la vraye chair,& sang du
»fils de Dieu. Si bien que quand ils au-
»royent prononcé ces cinq parolles *hoc est*
»*enim corpus meum* sur tous les pains d'u-
»ne boullengerie, & sur tous les ton-
»neaux de vin d'une cave,ils auroient quant
»& quant transsubstancié tout cela au corps,
»& au sang, voire, & en toute la substan-
»ce du fils de Dieu, Createur du ciel &
»de la terre: quel blaspheme! Et partant
»en lieu que Iesus Christ a commandé de
»prendre,de rompre, de manger,le pain, &
»boire le vin de la Saincte Cene, eux au cõ-
»traire ont commandé que le Prestre le sa-
»crifie, & que le peuple y regarde dessus,
„l'adorant comme son vray Dieu & son
„Createur : Que le prestre le pourmei-
„ne par les rües contre les tempestes &
„mauvais temps, & le peuple le suive en
„grande devotion, & luy face hommage,
„s'ils ne veulent estre bruslés comme

les

„les plus meschants heretiques que la terre „soustienne. Puis à la pure & simple eau du „baptesme, ils y ont fourré leur crachat, „leur sel, leurs coniurations, & exorcismes, „leur huile, laquelle ils pourmeinent par „les rües, pour estre adoree comme Dieu. „En outre au lieu que Dieu nous propose „sa loy, comme la seule vraye & parfaite rei„gle de toute iustice & saincteté, ils en ont „inventé plusieurs autres de perfection, à „qui mieux mieux. L'un a choisi la reigle „de St Francois, comme la plus parfaite, „l'autre de St Dominique, de St Bernard, de „St Augustin, de St Benoit, un autre un au„tre: & en ces derniers temps sont sur ve„nües les dernieres sauterelles de Iesuites, „Capuchins, Herbistes, Feullans, & tel„les autre nouvelles sectes d'hypocrites, qui „tous contestent à l'envi l'un de l'autre, le„quel d'entre eux surpassera Dieu en sages„se, & perfection de iustice: un chacun sou„stenant fort & ferme, que la sienne est la „seule reigle de perfection, & bien n'y eut „il que demy an, qu'elle fut inventee. Da„vantage comme en despit de l'ordonnan„ce de Dieu, de l'exemple des Apostres, „& du commandement de St Paul, ils ont „deffendu aux prestres le sainct mariage, „le blasmans manifestement comme une „souillure, & pollution charnelle à la„quelle ceux qui veulent complaire à Dieu „sont tenus de renoncer : pervertissans & „destournans à un tel blaspheme le dire „de St Paul. *Que ceux qui vivent selon la „chair, ne peuvent complaire à Dieu:* qui est „autant à dire selon leur interpretation, „que ceux qui sont maries ne peuvent es„tre sauvés: doctrine de Sathan! Et ce non„obstant ils ont maintenu & maintiennent „que ce mesme mariage est un sacrement: „bref pour ne faire ce recit trop long & o„dieux: ils ont fait tout ce qu'ils ont voulu „& ont tiré, viré, & reviré l'escriture, tout „ainsi qu'il leur venoit mieux à propos, „iusques à escrire ouvertement en leurs canons. *Que toutes choses devoient estre „communes, voire & mesmes les femmes ma„riées.* Et ce pendant si aucun leur contre„disoit, ou seulement vouloit entendre la „raison de leur dire, ils estoyent asseurés „d'estre fricassés à petit feu, ou d'avoir „pour le moins la teste couppee. Ie lais„se à rementevoir tant de faux miracles con„trouvés, tant de fausses reliques forgees „à leur poste, & tant de malheureuses in„ventions pour attrapper argent, pour ce „qu'elles sont par trop cognües à tout le „monde, & leur enormité si notoire, que „le Pape mesme a esté contrainct pour son „honneur de deffendre, que les porteurs „de telles reliques & rogatons, n'allassent „doresnavant plus ainsi trotter par le pays, „afin qu'une telle vergogne, ne les mit „en scandale à tout le monde. Et toute„fois ils en avoyent abuzé plus de trois cens „ans auparavant, durant la simplicité des „hommes.

*Diversité de moines & moinesses.*

*Deffence du mariage.*

*Cap dilectis fratribus 12*

Ce qui a esté cy dessus allegué, est suffis„sant asses pour monstrer à tout homme „qui a tant soit peu de sens, & d'entende„ment, que les abus n'ont pas eu seule„ment vogue ez personnes (ainsi qu'ils „sont contraincts de confesser, quoy qu'ils „tachent à couvrir leur infection & pu„antise) mais aussi ez principaux, voire „& presque en tous les poincts de la doc„trine. Dont aussi est procede qu'ils ont „sur toutes choses tache de deffendre (com„me aussi de fait ils ont deffendu) en d'au„cuns pays toutes les Escritures sainctes „au commun peuple, & de n'en disputer, „ny parler en bien ny en mal, sur paine „d'estre tenu suspect d'heresie: & singulie„rement ont deffendu sur paine d'excom„munication, de ne disputer ny revoquer „en doute leur decrets & traditions. Or „doncques puisque par la grace & miseri„corde de Dieu, tels & si horribles abus „& impostures, nonobstant toutes leurs „deffences & prohibitions, se sont venües „à descouvrir au moyen de la cognoissance „qu'on a eu de l'Escriture, & de la parolle „de Dieu. Qui est celuy qui voudra con„damner ceux, lesquels ont estimé estre de „leur devoir de se retirer de telles abomi„nations, pour ensuyvre simplement, & „purement la doctrine des Prophetes & „Apostres, si manifestement contenüe en „ladite Escriture? Et voyans que tout ce „qu'on leur avoit enseigné parcidevant es„toit notoirement procede de la seule ava„rice & ambition des prestres, & de ceux „lesquels faisans samblant d'avoir soin des „ames, ne se soucioyent que de se donner „du bon temps, & à amasser force or & „argent : & pour ce faire ne cessoyent de „songer nouvelles inventions & com„mandemens à leur fantasie, & les propo„ser au peuple, au lieu de la parolle de Dieu, „à la rüine & desolation des povres bre„bis rachetées par le sang de Iesus Christ: „ils ont conceu une telle haine contre les„dictes doctrines & abus, & au contrai„re ont embrassé la simple doctrine de „l'Escriture (par laquelle tout nostre sa„lut est purement & simplement rappor„té à la seule satisfaction faite au sang „de Iesus Christ, & apprehendée par vi„ve & vraye foy, cooperante en charité, „& glorifiant Dieu par bonnes œuvres) „d'un tel zele, ardeur, & constance, qu'ils „ont plustost aymé, non seulement d'en„courir l'indignation du Roy, mais aussi „de quitter toutes leurs commodités, aban„donner fémes & enfans, & la Patrie, voire,

*La lecture de la St. Escriture deffendue.*

*Tous abus procedez de lavari & ambition des prestres.*

"& perdre la vie par flammes, & gibets, & "autres griefs tourmens, que de renier la- "dite doctrine de l'Escriture, par œuvre, ou "par parolle, pour adherer aux susdictes a- "bominations, contre le tesmoignage de "leurs consciences. Or tant s'en faut que "cela leur deut estre imputé à crime de re- "bellion, ou felonie contre le Roy, que "mesme c'est un certain & infallible indi- "ce de leur preudhomie, fidelité, & obeissan- "ce: premierement envers Dieu, & puis en- "vers les Magistrats, que Dieu a donnés "pour ses Lieutenans. Car certainement "quoy que les hommes ayent leur hon- "neur en recommandation, & par là soy- "ent sollicités à monstrer tout devoir en- "vers leurs Princes & Seigneurs: tant y a "toutefois, que si ceste subiection & devoir, "ne procede du sentiment de la consience, "c'est assavoir pour ce qu'ils le cognoissent "avoir ainsi esté ordonnés de Dieu, plustost "que l'egard de leur honneur, iamais el- "le ne sera bien fondée, sinon entant qu'il "compete à leur honneur & profit: lequel "fondement une fois defailli, il faudra ne- "cessairement que toute la fidelité defail- "le quant & quant. Car que sauroit on "esperer d'un homme, lequel estimant une "religion mauvaise, & contraire à la parol- "le de Dieu: toutefois ou pour son pro- "fit, ou pour son honneur, ou par craincte, "feroit samblant de la trouver bonne? Cer- "tes il faudroit dire qu'un tel homme fut "d'une nature perverse & desloyale, ou d'un "cœur mol & effeminé. Comment don- "ques voudroit on accuser de rebellion, & "infidelité envers le Roy, ceux, lesquels "pour maintenir fidelité au Roy des Roix, "lequel a donné la superiorité au Roy, sont "contens d'abandonner leurs vies propres "& souffrir des tourmens les plus griefs, "& extremes supplices? Parquoy ils "maintenoyent, qu'on ne les pouvoit à bon "droit charger du crime de rebellion, & des- "loyauté envers leur Prince, non plus que "l'on pourroit charger de felonie & desloy- "auté un suiect de Roy, lequel aymeroit "mieux souffrir la mort, que d'obeyr à un Li- "eutenãt, ou Ambassadeur du Roy, qui luy "commanderoit chose tendante au deshon- "neur de sa Ma^te. & contrevenante expresse- "ment à ses edicts & ordonances, & au ser- "ment de fidelité qu'il luy avoit fait. Ainsi "le Roy n'estant que Lieutenant de Dieu, "ils n'ont peu au fait de la religiõ luy obeyr, "contre l'honneur, & commandement de "sa Ma^te. divine son Roy souverain, par où "ils ne peuvent estre taxés d'infidelité ou re- "bellion, d'avoir plustost obey aux statuts, & "ordonnances de ce grand Roy, que non pas "de son Lieutenant. Or est il qu'on ne sau- "roit obeyr à Dieu, on ne sauroit maintenir "la fidelité qu'il requiert de nous, ny le

*Honneur prousit on crainte neva lent rien s'ils ne procedent de la consci-ence.*

*Belle compa raison.*

"contract de l'aliãce qu'il a faitte avec nous, "sinon en recevant la predication de l'Evã- "gille, & de sa parolle, ainsi qu'il appert en "toute l'Escriture: d'autant comme le Sei- "gneur mesme l'a prononcé, ceux qui sont "de ses ovailles oyent sa voix, & se rengent "á icelle: ils se retirent de la voix des estran- "gers, vers ceux là qu'il a envoyez, pour leur "anoncer & prescher sa parolle, en toute pu- "reté & simplicité. Sans laquelle predicati- "on, l'Evangille qui est la nouvelle alliance "de Dieu, ne peut avoir lieu en nos cœurs: "Et la foy qui vient par l'oüye de la predica- "tion, comme tesmoigne S^t Paul, ne peut "aucunement consister. Par ainsi il faut ne- "cessairement, de trois choses l'une: Ou que "ceux q̃ l'õ blasme pour rebelles, & desobeis- "sans au Roy, soyet cõvaincus par l'expresse "parolle de Dieu, que ce qu'ils suyvent & "tiennent pour la voix de leur Pasteur Ie- "sus Christ, n'est qu'une fausse doctrine, & "heresie. Ou bien qu'ils soyent contraincts "de renoncer à l'Evangille, & alliance de "Dieu, & quitter leur foy, pour estre ex- "emps du crime de rebellion: de laquelle "ils soyent tousiours entachés, aussi long "temps qu'ils suyvront ceste pure parolle "de Iesus Christ. Ou finalement qu'il leur "soit loisible d'oüyr la predication, de ces- "te saincte parolle suyvant la doctrine du "Maistre, de ses Apostres, & le tesmoigna- "ge de leurs consciences. Or pour le pre- "mier, de les pouvoir convaincre par les "sainctes Escritures de fausse doctrine & "d'heresie, il est autant possible, comme il "est possible demonstrer par les mesmes "escritures, que Christ & ses Apostres ont "fait messe, adoré les images, allé en peleri- "nages (si les hauts lieux n'eussent esté, "de long temps au paravaut desmolis, on "eut peu presupposer qu'ils eussent allé a- "dorer, comme ils se savent fort bien ay- "der de ce passage, *Que tout ce que Iesus "Christ a fait & dit, ne se trouve point par "escrit,* estans lesdits hauts lieux de tel- "le qualite d'adoration, que les pelerinages "qui sont encore auiourdhuy) qu'ils ont "achetté des bulles de Cayphe ou Annas, "qu'ils ont invoqué Abraham, Sara, I- "saac, Iacob, Moyse, Iosué, David, Debora, "Iudith, Hester, & autres saincts perso- "nages du temps de la loy: à chacun des- "quels ils ayent partagé, comme font les "prestres de maintenant, la garison de cha- "cune maladie, qu'ils ayent adoré le pain "du sacrement, le pourmené par les rües, & "enserré en leurs cyboires, qu'ils ayent a- "doré l'huile, privé le peuple de la commu- "nion de la Cene, en toutes ses parties, "baptisé avec crachats, sel, huile, chasse les "Diables hors des petits enfans, dedié au- "tels, Chapelles, consacré huyles, eaux, "cierges, cloches, porté mytres, couronnes,

*La foy par l'ouye.*

souliers

„souliers dorés, esté porté sur les espaules, „qu'on se soit prosterné à genoux devant „eux, qu'ils ayent dressé des images pour „les livres des Idiots, comme ceux cy dessus „& fait mille autres choses samblables: Dot „ne s'en trouve un seul mot en ladite „escriture saincte, quoy qu'on les rapporte „hardiment à l'ordonnance de Mere Ste. E- „glise: laquelle ie ne scay si elle les a donnés „ou point mais si ainsi est que telles fadezes „soyent esté par elle iustituée, certainement „telle Eglise ne meritoit lors le nom de Ste. „Eglise, par n'estre, en ces Institutions fon- „dee sur le fondement des Prophetes & A- „postres, qui est la simple parolle de Dieu. „Parquoy qu'on pense qu'ils prouverront „toutes ces belles choses par l'Escriture, ou „bien qu'ils convaincront la doctrine qu'ils „appellent heritique, par la parolle de Dieu „en laquelle nous sommes enseignés de „chercher tout nostre salut, au seul Iesus „Christ, ouyr sa seule voix, nous arrester „seulemẽt à ses cõmandemens, sans flechir „n'y a d'extre n'y a senestre, & tenir sa seule „loy pour regle de perfectiõ, sans y adiouster „ou en deminuer user des sacremens selon „sa simple ordonnance, & autres choses, „conformes á la predictaion de ceux-cy, „qu'on appelle toutefois nouveaux Evan- „gelistes. Que lon veüille (dis-ie) esperer de „les pouvoir convanicre par la parolle de „Dieu c'est toute paine perdue, car ils pour- „royẽt bien conclure en leurs Conciles tels „poincts qu'ils voudront, & puis alleguer „leurs conclusions pour la parolle de Dieu, „& pour arrests du St. Esprit (envoyé de Ro „me par le Pape en une malette) & com- „mãdemẽs de mere St Eglise, anathematisẽt „tous ceux qui ne les voudrõt croire. Mais „ilne trouverront iamais en l'Evangille ou „Testament soit viel ou nouveau qui leur „soit favorable, si ce n'est paraventure qu'il „se veulent raporter à l'Evãgile de leurs De „crets desquels sont plus contraire à eux „mesmes, qu'ils ne sont à tous ceux qu'ils „tiennent pour heritiques. Puis donc qu'il „n'y à nul apparence de les convaincre par „l'Escriture. Laquelle toutesfois est „souffisante pour confondre toute here- „sie, (dont faudroit que le tesmoigna- „ge de Saint Paul fut faux) Il reste ou „qu'on leur fist quitter leur foy, re- „noncer à l'Evangile de Iesus Christ, & „renier la verite de l'aliance de Dieu „par force d'armes, ou bien il leur faut „accorder leurs assemblées & l'exercice „de leur Religion en toute liberté sans „les entacher pour cela de rebellion ou de- „desloyauté.

De vouloir alleguer comme aucuns ont „fait, qu'ils se devoyent avoir tenus a leurs „assambées petites & secrettes, moyen- „nant lesquelles ne les eut point taxez de „rebellion, ainsi qu'on a fait pour les avoir „tenues en public, cõme en despit des ordõ- „nãces du Roy: telle accusation n'a nul fon- „dement. Car la desobeissance commise cõ- „tre les Edicts du Roy ne gist pas en la cir- „constance des lieux public ou particuliers: „veu qu'un chacun scait, qu'il estoit, comme „il est encore autant defendu de prescher en „cachette & en secret cõme en public: Mes- „mement qui voudra considerer de pres le „contenu desdits placcarts & ordonnances, „il trouvera qu'elles s'attachẽt plustost aux „assemblées secretes qu'á celles qui se font „en public. Et de fait icelles sont blasmées „pour cõventicules & menées secrettes, ou „se font choses vilaines & deshonnestes, & „où se font conspirations contre le Roy & „la Republicque lesquels blames ne „peuvent avoir lieu en ces predications & „assẽblée publiques, dont aussi il s'ẽsuit que „l'on à beaucoup moĩs d'occasiõ de les char- „ger de rebellion, que lors qu'on s'assẽbloit „en chachette. Car les assãblées secretes cõ „bien qu'elles soyent necessaires durant le „temps des persequtions, & ayent esté pra- „tiquées par les Apostres & par l'Eglise pri- „mitive environ trois cẽs ans. Toutesfois il „semble à quelques uns, quels ayent quel- „que affinité avec conspiration ou secretes „machinations contre le Roy ou la Repub. „Et pourtant il sambleroit y avoir grande „occasiõ de les deffendre & prohibere: á rai- „son que toutes assemblées qui se font de „nuict & en chacette sõt suspectes aux Gou „verneurs & Princes de Republicques d'au- „tant qu'ils ne peuvent scavoir ce qui s'y „traitte, & en dõnant pied à telles assẽblées „ils mettẽt la Republique en cõtinuel ha- „zard & danger de traistres, qui sous ombre „de s'assembler pour le fait de la Religiõ, au- „royent moyen de brasser telles conspirati- „ons & trahisons qu'ils voudroyent. Com- „bien certes que la faute & le mal qui y est, „doit estre imputé nõ point à ceux qui s'asẽ „blẽt mais à ceux qui par feu & glaive veulẽt „ẽpescher l'exercice publiq̃ d'une religion, „laq̃lle ne scauroiẽt mõstrer estre cõtraire à „la parolle de Dieu. Si doncques il y eut „au paravant quelque suspition sinistre cõ- „tre ceux qui s'assembloyent en secret, com- „me de rebellion, trahison, ou quelque au- „tre conspiration contre le bien public, cõ- „me il samble qu'ils sont chargés par les „placcarts & ordonnaces du Roy: certes tout „cela devoit allors & à bon droict estre ef- „facé par les predications publiques, par les- „quelles le Roy & un chacun pouvoit en- „tẽdre, que tant s'en faut, que telle soit leur „intention, qu'au contraire ils recomman- „doyent sur toute chose du monde l'obeis- „sance que lon doit aux Roy, & Princes, Su- „perieurs, Gouverneurs, & Magistrats: cõme „estans ordonnés Lieutenans de Dieu, aus-

,,qu'ils tous doivent honneur & obeissance, ,,sans exepter un seul, non pas le Pape mes- ,,me:& ne cessent de prier Dieu pour leur ,,salut prosperité & grandeur,estimans que ,,leur salut & felicité ne peut autrement ,,subsister. Parquoy tant s'en faut que ces ,,presches publiques puissēt estre interpre- ,,tées pour crime de rebellion, que mes- ,,mes ils n'avoyent au monde moyen plus ,,propre pour se purger de tout semblable ,,souspeçō. Ioīct que par ce seul moyen l'ō ,,peut obvier au mal & inconveniens pour ,,le regard des placcarts de feu l'Empereur, ,,ensemble de ceux du Roy son fils par les- ,,quels ils ont esté menez au comble de tou- ,,te rigueur. Car comme desia nous avons ,,dit cy devant le principal motif desdicts ,,placcarts a esté l'opiniō qu'on a eu de Mar- ,,tin Luther & d'autres ,qu'ils vouloyent a- ,,bolyr toute superiorité,tant civile qu'eccle ,,siastique, & inciter le peuple á rebellion ,,contre le Magistrat, & à tout abandon de ,,meschans actes,comme de piller, robber, ,,&c. avec toute licence sans loy ou ordre ,,quelconque:ainsi qu'il est expressemēt par ,,ces mesmes termes declairé en la premiere ,,ordonnance publiée par l'Empereur le 8e. ,,de May 1521.Sur laquelle ordonnāce tou- ,,tes les autres de puis ensuyvies se sont rap ,,portées.Or est il que par ces presches pu- ,,bliques comme par le vray, & souverain ,,remede,fut ostée l'occasion de tels inconve ,,niens. Car premierement l'on vid evidē- ,,ment,que toutes telles facons de faire leur ,,furent en horreur & abomination tresgrā- ,,de,si bien que l'on n'a plus maintenant oc- ,,casion de craindre qu'ils voudroyēt inciter ,,le peuple à telles & semblables enormités. ,,Et puis il en est venu un grād biē,que quād ,,ils se voudroient desvoyer tant soit peu du ,,chemin d'hōnesteté,& du devoir qu'ils ont ,,au Magistrat,ils sont là comme en un thea- ,,tre exposés à la veüe & au iugemēt de tout ,,le monde:si biē que non seulemēt un cha- ,,cun auroit moyen de les redarguer par la ,,parolle de Dieu :. mais aussi le Magistrat ,,pourroit les chastier exemplairement,tou- ,,tes & quantes fois qu'il leur sambleroit-bō, ,,le cas y escheāt.Chose qui doit certes estre ,,estimée pour un bien singulier, dont de- ,,pend entierement le repos & la tranquil- ,,lité publique.Il y a d'avātage que ces pres- ,,sches faites ainsi en public, sont le vray ,,moyen pour ēpescher le cours de plusieurs ,,meschātes sectes,qui en secret ont eu long ,,temps la vogue.Dautāt que ceux qui sous ,,pretexte de l'Evangille par cy devant ont ,,semé leurs erreurs en cachettes, seront ,,maintenant attirés en lumiere, & con- ,,traincts ou de se taire, ou de mettre leur ,,doctrine à l'espreuve de la parolle de Dieu. ,,Dont il adviendra que les ignorans & sim- ,,ples ne serōt doresnavant ainsi seduits par ,,gens prophanes, qui ont voulu mettre ,,leurs songes & resveries au lieu de la pa- ,,rolle de Dieu.Si que l'ō pourra par le moiē ,,desdicts presches obtenir un biē singulier, ,,lequel on n'a oncques peu gagner par la ri- ,,gueur des placcarts,quelque extreme qu'el ,,le fut. Par où il appert que tant s'en faut ,,que ces predications puissent estre blas- ,,mées, comme acte seditieux & tendant à ,,rebellion, & dissipation de la tranquillité ,,publique : que mesme c'est le vray & uni- ,,que moyen pour parvenir à ce que l'on a ,,tant pretēdu par tous les Placcarts qui ay- ,,ent iamais esté faicts & dressez : assa- ,,voir pour empescher le cours des meschā- ,,tes & prophanes sectes,& d'amener le peu- ,,ple à paix & tranquillité,& à une vraye co- ,,gnoissance du devoir qu'ils ont au Magi- ,,strat & au Roy. Et quand il n'y auroit au- ,,tre consideratiō en ce fait,cela seul devroit ,,suffir, pour amortir toutes les calomnies ,,dont on les a chargés. Mais encore y a il ,,plusieurs autres poincts ausquels prenant ,,de pres garde,l'on verra biē aysemēt qu'ils ,,ont esté cōtraincts & forcés de condescen- ,,dre à ces predications publiques. Car pre- ,,mieremēt la multitude de ceux qui se sont ,,adioincts à ceste doctrine a esté si grande, ,,qu'il n'y avoit plus nulles chambres secre- ,,tes,ny maisons qui les eussent peu conte- ,,nir.Et ce pendant on voyoit le Peuple si af- ,,famé de ceste doctrine, qu'il n'y avoit nul ,,moyen de la leur refuzer,n'eut esté qu'on ,,en eut voulu faire des Atheistes,Libertins ,,ou Epicuriens.Car cōme ils voyoyēt à loeil ,,les abus,& erreurs ausquels ils avoyēt ve- ,,cu, & par là cognoissoyent qu'il y avoit ,,quelque doctrine meilleure, en cas qu'on ,,ne la leur eut preschée,il faloit de deux cho ,,ses l'une:Ou qu'ils fussent devenu gēs sans ,,religion,mesprisans la loy de Dieu & l'au- ,,thorité du Magistrat,reiettās toute doctri- ,,ne: Ou biē qu'ils fussent amassez des nou- ,,veaux Docteurs,& forgés des nouvelles doc ,,trines à leur poste,vn chacū selon sa fanta- ,,sie. Dont s'en fut ensuyvie une horible cō- ,,fusion & desordre. Et en lieu de deux ou ,,trois differēces de Religion, il y eut eu une ,,infinité de sectes.Et de fait comme ainsi fut ,,que les Ministres & predicāts de ceste doc- ,,trine,faisoyent au commencement grande ,,difficulté de prescher en public, craignans ,,quelq nouvellité, il y en eut plusieurs qui ,,les menacerent ouvertement, que si on ne ,,vouloit anoncer la parolle de Dieu,ils en ,,trouveroyent d'autres qui la leur anonce- ,,royent quelque part quē ce fut .En con- ,,sideration de quoy les Ministres & les an- ,,ciens de leurs Eglises, furent contraincts ,,pour evitter un tel scandale, d'anōcer leur ,,doctrine en public à tout le monde.Outre ,,ce qu'il y avoit plusieurs gens de bien, & ,,de qualité,lesquels cognoissans leur doc-

,,trine estre conforme à la parolle de Dieu, ,,& toutefois à quels blasmes estoyent assuiecties leurs assemblées secrettes, protesterent ouvertemēt, qu'ils desiroyēt qu'on ,,la leur anonca en public afin qu'ils ne fussent enveloppés aux mesmes blasmes dōt ,,faussement on les chargeoit. Et de fait en ,,ce mesme temps l'on oyoit plusieurs moines & Curez se tempester en leurs chaires, ,,contre ceste doctrine. Et pour ce qu'ils estoyent despourveuz de bons & fermes argumens, la blasmoyent comme prophane ,,meschante & vilaine. En quoy notamment ils se fondoyent sur ce que leurs ,,assemblées se faisoyent en cachettes : disans qu'ils fuyoyent la lumiere, & se retiroyent ainsi en tenebres pour exercer infames paillardises & lubricitez, & pourtant ils nōmoyent leur doctrine, *La charité de la gourdine*. Or telles fausses & vilaines accusatiōs eussēt peu causer quelq grād desordre entre les habitans, n'eut este que le remede des predicatiōs publiques y eut esté mis en temps & heure. On passe encore soubs silence que ceux cy faisans profession d'estre gens de biē, n'eussent peu avec leur hōneur long temps ouyr tels vilaines mensonges estre semés d'eux sans y obvier par quelque voye ligitime, & n'eut esté que pour le grand scandale qui en eut peu sortir. Et d'aller desmentir ces faux calomniateurs en leurs chaires, n'y eut point eu d'ordre, d'autant que cela eut esté seditieux & contre la profession qu'ils faisoyēt: aussi de s'en plaindre aux Magistrats, ils n'y eussent rien profité, car ils les trouvoyent sourds à toutes leurs complaintes & doleances. Parquoy ne leur restoit autre remede au monde, sinon de declairer en public qu'elle estoit leur doctrine & façon de faire. Dont il appert manifestement que s'il y avoit aucune couple de rebellion, ou sedition en ce fait (ce qui iamais on ne trouvera) le tout devoit estre imputé à ces faux calomniateurs, qui par leurs vilains mensonges les ont forcés & contraincts de venir à ces termes. Mais ces calomniateurs diront là dessus, que les Apostres n'ōt point presché les armes au poing : Ains au contraire, ont enseigné, en toute douceur & patience, & ont laissé les armes au Magistrat, auquel Dieu les a baillées, & partant que la cause de ceux-ci à celle des Apostres, estoit par trop inegale. Surquoy ,,on respond premierement que la doctrine ,,de ceux-ci se rapporte de tout point à celle des Apostres, d'autant qu'ils enseignent ,,ouvertement, qu'il n'est loisible à un particulier d'usurper la puissance du glaive n'y ,,le port d'armes, lequel a esté commis de par ,,Dieu entre les mains du Magistrat: & pourtant tous ceux qui font au contraire ils les ,,reprennēt & blasment comme seditieux,

*Port des armes troisiesme calomnie*

,,& perturbateurs de l'ordre de Dieu: Dōt ils ,,appellent en tesmoins tous ceux qui ont ,,ouy leurs predictations, tant en Allemagne, France, Angleterre, que pardeça. Et ,,pour prouver la patience dont ils ont uzé ,,en leurs persecutions à l'exemple des Apostres : ils appellent à tesmoins tous les ,,Magistrats qui ont eu le maniment des affaires en ce Pays bas depuis cinquāte ans ,,en ça. Vn chacun sait en quelle rigueur & ,,extremité l'on a procedé contre tous ceux ,,qui ont fait profession de ceste religion: le ,,sang de plus cent mille personnes occis & ,,bannis, le dœuil & les lamentations des ,,vefves & orfelins, la desolation de plusieurs bourgs & villages, en peuvent rendre tesmoignage. Et cependant sauroit ,,on alleguer un seul de ceste religion qui ,,se soit revēgé contre les Officiers du Roy, ,,leurs tyrans, & bourreaux, ou qui (on ne ,,dit par usurpé) mais pense seulement a usurper le glaive du Magistrat? Quoy n'a ,,on pas ouy dire à ce Persecuteur Doyen de Renay Inquisiteur en Flandre? *Qu'il ne ,,craignoit nullement que ceux de la Religion ,,luy ioüassent d'un mauvais tour, d'autant (cō ,,disoit il) qu'il n'avoit affaire sinon qu'à gens ,,de bien, lesquels feroyent conscience de se venger*. Sur quoy luy fut repliqué par vn Provost des Mareschaux, qu'ils appellent le ,,Souverain, lequel estoit avec luy au banquet: *Puis donc Monsieur le Doyen que ,,vous depeschez tous les bons, & moy tous les ,,meschans, nous demeurerons nous deux tout ,,seuls au monde.* Mais de fait sçauroit on ,,alleguer que ou de iour, ou de nuit on ayt ,,seulement touché du doigt à quelque Inquisiteur ou Officier du Roy, encore qu'ō ,,en eut assés de moyens & d'occasion pour ,,le faire, mesmement en ce temps si troublé, quand le peuple à sorti avec armes ,,& bastōs, quād les prestres & Inquisiteurs ,,ont eu leur recours à la misercorde du ,,peuple, lequel ils avoyent du passé si rigoureusement traitté, en a on frappé voire ,,touché un seul ? certes on ne le sçauroit ,,prouver à la verité. Quand doncques ainsi seroit que tous d'un commun accord, ,,eussēt prins les armes, pour se venger, toutefois si ne sçauroit on ēcore les accuser de ,,sedition ou rebellion, puis que iusques ,,allors ils s'estoyent maintenus en telle ,,modestie, quoy qu'ils eussent asses moyen ,,pour mal faire. Mais toutefois il s'en faut ,,beaucoup, que tous ayent prins les armes, ,,& ce pour se venger de ceux qui les avoyent outragés. Car en premier lieu, il y a eu ,,plusieurs villes & villages, où ils n'ont ,,porté nulles armes: il y en a eu d'autres qui ,,n'ont porté sinon des bastons ordinaires, ,,lesquels les paisans portent pour se deffēdre contre les chiens, & autres bestes. Et ez ,,lieux mesmes, où l'on en a porté, les Mini-

*Patience de ceux de la religion.*

„ſtres ont eſté contraires, voyãs bien que ce „fait ſeroit rapporte au blaſme de la doctri„ne par eux annoncee. Puis ceſt choſe no„toire à tous ceux qui ſe ſont enquis, ou „veulẽt encore s'enquerir de la verite, que „les armes. qu'on à porté ont tendu à autre „fin que leurs accuſateurs ne l'ont inter„prete. Car il eſt tout certain & ne le ſau„roit on nyer qu'au meſme temps que ſes „preſches ſe commẽcoyent à faire, il y avoit „pluſieurs vagabonds d'un coſté & d'autre: „leſquels ſans authorite publique mena„coyent ouvertemẽt de ſe rüer ſur ſes aſſe„blées, & de les mettre tous à ſac, ainſi que „le Tyran de Guiſe avoit fait par trois ou „quattre ans auparavant à Vaſſi, & en plu„ſieurs autres lieux de la France. Et qu'ã„ſi ſoit l'on ne pourra nyer, qu'on levoit en „pluſieurs endroits des ſoldats bien ſecrete„ment, dont le bruit toutefois eſtoit fort „conſtant que c'eſtoit pour deffaire leſdicts „aſſemblées. Là où la Ducelle de Parme iu„roit ſolemnellement, que de ſon adveu ou „ſeu on ne levoit pas un ſeul homme à ceſt „effect: Comme le Comte d'Egmont en aſ„ſeura de ſa part les gentishommes aſſem„blès à Saintron, leſquels ſur ceſte aſſeurãce „promirent faire quitter les armes au peu„ple comme ils firent. Or puis que la Du„ceſſe ne conſentoit à tels levée de gens, & „cependant eſtoit tout notoire qu'on en le„voit d'un coſté & d'autre, meſmement on „braſſoit ſecretement d'amener les eſtran„gers dedans le Pays pour deffaire leſdictes „aſſemblées: Il eſt certain qu'on ne pouvoit „tenir tels vagabonds menaſſeurs ſinõ pour „voleurs & brigands deſquels un chacun ſe „pouvoit aſſeurer eſtant aux champs avec „telles armes que de raiſon. Eſtant une loy „naturelle & conforme au ſens commun de „toute Nation q̃ l'on peut legitimemẽt re„poſſer la violence illegitime. D'autant „qu'un chacun allendroit de la garde de ſa „perſonne contre tels voleurs & brigands „tient lieu de Magiſtrat, ſi que l'on ne peut „dire que telle deffence fût contraire à la „parole de Dieu, ſi l'on ne veut quant & „quant condampner toutes bonnes loix & „Polices. Tant s'en faut que le port d'armes „en telle conſideratiõ peut eſtre tenu pour „crime de rebellion, veu ſingulierement „qu'au moyen d'iceluy, n'eſt advenu ſinon „tout bien. Car tout homme de ſain iuge„ment peut aſſes coniecturer, veu la haine „furieuſe qu'aucuns ont conçeu cõtre ceſte „doctrine, quels inconveniens fuſſent ſui„vis en cas que ceux de la Religiõ n'euſſent „empeſché leurs deſſein par le port des ar„mes. Que ſi on ne le veut croire, qu'on re„garde ſeulement l'exemple de la foibleſſe „des aſſemblées fautes ſans le port d'armes „à Vaſſi, qui donna occaſion au Duc de Gui„ſe de les maſſacrer. Dont eſt puis apres pro„cedé tout ce miſerable deluge de tant de „ſang reſpandu, & de tant de maux qui ſõt „advenus par tout la France. En conſidera„tion dequoy eſt pareillement à preſumer, „que ſi ceux, qui pardeçà eſtoyent de meſ„me affectiõ que le Guiſart (comme certes „il y en avoit beaucoup, & n'y eut il eu que „tant de Barlaymonts) euſſent trouvé ſi bõ„ne opportunité par faute de port d'armes „ez aſſemblees, qu'ils n'euſſẽt oublié à faire „un meſme exploit, duquel on n'eut peu a„tendre autre fin, que celle que nous avons „veu en France. Ayãt ledit maſſacre premier „fait à Vaſſi, eſte cauſe de tant d'autres qui „ſe ſont faits par toute la France. Parquoy „tant s'en faut que ce port d'armes doive a„voir eſte tenu pour ſedition ou rebellion: „que pluſtoſt on doit eſtimer qu'il ayt eſté „occaſion d'empeſcher les tumultes & ſedi„tions: leſquels autrement eſtoyent fort ap„parents. On ſait bien que pluſieurs ne l'i„terpreteront point ainſi: mais tãt y a qu'à „ceux qui voudront conſiderer les choſes à „la verité, le trouveront ainſi que nous di„ſons. Quand aux autres qui opiniatremẽt „voudront maintenir que ce ſeul port d'ar„mes doit eſtre tenu pour crime de rebelliõ „encore que nulle violence, mais pluſtoſt „tout bien en ſoit enſuivi, ie leur mettray „deux poĩcts en avant auſquels ie les ſemõs „de donner reſolution. Puis que la Duceſſe „proteſtoit ouvertement, & avec ſerment, „qu'elle n'eſtoit nullement d'intention de „rompre ces aſſemblées par force d'armes, „ou de faire levée de gens pour ceſte effect: „en quel reng on doit tenir ceux qui con„tre l'autorite de la Duceſſe levoyẽt ſecre„tement des gẽs, & ſe vãtoyẽt ouvertemẽt, „qu'ils ſe rueroyẽt ſur ces aſſemblées, pour „les deffairre & maſſacrer? L'autre pourquoy „il ne ſeroit licite aux hommes particuliers „quãd ils võt aux chãps porter baſtons & „armes deffenſives, cõtre ceux qui ſans au„torité publique les voudroyent aſſaillir? „Et quant ils aurõt ſoulu ce deux poincts, „on regardera de leur donner plus ample ſa„tisfaction. Car que ceux-ci n'ayent porté „leurs armes que pour ſe deffendre, contre „les vagabons & vouleurs, appert evidemẽt „par les effects: d'autant qu'ils n'ont aſſailli „iamais perſonne: & combien qu'aucune„fois on leur ayt donné occaſion en les irri„tant fort inſolemmẽt en leurs aſſemblées, „ſi n'ont ils iamais mis leurs armes en œu„vre. Dont il appert qu'ils ne le portoyent, „que pour empeſcher toute force & violẽ„ce, & non pas pour la faire. Dequoy peut „encore rendre plus certain teſmoignage le „devoir fait en Anvers, & quelques autres „lieux, de laiſſer leurs armes hors de la ville „aux villages prochains: & proteſtans ſou„vent aux Magiſtrats de les vouloir mettre „bas entierement, & promptement, s'ils „leur vouloyent promettre aſſeurance cõ-

tre

*Vagabonds menaſſans les preſches.*

*Il eſt licite ſe deffendre par armes contre volurs.*

*Maſſacre de Vaſſi faute que ceux de la Religion n'avoyent nulles armes*

„tre lesdicts brigans & voleurs. Et que telles „protestations & requestes, ayent este faites d'un cœur simple, droit, & veritable, „est apparu, en ce qu'aussi tost que la Noblesse les eut ainsi asseurez, incontinent „ils poserent volontairement leurs armes, „& se sumirent à tout ce qu'on leur commanderoit. En quoy, comme dit est, ils declarerent si evidemment leur intention, que „ceux qui se bandent les yeux à bon esciét, „afin de ne le remarquer, monstrent ouvertement qu'ils ne sont poussés que d'une „rage de calomnier, accompagnée d'un „desir de troubler toutes choses, pour avoir „occasion de faire leur profit à la ruine de „tout le Pays.

*Le brisemēt d'images calomnies.*

Il reste à vuider le poinct du brisemēt des „images, duquel ceux de la religion sont pl⁹ „chargés que de nul autre: d'autant que l'ō „interprete ce fait, pour une force & violē„ce publique, acte seditieux, & tendāt à ma„nifeste perturbation de toute ordre politi„que: bref ce seul fait samble à aucuns estre „tel, que le Roy n'en eut peu recevoir au„tre satisfaction, que par la ruine & exter„mination de la plus grand part de tous ses „suiets. Comme de fait il les a par sentence „suyvant l'advis de l'Inquisition tous con„damnez. Mais si ceux qui ont prononce ce „iugement & donne ce cōseil au Roy, y eus„sent procedé d'un zele de iustice, & eussent „cherché le biē publique plus que leur pro„fit & advancement particulier, ils deussēt „de plus pres avoir considere d'où ce fait e„stoit advenu, & qui donna l'advis & le cō„seil de ce faire, & par qui il fut executé: en „quoi gisoit principalement la faute qui y „fut commise, & finalement peser le mal „qu'ils estimoyent si haut, avec les incon„veniens, qui eussent peu sourdre si leur cō„seil eut esté mis en execution. Car quand „ce seroit le crime le plus enorme & capi„tal, d'avoir abatu & brisé les images, que „l'on sauroit faire ou penser, toutefois si ne savoyēt ils à qui en dōner la coulpe, veu qu'il „est demeuré iusques ores incertaī, qui furēt „ceux qui si tost l'executerēt, & plus in„certain encore, qui fut celuy qui en don„na l'advis & cōseil. Car d'ē vouloir charger „les Ministres, Anciens, ou Consistoires „des Eglises ou assemblees de ceux de la re„ligion, ce sera fait par trop impudemmēt, „attendu que l'on n'a iamais seu tirer ceste „confession de ceux qui pour ce fait furent „depuis executes à mort, quelques geines, „ou tourmens qu'on leur eut fait: ains au „contraire on scait que ceux de ladicte re„ligion, ont tousiours esté d'opinion que ce „n'estoit à gens particuliers d'abatre les i„mages dressées par l'autorité publicque. Ce „qu'ils ont plusieurs fois declaré tant en „leurs exhortations publiques, qu'ez re„monstrances particuliers: tendās tousiours „à ce but, que l'on ne donna à personne oc„casion de scandale. Dont certes nul ne peut „estre ignorant, quiconques à iamais voulu „prendre la paine d'entendre leur doctrine. „Et quand ils auroyent esté d'opinion de le „faire (ce qui n'est nullemēt veritable) tāt y a „toutesfois que iamais ils ne l'eussēt voulu „faire, & aussi ne leur estoit expedient au „temps quand il fut fait, à cause qu'ils avoy„ent tous d'un commun accord resolu „d'envoyer leur Deputés à Brusselles pour „supplier la Ducesse de leur octroyer „par maniere de provision, quelques tem„ples, ou autre lieux publiques, pour l'ex„ercice de leur religion, afin d'eviter par ce „moyē tous troubles & tumultes, ce qu'ils „esperoyent bien d'obtenir, par ce qu'un „chacun voioyt alors, que ce'stoit le seul re„mede de conserver le Peuple en repos & „tranquillité. Or ils n'eussent peu sinon „empirer leur cause, & acquerir la mal gra„ce de la Ducesse, si en ce mesme temps ils „se fussēt avancés à faire un acte tant preiu„diciable & cōtraire à leur requeste. Telle„ment quil apert manifestemēt, qu'onques „ils ne furent de cest advis & deliberation. „Bien est vray qu'il y en a eu plusieurs mes„lés avec les autres, qui faisoyent professiō „de la Religion reformée: mais aussi ie dis „qu'il y a bien eu autant d'autres qui ne fi„rent onques, & n'ont fait depuis ceste pro„fession, mesmes en plusieurs lieux l'on n'y „a veu que des femmes & des enfās, qui ont „exploitté ceste belle besogne. En plusieurs „autres les Evesques & Prestres ont com„mēcé à retirer leurs bagues, & ont esté sui„vis des bourgeois, pēsās qu'il fut cōmādé de „retirer ce que l'ō pouvoit sauver, iusques à „ce que les enfans & garcōs des rües ont a„chevé le reste. En aucuns lieux les Magi„strats y ont envoyé leurs sergens pour l'ex„ecuter, lesquels ont esté suivis du com„mun peuple. De sorte qu'on n'a onques „seu au vray, qui ont esté les premiers au„theurs: sinon qu'il y grande coniectures & „indices forr apparents, que les prestres „mesmes ont imaginé ceste ruze, partie es„perans irriter le Magistrat contre ceux de „la Religion (comme certes l'on scait no„toirement que du passé ils ont fait telles „actes, afin de susciter par ce moyen nouvel„les persecutiōs) partie pour rompre ledit „dessein arresté d'un commun accord par „toute les Eglises, assavoir de la requeste „qu'ils devoyent presenter. D'autant qu'ils „voioyent que si cela se mettoit en executi„on, tout leur cas s'en alloit à val l'eau, & la „marmite s'en alloit toute renversée. Et de „fait apres la pacifficatiō du premier trouble „en Anvers, est advenu, qu'un nouveau tu„multe ayant esté esmeu par aucuns qui forcerent le temple nostre Dame: de six qui „furent apprehendés & pendus le lende-

*L'Autheur du brisement des images demeuré incertain.*

main

„main, les quatre estoyent papistes, & entre „iceux un gentilhomme bien cognu, qui a- „voit esmeu les autres. Parquoy est bien „à presumer, que par un tel stratageme de „long temps par eux pouriette, (comme no⁹ „avons dit) cy devant par l'Inquisition, arti- „cle vᵉ de leurs resolutions, ils tacherent de „rompre ledit dessein. Comme certes l'on „vid par effect, que cela seul fut cause que „ladicte requeste ne fut presentée, & que „ceux de la Religion ne trouverent depuis „en Court que disfaveur & haine. Com- „bien qu'à dire vray, il l'ayt fallu attribuer „non pas tant à leur stratageme, comme à „une manifeste providence de Dieu, qui a „voulu monstrer combien il a en detestati- „on & horreur l'abominable idolatrie, qui „se commettoit allendroit de ces images au „grand deshonneur de Christ, & de toute „la Chrestienté, il a voulu exposer en moc- „querie la prudence des hommes, lesquels „luy veulent tousiours dresser des nouveaux „services selon leurs folles fantasies & i- „maginations. Car on à veu, nonobstant que „ceux qui contre l'expres commandement „de Dieu, ont voulu maintenir l'adoratiou „& service des images, se sont excusés à la „façon des anciens Payens : disans que l'on „savoit bien, que ce n'estoyent que bois & „pierre, or, & argent, & que l'on n'adoroit „point ces troncs, mais seulement ce que „par iceux est representé. Ce nonobstant „on a veu (dis-ie) que le povre peuple a cō- „mis, & commet encore pour le iourd'huy „des idolatries si horribles & abominables „allendroit des statües, que tout homme „craignant Dieu en doit frissonner d'eston- „nemēt. Car on void encore iournellement „ qu'ils baisent le bois, ou la pierre, „ l'or, ou l'argent qu'ils allument des „chandelles, offrent de l'encens, des ani- „maux, si comme des agnelets, poullets, pi- „geons, & semblables, fōt des vœux & pro- „messes, leur disent des Patenostre, & Ave „Maria, se prosternent à genoux devāt l'ou- „vrage de leurs mains, leur attribuent my- „racles pleins de superstition, les portent sur „les espaules par les rües, les craignent, & „les reverent, mesmement ils en choisissent „plustost les uns que les autres, plustost en „un lieu qu'en un autre, selō que leur folle „superstition & rage les transporte. Ce pē- „dant il y a des Docteurs qui veulent non „seulement tout excuser, mais qui plus est „ceste detestable vermine de Iesuites, peste „de l'univers, en inventent encore tous les „iours des nouveaux, & y plongent le povre „simple peuple, & les femelottes plus que „iamais, le tout soubs umbre de bonnes in- „tentions: tout ainsi cōme si Dieu se devoit „reigler selon noz folles fantasies, & non „plustost que nous fussions tenus de nous „conduire selon sa parolle & commande- „mens. Là où toutesfois on void evidem- „ment que ce sont pures idolatries, lesquel- „les surpassent toutes les idolatries des Iuifs „ou des Payens. Car s'ils n'atribuoyent „quelque vertu divine à leurs images & i- „doles, pourquoy iroyēt ils à leurs recours? „pourquoy leur feroyent ils tant de singe- „ries? Ils disent que ce sont remembrances „de Dieu. Et qui vid iamais Dieu le Pere, „ni le S. Esprit, pour les despaindre? Mais „s'ils veulent adorer Dieu en ses images & „remembrances, pourquoy n'adorent ils „plustost (s'il faut parler ainsi) les images „vives. Dieu mesme prononce que l'hō- „me est fait à son image : ce pendant ils ne „feront point de conscience de brusler à pe- „tit feu l'image de Dieu, reluisante en un „homme doüé de raison & d'intelligence, „pour vouloir confesser Dieu mesme : & si „on coupe le nes à un tronc de bois, ils cri- „eront Barrabas, & diront qu'on à commis „crime de leze Maiesté divine & humaine. „S'il faut s'agenoüiller devant les remem- „brances de Dieu, pourquoy ne se proster- „nent ils plustost devant le Soleil, & la Lu- „ne, le Ciel, & la Terre, ou bien que n'ado- „rent ils plustost les Imagers, que non pas „leurs ouvrages? Car certes on ne sauroit „nier qu'un ouvrier represente plustost sō „Createur que non pas son œuvre: voire „plustost adorassent ils les bœufs, & les va- „ches à la façon des Egyptiens, là où il y a „pour le moins quelque vie, quelque sen- „timent & vertu, par lequel Dieu no⁹ nour- „rit & entretient, & non pas d'aller faire hō- „mage au bois qui se laisse ronger des vers, „& ne peut servir que de brusler: & encore „de vouloire dire que cela soit semblable à „Dieu, lequel est un Esprit infini, incōpre- „hensible, autheur de vie, donateur de tout „bien, & Createur de toutes choses. Quel „ plus grande outrage & vilainie luy sau- „roit on faire, que de l'accōparer à une cho- „se insensible & pourrie, qui ne sert que de „retraitte de tignes & de vermines? Il es- „toit donc temps & plus que temps, que „Dieu reveilla une telle & plus que bruta- „le stupidité des hommes, comme à coup de „marteau. Il a par tant & tant de fois con- „damneé l'audace de ces dresseurs d'Idoles, „& deffendu tresexpressemēt de ne luy fai- „re nulle image ou ressemblāce de quelque „chose que ce fut, y adioustant griefves & „horribles menaces : D'autant qu'il est un „Dieu ialoux, & ne peut souffrir que nous „changions sa gloire en la similitude d'une „chose corruptible, ou que nous proster- „nions ou facions hommage au bois ou à la „pierre, à l'or, ou à l'argent. Ce pendant „nous avons esté sourds à toutes ces remō- „strances & menaces, & avōs tousiours per- „sisté en noz conclusions & arrests, disans „que c'estoyent remēbrances de Dieu, que

„c'estoyēt des livres pour les Idiots,& sous ce „pretexte a esté introduite une si abominable Idolatrie. Voila pourquoy il a suscité „par un iugement secret les femmes & enfans pour nous rendre cõfus en nostre sagesse,& condamner noitre dureté plus que „brutale. Car ne faudra il pas que ces enfãs „par lesquels Dieu à executé son œuvre & „ses iugemens, s'eslevent cõtre nous au dernier iour, & nous condamnent, si nous „demeurons tousiours enfans d'entẽdemēt, „& ne voulons prester audience à la parole „de Dieu? Ne faudra il pas que les pierres „mesmes & les troncs de bois, qui ont esté „là abatus par des enfans s'eslevent contre „nous, si nous persistons encore en nos Idolatries,& maintenons que choses si infames soyent remembrances du Dieu vivant? Mais voyõs un petit combien de fois „le Seigneur à commandé à son peuple d'Israel d'abatre tous lesdits idoles, autels, „hauts lieux, & chappelles autant qu'ils en „trouveroyent au Pays de Canaam? Cõbien „de fois ils ont offécé le Seigneur pour n'avoir executé son commandement? Cõbien „de fois l'ont ils derechef reconcilié & appaisé son courroux par le seul brisement „des images? Ne lisons nous pas que l'ire du „Seigneur qui estoit enflammée contre le „peuple pour le veau d'or qu'ils avoyent „forgé, ne se peut esteindre iusqus à ce que „trois mille hommes estans pour ce, fait tuéz, le veau fut brisé en poudre & ietté en „la riviere afin qu'il n'en fut plus de memoire? Et du temps de Iehu la fureur de „Dieu fut allumée sur Israel, iusqu'à tant „que toutes leurs images, autels, hauts „lieux,& chappelles furēt brisés,& reduits „à neant. Et si nous regardons bien par „toute l'histoire des Rois au Bible,& le livre „de Chroniques, nous ne trouverons pas „qu'il y eut iamais un seul Roy, lequel ayant abatu & brise les images & autels des „Idoles, n'ayt este loüe du Seigneur. Et au „contraire tous ceux qui les ont establis & „maintenus griefvement punis, voire & le „plus grand fondement de la loüange des „uns, & blasme des autres, est sur ce qu'ils „ont ou abatu, ou redressé les instrumens „de l'Idolatrie. Les calõniateurs repliquerõt icy, q̃ c'estoyēt images de faux Dieux, „&puis que cela ce faisoit par autoritedu „Magistrat, de sorte que ces exēples ne peuvent servir, à ceux-cy qu'ils ne soyēt coulpables de rebellion & d'heresie. Veu que „pour le premier ils ont abatu & brisé non „pas les images des faux dieux payens: mais „du vray Dieu, de la vierge Marie, & des „Saincts de paradis:& quant ainsi ne seroit, „si est ce qu'ils l'ont fait contre l'autorité du „Magistrat,& sans y avoir vocatiõ legitime. „Quant au premier poinct se respondra, „que toutes images ausquelles on attribue „l'honneur de Dieu, ou que l'on dresse pour „luy faire remembrance sont images de faux „Dieus. Car un faux Dieu n'est autre chose, „que ce que l'homme forge en son entendement, pour l'adorer, servir, & honnorer „au lieu de Dieu hors sa parolle,& commandement. Autrement Ieroboam ny tous les „enfans d'Israel n'eussent point esté coulpables d'Idolatrie, pour ce que les images qu'ils „dressoyēt estoyent dressees afin d'avoir quelques remembrance & representation du „vray Dieu d'Israel, & non point de faux „Dieux. Car Ieroboam craignant que ses subiets n'alassent en Ierusalem pour adorer, leur „dressa des statües, afin de les retirer en sõ Pays: Disant que celles là leur representoyent „le mesme Dieu qui les avoit retirés d'Egipte. „Le semblable fit Aarõ lors que Moyse estoit „allé en la montagne,& pourtant nommoyent ils leurs images & representations du nõ „de Dieu mesme, comme encore auiourd'huy „on appelle le bois & piere, un Dieu de pitié, „une nostre Dame. Non pas qu'ils pensassent „que ce veau, qui estoit là fondu & formé devant leurs yeux mesmes, les eut conduit „hors d'Egypte (car ils voyoyent bien qu'il „n'avoit encore esté fait alors,) mais pour ce „qu'ils avoyent esté enseignés en l'escolle des „Egiptiens que soubs la figure d'ũ bouveau, „non seulement estoit proposée la generale „vertu de Dieu, par laquelle il nous nourrit „& entretient. Mais aussi est denotée la propiciation de noz pechez, qui se devoit faire par „effusion de sang (selon quelle avoit este representée par les anciens Patriarches aux sacrifices & holoeaustes d'un tel genre d'animaux) Voila pourquoy en prenans la figure „du sacrement au lieu de la chose signifiée, ils „pensoyent tenir Dieu par les pieds (comme „l'on dit) en la remembrance de ce veau. Ny „plus ny moins que l'on uze encore auiourd'huy allendroit de certaines peintures d'agneaux imprimez en cire vierge,& sollēnelemēt cõsacrés par le Pape (qu'õ nõme *Ang' dei*) „ausquels soubs ũbre de figurer l'Agneau paschal & le sacrifice de Ies' Christ, ils attribuēt „une pareille voire plus grãde vertu qu'au „sang du Fils de Dieu mesme. Et pourtant „l'adorent aussi ny plus ny moins, que le „Peuple d'Israel adoroit le veau d'or, qui fut „pareillement consacré par Aaron. Davantage nous voyons que ce bon Roy Ezechias à passé plus outre: Car encore que par „le commandement expres de Dieu le serpēt „d'airain eut esté dressé au desert, & par là „Dieu ayt fait des grands myracles, & monstré par ce moyen sa puissante vertu envers „ceux qui estans touchés de morsures venimeuses des serpens le regardoyent en foy, „estans par ceste figure cõduits à Iesus Christ, „qui nous devoit guerir de la morsure de ce „viel serpent le Diable. Toutesfois voyant „que le Peuple commencoit à faire des encensemens

,,cenſemens à ce ſerpét,il l'abatit & le froiſ-
,,ſa: dont il fut grandemét loué par le S. Eſ-
,,prit. Nous monſtrant par ſon exemple que
,,quand une choſe eſt deſtournée à inſtru-
,,mét d'idolatrie, quelque precieuſe ou ſai-
,,ctequelle ſoit,elle nous doit eſtre en abo-
,,mination.Dont appert que quand les Preſ-
,,ſtres auroyét gagne ce poinct, que nõ ſeu-
,,lement leur images ne ſont pas repreſen-
,,tations de faux Dieux, mais du vray Dieu
,,(ce que iamais ils ne monſtreront,car nul
,,ne vid iamais Dieu) ores auſſi qu'elles au-
,,royent eſté dreſſées par l'expres comman-
,,dement de Dieu, & auroyent fait grands
,,myracles: ſi eſt ce quelles nous devroyent
,,eſtre en horreur,& abomination, conſide-
,,ré que non ſeulemét on leur à fait des en-
,,cenſemens, mais auſſi on les à deſtournés
,,à toute ſorte d'idolatrie & ſuperſtitions.

*Reſponce a la ſeconde obiection*

,,Quaud au ſecond poinct par lequel ils pé-
,,ſent prouver,que ores qu'il y auroit eu de
,,l'idolatrie en leurs images, q̃ toutefois le
,,peuple ne laiſſeroit d'eſtre chargé de crime
,,de ſeditieuſe rebellion, pour avoir uſurpé
,,ſur l'office du Roy, & des Magiſtrats ſans
,,legitime vocation. Nous confeſſons bié
,,que c'eſt proprement l'office & devoir du
,,Magiſtrat d'abatre tous inſtrumens d'ido-
,,latrie, qui ont eſté dreſſez par l'authorité
,,publique,par leſquels l'ire de Dieu s'em-
,,braſe ſur tout le peuple. Et pourtát (par-
,,lant generalement) il n'eſt licite au peu-
,,ple ny aux perſonnes particulieres de s'a-
,,vancer de le faire: ſi ce n'eſt qu'é ce fait,il y
,,peut avoir pluſieurs cõſideratiõs, leſquel-
,,les ſouventefois nous empeſchent de iu-
,,ger ſelon la reigle generale. Et pour de
,,ce ne faire fondemét ſur des menutes par-
,,ticulieres: regardons en general s'il n'eſt
,,iamais advenu que des perſonnes privées
,,ayent abatu des Idoles, & images dreſſées
,,par l'authorité publique. Les hiſtoires
,,ſainctes nous font foy,que pluſieurs Rois
,,d'Iſrael depuis Ieroboam, ont dreſſé des I-
,,doles,autels,chappelles,hauts lieux,Preſ-
,,tres, & Sacrificateurs à leur fantaſie, con-
,,firmés & ratifiés par le peuple. Et ce pen-
,,dant nous voyons qu'un homme ſeul, E-
,,lie le Prophete contre l'authorité du Roy
,,incite le peuple, non ſeulement à abatre
,,leurs Idoles, mais qui plus eſt à maſſacrer
,,tous les Preſtres & Prophetes de Baal, &
,,les tuer quant & quant. Gedeon auſſi
,,n'ayant encore nulle authorité publique
,,abatit de nuit l'autel de Baal, & coupa le
,,bois qui eſtoit là aupres. Ie confeſſe bié
,,que c'ont eſté faits & privileges particu-
,,liers, y ayans eſté pouſſés par un ſingulier
,,mouvement de l'Eſprit de Dieu. Mais
,,auſſi ie dis que le bras du Seigneur n'eſt
,,pas racourcy,& qu'é ce temps où nous ſõ-
,,mes,il execute auſſi bien ſouvent ſes iuge-
mens, en pouſſát ceux qu'il luy plait par ſõ
»Eſprit à faire choſes extraordinaires.Et cer
»tes qui voudra regarder toutes circonſtan-
»ces du faict du briſement des images, il
»verra bien ayſement que tout a eſte con-
»duit & executé par une vertu extraordi-
»naire de Dieu,à laquelle les hommes n'õt
»peu reſiſter.Car que l'on ſe propoſe com-
»mét il a eſté poſible,qu'au bout de quatre ou
»cinq iours,des femmes,& enfans,& hom-
»mes ſans authorité, ſans armes, en petit
»nombre,gens pour la plus part contemp-
»tibles & de baſſe condition,ayent peu aba-
»tre & ruiner preſques par tout le Pays de
»pardeca tant d'images,autels,& ornemens
»de temples,que les maiſtres maſſons aſſeu
»royent en pluſieurs lieux,qu'il ne leur
»eut eſté poſible d'en faire autant en huit
»iours,quand ils euſſent eſté accompagnez
»de cinquante mille hommes,ce que des
»garcons en bien petit nombre avoyent
»razé au bout d'un & deux iours, & ce
»encore aux villes les plus celebres & fre-
»quentes du Pays bas, à la veüe de tout le
»monde, ſans recevoir aucun deſtourbier
»ny empeſchement d'ame vivante. Qui
»eſt l'homme ou ſi aveuglé,ou ſi hebeté,qui
»ne void, & n'entend point que c'a eſté le
»doigt & la puiſſance de Dieu qui a fait ce-
»cy?de Dieu(diſie)lequel a envoyé un eſprit
»d'eſtourdiſſement aeux Magiſtrats, &com-
»me lyé leurs mains,afin qu'ils ne s'avancaſ-
»ſét point à empeſcher ſõ œuvre.Certes ſi
»un paſſereau ne tombe en terre ſans ſa vo
»lonté & ordonnance, comment penſons
»nous qu'un tel œuvre preſque incroya-
»ble ſoit advenu par cas fortuit, ou par le
»conſeil & induſtrie des hommes. Nous a-
»võs veu par ci devát que ſi aucun eut coup-
»pé le nés ſeulement a une image, on eut
»traitté l'hoſtie irreverémẽt,ou bien ne fut
»agenoüillé devant le ſacrement,(qu'ils ap-
»pellent de l'extreme onction) tout le mon-
»de eut eſté ſi eſmeu,& ſi ſcãdalizé,qu'on s'é
»fut couru avec un tel hõme tout droit au
»feu, Et maintenát là où on à abatu & bri-
»ſé tant d'images, deſmoli tant d'autels,
»foullé aux pieds, & hoſties & huiles, &
»reliques,& tout ce que l'avarice des pre-
»ſtres, avoit de ſi long temps peu amaſſer
»pour finances: Il n'y à eu perſonne qui ſe
,,ſoit bougé pour les revéger.Et voila pour-
,,quoy l'Inquiſition d'Eſpagne a eſté telle-
,,ment eſmeüe contre ces Pays que d'avoir
,,donné ceſte belle ſentence, accuſant tous
,,les habitans generalement de connivence,
,,ſans avoir ce iugement de penſer,aveugles
,,& conducteurs d'aveugles qu'ils ſont, que
,,c'a eſté un œuvre de Dieu. Et tout ainſi

*Les Magiſtrat ſaiſi deſtonnemét aux briſe-des images.*

»que le Peuple d'Ephra voulant tuer Gede-
»on qui avoit abatu leur autel fut ſaiſi d'eſ-
»tonnement à la ſeul parolle de Ioab,diſant:
»Prenes vous queſtiõs pour Baal?où ſi vous
»voules le revenger?s'il eſt Dieu qu'il ſe vé-
ge

»ge soy mesme sur celuy qui a demoli son »autel. Aussi pareillement à ceste fois, ont »esté tous saisis d'un estonnement secret: si »bien qu'il n'y a pas eu un seul qui s'y soit »opposé: mesmement en aucunes villes les »Magistrats, voire les plus contraires à la re»ligion, leur firent assistẽce de leurs sergeãs »& ministres, & se sont rendus volontaires »& obeissans au commandement de ie ne »sçay quelles personnes privees, & de nul»le authorité ny apparence, tout ainsi com»me si Dieu les eut poussés par force à ce fai»re: tellement qu'un tel fait de si grande im»portãce a esté executé en bien peu de iours, »sans qu'une seule chiquenaude ayt esté dõ»née d'une part ny d'autre, hors mis en une »seule Abbaye, où y eut quelques gens tués, »& ce encore apres l'executiõ faite. Qui pl⁹ »est on a veu grand nombre de ceux qui ius»ques à l'heure dudict exploit avoyent este »les plus bigots & devotieux à ces images, »avoir esté le premiers à les rompre. Dont »il appert evidemment que Dieu a besogné »en cela autant puissamment, comme il fit »iadis par les mains de Gedeon, ou du Pro»phete Elie. Et pourtant ne peut on simple»ment condamner ce fait, si on ne veut quãt »& quant condampner l'œvre manifeste de »Dieu. Combien certes que quand toute »choses seront regardees de pres, l'on trou»vera que ce n'a pas esté une chose si extra»ordinaire, comme l'on pourroit bien pen»ser. Car non seulemẽt Elie & Gedeõ par »un previlege particulier ont fait tels ex»ploits, mais aussi tous ceux d'Israel qui e»stoyent venus en Ierusalem pour celebrer »la Pasque du temps du Roy Ezechias, sor»tirent hors, & rompirent les images, coup»perent les bois & demolirent les autels, nõ »seulemẽt de Iudee & Beniamin, là où reg»noit Ezechias, mais aussi de tout Manasse »& Ephraim, là où ils n'avoyent nulle auto»rité du monde: Ains estoyent & le Roy & »les Peuples Idolatres, & ne cesserent tou»tefois iusques à ce qu'ils eurent tout des»truit: & ayans fait cest exploit retourne»rent chacun en sa possession, en leurs cités, »ainsi qu'il est escrit au secõd livre des Rois »chap. 31. Or tant s'en faut que cela leur »ayt esté reputé à rebellion, ou autre peché »quelconque, que mesmes ils sont grande»ment loüez, & ont par ce fait destourné l'i»re de Dieu arriere du peuple d'Israel. On »pourroit icy alleguer infinis exemples de »pareils exploits, faits par des pticuliers tãt »du temps de l'Eglise primitive, que depuis. »Comme Epiphanius Evesque de l'Eglise »de Salamine, Serenus Evesque de Mar»seille, Claude Evesque de Turin, Iuventi»us Samaritain, Macedonius, Theodulus, & »Taticini⁹ en Miros principale ville de Phri»gie. Dirons nous que tous ces saincts per»sonnages ayent esté rebelles & seditieux,

*Les Magistrat mesme y assistent.*

»pour n'avoir atendu le commandement »du Magistrat? Par où appert que çà esté une »chose fort usitée entre les anciẽs Chrestiẽs, »voire & tous autres zelateurs de la gloire »de Dieu, d'abatre ainsi les images sans au»torité publiq. Mais qu'est il besoin d'alle»guer des exemples si loingtains, là où nous »en avons une infinité à la porte? Nous »voyons que presques en toutes les villes »d'Alemagne, les images ont esté abatües »brisées & brulées publiqmẽt, cõtre l'auto»rité de l'Empereur. Et encores depuis n'a»gueres, n'a on pas en France abatu & brisé »les images en plusieurs villes? Ce nonob»stant ceux qui l'ont fait n'ont iamais esté »condamnés de rebellion: mais plustost ont »esté en fin de compte, par les traittés & ap»pointemens advoüés pour bons & fidelles »serviteurs du Roy. Pourquoy donc vouloit »on tant faire de l'esbahi alors, tout ain»si comme si le ciel & la terre se fussent me»lez par ensemble, ou que si une chose fut »advenüe que l'on n'eut oncques veüe ny »oüye auparavant? là où nous voyõs que les »histoires & chroniques sont plaines de tels »exemples, voire & nous en auons veu plu»sieurs devant nostre porte. Mesmement il »est imposible qu'un tel changement de re»ligion advienne generalemẽt en un Pays, »(comme on à veu en Angleterre, Escosse & »autres lieux qui retiennent la religion seu»le reformés) sans que tels exemples s'en »ensuivent. Car pour parler non point de »garçons, ou ieunes enfans, qui sans savoir »rendre raison de leur fait, se sont monstrés »les premiers exploiteurs de cest affaire: »mais de ceux qui sont venus en aage, & »faisans profession de leur religion se sont »ioinct ausdicts garçõs & enfans, par un in»stinct & mouvement de leurs consciences: »Il faut (dis-ie) necessairemẽt qu'apres avoir »cognu par la parolle de Dieu, cõbien ils a»voyent deshonoré la Maiesté Divine par »ces images: ils ayent esté poussés d'un ze»le, & enflammez d'une ardeur vehemente, »à monstrer par effect combien ils detestoy»ent l'erreur en laquelle ils avoyent esté de»tenus si long temps, comme en tesmoigna»ge de leur repentance. Par ainsi le peuple »n'a de son costé sceu appaiser le remors de »sa conscience, que quant & quant sans a»tendre autre legitime vocation, il ne se soit »avancé à briser, & fouler aux pieds les ba»gues, ioyaux, ornemens, & afficquets de la »paillarde Babilonique. Singulierement là »où il se persuadoit bien certainement, que »quand il eut voulu attendre l'authorité du »Roy ou du Magistrat, il eut attendu bien »long tẽps, & n'eut iamais peu tesmoigner »à la posterité, comme son peché de paillar»dise spirituelle luy avoit despleu. Parquoy »ores qu'il y eut de la faute, en ce qu'ils n'õt »atendu ladite authorité du Magistrat, dõt

nous

„nous estimons que Dieu seul sans autre en „puisse estre Iuge à la verité: si est-ce qu'encore ne seroit la faute si grande ny si enorme qu'on la voulu faire, & ne pourroit „nullement estre appellée rebellion, ny sedition, ains un zele trop ardant & inconsideré. Car il y a certes grãde differẽce entre „se rebeller contre son Prince: & par un zele trop eschauffé passer les bornes de sa vocation, en une chose qui autrement seroit „sainte & loüable. Aussi y a il difference „entre se retirer de l'obeissance de son Roy: & monstrer par le brisement d'un tronc de „bois, qu'on se repent d'avoir esté adonné à „Idolatrie, & rẽdu obeissance au Diable, & „faux Dieux. Si donques il y a eu inconsideration & soudaineté, dont ne nous appartient de prononcer arrest, tant y a qu'ayant „egard mesmemẽt à toute les circõstances cy „dessus alleguées, elle meriteroit à bon droit „ou excuse, ou bien grace, & misericorde autre qu'elle n'a eu, signamment allendroit „de ceux, q̃ en tous autres poincts & en tout „temps, se sont tousiours monstrés fidelles „& obeissans subiects du Roy. Par tout lesquelles raisons plus que pregnantes cy dessus bien amplemẽt deduites, & discouruës, „nous viendrons à cõclure que l'on ne peut „en sorte quelconques taxer à droit la *Noblesse* ayant presenté ladite Requeste, non „plus que le Peuple pour leurs assamblées, „presches publiques, port d'armes, & brisement des images, de sedition, tumulte, mutinerie ou bien rebellion, comme les calõniateurs les voulurent lors iniquement accuser: & que sur lesdictes accusations, a si „tyranniquemens & barbaremẽt, contr'eux „esté advisé par l'Inquisition, & suivant cest „advis, iugé, & sentencié par le Roy d'Espagne.

Telle fut en ce tẽps là l'Apologie des Protestans sur ce qui s'estoit passé l'an 1566. En laquelle mesme année pour dire un petit mot en passant des affaires de France: Comme ceux de la maison de Guise avoyent assés donné à entendre que c'estoit à l'Admiral qu'ils en vouloyẽt, sur lequel ils pretendoyẽt de venger la mort du Duc tué devant Orleãs & que la dissimulation de la Roine Mere entretenoit le feu d'une telle querelle: le Prince de Condé avoit dés le commencement essayé d'esteindre le tout, & d'arrester d'un costé la violence des poursuivans, & de l'autre l'astuce de la Roine, qui ne demandoit qu'en continuation de querelles entre les grands regner parmy la division, & les faire cesser & quand il luy plairoit. Ainsi donc le Prince avoit presente un escrit en Conseil contre ceux de Guise, portant que s'il y avoit personne, qui entreprint de s'adresser de faict ou de parolle à l'Amiral, autremẽt que par les voyes de Iustice, dont l'Amiral faisoit ouverture: Ie luy feray (disoit il) cognoistre que ie m'ẽ ressentiray, tout ainsi que s'il estoit fait & adressé à ma propre personne, estant son Amy, & luy Oncle de ma femme, de laquelle i'ay plusieurs enfans, estant en outre un grãd Chevalier, tresnecessaire pour le service du Roy. La Roine se souvenant de cela, & voulant ouvrir le Conseil de Bayonne dont nous avons parlé l'an 1564. fit au commencement de Ianvier de cest an 1566 sommer ceux de Guise & de Chastillõ de se trouver à Moulins en Bourbõnois, & y fut aussi appellé le Mareschal de Mõtmorẽci à cause de la querelle de Paris: furent aussi mandes les premier & second Presidents de Paris, de Thoulouse, de Bourdeaux, de Grenoble, de Dijon, & de Provence. Le Roy estant en sa chambre avec quelques Princes, & Seigneurs, le Chancelier fit une longue harangue sur les miseres du Royaume, le desordre en la Iustice & police: dont s'ensuivit quelque reglement, qui dura aussi peu, que plusieurs autres loüables ordonnances de ce Royaume là. Puis apres on vint au fait des maisons de Guise & de Chastillon, où plusieurs choses debatües de part & d'autre, & l'Amiral s'estant purgé par serment, de n'avoir onques esté autheur du meurtre dont estoit question, fut moyenné un tel accord entre les deux maisons, & tant fait qu'il y eut quelques ceremonies de salutations, protestations de parolles, embrassemens, avec promesses de ne se plus entrechercher. La vefve du deffunct & le Cardinal parloyent en ceste tragedie, le ieune Duc de Guise ne disoit mot, & luy avoit on ia composé sa contenãce à des menaces & des sourcils, dont ceux de Chastillon faisoyent pour lors peu de cas, pource que c'estoit lors encore un enfant. Ce qui leur donnoit à penser, estoit qu'ils voioyent la Royne pancher manifestemẽt du costé desdicts de Guise, & le Cardinal & elle n'estre que deux testes en un chapperõ. On accorda aussi le mesme Cardinal & le Mareschal de Montmorenci, sur ce qui s'estoit passé à Paris entre eux, durant le voyage de Bayonne.

Tout le reste de ceste année fut presques employé entre les Courtisans en nopces festins, & autres passetemps. Mais parmi le Royaume il y avoit de grands desordres. Les insolences des Catholiques contre les Protestans continuoyẽt: les modifications faites p l'Edit s'abolissoyent peu à peu: les menaces de ruiner bien tost tous ceux de la religion (dont l'õ tuoit çà & là des Chefs & Capitaines, sans faire iustice des meurtriers) se renforcoyent de sepmaine en sepmaine. La resolution prinse à Bayonne se manifestoit dedans & dehors le Royaume. Neantmoins le Prince & l'Amiral se tenoyẽt coys, contẽs d'avoir l'œil ouvert afin de n'estre surpris. Ils avoyent divers advertissemens des preparatifs de l'Espagnol pour faire en ces Pays bas

*Dissimulations de la Roine Mere entretenant les troubles.*

*Les maisons de Chastillõ & de Guise tellemẽt quellement reconciliées.*

*Le Prince de Condé & l'Amiral sont aux escoutes.*

bas un tel terrible deluge,& prevoyoiẽt que ceste entreprise tireroit quant & soy nouveau trouble au France:& qu'apres tant de vents qui avoyent soufflé à Bayonne,il tomberoit quelque orage estrange. Le Prince de la Roche-sur-yone leur en avoit descouvert plusieurs particularitez peu devant son trespas, car il avoit esté à ce voiage & cõseils de Bayonne. Quand ils se plaignoyent des contraventions à l'Edit, belles parolles & lettres gracieuses n'estoyent oubliées pour les endormir, A Paris y eut commẽcement de dispute entre deux Ministres & deux Sorbonistes au logis du Duc de Nevers, mais tout cela se cõvertit en escrits bien prolixes, sans resolution, n'estans ordinarement tels colloques d'aucun fruit. Vn garnemẽt nommé Simon de May hostelain pres de Chastillon sur Loin estant prisonier pour ses brigandages avoit esté pratiqué par le Prince d'Amnale Frere du Duc de Guise, pour agueter l'Admiral quãd il iroit à la chasse, & pour avance luy fut baillé cent escus & un cheval d'Espagne, surquoy, & à cause de ses meurtres & volleries se voyãt convaincu, il commenca d'accuser l'Admiral & quelques autres, comme s'ils eussent fait complot ensamble & luy eussent promis grandes mercedes pour tüer la Roine Mere. Mais les Conseilliers Deputéz à l'Instruction de son proces, ayans aussi tost senti l'infection d'une telle calomnie, & cognu que remuant cest affaire (ce qu'il convenoit neantmoins) il y en auroit du costé de la maison de Guise bien des plus empeschés, que celle de Chastillon, laisserent ceste accusation, & ayans averé contre de May ses brigandages le firent rompre sur la roüe, Les affaires de France demeurent en l'estat que dessus iusques en l'esté 1567. que le Duc d'Alve entre au Pays bas duquel nous parlerons maintenant, & finirons par son advenement le neufiesme livre de ceste Chronique.

L

## FERNANDE ALVARES DE TOLEDO DVC D'ALVE LIEVTENANT GOVVERNEVR ET CAPITAINE GENERAL.




FERDINANDVS A TOLEDO DVX ALVA MAR: CORIÆ GVBERNAT: ET CAPITA: GENER BELGICÆ.

*POVR domter les Belgeois, qu'on cryoit heretiques*
*Et rebelles au Roy, i'ay mis toutes pratiques*
*En œvre que i'ay peu, par toute cruauté*
*Par tout acte felon, par fraude, & lacheté.*
*Ie leur ay fait bastir des fortes Citadelles*
*Servãs à retenir en bride ces rebelles.*
*I'ay fait Egmont & Horne à Brusselles mourir,*
*Sans qu'Ame les ozat onc venir secourir,*
*Sur tous biens en destail i'ordonnay des dixiesmes*
*Et sur le fond terrier cẽtiesmes & vingtiesmes.*
*Mais quand i'eus le Pays en desordre broüillé,*
*Par ma coulpe mon Roy en resta despoüillé.*

*LE Duc d'Alve arrivé au Pays bas pour dresser son gouvernement, establit un conseil des troubles, auquel il dōne puissance absolue, reduisant les Pays bas en piteux estat. Il s'asseure de la ville de Gand. Le Comte de Horne abusé par le Comte d'Egmont, sont tous deux prisonniers. Le Duc d'Alve fait bastir le Chasteau d'Anvers, où il planta son effigie par trop superbe. Le Roy d'Espagne envoye le Comte d'Aremberghe en France au secours des Catholiques. Lettres interceptées d'extirper par tout le monde les Protestans: sur quoy les Francois tindrent divers conseils. Bataille de St. Denis où le Conestable fut blessé dont il mourut. Le Duc d'Alve procede par commission de prinse de corps contre le Prince d'Orange, à laquelle ledit Sr. Prince respond. Articles conceus par l'Inquisition d'Espagne pour ruiner les Pays bas: leur sentence sur iceux confirmée par le Roy. Entreprise pour attrapper le Duc d'Alve. Premiere iustiffications ou Apologie du Prince d'Orange contre la citation du Duc. Samblables Iustifications du Comte de Hoochstraten: Argent du Duc d'Alve arresté en Allemagne. Mort de la Roine, & Prince d'Espagne: Requeste du Prince d'Orange à l'Empereur. Le Comte Lodovic frere du Prince entre avec armée en Frise. Defaite des Srs. de Villers & de Cocquevil- le: Estat des affaires en France. Le Comte d'Aremberghe tué & les Espagnols deffaicts en Frise par le Comte Lodovic. Les enfans de Batenbourg & autres executés a Brusselles, & tost apres les Comtes d'Egmondt & de Horne. Le Comte Lodovic assiege la ville de Groeningen, se retire, est deffait à Gemminghen, & se sauve: Estat des affaires en France. Armée du Prince d'Orange pour descendre au Pays bas: le Duc d'Alve le voulant empescher se campe à dos de Maestricht. ceste armée du Prince se dissippe sans rien faire, luy & son frere se ioignent au Duc des deux Ponts. Le Duc d'Alve cherche querelle contre la Roine d'Angleterre, que le Pape tache de troubler. Le Comte de Mansseldt au secours des Catholiques en France. Les Grenadins revoltés & domtés. Le Prince de Condé prisonier meurtri: le Sr. Dandelot empoisonné. Armée d'Allemagne en France: Deffaite de Moncontour. Cruelle perfidie du Comte de Lodron. Pardon general du Duc d'Alve. Le Roy d'Espagne espouse sa niepce fille de l'Empereur. Requeste des Princes & Estats d'Allemagne à l'Empereur. Le Duc d'Alve se vante d'avoir cōquis les Pays bas, dōt se fait un livre imprimé. L'Isle de Cypre gagnee par le Turc sur les Venetiens. Armée de l'Vnion saincte contre le Turc, & sa defaite à Lepantho: Collecte du dixiesme denier à laquelle Brusselle s'oppose, & ce pendant l'Isle de la Bryele surprinse dont s'ensuyvirent les seconds troubles au Pays bas. Mons en Henaut surprise, par le Comte Lodovic: Seconde armée du Prince d'Orange: Aspre guerre entre les Protestās Hollādois & Zeelandois contre les Espagnols. Le Duc de Medina Celi eschappe de belle. Deffaitte du Sr. de Ienlis venāt au secours de Mons. le Prince & le Duc d'Alve avec leurs armées à la teste l'un de l'autre pres de Mons sans se rien faire, tant que le Prince ayant cassé son armée, vint en Hollande, y estant appellé par les Estats dudit Pays, & de Zeelande: Et tost apres Mons rendüe au Duc d'Alve, qui de la en avāt fait cruelle & tyrannique guerre par tout le Pays bas, saccage Malines, Zutphen Naerden & autres villes. Assiege Haerlem d'un long siege avec grand perte, qui finalement se rend à la mercy de la barbarie Espagnolle. Succinte descriptiō de l'Estat en Frāce en l'ā 1572. touchāt le massacre de Paris & autres de ceux de la Religion: Les Zeelandois font aspre guerre aux Espagnols sur mer. Middelbourg assiegée, le Sr. de Battenbourg & ses trouppes pensans secourir Harlem deffaicts, luy tué. Le Duc assiege la ville d'Alcmar, qui tient bon, dont l'Espagnol avec honte & perte est finalement contrainct lever le siege. Rameken assiegé & rendu au Prince d'Orange: le Duc Casimire & son frere brusient les poudres du Duc d'Alve. La ville de Gheertruydenberghe surprinse par le Prince. Le Duc d'Alve se voulant vēger des Frisons occidentaux entre lesquels sont ceux d'Alcmar, de Horne, Enchuysen, Medemblÿck & autres: son armée de mer y est defaitte & le Comte de Bossu son Admiral prisonnier. Le Duc voulant vaincre en temporisant assiege la ville de Leyden. Venüe du Prince en Zeelande, où la guerre est aspre cōtre les Espagnols en mer, & cōtre la ville de Middelbourg qui tenoit pour le Roy. Le Duc d'Alve voyant ses malheureux succes ayant procure d'estre rapellé, se retire avec Dom Frederic son fils. Bref discours des affaires de France apres les massacres, le Duc d'Aniou frere du Roy de France, estant esleu, & demandé pour estre Roy de Pologne.*



E ROY d'Espagne craignāt q̃ la Religion des Protestans du Pays bas ne s'accreut par trop, luy estant d'advis que la Ducesse de Parme sa Sœur bastarde, Gouvernante desdits Pays, n'estoit assez rigoreuse à les poursuyvre & persequter (combien que par ses dissimulations & menées ils fussent p elle desia tous domptés) & par ainsi que l'Inquisition d'Espagne, voire la Religion Romaine tomberoyent non seulemēt en mespris, mais en decadence, comme en Allemagne, Angleterre, Escosse, & allieurs: pour y remedier sans laisser la Religiō reformée cōvenir plus avant: y voulāt proceder à feu & à sāg, poursuyvāt le cōcept qui en avoit esté pourietté à l'ētre-veüe de Bayonne, n'ayant egard aux previleges du Pays, par luy tāt solēnellemēt iurés à sa ioyeuse ētrée, qui n'admettēt aucū Gouverneur estranger, duquel sermēt il s'estoit fait dispēsér p le Pape: ēvoia au Gouvernemēt disdits Pays Dom Fernādes Alvares de Toledo Duc d'Alve, Chevalier de l'Ordre, Espagnol, ēnemy mortel des Srs & de la Noblesse, diceux Pays, dont il le fit son Lieutenāt, Gouverneur & Capitaine general: luy adoignāt pour Mareschal de sō armée un Chiapin Vitelli gentilhōme Italiē, & Gabriel Serbellō pour Maistre de sō artillerie. Le Duc ayāt receu sa Cōmissiō partit de Barcelone au mois de May 1567. avec sō armée arrivant tost apres à Genua. Le Roy avoit auparavāt mandé à tous ses Colonels & Capitaines des Tierces de Naples, de Sicille, & de Lōbardie (qu'ils refirēt de bisoignes) de se trouver avec leurs cōpagnies au Milanois, cōme ils firēt. Le Duc d'Alve estoit alors agité d'une fiebure, parquoy luy convint y faire quelq̃ seiour, pēdāt lequel gēs de guerre luy vindrēt de tous costés, avec lesquels il marcha par la Savoye, & entra en la Duche de Bourgogne, avec 8000. Espagnols, 7000. Savoyars, & mille chevaux legers: de là passant par Lorraine, vint en Luxebourg, où il trouva le Cōte Albert de Lodrō avec 3000. *Arrivée du Duc d'Alve au Pays bas.* hōmes de pied Allemans, Grisons, & Suisses, & 300. chevaux qu'il retint au service de son Roy. Avec toutes lesquelles trouppes il entra sans aucū empeschemēt en Brabāt, & vint *Aveuglissement du Cōte d'Egmont.* à Brusselles. Le Cōte d'Egmōd & q̃lques autres Srs pour faire les bons valets allerēt au devāt luy, pour le recevoir & dire la biē-venüe. Le Cōte luy fit present de deux beaux chevaux de grād prys, dōt il ne fit pas grād cas, caressāt ledit Cōte & les autres asses froidement, tenant contenance morne, & gravité plus que Royale: Ce q̃ devoit biē dōner à pēser ausdits Seigneurs, & principalement audit d'Egmont, s'il n'eut esté aveugli des belles promesses du Roy, & de l'ētretenemēt

de la Duceſſe Gouvernante: n'ayant ny le remors de ſa conſcience, ny les bons advertiſſemens qui luy eſtoyent faits iournellement (principalement celuy que le Prince d'Orange luy fit en prenant congé de luy, que nous avons dit cy devant) ny meſmes aucuns ſiniſtres preſages auparavant avenus, & qui depuis ont eſté plus exactement remarqués, ne ſceurent onc tant gagner ſur luy que de balancer la meſure de ce qui eſtoit ſervice & merite, au contrepois de ce que les Eſpagnols eſtimoyent non ſeulement pour deſſervice & deſmerite, mais à grand crime de leze Maieſté. Et combien que depuis ſon deſbendage des autres Princes & Seigneurs à leur derniere aſſamblée en Denremonde, il ſe vyd de là en avant par aucuns de ſes haineurs, calomniateurs du fait des Nobles, & autres ſuppoſts des Eſpagnols, regarder des travers avec un ie ne ſcay quel murmure entre les dents : meſmement qu'il n'avoit plus le viſage accouſtumé de la Duceſſe, ny de ſes mignons, deſquels auparavant il ſouloit eſtre tant craint, honoré, & reſpecté, & qu'il cognoiſſoit aſſes que ſon authorité s'en alloit ainſi diminuée depuis la retraicte dudit Sr Prince & de ſes freres, du Comte de Hoochſtrate, du Sr de Brederode, & de tant d'autres. Et qu'apres la prinſe de Valenciennes (au ſiege de laquelle il n'eut credit ny commandement quelconque) s'il eut mieux voulu adviſer à ſon cas, il eſtoit encore temps aſſes de remedier au malheur, & à ce grand deſaſtre qui le menaſſoit, par un redreſſement de l'union & rappel deſdits Seigneurs & Nobles (que la Duceſſe, le Preſident Viglius & Cardinal de Granvelle craignoyent comme le foudre, ayant le deſbendage dudit d'Egmont eſté la ſeule cauſe de leur victoire & triomphe des Nobles & du Peuple) pour avec leurs forces de main commune repouſſer le Duc d'Alve à ſa premiere abordée, ou le faire fleſtrir en herbe, ſans le laiſſer croiſtre ſi avant, ce qui eſtoit ayſé à faire, à quoy il ne faloit que haulcer le doigt, & s'euſſent veuz incontinent ſecondés de toutes parts, avec ce qu'il eſtoit General de toute l'Infanterie des Pays bas, & avoit le plus grand credit de tous ſur l'autre gendarmerie. Et que d'Allemagne, ny des Proteſtans de France, ſecours ne leur eut pas manqué. Ce neantmoins ſoit que les fatales deſtinées (que ie ne cognoy autres que la ſeule providence de Dieu) l'acheminaſſent à un eſtourdiſſement abruti, & aveugliſſement à ſa perdition & à la totale ruine & deſolation de ſa maiſon : ſoit que Dieu puniſſeur de nos offenſes iuſtement irrité contre ces Provinces, pour la licence effrenée qu'elles s'eſtoyent deſia attribuées, à tous vices, voluptés, & meſchancetés depuis qu'elles avoyent commencé à gouſter les fruicts de la paix, qu'apres ſi longues, ſanglantes, & devorantes guerres contre les Francois, Dieu leur avoit donnée l'an 1559. Soit qu'Egmont n'ayt point rendu à Dieu ſeul l'honneur de ces deux belles victoires de St Quentin, & de Gravelingues, s'en eſtant ſouvent bravé trop plus qu'il n'eut appartenu au meſpris de ceux ſur leſquels il les avoit obtenües; ſans iuger que Dieu eſtoit celuy qui donnoit ces victoires, & que les hommes ne ſont que ſes inſtrumens : On ne ſceut iamais luy perſuader de penſer autrement à ſes affaires, ſoit par une retraitte, comme le Prince & autres avoyent fait, ſoit par tenir bon, & redreſſer l'union pour repouſſer le Duc: Et ne s'é ſceut onc appercevoir qu'apres qu'il fut attrappé aux filets, comme nous dirons incontinent.

Or donc le Duc d'Alve eſtant arrivé le 28. iour d'Aouſt à Bruxelles, exhiba à la Duceſſe de Parme le pouvoir & la commiſſion qu'il eut du Roy. Elle l'ayant veüe eſcrivit à ſa Mate. la pryant luy donner congé de ſe retirer vers le Duc de Parme ſon Mary: & ce pendant informoit le Duc d'Alve de tout l'eſtat du Pays bas, & luy donnoit inſtruction à quels Seigneurs du Pays il ſe devoit fyer, & s'en ſervir, & auſquels non. Le congé venu d'Eſpagne elle partit des Pays bas le dixieſme d'Apuril 1568. regrettée d'aucuns, & d'aucuns non.

*Commencement du gouvernement tyrannique du Duc d'Alve.* Le Duc eſtãt en plaine poſſeſſiõ de ſon gouvernement, munit tout autant qu'il peut de villes & chaſteaux des Pays bas, de garniſõs Eſpagnolles, & d'autres eſtrangeres. Ce fait il publia force placcarts rigoreux & ſanglants, meſme l'Inquiſition d'Eſpagne, qu'il voulut eſtre pratiquée, entretenüe, & obſervée à toutes fins en tous ſes poincts. Et pour tant mieux parvenir à ſes attaintes, il eſtablit un Conſeil ſanguinaire (qu'on appelloit le Conſeil des troubles) duquel il fit Preſident un certain Vergas Eſpagnol homme de ſon humeur, au reſte ignorant & pernicieux. *Conſeyl des troubles de puiſſance abſolue.* Auquel Cõſeil fut dõnée toute puiſſance abſolute de iuger en dernier reſſort, toutes perſonnes de quelque qualité ou condition qu'ils feuſſent, accuſées du fait des alterations paſſées. Il changea & renouvella en pluſieurs lieux les Magiſtrats & Officiers de Iuſtice, y commettant en leur place des gens à ſa poſte. Ayant ainſi bien baſti ſon cas, il commenca à empriſonner toutes ſortes de gens, à cauſe des troubles paſſés, beaucoup plus que la Gouvernante n'avoit fait (qui n'avoit qu'eſbau-

qu'esbauché l'ouvrage) les faisant executer de toutes sortes de supplices & tourmens, suyvant la teneur des placcarts. Ce que voyans plusieurs intimidés de telles cruautés, se retirerent hors du Pays & choisirent un exil volontaire : lesquels il fit appeller au ban, & s'il ne comparoissoyent pour respondre à leurs accusations, & se iustiffier, il faisoit confisquer generalement tous leurs biens: Nonobstant que de prime abordée il fit courir un bruit, que le Roy envoyeroit un pardon & abolition generale, de tout ce qui s'estoit passé durant lesdicts troubles au preiudice de la Religion Romaine, & de sa Ma^te. Mais cela ne servoit que d'une vraye attrappe, pour amuser & endormir ceux qui autrement eussent eu envie de se retirer.

*Piteux estat des Pays bas.* Le Conseil des troubles estant bien estabIi, ne fut pas long temps oysif, mais commenca aussi tost à proceder par apprehentions, executions, confiscations, & banissemens des personnes, non seulement convaincües, mais accusees seulement ou taxées du fait des troubles & de la Religion : fit rebaptiser les enfans qui avoyent esté baptises aux presches, remarier à l'Eglise Romaine ceux qui avoyét este espouses par les Ministres, non sans abiuration, & grandes mulctes & amendes, tant corporelles que pecuniaires. Ceux qui sous ceste vaine esperance de pardon & abolition generale, retournerent chez eux, furent aprehendés & executés, les uns par le feu, par l'eau, par la corde, par la fosse, par l'espée, & par autres diverses manieres de mort & supplices. Bref par tout le Pays bas ne par oissoyent qui gibets, roües, estaches, & trespitoiables spectacles, accompagnés des larmes & pleurs des povres vefues & orphelins, lesquels estans privés de leurs peres, & maris, apres la confiscation de tous leurs biens, estoyent chasses à toutes aventures: les vefues en desespoir, les fils à tenir les bois, & brigandages, & les filles à la puterie, & povre vie. Ce Conseil des troubles fit publier un placcart de par le Roy, que tous pretendans droit & action sur les biens des executés & bannis, l'auroyent à denoncer & venir demander, endedens demy an, par requeste ou libelle conventionnel, à paine de perdre le fruit de leurs actions. Deffendant à tous debteurs, de ne payer à nuls, tants prisonniers, absents que refugiés, ny à leurs vefues, enfans, ny ayans cause, à paine de payer deux fois. Et que tous fussent responsables audit Conseil : sans qu'en ce regard nuls Iuges du Pays en peussent cognoistre, ayans ceux dudit Conseil leurs Commissaires & Receveurs en chacun quartier desdites Provinces, pour entendre aux annotations & saisissemens, des biens confisqués par leur sentence, & pour les recevoir & manier: y ayans aussi erigé une Chambre des confiscations.

Le Duc d'Alve pour sa plus grande asseurance, dez le commencement de Septembre osta les clefs au Magistrat de la ville de Gand, remettant ladite ville sous la garde du Colonel Alphonse Espaignol. *Le Duc s'asseure de la ville de Gand* Les Gantois s'en plaignirent au Comte d'Egmont Gouverneur de Flandre, lequel le remonstra au Duc, qui ne luy donna autre responce, que ce qui avoit esté fait, estoit pour le service de sa Maieste.

Les Estats generaux du Pays bas estans assamblez au 14. dudict mois de Septembre en la ville de Brusselles pour voir la Commission & pouvoir du Duc: Il manda les Comtes d'Egmont & de Horne se trouver en Court, pour leur cómuniquer quelques affaires, concernans le service de sa Maieste, au fait de quelques nouvelles forteresses qu'il designoit pour la conservation du Pays. *Les Comtes d'Egmont & de Hornes prisonniers.* Le Comte de Hornes n'y alloit pas volontiers, mais sur ce que Egmont luy avoit mandé qu'il vint hardiment, & qu'il l'asseuroit qu'il n'auroit pas pire traictement que luy, il y alla. Estans lesdits deux Seigneurs venus en Court le 19^e dudit mois, on les fit retirer en une chambre à part, leur disant que le Duc viendroit parler à eux: Où Dom Frederic de Toledo & plusieurs Espagnols armés entrerent, & leur fut commandé de quitter leurs espées, & de se rendre prisonniers de par le Roy : Et nonobstant leurs protestations, qu'ils n'estoyét tenus, de les remettre à personne qu'ez mains du Roy propre, elles leur furent ostées, & eux baillés en garde au Capitaine Iulien Romero. *Le Comte Charles de Mansfelt se sauve.* Depuis le Duc d'Alve les envoya tous deux prisonniers sous la garde & conduite de trois mille hommes tant de pied que de cheval au Chasteau de Gand. Le Comte Charles de Mansfeldt estoit pareillement en Court quand lesdits deux Seigneurs furent prisonniers: mais le Pere l'envoya advertir de se retirer, craignant qu'il ne luy en advint tout autant, par ce qu'il avoit esté un des soussignés à la requeste des Nobles.

Et en ce temps mesme fut fait prisonnier M. Antoine de Stralen Bourgmaistre de la ville d'Anvers, par le Comte de Lodron, qui quant & quant fit saisir, annotter, & seeller tous ses biens : le mesme fut fait à Ieã de Casebroot S^r de Backerseel, superintendent des affaires ou premier Conseiller du Cõte d'Egmont, par le Prevost

 Spelle

Spelles & mené à la prison sur la porte de Couvvenberghe à Brusselles, mais son secretaire trouva moyen de se sauver.

Le Duc d'Alve commanda au Comte d'Egmont estant prisonier d'escrire à celuy qui estoit son Lieutenant & Gouverneur du Chasteau de Gand, qu'à lettre veüe, il eut à en sortir avec ses garnisons & mortes-payes, & y laisser entrer le Capitaine Salinas avec ses Espagnols comme il fut fait. Tant d'emprisonnemens des grands & petits (dont le bruict vola incontinent par tous les Pays bas) executions & cruautés de toutes sortes de supplices, esmeurent plusieurs (encore qu'ils ne se sentissent en rien coulpables) de se retirer en Angleterre, Allemagne, Oostlande & autres lieux, où bon leur sambloit, abandonnans leurs maisons, & Patrie pour vivre en seureté & liberté de leurs consciences arriere de la crainte des tyrans.

*Feu de mesmes & la poudre à Malines.*

Comme apres tous ces exploits & emprisonnemens, le Duc d'Alve estoit en chemin pour aller de Brusselles en Anvers, passant par Malines, le feu s'esprint en la tour des poudres, qui fit grand dommage dedans & dehors la ville. Car l'impetuosité de ce foudre fut si grande, que la ville de Louvain distant à quatre lieües de là en trambla toute : toutefois le Duc ne s'en esmeut en rien. Ains le 24.e de Decembre ietta les premiers fondemens de la plus superbe Citadelle qui fut en Europe, du costé d'un fauxbourg nommé le Kyel en la ville d'Anvers, le long de la riviere sous le dessein & invention de son Ingeniaire Pachiotto Savoyart, ferme de cinq puissans ravelins, garanti chacun de son cavalier, ausquels il donna des noms tirés du sien, & de sa famille, car le premier s'appelloit de bolevers du Duc, le second Toledo, le troisiesme Ferdinando, le quatriesme Toledano, & le cinquiesme du nom de l'Ingeniaire Pachiotto. Auquel ouvrage il entretint deux mille ouvriers, tant maçons que fossoyeurs, tant qu'il fut du tout achevé, avec ses contre-scharpes, & parapets, le tout bien revestu de pierres de tailles & de massonnerie de briques. Pour le bastiment de laquelle Citadelle le Duc obtint du grand Conseil de la ville d'Anvers la somme de quatre cent mille florins & plus, qui se receuillerent sur certaine imposition d'un centiesme denier, de deux vingtiesmes, & de deux dixiesmes, de tous heritages & immeubles assis au territoire & iurisdiction de ladite ville d'Anvers.

*Bastiment du Chasteau d'Anvers.*

*Ceux d'Anvers payent les verges pour les Chastier.*

*Superbe effigie du Duc d'Alve.*

Ceste Citadelle achevée le Duc d'Alve fit planter au milieu de la place d'allarme d'icelle son effigie iettée en bronze, marchant d'un pied sur quelques personnages, comme representans les Nobles & Estats du Pays, fort industrieusement elabourée par l'artifice d'un Iaques Iongelinck excellent statutaire. Au pedental de laquelle y avoit engravé *Ferdinando Alvares de Toledo Alba Duci, Philippi. 2 Hispan. Regis apud Belgas Praefecto, quod extincta seditione, rebellibus pulsis, religione procurata, Iustitia culta: Provincias pace firmarit, Regis optimi fidelissimo ministro positum.* Et plus bas, *Iongelingi opus ex aere captivo.* pour ce que ceste statue fut iettée du metal de quelques artilleries qu'il avoit gagnées sur ses ennemis. Ceste superbe piece ne fut pas plantée iusqu es à l'ā 1571. & depuis ostée comme trop prophane, par le grand Commandeur Gouverneur desdicts Pays apres le Duc d'Alve.

Apres que le Duc d'Alve eut si bien affermy, tout son cas qu'il luy sambloit que dedens le Pays il n'avoit à craindre de nuls ennemis, & partant n'avoit que faire de tant de gendarmerie, il envoya par la charge du Roy son Maistre, au secours de ceux de Guise en France, contre les Princes & Protestans du Royaume, le Comte d'Aremberghe avec douze cens lances, & deux mille hommes de pied, entre lesquels y avoit plusieurs gentilshommes qui avoyent signé la requeste des Nobles de l'an 1566. qui y allerent à leurs despens. Or la Roine Mere & son conseil soubs le pretexte du passage du Duc d'Alve avec ses trouppes d'Italie vers les Pais bas, avoit fait courir un bruit sourd, qu'il estoit à craindre, que l'Espagnol, feignant venir pardeca, ne voulut attenter sur la France & pourtant hasta une levée de six mille Suisses, comme pour garder les frontieres de Savoye & de Bourgogne, par où le Duc devoit passer : mais on les fit entrer aussi tost bien avant en France.

*Le Cõte d'Aremberge envoyé avec trouppes en France.*

Le Prince de Condé, l'Admiral & autres Seigneurs Protestans, se ramentevans tout le passé depuis l'Edit de pacification, & voyans que l'on faisoit avancer les Suisses, encore que le Duc d'Alve fut entré au Pays bas, s'assamblerent en petit nombre. Là furent mises en avant les lettres interceptes, envoyées de Rome & d'Espagne, où les desseins d'exterminer ceux de la Religion en mesme temps estoyent descrits bien amplement. En peu de temps furent tenus trois conseils, où se trouverent dix ou douze des plus signallés Gentilshommes de la Religion, pour deliberer sur les occurrences presentes, & chercher des expedients legitimes & honnestes, pour s'esseurer entre tant de frayeurs, sans venir aux derniers les opini ons furēt diverses remedes. Les deux premiers neant-

*Conseils divers des Prostans François.*

neantmoins plus par le conseil de l'Admiral que de nul autre, chacun fut prié d'avoir encore patience, & qu'é affaires de telle consequence, & qui attiroyent tant de miseres, on devoit plustost se laisser entrainer par la necessité, qu'y courir par la promptitude de la volonté, & qu'en bref on verroit plus cler. Mais au dernier conseil, l'on s'eschauffa d'avantage, car entre les maux passez & les perils iminês, y avoit differéce ceux de la Religiō estans menacés tout ouvertemēt p les villes & Provinces, qu'ils ne leveroyent plus gueres la teste si haut, & que leur fin approchoit : l'on receut nouveaux advis de divers endroits, & notamment le Prince & l'Admiral affermerent avoir esté expressément advertis, par un personage de la Court tresaffectionné à ceux de la Religion, qu'il s'estoit là tenu un conseil secret, où avoit esté resolu de se saisir d'eux, pour faire mourir l'un, & garder l'autre prisonier, mettre au mesme temps deux mille Suisses à Paris, deux mille à Orleans, le reste à Poitiers, puis casser l'Edit de pacifficacation, & en faire un nouveau tout contraire. Il y eut bien de la dispute alors : car sur ce que les uns monstroyent qu'il faloit promptement se resoudre à une necessaire defensive, attendu que les forces estrangeres marchoyent ouvertement, à la ruine de tous ceux de la Religion dedens le Royaume : quelques autres plus froids remonstroyent, encore qu'ils apperceussent le feu ia allumé, si ne voioyent ils point d'eau pour l'esteindre. Car si nous voulons (disoyent ils) avoir recours (comme on avoit eu infinies fois au paravant) aux remonstrances, il est tout clair qu'elles servent plus à irriter ceux à qui on les fait, que de remedes. Si aussi nous levons les armes, encore que ce soit pour une tresiuste, necessaire, & urgente defensive: de combien de vituperes, calomnies, & maledictions serons nous couverts par ceux qui nous imputeront (quoy qu'à tort) la coulpe des miseres qui s'ensuyvront: ne pouvans descharger leur cholere sur nous, la deschargeront sur noz povres familles, demeurées esparses en divers lieux. Mais puis que de plusieurs maux inevitables on doit tousiours choisir les moindres, il y auroit encore moins de mal d'endurer les violences des ennemis, que commencer sur eux, & se rendre coulpable d'une agression publique & generale. Le S^r d'Andelot ayant remonstré là dessus la necessité de leur defensive, dit entre autres parolles.

*Brave responce & resolution du Sr. d'Andelot.*

Si vous attendez que soyons bannis en »pays estranges, liés dans les prisons, cou»rus à force du peuple, mesprisés des gens »de guerre, & condampnés par l'authori»té des grands (comme nous n'en som»mes pas loing) que nous aura servi no»stre patience & humilité passée? que nous »proufitera alors nostre innocence ? à »qui nous plaindrons nous? Mais qui est-ce »qui voudra seulement nous ouyr ? Il »est temps de nous desabuser, & de recou»vrir à la defensive, qui n'est pas moins »iuste que necessaire, & ne nous soucier »pas, si on dit que nous avons esté au»theurs de la guerre : Car ce sont ceux »là, qui par tant de manieres ont rom»pu les conventions, & pactions publi»ques, & qui ont ietté iusques dans noz »entrailles six mille soldats estrangers, »qui par effect nous l'ont desia declarée. »Que si nous leur donnons encore cest »advantage, de frapper les premiers, nostre »mal sera sans remede.

La resolution prise de se mettre sur une prompte defensive, il y eut divers advis sur les moyens de l'execution. En fin on conclud de prendre les armes, & à ce commencement de guerre observer quatre choses. La premiere de s'emparer de peu de villes, mais d'importance. La seconde de composer une bonne armée. La troisiesme de deffaire les Suisses, par la faveur desquels les Catholiques seroyent tousiours maistres de la campagne. La quatriesme d'essayer de chasser le Cardinal de Lorraine loing de la Court, pour ce que plusieurs imaginoyent que c'estoyt luy, qui sollicitoit continuellement le Roy, à ruiner tous ceux de la Religion. On proposa encore de grandes difficultés sur les deux derniers points. Car il fut dit que le Cardinal & les Suisses marchoyent tousiours avec le Roy, qu'attacquant les uns, & voulant intimider l'autre, on diroit que l'entreprise auroit esté faite contre la Maiesté Royale, & non contre autruy : toutefois elles furent vuydées par ceste replique: C'est que l'evenement descouvriroit quelles seroyent les intentions du Prince & de ses associés, comme l'evenement rendit tesmoignage de celles du Roy Charles VII. estant encore Daulphin, qu'il n'avoit levé les armes ny contre son Pere, ny contre le Royaume. D'avantage qu'on sçavoit biē que les François en corps, onc n'avoyent attenté contre la personne de leur Prince. Finalement si ce premier succez estoit favorable, qu'il pourroit retrencher le cours d'une longue & ruineuse guerre, entant qu'il y auroit moyen de faire entendre au Roy la verité des affaires qu'on luy desguisoit, dont s'en pourroit ensuyvre la confirmation des Edicts, mesmement quand ceux qui s'armoyēt pour prevenir, se sentiroyent prevenus.

Telle fut la resolution que prindrent ces Seigneurs & Gētilshommes, qui se trou-

uerent lors aupres du Prince, lesquels, selon que dit le S[r] de la Noüe en ses discours, combien qu'ils fussent doüés de grande experience, savoir, valeur, & prudence, si est ce que ce qu'ils avoyent si diligemment examiné & tant bié pourietté, se trouva quand l'on vint aux effects merveilleusement esloigné de leur attente : & d'autres choses ausquelles ils n'avoyent quasi point pensé, pour les tenir trop seures, ou difficiles, se tournerent en leur benefice, dont bien leur print. Ce qui monstre que les bonnes deliberations, ne sont pas tousiours suyvies de bon succes, & que l'accomplissement de noz œuvres ne gist pas tant en l'humaine proposition, qu'en la Divine disposition.

*Le Prince & l'Admiral vont en Court.*

Quelque temps avant que se resoudre à ceste necessité, comme les Suisses avancoyent chemin, le Prince puis l'Admiral firent un voiage en Court, où ils remonstrerent l'un apres l'autre au Roy, à sa Mere, & au Conseil, qu'il n'y avoit nulle iuste occasion ny raison de ceste levée & introduction de six mille Suisses dedans le Royaume: si d'aventure on ne pretendoit de les employer pour la ruine de ceux de la Religion, qui estoyent encore en plus grand nombre que l'on ne pensoit pas: que la guerre passée en avoit fait l'espreuve, & que si leurs ennemis entreprenoiët autre chose qu'à poinct, ils se tiendroyent sur leurs gardes, & ne se lairroyent pas esgorger par les brigands & perturbateurs du repos public. Sur ce ils supplierent treshumblement le Roy d'avoir compassion de tant de familles honnestes, & de tout son Royaume. Mais ils furent rebutés & indignement traittés: mesmes le Prince s'y trouva une fois en tresgrand danger de sa vie, les Courtisans luy ayans apposté le Duc d'Aniou Frere du Roy, qui luy dressa soudain une brusque querelle, ne cherchant qu'à luy faire un mauvais parti: le Prince sage & eloquent, seut respondre si a propos aux questions, & plaintes violentes de celuy qu'il devoit respecter, & qui estoit environné lors de gens prests à frapper, que ce piege fut rompu, dont il eschappa, & depuis n'aprocha plus la Court.

*Acheminement des entreprises du Prince pour sa deffense.*

Pour revenir au succés de l'entreprise du Prince & des siens : forcés par la necessité, ou de s'exposer à la cruelle resolution des ennemis du repos de la France, ou de s'enfuïr hors du Royaume, & abandonner tant de milliers de familles au glaive des massacreurs. Quant au premier poinct on delibera de surprendre seulement trois villes Lyon, Thoulouse, & Tours fort commodes pour la guerre. Mais les desseins q̃ firent sur icelles ceux qui prindrent la charge de s'en saisir, ne succederent pas, trop de gens, & de petite experience & suffisance en telles matieres, ayans eu communication de ce qui se devoit executer, tandis qu'ils estoyent en leurs comptoirs ou sur leurs licts. Pour le regard d'estre forts en campagne, ceux de la Religion ne furent au cõmencemēt pas plus forts q̃ les Catholiques Mais six semaines apres la prise des armes sur la fin de Septēbre, les Catholiq̃s se trouverent plus puissans, tellement qu'ils contraignirent le Prince & l'Admiral d'aller au refuge aux Allemans, que le Duc Iean Casimire leur amena. L'execution des Suisses succeda aussi tresmal, pour ce que ce dessein fut descouvert quelques iours au paravant, & que les forces qui se devoyent trouver à iour & lieu nommé, fallirent. Le Cardinal de Lorraine se sauva de vistesse hors de la Court : mais il ne laissa d'y avoir son credit accoustumé, & d'y faire autant ou plus absent, qu'en presence. Au contraire le Prince & les siens tomberent en une tresgrande difficulté: c'est qu'ils provoquerent la cholere & haine du Roy contre eux, pour ce qu'à leur occasion, il fut contrainct se retirer de Meaux à Paris avec frayeur, encore qu'il fut au milieu de six mille Suisses, & eut de la cavallerie en bon nombre: le Prince n'ayant, lors qu'il en approcha avec les siens, sinon de quatre à cinq cens chevaux ou environ. Neantmoins on crya tant aux oreilles du Roy, que c'estoit à sa personne que telles gens attendoyēt, que depuis il leur garda tousiours une arriere pensée.

C'este entrée de guerre ayant esté peu heureuse pour le Prince & les siens, d'autres effects recompenserent les premiers defaults : mais plus par les mouvemens de quelques gentilshommes particuliers, & disposition d'aucuns habitans des villes, que par grandes deliberations precedētes: dõt s'ensuyvit que les Protestans s'emparerent d'Orleans, Auxerre, Soissons, & de quelques autres. L'universelle prinse des armes en mesme iour par le Prince & les siens, estonna un peu ceux du parti contraire: item de ce qu'avec si peu de cavallerie il approcha des six mille Suisses, qu'il eut chargés entre Meaux & Paris, voire deffaits, si les harquebusiers à cheval qu'il attendoit se fussent trouvez à poinct nommé, & s'il eut esté renforcé de cent cinquante chevaux de Picardie qu'arriverent quelques heures trop tard. Le Prince nozant s'aventurer à une charge generale dãs ce gros de Suisses qui sambloit une Forest, y ayant trop de hazard, & trop peu d'avantage pour luy & ses trouppes , s'en alla ietter dedans la ville de Sainct Denis, avec ce peu de gens qu'il avoit, où arriverent quelques autres à la fille: Tellemēt qu'ē peu de iours s'y trouverent deux mille chevaux, & quatre mille harquebusiers, qui tost apres furent partis

partis: Le Sr d'Andelot envoyé avec cinq cés chevaux vers Poissi & Pontoise pour incómoder Paris, qui tire ses vivres par les rivieres. Plusieurs compagnies d'infanterie allerent vers Argenteüil le Pont de Charenton & autres lieux voisins: Les autres trouppes survenantes furent envoyées partie au devant des forces de Guienne qui devoyent se rendre à Orleans, que le Sr de la Noüe avoit surpris: partie en autres endroits necessaires: tellement que le Prince & l'Amiral restés avec quelqes Srs & Gentilshomme à S. Denis S. Oüin, & Aubervillers, ne pouvoyent avoir avec eux gueres plus de huict cens chevaux, & douze cens harquebusiers. Le Conestable avoit dedans Paris plus de trois mille chevaux, douze mille homme de pied, & les six mille Suisses, artilerie, & equipage de guerre à commandement. Neantmoins il ne bougeoit, redoutant la resolüe hardiesse du Prince, & de sa suitte, lesquels saisissoyét par leur troupes esparses, tant par eau, que p terre les places sur les rivieres: au moyé de quoy les Parisiés nó accostumez à ieuner cómécoyét à se plaidre. Le Príce esperoit les cótra idre de venir aux mais: & ses forces estás unies s'il avoit le dess⁹ d'une iournée, amener ses ennemis à une plus asseurée pacification que la precedente: & s'il avoit du pire les places qu'il tenoit sur les rivieres de Marne & de Seine, accommoderoyent sa retraitte, attendant les Reyters, & les forces de Guienne. Le Conestable au contraire ayant fait recognoistre les forces & le logis du Príce, & de ceux qui l'accompagnoyent alors, fut d'advis de leur donner bataille, s'asseurát de les deffaite sans nulle ressource, attendu qu'outre ce qu'il avoit dix hommes contre un, il estoit muni d'artillerie, de picquiers asseurés, & avoit un champ de bataille relevé & bien accomodé pour ses trouppes & canons. To⁹ ces avátages népescherét point q le Prince & l'Amiral, Ieulis & autres chefs Protestans, ne les allassent assaillir. La bataille donnée le dixiesme iour de Novembre audit an 1567. dura pres de trois quarts d'heure, & la nuit separa les combatans. L'yssüe fut telle que les Protestans (qui s'estoyent avancéz plus d'un grand quart de lieüe, enfoncans de furie estrange leurs ennemis, las de frapper, & leurs chevaux harassés ou blessés, mesme celuy du Prince ayant esté tué entre ses iambes, & celuy de l'Admiral l'ayant emporté par deux fois au travers les plus espaisses trouppes adversaires, pour estre un cheval fort en bouche, & qui au commencement de la bataille avoit rompu sa gourmette, (sans toutefois que ces deux Chefs fussent offenséz en leurs personnes) furent contraincts de reculer, mais en se retirans au pas & en gros, l'Infanterie du Conestable fit peu pour la plus part: celle du Prince tresbien. La cavalerie de part & d'autre combatit resolument: le Conestable y fut blessé à mort, dont il deceda tost apres, ayant avant qu'expirer conseillé & prié la Roine de pacifier les troubles le plus promptemét qu'il seroit possible. Mais elle suivit autre conseil: dót elle & ses Fils ont eu loisir de se repentir, & y sont demeurés estouffés, devant de voir la fin de la fusée.

*Bataile de S. Denis le Prince vaincqueur.*

*Le Conestable blessé dót il meurt.*

Le Prince estimant que ses adversaires voudroyent revenir aux mains pour se revéger d'une poignée d'hómes, qui leur avoyét tenu pied de si pres, rappella promptement le Sr d'Andelot, lequel sur la minuict de ce mesme iour retourna à S. Denis. Bien print à ceux de Paris, qu'il ne revint plustost, car ils eussent eu bien plus forte partie. Apres un peu de repos les chefs Protestans resolurent qu'il estoit necessaire de rabatre aux Catholiques un peu de leur opinion qu'ils avoyent de leur avantage, en leur monstrant que ceux de la Religion avoyent du cœur, & les appelloyent à achever. Et pourtant ils mettent le lendemain aux champs leur petite armée bié deliberée, approchás les faux-bourgs de Paris, se treuvét là quelques heures en bataille rangée, bruslent un village & deux molins à la veüe des Parisiés, qui ne firent aucune sortie, estans occupés à enterrer leurs morts, à penser leurs blessez, recognoistre leur cornettes & compagnies, brief ne voulans rien hazarder cótre ceux qu'ils voyoyent renforcés, & si acharnés au combat. Mais le Prince voyant que la perte d'un hóme luy estoit plus que de cent de ses ennemis, qui se reforcoyét d'heure à autre, & que seiourner davantage si pres de Paris estoit la ruine de sa petite armée, fit descamper le lédemain, s'acheminans vers Montereau, où les forces amassées à Orleans & à Estampes se ioignirent. L'armée contraire, dont estoit general Henri Duc d'Aniou frere du Roy, ieune Prince lors aagé de seize ans accomplis, assisté d'un tresgrand nombre de Seigneurs, Gentishommes, & Capiteines, se mit incontinent à la queüe du Prince, cherchant occasion pour donner bataille. Les trouppes de Guiéne & Poictou pour les Protestás composées de 18 cornettes de cavallerie, & de trois regiments d'Infanterie, sous 27 enseignes prindrent le chemin de Dorat entre Limosin, & Lusignan, puis tirerent d'Orleans trois pieces d'artillerie, donc ils battirent & forcerent Pont sur yone prins d'assaut, & se iognirent lors à l'armée du Prince: tandis que le Duc d'Aumale s'acheminoit en Lorraine pour recuillir les forces de Iean Guillaume Duc de Saxe, du Marquis de Badé, & d'autres, & que le ieune Lansac marchoit vers l'Allemagne, pour divertir le secours que le Duc Iean Casimire amenoit aux Protestans Fráçois: avec ce que d'autre part le Comte d'Arenberghe se ioignit

nit avecq les trouppes du Pays bas (dont no⁹ avons n'agueres parlé) à l'armée du Duc d'Anjou. Ce nonobstant le Prince s'avāce vers la Lorraine, contraint ceux de Bray, & de Nogent sur Seine, à luy donner passage, & s'empare d'Espernay sur Marne, où il seiourne quelque peu, pour ramasser ses trouppes en un gros. Là fut attrappé le ieune Lāsac, comme il estoit en chemin pour la seconde fois en Allemagne : mais amené prisonnier au Prince, toute sa negociation s'en alla en fumée. Au mois de Decembre quelques propos ayās esté avācés pour la paix, il y eut des suspentiōs d'armes, faites pour deux ou trois iours chacune, afin de mieux conferer (disoit on) des poincts mis en avāt. L'une fut pres de Mōtereau, & l'autre fut pres de Chalons: mais la derniere cuida estre tresdommageable, d'autant que le Prince se fiant éz promesses de ses ennemis iurés, s'arresta en un logis fort escarté, pendant que leur armée s'aprochoit. Et sans une entreprinse que fit le Comte de Brisac, ieune Seigneur de naturel violent, & grand mignon du Duc d'Aniou, sur quelques cōpagnies d'Argolets des Capiteines Blois, Blosset, & Clery, qui furét lors mises en route, le Prince qui pensoit encore avoir deux iours de terme, ne bougeant de ce logis, estoit investi, & en manifeste danger. Mais la temerité de Brissac le sauva, & (comme on dit) malheur fut bon à quelque chose. Le Prince voyāt le tort que ses ennemis avoyét fait à leur reputation, pensans l'endōmager, conclud qu'il ne falloit plus se fier à leurs parolles: en quoy toutesfois il ne persevera pas lōg tēps. Sa cōclusiō prises en trois iours il fit faire à son armee plus de vingt grand's lieües, par pluyes & si mauvais passages que cest merveilles, comme l'artillerie & le bagage peurent suivre: sans toutefois que rien se perdit de l'un ou de l'autre, tāt l'ordre fut bon & la diligence grande. Le Duc d'Aniou ne le suivit point, aucuns de son conseil se glorifians, & luy faisans accroire, que son nom avoit chassé les Hugenots hors de la France: les guerriers au contraire accusans la pusillanimité de ceux qui avoyent ainsi laissé eschapper le Prince, & les siens, sans les oser combatre, ny foibles, ny à demi forts. Le Prince arrivé en Lorraine y attendit les Reistres l'espace de quelques iours, non sans dispute & perplexité de plusieurs.

Tandis que tout cecy se passoit en France, & que le Duc d'Alve s'estimoit au dessus de ses affaires, non content d'avoir la laine de ceux qui s'estoyent sauvés & retirés hors du Pays, mais voulant quant & quant avoir la peau, voire la chair toute: fit enlever par le Capiteine Iulien Romero le Comte de Buren fils aisné du Prince d'Orange, estant aux escolles en l'Vniversité de Louvain, contre les privileges de la Duché de Brabant, & de ladicte Vniversité, nonobstant les protestations du Recteur, & du Docteur Elbert leonī Pedagogue dudit Sr Comte, lequel fut de là mené en Espagne, & y detenu comme prisonnier iusques en l'an 1595 que le Roy le renvoya au Pays bas avec le Cardinal Albert d'Austrice comme nous dirons cy apres. Depuis que ledit Sr Cōte fut ainsi esleve & esmené, le Duc d'Alve requist par le Procureur general du grand conseil, que le Prince d'Orange & le Comte Lodouic son frere, les Comte de Hoochstraten, vanden Berge, de Culembourch, le Seigneur de Brederode, & autres fussent evocquez & appellez aux droicts du Roy, pour respondre personnellement à telles conclusions que de la part de sa Maiesté, il leur voudroit proposer à cause des troubles, en vertu de la commission sur ce depeschée, au regard du Prince d'Orange, dont la copie s'ensuit. 1568.

*Commission de prinse contre le Prince d'Orange.*

»*Philippe* p la grace de Dieu Roy de Castille ec. Au pmier nostre huissier ou sergāt d'armes »sur ce requis salut. De la part de nostre amé »& feal Cōseiller & Procureur general, no⁹ »a esté remōstré, comme Messire Guillaume »de Nassau Prince d'Orange, auroit receu de feu treshaute memoire l'Empereur Charles »le quint mon seigneur, & Pere (à qui Dieu »face paix) & de nous, dés nostre advenemēt »à nos Estats de par deca plusieurs honneurs »& faveurs, comme d'avoir esté choisi pour »Cōfrere de nostre Ordre: nommé & cōsti»tué Conseillier de nostre conseil d'Estat, & »pourveu de plusieurs beaux estats, gouver»nemēs, & offices: assavoir des gouvernemēs »de Bourgogne, Hollande, Zeelāde, & d'V»trecht, ensemble d'une cōpagnie ordinaire »de noz ordōnāces outre plusieurs notables »mercedes, par ou il pouvoit voir la grande »confidéce & l'estime que nous avons tous»iours eüe de luy. Toutefois ledit Prince »avant eu peu d'egard à son honneur, & aux »sermés de fidelité & loyauté, qu'il nous a»voit presté, cōme à son Prince souverain: »& à cause de l'Ordre & desdits Estats & offi»ces, se seroit fait Chef, autheur, promoteur, »fauteur, & receptateur des rebelles, conspi»rateurs, cōiurés, seditieux, machinateurs, »& perturbateurs du biē & repos publique, »Car comme incontinēt apres nostre depar»tement de nos Pays de pardeca vers nos »Royaumes d'Espagne, sō dessein, & de quel»ques autres a esté d'éprēdre, & d'usurper l'é»tiere administratiō & gouvernemēt de nos »Pays de pardeca. Il auroit depuis à ceste »effect dressé & mené plusieurs pernicieuses »pratiques: iusques à s'estre oublié si avant »que de prendre les armes contre no⁹, & no⁹ »exclurre hors d'iceux Pays. Ce qu'il n'au»roit delaissé de faire, sinon par faute de n'a»voir le moyē: faisant tous offices sous main »vers nos bōs suiets, pour les divertir de l'a»fection, & feauté qu'ils nous ont tousiours

mon-

»mõstrée & à nos predecesseurs: voire qu'est »bien plus detestable & abominable sous le »manteau & pretexte de la Religion,& par »fausses persuasions, que nostre intention »estoit (qui ne fut oncques telle) d'introdui»re l'Inquisition d'Espagne en iceux nos Pa»ys de pardeca. Tant que par ses seductions, »& impressiõs samblables, plusieurs de nos»dits suiects se seroyent eslevés & rebellés »cõtre nous. Et signamment que ledict Pri»ce auroit premierement seduit, corrõpu & »incité grãde partie de la Noblesse, tellemẽt »qu'ils ayent fait ligues, conspirations, & coniurations,& iure par icelles se deffendre & fortifier contre nous, & nos ordonnances, de tout temps gardées & observées en »nosdits Pays: s'estans les assemblées faites à »celle fin en sa propre maison tant a Breda, »qu'en ceste nostre ville de Bruxelles. Et »mesmes qu'il auroit depuis receu lesdits re»belles en sa protection & sauvegarde, avec »promesse de toute assistence, lesquels aussi »se seroyent mis en armes en divers lieux »aux champs cõtre nous, Et que ledict Pri»ce auroit conseillé & assiste le Sr de Brede»rode Chef des rebelles susdits à fortifier la »ville de Viane cõtre nous luy ayant souffert »d'erôller gẽs de guerre en nostre ville d'An»vers, au veu & seu d'un chacun, contre l'es»expresses ordonnances lors nouvellement »faites & publiées,& iceux embarqu és vers »ladicte ville de Vianen avec toute muniti»ons de guerre, pourvoyant aussi ledict de »Brederode de quelques pieces d'artilleries, »y ioint que ledit Prince avoit deffẽdu à aulcũes de nos villes & places, de ne recevoir »garnisõ de par nous:& entre autres en no»stre Pays de Zeelande, où il auroit envoyé »gẽs expres pour le surprẽdre,& par ce bout »forclore & empescher nostre passage par »mer. Et qu'estant ledit Prince envoyé en nostre ville d'Anvers pour y appaiser les troubles & esmotions populaires, auroit de son authorité privée,&, au dehors de sa charge permis & accordé en ladicte ville, l'entier exercice de toutes sectes indifferemment, & accordé d'y eriger plusieurs temples & cõsistoires, pour les sectaires, comme de faict y seroyent esté erigés: dont sont ensuivis les »inconveniens & dangers que chacũ sait. »Souffrant aussi faire levées, cottisatiõs & »collectes de deniers, qui depuis seroyent employés au payement des retenües & sol»dées desdits gens de guerre. Et faisant au »demeurãt plusieurs autres actes, que nos»tredit Procureur declairera plus amplemẽt »& fera apparoir en tẽps & lieu si besoĩ est, »to us tendans à sondit dessein, pour par »ce moyen usurper]& emprendre sur nos»dits Pays: non tollerable; sous dissimulation, ains meritant punition & iustice ex»emplaire,(si comme il dit) requerant que »nostre plaisir soit de luy accorder provisiõ »criminelle convenable alencontre dudict »Sr Prince d'Orange, avec clause d'authori»sation. *Pour ce est il* que nous ces choses considerées, vous mandons & commettons »par ces presentes à l a requeste de nostredit »Coseillier,& Procureur general exposant, qu'avec telle ayde & assistẽce que trouverez »convenir, prenes & apprehendès au corps »ledit Prince d'Orange, quelque part qu'a»prehender le pourrez, en nos Pays de pardé »çà,& le menès & conduisès, sous bonne & »seure garde en nostre vile de Bruxelles, »pour estre à droit pardevãt nostre treschez »& tresfeal Cousin Chevalier de nostre Or dre, Gouverneur & Capiteine general pour »nous en nos Pays de pardeçà le Duc d'Al»ve &c. à ce p no^9 specialemẽt cõmis:& rece»voir punition,& correctiõ desdits cas, cri»mes,& cõspiratiõs selõ l'exigẽce d'iceux,& »comme en raison & equité en tel cas se »trouverra cõvenir. Et si prẽdre & apprehẽ»der ne le pouvés l'adiournès & appellès &c. Le surplus de ladite Commission en forme commune, Donné à Bruxelles le 18e de Ianvier 1567 selon le stile d'alors, que suivant le cours present nous dirons 1568.

Ceste commissiõ fut publiée par un Huaissier au son de six trompettes & la relation de l'adiournement attachée aux bailles de la Court à Bruxelles: à laquelle ledit Sr Prince d'Orange apres en avoir esté adverti par ses lettres audit Procureur general, respondit cõme s'ensuit.

*Responce du Prince d'Orange à ceste commission.*

Monsieur le Procureur, i'ay recu copie de »l'adiournement que par cri & edit public a»vez fait executer & publier à ma charge :& »me resentant des accusations y contenües »comme Seigneur de ma qualité doit faire : »ne desire rien tant (comme aussi i'espere de »faire aparoir) que d'y pouvoir contester & »respondre, n'estant aucunement d'intẽtion »de laisser au cœur des ignorans, impression »que n'aurois satisfait à mõ hõneur & obli»gatiõ que dois au Roy,& q̃ me serois mal »& indeüement acquitté, des charges, estats »& offices, dont il à pleu à sa Maiesté parcy »devant me pourvoir: ou autremẽt esperant »par discours & relation de mes deffences »monstrer, que les bons, lõgs,& loyaux ser»services, despens,& dommages esquels à »cause d'iceux suis encouru, surpasseront de »beaucoup mes obligatiõs & mercedes. Ay»ant partãt cause & raison de n'avoir moin»dre desir que l'on entre en ceste calculatiõ, »q̃ celuy qui par cloture & affinemẽt de cõp»tes, espere & attend redressement de ses af»faires. Mais comme ce que le plus desirõs »& avons eu intention, est souvent le der»nier que se peut( procedant deüement & »par ordre, comment il appartiẽt) mettre en »executiõ: Et que par là le Medecin ou Chi»rurgien ne cherche de guerir & cõsolider la »playe, quoy qu'elle soit griefve & dangeu-

reuse,

»reuse, s'il n'a preallablement à ce disposé le »fond & humeurs d'icelle, ne aussi l'Archi»tecte bastir l'edifice, si auparavant il ne l'a »bien fondé. Ie suis par la qualité de vostre »adiournement forcé, & contrainct de diffe»rer l'allegation & explication de mesdictes »deffences iusques à ce que vos accusations, »soyent faites en iugement competent, idoi»ne & non suspect: & auquel l'on puisse es»perer, qu'à ce qui y sera proposé, l'ō prendra »le regard qu'il appartient & l'on procede»ra à l'absolutiō ou cōdamnation selon l'ex»igence & merite de la cause: Et ce pendant »me faudra consoler des exemples dont les »histoires sont pleines, de ceux qui pour a»voir au dāger de leur vie, & despēs de leurs » biēs cōservé & amplifiie les Estats, Pays, & »domaines de leurs Princes & Seigneurs, ont »esté non seulement infamement adiournés »& descriés: mais remportās au lieu de mer»cede, punitiō corporelle, & exemplaire, ont »esté bannis & dechassés, tués, & executés: »voyans les labeurs & recompenses de leurs »services, attribués à ceux qui moins le me»ritoyent. Ie ne le trouve moins estrange en »nostre temps: veu que l'on y peut rendre le »plus innocent qui soit, non seulement sus»pect, mais odieux & abominable. Le faisant »seulement par quelques apostés tenir & re»puter pour heretique. Car estant ce point »gaigne, non seulement se trouvera frustré de tous ses biens faits, services, & merites, »mais estāt privé & despouillé de toutes bō»nes presomptions, demeurera suspect & ac»cusable de rebellion, commotion, & sediti»on, & en general de toutes especes de cri»mes & delicts comprenables sous le titre de »leze Maiesté. Voire estant l'accusation pre»tendüe d'heresie pour le temps qui court, o»dieuse, & quasi necessaire pour la punir (sās encourir indignation, & diversion des cœurs »que l'on veut tenir au service) de la cou»vrir du manteau desdits delicts & crimes »de leze de Maté, desquels l'accusé en vain se »pretend purger, & decharger devant celuy »auquel il se sent suspect de ladite heresie. »Car n'estant iceux la cause finale pour la»quelle il est poursuivi, prins, arresté, & accu»sé: ne peut ores qu'il face deüement appa»roir de son innocence, esperer absolution »ou delivrance: ains faut que soubs titre & »pretexte desdits delicts il soit condamné, »où qu'estant son innocence par trop no»toire, par prolongation de procedures il at»tende une perpetuelle & miserable deten»tion. Ce que pouroit souffir pour excu»ser ma non-cōparition, par devant le Duc »d'Alve Gouverneur & Capitaine general »des Pays bas: Ne fut aussi que par plusieurs »raisons, vostre impetration de commissiō »de prinse de corps, & d'adiournement, se »treuve de droit nulle, & telle que ne suis tenu d'y obeir. Car outre ce que l'Huissier »n'a fait aucune signification, sommation, »ou insinuation de son exploit à moy, qui »apres advertissemēt fait à Madame de Par»me lors Regente, à cause d'aucuns mes ur»gens affaires, me suis retiré en ceste ma »Comté de Nassau, comme aussi à sa Maiesté »passé long temps, avois declaré estre d'intē»tiō de ce faire, & non pour fuyr ou latiter, »comme vostre mandement contient: sont »les termes des delays, & intervalles si briefs »qu'il est impossible endedans iceux, estre adverti de la publication faite à Brusselles, »& se trouver en ladite ville, & beaucoup »moins en autres pl' loigtaines, esquelles le »Duc d'Alue se pourroit cependant trans»porter. Car ayāt chacun terme & delay »son effect, est notoire quel regard doit es»tre prins à chacun d'iceluy, & nō aux trois »d'iceux delays conioints & accumulés par »ensamble: Et qu'à prefiger, tant de termes »de quinzaines, en distāce telle qu'est d'icy à »Brussellles, n'est autre chose que proposer »edicts, adiournemens, & citatiōs, ausquels »est impossible qu'on obeisse: & accumulāt »lesdits delays, & prenant les trois pour un, »se treuve qu'en cause de si grande impor»tāce, & cōtre persōne de telle qualité que »ie suis, l'on pretēd de proceder par une cita»tion seule cōtre tout ordre de iustice. Veu »qu'en cas samblable selon droit l'on pro»cede assés sommierement, en gardant seu»lemēt l'ordre accoustumé, qui est qu'apres »trois distictes citatiōs impetrées, du moins »apres l'intervalle de dix iours à chacune, l'ō »parviēne au perētoire. Et q̄ le Iuge s'estant »deüement informé des lieux & places, où »les absens, q̄ l'ō veut adiourner se tiēnent, »ordonne les delais à l'advenant de la dis»tance d'iceux: ce que n'estant fait par vos»tre adiournement, s'ensuit necessairement, »qu'il est nul, & de nulle valeur. Laquelle »nullité se comprend en tous actes iudici»aires indeüement & inconpetemmēt faits. De tant plus que vostre pretendüe citation »& adiournement, ne peut avoir lieu en ef»fect, comme estant fait à iceluy qui se tient »hors le territoire & iurisdiction du Roy és »limites de l'Empire, & estāt membre & E»stat dudit Empire. Auquel conformemēt »au droit l'on doit requerir renvoy de ceux »qui s'y sont retirés, sans qu'il soit permis »les evoquer par citation faite hors dudict »Empire par pretendüe publication & Edit. Ce qu'a esté par cidevant tellement estimé, q̄ »par ceste raison principalement la sentence »rendüe par l'Empereur Henry contre Ro»bert Roy de Sicille, à este declarée nulle & »de nulle valeur: y ioint que ledit Empereur »estoit accompagné d'une armée puissante, »suspecte audit Roy Robert, comme à pre»sent ledit Duc d'Alve est d'une armée Es»pagnolle, nous portāt l'affection à chacun »notoire. Ce que doit par tant suffir pour

descouvrir

»descouvrir la nullité de vostre citation & »adiournement: Veu que ledit Duc est en »mon proces notoirement Iuge plus incō»petent, que ledit Empereur n'estoit au re»gard de Robert Roy de Sicile. Attendu »que les Chevalierrs de l'Ordre suivant les »actes & constitutions dudit Ordre, ne peu»vent estre adiournés que devant le Chef & »leurs Confreres, à cause des mauvais enor»mes & reprochables faits qu'ils pourroyent commettre. Mesmes ne peut on proce»der à l'aprehension, saisissement, & deten»tion desdits Chevaliers, sans qu'icelle soit »decretée du mois par l'advis de leurs Cōfre»res, & doivēt en ce cas estre mis prōptemēt »à la garde du College & amiable compag»nie dudit Ordre, & non taittés à la rigueur »dont on use vers nos Cousins & Confre»res desia apprehendes Comtes de Horne »& d'Egmont, qui conferme aussi la nullité »de vostre impetratiō, & mesme de la clause »rigoreuse d'aprehension corporelle y inse»rce. Car estant l'homme naturellement »incité à conserver soy mesme, n'y à aucune »apparence que l'on nous vueille faire com»paroir entre gens, & devant Iuges suspects »& non recevables, & mesmes en prison pl° »estroitte & rigoreuse, que n'y sommes te»nus & obligés, & que de droit n'appartient: »par lequel la prisō sert seulemēt pour s'as»seurer du prisonnier, & non pour le four»clorre de toute conversation, communi»cations, conseils, & advis, sans lequel il est »impossible qu'une cause d'importance soit »bien & deüement demenée & deffendue. »Dont toutefois entendons que de fait l'on »à usé, & use encore alendroit de nosdits »Cousins& Confreres: lesquels nous voyōs »esmenés hors du Pays de Brabant, nonob»stant les expresses conventions, loix, & con»tracts, sous lesquels ledit Pays est tenu & »oblige à l'obeissance de sa Ma$^{té}$. Et le mes»me estre advenu en la personne de nostre »fils Comte de Buren, sans avoir aucun es»gard à son bas aage, et notoire innocence: »qui nous sert d'advertissemēnt que ledit »Duc d'Alve n'entēd s'arrester à aucuns cō»tracts, obligatiōs, loix, droix, & coustumes, »& que partant seroit impossible d'obtenir »de luy absolution, combien que fissions »suffissamment apparoistre de nostre inno»cence par samblables allegations. A rai»son dequoy, & que tant de droit, qu'en ver»tu de la convention portée par la ioyeuse »entrée, contenāt les loix sous lesquel les la »Duché de Brabant doit obeissance. Nous »qui avons tenu nostre domicille en ladite »Duché, sommes fondés de retenir & sus»pendre toute obeissance que devōs au Roy, »iusques à ce que sa Maiesté mieux infor»mée aura reparé, ce que contre, & au pre»iudice de ladite ioyeuse entrée à esté fait »& atenté. Vous avons bien voulu ad»vertir & declarer par cestes, que par les rai»sons cy devant reprinses, tenons vostredit »adiournement & citation pour nul & de »nulle valeur, protestans par expres de ladite »nullité : aussi au regard de tout ce qu'en »vertu & consequence d'icelles sera fait & »decreté, atendu mesme la notoire incom»petence du Duc d'Alve, auquel la commis»sion de ceste cause, en qualité de Gouver»neur & Capiteine general du Pays bas s'a»dresse: veullans qu'en son regard, & pour»autāt que besoin soit, ceste nous serve d'ex»cuse, & par ordre aussi de recusation : pour »ce que trouvons de fait, & par experience, »que de luy (pour les causes susdites) ne »pourrions esperer d'obtenir le droit que »nostre cause pourra meriter. Offrans de »nous presenter devant l'Empereur, Elec»teurs, Prīces, Estats, & autres de l'Empire, »ou autres Iuges idoines & non suspects, »& qui apparemment sans partialité ou af»fection, cognoistront, & iugeront des me»rites d'icelle. Protestans iterativement de »nullité de tout ce que par ledit Duc d'Al»ve, Iuge (comme dit est) incompetent, sus»pect, & recusé, ou ceux qui pour & au lieu »de luy seront commis, se pourra en nostre »preiudice faire, dire, ordonner, iuger, decre»ter. Et ne servant ceste à autre effect, que de vous insinuer lesdits declarations, offres, »& protestations: afin que par vous & autres »y soit prins le regard qu'il appartient. Pri»eray le Createur &c. A Dilembourg le »3e de Mars 1568 signé Guillaume de Nas»sau.

Ceste responce dudit Seigneur Prince au Procureur general, fut accompagnée d'une lettre au Duc d'Alve dont la teneur est telle.

Monsieur comme mes actions peuvent »asses tesmoigner, que depuis ma ieunesse »n'ay rien plus desiré que de m'employer au »service de treshaute memoire, l'Empereur, »& depuis du Roy mes Maistres, avoye es»peré que sa Maiesté estant par moy adver»tie (comme aussi à esté Madame de Parme »lors Gouvernāte) que i'estoye venu en ces»te ma Comté de Nassau, pour certain mes »tresurgens affaires, prins egard à ma fideli»té & desir, n'eusse laissé me faire la faveur, »de me commander en quoy ie luy eusse peu »faire service, qu'avoye tousiours offert par »mesdites lettres d'advertence : ou pour le »moins i'eusse entendu de vous que l'inten»tion de sa Maiesté auroit esté, que ie deusse »laisser mes affaires pardeca, & retourner in»continent pardela: comme avés adverti l'i»tention de sadite Ma$^{té}$ à tous autres Seig»neurs, Estats, & villes. Et comme i'ay »tousiours esté attendant avec grande devo»tion les commandemens de sa Ma$^{té}$: suis e»sté adverti que l'on s'est avancé de proce»der cōtre moy, par saisissement de mes Sei»gneuries, terres, & biens. Et qui pis est

»par proclamation sous le nom du Procu-»reur general,pleine de faus & ĩsuportables »calomnies:& par apres par apprehension »de mon fils,lequel i'avoye laissé à Louvain, »pour par cy apres tant mieux pouvoir faire »service au Roy, & à la Republique. »Dõt ay biẽ esté estõné, & m'a samblé bien »estrange que l'on ayt procedé de telle sorte »contre un de ma qualité,oubliant si tost les »grands & notables services tãt de mes pre-»decesseurs,que les miens, & nommément »en ces troubles derniers. Parquoy ayant »raisons & iustifications bien bastãtes,pour »fonder & declarer mon innocence, & le »tort que l'õ me fait en cest endroit(lesquels »ie reserve en temps & lieu)ay pour le pre-»sent bien voulu respondre en haste audict »Procureur general, & avant l'expiration »du terme precipité,à moy prefigé,luy alle-»guer & remonstrer la nullité & autres rai-»sons que i'ay contre son adiournement. Afin qu'on ne pense, que ie me sens coul-»pable, ou que ie n'entende de poursuivre »mon droit comme en raison trouveray fõ-»dé. Dont ay bien voulu à vous Monsieur »faire l'insinuation,en vous envoyant la co-»pie de la lettre qu'ay escrite audit Procu-»reur,iointe à ceste, afin que par ignorance »ne soit attenté,ou procedé contre moy,ou »le mien plus avant que par droit cy apres »pourra estre soustenu:auquel i'espere avoir »mon recours quelque iour. Et pour ne »servir cest à autre effect prieray Dieu &c. »soubscrit Vostre Confrere Guillaume de »Nassau.La superscriptiõ, A Monsieur Mõ-»sieur le Duc d'Alve.

Or durant toutes ces procedures du Duc d'Alve,& suivant douze articles resolus dez l'an 1556 par l'Inquisition d'Espagne. I-»celle Inquisition prononca sentence par »forme d'advis,generallement allencontre »tous ces Pays bas le 16e iour de Febvrier 1568.& confirmée par le Roy le 26 ensuivãt: lesquels articles nous avons differé d'inse-rer cy devant,pour les rapporter en ce lieu, la teneur desquels estoit telle.

*Articles conceus par l'Inquisition d'Espagne contre ceux du Pays bas.*

» Le tressacré Office de l'Inquisition par tãt »de fois attenté és Pays bas par sa Maiesté,& »iusques à maintenant empesché,sera insti-»tuë & promeu par ceste maniere tresexpe-»diente,

1. Il faudra persuader à l'Empereur four-voyãt& mechãmẽt cõfederé des heretiques, »qu'il resigne à son fils les Royaumes, diti-»ons,& la totale administratiõ desdits Pa-»ys bas.

»2. En apres que l'Empereur avec ses »deux Seurs ayans quitté leurs actions, de-»laissent le Pays bas&, se retirent en Espag-»ne aupres de nous, asseurés qu'ils n'en re-»tourneront iamais pour plus nuyre.

»3. Ceux cy despeschés,il faudra aussi re-»tirer le Roy aupres de nous, & le retenir, »pour iamais n'en partir, & ne permettre »qu'aucuns Flamens ayent accés ou parol-»le à luy,

»4. Que le Roy escrive & mãde aux Or-»dres des gens d'Eglise du Pays bas,qu'avec »l'Inquisition ils ayent à accepter quinze »nouveaux Evesques, lesquels serõt affrã-»chis de toute iurisdiction seculiere,voire en »cas de crime de leze Maiesté.

»5. Les suiects du Pays bas par leur ma-»lice & petulance,se revolteront,esmouve-»rent seditions,& tumultes,agreables à to⁹, »excepté aux nostres.

»6. Les Princes & Nobles, Chefs & au-»theurs de ces factions, aussi les subiects, »soyent osté du milieu, & les autres reduits »à la raison.

»7. On loüera à nos propres despens,des »voleurs, & violateurs d'Eglises & images, »le crime desquels sera de tout le monde »imputé aux rebelles,par quelque subtil » moyen,& par ainsi nous vainquerons.

»8, Que tous commerces, negotiations, »biens,libertés,& previleges, soyent exter-»minés,& que tous soyent reduits en extre-»me pouvreté: par ainsi le Royaume sera »pour nous perdurable & permanent.

*Car ils desfig no yent un Royaume des Pays bas*

»9, Nul en tous ces Pays(excepté les nos-»tres) sera estimé digne de vivre, & finale-»ment tous extirpés,biens,possessions,arts, »& mestiers,& tout ordre mis bas,tant qu'il »y ayt nouveau Royaume, & nouveau Peuple.

»10. En cest office & affaire sera le preux »& vaillant Duc d'Alve en propre persõne: »dont tout autre,& fut-il de sang Royal, ou »Prince,soit de nulle estime.Si qu'estãs sus-»pects,voire és plus petites choses, ils soyẽt »par astuce ostés du milieu.

»11. Nuls contracts, droix, promesses, »donations,sermens,priveleges,& solẽnel-»les assersions du Pays bas,soyent de valeur »aux habitans, comme estans tous coulpa-»bles de crime de leze Maiesté.

»12. Mais sur tout il faut prendre garde, »qu'en ces choses tant graves,& de si grande »importance,ne soit procedé avec impetuo-»sité,ou à coup,ains moyennement & peti-»tement avec bon ordre. A ce que les Prĩ-»ces,Nobles,& suiects se mutinent, & que »l'un persecute l'autre, tant que l'executeur »mesmes tombe aux lacqs. Car en toute la »Chrestienté n'y a Nation plus folle,ou im-»prudente,& laquelle on puisse plus facile-»mẽt abuser,que ceste Flamengue,Dieu pu-»nissant par ce moyen leur infidelité.

Ces articles furent envoyés en Latin d'Es pagne à Maistre Iacques Hessel Procureur general de Flandres, depuis Conseiller des troubles, trouvés escrits de sa main traduits en François, parmi ses papiers en la ville de Gand,quand il fut fait prisonier, & depuis pendu hors de ladite ville l'an 1578. Et quãt

à la sentence de de l'Inquisition, elle estoit telle.

*Sentence de l'Inquisition d'Espagne cõtre ses Pays bas.*

L'Office de la tressaincte & tressacrée In-»quisition, requis par la presence de sa »Royale Ma$^{té}$, à dire & resoudre sur l'abo-»minable crime de deffection, apostasie,& »heresie perpetré par les suiects du Pays bas »de sa Ma$^{té}$. Apres avoir veu & diligem-»ment examiné,& pesé l'information de sa »Ma$^{té}$ sur ces choses:ayãt pareillemẽt veu les »lettres,munimens,& documens, autenti-»ques & dignes de foy,adioustés à ladite in-»formation: & par les Officiers de la Sacro-»saincte Inquisition transmis des Pays bas. »Dict & resoult en ce que leur profession »Theologale & la conscience peut adviser. »Que tous & chacun suiect desdit Pays bas, »& tout le corps d'iceux(excepté seulement »ceux q̃ sõt separémẽt nottés en l'informa-»tion)tant pour le respect de ceux qui sont »publiques & manifestes apostats, hereti-»ques, & defecteurs à Dieu, & à nostre S$^{te}$ Eglise, & au mandement du Roy Catholi-»q,& obeissance d'iceluy: que pour le reste »de ceux qui se feignent Catholiques,n'ont »fait leur devoir, auquel & à Dieu, & à sa »Ma$^{té}$,pour le respect de la Religiõ Catho-»liq,& le serment par eux presté,ils sont & »seront obligés de resister de toute leur for-»ce & puissance aux publiques & manifestes »apostats, heretiques, & seditieux, & d'em-»pescher leur meschante & malheureuse »faction, ce qu'au commẽcement des trou-»bles & tumultes sãs nulle difficulté il leur »estoit possible de faire : Mais au contraire »se sont abstenus totallement de telle pieu-»se & saincte resistence & empeschement. »Et pource meritent ils d'estre estimés fau-»teurs & adherens des publiques & mani-»festes apostats, heretiques, & seditieux. »Ceux aussi qui d'ẽtre les Nobles & au nom »des suiects,presentans requestes & remon-»strances contre la tressaincte Inquisition, »ont cauteleusement enflammé & animé »les heretiques,apostats,& seditieux: & par »ce ont tous commis au supreme degré cri-»me de leze Ma$^{té}$. Ainsi dit & resolu en la »cité de Madril le 16$^{e}$ de Febvrier 1568.

*Confirmation de par le Roy de la sentence de l'inquisition.*

La Maiesté Royalle ayant veu l'informa-»tion faite & par son commandement pri-»se sur l'execrable crime de defection, apo-»stasies,heresies,& seditions perpetrées par »les suiects du Pays bas. Ayant sembla-»blement veu les munimens & documens »autentiques & dignes de foy adioustés à la-»dite information, & par les Officiers de la »sacrosaincte Inquisition des Pays bas trã-»smis. Ayant pareillement veu le sainct »advis & resolution de l'Office de la tressain-»te & tressacrée Inquisitiõ de par deça,avec »les raisons pregnantes y inserées:En admi-»nistrant & faisant droit & iustice en cest »endroit,usant de sa Royale & absolüe puis-»sance,dit & decerné. Que tout chacun su-»iect desdits Pays bas, & tout le corps d'i-»ceux (ceux-la seulement exceptés, qui à la-»dite information sont nottés,les noms des-»quels en temps & lieu manderõs estre mis »ez fisques & troncs de nos Pays bas) tant »pour leurs publiques & manifestes aposta-»sies,heresies,& defections à Dieu, & à no-»stre Mere Sainte Eglise,& à son comman-»demẽt Catholique,& obeissance d'iceluy. Que aussi pour n'avoir ceux qui se faignẽt »Catholiques,fait le devoir, duq̃l toutefois »& à Dieu & à sa Maiesté,pour le respect de »la religion Catolique: & du serment par »eux presté, ils sont & estoyent obligés de »resister aux publiques & manifestes apos-»tats, heretiques, & seditieux, de toute »leur puissance & extreme force, & empes-»cher leur meschanceté. Ce qu'au com-»mencement des troubles & tumultes il »leur estoit loisible de faire sans nulle diffi-»culté. Au contraire il se sont abstenus »entierement de ceste tant saincte resistẽ-»ce & empeschement,voire & s'en sont re-»siouïs, & partant sont estimés de droit, »fauteurs, & procurateurs desdicts publi-»ques & manifestes apostats ,heretiques,& »seditieux. Ceux aussi qui sous le nom »de la Noblesse & des suiects ayans presẽ-»té requestes & remõstrãces contre la tres-»sacrée Inquisition, ont enflammé & ani-»mé les cœurs & courages des apostats,he-»retiques, & seditieux,sous pretexe de pi-»eté:ont commis le detestable crime de le-»ze Maiesté, les condamnant tous sans re-»spect de sexe ou d'aage, aux peines & pu-»nitions ordonnées de droict contre tels »delinquants.Voulãt & ordonnant sa Ma-»iesté (laquelle pretend par telle serieuse »sentence donner exemple, & intimider »à l'advenir toute posterité) que les pei-»nes & punitions de ceste sentence, sans »aucun egard de grace ou de dissimulation, »sortent leur plenier & punctuel effect: en »tel ordre toutefois & maniere qu'en tems »& lieu sera denoncé aux Fiscaux de nos »Pays bas. Ainsi iugé en la cité de Ma-»dril le 26.de Febvrier 1568.

Voila à vray dire une trop cruelle & rigoreuse sentence. On lit d'un Empereur qui souhaitta que tout le peuple Peuple Romain n'eut qu'une teste, laquelle d'un seul coup il peut coppet & abatre:Que fait le Roy d'Espaigne moins par ceste sentence? Les plus grands persecuteurs de l'Eglise primitifve, ont bien autrefois donné telles sentences cõtre les Chrestiens, mais ne les ont iamais voulu mettre à executiõ si absolute, ains voyans leur constance,patience, & perseverance en leur foy, surceoyent finalement les persecutions, aucuns les moderoyent, autres les deffendoyent du tout,encore qu'ils n'eussẽt nul sentimẽt

de

de leur religiõ,moins cognoissãce de nostre Sauveur Iesus Christ,que lors tout nouvellement on leur annoncoit,& qu'ils ne sçauroyent comprendre, pour cause que c'estoit scandale aux Iuifs,& follie & mocquerie aux Gentils. Mais le Roy d'Espagne qui cognoit Iesus Christ, est Chrestien, & se dit Roy Catholique, par ceste sentence ne persequtte point, & ne veut point seulemẽt ruiner tous ceux de ses suiets, tant q̃ catholiques, qu'autres bõs & vrays Chrestiens,pour la profession de leur foy. Mais pource qu'estans tels ils luy donnent bon & loyal conseil par leurs remonstrances & requestes à maintenir ses Estats & Pays bas,afin qu'ils puissent paisiblement vivre sous sõ obeissance en la foy & religion chrestienne. Parquoy ne s'a plus falu estonner des cruels deportemens du Duc d'Alve:mais se faut esmerveiller qu'il n'en a pas fait davantage, veu la charge qu'il avoit, & que ceste sentẽce port si expressement.

*Sentence de dismolissement de l'Hostel de Culembourg a Brusselles.*

En ce temps la le Conseil des troubles (le Duc d'Alve n'ayant seu attrapper le Cõte de Culembourg) decreta un arrest contre l'hostel dudit S^r Comte ioignant la maison du Comte d'Egmont derriere le sablon en la ville de Bruxelles,le condamnant à estre demoli & razé de fond en comble, sans iamais pouvoir estre rebati,avec une inscriptiõ taillée en une pierre de marbre, quarrée, posée sur un pilier planté au milieu de la place desmolie escritte en quatre langues,dont le latin estoit tel. *Regnante Philippo secundo Catholi. Hispan. Rege, in his suis inferioribus Germaniæ Regionibus,gubernante verò Fernãdo Alvares de Toledo Albæ Duce &c. Florentij de Palant quondam Domum solo æquari sancitum est:ob execrãdam memoriam repetite in ea coniurationis adversus religiõam Ecclesiæ Cath. Rom. Regiam Ma^tem & ipsas Regiones anno à salute 1568 5 Calen. Iunij.*

*Entreprise pour attrapper le Duc d'Alve,faillie.*

Quelques Gentilshommes refugiés & bannis sachans que le Duc d'Alve devoit aller passer sa semainne saincte au Cloistre de Groenendal dedans le bois de Soigne pour mieux y faire ses devotions arriere tout le bruit de la Court,penserent de l'y attrapper. Les entrepreneurs furent les S^rs de Risoir & de Carlo freres de la maison vander Noot, & quelques autres Gẽtilshommes, lesquels avoyent environ six cens chevaux & cincq cent hommes de pied,qui le plus du temps se tenoyent secretement au Chasteau du S^r d'Ohain gueres loin de là, Mais comme le Duc y estoit prest d'y aller,leur entreprise fut descouverte par un de leur trompette mesme qui avoit autrefois esté serviteur au S^r de Liques,& fut le Duc retenu de n'y poit aller:car s'il y fut allé il estoit sans doute attrappé.

*Le proces du Prince d'Orange dressé par Commissaire incompetens.*

En ces entrefaites comme le proces du Prince d'Orange se demenoit pardevant le Duc d'Alve par commissaires incapables,sans aucune forme legitime de procedure,par l'instructiõ & deduction duquel proces n'est apparu des iustifications dudict S^r Prĩce. Afin que la posterité sache,en quelle facon & par quelles raisons & documens il s'a sceu iustifier,& purger des faulses & calomnieuses accusations du Duc d'Alve, so^9 le nom du Procureur general (qui estoit alors un simple homme en fait,bon biberon, nommé M^r Iean du bois fils dun paysant du bourg de la Gorge au Pays de la Leuwe lés Bethune) Aussi afin de mieux entẽdre le fond des alterations advenues au Pays bas, dont nous avons deduict une partie cy devãt & moyennant la grace de Dieu,en descriverons les subsequens euenemens,Il nous à samblé bon de les reprendre icy tout au lõg, selon que ledit S^r Prince les a mis en lumiere par un discours,pour advertissemẽt à tout le monde de son innocence, & du tort que luy faisoit le Duc d'Alve lequel discours fut intitulé, *Iustification du Prince d'Orange cõtre ses calomniateurs.* comme il s'ensuit.

*Iustification du Prince d'Orange à ses accusations.*

„ Ceux qui ont experiẽce des affaires d'Estat & des publiques ne sont guerres empeschés à cognoistre ceux, qui par ambition & desir de quelque bien particulier,cherchent à troubler la tranquillité, & le repos public „que:ains trouvent pour marques certaines & infallibles de semblables desseins, toute nouvelleté & manieres inusitées, dont usẽt ceux qui sont de quelque premier credit & authorité. Parquoy pour demonstrer qui ont esté les Chefs,& autheurs des troubles, advenus au Pays bas, faut seulement considerer,qui estoyent ceux, qui pouvoyẽt (pour quelque bien ou proufit particulier) desirer des nouvellités audit Pays,& ont esté les premiers à les commencer,& de fait à les mettre en execution. Et pour ce faire no^9 samble necessaire de representer l'estat desdits Pays bas tel qu'il estoit auparavant les„dits troubles & apres les guerres,que tant, feu de treshaute & tresdigne memoire l'Em„pereur Charles,que le Roy d'Espagne,Prĩ„ce desdits Pays, & souverais Seigneurs des „vassaux d'iceux, ont quasi continuellemẽt „l'espace de dix ans soustenues cõtre le Roy „de France. Qui estoit tel, que nonobstãt „que durant icelles le peuple fut en quel„que alteration par l'Inquisitiõ d'Espagne, „&placcarts rigoreux, qu'en plusieurs Pro„vinces l'on y observoit au fait de la religiõ „(s'augmentãs de iour à autre par l'accroissẽ„ment de laditte religion,& rigueur desdits „placcarts tant extreme & exorbitante qu'il „faisoit à esmerveiller,qu'on les à si longue„ment, & avec telle patience en un Pays si „libre souffert & enduré) comme cy apres „sera remonstré: l'on s'estoit tousiours clai„rement apperceu, que les suiects desdicts „Pays estoyent entierement prests,non seu„lement de prester toute deüe obeissance: mais

*Decervex es années 1521 26.29.31.40 44.46.50. 56.& autres*

„mais aussi d'exposer corps & biens pour „sa Ma.té S'estant la Noblesse avec vertu & „promtitude incroyable acquitté ausdites „guerres. Et ayans les Estats desdits Pays liberalemẽt & de bonne volonté contribué „aux frais d'icelles une icroiable somme de „deiniers, revenans biẽ à la somme de quarante millions de florins, si volontairemẽt, „que oncques l'on apperceut à cesté cause „quelque signe d'alteratiõ. De maniere que „l'on peut asseuremẽt presupposer, que lesdits Pays estoyent tellement affectionnéz „à sa Maiesté, que pour le maintenement du „bien & de la grandeur d'icelle cõtre ses ennemis ils n'espargneroyẽt chose du mõde. „Par ou sa Ma.té se pouvoit bien asseurer de „toutes forces estrangeres. Et comme c'est „chose naturelle, que tous grãds services & „biẽ faicts engendrẽt confidence, il ne pouvoit estre autrement, q̃ ceux desdits Pays, „signamment les Nobles (deputans que par „leurs dangers, sang, sueur, & prouesses „de sa Maiesté avoit tant d'honnorables „victoires, & que par la subvention & „ayde commune, il s'estoit tant glorieumẽt deffait d'une si longue & facheuse „guerre) n'eussent entiere confidence „que sa Maiesté s'offrant l'occasion auroit „regard à leurs si grands & notables services, par où on pouvoit aussi apparammẽt „asseurer desdits Pays, de tãt de troubles & „esmotiõs intestines. Car n'attẽdãt le suiect „que tout bien de son Prince, il continüe avec plus grande devotiõ en l'obeissãce d'iceluy. De maniere que considerant l'Estat „desdits Pays florissant par le cours de toute „sorte de negociation & marchandise, & ce „qu'en depend: combien qu'il fut fort foullé par la guerre precedente, chargé & quasi „oppressé de tailles, imposts, gabelles, & exactions, imposées a cause de la collecte des „dictes grandes sommes de deniers qu'il avoit convenu lever pour les frais d'icelle: „Il n'y a rien plus evident, que estant pardehors asseuré de ses ennemis & pardedens „si uni avec son Prince, & secouru des placcarts & ordonnances accommodées au „temps, les Pays se seroyent non seulemẽt „refaicts, acquittéz & deschargéz de toutes „debtes, mais en peu d'années parvenus au „comble de toute felicité humaine. Dont „sa Ma.té venant à estre redouttée & crainte „des estrangers, & reverée & aymée de ses „suiects, se pouvoit tenir pour le plus grand „& heureux Roy, & Prince de son temps. „De sorte qu'il faut confesser que ceux qui „ont empesché ce biẽ, & ceste felicite, dissous „ceste union, & diverti ceste affection, ont „cõmis faute si grande allendroit de sa Ma.té „& de la Republique qu'ils meritent d'estre „punis & chastiéz a l'exemple d'autres. Et „pensons que tous ceux qui voyent lesdits „Pays à present reduicts en extreme calamité, servitude & miseres, au lieu de leur „precedente & plus apparẽte felicité cõcurreront en ceste mesme opinion, & donneront la mesme sentence, Et nous *Guillaume de Nassou*, Prince d'Orange estans tenus par le Procureur general, suyvant ses „lettres patẽtes d'adiournemẽt & de prinse „de corps, autheur de ceste mutatiõ, ne refusons aucunemẽt ladite punitiõ, en cas que „le pretendu dudit Procureur soit veritable, „Lequel pour representer quelque cause & „occasion, qui nous pourroit avoir incité à „celle (n'y ayant apparẽce que l'eussions entrepris sans cause) allegue nostre ambition, „desordonnée affection d'administrations. „Dont s'ensuit que la cause finale de noz actions & desseins seroyent esté honeurs, entremises, & authorité extraodinaire.

*Refutation de l'obiection du Procureur touchant l'ambition.*

Dont pour oster audit Procureur ce fondement sur lequel il pretend bastir son accusation, suffiroit à ceux qui ont cognoissance de nostre personne alleguer nostre „naturel: & aux autres les parties des biens. „Dont Dieu par sa grace nous auroit pourveu: par le bon gouvernement & administration desquels pouvions plustost esperer grandeur, & authorité, que par autre „entremise quelconque. Car il faut que tous „confessent, qu'estans retirez en noz maisons & à noz affaires aviõs beaucoup meilleur moyen d'amasser tresors & richesses, „& par là gagner conserver & maintenir „authorité, que despendant largement en „Court, esperer ladite authorité par vsurpation d'administrations: Desquelles tous „ceux qui ont quelque cognoissãce de noz „affaires, savent fort bien, que n'avons onc „pretendu aucun proufit. Et estans lesdits „Pays si affectionnéz à sa Ma.té cõme a esté „dit cy devant: n'y a rien plus absurde que „nous vouloir imputer d'avoir voulu vsurpér sur l'authorité d'icelle, & sur lesdits „Pays. Mesmes q̃ nous avons tousiours esté „d'opiniõ que sa Ma.té devoit plustost entretenir ses suiects en ladite affection & voulõté p̃ moderatiõ de placcarts: q̃ par advancemẽt de nouvellitez & rigueur les en divertir: qui est le seul poinct & moyẽ par lequel l'on peut pretẽdre qu'auriõs voulu p̃venir a ladite surprinse. Car lõ ne peut nyer, qu'affectiõ de benevolẽce sont moyẽs, p̃ „lesquels le Prince peut maĩtenir sõ authorité en ses Pays. Et partant sadite Maiesté „Laquelle si autres ont trouvé expedient, „qu'elle fut maintenue par rigueur, s'ensuit bien que quant aux moyens de „ceste conservation, avons esté en opinions contraires : mais nullemant „quant au poinct du maintienemẽt & conservation : laquelle l'experience monstre „que par ladite rigueur ne se pouvoit faire, „demeurans lesdits Pays en l'evidente felicité qu'ils

„cite qu'ils estoyent, en laquelle desirions „qu'ils fussent sous l'authorité de sa Maies„té conservez: qui a esté apres le service de „Dieu la seule cause que n'avons approu„vé la rigueur de ladite Inquisition & plac„carts. Dont rendront aussi tesmoignage „noz autres actions esloignées voire con„traires à toute ambition. Car au par a„vant avions renoncé au degré qu'avions „au Conseil d'Estat,& à celuy de Chef des „finances, tant apparent pour gagner la „vogue & fuytte de tous Estats (voire nous „mettant quasi toute la superintendence „des affaires ez mains, si eussions voulu) „desquels les autres se sçavent fort bié ay„der à leur proufit. Ains graces à Dieu a„vons esté tant eslongnez de ceste preten„tion, qu'avons remis à sa Maiesté l'un & „l'autre desdits Estats, puisque n'y pouvi„ons faire bon service, comme bien eussi„ons desiré, opstant les traficques d'iceux „autres. Toutefois comme sa Ma^té par cestuy „nostre deport & renvoy de noz Commis„sions, ne laissa de nous adioindre souvent „ez deliberations, nous nous en sommes a „nostre possible acquittez, pour adviser ce „qui seroit de son service,& au bié du Pays. „Nous trouvant à grand crevecœur de voir, „que quelques deux ou trois traversoyent „ainsi la bonne intention de sa Ma^té. Mais „comme elle avoit tout ce temps cognu la „syncerité de noz Actions & promptitude „à son service, estant en Zeelande pour par„tir vers Espagne, nous fit derechef grande „instance de reprendre ledit degré de Con„seillier d'Estat, à quoy avons obey, apres „nous avoir grandement excusé. Mais voy„ant depuis les choses aller à l'accoustumée, „& autrement que sa Maiesté nous en avoit „donné espoir, avons prié de nouveau envi„ron deux ans apres d'en estre deportez par „lettres évoyés au Roy du 23^e de Iullet, 1561 „Et voyant qu'a toute force on vouloit re„duire le Pays en servitude (qu'aucuns ap„pellét entiere obeissáce) cóme cy apres sera „declairé pour n'avoir occasió d'etrer sur ce „poit (qui nous sábloit tédre du tout au pre„iudice de sa Maieste & de la Republique) en „plus ample contestation, avons aussi requis „d'estre deportez de noz gouvernemés pour „entierement nous retirer & vaquer à noz „affaires particulieres par lettres au Roy du „11^e de Mars 62,& 29^e. de Iull. 63. Et pour „ne poit estre nottez des inconveniens qui „par là apparemment pouvoyent advenir „nous avons à ces fins fait plusieurs instan„ces, tant vers sa Ma^té que vers la Regente „mesme encore plus d'une fois apres la pre„sentatió de la Requeste des Confederez, tát „descriée par noz adversaires par lettres au „Roy du 20^e d'Apuril,& à la Regente du 27^e „de May 1566. Et certes si nostre ambition „eut esté aucunement suspecte, n'est vray „samblable que sa Ma^té nous eut refuzé le „deport; du moins ne nous eut tant de fois si „expressement cómande & instamment re„quis d'y vouloir cótinuer par lettre du Roy „au Prince du 29. Sept. 61. 6^e de Iuin 63, & „31^e Iuillet 66. Estant du tout notoire, qu'ó „doit eslonger de toutes administrations & „gouvernemés ceux desquels on craint l'am„bition. De sorte que sa Ma^té nous continu„ant esdits Estats & Offices, vient à declairer „(directemét contraire audit Procureur ge„neral) que ny au paravát ny apres le parte„ment d'icelle, estions suspects de par ambi„tion avoir voulu emprédre sur son autho„rité, ou autremét sur ses Pays: puis que par „là appert assés, que ne disirions rié tant que „d'estre deportez dé toute administration & „authorité. Et qui prédra regard qu'apres le „departement de sa Ma^té tous les affaires es„toyent ez mains du Cardinal de Granvelle, „& comme ledit Cardinal estoit ialoux de sa „grandeur: mesme estant accoustumé de „faire bánir & fourclorre toute administra„tion & entremise ceux, qui en quelq ma„niere luy sambloyent pouvoir empescher „l'accroissement ou maintenement d'icelle „sienne grandeur, (dont servira pour exem„ple, que au temps de feu tresheureuse „memoire l'Empereur Charles, il persuada „à sa Ma^té de n'entremettre aux affaires de „l'Empire mes Seigneurs de qualité, & qui „pouvoyét diminuer on obscurcir son au„thorite: Notamment le S^r Ferdinand de „Gonsague Gouverneur de Milan & le Cô„seillier Reynard: ayant ledit S^r Ferdinand „durant le gouvernement dudit Cardinal, „ez affaires d'Italie esté cótrainct d'abádóner „son lit gouvernemét, & iusques à la mort „continuer la poursuytte d'ú certain proces „criminel, qui luy estoit suscité p son moyé „(pour par la gagner la vogue des Espagnols „lesquels quant au reste auoyent sous leur „domination toutes les S^nes de sa Ma^te en I„talie) Et ledit Reynard de quitter sa maisó, „sa femme & enfans & estats au Pays bas, „pour se trouver en Espagne, ou il est appa„rent, cóme relegué ou confiné, de finer ses „iours) ne trouverra on aucunement vray „samblable, q si nous eussions pretendu par „administration vsurper sur l'authorité du „Roy (ce q ne pouvions faire sans diminuer „celle du Cardinal) l'ó ne nous eut retenu „ausdits Offices & estats: ains au cótraire q à „l'exemple des deux procedens eussions esté „cótraincts de les abandóner plus tost q ne „l'avons requis. Du moins l'on ne nous eut „refuzé congé d'en departir à la premiere „demáde,& encore plus aux iteratives. Mais „ledit Cardinal cognoissát nostre naturel es„logné de toute ambitió,& que de fait ne di„sirons aucune entremise, & moins grande „& extraordinaire,& par laquelle eussions „pretendu d'usurper sur son authorité à bien

*Les vsurpations du Cardinal de Geanville.*

à bien voulu practiquer que fuſſions retenus auſdits Eſtats, afin d'abuſer le Peuple auquel il ſe ſentoit fort odieux & par le moyen de nous & autres, faire trouver ſes actions meilleures qu'elles n'eſtoyent, à l'exemple de Denis Tyran de Sicille, qui retenoit en ſon conſeil ceux dont le peuple avoit bonne opinion: point (comme il diſoit) pour vſer de leur conſeil mais afin ſeulement qu'on penſoit qu'il en vſoit.

Et apres le partement dudit Cardinal s'offrant l'occaſion de deſcouvrir l'ambition, (s'aucune eut eſté en nous,) ne s'eſt onques veu qu'avions pretendu le moindre poinct pardeſſus les autres: ains a eſté rendue à Madame de Parme Gouvernante l'authorité que luy appartenoit, & que le Cardinal avoit vſurpée, ſe ſervant d'elle, comme des autres du conſeil, pour ombre & couverture. De maniere que ladite Dame a depuis ouvertement declairé, & confeſſé qu'elle avoit plus entendu des affaires du Pays en peu de mois apres ledit partement, que tout le temps que ledit Cardinal avoit eſté aupres d'elle. Laquelle voulant par apres aux derniers troubles abandonner la ville de Bruſſelles, & ſe retirer à Monts (laiſſant tout au benefice de nature) & par là donner occaſion à ceux qui euſſent peu avoir envie d'empieter ſur ſon authorité, l'avons avec les autres par grande inſtance & importunité requiſe & ſuppliée, ne vouloir faire ce tort à ſoy meſme, ny telle diſputation n'y diſſervice à ſa Maieſte: qui monſtre bien que noz actiõs & penſées, ont eſté du tout contraires à l'ambition, dont pour le preſent à tort on nous accuſe. Et certes ſi euſſions eu quelque deſſein d'uſurper ſeuls l'authorité, ne ſe pouvoit offrir, à nous occaſion ny moyen plus propice & convenable que de voir la Regente effectuer ſondit deſſein. Mais comme noſtre intentiõ eſtoit du tout contraire, l'avons à noſtre pouvoir empeſché, comme dit eſt. Eſtant remonſtré à ſa Maieſté eſtre convenable pour ſon ſervice, que le Conſeil d'Eſtat fut augmenté de Seigneurs, & gens de lettres, en tout point pour obvier à toute confuſion, & pouvoir tant mieux reſoudre en beaucoup d'affaires, meſmes auſſi afin que les Decrets, & reſolutions d'iceluy fuſſent entretenus, & ſortiſſent effect avec plus grande authorité & reſpect: auſſi afin que toute occaſion fut mieux oſtée à un chacun d'uſurper toute l'adminiſtration, ou de chercher ſon privé aux deſpens du public: eſtant requis de Madame de denommer aucuns que lon pourroit à ce promouvoir: nous nous en ſommes excuſéz, pour ne donner aucune ſouſpecon, que y vouſiſſions mettre quelques uns à noſtre poſte, & avec leſquels nous aurions intelligence, ayant le tout remis à ſa Maté ſans qu'oncques ayons fait demonſtrance de penſer à noſtre particulier, Dont ſe peut inferer que non ſeulement à tort, mais auſſi contre toute apparence de verité ſommes accuſéz, de, par ambition, & convoitiſe de gouvernemens, & adminiſtrations avoir voulu vſurper ſur l'authorité de ſa Maieſte, & à ceſt effect troubler le repos & tranquillite d'un Pays, auquel devons quaſi autãt qu'à noſtre propre Patrie: & ce ſans prendre regard à noſtre dommage & intereſt particulier, eſquels devions apparemment encourir à cauſe des biens qu'avons eſdits Pays, par le moyen deſdits troubles: eſtant noſtre bien, & dommage inſeparable, de celuy dudit Pays. Car eſtant le naturel des ambitieux de vouloir gouverner ſeul & avec forcluſion des autres: avons au contraire non ſeulement propoſé, que le Cõſeil ſe devoit augmenter, & l'authorité ſe communiquer à pluſieurs. Mais auſſi offert de nous en retirer, pour donner place aux autres, dont laditte Gouvernante & ceux dudit Conſeil pourront eſtre teſmoins. Parquoy il faudroit chercher ailleurs cauſes plus apparentes deſdicts troubles: & pour ce faire conſiderer, q̃ ces Pays eſtoyent ſur tous ialoux de la conſervation des libertez & franchiſes, qu'ils avoyent tant en vertu des contraincts faicts avec leurs Princes, que des privileges obtenus d'iceux: meſmes auſſi des Empereurs de toute ancienneté: craingnant que par introduction des eſtrangers, & nommement des Eſpagnols, l'on les vouloit priver, pour ce que ledit Cardinal avoit dit, *que le Roy ne pouvoit maintenir leſdits Pays, ſans retenir force Eſpagnols, & ſans ſe faire abſoudre par le Pape du ſerment qu'il fait à la reception d'iceux, & les requonquerre de nouveau, pour en aboliſſant ſeſdits contracts & previleges les gouverner à ſa volonté :* & meſmes alleguant que *l'on n'y pourroit parvenir ſans trancher l'acte a quatre ou cinq des principaux.* Par où toutes nouvellitez venoyent à eſtre tant ſuſpectes & odieuſes, ionct que durant les dernieres guerres, l'on avoit aſſez moderé & ſuſpendu l'extreme rigueur de l'Inquiſition, & de placcarts, & par l'introduction des gens de guerre Allemans, dont on eſtoit contrainct s'ayder, donné liberté aux preſches qui ſe faiſoyent ouvertement entre eux tant ez villes, qu'en campagne : & ſecretement entre les autres en pluſieurs lieux : veu qu'en tous ces Pays circonvoſins eſtoit deſia receüe la doctrine cõtraire à la Romaine, & q̃ par ainſi en un Pays ſi Peuplé & frequẽté de toꝰ coſtez le fait

*Comme eſt cy devant folio.*

*Dire cruel du Cardinal de Grãvelle.*

„le fait de la religion estoit successivement, & par l'espace de tant d'années si advancé, que en la fin l'on tenoit pour execrable le nom de laditte Inquisition & Placcarts: par lesquels multitude innumerable de gens voire plus de cinquante mille personnes, avoyent esté cruellement executez & mis à mort, & autre samblable contrainćte d'abandonner biens, parens, amis, & alliez, & vivre en perpetuel & miserable exil, seulement (comme l'on voyoit & entendoit de iour a autre plus clairement) pour ce qu'ils ne s'avoyent voulu eslogner des commandemens de Dieu & suyvre les inventions des hommes. Ce que causoit non seulement alteratiō, mais aussi par divers respects des aigreurs si grandes contre laditte Inquisition & placcarts, que les Officiers en plusieurs lieux, noz oyent plus proceder à l'execution d'iceux sinon de nuict & à la desrobbée, & ce point encore sans peril & danger de troubles : Et pourront tesmoigner, fils n'ont souvent avec grand hazard garanti leurs vies de la rage de la commune esmeüe par ce miserable spectacle des executions si horribles. Par où tous ceux qui avoyent experience des affaires, prevoyoyent que ce seul poinct seroit occasion desmotions si sagement & en temps n'y estoit pourveu. Lesquels & autres inconveniens dez son temps craignant la Roine de Hongrie Gouvernante desdits Pays se feroit l'an 1550. transportée en personne à Ausbourg vers feu de tresheureuse memoire l'Empereur Charles son Frere, afin de moderer & initiguer la rigueur des placcarts lors conceuz, par le placcart du mois d'Apuril 1550. & laisser effranchis de laditte Inquisition ceux de la ville d'Anvers, le Pays de Brabant & autres qui n'y avoyent esté aussuiettis, ce qu'elle obtint de sa Ma^té^ Imp^le^ par le placcart du mois de Septemb. Ce nonobstant le Cardinal avec ses Creatures & Inquisiteurs, ne cesserēt leurs persequtions & pratiques, non sans grand murmure du peuple: mesmes seurent bien user d'une grande cautelle, & faire despecher au nom de sa Ma^té^ au commencemēt de son regne, lettres de placcart pour donner assistence aux Inquisiteurs par le placcart 1555, & lettres revocatoire de puis cōcedées Et ores qu'elles fussent incontinent apres revoquées : sa Ma^té^ informée de ce que s'estoit passé au paravant à l'endroit de l'Inquisition, si est-ce que cela causa une vehemente aigreur entre le peuple s'appercevant de leurs desseins. Par ainsi au departement de sa Ma^té^ il avoit l'oeil sur celuy qui seroit commis au gouvernement general desdits Pays. De tant plus que les Estats generaux seurent alors à grand difficulté obtenir de sa Ma^té^ que les soldats Espagnols se retirassant du Pays, desquels le Cardinal entendoit de se fortiffier. Ce que prevoyant aussi assez d'extremeat ledit Cardinal (lors Evesque d'Arras) combien qu'il entēdit en effect avoir seul ledit gouvernement, fit tant que titre & nom de Gouvernante, fut attribué à la Ducesse de Parme (laquelle n'avoit allors aucune experience des affaires ny humeurs des Pays bas, s'ayant tousiours tenüe en Italie, afin qu'a ceste occasion, elle fut quasi contraincte de s'en rapporter à ce qu'il luy persuaderoit) & pour faire trouver ses actions meilleures: que sa Ma^té^ avant partir ordōna un conseil d'Estat, auquels furent deputez aucuns chevaliers de l'Ordre, & nous (nonobstant nostre refus comme dit est) entre autres. Car se sentant tenu ennemy de toutes libertez franchises & previleges, qui pouvoiēt empescher ses desseins, Chef, autheur, & promoteur de l'Inquisition, & execution des placcarts, il scavoit tresbien que ceux desdits Pays n'eussent souffert son gouvernement sans sy opposerdez la premiere heure. Estant donc le repos & tranquillité desdits Pays soustenus de cest vmbre, apparence, & converture, que les affaires se traicteroyent par l'authorité de ladite Gouvernante, & advis dudit Conseil d'Estat: Ce masque fut bien tost apres osté par l'ambition & indiscretion du Cardinal, pour ce que quasi incontinent apres le partement de sa Ma^té^ il commenca seul, ou avec quelques uns dependans de luy à part à traitter tous affaires d'importance, sans les representer comme il appartenoit à laditte Gouvernante, & communiquer & proposer audit conseil d'Estat, disant ouvertement aux Deputez des Provinces & villes, qu'il faloit s'adresser à luy & point aillieurs, pour parvenir à une bonne fin des affaires. Et neantmoins soustenant que tous ceux dudit Conseil d'Estat devoyent egalemēt respondre des inconveniens si aucuns avenoyent. Ce qu'altera, & sambla fort desraisonnable à aucuns dudit Conseil, qui en firent aussi leurs remonstrances à sa Maiesté, comme elle leur avoit ordonné de faire en cas samblables. Et comme ce pendant d'Evesque il se fit Cardinal, & le President Viglius (un de ses premiers supposts) se fit prestre courant le bruit des nouvelles Eveschéz & incorporation des Abbayes & Prelatures, par les bulles des Papes Paul 4^e^ & Pie 4^e^ mesmes aussi les determinations du Concile de Trente (choses resolües par sa Maiesté avant son partement par le conseil des deux susdits, & de quelques trois ou quatre autres, tachans par là assouffiir leur ambition & avarice) quand le peuple fut fort esmeu

& alteré,

„& alteré, duquel n'y avoit nombre n'y „estat, qui ne s'en sentit grandemēt interes- „sé: estimans les Seigrs & Nobles, que ceste „authorité dudit Cardinal, & nouvelle in- „troduction des Evesques tous dependās de „luy) tendoyent à leur depression, & pour „mettre le gouvernement & manimēt des- „dits Pays es mains des Ecclesiastiques, & „partant indiscretement priver sa Maté (à la- „quelle lesdits Ecclesiastiques soustiennent „ne devoir ny pouvoir porter aucune obe- „issance) & tous autres qui ont droit. Les „Abbez Prelats, Couvens & Colleges, iu- „geans que lesdits Evesques se vouloyent „enrichir de leurs despovilles, mesmes en „incorporant lesdits Abbayés & Prelatures „leur oster toute election, & espoir de par- „venir aux dignitez accoustumees. Le peu- „ple craignoit de vray q̄ cestoit le vray che- „min pour abolir toutes libertez, franchises, „& privileges, introduire l'Inquisition, re- „nouveller l'ācienne rigueur des placcarts, „& les reduire en la servitude des Ecclesia- „stiques: qui ont esté les vrayes causes, & „sources des diffidences, troubles & maux „depuis ensuivis (quand l'on a voulu met- „tre en executiō ce que ces beaux Conseil- „liers avoyent persuadé à sa Maté lesquels „pour ce en devroyent estre nottéz & re- „prins) ce que l'on pretend divertir dudit „Cardinal pour nous en charger sans cou- „leur ou apparence quelconque. Et combiē „que par les histoires l'on treuve, q̄ a moin- „dres occasions sont advenus changemens, „esmotions, & revoltes: si est ce qu'en un „peuple si tresaffectionné à son Seigneur & „Prince, encore ne firent toutes ces causes „leurs effects accoustumez, & ordonnāces; „pour ce que l'ō esperoit que les Estats des- „dits Pays (recommandéz par les devoirs & „services faicts ez guerres precedētes (pour- „royent divertir l'intention de sa Maté & „qu'icelle accommodât ses deliberations au „temps, & selon leurs traictés & privileges, „empescheroit plustost (à la requeste d'un „peuple si fidelle & loyal) toutes nouvellites „& mesmes le progrez des Eveschéz, de l'In- „quisition & rigueur des placcarts, q̄ à l'ap- „petit d'un estranger, & de quelques gens „incognus mettre en avant choses si exorbi- „tantes, contre la disposition desdits temps, „previleges du Pays, ses promesses, & en ef- „fect contre la nature mesme, veu les trou- „bles au mesme temps suscitéz en France, à „l'occasion des ordonnances placcarts ten- „dans à mesme fin. Combien que ledit Roy- „aume ne soit si frequēté, n'y de toutes pars „enclos & environnéz de Pays suyvās autre „religion que la Romaine, comme sont les- „dits Pays bas. De tant plus q̄ desdictes nou- „vellitez se commencoyent pareillement à „resentir les Archevesques & Evesques de „l'Empire interessez en leurs Iurisdictiōs & „Dioceses. Et q̄ d'icelles sa Maté ne pouvoit „tirer autre proufit: que de colloquer sō au- „thorité en ceux qui expressement faisoyent „profession de ne vouloir recognoistre. Par „ces raisons, & autres, q̄ chacū se proposoit „selon la capacité de son entendemēt, & sur „tout l'espoir q̄ lesdits Pays tant en general „qu'en particulier avoyent de la bonté du „Roy (ayans tant par sa Maté que par ses pre „decesseurs tousiours esté traictez en raison „& iustice, selon les droicts du Pays, accou- „stuméz de pouvoir à ce en quoy ils se sen- „toyent grevéz par requestes & doleances) „ont bien voulu prendre le mesme chemin, „& par iceluy advertir sa Maté des nouvelli- „tez susdictes, & des inconveniens apparés „d'en soudre, si biē tost n'y estoit remedié. Et „partant de la part de la Gouvernāte, & des „Srs estans au Conseil d'Estat (lesquels ledit „Cardinal, (cōme dit est) soustenoit devoir „egalement avec luy estre chargez de tous „inconveniens qui en pourroyent advenir, „fut envoyé vers sa Maté par la poste & en „diligence le Sr Baron de Montigni cheva- „lier de l'ordre, avec charge & instruction de „remonstrer l'estat, la necessite du Pays, & le „mescontentement general desdictes nou- „vellites. Ce que fit surcheoir toute vlteri- „eure & particuliere poursuitte des Nobles (principal membre des Estats desdits Pays) „esperans q̄ sadite Maté ordōneroit, sur les- „dictes remōstrāces, satisfactiō, ou du moins „allegement des poincts dont ils se sentoyēt „interessez & greves. Veu q̄ pour empescher „l'incorporation des Prelatures & Abbayes „lors vaquantes en Brabāt, les Prelats & au- „tres Estats du Pays avoyent auparavant en- „voyé leurs Deputez, comme aussi avoyent „fait ceux d'Anvers pour empescher l'Inqui „sition & l'Introductiō de leur nouvel Eves- „que. Ce qui retint lesdits Pays pour quelq̄ „temps suspens, & sans quelq̄ bon remede, „& appoinctement tel q̄ l'estat des affaires le „requeroit, combiē q̄ le fait de la Religion „s'advancat de tous costez. De sorte que l'ō „commencoit en aucuns lieux à prescher nō „seulement secretemēt (ce que par nulle ri- „gueur on n'ayoit onques sceu empescher) „mais aussi publiquement, nommement à „Valenciennes, Tournay, & quelques au- „tres lieux: à quoy donnoit, dumoins aug- „mentoit les occasions la liberté de la Re- „ligion accordée en France. D'autant „qu'il leur sambloit, n'avoir moins meri- „té vers leurs Prince que les Francois vers „leur Roy, à l'exemple desquels estans „traictez en plusieurs choses, il leur sam- „bloit aussi, qu'ils merittoyent d'obtenir „liberté de leurs consciences. Et voyoit „on à l'oeil que esdicts Pays (environnéz „d'autres tous suyvans autre Religion les- „quels sedonnent entretenir par la tra- „ficque de la marchandise frequentation

„& conservatiō des voisins) il estoit impossible de plus observer les anciennes ordōnances & placcarts au fait de la religiō: laquelle par iceux l'on avoit pretēdu de desraciner & extirper, là où toutesfois on trouvoit par experience, que durant plus grande rigueur elle estoit creüe & augmētée: p quoy il estoit du tout impossible de par rigueur forcer les consciences plus avāt qu'à quelque dissimulation.

Ce neantmoins le Cardinal continuoit „d'introduire & de mettre en possession lesdits Evesques, ayant pour son praticque „l'Archevesche de Malines (en vertu de laquelle il entendoit aussi demeurer Metropolitain & Privat, & engloutir l'Abbaye „d'Affleghen la plus riche de Brabant, outre „celle de St Amand dont il s'estoit saisi) repartissant les autres, entre gens si mal propices & idoines que publiquement on s'en mocquoit. Et combien que lesdictes introductions se fissent en aucunes villes sans „opposition manifeste, si est ce qu'on s'appercevoit aysemēt du mescontantement q̄ „plusieurs en recevoyent, à quoy aucunes „s'opposerent cōme Anvers, Groningen, „Leeuwaerden, Deventer, & Ruremōde. Et „estoit ayse d'entēdre à quoy toutes ces menées tendoyent, puis que le Cardinal (qui „dominoit pardessus tout les Consaux, & „pardessus la Gouvernāte mesme, avec une authorité & pouvoir absolut) devenāt Chef „de tous ces Evesques, qui par leur inidoneite & inexperience devoyent dependre de „luy, vsurperoit plus d'authorité qu'onques „Prince dudit Pays avoit eüe. Et qui pour la „maītenir accroistre & confirmer par moyens violents, avancoit le fait de l'Inquisition, & l'execution des placcarts. Et q̄ pour „gratiffier à ceux de son parti, il avoit moyē „par ses recommandations de leur faire dōner & conferer par le Roy & la Gouvernāte tous offices, benefices, & mercedes, sans „les moyens qu'outre ce il avoit de par soy „mesmes & par lesdits Evesques. Par où il „s'estoit ouvert le chemin pour gagner & „maintenir authorité sur le Roy & sur ses „Pays. Et d'avantage q̄ pour estre adverti au „vray de ce qui se passoit par tout, & ētretenir les Roix & Prīces voisins, Il avoit quasi „faicts de sa maī & tenoit à sa poste tous les „Ambassadeurs, agés & Deputez de sa Mate „& entre autres son Frere propre, qui mit „les affaires de France en tel estat, q pour le „biē & repos du Royaume la Roine Mere „requist tresinstammēt sa Mate l'oster de là. „A quoy qui voudra prēdre regard, pourra „facilemēt iuger qui estoit celuy qui pretēdoit le plus sur l'authorite de sa Mate.

„Nous qui n'avions aucuns de ces moyens, „& ne receviōs q̄ tout desplaisir de ces nouveautez, nous estans plus d'une fois deportéz du Conseil d'Estat & de Chef des finances, voire de nos gouvernemens. Ou au „contraire le Cardinal, qui par nouvellitez „& moyēs extraordinaires, & de fait mōstroit „avoir ladite authorité tachāt s'y cōserver & „maintenir plus que Prince n'eut one audit „Pays? Certes nous croyons, que ceux qui „prendront garde à l'un & à l'autre, & en „iugeront sans passion, ne trouverrōt moins „absurde, si l'on nous veut accuser en ceste „partie, que si l'ō vouloit excuser ledit Cardinal.

Or ayans les Deputés des Prelats par le „moyē d'argent & de pensions obtenu qu'ō „ne procederoit pas à incorporatiō des Abbayes: & ceux d'Anvers qu'ō ne les molesteroit pas de l'Inquisitiō, & qu'ō vseroit de „connivence en leur endroit, au regard de „l'introductiō de leur nouvel Evesque. Estāt „ledit Sr de Montigni retourné sans resolutiō suffisante, pour remedier aux autres „inconveniens: & par le peu d'espoir du redressement des affaires, veu q̄ par le moyen „desdictes pensions on avancoit le fait desdicts Evesques (l'introduction desquels „n'estoit que la vraye Inquisitiō) & qu'ō pretendoit indirectemēt priver lesdit d'Anvers de l'effect de ladite cōnivēce, les voulāt reduire au pouvoir dudit Cardinal sous „son Archevesché de Malines. La Gouvernante trouva en son conseil, qu'il faloit de „nouveau representer à sa Mate l'estat des „affaires & signamment de Valenciennes & „de Tournay, où il sambloit du tout impossible de retenir le peuple de l'exercice de sa „Religiō sans assiduelle garnison. Parquoy „elle envoya vers le Roy le Conseillier Armenteros, sur le raport duquel finalement „fut resolu par sa Mate que le Cardinal apparent, autheur de toutes alterations, & „mescontentemens, se retirent desdits Pays „& s'en iroit en Espagne. Laquelle retraicte „donna quelque espoir au Peuple d'un amendement des affaires, & fut en effect „cause, que les Pays se tiendront en suspens „sans s'esmouvoir. Mais comme on s'appercеut que les Creatures dudit Cardinal cōtinuoyēt les mesmes nouveautez, & traictoyent en son absence les affaires sur le „mesme pied qu'il avoit tenu: tout aussi tost „recommencerēt les mesmes alterations & „desordres: estant impossible d'y remedier, à „cause des dissentions qui estoyent entre les „trois principaux Consaux d'Estat, Prince, „& des Finances; tous trois en effect maniéz „& gouvernéz par ledit Cardinal & ses Creatures, tellemēt qu'ētre eux n'y pouvoit avoir de correspondēce. En quoy fait à noter l'evidente malversatiō dudit Cardinal „qui pour empescher q̄ les autres du Cōseil „d'Estat (qui n'estoyēt des siēs) ne peussēt faire à sa Mate les services, qu'ils eussent biē „desiré, les priva entierement de l'acces, & „intelligence des finances, & de la Iustice,

»ou toutes ordōnances politiques & autres »se decretoyent: sachant bien que sans avoir la cognoissance de l'estat d'icelles, il »estoit impossible de bien deliberer & refondre sur plusieurs affaires d'importance: »par où il retenoit & establissoit tant plus sō »authorité. Et neantmoins d'accuser nous »& autres de crime de lezeMa$^{té}$ pour ce que »nous avions desiré pour le service du Roy »que les secrettes desdits fināces fussent cōminiquez audit Conseil d'Estat, chose necessaire pour s'aquitter en iceluy de son devoir. Là où luy & le President Viglius, avoyent la superintendence sur tous lesdits »troix Consaux, comme si de droit toute authorité appartint à luy & aux siens, & que »ce fut au contraire crime & delict execrable aux autres, de requerir qu'on transporta une partie de laditte authorité, non en »nous (qui offrions de nous departir dudit »conseil) mais en un entier & souveraī Cōseil. Voila la syncerité de laquelle l'on procede pour le present au Pays bas, pour conserver cōme l'on pretend l'authorité de sa »M$^{te}$. Estans donc les affaires tellement reparties, qu'il estoit impossible a ceux du Cōseil d'Estat (q̄ l'on pretendoit cōme dit est. »charger de tous incōveniens qui pourroyent survenir) par faute d'authorité & d'intelligēce avec les autres, prevenir & remedier ausdits incōveniens & advancer le biē »& le service de sa Ma$^{te}$. Le peuple voyant »que les nouveaux Evesques par leur inidoneité, mauvaise vie, & cōduitte si desordonnee (q̄ la Gouvernante fut cōtrainctē de les »rappeller) ne pouvoyēt servir pour apporter quelq̄ biē au Pays: & se descouvrāt par »les insolences, menaces, & manieres de faire, dont eux & ceux de leur sequelle usoyent: qu'il estoit resolu à Rome q̄ chacun Evesque auroit neuf prebendes affectées à »l'assistence de l'Inquisitiō, mesmes deux d'icelles pour Inquisiteurs, & q̄ partant ils ne »seroyent que pour avancer & estabir laditte Inquisitiō: Afin q̄ le Roy peut obvier aux »maux qui apparēment en pouvoyent sourdre, fut trouvé en conseil d'envoyer vers sa
1565. »Ma$^{té}$ le Prince de Gaure Cōte d'Egmont. »Lequel à son retour donna grand espoir & »apparence d'amendement & redressement »des affaires au regard de la mitigation des »placcarts, & abolition de l'Inquisitiō. Dont »l'on voyoit ouvertement de fait & par experience, tant par l'exemple de France (selō »q̄ cy devant a esté demonstré) cōme autrement l'alteration ou appaisement du peuple. A quoy & point à nostre pretendue »ambition se doit rapporter tout ce q̄ depuis »s'est ensuivi. Car à l'effect q̄ dessus furēt assamblés trois Evesques, trois Theologiens, »trois Iurisconsultes en droit ciuil, & trois »autres en droit canon: lesquels ayans donné quelq̄ advis sur ladite mitigation, estant »ledit advis envoyé vers le Roy: le Cardinal »& autres luy soufflerent, tant aux oreilles »qu'il n'y print aucun regard (encore qu'il »fut fort rigoreux) ny aux autres remonstrāces precedentes. Cōmandant expressement »sur la fin de l'an 1565. que sans vlterieure »replique on procedat à l'introduction desdicts nouveaux Evesques, n'estans encore »en possessiō, à la publication des decrets du »Concile de Trente, & à donner aux Inquisiteurs l'authorite, q̄ de droit civil & canon »leur appartiēt, & au surplus à l'executiō des »Placcarts en effect à toute rigueur, & au »pied de la lettre, dont furent incontinēt envoyées copies & extraicts à toutes les villes, leur enioignant & commandāt se conformer à la resolution & commandement »de sa Ma$^{té}$. Qui fut la secōde & principale »cause des alterations, des maux, & inconveniens de puis ensuyvis, ayans pour source »l'ambition duditCardinal & non la nostre, »& la diffidēce par luy semée parmy le peuple à cause desdictes nouveautés: cōme appert evidemmēt par ce q̄ dit est, & se confer »me par les doleances des villes de Brabant, »des membres de Flandre & d'autres sur ce »ensuivies, ensamble par la confederation q̄ »se fit tost apres entre aucuns Seig$^{rs}$ & gentilshommes cōtre l'Inquisitiō & la rigueur »des Placcarts.

N'ayant aucune apparence q̄ le Procureur »general pretend, qu'aurions esté cause de »ladite confederation par avoir parsuadé a »aucuns que lintentiō de sa Ma$^{te}$ estoit d'in »quisition d'Espagne: comme si plus tost la »qualité & forme de l'Inquisition eut fait »alterer les gens que l'effect & executiō d'icelle. Chose de tant plus absurde que ce »n'est la qualite de la mort, qui faut craindre »alterér & esmouvoir les gens: Mais la propre peur d'icelle mesmes au cas present, ou »par l'adiection de ce mot d'Espagne, ne la »qualité, ne le mot general de l'Inquisitiō se »restraignoit à celle d'Espagne, qui n'est cause souffisante pour faire aucune alteration »ou esmotion: combien q̄ pour respondre »plus pemptoirement il n'estoit ny en nous »ny en nuls autres de persuader que sa Ma$^{té}$ »entendoit introduire l'Inquisition d'Espagne, puis qu'au par avāt n'avoit esté aucune question de laditeInquisitiō. Et q̄ par apres par les lettres de saMa$^{té}$ divulguees en »la maniere q̄ dessus estoit expressement declairé la forme de l'Inquisition que l'ō entendoit avancer: par ou promptement se »trouvent convaincus, ceux qui soubs pretexte de ce mot d'Espagne entendoyent inciter & esmouvoir le peuple.

*Responce à la seconde obiection.*

Ayant donques l'Inquisition (specifiée & »declairée p lesdittes lettres de sa Ma$^{té}$) esté »cause du mescōtētemēt s'ensuit qu'a elle & »nō allieurs se doit referer tout ce qui s'est »ensuivi (veu que tout vlterieur espoir de

*Cy devant folio.*

*Ce sont les termes de nostre Citatiõ.*

„remede defailloit) consequemment il n'est „pas vray, *que par noz inductions & impressi-* „*ons samblables, plusieurs suiects seroyent re-* „*bellés & esleves contre sa Ma^té. & que auri-* „*ons premierement seduit, corrumpu & incité* „*une grande partie de la Noblesse, tellement* „*qu'ils auroyent fait ligues, conspirations, coniu-* „*rations, & iuré par icelle se defendre, & for-* „*tiffier contre sa Ma^té. & ses ordonances de* „*tout temps gardeés & observées: s'estans les* „*assamblees a ceste fin faictes en noz maisons,* „*tant à Breda qu'à Brusselles. Et que par* „*ainsi aurions esté Chef, autheur, prometeur,* „*fauteur & receptateur des rebelles conspira-* „*teurs, coniurez, machinateurs, & perturba-* „*teurs du bien & repos public.* Car il „n'appert d'aucune rebellion & esmotion „qui seroit faitte contre sa Ma^té. & de la- „quelle serons tenus de respondre, & ladit- „te confederation a esté faitte non à nostre „occasion: mais à raison des difficultez cau- „sées par laditte Inquisition & placcarts, & „que l'on contrevenoit aux promesses fait- „tes l'an 50. 55. 62. 65. & autre temps com- „me cy devant a esté remonstré. Et se doit „à iceux & à l'ambition du Cardinal (com- „me dit est) imputer la perturbation du biẽ „& repos public, & non à persuasions, & „impressions si frivoles, comme de l'Inqui- „sition d'Espagne, & samblables. N'estant „ceste alleguatiõ moins absurde que le pro- „pos de celuy qui pensoit obvier à toutes „alterations, disant que ce que le Roy pen- „soit establir, n'estoit pas l'Inquisition, mais „seulement, visitation, comme si on prenoit „plus grand regard aux parolles, qu'au fait, & „q̃ l'õ fut plus pour s'arrester à ces mots d'In- „quisitiõ, ou d'Espagne, que pour la rigueur „& cruauté que l'on avoit veüe, & qu'on „craignoit par l'execution des placcarts.

Parquoy nous disons que ladite confede- „ration, & doleance, & tout ce qui s'est en- „suivi, s'est seulement monstré par effect, ce „qu'en plain Conseil d'Estat nous avions „au paravant predit à la Gouvernante, que „craignons devoir advenir, assavoir que ces- „te resolution de sa Ma^té. causeroit quelque „grande alteration, veu l'espoir (mais vain) „que plusieurs avoyent receu par le retour „& rapport dudit S^r Comte d'Egmont: & „ayant de fait escrit le mesme à son Alte- „ze quelque temps apres, elle nous confes- „sa par sa responce, qu'elle s'appercevoit „clairemẽt, que ladite resolutiõ estoit cause „de toutes alterations, à laquelle se doit par „tant referer ladite confederation faitte sans „nostre adveu & sans nostre sceu. De laquel- „le estans advertis quelques quinze iours „apres, devant que les Confederez se trou- „vassent en Court: Nous declarames ouver- „tement & rondemẽt, qu'elle ne nous plai- „soit pas: & que ce ne nous sambloit estre „le vray moyen pour maintenir le repos & „tranquillité publique. Bien est vray que ne „l'aurons estimé, pour rebellion, conspira- „tion, ou coniuration, pour ce que lesdits „Confederez s'arrestoyent fermement sur „ce poinct; qu'ils n'entendoyent de riẽ faire „ou entreprendre contre le bien de sa Ma^té „ou du Pays, estans à nostre advis inseparа- „bles, & que la commune opinion confer- „mée par experience, portoit que ladicte In- „quisition & rigueur des placcarts ne pou- „voyent revenir à biẽ: Et que par les exem- „ples que nous avons veus auparavant en „Allemagne, France, Angleterre & Escosse, „estions contraincts de confesser, que la re- „solutiõ de sa Ma^té. en ceste partie, ne pou- „voit apporter que grand degast, desolation „& ruine desdits Pays, sans avancer les des- „seins de sadite Ma^té. Là où au contraire on „veoit, que les Pays ayans liberté de Religi- „on, du moins de conscience, & ou laditte „Inquisition & la rigueur des placcarts ne se „sont observez, s'entretiennent en repos & „tranquillité. Qui monstre evidemment „que vivre sans Inquisition en liberté de cõ- „science, est toute autre chose, que vivre en „toute dissolution & sans loy ou reigle com- „me aucuns pretendent faussement & ca- „lumnieusement. Ce que les Princes d'Al- „lemagne & autres, qui ont le repos, & le „biẽ de leurs Pays autant en recommandati- „on que sa Ma^té. les siens, ne voudroyẽt au- „cunement souffrir, mesmes si par là failloit „a craindre que s'ensuyvroit quelque deso- „beissance. Et estions de tãt plus confermés „en ceste opinion que lesdits Confederez ne „se monstroyent obstinés, & qu'ils n'enten- „doyent obtenir leur requeste à toute force, „ains supplioyent seulement que sa Ma^té. „(laquelle ils disoyent estre abusée par au- „cuns qui soubs ombre & pretexte de Reli- gion, pretendoyent assouvir leur propre „ambition & avarice) voulsist entẽdre leurs „plainctes & requestes, & sur icelles ouyr „l'advis des Estats: s'ouffra de reigler & con- „duire, selon que lors par sadite Ma^té. deüe- „ment informée, seroit ordonné sur le fait „de la Religion. De sorte que si en cela y a „rebellion, conspiration, ou coniure, el- „le doit estre en ce, que les Confederez re- „queroyent que regard fut prins à leurs re- „monstrances, ou en ce qu'ils requeroy- „ent que lesdits Estats fussent ouys. Ou „que generalement & sans distinction „toutes confederations fussent à reputer „de mesme, d'ont confessons que ne pou- „vons rien approuver. Car selon nostre dis- „cours un Prĩce se peut abuser & partãt il est „biẽraisõnable, q̃ le suiect, vassal, ou quicon- „que qui soit interessé, luy puisse faire re- „monstrances. Et sont les Empereurs „& Roys dignes de loüange, que se sont lais- „ses reprẽdre par des personnes particulier:

pour

»pour ce qu'il leur sembloit qu'ils n'enten-
»doyent à leurs dolences. Comme celuy q̃
»souffrit qu'on luy dit en plaine ruë *Si tu ne*
»*veux entendre à nos requestes,ne vueilles aussi*
»*imperer.* Et l'autre combien qu'il fut Roy &
»souverain,endura qu'une vielle appella de
»luy ,pour ce que (comme elle disoit) il n'é-
»tendoit à son affaire.Ce Roy luy demandãt
»*par devant qui appelles-tu?pardevã toy* (res-
»pondit elle) *estant mieux informé.*
» Et puis que l'on est au Pays bas en cas
»d'importance(& dont l'honneur & le bien
»tant l'Vniversel,que du particulier en de-
»pend) accoustumé de ce raporter aux Estats,
»lesquels à cest effect de tout temps selon
»leurs previleges,& mesmes par feu de tres-
»heureuse memoire l'Empereur Charles,
»ont par plusieurs fois pour occurence de
»de semblable & moindre importance,mes-
»mes au fait de la Religion, esté assemblés:
»Ayant aussi à leur advis en l'an 1531 fait l'or-
»donnance & Placcarts lors publié, comme
»appert par texte & narré d'iceluy:pensions
»n'estre defendu de requerir ce, qu'on voy-
»oit estre fait & usité en cas samblable.Et a
»on trouvé plusieurs confederations & alli-
»ances bõnes & saintes,cõme celle des Ma-
»chabees,& autres, faites & qu'õ pourroit
»encore faire pour l'honneur de Dieu &
»prosperité des Princes & Pays. De sorte
»qu'a nostre advis l'õ ne peut desdits poincts
»inferer aucune rebellion. Car quand à ce
»que ce pendant lesdits Confederés avoyent
»promis & iuré de se conserver & deffendre
»contre laditte Inquisition & placcarts:puis-
»que par moyens tels que dessus, l'on pou-
»voit faire cesser ladite promesse:& qu'estant
»apparu qu'elle estoit contre le bien de sa
»Maieste:ils offroyent en effect par leur re-
»queste de s'en departir, & obeir à ce que
»par l'advis desdits Estats seroit ordonné :
»Nous sambloit absurde (puis que ceux qui
»se meslent de dompter les bestes irraison-
»nables, s'employẽt à leur oster la fierté sau-
»vage & farouche,par diligence,accoustumã-
»ce & nourriture,plustost qu'a coups de ba-
»ston & rudesse) que le Roy par les sinistres
»instigatiõs dudict Cardinal & de sa sequel-
»le, usant plustost de rigueur & rudesse vers
»ses vassaux & suiets si fidelles, que de dou-
»ceur & clemẽce pour les entretenir à sa de-
»votion accoustumee,sursoant ( du moins
»pour quelques temps) l'execution de ladit-
»te Inquisition & Placcarts,qu'il sambloit à
»un chacun ne se pouvoir avancer:ny conti-
»nuer en ce temps là,sans tresapparent dom-
»mage,interest & preiudice de sa Ma^té,& de
»ses Pays, veu mesmes, que par les guerres
»precedentes,comme dit est,l'on avoit desia
»en effect suspendu en partie,& moderé la-
»ditte rigueur, & qu'estant ia venüe en quel
»que discoustumation, la diversité & chan-
»gemens depuis survenus de tous costés ne
»sambloyent aucunement souffrir qu'elle
»fut renouvellée & remise sus. A quoy la
»Gouvernante sembloit se conformer, la-
»quelle paravant la venüe desdits Confe-
»derés, disoit avoir desia pensé à la mode-
»ration desdicts Placcarts, declarant
»ouvertement de la part de sa Maiesté le
»Pays de Brabant affranchi de ladite In-
»quisition : sans qu'elle fit n'y du com-
»mencemẽt,ny par apres(du moins iusques
»à nostre partement) samblãt de tenir ladit-
»te Confederation & requeste sur icelle pre-
»sentée,pour rebellion. Ce qu'avons bien
»voulu remonstrer,non pour entrer en for-
»melle contestation au regard de ladite Cõ-
»federation ,laquelle par ce que dit est, ne
»nous touche:ains seulement pour mons-
»trer,que n'eussions eu raison de seuls tenir
»lesdits Confederés pour rebelles,& comme
»tels forclorre de l'accoustumée frequen-
»tation & conversation de nos maisons: es-
»quelles sommes asseurés que de nostre seu
»aucune assemblée n'a esté faitte, contre le
»bien,l'honneur & la posterité de sa Maies-
»té.Parquoy puis que Madame par le com-
»mandemẽt du Roy & advis de tous ses Cõ-
»seils secõdoit lesdits Confiederés,iusques à
»leur promettre p̃ lettres signées de sa main,
»seellées de son seel, que à cause de ladite
»confederation,ne ce qu'estoit ensuivy, riẽs
»ne leur seroit imputé:Il n'y à pas de raison
»de les traitter,ou tenir en autre estime. Et
»de dire que Madame l'auroit fait à autre
»fin,& seulement pour les endormir, & sen
»servir contre ceux,qui s'estoyent desbordés
»au brisement des images, ne fait rien con-
»tre nostre intention.
» Car combien que par là l'on pourroit in-
»ferer, que nostre opiniõ ne sest point es-
»tẽdüe si auãt, si est ce toutefois qu'au point
»de les entretenir en conversatiõ, hantise,
»et frequentatiõ,nous venons à conclure en
»l'opinion du Roy,&de son Altesse & q̃ p̃ là
»nous avons avancé,et nõ empesché ny re-
»tardé le bien & servi ce de sa Ma^té : ou du
»moins que par ladite declaration de sa Ma^té.
»& de son Alteze auriõs esté abusés. Ce que
»suffit pour nous excuser de toute pretẽdüe
»receptation,&promotion:puis que lesdits
»Confederés,ou ne soit du tout,& n'ont es-
»té rebelles,ou pour le moins n'ont esté te-
»nus pour tels par sa Ma^té,son Alteze,ny par
»commune:estant notoire qu'un erreur cõ-
»mun, & principalement causé par Roy ou
»Prince,á force de loy & de droit.Et en con-
»formité de ce nous a sa Ma^té. escrit de sa
»main propre,au mois d'Aoust 1566, apres
»que ladite Confederation, & presentation
»de requeste fut venüe à sa cognoissãce ,*qu'il*
»*se tenoit tresscontent de nos services & ne nous*
»*sçavoit mauvais gré de tout ce qui s'estoit*
*passés*

"*passé: & que ne nous devions laisser persuader du contraire & mesmes qu'il se confioit entierement en nous: & n'adioustoit nulle foy à ce que quelques malings nous blasmoyent, lesquels il disoit faire mauvais offices,* & plusieurs propos samblables.

"Et considerant cest affaire comme il appartient, par ce que dit est sa Ma^té. n'avoit raison de iuger autrement: veu qu'auparavant laditte Confederatiô nous avions asses declaré, que nostre opinion portoit, que l'Inquisition & la rigueur des placcarts, ne se pourroyent remettre sus sans alteration & inconvenient, requerans successivemêt d'estre deportés de nos Estats & gouvernemens: estant sa Ma^té par là asses advertie, q̃ ne tiendrions telle consideration pour rebellion, & nous retenant esdicts estats & gouvernemens accordoit asses (du moins tacitement) à ladite opinion & à ce qu'en dependoit. Parquoy n'y a aucune apparêce de pretendre nous baptiser Chef, Autheur, Fauteur, promoteur & receptateur des rebelles, puis qu'il n'apperra qu'en ayans côme tels recu aucuns, favorise, pourveu ou autorise. Et ne se trouvera qu'ayons prins en nostre protection, ou sauvegarde particulier aucû desdits Confederés dôt on pretend aussi de nous accuser : par ou on peut entêdre de quelle iustice on use pour le present au Pays bas, puisque pour causes si notoirement mal fondees, & moins que veritables on a non seulemêt saisi & annotè nostre bien, mais aussi le confisqué & esmené partie d'iceluy, commêcant par execution contre tout ordre de droit: & monstrant par là evidemment, que sans prendre egard à iustifications ou deffences quelcôques, l'on est d'intention sous le manteau & couverture de iustice, exploitter toutes sortes de violences & en effect administrer *pro summo iure summam iniuriam*

" Et à ces fins l'on nous accusse aussi de ce qu'aucûs Confederés se sont mis en armes en divers lieux, sans prendre regard que ne sommes tenus de respondre pour autruy: & q̃ ne pouvons estre chargés de ce qu'aucuns desdits Confederés peuvent apres estre devenus rebelles, puis qu'ils n'estoyent tels ny reputés pour tels, au temps qu'ils hantoyent & frequentoyent nos maisons, & que tout ce qui s'est fait en ceste partie: sans passer nô seulement par nostre adveu, mais aussi à nostre indicible regret, & loing de nous, estans pour lors en Hollande : où & non ailleurs, si nous eussions par force voulu usurper sur l'authorité de sa Ma^té, nous devions avoir fait levée de gens, estâs les villes & forteresses à nostre commandement. Mais n'ayans autre chose en pensée, que suivant nostre commissiô & charge expresse de Madame, de pacifier ledit Pays, ensamble les provinces de Zeelant d'Utrecht, toutes de nostre gouvernemêt & les retenir en l'obeissance de sa Ma^té. Nous nous sommes de tout nostre pouvoir bien & fidellement employez, pour nous bien & fidellement acquitter de ladite charge : Dont les Presidents, Consaux, Estats, Officiers & Magistrats des villes desdits Provinces no^9 pourroiêt rêdre tesmoignage: & si iamais leur avons tenu propos autres q̃ pour les animer en l'obeissance, fidelité & service de sadite Ma^té comme nous avôs fait aussi vers tous autres, ou nous estiôs en quelque administration & authorité. Ce que demonstre asses ouvertement, par ce que nonobstant toutes ces garbovilles, nous avôs avec la grace de Dieu precavé que nulle place, ville ny fort de nos gouvernemês ayt esté destruit, ou saccagé, ou diverti de la deüe obeissance du Roy ny de la Regente.

" Et de la mesme forge est sorti ce qu'est inseré en la citatiô du Comte du Hoochstraten (à tort diffamé d'avoir secondé nos desseins ambitieux) qu'à Hoochstraten avions tenu plusieurs suspectes communications & pratiques: & que à Denremonde aurions avec le Comte d'Egmont, de Horne, & ledit Hoochstraten, arresté de prendre les armes contre le Roy, & empescher avec force sa venüe au Pays bas. Car nous nous raportons aux Seigneurs qui ont esté audit Hoochstraten quand y estions, s'il y eut autre question que de faire bône chere, & nous entrevoir, & festoyer quelque Seigneurs estrangers, comme amis & alliez ensemble. Et ne se verifiera iamais, que y soit conceu quelque chose qui pourroit estre suspecte, ou pratiqué aucun disservice de sa Ma^té. Aussi ne se trouvera qu'ayons audit Denremonde, ou allieurs traitté d'empecher la venüe de sa Ma^té avec forces ou autrement. Car combien qu'estions advertis q̃ l'on interpreteroit sinistrement toutes nos actions vers sa Ma^té. pour la divertir de la bonne affection qu'elle nous portoit: & que estoit venüe entre nos mains copie de certaines lettres escrites par Dom Frâcisco d'Aalva Ambassadeur de sa Ma^té en France, à la Ducesse de Parme Gouvernante, contenant que les trois y designez (qui estoyent les Comte d'Egemont de Hornes & nous) seroyêt en temps & lieu chastiez, comme ils meritoyent, iusques auquel temps l'on nous devoit tenir toute bonne mine, & en effect qu'à nous failloit à imputer tout ce qu'estoit advenu audit Pays, (qui estoit la pricipale cause de l'assemblée audit Denremonde) toutesfois nous confians à plain sur nostre innocence, n'arrestames autre chose que de communiquer lesdictes lettres à son Alteze, & luy demander rondement ce qui en estoit : bien y furent traictez quelques autres points, concernans ceux qui y estoyent, & leurs actiôs

„en particulier, Dont nous tenons que lesdits deux Seigneurs prisonniers en ont fait „suffisante declaration: parquoy, & qu'elles „sont icy impertinentes, & qu'il fait à presumer, qu'en ceste partie l'on se tient (du moins en nostre endroit) pour appaisé, puisque desdites deux assamblées ne se fait aucune mention és lettres patentes de nostre „Citation, n'en ferons plus ample discours: „Adioustant seulement que qui auroit preveu les forces & violéces, dont pour le present on use au Pays bas, & se seroit mis en „devoir de l'empecher suyvant les contracts „de la Duché de Brabant & son fermét & obligation, ne seroit paraventure reprenable „d'aucune rebelliõ. Et pour ce faire ont trouvé pl° de moyés q̃ nos adversaires ne péſét si „presumption, qu'avions de la bonté du „Roy, & qu'à l'appetit d'un Cardinal de Grãvelle, il ne gasteroit ny ruineroit Pays si affectionné à son service & par consequent „soy mesmes, ne nous eut diverti de semblables pensées. Et revenãs aux autres points „de la Citation, & nommement à celuy qui „porte *qu'auriõs assisté & conseillé le Seigneur de Brederode Chef (comme on le qualiffie) des rebelles susdit a fortiffier sa ville de Vianen contre sa Maiesté.* Confessons qu'estans „quelque année auparavant ces alterations, „vomis à Vianen: & nous declarant ledit Sr. „de Brederode, que par testament & derniere volonté, de feu son Seigneur & Pere, luy „estoit enioinct & ordonné de continuer „l'encommencée fortification de sadite ville „& Maison. Nous requerant sur ladite fortification voulloir donner nostre advis: que „l'avons fait. Par oú se peut inferer qu'avõs „donné advis audit Seigneur pour executer „la derniere volonté de son feu Pere : mais „nullement qu'aurions assisté ou conseillé „au Chef des rebelles fortifier ladite ville cõtre sa Maiesté. Parquoy & que donner advis sur la fortificatiõ de quelque lieu, n'est „crime de leze Maiesté, se void clairement q̃ „par ces accusations lon ne tend qu'à calũnieusemét desguiser la verité, & opprimer „l'innocent, de tant plus qu'au Pays bas de „tout temps à tous Seigneurs & Gentilshõmes ayans pouvoir & commodité de munir & fortifier leurs places: desquelles l'on „en void beaucoup qui d'ancienneté, & depuis ont eu vertu de ceste liberté esté fortiffiées, tant aux frontieres qu'au milieu & „fauz cœur du Pays: laquelle fortificatiõ estoit d'autant pl° permise auxdits Siegneurs „de Brederode qu'il tenoit & possedoit ladite ville de Viannen en toute souveraineté. „Et combien que sur ce point ses Predecesseurs avoyent esté passé long temps en proces & litige, ce nonobstant il estoit demouré en possessiõ & saisimme de ladite souveraineté. Et regardant de plus pres ledit advis, „l'on trouvera la grande absurdité, & iniquité de ce que sur iceluy on pretend de „fonder un crime de leze Maiesté, pour ce q̃ „n'a esté donné sur le principal point, assavoir si fortification se dovoit faire ou non. „Dõt ledit Seigneur de Brederode ne faisoit „doute ny difficulté aucune, ains seulement „sur la qualité & forme de ladite fortification: laq̃lle point ne pouvoit estre ensuyvie „que l'autre ne fut pareillemét vuydé. Duquel ledit Seigneur de Bederode seul seroit tenu de respondre. Et ne fait rien que „ladite fortiffication à esté depuis lesdictes „alteratiõs mise en œuvre: car estant l'advis „donné auparavant, regardoit estre prins „audit temps.

„ Quand à ce qu'on pretend qu'aurions „souffert *que ledit Brederode auroit enrollé gens de guerre en la ville d'Anvers, au veu & sceu d'un chacun, contre les expresses ordonnances leur nouvellement faittes & publiées, & iceux embarqué vers laditte ville de Vianen avec toutes munitions de guerre* : *Mots de la Citation.* „servira de responce, que combien que fussions venus en ladite ville d'Anvers seulement pour la maintenir en repos & en l'obeissance de sa Maiesté: dont peut apparoir „par lettres de la Gouvernante envoyées „quant & nous au Magistrat de ladite ville „& mesmes par la confession dudit Procureur General contenuë en ladite Citation: „si est ce qu'ayans entendu ledit enrollemét „& où il se faisoit l'avons declaré audit Magistrat, & au Marcgrave principal Officier, „auquel appartient de pouvoir à telles & „séblables occurẽces luy commandant (suyvant la charge que Madame nous auoit dõnée par lettres qu'elle nous estoyent d'apprehéder & saisir au corps ceux qui le faysoyent : surquoy ledit Marcgrave s'estant „departi de nous, & allé trouver au lieu que „luy avions designé ceux qui faisoyent ledit enrollement, les voyant à table se mit „avec eux, & fit par apres son rapport, „n'avoir trouvé qu'on y fit quelque enrollement : Ce qui leur donne opportunité „de se retirer secretement.

„Bien est vray que long temps auparavant „ces alterations, avons fait present audit Sr „de Brederode de trois pieces d'artillerie, lesquelles nous fimes par apres ietter & fondre à Vtrecht ville de sa Maiesté au veu de „tout le monde & les avons envoyées audit „Seigneur: mais long temps auparavant ledit enrollement estant ledit Seigneur encore au service de sa Maiesté commandant a „une bende d'ordõnance, De sorte qu'il n'est „moins absurde de nous vouloir imputer ledit don & present d'artillerie : que si on „vouloit charger ceux qui ont advancé ledit „Seigneur de Brederode à ladite bende d'ordonnance: veu mesme que ledit de Brederode asseuré par laditte Gouvernãte (authorisée comme di- est par sa Maiesté) que rien, ne luy

»ne luy seroit imputé de tout ce que iusques »alors s'estoit passé, n'avoit raison de se fortifier contre icelle n'y nous apparence de »refuzer lexecution & accomplissement dudit don, que auparavant luy avions fait, » qu'il scavoit estre prest & destiné pour luy »en un lieu si proche de Vianen comme est »Vtrecht.

»Venans au point de ladite citatiõ, cõtenãt „*qu'avions defendu a aucunes places & „villes de sa Maiesté de recevoir garnison » d'icelle, & entre autres en Zeellande, „ou aurions envoyé gens expres pour la surprendre, & par ce bout empescher & forclorre „le passage de sa Maiesté par mer*. Quant à »ce que touche le point de ladite garnison, »ne pensons avoir oncques usé de propos, »qui pourroyent donner occasion d'excogiter telle accusation :& fait à presumer, que »si nostre partie en avoit proeuve suffisante, »que l'on ne faudroit de specifier le temps »& le lieu, veu que tous accusateurs sont obligez de droit à faire ladite specification, »& neantmoins comme entre autres est nõmé Zeelande, voulons bien confesser, que »cognoissans & ayans par plusieurs fois representé au Conseil l'importance dudit Pays, estant advertis qu'il se traittoit quelque »entreprise sur iceluy, y avons envoyé le Sr. »de Bouxtel, afin que sans nostre ordõnance l'on n'y accepta gens de guerre, comme »est l'ordinaire que ez Provinces dudit Pays »bas telle chosse ne se face sans commandement du Gouverneur d'icelle. Et ayant receu advtissemẽt du Capitaine de Zeeburch »ou autremẽt Rameken (qui est Forteresse »en l'Isle de VValchere partie de Zeelandes, »estãt toute de nostre Gouvernement) que »deux cens soldats y estoyent arrivés de ladite Gouvernante, pour entrer en ladite »Forteresse, & qu'il ne les pouvoit recevoir »tant pour ce qu'il craignoit quelque esmotion de ses gens, n'estant payez, & partant »apparamment ne souffriroyent, qu'autres »plus forts qu'eux y entassent, comme aussi »pour la courtreresse des vivres, & petitesse »de la place, luy avons mandé que trouvions »lesdits raisons bonnes, & qu'il ne devoit »recevoir lesdits soldats, sans ulterieure »charge de Madame, & de nous cõme Gouverneur: Desquelles difficultés estant aussi »advertie par le Capitaine ladite Gouvernãte estant en effect de samblable opiniõ, luy »fit envoyer payement pour lesdits soldats, »& ordonna desdits deux cens hommes en »recevoir seulement cinquante, qui depuis »y sont entrés comme le mandions audits »Capitaine par nos lettres. Dont estant rapporté à ladite Gouvernante qu'avions cõmandé par ledite Seigneurs de Bouxtel par »toute ladite Isle ne recevoir garnison, ores »qu'elles y fust envoyée par son alteze.

»Nous avons biẽ voulu excuser par lettres »combien que audit temps samblable ordõnance n'eut esté impertinẽte pource qu'estions en Anvers & son Alteze a Brusselles, »laq̃lle en sẽblables affaires de nos Gouvernemens, n'estoit accoustumée de faire quelq̃ »chose sans preallablement nous en advertir: & partant estions asseurés qu'elle n'envoyeroit en ladite Isle aucune garnison, sãs »nous faire semblable advertence : puis »qu'icelle le pouvoit sans aucun empeschement ny retardement. ou au contraire sous »pretexte de ladite garnison, l'õ eut peu surprendre ladite Forteresse (comme plus d'une fois l'on a veu advenir aux autres ) »de laquelle par apres l'on nous eut fait & »contraint de respondre par raisons beaucoup lors apparentes, que à present on ne »nous accuse. De sorte que pour de tout asseurer ladite forteresse & Pays, avions »raison d'ordõner audit Capitaine & autres »ne recevoir aucune garnison, signamment »aussi pource q̃ ladite forteresse n'estoit suffisamment pourveüe, & que ladite courteresse de vivre par renforcement de ladite »garnison se devoit augmenter. A raison de »quoy & veu que les autres places, & »villes dudit Pays ont tousiours offert d'employer corps & biens pour le service de sa »Maiesté, & declaré n'avoir besoin de garnison : envoyans à cest effect leurs Deputés envers ladite Gouvernante, n'a aucune apparence que par la aurions voulu »prendre ledit Pays, & p ce bout empescher »& fourclorre à sa Maiesté le passage par mer »puis que de fait lon a veu & cognu le contraire. Car s'estant deuant ladicte Isle presentés quelque bateaux chargés de gens »qu'avions par cry & edict public, pour asseurer le repos de la ville d'Anvers fait sortir hors de ladite ville, les habitans de ladite »Isle se sont mis à deffence, & ont empesché »le desbarquement, tellement qu'estant ces »gens par faute de vivre, d'armes & dautres »necessités remonta la reviere environ Anvers, nonostant qu'ils avoyent fait courir le »bruit, qu'ils vouloyent aller au secours du »Seigneur de Brederode, ils furent par apres »deffaits que causa grande esmotion en ladite ville: en laquelle le Sr de Hoochstraten & nous fumes souventefois en danger »de nos vies (le Magistrat ne s'ozant cetemps »pendant monstrer, qui avoit donné grande »occasion à ce tumulte, pour avoir voulu »rompre la pacification y establie) a cause »qu'on pensoit que nous empeschions le secours qu'aucuns leur entendoyent donner „ensamble aussi les insolences, que les malveuillans tachoyent d'attendre, ores qu'en „fin par la grace de Dieu nous appaisames le „tout sans effusion de sang: qui est biẽ loing »d'avoir envoyé lesdits gẽs embarqués pour »surprendre Zeelande, estans toutes nos actions à ce ce contraires. Car estans nostre intention

*Diction en la Citation.*

*Rammeken.*

*a Austreuvel cy devant folio.*

»intention telle, ne devions avoir comman-
»dé audit Capitaine & à ceux du Pays ne re-
»cevoir gens de guerre, ains au contraire de
„les y admettre. De tant plus, qu'aviõs mes-
»me presenté à ceux d'Anvers de sortir de la
»ville, & avec les compagnies qui y estoyẽt
»nous mesme deffaire ladite assemblée. Ce
»ne fut trouvé bon, pour crainte desmotion,
»qui se descouvrit apres ladite defaite. Et
»puis que l'on n'attendoit pas la venüe de sa
„Maiesté par mer n'y a aucune apparence, q̃
»par la surprinse de Zeelande luy aurions
»voulu empescher ou fourclorre le passage:
»ce qu'aussi faire ne pouvions (estant les vil-
»les & forteresse à la devotion de sadite Ma-
»iesté) parẽvoy de gens sans Chefs & Capi-
»taine d'autorité: & qui n'avoyent expresse
»charge de nous, & lesquels par nos ordon-
»nances mesmes avyõs commandé ne rece-
»voir: ains deussions en cas nous avoir trou-
»vé personnellemẽt audit Pays. Faisant à biẽ
„presumer, que comme à Gouverneur on
»nous eut fait ouverture par tout, & à lac-
»coustumée monstre toute obeissance, cõ-
»me on eut aussi fait en toutes autres villes,
»& Forts de nos gouvernemens : qui estoit
»moyen plus apparente & asseuré, qui d'y
» envoier gens ramassées, sans nulles ar-
„mes, ny conduite (dont pour le moins les
„eussions en tel cas fait pourvoir, ayant si
„grande commodité de ce faire en Anvers
„comme chacun scait) & qui par apres ont e-
„sté deffaits sans quasi resistence ou deffence
„quelconque : ausquels personne ayant
„quelque peu d'experiẽce de la guerre s'eut
„voulu fier en ung exploit d'importance &
„beaucoup moins nous, qui aviõs des moy-
„ens par trop milleurs & convenables, en
„cas qu'eussions eu la voute (que non) de
„ce faire. Parquoy sommes esmerveillez q̃
„gens de conseil & de scavoir usent de telles
„allegations, desquelles non seulement ils
„n'ont & ne receveront prouve, mais qui en
„soy n'ont aucune apparence probable.

„ Revenons aux termes de la Citation con-
„tenans *qu'estans envoye en Anvers pour*
„*appaiser les troubles, & esmotions populaires,*
„*aurions en ladite ville* premis & accordé, *l'en-*
„*tier exereice de toutes sectes indefferemment.*
„Vient à considerer que auparavant accepter
»ladite charge, avõs ouvertement declare en
»plain conseil d'Estat, qu'il n'estoit en nous,
»& ne vouliõs entreprẽdre d'y faire cesser les
»presches (deslors accompagnées de l'exerci-
»de la Religion, comme dappendence neces-
»saire d'icelle) & que à ladite charge comme
»l'avions acceptée nous avons satisfait avec
»indicible travail, soing, & solicitude par ad-
»vis de ceux de la Loy, membres de la ville &
»des Nations marchandes, qui tous confes-
»soyent que par nos moyens & ordonnan-
»ces ils se tenoyent asseurés du repos de l'a-
»dite ville, nous remercians des bons de-
»voirs. Ce qu'en effect ladite Gouvernante
»vint à confesser, & approuver, quand en no-
»stre absence & tandis qu'estions empeschés
„pour appaiser les Pays de Hollande de Zee-
„lande & d'Vtrecht, pour garder le repos de
» ladit ville, elle y commit le Cõte de Hooc-
„straten luy enioignãt par lettres du 4e doc-
„tobre 1566, & ordonnant expressement
»d'ensuivre le pied qui avons tenu. Ce que
»toutefois on veut maintenant desguiser, &
»contre toute apparence de verité changer
»ce qui ouvertement à esté approuvé, en cri-
»me de leze Maiesté. Car nous n'avons ac-
»cordé aucune religion en ladite ville, mais
»seulement permis & tolleré, ceux qui au-
»auparavant nostre venüe avoyent commẽ-
»cé publiquement à prescher, suyvant nos-
»tre declaration, cy devant reprinse. Car cõ-
»bien que la Gouvernante declaroit asses,
»qu'elle tenoit toute religion, n'accordant à
»la Roymaine (mesmes les Anabaptises, cõ-
»tre lesquels desirions faire defence public-
»que, si Madame l'eut trouvè bon) en par-
»eille estime: si est ce que nous avons em-
»pesché tous ceux qui depuis nostre ve-
»nüe se sont avancés à commencer lesdites
»presches. Et ne sont icelles presches qui se
»faisoyent hors de la ville, par nous recües
„dedens l'enclos d'icelle: ains nous estãs ap-
»pellés en Court, sans avoir peu obtenir
„qu'autruy fut substitué en nostre place, pour
„avoir regard au repos de la ville, ou qu'eus-
„sions peu commettre un Lieutenant (ce
„qu'avions expressement requis) aucuns se
„sont ce temps pendant à rompre, briser, &
„destruire de tout costés les status & images
„Et ceux qu'auparavant preschoyent hors la
„ville, à se saisir de quelque temples : mes-
„mes les aucuns par autorité des Magistrats.
„Lesquels (apres apointement fait entre la
„Gouvernante authorisée du Roy, & No-
„bles Confederés) estant finalement contẽts
„s'en deporter & suyvãt ledit appointemẽt,
„continuer leur presches aux lieux & places
„accoustumés. Le Magistrat trouva plus ex-
„pedient pour plusieurs raisons de leur ac-
„corder & assigner places dedans la ville. En
„quoy estant parties d'accord, ne pouvons
„en vertu de nostre commission, moins faire
„que d'ensuivre ledit accord. Car estans en-
„voyés pour garder le repos de ladite ville
„en la fidelite du Roy, nostre devoir reque-
„roit de nous conformer à ce qu'aviõs veu
„avoir mis les parties en union & repos, y
„ioint l'importance qui avoit meu ceux du
„Magistrat à consentir à ce que dessus.
„Dõt no⁹ en advertimes lors tant sa Maiesté
„que la Regente, & qu'il n'estoit possible de
„garder ledit repos, sans lesdites presches
„tollerer l'exercice desdites Religion. S'ouf-
„frant quasi d'heure à autre (par la miltitu-
„de de ceux qui suyvoient lesdites presches)
„la necessité dudit exercice, leq̃l on souffroit
aussi

„aussi par tout ailleurs,& avoit illec esté te-„nu publiquement és Eglises: qui fut cause „que non seulement le Magistrat trouva bõ, „& necessaire de tollerer ledit exercice,mais „aussi l'execution des temples. De tant plus „que l'hyver approchoit,& que par là autre-„ment faisoit à craindre quelque seconde „invasion & occupation des autres tẽples „qui fit audit Magistrat non seulement ac-„corder ,mais desirer l'avancement desdits „temples:à quoy voyant que les autres n'a-„voyent moindre volonte,ne trouvions au-„cunement bon d'empescher ce que nous „pouvoit asseurer de l'execution de nostre „charge.

„ Qui servira aussi de response au regard „des consistoires veu qu'ils y estoyent para-„vant nostre venüe, voire devant que „lesdites presches se fissent en public (com-„me ceux de la Religiõ en tẽps ont eu leurs „consistoires) & que à cause d'iceux (com-„bien que ne les eussions pas agrées) n'avõs „veu apparence de trouble. Bien est vray q̃ „pour empescher l'assemblee de la commu-„ne à toutes occurẽces avons advoüe & trov„vé bon,qu'aucuns fussẽt deputés pour trait-„ter au nom des autres, ne voyans moyen „d'autrement accomplir nostre charge, „maintenir & conserver ledit repos,& evit-„ter toute confusion & desordre. Et ne „pouvons comprendre les inconveniens & „danger qu'on pretend estre ensuivis par „l'erection desdits temples, veu qu'un „temple ne peut causer plus de mal,qu'une „autre maison ou place:& qu'il convenoit „à nous qui estions envoyés pour garder le „repos & tranquillite de ladite place, pour „prevenir tous inconveniens,& oster plus-„tost les occasions,& volontés d'y parvenir, „que par l'empeschement de l'exercice d'un „temple, ou autre moyen particullier irri-„ter,& alterer les parties, & par la donner „ouverture a plus grands troubles,ausquels „par apres il eut este impossible de donner „ordre, sans contrevenir directement à „nostre charge & mettre le tout en confusi-„on.

„ Qui sert aussi en partie pour solucion „du dernier poinct de ladite Citation,conte-„nant qu'aurions souffert faire levee de gẽs „cotisations, & collectes de deniers, qui „depuis seroyent employés és soldées & re-„venus de gens de guerre. Car ne scavons à „parler desdites levees ,contisations,collec-„tes, fors que de celles que dés auparavant „nostre venüe l'on faisoit au profit des po-„vres,à l'entretenement des Ministres & p „apres pour l'erection desdits temples : Et „ne se trouva qu'aucune colecte, ayt esté „faitte á nostre profit,ou employé és levées „ou revenus faites de par nous, & à cau-„se desquelles aurions eu apparente occa-„sion de souffrir lesdites & cottisations ,& „collectes.Et ayans refusé cinquãte & cinq-„mille florins, que comptant nous furent „offerts par les Estats de Holande, pour les „bons services ,qu'avions durant ces trou-„bles faits au Roy, & audit Pays, ayant „par tout appaise les troubles d'iceluy: pen-„sons asses avoir monstré que ce n'estoit no„stre intention de souffrir samblables collec„tes ,& cottisatiõs,& levées ,lesquelles au-„trement il est impossible d'empescher és „villes marchãdes, comme Anvers ,esquel-„les ne fait quasi autre chose que collecta-„tion de deniers à divers effects

„ Ayans donc par ce que dessus evidem-„ment (comme nous esperons) demonstré „que nostre mauvaise & desordonnée affec-„tiõ,ou abitiõ de surprẽdre sur l'athorité du „Roy,dont toutes nos demõstrations,faits, „& actions,ont esté eslognées voire cõtrai-„res,n'a este cause d'aucvne alteration. De „laquelle aussi ne pouvions esperer aucun „bien, & que n'avons esté cause d'aucunes „novellites,qui pouvoyẽt alterer & esmou-„voir le peuple:Là où au contraire ledit Car „dinal de Granvelle dés le commencement „pour l'authorité extrordinaire qu'il usur-„poit par dessus tout Consaux & mesmes „sur la Gouvernante:& sous l'espoir qu'il a-„voit de par l'Inquisition des nouveaux E-„uesques ,confirmation de l'inquisition & „renouvellement des placcarts, maintenir „augumenter ,& accroistre ladite authorité, „se trouve evidemmẽt,avoir este cause des-„dites novellites,& de la diffidence depuis „engendrée entre le Roy & le peuple, pour „satisfaire à son ambition & avarice: les-„quelles l'ont autrefois si transporté,qu'il à „mis dissensions & differẽce entre plusieurs „grands Potentats, mesmes entre feuz de „treshaulte & tresheureuse memoire l'Em„pereur Charles & son Frere Fernand & ses „fils. Nous ne pensons pas que ceux qui „ont iugement & experience des affaires,fe„ront moindre difficulté de nous absoudre „des maux & inconvenients advenus audit „Pays,& que l'apparente felicite d'iceluy est „changée & reduite en extreme servitude: „calamité & miseres,que d'en charger ledit „Cardinal:laquel l'on pretend par la suplã-„tation & ruine dudit Pays,remettre en sõ „authorite pour le recompenser non de ser-„vices (à quoy quand il en auroit fait plu-„sieurs & bien grands, luy & les siens sont „plus que suffissamment pourveuz,ne lais-„sans aucune partie à la discretion de sa Ma-„iesté)mais des mauz & inconveniens sus-„dits,& y donner occasion à d'autres.

„ Là où obliant tous nos services faicts „à nostre tresgrand domage & interest & de „nos ancestres, mesmes de ceux qui sont „morts au service & au pieds de sa Maiesté „Imperialle, l'on nous despoiulle non seu-„lement de nostre bien, par causes raisons

& alle-

& allegations frivoles, fausses & cõtrouvé »es: & par manieres de proceder contraires à »tous droits, loix, & usances (cõme ci devant »& par autre nostre escrit a esté remonstré) »Mais aussi de nostre honneur, & de nostre »enfant qui nous sont plus chers que la vie: »Le tout non seulemét en preiudice de no⁹, »mais aussi de sa maiesté aux contracts, obli»gations, sermens, & promesses de laquelle »n'est prins aucun regard. Qui sont choses »tant extraordinaires exorbitanes & odieu»ses, qu'il est impossible, q̃ quelque iour el»les ne soyent cause de grands inconveni»ens: lesquels prions Dieu que sa Maiesté il»luminé de clarté, & lumiere divine puisse »divertir & prevenir: & au vray entẽdre les »actions de ses bons & loyaux serviteurs & »suiets, pour le present à tort calomniés »presequtés & afligés. Afin que le monde »cognoisse, q̃ ce qui s'est passé ne procede du »naturel d'icelle, mais des rapports delecta»tions & calomnies de ceux, qui iusques à »present luy ont desguisé & recelé la verité.

» Telle fut la iustification du Prince d'O»range par dessus sa responce qu'il avoit fai»te au Procureur general du Duc d'Alve »couchée cy devant allencontre de la Cita»tion personnelle dudit Procureur: & ia»coit que le tout ayt esté imprimé, & mis en »lumiere par petis livres, lesquels le temps »pourroit adhirer aussi qu'ils sõt icy requis »pour l'esclaircissement de toute la matiere »des troubles, nous navons neantmoins »point voulu obmettre de les inserer tout »au long en ceste Chronique, pour instruc»tion à la posterité,

*Ke Comte de Hoochstrã ten traitté de mesmes que le Prince d'Orangi.*

Le Comte de Hoochstraten estant par ledit Procureur general par pareille citatiõ inculpé de cas presques samblables que ledit Seigneur Prince, y respõdit depuis qu'il si fut retiré, premierement par lettres au Duc d'Alve, puis par lettres responsiues audit Procureur, & finalemẽt par un narré & discours, aussi mis en lumiere assés ample de ces comportemens au service du Roy & du Pays, pour luy servir de iustificatiõ. Ou il reprend entre autres pour confirmer ses exceptions declinatoires, posées en sadite responce, quatre articles extraits des status & ordonnances du bon Duc Philipe, Instituer & premier Chef & Souverain de l'Ordre du toison d'or. Ou sont posez les cas pour lesquels le Chevalier peut estre privé dudit ordre, & parquoy, ou sen departit sans forfaire. Et qu'au seul Chef & Souverain dudit ordre avec les Chevaliers d'iceluy cõioinctemẽt, & nõ autres appartient la cognoissance des crimes imposés à aucun des Cõfreres. Lesquels articles nous avons trouvé bon d'inserer comme il sensuit selõ qu'ils sont extraits des cañres de l'institution dudit ordre.

*Article* Item que les Chevaliers dudit ordre en »demoureront Chevaliers durant le cours »de leurs vies, s'ils ne commettẽt cas repro»chables, parquoy ils en deussẽt estre privés, »lesquels cas nous declarons estre tels qu'ils »s'ensuyvent:

» Cest assavoir si aucun desdits Chevaliers „estoit (que ia n'adviẽne) attaint & convain„cu d'heresie, ou d'erreur contre la foy „Chrestienne: on auroit pource souffert „aucune paine ou punition publicque. 14ᵉ

„Item s'il estoit attaint & convaincu de tra»hison. 15ᵉ

»Item s'il se dipartoit ou enfuyoit de iour»née ou bataille soit avec son Seigneur »ou autre, ou bannieres fussent desplyees, & »que l'on eut assemblé, & procede iusques »à combatre. Pour lesquels trois cas ci dessus »declarés afin q̃ l'ordre & cõpagnie, ne soit »par ce diffamee, mais demeure nette & ho»norée comme il appartiẽt, ordonnons que »le Chevalier qui en seroit attaint & cõvain»cu, ou de deux ou de l'un d'iceux, seroit par »le iugement du Souverain & compagnons »dudit ordre, ou de la griliguenre partie, estẽ »privé, & debouté dudit ordre, luy en ses de»fenses, si defendre ou excuser sen vouloit; »ou par contumace luy sur ce deüement sõ»mé, appellé & attendu. Ou sil commettoit »aucun enorme & reprehẽsible cas, le Sou»verains & Chevalier de l'Ordre, procederõt »contre luy comme dessus est dit, & par au»tres maniere n'en pourroit estre privé ne »debouté. Mais s'il advenoit que le Souve»rain fit grief tort, ou violence à aucun des „Chevaliers de l'Ordre: Dont apres ce qu'i„celuy Chevalier auroit suffissãment requis „& sommé ledit Souverain, & les Chevalier „de luy en faire raison & iustice & l'auroit „deüement attendüe, & ne la pourroit ob„tenir, & que par declaration des Freres & „Chevaliers pource assẽblés, ou de la greli»guenre partie d'iceux, seroit faitte declara»tion du tort & refus de Iustice: En ce cas & »non paravant ledit Chevalier ainsi grevé, „pourroit rendre le collier, & s'en departir „de l'Ordre, sans fourfaire ne estre chargé „d'honorer en prenant gracieusement con»gé. Et pareillement pour autres licites & „raisonnables causes selon l'advis & deter»mination des Chevalies de l'Ordre. 16ᵉ

*Article 6ᵉ. des Additions de l'Empereur Charles 5ᵉ aux status de l'ordre.*

Le Seigneur Comte de Hoochstrate produisoit encore par ledit Narré & iustiffications l'article 6ᵉ des Additions aux status dudit Ordre inviollablemẽt resolu par l'Empereur Charles le Quint au Chapittre general de l'Ordre par luy tenu en la ville de Tournay, par luy allegué avec les articles susmentionnés: par lequel appert. Que les Chef par l'advis tant seulement des Chevaliers, ou de la plus part d'iceux assemblés en Chapitre, cognoistront en toute souveraineté des personnes des Chevaliers, & de quatre Officiers de leur ordre, & des fautes &

mesfaits,

mesfaits,qu'ils,ou aucuns d'eux pourroyent commettre,comme il s'ensuit.

Iceluy S^r Roy Dom Charles par la divine clemence Empereur de Rom 5^e de ce nom Chef & Souverain de l'Ordre,au chapitre "General d'iceluy celebré en la Cité de Tour "nay au mois de Decembre lan 1531 à l'es- "clarcissement des 36.38.&38.articles,de la "maniere de procceder contre les Chevaliers "Officiers defaillans à leur devoir, & pour ,,pourvoir aux doutes & abus qui par l'ob- ,,scurcité ou diversité d'entendemét d'iceux, ,,pourroyent abvenir.Afin que lesdits Che- ,,valiers,& Officiers ny aucun deux,ne soy- ,,ent indeüement à tort outragés, comme le ,,Seigneurs Dom Iean manuel Chevalier & ,,confrere d'iceluy Ordre,en lan 1513 sans ,,ordonnance & dcsceu dudit Seigneur lors ,,aussi Chef & Chef Souverain dudit Ordre ,,mais en minoirité, Chevaliers ses confre- ,,res, sans iuste cause fut prins en la ville de ,,malines,mené & par lõgue espace de tẽps ,,detenu prisonier au Chastel de Vilvoordt. ,,A l'advis des Chevaliers confreres de son ,,Ordre,à grande & meure deliberation, & "de sa pleniere & absolute puissance ordõna ,,par status & Edit perpetuel irrevocable,& ,,non muable ,que luy seul en son temps,& ,,apres luy ses successeurs Chefs & Souve- ,,rains dudit Ordre & nuls autres,l'advis des ,,Chevaliers d'icelluy ou de la plus part ,,d'eux assemblés en chapistre,cognoistront ,,*en souverainité* des personnes des Cheva- ,,liers,& des quatre Officiers de leur Ordre, ,,& des fautes,ou mesmes, qu'ils ou aucuns ,,deux pourroyent commettre.Et outre que ,,ledit Seigneur en son temps, & apres luy ,,ses successeurs Chefs & souverains dudit ,,ordre,ou leurs commis Chevaliers de cest ,,ordre par leur expresse ordonnance, pour- ,,royent & pourront proceder contre ceux ,,ceux des Chevalier & des Officiers dudit ,,ordre, qui auroyent commis aucun mau- vais cas,si avant que lesdits cas fussent no- ,,toires:ou que par deüe precedéte informa- ,,tion leur sera apparüe,par prinse,arrest, & ,,detentiõ de leurs personnes,de l'advis tou- ,,tesfois de six chanceliers Confreres dudit ,,ordre,ou de tel nombre, que selõ le temps ,,& l'exigence des cas,ils pourroyent finer,& ,,autrement non .En mettant lesdits Cheva- ,,liers & Officiers promptement qu'ils se- ,,royent prins,en garde du College & amia- ,,ble cõpagnie dudit ordre, pour les cognoi- ,,stre par le Chef & souverain ,s'il est presét, ,,& en son absence son commis Chevaliers ,,ses confreres en toute souverainité comme ,,dit est. Sauf que le commis dudit Chef & ,,Souverain,& les Chevaliers estãs vers luy, ,,apres qu'en absence d'iceluy Chef, ils au- ,,ront instruit le proces des Chevaliers " ou Offices dudit ordre, & que chacun "d'eux ayet commis mauvais cas , sans iu- "ger lesdits proces seront tenus les envoyer "& leur advis sur iceux audit Seigneur Chef "& Souverain ou il sera.Pour par luy appe- "lés les Chevaliers confreres de son Ordre, "qu'il pourrá finer & du moins en nombre "de six en chapittre dudit ordre, eu prealla- "lablement l'advis des Chevalliers leurs cõ- "freres d'iceluy ordre,du Pays,ou pluis voi- "sins du Chevalier, ou Officiers accusé de "mauvais cas;& que d'eux pourroyent avoir "miellieure cognoissance,visiter lesdits pro- "ces,les tarder & determiner,comme en e- "quité & raison ils trouveront appartenir.

" Item que si audit chapitre vint à la cog- "noissance du Souverain de l'ordre qu'aucũ "des **Freres** & Chevaliers de l'ordre,eut com "mis cas ou crime,pourquoy l'on deut estre "privé selon les status de ceste presente or- "donnãce.Si ledit Chevalier estoit la present ": Souverain fera mettre son cas en termes & " luy oy en ses deffences s'acune chose veut "dire & prouver en sõ excusatiõ ou absoluti- "on, luy sera sur ce fait droit par le Souve- "rain.& les Chevaliers dudit Ordre, ou la "reigneure partie d'eux.Et si la chose venoit "à la cognoissance du Souverain hors le tẽps "du chapitre:Il signiffiera par ses lettres clo- "ses ou patenté , seellées du seel de l'ordre, "qu'il envoyera par le Heraut du C*oison d'or* "ou autre persõne notable au Chevalier blá "mé & chargé du cas, qu'il viéne au chapitre "prochain,pour estre procedé en sa matiere, "& fait ce que raison donnera. Et si le temps "dudit chapittre estant trop bref,selon la dis- "tãce du lieu de la demeure dudit Chevalier "blasmè,la signification sera faitte au chapi- "pitre subsequent,en luy insivant, que soit "qu'il vienne ou non,luy procedera contre "luy comme il appartiendra. *Sur l'Article 36^e.*

" Item s'il est trouvé que ledit Chevalier "eut commis aucun cas reprochable & digne "de privation de l'ordre,Il en sera par le Sou- "verain Chevalier & Freres de l'ordre,ou de "la griigneure partie d'eux,osté, privé & de- "bouté comme dessus est dit.Et afin que l'or- "dre ne soit scandalizé & blasmé par sa coul- "pe, & en sa personne, luy serra intro- "duit & defendu de iamais porter le coliere "dudit ordre,ne autre samblable en luy en- "ioignant & commandant sur les sermens "par luy faits au entrer audit ordre,que ledit "collier il rende és mains du Souverain & du "Tresorier de l'ordre. Et si ledit Chevalier "n'estoit present, luy seront envoyés lettres "patentes seelees du seel de l'ordre,cotenãte "la privation,& sentence, condampnation, "deffence,interdit, inhibition commande- "ment,& choses susdictes. 37^e

" Item si le Chevalier ainsi sommé estoit "refuzant de rendre ou de renvoyer ledit col- "lier:Le Souverain s'il estoit son suiect y ce- "dera par voye de Iustice pour le contraindre " à ce:& s'il n'estoit suiet du Souverain, il y

procedaет

»procedera par voye de iustice pour le cõtrai
»te à ce: & s'il n'estoit suiect du Souve-
»rain, il procedera comme il appertien-
»dra, en l'advis des chevaliers de l'ordre.

Et pour monstrer que le Duc d'Alve comme chevalier dudit ordre (qu'il estoit) devoit avoir entretenu selon son serment, & le sermét du Roy sõ Maistre, lesdits articles ledit S^r Cõte de Hoochstrate, produisoit encore les articles 53. 57. 58. & 66 cõme il s'ensuyt.

53. Itẽ q̃ de tout vostre pouvoir vous vous em-
»ployerez & labourer à maintenir ledit
»ordre en estat & honneur, & mettrez pai-
»ne de l'augméter, sans le souffrir decheoir,
»ou amoindrir, tant qui puissiez remedier.

57. Item que de vostre loyal pouvoir vous en-
»tretiendrez & accomplirez, tous les statuts
»ordonnances, articles, & poincts de l'ordre
»que vous avez veuz par escrit & ouis lire, &
»le promettés & iurés en general, tout ainsi
»que si particulierement, & sur chacũ point
» fissiez particulier serment.

Item que ledit Chevalier le promettra &
»iurera ainsi és mains du souverain sur sa
»foy & serment, & sur son hõneur, touchée
»la croix & les saincts Evangilles.

Item, & pour ce que ce present ordre est
»(comme dessus est touché) une fraternité
»& compagnie amiable, à laquelle se sumet-
»tent de leur bon gré, & vouloir les Freres
»& Chevaliers d'iceluy, & la promettront,
»& iureront garder, & franchement entre-
»tenir sans l'efraindre, ny aller au contraire
»voulons, ordonnons, establissons & decer-
»vons, ledit ordre avoir cognoissance &
»court souveraine, en cas qui touchent & re-
»gardét ledit ordre, & sur les Freres & com-
»pagnons d'iceluy: Et que toutes som-
»mations, peines, corrections, punitions,
»privations, appointemens, sentences, iu-
»gemens, arrests, & choses passées & fait-
»tes par ledit ordre, en cas qui leur tou-
»chent, & sur les Chevaliers & Freres d'i-
»celuy soyent executoires, & vaillables,
»comme de Cour souveraine. Sans que
»pour les empescher l'on puisse, ou don-
»ne par appel, complainte supplication ne
»autrement comment que se soit, traire, ou
»adresser à quelque Seigneur Prince, Iuge,
»Court Compagnie, ne autres quelconques
»ne que le souverain & Freres dudit ordre
»soyent pour ce tenus d'y respondre: atten-
»du la volontaire & franche sumission iurée
»solénellemét comme dit est: Tous lesquels
»poincts, cõditiõs, articles & choses susdites,
»& chacune d'icelles, qu'avons ordonné &
»establi, ordonnons & establissons comme
»dit est, mais pour nous, & noz hoirs & Suc-
»cesseurs Ducs de Bourgoigne Chefs & Sou
»verains de nostre present ordre & amiable
»compagnie de la toison d'or: promettõs te-
»nir, garder & accomplir, à nostre pouvoir
»entieremét, inviollablemét & à tousiours,
»Et si éz choses dessus escrites, ou en aucu-
»nes d'icelles, avoit aucune obscurité, dou-
»te, ou difficulté: Nous en reservons & reve-
»nons à nous & à nosdits Successeurs Ducs
»de Bourgogne Souverains dudit ordre, la
»determination, interpretatiõ, & declaratiõ,
»& d'y adiouster, corriger, immuer, & esclai-
»rer, en l'advis & deliberatiõ de noz Freres
»& compagnõs dudit ordre &c. lesquels ar-
»ticles & chacun d'eux cy dessus exceptés &
»designés selon leur forme & teneur voulõs
»demeurer fermes & entiers sans pour nous
»ny noz successeurs Souverains, ny autres y
»estre faicte mutation aucune.

Ledit S^r Cõmte de Hoochstraten, comme estant naturel & natif du Pays de Brabant produisoit encore cinq articles tirés des anciés previleges nommez la ioyeuse entrée du Prince à la Duché de Brabant, iadis accordés par contract perpetuel entre les Ducs & les trois Estats dudit Pays, & par eux pour loy irrefragable sollemnellement iurez. *Production de cinq articles des previleges de Brabant.*

*Premierement* que nous leur serons assa- *Article 1.*
»voir à tous noz vassaux, & suiects des Pays
»de Brabant cy apres specifiés, bons droitu-
»riers, equitables & loyaux Seigneurs: & ne
»permettrons leur faire, ou laisser faire au-
»cune force ou violence en aucune manie-
»re: ny les traitterons ou permettrõs trait-
»ter autremét que par legitimes sétences &
»procedures: voire enioindrons que tous
»noz Prelats, Hospitaux, Barõs, Nobles, bõs
»& suiects de noz villes & Francises, tant
»du Pays de Brabant, q̃ d'outre-meuse, pro-
»cedét & ayant à proceder en toutes causes
»pour en obtenir sentéce & iustice, selon lo
»droit des villes & sieges, la part où il appar-
»tiẽdra, & devra estre fait: & que les Iuges en
»nosdits Pays seront tenus faire leurs play-
»doyés, sans aucun moyẽ de delais, qui avie-
»nét par leur occasiõ, faute ou nonchallãce,
»sauf que lesdits iuges pourrõt proroguer le
iour leurs playdoyés pour une fois & nõ pl⁹.

Itẽ q̃ iamais ne nous obligerons comme
»Duc de Brabãt & de Limbourg pour causes *Article 3.*
»touchãs la Iurisdictiõ & S^ries d'iceux Pays,
»à prẽdre guerre avec aucũ, ny faire, ou faire
»faire cõtre aucũ, represailles, ou s'aisissemés,
»sinõ p cõseil volõté & cõsétemét de noz vil
»les, & Pays dudit Brabãt, & q̃ nous ne par-
»mettrõs aucunes autres causes, ny seelle-
»rõs p lesquelles noz Pays, limites & villes
»ny aucũ d'iceux desdits Pays, ou leur droits,
»libertés, & previleges pourroyẽt estre vi-
»olés & diminuës, ou noz Pays & suiects
»endommagés en aucune maniere.

Par lesquels sept (Chancelier & Con- *Article 5.*
»seilliers du Conseil de Brabant) & au-
»tres presentement adioustés à iceux, ou
»que par succession de temps, il nous plaira
»leur adiouster: nous nostre Gouvereneur

»ou Gouvernante general, feront cognoif»tre & diffinir, toutes caufes d'iceluy »Pays, & de fes habitans, concernantes la »Iuftice, & tout ce qui en denpedra, foit de »provifion, iuftice ordinaire, ou des ftatuts, »placarts, edicts, ordonnances & comman»demens, ou autrement: fcavoir eft par l'ad»vis du dit noftre Gouverneur & Confeil »de Brabant fufdit : fans que par aucun fur »ce puiffe eftre mis aufdits maunains & habi»tans, empefchement, ny fait moleftation »aucune, (ou qu'ils foyent affuiettis aux or»donnances d'autre que de nous ou de no»ftre gouverneur & gouvernante gene»ral.

*Art 17.* Item que quiconque fera prins en nof»tre Pays de Brabāt & d'outre Meufe, nous »ne ferons, ny laifferons mener prifonnier »iceluy hors de noftre dit Pays.

*De la feconde addition Article 10e.* Item que les Officiers doresfnavant par »eux ou par leurs fergeant, ne pourront en »noz villes, Franchifes, & villages, & de noz »Pays de Brabāt, tirer aucune perfonne hors »fa maifon, ne l'y prendre, ou faire quelque »recherche en icelles quelconques, cau»fe que ce foit, finon entant, & non »plus outre, que les privileges couftumes, »& vfances des lieux: aufquels le fait advié»dra ou fera befoin, & auffi quil appartien»dra de droit efcrit promettront : faulfà »noz villes de Louvaī, Anvers & Boifleduc, »leurs amples privileges, couftumes, & v»fances fur ce iufques ores obfervées.

Ledit S^r Comte de Hoochftraten produi»foit encore un extraict de trois articles ti»réz de la ioyeufe entrée du Roy Philippe. »l'an 1549.

*Trois article de la ioyeufe entrée du Roy philippe.* *Apres donc* que noftre Prince avons ouy »lire, veu & entendre toute ladite ioyeufe »entrée de noftre Seigneur & Pere avec les »lettres d'adioinctions, & additions d'icelle »enfamble autres adionctions, lettres, & cō»ceffions de noftre iadis, Byfayeul, touchant »le dernier article d'icelle, & les alterations,

*Art. premier* »& moderations d'iceluy : & ce qui y eft ad»ioufté felon le contenu de l'acte fur ce de»pefché, & le tout fidellement traduit en »langue Efpagnolle, voulans, & defirans fe»lon la bonne volonté de noftre dit S^r & »Pere, à tout le Pays de Brabant, & aux ma»nans, vaffaux & bōs fuiects d'Iceluy, entre»tenir & obferver leurs droicts, privileges, libertés, couftumes, vfances & auffi prefcrip»tions, Notamment attendu leurs grands »& plufieurs fervices, faveurs & fidelités »envers d'heureufe memoi re noz predecef»feurs & Maieurs, Ducs & Duceffes de Bra»baut, & autres fouventefois à noftre dit »Seigneur & Pere l'Empereur, comme bons »fuiects font tenus & obligés de faire a »leurs Naturels Seigneurs, ainfi que confi»ons qu'iceux auffi cy apres nous feront: »leur avons en cefte noftre reception & in»veftiture à la Seigneurie defdits Pays, per»mis & octroyé, au lieu & ville de Louvain »du fceu & confentement de noftre dit »Seigneur & Pere, & de noftre vraye fcien»ce, plain gré, & volonté permettons, oc»troyons, & confentons, les previleges, »articles cautions & affeurances de droit, qui »s'enfuyvent. Leur promettans & iurans »pour nous & noz hoirs & fucceffeurs, les »entretenir & faire entretenir apres le tref»pas de noftre dit Seigneur & Pere (auquel »Dieu tout puiffant doint en fanté bonne & »longue vie) fermes & ftables fans iamais »les enfraindre.

Item avons confirmé & ratiffié, confir»mons & ratiffions, à tous ceux noz Prelats, *Art. 57e.* »Hofpitaux, Cloiftres, Barons, Chevaliers, »villes & Franchifes, & à tous autres noz »bons fuiects de noftre Pays de Brabant, »& d'outre-Meufe, tous leurs droits, liber»tés, privileges, chartres, couftumes, vfan»ces, & prefcriptiōs. Scavoir eft ceux qu'ils »ont, & leur font donnés, octroyés, & feel»lés de noz predeceffeurs, Ducs & Duceffes »& auffi ceux defquels il ont ioüy, & qu'ils »ont entretenu & profcrits. Mefme celuy »qui fut concedé aux trois Eftats par lettres »de feu le Duc Philippe noftre Byfayeul »au temps de fon entrée. Samblablement »autres deux lettres d'iceluy noftre Byfay»eul lune l'an 1451. le 20. de Septembre, »l'autre l'an 1457. le 18e de Novembre. »En outre les deux additions de noftre S^r »& Pere l'Empereur, d'onnées l'une à Gād »le 12e d'Apuril 1515. apres pafques, & »l'autre à Bruffelles le 26e dudit mois au»dit an. Leur promettant iceux tous en »general & chacun d'iceux par efpecial »tenir pour nous, noz hoirs & fucceffeurs, »fi avant qu'ils font & pourront eftre obfer»vables perpetuelement & à toufiours fer»mes & inviollables, fans les enfraindre, ny »aller ou laiffer faire au contraire d'iceux en »quelque maniere que ce foit.

Item leur promettons en autre pour nous *Art. 58e.* »& noz hoirs & fucceffeurs, que nous n'al»leguerons & ne mettrons en avant, ny fe»rons alleguer que nous ne foyons obli»gés d'entretenir lefdites Franchifes, droits »previleges, Chartres, couftumes, vfan»ces, & prefcriptions, lefquelles nous a»vons cy devant confirmées & ratiffiées, »fous ombre que ne leur aurions donné, oc»troyé, ou promis par efpecial les poincts & »articles fufdits. Ce que ne voulans leur »porter aucun empefchement, molefte ou »preiudice.

Et pour ce que nous voulons & defi»rons que tous les poincts, articles, dons »& promeffes, confirmations & ratifficati»ons fufdictes, foyent, & demeurent fer-

mes &

»mes & ſtables ſans iamais les enfaindre. »Avons promis en bonne foy, & iuré ſur »les ſaincts Evangilles parſonnellement »pour nous,noz hoirs, & ſucceſſeus, tenir »iceux à tous generalement aſſavoir aux »Prelats, Monaſteres, hoſpitaux, Barons »Chevaliers, villes & franchiſes,& à tous »noz bōs hoirs & ſuiects deſdits Pays de Bra- »bāt & d'autre.Meuſe,à leurs ſucceſſeurs,a- »pres le treſpas de noſtre Seigneur & Pe- »re fermes & ſtables, & de ne iamais fai- »re,ny ſouffrir eſtre fait au contraire en ma- »niere quelconque. Et en cas que nous, »ou noz hoirs & ſucceſſeurs, fiſſions ou »vouſiſſions au contraire, par nous meſ- »mes, ou par quelque autre, en tout ou »en partie, comme & en quelque facon »que ſe ſoit. En tel cas conſentons & »octroyons a noſdits Prelats,Barons,Che- »valiers, villes, franchiſes, & à tous noz »autres ſuiects, que à noz hoirs, & ſuc- »ceſſeurs, ils ne facent & rendent aucun »ſervice ou devoir ny preſtent obeiſſan- »ce en choſe quelconque, ou aurions be- »ſoin & les en voudrions requerir : iuſ- »ques à tant que telle faute ſelon que cy »deſſus eſt dit,ſera par nous oſtée reparée & »redreſſee,& en auront plainement & en- »tierement deſiſté. *A leffect de quoy »nous voulons, commandons, & declairons »que tous Officiers, qui ſeroyent conſtituez »au contraire de ceſte noſtre ioyeuſe entrée »ſoyent incontinent doportéz, & en outre »auſſi, que tout ce qui doreſnavant ſe pour- »roit attenter allencontre de ce que deſſus »ne ſoit ny puiſſe eſtre tenu de valeur au »temps avenir.* Et le tout ſans fraude. »En teſmoin & perpetuelle confirmation »de ce que dit eſt. Avons nous Empe- »reur & Prince ſuſdict fait mettre noz »ſeaux à ces preſentes, Données en no- »ſtre ville de Louvain le cinquieſme iour »de Iuillet l'an de noſtre Seigneur 1549. »de l'Empirie de nous Charles le 30, & »de Royaumes de Caſtille & autres 34. »ſigné Charles, & auſſi Philippes. Et »plus bas par l'Empereur & Monſeigneur »le Prince, ſigné par l'Andiencier & »primmier Secreraire *Verreyken*, ſeellé »des ſeaux deſdits Seigneurs Empereur »& Prince en lacs d'or & de ſoye noi- »re.

Ledit Seigneur Comte de Hoochſtraten produiſoit tous leſdits articles tant de l'ordre de la toiſon d'or, que de la Ioyeuſe entrée & previleges de Brabant pour iſtiffier ſes exceptions declinatoires, allancontre de la citation & procedures illicites du Procureur general : & pour demonſtrer quel tort le Duc d'Alve faiſoit à l'honneur & reputation du Roy ſon Maiſtre ( & à la ſienne comme Chevalier dudit ordre ayant iuré leſdits articles)de permettre & de commander que ledit Procureur uſa de telles manieres de procedures tant en ſa perſonne, celle du Prince d'Orange, que des Comtes d'Egmont & de Horne priſonniers & menéz directemēt contre leſdits previleges hors du Pays de Brabant, au Chaſteau de Gand en Flandre.

*Argent du Duc d'Alve arreſté en Allemagne.*

En ce temps là certains marchant Italiens envoyerent vers les Pays bas de retour de la Foire de Francfort, certaines bales de marchandiſe de drap de ſoye parmy leſquelles y avoit cent cinquante mille eſcus monnoyés deſtinés pour le Duc d'Alve. Cela fut denoncé au Prince Electeur Frederic Palatin du Rhin : qui ſous pretexte que le tout avoit eſté mal acquitté aux peages qui ſont de ſon domaine ſur le Rhin, les fit arreſter: quant à la marchandiſe elle fut rendue, mais l'argent fut retenu. Dont les plainctes en vindrent à l'Empereur, neantmoins il falut s'accorder avec ledit Seigneur Prince Palatin.

*Mort de la Roine & prince d'Eſpagne.*

Environ ce temps la moururent preſque en une meſme ſaiſon Charles d'Anſtrice fils aiſné du Roy d'Eſpagne qu'il eut de l'Infante de Portugal, Prince de bonne expectation vray heritier des Pays bas apres le treſpas du Roy ſon Pere, ſi la mort precipitée ne l'eut empeſché. Et Madame Elizabeth de Valois fille aiſnée du Roy Henry de France ſecond, & femme de Philippe Roy d'Eſpagne de vouloir icy deſcrire les cauſes, & par quel moyens ceſte Royne & ce Prince ſont morts en un meſme temps, ce n'eſt pas à nous a faire de toucher quant à preſent telles matieres,puiſque les opinions en reſtent encore ſi diverſes: tant y a que le bruit en fut ford grand qu'ils ont eſté empoiſonnés,& ce par ſentence du Roy ſuyvant l'advis de l'Inquiſition.

Le Prince d'Orange & le Comte de Hoochſtraten ayans en la ſorte que nous avons couché cy devant mis leurs Iuſtifications en lumiere,auſquelles ne fut par ledit Procureur general publiquement reſpondu ains procedé contre eux & leurs biens par continnāces,ne leur eſtant laiſſé autre moyē de defence,que de s'aller ietter en leurs propres perſonnes à la merey du Duc d'Alve. Entandant auſſi ledit Seigneur Prince en quelle ſorte ſon fils avoit eſté eſlevé de l'Vniverſité de Louvain,& tranſporté en Eſpagne contre les Privileges,& nonobſtant les proteſtations de ladite Vniverſité: Il adviſa de ce qu'il eſtoit de faire pour le recouvrement de ſes biens & de ſondit fils. Et par advis de ſes Patens en Allemagne, premierement il voulut cherher la plus douce voye, ſi d'aventure par l'interceſſion de l'Empereur & des

Princes Electeurs il pourroit obtenir quelque chose. Il presenta une Requeste à la Maiesté imperiale par laquelle il deduisoit bien amplement le tort qui luy estoit fait par le Duc d'Alve en sa maniere de proceder extraordinaire contre les statuts de l'Ordre de la Toison d'or, previleges des pays, & par voyes directement contraires à toute equité, & vray ordre de Iustice, tant en son endroit que du Comte de Buren son fils. Il supplie sa Maiesté de vouloir interceder pour luy vers le Roy d'Espagne, que du moins il puisse estre ouy en ses defences & iustifications selon lesdits statuts & previleges, sans souffrir son proces estre ainsi demeuré, par personnes à ce mal qualiffiées, & inhabiles, comme estoit ledit Procureur general & ses adioincts. Ou bien que le Roy voulut accorder que ledit proces fut fait par Iuges non suspects, Princes de l'Empire & autres Seigneurs & Commissaires en Allemagne. l'Empereur qui volontiers eut veu que ces affaires ne se fussent pas passées en telle sorte qu'elles s'acheminoyent en escrivit fort honorablement au Roy & au Duc d'Alve comme firent pareillement quelques Princes Electeurs. Mais rien ny valoit, & ne peurét ny remonstrãces ny prieres avoir lieu : le Duc tousiours persistant qu'il eut à se venir purger en propre personne.

Le Prince voyant qu'il n'y avoit autre moyen, & que c'estoit apres sa teste qu'on cherchoit ne la voulant à si bon marché exposer à la volonté du Duc d'Alve & de son conseil nouvellement erigé : & puis qu'il la faloit mettre en hazard, ayant prins l'advis de ses parens il fut deliberé de la hazarder avec plus d'honneur, repoussant force avec force, & à bon escient s'opposant de fait aux attentas du Duc. Par ainsi ayant recherché le secours de tous ses Amis tant en Allemagne, qu'au Pays bas, & en France, leur remonstant la force & violence qui luy estoit faitte. Il commanda au Comte Lodovic son Frere lever gens de tous costez, & de former un beau corps d'armée, pour par ensamble entrer au Pays bas, & recouvrer par force ce qu'a tort on luy detenoit : tellement qu'au mois de May gens luy arriverent de tous costés tant de France, que des refugiés du Pays bas, en grand nombre, sans le gros de son armée levée en Allemagne, que le Comte Lodovic mena au Pays de Frise.

*Le Comte Lodovic frere du Prince d'Orange entre avec l'armee en Frise.*

Le Seigneurs de Villers de la maison de Longuevil luy amenant trois mille Fantassins Francois que les Protestans de France envoyerent à son secours alla faire une espreuve sur la ville de Remunde, Pays de Geldre scituée sur la Riviere de Meuse, la pensant surprendre & emporter à pied levé. Mais trouvant ceux dedens à lerte, mit le feu aux portes pretendans l'avoir par force, toutefois ils se deffendirent si bien, que ledit Seigneur de Villers craignant s'il s'eut là plus long temps amusé, qu'il eut esté enclos & attaché par deriere, fut contrainct la quitter se retirant vers Dalem. Le Duc d'Alve entendant comme le Prince s'estoit mis en armes & que ses forces croissoyent de iour à autre, envoya le Comte de Lodron & le Collonel Sancho d'Avila avec une petite armée, pour empescher ledit Seigneur de Villers, n'entreprendre d'avantage en cé quartier de la Riviere de Meuse, & pour l'engarder de se ioindre avec le reste des trouppes du Prince. Et rencontrans ledit Seigneur de Villers entre Dalem & Erckelens, avec ses trouppes, se ruerent sus & les deffirent, Villers & le Seigneur de Dhuy y furent prisonniers, grand nombre de leur gens tués & le surplus mis en routte ce qui advint le vintcinquiesme iour d'Apuril, l'intention du Prince estoit d'assaillir le Duc d'Alve par divers endroits, tout en un mesme temps, pour luy donner tant d'ouvrage qu'il ne sceut auquel costé marcher ny entendre.

*Entreprise vaine sur Ruremunde.*

*Deffaitte du Sr de Villers pres de Dalem.*

Le Seigneur de Cocqueville gentilhomme Normand protestant de la Religion, ayant éz premieres guerres civiles de France servy le Prince de Condé se trouva sur les Frontieres d'Arthois avec les Capitaines Vaillant & S^t Amand quelques six cens hommes de pied & deux cens chevaux, la plus part venus d'Angleterre refugiés des Pays bas, & autres qu'ils avoyent receuillis & s'estoyent deux mesmes venus ioindre en la ville de S^t Valery à l'emboucheure de la Riviere de Somme. Le Duc d'Alve en escrivit au Roy de France, l'advertissant que c'estoyent des gens du Prince de Condé, qui le vouloyent venir troubler en son gouvernement des Pays bas. Le Roy qui lors estoit en paix avec ledit Seigneur Prince & les Protestans de son Royaume, voulut scavoir ce qui en estoit escrivit audit Seigneur le Prince de Conde, luy en mander la verité, & s'il les advoüoit pour siens le Prince respondit qu'en ce fait present il ne cognoissoit Cocqueville ny nuls de ses gens. Sur ce le Roy y envoya le Marescha1 de Cossé qui les alla assieger en ladite ville de S^t Vallery & les emporta d'assault. Cocqueville y fut prins & quelques autres, mais la plus part tuez: ceux qui s'en peurent sauver furent

*Deffaitte du Sr de Cocqueville à St Valery.*

ver furent depuis pris par les Prevosts des Marescchaux renvoyez au Pays bas & executez de divers supplices : Comme pareillement fut ledit Seigneur de Coqueville, qui eut la teste tranchée dedans Dourlens.

Ce temps pendant le Comte Lodovic estant en Frise accompagné du Comte Adolph de Nassau son Frere, du Comte Ioos de Schouvvenburch & d'autres estant en Frise au Groeningois, print le fort du Dain pres de Delfziel & le grand Chasteau de Wedde, avec plusieurs autres places, qui donna une bonne amorce à l'armée du Prince. Le Duc d'Alve apres la paix en France avoit rappellé le Comte d'Aremberghen avec les bendes d'ordonnance que le Roy d'Espagne avoit envoyées, au secours du Roy de France son beau Frere contre le Prince de Condé & les Protestans : estans retournées il depescha en toute deligence deux Capitaines en France, pour retenir à son service la Cavallerie legere Allemande, qui par le traitté de la paix avoit esté licentiée, & pour munir les Frontieres y envoya le Seigneur de Hierges fils aisné du Seigneur de Barlemont (lequel n'estoit encore alors point fait Comte) y faire levée de deux mille soldats Walons. Mais avant que de passer plus outre, disons quelque chose de ceste paix de Frãce & quel succez elle eut.

*Vaine negociatiõ de paix en France.*

Apres la deffaitte de Sainct Denis, ou le Connestable fut tué comme nous avons dit cy devant : sur la fin de l'année 1576. le Roy bailla certain escrit au Seigneur de Teligny, par lequel il accordoit au Prince de Condé saulfconduit, pour venir traitter de la paix. En Ianvier ensuyvant 1568. ce traitté fut remis sus, & la Roine vint à Chaalons, avec les Cardinaux de Bourbon de Lorraine & de Guise, ou celuy de Chastillon se trouva pour le Prince. La Roine voulant avoir l'avantage luy commanda d'approcher de Paris, ce qu'ayant fait en l'assamblée au bois de Vincennes, elle faignit d'abordée de differer la paix, & en demanda l'advis au Cardinal de Chastillon, qui l'ayant proposé fidellement, descouvert l'iniquite de ceux qui vouloyent forcer les consciences de ceux de la Religion, troubler, & reverser l'estat par les guerres civiles, entretenir les Francois en deffiances & divisions :

Monstra que pour mettre la France en paix, le Roy devoit recevoir en sa grace, les Princes & tous les Protestans ses suiects, leur departir ses faveurs & Estats du Royaume, non point pour l'astreindre à une distribution par rang & par membre mais ainsi que l'occasion s'offriroit, & leur donner commode liberté de leur Religion. Mais ce que la Roine demandoit l'advis dudit de Chastillon n'estoit que pour luy tirer les vers hors du nez, car au contraire, elle luy fit proposer des poincts ausquels les Protestans n'eussent sceu condescendre sans leur entiere ruine : Et tost apres à l'instigation du Roy d'Espagne & du Pape furent publié z deux Edicts, par lesquels tous les Protestans, estans en offices de Cours de Parlement, Chambres des Comptes, grand Conseil, Thresoriers de France, Generaux des Finances, Generaux des monnoyes, Ballifs, Seneschaux, Prevosts ou leurs Lieutenans, & tous autres Officiers de quelque qualité qu'ils fussent de ladite Religion protestante, furent tous deportés & cassés de leurs Offices, & des autres Catholiques Romains substituez en leurs places. Et de là en avant se raluma la guerre plus furieuse que iamais. Car ceste renovation qui n'estoit qu'un lacet pour arrester le Prince & luy courir sus avec plus d'avantage, s'estant esvanouye en l'air, d'un costé les armes se remuoyent à bon escient, en Poitou & és environs de la Rochelle, laquelle estoit deslors le refuge de plusieurs familles de la Religion, & a heureusement continué depuis, ayant esté la barriere qui a arresté tout court les desseins des Catholiques, & l'instrument dont Dieu s'est servy pour rompre infinis complots des ennemis de l'estat & courronne de France. D'autre costé le Duc d'Aniou cherchoit, mais trop tard, l'occasion qu'il avoit laissée eschapper de combatre le Prince & l'Admiral, avant qu'ils se peussent ioindre a l'armée Allemande vers laquelle ils s'acheminoyent marchans vers Lorraine : laquelle ayant ioincte, & au mieux que les Protestans peurent luy donné quelque contentement : Le Prince marcha avec une belle armée vers la Beausse passant par la Bourgogne, non sans diverses rencontres, & prinses de villes & villettes. Le Duc d'Aniou tousiours le costoyant.

*La Rochelle refuge de ceux de la Religion.*

D'autre part la Noblesse de Languedoc, Provence, & Daulphine s'estant mise en armes se saisit des villes de Nismes & de Montpellier. Les Gascons se remüent aussi à bon escient, & forcent quelques places sur les Catholiques: Pour lesquels le Duc de Nevers amena des belles trouppes tant de cavallerie que d'infanterie d'Italie & de Piemont : iusques a 14000, hommes avec lesquels il print la ville de Mascon, & voulant quelques iours apres accompagné de cent chevaux pour aller voir la Ducesse

*Plusieurs prinses de villes & rencontres.*

la Ducesse sa femme, fut chargé par 80. chevaux Protestans & quelques pietons, sortis d'Antrain, où y eut part de part & d'autre, & y receut le Duc la harquebousade au genovil dont il en demeura boiteux toute sa vie. Il y eut pareillement plusieurs rencontres tant en Guienne, Auvergne qu'autres lieux, tant que les trouppes menées par les Viscomtes arriverent seurement à Orleans: & de la prindrent les villes de Bangeicci & de Blois. Sur ce le Prince se resoult d'aller assieger la ville de Chartres, de grande importance l'un des principaux magasins à blé de Paris, laquelle prinse se serviroit au Prince pour conserver en quelque sorte les places qu'il avoit deriere soy. Durant ce siege le Signeur de la Valette Capitaine renommé pensant se rüer avec dixhuit Cornettes de Cavallerie sur quelque quartier du camp, estant descouvert fut assailli par l'Admiral, le Seigneur de Mony donnant la premiere charge de telle furie que plusieurs en furent renversés par terre, quatre Cornettes prises, & le reste mis en routte la Valette se sauvant à Houdan.

*Le Prince assiege Chartres.*

La Royne Mere prevoyant de quelle importance estoit la prinse de Chartres remit sus la negociation de la paix. Le Prince envoya promptement le Cardinal de Chastillon, avec quelques Gentilshommes, pour s'assambler avec les Deputés de la Roine à Lonieumeau aupres de Paris: où en peu de iour fut basti un second Edict de Pacification: Dont le premier article portoit. Que ceux de la Religion iouiroyent du premier edit, purement & simplement, & qu'il seroit executé en toutes ses poincts & articles selon sa forme & teneur, levant & ostant toutes restrictions, modifications & interpretations faittes de puis le iour & date d'iceluy, iusques à la publication de ceste seconde declaration faitte le vinttroisesme iour de Mars de cest an 1568. Il y avoit plusieurs autres articles en ceste paix pleins de belles parolles & promesses. Or comme une bonne paix estoit fort desirée, estant tresnecessaire, ce pendant il y eut peu d'hommes qui s'arrestassent à bien considerer quelle pouvoit estre ceste cy: mais comme si le nom eut esté mesme chose que l'effect, la plus part des Protestans demeurerent là plantéz, qu'il faloit recevoir ceste paix, sans considerer le mal talent auquel on nourrissoit le Roy contre eux: les artifices de l'esprit vindicatif de la Roine Mere; les esperances & triomphes que l'on proposoit au Duc d'Aniou ennemy capital du Prince: les desseins & complots contre la maison de Chastillon, les fureurs du Clerge & du menu peuple Francois contre ceux de la Religion, que sans pesser ces choses & infinies autres telles, cuidoyent que leurs ennemis iurés qui ne faisoyent que commancer la guerre, poseroyent les armes avec eux. C'este inclination mal digerée força le Prince & l'Admiral de condescendre à recevoir du papier, voyans une si grande disposition (sur tout de la Noblesse) de l'accepter. Ce fut un tourbillon qui les emporta, sans qu'ils y peussent resister.

Vray est que le Prince amy de repos, y avoit aussi quelque inclination: mais l'Admiral voyoit de loing l'infraction d'icelle, & que cest Edit estoit un piege pour attrapper grands & petits. Somme ils resolurent qu'il faloit esprouver le hazard de ceste paix fourrée & tresperilleuse, qui contraindroit ceux qui les abandonnoyent de recognoistre sur le tard, la faute qui s'y commettoit: brief une mauvaise honte fit recevoir une paix en papier, couverture d'une guerre sanglätte qui ne tarda guerres à venir en avant.

La paix ayant estée publiée au camp du Prince le Duc Iean Casimire rebroussa chemin promptement en Allemagne avec toutes ses forces: le Prince l'Admiral & tous les Seigneurs & Gentilshommes de leur parti ensamble leurs gens de pied & de cheval, se retirerent par petites trouppes chacun sez soy, posans tous les armes, laissans les places qu'ils avoyent tenus l'espace de six mois, les moins advisez ayans opinion, que leurs ennemis feroyent le samblable. Ils se contenterent seulement de la promettre: alleguans apres leurs prescheurs, qu'il ne faloit point tenir de foy aux heritiques (ainsi qualiffioyent ils les Protestans.) Incontinent donc qu'ils eurent Orleans & autres villes en leur puissance, ce fut à donner, que les Protestaus n'y missent iamais le pied pour y commander. Les armes ne leur bougerent des mains, ains commencerent à garder les villes, faire guets, poser corps de garde & sentinelles comme en temps de guerre ouverte: commettre Capitaines & soldats aux avenües des ponts & passages des rivieres, ne laissans passer homme de pied ny de cheval sans l'examiner & chevaller sogneusement: saccageant & esgorgeant par les champs, & dens les villes en lespace de six sepmaines plus d'hommes qu'ils n'en avoyent peu tuer Durant six mois de la guerre. Pour le faire court avant la fin du mois de May les Protestans se trouverent enclos pour la plus part ou dedans les villes, ou entre les rivieres, n'attendans de iour à autre, sinon d'estre esgorgés: aucuns

*Ce qui s'ensuyvit de ceste paix.*

cuns mesmes de ceux qui avoyent insisté pour le pays, furent contraincts de recognoistre, mais un peu bien tard, qu'il leur convenoit boire la follie qu'ils avoyent faitte.

*Commancement de la 3e guerre civile en France.*

Le Prince s'estoit retiré en son Chasteau à Noyers petite ville foible & desgarnie des gens: adverti de toutes pars, que l'on serroit de iour en iour les passages des Rivieres: que le Duc d'Aiou estoit en armes; que le Seigneur de Tanarcs avoit charge de l'aller assieger dans Noyers, cognut bien que ses affaires alloyent mal, & qu'il n'y avoit remede que de se sauver en lieu plus asseure. L'admiral n'ayant ozé s'enfermer en sa maison de Chastillon s'alla rendre pres du Prince, afin d'adviser à ce qui estoit expedient en telle necessité. Estant arrive à Noyers combien que le Prince & luy vissent bien que leur seiour en ce lieu aiguisoit la mauvaise volonté de leurs ennemis, neantmoins pour ne rien oublier de leur devoir, ils envoyrent divers pacquets au Roy: Par lesquels ils remonstroyent estre certinés, que l'on estoit apres pour se saisir de leurs personnes: supplioyent humblement sa Maiesté d'avoir pitié de la France saccagée, & desolée par les deux guerres civiles &c. Les responces de la Court estoyent palliées d'excuses, protestatiōs & promesses. Ce pendant Tananes s'advançoit avec son armée, dont le Prince & l'Admiral advertis, resolurent de se desgager promptement de ce lieu, qui n'estoit nullement tenable, & de se ietter à grandes iournées dans la Rochelle, ce qu'ils firent au mois de Iuin non sans grands empeschemens & travaux, ou nous les laisserons, pour revenir à noz Pays bas.

*Deffaitte du d'Aremberge en brise par le Comte Lodovic de Nassau.*

Le Duc d'Alve ayant ramassé le plus de forces qu'il peut pour faire teste à l'armée du Prince d'Orange, qui estoit en Frise sous la conduite du Comte Lodevic, y envoya le Comte d'Aremberghe, lequel estant arrivé au Groeningois, fut conseillé de ne poinct attacquer les Protestans, iusques à ce que le Comte de Meghen fut arrivé avec ses trouppes, pour par ensamble & d'un accord redoublé donner sus: quelques Capitaines Espagnols malcontents de ce delay, se mirent à murmurer contre luy, à le braver, voire mesme à le taxer de couardise, avec iniures l'appellant Lutherian: par ce qu'ils se sentoyent (ce disoyent ils, ne cognoissans les adresses du Pays) forts assés, de tant plus qu'ils entendirent que le Comte Lodovic s'estoit retiré: mais c'estoit pour estre plus au large, & pour mettre ses gens plus à son ayse en ordre de bataille: & que pour l'aller charger en son camp, il leur convenoit marcher au serré, & à longue file a cause des marescaiges qu'ils avoyent de costé & d'autre: Sur quoy Aremberghe leur respondit, que, puisqu'ils avoyent envie de combatre, il leur feroit voir leurs ennemis, & leur monstreroit qu'il estoit bon serviteur du Roy, & non Lutherien, ce qu'il feroit paroistre iusques à la derniere goutte de son sang. Le Comte Lodovic avoit fait avancer un esquadron de mille harquebousiers, que les Espagnols allerent bravement escarmoucher: Mais la nuit les surprint tost apres, qui departit la meslée pour ce soir: se retirant ledit Seigneur Comte Lodovic encore un peu plus avant. Les Espagnols pensans qu'il prenoit la fuitte se hasterent à le poursuyvre: mais le Comte tournant teste se rüa sur l'Esquadron d'Aremberghe, & au reste sur toutes ses trouppes, dont il en deffit dix enseignes Espagnolles & cinq Allemandes. Aremberghe, s'estant long temps vaillammant deffendu, fut abatu du cheval, crayant qu'on luy saulvat la vie, mais il ne fut pas entendu, & receut une harquebousade au travers du corps, dont il mourut sur le champ. Le surplus de ses trouppes fut mis à val de routte, ceux qui se peurent sauver de la bataille se retirerent à Haylegerlée, y pensans tenir bō: mais ils furent aussi tost assaillis, ou de premiere abordée fut tüé le Comte Adolph de Nassau Frere du Comte Lodovic & du Prince d'Orange. Les Allemans qui en peurent eschapper se sauverent en la ville de Groeninghen. Le Duc d'Alve perdit en ceste deffaitte environ 1600. hommes, six pieces d'artellerie, avec son amonitiō, & grād somme de deniers distitués au payement de ceste arrivée qu'il reputoit à perte que non pas la morr du Comte d'Aremberghe, ceste deffaitte advint le 24e de May du dit an 1568. entre l'Abbaye de Heyligerlée & le Village de Wynschote au Groeningois. Le Comte d'Aremberghen de la maison de Barbaison Gouverneur de Frise & d'Overyssel Chevalier de l'ordre de la toison brave chevalier fut enterré en l'Eglise de ladite Abbaye. Et le Comte Adolph de Nassau Ieune Seigneur de grande attente, en la Chappelle du Chasteau du Wedden.

*Mort du Cōte d'Aremberge.*

*Mort du Cōte Adolph de Nassau Frere du Prince d'Orange.*

La perte de ceste bataille irritta grandement le Duc d'Alve, de laquelle il se voulut venger sur plusieurs Gentilshommes prisonniers de guerre & autres nobles personnages: & pour en attrapper encore plus grand nombre qu'il n'en avoit en ses cages, il fit publier le vintneufiesme du dit mois de May, en la ville de Brusselles, un appel au ban du Roy, contre tous ceux qui s'estoyent à cause des troubles retirez hors du Pays, à comparoir à

certain bref iour sur peyne de confiscation de corps & de biens fort peu retournerent qui ne s'en trouverent pas bien : Mais la plus part demeura derierre, esperans & attendans le iour qui les remeneroit chez eux à plus grand'asseurance. Le Duc voyant le petit nombre de ceux qui estoyent retournez, sur lesquels il desgorgea son courroux fit le premier iour de Iuin trencher la teste en la ville de Brusselle sur le Sablon à dix huit tant Gentilshommes que Capitaines : & entre autres aux Seigneurs Ghysbrecht & Thyerri Barõs de Batenbourg Freres Ieunes hommes, sans que les lettres de l'Empereur, n'y l'intercessiõ d'aucuns Princes d'Allemagne & la grande despense que fit Madame de Batenbourg leur Mere pour les racheter de la mort, y servit de rien. Puis Pierre d'Andelot, Philippe de Wingen, Maximiliaen Cock, Philippe Thryst, Iean de Blois, Bartholome du Val, Artus de Batson, Hermã Guilaume, Syber Beyma, Frisõs Iaques de Pentan, Fremin Peletier, Constãtin de Brusselles, Iean de Rumault, Lovys Carlier, Pierre & Philippe Waterles Freres.

*Les Enfans de Batenbourg executez a Brusselles avec autres.*

Tandis qu'on executoit ceux qui mouroyent constans en leur Religion protestante, les tãborins ne cessoyent de sonner, afin qu'on n'ouyt pas ce qu'ils disoyent : mais quelqu'un mouroit en la Religion Romaine ils ne sonnoyent point. Le lendemain deuxiesme dudit mois il fit pareillemẽt mourir par l'espée les Seigneurs de Villers & de Dhuy prisonniers comme nous avons dit à la deffaitte de Dalhem, avec Quentin Benoit Baillyf d'Engien & Maistre Cornille de Meẽ ministre. Depuis il fit pareillement executer au Chasteau de Vilvoorden, les Seigneurs Antoine van Straelen Bourgmaistre d'Anvers, & Iean Casenbrot Sr de Backerzeel, apres l'avoir fait torturer quasi p pieces pour sçavoir les secrets du Comte d'Egmont duquel il estoit priemier Conseillier: ensamble le receveur de Malines & quelques autres.

Puis il fit venir les proces criminels intentés par Maistre Iean du Bois Procureur general, allencontre du Comtes d'Egmont & de Hornes lesquels soubs bonne & seure garde de trois mille Espagnols il fit amener à chariot de Gand à Brusselles, ou ils furent logéz pour ceste nuict à la maison des Boulengers sur le marché, & le lendemain leur fut insinnée leur sẽtẽce de mort dont celle du Comte d'Egmont estoit telle en substance.

*Sentence de mort donnée par le Duc d'Alve contre le Comte d'Egmond.*

l'Excellence du Duc d'Alve Marquis de »Coria, Gouverneur Lieutenant & Capi»taine general pour sa Maiesté &c. ayãt veu »les poursuyttes & informations, du Procu»reur general, les munimens tesmoignages, »Depositions, & lettres missives, exhibée »par ledit Procureur allencontre de l'Admi»ral Comte d'Egmont les confessions dene»gations allegations, & documens servis à »sa iustiffication, ledit Procureur l'inculpãt »de pariurement, de mutinerie, & de deso»beissance vers sa Maté & de s'estre adioinct »aux Confederez, & rendu associé du mau»dit (ce disoit le texte) Prince d'Orange, & »d'autres des Estats, & Noblesse coniurée »des Pays bas. Considerées aussi les fautes »& malversation dudit Comte d'Egmont, »au fait de son gouvernement de Flandre, »au maintienement de la Foy & Religion ca»tholique, contre les heretiques, rebelles, »mutins, & seditieux. Apres grãde & meu»re deliberation, en sur ce l'advis des Con»saux d'Estat & Prince, vye la Conclusiõ du»dit Procureur general. Son excellence a dit »& declairé que ledit Comte d'Egmont, est »escheu au crime de leze Maiesté pour avoir »malverse allendroit de son Prince, & de »s'estre rebellé contre luy: à raison dequoy »il auroit meritté chastoy & punition exem»plaire, pour ce le condampnant au dernier »supplice par l'espée & que sa teste sera fi»chee au boult d'un pal haut esleve, ou elle »demeurera iusques à tant que par son Ex»cellence en sera autrement ordonné, sans »que personne se presume de l'en oster sur »peine de confiscation de corps & de biens. »Declarant au surplus tous & chacuns ses »biens meubles, & Immeubles, terres & »Seigneuries, droits, previleges, & actions, »forfaits & acquis au Fisc du Roy. Ceste »sentence fut arrestée le 4e de Iuin 1568. soubsignée *Duc d'Alve.*

La sentence contre le Comte de Horne estoit presques de mesme substance reservéz certains poĩcts: Et furẽt lesdictes deux sentences envoyées ausdits Seigneurs Comtes à leur prison par le Secretaire Misdach »une heure apres mi nuit, estans tous deux en leurs licts.

Le Comte d'Egmont n'eut iamais creu qu'on luy eut donné une si cruelle sentence, car l'ayant ovy lire: il dit, *Voici certes une sentence bien rigoreuse : Ie ne pense pas de ma vie tant avoir offensé sa Maiesté pour meritter tel traictement. Ce neantmoins ie le prendray en patience & prie Dieu que ma mort soit une explication de de tous mes pechés: & que par icelle ma chere compagnie, & enfans, n'encourent ny blasme, ny confiscation, car mes services meritent bien qu'on me face telle grace: puis qu'il plait ainsi a Dieu & au Roy, ie prenderay la mort patiemment* Apres il escrivit une lettre au Roy, qu'il baila au Docteur Martin Rythonen Evesque d'Ipre, le priant l'envoyer à sa Maiesté, ce qu'il luy promit, le cõtenu de la lettre estoit telle.

*Propos du Comte d'Egmont oyant sa sentence.*

»Sire iay ouy pronõcer la sentẽce qu'il à pleu »à V. Maté donner contre moy: combien que ie n'ay

»ie n'ay iamais pretendu ny pensé faire cho-»se,au disservice de Vostre Maiesté, ny de la »Religion Catholique,Mais ie prés tout en »gré ce qui plait à bon Dieu de menvoyer. »Et durant ces troubles du Pays bas,si ie puis »aucunemét avoir meffait ou le tolleré d'au-»truy cela est advenu par ma fidelité à l'hon-»neur de Dieu & de vostre Maiesté selō que » le temps le requieroit. Parquoy ie prie »V. Maiesté me vouloir pardōner si en quel »que chose ie l'ay offencée.Et d'avoir pitié »de ma pouvre Féme & enfās:& serviteurs. »Me recommandant au surplus à la miseri-»corde de Dieu.De Brussells le 5ᵉ de Iuin »1568 signé prest à mourrir l'Ameral d'Eg-»mond.

*Lettres du Comte d'Egmont au Roy d'Espagne.*

*Bropos du Comte de Horne oyant sa sentence.*

Le Cōte Horne entendant sa sentence,s'es-»cria sur le Comte de d'Egmont. Disant: Mon cousin vous estes bien cause de tout ce mal:mais il n'y a remede,patience. De prime face il ne se voulut pas confesser audit Evesque d'Ipre.Disant s'estre confessé a Dieu passe long temps,Mais l'Evesque l'en importuna tant qu'il en fit quelque petit devoir.

Le Comte d'Egmont asseuré de mourrir (ce que de prime instāce il ne se sçavoit presuader) & escrit au Roy,pria qu'on ne laissat point long temps ez detresses & apprenhensions de la mort.Ainsi le 5ᵉ de Iuin veille de pentecouste, il fut conduit par Iulien Romere Maistre de camp, & le Capitaine Salmas avec dixneuf enseignes d'Espanols, luy estant accosté dudit Evesque d'Ipre, & mené libremēt sās estre tenus,sur le marché de Brusselles:ou il y avoit un eschaffaut tēdu de drap noir,& deux cousins de velours noir la gendarmerie avec continuelle baterie de tanbourins ,estoit arrengés en bataille sur le marché & allentour de l'eschaffaut: au dessous duquel estoit le Prevost de la Court tenant son baston rouge à la main,ayant l'executeur de la haute Iustice tout prest.le Cōte mōta seul avec l'Evesque sur leschaffaut,ou apres avoir parlé quelque peu à l'Evesques, il se mit à genoux & fit sa priere, puis se relevant despouilla luy mesme sa robe de nuit, osta son chapeau, & s'estant remis à genoux se couvrit la face,d'une coiffe de nuit qu'il avoit,& ioignāt les mains attēdit le coup,qui luy fut aussi tost dōné par le bourreau qu'ō dit avoir esté autrefois son laquay:lequel ne toucha onc de ses mains,au corps ny accoutremés ny de l'un ny de l'autre de ces deux Seigneurs,& ne se monstra sur leschafaut tant que lespée luy fut mis en main, de laquelle ayāt donné le coup,il se retira quant & quāt qu'il l'eut rendüe:Et la teste abatüe fut avec le corps mis sous un drap noir, son sang espandu fut aussi couvert d'un drap , afin que que le Comte de Horne ne s'en aperceut. Lequel fut tost apres amené comme avoit esté le Comte d'Egmont:passant par la rüe,il saluoit & disoit adieu à un chachun, esmouvāt tout le mōde à pitié & au larmes: Mōta sur leschaffaut il se disposa aussi tost sans lōg propos à la mort, & fut à l'instant executé. Leurs testes furent fichées à l'opposité l'une de l'autre sur deux paux attaches au bord de l'eschaffaut,& furent en tel estat iusques à trois heures apres midi, en spectable piteux & effroable:Et fut en celle la parolle du Comte d'Egmōt veritable, en ce qu'il avoit dit quand il manda le Comte de Horne venir avec luy en Court,qu'il n'auroit pas pire traictement que luy comme il n'eut. Les corps morts furent mis en des cerceuils apres y avoir resolu les testes , & estre embamés Celuy d'Egemont fut porté en l'Eglise de Sᵗ claire,& celuy de Horne a Sᵗ Guydule, depuis enterré en sa ville de Wert & Egmōd en son Bourg de Sottinghem.Les serviteurs du Comte d'Egmont poserent ses armoires & baisons en deiul comme de coustume,au dessus de la port de sa maison, Mais le Duc d'Alve les fit oster.

L'Empereur Maximiliaen second envoya paravant la mort desdits Seigneurs un Gentilhomme vers la Comtesse d'Egmont pour la consoler,& l'asseurer que son Mari n'auroit point de mal:sur ce qu'il en auroit & prié pour luy :Mais le Duc d'Alve en estant adverti,se hasta au contraire de les faire depescher ,& dés le soir mesme que ce gētilhomme y arriva,leur envoya insinuer leur sentence ,& le fit le lendemain executer.

La mort de ses deux Seigneurs rēdit plusieurs bien perplex,qui s'en intimiderēt encores davantage,chacun iugant que leur sāg espandu ne s'étacheroit point par leur mort

Le Comte Lodevic de Nassau ayant eu ceste belle victoire du Comte d'Arembergh & des Espagnols, divisa son armée en deux, avec laquelle il alla assieger Greuninge ville grande & puissante au Pays de Frise,non sans grande admiration de chacun, d'ozer avec si peu de gens & de munitions attacher une telle ville,ou estoit le Comte de Meghen,avec huit enseigne d'Alemās,& mille Espagnols & le Seigneur de Curie Martimengné, avec trois cēs chevaux les assigés firent mait brave sortie,& entre autres le 22 de Iuin en laqlle le Cōte de Nassau perdit plᵘ de deux cēs hommes voulant les empescher de dresser un fort entre deux rivieres. Ce temps pendant Chiapin Vitelli Mareschal de Camp du Duc d'Alve, amasse autāt de gens qu'il peut, avec lesquels ils s'advanca tandis que le Duc s'appercoit pour lever le siege. Chiapin se campa à costé de la ville guerres loing des Protestans du Comte Lodevic qui luy envoya presenter la bataille : mais il s'en excusa.

Le Duc d'Alve envoye prier l'Empereur de la part du Roy son Maistre, qu'il voulut commander audit Comte de Nassau se deporter du siege de Groeningen,& de ne plus

endommager les Pays bas, ſur peine d'encourir l'indignati ō de ſa Maieſte Imperiale & du ban de l'Empire: Ce que l'Empereur luy accorda mandant au Comte bien expreſſement de ſen deporter,& de ſe retirer des terres du Roy d'Eſpagne: Le Comte reſpōdit au Heraut qu'il ne le pouvoit faire, que premierement il n'en eut adverty le Prince d'Orāge ſon Frere,& autres Seigneurs leurs alliez:deſquels ayant reſenti la volonté Il reſpōdroit à ſa Maieſté Imperiale.Oye quelle ſommation,& nonobſtant ladite reſponce, pluſieurs Seigneurs Allemans intimidez de ce mandement,s'en retournerent avec leurs gens en Allemangne. Ce neantmoins le Comte contenua ce ſiege, iuſques à l'arivée du Duc d'Alve,Lequel paſſant par Boiſſleduc avec dixſept compagnies d'infanterie ,& quelques pieces d'artillerie qu'il avoit tirées de Malines,approcha le 14é de Iuliet ladit ville de Groenningē qu'il alla contrecamper.

*Arrtore do Groeningen* Le Comte Lodevic de Naſſau le ſachant ſi pres, & ne ſe ſentant fort aſſes pour le ſouſtenir,leva ſon camp,& ſe retira au Pays d'Emden en la Cōté de friſe Orientale rompant les points & gāſtant tout le Pays,par où il paſſoit pour oſter à ſon ennemis les commoditéz & moyens de le pourſviure encore que ce ne fut pas ſans ſouvent ſentre eſcarmoucher.Le Duc d'Alve poſa le Duc Erick de Brunſwyc avec to⁹ ſes Reytres en garniſon dedans la ville,à cauſe qu'eſtant le Pays d'alētour mariſcageux,ſa cavallerie ny pouvoit faire du profit ,& avec ſon infanterie ſe mit à la pourſuytte du Comte,qui par ces eſpies il fut adverti eſtre campé à Iemmingen place fort commode ayant d'un coſté la Rivire d'Eenis,& la ville d'Emden à dos,d'ou il pouvoit tirer tout ce qu'il faloit pour entretenir ſō armée deliberé de ce tenir en ce lieu tant que le Prince d'Orange ſon Frere avec ſon gros corps d'armée,eut donné par quelque autre endroit dans le Pays bas qui feroi retirer le Duc d'Alve de Friſe pour marcher au devant de luy & luy empeſcher l'entrée. Mais le Duc,ayant repris le Chaſteau de Wede dreſſa un pont à Rheyden ſur l'Enis, & envoya Saucho d'Anila recognoiſtre le cāp du Cōté & l'attirer à l'eſcarmouche puis pour luy faire quitter ſon giſte ſuiverent Iulien avec huit cens mouſquetieres, Souho de Lodogno avec mille harquebuſiers eſpanols,Ceſar Gonſaga & Curie Martinengue avec deux cōpagnies de Chavallerie: Et pour l'arriere garde quinze enſeignes Walōs ſous Goorge de Lalam Baron de ville Fretes du Comte de Hoochſtrate (lequel eſtoit avec le Comte Lodevic) & ſix enſeignes d'Allemās, apres lequelles ſuyvoyent Alenſo d'Vlloa & Gonſalve de Bracamonte avec ſix cens lances qui ne pouvoyent marcher qu'ū à la fois pour l'eſtroiture du chemin ayās leau à deux coſtés.Le Comte Lodevic eut vollontiers rōpu une dique pour noyer ſes ennemis devāt q̄ de pouvoir venir à ſes tranchées, ayās luy meſme le Cōte de Schouvvēberch & autres Chefs prins le palot en la main.Mais ſes Allemans qui eſtoyent environ ſept mille hōmes,voyans les Eſpagnols bien reſolus venir droits à eux, commēncerent ſelon leur ancienne couſtume à crier gelt, & à vouloir eſtre payés diſans que l'argēt eſtoit arrivé au camp.Le Comte qui eut volontiers combatu,tacha de les preſuader diſāt qu'il n'y avoit pas de loiſir de compter,mais que lennemy eſtāt ſi pres il falloit combatre,leur promettant le payement auſſi toſt que l'ennemy ſeroit repouſſé:mais toutes ſes remonſtances ny du Comte de Schouvvenbourg ne ſervirent de rien pour leur faire diſpoſſer au combat,Les Eſpanols qui dés dix heures du matin avoyēt attachés l'eſcarmouche,qu'ils entretīdrēt iuſqu'es à deux heur apres midy,s'eſter apperceuz de la cōtenāce de ces Allemās, viendrent la teſte baiſſée droit à leur trenchées,qu'ils fonſerēt à peu de perte,& les mirent en routte dont pluiſieurs demeurerent ſur la place pour leur payement, recevans le loyer condigne à leur perfidie: bonne partie des ſoldats ſe ſauverēt tant à nagér qu'en des petites barqs.Le Cōte Lodevic & pluſieurs Gentilshommes ſe ſauverent pareillement en des eſquifs & petites bateaux apres avoir ſouſtenu iuſques aux extremes. Le Comte de Hoochſtratē s'eſtoit deux iours auparavāt retiré du camp pour aller trouver le Prince. Et le Comte de Schouvvenbourg, voyāt dés la premiere abordée des ennemis , que les Lantsknechts demandoyent argent,& ne ſe vouloyent contenter de promeſſe, refuſant le combat, deſloga de bonne heure avec la plus part de ſa Cavallerie.

*Des Allemans du Cōte Lodovicdo mandans ar gent refurēt de combatre, cauſe de leur deffaitte à Iemingen.*

*Le Comt. Lodovic ſe ſauve.*

Le Duc d'Alve apres ceſte victoire eſcrivit le 28 de Iuliet à Ioan Eveſque de Munſter ſe complaignant grande ment du Comte Louys de Naſſau,qu'il diſoit ne vouloir entendre à nulle raiſon, enfreignant les commandemens de l'Empereur & de l'Empire, d'avoir donné le gaſt à toute la Comté d'Emdē. Meſme accuſoit le Comte d'Oſtfriſe, Seigneur dudit Emden de l'avoir aſſiſté de vivres & muniſions ,par ou il demonſtroit aſſés eſtre amy du Comte Lodovic & ennemi du Roy d'Eſpagne:de tant plus que duranr ceſte bataille on avoit laché quelques coups d'artillerie de la ville ſur les gens du Roy:toutefois ces lettres porterent peu d'effect.l'Eſveſque ne s'ozant bouger craingnāt le Prince d'Orange: lequel eſtoit en Allemagne dreſſant une armée à laquelle il deſigna le rendés-vo⁹ au Pays de Trenes pres d'Abayé de Romerſtroffe ou durant un mois de ſeiour qu'il y tint:Il fit ſa mōſtre generaele:ſes Chefs Collonnels & Ritmaiſtres eſtoyēt Frederic Rollenhen Mareſchal de Heſſen fut renommé pour le

le bon devoir qu'il fit en France au services des Protestans & du Prince de Comdé lan 1562. Diedéric de Schoonberch, le Comte Ioosse de Schauvvenbercg, le Comte Albert de Nassau le Comte Richard de Barby Collonnels, entre les Ritmaistres Otte de Malsburg, Herman Rydesal, Adam Welsen & autres avec sept mille Reyters, les Collonels de l'Infanterie, furent Nicolas de Hadt stat Gẽtilhomme d'ancienne Noblesse, homme de grande experiẽce en guerre, Feyt Schoover, Balthazar Wolff avec quarante & quatre enseignes de Landtsknechts. Des Francois furent les Seigneurs de Ieulis, Mornilliers, le Baron de Renty, de Mony, Antricourt Fregnieres & autres, commandans à douze Cornettes de cavallerie & deux mille harquebousiers. De ceux des Pays bas Wallons & flamens estoit Chef le Comte de Hoochstraten avec les Seigneurs Baron de Batẽburch, de Waroux, de Boxtel, de Risoir, de Carlo de Marbais, de Louverval, d'Ochain & plusieurs autres: Ausquels se ioingnit pareillement le Comte Lodovic avec ce qu'il avoit peu sauver de la desroute de Iemminghen: aucuns Capitaine portoyẽt en leurs drappeaux ceste devise *pro lege rege, & grege*: autres portoyent des pelicãs, autres des roses painctes sur leurs morillons, qui est l'anciẽne marque des Anglois, donnans par là à entẽdre que la Roine d'Angleterre leur seroit favorable. Le Prince avoit aussi dix pieces d'artillerie, assavoir quatre canons de baterie & six coulvermes. Revenons un petit à ce que le Prince de Condé & les Protestans faisoyent en France.

*rude traittement fait à ceux de la religion en Frãce nonobstãt le traitte de la paix.*

La Roine Mere, ceux de Guise & leurs Conseilliers, entendans que le Prince & l'Amirael estoyent eschappés, & sauvés dedans la Rochelle, bien marris de n'avoir fait plustost avancer Tanaries, commencent à despecher commissions & mandemens de toutes pars, & le rendés vous aux trouppes de Piton, & Guienne, tandis qui le Duc d'Aiou general de l'armée Catholique dressoit son equipage. La collere de la Roine, & de ses enfans, de leurs adherens, & du Peuple, se deschargea pour le commencemẽt de ceste guerre sur plusieurs particuliers de la Religion, qui à Orleans & ailleurs furent pillés, saccagés, & inhumainement mis à mort le Prince de Condé fit entendre à ceux qui commandoyent és villes & Provinces des ennemis de la Rochelle, qu'il n'entreprenoit aucũ remuement, ains attendoit responces aux requestes & remonstrance par luy envoyées au Roy, les Gentilhommes du haut & bas Poiteu s'assemblerent tost apres pour se rendre avec luy. En ce temps le Cardinal de Chastillon fut contraict de quitter le Beanvoisin, si chaudement poursuivie neantmoins iusques à la mer, que force de laisser la plus part de son train, il se ietta dans une barque qui le porta sain & sauf en Angleterre. La Roine de Navairre menant avec elle le Prince son fils & la Princesse sa fille se retira dés la Rochelle, pour evitter les embusches dressées à elle & à ses enfans.

Tandis qu'on dressoit l'armée du Duc d'Anjou, le Duc de Mõtpensiers ramassoit en Anjou & Pays vosins plusieurs troupes pour faire la guerre à bon escient. Lors de la part des Protestans fut prins conseil sur ce qui estoit à faire pour employer le temps & les hommes Le Prince de Cõdé ayant fait sortir de la Rochelle quelque canons attacqua les villes de Poittou & Saintoinge que alors estoyẽt foible, & asses mal pourveües de garnisons, s'emparant de Nyoet, Fontenay, St Maxat, Xaintes, St Iean d'Angeli, Ponts & Cognac, & depuis de Blaye & d'Angulesme: somme en deux mois le Prince & les siens de pauvre vagabons qu'ils estoyẽt, se trouverent en mains de moyens suffisant pour continuatiõ d'une longue guerre.

*premiers exploit des Prince de Cõdé en la troisiéme guerre en France.*

En ce temps fut publié un Edit au Parlement de Paris, par laquel le Roy declaroit entre autres choses, que l'Edit de Ianvier par lequel il permettoit l'exercice de la religion reformée, n'estoit qui premisiõnel en attendant sa maiorité. Et qu'il n'estoit deliberé de faire observer les Edicts paravant faits touchant la religion. A ces causes parvenu audit aage de maiorité, defendoit toute exercice d'icelle Religiõ en toute les Pays de sõ obeissãce: voulant irrevocablement, qu'il n'y eut autre exercice de Religiõ que de la Romaine, sur peine de confiscation de corps & de biens. Et sur les mesmes peines commandoit à tous Ministres de vuider le Royaume dans quinze iours, apres la publication: defendãt neãtmoins q̃ ceux de la Religiõ ne fussent aucunement recherchez en leurs cõsciẽces pour veu qu'ils voulussent vivre paisiblement en leurs maisõs: l'Edict de l'interdiction des Officiers de la Religion fut au mesme temps aussi publié. Il y avoit long temps que ses Edits estoyent sur le bureau: mais on les deloya pẽsãt attrapper le Prince & l'Admiral: àquoy ayãt failli pour tirer argẽt du Clerge & du tiers estat la Roine & ceux de Guise se servirent de ses artifices, que ne les ayderent pas beaucop, Car outre ce que le Duc d'Anion, & son armée faisoyent une despense desmesurée (dont les plus ardans Catholiques Romains se facherent plus de deux fois avãt que la guerre fut à demy achevée) plusieurs de la Religion se ietterent en campagne, qui autrement eussent attendu le repos parmis par le Roy, & n'eussent quitté leurs maisons. Mais à ce tocsam ils essayerent de se ioindre aux trouppes. Davantage les Chefs envoyerent soudain ces Edits en Angleterre, & en Allemagne, pout faire voire qu'on ne les poursuyvoit point comme seditieux, ou affectans la couronne (ainsi que leurs adversaires en semoyẽt les bruits) ains

*Edits contre ceux de la Religion*

à cause

à cause de la Religion que l'on vouloit exterminer de la frãce, De fait cela seruãt beaucoup à la leuée des Roy tres.conduits l'an ensuyuant par le Duc des Deux-Põts. Aussi y avoit baucoup de gens autour du Roy, de la Roine & du Duc d'Anjou, qui ne demandoient que voir tout en confusion: les uns pour piller impudémẽt, les autres pour exercer leurs vengances: les pensionnaires d'Espagne pour faire entretenir les Frãcois: ceux de Guise pour parvenir pied à pied à l'avancement de leurs desseins qui se descouvrirent à la fin du Regne du Roy Henri 3e comme nous le verrons ci apres.

*Ce que firẽt les deux armes estans pres l'une de l'autre.*

Ce temps pendant apres quelque escarmou ches & desrouttes, de part & d'autre & entre autres des Regiments de Monnans & Pierre Gourde Collonnels Protestans par le Duc de Mõtpensier. Les deux armées se trouverent prés de lune l'autre gueres loing de Chastelrant ou le Duc de Mõtpensier s'estoit retiré craignant celle du Prince. Ou le Duc d'Anjou se trouva suyvi de trouppes bien deliberées, & d'un grand nombre de Noblesse & de Capitaines fort affectioné à ce Ieune Prince. De long temps on n'avoit veu tant de Francois en deux armées. Le Prince de Condé outre ces places fournies avoit en la siene plus de 18000 mille harquebuziers, & trois mille bons chevaux. Le Duc n'y avoit pas moins de dix mille hommes de pied, sans cõter les Suisses & quatre mille lances: de maniere que des deux parts se fussent trouvés 35000 Francois tous accoustumés à manier les armes, & possible aussi hardis soldats qu'il y eut dedans l'Europe, Les Protestans se voyans forts essayerent de venir aux mains, & s'approcherent à deux lieues de Chastelrant. Mais le Prince ayant eu advis, que l'autre cãp estoit en deux lieux avãtageux, quasi envirõné d'un petit marescage, à quoy on avoit adiousté un leger retrenchement, en quelques endroits, ne voulut rien attenter temerairement, ains chercha les moyens pour attirer ses ennemis à combatre. Ce qui le convioit à cela estoit l'ardeur qu'il voyoit en ses soldats, & le grand nombre qu'il en avoit: se doutant bié, que les armées ausquels le payement defaut, ne se peuvent maintenir entieres que bien peu de temps: ionct que l'hiver (qui approchoit & fut extremement froid) l'auroit bien tost comsumée. Les catholiques n'avoyent du tout pas tant de courage, & attendoyent encore plus grande renfort: estimans aussi avoir les moyens d'escover avec le temps la puissance contraire, & la deffaire piece à piece. Les deux Chefs avoyent grande envie de venir aux mains, nõmement le Duc d'Anjou extremement piqué de voir tant de gens au commandement du Prince: & ayant ains que les Allemãs se remuoyent afin dentrer pour luy en France sur le printẽps. Outre plus l'un & l'autre avoyent pareil desir d'aller vivre chacun sur le Pays de son ennemi, pour conserver le sien des ravages extremes que font les armées. Mais Dieu ayant pitié de la France, ne permit aux Frãcois d'executer lors les uns sur les autres, ce que le mal talent leur conseilloit: car si lors ils fussent venus aux mains, la Royaume eut eu les nerfs couppés, & en apparẽce il demeuroit comme sans resource & en proye à un puissant ennemi estranger qui se fut soudainement ietté dedens. Les effects de ceste providence divine par laquelle ces deux puissantes armées ne s'ẽtrechoquerent pas en gros, sont particulierement descrites ez Histoires de France ausquelles nous renvoyons le lecteur: Et se passe ceste annee seulemẽt en petites batailles, rencontres, & entreprises des uns sur les autres, cõme à Pãpron cinq lieües de Poitiers ou l'Admiral & le Seigneur Dãdelot son Frere furent en danger d'estre desfaits: Et le lendemain à Iasenevil ou le Duc d'Anjou eut esté chargé si le Prince ne se fut pas fourvoyé en chemin de l'admiral. Et depuis a Loudun, ou les deux armées se trouvans l'une de l'autre en reng de bataille plus de 40000 hommes tous Frãsois avec les courages aussi fiers, que la cõtenance estoit brave, plusieurs n'atendans que le signe du combat, furent empeschés par l'extreme froidure qu'il faisoit, estant la gelée non seulement forte, mais les frimats tombans continuellement qui faisoit un verglas si terrible que les gẽs de pied ne se pouvoyẽt quasi esbraler qu'ils ne tombassent, & y faisoit beaucoup plus dangereux pour les chevaux. Et cõme les armées estoyent en bataille s'entresaluans à coup de canon, aucuns qui vouloyent courir aux escarmourches se rompoyent ou desnoüoyent les bras, ou iambes, & y eut plus d'offences par ce moyen que p les harquebousats: Avec ce que peu de iours apres les maladies se mirent entre les soldats, tant violentes & langoureuses, qu'en un mois moururent de part & d'autres plus de huit mille hommes. L'ardeur que tous avoyent de combatre en la presence de leurs Chefs les faisoit endurer iusques à l'extremité. Tãt qu'en fin l'Admiral ayãt derechef failli de rõpre le Duc estant logé au large, apres plusieurs coups tirez de part & dautre, le froid faisant retirer un chacun: des deux costés tant la Noblesse que les soldats se mirent à murmurer contre les Chefs, dequoy sans aucun fruit on les exposoit ainsi aux glaces, froidures de tout extremes, se plaignans aussi d'estre ia assiegés par la disette des vivres: adioustant que si on ne les accommodoit en lieux asseurés & munis, eux mesmes s'y loger ne pouvans plus faire teste à tant dextremités Il ny eut en cecy contradiction aucune, car l'intention des Chefs s'accorda incontinent à tel desir: Le Duc s'en allant hyverner de la Loire és environs de Sammur, & le Prince à Tonars Monstreuil bellay & és environs. Voila comment

*Le Prince de Conde cherche bataille & pourquoy.*

*Dieu ne permet pas pour le bien de la France que ces deux armes se donnassent bataille.*

cômēt le froid escarte ceux à q les mains démangoyent & qui ne cherchoyent que l'occasion de se batre.

Le Prince & autres Chefs Protestans retirés peu à peu vers la Rochelle aviserēt aux moyens de faire argent pour la poursuitte de ceste guerre,& cōmencerent à engager les biēs du Clerge Romain,se trouvās des acheteurs Hazardeux,qui y firent bien leurs besognes. Les Rochelois presterent quatre vingt mille francs:& la Royne d'Angleterre envoya secours de cent mille angelots,six canōs,quelques milliers de boulets,dont elle fut payée en sel.laines,& metal de cloches. Au reste tout le bas Poitou estant és mains de ceux de la Religion,excepté l'Abaye de S^t Michel, qui finalement fut emporté d'assaut & quatre ou cuinq cens hommes qui estoyent dedans avec les moines taillés en pieces,à cause de leur opiniatreté. D'autre costé Martinnegue,Entragnes & la chastre,Gouverneurs de Gayan,Orleans,Bourges,accompagnés d'autres Chefs & de bonnes trouppes, assiegerēt Sancerre petite ville,refuge de plusieurs familles de la Religion,& donnerent plusieurs assauts,que les assiegés soustindrēt & repousserent bravement,harassans par diverses sorties les assiegās, apres avoir perdu six ou sept cens de leur milleurs hommes laisserent ceste petite ville ē repos. Revenōs à nos Pays bas.

Au commencement du mois de Septembre le Prince d'Orange fit marcher son armée telle que nous auons n'aguerres dit par le Pays de luxembourg, droit à S^t Vyt,ville de son patrimone. Le Duc d'Alve entendant sa descēte au Pays bas,s'alla camper à dos de la ville de Maestrecht. Le Prince marchāt en campagne print arrenberch,& le fort Chasteau de Carpen entre Coulogne & Duyren, puis Hormsteyn de la Siegneurie du Roy dEspagne faysant passer par le fil de l'espée tout ce qu'il trouva luy faisant resistence : comme aussi le Duc d'Alve de son costé n'espargnoit rien. Ainsi tira le Prince le long de la Meuse vers Stockem,où nonobstāt toute la vigilance du Duc d'Alve, qui en plusieurs endroits gneables avoit fait ietter au fond de la riviere forces clous à trappe, il passa son armée, pour s'aller presenter au camp du Duc qu'il approcha le 7^e d'Octobre pres de Maestricht. Les Liegois luy eussent volontiers empesché le passage s'ils eussent peu. Mais il passa par un lieu où ils se doutoyent le moins,de sorte que le quinziesme du dit mois il deffit quelques trouppes du Duc: Lequel pour incommoder le Prince avoit fait par tout desmonter les fers des moulins, & tant qu'il pouvoit luy empeschoit ses vivres. Le Prince pour se ioindre aux trouppes des Francois du S^r de Ieulis,Mornilliers,Rēti Antrincourt,d'Esternay,Fequieres la persōne & autres(tant de Cavallerie & qui de l'infanterie de laquelle le Capiteine Poyet estoit Colonel,lesquels ne s'avoyent sceu rēdre pres du Prince de Condé)passa une petite riviere nommée la Gheer, qui separe le Pays de Liege de Brabāt laissant la ville de Tillemon à la main droitte,pour chercher les occasions de livrer bataille au Duc,lequel ne voulant rien hazarder se tenoit coy en ses trenchées devāt Mastricht. Toutesfois le Duc y envoya son Fils Dom Frederic avec quatre mille harquebousiers tant Walons qu'espagnols & quelque Cavalerie,pour luy coupper ce passage,comme sil eut voulu combatre. Mais cela se passa en escarmouches avec bien peu de perte des costés,ou le Seigneur de Louverval fut prisonnier, que le Duc fit depuis decapiter à Brusselles. Le Prince eut bien deffait ceste petite trouppe de Dom Frederic, mais estant prest à combattre, les Landtsknechts comme auparavant demandans argent n'y voulurent rien entendre. De sorte que le Prince frustré de son attente,ayant encore une fois presenté la bataille au Duc qui rien n'en voulut mordre, voyant qu'il ne tachoit sinon que par faute de vivres & de commodités à faire rompre son armée,passant sa gēdarmerie par Brabant en Henaut,fut suivi p le Duc d'Alve,qui toutes les nuicts ( ioignāt du seur ) se retrenchoit,sans vouloir rien hazarder le suyvant ainsi d'une giste à l'autre tant qu'il fut entré en France : Toutesfois estant le Prince pres de Quesnoy le Comte ayant rencontree quelque trouppes du Duc qui s'estoyēt trop avācées, il en desfit dix enseignes de Lādtsknechts, huit d'Espagnols, & trois compagnies de Cavalerie legere, ou moururent beaucoup de Gentilshommes & entre les plus signales le fils du Marquis d'Omares,Dom Ieā de Cales,Dom Ruffin heuriques & autres. Estant venu au Chasteau en Cambresys ses Allemans se mirent à brusles tout ce qu'ils layssoyent deriere eux. Et la cessa le Duc d'Alve à la poursuivre : entrant en France,à quoy ces Seigneurs Francois cy dessus la pressoyēt fort,puis que le Duc d'Alve refussoit le combat. Ou estant entré le Mareschael de Cossé le chevala à la requeste du Duc d'Alve avec deux mille harquebousiers & deux cens chevaux,iusques à Vitry en Parthois: Mais il ne luy seeut nuire: la entrerent le Prince le Comte Lodevic & les Seigneurs Francois en deliberatiō de ce qui estoit à faire ou de pousser outre dās le Royaume estonné de voir tant d'armées,ou de rebrousser vers l'Allemagne pour se ioindre à l'Armée que Wolfgang Duc des deux Ponts apprestoit pour le secours des Protestans de Frāce: lequel secōd advis fut suyvi,ainsi marchans par la campagne & Lorraine approchans Strasbourg le Prince envoya faire ses excuses au Roy de France. Mais devant que ce message fut fait à sa Maiesté,le Roy luy envoya le Seigneur Gaspar Schōberg,luy mander qu'il s'esmerveilloit fort commēt ledit S^r Prince

*Le Duc d'Alve se campe à dos de Maestricht.*

*Le Prinse passa la Meuse.*

*Dom Frederic escarmouche le Prince, ses landsknecht cryen ghelt.*

*Le Prince défait quelques trouppes du Duc d'Alve*

*Le Prince s'estāt entré en France est chevalé par le mareschal de Cossé.*

*Le Roy de France envoye Schoinberg vers le prince.*

Prince sans nulle inimitié qu'il luy portast,& sãs nulle accasiõ entroit ainsi en sõ Royaume à main armée,mais s'il ne demãdoit que passage pour s'en retourner en Allemagne,qu'il ne luy sertoit pas refuse moyennãt qu'il ne demonstra nulle voye d'Hostrate, Aquoy le Prince respondit de Soissons le 4é de Decébre comme il avoit ia auparavant mandé son intention à sa Maieste: Que combien qu'il eut beaucoup de raisons à ce ie nõmantes, q̃ neãtmoins il n'estolt pas si mal apris ne incõsideré,de vouloir dresser ses armes allencontre d'un Roy si puissant.Partant confessoit & declaroit estre prest de porter à sa Maiesté tel honneur, respect & obeissance qu'il convenoit.Mais attendu que l'avancement de la vraye Religion,est un poinct q̃ sur tous peut esmouvoir les cœurs des hommes:laquelle il entend qu'on veut extirper du tout hors de de la France :Combiẽ que sa Maiesté luy eut mandé que son intention n'estoit de forcer parsonne en sa conscience:Mais que les Protestans luy portoyent un mauvais cœurs, & les tenoit pour ses ennemis, s'il se trouvoit que lesdits Protestãs cherchassent autre chose que l'avancement de la vraye Religion, la liberté de leurs conscience, & la seurté d leurs personnes & biens:qui luy ne toute sõ armée ne leur seroyẽt iamais amis mais leurs ennemis ,manifestant qu'il entend que lesdits Protestãs ne cherchẽt autre chose q̃ l'hõneur de Dieu,l'asseurance de leurs vies, & le service de Dieu à sa Maiesté Que partant sa Maiesté ne prenne point en male part s,il leur est affectionné:& s'il verroit volontiers que les Edits sur le fait de la Religion publiq̃s de par sa Maiesté fussent gardes & entretenus,cela luy procedant d'un zele Chrestiẽ, qu'il porte à sa Maiesté & à ses suiects, qu'il desireroit voir preservés de toute extreme ruine & desolation &c.

*Responce du Prince au Roy.*

Le Roy ayant entendu la responce du Prince, luy fit offrir une bonne some de deniers pour le payemẽt de sa gendarmerie qui en avoit bien affaire:Et fit par le mesme Schomberg (qui estoit biẽ cognu entre Collonels & Rytmaistres) sonder les cœurs de sa gẽdarmerie,dõt aucuns p pouvreté estoyent ia las de la guerre,autres estoyẽt cõtents d'entrer au service de sa Maté.Le Prince son frere,& les Seigneurs Francois leur auoyent proposé d'entrer plus avant en France sur quoy sourdit grande difficulté ne voulant la gendarmerie marcher plus auãt mais destre ramenez en Allemagne,& dy estre payez, Disans que leur leuée n'avoit pas esté faite pour aller en France,mais au Pays bas cõtre le Duc d'Alve.A quoy,veu qu'il n'y avoit point d'argent prest, ne pouvoyent servir nulles remonstrãces,ny prieres de marcher plus avãt en Frãnce iusques à ce que l'argẽt que le Roy de France avoit offert fut venu. Mais le Roy entendant ceste division en l'armée du Prince,n'é voulut pas envoyer:Parquoy fallut conduire laditte armée par la Lorainne iusques aupres de Strasbourg,ou elle se departit avec peu de payement, sinon de ce que le Prince seut finer vendant son artillerie,& toute autre atirail. Aucuns se mirẽt au service du Duc des deux Ponts autres d'entre les Reyters allerẽt servir le Roy de France.Ceste muteherie & separation de l'armée du Prince d'Orange, luy fit encore d'autre part,dõmagable,car la Royne d'Engleterre avoit bõne envie de faire quelq̃ chose avec luy tãt pour le secours & soulagemẽt des Protestans de France,que pour le recouvremẽt de la villes de Cales,par ou le Prince eut peu obtenir le payement de sõ armée: Mais ce dessein escrit audit Siegneur Prince ayant (par l'interception des lettres delivrée au Cardinal de Lorraine) esté descouvert & esmeut,le tout tourna en fumée.

*Rompluré de l'armée du Prince d'Orange.*

Voila commẽt se passa ceste guerre du Prince d'Orenge allencontre du Duc d'Alve sans aucun fruict,par la perte de plusieurs gens de bien & de qualité qui moururent en ce voiage:entre lesquels le Comte de Hoostratate s'estant luy mesme blessé de sa pistolle propre à la iambe en mourut:outre plusieurs gẽtilshommes lesquels ayants beu par ensemble en quelque banquet du mauvais vin pour estre empoissonnés,comme on à creu depuis moururent tost l'un apres l'autre, n'en reschappant qu'un bien peu. Le Prince & le Comte Lodevic son Frere ayant retenu pres eux environ de douze cent chevaux de service se ioignirent au Duc des deux Ponts avec lequel ils entrerent en France comme nous dirons cy apres

*Mort du Cõte de Hoochstraten.*

Tandis que le Prince d'Orange estoit en Allemagne, s'esmeut certain different entre le Duc d'Alve & la Roine d'Engleterre. Le Duc se plaignant que la Roine avoit arresté & retenu sous sa main, certaine Navire & une notable somme de deniers appartenãt au Roy d'Espagne son Maistre avec lequel (ce disoit il)elle devoit entretenir toute bõne amitié fraternel, sãs user de telle voyes de fait & d'hostilité. A quoy la Roine respondit qu'elle estoit bien informée par aucuns Gentilshommes Genevois, q̃ lesdits deniers appartenoyent a quelques marchans particuliers : & comme elle en avoit allors affaire pour son service en son besoin, qu'elle les vouloit retenir en payant interest raisonable pour quelq̃ tẽps.Sur ce le Duc fit mettre en arrest par tout les Pays bas les persõnes,Navires & marchandises des Anglois: Dont la Roine se plainit par escrit divilgué, soustenant que le Duc procedoit contre elle & cõtre ses suiets,par voye & procedure iniq̃s & disraisonnable. Le Duc pour tant mieux descouvrir les biens & marchãdises des Anglois & les mettre en arrest,commit un certain

*Le prince d'Orange & son Frere se ioignent au Duc des deux ponts.*

*Le Duc d'Alve cherche querelle contre la Roine d'Angleterre.*

tain Wilem parcker, avec un Docteur Storye son substitut ancië homme, Inquisiteur en Angleterre du teps de la Roine Marie, pour aller chercher les Navires, & y mettre en arrest tout ce qu'ils trouveroyent appartenat aux Anglois. Vn iour ce Docteur estant allé visiter le Navire de Cornille van Eyck marinier de Berghen sur le Soom: comme il estoit empeché de futter en bas, le Maitre du Nauire levant les voiles print sa routte droit vers Angleterre, où il deliura aux gens de la Roine ce Docteur freluqueur, lequel comme traistre à sa patrie & à la Roine fut pendu.

*Arrest des marchās des Pays bas en Angleterre*

La Roine entendant l'arrest de ses subiets, & marchädises, tät au Pais bas qu'ẽ Espagne, elle cōsentit q̃ tous les marchās desdits Pays bas & d'Espagne fussēt p forme de represailles avec leurs nauires & biës prins & arrestés tät en ses ports, que par tout sur la mer ou ses gens les pourroyent attraper: Par ou les Anglois eurent au double plus de marchans: Navires, & marchandises des Pays bas que ce q̃ le Duc d'Alve auoit fait arrester en Brabát Flandres & autres Provinces: Dont en vindrent grandes plaintes à la Court. Le Duc d'Alve voulant amender la faute qu'il auoit faitte, envoya en Angleterre le Conseiller Maistre Christophle d'Assonville, vers la Roine, pour moyenner cest different. Mais sa Maiesté mal content, veu qu'il n'apportoit nulle lettre de credence du Roy d'Espagne, ne le voulut pas ouir, n'y recognoistre pour Ambassadeur veu qu'il ne venoit que de la part du Duc d'Alue, le renvoyant à ceux de son Conseil pour traitter avec eux. Ce q̃ ledit Dassouville refusa de faire par ce que sa commission ne portoit telle charge, parquoy il se partit sans estre ouy. Trop bien la Roine luy fit dire, encore quelle se sentit grandement interessée, que pourtant elle ne commenceroit point la guerre, si le Duc d'Alve ne se remuoit le premier. Comme elle escrivit le mesme au Roy d'Espagne, se cōplaignant de la presōptiō du Duc d'Alve. Lequel y envoya depuis Chiapin Vitelli Marquis de Cetone avec le Consellier Frincket & le Secretaire la Torre pour repeter l'argët arrestér & lever les arrests faitsde parts & d'autres. Apres eux furent envoyés le Seigneur Francois de Halevvin Sr de Svvenegen & Tomas Fiesco marchant Genevois. Mais les uns y profiterent autāt que les autres qui fut cause que le Duc d'Alve vendit tous les draps & crasayes d'Angleterre mis en arrest. Durāt ce temps cessoit le trafique entre l'Angleterre, & les Pays bas: Les Anglois transportans leurs draps & crasayes à Hambourch ou ils en tindrent l'estable.

*d'Assonuille n'est point escoute en Angleterre.*

Le Duc d'Alve craignant que la Roine ne se rua sur la Zeelāde y envoya Chiapin Vitelli & Gabriel Cerbellon son Ingennieur, pour faire fortiffier les places plus propres aux advenües de la mer: Car il avoit ia resentu, que les Anglois avoyent prins une Navire Flamēde sur les costes de Zeelādes: pquoy il se fit fort tāt de gens q̃ de Navires pour resister à to'ceux q̃ voudroyēt empescher leurs desseins, craignāt (cōme la Roine, avoit ia mis ses Navires de guerres en mer, sur la doutte qu'il avoit d'estre assailie des Roix de Frāce & d'Espagne, Indignés du secours qu'elle dōnoit au Prince de Cōdé, & du dessein qu'elle avoit avec le Prince d'Orange touchant Calais. Dōt elle avoit esté advisée par l'interception de certaines lettres) que les Anglois ne l'eussent surprins à despourveu.

Dautre coste le Pape Pie quint pour troubler la Roine d'avātage & en son Royaume propre y envoya un certain Nicolas Morto prestre & Docteur en Theologie Anglois, pour insinuer à la Noblesse & au peuple q̃ p tout le Royaume il trouveroit affectiónnés à son party & Religion, que le Pape avoit excommunié la Roine, iugée hereticq̃ partant decheüe de sō Royaume & de la souverainité, qu'elle à sur ses suiects: Admōnestant les Catholiques que de la en avant ils estoyent affranchis de leur sermentde fidelité & devoir d'obeissāce qu'ils luy avoyēt iurée, Cela causa quelque alteratiō en Angleterre, s'estans plusieurs Gentilshommes Anglois mis en armes pour maintenir la Religion Romaine: mais ils ne durerent gueres qu'ils ne fussent defaicts, dont y en eut envirō cinq cens attrappés & executés, que donna telle terreur aux autres que nul ne soza plus esmouvoir Entre ceste noblesse y en eut deux Thomas & Christophel de lamaisō de Nolfok, lesquels ne voulurēt reconoistre la Roine pour leur Princesse & souveraine parquoy eurent les testes trenchées. Le Pape avoit fait imprimer ceste bulle excommunicatoire, & fut envoyée à Iean Felto Gentilhomme Anglois, qui la fit afficherau portail du grand temple à Londres où elle fut leüe, mesmes copiée de plusieurs: Felton en fut accusé, convaincu & executé estant admonesté devant mourir de prier merci à la Roine, il respondit qu'il ne l'avoit pas offensée.

*Le Pape tâche troubler Angleterre.*

*Les mutins d'Angleterre deffaits & plusieurs executés.*

Au mois de May audit an ce mesme Pape envoya au Duc d'Alve une espée & un chappeau, qu'avec grandes sollemnitez il avoit beny, qui luy furent apportez & delivrez, par un Nonce papal avec ceremonies, comme au vray defenseur & propugnateur de l'Eglise Romaine. Dont tous ses Espagnols en tindrent un iour de feste, & monstrerent grands signes de resiouyssance par tournois & autres esbats qu'ils firēt publiquement àBrusselles.

*Le Pape envoye vn par fert au Duc d'Alve.*

l'Empereur Maximiliaen iournellement importuné par les Requestes des Seigneurs & gētilshōmes refugies des Pays bas de vouloir interceder pour eux vers le Roy d'Espagne, &

*l'Empereur envoyt son frere en Espagne.*

gne,& pour eviter la plus grande effusion de sang,qui estoit bien apparéte par une longue & cõtinuelle guerre.Aussi à la poursuytte & priere deplusieurs Princes de l'Empire Amateurs de paix,envoya l'Archiduc Charles sō Frere en Espagne,avec instructiō bien ample vers le Roy,pour l'induire à pardonner à ses suiets exilés,& leur donner paix & repos en ses Pays:mais tout ny servit de rien:le Roy luy respon..t par escrit,voila tout ce quon y proufitta.

*Le Comte de Mareschal envoye en France.* Le Duc d'Alve sachant que dés le cõmencement de ceste année le Prince d'Orange & le Comte Lodevic son Frere s'estoyēt ioincts avecqs quelqs trouppes de cavallerie au Duc des deux Pōts,& parensēble alloyent au secours du Prince de Condé & des Protestans de France:envoya pareillement au nom du Roy son Maistre le Comte Peter Ernest de Mansfelt,avec vingt & cinq enseignes de gēs de pied tant Espagnols que Walons, & deux mille chevaux des ordonnances des Pays bas au secours du Roy de France,qui se ioingnit à son armée sous le Duc d'Aniou,cõme nous dirons tantost

*Les Grenadins revoltés & domptes.* En ce temps là les mores de Grenade se revolterent contre les Espagnols desquels (s'ils eussent peu (ils eussent volontiers secouz le ioug.Mais ils firent que par force que par finesse & trahison subsignés par le grand Commandeur de Castille, & Dom Ieā d'Austrich,qui en firent mourir grāde nōbre des principaux & des plus riches pour avoir leur biés:cēt des pl⁹ notables & des plus innocēte du trouble pour se racheter de le mort payerent chacun cent mille ducats:la reste fut reduit en servitude. L'Histoire seroit icy trop longue si nous voulions racompter commēt ils furent trompés & les cruautés que Dom Iean y exerea

*Les armes Francoises en campagne.* A l'entrée de ceste année 1566 apres que les armées des Catoliques & Protestans de France se fussent reposées & refaittes,la guerre se reluma & sur la fin du mois de Feburier il falut reprendre les armes à bon escient, le bruit publié que le Duc d'Aniou estoit en cāpagne,& s'acheminoit avec toutes ses forces vers Angoulesme avec le renfort qui luy estoit venu:tellemēt que son but estoit pour achever bien tost la guerre de forcer le Prince au combat, ou le contraindre de resermer ses trouppes dās les villes.Le Prince & l'Admiral sur ces advis firēt reserrer leurs gēs, & delibererēt de ce retirer le lōg de Charēte riviere de Poiteu,pour voir la cōtenāce du Duc sans rien hazader:aussi pour favoriser leurs places lesquelles ils renforcerent d'hommes & affoiblirēt autāt leur armée.Il ne ce fit riē de memorable iusques à ce que le Duc se rēdit à Chasteau neuf ville située sur la Charāte ou d'abordée il print le Chesteau:tant que finalement le Duc ayant refait le Pont de Chasteau neuf qui estoit Iernac & qui avoit esté rompu passa par son armée, nonobstant tout empeschement que le Prince & l'Admiral à Rassac tacherēt de luy empescher ce passage ,le 13ᵉ de Mars l'escarmousche s'attacha si chaudemēt,que chacū cognoit qu'il faloit combatre ce iour là.Ce qui fit tourner visage au Prince lequel estoit une grosse demye lieüe dou estoit l'Admirael, se retirant : Car ayant entendu qu'on seroit contraint de venir aux mains, luy qui avoit un cœur d'un Lion voulut estre de la partie. Quād dōc l'Amirael pour sa retraitte vint à s'eslogner d'ū petit ruisseau,qu'ō ne pouvoit passer qu'ē deux ou trois lieux,allors le Duc fut conseillé de faire avancer la fleur de sa cavallerie composée de sept à huyt cens chevaux, laquelle renversa quatre cornettes du Prince qui faisoyēt la retraite,ou la Noüe & la Loüe furent prisonniers,apres avoir soustenu & courageusement combatu.Ceste cavallerie du Duc chergea puis apres le Siegneur d'Andelot en un village,qui les soustint bravement & leur tua Monsalés & plusieurs autres de marque iusques à quinze ou seize. *Deffaitte du Prince de C. de à Bassac.* Le Prince & l'Admirael rengés en deux gros bataillons de cavalerie,s'apprestetent pour aller a la charge,voyans qu'ō tachoit de les engager ētre toutes les forces du Duc & la Charonto. L'Admirael fit la premiere le Prince la secōde, & du commencement fit tourner les espaules, à tout ce qui se presenta devant luy, soustenant en apres un nouveau choc,ou le combat dura biē aspre quelque temps .Mais luy & l'Admirael ayās en fin toute l'armée ennemie sur le dos & le Prince estant fondu sous son chevalx tué,s'ensuivit la desroutte de sa cavallerie,ayant perdu sur le champ environ cent Gentilshommes,& principallement la personne du Princes, lequel engagé sous son chevalx ne peut estre secouru des siens, & s'estant rendu au Seigneur d'Argence au bruit de sa prinse encorut un Gentilhōme gascon nōmé Montes qun Capitaine de la garde du Duc, leql luy tira une pistolade dās la teste, dont il rendit lesprit sur le Champ:Sa mort apporta un merveilleux regret à ceux de la Religion,& beaucoup de resiouissance à plusieurs autres ses adversaire,nommement au Roy,à la Roine mere,au Duc d'Aniou,à toute la maison de Guise & particulierement au Cardinal de Lorraine. *Le Prince de Conde tué de sang froid estāt prisonier.* On peut sans flaterie donner ceste louange à ce Prince ainsi miserablement meurtry de sang froid, que nul de son siecle ne la surmonté en hardiesse ny en courtoisies.Il ploit fort discretemēt,plus de nature que d'art, estoit liberal & ouvert à toute personne, excellent Chef de guerre, neantmoins amateur de paix, tresferme en sa religiō,invincible en adversité,mais mol en prosperité,grand rieur, suiect à vanité,amour des femmes, & choleré : au reste il donnoit lieu aux reprehensions & advis des *Quel fut le Prince de C. &c.*

personns

parsõnes qu'il avoit & respectoit voila quelle fut la fin de ce Prince extraict du sang Royal de France de la tresnoble maison de Bourbon, Oncle du Roy à present regnant.

*Les Princes de Navarre & ieune [illegible] te refont leur armée.*

Apres ceste iournée le Duc envoya assieger Cognac & embrassa divers autres desseins: Et tandis ceux de la Religion eurent temps & loisir de se reioindre, l'Admiral escappa de la bataille, mena les Princes de Navarre & de Condé, de St Iean à Tone-Charente, où la Roine de Navarre se trouva pour encourager les plus esbranslez, & adviser à ce qui estoit expedient. La Cavallerie y fut reveüe, dont le Prince de Navarre fut declairé Chef, à qui tous au nom de quatre mille maistres presterent le serment. Le ieune Prince de Condé luy fut adioinct. Le Seigneur d'Andelot frere de l'Admiral alla par les garnisons faire reveüe de l'infanterie: puis fut un voiage en Poitou, pour assambler les trouppes esparses, pourvoir à l'argent, & brider les courses des ennemis. Au sortir de là surprins d'une fievre chaude, il se retira dedans Saintes, où il mourut soudain le vintchetiesme iour de May, au grand regret de tous ses amis & serviteurs. Son corps ouvert fut trouvé avoir esté empoisonné, ce qui fut pratiqué peu de temps apres allendroit de plusieurs autres Seigneurs & Gentilhommes Protestans Francois, par l'advis (comme l'on disoit) de Revé de Biragne, Italien, lors garde des seaux, & depuis Chancelier de France lequel souloit dire alors ouvertement, *qu'il ne faloit point faire la guerre avec tant de peine & de despens, ains suffisoit d'y employer les cuisiniers*, sous lequel mot il entendoit les empoisonneurs. l'Estat de Collonel de l'Infanterie Francoise dudit Seigneur d'Andelot fut baillé au Seigneur d'Acier, & sa compagnie de gendarmes au Seigneur de Beauvois la Nocle son Lieutenãt. Mais la charge de toute l'Armée, & le soin des affaires principales tomba sur les espaules de l'Admiral, grandement respecté de la Roine de Navarre, des Princes Seigneurs, Gentilshommes, Capitaines, bref de tous les grands & petits faisans profession de la Religion reformée.

*Le Sr d'Andelot mort empoisonné.*

*Terme vrayement Italië.*

*Le Duc d'Aumale & de Nemours ordonnez pour empescher l'ẽtrée du Duc des deux Põts*

Le Duc des deux Ponts ayant son armée preste, renforcée du Prince d'Orange du Cõte Lodovic son Frere, du Comte Wolrad de Mansfeld, des Sr de Ieulis, Mony & autres Seigneurs Francois, le Conseil du Roy se trouvant à recommencer, ordonna promptemẽt une petite armée cõduitte par le Duc d'Aumale pour arrester se secours: mais se doutant de la foiblesse d'un tel Chef peu adroit, & malheureux en fait de guerre, y en fit encore ioindre un autre a laquelle commãdoit le Duc de Nemours, guerres de meilleure estoffe que d'Aumale. Ces deux corps assamblez avoyent beaucoup plus d'Infanterie, mais moins de Cavallerie que le Duc des deux Ponts. Leur resolution de n'attẽdre pas qu'il entrat en France pour y ravager, mais s'avancerẽt iusques aux confins d'Allemagne; & éz environs de Saverne, deffirent le Regiment du Capitaine la Cocho Daulphinois, composé de pieçes ramassées, lequel pretẽdoit de se ioïdre aux Lãdsknechts. Pour ceste desroutte le Duc Allem[illegible] ne laissa d'ẽtrer en France par la Bourgogne: Là où d'Aumale & Nemours le vindrent accoster, iusques à ce qu'il eut gagné la Riviere de Loire (n'ayant pas fait moins de quatre vingt lieües) iamais ne l'abandonnerent, estans ordinairement à ses flancs où à sa queüe, & plusieurs fois s'entreveirent & s'attaquerẽt par grosses escarmouches.

*Dire du Prĩce d'Orange sur le passage de leur armée*

Le Prince d'Orange à dit souventefois depuis qu'il s'esbahissoit comme en si long & difficile chemin les Catholiques n'avoyent seu choisir une occasion favorable pour eux: & que quelques fois on leur en avoit offert de belles, à cause de l'embarassement du grãd bagage des Allemans: avec ce qu'entre les grãdes forces que menoyent lesdis d'Aumal & Nemours, ils avoyẽt la faveur des villes, du Pays, des rivieres, avoyent le dessein de l'armée ennemie, qui cõsistoit a faire chemin, & à gagner par force ou p surprinse un passage sur loire, où elle parmit maugré leurs ruses & efforts, ayans en toute deligence & ardeur assiegé, batu & gagné la ville de la Charité, où ils eurent un pont pour passer, cõme ils firent avec ioye incomparable, qui toutefois fut un peu rebatüe par la mort de serquires, & d'autres Chefs, qui furẽt empoisonnés en chemin, suyvant les preceptes de Biargné. Sans ceste prinse l'armée Allemande eut esté en mauvais termes du passage de laquelle il sambloit q̃ l'Admiral desesperat, n'ayant nul moyẽ de luy dõner secours, l'armée du Duc d'Aniou estãt au devãt: & n'attẽdoit à toute heure qu'õ luy vĩt dire les nouvelles qu'elle estoit deffaitte. Mais entẽdant la prinse de la Charité il changea d'opiniõ, disant voila un bon presage, rendõs le accõpli p diligence & resolutiõ. De fait ceste armée tira vers le lieu ou l'Admiral leur avoit mãdé qu'il viẽdroyẽt se rẽdre, avec dix mille harquebousiers, & deux mille 500. chevaux. Et en ceste maniere sur la fin de Iuin se ioignirẽt les deux armées avec grand' allegresse cõbien que le Duc des deux ponts fut mort quelques iours auparavãt d'une fievre, auquel succeda le Cõte Wolrad de Mansfeldt: Ce voyage & passage favorable peut ramentevoir aux Chefs de guerre, qu'ils ne doivẽt perdre l'espoir, quoi q̃ les difficultez qui les environnent soyent, grandes: car il ne faut qu'un accident favorable pour les desmeller lequel suyt ceux qui s'esvertuent, & fuyt les paresseux.

*Conioinctiõ des deux armées Protestantes Allemande & Francoise mort du Duc des deux Ponts.*

Des deux armées allors trespuissantes

O car en

car en la Duchée y avoit plus de 30000. hõmes & en celle des Princes plus de 25000. furent cõtrainctes de desloigner, afin de trouver commodité de vivres: & ce pendant s'entretenoyent en plusieurs & diverses charges & rẽcontres: premierement en celle où le Collonel Pierre strossi fut prisonnier de l'Admiral depuis rendu en eschange pour le Seigneur de la Noüe. Et le lendemain de deux cens Italiens & quelques uns de la compagnie du Duc de Nemours, deffaits par le Seigneur de Mony: puis la reprinse par les prises de plusieurs villes les unes par force les autres par composition. D'autre coste la prinse de Chastillon sur loing, & de Chasteau Regnard places appartenantes à l'Admiral, où tous ses meubles furent pillez & vendus à Paris. Puis les exploicts du Comte de Terridi Gouverneur de Quercy, en Bearn, foix, & Pays Navarrois, pour remettre le tout sous l'obeissance du Roy, si la Roine de Navarre & le Prince son fils ne quittoyent le party de ceux de la Religion. Lequel Terride, s'empara aysement de tout & tint Navarrin assiegée seule place forte restée a la Roine, tant que les Princes y eussent envoyé le Comte de Montgommeri, lequel avec les forces des Viscomtes de Gascogne eut biẽ tost tout regagné, chassé Terride arriere de Navarin, l'assiegé dedens le Chasteau d'Orthes, & contrainct se rendre à composition vie sauve avec six Chevaliers de l'ordre & plusieurs Capitaines, tellement qu'apres avoir reprins la ville de Pan sur Pere, tout le Navarrois, foix & Bearn furent derechef rengez soubs l'obeissance de leur Princesse. Apres s'ensuyvit le siege de la Charité par le Seigneur de Lansac au nom du Duc d'Anjou, duquel il ne rapporta que honte & perte: Dont advint que ladite ville estant renforcée de bonne garnison, les Protestans coururent pres & loin, prennans plusieurs villettes deça Loire, & fourageans le Berry, le Nivernois & les Pays voisins au grand dommage des Catholiques. Depuis apres la prinse de Lusignan & de Chastelrand par les Princes, advint le siegé mal conseillé de la ville de Poitiers contre l'advis de l'Admiral, qu'il falut lever sans nul fruit. Et le siege de Chastelran par le Duc d'Anjou, pour faire lever les Princes arriere de Poittiers: Duquel lieu de Chasterant le Duc se partit en toute diligence & bon ordre, voyant que les Princes quittoyent Poittiers: qui fut cause de la belle victoire qu'il eut à Montcontour dont nous parlerons incontinent.

*Le Prince d'Orãge passant à petite compagnie au travers de la Frãce viẽt en Allemagne.*

L'armée des Princes estant le treziesme de Septembre venue loger à faye la Vineuse Le Prince d'Orange partit de ce lieu pour un voiage necessaire en Allemagne, passa en petite trouppe à la Charité, & à Vezelay, puis ayant traversé le reste du chemin, sans destourbier, arriva où il pretendoit, laissant le Comtes Lodovic & Henri ses deux Freres avec les Princes.

En ce temps là le Parlement de Paris donna arrest de mort contre l'Admiral, l'accusant de rebellion & crime de leze Maiesté, & assignoit recompense de cinquante mille escus d'or a prendre sur l hostel de ville de Paris à qui le representeroit vif ou mort: & le mesme iour là il fut executé en effigie, comme aussi furent le Vidaine de Chartres & le Comte de Montgomeri.

*Discours de la bataille de Mõtcontour gagnée par le du Duc d'Anjou.*

Le Duc d'Anjou ayant amassé toutes ses forces & passé la Vienne le 26e dudit mois, vint à Londun à trois lieües pres du camp des Princes, qui estans en lieu fangeux & de mauvaise assiette furent conseillez de tirer vers Moncontour, où le logis estoit avantageux, & y avoit commodité de vivres, le bagage marcha par un costé & l'Admiral avec l'armée par l'autre, n'estimant pas que le Duc deut estre si tost pres de luy. Mais aupres d'un village nommé St Clersans que les uns s'eussent nouvelles des autres, l'avangarde de l'armée Ducale conduitte par le Seigneur de Biron vint rencontrer quasi en flanc celle des Princes. Luy voyant l'occasion, chargea le Seigneur de Mony avec mille lances, lequel faisoit la retraitte pour les Princes, auec trois cens chevaux, & deux cens fantassins harquebusiers. Ceste petite trouppe fut renversée & mise en routte, environ quarante ou cinquante chevaux, & presques tous les pietons perdus. Telle charge furieuse venant tout à coup & soudain, avec le bruit de quatre canonades tirées, engendra tel estonnement parmy les trouppes des Princes, que chacun commencoit à bransler, & sãs un passage qui se trouva, où ne pouvoyent passer que vingt hommes de front, lequel retint les lanciers de Biron, toute l'armée des Princes estoit cõme mise en routte par ce premier choc. l'Admiral accourant a ce desordre, se monstra aux siens & rallia tellement les trouppes, qu'à ce passage, se firent deux ou trois grosses charges, & recharges, de quinze cens ou deux mille chevaux à la fois & ceux qui passoyent estoyent vistement rechassez par les autres. Là les Comtes Lodovic de Nassau & Wolrad de Mansfeldt firent vaillamment, les deux armées se mirẽt en bataille l'une deca l'autre de là à une bõne portée de mousquet seulement, celle des Princes estant aucunement à couvert. De passer ce passage personne ne l'ozoit plus entreprendre pour le peril qu'il y avoit, d'autant que plusieurs esquadrons eussent accablé celuy qui s'y fut aventuré. Mais comme l'artillerie du Duc fut là, & celle des Prin-

des Princes desia à Moncontour, ses canonades sez ayderent & endommagerent quelques esquadrons ennemis, qui ne se desbanderent pas pourtant, ains tindrent ferme iusques à la nuit, à la faveur de laquelle chacun se retira. Le lendemain matin le Duc voulut faire recognoistre le logis de Moucontour, & esbransler les Princes, mais il les trouva aux fauxbourh tresbien fortiffiés, n'y ayant autre avenüe que celle là où s'attacha une escarmouche de cavallerie & d'infanterie. L'armée du Duc estoit de huit à neuf mille chevaux & de dixsept à 18000. pietons y comprins six mille Suisses de combat & quinze pieces d'artillerie. Les Princes auoyent six mille chevaulx que Francois que Reytres six mille harquebusiers, quatre mille Landsknechts, six canõs deux conlueuvres, & trois autres petites pieces, ayans laissé le reste à Lusignen.

l'Admiral estoit lors en grand' paine craignant que les Reytres mutinassent à faute de payement, & que trois ou quatre Regimens siens des Pays eslongnés ne l'abandonnassent, attendu qu'ils luy avoyent ia demandé congé. Il savoit aussi que plusieurs Gentilshommes s'estoyent retires en leurs maisons. Pourtant afin de contenir l'armée en devoir, il supplia les Princes qui estoyent à Partenay d'y venir. Ce qu'ils firent & amenerent avec eux environ cent cinquante bons chevaux. Le lendemain matin la gendarmerie fut à cheval des le poinct du iour pour aller droit à Ernaux ayans tous chemises blanches pour se mieux recognoistre s'il faloit combatre: alors les Landsknechts firent refus de marcher si on ne leur bailloit argent: un quart dh'eure apres cinq cornettes de Reytres en dirent autant, & se passa plus d'heure & demie avant que ce tumulte s'appaisa, dont s'ensuivit que les trouppes ne peurent gagner un lieu avantageux recognu pres d'Ernaux où il eut esté malaysé de les combatre. Ayans marché un quart de lieüe on descouvrit l'armée du Duc que s'avancoit: tellement que tout le loisir qu'on eut, fut de se renger en ordre, & se mettre en un vallon couvert des canonades. Survint apres cela un autre malheur à l'armée des Princes. C'est que l'Admiral voyant bransler l'avangarde du Duc où y avoit dix neuf Cornettes de Reytres en deux esquadrons, & venir droit à luy il manda au Comte Lodovic commandant lors à la bataille qu'il le reforcat de trois cornettes: ce que le Comte fit, mais luy mesme les amena, & tout à l'instant de sa venüe commenca le combat, où il demeura obligé. Dont s'ensuyvit que le corps de la bataille demeura sans chef, ne sachant comme se gouverner: & tient on que si le Cõte (sage & valeureux Seigneur) y eut esté, ce corps eut fait un tresutil effort, veu qu'estant ainsi desordonné il cuida mettre en routte la bataille du Duc. Le combat ayant duré pres de trois quarts d'heure, les Princes encore fort ieunes s'estans retirez quelque peu de temps au paravant, & beaucoup de gens apres eux, sous couleur de les accompaigner & conduire avec plus d'asseurance: Item l'Admiral ayant esté blessé au visage au premier conflict, finalement la cavallerie des Princes fut contrainte quitter le champ, partie de l'infanterie taillée en pieçes, le reste espars, & fuyant ca & là. L'artillerie, & les enseignes d'infanterie prinses. Le Comte Lodovic fut suyvi environ une lieüe, lequel fit une tresbelle retraitte avec trois mille chevaux, les autres trouppes ayans gagné le devant. Les victorieux firent quelque fois samblant de vouloir charger le Comte, mais il tourna tousiours teste si d'extrement que iamais ils n'ozerent le ioindre. En ceste sorte il marcha droit à Ernaux puis de là iusques à Partenay, où il arriva sur les dix heures du soir, cinq heures apres la routte, où le reste se rendit aussi. Les Princes perdirent en ceste iournée de Montcontour quatremille Landsknechts quinze cẽs soldats Francois & grand nombre de goniats & serviteurs, de la Cavallerie pres de trois cens. Quant aux trouppes du Duc il n'y mourrut guerres d'infanterie, mais de cavallerie environ six cens, & bien deux fois autant de blessés, la plus part desquels moururent tost apres.

Depuis ceste victoire le Duc d'Anioū ne fit le reste de ceste année guerres de chose memorable que de reprendre aucunes villes. Les Princes ayans receuilli leurs trouppes & prins prompt ains dans Partenay sur l'occurrence de leurs affaires, soutirent incontinent & s'acheminerent vers Nyort, puis à S^t Iean d'Angeli. Et comme le siege de Poitiers, avoit esté le commencement du malheur des Princes, en contreeschange ladite ville de Saincte Ieã d'Angeli fut la borne des victoires du Duc d'Aniou. Car si luy & les siens, ne se fussent amusez là, ains eussent poursuyvi les Princes & l'Admiral, la guerre eut bien tost prins fin selon le iugement humain, veu l'enstonnement qui s'estoit meslé parmy ceux de la Religion, & les difficultez qui se presenterent. Toutefois ladite ville fut rendüe au Roy en personne par appointement le troisiesme iour de Decembre, lequel fut mal gardé, & la foy Royale estrangement violée. L'armée du Roy pressée de disette, & par autres incommoditez deslogea tost apres de S^t Iean d'Angeli laissant les Princes & l'Admiral penser à leurs affai-

res. Le Roy se retira sur la fin de l'année vers Angers, assignant les deputés des Princes à s'y trouver au commencemẽt de Ianvier, pour traitter de la paix. Revenons à ce qui se passa au Pays bas l'an 1570.

Le Comte de Lodron tenant garnison en la ville de Valenciennes avec son Regiment de Landsknechts, la plus part du Pays de Grisons & de la Comté de Tyrolle, fut arresté prisonnier par ses soldats querellans leur payement, lesquels il appaisa par belles promesses & fermẽs solemnels faicts en recevant le sacrement de l'autel, que riẽ ne leur en seroit iamais imputè. Ayant trouvé moyen de les payer, estans payez, il requit d'eux un autre serment nouveau: aucuns de leurs Capitaines n'y voulurent point entendre, disans qu'il ne se faloit point fier à un Italien : mais que plustost ils le devoyent esmener quant & eux en leur Pays, & y rompre leurs Drapeaux : Ceux qui furent de cest advis se retirerent, les autres se laisserent persuader, alleguans leur payement qui les astreignoit au service du Roy, & de Valenciennes furent tirez par belles parolles iusques à Burgerhout, pres d'Anvers, pour y estre passés à monstre: mais ils furent aussi tost environnés de la cavallerie Espagnolle qui se rua sur eux, en tua bon nombre, & en retindrent plusieurs prisoniers, qui depuis furent executés par l'espée & par la corde en grand nombre, dans & dehors la ville d'Anvers. Ceux qui peurẽt eschapper ceste furie se sauverẽt en Allemagne & de la en leur Pays, qui depuis se vengerent de telle lacheté sur les terres & subiects, de ce Comte de Lodrõ voisins du Pays des Grisons.

*Cruelle perfidie du Comte de Lodron*

Nous avons parlé cy devant du Prevost Spelle nommé Iean Cronelt, qui estoit biẽ le plus cruel instrument que le Duc d'Alve eut seu mettre en œuvre ce Tyran fut convaincu de plusieurs concussions, & d'avoir fait mourir plusieurs personnes innocentes sous des noms empruntés, aussi d'en avoir relaché aucuns pour grand argent, & pareillement d'avoir prins argent des parens de quelques uns lesquels neãtmoins il faisoit mourir par apres sans rien rendre, à cause desquels cas le Duc d'Alve le fit pẽdre à son tour aux bailles de la Court de Brusselles avec deux de ses supposts. Par ainsi ce qu'il avoit fait à tort à plusieurs luy fut fait a droit & par bonne iustice. Il avoit sans nul regard n'y descretion fait mourir maint mille personnes, dont aussi le Duc d'Alve se vanta autre fois d'en avoir fait passer par les mains des bourreaux (qu'il qu'alifioit iustice) plus 18000 de compte fait.

*Le Prevost Spelle pendu à Brusselles.*

En ce temps là le Duc se tenoit à repos ne craignant nul ennemy, qu'il s'imaginoit avoir tous dontés & dechassés : parquoy ne faisoit que songer des moyens nouveaux, pour opposer d'avantage les Pays bas & pour attirer & attrapper aux bacs les absents refugiez éz Pays circonvoisins, comme en France, Angleterre Allemagne, Oostlande & allieurs. Il les appelle par un pardon general, decreté & publié au mois de Iuillet. Mais les bonnes gens ne furent pas si stupides ny simples que de s'y fyer, seulemẽt se hasarderent sur iceluy quelque artisans & poures personnes : à l'appetit desquels, outre ce qu'ils estoyent en si petit nombre, & pour si peu d'acquet le Duc ne voulut violer sa foy, les laissant en paix en se gouvernant selon ledit pardon. Avec ce qu'iceluy pardon estoit si restrentif qu'il n'estoit quasi donné que pour les innocens, car ceux qui avoyent tant soit peu offensé durant les troubles, n'y estoyent point comprins.

*Pardõ general, mais à beaucoup de restructions du Duc d'Alve.*

Or comme depuis les desrouttes des Protestans au Pays bas, à Waterloo, à Austirevveel à Valenciennes & à S^t Valeri, plusieurs qui s'en estoyent sauvéz, n'eurent le moyen sortir hors du Pays, crainte d'estre rencontrez en chemin sur leur retraitte des Prevosts des Mareschaux, qui les chassoyent à tout aller, & avoyẽt charge d'en faire mourir tout autant qu'ils en pourroyent attrapper ayans porté les armes contre le Roy, ou ses Lieutenans & Officiers: ils se mirent par trouppes à tenir les bois & forests, comme à Nieppes en Flandre, Richebourg, Olham, & Verdrez en Artois, Mourmal & autres en Henaut, & se couvrans du nom & mainteau du Prince d'Orange, firent en leur particulier la guerre aux prestres, & aux Offisciers de Iustice, qu'ils disoyent estre leurs ennemis, les tuans, pillans & rançonnans, sans neantmoins faire nul tort aux Paysans & Metayers qui de nuit leur fournissoyent à manger. Ils attrapperent un iour le Prevost des Marescaux d'Arthois nommé Dentelin Gondibleu leur grand persequteur lequel ils saccagerent miserablement avec tous ses gens, en une metairie appartenante à un Israel de l'Escluse expatrié. Ou ils eurent vingt quatre Chevaux, qu'ils menerent de nuit (ayans de iour leurs retraictes dedens le bois) vendre en France : De tous les gens duquel Prevost il n'en escappa que le bourreau fort navré, & laissé pour mort sur le fumier. On appelloit ses gens là Bosquets ou Bosquillons, pour ce qu'ils tenoyent aux bois & forests. Ils tenoyent certaine discipline entre eux, & de ne faire nul tort aux marchans ny autres passagers, s'ils n'estoyent gens de Iustice, qu'ils faysoyent mourir, ou gens d'Esglise qu'ils trouvoyent dedans les bois les rancontrans, & detenans aupres d'eux à la pluye & au vent tant que l'argent de la rancon fut venu. S'ils savoyent

*Quels estoyent les Bosquets ou Bosquillons au Pays bas.*

qu'ils y

qu'il y eut esdits bois quelques voleurs qui sous leurs voloyent les passairs ils les poursuyvroyent tant que les ayans attrapés, ils les livreroyent aux gens des Prevosts des mareschaux à l'entréedu bois, sans les laisser approcher plus pres qu'a la portée de leurs harquebuses : aussi les autres n'en eussent ozé approcher plus pres. Ils avoyent pour armes la harquebuse pendue sur le dos en escharpe, un sanguedai à la ceinture, & une longue demy piqué sur l'espaule, avec laquelle ils sautoyent tous fossez fussent ils de vingt pieds de large, gés tous dispos bien à eux, & resolus en grand nombre. Quand les Provosts en pouvoyent attrapper quelques uns, ils les brusloyent, ou rotissoyent à petit feu.

*Qui estoyët ceux qui faisoyent la guerre par mer.*

D'autre costé ceux qui s'estoyent sauvez hors du Pays, comme en Angleterre, Oostlande, Allemagne, & à la Rochelle, se mirent sous le mesme manteau du Prince (peut estre aussi sous son authorité) à courir la mer & a faire la guerre à tous Navires des Pays bas allans & venãs en Espagne, qu'ils prenoyent & butinoyent, prennans leurs retraittes pour y vendre leurs butins, en hables de la Rochelle (ou les Princes Protestans de France avoyent de samblables gens) Emden & en Angleterre, desquels les principaux furent M. Iean de Berghes Chevalier Seigneur d'Olhain lequel porta un temps le titre de Vice-amiral du Prince d'Orange. M. Guillaume de Fiennes Seigneur de Lumbres, Barthol Entes Gentilhomme Frison, un Bastard de Brederode, & un de ceux d'Egmond Hollandois. Embise Flamen fils du Bourgmaistre de Gand, & un Ian Broek d'Amsterdam, avec encore quelques autres lesquels montez de bons Navires firent maint riche butin : ausquels finalement s'adioingnit le Seigneur de Lumay Comte de la Marck. Le Roy d'Espaigne se plaignit d'eux à la Roine d'Angleterre, qui pour luy complaire les fit retirer de son Royaume : Dont pour avoir une place de retraitte & un hable asseuré, s'ensuyvit comme nous dirons si apres la prinse de la ville & Isle de la Bryele en Hollande, qui apresta de louvrage au Duc d'Alve.

*Estats de l'Empire tenus a Spire l'Empereur present.*

Au mois de Iuin l'Empereur vint en la ville de Spire avec sa femme trois de ses fils & deux filles, dont lune nommée Elizabeth, estoit promise en mariage à Charles neufiesme Roy de France, & l'autre nommée Anne à son Oncle Philippe Roy d'Espagne. Le mesme iour qu'il arriva qui estoit le 13^e^ du mois, y arriverent aussi les trois Electeurs Ecclesiastiques, & les Ambassadeurs du Palatin & du Duc de Saxe avec les deputés des Princes & Estats de l'Empire. Apres quelque preface de l'Evesque de Spire President de la Chambre Imperiale, on leur les articles sur lesquels l'assamblée avoit à dileberer, dont le primmier estoit: Quil faloit regarder aux moyens de pourvoir aux desordres qui survenoient de iour à autre en Allemagne, p la trop grande licence des gens de guerres ennemis de la vertu & discipline, & d'honnesteté, dont s'ensuyvoit le mespris des Edits de l'Empire: & que pour y remedier, l'on ne devoit permettre aux Roix & Princes estrangers de faire aucune levée de gens en Allemagne sans la permission de l'Empereur. Et q̃ l'on reigleroit la solde des Princes, Reytmaistres, Collonels, & soldats qui iroyent faire la guerre en Pays estranger. Item que les loix & ordonnances militaires seroyent dressées & couchées par escrit. En apres que pour maintenir l'Empire en repos, & faire valoir les Edicts Imperiaux, il faloit eslire un Chef, & un Archenal public en chacũ Cercle de l'Empire, pour recullcir les deniers, & serrer les munitions de guerre en tous accidens qui pourroyent survenir. Item que l'on adviseroit à reprimer & chastir les perturbateurs du repos public, qui és années. passées avoyent fait des grand dommages en plusieurs Pays de l'Empire lesquels estoyent paisibles. Le second article concernoit la guerre des Turcs, car l'Empereur demandoit argent pour entretenir une armée en Hongrie l'espace de six ans & pour bastir quelques forteresses. Les raisons estoyent combien que les Estats de l'Empire eussent fourny grande somme de deniers au voiage de l'an 1566. & qu'il y eut tresve pour huit ans avec le Turc, toutefois l'Empereur avoit beaucoup plus mis que receu pour les frais de ceste guerre, ioinct qu'il ne se faloit point fier aux promesses du Turc, veu q̃ peu au paravãt il avoit denoncé la guerre aux Venetiens. Pourtant il requerit estre rêboursé de tout l'argẽt employé de surplus aux guerres passées, que les reliquitaires de la contribution imposée pour la guerre du Turc & des Gotthes fussẽt advertis à bon escient de sacquitter de leur devoir. Aussi demandoit il qu'on resolut ce qui estoit de faire pour la pension du Duc Iean Frederic prisonnier de sa femme, & de ses enfans; Item de l'acquittement des debtes d'iceluy. En apres comment on pourroit reformer la Iustice ordinaire de la chambre Imperiale, & abreger les proces. Que les Estats avisassent par quel moyen, aux despẽs de qui, sous quelle conduitte, & en quel lieu on devroit porter les Chartres, titres papiers & signemens qui estoyẽt en la Chãbre Imperiale à Spyere, au cas qu'il survint quelque guerre, peste ou autre calamité publique en ses quartiers là. Il fut aussi parlé du recouvrement du domaine, de l'observation des Edicts de Ferdinand sur le fait des moyens, & d'appaiser les differens

survenus pour le reng & degré que doivent tenir les deputés des Estats de l'Empire ez iournees Imperiales.

*Le Roy d'Espagne espouse sa niepce fille de l'Empereur.*

Le premier iour d'Aoust, tandis que les Estats consultoyent sur les articles precedens l'Empereur envoya sa fille Anne au Roy d'Espagne accompagnée des Archiducs Albert & Wencellas ses deux Freres encore fort ieunes du grand Commandeur de Prusse & de l'Evesque de Munster, qui l'accompaignerent iusques à Brusselles où elle arriva le vintsixiesme dudit mois, & de là alla à Middelbourg en Zeelande, où elle s'embarqua avec ses deux Freres le vintcinqiesme de Septembre, & le 24e de Novembre ensuyvant espousée a Segonia en Arragon. Combien qu'aucuns trouvassent mauvais que le Roy d'Espagne espousa ainsi sa propre niepce (de laquelle au bout de neuf mois il eut un fils nommé Charles Laurent, pour ce qu'il nasquit au iour dedié à la memoire de ce sainct : si est ce que les Catholiques Romains se remettent de telles affaires aux d'espenses qu'en donne le Pape, qui en baille une autre a Charles Archiduc d'Austrice fils de l Empereur, car il espousa au mois de Septembre l'an ensuyvant sa Niepce Anne fille d'Albert Duc de Baviere : Si la loy Divine permet tels mariages (qu'aucuns veulent dire estre incesstueux) & si les Papes ont telle authorité que d'en pouvoir dispenser, Ien laisse la dispute aux Theologiens & iurisconsultes, Et de tels mariages sont procréez le Roy & la Roine d'Espagne à presét regnans, luy comme fils du frere de sa grand Mere, & elle en pareil degré.

*Resolution des Estats de l'Empire.*

L'onziesme iour de Decembre les Estats de l'Empire ayans longuement debatu sur les articles cy dessus proposés par l'Empereur, luy accordent argent pour fortiffier les frontieres de Hongrie & y entretenir garnison. Mais ils refuzerent ce qu'il requeroit que personne de l'Empire n'allat en guerre estrangere sans sa permission, & qu'on bastit des Archenaux en Allemagne. Neantmoins ils dresserent & publierent des loix & ordonnances pour le reiglement des gens de guerre. Il fut aussi pourveu au remboursement des frais de la guerre de Gottha, & à l'entretenement des fils du Duc Iean Frederic, ausquels l'Empereur rendit une partie des Pays de leur Pere & leur donna on des Tuteurs. La forme de plaider en la chambre Imperiale fut reformée, & aux trente deux assesseurs, on en adioignit neuf de nouveau, & fit on aussi quelques nouvelles ordonnances. Quant aux autres articles du Domaine, fut avisé de remettre le tout à la prochaine Iournée assignée au mois d'Aoust de l'an suyvant à Francfort, & les precedentes ordonnances sur le fait des monoyes confermées & publiées derechef.

*Inondation au Pays bas.*

Le premier iour de Novembre par tempestes & surcroissantes marées y eut plusieurs dyques emportées, ez quartiers de Hollande, Zeelande, Frise & ailleurs, dont y eut grand nombre d'hommes & femmes & du bestail innumerable noyez.

Le neufiesme dudit mois de Decembre en l'assamblée desdits Estats de l'Empire, les Electeurs, Princes, & villes Imperiales d'Allemagne presenterent à l'Empereur la requeste, que nous avons bien ici voulu inserer, pour monstrer quel zele lesdits Seigneurs portoyent au repos general de la Chrestienté, demeurans les troubles & guerres civiles de France a iamais assoppies, & les persequtions de ceux de la Religion protestante au Pays bas, cessantes & absolutement mises bas, dont la teneur s'ensuyt.

*Requeste des Princes & villes d'Allemagne a l'Empereur, touchant le repos entre les Chrestiens.*

*Tresillustre, trespuisant & invincible Empereur.* Noz treshumbles obeissances, soyent tousiours notoires, & au commandement de vostre Maiesté Imperiale, Vostre tresillustre Maiesté ne peut ignorer, qu'entre la Nation Germanique de l'Empire nostre chere patrie, a esté dressée & accordée, une concorde & accord de la Religion, afin que par ce moyen fut entretenüe une bonne, sincere, asseurée & perdurable paix, repos, & union, entre les Chefs, & membres des Estats, & subiects de l'Empire. Parquoy il nous a samblé tresbon & tresnecessaire de nous employer non seulement à la conservation & fermeté de ladite pacification de religion : mais aussi d'empescher & retrencher tous moyens, qui luy pourroyent nuire, enfraindre ou amoindrir, tant pour le present que pour l'advenir. Aussi nul ne doute que vostre Maiesté Imperiale, ensamble les Protestans de la Confession d'Ausbourg, Electeurs, Ducs, Princes, & Estats de l'Empire ne soyent à cela affectionnés, comme aussi iusques à ceste heure n'y avons remarqué nul defautés essociez & confederez Electeurs, Princes, & Estats de l'Empire de l'une & de l'autre religion : ains plustost se monstrent affectionnez comme vrais mébres les uns aux autres : Considerans, (comme par experience & par plusieurs exemples en sommes aprins) combien la paix & concorde amiable, à apporté de bien & de proufit, en toutes polices & gouvernemens, où les consciences ont esté libres, & ou l'une partie n'a pas persequté l'autre, ains par charité Chrestienne se sont entresupportés. Au contraire où celà a manqué, & qu'on à permis s'irritter, &

„ritter, & s'aggaffer les uns les autres & „d'opposer les suiects: Il est asses notoi„re quelles dissipations, ruines & de„cadences des plus puissans Royaumes & „Republiques tel desordre peut avoir „causé, dont les Chefs aussi bien que les „membres, s'en sont resentis. De là s'est „ensuivy comme chacun sçait & cognoit „que dehors & dedens l'Empire & ez Pro„vinces circonvoisines, depuis maît années, „que tant de griefves & dommageables en„treprises, complots, confederations, prati„ques non oyes, persequtiõs des innocẽs, & „finallement tant de guerres pernicieuses „en sont advenues. Les diverses complain„tes qui se sont faittes en ceste iournee Im„periale par les Princes associez, Estats & „leurs Ambassadeurs de ladite Religion, „nous presagent une apparente deffiance, „alienation des cœurs, & infraction de ces„te Pacification de Religion avec une fina„le desolation de la Nation Germanique, „laquelle amenera un malheur & ruine cõ„mune tãt au Chefs, qu'aux membres, si de „bonne heure ce mal n'est retrenché. D'au„tant qu'on a veu par experiẽce, q̃ nõ seulemẽt les Estats des deux Religiõs du S^t^ Empi„re, mais aussi leurs suiects ont prins ceste „affaire à cœur, & s'en sont voulu mesler, „se persuadans, (comme de fait ils ont bon„ne raison d'y penser) que si ceux de leur foy „estoyent une fois opprimez que ce ne se„roit pas pourtant la fin: Mais que le mes„me iugement & malheur leur retomberoit „sur leurs testes & recouroyent condigne „payment de leur nonchaillance. Surquoy „V.M.I. & les associez Electeurs, Princes „Estats & Ambassadeurs Protestans en ver„tu de leurs Commissions, & selon leur de„voir & bonnes consciences par lesquels ils „sont obligées à nostre Dieu tout puissant „a V.M.I. & à la nation germanique nostre „treschere patrie) tachãs à y remedier, pour„chassent l'avancement, le bien, & le prou„fit d'icelle. Parquoy ils ne doivẽt & ne peu„vent dissimuler certains advertissemens & „doleances à eux faittes, sans en informer „vostre grande clemence, afin d'y avoir e„gard, & qu'avec meure deliberation de cõ„seil y soit mis meilleur ordre, & que le tout „soit redressé, En premier lieu, il est tout no„toire à V.M.I. que les deux guerres & per„sequtions pour le fait de la Religion, tant „en France qu'aux Pays bas ont desia causé „des grands troubles, desordres & domma„ges au S^t^ Empire. Et selon l'apparen„ce, si ces guerres & persequtions conti„nuent il est à craindre que leur patience „par trop offensee se tourne en fureur il „est bien vray que les Francois eurẽt occa„sion d'esperer une bonne paix: & com„bien qu'ils ne doutent pas que la Ma„iesté Royale ne soit affectionnée a la paix, „qu'elle & la Roine sa Mere, & ses Freres „desirent de maintenir, si est ce que le Duc „d'Aniou à declairé de bouche ouver„tement, & mandé par escrit à certains E„lecteurs & Princes que selon qu'il peut „avoir resenti de quelques mutins & es„prits fretillans (singulierement des plus „intimes amis du Pape, ausquels ceste paix „est odieuse) il feroit à craindre que ceux „là mesme chercheront quelque moyen „de la rompre comme autrefois, & qu'ils „ont ia encommencé. Parquoy V.M.I. „feroit acte de Chrestien & digne de sa „Maiesté, si sans delay elle tachoit de main„tenir la Maiesté Royale en ceste bonne „volonté de paix, & à laquelle V.M.I. la „conseille, enhorte, & conferme: à la„quelle & à son bon conseil à cause de „leur alliance, il mettra sa pleine confi„ance. Cependant les Electeurs & Prin„ces de la Confession d'Ausbourg ne ces„seront de faire leur devoir par leurs es„crits & Ambassadeurs en tout ce qui pour„ra redonder non seulement au service & „bien du Roy & du Royaume de France „mais aussi de V.M.I. & de tout le S. „Empire. D'autãt qu'en temps avenir nous „nous pourrõs tenir asseurés du secours de „la Maiesté Royale, pour nostre plus grande „force & appuy allencontre du Turc nos„tre ennemy naturel. Quand à ce qui „touche les Pays bas, où s'exerce, & s'ac„croit iournellement la tyrannie incroy„able, & les persequtions non ouyes, in„excusables devant Dieu & les hommes, „elles importẽt grãdemẽt à l'hõneur de V. „M.I. & ont apporté grand dommge à tout „l'Empire, n'õ saus matiere de crainte, prin„cipalement à cause de l'enracinement d'u„ne nation estrange en iceux Pays. Dont en „peuvent sourdre de grands dommages à „V.M.I. & a l'Empire, notamment aux Es„tats les plus voisins desdits Pays, tant plus „viendra avant tant pire. Qui fait que „les Associez Electeurs, Princes, Estats & „Ambassadeurs de ladite Religion esperent „que V.M.I. y pourvoira par bons moy„ens, & proposera quelques voyes pour y „remedier & redresser le tout par les plus „que pregnantes raisons icy deduittes. „Premieremẽt il est asses notoire que ce feu „s'estant premierement allumé en France, „s'est espars iusques à la. Parõn tout hom„me de bon iugement peut, aysemẽnt con„clure qu'ils ne cesseront de l'attizer encore „d'avantage, comme on là veu en l'Angleter„re & en Escosse, & cõmẽcé à se trainer par „autres cõtrées. Et pourtant que la voisi„nance de l'Empire doit redouter les exem„ples de telles persecutions, & enracine„ment de nations estranges. Les Estats as„samblez en ceste Iournée Imperiale, don„nent à entendre par escrit les complain-

*Il y avoit lors une paix en Frãce telle quelle com me nous dirons tantost.*

»tes qui iournellement leur viennent, qu'il »n'est ia besoin de particularizer à V.M.I. »Par lesquelles on peut facilement iuger, »que ce n'est pas seulement pour la Religi»on que tout se fait, mais aussi par ambition »& envie de dominer. Dont l'un & l'autre »nous donnerent matiere assez de penser, ce »qui en pourroit advenir, premierement à »V.M.I. comme au Chef, puis aux autres »Estats de l'Empire, afin de ne ietter point »telle affaire à la vollée. V.M.I. ne peut non »plus ignorer les pratiques, menées, & des»seins de ceux qui pour le present gouver»nent lesdits Pays bas, allencontre des pou»vres exilés, & refugiés d'iceux, habitans ça »& là sous les aisles des Princes circonvoi»sins & autres Seigneurs & Republiques. »Mais qui plus est de ce qu'ils incitent au»cuns Estats de l'Empire leurs voisins, »contre leurs propres Citoyens & Com»patriotes: sur tout ceux de Collogne: telle»ment que ceux qui font profession de la»dite Religion dechassés & deboutés d'eux, »sont contraincts chercher autres demeu»res, & quitter les commodités qu'ils y a»voyent pensans y vivre en repos. Encore »n'est ce pas tout. Car si quelqu'un du Pays »bas s'estant retiré icy en Allemagne sous »l'Empire aux Vniversités, à la Chambre »Imperiale, ou en quelque autre place selõ »que leurs affaires le requierent, & qu'ils »ayent laissé quelques biens en leurs Pays, »ils sont revocqués & rappellés sur peine »de ban perpetuel, & de confiscation de »leurs dits biens, soyent meubles, ou im»meubles, & tout cela *propter suspicicnem* »*Religionis & ad purgandoum eam.* En outre »sont recherchez tous ceux qui par pieté & »charité chrestienne soulagent, assistent, & »logẽt les affligés & pouvres Chrestiẽs de»chassés. De là s'est ensuyvi, qu'aucuns Es»tats de l'Empire ont pareillement intenté »des proces, & par edits rigoreux fait publi»er (comme sans doute V.M.I. en peut par »nostre discours estre souffisament infor»mée) que nul de leurs subiects Nobles ou »roturiers, n'ayent à frequenter les escol»les, ny les Cours, ny accepter aucun ser»vice des Electeurs, Princes, ni Republi»ques autres que Romanistes. Ayans de»sia commencé à refuzer de recevoir le ser»ment de fidelité de leurs Vassaux & hom»mes fendaux, qui ne veulent iurer sur le »nom de Dieu & de tous les suiects, par »ce que leurs consciences ne le portent »point. Ce que iusques ores n'a oncques »esté practiqué au S^t Empire, comme aussi »de fait cela samble chose estrange à ceux »de la confession d'Ausbourg. Il n'est »pas besoin d'advertir V.M.I. comment & »en quelle facon, & à quelles conditi»ons les Pays bas ont d'ancienneté esté »comprins & associés avec la Nation ger»manique sous le S^t Empire par fiefs tenus »de V.M.I. De fait les Associes de l'Empire, »entendãt comme les Pays bas sont suiects »aux cõtributiõs ordõnées p V.M.I. & de la »part de tout l'Empire tant mediatement q̃ »immediatement, que pareillement ils »doivent iouyr de la Religion, paix pub»lique, & protection Imperiale, comme »les Estats & suiects demeurans es limit»tes de l'Empire. Parquoy V.M.I. à tant »plus d'occasion d'anicheller telles perse»qutions & gouvernemens estrangers du »Roy d'Espagne; Veu que quant à sa per»sonne il est Roy amateur de paix entre »tous & singulierement avec la Nation ger»manique, desirant y entretenir bonne voi»sinance. Car on void par experience que „tous les Royaumes & Pays Chrestiens „qui les avoisinẽt ont en horreur telles ef„froyables & tyranniques persequtions & „effusion de sang: & partant sont en con„tinuelle deffiance & soubcons de dangers „& de troubles. En outre est donnée occa„sion aux persecutés & bannis, voir c'est „les contraindre de s'assuiettir a autres „Royaumes & Principautés se voyans si „inhumainement traittés en leur Patrie, „où ils ne peuvent avoir responce, ne s'y „allier par mariage. Qui pourroit causer „une mutenerie & sedition avec une chere„ de toutes marchandises & denrées au „preiudice d'autres puissans Royaumes. Ce „qu'ils iugent estre par trop inique, & à „quoy ils ne se peuvent accorder. Dont „est à craindre qu'un grand feu vienne à „s'en allumer, & par ce moyen la Chre„stiente estre de plus en plus troublée & „affoiblie: voire ce seroit comme ouvrir „la porte aux Turcs & autres Barbares pour „faire la guerre aux Chrestiens & les assu„iectir sous leur ioug: ce qu'en premier „lieu compete à V.M.I. & à tout l'Empire, „& aussi grandement à la Ma^té Royale „d'Espagne. C'est aussi une chose du tout „indecente, & mesme impossible, qu'en ce „changement general de la Religion Ro„maine il y puisse avoir quelque fermeté en „la Chresteinté, si avant que parmy ceste „clarté de la lumiere Evãgelique on veuil „le contraindre les consciences: conside„ré que ceux qui ont entreprins & entre„prennent telles persecutions, n'en sont „iamais venus à bonne fin, dont les exem„ples tant presens que passés nous en peu„vent rendre bon tesmoignage. Par ainsi „les Assosiez Estats, & Ambassadeurs de „la confession d'Ausbourg, ne doutẽt nul„lement que V.M.I. comme amateur de „paix avec son Conseil ordinaire & dome„stique advisera pour le tẽps avenir sur ceste »affaire de si grande importance. Et si cela »ne se peut faire tout à l'instant, ains requie»re plus de delay, pour le moins qu'on or-

donne

»donne quelques moyens, afin de maintenir par bon voisinage en asseuré repos & »union,tous ceux qui de lõg temps ont esté »adioincts au S[t] Empire, par proximité de »limittes.Ce que ne se pourra bõnemẽt faire,sans moyens propres, Chrestiens & so»lides, qui facent cesser ceste persecution »dressée contre la Religion, & qu'elle soit »laissée libre à un chacun. Ainsi que les »Superieurs ne pretendent d'asservir les »consciences, ou dechasser de leurs mai»sons & Patrie aucun pour le fait de ce»ste Religion.Comme aussi chacun cognoit »que l'affection Chrestienne de V.M.I.[y est »fort enclinée, pareillement la plus gran»de partie des Associez & Estats de l'au»tre Religion ne prennent pas plaisir à »telles persecutions. Davantage lesdits As»sociés du parti de la Confession d'Asbourg, »n'ont iamais donné matiere d'offẽce,& n'õt »fait aucun tort à ceux de l'autre religiõ. Par »où on peut iuger,que ce qui est requis par »charite Chrestiẽne,& par ce que devons à »l'hõneur de Dieu nous a contraint de le »remõstrer,comme chose tresnecessaire à la »paix & uniõ de l'Empire emportãt quãt & »soy une felicité tẽporelle & speritueIle,tãt »à V.M.I.à nostre trescher Patrie qu'à toute »la Chrestienté.Cõme aussi V.Ma[té].nigore »pas que c'este pacification de Religion à »esté dressée en Allemagne afin qu'il y eut »une ferme paix & union, nõ seulemẽt en»tre les Chefs mais aussi respectivement en»tre les membres & suiects:Et q̃ par ce moyẽ »toutes doutes & deffiances fussẽt effacées de »ce S[t] Empire.Laquelle paix & asseurãce,cõ»me le seul but de laditte pacification & fõ»dement de toute la prosperité de l'Empire »seroit par telles persecutions renversée. »Or d'autant que les Assolociez de la Con»fessiõ d'Asbourg voyent & cognoissent par »experience que leurs Freres en ceste Reli»gion endurent à cause d'icelle des merveil»leux assauts & persequtiõs estrãgés,ils õten »core une opiniõ,q̃ si les autre estoyẽt les pl[9] »forts, qu'ils en deuroyẽt attẽdre tout autãt »d'eux.Davantage si on viẽt à remarquer les »termes de ladit pacificatiõ de la Religion, »comme ils y sont couchés par escrit,on ne »trouverra pas qu'il y ayt un seul point qui »parle de persecuter & bãnir : Mais plustost »elle dit,que si ceux de ladite confessiõ veu»lẽt sortir des Pays & ressorts des Electeurs, »Princes & Estats de l'Empire avec leurs »femmes,& enfãs pour aller resider en d'au»tres lieux qui leur sera dõné liberte d'al»ler & de venir &de vendre leurs biens & »chevances, sans aucun blasme n'y recher»che. Parquoy a esté tresbien & saincteméẽt »pour veu & ordonné par ladite pacificati»on que la diversité de Religion soit redres»sée, p une saĩcte & Chrestiẽne intelligẽce, »nõ de persecutions,mais par moyẽs amia»bles. Aussi seroit bien expedient que V. »M.Imp. les Electeurs,Princes,& Estats or»donnassent par leur trespourveu conseil »aux Associés des deux Religions,que do»resnavant ils eussent à se deporter de tous »estrits,peintures, diffamations,& de tou»te autre chose qui pourroit provocquer ou »irriter l'un ou l'autre, sur peine de puniti»on:afin que lesdirs Associes des deux Re»ligions puissent estre reunis par bons ac»cords, pour vivre ores,& au temps avenir »fraternellement,amiablement & paysible»ment par ensamble. Finalement V.M.I.a »esté sufissamment advertie en ceste iour»née,comme aussi il est notoire à chachun »de quelle facon les Bourgmaistres & Con»seil de la ville de Cologne ont n'agueres »chassé de leur ville les refugiés des Pays »bas qui s'y estoyent retirez & adomiciliés »mesmes selõ les advertissemẽsqui nous en »sont faicts parseverent encore pour le pre»sent en ces manieres de faire:tellement que lesdits Bourgmaistres pretẽdẽt de persequter »leurs bourgeois & Concitoyens de la mes»me facon,plusieurs de leurs voisins prẽnãs »pied sur eux ont conclu de suyvre & imit»ter leur exemple. Dont est à craindre que »les deffiances, rancunes, & inimitiez ne »viennent à s'accroistre. Parquoy V.M.I. »d'authorité souveraine & comme leur »Chef,seroit chose lovable,Chrestienne & »tresnecessaire en commandant expresse»ment aux Bourgmaistres, & Conseil de »Cologne, de se deporter tout aussi tost »de telles persecutions & poursuyttes par »eux desia encommencées: comme de ce »nous tous nous confions en V.M.I. con»siderées les raysons cy dessus deduittes,que »selon nostre devoir n'avons peu receler »ny taire,dautant qu'il touche à V.M.I. à »l'Empire & à toute la Chrestiẽtẽ.Priant en »tout humilité qu'il plaise à V.M.I. le rece»voir & entendre en bonne part,comme à »bonne & fidelle intention nous l'avons »fait: Et qu'il luy plaise d'avoir ce fait en re»commandation,selon que l'importance & »la necessité le requierent. Ce que nous »esperons de la grandeur de V.M.I.comme »chose decente & bien seante à un Empe»reur Treschrestiẽ & pacifique. Nous nous »recommandons treshumblement & en »toute obeissance à la bonne grace de V.M. »I.Datum à Spyer ce neufiesme de Decem»bre 1570. la souscription estoit, de V.M.I. »obeissans suiects Electeurs,Princes,Estats, »Ambassadeurs & Conseilliers de la Con»fession d'Ausbourg venus à ceste Iournée. »Palatin Saxe Brandebourg, deux Ponts, »Hans Marquis de Brandebourg, Iulius »Duc de Bruinswijc,Wolfgãg Duc de Bruis»vvijc, Hans Frederic Duc de Pommeren, »Duc de Wirtemberg,Lantgrave de Hessen, »Duc de Mechelburg, Marquis de Baden.

Duc de

Duc de Holsteyn. Au nom des Comtes le Docteur Iean Meisver, Strastbourch, Regésbourg, Auſbourg, Neuremberg, Vlme Frãfort, Hagnenan, Woorms Spyer &c.

Ceste Requeste ne fut pas prinse ny interpetée par l'Empereur à rebellion, factions, & nouveautez, comme fut celle des Seigneurs & Nobles du Pays bas en l'an 1566 p le Roy d'Epagne, comme on à veu cy devãt. Mais au contraire l'Empereur cognoissant bien que ce qu'y estoit requis tẽdoit à l'utilite, repos & tranquilite d'Allemagne & des voisins, la print non seulement de bonne part: mais suyvant icelle mit ordre à ce qui estoit le pl⁹ besoig, & singulieremẽt à ceux de Coulogne cõbiẽ retifs qu'ils fussent. Quant au Pays bas, cõme il redoutoit trop les menees des Espagnols (qui de long temps n'avoyent cherché qu'occasion pour impieter quelque coing de l'Empire, & principalement la Diocese de Cologne) il n'y sceut autre ordre mettre, q̃ descrire au Roy d'Espagne & au Duc d'Alve sõ Lieutenãt, vouloir donner quelque relache aux persecutions. Mais le Duc n'en fit aucun estat, & poursuyvit ses brisees comme auparavant. Tant qu'apres avoir fait mourir une infinité de personnes de toutes qualités & sexes, & ce luy sambloit avoir entierement dompté tous les Pays bas (De laquelle conqueste Alonso d'Vlloa en a escrit l'Histoire à l'honneur du Duc comme du plus grand conquerant du monde) se tenant apres la retraite de l'armee du Prince d'Orãge de tout point victorieux & triomphant. Il appliqua ces esprits à bastir des citadelles & forteresse és villes qui luy sambloyent les plus fretillantes pour les tenir en bride, comme à Grouninghen, Grave, Valẽciennes, Vtrecht & autres faisant combler son œuvre tant recõmãdée en Anvers & ceste année y planter sa superbe & prophane statüe de laquelle nous avons parlé cy devant: par laquelle il designoit ses victoires foulant aux pieds les Seigneurs & Estats des Pays bas où il fit miner toute l'artellerie qu'il avoit gagnée en Frise sur le Comte Lodevic de Nassau. Et se trouvant à repos de tous ennemis, sans aucune experience de guerre, s'imaginant d'avoir remis les Pays en leur ancienne tranquilité, il se mit à songer comment aux despens du Peuple il pourroit entretenir la soulde d'un grand nombre de gens de guerre tãt Espagnols, Italiens, qu'Allemans, qu'il vouloit mettre & de fait mit en toutes citadelles. Ausquelles fins furent inventés diverses impositions, exactions, & gabelles: entre autres le dixiesme & vingtiesme de toutes marchandises generalemẽt p tout le Pays bas à perpetuité. Voulãt en ce imitter les Princes ou Tirans, qui par force, & violẽce, ont acquis des Estats Royaumes & Seigneuries, lesquels apres leurs cõquestes imposent aux peuples debellés & vaincus, quelque tribut, impost ou gabelle extrordinaire en signe de leurs victoires. Ainsi le Duc d'Alve en tesmoignage de sa cõqueste (car s'estoit son cõmũ langage q̃ les Pays bas n'appartenoyent plus au Roy à titre de patrimonie & d'heredité, mais comme ayant esté conquis par ses armes). Mais du succez de ces impositiõs nous en parlerons cy apres, & dirons en gros comment ceste année 1570 se passa en France.

*Histoire de la conqueste des Pays bas du Duc d'Alve.*

Le Roy de France & la Roine Mere ayãs assigné, comme nous avons dit, les Deputés de la Religion au mois de Ianvier audit an 1570 pour traitter de la paix. Le Marechael de Cossé & les Deputés de la Roine de Navarre s'abouchèrẽt ensemble. Iceux Deputés ayans presenté des articles, encore que l'affaire se deut traitter plustost par conferẽce, que par escrits qui n'ont point de repubiques: les moyens qu'on y tint, & les delays dont l'on usa pour y respondre firent cognoistre aux Princes, qu'on se vouloit servir de ceste occasion pour reculer leurs affaires. Apres la premiere audience des Deputés, on leur fit entẽdre que le Roy ne pouvoit souffrir l'exercice de la Religion, & se devoyent contenter de la liberte de leurs consciẽnce. On leur ioüa la dessus un autre trait, c'est qu'en Augleterre & en Allemagne, gens furent envoyés pour faire entendre que la paix estoit faitte: afin de faire retarder le secours qu'ils pouvoyent tirer de là. Et d'autre coste, postes couroyent pour haster les deniers, & soldats estrãgers. Ils descouvrirent diverses menees cõtre eux dedans & dehors le Royaume, dont le sommaire estoit qu'on vouloit premierement les desarmer, puis les taillier & tous ceux de la Religion comme l'arrest donné contre l'Admiral, les en menacoyent assés, parquoy ils resoulurent de parsuyvre les affaires de la guerre, & faire la paix les armes en la main. Et cepẽdãt que les Sr de Teligi & de Beauvois estoyẽt de leur part a Angers pour entendre à la paix, ne laisserẽt les deux partys à s'ẽtrefaire bravement la guerre en divers exploix & rencontrer tant en Poictou, Guiẽne, Sainctonge Angulmois & ailleurs: & principalement ez envirõs de la Rochelle que les Catholiques pretendoyent bloquer, Pingallard y faisãt tout devoir du costé des Catholiques & la Noüe du costé des Princes. Or comme le temps apporte des intentions, celles qui survindrent se tournerent du costé des Protestans, si bien que leurs courages en furent relevés, & leurs esperances fortifiées. Le Roy & la Roine & leurs Conseilliers voyans que depuis la perte receüe durãt le perilleux & dõmagable siege de St Iẽã d'Angeli, ils se trouvoyent à recommencer, s'adviserent de remettre sus le pour parlé de paix, à quoy le

*Abouchemẽt pour la paix de Frãce.*

Seigneur

Seigneur de Biron fut employé de leur part lequel eut charge (cõme aussi le Seigneur de Telligni Deputé des Princes) de dire à l'Admirael que le Roy & la Roine sa Mere desiroyent plus que iamais le recevoir en leurs bonnes graces,& tels autres langages dõt no⁹ verrõs les effects ez discours de l'an 1572. Le Roy se fachoit que la continuatiõ de la guerre luy estoit ses plaisirs,ruinoit,l'amour, & l'obeissance qui luy estoit deüe, fourragoit son Pays,espuisoit les finances & consumoit ses forces.Ses mauvais Conseilliers continuoyent d'attizer en son cœur un feu de rancune & d'appetit de vengances cõtre l'Amiral & ses associés,& tous ceux de la Religion.La Roine sa Mere estoit infiniment courroucée de ce que des le commencement des premiers troubles l'õ avoit descouvré par tout que ses dessiens estoyẽt de dominer,faisant ruiner les uns p les autres Sur tout elle en vouloit à ceux de la Religion,notament à l'Amirael & autres Chefs. Il y avoit trop de paine & de danger à les ranger à coups d'espée:Les Assasins & empoissonneurs n'en n'ozoyent bonnement approcher:Davantage les Princes se façonnoyent aux affaires & dés leur tendre ieunesse commencoyent à bien cognoistre les amis ou ennemis du repos de la Frãce. Dune part la Roine de Navarre & l'Admirael comme aussi plusieurs grands Seigneurs des deux partis,affectionnés au bien du Royaume, & prevoyans que les ennemis Roy d'Espagne hereditaires d'iceluy n'en demandoyẽt que l'affoiblessemẽt par le moyẽ des guerres civiles,pour y dresser leurs pratiqs, & se faire voye à leurs desseins ambitieux: desiroyent par une paix asseurées voir quelque fin aux miseres de la France, esperans que les esprits estans un peu atiedis,on prẽdroit des conseils salutaires au public, à la confusion des ennemis ouverts,& couverts d'iceluy:la providence du souverain Seigneur de tout le monde,achemina les affaires partie selon la pensée des hommes,mais pour la plus part elle addressa le tout en une sorte telle,q̃ se ramenterent ce qui s'est passé depuis, iusques à la mort du Duc d'Aniou qui fut le Roy Henri troiesme, l'on ne peut remarquer ne dire autre chose, sur tout au regard de ce Royaume là,& des Pays bas sinon que les iugemens de Dieu sont un grand abysme,& que ses voyes sont incomprehensibles.comme les affaires tẽdoyent a une paix. Or donc apres tant de sang respandu,ruines & desolations de part & d'autre les Prince estans à Mõrael trois lieües de Carcassonne, arriverent les Deputés du Roy avec les Seigneurs de Teligne & de Beauvais pour aviser à laditte paix. Les Princes l'Amirael & les Reisters escrivent de ce lieu,lettres au Roy asses amples pour tesmoigner de leur sincerité en tout ce qui s'estoit passé.Toute la Noblesse fit aussi responce de bouche par un d'ẽtre eux aux Deputés du Roy le remerciant treshumblement de son inclination à la paix, lesdits Sr Teligni,Beauvais & la Chassetiere partirẽt auec les autres Deputés pour s'acheminer vers le Roy,& faire une bonne resolution. Cependant l'armée des Princes estoit tousiours en campagne & poursuyvoit la guerre bien asprement de part & d'autre ez environs de la Riviere de Loire; tãt que l'onziesme iour d'Aoust la paix fut arrestée entre le Roy & les Princes, toutes modiffications & restrictiõs precedantes,ostées,& abolies,le second edit de pacification confirmé & remis sus,Ceste paix fut receüe de to⁹ avec esperance de reunion entre les deux pties par tout le Royaume.La paix publiées ez camps & ez villes, les armées furent cassées,si tost qu'elles eurent conduit leurs estrangers iusques en Lorraine:& les Princes accompagnés du Comte Lodevic de Nassau se retirerent à la Rochelle au commẽcement d'Octobre.Le Roy ottroya par l'Edit quatre villes:la Rochelle,Montauban, Cognac,& la Charité pour estre gardée au nom des Princes l'espace de deux ans entiers,pour seureté de ce troiesme edit de pacification,à la poursuitte de laquelle Teligni,depuis fait gendre de l'Admirael, & Beauvois la Nocle s'employerent fidellement, & avec beaucoup de reputatiõ envers tous, Quant à l'Admirael,s'il y à eu Chef ez deux pars qui desirãt la paix, ce fut luy cõme par lettres bien amples escrittes dés le 10e Iour de Mars de Montreael il en avoit supplié le Roy,la Roine,& le Duc d'Aniou.Car estãt amy de Discipline militaire (abolie en ces miserables guerres civiles) & ennemi des vices,il disoit souventesfois contemplant tant de desordes,que s'il plaisoit à Dieu remettre la Frãce en paix,il desireroit de mourir de plusieurs mort plustost q̃ de retõber en ces confusions,& voire encore une fois cõmettre tant de maux devant ses yeux. Laissant aux Chefs de part & d'autre la louange qu'ils peuvent avoir acquise,si l'on peut en guerres civiles acquerir louãge,on peut dire q̃ l'Amirael y travailla grãdemẽt du corps & de l'esprit,ayãt sostenu la plus pesante part des affaires & peinnes de la guerre, avec beaucoup de constante fidelité: & se comportant avec autant de reverence envers les Princes ses superieurs,que modestement avec ses inferieurs.Iamais il ne parla du Roy de la Roine,du Duc d'Aniou, & de ceux qu'il savoit estre ses capitaux ennemis qu'avec honneur,sans fard,& desguisement:estant le personnage entre tous ceux de la religion,nottammẽt entre les Chefs de guerre qui s'apuyoit d'une façon speciale sur la providence de Dieu.Les prisonniers qu'il à eu en sa puissance ont esté gracieusement

*Troisiesme Edit pacification en France.*

*Villes laissées pour la seureté des Protestans de France.*

traittez

traittés par luy, aussi deux apres avoir mis l'espée au fourreaux, que rude quand il la tenoit desgaignée. Tousiours il eut la pieté en singuliere recommandatiõ, & un amour de Iustice, en quoy il continua tant en son privé qu'en public, en temps de paix & de guerre, iusques au iour de sa mort, ce qui le fit priser & hõnorer de ceux du parti qu'il avoit embrassé. Il ne cherchoit poĩt am bitieusement les commandemens & honneurs, ains en les fuyant on le forca de les prendre pour sa suffisance & preudhõmie. Quand il à manie les armes on à peu cognoistre qu'il estoit autant entendu que Capitaine de sõ temps, & s'est tousiours courageusemẽt expose aux dangers, sage en conseil, vaillant ez combats. Aux adversités il s'est montré magnanime, & muni de prudence pour en sortir. Somme s'estoit un digne personnage, & propre à remettre sus un estat afoibli & corompu. Mais il apparut en temps mal propre, & ce qui luy avint tost apres, monstre que, selon l'apparãce exterieure, la vertu est malasseurée en terre.

*Le Roy de France espouse la fille puisnée de l'Empereur.*

La paix concluë & publiée comme dit à esté, l'Amirael, Teligni, & la Noüe & plusieurs se retirerent aupres des Princes en la Rochelle, pour y attendre avec plus de seureté l'avancement & executiõ de l'Edit. On mit garnison pour les Princes es villes d'asseurances, fors à la Rochelle maintenüe en ses anciẽs previleges. Et tost apres le Roy espousa en la ville de Mezires Madame Elisabeth fille puisnee de l'Empereur Maximilien sur la fin de Novembre, comme pareillement le 14ᵉ dudit mois le Roy Philippe espousa laisnées comme nous avons dit à Segonia. Ainsi en un mesme mois l'Empereur Maria ses deux filles, aux deux plᵘ puissans Monarches de la Chrestienté. Le 24ᵉ de Decembre le Roy Charles (ayans mené son espousée à Paris) oyt à Villers costé Rez la harangue des Ambassadeurs Allemans, par laquelle il estoit prié de faire soigneusemẽt garder son Edit de pacification : à quoy il fit responcé qui les contenta, & furent honorablament renvoyés.

Au mesmes tẽps se formoyent plaintes de la part des Princes, touchant l'Edit: pour lequel effect ils envoyerẽt en Court, Brequemant, Teligni, Beauvais: la Nocle, & Cagnanes, Teligni estoit le principal Agent, & qui sembloit estre fort avant és bonnes graces du Roy, auquel il proposa les doleances de ceux de la Religion: A l'occasion dequoy le Roy despecha Cõmissaires p toutes les Provinces du Royaume: entre autres le Marreschal de costé accompagné d'un Maistre des Requestes du Roy, fit un voyage à la Rochelle tãt pour aviser avec la Roine de Navarre & l'Admiral, aux moyens propres, pour maintenir le Royaume en paix, que pour autre afaire dont nous parlerons, au narratif de lannée suyvante, & reviendrons au Pays bas.

*Nouveau style criminel erigé par le Duc d'Alve.*

Au commencement de ceste année 1571 se dressa au Pays bas par la charge du Duc d'Alve (qui avoit proposé d'y mettre tout un autre nouvel ordre à sa poste tant en la Iustice qu'en la police (un nouveau style criminel, & manaiere de proceder extrordinaire & inusité en choses criminelles, qu'il vouloit estre observé & avoir lieu, pour loy, & Edit perpetuel, nonobstãt toutes usances status coustumes, previleges, ordonnances à ce contraires: avec un nouveau formulaire de serment, pour tous recevans estats de Iudicature, & autres offices principaux de donnation Royale.

*Brave exploit du Capitaine Herman de Ruytere à Louvestein.*

Environ ce temps la Herman de Ruytter Capitainne de la part du Prince d'Orãge hõme hardi & avẽtureux, natif de Boisleduc, trouva moyen avec peu de gens surprendre le fort Chasteau de Louvesteyn à l'opposite de Wãdrichõ, au coing d'une Isle qui fait la separatiõ des Rivieres de Meuse & de Wahel, ioingnant Gorricom: Ou il se resollut de tenir bon pour ledit Sʳ Prince, attendant le secours que le Comte vanden Berghe luy devoit amener. Le Duc d'Alve le fit sommer de se rendre. Dont il nen voulut rien faire il y fut assiegé, batu & emporté d'assaut: luy s'estant retiré en une sale, cõbatit long tẽps avec une espée à deux mains saugmentãt tant de ses ennemis qu'ẽ fin accablé de la miltitude, il fut abatu, & tué valeureusement, chacun s'esmerveillant de sa grande hardiesse & prouësse. Sa teste fut portée à Boisleduc. & par continelle, fut plantée sur un gibet, pout faire despit à ses parens & amis: dixsept de ses gens y furẽt prins qui depuis furent tous pendus, reservés deux qui furent roüez.

*Le Turc s'empare de l'Isle de Cypre.*

Selim Empereur des Turcs fils de Soliman ayant l'année precedente conquis sur les Venittiens l'Isle de Cypre, apres avoir és villes de Famagoste & de Nicosie selon la coustume des Turcs exercé dix mille cruautés sur les Chrestiens, apres que les Venitiens eurent possedé ceste Isle par les moyẽs que nous avons dit ci devant au Livre de ceste Chronique quelque espace de temps. Lesdits Venitiẽs craignans plus grand mal, Le Roy d'Espagne, les Princes d'Italie, & le Pape, firẽt alliãce parẽsable, qui fut apellée l'Vnion Saincte, pour de leur forces commune dresser un puissant corps d'armée de mer à l'encontre de Selin. Le Pape y fournit à sa part sous la conduitte de Marc Antoine Colõnel de douze Galeres. Les Venittiens sous Sebastien Veiner leur General, cent & huit, six galeasses & deux grandes Naus. Le Roy d'Espagne sous Dom Ioan d'Austrice son Frere bastard, y envoya octante & une Galeres, & vingt gros Caraqs. Les Princes d'Italie y ayderent chacun selon sa puissãce

*l'Vnion saincte contre le Turc.*

tellement

tellement qu'avec les Navires de la Religiõ de Malte, ils se trouverent deux cens huyt Galeres, six Galias, vingt & cinq grand Navires, & quarante chasses legeres à la rame: sur lesquels y avoit 12000 Italiens, 8000 Espagnols 3000 Allemãs, & 3000 de toute nation qui volontairement s'y estoyent rengés, entre autres Gentilhommes du Pays bas, fuyans le gouvernement estrange des Espagnols, que d'un bõ œil ils ne pouvoyent voir. Par dessus tout cela y avoit grand nombre de Matelots & forsats qui ne sont pas nombrés entre la gendarmerie Dom Ieã d'Austrice fut proclamé Generael de toute l'armée, auquel à cause de sõ ieune aage fut adioinct Dom Louys de Requesens grand Commandeur de Castille, & depuis par le rappel du Duc d'Alve Gouverneur des Pays bas.

Ceste armée se ioignit en un corps au 5e d'Octobre pres de Corsou: celle du Turc de trois cens Galeres estant à Lepantho bien deliberée d'aller attacquer les Chrestiens, comme eux cherchoyent aussi les Turcs. Le 6e dudit mois estans passés le destroit de la mer mediterranée, entre Lepantho & l'Isle de Moria ou sont les deux forteresses : les Chrestiens les pensans aller assailler en Capholonie, les deux armées se descouvrirent l'une à l'autre plustost qu'elles ne pensoyẽt pres de l'Isle de Cuzelaer. Les Chrestiens se hasterent de prendre le large de la mer ayans reparti leur armée en quatre batailles. La premier à main droitte conduisoit Ian André Doria à bannieres verds. La seconde aussi à la mesme main, par Augustin Barbario Venio à bãnires iaunes, Au milieu estoit Dom Iean à banieres bleües en l'arriergarde estoit le Marquis de St Croix Espanols. L'armée ainsi disposee, les soldats encourragés p leurs Capitaine, & Dom Ieã qui alla luy mesme en un esquif de rẽg en rẽg les inciter à biẽ faire, estãt rẽtré en sa garlere admiral, approchãs l'armèe des Turcs à la vollée de canon, apres les grands estãdars desployés en l'une desquels y avoit un Crucifix, en l'autre une vierge Marie, & en la troisieme les armouries de l'Vnion. Dom Iean fit donner le signal de la charge avec un coup de canon, ayant à sa dextre les principales Galeres du Pape, à gauche des Venittiens, & tout ioingnant celles de Genua ou estoit Alexandre Franesse Prince de Parme, & tout apres celles de Savoye ou estoit le Prĩce d'Vrbin avec les principales de celles de Malte, ayãs derriere la grãde Admirael Paul Iourdain ursini avec le reste des Galerres, venãs pour ce ioindre. Le vent fut du commencement contraire aux Chrestiens, mais tost apres par un calme tourna contre les Turcs. Le combat commenca à la main gauche environ le midi, ou estoit Ochiali Bascha Italien renegat de grande authorité entre les Turcs. D'abordée il gaigna trois galeres Venitiennes, ou commãdoit Augistin Barbarigo lequel fut tué à l'instant d'une harquebusade en l'oil. Dom Iean Colonnel & Venier trois Generaux firent bien à propos quatre ou cinq charges de leur artillerie sur les Turcs, dont il firent grand eschecq, celle des Turcs tirans sur les Chrestiens la plus part trop haut: lors vindrent les deux Amiralles à se ioindre & acrocher combatans à la main, esquelles y avoit en chacune sans les forcats cinq cẽs soldats: les Turcs franchirent le pas en celle de Dõ Ieã qu'ils gagnerent iusques au maistre mast, mais ils en furent rechassez ou Ali Bascha Admirael Turc fut tué & sa galere prise sa teste fut aussi tost mise au bout d'une lance à la veüe de l'armée turquesque que commenca à se descourager, les Chrestiens se ruans de tel courage sur l'arriere garde des Turcs qu'ils mirent en routte qu'Ochiali Bascha avec environ 40 galeres eut du mal asses à se sauver à la fuyte toutesfois il y fut encore cõbatu contre le reste qui ne pouvoit fuyr iusques à la nuit : Le lendemain faisant la reveüe de l'armée des Chrestiens, fut trouvé qu'ils avoyent perdu environ huyt mille hommes & quelques Seigneurs de marque Collonnels & Capitains des Turcs y furent prinses deux cent trente que grandes que petites galeres, & plusieurs mises en fond avec plus de vingt mille hommes tuez & noyez, & six mille prisonniers, des Chrestiens, Fercats qu'il avoyent attachés à la cadenne environ douze mille delivrés & affrãchis: Et y gagnerẽt les Chrestiẽs pres de 400. pieces d'artillerie de toutes sortes. Les Chefs des Turs furent Ali Bascha General, Armetbei Colonel des Ianaissaires. Assambei fils de Barberosse & sõ fils Caracosse Capitaine de l'Admirael. Puis les Gouvetneurs de Negrepoit, de Metelin, de Chio, d'Alexandrie, de Rhodes, & de Tripoli avec Mustach à Belebi grand Maistre d'Hostel. Entre les prisonniers signalés furent les deux fils d'Ali Bescha General. Ceste victoire memorable que Dieu donna à la Christiennité, vint bien à point pour un peu rabaisser l'orguil de Selim. Car sãs doute si les Turcs eussent gagné ceste bataille, l'Italie en eut eu fort à souffrir. A Dieu seul en soit la gloire.

*Deffaitte de l'Armée turquesque de Lepantho.*

Ceste année 1571 ne se passa guere de choses memorables aux Pays bas que des persequtions, executions, des pouvres protestans de la Religion qui seroyent trop longues & tedieuses à racompter. Le Duc d'Alve se tenant en repos & ne songãt qu'a pratiques, menées sur les voisins, & exactions sur le Peuple du Pays, qu'il avoit entierement rangé (cõme il pensoit) à son obeissance parquoy nous dirõs aussi en bref cõment ladite année se passa en France.

Le premier iour de Ianvier audit an commẽça la cõferãce dõt no⁹ avõs parlé p la precedẽte, ãnee entre le Mareſchal de Coſſé & l'Amirael pour aviſer aux moyens propres par leſquels le Royaume de France peuſſe eſtre maintenu en paix & ſur les difficultés & interpretations de pluſieurs articles de l'Edit de pacificatiõ dernier. De part & d'autre furent miſes en avant des plaintes ſur l'infraction d'iceluy avec longue republique, dont s'enſuyverent quelques reſolutions qui devoyent eſtre rapportees au Roy. Ceſte aſſemblee ſervoit de couverture à un pour pler du mariage entre Hẽri de Borbõ Prĩce de Nauaires & Margueritte ſœur du Roy: & à une communication (mais faite) avec l'Admirael & le Comte Lodevic, pour la guerre que le Roy diſoit vouloir commẽcer contre les Eſpagnols au Pays bas. Et tout cela mis en avant pour attirer la Roine de Navarre, les Princes & l'Admirael en la Court de France avec leurs principaux ſerviteurs, & leur y faire le traictement que nous dirons cy apres. Au mois de Mars les Catoliques Romains de Rouan maſacrerẽt pluſieurs perſonnes de la Religiõ au retour d'une preſche, en batirent outrageuſement pluſieurs & euſſẽt continue, ſi le Mareſchal de Montmorence, ny fut accourru pour reprimer la violence des mutins, trois ou quatre deſquels apres beaucoup d'inſtãnces furent pendus, les autres eſchapperent combien que plus de quatre cens s'en fuſſent meſlez, & ſouillez de ſang innocent. Six ſemaines aparavãt advint un pareille maſſacre en la ville d'Orange que le Comte Lodevic Frere du Prince d'Orange fit chaſtier. Au meſme temps les Proteſtans de la Religion en France par le conſentement du Roy furent cottiſés à payer le quint de leur revenu pour le payement des Reyters, ce qui produyſit de beaucoup de meſcontentement. D'un coſté le Roy & la Roine firẽt leur entrée à divers iours en la ville capitaele du Royaume, avec grand pompe: & ceux de la Religion tindrent un Synode national à la Rochelle, où les articles de leur confeſſion de foy, & de la diſpline de leurs Egliſes furent confermés en preſence de la Roine de Navarre, des Princes, & de pluſieurs des principaux. Le Roy ayant fait ſon entrée l'õzieſme de Mars (la Roine couronnée le 25. du meſme mois a S[t] Denis & le 29. receüe magnifiquement par les Pariſiens) il alla ſe ſeoir en ſon lict de iuſtice au parlement, & fit une longue harengue aux gens tenans ſa Court pour l'obſervation de ſes edicts: tant y a que ce nonobſtant au mois enſuyvant le peuple de Paris ſe mutina contre ceux de le Religion, pilla quelques maiſons & s'efforca de faire pis, pouſſé par les preſcheurs ſeditieux, à l'appetit qu'une certaine croix, plantée à la rüe S[t] Denis, en une place ou autrefois avoit eſté la maiſon de Philippe de gaſtine (deiſmolie rez terre pour ce qu'en icelle l'on avoit fait quelques predications & celebré la Cene, Gaſtines ayant eſté executé à mort à cauſe de cela durant les troubles) avoit eſté tranſportée au cimitere de S[t] innocent. Ceſte mutinerie appaiſée, le Roy qui monſtrant un fort gracieux viſage au S[r] de Teligni & à ſes compagnons, les renvoya vers la Roine de Navarre & les Princes à la Rochelle, pour les aſſeurer q̃ tout ſon deſir eſtoit de maintenir la paix, & qu'il leur eſtoit treſaffectionné en ſon particulier, procurant que la Roine ſa Mere & le Duc d'Aniou ſon frere, quitaſſent de iour à autre de leurs aigrieurs. Il leur fit de beaux preſés au partir, & leur fit entendre auſſi que ſa penſée cõtinuoit a la guerre contre l'Eſpagnol eż Pays bas, & à marier ſa Sœur au Prince de Navarre. Le Seigneur de Biron fut envoyé apres eux pour dire le meſme, & commenca on à parler de ce mariage. Dont les opinions furent parties en deux les uns eſtimans que c'eſtoit un piege pour enlacer ceux de la Religion, les autres ſouſtenans le contraire. Le Roy en fit faire des conſultations à Rome à cauſe de l'aliance entre deux parties, & le Pape Pie cinquieſme fit bien de l'empeſcher la deſſus (ô les belles morgues) envoyant le Cardinal Salviati pour ceſt effect en France, lequel apres avoir entendu quelque reſponce de bouche s'en retourna content, le ſommaire de ce qu'on luy dit, & qui fut divilgué eſtoit, que le Roy ſe monſtreroit touſiours digne du nom du fils aiſné de l'Egliſe Romaine, & que tous ſes deſſeins ne tendoyent, qu'a la ſeureté honneur, & avancement de la Religion Catholique. Dont le Pape recevroit des grands teſmoignages endedans peu de tẽps. Nonobſtant cela, & que pluſieurs ſe deffiaſſent infinemẽt de ces ſoudains changemens du Roy, la Roine de Navarre inportunée de pluſieurs grands, de l'un & de l'autre parti, s'achemina vers le Roy, ſuyvie du Comte Lodevic, & de bon nombre de Nobleſſe, Le Roy & ſa Mere eſtoyent à Blois, où ils la receurent & careſſerent en toute ſorte, & apres beaucoup de diſputes ſur quelques points notamment ſur les ceremonies, l'accord du mariage de ſon fils, avec la fille de France fut conclud, & le lieu des Nopces aſſigné à Paris. Au bout de quelque tẽps le Prince ſon fils accõpagné de cinq cens Gentilshommes, vint auſſi à Blois ou fut arreſté le mariage de Henry de Bour, bon Prince de Condé avec la plus ieune des filles de Navars. Pendant ces traittés de mariages des Princes l'Amirael veuf de Charlotte de Lanal decedée à Orleans durant les ſecõds troubles eſpouſa à la Rochelle la cõteſſe d'Antremont en Savoye, & dõna pour femme Louyſe ſa fille, au S[r] de Teligny. A la Cour

*Pourparlé de mariage entre le Prince de Navarre & la Sœur du Roy de France.*

*Diverses opinions sur le mariage du Prince de Navarre avec le Sœur du Roy.*

Cour du Roy le Sr de Ligneralles Chevallier de l'Ordre, Capitaine d'une compagnie d'Hommes d'armes, Gouverneur des Bourbonnois & l'un des Mignõs du Duc d'Aniou fut tué à coup despée en plain iour, pour auoir descouvert quelque secret que son Maistre luy avoit comminiqué, touchant l'entreprises qui se continuoit contre ceux de la Religion. D'autre part le Cardinal de Chastilon Frere de l'Admiral estant sur le poinct de partir d'Angleterre, pour se rendre aupres de son Frere, fut empoissonnés par un sien valet de chambre, & mourut au grand regret de tous ses serviteurs & amis : l'empoissonneur attrappé quelque temps apres fut executé a la Rochelle. Retournons au Pays bas.

*Le Cardinal de Chastillan empoisonné.*

Le Duc d'Alve pour faire cognoistre à tout le monde la condition a laquelle il avoit assuietti le Pays bas, luy imposa par le commandement du Roy d'Espagne sõ Maistre, pour marque de sa conqueste, le dixiesme denier perpetuel comme nous avons commencé à dire cy devant sur toutes denrées vẽdues tant en gros qu'ẽ detail, cõtre le consentement des Estats Generaux (ordinairement en tel cas premierement requis) & sans nulle agreatiõ des Provinces ny villes en particulier, qu'il se resolut opiniatrement de faire executer & collecter par force & violẽce: Et comme il estoit en ceste poursuyte voyci que toute à coup il entend que quelques refugiés desdicts Pays bas s'estans dez le commencement & auparavant son arrivée tenus latitans qui en France qui en Engleterre, qui en Allemagne commencerent à s'esmouvoir: tellement que iustemẽt à la mesme heure qu'il receut les nouvelles de la prinse de l'Isle de la Briele en Hollande par le Sr de Lumay Comte de la Marche, avecques quelques peu de gens qu'il avoit ramassez en Angleterre (que la Roine pour gratiffier au Roy d'Espagne sur les plaintes du Duc d'Alve, avoit fait sortir hors de ses portes) il avoit arresté de faire mourir la nuit ensuyvant les principaux bourgois de la ville de Brussèlles, d'autãt que courageusement ils s'estoyent opposés à ceste imposition trop dure du dixsieme denier: le bourreau ayant ia commandement de tenir dixsept cordes prestes, & des eschelles de dix à douze piets de long, voire mesmes les soldats commencoyent à se mettre en armes pour asseurer ces executions: Dom Frederic son fils ches le President Viglius pour arrester le Dictom de la condamnation, quãd ces heureuses nouvelles pour les pouvres Brussellois arriverent. Le Lieutenant de l'Amptinan estoit l'un de ceux, qui devoyent estre pendus aux barreaux des fenestres de la maison de la ville, pour avoir refuzé d'executer les opposãs à la levée dudit dixieme denier. Et de fait le Duc luy vouloit tenir la promesse que bien peu de temps auparavant il luy avoit faitte, disant *por estats* tirant sa barbe *yo vos no lo harey à horcar*, & sur la replique & excuses dudit Lieutenant, il dit *los Iyezot son vellaces basta che oy os le mando*, ceste à dire, Il suffit puisque ie le cõmande, ie veux que ma volonté sert de raison. Il pensoit qu'en commencant à ceste ville de Brussèlles où il tenoit sa Court, & estoit environné de tant de gens de guerre, que personne ne s'y oseroit opposer, & qu'a l'exemple d'icelle il rangeroit les autres villes. Mais nonobstant toutes ses menaces, les Brussellois s'y opposerent fort courageusement, & se mirẽt plusieurs mestiers à serrer leurs boutiques, les boulengers ne voulurent plus cuire de pain, les brasseurs plus brasser de biere, ny les bouchiers tuer, ne vendre à la boucherie: bref toute la ville fut en telle trouble, & les environs d'icelle, que le Duc d'Alve mesme craignoit une esmotion generalle du Peuple. Tellement que ceux de Brussèlles par leur magnamité & constance à leurs grands perils, ont esté les premiers qui pour maintenir leurs previleges, & frãchises se sont opposés à la rigueur & dureté du Duc d'Alve, dont ils sen sont acquis à iamais une loüange immortelles. Les autres villes de Brabant & de Flandres n'en furent depuis moins esmeuz qu'eux, mesmes ceux de Hollãde & de Zeelande commencerent à s'en esveiller. Bien est vray que le Seigneur de Noircarmes par ses persuations & sermens qu'il fit que cela ne se pratiqueroit iamais en leur regard, mais que c'estoit seulement pour y faire entrer les autres Provinces, induit ceux d'Arthois à y consentir, & dont en furent faits quelques pouriets de la collecte dudit dixiesme denier: Mais ceste accident de la Bryle, & la resistence de ceux de Brussèlles s'ensuyvit si tost apres, que ie croy qu'il n'y entra gueres de fausse manoye ez coffres des collecteurs qui y furent ordonnés: Car nul ne fut si hardi de le prendre en ferme comme on fait les autres impositions, craignans un soulevemẽt du Peuple, dont les collecteurs furent menacés.

*LeDuc d'Alve pretend par sa cruautè faire collecte, le dixiesme denier à Brusselles.*

*Les Brussellois s'opposẽt courageusement aux denier.*

Or pour revenir à la prinse de la Bryele. Le Comte de la Marche ayant recouvert en Angleterre quelques navirres à son cõmãdemẽt cõtraints sortir des portes de ce Royaume s'embarqua avec autant de gens qu'il avoit peu ramasser ca & la des Protestans refuges du Pays bas, & s'estãt mis en mer abor da l'Isle, au hable mesme de la ville, ou estãt entré pour s'ẽ faire maistre le premier iour d'Avril, il fit mettre le feu à la porte meridionale tandis que par celle de Nord il fonca la ville, laquelle ayant à sa devotion, il fit rõpre & abatre toutes les images & autels, non seulement en la ville, mais par tous les villages de l'Isle, qui sont en nõbre de neuf ou dix.

*Surprise de l'Isle de la Brielle par le Comte de la Marche.*

ou dix. Le Duc d'Alve tenant bonne mine & faisant semblant de ne s'en estonner, disant que ce n'estoit rien, pẽsant bien (comme iusques alors toutes choses luy estoyẽt succede à souhait, qu'il en viendroit bien à bout, y envoya le Comte de Bossu avec dix compagnies d'infanterie Wallonne, & deux Espagnolles venues d'Vtrecht. Mais les Protestans ayans eu le vent de leur venue allerent au devant d'eux donnans à grãds coups de canon dans leurs navires. Et comme aucuns Espagnols avoyent ia mis piet en terre, ils furent chargés si vivement, qu'ils furent contraincts de fuyr parmy les fanges & bourbiers avec grande perte de leurs gẽs, iusques au devant de la ville de Dordrecht.

*Espagnols chargez & batus par les Protestans en l'Isle de la Bride.*

Le Comte de Bossu voyant qu'il en estoit mal prins aux Espagnols, & que les Protestãs n'estoyẽt point a dechasser aysemẽt hors de ceste Isle, craignant qu'ils ne surprinssent encores quelques villes demanda passage pour ses dix compagnies au travers de la ville de Rotterdam: ce que de prime face luy ayant esté refuzé & depuis accordé d'y passer un esquadron à la fois, les soldats voyans la porte douverte forcerent les bourgois qui estoyent de garde, & entrans pesle mesle en la ville massacrerent ceux ce qui la premier furie rencontra.

*Mauvais traictement que le Comte de Bossu fit a Rotterdam.*

Le 9e dudit mois le Duc craingnant un pareil accident en l'Isle de Walchrẽde Zeelãde, que celuy qui estoit advenu à la Bryele principalement à Flessinges, & pour plus seurement executer son dessein à la Citadelle qu'il avoit pouriectée au bourd de la mer, dont les fondemens en estoyent iettés bien avant, & pour empescher la navigation estrangere, delibera d'y envoyer garnison: mais se doutant bien qu'ils ne la receuroyent pas volõtiers, singulierement d'Espagnols, craingnãt quelque esmotion y envoya le 26e de Mars Scipion Hampi, Italien, pour sous ombre d'amitié entrer en la ville s'en saisir, & s'en asseurer en intention de prendre prisonniers, & de faire executer les Magistrat, & les Deputés à la collecte du dixiesme denier, par ce qu'ils avoyent pareillement refuzé de la mettre en pratique. Scipion estant le 28e dudit mois entre en la ville, fait assembler la commune, à laquelle il declaire d'avoir fort recommãdé la ville au Duc d'Alve, de sorte qu'au nõ du Roy il leur avoit accorde bonne somme de diniers pour les employer à la fortifficatiõ de leur ville. & que de sa part il estoit prest & desireux de s'y employer, & de les y assister, dõt les bourgois luy en seurent bon gré, & avec belles promesses l'en remerciercẽt. Quelques iours apres il communiqua son intention, & la charge qu'il avoit à quelques uns de sa ville ses adherens. Et comme il avoit mis ceste bonne impression en la cervelle du Peuple, le 3e & 4e d'Avril ensuyvant, il fit ouverture aux murailes de la ville en cinq endroits to⁹ à la fois, sous prettexte de la vouloir fortiffier comme il avoit mis en avant: Fit serrer une escluse, & fit publier parmi la ville, si aucun vouloit entreprendre les ouvrages qu'il avoit designées, qu'ils se trouvassent à iour & heure limittés sur l'hostel de la ville, fit quant & quant dresser un pont sur les fosses allendroit de l'une de ces ouvertures: fit contrefaires les clefs des portes de la ville, & secretement encloüer l'artillerie. Le 5e dudit mois qui estoit veille de Pasques il mit double garde par tout, advertissant les bourgois de ne se bouger ny esmouvoir s'ils oyoyent de nuit quelque bruit. Or comme dixsept navirres parties de Berghen sur le Soom chargés d'Espagnols pensoyent ceste mesme nuit entrer en Flissinghes sans aucun empeschemẽt, le temps calme & le vent de Noortvvest les empescha, & falut remettre ceste entreprise iusques au lendemain iour de Pasques.

*Le Duc d'Alve pensant s'asseurer de Flessinge en Zeelande la perd.*

Ce temps pendant les fouriers de ceste gendarmerie Espagnolle estans arrivés & descendus à Arnemuyden vindrint à Flissingen, firent convoquer les Magistrat, & mesmes avec menasses les importunerent de dresser les quartiers, & de faire les logis pour les Espagnols. Les Magistrat & lesdits fouriers estans en la maison eschenniale empeschés à ce faire, le peuple commenca à s'amasser parmy les rües par trouppe, biẽ troublés de ce qu'ils oyoyent qu'on les vouloit fourrier de gẽdarmerie Espagnolle, entrerẽt en l'hostel de la ville, & se mirent à crier cõfusement, qu'ils ne vouloyent pas d'Espagnols, & de plustost mourir que de les recevoir, se vocquans les uns les autres aux armes. Les Bourgmaistres ce voyans tacherẽt à les retenir, & appaiser ceste chaleur: Mais il mesvint à l'un de ces Bourgmaistres de dire au Peuple, *Si nous voulions recevoir les Espagnols le sauriez vous empescher?* De ceste parolle le peuple irritté plus que devant, courut aux murailles de la ville pour se saisir de l'artillerie, & la trouvans encloüée, ils s'apperceurent qu'ils estoyent vendus & trahis: ceux qui en furent autheurs voyans les bourgeois ainsi esmeuz, s'escoullerent tout douchement hors de la ville, sans qu'õ les ait veu depuis durant ce trouble.

*Premier trouble à Flessinge & comment.*

La Bourgeoisie ayant descloüe l'artillerie voyans les Espagnols s'avancer pour entrer au hable, demanderent de la poudre, laquelle leur ayant esté refuzée, ils forcerent le magasin des munitions où elle estoit, dont ils tirerent autant de poudre & de boulets, qu'il leur pleut, chargerent l'artillerie, cryans que iusques au dernier homme ils ne laisseroyent entrer les Espagnols, & de fait tirerẽt quelques canonades au travers de ceste trouppe de Navires: Dont les Espagnols bien perplex calerent voile. Car comme ils

n'ozoyent

n'ozoyēt approcher plus pres, n'estans qu'à un trait d'arc de la teste du hable, ne pouvās reculer à cause de la marée,& du vent cōtraire: un d'entre eux s'estant ietté en la mer vīt à nage en terre, & estant entré dans la ville prya les bourgeois à mains ioinctes qu'ils ne tirassent plus,& qu'ils ne faudroyent de se retirer au retour de la plaine marée : ce q̄ par pitie d'aucuns,cōsiderans qu'ils ne pouvoyent ny savoyent pour l'heure se retirer, leur fut accordé, à la charge q̄ si à la premiere haute marée,ils ne partoyent de là,qu'on les foudroyeroit à beaux coups de canon.

*Le Sr de VVacken vice-Amiral d'(Roy) vient à Flissinghe à peu d'avancemēt.* Tandis le Bailly de la ville voyant le peuple ainsi esmeu,courut vistement vers Middelbourg pour informer le Sr de Wackē Vice-Amiral du Roy d'Espagne de tout ce que s'y passoit:& ce temps pendant plusieurs du Magistrat qui avoyēt favorisé aux Espagnols se retirerēt secretemēt hors de la ville.Apres disner ledit Sr de Wacken y estant arrivé,& ayant demandé au Peuple. *Si tout ce qu'ils faisoyent estoit bien fait,* luy fut respondu resolument par quelqu'un d'entre eux,*qu'il en estoit luy mesme cause*; ce qui l'estonna tellement,qu'il se retira en l'hostel de la ville aupres de quelques Eschevins qui estoyent restez: puis sortant tost apres parla derechef au peuple. Mais un peu plus modestement, les pryant qu'au moins ils laissassent entrer cent soldats Espagnols,ce qu'ils luy refuzerent,surquoy ils luy demanderent s'ils aymoyent mieux des Walons, à quoy luy fut respondu *ny l'un,ny l'autre.* La maree estant haute à trois heures apres midy,fut cōmandé aux Espagnols de se retirer,& leur furent envoyéz deux coups d'artillerie,qui les fit quant & quant partir de là,sans aucū delay. Les Bourgeois fort irrittez cōtre le Sr de Wacken,vouloyent le retenir, l'accusans d'estre cause de tout le mal,& q̄ s'en retournāt vers le Duc d'Alve, il demeuroit leur ennemy mortel, toutefois il trouva moyē d'eschapper,& de se retirer à Middelbourg.

*Les Espagnols ayans esté refuzes a ter-Goes surprennent Bergen sur le Soom* Ces navires charges d'Espagnols retirez ariere de Flissinghe, & arrives en l'Isle de Zuytbevelandt,pensoyent bien entrer en la ville de Ter-Goes, mais on ne les y voulut pas recevoir, dōt ils se partirent le 13e dudit mois d'Apuril & arriverēt devant Bergē sur le Soom, où l'ouverture leur fut pareillement refuzee:mais le 16e ensuyvant ils y entrerent de nuit par surprise, & traitterēt les bourgeois à cause de ce refus, cōme on peut penser,& qu'ils sont accoustumez de faire à ceux qui ne font pas toutes leurs volontez. Or le 9e dudit mois trois Capitaines Espagnols voyans les enseignes desployées sur le rampart de Flissinghes, pensans y trouver ces trouppes Espagnolles qui estoyent retirées, nonobstant le cōseil de leur maistre de navire entrerent en la ville,où ils furēt aussi tost saisis,& mis en prison. L'onziesme dudit mois quelques paysans amenerent en ladite ville deux soldats Espagnols, qui leur furent rendus pour en faire à leur volonté: ces paysans les menerent hors de la ville, à la place où on avoit commencé de bastir la citadelle,& là les massacrerent & enterrent sur le lieu.La furie tant des bourgeois, matelots,q̄ paysans estoit lors si grande en Zeelande contre les Espagnols, que peu tombans entre leurs mains en eschappoyent.

Ceux de Flissinghes allerent au village de Coukerke,les requerir de se ioindre avec eux mais ils le refuzerēt de prime face, donnans trop de credit à Stryen,au Baillyf,& à l'Evesque de Middelbourg: toutefois le 13e dudit mois,y estans retournez avec bō nombre de paysans,ils s'y accorderent, cōme firent pareillemēt Westcappel,Soetelande, Domburg Oostcappel & autres : ceux des villes de la Vere,& d'Arnemuyden s'y adioignirent pareillement.Et le 20e dudit mois d'Apuril lesdits Flissingois, & leur alliéz Protestans de Zeelande,allerent assieger la ville de Middelbourg, abatirent à coups de canon la porte du Dam du coste d'Arnemuyden, & gagnerent ce mesme iour avec les gens du Capitaine Trellon le Chasteau de Ter-Hooghen. Et comme gens de guerre leur arrivoyent iournellement de tous costez, tant des refugies d'Angleterre que d'ailleurs:le 27 dudit mois arriverent à Flissinghe sept navires chargéz de soldats de la part du Prince d'Orange,venans de la Bryele: & ce mesme iour les Espagnols vindrent surgir aupres du poldre devant Arnemuyden (qui est un accroissemēt de terre gagnée de la mer ayant par avant esté inondee)où ils prindrēt terre:& le lendemain gaignerent ladite ville d'Arnemuyden, qui n'estoit encore point fermée de murailles,ny rampars. Les Protestans de de Flissinges & de la Vere,pour se venger de ceste perte firēt pendre d'eux Espagnols,& le lendemain le Capitaine Pachieco, qu'on disoit estre cousin du Duc d'Alve.Ce Pachieco avoit fait beaucoup de mal à ceux de la ville de Deventer:il presentoit grande somme de deniers pour avoir la vie sauve, ayant grand regret de mourir,mais sur tout d'estre pédu, & eut bien voulu pour une bonne somme d'argēt pouvoir eschanger la corde à l'espée, mais les bourgeois & matelots estoyēt tant animez,qu'ils aymerēt mieux le voir bransler au gibet,q̄ sō argēt reposer en leurs bourses.Ce mesme iour le Capitaine Worst Flissingois avec sept navires,en deffit trente du parti de l'Espagnol,entre lesquels y en avoit sept equippez à la guerre,dōt une partie furent bruslez,& les autres prins, quant aux hommes les uns furent tuez,les autres noyez,peu en eschapperent. Toute ceste guerre se demenoit par les Protestās Zelandois sous l'authorité du Prīce d'Orāge,duquel ils recevoyēt secours venant de tous costez, tant de Frāce,d'Angleterre, que d'autres lieux: & dont y entra le 4e de May quelque partie *Toutes les villes de VValcheren alliées contre les Espagnols sauf Middelbourg*

en la ville de la Vere, q̃ les Espagnols faillirẽt de surprendre six iours apres, mais estans descouverts ils firẽt faute, & furẽt Rollãd, & Willẽ Ianſz qui la penserẽt trahir & livrer, prins & executéz: à raiſõ dequoy rẽfort y fut envoyé, cõme peillemẽt à Flissinghes. Le 16ᵉ dudit mois les chalouppes de ladite ville de la Vere, chasserẽt & firent retourner en ter-Goes sept navires Espagnolles, dõt l'une iettée sur un bãc de sable (les hõmes s'estãs sauvéz & mis à terre) fut bruslée. Le 19ᵉ six Boyers (qui sõt une espece de navires) de Middelbourg, se mõstrerẽt sur le Hõt pẽsans sortir. mais le Capitaine Philippe Grenu seul avec sa chalouppe, les rẽbarra, & fit rentrer dedẽs leur hable. Et fut ce mesme iour le Magistrat renouvellé soubs l'authorite du Prĩce d'Orange, cõme Gouverneur de Hollande & de Zeelande, en la ville de Flissinges. Le 21 dudit mois 60. harquebusiers sortis de Flissinghes ayans brusle le Sas (qui est l'Escluse par laquelle le canal venant de Gand entre en la mer) retournerent p Byer-Vlyet. Le 22ᵉ sept navires Flissinghois arméz à la guerre, tirent vers le Lemre, qui est entre les Isles de Zuytbevelandt, & Schouwen, au secours du Capitaine Worst cõtre quelques Espagnols, & navires de Middelbourg: ptans de Flissinges ils passerent p un destroit de mer appellé Iocker Frans-ghat: ceux du chasteau de Rãmeken (autrement appellé Zeeburg) où y avoit des Espagnols tirerẽt cinq ou six coups d'artillerie sur eux, mais sans effect. Estans ceste mesme nuit ioincts audit Capitaine Worst, ils cõbatirẽt fort furieusemẽt ces navires Middelbourgeois. Auquel combat Bastien de langhe Amiral de la Vere ayant à faire seul à quatre navires ẽnemies, s'eschaũa avec sõ navire, où les Espagnols l'aborderẽt, & le gagnerent, mais un de ses gens voyant qu'ils estoyẽt tous pdus, mit le feu en la poudre, qui les fit tous, tant Espagnols q̃ Zeelãdois, voler en l'air, qui rẽdit ceste victoire Espagnolle funeste & miserable.

*Les Espagnols font faute à surpoendre la Vere.*

*Combat naval entre les Zeelãdois & Espagnols.*

Le 24ᵉ dudit mois de May le Cõte Lodovic de Nassau, Frere du Prince d'Orange, ayãt fait nouveau parti avec les Protestãs de la Religiõ de Frãce, pour entrer au Pays bas & surprendre la ville de Mõs en Henaut, fut ceste entreprise dresseé en la maniere qui s'ensuyt. Le 22ᵉ dudit mois sur le soir arriverẽt en la ville de Mõs douze avẽturiers acoustréz en marchans, estans à table ils s'informerẽt de leur hoste, à quelle heure du matin la porte de la ville s'ouvroit ordinairemẽt, l'hoste leur respõdit q̃ c'estoit à 4. heures, mais q̃ s'ils vouloyẽt ptir plus matĩ, qu'ẽ dõnant une piece d'argent au portier il leur ouvriroit. Ces cõpagnõs se leuerẽt de bonne heure devant le poinct du iour, montẽt à cheval, & venans à la porte promettẽt une piece d'argẽt au portier pour leur ouvrir: ce qu'il fit, la porte ouverte, tüent le portier, & luy arrachẽt les clefs. Le Comte Lodovic qui estoit devant la porte surattendant l'ouverture, entra dedens accompagné seulemẽt de 40. chevaux, avec lesquels ils se mit aux principales avenües & coings des rües de la ville, & si quelqu'ũ ouvroyt un huys ou une fenestre, ils tyroyẽt apres à coups de pistolles, cryans tant qu'ils pouvoyent, liberte, liberte, vous est donnée p le Prince d'Orange, pour vous affranchir du 10ᵉ denier, & de toutes exactiõs du Duc d'Alve. Ces crys durerent quelque deux ou trois quarts d'heure, faisans si grand bruit pmi la ville cõme s'ils eussent esté p milles. Le Cõte ayant long tẽps attẽdu la suytte de ses gẽs, voyant q̃ personne ne s'avancoit, sortit de la ville pour savoir où ils demeuroyent si long temps, & où estoit la cavallerie, laquelle s'estoit fourvoyée dedans le bois, d'où le Comte les fit adresser en la ville, iusques à 500. ayans chacũ un harquebusier en croupe, lesquels entréz se saisirent aussi tost de l'hostel de ville, se rẽgeans en bataille sur le marché, & se rẽdans maistres des bourgeois, lesquels soit par estõnement, ou par faveur qu'aucũs pouvoyẽt porter au Cõte, se tirdrẽt coys sans se mettre en armes: tellement qu'à peu de travail & sans effusiõ de sang, que du povre portier, ceste puissãte ville fut gagnée par la dexterite & hardiesse du Comte Lodovic.

*Mons en Henaut surprise par le Comte Lodovic.*

Au mesme tẽps fut aussi surprise la ville de Valenciennes, mais tost apres reprise par le Duc d'Alve. Car ayant envoyé Dom Iean de Mendoza avec quelq̃ cavallerié pour munir le chasteau, (où y avoit des Espagnols) qui estoit despourveu de vivres & de poudres: celuy qui au nõ du Cõte Lodovic avoit fait ceste surprinse, craignant d'y estre assiegé, & par faute de munition de guerre contraint de rendre la place à peu d'hõneur, ayma mieux la quitter, & se retirer sans atendre l'ennemi, lequel n'esperoit y entrer sans siege, ny à si bon marche.

*Valencienne surprise par les Protestãs, mais tost apres delaissée.*

Se Duc d'Alve sachant bien de quelle importãce est la ville de Flissinges, cõme estant l'emboucheure de la mer & de la riviere de l'Escaut, où les vivres abordent de tous costéz pour nourrir l'Isle de Walcheren, aussi qu'elle estoit aysée à fortiffier, envoya Sancho d'Avila avec gens, artillerie, & munitions pour l'aller assieger, & par mesme moyẽ pourvoir aux villes de Middelbourg, & de ter-Goes. Les Protestans n'ẽ firẽt pas moins de leur costé, faisans tous extremes devoirs de fortiffier les places qu'ils tenoyent, & sur tout Flissinghes. Où apres avoir chassé le Capitaine Trelõ & ses gens à cause de leurs desbordemens, ils receurent quelques six cens soldats tant Anglois, Walons que Flamens venus de Londres, & une compagnie Francoise d'environ cent hommes, avec autres quarante Francois venus de Diepe à leur secours.

Le Prince

*Le Prince d'Orãge s'apprestе pour secourir son frere.*

Le Prĩce d'Orãge d'autre costé pour venir seconder le Cõte Lodovic son Frere estant dans Mons en Henaut, ne manquoit de devoir à lever gẽs de toutes parts, tãt en Allemagne, Angleterre, qu'Escosse, & France. Le Duc d'Alve pour faire tourner ses desseĩs en fumée, mãda le Duc Erick de Brunswyck, & autres Chefs & Collonels tant de cavallerie qu'infanterie Allemande, pour se ioindre à son armée, & attendre de pied coy le Prince s'il s'avancoit d'entrer en Pays.

Ceste gendarmerie estrangere estant entrée en Flissinges les bourgeois & habitans, commencerẽt à prendre courage, & à dresser leurs desseins plus haut. Ils sortirent de leur ville pour aller brusler les portes de Middelbourg, tirẽt quelques canonades en ruine au travers de la ville, & fõt leurs apprests pour la forcer. Ceux de dedans leur resisterẽt vailãment, tant que les Flissingois advertis de l'armée de Dom Sanchio d'Avila, venant au secours des Middelbourgeois (lequel contraint par la tempeste de prendre terre, s'empara du chasteau de Rameken) ils se retirerẽt chez eux. Ce neantmoins apres avoir cõsulté en quelle maniere ils pourroyent tout le plus nuyre à leurs ennemis: d'où ils auroyent les moyens pour les frais de la guerre, & pour payer leurs soldats, & pour subvenir à toutes necessirez occurentes, ayans sur tout biẽ deliberé: ils arresterẽt de se mettre en cãpagne, d'entreprẽdre sur quelques places, & d'armer bon nombre de navires, pour empescher à Middelbourg nõ seulement ses vivres & munitiõs de guerre, mais aussi afin de couper passage, au secours q̃ le Roy d'Espagne pourroit envoyer p mer, & q̃ nuls navires ne peussent passer, qu'ils ne les eussent premierement bien desgressés, tellemẽt qu'ẽ peu de temps ils equipperent envirõ cent cĩquante navires, & mirent aux champs quelques 3000. hõmes: ce q̃ toutefois ils ne seurẽt faire si à tẽps, q̃ le Duc d'Alve n'eut p Sãchio d'Avila pourveu ladite ville de Middelbourg. Apres ceste resolutiõ assavoir le 4e de Iuin dix navires Zeelandois tirans vers Anvers estans pvenus iusques au Boom-Creek y pridrent trente bateaux de divers lieux, ptie allãs vers Anvers, partie en revenans. La garnisõ de Middelbourg se voulant revẽger de leurs pertes sur ceux de Flissinghe dressa une embuschade à ceux du chasteau de West-Soubourg, distant demye lieüe de Flissinge, où y avoit deux cens Walõs en garnisõ.

*Les Espagnols de Middelbourg rẽbarent les wvalons de Flissinge.*

Les Espagnols s'estoyent mis biẽ couvertement ez maisõs du village ioignant le chasteau, attendans le iour, & q̃ quelqu'ũ en sortit, pour le surprẽdre. Ceux du chasteau les sachans si pres, firẽt une saillie sur eux: mais ils furent si vivement repoussez, qu'ils furẽt cõtraincts se reietter en leur airier: les Espagnols avoyẽt amené de l'artillerie quant & eux, dõt ils dõnerent quelques canonades au chasteau. Les Flissingois y envoyerent 300. hõmes de renfort: mais ils furẽt tellement receuz, q̃ sans secours d'un Capitaine Anglois avec cent cinquãte soldats, le Capitaine Bernard eut esté en danger d'y demeurer: & iasoit qu'il y fut biẽ cõbatu, si est ce q̃ les Flissingois se sentans trop foibles pour pouvoir venir à bout de si grandes forces Espagnolles servies de canõ, ils se retirerẽt en leur ville apres y avoir laissé 20 homes. Les Walons du chasteau ayãs veu toutes ces escarmouches, & q̃ leurs gẽs ne les avoyent sceu ayder sortans p deriere quitterent la place à leurs ennemis se retirans à Flissinghe, où ils s'excuserent sur la faute de poudre.

*Le capitaine Sarras Gouverneur de Flissinghes par heureux en ses desseins*

Depuis les Zeelãdois pour se mettre aux champs, cõme ils avoyẽt resolu, & dõner secours au Cõte Lodovic, se presumãs forts asses pour cõbatre tous les Espagnols, entrerent en Flãdres, & marcherent droit à Oudẽbourg, Eeckloo, & Ardenbourg trois puissãs bourgs, où ils trouverẽt quelques bourgeois notables de la ville de Bruges, envoyéz pour declairer au Capitaine Saras (Gouverneur de Flissinges & Chef de ces trouppes) la bõne affectiõ q̃ ceux de Bruges portoyẽt au Prĩce d'Orange, & l'envye qu'ils avoyẽt d'estre de leurs alliez. Apres les avoir oüys ils furẽt renvoyéz pour confermer le reste des bourgeois en ceste devotion, & que se faisans ouvrir la porte de nuit, y entrãs, eux les suyvroyent: mais ils y proufiterẽt peu ou poĩt, car le Duc d'Alve y avoit trop d'amis entre les natiõs marchandes Espagnolles & Genevoises, qui y resident ordinairement. On fit aussi quelq̃ espreuve sur la ville de Gand, mais ce fut tout en vaĩ: tellement q̃ Saras voyãt qu'il luy estoit impossible de se rendre aupres du Cõte Lodovic, sans se mettre en d'ãger d'avoir les passages ferméz, & luy & ses gẽs enclos de toutes parts, sans moyen de retirer le pied, chãgea d'avis, & retourna à Flissinghe le chemĩ qu'il estoit venu, pensant mieux faire ses besognes en la ville de ter-Goes, où il se bastissoit des desseins asseuréz, par les intelligences qu'il s'y imaginoit: mais ce fut tout pour neãt, & n'eut nõ plus d'adresse là qu'ailleurs, qui le fit suspecter ou de lacheté, ou de trahison, tellement que de prime abordée on luy refuza l'entrée de la ville à son retour.

Toutefois quelq̃ tẽps apres les Zeelandois esperãs trouver quelques partisãs en ladite ville de ter-Goes, y envoyerent derechef le mesme Capitaine Saras. Luy abordant l'Isle de Zuytbevelãt, trouva au lieu où il mettoit pied en terre un fort garni de 200 hommes, qu'il emporta p force avec ses Anglois, ceux qui s'en peurent sauver tirerent vers la ville, & donnerent advertence que les Zelandois avoyent affranchi l'Isle. Saras poursuyvãt sa poincte, avance ses trouppes, vers la ville, qu'ils somma se rendre vies & bagues sauves, mais à hardi demãdeur hardis

esconduisseurs:car ceux de la ville les receurẽt si courtoisement à coups de canon & de mousquetades, qu'aucuns en estans blessez, ils se retirerẽt un peu en arriere: toutefois il fit tost apres raprocher ses gens iusques au bord des fossez,pour voir s'il n'y auroit nuls de leurs partisans qui s'esmouveroyẽt, p où ils en peussent tirer quelque avantage.Mais voyant q̃ personne ne faisoit samblant de se bouger, il se retira envirõ d'une lievé arriere,où il se campa,pensant bien que ceste ville n'estoit pas àgagner sans force, ny sans artillerie,dõt il estoit lors despourveu.Ceste retraitte de Saras comme faite par desespoir de la pouvoir gagner,dona courage aux Espagnols, lesquels firẽt une sortie,pour se ruer sur l'arrieregarde cõme elle faisoit sa retraicte,mais elle marchoit en si bon ordre, qu'ils ne la peurẽt endommager.Saras entẽdant la venüe des Espagnols sortis d'Anvers & de Berghen sur le Soom, leva son camp, & retourna en l'Isle de Walchren. Mais les Flissinghois l'accusans de lacheté & de trahison,en toutes ces entreprinses de Bruges, Gand, & ter-Goes, où ils estimoyent avoir tant d'Amis,ne voulurẽt pas recevoir un ses gens dans leur villle: mais les envoyerẽt au village de Soetelande, où ils se retrencherẽt seulement à la legere,pour se garantir d'une course & surprise de leurs ennemis.

*Saras retiré a Soetelande est chargé par les Espagnols.*

Les Espagnols les sachans là logez, ceux de Middelbourg, de ter-Goes, & des lieux d'alenvirõ,vindrẽt d'un bõ matin à la Diane la garde estant levée, les charger de telle furie,en ce fort à demy fait,q̃ d'abordée ils en ruerẽt plus de 50. par terre, & fonsserent iusques au milieu de la place:Les Anglois & Walons ce neantmoins combatãs cõme Lions,les firẽt reculer & chasserẽt hors de leurs trenchées.Les Espagnols forcenans de despit de se voir ainsi repoussez,reprenans nouveau courage,s'exhortans,& animans l'ũ l'autre,retournerẽt à la charge,qu'ils firẽt beaucoup plus furieuse & soudaine q̃ la premiere.D'autre costé les Protestans voyans q̃ la fuytte leur seroit plus dõmagable & vilaine, q̃ une honorable mort, combatoyent cõme par desespoir:l'Espagnol s'efforcoit de tant plus sous espoir de la victoire,& les autres aimoyẽt mieux mourir au lict d'honeur,q̃ de fuyr,ou de se rẽdre:tellemẽt q̃ de part & d'autre y fut tresfurieusemẽt combatu:tant q̃ les Walõs dõnans d'une piece de campagne biẽ à propos au trauvers de la plus grand presse des Espagnols,en firẽt voler aucuns p pieces, & reculer les autres,qui ne trouverẽt pas raisõnable d'aller hurter de la teste cõtre le canõ:& q̃ c'est cõtre tout ordre militaire de vouloir cõbatre un ẽnemi desesperé.Les Walõs & Francois,sur tous ceux venus de Dieppe, ce voyans reprindrẽt cœur plus q̃ iamais, & eux mesmes les poursuyvirẽt à leur retraitte,suyvis des Anglois & Zeelandois,lesquels

*Les Espagnols vaillãmẽt repoussez*

tous ẽsamble dõnerẽt de telle furie dãs leurs ennemis,qu'ils les firẽt fuyr tous en foulle, dõt ils en tuerẽt une ptie,& en eurent plusieurs prisoniers.Il y eut une esquadre de ces fuyarts qui se sauverẽt en une grange,où ils furẽt tous fricassez:en ceste charge y mourũrẽt quelques cẽt cinquante Espagnols. Des Francois Protestans pdessus les soldats y fut tué le Capitaine la Riviere,pour la perte duquel ils furẽt tant irrittez,qu'ils firẽt pẽdre tous les prisõniers:ce qui fit la mauvaise guerre,& fut cause q̃ les Espagnols pẽdirẽt aussi depuis tous les Protestans qu'ils pouvoyent attrapper.Apres ceste victoire Saras retourna à Flissinge,l'entrée de laquelle luy fut encore deniée,tãt qu'apres avoir rodde de part & d'autre 15.iours de lõg,à la priere des Capitaines Francois il y fut receu.

*Mauvaise guerre.*

Tost apres se firẽt de nouveaux apprests pour derechef aller en l'Isle de Suytbevelant & assieger la ville de ter-Goes,assise en bõne assiette,au milieu d'un Pays fort fertile, qui dõnoit beaucoup de belles cõmoditez de vivres à la ville d'Anvers.Elle estoit forte asses de murailles,& de profõds fossez, sauf qu'il n'y avoit ny cõtre-escharpe,ny parapet au rãpart.On y envoya 9.doubles canõs tirez de Flissinges : L'armée des Protestans se logea du premier abordement au fauxbourg de la ville,enlaquelle pour toute garnisõ n'y avoit q̃ deux cõpagnies l'une d'Espagnols,l'autre de Flamẽs.Le canõ fut planté en deux batteries,l'une à la porte de la teste,& l'autre dedẽs le Pays.Celle de la porte fit biẽ tost bresche l'arge de 50.piets,p où les Francois & Anglois entreprindrẽt de l'assaillir sur la minuit avec une camisade & escalade : les premiers assaillãs furẽt vivemẽt repoussez,avec ce q̃ les eschelles q̃ Saras leur avoit fait bailler,se trouverẽt trop courtes,tellemẽt q̃ cest assaut leur fut fort dõmageable,ayãs esté cõtraicts de le quitter,avec leur hõte & perte.

*Siege des Protestans Zeelãdois devant ter-Goes.*

*Assaut inutile a ter-Goes*

En ce tẽps là assavoir le 25e d'Aoust tous les soldats qui estoyẽt dans Flissinges(reservé trois ou quatre cõpagnies,assavoir du Capitaine Bernard,d'Eloy,de Morcãt,& quelq̃ peu d'autres)s'ẽbarquerẽt avec ceux de la garnisõ de la Vere en grãd nõbre de bateaux,ayans un dessein sur la ville d'Anvers,où ils avoyẽt intelligẽce avec quelques bourgeois, ce que se faisoit par charge & commandement,& sous l'authorité du Prince d'Orange: Mais comme ils estoyent en chemin ez environs du Doel, ils furent advertis par lettres d'Anvers, pour quelque difficulté qui se representoit, d'attendre encore trois ou quatre iours, tant qu'ils eussent autre advertissement,parquoy ils retournerẽt le lẽdemain à Byezelingen,au Pays de ter-Goes,& tourna tout ce dessei en fumée.Dõt aucun desdits bourgeois accusez & cõvaincus,& furent executez.

*Entreprise vaine sur Anvers.*

Le 28e dudit mois d'Aoust,les Capitai-

nes

nes Claes Claesz avec sa robarge, & Broubier avec son vlyboot sortirent de Flissinghes, & roddans la mer du costé du Ponent, rencontrerent quatre Sabres sorties de l'Escluse, pour chercher leurs adventures sur les Zeelandois & leurs alliez: les deux desquelles furent par lesdits Capitaines rechassées dans leur trou qu'on apelle le *Svvyn*, la 3 fut abandonnée par les Espagnols, qui sauterent en la mer, dont aucuns se sauverent & les autres se noyerent: mais paravant l'abandonner ils y avoyent laissé un feu dormant, lequel s'esprit en chemin, comme on l'amenoit à Flissinghes, tellement que quatre hommes y furent fricassez : la quatriesme fut prinse en combatant à main forte, & tous les prisonniers amenez à Flissinges, dont y en eut tout à l'instant dix de pendus.

*Sanchio d'Avila envoyé au secours de ter-Goes.*

Le Duc d'Alve craignant que la ville de ter Goes s'en alla perdue (à cause de la petite garnison qu'il savoit estre dedens) par un lōg siege des Zeelandois protestans, envoya à son secours Sancho d'Avila gouverneur de la Citadelle d'Anvers, avec trois mille hommes, dont il en fit embarquer une partie en des bons navires de guerre, qui peussent forcer ceux de Zeelande, lesquels estoyent en mer pour empescher le passage vers ter-Goes: & pour leur donner de l'ouvrage d'un autre costé, il alla luy mesme par terre avec le reste, & deux pieces de campagne, dōt l'une fut embourbée à cause de la grād'pluye qu'il fit : Ceux qui s'estoyent embarquez furent deffaicts par les navires Zelandois, & n'y en eut pas un qui peut passer par là. d'Avila ne perdit pas courage pourtāt, mais s'estant informé & biē enquis des plus experimentez mariniers, s'il n'y pouvoit avoir quelque endroit pour y passer à gue avec une basse marée: luy ayāt esté dit qu'il y avoit bon moyē, ne s'y voulut pas fyer, q̄ premierement il n'eut envoyé quelques uns de ses gens avec eux, pour le sonder : lesquels luy

*Hardie & heureuse entreprise de d'Avila.*

ayans fait rapport qu'il estoit bien ayse à faire, mais avec grande diligēce & travail, p ce qu'il y avoit envirō deux lieües de chemī, & entre deux, quelques canaux asses profōds à la plus basse marée : d'Avila bien ayse d'avoir trouvé ce chemin en voulut faire l'espreuve avec toute sa trouppe, accōpagné du Collonel Mōdragō son assistent, lequel marchāt tout le premier à pied, les conduit tant Espagnols, Walons, qu'Allemās, iusques à 2000. pas ou environ du pays inondé, sans savoir où ils alloyent, qu'ils traverserent en cinq heures, & entrerēt à sauveté (quoy qu'à grand peine) dedēs l'Isle de Zuytbevelant: où on les fit reposer devant que de les vouloir faire combatre leurs ennemis, distans d'eux plus de quatre lieües. Et combien que lesdits soldats fussent si moüillez & recreuz, qu'ils n'eussent sceu faire gueres long che-

*Espouvante & desroutte du camp des Protestans.*

min, & que les Protestans assiegeans la ville de ter-Goes, estans cinq mille hommes, les eussent aysement peu deffaire, à cause des grands avantages qu'ils avoyent sur eux, encore qu'ils eussent esté tous frais & dispos. Si est ce que l'espouvante tomba si grande en leur camp, qu'à leur grand' hâte & confusion, ils leverent le siege, & prindrent la fuytte, se retirans aux navires, sans presques avoir veu aucun ennemy, & comme s'ils les eussent eu aux talons. En ceste fuitte fut Bartel Entens, Lieutenant du Comte de la Marche l'un des premiers, lequel arriva le 22e d'Octobre avec ses gens, & les Francois devant la Vere, & les Anglois devant Flissinges. On avoit laissé pour l'arrieregarde quelques Anglois & Francois aux fauxbourgs, afin de tant plus aysemēt embarquer l'artillerie: mais la peur & la frayeur fut si grāde parmi eux, qu'ils quitterent tout, & s'enfuyrēt en tel desordre aux navires, que plusieurs y voulans entrer à la foulle, furent noyez, & fut l'artillerie abandōnée & perdüe. Le Capitaine Sarras malheureux en tous ses exploicts, fut derechef inculpé de trahisō. Dont pour s'ē iustiffier il alla trouver le Prīce d'Orāge qui l'avoit cōmis au gouvernement de Flissinges, auquel il fit declaration de son innocēce, le pryāt de pouvoir appeller à cry public & par affichets aux portes, au cōbat & au duël, tout homme qui le voudroit qualiffier autre q̄ Gētilhōme fidelle & loyal, ayant en tout & par tout s'acquitté de sō devoir. Surquoy aucuns de ses amis luy conseillerent de patienter, & que le temps & la saison le iustiffieroyent asses, si ses actions estoyent synceres & droittes.

*Bartel Entens premier fuyart.*

Bartel Entens avec ses gens retourné en Walcheren, dressa une entreprise sur la ville d'Arnemuydē, la pēsant surprēde, mais il fit faute, par ce qu'ū de ses soldats ayāt tiré une harquebusade mal à propos & sans besoin, esmeut l'alarme, & pour ce en fut pēdu: de là ayans brusle quelques maisōs champestres allentour de ladite ville, ils coururent vers Westhovē, chasteau appartenant à l'Evesque de Middelbourg, qu'ils prindrent & bruslerent le lendemain.

*Entreprise vaine de Bartel Entēs sur Arnemuydē.*

Le Roy d'Espagne ayant entēdu q̄ le trop aspre & rigoreux gouvernemēt du Duc d'Alve, avoit suscité ces troubles au Pays bas, dōt il en avoit iournellemēt les plaintes, & qu'il avoit esté cause par sa mesgarde q̄ les Zeelādois & autres avoyēt prins les armes: voulut le remāder, & en sa place y envoyer le Duc de Medina celi, Sr. asses debonaire, pour gouverner ledit Pays, apres le rappel d'Alve. Et pour ce fut equippée une bōne flotte de navires de guerre avec deux mille Espagnols, ausquels se ioignirent vingt cinq autres Naves marchandes, tant Espagnolles, Portugeises qu'Italiennes, chargées tant de laines, d'espiceries, que d'autres bonnes marchandises.

*Le Duc de Medina celi envoyé au Pays bas pour gouverneur.*

Auec toute ceste flotte le Duc de Medine fit heureusement voile, tant qu'il eut attainct les costes de Flandres : Mais l'onziesme de Iuin les nouvelles estans venües à Flissinghes, qu'il estoit allé surgrir avec quarante navires aupres d'Oostende, ce fut à s'armer, & de courir à l'equippage, pour en toute deligence les aller attacquer. Le Capitaine Worst & autres Capitaines, avec douze navires tant Heus qu'autres, allerẽt pour les trouver, mais devãt qu'ils y seurent venir à temps, vingt & six Sabres de ceste flotte, s'estoyent iettées dedens le Swin de l'Escluse, où le Duc de Medine se sauva luy treiziesme en un esquif. Les Zeelandois en brusleren trois qui s'estoyent eschoüées sur le sable, & deux autres prises menées à Flissinghes chargées de marchandise. Les Espagnols trouvés en ces cinq navires furent iettés par dessus bord, & environ soixante amenés prisonniers audit Flissinghes: duquel lieu partirent le 12e dudit mois autres huit navires montées de soldats, mariniers, & bourgeois de la ville, n'aspirans qu'au butin, amorcez des bons succez du iour precedent, aussi pour espauler les autres douze navires sortis ledit iour precedẽt avec le Capitaine Worst, pour cõbatre ces douze grandes Naves chargées de soldats Espagnols, lequelles pour leur grandeur n'avoyent seu entrer au trou de l'Escluse. Mais ces grandes Caraques les voyãs venir, se serrerent si pres les unes des autres, que les Zeelandois, n'y seurent mordre, parquoy retournerent sans rien faire, estans empeschéz par un vent de Ponent qui leur estoit du tout contraire. Ce neantmoins ce mesme iour ils equipperent encore quelques grands navires, pour le iour ensuyvant (si d'aventure le vent eut voulu servir) les aller resveiller : mais la tempeste croissant de plus en plus ils ne peurent rien faire, & par despit pendirent onze Espagnols qu'ils avoyent prisonniers. Le lendemain on descouvrit en mer grand nombre de voiles, venans du Ponent, sans qu'on les sceut si tost recognoistre, parquoy l'on tint en Flissinghes l'artillerie toute preste, & furent les ramparts tous bordez de soldats. Avec tous ces voiles qui s'estoyent d'escouvers, furent les douze grande Caraques Espagnolles par un vent de Zuydwest contraintes de se ioindre. Le premier navire de ceste flotte estoit d'Anvers, apres lequel ceux de Flissinghes tirerent, qui le fit caler voile, comme firent pareillement tous ceux de la flotte. Mais les douze Caraques chargées d'Espagnols, qui la suyvoyent en queüe (combien qu'on tira fort & ferme sur eux) passerent neantmoins, costoyans tousiours la Flandre autant qu'ils pouvoyent : si bien que toutes douze arriverent à l'abry du chasteau du Rameken : Mais tout le reste de la flotte de Lisbonne qui estoit de vingt & un bateaux, fut prins, reservé trois, qui leverent l'ancre de bonne heure, & se hazarderent par le Honte vers Anvers.

*Prinse de 18 navires lissbo~ses par les Zelãdois.*

Les Zeelandois eurent de tous ces navires un merveilleux butin, sans celuy qu'ils avoyent eu auparavãt de ceux du Duc de Medine. Car pardessus les espiceries laines, vins, & autres marchandises, ils eurent en l'un d'iceux, en or & argent, tãt mõnoyé qu'à monnoyer, deux cent mille ducats: tellement que si tout ce butin eut esté bien menagé, & appliqué au proufit de leur cause commune, il estoit suffissant pour mener la guerre un an entier contre le Roy d'Espagne. Mais laissant un petit ce qui se faisoit en Zeelande, nous dirons ce que ce pendant se passoit en Hollande, & autres Provinces du Pays bas.

La ville d'Enchuysen en la Frise occidentale fut la premiere de tout ce quartier là, qui s'opposa à la levée du dixiesme denier, & d'autres exactions du Duc d'Alve & de ses gens. Or il advint que le dixiesme iour de Iuin audit an 1572, un Capitaine de marine nommé Boschuysen entra au hable de ladite ville, pour y munir ses Navires de ce qu'elles avoyent à faire : estant là quelques soldats s'escoulerent tout doucement, & peu à peu, hors desdits navires en la ville, en intention apres qu'ils se verroyent forts asses, de la surprendre & de s'en faire les maistres. Les bourgeois s'en estans finalement apperceus prindrent le Capitaine prisonier, faisans sortir les soldats hors de la ville, & tost apres fut pareillement ledit Capitaine rẽvoyé libre. Ce tẽps pẽdãt la bourgeoisie estoit en grande perplexité, de peur qu'on ne leur eut voulu bailler des Espagnols en garnison, pour les contraindre au payement du dixiesme denier. Sur ce ils escrivent au Comte de la Marche Lieutenãt du Prince d'Orange, le pryãt de prendre leur ville en sa protection, & à ces fins leur vouloir envoyer quelque gendarmerie, pour les assister à repousser la tyrannie du Duc d'Alve: Ceux des villes d'Alcmar, de Horne, d'Edam, & de Medẽblyck audit Pays de Frise, en firẽt tout autãt, & suyvirẽt l'exemple de ceux d'Enchuysẽ. D'autre cõsté les villes de la Hollande meridionale plus voisines de la Bryele ouvrirẽt leurs portes volõtairemẽt aux gẽs du Prince d'Orãge, se rẽdãs sous sa protectiõ & obeissãce, reservé Schoonhovẽ, & Amsterdam, qui y firẽt grand resistẽce. Mais Schoõhoven fut bien tost assiegée par la Comte de la Marche, qui la fit venir à la raison, tellement que toute la Hollande se rendit audit Comte comme Lieutenant dudit Seigneur Prince, qui de long temps en estoit gouverneur

*Enchuysẽ la premiere ville de Hollande qui refuze le 10 denier.*

*Le Comte de la Marche comme lieutenant du Prince d'Orã se saisit de la Hollande.*

gouverneur, sauf seulement Amsterdam qu'il assiegea par deux fois, mais n'y profita rien, estant en trop forte assiette & trop peuplée, ne pouvant gagner les citoyens par trop adonnez à la Religion Romaine,& à la devotion du Duc d'Alve.

*Le Comte vande Berge se fait maistre de la Cõte de Zutphẽ & d'autres villes en Geldre.*

Tandis que le Comte de la Marche ioüoit ainsi son personnage par toute la Hollande, le Comte de Sheeren-Berghe beaufrere du Prince, entra avec une bonne trouppe de gens de guerre en la Comté de Zutphen, où il print premierement les villes de Dotekom, de Dousbourg, & puis Zutphen capitale de tout ceste Comté: puis au Pays de Geldre, Harderwyk, Elburch, & Hattem. Au Pays d'Overyssel en la Twente, il s'empara de Goor & d'Oldezeel,& voyant le bon cœur des habitans du Pays à repousser la tyrannie du Duc, passant plus avant audit Pays d'Overyssel, alla assieger Campen belle ville à l'embouchEure de la riviere d'Yssel en la zuyderzée, que les assiegéz par faute de vivres & d'autres munitions furent contraincts de rendre par apointement, comme firent pareillemẽt tost apres Hasselt, Zwolle, & Steẽwijc en la mesme Province.

Ce temps pendant quelques Gentilshommes Frisons de ceux qui estoyent refugiéz avec leurs alliez, entre lesquels estoyent les principaux le Comte Iosse de Schouwenburg, & le Seigneur de Nederwomter, furent receuz ez villes de Sneek, Bolswaert & Franiker. Mais ceux de Leeuwaerden où est la Cour de Frise, tenans le parti du Roy d'Espagne, manderent de Groeningen Gaspar de Robles Seigneur de Billy à leur secours, lequel estant arrivé avec partie de son Regiment Wallon, fut bien receu en ladite ville & chasteau de Leeuwaerden, & ez villes de Sloten & Harlinghen. La premiere abordée que firent les Protestans audit Pays de Frise fut à la ville de Dockom avec grand nombre tant de soldats que de paysans, d'où ils chasserent la garnison Walonne qui y estoit, dont en resta cinq sur la tour de l'Eglise, qui s'estoyent là sauvéz, lesquels faisoyent rage de tirer sur ceux qui alloyent par les rues: quoy voyans les Protestans mirent le feu en la tour, duquel toutefois, il n'y eut qu'un des cinq qui fut bruslé : les autres quatre y demeurerent iusques au 16e de Septembre, que les gens de Billy en dechasserent les Protestans, prindrent la ville, & la bruslerent, à la grande desolation des povres bourgeois, qui n'en pouvoyent mais, & qui ordinairement payent l'amende de la follie des grands.

*Les Protestãs de Frise.*

*Le Protestãs Frisons peu heureux en leurs desseins*

Le Collonel Billy entendant que les gens de ces Capitaines Protestans n'estoyent la plus part que paysans, & enfans de bourgeois, mal duicts aux armes, qui à grand paine eussent seu tirer un coup d'harquebuse à droit, se hasta d'aller vers Staveren, où ils estoyent assiegeans le Chasteau, les chassa de là, & mit la ville toute en feu, d'où se retirans avec bien grand butin, les Protestans qui estoient à Sneek, Bolswaert,& Franiker, se mirent en armes, & poursuyvirent les Walons pour rescourre le butin. Mais à la premiere charge leur Capitaine ayant esté abatu du cheval d'une harquebusade, ils perdirent courage, & se tournerent tous en fuytte. Voila comment ces precipitãs Frisons n'eurent nul bon ne adressény succes en leurs entreprises.

Le Comte Lodovic ayant comme nous avons dit surprins la ville de Mons en Henaut, de prime face le Duc d'Alve ne le voulut pas croire: Mais quand il en fut seurement informé, il commenca à se tourmenter,& tempester par tel parti, qu'il deschiroit ses accoustremens, iettoit son chappeau par terre, qu'il fouloit à pieds, maugreant Dieu, & les hommes, de ce qu'il travailloit tãt & n'avãcoit riẽ: veu que iournellement de part & d'autre les villes se desbendoyent & revoltoyent de son obeissance, & qu'il entendoit que le Comte Lodovic se faisoit fort dedens Mons, bien deliberé de n'en sortir qu'à bonnes enseignes. Parquoy postposant toutes autres affaires il se resolut de l'aller assieger, y envoyant premierement son fils Dom Frederic, avec deux mille tant Espagnols que Walons, deux mille Landsknechts & cinq cens chevaux des bendes d'ordonnance, pour investir la ville, attendant que luy mesmes y viendroit en personne avec toutes ses forces. D'abordée Dom Frederic s'empara d'un Cloistre ioignant la ville, nonobstant les empeschemens & frequentes sorties que ceux de la garnison de Mons fissent sur luy. La ville n'estoit pas des mieux pourveüe de vivres; mais comme c'estoit en plain Aoust, les soldats tant de pied que de cheval sortoyent souvent à l'escarmouche pour faire la moisson, & l'apporter en la ville : Ce qu'ils faisoyent legerement, couppans seulement les espics du blé, en quoy faisant ils estoyent souvent chargéz & batus, ou batoyent eux mesmes leurs ennemis avec bõne retraitte en la ville, encore que ce fut par fois avec perte de leurs gens. Et en telles escarmouches se continua ce siege, iusques à la venüe du Sr de Ienlis, venant de France avec environ sept mille hommes Protestans Francois, tant cavallerie qu'infanterie, qui se vint presenter pour entrer en la ville de Mons.

*Secours du Sr de Ienlis a ceux de Mõs*

Le Comte Lodovic sachant ces trouppes en chemin pour le venir secourir, leur

mãda qu'il n'en avoit point afaire en la ville, où ils ne pouvoyent amener qu'une plus grande chereté de vivres, veu qu'ez envirõs n'y avoit rien à recouvrer: partant les prioit de tirer vers Cambray, & par là, de s'aller ioindre à l'armée du Prince d'Orãge son frere, auquel ils serviroyẽt d'un grand renfort, craignant que devant entrer en la ville, ils ne fussẽt deffaits, aussi tost que les Espagnols les auroyent apperceuz. Le S^r de Ienlis respondit qu'il avoit charge de l'aller trouver, ce qu'il feroit à la premiere commodité, & qu'il n'avoit peur de nuls énemis. Qui poursuyvant sa poincte marcha avant, ne sachant les adresses du Pays par faute de bon guide, comme si l'ennemy eut esté vingt lieües de là: estant entré au bois distant à trois lieües de la ville, il envoya cent chevaux avantcoureurs, pour recognoistre s'il y avoit aucuns ennemis: tandis qu'il s'avancoit tousiours, le Baron de Renty, auec le Seigneur de Iumelles conduysoyent l'avantgarde, les Seigneurs de Ienlis, le Rhyngrave, & le Seigneur de Ianis l'arrieregarde. Ces avantcoureurs ayans rapporté d'avoir descouvert quelque cavallerie Espagnolle aupres du bois, Renty s'avanca avec sa trouppe pour leur faire teste, se mettant en front de l'armée. Mais voyant que les ennemis tant de pied que de cheval marchoyent en campagne raze droit à eux, il commenca à tourner teste pour avec ses gens se ioindre à leur gros. Le Seigneur de Noircarmes qui conduisoit les chevaux legers Espagnols voyant ceste contenance, & que quelques mousquetiers estoyent ia aux prinses avec Renty en l'avantgarde, se hasta pour les aller espauler, & chargea les Francois de telle furie, que leur Cavallerie voyãt l'énemy se renforcer de plus en plus, & ne pouvant soustenir cest effort, se tourna à la fuytte. Ceux de l'arieregarde n'en firent pas moins, devant que d'avoir presques veu aucũ ennemy, cedãs la victoire aux Espagnols à fort bon marché.

Les fuyarts pensans bien estre eschappez de la tuerie de leurs ennemis, & d'estre sauvés, tomberent la plus part entre les mains des paysans, gens sans pitié ny mercy, qui les despoüillerent premier, puis les massacrerent miserablement, dont ils en firent mourir plus de douze cents. Le Baron de Renti se deffendit long temps contre ceste cavallerie, se confiant sur la bonté de son cheval, mais en fin (comme les passages estoyent tous serrés, & qu'il faloit passer de tous costez au travers de cest essain de guespes irritées, entre lesquelles y avoit quelqũes Gentilshommes pelez) il y fut s'accagé. Le Rhingrave fut tué à la bataille. Le Seigneur d'Olhain estant tombé entre les mains de ces paysans conduits par un maigre Gentilhomme, qui se antoit d'en faire present au Duc d'Alve, requit pour marcher à pied d'estre desarmé, quoy faisant il empoigna un espieu de chasse de l'un d'eux, avec lequel il escarmoucha tellement ses conducteurs, en ayant rué trois ou quatre par terre, qu'il le falut tüer, & mourut ainsi en combatant. Les Seigneurs de Ienlis & de Ianis avec environ six cens hommes, entre lesquels y en avoit soixante Gentilshommes, furent prisonniers: mais la plus part depuis massacréz de sang froid, apres les avoir premier despoüillez nuds sans chemise, de peur de gaster ou soüiller les accoustremens, & ainsi les chassoit on comme bestes, tant que finalemẽnt on les tuoit sans nulle mercy: il y en eut quelque deux ou trois cens rottis & fricassez en une grange, où on les avoit mis ainsi nuds, d'où se pensans sauver & evitter le feu, les soldats Espagnols estans dehors, les harquebusoyent. Il y eut des puits tous remplis de Francois, qu'on y ruoit tout en vie, les entassans les uns sur les autres: bref la cruauté qui s'exercea sur ces povres vaincus fut fort grande.

Le Seigneur de Ienlis fut mené au Chasteau d'Anvers, où par un matin il fut trouvé mort sans aucune maladie precedente, on a voulu dire qu'il fut estranglé d'une des gourdines de son lict-de-champ. Le Seigneur de Iumelles fut mené au Chasteau de Tournay, d'où il sortit depuis par eschange d'un Espagnol.

Apres ceste deffaitte des Francois, plusieurs avoyent opinion que le Comte Lodovic, ne tiendroit pas long temps la ville de Mons avec si peu de gens de guerre qu'il y avoit en garnison. A raison de quoy Dom Frederic fils du Duc d'Alve envoya par un Trompette le sommer se rendre à certaines conditions qu'il mettoit en avant: mais le Comte n'y voulut pas entendre, attendant le secours du Prince d'Orange son Frere, qu'il scavoit estre en chemin avec une puissante armée, pour lever le siege de l'Espagnol. Le Duc d'Alve entendant que le Comte Lodovic estoit resolu de tenir la ville, laquelle n'estoit pas à prendre sans autres forces que celles que son fils y avoit, se partit avec autant de gens qu'il peut amasser, & s'alla camper assez pres de la ville, qu'il assiegea de toutes parts tres-estroictement, ce que pour la grandeur d'icelle, Dom Frederic n'avoit peu faire avec si peu gens qu'il avoit. Et voyant que les Francois qui estoyent en garnison dedens l'Abbaye de Crespin ioignant la ville, faisoyent grande assistence aux assiegez, il la fit batre avec quatre pieces moyennes, dont en cinquante coups il fit breche asses sufissante pour l'assaillir: Mais le Capitaine qui y commandoit, voyant que la place n'estoit pas tenable, pour soustenir si furieux assauts qu'il

*Le Comte Lodovic biẽ resolu dedens Mons nonobstant ceste deffaitte.*

sauts qu'il pouuoit attẽdre, se retira avec ses gens d'environ cẽt cinquãte hommes à sauveté en la ville, sans qu'on les en sceut autrement empescher que du canon, qui toutefois ne leur fit nul mal. Le Duc y mit de ses gens, puis advisa en quels endroits il pourroit pour le mieux planter son artillerie : Aucuns furent d'advis de la mettre à la porte de Barlaimont, en quoy le Duc trouvoit trois difficultés, qui en donnant l'assaut luy pourroyent nuire : premierement il y avoit un puissant boulevers ioignant au rampart, qui la garantissoit: secondemẽt les profõdes eaux du fossé, & le nouveau remparement fait au dehors des murailles de la ville, où les assiegés pouvoyent mettre bon nombre de gens, pour garantir leurs fossés, encore que le premier ravelin eut esté mis par terre: tiercement que ces grãds boulevers & remparemens pouvoyent empescher que ses gens ne se logassent au pied du rampart pour y venir à la sappe. Ce nonobstant il fit retrẽcher ses gens au bord du fossé, & escouller les eaux. Ceux de dedens n'estoyent moins actifs & diligens à se fortiffier, & faire tous preparatifs pour luy resister, ils y dresserẽt deux grands cavaliers haut eslevés, & un autre second fossé par dedẽs la ville proche du rampart: le Duc planta six pieces de canon aux fauxbourg au bord du fossé, sur une petite motte, d'ou l'on pouvoit tirer tout à plain dedens la ville, comme il fit sur les maisons & autre bastimens de marque, pour un effroy, & espouvanter les bourgois : le surplus de son artilllerie fut bracquée en deux autres bateries, donnans toutes ensemble au rampart pres de la porte de Barlaimont, & au ravelin qui la garantissoit. Les tours estans de costé & d'autre furẽt en deux vollées de canõ abatües par le sommet, mais nõ iusques en terre: puis il fit planter huit doubles canõs sur le bord de la riviere, avec lesquels il emporta les parapets des deux costez: l'autre baterie donna long temps sur le ravelin de dehors, tant qu'il estoit presques mis bas : mais il fut en toute diligence tellement remparé, que les assiegés avoyent moyẽ de s'y tenir, deliberés si l'assaut s'y presentoit d'y demeurer iusques au dernier hõme. Le Duc voyant que toute sa baterie ne pouvoit tant profiter, que d'avoir le moyen d'emporter la ville d'assaut, se mit à batre la tour de St André, laquelle fut tellement cousüe & recousüe à coups d'artillerie, que personne ne s'y ozoit plus tenir. Les assiegés n'estoyent cependant pas endormis, car avec ce qu'ils estoyent tous les iours, & à toute heure sur les bras de leurs ennemis par leurs sorties, ils avoyent posé sur la tour de pierre, cinq pieces, tant fauconeaux que coulverines, & autres cinq pieces sur les cavalliers, dont ils tiroyent au travers du camp des Esgnols, parmi leurs tentes & pavillons, & surtoutes les advenües, qui rendoit le passage tant plus difficile pour y aborder : ils estoyent aussi maistres passez à remparer en toute diligence les bresches qu'on leur faisoit, & ce qu'autrement leur estoit abatu, avec balles de laine, licts, sacs remplis de terre, & autres materiaux plus propices, tellement que par ces ramparemens ils rendoyent leurs murailles & remparts aussi forts qu'au paravãt. Le Seigneur de la Noüe se tint avec cẽt Gẽtilshommes & quelque nombre d'harquebusiers au premier ravelin, pour conserver ce que l'Espagnol n'avoit sceu mettre bas, & par dedens au pied du viel rãpart autres deux cens harquebusiers. Le Duc d'Alve ne trouvant moyen despuiser les fosses, qu'il n'y restat de l'eau plus que ses gens n'eussent peu boire, fit faire quelque barques à l'espreuve de la harquebusade, & un pont sur des tonneaux vuides liés ensamble avec des cables, pour assallir le ravelin, mais tous ces appareils n'estonnerent pas les assiegés, qui ne laissoyẽt à faire des saillies à toute heure sur leurs ennemis, & à chercher quelques avantages sur eux.

*Grands devoirs de part & dautre au siege de Mõs.*

*Devoir du Sr de la Noüe à Mons.*

Tandis que le Duc d'Alve & les assiegés dedans Mons se maintenoyent en ceste sorte, le Prince d'Orange estant en Allemagne n'estoit pas oysif. Mais ayãt levé une belle armée la fit passer le Rhin pres de Dousbourg au Pays de Cleves; de là le quatriesme d'Aoust il surprint la ville de Ruremonde en la Duché de Geldre, puis entrant en Brabant vint devant Louvain, où il brusla la fausse porte, dõt les bourgeois intimidés envoyerent vers luy Monsr Olivier de Timpel, & le Docteur Elbert Leonin dit Longolius, lesquels l'allerent trouver en l'Abaye du Parc, hors de la ville, où il s'accorderent à certaines conditions. De là ledict Sr Prince alla à Malines qui fut ouverte au Seigneur Bernard de Merode Seigneur de Waroux p les intelligences qu'il avoit en la ville. Le Capitaine Blommart surprint la ville d'Audenarde en Flãdre, à laquelle surprinse l'Escoutette s'estant retiré avec quelque autres au Chasteau, poursuivy, ne se voulant rendre, fut harquebusé, & par la fenestre ietté en la riviere: les cloistres, eglises & tous les biẽs ecclesiastiques pillés. La ville de Denremõde fut aussi surprinse, par les pratiques du Sr Arnoult van Dorp.

*Le Prince d'Orãge viẽt avec son armée au secours de Mons.*

*Ruremonde prinse par le Prince. Louvain se rabatte.*

*Malines.*

*Audenarde.*

*Denremõde.*

Le Prince partant de Malines tira droit vers Mons en Henaut, pour secourir sõ Frere, & tacher de lever le camp du Duc d'Alve: il eut bien prins plusieurs villes en passant, mais il diligenta sa traitte, advisant tout le plus à pourvoir sõ armée de vivres: aucunes de ces villes qu'il avoit prinses furent contraintes de l'assister d'argẽt. Ceux de Nivelle en Brabãt furent sommés de luy en furnir avec des vivres, mais il le refuzerent, esperans que le Duc d'Alve les en garantiroit,

*Nivelle en Brabant.*

Payant

l'ayant premierement adverti que le Prince marchoit en campagne: mais pour ne point affoiblir son armee qui estoit devant Mons, où il avoit assés de besogne taillee, il ne les peut conserver comme ils esperoyent, & falut qu'ils vinssent à la danse.

Le Duc entendant que le Prince l'approchoit, & qu'il estoit ia tout pres de luy, delibera de ne bouger, ains se tenir coy en sō camp, qu'en toute deligence il fit retrencher & fortiffier, posāt l'artillerie à toutes les avenües d'iceluy, pour empescher l'abordee, & que le Prince ne le vint fonsser, il envoya cinq cens chevaux pour le recognoistre; le Prince entendant par ses avancoureurs, que l'Espagnol venoit pour le descouvrir, envoya son Frere le Comte Henri, avec quatre compagnies de Carabins, lesquels recōtrerent ces Espagnols, qu'ils cargerent, mirent en routte, & poursuyvirent iusques au pied de leurs trenchées. Ceste premier charge estonna tellement le camp du Duc, qu'il estoit presques sur le poinct de fuyr, pēsant que le Prince suyvoit avec toute son armée: ce que s'il eut fait pour lors, de vray ce iour eut esté le dernier de la guerre du Duc d'Alve: le Prince en fut biē d'advis mais trop tard, & fit marcher ses gens en bataille iusques aux moulins, où il se tint ferme l'espase de quatre heures, pēsāt que l'Espagnol devoit sortir, & pour l'attirer au combat luy envoya quelques canōades: mais le Duc ne s'en esmouvant luy en rēvoya aucunes fois quelques unes, qui ce tēps pendant ne discōtinuoit point la baterie sur la ville, tellement que tout en un coup les assiegés & les assiegeans estoyent batus. Le Duc envoyoit aucunesfois à la faveur des hayes & buissons, & le long des rives, & fosses mis au sec, ses harquebusiers à l'escarmouche contre ceux du Prince, mais ils estoyent chargés de si pres, que force leur estoit à chacune fois de se retirer. Le Prince voyant qu'il ne pouvoit attirer le Duc à une bataille, & que ce seroit trop hazarder de l'aller chercher en ses trenchées, s'alla camper à Carillon, où il ne trouva guerres de vivres, par ce que l'Espagnol avoit tout enlevé. Le lendemain il dressa un pont sur la riviere de Genep, pour passer son armée, advertir son Frere de sa venüe, & adviser par ensemble ce qui seroit de faire. Mais le Duc avoit auparavant envoyé douze cens chevaux à l'autre rive où il devoyt passer, par ainsi fut sō dessin rompu, & de nulle effect.

*Le Comte Hēri de Nassau met en routte 500. Espagnols.*

*Faute que commit le Prince.*

*Le Duc recule le combat.*

Salentin Evesque de Cologne arriva en ce temps là au camp du Duc avec deux mille chevaux, & iournellement luy arrivoyent gens de tous costes, tellement que le Duc avoit en son armée douze mille tant Espagnols que Walons, & plus de 16000 Allemans. Cest Evesque eut volontiers attacqué le Prince avec 1000 chevaux seulemēt, pour l'attirer au combat: mais le Duc n'en eut onc nulle envie, disant qu'il estoit là venu seulement pour gagner la ville, & pour empescher que le Prince ne la peut secourir, & nō pour combatre, s'il n'y estoit forcé, par ainsi chacū se retira pour ceste nuit en son logis. Le Prince voyant qu'estant si loing de ses ennemis, il n'y proufiteroit gueres, s'alla loger ioignant le camp du Duc, où il demeura quelques iours, cherchant toutes opportunités pour le cōbatre. Les deux premiers iours à cause des pluyes cōtinuelles il ne fit rien: puis il print conseil à ses Collonels de s'aller presenter en bataille, & appeller le Duc au combat: cela fut trouvé bō, par ainsi il s'alla planter pres des moulins, où il attendit cinq heures entieres, esperant bien qu'ils esprouveroyēt les forces l'ū de l'autre: mais ceste iournée se passa seulement en petites escarmouches, sans venir aux mains: le Duc ne voulant rien hazarder, ny sortir de son airier: Le Prince s'estant retiré envoya une partie de ses gēs à Nivelle. Ce que l'Espagnol ayant resentu, la nuit suyvāte donna une cāisade au cāp du Prince au quartier des Allemans, où il en depescha quatre ou cinq cens devant qu'on vint à temps au secours, & se retirerent les Espagnols à peu de perte. Le iour ensuyvant le Prince se leva & s'en alla à Malines, où il seiourna trois iours, y laissant à son partement douze cēts Landtsknecht, s& cinq cēs Reyters, outre deux mil le cinq cens bourgois bien armés qui luy sāblovent suffissants pour garder la ville. Le surplus de son armée il la remercia, & renvoya à la maison. Mais comme il ne les avoit seu, payer estans fort mal contens, il fut en grand crainte & danger que par mutinerie ils ne l'eussent prins, & livré au Duc d'Alve, son plus mortel ennemi. Parquoy s'estant choisi à l'eslite la fleur de sa gendarmerie, à laquelle il se fioit le plus passa le Rhin, & se retira en Hollande, où il estoit mandé, & devotement attendu.

*Salentin Evesque de Cologne au secours du Duc d'Alve.*

*Le Prince se presente dere chef au combat.*

*Le Prince se retire donne congé à son armée & vient en Hollande.*

## GVILLAVME DE NASSAV PRINCE D'ORANGE

COMTÉ DE NASSAV, DE VIANDEN, DE CATZENELLEBOGHEN, DYETS &C GOVVERNEVRS DE HOLLANDE, ZEELLANDE, ET D'VTRECHT.

Le Duc




*IE fus dez ma ieunesse instruict dedens l'Escolle*
*Du Seigneur Iesus Christ: i'ay sa saincte Parolle*
*Constamment maintenu, contre tout inhumain*
*Tiran persequteur, & ce grand loup Romain.*
*I'ay mis en l'iberté l'oppulente Hollande,*
*Et ses associez, avecques la Zeelande:*
*Que i'eusse plus long temps en repos maintenu,*
*Si la main d'un meurtrier ne m'eut pas prevenu.*
*Mais mon fils successeur vaillant Prince Maurice,*
*Vers eux continuant ce devoir & office,*
*Et ma posterité, tousiours les maintiendront,*
*Et de leurs ennemis la rage brideront.*

GVILLAVME de Nassau Prince d'Orange, (ayant plusieurs fois presenté bataille au Duc d'Alve devant Mõs en Henaut, lequel ne vouloit pas morde,) estant par les Estats de Hollande & Zeelande rappellé en son viel Gouvernement desdits Pays, où le Roy Phlippe paravant son partemẽt pour Espagne, l'avoit ordõné, & d'ou il s'absenta à l'arrivee du Duc d'Alve au Pays bas: vĩt en ce tẽps en Hollãde, pour les ayder de cõseil & de moyens à la conserver contre la tyrannie Espagnolle.

Le Duc d'Alve fut grandement irrité cõtre les Malinois, de ce qu'ayans refuzé les Espagnols, ils avoyent receu le Prince & ses gens, mais il dissimula son mal talent, tant qu'il fut venu à bout du Comte Lodovic, auquel le Prince avoit escrit paravant son partement, qu'il eut à soustenir encor un assaut ou deux, & qu'apres cela si son ennemy s'opiniastroit en ce siege, qu'il advisa d'appointer aux plus belles & honorables conditions qu'il luy seroit possible. Quand ces lettres vindrent en la ville, le Comte estoit au lict malade d'une vehemente fievre. Les Collonels & Capitaines l'ayans ouy lire, perdirent tout espoir de secours du Prince, & condescẽdirent de s'accorder avec le Duc, sous certaines capitulations qui fussent recevables. A ces fins furẽt deputés les Seigneurs de la Noüe, Senarpont, & Siracourt, ce qui luy pleut fort bien, estimant d'y avoir acquis de l'honneur assés, d'avoir rangé tels Chefs de guerre à la raison: considerant aussi que c'estoit bien le plus grãd profit du Roy son Maistre, à cause de tant de villes qui iournellement se revoltoyent, lesquelles tost apres il esperoit de reduire à son commandement: & fut l'accord de la rendition fait & passé le 21ᵉ de Septembre. Par lequel les Gẽtilshommes & Capitaines suiects du Roy de France sortirent avec leurs armes & bagages, & un cheval tant seulement: le soldat avec ses armes, la balle en la bouche & la meche allumée: & que le Comte Lodovic seroit conduit à sauveté iusques sur les terres de l'Empire. En ceste maniere fut la ville de Mons en Henaut rendue au Duc d'Alve: des bourgois de laquelle il ne print nulle vengeãce, par ce qu'il ne fut trouvé qu'aucuns de ceux restés en la ville, avoit adheré au Comte, ains avoyẽt esté surprins, & contraincts luy obeir aussi long temps qu'il y fut.

*Ceux de Mõs prestẽt l'oreille.*

Aucuns se sont esmerveillés que le Duc les laissa aller à si bon marché, veu qu'ils luy avoyent fait tant de mal, travail, & facherie, lors qu'il les savoit estre presques aux extremes. Mais on dit qu'il y fut esmeu pour deux raisons. La premiere estoit, pour ce q̃ le Prince occupoit lors les principales villes de Hollande, Zeelande, & Frize, & qu'encores iournellement les autres tiroyent à son parti, l'avancemẽt & victoires duquel, il faloit prevenir en temps, devant que les autres villes attedïees de la tyranie Espagnolle en fissẽt de mesme. La seconde raison estoit qu'il faloit en diligence regagner Malines, où le Prince avoit laissé garnisõ, laquelle importoit beaucoup pour mener la guerre au Pays de Brabãt si d'aventeure les villes circonvoisines, fort enclines au Prince (qu'on escrivoit lors Protecteur de la liberté des Pays bas) & par contrainte obeissantes à l'Espagnol, eussent voulu suyvre cest exemple. Et iacoit qu'il cognut assés, combien d'honeur il avoit acquis à faire retirer & rendre inutile une si puissãte armée sans perte ny dõmage, si est ce qu'il voyoit biẽ que le Prince estant encor en son entier, eut d'aillieurs facilement peu recouvrer l'honneur qu'il avoit laissé à Mons. Laquelle le Duc ayant reconquise en la facõ que nous avons dit, retourna à Brusselles: Et pour saouller l'appetit de vengeance qu'il avoit sur la ville de Malines, y envoya (les garnisons du Prince s'estant retirés sans vouloir atẽdre un siege) le premier d'Octobre ses gẽs de guerre, lesquels par sa charge (nonobstant que le Clergé vint en processiõ hors de la ville au devant d'eux, & q̃ l'Evesque d'Ypre, & les principaux de la bourgeoisie, qui s'estoyent retirés au temps que le Prince l'occuppoit, intercedassent pour icelle) la pillerent, comme elle leur avoit esté donnée au pillage, ranconnerent, meurtrirent bõ nombre de bourgeois, viollerent filles, & femmes sans respect d'aucune qualité ny d'aages, soit qu'ils fussent coulpables ou point, prestres, ou laics, & y commirẽt infinies autres cruautés, que d'avantage on n'en sauroit faire, en une ville la plus ennemie, qui auroit esté prinse d'assaut. Le butin esmené hors, & vendu en la ville d'Anvers & de Brusselles à fort bon marché & vil prys, par ce que beaucoup de gens ne le vouloyent point achetter, par pitie qu'ils avoyent de leurs voisins si duremẽt affligés. Pour iustifier lequel sac & pillage, le Duc fit publier que c'avoit esté par ce qu'ils avoyent receu volontairemẽt le Prince d'Orange, luy furni argent, & tiré l'artillerie apres les gens du Roy. De Malines il tira vers Diest, ville appartenante au Prince, qui se rachetta du pillage pour huyt mille florins; autant en fut fait à celle de Denremonde.

*Pourquoy le Duc d'Alve fit si bon parti a ceux de Mons.*

*Le Duc d'Alve fait piller & saccager Malines.*

*Diest & Denremonde se rachettent du pillage.*

Le bruit de la prinse de Mons en Henaut estant espandu en Flandres & en Brabant, apporta un tel estõnemẽt aux villes, qui tenoyent pour les Protestãs ausdicts Pays, q̃ les gẽs de guerre y estans en garnison, sans attendre la venüe de l'ennemy, commencerent quasi tous ensamble à prendre la fuytte, tirans les uns vers Allemagne, les autres vers la mer, pour passer en Angleterre, & aucuns ez bois & forests, d'où peu auparavant ils estoyent sortis. Ceux qui avoyent avec le Capitaine Blommart surprins Audenarde, & qui avoyent long

*Audenarde abandonnée par les Protestans.*

ent long temps tenu garnison, prindrēt leur chemin (non sans grande difficulté & perte de leurs compagnons, ayans tousiours l'Espagnol à la queüe) vers Ostende, où s'estans saisis de quelques navires & mariniers s'embarquerent vers Angleterre, avec telle crainte & haste qu'ils laisserent plusieurs de leurs compagnons en terre, lesquels estans prins & menés à Bruges furent tost apres executés fort inhumainemēt de divers tourmens, par le commandement du Comte du Roeux Gouverneur de ladite vile. Ceux qui s'embarquerent faisant environ 400 hōmes, aborderent les uns à Douvre les autres à Sandtvvyck, où il furent recuillés par un Me Charles Nerin, y envoyé de la part de ceux de Flissinges pour lever gens : lequel sous promesse de bon traittement les fit rēbarquer, & les envoya audit Flessinges le 19e dudit mois d'Octobre. Et cōme ils estoyent partie Walons partie Flamens, il en fut fait deux compagnies, les Flamens furent baillés au Capitaine Gunsert & envoyés en Hollālande, les Walons dont la plus part avoyent esté de la compagnie de Blommart, furent donnés au Seigneur de Schoonevval Gentilhomme de Flandres, & retenus pour la garde de Flessinges. Ledit Capitaine Blommart, pensant mieux se sauver seul qu'en cōpagnie de ses gens, les quitta pour prendre un autre chemin. Mais estant rencontré par les ennemis chargé de riche butin portatif, qu'il avoit fait à Audenarde, fut prins & taillé en pieces, sans le mener plus avant.

*Le Capitaine Blōmart tué.*

Audit mois d'Octobre s'apparut au firmament du ciel, aupres du Caducée, à la teste du Dragon, une nouvelle estoille, grande & resplendissante: dont les plus doctes Mathematiciens, entre autre *Gemma* le Frison, ont escrit que depuis la creation du monde samblable n'a esté veüe, qu'à la naissance de nostre Seigneur, & Redemteur Iesus Christ, & qu'elle ne bougea de sa place l'espace de trois semaines, tout le monde la veüe & remarquée clairement le temps de neufs mois, ou environ, aucun disent l'avoir veüe trois ans: plusieurs Astrologues l'ont admirée & ont philosophé sur icellle, & escrit diversement.

*Nouvelle belle & grande estoille veve au ciel.*

Le Duc d'Alve se voyant delivré de tout ennemy es Pays de Brabant & de Flādre, & toutes les villes abandonnées par les Protestans, remises sous sō obeissance, voulut s'aller venger de celles, qui au nom du Prince d'Orange avoyent receu le Comte vanden Berge. Et premierement envoya Dom Frederic son Fils, & Lieutenant de son armée á Zutphen: oú à sa premiere arrivée, il fut incontinēt receu par les bourgeois, sans aucune resistēce ny difficulté le 13 de Novēbre. Mais l'Espagnol n'y fut pas plustost entré qu'il ne se mit à meurtrir, à faire pendre, & estrāgler, & à noyer en la riviere grand nōbre de bourgeois, avec une infinité de cruautés, tant sur les fēmes & filles, voire sur les petits enfans. Ceste inhumanité du Duc & de son fils fut incontinent fort escriée, & causa grād effroy generallemēt p tout le Pays bas: mais si elle luy fut peu proufitable, elle fut encore moins honorable. Car combien que le Cōte vanden Berge en Geldre, Overyssel, & Comté de Zutphen, & le Comte de Schouvvēburch en Frise, quittassent toutes les villes dont ils s'estoyeut emparés: si est-ce que l'yssüe finale de ceste guerre, monstra par effect, combien ceste cruauté & barbarie luy a valu.

*La ville de Zutphē mise à sac par les Espagnols.*

Dom Frederic ayant achevé ce cruel exploit à Zutphen tira droit vers la ville de Naerden au quartier de Goylandt en Hollande. Les Citoyens firent à son arrivement accord avec luy, & entra en la ville le 20e dudit mois de Novembre, où iamais Turcs, Schytes, ny les pl9 inhumaines natiōs du mōde ne cōmirēt plus abominable cruauté que Dom Frederic fit en ceste ville: que toute posterité aura en horreur & detestation à perpetuité. Car apres que les bourgeois eurent fait le meilleur traitement, qu'ils pouvoyent faire & demonstrer à ses soldats, il fit publier au son du tabourin, que tous eussent à s'assembler en la chapelle de l'hospital, où leur seroyent denoncées les ordonnances, suyvant lesquelles, ils auroyent à se reigler pour l'advenir. Tous ces pouvres & miserables bourgeois & habitās estans ainsi assemblés, fut cōmandé aux soldats Espagnols de les saccager tous, sans espargner persōne. Ce qui fut quāt & quant executé, & furent en ceste tant pouvre & desolée ville, les pouvres hommes tués, les fēmes forcées, puis meurtries, les enfās esgorgés, & en quelqs maisōs les aucunes attachées à des posteaux & liées de cordes, puis le feu mis dedēs bruslées vives: tellemēt qu'ē toute la ville, ny viel, ny ieune, ny hommes, ny femmes, ny filles, ne furent espargnées, ains miserablement meurtris, puis la ville razée de fond en comble sans aucune pitié ny misericorde. Ce que tous gens de bien & d'honneur, ou qui ont une goutte d'humanité au corps, auront à iamais horreur d'entendre & d'ouyr rememorer: & ne voudront croire à l'advenir, que telles cruautés puissēt monter en la pensée d'un qui se voudroit dire estre tant soit peu du naturel des hommes, se nommer homme, moins porter le nom de Chrestien.

*Sac de Naerden & meurtres execrables en icelles.*

*Naerdē bruslée & razée*

Apres cest horrible & effroyable massacre de Narden, Dom Frederic n'estant encore assouffy de tant de sang innocent respandu, & de telles cruautés, fit marcher son camp vers Amsterdam, à intention d'aller surprendre la ville de Harlem. Mais premier que de l'entreprendre, & afin de ne point mettre ses gens en danger, il voulut avoir l'advis des Bourgmaistres, & du Cōseil de ladite ville, lesquels furēt d'opinion qu'il y faloit pratiquer quelques

*Dom Frederic fils du Duc d'Alve vat devant Haerlem.*

ques intelligences, à quoy eut peu beaucoup servir un Deric de Vryese autrefois Bourgmaistre de ladite ville de Harlē, & quelques autres particuliers affectés à l'Espagnol: ausquels il fut trouvé bon d'escrire, & de leur mander qu'encore y avoit-il quelque espoir de grace. Mais il advint qu'un Messire Iaques de Wy Curé du grand Beginage ouyt à parler de ceste entreprise, & pretendüe surprise, dont il advertit son Frer, eafin qu'il avisa d'eviter la furie du Duc & de sō fils, desqls ils avoyent veu des si beaux exemples en leurs voisins. Sur ces lettres fut assamblé le grand conseil de la ville, le 3e de Decembre à sept heures du matin, où lesdites lettres furēt leües, & sur le contenu desquelles on vouloit ouyr l'intention de tous, & de chacun en particulier: assavoir-mon, s'on s'iroit presenter au Duc d'Alve, ou point: veu que lesdictes lettres faisoyent mention, qu'il y restoit en luy encore quelq̄ espoir de misericorde pour eux: Ceste proposition faite Deric de Vryese, Christophel van Schagen, & le Pensionnaire Adrien van Assendelf, sortirent à l'instant de la ville par la porte de Spaervvoüd: sur un traineau, faisās accroire à leur chartier qu'ils vouloyent aller à Sparendam: mais ils passerent outre, & tirerent droict à Amsterdam vers le Duc. Ceux du grand Conseil voulutēt aussi savoir la volonté de la commune & des Cōfreries sermentées, sur ces lettres envoyées au Curé du Beginage, & les firent assābler au iardin des Canonniers, où les allerēt trouver le Capitaine Wibout Ripperda, le Seigneur Lanselot de Brederode, Adrien Iāson Escouttete de la ville, & le Bourgmaistre Stuyver. Estans les Bourgeois & Confreries ainsi assemblés: Le Capitaine Ryperda leur dit. Messieurs mes amis, voicy une letttre qui s'adresse à Messieurs les Bourgmaistres & Conseil de ceste ville, contenant qu'il est encore temps d'obtenir grace envers Dom Frederic, ausquelles fins Deric de Vriese est allé vers luy à Amstredam: vous pouvez bien pēser quelle grace est à esperer de luy, & savez quel serment vous avés fait au Prince d'Orange. Quant à moy ie suis resolu de garder mon honeur, & la foy que ie luy ay iurée, & veux exposer la derniere goutte de mō sang pour le salut de ceste ville, & de ses citoyens, y employant mon corps, & tous mes biens: n'estes vous pas aussi tous deliberés de mesme? dites le hardiment & ouvertement. A ces mots la bourgeoisie cōmença à cryer haut & cler, qu'ils estoyent tous contens, & qu'ils vouloyent vivre & mourir avec luy, disans qu'ils avoyent du tesmoignage asses en leurs voisins de sa clemence & misericorde: encore que pour lors ils ne fussent pas des mieux pourveuz ny munis, pour faire grande resistence.

*Convocation des bourgeois sur les lettres envoyées au curé.*

*Parolles du capitaine Riperda à l'assamblée des Bourgeois de Haerlem.*

*Ceux de Harlem biē resolus à se defēdre.*

Ce fut icy que commencerent à se mōstrer les profits & advantages, que les cruautés du Duc d'Alve & de son fils, à Zutphen à Naerden, apporterent quant & eux. Les bourgeois apres s'estre encouragés les uns les autres à tenir bon, se departirent de leur assemblee bien resolus de se defendre iusques au bout. Quoy voyans le Capitaine Ripperda & l'Escoutette escrivirent au Prince d'Orange estant lors à Delf l'estat de leur ville, & envoyerent secretemēt un messager au Collonel Lazarus Muller (lequel ce mesme iour avoit attrappé & fait pendre deux couriers de Dom Frederic) le prians de vouloir envoyer quelques unes de ses cōpagnies en la ville. Lazarus n'eut pas plustost receu ces nouvelles, qu'il ne s'achemina par le Waterland droit à Harlem avec tout son Regiment, qui estoit de dix enseignes, où il arriva le quatreisme dudit mois de Decembre en plain midy, dont y en entra quatre compagnies, tirant le reste vers la Hollāde meridionale: Les Capitaines de ces quatre compagnies estoyent Steynbach Lieutenant Collonnel, Christophel Vader, Lambrecht van Wittemberch, & Marten Pruys. Et fut ce iour mesme le grand temple de la ville ouvert, les autels & images mis bas, & tous apprests faits pour y prescher la doctrine de la Religion des Protestans. Le lendemain assavoir le 5e dudit mois de Decembre retournerent en la ville Christophel van Schagen, & le Pensionaire Adrien van Assendelf, lesquels on envoya le mesme iour tous prisoniars à Delf pour y estre examinés devant le Conseil du Prince d'Orange: comme aussi ce mesme iour fut attrapé un porteur au sac, lequel avoit fait porter par un pouvre paysant une lettre de Deric de Vriese au Bourgmaistre, cestuy fut pendu apres avoir cōfesse sous l'eschelle, qu'il avoit esté induit à ce faire pour un daldre par ledit de Vryese.

*Le collonel Lazarus Mulder viēt au secours de Haerlem.*

Le 7e dudit mois les Espagnols vindrent à Spaervvoüde, pour escarmouscher ceux que les Harlemois tenoyent au Fort de Sparendā, mais ce fut à peu d'effect: & le lendemain les Bourgemaistres & Capitaines, envoyerēt au secours de Sparendam trois cens hommes sous la charge de Martin Pruys: & comme ce mesme iour l'ēnemy y pensoit retourner, ils furent tellement saluez à beaux coups d'artillerie, que le plus lōg seiour ne leur fut pas le meilleur. Le 8e les Bourgeois percerent la dique, qui est entre Sparendā & pour inonder le Pays. Mais comme ils n'avoyent pas fouy profond asses, les Espagnols la vindrent restoupper le mesme iour, & y firēt une trechée. Le 9e le Seigneur de St Aldegōde en vertu de Commission qui luy fut donnée du Prince d'Orange, vint en la ville de Harlem, où par l'advis des Confreries sermentées, & des plus notables du Peuple, il renouvella la loy, deportant les vieux, & creant des nouveaux, assavoir huyt Bourgemaistres, quatorze Eschevins, & vingt hommes establis au conseil

*Cōmēcemēt du siege de Harlem.*

conseil.

Le 10e dudit mois il avoit gelé si asprement, q̃ les rivieres en furent par tout engelees,& entre autres la Tye & la Spare,qu'õy pouvoit courir dessus à grands trouppes. Parquoy les Espagnols prindrent occasion d'aller par devant & par deriere assaillir Sparendam sur les glaces:ce que leur succeda heureusement,car encore qu'ils perdissent beaucoup de leurs gens tant à la charge que de l'artillerie du Fort.Ce nonobstant ils l'emporterẽt d'assaut, les soldats Protestans se sauvans, qui peut, à Assendelf.Les Harlemois entendãs ceste place estre ainsi impetueusement attaquee des Espagnols,la pensans secourir y envoyerent deux compagnies :mais devant qu'ils en seurent approcher,les nouvelles vindrent que l'ennemy s'en estoit fait maistre.A ceste prinse fut tué le Capitaine Marten Pruys,& une bonne partie de ses meilleurs soldats.

*Le fort de Sparendam emporté par les Espagnols*

Le lendemain les Espagnols firent leurs aproches à la ville:& depuis le 12e iusques au 17e ne firent autre chose que se retrencher,& les assiegés à reforcer leurs ramparts: Ce qu'ayans fait, Dom Frederic planta son artillerie du coste de la porte de la croix,qu'il fit batre par le mileu, & la muraille à deux costes,qui n'estoit lors que toute simple,sãs aucun remparement de terre,tirans quatorze pieces à chacune vollèe de canõ,portants boulets de 40 &de 45 livres,en intẽtiõ d'abatre la porte,& de chasser les assieges hors d'ũ boulevers tout ioignant,qui par la cheute & ruine de ladite porte leur demeureroit inutile.Ce que l'Espagnol fit,car avant qu'il fut midy toute la porte fut mise bas,& les bourgeois contraints de quitter ce boulevers. Ce nonobstant la nuyt ensuivante les assiegés remparerent courageusement, ce que l'Espagnol avoit abatu de iour,avec force balles de laine,bois,pieres,terre entremeslée,& autres materiaux, que la necessité & le temps leur pouvoit furnir.A quoy se monstra merveilleusemẽt encourage & actif,le Seigneur Iean van Vlyet Bourgmaistre, avec son serviteur, qui n'espargnoyent aucun travail, & n'oublierent rien à ce qui pouvoit donner cœur aux bourgeois: de sorte que ceste nuit ils racõmoderent leur place au mesme boulevers, où se logerent une partie de soldats & bourgeois, & y eut le serviteur dudict Bourgmaistre la teste emportée d'un coup de canon, qui fut à l'instant enterré en la place mesme.

*Aproches des Espagnols à Harlem.*

*Grand devoir du Sr Iean van vliet Bourgmaistre.*

Le iour ensuyvant les Espagnols continnuerent leur baterie sur la porte St Iean ,depuis le matin iusques au soir, sur laquelle ils tirerẽt six cẽs septãte cinq coups:Mais les assiegés furent diligens à la remparer, & depuis ladite porte iusques au pont de Ste Catherine firent p dedens la ville un nouveau rampart,ce qu'ils acheverent legerement & heureusemẽt.Le 20 dudit mois les Espagnols recommencerent leurs bateries à ce boulevers, tant qu'environ le midy ils s'apresterent pour y dõner un assaut. Lors le tocsain sonna l'alarme en la ville,au sõ duquel, tant les bourgeois que soldats se rengerent chacun avec ses armes à leurs quartiers, & s'allerent de là presenter au boulevers ou estoit la bresche. L'Espagnol avoit muni p dehors toutes le portes de la ville de cavallerie & d'infanterie,si les assiegés eussent voulu fuyr, bordant toutes ses trenchées de mousquetiers, pour empescher que les assiegés ne se trouvassẽt sur les rampart à l'heure de l'assaut .Environ une heure les Espagnols marcherẽt du coste de la maladrie à enseignes desployées vers la bresche, amenans quant & eux tout l'equipage qu'il faut à dresser un pont au travers des fossés, pour aaborder au boulevers de la porte de la croix:estans en ceste bresche pour monter à l'assaut, les assiegés donnerent en flanc sur eux de leur artillerie,chargée de chaines, de gros cloux,de pierres, & d'autres telles matieres plus propres:avec ce que les soldats de part & d'autre de ladite bresche,firent gresler sur les assaillãs tãt de mousquetades, & harquebusades,qu'ils furent contraincts de reculer. Mais tout à l'instant reprenans courage,avec autres gens tous frais,poursuyvirẽt leur premiere poincte,à quoy les assiegés tant bourgois que soldats se monstrerent si valeureux & allegres,que l'ennemi plain de despit & de vergogne fut contrainct de quitter l'assaut, & de se retirer en ses trenchees, du moins ceux qui peurent,car to⁹ n'y retournerẽt pas, parce qu'ils furent poursuyvis iusq̃s au pied de la bresche, d'où les assiegés rapporterent du butin & beaucoup d'armes des morts.Sur le soir fut trouvé un Espagnol couché entre les morts qui n'estoit nullemẽt offesé, cestuy là prins,& amené en la ville,mis sur la geine, confessa quelque particularités du camp des ennemis,principalement des logis de Dõ Frederic ,& des plus grãds Seigneurs de l'armée,& du nombre des gens de guerre qu'il y avoit: le lendemain ce pouvre malheureux fut pẽdu. Depuis les assiegeans furẽt lõg temps sans faire autre chosse que miner, pour faire saulter ce boulevers,d'où ils avoyent esté si honteusement repouses,au reste se tenans coys en leurs trenchées:Et lors se cõmenca à batre la premier monoye d'argent en la ville,de 16 & 32 pattars la piece.

*Preparatif pour l'assant.*

*Assaut repoussé.*

Estãs venus à la fin de ceste annèe 1572 ,en ce qui s'est passé durãt icelle és Pays bas sous le gouvernemẽt estrange du Duc d'Alve: no⁹ dirons succinctement en quels termes deplorables elle s'est passée en France.

Si iamais tromperie,fauseté, dissimulation,& cruauté eurent lieu,elles l'ont eu ceste année:& ce qui est plus á deplorer, voire à detester,non entre les petits, mais entre le Roy,la Roine sa Mere,le Duc d'Aniou Frere du Roy

*Succincte description de l'Estat de la France cest an 1572.*

du Roy, le Duc de Guyse, tous ceux de sa maison, & entre autres les plus grands de la Frãce, qui lachement, voire traistreusement (*absit reverentia vero*) se sont servis de moyens saincts en apparence, pour tromper, que disie tromper, mais ruiner autruy, & faire tomber ceste rüine sur leur propres chefs, & familles. Pour commencement desquelles tragedies, les conventions du mariage du Prince de Navarre, & de la Sœur du Roy, furent arrestées à Blois l'onziesme d'Apuril. Le Comte Lodovic estoit en mesme temps en France, negotiant avec le Roy pour reietter la guerre de France, allencontre du Roy d'Espagne en ses Pays, que l'Admiral affectoit fort, & sur tout (pour descharger sõ Royaume) le conseilloit au Roy. Iceluy Comte avec quelque trouppes Francoises Protestantes pour commencer ceste guerre, fit l'entreprise de Mõs en Henaut, où le Seigneur de Ienlis pour tant plus affoiblir ceux de la Religiõ en France, fut envoyé : du succes desquels nous avons parlé cy devant. Mais au bout de trois mois se trouva, que la guerre du Pays bas estoit l'attrappe de l'Amiral en Cour, & le siege de la Rochelle. Le Roy & sa Mere userent de mervielleux artiffices, de caresses, de bienveuillances pour l'attirer avec autres S[rs] de la Religion à sa Court. Pour dequoy le dissuader, il eut plusieurs grands advertissement, prieres & obtestations de, bon lieu, & de gens d'authorité. Mais tout cela ne servit de rien, comme nous dirons, s'appuyant trop sur la parolle & promesse du Roy. Premierement les Princes de Navarre & de Comdé pẽsans avoir une paix asseurée, rendirent plus de trois mois avãt le terme les villes qui leur avoyent esté baillees pour leur asseurance, & de tous ceux de la Religion, esquelles le Roy mit garnison, ayant pour contenter les Princes envoyé lettres, à tous les Parlemens, par lesquelles il declaroit avoir pour tresagreable la bonne affection des Princes, & l'honneur qu'ils luy faisoyent de s'asseurer en sõ Edit de paix, lequel il vouloit estre gardé inviollablement. Au commencement de May le Roy pria la Roine de Navarre d'aller à Paris, afin de pourvoir à ce qui seroit necessaire pour les nopces du Prince son fils, elle y arriva le 15ᵉ, & le 4ᵉ du mois de Iuin tomba malade au lict, d'une fieuvre continüe, causée (disoit on) d'un mal de poulmons, mais aucuns ont dit qu'elle fut empoissonnée par un Francois de Sainct Bartholomi d'une paire de gands parfumés. Ce fut une Princesse exercée de lõgue main, & par beaucoup d'adversités, esquelles elle monstroit une constance inimitable, tresaffectionnée à sa religion, fort soigneuse de l'institutiõ de ses enfans en la crainte de Dieu, charitable envers eux, qu'elle advertissoit souvent de leur devoir en parolles graves, & de maternelle affection: elle avoit l'esprit prompt, avisé, mais doüé de grande rondeur, integrité, pitoyable, & aysée à ranger. Elle estoit aagee de 44 ans, & mourut le 9ᵉ de Iuin.

Quelques iours apres le Roy sollicite le Roy de Navarre son beau-frere de venir solemniser son mariage à Paris, comme il avoit esté arresté entre eux: tandis que le Prince de Condé espousa au commencement d'Aoust la fille moinsnée de la maison de Nevers, à Blandi en Brie. Le Roy escrivoit souvent à l'Amiral qui estoit en sa maison de Chastillõ sur Loing, de venir, & pour ce qu'il ne bougeoit, luy envoya Cavagnes, puis Briquemaut pour l'amener : tant que finalement nonobstant tant d'advertissemens, mesurant la pensee du Roy sur la sienne, resolut d'aller à Paris, où il arriva avec moyenne trouppe, au grand esbahissement de toute la ville, honorablement receüilli du Roy, de ses Freres, de la Roine Mere, & des autres. Apres l'arrivée de l'Amiral, les Princes s'y rendirẽt pareillement accõpagnés de plusieurs Seigneurs & Gentilshommes de la Religion, au devant desquels toute la Court alla, davantage sous pretexte de la guerre du Pays bas, le Roy fit venir en mesme temps à Paris, d'autres Seigneurs & Gentilshommes de la Religion, qui autrement fussent demourés en leurs maisons. Ce temps pendant les Rochellois espiés de tous costés estoyẽt sur leur garde, qui par fois usoyent vers eux de belles parolles, pour les endormir à recevoir garnisõ, par fois de menaces

*l'Amiral viẽt à Paris*

Le Dimenche 17ᵉ d'Aoust, Henri de Bourbon Roy de Navarre & Margueritte de France Sœur du Roy, furẽt fiances au soir en l'hostel du Louvre, & le leindemain espouses p le Cardinal de Bourbon. Ce iour se passa en festin, ieux, danses, & mascarades: y paroissant un estrãge meslinge de ceux de la Religion avec les catholiques Romains : dont plusieurs ne furent pas moins esmeuz, que de la sanglante boucherie qu'ils redoutoyent desia, & qui avint tost apres. Tandis que l'on consumoit le temps en tels esbats, de toutes pars arrivoyent gens, appellés par le Roy, sa Mere, & par ceux de Guyse, pour demeurer les plus forts, la conclusion ayant esté prise plusieurs iours auparavant, & lors plainement confermée, tant à Paris, qu'à S[t] Cloud, dont les Ducs d'Aniou, & de Guise estoyent les principaux entremeteurs: & de ne laisser sortir l'Admiral, ains de le despescher dedens Paris, avec tous ceux qui le voudroyent garantir. Ainsi le 22ᵉ dudit mois comme l'Amiral sortoit du Louvre pour aller disner en sõ logis, estant à pied lisant une requeste, luy fut tirée une harquebusade, dont la balle luy emporta le doigt indice de la main droite, & le blessa au bras gauche. Le tireur avant un cheval prest se sauva par la porte de derriere. Le Roy de Navarre & le Prince de Condé, estans allés faire leurs plaintes au Roy, demandans congé de

*Espousailles du Roy de Navarre.*

*conseils contre l'Amiral*

*Blessure de l'Amiral.*

congé de se retirer, attendu qu'il faisoit mal heur dans Paris. Le Roy se complaignant à ceux du malheur advenu, faisoit bien de l'empesché, iurant & blasphemant selon sa coustume qu'il en feroit faire la vengeance: alla voir avec sa Mere l'Admiral sur les deux heures apres midi, ausquels l'Admiral fit une ample remonstrance de tant de sa fidelité, que pour les exhorter d'avoir regard à la foy par le Roy promise, & au salut du Royaume: surquoy le Roy & sa Mere ne manquerent de belles parolles pour l'asseurer. Le Vidame de Chartres apres que le Roy fut sorti de Paris, & tenir pour resolu, que ce coup estoit l'entrée de la tragedie, laquelle se paracheveroit bien tost : mais l'avis contraire de demeurer & de se fyer en la promesse fut s'uyvie.

Quelles mines que ceux de Guise tiēnent avec le Roy.

Le Samedi matin courut un bruit par la ville, que ceux de la Religion menacoyent fort toute la maison de Guise. Sur ce les Ducs de Guise & d'Aumale, bien eschauffez ce sambloit, vont trouver le Roy, & en presence de plusieurs luy disét qu'ils appercoyvent sa Ma^té avoir depuis asses lōg temps leur service peu à gré: que s'ils pensoyent en prenant le chemin de leurs maisons, le Roy y print plaisir, pour luy complaire estoyent prests de s'en aller. Le Roy contrefaisant le renfrogné, & avec parolles aspres leur dit, qu'il allessant où ils voudroyent, qu'il les auroit tousiours bien, s'il les trouvoit coulpables de l'outrage fait a l'Admiral. Eux se retirans de la presence du Roy bien accompagnez, montans à cheval environ midi pour ne bourger de Paris, où le Parlement parloit aussi peu q̄ des muets. Depuis les noms de tous ceux de la Religion qui estoyent par les hostelleries furét enrollez: dont peu d'heures apres lesdits de la Religion commencerent à descouvrir par beaucoup de circonstances (comme du corps de garde, de gens tous nouveaux à la porte de l'Admiral, du deslogement des Gentilshommes Catholiques, de ce quartier là, & commandement à ses Amis & familiers de s'y loger, des armes portées dedens le Louvre, du remüement du peuple de Paris sur le soir) que l'on prenoit des conseils sanguinaires contre l'Admiral, & tous ses Amis.

La nuict venüe le Duc de Guise Lieutenant en ce fait du Duc d'Aniou fait venir devers soy tous les Capitaines des Suisses, & compagnies estrangeres entrées à la fille dedens Paris, leur fait entendre la commission qu'il avoit d'exterminer l'Admiral, & tous ses partisans, les exhorte & encourage au sang & au butin : dispose leurs trouppes ez lieux remarquez. Sur la minuit une assamblée se fait à la maison de ville, où les Capitaines bourgeois sont advertis de mesme, que par toute la France on en feroit autant à tous ceux de la Religion : parquoy si les grands estoyēt eschauffez, les petits ne furent moins prōpts à l'execution d'un si cruel commandemét. De là le Duc de Guise venu du Louvre eüt charge avec le Chevalier d'Angoulesme Frere bastard du Roy, le Duc d'Aumale, & quelques autres Capitaines, de commécer par le logis de l'Admiral La noise esmeüe allencontre d'aucuns de la Religion trouuez par les rües (estōnez de ce cliquetis & remüement d'armes, allées, & venues de tant de gens avec flambeaux) on commenca à sonner la cloche du temple de St Germain l'Auxerrois. Et entre deux & trois heures du matin 24^e d'Aoust iour de St Bartholome Cosseins voyans venir le Duc de Guise avec ses trouppes fonse les portes du logis de l'Admiral, lequel s'estoit faict lever sur son lict, & couvert de sa robbe de chambre, avoit oüy la priere de son Ministre, & recommandé son ame à Dieu, demanda que vouloit dire ce grand tumulte, à quoy le Ministre respondit, Monseigneur c'est Dieu qui nous appelle à soy, l'on à forcé le logis, & n'y a moyen quelconque de resister: l'Admiral commenca à dire, il y a long temps que ie me suis disposé à mourir, vous autres sauvéz vous s'il est possible, car vous ne sauriez garantir ma vie, ie recommande mon ame à la misericorde de Dieu. Lors chacun tacha à se sauver qui peut. La porte de la chambre fut incontinét enfoncée, & sept ou huit armez & couverts de rondaces entrez, Besme serviteur domestique du Duc de Guise, avec l'espée nüe en maī s'approche de l'Admiral, & luy presēte la poincte, iceluy cōmēce à dire, ieune hōme, tu devrois avoir egard à ma vielesse & à mō infirmité: mais tu ne feras pourtāt ma vie plus brefve: sur ce Besme luy enfonce un coup d'estoc à la poictrine, & recharge sur la teste, chacun des autres luy dōnant aussi son coup, tellement qu'il tomba par terre à la mort. Le Duc de Guise arresté en la basse court avec le Chevalier, & autres oyans les coups, cōmence à demander si c'estoit fait, & cōmanda quon iettat le corps par la fenestre, Besme & Sarlaboux l'enlevēt, & le ietrēt en bas. Le coup dōné sur la teste, & le sang couvrāt la face empeschoit un peu, tellemét que le Duc de Guise se baissant dessus, & luy torchant le visage avec sō mouchoir, dit, ie le cognoy, c'est luy mesme, puis ayant donné un coup de pied au visage de ce mort, sort du logis suyvi des autres, & se met à crier, courage soldats nous avons heureusement commencé, allons aux autres, le Roy le commande, repetant souvent ces mots le Roy le cōmande, c'est sa volonté, c'est son expres commandement. Incontinét l'orloge du Palais sonna & cōmen-

Mort de l'Admiral.

ca-on à hüer par toutes les rües de Paris, que les Hugnenots estoyent en armes (combien qu'ils fussent sur leurs licts) & se mettoyent en effort de tuer le Roy, auquel la teste de l'Admiral fut portée, & à la Roine Mere, puis enbaumée, & envoyée à Rome & au Cardinal de Lorraine.

La populace esmeüe accourut au logis de l'Admiral, couppe les mains & les parties hõteuses au corps mort, & le traine l'espace de trois iours par toute la ville, puis est porté & pendu par les piets au gibet de Montfaucõ. Les Gentilshõmes, Valets de chambre, Gouverneurs, Precepteurs, & serviteurs domestiques du Roy de Navarre, & du Prince de Cõde, furent chassez des chambres où ils dormoyent dedens le Louvre, cõtraincts de descendre en la basse court, & massacrez devant les yeux du Roy. Autant en fut fait aux Seigneurs & Gentilshommes logez au quartier de l'Admiral, puis par toute la ville: tellemẽt que le nombre des tuez ce dimanche & les deux iours suyvans, dedans Paris & ses fauxbourgs, fut estimé monter à plus de dix mille personnes, tant Seigneurs, Gentilshõmes leurs pages, & serviteurs, que gens de Iustice de toutes qualitez, gens de lettres, de longue robbe, escholiers, medecins, marchans, artisans, femmes, filles, ieunes garcons, sans espargner les enfans au berceau, & au ventre de leurs meres. Nous auriõs à alõger trop ce lamentable recit s'il faloit icy adiouster les rolles de tant de personnes honorables de tous Estats & qualitez: suffit que depuis ce qui est avenu au Roy Charles 9e, à son Frere & successeur, à sa Mere, à sõ Frere bastard, à la maison de Guise, à la ville de Paris, & à toute la France, en l'espace de vingt ans & plus, apres ce massacre, à tesmoigné tressuffisament que Dieu tient cher le sang des innocens.

*Massacre par toute la ville de Paris*

Le Vidame de Chartres, le Cõte de Montgommeri & plusieurs autres Seigrs & Gẽtilshommes de la Religion logez au fauxbourg de St Germain des préz, vis a vis le Louvre, la riviere de Seine entre deux, advertis comme par miracle, le dimãche sur les cinq heures du matin ce qui se passoit, voulans disputer si cela estoit vray ou non, descouvrirent sur la Riviere gens qui s'apprestoyent pour les venir esgorger: au moyen dequoy les uns à pied, les autres à cheval, la plus part sans bottes ny esporons, abandonnans leurs hardes & bagages, se sauverent comme ils peurent, ayans esté poursuyvis une grande demy iournée par le Duc de Guise, & autres.

*Aucuns Srs se sauvent.*

Le Roy de Navarre & le Prince de Condé appellez pour venir parler au Roy, entendirent de sa bouche ce qui se passoit: & adiousta qu'il leur sauvoit la vie, moyennãt qu'ils renõcassent leur religiõ, & se rẽgeassent à la sienne: autrement qu'ils attendissent le chastiment qu'avoyent receu, & receuroyent leurs adherens. Le Roy de Navarre respondit modestemẽt, & le Prince bien resolument: la responce duquel mit le Roy en telle cholere, qu'il commença à l'appeller seditieux, & fils de seditieux, avec horribles menaces de luy faire trẽcher la teste, si dans trois iours il ne se ravisoit.

*Traitement fait au Roy de Navarre & au Prince de Condé.*

Le mesme iour du massacre furent faittes deux despeches: l'une aux Gouverneurs Catholiques des villes où y avoit bon nõbre de ceux de la Religion, avec expres cõmandement de les massacrer. L'autre despesche estoit de certaines lettres aux Gouverneurs des Provinces, par lesquelles il chargeoit ceux de Guise du meurtre commis en la personne de l'Admiral, à cause de leur querelle particuliere, & de la sedition advenüe à Paris, amortie dez le mesme iour par l'authorite & prevoyance du Roy, lequel entendoit & commandoit son Edit de pacification estre entretenu autant que iamais par tout son Royaume. Suyvant ceste premiere despeche qui contenoit aussi quelque creance aux Porteurs, à Meaux en Brye, Troye en Champagne, Orleans, Bourges, la Charité, Lyon, Thoulouse & Bordeaux, ceux de la Religion furent traittez comme à Paris: sans parler de ceux qui furent saccagez cà & là, tant és autres villes, & bourgades du Royaume, que par les champs, lors qu'ils se pensoyent sauver, & retirer hors de France: tellement qu'en peu de semaines plus de trente mille personnes furent massacrées en France à cause de la Religion. Suyvant la seconde despesche, il avoit esté conclu, entre le Roy, sa Mere, son Frere, le Chancelier Birague, le Duc de Nevers, le Mareschal de Rez, & certains autres, que ceux de Guyse sortiroyent de Paris, & se retireroyent en quelque une de leurs maisons, incontinẽt apres le massacre de l'Admiral, & des siens: afin qu'il samblat mieux aux Frãcois, & aux voisins, que cela estoit une vengeance particuliere, dont se seroit ensuyvi ce tumulte de Paris: mais ceux de Guise considerans l'atrocité du fait, entant qu'on n'avoit pas espargné plusieurs hõmes doctes, les honorables viellards, les honestes damoiselles les chastes matrones, les femmes enceintes, les ieunes escoliers, les vierges, les petits enfãs au berceau: ains les avoit on tous cruellemẽt esgorgez, vyrẽt qu'ils acceüilleroyẽt sur eux & leur posterité, l'idignatiõ de tous hõmes, à qui la societé humaine, & la vertu, est en quelque recõmandatiõ: p consequent se mettroyent en bute, à laquelle chacun viseroit, cõme sur les seuls autheurs & coulpables du plus meschant acte qu'on sauroit iamais imaginer: firent refus de sortir de Paris, au contraire insisterent & poursuyvirent chau-

*Le Roy reiette de massacre de Paris sur ceux de Guise.*

*Plusieurs autres massacres en Frãce.*

*Ceux de Guise reiettẽt la coulpe sur le Roy.*

rent chaudement que le Roy advoüast tout ce qui avoit esté fait. Ce qui fut par eux & leur conseil manié si dextrement, ioinct qu'ils estoyent merveilleusement forts, & bien voulus de tout le peuple, qui avoit le Duc de Guise pour chef en ceste execution, que le Roy par advis de ses Conseilliers, escrivit tost apres autres lettres à ses Ambassadeurs & Gouverneurs, par lesquelles il les advertissoit que ce qui estoit avenu à Paris, ne concernoit aucunement la Religion, ains avoit esté seulement fait, pour empescher l'execution d'une maudite conspiration que l'Admiral & ses alliéz avoyent faite contre luy, sa Mere, ses Freres, le Roy de Navarre, & le Prince de Condé, partant vouloit que ses Edicts de pacification fussent observéz.

*Le Roy ny sō conseil ne sauvent cōment coulourer les massacres.*

Le Mardi vintsixiesme dudit mois le Roy accompagné de ses Freres, & des plus grands Seigneurs de sa Court, s'en alla en sa Cour de Parlement, où seant en son lict de Iustice, toutes les chambres assamblées, declaira en termes expres, que ce qui estoit advenu dedens Paris, avoit esté fait non seulement de son consentement, ains aussi par son commandement, & de son propre mouvement, partant entendoit qu'on luy attribuat le tout: Ce qui fut apprové & loüé par Christophle le Thou premier President au nom de la compagnie. Mais voyez la legereté de ce Roy: le lendemain furent despechées lettres aux Eschevins, & Officiers du Roy és villes, les advertissant qu'à son tresgrand regret son Cousin l'Admiral & quelques autres de son parti avoyent esté tuéz, & d'autres particuliers en plusieurs endroicts de Paris, dont il les advertissoit, à ce qu'ils empeschassent toute esmotion & massacre, dont il auroit un incroyable regret & facherie, leur enioignoit de faire publier de sa part que chacun eut à demeurer en repos chez soy, sans prendre les armes ny offenser l'un l'autre sur peine de la vie, & de dōner ordre que sō Edit de Pacificatiō fut biē & soigneusemēt entretenu. Le vinthuitiesme fut celebré dedens Paris un Iubilé extrordinaire avec procession generale, où le Roy assista, ayāt sollicité (mais en vain) le Roy de Navarre par douces parolles, & le Prince de Cōdé par menaces, de s'y trouver. Et ce mesme iour reitera sa premiere declaration, que par son commandement expres l'Admiral & autres avoyent esté mis à mort, non pour cause de Religion, mais à cause de la cōspiratiō &c. Pour iustiffier ces meurtres & massacres plusieurs esprits & plumes à loüage furent employéz, lesquels furent vivement rembarréz, & l'innocence de l'Amiral & d'autres massacréz par suffisātes raisons & argumens approuvée, quāt au fait de la conspiration &c. Le conseil du Roy neātmoins fit mourir le S^r de Briquemaut, le Pere, gentilhomme septuagenaire, & un Maistre des Requestes nommé Cavagnes, les accusant d'avoir sceu à parler de ceste conspiration, ce que ny par belles promesses, ny par tortures, ils ne voulurent onc cōfesser, tellement que ceste execution ne servit qu'à publier d'avantage l'iniquité de tāt de conseils pernicieux: On pendit avec ces deux notables personages un hōme de foin ayāt figure de l'Admiral, cōtre qui fut aussi prononcé un arrest, son corps ayant par ses amis esté osté du Montfaucon.

*Le Pensionaire de Harlem decapité à Delf.*

Apres tous ces massacres, qu'on ne scavoit sur nul beau manteau n'y pretexte excuser ny coulourer, le reste de ceste année se passa en France aux sieges des villes de la Rochelle, & de Sancerre, iusques bien avant en l'an 1573 dont nous dirons quelque chose cy apres: Et reviendrons à parler des Espagnols que nous avons laissez assiegeans la ville de Harlem en Hollande.

Nous avons parlé ci devant de Maistre Adrien van Assendelf Pensionnaire de la ville de Harlem, lequel estant avec Deric de Vryse en Amstredā allé parler à Dō Frederic, à sō retour cōstitué prisonnier, & envoyé à Delf vers le Prince d'Orange, apres avoir esté examiné & cōvaincu, fut executé par la corde, pour les trahisons qu'il avoit pensé bastir contre sa Patrie, & la ville où il estoit Officier.

*Convoy des Espagnols de valise deceux de waerden.*

Durant le temps que les assiegeans estoyent empechez à miner la ville de Harlem, & qu'ils ne se monstroyēt gueres hors de leur trenchées, les Assiegés recevoyent souvent des rafreschissemens, tant d'hommes, de vivres, que de poudres: Et comme ceux d'Vtrecht envoyerent au camp Espagnol trois cents boulets, & trente six caques de poudre, la garnison & les bourgeois de la ville de Woerden les rēcontrerent & rüerent ius, qui furent menés la plus part au Prince d'Orange à Delf. Ce temps pendant les Assiegés de Harlem sortoyent souvent hors de la ville, & faysoyēt mainte saillie sur le camp des ennemis, dont ils rapportoyent ordinairemēt quelque pied ou esle.

Le 17^e du mois de Ianvier 1573 sortit une trouppe de soldats de Harlem par la porte de Schaelwic, pour se rüer sur un quartier des Allemans qui estoyent au Chasteau de Russenburch, de prime abordée ils chasserēt quelques uns de ces Allemās hors du moulin à l'eau, de là passerēt outre iusques à leur retranchement, qu'ils fonsserent, & tüerent tout ce qu'ils y rencontrerent. Vn portenseigne de Harlem arracha à un Alphere Espagnol son drappeau, & l'ayant tué le raporta en la ville. Ayans gagné ce chasteau de Russenburch, bruslé le moulin, & s'estre chargés de despoüilles & d'autre butin, ils retournerent en la ville, rapportans trois tabourins de leurs ennemis,

*1573.*

*Saillie des assiegez.*

Ceste nuit il fut trouvé bon d'abandonner le boulevres qui estoit hors des rampars, par ce qu'il coustoit trop de gens: & en ce lieu les assiegéz remparerent pardedens la ville la porte de la croix, qu'ils firent plus forte qu'onques auparavant.

*Adrien de Berkenroede envoyé vers le Prince pas seheureusement.* Le dixneufiesme apres midy Adrien de Berckenroede Eschevin de la ville, sortit avec quelque nombre de traineaux, pour aller trouver le Prince d'Orange à Delf, l'informer de l'estat de la ville, & ramener ce qui leur estoit le plus necessaire. Il fut convoyé par quelque gens de cheval, & environ six cens harquebusiers, tant Walons, Anglois, Escossois, qu'Allemans. Les Espagnols vindrent à les rencontrer environ Schaelwyc, Harlemmer-Vlyet, & Vyfhuysen, où ils s'estoyent mis en garde pour y empescher le passage à ceux de la ville. Ce nonobstant les soldats & quelques bourgeois de Harlem les chargerent de telle furie, qu'ils les mirent en routte, apres en avoir que tuéz, que noyéz plus de deux cens, encore que l'ennemi fut en beaucoup plus grand nombre qu'eux : tellement qu'apparemment Dieu les voulut ayder, pas sans ainsi sans aucune perte des leurs au travers de leurs ennemis. *Les Espagnols s'emparent de la port St Iean.* Le premier iour de Febvrier, comme les Allemans estans en garde à la porte de la croix, & à la porte de St Iean, n'avoyẽt point tenu bon guet, les Espagnols s'emparerent devant le poinct du iour, de la porte St Iean, qui estoit presque toute par terre, devant que les Assiegéz s'en peurẽt appercevoir. De l'autre costé il y en eut d'autres, lesquels par le boulevers de la porte de la croix s'escoulerent *Effort subtil bravement repoussé.* doucement dans les hayes d'espines qui estoyent du long du rampart, de l'une à l'autre porte: Il y en avoyt aussi une partie en ordre de bataille à enseignes desployées, les derniers estans pareillement à l'erte en leurs trenchées, depuis la porte de St Iean iusques à la porte de la croix, pour donner un grand assaut, tellement qu'il sambloit n'y avoir doute qu'à ce coup ils emporteroyent la ville par force : toutefois les Espagnols ne furent pas si tosts prests à commẽcer l'assaut, que le iour ne se monstra, & qu'ils ne fussent descouverts : ayans esté apperceuz environ cinquante ou soixante soldats de la ville, cryans alarme tant qu'ils pouvoyent, donnerent si impetueusement, avec ceux qui de tous costéz y accouroyent en diligence au secours, que les Espagnols Walons & Allemans qui estoyent venus aussi avant, furent bien tost desnichez de là, & n'y avoit nul qui s'oza presenter tant soit peu à descouvert qu'il ne fut emporté. *Mines & cõtremines.* Le principal endroit où se donna cest assaut fut au viel boulevers de la porte de la croix, dont les ennemis s'estoyent emparéz, ayant esté comme nous avons dit abandonné des assiegéz, & estoit à l'opposite du nouveau boulevers, que ceux de la ville avoyent fortiffié, à grand travail, lequel les Espagnols avoyent fait miner, pour l'ayant fait sauter, l'emporter à force d'hommes : mais ceux de la ville avoyent pareillement fait miner au desoubs de la bresche, & y mis quelques barriques de poudre, & d'autres matieres offensives. *Les Espagnols emportez par la contremine des assiegez.* Les Espagnols estans en grand nombre à enseignes desployées montéz sur ceste bresche, pour par là gagner le rampart de la ville : tout à l'instant les assiegéz mirent le feu dedens leur mine, laquelle ioüa bien à propos, faisant voller en l'air ce qu'il y avoit dessus, & à costé, les hommes estans emportéz par pieces, chose fort effroyable à voir, les uns sans testé, les autres sans bras ny iambes, autres crevéz & deschiréz par morceaux, avec crys & hullemens espouvantables. Et n'eut ceste mine si tost achevé son operation, que les assiegéz ne sortissent par là mesme bresche donnans sur leurs ennemis iusques dedens leurs trenchées, dont ils en firent un grand carnage : tandis que d'autre costé à la porte de Saincte Iean les bourgeois tiroyent avec une demie coulverine, & quelques pieces de fer meslees de harquebuses à croc, au travers des esquadrons, qui en cest endroit estoyent rangéz en bataille, attendans leur tour pour venir à l'assaut : mais ils n'eurent autre loisir que de se retirer bien viste en leurs quartiers, esmenans quant & eux les plus signalléz de leurs morts. En cest assaut moururent du costé des assiegéz le Capitaine Lambrecht van Wittemberg, non pas sur la place, mais tost apres estant reporté en son logis. *Renfort & ravittailemẽt en Harlem.* Or ce pendant que les Espagnols estoyent en besogne à ces assauts de la porte de la croix, & de celle de Sainct Iean, il y entra en la ville par la porte de Schaelwyc, trois cens harquebusiers, & septante chevaux, venans du camp du Prince d'Orange, pardessus les glaces, amenans cent septante traineaux chargéz de blé, & d'autres munitions, nonobstant qu'ils fussent esté chasséz & poursuyvis, par quelque cavallerie & infanterie ennemie, iusques bien pres de la ville.

*Mine esventée domageable aux Espagnols.* Le 4e dudit mois de Feurier les Espagnols pensans faire sauter une mine qu'ils avoyent faite sous le boulevers de la porte de la croix, les Assiegéz l'ayans esventée, mirent eux mesmes le feu dedans, qui consuma beaucoup de pioniers & soldats Espagnols, & fit peu de dommage à ceux de la ville. Le 8e du mesme mois les Assiegéz receurent un autre rafreschissement de cent cinq traineaux chargéz de blé & d'autres vivres. Et comme ce mesme iour les Espagnols firent

firent un alarme au boulevers de la porte de la croix, au dessous duquel les assiegez avoyent fait une nouvelle mine, qu'ils firent derechef sauter, avec grand perte de leurs ennemis principalement Walons, du Regiment du Seigneur de Capres, depuis Comte de Henin, qui estoyent venus faire ce faux assaut.

Les Espagnols ayant à force de coups de canon abatu le dessus de la porte de S^t^ Iean, les Assiegez adviserent de la remplir de terre, de facines, & de toutes sortes de bois, & de pierres, & d'en faire une platte forme pour defendre leurs gourdines. Cest oeuvre fut acheve en tout diligence le neufiesme du mois. D'autre coste les Assiegeans dresserent un cavallier bien haut au boulevers de la porte de la croix, pour plus aysement donner dedens la ville, ne cessans de miner les portes, & autres boulevers, & les assiegez à les contreminer, si bien que le dixiesme ils firent voller encore une autre mine, laquelle emporta beaucoup de leurs ennemis. En fin ceux de la ville se doutans bien, que l'Espagnol qui avoit les pionniers & leurs vies à bon marche, ne cesseroit de creuser leurs boulevers, portes, & ramparts, tant qu'ils eussent tout renverse dessus desous, par où en donnant au mesme instant un assaut furieux, ils auroyent asses libre acces à la ville: les Seigneurs du Magistrat, & Gouverneurs d'icelle trouverent bon de faire un nouveau rampart & fosse par dedens la ville, en forme de demye Lune, pour par ce moyen estre affranchis de ceste peur. Ce que d'un commun accord fut aussi tost commence, & en telle diligence acheve, qu'à cest ouvrage, il n'y avoit ny Bourgmaistres, ny Capitains, ny riche, ny povre, femmes, filles, ny enfans qui s'y monstrassent retifs, mais vouloit chacun estre des premiers.

*Demie lune par dedens la ville.*

Le dixhuitiesme dudit mois entra la premiere galere en la mer de Harlem longue de huitante quatre pieds: & ce mesme iour entrerent en la ville, cinq navires avec vivres, & une autre avec deux pieces d'artillerie de bronze venant de Leyden, comme le lendemain il y en arriva encore une autre, avec dix pieces de fer, de la poudre, & de quelques autres munitions.

*Zeelande.*

Maintenant puis que nous sommes à ce dixhuitiesme de Feburier disons ce qui se faisoit en ce temps là en Zeelande. Ce mesme iour quelques navires ayans prins en leurs barques certain petit nombre de Soldats partirent de nuict de la ville de la Vere d'ou ils estoyent, & allerent brusler la navire Admirale de Middelbourg equippee de bonne artillerie au beau milieu de son canal, & fut ceste entreprise si dextrement & soudainement executée, qu'à grād' paine ceux qui estoyent dedens eurent loisir de se sauver. Tost apres les matelots de Flissinghes ialous de l'honneur que ceux de la Vere avoyent acquis d'avoir brusle ceste Admirale, allerent aussi brusler pres d'Arnemuyden cinq grandes naves biscayennes restees de la flotte du Duc de Medina Celi. Ces entreprinses sambloyent alors à aucuns folles & temeraires à cause du danger qui gisoit en l'execution d'icelles: toutefois on a cognu depuis par experience combien elles leur estoyent necessaires & proufitables, estans par icelles leurs adversaires tellement desnüez de navires propres à la guerre, & d'artillerie, qu'ils ne se sont oncques depuis seu faire maistres de la mer: que chacun iugeoit bien estre le seul moyen par lequel les Espagnols pouvoyent dompter & deffaire les Protestans Zeelandois, & Hollandois, avec le Prince d Orange.

*ceux de la Vere bruslent l'Admirale de Middelbourg.*

*ceux de Flissinghe bruslent cinq grā de navires biscayennes.*

En ce temps là le bruict estoit si grand' de l'armee qu'on preparoit en Anvers pour le ravitaillement de Middelbourg, qu'on print resolution en Zeelande de fermer la Riviere de l'Escaut. Et pour ce faire fut le Cloistre des Carmes de Flissinghes desmoli, & des materiaux d'iceluy plusieurs navires emplies, lesquelles furent conduites iusques au devant de Lillo, trois lieües d'Anvers, à l'emboucheure de la mer, où elles furent enfoncées le vintroisiesme dudit mois. Mais la marée est là tant vehemente, & impetueuse, qu'à son reflux & retraicte, lesdites navires furēt les unes rompues & deschirées, les autres emportées aval l'eau bien avant en la mer, de sorte qu'on n'a pas laisse d'y passer & repasser depuis.

*Entreprise vaine pour boucher la riviere d'Anvers.*

Audit mois ceux de Bommel, dont Deric van Hasten estoit Gouverneur, surprindrent la ville de Meghen qu'ils pillerent puis l'abandonnerent. Iournellement se faisoyent en ce temps là plusieurs semblables entreprises de part & d'autre: revenons au siege de Harlem.

*Ceux de Bommel surprenent Megen.*

Le mesme dixhuitiesme de Febvrier ceux d'Amsterdam avec leur galere & cinq ou six barques vindrent à Penningx-Veer (qui est le lieu où se paye le peage, de Harlem à Amsterdam, un quart de lieüe de Harlem) à intention d'y percer la dyque, pour par là entrer en la mer de Harlem. A quoy la galere Harlemoise avec quelques autres barques firent grande resistence, mesmes les empescherent. Mais ils y retournerent derechef, pour achever ce qu'ils avoyent entreprins & encommencé. Ceux de Harlem avec leur petite galere y vindrent aussi, & au secours de quelque cavallerie qu'ils avoyent passe sur un ponton à la porte de Spaerwoude ils les chasserent de là, & prindrent une navire qu'en langage du

*Efforts de ceux d'Amsterdam contre Harlem.*

Pays on appelle Damlooper, plaine d'Espagnols, qui furent tous tuez ou pendus au Fuyck.

Le vintsixiesme dudit mois ceux de Harlem eurent une belle escarmouche sur leur mer, contre quatorze caravelles d'Amsterdam. Gerard de Ionghe Capitaine de la grande galere de Harlem, sachant les Amsterdamois estre en ceste mer (comme elle n'est pas si grande qu'on ne puisse bien descouvrir tout ce qu'il y peut avoir de navires) sans atendre les autres Capitaines ses compagnos, voulant seul remporter cest honneur, se mit legerement à la rame droit vers eux, & les alla charger: les Amsterdamois le voyans venir seul, l'environnerent avec leurs caravelles, & se firent maistres de sa gallere. Ce neantmoins le Capitaine de Ionge encore qu'il fut blessé, & un de ses matelots, sautans en un esquif, se sauverent quittans la galere. Ses compagnons, & entre autres Iacob Anthonisz Capitaine de la petite galere de Harlem, entendans ceste perte, se mirent aussitost à la poursuyte de ces caravelles, & les ayans rattaincts leur arracherent par force ceste galere, que les Amsterdamois avoyent tenüe plus de deux heures, où ils trouverét encore quelques uns des ennemis, qu'ils pendirent quant & quant à l'antenne de ladite galere. Non contens de ceste rescousse, ils poursuyvirent ces caravelles, dont ils en attrapperent l'une toute neufve, plaine de Walons & d'Espagnols, qu'ils tuerent à la furie, saulf trois ou quatre, qu'ils envoyerent avec la teste d'un Capitaine en la ville de Harlem. Telles & samblables escarmouches avoyent les Harlemois souvent contre leurs ennemis sur ceste petite mer.

*La grande galere de Harlem prinse.*

*La galere rescousse & les caravelles mises en routte.*

Et comme durant ce siege, les assiegés receurent à diverses fois, & de plusieurs endroicts, bonne quantité d'artillerie: pour la faire valoir & la mettre en oeuvre, ils en bracquerent une partie contre ce grand cavalier que les Assiegeans avoyent dressé audevant du boulevers de la porte de la crois: de laquelle eut charge un Iean Coningham Escossois, qui la fit si bien iouër, qu'en demi iour, il mit ce cavalier par terre, dont il en acquit honeur en la ville. Les Espagnols le voulurent refaire, & y mirent quelque artillerie, mais Coningham leur gastoit à chacune fois tout.

*Le cavallier des Espagnols rué par terre.*

Au commencement du mois de Mars les navires de Zierikzee & de la Vere s'estans ioinctes, avec celles de Flissinghes, en tout au nombre de cent, equippées à la guerre, firent voile environ le huitiesme dudit mois, tenans la routte d'Anvers, en deliberation de combatre la Flotte qui y estoit preparée pour le ravitaillement de Middelbourg, qui faisoit le nombre de cinquante navires, assavoir 43. de guerre, & sept chargées de vivres & munitions. Le vintiesme dudit mois les navires Espagnolles ayant passé le destroit, où les Flissingois avec des bateaux chargez de pierre l'avoyent pensé boucher, se donnerent quelques canonades de part & d'autte, qui furent aysement & bien à plain oyes à Flissinges, le vent y apportant le son. Mais le lendemaint l'escarmouche fut fort furieuse, par ce que l'Admiralle de Flissinghes s'estant eschoüée sur le sable, par la faute du Pilote, fut assaillie de dix navires Espagnolles: toutefois par le moyen du secours qu'il eut des siens, signamment du Capitaine Worst, il se deffendit si vaillamment, que les ennemis furent contraincts de se retirer, non sans perte de leurs gens. Deux iours apres les Espagnols ayans vent à souhait, firent leurs efforts de passer, & là y eut un combat fort cruel, & nombre infini de canonades tirées de part & d'autre. Mais les Espagnols voyans les Zeelandois du tout resolus de s'accrocher au combat, se retirerent au lieu d'où ils estoyent partis le matin. En ce combat le Vice-Admiral des Espagnols s'estant plus avancé que les autres, fut tant batu, & y eut tant d'hommes tuéz, que le sang en ruisseloit de tous costéz. Le Seigneur d'Ariette Biscayen, Collonel d'un Regiment de Walons: le Sergeant Maior de l'armée Espagnolle (tant outrecuydé, que peu auparavant il s'estoit vanté publiquement en Anvers d'estre *Castigador de los veillacos Fiamingos Lutheranos*:) & le Capitaine de ladite Vice-Admirale, y furent tous trois tuéz: & outre ce, quatre ou cinq cens, tant soldats que matelots.

*Zeelande.*

*Combat naval entre les Zeelandois & Espagnols*

Du costé des Protestans Zeelandois fut tué le Capitaine Cloot Flamen, & cinq ou six tant soldats que mariniers. Les Espagnols perdirent en ce combat tant de gens, & leurs plus grands vaisseaux (d'autant qu'ils faisoyent la poincte) tant endommagéz, qu'ils furent contraincts de retourner en Anvers, pour les radoubber, & prendre nouvelles gens : Où estans arrivéz deschargerent tant de blessez & de malades, que les hospitaux en furent plains. Devant que d'arriver en Anvers, ils firent passer leurs moindres bateaux à Berghen sur le Soom, estimans que de là ils auroyent moyen de se glisser au Pays de ter-Goes, puis à Arnemuyden, & de là à Middelbourg, ou pour le moins que cela seroit cause d'une grande despense aux Zeelandois, ausquels ponr coupper ce passage seroit besoin d'entretenir une armée de ce costé là, à laquelle despence ne pouvans furnir, force leur seroit de tout quitter. Mais ils s'abuserent en cela, car Middelbourg

*Dessein des Espagnols sans effect.*

bourg estoit trop pressée pour pouvoir estre soullagée d'un si maigre secours. Retournons au siege des Espagnols devant Harlem.

*Hollande.*

*Mine des assiegez prise & reprise.*

Le 17e dudit mois de Mars les Espagnols esleverent une mine que les Assiegez de Haerlem avoyent faite, que les Allemans avoyent abandonnee: Et comme par icelle ils pensoyent venir iusques au viel boulevers, les Capitaines Francois & Anglois, n'eurent point de repos tant qu'ils l'eussent reprise,& tant qu'à coups d'espee ils en eussent dechassé les Espagnols, dont les bourgeois furent fort resiouys: le lendemain les Assiegeans firent sauter encore une de leurs mines,mais sans fruit. Le vintcinquiesme environ les neuf heures du matin sortirent par la porte du Zyel quelques deux cens Walons: pour aller resveiller leurs ennemis logez à l'orree du bois de Harlem, où ils fonsserent les premieres trenchées, mais ne se sentans forts assez pour passer plus outre, furét contraincts de retourner en la ville,ayans perdu seulement deux hommes.

*Brave saillie des assiegez sur le quartier des Allemans.*

Le Magistrat & Gouverneurs avec l'advis des Collonels & Capitaines,arresterent que ce iour mesme apres midi on iroit derechef attacquer ce quartier avec neuf ou dix enseignes. Quand ce vint sur les quatre heures,six compagnies sortirent par la porte de l'eau,la plus part Bourguignons, & par la porte du Zyel deux cens Francois, & quelques Walons,pour commencer l'escarmouche: & ce pendant fit on sortir la gallere avec certaines barques à la rame,pour charger par derriere du costé de la mer de Harlem. C'estoyent Allemans qui estoyent logéz en ce quartier,où iadis souloit estre un beau bois, que cest hyver ils despeuplerent entierement pour faire du feu. A l'abordée ces Alemans tirerent un coup d'artillerie qui ne porta point. Les Assiegez poursuyvans leur poincte, gagnerent leurs trenchees, mais sans atendre ils se mirent à la fuytte,en laquelle ils furent tellement poursuyvis, qu'ils ne peurent nulle part estre à sauveté,tant qu'ils eurent passé l'eau, ce qu'ils firent à grand peine, en bien petit nombre, tellement qu'à ceste charge y mourut environ mille hommes, entre lesquels y en avoit des signaléz, comme on peut remarquer à leurs accoustremens & ioyaux qu'ils avoyent sur eux,& qui furent rapportez en la ville. Lors furent aussi bruslées plus de deux cens que tentes que pavillons de ces Allemans, & fut pareillement leur artillerie, qui estoit de deux coulverines,& cinq fauconeaux amenez en la ville, avec beaucoup de poudre, & pour le principal neuf drappeaux: que pour despiter les Espagnols ils pourmenerent avec les tabourins sur le nouveau remparement,& les planterent au bord du parapet: pardessus cela ils ramenerent trente chevaux,grande quantite de vaches, veaux, & moutons, force accoustremens,anneaux corselets, morillons dorez,& toutes sortes d'armes en grand nombre, tellement qu'il n'y eut soldat qui ne rapporta quelque piece du butin. Les assiegéz eurent ceste victoire sur les Allemans à peu de perte & dommage, car ils n'y perdirent que huit hommes, entre lesquels fut un Capitaine Walon nomme Dardenne, vaillant homme, & qui avoit fait grand service à la ville, aux fortifications, la mort duquel fut de chacun fort regrettée.

*Le capitaine d'Ardenne tué à ceste sortie.*

*Zeelande.*

Le 28e dudit mois, deux cens soldats tiréz de la garnison de Flissinghes, conduicts par les Capitaines des compagnies de ladite ville sortirent de nuit pour donner une escallade au chasteau de Rameken en l'Isle de Walchren:mais estans descouvres par la sentinelle qui apperceut le bout des eschelles dressées contre la muraille,force leur fut de se retirer sans rien faire.En leur retraitte fut tué un Canõier qui avoit charge de l'artillerie à Flissinges,& deux soldats blessez à coups de pierres.

*Amsterdam cõtre Harlē.*

Le vintneufiesme ceux d'Amsterdam envoyerent par le trou de la dique rompue ioignant l'hostellerie du cerf (à my chemin de Harlem & d'Amsterdam) trente & trois navires de guerre, & trois galeres, en la mer de Harlem, pour empescher la navigation des Assiegez vers Leyden, & autres lieux. Les Harlemois les ayans recognües,y envoyerent quant & quant leur troisiesme galere, sur laquelle les Capitaines Buchorst,& Monregnaut commandoyent, lesquels bourgeois s'allerent poser en la petite Isle du Caege, pres de leurs autres galeres. Les Amsterdamois pour garantir leurs navires firent un fort au Fuyck; où ils s'estoyent mis à l'ancre. Le neufiesme d'Apuril les navires du Prince d'Orange en nombre de cent partirent du Caege, tirans vers le Fuyck, pour charger ceux d'Amsterdam: ceux de Haerlem en estans advertis y envoyerent douze des leurs,mais les deux ne seurent aller avant, & furent les hommes contraincts se mettre en terre, & de se ioindre à deux cens hommes sortis de la ville par la porte de l'eau, lesquels voyans ce deux navires abandonnées se retirerent en la ville, avec perte de sept ou huit d'entre eux. Ce pendant les navires du Prince estoyent à l'escarmouche contre les Amsterdamois,mais ayans un vent Aquilonaire qui leur estoit du tout contraire, ils ne seurent venir aux mains,avec ce qu'ils n'ozoyent approcher trop pres, à cause du canon de l'ennemy, qui estoit en ce fort du Fuyck.

*Escarmouche sur la mer de Harlem.*

Le 12e dudit mois les navires du Prince vindrent devant le chasteau de Hemstede

stede scitüé au bord de ceste mer à l'emboucheure du canal de la ville: les assiegez pensans qu'ils y deussent mettre pied a terre, envoyerent par la porte de Zeyl cét cinquãte soldats, par la porte de l'eau 500, & par celle de Schaelwyc deux cens: mais cõme ces navires ne mirent persõne en terre, & q̃ ceux qui estoyent sortis furent vivement chargez des Espagnols, ils se retirerẽt tout escarmouchant dedens leurs portes. En ceste furie furent blessez de leurs propres gens, le Capitaine Steenbourg aux reins, & le Capitaine Christophel Vader au pied. Ce iour mesme sept ou huit presumtueux Espagnols tãt seulement avec deux drapeaux, s'avancerent de monter sur un boulevers, cryans *victoria, victoria, la ville est nostre*, mais ils furent bien tost desnichez de là, & y demeura l'un de ces Port-enseignes avec sõ drapeau, pour gage de leur presumption.

*Hardie mais temeraire entreprise de quelques Espagnols.*

Ledit iour les Protestans Zeelandois ayans tiré deux compagnies de Flissinghes & autant de la Vere, avec quelques soldats Flamens venus de Ziriczee, faisans en tout au nombre de quatorse cens hommes, mirent le siege devant le chasteau de Soubourg, my chemin de Flissinghes & de Middelbourg, & commencerẽt à le batre dez les quatre heures du matin avec trois pieces d'artillerie amenées de Flissinghes, sans que les assiegéz fissent samblant de s'en estonner. Ceste baterie fut continuée deux ou trois heures tant seulement, à cause du peu de poudre qui estoit alors à Flissinghes, qu'õ vouloit espargner contre la venüe de la flotte d'Anvers, laquelle on attendoit de iour à autre. Les nouvelles estans venües à Middelbourg, que ledit chasteau estoit assiegé, quatre cens soldats sortirent de ladite ville, pour l'aller secourir, audevant desquels furẽt envoyés environ trois ou quatre cens des assiegeans. A la rencontre se donna une escarmouche tãt furieuse, que ceux sortis de Middelbourg, ayans perdu beaucoup de leurs gens, furẽt contraincts de rentrer en leur ville. Le lendemain sortirent encore dudit Middelbourg deux cens hommes, non tant pour attacquer les assiegeans, que pour faire signe au assiegéz, qu'ils se sauvassẽt du mieux qu'ils peussent, sachans biẽ qu'en bref ils auroyẽt faute de vivres. Les assiegez ayans perdu tout espoir de secours, demanderent cession d'armes le mardi au matin, iusques à six heures du soir, ce qui resioüyt les assiegeãs, lesquels faute de poudre ne pouvans faire bresche, avoyent deliberé de se retirer la nuit sans riẽ faire. Les six heures estans venües sans nulle apparence de secours, furent sommez se rendre, à quoy ils s'accorderent, sous condition, qu'ils s'en departiroyent, vies, armes, & bagues saulves, ce que leur ayant esté accordé, furent conduicts à Middelbourg, & le chasteau delaissé en la puissance des assiegeans, dans lequel ils mirent une compagnie de la garnison de la Vere. Estant la place visitté e, fut trouvé qu'ils n'estoyent point encore pressez par faute de vivres, ny d'autre munition de guerre : & apres l'avoir gardé neuf ou dix iours, afin qu'il ne fut plus en charge aux Flissingois, & qu'il ne leur cousta plus rien à garder, mirent le feu dedens & l'abandonnerent.

*Zeelande.*

*Siegé des Zelãdois devãt Souburg.*

*Ceux de Middelbourg rembarrez.*

*Souboirg rẽdu par accord & bruslé.*

Le 15e dudit mois les Harlemois envoyerent une quatriesme galere en leur mer, longue de cent & huit pieds. Et le 18. entrerent en la ville, les Capitaines Serraets, Rostove, Blondel, Dorhem, Maligan, & autres Chefs & commandeurs iusques à quinze, amenans quant & eux quelques gens de guerre, & de la poudre.

*Hollande.*

*Nouveau rẽfort à Harlẽ.*

Le lendemain les navires du Prince mirent ioignant les cinq maisons, deux mille hommes en terre, pour aller resveiller les Espagnols: Mais comme ceux de la ville ne se bourgerẽt, ils n'exploitterẽt riẽ du tout. La nuit ensuyvante, le Capitaine Balfour avec ses Escossois, & quelques bourgeois, firent une camisade sur ceux qui estoyent à Russenburch, qu'ils fonsserent, en deffirent grand nombre, & rapporterent quatre drapeaux. Le 20e les Espagnols vindrent tant par terre, qu'avec leurs galeres, (venües du Fuyck) pour le reprendre, mais ils furent vivement repoussez avec honte & perte.

Le 24e dudit mois dez les quatre heures du matin, on descouvrit du rampart de Flissinghes la flotte d'Anvers, preparée pour le ravitaillement de la ville de Middelbourg, laquelle fut aussi tost assaillie par les navires Zeelandoises, assamblées pour la combatre: mais elle se tint si bien serrée, & marcha avec si bon ordre, que laissans les Zeelandois escartez, & au desous du vent, elle s'alla mettre à l'ancre, attendant le retour de la marée, entre Flissinghes & Rameken, sans avoir encore receu aucune perte, ce qui estonna les habitans de Flissinghes, qui avoyent eu telle opinion de l'armade Zeelandoise, que celle des Espagnols ne luy pourroit resister. Estans à l'ancre, & le vent donnant du costé du Nord, qui leur estoit du tout contraire, furent contraints attendre le retour de la marée, pour monter iusques au chasteau de Rameken. Mais devant que la marée commenca à retourner, les Espagnols furent assaillis par les petites navires Zeelandoises, au secours desquelles survindrent quelques grandes, qui les canonerent de telle sorte, que finalement cinq grands Vaisseaux ennemis furent prins & amenez à Flissinghes, ayans tué la plus part de ceux qui estoyent dedens : un autre s'estant ietté sur le sable fut bruslé de ses gens propres, qui se sauverent. Ce vaisseau estoit chargé de blé, que les pouvres gens

*Zeelande.*

*Flotte d'Anvers pour ravitailler Middelbourg.*

*combat naval.*

gens de Flissinges allerent querir par saché-es, comme il n'avoit pas esté bruslé iusques en fond. Ce qui donna commencement à ceste victoire, fut la hardiesse d'un matelot Zeelandois, qui entreprint d'aller coupper le cable de la navire espagnolle nommee l'Elephant, ou cõmandoit le Seigneur de Bliquy avec autres Gentilshommes, ce qu'ayant biẽ executé, ladite naviere se vint mettre entre les Zeelandois, où elle fut assaillie, & apres grande resistence vaincüe. En ce combat les Espagnols perdirent sept puissantes navires, les cinq furent amenées à Flissinges avec toute leur artillerie, (qui estoit en grand nombre,) chargées de vivres qu'elles pensoyent mener à Middelbourg, une fut bruslée chargée de blé, & l'autre se perdit sur le sable pres de Rameken. Du costé de l'Espagnol le Seigneur de Bliquy Gentilhomme Henuier fut tué, emporté d'une chaine par le millieu, & avec luy quelques Capitaines & Gentilhommes. Charles Grenet (Frere du Seigneur de Werp qui estoit en Middelbourg) fut amené prisonnier à Flissinges, où il eschappa bien d'estre masacré des matelots à l'abordée, si les femmes ne luy eussent sauvé la vie. Il y eut en ceste defaitte environ neuf cens hommes du costé des Espagnols, q̃ noyez, q̃ tüés, bien peu de prisõniers. Le nombre des morts fut sceu, par la reveüe qui en fut faitte lors qu'ils eurẽt prins terre en l'Isle de Walchren,

*Hardies de matelot Zeelandois.*

Le reste de ce mois d'Apvril se passa au siege de Harlẽ en legeres escarmouches de pt & d'autre, q̃ lors fut encore forgée en ladite ville certaine monnoye d'argent, portant d'un costé les armoiries, & de l'autre la devise de ladite ville, *Vincit Vim Virtus*.

Au commencement du mois de May le Sr de Roullé Gouverneur de la Vere, ayant amassé, tant de la garnison de ladite ville, de Flessinge, de Ziriczée, que d'autres lieux iusques à mille soldats, dressa une entreprise sur l'Isle & ville de Tolen, qu'il pensoit emporter d'emblée, se persuadant y avoir des amis & de l'intelligence asses. Mais comme sur les six heures du matin il se presenta devant la ville, estant descouvert, il fut salüé à grãds coups de canon, & de force harquebusades, tãt q̃ le Capitaine Ambroise le Duc, & quelq̃s uns de ses soldats y ayans esté blessés, on fut contrainct de se retirer. Et combien que, ceste entreprise estãt ainsi descouverte, il n'y eut nulle apparence de rien pouvoir exploitter; si est ce qu'ils demeurerent là si lõg temps, que ceux de l'Isle & de la ville s'estans ioincts avec toutes leurs forces ensamble, les allerent charger de telle furie, qu'ils furent mis en routte & deffaits : Dont les Flamens en furent cause, car par leur fuytte Is accreurẽt le courage à leur ennemis, & l'ostert aux Walõs leurs compagnons, lesquels estans au nombre de trois cens se deffendirẽt vaillamment aux retrẽchemens qu'ils avoyent faits, tant que finalement y estans forcés, ils furent taillés tous en pieces. En ce cõbat le capitaine Schoonevval, & sõ enseigne furent tüés, & presques toute sa compagnie, composée la plus part de ceux qui avoyent latité aux bois pres de six ans, ayans esté à la surprise de la ville d'Andenaerde comme nous avons dit cy devant. Le Seigneur de Roullé y fut aussi tué de ses gens propres, incoulpe de les avoir menés à la boucherie. Le Capitaine Iacob Simonsen fut prisonnier, & quelque peu de soldats, qui estans mis sur les galeres Espagnolles furent noyés, reservés quelques uns qui trouverẽt moyen de se sauver.

*Entreprise vaine des Zelandois sur la ville de Tolen.*

*Deffaitte des troupes du Cap. Roulle*

*Le Sr de Roul le tué de ses gens propres.*

En ce temps mourut le Capitaine Thibaut Worst Admiral de Flissinghes, Capitaine autant eslongné d'ambition & d'avarice, que vaillant & hardi, au lieu duquel fut choisi, un autre esprouvé en hardiesse.

*Mort du Capitane worst Admiral de flissinghes.*

Le 9e dudit mois de May, qui estoit veille de la Pẽtecouste, les Espagnols ietterẽt en un boulevers de Harlem, la teste d'un homme, avec un billet y attaché contenant. *Voici la teste du Capitaine Olivier*. Les assiegès avoyent deux pigeons tirés de leurs colombiers, qu'on portoit souvẽt au camp du Prince d'Orange, d'où on les laissoit envoller avec quelques petits bilets liez à leurs cuisses, qui se venoyent rendre en la ville à leur pigonier, qu'on nommoit *messagiers vollans*

*Hollande.*

Les navires d'Amstredam occuppoyent alors toute la mer de Harlem si estroitement (y estans en grande quantité) que par là il n'y pouvoit plus grand' chose arriver en la ville, laquelle fut de tous costés tellement serrée, qu'on n'en pouvoit sortir, ny y entrer sans grand & extreme peril, si ce n'estoit pour faire quelque saillie, & aller à l'escarmouche: comme ils firent le 16e dudit mois, qu'ils allerẽt esveiller ceux du Fort de l'orrée du bois, qu'ils chasserẽt de là, & le lendemain emporterent d'assaut le Fort du Fuyck : puis allerent iusques à la maison de Iean Pittemans, occuppée par les Espagnols, où ils tüerent deux sentinelles, & en rapporterent trois manteaux, & une couverture de lict.

*ceux d'Amsterdam occuppent la mer de Harlem.*

Les Assiegés faysoyent par fois sauter quelques mines de leur rampart, au pied duquel les ennemis estoyent logés, qui n'estoit pas sans leur faire dommage. Il fut aussi ordonné que toute la terre qu'on apportoit pour reparer, seroit iettée de haut en bas dedens les fosses, ce qui fut fait en telle quantité, que p ce moyen ils ralargirent leur rampart par dehors, plus de deux brasses.

Le 17e dudit mois la flotte du ravitaillement de Middelbourg, estant deriere le chasteau de Rammekẽ, qui s'estoit preparée pour retourner en Anvers, s'avanca un petit, & se vint mettre à l'ancre de l'autre costé dudit chasteau, attendant le vent propre pour son voi-

age

age. Et ce mesme iour sortirent enviro trois cens soldats de Middelbourg, lesquels vindrét à la portee du canon de Flissinges, le lóg de la dique entre Rameken & ladite ville : Estans apperçeus sortirent, comme par force, hors de la ville un nombre de soldats des compagnies d'Eloy, & de Bernard : à leur récontre l'escarmouche s'eschauffa si vivemét, que ceux de Middelbourg, apres avoir eu plusieurs de leur soldats blessés, & aucuns tuez se retirerent. Et est chose à notter qu'encore que ladite escarmousche n'ayt duré moins de quatre heure fort aspre & furieuse, si est ce qu'il n'y eut pas un de ceux de Flissinges tué, ny mesmes blessé.

Hollande. Le 23e dudit mois apres midi, les Espagnols qui avoyent regagné le fort du Fuyck, sortirent environ cinq cens, & vindrent attacquer le fort de Russemburch occuppé par ceux de la ville, d'abordee n'y avoit que neuf ou dix hommes, les autres estás allés à la ville mais qui racoururent soudainement au son des harquebusades, & y rentrerent par une autre avenüe: La charge fut furieuse, car du premier abord les Espagnols emporterent le retrenchement de la contrescharpe du costé où il s'estoyent addresses, iusques au pont, où y eut un Capitaine tué, ou du moins quelque homme de marque, & un petit plus avát un autre Capitaine avec sept Espagnols, desquels ils coupperent les testes: & furent celles des Capitaines ce soir mesmes envoyées en la ville, & fichees sur des piques plantees au bord d'un boulevers, où elles demeurerét tout le iour ensuyvant. A laquelle escarmouche y eut quelque quarante Espagnols blessés, qui par leur compagnons furent reportés sur des barquettes en leur quartier. Et comme ils faisoyent leur retraicte, il advint que Iean Schatter tenant un tónelet de poudre entre ses bras, pour le distribuer aux soldats, de malheur le feu se print dedés, par où luy & le Capitaine Serrats, & encore sept ou huit furent fort bruslés: mais pour adoucir ce mal ils eurent de l'un de ces Capitaines Espagnols, une belle chaine d'or qui ne pesoit pas moins de trois cens escus.

Les bestiaux de Harlem passoient encore iusques lors hors de la ville. Tout ce temps là les vaches & autres bestiaux alloyent encore pasturans hors de la ville le long des fossés. Les Espagnols pésants les enlever hors le 24e dudit mois, y accoururent asses bon nóbre, & iacoit qu'ils en eussent desia prins sept ou huyt vaches, si furent ils tellement talonnés par ceux de la ville, qu'ils furent contraincts de les quiter & de s'enfuyr, payans l'amende de leur temerite par la mort de six d'entreux. Ils penserent revenir au 26e & prendre leur revenge: mais ils y furent aussi bien venus que la premiere fois par la perte d'un sergeant, & de quatre soldats. Le 27e les Espagnols dresserent enviró les huyt ou neuf heures du soir, un gibet sur le premiers boulevers qu'ils avoyent occuppé où ils pédirent quelque, bourgois & soldats, qu'ils avoyent attrappés deux iours auparavant, les uns par le col, les autres par les pieds. Cela enflam ma mervilleusemét les soldats de la ville, qui pour s'en venger & pour cótre eschange, endresserét pareillemet sur un de leurs boulevers à l'opposite du principal quartier des assiegeans, & y pendirét Maistre Lambrecht, & Maistre Quirin (autrefois Bourgmaistres, prisonniers en la ville des le neufiesme dudit mois, pour souspecó de trahison) Adrié Grovétuych, quelques certains prestres, un garcon prins au bois, & avec eux cinq soldats: la fille dudit Maistre Quirin, & une femme Walonne prins au bois, furent iettées en un sac à l'eau. Ces douze furent ainsi executés par la fureur des soldats sans l'authorite ny consentemét du Magistrat, ny des Capitaines. C'estoit certes une povre guerre, dont il advient ordinairement que ceux qui commencent par ce bout, son tles premiers qui s'en resentent, & repétent trop tard.

Ledit iour 27 de May, l'armée Espagnolle commenca à faire voile & á savancer, iusques au bout du sable, qui est le lóg de la dyque de Rameken: & d'autant que les navires de Flissinghes y estoyent à l'ancre les attendans de pied coy pour les combatre: les Espagnols avoyent envoye gens le long de ladite dyque, pour se saisir de la teste d'icelle, & la munir d'artillerie: ce qu'estant fait, commencerét à tirer sur les Flissingois, de telle furie qu'ils furét cótraints d'abādoner ce lieu à leurs ennemis, qui y vindrent moüiller l'ancre, iusques à ce q̄ le vét seroit propre pour achever leur voyage. Mais ce iour mesme les petites navires de Flissinghes, les costoyās au dessus du vent, les allerent escarmoucher à grands coups de canon, l'espace de cinq ou six heures, de sorte que plusieurs des vaisseaux ennemis en furét percés & repercés en maite endroit: dont un Heu charge de sel fut esmené. La grande navire nómee la Pucelle d'Anvers, eut son maistre mast emporté, auquel mourürent par le canon, grand nombre de gens, tant soldats, matelots, que bourgeois, fémes, & enfans, qu'ils avoyét acceuillés à Midelbourg, pour les mener en Anvers: avec ce que le feu qui se mit en la pouldre en cósuma plusieurs, & eut ladite navire esté bruslée sans quelques pieces d'artillerie, q̄ les Espagnols firent mener sur la dyque, allédroit du lieu ou ladite navire s'estoit eschoüée, qui forca les Flissingois de se retirer, encore q̄ l'une desdictes piece, se creva au premier coup qu'elle donna. Le lendemain les Espagnols voyans leurs navires fort endómagées, & plusieurs de leurs gens blesses, se retirerent d'où elles estoyent venues, assavoir sous & à la faveur du chasteau de Rameken: & les Zeelandois au lieu mesme où leurs ennemis avoyent esté attacqués, par

Zeelande. Cóbat naval. Le navire de la pucelle d'Anvers mal traittée.

par ce qu'ils avoyent quitté ceste teste, & retiré leur artillerie.

*Hollande.* Le 28e dudit mois les navires Espagnolles en nombre de soixante & trois, estans sur la mer de Harlem, chargerent impetueusement celles du Prince d'Orange, qu'elles escarterent & deffirent, dont en furent prises vigt & une, pour laquelle victoire les Espagnols en firent feux de ioye. Et ce mesme iour attacquerent le Fort que ceux de la ville avoyent à l'eboucheure de leur mer, d'où ils furent repousés par trois fois. Mais ceux de dedens ne voyans finalement nul espoir de secours, & n'y ayans nuls navires pour s'y retirer, aussi que la poudre commencoit à leur manquer, se rendirent vies & bagues sauves.

*Deffaitte des navires du Prince.*

*Fort prins sur ceux de Harlem.*

Le 30e dudit mois les Espagnols du camp firent sauter une mine, qui emporta trois soldats de la ville, & y furent les Capitaines Couchi & Vemy, en grād dāger de leurs vies. Car Vemy fut enfoüy en la mine, & falut que les pionniers le deffoüissent hors. Il y eut un soldat ietté avec la terre qui estoit sous ses pieds, par dessus les ramparts dās le fossé, sans estre aucunement offensé, tellement que sur l'odeur de la pouldre, nonobstant toutes les harquebusades qu'on luy tira, il remonta au rampart, & rentra sain en la ville.

*Engin pour tirer dehaut en une ville.* Le premier iour de Iuin les Espagnols firent derechef pēdre onze personnes sur leur boulevers à Harlem, & les Assiegés pour s'en venger, firent sortir quarante harquebusiers, pour aller chercher les Espagnols à l'orrée du bois, mais se sentant peu forts ils retournerent à la ville, sans rien exploitter. Le 3e dudit mois les assiegans bastirent une petite loge de plāches de sapin, ouverte par haut & par deriere, pendüe en l'air entre quatre masts, qui se hauçoit & devalloit avec des cordes, comme par une poulie, pour d'icelle tirer d'enhaut en la ville, où ils mirent quatre mousquetiers, qui tirassent incessāment contre les assiegés qui voudroyent se presenter au rāpart: Mais ils n'eurēt pas tiré deux charges, que les assiegés s'en estans apperceus, donnerent dessus à coups d'artillerie, & avec des chaines, & boulets ramés emporterēt les cordagés ausquels ladite loge pendoit en l'air, & qui la levoyent & abaissoyēt, de maniere que iceux cordages emportés d'un costé, avec une partie de la loge, trois soldats qui y estoyent tomberent de haut en bas, avec un cry l'amétable: qui estoit à vray dire une invention & despēse inutile, & pour perdre des homme à credit. Ce mesme iour sortit de la ville un messager, portant quant & soy des pigeons, pour les renvoyer avec advertissemens.

Le 3e iour du mois l'armée d'Anvers s'alla remettre à l'abry du chasteau de Rameken, cōme si elle s'eut voulu retirer vers Anvers: mais ce ne fut que pour avoir occasion d'attirer dés Midelbourg, quelques bateaux chargés de blé qui estoyent à ter-Goes. Car ayans fermé

*Zeelande.*

le canal avec leurs grandes navires, & s'estans fortiffiez d'artillerie sur la dique, ils envoyerent leurs petits vaisseaux vers ter-Goes: qui aysemēt forcerent les Zeelandois, y plantez pour garder le passage, d'autant que huit ou neuf de leurs navires des mieux armées, estoyent allées sur les costes de Flandre, pour empescher quelques Naves Angloises, chargées de marchandise, d'entrer en l'Escluse. Et de fait les Espagnols userent de telle diligence que ce iour mesmes ils retournerent de ter-Goes à Middelbourg, avec six bateaux chargéz de blé. Ce mesme iour se dressa une longue & furieuse escarmouche sur la dique, entre les soldats de Flissinges & ceux qui gardoyent l'artillerie à la teste de ladite dyque, tant que finalement l'Espagnol apres avoir perdu une de ses pieces, qui se creva, fut contrainct d'abandonner la place, y laissant beaucoup de ses gens, à peu de perte des Flissingois, & quelques blessez. Le quatriesme dudit mois les Espagnols retournez de leur voyage de ter-Goes, se presenterent en grand nombre pour regagner ceste teste, que les Flissingois avoyent entreprins de fortiffier, pour empescher l'entrée au hable de Middelbourg: mais comme le Fort qu'ils y commencoyent à dresser, n'estoit encore mis à defence, & voyans que les Espagnols venoyent avec artillerie, & grand nombre de soldats, & qu'eux estoyent en petite compagnie, ils l'abandonnerent, & prindrent la fuyte, avec la perte d'un seul bourgois Flissingois, mené prisonnier à Midelbourg. L'Espagnol ayant regagné ceste teste, contraignit avec son artillerie les navires Zeelādoises se retirer plus avant en mer, avancans les leurs un peu plus oultre.

*Petit rafreschissement.*

*Escarmouche sur la dyque de Rameken.*

*Hollande.* Ledit iour 4e dudit mois les Espagnols firent sauter encore une mine à l'un des boulevers de Harlem, laquelle emporta six hommes de la ville. Et comme de long temps il n'y avoit entré nuls vivres, & qu'on craignoit qu'il n'y en entreroit pas si tost qu'ō eut bien desiré, fut ordōné le 6e dudit mois, que les bourgeois ne mangeroyent que des gasteaux faits de grain braizé, propre à brasser de la biere. Mais que les soldats auroyent encore tous les iours leur taux d'une livre de pain de froment, comme auparavant. Le iour ensuyvant les assiegés descouvrirēt une grande mine sous la porte de St Iean, preste à faire sauter, en laquelle ils trouverent un homme mort, un morillon, & un pain. Ceste mine estant esventée, les Espagnols en firent ce mesme iour voller un autre, laquelle ne fit nul mal: au contraire la fumée d'icelle en fit descouvrir une autre, qui n'é estoit gueres loing: comme le 13e dudit mois il en descouvrirent encore une, que les Espagnols gardoyent, dont aucuns y furēt saccagés, les autres s'enfuyrent.

*Mine faillie Espagnolle.*

*Ordre mis aux vivres.*

*Mine descouverte.*

Le 6e de ce mesme mois, environ les douze heu-

*combat naval furieux entre les Zelandois & Espagnols.*

ze heures du midy la Flotte d'Anvers commenca à faire voile, tirant vers Anvers, ayās en teste les grandes navires Zeelādoise & les petites à la queüe. A la premier rencontre de ces deux armees, l'artillerie des deux costés donna de telle furie que la mer sambloit estre toute en feu, comme s'il y eut eu cent tōnerres & esclairs redoublès. l'Amirale Zeelandoise nommée le Lyon se trouua embarassée, sans estre secōdee au milieu de la Flotte Espagnolle, car le reste de leur armée s'estoit mise au desus du vent, & toutefois l'Espagnol n'ayāt autre but que d'y passer & parfaire son voyage, ne fit onc sāblant de la vouloir attacquer. Or cōme elle se pēsoit retirer du costé des siens, & tous ensamble poursuyvre les ennemis, elle se vint accrocher à une grande Nave Byscaiene, laquelle pour estre mal abordée, & pour le grād nombre de soldats qui estoyent dedens fit si long temps resistence, qu'apres l'avoir vaincüe l'Admiralle Zeelandoise ne sceut retourner à temps à la poursuyte du surpl⁹ de la Flotte: laquelle fut neantmoins par le reste de l'armée Zeelandoise poursuyvie & batuë toute la nuit à coups de canons. Ceste nave Byscaienne fut amenée à Flissinges, avec une Hulq̄ & quatre Heus chargés de sel & d'autre marchādises, esquelles navires l'Espagnol perdit environ trois cens hommes, dont la plus part estoyent Espagnols & Italiens, sans ceux qui furent tués & blessés aux autres navires à coups d'artillerie.

Le 9ᵉ dudit mois les Flissingois advertis que deux autres grandes naves byscaiennes estoyent demourées deriere, on envoya apres deux grandes navires, & cinq ou six petites Zeelandoises; & combien qu'aussi tost que les Byscayennes apperceussent les autres venir, fissēt voile vers Anvers, si furēt elles biē tost attainctes, & l'une d'icelles tellement batuë à coups de canon qu'estant percée en plusieurs endroits, fut contraincte se sauver sur le sable, & les hommes à l'abandonner: en laquelle furent trouués vingt cinq hommes tués, six pieces de fonte, & quelques hardes, ce qu'ayās tiré hors, le feu fut mis dedās. Et en fut advenu autāt à l'Amirale Byscayenne sās le secours qui luy vint d'Anvers: neātmoins elle ne fut pas si tost secouruë qu'elle ne perdit beaucoup de ses hōmes, & qu'elle ne fut lardée en plusieurs endroits de part en part.

La Flotte d'Anvers estant retirée, on estoit en paine à Flissinghes pour le payement des soldats & matelots, qui vouloyent estre payez: ausquels fut dit qu'il n'y avoit autre moyen de recouvrir argēt, qu'en allant querir du sel à la rade d'Arnemuyden: ils y allerēt avec leurs petites navires de guerres, & force de soldats dedēs: & accōmodās quelq̄s voilles (qu'ils avoyēt porté quāt & eux) aux Hulques qui en estoyent chargées, en ramenerēt le 9ᵉ dudit mois neuf au havre de Flissinghes.

*Les flissingois prēnent huit hulques de sel devāt Arnemuydē*

Le 10ᵉ environ les onze heures de nuit mourut le Seigneur de Berlant Gouverneur & Bailli de Flissinges, personage affectionné à sa Patrie, & diligent en sa charge: pour lequel à cause de l'affection qu'ils luy portoyēt les bourgeois & mariniers de Flissinges faysoyent beaucoup: le bruit courut qu'il avoit esté empoissonné par une femme, que mesmes il avoit logée en sa maison.

*Mort du Sr de Berland.*

Le 12ᵉ fut publié de par le Prince d'Orēge en Flissinge permission à tous marchans Francois, Anglois, Escossois, Allemans, & Oosterlins de pouvoir trafiquer libremēt en Flandre, Brabant, & autres endroits du Pays bas, & d'y mener toutes telles sortes de marchandises qu'il leur plairoit, hors mis celles qui seroyent reservées par les Placcarts, à la charge d'en prendre passeport aux lieux y denommés, & y payer le taux ordonné, sur paine de confiscation aux contrevenās de leurs navires, & marchandises.

*Permissiō de par le Prince touchant le trafique.*

*Hollande.*

Le 14ᵉ dudit mois, les Espagnols assiegans la ville de Harlem se mirent en bataille, s'apprestans pour donner un assaut, & quant & quant firent sauter une mine, laquelle emporta en l'air environ quarāte soldats de la ville, puis les testes baissees vindrēt à l'assaut: Mais voyans les assiegés les attendre de pied coy, bien encourages, ils se retirerent sans marcher plus avant.

*Faux assaut à Harlem.*

Le 17ᵉ les Seigneurs de Serrats & Houtin furēt envoyés avec quelque trouppes de hatquebusiers hors de la ville iusques au Fuyck, pour informer le Prince d'Orange de l'estat des assiegés, portans quant & eux quantité de pigeons. Estans arrivés en sauveté, ils dōnerent un signal de feu, de leur arrivement: & le lendemain ledit Seigneur renvoya un de ces pigeons avec une lettre par où les assiegés furent advertis que ledit Seigneur Prince estoit à Leyden, & que le Seignenr Baron de Batembourg son Lieutenant estoit entre Amstredam & Vtrecht, pour empescher les vivres au camp Espagnol, & quant à leur secours qu'on l'avancoit autant qu'il estoit possible. Lors fut fait par dedās la ville un nouveau rampart, depuis le cloistre de Ste Margerite iusques à la porte de St Iean. La povreté & famine y estoit grande, car à faute d'autre viande on y commēcoit à manger de la chair de cheval & d'autre bestes extrodinaires. Le 22ᵉ on envoya un pigeō en la ville, avec lettres du Prince, leur mandant qu'ē bref il les viendroit secourir: tels & samblables messagers venoyent souvent pour encourager les assiegés, lesquels faisoyent par fois quelque camisade du costé de la mer, pour voir s'il ne scauroyent avoir quelque rafreschiment de vivres des navires du Prince: mais ils n'y profitoyent rien, encore que lors il n'y eut en toute la ville que du pain de lynuise, & de navette, de la chair de chevaux

*Le Sr de Battenbourg Lieutenant du Prince.*

chevaux, des chiens, chats, & sẽblable viãdes.

*Zeelande.*

*La teste de la dyque de Ramm eken forti ffiée par les Zelãdois.*

Les Zeelãdois ayans cognu par experience cõbiẽ la teste de la dique qui est entre Rãmekẽ & Flissinges importoit, & quelle avãtage elle dõnoit à l'Espagnol lors qu'il la tenoit, resolurent de la fortiffier à bon escient pour la tenir: & de fait ayans assemblé quelque nombre de pionniers, à Flissinges, la Vere, Ziriczée, & en divers lieux, ils commencerẽt le 21e dudit mois à la fortiffier, & pour conserver ceux qui y travailloyent firent venir deux compagnies des garnisons prochaines avec une de celles de Flissinghes qui y alloyent tour à tour. L'espagnol delibera d'empescher ceste fortificatiõ: auql effect il fit sortir de Middelbourg & d'Arnemuyden autant de soldats qu'il peut, dont il en fit venir une partie le long de la dique avec trois pieces d'artillerie, l'autre partie marchant par dedãs le Pays, afin de harquebuser en flãc ceux qui se descouvrioyent sur la dique : marchans en ceste sorte, ils chargerẽt en mesme temps ceux qui gardoyent les trenchées, qui ne se mõstrerent aucunement estonnès des balles qui volloyent parmy leurs oreilles comme gresle: & furent si bravement soustenus, qu'e perdans espoir de pouvoir forsser les trechées se tournerent en fuytte, tant ceux qui estoyent venus le long de la dique, que ceux qui estoyent venus par dedens le Pays. En ceste charge demourerent dix ou douze Espagnols sur la place, sans les blessés qu'ils remporterent: & entre autres le Seigneur de Laten Gouverneur de Middelbourg, fut blessé sur la dique d'un coup de fauconneau tiré des navires Zeelãdoises qui estoyẽt vis à vis à l'ancre, dont il mourut tost apres: Ils y laisserent aussi l'une de leurs pieces d'artillerie, laquelle fut amenée par les soldats Zeelandois en leurs trenchées.

*Le Sr de Laten tué.*

*Le Sr de Boisot fait gouverneur de Flissinghe.*

Ce mesme iour arriva sur le soir à Flissinges le Seigneur de Boisot, establi Gouverneur d'icelle depuis le trespas du Seigneur de Berland, par le Prince d'Orange. Et le 14e dudit mois arriva pareillement audit Flissinges le Seigneur de Lorge fils du Comte de Mongomeri, avec environ deux cens harquebusiers Francois braves soldats & bien armés, qui en partirent le lendemain pour aller trouver ledit Seigneur Prince.

*Le ieune Mõgomeri viẽt au service du Prince.*

Environ ce temps là le Docteur Iunius Gouverneur de la Vere, & le Seigneur de Boisot Gouverneur de Flisinges penserent executer une entreprise de long temps secretement menée sur la ville de Midelbourg avec un maistre Canonier de ladite ville, qui se vantoit d'avoir pratiqué deux ou trois cẽs bourgeois favorables à son desfin. Lequel estoit tel: que lesdictes Gouverneurs se viẽdroyent mettre en embuschade avec leurs gẽs dans un iardin asses pres de la ville, & au mesme temps se donneroit un allarme à Arnemuydẽ par mer & par terre: faisans aussi courir le bruit que les forces qu'on amassoit, estoit pour assaillir Arnemuyden: au secours de laquelle en telles occurences souloyent courir deux ou trois compagnies de la garnisõ de Middelbourg & qu'alors la porte du costé de l'esbuchade (qu'on appelloit la porte du Dam) se deuroit ouvrir par ledit canonnier & ses adherans, ayans premierement fait un signal à ceux qui seroyent au iardin. Or pour executer ceste entreprise sortirent de Flissinges environ les neuf heures du soir, mille ou douze cens hommes ramassés de toutes les garnisons circõvoisines, qui s'allerent mettre dedens ledit iardin, sans estre descouvers: Et afin qu'ils peussẽt mieux appercevoir ledit signal, mirent des sentinelles de quatorze ou quinze hommes dans une maison bruslée, entre la ville & ledit iardin, ce qui s'estoit aussi fait sans estre apperceu. Sur les quatre heures du matin se dõna l'alarme à Arnemuyden p mer & par terre & aussi tost on ouyt les tabourins gronder dans Middelbourg, pour courir à leur secours, tãt que devant qu'il fut six heures, deux cõpagnies estoyẽt sorties, & l'autre s'apprestoit encore pour y aller. La sentinelle mise hors de ceste maison bruslée, envoyée pour descouvrir allentour de la porte, ennuyée d'estre là si long temps, voyant deux ou trois hommes sortis, retourna en ladite maison, où les autres qui y estoyent demeurés, envoyerent deux d'ẽtre eux au iardin, pour savoir si leurs gens y estoyent encore: mais estãs apperceuz par ceux de Middelbourg, on commenca à cryer arme arme : auquel cry la compagnie qui estoit preste à sortir, courut au rampart, & fit on retourner les premiers qui estoyẽt sortis: ainsi fut ceste entreprise faillie. Si celuy qui commandoit à la sentinelle (membre d'une des compagnies de la garnison de la Vere): eut bien ioüé son personnage, il famble que l'entreprise eut eu telle yssüe que l'on demandoit.

*Entreprise vanie des Protestans Zelãdois sur Middelbour*

*Pour parler entre ceux de la ville & ceux du cãp.*

Le premier de Iuillet sur les onze heure devant midy le Capitaine Pellican, & Cornille Mathieu avec chacun un soldat sortirent de la ville de Harlem par la porte du Zyel, & vindrent en une blãchirie de linge, parler à quelques Capitaines Espagnols & leur Prevost general, lequel leur dit, que leur Collonnel eut bien desiré de parler aux Gouverneurs & Chefs qui estoyent en la ville: comme ils firẽt ce iour mesme à cinq heures du soir, puis y arriva le Comte d'Oversteyn avec quatre de ses Capitaines, & le Bourgmaistre, Ian vã Vlyet, les Capitaines Steenberch, Rossem & Pellican, lesquels communiquerent par ensemble environ une heure entre le petit bois & la porte de l'eau: mais ne seurent rien resoudre. Le lendemain l'Espagnol bracqua toute l'artillerie qu'il avoit en son cãp sur la ville, tira furieusement sur la tour du Pin, & sur

& sur Ravensteyn, tellement que la tour & la muraille en furent abatus: ils tirerent aussi fort aspremment parmi les maisons, comme pareillement fut abatüe ce iour mesme la tour du pont de S^te^ Catherine, puis amenerent dedens le fossé deux ponts flottans, pour venir à l'assaut, mais ceux qui les menoyent furêt si rudemêt caressés qu'il y en demeura une vingtaine sur la place. Ceux de la ville mirent ce iour là hors du clocher un drappeau noir, pour faire entêdre aux navires du Prîce, quelle povreté il y avoit en la ville, ce qu'ils firent encore deux iours apres. Le 4 dudit mois retourna un pigeõ avec lettre du Prince, qui promettoit de les venir secourir la nuyt ensuyvant. Sur quoy les soldats de la ville attendans à tout heure son secours, firent une camisade, mais rien ne se presenta.

*Autre pour parler.* Le 5^e^ les assiegés entrerent derechef en communication avec l'Espagnol, où se trouverent six de chacun costé, assavoir de la part de Dom Frederic le Comte de Bossu, le Côte d'Oversteyn, & quatre autres, du costé de la ville le Bourgmaistre Ian vã Vlyet, les Capitaines Steenberch, Rossé, Sohay, Pellican, & Cornille Mathieu: mais ils ne se seurent accorder les soldats ne voulans sortir sans leur armes. Ledit iour les navires du Prince se monstrerent à ceux de la ville, dont les assiegés bien ioyeux sortirent en grande nombre pour les aller seconder. *Espoir du secours mais vain.* L'Espagnol ce voyant donna l'alarme au boulevers, ce qui fit rentrer les soldats qui estoyent sortis, pour venir defendre leur rampart, d'où ils dechasserent les Espagnols, & furent ce iour tirés les huyt derniers coups, de dix mille deux cês qu'en tout ce siege ils avoyent tiré sur la ville. Le 8^e^ retourna un peigõ en la ville avec une lettre du Prince, qui disoit les venir secourir la nuyt prochaine, q̃ lors ses navires feroyêt une fausse alarme au Fuyck, mais que toute son armée donneroit du costé du bois. Sur ce les assiegés dresserent une camisade d'environ deux mille hommes, pour de leur costé se ruër lors sur quelque quartier de l'ênemy. Mais ce dessein fut rompu, qui fit perdre le courage & tout espoir aux assiegés. *Deffaitte du secours de Harlẽ & armée du Prîce.* Le 9^e^ revint un autre pigeõ qui les advertissoit que les gens du Prince avoyent esté deffaits au Mannepat, ainsi qu'ils venoyêt sous la côduytte du Seigneur de Battembourg Lieutenant dudit Seigneur Prince, pour la secourir: en laquelle deffaitte, ledit Batembourg, les Seigneurs de Cloetingẽ & de Carloo furent tués. Ces nouvelles ouyes en la ville, aucuns Capitaines commanderent à leurs soldats de se tenir prests pour sortir la ville, en laquelle ils laisseroyent seulement les fêmes & enfans. Mais estant ce bruyt entendu par les femmes elles s'amasserent toutes en un, & se mirêt à faire les plus pitoyables crys, qu'il estoit possible d'ouyr, & qui eussêt attêdry un cœur de pierre: tellement qu'il ne fut possible de les abandonner. Le 10^e^ les assiegès s'apprestereт pour sortir, & quitter la ville, de sorte, qu'il fut ordôné que sept côpagnies feroyêt l'avantgarde, & neuf l'arriegarde, qu'en la bataille les bourgeois & Confreries sermêtées marcheroyêt tous en armes, & au milieux deu les Magistrats, fêmes, & enfãs. *Lettres trompeuses des Espagnols.* Mais ce dessein fut rompu par une lettre envoyée des Espagnols qui avoyent leur quartier au bois, par laquelle on les asseuroit que grace seroit faite à tous ceux qui demeuroyent en la ville, ce que les Capitaines Allemans & autres soldats creurent par trop facilement.

Et ce mesme iour pour signe de leur victoire qu'ils avoyent eüe du Seigneur de Batembourg les Espagnols planterent sur leur boulevers neuf drappeaux qu'ils avoyêt gagné en ceste deffaitte.

*Desordre en la ville.* L'onziesme sur le soir cinq compagnies de Walons sortirent la ville, suyvies par les Côfreries des harquebusiers & quelques autres bourgeois. Il estoyent desia la plus part dehors, tant qu'il n'y restoit presque persône au rampart où estoit la bresche, ce qui avint sans ordre, & par un espouvante qui se mit entre eux, mais comme il n'y avoit personne pour dresser les ponts, ils rentrerent tous esperdus dedens la ville, chacun retournant en son quartier, & à sa garde, & si Dieu n'eut à ce coup gardé la ville, les Espagnols l'eussent legerement emportée, car il estoit pres de minuit, devãt que les soldats & bourgeois fussent en garde au rampart.

Le 12^e^ les deux Bourgmaistres, les Capitaines Steêbach, Rossem, & Christophe Vader s'accorderent à certaines conditions de rendre la ville à l'Espagnol: *Accorde de rêdre la ville sous côditiõs peu seures.* Mais cest accord ne pleut pas à Rossem, qui en advertit les autres Capitaines Francois & Walons, lesquels leverent les ponts de la ville, que les Espagnols n'y peussent entrer: toutefois finalemêt sur le bon espoir qu'on leur donna ils y consentirent. Le 13^e^ on publia à son de tabourin, que toutes les compagnies eussent à s'assembler en certaine place, comme elles firent, où leur fut demandé, s'ils vouloyêt demeurer en la ville à la misericorde du Duc d'Alve, ou s'ils aymoyent mieux sortir sans armes. *Les gens de guerre à la mercy de l'Espagnol.* Sur quoy ils respondirent, qu'ils demeuroyent plustost à la mercy du Duc, que de quitter leurs armes: de tant plus qu'on avoit desia declaré aux Oosterlins, & Escossois qu'on leur avoit fait grace: par ainsi les soldats se recommandans à Dieu, resolurent d'atendre ce que leur en pourroit advenir. *Acte romain du Capitaine Bordet Francois.* Le Capitaine Bordet Francois entendãt qu'õ parloit de se rendre à la mercy, appella un de ses soldats, luy disant: soldat mon amy, viẽ ça, tu m'as fait beaucoup de bôs services, fais m'en maintenant un pour le dernier, me tirant une harquebusade au travers du corps: le soldat le luy refuza, mais par priere & importunité il le fit, ainsi mourut Bordet, sans

sentir

sentir la cruauté de ses ennemis, ne voulant mourir de la main d'un bourreau. La cause de cest acte Romain estoit que les Espagnols avoyent declaré, qu'il n'y avoit nulle mercy pour tous ceux qui avoyent esté assieges à Mons en Henaut, où ledit Capitaine Bordet avoit esté.

*Rendition de la ville accordée.*

*Rachat du pillage.*

Le 14e les Confreries furent mandées sur l'hostel de la ville, pour sçavoir s'ils cõsentoyent à cest accord, par lequel les Bourgmaistres avoyent rachetté le pilage de la ville, pour deux cens quarante mille florins en deux payemens, assavoir cent mille en douze iours, & le surplus en trois mois, à quoy ayans cõsenti, les Deputés allerent fermer cest accord, lequel ainsi clos & arresté, fut la ville mise és mains de Dom Frederic. Puis au son de la grande cloche fut commandé que tous bourgeois & soldats portassẽt leurs armes sur la maison Eschevinale: que les Citoyens allassent au cloistre de Zyel, les femmes en l'Eglise Cathedrale, & les soldats en l'Eglise de Bakenisse. Mais que les Allemãs & Ecossois tiendroyent encore la garde aux ramparts. Ce fait Philippe Martin autrefois Bourgmaistre de ladite ville, qui durant le siege s'estoit tenu pres de Dom Frederic, alla au Cloistre de Zyel, prier les Bourgmaistres & bourgeois, de mettre ordre q̃ les deniers qu'ils avoyẽt promis fussẽt fournis, de pœur que le delay ne fit piller la ville. Ce iour mesme les Espagnols estans entrés, fut aussi cõmandé aux Escossois & Allemãs de porter leurs armes à l'hostel de la ville: & de là furẽt menés au cloistre de Ste Catherine, & à Ste Vrsule, où ils furẽt baillés en garde aux soldats Espagnols. Cela fait Dom Frederic & le Comte de Bossu avec autres Seigneurs entrerent en la ville, & furent quant & quant tous les Porte-enseignes, ayans le iour precedens remis leurs drappeaux és mains des Espagnols, mis en prison, & depuis menés en garde au chasteau de Cleef. Tandis que les povres bourgeois estoyent ainsi gardés dedens l'Eglise, les Espagnols pillerent aucunes de leurs maisons. Le 5e dudit mois Dom Frederic fit executer par l'espée & par la corde environ trois cẽs Walõs: & arrriva ce mesme iour le Duc d'Alve d'Amsterdã devant la ville de Harlem, où il fit le circuit par dehors, pour la comtempler de tous costés, puis retourna d'où il estoit venu, sans entrer en la ville. Le 16e le Capitaine Ryperda & son Lieutenant furent decapités, le Ministre de Steẽbach pẽdu, & deux cens quarãte & sept soldats noyés en la mer de Harlem, Le 7e y en eut encore grand nõbre d'executés. Le 18e autres trois cens tant soldats que bourgeois eurent la teste trenchée avec le Ministre Simon simonsen. Le 20e le Seigneur Lancelot de Brederode, le Capitaine Rossé, & le Recepveur de la Bryele furent executés par l'espée au village de Schoten. Le Regiment de Lazarus Muller & ses Capitaines furent le 7e d'Aoust conduits hors de la ville: l'onsiesme ensuyvant, furent tous les Anglois & Escossois decapités: Et pour finalement combler ceste mer de sang, furent executés par le trenchãt devãt l'huys de l'hospital, toꝰ les blessez & malades qui y estoyent.

*Telle fut la mercy du Duc d'Alve & de sõ fils.*

Voila quelle fut la prise, le raconnement, les meurtres, & masacres cõmis par le Duc d'Alve & Dom Frederic son fils en la ville de Harlem: pour le secours de laquelle le Prince d'Orange avoit fait tout son devoir, & ne tint pas à luy, qu'elle ne fut autremẽt & plustost secourüe. Qui en fut la principale cause ie le laisse là, & n'en veux taxer persõne: mais les longues resolutions, & tardives executions, sont souvent cause de grand mal, laissant escouler les bonnes comodités & opportunités qui se presentent, que les Espagnols savoyent fort à propos prendre par les cheveux, quand elles s'y offroyent: encore que ce siege ayt esté plus long que la forteresse de la ville sambloit requerir.

Durant ce siege de Harlẽ plusieurs plaintes furent faites allencontre du Comte de la Marck Seigneur de Lumay, pardevant le Prince d'Orange & Estats de Hollande, de beaucoup de foulles & molestes qu'il faisoit en divers endroits, la plus part par petulance & gayeté de cœur, principalement cõtre les gẽs d'Eglise, prestres, & moines, qu'il prosecutoit par toutes sortes de cruautés, sous couleur disoit il, de venger la mort du Comte d'Egmont, son cousin, dont il en accusoit les Ecclesiastiques avoir esté cause. Il se dit de luy, qu'il auroit enfoüy en terre certain moine iusques au mentõ, tant qu'il n'y restoit que la teste dehors, apres laquelle comme par forme d'estache ou de bute, luy & ses gens par contumelie auroyent ioüe à la boulle, ou au palot: Et entre autres ses cruautés d'avoir prins entre la Haye & Delf le Pater du Cloistre de Ste Agathe nommé Me Cornille Muse, ancien homme, & bõ Poete, & de nuit l'avoir fait pendre en ladite ville de Delf. Tels & samblables actes tirãniques desplaisoyent, & non sans cause, à tous gens de bien, tant Protestans que Catholiques, A raison desquels les Estats le firent cõstituer prisonnier, & ne fut esté pour le respect du Prince, qui prya qu'on luy pardonnast, & asseuroit qu'il s'amenderoit, les Estats en eussẽt fait correctiõ. Ce nonobstãt ledit Cõte, a tousiours depuis porté une male dent audit Seigneur Prince, comme s'il eut esté cause de son emprisonnement: duquel estant eslargi, & deporté de toute charge & commandement, il se retira de Hollãde fort entalenté. Neantmoins il eut encore depuis un Regiment d'Infanterie au camp de Gemblours, au service des Estats Generaux contre Dom Ioan d'Austrice: mais s'en estant

*Le Cõmte de la Marc accuse vers les Estats de Hollande pour ses cruautez vers les gens d'Eglise*

estant departi devant la bataille, & retourné à Liege il mourut l'an 1578, on voulut dire qu'il fut empoisonné.

*L'Espagnol pensant surprédre la ville d'Alcmar fait faute.*

La ville de Harlem ayant esté assiegée trête & une semaine, durant lesquelles les femmes, filles, & garsons firent autát valeureusemét cóme il estoit possible, tant que par faute de vivres & quasi extenu de povreté, il furent contraincts de se rendre cóme nous avons dit, à leur ennemy le 13^e^ de Iuillet : ayants durant le siege fait mourir maint brave Capitaine Espagnol & Walon, en grand nombre. Le Duc d'Alve voulant poursuyvre sa chere victoire, pensant surprendre à pied levé la ville d'Alcmar, y envoya deux mille cinq cens hommes de pied, & quatre compagnies de cavallerie. Ce que de prime face apporta un tel effroy en la ville (qu'ils voyoyent tout en un instant investie) que plusieurs bourgeois rompás la serrure de la barriere du canal sortirét par barquettes hors la ville. Mais les gens du Prince d'Orange qui de bonne heure estoyent à Egmont sur la heute, & à Heyloo, s'estans dés auparavant saisi de ceste advenuëe, & fait ouverture de la ville: rompans les serrures & verroux de la porte: les Espagnols cognoissans d'avoir failly à leur entreprise se retirerent. Bien est vray que du commencement les Citoyens estoyent fort en doute & vacilans, ne sachás ce que pour le mieux ils devoyent faire, ou de tenir bon, ou de se rédre. Car les Catholiques Romains, aussi bien qu'aucuns Protestans, esperans trouver grace, comme les Espagnols leur avoyent mandé, eussent volótiers encore secretement assisté à les mettre dedans la ville. Mais la pl^9^ sainé partie des Protestás s'avácerent tát qu'ils peurent pour admettre la gendarmerie du Prince dens la ville, laquelle y estant entrée comme nous avons dit escarmoucha les Espagnols arriere de là. Ainsi fut pour la premier fois la ville d'Alcemar garantie de ces suprenéurs, lesquels se retirerét le 18^e^ à Hayloo, & de là retournerét soudainemét au cáp qui estoit encore devát Harlem, racommodát les bresches, & aplanissant les trenchées.

*Ceux d'Alcmar en doute où de tenir bon ou de se rendre.*

Alcmar s'estant ainsi despestrée, le Conseil de la ville se doutant bien que le Duc d'Alve ne se contenteroit point à tant, trouva bon de pourvoir la ville de blé & d'autres munitions de guerre, autant qu'il en seurent recouvrer tant de leurs moyés propres, que de leurs voisins du quartier de la Frise Occidentale, le Prince leur ayant mádé d'y aviser & pourvoir sogneusement, cóme estát la clef de tout le Pays de West-Frise. Ce fait & suyvant l'ordonnance du S^r^ Charles de Boisot par le commandement dudit Seigneur Prince, on commáca à fortifier la ville: mais ils n'avoyét gueres que entamé leur ouvrage, q̃ les Espagnols n'y retournerent, assavoir le 21^e^ dudit mois avec bon nombre de Cavallerie & d'Infanterie. D'abordée ils se saisirent de deux entrées de canal vers l'Oriét pour empescher le passage par eau aussi bien que par terre. Mais les bourgeois & quelque soldats mirent le feu en l'un des moulins de ces entrées, ce qu'ils ne sceurent faire à la seconde, ny l'arracher des mains des Espagnols. Lesquels pour mieux fourclore les Assiegés de l'entrée & yssüe de la ville, enfoncerét à l'emboucheure de leur havre une navire de pierres. Lors les Prostestans qui avoyét un fort au Ton sur le bord de Schermer s'enfuyrent & quiterent la place à l'Espagnol. Le havre & tout accez par eau estát osté aux assiegés, n'ayans de nul costé yssüe ny entrée qui leur fut libre à amener vivres & munitions. Ils delibererét de se faire voye par force, & de chasser les Espagnols de quelque part que ce fut, & sur tout du chemin d'Oudt-dorp: sortant hors de la ville la Cavallerie qu'ils avoyent, & quelq̃ nóbre d'Infanterie tát bourgeois, qu'autres allerét charger leurs ennemis, mais ils furent si bié receuz estans les Espagnols beaucoup plus forts qu'eux, qui n'avoyent en tout que cinquante chevaux, qu'ils furent repoussés iusques dedens leurs portes avec perte d'un capporal de leur cavallerie. Mais avant qu'eniamber plus avant sur la date disons ce que tout ce temps là depuis la rendition de la ville de Harlem sepassoit en Zeelande.

*Les Espagnols retournent devant Alcmaer & l'investissent.*

*Toute entrée & yssüe ostée a ceux d'Alcmar.*

*Les assiegés d'Alcmar repoussez.*

*Zeelande.*

*Le Sr de Beauvoir.*

Le S^r^ de Beauvoir establi Admiral par le Duc d'Alve au quartier de Zeelande, se preparoit en Anvers pour retourner à Middelbourg avec force navires. Et prevoyant le dommage que leur apportoit le Fort q̃ ceux de Flissinges avoyent basty sur la dique à la teste : manda à ceux de Middelbourg qu'ils essayassét de la surprendre, avant qu'il fut en plus grande defense ce qu'ils penserent faire le 25^e^ de Iuillt de nuit, ayans amassé bon nombre de soldats, de Middelbourg & d'Arnemuyden : mais estans descouvers de bonne heure, il s'en retournerent sans rié faire comme il estoyent venus.

*Ceux de Middelbourg tentent en vain le fort de la teste.*

Le penultiesme dudit mois de Iuillet les Gouverneurs de Flissinges & de la Vere, ayás assamblé les garnison de ces deux villes, & de Ziticxée qui se rendirent à Flissinge, partans du soir s'allerent camper devát le chasteau de Rámeken sur la dique du costé de Middelbourg, où s'estans retrenchés d'une diligence presques incroyable, commencerent sur les quatre heures du matin à tirer quelque canonades tant de leurs navires qu'il avoyent fait approcher, que de la dique, où on avoit desia deschargé & braqué deux pieces d'artillerie. La compagnie du Capitaine Eloy bordoit la tranchée faitte au tour du dit chastaeu, & celle du Capitaine Ber-

ne Bernard estoit aupres de l'Escluse de Middelbourg pour faire teste à l'Espagnol, s'il se fut presenté pour les venir troubler de ce costé là:& d'autant que les Assiegez ne monstroyent aucun signe d'estonnement, & qu'il n'y avoit poudre a suffisance en Flissinghes, pour continuer la baterie tant qu'il y eut bresche: il fut resolu de le miner, estans avisez que le boulevers qui regarde ladite dyque estoit basti sur archeures: ce qui fut fait avec telle diligence qu'au bout de quatre iours la mine parvint iusques au desous dudit boulevers, à laquelle travailloyent incessamment & d'un grand courage les Gouverneurs, Capitaines, & soldats tour apres autre. Et d'autāt que le 5e iour depuis le siege on estoit resolu de mettre le feu en ceste mine, & quant & quant donner l'assaut, on fit apprester les eschelles, & autres engins propres à assaillir: on fit aussi approcher deux Heus, sur lesquels on avoit fait des hunes armées à l'espreuve du mousquet, pour y mettre quelques harquebusiers, qui tireroyent sur ceux qui se descouvriroyent au rampart, pour defendre la bresche lors que l'assaut se donneroit.

*Les Assiegez de Rammeken parlementent.*

Les Assiegez voyans les preparatifs qui se faisoyent pour les assaillir tant par mer q̃ par terre, & se doutans de la mine, commēcerent à perdre courage, & demanderent à parlementer: ils s'accorderent de rendre la place, à la charge de sortir les vies & bagues sauves, avec leurs armes, mais ils vouloyent que cela fut differé iusques au lendemaī: sur quoy comme les Gouverneurs estoyent deliberez de mettre ledit iour du lendemain le feu en la mine, & de l'assaillir de tous costez, les presserent de se rendre dez le soir mesme: finalement il fut accordé qu'ils ne sortiroyent pas iusques au lēdemain: mais que pour asseurāce de ce qui estoit promis, vingt soldats des Assiegez sortiroyent du Chasteau, & coucheroyent ceste nuit au cāp, & vingt des Assiegeans entreroyēt au Chasteau. Ce lendemain qui estoit 4e d'Aoust dez les six heures du matin, les Assiegez rendirent la place, en laquelle on fit entrer la cōpagnie d'Eloy, où les deux Gouverneurs entrerent pour donner ordre à ce qu'avoit esté promis aux Assiegez, qui leur fut entierement tenu, & furent seurement conduicts avec leurs armes & bagages, iusques bien pres de Middelbourg. Ce fait ils firent assambler tous les soldats qui estoyent au Chasteau, où la presche fut faite, avec action de graces à Dieu, d'avoir eu tant heureuse yssue d'une telle entreprise: puis fut la place visitée, où se trouverent dix huit pieces d'artillerie de fonte, quatre barriques de poudre, grand nombre de boulets, & des vivres, comme chairs, vins, & blés, pour plus de trois mois aux gens qui y avoyent esté. C'est une place de grande importance, & le principal boulevers de l'isle de Walchren, autrement appellé Zeeburch, où les navires ont une bonne rade.

*Rameken rendu.*

*Armée navalle Espagnolle.*

Pendant ce siege qui ne dura que cinq iours, la Flotte d'Anvers s'apprestoit en diligence, non seulement pour apporter vivres & renfort à Middelbourg, mais aussi selon les hauts desseins de l'Espagnol, pour reconquester toutes les villes & Isles de Zeelande, & les remettre sous l'obeissance du Duc d'Alve. Ceste Flotte se devoit conduire par le Seigneur de Beauvoir Admiral, & le Collonel Mondragon avec tout son Regiment, montez de force canons, boulets, poudres, & autres munitions, tāt de guerre que de vivres, pour mettre en execution ce beau dessein. Ceste armée qui estoit de soixante & quatre vaisseaux, treize grāds à hunes, le reste de moyens, y comprins les petits qui portoyent les vivres, n'estans autrement armez que de soldats, se monstra le neufiesme d'Aoust à quatre heures du matin devant Flissinghes, comme si elle eut voulu faire voile pour passer à Middelbourg, ou attirer les Zeelandois au combat, l'armée desquels estoit de quatorze grandes Navires à hunes, dont estoit Admirale le puissant vaisseau de Martin Iansz, du port de treize à quatorze cens tonneaux, & de cinquante autres petites, qui estoyent pres de Flissinghes attendans la venüe de ladite Flotte Espagnolle. Et d'autant que les Zelandois estoyent resolus de ne point combatre, sinon aupres du fort de la dyque & du Chasteau de Rameken, afin de ne perdre l'avantage qu'ils pouvoyent recevoir desdites forteresses, ils y attendoyent avec leurs grandes navires, la venüe de leurs ennemis, ayans envoyé leur petites sur la coste de Flandre, pour avec l'avantage du vent les suyvre en queüe. Estans lesdites petites navires Zeelandoises, voltigeans ceste coste, les petites Espagnolles y allerent les assaillir, où ils escarmoucherent fort long temps de part & d'autre, & autant furieusement qu'il estoit possible à coups de canon, de harquebuses, & de mousquets, tant que les Espagnolles se retirerent aupres de leurs grandes: En ceste escarmouche fut tué un Capitaine de mer Zelandois. Le lendemain qui estoit le 10e l'Espagnol se presēta derechef par deux fois: la premiere avec ses petites navires tant seulemēt, mais à la seconde les grandes y furēt aussi meslées de part & d'autre. Et n'eut esté le cōmandement qui avoit esté fait aux Flissingois, de ne point charger, ils ne se fussēt iamais separez que l'une ou l'autre armée n'eut esté deffaite: mais à cause dudit commandement, quand les Espagnols approchoyent trop pres, les Zeelandois

*Armée des Zelandois.*

*Premiere escarmouche des deux armées navales*

*Les Zeelandois delayent sagément le combat.*

reculloient.

L'onziesme les Espagnols se monstrans plus hardis (s'appercevans que les Zeelandois n'estoyẽt point deliberez de combatre sinon au lieu susdict à l'advantage du canon de leurs forteresses) se vindrent presenter iusques devãt le havre de Flissinghes,& dõnans de leur artillerie contre les petites navires Zeelandoises qui s'estoyent là amassées, quelques boulets vollerent en la ville, dõt l'un tua un garçon de dix ou douze ans sur la rue:puis se retirerent sur le coste de Flãdre au devãt le Bresquen vis à vis de Flissinghes.

*La peur mere de bon devoir.*

Ceste bravade de l'Espagnol amena telle crainte aux Flissingois,qu'en moins de trois heures ils eurent bordée la muraille de leur ville, qui regarde la mer, de tonneaux remplis de terre,pour servir de parapet aux harquebusiers, ce que sans ladite crainte n'eut esté fait en trois semaines.Le 12e l'Espagnol delaissant la coste de Flandre tira vers la mer costoyant les murailles de Flissinge, faisant voller quelques coups dedens la ville,d'où aussi fut tiré sur ses navires.Estant parvenu allendroit des dunes de Zoetelande,il se mit à l'ancre, & craignant qu'il ne prit terre de ce costé là, on y envoa toute la gendarmerie qui estoit à Flissinges. Le 13e ladite Flotte se mit si avãt en la mer qu'on en perdit quasi la veüe: puis se ietta en un destroit entre deux bancs de sable, & de là parvint en un lieu nommé le poldre,ou le Haek, à une lieüe de la Vere, pour y descharger ses vivres,& de là les mener à Middelbourg par chariots.

*Tempeste dõmageale à l'Espagnol.*

Estans en besogne pour les descharger en terre se leva une tourmente d'un vẽt de Zuyt-west, par laquelle ils perdirent trois de leurs grandes navires & une galere. Vne autre de celles qu'on appelle Boüyers.fut chassée par la tempeste au milieu des navires Flissingoises & prinse: lesdits vaisseaux peris n'estoyent encore deschargéz,d'où ne se seut rien sauver que l'artillerie.Quelque tẽps apres se donna encore une escarmouche entre les petites navires Espagnolles & les Zeelãdoises, en laquelle apres plusieurs canonades de part & d'autre, la Vice-admirale Espagnolle fut abordee & prise, elle estoit peillemẽt chargée deblé, armée de six pieces de brõse sãs les prierrieres &crochets & 84.hõmes,qui furent tailléz en pieces,& iettez outre bord,reservéz quinze qui furent amenez à la Vere.

*Vice Admirale Espagnolle prise.*

*Brave escarmouche sur terre.*

Le 18e dudit mois d'Aoust les Zeelandois qui estoyent en garnison en ladite ville de la Vere,allerẽt escarmoucher ceux qui gardoyent les trenchées q̃ les Espagnols avoyent faictes vis à vis du Haek pour plus aisemẽt & seuremẽt descharger leurs vivres,sur lesquels ils sortirent en tel nombre & de telle furie,qu'ils les firent reculer iusques bien pres de leurs portes:mais estans renforcez d'un nouveau secours que le Sr de Boisot leur amena en personne,ils rechargerent les Espagnols de sorte, qu'ils les contraignirẽt rentrer en leurs trenchées. Ce que voyant le Seigneur de Beauvoir Admiral,qui estoit sur les navires, mit quelque bon nombre de harquebusiers en terre, avec lesquels les Espagnols reprenans courage donnerent derechef la chasse aux Zeelandois,iusques bien pres de la ville: en laquelle escarmouche ils perdirent huit hommes,& quelques blessez ,entre lesquels le Capitaine Eloy y perdit un oeil. Mais des Espagnols à ce qu'ont rapporté ceux qui depuis se sont venus rendre au parti des Zeelandois y en mourut environ soixante.

*L'armée Espagnolle se retire.*

Le vintsixiesme dudit mois, l'Espagnol s'estant retiré de ce lieu là, rentra en mer comme s'il eut voulu tirer vers l'Escluse:mais soudainemẽt tournant voile,ayant le vent & la marée propre, print son chemin vers Anvers, passant devant Flissinghes, d'où luy furent tiréz plusieurs coups d'artillerie, comme aussi il en tira quelques uns en la ville,qui ne firẽt nul dommage. Il fut poursuy des petites navires Zeelandoises (car les grandes estans sur le Lemmer n'y peurent venir à temps) qui donnerent si bien sur la queüe,qu'ils cõtraignirent quatre navires de guerre des petites,& cinq pleytes Espagnolles,chargées de vivres se ietter sur le sable à la coste de Flãdre,afin de ne tomber ez mains des Flissingois.

*Hulque Espagnolle de deux cens tõneaux prise.*

Outre ce fut amenée à Flissinghes une Hulque du port de deux cens tonneaux, laquelle avoit esté prise p l'Espagnol estãt encore au large de la mer, chargée de plusieurs sortes de marchãdise.Iacoit que le Sr de Beauvoir n'eut pas encore deschargé un tiers des vivres & munitions qu'il avoit amenéz, si n'oza il toutesfois faire plus long seiour au Haek, craignant les tourmẽtes,par lesquelles il avoit perdu six ou sept de ses vaisseaux, ioinct la grande difficulté qu'il y avoit à mener lesdits vivres de ce lieu à Middelbourg par charroy, Revenons au camp d'Alcmar.

*Hollande.*

*Saillie des Assiegez d'Alcmar.*

Le 23e dudit mois d'Aoust les Assiegéz d'Alcmar pour trouver quelque moyen de regagner leur canal, s'efforcerent avec des barques de mettre le feu en ceste autre maison qu'ils n'avoyent seu brusler à l'embouchure. Les bourgeois avec l'un de leurs Bourgmaistres,& quelques soldats s'estoyent mis sur des bateaux pour aller escarmoucher l'ennemi:une autre partie estoit allée du costé des salines pour les charger pareillement en cest endroit par terre.Mais les Espagnols ayans envoyé de leur gens par la porte neufve vers la ville (faisans monstre & bruit de la vouloir assaillir du coste de midi, au lieu nommé le Geest) aussi tost que l'alarme eut donné en la

en la ville, les bourgeois quittans leur escarmouche, rentrerent dedans pour aller au rampart, ainsi fut ceste emprise de neant.

*l'Espagnol demandant de conforer est refuzé.*

Le l'endemain les Espagnols firent dire aux Assiegez estans sur le rampart, que sous bonnes asseurances ils desiroyent de communiquer avec eux. Cela estant rapporté au Collonel Cabelliau, & le cōseil de la ville assamblé, fut resolu entre les Bourgmaistres, Capitaines, & Chefs de la ville, de ne traitter nullement avec les Espagnols, non pas mesmes de les ouÿr parler: ce q̄ leur fut anōce. Dez ce iour l'Espagnol se voyāt mesprisé, & qu'on ne le vouloit pas seulement escoutter, cōmenca à vouloir faire guerre, & à tirer à coups de canon en ruine au travers des maisōs, sans qu'il fit gueres de dōmage au rampart q̄ les Assiegez iour & nuit estoyēt empeschez à fortiffier. Le 25e dudit mois les Assiegeans firent une fausse allarme du costé de la porte de Harlem, comme s'ils eussent voulu assaillir la ville en cest endroit. Et ce iour mesme envoyerent un tabourin avec le Capitaine Steenbach (come on a presume) à la porte Frisonne demādant aux Assiegez, s'il pouvoit libremēt approcher plus pres: luy ayant este respondu qu'ouÿ, il demanda de parler au Capitaine Cabelliau, où à l'un des Bourgmaistres: mais comme on estoit alle faire le message, il fut recognu d'un soldat, lors on l'escria qu'il se retira, & comme il reculoit un peu en arriere, ceux de la sentinelle tirerēt apres luy, l'appellans traistre, & qu'il avoit esté cause de la perte de Harlem: ce qu'entendant il tira son espée, & les menacant s'en alla.

*Faux assaut & pourquoy.*

Le 28e (comme les deux iours precedens rien n'avoit este fait de remarquable) les Espagnols se mirent en bataille, une heure apres minuit, comme voulans donner un assaut: ce qu'ils faysoyent, selon qu'ō presupposoit, pour voir comment les Assiegez estoyent encouragéz, & s'ils seroyent resolus de se bien defendre: on n'oyoit autre chose de tous costéz hors de la ville, q̄ harquebusades, & l'alarme par toute la ville: mais aussi tost que les Espagnols, virent les Assiegez sans en riēs'estonner, se presenter au rāpart, ils firēt une douce retraitte. Et ce mesme iour

*Mort de Ian Arentsz ministre d'Alcmar.*

mourut au grand regret de toute la cōmune Ian Arentsz Ministre, lequel estant aux extremes, & entendant q̄ l'Espagnol estoit au rampart, pria Dieu avec toute sa famille de vouloir conserver sa chere patrie, & lieu de sa naissance, pour servir de refuge à ceux qui font profession de l'Evangille. La nuit ensuyvante les Espagnols firent une trenchee devant la porte Frisonne pour appro-

*Sortie des Assiegez.*

cher le canon de plus pres, & quoy que les Assiegez tirassent continuellement sur eux, si est-ce qu'il ne leur fut possible de les empescher d'ouvrer, tāt qu'envirō midi ils sortirent hors de la ville, & les chasserent de là. Mais les Espagnols ayās redouble leurs forces, y retournerēt avec plus grād nōbre d'infanterie, & firent retirer les Assiegez en leur ville, lesquels emporterēt quāt & eux, qu'ils trouverēt en chemin, un barillet de poudre, quelques morillons, espées, & manteaux, q̄ les premiers fuyarts avoyent quitté.

*Lettres du Gouverneur Sonoy resiouissent les Assiegez.*

Le premier iour de Septembre, d'autāt de Messagers q̄ les Assiegez avoyent envoyez, il y en retourna un seul (estans les autres demeuréz deriere) qui apportoit lettres du Sr Diederic Sonoy Gouverneur de West-Frise, & des Estats dudit Pays, au Conseil de la ville d'Alcmar, qui resioüyrent fort tous les Assiegéz. En ces lettres ledit Sr se condeüilloit: „Premieremēt avec eux de leur tant estroit „assiegemēt, lequel il dit n'avoir plustost en„tendu, qu'il n'ayt fait tout devoir de leur „envoyer encore une cōpagnie de renfort: „mais qu'il ne l'avoit sceu faire à cause de la „lache retraitte de leurs gens, qu'ils avoyēt „au fort du bord du lac de Schermer: toute„fois qu'il ne faudra d'employer son corp, „voire sa vie pour les secourir & ayder à le„ver ce siege: qu'à ces fins il avoit escrit au „Prince d'Orange, ne doutant nullemēt que „leurs gens (tandis qu'eux de leur part a ttē„dront patiemment le secours) ne rompēt „les efforts de leurs ennemis. Et quant à ce „qu'ils avoyēt requis de percer la dyque au„pres de Medemblyc, qu'en ayant commu„niqué aux Estats dudit Pays de West-Frise, „& qu'on avoit desia laché toutes les esclu„ses, & autres retenües des eaux de la mer: „Et mesme la necessité le requerant ce se„roit luy tout premier qui perceroit ladit„te dyque. Et quant à ce qu'ils escrivoy„ent qu'on avoit amené au camp ennemi „vingt quatre pieces de canon, qu'il n'en a„voit rien entendu de ses espies: encore „qu'il n'ignorat pas en quelle perplexité la „ville se trouvoit, à quoy il ne scauroit si „tost remedier, comme il desireroit biē: que „neantmoins il feroit tous ses efforts de „leur envoyer quelque soulagement: c'es„toit en somme la substance de ceste lettre. Celles des Estats du Pays de West-Fri-

*Lettres des Estats de West-frise aux assiegéz.*

se assambléz en la ville de Horne, conte„noyent: Que quant aux poudres qu'ils es„toyent iournellement attendans, qu'aus„si tost qu'ils les auroyent receües, ils les en„voyeroyent. Et ce temps pendant, qu'ils se„royent tout leur mieux de les secouvrir „par eau & par terre: prians les bourge„ois de s'esvertüer & de prendre bon cou„rage, de tant plus que le Comte Lodo„vic avoit escrit au Sr Philippe vander A a, „qu'il prie d'exhorter les Hollādois, ne per„dre courage pour la perte de Harlem: mais „que plustost se confians en l'equité de „leur cause, ils se monstrent valeureux, „à deffendre & conserver leur liberté,

 & la

„& la patrie,esperant & se confiant que les „Pays seront de bref affranchis de la tyran-„nie à laquelle on les veut asservir. Aucuns affectionnéz firent courir un bruit par la ville qu'on avoit escrit à quelques particuliers que le Duc Christophle fils du Comte Palatin,estoit sur les frontieres de Geldre avec deux mille chevaux, & cinq mille hómes de pied : & que le Comte Lodovic le suyvoit avec autre gendarmerie, au devant desquels le Prince d'Orange avoit envoyé quelques milles d'harquebusiers pour venir tous ensamble lever ce siege:tellement que par ces lettres, & bruits seméz, ceux d'Alcmar,que les Espagnols tenoyent enserréz en cage(non pour les ayant engressez mener à la boucherie, mais pour les faire mourir de faim)furent le douziesme iour de leur siege quelque peu resioüys, & encouragéz par la venüe de ce messager inesperé: nonobstant l'estroitte garde, & tant de sentinelles de l'Espagnol à toutes les avenües, lesquelles non sans une providence divine, il eschappa toutes sans danger.

l'Espagnol ce pendant ne chommoit pas son oeuvre encommencé,ains acheva ceste trenchée à la porte Frisonne,sous intentió, ou d'approcher son canó plus pres de la ville,ou bien pour miner & faire sauter le boulevers.Pour quoy empescher les Assiegéz firent une sortie sur eux, menans quelques pionniers pour applanir ceste trenchée, Mais ils furent rechasséz iusques dedés leurs portes & n'y profiterent rien pour ce coup. A raison de quoy le lendemain ils commécerent à dresser une demye Lune pardedens la ville,allendroit de la porte Frisonne, & pour ce faire abatirent quatre maisons, afin que si d'aventure l'Espagnol eut gagné ceste porte,les Assiegéz eussent un lieu de remparement pardedens,que l'ennemi ne peusse passer outre,& tout à coup emporter la ville.Or comme de iour à autre survenoyét nouvelles difficultéz entre les Assiegéz,ausquelles on n'eut sceu si legerement mettre ordre:Il fut advisé par le Cóseil d'adioindre aux deux Bourgmaistres,deux hommes de conseil, pour ayder à supporter le faiz des affaires occurrétes,ce que fut fait le 6e dudit mois.

*Grád devoir des Assiegeans & Assiegéz.*

Tout ce temps-là il sambloit que l'Espagnol ne tachoit qu'à amuser les Assiegéz, designant tantost une chose, tantost un autre,contre ce qu'ils avoyét sur le coeur.Car le 10e dudit mois ils chargerét sur des charettes, vers le village de Berghen quelques pieces moyénes,cóme s'ils s'eussét voulu lever: & la nuit ensuivante lyás plusieurs barquettes emsamble, tacherét à grád travail de dresser un pont pres de la ville: mais les Assiegéz qui estoyent de ce costé là en garde,tiroyét si asprement sur eux,qu'ils urét cótraincts(apres en avoir eu beaucoup de blesséz)quitter cest ouvrage,& fut ce pót escoullé. L'óziesme furét veus pl⁹ q̃ de coustume,grand nóbre de chevaux & de chariots,sur lesquels les Espagnols rechargerent leur canon,encore q̃ ce ne fut sans difficulté, & à peu d'avantage, à cause des pluyes cótinuelles,& q̃ ce quartier du coste de Frise,est en tel téps si fágeux,qu'il n'est presques poït chariable.Le 12e sur le soir ils approcherent pres de la tour rouge du costé d'Oriét,grande quátite de lógues planches de sapin,avec des clayes,& de nuit dresserét quelques gabions, devant la porte Frisonne, pour y couvrir leur canon, & non à autre intentió. Car de penser qu'ils l'eussent fait voulans (ayans atouré la ville de toutes pars) l'affamer,c'estoit abus,nó seulemét pour ce qu'ils n'avoyét point tous les canaux à leur cómandement: mais pour laisser une porte de derriere ouverte,à ce qu'ils ne fussét surprins p ce costé,de ceux qui eussent peu venir ravitailler la ville.Ainsi l'Espagnol cótinuant ses ouvrages,deliberé de donner l'assaut,dressa encore le 14e dudit mois une autre trenchée sur Quacqueburg, à l'opposite de la tour de St Pierre, assise entre la porte Frisóne,& le boulevers des moines,pour de là destourber les pionniers qui rópoyét peu à peu la vielle muraille:car en cest édroit y estoit tóbé un pan de mur, ioignant la tour des prestres,où les Assiegéz vouloyét dresser un rápart,mais nullemét garanti du trait de l'ennemi, tellemét q̃ plusieurs de ceux qui portoyét la terre y ayans esté tüéz,& aucús blessez,les autres en furét tát intimidez,q̃ ce iour ils laisserét l'oeuvre imparfait. Mais le lédemaï trois esquadres surprenás les Espagnols en ces trenchées de la tour St Pierre, les chasserét de là,&faute de louchets ou pallots,ne les sachans applanir, les Espagnols y retournans à plus grand' trouppe,les Assiegéz furent contraincts de le quitter.

*l'Espagnol tache d'amuser les Assiegez.*

Or cóme les Assiegéz ne recevoyét tous ces iours là nulles nouvelles de leurs voisis assóciéz,& qu'à de cause l'estroit assiegemét,les espies ne pouvoyét eschapper pour les informer:il fut advisé p les Gouverneurs & Capitaines,q̃ la nuit prochaine qui estoit celle du 15e du mois,ils feroyét une sortie du coste de midy,sur leurs ennemis qui estoyét là empeschéz à faire quelq̃ nouveau retréchemét,& que d'iceux ils avisassét d'en ramener quelq̃ prisonier vyf, pour prédre langue, ce qu'ils firét,& attrapperét un Espagnol nóme Ieá Ieronimo.S'ils ne se fussét pas allors amuséz au pillage, ils eussent facilement amené tout autát qu'il y en avoit. Tellemét q̃ ce q̃ les Assiegéz n'avoyét iusques alors peu savoir de leurs Amis & Cófederez,ils l'étédirét de la bouche de leur ennemy.Car ce prisónier leur declaira q̃ Dó Frederic avoir receu cómádemét de só Pere le Duc d'Alve,& de la Court,de se haster d'assaillir la ville,& que

*Sortie des assiegez pour prendre langue.*

que s'il ne la seut emporter du second ou 3e assaut, qu'il ramena son armee en Brabant. Que Dom Frederic avoit resolu de l'assaillir en quatre endroicts tout à la fois en un mesme instāt, afin de pour le moins emporter un quartier, où il y auroit le moins de resistence, encore que pour ce fait il y eut de la controverse entre luy & le Sr de Noircarmes: Que pour les assaillir les ponts, planches, clayes, & autre equippage & instrumens estoyēt tous prests & appareillez: & que devant dōner l'assaut il mettroit p terre la muraille entre la porte Frisonne, & la tour rouge: mais que du coste de Harlem il l'assailliroit sur des pōtōs, & du coste des salines avec des barques: que s'il emportoit la ville d'assaut, il feroit tout massacrer, ieunes & vieux, hōmes, fēmes, & enfans, sans nul respect de sexe ny d'aage. Surquoy tous se mirēt à prier Dieu les larmes aux yeux, qu'il luy pleut pour l'amour de son saict nō, destourner d'eux telle tyrannie & inhumanité. D'avantage estant enquis quels & combien de gens il y avoit au camp, il dit, qu'ils pouvoyent estre quelq̄ six mille six cens hōmes: cōbien q̄ depuis le siege levé on ayt biē seu autrement. Car Dom Frederic accōpagné du Sr de Noircarmes, de Iuliē Romero, & de plusieurs autres Srs Espagnols & Wallons, estāt logé au village d'Oudt-dorp, avoit ē sō quartier 42. compagnies des vielles bendes, ausquelles s'estoyent ioinctes huit autres cōpagnies nouvellement venües d'Italie. Dō Frederic avoit mille cinq cens chevaux pour sa garde ordinaire, sans autres quatre cens chevaux logez au mesme quartier. Dō Fernande de Tolledo cousin de Dō Frederic estoit au Huyswaert avec huit nouvelles cōpaignies Espagnolles, chacune de deux cens testes. Au village de St Pancrat estoyent les Allemans du Collonel Polwyller, avec six cōpagnies, & autres cinq de la garnison de Groeningen. A Leedyck estoit le Baron de Liques, Gouverneur de Harlem avec douze enseignes de Walons, & aupres de luy le Baron de Chevereaux avec huit cōpaignies de haut-Bourguignons. Au village de Berghen estoit le Sr de Capres (depuis Cōte de Hennin) avec dix enseignes de Wallōs. A Nyeuport du costé de midy, y avoit deux bendes de cavallerie Italienne & Espagnolle, & une Cornette de Reytres de Iorian Schenck, où y avoit pareillement sept compagnies d'Espagnols nouveaux venus, douze de Landtsknechts soubs George Frōsberg, & trois du Comte d'Oversteyn. Tellement que d'abordée, & au commencement du siege, le camp de Dom Frederic, estoit de cent vingt & une enseignes d'Infanterie, qui faisoyent pour le moins vingt & seize mille hommes, dont en furent tirees depuis quelques unes, pour les mettre à Schellinckwout, & sur les navires, afin de combatre les Hollandois sur leurs eaux. Quant aux Assiegez, les bourgeois & habitans portans armes & hommes de fait, furent trouvéz au nombre de treize cens, sans les estrangers nouveaux venus, & paysans, s'y estans retirez, qui ne portoyent pas beaucoup. La garnison estoit d'environ huit cens soldats. Car de sept cōpagnies qu'ils avoyent eu, le Gouverneur Sonoy, en avoit paravant le dernier siege, retire les deux, & depuis encore une, avec deux pieces moyennes, qui furent envoyées en Waterlandt, où il disoit qu'on en avoit fort affaire.

*Quelles estoient les forces des Espagnols devāt Alcmar*

*Pan de mur tombé.*

Le 16e dudit mois tomba pres la tour de St Pierre un pan de mur, lequel de long tēps avoit commence à pancher, & pour le faiz du nouveau rampart fait de terrasse qui reposoit dessus, s'estoit dementi: mais ceste nuit mesmes les Assiegez bouchcrēt ce trou en toute diligence: tellement que ceste muraille qui anciennement avoit este bastie au lieu de rampart pour conservation de la ville, ne leur servit lors que de facherie & travail à la rōpre, & à y dresser un nouveau rāpart en sa place. Ledit iour l'Espagnol bracqua neuf gros canons à la porte Frisonne, & sept à la tour rouge: Mais pour autāt que le terroir du costé du Nort estoit argilleux, & beaucoup plus bas que vers le midy, tant par les pluyes, que par l'ouverture des escluses & retenues de la mer, qu'avoit fait faire le Gouverneur Sonoy (cōme nous avons dit) les Espagnols eurent de grands empeschemens à y planter leur artillerie: ce nonobstant la nuit ensuyvant ils rehaucerent la terre de leur premiere trenchée, qu'ils approcherent plus pres de la porte, peut estre sous intention d'en faire saillir le boulevers, lequel avoit este fonde & basti sur des troncs & racines d'arbres, facines, & autres bois propres pour empescher les mines. Le lēdemain 17e du mois les Espagnols se monstrerent en telle posture, comme s'ils eussent eu toutes choses prestes, qui sont requises à donner un assaut: avancerent leurs ponts faicts de planches dedens le fosse du coste du Nord, & de Midi, arrangerent leurs harquebusiers aux trenchées, firent sortir leurs enfans perdus, bref il sambloit que déz l'heure mesme ils devoyent venir à l'assaut, par la contenance qu'ils tenoyent.

*Batterie de l'Espagnol.*

*l'Espagnol se prepare à l'assaut.*

*Signe prodigieux à la Lune.*

La nuit ensuyvante se monstra un signe prodigieux en l'air: car la Lune qui estoit à sō dernier quartier, commenca déz les neuf heures du soir à donner sa clarté, contre l'ordre de nature, autrement & selon son cours ordinaire, elle ne se mōstre pas devant la minuit. Ce prodige donna un bon presage aux Assiegez, & les fit avoir meilleur courage. Aussi par la grace de Dieu, il en succeda mieux que le deplorable estat de la ville ne donnoit à esperer.

Car la plus part des soldats de la garnison, estoyēt encore tous neufs, & peu duicts au fait de la guerre, & les bourgeois n'estoyent point tant apres aux armes, qu'à la marchādise, & à cultiver la terre.

Le 18e dudit mois au poinct du iour les Espagnols commencerent à batre en toute furie avec vingt pieces de canon, dont il s'en tira tout ce iour deux mille coups, tant en ruine sur les maisons, qu'au rampart avec perte de six hommes de la ville. Dieu voulut par le prodige cy dessus, monstrer ce iour là, le proesme de la victoire future. Car les Espagnols ayans abatu le front de devāt de la porte Frisonne, & de la tour rouge, sur les trois heures apres midy, commencerent à donner un assaut fort furieux, s'estās faicts voye à la porte, p les materiaux qui en estoyēnt tōbez & empli le fossé, & à la tour rouge par un pontō qu'ils y avoyēt devallé. Et afin de dōner tāt plus d'effroy aux bourgeois, ils s'appresterēt pour assaillir la ville à la porte de Harlem. & aux salines, d'un costé p pontons, & de l'autre par barques, cōme le prisonnier Espagnol cy dessus leur avoit descouvert. Mais tous les preparatifs n'estonnerent en riē les Assiegez: car au premier coup d'artillerie, tant bourgeois q̄ soldats se trouverēt bien encouragez au rampart, chacun y tenant sa place & son rang, sans s'en desmarcher d'un seul pas, repoussans leurs ennemis autāt brusquement qu'il estoit possible. Les bourgeois & habitans obeissoyēt fort volōtiers aux Capitaines des soldats, sans qu'ū seul refuza, ou murmura cōtre ce que luy estoit comandé. Les fémes, filles, & garcōs s'y trouvoyēt aussi avec telle hardiesse qu'il n'est pas à dire, l'un apportoit des cercles engoudronnez, q̄ les Assiegez rüoyent sur les assaillās, autres de l'eau boüillante plaine de chaux vive, les autres force mādes plaines de cailloux, & d'autres matieres offensives. Les garcons ne se faignoyent pas moins, à rüer de pierre, & des cercles ardans. Les soldats assiegez mesmes confesserent depuis, que sans telle ayde, ils n'eussent seu soustenir: les Espagnols ce pēdant faisoyent tous leurs extremes devoirs, & efforts pour les emporter, & si tost qu'ils eurent passé les difficultez qu'ils trouverēt à la bresche, & qu'ils eurēt franchi le rampart, ils y furent si doucement receüillez à coups de picques, de hallebardes, d'espées à deux mains, de cailloux, & de toutes sortes d'armes, que la place n'estant pas tenable pour eux, ils furent contraincts de reculer le pas, & de retourner en arriere. On n'y oyoit autre chose, que crys & hullemens des mourans & des blessez, le bruit & cliquetis des armes, on n'y voyoit que feu & flamme, l'un tomboit d'un costé, l'autre culebutoit de haut en bas du rampart, bref ne s'y voyoit que toutes choses effroyables & espouventables. Les premiers assaillās ayans fait leur charge, estans repoussez, las de cōbatre, il y en venoit de tout frais en leur place, ausquels il ne succedoit pas mieux qu'au premiers, n'en reportans q̄ des coups & des playes, & en ceste sorte furent les Espagnols par deux fois repoussez: Ils ne perdirent pas courage pourtant, ains le vouloyent à quel pris que ce fut emporter par force: accourās au troisiesme assaut comme Lyons, & ayans passé la bresché, & gagné le rampart crioyent *victoria victoria*, les autres *ville gagnée*, & de fait de trois Porte-enseignes montez avec leurs drappeaux, les deux furent tuez, l'un des drappeaux bruslé, & les deux autres deschirez p pieces, à qui pour l'honeur en auroit sa part: si le troisiesme Porte-enseigne, est retourné sain & saulf, on ne l'a pas seu. En fin l'Espagnol ne s'y pouvant tenir plus long temps, par ce qu'il y faisoit trop chaut, fut forcé avec honte & perte, de tout quitter, & de se retirer. Ainsi fut ceste porte Frisonne delivrée de trois puissans assaux de leurs ennemis.

*Assaut à Alcmar.*

*Assaut bien soustenu & repoussé.*

*Troisiesme assaut.*

*L'Espagnol repoussé par trois fois.*

D'autre costé à la tour rouge ils n'en firent pas moins: les assaillans ayans abordé le rampart avec leurs pontons: les Assiegez y eurent fort à faire, car pardevant ils avoyent l'ennemi à combatre en teste sur le rampart, & à le repousser de la bresche, & parderiere ils estoyent accravantez de deux pieces qui leur donnoyent à dos du costé des salines. Ce nonobstant sans s'esmouvoir de toutes ces difficultez, ils demeurerent fermes, & repousserent leurs ennemis p deux fois, gueres plus doucement traittez en cest endroit par les femmes, filles, & garcōs, qu'à la porte Frisonne. Finalement les Espagnols crevans de despit, avec plus grand nombre de gens qu'onques au paravant, retournerent pour la troisiesme fois à l'assaut, la pensans bien emporter à ce coup, comme il estoit à craindre, veu la multitude des assaillans, & la furie de laquelle ils y alloyent. Les Assiegez ce nonobstant, apres si lōgue deffence, se proposans le peril devant les yeux, ne tindrent aucune contenance de gens las, ny recreuz: Mais à la faveur de ces cercles engoudronnez bien allumez, de paille ardante, d'eau boüillante, de coups de pierres, & de toute autre resistēce, q̄ faisoyēt les fémes, filles, servantes, & garcōs, se maintindrent valeureusement iusques les huit heures du soir, que lors les ennemis hōteusemēt rēbarrez furēt aussi contraincts se retirer de là: ce qui donna la victoire aux Assiegez. Quant à ce que l'Espagnol avoit commencé d'escarmoucher du costé des salines, & à la porte de Harlem, cela ne se doit pas appeller assaut: car ceux qui furent tüez aux salines apprenoyent leurs compagnons à demeurer en leurs trenchées: Et ceux qui du costé de midy s'efforcoyent (en vain) à cōduire la

*Assaut en un autre endroit.*

*Bien assailly bien deffēdu.*

re le ponton iusques au rampart, monstroyent biē qu'ils ne vouloyent y donner assaut à si cher prys, Aussi eut-ce esté grand' follie à eux, puisque le canon de la ville pouvoit commander tant sur les pontons que sur les barques qui eussent pretendu de venir à l'assaut. Ce nonobstant il en faut attribüer l'honneur à Dieu seul qui ne l'a pas permis. Car si des quatre costez (combien que les deux samblassent malaysez) l'Espagnol eut tout en un mesme instant assailli la ville, il eut esté fort à craindre, veu la foiblesse des assiegez, que les affaires s'y fussent mal portées.

*Assaut vain du costé de midi*

En ces assauts tant furieux que la nuit interrompit, apres avoir combatu pres de quatre heures, moururent de la part des Assiegez vingt & quatre soldats, & treize bourgeois, sans les blessés. Des Espagnols on en a parlé iusques à cinq cens, & entre iceux onze tant Capitaines que Commandeurs. Et sans faute si la poudre des assiegéz n'eut point esté moitte, & qu'elle eut eu plus de force, il y en fut demeuré beaucoup d'avantage: car se presentans à l'assaut, ils se descouvroyent comme s'ils eussent eu tous la teste à l'espreuve: aussi ceux qui estoyent tüez ne se trouverent gueres blessez: Entre les Assiegez Deryc Duyvel d'Amsterdam, & Conrad de Steenwyc Capitaines, dont l'un estoit à la porte Frisonne, & l'autre à la tour rouge, firent extrememēt bien leur devoir. Le Collonel Cabillau homme amiable & debonnaire, encore qu'il fut malade, se trouva au rampart, pour par sa presence donner courage aux Assiegéz. Il y avoit aussi un Escossois nommé Cornille, paravant Porte-enseigne en Harlé, s'estant eschappé des mains des Espagnols, lequel estant venu à Alcmar fit des grands efforts contre les ennemis: desquels durant les assauts il en tüa plus de vingt de sa main seule, ce qu'effaca toute doute qu'auparavant on avoit eu de luy. De deux pontons que les Espagnols avoyent pensé amener à la tour rouge, les bourgeois en bruslerent l'un la nuit ensuyvante.

*Morts de part & dautre en ces assauts.*

Audit mois les Ducs Iean Casimire, & Christophle son Frere fils du Prince Frederic Electeur Palatin du Rhin, rencontrerent sur une bruiere quelque quantité de chariots chargéz de poudres qu'on ēvoyoit d'Allemagne au Duc d'Alve: Ces S^rs^ sachans d'où elles venoyent, & où elles alloyent, les ayants fait descharger, & mettre les barils de poudre l'un sur l'autre tout en un mont, par une longue trainée y firent mettre le feu, & voller en l'air. Cela fut rapporté au Duc d'Alve, qui en fit ses plaintes à l'Empereur, lequel en escrivit ausdits Princes Casimire & Christophle: surquoy le Duc Casimire respondit par lettres de Heydelberch du 12^e^ d'Octobre, par lesquelles il confessoit libremēt de l'avoir fait, sachāt à quelles fins ces poudres estoyent destinées, assavoir à la ruine & desolatiō des bonnes villes du Pays bas, comme on avoit fait à Harlem. Ce que les Princes de l'Empire ne devroyent nullement tollerer: ny qu'ū tel Tyrā qu'estoit le Duc d'Alve, destruisist en telle sorte les bons Pays bas, leurs prochains voisins, pour en fin apres les avoir du tout suppeditéz, & le Roy d'Espagne en venu à chef, & reduit iceux Pays en servitude, le Duc se vint ruer sur l'Allemagne, troubler leur repos, & en fin comme il cognoissent ledit Duc d'Alve ennemi invetere des Allemans, les reduire au mesme pied q̄ lesdits Pays bas: à quoy son devoir & celuy des autres Prīces estoit de l'empescher, de toute leur puissance & moyens. Parquoy on devroit plustost loüer cest acte qu'ils avoyēt fait en leur Pays propre, & sur leurs terres, q̄ nō pas les en accuser & blasmer. Prioit pourtāt la Ma^té^ Imperiale, avec beaucoup d'autres raisons ne le luy pas vouloir imputer à coulpe, puis qu'il l'avoit fait pour le soullagemēt des voisins, qui finalemēt redondat au service de toute l'Alemagne leur cōmune Patrie. Telle ouen substance fut la respōce du Duc Casimire, contre lequel le Duc d'Alve avoit beau se rompre la teste.

*Le Duc Casimire & son frere bruslent les poudres du Duc d'Alve.*

*Responce du Duc Casimir à l'Empereur sur les plaintes du Duc d'Alve.*

Le 20^e^ de Septēbre sur les neuf heures du matin l'Espagnol recōméca sa baterie à Alcmar, par laquelle il offēsoit plus les maisons q̄ les rāparts, qui estoyēt quant & quant rēparéz de terre, q̄ les bourgeois y amenoyēt, & furent tiréz ce iour 700 coups. Apres midi il fit sortir ses gens d'Oudt-Dorp pour assaillir de nouveau la tour rouge. Mais cōme ils vouloyent approcher l'autre ponton qui estoit resté, les Assiegéz les chargerent de tant d'harquebusades, que les Capitaines quoy qu'ils sceussent faire, menasser, ny batre leurs soldats, ne les seurēt amenerà l'assaut, cōbiē (ce dit on) qu'ils en tüerēt plus de 50. refuzās d'y aller, qui fut cause q̄ pour ce iour ladite tour ne fut assaillie. Et iacoit q̄ Dō Frederic promit beaucoup à ses soldats s'ils savoyēt gaigner la ville, si est-ce qu'il ne proufita riē à c'est assaut, q̄ grand perte des siens & beaucoup de blessez. A l'autre costé ceux qui furent ordonnéz pour assaillir la porte Frisonne, voyans la perte de leur compagnons, qui estoyent pres de la tour, se tindrent coys aupres du moulin au blé. Et en ceste sorte l'Espagnol p sō opiniatreté accoustuma les bourgeois & Assiegéz à l'exercice des armes, tādis q̄ les Paysās, & les fēmes radouboyēt les rāparts. Et cōme apres soleil couché quelque trouppe de cavallerie & d'ifāterie passoit le lōg du fossé, un ieune hōme canōier tira d'une coulverine chargée de postes tout au travers, & ē fit bel eschec, separāt ceste trouppe, p aisi les assaillās se retirerent ce soir chacun en son quartier. Voila

*Nouvelle batterie.*

*Les bourgeois s'accoustumēt aux armes.*

comment le Seigneur Dieu monſtra à ceux d'Alcmar, encore qu'ils ne fuſſent aſſiſtez de nuls de leurs voiſins, qu'au beſoin il ne les vouloit pas abandonner : car meſmes il ſambloit que le ciel & les vents vouloyent combatre pour eux. Par ce q̃ le vent alla ſubitement changer ainſi que les Eſpagnols penſoyent approcher le ponton, qui les fit reculer en arriere, & favoriſoit aux Aſſiegéz, donnant au viſage de ceux qui les penſoyent aſſaillir. De là en avant il ſambloit que l'Eſpagnol voulut lever ſon camp. Car le vintdeuxieſme dudit mois il deſlogea du fort qu'il avoit ioignant le boulevers du coſte de midi, ce qu'il fit de nuit. Les Aſſiegez y allerent au poinct du iour, d'où ils rapporterent quelque peu de butin, rompirent le ponton, que leurs ennemis avoyent dreſſé, avec tant de paine & travail: aplanirent ledit fort, & par la retraitte d'aucunes tentes & pavillons qui eſtoyent du coſté de midi, les aſſiegéz eurent plus de liberté de mettre le nez dehors. On deſcouvrit auſſi ſur le ſoir, que du coſté de la tour rouge ſe chargerent quelque caques de poudre, pour mener à Oudtdorp.

*Les elemens combatent pour ceux d'Akmar.*

*Notes ce fait*

Et combien qu'alors les Aſſiegéz ſambloyent eſtre un peu raſſeuréz, & ne ſe ſoucioyent plus gueres de ſcavoir les deſſeins de leurs ennemis, ſi eſt il advenu que le perſonage qui leur avoit eſté envoyé pour les ayder a perdre, fut celuy qui leur deſcrouvit les pratiques & fineſſes deſdits ennemis. Car il y vint en la ville certain ſoldat Francois de ceux qui eſtoyent reſtéz priſonniers à la prinſe de Harlem, comme pour ſe rendre, lequel eſtant interrogué des cauſes pourquoy il quittoit l'Eſpagnol pour ſe venir rẽdre à eux, cõfeſſa auſſi toſt libremẽt & frãchemẽt, qu'il avoit eſté là envoyé de leurs ennemis, pour eſpier leurs comportemens, & voir comment les bourgeois & ſoldats ſe maintenoyent par emſamble: & qu'il aviſa quelque moyen expedient à l'ayde des Catholiques Romains de livrer la ville: Et que s'il voyoit quelque apparẽce de le pouvoir effectuer, qu'il leur en dõna quelque advertence du rampart, ſoit de bouche ou autrement: ſinon qu'a certain iour limité, il retourna vers eux, pour ſavoir comment on ſe portoit en la ville: mais ce qu'il leur en avoit promis, ſachãt biẽ q̃ c'eut eſté un fait de traiſtre, qu'il l'avoit fait pour ſe ſauver de leurs mains, ayant touſiours eu regret au bien de la ville, & ſalut des bourgeois. Il diſoit qu'on luy avoit fait grandes promeſſes s'il l'eut ſceu effectuer, que iamais ne luy ſeut tomber en la penſée de le vouloir faire. Ce que les S[rs] de la ville ſe laiſſerent perſuader, attendu que ſi franchemẽt & ouvertement il leur declairoit aucuns ſecrets des ennemis. Leſdits S[rs] Bourgmaiſtres Capitaines & Chefs des Confreries, promirent l'un à l'autre, de ne rien divulguer à la cõmune, de ce que le Francois leur avoit declairé: fors ſeulement qu'on leur dõneroit à entendre qu'endedens quinze iours les ennemis leveroyent le ſiege, ſachans bien que les Allemans viendroyent à leur ſecours: neantmoins ce ſoldat Francois fut retenu & mis en bõne garde. Entre autres poincts qu'il declaira, il diſoit que l'Eſpagnol eſtoit fort faché qu'auſſi long temps qu'il avoit eu ſon ſiege devant la ville, il n'avoit onc ſceu ſcavoir, ny par aucuns qui en fuſſent ſortis, ny par nulles lettres des Catholiques, en quel eſtat ſe maintenoyent les Aſſiegez, & quelle eſtoit leur reſolutiõ, ny d'où ils pouvoyent recouvrer ce qu'ils avoyent de beſoin: qui demonſtroit aſſez que c'eut eſté à tort, ſi on eut voulu taxer, ou ſuſpecter aucuns bourgeois (comme aucunefois les ſoldats ne s'en ſavoyent taire) d'avoir eſté au camp de l'Eſpagnol, où de luy avoir donné quelq̃ advertence du dedans par lettres atachées à quelques fleches. Cela fut auſſi cauſe que depuis les Aſſiegéz n'envoyerent plus nuls meſſagers dehors vers leurs voiſins, craignãt qu'ils fuſſent attrappez, & euſſent deſcouvert le ſecret de la ville, & l'eſtat auquel elle eſtoit.

Le 25[e] dudit mois fut pendu l'Eſpagnol que les Aſſiegez avoyent le 15[e] prins au fort de la tour rouge: ce qui fut fait principalement, afinque les cõpagnons de ce ſoldats Frãcois (leſquels eſtoyẽt auſſi des priſõniers amenéz de Harlé) qui avoyẽt reſpõdu pour luy corps pour corps, qu'il retourneroit de la ville au iour de limité, n'euſſent à ſouffrir en ne retournãt poĩt: par ainſi fut ceſt Eſpagnol pendu veſtu des accouſtrumens du Francois, pour faire paroiſtre aux Eſpagnols le voyans ainſi branſler au gibet, que c'eſtoit le Francois meſme, lequel ayãt eſté recognu & deſcouvert auroit eſte là mis, & ptant q̃ ſes cõpagnons priſoniers fuſſent deſchargéz de leur cõditiõ fideiuſſoire. Ainſi falut q̃ ce pouvre miſerable Eſpagnol, mourut pour garantir les autres de mort, & fut ainſi povremẽt recompenſé de ce qu'eſtant ſeulement priſonnier de guerre, il leur avoit deſcouvert les ſecrets de ceux de ſon parti: mais il fut trouvé qu'un ſeul homme priſonnier au meſme degré, patit pluſtoſt que pluſieurs autres leurs amis.

*Au malheureux tõbe la male-chãce.*

Les Gouverneurs & Magiſtrats avoyent promis aux ſoldats de leur garniſon, q̃ s'il plaiſoit à Dieu qu'ils peuſſẽt cõſerver leur ville, qu'ils les racouſtreroyẽt tout de neuf: mais ils changerent d'avis, pour ce qu'il ne ſe trouva pas du drap aſſez en la ville: & ores qu'il y en eut eu, ſi n'eſtoit-il pas d'une meſme bonté, qui eut peu engendrer des ialouſies, & faire murmurer les ſoldats. Or pour faire toutes choſes egales, comme l'argent y

*Daldres deſtain de 30. part forgez a Alcmar.*

eſtoit

estoit pareillement escars, les superieurs du Magistrat firent forger des daldres d'estain à trente pattars la piece, sous promesse que la ville estant delivrée, ils les redimeroyent de bon argent evalüé, tant que les soldats ny bourgeois ne pourroyent rien perdre: cela fut ordonné le 28e dudit mois. Le lendemain ceste mõnoye ayãt esté subitement forgée, fut repartie, assavoir au soldat de simple paye, six de ces dalders, à la double douze, aux Officiers & Capitaines à l'advenant, tãt que toute la somme capitale portoit dix mille florins, mais les soldats n'ẽ furent pas des mieux appaisez.

*Les Espagnols cõmencent a lever leur camp d'Alcmar.* Les Espagnols ayans eu si mauvais succés en tous leurs assauts, commencerent à meditter leur retraitte, & à trousser bagage. Car le 25e dudit mois, de neuf pieces d'artillerie qu'il y avoit eu à la porte Frisonne, ne s'y en vid plus que trois, & de sept à la tour rouge, aussi que trois, qui avoyent le cul tourné, & le lendemain celles qui resterent à la porte n'y furent plus veües: mais les coulverines qui estoyent au moulin, & les trois pieces à la tour, y estoyent encore. Les Espagnols ne firent autre chose tous ces trois iours que charger leur artillerie & attirail, pour lesquels esmener, il leur convint racoustrer le chemin, qui vat d'Out-Dorp à la ville, tout rompu par les inondations de la mer: & en esmenerẽt aussi une grande partie par bateaux & barques á Egmond.

*Pachence retraitte des Espagnols.* Depuis le premier iour d'Octobre iusques au 6e, l'Espagnol ne fit autre chose q̃ trousser ses hardes & quilles, esmenans leur artillerie tant par bateaux que par chariots, à la plus grande difficulté du monde, à cause des tempestes & pluyes continuelles, tellement qu'il sambloit qu'en leur retraitte Dieu & les elemens se iouässent d'eux. Le 7e dudit mois, il y arriva un homme qui racompta, comme sur le Schermer les navires Protestantes Hollandoises avoyẽt combatu celles d'Amsterdam, lesquelles s'estoyent retirées apres en avoir perdu une des leurs: Il disoit aussi que les Waterlandois, qui sont les villes d'Edam, Monikendam, & Purmerẽde à l'exemple de ceux d'Alcmar, avoyent bon courage, & de plustost aventurer corps & biens, q̃ de se rẽdre aux Espagnols. Qu'il avoit oy dire à un viel soldat de l'ẽnemy, n'avoir iamais veu si durs & furieux assauts, & cõtinuels, que ceux qui furẽt dõnez à Alcmar, ausquels estoyent morts plus de quatorze cẽs hõmes, & entre autres deux Chefs signalés, l'un enterré à Bevervvic, & l'autre à Amsterdam avec magnifique põpe funebre

*Alcmar delivrée du siege.* Le 8e dudit mois toute la gẽdarmerie Espagnolle fit sa retraite en ordre de bataille, marchans d'Out-Dorp vers Bergen: quelqs uns des assiegés sortirent, & contre l'adveu, ou sceu de leurs superieurs, accompagnés d'aucus soldats & matelots de leurs galeres & navires de guerre, allerent à Out-Dorp, qu'ils bruslerent, village fort antique & biẽ renommé. Voila comment se passa le siege d'Alcmar, apres avoir duré sept semaines, où les bourgeois se monstrerent avoir nõ seulement cœurs de soldats mais de Lions, & de là est venu le proverbe. *Que le Duc d'Alve durant son gouvernement avoit fait les marchans & mariniers Hollandois soldats, les Garde-gades Espagnols Hidalgos (c'est à dire Gentilshommes) les soldats Allemans bribeurs, les Walons larrons (qui souloyent estre gens de bien) les Damoiselles, & filles honestes putains, & les femmes publiques ou ribaudes Dames & Damoiselles.* *Proverbe*

*L'Empereur ... des Pays ...* En ce tps là l'Empereur Maximilien selon sa bonte & clemence naturelle, portant pitié aux afflictions & miseres de ces Pays bas, fit tout devoir vers le Roy d'Espagne, pour leur donner quelque relache de tant de maux, le pryant se vouloir accorder avec ses süiets. Il escrivit aussi au Prince d'Orange l'exhortant à paix, & luy promettant de luy faire recouvrer ses biens confisqués au Pays bas & en Bourgongne (c'estoyent vrayement traits venus d'Espagne, pour esmouvoir le Prince à abandonner les Hollãdois & Zeelandois) où bien de luy faire avoir recompense pour iceux de quelques Seigneuries en Allemagne, ou en la Comté de Charolois. Mais ny d'un, ny d'autre costé l'Empereur n'y avanca rien: le Roy d'Espagne (ayant commencé à apprendre & cognoistre l'humeur du Prince) demourãt ferme en la responce qu'il avoit faite lan 1569 à l'Archiduc Charles Frere de l'Empereur, envoyé aux mesmes fins avec instructiõs & raisons fort amples en Espagne, pour deslors tacher à amolir le cœur du Roy. D'autre costé le Prince d'Orange respondit qu'ẽ ceste guerre il ne cherchoit, ny n'avoit onques cherché son profit particulier: Mais seulement le bien & le salut de la Republique, le maĩtenemẽt de la Religiõ, le service du Roy, & de dechasser du Pays bas la tirannie Espagnole, à quoy il se disoit estre appellé, & dõt il se vouloit acquiter de tout sõ povoir: parquoy riẽ n'y avãca pour ceste fois. l'Empereur toutefois d'une vraye pieté chrestiẽne, ne s'en deporta pas, tant que finalement lan 1575 on entra en communicatiõ de paix en la ville de Breda, comme nous dirons cy apres en son lieu: revenons en Zeelande.

La Flotte Espagnolle conduite par le Seigneur de Beauvoir comme nous avons dit cy devant, estant retournée en Anvers, les Zeelandois furent advertis, que l'intention de l'Espagnol estoit de le renvoyer bien tost à Middelbourg, comme le Colonnel Mondragon le monstroit assés, faisans fortifier la teste du havre du costé d'Arnemuyden. Les Zeelandois Protestans commencerẽt dere-

chef à assembler leur forces à Flissinghes pour empescher ledit ravitaillement. Et pour ce faire au cõmencemẽt du mois d'Octobre arriva le Seigneur de Poyet Gentilhomme Francois envoye par le Prince d'Orange pour y commander à la gendarmerie. Et pour ce que les bourgeois de la ville estoyẽt fort travailles,& que l'Espagnol estoit prest à descẽdre,il mena ladite gendarmerie à Soetelande,entre lequelle estoit le Regiment du Seigneur de Hellin de quatre cõpagnies d'Allemans,& une de Walons.Outre ce y allerent aussi les compagnies de la garnison ordinaire dudit Flissinghes,& bien tost apres y arriverent les Escossois, & la compagnie de Grenu venus de Zericxzée.

*Surprise de la ville de Geertruydenberghe pour le Prince.*

Ledit Capitaine Poyet paravãt venir à Flissinghe, assavoir le dernier du mois d'Aoust surprint avec ses gens au nõ du Prince d'Orange, duquel il estoit Lieutenaut, d'une merveilleuse habilité au poinct du iour apres la garde levée la ville de Ghetruydenberge (du domaine patrimonial dudit Seigneur Prince,) où y avoit des Walõs & Flamens en garnison,lesquels y furent la plus part tailles en pieces. Mais le Capitaine Drack se sauva avec neuf ou dix soldats par une fenestre qui regardoit sur les fosses de la ville, se iettãt de haut en bas,laissãt deriere sur sa table le prest que le iour precedẽt il avoit receu pour ses gẽs,à estre reparti entre les soldats du Prince,qui en eurẽt le butin.

*Le Duc d'Alve se veut venger des Frisons occitaux.*

Ainsi que ces chosses se passoyent par terre ,apres la delivrance d'Alcmar,& prinse de Gheertruydẽberge,le Duc d'Alve se voulãt venger des Frisons Occidentaux, du nombre desquels sont ceux d'Alcmar, fit apprester une grande & puissante armee de mer à Amsterdã,pour les aller domter,de laquelle

*Le Comte de Bossu Admiral.*

il donna la charge au Cõte de Boussu,monté sur l'Amiralle, laquelle avoit à nõ *Inquisition*.Leql Sr avec sa Flotte ayãt quelque peu fait voile en la Zuyderzée (qui est la mer medienne de ce costé la:)rencontra les navires West Frisonnes,de Horn,d'Enhuysen,& de Monikendam Waterlandoises. Ces deux armées s'estãs arbordées, combatirẽt d'une furie effroyable, tant de leur canon que de leurs mousquetades , & harquebusades: quãt ce vint au ioindre les Frisonnes, il sambla d'une commencement que la victoire eut encliné du costé des Espagnols: mais estãs secourües des Waterlandois leurs voisins,la chãse tourna tout aussi tost: car le Cõte de Bossu fut environé de toˀ costés,accroché & combatu à la main des Protestans, iettans du haut de leurs hunes force pots & grenades sur les Espagnols , tellement que le Comte se voyant abandonné de toute sa Flotte, ayant combatu depuis le midi 11e,& toute la nuit iusques au lendemain midi 12, se deffendant valeureusement,apres grande perte de ses gens,fut contraint de se rendre. Les Espagnols voyans l'extremité où ils estoyent, n'esperans aucune misericorde de leurs ennemis victorieux, furent pour un coup deliberes de mettre le feu en leur poudre,pour se perdre tous & leur navires avec. Mais entendans que le Comte avoit capitule pour eux,quiterent les armes, & se rendirẽt: Les autres navires Espagnolles voyans leur Admirale prinse,se sauverent avec autant de voilles qu'elles peurent porter vers Amstredam. Mais celle du Capitaine Westhen,y demeura & fut mise en fond à coup de canon. Le Cõmte de Boussu avec son Inquisition & tout le riche butin qui estoit dedens fut mene à Horn .Ceste bataille navalle se donna le 11e dudit mois d'Octobre. Entre les principaux des Pays bas sauf les Capitaines Espagnols, furent les Srs Weeldam de la Haye, Ioost van Wemem de la Bryele,Gerard prusen,Gerebant vã Wervvicke Flamen,Romeri du Quesnoy Wallõ, Neuman de la Haye Adrien vã Blyenburch de Dordrecht, Hans vãder Meulen,Blõmẽdael,& autres.Il sambloit que le Comte de Boussu entreprint ce combat naval,plus par despit, & maniere d'acquit(afin de n'estre appellé Flamen coüard,comme il advint au Comte d'Aremberghe en Frise) que par espoir de vaincre les Protestans. Car lesdits Espagnols estans encore en Amstredam,par mespris & moquerie,avoyẽt dit que les Enchusans,n'avoyent point d'artillerie que de bois peinct, ce qu'ils cogneurẽt & sentirent en ceste bataille. Le Duc d'Alve estant en ladite ville d'Amsterdã apres ceste defaite n'estoit point trop à son ayse,craignant une esmotion populaire, de tant plus qu'il avoit taché,mais failli,d'y mettre garnison Espagnolle,se partit avec Dom Frederic sõ fils,& se retirra à Brussèlles.

*Le Duc d'Alve pẽse vaincre en temporisant.*

Le siege d'Alcmar levé comme nous avons dit,& voyant le Duc d'Alve & son fils qu'ils estoyent hors d'esperance de pouvoir enlever quelque place par force, se resoulut à patience,& de s'accomoder à la longueur à laquelle la guerre sembloit bien tirer, faysãs estat que tenant le Pays en leur suiection(comme on ne leur pouvoit encore empescher)ils fatigueroyẽt les villes,& pourroyent pratiquer , quelques intelligences ou par faute de vivres en emporteroyent quelqu'une. Ce n'estoit pas pourtãtte trop hors de raison,car la verité estoit telle, que la ville de Leyden l'une des quatre principales de Hollande,sur laquelle ils avoyent l'œil plus que sur nulle autre ( y estant lors le Seigneur de Noyelle sur l'Escaut Gouverneur) estoit fort mal pourveüe,dõt ils n'avoyent faute d'advertissement de dedens la ville: & suyvant ce la serrerent de si pres,faisans beaucoup de petits forts à l'environ,qu'il n'y avoit nulle apparence de la

*Leyden bloquée par les Espagnols.*

pouvoir

pouvoir secourir, sinon par le moyen duquel le Prince d'Orange usa tost apres pour la premiere fois. Ce temps pendant les Espagnols s'emparerent de la Haye (où est la Cour) & de tous les villages de la Hollande Occidentale, puis du Fort de l'Escluse de Maeslant, où fut prins Philippe de Marnix Seigneur du Mont Ste Aldagonde.

*Prinse du Sr de St Allegonde.*

Or tandis q̃ les Espagnols se pormenoyent librement par les bons villages de Hollande, les Zeelandois ne dormoyent pas. Car le 25e dudit mois d'Octobre le Capitaine Poyet Lieutenant du Prince, partit de Flissinge avec la garnison de la ville, la compagnie de Grenu, une d'Allemans, & enviro͂ quarante Francois, & cheminant toute la nuit le long de la dique de Rameken alla faire une trenchée pres de Middelbourg à la portée du canon, pour retenir l'Espagnol, qu'il ne les empeschat de faire un Fort à la teste du canal de Middelbourg, qu'on iugeoit estre propre à coupper passage au ravitaillement, à quoy ils travaillerent en telle diligence, que ce Fort fut à deffence avant q̃ leurs ennemis s'en apperceussét. Poyet laissa ce qu'il avoit de Francois pour garder ladite trenchée, & les Walons des compagnies de Bernard, Eloy, & Grenu: & mit au Fort q̃ les Espagnols avoyent du costé d'Arnemuyden, quelques autres Walons & Flamens. Ceste nuit mesme Mondragon estãt adverti de la venuë des Zeelãdois Protestãs, envoya une douzeine de harquebusiers les recognoistre, qui s'estãs approchés de ladite tre͂chee, furent rechasses iusques bien pres des portes de Middelbourg. Mondragon adverti par eux que les Protestans s'y retrenchoyent fit sortir sur le poinct du iour trois compagnies des plus grandes & braves de tout son regiment: lesquelles comme gens desesperés vindrent assaillir ceux qui gardoyent la trenchee, & à cause d'un brouillard fort espois, approcherent si pres qu'ils estoyent prests pour combatre à la main: Mais les Espagnols voyans le Capitaine Failli, & quatre ou cinq autres des siens abatus, commencerent à perdre courage, & à se retirer. Ceux qui estoyent en ladite trenchée s'estoyẽt resolus & avoyent promis l'un à l'autre de pustost mourir sur la place, que de l'abandonner, combien qu'ils n'y fussent que quatre vingts hommes pour le plus, & qu'ils veissent que les Allemans & Flamens qui estoyent deriere eux sur la teste, commencoyent à fuyr. Il y avoit entre eux trente Francois, le reste estoyent VValons des compagnies susdites. A cest assaut fut blessé le Capitaine Ambroise le duc Sergeant Maior, le Sr de la Ferriere Gentilhomme Fra͂cois, encore sept ou huit autres soldats, & quatre tuez du costé des Protestans: & des Espagnols deux Capitaines en chef, assavoir Failli & Raphael, trois Lieutenãt, trois Sergeants, cinq capporaux, dix à douze soldats, & environ cinquante blesses.

*Fort fait à la longue teste du havre de Middelbourg.*

*Les Espagnols de Middelbourg repoussez a grand perte.*

Ce temps pendant on fortifioit la longue teste du canal de Middelbourg, du costé de Rammeken, chacun iugeant bien que cela pouvoit beaucoup servir pour empescher le ravitaillement de ladite ville, si les Espagnols entreprenoyent de passer par là, mais le temps fut si pluvieux & tempestatif, que les soldats s'y mo͂strans impatiens, tant aux ouvrages, qu'à cause des fanges, & durete de la saison, qu'il ne fut possible de l'achever, tellement qu'apres avoir renvoyé l'artillerie, qu'on y avoit mene, ce Fort fut abandonné.

*Le fort de la longue teste de Middelbourg abandonné par le mauvais temps.*

Le 6e de Novembre l'Armée d'Anvers co͂menca derechef à faire voile vers Zeelande, & ayãt este quelque temps en la riviere pres de Lillo, l'Espagnol fit passer ses petits bateaux du coste de Bergen-sur le-Soom, pour de là les faire glisser à Arnemuyden: ce qu'ils eussent facillemét executé, ayans chasse ceux qui gardoyẽt le passage de ce costé là, si la maree ne leur eut pas failli, qui les co͂traignit de moüiler l'ancre: & p ainsi les Flissingois qui l'attendoyent de l'autre costé eurent loisir de venir au devant, ayans marée propre. Lors les Espagnols voyans les Zeelandois se haster vers eux, bie͂ deliberés de les atacquer, leverẽt l'ancre, aucuns de grand' haste couperent leurs cables, & firent voile droit à Bergen, où ils furent enfermés des Protestãs Zeelandois, qui les poursuyvirent iusques là. En ceste fuytte l'Espagnol perdit une de ses navires, laquelle s'estant eschoüée sur le sable fut prise des Flissingois, avec encore deux autres, lesquelles ne sachans ce qu'il y avoit à faire, & ne recognoissans les Zeelandois, se reietterent au mileu d'eux. Les Espagnols s'estans retirés à Berghen, la plus part des navires Protestantes vindrent autour de Romersvvael, où ils tindrent assiegés environ cent soldats que le Duc d'Alve y avoit envoyé avec artillerie, pour empescher la navigatio͂ de Hollãde en Zeelande, lesquels soldats s'accorderent le lendemain avec les Zeelandois de desloger de là, vies & armes sauves. La nuit suyvante fut prise une barque où y avoit un sergeant de bende, qui amenoit force poudres & mesches pour lesdicts soldats de Romersvvael, lesquels se retirans de là y laisserent trois pieces d'artillerie de bronze, & cinq Heus charges de munition pour Middelbourg. Et d'autant que les Zeelandois receurent advertissemét que le Duc d'Alve y vouloit renvoyer plus grands forces qu'auparavant, ils furent d'avis, & contraincts d'y mettre le feu.

*Armée d'Anvers derechef en mer.*

*Les navires Espagnolles fuyẽt devant les Protestãtes*

*Romersval rendue aux Zeelandois.*

Ce pe͂dant l'Espagnol essayoit tous moyens pour faire entrer ses vivres à Middelbourg, & sachant que les navires Zeelandoises estoyent en garde devant Berghẽ, le huitiesme de Decembre, sortirent par nuit de Tergoes deux petits Heus portans quatre

cens trente six sacs de blé, lesquelles respõdans aux Zeelandois qui estoyent au passage, qu'ils venoyent de Romersvvael, & qu'ils alloyent à Flissinge, d'où ils disoyent d'estre, passerent sans nulle difficulté: on n'a peu scavoir si cela se passa ainsi, par conivẽce ou par simplesse.

*Venue du Prince d'Orange en Zeelande.*

Le penultiesme dudit mois de Decembre arriva à Flissinge le Prince d'Orange, où il fut receu avec grand' ioye des habitans, ausquels ceste venuë donna tel courage que soudain on equippa encore force petits bataux, pour faire la garde tout alentour de l'Isle. Il avoit le 21e dudit mois esté à Ziricxee, d'où il alla voir la flotte Zeelandoise devant Bergen, puis vint à la Vere, & finalement à Flissinges.

*Le Duc d'Alve procure d'estre remandé en Espagne.*

Le Duc d'Alve voyant par le mauvais succes du siege d'Alcmar, par la prise du Cõte de Bossu son Admiral, par la rendition de Rammeken principale Forteresse de Zeelande, & le peu d'espoir & d'apparence de secourir Middelbourg, fort pressée par les Protestans Zeelandois, & par la perte de deux ou trois armees navales qu'il y avoit envoyées, tantost par le Seigneur de Blicqui, une autre par le Seigneur de Beauvoir, que tout son cas se porteroit finalement mal, sachant aussi cõbien pour ses cruautés & il estoit peu aymé: procurra en Espagne par le moyen du Cardinal de Granvelle d'estre rapellé, & deporte du Gouvernement des Pays bas, cõme il fut, & partit de Brusselles le 12e dudit mois de Decembre avec son fils Dom Frederic (desquels on disoit *Egregiam verò laudem & spolia ampla refertis, tuq; puerq; tuus, & memorabile nomen*) son Secretaire Armenteros, & son principal Conseillier Iean de vergas President du conseil des troubles, qui n'avoyẽt point oublié de bien faire leur bottes, aux despẽs des povres habitans du Pays, que le Duc laissoit bien embroüillé au Roy son maistre, & de l'ouurage taillée à Dom Louys de Requesés Cõmandeur de Castille son successeur au Gouvernement, lequel estoit ia auparavant, assavoir dez le 17e de Novẽbre arrivé à Brusselles pour estre instruit aux affaires par le Duc, avant q̃ se retirer de ces Pays, afin de tant mieux suivre ses brisées, & les desseins qu'il avoit pouriettés tant au siege de Leyden, qu'au ravitaillement de Middelbourg, & à reconquester la Zeelande.

*Retraitte du Duc d'Alve*

Voila comment le Pays bas eut subsequtifvement deux Gouverneurs estrangers contre ses droits, libertez, franchises & sermẽt du Roy, qui ne permettoyent y avoir autre Gouverneur ou Gouvernãte q̃ de son sang, ou naturel du Pays.

*Comment le Roy de Navarre & Prince de Condé furent traittez apres les massacres.*

Devant qu'entamer l'an 1574, nous dirõs en peu de parolles cõment cesté année 1573 se passa en France. Le Roy apres le massacre, de Paris & tãt d'autres par tout le Royaume mena le Roy de Navarre & le Prince de Condé à la messe apres abivration de la Religion, les fait assister aux ceremonies de l'ordre St Michel, fait publier en leur presẽce force mãdemẽs & libelles atroces cõtre l'innocence des massacrés, & les contraint encore d'entendre les expediens qu'on tenoit pour exterminer le reste. Davantage le Cardinal de Bourbon leur Oncle est employé pour les induire, à faire recognoissance & hommage au Pape, tellement que despesches furẽt dressees en leurs nõ le 3e d'Octobre de la 1572 par laquelle ils demandoyent d'estre receuz au giron de l'Eglise Romaine : surquoy le Pape leur envoya ses pardõs le premier iour de Novembre. Le Roy encore non content de tout cela, les tenant comme prisoniers, les fait assister au siege de la Rochelle, auquel, & à celuy de Sancerre (dont y en a une histoire particuliere mise en lumiere, de la constance & grande miseres des assiegés) fut employee la plus part de ceste année 73. Au soulagement desquelles deux villes, vindrent bien à point les Ambassadeurs de Pologne, qui venoyent querir leur nouveau Roy esleu. Duc d'Aniou frere du Roy de France, estant au siege de la Rochelle, qui p les poursuyttes de Monluc Esveque de Valence avoit esté accepté par les Estats de Pologne. Lequel siege de Sancerre apres plusieurs assauts (nonobstant que le Roy eut iuré de les faire manger les uns par les autres) se termina à la requeste desdits Ambassadeurs par un accord fait le 10e d'Aoust, les soldats sortans avec leurs armes & bagage, & que ceux qui voudroyẽt demeurer ne seroyent recherchés ny molestés pour le passé, leur permettant de disposer de leur biẽs cõme bon leur sambleroit, promettant de conserver l'honneur aux femmes & filles, à condition que les habitans & autres y refugiés (comme ladite ville estoit une retraitte de ceux de la Religion) paieroyent au Seigneur de la Chastre Capitaine general en ce siege, la somme de quarante mille francs. Celuy de la Rochelle où le Duc d'Aniou avoit eu dés le commencement une armée de 50000 hommes, dont y en mourut pres de la moitie, ayant failly d'y estre tué d'une harquebusade de la ville, si son grand Escuier ne se fut mis soudainement (descouvrant la mesche) au devãt de luy, qui receut le coup & mourut pour son maistre: apres avoir enduré neuf ou dix assaults tresfurieux, & tous leurs rampars & boulevers presques mis bas de trente deux mille coups de canõ, où le Duc d'Aumale, Cossems (qui avoit forcé le logis de l'Admiral, & l'ayda à meurtrir) Ligardes son frere, Goas, & Poillac maistres de camp, plusieurs grands Seigneurs & Gentilshommes, plus de soixãte Capitaines en chef, autãt de Lieutenans & d'Enseignes à plus

*Fort de siege de la Rochelle.*

*Pays en France d'Edit fait a Rochelle.*

la pl' part des massacreurs de Paris, & d'ailleurs, estans venus là pour y recevoir leur salaire, assavoir mort prompte, ou blesseures qui ne les laissoyent gueres vivre depuis : finalement l'accord commença par une trefve du 17^e de Iuin, & par apres en une paix en forme d'Edit, par lequel le Roy accordoit à ceux de la Rochelle, Mõtauban, Nismes, & autres villes qui s'estoyent maintenües, libre exercice de la Religion, & aux autres permissiõ de vivre sans recherche ny molestatiõn en leurs maisons, y solemniser les batesmes & mariages à leur accoustumée, sans plus grãde assemblée, outre les parens, que iusques au nombre de dix, sauf à la Cour, à Paris, & à dix lieuës allentour d'icelle: Il remettoit ceux de la Rochelle & les autres en leur droits & previleges, cassãt touts arrests donnés cõtre eux, approuvant leur defensive, & accordant que leur villes, tours, & forteresses leur demeurassẽt suyvãs leurs anciẽs previleges, en recevans toutesfois des Gouverneurs qui ne leur seroyent suspects. En vertu de cest Edit le 10^e de Iuillet sur les dix heures du matin le S^r de Birõ entra en la ville avec un Herauld d'armes, & quatre trompettes du Roy : & à l'heure mesmes y fit publier la paix ez principales places, accompagné du Lieutenant de la ville, & du S^r de Villiers, puis disna au logis du Maire, & tost apres se retira, ayant esté conduit iusques hors de la ville. La fin de ce siege fit penser le Roy, à beaucoup de fautes qu'on luy avoit cõseillé de faire, & à bastir des pouriets pour y pourvoir, mais ce fut trop tard, car estant enbarque & en haute mer, lors qu'il descouvrit un samblant de desirer le port, il se sentit poussé dedens les gouffre de la mort bien tost apres, & avec indicible crevecœur fut contraint de voir le feu de son Royaume, lequel on luy persuadoit estre esteint, & avoir recouvré une paix eternelle le iour de Saint Bartholomé. Mais il eut ce rescõfort en son malheur, que beaucoup d'autres qui s'estimoyẽt bien habiles, se trouverent à leur tour non moins deceus, qu'ils avoyent meschamment abusé de ce pouvre Prince. Durant ce siege de la Rochelle il se fit en France divers petites guerres particulieres en plusieurs endroits du Royaume, que nous remettons à l'histoire qui en est escritte. Cependant le Duc d'Aniou avec les Ambassadeurs s'en vat en Pologne, apres grands esbats & festins pour son departement, & l'honneur que la France s'atribuoit qu'une nation si loingtaine & estrange, vint chercher un Roy en son Royaume.

Le Roy pensoit bien par le moyen du depart de son Frere, & de la paix accordée à ceux de la Rochelle, Nismes, & Mõtauban, iouïr d'un profõd repos, ayant cassé l'Edit de l'an 1570. Mais il se trouva à recommencer: car ceux de Querci, Languedoc &c, leurs voisins protesterent incontinent contre cest Edit, qu'ils nõmoyent captieux, precurseur de nouveaux massacres, attẽdu q̃ leurs ennemis capitaux, auteurs de tãt de desordres, demeuroyent les seuls Cõseilliers & Gouverneurs du Roy & de l'Estat : que toutes les Eglises de France estoyent privées de l'exercice public de la Religion à eux accordé si sollemnellement par ledit Edit de l'an 70: que tout le contenu en ceste pacification de la Rochelle, & ce qu'on leur promettoit d'aillieurs, estoit un amas de parolles sans effect: qu'il ne s'y parloit d'aucune iustice des massacres, ains d'une abolition du passé, qui estoit absoudre les meurtriers: au reste que toute discipline ecclesiastique estoit ostée à ceux de la Relgion, que l'on vouloit plõger en atheisme &c. Sur quoy cõme plusieurs de l'Eglise Romaine malcontés, d'aillieurs cõmencerent à s'adoucir envers ceux de la Religion, & à se ioindre à eux, pour procurer quelque repos à l'Estat de France ; Ceux de Nismes assemblés par deux fois resolurent de demander au Roy une paix plus ferme, & mieux conditionnée qu'en l'Edit de la Rochelle, qui leur sambloit defectueux & nõ recevable en trop d'articles. Ils luy envoyerent leurs Deputés le remercier de la bonne affection qu'il protestoit d'avoir de remettre son Royaume en paix: adioustoyẽt q̃ ce remede est tresnecessaire pour redresser l'estat perdu & ruiné; si lon n'y pourvoit prõptemẽt : leur volõté estre affectionée à luy rẽdre obeissãce, mais q̃ les massacres monstroyent le danger qu'il y à, qu'un Prince soit guoverné par les pernicieux avis des meschãs Cõseilliers: Prioyent le Roy ne trouver estrange si eux qui avoyent interest en tel fait, s'estoyent assamblés pour aviser meuremẽt aux plus seurs moyens d'establir une bonne & ferme paix. Que par les artifices des meschans Conseilliers le Roy avoit esté induit à se declarer de vifve voix, & par lettre patentes publiées par tout, l'adveu du masacre de Paris, ce qu'il avoit desadvoé quelque iours auparavant: en quoy sa reputation estoit fort amoindrie envers les nations estrãgeres, qui pensoyent sa volonté ne s'accorder à des effects si sanguinaires, que l'õ avoit veus: mais craignoyent que les meschans Cõseilliers n'eussent tousiours une mesme deliberation, partant n'avoyent peu moins faire, q̃ de pourvoir à la seureté d'eux & du Languedoc, & se garãtir aux despẽs de leurs compagnons si iniquemẽt traittés. Ils requeroyent donc pour l'establissement de la paix que ceux de la Religiõ eussent ez villes qu'il tenoyent, des garnisõs entretenuës aux despens du Roy. Qu'outre ces villes le Roy en baillat deux en chacune Province de son Royaume, choisies par quatre Deputés, lesquelles

quelles seroyent aussi gardées aux despens du Roy. Que l'exercice libre de la Religion fut permis en tout lieu du Royaume, & à to⁹ ceux de la religiō: que nouveaux Parlemens fussent erigés en chacune Province, cōposés de iuges de la Religion. Que pour l'entretenement de leurs Ministres, ceux de la religion fussent deschargés des dismes que demandoyent les prestres: Que les auteurs, cōseilliers, & executeurs des massacres fussēt punis comme brigans & perturbateurs du repos public. Telles & plusieurs autres demādes furent faites au Roy par ceux de la Religion, lequel les renvoya à certains siens Commissaires avec lesquels ils confereroyent, promettant apres avoir conduit le Roy de Pologne son Frere hors de Frāce, d'aviser à tout ce qui seroit requis pour contenter ses suiets.

Parmi ces rompemens de teste, le Roy ne se seut contenir de lacher deux ou trois fois quelque menaces cōtre ceux qui l'avoyēt ainsi abusé, luy faisans à croire qu'apres la iournée du 24 d'Aoust, il seroit Roy absolut. Au contraire il voyoit ses suiets luy reprocher tout ouvertement les torts irreparables, qu'il avoit fait à soy-mesmes & à eux: l'accuser qu'ē lieu d'estre Pere de son peuple, il en avoit esté le boucher, le bourreau, ou pour le moins en avoit prins le titre, par l'inductiō des principaux auteurs de telles confusions. Mais ses plaintes & menaces furent de mauvaise digestiō pour luy: & en ces broüillars d'affaire il ne trouva point de fidelle serviteur, qui luy aprint à patienter, & se cōtenir, pour trouver avec le temps les moyēs de faire iustice, de ceux qui avoyēt commis tant d'iniustice & de fureurs enragées sous le voile de son nom. Et lors une forte maladie le saisit en Chāpagne, dōt il cuyda mourir à Witri, si ce fut de poison, ou quoy, on le laisse là, laquelle ayant prins autre trait qu'ō en attendoit, ayant par la vigueur ardante de sa ieunesse repoussé & fait sortir le plus fort de son mal par la teste, le col, & le visage: apres s'estre reprins & fortiffié, son Frere estāt sorti hors de Frāce, il assigna les Estats generaux de son Royaume à Compiegne, & fit trefves pour dix mois avec ceux de Languedoc. Sur ce la Roine Mere contristée du departemēt de son fils, qu'elle monstroit plus aymer que nul des autres deux, feint d'estre en grand souci touchant la Lieutenance du Royaume, & estant à Soissons prie le Roy de n'accorder ceste charge au Duc d'Alencon son Frere: alleguant que ce ieune Prince, qui n'avoit approuvé les massacres, environné de malcontens, pourroit faire quelque remüemēt facheux, s'il se veoyt les forces du Royaume en sa puissance. D'autre costé plusieurs Catholiques, qui s'appelloyent politiques & malcontens, se rangerent pres les Protestans de la Religion, y trouverent credit, & se firent compagnons avec eux, & publierent dextremēt que pour ramener les afaires à meilleur poinct il falloit un Chef: le Duc d'Alencon fut par eux iugé propre. La dessus on fait comprēdre à ce ieune Prince le peu d'estat qu'on faisoit de luy, ses petits moyēs, les recherches de ses serviteurs, les deffiances qu'on avoit de sa fidelité, la maladie du Roy, & le moyen qui se presentoit à luy de restaurer le Royaume: le conseillant de se retirer de la Court, pour mettre à bon escient la main aux affaires. Tout cela se remuoit au sceu & par l'adveu de la Roine Mere, qui s'en scavoit bien servir, comme nous pourōs dire quelque chose aussi briefvemēt qu'il sera possible au discours de l'année subsequente: & reviendrōs au Pays bas.

Dom



# DOM LOYS DE REQVESENS GRAND COMMANDEVR DE CHASTILLE, GOVVERNEVR LIEVTENVNT ET CAPITAINE GENERAL POVR LE ROY EZ PAYS BAS




LVDOVICVS REQVESEN. MAGN. COMEN.
REG. CAST. R.M. CON. GVB. ET CAP. GEN. BEL.

*Pour ensuyvre les traicts de mon predecesseur,*
*Ie fuz commis à ce Gouvernement mal sceur.*
*I'ay veu devant mes yeux une armée Royale*
*De Mer, estre defaitte à la guerre navale.*
*Faysant ce que i'ay fait, ie n'ay guere avancé,*
*I'ay les Estats unis peu ou point offensé:*
*Ma mort leur redonna par la mutinerie*
*Des soldats Espagnols, accroissement de vie.*

## ARGVMENS.

*Le grand Commandeur estant par le rappel du Duc d'Alve entré au Gouvernement du Pays bas, & reprenant les premeirs erres du Duc, la ville de Middelbourg reduite en extreme necessité & famine, pour la secourir envoye une armée de mer, qu'il void defaire de ses yeux propres, dont s'ensuyt la rendition de Middelbourg, que le Collonel Mondragon rend au Prince d'Orange. Le Comte Lodovic Frere du Prince vient au secours des Pays bas avec une armée, les Espagnols quittans le siege de Leyden le vont rencontrer, le deffont, il y est tué avec le Cõte Hẽri son Frere, & le Duc Christophle. Mutinirie des Espagnols en Anvers appellée Foire veillacos. Les Espagnols apres la desaite du Comte Lodovic reprennent leur logis devant Leyden long temps blocquée, bonne guerre entre le Prince & le Commandeur, lequel fait publier un pardon general & faint de desirer la paix. Requestes sur ce des Estats au Roy d'Espagne. Sur la remonstrance du Prince les Estats se resoudent d'innonder le Pays pour secourir la ville de Leyden: comme il fut fait, & finalement apres grand devoir ladite ville delivrée par le Prince au travers du Pays inondé: apres que la ville eut enduré beaucoup de pouvreté, ou y moururent durant si long siege plus de 6000 personnes: les Espagnols mutinez prennent Francisco Valdes leur General prisonnier, font faute de surprendre Vtrecht. Perte pour le Roy d'Espagne des Royaumes de Tunis & de la Golette. Commencement des cinquiesmes troubles de Frãce, mort du Roy de France Charles 9e auquel succede sõ frere Hẽri 3e Roy de Pologne d'ou il se part à la cachette. Le Commandeur faignant desirer la paix se resoult a la guerre. Oudewater assiegee finalement rendue avec plusieurs autres villes à l'Espagnol. Siege de Bomenede que l'Espagnol gagne à cher pris. Siege de Zirixée. Les Estats deliberent sur le point de leur conservation: & envoyent requerir secours en Angleterre. Estrange mesnage és affaires de France l'an 1575: mort du grand Commandeur: auquel le Conseil d'Estat du Roy d'Espagne succede au gouvernement. Les Espagnols se mutinent ayans fait faute de surprende Brusselles, se ruent en Allost, sont proscrits, tout le Pays en armes contre eux. Le Conseil d'Estat est saisi par les Estats de Brabant qui escrivent aux autres Provinces, pour se ioindre avec eux à chasser les Espagnols hors du Pays, lesquels font beaucoup de mal par tout, & dont se fait Chef un prestre Dom Ierõme de Rhoda Espagnol. Mort de Empereur Maximilien. Sac de la ville d'Anvers. Arrivée de Dom Ioan d'Austrice. Toutes les Provinces du Pays bas unies à la Pacifficatiõ de Gãd, dont le chasteau est assiegé & rẽdu aux Estats, avec plusieurs autres villes. Estat de la France l'an 1576. Les Espagnols sortent hors du chasteau d'Anvers remis és mains des Estats, Dom Iean est receu pour Gouverneur, qui se rend suspect, & cherche occasion contre les Estats, qu'il veut remettre en guerre contre le Prince d'Orange. Vat à Namur, se plaint des Estats, ils le pryent, il se descouvre, toutes ses mines esventées, on se deffie de luy. Plusieurs chasteaus demolis au Pays bas comme nyds des tirans Espagnols. Dom Iean est declaré ennemi du Pays. Sixiesme guerre civile en France. L'Archiduc Matthias Frere de l'Empereur appellé pour Gouverneur. Les Estats & Dom Iean en armes. Ialousie cause du desbendage des Chefs des Estats, dont s'ensuyt la defaitte de leur armée par Dom Iean qui regagne plusieurs villes. Les Estats redressent leur armée & appellent le Duc d'Anjou à leur secours. Le Duc Casimire y vient aussi le tout avec peu d'effect. Arthois & Henaut commencent à se desbender de l'Vnion generale des Pays bas: trouble en Arras. Mort de Dom Iean d'Austrice.*

DOM LOVYS de Requesens estãt entré au gouvernement du Pays bas par la retraitte du Duc d'Alve, pẽsa de secourir la ville de Middelbourg, laquelle enduroit grãde povreté & miseres, tãt p la famine qu'autrement: avecq ce grãd' multitude des bourgeois s'en retirans par bateaux, estoyẽt iournellemẽt attrappés: que plusieurs se venoyent rendre à Flissinges & à la Vere, seulemẽt pour avoir une bouchée de pain, d'où apres leur avoit donné à mãger on les renvoyoit, & ne pouvans rentrer en Middelbourg à cause qu'il s'en estoyent fuys, mouroyent parmy les champs, ou aux portes de la ville: plusieurs soldats se venans rendre par famine, estoyent receuz, pource qu'on en avoit affaire. Il y eut lettres de Mondragon du 10e de Iãvier 1574 escrites en cyffre surprinses, par lesquels il mandoit ne pouvoir tenir plus lõg tẽps, que iusques au quinziesme ou seiziesme du mois. Il y en eut encore d'autres interceptées escrites au dos d'un passeport, sans qu'õ peut discerner l'escriture, qui apparoissoit estant mise devãt le feu, par où il prioit le Grand Cõmãdeur, de l'advertir au plustost s'il y avoit quelque espoir de secours. Le 14 dudit mois ceux de Middelbourg abatirent le fort qu'ils avoyent hors la ville du costé de Flissinghes, à raison q̃ plusieurs soldats de ceux qu'ils y posoyent en garde, se retiroyent du costé des Protestans. Le 19e dudit mois Hans coq marinier passa avec sa barquette d'Anvers à Middelbourg, apportant lettres de Dom Louys, contenans espoir de secours, qui fit resoudre les soldats assiegés d'attendre encore quelques iours, ou autrement ils estoyent sur le poinct de parlementer. Le lendemain Cocq retourna & repassa vers Dom Louys pour l'informer de l'extermité à laquelle estoyẽt reduites les villes de Middelbourg, & d'Arnemuyden: & ce iour une navire venant de Dansvvic appartenant avec sa marchandise à un marchant de Neuf-Chastel en Angleterre, & partie à un autre marchant de Bruges en Flandres, voulant tirer vers l'Escluse ayant le vent contraire, se reietta à Flissinges (pẽsant comme le bruit estoit en Angleterre, que Middelbourg fut renduë au Prince) où il faisoit estat de vendre sa marchandise à sõ profit. Ce navire ayant passé le havre de Flissinges, fut semõs par les navires de guere Protestantes Zeelãdoises, pres de Rammekẽ de ietter l'ancre, ce qu'il fit, autrement il fut entré en Middelbourg, & par ce moyen eussent les assiegés inesperẽment esté ravitaillés: car audit navire y avoit quatorze lasts de froment, sept de segle, demye last de harés, six draps, & quelques gondes de Iuppenbiere.

Le 23e dudit mois le Commandeur Dom Louys envoya à Iulien Romero son instructiõ de ce qu'il auroit à faire, en la conduite de son armée pour ravitailler Middelbourg, laquelle, tomba entre les mains des Zeelandois, & estoit la teneur telle qu'il s'ensuyt.

» *Instruction* de ce qu'il samble que doit faire » le Maistre de cãp Iulien Romero avec l'armée qu'il à en charge, la cõduisãt de Berges » pour secourir l'Isle de Walchren. A cause » de la bresveté de son partemẽt, faudra qu'il » suyve l'ordre que luy à esté donné & se dõne par la presẽte, qui est de se conformer au » voyage, q̃ fera le Chastelain Sãcho d'Avila, » lequel part ce iourdhuy de ce port d'An» vers, avec son armée, & fera voile sans perdre aucu-

»dre aucune marée, iusques à ce qu'il des»couvre ladite Isle de Walchren : Et faut »que l'autre armee qui va sous la charge »du Maistre de camp, face entierement »le mesme, afin que se monstrans tou»tes les deux armees en mesme temps »aux ennemis, on puisse tant plus faci»lement obtenir l'effect de ce qu'on de»sire, & à ces fins s'accordera avec ledit »Chastelain. Ce que principalement »on pretend d'effectuer avec ceste armée: »est de mettre en Middelbourg tous les »Bateaux chargez de vivres, sans qu'un »seul en defaille; & en ces bateaux se»ront repartis les soldats qui vont pour »remplir le Regiment de Mondragon. Et »croyons que pour l'executer ainsi, ledit »Maistre de camp aura desia donné l'or»dre convenable, assignant le lieu auquel »devront aller lesdicts bateaux de vivres, »au respect des autres bateaux de l'ar»mée, & qu'il aura ia denommé la per»sonne & le Chef qui particulierement »ayt charge de tels bateaux de vivres, & »luy ordonné ce qu'il aura à faire desdits »bateaux, & en quelle maniere ils se de»vront mettre en Middelbourg. On »tient pour certain qu'entendans les en»nemis se bon ordre auquel va ceste ar»mée, ils n'attendront point, & qu'on »ne se battera point, & singulierement »s'ils appercoyvent qu'on face voile avec »le soing & regard qu'il est requis : Mais »s'il advenoit autrement, & qu'ils oppo»sassent leur armée a la nostre pour em»pescher le passage du secours, en tel cas il »faudra combattre, & s'esvertuer de les de»faire, & ouvrir passage pour mettre ledit »secours dedens. Ce fait sera à leur »chois & advis d'executer ce qu'il faudra »faire d'avantage, selon l'occasion, & »l'estat auquel se trouverront des deux »armées & samble qu'il sera le plus seur »de se ioindre avec celle de Sancho d'A»vila: & de traiter ensamble de ce qui se»ra de faire ? tant pour poursuyvre l'ar»mée des ennemis, & achever de la def»faire, comme pour faire quelque au»tre entreprinse sur l'Isle de Walchren, ou »sur celle de Ziericxée, puis qu'on les à »advertis & informez, de ce qui se pour»ra faire, sur l'une & sur l'autre, & »que tous en ont bonne cognoissance. »Le secours estant mis dedens, on ne »peut donner reigle certaine de ce qu'il »sera de faire, d'autant que cela depen»dra de l'estat auquel lors il se trouver»ront : pourtant il s'en remet a eux, »pour en traiter, & resoudre inconti»nent avec ledit Chastelain Sancho d'A»vila, comme estant personne qui a gran»de cognoissance & experience de ces »quartiers là. Donnant nostre »Seigneur telle victoire que l'armée des »ennemis soit deffaite, ou les canaux a»bandonnez, de sorte qu'il y ayt moyen »de passer, sera convenable de mettre de»dens Middelbourg tous les grains & »victuailles de Ter-goes, tant que pos»sible sera, de sorte que les habitans do »ladite ville de Midelbourg, en trou»vent á achetter pour leur argent. Dont »lesdicts Maistre de camp & Chastalain »pourroit donner charge au Capitaine »Isidre Pachieco, afin qu'il use en cela do »la diligence qu'il pourra : Et le mesme »se fera quant au grain qui est á l'Esclu»se: tellement qu'estant mis par le Gou»verneur du lieu en quelques bateaux il »soit conduit, & mis où on pourra a »Middelbourg. Sera donnée audit Ro»mero avec la presente instruction, une »lettre que i'escrys au Collonel Mondra»gon, afin qu'au temps dudit secours elle »luy soit envoyée: & le permettant le tẽps »& l'occasion, sera bon qu'il communi»que avec luy, pour sçavoir ce que luy »samblera qu'on pourra entreprendre ou »faire apres ledit secours : lequel ayant »aussi quelques mariniers experimentéz »en ces canaux là, les pourra bailler, a»fin que tant plus seurement on y puisse »naviguer, & feront ceste diligence en»samble, ou chacun a part. Apres »avoir donné ledit secours, qui s'entendra »incontinent par les Isles de Zeelande, »pourroit advenir (comme nous en avons »advis de diverses parts) que quelques »villes desireroyent de se rendre au ser»vice de sa Maiesté. Dont leur à esté »donnée une patente pour les recevoir, »& leur pardonner le passe. Sera bon que »pour cest effect ils ayant quelque bon»ne intelligence, prenãs regard à ce qu'ez »villes qui ainsi se rendront, sera ne»cessaire de gens qui vont en ceste ar»mée, & en celle du Chastelain, selon »qu'en samble ils traitteront & resou»dront. Quant lesdites deux armées »se ioindront apres ledit secours, le»dit maistre de Camp & le Chastelain, »gouverneront toute l'armée d'un mes»me pied, tenans en samble bonne cor»respondence, ainsi que le fait le re»quiert, soit en navigeant ensamble, »ou chacun à part, ainsi qu'il leur sam»blera mieux convenir. Afin que »ledit Sancho d'Avila entende l'ordre »donné audit Maistre de camp, luy a »esté donnée instruction samblable à ce»ste cy, pour executer de sa part ce qu'il »luy touche, tant en faisant voile avec »l'armée qu'il conduit, sans en lais»ser un seul poinct, & se descouvrant au

» mesme temps aux ennemis, comme en » combatant,& s'efforcãt de les deffaire,& »les deux armées toutes ensamble pour » suyvre par bons accords, en ce qu'au sur » plus il faudra entreprendre, suyvant ce «que cy dessus à esté declaré. Portant »soing de m'advertir bien par le menu,de »tout ce que se fera,afin que ie le sache,cõ- »me afin de pourvoir & subvenir à ce que »conviẽdra. Fait à Anvers le 23e de Ianvier »1574. signe Dom Loüys de Requesens,& »plus bas par ordonnance de son Exce *Do-* »*minigo Camillo.*

*La grande armée navalle du Commandeur en mer.*

Le 24e dudit mois de Iãvier partit d'Anvers la grande armée navalle que le Commandeur avoit dez son arrivement fait apprester,pourravitailler Middelbourg,qu'il s'asseuroit bien de faire,maugre toutes les forces des Zeelandois, & de tous autres Protestans,que de ces yeux il vouloit voir combatre. Au partement de ceste arma de l'un de ses principaux navires appartenant à Gilles Hofman d'Anvers,s'eschoüa sur le sable,& y fut perdu:Vne piece d'artillerie s'estant crevée en un autre navire, trente hommes y furent tuéz,& le bateau pery.

Ledit iour deux Capitaines de mer Flissinghois,assavoir Evert& Marin,hommes bien experts à la marine,estans avec leurs navires ancréz au devant d'Arnemuyden, sortirent pour se venir rafreschir à Flissinghes,& venans sur la dique, par ce que le vent & la marée leur estoyent contraires, furent prins par la garnison d'Arnemydẽ, ayant premierement l'un deux percé tout outre d'un cop despèe,l'un des soldats qui les prindrent.

*La ville de Leyden blocquée.*

Durant tout ce temps l'à assavoir depuis le dernier iour d'Octobre 1573. la ville de Leydẽ,estoit comme nous avõs dit,tenue assiegée de loing par les Espagnols sur lesquels les assiegez par leurs sorties & escarmouches gagnoyent aucunefois entre deux vertes une meure: car ils n'estoyent pas tant pressez, qu'ils ne peussent bien sortir,& mener leur bastail paistre ez prairies allentour de la ville:l'Espagnol tachãt tant seulement, (veu que par assaut il n'y eut peu gagner grand chose) à longuesse de temps les affamer, & contraindre à se rendre. Or le dernier de Decembre les Assiegéz envoyerent quelques barques sur la mer de Harlem chercher adventure, qu'ils trouverent,& en ramenerent quelques bateaux chargés de vivres, qui furent vendus en la ville pour huit mille florins, & quelques bons prisonniers, qui payerent chacun deux ou trois mille florins. Le vintiesme de Ianvier ensuyvant de cestan 74 ceux de Leyden sortirent pareillemment par terre sur le chemin de la Haye, costoyans la riviere,où il trouverent un convoy de dix lests de biere, vingt mille pains chacun de huit livres, & grande quantité de burre & de fromage, qui se conduisoyent vers la Haye,venant d'Amsterdam,où ils eurent pareillement quelques Espagnols prisonniers: Ce qui fut un grand secours & rafreschissement aux assiegez, & discommoda fort les Espagnols espars entre Delf,Rotterdam, *Gou*de,& Vlaerdingen, & tout le plus, de ce que ceux de Delf avoyent noyé tout le pays d'allenviron: Toutefois tost apres les Espagnols se retirerent pour quelque peu de temps arriere de la ville, pour aller au secours de Mondragon, (apres la renditiõ de la ville de Middelbourg) & de Sancho d'Avila,lesquels estoyẽt alles rencõtrer,l'armée que le Comte Lodovic de Nassau Frere du Prince d'Orange,amenoit au secours des Hollandois, comme nous dirons tantost: revenons à la flotte d'Anvers.

*Belles sorties des assiegez de Leyden.*

*Les petits Vaisseaux Espagnols esveillent les Zeelandois.*

Le vintseptiesme dudit mois de Ianvier six petites bateaux se monstrerent allendroit de Ter-Neuse, entre le Honte & le Dullard, dont les Zeelandois estimans que toute la Flotte d'eut suivre se preparerent pour les recevoir. Mais le mesme iour ils se retirerent, & ne furent veuz iusques au lendemain: estans apparẽment venus seulement pour recognoistre la contenance des navires Protestantes,Dont en print bien aux *Zeelandois*, qui depuis l'attribuerent à la prouidence divine. Car si lors la Flotte entiere eut suyvi,& poussé outre, facilement elle eut traversé les Zeelandois, & entre au canal de Middelbourg, par ce que les Zeelandois n'estoyent pas encore prests: non par faute de temps, ains par nonchallance, nonobstant les remonstrances du Prince, ne s'estans souciez de s'apprester, tant qu'ils virent l'ennemi, ce qu'ils firent,ayans descouvert lesdits six voiles, qui les resveillerent.

Le vintseptiesme dudit mois les Espagnols voulans faire une salve pour l'arrivée du Commandeur à Berghen, qui vouloit estre spectateur de la defaite de son armée, le feu se mit à la poudre d'vne de ses navires, où y avoit soixante soldats Espagnols,lesquels, reservéz six,y furent fricassez. Le vint neufiesme quatorze ou quinze voiles de la flotte d'Anvers se monstrerent sur le Honte,& approcherent Flisinge environ d'une lieüe. Les Protestans Zeelandois les voyans venir, allerent aussi tost au devant d'eux, & apres avoir quelque peu ioüé de leur canon, les firent

retirer, sans perte d'une part n'y d'autre. Et ledit iour sur les deux heures apres midi, le Seigneur de Boisot Admiral des Protestans, alla avec son armée assaillir les Espagnols devant Romerswael: le combat dura environ deux heures avec telle furie de Canonades d'un costé & d'autre, qu'il sambloit que le ciel & la terre se deussent mesler ensáble, tant l'air & la mer estoyét plains de feu, flâmes, & de fumée. En ce conflict furent prins l'Admiral & le Vice-Admiral d'Anvers, l'Admiral de Bergé, avec sept des principales navires & une bruslée, Et furent tuez ou iettez en la mer tous, tant soldats q̃ Matelots, qui s'y trouverẽt, iusques au nõbre de six ou sept cens: Les Zeelandois y gagnerent trente belles pieces, de bronze, & plusieurs autres de fer L'autre Flotte Espagnolle se presenta le mesme iour devãt Flissinges, mais la marée leur defaillant, & ayant le vent contraire, apres avoir quelque peu escarmouché avec les Zeelãdois, ils se retirerẽt & mouïllerẽt l'ancre. A ceste Flotte commandoit Sãcho d'Avila, & à l'autre Iulien Romero, qui fut deffaite devãt Bergé pres de Romerswael. Tous ceux qui avoyent charge en l'Admirale Protestante furent blessez de harquebusades, & des esclats que faisoit le canon ennemi, par ce que le Seigneur de Boisot avoit defendu de tirer, qu'il ne fut bien pres: & lors ayant donné de toute son artillerie, soudain il s'accrocha, & y fut ledit Seigneur en danger apparent, s'il n'eut esté si tost secõdé d'un Vlyboot d'Enchuysen, duquel les Espagnols se voyans aussi attacquez perdirent courage, & quãt & quant se firent les Protestans maistres des navires acrochées, tuans & iettans outre bord, tout ce qui s'y trouva les armes au poing.

*Victoire des Protestans.*

L'Admiral Boisot fut amené le lendemain à Flissinges, ayant receu en ces combats une harquebusade d'un gros calibre, sur l'os relevé de la ioüe, un doigt au desous de l'œil, la balle passant tout outre par desous le nez à l'autre ioüe au mesme édroit mais un peu plus haut, tellement qu'il en perdit un oeil. l'Enseigne du Capitaine Eloy ayant plusieurs coups d'harquebuse, mourut le lẽdemain dans Flissinge. Le Capitaine Schot ayant une iambe de bois, eut un bras emporté, semblablement le Capitaine Valentin. L'occasion que les Zeelandois prindrẽt d'aller les premiers á la charge contre leurs ennemis fut, qu'ayant l'Admiral receu lettres du Prĩce d'Orange, qui mandoit qu'on luy envoya quatre bõs bateaux de sa Flotte, pour mieux resister á ceux venans d'Anvers: ledit Admiral considerant, comme ils ne pouvoyent refuzer ce que le Prince commandoit, qu'aussi ne le pouvoyent ils faire sans diminuer leurs forces, d'autant, & mettre leur armée en danger: pour à quoy eviter, & satisfaire audit Seigneur Prince, il valoit mieux assaillir l'ennemi avec toutes leurs forces, avec espoir de le vaincre, puis par apres envoyer lesdits bateaux, plutost que d'attendre d'estre assaillis leurs forces estans diminüées, auquel advis les incitoit d'avantage le bon vent qu'ils avoyent.

*Le Sr de Boisot blessé.*

*Raison pour quoy les Protestans chargerent les premiers.*

Le grand Commandeur durant le combat estoit sur la dique de Berghen, d'où il pouvoit voir aysément le tout: & au lieu d'une victoire asseurée qu'il s'estoit tant promise, ses gens si miserablement traittez, que plusieurs furent ramenez en Anvers, qui sans teste, qui sans bras, qui sans iambes, & autrement povrement martirisez, tant du canon que de la schopperterie des Protestans. Son plus grand resconfort estoit de maugréer & despiter, tantost inculpant l'un, tantost l'autre. Bref ce fut une grande desolation pour les Espagnols, au retour de leur Forte en la ville d'Anvers, qu'abordans sur le *Werf* les Capitaines par despit lacherẽt l'artillerie au travers de ceux qui s'y presenterent pour les voir retourner, dont M. Gabriel Cite Procureur general d'Artois eut les deux cuisses emportées, & en mourut tost apres. Iulien Romero s'estoit sauvé en une barque, aucuns disent à nage.

Quant à l'armée que tenoit Sancho d'Avila devant Flissinghes à l'ancre (comme dix navires de la Flotte victorieuse Protestante, qui avoyent cõbatu devant Berghen, se vindrent ioindre avec les navires Zeelandoises, qui se preparoyẽt pour aller assaillir d'Avila) luy, voyant ce preparatif, desmarra au plustost qu'il peut, & s'ensuyt vers Anvers.

*Iulien Romero se sauve & d'Avila s'enfuyt avec ses trouppes.*

Ceux de Middelbourg le troisiesme dudit mois de Ianvier, environ les neuf heures du matin mirent un voile hors du clocher; qui y demeura iusques environ onze heures. Et le troisiesme de Feburier sortir le Capitaine Strenchant hors de la ville, portant lettres de creance au Commandeur, avec instruction pour aller faire haster la Flotte Espagnolle, & donner à entendre en quel estat qu'ils estoyent, & le temps qu'ils pouvoyent encore tenir, aussi pour savoir quel espoir de secours il y pouvoit avoir. Mais la nuit il fut attrappé, avec encore quatre matelots & un garçon, & menez à Flissinghes vers le Prince. Eux se voyans iettez sur un banc de sable, & les Zeelandois approcher, le Capitaine Strenchant, ietta en la mer ses lettres, liees à une pice de plomb, qui les mit en fõd: mais ceux qui le prindrent s'en estans apper-

*le Capitaine Strenchans prins.*

ceux, attendirent que la marée fut basse, & lors trouverent le pacquet sur le sable, qui contenoit ce qui s'ésuyt, outre la lettre de credence.

*Instruction de Strenchant* pour remonstrer "quatre poincts á l'Excellence du grand "Commandeur. Vn feu se fera toutes "les nuits sur la tour de Middelbourg, de-"puis les dix heures iusques à onze, signif-"fiant que Middelbourg & Arnemuyden "sont encore pour sa Maiesté, & commen"cer a lundi prochain, & en cas qu'on de-"siste à le plus faire, il ne sera pas besoin q̃ "l'armée vienne pour nous secourir, ains "pour regagner l'Isle. Le secõd poĩct debili"té des soldats, desquels s'ẽ meurt iournel-lemẽt plus de vingt, & le peu d'espoir qu'ils "ont voyans l'armée estré retournée disans "qu'ils ayment mieux qu'on les face tail-"ler en pieces à quelque exploit, que de "manger pain de linuise, à cause qu'ils se "tiennent asseurez d'en mourir cy apres, "& qu'encore il n'y en a que pour dix ou "douze iours. Le troisiesme est pour la "raison cy dessus, qu'on ne faille au plus "tard dimenche ou lundi prochain, en cas "que l'armée ne puisse venir endedens ce "temps là, de hazarder a la desesperée, ou "par quelque moyen que ce soit, quelques "bateaux chargées de blé. Et le 4ᵉ q̃ si l'Isle "se perdoit par faute de secours, savoir cõ"ment son Excelence entend que lõ doive "user des richesses, tant en marchandises "qu'autres biens: car de les abismer, afin "que les ennemis n'en profitent, il seroit "necessaire que les hommes fussent abis-méz avec leurs biens: ce qui n'est de raison. "A la plus prochaine armée faudra envoy"er en toute diligence la copie de ceste "vostre instruction, & par vous mesmes "escrire à son Excellence ce que dessus en "cas que n'y puissiez aller en propre per"sonne, pour le hastif partement de l'ar"mée. De dire aussi que les bateaux qui "sont en ce passage ne sont arivéz, & qu'ils "ont grand crainte de nostre armée: & qu'á " Flissinghe on a ramené grande quantité " de morts & de blessez : Outre ce que " le Collonel s'esmerveille, d'oú ceux " de Flissinghes poeuvent avoir eu l'instru" ction que son Excellence avoit donnée " à Italien Romero. Au bout de la dite instruction estoyent escrit les signals qui se devoyent faire en l'Isle de Ter-*Goes*, aussi tost que l'armée & le secours seroit hors d'Anvers, & tout à mesure qu'il iroit avant ou reculeroit: ce que ne nous obmettons ne merite tant d'estre icy couché.

*Instructiõ de Strenchant.*

Tant y à q̃ le Collonel Mõdragõ *Gouverneur* de Middebourg & tous les Espagnols se promettoyent un asseuré secours & la victoire toute certaine, ne sachãt poĩt comment tout s'estoit passe.

Le cinquiesme dudit mois de Feburier ceux de Flissinghes donnerent advertissement à leurs navires de guerre, estans en garde al-lentour de l'Isle de VValchré, que le Collonel Mondragõ estoit delibere de quitter la ville, & de se sauver, afin que chacun d'eux y print bien garde: & promesse fut faite à celuy qui sauroit prendre, & amener ledit Mondragon prisonier, de deux cens escus, & de cẽt escus à qui rameneroit Hãs Cocq

Le 13ᵉ dudit mois le Capitaine Strenchãt qui avoit esté prins le troisiesme, apres avoir esté mené vers Anvers, pour luy mõstrer que la Flotte Espagnolle estoit vrayement retirée, fut renvoyé a ses gens par eschãge des Capitaines de mer, Evert & Marin, prins par ceux d'Arnemuyden (comme nous avons dit) le 24ᵉ de Ianvier. Et fut dõné charge audit Strenchãt de direà ceux de Middelbourg, que le Prince d'Orange leur donnoit terme encore de quatre iours, assavoir iusques au Mardi, pour aviser à leur appointement. Le 15ᵉ ledit Seigneur Prince receut lettres de Mondragõ, par lesquelles il declairoit ce que le Capitaine Strenchant avoit proposé aux Capitaines de son Regiment, par charge dudit Seigneur Prince: & qu'ils avoyent esté d'avis de luy demãder passage libre, pour celuy que Mondragon envoyeroit vers le grand Commãdeur afin d'entendre sa volonté touchãt la redition de la ville. Et ce pendant si ledit Seigneur Prince vouloit deputer quelques uns, il en envoyeroit aussi pour commencer à parlementer, attendant le retour du Messager, qui seroit endedens quatre ou cinq iours. Surquoy ledit Seigneur Prince luy respondit le seiseiesme au matin: que ce qu'il demandoit n'estoit chose accoustumée au fait de la guerre, ny convenable, & qui ne pouvoit tourner qu'à mocquerie. Quant à envoyer des Deputez, qu'il avoit peu entendre son intention par la relation du Capitaine Strenchant, toutefois pour esclarissement de sa volonté, qu'il envoyeroit le Lendemain à Rammeken, si dez le soir mesmes il l'advertissoit d'y voloir envoyer les siens, sans plus long de lay, d'autant que ledit Sʳ Prince estoit pressé de partir, & d'aller allieurs, pour certaines occasions que Mondragon entendroit cy apres.

*Strenchant eschãge pour le Capitaine Evert & Marin.*

*Mondragon desire de parlemẽter pour rendre Middelbourg*

Le Prince receut ce iour mesme au soir responce de Mondragon par laquelle il demandoit saulfconduit pour ceux qu'il en envoyeroit de sa part, lesquels entendroyent des Deputez dudit Seigneur sa volonté, & ses conditions de l'appointement, pour en faire relation audit *Mon*dragon. Et ayans eu sur ce son advis, & des autres retourneroyent audit *Ram*-

meken

meken avec les Deputèz de la ville de Middelbourg. Le dixseptieme ledit Seigneur Prince luy envoya saufconduit pour huit ou dix personnes, l'advertissant que ses Deputez se trouveroyent au midi à Rammeken, pour declairer aux siens son intention, & que pour obvier à tout inconvenient, d'inadvertence du costé des matelots & autres, ne sachans encore rien de cest affaire, il envoyeroit un Capitaine avec dix ou douze soldats à la teste de Middelbourg qui serviroyẽt comme descorte & seureté plus grande, à ses deputéz. Le mesme iour au matin furent despeschées lettres de Commission sur les noms des Seigneurs Boisoit Iunius, & vã Dorp, Gouverneurs de Flissinghes, la Vere, & Ziericxée, & le Seigneur Bouchard pour les authoriser en leurs charges de Deputez: avec instructiõ des poincts & conditions qu'ils devoyent proposer. Et parainsi partirent pour aller à Rammeken devant midi, où se trouverent pareillement ceux de l'Espagnol, & de la ville de Middelbourg, lesquels aprés avoir parlemẽté, le dixseptiesme & dixhuitiesme, s'accorderent ez poincts & conditions qui s'ensuyvent.

*Deputéz de part & d'autre à Rammekẽ pour traitter l'appointement de Middelbourg*

*Comme* Messire Christophel de Mon»dragon Chevalier Seigneur de Remerchi»court & Collenel de l'Infanterie Walon»ne, estant presentement dedens les villes »de Middelbourg & d'Arnemuyden, auroit »sur le rapport a luy fait par le Capitaine »Strenchant revenant de prison, requis par »lettres du 16e de ce present mois à »haut & puissant Seigneur Monseigneur le »Prince d'Orange Comte de Nassau, d'en»voyer aucuns Deputés au Chasteau de »Rammeken, dit Zeebourg, pour avec ceux »de son costé conferer & parlementer, sur »le fait de la rendition desdites villes. A »quoy condescendant son Exce auroyent »sesdicts Deputez proposé à ceux de la part »dudit Seigneur de Mondragon certaine »capitulation, au moyen de laquelle la ren»dition seroit acceptable. Dont & de ce »qui se passa, rapport fait de part & d'autre, »s'estoyent tous les Deputéz assamblez de »nouveau ce iourdhuy, & entre iceux de»batües les conditions, & signamment »celles pouriettées & mises en avant de la »part du susdit Seigneur de Mondragon, »responsives aux precedentes de son Exce. »Sont les mesmes finalement resolus, »conclu & accordé sur le tout, ensuy»vant le pouvoir des parties, en la for»me & maniere cy apres specifiée,

*Traité de l'accord de Middelbourg*

»Premierement que ledit Seigneur de »Mondragon abandonnant les villes de »Middelbourg, & d'Arnemuyden, sans »desmolir les fortiffications presentes, y »laissant aussi toutes artilleries, munitions, navires, biens, & marchandises y »estans: sortira avec l'infanterie de son »Regiment (qui ne voudra demeurer & »servir son Excellence) de l'Isle de Walchrẽ »avec leurs armes, enseignes, & hardes, à »luy & à icelle infanterie appartenantes »de bonne foy, & sans y entre-mesler »autres biens, ny hommes, en façon que »ce soit. Celuy qui y contreviendra, »taschant d'enporter d'avantage, sera punis»sable à la discretion de son Excellence. »Si promettra ledit Seigneur Mondragon »sur sa foy, de retourner entre les mains »de son Excellence, en cas que endedans »deux mois prochainement venans, il ne »face delivrer de prison, & retourner en »sauveté, soit en lieu de Hollande, ou de »Zeelande, estant sous le commandement »de son Exellence, Philippe de marnix Sei»gneur du Mont Sainte Aldegonde, le Ca»pitaine Iacob Simonsz, un Italien priso»nier à la Haye nommé Citadelle, le Lieu»tenant de Willeken van Angren, & le Ca»pitaine Petain. Et là où ledit Seigneur »Mondragon ne voulut faire ceste pro»messe, trois Capitaines, autant de Lieu»tenant Enseignes, Sergeans, & Cappo»raux de son Regiment demeureront »prisoniers de guerre de son Excellence, »iusques à plaine delivrance des susnom»mez. Sortiront samblablement tous »Vivendiers Canonniers, ensamble les »Commissaires Manriques, Ioan Luppes, »& Iaques padille, avec leurs serviteurs, pa»piers & hardes, comme aussi feront les »prestres & moines avec leurs accoustre»mens seulement. Sera de par son »Excellence do[illegible]né bon ordre, à ce que les »sortans de l'Isle, avec leurs biens tels que »dessus, soyent embarquez & transportez »a la coste de Flandre en bonne seureté, »Promettans lesdits Deputéz sousignez, »sous leur foy & honneur de faire ratifier, »& accomplir ce present traitté par ledit »Seigneur Prince, & Collonel Mondra»gon respectivemẽt en forme deüe. *Et* que »pour plus grande effeurance de plain ac»complissement d'iceluy, hostages suffisãs »seront baillez de coste & d'autre. Ainsi fait »conclu, & arresté au Chasteau de Ramme»kẽ le dixhuitiesme iour de Feburier 1574 »sousigné par les Capitaines du Hen Gil»lis de Vilain, Antoine de Grenet Iunius de »Ionghe, Charles de Boisot, Arent van »Dorp, & Francois Bouchatp. *Puis s'en*»suyvoit.

*Nous Guillaume* par la grace de Dieu Prin»ce d'Orange, Comte de Nassau &c, d'une »part, & moy Christophle de Mondragon ChevalierSr de Remerchicourt, de Luz, Gu»sanville &c. d'autrepart, ayans veu & leu »ce q̃ de noz volõtéz a esté fait, capitulé & »cõclu, p le traitte cy dessus, l'accordãs, agre»ans, & ratiffiãs, avõs promis & prometõs

*Ratiffication de l'accord de Middelbourg*

 par cestes

»par cestes, en parolle de Prince & foy de »Gentilhomme respectivement d'ensuyvre, accomplir, & faire accomplir le contenu en iceluy, en tous ses poincts & »convenances, sans y contrevenir, ou faire »contrevenir, en sorteque ce soit. Tesmoin »ceste signée de noz noms, & cachettée de »noz cachets le dixhuitiesme de Feburier, »1574. signé Guillaume de Nassau, Mon»dragon.

*Middelbourg rendue au Prince.*

Suyvant cest accord les hostages furēt donnéz de part & d'autre, & le lundi 21e le Collonel Mondragon, Gouverneur de Middebour, & ses gens quittans la ville au Prince d'Orange, s'embarquerent, & furent portéz à ter-Neuse en Flandre, d'où les hostages du Prince retournerent ez navires mesmes qui avoyent mené Mondragon: ceux de l'Espagnol partirent le lendemain. Voila comme ceste ville apres avoir tant enduré de povreté, famine, & miseres, & tant paty de la garnison qu'il y avoit eu sous ce Gouverneur Espagnol, & auparavant sous le Seigneur de Beauvoir, (qui ne leur fit gueres meilleur traitement l'espace d'envirō demi an) nonobstant tous les efforts du Duc d'Alve, & du grand Commandeur, comme on a peu voir cy dessus, fut rendüe au Prince d'Orange: en laquelle il entra pour rendre graces à Dieu le 23e de Feburier 1574. Depuis le Prince permit aux Anglois de traficquer par la riviere de l'Escaut en la ville d'Anvers, ce qu'auparavant ils avoyent supercedé, à cause de ce siege de Middelbourg, & de toutes les guerres navales.

*Le Comte Lodevic viēt au secours des Protestās du Pays bas.*

Cependant les autres Espagnols estoyent à leur ayse en Hollande assiegeans la ville de Leyden, sans gueres aprocher des coups, & ne laissoyēt pas pourtāt de luy faire du mal asses, où rien ne pouvoit entrer, qu'en grand danger, & a la desrobbée. Le Prince d'Orange cherchant tout moyen de les faire desloger de là, fit monter à cheval le Comte Lodevic de Nassau son Frere, qui s'estoit tousiours reservé depuis le siege de Mons, pour quelque bonne occasion. Bien est vray que le secours & l'armée qu'il devoit amener, estoit generalement pour la delivrance des Pays de Hollande de Zeelande & de leurs associez, ayant esté à ces fins destinée, (comme nous avons dit cy devant au siege d'Alcmar) paravant ce siege de Leyden: mais elle marchoit alors si à propos, accompagnée du Duc Christophle fils du Prince Electeur Palatin, dudit Seigneur Comte Lodovic, & du Comte Henri son Frere: que les Espagnols en eurent l'alarme bien chaude, & desmordirent abandonnans Leyden, & tout ce qu'ils avoyent tenu au Pays d'allentour.

*Les Espagnols quittent Leyden.*

A cause que par la perte de Middelbourg, d'Arnemuyden, & de Rammeken, & par les deux victoires qu'avoyent eu les Protestans Zeelandois contre eux sur mer, leurs affaires n'eussent pas esté en trop grande seureté, si ceste nouvelle armée d'Allemagne, se fut venüe ioindre a celle du Prince d'Orange, auquel pour tāt d'heureux succes en Zellande, plusieurs se vevoyent rendre, ce qu'ils apperceurent en la ville de Nymegen, comme nous dirons cy apres.

*Sancho d'Avila recognoit l'armé des Protestās*

Pour donc empescher que ceste armée Allemande n'entra en Pays, le grand Commandeur y envoya Sancho d'Avila Chastelain d'Anvers, lequel arriva le quatriesme de Mars à Maestricht: estant là il envoya recognoistre le camp de ces Seigneurs, pour lors logéz à l'autre costé de ladite ville pardela la Meuse, empeschéz à faire monstre & reveüe de leurs gens: & voyant que leurs forces augmentoyent de iour à autre, il eut volontiers leur livré bataille, s'il eut eu asses de forces, mais il ne l'oza faire pour lors. Ce neantmoins il les resveilloit aucunefois de quelques legeres escarmouches, qui emportoyent tousiours quelques pieces de leurs Allemans: tant que le Collonel Mondragon nagueres sorti de Middelbourg y arriva avec le reste de son Regiment.

*Mondragon se ioinct a d'Avila.*

Ces Seigneurs entendans que les Espagnols se renforcoyent de plus en plus, leverent leur camp, & s'allerent loger à dos de Faulquemont. Sancho d'Avila les suyvit le dixhuitesme dudit mois, avec grand nombre de ses gens, qui fut cause que le Comte mit presques toute son armée dedens la ville, & voyant que de ce costé la il pourroit malaysement traverser la riviere de Meuse, se leva, faisant samblant de vouloir remener ses forces en Allemagne, d'Avila se doutant que le Comte eut par un autre endroit alle chercher passage, se leva pareillement (ses trouppes avec celles de Mondragon estoyent d'environ cinq mille hommes) & se retire, posant par tout des gardes le long de la riviere de Meuse: Et lors entendit que ceux de Nymeghen avoyent intelligence avec ces Seigneurs, & qu'ils se vouloyent rendre au Comte Lodevic, pour par ce quartier là prendre son passage. Pour à quoy prevenir, d'Avila envoya quant & quant garnison en ladite ville, & s'en asseura. Ce fait poursuyvant l'armee de ces Seigneurs lesquels se camperent à Mocken, place asses commode. d'Avila voyant que pour l'entre deux de la riviere qui est grande & spacieuse, il ne les pouvoit aisement attacquer marcha en toute diligence vers Grave ville située en Babant, où ayant dresse un pont sur des barques, il passa la Meuse. Et avec toutes ses

*l'Armée Protestante à Mocken.*

forces

forces les alla charger. Et se rencontrerent les deux armées sur les bruyeres de Mocquen(qu'ils appellent *Mocker Heyde.*) Les Landtsknechts qu'avoyent ces Seigneurs,commencerent selon leur coustume quand il est question de combatre, à crier gelt,ghelt:refuzans le combat.Ces *Srs* neātmoins se voyans pressez des Espagnols furent contraincts de les soustenir:mais finalement toute leur resistence ne leur servant de rien , estans ainsi abandonnez de leurs plus grands forces,ils furent deffaicts tout à platte cousture,& tous trois occis:où y mourut de leurs gens plus de deux mille hōmes:vingt & uneenseignes,& quelques guidons,en furent rapportez en Brusselles: Quant aux corps de ces Seigneurs,ils furēt quelque temps à trouver, & ne savoit on du commencement s'ils estoyēt on vifs ou morts.Ceux qui se sauverent de ceste desfaitte en leur retraitte , prindrent le chasteau de Carpen pres de Coulogne , qu'ils tindrēt quelque temps pour le Prince d'Orange. Ceste desfaitte advint le 14e d'Apuril.

*Grande mutinerie des Espagnols en Anvers.*

Les Espagnols ayās eu ceste victoire à bō marche,d'Avila les ramena en Anvers, où ils se mirent incontinent ámutiner pour leur payement, comme ils avoyent fait au paravant dedans Harlé: mirent la ville toute en trouble, menacans de la piller,cryans aux bourgeois *Fora veillacos:Fora veillacos* creerēnt un Electo , sous l'authorité duquel ils cōmirent infinies insolences,& mirēt le Magistrat en grand frayeur,craignant un massacre:tellement,que pour les appaiser , apres grandes altercations pour leur payement , duquel on ne sçavoit accorder avec eux:le grand commandeur ordōna à ceux d'Anvers de leur furnir la somme de 400000.florins.Mais devant qu'on les sceut trouver & recceüiller,ils y firent mille insolences,vivans à discretion sur les bons bourgeois,sans que personne s'ozat plaindre ny sonner mot. Ils chasserent le Sr de Champagniquien estoit Gouverneur,avec tous les sodats Walons. Ils firent retirer tous les navires de guerre arriere de la ville qui y estoyent en garde,& les envoyerent devant Lillo.Les Zeelandois en ayans eu le vent,par un iour de Pentecouste ayans descouvert & apperceu ces navires à l'ancre,se ruerent dessus,les saisirent fort gentiment en nombre de quinze,cinq mises en fond,& trois bruslées:amenerēt ces quinze à la veüe du Cōmandeur en Zeelande pendant que ses Espagnols plongez en toutes delices & volupez maistrisoyent la ville d'Anvers:sur lesquels navires les Zeelandois eurent cent & deux pieces d'artillerie de bronse , sans celles de fer : le Chef desquels nommé Hemstede fut prisonnier.

*Les Zeelandois prennent les navires de guerre d'Anvers.*

Or depuis que les Espagnols s'estoyent retirez de Leyden,pour aller combatre ces trois Seigneurs á mocken,la ville ne fut ce temps pendant point ravittaillée, ny pourveüe comme il appartenoit,quelque grand loisir qu'ils eussent eu de se faire , aux despens de la vie de ces Seigneur. C'est ainsi que Dieu fait quelques fois des merveilles dignes de sa grandeur , comme il fit en là delivrance de ceste ville , par moy en s'eslongnez des pensées humaines , ialoux de la fiance que *la* plus part mettoyent au Comte Lodovic & en son armée,du salut du Pays.Le Prince avoit fait du devoir aßés,afin quelle fut ravittaillée,& se fait,il croyoit veritablement qu'elle l'estoit pour bien loing temps,cōme l'en avoyent aßeuré ceux qui en avoyent eu la charge,& sur qui il s'en reposoit.

Mais les Espagnols sachans biē que nō, retournerent sur leurs brisees,reprindrent leurs logis, & se serrerent plus pres qu'au paravant autour de la ville, y bastissans autres nouveaux forts. Ceq̃ se passoit soubs la charge & conduitte du Sr Francisco Valdes Espagnol,avec le tiers de la Ligue saint le tiers de Lombardie,quelques Regimens de Walons,& Allemans, & trois cens chevaux,faisant le tout envirō sept mille hommes:Dont le contour de la ville de Leyden estant furni en tous ses Forts, ils departirēt quelques compaignies à la Haye, Mazelāt, & autres villages du quartier de Delf,comme s'ils l'eussēt aussi voulu assieger au mesme instant. Ce pendant le gros de l'armée Espagnolle,estoit aux,envirōs de Bōmel,de Gorichom,& de Louvesteyn, marchandāt d'assieger ou batre l'une ou l'autre de ces places:dōt le Prince ne se dōnoit pas grand' paine ayant tousiours moyen de leur faire quiter Gorichom,ou Bōmel, s'ils l'eussent voulu entreprendre:ce qu'ils ne firent, les voyans bien pourveües,de ce qui estoit necessaire pour les attendre, comme bonnes villes de guerre doivent estre. Les Espagnols estimans cest Esté bien employé, d'avoir a peu de resistence gagné Waudrichom & Leerdam , la premiere appartenante aux Comtes de Horne,qu'ils bruslerent & destruirent : en laquelle le Prince avoit envoyé cinq enseignes , pour les amuser au retour du desordre par eux commis en la ville d'Anvers : Car y estans venus,la chose succeda selon l'intentiō dudit Seigneur Prince , par ce qu'ils s'y amuserent de fait,y amenerent le canon , & la batirent,iusques à s'apprester pour donner assaut: mais le Prince ne voulant pour une bicoque perdre tant de gens , leur manda , qu'ils se retirasent:ce que toutefois ils ne peurent faire,faute de bateaux & y entrerent les Espagnols asés à temps, pour en tailler en pieces environ cent

*Les Espagnols reprennent leurs logis devant Leyden.*

*Le gros de l'armée Espagnolle ez environs de Bommel & de Gorrichō.*

*Prince de Wādtichom & de Leerdam*

cinquante ordonnéz pour la retraitte. Et comme s'ils eussent voulu reprende alleine apres une grande couruée, ils se reposerent là assés long temps, iusques à ce qu'ils assiegerẽt Leerdam petite ville appartenãte au Comte de Buren, laquelle ayant receu quelques deux cens coups de canon se rendit à composition.

*l'Espagnol fait des forts aux deux costez de la Meuse.*

Apres ces deux petits exploits les Espagnols estimans qu'il ne feroyent point de proufit à attacquer une bonne ville, ils s'en deporterent, remettans toute leur esperance sur l'armée de mer qu'ils attendoyent d'Espagne. Et se mirent à bastir deux forts à l'une & à l'autre rive de la *M*euse au dessous de Gorichom, pour empescher à coups de canon qu'il ne passat rien par là: ne faisans estat de moïs, que detenir par un mesme moyen quatre places en bride, assavoir la ville de Bommel, autour de laquelle ils avoyent laissé quelques forces, Buren, Gorrichom, & Louvesteyn, s'ils eussent peu retrencher le passage de la Meuse, ausdicts lieux. De fait ils tiroyent force coups de canon á tous les bateaux qui alloyent & venoyẽt, non sans aucunefois tuer ou blesser quelqu'ũ: mais leffect n'en fut tel, que pour cela ils ayant peu empescher le navigage,

*Trois desseins divers du Cõmandeur.*

Le grãd Cõmmandeur avoit lors & tout en un mesme tẽps, trois desseĩs tous divers en main: l'un de serrer la Meuse, l'autre de gagner Leyden par famine, & le troisiesme de gagner la VVest Frise & Waterlandt par force. Mais ses gens furent si courtoisemẽt receux, qu'il ne perdit gueres moïs de deux mille hommes en ce quartier de West-Frise ez environs d'Assendelf, VVormer, Ryp, Graft, Purmerende, Vlpendam, & en tout ce Pays aquatique & marescageux, où les Paysans leur faisoyent une aspre guerre, avec leurs gondolles, & certains soldats aventuriers (qu'ils appellent Vrybuyters) lesquels portans la harquebuse en escarpe, & une longue demy-picque, cõme nous avõs dit cy devant des Bosquets sautoyent des fossez bien larges, couppãs chemin aux *E*spagnols de quelque costé, qu'ils se tournassent, sans qu'ils se seusent nulle part sauver, ny eschapper de leurs mains, si bien qu'outre les tuez & noyez, deux cens nonante furent amenéz prisonniers en la ville de Horne.

*Entreprinse vaine sur Delf.*

Quelques autres Espagnols eurent en ce temps la encore un dessein par pratique & intelligence sur la ville de Delf, où pour lors commandoit le S^r de Poyet Lieutenãt du Prince, qui ne succeda selõ leur intẽtiõ, pour s'estre trop tost descouvers (comme ils disoyent). Mais pour dire la verite, s'ils y eusent mis les doigts, ils s'y fusent eschaudez, & ne tint qu'à la clef de la porte qu'õ leur devoit ouvrir, laquelle ne se peut trouver à poinct nommé. Et ainsi voyans qu'ils n'avoyent point trouvé leur entrée preste comme ils pensoyent, ils eurent soubspecon d'estre descouvers (sans toutefois, que pas un de la ville en fit samblant, ny qu'il y eut eu du bruit) & se retirerent: si ce double traict eut succede, ceux de Delf eusẽt attrappé les principaux Chef de toutes leurs forces, singulierement Espagnols.

*Pardon general.*

Le Commandeur receut en ce temps là un pardon general du Roy donné à Madril le 28^e de Mars, qu'à sa commodité il fit publier le 6^e de Iuin ez villes de Brusselles & d'Anvers, sur des haults eschaffauts, avec grandes ceremonies & magnificẽce. Ce pardon estoit pour tous ceux du Pays bas, qui avoyent offense, tant au fait des presches publiques, port d'armes, brisemẽt des images, volleries, & sac d'Eglises, monastres, ou autremẽt contre le Roy, & l'Eglise Romaine, en quelque maniere que c'eut esté. Duquel pardon furẽt exclus & fourclos le Prince d'Orãge, & quelques autres que le Roy s'estoit particulierement reservéz: remettãt tous autres capables dudit pardon, en leurs biens, nom, fame, & bonne renommée, de quelque qualité ou cõdition qu'ils fussent, sans leur estre besoin d'obtenir autres lettres de grace que cestuy pardõ general. Duquel ceux qui en vouloyent ioüir, par avãt que rentrer en leurs biens, estãs encore en estre sous la puissance du Roy, seroyent tenus de faire apparoir de lettres d'abiuratiõ de leurs erreurs, & de leur submissiõ, & promesse d'obeissance à l'Eglise Romaine. Plusieurs ne s'y ozerẽt fier, nõ plus qu'au pdõ du Duc d'Alve: aucũs toutefois s'y sõt fyéz, qui ne s'en sont pas mal trouvéz, mesmes plusieurs eslargis de prisõ qui du temps du Duc d'Alve selõ sa rigueur, eussẽt passé p là.

*Les Espagnol faignẽts de desirer la paix.*

Or ce temps pendant les affaires de Leydẽ estoyẽt veritablement reduites à grande necessité, n'y restãt aucun moyẽ de la secourir, que par un extreme nõ oüy, en sorte q̃ les Espagnols se la promettoyẽt sans doute, toutefois sachãs que le Prince, n'estoit hõme pour laiser aucune chose en arriere, servãt au secours, & cõservatiõ d'une telle ville, & le cognoisãt pour n'auvoir faute d'invẽtiõs: practiquans le moyẽ usité plusieurs fois ez troubles, tant de France q̃ des Pays bas, pour attrapper nõ seulemẽt les simples mais aussi les plus habiles, sous la spacieuse apparence de paix (qui est une chose dõt la superficie ryd de prime face, & aggrée aux yeux) firẽt courre un bruit qu'ils la desiroyẽt infinimẽt, & q̃ l'intẽtiõ du Roy estoit telle. Pour arres dequoy, & afin de sonder l'opiniõ du Prince d'Orãge, ils envoyerẽt sous sõ simple paseport, & sãs ostages, deux personnages qui n'estoyẽt des plus adversaires de la religiõ l'rotestãt, l'un M. Iean de Matenesse S^r de Riviere, & l'Advocat Treslon.

lon:lesquels obtindrẽt ce passeport du Prince sous couleur de venir entẽdre à quelques affaires particuliers,comme ils disoyẽt: mais c'estoit le plus pour en toucher à quelques uns des Estats de Hollande. Ils furent quelque temps à Rotterdam,où pour lors estoit ledit S^r Prince,allans en toute liberté parmi la ville,que plusieurs n'approuvoyẽt point. Mais le Prince voulut faire cognoistre à tout le monde qu'il ne tenoit pas esclaves les volontez du peuple qui au contraire n'estoit point tãt despourveu de iugement, qu'il n'en cognut bien la consequence,& dit tout haut que ceste guerre leur estoit paix, & la paix qu'õ mettoit en avãt,seroit une guerre funeste & mortelle,laquelle partant ils detestoyent:en desirans neantmoins une, qui eut des sainctes & salutaires conditions, tãt pour les ames,que pour les corps. Aussi ledit S^r Prince les laissa parler librement à tous ceux qu'ils voulurent. Ceux qui les avoyent envoyèz pour entretenir tant le Prince que les Estats en ceste opinion de paix, voullans mettre toutes pieces en oeuvre,sous couleur de parler de l'eschange des prisoniers d'une part & d'autre,& notamment du Comte de Boussu,s'adviserent d'envoyer,moyennant bõs ostages(assavoir des S^rs de Carnesse, & Docteur Iunis Gouverneur de la Vere) le S^r de S^t d'Aldegõde,qu'ils savoyent estre biẽ voulu du Prince,luy dõnant Dõ Fernãde de Lannoy Comte de la Roche haut-Bourguinõ(Gouverneur de Hollande en l'absẽce du Cõte de Boussu prisonier à Horne) & le S^r de Champaignet frere du Cardinal de Granvelle quelque instruction de pour parlé de paix, tous de bon plaisir & consentement du grand Cõmandeu:lesquels S^rs luy faisans une demonstratice merueilleuse du desir qu'ils avoyent de voir une paix asseurée, luy iurerent,qu'eux qui estoyent du Pays y tiendroyent la main de tout leur pouvoir: n'estimans,comme ils disoyent, qu'il y eut moyẽ plus propre pour induire ledit S^r Prĩce, que en y envoyant ledit de S^t Aldegonde. Le quel venu à Rotterdam,ceste communicatiõ de paix preste à s'entamer, se representerẽt des difficultés,sur l'ordre & le moyẽ d'y proceder qu'on avoit mis en avant,lequel ne fut trouvé bon par le grand Commandeur,sous umbre qu'il eut samblé que par l'auhtorité du Roy eut este aucunement deminuée: pensant ledit Seigneur Commandeur, qu'il seroit mieux seant, que les villes de Hollande & de Zeelande,s'addressassẽt premier au Roy par forme de supplicatiõ & requeste afin que l'effect de l'accord qui s'en pourroit suyvre,fut attribue à la liberalite du Roy, plustost qu'à quelque communication. Et pour cest effect insisterent fort vers ledi Seigneur de S^te Aldegonde à y presuader les Estats.

*Satius bellum quàm simulata pax.*

*Difficulte sur l'ordre & qualité du traité de la paix.*

Or dez auparavant sur les communications que lesdits de Marenesse & Tresson avoyent tenües avec lesdits Estats en Rotterdam,fut fait un petit escrit qui leur fut baille à leur retraitte,de la part des Estats, en la forme qui s'ensuyt. Sur ce qu'à esté mis en avãt & proposé aux Estats de Hollande & Zeelande,touchant les troubles & guerres presentes,& iceux mettre bas par une bonne & ferme paix au repos & salut des Pays, & suiets de sa M^te. Les Estats declarant n'avoir iamais esté d'opinion, n'y estre encore de prẽdre les armes en main,ou avoir quelque different contre sa M^te, ny ses Pays & Provinces:Ains qu'eux,en acquit de l'obligation & devoir de leur charge, pour conserver la reputatiõ,hauteur, Seigneuries & domaines d'icelle,ensemble les previleges iures,droits,coustumes louables,& liberté de ses Pays,& suiets,sont esté contraints avec main forte de s'opposer à la dominatiõn tirannyque,& violente du Duc d'Alve & des estrangers ses adherans : lesquels par exactions inusitées, & oppressiõ de ses suiets,õt perturbe le repos public,ne cherchans que tous moyẽs,pour par leur insolẽce se rẽdre maistres des Pays de sa M^te, & les reduire en perpetuelle servitude au grãd preiudice du service de sa M^te suyvante ce q̃ par lesdits Estas à esté par cy devant asses remonstré & protesté, De maniere qu'ils ne veulent presentement capituler d'aucune pacification avec sadite Maiesté,à laquelle comme,leur Seigneur & Prince, ils ont iusques à maintenant tache d'obeyr & servir en toute humilite. Qui les fait requerir & suplier bien hemblement, qu'il plaise à sa Maiesté,comme bõ Pere, regarder d'un œil debonnaire les povretes & afflictiõs de ses Pays,afin de les ramener en union,repos,& comerce,tant pour agrandir son estat, que pour accroistre la prosperité des suiects.Ce que sans doute ne se peut faire; aussi long temps que les estrangers y exercerõt leur force & tyrannie: desquels le gaing & profit se trouve plus grand es troubles & desordres,qu'ẽ la bonne police du Pays,comme ceux qui de leur nature n'estudient qu'à leur particulier, à l'occasion dequoy ils ont esté cause de toutes ces guerres. Partant qu'il plaise à sa Maiesté de faire retirer lesdits estrãgers, & en apres par communication libre avec l'advis des Estats generaux du Pays deüemẽt assáblés, y mettre tel bon ordre,police,& reiglemẽt, que les suiets de sa Maiesté se puisent doresnavant asseurer de tous perils & inconveniens qui leur pourroyent advenir. Et d'autant que de la cõtinuatiõ de ceste guerre(pour parler franchement)ne se peut attendre sinon une depopulation,solitude & ruine de tout le Pays de sa Maiesté. Voire de tant plus que l'on s'appercoir, que les habitans d'iceux s'addonnent iournellement à

*Responce des Estats mis fait en paix.*

»l'excercice des armes, oublians & mettans
»en arriere leur trafique,& train de marchã-
»dise,aussi que l'on void ordinairement les
»hommes s'encliner aux licences & libertés
»que la guerre ameine quant & soy.De ma-
»niere que par ce moyen est à craindre une
»fort dãgereuse & dõmageable diminution,
»& aneantissement de tous trafiques, nego-
»ciations,marchandises,& navigations, re-
»dondant à lentier esbranlement , & labe-
»factation du service de sa maiesté.Suplient
»aussi lesdits Estats estre sur ce prins bon re
»gard:afin que tant Hollande Zeelande cõ-
»me aussi les autres Provinces & regiõs voi-
»sines , estans par l'autorité de sa Maiesté
»prealablement de costé & d'autre dechargés
de la foulle pour le moins de ces soldats estrã
»geres,soyent quant & quant par maniere
»de provision toutes voyes d'hostilité mi
»ses en surceance & cessation.De facon que
»le commerce & conversations des naturels
»habitans és Pays de sa Maiesté puissent dere
»chef estre redresses avec toute seureté , &
»reconsiliés les uns avec les autres. A quoy
»les Estats se fians que l'Ee du grand Com-
»mandeur & tous autres fidelles vassaux de
»sa Maiesté tiendront la main (comme ils
»les en pryent en toute reverence & humi-
»lité)ne laisseront de leur costé de faire tous
»bons offices de fidelles & loyaux suiets d'i-
»celle.

Ceste responce des Estats ne pleut nullement à ceux qui avoyent envoye lesdits Srs de Matenesse & Treslon:ce que se peut asses voir par la lettre que le S^r de Champagni escrivit à St Aldegonde , estant encore autres du Prince & des Estats en date du 21 de Iullet:où il dit entre autres poincts, parlant de ceste responce(qu'il declare avoir receuë)les mots qui s'ẽsuyvẽt.*Mais ce qu'ils õt rapporté est encore bien loing des affaires de maintenant. Car ny le tire qu'ils prennent en cest escrit , ne peut par eux estre usurpé , ny tes raisons qu'ils mettent en avãt de leur distractiõ, ne reviennẽt aucunement à la reputation de sa M^te: nonobstant qu'ils disent de l'avoir voulu maintenir en son entier,ce que toutefois le trouve sans fõdement.Et quant aux moyens qu'ils avancent, ne sont accompagnés du respect,que i'esperoye Car il semble par leur dire & escrit,que les villes disstraites de l'obeissance de sa M^te,se portent vers icelle comme bons suiets doivẽt à leur Prince souverain:partãt il faut que vous nous apportiés autre chose &c.*Ces lettres communiquées aux Estats , afin qu'ils ne laissassent rien en arriere,de ce qu'avec raison on leur eut peu demander ,& pour mõstrer que c'estoit à bon escient , qu'ils demandoyent une bonne paix qui fut bien asseurée , ne voulurent se demõstrer retifs à proposer leurs doleances & demandes par requeste,adressãnte au Roy,laquelle fut delivrée à St Aldegonde retournant à sa prison en Vtrecht , qui

*Termes de champaigni escrivant à Ste Aldegonde sur la susditte respõce*

la delivra au Seigneur de Champagni, pour la presenter au grand Commandeur dont la teneur estoit telle.

AV ROY

*Requeste des Estats de Hollande Zeelande*

*Remonstrent* en toute humilite les Che-
»valiers,Nobles,& villes de Hollande , &
»de Zelande. Que de tout temps ils ont
»comme bons & fidelles vassaux & suiects,
»en toutes choses tant à V.M. qu'à ses pre-
»decesseurs de tresillustre memoire , rendu
»toute treshumble obeißance,reverence,&
» service,toutes & quantesfois, que pour la
»conservation de la grandeur,gloire,& hau
»teur de V. M. leur obeißance & humble
service à esté requis.De facon qu'ils ne met-
»tent aucunement en doute, que la bonne
»affection de V.M.envers eux n'ayt par là
»esté grandement accreüe, pour les conser-
»ver & mantenir en leurs droicts & liber-
»téz,avec tout repos & tranquillité , sous
»bonne iustice & police. Or combien que
»le Duc d'Alve se portant pour gouverneur
»au lieu de V.M. deut à bon droit se con-
»former à ce que dessus:si est-ce qu'au con-
»traire sous le titre de son Gouvernement,
»il a use de telles iniustices & violences al-
»lendroit des Pays & suiects de V. M. tant
»ecclesiastiques que seculiers , nobles que
»non nobles,que les Remonstrans pour la
»conservation de leurs previleges , droits,
»& anciẽnes loüables coustumes,& libertéz
»ont esté,à leur grand regret,forcez de s'op-
»poser,mesmes à main armée, contre la do-
»mination superbe,& violente facon de gou
»uner dudit Duc , & de ses adherens, de na-
» tion estrangere:tachant de perturber le re-
»pos public par nouvelitez pernicieuses,ex-
»actions inusitées,& oppressiõ generale des-
»dit suiects de V.M.

» Ne se proposans autre but que d'as-
»suiectir lesdits Pays & habitans à leurs
»appetis & insolences entierement les ap-
»povrir, & reduire en servitude, au grand
»reculement du service de V. M. & de ses
»hauteurs & domaines. Dequoy les Sup-
»plians ont desia auparavant ouvertement
»fait remonstrance & protestation ; comme
»pareillement les Estats des autres Provin-
»ces ont respectivement remonstré le mes-
»me par diverses fois. Mais ce nonobstant
»le Duc d'Alve persistant & continuãt tou-
»siours en sa mauvaise deliberation: non seu-
»lement ont esté lesdits Pays de V. M. &
»les habitans amenez à tresgrandes alte-
»rations, troubles , & calamitez de guer-
»re:mais aussi les Royaumes , Pays & Na-
»tions circonvoisines,ont conceu une tres-
»grande allienation,haine, & horreur d'un
»orgeüil tant outrecuidé , desdits estrangers
»& malveuillans , ennemis du repos com-
»mun desdits Pays , avec diversion & perte
»de tous trafiques, manufactures, negocia-
»tions,& de leur prosperité. Or comme

ainsi

»ainsi soit que lesdicts Remonstrans n'ont »cherché autre chose cõme encore necher»chent à present, que d'avancer, & par tous »moyẽs à eux possibles procurer le bien ge»neral de tout le Pays, au service de V. M. »ainsi qu'à loyaux suiets appartient, ils sup»plient en toute humilité, qu'il plaise à V. »M. comme Pere tresbenin prendre regard »d'un œil pitoyable, à l'estat present tant »calamiteux & miserable de ses Pays bas, »pour les remettre en bonne union, com»merce, & tranquilité: au moyen de quoy la »grandeur de V. M. puisse augmenter, »& la prosperité des habitans croistre & »fleurir au service d'icelles Et com»me cela ne se peut nullement faire, tant »& aussi long temps, que les nations estran»geres exerceront leur domination & tiran»nie sur lesdits Pays, veu que leur profit & »advantage gist plutost en inquietude & »cõfusion d'iceux, que non pas en bon ordre »& reiglement politique: ioinct qu'eux (de »leur nature, ainsi que l'experience iour»naliere le demonstre, estans plus adõnes à »leurs appetits particuliers, qu'au bien ge»neral du Pays, auquel ils sont estrangers) »ont dõné occasion, & ouverture aux trou»bles & guerres presentes. Que partant il »plaise à V. M. faire retirer lesdits estrangers »hors desdits Pays, & par libre communica»tion & advis des Estats naturels de pardeca »generalement & legitimement assamblés »mettre & establir, tel, & si bon ordre, poli»ce, & reiglement, que lesdits Pays & suiets »de V. M. puissent doresnavant estre main»tenus en une union & tranquillite asseu»ree: tous dangers, inconveniens & trou»bles evités. Considere aussi que de la conti»nuation & longuee durée de ceste guerre »presente, à parler librement, l'on ne peut esperer autre chose qu'ũ ravage, & desolati»on totale des Pays & Provinces de V. M. à »tous costés. Et d'autant plus que l'õ void les »habitans de plus en plus s'addonner au fait »des armes, mettans en oubli & nonchaloir »leurs trafiques, & negociatiõs coustumie»res: selon que les hommes de leur nature »sont enclins à toute licence & desborde»mens que la guerre apporte ordinairement »que par le long usage des armes, croissant »de plus en plus l'aigreur & la haine des su»iets de V. M. les uns contre les autres, est à »craindre une fort dangereuse & domagea»ble diminution & aneantissement de tous »trafiques, negociations, marchãdises, & na»vigations: au moyen dequoy le service de »V. M. en pourroit grandement estre es brã»lé. Suppliẽt aussi lesdits Remonstrans, que »V. M. veuille sur ceci prẽdre regard en tou»te debonnaireté & clemence: afin que tant »la Hollande, & la Zeelande, comme aussi »toutes le autres Provinces, & Regions »voisines & limitroghes, estãs par l'autorité »de V. M. preallablement de costé & d'autre »de chargées de la foulle, pour le moins des »soldats estrangers: soyent quant & quant »par maniere de provision toutes voyes de »fait, & d'hostilite mises en surceance & ces»sation. De maniere que le commerce & »conversation des habitans & naturels des »Pays de V. M. puissent derechef estre redres»ses avec toute seurete: & qu'iceux habitans »estans reconciliés les uns avec les autres, »puissẽt tant mieux estre remis en leurs an»ciennes possessions & residences. En quoy »les Supplians n'obmettrõt de leur costé, de »faire tout office, & devoir de bons & fidelles »suiets de V. M.

Si l'escrit porte par les Seigneurs de Matenesse & Treslon, n'avoit gueres pleu aux brigueurs de la paix du coste de l'Espagnol, ceste requeste pleut encore beaucoup moĩs. Ce que monstra bien evidemment le Seigneur de Champagni par sa lettre du 13 d'Aoust au Docteur Iunius, Gouverneur de la Vere, à son retour de l'hostage, où il avoit esté en Vtrecht pour le Sr de St Aldegonde: laquelle request Champagni debat en tous ses poincts, que (pour les raisõs qu'il deduit) il declaire n'avoir ozé presenter, comme il l'avoir promis, la renvoyant audit Iunius: à laquelle lettre ledit Docteur respondit: & pource que ceste responce est succincte, & comme un abregé, de celle qui fut faite plus particulierement par forme de discours: ie n'ay voulu l'obmettre.

*Lettre du Gouverneur de la Vere au Sr de Champagni*

Monsieur i'ay depuis quelque temps re»ceu la lettre de V. S. datee du 13e d'Aoust, a»vec la requeste que Monsieur d'Alegonde »vous avoit apportée à Monfort de la part »des Estats & villes de Hollande & de Zeelã»de laquelle ie n'ay failli incontinent leur »communiquer, & mettre en mains. Dont »ils ont este merveilleusement esbahis, ne »pouvans entendre que les raisons qui en »vostre lettre sont allegueés, fussent suffisan»tes pour de ceste facon reietter & renvoyer »leur requeste, laquelle paravẽture eut peu »servir a un plus grand bien: Et partant se »voyans traittes en ceste facon, non point »comme suiets & vassaux du Roy (ainsi qu'ils »se sõt tousiours portés, là où il a este ques»tion de l'honneur, preminẽce, & grandeur »de sa Mate) mais plustost cõme les plus in»fidelles Turcs, ou Iuifs, qui soyent au mon»de, voire comme ennemis iures de sa Mate: »ils ont par la conclu, qu'ils ne doivent plus »rien esperer de bon, de ceux qui ainsi ta»chent d'abuser du nom du Roy, à leur rui»ne. Et pourtant ont trouvé par conseil: & se »sont resolus d'y employer le verd, & le sec »& aviser sur autres moyens, par lesquels »ils pouront pourvoir d'oresnavant a leur »seuretee contre une telle & si barbare ini»quite & tirannie, de ceux qui couvrẽt leurs »passions particulieres, sous le manteau du

*Ceste requeste plut encore moins que la premiere responce.*

nom

»nom,& de la Mate Royale: Protestans que (puis qu'ils n'ōt nuls accés en leur requestes »aux oreilles de sa Mte,& qu'ō les a fourclos » du moyé que selō tout droit divin & humai »est octroye,mesmes au plus felōs traistres, »& desloyaux rebelles,qui sont,ou qui furét »oncques au monde (certes ils se treuvent »forces & contraincts, par une telle & si ex» cessive iniquité & tirānie, de chercher tels »moyens qu'il plaira au bon Dieu leur met»tre en main. Vous priant que veüillies estre »tesmoin à tout le monde,qu'ils ont presen»té ladite requeste , & par là ont satisfait à »leur devoir:& partant veuillies par tout oú »il sera question les tenir pour excusez & »iustifiez. Et afin que V.S.sache les causes »& fondemés de leurs plaintes,& pourquoy »par le renvoy susdit ils se sentent tant in»iuriés,I'ay bien voulu desallors comme par »forme de discours, receüillir les principaux » articles de leur plainte sur vostre lettre,les»quels dez pieca ie vous eusse envoyès:n'eut »esté que i'ay tousiours attendu vostre hom»me lequel devoit venir querir ma responce. » Or luy estant arrivé, n'ay voulu faillir de la »vous faire tenir par luy mesme. Vouspri»ant de bien peser & considerer lesdites rai»sons,& fondemés par eux allegués sur vos»tredite lettre,lesquelles sōt cy ioinctes:sans »toutesfois que ce mien escrit, procede de »mon particulier, pour le zele que i'ay au re»pos du pays,& affection à V.S.puisse en riē »preiudicier ausdits Estats & villes, où à leur »dite resolution. Or ie me remettray audit »discours,duquel vous excuserés la longeur, »& l'imputeres ou à mon inhabilité , ou à la »difficulté des affaires qui s'y traittent. Et » me recommandant bien humblement »&c, souscrit celuy qui travaille à oster l'en»tredeux qui empesche à vous faire service *I. Iunus.* Ce discours dont est parlé en eeste lettre estant par trop prolixe , & aussi pour ne sembler estre trop affecté, nous à semblé bon destre icy obmis , avec ce qu'on n'a pas entendu que Campaigni,ny nul autre y ayt repliqué , & par ainsi s'en allerent ces pratiques de paix pour ceste fois en fumée. Car le Prince & les Estats avoyent ceste ferme opinion,que ce n'estoit sinon pour les circōvenir,les rendre nonchallans , & leur faire perdre temps,tandis qu'on s'avanceroit a en disputer.

*Remonstrāce du Prince aux Estats.* Depuis ledit Seigneur Prince proposa aux Estats certains poincts concernans leurs affaires.Premierement que la ville de Leydē s'en alloit perduë , par une faute qui amenoit une grande consequence apres soy : & en somme qu'il voyoit bien que de sa perte plusieurs autres bonnes villes seroyent fort esbranlèes :bref que cela ameneroit une grāde alteration en leurs affaires,& partāt qu'ils avisassent d'y pourvoir promptement : n'y voyant autre moyen que de coupper les diques,& lever toutes les escluses, pour inonder le Pays. Toutefois paravant ce faire,qu'il se remissēt devāt les yeux,la ruine du plat Pays,& autres pertes,qui s'en ensuyvroyent,afin que par apres il ne luy fut reproche , s'il en succedoit mal. Mais eux meus de charité & d'obligation mutuelle , qu'avoyēt toutes les villes les unes avec les autres,par sermens & contracts,par lesquels (la foy iurée) ils avoyent promisde s'étre-secourir iusques au dernier souspier de la vie , sans y rien espargner,ny avoir egard à aucune commodité publique ny privée:firēt responce audit Seigneur Prince,qu'il avisāt à tout ce qui estoit faisable pour le secours & delivrance de la ville de Leyden,& qu'ils ne laisseroyent rien en arriere pour ce faire,disans qu'il aimoyent mieux Pays gastè,que Pays perdu : que plustost ils laisseroyent renverser leurs maisons l'une sur lautre,que les Espagnols en ioüissēt.Et qu'ausi bien quand ce ne seroit pour le secours de Leydē, & ne fut q̄ pour chasser les Espagnols hors du Pays,ils le feroyent. Dieu scait si ceste offre & resolutiō franche & volontaire des Estats toucha le coeur dudit Seigneur Prince,lequel estoit si perplex qu'il n'estoit possible de plus,tant pour voir ceste ville en danger destre perduë par negligence : pour laquelle un Prince de l'Empire & deux de ses Freres s'estoyent eux mesmes perdus,pour une fois la saver:sās que l'occasion qu'ils avoyent rachetté par leur voiage. & payé de leur sang,y eut servi: que pour ce qu'il prevoyoit,que la coulpe seroit reiettée sur luy,par ceux qui ignoroyent qu'il ne cōmandoit pas absolutement : Tant y a que les voyans en si bonne desposion , il les fit resoudre à mettre l'eau au Pays par les moyens que dessus.Ce qui fut tout aussi tost executé De sorte que ledit Seigneur ayāt fait nyveller l'eau avec le Pays, & voyant en quelle abondance elle y entra en sept ou huit iours, ils furent tous presuadés que ce conseil vien droit à bōeffect,encore que dés lorsplusieurs maintinssent que l'eau ne viendroit iamais a une lieuë pres de la ville de Leyden. Mais disons un peu comment l'Espagnol se portoit à son siege de ladite ville. *Resolution courageuse des Estats de Hollande.*

Les Espagnols ayans comme nous avons dit à leur retour de leur victoire reprins leur vieux logis a Leyderdord , dont trois esseignes allerent à Zoeterwoude,où ils se retrenchrerent,& une partie & Leysondam , qui est l'escluse de Leyden, où il avoit eu un fort qu'apres son dapartement les Protestans Hollandois avoyent nonchallu se desmolir, & de rompre l'escluse. Le Capitaine Nicolas Ruyckhaver estant à la Haye en garnison, entendant le retour des Espagnols , en fut adverti si tard,qu'à peine se seut il retirer avec ses gens : toutesfois il soustint si long temps l'escarmouche des Esgagnols, que les habitans eurent moyen de sauver le meilleur *Grand devoir du Capitaine Ruyckhaver a la Haye*

leur de leurs biens. *Francisco* Valdes Lieutenant en ce camp avoit amené une partie de ses trouppes d'Vtrecht, lesquelles il envoya devant le *Fort*, que les Protestans avoyét à l'escluse de la Goude, & à Alphen : & l'autre partie venuë de Harlem, fut amenée par Noortwic & Valkenbourg, où les Protestás avoyent deux Forts munis chacun de cinq enseigne de soldats Anglois, dót estoit Collonnel Eduard Chester. Ce fut ce Regimét qui surporta la premiere charge des Espagnols. Le Fort de l'escluse de la Goude fut tout le premier furieusement attacqué & assalli, & les assaillans souvent repoussés par les Anglois, ausquels commandoit le Capitaine Geuffort, vray soldat. *Mais* comme la cavallerie Espagnolle n'avoit nul acces pour entrer en Hollande, que par ces Forts, elle pressa tant à coups de baston & d'espee l'infanterie qui l'assailloit, que les Anglois furent contraincts de le quitter: ce qui ne fut encore pas si tost advenu, si ceux estans à Alphen, (qui n'est qu'à demie lieuë de là) s'eussent aussi vaillamment maintenus que ceux ci: lesquels ayans quitté leur *Fort*, & pensans aller secourir ceux d'Alphen, ils le trouvent gagné, & par ainsi furent les uns & les autres deffaits, & taillés tous en pieces, qui avint le 17[e] de May. Ceux d'Vtrecht y accoururent qui razerent tous ces Forts, & celuy qui estoit à Leyderdorp. L'autre trouppe de Francois Valdes, venüe á Noortwic, s'adressa à un grád Fort imparfait, qu'occuppoyent les autres cinq enseignes d'Anglois au village de Valckenbourg, qu'ils quitterét devant que d'avoir veu nuls ennemis: encore que le iour precedent ils eusseut requis ceux de Leyden, leur prester quelque cavallerie pour recognoistre les Espagnols, qu'ils disoyent n'avoir encore descouvert. Ayans quitté ce fort ils se retirerent iusques aupres de VValdinghe, où ils escarmoucherent quelque temps contre les Espagnols, ce que les bourgeois pouvoyent voir de leurs murailles, mais n'y virent de part ne d'autre, combien chaude que fut leur escarmouche, aucun tomber ny estre blessé, ce qui fit mal presumer à ceux de la ville. Apres ceste escharmouche les Anglois approcherent plus pres des fossés: asçavoir entre les trenchées des bourgeois au pont de Boschuysen & la ville. Lors le Collonel Chester entra avec quelques uns des siens en la ville, & donna un signal aux bourgeois, que s'il advenoit qu'il fut forcé par les Espagnols, qu'il prendroit sa retraitte du costé de la porte de la Haye : ce que les bourgeois accorderent, & que l'ennemis s'approchant (contre lequel ils cótinueroyét leur escharmouche) ils leur feroyent un signal, qui estoit que quád on osteroit le drappeau qui seroit aboré sur ladite porte, ils s'ouvriroyent, & tireroyent un peu à l'escart, afin que du canon de leur rampart ils peussent dóner au travers des esquadrons Espagnols: ceste condition ne pleut pas aux Anglois, comme il apparut tost apres. Car aussi tost qu'ils furent sortis des trenchees, où ils s'estoyent retirees au pont de Boschuysen, ils marcherent droit à enseignes desployées vers les Espagnols, ausquels sous certain serment par eux fait, ils s'allerét lachement rendre, & furét receux avec quelques ceremonies: mais ils ne se doutoyét pas de ce qui leur adviendroit. Car aussi tost qu'ils furent receus, on leur fit esteindre leur mesches, à ce contraints par la cavallerie Espagnolle, qui estoit à Voorschote: dont s'estant apperceus quelque Officiers & autres, tans Anglois que Flamens iusques á trentedeux ; se retirerent sous la contre-scharpe de la ville où depuis on les laissa entrer. Les autres furent menes à Harlem, estans despoüillés de leurs meilleurs accoustremens. aucuns pour servir de pioniers, & ceux qui s'en peurent fuyr, se retirerenten Angleterre, ne s'ozans monstrer en Hollande.

*Les soldats Anglois se portent mal à ceste fois.*

*Anglois payez de leur perfidie par les Espagnols ausquels ils s'estoyent rendus.*

Les Espagnols sachans bien que par batre la ville de Leyden, ils ne pourroyent gueres profitter, & que la baterie qu'ils avoyent fait à Harlem sur une simple muraille, leur avoit cousté une grande despence & perte d'hommes, n'amenerent nulle artillerie pour la canonner, s'asseurans à la longue de l'affamer. Et ce temps pendant pour le faire plus court, ils n'espargnoyent rien de ce qui eut peu servir par belles promesses, ou menées, pour induire les assiegés à se rendre, & recognoistre le Roy. En quoy ils emploioyent beaucoup des plus signalés bourgeois & autres qu'ils avoyét de leur costé, lesquels ne manquoyent de lettres d'advertissement, ausquels ceux de la ville ne voulurent onques rien respondre, fors que par une lettre, où n'y avoit autre chose escrit que ce vers latin *Fistula dulcé canit, volucrem dum decipit Aucep.* Et voyans qu'ils ne profitoyent rien par toutes leur lettres & persuasiós, qui au contraire ne servoyent que d'encourager & animer les bourgeois d'avantage : Ils la voulurent serrer plus estroittement, y faisans dresser des Forts à tous costés, & sur toutes les advenües tant petites que grandes.

*Les Espagnols ne veulent point batre Leyden.*

*Bresve responce & resolue des assiegés de Leyden*

Quelques uns des bourgeois qui par le siege precipité de ceste ville, furent enclos dehors, par congé du Prince d'Orange, à l'assistence du Magistrat de la Goude, chargerent trente barques tant de froment, que de segle, lesquelles barques deux paysans & un Escoutette de village, s'estoyent promis par un chemin couvert, d'amener au Copier-ka, qu'ils perceurent, & là les attendirent pour les conduire iusques dedens la ville. Ces barques bien pourveües de bós matelots, ayans chacune deux harquebusiers, s'avancerent iusques au Copier-ka, qu'ils trouverent

trouverent percé, mais point le paysant qui les devoit guyder: ce nonobstant ils passerét outre, & au lieu de prendre à la main gauche, ils prindrent à la droite, & furent ainsi errás & fourvoyés iusques à laube du iour: Et pé sans que ce Paysant les avoit trahi, (lequel las & recreu du travail dormoit gueres loing de là voye) retournerent à Goude sans rien exploiter. Ceux de Leyden advertis de cest entreprise, attendoyent en bonne devotion, & envoyerent leurs barques aventurieres pour les seconder: ce que ne fut pourtant sans proufit. Car estans venus pres de Heymans-brugge, ils recontrerent deux navires de convoy de l'Espagnol, qu'ils attaquerent, tuerent tous les hommes, & chargerét en leur barques toutes les munitions de guerre, vivres, artillerie drap de soye, passement d'or & d'argét, quinze berssès, trois caques de poudre, & grande quantité de boulets. De ces deux navires l'une fut bruslée & l'autre mis en fond. Les Espagnols estant à Leyderdorp, pensoyent bien attrapper ces barques à leur retour, & rescourre le butin: mais les Asiegés s'estans mis en armes attendans leurs gens, donnerent l'alarme si chaude aux Espagnols, que durant leur escarmouche elles passerent sans danger, & empescherent mesmes les Espagnols desmener les bateaux qu'ils pensoyent en lever. Ces barques amenerent quant & elles un Pierre Quaetgelae prins sur lesdites navires, lequel fut comme traistre executé & esquartelé, & ses quartier mis aux porte de la ville.

*Bon récontre inespere pour les asiegez de Leyden.*

Le Sr Thierri de Bronckhorst estoit au nom du Prince commis comme Gouverneur & Superintendent en la ville: Luy avec ceux de la Loy, & les notables, considerans que ce siege seroit de longe durée, voire iusques à les affamer, firét au mois de Iuin une ordonnance sur les vivres, pour les faire redurer aussi long temps qu'il seroit possible, & ayans fait reveüe du nõbre du blé qui y estoit ne s'y en trouva que cent & dix lasts, à quoy ils estoyét en la ville quatorse mille bouches. Les deux premiers mois, fut chacune person ne taxée, à demie livre de pai le iour ce qu'un travailleur eut mangé à son desieuner, on peut penser au surplus dequoy ils se pouvoyent emplir le ventre.

*Thierri de Bronchorst Gouverneur de Leyden.*

*Taux sur les vivres.*

L'Espagnol s'appercevant que les Assiegés tiroyent beaucoup de commodités, & rafrechissemens de leur iardins potagers hors de la ville, qu'ils avoyent semés au commencement du printemps, dresserent le 17 & 18 de Iulet, un Fort guerres loig de la porte de Rhynsbourg, au bout de la chaussée, pour leur empescher le chemin a ces iardins. Ce voyant ledit Sr de Bronchorst, & le Cõseil, proposerent quelque honeste recompense aux bourgeois, qui les premiers s'empareroyent de ce Fort. Ce qu'ils firent ledit 18 avec telle allegresse de cœur, qu'ils en chasserent leurs ennemis à grand perte & confusion. Audit mois ledit Seigneur & Conseil, firent forger de la mõnoye de papier, ou bié de charte, de quatorze & de vingt huit pattars, la piece où y avoit d'un coste *Haec libertatis ergo*, & de l'autre *Nummus obsessae urbis Lugdunensis, sub gubernatione Illustris, Principis Auraicicusus*: & à ceux de quatorse pattars *Lugdunnum Batavorum.*

*Monnoyé de papier forgée à Leyden.*

La ville estoit allors serée de plus pres qu'auparavant: Certain Capitaine Espagnol nomme Cariõ, s'estoit retrenché a Waldinghe, par où il faisoit beaucoup de mal aux assiegés. Pour y remedier fut advise, de faire une sortie sur luy, & sur ses gens en la maniere qui s'ensuyt. Que Gerard vander Laen sortiroit avec une galere bien montée d'hõmes, d'artillerie & de mousquets. Le Sr Ian van Duyvenwoorde Capitaine des enfãs perdus ou aventuriers, armés partie de harquebuses, partie de demi-picques, sortiroit par le Vlyegat. Adriaen Schot avec sa compaignie par la porte de Rynsburg s'empareroit du chemin de Poelbrug. Les compagnies, du Sr Ian vander does, & du Sr de Noorvvic avec Mees Havicx, se rueroyét sur le fort du pont de Boschuysen, au quatier qu'on appelle le Sandt, & auroyent avec eux nombre de piõniers. Ceste entreprise ainsi pouriettée, & pris mis sus, a gagner par les premiers qui entreroyét au Forts des ennemis, & sur chacune teste d'Espagnol: le signal du feu donné, ces assiegés sortirent da la ville, assaillirent tous à la fois leurs assiegeans, avec une furie, & crys effroyables, principalement le Sr de Noortwic (nomme Ianus Dousa Gentilhomme de grande erudiction, comme ses escrits le tesmoingnent assés) & Mées Hauicx avec leur compaignies. Les Espagnols qui estoyent soyxante hommes en ce Fort se defendirent bravemét à belles mousquetades. Mais les Assiegés, encore que ce fussent bourgeois, les laissans tirer, fonserent sans flonquer d'un seul pas, iusques au pied des trenchees, d'où ils ruerent force grenades, bouteilles de verre, piers, cloux a trappe, & autres telles matieres sur les Espagnols, tant qu'à coups de demy picqnes ils gagnerent le dessus de ces trenchées, tuerent, bruslerent & enfouyrent tout vyfs dedans les ruines du Fort (qu'il desmolirent aussi avant qu'ils peurent) tous les Espagnols qui estoyent dedens, sans en prendre nuls à mercy, quoy qu'il cryassent misericorde misericorde. Ce signal de feu avoit fait allarme par tout le camp Espagnols: Ceux de Lammen vindrent au secours de Waddinghen, comme firent pareillement ceux de Leyderdord, de Voorschote, & de Wassenare, qui sõt tous villages circonvoisins une lieue de la ville, où estoit la cavallerie, qui y accourut mais elle ny gagna que des coups de mousquets,

*Sortie des assiegez.*

*Furieuse saillie des bourgeois de Leyden.*

quets, tellement que ces cavalliers furent contraints se retirer avec honte & dommage. Et comme ce n'estoit pas l'intention des Assieges de tenir ce fort, ains seulement le demollir, & pour monstrer, encore qu'ils n'eussent nul soldats en leur ville, que la necessite, l'usage, & quant & quant l'experience, fait les bourgeois devenir gens de guerre, apres avoir travaillé deux heures a desmollir ce fort, autant qu'ils peurent, voyans les ennemis approcher avec renfort, ils se retirerent doucement en bon ordre en leur ville, ayans à ces escarmouche tué plus de cent qu'Espagnols qu'Italiens. Les bourgeois s'acoustumerent tellement à ces escarmouches, qu'ils faysoyent chacun iour pour sauver leurs bestiaux, (lesquels ils tenoyent encore hors de la ville es pastures, iusques à six ou sept cens,) que finalement il les leur falut defendre à son de cloche. Et fut un cas merveilleux, que les Espagnols en autant de fois qu'ils vindrent pour les prendre, ne remenerent en tout qu'un seul veau. Aussi les vaches en furent si accoustumées, que voyans les Espagnols venir, elles s'encouroyent vers la ville, & se mettoyent au bord des fossés, ou elles se tenoyent comme en lieu de seureté.

Sur ces entrefaites, & comme par les levées des escluses, & romptu:e des dycques en plusieurs endroits, l'eau croissoit de dans le Pays: le Prince devint si extremement malade qu'il n'y avoit en luy que des signes mortels. Ce qui apporta à chacun grãde facherie: mais non que pourtant les affaires laissaillent d'aller leur train, & l'eau à courir tousiours. D'autrepart les Espagnols pressoyẽt de ceux Leyden de se rendre, leur donnant à entendre que le Pince estoit mort : aussi estoit il grandement de craindre que le pain venant à faillir, le peuple forceat le Magestrat. Ce neantmoins ils monstrerent une telle constance & resolution de garder leur foy donnée au Estats, qu'ils ne voulurent iamais entrer en parlement avec leurs ennemis. Ce pendant plusieurs allées & venües se faisoyẽt deux au Prince & aux Estats, pour demander & haster le secours, lequel on leur prometoit si Dieu leur donnoit de l'eau à suffissance. Sur ce les Espagnols leur escri voyent plusieurs lettres plaines de belles promesses, & de cruelles menasses, les asseurans tousiours que le Prince estoit mort. Les Assiegés envoyerent quatre hommes tant pour voir si ledit Seigneur vivoit encore, ou point, que pour faire entendre aux Estats qu'ils n'en pouvoyent plus: toutesfois qu'ils s'efforceroyent de tenir encore un mois, escheant au 20e de Septembre, si on les vouloit asseurer de secours, sinon qu'on les voulut quitter & dispenser de leur foy & serment, afin qu'il pensent adviser à prendre parti. Les Estats firent voir à leurs Messagers tous les preparatifs, les trous de diques

*Grande resolution des Assiegéz de Leyden.*

rompües, & l'abondance de l'eau qui entroit au Pays, ce qui les rendit fort contens, & asseurerent que si on s'efforcoit de les secourir, que de mesmes ils s'efforceroyent, & attendroyent toute extremité: Ce qui resiouit tellement le Prince (la maladie duquel ne procedoit que de l'ennuy qu'il avoit a leur occasion) que cela ne servit pas peu à sa convalescence. Il y avoit ia quelques iours, qu'ayãt commencé à se porter un peu mieux, ledit Seigneur avoit fait commettre quelques gens pour apprester les bateaux & munitions, songeant à disposer son entreprise, à preparer les gens de guerre, & à se pourvoir de matelot, tels en tel nõbre qu'il estoit besoin. Et pour se faire, (estant bien adverti que la Flotte d'Espagne, par les Espagnols si devotement attenduë ne viendroit point) & que ceste entreprinse navale du secours de Leyden, dependoit d'un Admiral: Il fit venir de Zeelande le Seigneur Louys de Boisot, accompagnè d'environ quarante Capitaines, tant de mer qu'autres & quelque huict cens matelots, avec bon nombre d'artillerie, propres à tels bateaux, qu'il convenoit pour l'execution du dessein.

*l'Admiral Boisoitmandé par le Prince.*

L'eau ce pendant alloit tellement gagnant Pays, qu'elle commencoit à contraindre les Espagnols de quitter quelques uns de leurs villages. Tandis le Prince estant encore à Rotterdam, & commencant à se porter mieux, envoya le Seigneur de la Garde Collonel, & le Conseiller Wasteel à Delf, pour savoir ce que l'eau pouvoit avoir avancé du costé de Delflant. Car il faut entendre que les trois Iurisdictions: assavoir de Rhinlant, qui est sous Leyden, de Delflant qui est sous Delf, & de Schyelant qui est sous Rotterdam, sont separées par une dique nõmée *Landt scheydinge*, ceste a dire separation de Pays, qui fait un triãgle, comme trois lignes qui partent d'un centre. Or l'eau entroit en Delflant par le trou fait pres de Rotterdam, & par les escluse de Rotterdam & de Delfhaven: Donnant en Schyelant par l'ouverture de la diq faite en la Riviere d'Issel pres de Cappelle : & à la riviere de Meuse pres d'Isselmonde: De sorte qu'il ne restoit sinon savoir de quelle hauteur elle estoit en l'un & en l'autre costé, pour coupper ladite *Landt-scheydinghe*, & luy donner passage au Rhinlant, qui est un Pays plus haut que les deux autres. Comme lesdits *Srs* de la Garde & Wasteel allerent du costé de Delflant l'Amiral alla du coste de Schyelant, auquel ayant trouvé l'eau assez haute, d'autant que l'ouverture pres de Rotterdam avoit este faite long temps apres celle de l'Issel. En ayant fait rapport au Prince, il fut resolu d'avoir patience encore quelque peu de iours, attendant que l'eau fut creüe, & qu'elle sembla asses haute.

*Separation de trois iurisdictions.*

Le Prince ayant adioint ensemble l'Admiral pour

miral pource ce qui concernoit son estat au fait des navires, & le Seigneur de la Garde, pour les gens de guerre,& remis entre leurs mains toute la charge de l'armée, & de tout l'entreprinse,leur commanda attendant que tous les preparatif des bateaux & munitions fussent bien dispos, qu'ils allassent avec environ trois cens cinquante harquebusiers & quelque nõbre de pionniers,pour faire ce up per la Ladtschydinge du coste de Delflandt, environ le lieu recognu auparavant: car la se trouvoit la plus grãde & plus profonde eau: ce qu'ils firent comme ils l'avoyent pourietté:y arrivans une heure devant le iour, mirẽt pied a terre,commencans a se retrenscher en deux lieux,distans l'un de l'autre à la portée de quatre ou cinq harquebusades, qui estoit à la verité trop:mais ils firent sous la faveur des navires de guerre flanquer les advenues, bien qu'õ fut d'advis de les reserrer plus pres l'un de l'autre:ils demeurerent neantmoins ainsi afin d'avoir tãt plus d'espace à faire quãtité d'ouvertures a ladite Landtscheydinghe: lesquelles estans faites donnerent grand cõtentement aux deux chefs, voyans de qu'elle force & abõdance l'eau entroit en Rhinlãdt: L'Espagnol ayant eu l'alarme, & les voyant, ne faillit avant qu'il fut une heure apres leur arrivée,a les aller recognoistre:ceux du coste de Leydt sendam y furent avec cavallerie & infanterie,ou ils ne firent pas bien leur profit:Ceux de Soetermeer y vindrent aussi avec l'infanterie Espagnole tant seulemẽt,laquel le dressa une escarmouche qui dura asses long temps,en fin se renforcans,firent contenance de marcher tout droit vers les trenchées des Protestans,comme pour les attirer hors à quoy il n'y avoit toutesfois pas grand raison. Car les Protestans estoyent grandement favorisés de leurs bateaux, qui ne laissoyent pas leur artillerie oyseuse,encore qu'ils fussẽt trop escartés les uns des autres,pour si petit nombre estans entre toutes les forces Espagnolles,qu'ils avoyent à deux costés : Car à leur trenchée n'y avoit alors qu'environ six vingt Francois: neantmoins si les Espagnols qui paroissoyent plus de cent cinquante se fussent gueres avancés d'avantage,le Siegneur de la Garde qui y estoit,avoit resolu de faire partie du chemin pour les aller recontrer,& venir aux mains avec eux, ce qui luy sambloit necessaire à c'este arrivée, tant pour à ce commencement tenir ses soldats en bõ estat,que pour reprimer un peu l'Espagnol, & luy oster par une bonne contenance, l'attente & volonté qu'il eut peu avoir d'empescher le dessein des Chefs Protestans:avec ce que s'ils les eussent par leur bravade fait rẽbarquer,il eut esté malaisé de les remettre en bon train,& outre ce estans si peu comme ils estoyent,il faloit hazarder, ou bien faire une retraite honteuse. Car les Espagnols qui se pouvoyent renforcer d'autant

*l'Espagnol vient a l'escarmousche*

d'hommes qu'ils vouloyent,se contentans de l'escarmouche qui ne dura moins de cinq heures,se retirerent,ayans perdu dix ou douze de leurs hommes,sans les blesses. Les Protestans se retirerent pareillement, ayans eu un soldat & un matelot blesses tant seulement,travaillant de la en avant à l'ouverture de la dique.

Deslors l'admiral Boisot monstra comme il à tousiours fait par tout où il s'est trouve,une grande & bonne affection de combatre & de passer plus outre. Ce neantmoins prenans conseil ensemble, luy & le Seigneur de la garde avec les Capitaines, ne fut trouvé expedient d'entreprendre davantage avec si peu de gens: & ne sambloit estre peu fait,que d'avoir à si bon marché, iouissance de la Landtscheydinge:par de la laquelle tous ceux du Pays asseuroyent le Prince,n'y avoit plus aucune dique, ny difficulte iusques à Leyden,mais c'estoyent advertissemens faux, & estoit en cela ledit Seigneur bien abusé, comme on vid depuis, & qu'on entendra par ce qui s'ensuyt. Tant y à que Dieu les assista tellement,tẽtans tout ce qu'il estoit possible,que pied à pied,& sans rien precipiter, ils gagnerent iusques au lieu où ils desiroyẽt parvenir,avec la moindre perte qui fut onques veuë pour une si grãde entreprinse,qui estoit de faire ce ravitaillemẽt à la barbe d'une armée Royalle,composée de tant de gẽs, qui ne s'estiment de peu de valeur.Carà la verité la natiõ Espagnolle,aussi bien que la Walõne a tousiours esté belliqueuse entre les autres nations guerrieres.

Or les Protestãs composés de Tudesques, François,Walons,Anglois,Escossois& Allemans, voyans leur enfournement asses heureux,ils furẽt d'advis d'en advertir le Prince, Au reste il leur sãbloit que le meilleur estoit de ne bouger de là,mais d'y faire acheminer toute l'armée, & mesmes les victuailles ordonnés pour la ville, afin que s'ils pouvoyent trouver quelque passage,ils ne perdissent point l'occasion. Ce que le Prince trouva bon,leur envoyant tout aussi tost quatre enseignes de Walons de renfort,& le reste des compaignes Francoises. Cela estant arresté, ils allerent recognoistre un chemin nommé le Groenwech, par lequel il faloit passer, prenans ceste routte la, où ils voyoyent les Espagnols se pourmener, mais ils ne savoyent au vrais s'ils y estoyent logés ou point: Dont ils furent tantost esclarsis estans sur le lieu,où ils prindrent un paysant, qui les informa de beaucoup de choses qu'ils desiroyent de sçavoir : L'Espagnol les voyoit & regardoit, qui leur donna souspecon qu'il s'y voudroit loger:mais il n'ẽ fit rien, sinon que la nuit il y brusla deux ou trois maisons. Ayans fait le iour ensuyvant recognoistre derechef s'ils y estoyent ou nõ: le Seigneur de la Garde y fut le lendemain

*Bon commẽcement des Protestans pour secourir Leyden.*

à la

à la Diane logé avec environ quatre cens harquebusiers Francois & deux cens Walons, à quoy empeschement quelconque ne luy fut donné par l'Espagnol, qui estoit sur un autre chemin à une grãde mousquetade de là. Les trenchées des Protestans furent aysées à faire, car ce chemin estoit couppé en plusieurs lieux, de sorte q̃ l'Espagnol ne pouvoit venir à eux sinon par eau avec des petites barques.

Et afin de s'y asseurer d'avantage, l'Admiral Boisot fit venir à gauche & à droitte les navires de guerre, pour flancquer les trenchées distantes l'une de l'autre d'une bonne harquebusade : estans là il falloit passer outre, à quoy ils ne voioyent peu de difficulté : car ils savoyent que toutes les forces Espagnolles y estoyent, & aux villages de Soetermeer, & de Wilsveen, qu'ils avoyent à leur flanc, le plus distant à une demye lieüe. Ils les voioyent se fortiffier sur un pont, & aux maisons qui y estoyent de chacun costé, dõt ils les peussent empescher. Le Seigneur de la Garde leur fit tirer force coups d'artillerie de ses navires de guerre, ce qui les pouvoit bien un peu importuner, mais non qu'ils laissassent pour cela leur ouvrage. Et pour ce qu'il sambloit bien aux Espagnols que les Protestans essayeroyent de passer outre par cest endroit, & qu'ils y feroyent tout leur effort, ils firent venir quelques pieces de campagne, dont ils tirerent plusieurs coups, sans toutefois blesser personne.

*le Sr de la Garde informe le Prince.* Sur ce le Seigneur de la Garde alla trouver le Prince à Delf, pour luy faire rapport de tout, & luy en dire son advis, qui n'estoit sans beaucoup de difficultez, pour ne savoir iuger de ce qui ne se pouvoit voir à l'œil, à cause que les eaux couvroyẽt tous les canaux, & partant fort malaysez à trouver. Sur quoy ayant receu son commandement, il retourna le lendemain à l'armée, menant quant & soy quatre demy canons, portans environ vingt six livres de balle, en des bateaux à fond plat, fort bien appropriez, & qui ne tiroyent pas plus de deux pieds d'eau, & non plus q̃ les autres moindres. A son retour estant allé trouver l'Admiral, & assamblé les Capitaines pour prẽdre resolution de ce qui estoit de faire, ils arresterent qu'on laisseroit bõne garde aux trenchées de la *Landtscheydinghe*, & des bateaux de guerre aupres, & qu'avec le reste de l'armée on feroit les approches de nuit pour à la Diane les batre, & quãt & quãt les assaillir: ce qu'ils ne peurẽt faire si matin, à cause *les Protestãs chargent les Espagnols.* du grãd ébarassemẽt de tãt de bateaux, qu'il falloit enfourner en ces canaux: mais envirõ les huit heures firent une salve aux Espagnols de ces quatre demy canõs, avec environ soixante pieces, qui estoyẽt sur les bateaux en divers autres canaux. Ceste batterie fut continuée par un lõg temps, tirans les uns au pont, les autres aux maisons qu'ils leur pensoyent faire abandonner, mais les Espagnols n'en firent onc samblant.

Cependant cõme les Protestans essaioyent d'approcher pour se ietter en terre, & les forcer, ils trouverẽt q̃ leurs canaux n'alloyent iusques à eux, mais finissoyent à la petite portée de l'harquebuse : ce qui n'avoit peu estre mieux recognu, par ce qu'on n'y estoit allé qu'avec petits bateaux, & à cause de l'inondation qui couvroit tout, ne seurent iuger sinon qu'il n'y avoit moins d'eau à un bout qu'à l'autre, dont ils se trouverent abusez. Pour à quoy remedier, ils firent travailler des pionniers, afin de les ouvrir, & leur faire quelque passage, mais il n'estoit possible, car devant qu'õ en eut fait autant par tout, un iour ou deux se fussent escoullez, pendant lesquels les Espagnols eussent eu loisir de se mettre en tel estat, q̃ tous les efforts des Protestans y eussent esté vains, & le tẽps perdu, qui leur importoit plus que tout. En fin voyans q̃ la iournée se passeroit ainsi sans autre chose effectuer, & q̃ ce pendant les Espagnols les eussent par trop endommagez de leurs pieces de campagne, & mesmes à coups de mousquets & d'harquebuses (ce que neantmoins ils ne firẽt, pour avoir cõme il est vray samblable faute de poudre) le Sr de la Garde se retira en ses trenchées, & l'Admiral au large avec ses bateaux: cela se fit le 17e de Septembre.

Certainement Dieu favorisa merveilleusement les Protestans, de ce qu'ils ne peurẽt passer, qui ne tenoit qu'à un pied d'eau d'avantage: Car il y avoit apparence q̃ de tout ce qui fut descendu en terre, il ne s'en fut sauvé un seul, d'autant qu'il faloit par tout se mettre entre des maisons qui se defẽdoyent l'une l'autre, réparées la moindre de 15 pieds, sans les autres petites trẽchées qu'ils avoyẽt au devant, comme fausses brayes, & un bõ parapet tout le lõg de la dyque, le tout farsi de harquebusiers qui les attẽdoyent en bõne devotiõ. Ce q̃ les Protestans ne pouvoyẽt bien recognoistre, à cause des roseaux & petits bosques d'ozierages & anneaux. De sorte q̃ c'eut esté vrayemẽt se ietter en une tonnelle cõme les perdris: & fut de merveille cõment ils n'en tuerẽt poĩt deux ou trois cẽs à coups de harquebuses, car ils n'estoyẽt pour le plus qu'à 150 pas d'eux: mais i'eay, à mõ advis, cy dessus dit la cause. Il est vray q̃ ceste retraitte ne fut pas sans perte, mais p un grãd malheur: car les Capitaines Catteville & Durãt, s'estãs mis deriere quelques mõceaux de tourbes, avec environ 30. harquebusiers, de là où ils avoyẽt fort importuné les Espagnols tout le matin, se voulans retirer, & n'ayans qu'un petit bateau, avec lequel ils estoyent passez, à leur rettaitte se iettans trop de gens au

*Une faute est aucunefois proufitable.*

*Le Capitaine Catteville & autres noyez.*

bateau, le firent tourner en sorte que Catteville,& Gaillerelse Lieutenant de Durant furent noyez auvec dix ou douze soldats.

Au retour de là ayans l'Admiral & la Garde prié le Sr vãder Aa d'aller faire rapport au Prince de tout ce qu'il avoit veu,& de leur advis, consultans sur toutes difficultez, & proposans s'il seroit expedient d'aller chercher passage par autre endroit,& pour ce faire si on devoit aller batre le Fort de Leydtschen-dam,l'aissaillir,& par là faire un effort pour entrer au Vlyet(car cela eut este de mesme effect que le passage du pont,excepté q̃ par cestuy cy ils entroyẽt au Lac de Soetermeer, chose fort avantageuse pour les bateaux,& par l'autre eut tousiours falu estre en des canaux)le Cõseillier Wasteel qui ne dormoit point ny nuit ny iour, pour advãcer les affaires,vint dire aux Chefs Protestãs,qu'estãt adverti d'un autre passage, p aucuns cognoissãs fort biẽ le Pays,il n'avoit voulu faillir à le recognoistre:& qu'il avoit trouvé que par le Schyelandt,il seroit facille d'entrer en Rhinlandt,n'y ayant point tãt de ces chemins ou dyques,q̃ par là où ils estoyent,& qu'il y avoit assés de passages où l'eau ne manqueroit point, lesquels ledit Sr de la Garde delibera aussi de recognoistre avec eux,& deux ou trois petits bateaux: mais apres,cõsiderans que c'estoit un grand tour à faire,& q̃ peut estre il seroit besoin de s'y loger quelq̃ part,si on trouvoit chose qui fut cõvenable:ils iugerẽt pour le plus expediẽt, d'y aller ẽsamble l'Admiral & luy, avec huit galiottes & envirõ 80. harquebusiers,moitie Frãcois & moitie Walõs. Au partir de la maĩ, ils trouverẽt biẽ qu'il y avoit plus d'eau de ce costé là,q̃ p où ils s'estoyẽt adressez:car l'eau estoit par tout pardesus la Landtscheydinge, & passerent là sans qu'il fut besoin d'y faire nulle ouverture. De là cherchans la Landtscheydinghe du Schyelant au Rhynlant, ils furent adressez à des escluses,par où il faloit passer, d'où l'Espagnol estoit deslogé un iour ou deux auparavãt,ne pẽsans pas q̃ les Protestans deussẽt prẽdre ceste routte,ce pẽdant qu'il les veoit logéz de l'autre costé,cõme s'ils eussent deu s'y opiniatrer,

*Autre passage pour secourer Leyden.*

Or il samble qu'ẽ tout cecy Dieu cõduisoit les Protestans, car leurs guides ny eux, ne scavoyent s'il y avoit p là quelques ennemis:& de fait s'il y eut eu garde en quelque maison tant soit peu fortifiée sur l'escluse, il eut falu qu'ils fussent retournez sans rien faire. Mais voyans l'occasion si belle,ils ne la voulurẽt laisser eschapper,& rõpans l'Escluse pour y faire passage,y ayans laissé deux bateaux en garde,entrerent au Rhinlandt. Ce pẽdant estãs si pres du village de Soetermeer, il estoit à craindre, q̃ les Espagnols eussent quelque guette au clocher, qui les eut descouvert,car ils faisoyent cecy cõme à la desrobbée,& assez esloignéz de leur armée:& si les Espagnols en eussent eu l'alarme,ils leur eussent facilemẽt empesché ce dessein,estans si peu de gens qu'ils estoyent,voire mesmes eut esté à craindre qu'ils se fussent trouvéz enferméz en ces canaux:Neãtmoins resolus d'aller aussi avant qu'ils pourroyent, en cas qu'ils trouvassent par tout eau à souffisãnce ils arriverent à un chemin nommé Seeswaertswech, qui meine de Soetermeer à Bẽthuysen,distans l'un de l'autre de demy lieüe. En ces deux villages estoyẽt les Espagnols logez,lesquels furẽt si mal advertis de la venüe des Protestans,qu'avãt qu'ils eussent l'alarme,ils estoyẽt logez & retrenchez avec leurs harquebusiers,mettans aussi tost en besogne soixante pionniers qu'ils avoyẽt amenez quant & eux,pour leur faire ouverture & passage ou besoin seroit: bien ayses de voir de l'autre costé du chemĩ l'eau croistre à veüe d'oeil,de beaux grãds canaux, & tout le reste des prairies inondé. Sur ce prenans cõseil,fut resolu que l'Admiral demeureroit là en garde avec ses galiottes,& q̃ si l'Espagnol y venoit en gros, pour forcer leurs trẽchées,les harquebusiers qui gardoyent les advenües de ces deux villages, se rẽbarqueroyẽt au mieux qu'il seroit possible, afin de n'y point recevoir un escorne,car estans sur les bateaux ils estoyent en sauveté: toutefois sans allarme les Protestans firent leurs trenchées si bõnes & fortes, q̃ 2000. hõmes ne les eussent seu forcer. Avec l'Admiral demeura Citadelle Lieutenant du Sr de Noyelles Collonel des Walõs,le Capitaine La Derriere,& quelques autres, qui coucherent tous en garde aux trenchées. Et fut d'autre part advisé,q̃ le Sr de la Garde retourneroit pour faire marcher toute l'armée. Ce qu'il fit apres avoir fait la retraitte du Crõwech qui fut fort brave,& sans que l'Espagnol qui les regardoit retirer à la file,savãca iamais de leur tirer une harquebusade:biẽ est vray q̃ s'ils eussent fait samblãt de venir à eux avec cinquãte harquebusiers,qu'ils leur eussent fait une escorne. Car la Garde apres avoir fait tout escouller, estoit demeuré derriere avec seulement vingt & cinq harquebusiers, pour retirer un certain bateau de Delf nommé l'Arche de Noë, lequel estant lourd & mal maniable en ces canaux leur fit mille ruzes & facheries, estant chargé d'artillerie, & où n'y avoit qu'un seul marinier à le conduire,la charge en ayant esté donnée à des cocquins,qui la nuit s'estoyent esvanoüiz,& sans la diligẽce du Capitaine Cornille Claesz Vice-Admiral de Flissinghes,qui y vint pour le retirer,il estoit cõdampné à estre braslé: & ne dura cest empeschement moins de trois heures: Car il faut entendre que tout ce Pays là flotte, à cause que le dessous est ceux

*Passage au Rhinlandt.*

*Les Protestãs retrenchez à ce passage.*

*Retardemẽt à cause de certain bateau.*

ceux à cause des tourbes qu'õ en tire,& le dessus qui est de la mesme matiere est fort leger:en sorte qu'à l'occasiõ de tant d'allées & de venües qu'on faisoit dans ces canaux, on en trouvoit quelques uns larges au iourdhuy,qui le lẽdemaĩ se trouvoyẽt estroicts, dont la Garde se trouvoit fort faché, tant pour le temps qui le pressoit de marcher en diligence la part où il avoit laissé l'Admiral,que de l'occasiõ qu'il veoit estre donnée à l'Espagnol de leur faire recevoir une hõte,si ce bateau eut esté laissé deriere:& se voulant opiniatrer, c'estoit d'autre part s'engager encore d'avantage.Or en fin ayant esté deschargé de l'artillerie qu'il avoit,on luy trouva passage. Ce bateau estoit une machine composée de deux bateaux de la grandeur d'une fregate à fõd plat, assãblez ensẽble,mais nõ ioincts:il ne se menoit ny à voiles,ny à rames,mais avec trois roües par dedens,en l'espace d'ẽtre les deux bateaux:lequel mouvemẽt se peut aysemẽt cõprẽdre par ceux qui ont veu les moulins à l'eau qui sont sur le Rhin, ou sur Loire, excepté que les moulins tournent à force d'eau,& ceste machine à force de bras. Elle estoit fermée tout à l'entour d'un parapet à l'espreuve du mousquet,& dedens se pouvoyent tenir cinquante harquebusiers avec les canoniers, & douze hommes pour trourner les roües.Desia s'estoyẽt quelques galeres des Protestans avancées vers l'Admiral: en fin leur retraitte s'estant biẽ portée ils s'acheminerent avec tout le reste de l'armée,les vivres,l'artillerie,& munitions, excepté six bateaux,qui furẽt laissez en garde avec ceste machine,& cinquante soldats Allemans dedens.

*Quel estoit ce bateau.*

Les Espagnols furẽt bien estõnez de ceste revirade impourveüe, qui leur dõna l'alarme si chaude, que sans autrement avoir recognu les Protestans,ils quitterẽt lesdits villages,assavoir,Benthuysen dez le premier iour q̃ les Protestãs y estoyẽt arrivez,où l'Admiral envoya aussi tost Citadelle avec quelques harquebusiers:& Soetermeer le lẽdemain sur le soir. Estãt toute l'armée arrivée aupres de l'Admiral,& ayans de bonnes ouvertures à ce chemin (il faut imaginer que tous les chemins du Pays sont cõme petites diques entre les eaux,car il y a tousiours des deux costez des canaux & fossez de lõg & de large)il passa dez le soir avec vingt bateaux de l'autre costé en un beau canal:& le matin partit devant,ayant entre eux esté advise de recognoistre quelques maisõs occuppées par les Espagnols,& de s'ẽ saisir, s'ils les eussẽt quitté la nuit,pour les garder,ou brusler selõ quon verroit estre bon. Le S[r] de la Garde qui estoit demeuré à faire embarquer & passer à la file ce qui estoit ordonné,voyant l'Admiral tãt avãcé, & les tours qu'ils faloit faire par les canaux,& force maisons alévirõ,sans avoir riẽ entendu de leurs nouvelles,demeura en grand'doute: Car il ne savoit ce qu'il pourroit rencõtrer en teste, ou en flanc:alleguant à quelques uns des siens qu'il avoit esté autrefois à la prinse d'une galere Royale(desquelles on sait qu'il n'y a nulle comparaison avec ces petits bateaux dont leur armée estoit cõposée) estãt dedãs la riviere de Charente, qui est trop plus large que nul de ces canaux,& ce par des gens de pied sans un seul bateau. Ce que ramenant en son esprit,il trouvoit biẽ douteux,si on se devoit avec raison engager si avant en ces canaux:car on avoit tousiours fait son compte,qu'on seroit par tout le Pays à flot, cõme en une mer,parainsi luy sambloit estre bien hazardé : mais il n'avoit esté informé, qu'aupres des maisons qu'on vouloit recognoistre,y avoit un petit lac,nõmé Nordaa, lequel ce pendãt leur vint si à propos que riẽ plus,qui luy fut un grand contentemẽt, car leurs navires avoyẽt beau s'y demener. L'une des maisons dõt cy dessus est faite mẽtiõ,estant entre ce lac & Soeterwoude,estoit plaine d'Espagnols qui s'y fortiffioyent,paroissãs en bõ nombre le lõg d'une trẽchée, lesquels firẽt une salve de harquebusades & mousquetades à l'Admiral:dõt il ne fut ingrat,ains le leur rendit avec bonne usure à force canonades.

*Les Espagnols quittẽt leur logis aux Protestans.*

Là virẽt les Protestãs derechef q̃ Dieu aydoit à leur entreprise,car le lieu leur estoit si cõmode & avãtageux,que s'ils eussẽt tenu Soetermeer, leur retraitte estoit asseurée sãs aucune doute:cõme au cõtraire aussi sãs ce village elle estoit biẽ douteuse,& non sans grãd hazard d'estre engagéz, pour y recevoir un affrõt si les Espagnols eussẽt fait leur devoir,encore q̃ les Protestãs eussẽt Bẽthuysé,& qu'ils fissẽt estat de biẽ garder leur trẽchée.Mais les Espagnols demeurãs ferme à Soetermeer les eussẽt tenus à grãd'ialousie. Or voyãs ce lieu de Nordaa fort propre, ils adviserẽt de n'ẽ bouger,& q̃ le S[r] de la Garde accõpagne du Vice-Admiral retourneroit à sõ logis de Segwaerswech,pour y faire marcher tout:mesmement pour y faire passer la grosse artillerie,en intẽtiõ de batre ceste maison, l'enlever aux Espagnols, & au surplus pour dõner ordre au passage,& asseurer leur retraitte,à cause de laquelle il avoit esté deliberé de garder le village de Benthuysen, & les trenchées premierement faites sur le chemin : toutefois ayant le Seigneur de la Garde esté sur le lieu tant pour le voir, que pour faire acheminer Citadelle avec les Walons, dont il en arriva encore trois ou quatre compaignies. Et ayant receu certain advertissement que l'Espagnol avoit quité Soetermeer,il print nouvel advis avec Citadelle, & se contenta de ce qui suffisoit, abandonnant Bẽthaysen (encore qu'il fut asses bien fortifié)

*Les Protestans entrent au lac de Nordaa.*

fié) car ils n'en avoyent que faire, & leur estoit asses pour tout de garder Soetermeer: auquel lieu le Seigneur de la Garde envoya le Capitaine Cret Orangeois, pour y commander avec sa compagnie, une de Walons, & une d'Allemans qui y demeureroyent à le garder.

*Les Protestans se logēt à Soetermeer*

Vne chose avoit abusé les Espagnols, & leur osté le iugement du dessein des Protestans, assavoir ces six bateaux qu'ils avoyent laissé à leur premier logis de la Landtscheydinghe, car ils ne savoyent qu'ē penser. Or les Protestans s'acheminerent de bon matin au Nordaa avec tout le reste de leurs forces, où ils trouverent à leur arrivée, que les Espagnols avoyent de nuit abādonne leur Fort. Estās sur le Lac il leur convenoit attendre la grace de Dieu: car il leur estoit impossible de passer outre sans plus grande eau, qui entroit tousiours par les ouvertures des dyques: Et là leur vint renfort du S^r de Noyelles, qui y arriva avec encore quelques compagnies de son Regiment: & s'y passerent quelques iours sans faire grand' chose qui merite l'escrire.

Ce temps pendant les Assiegéz de Leyden estoyent extremement pressez tant de la faim, que des importunitez de leurs ennemis, voire d'aucuns de leurs amis estans au camp des Espagnols, qui leur faisoyent accroire qu'ils avoyent deffait toute l'armée des Protestās, & le secours qu'ils attendoyent. Francisco Valdes leur escrivoit tantost lettres gracieuses, tantost rigoreuses. Le Comte de la Roche qui se disoit Gouverneur de Hollande, leur escrivit d'Vtrecht, avec autres lettres signées de dix bourgeois de Leyden par un Trompette: Ausquelles les Assiegez respondirent, & demanderent saufconduit pour leurs Deputez, afin d'entrer en commnnication: mais ce qu'ils en faisoyent n'estoit que pour plus facilement sous ce pretexte faire passer leurs Messagers vers le Prince. Les Chefs de l'armée avoyent asses souvent de leurs nouvelles (car il s'ē trouvoit asses qui prioyēt d'estre envoyéz) mais nul n'y vouloit retourner, pour anoncerà la ville l'estat du secours apparent. Neantmoins ce fut aux Estats, au Prince, & à leur armée un grand cōtentemēt de savoir leur resolution, ayans fait la dernie re fois qu'on les avoit sommez ceste brave responce. *Que tant qu'ils auroyent une main à manger, & l'autre pour combatre ils ne se rēdroyent pas*: responce vrayemmēt heroique, & sentant ses gens de grand' valeur.

*Ceux de Leydē pressez & importunez.*

*Brave respōce des Assiegez de Leydē*

Durant ce siege plusieurs sans aucune experience des affaires de la guerre, tenoyent divers propos fort ineptes & insupportables, car ils blasmoyēt tout le monde, de ce qu'on ne passoit pas outre à cest exploit: ce qui estoit autāt possible (comme on dit) que de prendre la Lune aux dents, si ce n'eut esté que les bateaux fussent devenus oyseaux. Quant aux Chefs & gens de guerre, c'estoit à leur grand regret de voir ainsi couller le temps, mais on en perdoit le moins que faire se pouvoit. Car iour & nuit on estoit à recognoistre une infinité de lieux, pour en trouver un qui peut servir au passage, mais c'estoit en vain. Surquoy ceux de l'armée Protestante desirerent fort qu'il pleut au Prince y faire un tour, pour voir ce qui en estoit, tant pour son contentemēt, que pour faire taire les importuns, ce qu'il fit. En sa presence fut discouru de tous les moyens qu'on pouvoit adviser pour servir à l'entreprise. En fin fut resolu de s'aller loger la nuit ensuyvante 23^e de Septēbre, avec deux cens harquebusiers sur un chemin ou dique, nōmé le Stompischwech, quelque difficulté qu'il y apparut: mais c'estoit pour cōtenter aucuns du Pays, qui en faisoyēt grāde instance. Le Prince apres avoir visité son armée, parlé aux Chefs d'icelle, & aux Capitaines, exortant un chacun de s'employer à une tant loüable & importante entreprise, avec toutes gratifficatiōs & promesses de le recognoistre en temps & lieu, ayant donné bon ordre à ce que toutes choses fussent prestes, & bien disposées, afin que si l'Espagnol faisoit grande resistence à leur passage, rien n'y manqua qui peut retarder ou empescher l'execution, s'en retourna à Delf, laissant un chacun bien deliberé, & en bonne volonté.

*Le Prince viēt visiter l'armée.*

Pour revenir à nostre propos du Stompischwech, ceste entreprise ne peut estre effectuée à poinct nommé, pour n'avoir les Protestās asses de loisir à preparer ce qui estoit de besoin: & partant la remirent au iour ensuyvant, faisans leur compte de s'y loger si faire se pouvoit une heure ou deux devant la Diane. Et pour ce firent faire plusieurs gabions, afin de se pouvoir mettre tāt plus tost en deffence: car il leur faloit loger entre deux corps de garde, nō distans l'un de l'autre plus que la portée du mousquet. l'Admiral y voulut aller luy mesme, & furēt prises deux galiottes, sur chacune desquelles ils mirēt des harquebusiers, & le reste en autres petits bateaux: il y avoit cent Francois, qui devoyēt descendre à la droitte, & cent Walons à la gauche: & quelques Capitaines pour avoir le soing d'asseoir les gabions, & mettre les pionniers en besogne: en sōme le tout estoit disposé avec fort bō ordre, pour n'y pouvoir faillir, s'il estoit possible: car toute l'importance de leur affaire consistoit à se faire passage iusques à Leydē, eschappās par quelque endroit à l'impourveüe, ou se faisās voye par force. Or ce dernier moyen avoit tousiours samblé (comme il estoit) tresdifficille, voire du tout impossible, sans avoir eau à souffisance, tant qu'ils peussent flotter

*Les Protestās avancent tant qu'ils peuvent le secours.*

font flotter partout, & ainsi leur convenoit chercher quelques expediens. Car ils voyoyent que depuis qu'ils avoyent esté à ce Nordua, l'eau n'estoit creüe que de trois ou quatre pouces en huit iours : Mesmes qu'un vēt de Nord-west leur avoit en deux fois 24. heures osté tout cela, & remis l'eau à sa premiere hauteur du iour qu'ils y estoyent arrivéz : ce qui les mettoit en grād paine, non qu'ils fussent en doubte, qu'avec le temps il n'y fut venu de l'eau à suffisance: mais ils craignoyent que ceux de la ville fussent reduicts à telle extremité, que d'estre contraincts se rendre, ne pouvans attendre l'yssue d'une chose tant incertaine qui deppendoit du vent.

Car à la verite de s'attendre à ce que pouvoyent donner les marées, c'estoit chose vaine, d'autant que le sein, ou la circomference du Pays qui recevoit l'eau, estoit trop grande, pour estre en un peu de temps rempli, & partant cela deppendoit de la pure grace & assistence de Dieu, qui a les vents en sa main: aussi un bon vent leur en pouvoit plus dōner en trois iours, que les marées en trois sepmaines. Ainsi estoyent les Protestās discourans de ce qui estoit pour eux, & contre eux : au reste ils voyoyent bien qu'en tout cas, il leur faloit adresser leur passage entre Soeterwoude, le chasteau de Swietten, & Leyderdorp, comme les Espagnols le iugeoyent tresbien, & c'estoit là qu'ils les attendoyent: car il faloit passer entre eux à la portée du mousquet des deux costéz. Et outre tout cela y avoit un chemin allant de Soeterwoude au chasteau de Swietten pres de Leyderdorp, le long duquel les Espagnols faisoyent grand' garde, tant à pied, que dans les bateaux, sur les canaux qui sont le long du chemin des deux costéz, ce que ne rendoit le passage sans difficulté: car il faloit les en desloger, & s'y fortiffier pour favoriser & couvrir les pionniers, qui devoyent y faire ouverture, & par ce mesme moyen les soldats qu'il y faloit descēdre: le tout à la mercy de l'arquebusade, & de l'artillerie. Ce pendant (comme i'ay dit nagueres) beaucoup de gens du Pays disputoyent & maintenoyent que le meilleur estoit d'aller gagner le Stompischwech, murmurans de ce que les choses alloyent ainsi en longueur: sans considerer ny cognoistre rien aux difficultéz, comme si la guerre estoit aussi aysée à faire qu'à en deviser. Or pour les contenter les Protestās voulurent essayer ce passage par le Lac de Soetermeer, suyvant l'ordre mentionné cy dessus: mais ce fut en vain, car ils y furent toute la nuit cherchans passage, iusques à ce chemin, qu'il ne fut possible de trouver, car les canaux les trompoyent, comme avoyent fait ceux du Cromwech: & sans doute ils y eussent esté bien frottéz, car les Espagnols y avoyent force corps de garde bien pres les uns des autres. Tant est que faute des canaux, qui les portassent iusques là, il falut qu'ils retournassent sans rien faire, & qu'ils reprinssent leurs premiers termes.

*Le Stompischwech tenté en vain.*

Les Assiegéz d'autre costé estoyēt fort presséz par leurs ennemis : Dom Fernande de Lannoy Comte de la Roche leur faisoit promettre tout bon traittement : Et Francisco Valdes d'autre costé, les menaçoit tousiours de la corde, s'ils ne se rendoyent à sa misericorde & discretion. Mais pour tout cela les affectionnéz à la cause ne furent onques esbranslez: encore qu'ils en veissent aucuns de tresmauvaise volonté, qui tout haut cryoyent qu'il se faloit rendre, s'assamblans iusques au nombre de trois cens & d'avantage, vers la maison de ville : cryans apres les Magistrats qu'ils vouloyent ruiner la ville, & que c'estoit abus d'attendre quelque secours, bref qu'ils ne pouvoyent ny vouloyent plus endurer telle famine, pousséz, ou pour le moins favoriséz, à cela, de plus des trois parts dudit Magistrat, qui est chose merveilleuse & notable: toutefois la meilleure partie de la bourgeoisie estant la plus forte, rompoit tousiours ces monopoles, resolus d'attendre toute extremité, & aymans mieux se fier à la misericorde de Dieu, qu'en celle des Espagnols. Vne autrefois quelques habitans se vindrent presenter au Bourgmaistre Pierre Adriaensz, luy remonstrās la misere qu'ils enduroyent, & la grand faim qu'ils avoyent, faisans de grandes complaintes, accompagnées de menaces: ausquels il respondit en peu de parolles. *Voyes mes Freres & Combourgeois, i'ay fait un serment que moyennant la grace de Dieu i'espere de tenir constamment. Si ma mort vous peut ayder, car aussi bien me faut il une fois mourir, & ne me chault si ie meurs par voz mains, où par celles des ennemis (car mon cas vat droit) prenes mon corps, mettez-le par pieces, & le partisses entre vous, tant qu'il se pourra estendre, i'en suis content.* Ces bourgeois furent tellement abatus de cœur par ceste responce, qu'ils se retirerent sans plus rien dire.

*Tumulte en la ville contre le magistrat.*

*Magnanime responce d'un Bourgmaistre de Leyden.*

Ceux du magistrat firent entendre leur estat & leur extremite à l'Admiral Boisot, en laquelle neantmoins ils se disoyent bien deliberez de persever : ce qui donna un grand repos d'esprit à tous les Chefs de l'armée Protestante. Car voyans faute d'eau, & les pensans plus desesperez qu'ils monstroyent, ils n'en sçavoyent qu'en iuger. Les Messagers furent despeschez pour retourner, mais en cheminant se voyans descouvers par une sentinelle Espagnolle, ils

prindrent tel effroy, qu'ils n'y voulurent plus retourner: Dont ils mirent les Chefs en une merveilleuse paine, voyans qu'ils n'avoyent moyen de leur faire entédre de leurs nouvelles, par lesquelles ils les eussét peu beaucoup conforter, & faire perseverer en leur resolution,

Le lendemain voici arriver deux autres messagers, qui monstroyent bien au grand appetit qu'ils avoyent, & à les voir manger, quelle mauvaise chere on faisoit en la ville. Ceux cy apporterent cinq ou six couples de pigeons en une cage, avec lettres confirmantes les precedentes, & pryans de ne point perdre d'occasion, asseurans les Chefs de l'armée tousiours de leurs bons courages. Ce qui vint fort à propos, & fut tout aussi tost despeché un des pigeons avec une petite lettre, lequel ne faillit de se rendre à son coulombier, dont les Protestans furent acertenéz par le signal qu'en donnerent ceux de la ville, lesquels, (encore que leur secours ne fut qu'à demye lieüe pres, qui voyoit biẽ la ville, eux ne les voyoyent point, obstãt les arbres qui estoyent aux environs, qui pour estre plus hauts que les masts des bateaux, en ostoyent la cognoissance par leur ombrage,) mais ils entendoyent bien par tant de canonades qui se tiroyent chacun iour, qu'il n'en pouvoit estre gueres loing.

*Messager volant.*

En ces entrefaites, & comme les Protestans estoyent sur le poinct de vouloir faire à force de pionniers un nouveau canal, pour aller iusques à ce chemin d'entre le chasteau de Swietten & Soeterwoude (car on asseuroit que pardela l'eau estoit plus profonde, & qu'ils n'avoyent plus nulle difficulté iusques à la ville) voicy un grand vent de Zuyt-west, que l'on pouvoit dire vrayement venu de la grace de Dieu, (car ce fut à l'extremité des affaires,) avec une haute marée, si grande, qu'en deux fois 24. heures l'eau creut plus d'nn grand demi pied. Surquoy les Chefs de l'armée Protestante, furent d'advis de prendre l'occasion par les cheveux, & pour ce faire disposerent leur ordre de bataille, & l'ordre aussi qu'il faloit tenir au chemin, où il faloit descendre pour le coupper, tout le long duquel (comme iay dit) les Espagnols faisoyent grand' garde sur les bateaux: & sambloit que si les Protestans devoyent avoir quelque grande affaire en toute l'entreprise, que ce seroit là, où les ennemis estoyent plus serréz qu'en nul autre lieu: & avec ce qu'ils avoyẽt quatre ou cinq grandes Galeres sur le Rhin à Leyderdorp. Les Chefs furent aussi advertis que les Espagnols avoyent force bateaux plats comme les leurs, mais estoyent bien asseuréz qu'ils avoyent faute de matelots & de gens pour ramer. En somme pour avoir la faveur de la nuit, à cause que les Espagnols les voyoyent venir à eux, & qu'il falloit qu'ils passassent à la merci de leur logis, à la portée du mousquet, & que ce pendant que les uns s'arresteroyent à faire ce passage, les autres les eussent peu endommager à coups d'artillerie: nonobstant toutes ces difficultez les Protestans resolurent & furent tous prests & disposez le soir du premier d'Octobre, & marcherent sur les onze heures de la nuit en la maniere qui s'ensuyt,

*Secours inesperé que Dieu envoye par le vent.*

*Les Protestãs s'apprestent.*

L'Admiral avec la moitie des bateaux de guerre à la main gauche vers Soeterwoude: le Vice-Admiral avec l'autre moitie à la main droitte vers le Chasteau de Swietten, eslongnéz l'un de l'autre environ la portée grande du mousquet: & entre les deux le Seigneur de la Garde, avec les petits bateaux chargez de soldats, pour descendre au chemin, suyvis des pioniers & gabions: puis les bateaux des vivres & munitions. Les Espagnols qui estoyent sur leurs bateaux, les voyans venir droit à eux, se iettans en terre, les quitterẽt tous, en nombre plus de quarante, aussi bons & bien accommodéz que ceux des Protestans, excepté d'artillerie, car il n'y en avoit qu'un qui en eut, sans faire grande despense de poudre. Il y en eut quelques uns d'entre eux, qui avoyent opinion de faire bonne mine, mais ils n'en firent rien, ains seulement donnerent l'alarme.

*l'Espouvante se met entre les Espagnols.*

Le Seigneur de la Garde, s'estoit un peu avancé devant, avec une petite barquette à deux rames, pour donner ordre à ceste descente, faire assambler les gabions, & mettre les pionniers en besogne. Car il ne pensoit pas que les Espagnols en deussent faire à si bon marché: estant ainsi avancé avec ce petit esquif, il descendit le premier, & aussi tost les Capitaines Ottran, Bouchard, & autres à la gauche, Grenu, & La Derriere à la droitte avec les soldats pour ce faire ordõnéz, & les pionniers & gabions aussi tost mis en œuvre. Les Espagnols avoyent commencé à y planter force arbres, & bois de travers, pour faire une pallissade d'un village à l'autre, mais ils n'avoyẽt eu le loisir de l'achever, aussi qu'õ avoit opinion, qu'ils en avoyent esté empeschez par l'eau, qui les avoit gagnez. Car les Protestans trouverent des endroicts où il y avoit ia un grand pied & demy d'eau sur la dyque, de facon qu'il ne faloit plus profonder, & coupper qu'environ un pied, d'autant que leurs bateaux ne tiroyẽt point d'avantage: Cela fut parachevé en deux ou trois endroicts une heure devãt le iour, sans que l'Espagnol fit iamais une sortie pour y donner empeschement: Aussi l'artillerie

*Passage ouvert.*

lerie des navires Proteſtantes qui eſtoyent en bataille devant leurs logis, n'eſtoit oyſeuſe, car elle tiroit ſans relache toute la nuit dedens les villages au travers de leurs corps de garde, & generalement par tout où ſe veoit du feu, & lumiere. Les Eſpagnols leur renvoioyent aucunefois quelque choſe, mais froidement, avec une baſtarde, & une autre petite piece, & pareillement à coups de mouſquets, & d'harquebuſades.

Le paſſage ouvert, l'Admiral qui eſtoit deſcendu pour faire avancer la beſogne, ſe rembarqua, & paſſa d'un coſté, & le Vice-admiral de l'autre, ſelon l'ordre cy deſſus, les bateaux des vivres & munitions entre deux. Or ils ne furent gueres eſlógés qu'ils ſe trouverét preſques ſans eau, car les plus grands bateaux touchoyent quaſi au fond, en ſorte qu'il faloit faire de neceſſité vertu: en quoy certainement les Zeelandois monſtrerent leur valeur, ſe mettans la plus part en l'eau pour faire flotter les bateaux, comme s'ils les euſſent voulu porter ſur leurs eſpaulles. Aprés avoir un peu travaillé à paſſer, ils entrerent en un beau & grand canal nommé Meerburch, ſur lequel y avoit quelques bateaux Eſpagnols vers Soeterwoude, que ceux de dedens abandonnerent pour ſe ſauver: mais ils ne peurent courir ſi viſte, qu'il n'en demeura quelques uns priſoniers: En quoy ſe pouvoit biẽ deſlors remarquer l'eſpouvante qui ia les avoit ſaiſis, car ils ſe laiſſoyent prendre par des matelots, qui n'avoyent aucunes armes, & n'eſtoyẽt que deux ou trois en chacun eſquif, en l'un deſquels eſtoit ledit S^r de la Garde, qui avoit grand regret de n'avoir mené avec luy une douzaine d'harquebuſiers, car il eut ayſemẽt prins deux aſſes grands bateaux Eſpagnols chargéz d'hommes bien veſtus, ayans tous manteaux, & ſans harquebuſes, avec apparence d'eſtrẽ gens de commandement pour la plus part: doutant neantmoins du commencement s'ils eſtoyent là pour recognoiſtre, ou pour s'arreſter à un pont, aupres duquel ils eſtoyent, nommé Papenbrughe, entre le Fort de Lemmen & Soeterwoude, pour empeſcher ce paſſage vers Papenmeer, ou bien ſi c'eſtoit pour ſe retirer: dont ledit Seigneur fut incontinent eſclarci par une fuitte qui paroiſſoit, ſe retirans le chemin de Voorſchote. Or le chemin qu'ils prenoyent eſtoit couvert d'eau, de facon qu'il faloit qu'ils allaſſent ſobrement, en danger de ſe noyer. Et de ce on en alla advertir l'Admiral, & du deſordre où ils ſambloyent eſtre, le priant de faire avancer quelques bateaux iuſques à ce pont, ce qu'il fit luy meſme, apres qu'il eut bien eu de la paine à entrer en ce grand canal de Meerburch. Eſtant au pont il le fit incontinent rompre pour paſſer les bateaux au lac, & pourſuyvre leurs ennemis, ce qu'il fit ſi à propos, qu'il en fut attrappé un grand nombre, tant de l'artillerie, de coups d'harquebuſes, que de ceux qui ſe ietterent en l'eau apres eux, leſquels en tuerent beaucoup à coups de dagues: Ce que tout le plus firent les Fliſſinghois, leſquels eſtoyent tellement acharnez ſur les Eſpagnols, qu'un matelot, ayant ouvert le ventre d'un, luy arracha le cœur, & ayant mordu dedens, le ietta par terre, & fut le lendemain ce meſme cœur apporté en la ville de Leyden, où les dents s'y trouverent comme imprimez. Les autres qui ſe peurent ſauver ſe retirans vers Stompwyckſwech n'eſtoyent en moindre deſordre, pour ce que les bateaux que les Proteſtans avoyent laiſſé ſur le Nordaa, avec trois compagnies de gens de pied, les pourſuyvirent par ce coſté ſi chaudement, qu'il ne fut iamais veu de plus grand effroy: outre ce qu'ils y laiſſerent leur artillerie, & ietterent leurs armes en l'eau, il s'en noya grande quantité de ſoy meſme, pour ne ſavoir où ils alloyent, à cauſe de l'inondation, trouvans de grands & profonds foſſez parmy les prairies inondées, où ils eſtoyent incontinent engloutis. Deux choſes ayderent à donner l'eſpouvante à l'Eſpagnol dedans Soeterwoude: l'une fut, que les Proteſtans arrivans au Meerburch, allerent mettre le feu en quelques maiſons du village, ce qui donna l'alarme par tout: l'autre que leur groſſe artillerie qu'ils avoyent laiſſée ſoubs la charge du Commiſſaire Philippe d'Aſſeliers ſur le Nordaa, ne ceſſa de les importuner de ce coſté là, de facon que cela ne ſervit de peu, pour mettre les Eſpagnols en effroy.

Ce qui a eſté un vray iugement de Dieu, pour rabaiſſer leur ſuperbe preſomption, car il ne fut iamais veu une plus honteuſe deſroutte, ayans avec ce que deſſus perdu plus de cent bateaux tant grands que petits, deſquels ils avoyent fait leur compte de combatre toute l'armée du Prince & des Eſtats. Ie confeſſe que des meilleurs ſoldats qu'eux, s'y fuſſent trouvez bien empeſchez: mais ie diray auſſi que ſi ce n'eut eſté un œuvre de Dieu, qu'ils euſſent bien peu mieux faire. Or ceux qui ſe ſauverent vers Voorſchote s'arreſterent à un fort qu'ils avoyent là fait, à la maiſon de Iacob Claes, ſur le grand canal qui vat de Leyden à Delf nommé le Vlyet, ſur lequel ils avoyent une coulverine, & encore une piece ou deux, dont ils cõmencerent à tirer ſans nul mal faire. Du commencement on voyoit ceux du Fort de Lemmen bien eſbranſ-

*Les Eſpagnols prennẽt la fuitte.*

*Les Fliſſinghois acharnez ſur les Eſpagnols.*

*Beaucoup d'Eſpagnols perdus & peris en ceſte deſroutte.*

*Les Eſpagnols perdent plus de cent bateaux.*

léz, & si les Protestans y fussent allez d'un plein sault, on avoit opinion qu'ils l'eussent quitté dez lors : Mais il n'estoit possible de faire tãt de choses à la fois: Aussi (comme i'ay dit cy dessus) ce n'estoit chose de peu de pois, de vouloir forcer par un canal, où il n'y peut entrer qu'un bateau de front, un puissant Fort biē garni d'artillerie, car il n'y avoit moyen de l'approcher aucunement que par un canal, par ce que dudit Lac iusques à la ville, le pays y est plus haut, qu'en nul endroit qu'ils eussent encore passé, & ainsi les moindres de leurs bateaux n'y eussent peu flotter. Partant ils furent d'advis de se contenter de ce que Dieu leur avoit donné pour ceste heure, & de mettre ordre à ce que toutes choses fussent prestes avec la grosse artillerie, qui à ceste fin fut mandée pour le batte à la Diane, & essayer de le forcer, si les Espagnols attendoyēt l'assaut. Ce Fort n'estoit distant de la ville gueres d'avantage que la portée du canon: de l'yssue duquel nous parlerons incontinent.

*Division en la ville par dessus les maladies & la grãd famine*

Ce temps pendant pardessus la peste & autres maladies venües de povreté & de famine, regnoit en la ville une division, qui se couveilloit entre les bourgeois mal volōtaires, lesquels n'en pouvoyent plus, & ne vouloyent plus long temps patir: car en sept sepmaines ils n'avoyent point mangé de pain, ny beu q̃ de l'eau. Ez maisons des plus riches la chair des chevaux estoit en telles delices que la perdris, les chiēs & chats rostis leur estoyent friandise: il ne seroit possible d'exprimer les diversitez des potages qu'ils cuisoyent: aucuns mangeoyent des feüilles de vignes avec du sel, autres faysoyent divers menestres avec des feüilles de poirier, racines, & troncs de choux, le cuir haché par le menu leur estoit viande ordinaire. Les Damoiselles mangeoyent leurs petits chiens, dont elles se souloyent ioüer. S'il se tuoit quelque beste, les povres garcons, estoyent là aboyans comme les chiēs apres la curée, pourvoir s'il n'y tōberoit poīt quelque petit morceau, qu'ils receüilloyēt, & devoroyent tout cru: les peaux de solles seches, & les os paravant rongéz des chiēs, estoyent receüillez des rües & du fumier. Vne femme en couche d'enfant, n'avoit par ordonnance qu'un quartron de biscuit par iour : & telles femmes estoyent tellement affamées, que le fruit de leur ventre estoit si extenüe qu'il n'avoit pas la force de s'ayder pour venir au monde. Autres enfans cryans apres du pain, mouroyent entre les bras de leurs meres : aucuns hommes ne se pouvans à paine trainer, allans à la garde, à leur retour chez eux, trouvoyent leurs femmes & enfans morts, fut de famine, ou de peste. S'il y en entroit dix en garde, il n'en retournoit que six ou sept, en fin que trois, les autres y demeurans morts. Bref la misere estoit si grande qu'il n'estoit possibe de plus. Car il y mourut en la ville durant le siege de povreté, famine, peste, & autres mauvaises maladies, environ six mille personnes. *6000 personnes morts à Leyden durant le siege.*

Or leur secours estant si proche d'eux, un des Bourgmaistres estant sur le rampart, dit au peuple qui estoit allentour de luy: Voyez vous mes amis deriere ce Fort là, est maintenant nostre pain, que vous ensamble, le devons nous là laisser? nous irons plustost desgratter ce Fort avec nos ongles que de l'y laisser. Aussi peut-on imaginer quel contentement pouvoyent avoir ces povres gens extenüez, de voir leur secours si pres. Mais ce n'estoit encore asses fait : Car les Espagnols estoyent entre la ville, & ledit secours, qui n'estoit sans difficulté, sachans l'incertitude des effects de la guerre: & que s'il advenoit qu'ils ne peussent forcer ce fort Lemmen, tout ce qu'ils avoyent fait iusques alors, estoit en vain, ou il eut falu attendre encore paraventure un mois & plus, tant que l'eau fut plus haute, ce que les assiegéz n'avoyent moyen de faire. Partant les Capitaines assambléz, conseil fut pris (puis qu'il ny avoit autre expedient) de se loger une nuit sur le chemin qui vat dudit Fort de Lemmen à Leyderdorp, entre lesquels y a environ un grand quart de lieüe de distance: faisans estat que de là ils feroyent couller tous les vivres que l'on voudroit dedens Leyden avec petits bateaux (laissant les grands au Papen-mer, & Meerburch) & que ce moyen seroit sceur, & sans hazard, ny de reputation, ny d'autre perte : ce qui n'eut pas esté s'il leur eut falu combattre, & faire effort à Lemmen, qui avoit l'apparence d'estre plus fort qu'il n'estoit, le iugeans estre à l'espreuve du canon : lequel estoit assis en une platte campagne, où il n'y avoit nuls canaux qui ne fussent estouppéz, distant de la ville un quart d'heure. L'eau qui va à Delf passe en byaysant tout aupres de l'un des costéz, à l'autre un canal par lequel on entre dans le Rhin, & d'autre costé celuy qui vat à Soeterwoude: le reste d'allenviron estoit bien aysé à s'y retrencher, car il y avoit des arbres asses: les ramparts de ce Fort estoyent competemment larges, mais non si puissans, que le canon ne donnat bien tout outre, bien muni de bonne pallissade, de gabions, d'artillerie, & d'hommes, Parquoy à parler humainement, si les Espagnols l'eussent bien defendu, les Protestās n'y eussent point passé sans extremement grande perte, car il faloit passer bien pres, au traict de la harquebuse & moins.

*Quel estoit le fort de Lemmen.*

Les

*Les Espagnols quittent le Fort de Lemmen.*

Les advenües du chemin que nous disions naguetes estans recognuës, les canaux destouppés, & l'Amiral ayant envoyé le 2 d'Octobre sur le soir les Capitaines Grenu, Asseliers, & Heri, pour recognoistre en quel lieu pour le mieux ils pourroyent dresser leur baterie, il ne fut besoin d'y aller: car l'intention des Espagnols qui estoyent au Fort, n'estoit pas d'y faire mieux que ceux de Soetervvoude & autres: seulement firent quelque peu de mine pour retirer leur artillerie, ce que neantmoins ils ne firent, car ils l'abandonnerēt la nuit mesme avec le Fort, auquel y avoit un demi canon portant environ 24 livres de bale, & quelques autres pieces, qu'ils avoyent chargées sur un bateau à fond plat, lequel ils coullerent bas, ou bien s'enfonsa de soy mesme. Ainsi quitterent les Espagnols partie gagnée aux Protestans, leur laissans l'accez libre à la ville, qui par ce moyen fut delivrée d'une grande calamité.

Le matin on ne scavoit pas en la ville ne dehors, de la retraitte des Espagnols hors de ce Fort de Lemmen, & comme toute la nuit on avoit oüy du rampart de la ville, un grād bruit devant ce Fort, hors duquel un garcon avoit remarqué sortir beaucoup de mesches allumées, nulles n'y rentrer: qui s'imaginoit que les Espagnols en pourroyent estre deslogés, en ayant fait rapport, il entreprint moyennāt deux escus d'y aller voir, ce qu'il fit, esperant s'il estoit attrappé de se sauver en disāt, qu'il estoit sorti poussé de faim. Estant ce garcō venu au Fort, & n'y trouvant personne, fit signe à ceux de la ville avec son chappeau d'approcher: du commencemēt les Assiegés doutoyent que ce ne fut une fourbe que les Espagnols luy eussent fait faire. Mais s'en estans esclercis y envoyerent le Capitaine Gerard vander Loen avec ses avēturiers, qui y receut le premier en grāde ioye les galleres que l'Admiral avoit envoyé devant, pour savoir la verité de ceste retraitte, car il ne se fyoit pas de leger au premier rapport qu'il en eut.

*La delivrance de Leydē.*

De ceste delivrance ne se peut certes riē attribuer, qu'à la pure providence de Dieu, en toutes les particularités de l'entreprise, & ne s'en peuvent les hommes vendiquer aucune gloire. Car sans un miracle expres tous les travaux des Protestans n'y eussent paru que vent. Mais le bon Dieu ne voulut dōner lieu aux cruautés dont les Espagnols menassoyent ceste ville, avec toutes les insolēces desquelles ils font professiō ez prises des villes, (encore que ce soit à cōpositiō) sans aucun respect à ce qui est humain & honeste, dont nous en avons recompté tant de piteux exemples au livre precedent. Et faut que tout homme dye avec moy (encore qu'on me deut appeller cent fois partial, ce que ie ne suis, mais seulement abhorrant toute inhumainité) si ce n'est quelque Atheiste ou Epicurien, qui maintienne que toutes choses avviennent à l'adventure: que ceste delivrance est un fait qui n'appartient qu'à Dieu seul. Car si les Espagnols eussent batu la ville de quatre canōs tant seulemēt, ils l'eussēt emportée, le peuple estant si attenüé de faim, qu'il n'en pouvoit plus: avec ce qu'une partie (cōme dit est) estoit de mauvaise volonté, & plusieurs des meilleurs hōmes voire en grand nombre, morts de peste.

*Tesmoignage de la providēce de Dieu*

Et pour autre tesmoignage que c'estoit Dieu qui y besognoit, la ville ne fut si tost delivrée, que le vent qui estoit Zuyt-est, & avoit chassé l'eau de la mer dedens le Pays, se tourna au Nord-est, qui rechassa derechef l'eau du Pays en la mer: comme s'il ne fut venu du Zuyt-est ces trois iours là, que pour ce seul effect: Parquoy pouvoit on biē dire, que les vents & la mer avoyent combatu pour la ville de Leyden. Et quant à la resolution des Estats de Hollande, à inonder le Pays, & à faire le devoir qu'eux, & le Prince, ensamble tous les Chefs, Capitaines, & soldats de l'armée demōstrerēt à ce secours, item la cōstance & fermeté des Assiegés à se maintenir, nonobstant tant de miseres, promesses, & menaces qu'on leur faisoit, tout cela provient pareillement d'un instinct divin.

*Pan de mur tombe*

Et n'est icy à oublier que la nuit mesmes que les Espagnols abandonnerent le Fort de Lemmen, il y tomba un pan de mur du rāpart de la ville, entre la porte des vaches & la tour de Bourgogne, d'envitō six vingt verges de lōg, qui de sa ruine fit une grāde bresche: lequel avātage si les Espagnols eussēt eu deux ou trois iours auparavant, lors qu'ils penserent (sur le dire d'une Beginne, qui les asseura qu'il n'y avoit point de garde de ce costé là) l'emporter à l'escallade: certainement ils n'y eussent pas failly, & eussent tenu ceste cheute de muraille pour aussi grand miracle, comme les assiegés ont tenu leur delivrance. Mais Dieu donna un tel estonnement aux Espagnols, & si estrange: que nō seulemēt ceux que les Protestants avoient en teste, mais ceux qui en estoyent bien deux grandes lieües arriere, s'ē retirerēt: quittans en vingt & quatre heures de temps plus de vingt forts, grands, & petits, avec bōne artillerie. Bref c'est une chose notable entre les plus notables, Dieu ayant de ce moyen fait reussir deux grāds effects: assavoir la delivrāce d'une ville de telle importāce, & la routte honteuse & dommagable des Espagnols, qui estoyent trois fois plus forts que les Protestans: lesquels en tout tant soldats que matelots, n'estoyent pas plus de deux mille cincq cens hommes.

*l'Admiral & sa suitte entrent en la ville.*

Les passages estans ainsi libres & ouverts par tout, le Seigneur Loys de Boisot Admiral, entra avec l'avantgarde de l'armée environ les huit heures du matin en la ville de

Leyden, Dieu fcait avec quel le ioye, & avec quel receuil. L'admiral de Zirixee estoit à l'arrieregarde. Il n'y eut eu cœur si dur, qui ne se fut esmeu de voir ces povres gens affamés devorer le pain, & les harens cruds que les gens de l'Admiral leur ruoyét de leurs barques en entrant, comme si à temps asses ils n'eussent sceu se saouler: dont aucuns qui mangerent trop avidement & sans mesure, en furét malades, & quelques uns en moururent, la viande estant plus forte que leurs estomachs retirés ne pouvoyent porter. Ayant l'Admiral mis pied en terre, il alla de ce pas avec ses gens, le Magistrat, & les bourgeois, au temple rendre graces à Dieu d'une telle delivrance, & d'un tant heureux succes.

Le Prince d'Orange estant allors en la ville de Delf en fut ce mesme iour 3e d'Octobre adverti estant au presche, lequel achevé il envoya la lettre au Ministre pour la lire publiquement en l'assemblée Francoise. Et de là alla au temple avec une infinité de peuple rendre graces à Dieu, avec ioye & allegresse incroyable qu'on tesmoigna à son de cloche, à coups d'artillerie, & feuz allumez par tous les carrefours. Et de tant plus se resiouissoit ledit Seigneur Prince, qu'une heure ou deux auparavant, il avoit receu autres lettres de l'Admiral, par lesquelles il luy faisoit entendre qu'il ne leur estoit possible de passer outre, estans les Espagnols à Lemmen, & qu'il faloit attendre plus d'eau.

*Belle entreprise à peu de perte.*

En toute ceste entreprise les Protestans ne perdirent pas quarante hõmes. Mais les Espagnols y en laisserent que tüés, que noyés plus de mille. Francisco Valdes Chefs du camp & armée Espagnolle à sa retraitte de Leyderdorp, laissa en son logis un pourtrait de la ville de Leyden, du siege, des canaux, & des Forts, qu'il y avoit eu aux environs, & au desous estoit escrit, *Vale civitas, valete castelli parvi, quia relicti estis propter aquam, & non per vim inimicorum.* C'est à dire Adieu ville, adieu petits chatelets, que les eaux, & non les forces des ennemis nous ont fait quitter.

*Retraitte du general de l'armée Espagnolle.*

*Le Prince vient à Leyden.*

Le lendemain quatriesme d'Octobre le Prince y vint, l'Admiral luy ayant envoyé quatre galeres pour le porter & cõvoyer: Et y estant arrivé, apres avoir gratiffié, tant les bourgeois de leur fidelité & constance, que les Chefs & gens de guerre du devoir qu'ils avoyent fait: Il advisa à toutes choses convenables pour un bõ ordre à l'advenir, y creãt nouveaux Magistrats, & pourvoyãt de toutes choses necessaires: remettãt neantmoins devant les yeux des principaux de la ville, le mal advenu par leur negligence, & tardiveté en la pourvoyãce de leurs affaires: ayans esté une fois delivrés à si cher pris, de la vie d'ũ Prince de l'Empire, & de deux des Freres dudit Seigneur Prince, sãs pour ce avoir eu sentiment de leur nonchallance: & puis l'amour & fidelité des Estats envers eux, qui n'avoyent espargné la valeur de plus d'un million d'or, pour les secourir, faisãs ce que iamais n'avoit esté fait depuis que le Pays estoit diqué. Ce qu'il leur remonstroit afin d'estre à l'advenir plus sages, & qu'ils goustassent mieux que c'estoit de la liberté, au regard de la servitude miserable, où ils eussent peu tõber pour le meilleur marché, sans se pouvoir rachetter à quel pris q̃ ce fut, s'ils eussét tõbés entre les mains des Espagnols.

*Remonstrance du Prince aux Estats de Leyden.*

*Collecte generale d'aulmosnes pour subvenir à la povre Cõmune de Leydẽ.*

Or par dessus tous les vivres qui par ce secours furent amenés en la ville: le Prince & son Conseil ordonnerent, qu'on feroit par toutes les villes circonvoisines une collecte generale d'aulmosnes de paĩ, burre, fromage, lard, chair sallée, & argent, pour assister les pouvres de la ville de Leyden, qui n'avoyent nul moyen d'en achetter, & qui de long temps n'avoyent rien gagné: ce que fut reparti entre eux, pour s'ayder à refaire & renforcer de la debilité, où la longue famine les avoit amenés. Ce qu'a non seulement conforté les pouvres, & soulagé les riches: mais apporté une estroitte liaison d'amitié de ceste ville avec toutes les autres.

Le 8e d'Octobre ledit Seigneur Prince tira vers la Kage (qui est un petit Isle & bon village au milieu de la mer de Harlem) qu'il ordonna estre fortiffiée, & bien gardée, comme estant la clef de la mer de Harlem: Et le 9e il alla à l'escluse de Goude, où il ordonna pareillement y estre basti un puissant Fort.

Et comme par la maladie dudit Sr estant à Rotterdam, les Espagnols avoyent tousiours eu opinion qu'il estoit mort, & que les Protestans avoyent fait toute ceste entreprise sous son nom: ainsi que le Capitaine Iulien Romero renvoyoit le Seigneur de Ste Aldegonde (lequel avoit esté un an prisonnier) & le fit accompagner de deux Espagnols, qui cognoissoyent fort bien ledit Sr Prince, pour luy faire rapport veritable s'il estoit encore en vie: ledit Sr Prince parla à eux, & leur ayant tenu quelque propos & fait despescher leur passeport, les renvoya deux heures apres.

*Courtoisie de ceux de Leydẽ vers l'Admiral Boisot.*

Ceux de Leyden ne se voulans monstrer ingrats vers le Seigneur Louys de Boisot Admiral, de sa diligence & bon devoir, luy firent present d'une belle chaine, & d'une grande medaille d'or, (faisant mentiõ de leur delivrance) pendante à ladite chaine. Comme firent pareillement les Estats, Nobles, & Villes de Hollande en un banquet, auquel ils le convierent, où luy en fut presétée encore une autre plus riche. Le Seigneur Ianus douza Sr de Noortwic Gentilhomme d'ancienne maison, en ce temps là Superintendent en ladite ville de Leyden, a escrit un docte Poeme, & pareillement en prose latine, le siege, secours, ravitaillement de ladite ville, & la fuytte des Espagnols.

*Le Sr Ianus douza.*

Tost

Tost apres ceste fuitte Francisco Valdes General dudit siege s'estant retiré à la Haye maugreant & depleurant à toute heure son malheur, tomba en telle disgrace, & mespris de ses soldats, qu'ils luy ozerent bien obiecter, qu'il avoit eu intelligence avec ceux de Leyden, de laquelle ils luy reprocherent d'avoir receu deux tonneaux d'or pour ne la batre, combien que cela fut notoirement faux. Ces cirminatiõs avec le defaut de payement de beaucoup de mois de leurs gages, dont ils se plaignoyẽt estre en arriere, les fit mutiner, le prennans prisonier, ordonnans un Electo de l'un d'entr'eux pour commander à tout le Regiment: le contraingnirent d'escrire au grand Commandeur, que endedens dix iours on eut à envoyer leur payement, si non qu'ils se partiroyent de là & l'iroyent chercher aillieurs. Les dix iours expirés, qui estoit environ un mois apres la delivrance de Leyden, ils se retirerent de Maeslandt-Sluys, Leydschen-dã, Voorschoten, Valckenburg, & d'autres places, en grãdes trouppes, tant de chevaux que de pied, iusques environ sept mille hommes, & sortirent du quartier de la Hollãde meridionale, tirans vers Harlem & Amsterdam, où ils trouverẽt par tout les portes fermées à leur nés. De là marcherent vers Vtrecht, où ils pensoyent se faire payer, ou en pillãt la ville se payer eux mesmes de leurs mains. Ainsi fut pour ceste fois la Hollande delivrée de la gendarmerie Espagnole, n'estans restés que des Walons en Harlem.

*Frãcisco Valdes prisonier des Espagnols mutinez.*

Le septiesme de Decembre, estans venus devant Vtrecht, qu'ils pensoyent surprẽdre. Les Srs de Hierges & de Floyon fils du Seigneur de Barlaimont, & Frãcisco Valdes (paravant eschappé de leurs mains,) les declarerent mutins & rebelles au Roy, donnans congé aux bourgeois (à quoy il ne les faloit point trop presser) de les tuer où ils pourroyent. Les Espagnols ayans failli à leur surprise tacherent avec poudre, paille, & poix, de mettre le feu en la porte du Weert: les bourgeois s'en estans apperceuz sortirẽt sur eux, & en despescherẽt quelque cinquãte. Le 18e dudit mois passans le long des fossés de la ville avec leur Ellecto nommé Ioan Bianco, s'adresserent du costé de la porte de Ste Catherine, un peu devant le iour, où ils affranchirent le rampart avec une escallade, qu'ils firent bien à propos, & tuerent quelques bourgeois de la ville, leur Electo ayant iuré d'y entrer ou de mourir: Mais les bourgeois y accourãs de tous costés à la foule, les rembarrerent si vivement qu'ils leur firent quitter le rampart, avec grand perte, & entre autres de leur Electo: se mõstrãs lesdits bourgeois tãt acharnés à la tuerie, que ceux du chasteau furent contraincts tirer sur eux, pour les faire cesser, en quoy y mourur ẽt plus de deux cens Espagnols.

*Espagnols mutinez fõt faute à surprendre Vtrecht.*

Tandis que les Espagnols faysoyent opiniatrement la guerre pardeca, le Turc bien adverti, de tout leurs menées: ayant mesmes eu les pourtraicts des sieges de Mons en Henaut, de Harlem, de Middelbourg, d'Aclmar & de Leyden: & en quelle facon le Prince & les Estats Protestans se maintenoyent cõtre le Roy d'Espagne, apres avoir fait tresves avec l'Empereur, & les Venitiens, pensa de ne point laisser eschapper des mains la belle occasion qui se presentoit, de conquerir les Royaumes de Tunis & la Golette, possedés par les Espagnols: qu'il s'asseuroit ne devoir quitter leur guerre du Pays bas, pour les venir secourir en temps. Parquoy le Turc envoya en Afrique sõ Admiral Ochiali Bascha, avec cent soixante galeres, & trente grosses naus, le tout chargé de grand nombre de gens, avec lesquels il entra en Barbarie, sous le commandement de Sinan Bascha, qui d'abordée assiegea la ville de Tunis, en laquelle commandoit pour le Roy d'Espagne le Sr Gabriel Serbelon, inventeur de la Citadelle d'Anvers. En fin de compte, nonobstant toute resistence, de Serbelon en Tunis, & de Petro Correra en la Gollette, le tout fut remis en trente iours de temps, avec grande perte d'hommes, & effusion de sang Espagnol, en la puissance du Turc. Les Crestiens requirent secours à Dom Ioan d'Austrice, au Duc de Sessa, & au Cardinal de Granvelle Viceroy de Naples, mais rien ne s'en ensuyvit. Depuis laquelle perte, ces trois s'entreprocherent la faute du secours, tellement qu'il y eut un pasquille, qui dit. *Del Duc de Sessa la gotta, De Dom Ioan la palotta y del Cardinal la bragetta; han perduto Tunis y la Golletta*. Qui avoyent esté les plus belles cõquestes de l'Empereur Charles 5e, voire de tous les Princes precedens, de la maison de Bourgogne, ny d'Austriche, abandonnées meschamment au Turc, pour faire miserablement la guerre au Chrestiens.

*Perte pour le Roy d'Espagne des Royaumes de Tunis & la Golette*

*Pasquille contre trois Chefs.*

Devant que d'entamer l'année 1575 touchant les affaires des Pays bas, disons succinctement ce qui s'est passé de plus memorables en France durãt l'année 1574, ez troubles, pour le fait de la Religiõ. Ce que nous faisons tant plus volontiers, afin que le Lecteur non passionné puisse finalement faire une cõference des troubles de l'un & de l'autre Estat. Ceux de la Religion ayans entendu les entreprises que durant les tresves dont nous avons parlé, s'estoyent dresées contre les Rochelois, & les pratiques qu'on dressoit encore pour les surprendre en Languedoc, les levées de gens pour leur courir sus à l'improviste, le tout durant les tresves: delibererent icelles tresves expirées pourvoir à leurs affaires, & de se remettre sur leur defensive. Le Duc d'Alencon Frere du Roy, encore bien ieune Prince, cõseillé par ses plus confidens de penser à soy, & de demander la

*Cõmencemẽt des cinquiesmes troubles en France.*

Lieutance

Lieutenance, pour laquelle il presenta requeste, qu'on feignit d'appointer, mais en lieu de patente en forme deuë, on fit dresser quelque lettres de cachet : dont le Duc peu satisfait cōtinua en ses poursuytes, ce qui fit penser à ses adversaires, qu'il avoit senti le vent de la resolution prise par sa Mere, de faire tomber ceste Lieutenance ez mais du Duc de Lorraine, lequel peu apres vint en Court. La Royne Mere usant de ses traicts accoustumés, fainct avoir pour du Duc son Fils, & faisoit de l'empeschée pour en imprimer autant au cerveau du Roy: d'autant que deux ou trois cens chevaux s'estoyent veus en Normandie assamblés au mandement du Duc d'Alencō, pour favoriser sa retraite hors de la Court: Car il estoit aucunement resolu de sortir, & d'emmener le Roy de Navarre son beau Frere: ceste trouppe composée de Gentilshommes leurs serviteurs venans pour les accompagner en lieu assigné. Mais imaginant beaucoup de difficultés en l'executiō, il en advertit promptemēt le Roy: à raison dequoy trois de ses serviteurs pour en avoir seu à parler furent executés à Paris: plusieurs autres Seigneurs & Gentilshommes enveloppés en ce proces se sauverent comme ils peurent,

Ce temps pendant ceux de la Religiō en Dauphiné, Languedoc, Poictou, & Normandie estoyent sur leur garde : le Comte de Montgomeri se trouvant subitement assiegé par le Mareschal de Matignō dans Dāffronc en Normandie, qu'apres longue & valeureuse deffense, il fut cōtraint de rēdre par cōpositiō, telle toutesfois que luy demeureroit quelque temps, mais avec bon traictemēt & seureté de sa vie, entre les mains dudit Matignon, & du Seigneur de Vassey, parent du Comte, qui luy en redoubla la promesse solemnelle : Ce neantmoins il fut depuis envoyé à Paris, où par la haine mortelle, que la Roine Mere luy portoit, à cause de la mort de son Marri, comme nous avons dit cy devant, apres avoir esté griefvement torturé, il eut la teste trēchée en la place de Greve le 26e iour de Iuin. On le vid aller au supplice d'un port et d'un œil asseuré, mesprisāt le monde, & n'aspirant qu'à la vie eternelle, vers laquelle il dressoit toute son affection: c'est le tesmoignage q̄ ses ennemis luy ont rendu au discours de sa mort, imprimé à Paris, & à Lion.

En ce tēps là le Prince de Condé retiré en Picardie ariere des bourasques de la Court, receut divers advis, des desseīs qu'ō bastissoit pour se saisir de sa persōne: Ce nonobstāt & les atrappes qui luy estoyēt dressées il gagna l'Allemagne suyui du Sr de Thoré, à qui l'on en vouloit, à cause des Mareschaux de Montmorenci, & d'Anville ses Freres, & des conseils donnés au Duc d'Alencon: à cause desquels furent emprisōnés les Mareschaux de Montmorenci & de Cossé, & ignominieusement menez à la Bastille. Le Prince estant en Allemagne, escrivit aux Eglises de France exortant ceux de la Religion, à prendre courage, & faire estat de sa bonne volonte pour leur soulagement. La maladie du Roy dont nous avōs desia parlé ci devant, ayant eu quelque relache l'hyver, ce qui s'estoit caché se resveilla sur le printemps, il faisoit to⁹ efforts à luy possibles, pour surmōter son mal, & comme son aage portoit, essayoit de monstrer son courage, mais en vain: les deux dernieres semaines de sa maladie il perdit beaucoup de son sang, qui luy sortoit par divers conduicts de son corps, & mesme une fois se veautra dedens, estant tombé par foiblesse. Tant que le 30e de May estant en grand combat d'esprit, il mourut au Bois de Vincēnes, devant les yeux de sa Mere, assise sur un coffre, accompagnée des Cardinaux de Bourbō, & de Ferare, du Chancelier Birague, & d'autres Siegneurs, qui regardoyēt la fin de la vie tragique de ce Prince: ayant eu un regne que la posterité admirera & abominera, n'ayant pas vescu vingt & quatre an accomplis, ayant esté d'un naturel fort actif, incōstant en ses pēsées, soudain en ses entreprises, impatient d'attendre, diligent à remarquer le naturel des autres, prompt en ses conceptions, & de grande memoire, extremement cholere, secret en ses desseīns, grand disimulateur, & qui donnoit aysemēt pli à son visage: ce que ses Precepteurs luy avoyent maintefois recordé, car du commēment il estoit doux & ouvert: aussi le firēt ils devenir un des plus grands blasphemateurs de la France, dōt il print telle habitude, que ce mal luy tourna en langage ordinaire. Il exprimoit en bons termes ses conceptiōs, & avoit sa parolle aysée & agreable, aymoit la Musique & la Poesie: mais son principal exercice estoit la chasse, dont le plaisir luy faysoit oublier tous autres plaisirs, & finalemēt se transporta de telle sorte, apres le sang des bestes sauvages, qu'il prenoit plaisir singulier d'espandre, leur arrachant (apres les avoir esventrées) les entrailles à belles mains, qui le rēdit cōme furieux. Il eut toutesfois un grand regret du massacre de Paris: & s'il eut vescu un peu d'avātage, infalliblemēt les Cōseilliers de ces massacres, eussent receu de sa part leur sallaire, tant il estoit envenimé en son cœur contre eux: d'ōt il s'en deschargeoit à aucuns de ses amis, & aucunefois luy en eschappoit quelque mot, qu'il eut mieux valu qu'il eut retenu en son cœur, & s'en servi en temps opportun, puis qu'il en avoit l'envie : ce que s'il eut fait il ne luy eut pas cousté la vie.

La Roine Mere escrivit le iour precedent de sa mort en son nō aux Gouverneurs des Provinces, ausquels il mandoit que durant sa maladie, & cas advenant qu'il mourut, attendant

*Mort du Roy de France Charles 9e.*

*Ses qualitez & cōditions.*

*La Roine Mere declarée Regente.*

tendant la venüe du Roy de Pologne son Frere & successeur, ils eussẽt à obeir à la Roine sa Mere, en tout ce qu'elle leur commanderoit, declarant que ses Freres le Duc d'Alencon & le Roy de Navarre, avoyent promis le mesme devoir allendroit d'icelle Mere: Et ainsi se fit declarer Regente, tãt du vivant encore de ce Roy, que durant l'absence du Roy futur, & s'en fit expedier lettres patentes par le Chancelier Birague, qui avec les seaux estoit à son commandement. Cela estoit renverser les loix fondamentales & l'ordre du Royaume, abolir le droit des premiers Princes du sang, aneantir l'autorité des Estats generaux, maistriser les Parlemẽs, & dominer sur la France d'une facon estrange, ainsi qu'elle avoit fait durant la minorité du Roy Charles 9e, comme nous en avons touché cy devant. Le Duc d'Alencon & le Roy de Navarre qui estoyent comme prisoniers furent aussi appellès pour entendre q̃ la Regẽce luy estoit cõmise, & furẽt expressement nommées lesdites lettres patentes, comme estant de leur consentement.

HENRY 3e du nom Roy de France ayãt entendu les nouvelles de la mort du Roy son Frere, accourut en toute diligence de Pologne, & quittant Cracovie de nuit, fuyt sans arrester, iusques à ce qu'il fut sur les terres de l'Empereur, pour se rendre vistement en Frãce, où il estoit desiré des Catholiques Romains, & de la Court: Apres avoir passé l'Austrice vint à Venise, puis en Pietmont, & par tout fut exhorté à pacifier les troubles en son Royaume, à quoy il sẽbloit encliner: mais estant arrivé à Lion au mois d'Aoust, les conseils changerent. Attendant son advenement, la Regẽte faisoit rouge rage, ralumant le feu de la guerre civille par toute la Frãce: le Roy arrivé tache d'amuser les Rochellois. Le Mareschal d'Anville s'estant ioint (comme politique) à ceux de la Religion (qui servoit d'une poignante espineau pied de la Royine) ne pouvant faire tout ce quelle eut biẽ voulu en Languedoc, Provence, Daulphiné, Poitou & autres Provinces, où ceux de la Religion estoyent aussi forts que ses gens: le Prince de Condé estãt esleu pour Chef. Tout le reste de ceste annee se passa en prises de villes, rencõtres, & desrouttes de part & d'autre, que nous renvoyons à l'histoire de France, & finirons ceste année par la mort de Charles Cardinal de Lorraine, ennemi iuré de tous ceux de la Religion, l'un des principaux flãbeaux de la guerre civille en Frãce, lequel mourut le 23e de Decẽbre en la ville d'Avignõ. Il se trouve de grands recits & discours de sa mort, mais ce qui fut le plus remarqué au iour de sa mort, ce fut une tempeste tirée du vent de Bize, si impetueuse, qu'il ne seroit possible d'e trouver de plus grande en nulles histoires: retournons à noz Pays bas.

*Mort du Cardinal de Lorraine.*

*Le grand Cõmandeur se vainct desireux de la paix.*

*Le grand Commandeur* cognoissant que depuis son advenement au Gouvernemẽt, tout ce qu'il avoit designé, luy tournoit à cõtrepoil tant par mer que par terre, apres la perte de Middelbourg, & de tant de navires, l'escorne receüe à Leyden, & le mescontentement de sa gendarmerie: pensa de tenter le gué d'un autre costé, puis que par guerre & cruautés il n'avancoit rien. Il chercha de remettre le traicte de paix en ieu, lequel avoit esté ventillé entre quelques particuliers, cõme Noircarmes, Champaigni & autres, dez le mois de Iuillet de l'an precedent, comme nous avons dit cy devant. Et se souvenant de la requeste lors presentée par les Nobles & villes de Hollande & de Zeelande, tendante à accord, il obtint du Roy, suyvant icelle, de pouvoir entrer en communication en certaine place designée à ces fins, qui fut denommée la ville de Breda, appartenante au Prince d'Orãge, lors occuppée par les Espagnols. Hostages furent baillez des deux costés pour seurete de ceux qui seroyent Deputés à ladite communication de part & d'autre. L'Empereur Maximilien y envoya comme mediateur le Comte de Swartsenbourg. Estans assamblés au mois de Feburier 1575, dez le commencemẽt il sambloit y avoir apparence de paix, à quoy l'un & l'autre parti inclinoit, & se monstroit desireux, chacun regrettãt ses pertes ez gueres passees, à quoy ils eussent biẽ voulu remedier. Mais leurs propositions & demandes, touchant l'accord de l'un & de l'autre costé, furent si differẽtes que rien ne s'ẽpouvoit attendre de bon. Car les Deputés du Roy n'entendoyẽt point de laisser aux Protestans Hollandois, Zeelãdois, & leurs associez l'exercice de la religiõ, nõ pas au moĩdre poinct de ce qui seroit contraire à l'Eglise Romaine, de laquelle le Roy se disoit Protecteur & Propugnateur. Mais q̃ ceux qui ne voudroyent vivre en la Religion Romaine auroyent certain temps pour vendre, & disposer de leurs biens, se pouvans retirer hors du Pays, & ce pour ceste fois tant seulement: & que toutes les villes, chasteaux, forteresses, navires de guerre, artilleries, & munitions seroyẽt remises ez mains du Roy. D'autre costé les Deputés des Estats de Hollande Zeelande, & de leurs associés, avec ceux du Prince, reiettans ceste proposition, maintenoyent que le Roy devoit laisser vivre ses subiects, sans les presser en leurs consciences, & ne les chasser ainsi hors de leur chere Patrie: veu q̃ (reservés les previleges & aucuns statuts du Pays, & la liberté de leurs cõsciences) ils ne cherchoyent qu'a luy faire plus de service, qu'oncques ils n'avoyẽt fait à nul de ses predecesseurs. Et partant declaroyent tout ouvertement, qu'il ne leur estoit point conseillable d'abandonner leur Patrie, & quitter la Religion, que d'un bõ

*1575.*

& sainct

& sainct zele ils avoyent embrassée pour le salut de leurs ames. Et que ce ne devoit estre sans une grande arriere-pensee de leur vouloir faire quitter toutes les villes, chasteaux, forteresses, navires, artilleries, & munitiõs, tant que la gendarmerie estrangere fut du tout retirée hors du Pays: & devant que les Estats generaux de tous les Pays bas, eussent sur l'asseurãce de la paix, & de ce qui en pouvoit dependre mis ordre convenable. Et en telle sorte ceste assemblée se departit sans rien faire.

*Le Commandeur se resoult à la guerre.* Ce pour-parlé de paix n'estant point succedé comme le Commandeur l'eut bien esperé, il reprent de nouveau les erremens de la guerre, à laquelle il se veut absolutement resoudre & opiniatrer. Il commanda au Seigneur de Hierges qu'avec les Espagnols & Walons, il se mette en campagne, & advise de faire quelque bon exploit en Hollande, ou ailleurs sous l'Vnion des Estats. Sur ce Hierge marcha droit devant la ville & chasteau de Buren (qui n'est guerres loing de Bommel, presentemẽt appartenans au Prince d'Orange moderne Philippe de Nassau) *La ville & Chasteau de Buren rẽdus.* que le Gouverneur rendit sans coup de canon, & sans y estre aucunement forcé. Les Estats pour sa coüardise le voulurent faire mourir: mais le Prince desirant luy sauver la vie, l'envoya prisonnier au chasteau de la Goude. Apres la prinse de Buren, Hierges se saisit encore de quelques chasteaux en ce quartier là, mais de peu d'importance.

*Vniversité establi a Leyden en Hollande.* En ce tẽps là fut erigee l'Vniversite de Hollãde & de Zeelãde, en la ville de Leydẽ, doüee de beaux previleges par les Estats desdictes deux Provinces. A laquelle furent appellés de divers endroits des Professeurs en toutes facultes, honnestemẽt stipendiés. Ceste ville est belle, nette, & assés spacieuse, entre-couppee de divers canaux, au milleur air de toute la Hollande, & semble estre tres propre aux Muses: dõt nous parlerõs en nostre description particuliere de Hollande.

*Troisiesme mariage du Prince d'Orange.* L'onziesme de Iuin le Prince d'Orange espousa en la ville de la Bryele, l'une des Isles de Hollande, Madame Charlotte de Bourbon fille du Duc de Montpensier sa troisieme femme, Princesse vrayement doüée d'une pieté singuliere, de laquelle il eut six filles, comme nous dirons cy apres.

Le 18e de Iuillet au point du iour Le Sr de Hierges, arriva avec son armée devant la ville d'Oudevvater en Hollande, en intention de l'assieger, il avoit marché en grãde diligence toute la nuit, afin que sa venüe fut *Oudewater assiegée* incognüe, & fut on bien esbahi quand on le vid. Tout au mesme instant le Fort qui estoit à l'escluse de la dique & canal, qui vat à Mõtfort, & à Vtrecht, loing de la ville d'Oudevvater à la portée d'une harquebuse, fut abandonné par les Escossois qui y estoyent, sans y mettre le feu, ny en retirer les munitions, comme ils devoyent bien avoir fait. Car ce Fort estoit bon pour y amuser quelque temps les Espagnols, & les empescher de passer, & partant iugeoit-on, voire l'Espagnol mesme, qu'il ne devoit estre si tost ainsi quitté, veu qu'on en pouvoit retirer les soldats en un besoing. *Fort de l'escluse povrement abandonne.* Et lors sonna l'alarme en la ville, & commenca on à mettre ordre pour se munir & resister: Aucuns Paysans d'allentour s'y retirerent avec leurs bestiaux, & aucuns en sortirent pour les retirer des prochaines pastures, & les amener dedés. Quelques bourgeois mal affectionné sà ce parti, trouverent moyen de s'aller rendre aux Espagnols, pour leur donner à cognoistre tout l'estat de la ville: mesmes furẽt veuz leur monstrer & remarquer quelques endroits. Le Capitaine Morcant Walon sortit avec une partie de ses gens, pour boutter le feu és maisons assises sur la dique pardela la riviere d'Issel, vers Goude, bien pres de la porte & du pont, ce qu'il executa, qui fut cause d'une escarmouche à laquelle il fit fort bien son devoir avec ses gẽs, dont y en mourut, & y en eut de blesses de part & d'autre. *Belle saillie du Capitaine Morcant.* Depuis lors ils resoulurẽt de ne plus sortir, pource qu'ils avoyent trop peu de gens pour les hazarder legerement. Au mesme iour & tost apres, fut abandonné encore un autre Fort, à demye lieüe de la ville, sur une escluse, sur la dique qui vat à Goude, du mesme coste, où estoit en garnisõ un Capitaine Geldrois nõmé Willeken van Angré, ce qu'aussi luy tourna à blasme, car on iugeoit que la place estoit biẽ tenable, & estant tenüe pouvoit secourir la ville, à cause qu'on eut peu lever ladite escluse, & coupper la dique à chacun costé du Fort, comme on fit à Goude & Oudewater, pour faire couller l'eau de la riviere d'Yssel dedens le Pays, & par le milieu d'iceluy avec petites galleres secourir les Assiegez, comme on avoit nagueres fait à Leyden: mais l'Espagnol se hastant de diquer allencõtre, empescha que l'eau ne peut venir tost asses de Goude à Oudewater. D'autre coste il bouche a si bien l'Yssel du coste de Goude, la marée estant basse, que l'eau à haute marée ne peut plus venir iusques à la ville, ainsi qu'elle souloit pour s'espandre sur le pays par lesdites escluses, comme elle commencoit ia à le couvrir du costé de Goude. Et ez fossez de la ville il n'y avoit pas plus de la hauteur d'un pied d'eau: par ainsi fut la ville environnée, & assiegée de tous costez dez le premier iour, voire si bien qu'on n'y sceut mettre d'avantage de soldats comme on le desiroit, & en estoit tresgrãd besoin. *Oudewater estroittemẽt serrée.* On despescha des messagers au Prince, & aux Estats, qui eurent biẽ moyen de passer, mais point de retourner. On y envoya encore d'autres avec des pigeons, mais ny eux ny les pigeons ne retournerent,

non

non plus:parquoy durant tout le siege on n'eut aucunes lettres ny message dudit Seigneur Prince.

Ce pendant tous les Capitaines, Magistrat, soldats, & le peuple prindrent resolution d'un commun accord de tenir bon iusques à la mort si besoin estoit, & d'employer tous leurs moyens & puissances pour la defence de la ville. Et combien qu'elle fut en povre estat, foible de tout costés, d'asses grande garde, n'ayant que quatre bié petites compagnies, deux Walõnes, de Morcaut, & Ste Marie, une Flamẽde du Capitaine Munter, & une Escossoise le Capitaine de laquelle estoit absẽt, & n'avoit seu rẽtrer: toutes lesquelles cõpagnies ne portoyẽt pas plus de trois cens hommes combatans: les bourgeois aussi en bien petit nombre, pource que beaucoup s'estoyent retirés sentans l'orrage approcher: l'espoir de secours sobre, ou nul, combien desia que tout cela y fut, si ne perdirent ils pas pourtant courage. Ceste ville estoit de grande importance, & eut esté facilement & à peu de despens renduë forte & presque inprenable, neantmoīs on n'y avoit fait que deux ravelins du costé de Levãt. Le compagnies de S. Marie, Morcant, & l'Escossoise y estoyent entrées peu de iours auparavant, à cause que le camp Espagnol approchoit, apres grand refus, sur tout celle de Morcãt qui fut bien cinq heures sur la dicque devant la ville sans savoir s'ille y entreroit ou poĩt. Toutes villes en fõt ainsi communement ne voulans recevoir si grãde garnison qu'il leur est necessaire, pour evitter de deux maux le plus grand, & ainsi plusieurs ont esté & sont souvent perdues, cõme ceste-cy. Depuis la ville de Courtray & autres, mais lors qu'on ne le peut plus avoir, on le desire trop tard. Aucuns Capiteines avoyent pareillement trouvé bon dés le commencement de lever les Escluses pour couvrir le Pays d'eau: mais aucuns l'empescherent pour espargner le foin qui estoit fauché, & l'herbe des pastures: par ainsi le particulier de quelques uns ruine une generalité, dont ces particuliers par apres s'en resentent le plus.

*Proufit particulier perd le general.*

Ceux d'Oudevvaeter se voyans ainsi assiegés, grans & petits, femmes & filles, commencerent à fortiffier leur villes, continuans nuit & iour iusques à la fin. Premierement ils enterrerent trois portes au mesme costé de l'Issel, demeurant celle du costé de Goude ouverte, tandis qu'on amenoit la terre d'une motte de moulin toute proche de la ville (qui eut peu couvrir l'ennemi) pour en remparer, & l'ayant toute amenée dedens, ils enterrerent pareillement ladite porte, & y firent seulement une petite poterne. Puis remparerent par tout, où ils iugeoient qu'il en fut plus grand besoin, abatirent toutes les tours, arbres, & maisons qui pouvoyent nuire & empescher: & preparerent tout ce qui pouvoit servir à la defense de la ville en grand diligence. Et comme ils ne savoyent bonnement ce que l'Espagnol vouloit faire, batre, ou affamer: de peur que le siege ne fut trop long, ils mirent ordre aux vivres. Et afin que les soldats ne s'yvrassent on defendit de brasser de la forte biere, reservans celle qui y estoit & le vin, pour la plus grande necessité, & firent pareillement forger de la monnoye.

*Bõ ordre mis en la ville.*

Cependant l'Espagnol ne chomoit pas: Premieremẽt voulant batre la ville du costé de midy, il y fit un fossé, pour faire ses approches à moins de danger, depuis le lieu patibulaire, ou il posa son canon, qui d'un costé se venoit rendre au bord du fossé de la ville vis à vis de la tournelle du coing vers l'Occident: & de l'autre allendroite de la port du milieu vers l'Orient. Et par ce que les assieges doutoyent qu'il ne voulut miner, ils firẽt tout aussi tost deux contremines, l'une soubs ladite tournelle, & l'autre sous la porte susdite: Mais quand ils appareeurẽt qu'ils la vouloiẽt batre & prendre d'assaut, ils remplirent lesdites contremines de poudre, pour les faire sauter à l'heure de l'assaut.

*Contremines pour un besoin.*

Le 3e d'Aoust l'Espagnol commença à battre avec une seule piece (qu'il posa la nuit precedente) le clocher du temple scitué au pied du rampart vers Occident, & continua tout le iour: la premier bale tomba dedens le tẽple pesante quarante & trois livres: la nuit ensuyvant il en adiousta encore une autre, & avec ces deux pieces poursuyvant sa baterie sur ledit clocher, qu'il sabloit vouloir faire tomber dedens les fossés pour les remplir & passer pardessus allant à l'assaut: mais pource que les assiegés en avoyent peur ils la cyselerent au pied du costé de la ville, & l'estãchonnerẽt de gros sommiers, lesquel estãs bruslés elle ne faudroit de tõber de leur costé, s'il faloit qu'elle fut abatuë: mais l'Espagnol voyant qu'il n'y avancoit guerres, tourna ses pieces pour batre en flanc.

*Commencement de baterie.*

Le 6e dudit mois au matin, tout le reste de l'artillerie estant planté la nuit precedẽte en nombre de vingt cinq pieces. Le Sr de Hierges Chef de ce Camp, fit sõmer la ville de se rendre à luy au nom du Roy d'Espagne, & du Grand Commãdeur son Lieutenant avec promesse de bon traitement, ou à faute de ce vouloir faire promptement, usoit de grand menaces: leur remettant au-devant la cruauté ordinaire des Espagnols, qu'il ne luy seroit possible d'ẽspecher quand bien il voudroit. La responce de tous les Capitaines fut que telle charge ne leur avoit esté donnée, & ne pouvoyent ny vouloyent pour leur honneur & devoir: mais qu'il estoyent contents d'envoyer un hõme vers

*Oudewater sommée de se rendre le refuse.*

me vers le Prince & les Estats, s'il luy plaisoit, pour en sçavoir leur advis & vouloir. Toutefois le Capitaine Morcant fut d'opinion de dire, que les soldats n'estoyent d'accord avec les bourgeois, pour retarder leur baterie d'un iour, & tandis se mieux munir contre l'assaut. Ceste responce estant raportée audit Sr de Hierges, qui attẽdoit ioignãt l'artillerie, il la fit tout au mesme instãt iouër toute à la fois, & continua ceste baterie iusques au soir, en telle furie q̃ touts les Capitaines n'ẽ avoiẽt iamais veu ny ouy de plus furieuse, & furent les coups de ce iour cõptés à mille & quatre cens cinquante. Ce pẽdant les Assiegés remparoyent de toute leur puissãce, & apprestoyent toutes choses propres pour soustenir l'assaut, comme cercles couverts destouppes & de poix ou goudran, pour ruër tout ardãs sur les assaillãs, chaudrons, & grandes marmittes pres de la bresche plaines d'eau boüillãte, & de chaulx visve, d'huyle boüillãte, & de plomb fondu, des pots de terre plaĩs de poudre de chaulx, couverts d'un simple papier pour les ietter aux yeux, grande quantité de pierres & cailloux en des mandes, force clous à trappe, des planches plaines de long clous picquants, tous les pignes à pigner laine, & cherens à cherincher le lin, & le chanvre, des rolloires posées sur deux roües plaines de longues poinctes de fer, pour faire trõdeller du haut en bas de la bresche, & faire trebuscher ou renverser ceux qui y monteroyent, grande quantité de torches de paille, à mettre au bout de quelques perches ou picques, pour les allumer quand l'assaut se dõneroit, & presenter aux visages des assaillans, avec plusieurs autres telles munitions. Ils firent encore grand nombre de petits sacs plains de terre, pour couvrir & garantir les deffendans au rampart. Finalement au devant de ladite porte ou estoit la plus grãde baterie, & qu'ils redoubtoyent le plus, ils y firent une petite demie Lune, qui fut achevée en une nuit, dedens l'enclos de laquelle ils coucherent de ces planches pleines de clous, & un gros mortier chargé de testes de clous de charette & d'autres morceaus de fer. La bresche que l'Espagnol faisoit de iour, se réparoit de nuit sans y rien espargner, non pas mesmes le lin & le chanvre tout acoustré, tandis que les ennemis estoyent empeschez à remplir le fossé pour monter à la bresche.

*Preparatifs des assiegez pour soustenir l'assaut.*

*Diligẽce des assiegez à remparer.*

Le 7e dudit mois, comme les assigez cuidoyent avoir l'assaut, s'estans le iour de devant preparez pour courageusement le soutenir, ayans fait les prieres, & mis tout leur equipage sur le rampart, le canon commença de nouveau, qui rompit quasi tout, & falut oster le reste, sans qu'on l'y sceut plus remettre. Ils batirent iusques au midy, non moins furieusement que le iour precedent, puis donnerent deux ou trois faux assauts.

Peu apres le midi ils cõmencerent le grãd assaut, qui dura une bonne heure, où les soldats, bourgeois, femmes, filles, & garcons, firent un extreme devoir à resister avec tous les materiaux & instrumens qu'ils avoyent preparés : mais la charge fut si grande, & cõtinuée avec telle foulle, que les principaux deffendans y estans que tués que blessés, les autres furent forcés de quitter le rampart à l'ennemi victorieux. Le Capitaine Ste Marie (qui estoit pareillement Sergeãt Maior) y fut tué, avec le Lieutenant du Capitaine Escossois. Le Capitaine Muntre fut blessé, dont il mourut tost apres estant prisonnier. Le Capitaine Morcant fut aussi blessé & prisõnier, depuis delivré par eschange, d'un Alfere & Sergeant Espagnols, que sa femme achetta, autrement il n'y avoit nulle mercy pour luy, à cause que peu de temps auparavant, il s'estoit venu rendre de ce parti, & qu'on luy obiectoit d'avoir esté cause que la ville ne s'estoit voulu rendre par appointement. Aussi le Commandeur escrivit deux ou trois lettres au Gouverneur de Viane de le faire mourir: mais lesdits Espagnols prisonniers (à qui il competoit aussi de la ville) eurent de si bon amis qu'il fut rendu pour eux.

*La ville d'Oudewater emportée d'assaut.*

*Belle escapade du Capitaine Morcant.*

En cest assaut y eut grand nombre d'Espagnols tués, blessés, & bruslez, la tüerie fut grande parmi la ville, les Espagnols ne pardõnãs, ny à aage, ny sexe, nõ pas mesmes aux fẽmes enceites, iusques à ararcher les enfãs hors de leur ventre. Les prestres & moines s'y monstrerẽt les plus acharnés de tous, peu d'hommes eschapperent par rancon, quelques femmes & enfans furent ranconnés: de tous les soldats il n'en eschappa point vingt. La ville fut pillée, & presques toute bruslée, ne restant que le tẽple, un Convent, & quelques maisons: on ne seut sçavoir qui ce fut qui y bouta le feu, ny comment, qui fut cause que plusieurs femmes & enfans furent sauvés. Car les pillarts la plus part Espagnols & Italiens qui entrerent les premiers, pardonnerent à aucuns, pour ayder à sauver du feu les meubles qui estoyent dãs les maisons, & durant ce feu leur fureur se modera: avec ce que le Sr de Hierges fit crier en fin au son du tambourin qu'on ne fit nul mal aux femmes & enfans. Le Ministre de la ville fut pris, apres luy avoir tuè un fils devant ses yeux, & mené hors de la ville, où ils le pendirent au gibet: il avoit esté mis à rancon de cinq cens florins, mais estãt recognu ils le firent ainsi mourir. Maistre Chrestiẽ de la Queillerie Ministre des cõpagnies Wallonnes, ne fut pas cognu, & ayant esté cinq semaines prisonnier, fut delivré moyennãt trois cens florins de rancon. En telle sorte fut ceste pouvre ville d'Oudevvater gagnée, & durement affligée.

*La ville pillée puis bruslée.*

Apres la prinse de ceste ville, qui fut le 7e

d'Aoust

*La ville de Schoonhoven investie par les Espagnols*

d'Aoust le Seigneur de Hierges alla le douziesme ensuyuant investir la ville de Schoonhoven, où le Prince envoya le Sr de la Garde Collonel de son Infanterie Frãcoise, Gentilhome docte & de lõg tẽps exercé aux armes, duquel nous avons assez parlé au siege & ravitaillemẽt de Leyden, qui non seulemẽt en guerre, mais aussi en matiere d'estat à fait grands services aux Estats & audit Sr Prince, par son cõseil meur & solide. Lequel (combien que la ville ne fut nullemẽt tenable, pour n'y avoir rampart qui valut, & outre ce, la plus part des bourgeois mal volontaires, & mal affectionnéz au Prince) neantmoins apres avoir soustenu le baterie de 26 pieces de canon, & l'Espagnol ayant fait bresche de trois cent pas, attendãt l'assaut un iour tout entier : & voyant que la nuit les bourgeois n'avoyẽt riẽ voulu remparer, craignant d'avoir des ennemis dedẽs & dehors, le lendemain les Espagnols estãs prests de recommencer leur baterie, par une honeste capitulation, sauva la ville, ses hõmes, leurs hardes, armes & bagages, car avec honeur ne s'y eut il pas peu maintenir long tems.

*Schoonhoven rendue par honneste capitulation.*

Tandis que le Sr de Hierges avec ceste armée Espagnolle faisoit la guerre en ce quartier de Hollande. Le Vice-Admiral du Roy d'Espagne, natif de la ville de Middelbourg persuada au Grand Commandeur de tenter une entreprise sur l'Isle de Zierixée, qu'il luy fit asses facile, avec laquelle il eut peu dompter plus aysemẽt l'Isle de Walchrẽ, & consequemmẽt separer les Zeelãdois arriere des Hollandois. Les raisons qu'il amenoit sambloyent recevables, aussi procedoyent elles d'un homme qui en telles affaires de la marine, avoit bonne experiẽce, & cognoissance des adresses du Pays, & de ceste mer, encore qu'asses mal maniable. Ce neantmoins le Commandeur sans s'arrester à nulles difficultez qu'õ luy pouvoit representer, & cognoissant de quelle grãde importance en pourroit estre l'heureux succes, voulut qu'on mit ceste entreprise à execution.

*Dessein de l'Espagnol sur la ville de Zierixée.*

A ces fins il assambla son armée, qu'il fit tout en haste embarquer, & alla luy mesme en personne le long des costes de l'Isle de Tolẽ, avoisinãt l'Isle de Schauwe, qu'il vouloit surprẽdre se, parées seulement d'une riviere. Il avoit au Pays de Tolen plusieurs forts sur les diquages munis de bonne artillerie, qui empeschoyẽt que les navires Protestantes, ne pouvoyent passer, ny empescher le passage aux Espagnols: bien est vray qu'à l'opposite de ces forts les Zelandois en avoyẽt aussi aucuns, & tiroyẽt souvent de l'un en l'autre.

Le vinthuitiesme de Septembre le Cõmandeur fit passer ses gens à basse marée en l'Isle de Ste Anne, non sans grand paine, où ils assirent leur camp au bourg de Ste Anne mesmes, sur, & le long de la dique. Sancho d'Avila qui pour lors estoit Admiral en l'absence du Comte de Boussu prisonnier à Horne, y arriva avec ses navires, amenant bonne trouppe d'infanterie, & ainsi le long des sables, l'eau estant basse, entrerent en l'Isle de Duyvelandt le propre iour de St Michel, vintneufiesme dudit mois.

Le lendemain il tira avec ses galeres vers l'Isle de Schouwen, autrement appelle Zirixée, où il entra pareillement, mais nõ sans grande fatigue, ses gens estans si las & mouillez, qu'ils eussent esté bien aysez à desfaire, s'il y eut tel ordre qu'il convenoit. Estans tous passez, ayans prins Brouwershaven, & quelques autres Forts de ceste Isle, & des autres petites Isles, qu'ils avoyent franchies à pied, sans perte de gens, ils allerent assieger une forte place appellée Bomenede, qu'ils batirent quatre iours routtiers, puis l'assaillirent : mais ils en furent si vivement repoussez que pour ce coup, qu'ils n'en rapporterẽt que honte & perte. Le iour ensuyvant ils donnerent encore un assaut tresfurieux, lequel dura six heures, redoublé par quatre ou cinq fois, toüsiours avec gens frais, où les Espagnols & Walons furent si bravement repoussez, avec grand perte qu'ils n'y voulurẽt plus retourner. Mais finalement, comme les Allemans y allerent, & que les Assiegez estoyent si las de combatre, qu'ils ne se pouvoyent plus tenir en pied, ils furent emportez de force, & y fut tout tué: Il se compte qu'ẽ tous ces assaults de Bomende, l'Espagnol y perdit environ quinze cens hommes : les assiegéz n'ayans esté qu'environ trois cens, y furent tous tuez, reservé trois ou quatre, qui se sauverent asses estrangement.

*Siege de Bõmenede finalemẽt emporté d'assaut.*

*Chere victoire d'un petit fort.*

De là les Espagnols marcherent vers la ville de Ziericxee, qu'ils investirent au premier iour, pensans bien qu'elle se rendroit aussi tost qu'ils y viendroyent: mais comme elle estoit bien munie, & les bourgeois bien resolus de se defendre, avec l'espoir qu'ils avoyent d'estre secourus, l'Espagnol se trouva frustré de son attente, & falut qu'ils y fissent autre devoir & effort qu'ils ne pensoyent. Premierement pour empescher le secours, ils leur esleverent l'entrée de leur hable : & combien que le canal y soit large, si le fermerent ils avec une chaine de fer de part & d'autre, où ils planterent de l'artillerie pour la garantir. Les navires Protestantes y firent leur devoir par plusieurs fois, & donnerent beaucouq de facherie à l'Espagnol, non toutefois qu'ils sceussent ouvrir le passage, ny rõpre ladite chaine.

*Siege de Zirixee.*

En ce temps là partit une Flotte de na-

vires d'Espagne qu'ils nomment Assabres, laquelle vint surgir à l'abri de l'Isle de Wicht domaine de la courronne d'Angleterre, où ayans receu rafreschissement de ce qui leur faisoit de besoin, finalement aborderent à Dunkerke où ayans deschargé les bisognes (qui sont soldats nouveaux levez) & l'argét qu'ils amenoyent, ils furent contraincts d'y hyverner : & les navires de demeurer dedens le hable de Dunkerke tout le long de l'hyver: durant lequel pour les tempestes & mauvais temps, avec le povre ordre qu'il y avoit à les gien garder, elles furent toutes rompües & gastees, tellement qu'on ne s'en seut servir à rien faire de bon à la guerre.

*Flotte d'Espagnols bisognes nouveaux en levés Espagne.*

Ce temps pendant Maistre Iean du bois Procureur general du Roy d'Espagne au Pays bas, fut par le Commandeur envoyé cóme Agent en Angleterre, requerir la Roine de bannir de son Royaume tous les rebelles au Roy, qui s'y estoyent retirez. Ce que de prime face luy fut refuzé, la Roine trouuant chose estrange & indigne, de dechasser les povres exilez des Pays bas, qui s'estoyent refugiez chez elle, pour sauver leurs vies, & evitter la tyrannie Espagnolle, tant sur leurs corps, que consciences. Remonstrant le mal qui en estoit advenu au Roy son Maistre en cas samblable trois ans au paravant, quand à sa requeste, elle chassa de ses hables le Comte de la Marck, & ceux de sa compagnie avec leurs navires, lesquels ainsi dechassez à toutes aventures, cherchans un lieu de retraitte, s'emparerent de l'Isle, & ville de la Bryele, tellement qu'il eut mieux valu, que le Roy ne luy eut iamais fait telle requeste. Ce neantmoins à la grande instance dudit Agent, la Roine fit commander, à tous Capitaines, Officiers & gardes des hables, de ne laisser entrer persóne, mesmes de mettre hors & faire retirer tous ceux qui portoyent les armes contre le Roy d'Espagne. Entre lesquels qui y pourroyét entrer, ou qui ià y estoyent, furent particulierement denommez (comme si le Commandeur les eut desia chassez hors des Provinces unies) le Prince d'Orange, & tous ceux de sa maison, les Comtes de Culenburch, vanden Berghe, & de la Marck, les Srs d'Esquerdes & de Lumbres Freres, de Rumen, de Carnesse, de Noyelles, du Blioul, de Bredam, de Boisot, de Ste Aldegonde, de Mansart, vanden Dorpe, vander Aa, Houtain, vãden Timpel, Iunius, & plusieurs autres, iusques environ cinquante de nom, & de qualité. Ce qui fut accordé par la Roine, pour ce q̃ par le Docteur Wilsõ son Agent, elle avoit obtenu du Commandeur que ses rebelles Anglois, comme le Comte de Westmerland, & autres seroyent pareillement bannis des Pays bas: Et que les navires Angloises quatre à la fois. (dont le mesme fut obtenu du Prince d'Orange) pourroyét librement traficquer & negocier en Anvers, & aillieurs.

*Agent du Comandeur en Angleterre & pourquoy.*

Tandis le Prince d'Orange, les Estats de Hollande, de Zeelãde & leurs associez, voyans bié suyvant ce qui s'estoit dernieremét passé en la conferéce de Breda, qu'il n'y avoit nulle asseurance de paix avec le Roy d'Espagne, par laquelle leur seroit admise la liberté de la Religion & de leurs cósciences: mirent en deliberation, de quel costé pour le mieux ils se pouvoyent tourner, pour chercher qui les cóservát & maintint, eux, leurs vies, femmes, enfans, & tous leurs biens, allencontre des efforts du Roy d'Espagne: Surquoy ils se proposerét de choisir un de trois, grãds & puissans monarches pour leur protecteur, assavoir l'Empire, la Frãce, ou l'Angleterre. Quant à l'Empire encore q̃ par le passé ils en eussent esté alliez, & cóme membres: ils y trouvoyét grande difficulté, & encore moins d'espoir, veu la diversité des Religions, & le peu d'unió des Princes d'Allemagne, se deffians les uns des autres, & que chacun avoit asses affaire pour soy mesmes; & à penser cóment il se pourroit maintenir & son estat en paix & repos, affranchis des machinations tant Espagnolles, que d'autre partie adverse. Avec ce que lesdits Princes ne voudroyent souffrir, que l'un d'eux en particulier, emprint pardessus les autres, la seigneurie, l'estat, & la puissãce des Pays bas, par le moyen desquels il excederoit les autres en grãdeur, authorité, forces, & moyẽs. Outre ce q̃ le Roy d'Espagne y avoit beaucoup de grãds & puissãs Amis, assavoir l'Empereur sõ beau-frere, les Ducs de Baviere, & autres Potétats, sans les Evesques. Et que devãt qu'õ sceut incorporer lesdits Pays bas sous la masse de l'Empire, qu'il se passeroit an & iour, avãt q̃ les Estats d'iceluy se peussent accorder en chose si pesante, & de telle cósequéce: ce qu'aussi ne se sauroit faire sãs tenir une grande iournée imperiale, en laquelle ne mãqueroit d'opposãs, & cõtredisãs.

*Les Estats deliberét sur le poinct de leur conservation.*

Au regard de la Frãce (qu'õ qualifiioit lors ennemie hereditaire de ces Provinces, il ne fut pas trouvé cóseillable, nó seulement à cause des periuremẽs, massacres, & cruautez n'agueres y exercées: mais à raison de beaucoup d'incómoditez qui en adviédroyét, & q̃ la Frãce estoit du tout espuisée de secours p̃ ses guerres civiles, lesquelles n'estoyét encore taries. Et quãt ainsi seroit q̃ les Frãcois fussét bons amis de pardeca, (ce qu'õ eut peu croire du Prĩce de Cõdé, & d'autres Srs Protestans) q̃ ce ne seroit neantmoins iamais sans grandes diffidéces de part & d'autre. Et qu'il faudroit q̃ les Provinces unies de Hollãde Zeelãde &c. eussent une guerre cótinuelle & immortelle, allencontre des Brabancons, Flamens, Artisiens, & Henuiers, lesqu

lesquels aymeroyent mieux avoir guerre contre les Francois à cause des vielles querelles, que non pas allencontre des Estats unis.

Quant aux Anglois nonobstant les difficultes de la langue, ils n'en trouvoyent pas (à leur advis) qui fussent plus propres pour les recevoir sous leur protection, non seulement à cause de la communauté de la Religiō, mais aussi pour la puissance de la Roine, proximité du voisinage, commodité de la navigation & trafique d'un Pays à l'autre: & que par ce moyē l'Espagne perdroit tout espoir de se faire Maistresse de la mer: aussi que les Royaumes de Danemarc & de Sueden, la Comté d'Emden, & les villes Hansiatiques d'Oostlande, non seulemēt le verroyent volontiers, mais aussi, (outre leur premiere alliāce qu'ils ont avec l'Angleterre & ces Pays) prieroyent qu'ainsi en advint, & de se pouvoir adioindre à eux par nouvelle confederation. Qui cau seroit aussi que Brabant, Flandres, & autres Provinces se voyans desnüées de leurs trafiques & manufactures, se voudroyent pareillement y faire cōmprendre, voire mesmes finalement la France: pour parainsi & de forces communes affloiblir les Espagnols, & les faire venir à la raison: tellement que par le moyen de l'Angleterre ces Pays seroyēt à iamais entretenus en bonne paix, repos, & prosperité.

*Les Estats Vnis envoyēt requerir secourir d'Angleterre.*

Les Estats donc & le Prince ayans tout bien pezé & meurement considere, lequel de ces trois leur seroit plus propre & expedient, puisque l'Estat de leurs affaires requeroit qu'ils se resolussent en bref, à l'ū d'iceux, devant que leurs ennemis empietassent d'avantage sur eux: s'arresterēt là, qu'il faloit requerir la Roine d'Angleterre, pour avoir secours d'hommes & de deniers, craignant que les cœurs retifs, & les volontez contraires de leurs suiects y intervinssent. Parquoy s'accommodans au tēps, au droit, à la raison, & à ce que requeroit leur Religion, & que leur estat avoit plus de besoin: envoyerent en Angleterre les S[rs] Philippe de Marnix S[r] de S[te] Aldegonde, *Ian vander Does S[r] de Nortvvyc, Willem de Nyvelt,* M[e] Paul Buys Advocat des Estats de Hollāde. Le Docteur Frās Malson *Iurisc ōsulte de Westfrise,* & quelques autres, avec Cōmissions bien amples de faire une bonne alliāce avec la Roine & les Anglois: *Ou dé se remettre soubs sa protectiō: Ou au plus grād besoī de la recognoistre pour leur Princesse & Dame souveraine, yssüe des Comtes de Hollande & de Zeelande par Madame Philippotte fille de Guillaume 3[e] du nom, Comte de Henaut de Hollande &c.*

Sur ce la Roine comme Princesse, sage & vertueuse, desireuse de paix & de concorde, pesant d'un costé l'inimitié des Espagnols, la ialousie des Francois, & la grande despense qu'il y conviendroit faire, se refroidit à vouloir entēdre à leurs requestes & presentations. Avec ce que le grand Commandeur y avoit envoyé le S[r] de Champaigni Gouverneur d'Anvers, qui la sceut si bien persuader par son beau parler, & raisons eloquentement deduittes: qu'elle se resolut d'entretenir plustost l'amitié de l'Espagnol, q̄ de rien accepter des offres que les Estats luy faisoyent. Et de rechercher quelque moyen de recōciler les deux parties par ensamble, pour sa plus grande asseurance, & repos de sō Royaume: dont elle en requist le Roy par un discours asses particularisé: *& entre tous articles* par protestation, que si le Roy ne se vouloit en maniere quelconque racommoder avec ses Pays bas, & leur donner paix, qu'il ne trouva pas enstrange, si pour sa seureté, *elle mettoit la main sur Hollande & Zeelande, devant les Francois ses ennemis naturels.* En ceste maniere furēt les Requestes & offres des Estats unis pour ceste fois esconduittes: leur accordant neantmoins de pouvoir lever gēs & munitions de guerre en son Royaume, & les transporter, dehors pour leur argent.

Ainsi se passa au Pays bas ceste annee 1575. les Espagnols demeurans devant Zirickée, parquoy devant que venir à l'an 1576. Nous dirons en bref comment laditte année 75. s'est passée en France quant au gros, que nous avons laissé à l'advenement à la couronne du Roy Henry 3e retourné de Pologne l'an 1574. *Ce qui se passa ceste année 1575 en France succintement.*

Le Roy de France Henri troisiesme à son retour de Pologne, seiourna quelque temps en Avignon attendant quelle seroit l'yssue du siege que ses gens tenoyent devan Livron, où ils remporterent peu d'honneur, contraincts de se lever, tellement qu'entendant que les triomphes que sa Mere, & ses Conseilliers luy avoyent promis se convertissoyent en couronnes de paille, commanda qu'on troussa bagage pour aller à son sacre: En passant prez de Livron, ceux de la ville entendans qu'il passoit si pres deux, luy dresserent une salve de harquebusades, puis se prennent à hüer & crier à gorge desployée, maugré leurs Chef, disans mille iniures au Roy & à la Roine Mere, en telle sorte qu'on les oyoit aysement, & entre autres propos ceux cy furent repetez plusieurs fois. Hau, Massacreurs vous ne nous poignarderez point dedens noz licts comme vous avez fait l'Admiral, amenéz nous un peu voz mignons passefilonnéz, godronnéz, & parfuméz, qu'ils viennent voir noz femmes, elles leur feront cognoistre si c'est proye aysée à emporter: dont plusieurs Gentilshommes,

 & Capitai-

& Capitaines furent maris de ceste licence soldatesque, mesprisans ainsi le nom du Roy : & neantmoins remarquoyent en ces huees, que les horribles desordres & cruels traittemens, faicts aux povres François depuis quelques années, avoyent tellement altere les esprits de la plus part, que l'on avoit mis bas ceste reverence, que la nation Francoise, souloit porter à son Roy, & que la iuste douleur emportoit si loing les affligéz, qu'ils ne pouvoyent plus se cõtenir.

Apres le siege levé devant Livron, l'on remit dessus quelque negociation de paix pour desarmer ceux de la Religion : Ce qui fit encliner le Roy à cela, fut la prinse de Aiguesmortes, ville maritime de grande importance, que les Protestans Francois surprindrent le douziesme de Ianvier: Et la declaration faitte le mesme iour par le Mareschal d'Anville de son associatiõ avec les autres politiques, qui s'estoyent ioincts à ceux de la Religion, & continuation de la guerre par ensamble iusques à une ferme paix. Il y avoit allors un estrange mesnage en France, ce Mareschal d'Anville qui avoit tousiours esté un grand persecuteur de la Religion, & l'estoit encore en son cœur, s'adioignit à ceux qui en faisoyent profession. D'autre costé le Duc d'Vzez qui avoit tousiours fait profession ouverte de ladite Religion, qui entretenoit tousiours son Ministre la Haye aupres de luy, ny ne communiquoit à pas une des ceremonies de l'Eglise Romaine, estoit armé cõtre ceux de la Religion, soubs protestation de ne faire la guerre sinon au Mareschal d'Anville, & à ses associez politiques: promettãt mesmes à ceux de la Religiõ de faire leur appointement avec le Roy, s'ils se vouloyẽt desunir d'avec les politiques. Tout cela estoit rapporté à la finesse des grands, qui sans se soucier de vraye ou fausse religion, adheroyent au parti qu'ils estimoyent leur devoir estre le plus advantageux : abusans de la cause, & du nom de religiõ, pour pipper le pauvre peuple, qui couche entre l'esclume & les marteaux (comme on dit) supportoit les coups de la follie de ceux qui se deschargoyent ainsi sur luy. Le Duc d'Vzez ne gaigna guerres par telles pratiques, aussi ne luy bailloit on telles commissions ruineuses, que pour le ruiner luy mesmes: car ces deux là s'entrefaysoyent la guerre à outrance.

*Estrãge mesnage en Frãce.*

En ces entrefaittes le Roy fut sacré à Reims le 15ᵉ de Feburier, & incõtinẽt apres renvoya à l'Empereur Maximiliẽ sa fille Elisabeth, vefve du feu Roy Charles 9ᵉ, mais petitemẽt accõpagnée pour sa qualité: dont la renõmée faisoit reproche au Roy, & l'accusoit on d'avoir oublié le magnifique acceüil, & les sainctes lecons qu'il avoit receu dudit Empereur peu apres sa fuytte hors de Pologne. En deslogeãt ladite Roine ne peut se cõtenir de se plaindre, pour adieu, q̃ l'on avoit forcé son mari le feu Roy, de sortir du mõde avant le temps. Tost apres le Roy espousa Loyse fille de Nicolas Cõte de Vaudemont de la maisõ de Lorraine, praticque par ceux de Guise, parens de ceste Damoiselle, pour s'appuyer par le moyẽ d'elle cõtre les maisõs de Bourbõ & de Mõtmorẽci. La Roine Mere voyant q̃ tous ses desseins contre ceux de la Religiõ luy failloyẽt, voires empiroyent grandemẽt, pour empescher la venüe de l'armée d'Allemagne du Prince de Conde, fit haster ceste practique de paix: Surquoy les Deputez desdits de la Religiõ se trouverent à Paris le 10ᵉ d'Apuril, où ils presenterẽt, outre les lettres dudit Sʳ Prince & du Mareschal d'Anville, une ample requeste demandans libre & entier exercice de la Religon reformée par toute la France, iustice des massacres, soulagement des tailles & imposts, libre assamblée des Estats generaux, & beaucoup d'autres poincts: tous lesquels biẽ debatus le Roy en accorda aucuns: toutefois de cela ne s'ensuyvit aucune paix, & ne servit ceste negociation qu'à faire esclorre nouvelle guerre. Or ce pẽdãt cõme le Duc d'Alencõ Frere du Roy, fut remis en plaine liberté, restabli en tous ses estats & honeusr, conversant en toute privauté avec le Roy, par l'entremise de la Mere, qui disoit ceste uniõ des deux Freres estre le vray moyẽ de maĩtenir la Frãce en paix. La negociatiõ cy dessus n'estãt pas succedée selõ le desir du Roy & de la Roine Mere, & qu'ils entendirẽt q̃ les affaires du Prince de Conde s'avancoyẽt en Allemagne, où une puissante armée s'apprestoit pour ceux de la Religiõ, resolus de faire une bonne guerre, & mourir libres plustost q̃ languir esclaves, sous une desloyale paix: incontinent on vid le visage de la Cour prendre une nouvelle couleur. Les bruits coururẽt que le Roy & le Duc d'Alencon estoyent en tresmauvais mesnage: que le Duc se plaignoit de n'avoir eu raison des torts à luy faicts en l'arrestant prisonnier, qu'on le desdaignoit: que ceux de Guise avoyent le dessus à cause de la Roine leur Cousine. On adioustoit que le Duc estoit en danger, pour ce q̃ le Roy ne vouloit point de cõpagnon, ny de grand aupres de soy. Peu de iours apres assavoir le 16ᵉ de Septẽbre, le Duc accõpagné d'un ou deux de ses mignõs s'ẽ va chez un siẽ domestique loger ez fauxbourgs Sᵗ Marceau de Paris, feignãt y visitter une courtisane qu'il entretenoit: ẽtré leans les autres Sʳˢ l'attẽdoyẽt à la porte, luy sort p un huis de deriere, trouve quelques hõmes qui l'attẽdoyẽt, mõte à cheval, & à demy lieüe de Paris, rẽcõtre force gẽtilshõmes qui l'accõpagnẽt à Dreux ville siẽne, où de iour à autre se rẽdẽt nouvelles troupes les

*Le Duc d'Alencon se retire de la Court.*

pes de Noblesse, tant de l'une que de l'autre religion, & entre autres plusieurs intimes serviteurs de la Roine Mere, nommément Bussi d'Amboise, l'un des principaux massacreurs. Les pensées & discours sur ce fait furent divers : aucuns estimoyent pour certain que les deux Freres estoyent mal d'accord: mais c'estovent toutes simulations: desquelles toutefois deux choses en provindrent, cest que les Catholiques Romains à ceste occasion haysoyent le Duc, & en disoyent beaucoup de mal: & les Protestans François se promettoyent monts & merveilles de ceste fuytte, & pryoyēt Dieu pour la prosperité du Duc. Mais quelques autres en petit nombre se mocquoyent de telle confiance. Car depuis le retour du Roy de son Royaume de Poulonge, luy & la Roine sa Mere, voyans que la force ne leur avoit servi de rien, quitterent la peau du Lion pour affuler celle du regnard. La Roine voyoit qu'il luy estoit impossible de capituler avec les Protestans Francois, qui par leurs Deputez l'avoyent censurée & maniée rudement en la negociation de la paix susmentionnée. Pour y pourvoir, & les brider, un tiers luy sambloit propre, assavoir le Duc d'Allencon son fils: pour ce que les politiques & ceux de la Religion l'accepteroyent incontinēt pour leur Chef, sur tout quant il protesteroit de faire merveilles pour les uns & pour les autres: Ce qui avint, le Duc ayant deux iours apres sa retraitte fait une ample declaration qui fut le 18. de Septembre, ausquelles il adiousta des lettres au Prince de Conde, au Mareschal d'Aville & à autres Seigneurs principaux de la Religion. Là dessus tous s'imaginent une paix asseurée en France: mais aucuns qui ne s'amusoyēt point à du papier, pensoyent bien autrement. De fait comme le Prince avoit obtenu un puissant secours de Frederic Prince Electeur Palatin, à la conduitte du Duc Iean Casimire son fils (soubs certains accords que le Prince de Condé fit avec ledit Casimire) le Duc d'Alencon fit tant par les negociations de sa Mere, ratiffiant ledit accord entre le Prince & Casimire, qu'il se fit declarer Chef de l'armée tant Allemande que Francoise de la Religion. Ce temps pendant le Roy contrefaisoit le despité, & comme si le Royaume fut perdu cryoit alarme de tous costez, toute la France estant plaine de couriers & de pacquets aux Gonverneurs des Provinces, qu'il supplioit & adiurot luy estre fidelles, & faire bō guet afin de n'estre surprins par son Frere. Et quoy que les Parisiens seussent refuzer & faire des retifs, il y eut des artifices trouvés pour foüiller bien profond dedens leurs bourses.

La Roine Mere travailloit pour renverser les efforts du Prince de Conde: elle fait tant envers le Duc d'Alencon qu'il escrit au Prince, que si lon pouvoit obtenir la paix, il valoit mieux l'accepter sans guerre, que de hazarder les amis estrangers. En mesme temps on faisoit sollicter le Turc de paciffier avec les Venetiens, & le Roy d'Espagne, afin que le Roy n'ayant affaire ailleurs taillat de la besogne aux Allemans. D'autre part la Roine Mere ayant envoyé lettres & messagers au Duc son fils, alla elle mesme le trouver, & apres quelques colloques secrets, brassent ensamble une surceance d'armes pour six mois, sous condition que durant icelle, le Duc & le Prince auroyent certaines villes en ostages. Le Roy accepta ces tresves, dont les deux parties furent malcontētes. Casimire ne laissoit pourtant de faire son armée, dont luy & le Prince estoyent les cōducteurs, composeé de dix mille chevaux, six mille Suisses, deux mille Landsknechts, trois mille harquebuziers Francois, quatre grosses pieces de baterie, & seize petites. Le Mareschal d'Anville promit au Prīce de luy aller au devant avec bonnes trouppes, & de luy porter argent pour payer l'armée: mais rien ne s'en ensuyvit. Ce temps pendant le Roy estoit merveilleusement disteux, & si tost qu'une de ses mains estoit plaine il espandoit tout de l'autre en dissolutions indignes. D'autre costé le Duc d'Alencon ayāt failli d'estre empoisonne durant son seiour en Poitou, prenant son vin de collatiō (la poison ayāt esté trouvée au fond d'une bouteille) envirō la fin de Decembre, toutefois par prompts remedes il en fut guari. Il s'en plaignit au Roy disant qu'ō le luy avoit machiné en Court, & pryoit qu'on luy en fit raisō. Puis il en escrivit au Prince de Cōde, au Duc Casimire, & au Mareschal d'Anville, disāt les avoir voulu advertir de tout p couriers expres, de peur q̄ si l'on semoit les nouvelles de sa mort, ils en fussent cōtristéz, & q̄ leurs Amis n'eussent esbrāléz, & les adversaires enhardis. Quelques uns se rioyēt de ces artiffices, & tenoyēt tous ces bruits pour controuvéz, disans que par ce son de bouteille, on vouloit endormir de plus en plus ceux de la Religiō Protestāte, & leurs associez politiques, cōme de fait il advint q̄ sur ces nouuelles chacun eut encore meilleure esperāce q̄ devant, q̄ le Duc d'Allencō remettroit toutes choses en bō estat: Dōt en dirons les effects sur la fin de lā 1576. A laquelle année nous reviēdrons au fil de nostre Histoire.

Tādis q̄ les Espagnols estoyēt en besogne devāt la ville de Ziericxée les Protestās n'estoyēt oyseux en Hollāde, Car le 11e de Febvrier 1576 ils prindrēt une grande forteresse nōmée Crimpen au Golphe de la riviere de Leck, par lequel ils garandissoyent toutes les places *Le Fort de Crimpen prins par les Protestans Hollandois.*

les places qui estoyent entre Dordrecht & Rotterdam.

*l'Espagnol assiege la ville de woerden en vain.*

Apres la prise de Schoonhoven le S^r de Hierges alla assieger la ville de Woerden, qu'il blocqua fort estroittement, voyãt que par battre à cause de l'innodation il ne pouvoit riẽ profitter: aussi n'eut il seu approcher son canon si pres que pour le mettre à batterie, car de deux pieces qu'il y avoit plantées, elles y furent noyées, ne les ayant peu retirer de là.

*Mort du grand Commandeur.*

Durant ce siege de Ziericxée que l'Espagnol pretendoit d'avoir par famine, Dõ Lovis de Requesens grand Commandeur de Castille, Gouverneur & Lieutenãt general du Roy d'Espagne au Pays bas mourut le 5^e iour de Mars, en la ville de Brusselles, d'une fievre pestilencieuse, ou biẽ de la peste mesmes. Apres sa mort le Roy ne pouvãt si tost disposer d'un autre Gouverneur que les Estats du Pays requirent leur estre envoyé d'un Prince de son sang (selon les Previleges, & serment dudit Seigneur Roy) le Gouvernement desdits Pays fut remis ez mains du Conseil d'Estat, dont en sortirerent quelques alterations, comme nous dirons tontost.

*Mort de Chiappin Vitelli.*

Chiappin Vitelli Marquis de Cetona Mareschal de l'armée du Roy d'Espagne, mourut peu auparavant estant tombé de son coche de haut en bas de la dique, au Pays de Zierixée (autremẽt appellé l'Isle de Schouwen) comme il estoit homme pesant & corpulét, il en fut fort froisse par tout le corps, & fut mis en une barq pour le remener en Anvers, mais il mourut en chemin: Il avoit esté brave soldat & de grande experience, contempteur neantmoins de toute religiõ, & souloit dire *morto mi morto mi caval*, autant àdire que moy mort tout mort, qui est un proverbe d'Athée. Le Duc de Florẽce l'avoit envoyé au service du Roy d'Espagne, pour s'en deffaire, à cause de quelques sinistres impressions qu'il avoit contre luy: Aussi dit on que quelques uns par charge dudit Seigneur Duc luy avoyent donné ce saubricquet sur la dyque: qui luy rompit le col, si (comme on disoit aussi) le Diable mesme le fit.

*On dit qu'il avoit un esprit familiere*

Le Prince d'Orange sachant la ville de Ziericxée estre en tel destroit que sans un bref secours elle s'en alloit perdüe, ayant ia enduré le siege sept mois de long, vint en l'Isle de Walchren, pour adviser aux moyens de la secourir.

*Les Protestãs s'efforcerent en vain d'avittailler Ziericxée.*

Les Zeelandois dresserent une armée de mer pour la ravitailler, mais toutes les advenües estoyent si bien gardées par les Espagnols, & la riviere si estroittement serrée que le 13^e de Iuin y pensans (mais trop tard, par leur nonchaillance, s'estans comme accasanez par la rendition de Middelbourg, tenans l'Isle de Walchren libre, cõme si en Zeelande il n'y eut plus rien à craindre) faire un puissant effort: ils n'y firent autre chose, que perdre quelques navires & beaucoup de leurs gens, entre autres le Seigneur Louys de Boisot leur Admiral, le Frere aisné duquel Charles de Boisot Gouverneur de l'Isle de Walchren avoit esté auparavant tué au passage des Espagnols en S^te Annelandt, Philippelandt, & Duyvelandt.

*l'Admiral Boisot tué.*

Apres la mort du Grand Commandeur le Conseil d'Estat du Roy fit le Comte Peter-Ernst de Mansfeldt Gouverneur de Luxembourg, Capitaine general de l'armée Espagnolle, tandis que ledit Conseil manieroit, ce pendant les affaires d'Estat du gouvernement general, iusques à ce que le Roy en auroit autrement disposé. Le Roy approuva le tout, esperãt que cela luy reüssiroit en bien: car il sambloit que les affaires se devoyent manier un petit plus modestement, & avec plus de regard, que n'avoyent fait le Duc d'Alve, ny le Commãdeur. Ce neantmoins la ville de Ziericxée n'en pouvant plus, pour avoir tant meilleur appointement envoya ses Deputéz à la Court de Brusselles au Conseil d'Estat. qui les receut, & fit accord avec eux, moyennant lequel la ville fut rendüe, & remise à l'obeissance du Roy, sortans les gens de guerre avec leurs armes & bagages, sans desplyer drappeau ny battre la caisse, & sans feu, tant qu'ils fussent embarquéz, avec leurs deux ministres, & treize estrangers, les bourgeois payans cent mille florins pour leur rancon Et que Adolph de Heemstede Vice-Admiral d'Anvers prisonier (comme nous avons dit deux ans auparavãt) seroit relaché sans rencon. Et fut ordonné à Sancho d'Avila de se retirer de là avec ses Espagnols, au lieu duquel le Collonel Mondragõ y entreroit avec son regiment de Wallõs. Ceste victoire de Ziricxee amena quant & soy, cõme celle de Harlé, & la Iournée de Moc, une mutenerie entre les Espagnols. Les soldats qui avoyent esté long temps, & principalement tout l'hyver devant ceste ville ayans enduré de grandes incommoditéz, voire miseres, se voyans en une Isle toute povre, où n'y auoit que faire, & où on les vouloit encore faire patienter & souffrir d'avantage, ce qu'ils ne vouloyent plus long temps endurer, prenans occasion sur les arrierages de leur solde, s'amasserent environ seize cens hommes, & maugré leurs Collonels & Capitaines qui tachoyent par tous moyens de les destourner, quittans l'Isle de Schouwen & la ville de Ziericyée, se retirerent en Brabant, ayans dressé leur entreprise sur la ville de Brusselles, qu'ils pensoyent bien surprendre, & la piller, ou pour le

*Ziericxée rendue au Conseil d'Estat du Roy.*

*Mutinerie Espagnolle.*

pour le mieux retenir pour leurs gages. Mais les bourgeois en ayans eu le vent se mirent en armes & tindrent si bon guet & garde, que les Espagnols n'y trouverent que mordre, & falut qu'ils se retirassent. Le Conseil d'Estat du Roy voyant le danger qui de ceste mutinerie pouvoit advenir, iugea expedient de traitter avec eux, pour voir si on ne les eut sceu appaiser. La charge en fut donnée au Comte Peter Ernst de Mansfeldt, lequel alla parler à eux en un village à quatre lieües de Brusselles, encore qu'il n'y eut rien à faire, sinon qu'avec de l'argent: Il leur dit que pour l'heure il n'y avoit point d'argent aux comtoir du Roy, mais qu'ils seroyent payez du premier qui viendroit d'Espagne: ceste parolle les picqua & aigrit encore plus qu'auparavant, & resolurent de se saisir de quelque forte place ou bonne ville, qu'ils peussent tenir, tant qu'ils fussent payez, & tournans la teste vers Flandre vindrent sur la fin de Iullet à Allost, qu'ils surprindrent & entrerent sans nulle resistence, & traicterent les bourgeois comme ville ennemie gagnée d'assaut, par pilleries, & autres insolences.

*Les Espagnols surprènent la ville d'Allost.*

Tost apres ils allerent assieger le Chasteau de Lydekerke forte place en Brabant du costé de Henaut, qui leur fut rendu par le Sr du lieu, cõbien qu'il y eut dedens quelques gens du regimẽt du Comte du Roeux, & grand nombre de Paysans: mais il sambloit que ledit Sr du Roeux favorisoit aux Espagnols, & pour tel fut tenu & suspecté. Le Duc d'Arschot, & le Cõte de Mansfeldt, avec Ieronimo de Roda Chef du cõseil de troubles (succedé en la place de Ioã de Vergas retiré avec le Duc d'Alve) allerent vers eux pour les appaiser: mais on cognut que ce que lesdits d'Arschot & Mansfeldt en faisoyent, estoit pour se tirer du dãger de la fuirie du peuple de Brusselles fort esmeu: & ledit Roda pour s'aller ioindre à ces mutins, comme il fit en Allost, où il fut le bien venu & recognu pour leur Chef.

Les Estats de la Duché de Brabant considerãs toutes ces manieres de faire, & desbordemens des Espagnols, en firent leurs plaïctes aux Estats generaux du Pays bas, les pryans d'y vouloir pourvoir: mais il sambloit qu'au lieu de les chastier q̃ le Conseil d'Estat leur connivoit: Car combien que lesdits Estats de Brabant les eussent declarez ennemis, si n'y fut ils mis aucun ordre, comme si ceste declaration n'eut esté qu'un bendeau devant les yeux de ceux de Brabant: toutefois si falloit il se desmasquer, ou bien leur arracher le masque du visage: car ledit Conseil d'Estat les avoit fait proscrire, & donné congé à tout homme de les tuer ou autrement traitter par toute voye de hostilité. Ce fut allors que pour dechasser ces mutins Espagnols, toutes les villes presques du Pays bas mesmes d'Arthois & de Henaut, prindrent les armes en mains, chacun commencant à ietter l'œil sur ce Ieronimo de Roda prestre Espagnol, & autres Cõseilliers & Seigneurs Espagnolisez. Et combien qu'on ne s'asseuroit point trop de leurs persõnes, si estce qu'on ne s'y pouvoit pas fyer bonnement: de tant plus qu'on voyoit que le Marquis de Havrec & autres tout freschement venus d'Espagne, estoyent ceux qui en vouloyent le plus ausdits Espagnols. Pour un peu appaiser ceste deffiance, il fut conclu entre les Estats de Brabant, & Sancho d'Avila, que Ieronimo de Roda, qui alloit & venoit d'Allost à Brusselles faisant du bon vallet, & autres Cavalliers Espagnols se retireroyent de Brusselles, & s'en iroyent en Anvers, & que quelques autres Srs du Pays iroyent à Brusselles. Ce temps pendant comme les Estats amassoyent gens de guerre, & que les villes s'armoyent de tous costez: Les Collonels firent tout devoir de trouver argent pour payer leurs soldats mutins d'Allost, craignans plus grand inconvenient: l'argent trouvé ils tacherent de les appaiser, mais ils estoyent lors tellement entalentez & enaigris, en partie pour ce qu'on les avoit declairez rebelles & ennemis du Pays, & en partie pour ce qu'ils savoyent les grands apprests qu'on dressoit contre eux: tellement qu'il falut que les Collonels les laissassent faire. Ce temps pendant les Brussellois prindrent pour leur garde quatre compaignies de garnison ordinaire de soldats Wallons.

*Espagnols mutins proscrits.*

*Tout le Pays bas en armes pour chasser les Espagnols*

Le Conseil de Brabant d'autre costé mal à repos de tant de foulles & degats que ces mutins faisoyent sur leur plat Pays, & de la connivence du Conseil d'Estat, qui ne faisoit nul samblant d'y vouloir remedier, avec l'advis d'aucuns de leurs Prelats & membres Ecclesiastiques, ordonna au Seigneur de Heze Gouverneur de la ville de Brusselles, & au Seigneur de Glines grand Baillyf de Brabant, de (avec l'asistẽce de la bourgeoise) se saisir des Srs dudit Cõseil d'Estat, comme il fut fait le 4e de Septembre. Et furent les principaux d'entre eux, comme les plus Espagnolisez & suspects à ceux du Pays, les Comtes de Mansfeldt, & de Barlaimont, le Conseiller Maistre Christophle d'Assonville, & les Secretaires Berti, & Scharenberg, qui furent tous menez prisonniers. Et fut le Duc d'Arschot esleu pour Chef par provision, iusques à la premiere convocation des Estats generaux, qui se devoit tenir à Berghen sur le Soom, où par commun advis il devoit estre advoüé & confirmé. Lors fut escrit aux autres Provinces & villes, de la part de ceux de Brabant,

*Le Conseil d'Estat du Roy saisi, & pourquoy.*

*Le Duc d'Arschot fait Chef du conseil d'Estat.*

pour les attirer en leur société, avec leur iustification de la prinse lesdits Seigneurs, & declaration de la bonne affection qu'ils portoyent à la Patrie, comme il s'ensuyt.

Lettres des Estats de Brabant aux Provinces & villes en particulier.

*Messieurs.* Il est asses notoire à tout »le monde, comment les Espagnols (nez »en povreté, & sortis d'un povre Pays) re»marquans les richesses de ces Pays bas, ont »tousiours cherché, ce que maintenant ils demonstrent par effect, de s'y planter & y »dresser des eternelles demeures, & occup- per les pl⁹ grâds & meilleurs offices: à quoy »n'ayans sceu parvenir (noz previleges n'ad»mettans nul estranger à y deservir aucun office) ils s'efforcerent de le ruiner de fond »en comble. Ayans en cela demonstré leur »pernicieux dessein à la premiere alteration »qui advint en ces Pays bas l'an 1566: que »la Ducesse & le Conseil appaiserent fort »discretement, tant que depuis on à iouÿ »de quelque repos, toutes questions estans »mises bas. Ce que par une haine nayfve & »inveterée allencontre de ces Pays, ils ont »bien demonstré, quand ils ont envoyé le »Duc d'Alve pardeca, lequel bien instruit »ez lecons de Machiavel, à son arrivée fit »mourir beaucoup de la principale & an»cienne Noblesse, bastissant ça & là des ci»tadelles pour reduire le peuple en servi»tude, pardessus les excessives & insuppor»tables impositions, & executions, com»me du 20e & 10e denier de toutes marchã»dises: eslevant la lye de ses supposts aux »plus honnorables offices, entretenãt grãd »nombre de traistres, & espions, parmy le »Peuple, pour remarquer ses actions & »parolles: & contre les libertéz, franchises, »& previleges du Pays, empeschant & pro»hibant la convocation des Estats generaux, »& tollerant à ses Espagnols toutes sortes »d'insolences, une licence desbordée à »tout mal, à tuer & meurtrir ceux que »bon leur sambloit, de forcer & violler fé»mes & filles, nobles, & nõnobles, & de »commettre impunément toutes sortes de »cruautéz, non seulement par les Chefs & »Capitaines, mais par le moïdre soldat qui »soit d'entre eux. Par où nous voyons que »les richesses de ces Pays qui souloyent es»tre tresgrandes sont devenües à rien, & la »gloire de noz ancestres tournée en igno»minie. Et qui plus est on ne sauroit apper»cevoir, qu'au moindre poinct ils se veul»lent deporter de leurs manieres de faire, tãt »qu'ils ayẽt reduit ces Pays p leurs volleris, pilleries, bruslemẽs, ravages, & devastatiõs, ẽ »desert & solitude. Cõme puis n'agueres p »leur mutinerie sous pretexte de n'estre pay»ez de leurs gages, ils usent de toutes voyes »d'hostilité, menassãs au cas qu'õ ne les paye »de ruiner mainte bõne ville: Estans à cest ef»fect sortis de l'Isle de Zierickzée, & venus »au Pays de Brabant, pour faire parois»tre la haine de laquelle ils sont enflam»mez allencontre de nous: designans »de s'emparer de la noble & puissante vil»le de Brusselles (seiour de la Court) »pour la piller: mais se voyans descou»vers, & que les bons bourgeois de la»dite ville estoyent en armes, & sur leurs »gardes, changeans de dessein, se sont iet»téz en Flandres, & hostillement surprins »la ville d'Allost, menacans d'en faire »autant à Bruselles, & de la destruire. »Parquoy les Estats de Brabant conside»rans quelles calamitéz toutes ces me»nées pourroyent causer au Pays, ont »trouvé expedient, & iugé n'estre long »temps tollerables: & l'ayant remis au »devant au conseil d'Estat, ont esté de »mesme aduis, & qu'il falloit resister »à telles insolences & violences, decla»rans les Espagnols, comme rebelles, en»nemis du Roy & des Estats, les punissant »selon leurs demerites. Sur ce les Estats »ont ordonné que pour maintenir l'autho»rite Royalle, & pour la defense du Pays se »feroit quelque levée de cavallerie & d'in»fanterie. Mais cõme on a maintenant co»gnu qu'aucuns du conseil d'Estat favori»soyent secretement lesdits rebelles »& mutins, mesmes de les avoir induicts »de s'attacher à la ville de Brusselles, & »& d'en extorquer une grande somme de »deniers, voulans aussi empescher ceste le»vée de gẽs de guerre, comme les Estats l'a»voyent ordonné, s'opposans de toute »leur puissance, & cherchans de rompre les »intentions & moyens des Estats, & par »fausetéz & mensonges invalider leurs bõs »conseils, & salutaires resolutions, du tout »à l'avancement de ces mutins: en somme »ayans demõstré que le biẽ de la Patrie leur »est à contrecœur, & qu'ils n'en veulẽt nul»lement destourner le mal, tachans plustost »à defẽdre & maintenir ces Espagnols leurs »ennemis, iusques à ce q̃ nouveau secours »leur soit envoyé d'Espagne. Chacun à peu »par ceci facilement iuger de l'equité de la »cause des Estats, en ce qu'ils cherchẽt con»seil & moyens de se conserver allencõtre »d'une telle tyrãnie de la nati õ Espagnolle, »laquelle par une superbité, despit, & hai»ne irreconciliable, qu'ils nourissẽt de long »temps, comme s'ils eussent presentement »conquis tout le Pays par leurs armes, »pensent en disposer selon leur bon plaisir, »leur imposans un ioug de servitude per»petuelle, apres les avoir vollez de leurs pre»vileges, & frãchises (q̃ iusques à presẽt nous »avõs conservez en leur entier) sous les cru»autéz de l'Inquisitiõ d'Espagne. Pour à quoy »obvier & y resister par tous moyens possi»bles, les Estats de Brabant ont trouvé con»venable de se tenir saisis des personnes

de tels

de tels Conseilliers, fauteurs secrets, & adhe-
»rens des ennemis du Pays: iusques à ce que
»le Roy plainemẽt informé de l'estat de par-
»deça, qu'esperons ce sera en bref, com-
»me nous avons deliberé de l'en advertir
»bien particulierement, ensemble de nostre
»bonne intentiõ, & de l'affectiõ que portons
»à nostre Patrie, qui n'endurerõs iamais cho
»se qui contrevienne au bon devoir d'un bõ
»& fidelle serviteur de sa Maieste.

Il y eut en ce temps là un grand malcontentement entre les Anglois, & les Zeelandois, qui ne pouvoyent voir que les marchãs des Pays bas de l'obeissance du Roy d'Espagne traficquassent avec des navires Angloises en Espagne, sous pretexte que les marchandises appartenoyent aux Anglois, combien qu'elles appartinssent à ceux d'Anvers, de Tournay, Lille, Valẽciennes, & d'autres villes. Desquelles navires les Zeelãdois en attrapperent aucunes, qui par l'Admirauté furent declarées de bonne prinse. Les plaintes de cela estãs venües en Angleterre: cõme quatre navires Zeelãdoises, par la tempeste, & pour se rafreschir estoyent venües surgir pres de Plemouth, les Anglois les arresterent, prenãs les Capitaines prisonniers. Les matelots ayãns trouvé moyen d'en eschapper, retournés en Zeelande, se plaignirẽt de ce qui leur estoit advenu & à leurs Capitaines & navires: En ces entrefaites, les Zeelandois attrappẽt à diverses fois iusques à quatorze navires Angloises: dont les proces se demenerent à l'Admirauté, sur ce que les Anglois les repetoyent; tant qu'en fin ils se trouverent d'accord à certaines conditiõs: entre autres q̃ toꝰ les navires de part & d'autre se rẽdroyẽt, & que les marchans Anglois presteroyent aux Estats de Hollande, Zeelande &c quelq̃ bõne sõme de deniers. Cest accord fait & ces navires Angloises rẽdües (cõme les Zeelandoises estoyent toutes gastées d'avoir esté si long temps abandonnées de leurs gẽs) les marchans Anglois ayans ce qu'ils avoyent desiré, ne voulurẽt furnir de leur coste à ce qui avoit esté promis par l'accord, disans que c'avoit esté une chose extorquée par force, & outre ce arresterent les personnes & biẽs de dix ou douze principaux marchãs Hollandois & Zeelandois: & requirent à la Roine des Navires de guerre pour conduire leurs draps, laines, & autres marchandises à Dunkerke. En fin neantmoins la Roine voulut qu'on s'accordat, ausquelles fins fut envoyé de la part des marchãs du Pays bas demeurans en Angleterre, vers le Prince d'Orange, Mr Piere l'oiseleur dit de villiers, Ministre de l'Eglise Francoise. Tãdis que ces affaires estoyent indecises, & que les navires de guerre Angloises faisoyent des convoys sur Dunkerbe, les Anglois prinrent encore 5 ou 6 navires Zeelandoises, qu'il pillerẽt, retenans les Capitaines prisonniers. Toutes ces menées & alterations, plaisoyent merveilleusement bien aux Espagnols, qui esperoyent en tirer quelques advantages: mais le Prince y envoya Mr Bartley Capitaine Anglois, avec si bõnes instructiõs que la Roine s'en contenta, & voulut que ces querelles fussẽt appaisées, les navires & prisonniers rendus, à la honte & dommage des marchans Anglois qui en avoyent esté les motifs.

*Malentẽdu entre les Anglois & Zelandois.*

*Navires prinses de part & d'autre.*

Apres le saisissement des Srs du Cõseil d'Estat, comme nous avons dit, aucuns Srs particuliers de grande authorité, dõt le Cõte de Lalain Gouverneur de Henaut en estoit l'un des principaux, envoyerent au nõ des Estats de Brabant supplier Francois de Vallois Duc d'Aniou & d'Alencon, Frere unique du Roy de France, de vouloir embrasser leur querelle allencõtre des Espagnols, & de les recevoir en sa protection. Pour y entendre il vient couvertement avec quinze ou seize chevaux de poste à Mõs en Henaut, (ayant passé par Lens en Arthois, où il fut recognu par aucuns particuliers, & salüé par le Seigneur de Capres, depuis Comte de Henin). Ayãt communiqué avec le Comte de Lalain, & quelque autres, il retourne subitement comme il estoit venu, promettãt, & bien deliberé de les secourir, si tost que la paix seroit conclüe en France.

Ce pendant lesdits Estats de Brabant sollicitent les autres Provinces du Pays, & les pryent se vouloir ioindre avec eux, pour chasser les estangers, tant Espagnols, qu'Italiens, Bourgignõs, & autres, qui s'estoyent lyez avec les mutins. Le Pays de Henaut à la presuasion du Cõte de Lalain, du Comte de Rheneberg, & du Baron de Fresin, se ioignit des premiers à cause de la proximité du voisinage, Flandre, Arthois, Lille, Doüay, Orchies, Tournay, Tournesis & autres Provinces les suyvirent (sauf Luxembourg & Namur, dont Mansfelt & Barlaymont prisoniers estoyent Gouverneurs) & firent une alliance & union perpetuelle entre eux de s'entre-ayder de tous leurs moyens contre la tirannie estrangere. Le Comte de la Roche, Gouverneur d'Arthois (quoy que Beau-frere du Cardinal de Granvelle, soit que ce fut pour faire du bon compagnõ, ou bien n'ozant regiber contre les Estats) entẽdant que quelque Italiens de ces mutins s'estoyẽt reiettes en son gouvernement, manda à toutes les villes de se mettre en armes contre eux, & les chasser chacun de sa Iurisdiction. Grenet frere du Sr de Werp, & moy, sortimes avec envirõ cinq cens hommes de Bethune, pour aller rẽcontrer & nous ioindre à ceux d'Arras, de Hesdin, d'Aire, de St Omer, & d'autres villes, qui tous ensẽble eussiõs peu faire cinq mille hommes. Mais le seul bruit de ceste sortie fit retirer ces Italiens vers le Cambresis, & de là en Henaut, d'où le Cõte de Lallain les chassa pareillement, s'allans

rendre

rendre avec la grande trouppe des mutins.

Ceux du Conseil du Roy se trouverent bien perplex de ceste mutinerie, qui se tourna en une alteration generale (qu'ils appellent *Alborotto*) & craignirent plus grand inconvenient, si les Francois venoyent à s'en mesler, parquoy firẽt requerir ces Espagnols mutinés par quelques personnages signalés d'entre eux, qu'ils se voulussent contẽter des deniers qu'ils avoyent en main, leur estant imposible de leur en furnir d'avantage. Mais ce fut paine perdüe: au contraire Dõ Fernande de Toledo fit venir en Brabant ce qu'il avoit de gens en Hollande: comme fit pareillemẽt Dom Alonzo de Vergas General de la Cavallerie: lesquels se retirerent avec leurs gens comme en un lieu de seur refuge au chasteau d'Anvers. Sancho d'Avila Chastelain dudit chasteau, manda les marchans Espagnols de la ville, les pryãt le vouloir servir sur sa parolle, & promesse de payement à certain tẽps, d'autant de vivres & de munitions de guerre qu'il demãdoit: ce qu'ils firent, tellement que ce chasteau fut tresbien pourveu de tout, pour endurer un long siege. Le Collonel Iulien Romero en fit autant en la ville de Liere: et le Capitaine Montisdoqua à Mastricht.

*Chasteau d'Anvers retraitte des Chefs des mutins.*

Les Estats d'autre costé n'estoyent nõchallans à assãbler gens de guerre de toutes pars, faisans tout devoir pour empescher que les forces Espagnolles tãt mutinées, qu'autres, ne se peussent ioindre ensamble, ou avoir quelque communicatiõ ou intelligence les uns avec les autres, ne laissans riẽ passer vers les villes & places qu'ils tenoyent.

Il y avoit lors ẽtre Louvaĩ & Tillemõt cinq cõpagnies de ces mutins, tant Espagnols qu'Italiens & Bourguignõs logées au village de Wissenaken. Les Estats pour les desnicher de là, y envoyerent le S$^r$ de Glimes avec la garnison de Brusselles & de Louvain, & quelques hommes d'armes des ordonnances, faysans environ trois mille hommes en tout, ausquels s'adioignirẽt quelques bourgeois de Brusselles & escoliers de Louvain, les uns pour aller voir le combat, les autres pour le pillage, tellement qu'il sambloit que celuy qui n'y vouloit pas aller n'estoit point bon Patriot. Les Espagnols en estans advertis par leurs espies, le General Alonzo de Vargas, s'estant ioinct avec sa Cavallerie, se mit en embuschade en un petit bois tout proche de ce village, commandant à l'infanterie d'aller au devant des gens des Estats, quand ils les verroyent approcher, pour les recevoir à l'escarmouche: ce qu'ils firent, & furent vivement chargéz par ceux des Estats, tellement que les Espagnols se retirans en bonne posture, tousiours escarmouchans iusques allendroit de l'embuschade, estans chaudemens poursuyvis, la Cavallerie se debusquant donna sur ceste infanterie poursuyvante (car leurs gẽs d'ordonnance ne s'estoyent encore assez avancéz) laquelle quittant ses rengs se mit en routte, & fut toute deffaite, tellement que peu s'en sauverent: ce qui advint sur la fin du mois de Septembre.

Le dernier dudit mois, comme il fut ordonnè à toutes les villes des Provinces du Pays bas confederées allencontre des Espagnols mutins, de se mettre en equippage d'armes entre autres, ceux de Brusselles passerent les monstres de leur bourgeoise depuis l'aage de vingt ans iusques à soixante, où se trouverent quinze mille hommes biẽ arméz. Ce fait comme ils savoyent biẽ que c'estoit à eux que les Espagnols en vouloyent, ils commencerent à fortiffier leur ville, & à force d'hommes, femmes, garcons, filles, & enfans, à travailler à leurs ramparts.

*les Brussellois s'arment & se fortiffient.*

Les Estats ne s'estonnans point de ceste desroutte de Wissenaken, se renforcerent de tous les Regimens Wallons, entre lesquels furent celuy du Seigneur de Hierges, & de Floyon son Frere, enfans de Barlaimõt. Et pour garantir le passage de Malines en Anvers se saisirent du village de Walhem, où ils dresserẽt une forteresse asses suffisante pour conserver le pont. Iulien Romero estant à Liere pour se faire maistre de ce põt, y vint avec ses Espagnols, faisant alarme d'un costé, & dõnant assaut au Fort de l'autre, qu'il emporta & print le Gouverneur prisonier, gentilhomme de Louvain. Là fut deffait une grande partie du Regiment de Floyon, & y mourut Franchois de Nedonchel Seigneur D'ysberghe Lieutenant Collonel, & trois ou quatre Capitaines & Lieutenans, avec grand nombre d'Officiers. Tant y a que les Estats outre la perte de ce pont tant important lequel fut bruslé, perdirent pour ce coup plus de huit cens hommes.

*Le Fort du pont de VVal hem gagné par les Espagnols & le Regiment Floyon deffait.*

Tost apres les trouppes de Cavallerie & infanterie Espagnolle de Dom Alonzo de Vargas, & de Dom Fernande de Tolledo tirerent vers Maestricht, pour empescher que les Estats ne missent de leurs gens par dela la Meuse, ce quel leur emportoit de beaucoup: mais quelque diligence qu'ils seussent faire cela ne leur succeda pas du premier coup, ny sans travail. Car les Allemans qui estoyent en la ville, s'estoyent liez avec les bourgeois, & avoyẽt fait sortir les Espagnols & retenu Montisdoqua prisonnier: nonobstant que le Capitaine Martin d'Ayala se fut efforcé de le leur arracher des mains. Ainsi donques que Dom Alonze vint devant la ville de Maestricht, il y eut un soldat Espagnol qui le vint advertir de l'estat de la ville, & que sur l'une des portes il y restoit encore quelques Espagnols qui auroyent biẽ moyen de le faire entrer: Dõ Alonzo sachant

*Les Estats pensans s'asseurer de Maestricht sõt prevenus par les Espagnols.*

chãt cela, fit passer la riviere sur des barquettes à quelque nombre de gens de pied pour se ioindre aux autres de l'autre costé, puis il disposa une compagnie d'infãterie, & quelque cavallerie pour marcher vers la porte de Brusselles, occuppée p ces soldats qui estoyẽt sur la tour de la porte, dont la premiere, puis la seconde furent incontinent mises bas, par le feu qu'ils y bouterent. Les bourgeois voyans que par le moyen de ceux qui estoyent sur ceste tour les Espagnols de dehors auroyent par là acces à la ville, les voulant destourber de là, penserent les batre de leur rãpart à coups de canon. Mais ceux de la tour leur envoyerẽt tant de mousquetades, qu'ils ne leur peurent faire nul mal, personne ne s'ozant plus tenir à l'artillerie. Ce temps pẽdant les Espagnols ayans passé le pont se retrencherent en deux endroits de la ville. Tãdis les Allemans laches & perfides se tenoyent coys en un lieu à l'escart, & ne firent aucun devoir selon leur serment d'ayder aux bourgeois, lesquels apres avoir quelque tẽps bien combatu, voyans qu'à la longue ils n'y proufiteroyent rien, rendirent la ville aux Espagnols, qui la pillerent, y firent des grãds massacres, bruslerent quelques maisons, & à bref parler userent de leur tyrannie & cruauté accoustumée.

*La Citadelle de Cambray surprise pour les Estats.*

Au mesme temps comme le S^r de Liques Gouverneur de Cambray, tenoit la Citadelle & la ville pour l'Espagnol, les Estats y envoyerent le S^r d'Inchy de la maison de Gevre, Frere du Barõ de Fresin, adviser quelque bon moyen de la surprendre, ce qu'il fit au commencement d'Octobre, à l'ayde du Capitaine Antoine de Gouy Lieutenant de ladite Citadelle, & de quelques soldats à leur devotion, si bien que la porte gagnée par le sac de la garde, ledit S^r de Liques estant saisi & prisonnier, le S^r d'Inchy se fit maistre de la place, & y fut establi Gouverneur par les Estats: où il à cõtinué iusques à sa mort qui fut lan 1583, comme nous dirons cy apres.

*Les Estats se veulent asseurer d'Anvers.*

Les Estats Confederés voyans que tous les Espagnols s'estans generalement ioincts avec les mutins, estoyent espars parmy les Pays bas, une partie en Flãdres à Allost, & l'autre à Mastricht p delà la Meuse: resolurent de se faire forts des Anvers, & de separer la ville du Chasteau: pensans à ce proverbe ordinaire *Ville gagnée chasteau perdu*. Pource faire ils tirerent les garnisons de Brusselles, Malines, & de Louvain, qu'ils dõnerent en charge au Comte Philipe d'Egmont (depuis tué en Frãce à la iournee d'Yveri) avec son regimẽt dressé tant de vielles que nouvelles cõpagnies Walonnes, & sa bende d'ordonnance: auquel se ioingnirent les S^rs de Heze, & de Berselle, avec leurs Regimens. Le Marquis de Havrel avec cinq cens chevaux de Cavallerie legere, le S^r de Bievre, & quelques autres Chefs avec leurs gens : Toutes ces troupes ayans certaine correspondẽce avec Frederic Perrenot S^r de Champaigny, & le Comte d'Overstein Collonel des Allemans de la garnison de la ville nœufve d'Anvers, arriverent le troisiesme de Novembre sur le tard, bien couvertement devant la ville, où ils se tindrent tant que lesdits S^rs de Champagny Gouverneur d'Anvers, & le Comte d'Overstein vindrent parler à eux, & resouldrent par ensamble que le lendemain ils y entreroyent, & leur seroyent quartiers assignés, comme il fut fait dés le point du iour.

*Ieronimo de Roda Chef des mutins Espagnols.*

Le President Ieronimo de Rhoda Chefs de tous les mutins Espagnols & autres, estant en la Citadelle, advisa avec Sancho d'Avila Chastelain, & autres du Conseil d'Espagne, de en toute extreme diligence, mander toutes leurs forces, & les faire venir par derriere en ladite Citadelle: & ce tẽps pẽdant se mirent en toute furie à batre la ville en ruine, & les advenues des rues sur la plaine, pour empescher les citoiens de s'y retrencher, et fortiffier contre laditte Citadelle : Mais le brouillars fut ce iour si gros & espois, qu'à peine se pouvoit on recognoistre l'un l'autre de pres, qui fut cause q̃ les Espagnols ne leur firent pas grand dommage, qu'aux toicts des maisons. Ce temps pendant ceux de la ville barriquerent & retrencherent toutes les advenües de la plaine, & les firẽt si fortes qu'õ eut iugé impossible de les fosser. Le Capitaine Ortis sortit de la Citadelle avec quelq̃s harquebusiers pour recognoistre leurs deffenses, & trouva les bourgeois si lasses de travailler, que non seulement il fonssa leurs barricade, mais couppa la gorge à toute un corps de garde: ce coup eut emporté la ville, s'il eut eu gens à commandement: ayant tué environ cinquãte hommes, bruslé un moulin, & quelques maisons qui eussẽt peu nuire, retourna au chasteau: d'où le temps estãt esclarci, on ne cessoit de tirer sans relache, contre les barriquades, ce qui n'empeschoit pas pourtant la besogne, emportant telle fois la teste à l'un, le bras, ou la iambe à l'autre: mesmes les femmes y travailloyent d'un tel courage, qu'elle ne se soucyoyent de nulles canonades, à la mercy desquelles elles s'exposoyent librement & sans crainte.

*Ceux d'Anvers se retrẽchent contre la Citadelle.*

*Mort de l'Empereur Maximilian second.*

Le 12^e d'Octobre audit an mourut ce vertueux Prince Maximilien second du nõ Empereur, estant en grand souci de redresser la communication de paix, qui avoit esté encõmencée en la ville de Breda, qu'il eut volontier veüe sortir effect de son vivant. Ce fut un Prince prudent, sage, discret, & craignant Dieu, grand amateur de paix, & ennemy de discorde, eslogné de toute ambition & grandeur, versé en plusieurs langues, & en la lecture des saínctes lettres. Il ne pouvoit souffrir qu'on menat guerre pour la foy, & souloit dire: *Que c'estoit un grand peché mortel, de se vouloir mesler à forcer les consciences des hommes*

*mes qui appartienēt à Dieu seul.* Lors que le Roy de France Henri 3e s'estoit fuy de Pologne quittant le Royaume, pour venir prēdre possession de celuy de France, passant par Austrice au mois de Iuin 1574, & qu'il vint pardevers luy. Ce bon Empereur sur toutes choses luy recōmanda la paix avec ses suiets en son Royaume, luy disant avec une face riante & de bōne grace. *Que ceux qui par forcer les consciences des hommes, pensent gagner Paradis, perdent en ce lieu par ce moyē, ce qu'il possedoyent en terre.* Il n'estoit point dissollu en habit, vivoit sobrement, & ne demeuroit point plus d'une heure à table, ou s'il luy avenoit d'y estre davātage, c'estoit pour deviser de la Philosophie naturelle, à quoy il prennoit plaisir, il estoit de bon iugement & de grande memoire, parlant disertement, & sentencieusement, enclin à recevoir toutes requestes, & à donner liberalement. Il n'estoit curieux de riches cabinets pour en faire monstre, ny de superbes bastiments. Quelque fois il s'esbatoit à disposer, planter, & enter des arbres en quelque iardins, où il se recreoit. Il vescut vingt nenf ans en mariage, & grande amitié avec sa femme, fille de l'Empereur Charles 5e, Princesse doüée de de grandes vertus, de laquelle il eut seize enfans, dont les six moururent avant luy, les autres dix ont survescu, assavoir Rodolph auiourdhuy Empereur, Ernest, Matthias, Maximilien, Albert, Wenceslas, Marie & Elizabeth mariées aux Roy de France, & d'Espagne: les noms des autres me sont incogneus: Il gouverna l'Empire environ douze ans.

*Mort du Prince Frederic Electeur Palatin.*

Et au mesme temps mourut l'Illustre Prince Frederic Electeur Palatin du Rhin. L'Allemagne fit une irreparable perte en la mort de ces deux Princes, qui apres Dieu luy servoyent de fermes colomnes, comme leur vie & ce qui est survenu apres leur mort, la monstré.

RODOLPH *second du nō* Empereur des Romains, Roy de la Germaine, de Hōgrie, Boheme, Dalmatie, Croacie, &c succeda à l'Emperenr Maximilien son Pere, au gouvernement de l'Empire: durant le regne duquel l'Allemagne à plus souffert par les estrangers, qu'ez regnes de son Ayeul l'Empereur Ferdinand & de Maxmiliē son Pere, cōme nous en dirons quelque chose en son lieu.

*Tous les Espagnols mutinez s'assamblent en la Citadelle d'Anvers.*

Le 4e de Novembre les Espagnols mutinés estant en Allost, sur ce que leur avoit esté mandé, marcherent toute la nuit, & se trouverent le lendemain au matin dedens le chasteau, en nombre de seize cens hommes tous vieux soldats & bien aguerris. Au mesme instant arriverent pareillemēt ceux de Lyere, & de Mastricht, bien ioyeux de se trouver ainsi toꝰ à propos, & à poinct nōmé. D'autre costé les bourgeois, & les Seigneurs qui estoyent dedans la ville du parti des Estats, furent bien estonnés d'entendre qu'ils s'estoyent ainsi tous soudainement ioincts ensamble. Là arriva pareillement le Regiment du Colonnel Polvviller Alleman ayant esté en garnison à Maestricht & à Diest, fort envirō trois mille hommes. Toutes ces trouppes estās ainsi entrées au chasteau, Sancho d'Avila les prya de se rafreschir & reposer quelque peu: mais ils estoyent tellemēt enflammes contre la ville, qu'ils n'y voulurēt point tarder, ains passer outre en leur exploit. Et sortans par la grande porte sur la plaine, s'y mirēt en bel ordre de bataille, ayans leur gouiarts quāt & eux portās des botes de paile, & des bourrées pour boutter le feu, où il seroit commandé: & marchās d'une furie lionesque, attacquent tout à la fois les barriquades de cinq avenües des rües de la ville, lesquelles ores que fortes & biē munies d'hommes, ils fonsserent tuans tous ce qu'ils rēcōtrerēt, & mettans les soldats Walons (encore à demy nouveaux, & estonnés de si furieuses charges, & crys) en routte, sās faire grande resistence, ne s'ozans bonnemēt presenter aux trenchées, à cause du canon de la Citadelle, qui de droit fil donnoit par dessus les Espagnols és avenües, & au milieu des rues. Les bourgeois se voyans forcés (& les soldats prendre la fuytte tachans à qui mieux de se sauver,) se retirerent vers leur hostel de ville, où estoyent les Confreries sermentées, qui se mirent valleureusement en deffence, faisans beaucoup de mal aux Espagnols: lesquels voyans qu'ils ne les pouvoyent forcer, ny tirer de là, mirent le feu dedens, où plusieurs furent consumés, & aucuns à demy rostis, pour se sauver se iettans de haut en bas par les fenestres, estoyent massacrés. Ce fut une chose deplorable de voir tant de gens de bien mourir si pouvrement parmy ces flammes, & ce tāt magnifique bastiment tout en feu, qui peu de temps auparavant avoit cousté plus de deux cent mille ducats, sans encore autre plus grand dommage, que cest embrasement fit ez maisons d'allenviron sur le marché, & deriere ledit hostel de ville, plaines de riches marchandises. La cruauté des Espagnols ne se peut encore là borner: mais poursuyvirent les povres bourgeois, iusques en la ville neufve, où y avoit encore quelque compagnie du Comte d'Oversteyn & d'autres, qui firent quelque resistence, mais à peu de profit, car la furie des Espagnols victorieux d'un costé, l'espouvante entre les gens de guerre & bourgeois d'autre, estoit si grande, que chacū tacha de se sauver: les gens de cheval des Estats quittans leurs chevaux sautoyent do haut en bas des ramparts ez fossés de la ville, aucuus en des barques passerent la riviere, autres se sauverent à nage ez navires ancrées au milieu. Le Sr de Champagni, le Marquis

*Sac de la ville d'Anvers par les Espagnols.*

*L'hostel de ville brusle.*

Marquis de Havrel, & le Marcgrave, s'estans escoulez hors de la ville, se mirent ez navires du Prince d'Orange pres d'Austrevveel, & se firent porter en Zeelande. Le Comte d'Oversteyen se pensant aussi sauver à l'autre costé de la riviere, faysant faute de saillir en une barque tõba en l'eau, & par la pesanteur de ses armes fut noyé. Le S[r] de Bievre estant en une barque pour prendre la mesme route, tant de gens y entrerent, que ne pouvant porter un si pesant fardeau, elle s'enfonca, & fut ledit S[r] & la plus part de ceux qui estoyent dedens noyes. S'estant les Espagnols & Allemans faits absolutemẽt maistres de la ville, ils se mirent à piller, fourrager, & saccager plusieurs iours, massacrans plusiers milliers de personnes, de tous aages, sexes, estats, & qualités, tant bourgeois & habitans, qu'estrangers de diverses contrées, qui iournellement y arrivent, pour leur cõmerce & trafique: bruslent environ six cens belle maisons en plusieurs & divers endroits de la ville : bref ils commirent toutes sortes de cruautés, violences, dissolutions, & meschancetés, s'estans aucuns vãtés, que les trois premiers iours de ce sac ils n'estoyent point hommes, mais Diables encharnés. Le Comte d'Egmont, les Seigneurs de Cappres, & de Gognies furent prins en l'Abaye de Saint Michel. Tout autãt de soldats Walons qu'ils pouvoyent descouvrir s'estãs cachez ez caves, greniers, ou sur les toicts des maisons, encore cinq ou six iours apres leur victoire, estoyent povrement tuez de sang froid. Les Allemans de Cornille van eyndé firẽt beaucoup de mal à la ville neufve, & ne se monstrerẽt moins cruels que les Espagnols: mesme voyans les Espagnols avoir quelques riches prisoniers bourgeois, les leur vollans arracher, & ne le pouvãs faire, tuoyent ces pouvres gens, afin que les Espagnols n'en iouïssent non plus qu'eux. Entre lesquels fut un riche & notable marchant de ioyaux nommé Gilles Smissart ancien homme, nostre allié, ayant fait sa rancõ de dix mille florins, qu'un Alleman tua par deriere d'un coup de pique: cruauté certes trop barbare. En toute ceste furie Espagnolle y moururent tant de gẽs de guerre, de pied, & de cheval, que des bourgeois, plus de huit mille personnes, aucuns on dit de dix mille, tant tués que noyés au havre, & ez canaux. Des Espagnols environ deux cens, sans les blessés, entre lesquels les plus signalés furent Dom Manuel Cabecha de vacca, Ioan de Robles cousin du Seigneur de Billy, Domian de Morables, & autres y furent tuez, Carel Fucher y fut fort blessé, & foullé aux pieds des fuyarts.

*Le Comte d'Oversteyn & le Sr de Bievre noyez.*

*Le Comte d'Egmont & autres Srs prisoniers.*

*Nõbres des morts en ceste furie de part & d'autre.*

Voila comment ceste tant florissante ville, l'une des riches & marchandes de toute l'Europe (comme par un iugement & punition divine, pour ses exces, dissolutions & desbordemens) receut à ceste fois, le plus grand coup de baston, que ville scauroit recevoir: par où plusieurs des plus riches marchans furent appovris, & les plus grãds belistres & bribeurs Espagnols enrichis en peu d'heure: dont aucuns toutefois ne iouÿrent de leur butin & richesse, car il y eut tel simple soldat, qui pour un iour perdit dix mille escus à iouër aux dez, sur la place de la Bourse, où ils tenoyent leur hazet. Autres ne sachans que faire de leur argent, faisoyent faire des garnitures d'espees & d'agues de fin or, voire des corselets tous entiers. Dont un Orfevre en ayãt fait un, l'Espagnol le voulant avoir verny, afin qu'on ne descouvrit que ce fut or, l'ouvrier ayant apperceu ses belles, s'enfuyt avec, & se rendit à Flissinges. La richesse qui y fut butinée estoit si grande, qu'aucuns ont affermé que l'argent comptant qui y fut pillé portoit à pluz de quarante tonne aux d'or. Il y eut tel soldat qui raporta de chez une vefve septãte mille florins. Le Capitaine Ortis Espagnol se choisit un butin que nuls autres ne s'adviserent, assavoir de la prison, où il eslargit sous grosses rancons, tous les prisoniers qui y estoyent, tant pour cas civil, criminel, que ceux de la Religion, entre lesquels y avoit quelques Ministres, & plusieurs Anabaptises: dont il fit uu grand butin.

*Espagnols trompé.*

La ville d'Anvers estant ainsi miserablement reduite sous le ioug de ses ennemis, Les Espagnols craignans que les Estats pour leur coupper le passage de la Riviere vers Gãd, n'eussent fait bastir un Fort au Burcht, qui est une place au devant de laquelle tous navires doivent passer pour aller à Gand, Tenremonde, Malines, & Brusselles: les voulans parvenir se hasterent de eux mesme y en bastir un, qu'ils baillerent en garde à Francisco Valdes, avec quatre cens Espagnols.

*Fort basty au Burcht par les Espagnols.*

# DOM IOAN
d'Austriche
## FILS BASTARD L'EMPEREVR, CHARLES LE QVINT
GOVVEVRNEVR POVR LE ROY D'ESPAGNE
aux Pays bas




JOANNES AVSTRI. CARV. F. PHIL. RE. CAT. NOMINE
APVD BELGAS GVB. ET CAPIT. GENERA.

*Encor' que fusse né d'un lit illegitime*
*On ne m'a pas tenu pourtant en moindre estime*
*Si tost que l'Empereur mourant m'eut recognu*
*Pour son fils naturel: du Roy ie fus tenu*
*Comme Frere charnel, qui de plaine fiance*
*De maint pesant fardeau me bailla maniance.*
*De la force du Turc ie n'ay crain le danger,*
*I'ay seu les Grenadins par astuces renger.*
*A un grade sublime ont tendu mes pensées,*
*Et pour y parvenir mainte choses brassées:*
*Mais estant envoyé à ce gouvernement,*
*La mort de mes desseins rompit l'achevement.*

*Arrivée de Dom Ioan d'Austrice pour gouverner les Pays bas.*

Le mesme iour de ce sac d'Anvers, arriva à Luxembourg Dom Ioan d'Austrice, Frere bastard du Roy d'Espagne, envoyé ez Pays bas pour Gouverneur & Lieutenāt general: lequel seiourna tant en ladite ville de Luxēbourg qu'à Marche-en-Famine au mesme Pays, iusques à ce que les Estats eussent traité avec luy, & que son gouvernement fut par eux acceppte, & luy recognu selō sa qualité.

*Brabant & autres recherchent l'alliāce des Estats de Hollande Zeelande & du Prince d'Orange.*

Durant ces alterations des Espagnols & massacre d'Anvers, les Estats de Brabant & des autres Provinces de leur association, faisans un corps d'Estats generaux de terre ferme, (combien qu'en iceux ne fussent pas cōprins Luxembourg, dont le Comte Peter Ernest de Mansfelt estoit Gouverneur, ny Namur, où Barlaimont commandoit) pour coupper le fil de la tyrānie Espagnolle, qu'ils faisoyent si ouvertement paroistre ez villes qu'ils occuppoyent: resolurent pour se rendre plus forts par mer & par terre, d'arrester & confirmer une bonne paix & union general, avec les Estats particuliers de Hollande, & de leurs associez, ensāble avec le Prince d'Orange Gouverneur desdictes Provinces. Ausquelles fins fut le Seigneur de Haussi frere du Comte de Bossu (encore prisonier à Horne) envoyé vers ledit Seigneur Prince à Flissinghes, lequel ayant communiqué aux Estats desdites Provinces maritimes, moyēna tant qu'apres diverses allées & venües, les Deputés de part & d'autre s'assamblerent en la ville de Gand. Où l'accord de Pacification fut conclu & fermé, & les asseurances baillees en ladite ville le 8e de Novembre audit an. Dont nous en avons bien icy voulu inserer le narratif, & les articles tout au long comme il s'ensuyt.

*Narratif de la Pacification de Gand.*

„*A tous ceux qui ces presentes lettres verront ou orrent, Salut.* Cōme les Pays de pardeca soyent ez dernieres neuf ou dix années „tombés en grādes miseres & calamités, par „les guerres intestines, superbe & rigou„reuse domination & gouvernemēt, outra„ges, robberies, pillages, & autres desordes & „insolences des Espagnols, & de leurs adhe„reus. Et que pour y pourvoir & faire cesser „tous ulterieurs troubles, oppressiōs & mi„seres d'iceux Pays, par le moyen d'une fer„me paix & pacificatiō, ayēt au mois de Feburier 1574 esté commis & assemblés à Bre„da, les Cōmissaire de sa Maiesté & du Seig„neur Prince d'Orange, Estats de Hollande, „Zeelande & de leurs associés. Par lesquels „sont esté proposés divers moyens & presētations grandement servantes à ladite pacif„fication: toutesfois le fruit y esperé ne s'en „est ensuivy: mais au contraire durant l'es„poir de ceste consolation, clemence, & be„nignité de sa Maiesté, iceux Espagnols se „sōt iournellemēt, & de plus en pl9 advācés, „d'opprimer, ruiner, & de mettre en perpe„tuelle servitude les pouvres suiects, sans se garder de faire diverses mutineries, menacer „les Srs & villes, & s'emparer hostillemēt de „plusieurs places, les piller, saccager & brus„ler. Par où apres que par les Cōmis au gou„uernement diceux Pays, ils ont esté decla„res ennemis de sa Maiesté, & du bien & „repos public: les Estats de pardeca, avec le „consentement desdicts Commis, ont esté „contraincts de prendre les armes, & ce „pour eviter ulterieure perpetuelle ruine: „Et que les habitans de tous ces Pays bas, „estans vnis en seure pacificatiō, & accord, „en feroyēt par ensamble sortir lesdicts Es„pagnols & leurs adherens, destructeurs des„dits Pays, pour les remettre de nouveau en „la iouissance & possessiō de leurs anciens „droits, previleges, coustumes, franchises, & „libertes, dont la negociation, trafiques & „prosperité s'en pourroit suyvre. *Pource est* „*il* que avec preallable aggreation desdicts Seigneurs Commis au gouvernement desdits Pays, ensuyvant la communication, & pacification encommencée à Breda. Ce present traitté à esté fait & dressé à l'honneur de Dieu, & pour le service de sa Maiesté, entre les Prelats, Nobles, Villes, & membres de Brabant, Flandre, Arthois, Henaut, Valenciennes, Lille, Douay, & Orchies, Tournay, Tournesis, Vtrecht & Malines, representans les Estats d'iceux Pays: et du Seigneur Prince d'Orange, Estats & villes de Hollande, Zeelande & leurs associés, p Cōmissaires d'un costé & d'autre respectivemēt deputés: assavoir reverends Seigneurs Damp Iean vander Linden, Abbé de Sainte Geertruyde à Louvain, Damp Guislain Abbé de Saint Piere à Gand, Damp Mathieu moulart Abbé de Saint Guislain esleu Evesque d'Arras, Messire Iean de mol Seigneur d'Oetingen, Messire Francois de Halevvin Seigneur de Svveveghem Gouverneur & Capitaine d'Oudenarde, & Commissaire au renouvellement des loix de Flādres, M. Charles de Gavre Seigneur de Fresin, to9 Chevaliers. M. Elbert Leonin Docteur en droits & Professeur en l'Vniversité de Louvain, M. Piere de Bevre, Conseillier du Roy nostre Sire en son Cōseil de Flandre, & le Seigneur Quentin du pré premier Eschevin de Mons en Henaut, avec Iean de Pennants aussi Conseillier, & M. des Comptes de sa Maiesté en Brabant leur Secretaire, de la part desdits Estats de Brabant, Flandre, Arthois Henaut &c. Et Philippe de Marnix Seigneur de de Ste Aldegonde, Arnould van Dorp Sr de Tamise, Guillaume van Zuylen van Nyvelt Seigneur de Heeratsberghe, Escuiers: Messire Adrien vander mylen Docteur ez droits & Conseiller les son Exce, & au Cōseil Provincial de Hollāde, Me Cornille de Cōinc Licēcié ez droits, aussi Cōseiller de son Exce. M. Paul Buys Advocat du Pays de Hollande, M.

de, Mʳ Piere de Rycke Bailly de Flissinghes, Antoine vande Zyckele Conseiller de Zeelande, & Andre de Ionghe Bourgmaistre de Middelbourg de la part dudit Sʳ Prince, Estats de Hollande, Zeelande & Associes, suyvant leur pouvoir & commission inseree à la fin de cestes: Faisans & traittans entre les parties & Pays susdicts une ferme & perpetuelle paix, alliance, & union, sous les conditions & conventions qui s'ensuyvent.

1 *Primes* que toutes offences, iniures, mesfaits, & dõmages advenus à cause des troubles, entre les habitans des Provinces, comprinses en ce present traittè, en quelque lieu ou maniere que ce soit, seront pardõnez, oubliés, & reputés pour non advenus, de sorte que à l'occasion d'iceux, n'en sera iamais fait mention, ny en fait, moleste, ou recherche sur aucuns.

2 Et suyvant ce promettent lesdits Estats de Brabant, Flandre, Henaut &c ensamble lesdits Seigneur Prince, Estats de Hollande & Zeelande avec leurs associés, d'entretenir d'oresnavant en bonne foy, & sans dissimulatiõ, & par lesdits Pays faire entretenir ferme & inviollable paix & amitié: Et par ainsi assister l'un l'autre en tout temps, & à toutes occurences d'avis, conseil, & de fait, & y employer corps & biens, & signamment pour expulser, & tenir hors de ces Pays, les soldats Espagnols & autres estrangers, & forains, s'estãs efforcés hors des termes de droit d'oster la vie aux Seigneurs, & Nobles, d'applicquer à eux les richesses du Pays, & au surplus renger & tenir la commune en perpetuelle servitude. Pour à quoy fournir, ensamble à tout ce qui sera requis, pour resister à ceux qui de fait le voudroyent contrarier. Lesdits Confederés & alliéz, promettent aussi se tenir prests, & se rendre prompts & appareillés à toutes contributions & impositions necessaires & raisonnables.

3 Outre ce est accordé que incõtinẽt apres la retraitte des Espagnols & de leur adherãs, lors que toutes choses seront en repos & seureté, les ambe-deux parties seront tenües d'avancer & procurer la convocation, & assamblée des Estats generaux, en la forme & maniere q̃ se fit au tẽps q̃ feu de treshaute memoire l'Empereur Charles, lors qu'il fit la cessiõ & trãsport de ces Pays bas ez mains du Roy nostre Sire: pour mettre ordre aux affaires du Pays en general & particulier, tãt au fait de l'exercice de la Religion esdicts Pays de Hollande, Zeelande, Bõmel & lieux associez, que pour la restitution des forteresses, artillerie, bateaux & autres choses appartenans à sa Maiesté, qui durant lesdicts troubles ont esté prins par lesdicts de Hollande Zeelande & autrement, comme pour le service de sa Maiesté bien & union des Pays l'õ trouverra convenir: En quoy ne pourra d'ũ costé ny d'autre estre donné, aucun contredit ou empeschement, delay ou retardement non plus au regard des ordonnances, declarations, & resolutions, que y seront faites & dõnées q̃ en l'executiõ d'icelles, quelles qu'elles soyent, à quoy les ambe-deux parties se sumettent entierement & de bonne foy.

4 Que doresnavant les habitans & suiects d'ũ coste & d'autre, de quel Pays de pardeca, ou de quel estat, qualite, ou condition qu'ils soyent, pourront par tout hanter, frequenter, passer & repasser, demeurer, & traficquer, marchandement, ou autrement en toute liberté & seureté. Bien entendu qu'il ne sera loisible ny permis à ceux de Hollande & Zeelande, ny à nul autre, de quel Pays, qualité ou condition qu'il soit, de attenter aucune chose pardeca, hors desdits Pays de Hollande Zeelande & autres lieux associez, contre le repos & paix publique, & signamment contre la Religion Catholique, Romaine, & l'exercice d'icelle: ny à cause de ce iniurier aucun de fait, ny de parolles, ny le schandalizer par actes samblables, à paine d'estre punis comme perturbateurs du repos public, à l'exemple des autres.

5 Et affin que ce pendant personne ne soit legerement exposé à quelque reprinse, caption, ou danger, tous les placcarts cy devant faicts & publiés sur le fait d'heresie, ensamble les ordonnances criminelles faites p le Duc d'Alve, poursuyte & execution d'icelles, serons surceys & suspẽdus, iusques à ce que par les Estats generaux autrement en soit ordonné: bien entendu qu'aucun schandale n'y advienne en la maniere susdite

6 Que ledit Seigneur Prince demeurera Admiral general de la mer, & Lieutenãt pour sa Maiesté de Hollande, Zeelande, Bommel, & autres lieux associez, pour par tout commander comme il fait presentement, avec les mesmes Iusticiers, Officiers, & Magistrats sans aucun changement ou innovation, ne soit de son adveu & consentement: Et ce au regard des villes & places que son Exce tient presentemẽt, iusques à ce que par la retraitte des Espagnols en soit autrement ordonné.

7 Mais touchant les villes & places comprises en la Commission qu'il a de sa Maiesté, qui ne sont à presẽt sous l'obeissance & commandement de son Excellẽce, ledit poĩt demeurera en surceance, iusques à ce qu'estans icelles villes & places ioinctes à ceste union & accord avec les autres Estats, son Excellence leur aura donné satisfactiõ sur les poincts esquels elles se trouveront interressées sous son gouvernement, soit au regard de l'exercice de la Religion, ou autrement, afin que les Provinces ne soyent desmembrées, & pour eviter toute dissention & discorde.

Et ce pendant nuls placcarts, mandemẽs, provisions

,,provisions ny exploicts de Iustice aurõt lieu ,,esdits Pays & villes regies & gouvernées ,,par ledit Sr Prince, sinon ceux qui par son Exce, ou par le Conseil, Magistrats, ou Offi- ,,ciers illec seront approuvez ou decernez, ,,sans preiudice pour le temps advenir du ,,ressort du grand conseil de sa Maté.

9 Est aussi pour-parlé que tous prison- ,,niers à cause des troubles passez, nommé- ,,mẽt le Cõte de Boussu serõt eslargis fran- ,,chemẽt & librement, sans payer rencon, ,,mais biẽ les despens de prisõ: n'estoit tou- ,,tefois que par avant la date de cestes, icelles ,,rencons fussent payées, où qu'il en fut cõ- ,,venu & accordé.

10 Davantage est accordé que ledit Sr ,Prince, & tous autres Srs, Chevaliers, Gen- ,,tilshommes, particulieres personnes, & su- ,,iects, de quelque estat, qualite, ou conditiõ ,,qu'ils soyẽt, ensamble leurs vefues, dova- ,,gieres, enfans & heritiers, d'ũ costé & d'au- ,,tre, serõt restituez en leur bon nom, fame, ,,& renommée, & pourront aussi apprehé- ,,der, & se mettre en possession de toutes ,,leurs Seigneuries, biens, prerogatives, ac- ,,tions, & credits, nõ estans vendus ou allie- ,,néz, en tel estat que lesdits biẽs sont presẽ- ,,tement. Et à cest effect tous defaults, con- ,,tumaces, arrests, sentences, saisissemẽs & ,,executions dõnées & faictes depuis le cõ- ,,mencement des troubles de l'an 1566. tãt ,,pour le fait de la Religion, q̃ pour le port ,,des armes, avec ce qui s'en est ensuivy, sõt ,,cassez, revocquez, & anullez. Et seront i- ,,ceux ensamble toutes procedures, escrits, ,,actes, actitats, pour ce faicts & advenus ,,mis à neant, & royez ez registres, sãs qu'il ,,soit besoin en prẽdre ou obtenir autre en- ,,seignemẽt, ou provisiõ q̃ ce presẽt traitté: ,,nonobstãt aucunes incorporatiõs, droicts, ,,coustumes, previleges, prescriptions, tãt le- ,,gales, convẽtionnelles, & coustumieres, q̃ ,locales, ny aucunes autres exceptiõs au cõ- ,,traire: lesquelles en ce fait, & en toutes au- ,,tres choses concernãs lesdits troubles ces- ,,serõt & n'aurõt lieu, cõme estãt à ce (si avãt ,,que besoin soit) especialement derogé par ,,cestes, & aussi au droit disposant generale derogatiõ nõ valoir, si la speciale ne precede.

11 Biẽ entẽdu qu'ẽ ce sera comprinse, & ,,ioüyra du presẽt benefice Madame la Cõ- ,,tesse Palatine, auparavãt vefve du feu Sr de ,,Brederode, entãt q̃ touche Vianẽ & autres ,,biẽs, où q̃ icelle, ou ses ayãs cause ont droit

12 Sãblablemẽt sera icy cõprins le Cõte de ,,Burẽ, si avant que touche la ville, chasteau ,,& Pays de Buren, pour par ledit Sr Cõte en ,,ioüyr, par la retraite de la garnison comme ,,de son propre.

13 Et seront aneantis, demolis, & abatus, les pilliers, trophées, inscriptiõs, & autres si- gnaulx q̃ le Duc d'Alve a fait eriger en des- ,,honeur, & blasme tãt des dessus nommez, ,,que de tous autres.

14 Touchãt les fruicts desdites Sries & biẽs, ,,le cours des arrierages des doüaires, & usu- fruicts, fermes, cẽs, & rẽtes, assignées tãt sur sa Mate q̃ sur ses Pays & villes, & tous autres qui ,,avãt la date de cestes sont escheuz, & toute- ,,fois non payéz ny receuz par sa Maté, ou en ,,ayans cause, chacũ en pourra respectivemẽt ,,iouyr & en profitter.

15 Biẽ entẽdu q̃ tout ce qu'est escheu tãt des ,,dits heritages & rẽtes qu'autres biẽs, depuis ,,la St Ieã de l'ã 6576, dernier passé, demeurera ,,au proufit de ceux y ayans droit, non obstãt ,,que par le Recepveur des cõfiscatiõs, ou au- ,,tre en fut receu quelque chose, dont en ce ,,cas se fera restitution.

16 Mais si avant qu'aucunes années desdites ,,fermes, rẽtes, ou autres revenus fussẽt à titre ,,de cõfiscatiõ saisies & receües de par sa Maté, ,chacũ sera pour sãblables années frãc, libre, & quitte des charges reelles, & hypoteques as- ,,gnées sur ses biens, dõt à cause des troubles ,,passez l'on n'a peu ioüyr, le tout à ratte du ,,du temps, que iceluy empeschemẽt aura esté ,,faict à l'occasion susdite.

17 Quant aux cathels & moeubles domesti- ,,ques, & autres qui d'ũ costé & d'autre sõt cõ- ,,sumez, vẽduz, ou autremẽt alienez, psonne ,,n'en aura aucune restitution ou recouvre.

18 Et au regard des biẽs, immeubles, herita- ,,ges, maisõs & rẽtes qui à titre de cõfiscation ,,serõt vẽdus & alienez: lesdits Estats generaux deputerõt Commissaires en chacune Provĩce, ,,hors des Estats d'icelles, pour prẽdre cognois ,sãce des difficultéz, si aucunes s'y representẽt, ,,afin d'ẽ dõner raisõnable satisfactiõ, tãt aux ,anciẽs proprietaires, q̃ aux acheteurs & ven- ,,deurs des biens & rentes susdites, pour leur ,,regres & eviction respectivement.

19 Le sãblable se fera pour le cours & arrie- ,,rages des rẽtes & obligatiõs persõnelles, & ,,de toutes autres pretẽsiõs, plaites, & doleãces ,,q̃ les interesséz à cause desdits troubles, vou ,,dront cy apres d'ũ costé & d'autre intẽter & ,,mettre en avant, en quelq̃ meniere q̃ ce soit.

20 Que tous Prelats & autres psõnes ecclesi- ,,astiques, dõt les Abbayes, Dioceses, fõdatiõs, ,,& residẽces sõt situées hors de Hollãde & Ze- lãde, & toutefois ont des biẽs en iceux Pays, re ,,tournerõt à la proprieté de leurs biens, cõme ,,il est dit cy dessus au regard des seculiers.

21 Mais entãt q̃ touche les persõnes religieu ,,ses, & autres ecclesiastiques qui esdites Pro- ,,vĩces & lieux associez ont fait professiõ, ou y ,,sõt prebẽdez, & toutefois s'ẽ sõt retirez, ou õt ,,demeuré hors d'icelles, atẽdu q̃ la plus part ,,de leurs biẽs sõt allienez, leur sera d'icy en a- ,,vãt attribuée raisõnable alimẽtatiõ, avec ceux ,,qui sõt demeurez: ou autremẽt leur sera per- ,,mise la ioüissãce de leurs biens, au choix & optiõ desdits Estats: le tout par provisiõ, & ius- ,,ques à ce q̃ sur leurs ulterieures pretensions ,,soit ordonné par lesdits Estats generaux.

22 En outre est accordé q̃ toutes dõnatiõs, ,,exheredatiõs, & autres dispositiõs *inter vivos*,

X *vel caus*

»*vel causa mortis* faites p persõnes prives & particulieres, p où les vrays heriters, à cause »desdicts troubles, ou de la religiõ sont de »boutez, amoindris, ou desheritez de leur »successiõ droicturiere, seront en vertu de cestes tenües pour cassées & de nulle valeur

23 Et cõme ceux de Hollande & Zeelãde, »pour tãt mieux furnir aux frais de la guer-»re, ayent mis à haut prys toutes especes de »monnoye d'or & d'argent, lesquelles ne se »sauroyent eschiller ou alloüer en autres »Provinces sans grand' perte: a esté pour-»parlé que les Deputes desdits Estats gene-»raux, aviseront au plustost que possible se-»ra de prendre un pied general, à ce que le »cours desdites monnoyes se puisse egaller »au plus pres que faire se pourra, pour l'en-»tretenement de ceste union, & du cõmun »train de la marchãdise d'ũ costé & d'autre.

24 Au surplus sur les remõstrances fait-»tes par lesdits Estats de Hollãde & Zeelan»de, afin q̃ la Generalité de tous lesdits Pays »bas, voulsist prendre à sa charge toutes les »debtes par ledit Sr Prince cõtractées, pour »faire ses deux expeditiõs & grosses armées, »à quoy tant ceux de Hollande & Zeelãde, »que les Provinces & villes s'estans rẽdües »à son Exce en sa derniere expedition se se-»royent obligées (comme ils disent): iceluy »poinct est remis & laissé à la discretion & »determination desdits Estats generaux, »ausquels (estans toutes choses appai-»sées) s'en fera rapport ou remonstrance, »pour y prẽdre tel regard qu'il appartiẽdra.

25 En ce cõmun accord & Pacification »ne serõt comprins pour ioüyr du benefice »d'icelle, les Pays, Seigneuries, & villes, tenãs »parti cõtraire, iusques à ce qu'ils se serõt ef-»fectuellemẽt ioincts & unis à ceste cõfede-»ration, ce qu'ils pourront faire quand bõ »leur samblera.

26 Lequel traitte de Pacification, apres »rapport, agreation, & adveu, tant par Mes-»seigneurs Commis au gouvernement des »Pays, que aussi des Estats d'iceux, ensam-»ble de Monseigneur Prince, Estats de Hol-»lande Zeelande & associez, en tous les »poincts & articles susdicts: & aussi tout »ce que par lesdits Estats generaux sera en »ce que dit est, & autrement diffini & or-»donné: Lesdits Deputez ont en vertu de »leur pouvoir & Cõmissions promis & iu-»ré, promettent & iurent par cestes d'obser-»ver, entretenir & accomplir, inviollable-»mẽt, & le tout d'un costé & d'autre respec-»tivemẽt, faire ratiffier, iurer, signer, & seel-»ler par les Prelats, Nobles, villes, & autres »membres desdits Pays, & mesmes par ledit »Sr Prince, tant en general qu'ẽ particulier, »endedens un mois prochainemẽt venant, »au cõtentement d'un chacũ. Et en tesmoin»de tout ce que dit est, ont lesdits Deputez »soubsigné cestes, en la maison Eschevina-»le de la ville de Gand le 8e de Novembre »1576. Signé Ian vandẽ Linde Abbe de Ste »Gheertruyde, Guislain Abbe de S Pierre, »S, Matthieu Abbé de St Guislain, Iean de »Mol, François de Halewin, Charles de Ga-»vre, Elbertus Leoninus. Q. du Pré. P. Beve-»re, Ph. de Marnix, Arent van Dorp. W. van »Zuylen, van Nyevelt, A. V. mylẽ, Pierre de »Rycke, Ian Coninck. P. Buys. André de Iõ-»ge vander Zyckelen, & plus bas, moy pre-»sent Ioan de Pennants.

Ceste Pacification, ensamble les Commissions de Deputez de deux parties, (que nous n'avons pas iugé requis d'estre icy inserées, non plus que celle du Secretaire) fut depuis assavoir le treziesme de Novembre audit an 1576. ratiffiée & approuvée par lettres de placcart du Roy d'Espagne, signées d'Overlope, comme nous dirõs cy apres.

Les Pays de Brabant & de Flandres ayans par la perte d'Anvers perdu la navigation de la mer par la riviere de l'Escault, coupperẽt les dyques du costé de Flãdres au dessus d'Anvers aupres du Burcht, & au desous à l'opposite du village d'Austreweel, afin que l'eau de ladite riviere & de la mer, par l'acroissance des marées, entra en ce Pays d'entre deux, qui est bas & tout marescageux, comme elle fit asses abondamment, tellemẽt que ceux de Brusselles, de Malines, Tenremonde & d'autres lieux, sans estre au danger de ceux d'Anvers, ny du fort de la teste de Flandre à l'opposite de la ville, eurent leur passage libre pour naviguer en Hollãde Zelande, & par toute la mer, au grand interest de ladite ville d'Anvers, par ce q̃ cela luy rompoit son trafique & sa navigation. Ces trous furent depuis apres la sortie des Espagnols bouchéz & les dyques reparées.

*Passage libre à la mer sãs passer devãt Anvers.*

Or durant le temps qu'on estoit empesche à traitter l'accord & Pacification cy dessus, les Estats generaux avoyent leur armée campée devant le Chasteau de Gãd, & tout allentour, tant dedens la ville que dehors, à laquelle le Comte du Roeux commandoit en Chef, comme Gouverneur de Flandre, assisté des gens de guerre & munitions que les Estats de Hollande & Zeelande, leur avoyent presté, sous promesse de restitution. Le Chasteau fut batu, mais d'un cõmencemẽt asses lentement, on luy dressa pareillement une escallade, de laquelle les eschelles se trouverent beaucoup trop courtes: & tãt que le secours du Prince & des Hollandois & Zelandois fut arrivé le Comte du Roeux n'y advanca pas grand chose. En fin le Cõte de Lalain General de toute l'armée en l'absence du Duc d'Arschot, & le Marquis de Havrec estans venus au camp, & le Chasteau ayant esté batu à bresche, & prest à donner l'assault, les Espagnols qui estoyent dedens environ 150. demanderent à parlemẽter. Le Seigneur de la Garde Collonel des Francois du Prince y alla, mais ne seurent de prime face accorder, sur ce qu'il falloit qu'ils quittassent leurs armes.

*Siege du Chasteau de Gãd.*

armes. En fin Valentin de-pardieu Seigneur de la Motte Gouverneur de Gravevelinges, leur promit de leur faire payer la valeur de leurs armes,& sur ce rendirét la place le 11e dudit mois de Novẽbre vies & bagues sauves.

Les Allemans ce pendant commencoycoyent à remuer mesnage en Valenciennes, & à traitter des menées secrettes avec l'Espagnol qui estoit au Chasteau, pour à quoy prouvoir, les Estats generaux y envoyerent George de Lalain Cõte de Rheneberg, Baron de Ville, Gouverneur & Capitaine general de Henaut en l'absence du Comte de Lalain, lequel iacoit qu'il fut seulement accompagné de huit compagnies Walonnes de son Regiment, conduit cest affaire si d'extrement, que par appointement lesdits Allemans sortirent de la ville, avec payemment de chacun un daldre pour teste seulement. Le dousiesme dudit mois de Novembre y estant ledit Seigneur de Rheneberg entré avec ses Walons, & à l'assistence des bourgeois, il assiegea quant & quant le chasteau, gardé par cent & quarante Walons, lesquels il contraignit pareillement de se rendre, & de quitter la place par appointement.

*Les Estats s'asseurét de Valenciennes*

*Chasteau de Valenciennes rendu.*

La gendarmerie Walonne qui estoit en Frise, & principalement à Groeninghen print pareillement grand goust en ceste Pacification de Gand, tellement qu'ils se voulurent declarer pour les Estats generaux, vnis ausquels ils presterent le serment par le moyen qui s'ensuyt. Les Estats avoyent envoyé en Frise & au Pays de Groeningen le Seigneur Francois Martini-stella de Bruselles, avec charge & Commission bien ample de reduire lesdits Pays, par bonnes voyes de persuasions sous leur obeissance. Gaspar de Robles Gentilhomme Portuges ayant espousé la Dame de Germigni en Arthois, Gouverneur desdits Pays, le sachant estre venu à Groeningen, & se doutant de ses menées, le fit aussi tost saisir prisonnier, l'examina, & geina avec grands tourmens, à quoy luy mesme mettoit le main aussi bien que l'Officier des hautes oeuvres, pour extorquer de sa bouche la cause pourquoy il estoit là venu, dont en ayant quelque opinion, & sachant l'intention des Espagnols estre de desmembrer les Ptovinces unies, & que pour tant mieux empescher les Estats de les reduire toutes en un corps, ils avoyent renvoyé chacun à sa garnison (apres cest exploict d'Anvers) tant à Allost, Liere, qu'à Maestricht : n'en voulant faire moins en son gouvernement, appella à soy les Capitaines Fernande Loppes, Campi, Moncheaux & autres, avec leurs principaux Officiers, ausquels il requit le serment d'obeissance pour trois mois, en tout ce qu'il leur commanderoit, durant lesquels il leur promettoit d'escrire au Roy en Espagne, & de savoir si c'estoit avec le bon plaisir de sa Maiesté, que les Provinces des Pays bas s'estoyent uniés avec le Prince d'Orange : & qu'aussi tost qu'il en auroit advertissement, qu'il ne faudroit de faire comme les autres : mais son intention estoit de se faire durant ce temps maistre de Groeninghen & de toute la Frise. Il requist le vint & troisiesme dudit mois de Novembre pareil serment du Capitaine Lossi, pour en avoir tant plus à sa cordelle, lequel en fit difficulté, disant qu'il en vouloit premierement communiquer, avec ses sergeants & officiers. Billy oyant ceste responce fit venir les deux sergeanrs dudit Capitaine, ausquels ayant representé le mesme, ils respondirent que passé neuf ans, ils avoyent fait serment au Roy, lequel ils maintiendroyent aussi long temps que sa Maiesté les en auroit dispensez. Et comme ledit Gouverneur bailloit la plume à la main de l'un de ces sergeãts pour signer ledit serment: iceluy sergeant ietta la plume au feu, disant *plustost mourir*, ce que dirent pareillement l'autre sergeant & les capporaux. Billy bien faché de ceste responce leur dit, *allez i'adviseray ce que i'en auray à faire:* les autres respondirent *ce sera donc patience par force.* Estans ces Sergeants & Capporaux partis de là, ils assamblerent leurs compagnons, & autres Officiers de ladite compagnie, chacun Capporal appellant son Esquadre, & leur dirent ce que le Gouverneur leur avoit mis en avant, & ce qu'ils avoyent respõdu, demandãs ce qu'il seroit de faire: Surquoy tous respondirent de plustost mourir que de faire un autre serment. Ce qu'ayans entendu de leurs gens, ils allerent vers les Officiers du Capitaine Villers (lesquels avoyent pour lors la garde) ausquels ils remonstrerent ce que dessus, & quelle estoit leur intention & de leurs gens, desirans de savoir la leur : Il leur fut respondu qu'ils estoyent contents de vivre & mourir avec eux : sur un tel propos, resoudans entre eux de se saisir de leur Colonel, & de le prevenir, n'ignorans point que sur le refus qu'ils luy avoyent fait, il tacheroit de les precipiter, apres que la garde levée ils se seroyent separez. Et pour ce ordonnerent entre eux que personne ne desserreroit son harquebuze entrant en garde, sans l'expres commandement de leurs Sergeants & Capporaux. Le Gouverneur les pensant luy

*l'Estat de la ville de Groeningen en ce temps là.*

*Le Sr de Billy pense faire saccager les refuzans.*

mesme prevenir, fit charger l'artillerie & la poser en la rüe, où les soldats souloyēt passer entrans en garde, commandant au Capitaine Fernande Loppes de tenir ses gens en armes, pour aussi tost que l'artillerie auroit donne sur la compagnie du Capiteine Lossi les charger. Mais un des sergeas de Villers ayant esventé ceste mine, le donna à cognoistre au sergeant de Lossi, devant que monter en garde, lequel print une autre rüe & vint devant le logis du Gouverneur leur Collonel, où ils avoyent ordinairement accoustumé de faire une salve, ce qu'ils ne firēt point pour ce coup. Le Sergeant Maior estant là present leur commãda de tirer, il luy fut respondu, qu'ils n'en feroyent rien, tant qu'on leur eut baillé argent ponr acheter poudre & mesche. Ce Maior un peu trop presumptueux (ne considerant point quelle heure il estoit) menaça d'en batre aucuns, sur ce ils se mirent à crier arme, & le Maior à prendre la fuytte. Le Capitaine Lossi ce voyant, frappant sur sa poictrine, s'escria en disant à ses gēs courage achevez il est heure. Ceux de Villers sortans de garde s'adioignirent à eux, s'encourageans les uns les autres, & disās qu'ils vivroyēt & mourroient ensamble, tãt qu'ils se feroyent asseurez de leur Collonel. Ferdinande Loppes ententif à ce que le Gouverneur luy avoit commandé, voyant que la garde ne passoit point par la rüe qu'elle avoit accoustumé, oyant le bruit monta à cheval pour scavoir ce qu'il y avoit à faire, pour appaiser le trouble s'il eut peu. Mais comme il pensoit approcher, il fut salué à si beaux coups d'harquebuses, que pour fuyr en arriere, le chappeau luy vollade la teste, & n'eut loisir de le recüeiller. Estant venu en la rüe d'Ebbinghe, où ses gens estoyēt en armes, pensa les mener au secours du Gouverneur, mais comme ils vindrent au coing de la rue, où ils trouverent ceux de Lossi & de Villers en bataille: Ils leur cryerent de ne point tirer, & qu'ils vouloyent estre des leurs. Ferdinande Loppes ce voyant se sauva vistement chez un boulenger: ses soldats deschirerent leur drappeau par pieces, & se ioignirent avec ceux de Lossi & de Villers, se promettans les uns aux autres toute fidelité, & de mourir par ensamble, puis s'allerent adresser au logis du Gouverneur, le tabourin batant l'alarme, & menans grand bruit. Luy bien perplex vint à sa porte le chappeau à la main (car il estoit temps de filler doux, veu le dessein qu'il avoit eu) les pryant de se vouloir moderer, & que si c'estoit argent qu'ils demandoyent, qu'il leur en feroit bailler avant qu'il fut trois iours, avec beaucoup de belles parolles & promesses. A quoy ils respondirent qu'ils trouveroyent bien leur payement mais que ce temps pendant il demeureroit leur prisonnier.

*Le Sr de Billy prisonier de ses gens.*

De là ils allerent à l'hostel de ville, où estoit le principal corps de garde, puis au logis du Seigneur de Rhinsbrouck gendre dudit Gouverneur, lequel ils prindrent pareillement prisonnier, quoy qu'il sceut parler beau, & excuser son Beau-pere, le menans aupres de luy. Ce fait comme c'estoit une mutinerie generale, ils prindrent pareillemēt les Capitaines Lossi, Villers, Moncheaux, & Campi avec leurs enseignes. Iusques alors fut la bourgeoisie de Groeninghen en grand' crainte d'un samblable inconvenient qu'en Maestricht & Anvers. Mais voyans les soldats tirer vers le Pois (ou lieu de la balance) de la ville, qui est sur le marché, où y avoit une pollie pour donner l'estrapade, qu'ils tirerent bas, & la brusserent cryans, *Vive le Prince d'Orange, vivent les Estats*, les bourgeois se rasseurerent.

*Leur Capitaines aussi prisoniers par une mutinerie generale.*

De là lesdits soldats allerent chez le Prevost general, & en tirerent hors le Seigneur Francois Martini-stella, Depute des Estats, que le Gouverneur (comme nous avons dit) y detenoit prisonnier, l'ayant de sa main propre blessé en la prison ayant les fers aux pieds. L'ayans delivré ils le menerent chez le Controlleur pour un peu le rafreschir, puis le conduirent sur le marché au milieu de l'assamblée des soldats, qui tous luy iurerent au nom, & comme Deputé des Estats generaux de leur demeurer fidelles, iusques à la mort. Puis le renvoyerent & firent conduire par quelques uns d'entre eux, accompagnez d'aucuns Deputez de la ville, iusques à Brussellés pour informer les Estats de tout, & entendre l'ordre que de là en avant ils devroyent tenir.

*Les Soldats de Groeningē prestent le serment aux Estats.*

Tost apres la prinse du Seigneur de Rhinsbrouck ils envoyerent cinquante soldats au logis du Gouverneur de Zutphen, nomme Fiasco, mais ne l'y trouvant point, coururent au Convent des Cordeliers, où ils entendirent qu'il s'estoit sauvé, où ils le chercherent haut & bas, mais ils ne le sceurent si tost trouver: car luy mesme desguisé en Cordelier, avec la teste, & la barbe raze, tenant une chandelle en la main cherchoit avec les autres, tant qu'un Cordelier Alleman leur dit: *Cestuy cy est bien de nostre ordre, mais il n'est pas de nostre Convent*: ce que toutefois ils n'entendirent point, tant que le monstrant au doigt il dit *Ipsus est, tenete eum*, cest luy tenes-le bien. Lors il fut saisi, & avec ce mesme habit monachal mené au marché en grande risée de tout le monde. Le lendemain ils firent

*Le Gouverneur de Zutphē prisonier & comment*

ils firent publier à son de taboutin, que s'il y avoit quelqu'un qui recelat le Capitaine Fernande Loppes le Grand Prevost & le Sergeant Maior, qu'il eut à le venir denoncer, sur peine de perte de corps & biens, & leurs maisons d'estre bruslées. Le prevost fut trouvé au logis du Curé, caché bié haut en la cheminée. Le Sergeant Maior fut recognu estant en accoustrement de prestre, puis Fernande Loppes, que les soldats amenerent tout cryans *voici le bourreau de Groeninghen.* Et furent menés tous trois au Couvent des Iacopins tenir compaignie aux autres Capitaines. Le Docteur Wendorp fut aussi prins prisonier nonobstant toutes ces protestations.

*Le garnison du Dain se ioint à celle de Gro.ningen.*

Le lundi ensuyvant arriverent les soldats du Dain, amenans le Capitaine Sterck & son enseigne prisonnier, & se ioignirét avec ceux de Groeningen faisans pareillement le serment aux Estats. Et fut ce iour mesme Meysken Lieutenant de Groeningē detenu prisōnier en sa maison avec garde de cinquante soldats. Le Mardi vindrent ceux de la garnison de Delfzyel avec le Capitaine Bernemi Court, Gentilhomme de Bethune Seigneur de Fonquieres, & son enseigne, qui furent tous bien gardés: Et de là en avāt cessa le trouble, tāt qu'ō entendroit que les Estats en ordonneroyent sur le rapport que leur en estoit allé faire ledit Martin Istella. Surquoy afin que par tout fut mis bon ordre les Estats y envoyerent le Comte de Rhenebergh, pour y gouverner en la place du Collonel Robles: en quoy il s'acquitta pour ceste fois (car depuis il changea de robbe, comme on verra cy apres) si prudemment qu'il rendit ladite ville, & tout le Pays de Frise à la devotion des Estats: & fut le Chasteau de Groeningen, ia fort advancé, & mis à deffence du costé de la ville, par le commandement dudit S^r à la requeste des bourgeois entierement demoli.

*Le Comte de Rheneberg Gouverneur au lieu de Robles*

Environ le 9e Iour de Ianvier, le Duc d'Alençon Frere du Roy de France escrit & envoye lettres au Parlemét de Paris, esquelles il se plainct que la malice de ses ennemis fait tous efforts pour esmouoir le Roy à indignation contre luy, qui ne s'est retiré de la Court que pour procurer l'avancement de la grandeur de son Frere par le moyen d'une bonne paix. Que depuis son depart, il avoit fait tous ses efforts, d'empescher l'entrée aux estrangers en France, au grand preiudice de sa reputation, & au grand desavantage de ses affaires. Disoit aussi que force luy avoit esté de faire venir l'armée Allemande à son grand regret, pour renverser sur la teste de ses adversaires ce qu'ils machinoyent contre l'estat de la France: prioit le Parlement de faire entendre ces choses au Roy, lequel de sa part avoit despeché Ambassadeurs accompagnez de ceux du Duc d'Alençon vers le Prince de Cōdé & Casimir, procure que l'armée fut cassée, le Roy offrant payer presentement les Reytres, & promettant par une bonne paix tout contentement à ses suiects: qu'au moins ils differēt de faire entrer leurs forces iusques à ce qu'on ayt cherché les moyens d'une paciffication asseurée, & qu'à leur refus il trouverroit moyen de leur faire teste. Le Prince & Casimir respondent courageusemēt, rendent ample raison de la prinse des armes, declarēt qu'ils ne refuzent nulles cōditions de paix moyennant qu'elles soyent equitables & asseurées. Quelques iours se passerent en tels discours & disoit on que toute ceste negociation estoit plaine dembuches, & qu'on ne cherchoit qu'à enchanter & enchainer les principaux de l'armée. Laquelle neantmoins entra dans la France, faisans rage defourrager pat tout où elle passoit. Or tandis que tant de guerriers fourragoyent d'un coste le Roy, son Frere, & leur Mere ne dormoyent pas. Le Roy ne parloit que de trefves, disant que c'estoit le moyen de parvenir à une bonne paix selon le desir des Parisiens: toutefois qu'il faloit pourvoir aux affaires l'ēnemi estant si pres afin d'obvier aux surprinses: pourtant qu'il estoit necessaire de fortiffier les places, autour de Paris, & pour cest effect qu'il faloit de l'argent: c'estoit là son mal principal, sa guerre s'adressant tout le plus aux bourses des Parisiens, pour ce qu'il estoit extrement necessiteux. Ceux de Guise commencans à donner pied à leurs desseins, disoyent qu'ils combateroyent bien les Allemans & que la Frauce n'avoit que faire de trefves. La Roine au contraire, tandis ayant gaigné quelques Conseilliers de la maison de ville, elle tira force deniers des Parisiens: Or comme les trefves ne se seurent trouver, chacun s'apprestoit à la guerre, & ceux de Paris auoyent promis pour leur contribution, 140000.

Parmy tant de remuemens s'en fit un autre, Le Roy de Navarre se retira vistement hors de la Court: environ la my Feburier il sortit de Paris en petitte compagnie feignant d'aller à la chasse. De là doublant le pas il gagna la Fere en Piccardie ville sienne d'ou il despeche un Gentilhomme avec lettres au Roy, pour luy faire entendre les causes de son deslogement: assavoir l'apprehension d'une nouvelle captivité, & les calomnies de ses ennemis. Le Roy s'excuse & tache le faire revenir, mais en vain. Le Prince de Condé estoit en Bourbonnois cherchant les

moyens de se ioindre au Duc d'Alençō, l'aissāt par mauvais cōseil, le Duc Casimire derriere, lequel eut peu suyvre, s'estoit pour mettre les Reytres à la boucherie, estans si proches du Duc de Mayenne avec l'armee du Roy. Neantmoins le Duc Casimir Prince courageux & avisé sentant cest orage venir se loge en lieu avantageux, & attend ses ennemis, qui sachans cela & que le Prince adverti de leurs desseins tournoit bride droit à eux, se retirerent bien viste l'onziesme iour de Mars, l'armée fit monstre generale. Ou le Duc d'Aniou se trouva, & fut auec toutes ceremonies militaires salue Chef de l'armée le Prince de Condé luy ayant remis la Cornette blanche entre les mains. Au bout de quelques iours on met avant de part & d'autre le pourparlé de paix: & tourna le bien public le plus part en particulier. Le Duc d'Aniou demandoit accroissement d'appennage. Le Prince de Condé requeroit que les disines deües par ceux de la Religion aux prestres leur demourassent pour l'entretenemēt de leurs Ministres, qu'on le restablit en son gouvernement de Picardie: que Boulogne luy fut remise pour y commettre un Lieutenāt. Que son Frere le Marquis de Conti eut une nouvelle compagnie d'hommes d'armes & autres demandes particulieres. Le Duc Casimire requeroit que les temples de la France fussent communs à ceux de l'une & de l'aultre religion: que le Duc d'Alençon fut declairé Lieutenant general du Roy en France que le Roy approuvoit que luy accompagné de Reytres, Lansquenets & Suisses, eut entrepris ce voiage. Le Roy de Navare demandoit au commencement congé de se retirer en Bearn avec sa femme pour y restablir les affaires assés embrouillées: que le Roy ratiffiat l'alliance faitte avec ses predecesseurs, qu'il aydast à recouvrer la Navarre iniustement occuppée par l'Espagnol & qu'en attendant ceste conqueste on luy paye la somme accordée à son ayeul, & les arrierages d'icelle: Item les deniers du mariage de sa femme: confirmation des Previleges octroyez à ses ancestres, chābre pour ses procez, electiō de quatre Conseilliers au parlement de Bordeaux à la nomination de sa Sœur: & encore plusieurs autres demādes tant pour le Duc d'Aniou, que pour soy. Le Comte de Ventadour y envoya aussi des Assambadeurs qui presenterent requeste à part, en laquelle il supplioit le Roy d'accorder une bonne & fidelle paix, pour parvenir à laquelle il demandoit un Concile nationnal: & de deux ans l'assamblée des Estats du Royaume: qu'il fut commandé à tous François (pour coupper broche à l'atheisme) de se ranger à l'exercice, & profession manifeste de l'une des deux religions: que les Estats particulieres peussent en chacune Province recevoir la quatreiesme partie des revenus ecclesiastiques pour l'entretenement des escolles & hospitaux: que les blasphemateurs du nom de Dieu fussent chastiez severement & sans acception de personnes que les Estats de Iudicature ne fussent plus venaux: q̄ gens propres à les exercer y fussent promeuz, & les indignes cassez. Que le nōbre des Officiers de Iustice, & de la Couronne fut reiglé & moderé: & q̄ pour les charges publiques les Estats provinciaux peusset nōmer trois hōmes en leur Province q̄ le Roy cōfermeroit. Ce S^r faisāt profession de la Religiō Romaine fut grādemēt estimé de gens de biē, pour avoir tesmoigné une si droitte affectiō au biē de la Frāce. Sur toutes ces demandes le Roy fit diverses responces. Finalemēt les deux armées ne faisās autre chose q̄ ruiner la miserable Frāce sās memorable exploit de guerre: la Roine Mere voyāt les affaires aucunemēt acheminées à son appetit, vint vers l'armée le 27^e d'Apuril: & fit tāt qu'apres diverses cōtestations la paix fut accordee par Edict, qui fut le 5^e fait en ces guerres civiles: lequel parmettoit exercice libre de la Religion par tout le Royaume, attendant un Concile libre & general, dressoit pour la iustice des chambres my parties ez Parlemens. &c. Sur ce les armées se retirerent de part & d'autre, celle de Casimire n'ayant fait exploict de guerre qui fut trop remarquable. Plusieurs iugerent incontinēt quād ils virent le Duc Casimire & ses Reytres tourner le dos à la France, que la paix ne dureroit gueres. Le Prince de Condé fut le premier qui sentit que l'on ne se soucioit nullement des promesses: car son gouvernement de Piccardie luy fut refuzé, Peronne ne voulut le recevoir, on fit diverses entreprises sur sa personne, tellement qu'il fut contrainct de quitter le Duc d'Alençon, pour se retirer en Guienne pres du Roy de Navarre: lequel apres quelques difficultez, à cause de plusieurs courtisans de sa suytte fort suspects à ceux de la Religion, entra dans la Rochelle le vint-huitiesme de Iuin, suyvi de cinquante chevaux seulement. Ce pendant en divers endroicts du Royaume ceux de la Religion estoyent rudement traittez, Car de tout ce qui estoit à leur avantage au traitté de paix rien ne leur en fut tenu. Et lors commencerent à se ietter les premiers fondemens de la Ligue en la ville de Peronne pour s'opposer à ceux de la Religion, par une association, & serment particulier q̄ les Liguez estoyent tenus de faire. Le tout couloure de la manutētiō de la Religion romaine obeissance du Roy, & restablissemēt des droicts, perminences frāchises & libertez anciennes du Royaume: qui donna ouverture a nouveaux troubles,

des fruicts

des fruicts de laquelle Ligue nous parlerôs cy apres.

Les Estats se voyans ainsi en guerre de tous costez allencontre des Espagnols proclaméz ennemis du Pays, craignans un desbendage entre eux, qui eut peu sourdre par les allechemés de ceux qui ne cherchoyent qu'à les desmembrer, adviserent par avant que Dom Ioan entra dedans le Pays, de faire une union generalement entre eux, tant des Prelats, Nobles, villes, qu'autres, des Provinces du Pays bas, qui fut agreé par les Seigneurs du Côseil d'Estat commis par le Roy au gouvernemêt general desdits Pays, dont l'original est demeuré éz archives des Estats de Brabant. De laquelle Vnion la teneur s'ensuyt.

*Vnion generale des Estats du Pays bas*

*Nous soubsignez*, Prelats, gês d'Eglise, Seigneurs, Gêtilshômes, Magistrats, des roix, villes, Chastellenies & autres faisans & representans les Estats des Pays bas, en ceste ville de Brusselles presentement assambléz & autres estans sous l'obeissance de tres-haut, trespuissant, & tresillustre Prince, le Roy Philippe nostre souverain Seigneur & Prince naturel. *Sçavoir faisons* à tous presens & advenir, que voyans nostre cômune patrie affligée, par une oppression des Espagnols plus que barbare & tyranique, avons este meuz, pousséz & côtraints de nous unir & ioindre par ensamble, & avec armes, conseil, gens, & deniers, assister l'un & l'autre contre lesdits Espagnols & adherens declairéz rebelles à sa Maiesté & noz ennemis. Et que ceste union & conioinction à depuis esté confermée, par la Pacification dernierement faite, le tout par authorité & agreation du Conseil d'Estat par sa Maieste commis au gouvernement general desdits Pays. Or comme le but pretendu de ceste union requiert toute fidelité, constance, & assistêce mutuelle & reciproque pour iamais : & que ne voulans aucunemêt par quelque mal-entendu y avoir matiere de souspeçon, & moiens de finistre volonté en aucun de nous. Mais au contraire les affaires d'icelle uniô estre procuréz, & executéz en toute syncerité, fidelité, & diligêce, de sorte que personne des suiects & habitans desdicts Pays, n'ayt occasion raisonable de se mescontenter ou douter de nous. Pour ces raisons, & mesmes afin que rien ne soit fait infidellement au preiudice de nostre commune patrie & iuste defense, ou obmis par negligence ou conivêce, ce q̃ pour nostre iuste defêse est, & sera requis. Avôs en vertu de nostre pouvoir & commission, respectivement & autrement, pour nous & nos successeurs, promis & promettons en foy de Chrestiens, gens de biê, & vrays compatriots, de tenir & entretenir inviolement & à iamais ladite union & associatiô, sans qu'aucun de nous s'épuisse desioindre ne departir par dissimulatiô, secrete intelligêce, ny autre maniere quelcôque. Et ce pour la côservatiô de nostre S^te foy Catholique, Apostolique, Romaine, accomplissemêt de la pacificatiô, ioinctemêt pour l'expulsiô des Espagnols & de leurs adherens avec la deüe obeissance à sa Ma^te, pour le biê & repos de nostre Patrie, ensamble, pour le maintienemêt de tous & chacû noz previleges, droicts, frâchises, statuts, coustumes & usances anciênes. A quoy exposerôs tous les moyês qui nous serôt possibles, tât par deniers, gês, côseil & biês, voire la vie s'il fut necessaire. Et q̃ nul de nous ne pourra en particulier dôner aucû côseil, avis, ou côsentemêt, ny tenir cômunicatiô secrete ou particuliere avec ceux qui ne sôt de ceste uniô, ne au contraire leur reveler aucunemêt, ce qu'est ou sera en une assamblée traitté, avisé, ou resolu, ains se devra en tout côformer à ce q̃ portera nostre generale & cômune resolutiô. Et en cas que quelq̃ Province, Estat, Pays, ville, chasteau, ou maisô, fut assiegée, assaillie, envahie, foullée, ou oppressée en sorte q̃ ce fut, mesmes si aucû de nous, ou autres s'estâs esvertuéz pour la Patrie, & cômune defêse d'icelle, côtre les Espagnols, ou pour autres affaires en despêdâs, tât en general qu'ê particulier fut recherché, emprisôné, rançôné, interessé, molesté ou inquieté en sa personne & biês, hôneur, estats, ou autremêt, promettôs luy dôner assistêce p tous les moyês susdits & mesmes procurer la delivrance des emprisonnéz soit p force ou autremêt, à paine d'estre degradéz de noblesse, de nô, d'armes, & d'hôneur, tenus pariures, desloyaux & ennemis de nostre patrie devât Dieu & tous les hômes, & d'encourir note d'infamie & lacheté à iamais. Et pour valider ceste nostre faicte Vniô & associatiô, avôs ceste presente signée de noz mains & seigns manuels ce 10^e de Iâvier 1577. Desoubs estoyêt les signatures des Deputez de chacune Province, Nobles, Prelats & Cômissaires des villes: au bas d'icelles estoit escrite l'aggreation des S^rs du Conseil d'Estat, côme il s'ensuyt.

*Ayans* les Deputez des Estats generaux cy dessus soubsignez, requis ceux du Conseil d'Estat, cômis par sa Ma^te au gouvernemêt general des Pays de pardeça, de vouloir aggréer le côtenu de l'uniô cy dessus escrite. Iceux du Côseil attêdu ladite requisitiô, & les raisons cy dessus côtenües: ont entant qu'ê eux est, aggreé & aggréent, par cestes la susdite uniô, selô sa forme & teneur. Fait a Brusselles en la maison de la ville en l'Assamblée desdits Estats le 10^e iour de Iâvier 1577. En bas estoit escrit. Par ordonnance de mesdits S^rs du Conseil d'Estat signé Berty

Ce temps pendant les Espagnols par le moyen de la ville de Maestricht s'estans espars par tout le Pays de Lembourg, Faulquemót, Dalhem, & autres endroicts pardela la Meuse, furét rencontrez audit mois aupres de Iupille à demye lieüe de la ville de Liege, par Balfour Collonel des Escossois, lequel les chargea si vivemét que grande partie y demeura estendu sur la place, le reste se mit en fuyte.

Tandis que les Estats faisoyent ainsi de part & d'autre la guerre aux Espagnols: Ceux d'Anvers d'Alloft & des environs, au Pays de Flandre & de Brabant, designoyent d'aller assieger la ville de Brusselles, mais entendans que Dom Ioan d'Austrice frere bastard du Roy d'Espagne estoit arrivé à Luxembourg pour estre Gouverneur, & Lieutenant general de sa Maieste ez Pays bas, ils s'en deporterent, & voulurent scavoir comment les choses se passeroyent de là en avant. Ledit Seigneur Dom Ioan seiourna en ladite ville de Luxembourg quelque deux ou trois mois, avant qu'entrer en Brabant, où les Deputez des Estats, assavoir le Marquis de Havrec, l'Abbé de Sainct Guislain, le Baron de Lydekercke, & le Conseillier Meetkereke l'allerent salüer, & luy donner la bien-venüe. Puys ayans traitté avec luy, & accordé de toutes les difficultez qu'il s'imaginoit. Dót entre autres munimens qui luy furent exhibez pour l'oster de tout scurpule, & luy donner appaisement, y avoit cinq instrumens testifficatifs: les deux en parchemin soubsignéz, & seellez de plusieurs Evesqnes, Prelats, Abbéz, Doyens & Pasteurs, en date du dixseptiesme de Decembre 1576. le troisiesme soubsigné & seellé du Doyen & de la Faculté de Theologie à Louvain du vintcinquiesme dudit mois. Le quatriesme soubsigné des Docteurs & Professeurs en droit civil & canonique de ladite Vniversité du vintiesme dudit mois. Le cinquiesme & dernier, estoit un escrit signé de plusieurs Evesques envoyé au Pape, avec une ample deduction des affaires, & de l'Estat de la religion parmy les Pays bas. Par tous lesquels instrumens, & autres sufissans documens estoit assez demonstré que par la Pacification de Gand, & traitté fait avec le Prince d'Orange, & Estats de Hollande, Zeelande, & de leur associéz, n'estoit en rien derogué à la religion Catholique Romaine, ny à l'authorité & obeissance deüe au Roy. Ce qu'ils confirmoyent encore par un autre escrit soubsigné generalement par tous les Consaulx Provinciaux des Pays bas. Bref tãt sur ces difficultez, que sur celles qu'il faisoit pour l'asseurance de sa persóne, qu'il faignoit doutter de mettre en hazard, les Espagnols estans retirez, on luy donna tant de raisons, qu'il (eut du moins fit samblát d'avoir) matiere de cótentemẽt. Et suyvant ce estant en la ville de Marche-en-Famine le 12e de Feburier il ratiffia & approuva sous sa signature l'accord fait entre les Deputez des Provinces avec le Prince d'Orange, & les Estats de Hollande, & Zeelande, & leurs associez en la ville de Gand au mois de Novembre precedent. Cest accord de Dom Ioan en forme d'Edit perpetuel fut finalement publié à Brusselles le dixsepiesme, & en Anvers le 27e dudit mois de Feburier 1577 avec une ioye incroyable de tout le Peuple.

*Instruments testifficatifs pour donner contentement à Dom Ioan*

*Dom Ioan ratiffie la pacification de Gand.*

Au paravant la publication dudit Edict, les Estats generaux avoyent par le Seigneur de Hierges lóg temps assiege les Espagnols, qui s'opiniatroyent dedens le Chasteau de Vredenburch en la ville d'Vtrecht: mais ils furent tant pressez & batus, que le troisiesme dudit mois de Feburier, ils furent contraincts de se rendre par appointement au Comte de Bossu, & fut ledit Chasteau depuis desmoli, par les bourgeois de la ville, comme il est encore pour le present.

*Chasteau d'Vtrecht assiege par les Estats, rẽdu.*

Cest accord par forme d'Edit perpetuel, fut de la part des Estats generaux, par le Seigneur de Willerval, & Maistre Paul Buys Advocat de la Comté de Hollande, accompaignans le Baron de Wynenberg President du Conseil de l'Empereur, Werner Landt-Drossart de la Duche de Iuilliers, & Iohan Lauwerman Conseillier du Duc de Cleves envoyé au Prince d'Orange & Estats de Hollãde & Zeelãde, pour sur iceluy donner leur consentement. Surquoy apres y avoir advisé fut de leur part respondu ausdits Srs Ambassadeurs, & Sr de Willerval: Que les Estats de Hollande & Zeelande &c. ensamble ledit Sr Prince ne savoyent assez loüer le bon zele des Estats generaux, à descharger une fois tous les Pays en general d'une tant funeste guerre, & les remettre en bonne paix & accord. Se tenans asseurez que lesdits Srs des Estats ne procuroyẽt riẽ plus, que d'affranchir le peuple de tãt de calamitez souffertes & passées, à la manutẽtió de leurs previleges, anciens droits, & frãchises: & pour y redresser & replãter un bõ ordre & reiglemẽt tãt en la iustice qu'en la police, qui durãt ces miserables guerres n'avoyẽt fait q̃ langiur: Et singulieremẽt pour mettre en effect, & entretenir la Pacificatió de Gãd. Mais lesdits Srs Prince & Estats, ayãs biẽ balãçé & cósideré (cóme c'estoit chose de grand pois & cósideratió) cest Edit perpetuel, vindrent à remarquer que le bon desir, & le grand zele, que les Estats generaux y portent ny seroit pas satisfaict. Car en premier lieu il samble que par certaines voyes intriquées, les previleges du Pays (qu'on veut tant maintenir en tout

*Edit perpetuel envoyé au Prince & Estats de Hollande.*

*Responce des Estats de Hollande & Zelãde aux Estats generaux.*

*Tou hãt la libre convocation des Estats generaux.*

en tout & par tout) y sốt grandemết interessés, en ce q̃ la liberté de convoquer les Estats generaux de toutes les Provinces unie, est retrenchée à ceux ausquels de droit, & de toutes ancienneté elle doit competer & appartenit. Outre ce qu'on veut astraindre les Estats du Pays à un serment de tout temps inusité.

*Le Comte de Buren nonobstant l'accord n'est rendu libre.*

L'infraction desquels previleges se void manifestement en la detention indeüe du Comte de Buren: lequel cõme il est notoire à tout le mõde, ayãt esté prins, & enlevé hors du Pays contre tout droit & raison: maintenant qu'il est question de relacher tous les prisonniers de part & d'autre, on ne fait nul semblant de le vouloir rendre libre. Ce que toutefois, s'on veut entretenir les previleges, on devroit faire, sans ainsi les violler à l'appetit d'une personne privée, qui en tout cas n'a rien offensé: qui dõne peu d'espoir qu'ils seront entretenus: & demonstre qu'asses tost & legerement on trouvera quelque occasion de les rompre. Aussi qu'il samble que ces articles de l'Edit tendẽt à l'infraction de la Pacification de Gand, en ce que l'aggreation de la paix n'y est si clerement & plainement exprimée, q̃ l'importance d'icelle le requiert. Mais que ceste aggreation deppend de quelques restrictiõs & esclarcissemens, qui restent encore à faire, lesquels en temps advenir pourroyent apporter beaucoup de cavillations, par ce qu'ils samblent estre uniformes à ceux du temps de la Ducesse de Parme, qui ont esté cause de tãt d'effusion de sang: entre lesquels articles ledit Seigneur Prince & Estats de Hollande & Zeelande protesterẽt, & de ce en firent Acte. Il y avoit encore plusieurs poincts audit Edit perpetuel esquels ledit Seigneur & Estats eussent bien requis quelque changement, qu'ils estoyent bien deliberés d'envoyer aux Estats generaux. Mais tandis qu'on estoit empesché à les minuter entendans que Dom Ioan avoit esté receu pour Gouverner, ils declarerent tout à plat que c'est accord ne leur plaisoit pas, & que de leur part ils tacheroyent par tous moyens, à maintenir la Pacificatiõ de Gãd, & de pourchasser les Espagnols, afin qu'on cognut qu'ils ne demandoyẽt qu'une fin de la guerre, & la conservation des previleges. Les Estats generaux oüye ceste responce, leur envoyerent une pareille declaratiõ, & que leur intention estoit de faire retirer la gendarmerie estrangere, tant Espagnols, Italiens, Bourguignons, qu'Allemãs, au tẽps limité par ledit Accord, sans le souffrir estre prolongé.

*L'accorde de Dom Ioã est suspect aux Estats de Hollande.*

*Espagnols sortent du Chasteau d'Anvers.*

Sur ce Dom Ioan pourchassoit le payement des Espagnols pour les faire sortir du Pays bas, & premieremẽt du chasteau d'Anvers. Car autrement suyvant le contract, il ne pouvoit estre admis au gouvernemẽt: lesquels ayans receu leur payement, le Duc d'Arschot fut commis par les Estats à le recevoir, & à y mettre garnison Walõne, apres la sortie des Espagnols. Le 20 de Mars ledit Seigneur Duc accompagné des Deputés de l'Empereur, & d'Escovedo Secretaire de Dõ Ioan, entra dedens le chasteau pour le recevoir: Le cœur crevoit à Sancho d'Avila Chastelain de la place, lequel ne voulãt voir ce changement de ses yeux se retira, donnãt charge à Martin del Hoyo son Lieutenant de le rendre, ce qu'ayant fait ez mains du Duc, luy livrant les clefs en presence desdits Seineurs: Escovedeo receut le serment au nõ du Roy, du Duc, de la garder fidellement pour le service de sa Maiesté. Ce fait, & les grands portes ouvertes les Espagnols sortirẽt chargés de butin du sac de la ville, tirans vers Maestricht, où estoit leur *Rendez-vous* pour vuider le Pays, & en leur place y entrerent des soldats Wallons. Les prisonniers furent relachés de part & d'autre, assavoir le Comte d'Egmont, les Seigneurs de Floyon, de Capers & de Glimes du costé des Estats. Le Collonnel Robles Seigneut de Billi, la fẽmes de Mõdragon, le Gouverneur de Zutphé, le Capitaine Tollenar & autres du costé des Espagnols. Le Duc d'Arschot Gouverneur dudit chasteau y commit le Prince de Cimay son fils pour son Lieutenant.

Encore que le chasteau d'Anvers fut delivré des garnisons Espagnolles, Italiens & Bourguignons, la ville n'estoit pas pourtãt encore trop asseurée: car les Allemans mercenaires du Roy, complices des Espagnols au sac de la ville, ou les Collonels Foucker & Fruntsberg, resterent en la ville neufve attẽdans leur payement, que Dom Ioã sambloit delayer par quelque arriere pensée, qui mettoit les bourgeos en grande perplexité, leur estant chose dure à voir, & plus à porter.

Le premier iour de May audit an, apres que le Roy d'Espagne eut ratiffié l'Edit perpetuel & l'accord fait par Dõ Ioã, par lettres de placcart du 7 d'Apvril precedent, iceluy Seigneur Dom Ioã vint de Louvain à Brusselles, où il fut receu en grande magnificence, & presque royalle, par les Seigrs des Estats du Pays, Magistrats des villes & de tout le Peuple, avec acclamations & signes de resiouïssance: où le 4 dudit mois il presta sollẽnellement aux Estats le serment de Gouverneur, Lieutenant, & Capitaine general du Roy d'Espagne, sous les conditions de l'accord, & Edict susdict par luy promis & iurés d'observer, & entretenir inviollablement. Suyvant quoy chacun commenca à dresser les yeux vers luy, comme voyant desia plantée une baniere d'esperance que les Pays bas (qui avoyent esté si long temps comme accablés sous le faits insurportable d'une infinité de miseres & calamités, d'esbordées uni

verselement

versellemēt sur tous,de quelque qualité ou condition qu'ils fussent) seroyent par la clemence, douceur, humanité & prudence diceluy Seigneur Dom Ioan,relevés & redressés en leur ancien estat, accompagné de tout bon heur,& prosperité. Laquelle esperance fut publiquement tesmoingnée par toutes demonstrations de ioye, festes,caresses,& accueils,que tout le mõde luy faisoit voire aussi grande comme s'il eut esté Prince naturel du Pays : s'attendant un chacun que par son moyen,les estrãgers oppresseurs de la Patrie estans retirés,les gouvernemens seroyent remis entre les mains des naturels du Pays,affectiõnés au bien & repos public la paix & union des Pays inviollablement gardée, les previleges, droits,& libertès restitués,& reintegrés en leur entier:& tous les poincts de la pacification faite à Gãd observes & accomplis afin qu e par là estãt faitte ouverture à l'assamblee des Estats generaux de toutes les Provĩces ,qui avoit esté de part & d'autre promise,l'on peut finalemẽt mettre un ordre general & perpetuel par tout le Pays,avec un ferme establissement d'union ,& de toute bonne intelligence & correspondence entre les Provinces, tant au regard du maintienement de la Religion Catholique Romaine, comme de l'entiere & parfaite obeissance,deüe à sa maiesté ,le bien & repos public desdits Pays bas.

*La bõne opiniõ qu'on eut de Dõ Ieande peu de durée.*

Mais d'autant plus grande qu'a esté cette esperance,ioye,& contentement de tous en general:d'autant plus de iuste regret & d'ẽnuy s'est engẽdré ez cœurs d'un chacũ,quãd ils se sõt veuz de tout poinct frustrés de leur attente.Car depuis la sortie des Espagnols,au lieu de mettre la main au reste des poincts qui demeuroyent encore à accomplir de la Pacification de Gand & de son accord,pour desraciner les occasions de toute deffiance: L'on à veu que Dom Ioan petit à petit a rempli sa Court de gens estrãgers ennemis de la Patrie & du repos public la plus part Espagnols,Italiens,ou bien tellement affectionnés & symbolisans avec leurs humeurs, qu'outre le tort manifeste, que par là il se faisoit,& à sa foy & promesse, par laquelle il s'estoit obligé de ne s'en servir, encore mit il evidence la volontè & intention qu'il avoit de reduire lesdicts Pays,desia p trop foullés & oppressés, sous le ioug de ceux, que luy mesme avoit fait samblant & profession d'abhorrer. Car sous ombre d'avoir fait venir son train d'Italie,il fit entrer au Pays bon nõbre d'Italiẽs & Espagnols,desquels seuls principalemẽt il s'est tousiours servy,reculãt ceux du Pays tant qu'il à peu,si ce n'estoit quelques Espagnolisez,ou de pareil humeur,ou tout suspects aux bõs Patriots:ayant eslevé Baptista de taxis au degré de sõ Maistre d'ostel,& au tres de vile condition & qualité,ayans servy d'espies au Duc d'Alve,aux principaux Offices.Mesmes en son Conseil, combien que du commencement il fit semblant de vouloir employer ceux du Pays,& d'en vouloir eslongner les estrangers:si est ce que par les effects on vid tout le contraire.Car il s'est en toute occurence d'importance servy du conseil du Seigneur de Gonsague,& du Secretaire Escvedo,ne faisant rien qui fut important sinon par leur advis,tout au cõtraire de l'Edit & accord article 10. Et quand il faisoit samblant de se servir en son conseil de gẽs du Pays,il choisissoit ceux qu'il savoit estre du tout Espagnolisez, ou suspects aux bõs patriots,se sentans aggrav ez pour avoir esté suspendus de leurs estats & gouvernemens au commencemẽt des dernieres alterations eslevées cõtre les Espagnols,& leurs adherens,comme ceux que l'on tenoit pour autheurs de la venüe & retenüe desdits Espagnols pardeca, & de toutes les miseres & calamités de la Patrie depuis en suyvie. Et qu'ainsi soit il ne recula iamais de sõn Conseil & conversation quelques particuliers de petite qualité, qui par extremes passiõs avoyent tousiours entretenu & couvé le feu de la guerre intestine en Hollande:& qui s'estans retiré dans le chasteau d'Anvers avec les Espagnols tenans leur parti contre les Estats,& ayans aydè tant de conseil que de fait à saccager & brusler la ville.Et au surpl⁹ il s'est tousiours aydé & servi de ceux qui estoyent suspectes aux Estats ,par ce qu'ils s'en estimoyent offensés,comme des Comtes des Megen,& de Barlaimont,des Seigneurs de Hierges, de Floyon,de Haultepenne ses fils, du Cõseillier d'Assonville, Taxis,& autres.Par où on ne pouvoit recueillir autre chose, sinon qu'il pretendoit d'entretenir la zizanie des haines,& simultés entre les Seigneurs,pour à la parfin,se presentant l'occasion, mettre les uns en luycte contre les autres,& par ce moyen avoir la vengeãce de tous,ainsi que les effects finalement l'ont demonstré.Que si paraventure il appelloit quelque fois les autres,c'estoit en apparẽce exterieure, pour ne leur donner du commencement occasion de se plaindre, & tant mieux couvrir ses desseins.

*Dom Ieã recule les naturels du Pays & se sert des estrangers.*

*Dõ Ieã n'admet en sõ cõseil que des Espagnolisez.*

*Les suspects aux Estats sont caressez par Dõ Iean*

*Dom Iean prent occasiõ d'aller à Malines.*

Et comme il fut receu en Brusselles avec toute sa suytte sous espoir fõdé sur ses promesses,qu'il s'en defferoit avec le temps,& qu'apres avoir mis ordre à sa maison, il ne se serviroit que de ceux du Pays. Toutefois apres qu'il vit que (pour estre ses gẽs si fort suspects aux bourgeois de Brusselles,& mesmes à tous les Estats en general, qui plusieurs fois l'avoyent requis de s'en deffaire) il ne pouvoit avec iceux bonnement executer ce que de longue main il avoit pourjetté sur ladicte ville:Il chercha occasiõ d'aller à

ler à Malines, sous umbre d'y traitter avec les Collenels Allemans: auquel lieu il fit librement & sans scrupule entrer & frequenter sa Court, toutes sortes d'Italiens, Espagnols, & espagnolizez, qui s'estoyent declarez auparavant ennemis de la Patrie, & fauteurs, des mutineries, seditions, saccagemét & outrages desdits Espagnols ayant ouvertement conversation & familiere frequentation avec eux, tenant conseil & arriere cõseil de plusieurs affaires d'Estats desdicts Pays, avec iceux. Ainsi que les effects conformes aux lettres escrittes aux Collonels Allemans, ont depuis demonstré & mis en evidence. Car déz allors au lieu de traitter au nom des Estats sur leurs payemens, & retraitte hors du Pays, ainsi qu'il s'estoit obligé par ledit accord & Edit par luy sollemnelement iure sur les saincts Evangilles, ez mains de l'Evesque de Boisleduc en plaine assistence des Estats, presens le Nonce Apostolique, & les Ambassadeurs de l'Empereur: il cõplotta avec lesdicts Allemans pour se bander contre les Estats, & faire ce qu'il à fait depuis. Dont il appert par sa lettre escritte au Baron de Frundtsbergh & à Charles Foncker leurs Collonels du 16em de Iullet, là où il dit ces mots formes.

*Lettres de Dom Iean aux Collonels Allemans.*

» *Illustres Seigneurs*. I'estime qu, il vous »souviendra encore de ce que i'ay traitté a»vec vous à Malines, & l'ordre du comman»dement que ie vous ay donné, sur ce que »vous convient faire pour le service de sa »Maté. Et ores que ie ne fay doute, que vo9 »n'y mãquerés pas, ains le saurez bien met»tre en execution, selon la vertu & prudé»ce, dont iusques à present avés use, ce que pour le service de sa Maté vo9 a esté echargé. »Toutesfois estant l'affaire de telle impor»tance comme il est. Ie vous en ay bié vou»lu faire la recharge par ceste, & vous re»duire en memoire ce qu'avons traitte, & »vous requerir & ordonner (comme ie fay »au nom de sa Maiesté) qu'incontinent & »au plustost, que faire se pourra, vous ayez à effectuer & mettre en execution ce qu'é»tre nous à esté conclu & arreste, consideré qu'en ce cas vous ferés, ce qu'estés obligés, » & mesmes que conviendra pour l'asseu»rãce de vos personnes, & de vos payemés, »desquels les Estats pretédent de vous pri»ver. Ce que n'est raisonnable que ny vous »ne moy consentions, puis que l'intention ,de sa Maiestè ny la mienne n'a onques esté »autre, sinon que soyes honnorez payés & »favorises. Nostre Seigneur garde vostre il»lustre personne &c.

Et au dessus par plus ample declaration du zele fervent qu'il avoit à l'execution de ses desseins illec complottés, il adiouste de sa main propre.

»Vous sçavés desia Messieurs ce q̃ ie vous »ay enchargés à Malines, & pareillement »que par l'execution de celá, vous satisferez »à ce que devez au services de sa Maiesté: as»seurant en outre par mesme moyẽ vos vi»es & vos payemés. Pource qu'estant l'inté»tion des Estats de vous quitter, & oster le »tout. Ie suis tenu de vous en advertir, & »garentir me servãt à cela de vous mesmes: »Et par ainsi nous nous devons maintenãt »ayder, & faire avec les autres ce service à »sa Maiesté, veu que cest luy qui vous doit »payer, & moy celuy qui en son nom en »dois prendre la charge.

» Et aux Capiteines particuliers, il escrit »de sa main propre en Espagnol au bas de ,la lettre escritte en Alleman en ces termes: »Mes Amis, Ie me remets à ce que vous dirõt plus à plain, voz Collonels, Croyes-les »& perseverés comme devés au service de »sa Maté, qui est le Roy, à qui vous autres »servés, & qui est celuy qui vous doit payer, »& satisfaire, & le mesme feray-ie aussi, cõ»me vostre General, amy, & soldat comme »vous autres.

Le 23 dudit mois de Iullet envoyant ausdits Collõels Ierome Curiel avec lettres »de credence, il escrit aussi de sa main pro»pre ces mots en substance, Ie vous envoye »derechef Ierome Curiel pour vous decla»rer plus particulierement ce qu'entendrés »de luy, & puis que la chance est desia iettée »sãs le pouvoir rappeller, il est necessaire de »encheminer le dé, pour le bien faire courir »& ce qui importe est la briefveté & diligé»ce en l'execution de ce qui a esté conveuu »& traitté. Par où se pouvoit voir manifestement qu'en lieu de traitter pour les Estats avec les Allemans, comme il avoit promis par ledit accord, il traittoit & machinoit contr'eux. Et en lieu de les reconcilier les uns avec les autres, il les irritoit davantage, persuadant aux Collonels, que les Estats les vouldyent priver de leurs gages & payemés, voire mesmes de la vie. En lieu de les faire sortir des villes & forteresses du Pays, il les prenoyt en service, & les faisoit demeurer ès villes, pour conquerir leur payement par force.

*Dõ Ioan machine dez le cõmencemẽt contre les Estats.*

Tandis qu'il estoit à Malines il fit executer par l'espée un homme de la Religion: Et comme on le trouvoit estrange, & qu'on en murmuroit, Il respondit (en quoy le secondoit d'avis l'Evesque d'Arras) que en cela il ne cõtrevenoit pas à la Pacification de Gãd, laquelle ne s'entédoit que pour ceux de la Religion qui avoyent esté absés, & non pour ceux qui estoyent demeurés au Pays comme cestuy cy. Ce fut un beau commencement de la glose & interpretation de ladite Pacificatiõ, il y en eut bien encore de plus cornües depuis,

*Cõmecemẽt des finistres interpretations de la pacificatiõ de Gand.*

Dom Ioan ayant d'autre part par ceux de Flandre appoincté avec les trois enseignes du Collonel Polvviller estans en Dendermonde,

dermonde. Et sur la requeste presentée par lesdits de Flãdres obtenu authorité de pouvoir donner à chacun de ces soldats passeport pour se retirer en Allemagne, comme appert par l'apostille de sa main en la forme »qui s'ensuit. *Son Alteze* ayãt ouy & en»tendu le rapport de ceste requeste declai»re que l'on le pourra addresser pour le pas»seport icy requis vers les Estats generaux, »lesquels son Alteze authorize de le pouvoir bailler cõme aussi elle authorize le Sr »de Ryhoven aux despesches des pasports »particuliers. Et quand aux Commissaires »pour la conduitte hors du Pays de ces trois »compagnies, son Alteze ordonne à l'Au»dientier de despescher les Patentes à ce re»quis, sur tels Commissaires que luy seront »denommés : fait à Malines le 5e de Iulet »1577 soubsigné Ioan & plus bas Berty. Toutesfois il escrivit tost apres & ordonna ausdits soldats de demeurer en ladite ville, obeissãs à leurdit Collonel Polvviller, avec lequel ils estoyent en dissension, & sans aucune correspondẽce, comme il apparut ausdicts Estats par lesdites lettres qu'iceux soldats leur envoyerent. Bref en lieu d'accommoder les affaires, & maintenir la paix & repos du Pays comme il avoit promis faisant ledit accord & avoit tousiours eu en la bouche : incontinent apres l'avoir tant sollemnellement signé & iuré, il pouriettà avec Escovedo son Secretaire, nouvelles entreprises, & en fin mit le tout en combustion, procurãt la guerre qu'il avoit tousiours eüe au cœur, & n'attendoit sinon l'opportunité de la mettre en execution.

*Simulation de Dom Ioã.*

*Escovedo poussé à la charrue de Dom Ioan*

Et voyant que d'une part pour la bonne & ferme union des Estats entr'eux : & de l'autre pour le bon accueil qu'on luy avoit fait, & que iournellement on luy continuoyt de faire, avec toute syncerité & fidelité: Mesmes qu'alendroit de deux poincts dont du commencement il avoit voulu charger les Estats, assavoir de la foy Catholique Romaine, & de l'obeissance deüe au Roy, ils se portoyent aussi fidellement & sans aulcune reproche, qu'il n'y avoit nulle occasion de se pouvoir par ce bout attaquer à eux: Il se resoulut de dissimuler encore pour un temps la mauvaise volonté qu'il leur portoit: & de tenir les desseins pouriettés à Malines cachés, estimant ou qu'il n'en eut peu si tost venir à bout, sans avoir premierement accablé le Prince d'Orange, & les Estats de Hollande & Zeelande : ou que paraventure il trouveroit occasion par là, de se declairer plus ouvertement, en cas que les Estats eussent fait difficulté de luy declairer la guerre: ou bien esperant de les mettre en division. Il s'advisa de pourchasser tous les moyens possibles de rompre la conionction, & alliance que par la Pacification de Gand ils avoiẽt avec ledit Sr Prince, & Estats de Hollande & Zeelande: comme ayãt apparẽtemẽt plus d'estoffe de ce costé là, à se pouvoir plaindre au regard desdits deux poincts, sãs garder l'ordre qui avoit esté convenu & accordé en ladite Pacification de Gand, pour venir à l'assamblée generale des Estats de toutes les Provinces, a laquelle tous differents restans estoyent remis. Il voulut anticiper & preciper & prevenir le temps, insistant forr chaudement, à ce q̃ sans attendre la saisõ, ou l'ordre prefix, on satisfit à beaucoup de poincts, la decision desquels avoit esté remise par ladite pacificatiõ a ladits assemblée. Finalemẽt à son partemẽt de Brusselles pour Malines, il proposa avec lesdits Estats de prendre les armes contre ledit Sr Prince. Disans s'il estoit en Italie, ou en Espagne, il viendroit tout expres ez Pays bas, pour maintenir la querelle de ceux d'Amstredam. Ce que donna occasion de grande deffiance, & aigreur aux Estats, pour le voir tant resolu a reprendre les armes, postposant les raisons allegueés par l'une & l'autre des parties, requerans plus ample cognoissance de cause devant que les desmembrer par guerres, dont tant de miseres & calamités procedent, pour lesquelles eviter les estats avoyent tant travaillé.

*Dom Ioan cherche occasion contre les Estats.*

*Dom Ioan veut remettre les Estats en guerre contre le Prince d'Orange.*

Au mesme temps il escrivit aussi à l'Empereur & à tous les Princes Electeurs d'Allemagne, & envoya aussi vers la Roine d'Angleterre, pour les inciter contre ledit Seigneur Prince, comme s'il eut esté celuy qui avoit enfraint & violé la paix : le tout sans en advertir les Estats, & sans semõdre ledit Seigneur Prince de respondre de ses actiõs, ou de satisfaire à ce qu'il avoit promis. Ayant au surplus defendu à l'Ambassadeur envoyé de sa part vers ladicte Roine, de ne toucher à sa Maiesté, ny la requerir d'assister les Estats de ses finances, dont il eussent tout à coup peu licentier les Allemans, qui estoit le poinct principal que les Estats avoyent recommandé audit Ambassadeur. Demonstrant ledit Seigneur Dõ Ioan ouvertement par toutes ces actions, l'intention qu'il avoit de rompre la pacification de Gand, pour entreprẽdre la guerre contre le Prince & ceux de Hollande: selon que desia du commencement, estant encore á Luxembourg, & à Marche en Famine, il avoit clerement donné à cognoistre en avoir extreme envie suyvant les lettre d'Espagne escrittes à Rhoda, presques au mesme temps de son arrivement, & l'instruction qu'à son partemẽt d'Espagne luy fut baillée: laquelle prennoit ce point pour principal fondement, assavoir qu'il faloit avec l'ayde des Estats generaux faire la guerre au Prince & à ceux de Hollande & Zeelande, pour (iceux Estats accablés) avoir à tant meilleur marché la raison de tout le reste, comme appert par ladite lettre.

*Dom Ioã escrit en Allemagne & Angleterre contre le Prince.*

*La guerre cõtre Hollande & Zeelande principal fondement de Dom Ioan*

Or

Or voyant que les Estats ne vouloyent legerement entrer en guerre contre Hollande & Zeelande: ains se resolvans de tenir la Pacification, vouloyent remettre la decision de tous les differens à une conference legitime, & du surplus attendre la convocatió generalle des Estats, ainsi que avoit esté convenu par ladite Pacification de Gand, il print occasion par là pour les tenir desobeissãs & rebelles au Roy, traittãt avec les Collonels Allemans ainsi qu'avons demonstré par ses lettres, sur les moyens qu'il y avoit d'avoir la raison desdicts Estats, pratiquant secretement à retirer leurs forces, pour en disposer à sa volonté. Pour lequel effect ne se sentant trop bié accommodé en la ville de Malines, p estre scituée au milieu du Pays (il s'advisa de se retirer, en une ville & forteresse frontiere, pésant premieremét se mettre en la ville de Mós, sous ombre d'y recevoir la Roine de Navarre, qui devoit par là venir aux Fontaines de Spa, au Pays de Liege: ce que ne luy succedãt point, il se tint pour quelque temps à recoy, faisant samblant que le voyage de ladite Roine estoit rompu. Et comme durant ces entrefaites les Estats furét advertis qu'ó levoit force gens. sur les frontieres de France au nom du Duc de Guise, & sous ombre d'aller au devant des forces, que le Duc Ieã Casimire devoit preparer pour aller au secours du Prince de Condé & des Protestãs Francois. Dom Ioan en estant adverti par les lettres desdits Estats, fit tousiours du froid: disãt n'en avoit nulles nouvelles, cóme auparavant par ses lettres du 20[e] de Iulet, escrittes à ce propos ausdits Estats: nonobstant que de France ils en ayent eu divers advis, & que ladicte levée qui se faisoit sur les frontieres, estoit pour dóner dedans le Pays bas, & ayder à exploitter ce que le temps a depuis descouvert.

Et ce pendant sur la mesme coulleur d'aller au devant de ladite Roine de Navarre, il pratiqua un voiage à Namur, pour chercher le moyen de se saisir du chasteau, & quant & quant des villes & forteresses frontieres, comme il fit: car au mesme instant il troussa tout son bagage, & fit enporter tout ce qu'il avoit en la ville de Brusselles & Malines, voires si avãt qu'il fit vendre toutes les provisions de vin, qu'il avoit en cave, donnant par là asses evident tesmoignage de ce qu'il avoit au cœur. Et au mesme instant, suyvãt l'ordre qui avoit esté advisé & resolu à Malines, procura par tous moyens de s'asseurer de la ville & chasteau d'Anvers, comme ville principale du Pays bas, & qui est la clef de Brabant, & l'ouverture de la navigation, dont la prosperité de tous lesdits Pays despend. Voila pourquoy il pressoit si chaudement par toutes ses lettres lesdicts Collonels Allemans, à próptemét mettre en executió, ce qui avoit entre luy & eux esté pourjette & conclu à Malines, usant en celles du 25[e] de Iullet de ces mots. *Ie mesbahis fort* »que iusques à ceste heure que i'escris la »presente, ie n'ay receu nulle de vos lettres, »ny advis de ce qu'auvés fait en l'executió »de l'exploit que ie vous ay ordóné. Et par »ce que ie seray en grand paine, tant que ie »le sache, ie vous prie m'en advertir incó»tinent.

*Dom Ioan pensant s'asseurer d'Anvers la pert*

Or il avoit pourveu à ce que le Collonel Cornille vã eyndé deut entrer en ladite ville d'Anvers avec quattre compagnies; & quant & quant le Seigneur de Hierges, & l'un de ses freres avec leurs Regimens, chacun au temps assigné, suyvant ce que par la lettre, du 26[e] de Iullet se descouvre, où il dit »ainsi. *L'un des deux* s'en est allé des hier as»sembler ses trouppes pour les faire venir »la part qu'elles doyvét, & le plus viel par»tira auiourdhuy, & se trouvera au lieu de»signé: de sorte qu'il convient que passiez »outre, ce que ie vous prie, n'ayans doubte »que ce que vous a esté promis, vous defail»le. Au pied de la mesme lettre, il escrivit de »sa main propre. *Ie suis fort content* d'enten»dre qu'on passe outre en ce qui a esté reso»lu, & prie qu'on m'advertisse de ce qui se »passe par de là: Car touchant ce de deçà il »n'y aura point de faute à ce qui a esté cóve»nu & traitté. Et en celle du 27[e] dudit mois, »il escrivit au Collonel Foucker en ces ter»mes. *Le frere dudit* Comte partira, & vié»dra soudainement quand il sera temps. En »celle du 30[e] il dit, *Tenez bonne* correspon»dence avec le moinsné, car estant de be»soin ie vous envoyeray l'aisné. Cependãt »soyés sur vos gardes avec bon soing, & ad»vertissés moy souvent de vos nouvelles. »Et en celle du 31[e], l'Amy partira bien tost, »& se fera toute diligence possible pour »estre bien tost là.

*Floyon Hierges.*

*Floyon Hierge*

Quant au Chasteau d'Anvers Dom Ioan sachant bien que le Prince de Chimay, ieune Seigneur mal duit aux affaires, y estoit, & qui avoit commandemét (comme Lieutenant de son Pere le Duc d'Arschot) de ne bouger de là, il luy escrivit, luy commandãt qu'à lettre veüe, il le vint trouver à Malines pour l'accompagner à Namur, & que pendant son absence, il s'asseuroit que le Seigneur de Tresson feroit le devoir requis pour la garde de la place: & qu'estãt arrivé à Malines il luy parleroit de ce qu'il luy avoit escrit le iour precedent. Ledit Seigneur de Chimay y alla, & estant là venu Dom Ioan ne luy sonna onques un seul mot de tout cela. Et comme il requit son congé pour retourner audit chasteau, il luy respondit qu'il avoit bien pourveu à la seure garde d'iceluy, où il se traittoit chosse dót sa personne eut peu encourir quelque danger: Mais que quãd le tout seroit accommodé,

*Le Prince de Chimay au Chasteau d'Anvers mandé par Dom Ioan*

qu'il

qu'il l'en advertiroit. Ce pendant Dom Ioã avoit ia de long temps ourdi sa toille. Car voila ce qu'il escrivit de sa main propre au Collonel Foucker du 27^e de Iullet. Par »vostre lettre que i'ay receüe de Monsieur »de Treslon, i'ay peu recüiller que quand »il mescrivoit, ceux du chasteau n'avoyent »pas encore receu la despesche que ie vous »avoye baillée à Malines pour eux, dont ie »m'esbahis fort, puis que sçavés que ie l'ay »tant à cœur, donnés la luy incontinent si »ne l'avez encore fait, & soyez sogneux à »bonne escient d'executer & accomplir ce »qu'a esté traitté, sans attẽdre apres l'Amy, »car il viendra à temps pour cela.

*Le Sr de Treslon pour Dõ Ioã au Chasteau d'Anvers.*

La ruze d'avoir au lieu du Prince de Chimay establi au chasteaud'Anvers le Sr de Treslon, estoit afin que contre les Estats il le garda à sa devotion, & que par mutuelle intelligence, il peut introduire les Allemans, & autres soldats, pour par mesme moyen s'asseurer aussi de la ville. Et de fait par la lettre du 28^e de Iuillet audit Collonel Foucker il escrit. *I'ay receu ce iourdhüy apres diner, vostre lettre escritte du iour d'hier: & me resiouys extremement que Monsieur de Treslon est tant resolu de vous assister en toutes & quelcõques necessités. Et puis qu'ainsi est, i'ay grande & ferme confiance, quoy que Châpagni face & attente, ce que vous m'escrivés* (car ledit Sr de Châpagni craignoit que les gẽs du Collonel Cornille vanden eynde, qui desia marchoyent, n'y entrassét) *qu'il n'y gagnera rien. Ce nonobstant il faut estre sur sa garde, & avoir l'oeil au guet, à ce qu'en un mesme temps n'y entrent gens de l'autre costé, de la part du Prince d'Orange.*

*Lettres de Dõ Ioan au Sr de Philomey.*

Et cependant Dom Ioan s'efforcoit par tous moyens de gagner le Seigneur de Philomey, fils du Seigneur de Willerval, lequel avoit une compagnie audit chasteau, luy escrivant à ces fins du 26^e dudit mois de Iullet, »en ces propres mots. *Trescher* & bien ay»mé, vous entẽdres par Monsieur de Hier»ges, & mes lettres qu'il vous delivrera la »conspiration dressée contre nous: l'estat »en quoy se retreuvent les affaires, la confi»ance qu'avons en vous, & l'occasion qui se »presente pour monstrer à vostre Roy Mõ»seigneur de combiẽ vous l'aymés, & quel »bon & leal vassal il a en vous. Ce pendant »estant requis pour le service de sa Maiesté »que les quatre compagnies de Cornille »van eynden, entrent en la ville neufve, si »d'aventure ledit Seigneur de Hierges, n'a»voit eucore esté ny envoyé vers vous, par»avant ladite entrée, (combien que l'escri»vons à Monsieur de Treslon:) l'avons aussi »voulu vous faire savoir par ceste, que vous »delivrera Charles Foucker, afin que sachi»ez qu'il se fait par nostre ordonnance, cõ»me chose tresrequise pour le service de sa »Maiesté. De la part de laquelle vous som»mons, afin que suyvant le serment que luy »avez fait, la veuilliez constamment ser»vir avec la compagnie de vostre char»ge à la garde de ce chasteau, ne adherant à »autre qu'à elle & à nous en son nom, com»me vostre Gouverneur, quoy que d'autre »part on vous en face instance, encourageãt »vos soldats, afin qu'ils facent leur devoir, »comme appartient à gens de biens, & les »asseurant que les ferons bien traitter, & »payer iusqu'à une maille &c.

*Dom Ioan cherche moyẽ d'irriter les Estats.*

Sur ce bonnes intelligẽces Dõ Ioã croyoyt que ce dessein sur Anvers (lequel, comme nous avons dit, il avoit dés auparavant ourdi à Malines) ne luy pouvoit faillir, & se tenoit de ce costé là bien asseuré, estimãt aussi d'avoir les villes & Pays de Luxẽbourg a sa devotiõ (comme il avoit) il achemina ses affaires de longue main, tant que soubs umbre qu'il savoit bien que les Estats ne correspondroyent pas au desir du Seigneur de Hierges, touchant le gouvernemẽt de Charlemont, que le Seigneur de Mericourt luy vouloit quitter: pour agasser lesdits Estats, cherchant matiere de mescontentement, contre eux, il promit audit de Hierges, & de fait luy donna ledit gouvernemẽt de Charlemont, cõtre l'advis & intẽtiõ desdits Estats, & contre tout ce qui avoit esté arresté p laccord de Pacificatiõ & Edit perpetuel.

*Dõ Ioan se tient asseuré d'Anvers & huit regimens dinfanterie.*

Or pensant avoir dressé ses menées si seurement, que (celuy sambloit) tout luy deuroit succeder à souhait, tant pour s'estre asseuré (comme il pensoit de la ville, & du chasteau d'Anvers, comme pour avoir a sa devotion tous les Allamans,) en nombre de quatre regimẽs, avec ceux des Seigneurs d'Heirges, de Megen, de Floyon, & de Cerf. (qui souloit estre celuy du Collonel Mario Cordoini) pensant aussi que les finances des Estats estoyent toutes espuisées: pour ce qu'ils s'estoyent deffaits de leurs forces & soldats, entretenus par les Provinces particulieres. Ayant mesme sondé par lettres & homme expres, quelles forces leur estoyent pour expulser lesdits Allemans, se resolut de passer outre. Et nonobstant que deux iours auparavant il eut envoyé le Seigneur de Grobbendonc vers les Estats, pour leur declarer qu'il avoit envie de venir à Brusselles (moyennant que toutes choses y fussent bien constituées, & dirigées allendroit d'aucuns articles, de sa part represẽtés, ausquels neãtmoins avoit auparavãt esté satisfait (soᵘ ombre d'aller à la chasse, à laquelle les principaux Sr le suyvoyẽt, se trouvant devãt le chasteau de Namur, & faignant de vouloir recognoistre & descouvrir la commarque & passage d'allentour, cõmanda au Duc d'Arschot de le suyvre. Et entré qu'il fut audit chasteau, luy dit, que pour la seureté de sa personne, & de celle dudit Seigneur Duc, ensamble de sa suytte il avoit trouvé

*Dom Ioan s'empare du Chasteau de Namur.*

trouvé convenable se mettre en ce lieu, entrant auquel ils trouverent à la porte les Seigneurs Comte de Megē, Hierges, Floyon, & Hautepenne freres, enfans de Barlaimont, ayans les pistolles au poing: & incontinent Dom Ioan print pareillement sa pistolle en main, qu'il tira de la custode & monstrant ainsi les armes, dit, que c'estoit là le premier iour de son gouvernement, puis fit incōtinent asseoir les gardes, ce qui advint le 24 Iullet.

S'estant ainsi saisi de ce chasteau, il assembla le conseil, auquel il fit une remonstrāce de la longue & extreme patiēce, qu'il avoit eüe allencontre de tant, & si intollerables indignités par luy souffertes des Estats du Pays, & qu'il estoit resolu de n'avoir plus long temps patience: mais de vouloir gouverner, & se faire obeir absolutement selon la charge qu'il avoit d'Espagne: & toutefois pour ne desgoutter du tout les Seigneurs du Pays, qui estoyent encore lors riere sa personne, pensant bien qu'il n'estoit encore temps de se déclarer tout ouvertement: il exhiba deux lettres, l'une du dixneufieme, l'autre du 21e sans souscription ny signature du nom, par lesquelles on luy mandoit qu'il y avoit quelque conspiration dressée contre sa personne, pour le saisir à Brusselles ou à Malines, & q partāt il eut à pourvoir de remede convenable pour sa seureté: alleguant là dessus, qu'il estoit maintenant en lieu où il pensoit estre seuremēt, & auquel il estoit deliberé de se tenir pour se preserver de la mauvaise volonté des conspirateurs, reiettant finement l'occasion de sa retraicte (long temps auparavant pourpensée, voire déz le commencement de sa venüe pardeca, cōme les indices le monstrerēt assés,) sur le masque d'une cōspiratiō toute nouvellement controuvée: attendu s'il eut eu cause de telle souspecon, qu'il y pouvoit remedier par chastoy exēplaire, luy qui estoit Gouverneur du Pays, & obei en tout & par tout.

*Dom Ioan se plaint des Estats.*

*Dō Ioā couvre ses desseins d'une conspiration imaginaire.*

Au mesme temps il envoya le Seigneur de Rassengem avec la copie desdictes deux lettres aux Estats à Brusselles, avec quelque certains poincts, lesquels il voulut estre effectués, avant que retourner en icelle ville de Brusselles, tēdans en effect à desarmer le Seigneur de Heze, paravant sa venuë commis par les Estats Gouverneur de la ville, & tous les bourgeois quant & quāt, pour par ceste ruze mieux surprendre ladite ville, cōme il avoit fait Namur & son chasteau.

Et iacoit que par toutes ces manieres de faire de Dom Ioan les Estats eussent iuste occasion de deffiance, & mesme de se garder de luy, qui desia avoit si manifestement descouvert son intention, & en tant de sortes & manieres enfrainct & violé les traittés de Pacificatiō, tant de Marche-en-Famine que de Gand. Neantmoins tant s'en faut que quelqu'un se soit bougé pour faire ou mōstrer aucun acte d'hostilité, que mesmes on luy envoya l'Abbé de Marolles, l'Achidiacre d'Ypre, & le Seigneur du Breuck avec instruction bien ample du 25e de Iullet, par laquelle les Estats luy firent plaine declaration de leur syncere & pure intention envers luy en toute fidelité & obeissance, le supplians treshumblement qu'il luy pleut se despoüiller de toute souspecō sous des rapports non veritables ny certains, & de remedier aux inconveniens & alterations, que ceste sienne retraitte extrordinaire au chasteau de Namur, ensamble l'emparement si nouveau & soudain de Charlemōt pouvoit causer, luy promettant à son retour & presence en la ville de Brusselles, outre ladite fidelité, toute asseurance envers tous & cōtre tous: Et de faire chastoy exemplaire & condigne au merite, cōtre ceux qui se trouverōt coulpables d'une telle malheureuse conspiration: Auquel effect ils prioyent que tant les accuses, que les accusateurs ou raporteurs leur fussent nommés, pour en prendre iuridiquement information, & en faire iustice convenable: Dont encore le lendemain ils donnerent une rencharge, avec promesse d'exposer corps & biens pour la seureté & service de sa personne: & d'avantage que tous gens de guerre feroyent serment à ces fins. Ne laissans au reste de traitter en toute diligence & syncerité avec luy, sur le contētement & retraitte des Allemans, laquelle il simuloit encore allors desirer bien fort.

*Les Estats ne se velēt pourtant mouvoir, mais pryent Dom Ioan.*

Mais nonobstant tout cela, & mesmes qu'encore du depuis iteratifvemēt lesdicts Estats ayent par plusieurs fois supplié ledict Seigneur Dom Ioan, de pouvoir cognoistre ceux que l'on accusoit pour coulpables de ceste conspiration, ensamble les noms de ceux qui les avoyent accusés: insistans tousiours qu'il luy pleut oster ceste deffiance cōtre eux, & par son retour à Brussel les faire cesser toutes alteratiōs suscittées à l'occasiō de sadite retraitte: promettans d'estre rigoureux vengeurs de tous ceux qui voudroyent attenter contre luy & les siens. Par dessus ce que par despesche du penultieme de Iullet, ils luy avoyēt pour l'effect susdit, accordé de pouvoir outre sa garde ordinaire d'Archers & Hallebardiers, avoir encore une autre garde de Chefs, Capitaine, & soldats iusques au nombre de trois cēs harquebusiers pietons, naturels du Pays, agreables à luy & aux Estats, dont le semblable n'avoit oncques esté accordé à nul Prince du sang ny autre.

Tant s'en faut qu'ils ayent rien peu obtenir de luy, que mesmes au lieu de moyenner la sortie des Allemans hors du Pays, que tāt de fois il avoit promise & iurée: il descouvrit

*Dom Ioan cōmence à se descouvrir.*

& declara

& declaira ouvertement l'intelligence qu'il avoit avec eux, & laquelle il avoit iusques alors tenüe cachee: & ne se sceut cõtenir de dire deslors audit Abbe de Marolles, qu'il se tenoit asseuré de la ville, & chasteau d'Anvers, & que ne luy manquoyẽt gens ny argent, l'enchargeant d'en advertir les Estats. Commandant en oultre aux Allemans du Collonel Cornille van einden de marcher vers Anvers, & s'y ioindre avec ceux qui ia y estoyent auparavant. Ordonnant au Seigneur de Treslon suyvant ce que de long tẽps avoit esté arresté & conclu, de les introduire & se ioindre à eux: mõstrant en cela toute hostilité, & intention resolüe de par là oppresser derechef le Pays, & le fouller par ces estrangers plus qu'il n'avoit onc esté auparavant. De maniere que les marchans de ladite ville d'Anvers, tãt ceux du Pays mesmes, que les Nations commencerẽt à faire leurs apprests pour se retirer & abandõner la ville, & la laisser en une miserable desolation & solitude: mesmes on en vid se ietter p les fenestres pour se sauver, roullans une infinité de balles de marchandise dedẽs les bateaux comme à l'abandon, ne sachans comment à temps evitter la fureur de ces Allemans mercenaires, desquels la cruauté & avarice leur estoit par experience, à leur dõmage & ruine, par trop cognüe. Et toutefois les Estats ne se fussent encore enclinés & moins resolus à suyvre la voye des armes, esperans tousiours que ledit Seigneur Dom Ioan en conformité de tant de promesses, & sermens si solemnels qu'il leur avoit faits, voudroit plustost par voye de raison & iustice remedier aux inconvenients, qui se presentoyent, que non pas par viollence d'armes: n'eut esté que ce mesme iour qu'ils luy addresserent leur plaintes de ce commandement fait au Seigneur de Treslon, & du dessein dudit Cornille van einden qui fut le 28 de Iullet, leur furent apportées lettres, q̃ Dõ Ioan & le Secretaire Escovedo avoyẽt ez mois de Mars & d'Avril au paravant, escrit au Roy & à son Cõseillier & Secretaire Antoine Peres, lequelles ayans esté attrappées en Gascogne furent envoyées en Hollande au Prince d'Orange, qui les renvoya aux Estats pour adviser à leur affaires.

Entre ces lettres interceptes y en avoit trois de Dom Ioan, deux au Roy & une audit Antoine Peres, toutes du 7 d'Avril: En la premiere desquelles apres s'estre grandement plainct de la faute du payement pour ses gens de guerre, & incité le Roy à entretenir son credit, nonobstant certain Placart fait sur le change des deniers qu'il recevoit des marchans, grandement au prejudice desdits marchans, Il dit *Quand* à ce que touche la reduction & tranquilité de ces Pays ie n'en puis asseurer V. M. de chose aucune certaine: ny que de la paix qu'on fait, on doive tirer le fruict que l'on en esperoit. le Prince d'Orãge cõtinüe de se fortiffier à grande furie en Holãlde & Zeelãde. La Roine d'Angleterre l'incite, & fait grand effort, à ce qu'il n'accepte ce qu'est capitulé, & pour cela luy offre sa puissance. La plus grand part des Pays est à sa devotion, les uns pour l'amour qu'ils luy portẽt, & les autres pour estre trompés par ceux cy: en ce compte entre quasi tout le peuple. Ceux qui desirẽt de iouïr de la grace q̃ V. M. leur fait (qui sont en moindre nombre) il leur samble que l'acceptant il sõt tout ce qu'est de leur devoir, avec ce qu'ils ont si peu de cœur, qu'ils ne feront nulle demonstration remarquable. Et quand bien ils se voudroyent employer, il y aura grande confusiõ & scisme entre tous, aussi tost que les Espagnols seront sortis. Les uns pour me faire admettre au gouvernement, les autres pour l'empescher. Et pour autant (cõme ie dys) que les premiers n'õt nulle ferveur: si les autres me trousoyẽt, ceux là perdroyent du tout le cœur, sans qu'il y eut homme qui s'ozat bouger. Ie vois pensant cõmẽt ie me pourray mettre en quelq̃ lieu plus seur, que cestuy ci, d'où ie puisse furnir à toutes affaires: car estãt libre quoy qu'il en soit, ie croy qu'il y en aura mainte qui se declareront pour V. M. du moins s'ils ne me trompent par leurs parolles, & demonstrations. Voila en quoy ie m'occuppe à ceste heure, ne me restant, ne manquant autre office qui se puisse faire par où ie puisse gagner les volõtés, & donner à entendre aux Estats ce que leur convient. Mais ie voy que iusques ores ce n'est que prescher en lair &c.

En la mesme lettre plus bas y avoit. *Le Comte* de Mansfeldt m'a dit qu'il a envoyé à V M. quelques memoires siens, sur lesquels il ne scait iusques à present qu'on aye prins quelque resolution: en quoy il luy semble qu'on ne correspõdoit point à à ses services. V. M. scait quels ils sont, & qu'elle n'a icy homme de sa sorte. Ie dis que s'il est iuste de le tenir content, qu'il est tresnecessaire. Par où ie supplie V. M. puis qu'elle fait mercede aux mauvais, afin qu'ils ne soyent pires, qu'elle la face aux bons, afin qu'ils soyent meilleurs: autrement ceux là se glorifflierõt, & se complairont, voyans que leur malice leur vaut: les autres se descourageront pour le contraire, & autres seront provoqués à suyvre l'opinion de ceux qui se prevallent contre iustice & raison. Et pour estre cestuy ci un point de si grande cõsideration, pource, ie desire au service de V. M. q̃ l'on ne refuze à ceux qui le meritent, ce que se dõne à ceux qui seroyent dignes de chastoy exemplaire: & que la mercede qu'on leur devra faire, soit en bref, puis que celle là est une des parties

Rafres. hi de puis l'an 1596

»parties, qui la fait sambler plus gran-»de.

Apres la date & soubscription estoit escrit de la main propre dudit Seigneur Dom »Ioan. *Ie supplie* a V.M. autant que son »service le requiert, que l'on accomplisse ce »cy au plustost: puis que ce corps n'a au-»tre remede, qu'à coupper ce qu'en iceluy »est endomage, & se doit faire à ceste heu-»re, avec la provision dont ie supplie dere-»chef, car si elle y manque, rien ne demeu-»rera sur pied: encore ce pendant il fait bon »besoin prier, que Dieu veüille ayder l'estat »present.

En la seconde lettre au Roy du mesme »iour, il dit. *Par ce* que i'ay escrit & escris »presentemét: en ceste autre V.M. aura veu & verra ce q̃ s'est passé, & se passe, & en quel »estat se trouvent ces affaires: celle là s'asseu-»re q̃ si par patiẽce se doit curer ceste playe, »qu'elle guarira, si ia pour forcer tant' ma »condition, ie ne deviens malade, ou que »l'inclination naturelle de l'homme ne me »force à autre chose. Mais ie' voys que ius-»ques ores ceste medecine fait peu d'effect, »& ignore celuy qu'elle fera plus avant.

En celle que ledit Seigneur Dom Ioan escrit au Secretaire Antoine Peres en date dudit septiesme d'Apuril il dit. *Ie me suis* »sacriffié & sacriffieray à la voloté de sa Ma-»ieste, pendant que ie verray, qu'en le fai-»sant ce ne sera droitement contre son ser-»vice. Parquoy ie dys que tandis qu'il y »aura icy du danger, ou chose qui requiere »ma presence, ie ne ioüiray du congé que »i'ay demandé, ores qu'on me le permette. »Mais passé cela apres avoir achevé les cho-»ses ausquelles ie puis profitter, il ne con-»vient en facon quelconque, qu'on me le »refuze. Car se devant lors suyvre le viel »gouvernement, & ce que ces gens icy vou-»dront, (comme il conviendra par force) le »ceur d'une femme, ou d'un enfant sera sans »comparaison plus à propos, que celluy dót »ie pourray vser: car de moy ils ne s'asseure-»ront iamais. En la sorte que ie dys, ez en-»tendroits que sa Maiesté leur à pardonné à »bon escient, & qu'il aura oublié les offen-»ses qu'ils ont faites, voyans qu'il leur oste »de devant les yeux vne personne de laquel-»le ils ont conceüe si grande souspecon, & »qu'il leur en envoyera un autre, de laquel-»le ils n'en pourroyent avoir nulle. Car cõ-»me leur peché est si grand, il leur samble »que sa M^te ne le laissera sás chastoy, & croy-»ent certainement que ie seray ce fou-»dre &c.

*Extrait de celle escritte à Antoine Peres.*

En celle que Ioan Escovedo Secretaire du Seigneur Dom Ioan escrit au Roy du 27 de Mars, apres s'estre plaint du peu de credit qu'il y avoit entre les marchans pour recou »vrer argent à cause du Decret, dont Dom Ioan se plaint pareillement, apres avoir bien invehy allencontre des Estats & des S^rs du Pays, & contre le Prince d'Orange & les »Hollandois. *Il dit, Sire,* qu'estans les affai-»res en tel estat, & ne voulans ceux de par-»deca admettre le S^r Dom Ioan au gouver-»nemét iusques à ce que les Espagnols soyẽt »du tout hors du Pays (lesquels pouvoyent »servir de quelque remede) V.M. cõsiderera »quelle paine & soucy cecy peut & doit cau »ser: & s'il fut venu à propos au service de »V.M. d'avoir eu icy argent pour achever de »extirper &c.

*Extrait des lettres d'Escovedo au Roy d'Espagne.*

En celle du 6^e d'Apuril au Roy, ledit Esco »vedo dit. Les Estats n'õt accompli ce qu'ils »devoyent, assavoir cent cinquante mille es-»cus, ny n'aydẽt à chose aucune: combiẽ que i'aye esté à Brusselles tout expres, pour le leur »representer & au cõseil d'Estat, combiẽ il »leur importoit de m'ayder. Sur cela ie leur »fys biẽ long discours: mais ils aymẽt V.M. »si froidement qu'ils ne se mettront à l'ar-»riere pour chose quelconq̃, par nulle voye »ny raison: aussi ne voy-ie un seul homme »qui les mette en train: parquoy d'autant »plus emporte-il de recouvrer credit entre »les marchans, & que V.M. en soigne.

Par la 3^e lettre dudit Escovedo au Roy dudit 6^e d'Apuril, il dit. *Or Sire* ie diray à V.M. »que ie ne vois oeuvres ny parolles en pas »un, quy me dõnent espeir q̃ ces gẽs se doi-»vẽt appaiser, ny accomplir ce qu'ils ont pro »mis. Car tout ce que lõ void & peut ouyr, »est enchemine à liberté de cõscience, ceque V.M. peut tenir pour certain, & qu'il est be-»soin quant & quãt, q̃ lõ face icy tout ce que »humainemẽt se pourra, pour redresser ces »affaires au moins mal qu'il sera possible V. »M. considere ce qu'on aura à faire, en cas »qu'ils veulẽt mettre en execution le mal, »oublians Dieu, & V.M. pour se tourner à »l'heretique.

» Il y a une autre chose qui pourra ramener »cecy: assavoir leurs pretẽsions particulieres. »Ceux qui estoyent prisoniers tiennent, »qu'ils merittoyent ce qu'a esté donne aux »auttes, & sur cecy ils se tireront au poil: si »cela est certain, cõme ie le croy, la liberté de »conscience qu'ils pretendẽt ne viendra pas »mal à propos à V.M. Car une partie s'ad-dressera à V.M. & estãs ainsi diversiffiez, nous »pourrons plus facilement reduire & chas-»tier les uns par les autres.

*Prophetie d'Escovedo.*

A la conclusion de sa lettre il dit. Et puis »que ie viens iusques là, q̃ de le dire, V.M. »le croye, & y previẽne en temps, se tenãt as-»seurée, que cest affaire ne se curera par bõ-»nes raisons, sinon avec feu & sang, & pour »cela il y faut pourvoir.

En celle du 8^e dudit mois. Il escrit au Roy. »Quant à moy ie n'y scauroye que dire d'a-»vantage, sinon que les suspitions croissent »de plus en plus, pour la mauvaise ma-»niere de proceder des ces gens icy,

»& V.M. tienne pour certain le pays : ils »veulent pour le moins liberté de con»ſcience.

Par celle du neufieſme ſur ce qu'il ſe ſcandaliſoit de ce que le Duc d'Arſchot avoit paſſé de Brabant en Flandre, ſur les navires du Prince d'Orange, accompagné du Viſcomte de Gand & du Seigneur de Berſſele. Il dict. V. M. conſidere ſi ces »ſurſauts ont lieu (n'eſtans les Eſpagnols »encore hors des Pays) ce qu'on fera a»pres. Si par myracle ce fait ſe doit cu»rer, il ſeroit temps, ſi par les mains & »forces. V.M. pourvoye en temps ce qu'eſt »de beſoin. Quant à moy ie ne feroye »pas de compte, qu'ils occuppaſſent les li»eux de terre ferme: c'eſt aux Iſles qu'il faut »entendre. Et cecy ie le tiens plus diffi»cile que le fait d'Angleterre. Si cela eſ»toit prins, auſſi le ſeroit l'autre: & pour »le faire, baſtent forces moyennes. V.M. »ne penſe pas que ie dye cecy pour l'a»vancement du Seigneur Dom Ioan: car »ie le laiſſe bien arriere : mais par ce qu'il »y à long temps que ie le dys que V. M. n'a »autre remede, le temps la monſtré & »le monſtrera à toutes heures d'avan»tage.

*Ces lettres interceptes deſcouvre. l'intẽtion de Dom Ioan.*

Par toutes leſquelles lettres ledit Seigneur Dom Ioan & ſon Secretaire Eſcovedo, ioinct certaines autres eſcrites à l'Imperatrice treſinvectiſues contre ces Pays, ne cherchoyent autre choſe qu'enaigrir d'avantage le Roy d'Eſpagne & l'Empereut alencontre deſdits Pays : par leſquelles l'intention dudit Dom Ioan ſe deſcouvroit ſi manifeſtement, qu'un chacun pouvoit voir & tatter au doigt, que toutes les promeſſes, beaux ſamblants, & mercedes, qu'il avoit faites iuſques alors, n'eſtoyent qu'autant de ſimulations, pour endormir la Nobleſſe, & le Peuple, afin de les ſurprendre à la deſpourveüe : & que tout ce que l'on pretendoit contre le Prince d'Orange & ceux de Hollande & Zeelande, eſtoyent ſeulement pretextes cherchez, pour diviſer les uns des autres, & ainſi avec les forces & moyens de l'une des parties courir ſus à l'autre, pour par apres prendre vengeance de tous enſamble, & les exterminer à feu & à ſang. Certes ce fut alors que les Eſtats commencerent à ſe reſveiller, & à penſer de plus pres à leurs affaires, & avec grande raiſon à ſe deffier de Dõ Ioan : duquel toutes les actions & menées, ils voyoyent ſe conformer en tout & par tout auſdites lettres, & aux deſſeins par avant de longue main pouriectez, & lors par le contenu d'icelles deſcouverts.

*Les Eſtats commencẽt à ſe deffier de Dom Ioan.*

Car regardans de toutes parts allentour d'eux : Ils voyoyent que d'un coſté les Alemans, leur ayans retrenché tout eſpoir de retraitte, tenoyent les principales villes & clefs de Brabant à la devotion & ſervice de Dom Ioan, avec manifeſte declaration de la mauvaiſe volonté qu'ils portoyent aux Eſtats. Et d'autre coſté luy s'eſtant ſaiſi de Namur & de Charlemont, ne tendoit ſinon, que par le Pays de Luxembourg tenir le chemin ouvert à tant de forces eſtrangeres, qu'il luy plairoit d'amener au Pays : & que ſe repoſant ſur l'oreiller du chaſteau d'Anvers (duquel il ſe tenoit entierement aſſeuré) il faiſoit deſia marcher ſes forces de tous coſtez. De ſorte que les Eſtats ſe voioyent eſtre comme ſerrez & environnez tout alentour, en apparence d'eſtre tout à coup accablez & deſtruicts : Outre ce que la perte de ladite ville & chaſteau d'Anvers, leur avoit tout ſoudainement, & en un iuſtant fait perdre leur credit, & moyens de recouvrer finances, & munitions neceſſaires pour mener la guerre. Et ſur ce les Eſtats commanderent au Seigneur de Champagni d'aller avec ſon Regiment ſe loger ſur les paſſages, par où la gendarmerie de Cornille van Einde devoit paſſer, pour venir en Anvers ſe ioindre aux Collonels Foucker & Frunſbergh, & aux Seigneur de Hierges & de Floyon, leſquels à l'aſſiſtence du Seigneur de Treſlon commandant au lieu du Prince de Chimay dedens le chaſteau, ſe devoyent emparer des ville & chaſteau d'Anvers : Et ſur ce que le Collonel Foucker trouvoit des difficultez ſur la venüe de Cornille van Einden, le Seigneur Dom Ioan luy manda du trente & unieſme de Iullet ces propos termes. *I'eſcri»veray* au Regiment de Champagni qu'ils »ſe deſlogêt d'illec, mais Dieu ſcait ce qu'ils »en feront. I'eſcris au Magiſtrat qu'ils ſoy»ent à repos & ſe tiennent aſſeurez, puis que »ie ne conſentiray point qu'il leur ſoit faict »aucun tort. Et à ceſte occaſion i'ay reſolu »que les gens de Cornille van Einden n'e»trent point en la ville, comme ie vous »en ay fait l'advertence dez hyer. Il y a deux »iours que i'ay envoyé à Monſieur de Treſ»lon moyen pour avoir argent, pour ſecou»rir ſes gens, par où il ſe pouvoit remedier »au peril & danger que vous me repreſen»tez &c.

*Lettres de Dõ Ioan au Collonel Foucker.*

Ce pendant il entretenoit touſiours les Eſtats en eſpoir de paix, & pretexant que ce qu'il faiſoit eſtoit ſeulement pour ſon aſſeurance, il commenca à leur propoſer des conditions dures & iniques, & ſi directement repugnãtes à tous precedens cõtracts de pacification, comme ſi deſia il les eut eu ſoubs ſes pieds. Voila pourquoy ils ſe reſolurent d'eſtre ſur leurs gardes, & de prevenir la ruine, qui leur panchoit ſur la teſte. Et comme en ces entrefaites le Sei-

le Seigneur de Treslon s'estant declairé du party des Allemans (qu'il devoit introduire en la ville) alloit de la part de Dom Ioan proposant un serment nouveau aux soldats & Capitaines dudit Chasteau d'Anvers, directement contraire à celuy qu'ils avoyent fait aux Estats : & que lesdits Capitaines estoyent assez abreuvez des lettres interceptées dont nous avons nagueres parlé: Iceluy Seigneur de Treslon se rendit non seulement suspect & odieux à toute la garnison dudit chasteau, sauf à sa compagnie : qui le mit en telle perplexité, que ne sachant tapper fil pour radoubber cest affaire, il en escrivit à Dom Ioan en ces termes, *Ce mot* »servira à adviser V.A. que noz soldats »d'icy sont alborottez, que d'heure à autre »i'attens qu'ils me viennent trousser au »collet. Et n'est en moy de pouvoir mettre un seul homme cy dedens: par ce qu'en »faisant le moindre samblant, il est certain »qu'ils me mettroyent en pieces, & les Capitaines aussi, dont n'ay voulu laisser d'en »advisér V.A. Le tout procede sur certains bruicts d'aucunes lettres, qui se »disent avoir esté prinses aux Landes de »Bordeaux, signées de V. A. & d'Escovedo. »Et aussi de ce que V.A. leur à mandé de »laisser entrer en la ville les quatre compaignies de Van Eynden, qui les altere »de facon, que ie n'attens que l'heure. »Ie m'asseure s'ils ont copie desdictes lettres, qu'ils me forceront de faire ce que »ne voudrois Tous les marchans sont »hors de la ville : c'est la plus grand pitie »du monde de voir le desordre qu'il y à. »I'ay envoyé vers le Magistrat pour nous »furnir vivres, par ce qu'en sommes du »tout despourveuz. Les gens de Monsieur de Champaigni costoyent tousiours »les quatre compaignies d'Eynden, Les »Allemans sont en partie cause de l'alborotte : par ce que voyans qu'ils avoyent »bonne correspondence avec moy, se sont »avancez de dire, qu'ils avoyent fait serment avec nous autres : & que nous estans avec eux, ils feroyét payer aux bourgeois la meneſtre, avec autres bravades. »Le passage m'est couppé pour tenir beaucoup de correspondence avec eux &c.

*Lettres du Sr de Treslon à Dom Ioan.*

Du premier d'Aoust, & post data. Vostre Alteze se peut asseurer, que l'alteration ne procede pas du payement: tant »y a qu'ayans entendu que les Estats ont »envoyé en ceste ville, vingt mille florins, pour payer tout ce qui est deu à »ces compaignies, est cause de plus grande alteration depuis la premiere.

De fait en conformité de la doubte qu'avoit ledit Seigneur de Treslon, les Estats, seurent tant faire & practiquer, que Ponthus de Noyelle Seigneur de Bours (duquel le Pere avoit esté autrefois Gouverneur de Bethune & de Hesdin,) Capitaine d'une compagnie audit chasteau d'Anvers, ayant (ceste fois là) plus de regard à l'obligation de sa foy, une fois donnée aux Estats, & au bien de sa Patrie, que non pas aux allechemens & promesses des mercedes qu'on luy avoit faites, refuzant de faire le serment proposé par ledit Seigneur de Treslon, se ioignit avec la plus part des Capitaines qui tenoyent le mesme party, & se mit en armes, allencontre de Treslon & des siens. Il y eut quelques harquebusades données, dont aucuns furent blessez. Treslon ce voyant, & se cognoissant avoir les reins trop foibles, se retira en son logis, où ledit Seigneur de Bours le print au collet : & ayant chassé ceux de sa faction, le livra avec le chasteau ez mains des Estats, qui y envoyerent leurs Deputéz pour mettre ordre par tout.

*Le Sr de Bours refuzant de faire le serment.*

*Le Sr de Treslon prisonier, & le chasteau livré aux Estats.*

Les quatre compaignies Allemandes de Foucker & de Frunsberg, entendans le rumeur qu'il y avoit au chasteau, se mirent en armes, & sur le soir vindrent à la place de Meerbrugge: mais craignans n'y estre point trop asseurez, se retirerent environ la minuit à la ville neufve, qui est le plus fort quartier de tout Anvers, à cause des havres qui le retrenchent : ils s'y penserent fortiffier, & demeurerent sans rien faire iusques au lendemain midy, que les navires de Hollande & Zeelande commencerent à se monstrer, dont ils eurent telle frayeur, que quittans la ville, ils s'enfuyrent, assavoir Foucker à Berghen sur le Soom, & Frunsberg à Breda. D'autre costé le Seigneur de Champaigni Gouverneur d'Anvers, alla avec son Regiment recontrer ceux de Cornille van Eynden, qu'il batit, & les empescha de se ioindre avec ceux de Berghen.

Le Seigneur Dom Ioan faché d'une si belle chance si tost mal tournée, escrivit au Collonel Foucker du huitiesme d'Aoust, se complaignant de ce malheur, toutefois se resiouissant que ledit Foucker estoit eschappé de ladite ville d'Anvers avec la vie sauve : luy mandant de se tenir en ladite ville de Berghen iusques à autre ordonnance, comme depuis la date de ladite lettre il luy escrivit de l'aller trouver à Namur, pour commander à tous les Allemans, par l'indisposition du Baron de Frunsberg. Mais les gens dudit Collonel Foucker ayans receu cest escorne en Anvers, se mutinerent contre luy, & le dixiesme de Septembre le prindrent prisonnier, & le li-

*Allemans mis en fuyte, autres deffaicts.*

vrerent aux Estats avec ladite ville de Berghen.

Tost apres que les Estats furent hors de toute crainte de la ville & chasteau d'Anvers, voyans ces Allemans ainsi dissipez, s'asseurerent de la ville de Liere, à deux lieües dudit Anvers. Bref ils firent ce que tout homme de cœur, & qui a sa vie, son honneur, sa femme, enfans, ses biens, & sa patrie en quelque recommandation, est obleige de faire, pour la conservation & liberte d'iceux : s'aquittans aussi en cest endroit de tout ce qui leur estoit commis, pour surveiller, & pourvoir au bien public du pays.

*Liere asseurée pour les Estats*

Car ils voioyent manifestement, puis que la sinistre opinion, & mauvaise volonté que le Seigneur Dom Ioan avoit conceüe contre eux, n'estoit pas nouvellement commencée, pour quelque occasion qu'ils luy eussent donnée: mais avoit prins racine dez le commencemẽt de son arrivée, & dez sa reception au gouvernement, comme appert par lesdits lettres interceptes. Et qu'au mesme temps qu'elle avoit commencé à bourionner, & produire se fruicts, par des effects de toute hostilite: tout aussi tost Dieu fit la grace aux Estats, d'en descouvrir la premiere racine par la surprise & interception d'icelles lettres. Par où ils cognurẽt de vray qu'il n'y avoit nulle apparence d'en esperer aucun remede, & beaucoup moins de se laisser doresnavant plus abuser de parolles & endormir de promesses, & allechemens.

M. Iean de Bourgogne Chevalier Seigneur de Fromont, commis apres la mort du Seigneueur de Barlaimont, de la part des Estats au gouvernemẽt de la Comté de Namur, Seigneur de grand aage, prudent, & vertueux, ayant remonstré audit Seigneur Dom Ioan son tort, & sa faulte, & que ces Pays n'estoyent ainsi à gouverner ny à tromper comme il pensoit, voyãt que toutes ses raisons & remonstrances ne servoyent de rien : & d'autre part craignãt que les Estats n'y voulussent pas encore remedier par armes : pour les advertir de soigner à leurs affaires, se partit de luy & s'en vint en Brabant ioindre au parti desdits Estats.

*Le Sr de Fromont Gouverneur de Namur quitte Dõ Ioan.*

Le Duc d'Arschot & le Marquis de Havrec freres, desquels Dom Ioan pensoit estre apuyé & assisté, considerans bien toutes ses menées & desseins, & ce que finalement leur en pourroit advenir, & que nulles remonstrances ne pourroyent proufitter de riẽ pour l'en divertir, firẽt difficulté de plus entrer en conseil avec luy. Dom Ioan craignant de les perdre, & de se voir abandonné, fit veiller apres eux, & les tenoit comme arrestez : mais nonobstant sa bonne garde, ayans fait mener leurs chevaux hors de la ville de Namur, se partirent dextrement à son desceu, sans leur train. Estans arrivez à Brusselles, comme bons patriots, ils advisent avec les Estats aux moyens, pour remedier au mal, & curer ceste nouvelle playe, que Dom Ioã leur avoit inferée.

Voila comment les Estats entrerent en guerre malgré eux allencontre du Seigneur Dom Ioan : quy de son costé crevant de despit de tant de malheureux succez de tous ses desseins, ne faisoit que mediter & songer force practiques pour se venger, cõtinüant ses dissimulations accoustumées. Et pour instiffier ses actions, apres avoir fait ses doleances par lettres qu'il escrivit aux Estats, il insistoit sur deux poincts, assavoir sur la conservation de la Religion Catholique Romaine, & l'obeissance deüe au Roy. Disant qu'il ne pretendoit autre chose quelconque : & qu'ayant receu satiffication sur iceux, que sur tout il veut procurer le bien & repos du Pays. Et quant à sa retraite au chasteau de Namur que c'avoit este pour seureté de sa personne, allencontre de la coniuration qu'il maintenoit avoir esté dressée contre luy: Mais s'il eut voulu confesser la verité de ceste retraite, il eut dit que c'avoit este pour deux raisons: la premiere pour evitter, qu'estant à Brusselles ou Malines, lors que l'exploict du Chasteau d'Anvers eut venu à faillir, comme il à faict, il n'eut esté arresté prisonnier, & tous ses desseins descouverts, hors duquel danger il se trouvoit estant au chasteau de Namur. L'autre estoit pour avoir tousiours une porte de derriere ouverte ayant le Pays de Luxembourg à sa devotion, pour par là amener autant d'estrangers au Pays bas, qu'il luy eut pleu. Il se complaignoit aussi grandement de la retraite du Duc d'Arschot & du Marquis de Havrec, lesquels ayans esté advertis de ceste menée du Chasteau d'Anvers se seroyent partis, & l'abbandonné comme nous avons dit. Et combien (disoit il) qu'il eut assez remarqué telles & samblables indignitez & mespris qu'on luy avoit fait, que neantmoins il ne desiroit que de se gouverner selon son premier contract : ne desirant sinon que toutes choses fussent bien redressées. Ayant requis à ces fins l'Evesque de Liege d'aller à Brusselles, pour en communiquer aux Estats : ce qu'il estoit prest de faire, si le vint & cinquiesme d'Aoust il n'eut este contremandé en toute diligence par ceux de la ville de Liege.

*Dom Ioan se veut iustiffier.*

*Deux causes de la retraite de Dõ Ioã à Namur.*

Cependant les Estats commencoyent à reprendre cœur, & à ramasser leurs

leurs forces, desquelles pour lors eut la charge le Seigneur de Champagni, avec lesquelles il alla assieger le Chasteau de Wouwe detenu par quelques Allemans du Collonel Foucker. Mais voyans qu'ils ne pouvoyent subsister ils se rendirent le 4e d'Aoust, & le 9e dudit mois la ville de Steeberghen, comme pareillement la ville & Isle de Ter-tolen en Zeelande le dixneufiesme.

*Tumulte a Leeuwaerde dont le chasteau est rendu aux Estats.* Le trentiesme dudit mois comme le Capitaine Mathieu Wibisma avoit fait une recreüe de soldats tous nouveaux en Frise, & plus qu'il ne luy en faloit pour parfournir sa compagnie, à intention de se saisir d'aucuns du Magistrat de Leeuwaerden. Ces nouverux soldats conduicts par le Capitaine Wibo van Goutom, se voulurent prevaloir dedens le Chasteau de ladite ville sur les vieux soldats de la garnison, & se mirent en armes les uns contre les autres. Les bourgeois craignans que sous pretexte de ce tumulte, ils ne voulussent forcer la ville, & la piller, vindrent assieger ce chasteau, qui leur fut rendu le second de Septembre, sous promesse que la ville payeroit la garnison. Les Citoyens ayans par tel appointemeut receu le chasteau, y mirent garnison d'entre eux, iusques à la venüe du Comte de Rheneberg Gouverneur de ce Pays de Frise.

*Deputez vers Dom Ioan sans fruit.* Dom Ioan voyant les grandes forces des Estats approcher Namur, commandées par le Comte de Lalain general de l'armée, du Viscomte de Gand Robert de Melun Chef de la Cavallerie, du Seigneur de Goignies Mareschal de camp, du Seigneur de la Motte-par-dieu, Maistre de l'artillerie & d'autres: Et le peu de gens qu'il avoit avec luy, faignant derechef vouloir traitter avec les Estats (ce pendant qu'il avoit remandé sa gendarmerie de Bourgongne & d'Italie) demanda qu'on luy envoya des Commissaires, pour traitter avec eux. A quoy furent Deputez Frere Matthieu Moullart Abbe de St Guislain, les Seignenrs de Willerval, de Grobbendonck, & autres, lesquels apres quelques conferences tournãs en delay, retournerẽt sans aucun fruict,

*Titres du chasteau d'Anvers & son desmantellement.* Ceux de la ville d'Anvers estans tousiours en doubte à cause de leur chasteau, aussi long temps que la guerre estoit ainsi vacillante, craignans que quelque iour il ne fut surprins de nouveau, le qualiffians une caverne de brigands, invention d'hommes pleins de cruauté, nyd de tyrannie, receptacle de toutes ordures, vilenies, abominations, & meschancetéz, obtindrent des Estats de le pouvoir desmanteler du coste de la ville. Ce que les bourgeois commencerent le vingt & huitiesme d'Aoust, avec telle animosité, qu'il n'y avoit si grand, ny si petit, femmes, enfans, damoiselles, & bonnes bourgeoises, qui n'en voulut abatre sa piece, y allans à enseignes desplieés tant hommes, que femmes, serviteurs, & servantes: y ayant sur la plaine audevant dudit chasteau force vivendiers, tant qu'il sambloit que ce fut un camp. Et combien que le massonement fut grand, fort, & espois, si ne dura il guerres à estre mis bas, & desrodde de ce costé là.

*Plusieurs chasteaux desmolis au Pays bas.* Depuis & tost apres à l'exemple de celuy d'Anvers, s'ensuyvirent les desmantellemens des chasteaux de Gand, d'Vtrecht, de Valéciẽnes, de Bethune, de Lille, d'Aire, & dautres, & fut la Cite d'Arras ouverte allencontre de la ville. Les Tournisiens insisterent fort pour pareillement desmolir le leur: mais le Seneschal de Henaut (depuis Prince d'Espinoy) Pierre de Melun, n'y voulut onc entendre, leur remonstrant, que si ledit chasteau s'abbatoit (comme cest une ville assise en plain Pays) & que l'ennemy la vint assieger, & s'en fyt maistre, il faudroit qu'ils le rebatissent de nouveau à leurs despens: comme de vray il fut advenu, car quatre ans apres, le Duc de Parme l'assiegea & gagna par appointement, comme on verra en son lieu.

*Boisleduc rendu aux Estats.* Les Estats voyans que les Landtsknechts du feu Comte d'Overstein (lequel fut noyé au massacre d'Anvers, comme nous avons dit) se vouloyent opiniatrer à tenir Boisleduc, bonne, belle, & grãde ville en Brabant, y envoyerent le Comte de Hohenloo, avec armee pour les assieger, comme il fut fait, & furent lesdits Allemãs finalemẽt forcez le vingt & uniesme de Septembre de luy rendre la place par capitulation.

*Les Estats font imprimer leurs Iustiffications contre Dom Ioan* Lesdits Estats avoyent auparavant, assavoir le neufiesme dudit mois fait publier leurs iustiffications de la prinse des armes pour leur defense allencontre de Dom Ioan, lesquelles ils firẽt mettre en lumiere, dont en fut fait un livre imprimé en Anvers par Guillaume Silvius Imprimeur du Roy, duquel le titre estoit. *Sommier discours des iustes causes & raisons, qui ont contrainct les Estats generaux des Pays bas de pourvoir à leur deffence, contre le Seigneur Dom Ioan d'Austrice.* Sur la fin desquelles Iustiffications ils adiousterent les lettres interceptées en Espagnol & translatées en Francois, dont tant de fois est faite mention par lesdictes Iustiffications: auquel livre ie renvoye le Lecteur desireux d'en estré plus àplain esclarcy.

Mais comme les Estats qui ne cher-

choyent qu'à s'affranchir de la tyrannie Espagnolle, avoyent à se garder des efforts de Dō Ioan, qui s'appreſtoit autāt qu'il pouvoit pour leur faire une aspre guerre, & qu'il eſtoit bon beſoin de chercher secours de tous coſtez. Premierement ils envoyerent vers pluſieurs Princes & Potentats d'Allemagne faire leurs excuſes, & ſe iuſtiffier de la levée des armes, pour leur oſter toutes ſiniſtres impreſſions que le Seigneur Dom Ioan leur pouvroit avoir données par ſes lettres, comme il avoit faict à l'Imperatrice. Puis ils envoyerent vers le Roy de France, ſa Mere, & ſon Frere, qui leur firent beaucoup de belles promeſſes: Mais comme ſur tous ils deſiroyent de s'appuyer le plus ſur la Roine d'Angleterre, ils luy envoyerent le Marquis le Haurec, lequel fut le vint & deuxieſme dudit mois de Septembre bien receu de ſa Maieſté: avec laquelle finalement il contracta touchant le ſecours qu'elle feroit aux Eſtats generaux, & l'Vnion quy ſeroit doreſnavant entre le Royavme d'Angleterre & les Pays bas, dont en fut fait & paſſé un inſtrument ſolemnel. Et ſur ce fit mettre en lumiere (ſur les obiections & reproches que le Roy d'Eſpagne luy faiſoit, qu'elle eſtoit Mere & fautrice des rebelles) ſes Iuſtifications de ladite Vnion, & aſſiſtence qu'elle faiſoit auſdits Eſtats & Pays bas, le tout imprimé.

*Les Estats requirent secours de tous costez.*

Puis leſdits Eſtats eſcrivirent au Prince d'Orange eſtant lors en Hollande (deſplaiſant entierement des actions & eſtranges comportemens de Dom Ioan) le pryans de les vouloir venir aſſiſter de ſa perſonne, conſeil, & moyens. Ce que ledit Seigneur ne voulut refuzer, pour faire & demonſtrer le devoir à quoy il s'y ſentoit obleigé, & à la cauſe commune. Arrivant en Anvers le dixhuitieſme dudit mois (où de dix ans il n'auvoit eſté,) il y fut receu, & careſſé avec grand' allegreſſe & reſiouïſſance de tout le Peuple. Les Abbez de Villers, & de Marolles, & les Barons de Freſin & de Capres y furent envoyez de la part des Eſtats, pour le receüiller, & de leur part luy dire la bien venüe, puis l'acconduire iuſques à Bruſſelles, où il arriva le vint & troiſieſme dudit mois.

*Breda rēdue & le Collonel Frunberg prisonnier*

Le ſeptieſme d'Octobre les Landtſknechts du Collonel Fruntsbergh (qu'apres eſtre fuy d'Anvers il avoit mené à Breda, comme nous avons dit) ſe voyans aſſiegéz par l'armée des Eſtats, & le peu de moyen qu'ils avoyent de s'y maintenir, rendirent ladite ville de Breda, & leur Collonel priſonnier ez mains des Eſtats: comme ceux de Berghen ſur le Zoom avoyent fait auparavant du Collonel Foucker. Ainſi voila comment ces deux Colonels Allemans, deſmentans l'integrité & rondeur de leur nation, penſans ſurprendre & tromper les Eſtats, tomberent eux meſmes au piege, qu'ils penſoyent dreſſer par leurs oyſeleurs propres.

*Le Prince fait Rouard en Brabant*

Le Prince d'Orange eſtant à Bruſſelles, aſſiſtant iournellement au Conſeil des Eſtats generaux, fut à la requeſte des Eſtats particuliers de la Duche de Brabant requis vouloir accepter (comme eſtant l'un des premiers Seigneurs, & plus puiſſant de ladite Duché, l'eſtat de Roüard ou autrement Gouverneur de Brabant: ce qu'il acceptat, non toutefois ſans s'en eſtre fort excuſé, & ſous proteſtation. Et fut pour tel receu & recognu le vingt & deuxieſme d'Octobre, avec acclamations de tout le Peuple, par feuz de ioye, & autres ſignes de reſioüiſſance.

*voyes les previleges*

Et au meſme temps les Eſtats donnerent le gouvernement de la Comté de Flandres au Duc d'Arſchot, où il alla, & fut receu en la ville de Gand en grand magnificence. Vingt & trois compaignies bourgeoiſes bien armées, & en bel equippage, avec leur cornette de cavallerie volontaire de trois cens chevaux, allerent plus d'une lieüe au devant de luy, l'acconduiſans iuſques dans la ville, où luy fut fait à ſon entrée tout le receüil & l'honeur, dont ſelon le temps ils ſe peurent adviſer. Mais trois iours apres qu'il eut eſte receu & recognu pour Gouverneur, aſſavoir le vinthuitieſme d'Octobre, tumultuans entre eux pour la reſtitution de leurs previleges, de leur authorité privée (comme c'eſt un Peuple de tout temps enclin à mutiner, & comme dit Philippe de Comines habile à procurer ſa paix quand il n'en peut plus): l'allerent ſaiſir en ſon logis, & le menerent priſonnier à la Court du Prince (où bien au Chaſteau) au grand regret & deſplaiſir du Prince d'Orange, du Conſeil d'Eſtat, & des Eſtats generaux. Et le quatorsieſme de Novembre enſuyvant, recognoiſſans leur faute, le relacherent, à condition qu'il remettroit tout ſon maltalent, & l'iniure qu'ils luy avoyent faite, dont il promettroit n'en prendre iamais vengeance.

*Les gantois mutinans prendent le Duc d'Arschot & quelques autres Seigneurs prisonniers*

Apres qu'ils ſe furent ſaiſis dudit Seigneur Duc, ils ietterent pareillement les mains ſur le collet, & empriſonnerent les Eveſques d'Ypre & de Bruges, les Barons de Raſſeghem, de Champigni, de Mouſqueron, & ſon fils, les Seigneurs de Zweveghem, & d'Eeken, avec le Baſtard de Ghiſtelle grand Bailly d'Ypre: qu'ils detindrent long temps priſonniers, dont leſdits Seigneurs de Raſſeghem, de Mouſqueron, de

*Les Evesques d'Ypre, & de Bruges & autres Seigneurs aussi prisoniers à Gand.*

queron, de Zweveghem, & d'Eeken eschapperent par pratique de la prison : mais les Evesques qui ne sçavoyent cheminer si viste que les autres, estans pareillement eschappez, furent rattaincts avec le Seigneur de Champaigni, & Ghistelles, qui ne les vouloyent pas abandonner, & ramez en prison plus estroitte, où ils demeurerent prisonniers iusques à la reddition de ladite ville au Duc de Parme l'an 1584.

Le Premier de Novembre les Prelats & Nobles des Ommelandes au Pays Groeningois, estans appellez aux Estats assignez en la ville de Groeninghen, pour wuyder de certains vieux differens que ladite ville avoit contre lesdites Ommelandes, furent par la bourgeoisie, aussi d'authorite privee, saisis au nombre de vingt & quatre, & mis en prison fort estroitte. En faveur desquels pour terminer ces differens, & pour les faire eslargir de ceste inusitée detention : incontinent au mois de Decembre, de la part des Estats generaux, & du Conseil d'Estat, furent envoyez le Seigneur de S^te^ Aldegonde, & le Docteur Sille Pensionaire d'Anvers: mais ils ne peurent rien obtenir du Peuple. Toutefois aucuns desdits prisonniers eschapperent depuis subtilement de la prison, & quitterent la ville: les autres furent finalemēt aussi eslargis.

*Tumulte & quelques Prelats & autres prisonniers a Groeningen.*

L'onziesme iour de Novembre s'apparut une grande Comete, qui dura presque tout l'hyver. La desroutte de l'armée des Estats à Gêblours, s'ensuyvit trois ou quatre mois apres.

*Cōmete.*

Les principaux Seigneurs des Pays bas pensans adoucir le cœur du Roy en appellant au lieu de Dom Ioan un autre Prince de son sang, qui ne fut pas nourry à l'Espagnolle, pour Gouverneur general en ses Pays, & qui sceut mieux symbolizer avec eux, envoyerent le Seigneur de Malstede Gentilhomme de Flandre, vers l'Archiduc Matthias d'Austrice, fils de l'Empereur Maximiliē, & frere de l'Empereur Rodolphe, le pryans à l'effect que dessus se vouloir transporter au Pays bas. Mais ledit Seigneur Archiduc craignant que l'Empereur son Frere, pour doubte de desplaire au Roy d'Espagne, n'y vouldroit iamais consentir, & ne luy donneroit congé de venir, mesmes plustost l'empescheroit, il se partit secretement accompagné seulement du Seigneur d'Auwits Seigneur de Lendorff, son grand Chambellan, dudit Seigneur de Malstede, de Ferdinand Zymeran son valet de chambre, & de Christophle van Calzerich, arriva en la ville d'Anvers le vint & uniesme de Novembre. Et suyvāt ce avant que ledit Seigneur Archiduc fut receu pour Gouverneur, le 7^e^ de Decēbre les Estats generaux declarerent par placcart, & à cry public, le S^r^ Dom Ioan, & tous ses adherēs, ennemis du Roy, & de tous ses Pays bas.

*l'Archiduc d'Austrice Matthias appellé au gouvernemēt des Pays bas.*

*Le Sr Dō Ioan declairé ennemy des Pays bas.*

Comme les affaires se demenoyent en ceste sorte, ledit Seigneur Dom Ioā se trouvoit bien perplex, ne sachant à quel bout commencer. Car combien qu'il fit tout devoir de fortiffier & munir le chasteau de Namur, si n'ignoroit il pas que son secours luy devoit venir de loing, voyant desia l'armée des Estats estre grande, & campée gueres loing de luy. Toutefois faisant tousiours bonne mine, sans se monstrer estonné de rien, pour tant mieux (ce disoit il) advancer ses affaires, il s'en alla à Luxembourg: D'où il envoya le Marquis de Varembon hault Bourguignon, vers l'Empereur luy remonstrer l'estat de ses affaires, & se plaindre de l'Archiduc Matthias, en ce que contre le gré & volonté du Roy son Oncle, il s'estoit adioinct aux Estats du Pays bas. Le pryant ne faire, ny donner, ne permettre estre fait, ny donné, audit Archiduc aucun secours ny faveur du costé de sa Ma^té^ Imperiale, ny de l'Allemagne. Sur ce quelques Princes Allemans, envoyerent vers le Duc de Baviere, l'Archidduc Ferdinand, & autres Princes, & Electeurs de l'Empire, afin qu'ils ne permissent, qu'aucunes forces, fortissent d'Allemagne, non plus pour l'un party, que pour l'autre: & qu'au plustost que faire se pourroit on envoya des Ambassadeurs de la part de l'Empereur, & de l'Empire, pour trouver quelque moyen d'accord entre eux, s'il estoit possible.

*Dom Ioā retiré a Luxembourg envoye vers l'Empereur.*

Ce temps pendant Dom Ioan se voulant de tout poinct fortiffier, donna charge au Seigneur de Barlaimont (par avant le trespas de son Pere Seigneur de Hyerges) de lever un Regiment de Lorrains, un en la Comte de Manderscheyt, un en la Duché de Luxembourg, & de sa part un de haults Bourguignons, attendant le retour des Espagnols, qui estoyent sortit d'Anvers, & des autres villes du Pays bas, avec provision d'argent. Plusieurs Seigneurs s'allerent pareillement ioindre à luy, & entre iceux Charles Comte de Mansfeldt fils aisné du Comte Pieter-Ernst Gouverneur de Luxembourg, lequel auparavant avoit commandé en France au service du Roy, à un Regiment de Francois, qu'il amena pareillement quant & soy. Avec toutes ces trouppes qui luy arrivoyent à la file, Dom Ioā commença à dresser son armée audit Pays de Luxembourg,

*Dō Ioan se renforce.*

Le Comte de Lalain General de l'armée des Estats estant ez envirōs de Namur, envoya quelq̄ mille harquebusiers, & quel-

que peu de cavallerie pour recognoistre ladite ville. La garnison sortit sur eux, & escarmoucherent quelque temps les uns cõtre les autres. Il y a une petite ville sur la riviere de Meuse qui s'appelle Bovines à demye lieüe de Dinãt, fort commode pour empescher les vivres & munitions allans à Namur, & au camp de Dom Ioan. Ledit Seigneur de Lallain trouva moyen de s'en emparer, comme pareillement du Chasteau de Despontin, qu'il emporta par force, tuant tout ce qui s'y rencontroit les armes au poing. Ce fait passant la riviere à l'autre rive, il s'y retrencha voulant empescher le passage à ceux de Dom Ioan.

*Bovines prinse pour les Estats.*

Les Estats avoyent allors & tout en un mesme temps trois camps: il y en avoit un qui assiegeoit par mer & par terre la ville d'Amsterdam, laquelle ne vouloit recognoistre les Estats generaux, ny le Prince d'Orange pour leur Gouverneur : où le Collonel Herman van Hellinc la pensant surprendre pour les Estats, fut tué, & ses gens rechassez hors de la ville. Ils avoyent encore un Camp au Pays d'Overyssel, dont estoit Chef le Comte de Rheneberg, lequel y gagna les villes de Zwol & Campen: Et le troisiesme devant Ruremonde & Weert, que commandoit le Comte de Hohenloo, mais à peu de fruict. Dom Ioan ne voyant nul moyen de pouvoir secourir Amsterdam, craignoit fort que Ruremonde ne fut contraincte se rendre. Parquoy commanda aux Allemans sortis d'Anvers, qui estoyent au Pays de Luxembourg de s'y acheminer en toute diligence : ce qu'ils firent autant couvertement & vistement qu'il eut esté possible de faire, & rencontrãs en chemin quelques trouppes du Regiment de Champagni (qui autrefois les avoit testonnez pres d'Anvers) les mirent en routte, & leur rendirent le change, toutefois plus cruellement, car ils faisoyent descoûtrer les povres soldats qu'ils avoyent prisonniers, tout nuds sans chemise, pour ne les point ensanglanter, puis les massacroyent comme bestes de sang froid. Dont aucuns se sauverent ainsi nuds, & entre autres N. de Fiênes Seigneur de Vermeile, frere du Seigneur d'Esquerdres, l'un des Capitaines dudit Regiment, lequel par estre homme dispos & leger à bien courir & saulter des fossez asses larges, se sauva ainsi tout nud : nous le veismes revenir en Anvers avec des vieux haillons en fort povre estat.

*Trois camps divers des Estats.*

*Les gens de Champaigny deffaits par les Allemans.*

Ces Allemans ayant deffaict ceste trouppes penserent entrer en Ruremonde: mais le Collonel Polwiller Gouverneur de la ville, leur fit respondre qu'il n'avoit que faire de gens pour boire, & menger si peu qu'il avoit de reste: trop bien qu'il avoit à faire de vivres & munitions. Partant qu'ils se retirassent, & dissent à Dom Ioan, qu'il se tint bien asseuré de la ville, & qu'il advisa seulement de la secourir de vivres, considere que ceste ville situee sur la Meuse estoit de trop grande importance, que pour la laisser perdre, laquelle empeschoit le traficque des Hollandois par eau, sur le Pays de Liege, & partie d'Allemagne. Dom Ioan avoit allors receu quelque Bourguignons & Italiens, parquoy ayant eu ces nouvelles du Collonel Polwiller, il commanda au Seigneur de Barlaimont & au Collonel Mondragon, qu'au plustost & le plus discretement qu'ils pourroyent, ils allassent ravittailler ceste ville de Ruremonde, devant qu'elle fut forcée de se rendre. Pour ce faire ils amasserent environ quatre mille hommes, tant de pied que de cheval, & marcherent droit vers le camp des Estats, qui n'estoit en tout que de vint & deux compaignies d'Infanterie, & six de cavallerie. Incontinent qu'on seut au camp que le secours des Espagnols estoit en chemin, ne se sentans asses forts, pour les attendre au combat, (que sans doubte on leur eut livré) nonobstant qu'ils eussent sept Forts ez environs de la ville, ils trouverent bon de mener toute leur artillerie, sur la plus forte place de toutes, & de s'y retirer, abandonnans les autres six Forts. Mais considerans & recognoissans les forces des ennemis, ne se sentans pas encore trop asseurez, ils s'embarquerent tirans vers Boisleduc & Geldre : toutefois quelque devoir qu'ils fissent de se haster, leur retraitte ne fut pas si soudaine, qu'ils ne perdissent quelques hommes de leur arriregarde, deux pieces de campagne, & bonne quantité de vivres & munitions. Voila comment par la vigilance de Barlaimont, & de Mondragon, le Camp des Estats fut contrainct de se retirer, & les villes de Ruremonde, & de Weert suffisamẽt ravittaillées, de tout ce qu'elles avoyent de besoin. Ce fait, apres avoir rafreschi leurs soldats, ils se retirerent derechef d'où ils estoyent venus au Pays de Luxembourg. Parlons un mot de ce qui se passa en France cest an 1577

*Polwiller refuze le renfort que Dõ Ioan luy envoye.*

*Dom Ioan envoye secourir Ruremõde.*

*Povre retraite du camp des Estats arriere de Ruremonde.*

Au commencement de ceste année le desir q̃ le Roy avoit samblé mõstrer au repos de la France changea, & les affaires commẽcerent à tourner du costé, où les amateurs des troubles pretendoyent les voir, qui fit, que les Deputez aux Estats des Provinces de la France, ennemis capitaux pour la plus part de ceux de la Religion, delibererent de retourner aux armes, & tirerẽt le Roy à leur parti, tellement qu'en lieu d'estre maistre il se trouva suiect. Le pretexte que prindrent

ces remueurs,fut que le Roy de Navarre ,le, Prince de Condé, le Mareschal de Montmoréci,& autres Seigneurs,tãt de l'une que de l'autre religion,avoyẽt refuzé de se trouver en tels Estats, & declaré par escrit publié, les causes de leur refuz, & les nullites de tout ce qui seroit arresté en telle assamblée,au preiudice de l'Edit de Pacification. Car il savoyent bien qu'il ne s'y traitteroit autre chose que de rõpre ledit Edit, & qu'il s'y dresseroit certains articles d'une ligue & association,à maintenir la Religion Romaine, extirper les heretiques, deffendre le Roy &c,comme il fut fait. Et ladite ligue & articles envoyés pour les faire signer aux villes et Gentilhommes,chacun en son resort, ce qu'aucuns firẽt,aucuns differerẽt, autres en firent refus. Toutefois ausdicts Estats plusieurs Provinces requeroyent que la reünion se fit par voyes douces & sans guerre, mais les autres l'emporterent. Les Deputés desdits Estats envoyes au Roy de Navarre, au Prince de Condé,& au Marischal d'Anville revĩdrẽt à Blois le 15 iour de Feburir, & firẽt le rapport de leur legatiõ. Le Roy de Navarre leur ayant respondu benignemẽt, priant les Estats de ne point enfraindre l'Edit de Pacification, ny remettre la Frãce en troubles à la ruine d'eux tous:ains qu'ils laissẽt iouyr ceux de la religiõ,de ce qui leur avoit esté si sollemnellemẽt promis. Offroit se ranger quand on luy monstreroit qu'il estoit en erreur,pryant au reste qu'en fait de telle importãce,luy fut permis d'y pẽser davantage,& d'attendre advis d'une assamblée de ceux de la Religion, & des Catholiques Romains associez,qui se devoit faire dans peu de iours,par la permission du Roy à Montauban. Mais le Prince de Condé dit tout plat aux Deputés, qu'il ne recognoissoit point pour Estat du Royaume ceux qui estoyent assamblez à Blois: que c'estoyent gens pratiqués, corrompus, gagnés, & sollicités par les ennemis iurés de la courõne:qu'ils avoyẽt pratiqué l'abolition de l'Edit à la ruine & subversiõ du Royaume,duquel il depleuroit la calamité:Somme qu'il aymeroit mieux estre au fõd de la terre, que donner consentement tant petit qu'il fut, aux conseils des autheurs de tant de desordres, que chacun pouvoit prevoit : qu'au contraire il ne desiroit rien tant que de voir desmesler ceste querelle entre les Chefs . Qu'il avoit tousiours cognu au Roy,un naturel opposé,& repugnant à telles confusions,& amy de concorde,solide & principal moyen de conserver sa couronne &c. Le Mareschal de Montmorenci quoy qu'il fut Catholique Romain, declara qu'il ne pouvoit nullement approuver ceste resolution d'oster à ceux de la Religon, l'exercice public à eux accordé,par un Edit si autentique: surquoy il envoya des remonstrancee bien amples. Ce neantmoins,& nonobstant toutes disputes, debats,& remonstrances, tant d'aucunes Provinces, du tiers Estats, que du Roy de Navarre, Prince & Mareschal : mesmes du Duc Iean Casimire, lequel offroit au Roy de luy remettre,& quitter les terres & autres appointemens qu'il luy avoit donnez,afin que cela ne l'obligea à faire chose contre sa conscience,& preiudiciable à ceux de la religion:il fut resolu de reprendre les armes pour contraindre les Princes Protestans Francois,& toutes personnes faisans profession de la religion, à l'obeissance du dernier Edict decreté ausdits Estats de Blois: et par ainsi recommenca la sixieme guerre civile en France. Le Duc d'Aniou reconcilié au Roy son frere, apres la tenüe des Estats fut esleu Lieutenant general du Roy,& luy commit on une puissãte armée,avec laquelle il tira droit contre la Charité,laquelle fut assiegée, batue,& finalement rendue par composition. Et tost apres en fit autant à Issoire en Auvergne: le Duc de Mayenne d'autre costé en Sainctonge,tachant à molester les Rochellois tant par mer q̃ par terre, en fin il assiegea Brouvage,qu'il gagna, apres grande resistence,& beaucoup de facheries,par appointement. Bref comme la guerre de part & d'autre estoit le plus allumee,durant ce siege de Brouage la paix se batissoit,& apres divers messages les uns & les autres las de la guerre,fut conclüe à Poitiers au mois de Septembre, & publiée sur la fin dudit mois à la Rochelle, où le Prince se retira:l'Edict d'icelle biẽ ample cõprins en soixante quatre articles, quelques uns retrẽchés du precedẽt,où n'estoit parlé des estrangers : mais laisse l'exercice à ceux de la Religiõ chez les Gentilshommes Haut-iusticiers par tout : ceux qui n'ont ce degré en nombre prefix:puis en chaque Balliage en un endroit propre & commode : Item en touts les villages & bourgs,où il estoit publiquement lors de l'Edit. Il y avoit aussi plusieurs articles pour le fait de la Iustice & police civile assez favorables. En somme les Estats de Blois ne gagnerent pas beaucoup à ce remüement, lequel fut dextremẽt assoppy par le Roy, qui vouloit proceder d'autre facon pour se maintenir. Il n'avoit pas pourtant changé de mal talent contre ceux de la Religion : mais sa maniere de vivre repugnoit à la violence des armes, pourtant vouloit il manier ce fardeau selon sa portée :car il estoit de nature molle & delicate,son esprit foible & impatient de peine,avoit des complextions inegales, peu guerrieres & aymoit le repos:aussi ne demãdoit il que festins,dãses,& passetemps,qu'une longue paix apporte à gens qui ayment à se fondre en delices, & plaisirs. Revenons au Pays bas.

Le

## MATTHIAS ARCHIDUC D'AUSTRICE GOUVERNEUR GENERAL DES PAYS BAS.




MATTHIAS D.G. ARCHIDVX AVSTRIÆ DVX BVRGVN. COMES TIROL GVBERNAT. GENER. BELGICÆ.

*Yssu des Empereurs par Ayeul, & par Pere,*
*I'ay encore vivant un Empereur á Frere.*
*Pour haulcer mon degré, ie fuz par les Estats*
*Belgiques, appellé ez nobles Pays bas*
*Pour estre Gouverneur, combien ieune que fusse,*
*Nonobstant le malgré que du Roy i'en receusse.*
*Qui n'approuvant assez ce mien gouvernement,*
*Et les Estats n'ayans aucun avancement,*
*Support, n'ayde de moy, bien m'en remercierent,*
*Et de riches presens, partant, gratiffierent.*

1578. LE 18 iour de mois de Ianvier 1578 l'Archiduc Matthias ptit de Liere en Brabāt, & fit son entree en la ville de Brusselles, où il fut triomphament receu de tous les Seigneurs du Pays renās le parti des Estats: Et le 20 ayant presté le serment requis, fut recognu pour Gouverneur general au nō du Roy d'Espagne de tous les Pays bas, à certaines conditions couchées en plusieurs articles, que nous obmettōs pour cause de brefveté, & pour le peu deffect qu'elles eurent, & le peu de fruit & de service qu'il fit en sō gouvernement, lesquels ayāt iure à sa receptiō, le Prnce d'Orāge (que ledit Sr Archiduc appelloit son Pere) fut nonobstant toutes ses excuses esleu pour son Lieutenāt, non sans ialousies des principaux Seigneurs des Pays, & nommement du Comte de Lalain, lequel (comme general de l'Armée des Estats) s'estoit promis ceste dignité.

*l'Archiduc Matthias receu pour gouverneur.*

Au mesme mois arriva le Seigneur de Selles Capitaine des gardes du Roy d'Espagne, frere du Seigneur de Noircarmes, envoyé de par le Roy, pour faire responce aux lettres des Estats du 24 d'Aoust & 8 de Septēbre: par lesquelles ils le supplioyēt que Dō Ioan fut rappellé, & un autre Gouverneur envoyé en son lieu. Ledit Seigneur de Selles avoit sa creance bien ample, signée du Roy à Madril le 20 de Decembre, laquelle il communiqua aux Estats: sur quoy fut respondu, & ceste responce par luy portée à Dom Ioan, lequel y fit une replique en forme d'Acte signé le Vasseur, renvoyé par ledit de Selles, avec un mot de lettre qu'il escrivit ausdit Estats du 15 de Feburier de cest an 1578. Sur quoy lesdits Estats respōdirent par leurs lettres du dernier dudit mois. Mais toutes ces communications, escrits, responces, & repliques de part & d'autre, n'apporterent nul fruit: Dom Ioan ne voulant estre astraint à la Pacificatiō de Gand par luy iurée, & le Roy approuvant ses actions, le voulant maintenir en son gouvernement. Et par ainsi Dom Ioan s'apresta tant qu'il peut à la guerre, & ayāt mis ordre aux affaire de Luxembourg, vint à Marche-en-Famine, de là à Hoey pays de Liege, cīq lieües au des-de Namur, d'où il s'alla rendre en son chasteau dudit Namur,

*Le Sr delles envoye par le Roy vers les Estats.*

Estant à Luxembourg secours luy arriva de toutes parts audit lieu, comme à son *Rendez-vous*. Où arriva Alexandre Farneze Prince de Parme, fils du Duc Octavio & de Marguerite bastarde de l'Empereur Charles le quint, paravant Gouvernāte des Pays bas: amenāt quant & luy les Espagnols & Italiens de Lombardie: Et où auparavāt s'estoit venu rēdre (comme nous avons ia dit) le Comte Charles de Mansfeldt avec ses trouppes Francoises: les Allemans & hauts Bourguignons s'y trouverent aussi: tellemēt qu'en peu de temps Dom Ioan amassa une armée de seize mille homme de pied, & environ deux mille hommes de cheval, tant Italiens, Espagnols, Allemās, que haut Bourguignons & Lorrains. Luy donc se voyant ainsi renforcé, fit publier, & imprimer les causes & raisons, qui le mouvoyent de se mettre en armes contre les Estats: assavoir pour maintenir ez Pays bas generalement la Religion Catholique Romaine, & l'obeissance au Roy d'Espagne: y inserāt beaucoup de belles promesses aux Provinces & villes, Nobles, bourgs, villages, & gēs de guerre, qui se voudroyent renger à son party. Les Estats respondirent par escrit aussi imprimé, à ceste declaration de Dom Ioan.

*Dō Ioan fait mettre en lumiere ses raisōs de la prinse des armes contre les Estats.*

*Dom Ioā forme son corps d'armée.*

En ce mesme temps le Pape Gregoire tresiesme envoya une bulle de Rome du dix-huictiesme de Ianvier, par laquelle il donne remission de tous pechez à iamais, & la vie eternelle, à tous ceux qui apres s'estre confessez, & receu le sacrement, iront en guerre à la suytte de Dom Ioan, allencontre du Prince, & de ceux de Hollande & Zelande, & de tous autres, qu'il qualiffie heretiques. Mais ces soldats eussent mieux aymé qu'il eut envoyé des Ducats, que tous ces pardons.

*Bulle du Pape Gregorge 13e.*

Nous avons dit n'agueres comment le Prince d'Orange avoit refuzé, voire plus d'une fois la Lieutenance de l'Archiduc Matthyas, & que cela avoit causé une ialousie entre les grands, ce que les effects demonstrerent: Car du iour au lendemain que ledit Sr Prince eut presté le serment de ceste charge, tous les Seigneurs qui estoyēt au camp, l'un apres l'autre, commencerent à abandonner l'armée, pour lors campée à Templours Pays de Namur. Le Comte de la Marche Sr de Lumay, qui portoit une picque non petite audit Sr Prince (à cause de sō emprisonnement pour ses insolences commises contre les prestres) fut le premier qui s'en departit, y laissant son Regiment. Le Comte de Lalain General de l'armée (qui s'attendoit bien d'avoir cest estat de Lieutenāce) le suyvit: apres le Viscomte de Gād (depuis Marquis de Roubay) voulut aller voir sa femme à Beuvrage pres de Valenciēnes: les Comtes de Boussu, & d'Egmont, & autres Srs vindrent à Brusselles au festin des nopces du Sr de Berselle avec la Marquise de Berghen, fille du Sr de Merode. Valentin de-pardieu Sr de la Motte Gouverneur de Gravelinghes, lors maistre de l'Artillerie, print quelque excuse pour courir à Brusselles: Bref chacun quitta le camp, l'un devant, l'autre apres, lequel on pourmenoit d'une place à l'autre. Premierement on le ramena des environs de Namur à Gemblours, de là à Templours, puis à St Martin, & de là derechef à Gemblours, pour le ramener en Brabant, que lors n'y avoit autre Chefs en toute l'armée que le Sr de Goignies Mareschal de

*Ialousie entre les grand à cause de la contināce de l'Archiduc Matthias.*

ſchal de camp, le Baron de Montigni frere du Côte de Lalain (depuis Marquis de Réti) lors encore ieune & inexpert en tels affaires les Srs de Bailloeul & de Hevre freres vieux Chevaliers. Et de faict, q̃ ceste ialouſie n'ayt eſté cauſe de ceſt abandonnement, ie puis dire, comme il eſt vray, pour l'avoir bien remarqué, eſtant lors à la ſuyte dudit Sr Viſcomte de Gand, que depuis que ledit Seigneur Prince d'Orange eut preſté ledit ferment de Lieutenant general de l'Archiduc, & que les nouvelles en vindrent au camp: il ne ſe tint plus qu'une fois cõſeil de guerre, commencans dez le lendemain fille à file, à faire ce departement, qui fut cauſe de ladite deſroutte de l'armée

*Ialouſie cauſe du deſbendage deſdits Chefs.*

Or comme on print occaſion de la faire retirer de Saint Martin, & de Templours à Gemblours. Dom Ioan pour la mieux recognoiſtre, & voir marcher ſe preſenta avec ſa trouppe ſur un tertre, afin de la conſiderer tout à ſon ayſe, ne penſant à rien moins, que de la combatre. Mais voyant le povre ordre qu'il y avoit, & q̃ l'avã-garde eſtoit ia avãcée plus d'une lieüe de l'arriere-garde, marchãs non cõme en Pays d'ennemy, mais come ſi c'eut eſté pour faire une reveüe: Il fut cõſeillé de la charger, donnant furieuſement ſur la bataille, la cavallerie de laquelle, rompit l'infãterie de l'arriere-garde, tellement que de la bataille, & de l'arriere-garde il eut une brefve deſpeſche, ſe ſauvant la plus part de l'avant-garde dedens la ville de Gemblours. La plus grãde perte tomba ſur le Regiment du Collonel Balfour Eſcoſſois, lequel y fut bleſſé & ſe ſauva, comme fit pareillement le Seigneur de Montigny, apres avoir autant bien fait qu'il eſtoit poſſible: le Seigneur de Goignies fut priſonnier, & de là en avant ſe donna au ſervice de l'Eſpagnol. Ces vieux Chevalliers de Bailloeul & de Hevre (qui en tout procedoyent rondement) s'eſtans ſauvez dedens Gemblours, furẽt toſt apres par la prinſe de la ville, auſſi priſonniers.

*Deſfaite de l'Armée des Eſtats aupres de Gemblours*

Dom Ioan pourſuyvant le fil de ceſte victoire, le Pays eſtant esbrãſlé, cõme ſi tout eut eſté perdu, ſépara de la ville de Louvain, le Magiſtrat allant au devant, luy preſenter les clefs: puis d'Arſchot, Tillemõt, Dieſt, Lew & de la petite ville de Sichem, de laquelle il traitta inhumainemẽt les Officiers & Magiſtrats. Ceſte deffaite luy enfla grandemẽt le cœur: de là il envoya le Comte Charles de Mansfeldt devant Bouvines, où le Seigneur d'Eſtourmel commandoit, lequel ayant ſouſtenu quelq̃ coups de canõ, n'y voyant nulle apparance de ſecours, & la ville n'eſtãt pas tenable, la rẽdit p̃ appointement. Et cõbiẽ que la perte ne fut pas ſi grande en ceſte deſconfiture de Gẽblours, cõme les Eſpagnols la faiſoyent valoir (les Eſtats ayans ralié leurs gens à la plus grande diligence qu'il fut poſſible) toutesfois cela alliena & refroidit beaucoup de cœurs de leur parti: & ceux qui couvertement portoyent un cœur eſpagnolizé, commencerẽt à ſe manifeſter tout ouvertement, les aucuns à ſe retirer vers Dom Ioan.

*Louvain ſe rend Arſchot Tillemont Dieſt lew & Sichem*

Le Duc d'Aniou eſtant adverty de ceſte deffaite envoya le Seigneur de la Fougere Gentilhomme de ſa chambre, & un de ſes Secretaires vers les Eſtats, pour ſe condouloir avec eux, & leur offrir en ayde ſa perſonne & moyens. Ce qu'eſtant par eux accepté, il envoya en Anvers le Comte de la Roche-pot, & le Seigneur Deſpruneaux ſõ Ambaſſadeur. Avec leſquels le Comte de Lalain, le Baron de Freſin, & le Seigneur de Lyeſveldt Conſeillier d'Eſtat, Deputés de la part des Eſtats generaux, s'aſſamblerent en la ville de Saint Guiſlain, pour traitter tant du ſecours que des aſſeurances: & fut la reſolution de leur traitté remis aux Eſtats aſſamblés en Anvers. Car le lendemain de ceſte deffaite, l'Archiduc Matthias, & les autres Srs quittans la ville de Bruſſelles ſe retirerent en Anvers: le Prince d'Orange y demeurãt encore quelq̃s iours avec le Cõte de Bouſſu, pour pourvoir à ladite ville, & la fortiffier ez endroits qui ſambloyent les plus foibles: cõme il fut fait du coſté de la porte de Hault, où il firent dreſſer une demye Lune par dedens la ville.

*Le Duc d'Aniou preſente ſon ſecours aux Eſtats.*

Ceſte ville de Saint Guiſlain, qui n'eſt qu'a deux lieües de Mons en Henaut, eſtant apres la deffaite de Gemblours, ſur le point de tourner en la puiſſance de Dõ Ioã, p̃ l'intelligence de Frere Matthieu moullart Abbé dudit lieu, eſleu Eueſque d'Arras: le Seigneur de Heriſſart trouva moyen par ſubtilité de ſ'en emparer, avec quelque ſoldats de ſa ſuyte, puis ayant pourveu à la ſeureté d'icelle le 2 de Feburier, il la mit entre les mains du Comte de Lalain Gouverneur de Henaut, & par ce moyen fut le deſſein dudit Abbé empeſché.

*La ville de St Guiſlain aſſeurée pour les Eſtats.*

La ville d'Amſterdam qui avoit touſiours tenu le party des Eſpagnols, ſãs vouloir recognoiſtre le Prince d'Orãge pour Gouverneur, cõme il eſtoit porté p̃ la Pacificatiõ de Gand, apres avoir eſté long temps aſſiegée, & tenu opiniatrement, nonobſtant qu'elle fut ſituée au milieu de Hollande, de Friſe, & du Pays d'Vtrecht, *fut le 8e de Feburier contraint de ſe rẽdre par capitulation, en payant une bonne ſomme de deniers pour l'avancement de la guerre, & en recevant garniſon de quatre compagnies Hollandoiſes*: Et de là en avãt ſe tint avec les autres villes dudit Pays ſous le gouvernement dudit Seigneur Prince.

*Amſterdam ſe rend finalement aux Eſtats.*

L'Eſpagnol ayant ſous la conduite de Charles de Mansfels aſſiegé la ville de Villevoorde, où le Seigneur de Glimes cõmãdoit avec quelque cõpagnies Walonnes, voyant (apres y avoir eſté ſeulemẽt deux iours) qu'il n'y gagneroit que des coups, ſe retira, & de

là alla

*Nivelle assiegée.* là alla mettre son siege devant Nivelle en Brabant occupée par la garnison des Estats, en laquelle commãdoit le Seigneur de Villers, avec cinq compagnies d'infanterie, & quelque peu de cavallerie : ne se voulant rendre à la premier semonce, la batit avec huit pieces de canon d'une furie continuelle, tellement que y ayant fait breche suffisante, les soldats Walons, ausquels on avoit fait à croire que Dõ Ioã ne se fioit pas trop en eux, pour monstrer leur fidelité, requirẽt d'avoir la premier charge de l'assaut: *Assaut bien soustenu.* mais il y furent si vivement rembarés, qu'il y en falut envoyer d'autres, tellement que depuis les douze heures du midy, iusques au soir, les assiegez soustindrent vaillãment, & repousserent quatre furieux assauts, les assaillans contraints de s'en deporter à grãd perte & en desorde. Depuis ledit Seigneur tint encore deux iours sans parlementer, attendant secours: tandis le Prince d'Orange & le Comte de Boussu luy manderent qu'il *Nivelle rẽdue à Dom Ioan* se retirra du mieux qu'il peut, sauvant ses hommes, ce qu'il fit par capitulatiõ de vies, & bagues sauves, les soldats l'espée au costé, le Chefs & Capitaines à cheval avec leurs gẽs. Par ainsi fut ladite ville de Nivelle rendue à Dom Ioan le 15 dudit mois de Febvrier. De là l'Espagnol envoya ceste mesme armée devant la ville de Byns à deux lieües de Mons, laquelle se rendit avant qu'attendre nul effort.

En ce temps là se tenoit une iournée Imperialle à Woorms en Allemagne: à laquelle l'Archiduc Matthias, le Prince d'Orẽge son Lieutenãt, & les Estats generaux envoyerẽt leurs Deputés, & ẽtres autres *le Sr de St Aldegonde Conseillier des Estats*, pour remonstrer la iustice de leur cause, & pour requerir secours des Princes Protestans, comme voisins, qui de ceste calamité d'eussent avoir quelque resentiment: A quoy ils trouverent le Duc Casimire bien resolu, leur promettant de les venir secourir au plustost, avec autant de forces, qu'ils le requeroyent.

Apres la prinse de Nivelle & de Bins Dom Ioan s'adressa aux petites villes, de Soignies, Roeux, Beaumont, Walcourt, & *Dõ Ioã regagne plusieurs petites villes en Henaut.* Maubeuge au Pays de Henaut, les unes ayans quelque peu de garnison, les autres du tout point: & qui de vray ne valoyent pas qu'on y hazardat des hommes, lesquelles toutes vindrent en son obeissance sans resistence. De là il alla à Chimay, laquelle s'estant laissée batre de six pieces de canõ, & ayãt soustenu un assaut, il eut p appointemẽt.

Ce fait ledit Seigneur Dom Iean fit publier par tout la commission qu'il avoit du *Pardon general de Dõ Ioã.* Roy d'Epagne, touchant son gouvernemẽt, avec un pardon general, declarant que toutes personnes, qui ne demeuroyẽt en quelque ville, chasteau, ou forteresses, qui luy fussent ennemis, pourroyent libremẽt demeurer en leurs maisons, faisans leurs trafiques & stiles. Et que tous ceux qui durant ces nouveaux troubles avoyẽt suyvi le party des Estats, & porté les armes contre le Roy, eussent à retourner endedens vingt iours apres la publication: quoy faisant ils rentreroyent en tous leurs offices, estats, dignitéz, & honeurs, sans qu'on leur puisse rien reprocher ny imputer de toutes choses passées: Accordant de mesme à toutes les villes qui se voudroyent reconcilier, leur previleges, comme ils les avoyent euz au tẽps de l'Empereur Charles le quint. Par ce pardon plusieurs personnes retournerent, mais du commencement ce n'estoyent que gens de petite estoffe.

Ce pendant le Collonel Stuart avec son Regiment d'Escossois retournãt de Dansych, où il avoit esté au service de la ville & Republique cõtre le Roy de Pologne, fut accepté par les Estats generaux. *Le Collonel Stuart receu au service des Estats.* Les Pollonois eussẽt volõtiers assuiecti & incorporé à leur Royaume ceste ville, qui est l'une desprincipales villes Imperiales de la societé Ansiatique, laquelle se voulut maintenir en ses previleges, dont sourdit ceste guerre, qui finalemẽt s'appaisa, par accord que les Danfichois, recognoistroyent le Roy de Pologne en tout cas, pour leur Protecteur, & en ceste qualité luy obeiroyent.

Le 22e de Mars ceux de Frise, par quelque mauvaise opiniõ qu'ils conceurent prindrẽt prisoniers Igrammes Aclum President de leur grand Cõseil & les Conseilliers Iulius de Koma, Pieter Fritsma Focco Rõmaerts Antoine Levali & autres, *Cõseilliers deportez en Frise par souspeçon.* en la place desquel furẽt surroguez, Me Frãcois Eysingna, Me Focco Realda, Me Iean van Staverẽ, & autres cognus zelés à la Patrie: Le premier Evesque qui fut oncques à Leeuvvarden nommé Cunerus Petri, & quelques autres furẽt mandés au chasteau (ou blochus cõme ils l'appelloyent) où ils furent retenus prisonniers, comme aussi quelques particuliers, qui eurent leurs maisons pour prison.

Et cõme plusieurs murmuroyẽt que leurs Magistrats n'estoyẽt point des plus fideles à la Patrie: les Officiers de Iustice & autres *Changemẽt de Magistrat ès Pays bas.* furẽt renouvellez en la pl⁹ part des villes du Pays bas, & entre autres fut Messire Iean de St Florisse Sr de Steenbeke Gouverneur de Bapaumes, fait aussi Gouverneur des Chastellenies de Lille, Douay, & Orchies, au lieu de M. Maximiliẽ Vilaĩ Sr de Raseghem, prisonnier à Gand.

Le 7e d'Apuril les les compagnies Walõnes *Mutinerie à Maestricht appaisée & chastiée.* estans en garnison à Maestricht, mutinans pour leur payement, se saisirent du Sr de Heze leur Collõel, Gouverneur de la ville, ensẽble de tous les Capitaines, Enseignes, & Officiers de son Regiment, conspirans de mettre la ville ez mains de l' Espagnol. Mais y estãt envoyé M. Nicolas de palmier

mier Seigneur de Melroy, avec le payemẽt, en premier lieu il cõtéta & appaisa les soldats, puis fit relacher les persõnes detenües, & finalement s'estant fait maistre des conspirateurs, qu'il punit les uns par la corde, & les autres par l'eau, les faysans noyer, & y mettant autre garnison, il rasseura par ce moyen ladite ville pour les Estats.

Le 22 dudit mois se publia en Anvers une ordonnance nouvelle touchant l'étretenement de la Pacification de Gand, pour la faire iurer à tous les habitans & residens des Pays estans sous l'Vniõ, de quelque estat, qualité, ou condition qu'il fussent, tant laics, qu'ecclesiastiques, tenans pour ennemis tous ceux qui refuseroyẽt de faire ledit serment. Chacun y obeyt, aussi bien les gẽs d'Eglise, que les seculiers, fors les Iesuites, lesquels pour ce serédirẽt merveilleusemẽt suspects. Le Peuple d'Anvers de ce irritté, s'esleve contre eux, mais par le bõ ordre que les Collonels de la bourgeoisiey mirẽt, ne leur fut fait nul mal: seulemẽt fut advisé de les mener & conduire doucement hors de là ville, tant pour leur asseurance particuliere, que cõme suspects pour la cause publique: ce que fut fait le propre iour de Pentecouste. Les Cordeliers demãderent iour d'advis, & finalement voyans les autres Ordres mendians, Prelats, les Eglises Cathedrales, & to⁹ les Ecclesiastiques obeyr audit Edit, ils se resolurent à faire le mesme. Aucuns d'entr'eux cõme le Gardiẽ, & quelques uns de sa trouppe, s'opiniatrãs, furẽt sãblablemẽt cõme suspects menés & mis hors de la ville. Pendant la deliberation & advis desdicts Cordeliers, le Peuple mal content estant en armes, quelques soldats s'avancerẽt à les vouloir forcer en leur convent: mais le Seigneur de Stralen Bourgmaistre de la ville, y survenant empescha ces voyes de fait: quoy faisant deux soldats furent si maladvisés que de luy presenter la harquebuse avéc le serpentin avallé, dont le trouble astans appaisé, estans recognus & saisis il en furent chastiés, & eurent la teste trenchée.

*Placcart des Estats sur l'entretenemẽt de la Pacification de Gand.*

Environ ce mesme temps furent bruslés en la ville de Gand par sentẽce de la Court de Flãdres, quatre Cordeliers, un Augustin, & quelques uns foüettés, cõvaincus de Sodomie: comme le mesme fut fait en la ville de Bruges à trois Cordeliers, & deux fustigés pour cas semblables. Ils confesserẽt que long temps auparavant un Cordelier Italien les avoit infectés de ce peché.

*Cordeliers bruslez pour sodomie à Gand & à Bruges.*

Il y avoit allors un autre Cordelier en la ville de Bruges, mais non du tout si meschant, nomme Cornille Adriansen natif de Dordrecht en Hollande, prescheur ordinaire, homme seditieux, & tumultueux en ses sermons, preschant d'une grande impetuosité & vehemence, tantost contre le Prince d'Orange, tantost contre les Estats, contre le Magistrat, contre son Evesque mesme, & contre qui bon luy sembloit, sans avoir hõte, de les nommer haut & cler, contre lesquels il usoit de termes ords & vilains, tantost pourchiant l'un, tantost enbrẽnant l'autre, ayant à tous propos ces exclamations en la bouche, bou, ba, fy, fy, & autres semblables, comme le recüeil de ses sermõs, imprimés pour faire rire le lecteur, (& toutesfois veritablement ainsi par luy preschés) en font foy. Ce galland avoit dressé vn petit ordre de religion particuliere, consistant principalement en humilité, & discipline, entre des belles ieunes femmes, & filles, povres idiottes, ausquelles il ne preschoit q̃ humilité, & sur tout recommandoit l'innocence: s'elles faisoyent la moindre faute au devoir d'obeissance (comme ils les tenoit en crainte extreme) & d'humilité, il prenoit plaisir à les foetter avec des queües de renard, les faisant despoüiller toutes nües sans chemise, se plaisant à les contempler en ceste posture, leur faisant à croire que l'innocence se devoit voir à nud, & qu'elles ne devoyent pas estre hõteuses de la descouvrir. Ceste maniere de discipline de ce reverend, fut finallement descouverte par deux de ces devottes, qui ne se voulurẽt submettre à la queüe de ce Frere, ny se despouiller en telle sorte: Et p le rapport qu'elles en firẽt fut ce papelard publiquemẽt trouvé infame, tournãt en mocquerie à tout le mõde. Et fut depuis la descouverte de ses impostures, & toutes ses manieres de faire, profession de ceste ordre, sa discipline, & procedures, pareillement imprimés & mis en lumiere.

*Quel fut Frere Cornille le Cordelier de Bruges.*

Le Duc d'Anioü ayãt fait marcher quelques forces qui entrerent ez frontiers du Pays de Henaut, griefvement oppressé des Espagnols: le Collonel Cõbelle p le cõsétemẽt des Estats entra avec ses gẽs en plain Pays, & s'allà loger au village de Balemont, d'où les Espagnols le pensans faire desloger le 18, de May y furẽt batus, & contraints se retirer avec leur courte honte & perte.

*Petite deffaite d'Espagnols par les Francois.*

Dom Ioan apres la reduction de Nyvelle, envoya partie de son armée devãt Phlippe-ville (ainsi appellée du nõ du Roy Phlippe pere du Roy d'Espagne moderne, qui la fit bastir lan 1554) scituée sur les frontieres de France, laquelle ayant esté long temps assiegée, batüe, & assaillie, finalement faute de vivres & munitions le 21 dudit mois de May fut pressée de se rendre par capitulatiõ & accord: & entre autre poincts, fut dit que les Capitaines, & compagnies qui voudroyent demeurer au service du Roy, seroyent bien receuz, & qu'on leur donneroit trois mois de gage, qui non, se pouroyent retirer librement la part qu'il leur plairoit. De cinq compagnies qui estoyent dedens, les trois y demeurerent, & firent serment à Dõ

*Phlippe-ville rendue à Dõ Ioan.*

Ioan

Ioan, les deux autres retournerẽt au seruice des Estats. Le Seigneur de Florenne Gouverneur de la ville y demeura. Ce fait Dom Ioan retourna à Namur, repartissant son armée en deux: dõt l'une partie fut baillée au Prince de Parme, pour aller au Pays de Lẽbourg, & l'autre à Octavio de Gonzague, pour tirer vers Arthois.

Le Prince de Parme quatre iours apres sõ partement de Phlippe-ville alla avec ses trouppes vers la ville de Lembourg, qu'il pẽsoit biẽ emporter à son abordée: Et cõbiẽ que ladite ville ne soit gueres forte, si est elle neantmoins garantie d'un fort chasteau, scitué sur un rocher, n'estãt eschellable, fort mal batable, & presques imprenable. Or pour approcher la ville de Lembourg, il faloit qu'il passat ioignant le chasteau de Heude, qui n'est guerres moins fort, pareillemẽt assis sur un rocher, fort de nature & d'artiffice, ayant les fosses plaine d'eau descendãte des plus haute montagnes, tellement qu'avec vingt hommes bien resolus, on eut peu tenir ceste place. Il y avoit en garnison deux esquadres de soldats des Estats, d'environ cinquante hommes, l'un des Capporaux Liegeois de nation, dit à l'autre Capporal son compagnon, qu'il leur estoit besoin devãt que de se laisser assieger, de s'aller pourvoir en la ville, de tout ce qu'ils avoyent de besoin, pour leur provision, tant de vivres que de munitiõ de guerre. Et partant que l'un d'eux deux y allat avec bon convoy, donnant le chois à sondit compagnon d'y aller ou de demeurer, bien sachant q̃ l'autre aymeroit mieux d'y aller luy mesmes, & que celuy qui iroit, prendroit convoy de quarante & quatre soldats, & que l'un d'eux demeureroit à la garde du chasteau, avec les six de reste: cest autre Capporal ayant prins la charge à soy d'aller avec le cõvoy querir les munitions: le Capporal Liegeois qui estoit demeuré dedens luy troisiesme d'une mesme factiõ, se ruant à la despourveüe sur les autres trois, ayant couppé la gorge à l'un, & dit aux deux autres q̃ ce qu'il en faisoit estoit pour le service du Roy: ceux là sans plus se mouvoir se tenans coys, fut ledit chasteau rẽdu au Prince de Parme, qui luy en donna bonne mercede.

*Siege des Espagnols devãt la ville de Lembourg.*

Ce Prince ayant la place à son commandement envoya quant & quant sommer la ville de Lembourg, laquelle refuza de se rẽdre: car peu de iours auparavant elle avoit esté ravitaillée de la part des Estats. Sur ce elle fut batüe de neuf pieces, & iacoit qu'il n'y proufitat guerres, si est ce que s'estant esslevée en la ville dissention entre les bourgeois (qui ne vouloyent pas tenir bon, & refuzoyent de combatre) & le soldats de la garnison, ils capitulerẽt avec le Parmois, & luy rendirent le 15 de Iuin ville & chasteau, se retirans les gens de guerre à Faulquemõt & Dalhem ou ledit Prince de Parme, alla & les força, taillãt tout en pieces ce qu'il y trouva les armes au poing.

*Lembourg divisée se rend par accord.*

L'autre partie de l'armee que Dom Ioã avoit envoyé sous la conduyte du Seigneur Octavio de Gonzague, tira droit devant la ville de Mons, luy pensant coupper les vivres, & la reduire en telle necessité qu'elle seroit contrainte de se rendre. Mais il n'y avança rien, que courir & destruire le povre plat Pays d'allenviron. Ceux de la ville leur estoyent tous les iours sur les bras & entre autres le Capitaine Mornault avec sa compagnie de cavallerie ne les laissoit gueres à repos.

*Le Sr Octavio de Gõzague profite peu en Henaut.*

Le 19 de Iuin mourut en Anvers ceste vertueuse & long temps afligée Princesse Sabine Patatine, vefve du Comte l'Amoral d'Egmond: comme aussi peu auparavãt le Sr de Lãcelot Barlaimont, Comte de Meghen par Madame Marie de Brimeu sa fẽme, sans laisser enfans: Laquelle Dame se remaria depuis au Seigneur Phles de Croy Prince de Chimay fils du Duc d'Arschot, encore pour lors assez ieune.

*Mort de la Cõtesse d'Egmont Sabine Palatine douagiere.*

En ce mesme temps certain Conseillier du grand Conseil de Malines alla trouver le Seigneur Dom Ioan, auquel il fit entendre qu'il avoit beaucoup de partisans en ladite ville, qui ne desiroyent rien plus que de la voir reduite sous son obeissance: & que s'il vouloit prẽdre la paine d'y venir, ou d'y envoyer, q̃ sans difficulté il s'en feroit le maistre. Dom Ioan le renvoya en la ville, afin de cõduire cest affaire, & pour en gagner d'autres à sa devotion. Mais ceste mine estant esventée, les Estats y envoyerent renforcement de garnison, tant de cheval que de pied. Le Seigneur Octavio Gonzagne pour executer ceste entreprise de Malines, se trouva devant la ville, avec la cavallerie espagnolle, mais il y fut caressé à belles mousquetades & harquebusades. Luy se voyant descouvert envoya lettres aux Magistrat, pour les presuader à accord avec Dõ Ioan: mais au lieu de luy respondre, ils firent sortir par une fausse porte quelque nombre de harquebusiers & mousquetiers, qui firẽt une charge sur sa caualleríe, de certain lieu couvert où elle ne pouvoit aborder, & le cõtraignit se retirer de là, avec perte de ses hõmes & chevaux.

*Trahison sur Malines descouverte.*

Le Duc d'Aniou pour mieux effectuer son entreprise, & donner le secours qu'il avoir promis aux Estats, vint en personne avec ses trouppes, au Pays de Henant & arriva à Mons le 12 de Iuillet, accõpagné d'une petite suyte de Gentilshommes, son train suyvant apres, laissant ses trouppes à la campagne.

*Le Duc d'Aniou vient au secours des Estats.*

Les Allemans de Polvviller, qui dés auparavant la Pacification de Gand estoyent en garnison à Campen & à Deventer, au Pa-

*Campen rendue aux Estats par les Allemans.*

ys d'O

ys d'Overyssel, ayans sur la sommation des Estats fait refus d'en sortir, tousiours conivãs & dissimulans, iusques apres la rupture de l'accord, & prise du chasteau de Namur : demonstrerent manifestement, de vouloir tenir lesdites villes pour le parti de Dõ Ioã. Quoy voyans les Estats y envoyerẽt le Cõte de Rheneberg Gouverneur de Frise avec une armée: lequel assiegea premierement la ville de Campen, scituée au Golphe de la Zuyderzée, lequel pour ne perdre temps l'ayant sommée, apres refus, la fit batre de l'un & de l'autre costé de la riviere d'Yssel fort furieusement, avec bresche suffisante pour donner l'assaut: Ce que voulant & estant prest de faire, les Allemans parlemẽterent, & finalement sortirent par capitulatiõ le vingtiesme de Iuillet. De là ledit Seigneur Comte alla assieger la ville de Deventer à cinq lieües de ladite ville de Campen.

*Devẽter assiegée.*

Le Chasteau de Havrec où y avoit des Espagnols en garnison, assiegé par les Francois du Duc d'Aniou, & batu, se rendit audit Seigneur Duc: l'Espagnol y vint pour lever le siege, mais il fut vivement repoussé, & contrainct se retirer avec grande perte des siens. Et au mesme temps ledit Seigneur Duc contraingnit les Espagnols de quitter les villes de Soignies, Maubeuge, & Rœux, où il mit garnison Francoise.

*Le Duc d'Aniou reprend les petites villes de Henaut*

Tandis que l'armée du Duc d'Aniou estoit encore sur les frontieres pour entrer en Henaut, il est advenu que le Capitaine Pont fut logé au village de Becourt chés un riche labourier nommé Ian millet, lequel avoit deux belles ieunes filles: ce Capitaine s'amouraca de l'aisnée nõmee Marie, aagée environ seize ans: tous ceux de la maison ne tachoyent, qu'à le biẽ servir & traitter, pour ne point sentir les rigueurs que telles gens font ordinairement aux povres paysans. Estant une fois ledit Capitaine au disner avec le pere la mere & les enfans, il demanda au pere sa fille Marie en mariage, Ce bon hõme luy ayant respondu que ce n'estoit pas mariage egal & sortable pour luy (craignant qu'apres en avoir abusé, il la chasseroit, ou la tiendroit pour sa garce) la refuza tout à plat. Le Capitaine irritté de ce refus, iurant & renyant, chassa le pere & la mere, & tous ceux de sa famille hors de sa maison, retenant ceste povre fille seule, qu'il forca à sõ plaisir, & luy en fit faire autant à trois ou quatre de ses soldats. Ce fait, s'alla remettre à table, asseant ceste povre fille à son costé, se mocquant d'elle à tous propos, avec parolles vilaines & putieres. Elle qui ne disoit mot, pensant comment elle s'en pourroit vẽger, & faire un coup de sa main, quoy qu'il luy deut advenir, aymãt mieux mourir que de vivre plus long temps en tel opprobre: print garde qu'un Tanbourin vint parler à ce Capitaine en l'oreille, lequel tournant la teste en arriere pour l'escouter, la fille print un cousteau qu'elle luy enfonca dedens l'estomach iusques au manche, tõbant roidde mort, elle se pensant sauver, à la fuite, fut attrappée par les soldats, liée a un arbre & harquebusée. Le pere entendant ces piteuses nouvelles de sa fille, sema ce bruit, & alla faire ses plaintes par tous les villages circonvoisins: dont les paysans sonnans l'alarme par tout allenviron, au son de leurs cloches, accoururent armés, & enbastonnés, se ruerẽt sur ces soldats de Becourt, & sur tous les autres proches de là, qu'ils tuẽrent tous, iusques aux pages, gougearts, garces, & chiẽs, de quatre compagnies qu'il y avoit en ce quartier là, sans qu'ils laissassẽt rien en vie que les chevaux: tant furent ces paysant acharnés à vanger la mort & l'iniure faitte à ceste fille. Certainement si Lucerce merite une once de loüange, pour s'avoir deffait elle mesme apres avoir esté forcée de Traquin, ceste fille en merite une livre, qui devãt sa mort s'a sceu venger de son violateur, plus que barbare: Dieu voulant aussi par ce moyen punir les desbordemens de ces soldats Francois, pour rendre les autres plus sages & moderés.

*Acte indigne & cruel du Capne le Põt bien vengée.*

*Marie millet plus digne de louange que Lucrece.*

L'Archiduc Matthias Gouverneur & les Estats generaux ayans redressé une grande & puissante armee, sous la charge & cõduitte du Comte du Boussu, (brave, vaillant, & hardi Chevalier) & du Seigneur de la Noüe (foudre des ligeurs Francois) assirent leur camp pres de Remenant en Brabant, à une lieüe de Malines. Le S^r Dom Ioan deliberé de ioüer à quitte ou à double, y voulut faire une espreuve, cõme il avoit fait demy an auparavãt aupres de Gẽblours, & alla assaillir l'armée, y pensant peut estre trouver quelques cousins, ou pour le moins par une grãde presomtiõ, avec si peu de gens qu'il avoit, forcer le camp, ou luy faire quelque affront. Mais de ceste seconde entreprise l'yssue en fut toute autre que de la premiere. Car il s'adressa en un tel endroit, assavoir au quartier des Anglois & Escossois, frechemẽt arrivés au camp, ioingnant l'artillerie, (que le Seigneur de Crecques general d'icelle, fit ioüer bien à propos,) que Dom Ioan cõtre sõ attente n'en rapporta que des coups, laissant grand nombre de ses Espagnols estẽdus par les champs. A la premier charge les Colonnels Norreys Anglois, & Balfour Escossois avec leurs gens (dont aucuns combatirent nuds en chemise, cõme ils se rafreschissoyent du travail du grand chemin qu'ils avoyent fait pour se rendre à larmée) se mõstrerent fort valeureux, & y firent paroistre leur vertu à les repousser, & puis à les poursuyvre. Si allors le Comte de Boussu (dont i'ay entendu que depuis il eut grãd regret de ne l'avoir fait) eut avec toutes ses forces chargé les Espagnols á leur retraite, comme il en avoit

*l'Armée des Estats à Remenant pres de Malines.*

en avoit le moyen & la puissance, ses troupes surpassans quatre fois au double celles des ennemis. Certainement Dom Ioan y eut esté attrappé, sans qu'un seul de ses gens s'eut peu sauver, & eut ceste iournee esté la derniere pour les Espagnols au Pays bas, du moins pour ceux qui y restoyent allors. Ceste charge & escarmouche se fit le premier iour d'Aoust.

Le Sr Dom Ioan ayant faict ceste faute, tout despitant & maugreant remenant son armée, se retira à Namur. Le Comte de Bous su entendant, qu'il ny avoit en la ville d'Arschot, que trois cens hommes de pied & cēt chevaux Espagnols, y envoya le Collonel la Garde avec cinq cens harquebusiers Francois d'un costé : & le Collonel Balfour avec mille Escossois par un autre. La Garde y arriva premier, & força l'Espagnol par un endroict bas & estroict, tailla en piece ce qu'il rencontra, la ville fut prise, & mise au pillage: le Viscomte de Gand Chef de ceste entreprise ne trouvant pas bon de la tenir, par ce qu'elle n'estoit nullement forte, la fit abandonner, & par l'advis desdits Collonels, se retira avec sa cavallerie & gens de pied au camp. Ceste bravade fut faicte à Dō Ioan le 10e dudit mois d'Aoust, à deux lieües pres de son armée.

*Prinse de la ville d'Arschot pour les Estats.*

En ce temps là comme quelque trouble s'estoit esleve en la ville de Valenciennes, l'Archiduc & les Estats y envoyerēt le Sr de Harchies, pour s'en informer, & y mettre ordre. Ledit Seigneur estant entré la ville, la bourgeoisie commenca à se diviser, une partie du costé dudit Sr, & l'autre du coste du Magistrat: Et dura ce trouble environ huict iours, le peuple se tenant tousiours en armes, non sans grand danger d'effusion de sang. Finalement le Conseiller Richardot du Conseil d'Estat, y fut envoyé, lequel modera les affaires, & fut le trouble appaisé.

*Tumulte à Valenciennes*

Le Duc d'Aniou pour amener son secours aux Estats comme il avoit esté promis, avant que de rien envoyer, avoit capitulé avec les Estats pour le premier poinct : de se declairer manifestement ennemy dudit Seigneur Dom Ioan, & de ses adherens: d'entretenir à l'assistence des Estats dix mille hommes de pied & deux mille chevaux, payéz & soldoyéz à ses frais l'espace de trois mois, & au cas que ledit temps expiré, la guerre ne fut encore achevée, de continüer son assistence & secours en nombre de trois mille hommes de pied & cinq cens chevaux : & qu'ayant servy deux mois avec ledit nombre, trois luy en seroyent alloüés & remboursez, quand il seroit question de le payer: qu'il auroit trois villes de retraitte, assavoir Avesne, Quesnoy, & Lādrecies: (mais elles le refuzerent, quoy que l'Abbé de Marolles y fut envoyé pour les persuader:) que toutes villes, places, & forteresses scituees pardela la Meuse, qui n'estoyent en l'association des Estats (comme Bourgogne & Luxembourg) qui se prendroyent par ses armes, soit seules ou accompagnees de celles des Estats, demoureroyent sous sa puissance, commandement, & obeissance sa vie durant, & apres son trespas, succederoyent, & heriteroyēt à ses enfās masles procreez de legitime mariage. Que là paix se faisant, les Estats recognoistroyent, le benefice d'icelle apres Dieu, de luy : Et luy seroyēt remboursez tous les frais & despens, que pour ledit secours il auroit faicts & frayéz iusques à son partement hors du Pays: & encore en outtre luy seroyēt une recognoissance condigne à sa grandeur : que lesdits Estats promettroyēt, & s'obleigeroyent, en cas que par cy apres ils voulussent prendre un autre Prince pour leur souveraī, qu'ils le prefereroyēt à un autre, sous les cōditions que lors luy seroyēt proposées. Cest accord fut publié en Anvers le 20 d'Aoust. Là dessus le Duc print le titre de *Deffenseur de la liberté des Pays bas, contre la tyrannie des Espagnols & de leurs adherens*: Il se declaire ennemy de Dō Ioan, & de toute sa sequelle, voire par declaratiō imprimée. Mais pour toute la gēdarmerie qu'il amena, apres qu'il en eut fait une simple reveüe en camp de bataille pres de Bins, elle pouvoit estre pour le plus de sept mille hommes de pied, & de huict à neuf cens chevaux: la plus part soldats desbordéz, l'escume des guerres civiles de France, & reliques des massacreurs de Paris.

*Capitulation du secours du Duc d'Aniou*

*Titres du Duc d'Aniou.*

Avec ces forces il entra au Pays de Henaut, & firent ses gens, tandis qu'il estoit à Mons, avec le Comte de Lalain son compere (deporté de Capitaine general de l'armée des Estats, pour sās leur sceu ny cōgé avoir abandōné le Camp au Pays de Namur, lors que Dom Ioan eut ceste victoire pres de Gēblours) ces peties exploicts, dont nous avōs parlé cy devant: Cōbiē qu'il fut esté plus necessaire de ioindre les trouppes dudit Seigneur Duc, en ceste meilleure saison de l'année, au grand corps de l'armée des Estats estant lors en sa plaine fleur accrochée à Remenant, par le peu d'ordre qu'il y avoit au payement d'icelle : lors que le Seigneur Dom Ioan estoit bas de forces & inegales de beaucoup à celles des Estats, & que comme nous avons dit cy devant, on l'eut aysement batu. Mais au lieu de ce faire on luy tourna le dos, pour aller ioindre les forces du Duc d'Aniou prendre Genap, Nivelle, & quelques autres telles bicoques, indignes d'y amuser une armée. Ceste cōioctiō du Duc d'Aniou cousta aux Estats, un mois de temps : & quand il fut question de se

*l'Armée des Estats inutile faute de payement.*

Z ioindre

ioindre tous en un corps d'armée, le Duc se retira avec son Bussi d'Amboise à Mons en Henaut par le conseil de son compere Cõte de Lalain, & deslors commenca son armée à s'esvanoüyr. Par où le plus commode temps de l'année & l'occasion s'escoulla, la debte des Estats en surcreut envers l'armee, le mesconsentement d'icelle s'en augmenta, pour se voir si mal conduitte, les forces des Estats tant de pied que de cheval s'ẽ diminuerent par la mortalité & famine: & en fin l'esperance qu'ils avoyent sur si grandes forces, plus belles que Prince eut iamais, s'ẽ alla en fumée, ce fut à recommencer: Dom Ioan se renforca de tant plus, & de lá print pied le desbauchement des soldats Wallons (surnommez Malcontens) des Regimẽs de Montigni, Heze, Egmõt, & d'Alennes, desquels Malcontens, cõme nous dirons cy apres, Montigni se fit Chef.

*Cõmencemẽt des Malcontens.*

Depuis ceste desbauche, tant des troupes du Duc d'Aniou, q̃ des Malcontens, l'armée des Estats s'estant retirée arriere de Remenant, s'alla camper à deux lieües pres de Louvain. Le Comte de Boussu general de ladite armée sortit du camp avec 2000 harquebusiers, & deux mille chevaux, & approcha la ville, l'Espagnol fit une saillie furieuse, & là s'attacqua une belle & forte escarmouche. Le Viscomte de Gand Chef de la Cavallerie avec les hõmes d'armes les chargea iusques au bord du fossé de la ville, dedens lequel il en fit cullebuter quelques uns de hault en bas, pour fuyr le trẽchãt dudit Viscomte, & du S^r du Quesnoy son Lieutenant. Le Comte de Boussu eut biẽ desire d'assieger ladite ville, mais faute de trois ou quatre mille pionniers, & de trẽte ou 40 canons necessaires pour batre une place si spacieuse, q̃ de deux lieües de tour, au reste pourveüe de 5000 hõmes, fit trouver un tel dessein du tout hors de raison. Ladite armée print ce iour là en passant les chasteaux de Dyon, de la Motte Helsenne, & du Sart. La Motte se laissa batre, où n'y avoit q̃ 15 ou 16 soldats, le reste paysans, & fut prins d'assaut, où le S^r de la Noüe Mareschal de camp, ledit Viscõte, & le Collonel Michel Caulier passerẽt l'eau des fossez iusques à la ceinture (en core q̃ ce ne fut pas sagemẽt fait audit Viscõte, pour un Chef general de la cavallerie cõme il estoit) & avec les Anglois, qui se iettoyent dedens cõme grenoüilles, l'emporterent, & taillerẽt les soldats tous en pieces, pardonnant aux paysans. Ce fut au mois d'Aoust.

*Belle escarmouche pres de Louvain.*

*Trois chasteaux prins en un instãt par les Estats.*

Au mois de Septẽbre ensuyvant, sur ce q̃ quelques cõpagnies de ces Malcontens des Regimens susdicts, (entre lesquelles estoit celle du Capitaine Chrestien de Mons,) estans venus loger au quartier de Gavre (qui est de la Principauté de ceux d'Egmont) envirõ trois lieües de Gand. Les Ganthois advertis par les grandes plainctes iournalieres des povres paysans, de tant de foulles & insolences que ces soldats Wallons malcontensy faisoyent (& s'imaginans quelque entreprise sur leur ville, p ce que lesdits Malcontens s'estoyẽt vantez qu'il apprendroyent les Gantois à r'aller à la messe) envoyerent de nuict quelques unes de leur cõpagnies, qui allerent desnicher lesdit Wallons dens Gavre mesme au poinct du iour, les surprenans au lict dormans à la Francoise; dont y en eut aucuns tuez, & envirõ 50 amenéz presques tous nuds en la ville de Gand, & en ce povre equippage mis en un temple, dont par ordonnance de la Court ils furent relachéz & renvoyez, apres avoir esté quelque peu renplumez par des bõnes gẽs Walons marchans demourans à Gand, qui en eurẽt pitie les voyãs ainsi nuds: en quoy les Gantois userent un peu trop petulamment de ceste petite victoire, qui leur fut depuis assés cher vendüe.

*Quelques cõpaignies de Malcontens surprinses à Gavre*

Le Baron de Montigni & les autres Collonels Wallons pour se venger d'une telle escorne sur les Flamẽs, & Gantois, se trouverent de grand matin devant le Bourg de Menin (qui lors cõmencoit à se faire ville) à deux lieues de Courtray, & deux de Lille, ayans intelligence avec le Curé, le Bailly (nommé Nicolas Robert) & quelques autres: lesquels sachans les Malcontens approchéz, apres que la Diane fut sonnée, persuaderent à ceux de la garde de s'aller reposer. Et cõme il y resta fort peu de bourgeois aux portes, avec ce que la place n'estoit que cõmencée à fortiffier: ces Malcontens la surprindrent & gagnerent à peu de resistence des bourgeois qui au bruict de l'alarme, s'estãs mis en deffense, furent biẽ tost saccagéz, & aucuns noyez en la riviere de Lys. S'en estans faict maistres, ils la pillerent y trouvans de grandes richesses, par ce que c'estoit lors une place fondée sur la brasserie, & drapperie, qui sont deux styles qui font des riches gens. La biere qui s'y brassoit, & où y avoit environ quatre vingt brasseurs, se destribuoit en grande quantité par tout le Pays de Flandres & d'Arthois, par ladite riviere de Lys: & s'appelloit *Queüte de Menin*, bonne & bien cognüe des soufflebiere.

*Menin surprins par les Malcontens.*

En ce temps là les Protestans de la Religion reformée en Anvers presenterent requeste pour avoir exercice publique de leur religion, demandans certains temples publiques à l'Archiduc Matthias & au Conseil d'Estat, qui sur telle demande se trouverent bien empeschez: mais les requerans estans en fort grand nombre, firent telle instance, presserent & importunerent si avant, que (eu sur ce l'advis des Estats generaux,) fut trouvé necessaire pour le repos public de la ville, & pour obvier à tous

inconveni-

incōveniens,de leur accorder la chapelle du chasteau) appellé tēple des Moabites (à cause des Espagnols qui l'avoyēt bastie) le temple des Iesuites, la moitie de celuy des Cordeliers, des Iacopins, & de S^t André. Parainsi avec congé du Magistrat souverain, cōmencerēt les premieres presches publiques le dernier d'Aoust, Quelques iours apres les Protestans de la cōfession d'Ausbourg, ayās aussi demandé des tēples, obtindrent la chappelle des Tōdeurs, la grand' sale des Carmes, & la grange pres de S^t Michel. Le mesme fut accorde ez villes de Brusselles, Malines, Breda, Berghen sur le Soō, Liere, Bruges, Ypre, en Frise, & en Geldre, & en autres villes & Pays: Saulf qu'ē la ville de Brusselles, le Marquis de Berghes, le S^r de Heze sō frere, & le S^r de Glimes presenterēt requeste au cōtraire: remōstrans q̃ c'estoit le siege de la Court des Princes du Pays, qui fait q̃ la ville fleurit, laquelle autrement par le transport de la Court aillieurs, viendroit à se perdre & gaster: ce qui les fit tōber en la haine du Peuple, qui les cōstitua prisoniers, mais par ordonnance des Estats furent au plus tost eslargis.

*Tēpls accordez en divers lieux aux Protestans.*

Au mesme tēps l'Empereur fit entendre aux Estats generaux par le Comte Otto de Swartsenberg le grand regret & desplaisir qu'il avoit, des desolations & guerres civiles du Pays bas, s'offrant s'il y avoit moyē de les racōmoder avec le Roy, & promettāt à cest effect toute assistēce & bons offices. Le Roy de France par le S^r de Bellievre, & la Roine d'Angleterre p Millord Cobhan, & le Secretaire Walsinghan Cōseilliers de son Cōseil prive, envoyez en mesme tēps vers l'Archiduc, le Prince, & les Estats, firēt mesmes declarations & offres: voire lesdits S^rs Ambassadeurs d'aller vers le S^r Dō Ioan, pour l'oüyr sur ce q̃ les Estats pretendoyent de luy, cōme ils firent, & se transporterēt au chasteau de Namur, avec les propositions & articles desdits Estats: & cōduirēt les affaires si avant, q̃ Cōmis des deux parties s'assablerēt à Louvain. L'affaire estāt bien avancée: le Roy d'Espagne (cōme il disoit) ne voulant point q̃ nuls Princes s'empeschassent de ses affaires, moins de sō gouvernemēt, & qu'il avoit des moyens assez pour domter ses suiects, rescrivit à Dō Ioan de se deporter de tel fait: neantmoins soubs ses secrettes & pticulieres instructions (qui ne pouvoyēt estre excedées d'un seul iota) les remit à l'Empereur, sans q̃ ny la France, ny l'Angleterre s'en meslassent, les tenans suspects. Qui fut cause q̃ riē ne se peut achever ny conclure, chacun se retirāt d'où il estoit venu. Ces cōmunications se firent sur le cōmencement de Septembre.

*l'Empereur le Roy de Frāce & la Roine d'Angleterre tacherēt dappaiser les troubles.*

Le Duc Ioan Casimire, s'estant (comme nous avons dit cy devāt) à la Iournee Imperiale de Worms, offert aux Deputez des Estats generaux, de venir à leur secours, avec quelques trouppes, apres avoir passe mōstre de ses gens en la Cōte de Zutphen, en nombre de sept mille hommes de pied (dont y en avoit quatre mille harquebusiers Francois) & 6000 chevaux, s'estant quelque temps arresté au camp devant Deventer, qui tout ce temps là estoit encore assiegée, vint en Brabāt, & le 26^e d'Aoust se ioignit à l'armée des Estats: Où l'Archiduc Matthias l'alla recevoir, & luy donner la biē venüe, avec belles & magnifiques salves des trompettes, canōades, mousquetades, scoppetteries, & autres devoirs militaires accoustumés à la reception d'un Chef d'armée venu au secours. Il avoit auparavant long temps tardé avec ses forces en la Duche de Geldre, & eut beaucoup de facherie devāt q̃ de les pouvoir faire passer la Meuse, par faute d'argent, que les Estats ne luy seurēt furnir à cause du tumulte des Gantois, & du malcontentement des Walons, qui retardoyent les contributions des Provinces, pour payer l'armée des Estats, laquelle, telle qu'elle estoit, avec celle de Casimire coustoit par mois huict cent mille florins. Auquel payement Arthois & Henaut furēt les premiers, qui faussans leur promesse aux autres Provinces, firēt faute. Ceux de Flandre ne furnissoyent aussi rien, ou fort peu, sous umbre qu'ils avoyent à se deffendre cōtre les Malcontens: cōbiē qu'ils deussēt payer pour leur cōtingēt le tiers de ladite armée. Arthois & Henaut chacū un 8^e, dont rien ne venoit: tellement qu'en six mois les autres Provinces volontaires ne seurēt finer q̃ de quatre cent mille florins, c'estoit bien loing de compte. Parquoy il falut que ceste belle armée se dissipat ainsi povrement, & sans fruit, comme elle fit, avec surcroissantes debtes des Estats, tāt envers le Duc Casimire, que celuy d'Anjou, & leurs gens propres.

*Armée du Duc Casimire.*

Ce pendant les Prelats & Nobles de Frise detenus prisoniers à Leeuwaerden, comme nous avons dit cy devāt, voyans q̃ pour nul cōmandement quelconque, des Seigneurs Superieurs, comme de l'Archiduc Matthias Gouverneur, du Prīce d'Orange son Lieutenāt, du Cōseil d'Estat, ny pour Commissaires expres qu'on y envoya, les Detenteurs ne les vouloyent eslargir, trouverent moyen de sortir, & eschapperent tous de la prison, le 17 de Septēbre, fors trois Prelats, & trois Gentilshommes, qui ne se voulurent hazarder d'estre surpris au partemēt, pour estre repris, & ramenez.

*Les Prelats & nobles prisoniers en Frise eschappent de la prison.*

D'autre costé en la ville d'Arras capitale d'Arthois, quelqes ieunes Adocats (desquels pour leur honneur, aucuns m'estans parens, ie tais les noms) soubs couleur d'estre reputez pour bons & bien zelez Patriots, s'estans par la faveur de leurs estats de Capitaines bourgeois (qui leur mettoit les armes en main) introduicts, contre l'ordre accoustumé, la veille de la Tous-

sains 1577. en la vocation d'Eschevin, adioignans la Magistrature quoy qu'incompatible, à la Capitainerie: neantmoins en cela favorisez & applaudis du Peuple, pour la bonne opinion & l'espoir qu'ō s'estoit promis d'eux, qu'ils maintiendroyent la Republique en l'union des Estats generaux. Mesmes ayans aucuns d'eux esté les motifs d'attirer d'Anvers en Arras, le Capitaine Ambroise le Duc: à qui fut donné l'estat de Sergeant maior des quinze Compagnies bourgeoises de ladite ville, avec une Cornette de cinquante chevaux, & cent hommes de pied au Capitaine Gelé son gendre, levez pour la seureté & conservatiō de la ville: lesquels se laisserēt neātmoins tost apres corrōpre par les caresses du Seigneur de Capres, Gouverneur particulier d'Arras & de Cité, & Lieutenāt du Viscomte de Gand au Gouvernement d'Arthois durant l'absence dudit Seigneur au camp, & par les pensions & promesses des Prelats. Dont l'Archiduc bien informé, & considerant l'importance qu'en temps avenir la disionction de ceste Province pouvoit attirer à la Generalité (ladite ville d'Arras & Cite bastantes à tenir toutes les autres villes d'Arthois en l'union) s'il n'estoit obvié, & si on ne precavoit aux sourdes trames desdits Prelats, & dudit de Capres, (qui couvertement tachoit d'embler le gouvernement general d'Arthois, audit Viscomte). Desquels Prelats, & de quelques autres tendans à ladite desioinction, aucuns furent arrestez prisonniers par la bourgeoisie souspeconeuse: & entre iceux Damp Ieā Sarasin Abbe de S^t Vaast en Arras, son Grenetier, le Seigneur de Valhuon son grand Baillif, Gerard de Vos Seigneur de Beaupere Lieutenant civil de la ville, M^e Iaques de Lattre Advocat dudit S^r de Capres, le Chanoine Merlin, le S^r de Warluzel, le Seigneur de la Comtée & d'Eswatines gendre du S^r de Naves President d'Arthois, les Deputez de la ville de S^t Omer (lors seiournans en Arras), le Conseiller de la ville, le Greffier des Estats d'Arthois, le Procureur Pinchon, & diverses autres persones de qualités tous suspect, d'estre mal affectionnez à l'Vnion generale: qui de tels emprisonmés seussent voulu ou peu venger & resentir. Cela, disie, occasionna ledit S^r Archiduc d'ordonner, & depuis encore de reiterer par expres cōmandement, audit de Capres Gouverneur & Magistrat de ladit ville, d'eriger en icelle un College de quinze notables, & des plus pacifiques bourgeois de la ville, qui se toyēt prins & choisis de leurs 15 cōpaignies bourgeoises: assavoir de trois denommés de chacune cōpaignie, l'un le plus capable & suffisant. Pour de là en avāt avoir ceste charge particuliere, de surveiller pour le biē publ c à tous incōveniens qui pourroyent survenir tāt par factions, menées, cōme autrement en toutes occurēces. A quoy furēt denōmez M^e Robert Bertoul Esleu d'Arthois, S^r de Halenghes, M^e Nicolas Gosson grand Iurisconsulte, Guillaume Caulier S^r de Belacourt, M^e Pierre Bertoul S^r du Bois Bernard, M^e Iaques Moullot Licēcié en loix, Ieā Caffart Receveur du Viscōte de Gand, Robert Vassal, Nicolas Denis, Loüis Roche, Ieā Widebien S^r de la Iumelle, Ioā Pottier, Morand Camp, Sebastien chocquet, Vincēt Flamen, & Robert de Penin Procureur. La denominatiō de tous lesquels 15 susnōmes se fit finalemēt au grād regret & desplaisir dudit S^r de Capres, & Magistrat, qui ne peurent cōtredire, ny plus lōg tēps reculler ladite election: mais ils ne cesserēt depuis de donner ausdits esleuz (qu'ō appelloit les Deputez de la Bourgeoisie) toutes les traverses qu'ils pouvoyent, par ce qu'ils avoyent obtenu chambre collegiale en l'hostel de la ville: les calōnians & detractans en toutes sortes, nonobstant qu'ils ne s'empeschassent en rien de la police, ny empietassent en facon quelconque sur l'authorite dudit Gouverneur, ny du Magistrat (deservans ceste charge de gayeté de cœur, & sans gages:) ne tendans ledit Gouverneur & Magistrat qu'à les rēdre odieux à la Bourgeoisie, pour s'ē pouvoir desfaire à la premiere occasion. Nonobstāt quoy ces 15 Deputez tant en particulier qu'en plaine assamblée des bourgeois, travaillans sans cesse à maintenir l'Vniō de la ville, representās les grāds incōveniens qui panchoyēt sur le Pays d'Arthois, si iamais ils escheoyent en ce malheur, q̃ de se desioīdre de leurs anciēs bōs voisins & cōfederez Patriots Flamens & Brabancons, estans cōme apparētez à l'Arthois, desquels ils avoyēt receu tant de benefices, mesmes celuy d'hopitalité, avec tout bō traictemēt & courtoisies, quād durāt les guerres cōtre les Frācois, ils avoyēt p fois este cōtraincts de s'y refugier: Se servās lesdits 15 de beaucoup d'exemples remarquables du temps passe, pour les y cōfermer. Ce pendāt ledit S^r de Capres Gouverneur, & le ieune Magistrat, refroidé de leur premier boüillō de zele à la Patrie, p l'eschelle duquel, leur ambitiō mōta iusques au degré superlatif: l'ū p ce moyē estāt devenu Pensionaire de l'Abbe de S^t Vaast, un autre dudit Gouverneur, & autres parēs, fauteurs, ou alliez dudit Guillaume le Vasseur, cōmencerēt à prester l'oreille à ceux qui briguoyēt ladite desuniō: A l'enhort desquels les prīcipaux d'Arthois firēt quelques assamblées au bourg de Seclī, à Beaufort, à l'Abbaye du Mōt S^t Eloy, & en autres places, où aucūs de ces ieunes Eschevins se trouverent, pour secōder à ioüer le rolle de ceux qui tāt affectoyēt la disioinctiō de ceste Province, tantost escrivans aux villes de Lille, Douay, Mons & autres, pour les ioindre à leur cordelle. Or nonobstant tant d'advertences que ces 15 Deputez

*Le Capitaine Ambroise le Duc sergeant Maior en Arras.*

*Establissement de 15 survcillās au bien public en Arras.*

*Noms des 15 Deputez en Arras.*

Deputez firét en vai à l'Archiduc,& aux Estats pour y remedier:d'autant que ledit Viscóte de Gād Gouverneur general d'Arthois lors leur bien affectionné,cóme Chef de la Cavallerie demeuroit à l'armée,& partant la plus part du tēps absent de ladite ville d'Arras.Le Sr de Capres,ses partisās,& ledit Magistrat passans tousiours outre en leurs desseins,avanceret tant leurs affaires, qu'ils se tindrent asseurez des villes de Bethune, St Omer,Aire,Hesdī,& d'autres places,ne leur restant plus qu'Arras,Où y avoit tant de cōtredisans, & de si clair voyans, qu'il leur estoit impossible, d'esclorre leurs machinations,si premierement ils n'avoyent supplanté & desmis ces empeschans quinze Deputez,& les Capitaines Ambroise &Gelé.Pour à quoy mieux parvenir le 12e d'Octobre ils dresserent une assamblée generale des Estats d'Arthois en ladite ville de Bethune(contre toute ancienne coustume) en laquelle fut resolu & arresté de se despestrer desdits quinze, à quel pris q̄ ce fut. De laquelle resolutiō on s'apperceut tost apres p les chaines de nouveau posées au travers des rües,à toutes les avenües du petit marché d'Arras,n'y ayant si idiot, qui par ceste nouveauté ne remarquat asses quelque estrange remuement apparent.Et de fait le vendredi ensuyvāt 17e dudit mois, le Magistrat ayant convoqué à l'hostel de ville toute la bourgeoise, & extrordinairemét mis en garde la Cōfrerie fermentée des Harquebusiers souts l'hostel Esvinal, laquelle n'estoit mois forte seule,que trois autres cōpaignies ensamble: cela conferma un chacun en l'apprehension qu'on s'estoit desia conceüe d'un remuemēt futur, & altera tellement les cœurs d'aucuns des plus zelez Patriots,qui avoyent le mot d'estre secondez par le Capitaine Ambroise, & sa cavallerie: qu'envirō le midi ils vindrent teste baissée fōcer ce corps de garde de ladite Cōfrerie,sans autre effusion de sang que de deux ou trois blessez tant seulemēt:& de ce pas tout eschauffez qu'ils furēt, mōterent les degrez de la maisō Eschevinale,& se saisirēt en la chambre du conseil de tout le Magistrat,où grand nōbre de bourgeois estoyēt assamblez,qui n'y dōnerēt aucū empeschement: de maniere que sans leur faire aucun tort ny autre outrage quelcōque, ils y furēt detenus (saulf trois ou quatre de plus simples,qui par l'entremise des 15 Deputez furēt incontinent relachez) quatre iours, iusques au mercredi 21e dudit mois: Pendāt lequel temps les plus resoluz & mieux affectionnez de ces quinze, en l'absence de Iean Caffart leur Confrere (lors en Anvers vers l'Archiduc & le Conseil d'Estat,pour entēdre ce qu'en tel trouble il seroit de faire)s'ētremirent comme mediateurs,à reconcilier le Magistrat avec les bourgeois ainsi alterez, attendans la venüe des Cōmissaires q̄ ledit

*Estats d'Arthois tenus extrordinairement.*

*Saisie du Magistrat d'Arras.*

Caffart avoit requis estre envoyez de la Court en Arras.Ce que tirant en longueur: le Conseil Provincial d'Arthois, voyant à regret ceste confusion, & ayant par promesses & belles parolles gagné le Capitaine Ambroise, sa Cornette,& ses principaux Officiers, ensamble le Capitaine Gelé,& sa cōpagnie, firent tant que par la faveur d'aucūs, & par le respect de leur authorité, plusieurs bourgeois s'estans mis en armes,(Ambroise & ses gens demeurans spectateurs) vindrent à enseignes desployées à l'hostel de la ville (non sans danger d'un grand carnage des Citoyens de part & d'autre)& eslargirent ledit Magistrat à main armée.Le party des Patriots se voyant abandonné par la Cavallerie & Infanterie susdicte, ne s'estās ozés mouvoir: le Magistrat ainsi eslargi, se voulant ressentir de ceste iniure, le Gouverneur de Cappres lors absent,retournant hastivemēt en Arras, ioinct avec eux, aise de ce chāgemēt,fit dresser un grād gibet devāt l'hostel Eschevinal: se saisit d'un bourgeois notable nommé Valentin mordac,commis à l'Arcenal de la ville, où il le fait pendre:depose les quinze Deputez de leurs charges, prend au Collet Me Allard Crugeot Advocat, & Me Pierre Bertoul l'un desdits quinze, homme septuagenaire,aussi Advocat, fait faire leur proces en toute diligēce,& le 23e dudit mois en pleine nuict avec torches & flambeaux, les fait executer par la corde.. Et tandis les prescheurs seditieux preschoyent & tēpestoyent en leurs chaires, que la Religion s'en alloit perdüe, que tout ordre & bonne police,les loix & les previleges du Pays s'en alloyēt perys,la Pacification de Gand estoit enfrainćte,par les Gāthois mesmes,que tous accords & confederations entre eux,les Flamens, & les autres provinces estoyēt rompus, & eux quittes & deschargez du lien & serment d'association Me Nicolas Gosson Gentilhomme scavant, & grand Iuriscōsulte aagé de 72 ans,duquel la ville d'Arras & Pays d'Arthois,avoit par son eruditiō & solide conseil tiré tant de services pour le biē public, mesmes du temps du Duc d'Alve,detenu prisonier pour son respect & sō grād aage en l'hostel de ville.Pour avoir advise surce qu'il estoit requis d'en dire, qu'il n'estoit en sorte quelconq̄ convenable de se desioindre des Flamens,non tant à cause du serment d'union, que pour les grandes commoditez que de tout temps ils avoyent tiré de Flandre & de Brabant, à cause de la proximité du voisinage, estans comme apparentez à l'Arthois : desquels ils avoyent receu tant de benefices, mesmes celuy d'hospitalite avec tout bō receüil,traictement,& courtoisies,quand durāt les guerres contre les Francois, ils avoyent parfois esté contraincts de s'y refugier: leur dōnant en cela un conseil sain & salu-

*Le Capitaine Ambrose & les ciens gagnez.*

*Le Magistrat d'Arras eslargi se vēge.*

*Advocats d'Arras prins & executez.*



taire,

taire, suyvi de raisons les plus pregnantes qu'il estoit possible d'alleguer, pour coupper broche à ce monstre de disionctiõ, qui depuis à causé tant de mal generalemẽt à tous les Pays bas: Duquel conseil (le suyvant) la ville d'Arras, & tout le Pays d'Arthois luy en devoyent savoir gré, l'en avoir remercié, & à iamais luy estre obleigez: au cõtraire pour p là commencer à esclorre ce mõstre, le samedi soir 25e dudit mois s'estant ledit Sr Gossõ mis au lict, le firent relever, luy formẽt son proces, l'accusans (pour ce bon conseil qu'il avoit donné) d'estre autheur de sedition, tumulte, & mutinerie populaire, & perturbateur du repos publique (luy qui estoit homme si caduque, qui ne bougeoit de sõ estude, d'où il oyoit toutes consultations, & dõnoit ses advis, ayant grãdemẽt travaillé pour la Republique, tãt par ses escrits (qui sõt encore en lumiere) qu'autremẽt & sous telles criminations, nonobstant toutes ses obtestations, exclamations, protestations, & recusations, le cõdampnent d'avoir la teste tranchée: dont il appella au conseil d'Arthois, qui conferma la sentẽce promptement, laquelle fut tellemẽt precipitée, que sõ procez luy fut faict & parfaict, deux appellations vuydées, & la sentẽce mise en executiõ, entre une & deux heures de la nuict, par un dimẽche: & fut le tout expedié avec telle celerité, qu'il n'y eut que sept heures de temps depuis le procez encõmencé iusques à l'execution. Chose veritablemẽt trop extrordinaire, & de mauvais exẽple pour un tel personnage. Depuis ils se saisirent d'un Morand camp, aussi l'un des quinze, qu'apres avoir laissé tremper six mois en prison, ils firent pendre le propre iour q̃ leur disioinctiõ fut conclüe & arrestée en l'Abbaye de St Vaast. Le reste desdits quinze Deputez se recõcilierẽt avec le Magistrat. Iean Caffart & encore un autre qui ne peurẽt estre attrappez, & qui sans faute eussent passé le pas, s'estans sauvez, furẽt bannis, & leurs biens cõfisqués cõtre les previleges de la ville: cõme furent pareillemẽt plusieurs autres bõs bourgeois, recognus des plus avãcéz en ce trouble. Voila cõment fut forgée & bastie la disioinctiõ des Provĩces d'Arthois, de Henaut, Lille, Dovay & Orchies: Arthois ayant mené la dãse, cõme nous dirons tantost plus amplement.

Les Gantois pour reprimer les courses & pilleries des Malcõtens de Menin leverẽt en ce temps là quelques gẽs de guerre, pour se tenir sur leur deffensive, avec lesquels ils donnoyẽt aucunefois quelque charge sur ces Walons mutinez: disans que le Sr Dom Ioan ayant esté le premier infracteur manifeste de la Pacifficatiõ de Gand, & eux de si pres agassez par ces malcõtens, ils ne pouvoyẽt moins faire, qu'estãs sur leurs gardes, en donner aucunefois d'une à ceux qui les venoyẽt assaillir chez eux, sans occasion ny authorité du Souverain. Ils appellerẽt aussi à leur secours le Duc Iean Casimire, que le Sr Ieã d'Imbise premier Bourgmaistre de Gand avoit mande de son authorité privée (aucũs ont voulu dire qu'il l'eut volõtiers fait Cõte de Flandre, mais comme c'estoit chose lõgue à chercher, ie me rapporte à ce qui en estoit) il y alla neãtmoins le 12e d'Octobre, au desceu des Estats avec quelques Cornettes de ses Reistres: Mais il n'y fit gueres de proufit pour son particulier, moins d'avancement aux Estats, saulf qu'il y receut cent septante mille florins tant moins de son payement: d'où depuis il se retira en Allemagne asses mal content des Estats.

*Les Gantois font gens.*

*Le Duc Casimire vient à Gand.*

Le premier iour dudit mois d'Octobre, mourut de la peste au camp pres de Namur, ce ieune Prince plein de haults desseins Dõ Ioã d'Austrice Frere bastard du Roy d'Espagne, Lieutenant & Capitaine general en ses Pays bas, hõme fort outrecuidé & presumtueux, apres avoir par ses simulatiõs (qu'il ne peut toutefois tant cacher qu'elles ne crevassent) embroüillé l'estat de son Seigneur, & les affaires du Pays bas plus que iamais. Et envirõ ce temps là Escovedo son Secretaire & principal Conseiller fut assasiné en Espagne, par charge du Roy. Dont le Seigneur Antoine Peres Secretaire de sa Maiesté eut beaucoup à soufrir, comme nous dirons cy apres.

*Mort de Dõ Ioan d'Austrice.*

ALEXANDRE

# ALEXANDRE FARNESE DVC DE PARME, ET DE PLAISANCE, LIEVTENANT ET CAPITAINE GENERAL POVR LE ROY D'ESPAGNE.




ALEXANDER FARNESIVS. PARMÆ ET PLACEN: DVX GVBERN: ET CAP. GENER: BELGICÆ,

*DE tous les Gouverneurs qu'en ces guerres civiles*
*Les Pays bas ont eu, la plus part mal-habilles,*
*Ie suis seul qui les a sagement gouverné,*
*Et plus long temps que nul la guerre demené*
*Ainsi qu'un vray guerrier, & qui de sa promesse*
*A le moins devié, telle estant ma proüesse,*
*Qu'onc à mes ennemis fussent vaincuz, ou non,*
*Ma foy n'a defailly, cause du beau renom,*
*Que i'emporte avec moy : mais pour ma recompense*
*Rien ne m'en est resté qu'une extreme despence.*

*ALEXANDRE Farnese Prince de Parme, Nepveu par bastardise du Roy d'Espagne fils de sa Sœur bastarde, succede au gouvernement du Pays bas à Dom Ioan. Les Gantois commencent à se remouvoir. Le Prince d'Orange à du mal beaucoup à les accorder, Retraitte du Duc d'Aniou en Frãce. Bref discours de l'estat dudit royaume en ce temps là. Bastiment de la desunion des Provinces, d'Arthois & de Henaut, qui se traitte & conclud au camp, du Prince de Parme devant Maestricht: Suyvant quoy se dresse une Vnion plus estroitte à Vtrecht entre les autres Provinces demeurées en la generalite. Le Roy d'Espagne empesche l'Empereur & quelques Princes d'Allemagne pour dresser un accord & reconciliatiõ generale, sur quoy se dresse une assamblée à Cologne, où il en est traitté, mais le tout sans fruit, ceux de Hollande & Zeelande & leurs associez pensans que c'estoit pour les trõper. Gand derechef en trouble par les menées du Bourgmaistre Imbise, que le Prince y allant en personne appaise par la retraitte d'Imbise: prises de villes & desrouttes en ce temps là de part & d'autre. Harengue & advis du Prince d'Orange aux Estats de l'Vnion generale. Estat de la Frise, & de Groeninghen. Le Duc d'Aniou Frere du Roy de France appellé pour Protecteur, & en partie Seigneur des Pays restés en l'Vnion: l'Archiduc Matthias d'Austrice à cause de son insuffisance, estant remercié se retire. Le Roy d'Espagne proscrit & met à prys d'argent le vie du Prince d'Orange par edit public, à laquelle proscription le Prince respond de poinct en poinct. Siege malheureux des Estats de Flandre devant Inglemoustier deffait, & le Sr de la Noue prisonnier. Malines & plusieurs autres villes surprinses pour les Estats. Le Prince de Conde venant d'Angleterre au Pays bas, estant à Gand, le Prince de Parme dresse une surprise vaine sur ladite ville, non toutefois sans grand dãger d'icelle. Ce que se passoit en Frise en ce temps là. Le Roy de Portugal Dom Sebastien ayant este deffait avec son armée par les Mores en Afrique, apres la mort du Roy Henri Cardinal grand Oncle de Dom Sebastien, Dom Antoine ayant esté esleu & couronné Roy, les Espagnols envahissent ledit Royaume, & chassent le Roy Dom Antoine qui se sauve en France. Estat suceint de la France en cest an 1580. Steenwyc assiegée par l'Espagnol, ravitaillée & secourue par les Estats. Mort du Comte de Rhenebergh, & qui il fut. Prinses & surprinses de villes de part & d'autre, en Frise, Flandres, & aillieurs. Le Prince de Parme ayant de long temps assiegé & blocqué la ville de Cambray, le Duc d'Aniou en personne la vient secourir, & la ravitaille, l'Espagnol refuzant le combat, dont ledit Sr fut receu & recognu pour Duc de Cambray & de Cambresis, demeurant le Sr d'Inchy Gouverneur de ladite ville & Citadelle de Cambray au nom dudit Sr Duc.*

ALEXANDRE *Farnese Prince de Parme*, fils du Duc Octavio, & de Madame Margueritte bastarde de l'Empereur Charles le Quint, estant dez l'année precedente descendu au Pays bas, succeda apres la mort du Seigneur Dom Ioan d'Austrice, au gouvernement desdits Pays, estant dez auparavant son Lieutenant: Seigneur plus moderé de beaucoup que l'autre, auquel toute l'armée presta serment, & le recognut pour Gouverneur au camp pres de Namur. Ce neantmoins pour la mort dudit Seigneur Dom Ioan, les affaires de l'Espagnol en furent quelque peu recullées.

Car le Duc d'Aniou prenant ceste occasion par les cheveux, alla estroictement assieger la ville de Bins en Henaut, qu'il batit & assaillit, de laquelle encore qu'il ne l'emporta du premier assaut, il se fit maistre par force, les Espagnols estans trop empeschéz en leur camp par la mort de Dom Ioan: tellement qu'ils n'eurent ny le moyen, ny le loisit de la secourir: & lors qu'ils l'eussent volontiers aydée, il estoit trop tard, car elle fut hastée & emportée d'assaut, les François tüans tout ce qu'ils y trouverẽt les armes au poing, pillans la ville & les Eglises, ce qui advint le 7e dudit mois d'Octobre,

*Prinse de Bins par les gens du Duc d'Aniou.*

Audit mois ceux de Gand voulans dresser un Fort au village de Lauwe à une lieüe de Menin, y envoyerent travailler 300 tant pionniers que paysans, avec quelques unes de leurs compagnies. Les malcontens entẽdãs que ce fort sur la riviere du Lys leur serviroit d'une bride, y allerẽt, & se ruerent sur ces povres travailleurs & soldats Gantois, qu'ils deffirẽt, en taillerẽt une partie en pieces, & esmenerent quelques uns prisoniers à Menin. De là ils allerent au Bourg de Watnetton, où y a chasteau appartenãt au Prince d'Orange, entre Menin & Ypre, à deux lieües de l'une & l'autre, place fort renommée à cause de la bonne drapperie qui s'y fait: en laquelle y avoit deux compaignies de la garnisõ dudit Ypre, qu'ils chargerẽt, & y trouverẽt long temps bonne resistence, tãt qu'en fin les Flamens ne pouvans plus soustenir leur effort, se mirent en fuyte, les uns au chasteau, les autres où ils peurent mieux: à laquelle charge y mourut de part & d'autre envirõ 300 hommes. Ceux du chasteau se rendirẽt le lendemain 17e dudit mois sortãs sans armes: le bourg apres auoir esté pillé, fut la plus part bruslé, d'où ces malcõtens rapporterẽt grand butin dãs Menin: & de là en allerent faire autant à la ville & mõt de Cassel en Flãdre, où y a pareillemẽt chasteau.

*Deffaitte des Gantois.*

Aucuns des principaux de la ville de Gãd entre autres le Sr de Ryhoven grand Bailly: irrittéz de toutes ces hostillitez des malcõtens, & pour se venger de leurs ennemis, tirerẽt hors de la ville le 4e iour dudit mois d'Octobre Me Iaques Hessel, autrefois Conseillier du Conseil des troubles au temps du Duc d'Alve, & le Baillif d'Englemoustier nõmé Visch, qu'ils firent pendre à un arbre un quart de lieüe de la ville, sans toutefois y observer nulle forme de Iustice: ledit Hessel portoit barbe longue & grise, qui luy fut couppée, & la mit ledit Baillif par forme de despoüille & triomphe, à son chappeau, rẽtrãt ainsi en la ville: que depuis pẽsãt avoir fait un grãd service, & pour un present qu'il iugeoit devoir estre agreable, il envoya au Prince d'Orange, qui mieux eut aymé

*Maistre Iaques Hessel & Visch pendus.*

que telle

que telle insolence ne fut pas advenuë, encore que Hessel luy eut esté grand ennemy, ayant aydé à instruire le proces dudit Seigneur avec le Procureur general, comme no⁹ avons amplement touché cy devant. Tel fait ne pleut non plus à beaucoup de gens de bien, à cause d'une telle maniere de procedure, encore que ces deux personnages fussent esté meschans, pervers, cruels, & odieux à tout le môde: aucuns iugeans que ces executiôs s'estoyêt faites p animosité, autres par vengeance des executions extrordinaires faites en Arras des Srs Gossô, Bertoul, Crugeot, & autres.

*Le Prince de Parme passe la Meuse.*

Le Prince de Parme ayant comme nous avons dict emprins la charge du gouvernement, & de l'armée du Roy d'Espagne, passa au commencement de Novembre la riviere de Meuse pres de Ruremonde avec toutes ses trouppes, attendant le retour de l'armée du Duc Casimire: En passant le Collonel Mondragon avec son Regimêt des Walons & les Espagnols, s'empara du fort chasteau de Carpen au territoire de Collogne, apres l'avoir batu un iour entier, fit pendre le Capitaine Byel à la porte, & trente six de ses soldats à des arbres, pour ne savoir voulu rendre estans sommés & attendu la furie de son canon. Puis ayans prins Weert, Helmont, et Faulquemont, descendirent par là pour aller à Eyndoven, et prindrent pareillement le chasteau de Grobbendonc, où ils tuerent tous les naturels des Pays bas, mais sauverent la vie aux estrangers, principalemêt aux Francois, à la priere du Sr de la Serre Capitaine Francois servât l'Espagnol, lesquels se retirerent dans Herental, où pour lors estoit le Sr de la Noüe

*prinse de Carpen.*

L'Archiduc, le Prince d'Orange, & les Estats considerans que l'allée du Duc Casimire à Gand avoit causé de mauvaises impressiôs aux Provinces Walonnes, d'Arthois, de Henaut, de Lille &c côme si par les alliâces avec la Roine d'Angletterre, le Duc d'Aniou, &, & le Duc Casimire (qu'il sambloit que les Flamés eussent mandé) on eut voulu desmembrer tous les Pays bas, le tout sous pertexte de la religion: chercherent to⁹ bons moyens, pour redresser ces malentendus, & appaiser les malcontens, de ce qu'on eut peu iuger de leurs bonnes intentions, qu'aucuns esprits chatoüilleux (entre lesquels estoit Valentin-de-pardieu Seigneur de la Motte Gouverneur de Granvelinges, reconcilié à Dom Ioan paravant sa mort, le Seigneur de Capres, aucuns Prelats, & autres) interpretoyent sinistrement, comme tendans à desmembrement, & pour tel le faisoyent valoir allendroit des autres, qui n'estoyent encore du tout esbranlés. A raisô dequoy ledit Sr Archiduc, & les Estats deleguerent ledit Seigneur Prince pour aller en Flandre, & y besogner, qui arriva à Dendermonde le 20 de Novembre. Où il entra à cest effect en cômunicatiô, avec le Bourgmaistre Imbise, Borlut, & autres, tant Doyens des mestiers, que Chefs de la bourgeoisie. Ausquels ledit Seigneur Archiduc & les Estats avoyêt dés le 4 de Novembre, suyvant leur resolution du 20 d'Octobre, envoyé un acte côtenant en somme qu'ils admettoyent l'exercice libre de la religiô Romaine par la Flâdre, & la ioüissance de leurs possessions, & revenus à tous ceux du Clergé, & supposts de ladite Religion, à la charge qu'en leur regard ils se tiendroyent paisibles & fidelles, sans riê vouloir attêter côtre l'Estat, à paine de chastimêt exêplaire & punition rigoureuse. Suyvât quoy lesdits Srs Archiduc, Prince, & Estats s'efforceroyent de faire condescendre les autres Provinces, à pareillemêt & le reciproquemêt accepter le *Religions-vrede*, cest à dire liberté de Religiô: et prendroyent garde que toute la Noblesse ne fut mesprisée, ny tenüe en autre estime q̃ le reng des Gentilshômes ne le requiert: que nulles Provinces ne fussent oppressées, ny leurs Iurisdictions enfrainctes: qu'aux Seigneurs prisonniers à Gand on administreroit bône Iustice, aussi tost que les ennemis estrangers seroyêt retirez hors du Pays. Et que ce pendât on envoyeroit lesdits prisôniers avec plus grande seureté en vne place neutrale, ausquels ne seroit faicte aucune violence ny outrage. Lesquels points si lesdicts Gantois voulloyêt accepter & entretenir, ils seroyent receuz sous la protection & deffence commune de l'Archiduc, du Prince, & des Estats generaux, contre tout effort qu'on leur voudroit faire. Et feroit on tât que les soldats Wallons, & malcontents se retireroyêt de la Flandre, & se rengeroyent à l'armée des Estats. Mais si les Gantois refuzoyent de ce faire, qu'on chercheroit tous moyens possibles, de les y forcer & côtraindre.

*Articles proposez aux Gantois.*

*Les actions des Estats sinistrement interpretées.*

Pour àquoy presuader lesdits de Gand le 7 dudit mois de Novembre se trouverent vers eux certains Deputés des Magistrats & Collonels de la villle d'Anvers. Lesquels leur remonstrerent & remirent au devant l'union par eux iurée, les fruicts d'icelles: côbien il estoit necessaire & requis qu'elle fut observée en tous ses poincts, pour chasser l'ennemi hors du Pays, ou pour le moins le faire retirer par dela la Meuse. Que sans les contributions de Flandre il n'estoit possible d'entretenir l'armée, laquelle autrement s'en iroit dissipée, à la ruine & desolation de Brabant, de Flâdre mesme, & des autres Provinces. Que le Brabant estant ia presques tout mangé, il faudroit que l'armée devalat en Flandre, à quoy les Brabancons ne la scaroyêt secourir, ny ayder, veu que tous leurs moyens estoyent engagés vers generalité, pour les quatre prochains mois. A quoy aussi les

*Deputés d'Anvers envoyez vers les Gantois.*

si les Geldrois ne pourroyent assister, veu que pour le payemēt de neuf mois ils avoyent ia fourni 16000 fl. estāt en danger de l'ennemi comme les plus frontiers. Quant à la Frise, qu'elle leur estoit trop loing, qui aussi à leur part, avoyent outre lesdits neuf mois contribué 23000 florins: Ceux de Hollande & de Zeelande par les longues guerres precedentes estoyēt tous espuisez, avec les grādes charges, ausquelles ils sont suiects, pour la reparation, & entretenement de leurs diquages, par où ils ne pouvoyent entretenir à leurs despens plus haut de vingt cinq ou trente compagnies de service: Quant à ceux d'Arthois & de Henaut, qu'ils cherchoyent eux mesmes argent d'ailleurs pour payer leurs garnisons: & desquels on devoit plustost craindre une revolte, que quelque autre chose de bon. Parquoy lesdits d'Anvers prioyent les Gantois, q̃ pour se cōformer à l'intention de l'Archiduc, du Prince, & des Estats, ils voulsissent envoyer quelque notable somme de deniers à la Court, pour soulager la Patrie en son extreme necessité par dessus les trois ou 400000, qu'ils avoyent ia fourni tant moins des neuf mois.

*Offres du Duc d'Aniou aux Gātois.*

Le 10 dudit mois de Novembre le Duc d'Aniou manda par le Seigneur de Bonivet à ceux de Gand, qu'il les pryoit vouloir remedier à leurs divisions, pour lesquelles appaiser, il ne scauroyent prendre iuge ny arbitre plus propre que luy, comme estant celuy qui ne cherchoit que de les accorder avec les Walons malcontens, cōme auparavāt il avoit appaisé les troubles en France. Et quand aux prisonniers qu'ils les devoyent remettre entre ses mains, avec lesquels il feroit comme par cōmun advis de tous bōs Patriots, & singulieremēt de la Roine d'Angleterre se trouveroit en droit appartenir.

Le lendemen les Commissaires de l'Archiduc, du Prince, & des Estats, exhiberent à ceux de Gand leur Comission, & proposerent ce qu'ils avoyent à leur dire & remonstrer, avec deduction de plusieurs raisōs biē pregnātes, et des incōveniēs qui en pourroyēt sourdre, s'ils ne cōdescendoyēt aux articles qui leur avoyent esté mis en avant, comme nous disions nagueres.

*Declaration de la Roine d'Angleterre aux Gātois.*

Ce iour mesme l'Ambassadeur de la Roine d'Angleterre suyvant les lettres de sa Ma^te du 12 d'Octobre & 6 de Novembre, leur remonstra que par leurs manieres de procedures, ils donnoyent occasion à tout le monde de penser qu'ils ne cherchoyent qu'a nourrir vne guerre immortelle, de laquelle tous leurs voisins desiroyent tāt d'en voir la fin, Qu'il sambloit qu'ils ne vouloyent estre suiects à nulle superiorite, ains de faire vn mōde à part eux: par où aucuns seroyent legerement esmeus d'assister les Estats à les y contraindre. Qu'ils devoyent rendre peine, qu'à l'appetit de quelques querelles & interest particulier, le bien & le salut de la generalité n'encoutut aucun danger, pour en fortiffier l'ennemy, affoiblir leurs Confreres compatriots, & pour de leurs amis estrangers en faire des ennemis. Et combien qu'il fut bien à presumer que le Duc Casimire par le moyen de la Roine d'Angleterre, estant venu au secours des Estats, ayt esté secretement appellé par eux pour les ayder: si est ce (disoit ledit Ambassadeur) que sa Maiesté le trouvoit estrange: Laquelle se faisoit croire, que tout ce trouble se pourroit bien appaiser, si les Gantois se vouloyent conformer au Conseil du Prince d'Orange, & des Estats Generaux, en trois poincts: Assavoir en la restitution & restablissement des biēs Ecclesiastiques estans encore en estre: En la permission de liberté de religiō: & en remettant ez mains de sa Maiesté, ou bien de quelque autre Prince neutral, les prisoniers: où ils seroyent retenus en aussi seure garde que ceux de Gand scauroyent desirer. Parquoy sa Maiesté leur mandoit, que si en cela ils ne se vouloyent laisser presuader à y condescendre, ils luy donneroyent grande occasion, nō seulement de s'estranger d'eux, mais de les abandonner du tout. Parquoy ledit Ambassadeur les prioit, d'y vouloir meurement adviser, & se resoudre. Finalement les requist au nom de la Roine obligation de 45000 livres sterlinx, en cōformité de ceux de Brusselles, d'Anvers, Bruges, Middelbourg, Dordrecht, Amstredam, Dunkerke, & de Nyeuport.

*Deputez de Brusselles à ceux de Gād.*

Le 13 dudit mois de Novembre ceux de Brusselles envoyerent pareillement leurs Deputez à Gand, faire les mesmes plainctes & remonstrances, qu'auvoyent faict ceux d'Anvers, auec encore autres raisons tendātes à leur faire quitter leurs partialités & diuisiōs, alleguās plusieurs beaux exemples domestiques du temps passé advenuz en sāblables occurrences,

Sur ces remonstrances de l'Ambassadeur d'Angleterre, & des Deputez d'Anvers & de Brusselles, les Gantois respondirent le 18 dudit mois. Qu'ils ne se sentoyent en rien obleigéz aux articles & conditions qu'on leur proposoit, que premierement leurs stipulations & promesses ne fusent proposées au plustost à l'Archiduc, au Prince, & aux Estats generaux, & p eux acceptees. Assauoir: Que ceux de Gand ne seroyent tenus de recevoir la religion Romaine, ou de satisfaire à aucuns articles, si en premier lieu les Walons & Malcontens ne se deportoyent de leurs voyes d'hostilité, & ne se retiroyent hors de Flandre. Et que quand les autres Provinces auroyēt receu & admis en effect la liberté de religiō, & tous les autres poicts & articles: ils declaireroyent qu'ils ne s'en voudroyēt pas retrencher: mais qu'ils vouloyent recognoistre l'Archiduc cōme Gouverneur

*Respōce des Gantois aux articles à eux exposez.*

verneur

verneur general, le Prince d'Orange son son Lieutenant, & les Estats generaux, en toute reverence comme leurs superieurs, & leur obeyr en tous commandemens chrestiens & raisõnables. De tant plus qu'eux avec les autres membres de Flandre avoyent cõceu certaine inclination & affection singuliere, tant en l'administration de la discipline militaire, avec une amour naturelle allendroit du Pays, & singulierement à la profession de la Religion reformée: De laquelle ils protestoyẽt ne vouloir onc se distraire, ny pour vivre, ny pour mourir: & de recognoistre à iamais la bõne & syncere affection que ledit Seigneur Prince portoit à la Patrie, que par les effects il avoit assez dõné à cognoistre, & fait paroistre ez dernieres années passées.

Ceste responce des Gantois veüe par les Estats ne leur pleut gueres, qui fut cause que ledit Seigneur Prince s'en alla (comme nous avons dict cy dessus) à Denremonde, & de là apres plusieurs debats & cõtredits, vint le 4 de Decembre à Gand. Où estant arrivé il mãda les Deputés du Magistrat de la ville, pour entendre ses propositions & demãdes, comprises en six articles. Premierement qu'ils eussent à accepter les articles de l'Acte qu'on leur avoit precedentemẽt envoyé touchãt l'accord. Secondement qu'ils ne se departiroyent de l'Vnion des Estats generaux, mais ayderoyẽt cõcordablement & unanimement à la maintenir. Tiercement qu'ez affaires du Pays & de la Comté de Flandre cõcernans la generalité, ils ne resoudroyent rien sans l'advis & cõsentement des quatre membres de Flandre. Quartemẽt, puis qu'il n'y à nul ordre mis au atterminatiõs de temps touchant la collecte des deniers communs, & pour furnir iceux deniers, iusques au plus hault, & parainsi oster toute souspecon, qu'on ordõneroit & mettroit en œuvre certaine regle, tant à la recepte que distribution des deniers des cõtributions generales. Quintemẽt que les affaires concernans le gouvernement de la ville, & administratiõ de la Republique, seroyent administrées p les cõmuns suffrages, sans desordre ny confusion, suyvant les previleges. Sextement & pour le dernier, qu'il se publieroit une Loy d'Amnestie (cest à dire d'oubliance des chosses passées,) pour oster toutes doubtes, & que chacun soit tant plus asseuré & contẽt: afin que parainsi les cœurs soyent reünis, & l'amitié mutuel se entretenüe.

*Articles proposez aux Gantois par le Prince d'Orange.*

Ces six articles furent approuvez par la plus part des Eschevins & Magistrats, qui prierent le Prince de vouloir à ce induire & persuader les corps des mestier, & membres de la ville, à ce que personne n'en fit difficulté. Car quant à ce qu'on alleguoit que deux religions ne pouvoyent subsister en une ville: cela avoit assez esté deduict & remonstré en la requeste touchant la liberté de religion, par les Protestans mesmes, ez mois precedents de Iuin & Iullet, ausdits Seigneurs Archiduc, Prince, & Estats, par laquelle ils ne prierẽt rien plus que de pouvoir librement exercer leur religion. Lequel libre exercice estant permis à ceux de Gand, c'estoit aussi bien raisõn, qu'en cela ils s'acordassent avec les Catholiques Romains, par où chacun puisse servir Dieu selon sa conscience, & comme il en veut respondre au iour du Iugement, pour le salut de son Ame. Quant à transporter les prisonniers hors de Gand, soit en Anvers ou ailleurs où ils voudrõt, qu'il n'en faloit non plus faire de difficulté, veu que la ville n'en tire nul avantage, mais seulement grands despens & facheries à les garder: lesquels on n'est deliberé d'envoyer en nulle place neutrale, sans bonne caution & obligations fideiussoires.

Pour à quoy induire lesdits Gantois, le Prince leur allegua: premierement le devoir auquel ils estoyẽt obleigés, les maux qui estoyent apparents d'ẽ sourdre, s'ils ne se racommandoyent: la voisinances de Walons Malcontens, qui tramoyent une reconciliatiõ particuliere avec l'Espagnol: les oppressions qu'estoyent cõtraintes souffrir les petites villes de Flandre, pour contribuer par dessus leurs costes ordinaires, à ces Walons, dont ceux d'Oudenbourg avoyent long temps payé dixhuit cens florins par iour: Que les autres membres de Flandre ne se vouloyẽt pas retirer de l'obeissance de l'Archiduc, du Prince, ny des Estats: que les autres Provinces, comme Brabant, Hollande, & Zeelande les pouroyent abandonner, & laisser au danger de leurs ennemis, qui les auroyent bien tost rangés, à leur ruine totale. En fin tãt de telles & samblables remonstrances leur furent faites, par le Prince & autres bons Patriots, que le 16 de Decẽbre ils s'y accorderent, & fut restablie la liberté de l'exercice de la Relion Romaine. A raisõ dequoy furent restitués aux Catholiques quelques tẽples pour y faire leur office, & processions allẽ to ur des eglises pardedẽs tant seulement, & de porter le sacrement p les rües sãs cloches ny ceremonies: Les Religieux furẽt remis en leurs Cloistres et Convents, saulf que si aucuns n'y vouloyent plus retourner pour cause de la conscience, que de la part des Magistrats leur seroit donnée allimentation competente. Et que pour le plus grand soulagement des cõmuns povres, les quatre Ordres des Freres mendians en seroyent exclus: quelques autres Cloistres & Monasteres furẽt erigez en colleges & escolles, pour les deux religiõs: Nul desdites religiõs ne pourroit molester, inquieter

*Remõstrance du Prince aux Gantois pour les induire à cõcorde.*

*Religion Romaine restablie à Gand à quelques conditions.*

inquieter, ny scandaliser l'autre en fait ny en dict. Les Protestās ne pourroyent entrer en nulle Eglise de la Religion Romaine s'ils ne s'y veulēt porter & gouverner cōme les autres. Aux iours des festes limittées nul ne fera aucun œuvre publiquement, ny ouvrira boutique Au regard de l'ouverture de la boucherie, & vēte de la chair, on y observera les anciens statuts & polices de la ville. Les suiects des deux religions feront sermēt à leurs superieurs d'estre obeissās, & d'aider à punir les meschans, singulieremēt les infracteurs de ceste ordonnance. Et suyvant ce ledits Seigneurs Archiduc, Prince, & Estats les retiendront sous leur defense & protection. Tous les Commādeurs, Collonels, Capitaines & Officiers presens & advenir, iureront d'entretenir tous ces poincts & articles : comme pareillement les Doyens des mestiers & autres que besoin est, ensamble les Ministres, ceux des Consistoires, les Ecclesiastiqs, Chapitres, Colleges, & Convēts iureront aussi le mesme. Quant aux fait des prisoniers rien n'y fut arresté sinon que chose quelconque ne seroit faite contre eux sans bōne cognoissance de cause. Apres cest accord, les Ecclesiastiques rentrerent chachun en la possession de ses biens, dignités, Monasteres, & Eglises : mais cela ne leur dura pas long temps, comme nous dirons cy apres.

Toutes choses estans ainsi redressées en la ville de Gād, l'Archiduc, le Prince, & les Estats adviserent de traitter & accorder, avec les malcōtents & Walons de Menin, à quoy ils employerent quelques Seigneurs & Gentilshommes, qu'ils scavoyēt avoir quelque credit & authorité parmy eux, avec telles remōstrances dōt on les peut adoucir, & amener à quelque bonne voye d'accord . Mais rien n'y avanca : car ceux qui estoyent les principaux morifs de leur alteratiō pour le service du Roy (cōme ils disoyēt), assavoir Dāp Iean Sarasin Abbé de S^t Vaast d'Arras, le Seigneur de Capres, Guillaume le Vasseur Seigneur du Valhuon & quelques autres tendans à disionction, comme nous avons ia dict: alleguoyent que par ceste liberté de Religion, accordée par les articles cy dessus, la Pacification de Gand, & l'Vniō fut ce ensuivye, estoyēt viollées, & repugnoyēt directement à icelles. Par où on commenca à s'appercevoir que ces alterations des Malcōtens cherchoyēt un autre suiect ou couleur, pour se desunir de la generalité, q̄ le payement de leur gages, qu'ils avoyēt tousiours mis en ieu. Le Marquis de Havrec, & le Cōseiller Meetkerke furēt envoyés vers eux, mais rien n'y valut, & vint ce mal si avāt que petit à petit les dessusdits Abbé , & autres, avec le Seigneur de la Motte gagnerent tantost l'un tantost l'autre. Et finalemēt le Viscomte de Gand, craingnant perdre sō gouvernement d'Arthois, qu'il savoit estre aboyé par le Seigneur de Capres Gouverneur d'Arras, s'adioingnit avec eux ( le Cōte de Lalain Gouverneur de Henaut s'estant aussi laissé presuader,) à quoy il pensa pareillement induire le Seneschal de Henaut, depuis Prince d'Espinoy, son frere, comme dirons nous tantost.

*Les Gantois recōmencent leurs altera-tions.*

Les Gantois d'autre costé imputās toutes les actions des malcontents (dont le S^rs de Montigni, de Heze, de Cappres, de la Motte, & d'Alennes estoyēt les Chefs) à une pure ambition, proufit particulier, appetit de dominer, & haine à la religion protestāte: Et de leur part ayans gousté la douceur des biens ecclesiastiques paravāt par eux saisis: que pour entrer en la voye d'accord cy dessus avec les Malcontés, ils avoyent quittéz: voyans la continuatiō des menées desdits S^rs, cela les occasiōna d'esmouvoir derechef la commune allencontre des gens d'Eglise, à rompre & abatre les images plus qu'oncques auparavant, & s'estendit leur insolence si avant, que de briser les tombes, & ouvrir les sepulchres des Princes, entre autres celuy de la Roine de Danemarck Soeur de l'Empereur Charles le quint, pour avoir le plomb des cerceüils, interrōpās le repos des corps morts, qui demeurerent quelque temps estendus sur le pavé sans sepulture: puis se mirent à chasser to^s les Prestres, Moines, & autres gens d'Eglise, pretexans qu'ils auroyent enfrainct le dernier accord, en ce qu'ils avoyent admis les Moines à prescher en leurs Eglises, où les Curez & leurs Vicaires seuls devoyent prescher: comme de fait quelque Moine precha assez seditieusement au temple de S^t Michel, qui fut cause de la premiere esmeute. Comme aussi le mesme advint au mois de Mars à Dendermonde & Oudenarde, tellement que lesdictes villes tomberēt en un plus grand labyrinthe de trouble qu'auparavant.

*Insolence des Gantois.*

L'Armée des Estats s'estāt, ainsi que nous avons dit, rompüe & separée, comme d'elle mesme: Et la cavalerie & infanterie du Duc Casimire mengeant le bon homme tout le long de l'hyver ez quartiers de Tillemont & d'Arschot, attendās leur payemēt. Le Prince de Parme marcha vers là avec son armée, & cōmēca a traitter avec eux pour les faire retirer, tant que finalemēt ils eurent passeport pour endedens quinze iours sortir hors du Pays bas, comme ils firent, pillans, ravageans, & esmenās tout ce qu'ils peurēt ravir par les villages, l'entrée villes leur estant par tout defendüe. Le Duc Casimire estāt à Flissinghes à son retour d'Angleterre, entēdant la retraite de ses trouppes, les suyvit au plus tost, sans dire adieu à l'Archiduc, ny aux Estas, lors assamblez en Anvers, Lesquels Seineurs entendās le partemēt de ceste armée, luy oyerent

*Retraitte du Duc Casimire & de son armée.*

envoyerét apres,& requirent les Collonels de pouuoir retenir deux ou trois mille hõmestant cavallerie qu'infanterie:mais cõme ils estoyent ia en chemin,ils ne voulurét pas retourner. Le Regimét de Lazarus muller se retira pareillement.

Les Allemás estans en la ville de Deventer apres avoir resisté tant qu'ils peurent sous le gouvernement du Sr de Havercourt Bourgignon,& tenu depuis la fin de Iuillet iusques au 20 de Novembre, en plusieurs escarmouches,tellement que de 1200 hommes qu'ils avoyent esté ils furent reduits à 500,apres avoir esté batus trois iour entiers par le Comte de Rheneberg Gouverneur de Frise,voyants l'assaut prest,se rendirent p appointement vies & bagues sauves.

*Le Cõte de Swartsẽberg poursuyt sa legation.* Le premier de Decembre le Comte de Swartsenbergh duquel nous avons parlé cy devant Ambassadeur de l'Empereur, se presenta derechef aux Estats avec l'advis dudit Seigneur Empereur,& de quelques Princes Electeurs sur les derniers erremẽs du pourparlé de la paix ,demãdãt responce sur iceux: avec laquelle,pour le desir qu'il avoit à l'appaisement de ces guerres & remettre le Pays bas en paix se transporta incontinent vers le Prince de Parme,mais on ne se seut accorder, & rien ne s'en ensuyvit.

*Mort du cõte Boussu.* Le 21 dudit mois Maximilien de Henin Comte de Boussu General de l'Armée des Estats, Grand Maistre d'hostel de l'Archiduc Mathias,Cõsellier d'Estat,surpris d'une fievre chaude,mourut en Anvers au grand regret & desplaisir non seulement de tous gens de guerre,mais de tous les Srs du Pays & du Peuple.

*Retraitte du Duc d'Anieu en Frãce.* Le 25 dudit mois le Duc d'Aniou deffenseur de la liberté des Pays bas(comme il se qualiffioit)fit entendre aux Estats, par le Sr de Domartin les causes qui le mouvoyent de retourner en Frãce,& de laisser ces Pays. Entre autres poincts il alleguoit l'instance q̃ le Roy son frere luy en faisoit, pour cause de quelque remüement survenu en Frãce :et qu'éz Pays bas on avoit donné a entẽdre au Peuple,que sa presence nuisoit à la paix generale qui se traittoit,& qu'il tachoit d'empietter les villes desdicts Pays:ce qu'il vouloit convaincre en remettant apres son depart toutes choses ez mains desdicts Estats:Et faisoit offre quelque part qu'il fut,de demeurer affectionné en leur endroit:finalement prenant congé d'eux, requit que l'on se souvint de la grande despence qu'il avoit faite pour leur assistence.Laissant aupres desdicts Estats le Sr Despruneaux son Ambassadeur ordinaire.Les Estats estonnéz d'un si soudain & inopiné departement,deputent vers luy le Sr de Fromont & le Docteur Gilles Martini Secretaire de la ville d'Anvers,pour luy declarer le marissemẽt qu'ils en avoyent:le supplians de vouloir tellement accõmoder ses affaires qu'il puisse continuer sa demeure ez Pays bas,& recognoissans les benefices receuz de luy, offrent tout service avec promesse d'entier contentement,& satisfaction digne de sa grandeur. Apres sa retraitte une bonne partie de ses gens se retirerent au parti des malcontens de Menin,principalement de l'infanterie.

*Quel fut l'estat de Frãce cest ãn 1578* La paix arrestée en France sur la fin de lan 1577,que le Roy soulloit appeller sa paix,avoit esté conclüe avec tant de cõtentement de part & d'autre,au regard des vrais Frãcois,que le Prince de Condé la fit publier à la clarté des torches & flambeaux la nuict mesme qu'il la receut,ẽcore qu'elle ne fut pas si avantageuse aux Protestans de la Religion que les precedentes. Si est ce neantmoins qu'il y eut beaucoup de difficultés à l'execution & observatiõ de ce dernier Edict,à cause des partialitéz, & ligues basties dedẽs la Royaume,où plusieurs grands & petits estoyent bien avant accrochés : & presques un an se passa en instãtes pour suittes,& remonstrances sur divers articles,où y avoit de l'ambiguité.Toutsfois ceux de la Religion(d'avec lesquels plusieurs Potiliques s'estoyent desioincts,& se desioignoyent tous les iours),se maintenoyẽt doucement sans perdre courage,encore qu'ils apperceussent assez l'intention de leurs ennenemis,tendre à les consommer peu à peu: nonobstãt que le Roy eut plusieurs fois declaré qu'il vouloit que sa paix fut entretenüe,& que ceux là luy seroyẽt ennemis qui parleroyẽt de l'enfraindre,& de ralumer les guerres civiles en son Royaume.Le Roy de Navarre & le Prince de Condé se retirerẽt, se comportans paisiblemẽt parmi beaucoup d'advis qui leur venoyent de maints lieux, qu'on ne les laisseroit pas lõg tẽps en repos, & que les ẽnemis de leur maison faysoyẽt quelques nouvelles menées, pour avec le temps esclorre de gands maux. De fois à autre le Roy de Navarre donnoit advis au Roy de qu'il entendoit toucher au repos,ou au trouble de sõ estat, & se maintenoit fort soigneusemãt en son devoir, comme aussi Prince le Condé demeuroit coy,exhortant les principaux de la Religion,à esperer que les Provinces ayans gousté la douceur de la paix,quitteroyent peu à peu leur maltalent. Quant au Duc d'Aniou, il fut toute ceste année au Pays bas à faire ce q̃ nous avõs descrit cy dessus.Le Roy de France son Frere se saoulloit d'autre part de passetemps plaisirs, & delices, faisant son seiour ordinaire à Paris,& parfois faisant quelque voyage à Lion,non pour affaires d'importãce,mais pour mesmes effects.Prevoyant au reste que les despenses qui se faisoyent en ce luxe ordinaire, & pour l'ẽtretenemẽt de plusieurs mignons,ausquels il fournissoit argent sans compter,luy susciteroyẽt la mal veüillance du Peuple,dont plus grand mal pourroit s'ensuyvre,& desireux de reduire

ceux de la Religion au petit pied,& les miner p dessus terre,fit d'une piere deux coups cōmencant à se réger à une facō de vivre en public qui sentoit plus son Moine que son Roy,afin de gagner le cœur de la populace A qui se paist de vaine apparēce,& pour tenir en lesse tout le clergé.Il se met à bastir des Monasteres, chappelles,& oratoires, dresse l'Ordre des Hieronimites, approche de soy & met en credit les Capuchins & Feüillans, fait imprimer force brevieres, heures,& manuels de devotiō,va en pelerinage à pied ca & là,se vest de grys,conferme les penitens ou battus,porte le chappelet & le foüet à la ceinture en processiō,couvert d'un sac:& à l'exemple de son Predecesseur Roy Louys onziesme,pretēdant reünir les grāds à soy,il fit lan 1579 l'Ordre appellé du Saint Esprit,comme une autentique declaration, qu'il ne pouvoit ne aymer, ne faire bien à ceux de la Religion, obligeant par serment solemnel tous les Chevaliers à des conditions qui les astreignoyent plus que iamais à estre suiects au Pape,& à toutes les cermonies de l'Eglise Romaine. Il estimoit par tels moyens destourner de la Religion les principaux d'icelle, lesquels il ne favorisoit ny d'honneurs,ny de charges convenables : & pour se monstrer du tout enclin aux traditions du Pape,faire esvanouyr peu à peu le zele de ceux de la Religiō. Ceux qui n'estoyent pas enrachinez en icelle brāsloyēt aussi,voyās qu'il ne faloit iamais esperer faveur de ce Prince,si on ne se rāgeoit du tout à l'Eglise Romaine.Mais les personnes bien affectiōnées,se donnoyēt peu d'ombrage de telle devotions:considerans que ceux de Guise & autres,qui filoyent assez doux pour lors,avoyēt d'autres pouriects,qui traverseroyent bien tost tout cela, & iettroyent hors de tel chemin le Roy:lequel continua quelque temps ce train monachal,n'aymant plus la guerre : ses trompettes estoyent les champs lugubres des Feüillans,son champ de bataille un cloistre, sa cuirasse un habillement de batu, demeurant comme cloüé à un crucifix. Les Capuchins & Iesuites asseuroyent publiquement ez sermons,& en particulier ez confessions & compagnies,que la France n'avoit de long temps eu Prince plus affectionné à l'Eglise Romaine, plus debonnaire,plus soigneux de reunir ses suiects au Pape,que cestuy là:ce que faysoit que le menu Peuple adonné à superstitiō,supportoit plus doucement les charges imposees.Mais d'un autre costé sa Court estoit pleine de festins, mascarades,nopces, & magnifiques passetemps,pour l'entretenemēt desquels le peuple estoit foullé de nouvelles impositiōs.Or laissons quant à present ce Roy en ceste maniere de vivre,tāt que nous le reprenions ez années ensuyvantes, & suyvons le stile de nostre histoire des Pays bas.

*Institutiō des chevaliers de lordre du St Esprit.*

Au mois de Ianvier 1575 Salentin Comte d'Hembrug Archevesque & Prince Electeur de Collogne quittant ceste dignité Ecclesiastique espousa la fille du Comte d'Aremberghe.Les chapittres & le Diocese ne se seurent d'un commencement accorder à l'election d'un nouveau Prince. Bien est vray que Truc ses fut esleu :mais comme s'estant aussi marié, voulant reformer son Diocese,& avec la fēme retenir cest dignité, dōt grandes guerres en sourdirēt,les Chapitres l'en ayans debouté, finalement Ernest Prince de Baviere victorieux, ayant chassé Trucses & dissippé ses forces,fut recognu, & est encore à present Archevesque & Electeur de Collogne,Euesque de Liege, de Frissinghe,de Hillessem & d'autres, Eueschez,Prelatures,& grāds,benefices, Legat du Pape par la Basse Allemagne.

*Estat de collogne.* 1579.

Le premier iour de Mars le Prince de Parme fit auancer son armée devant la ville d'Anvers,se fyant (peut estre) sur quelques intelligences,qu'il y pensoit avoir,se presētant au quartier de Deurne,& de Burgerhout fauxbourgs de la ville. Les Bourgeois ayans tēdu les chaines des rües,dresse leurs rondes de part & d'autre,& à chacun assigné son quartier,se mōstrerēt fort resolus & unis à se deffendre, salüans les Espagnols à belles canonades,qui estoyent empeshez à charger quelques compagnies Angloises & Escossoises ez rettenchmens de ces faux bourgs,& de Berchem,qu'ils agasserent iusques au soir,tant qu'ils furent contraincts de s'en departir,par le foudre du canon de la ville,apres y avoir perdu plus de cinq cens hommes,& environ deux cens de ceux des Estats:les Espagnols se retirās de ce pas vers Louvain,apres avoir bruslé quelque maisōs & moulins de la Iurisdiction d'Anvers:les morts & blessés de la part des Estats, quant aux Capitaines & principaux Officiers, furēt rapportés en la ville,les morts enterrés, & les blessez,&autres recognus de quelques courtoisies par le Magistrats,pour leur valeur & bō devoir. Se plaingnans lesdits d'Anvers du mauvais payement que les Estats faisoyēt à la gēdarmerie,veu les grands deniers qu'ils furnissoyent à ces fins pour leur contingēt.Et de fait quelque temps apres, les compaignies Angloises poursuyvans leur payement pardevers les Estats generaux assamblez en Anvers voyans qu'on le leur delaissoit trop,quelque quarante d'entre eux,attendans l'yssue des Seigneurs des Estats hors du cōseil,enuirō le midy,troussérent l'Abbé de St Michel, riche Abbaye de ladite ville, l'esmenans au milieu d'eux parmi toute la ville,iusques au hable,où ils l'ēbarquerēt en certain navire,auquel y avoit de leurs gens, voulans estre payez de luy,ou qu'à faute de ce ils le rueroyent en l'eau. Mais le Prince d'Orange & les Collonels d'Anvers,les appaiserent finalemēt,& sons promesse qu'en bref ils seroyent payez,ren dirent

*Le Prince de Parme viēt devant Anvers.*

*Les Anglois prēnent l'Abbé de St Michel pour leur payement.*

dirent ledit Abbé.

*Les raisons coulourées des Malcontent.* Nous avõs dict cy devant que la mutinerie des Regimens malcontents Walõs qui s'estoyent saisis de Menin (cõbien que ceste saisie & surprise n'ayt este faite de l'authorité seule & privée du Sr de Montigni, mais par un complot et deliberatiõ tramée de longue maĩ) fut de prime face coulourée pour leur payement, & non (comme ils disoyẽt) pour rien alterer en l'union generale des Estats. Ce que ledit de Montigni mesmes protesta par ses lettres escrites à l'Archiduc, & au Prince d'Orange. A raisõ dequoy lesdits Srs furent esmeuz d'y envoyer le Seigneur de Bours Gouverneur de Malines, pour traitter avec eux, & les ramener à leur ordinaire. leql y alla leur proposa quelqs articles, & accorda au nõ desdicts Srs, & des Estats, tout ce qu'ils sceurẽt demãder. Lesquels Malcõtés sur les articles à eux accordés suyvant leurs demandes & requestes rafreschirent le sermẽt. Mais les Patriots refroidis d'Arthois, de Lille, de Douay, & Orchies, voyãs les Ducs d'Aaniou & Casimire retirés auec leurs forces: & que lesdits Malcontens estoyent encore dans Menin: sans pour toutes les promesses de Estats, ny pour leur serment renouvellé, s'en estre voulu departir: cõmecerẽt alors evidément à mõstrer l'envie qu'ils avoyent de se desunir, ce qui avoit couveilé depuis le mois d'Aoust de l'année precedente 1578, que ceux d'Arthois faillirent à envoyer leur coste ordinaire pour l'entretenement de l'armée. *Comment la desunion se bastit.* Et premierement les Prelats d'Arhois & de Henaut acchetterẽt à beaux deniers comptans ledit Seigneur de Montigni (de tous lesquels marchez le Seigneur de la Motte-par-dieu fut courratier) dont il en receut cent cinquante mille florins. Et comme ceux d'Arthois poussez par le Seigneur de Aapres, & par l'Abbe de Saint Vaast, ensamble par ceux de Douay, (qui avoyẽt esté les premier mutins, ayãs deschiré les lettres de l'Archiduc, & mis l'huissier en prison) ne pouvoyent rien faire sans ceux de Lille, dont le Seigneur de Willerval estoit Gouverneur, qui leur sabloit un peu suspect, ou du moins pesant à leur besogne. Vn de ces Prelats dit, qu'il eut voulu estre asseuré dudit Sr pour 40000 florins à sa part. Sur quoy quelque Gentilhomme d'Arthois repliqua, qu'il s'asseuroit bien que pour ceste sõme là il l'attireroit à leur parti. Et ce temps pendant ledit Seigneur de Willerval envoya un certain Me Charles de Callonne Aduocat de Lille vers le Prince d'Orenge, avec lettres du septiesme d'Aoust 1578, faire les plus belles protestations du mõde, de vouloir demeurer en l'uniõ generale. Le Sr de Bours, qui avoit esté (comme nous disions n'agueres) appoincter avec les Malcontens de Menin se laissa gagner de mesme, livrant la ville de Malines à l'Espagnol, tant sous l'espoir du mariage qu'il fit depuis, que de plus grand avancement qu'il n'avoit des Estats, ny de la pensiõ qu'il tiroit de la ville d'Anvers, pour avoir aydé à reduire le Chasteau. Le Seigneur de Manuy Lieutenãt Collonel du Regimẽt du Comte d'Egmõt, (estãt entre en la ville de St Omer en Arthois, & mis les bourgeois à son arrivée sur le poinct de s'être-coupper la gorge, lors qu'aucuns Patriots se laisserent escouller aux persuasiõs du Seigneur de Rumenghien, nouvellement Comte du Roeux,) fut gagné aussi de mesme, à beaux deniers cõptans. Les Srs de Heze & d'Alẽnes, n'en eurẽt pas moins. Il est bien vray qu'ils disoyent que tout cest argent estoit pour payer leurs soldats malcõtés: mais on a biẽ sceu depuis cõmẽt ils les ont payéz. Pour faire tous ces marchez le Seigneur de la Motte marchãda long temps devant que de se scavoir accorder avec Alonzo de Curiel Pagador Espagnol, cõme est apparu par leurs lettres qu'avons veües. *Par lettres diverses de l'un à l'autre.* Bref la capitulation faite en la ville de Gravelinghes par La motte avec les Comissaires du Roy d'Espagne porta à la somme de sept cẽs mille florins, (c'estoit asses à bon marché accheter leur fidelité:) dõt les deux cent mille furẽt payez au Seigneur de Montigni, suyvant l'accord qu'en fit la Motte au Mont Saint Eloy: lequel accord à esté par eux mis en lumiere, & imprimé à Douay chez Iean Bogard Imprimeur iuré audit an 1579 comme s'ensuyt. *Nous Emanuel* de Lalain Baron de Montigni &c cognoissons & notiffions avoir auiourdhuy 6 d'Apvril 1579, accordé & convenu avec Monsieur de la Motte Gouuerneur de Gravelinges au nom de sa Maiesté, en presence & par l'intentiõ de Monsieur le Reverendissime Evesques d'Arras, Monsieur le Baron de Selles, & Monsieur du Valhuon, tant pour nostre personne que celle du Sr de Heze, en vertu du pouvoir qu'il nous à baillé, ensamble pour tous autres Collonels, Capitaines, Officiers, & soldats, tãt de pied que de cheval, qui nous ont obei en Flandres, & autre lieux depuis sept à huit mois, estans presentement en nombre de sept à huit mille hommes de pied, & environ quatre cens chevaux, & quelques pionniers, de servir sa Maieste sur la forme du serment qui s'ensuit: asscavoir. *Accord du Sr de Montigni.* Que no9 iurons et promettons de maintenir & entretenir la Religiõ catholique apostolique romaine, & de rẽdre à sa Mate l'obeissance à elle deüe, le tout ensuyvant la Pacification de Gand, Vnion ensuyvie, & Edict perpetuel: auquel effect promettons de servir fidellement sa Maiesté envers & contre to9; & d'obeir à son Lieutenant & Capitaine general, tel qu'il luy plaira ordonner, agreable aux Provinces unies; & qui se pourront unir, à se maitenir ez poincts susdicts

»Ausquelles Provĩces si sa Maiesté baille rai»sonnable asseurãce,& ne retire les Espag»nols,Italiens,Albanois,Bourguignons, & »autres gẽs de guerre nõ agreables ausdites »Provinces endedens le iour & terme qui »sera prins & arresté avec icelle, ne serons »en riẽ obligés,ou chargés en vertu d'icelle »promesse:comme aussi ne serons tenus de »rien emprendre avant la sortie desdits Es»pagnols & autres estrangers hors de tous »ces Pays .Lequel serment ferõs prester par »nos trouppes,& suyvant iceluy remettrõs »ez mains de sa Maiesté les places de Me»nin,Cassel,& toutes les autres q̃ tenõs a»vec leurs artilleries & munitions, pour en »estre fait ce que pour son service se trouve»ra convenable. Et pour faire payemẽt aus»dites trouppes de ce que leur est deu, & »les rendre tant plus volontaires,en bõ or»dre & discipline militaire,pour bien servir sa Maiesté. Nous Valentin de-par-dieu Sei»gneur de la Motte,Gouverneur de Grave»linges promettons au nom de sadite Ma»iesté de payer & furnir ez mains dudit Sr »de Mõtigni la sõme de deux cẽs cinq mil»le florins,assavoir quarante mille presente »ment,soixante cinq mille endedens le 6 de »May prochain,& autres cent mille en de»dens le 7 de Iuin en suyvant.Et moyenant »ce nous Seigneur de Montigni promettõs »entretenir nos trouppes par tout ce mois »d'Apvril & de May prochain, & d'icelles trouppes passer mõstre generale,pour entrer »au service, & en soulde ordinaire au cõ»mencemẽt de Iuin prochain.A quoy nous »Seigneur de la Motte promettons les faire »recevoir au nom de sa Maieste,& leur faire »delivrer un mois de paye,endedens le 15e »d'iceluy,& pour ledit mois .En tesmoig»nage de quoy nous auons signé ces presẽ»tes,& y faict apposer noz cachets armoyés »de noz armes,en presẽce, pardessus lesdits »denommez de Monsieur le Vicõte de Gãd »Gouverneur & Capitaine general d'Ar»thois, Monsieur de Cappres Gouverneur »des ville & Cite d'Arras, & de Monsieur »d'Allennes Collonel,au lieu Abbatial du »Mont Saint Eloy les iour & an que des»sus.

Ce mesme accord fut declaré par ledit de Montigni en l'assamblée des Estats d'Arthois tenus en Arras cõme il s'ensuyt.*Mon»sieur* le Baron de Montigni en plaine as»semblée des Estats d'Arthois, & des De»putés des Estats de Henaut, LilleDouay, »& Orchies,tenüe au lieu Abbatial de Saint »Vaast d'Arras le 7 d'Apvril 1579 a remon»stré le contract & appointemẽt par luy fait »avec le Seigneur de la Motte, duquel fut »fait lecture en plaine audience, & declaré »que le serment y mentionné ne tend à au»tre fins que pour servir sa Maiesté au maî»tenement de la Pacification de Gand, V»nion ensuyvie,& Edict perpetuel,signam»ment pour la reelle sortie & retraite des »Espagnols & autres estrãgers hors de tous »ces Pays,avec suffisantes asseurances d'u»ne ferme & perdurable paix.

*Confirmatiõ de l'accord du Sr de Mõtigni.*

Voila comment,& sous qu'elle couverture la desunion fut creée,& la reconcilatiõ particuliere de ceux d'Arthois, de Henaut, de Lille,Douay,& Orchies conceüe,laquelle enfanta le 26 de May ensuyvant, comme nous dirons tantost, encore que les premiers traicts en fussent iettés neuf mois par avant son enfantement ,par le deffaut de la cotte de ceux d'Arthois:& par les Estats de Henaut le 15 d'Octobre 1578, par leur instruction envoyée au Prince d'Espinoy Gouverneur,& à ceux de Tournay,& Tournesis de laquelle nous parlerons cy apres:voulãs premierement icy declarer le pied qui fut tenu pour parvenir au comble de la divisiõ, dont ceux de Lille firent les premieres demonstrations ouvertes par leur resolution qu'ils envoyerent aux Estats generaux assamblez en Anvers,que nous avons icy biẽ voulu inserer,avec la responce desdits Estats,à leurs lettres,desquelles la teneur estoit telle.

*Lettres de ceux de Lille Douay & Orchies aux Estats generaux.*

*Messeigneurs* nous n'avons aucunemẽt voulu faillir d'advertir Voz Seignories de »ce que par unanime advis de tous les mẽ»bres d'estat de ceste Province a esté resolu »& arresté en l'assãblée tenüe le iour d'hy»er, tant pour le biẽ universel,& asseurãce »generale de tous ces Pays,q̃ pour le repos »& maintenemẽt de ceste Province en par»ticulier. Assavoir de rechercher & embras»ser les moyens d'oster hors du Pays la gen»darmerie Espagnolle & autre estrangere, »source & origine de tous nos maux:Ou du »moins d'oster une fois pour toutes,les dif»ficultez & doubtes,si l'intention de sa Ma»iesté est de nous tenir & effectuer,ce que les »Deputés de sa part nous offrent, ou si tel»les promesses ne sont qu'allechemẽs, pour »nous diviser entre nous,& reduire l'ũ par »l'autre : lequel point cause toutes les di»visions & deffiances, qui pour le present » desmembrent si miserablement tout le »Pays : comme l'esclarcissement d'icelluy »pourra apparemment causer la reunion, »voire l'entier & absolut repos.Et à cest ef»fect comme par noz foy & serment sõmes »tous obleigez,avons advisé & resolu d'e»voyer Deputez de nostre part à l'assãblée »des Estats d'Arthois vers les Deputez de sa »Maiesté & du Prince de Parme,pour leur »declairer,que nous auõs tousiours esté,& »sõmes encore prests de nous soumettre à »la deüe obeissãce de sa Maiesté, s'il plait à »icelle faire reellement effectuer la Pacifi»cation de Gand,Vnion generale,& Edict »perpetuel,avec asseurãces suffisãtes & rai»sonnables: Donnans pouvoir à nosdicts Deputés

„Deputez, s'ils trouvent les affaires disposées „à estre mises en leur entier effect, de traicter „outre aux asseurances requises. Et cõme iceux „poincts sont les seuls fondemens de la liaisõ, „& union de ces Provinces, & qu'outre icelles „ne pouvons rien pretendre, sans grandement „nous fourfraire. Esperõs q̃ V.S. le trouverrõt „tresbon, mesmes l'avancerõt de tout leur pos„sible. Et afin qu'il n'y ayt difficulté aux effects „susdits: & q̃ pédant ces Traictez aucuns incõ„venients n'y adviennent, trouvons cõve„nir & tiendrons la main à dresser un notable „corps d'armée, pour en cas q̃ lesdits Espagnols „& autres estrãgers fissent refus de sortir hors „de tous ces Pays, la convertir allencõtre d'eux „plus vivement & vnanimemẽt q̃ iamais. Ce q̃ „supplions treshũblement V.S. prendre de telle „part q̃ merite la vraye & syncere affectiõ que „portons au bien public de tous ces Pays en ge„neral: lequel de tel fait recevrà un fruict incroy„able: soit pour en consequir la delivrãce de ses „adversaires, à quoy l'on à tousiours principale„mẽt tẽdu, & à ce faire employé tous ses moyẽs, „ou par tel esclarcissement estre hors de tant de „difficultez & divisions: En quoy n'entendons en „riẽ nous desioindre, ains mesmes trouver à la Generalite le biẽ, auquel elle a tousiours tẽdu, & „aspiré, cõme V.S. pourront plus particuliere„ment entendre par l'Acte d'icelle resolutiõ cy „ioinct. A tant prions Dieu &c. De Lille le der„nier de Mars 1579. La souscriptiõ estoit. Affec„tionnez à cõplaire à V.S. les Estats de la ville de Lille & Chastellenie dudit Lille, Douay, & Orchies, Ecclesiastiques, & Nobles d'icelles, si„gne des Fontaines.

*Resolutiõ des Estats de Lille Douay & Orchies.*

Telle fut leur resolution. *Le penultiesme* iour „de Mars 1579. en l'Assẽblée des Baillifs des qua„tre Srs Haults Iusticiers de la Chastellenie de „Lille, Eschevins & Cõseil de la ville dudit Lil„le, representans les Estats desdits villes de Lil„le & Chastellenies dudit Lille, Douay, & Or„chies, avec les Prelats, Ecclesiastiques, & No„bles desdits ville & Chastellenie: Deputez des „Cõptes, Officiers de la Gouvernance dudit Lil„le, & autres Previlegez: pour resoudre sur le fait de la reconciliation avec sa Maté, & le main„tenement des Provinces plus estroictemẽt v„nies, durant le traicté & reelle effectuatiõ d'i„celluy. Lesdits Estats, Prelats, Ecclesiastiques „Nobles & Previlegez, en la presence & apres a„voir eu l'advis, de Monsieur de Willerval Gou„verneur desdites ville & Chastellenies, & de „Monsieur le Baron de Montigni, se cõformans „à iceux: cõsiderans q̃ le Traite de ladite recon„ciliation, encõmencé de la pt de sa Maté Impe„riale passé à bonne espace de tẽps, n'a eu aucũ „progrez: & q̃ d'autre part sa Maté Catholique, „tant par ses Cõmis & Deputez envoyéz en la „ville d'Atras, q̃ par lettres de Monseigneur le „Prince de Parme, escrites aux Estats estans en „Anvers le 9e de ce mois, de entretenir & effec„tuer en tous leurs poincts & articles la Pacif„ficatiõ de Gand, l'Vnion, & Edict perpetuel, & „d'en donner asseurance suffisante: Aussi q̃ „l'on s'appercoit clerement, q̃ plusieurs des autres Provinces unies, ne veulent amplec„ter ladite reconciliatiõ sans y mesler le fait de la *Religions-vrede*. Ont lesdits Estats, Pre„lats, Ecclesiastiques, Nobles, & Previlegez „desdites villes de Lille, & Chastellenies du „dit Lille, Douay, & Orchies, advise & reso„lu d'accepter ladite offre. Bien entẽdu que „l'obeissance par sa Maté Catholique demã„dée, sera conforme, & non derogante aus„dites Pacification, Vnion, & Edict perpetuel. Et cõme le premier & principal poinct „desdites Pacification, Vnion, & Edict, & „le seul moyẽ d'oster toute deffiance, consis„te sur la sortie des Espagnols, Bourguignõs, „Italiens, et autres gens de guerre estrãgers, „non agreables aux Estats. Icelle sortie sera „preallablement, et au plus bref temps que „faire se pourra, reellement effectuée par sa„dite Maté Catholique: & les villes & forts „par eux occuppez pardeca, restituez éz maĩs „des naturels du Pays. Pendant quoy sera „dressé & formé un corps d'armée de natu„rels du Pays pour obvier à tous inconveni„ens, & s'en servir cõtre lesdits Espagnols, „& autres estrangers en cas qu'ils ne veulẽt „sortir desdit Pays. Et si seront son Alteze & les Deputez des Estats assamblez en Anvers „advertis par lettres de ceste resolutiõ, pour „abolir & divertir toute sinistre opiniõ que „lon pourroit prendre de la syncere intenti„on desdits Estats de Lille, Douay & Orchi„es, tẽdante à ladite sortie des Espagnols & „autres estrangers, & restitution desdites „villes & Forts p eux occuppez, éz mains des „Naturels du Pays. Chose tresnecessaire & „proufitable à toutes les Provinces, & dont, „ensẽble du fruit de ladite recõciliatiõ cha„cune d'icelle pourra iouïr si bõ luy sẽble, cõ„me entendant les y comprẽdre. Par le moy„en de quoy icelle reconciliatiõ se pourra „à bon droict nommer generale, & non „particuliere. Et pour tout ce que dessus ef„fectuer, lesdits Estats, Prelats, Ecclesiasti„ques, Nobles, et Previlegez de ladite ville „de Lille, Chastellenies dudit Lille, Douay, „et Orchies, envoyeront en l'assamblée „des Estats d'Arthois, Henaut, et autres, „leurs Deputez, avec instruction pertinen„te. Mesmes afin de vuyder et determiner „les difficultez qui se pourront representer „par ladite conference, et autrement, se tiẽ„drà un corps d'Estat en ladite ville de Lil„le, lequel lesdits Deputez advertiront de „temps à autre desdites difficultez à ladite „fin, et dont lesdits Deputez demanderont „leur intention et resolution. Ainsi fait et „arreste en ladite Assamblée les iour et an „que dessus. Moy present, signé Des Fontai„nes.

*Il entẽd l'Archiduc Mathias.*

Sur ce les Estats generaux respondirent comme il s'ensuyt.

*A Messieurs*

»*Messieurs* Nous avons receu vostre lettre en »date du dernier de Mars, avec l'Acte de la re- »solutiō p vous prinse le penultiesme dudit »mois, touchāt la reconciliatiō avec sa Ma. Et »cōbien q̄ trouvons loüable vostre desir & in »tentiō, de rechercher & embrasser les moyēs d'oster hors du Pays la gēdarmerie Espagnol- »le & autre estrāgere, source & origine de tous »noz maux: Toutefois trouvons biē dāgereuse »la hate dont vsez à traiter en particulier, veu »qu'à ceste occasiō se retarde & empesche le »progres du Traité d'une paix generale, ja en »cōmencé à nostre requeste par la Ma^té Impe »riale, & son Ambassadeur le Cōte de Swartsē bergh: estant fort à craindre q̄ si procedez plus »avant audit Traité particulier avec l'ennemy, »qu'au lieu de procurer une bōne paix vous »allumerez une guerre plus cruelle cōtre les »autres Provinces, q̄ n'est la presente cōtre les »Espagnols: qui est le but uniq̄ de l'ennemy, »biē sachāt qu'il ne peut parvenir à sō dessei, si »ce n'est par la separatiō, & distractiō des Pro- »vinces: à quoy par ses allechemens il tachetà »vous induire, sans une fois penser d'accōplir »à bon escient ce qu'il promet. Il vous souvēt ,des belles lettres & promesses q̄ le Roy fit tāt »en general qu'ē particulier à l'arrivement du »Duc d'Alve, & quelles rigueurs & massacres en sont ensuyvis, lors q̄ ledit Duc fut entré au »Pays, & quand il n'avoit nulle couleur din- »culper les subiects d'avoir offensé sa Ma^té, cō »me on pretēd à present. Et depuis lō à veu les ,facons de proceder q̄ la Court d'Espagne a u- »zé & vze encore alendroit des S^rs de parde- ,ca, par les lettres q̄ le Roy escrivit à Rhoda: où »il fut cōmandé de les entretenir, & leur fai re ,bōne mine, iusques à ce qu'il fut venu à bout »des affaires: cōme aussi fut donné cōmāde- »ment à feu Dō Ioan d'Austrice de faire tout »le mesme. Et de faict il est notoire qu'il n'a »pas fait sortir les Espagnols de ces Pays, sinō »apres qu'il fut asseuré des principales forte- »resses du Pays, & des haults & bas Allemans, »estans encore en service, pour pouvoir faire »rentrer les Espagnols quand il luy plairoit. »Aussi sont en fresche memoire les offres & »belles promesses q̄ le Baron de Selles fit, es- estāt premieremēt arrivé en ces Pays, q̄ le Roy »Catholique entretiēdroit la Pacification de »Gand, & toutefois luy mesme etournāt r ap- »porta tout le cōtraire: assavoir q̄ la Pacifica- »tion de Gand estoit scandaleuse, & qu'on n'ē »devoit parler, ny faire mētiō aucune. De sor- te qu'il ne cōviēt attēdre ny esperer de ces parti »culiers Traictez, q̄ toutes circonventions & ,dāgereuses entreprises. Nonobstāt qu'ō vous »a persuadez q̄ la sortie des Espagnols, & au- »tres estrangers, sera preallablemēt, & au plus bref tēps q̄ faire se pourra, reellemēt effectuée. »Car il suffit aux ennemis de vous rendre se »parez & tenir suspens en ceste esperance & »attēte, pour ce pendāt empescher le cōmū se- »cours de Maestricht, & sans leur dāger, vous »cōsumer avec un notable corps d'armée, que »entendez dresser, et nous frustrer de noz cō- »tributions. Et d'avātage augmēter p ce moyē »la diffidence, et esbransler contre vous les au- »tres Provinces. Lesquelles estās d'ū costé as- ,saillies desdits ennemis, et de l'autre mises en »doute et deffiance par ledit corps d'armée q̄ »tiendrez (mesmes à l'occasiō des precedentes »lettres et menaces de ceux d'Arthois et d'au- »tres) serōt cōtrainctes pour leur seureté d'en- »trer en d'autres Ligues, et lever autres forces, dōt ne peut ensuyvre qu'une dāgnereuse guer »re intestine, et ruine totale des Provices. Qui ,est la fin des praticques de ceux qui mettēt en ,avāt ceste paix particuliere. Priāt pourtāt vou- »loir regarder pl⁹ avāt, et vous souvenir du ser- »ment et obligatiō qu'avez à la Generalité, et »ne vous aucunemēt separer d'icelle. Ains au »contraire delaissant ledit Traité particulier, »d'assister de conseil et d'argent ladite Genera »lite, cōme par tant de fois avez promis, pour »monstrer à l'ennemy par effect, la bonne uni- »on et force des Provices: Qu'est le vray et u- »niq̄ chemin pour l'induire à la raison, et par- »venir à une asseurée paix. Car ceux qui se rē- »dent les plus difficiles, et tiennent leurs for- »ces prestes pous se deffendre, obtiennēt tou- »siours meilleure et plus asseurée paix: q̄ ceux »qui temerairement et separement delaissans »leurs alliez, entrent en capitulation particu- »liere: au moyē de laquelle ils ne cœüillēt ia- »mais le fruict qu'ils avoyēt esperé de leur se- »paratiō, ains pensans procurer leur liberté et »repos, tōbent en servitudes et miseres. Davā- »tage les exēples et histoires demonstrēt, q̄ les Roix et grands Potentats pour rētrer en leurs »Pays, et recouvrer leur authorité, sōt accous- »tumez de promettre mons et merveilles, et »en apres rien n'en tenir, mesmes au regard »de leurs propres suiects, qu'ils ont unefois te »nus pour rebelles. Et sōmes esmerveillez q̄ »ledit Acte du penultiesme de Mars, est fondé sur le retardemēt du Traité de la Ma^té Imperi- »ale, et q̄ le Prīce de Parme nous auroit escrit »p ses lettres, de vouloir entretenir et effec- ,tuer en tous ses poīts la Pacificatiō de Gand, »et q̄ plusieurs Provinces ne vouloyēt embras »ser la reconciliatiō sans y mesler le fait de la *Religions-vrede*: veu q̄ la faute dudit retarde- ,mēt ne procede ny de l'Empereur, ny de nous »autres, ains des Provinces estans entrées en »traictez particuliers: lesquels l'ennemy trou- »vant plus proufitables, à differé et differe en- »core d'entēdre à traiter avec la Generalité, p »le moyen de ladite M^té Imperiale. N'estant veritable q̄ le Prīce de Parme nous auroit on- »ques p ses letres presenté leffect de la paix de Gād: cōme verrez cleremēt p la copie de celles qu'il nous a envoyées, & nostre respōce y ioi- »te. Davātage les autres Provīces se sont biē »gardées de traitter quelque chose en particu- »lier avec l'ennemy, ou luy declairer qu'ils »vouloyēt mesler le fait de la *Religions-vrede*.

Tellement

»Tellement q̃ trouvās qu'estes abuséz p quel-»ques mauvais esprits & disciples d'Escovedo ,qui tachét no⁹ separer,& susciter une guerre pour la Religiō,& pour dechasser & massacrer »l'ū l'autre;cōme cy devāt est advenu en Alle-»magne,Angleterre,France,& ailleurs.Vous »prians derechef de vouloir biē peser le tout, »& de demeurer avec nous autres,unis, pour »repousser l'ennemy cōmun,& quant & quāt »envoyer voz Deputez icy,pour p cōmū advis »& resolution deliberer & determiner des affai »res publiques,& évoyer noz Deputez àCou-»logne,pour faire une bonne asseurée & gene-rale paix.Nous de nostre part promettōs vous »accomoder,& assister en tout ce q̃ sera requis »pour vostre repos,& prosperité:& mesmes en »trāt en traicté general,d'entendre à toutes cō-»ditions raisonables,cōme aussi l'avons presē-»té au Prince de Parme,selō ce q̃ p copie de nos »tre dite response,trouverrez plus amplemét ,deduit. Sur ce pryons Dieu &c,d'Anvers le 8e »d'Apuril 1579.soubscrit voz bons & affectiō-»nez Amis.Les Estats generaux du Pays bas,si-»gne A. Blyleven: la superscription estoit à »Messieurs,Messieurs les Estats de Lille,Douay »& Orchies.

*Maestricht assiegée ou ceux d'Arthois & de Henaut avoyent leurs Deputez.*

Durant toutes ces demenées de recōciliatiō particuliere de ceux d'Arthois,de Henaut,Lille &c.Le Prīce de Parme avec une puissāte armée tenāt la ville de Maestricht assiegée,où lesdites Provinces avoyēt leurs Deputez: qui sollicit-toyēt autant qu'il leur estoit possible le Prince d'Espinoy Pierre de Meun, Seneschal de Henaut,(nouvellemét succedé à ladite Pricipauté p la mort de Charles de Melun sō Frere aisné) Gouverneur, & les Estats de Tournay & de Tournesis,suyvāt les premieres brigues q̃ nous avōs dit devāt avoir esté faites en Octobre 1578 et l'instructiō donnée au Sr de Cherpesteau de la part des Estats de Henaut,au mesme téps q̃ les Estats d'Arthois & ceux d'Arras cōmencoy ent à remuer mesnage,laquelle instruction il nous à pareillemét samble bon d'inserer en ce lieu,avant q̃ passer plus outre cōme il s'ensuyt,

*Le Prince d'Espinoy tēté.*

*Instruction pour l'attirer*

»Le Sr Iosse de Cāpen Escuier Sr de Charpeste-»au,Ostregnies &c à la requeste & deputatiō »des Estats du Pays & Comté de Henaut se »transportera à toute diligence pardevers Mes sieurs les Estats des Pays,ville,& Cite de Tour-»nay & Tournesis,& leur presentera les tres-»humbles recommandations desdits Estats de »Henaut,& leurs lettres de credéce. Suyvant »ce leur remōstrera,cōme en tout téps on doit »estre sur sa garde,& pourvoir aux inconveni-»ens qui pourroyent survenir:toutefois que à »plus forte raison, quand l'on void le feu em-»brasé,on doit courir au remede, pour obuier »empescher, & prevoir plus grande ruine & »cōbustion.Or il est plus q̃ notoire & manifes »te,cōbien q̃ les Provinces de pardeca,tachans »à restablir l'anciene liberté, & se descharger »des Espagnols & leurs adherens & du iong & »servitude,où ils les vouloyent precipiter,eus-»sent traité une pacification avec le Prīce d'O-»range,& les Estats de Hollande,Zeelande & »leurs associez:par laquelle avoit estē expresse-»ment stipulé,promis,& iuré de n'attenter cho »se du monde,ny faire aucū scandale pardeca, contre l'ancienne foy & Religiō catholique,a-»postoliq̃ Romaine,à paine d'é estre reprins & »corrige,cōme perturbateur de la Foy,& repos »publiq̃:mesmes q̃ sur ce ayt esté faite,& solem »nellement iurée une union generale,compre ,nant ce mesmes poincts par expres.Ce neant-moins on s'appercoit,& se descouvre à tous cos »tez q̃ les sectaires & heretiques se desbordét »à toute outrance,faisans presches & exercices »publiques de leurs sectes & religions pestife-rees,ruinans & prophanans les saicts sacremés »Cloistres,& Abbayes,saccageans les Eglises & »images,& massacrans les gens d'Eglise & bōs »Catholiques,surprenans,& oultrageans,mo-»nasteres,villes,& chasteaux,forcans, viollās, »& abusans les filles sacrées, & autres filles & »femmes pudiques,vsurpans & applicquans,à »leur dessein & volonté le biē & revenu du cru »cifix,emprisonnans & executans p grande in-»famie,Evesques,Prelats,& honorables persō »nages,iustes,& innoncents, renversans tout »ordre de iustice,& police de Magistrature, & »d'Officiers legitimes,& de toute ancienté ac-coustumez:menans à ces fins gens & artillerie »en cāpagne,& faisans tous actes d'hostilité.Et »non seulement se desbordét en cela,mais aussi »s'attachent à la Noblesse par telle furie, qu'ils demonstrent asses(comme ils & les principaux »d'entre eux ont declaire tout ouvertemét)qu'ils »ne veulét,& sōt absolutemét deliberez,& re-»solus,d'atterrer,ensevelir,estaindre,& aneātir »pour iamais & l'ū & l'autre,& finalemét tous ,gens de biē & bōs catholiques.Biē certaī qu'ils »ne poussét si avāt à leurs pernicieux desseis,sās estre instiguez & portez de ceux qui ont le plus iuré,promis,signe,& ratiffié ladite Pacificatiō, »qui dumoins pour leur iustificatiō devroyēt »faire paroistre,qu'il leur en desplait,& assister par vives enseignes à coercer,reprimer & corri »ger telles violéces.Dōt tāt s'é faut, q̃ mesmes »lō void q̃ celuy qui mercenairemét & à la grā-»de charge du Pays, est venu pour le servir & »secourir cōtre les ennemis cōmūs,se transpor »te avec forces pour les secourir & assister,mā-»dé,d'iceux(cōme le bruict court)nō seulemét »pour estre leur Protecteur & defenseur,mais »biē Gouverneur,ou Sr de la Province, quittāt »rōpant,& abandonnant aussi le cāp,& le Pays »en proye à l'ennemy cōmū,s'il en avoit la puis-sance.A quoy de bonne heure l'ō deut avoir ob vié,& recherce tous moyēs(office de Chrestiēs) »pour p voye cōmune,& en l'acquit de l'Vniō »si sollēnellemét iurée par les Provīces,à repri mer,& chastier telle effrenée audace, & desbor »demēs temeraires,& outtageux. Ce q̃ na en-»core esté fait au grād preiudice,diminution,& »interest de no tre saincte foy,& religiō catho-»lique, & de tous gens de bien & apparence »d'augmenter iournellement, & de continuer »iusques à l'extermination de toute pieté, No-

*Cecy dit contre ceux de Gand.*

*Il entend le Duc d'Anioū que le Cōte de Lalain mesmes avoit appelle ou biē le Prince d'Orange,ou le Duc Casimir iugez lequel.*

Aa ij blesse,&

»blesse, & l'ordre de police & iustice s'il n'y est »tost pourveu. Prevoyāt dōques q̄ la nonchal»lance de plusieurs Gouverneurs, dissimulatiō »d'aucūs, secretes demenées des pricipaux, & »de peu le chaleur, que ceux tenās la meilleure »partie, portēt à la cōservatiō de nostredite foy »& religion, & du salut & repos public, pourra »causer & amener de bref une ruine & desola»tiō generale. Lesdits Estats de Henaut ont pre»veu qu'il est de besoin, & plus q̄ necessaire, q̄ »les Provinces plus entieres, & qui se sont ius»ques à present maītenües sur le pied de la Pa»cificatiō de Gand, & union iurée, empoignēt »les affaires à meilleur esciēt, & se resolvēt ab»solutemēt à quelq̄ moyē de remede, que sera »trouve le plus cōvenable. Non pas pour attē»ter chose nouvelle, & cōtraire au biē de la cau»se cōmune: mais sous protestation biē expres»se de se maintenir & cōserver suyvāt les ter»mes de ladite Pacification & Vnion, contre la »plus que barbare insolence, excedant l'Espa»gnolle, desdits sectaires, & de leurs adherēs, & »obvier à l'extinction & aneantissemēt qu'ils »pretēdent de nostre dite foy & religion, de la »Noblesse, & generalemēt de tout ordre & es»tat. Estāt sur ce fort à considerer, q̄ la nonchal»lance des bons (si elle est telle q̄ tout soit sup»pedité & exterminé) leur causera pardessus le »desastre irreparable, une ignominie pperpetuel»le, d'avoir esté si laches & recreuz, ayans tel & »si bō fondemēt en la cause, qu'elle se peut cer»tainement dire agreable à Dieu, salutaire aux »hōmes, & de souveraine recōmandatiō pde»vāt tous Princes Chrestiēs, voire du Roy Ca»tholiq̄ nostre Sire. D'autre part lō se rēdroit in»digne du secours & assistēce de Mōseigneur le »Duc d'Aniou, ayāt si volōtairemēt espousé la »deffence, cause, & querelle des Pays bas, con»tre leurs ennemis cōmuns, si l'on māquoit à »faire demōstratiō, cōbiē il doit desplaire, qu'ū »mercenaire à l'evocatiō desdits Sectaires & »perfides, & cōtre la foy publiq̄, & l'intētiō des »Provinces, & Estats generaux, emprenne leur »protection: estāt son Alteze appellée, receüe, »& publiée à ce titre de *Defenseur de la liberté »Belgique*, cōme chacū scait. Parquoy & q̄ l'on »entend q̄ les Provinces de Hollande, Zelāde, »Flādres, Geldres & autres, se sont liguées: cō»vient p toute resolution à l'exēple de ces he»retiques, qui ainsi se liguent & desbordent à »mal faire, q̄ aussi pour biē faire, les Provinces »Catholiques d'Arthois, Lille, Douay, & Or»chies, Tournay, Tournesis, Valenciennes & »Henaut se ioignent & vnissent biē estroicte»mēt sur ce fait, & q̄ p une bonne & mutuelle »correspondence advisent de se maintenir, co»server la foy, & estancher, voire repousser, & »reprimer une telle violence. Ce qu'une fois »emprins, & mis en lumiere, n'est à douter, q̄ »les Catholiques dechassez & oppressez, mes»mement plusieurs quartiers & villes Catholi»ques, dont y en a encore beaucoup à tous cos»tez, se declaireront & ioindront aussi, & y as»sisteront de tous leurs moyens & puissāce. Et »cōbien q̄ ceste union & conionction, encor »qu'elle ne soit nouvelle, ny autre q̄ la cōserva»tion, & execution de la premiere tant solēnel»lement iurée & approuvée par les Provinces, »sera interpretée sinistrement par les fauteurs »desdits seditieux heretiques, & periures sectai»res: il ne se conviēt toutefois laisser couller en »telle ruine, & ignonimie, ny se perdre à credit, »attendu q̄ la fin & l'yssue des affaires sera glo»rieuse, & p l'assistēce divine biē fructueuse, cō»me le fondement en est iuste, & du tout neces»saire. Et p ainsi puis qu'il y va de la gloire, ho»neur, & service de Dieu, de la conservation de »nostre saincte foy & religiō catholique apos»toliq̄ & Romaine, ensāble de la Noblesse, & de »tous bons catholiques, de leurs honeurs, vies, »fēmes, enfans, & possessions: Ledit Sr de Cher»pesteau tiendra la bone main & se mettra en »tous bons devoirs, de les vivemēt representer »ausdits Srs des Estats de Tournay & Tourne»sis: & tant faire qu'ils veulent entendre à la »dite conionction & union, tant en general, »qu'en particulier, faisans devoir de leur costé »pardevers les Estats & autres Provinces Ca»tholiques, de peillement les faire cōdescēdre »à ladite uniō, les asseurant qu'en cela ils y se»rōt fidellement secondez de la part desdits Es»tats de Henaut, qui ne faudront de leur tenir »toute bonne & mutuelle correspondence. Re»querant cest affaire toute acceleration, d'autāt »q̄ le mal ést à la porte, & qu'ō pourroit tant de»layer, qu'il seroit trop tard, ou impossible d'y »remedier: pryant d'avoir sur le tout & au plus »tost, de leur advis & intentiō une bonne fin, »& resolution fructueuse. Fait à Mons en plai»ne assāblée des Estats les 13.14. & 15e d'Octo»bre 1578. plus bas escrit, Par charge expresse »de Messeigneurs, signé Carlier.

Sur les poīcts portez en ceste instructiō tant invectifue & iniurieuse, ceux de Henaut, d'Arthois, Valenciennes, Lille, Douay & Orchies, fondoyēt leur disioinctiō des autres Provinces cōprinses en la Pacification de Gand, & batissoyēt leur recōciliation avec le Roy, tachans d'y induire peillemēt la ville de Tournay & Tournesis: mais ils ne consideroyent pas q̄ p ceste instructiō ils attisoyēt secretemēt encore plus l'indignatiō du Roy, en ce qu'ils y protestēt tant de la retraite des Espagnols, & d'autres estrangers ses serviteurs, ausquels il cōfioit tout le pl9 la cōservatiō de ces Pays, lesquels retirez, ils depoüilloyēt le Roy de ses forces, & authorité, cōme si sous couleur d'une recōciliation ils luy vouloyēt imposer loy: Et aussi en ce qu'ils plēt tāt hautemēt du Duc d'Aniou, le qualifiāt Defenseur de la Liberte Belgiq̄: qui est un titre odieux à un Prince naturel, & fort suspect, quād il est attribué à un autre Prince estranger: la ialousie ne tenant en tel cas point de mesure, ores que pour un temps on se servede dissimulation & connivence.

Avec laquelle instruction estāt ledit Sr de Cherpesteau venu par devers le Prince d'Espinoy Gouverneur & les Estats de Tournay & de Tournesis

de Tournesis, il y trouva fort maigre adresse, & furét ses remóstráces peu receüillies, nóobstát q̃ l'Evesque dudit Tournay, nómé Pentaflour en fit grádes instáces vers lesdits Estats »& Princ, lequel ne voulant onc entédre à nulle reconciliatió particuliere, respondit q̃ pour parvenir à une generale, il y voudroit employer corps & biés, mais de se desioindre, qu'il ne le feroit iamais: qu'il avoit fait un serment à la Generalite contre Dom Ioá & ses adherés, lequel il vouloit maintenir iusques à la mort, & tant qu'il en seroit absouls & dispensé par ladite Generalité : qu'il cognoissoit la códitiou des Roix, qui se tiennét offésez de leurs subiects : que s'il avoit deux testes, il en voudroit hazarder l'une pour le service du Roy, mais qu'il n'en avoit qu'une, nó plus q̃ le Cóte d'Egmond, laquelle il ne vouloit pas aussi hazarder. Surquoy l'Evesque repliquát qu'ó tacheroit de parvenir à une paix generale: ledit S^r Prince luy demanda commét ils entendroyent le faict de la Religion pour parvenir à ladite paix: iceluy Evesque respódit alleguát le parabole du Labourier, qui laissoit croistre l'yvroye avec le bó blé iusques au iour de la moisson. A quoy le Prince demáda derechef, quand se fera ceste moisson, lors que le Roy aura du tout rengé les Pays à sa volonte? Non, dit l'Evesque, mais au iour du dernier iugemét. Or bien, dit le Prince, si vous scavez venir à ce poinct, ie n'y espagneray rié de ma part pour y parvenir: surquoy l'Evesque s'estant retiré, ledit S^r Prince adressát sa parolle à ceux qui estoyent en la chábre, ses familiers (écore qu'il fut un des vrays catholiques Romains, & est mort tel) dit, Voyez cóment ces gens là scavent bien applicquer la saincte escriture, quand ils en pensent tirer proufit & s'en servir. Ainsi demeura ledit S^r Prince iusques à son trespas (exilé en France) & les Estats Tournay & de Tournesis fermes & constás, sans se vouloir desioindre ny departir de l'Vnion, tant q̃ ladite ville fut prise par l'Espagnol l'an 1581. Ce nonobstant ceux d'Arthois, de Henaut &c, poursuyvirent le Traitté de leur reconciliation.

*Deputez de Brusselles aux Estats d'Arthois.*

Ceux de Brusselles qui tousiours ont porté grande affectió au salut, & au bié de la Patrie, comme on a peu voir en plusieurs poincts cy devant, ne cherchás q̃ la paix & repos, envoyerét leurs Deputez en la ville d'Arras, vers les Estats d'Arthois, pour les destourner s'il eut esté possible de la desunió qui se brassoit, mais nó encore du tout arrestée. Ces Deputez furét le S^r Guillaume van Hecke Tresorier, & M^e Cornille Artsens Secretaire de ladite ville, lesquels furét mal venus, & encore pire receüillez du S^r de Capres, Gouverneur de ladite ville, l'ú des principaux autheurs de la desunion, comme nous avons dit cy dessus.

Les Estats sachans bien q̃ tous ces marchez de desionction se brassoyent par le S^r de la Motte Gouverneur de Gravelinges, envoyerent le S^r de la Noüe leur Mareschal de Cáp avec 600 chevaux & 2000 hómes de pied ez environs de Gravelinges, au gouvernement dudit la Motte, ez quartiers de la West-Flandre, où il fit le degast, & ayant prins les Forts de Lincken & de Watenen, qui sót sur la riviere allant de S^t Omer à Gravelinges, il entra en la vallée & de Chastellenie de Cassel, print la ville & chasteau, puis reduict tout ce quartier sous la puissance des Estats, apres avoir fortiffié ledit Cassel, où il laissa le S^r de Waroux & de Thyant, de la maisó de Merode, pour Gouverneur.

*Le S^r de la Noüe fait la guerre en Flandre.*

Ceux de Hollande, de Zelande, de Geldre, d'Vtrecht, de Frise, d'Overyssel, & autres leurs associez, s'estans dez la fin de l'an 1578 p tous les traicts q̃ nous avons touchez cy devant, apperceuz q̃ le but du Prince de Parme estoit de diviser ces Provinces unies, & les mettre en parcelles, & q̃ la mutinerie des Malcótés ne tendoit à autre effect, que pour extirper la Religion reformée: s'advisèrent de redresser entre eux, avec ceux qui s'y voudroyent adioindre, une Vnió, & alliace plus estroite, s'assáblans à ces fins en la ville d'Vtrecht, où elle fut cóclüe & arrestée au cómencemét de cest an 1579. de laquelle la teneur s'ensuyt.

*Nouvelle Vnion des Provinces.*

*Côme on a cognu*, depuis la Pacifficatió faite à Gand, par laquelle les Provinces de ces »Pays bas s'estoyét obleigées de s'ètre-secou»rir de corps & de biens, pour chasser hors »desdits Pays les Espagnols & leurs adherés. »Ayans lesdits Espagnols avec Dó Ioan & au»tres leurs Chefs & Capitaines cherché tous moyens, cóme ils font encore iournellemét, »de reduire lesdites Provinces tát en general, »qu'en particulier, sous leur servitude & tyr»annie: & tant par armes q̃ par leurs practi»ques les diviser, & desmébrer, rópant leur »Vnion faite par ladite Pacification, à la to»tale ruine desdits Pays. Comme de fait on a veu q̃ cótinuás en leurdit dessein, depuis peu »de téps, ils auroyent par leurs lettres sollici»té quelques villes, & quartiers desdites Pro»vinces: s'estans nómément advancez de fai»re irruption au Pays de Geldre. Pource est »il q̃ ceux de la Duché de Geldre & Cóte de Zutphen, ceux des Cótés de Hollande, Zelá»de, Vtrecht, Frise, & les Ommeládes ètre les »rivieres d'Ems & Lauwers, ont trouvé ex»pedient & necessaire, de s'allier & conioïdre »plus estroictemét & prticulieremét parensé»ble: non pas pour se departir de l'Vnió faite à »la Pacification de Gand, mais pour tát plus »la confirmer, & se pourvoir contre tous in»conveniens, esquels ils pourroyent eschoir »par les pratiques, surprises, & efforts de leurs »ennemis: & pour scavoir commét en telles »occurréces, ils se pourront conserver & ga»rantir: aussi pour evitter & retrécher vlteri»eure divisió desdites Províces, & des mébres d'icelles. Demeurát au surplus ladite Vnió & »Pacificatió de Gand en sa force & vigueur

*Traicté de l'Vnió faite à Vtrecht.*

»Suyvant quoy les Deputez desdictes Provinces chacũ en leur regard, suffisãmẽt authorisez, ont conclu & arresté, les poincts & articles qui s'ensuyvent, sans en tout cas, se vouloir par cestes aucunement distraire ny alliener du S^t Empire.

1 En premier lieu q̃ lesdites Provinces sõt alliãce, uniõ, & confederation par ensãble: cõme par ces presẽtes elles se sõt alliéez, vnies, & cõfederéez à iamais, de demourer aĩsi en toutes sortes & manieres, cõme si toutes ne fussẽt qu'une Provĩce seule, sans qu'elles se puissẽt en nul tẽps à l'advenir, desvnir ny separer, ny par testamẽt, codicille, donnation, cession, eschange, venditiõ, traittéz de paix ou de mariage, ny pour nulle autre occasiõ q̃ ce soit, ou puisse estre. Demeurãs neantmoins sains & entiers, sans aucune diminutiõ ny alteratiõ, les previleges especiaux & particuliers, droicts, frãchises, exẽptions, statuts, coustumes, usances, & toutes autres droictures & preminẽces q̃ chacune desdites Provĩces, villes, mẽbres & habitãs d'icelles peuvent avoir. En quoy il ne veulẽt nõ seulemẽt point preiudicier ny donner empeschemẽt aucũ: mais assisteront les uns les autres par tous moyens, voire de corps & de biens, si besoin est à les deffendre, les cõfermer & maĩtenir cõtre & envers tous, qui en iceux les voudroyẽt troubler ou inquieter. Biẽ entendu q̃ des differens qu'aucunes desdites Provinces, mẽbres, & villes de ceste uniõ peuvẽt avoir entre elles, ou p apres se pourroyẽt susciter touchãt leurs previleges, & franchises, exẽptions, droicts, statuts & anciennes coustumes, vsances, ou autres droitures, il en sera vuydé par voye de iustice ordinaire, ou par arbitres & appointemẽs amiables: sans q̃ les autres Pays ou Provinces, mẽbres, ou villes, à qui tels differens ne touchent (si avant q̃ parties se submettent en droict) s'en puissent aucunement mesler, sinon d'intercession tendante à accord.

2 Que lesdictes Provinces, en cõformité & pour cõfirmation de ladite alliance & uniõ, serõt tenües & obleigées de s'ẽtre-aider & entre-secourir les unes les autres de tous leurs moyens, corps, & biens, effusiõ de leur sang, & dãger de leurs vies, contre tous efforts, envahies, & attentats qu'õ leur voudroit faire, sous quelq̃ nõ, couleur, ou pretexte q̃ ce soit du Roy d'Espagne, ou de quelq̃ autre: où à cause qu'ẽ vertu du Traicté de la Pacificatiõ de Gãd ils auroyẽt prins les armes contre Dõ Ioan, ou d'avoir receu pour Gouverneur l'Archiduc Matthias, ou de quelques autres deppendences de ce, & de tout ce qui s'en est ensuyvi, ou s'en pourroit encore ensuyvre: Et fut ce sous couleur de vouloir restablir par armes la Religion Catholique Romaine, des nouveautez & alteratiõs q̃ depuis lan 1578 sont advenues en aucunes desdites Provinces, mẽbres, & villes: ou biẽ pour cause de ceste presente Vniõ & Cõfederation, ou autre cause sẽblable: & ce en cas qu'on voulut user desdits efforts, envahies, & attentats, aussi bien en particulier sur l'une desdites Provinces, q̃ sur toutes en general.

2 Que lesdites Provĩces serõt aussi tenües & obligées de en pareille maniere s'ẽtre-secourir, & deffẽdre, cõtre tous S^rs, Prĩces, & Potẽtats, Pays, Villes, & Republiques estrãgeres, qui soit en general ou en particulier, leur voudroyẽt grever & nuire, ou faire la guerre. Biẽ entẽdu q̃ l'assistence qui en sera decernée par la Generalité de ceste uniõ, se fera avec cognoissance de cause.

4 Et pour tant mieux asseurer lesdites Provĩces, mẽbres, & villes, cõtre toute force ennemie: q̃ les villes frontieres, & celles qu'õ trouverra en avoir besoĩ, en quelq̃ Provĩce q̃ ce soit, serõt par l'advis, & ordõnãce de la Generalite de ceste Vniõ, fortifiées aux despens des villes, & de la Province, où elles sont situées & assises, à ces fins aydées de la Generalité pour la moitie. Mais s'il se trouve expedient de bastir quelques nouvelles forteresses, ou d'en desmolir aucunes en icelles Provinces, que les frais seront à la charge de la Generalité.

5 Et pour subvenir à la despense qu'il cõviendra faire au cas q̃ dessus, pour la tuitiõ, & deffẽce desdites Provinces: a ẽsté accordé q̃ par toutes lesdites Provinces unies concordablemẽt & sur un mesme pied, seront mis sus, & de trois mois en trois mois affermis au plus offrant, ou collectées, certaines gabelles sur toutes sortes de vins & bieres, sur la moulture des grains, sur le sel, sur les draps d'or, d'argent, & de laine, sur les bestes qui se tuerõt, sur tous chevaux & beufs qui se vedrõt ou eschangerõt, sur tous biens suiects au grand pois, ou balances, & sur tous autres biens q̃ par commũ advis & cõsentement se trouverront estre convenables, suyvant les ordõnances qui en serõt pouriectées & dressées: & qu'à ces fins on employera peillemẽt les domanies du Roy d'Espagne, defalquées les charges qui y sont.

6 Lesquels moyens se pourrõt augmenter, ou diminuer, haulsser, ou abaisser selõ l'exigence des affaires, confirméz seulemẽt pour subvenir à la deffẽse cõmune, & pour ce q̃ la Generalite sera submise de supporter sãs en nulle maniete les pouvoir applicquer à nul autre vsage.

7 Que les villes Frontieres, & toutes les autres q̃ requis sera, & qui en aurõt besoĩ, serõt en tout tẽps tenües de recevoir toute tel le garnisõ q̃ lesdites Provinces vnies trouverrõt cõvenir, & q̃ p l'advis du Gouverneur de la Province, où les villes requierẽt garnison sera ordonné, sans la pouvoir refuzer. Lesquelles garnisons seront payées de leur solde par lesdites Provinces unies: & les

»Capitaines & soldats pardessus le serment »general, en ferōt un particulier à la ville ou »Province, où ils ferōt posez, ce que se cou»chera ez articles de leur retenüe. Aussi qu'il »se tiendra tel ordre & discipline, entre tous »gens de guerre, q̃ les bourgeois & habitans »des villes & pays, tant Ecclesiastiques q̃ se»culiers ne soyent trop chargéz, ny foullez »outre raison. Lesquelles garnisōs ne serōt »nō plus exemptes d'assis & imposts que les bourgeois & manans des lieux où ils seront »mis: moyēnant que la generalité de ladite »bourgeoisie leur paye leur argent de servi»ce & logis, cōme il s'est faict iusques à pre»sent en Hollande.

8 Et afin qu'à toutes occurences & en tout »tēps on puisse estre assiste des gens du Pays, »les habitans de chacune desdites Provinces »unies ez villes & chāps, serōt tout au plus »long, endedēs un mois de la date de cestes »passez à monstre, & couchez p escrit, depuis »les 18 iusques à 60 ans, afin q̃ le nōbre d'i»ceux estāt cognu à la premiere assāblee des »Confederez, il en soit ordonné pour plus »grande asseurance & deffense du Pays, cō»me se trouvera convenir.

9 Nuls accords ne traictez de trefues ny de »paix, ne se pourrōt faire, ny guerres se susci»ter, nuls imposts se lever, nulles cōtributiōs »se mettre sus, concernans la generalite de »ceste uniō, q̃ par l'advis & cōmun cōsente»mēt de toutes lesdictes Provīces. Et en tou»tes autres choses touchāt l'ētretenemēt de ,ceste cōfederation, & de ce qui en deppend, »on se reglera selō ce qui sera advisé & reso»lu p la pluralite des voix des Provinces cō»prinses en ceste uniō, lesquelles serōt rece»üillées, cōme on a fait iusques à present en ,la Generalite des Estats: & ce par provision, »tāt qu'autremēt en soit ordonné, p la dis»position cōmune des Confederez. Mais si »esdits traictez de trefues, paix, guerre, ou cō»tributions, lesdites Provinces ne se sçavent »accorder par ensāble, lesdits differēts se re»mettront, & refererōt par provision sur les »Gouverneurs & Lieutenās qui sont à pre»sēt esdites Provinces, lesquels accorderont »les parties, ou decideront de leurs differēts »cōme ils trouverront estre p raisō. Et si les»dits S^rs Gouverneurs & Lieutenās ne cōve»noyēt point par ensamble, ils pourrōt prē»dre tels adioincts, & assesseurs non partiaux »q̃ bon leur sāblera: & seront les parties sub»mises d'accōplir & entretenir ce que par les »dits Gouverneurs & Lieutenās aura esté en »maniere que dessus determiné.

10 Que nulles desdictes Provinces, villes, »ou mēbres, ne pourront faire aucune cōfe»deration ou alliāces avec nuls S^rs ou Pays de »leur voisinage, sans consētemēt de ces Pro»vinces unies, & de leurs Confederez.

11 Trop biē est accordé q̃ si quelques S^rs, »Princes, ou Pays voisins, desiroyēt de s'ad»ioindre par alliance & confederation avec »ces Provinces unies, q̃ par l'advis & agrea»tion de toutes, ils y seront receus, & admis.

12 Qu'au fait de la monnoye, assavoir au cours & evaluatiō des ors & argēts, toutes les»dites Provīces auront à se conformer & rei»gler, selon les ordōnances qui à la premie»re opportunité en seront dressées, q̃ l'une ne »pourra changer ny alterer sans l'autre.

13 Quāt au poinct de la Religion ceux de »Hollande & de Zeelāde s'y cōporteront cō»me bon leur sāblera: & au regard des autres »Provinces de ceste uniō, elles se pourront »gouverner en cela selō le Placcart de l'Ar»chiduc Matthias Gouverneur general des »Pays bas, emanè p l'advis du Cōseil d'Estat, »& des Estats generaux, touchāt la liberté de Religiō. Ou biē elles pourrōt soit en general »ou en pticulier y mettre tel ordre & reigle»mēt, q̃ pour le repos de leurs Provīces, vil»les, & mēbres particuliers, tāt ecclesiastiques »q̃ seculiers en la conservation chacun de ses »biēs, droicts, & prerogatives ils trouverrōt »mieux convenir. Sans q̃ p nulle autre Pro»vince leur puisse en cela estre faict, ny dōné ,aucū destourbier ou empeschement, demeu»rāt un chacun libre en sa religion, sās qu'à »cause d'icelle persōne en puisse estre recher»ché, suyvant la Pacification de Gand.

14 Que toutes psonnes Cōvētuelles & Ec»clesiastiques suyuāt ladite Pacificatiō, ioü»yront de leurs biēs, qui sont scituez & assis »en aucune de ces Provinces respectivemēt. »Et s'il y avoit aucuns Ecclesiastiques (les»quels durāt les guerres de Hollande & Ze»lāde allecōtre des Espagnols) estoyēt sous le »cōmādemēt desdits Espagnols, & se sōt de»puis retirez de leurs Convēts ou Colleges, »& venus se reietter en Hollande ou Zelā»de, qu'ō leur fera par ceux de leursdits Cloi»stres ou Convēts donner alimentation & »entretenemēt suffisāt leur vie durant, com»me pareillemēt on fera à ceux de Hollande »& Zelande, qui en sont sortis & retirez en »aucune de ces Provinces unies.

15 Que pareillemēt sera donnée alimētati»on & entretenemēt leur vie durāt, selon la »commodité du revenu de leurs cloistres ou Convēts, à toutes psonnes de ces Pays unis, »qui s'ē voudrōt departir, ou ia en sōt depar»tis, soit pour religion ou autre occasiō raisōa»ble: biē entēdu qu'à ceux qui depuis la date »de cestes, se voudront habituer esdits Cloi»stres & Convēts, & par apres en voudroyēt »sortir, ne leur sera donnée aucune alimēta»tion, mais s'ē pourront retirer si bō leur sā»ble, en retenant à eux ce qu'ils y auront ap»porté. Et q̃ tous ceux qui presentemēt sont »esdits Convents, ou qui par cy apres y vou»dront entrer, demeureront libres en leur »religion, profession, & habits, à la charge »qu'en tous autres cas, ils soyent obeissans à »leurs Generaux.

16. Et s'il advenoit (q̃ Dieu ne veüille) »qu'étre lesdites Provinces il y survit quelq̃ »mal-entẽdu, question, ou divisiõ, en quoy »elles ne sauroyẽt s'accorder, qu'icelles, si a- »vãt q̃ le faict touche une Province en par- »ticulier, serõt appoinctées & vuydees p les autres Provĩces, ou par celles q̃ d'entre icel- »les, elles voudrõt denõmer. Mais s'il tou- »che toutes les Provinces en general: cela se »vuydera par les Gouverneurs & Lieutenãs »des Provinces, cõme il est dict article 9e cy »devant. Lesquels serõt tenus de faire droit »aux parties, ou de les accorder endedens un »mois, ou en plus bref temps si le cas le re- »quiert, apres en avoir este sõméz & requis »par l'une ou l'autre des parties. Et ce q̃ par »les autres Provinces, ou leurs Deputez, ou »par lesdits Gouverneurs ou Lieutenãs au- »ra esté dict & prononcé, sera suyvi & accõ- »pli, sans en ce se pouvoir prevalloir d'au- »cune provisiõ de droict, soit d'appel, relief, »revision, nullité ou autre pretensiõs, quel- »les qu'elles soyent.

17. Que lesdites Provinces, villes, & mẽ- »bres d'icelles se garderõt de dõner aucune »occasiõ de guerre, ou noise, à nuls de leurs »voisins, Princes, Srs, Pays, Villes, ou Repu- »bliques. Pour à quoy obvier, serõt lesdictes »Provinces unies tenües de faire bon bref »droict, & expeditiõ de Iustice, aussi biẽ aux »forains & estrangers, qu'à leurs suiects & »citoyens. Et si aucune d'entre elles y estoit »defaillante, les autres leur cõfederées tien- »dront la main, par tous moyens raisona- »bles & convenables, q̃ cela soit faict, & que »tous abus qui le pourroyent empescher, ou »retarder le cours de Iustice, soyent corrigéz »& reforméz, selon droict, & suyvant les »previleges & anciennes coustumes d'icel- »les.

18. Ne pourra nulle desdictes Provinces »villes, ou membres mettre sus aucune im- »positiõ, argent de convoy, ny autre pareille »charge au preiudice des autres, sans cõmun »consentemẽt de tous, ny surcharger aucun »de ses Confederez plus avant que soy mes- »mes, ou ses habitans.

19. Que pour mettre ordre à toutes cho- »ses occurrẽtes & aux difficultez qui se pour »royẽt presenter, lesdits Cõfederez serõt te- »nus, sur le mand, & rescriptiõ qui leur sera »faicte, par ceux qui seront authorisez quãt »à ce, de cõparoistre en ladite ville d'Vtrecht, »au iour qui sera limité, pour entendre à ce »q̃ par les lettres de rescriptiõ sera exprimé, »si la chose ne requiert d'estre secrette, pour »sur ce deliberer, & par cõmun advis & cõ- »sentement, ou par la pluralité des voix y re »soudre & ordonner, iacoit qu'aucuns ne »cõparussent pas: auquel cas ceux qui com- »paroistront, pourront ce tẽps pendant pro- »ceder à la resolution & determinatiõ de ce »qu'ils trouverront convenable & proufita- »ble au bien public de ces Provinces unies. »Et ce qui aura ainsi esté resolu, s'accõplai- »ra, mesmes par ceux qui n'ont point com- »paru, ne fut que la chose fut de trop grande »importance, & qu'elle peut souffrir le de- »layer. Auquel cas on rescrivra à ceux qui »ont esté defaillans, de s'y trouver à certain »iour limitté à paine de perdre l'effect de leurs »voix, pour ceste fois. Et lors ce qui aura esté »fait, demeurera ferme & vaillable, ores qu'au »cunes desdites Provinces ayent esté absen- »tes, saulf qu'à ceux qui n'auront eu le moy »en de comparoistre, il leur sera loisible d'y »envoyer leurs advis p escrit, pour au receüil »de toutes les voix, y avoir tel regard qu'il »appartiendra.

20. Et à ces fins seront tous & chacũ des- »dicts Confederéz, tenuz de rescrire à ceux »qui auront l'authorité de faire assambler »lesdites Provinces unies, de toutes choses »qui pourront occurrer & venir au devant, »ou qui leur samblera tendre au bien ou au »mal desdites Provinces & Confederez, »pour sur ce les faire convoquer comme »dessus.

21. Et si avant qu'il s'y representa quel- »que obscurité, ou ambiguité, par où pour- »roit naistre dispute ou question, l'interpre- »tation d'icelles appartiendra ausdits Con- »federèz qui par commũ advis les pourront »esclarcir, & en ordonner ce que de raison. »Et si sur icelles ils ne tombent d'accord, ils »auront recours aux Gouverneurs & Lieu- »tenans des Provinces comme dict est.

22 Comme pareillement s'il se trouvoit »necessaire d'augmenter ou diminuer quel- »que chose ez articles de ceste Vniõ, Confe- »deratiõ, & alliãce en aucuns de leurs poĩcts, »que cela se fera par cõmun advis & cõsen- »tement de tous lesdits Confederéz, & non »autrement.

23. Tous lesquels poincts & articles, & »chacũ d'eux en particulier, lesdites Provin- »ces unies, ont promis & promettent par »cestes, d'accõplir, & entretenir, de faire ac- »complir & entretenir, sans y contrevenir »ny souffrir y estre cõtrevenu dirrectemẽt ou »indirrectemẽt en aucune maniere. Et si a- »vãt qu'aucune chose se face ou attente au »cõtraire par aucun d'entre eux, que desmai- »tenãt & pour lors ils le declarent nul, & de »nulle valeur. Obleigeant à ce leurs per- »sonnes, & de tous les manans & habitans »respectivement desdites Provinces, vil- »les, & membres, ensamble tous leurs biẽs. »Pour iceux en cas de contravention estre »par toutes places, pardevant tous Sei- »gneurs Iuges & Iurisdictions, où on les »pourra recouvrer, saisis, arrestéz, & em- »peschez, pour l'effect & accomplissement »de ces presentes, & de ce qui en deppend. »Renoncans à ces fins à toutes excepti- »ons, graces, previleges, relevemens & generale-

» generalement à tous benefices de droit, »qui au contraire de cestes leur pourroyent »ayder,& servir. Et specialement au droict »qui dict generale renonciatiõ non valoir si »la speciale ne precede.

24 Et pour plus grande corroboration seront tous Gouverneurs & Lieutenãs desdites Provinces,qui y sont à present, ou qui »y pourront estre en temps advenir,ensamble tous Magistrats & haults Officiers desdictes Provinces,villes,ou mẽbres, tenus »de iurer & prester le serment d'entretenir »& faire entretenir tous les poincts & articles,& chacun d'eux en particulier,de cesste Vnion & confederation.

» Comme pareillement seront tenus de »faire le mesme serment tous corps de Cõfreries ordinaires, & compaignies bourgeoises, en chacune desdites villes & places de ladite Vnion.

» De ce en seront despechées lettres en »forme par les Gouverneurs,Lieutenans »mẽbres & villes des Provinces, à ce specialemẽt requises,soubsignées. Et fut ceste »presente faite & sousignée en ladite ville »d'Vtrecht le 23e de Ianvier 1579.

*Plusieurs se ioignent à l'Vnion d'Vtrecht.*

Le 4e de Feburier ensuyvant ceste union fut signée par ceux de Gand: le 3e de May p le Prince d'Orange en Anvers: le 11e de Iuin par George de Lalain Comte de Rheneberghe Gouverneur de Frise,d'Overyssel de Groeninghẽ,& des Ommelandes. Apres ceux d'Anvers suyvirent,ceux de Bruges,de Breda,& plusieurs autres. Tout cecy se faisoit tandis que ceux d'Arhois, de Henaut, Lille,Dovay,& Orchiez tramoyẽt leur desunion, & pour chassoyẽt leur reconciliatiõ particuliere, vers le Prince de Parme lors campé devant Maestricht: s'excusans vers les autres Confederez qu'ils ne pouvoyent souffrir aucune alteration en la Religiõ romaine: mais qu'au demeurant ils vouloyẽt demeurer ez termes de la Pacification de Gand.

*Boisleduc retisfre à entrer en l'Vnion d'Vtrcht.*

Ceste Vnion & Confederation d'Vtrecht n'eut pas pourtant telle efficace allendroit d'aucuns,comme on eut bien esperé: chacũ s'attendant sur le Traitté de paix poursuyvi par l'Empereur(comme nous avons dit) qui se bastissoit à Cologne,& s'excusans sur ice luy: Entre autres fut la ville de Boisleduc, l'une des quatre capitales de Brabãt grande & puissante, qui fait la separation des Duchez de Geldre,de Brabant, & de la Comté de Hollande. Dont les Estats se doubtans & en ayans eu quelque advertissemẽs(cõme il s'asseuroyẽt d'y avoir beaucoup de partisãs) tacherent premiermẽt p bons moyẽs,puis p practiques d'y mettre garnison: à quoy ceux d'Anvers pretendirent pareillement, y envoyãs quelques trouppes de leur bourgeoisie,pour s'en asseurer. Et du depuis y fut Messire Iean de Horne Baron de Boxtel envoyé avec plaine commission pour y gouverner,& l'asseurer au parti des Estats. Mais comme ledit Seigneur par changemẽt des Capitaines,y eut volõtiers dressé un autre ordre & police,il y trouva par ceux du parti contraire de grands empeschemens,& de la besogne taillee,principalement par un Me Henri bloyman Escouttete,& par autres du viel conseil de la ville, tendans à leur proufict particulier,adherens à l'Abbe de Ste Gheertrude,qui de la part des Estats estoit allé à l'assamblée du Traitté de Cologne,& qui passant par là,les avoit si avant persuadéz,qu'ils ne desiroyent autre chose que l'issue dudict Traitté. Ledict Seigneur de Boxtel y trouva aussi tant de contradiction, & tant de partisans contraires, qu'il ayma mieux s'en retirer,y laissant sõ fils Maximilien de Horne Seigneur de Locren. Il est biẽ vray que dez auparavant la liberté de la Riligion y avoit esté introduicte: & une Confrerie d'Escrimeurs dressée,de laquelle la plus part estoyent ieunes gens, qui durant le gouvernement de l'Espagnol s'estoyent retirés de la ville,& avoyent servi le Prince d'Orange,lesquels tenoyent tout le plus la main à la liberté de la Religion, & tachoyent d'amener & reduire la ville sous l'Vniõ d'Vtrecht: mais il s'esleva une telle ialousie, voire haine entre les Protestans,ioincts aux Escrimeurs d'une part,& le viel Magistrat avec les Catholiques Romains d'autre part: q̃ quãd ladite Cõfrairie d'Escrimeurs avoit la garde à la porte,les autres y mettoyent une compagnie de leurs partisans en cõtregarde: tant que finalement l'Vnion ayant esté,comme par force publiée,il s'en ensuyvit un tel tumulte,entre les deux partys,qu'estans venus aux armes,il y en eut de part & d'autre plus d'un cent que tüez que blessez. Tost apres le Prince de Parme,à ce faire requis par les bourgeois Catholiques, envoya un Trõpette sommer la ville pour le Roy d'Espagne. Ce fut lors q̃ les Protestans insisterent tout le plus à recevoir garnisõ Angloise,Escossoise,ou Francoise qui fut venüe de Brusselles,de l'une desquelles trois Nations ils pouvoyent avoir le chois: mais à cause qu'ils estoyent estrangers,les bourgeois n'en voulurent point: ores qu'il samblat qu'ils eussent bien receu celle de la Bryele.

*Le Sr de Boxtel Gouverneur de Boisleduc.*

*Tumulte s'an glãt à Boisleduc*

*Le crainte faisit les Protestãs de Boisleduc quitent la ville.*

Le lendemain comme la deffiance croissoit, & que la crainte de l'ennemy les pressoit de plus en plus,les Protestans furẽt cõseillez & se resoudrent de recevoir garnisõ, moyennãt qu'on laissat les portes ouvertes pour sortir tous ceux qui voudroyẽt, comme si la principale crainte qu'ils avoyẽt,eut esté qu'on les eut voulu retenir. A quoy leur fut respondu: que s'il y auoit quelqu'un qui eut peur,qu'on ne le vouloit pas empescher de sortir,& d'aller où bon luy

sambloit: Qui fut cause qu'aussi tost vne grande multitude de gens sortit de la ville, se provoquants à ce les vns les autres, comme en telles frayeurs c'est tousiours la coustume: laquelle peur fortiffia de tant plus la partie adverse: leur retraitte ne fut pas loing, assavoir a Heel, Heusden, Bömel & autres villes d'alenviron du party des Hollandois. Voila comment par la ruze & praticque des vns, & par l'indiscretion & pusillanimité des autres, ceste ville fut abandonnée par ceux du party des Estats: & que les deux compaignies venans de la Briel n'y furent pas receües. Et comme les Partisans des Espagnols retindrent la main haulte, ils en chasserent le surplus des Protestans qui y estoyent encore restéz; se tenans neantmoins à eux mesmes sans vouloir prendre aucun party: mais en fin ils se laisserent persuader de se reconcilier pareillement au Prince de Parme, & de recevoir la paix de Cologne, par tel si qu'ils ne seroyent contraincts ny submis à nulle garni sõ, sans leur gré & consentement: toutefois ils ne laisserent pas pourtant de s'en resentir grandement en la diminution de leur trafique & commerce.

*Boisleduc aussi rencõciliée.*

Ceux de la ville d'Amerffort, & de Monfort sous la iurisdiction d'Vtrecht, comme ceux de Zutphen, refuzerent pareillement de se submettre à l'Vnion d'Vtrecht. Parquoy pour les contraindre on commença à ceux d'Amersfort cõme la plus voisine d'Vtrecht, accusés d'estre de parti contraire aux Estats, d'avoir refuzé de payer leur contigẽt des contributions, d'avoir chassé la garnisõ des Estats, & les Ministres Protestans, & d'avoir eu intelligences secrettes avec les ennemis. Par ainsi le 7e de Mars fut ladite ville assiegée, & le dixiesme ensuyvant reduyte à la raison, munie de garnison, le Magistrat renouvellé, & la religiõ Protestante reformée restablie comme au paravant.

*Amersfort assiegée, & rendue aux Estats.*

De mesme furent aussi refuzans ceux de Groeningen. A raison dequoy le Comte de Rheneberg Gouveneur de Frise & de ladite ville eut commandement des Estats de les y contraindre: auquel effect il fit fortiffier Delfzyiel, Winsum & autres places d'allenviron. Les Groningois se voyans assiegés, de loing, vouloyent se preparer à la guerre: mais comme ils se trouvoyent le plus du temps battus, & que les princapales villes de Frise s'estoyent adioinctes à ladite Vnion: Ils envoyerent leurs Deputéz pour entrer en voye d'accord, baillans des ostages, qui furent menéz à Campen: et le 18 de Iuin ledit Seigneur de Rheneberg leva son camp, apres l'appointement, entra en la ville cõme Gouverneur, deposa le Magistrat, en creant vn nouveau, & y fut aussi introduitte la liberté de Religion.

*Groeningen refusant l'Vniõ y est forcé.*

Ceux de Bruges semonds à recevoir ladite Vnion, les Ecclesiastique s'y opposserẽt des premiers, craingnans d'estre chassés, (cõme il disoyẽt nagueres avoir esté fait à ceux d'Vtrecht) ausquels s'adioingnirent aucuns des plus notables, & quelques gens de mestier, instiguez par les presches seditieuses de ce venerable frere Cornille (duquel nous avons parlé cy devant) nonobstant que leurs Doyens eussent consenti à ladite Vnion. Les Echevins du Franc desquels la Iurisdiction s'estend sur le plat Pays, se benderent aussi contre le Magistrat de la ville, incitans la bourgeoisie à demander un Collonel des compagnies bourgeoises, qui fut à leur poste. Sur ce le 2e de Iuin les Catholiques Romains vindrent à grãds trouppes au Burcht devant l'hostel de ville & parlans au Seigneur George verbrakelé Seigneur de Hauterive Bourgmaistre, requirent leur estre baillé pour Collonel le Seigneur Ierome de Mol Seigneur de Watermael, vray suppost de Frere Cornille. Le Bourgmaistre se trouva estonné de telle demande, faite en telle maniere, & eut volontiers delayé iusques apres midy, ou au lendemain, tant qu'il eut assamblé le conseil. Mais comme ils scavoyent que les Protestans estoyent à la presche, ils voulurent que sur le pied il leur denomma ledit Collonel: Luy voyant que toute la garde qui estoit assamblée en armes estoit de Catholiqs, qui ne s'en vouloyent departir, fut contrainct de le leur accorder. Ce Collonel ainsi fait en haste, accepta la charge, cassa quant & quant les quatre compagnies de soldats levées aux despens de la ville, deporta les dixhuit Notables Deputés, & y cõmit autres en leurt places, gens catholiques, voulut tout reformer, & faire prester nouveau serment, & commettant beaucoup d'insolences, chercha le Ministre Walon pour le tüer, & ne le trouvant point batit, traina, & foulla sa femme aux pieds. Le Magistrat, & Bourgmaistres voyãs un tel desordre, & craignants plus grand inconvenient, firent venir leurs quatre compagnies de soldats, cõmãdãt au Capitaine Hans Fleysch de se saisit de la porte d'asne, & au Capitaine Renier Winckelmandu pont qui vat à laditeporte. Le Capitaine Remy Artrik s'ẽpara p la charge du quartier de la bouchrie oriẽtale, & Antoine outreman se saisit du pont du chesne en la rüe des foullons, ces trois derniers respondans droit au marché. L'un des Maistres de quartiers ou Capitaines bourgeois de la ville, se ioignit avec deux cens hommes aux soldats qui estoyent à la porte d'asne. Les Catholiques ce voyans se mirẽt pareillemẽt en armes, pour empescher les soldats de se ioindre: mais voyans qu'ils se barricadoyẽt ez lieux où ils estoyent, & que le Capitaine Hãs Fleisch avoit ia braqué le canon du costé de la ville, tenant la porte ouverte pour recevoir secours: ils allerent assieger à l'ayde de ceux

*Tumulte à Bruges pour l'Vnion.*

*Collonel fait en haste & par force.*

de ceux du Franck le Burcht, prindrent le Magistrat prisonnier en leur hostel de ville, & empescherent que les bourgeois Protestant ne se peurent ioindre aux soldats.

Estans ainsi les deux partys en armes les vns contre les autres, en danger de grande effussion de sang: par le moyen d'aucuns plus moderez, on parla de s'accorder, & fut l'affaire conduite si avant qu'endedens le soir le Magistrat fut relaché, à la charge que les bourgeois quiterroyẽt leurs barricades, ce qui avint au regard du Capitaine Winckelman: & lors la garde accoustumée entra au marché & au Burcht, que les Catholiques voulurent garder. Mais ils ne sceurent envoyer de garde à la porte d'Asne ou Winckelmã s'estoit retiré. Les autres tours & rües furent aussi bien gardez pour ce soir. Le nouveau Collonel sachant comme les Protestãs, s'estoyent remparez, fortifiez, & munis, se saisit aussi de deux ponts, ausquels plusieurs du Franc & des Nobles se ioignirent. Ce temps pendant les deux partys avoyent chacun appellé secours de dehors: Assavoir les Chatholiques le Seigneur de la Motte, & les Malcontẽts, lesquels s'approcherent iusques ou bourg de Roullez; & les Protestans ceux des Estats estans au camp à Tou rhout, lesquels furent les plus habilles. Dont le lendemain au matin huict compagnies Escossoises & cent cinquante chevaux se trouverent à la porte d'asne, entrans en la ville, tirerent vers le marché & le Burcht, d'où la bourgeoisie Catholique s'enfuyt. Le Collonel Mol quittant pareillement sa barricade pensant eschapper par un trou sur les fossez de la ville, y fut attrapé, comme il estoit en l'eau iusques au col pensant se sauver. Ceux du Franck furent aussi tous prisonniers, reservé le Seigneur de Briarde, & Nantius. Il y eut aussi quelques uns des principaux mutins prisõniers, lesquels aprs que la ville fut bien rasseurée furent eslargis (en quoy les bourgeois se comporterent plus modestement, que ceux d'Arras en leurs executions precipitées, cõme nous avons dict). Ce pẽdant les Eglises demeurerẽt fermées, mais les prestres prindrent la fuite. Depuis les Catholiques se tindrent coys, ausquels, moyennant qu'ils le fissent doucement & sans bruit, ne fut defendu l'exercice de leur religion. Les Malcontens voyans qu'ils estoyent venus une heure trop tard, retournerẽt à Menin, bruslans ce beau Bourg de Roullés par despit à leur retraitte : qui fut grand dommage par ce que c'estoit une des plus renommées places de Flandre, pour le nombre infini de belles & fines toilles qu'on y souloit faire.

*Les gens des Estats plus habilles que les malcõtẽs à secourir Bruges.*

*Maestricht assiegee par le Prince de Parme.*

Tandis que tout cecy se demenoit, & que les uns estoyent occuppés à s'unir les autres à se desunir, & reconcilier, le Prince de Parme ne perdant nulle occasion, ayant amassé toutes ses forces, alla assieger (comme nous avons commencé à dire) la ville de Maestricht, que d'abordée il fit investir par sa cavallerie, puis son infanterie estant arrivée la campa tout alentour de l'une & de l'autre part de la riviere de Meuse, faisant bastir des forts à toutes les advenües. Les Assiegéz avoyent dans la ville, mille soldats tant Frãcois, Walons, Escossois qu'autres, & douze cens bourgeois bien en armes. Comme l'armée du Prince de Parme approchoit, queques deux mille paysans avec leurs fẽmes & enfans se retirerent en la ville à sauveté, comme en place bien asseurée. Ces povres gens firent grand devoir à remparer & à contreminer, dont la plus part y demeura, & y moururent. Le Seigneur de la Noüe y fut envoyé, mais trop tard, à cause de la diligence du Parmois, & du grand devoir qu'il fit à l'investir de toutes parts, parquoy ledit Seigneur retourna en Anvers. Le Capitaine Bastien Francois, qui commandoit en la ville, fit grand devoir à la deffendre, iournellement affrontant le camp Espagnol en diverses escarmouches, & luy faisant souvent grand dommage. Le Prince Parme fut conseillé de planter son canon en un endroit, où il luy sambloit que la ville estoit plus foible, & les fossées plus estroits, afin d'avoir tant plus tost moyen de venir a l'assaut. Mais ceux qui luy avoyent donné ce conseil, ne cõsideroyẽt pas que de ce costé il y avoit grande place vuide en la ville, où on pouvoit legerement dresser un nouveau rampart, & un double fossé. Ce neantmoins il la batit avec envirõ cinquante pieces, tant canons que demy canons, & moyennes. Sa premiere bresche, fut du costé de Liege, estant prest à donner l'assaut, ceux qui allerent recognoistre la bresche, trouverent que le fossé estoit assés large, empli de poudres, & de quelques autres ferrailles, que les assiegez y avoyent agencées, pour venant à l'assaut y rüer le feu dedens. Ce que voyans les Espagnols, ils s'en deporterens, & changerent leur batterie à un autre quartier, où ils firent pareillemẽt belle bresche. Ce fait le Parmois ayant prins conseil de ses Collonels voulut assaillir la ville des deux costés. Le premier assaut fut departi au tiers de la S^t Ligue (ainsi appellé, pour ce qu'ils avoit esté avec Dom Ioan d'Austriche à la deffaite du Turc, au destroit de Lepantho) le second fut donné au Tiers de Lombardie. Paravant que commencer à assaillir, il fut tiré à chacune bresche, plus de huit heures continuelles. Le Collonel Mondragõ estoit de l'autre costé de la Riviere, tirãt sãs cesse avec des pieces de cãpagne, sur ceux qui se presentoyẽt pour deffendre la secõde bresche. Premierement les Italiens du Collonel Fabio Farneze s'advancerent iusques

*Batterie furieuse.*

*Assaut reparty.*

ques à la premiere: Les Espagnols ce voians, afin que l'hõneur de la victoire ne fut seul attribué aux Italiens, & qu'eux le perdissẽt, coururent si vitement à l'assaut, qu'ils devancerent les autres, iusques au hault de ladite bresche, furieusement combatans, où ils ne furent moins courageusement soustenus, qu'assaillis. Vn peu devant que monter, ils avoyent mis le feu en une mine, mais elle ne fit nulle opperation. Le combat des Assiegés ne fut moins furieux, que des assaillans: & estoit l'un & l'autre tant enflammé, que l'un ne vouloit sçavoir que c'estoit de ceder, ny l'autre de reculer: & ne fut onc place mieux assaillie, ny myeux deffendüe.

*A bõ assailly mieux defendu.*

L'assaut n'avoit gueres que commencé à la premiere bresche, quãd un homme de cheval seul, puis tost apres deux autres, vindrent accourans, cryans à leurs gens que la seconde breche estoit gagnée: comme de mesme pareils messãgers allerent cryer à ceux qui assailloyent la seconde, que la premiere estoit emportée. Ce qui fut ainsi controuvé, pour encourager les assaillans, & faire perdre courage aux soustenans, entendans que leurs compagnons eussent de l'autre costé estez forcéz. Mais soit que les Assiegéz s'apperceussent de la fourbe, soit qu'ils fussent resolus d'y mourir, & que le quitter, & fuyr, ne les eut peu garantir, ils s'y maintindrent si vaillamment, qu'apres grand' perte d'hommes, l'Espagnol fut contraint de se retirer.

*l'Espagnol repoussé.*

La plus grande tuerie que les assiegéz firent à ces deux bresches des assaillans, fut p six pieces de navires, & certaines berlles, (qu'on appelle crochets) qui d'un tourioñ que les Espagnols n'avoyent sceu abatre, flancquoyent sur l'une & l'autre bresche, & tiroyent incessamment, estans montées de chãbres ou mortiers de provisiõ tous prests, tellement que demeurans fermes, il ne faloit iamais changer de visée, à chacune fois rechargées si tost qu'ils avoyent tiré. En cest assaut y moururent quinze Capitaines & cinq enseignes Espagnols, treize Capitaines Italiens, & environ trois mille soldats: Car avec ce que les assiegés en firent beaucoup mourir, le feu se mit en quelques barils de pouldre, par l'indiscretion de quelques soldats allans emplir leur flasques. De la part de ceux de la ville, y en mourut aussi grand nombre: mais la plus part paysans, que les pieces de Mondragon travailloyent comme nous avons dict. Les Assiegez firent entẽdre aux Estats en quelle sorte ils s'estoyent portés à ces deux assauts, requerans secours, qui leur fut promis. Et pour ce faire se mit on en grand devoir en la ville d'Anvers, chacun bourgeois & marchant s'efforcant, & contribuant à portion pour y subvenir, & haster le secours: Mais comme en telles affaires, au lieu de diligence, il y à ordinairement, un si, un quand, un comment, les choses tournerent en telle longeur, qu'apres avoir les bourgeois desboursé leur argent, le secours ne se sceut apprester, que la ville fut hors d'espoir, & finalement perdüe: encore qu'elle tint trop long temps, & resistat plus qu'on eut pensé, contre une si puissante armée; comme nous dirons quelle en fut lissue,

*Assaut cher vendu sans fruict.*

*Ceux d'Anvers s'efforcẽt pour secourir Maestrict*

Tandis que le Prince de Parme estoit empesché devant Maestricht, ceux de Gand voulans monstrer quelque devoir au service de la cause commune, & faire quelque affront aux Provinces qui briguoyent leur reconciliation particuliere, afin de les empescher à la conclure & arrester: envoyerẽt quatre cõpagnies Walonnes, faire emprise sur la ville de Douay, avec les intelligẽces que le Capitaine Cosme Pesarengis Pietmõtois (qui autrefois avoit esté Lombard en laditeville) disoit y avoir parmi beaucoup de menu peuple. Ces quatre compagnies, (de la conduite desquelles i'eus la charge) dont la premiere, estoit celle dudit Cosme, la seconde du Capitaine Matthieu de Villers, la troisiesme du Capitaine la Croix, & la quatriesiesme du Capitaine Alladio, avec environ trente chevaux, que menoit le Capitaine Hubert: partirent de Dynse petite ville à trois lieües de Gand le plus couvertement qu'ils peurent, marcherent nuit & iour sans reposer, tant qu'elles vindrent envirõ la minuict devant ladite ville de Douay, du costé de la porte d'Ock, où elles se mirent en une grãde Cense attendans le iour, & l'ouverture de la porte. Il y avoit en la ville quinze soldats & un Sergeant nommé Verspeck, accoustrés en marchans, lesquels le matin Ieudi deuant Pasques devoyent se saisir de la porte: Mais comme elle fut ouverte, ces soldats ayãs trop tardé à desieuner (pour se dõner courage) deux povres femmes tirans vers la ville, advertirent un Paysant estant à sa charrüe, que ceste metairie estoit plaine d'Espagnols. Ce bon homme (à qui le nõ d'Epagnol estoit odieux) destella vn de ses chevaux, & courut en donner advertence à la ville. Le Capitaine Villers le poursuyvãt à bride avallée, cryant qu'il s'arresta, & ne cessant de courir, (comme le Capitaine Hubert & moy no⁹ advanciõs avec dix ou douze chevaux pour saisir la barriere) luy tira vn coup de pistolle; auquel bruit ceux qui estoyent en garde à la porte fermerẽt icelle barriere, qui nous arresta: & tandis, ces quinzé qui estoyent en la ville, arrivéz à la porte sur le poinct de s'en saisir, voyans la barriere fermée, & oyans la clochette sur ladite porte sonner l'alarme, se retirerent dedens la ville, se sauvans tous par les autres portes, saulfle Sergeant, qui fut attrappé en une rüe fuiant au rampart, & paya pour tous les autres. L'entreprise ainsi faillie, nous ne laissames

*Entreprise de ceux de Gãd sur Douay.*

laissames pourtant de nous renger en bataille le lõg des fossés & de sõmer la ville de nous recevoir en garnison de la part de l'Archiduc,& des Estats. Mesmes sambloit qu'aucuns bourgeois y voulussent entendre:mais la responce que nous donna le Seigneur de Hertain,furent dix ou douze coups de canon, qui nous firent retirer,marchans en gens de guerre,sans nul mal. Les Malcontés de Menin & de Lanoy, sachās les gens des quatre membres de Flandre estre si loing en Pays,& à si petite compaignie,les voulurent atēdre à leur retour,& les sachans logés au village de Blandin à vne lieüe de Tournay, les allerēt charger avec trois cens chevaux, & quelque 800 hommes de pied. Mais nous estans retrenchéz dedens le cimetiere, & couppé toutes les auenües biē barricadeés, ces Malcōtés nous ayans charges à diverses fois depuis les neuf heures du soir,iusques à trois heures au matin,sans nous sçavoir endommager,estans couvers du mur dudit cimetiere: apres avoir mis le feu au presbitaire,à l'hospital,au logis de S^r de Courtenbus,& en quelques autres endroicts du village,& perdu plus de cent hommes, se retirerent, esmenans sept ou huit chariots de blessés:craignans qu'au point du iour ceux de Tournay qui toute la nuit avoyent ouy leurs charges, ne fussent venus à nostre secours. Le iour venu nous passames par les fauxbourgs,aux plāches de ladite ville de Tournay,du consentement du Prince d'Espinoy,les Malcontens no⁹ costoyans à l'autre rive de la riviere de l'Escaut, iusques pres d'Audenarde. I'avoye par commandement de S^rs de Gand charge de l'ordre qui se devoit tenir en la ville de Douay,si l'entreprise eut succedé,& qu'en eussions esté les maistres. Ie ne sçay si ce fut hardiment ou temerairement faict d'avoir avec si peu de gens,ozé entreprendre une si grande ville. Tant y à que le Prince d'Orange,sans le seu duquel ceste entreprise fut dressée,me dict à nostre retour,comme ie luy discourois du fait, que nous avions esté des hardis fols.

*Tumulte en Anvers à une procession generale.*

Le 28 de May iour de l'Ascensiō les Ecclesiastiques de la ville d'Anvers enhardis, & s'appuyans de la presence de l'Archiduc Matthias Gouverneur general,& de quelques Seigneurs Catholiques, nonobstant les remonstrances qu'on leur fit de s'en deporter, crainte des inconveniens,& de se contenter de la faire en la grande Eglise de nostre Dame,voulurent faire leur processiō generale parmy la ville à leur accoustumée: Mais comme ils pensoyent passer par la rüe du moulin,les bourgeois y estans en garde, par charge de leur Capitaine,leur deffendirent le passage. Sur ce quelques Italiens marchants,des Nations,tirans leurs espées y voulurent faire passer la processiō par force. La garde se bendant contre eux tira quelques harquebusades,dont y eut vn homme & une femme tuez,se mettans les Prestres & toute la procession,à fuyr vers l'Eglise,en si grand foulle qu'ils se marchoyent l'un l'autre sur le ventre. Et lors y eut allarme generallement par toute la ville,ceux qui estoyent sauvez en l'Eglise restans bien perplex. Le Prince d'Orange y arriva avec sa garde,& appaisa la commune,qui ne cessoit de cryer *Pape vuyt,Pape vuyt*, cest à dire, prestres hors:l'Archiduc & ses domestiques qui estoyent à ladite procession, s'estoyent pareillement retirés en l'Eglise,que le Prince amena dehors, sous promesse que nuls Prestres n'en sortiroyent, tant qu'il en eut esté autremēt ordonné,en dedens le tēps de trois heures,que le Peuple limita,& q̃ cepēdant ils leur promettroyent de ne leur faire nul mal : mais depuis requirent qu'on les chassat tous hors de la ville:à quoy le Prince ny les Collonels Bourgeois ne voulans cōsentir,le peuple print tous les Chanoines, Prestres,& Moines qui y estoyent en nombre de six vingts personnes : les menerent au hable où ils les embarquerēt,& conduirent iusques à deux lieües arriere de la ville, oú ils les laisserent aller chacun la part qu'il luy plaisoit. L'Archiduc, le Prince, & tous les Seigneurs des Estats prindrent le fait de ceste confuse multitude de peuple en tres mauvais part. Et de là,avec ce que les images furent de nouveau abatües à Vtrecht & à Malines,les Malcontens prindrent tant plus grand pied,& donna à quelques Seigneurs occasiō de prendre leur party,entre autres au Cōte d'Egmōt,& au Baron de Fresin.

*Prestres & moines chassez d'Anvers par le commun*

Le 4^e de Iuin ledit Comte d'Egmont, qui tenoit encore couvertemēt le parti des Malcontens,& des Espagnols, se trouva d'ũ grand matin avec son Regiment devant la ville de Brusselles,oú ayant donné à entendre qu'il alloit pour chercher les ennemis qui avoyent quelques desseins ( car en ce quartier de Brabant ne se parloit de nuls Malcōtens,n'y d'autres ennemis,que d'Espagnols)il fit entrer tout sondit regiment en la ville par la porte de Hault ; qu'il fit marcher & avancer iusques au marché, & vers la place appelée le *Kantesteen*. La bourgeoisie se trouva tout à coup bien estonnée de ceste gendarmerie non attendüe, qu'ils veoyent se vouloir asseurer des principaux quartiers de la ville,se mirent en armes ,sortans de leurs maisons à demy accoustréz,& se ioignirent à quelques compaignies du Regimēt de M. Olivier vanden Tympel Segneur de Corbeke,Gouverneur de la ville y estans en garnison:lesquels s'estans encouragéz,& peu à peu renforcéz,allerent enfermer avec chariots, charettes, bancs,tables,& autres choses qu'ils trouverent propres,& prestes,ledit S^r d'Egmōt audict marche,& ses gens ez autres lieux où ils

*Honteuse entreprise du Comte d'Egmont sur Brusselles.*

ils estoyēt,tellemēt qu'ils ne se peurēt espardre plus avāt pamy la ville, relevās les chaussees,& se barriquadās allencontre d'eux.Et comme ledit Comte avoit laissé quelque soixante soldats à la porte,le Seigneur Bomberghe Collonel des Bourgeois les y alla charger en flanc des deux costez du rampart,en sorte qu'ils furent contraints de quitter ladite porte.Ce temps pendant ledit Seigneur vanden Timpel se faisoit fort à la Court,avec partie de ses gens.Le Comte demeurant ainsi assiegé au milieu de la ville, & comme une souris prins à la trappe: la bourgeoisie fort alteree, & sur le poinct de se ruer sur luy & ses gens. En cest estat luy qui dansoit le simple,& filoit doux,& les bourgeois estans en armes,se tindrent l'un contre l'autre deux iours & deux nuicts,tāt que le Sr de Lyffeldt Conseiller d'Estat, & autres Deputés de la part de l'Archiduc & du Prince d'Orange,modererent la bourgeoisie:qui ce pendant firent de grands affronts au Comte:luy monstrans la place sur ledit marché où son Pere onze ans auparavant par un mesme iour de sadite entreprise avoit eu la teste trenchée par les Espagnols,desquels il tenoit le party:avec mille autres reproches, voire iusques à luy dire que si on despavoit un caillou ou deux il y verroit encore le sang de sondit Pere. Dōt il eut tel despit & creveceur,qu'il en pleura à grosses larmes,avec le regret qu'il avoit q̄ son entreprise luy estoit ainsi mal succedee. Par ce moyen fut il contrainct,& tout ayse de se retirer avec ses gens sans effusion de sāg,de part n'y d'autre,toutesfois en fort grād danger:car tout le temps qu'il fut ainsi enfermé,on eut du mal assés à retenir les bourgeois,qui se resolurēt pour vn coup de mettre le feu ez maisons d'allentour du marché pour l'y brusler,& tous les siens:mais un meilleur conseil l'empescha.

Le Prince de Parme ayant devant Masstricht (comme nous avons dit) eu si grande perte en ces assauts,tant des morts,que des blessés rēdus mal habiles à combatre,& que toute son artillerie n'estoit pas bastāte assés pour suffisāmment batre une si grande ville,pria les Liegeois de luy en vouloir prester vingt pieces,ce que non seulement ils luy accorderent avec toute la munitiō requise, mais luy envoyerent d'abōdant quatre mille gastadours piōniers.Luy resolu de n'en bouger qu'il ne l'eut emportée tira le plus de gēs qu'il peut des garnisons des villes, & forteresses plus prochaines,avec lesquelles il rēforca son cāp.Et voyant q̄ ne par miner,ny par batre,ny par assaillir en la sorte qu'il y alloit,il n'avāçoit pas grande chose, fit dresser un grand cavallier,si haut, ioingnant la ville,que de là on pouvoit descouvrir tout ce qui se faisoit dedens. Certainement ledit Seigneur se monstra en tous ses preparatif & autres choses forts actif & diligēt: de tant plus qu'il veoit les Estats tirer en longueur le secours qu'il avoyent promis à ladite ville : & le peu d'ordre qu'il y avoit entre les Chefs à la conduite de ceste guerre p leurs petites resolutiōs,plustost menées en cōtrarietés,qu'avācées cōme il appartenoit: qui faisoit grāde murmure entre le peuple d'Anvers,qui tant avoit contribué pour les secourir.Ces neātmoins les Assiegéz ne quitterēt pas un seul brin de leur courage,avec ce qu'on les avoit advertis,qu'il leur venoit secours de cent enseignes de gens de pied,& de trois mille chevaux pour lever le siege.Il y avoit une petite Isle au millieu de la riviere de Meuse:les Espagnols avoyent opinion que s'en estans faicts maistres,elle leur serviroit de beaucoup ,ils y allerent,& s'y voulurent retrencher: mais ils furent tant & tant importunéz des tours & murailles de la ville,qu'ils furent contraincts s'ē retirer, & de la quitter.

*Les Liegeois aydent les Espagnols au camp de Maestricht.*

*Peu d'Ordre entre les Estats pour secourir Maestricht.*

*Grād devoir des assiegez.*

Davantage il y avoit un grand ravelin boutant hors du rampart,avec un fossé bien large,lequel garantissoit la gourdine dudict rampart:l'Espagnol s'en eut volontiers emparé s'il eut sceu,pour avoir tant plus libre accez à l'assaut de la gourdine.Il fut fort batu & si souvent assailli,qu'en trente iours ils ne seurēt l'emporter,nonobstāt que le fossé du costé du camp fut tout rempli de facines, & terraces .Finalement les Espagnols y dōnerent un assaut tresfurieux, s'y opiniatrans à toutes restes ,tousiours le rafreschissant & redoublant de gens frais & nouveaux, tant que malgré toute resistence ils affranchirent le pas,& firent reculer les deffendans iusques au rampart,auquel assaut le Sr de Hierges Comte de Barlaimont,Collonel d'un regiment de Walons,brave chevalier, receut vne harq̄busade,de laquelle il mourut depuis.

*Autre assaut ou le Sr de Hierges fut tué.*

Les Estats sachans bien que les Assiegés avoyent faute de beaucoup de choses,pēsans les ravitailler,trouverent q̄ par tout les passages estoyent occupés par leurs ennemis, & que par terre il n'y avoit nul accés à la ville:à raison dequoy ils delibererēt d'envoyer leur ravitaillemēt par la riviere de Meuse,au milieu de laquelle les Espagnols avoyent un grand navire de guerre,bien armé, pour en empescher le passage:Mais les surcroissantes eaux qui decoulloyēt d'enhault, & la roideur du cours d'icelles,le cōtraignit de desmarrer, & donner passage aux navires des Estats:s'ils y fussent venus à temps (ce que par leur delay comme nous avons dit fut retardé) il se fut effectué,& tandis les Espagnols y donnerēt autre empeschement.

*Maniere dont quit des Estats à secourir Maesstricht.*

Les Assiegez firent quelques nuicts routtieres certais signauls de feu,pour faire entendre à leurs Confederez la necessité en laquelle ils se trouvoyent:Mais voyās qu'on les

les amusoit par longue attente & esperance vaine, & que les Estats ne prenoyent point leur secours autrement à cœur: ils commencerent à se refroidir, & à quitter un petit de leur magnanimité premiere, qu'ils avoyent demonstrée en tant de durs assaults qu'ils avoyent repoussez: & se voyans auoir faute de poudre, & qu'ils avoyent perdu beaucoup de leurs gens, avec ce que la peste & autres maladies en emportoyent iournellement encore davantage, ils se mirent à prester l'oreille aux ennemis, & à vouloir entendre à quelques honestes conditiōs d'accord: à quoy l'Espagnol demonstrāt vouloir s'accommoder, durant ces pourplers ils en devindrent tant plus floches, & ne faisoyent le devoir à leurs gardes qu'ils souloyent.

Ce pendant les Espagnols ayans tant de fois esté chassez de leurs ramparts, n'en ozoyent plus approcher pour les assaillir, mais en roullans terre petit à petit dedens le fossé, il s'y avancerēt iusques à ioindre la muraille, tellement qu'a coups de pierre ils pouvoyent combatre les assiegés, & par ainsi avoyent souvent des escarmouches les uns contre les autres. Mais les assieges se reposans quelque peu sur les pour-parlers d'accord, qu'en bref ils esperoyent obtenir, n'estoyent plus si actifs aux armes comme auparavant. Surce les Espagnols et Allemans se glissants doucement par la bresche iusques au haut du rampart, remarquerent la contenance des assiegez, et ce q̄ se faisoit en la ville, et que toute la garde de long travail qu'ils avoyent eu, estoit comme endormie. Dont en firent rapport au Prince de Parme: ce qu'ayant entendu, nonobstāt qu'on fut en estat de parlementer, il commanda que par divers endroits on les allat assaillir, aussi coyemēt & couvertemēt que faire se pourroit: par ainsi le 29e de Iuillet s'estans les Espagnols, Walons, Italiens & Allemans mis en bataille, sās faire bruict s'advācerent par les bresches au dessus du rampart, coupperent la gorge aux corps de garde, & nonobstant toute resistence fonserēt la ville, qu'ils emporterent d'une furie terrible, tuans tout ce qu'ils rencontrerent trois heures de long, sans y rien espagner, hommes, ny femmes, ieunes ny vieux, tant que le Prince eut commandé de cesser la tuërie. Lors ils commencerent à prendre les bourgeois prisonniers, & à les ranconner. Ce leur fut neantmoins vne chere conqueste, car ils y perdirēt beaucoup d'hommes. Peu de soldats des Estats en eschapperent que tout ne fut tué: le Capitaine Bastien qui y commandoit fut fort blessé, & amené prisonnier au Prince de Parme, qui pour sa valeur luy fit bon receüil. La perte de ceste ville fit murmurer beaucoup de monde, & accuser les Estats de negligence, pour ne l'avoir secourüe en tamps, comme on eut bien peu, si on eut voulu y vser de la diligence, & bon devoir qui y estoit requis.

*Assaut à Maestricht durant le parlement & ville gagnée de furie.*

*Le Capitaine Bastiē prisonier.*

Durant ce siege, ceux d'Arthois, de Henaut, Lille, Dovay, Orchies, Valenciennes, Malines, & quelques Chastellenies de Flandres, ayans leurs Deputéz au camp riere le Prince de Parme, obtindrent leur reconciliation, laquelle fut arrestée le 17 de May, & confirmée par lettres du le 12e de Septembre ensuyvant: dont la teneur s'ensuyt.

*Philippe* par la grace de Dieu Roy de »Castille, de Leon, d'Arragon &c A tous »ceux qui ces presentes verront salut. Cō»me apres là retraite au Chasteau de Na»mur de feu nostre trescher & tresaymé bon »Frere Dom Ioan d'Austrice lors Gouver»neur & Capitaine general en noz Pays »bas, seroyent survenus plusieurs malentē»dus & discords entre luy & les Estats ge»neraux de nosdites Provinces, lesquels »ne s'estans peu appaiser par les communi»cations pour ce tenües, auroyent engendré »à nostre tresgrand regret, une grande, & »cruelle guerre, à la desolation d'une bonne »partie de nosdicts Pays. Voulās faire offi»ce de Pere, & de bon Prince, ayans dez ces »derniers troubles tousiours cherché moy»en & voye de reconciliation. Finalement »par nostre trescher & tresaymé bon Nep»veu le Prīce de Parme & de Plaisance, Lieu»tenant Gouverneur & Capitaine general »de noz Pays bas, avec noz Provīces d'Art»hois, Henaut, Lille, Dovay & Orchies, ay»ans à ces fins envoyé reverēd Pere en Dieu »Frere Matthieu Moulard, Evesques d'Ar»ras, Ieā de Noircarmes Chevalier, Barō de »Selles, Gentilhomme de nostre bouche, »Lieutanant de nostre garde, & Guillau»me le Vasseur Seigneur de Valhuon; & »leur offert de nostre part l'entretenement »de la Paciffication de Gand, l'Vnion en»suyvie, & l'Edit perpetuel, comme aussi aux »Deputez de nos autres Provinces en nostre »ville d'Anvers, par lettres du 11 de Mars »dernier. Lesquelles offres par les De»putés d'aucunes Provinces reiettées, & au»trement interpretées que n'estoit nostre »intention, auroyent par les susdites trois »Provīces, d'Arthois, Henaut, Lille, Douay, »& Orhies, mieux entendans nostre syncere »volōté, esté embrassées: ayans icelles trois »Provinces conceu & advisé quelques »poincts et articles, pour sur le pied d'iceux »parvenir à une bonne reconciliation: »Lesquels poincts apres plusieurs commu»nications tenües en nostre ville d'Arras, »entre les susdicts Deputéz de nostredit Ne»peu, et les Deputéz d'icelles trois Provin»ces le 17 de May dernier ont esté cōcluds: »lesquels estans presentéz à nostredit bon »Nepveu en nostre camp devant nostre vil»le de Maestricht, pour en avoir l'agreation, furent

*Recōcilatiō particulier d'Arthois & Hnaut &c.*

»furent trouvées en iceux aucunes obscu-»ritez et difficultez, à cause de quoy fut il-»lec arresté, que Commissaires seroyent De-»putez de nostre part, et de nosdictes Pro-»vinces, pour esclarcir et resoudre lesdictes »obscuritez et difficultez: et que selon les-»dicts esclarcissemens et resolutiõs, seroyẽt »entendus l'aggreation et serment que lors »en fit nostredit bon Nepueu le Prince de »Parme le 29 de Iuin dernier. Suyvãt quoy »auroit esté envoyé de nostre part, en nostre »ville de Mons nostre trescher et feal Cou-»sin, le Comte de Mansfeldt noble Baron de »Heldrunc, Chevalier de nostre Ordre de la »Toisõ d'or, de nostre Cõseil d'Estat, Gou-»verneur et Capitaine general de nostre »Duché de Luxembourg, et Mareschal de »nostre Ost, et noz aymez et feaux Cheva-»liers, Messires Ioan de Noyelles Seigneur »du Rossignol de nostre Conseil de guerre, »et Adrien de Gomicourt Seigneur dudict »lieu, Gentilhomme de nostre maison, en-»samble Iean de Vendeville, Autoine Houst »Docteurs en droicts, Conseillers & Mais-»tres des requestes ornaires de nostre Cõ-»seil privé, & George de Wezendorp aussi »Docteur ez droits Conseiller de nostre »Conseil en Frise. Lesquels ayans commu-»nique sur ce que dessus avec nostre tres-»cher & feal Cousin Robert de Melũ Mar-»quis de Roubais, Seneschal de Henaut, »Viscomte de Gand &c Gouverneur & Ca-»pitaine general de nostre Pays & Comté »d'Arthois, & de nostre ville & Bailliage de »Hesdin: aussi nos chers & bien aymés les »Deputez de nostre Pays et Comte d'Ar-»thois, assavoir Reverend Pere en Dieu Dãp »Ian Sarazin Prelat de l'Eglise & Abbaye »de Saint Vaast, Me Iean de Goulatre Licé-»cié en droicts Chanoine de l'Eglise nostre »Dame audit Arras. Frãcois Dognies Che-»valier Seigneur de Beaurepair Beaumont »&c, Louys de la plancque Escuier seigneur »de la Comtée, Iaques le Pipre Licencié en droicts Eschevin de nostredite ville d'Arras »& Antoine Aubrõ aussi Licencié en loix »Cõseillier principal de nostre ville de St »Omer. Nostre trescher & feal Covsin Phi-»lippe Cõte de Lalain, Gouverneur Capi-»taine general, & grand Baillif de nostre Pa-»ys & Cõte de Henaut, & noz chers & bien »aymez les Deputez de nostredict Pays, Re-»verends Peres en Dieu Iaqs Froye Abbé »de l'Eglise & Abbaye de Sainct Pierre de »Hasnon, Antoine Vermand, Abbé de »l'Eglise & Abbaye de nostre Dame de »Viscogne. Lãcelot de Peisant Escuier Sr de »la Haye, Nicolas de Landas Chevalier Sr de »Heule nostre Pannetier heritable de He-»naut, Philippe Frẽneau de Hyon, Chef, & Leurẽt Monissart secõd Eschevin de nostre » ville de Mons, Louys Corbaut, & Iaques »de la croix Seigneur de Caumont du Cõ-»seil de ladite ville: & Maistre Francois »Gaultier Licentié en droix premier Con-»seillier & Pensionaire de ladicte ville. »Nostre trescher & feal, Maximiliẽ Villain, »Barõ de Rassengiẽ Gouverneur & Capitai-»ne general de noz villes & Chastellenies de »Lille, Douay, & Orchies, Adrien Dognies »Chevalier Seigneur de Willerval, & nos »chers, & bien aimés les Deputés de nosdits »villes & Chastellenies, Floris vander Haer »Chanoine de Saint Piere audit Lille, Rol-»land de Vic Escuier, Me Claudé Myroul »Licencié ez droits, Eustace d'Aoust Escuyer »Seigneur de Iumelles Franchieres, Chefs »de l'Eschevinage de nostre ville de Dou-»ay, & Philippe Broide aussi Liecẽcié ez loix »Conseillier de ladite ville, & autres leurs »Associez assamblés en nostre dite ville de »de Mons: seroyent en fin tombés d'accord »sur icelles obscurités & difficultés. *Scavoir* »*faisons*, que nous ce que dessus consideré, »par la deliberation & advis de nostredit bõ »Neveu le Prince de Parme, & de ceux de »nos consaulx d'Estat & Privé estans lez »luy, avons en conformité desdits articles »ainsi esclarcis, pour nous, nos hoirs, & suc-»cesseurs, statué & ordonné, statuons & »ordonnons par maniere d'Edit perpetu-»el, irrevocable & à tousiours, les poincts & »articles qui s'ensuyvent.

*Premier* que le Traicté de Pacification »faict à Gand, l'Vnion, Edict perpetuel & »ratiffication de nostre part ensuyvie, de-»meurerõt en leur plaine force & vigueur, »& seront reellemẽt effectuéz en tous leurs »poincts & articles,

2 Et afin de tant mieux redresser la con-»fidence entre nosdicts suiects, en vne bon-»ne uniõ & accord, pour le seruice de Dieu, »maintenement de la Religion Chatholiq »Apostolique Romaine, obeissance à nous »deüe, ensamble pour le repos bien & tran-»quillité de nosdicts Pays: avons accordé & »accordons oubliance perpetuelle des deux »costéz, de tout ce que peut avoir esté dict, »ou faict, en quelque sorte maniere ou cas »que ce soit, depuis les premieres alterati-»ons, & à cause d'icelles, sans en pouvoir »faire aucune reproche, ny recherche par »nos Iuges, Fiscaux, ny autres, cõme de cho-»ses non advenües. Ordonnant qu'à cest »effect, toutes sentences, decrets, & arrests, »donnez tant en ces Pays, que où qu'ils soy-»ent scituez sous nostre Iurisdiction, à cau-»se des troubles passés, seront royez & effa-»cez des registres, à la descharge absolute de »tous ceux, ayans suyvi l'un ou l'autre par-»ty contractant. Auquel effect avons deffẽ-»du & inhibé, deffendõs, & inhibons, à tous »indifferemment de quelque qualité ou cõ-dition qu'ils soyent, de rien reprocher l'un »à l'autre, à l'occasiõ des choses passées: N'es-»stans toutesfois en ceste oubliãce cõprins, les enne-

»les ennemis communs de nous & desdictes Provinces recôciliées, bannis, côgiéz, où appellez aux droits, pour avoir côspiré contre quelques villes.
3 Si avons ratiffié, ratifiiôs, & tenôs pour agreable, ce q̃ esdites Provîces recôciliées à este promis, côferé, & octroyé par nostre frere & Nepveu l'Archiduc Matthias, les Estats, & conseil d'Estat, si avant q̃ le pouvoir ordinaire de noz Gouverneurs & Lieutenãs generaux en noz Pays bas s'est iusques à present estẽdu. Et au regard des provisiôs à nous spicialemẽt reservées, à l'instance, requeste, & priere desdits Estats, les avôs peillemẽt côfirmées & confirmons pour ceste fois, ne fut qu'il nous apparut q̃ les persônes pourveües ne soyent catholiques & qualifiés selô qu'il convient, pour exercer lesdites provisiôs & estats, le tout si avãt qu'il convient, & qu'il ne soit repugnant ausdits Pacification de Gand, Vniô, Edict perpetuel, droicts, previleges & franchises du Pays, tãt en general qu'ẽ pticulier, reservãt neantmoĩs toutes provisiôs qui pourroyẽt avoir esté faites depuis le 17e de May dernier, qui serôt tenües pour nulles: ne côprenãt aussi en ce que dessus les provisions des Consaux, d'Estat, Privé, & des Finances.
4 Si ne recercherhôs ny ferôs rechercher personne pour les desmolitions des chasteaux & forteresses, lesquels chasteaux & forteresses ne pourrôt ez Provinces reconcliées estre reedifiées, ny autremẽt de nouveau erigées, sans expres consentemẽt des Estats de chacune Province en particulier.
5 Itẽ accordôs, statuons, & ordonnons, que tous & chacũ de noz gens de guerre Espagnols, Italiens, Albanois, Bourguignôs, & autres estrãgers nô agreables aux Estats acceptãs ce presẽt Traité, sortẽt hors de nosdits Pays bas, mesmement de la Duche de Luxẽbourg, six sepmaines ensuivãt la publication de cestes, ou plustost, si le corps d'armée cy apres touché, peut estre formé & mis sus: si tãt est q̃ ce qu'il côviẽt pour leur departemẽt fut plustost prest: & en tout cas sortirôt endedẽs six sepmaines, consideré q̃ lesdits Estats nous ont promis s'ẽployer à toute diligẽce avec noz cômis sans fraude, pour avoir ledit corps prest, endedẽs le iour de la sortie desdits estrãgers: & endedẽs autres six sepmaines ensuyvãt hors de nostre Côté de Bourgogne, sans qu'ils puissent retourner en nosdits Pays bas, ou y en estre envoyéz d'autres, nous n'ayans guerre estrãgere, & generalemẽt n'ẽ y ayant besoin & necessité par lesdits Estats cognüe & approuvée. Côme aussi lesdits Estats feront sortir tous Francois, Escossois, & autres estrangers, sur lesquels ils ont commandement & authorité.
6 Et laisserôt lesdits gẽs de guerre, Espagnols Italiẽs, Allemans, Bourguignons & autres quelcôques à leurs sorties des chasteaux & villes, tous les vivres, artilleries & munitions y estans. Et quant aux artilleries tirées hors des forteresses, icelles serôt tenües & remises ez lieux, d'oú elles ont esté tirées à la premiere cômodité, sãs les pouvoir esmener hors du Pays. Lesquels chasteaux & villes desdites Provĩces recôciliées, avec lesdits vivres artilleries, & munitiôs y estans, nous mettrôs, assavoir celles qui sôt sous le gouvernemẽt de Henaut, endedẽs 20 Iours apres la publicatiô de cestes, & le surplus où qu'elles soyẽt assises endedens autres 20 iours ensuyvant ez maĩs de gens naturels de ces Pays bas, qualifiéz selô les previleges d'iceux, agreables aux Estats des Provinces reconciliées respectivement.
7 Durant lequel tẽps de la retraite & yssüe desdits estrangers, nous avec lesdites Provĩces reconcilliées, dresserôs à noz frais & despens un corps de gens de guerre naturels du Pays & autres, à nous & ausdites Provĩces agreables. Biẽ entendu q̃ ledites Provinces nous assisterôt p contributiô en côformité du 20e article suyvant, à l'effect de maintenir la Religiô catholiq̃ romaine, & l'obeissance à nous deüe, sur le pied de la Pacificatiô de Gand, Vniô, Edit perpetuel, & ce present Traité, en tous leurs poincts & articles.
8 Si cômandons aux Estats & Gouverneurs tant generaux q̃ pticuliers, Côsaux, & Magistrats de Luxẽbourg, & de Bourgogne, de maĩtenir, & ne souffrir diminuer en chose q̃ soit de l'Edit perpetuel, & ce presẽt traité, en tous leurs poincts & articles. Aussi de ne souffrir passer, ny entrer aucũs gẽs de guerre au preiudice de ces Pays. Et de tout ce q̃ dessus faire fermet, & dôner acte pertinent & suffisant. Côme aussi les Estats ferôt reciproquement de leur part les devoirs requis au mesme effect. Afin q̃ le trafiq & côgmunication soyent libres & francs entre lesdits Pays, comme ils ont esté du passé en toute asseurance.
9 Itẽ q̃ tous prisonniers seront relachéz d'une part et d'autre incôtinent apres la publicatiô de ce Traité, si avãt qu'ils serôt en leur puissance, sans payer aucune rancon.
10 Au regard des biens saisis, arrestéz, & maniéz d'une pt & d'autre, depuis la Pacificatiô de Gãd, tant en nosdits Pays bas, qu'en Bourgogne, & aillieurs, chacũ rẽtrera prestemẽt en tous ses biẽs immeubles, & quant aux meubles chacũ y rẽtrera aussi, si avant qu'ils ne soyẽt allienéz, p authorite et ordre de Iustice, ou p les Magistrats à ce côtraĩcts p tumulte populaire, en quoy seront comptis les biẽs des prisôniers detenus p ceux de Gand, & leurs adherens. Et quant aux rentes & charges sur lesdits biẽs, l'ô se reiglera selon le 14, 15, & 16e articles de la Pacification

„cification de Gand, prenāt pied au iour de „Sr Iean Baptiste 1579.

11 Si avōs maintenu & maintenons tous „Gouverneurs modernes des Pays, villes, „places, & forteresses reconcilliées, comme „auparavāt la retraite de feu nostre trescher „& tresbō Frere Dom Ioan à Namur. Cōme „aussi seront maintenus ceux, qui aurōt esté „pourveuz aux gouvernemēs vaquans par „mort. Et quant aux Gouverneurs qui ont „este cōmis par provisiō pour l'emprisōnement & detention d'aucuns Seigneurs: Iceux cōmis ausdits gouvernemēs, y serōt cōtinuez, iusques au restablissemēt & retour „desdits Srs prisoniers. Biē entendu que si iceux Srs Prisonniers venoyēt à mourir, il y „sera pourveu en conformité de l'article 18. „Promettants de p nous n'ē destituer aucūs „pourveu qu'ils ayent tenu le party des Estats durant ces alterations, & maintenu la „Religion catholique romaine sur le pied de „la Pacification de Gand, Vnion depuis ensuyvie, & Edict perpetuel, & ne facent cy „apres choses preiudiciables à ce presēt Traicte de reconcilliation.

12 Et pour plus grande asseurance avons „ordonne & ordonnons en conformité de „l'article 11e de l'Edit perpetuel, que lesdits „Estats des Provinces reconciliees, toutes „personnes constituées en dignité, Gouverneurs, Magistrats, bourgeois, & habitās des „villes & bourgades, où y aura garnison, & „les gēs de guerre ioinctemēt eux, aussi ceux „des villes & bourgades, où n'y aura garnison, mesmement tous autres ayans estats, „charges, offices de guerre ou autrement, „presteront le serment de conserver la „Religion Catholique, & l'obeissance deüe „à nous, suyvant ladite Pacification, Vnion „depuis ensuyvie, Edit perpetuel, & ce present Traité. Et de ne recevoir changer ou „admettre respectivement garnison, sans le „sceu du Gouverneur general de la Provīce, „& l'advis des Estats de chacune Provīce ou „de leurs Deputez. Bien entendu qu'en cas „de necessité soudaine, & vrgēte, ledit Gouverneur Provincial, pourvoira aux forteresses, où est accoustumé y avoir garnisō de „gens de guerre: neantmoins estans à nostre serment & service en chacune Province,

13 Si promettons ne charger ny faire charger les villes ny plat Pays desdites Provīces „recōcilliées d'aucuns gens de guerre estrāgers, ny de ceux du Pays, ne fut qu'ils le desirassent pour quelque guerre ou peril, ou „qu'il estoit accoustumé y en estre de tout „tēps: auquel cas la garnison sera de gens de „guerre naturels du Pays, agreables ausdits „Estats respectivement.

14 Voulons & ordonnons qu'ē toutes villes & bourgades oú les magistrats ont esté „renouvellez, depuis le cōmencement des troubles extrordinairemēt, serōt redressez & „restablis selō les usāces & previleges de chacū lieu, observez du tēps de feu de treshaute & glorieuse memoire l'Empereur Charles nostre Sr & Pere. Aussi qu'ordre soit dōné, q lesdits Magistrats soyent respectez, & „obeys, cōme il conviēt pour ne tomber en „nouveaux inconveniens.

15 Si promettons de nous tousiours servir „au gouvernemēt general de noz Pays-bas „de Prince ou Princesse de nostre sang, ayāt „les parts & qualitez requises à charge si principale, & dont en toute raison noz suiects „se devrōt cōtenter. Lequel gouvernera en „toute Iustice & equité, selō les droits & coustumes du Pays, faisant sermēt sollénel de „maintenir la Pacificatiō de Gand, Vnion „depuis ensuyvie, Edict perpetuel, & ce present Traicte, en tous leurs poincts & articles, & notāment la Religion catholiq romaine, & nostre deüe obeissance: preadvertissant lesdits Estats cōme nous avōs accoustumé, quelq tēps auparavāt du chois qu'en „aurons fait, entendāt q nostredit Nepveu „(pour le souverain desir qu'avons, de avant „toutes choses, procurer le repos & asseurance de noz bons suiects) se mettra en devoir „d'avācer, & executer la retraite desdits estrāgers, & remises des places, pour aussi tost „estre receu, & recognu audit gouvernemēt „general de nosdits Pays bas, le terme de six mois, observāt les sollénitez accoustumées. „Et q pour le meileur cōtentemēt, & confidence de nosdits Estats & suiects, il se serve de domestiques naturels du Pays, & le moīs „qu'il pourra d'estrāgers. Et afin de le plus „gratiffier, desirons q le nōbre d'iceux servi „teurs estrāgers n'excede 25 à trente sans à „iceux estrangers donner aucune entremise „ou manimēt des affaires du Pays. Ayāt neantmoins garde telle, qu'ōt accoustumé d'a „voir les Gouverneurs precedés, Princes, ou „Princesses de nostre sāg, d'Archers naturels, „du Pays, & de Hallebardiers aussi naturels, ou Allemās, sous Chefs peillemēt naturels „ayās les qualitez requises. Avec lequel nostredit Nepveu, lesdits Estats dez maintenāt tiēdrōt bōne correspōdēce, & l'advertirōt de „tout ce q se passera touchāt l'executiō d'iceluy Traité, & qui en deppēd. Se faisās tous „placcarts, mādemēs, & provisiōs, p, & sous nostre nō tāt seulemēt. Au boult desquels six „mois, si n'avōs pourveu audit gouvernemēt de luy, ou d'autre ayāt les susdites qualitez: Iceluy (afin q desordre, ou cōfusiō n'adviēne) „sera administré par le Cōseil d'Estat, attēdant ladite nouvelle provision.

16 Lequel conseil d'Estat sera par nous „formé de douze personnages à nostre „chois, tant des Seigneurs & gentilshommes, que de longue robbe, comme à esté „accoustumé, naturels du Pays. Dōt les deux „tiers seront agreables ausdits Estats, & auront suyvi

»ront suyvi leur party depuis le cõmécemét »iusques en fin. Desquels deux tiers, les ciq »auront de nous Comission accoustumée, »& les autres trois, simple provision, pour le »terme de trois mois, au boult desquels les »pourrons (si tel est nostre plaisir) continu-»er, ou en choisir & cõmettre d'autres qua-»lifiez cõme dessus; pour laisser ouverture »aux Provinces à se reconcilier.

17 Et avec l'advis & resolution de la plus »saine partie d'iceux, qui seront tenus de »prester le mesme sermét q̃ devant est dict, »se feront toutes despesches, cõme du téps »de nostredit feu treshõnoré Sr & Pere l'Em»pereur Charles, qui serót paraphées p l'un »d'iceux Conseilliers, pour obvier aux incõ-»veniens apperceuz.

18 Que à tous Gouvernemés qui d'oresna-»vant iusques à six ans prochains pourront »tõber vaquans esdites Provinces, reconcil-»lées, nous y pourvoirons de naturels de »nosdits Pays bas, ou d'estrangers, l'ũ & l'au»tre agreables aus Estats desdites Provinces »respectivement, capables, idoines, & »qualiffiez selon les previleges d'icelles. »Et quant à noz Consaulx, Privés, des Fi-»nances, & autres Offices d'importãce, nous »y pourvoirons pareillemét de naturels du »Pays, ou bié d'autres nõ naturels, agreables »ausdits Estats: lesquels avant leur receptiõ »seront tenus iurer solemnellemét ce pre-»sent appoinctement, & promettre par ser-»ment, au cas qu'ils apperceussent se traiter »quelque chose au preiudice d'iceluy, d'en »faire advertence aux Estats des Provinces, »à paine d'estre tenus pariures & infames.

19 Avons pareillemét ratiffié & ratiffions »toutes constitutions de rentes, pensions, & »autres obligations, asseurances, & autres »impositions, q̃ lesdits Estats par l'accord de »chacune Province, ont fait & passé, feront »& passeront, envers tous ceux qui les ont »assisté ou fourni, assisteront ou fourniront de deniers pour subvenir à leurs necessitéz, »& payemét des debtes contractées à cause »de la guerre & troubles passéz, en cõformi-»te du 18e Article de nostre Edit perpetuel.

20 Et pour l'advenir ne seront aucunemẽt »taillez, gabellez, ny imposez, autrement ny »par autre forme & maniere, qu'ils ont esté »du téps & regne de nostredit feu Seigneur »& Pere Charles le Quint, & par consente-»mét des Estats de chacune Provĩce respec-»tivement.

21 Que tous & quelconques previlegez, »uz, & coustumes, tant en general qu'en par»ticulier, seront maintenus, & si aucuns ont »esté viollez, seront reparéz & restituez.

22 Seront lesdites Provinces reconcilliées »tenues de renoncer à toutes ligues & cõfe-»derations, qu'elles pourroyent avoir faites »depuis le cõmencement des changemens & »alterations.

23 Et pour autant que lesdits Estats se tié-»nent obleigez à nostre treschere Sœur, la »Serenissime Roine d'Angleterre, & à Mõsi-eur le Duc d'Aniou Frere du Roy treschres-»tié, pour la bonne assistence receüe de leur »part. Nous envoyerons deux mois apres q̃ »nostredit nepveu le Prince de Parme & de »Plaisance sera entré audit gouvernement ,general, personnes de qualite vers eux pour »faire tous bons offices, & sera la confede-»ration & ancienne amitié avec nostredi-»te Sœur continuée reciproquement.

24 Et pour accroistre l'affection & bene-»volence que les Princes doivent porter à leurs subiects, & qu'ils soyét mieux enclinez »au respect, & obeissãce qu'ils doivent à leur »Prince naturel: Lesdits Estats nous ont ,treshumblement requis & supplié, de vou-»loir à la premiere occasion, & au plustost »envoyer l'ũ de noz enfans, apparét de nous »succeder en nosdits Pays bas, pour y estre »nourry & instruict selon la facon d'iceux, »en toute pieté & vertu cõvenable. A quoy »prendrons regard tel que trouverons con-»venir.

25 Accordons aussi que toutes Provin-»ces, Chastellenies, villes, ou personnes »particulieres de nosdits Pays bas, qui vou-»dront entrer en reconciliatiõ avec nous, sur »le mesme pied & conditions de cedit Traic»té, seront par nous à ce receuz, & ioüyront du mesme benefice que lesdites Provĩces re-»concilées, pourveu qu'ils viennent volon-»tairemẽt trois mois apres la reelle sortie »desdicts Espagnols hors de nosdits Pays »bas.

26 Avons consenti & accordé, consentõs »& accordõs ausdits Estats de pouvoir sup-»plier sa Sté, nostre treschet tresamé bon »Frere, Nepveu, & Cousin l'Empereur, les Ar-»chevesques de Coulogne & de Treves, & »le Duc de Cleves, cõme zelateurs du bien »& repos de la Rebuplique Chrestienne, »qu'il leur plaise tenir la mai, à ce que cedit »Traité & appoinctement soit en tous ses »poincts effectué, accomply, & inviola-»blement observé.

27 Et si en l'executiõ & accõplissemét de ces-»te Pacificatiõ, & qui en deppend, sourdoit »aucune difficulté, & differét à vuyder apres »la publication d'icelle: Nous & les Estats »desdites Provinces recõcilliées, deputerons ,respectivemét Cõmissaires pour le tout en-»tẽdre, appoincter, & executer: Bien entẽdu, »q̃ par les mots *agreables aux Estats*, mis en »plusieurs articles de ce Traité, ne serót ex-»cluz les naturels du Pays, ayans suyvi l'ũ »ou l'autre parti contractant. Et afin que de »tous & chacũ des points & articles, cy des-»sus escrits, faits, cõclus, & arrestéz en nostre »dite ville d'Arras le 17e de May dernier, es-»clarcis, purgéz, & resolus en nostredite »ville de Mons, le onsiesme iour de Sep-

 tembre,

„tëbre, soyent bien & reellement observez, „accópliz & executez, & q̃ tout le contenu „esdits articles, soit chose ferme, stable, & à „iamais permanente & inviollable, avõs le „present Traité fait signer par nostre dit tres „cher, & feal Cousin le Cõte de Mansfelt, „& autres Deputez cy dessus nõmez d'une „part, & les Gouverneurs & Deputez des„dites Provinces, & autres associez d'autre, „promettans de ratiffier le tout par noz let„tres patẽtes en forme deüe, & accoustumée „endedens trois mois du iourdhuy. Donné „en nostre ville de Mons le 12e iour du mois „de Septembre 1579.

A ceste reconciliation accoururẽt ceux de Malines, laquelle ville le Sr de Bours quittãt le parti de la Generalité, remit ez maĩs du Prĩce de Parme: mais tost apres craignant q̃ par sa legereté il n'ẽ fit autant qu'il avoit fait du chasteau d'Anvers, il en fut deporté, & le Sr du Rossignol son cousin mis en sa place. La ville de Nivelle en Brabant, la ville & Cõté d'Allost: la ville & Chastellenie de Bourbourc, & plusieurs autres particulieres s'y adioignirent pareillement: demeurãt le surplus de Brabant, de Flandres, de Geldre, de Hollande, Zelande, Vtrecht, Overyssel, & Groeninghen, encore pour lors fermes en l'Vnion d'Vtrecht.

*Plusieurs villes entrent en ceste reconciliation particuliere.*

Durant ce camp de Maestricht aux mois de May, de Iuĩ, de Iuillet, & d'Aoust, se trouverent à la solliciation du Duc de Terra-nova Ambassadeur du Roy d'Espagne en la ville de Coulogne, les Ambassadeurs de l'Empereur, avec l'Electeur de Treves, & quelques Deputez du Duc de Cleves, cõme intercesseurs pour trouver quelque moyen d'accord & de paix, entre le Roy d'Espagne, & ses Provinces recõcilliées: au nõ desquelles cõparut le *Duc* d'Arschot, & quelques autres Seigneurs, avec les Deputez de chacune Province, ensamble les Deputez des Estats generaux demeurez en l'Vnion d'Vtrecht. Mais les cõditiõs du Duc de Terra-nova n'estans recevables p ceux de ladite Vniõ d'Vtrecht, long tẽps debatües de part & d'autre: Le Roy d'Espagne entre autres poincts ne voulant admettre par tous ses Pays generalement que la Religion Romaine: & ceux de Hollande & Zeelande ne voulans estre frustrés de la Religion protestante reformée, de laquelle ils avoyent ia quelques années fait libre profession, ne se sceurent accorder, & se retirerent les Deputez desdits Estats generaux de ladite Vnion sans rien faire, avec ce qu'ils avoyent une ferme impression, qu'on tachoit à les circonvenir par ceste presentation de paix. Lesquels retirez les Seigneurs qui y resterent, entre lesquels fut le Duc d'Arschot, & les Deputez des Provinces reconciliées, avec ledit Duc de Terranoua, arresterent quelques articles qu'ils qualifierẽt du nom de paix, dõt le sommaire estoit, l'observation de la religion romaine, & l'obeissance deüe au Roy: Outre ce q̃ tous Officiers seroyent remis en leurs Estats, ausquels le Roy ne vouloit en aucune maniere admettre, ny permettre ceux de la Religion reformée. Voire que ceux de ladite Religion, s'ils ne vouloyent se cõtenter de la romaine, departiroyent du Pays, pouvans ioüyr de leurs biẽs qu'ils y delaisseroyent, ou bien les vendre & adenierer, si bon leur sambloit. A laquelle paix soubsignerẽt ledit Duc d'Arschot, & les Deputez d'Arthois, de Henaut, Chastellenie de Lille &c, Malines, & Boisleduc.

*Traité de Coulogne inutile.*

Ce tẽps pendãt le Sr Iean d'Imbise Bourgmaistre de Gand, apres leur infraction de la *Religions-vrede* (dont nous avõns parlé) faisoit rouge rage à piller les Eglises & Monasteres, saisir leurs biẽs & revenus, vendre les meubles, & bois de haute fustaye, que ses favorits achettoyent à vil pris: bref vouloit tout gouverner à sa poste, sans advis ny cõseil de ses cõfreres & cõpagnons en loy: Et cõtraignit le Sr de la Noüe (pour ce qu'il ne pouvoit approuver toutes ses actiõs) à sortir de nuict hors de la ville de Gand: & amena en ladite ville le 28e de Iuillet, grand nõbre d'Infanterie & de Cavallerie à sa devotion: appuyé & fortiffié desquels, il deporta le Magistrat, & en crea un nouveau, se cõfirmant soy mesme & de sa seule authorité privée en la dignité de premier Eschevin, ou de Bourgmaistre, duquel deppend ordinairement le principal manimẽt des affaires & regime de la ville. Ce fait il fit imprimer ses raisons, qui n'estoyẽt toutes fõdées qu'ẽ souspecon, & cavillations.

*Deportemens du Sr Iean d'Imbise à Gand.*

Le Prince d'Orange adverti de toutes ces menées, escrivit à ceux de Gand qu'il y viendroit en persone, pour en cognoistre, & y mettre ordre. Ce q̃ ledit Imbise craignant, & q̃ sa rogne ne luy fut grattée, tacha avec ses partisans de l'ẽpescher p tous moyẽs, & pour ce fit imprimer & divulguer quatre articles des raisons pourquoy il n'estoit couvenable que le Prince y vint. Ce neantmois le Sr de Ryhoven grand Baillif de Gand, & ses ptisans cõtraires à Imbise, avec les mẽbres de la ville, trouverẽt bõ q̃ le Prĩce y vint, sous promesse qu'il n'y ameneroit, & ne laisseroit à sõ departemẽt nulle garnisõ: qu'ils demeureroyẽt en leurs previleges: qu'il delaisseroit les Doyẽs des mestiers en leurs offices, & l'estat de la religõ cõme il le trouverroit: qu'il ne rechercheroit personne pour nulles choses passées, & qu'il leur signeroit & seelleroit ceste promesse. Le Prince toutefois sans se soucier de tous ces articles, qu'ils vouloyẽt qu'il promit, vint à Gand le premier iour d'Aoust: Imbise entendant sa venüe prenant quelq excuse, se retira de Gãd vers vers le Sas, où il fut poursuyvi de la pt du Prĩce p le Capitaine Mornault, mais trop tard: car Imbise ayant

se ayant fait lever le pont apres soy, s'embarque pour Flissinghes, & de la alla en Allemagne, à Heidelbergh vers le Duc Casimire, où il demeura tant que les Ganthois le rappellerent, comme nous dirons cy apres.

Ledit Sr Prince estant à Gand eut du mal beaucoup à creer un autre Magistrat que celuy d'Imbise, & à reparer les desordres y advenus par son mauvais gouvernemét: toutefois il en redressa une ptie du mieux qu'il peut. Me Pierre d'Athene Ministre Flamen grand partisan dudit Imbise, se retira pareillemét, ayant peur de sa peau, à cause de certaine Invectifve qu'en faveur d'Imbise il avoit escritte contre ledit Seigneur Prince en langue Flamende.

Les Malcontens eurent lors une entreprise sur ladite ville de Gád, laquelle leur estant faillie, ils marcherent vers le Bourg de Renay, où y avoit garnison de ceux de Gád, qu'ils deffirent & en tuerent beaucoup cóme ils firent pareillemét à Basserode, qu'ils brusserent & abandonnerent. Apres que le Prince eut mis ordre à Gand, il alla à Bruges pour samblablement y redresser les affaires, ce qu'il fit, & se laissa persuader, à certaines conditions, d'accepter le gouvernement de Flandres, puis retourna en Anvers.

*Le Prince d'Orange accepte le gouvernement de Flandre.*

Le Prince de Parme pour aucunemét satisfaire au contract de la reconcilliation de ceux d'Arthois, de Henaut, Lille, Malines &c, renvoya hors du Pays, la gendarmerie Espagnolle, retenant quelque cavallerie Italienne: Mais ils n'allerent pas si loing, qu'à la premiere occasion qu'il print il ne les remandat. Ce neantmoins leur departement de si peu de durée, esmeut plusieurs de la Noblesse à se pareillement reconcilier.

*Retraite des Espagnols de peu de durée.*

Le Comte de Rheneberg Gouverneur de Frise ayant par un siege comme nous avons dit cy devant, reduict la ville de Groeninghen sous l'Vnion d'Vtrecht, marcha avec quelques trouppes, & trois pieces de campagne, vers Covoerden, qui n'estoit lors qu'une Bourgade, avec un chasteau, qu'il enchargea au Capitaine Cornput de fortiffier: ce qu'il commenca, avec de gráds fossez larges & profonds, y dressant cinq ravelins: mais cest œuvre demeura pour lors en surceance, tant que depuis le Drossart Ens le paracheva sur les fondemens que Cornput y avoit iettez, pour le service du Roy. Les Compagnies Allemandes dudit Comte de Rhenebergh s'estans arrestées au Pays d'Overyssel, faute de payement y mengeans le bon homme à discretion, les paysans se mirent en armes, & chasserent les compaignies de Cavallerie de Dodo van Laer, & de Rhynswoude. Bartel Entens alla charger ces Pitaux, & leur arracha le butin qu'ils eurent de ces cavalliers: toutesfois s'estans faicts plus forts qu'auparavant, ils chasserent pareillement les gens du Comte de Hohenloo. Mais comme ledit Seigneur y retourna à plus grands trouppes, il les deffit pres du Cloistre de Syon, & en tailla quelques 700 en pieces, tellemét qu'il les cótraignit de poser les armes, & se rachetter du pillage.

*Premiere fortiffication de Coevorden.*

Apres le Traité de Coulogne (qu'aucuns qualiffioyent du nom de paix) les Provinces reconcilliées avec les Malcontens de Menin, appuyez de ceux de Malines, péserent coupper les passages à la ville de Brusselle, & luy oster ses vivres, pour la contraindre de se reconcilier avec eux. Et comme ces Malcontens menoyent un convoy de cinquante chariots de toutes sortes de munitions vers Malines, avec deux cens chevaux, & quatre cens hommes de pied: cinq cens chevaux, & mille hómes de pied des Estats les recontrerét ez envirós d'Allost, les deffirent, & amenerent tout le butin dedens Brusselles.

*Deffaite du convoy des Malcontens.*

Les Estats voyans la ville de Malines entre les mains des Espagnols, firent à cry public deffendre à toutes personnes sur paine de confiscation de corps & de biens, de n'y rien mener: mesme firent sommer les Malinois de rentrer en leur premiere confederation avec la Generalité endedens quatre iours: Cela troubla grandement les bourgeois, & les esmeut allencontre de leurs Magistrats, lesquels sur la crainte qu'ils avoyét des Estats, requirent garnison Espagnolle: ce que les bourgeois refuzerent, disás qu'ils se vouloyent tenir neutres, & eux mesmes garder leur ville: puis qu'ils s'y sentoyét bastans assez, sans recevoir garnison de part ny d'autre: neantmoins il falut qu'ils en receussent à la fin.

*Malines sommée par les Estats se veut tenir neutre.*

Ce temps pendant le Sr de la Noüe Mareschal de camp des Estats pour affranchir la riviere qui vat d'Anvers à Brusselles, alla par commandement du Prince d'Orange, attacquer les Allemans qui commencoyent à faire un Fort au village de Willebrouck, à l'emboucheure de la grand eau de l'Escault qui passe devant Anvers, lesquels sentans sa venüe, quitterent la place, & passans la riviere de Malines se ietterent dedens la ville. Ledit Sr sachant de quelle importance pouvoit estre ce lieu, le fit en toute diligence achever de fortiffier. Le Prince de Parme faché que ce lieu avoit ainsi esté gagné, voulut q̃ ses gens y allassent pour le regagner: mais ce fut trop tard, car il estoit ia achevé, & y furent quelques compaignies de cavallerie des siennes defaites p le Capitaine Mornault, mais cóme les victorieux s'amusoyét au pillage, sans poursuyvre leur victoire, les Espagnols s'estans ralliez, se rüerent sur les pillards, & deffirent toute la Compagnie du-

*Le Sr de la Noue fait quitter VVillebrouc aux Allemans.*

dit Mornaut, lequel se sauva neantmoins, avec perte de 40 de ses hommes estêdus sur la place, & le reste prisonier.

Prise de Mortagne & de St Amãd par le Parmois.

Les Provinces d'Arthois, de Henaut &c, recôciliées, ayans dressé leur corps d'armée côme il avoit esté promis p le Traicté de leur reconcilliatiõ, le Prince de Parme alla assieger le Bourg & chasteau de Mortagne en Henaut, où y avoit quelques côpagnies des Estats, tât Anglois, Escossois, que Walons, qu'il emporta par force, où fut tué le Capitaine Sohey Frere du Collonel Sohey: de là il alla attacquer le Bourg & Abbaye de St Amand, qu'il gaigna pareillement, où le Capitaine Morgan Anglois, depuis Collonel, fut pris.

Surprise de Nivelle en Brabant par les Estats.

Envirõ ce têps là, ceux de Brusselles, & d'autres garnisons d'alléviron surprindrêt la ville de Nivelles en Brabât bien subtilement à l'ouverture de la porte: Où y fut d'û cômencement quelq̃ peu côbatu, & aucuns tuéz. Le Sr de Glimes grand Baillif du Walõ-Brabant Gouverneur de la ville y fut prins, s'estant allé cacher en u ne estable: la ville fut en partie pillée, & en partie râcõnée. l'Abesse & les Dames Chanoinesses furêt aussi prisonieres & amenées à Brusselles. Ceste entreprise se fit par la charge de M. Olivier vanden Timpel Sr de Corbeke Gouverneur de Brusselles, qui y arriva, & apres avoir mis ordre à la garnisõ, y laissa sõ frere le Sr Denis vandê Timpel, pour Superintêdent de la place. Ledit Sr de Glimes avoit biê esté adverti de ceste entreprise dez le soir precedent, mais il n'en fit pas d'estat.

Martin Schêck à Blyenbeek.

Ceux de Geldre envoyerêt assieger le chasteau de Blyenbeek, occuppé par le Collonel Martin Schenck de Nydeckê assez proche de la riviere de Meuse, d'où il faisoit beaucoup de mal à tout le plat pays de Geldre, & à ceux qui naviguoyêt les fleuves du Rhin, & de la Meuse: mais le Prince de Parme luy envoya rêfort d'Infanterie & de Cavallerie, que les Geldrois n'ozerent attendre, se retirâs de là.

Prevoyâce du Prince d'Orange.

Ce têps pendant le Prince d'Orâge voyât côbien flochement les Estats alloyent en besogne, tâdis q̃ le Parmois dominoit, & se fortiffioit de toutes parts, & qu'à la lõgue tout leur cas ne se porteroit pas bien: n'ê voulant à psone en pticulier imputer la faute, & toutefois bien sachant où le mal gisoit, pour y pourvoir de bonne heure, voulut premierement adresser ses remõstrâces aux Estats de Hollâde & de Zelande, estans assamblez en la ville de Delf, vers lesquels il luy sambloit q̃ ses raisons auroyêt plus de pois, credit, & respect, ausquels il discourut en ceste maniere.

Harengue du Prince d'Orâge aux Estats de Hollâde & de Zelande.

*Messieurs*. Côbien q̃ ie ne soye ignorât de "vostre bonne affection à conserver ce souverain biê, qu'il à pleu au Sr Dieu, nous dõ"ner en ce Pays: toutefois puisque vous es"tes maintenant assâblez en ceste ville: il me "sâble q̃ ceste si bõne occasiõ nous admones"te, & obleige de côferer ensamble, pour en"têdre glus particulierement, & plus certai"nemêt quels moyês nous pourrõs trouver, "pour repousser tous les efforts, & iuvasions "de noz ennemis tant par mer q̃ par terre, & "quel ordre se devroit & pourroit establir "pour parvenir à un tel bien. Car aussi est il "plus q besoi & necessaire d'y pourvoir: Et de fait il ne faut doubter, q̃ les ennemis n'ê"ployeront toutes leurs forces, & moyens à "cest effect, pour essayer s'ils pourront inti"mider voz courages: & n'y trouvans la pre"paratiõ côvenable, vous troubler & ruiner, "& parainsi parvenir au but par eux pretêdu. "Ie ne fay doubte q̃ le Roy des Roix, ce grâd "Dieu, Côducteur des armées, ne poursuy"ve & paracheve son œuvre encômencé, en "estendant sa benedictiõ sur nous. Neant"moins il est bien raisonnable, q̃ nous reco"gnoissions les moyês qu'il nous donne, & "par sa grace nous donnera à l'advenir, & q̃ "nous en usions à sa gloire: autremêt nostre "nonchallance & lacheté, nostre ingratitude, "& temerite, conioinctemêt un mespris de ses graces, ne pourroyêt sinõ attirer une ius"te vêgeace sur nous & nostre posterité. Cô"me si quelqu'un voulant garder l'eau de sa "cysterne, laisseroit brusler sa maison sâs en "user: ou se remetât en la providêce de Dieu "touchant l'entretenement de sa vie, ne vou"droit employer le pain q̃ Dieu luy fournit, "pour s'en sustenter. Or afin d'entendre & "pourvoir, à ce q̃ dessus, avât toutes choses est besoĩ de sçavoir quelles sõt les forces de noz "ênemis, & le but auquel ils têdêt, y adressât "tous leurs desseins & efforts. Et de ma part "ie ne vous puis celer ce q̃ i'ê puis cognois"tre, afin q̃ nous advisions de ne tôber en la "côfusiõ de ces fols batisseurs, & guerries dôt "Iesus Christ fait mêtion, ausquels les moy"ens defailloyêt de parachever leur êtreprise. "Ce pêdant mõ intention n'est aucunemêt "de vous intimider, ou faire tôber les coura"ges, pour abandonner l'œuvre encômêcé: mais afin q̃ la côsideratiõ de leurs desseins & "moyês nous ouvre les yeux, & incline les "cœurs, pour disposer le remede & moyês "d'y obvier, et nous heureusemêt maitenir. Et à la verite ceste prevoyance et disposition "pourra causer deux fruicts fort notables, et "de grande côsequêce. Premierement il est "certain q̃ noz ennemis entêdas nostre fai"te resolutiõ de nous deffendre, et employer "tous les moyens q̃ Dieu nous à dõnéz, pour "nous maintenir, et côserver, ensâble l'ordre "côvenable et requis, qui p une prudête de"liberation sera arrestée, ils serõt grâdement estonnéz et descouragéz, voire de sorte qu'u"ne telle resolutiõ, servira côme d'une contrepoisõ vive, et d'efficace, pour aneâtir, ou du "moins debiliter grâdemêt la force de leurs fraudes, côspiratiõs, et efforts: et mesmes leur "faire perdre courage d'êtreprendre sur nous "& sur le Pays. Secondement une telle reso-

»unió & conioinctió de courages, avec l'or-
»dre requis, nous donnera grand repos d'es-
»prit, grande asseurance & hardiesse en cest
»œuvre, grand accroissement en l'affection
»de s'y employer, & grande facilité à l'exe-
»cution de toutes choses requises & neces-
»saires. Qui plus est ce sera un moyen pour
»nous exempter de tous remords de cõsci-
»ence, regret devant Dieu, & reproches de-
»vant le monde, sentans en nous, & ayans
»donné à cognoistre, que nous aurions fait
»le devoir de la charge à laquelle Dieu nous
»a appellez, pour la conservation d'un si
»grand Peuple, se reposant en nostre prudẽ-
»ce, vigilãce, diligẽce, & fidelité. Ce qu'aussi
»vous sera en reputation & honeur, envers
»tous, & mesmes à la posterité par le recit
»des histoires, qui rendront tesmoignage de
»nostre saincte affection, constance, & ma-
»gnanimité: de vous avoir consacréz entie-
»rement, & employé fidellement en une
»cause si saincte, si iuste, & de telle importã-
»ce, pour la gloire de Dieu & salut des hõ-
»mes: cõme au contraire nostre negligence
»& lacheté attireroit une horrible calami-
»té sur nous, & nostre posterité, avec blasme
»& reproche, rongeãt noz cœurs toute nos-
»tre vie, & flestrissant nostre renõmée apres
»la mort: estãs mis aux histoires au reng de
»ceux qui se seroyent mõstréz plus dignes
»d'estre esclaves & brebis, que gouverneurs
»& Pasteurs. Pour donc venir aux forces de
»noz ennemis, sans nous flatter: vous sçavez
»qu'eux entendans les preparatifs de noz
»forces, tant d'Allemagne, France, q̃ d'An-
»gleterre, & Escosse, ils ont aussi de leur cos-
»té fait toute diligence & effort, de receüil-
»lir samblablement gendarmerie, tãt en ces
»Pays bas, qu'en Allemagne, & Espagne. De
»sorte qu'ils ont assamblé iusques à 90 en-
»seignes de Walons, 60 d'Espagnols, envirõ
»40 d'Allemans, & quinze ou vingt de bas
»Allemans. Il est aussi certain qu'ils ont fait
»une grande levée de cheval en Allemagne.
»Aussi il y a plusieurs advertissemens de di-
»vers lieux, de la preparation qui se fait en
Espagne, pour la venüe du Roy en ces Pays,
»ou du moins d'une grande armée, qui doi-
»ve venir de là. Nous sçavons aussi q̃ la hai-
»ne de la Religion, & convoiti se insatiable
»de tyranniser, & s'enrichir des despoüilles
»de ces Pays, les rend resolus, & opiniatres
»à continuer la guere, sans estre touchéz de
»la ruine & desolation du Pays. Voila donc
»en sõme & en verité, ce que nous pouvõs
»considerer de leur costé. Venons maintenãt
»à nous: Premieremẽt la iustice & equité de
»nostre cause, & consequemmẽt de l'assistẽ-
»ce & protectiõ de ce grand Dieu tout puis-
»sant nous doit grandemẽt consoler, accou-
»rager, & fortiffier. Davantage outre les for-
»ces que nous avons maintenant, les moyẽs
»prõpts qui se presentent d'ẽ recouvrer d'au-
»tres plus grandes, & qui mesmes sont desia
»en partie assamblées, ne sont à mespriser.
»Aussi Dieu nous a donné la superiorité et
»puissance en la mer, il nous a assigné un
»Pays fort en soy, & facile à garder. Et outre
»tout cela il est certain que quant aux moy
»ens d'argent et de vivres, il y en a bien suf-
»fissament, moyennant que nous le veuilli-
»ons employer: voire en sorte que si nous u-
»sions des graces q̃ Dieu nous met en mais,
»nous pourrions moyennant sa benedictiõ,
»non seulement defendre ce que nous te-
»nons, mais aussi chasser en peu de tẽps l'ẽ-
»nemy hors de tout ce Pays. Car mesmes si
»nous cõsiderons de plus pres les forces de
»noz ennemis. Les Walons pour la plus pt
»gens nouvellement levez, à cause que les
»vieux tant à raison du mauvais traictemẽt
»qu'on leur à fait, cõme aussi p les sieges de
»Harlé, d'Alcmar, trois ou quatre defaites
»qu'ils ont eües en Zeelande, aussi pour la
»povreté endurée à Middelbourg & aillieurs
»sont dissippéz & morts. Quant aux Espa-
»gnols cõbien qu'ils soyent beaucoup d'ẽ-
»seignes pour les mesmes raisons cy dessus
»considerées, ne sont gueres fortes, et les
»meilleurs soldats morts ou blesséz. Tou-
»chant les Allemans peut estre que leurs en-
»seignes, sont assez complettes & fournies,
»mais la plus part pour la petite cõmodité,
»qu'on leur à donné, ores qu'ils ayẽt esté ez
»villes, sont malcontens, & mesmes descou
»ragéz, de voir que leur natiõ ayant esté par
»cy devant tant respectée, est maintenãt en-
»tierement mesprisée, & reiettée, & que les
»ennemis se servẽt d'eux plustost pour nõ-
»bre que pour exploict & cõbat. Et quant à
la levée des chevaux, elle leur apportera plus
»de charge, qu'à nous de danger, singuliere-
»ment veu la qualité du Pays. Nous sçavons
»aussi quels moyens & cõmoditez de vivres
»ils ont, cõbien le Peuple est mal affectiõné,
»voyãt & cognoissant de iour en iour plus
»clairement leurs intentions tyranniques:
»Dõt aussi qui est ce qui n'etéd, qu'eux vou-
»lans envahir le Pays d'ũ costé, ils craignẽt
»revolte & malheur de l'autre: Or ces cho-
»ses vous sont proposées Messieurs, nõ poĩt
»afin de vous endormir et rẽdre nõchallans:
»ains plustost pour vous resveiller et encou-
»rager: Et afin q̃ vous entẽdies quel advãta-
»ge nous aurions sur noz ennemis, s'il y a-
»voit en nous une vraye resolutiõ d'ẽployer
»courageusement les moyẽs q̃ Dieu nous à
»donnez: Et si un ordre cõvenable et requis
»en la cõduite de ces affaires estoit establi &
»entretenu: cõment les cõseils des ennemis
»seroyẽt ils troublez, cõment les cœurs aba-
»tus, leurs forces affoiblies: & ceux qui à
»leur grand regret gemissent sous leur tyr-
»annie insupportable comment seroyent
»ils induicts & encouragez à se resoudre
»pour se ioindre avec nous.

*Quelles estoyent les forces du Prince de Parme en ce temps là.*

»Afin aussi que nous sentions quelle ingratitude & reproche ce nous sera de mespriser une telle benedictiõ & faveur de Dieu, »laissans couler, & mesmes reiettans les »moyens qu'il nous presente en la main »pour nostre conservation,& la poursuytte »& heureux accomplissement de l'entiere »delivrance de nostre Pays. Comment pour »rons nous respondre devant Dieu de la de»solation & opression cruelle du Peuple »qu'il nous à recommandé & commis, & »qui s'attend à nous, si à nostre escient par »nostre nonchaillance, & pour avoir plus »cherché le particulier d'un chacun, que le »general de la cause, noz ennemis venans »à bout de leurs entreprises, establissoyent »leurs tyrannies sur ce Pays. En sõme l'es»tat de noz affaires,& disposition de noz en»nemis est telle, que si nous faisons resolu»tion d'employer noz moyens que le Sei»gneur nous donne, ainsi qu'il appartient, »nous avons matiere d'esperer p la benedic»tion de Dieu,de non seulement nous con»server, mais aussi de grandement nous a»vancer, & faire perdre toute esperance à »l'ennemy de venir à bout de ses entrepri»ses : dont ne pourra reussir sinon une heu»reuse yssue de nostre oeuvre. Comme au »contraire,si nous demeurons sans nous re»soudre,nous sommes à demy esbranslez,& »n'y aura chose si aysée que de nous renver»ser & precipiter en une ruine & desolatiõ »espouvantable. Et de fait si nous ne nous »proposons un but, & disposons un pied »employans les moyens que nous avons re»ceuz du Seigneur,pour y tendre & aspirer: »noz adversaires ne sont si despourveuz ny »d'entendement,ny de courage, ny de for»ce,qu'il ne leur soit bien ayzé de ruiner ceux »qui n'auront pour defense,qu'un desir ge»neral & confus de se conserver. Or pour la »fin de ce discours,à ce que pensans à bon »escient à l'estat auquel nous sommes,& q̃ »vous avez la guerre cõtre des ennemis puis»sans,cherchans de vous accabler, & tyran»niser. Vous adviserez en premier lieu de »vous resoudre,si vous sentez une volonté »ferme,& vraye de vous conserver,& d'ad»vancer autant que possible sera, ce biẽ in»comprehensible que Dieu nous à donné, »en changeant ceste tyrannie de corps,con»sciences,& biens,en une liberté tant heu»reuse,dont vous ioüissez à present. Puis si »vous estez deliberez d'y employer à bõ es»cient les moyens que le Seigneur vous à »eslargis, pour parvenir à un tel bien & le »maintenir. Tiercemẽt si vous estez resolus »d'establir un pied pour trouver, & furnir »les moyens qui soyent tels,qu'on ayt asseu»rance d'en ioüir,& vzer,& qu'il y ayt con»sideration de ne charger les povres plus q̃ »les riches, afin que Dieu ne se courrousse »contre nous, & ne maudisse & renverse »toutes noz entreprises. Et pour le »quatriesme point, si vous estes de»liberez d'establir un tel ordre en la cõdui»te des affaires,qu'il n'y ayt,ny cõfusion ny »delay en l'execution d'icelles. Si toutes ces »resolutions ne se trouvent conioinctemẽt »en vous,ie vous prie au nõ de Dieu,en faire »declaration ronde et ouverte,afin q̃ tout le »peuple se reposant sur vous et sur moy,ne »se trouve finalement voire soudainement »accablé et englouti en une calamité extre»me,qui nous causeroit regret et trouble de »conscience devant Dieu,et reproche devãt »les hõmes. Cõme aussi à la verité ie seroye »marry,q̃ par ma negligence et nonchallan»ce,estant demeuré sans resolution asseurée, »tout ce blasme et reproche tombat sur moy »pour recõpense de mon affection et zele »d'employer la vie et les biens,de moy,et des »miens au service de ceste cause: n'estimant »raisonable, et n'estant mon intention de »poursuyvre,sans premierement entendre »vostre volonté. Et si le pied,moyẽ, et ordre »que vous arresterez, seront pour y fonder »esperance de nostre conservatiõ contre noz »ennemis. Aymant mieux et estant plus rai»sonable,de nous deporter entierement, et »sauver,par quelq̃ appoitemẽt tel quel,nos»tre reputation,et ce q̃ pourrons de noz vie »et biens, que de nous voir cõme fondre en »languissant,et tõber en la main cruelle de »noz ennemis. Mais si au cõtraire vous vous »sentez resoluz : advisez s'il ne seroit plus »expedient,de deputer trois ou quatre d'en»tre vous, pour avec moy examiner, peser, »debatre,et traiter des moyens,et de l'ordre »qui seroit requis et necessaire pour estre a»pres p vous et moy,authorizé, et mis en ex»ecution se trouvant convenable et expedi»ent. De ma part ie ne veus dissimuler q̃ ie le »desire grandement,afin que sans plus lon»gue dilation,qui est dangereuse et preiudi»ciable en noz affaires,nous puissions dispo»ser et arrester ce qui sera le plus propre et »expediẽt,pour parvenir à l'accõplissement de »nostre desir. Vous pryant pour conclusion »q̃ vous ayez à penser,et sentir en vous mes»mes,que cest contre vous et le Pays de vos»tre nativité auquel vous habitez, et au gou»vernemẽt duquel Dieu vous a establi, que »les conseils et efforts des ennemis tẽdent, »afin q̃ vous entẽdiez q̃ c'est à vous d'ẽbras»ser le faict et le faix: sãs vous imaginer que »les propositions,remonstrances,et deman»dez qui vous sont faictes de par moy, soyẽt »de telle qualité,q̃ celles du Roy allendroit »des Estats de tout le Pays,lesquels s'excusẽt »et se retirẽt des charges autãt qu'il leur est pos»sible,et refuzẽt ce qu'ils peuvent,de tout ce »q̃ leur est demandé. Ils ont quant à eux quel»que occasion,entant que ce n'est tant leur »fait et avantage,que celuy du Roy. Mais »vous scavez que nostre condition est bien

autre

»autre. Proposéz vous donques que ie soye »absent de vous, advisez quelle resolution »vous prendriez, & si à la propositiõ qui se»roit faite d'aucun de vous, vous autres »Messieurs les Estats accorderiez le moins q »pourriez, vous excusãt, ores que tout deut »aller en confusion & desordre, & sans re»garder, si ce que seroit requis & proposé »seroit utile & necessaire à la conduitte des »affaires, & à la conseruation de vous & du »Pays: ma presẽce ne transporte point vos»tre faict & devoir sur moy. Vray est que ie »suis prest quãt à moy de m'ẽployer voire d'exposer ma vie, mais recognoissez qce n'est »point pour mon faict particulier, ains du »Pays. Et si Dieu m'a appellé par vostre »moyen, pour y servir, ne laissez pas pour»tant d'em brasser le faict, quant aux moy»ẽs, comme estant plus vostre que le mien. »Et si celà est bien entendu & pratiqué de »vous, il ne sera plus question que les Es»tats s'excusent envers moy, ains comme si »vous tous estiéz vne teste, ayant en charge »la conservation & gouvernement du Pays »chercherez vnanimement & synceremẽt »tous les moyẽs convenables & necessaires »pour vostre tuition, & aduancement. Et »ainsi s'employant chacun en son endroict ,fidellement, i'espere que Dieu nous benira »à la confusion de noz ennemis, & à la con»solation, & soulagement de nous tous.

*Advis du Prince sur l'establissement d'un Conseil d'Estat.*

Ledit Seigneur Prince d'Orange voyant que ce Traitté de paix qu'õ esperoit de Collogne, estoit allé en fumée, eut bien desiré que les Estats eussent prins leurs affaires pl⁹ à cœur, afin de par nonchalance (comme à vray dire on y alloit allors assez flochement en besogne) ne tomber aux inconveniens que par la diligence des Espagnols estoit à redoubter. A raison dequoy sur ce qu'en toutes assãblées des Estats, les Deputés de chacune Province ou villes estoyent tenus (comme il est dit par le Traitté de l'Vnion d'Vtrecht cy dessus) de toute propositiõs, & mis en avãt advertir leurs maistres, & en attendre la responce: durant lequel temps se perdoyent beaucoup de bonnes occasions, & devant que quelque chose fut du tout arresté, les Espagnols en avoyent ia le vent (Dieu scait par quel moyen) & par ainsi ne se pouvoit rien entreprendre de bon: ou si on entreprenoit, c'estoyent autant de fautes & mauvais succez: il eut, disie, bien desiré qu'on eut dressé un conseil d'Estat, lequel eut peu absolutement disposser des affaires occurentes, sans tant de renvoys, & sãs perdre temps, ou de combatre l'ennemy, ou de pourvoir à leur deffence. Et pour ce luy sãbloit bien expediẽt d'avoir tousiours vn petit camp vollant, fut pour donner, quelques attainctes aux Espagnols ou pour empescher leurs courses. Car autrement avec tant de reiterées assãblées des Estats, tant de delays, renvoys, & temps perdu, tant de diuersite d'opinions en une telle multitude d'hõmes de toutes sortes d'humeurs, il disoit (& de vray) n'estre posible de rien arrester de bon qui en toute celerité peut estre executé. Se plaingnant que les cœurs n'estoyent plus allumes à leur deffence, comme ils avoyent esté du commencement, lors qu'ils avoyent affaire à un si cruel ennemy, qu'estoit le Duc d'Alve & son fils: & qu'ils n'avoyent pas les moyẽs de faire teste, ou d'assaillir comme ils avoyent alors. Qui estoit cause qu'aucuns Prince estrãgers, qui eussẽt peu venir à leur secours se reffroidissoyent, & ne vouloyent avoir affaire avec tant de diversité d'opinions, & que nulles villes de celles que l'Espagnol tenoit ne cherchoyẽt d'estre de leur party. Il disoit aussi n'estre possible de lõg temps subsister, sans avoir une armée tousiours preste de douze mille hommes de pied, & quatre mille chevaux, pardessus les garnisons ordinaires, avec souffisãte artillerie; & que pour avoir des bons vieux soldats, on devoit dõner aux Collonels suffisante asseurance de leur payement. Car de penser faire guerre, avec vn tas de ieunes soldats, ou biẽ avec leurs aventuriers (qu'ils appellẽt Vrybuyters, cest à dire frãc-pillards, lesquels servans sans gagé sur le dãger de la hart, n'avoyẽt ny fermẽt ny honeur en recõmãdatiõ ne cherchãs q le butĩ) c'estoit tout abus: & & n'en revenoit nul aduantage à la cause comune. Toutes les villes qui avoyẽt besoin de quelque chose s'adressoyent fut pour se plaĩdre ou pour demander secours, ou autrement audit Seigneur Prince: mais il ne pouvoit ayder ny pourvoir à ce qu'ils requeroyẽt. A raisõ de quoy estoit besoin de ce conseil d'Estat, lequel deut estre choisi & crée de gens qualiffiez, duicts aux affaires, courageux, resolus, & fidelles, avec une armée de vieux soldats: p où on pourroit faire resistence aux Espagnols, et maintenir le Pays hors de crainte en toute seureté à la descharge des villes: si non qu'il ne faloit qu'attendre vne ruine totale en leurs affaires. Ces Remonstrances du Prince faites en plaine assãblée des Estats generaux en Anvers, furent pour lors bien oüyes, mais peu suivies, soit à cause que les Estats redoubtoyent l'excessive despence, ou qu'il y eut de l'envie & ialousie entre les grãds: Toutefois ledict Conseil d'Estat fut estably.

*Double traitte à la Bryle.*

Au mois de Septembre, le Capitaine qui de la part des Estats cõmandoit dedẽs la Bryelle, fit un marché avec les Capitaines Malcõtẽs d'Arthois & de Henaut, de leur livrer la ville & l'Isle de la Bryelle, mais c'estoit pour les y attrapper: Ce q pẽsans effectuer avec quelques navires equippés cõme celles des Hollandois parties de Gravelinges, approchans l'Isle, il furent chargéz par ceux de Hollande, & tous tuez ou

noyéz.

Ce temps pendãt le Seigneur d'Alennes Collonel d'un Regiment d'Infanterie Walonne des Malcontens, tenant garnison en la ville Menin, trama quelque entreprise sur la ville de Courtray en Flandre, avec le Seigneur de Pottelsberghe Baillyf de la ville & autres, lesquels luy voulans iouër, d'un double traict, accorderent secretement de luy rendre la ville le 20 d'Octobre: dont ils en advertirẽt le Collonel Balfour Escossois estant avec son Regiment ez environs de Bruge, afin que tandis que ledit Seigneur d'Alennes seroit hors de Menin pour exploicter son entreprise de Courtray, luy d'autre costé à heure & poinct nommé, advisat de s'emparer dudit Menin. Le iour venu ledit Seigneur d'Allennes se presenta avec ses trouppes pensant trouver la ville de Courtray ouverte: mais approchant plus pres fut salüé à beaus coups de canon & de mousquetades: pendant qu'il estoit en chemin, & devant qu'estre à my-voye pour s'en retourner à Menĩ, le Collonel Balfour avec ses Escossois, & quelques compaignies Walonnes, estans sur des bateaux, se saisirẽt (encore que ce ne fut pas sans combatre cõtre ce qui estoit demeuré de reste) & se firent maistres de ladicte ville de Menin: ce que ledit d'Allẽnes seut aussi tost, avec un pied de nez, se retirant arriere. Ainsi celuy qui pensoit prendre fut luy mesme prins. Ce fait Balfour s'empara des Bourgades de Halewin & de Wervyc. Et fut Halwĩ tost apres entierement bruslé par les Malcõtens mesmes.

*Le Sr d'Alẽnes pensant prenpre Courtray perd Menin.*

Toute ceste année la France & son Roy se maintenoyent comme nous les avons laissez sur la fin de lan 1578. La Roine Mere & ceux de Guise le voyãs en ce train, pensoiẽt bien l'y entretenir & pendant qu'il samuseroit à dire son chappelet, ou à deviser des compartimens ou mesures d'une danse, tenir le timon de la Republique, & disposer du gouvernement: mais ils ne peurent pas venir où ils pretendoyent, par le chemin qu'il avoyẽt imaginé: car d'un costé l'esprit de ce Prince estoit merveilleusemẽt ialoux, de tout ce qui dependoit de l'authorité royale, & posant tousiours quelques mignons en sentinelle, s'ils descouvroyent qu'on eut mis le pied sur un des degréz de sõ throsne, faisoit cognoistre q̃ cela luy desplaisoit. De l'autre comme un œil malade ne peut supporter la clarté, ainsi la presence des grands luy estoit facheuse, soit qu'entre ses esbats & privautés il se facha de leur gravité, soit qu'il s'aymat mieux entre ceux qu'il faisoit de sa main. Ainsi donc la Roine, & ceux de Guise se voyans eslognéz de leur compte, eurent recours aux pratiques illicites, & aux estranges menées, dõt tost apres la France fut troublée plus que iamais, cõme nous dirons en son lieu cy apres.

*Sommarie de l'Estat de Frã*

Le premier de Feburier 1580 advint grãd trouble en la ville de Leuwaerden au Pays de Frize, qui fut cause que le chasteau dudit lieu fut desmoly, ce qui se fit en la facon qui s'ensuit. Ce mesme iour les bourgeois de la ville avoyent assis vn corps de garde pres du chasteau. Le Capitaine qui y commandoit craignãt qu'on le voulut forcer, fit donner l'alarme dez sept heures du matin, & comme les tabourins eussent ainsi grondé quelque temps, les bourgeois & les gens de guerre qui estoyent en la ville, s'estans mis en armes, prindrent les femmes des soldats du chasteau, & quelques moines, qu'ils mirent au devant, pour s'en servir de pionniers, à remplir le fossé dudit chasteau, vis à vis duquel ils se retrencherent, deliberéz de le batre & assaillir. Le Capitaine qui y commandoit nommé Ian van Schagen, voyant que ses soldats ne faisoyent nul devoir de chasser les bourgeois arriere du fossé, pour le respect de leurs femmes embesognées à le remplir, & aussi par ce qu'ils estoyent la plus part fils de bourgeois, commenca à avoir peur, de tant plus qu'il veoit les garcõs des rües attrainer l'artillerie de telle force, que beaucoup de chevaux eussent esté bien empeschéz à la tirer, il luy sambla plus convenable de rendre la place que d'en attendre la hazard: ce qui fut fait, & depuis razé & demoli, comme il est encore à present, apres avoir esté septãte ans en estre, car il fut basti l'an 1510. Le second iour dudit mois fut pareillemẽt assiegé le Casteau de Harlinghẽ audict Pays de Frise, que les soldats de la garnison voulurent d'un commencement faire samblant de tenir, donnans de leur artillerie au travers de la ville, dont ils tuerẽt deux ou trois hommes: mais le cinquiesme iour ensuyvant, ayans leu certaines lettres qui leur furent envoyées, ils le rendirent & fut desmantelé du costé de la ville: comme le mesme fut aussi fait à celuy Staveren: ce qui advint par l'advis & consentement des Estats generaux, afin de tenir ces villes plus asseurées de toutes trahisons: car on cõmẽcoit à avoir un mauvais œil sur M. George de Lalain Comte de Rhenebergh Baron de Ville, Gouverneur de ce Pays, qu'õ soupeconnoit vouloir rendre à l'Espagnol. Le 19 dudit mois furent abatües les images par toutes les Eglises & Monasteres de Leeuwarden, quelques prestres & moines chassez: & le mesme executé p toutes les autres ville & villages de la Frise, appliquãt les biẽs ecclesiastiques, quant au meubles, qui se vẽdoyent à l'encant, au service de la cause commune, pour mener la guerre suyvant l'Vnion d'Vtrecht.

*Demolissement du chasteau de Leeuwaerden en Frise.*

*Chasteaux de Harlinghen & de Staveren desmolis.*

*Images abatues par toute la Frise.*

Ce Comte de Rhenebergh bien en paine comment il pourroit rendre tout ce Pays de Frise au Roy d'Espagne, print occasion de

se plain-

se plaindre du tort qu'il disoit qu'on luy faisoit, de ce qu'on se deffioit de luy; & qu'il n'estoit obey ny respecté en son gouvernement: qu'à tout propos on enfreignoit la liberté de Religion: & que les Frisõs en tout cas se monstroyent desobeissans. Il se plaignoit aussi que la Generalité ne recognoissoit pas ses services faicts à Valenciennes, à Groeningen, à Campen, & à Deventer. Toutes telles, & samblables doleances adressoit il privement au Commissaire Poppo Vlfkens, & au Capitaine Cornput: lesquels luy conseillerent d'aller faire toutes ces remonstrances au Prince d'Orange estant encore à Vtrecht; où il pourroit purger toutes les sinistres impressiõs (si aucunes y en avoit) qu'on eut peu avoir de luy. Et quant aux chasteaux qui avoyẽt esté desmolis, que luy mesme sçavoit bien, que tel avoit esté le plaisir des Estats generaux, dont il n'avoit raison de se plaindre, puisque cela se faisoit de main haulte. Popo Vlfkens sachãt que c'estoit apres sa vie qu'on espioit, voulut se retirer en sa maison; priant le Capitaine Cornput de remonstrer audict Cõte les raisons de la deffiance qu'on avoit de luy. Cornput estant allé chez le Comte, luy fit toutes ces remonstrances, & qu'il se devoit plustost fyer aux naturels du Pays, qu'à vn arriere-conseil qu'il tenoit avec vn Oyenbrugge, Gruytter, Cottereau, Baillyf, & autres suspects à ceux du Pays, qu'il luy conseilloit de quitter, & de s'en aller faire ses plaintes à Vtrecht. Luy disant aussi qu'il ne sçavoit, qui le pouvoit mouvoir à se vouloir desioindre de l'Vnion contre son sermẽt: veu que le Roy d'Espagne ne luy sçauroit plus donner ny promettre, que ce qu'il avoit; assavoir le plus beau gouvernement des Pays bas, où y a beaucoup de belles, riches & puissantes villes, avec cinq bons hables de mer, qu'en tout evenement il pourroit bien conserver: & ores que le plat Pays fut tout raclé, y maintenir le cõmerce par la mer. Ou autremẽt si les Espagnols y mettoyent iamais le pied, que ce seroyent villes gastées & perdues, duquel mal luy seul en seroit cause. Bien estoit vray que le Roy luy pourroit donner des titres de Prince, Marquis, & samblables, mais que ce n'estoit q̃ fumée, & des chers honeurs sans proufict. Et si la religion l'instiguoit à ce faire, qu'il devoit cõsiderer q̃ les Roix de Frãce, & d'Espagne, p tant de feuz, d'espées, licols, sacs à leau &c n'avoyent iamais riẽ sceu profitter contre la Religion: Parquoy qu'il y devoit biẽ adviser & pẽser à ceste devise *De Lallain sans reproche*, & demeurer en l'Vnion, du Prĩce, des Estats, & de leurs alliez: si nõ, qu'il pourroit biẽ se resẽtir de leur indignatiõ, & se trouver accablé plustost qu'il y auroit pẽsé. Le Comte oüyt patiemment les remonstrances de ce Capitaine, changeant aucunefois de couleur, parfois souspirant hautement, voire iusques aux larmes, disant qu'il ne sçavoit ce qu'il avoit à faire, se plaingnãt de la dureté des Frisons, & de la desobeissance de Bartel Entens: par fois il disoit qu'il vouloit tenir bon pour l'Vnion: mais sa Sœur qui estoit là venüe pour le gagner, renversoit à chacune fois tout, se tenant neãtmoins comme en balance, encore quelque tẽps simulé & couvert. Le Capitaine Cornput advertit secretement le Magistrat de Groeningen adonné à la Religion, & singulieremẽt le S[r] Ioã Hillebrãd Bourgmaistre: lesquels luy respõdirẽt qu'il n'y avoit nul danger: surquoy Cornput protesta que si mal leur en prenoit, qu'il s'en tenoit deschargé par les avoir assez adverty, & que quant à luy, qu'il ne s'y vouloit plus long temps hazarder, parquoy il se retira de la ville comme avoit faict Poppo Vlfkens.

*Le S[r] d'Alennes surprẽd la ville de Courtray & la pille.*

Le Seigneur d'Alennes crevant de despit d'avoir receu une telle escorne à Courtray, redoublée par la perte de Menin, ne meditoit sinon comment il pourroit en avoir sa revenge: & pour ce faire envoya vn Capitaine Hennyer nommé Iaques Corbitieres, lequel en accoutremẽt de Paysant alla recognoistre les pl⁹ foibles endroits de la ville, qui furẽt trouvés estre entre le chasteau & le rãpart de ladite ville. d'Allennes en voulant faire une espreuve, son entreprise luy succeda si bien: que tout combatant, par faute qu'il n'y avoit pas plus grande garnison, le 28 dudit mois de Feburier, il s'en fit maisstre, la ville pillée, & les bourgeois mis à rancon. l'avoye quelque temps auparavant esté envoyé de la part des quatre Membres de Flandre, pour leur mener quatre compaignies de Walons: mais ils s'en excuserent, disans n'en avoir besoin, & en avoir assés, qui fut cause de leur ruine. Il en avient ordinairement ainsi, que pour evitter vne petite incommodité, on tombe en grande misere.

*Le Cõte Rhenebergh rend lachement Groeningẽ à l'Espagnol.*

Le 3[e] dudit mois de Mars environ les quatre heures du matin le Comte de Rhenebergh voulant manifestement faire preuve de la nouvelle alliance qu'il avoit faite avec l'Espagnol, quittant l'Vniõ d'Vtrecht, qu'il avoit auparavant iurée sollemnellement, & signée de sa main propre, fit amasser toute la gendarmerie qui vouloit tenir son parti au premier son de tanbourin sur le marché de la ville de Groeninghen, lesquels pour marque portoyent au bras gauche une escharpe, aucuns un mouchoir, ou linge blanc: estant là arrivés ils trouverent le Comte à cheval l'espee nüe au poing, criant Enfans aydez moy maintenant à faire ce que le service de sa Maiesté, & la deffense & conservation de nos personnes requiert, tant que nous en venions à chef, & soyons les maistres. Ce qu'ayant dit, & crye à haute

haute voix, les soldats & bourgeois qui tenoyent son party, se mirent à enfoncer les maisons de ceux de la Religion & à les prẽdre prisonniers. Ce temps pendãt la Cavallerie dudit Comte couroit, de rue en rue à bride avallée parmy toute la ville, pour faire effroy, que nul ne sortit de sa maison: & si quelqu'un ouvroit vne fenestre, ou sõ huys, il avoit aussi tost un coup d'harquebuse ou de pistolle. Entre autres comme le Seigneur Ian Hillebrand homme honnorable, ayant autrefois esté Bourgmaistre, dict au Comte ces mots. Comment Monsieur est-ce là faict comme un bon Gouverneur doit faire allẽdroit du peuple: là il y eut quelqu'ũ qui luy tira une harquebusade au travers de la teste, & le tua tout roidde. Tant y a que le Comte achevant son entreprise, & ayant mis en prison pres de trois cens bourgeois, non pas des moindres, & les ietté les vns dedens des Eglise, les autres en quelques trous, se fit maistre de la ville, & la rendit au Prĩce de Parme: qui fut cause que tost apres elle fut assiegée.

*Le Bourgmaistre de Groeningen tué*

Le Capitaine Cornput entendãt ce faict de Groeningen, se trouva incontinent devant la ville avec quatre compaignies, pour voir s'il n'y auroit nuls bõs patriots qui eussent affaire de leur secours, mais ce fut trop tard. Les villes d'Oldenzéel, de Steenwyk, & de Hasselt, & autres au Pays d'Overyssel estoyent lors en brãsle, & sambloyent (toutefois secretement) plus incliner au party de l'Espagnol, & du Cõte de Rheneberg. Mais le Prince d'Orange estant lors à Campen les rasseura, & tout ledit Pays: commandant aux Capitaines Sonoy, Cornput, & Wyngaerdẽ tirer vers Coevorden, pour retrencher le passage, que par Wedden nul secours ne peusse aller à Groeningẽ. Sonoy eut charge de fortiffier Coevorden, & de batir vn Fort à la Bourentange, lequel faute d'argent fut intermis, mais depuis achevé par l'Espagnol, qui fit beaucoup de mal aux Protestans.

*Villes d'Overyssel en bransle mais rasseurées.*

Ce temps pendant Barthel Entens avoit cõmencé à assieger Groeninghen avec treize compaignies d'Infanterie & deux de Cavalerie, où faisant ses approches, il esclusa le Reedyep, & sur toutes les eaux d'allentour dressa des ponts, cõme pour empescher que rien n'y entra & l'affamer. Ceux de la ville dresserent quelques compaignies de leur bourgeoisie, fortiffierent le fauxbourg nõmé Schuytendyep, estans iournellemẽt aux escarmouches contres les assiegeans. Mais comme Barthel Entẽs n'avãcoit rien à cause de la division qu'il y avoit entre luy & ceux d'Eeuwsum, & quelques Ommelãdes: les Estats y envoyerent le Comte de Hohẽloo avec sept compaignies du Regiment du Collonel Christophel d'Iselsteyn: & le Cõte Guillaume Louys de Nassau fils du Comte Iean, nepveu du Prince d'Orange, avec neuf compaignies, dont Barthel Entens en print un grand despit, voyant cest honneur luy estre osté que seul il pensoit retenir.

*Groeninghen assiegee par les Estats.*

Peu de iours apres ledit Barthel Entens ayant faict bonne chere avec le Comtes de Nassau & de Hohẽloo, il luy print envie de retourner au camp devant Groeninghen, se vantant qu'il alloit à vn exploict dont on sauroit de long temps à parler. Et comme il pensoit à l'instant aller fonsser le Fort de Scuytẽdiep, s'estant trop descouvert, il fut p le trou dune charniere tiré d'une harquebusade au travers de la teste, & rapporté mort en sõ quartier, puis enterré à Middelstum d'où il estoit natif. Il avoit esté dez sa ieunesse & toute sa vie fort dissolu en toutes ses actions, & plus heureux en guerre que sage & bien advise, s'estant à diverses fois par la pyratique, & autres voyes de concussion, acquis grand argent, qu'il despendoit prodigalement, & pour ses mauvais comportemens par deux fois prisonnier, les cõsumoit en la prison: toutefois il se savoit à chacune fois si bien racommoder, qu'il mourut encore avec grand argẽt, sans les achapts qu'il avoit faict en heritages, se bastissant de grands desseins en la cervelle: voire iusques à se vanter entre ses familiers, pẽdãt son yurognerie, qu'il se feroit Seigneur de la ville de Groeninghen & des Ommelands.

*Mort de Barthel Entens & quel homme il fut.*

Ceux de Leeuvvarden ayans eu les nouvelles du traictemẽt que le Comte de Rheneberg avoit fait à Groeninghen, en voulurent faire autant en leur ville à ceux de la religion Romaine: mais apres s'estre bien advisez, ils se contenterent d'en confiner aucuns en leur maisons propres, que depuis ils congedierent de la ville.

Au mesme temps le S^r de la Noüe donna une escallade avec quelques compagnies Francoises & Walonnes à la ville de Nyenoven en Flandre appartenant à ceux de la maison d'Egmond: la sentinelle fit fort bien son devoir, & y fut tué, mais devant que le corps de garde fut en armes, les eschellans estoyent ia plus de quarãte sur les rampart, qui soustindrent l'effort du corps de garde, tandis que les autres s'advancoyent, & qu'õ alla aux portes pour les ouvrir: il n'y fut gueres combatu, & n'y eut de part & d'autre que sept ou huit hommes tuez. La ville estoit prise, q̃ ledit Seigneur Comte n'esceut rien, estant au lict avec sa femme, leq̃l oyant le bruit sur l'escallier de sa chambre, se leva en chemise; & cõme ledit Seigneur de la Noüe entra, il ne dict autre chose, sinõ qu'il demanda si ses gens n'avoyent pas cõbatu, à quoy luy fut respondu qu'ouy, mais que c'estoyent des traicts de guerre: au reste recommandant l'honeur des Damoiselles de sa femme, (lesquelles estoyent pareillement toutes au lict) pria qu'on ne leur fit nul tort,

*Le cõte d'Egmont prinsen sa ville de Nyevorden.*

nul tort,ce que ledit Seigneur de la Noüe luy promit:neantmoins quelques Francois entrerent en leurs chambres,qui ne leur firent autre mal,que de farsir leurs poches,de chaines,braselets,& autres bagues d'or] desdits Damoiselles.Le Seigneur De Torchies frere du Seigneur de Bours y fut aussi trouvé , & le lendemain au grand regret du dict Seigneur Comte tous deux amenéz à Gand.

*Double trait ioué a Bouchain ou le Sr de Selles fut attrappé.*

Il y eut aussi environ ce temps là vn double traict ioüé allencontre des Malcontens d'Arthois,& de Henaut en la ville de Bouchain en Henaut,qui fut tel.Le Seigneur de Villers frere du Seigneur de Hautain, ayant paravant esté Gouverneur de Nivelle en Brabant,où (comme nous avōs dit)il s'estoit porté vaillamment,estoit lors Gouverneur de ladicte ville de Bouchain. Les Malcontens,entre lesquels estoit l'un des Chefs le Baron de Selles frere du Seigneur de Noircarmes, traicterent avec un Lieutenāt de compagnie de ladite ville nōme Grosbedon,qu'il pensoit avoir gagné à sa devotion , pour livrer ladite ville au Roy d'Espagne: dont ledit Seigneur de Villers biē informé par ce Lieutenāt mesmes,luy permit de traicter & mener cest affaire en telle sorte,qu'on leur laisseroit à poinct nommé vne porte ouverte par laquelle ils pourroyent entrer(cecy se faisoit au mois de Iuin ez plus longs iours de l'esté.)Au iour limitté ledit Seigneur de Selles avec bō nombre d'infanterie & de cavallerie,entre lesquels y avoit bonne partie des bouchers de la ville de Douay,portans leur estandart de Saint Meurant leur Patron, se presenterent à la porte,qu'ils trouverēt ouverte.Or ledit Seigneur de Villers Gouverneur,afin que ces entrepreneurs s'asseurassent de leur entreprise,avoit le iour de devant,fait sortir la cavallerie, comme pour aller au hazard, dont les Malcontens bien advertis s'en tindrent tant plus asseurés : Cependant ceux de la ville avoyent le banquet preparé,pour les festoyer à leur entrée: apres qu'ils en eurent receu & laissé entrer autant qu'il leur sambloit bon, & selō leur portée, qu'aisement ils pouvoyēt deffaire. Lesquels entrés iusqs à cinq ou six cēs avec ledit Sr de Selles & ces bouchers, la grille estant glissée bas,& eux enfermés cōme des souris en la trappe,ceux de la garnison cōmencerent à se monstrer,& à les charger à belles mousquetades;& le canon à donner sur ceux qui estoyent restez dehors,q̄ la cavallerie auparavant sortie,vint charger par deriere,& chassa iusques à la portée de l'artilerie,mesmes iusques au fossez,sous espoir que leurs gens qui estoyent entréz dedens seroyent maistres de la ville,veu le rapport qu'on leur avoit fait de la petite garnison qu'il y avoit resté.Ainsi furent & ceux de dedens,& ceux de dehors deffaicts,dont y en eut quelque cent cinquante tuéz,& le reste qui estoit dedens la ville prisonnier, entre lesquels fut le Seigneur de Selles:que ledit Seigneur de Villers envoya avec quelques autres principaux prisonniers au chasteau de Cambray:afin qu'en les retenant pres de soy,cela ne donnat tant plus grand' envie de l'aller assieger.Depuis ledit Seigneur de Selles,& le Cōte d'Egmond furent menéz au Chasteau de Zeeburg(qu'on appelle autrement Rammeken)en Zelande, où il mourut:combien que les Estats eussēt presenté de le rendre,avec ledit Seigneur d'Egmont,& le Seigneur de Champaigni tous trois ensāble,en eschange du Seigneur de la Noüe,& quelques autres prisoniers de petite qualité,que le Roy d'Espagne refusa:en quoy les Estats monstrerent leur affection alendroict des estrangers qui volōtairement venoyent à leur service,& le Roy au contraire son ingratitude,vers tels grāds personnages ses vassaux naturels,prisōnirs en son service.Dōt ledit Sr de Selles s'escria & delamenta fort à sa mort,contre le Roy que les ennemis estrangers estoyent en son endroict plus respectéz,& tenus en pl⁹ grād' estime,que non pas ses serviteurs naturels, & fidelles.Le Comte d'Egmont pareillemēt par despit,& de creveceur qu'il en eut,que le Roy ne le vouloit pas eschanger pour ledit Seigneur de la Noüe,en fut troublé de ses sens,(& durant sa frenesie pocha tellement la gorge audict Seigneur de Selles son compagnon de prison, qu'il en mourut) : tāt q̄ pour faire revenir ledit Cōte à soy,& le resconforter,à la requeste de Damoiselle Francoise d'Egmont sa Soeur, on l'amena en Hollande,où il fut bien nourry & traicté,attendant que le Roy le delivreroit de sa prisō,ce qui luy fit recouvrer ses sens auparavant fort troubléz.Finalement il fut relaché lā 1584 pour ledit Seigneur de la Noüe, sous promesse neantmoins (tant il estoit redoubté) que de sa vie il ne porteroit les armes contre le Roy d'Espagne,ne fut par commandemēt du Roy de France sō Maistre,& à quelques autres conditiōs, sur paine de cent mille escus, dont le Duc de Lorraine demeura pleige,& le Roy de Navarre contrepleige.

*Le Sr de Selles prisonnier.*

*Le Cōte d'Egmōt troublé de ses sens amené prisonnier en Hollande.*

Ceste maniere de faire tant rigoreuse à l'eschange de tels prisoniers donna grande occasion aux Nobles du Pays bas, suiects du Roy,de murmurer de son ingratitude,& du peu de cas qu'il faisoit d'eux,& de leurs vies, que si volōtairement ils exposoyent à son service.

*La ville de Bouchain assiegée & rendue par accord.*

Les Malcontents ayans eu ceste escorne & mauvais rencontre à Bouchain,pour s'en revenger allerent au mois d'Aoust ensuyvāt l'assieger,& la battirent de telle furie,que le Seigneur de Villers n'ayant nul espoir de secours

secours, ny moyen (comme la place est fort petite) de remparer ny de se retrencher par dedens, soit par demy-lunes, nouveau remparement, ou autrement, (craignant d'estre emporte d'assaut, l'Espagnol redoutant aussi d'y venir) il la rendit par appoinctement de sortir seulement avec les armes. Et comme l'accord avoit esté faict simplemēt sans les reserves en tel cas bien requises: ledit Sr de Villers laissa secretement brusler vn bout de mesche en vne barrique de poudre parmy quelques autres, qui dura quelque heure ou deux, tandis que luy & ses gens se retiroyēt vers Cambray: d'où estans asses proches, le feu s'esprint à la poudre, qui emporta vne partie du rampart, fit dommage à la ville, & tua quelque 30 soldats. Dont l'Espagnol nō sans cause irritté, envoya à la poursuitte, pour les tailler tous en pieces s'ils eussēt esté attrappéz: mais ce fut trop tard, le Sr de Villers & ses gens s'estās ia sauvéz en Cambray.

*Les navires de guerre des Estats sur le Rhin & la Meuse.*

Les Estats cognoissās quelles estoyēt leurs forces sur mer & sur les rivieres, & quelles celles des Espagnols sur terre: voulurent par le moyen de leurs navires de guerre empescher que les munitions & provisiōs ne leur fussent administrées par les rivieres du Rhin & de la Meuse. Parquoy ils y envoyerent leurs navires bien armées d'hōmes & d'artillerie, chacune de 8. 10. ou 12 pieces de bronse, plus ou moins, sās les pierrieres, & berses, ayant chacune sa chasse, qui sont en forme de galleres: par le moyen de quoy ils tenoyent lesdites rivieres suiectes, & couppoyent passage tant aux ennemis, qu'à leurs prouisions, destinées pour le Pays Groeningois. Ce qui facha les Princes du Rhin, qui dresserent aussi quelques navires equippeez à la guerre, pour en dechasser celles des Estats: Mais comme ils ne voulurent pas irritter ces Princes ny contester contre eux, ils firent devaller les leurs au Mois d'Aoust, qui auparavant souloyent monter par dela Collogne, iusques à Bonne, voire plus outre.

*Le Duc d'Anjou frere du Roy de Frāce appellé au Pays bas.*

Nous avons dict cy devant en lan 1578, comme il fut proposé en l'assamblée des Estats generaux, leur estre besoin d'un puissāt Prince, qui les sceut conserver & maintenir contre les efforts du Roy d'Espagne, mettans en avant l'Empire, la France, & l'Angleterre: à laquelle il sambloit qu'ils enclinoyent le plus: mais que la Roine, s'en seroit excusée. Tout ce temps ne fut parlé d'autre chose que d'en trouver vn souffissant, qui les voulut prendre sous sa protection: finalement se resouvenans des promesses qu'ils firent au Duc d'Anjou à son departement, que s'ils venoyent à eslire un Prince, qu'ils le prefereroyent à tout autre: ils se resolurēt de l'envoyer requerir à certaines conditions du commun consentement de toutes les Porvinces restées en leur Vnion, assavoir de Brabant, de Flandre, Hollande, Zeelande, Vtrecht, Frise, & d'Overyssel, dont les trois dernieres estoyent consentantes mais non evoquantes. Ausquelles fins furēt deputéz avec Commission & Instruction bien ample les Seigneurs de Saint Aldegōde, D'Ohain, le Docteur Hessel, Francois de Provins Seigneur de Lauenburg, Iaques Tayart, Cornille Caron Seigneur de Schoonewal Bourgmaistre du Franc de Bruges, & Gaspar de Vosberghen Baillyf de la Vere: lesquels le 12 d'Aoust, allerēt trouver ledit Seigneur Duc au Plessis lés Tours: Où ils traicterent avec luy le 29 de Septembre, comme se peut voir par les articles dudict Traitté, trop prolix à estre icy inseréz.

*L'Archiduc se deporte de soy mesme du gouvernemēt des Pays bas*

L'Archiduc Mathias Frere de l'Empereur Gouverneur des Pays bas, se voyant par ce moyen comme abandonné (par ce que les Estats de l'Vniō cognoissoyēt son insuffisāce, & impuissance à les maintenir) de tant plus que les Provinces Walonnes, desquelles la Noblesse l'avoit mādé & tiré d'Allemagne, avoyent esté les premieres de toutes qui le quitterēt & abandōnerēt. Voyans aussi que la Pacificatiō de Collogne n'avoit eu nul bon proges: & que ny l'Empire ny l'Empereur, ny ses Freres, ny les autres Princes ses parens & alliéz, n'eluy donnoyent aucun secours, & que de nulle part il ne se voyoit appuyé, qui causoit que les Estats estoyent contraincts chercher secours d'ailleurs: Il trouva aussi expedient & convenable de prendre vn honeste congé d'eux, envoyant à ces fins le Prince d'Espinoy son grand Maistre d'hostel, remettre son gouvernement entre leurs mains, avec Acte par escrit des doleances qu'il faisoit, de ne les avoir autrement mieux peu ayder & servir, les remerciant de l'honneur qu'il y avoit receu, sous presentatiō de sa bonne volonté, & inclination en leur endroit. Les Estats oyans ceste resignation volontaire, trouverent aussi raisonnable & necessaire, de le remercier, & gratiffier de presents honnorables devant sa retraicte, en tesmoignages de la bonne affection qu'ils luy avoyent tousiours portée: & mirent ordre au payement des arrierages de son traictement: & pour recognoissance de sa benevolēce, & des travaux qu'il avoit prins pour eux, luy conferent le revenu de l'Esveché d'Vtrecht, cōme de ce, y en avoit un article expres, en la capitulation qui se devoit faire, & se fit depuis avec le Duc d'Anjou. Outre ce ils luy promirēt faire tāt magnifique & splendide recompense devant son partement, qu'il auroit matiere de se loüer d'eux. Mais comme ceste munificence fut asses long temps delayée, de mesme le fut aussi sa retraicte, iusques à l'année suyvante.

*Belle recōpense promisse à l'Archiduc Matthias.*

En ce temps là les Estats firent dresser un ordre

ordre tout nouveau de la discipline militaire, qu'ils voulurent estre observé, pour reprimer les insolences & desbordemens de leurs gens de guerre: comme pareillement sur la navigation, afin de garantir leurs navires marchandes des Pyrates & escumeurs de mer, & p ainsi nonobstant leurs guerres, entretenir le commerce sur Espagne & Portugal: comme si ce n'eut esté que contre les Espagnols du Pays bas, qu'ils avoyent seulement la guerre: car leurs navires estoyent bien venües en Espagne, commes celles d'Espagne pareillement au Pays bas.

*Resolution du Roy d'Espagne de faire assasiner le Prince d'Orãge.*

Le Roy d'Espagne s'estãt mise ceste imagniation en son esprit, que le Prince d'Orange estoit celuy seul, qui l'empeschoit de venir à chef des troubles du Pays bas, & qu'il ne pouvoit reduire Hollande, Zeelande & leur associéz à son obeissance, (car comme luy avoit escrit le Secretaire Escovedo, que cestoit aux Isles qu'il se faloit premieremẽt adresser) Il pensoit qu'aussi long temps que ledit Seigneur Prince viuroit que iamais il n'en viendroit à bout. Parquoy puis que par armes il n'y avoit sceu parvenir du temps du Duc d'Alve, & de Dõ Louys de Requesens, ny par les finesses & pratiques de Dom Ioan, que lors les villes de Hollande & de Zeelãde en general n'estoyẽt à la devotion dudict Seigneur Prince, ny alliées de si puissans voisins, comme sont les Provinces de Geldre, Vtrecht, Frise, & Querissel: Il resolut à quel prys q̃ ce fut, & quoy qu'il luy en deut advenir, de pratiquer les moẽs d'en venir à bout, & faire despescher par quelque voyẽ que ce fut ledict S[r] Prince d'Orange. Toutefois pour aucunement excuser le fait, & l'execution d'iceluy, il voulut vser de quelque forme de procedure, cõme dependãte de l'ordre de Iustice, usant premierement d'une proscription decernée allencontre dudict Seigneur Prince, que puis apres il met en proye, & à l'abandon à tout le monde: de laquelle proscription il nous à samblé cõvenable d'en inserer icy la copie.

*Edict de la proscription du Prince d'Orange.*

*Philippe* par la grace de Dieu Roy de Cas-
»tilie &c. A tous ceux qui ces preſẽtes ver-
»rons salut. Il est notoire à tout le monde,
»Comme feu de treshaute memoire l'Em-
»pereur Charles le quint mon Seigneur &
»Pere que Dieu absolve à traicté favorable-
»mẽt Guillaume de Nassau, pour la succes-
»sion de René de Chalons Prince d'Orange
»son Cousin: Et comme de là en avant dez
»sa premiere ieunesse (encore qu'il fut es-
»tranger) il luy a fait avancement: ce que
»nous avons tousiours successivement cõ-
»tinué & augmenté de plus en plus, l'ayant
»fait nostre Lieutenant general au gou-
»vernement de Hollande, Zeelãde, Vtrecht,
»& de Bourgone, ioinctement de nostre
»Conseil d'Estat, luy faisant plusieurs biens
»& honneurs. Par où, & à raison des sermes
»de fidelité & hommages qu'il nous à aussi
»faict, à cause des Fiefs, terres, & seigneu-
»ris, tenües de nous, en divers noz Pays &
»Provinces, il est grandement submis &
»obleigé à nous obeyr, servir, tenir la foy,
»& procurer le bien, & vtilité de noz affai-
»res, & consequemmẽt maintenir tout re-
»pos & tranquillité en noz Estats, & Pays.
»Toutefois chacun scait que n'avons eu si
»tost le pied tourné de noz Pays bas, que le-
»dit Guillaume de Nassau, fait par le moyen
»que dessus Prince d'Orange, n'ayt par si-
»nistres pratiques, trames, & astuces, tenté
»premieremẽt de gagner la volõté de ceux,
»qu'il cognoissoit, malcontents, chargéz de
»debtes, haineurs de la Iustice, studieux de
»nouveautés, & sur tout ceux qui estoyent
»suspects de la Religon, les caressant, sollici-
»tant, & tirant à soy par belles parolles, pro-
»messes, & vaines persuasions: iusques à là,
»qu'il a esté le principal autheur, promo-
»teur, & Instructeur de la premiere requeste
»presentée par quelques trouppes de ieu-
»nes Gẽtilshommes, frequentãs iournelle-
»ment sa maison & table: mesmes le com-
»plot en fut faict en sadite maisõ, à l'assistẽce
»du Comte Loüys de Nassau son Frere, grãd
»heretique: Et iacoit qu'il soit directeur de
»toutes ces menées, si frequentoit il en ce
»tẽps là iournellement le Conseil d'Estat,
»estant present à toutes deliberations, & re-
»solutions qui s'y prenoyent: de maniere q̃
»chacun peut remarquer sa bonne foy, &
»l'observance de ses sermens: Et ainsi passãt
»de ladite requeste outre, luy & ses adhe-
»rens, introduirent les presches heretiques,
»& assamblées publiques, en plusieurs li-
»eux de noz Pays, pendant que la Ducesse
»de Parme lors Regente & Gouvernante
»generale de noz Pays bas, nostre treschere
»& tresaymée Soeur, avoit envoyé vers
»nous pour donner ordre sur ladite reques-
»te. Et pareillemẽt par l'advis, du sceu, &
»participation dudict d'Orange, commen-
»cerent les heretiques (guidez par les pre-
»sentateurs de ladite requesté, favorizez de
»luy) à tumultuairement rompre images,
»autels, & Eglises, & à prophaner toutes cho
»ses sainctes & sacrées, voire les sacremens
»ordõnéz de Dieu. Neantmoins par la gra-
»ce divine, & la prevoyãce de ladite Dame,
»les choses furẽt ainsi gouvernées & reme-
»diées, qu'il fut contraint se retirer de nos-
»dits Pays, & quitter sesdicts gouvernemẽs,
»toutesfois nõ sans estre plein de courroux,
»& menaces de s'en vouloir venger: ce qu'il
»pensa l'année ensuyvant executer par ar-
»mes, mais en vain: car il fut si vivement
»poursuyvi de nostre armée, allant iournel-
»lement à sa suytte, tãt qu'il fut dechassé de
»to[9] nosdits Pays, sans y pouvoir demeurer
»quelque part. Mais comme aucun temps
apres

»temps apres se leva en plusieurs lieux »quelque mescontentement de nosdicts »suiects contre le gouvernement du Duc »d'Alve, succede à ladite Dame audit gou»vernement,entre autres ez Provinces de »Hollande,& de Zeelande,il pratiqua d'y »pouvoir retourner:à quoy toutefois il ne »fut receu, que premierement il ne iura »sainctement aux Estats desdicts Pays & »aux villes,qu'il maintiendroit lesdits Pays & villes pour nous,& en nostre obeissance, »& qu'il ne changeroit rien qui fut en »l'ancienne religiõ catholique & romaine: »seulement comme Gouverneur les assis»teroit & deffendroit cõtre ledit Duc d'Al»ve,s'il les vouloit forcer & violenter à ce »qu'il pretendoit,assavoir aux dixiesme, & »vingtiesme deniers d'impositiõ,qu'il vou»loit mettre sus,chose que ne luy avions »commandé,ny entendions estre faicte, si »non du bon gré & volonté de nosdict su»iects,encore au lieu d'autres aydes,& im»positions,dont on les entendoit deschar»ger.Toutefois aussi tost que ledit de Nas»sau, fut entré & receu dedens ledit gou»vernement,commenca par ses ministres »& supposts,à introduire les presches he»retiques,où il pouvoit,persequtant tous »les bons pasteurs,predicateurs, religieux, »& gens de bien:dont il en dechassa un bien »grand nombre,& entre iceux il en fit mas»sacrer plusieurs, ou dissimula au massacre »qui en fut faict par aucuns ses adherens, »iusques à ce que lesdicts Estats grandemẽt »offensez de ceste cruauté,en voulurent a»voir a la raison:lors il faignit la chose luy »desplaire,& neãtmoins du depuis retour»na à son premier but, mal traictant ceux »qu'il cognoissoit catholiques,& contraires »à ses desseins,s'assistant du conseil de Mi»nistres heretiques tant estrangers,que du»dit Pays:changeant samblablemẽt les Ma»gistrats qu'il scavoit ne favoriser à ses en»treprises & desseĩs:& depuis est venu à in»troduire liberté de conscience, ou(a vray »dire)confusion de religiõ.Dont tost apres »est advenu que les Catholiques sont esté »ouvertement persecutez, deiettez,& de»chassez:les Eglises & Monasteres tãt d'hommes que de femmes,rompus,ruinez,& iet»tez par terre,les Religieux & Religieuses »mal traittez,bannis,& exterminés, s'ils ne vouloyẽt apostater,& mesmes se marier(car »des autres il ne se cõfioit)cõme aussi luy de»puis, hõme marié qu'il estoit, vivãte enco»re sa secõde femme,auroit pris une religeu»se,& Abesse benite solẽnellement de main »Episco pale,qu'il tiẽt encore aupres de luy: »chose la plus eshontée & infame qui puis»se estre,non seulement selon la Religion »Chrestienne,mais aussi par les loix romai»nes,& contre toute honesteté:& finalemẽt »à tant procedé,qu'il ha donné plus de lieu »à la religiõ Catholique,souffrant toutes les »erreurs & impietez de toutes autres sectes »& heresies,pour exterminer,& desraciner »(s'il pouvoit ) la nostre Catholique & »saincte,observée de tout temps par l'uni»vers estat des Chrestiens. Ce pendant il a »ainsi fait opiniatrer nos povres suiects de »Hollande,& Zeelãde & les reduict en tels »termes,que presques toutes les villes l'u»ne devant,l'autre apres,ont esté assiegées, »& prinses,aucunes d'assaut,autres par cõ»position & rendition: tellement que plus »d'une fois, il à esté sur le poinct d'estre »bouté hors par nos armes.: iusques à ce »qu'estant mort le grand Commandeur de »Castille, lequel avions commis aussi suc»cesseur en iceluy gouvernement apres le»dit Duc d'Alve (par nous rappellé pour »donner plus de cõtentement à nos suiets) »les choses seroyẽt venües en un desordre, »& dessobeissance des gens de guerre,ayãs »prins la ville de Zirixée;lequel desordre »commenca à donner quelque faveur au»dit de Nassau.Et tost apres les Estats gene»raux de noz Pays de pardeca desirans sor»tir une fois de ces calamitez de guerre, »persuadez dudit d'Oranges, disant & si»mulant ne desirer que le bien, repos,& »tranquillite des Pays,les faire quittes des »gens de guerre estrangers,& retenir le Pays »sous nostre obeissance,ensamble conser»ver en iceux l'ancienne religion catholi»que,telle qu'elle y avoit tousiours esté ex»ercée, & garder les libertez & previleges »dudict Pays,firẽt avec luy le Traité de Gãd, »estably expressement sur ces deux fonde»mens speciaux,de maintenir icelle religiõ, »& nostre obeissance. Entretant envoya»mes nostre bõ Frere le Sr Dõ Ioan d'Aus»trice(de bonnne memoire)avec comman»dement& intentiõ d'accommoder tous les »troubles de nosdicts Pays,par la plus dou»ce & gracieuse voye que faire se pourroit. »Ce quil fit: indulgeant à nos suiects tout »ce qu'aucunement leur pouvoit estre »concedé, ratiffiant aussi ledit Traicte »de Gand,qu'il fit publier par tout en la ma»niere accoustumée. A quoy contredit de »toutes ses forces ledit d'Orãges. Mais ne lẽ »povãt empescher,ne voulut oncques par »apres la faire publier ez lieux de ses gou»vernemẽs,indigné qu'il ne l'avoit peu em»pescher,cõme dit est.Nonobstant q̃ nous »mesmes eussions depuis approuvé,emo»logué & ratiffié l'un & l'autre accord, & »Traicté; & que nostredit bon Frere en»samble les Deputez des autres Estats,eus»sent envoye diuers grands personnages »vers ledit d'Oranges pour le persuader à »cela:afin d'effectuer de sa part ce qu'il cau»soit,& alleguoit tousiours, de devoir re»couvrer son gouvernement entier:conse»quemment que les villes qui ne l'avoyent

voulu

»voulu recognoistre,ou bien celles q̃ depuis »avions reprins p force d'armes,& autremét »reduites en nostre obeissance,fussent mises »sous son gouvernemét,il y fut satisfait par »la bonte & facilite de nosdits Estats , qui »n'avoyent lors encore asses cognu ses im-»postures & pariuremét:moyennãttoutefois »qu'il ne changeroit rien de la forme de la-»dite ancienne religion catholique & ro-»maine:& pour se donna les seuretez & sa-»tisfications,q̃ les Magistrats,bourgeois, & »inhabitãs de chacune ville pouvoyét iuste-»mét demãder. Surquoy ayãt esté disputé lõg »téps,sur les seuretez q̃ chacune ville demã-»doit,afin q̃ leur fut gardé,ce q̃ ledit d'Orã-»ge leur promettoit,se seroyét remises sous »son gouvernement,apres qu'il eut iure les »poits susdits,& autres contenus ez instru-»mens d'icelles satisfications. Mais tant s'en faut qu'il y ayt tenu,ny observé lesdite pro-»messes iurées,qu'au contraire,il à inconti-»nét introduit en icelles ses Ministres& Pre-»dicateurs Calvinistes:il à fait retourner les »heretiques bannis:il a illec pratique liberté »de consience,& fait faire quelques schan-»dales en quelques Eglises:s'attachant pre-»mieremét aux mendians, apres aux Magis-»trats,qu'il à petit à petit persequtéz,& mis »en fuite les bons pasteurs:finalemét expul-»sé & banni toute la religiõ catholiq̃, & in-»terdit l'excercice d'icelle. Quoy faisãt usoit »de ses hypocrisies & simulatiõs accoustu-»mées disãt luy desplaire,& qu'il n'y pouvoit »remedier. Neãtmoins instiguoit sous main »tant par luy q̃ par ses administres , tous les seditieux,& heretiques à user de ses malices: »& pour ce faire par l'assistence des siés,met-»toit file à file garnison dedens les villes,cõ-»tre ses pactions & promesses iurées. Ce pẽ-»dant ne cessoit d'accuser nostredit frere Dõ »Ioan,qu'il machinoit contre les Estats. Ce »q̃ toutefois nostredit frere nous à tousiours »asseuré n'estre vray,trop bié q̃ voyant l'ob-»stinatiõ,& malice dudit d'Orãge il pouvoit »avoir cõmuniqué avec d'autres, cõmét on »le pouroit amener à sa raisõ, & empescher »qu'il ne troubla derechef tout le repos pu-»bliq̃ desdits Pays,comme il à fait par apres. »Ce nonobstant ledit d'Orãge n'a desistéius-»ques à ce q̃ p ses pratiques & trames (à luy »bien propres) il à mis une telle diffidéce en-»tre nostredit frere , & les Estats de nosdits Pays,qu'il ne s'y voyoit qu'ũ tresgrãd,evidét »massacre apparent. De sorte q̃ pour evitter »ce desordre,iceluy Dõ Ioan se mit à sauve-té en noz ville et chestaũ de Namur: à quoy »il fut meu de tant plus,qu'il n'estoit en rié »armé:au contraire qu'il estoit cler & certaĩ »q̃ ledit d'Orãge p tous ses emissaires & mi-»nistres aposez,ne cessoit d'inciter les facti-»eux à faire le sãblable sur sa psone: cõme la »mesme année il avoit fait faire sur ceux de »nostre Cõseil d'Estat, cõmis au gouverne-»ment general desdits Pays,q̃ lors ledit d'O-»range estimant avoit tout gagné, cõmenca »à descocher toutes ses flesches,ruses,& ar-»mes, pour attirer nostre peuple en guerre »overte contre nostredit Frere Lieutenant »general. Toutefois pariter vention de bõs »personnages estans pres de sa personne,& »d'autres gens de bien, du costé des Estats, »les choses s'estoyét si avant venües,q̃ le tout »s'estoit accõmodé,& q̃ d'une pt & d'autre, »pour eviter toute occasion de diffidence, »avoit accordé se retirer du gouvernement, »& de passer en Italie,comme aussi en estoit »nostre vouloir,& estoyét les Deputez des »Estats vers luy pour accepter & signer reci-»proquemét les offres & contre-offres. Mais »de malheur cest ennemy, & cõmũ pertur-»bateur du repos public (cognoissant q̃ du »lieu de Hollande ou il estoit,il ne pouvoit »avec tous ses artiffices plus empescher ces-»te paix & recõciliation) se hasta de venir sur »ce point à brussells,& simulant vouloir la »paix,procuroit la guere : mettant en avant »nouvelles conditions nõ encore pour-par-»lées ny ouvertes tellement qu'il parvint à »son but:rõpant tout accord (comme il est à »chacũ notoire.) Et apres estant la chose ve-»nüe à rupture,& aux effects de guerre ou-»verte& tresceurelle,se fit par force& tumul-»te populaire contre la volõte des Estats de-»clarer Reüard,ou Protecteur de nostre Pays »de Brabrant,& apres secõd Lieutenant de »noz Pays bas,cõme aussi en fin il s'est fait »choisir p les tumultes de Gand,& de quel-»ques autres lieux,Gouverneur de Flandre: »ayãt aussi fait venir ses freres& Beau-freres »pour avoir autres gouvernemés de noz Pro-»vinces:& se pendant travailloyét luy & les »siens,nostre peuple de toutes sortes d'impo-»sitions,dexactions,demandes,levées , & »cottisations,les plus dures,barbares,& ty-»ranniques,que oncques ne sont esté oüyes »pareilles,qu'il a executé a main forte, & p »armes,sans accord de nostre peuple,& sans »rédre compte:& si quelques uns en particu-»culier en parlét iette la maĩ sur eux, ou les »fait piller,mal traiter,emprisonner ou tu-»er. D'autre pt est manifesté ce q̃ nous avõs »continuellement fait, pour accõmoder & »pacifier le mal-entédu survenu (cõme dit »est) entre nostredit Lieutenant general et »les Estats : mais tout ce qui à esté fait de »bien par nous,ou nostredit Frere , à esté »suprimé & caché. Au contraire de »quoy,ledit Prince d'Oranges & les siens »ont inventé mille calomnies pour abuser »davantage nosdits subiects. Mesmes »comme en la conioncture de la victoire »de Gemblours , avions envoyé le Baron »de Selles avec conditions tresraisonna-»bles, pour recevoir en grace nosdicts su-»iects,& reconcilier le tout,rié ne s'esuyvit »p l'epeschemét qu'il y a sceu mettre cõbié »q̃ par tout ce téps nosdits subiets,escrivans »tant,à nous qu'à nostre bon Frere Nepveu

»l'Empereur & autres Potentats,pour iustif »fier les differés qu'ils avoyét contre iceluy »nostre Lieutenāt general,protestoyent ou- »vertemēt de ne vouloir aucune chose chā- »ger en la religiō ancienne catholiq romai- »ne,telle qu'elle avoit esté de tout tēps gar- »dée en nosdits Pays,& ioinctemēt sous i »celle nous rēdre l'obeissāce que de droit di- »vin & humain nous estoit deüe,qui estoy- »ent les seuls deux points qu'avions tous- »iours demādé & demādiōs lors d'eux,& en ,quoy estiōs d'accord.Toutefois iceluy d'O- »range craignant la recōciliatiō de nosdits »suiects avec nous,seroit venu à tramer de- »rechef nouvelles invētiōs,pour non seule- »mēt empescher cecy,mais aussi rendre (s'il ,pouvoit)pour iamais la chose desesperée,& »irremediable,par le moyē de corrōpre tout par heresie:à quoy il est parvenu en plusieurs »lieux,tāt p ruses,finesses, malices,& pariu- »res biē cognus à luy & à tous heretiques, q̄ aussi p pure force,usāt du mesme moyē qu'il ,avoit fait paravāt, pour gaster & perdre les »Provinces de Hollande, & Zeelande, met- »tāt tout en cōbustiō & tumulte populaire, »plain de saccagement d'Eglises, prophana- »tions des sacremēs,massacres, ou emprisō- »nement d'Evesques, Pasteurs ,Iesuites,Re- »ligieux,Religieuses,& de plusieurs person- »nes de bien & d'hōneur seculieres, renou- »vellant tous les Magistrats,privant contre »tout ordre de droit,previleges,usances, & ,observāces anciennes,les Presidens,Cōseil- »liers,Gouverneurs des places,Baillifs,Pre- »vosts,Drossars,Escoutettes,Eschevins , & »autres officiers catholiques affectionnéz à »nous,& au biē & repos du Pays:remettant »au lieu d'iceux extraordinairemēt & p son »authorité,& souvēt p tumulte populaire, »p luy excité(entre lequel il regne & triom- »phe(tous sectaires,seditieux,& personnes »turbulentes,vivans de proye,& de sac , & »autres samblables à luy, de maniere qu'il à ,mis le tout en une cōfusiō la plus tyranniq »barbare,& sanguinaire,q̄ onques fut oüye. »Dōt estās desplaisātes les autres Provinces »catholiques,mesmes de voir les cōsciences »des bōs ainsi opressées & violentées,les E- »glises,Cloistres,Abbayes, chasteaux , & »maisōs de Gentilshōmes,& bons persona- »ges mises par terre,& leurs biens donnéz »en proye à tous meschans, à discretion de ,luy estrāger,& tout l'estat du Pays subver- »ti par luy,voire iusques à y vouloir forcer »des Provinces entieres,cōtre leur serment & volōté:se sont voulu recōcilier avec nous »ce qu'il à taché de toutes pars contredire & »empescher:mais elles ont esté plus fermes »et cōstantes q̄ luy. Qui plus est cōbien que »ledit Sr Empereur à l'instante requeste des »dits Estats(qui l'avoyēt supplié d'estre in- »tercesseur & mediateur d'une pacification »entre nons & eux)eut esté contēt de pren- »dre le tout en main,pour le vuyder à:quoy »pour le desir qu'avions de voir nostre Peu- »ple delivré de ces calamitez , seriōs volon- »tairement condescendus.Et de fait sa Mate Imperiale avoit envoye à cest effect ses Cō- »missaires en Coulogne,tant Princes Elec- »teurs qu'autres des Principaux du Sainct »Empire,pour entendre les points differēti- »aux:encore cecy ne l'a en riē diverti,ny re- ,tenu de ses mauvaises & perverses intētiōs: Et de fait iceux Cōmissaires,ayās le tout pesé »& debatu p bōne espace de tēps sur les de- »mandes desdits Estats,& noz offres,ont re- »solu & decerné les points & articles, qu'ils »ont fait publier & imprimer,pour estre ac- »ceptez d'une part & d'autre.Neātmoins le »le tout à esté sans aucun effect,nonobstāt q̄ »lesdits articles fussent si gratieux,iustes, & »raisonables,qu'il n'y ayt persone de bō iu- »gemēt,qui ne confesse, qu'ils ne sōt plus q̄ ,soufissans,& qu'ayōs offert plus ce q̄ p raisō »nous devoyēt requerir nosdits sui ts. En- »tre tant & pēdant ceste cōmunicatiō, ledit »d'Orange pour contreminer à l'Emp.& à nos Deputez,afin de desesperer le tout fait »faire une assāblée en Vtrecht,des Deputez »de quelques villes & Pays,qu'il tiēt en son »pouvoit,pour pratiquer illec une nouvel- »le ligue ou cōspiration manifeste & notoi- »re,cōtre ladite religiō et nous,avec parolles »& sermens execrables & detestables , ne »s'abstenant d'iniurer les Cōmissaires dudit »Sr Empereur:pourqoy faire , se fait assistet »par sesdits Frere & Beaufrere,& autres a- »postez:ce q̄ par grandes sollicitations, pra- »tiques,calōnies,& importunes promesses, » et presques par force,il à extorqué de plu- »sieurs quartiers.Et nonobstāt tous devoirs »faits,par lesdits Cōmissaires de faire enten- »dre aux Provinces leurdite bonne & saite »resolutiō,si salutaire à noz suiets,il à fait p »ses adherēts & persones supposées(dōt il se »sert pour instrumēts)q̄ lesdits articles ont »esté long tēps suprimez,et cōme ils ne se »pouvoyēt plus celer,n'a pas seulemēt em- »pesché qu'il fussent acceptez mais a procu- »ré q̄ fussent escrits livres pernicieux au cō- »traire,farsis de toutes mēsonges & calōni- es.Qui plus est en fin les Deputez qu'il a en »Anvers aupres de luy de sa mesme farine, »ont demādé articles plus griefs,impertinés »exorbitans,scandaleux,& pleins d'impieté »contre Dieu,& nous leur souverain Sr & Prince naturel,tels que ne se peut dire plus: »mesmemēt cōme il a veu qu'encore avec »arts,persuations,& travaux, il ne les peut »du tout gagner,il s'est deliberé en fide sor- »tir d'Anvers ,dont il n'avoit bougé p plus »de deux ans, & est allé en nostredite ville »d'Vtrecht,afin de parachever l'executiō de »ladite damnable ligue,et pour a iamais rē- »dre toutes choses irremediables.Et genera lemēt s'est aīsi cōporté en toute sorte de ty-

tannie

»rannie, qu'il a dechassé & exterminé tous
»gés d'Eglise,mesmes a ainsi traité les Srs &
»toute la principale noblesse de noz Pays,a-
»fin q̃ luy y regne,& domine plus absolute-
»mẽt entre les furies, & tumultes populai-
»res,estãs les bõs dechassez. Et pour ce q̃ tou
»te ceste cõfusiõ & malheur q̃ souffrent noz
»Pays se recognoissẽt proceder du cõseil,en-
»hort,instigatiõ,& du fait de ce malheureux
»hypocrite,p sõ esprit irrequiet ,& qui met
»toute sa felicité au trouble de noz suiects:
»consequẽmẽt qu'il est notoire,tãt qu'il soit
»en noz Pays q̃ iamais il n'y peut avoir paix,
»repos,ny aucune quietude,fondãt tout sur
»une diffidẽce perpetuelle,qu'il la tousiours
»en bouche(chose ordinaire à meschãte gẽs,
»qui ont la cõsciẽce exulcerée comme Caï,
»Iudas,& leurs sẽblables)aussi q̃ nonobstãt
»les requisitions & offres q̃ luy ont esté fai-
»tes, mesmes p les Cõmissaires Imperiaux,
»luy presẽtãt tresgrands avantages,afin qu'il
voulsist se retirer au lieu de sa naissance (où
»naturellemẽt chacũ doit desirer,de vivre le
»plus)n'y a voulu entendre, luy estranger
»aymãt mieux perdre noz Pays,qu'acquies-
»cer à ce qu'il convient,pour le bien de noz
»suiects naturels d'iceux.

*Pour ces causes* qui sont iustes, raisonna-
»bles,& iuridiques,nous,usans en ce regard
»de l'authorité qu'avõs sur luy,tant en ver-
»tu des sermẽs de fidelité & obeissance qu'il
»nous a souvẽt fait,q̃ cõme estant Prĩce ab-
solut & souveraĩ desdits Pays bas:pour tous
»ses fairs pervers & malheureux,& pour es-
»tre luy seul Chef,autheur,& promoteur de
»ces troubles, & principal perturbateur de
»tout nostre estat,en sõme la peste publique
»Chrestiẽne,le declairons pour trahistre &
»meschãt ennemi de nous & du Pays. Et co-
»me tel l'avons proscrit & proscrivons per-
»petuellemẽt hors de nosdits Pays,tous au-
»tres noz Estats,royaumes & Sries:interdisõs
»& deffẽdons à tous noz suiects de quelq̃ es-
»tat,qualité,ou cõdition qu'ils soyẽt de hã-
»ter,vivre cõverser,pler ny cõmuniquer a-
vec luy en appert ou couvert, ny le recevoir
»ou loger en leurs maisons,ny luy adminis-
trer vivres,boire,feu,ny autres necessitez en
»aucune maniere,sur peine d'encourir nos-
»tre indignatiõ,cõme cy apres sera dit. Ainsi
»permettons à tous,soyẽt noz suiects ou au
»tres,pour l'executiõ de nostre declaration,
de l'arrester,empescher,& s'asseurer de sa per
»sonne,mesmes de l'offenser tant en ses biẽs
»qu'ẽ sa persone,& vie:exposãt à tous ledit
Guillaume de Nassau,cõme ennemi du gen-
»re humaĩ:dõnãt à chacũ tous ses biẽs meu-
»bles,& immeubles, où qu'ils sont scituez
»ou assis,qui les pourra prẽdre,occuper, ou
»cõquerir,excepté les biẽs qui sõt presente-
»mẽt sous nostre main & possessiõ. Et afin
»mesmes q̃ la chose puisse estre effectuée tãt
»plus prõptemẽt,& pour tant plus tost deli-
»vrer nostredit peuple de ceste tyrannie &
»oppressiõ, voulant appremier la vertu, &
»chastier le crime, promettõs en parolle de
Roy,& cõme Ministre de Dieu,q̃ s'il se trou
»ve quelqu'ũ soit de noz suiects,ou estran-
»gers,si genereux de cœur,& desireux de nos
»tre service & bien public,qui sache moyen
»d'executer nostredite ordõnãce,& de se fai-
»re quite de cestedite peste,le nous delivrãt
»vyf ou mort,ou bien luy ostant la vie:nous
luy ferõs dõner & furnir pour luy,& ses hoirs
»en fõd de terres,ou deniers cõptans à son
»chois,incõtinẽt apres la chose effectuée,la
»somme de 25000 escus dor, & s'il à com-
»mis quelq̃ delict ou fourfait (quelq̃ grief
»qu'il soit)nous luy promettõs pardõner,&
dés maitenãt luy pardonoõs, mesmes s'il ne
»fut noble,l'anoblissõs pour sa valeur:& si le
»prĩcipal facteur prẽd pour assistẽce en son
»entreprise ou executiõ de sõ fait autres per
»sones,leur ferõs biẽ & mercede,& dõnerõs
»à chacũ d'iceux selon leur degré,& service
»qu'ils nous aurõt rẽdu en ce poĩt,leur par-
donant aussi ce qu'ils pourroyent avoir mes
»fait,& les anoblissant sẽblablemẽt. Et pour
»autant q̃ les receptateurs,fauteurs,& adhe-
»rens de tels tyrans,sõt ceux,qui sõt cause de
»les faire cõtinuer, nourrir,& entretenir en
»leur malice:sans lesquels ne peuvẽt les mes
»chans dominer lõguement. Nous declairõs
»tous ceux qui dedens un mois apres la pu-
»blicatiõ de la presẽte ne se retirerẽt de son
»costé,ains cõtinuerõt luy faire faveur & as-
»sistence,ou autremẽt le hanterõt,frequen-
»terõt,cõseillerõt,ou favoriserõt,directemẽt
»ou indirrectement, baillerẽt argẽt d'icy en
,avant,sẽblablement pour rebelles de nous,
& ennemis du repos public,& cõme tels les
»privõs de tous biens,noblesse,honeurs, &
»graces presentes & advenir: dõnans leurs
»biens & persõnes,où qu'ils se peussẽt trou-
»ver,soit en noz royaumes & Pays,ou hors
»d'iceux,à ceux qui les occupperont,soyent
»marchandises,argẽt,debtes,& actiõs,terres
»Sries & autres:si avant qu'iceux biẽs ne soy-
»ent encore saisis en nostre maĩ(comme dit
»est.) Et pour parvenir à l'arrest de leurdites
»persõnes ou biens,souffira pour preuve,de
»mõstrer qu'õ les auroit veu apres le terme
»mis en ceste, communiquer, parler, trai-
»ter, hanter, frequenter en public ou se-
»cret avec ledit d'Oranges, ou luy avoir
»donné particulierement faveur, assisten-
»ce, ou ayde, directement ou indirrec-
»tement. Pardonnant toutefois à tous
»tout ce que iusques audit temps auroy-
»ent fait au contraire, se venans reduire,
»& remettre sous la deüe, & legitime
» obeissance qu'ils nous doivent, en accep-
»tant le Traite d'Arras arresté à Mons, ou
»les articles des Deputez de l'Empereur à
Coulogne. Si dõnõs en mademẽt à noz tres-
chers & feaux les Chefs,Presidens,& gẽs de

»noz Privé & grâds Cõsaulx, Chancelier,& »gẽs de nostre Cõseil en Brabant, Gouver-»neur,Presidẽt,& gẽs de nostre Cõseil à Lux-»embourg,Gouverneur, Chancelier, & gẽs »de nostre cõseil en Geldre,Gouverneur de Lẽbourg,Faulquemõt,Daelhem,& d'autres »noz Pays d'outre-Meuse.Gouverneur Presi »dẽt & gens de noz Cõsaulx en Flãdre,& Ar »thois:Grãd Baillif de Henaut,& gẽs de nos-»tre cõseil à Mõs:Gouverneur President,& »gẽs de nostre Cõseil en Hollande,Gouver-»neur Presidẽt & gẽs de nostre Cõseil à Na-»mur,Gouverneur Presidẽt & gẽs de nostre »Cõseil en Frise,Gouverneur Chãcelier & »gẽs de nostre Cõseil en Overyssel,Lieute-»nãt de Groenigẽ,Gouverneur President & gẽs de nostre Cõseil à Vtrecht,Gouverneur »de Lille,Douay & Orchies,Prevost le Cõ-»te à Valenciennes,Baillif de Tournay & du »Tournesis,Rentmaistres de Bewest, & Be-»oisterschrldt en Zeelãde,Escoutette de Ma »lines,& tous autres noz Iusticiers & Offi-»ciers,& ceux de noz vassaux,qui ce regarde »ra,leurs Lieutenãs,& chacũ d'eux endroit »soy,& si cõme il luy appartiẽdra,q̃ ceste nos »tre presente declaratiõ,edit & ordonnance »ils facent publier chacũ en sõ endroit ez li-»eux & limites de leur Iurisdictiõ,où l'õ est »accoustumé faire crys,& publicatiõs,afin q̃ »nul n'en puisse pretẽdre cause d'ignorãce: »Et au surplus gardẽt,observẽt,& entretien-»nẽt,facẽt gardet,observer,& entretenir in-»viollablemẽt tous les points, & articles y »cõtenus selõ leur forme,& teneur, proce-»dãt & faisant proceder respectivement,à la »recõpense,appremiatiõ,paine,& correctiõ »dessus mentionnées, sans aucune faveur, port ou dissimulatiõ. De ce faire,& qui en de »pẽd leur dõnons & à chacũ d'eux plai pou-voir authorié & mãdemẽt especial:mãdõs & »cõmandons à tous,q̃ à eux le faisãt ils obe-»issent & entẽdẽt diligẽment. Et neantmoĩs »cõme presentemẽt lesdites publications ne »se pourrõt faire ez villes,Pays,& chastelle-»nies occuppées p la rebelliõ dudit d'Oran-»ge.Nous voulõs q̃ les publicatiõs qui se fe-»rõt aux plus prochaines villes estãs en nos-tre obeissãce,soyẽt de toute telle valeur & ef-»fect,cõme si faites estoyẽt p tout,ez lieux,& »places accoustumées:& pour telles les avõs »authorisees & authorisons p cesdites presẽ-»tes,mesmes voulõs & cõmandons,q̃ incõ-tinẽt elles soyent imprimées p Imprimeurs »iurez de noz Vniversitez de Louvain ou »Douay,en deux diverses langues,afin qu'il »vienne plus facillement à la cognoissãce de »tous:& telle est nostre grace,decret,& bon »plaisir. En tesmoing de ce nous avons fait »mettre nostre grand seel à ces presẽtes,qui »furent faites en nostre ville de Maestricht »le 15e iour du mois de Mars l'an de grace »1580,de noz regnes,assavoir des Espagnes, »Sicille le 25e,& de Naples le 27e soubsigné, »par ordonnance expresse de sa Mate, Verey-»ken.

Lequel Ban & proscriptiõ le Prĩce de Parme cõmãda estre publiee p toutes les villes de l'obeissãnce du Roy par ses lettres, aux Gouverneurs & Consaux Provinciaux, dõt la teneur estoit telle.

*Lettres du Prince de Parme aux consaux pour faire publier ladite proscription.*

*Alexandre* Prince de Parme & de Plaisãce »&c Gouverneur & Capitaine general. *Mõ »Cousin* treschers & bien aymez. Comme le »Roy Monseigneur p deux reiterees lettres »siennes,nous ayt mandé biẽ expressement »de faire incõtinẽt publier ez Pays de parde-»ca, la proscriptiõ & ban icy ioit allencõtre »Guillaume de Nassau Prĩce d'Orange,pour »les causes cõtenües en iceluy ban: nous ne »pouvons laisser pour obeyr au cõmande-»mẽt de sa Mate,de l'envoyer,vous requerãt »& de la part de sa Maiesté ordõnant,qu'in-»continent ceste veüe ayez à le publier, & »faire publier par toutes les villes & places »de vostre ressort & iurisdictiõ en la manie-»re accoustumée,afin q̃ personne n'e puisse »pretendre cause d'ignorance, & n'y faites »faute. A tant mon Cousin treschers & bien »aymez nostre Sr vous ayt en garde,de Mõs »le 15e iour de Iuin 1580 souscrit Alexãdre, »& contresigné Vereyken.

*La proscription du Prince n'apporte guere davantage au Roy.*

Ceste proscriptiõ tant ignominieuse q̃ le Roy d'Espagne fit de la personne du Prince d'Orãge,ne luy apporta gueres d'avãcement en ses affaires(cõme on verra p le progres de l'histoire) & moins d'honneur,ne luy en revenant autre chose q̃ de s'estre vengé d'un ennemy,l'ayant fait meurtrir, cõme finallemẽt il fut. Plusieurs gẽs de grãde qualité neutraux & bõs Catholiques, furent grãdemẽt esmerveillez,cõment le Prince de Parme l'avoit ainsi fait publier,& imprimer,veu qu'il pouvoit bien penser qu'elle ne seroit sans respõce,p laquelle luy seroit sa rogne grattée, aussi biẽ qu'au Roy d'Espagne: Car aussi tost q̃ ledit Sr Prince d'Orange, en eut veu copie,il se mit à y respondre, & fit pareillemẽt imprimer sa respõce en diverses lãgues, Mais pour autant qu'elle est trop prolixe, nous en dirõs icy seulement les points plus substancieux,autant succintemẽt q̃ pourrons. Premieremẽt il rend graces à Dieu que p ceste proscriptiõ(qu'il qualiffie cruelle,tyranniq̃,& cõtre tout droit & bõ ordre) luy est donné un tesmoignage manifeste de la haine irrecõciliable de ceux qui sont non seulemẽt ses ẽnemis,mais aussi de la Patrie. Desquels,perseverans en leurs desseins tyranniques,il ne desire ny appete aucun plaisir, n'amitié,demõstrans asses p leurs escrits venimeux qu'ils sont maistres superlatifs en matiere de mesdire & calomnier: s'esmerveillant que gens de si grande qualité rabaissent tellement, & si vilement leur grandeur,q̃ de coulourer leurs calomnies de mẽsonge,pensans à coups de mesdisante lãgue, accabler

accabler celuy duquel ils n'avoyẽt sceu venir à bout p meurtre, poison, ny par belles promesses. Puis il viẽt à se purger de ce qu'õ l'accuse *d'estre ingrat, infidelle, heretique, samblable à Iudas & à Caym, perturbateur du repos public, rebelle, estranger, ennemy du genre humain, peste publique de la Republique Chrestienne, trahistre & meschant.* Quand au poĩt d'ingratitude il y respond amplemẽt: disant en ce q̃ luy est reproché de l'avancement à la succession de son Cousin de René de Chalon Prince d'Orange, qu'en cela il n'est obleigé à l'Empereur ny au Roy d'Espagne: si ce n'est qu'on veüille dire, q̃ l'Empereur luy à fait grace, de ce que contre droit & raison, il ne l'a pas forclos de ladite succession. Et quant au Principauté d'Orange, q̃ ledit l'Empereur ny Prince quelconque n'y ont que voir, la tenant en souveraineté nüe & absolüe, ce q̃ peu d'autres S^rs peuvent dire. N'ayant pour le regard dudit Principauté besoin q̃ de l'amitie & bonne grace du Roy de Frãce. Mesmes au contraire des bien-faits qu'õ luy reproche de ladite succession: il se plaint q̃ ne l'ayant pas plustost apprehendée on le despoüilla de la S^rie de Chastel-bellain. Puis il deduict les obligations q̃ les maisõs d'Austrice & d'Espagne, ont à ceux de la maison de Nassau, pour les services qu'ils en ont receu. De là il viẽt à ceux que luy mesmes à faits à l'Empereur, & au Roy son fils, ez Estats & Legations qu'ils luy ont confié & dõné quasi par cõtraite, lesquels il dit luy avoir cousté plus de cent quinze mille florins, sãs nulle recõpense: & q̃ tous lesdits Estats, Legations & honneurs, ne luy ont esté q̃ charge & grande despense. Quãt à l'Ordre de la toison d'or, il dit y avoir esté esleu p le Chapitre dudit Ordre, & que de cest honneur il en doit scavoir plus de gré à ses Freres & cõpagnõs dudit Ordre. Disant que le Roy devroit luy mesme estre decheu d'iceux, en ce qu'il a enfraict le serment qu'il y avoit par la mort des Cõtes d'Egmond, de Hornes, Marquis de Berghes, & Baron de Montigni, les procez desquels ne devoyẽt estres iugés q̃ p les autres Chevaliers leurs Freres. Quant à avoir esté du Cõseil d'Estat, il dit de l'avoir refuzé plusieurs fois: mais q̃ le Cardinal de Granvelle, & autres avoyent praticq̃ qu'il y fut appellé, pour se couvrir seulemẽt de son authorité ẽvers le Peuple. Au regard du mariage qu'il à fait avec Madame Charlotte de Bourbõ sa 3e fẽme. Il dir q̃ d'iceluy mariage le Duc de Mõtpẽsier (quelq̃ grãd Catholiq̃ romain qu'il fut) en a eu tresbõ cõtẽtemẽt: cõme ont eu peillemẽt les Prĩces parẽs de sa secõde fẽme. Et q̃ ce mariage (ores que ladite Dame Charlotte eut esté Abesse) estoit legitime par l'advis des Evesques, & Docteurs ez droits divins & humains : en quoy il dit n'avoir que faire de la dispense du Pape son ennemy mortel, duquel il veut

*Responsé à l'obiectiõ din gratitude.*

*Touchãt l'ordre de la toison dor,*

*Du Conseil d'Estat.*

*Touchant son 3e mariage.*

advancer la ruine tant qu'il pourra. Au contraire il accuse le Roy d'Espagne, d'avoir esté marié avec Donna Isabella d'Ozorio, de laquelle il avoit eu Dõ Pedro & Dom Bernardino, devant qu'espouser l'Infãte de Portugal fille du Roy Iean troisiesme, Mere du Prince Dom Charles, lequel il a fait mourir. Et que pour parvenir à sa quatriesme femme fille de l'Empereur Maximilien, il avoit fait meurtrir Madame Isabelle fille de France sa troisiesme femme, constant le mariage de laquelle, il tenoit menage ordinaire & vivoit en adultere avec *Donna Eufrasia,* laquelle estant enceinte de son fait, il contraignit le Prince d'Ascoli de l'espouser: qui mourut tost apres de desplaisir, ne pouvant remedier (ayant trop forte partie) qu'un bastard du fait d'autruy ne fut sõ heritier. Et quant à sa quatriesme femme, que ce mariage estoit plus que illegitime, estant sa niepce, fille de sa sœur, & sa cousine germaine, deffendu par tous droits divins & humains : dont le Pape par ses Canons mesmes n'a puissance de dispenser, comme il a fait cestuy cy. Or ce que le Roy l'appelle estranger, il dit qu'il ne peut estre appellé tel, pour les grands biens qu'il y possede, non plus que les Seigneurs de Ravestein, de Luxembourg, de Sainct Paul, de Nevers, d'Estampes, & autres Seigneurs ayans tenuz Comtés, & Baronnies esdits Pays bas: comme luy qui est natif Allemãd, (naturellemẽt amy & voisin desdits Pays) nourry de ieunesse en iceux. Et que ses ancestres y ont possedé Duché, Comtéz, & Baronnies, devant que ceux d'Austrice venus des Comtes de Habsbourg en Suisse, eussent esté cognus esdits Pays. Puis il fait une longue digression, comment le Roy & son Conseil ont pretendu reduire les Pays bas en servitude, pour en tirer (comme ils disent) entiere obeisance (nonobstant les leçons & bonnes admonitions que l'Empereur son Pere luy fit, lors qu'il luy resigna lesdits Pays, & qu'il se retiroit en Espagne.) A quoy ledit Seigneur Prince confesse que de tout son pouvoir il s'est voulu opposer, & taché d'expulser les Espagnols desdits Pays: de peur que sous le titre de leur Inquisition, ils n'eussent subverti les previleges, & causé la ruine & desolation des Pays en general, qu'ils s'estoyent adiugez en proye, par leur tyrannie & gouvernement desbordé : Denyant que pour ce faire il se soit servi de banqueroutiers, & aydé de toutes sortes de malfaicteurs, & gens de neãt: mais de gens notables, tãt Gentilshommes, que d'autres de credit & authorité. Confessant d'avoir tousiours porté amitié à ceux de la Religion reformée, & que les cruelles executions ordinaires, de feuz, de glaives, de cordes, de sacs à l'eau, & d'autres cruautéz contre eux, ne luy avoyent iamais pleu. Et

*Sur l'obiectiõ d'estranger.*

*Zelateur de la religion abhorrãt les persequutions.*

 que de

que depuis le Roy de France Henry second, luy eut communiqué (pensant qu'il fut de la partie) les conseils du Roy d'Espagne, & du Duc d'Alve, pour exterminer ceux de ladite religion, il fut esmeu à pitié, veu qu'il y alloit non seulement de la ruine du peuple, mais aussi des Seigneurs: & partant tacha à bon escient de chasser les Espagnols, luy & ses compagnons n'estans marris, sinon qu'ils ne leur ont pas si bië serré la porte, qu'ils n'y eussent sceu plus retourner: protestant encore d'en nettoyer le pays, & par tous moyens les rechasser par dela les monts. Il ne denye pas d'avoir trouvée bõne la requeste presentée par les Nobles l'an 1566, laquelle si les sages Cõseilliers du Roy eussent esté si advisez q̃ de l'accorder, tant de miseres ne s'e fussët ensuyvies: qu'ils ne se de voyent pas imputer à ladite requeste, mais à leur cruauté insatiable, qui ne se cõtentoit pas, de la rigueur des Placcarts: mais ensuyvant l'exëple de ce fol Roboam, & en croyãs le cõseil d'une fẽme mal advisée, & d'ũ Cardinal creaturé du Pape, & d'autres sẽblables, ils disoyent. *Le* Pere vous à chastiez d'escourgees, & le fils vous à chastiera de schorpions. Là dessus estant mise en avãt la receptiõ des nouveaux Evesques, les previleges foullez aux pieds, p une femme passionnée, armée du masque de la puissance d'un Roy, de trahisons, de pariures, & de finesses Cardinalesques, qui ont esté l'enclume sur laquelle à esté forgé tout le mal qui s'est ensuyvi, pour n'avoir fait telle raisõ à ladite requeste, qu'il estoit bien convenable: desquels inconveniens il en avoit adverti la Duchesse, & le Cõseil, ausquels ils doyvët estre imputez. Quãt à son Frere le feu Cõte Lodovic, il dit qu'õ devroit laisser un si bon chevalier en repos au tõbeau, ne faisant non plus d'estat de cé q̃ ladite proscription l'appelle heretique, q̃ nostre Seigneur Iesus Christ, quãd les Iuyfs l'appelloyent Samaritain. Il denye q̃ les presches publiques ayent par luy esté introduites, que son advis y ayt esté requis, & de les avoir conseillé: trop bien confesse que voyãt les choses venües en tels termes, que son opinion estoit, q̃ la Duchesse, pour eviter à plus grand trouble les devoit accorder. Et q̃ la rumpture tumultuaire des images luy avoit despleu, & n'avoit iamais voulu cõsentir q̃ telle chose se fyt, sans le consentement du superieur. Que c'estoyent fausses allegations: *que la prudence de la Ducesse de Parme fut si grande, qu'il fut contrainct de sortir hors du Pays, & de s'en aller en Allemagne*: Dont il en avoit requis le congé du Roy (cõme appert par ses lettres cy devant insereées lib. Fol. ) Sur la levée des armes, il dit qu'on se devoit avoir contenté de son bannissement volontaire, & ne le poursuyvre plus avant: veu qu'il leur avoit fait scavoir p personage de qualité, q̃ s'ils entreprenoyët de toucher

*Approuve la Requeste des Nobles.*

*Sur les reproches touchant le Comte Lodovic.*

*Touchant les presches.*

*Sur la levée des armes.*

sur son hõneur, & biens, qu'ils le cõtraigneroyent de dõner tel ordre à ses affaires qu'il pourroit. Mais cõme *gens forcenéz ne l'ayans peu attirer par leurs parolles esmiellées & blandissantes*: le Roy le pensant amuser par ses lettres trop honestes, qu'il cognoissoit estre pleines de deceptions: s'estans premieremët adressez à son fils le Cõte de Burë ieune escollier, tiré violentemët de Louvain cõtre les previleges de l'Vniversité, & cõtre le serment, envoyé en Espagne: puis le poursuyvans par adiournemens, saisissemët de biës, & autres procedures illicites: Il dit qu'il seroit indigne, non seulemët de sa race, & du nõ qu'il porte, mais du nom de Pere, s'il n'ẽployoit tous les sens & moyens, q̃ Dieu luy a donnez, pour essayer de retirer sondit fils de ceste servitude, & pour se faire reparer un tel tort. Et sur ce qu'il est dit qu'il prend les armes cõtre son superieur: il fait une digression de Henry bastard de Castille, lequel ayant tué de sa main propre, le Roy Dõ Pedro, le cruel sõ Frere legitime, posseda ledit Royaume, & depuis luy ses successeurs iusques au Roy Philippe proscribët, arriere-nepveu dudit Henry bastard. Puis d'Albert *D*uc d'Austrice auparavant Cõte de Habsbourg, qui en avoit fait quasi autant à l'Empereur Adolph de Nassau, tué en bataille, l'un des Predecesseurs dudit S[r] Prince. Apres il dit qu'il y a une obligatiõ reciprocque entre le Seigneur & son Vassal: & que si le Seigneur manque au serment qu'il à fait a son Vassal, que reciproquement le Vassal est deschargé du serment qu'il a à son Seigneur. Que le Roy d'Espagne cõme Duc de Brabant, a esté receu à certaines cõditiõs, qu'il a iurées, lesquelles ayant tãt de fois enfrainctes, & rõpües: si les Nobles suyvãt leur sermët & obligatiõ, ne le cõtraignët à faire raisõ au Pays, ils doyvët eux mesmes estre cõdãpnez de periure, infidelité, & rebelliõ, envers les Estats du Pays. Et q̃ luy en pticulier ayãt cõtre tous le previleges esté privé de ses biës, & de son fils, sãs y garder aucune forme de iustice, personne ne peut à bon droit doubter, pourquoy il a pris les armes. Que si à la premiere fois, il n'a peu prẽdre pied ferme au Pays, q̃ cela n'est riẽ de nouveau, & qui ne soit advenu aux plus grands Capitaines du mõde, & au Roy d'Espagne mesmes, qui est entre si souvët avec grandes armées en Hollande & Zelande: neantmoins avec une poignée de gẽs des Estats, il à esté chassé honteusemët hors du Pays, tant le Duc d'Alve, que son successeur Commandeur de Castille: sans que pour le present il y ayt un pied de terre en sa disposition. Par apres il rend graces à Dieu, que par le silence mesme de son ennemi (qui en plusieurs autres le calomnie) tout le monde cognoistra qu'il n'est pas taxé, ny mesme souspeconné d'avoir applique à son profit, un seul denier du public, ny

*Le S[r] & Vassal obleigez de devoir reciproque.*

public, ny d'estre notté d'avarice : que si ainsi eut esté, il ne s'eut pas dez sa ieunesse deschargé de soymesme, de la surintendéce des finances. Et où il est dit, *qu'il avoit pratiqué de retourner en Hollande & Zeelande.* Il dit, que quand ainsi seroit qu'il l'auroit fait, qu'il n'auroit fait que son devoir. Mais tant s'en faut qu'il ayt fait telle recherche: qu'au contraire il monstreroit lettres des principales villes, par lesquelles il y a esté appellé pour la delivrance du Pays, de la tyrannie des Espagnols, & nommément du Duc d'Alve. Et sur ce qu'il l'accusé d'avoir persecuté les prestres, chassé de leurs biens, & introduict la religion reformée. Il dit que c'a esté plus un œuvre de Dieu, que des hommes, & que souventefois il a esté taxé, pour ce qu'il s'opposoit trop froidemét aux adversaires, & qu'il les enduroit trop: qu'il seroit cause de la ruine du Pays, pour estre trop lent à les chasser, & exterminer. Mais les Estats ayans trouvé utile pour la conservation du Pays, l'exercice de l'une & de l'autre Religion : depuis par insolences, entreprises, & trahisons des prestres meslez parmy eux, ils ont aprins que leur Estat estoit en danger d'une ruine innevitable, sinon qu'ils empeschassent l'exercice de la religion romaine, & dechassassent les prestres, qui preferoyent le serment qu'ils ont au Pape, à celuy qu'ils avoyent à la Patrie. Ce qu'à l'assamblée des Estats tenüe à Leyden, & en la conioincti-on des Pays de Hollande & West-Frise, avec la Zeelande, fut unanimement accordé. Et que si ceux qui ont esté chassez peuvent avoir quelque occasion de se pleindre, que la promesse ne leur à pas esté tenüe, ores que cela ne s'addresse point à luy : ce neantmoins il respond pour la deffence de ceux de Hollande & Zeelande, que ceste plainte seroit mal fondée, d'autát qu'il n'est pas raisonnable que telles gens ioüissent d'un previlege, par le moyen duquel ils ont voulu livrer le Pays, ez mains de l'énemy, trahir les vies, & les biens des suiects, & rompu, non un previlege, mais tous.

*Rappellé au gouvernemét de Hollande.*

*Touchant la religion & les Prestres chassez.*

Quant à la liberte de conscience qu'on luy obiecté d'avoir procuré: si on entend qu'il ayt fait ouverture à telles impietez qui se commettent ordinairement en la maison du Prince de Parme, où l'atheisme, vertus de Rome, sont en ieu : Il respond que c'est chez les heritiers du Seigneur Pierre Louys, qu'il faut chercher telle liberté, ou plustost licence effrenée. Bien confesse-il, que la lueur des feux esquels on à tourmente tant des povres chrestiens, n'a iamais esté agreable à ses yeux, comme elle a resioüy la veüe du Duc d'Alve: & qu'il à esté d'advis que les presecutions cessassent au Pays bas. Cófessant outre que quand le Roy partit de Zeelande pour retourner en Espagne: Il luy cómanda de faire mourir plusieurs gens de bié suspects de la religion, ce qu'il ne voulut faire, sachant bien qu'il ne le pouvoit faire en saine conscience, & qu'il faloit plustost obeyr à Dieu qu'aux hommes: se tenant asseuré que plusieurs peuples & nations, qui ont aprins que par feuz, & glaives, on n'advance rien, le loüeront, & approuveront son fait. Et quant à ce qu'on luy impute le massacre de quelques prestres : il dit que son naturel est cognu de tout le monde esloigné de telles viollences: mesmes d'en avoir fait executer aucuns à mort pour raison de tels exces : & aucuns de marcque & de maison illustre (il entend le Seigneur de Lumay Cóte de la Marck) arrestéz par ses principaux domestiques, long téps detenus prisoniers: qui n'ont esté delivrez, que pour le respect de la maison dont ils estoyent yssus, leur longue prison ayant esté alloüée pour peine meritée. Quant aux blasmes que les ennemis iettent sur la religion, qu'ils appellent heretique: qu'il y a si long temps qu'ils ont entreprins de le prouver, qu'ils n'en sçavent venir à bout: & que ces iniures ressamblans aux parolles de femmes eschauffées de cholere, ne meritent aucune respóce: & encore moins de dire *qu'il ne s'estoit fié en nul Prestre ou Moine, s'il n'estoit marié, & qu'il les contraignoit de se marier.* Il dit qu'en la Religion le mariage doit estre libre, & ne doit estre forcé ny deffendu, comme les Papes ont fait à une partie de la Chrestiente : à quoy les Eglises d'Orient, Germaniques, & Gallicanes se sont opposées. Sur ce que le Roy s'excuse, *qu'il n'avoit point commandé au Duc d'Alve d'imposer le dixiesme, & vingtiesme deniers sinó du gré du peuple.* Il demande quelle punition à esté faite dudit Duc, d'avoir passé sa Commission, qui à causé la mort de tant de milliers de persónes: oú au contraire il à esté honnoré, caressé, & bié traité à son retour en Espagne: come de mesme le Roy pourroit reietter sur luy la mort des Cótes d'Egmond & de Hornes. A quoy il infere: que le Roy l'a cómádé, où point: s'il l'a cómandé, qu'il ne peut eviter le nom de tyran: s'il ne l'a pas cómandé, qu'aussi bien ce nom ne luy peut eschapper, pour n'avoir chastié celuy, qui de só authorite privée auoit vsurpé, une telle tyrănie sur son peuple libre & frác. Toutefois il dit que le Duc d'Alve n'estoit pas si sot, ny tát outrecuidé d'avoir entrepris une telle chose, sans son cómandemét. il dit outre que le Roy faisant parade de ses forces, dont il se vante tant (que iamais il n'en employa de pareilles contre le Turc) celuy doit estre grand honte d'estre chassé de Hollande & Zeelande: & que les Estats, avec quatre ou cinq mille hommes, luy en on faict

*Touchant la liberte de conscience.*

*Sur l'obiectió du massacre des Prestres.*

*Du mariage des prestres.*

*Touchant l'impositiõ du 10e & 20 deniers.*

consumer plus de soixante mille. Et pēdant qu'il perdoit son temps, ses hommes, & son argēt, laissaperdre en deux ou troix mois ces tant glorieuses conquestes de l'Empereur sō Pere, de Tunis & la Goulette, que Sinam Bascha, luy emporta à la veüe d'Espagne & de Sicille. Il dit que les Estats generaux des Pays bas, ont eu meilleure opinion de luy, que les calomnies qui sont couchées en ceste proscription, ne le depaignent. Car s'ils l'eussent estime tel, ils n'eussent point voulu traicter avec luy, & ceux de Hollande & Zeelande à la Pacification de Gand: ny envoyé tant d'honnorables Ambassades, à Ghertrudenberghe & depuis en Anvers, pour le faire venir en Brabant, assister de son conseil, & l'honnorer du titre de Lieutenāt general: ce qu'il estime estre suffissant asses, pour reietter toutes ces calomnies. De là il vient à deschiffrer l'orgeüil insupportable du Duc d'Alve, & sa cruauté: & que si quelqu'un veut cognoistre quels sont les conseils secrets d'Espagne, quelle est la volonté du Roy, & combien il ayme les Pays bas, il verra le tout deschiffré & depeinct ez gestes »sanguinaires du Duc d'Alve, comme s'il l'avoit representé devant ses yeux en un tableau. Dont en portoit certain tesmoignage ceste superbe, ambitieuse, prophane, payenne ensamble sotte erection de sa statüe au milieu de la Citadelle d'Anvers, marchant impudemment sur le ventre des Seigneurs, des Estats, & de tout le peuple de ces Pays bas, monument de sa tyrannie, & tesmoignage de son orgeüil. Puis il dit, que long temps auparavant le Roy d'Espagne avoit prins dispense du Pape pour le sermēt qu'il avoit fait au Pays bas de garder les previlleges: en quoy non seulement il violoit sa foy, mais se tenant absouls de ce serment & voulant en estre deslié, il deslioit consequemment lesdits Pays de leur obligation d'obeissance & suiection. Et que si le Pape a une telle puissance & authorité, qu'il ne restera aucune chose ferme & stable en ce mōde: les serments sollemnellement faits estās viollez sous telle couverture de dispense. Que le Roy contre tout droit d'ancienneté, deffend d'estudier en autre escole du monde qu'à Rome, pour tracer le chemin à une barbarie: Et fait publier le Concile de Trente que les Francois n'ont iamais voulu recevoir, comme estant par trop inique: introduit contre les previleges du Pays, par tout nouveaux Evesques, nonobstant tant de remonstrances au contraire: tout ce dessein ne servant que pour establir la cruelle Inquisition d'Espagne, & pour avoir des Inquisiteurs, brusleurs des corps, et tyrans des consciences: Les placcarts rigoreux renouvellez, et commandé de ne rien remettre de leur ancienne rigueur. Et comme les

*Deffense de toutes escoles saulf Rome.*

*Concile de Trente.*

*Nouveaux Evesques.*

*Inquisition d'Espagne.*

Princes ou Tyrans qui occuppent nouveaux royaumes ou seigneuries, leur imposent un tribut en signe de leur victoire. Ainsi le Duc d'Alve, en tesmoignage de sa conqueste (car c'estoit son commun langage, que ces Pays appartenoyent au Roy, non à titre de patrimoine, mais cōme estans conquis par les armes) imposa ausdits Pays du consentement du Roy le dixiesme & vingtiesme deniers perpetuels. Toutes lesquelles choses le meurent à retourner pour la seconde fois avec une armee, & luy ont donne, ensamble aux Estats de Hollande & de Zeelande occasion d'avoir recours aux armes. En quoy il s'est tellement conduict, que les Estats l'ont assez demonstre par la Pacification de Gand, & expulsion de Dō Ioan, & par tant d'actes & de tesmoignages, qu'il n'est besoin d'en avoir d'avantage: les Estats ne l'ayans mesmes voulu descharger, ores que si souvent il les en aye requis. Il dit que ceux qui de la part du Roy, ou des autres du Pays traictoyēt ladite Pacification avec ses Deputez, & ceux de Hollande & Zeelande, iettoyent à la traverse tous les empeschemens à eux possibles pour la faire mourir en herbe, à quoy ils eussent parvenu, s'ils n'eussent craint le Peuple, qui esperoit que ladite Pacification seroit le fondement de leur liberté, et restitution de leurs anciens previleges. Laquelle Pacification il ne tint pas aux Seigneurs Comte du Roeux, Seigneurs de Sweueghem, Mousqueron, et autres qu'elle ne fut rompüe: et les Espagnols tous sanglants du massacre d'Anvers, n'eussent fait autant en ladite ville de Gand: n'eut esté le secours que ledit Seigneur Prince y envoya de Zeelande, de ce requis par le Seigneur de Haussi au nom des Estats generaux, pour le siege du Chasteau dudit Gand. Que Dom Ioan venu, duquel la charge a esté veüe et publiée par lettres signées de la main du Roy, et d'un de ses Secretaires d'Estat, cachettées de ses armes: lesdits Seigneurs du Roeux et autres accordans avec luy contre l'advis dudit Seigneur Prince, de ceux de Hollande, et Zeelande, et contre leur serment fait à la Pacification de Gand, ont esté avec ledit Dom Ioan les premiers infracteurs de ladite Pacification, et cause d'envoyer vers la Roine d'Angleterre, pour avec leurs fausses persuasions l'induire à s'armer contre luy, et lesdits Estats de Hollande et Zeelande, s'elle n'eut pas esté mieux advisée. Quant aux Espagnols que Dom Ioan devoit avoir renvoyez, que les uns s'amusoyent en Luxembourg, les autres en Bourgogne, aucuns en France, sous umbre de la guerre civile, en attendant le mot du guet, pour revenir en un instant, comme ils ont fait. Et que ce pendant

*Pacificatiō de Gand qu'ō eut volontiers fait mourir en herbe.*

*Empesche un massacre à Gand.*

*Infracteurs de la Pacification.*

Dom

Dom Ioan entretenoit quatorze mille Allemans des vielles bendes, retiroit le Chasteau d'Anvers des mains du Prince de Chimay, pour le bailler au Seigneur de Treslon, qui le luy devoit rendre. Qui estoyent tous poincts directement contre la Pacification de Gand, que Dom Ioan avoit iurée, & le Roy promis: mais qu'au mesme instant il luy commanda de la rompre. Aussi que Dom Ioan ne la iura pas, *que iusques à tant qu'il s'en voudroit repentir*. Partant avec encore beaucoup d'autres raisons que ledit Seigneur Prince ameine, qu'on ne le peut taxer d'avoir enfrainct ladicte Pacification, non plus que les Estats: encore que par les deportemens de Dom Ioan & de ses adherens, ils en eussent eu occasion asses. Il confesse qu'il estoit bié deffendu à ceux de Hollande & Zeellande, de ne rien innover en autres Pays touchant la religion. Mais que les Estats en leurs Provinces ne peussent pourvoir par quelque condition à leur seureté, il ne se trouverra pas qu'il y ayt telle obligation, comme appert par les articles 11 & 12 de ladite Pacification. Il dict aussi que lors qu'on estoit à deux iours pres de donner une bataille aux Espagnols, & au temps qu'il faloit secourir la ville de Maestricht, & lever le siege du Parmois que les Malcontents s'accorderent avec les ennemis & se desbenderent de la Generalité. Et que c'a esté rage, follie, ambitió, haine cótre la religió, envie de dominer qui à transporté leurs cœurs, agittés, cóme de fureur, qui les a premierement esmeuz: que depuis ils ont couverts du manteau de la Pacification de Gand. Et parlant de leur legereté, il dict, que les Chefs des Malcontents premierement servirent le Duc d'Alve, & le grand Commandeur comme valets, & firent la guerre au Prince d'Orange à toute outrance: depuis ils traictent avec luy & se reconcillient, se declairans ennemis des Espagnols: Dom Ioan vient ils le suyvent, le servent, & machinent la ruine du Prince: Dom Ioan ayant failly à só entreprise d'Anvers, ils le quittent, & appellent ledit Seigneur, lequel ne fut si tost arrivé contre leur but, ils le laissent, & sans l'advertir vót querir le Duc d'Aniou, ils l'amenét, ils luy promettent merveille : Et voyans qu'ils ne le peuvent amener à ce point de se rendre Chef contre les Estats, & ceux de la Religion, ils le quittent, & s'adioignent au Prince de Parme; telle, dit il, estre leur inconstance & legereté. Quant à ce qu'on luy obiecte, qu'il s'est fait eslire p force & tumulte Gouverneur de Brabant: il monstre de l'avoir refuzé: & au regard de l'Estat de Lieutenant general, qu'il ne la voulu accepter sans le consentement des Chefs qui estoyent en l'armée, qu'ils luy envoyerent signé de leurs mains: non plus que le gouvernement de Flandre, qu'il ne voulut accepter, nonobstát les instáces que luy en ayét faites les Quatre Membres dudit Pays. Il dit en outre que la negociation du Sr de Sellès a esté par luy & par les autres Estats recognüe pleine de tromperie & de dissimulations, & confesse avoir esté d'advis de ne point l'escouter, cóme firent pareillemét lesdits Chefs des Malcontens. Et au regard des changemens des Officiers, il se plaict qu'il ny a pas eu le credit, qu'il eut bien desiré: Ce q̃ s'il eut eu, ne se fut ensuyvi un tel deluge de maux par la disionction des Provinces. Et ce qui s'est changé, n'a est de son auhorité privée, ains par l'ordonnance des Estats, & selon les loix du Pays. Il confesse d'estre autant aymé du Peuple, comme ses ennemis en sont hays: luy pour estre Asserteur de la liberté, eux pour en estre les vrais oppugnateurs & destructeurs : de sorte qu'il tient à honneur, ce qu'ils luy pensent tourner à blasme. Car celuy qu'ils iugent indigne de viure, pour servir au bien public, (qui est celuy du Peuple,) ils le rendent p leur follie d'autát plus honnoré: que le peuple estimer a davantage celuy qui le maintiét, que celuy qui le veut oppresser. Il ne se scait asses esbahir de ce qu'on s'oublie tant, de luy obiecter qu'il hayt la noblesse: comme s'il se pouvoit hayt soy mesme, ses parens, & amis, tous de race noble & illustre. Mais s'il à cognu la legereté, vanité, & inconstance d'aucuns, d'affection tendante à la tyrannie, & pourtant ne les a voulu favoriser, cóservant par ce moyen la meilleure, plus grande, & plus saine partie de la Noblesse, il ne l'a pas pour celà haïe ny mesprisée. Et où il est dit que l'Empereur & aucuns Electeurs ecclesiastiques auroyent proposé articles si raisónables, que tout homme de bon iugement les estime estre tels. Il dict qu'un peuple batu de si lógues guerres, qui ameinent mille maux, ne reiette iamais vne paix, si elle est raisonnable: Et que des bons suiects ne refuzent de s'accorder à leur superieur, sinon quand ils voyent que tels accords son amorces pour les surprendre, & que telle paix est pire que guerre. Parquoy le Peuple ayant esté consulté sur ceste paix de Coulogne, à reietté telles conditiós, cóme desraisonnables, nó en vne ville seule, mais en toutes, lesquelles ont este divulguées & imprimées, avec declaration de leur nullité, & envoyées par toutes les Provinces pour y deliberer, cóme il a esté faict vniformement. Et sur ce que ceste proscription trouve merveilleusemét mauvaise l'Vnion faicte à Vtrecht : Il dit qu'il n'y avoit meilleur remede allencontre de la desunion des Malcontens, que ceste Vnion, & nul antidote plus certain contre le venin de discorde, que la concorde. Confessant qu'il l'a procurée, advancée, & estudié à l'entretenir. Et parlát aux Estats generaux, il dict

*Ce sót ses pres mots.*

*Reconciliatió des Malcótés*

*Legerete des chefs Malcontens.*

*Negociatió du Sr de Selle pleine de trómperie.*

*Le Prince aymé du Peuple*

*Il ayme la noblesse vertueuse & de teste la vitieuse.*

Il dict. Maintenez vostre Vnió, gardez vost- Vnion, faites que ce ne soit pas de polles n'y par escrit: mais executez en effect ce q̃ porte vostre trousse de flesches, liees d'un seul lié, q̃ vo⁹ portes en vostre Seel. Car veu q̃ sous umbre de paix, ils tramoyent une desunion, pourquoy n'estoit il licite aux Estats de se ioindre & lyer de leur costé? Il denie d'avoir chassé aucuns Ecclesiastiques : Mais si lors que le Comte de Rhenebergh Chefdedens Groeninghen eut prins prisóniers ceux de la Religion, massacré aucuns, voire le Bourgmaistre, contre sō fermét ayāt iuré & signe à l'Vnion d'Vtrecht, qui est ce qui trouverra estrange que les Estats se sōt voulus asseurer de leur part? Il denie aussi d'avoir dechassé les nobles : mais si les terreurs de leurs propres consciences les ont chassé de place en place, qui en doit estre accusé, sinon eux mesmes, machinans desloyaument la ruine de leur propre Partie? Il dict sur ce qu'on l'appelle hypocrite, qu'il ne l'est pas, & n'a onques uzé de dissimulation en leur endroict. Car leur estant amy; il leur à predict franchemét qu'ils filoyét la corde de leur ruine, prenans le chemin des barbares persecutions Et quand il leur à este ennemy, pour maintenir la liberte des Estats, il leur a fait guerre ouverte, prins des villes, les chassé hors du Pays, & leur faict sans dissimulation ce que le droict de la guerre permet. Quant à ce qu'il est taxé de diffidence; Il dict qu'il ne veut pas ressambler aux Morisques de Grenade, n'y aux Cōtes d'Egmond & de Hornes qui à leur dam se sont monstréz trop credules aux parolles du Roy, alleguant le dire de Ciceron. *Que la plus grande forteresse que peut avoir vn Peuple libre contre vn Tiran, est la deffiance.* Et où il est dict qu'on luy à presenté de tresgrands advantages, afin qu'il se retirat au lieu de sa naissance, (où chacun doit desirer de vivre le plus) ausquelles il n'a voulu entendre. Il respond que ceste reproche luy tourne à grand honneur: & que iamais on n'a sceu gagner ce poinct sur luy, que d'envoyer articles particuliers en son nom: ains d'avoir tousiours respondu, qu'acordant la paix comme les Estats la demandoient, qu'il estoit satisfait. Ne voulant avoir autre condition bonne ou mauvaise que la leur : & qu'il n'entendoit directement ne indirectement se separer dela cause commune. Concluant sa responce, il dict, que tous ces foudres, ton nerres, & tempestes de ceste proscription ne l'estonnét: &, qu'il luy suffit de dire en un mot, que tout Espagnol ou espagnolizé de quelque qualite ou condition qu'il soit, sans respecter aucun, qui à dict, ou dira, comme ceste infame proscription la publie, qu'il est trahistre & meschāt, à parle fausement & contre verite. Et au regard de la grande recompense d'anoblissement, de pardon absolut de tous delicts, & d'autres mercedes offertes à l'Assassineur, qui ozeroit entreprendre ce meurtre, ou empoisonnement de sa personne: Il dict qu'il n'en a peur, & que Dieu l'en preservera aussi long temps qu'il luy plaira : par où ses ennemis font asses paroistre leur pusillanimite & lache cœur, qui n'ayās peu par voye legitime des armes le vaincre, se mettent à chercher & pratiquer des voyes infames de massacres, & de venin, ce qui luy cede à tāt plus grād honeur. Finalemét & pour la derniere periode, il fait une exhortatió aux Estats de se maintenir en leur Vnion, & d'aviser aux moyens de se conserver & garantir, s'offrant & dediant soy mesme, corps, biens, & vie pour leur service.

*Ny les nobles*

*Sur l'obiectió d'hypocresie.*

*Sur la diffidēce.*

*Sur les offres a luy presentées.*

Ceste responce fut presentée par le Prince d'Orange aux Estats estans assambléz à Delf en Hollande, lesquels il faisoit Iuges sur ceste proscription & banissement, comme ceux qui mieux que nul au monde cognoissoiét ses deportemés, & gouvernemét. Sur ce les Estats respondirent qu'ils confessoyent que ledict Seigneur maintenoit une cause iuste allencontre du Roy d'Espagne, par ceste sienne responce. Et comme de soymesme il ne s'estoit pas introduit ny fourre en ce gouvernement, mais y avoit esté appelle & ordonné par eux, & par la commune, ils le pryoyent de vouloir continuer en son bon devoir, luy offrans toute assistence, fidelité, & obeissance; & par dessus ce une compaignie de Cavallerie pour sa garde, outre l'ordinaire d'Infanterie. Et fut ladicte responce imprimée en diverses lāgues, & envoyée à tous les Princes de l'Europe, pour se iustiffier des accusations posées en ladite proscription; & pour monstrer qui avoit esté le premier motif, & la cause des troubles du Pays bas.

*Responce du Prince presentee aux Estats generaux & leur advis par icelle.*

Le 6e d'Apuril y eut generalement un grande tramblemét de terre par tout le Pays bas, & depuis Paris iusques à Coulongne, & en Angletterre iusques à Iorck Il advint sur le soir, le temps estant assez serein, sans nul vent ny tempeste. Il s'estendit aussi sur la mer q̃ les navires sentirét, mesmes y eut aucunes navires dedens les hables, qui en furent iettées sur terre, beaucoup de clochers d'Eglises en furent endommagéz, dōt chacun fut fort espouvanté, il redoubla par trois fois en un quart d'heure ou environ: Dieu est merveilleux en ses œuvres: quelques uns en ont escrit diversement.

*Grand tramblemēt de terre.*

Au mois de May le Seigneur de la Noüe General de l'Armée des Estats au Pays de Flandre, alla assieger le chasteau d'Engelmoustier, lequel il commanda au Seigneur de Marquette de batre, durant son absence à quelque entreprise sur la ville de Lille, où il alla avec partie de sa Cavallerie & Infanterie. Mais comme ceste entreprise fut des-

couverte

uve rte le Viſcomte de Gand,ſachant le-dit Seigneur abſent, penſa à faire vn affrõt à ce qui eſtoit reſté au camp.La Noüe en ayant eu le vent ſe haſta d'y retourner:mais comme il avoit un long tour à faire,& que ſes gens eſtoyent laſſéz,il en laiſſa vn partie au village de Wackene.Et craignant quelque deſaſtre ſe trouva encore le meſme ſoir au camp, commandant audit Seigneur de Marquette,& à Vander Burht,de faire rompre le pont dreſſé ſur la riviere de Mander, ce qu'ayant eſté nonchalu,eſtimans y avoir aſſéz bonne garde.Le Viſcomte qui avoit prins le plus court chemin par la ville de Courtray,vint ceſte nuict meſme charger ceux qui eſtoyent au pont,les deffit,& par là fonſſa le camp.La Noüe envoya quant & quãt faire haſter,ceux qui eſtoyent demeuréz à Wackene:& ce pendant avec les Francois qui luy eſtoyent reſtéz, & les Eſcoſſois ſouſtint le plus long temps qu'il peut,tant qu'en fin ne pouvãt ſubſiſter contre ſi grãds forces,ils furẽt mis en routte. Luy ialoux de ſon honneur ne voulut abandõner l'artillerie,touſiours eſperant ſecours combatit iuſques au dernier,ayant commandé au Sr de Teligny ſon fils de ſe ſauver,ce qu'il fit avec la Cavallerie.En fin laNoüe environné de tous coſtéz,& n'en pouvãt plus,fut pris, cõme fut ledit Seigneur de Marquette,auque l'on donna grand' coulpe de ceſte deffaicte,par n'avoir fait rompre ce pont comme il luy avoit eſté commandé,ſans s'attendre à autruy.Le Seigneur de la Noüe fut priſonier dudict Viſcomte de Gand,qui en fit preſẽt au Roy d'Eſpagne,par vne vraye ialouſie de ſes vertus,penſant bien qu'eſtãt ez mains du Roy, il ne ſeroit rachetable pour nulle rancon;Ledict Viſcomte apres la victoire tua de ſa main & de ſang froid un gentilhõme dudit Seigneur de la Noüe, entre les mains de ceux qui le tenoyẽt priſonier, qui en euſſent tiré pour le moins douze mille florins de rancon. La perte des hõmes en ceſte deſroutte ne fut pas ſi grande,comme l'eſcorne que les Eſtas y receurent.

*Malines ſurpriſe pour les Eſtats.*

D'autre part en Brabant les Eſtats trouvans que la ville de Malines,par le Seigneur de Bours rendüe au Prince de Parme, où y avoit quelque garniſon,eſtoit vn trop proche mauvais voiſin à Anvers & Bruſſelles,firent par le Seigneur de Timpel Gouverneur dudit Bruſſelles,& le Collonel M. Ieã Norreys avec ſes Anglois de la garniſõ de Liere,y dreſſer vne ſurpriſe à la faveur de quelques bourgeois,laquelle leur ſucceda fort bien le 6e dudit mois d'Apuril, nõnobſtant la reſiſtence qu'ils y trouverent du commencement des gens de guerre, & de quelques Moines,entre autres d'un frere Pierre Iacopin,lequel(pẽſãt avoir le froc de Frere Iean des-entomures )combatit long temps,tant que ne ſe voulant rendre il fut tué.Demeurant la ville,apres avoir eſte pillée(nonobſtãt qu'auparavant le pillage elle eut eſté rachattée des Anglois pour quelques mois de gages qu'on leur promit) en l'obeiſſance des Eſtats,qui y commirent le Sr de Famas pour Gouverneur.

*Surpriſe de Dieſt.*

Toſt apres les garniſons de Herentals, de Bruſſelles,& de Malines conduictes par le Seigneur de la Garde Collonel Francois, & le Capitaine Alonſe Eſpagnol de nation, allerẽt aſſavoir le 8e de Iuin,faire une entrepriſe ſur la ville de Dieſt,qu'ils ſurprindrẽt du coſté de la porte de Sichem, & ayans couppé la gorge au corps de garde,ouvrirẽt la porte,par laquelle entra ledit Capitaine Alonſe avec ſa compagnie de Cavallerie.Il y avoit dedens deux compaignies Walonnes,qui ne firent pas grand' reſiſtence, & trois compaignies d'Allemans, reſtées du Regiment du Comte de Lodron paſſé quatorze ans au ſervice du Roy,leſquels ſe deffendirent fort vaillamment,faiſans par deux fois reculler leurs ennemis: mais finalemẽt ayans combatu iuſques aux extremens,auſſi courageuſement que iamais fut veu,ils furent preſques tous tailléz en pieces,nõ ſans perte des gens des Eſtats,& de quelques Capitaines,les villes de Sichem,& D'Arſchot furent auſſi gagneés par eux.

*Arſchot & Sichẽ gagneés pour les Eſtats.*

*Entrepriſe vaine ſur Bruſſelles.*

Pareille entrepriſe fut dreſſée par la Comté de Lalain,le Viſcomte de Gand,& le Seigneur de Montigni le iour de Saint Ieã ſur la ville de Bruſſelles par intelligence avec un Capitaine Bourgeois nõmé Iaques de la Court ,& d'un Otto de Backere Procureur qui le deſcouvrirent au Seigneur de Timpel Gouverneur de la ville,& au Sr de Saint Algonde. Leſquels firent ſi friants appreſt pour les recevoir , que s'ils y fuſſent venus (comme les portes leur furent laiſſées ouvertes pour y entrer, )il n'en fut guerres retourné.Mais comme il plut toute la nuyt, l'Infanterie ne ſachant marcher avant, & ne ſe pouvãt ayder de leurs armes:ceux qui y arriverent les premiers,voyans les portes ouvertes,& qu'ils n'eſtoyẽt pas ſuyvis, n'ozerent entrer : ſe retirans en arriere, apres leſquels on donna le canon de la ville à leur retraicte, bien heureux & bien ayſes de la faute.

*Albanois deffaits.*

Ceux de Bruſſelles ayãs ravittaillé la ville de Nivelle en Brabãt,rencõtrerẽt à leur retour quelque Cornette de Cavallerie Albanoiſe,qu'ils chargerent,deffirent,& en amenerent trente priſoniers.Ce neantmoins toſt apres Nivelle fut priſe par le Prince de Parme,où le Comte Charles de Manſfeldt cõmit de grandes cruautéz.

Environ ce temps là Henry de Bourbon Prince de Condé s'eſtant à toute difficulté retiré de France en Angletterre,où il fut bien receu & careſſé de la Roine,apres y avoir ſe-

iourné quelque temps,& pour s'en aller de là en Allemagne lever gens,delibera de passer en Flandre & de là en Brabant. Il arriva premierement à l'Escluse d'où il vint à Gād le 13 de Iullet,& y fut fort honnorablemēt receu,ceux de la ville envoyans au devant de luy six compaignies du Regiment du Baron de Mortagne, sans celles de la Bourgeoisie. Et fut festoyé par les Seigneurs & Magistrats de la ville en leur hostel eschevinal. Le Viscomte de Gand(nouvellemēt faict Marquis de Ron bay par le Roy,en recompense de ses services)soit qu'il fut adverti de la venüe dudit Seigneur Prince en ladite ville, ou non,amassa environ quatre Regimens d'Infanterie,& seize Cornettes de Cavallerie,qu'en toute diligence il fit marcher ceste mesme nuit pensant la surprendre par une camisade, en un endroict gueres loing de la porte de Bruges,à un ravelin du nom d'Iymbise, qui estoit seulement fermé par dehors d'une palissade de planches,laquelle s'ouvroit de iour,pour, par là tirer en la ville les terraux d'un nouveau fossé qui se faisoit à l'oposite, & eussēt quatre ou cincq hōmes avec hallebardes legerement peu tirer bas ladite palissade. Le Marquis avec sa Cavallerie s'advanca tant qu'environ les deux heures apres minuit,il vint devant ledit ravelin,pour ce coup mal fur ny de garde:Car de toute vne esquadre n'y estoit resté que cinq ou six soldats de la compaignie du Capitaine Rose. Mais à cause de la pluye continuelle qu'il fit toute la nuit,l'Infanterie n'ayant sceu marcher avant,& que le iour commençoit à approcher: le Seigneur de la Motte mettant pied en terre,passant le fossé vint au pied du rampart,& approchant le ravelin, s'efforca de tirer ceste palissade bas,pour y faire entrer la cavallerie, qui n'eut pas allé iusques aux iarets en l'eau. Certain paysant de dehors vint faire arme à la ville, que la Motte tua tout à l'instant,dōt estant descouvert, il fut tiré d'une harquebusade au bras. Lors l'alarme donnant bien chaude,toutes les six Compaignies dudict Collōel de Mortagne, & ledict Seigneur Prince de Cōde des premiers avec sa suyte se trouverent au rampart;d'où fut tiré un coup de canon au travers d'un escadron de Cavallerie dudict Marquis ioignant un moulin. Lequel voyāt que faute d'Infanterie il ne pourroit rien faire,se retira:Et tost apres arriva ladicte Infanterie si lasse & mouillée,que le courage ne leur pouvoit estre grand pour combatre: A sa retraicte le Marquis maugreant la faute brusla par tout où il passoit sur le territoire,de Gand. Ie m'esmerveille de quelques escrivains Flamens, & Francois,qui disent que ledit Marquis estoit ia bien avant entré en la ville. Ce qui est faux,car si ainsi eut esté,il eut bien empesché(tenant ceste grande place qu'on appelle Eckerghem) que nous(car i'y estoye & non des derniers,sans vantise)n'eussions pas approché le rampart: & eut ceste cavallerie donné du loisir assez à leur Infanterie d'y entrer pareillement. Il faut neātmoins cōfesser à la verité,q̃ sās ceste pluye,la ville eut esté en danger d'estre perdüe,non sans grande effusion de sang. Le Lieutenant dudict Capitaine Roze nommé Chastelet,pour le povre ordre qu'il y avoit à la garde,fut prisonnier & grefvement torturé,toutefois ne se trouva en son faict aucune trahison,trop bien de la grande nōchalance.

*Le Prince de Conde se trouve au rampart.*

Apres que le Marquis se fut retiré,le Prince d: Condé se partit le mesme iour pour aller en Anvers,conduit par la Cornette du Seigneur de Ryhoven,& celles de volontaires de Gand:mais il ne fut pas demye lieüe arriere,qu'une fausse allarme se dōna en la ville,qui le fit racourir,afin qu'ō ne dit pas qu'il esmenoit leur cavallerie : toutefois entendant que ce n'estoit rien,il poursuivit son chemin vers Anvers, Où il fut fort honorablement receu du Prince & du Conseil d'Estat. S'y estāt reposé quelques iours,pēdāt lesquels luy furēt faits des riches presens,il print cōgé & continua son voiage vers Allemagne,tirāt droict à Francfort,pour s'y trouver devant la foire d'Automme. Où ayant achevé ses affaires il se retira par le Pays des Suisses en France:

*Fausse alarme à Gād fait retourner le Prince de Conde.*

La Ducesse de Parme retourna au Pays bas au mois d'Aoust,pour du tout cōclurre l'accord fait par le Roy avec les Provinces reconcilliees,& aussi pour soullager son fils au gouvernement,comme estant mieux exercee en iceluy(Gouvernante qu'autrefois elle en avoit esté) & mieux cognoissant les affaires,l'estat du Pays, & les humeurs des Seigneurs & du Peuple,que non pas sō fils. Toutefois cela engendra vne ialousie entre la mere & le fils,qui ne trouvoit convenable d'avoir compaignon au gouvernement: veu que les Pays avoyent bon besoin d'un Chef & Capitaine general: ayant ia gagné les cœurs des plus grands,tant de l'une que de l'autre nation, voulut retenir le gouvernement. Les Espagnols,ou bien le Conseil d'Espagne, considerant que ceste envie ou ialousie, n'apporteroit rien de bon,furēt d'advis de rappeller la Mere:qui l'année ensuyvante pensant se retirer fut prevenüe de mort. Parainsi demeura le Prince de Parme seul Gouverneur absolut des Pays bas de l'obeissance du Roy d'Espagne:où il s'est cōporté autant sagement,& non partial que nul autre Gouverneur precedent entre les nations naturelle du Pays,Espagnolle & Italienne: ausquelles il monstroit se fyer egalement, les entretenans d'une grāde dexterité,les uns parmy les autres,par où il attiroit les cœurs des hommes,& aussi bien de ses en-

*Ialousie entre filz & la Mere.*

ses ennemis que de ses amys. Par lequel moyen il a faict plus de service au Roy son Maistre, que ne fit onc devant luy nul Gouverneur Espagnol, par sa cruauté & tyranie.

Les Estats de Frise sachans que le Collonel Martin Schenck estoit sur les pieds pour le service du Roy d'Espagne, avec une bône trouppe de Cavallerie & d'Infanterie, pour aller au secours de la ville de Groeninghen, envoyerent le Comte de Hohenlo pour le rencontrer, & luy coupper passage, par une bataille, ou autrement. Le Côte amassa ses gens pour ce faire, & luy furent envoyées du camp de Groeninghen (ou le Comte Guillaume de Nassau estoit demouré, avec le Collonel Sonoy) quelques côpaignies de rêfort: Il en eut bien desire davantage, mais le Regiment du feu Collonel Barthel Entens fit du relif, & ceux qu'ô luy envoya depuis, vindrent trop tard. Le 16 de Iuin Hohenlo partit d'Vlsen tirant vers Covoerden pour s'y reposer; bien deliberé de combatre, si les garboüiles qui estoyent en la ville de Swol au Pays d'Overyssel, ne l'en empeschoyent: Car ceux qui en ladicte ville tenoyent le party des Catholiques (attendans la venüe de Schenck) s'estoyêt mis en armes, & avoyent faict entrer dedês leur ville grand nôbre de Paysans d'allenviron. Mais le protestans, & partisâs des Estats appuyéz du Capitaine Vlges, & d'autres, se fortiffierent allencontre des Catholiques, s'emparerent du marché, de l'Eglise Saint Michel, de la porte de Campê, & de la tour rouge, envoyans à l'instant requerir secours de ceux de Deventer, & de Campen. Et côbien que les messagiers qu'ils y envoyerent fussent meurtris, voire deschirez en pieces p la rage des Paysans: ce neantmoins le lendemain 17 y arriva du secours de la garnison de Câpê, & deux côpaignies de Bourgeois de Devêter: lesquels entrés dedens la ville, ceux qui s'y estoyent monstréz partisâs des Espagnols, s'enfuyrent, abandonnans leurs maisons, qui furent pilleés. Il y entra aussi une compaignie de soldats Hollandois. Les villages & metairies de Maesterbrouck (qui est un grand Pays de pasturage entre Campen Swol, & Gheelmuyden) furent la plus part bruslez en despit des Paysâs, pour venger la mort de ces messagers qu'ils avoyent ainsi povrement meurtris. Ceux d'Overyssel brusserent pareillemêt le chasteau de Gheelmuyden, que l'Empereur Charles 5e avoit faict bastir des ruines du chasteau du Cuyndert, pour avoir une forteresse à l'embouncheure de la Zuyder Zée.

*Trouble en la ville de Swol.*

*Crüante des paysans.*

La ville de Groeninghen, estant ainsi petitement assiegée par le Comte Guillaume de Nassau au nô des Estats, Martin Schenck allant pour la secourir rencontra ledit 17 de Iuin le Comte de Hohenlo gueres loing de la ville de Hardenberg, où il fut comme à demy surpris, & ses gens mis en routte. Et combien qu'il eut bien tost apres rallié ses gens & redressé son armée, si fut elle le 4e de Septembre pour la seconde fois batüe pres de Linghen, comme nous dirôs tantost plus amplemêt, qui fut cause q̃ quelques villes de ces quartiers eurent peur, & receurent garnison de la part de l'Espagnol. Le Comte de Rheneberg se renforca en la ville de Groeningê de douze côpaignies d'infanterie & de quelq̃ cavallerie soubs la charge de Hans Stroyf d'Emerick. Car apres ceste premiere deffaicte, le Côte Guillaume ayant levé sô câp arriere de Groeninghen, Martî Schenk y entra victorieux, où il fut triomphâment receu. Et de là s'en alla avec le Comte de Rheneberg vers Delfzyel, qu'ils investirent & s'y retrenchérêt en toute diligence, apres s'estre emparé de l'emboucheure du hable où le viel chasteau souloit estre. La forteresse que Barthel Entens y avoit faite (à quoy il faillit de ne l'avoir bastie au hable) estoit par raison forte, avec bons ramparts haults & larges, & quatre boulevers bien flancquans, sauf qu'ils n'avoyent nulles casemates, & les fosséz de cent dix pieds de large: en laquelle y avoit trois compaignies qui furent autrefois au Comte de Rheneberg. Ceste place estant ainsi assiegée de certaines compaignies d'Infanterie, Rheneberg alla avec le reste de ses trouppes assieger un autre fort qui s'appelloit l'Opslach, devant qu'il fut mieux pourveu & muni. Les Estats de Frise pour y mettre ordre envoyerent aussi tost les deux compaignies de Rhynswoude & d'Escheda. Mais Rheneberg rencontrât Rhynswoude sur une Dyc, que le deffit & print prisonier; qui fut cause qu'Escheda revira en arriere: Et tost apres ce fort d'Opslach se rendit sortans les cinq compaignies qui estoyent dedens par appoinctement.

*Delfziel assiegé pour l'Espagnol.*

*Le fort d'Opslach assiegé se rend.*

De là le Comte de Rheneberg marcha vers Collum, pensant emporter la ville de Dockum à piep levé, côme elle estoit presque ouverte, ainsi qu'ô la fortiffioit. Car depuis qu'elle fut rendüe par Ioan Goldtstein Geldrois lan 1523 cy devant livre 6e aux Srs de Wassenar & George Schenck de Tautenbourg qui desmolirent la forteresse, & le chasteau, elle ne fut pas rebastie, combien qu'elle soit de grande importance à l'embouc heure de la mer: Mais lors le Côte de Hohêlo s'estant iettédedens la fortiffia: comme il fit pareillement Oostmahorn à une lieüe de là, & le canal à l'opposite de Collû, qu'il bailla en garde à des Paysans, ce qu'il fit aussi depuis à Doccûmerzyl. Ce temps pendant le Drossard de Covoerden avec deux compaignies, & grand nombre de Paysâs par l'autre costé d'Eems, estoit venu à Meppel, qu'il fortiffia rebastisât le fort de Kinckhorst, qui l'an 1536 fut rendu aux Bourgingnons

*En quel estat estoit Dockû.*

*cy devant lib. 6*

Bourguignons par Magreheyn Capitaine Geldrois,& fut desmoli.Mais les gens des Estats qui estoyent en la ville de Campen,y allerent,sur prindrent ces deux compaignies,qu'ils deffirent,& regagnerent Meppel,& Kinckhorst,Durant tout ce temps ceux de Delfziel estoyent fort pressez,& le hable tellement serre,& fortiffié que rien n'y pouvoit entrer ny sortir. Les Hollandois envoyerent quelques navires de guerre en la riviere d'Eems pour empescher les vivres & munitions aux assiegeans.Le Comte de Hohenloo faisoit biē tout ce qu'il luy estoit possible pour le secourir,mais estant trop foible,il n'en eut pas le moyen:parquoy les assiegéz perdans courage,par desespoir de secours se rendirent assez lachement le 29e de Iuillet,sortans avec la verge blanche, y laissans leurs Capitaines prisonniers,combien qu'ils n'eussent esté assiegéz que trois sepmaines,& qu'ils eussēt des viures & munitions assés, pour tenir encore autant de temps & plus.

*Les Estats envoyēt secourir Delfziel mais trop tard.*

Les Estats pour secourir Delfzyel & lever le siege ,envoyerent mais trop tard, le Collonel Sire Iean Norreys Anglois avec les dix compaignies de son Regiment , dōt Morgan estoit Lieutenant Collonel, & la compaignie de Cavallerie dudit Collonel, ensamble le Collonel Michel Caulier avec six compaignies Walonnes, dont Iean de Petain d'Arras estoit Lieutenant Collonel, les Capitaines Philippe grenu, le Noir, Gaspar,& la Cressōniere,& la Cornette de Cavallerie dudit Collonel , avec encore quelque Infanterie Allemāde qui tous s'allerent ioindre au Cōte de Hohenloo à Nort horn:où quatre autres compaignies se pensans aussi trouver,furent rencontrées par le Cōte de Rheneberg qui les deffit le 4 d'Aoust :dont toutesfois les cavalliers anglois en rescourrent deux drappeaux.Là se vindrent pareillement ioindre les Regimens du Comte Guillaume de Nassau,& du Collonel Isselstein,chacun de dix enseignes.

*Le comte de Hohēloo poursuyt le cōte de Rheneberg.*

Le Comte de Hohenloo se voyant ainsi renforcé,tira vers Groeninghen, chassa les gens du Comte de Rheneberg de ce grand fort de Pontenbrugge,se faisant maistre du passage de Horendiep: dōt le camp de Rhenebergh n'estoit guerres loing,assavoir au village de Harum.Hohenloo le voulant affronter marcha vers là: lors chacun de part & d'autre se mit en bataille:Hohenloo avoit entremeslé ses esquadrons de cavallerie & d'infanterie avec trois pieces de campagne, & dressé quelques embuschades:Mais comme il estoit prest à charger,ayant fait les prieres,& donné le signal de la bataille, Rhenebergh n'en voulant mordre,marchant en arriere,se retira vers Groeninghen, voyant bien que ce n'estoyent pas les mesmes gés, qu'il avoit auparavant rencōtrè sur la bruiere de Hardenberg, laissant beaucoup de son bagage & attirail deriere,Le lendemain Hohenloo s'alla presenter iusques au bord des fossez de Groeningen,où il fut salué à coups de Canō,et belles mousquetades, sortans aucuns de la ville à l'escarmouche que le Collonel Norreys rembara de telle facō, qu'il y en demeura quelque dixaine, qui n'y rentrerent iamais. Là fut tenu conseil s'on assiegeroit la ville ou point: mais il ne fut pas trouvé conseillable d'assieger une ville si grande & puissante,qui avoit une armee dedens,& un plat Pays ouvert par deriere.Parainsi le Cōte de Hohenloo se retirant de là le 10e d'Aouste s'alla camper aux villages de Zuyd & Noort-laren:fit fortiffier le passage de Pontenbrugghe,où le Capitaine Cornput se mit à redresser ceste grande forteresse de Weertden-bras:qu'Edsard Cōte d'Emden Lieutenant general en Frise du Duc George de Saxe avoit faict bastir lan 1505, cy devant lib. 6e par où il empeschoit que nuls biens n'allassent de la Drenthe, à Groeninghen,que depuis assavoir l'an 1516 Everwin Comte de Benthem Lieutenant du mesme Duc,fit desmolir.

*Le comte de Rhenberg refuzant le cōbat se retire.*

*Cy devant lib. fol.*

Hohenloo marcha de là vers Covoerden, dont le Colonel Isselsteyn avec six compagnies se fit maistre de la ville. Et ce mesme soir à la brunette,cōme ledit Comte de Hohenloo & le Comte Guillaume de Nassau, chevauchoyent par le pont ioingnant le ravelin du chasteau,ceux de dedens tirerēt d'un faconneau une balle de six livres,dont le Comte de Nassau fut touché à la iambe gauche au desous du genouil,& du mesme coup fut tué l'éseigne du Capitaine Quaet, qui ce iour propre ayant payé sa rancon,estoit sorti de prison de Groeningen.Le Cōte fut porté en une litiere à Svvol, pour y estre pensé,& long temps apres fut guary dedens Campen,dōt il en est demeuré quelque peu boitousant. Le lendemain Hohenloo fit sommer le chasteau de Covoerden: Les asiegéz apres avoir eu temps pour y adviser,iacoit qu'ils fussent encore 150 hommes bien furnis de vivres & munitiōs pour deux mois,& bonne artillerie, se rendirent neantmoins vies & bagues sauves,sous promesse de ne servir contre les Estats de trois mois. Là demeura prisonnier ce Blommart, lequel comme nous avons dict cy devant, monstra le passage, & conduict le Collonel Mondragon pour passer à basse marée dans l'Isle de Tergoes, & encor e deux Officiers des siens . Ce fait le Comte de Hohenloo fit marcher son camp vers Linghen, ayant reprins le fort d'Opslach & muni les forteresses plus requises d'allentour:deliberé de l'asfieger.Où ayant laissé le Regiment Anlgois,il alla luy mesme en personne devant le chasteau de Wedde:mais comme il ne se voulut pas rendre à

*La villete de Coeverdē gaignée pour les Estats.*

*Cy devant lib. fol.*

dre à la premiere semonce, y ayāt laissé quelques gens, avec deux pieces d'artillerie, il tira vers Schlochteren, par où il pensoit recouvrer Delfzyel, à quoy il avoit grande envie: mais ce repartissement de son armée, & tant de desseins qu'il avoit tout à la fois luy furent dommageables.

Le Comte de Rheneberg sachant celuy de Hohenloo estre devant Coevorden, marcha avec toutes ses forces & artillerie devāt le Fort d'Opslach bien muni de tout, saulf qu'il n'avoit qu'une compagnie de gens de pied tous nouveau, lesquels par leur peu d'experience se rendirent le premier de Septembre, apres avoir esté quelque temps batus, & assiegèz environ six iours, sortans les assiegéz avec leurs armes & bagages. Ce fut biē cōtre l'opiniō de Hohēloo, & d'autres le pensant avoir assez suffisament fortiffié, & muni. Rheneberg l'ayant regagné le fit quāt & quant desmolir: de là marcha en toute diligence vers Schlochteren, où il arriva le 4e de Septembre sur les quatre heures du matin, s'attacquāt avec sa cavallerie legere aux Regimens de Nassau & de Caulier, si bien que ledit Collonel Caulier y fut presques attrappé, toutefois il fit tel devoir, qu'ayant mis ses gens en bataille, il se retira tout cōbatant iusques à Heylegerlée, & Wynschoten, où il trouva le Cōte de Hohenloo, avec la Cavallerie Allemande marchant à la file, le long de Wedde vers la Bourentange, faisans par fois teste à leurs ennemis, de maniere que quand Rheneberg s'advancoit avec ses forces, il falloit qu'ils reculassent, tant qu'en fin ils furent chargéz de si pres par sa Cavallerie lanciere, que leur Infanterie ayant esté fonssée, il les mit tout en desroutte, gagnant huit Drappeaux & une Cornette, avec l'artillerie qui estoit devāt Wedde, receüillant parmi les champs beaucoup d'armes des fuyards, q̄ les quittoyent pour mieux courir, Rheneberg avoit encor' laissé une bōne partie de ses nouvelles gens sous la charge du Drossart Ensen, & de Blāc Kenvort, à l'Abbaye du grant Auvvart, pres de Groeninghen, qui courroyent tout le plat pays: & allerent vers Collum, que le 8 de Septēbre ils surprindrent, & y tuerent environ trois cens hommes, sans les prisoniers. Le Cloistre dudit Collum craignant d'estre forcé fut abādōné, avec toutes les munitions, q̄ les gēs des Estats ne sceurēt porter quant & eux. De là Rheneberg marcha vers Coevorden, qui se rendit le 20e dudit mois, les assiegéz voians que l'eau des fosséz cōmecoit à s'escouller, & sortirēt vies, armes & bagues sauves, car le chasteau n'estoit pas encore achevé de fortiffier. Puis il tira vers Oldenzeel, où estoyēt en garnison le Seigneur de Svviten, & le Capitaine Vischerd'Amsterdam, & Ellerborn Lieutenant du Seigneur de Goor, avec sa Cavallerie. D

*Le fort d'Opslach reprins par Rheneberg.*

*Seconde desroutte du Cōte de Hohenloo.*

*Coevorden reprise par Rheneberg.*

bordée il mit le feu aux portes, où il donna un assaut fort furieux, qui ne luy cousta moins de 300 hommes, & quelques Capitaines, dont ses gens prindrent telle horreur qu'ils s'en retirerent: mais il n'en fut gueres eslogné, que les bourgeois n'envoyassent apres luy, s'estans fait maistre de la garnison, par ce qu'ils tenoyent la plus part le party Espagnol, lesquels rēdirent la ville, à la charge que les soldats promettoyent de ne servir les Estats de trois mois, & moyennant ce sortiroyent avec armes & bagages. Cela advint le 24 de Septembre, lors qu'on estoit empesché de les aller secourir, & lever ce siege D'Oldenzeel. Rheneberg alla assieger la ville de Svvol en laquelle estoit le Collonel Michel Caulier: & gueres loing de là rencontrāt les Capitaines Petain & la Cressoniere du Regiment dudit Caulier, les ayant deffait il les print prisoniers: mais comme il attendoit plus de gens au passage du Rhin, craignant qu'ils ne fussent rencōtréz & deffaits par les Estats, il alla au devant pour les amener devant Steenwyc: & devāt que d'y aller pensa faire un affront à la ville de Dottekom, en la Comté de Zutphen, où il fut si durement receüillé, avec ce q̄ les Anglois de la garnison de Doesbourg, & le surplus du Regiment de Caulier, l'agasserent si aspremment, qu'il fut contraint de se retirer & poursuyvre sa routte.

*Oldenzeel rēdue par les bourgeois.*

En Flandre le Sr de Heze Collonel & l'un des Chefs des Malcontens fils de feu Seigneur de Gasbeke, & le Seigneur de Thiant Gouverneur de Cassel fils du Seigneur de Waroux, desquels nous avons parlé ci devant, eurent quelque intelligence ensamble, de livrer à l'Espagnol le chasteau dudit Cassel, & quelque autre place, pour sous ce pretexte, attrapper le Marquis de Robay, le Baron de Montigni & autres Seigneurs, & les livrer aux Estats: mais leur entreprise descouverte: ledit Seigneur de Heze estant attrappé, apres que son proces luy fut fait, il eut la teste tranchée le huitiesme de Novembre au Quesnoy le Comte, en Henaut. Le Seigneur de Haussi frere de Maximilien de Henin Comte de Bossu, accusé pareillement de ceste entreprinse, se retira en son chasteau de Lydekerke, qu'il rendit aux Estats se retirant à Brusselles.

*Le Sr de Heze decapité & pourquoy*

Ceux de la ville de Steenwyc, voyans de quelle facon procedoit le Comte de Rheneberg, depuis qu'il eut Groningē du tout à sa devotion, advisans à leur conservation, manderent les gens des Estats, pour tant mieux se maintenir. Par ainsi le 21 de Iuillet le Capitaine Herman Olthof y entra avec sa compagnie, fit en toute diligence reparer les murailles & ramparts, & pourvoir à tout ce qui feroit de besoin pour attendre & soustenir un siege, appellant à soy les Capitaines Iean van Cornput, Frans Plate, &

Iean

Iean van Beerenbroeck Lieutenant Collonel de Stuyder, avec leurs compagnies, lesquelles y entrerent le 18 d'Octobre par la Wolporte, tandis que les gens du Comte de Rheneberg estoyent à l'autre coste de la ville devant la porte Orientale. Et fut ce mesme iour ladite ville investie d'environ mille & cinq cens chevaux du party Espagnol, & de 20 enseignes Allemans, entre lesqls estoit le Baron Anholt de la maison de Battebourg avec deux compagnies. Sur le soir ceux de la ville enterrerent les portes de Gheest & d'Onich, que l'ennemi ne les batit en poudre, & brusserent le fauxbourg d'Ostenwyc, avec le marche á porceaux, pensans en faire autant à Westwyc, mais ils furent empeschèz. Le Comte de Rhenebergh fut Capitaine general de ce siege. Ceux de la ville firent mainte sortie sur les assiegeans depuis le premier iour du sieg, iusques á la fin que le Comte fut contraint de se lever.

*Sommee.* Il fit sommer la ville le 28e dudit mois d'Octobre par une trompette, auquel fut respondu par le Capitaine Conrard van Steenwyck par le Sergeant maior, qu'ils tenoyent la ville pour le Roy, pour les Estats, & pour le Prince d'Orange, & qu'ils ne cognoissoyent point ledit Comte.

*Battut.* Sur laquelle responce il fit commencer la batterie premierement sur les moulins qui estoyent en la ville, qui finalement furent tous abatus, du moins rendus inutiles. Et dez ce iour mesmes les assiegéz commencerent à mettre ordre à leurs vivres, s'asseurans bien que ce seroit un long siege, & que s'ils n'estoyent emporté de force, qu'ils ne le seroyét pas par nul autre deffaut.

*Entreprinse vaine sur Mastricht.* Audit mois d'Octobre le Prince d'Orange eut une entreprise sur la ville de Maestricht, qu'il pensa surprendre á l'escallade, mais estans ses gens parvenus iusques aux fossez ils furent descouverts, & se retirerent sans rien faire.

*Surprinse de la ville de Condé.* Le 25 dudit mois le Prince d'Espinoy Gouverneur de Tournay fit par le Seigneur Destrayelles son Lieutenant surprendre la ville de Condé en Henaut: mais comme l'ayant gagnée, il n'eut moyen de la pourvoir de ce qu'est requis à un siege, sachans les Malcontens n'estre gueres loing arriere, il l'abandonna.

*Mort de la Roine d'Espagne.* Ledit iour Madame Anne d'Austrice fille de l'Empereur Maximiliē, niepce, cousinne germaine, & femme du Roy d'Espagne, mourut en Espagne au Royaume de Castille. Duquel elle eut quelques enfans, dōt n'en survescut que le Prince Philippe, lors agé environ d'un an, & pour le iourdhuy de 22 regnant Roy d'Espagne. Ceste Dame fut vertueuse Princesse, à laquelle desplaisoit merveilleusemēt la cruauté de l'Inquisition: parquoy on à parlé diversement de sa mort.

*Sortie des assiegéz de Steenvvyck.* Le premier iour de Novembre Ioan Verberg Lieutenant du Capitaine Cornput sortit de Stteenwyck avec vint & six soldats: se rua sur une tranchée des assiegeans, entre les portes d'Onich, & de 24 hommes qu'il y avoit dedens, ils en tuerent les 20, trois furent prisonniers, menez en la ville, & un seul eschappa.

Or pource que le Barō d'Anholt estant à ce siege de Steenwyc avoit pris le pty de l'Espagnol, cōbien qu'il fut vassal de l'Empire: le Capitaine Heygeman partit de Nymegen avec quelques trouppes, & tira vers la ville d'Anholt, qu'il surprint & pilla.

Le 18 de Decembre le Drossart de Hatten au pays de Geldre, pensant par le moyē du chasteau rendre la ville aux Espagnols, estant descouvert fut assiegé dedens ledict chasteau, batu, & constrainct de se rendre, mené avec son fils en la ville d'Arnhem où par sentence de la Chancelerie de Geldre ils furent executéz, puis taillez en quartiers comme trahistres.

*Mort de Groesbeck Evesque de Liege.* Le 28e dudit mois mourut Gerard de Grosbeke Cardinal, Evesque & Prince de Liege qui contre le naturel des Liegeois, avoit assez ouvertement tenu le party des Espagnols: les Estats y eussent volontiers veu un autre Prince qui eut mieux affecté leur party, & sur tous l'Archiduc Matthias, estant encore pour lors au Pays bas, à quoy ils le recommanderent: mais les partisans Espagnols l'emporterent à force de suffrages, pour

*Ernest de Baviere luy succede.* Ernest fils du Duc de Baviere Evesque de Fresingen qui auparavant avoit brigué l'Evesché & Electorat de Cologne, qu'il eut ensamble, avec encore le Postulat de Munster & autres grandes dignitez: tellement qu'on peut dire que ledit Seigneur Ernest est pour le iourdhuy le plus puissant Prelat qui soit en toute la Chrestienté.

*Le Collonel Balfour victorieux: puis deffait tué.* Audit mois de Novembre, le Collonel Balfour General des Escossois au service des Estats, estans en garnison à Bruges en Flandre, sortit avec sa compagnie de Cavallerie, & attaqua au village de Wassenare (du Franc de Bruges) quelque Cavallerie legere du Prince de Parme qu'il deffit: mais y survenāt secours, Balfour qui n'avoit que soixante chevaux, apres avoir vaillament cōbatu, fut deffait & tué, nō toutesfois sans grand' pertedes Espagnols: son corps fut rapporté à Bruges, & honorablemēt enterré. Il fut fort regretté pour les bons services qu'il avoit fait en Flādre, aussi ne mourut il point povre: sa femme accoucha tost apres en ladite ville.

Durant ce siege de Steenwyc le Cōte de Rheneberg alla au Cuyndert, où il deffit les compagnies de Iohan van Enschede, & de Roeloef van Lingen: puis alla à St Ians-Cāp où il deffit pareillement celle de Heghe-man, dont furent fait feux de ioye au camp, & un des Drappeaux trainez à la

queüe d'un cheval le long des fossez de la ville.

Les assiegez envoyerent remonstrer aux Estats & au Prince d'Orange tout l'estat de la ville,& le besoin qu'ils avoyent d'estre secourus. On leur respondit que de brief on le leur envoyeroit,& qu'on leveroit le siege, qui reconforta la bourgeoisie,& donna courage aux gens de guerre. De fait l'armee des Estats s'estant levée de Swarte-sluys pour tirer vers Meppel: l'Espagnol adverti qu'il y estoit demeuré trois compagnies derriere, le 19 de Decembre les pensans batre, fut luymesme batu & deffait par les gens du Chevalier de Nyeuwenort,& y perdit quelques Capitaines,deux Drappeaux,& environ 500 Espagnols demeurez sur la place.

*Espagnols pensans batre: sont batus à Steenwyc.*

Le 23 dudit mois ceux de la ville de Steenwyck firent une furieuse saillie au camp des Espagnols à laquelle de la part des Assiegez fut tué le Capitaine Frans Plate, & quelques autres. Des Espagnols on n'en peut savoir le nombre, parce qu'ils emporterent tous leurs morts sur des chariots. Le mesme firent lesdits assiegéz le dernier dudit mois,qu'ils fosserent le Fort de Westwyck,saccagerent ou chasserent tout ce qui estoit dedens,rompirent une piece d'artillerie,& en encloüerent une autre, prindrent deux fournées de pain estant encore au four & l'apporterent avec autre butin dedens la ville.

*Belles saillies des assiegez de Steenwyc.*

Le Collonel Norreys estoit ce temps pendant au village de Gyethorn avec une partie de son Regiment , & quelque autre Infanterie & Cavaillerie:Ceux-la faisoyent aucunefois des courses sur les Espagnols , que ceux de la ville secondoyent, tellement que ce n'estoit pas sans faire grand dommage à leurs ennemis:& plus eut esté , si ceux de la ville & de Gyethorn eussent sceu à point nommé,& en un mesme instant charger de part & d'autre : mais ordinairement l'un donnoit trop tost , ou l'autre trop tard.

Le Comte de Rheneberg fit derechef sommer la ville,avec belles promesses d'une part,& menaces de l'autre , escrivant beaucoup de bordes, & entre autres d'avoir deffait leur secour,:& redemandant ses prisonniers, menacoit de pendre ceux qu'il tenoit. On luy respondit sur la sommation,comme auparavant:& quant aux prisonniers, qu'ils les traicteroyent comme à gens de guerre appartient : mais que s'il avoit trop grand soif du sang humain , qu'ils le scauroyent bien imiter en cela. Ce temps pendant ceux qui estoyent à Gyethern, au lieu de venir secourir ceux de la ville , estoyent eux mesmes tellement assiegez des Espagnols , qu'ils furent contraincts de manger leurs chevaux : iusques à ce que le Chevalier de Nyeuwenort arriva de Frise avec 1800 hommes,qui fit retirer les gés du Comte de Rheneberg , apres les avoir batus devant Saint Ians Camp.

*Steenwyc derechef sómée*

Sur la fin de ceste an 1580. Le Roy d'Espagne s'empara du Royaume de Portugal, l'ayant premierement querellé à titre de succession,puis reiettant ce titre,par force & usurpation.Le titre de succession qu'il pretédoit fut,qu'il se qualiffioit le plus prochain heritier de la couronne par le trespas du Roy Henry Cardinal frere de Madame Isabelle sa Mere,fille du Roy Dō Ioan(Ayeul du Roi Dom Sebastien tue,comme on disoit,en Afrique)& frere de Dom Louys ,Pere du Roy Dom Antoine:se preferant parainsi du costé maternel à ceux de la ligne masculine descendus des Roix de Portugal,assavoir à Dom Antoine fils de l'Infant Dom Louys , qu'il eut en nopces clandestines d'une Dame de haut lieu nommée Iolente, ores qu'elle ne fut de sang ny de maison Royale. Qui fut cause que pour un temps ledit Sr Dom Antoine fut de quelques uns tenu pour bastard De tant plus(comme il n'y avoit nulle apparence qu'il deut iamais parvenir à la couronne,pour la quantité des Princes qu'il y avoit lors plus proche que luy)qu'il se mit en possession des prebendes & dignitez Ecclesiastiques.Mais un temps depuis apres estre apparu au Iuges que ladite Dame Iolente avoit esté legitimement mariée au Prince Dom Louys,avec autres bons suffisans tesmoinages & loyaux enseignemens.Le Seigneur Emanuel Almada Evesque d'Algarbe, Iuge competent de Dom Antoine donna sentéce à son avantage touchant le fait de sa legitimation: neantmoins le Roy Héry Cardinal esleu Roy par la perte de Dom Sebastien, soit qu'il eut crainte que Dom Antoine fut preferé à luy, comme fils de son frere aisné, soit pour faveur ou crainte qu'il eut du Roy d'Espagne(qui ia avoit gaigné à sa devotion les principaux du Conseil de Portugal ) ne voulut avouër ceste sentence, ains commāda le proces & toutes les pieces luy estre mises en main,qu'il ietta au feu. Dom Antonio ayant entendu ce fait craignant l'indignation du Roy son Oncle:& redoutant la puissance du Roy d'Espagne, insista vers le Pape de prendre à soy la cognoissance de sa legitimation:comme finalement il fut fait.Mais à la poursuyte du Roy Philippe, le proces demeura pendu au cronc tout le temps du regne du Roy Henry Cardinal, hóme ia viel & caduque. Lequel toutefois ordonna par son testament des Iuges competens & de grand authorité, pour decider du droict de tant de Competiteurs à ceste couronne de Portugal, qui furent assavoir, de Dom Antonio Fils du Prince Dom Louys , Frere puisné du Roy Iean troisiesme : du

*Histoire de l'usurpation du Royaume de Portugal par le Roy d'Espagne.*

Roy d'Espagne fils d'Isabelle sœur dudit Dom Louys : du Duc de Savoye fils de Beatrix, aussi sœur de Dom Louys moisnée d'Isabelle: du Prince de Parme fils de Marie fille de Dom Edvrard, moisné de Dom Louys : du Duc de Bergance fils de Catherine sœur moisnée de ladite Marie: & de Catherine de Medicis Roine mere de France yssüe de Dame Mehaut Comtesse de Boulogne, & d'Alphonse troisiesme du nom Roy de Portugal: lequel pour l'incapacité du Roy Dom Sancho surnomme Capello son frere, tondu moine, estant appellé à la couronne, quitta ladite Mehault & la renvoyant avec ses enfans (dont ladite Roine se dit descendüe) espousa la fille d'Alphonse neufiesme du nom Roy de Castille, qui luy apporta le Royaume des Algarbes en mariage : & finalement les Estats du Royaume de Portugal, lesquels advenant tels differents de debats entre des Competiteurs pour la succession de la couronne veulent maintenir le droit d'election du Roy leur devoir appartenir. Comme il estoit encore advenu en la personne du Roy Iean premier du nom, fils naturel du Roy Dom Pedro, lequel ores que Commandeur de l'ordre de Cicestre des Avis, fut esleu par les Estats : comme en l'election du Roy Dom Emanuel Cousin du Roy Iean second & en celle du Roy Henry Cardinal, grand Oncle du Roy Dom Sebastien : de maniere que les Estats dudit Royaume avoyent tousiours plustost esleu des Princes Collateraux, ou en defaut d'iceux des bastards, que d'admettre des filles ou fils de filles à la couronne en vertu de la Loy qu'ils appellent Mentale, semblable à la Loy Salique en France ? tellement que depuis Alphonse Comte de Portugal leur premier Roy, la couronne n'a iamais tourné en quenoüille. Avec ce que par le testament du Roy Henry Cardinal y avoit clause expresse, ordonnant ausdits Iuges & deleguez, de ne rien adiuger à nuls de ces Competiteurs ny donner aucune sentence que premierement le proces de legitimation de Dom Antonio ne fust decidé par sentence du Pape, ou du Siege de Rome. Ce nonobstant le Roy Philippe qui auparavant avoit protesté ne recognoistre nul Iuge en terre par dessus luy, ne se voulant en rien submettre, comme avoyent fait les autres Princes Competiteurs, & sans vouloir prendre garde ny au testament du Roy Henry, ny à la sentence du Pape, ny à la decision des Iuges, ayant dressé une puissante armée (pour moissonner en temps, avec ce que la couronne luy estoit desia vendue) tant par mer que par terre, sous couleur d'aller faire la guerre en Barbarie, & venger, ce disoit il, la mort de son Cousin le Roy Sebastien, aussi tost qu'il eut entendu celle du Roy Henry. à quoy il avoit l'œil au guet, il fit glisser ladite armée tousiours preste, dans le Royaume de Portugal, sous la conduite du Duc d'Alve. Sur ce leurs Iuges Deputez luy mandèrent & le prierent de vouloir envoyer ses Procureurs & Agents pour deffendre sa cause par droit de Iustice, & non par la voye des armes & par force : prenant laquelle voye, ils le declareroyent (en vertu de clause expresse couchée audit testament) estre descheu du droit qu'il pretendoit à ladite couronne. Mais le Roy Philippe sans se soucier de rien (ne se voulant avec si belle opportunité laisser eschapper un si grand & fryant morceau, auquel les Espagnols passé tant d'années avoyent aspiré) commanda au Duc d'Alve de passer outre, comme il fit. Qui fut cause que tout le Peuple, les Estats, & villes du Royaume s'esleverent (mais trop tard) en armes contre luy, & avec les ceremonies accoustumées, couronnerent le Prince Dom Anthoine Roy de Portugal, comme seul reste plus proche hoir masle de la couronne : aussi en vertu de leursdites anciennes coustumes, & previleges de pouvoir eslire & creer un Roy. Sur ce le Duc d'Alve suyvant le commandement du Roy son maistre, ayant ceste puissante armée d'environ trente mille hommes de pied, de deux mille chevaux, & de plusieurs navires & galeres entra dedens le Royaume de Portugal, print beaucoup de villes : commanda à l'Amiral de Castille se faire maistre de la riviere de Lisbonne, & de tous les navires de guerre qui s'y trouverroient. Et luy mesme avec sō armée s'advança iusques à la ville de Lisbonne capitale de tout le Royaume : où il surprint à despourveu le Roy Dom Anthoine, avec peu de gens recüeillez en haste sans pouldre ny munitions (paravant envoyées par les trahistres Gouverneurs, en Castille) qu'il deffit, lequel nonobstant qu'il eut receu deux playes à la teste, combatant pour desgager vn sien serviteur domestique (comme c'estoit à sa personne qu'on en vouloit le plus, eschappa à la fuytte miraculeusement : tant qu'apres avoir perdu tout son thresor, qui fut pillé des Espagnols, pendant lequel pillage il eut moyen de se sauver, courrut grandes fortunes, supporta long temps infinies incommoditez extremes, en mille perils de sa vie, proscrite & mise à pris, latitant par les vignes, bois, montagnes, & halieres, nuit & iour à la pluye & au vent, en grande misere, souvain endurant faim & froid, l'espace de sept ou huit mois : finalement il se sauva des mains des Espagnols, ayant à l'ayde de ses plus fidelles serviteurs recouvert un navire Hollandois d'Enchuysen dont estoit maistre Cornille d'Egmond,

mond, & par une finguliere grace de Dieu arriva à Calais en France : combien qu'en plaine mer il fut attacqué de quelque navire de guerre Efpagnolle plaine de foldats, qui n'ozerent aborder, fur ce que le Hollandois leur efcriat que la pefte regnoit bien fort en fon navire parmy fes Matelots. De Calais le Roy Dom Antonio alla à la Court du Roy de France, où il fut bien receüillé, & de là en Angleterre, où il fe tint quelques années par la liberalité de la Roine, comme le tout fe peut plus amplement voir par l'hiftoire qui en a efté imprimée, à laquelle nous renvoyons le Lecteur. Voila comment le Roy d'Efpagne ufurpa la Royaume de Portugal fur le Roy Dom Antonio, en effect legitimement & follemnellement couronné, fon coufin germain fils du Frere de fa Mere : apres que le Duc d'Alve eut pillé, ranconné, & faccagé les fauxbourgs, qui font grans & opulents de la ville de Liffebonne, & fait mourir une infinité de perfonnes tant par mer que par tere (car tel inftrument luy duifoit à ces fins) pour ofter tout ce qui pouvoit empefcher à en faire le Roy fon Maiftre Seigneur abfolut. Comme de mefmes par force, dons, & belles promeffes il gagna les autres deppendences de ce Royaume, tant aux Indes Orientales et Occidentales, en Afrique, qu'en plufieurs Ifles de la grand mer Oceane. Dont celles des Açores furent les plus difficiles à gagner.

Cefte conquefte du Royaume de Portugal fut de plufieurs perfonnages diverfement entendue : mais en tout cas, & de tous non partiaux, reputée pour vraye ufurpation forcée. Les uns difoyent que par icelle le Roy Philippe avoit bien recouvert au double la perte qu'il fit quelques années au paravant du Royaume de Tunis & de la Goulette: que comme nous avons dit cy devant, la fuperbité de Dom Ioan d'Auftrice, & la petulance & lachiveté du Cardinal de Granvelle, avoyent laiffé tomber ez mains des Barbares. Mais ceux qui regardoyēt plus loing, mieux verfez en telles matieres d'Eftat, difoyent que pour le bien public de tonte la Chreftienté, le Royaume de Tunis eftoit bien plus neceffaire, que non pas de conquefter par violence celuy de fon fi proche parent : crainte (comme Conftantinoblé eft affez efloignée de Tunis) que le Turc n'y fit fon Arcenal & Magafin d'armes & de munitions de guere contre l'Efpagne, ayant un bon port, pour y retirer fes Navires & Galleres, & pour en faire un rendez-vous ou place d'allarme contre les Chreftiens. Comme iadis les Carthaginois le firent conte les Romains. Aucuns autres difcourans de cefte ufurpation, difoyent (comme toutes chofes violentes ne font pas de durée) que le Roy Philippe eftant venu en armes, affaillir un Royaume qui de memoire d'homme n'avoit veü nulle guerre, ou dreffé fes armes en nul lieu de la Chreftiente: l'avoit lachement furprins defarmé, fans nulle fommation, & infinuation precedente follemnelle de guerre, à celuy qu'il en fcavoit eftre Roy efleu, & fi legitimement couromé (ores qu'en luy eut mancqué le droit de fucceffion) felon les conftitutions & previleges des Eftats du Royaume, & partant ne le pouvoit pofféder à iufte tiltre. Et c'eft ce que les Portugeis (fe complaignans de cefte ufurpation) difent, qu'il y a une Loy fondamentale en Portugal (comme nous difions nagueres) telle que la Loy Salique en France, que les Portugeis appellent Loy Mentale, qui porte. *Ne qua Foemina aut ex ea natus, quidquam eorum quæ ad coronam pertinent hærediatis iure confequatur.* (ceft) Que nulle femme ny aucun procrée d'icelle par droit d'heredité, puiffe fucceder en rien de ce qui appartient à la couronne. Laquelle regle tirée d'une couftume obfervée de tout temps, à toufiours ainfi efté entretenüe. Et comme telle, fut par le Roy Iean premier, l'ayant receüe de fes anceftres, confirmée par edit follemnel, luy donnant vigueur de loy efcrite, l'appellant par ce nom *Loy mentale*. Comme voulant dire que cefte Loy par la couftume d'une continuelle fucceffion, eftoit iufques à luy (nonobftant qu'il fut baftard) efcheüe en ligne mafculine, & par ainfi imprimée, *in menten*, ceft, en la memoire des hommes, devoit eftre loy folide: par laquelle on devoit croire que nul ne pouvoit fucceder au Royaume, & biēs appartenans à la couronne de Portugal, s'il n'eftoit yffu de la feule ligne mafculine des Roix, afin q̄ fi elle efcheoit aux fēmes, elle ne tomba en main & nation eftrāge. Parquoy (ce difent les Portugeis) fuyvāt cefte Loy mētale irrefragablemēt obfervée: Le Roy Philippe ny nul des fufdits Competiteurs defcendus de filles, ne peuvent à bō droit quereller ladite Couronne. Et fi Philippe l'a fait, & prefentement la poffede, ce ne peut eftre que par ufurpation violente & tyrannique: fans que luy puiffent fervir les raifons par les Efpagnols alleguées en un Livre *De Iniufta occuppatione Regni Portugaliæ*. Comme fi les Roix de Portugal euffét paffé mille ans empieté ce Royaume fur les Roix de Caftille. A quoy y auroit beaucoup à refpōdre: ce que ie laiffe aux Arragonois, Navarrois, Grenadis, & autres, efcheus aux Roix de Caftille, long temps depuis, q̄ le Royaume de Portugal a eu fes Roix pticuliers cōme ont eu les autres. Parquoy les Portugeis difent que toutes les raifons alleguées audit Livre, doivent en tous cas fe taire, & ceder aux Loix fondamentales dudit

Royaume. De tant plus qu'ils maintienent qu'il y a encore une loy previlegée en Portugal: qu'on peut aussi dire estre fondamentale. Qui est qu'en defaut d'heritier masle du sang royal, en ligne directe ou collaterale masculine: ou bien que le Roy fut inhabile, ou fay-neant: ou qu'il y eut plusieurs contestans pour la Royaute: le Peuple a droit d'eslire un Roy. Dont s'en sont veuz les exemples des Roix Alphonse premier, Alphonse troisiesme, Ioan premier, Emanuel premier, & de Henry Cardinal, qu'ils ont esleuz du sang royal, aussi bien illegitimes q̃ legitimes. Et en Sancho second surnommé Capello, qui pour son incapacite fut desmis, tondu moine, & fondit frere Alphonse troisiesme appellé pour estre Roy. Le Roy Philippe donc n'estant du coste feminin ou maternel (comme d'autre qualité il n'en a pas) admis par ladite Loy Mentale, ny receu par electiõ du Peuple, ayant ceste couronné, ne se peut vanter d'aucun titre le Roy legitime: ergo usurpateur. Parquoy pour en trouver un natif Portugalois, qui eut l'une & l'autre qualité, assavoir de succession legitime, & d'election, qui sont les deux principales loix fondamentales du Royaume. Les Portugeis disans qu'il ne s'e trouve pas d'autre que celuy, que l'Infant Dom Louys second fils du Roy Dom Emanuel a laissé apres sa mort, comme fils legitime, son heritier universel: assavoir le Roy Dom Antonio. Auquel, en ceste qualite, & non pour autre respect, les plaines armes de Portugal sans barre ny rõpture, apres le trespas dudit Dom Louys son Pere, ont esté permises par le Roy Dom Ioan troisiesme, son Oncle: lequel honneur n'appartient qu'aux seuls Prĩces du sang. En laquelle consideration confirmant le droit de succession legitime, il ne faut douter que les Estats du Royaume de Portugal, n'eussent plustost deferé la courõne à Dõ Antonio (s'il n'eut esté estimé mort avec le Roy Dõ Sebastien) que non pas au Roy Henry Cordinal son Oncle, & ce par droit de representation de son Pere. Comme depuis le trespas dudit Roy Henry (pour coupper broche à toutes querelles, nonobstant les faveurs d'aucuns que le Roy Philippe avoit gagnez) ils l'õt recognu pour tel p leur election: & en ceste qualité (sa premiere reservée) couronné Roy, sans vouloir attendre la sentence de sa legitimation: laquelle ils n'ont non plus voulu attendre, ny à icelle deferer, que leurs predecesseurs n'ont fait iadis l'an 1383 en l'election dudit Roy Dom Ioan premier, fils naturel du Roy Dom Pierre. Et ce à l'exclusion de Dame Beatrix fille du Roy Ferdinand, fils du Roy Dom Pierre, laquelle estoit mariée au Roy de Castille Dom Ioan, aussi premier du nom: lequel sous ce titre de sa femme, pensant par force ravir ledit Royaume des mains de son Roy esleu, fut par luy deffait en camp de bataille pres d'Alibarotta, avec environ trente six mille hommis, les Portugeis n'estans tout au plus que huit mille hommes. Depuis ledit Roy Dom Ioan esleu, & ses successeurs sont demeurez paisibles possesseurs dudit Royaume de Portugal, & n'a depuis luy ceste querelle onques esté resveillée par les Castillans. Parquoy ores qu'au Roy Dõ Antoine deut cesser le droit de legitime successiõ (dõt toutefois est assés apparu) si ne peut neantmoins luy manquer ny defaillir le droit qui luy a esté defere d'election & de creation de Roy, selon lesdites loix fondamẽtales, previleges & constitutions du Royaume. Voila ce qu'en disent les Portugeis. Parlons un mot devant que venir à l'ã 1582 de ce qui se passa de plus remarquable en France l'an 1581.

Durant le temps que le Roy de France se plaisoit en ses superstitions bigottes, avec ses moines d'une part, & avec ses danses & masquerades d'autre: & que le Peuple de France pour furnir aux superfluitéz de la Court, estoit estrangement oppressé: car toutes sortes d'exactions furent inventées, pour satisfaire aux despenses excessives du Roy & de ses mignons: Ceux de la maison de Guise ne dormoyent pas, voyans la sterilité du Roy, enerve de plaisirs, & de la Roine sa femme: la retraite & absence du Roy de Navarre, & du Prince de Condé: ils furent soigneux par divers artifices de faire glisser du mescontentement entre le Roy, & le Duc d'Aniou son Frere: et craignans qu'on voulut supplanter leur maison, ils pratiquerent à Rome & vers le Roy d'Espagne, qu'on n'admettroit iamais à la couronne les Princes faisans profession de la Religion, qu'ils appelloyent heretiques, ny fils d'heretiques, Et commencerent à donner pied aux pratiques avec l'Espagnol plus à descouvert qu'au paravant, asseurerent leurs conditions, stipulerent pour leurs pensions ordinaires annuelles & extrordinaires: & desslors se firent partage de la France. La Navarre & le Bearn furẽt assignéz à l'Espagnol, avec les villes qui seroyent à sa bien seance en Champagne, & Picardie. Pour leurs pretextes ils alleguoyent le zele à la manutention de la foy Catholique, extermination des ennemis du siege Romain, le mauvais gouvernement du Roy, ses prodigalitez & dons immenses envers ses mignons, notamment envers les Ducs de Ioyeuse & d'Espernon: l'un desquels (leur allié) ils attirerent à leur cordelle, qui finalement s'en trouva mauvais marchant, comme nous dirons cy apres. Et quant à Espernon contre lequel ils se banderent, il fut puis apres l'un des principaux instrumens

*Estat succint de la France en l'an 1581.*

mens qui volontiers eut avancé leur ruine. D'autre part ils n'oublierent artifice aucun pour rendre le Roy odieux à ses subiets, luy conseillerent de surhausser les tailles, inventer des imposts, creer nouveaux Offices, & de tous ces gasteaux tiroyent tousiours quelque lopin. Leur seiour en court n'estoit que pour guetter & receuillir les malcontents, & ne se passoit iour, qu'ils n'attirassent à leur devotion quelque serviteur du Roy, non seulement là, mais par toutes les villes de France, où tous les peuples estoyent estrangement ulcerez & abatus de la pesanteur des charges, que toutes les esperances qui s'offroyét à eux de meilleur traitement, ils les embrassoyent sans discretió. S'ils se trouvoyent ez villes, ils briguoyét la faveur d'un chacun, courtisans les facquins & porte-faix, marchans d'un bout d'une rue à l'autre le chappeau au poing. Ils attiroyét à eux les Chefs, & Capitaines, praticquoyét iusques aux simples soldats, & faisoyent couller l'or du Peru par toute la France, gagnant les villes, achettant les gouvernemés, mettant ez meilleures places des gouverneurs & gens à leur devotion. Bref entre ces mescontentemens des suiets accablez de charges insuportables: du Clergé qui ne pouvoit porter l'auancement de ceux de la Religion, il ne fut pas malaisé de renouer la Ligue de Perône, & d'animer tant de cœurs disposez à la revolte, pour maintenir (comme ils s'en vantoyent) la Religion Catholique Romaine, & soulager le peuple: on n'eut sceu trouver pretexte plus beau, ne qui eut plus d'efficace à ouvrir les yeux, les coeurs, & les grosses bourses pour entreprendre une nouvelle guerre. Toutefois les choses demeurerent ez termes de la derniere pacification iusques à l'an 1582, comme nous dirons alors, & reprendrons le siege de Steenvvyc, lors fort pressée de froid & de famine.

*Augur à Steenvvyc.* Le troisiesme de Ianvier 1581, chose estrange, & extr'ordinaire trois perdris avolerent dens la ville, & sur le marché de Steenvvyc, qui furent prinses & mangées des soldats: ce qui fut interpreté à bon augure, & 1581 signe de leur delivrance: le Capitaine Cornput disant que cela signifioit qu'en dedens trois sepmaines ils seroient secourus, & auroyent abondance de tous vivres. Ce pendant le secours approchoit avec un grand ravitaillement, lequel estoit campé en la Forest vis à vis du camp Espagnol, attendát loccasion de faire son coup, iournellement s'escarmouchans l'un l'autre, & s'entresaluans à coups de canon, nul des deux ne le voulát avancer pour charger son compagnon en ses retrenchemens, l'hyver estoit aspre, & avec ce qu'il avoit faute de vivres en la ville, le bois y estoit escars, tellement qu'on tiroit des maisons bas pour avoir du bois à chauffer.

*Approche du ravitaillement de Steenvvyc.*

Le quinziesme dudit mois les assiegez firent un signal de feu, pour donner à entendre qu'ils estoyent prests de dresser leur pót sur la riviere d'Aa à l'heure que le chevalier de Nyeuvvenort Chef du secours leur avoit mandé. Et pource faire sortirent, & le long de la contrescharpe du costé du Nord, escharmoucherent les assiegeans, tandis que les autres estoyent en besogne pour dresser ledit pont, afin que le secours le trouvant tout fait, n'eut á attendre.

Le 20 dudit mois environ 200 bourgeois s'assamblerent à l'hostel de la ville demádans du pain, & crians qu'ils mouroyent de faim: ausquels en fut donné á chacun un grand chanteau. Et la nuit suyvante deux bourgeois & trois soldats sortirent de la ville, lesquels nonobstant toutes les harquebusades des assiegeans parvindrent à la Noordmeent sain & saulf. Le lendemain le Sr de Nyeuvvenort envoya quelques soldats de ceux qu'il avoit en la Forest, avec trois cents cinquante pains, & cent cinquáte formages par le mesme chemin que ces cinq estoyent venus, lesquels passerent sans dommage, tousiours escharmouchant tant qu'ils entrerent en la ville, en quoy les Espagnols receurent le plus de dommage. *Ravittaillement de 300 pain & 150 fromage.*

Le 22 se dressa une petite escarmouche entre la Cavallerie des Estats, qui estoit en la Forest, & celle des Espagnols qui estoit au Tuyck. Ceux des Estats deffendoyent le chemin qui alloit de la ville à eux, les Espanols le vouloyent empescher. En fin les assiegez sortirent par le mesme chemin du secours de ceux de la Forest, & d'une legere escarmouche en avint bien pres une bataille. Car l'Infanterie Espagnolle s'y estant venu presenter, fut si rudement chargée, qu'elle se mit en routte: la Cavaillerie voyát qu'elle ne pouvoyent plus rallier leur Infáterie (laquelle n'en vouloit plus mordre) se retira pareillement au petit pas. Et ne c'estoit gueres mis à reposer que ceux de la Forest avec leurs gens de cheval, & autres chevaux de paysans chargez de segles, farines, fromages, poudres, & autre amunition ravitaillerent la ville, tellemeut que le 23 dudit mois de Febvrier le Comte de Rhenenberg fut conseillé de lever son siege, abandónant tous les Forts qu'il y avoit allenviron. Ainsi fut la ville de Steenvvyck delivrée de tout poinct le lendemain 24 dudit mois.

Au mesme mois les Marquisats de la Vere & de Flessinge ayás dernieremét appartenu à M. Maximilien de Bourgogne, furét par Decret de la Court Prouvinciale de Hollande, Zeeláde, & West Frise vendus, & comme au plus offrát, & dernier récherisseur demeurez & adiugez au Prince d'Oráge, qui p testamés *Le Prince d'Orange a chapte par Decrets les Marquisats.*

les à laissez au Prince Maurice son fils, qui pour le iourdhuy en iouyt, duquel nous aurons assez ample matiere d'escrire, & de ses vertus & victoires, continuant le fil de nostre histoire

*Entreprinse sur Brusselles*

Environ ce temps là se descouvrit quelque entreprinse, en la ville de Brusselles par un meusnier porteur des lettres, lequel applicque à la question accusa le Seigneur de Haussi & sa femme, de quelques pratiques, dont (comme auparavant ils alloyent librement par la ville) ils en furent serrez en prison estroitte, avec la vefve du Seigneur de Waerdenburch Soeur de ladite Dame & quelques autres, qui furent tost apres relaschez, sauf ledit Seigneur de Haussi qui resta encore quelque temps prisonnier, avec le Docteur Cornet. Mais depuis par le moyen du Seigneur de Timpel Gouverneur de ladite ville, qui espousa ladite Dame de Waerdenburch, ledit Seigneur de Haussi fut remis en plaine liberté, & alla de là pour quelque temps en France.

*Entreprinse sur Flissinge.*

Le Prince de Parme machina aussi une entreprinse sur la ville de Flissinghe en Zeelande, qui fut telle. Bernardin de Mendoze Ambassadeur du Roy d'Espagne en Angleterre, par le moyen de quelques siens serviteurs domestiques, & d'un Advocat nommé Bochard, entra en la communication avec quelques Capitaines de mer Hollandois & Zeelandois, pour luy livrer ladite ville de Flissinghe, à quoy ils condescendirent, & s'accorderent des moyens, & du temps de l'execution. Ce temps pendant ils en informerent le Prince d'Orange, qui leur consentit traicter si avant ceste matiere avec Dom Bernardin, iusques au poinct de l'exploit (à quoy il mettroit bien ordre) & tant qu'ils eussent receu dudit Ambassadeur quelque cinq ou six mille florins, qu'ils receurent, & pour sceureté desquels l'un des Capitaines laissa un sien petit fils en ostage, chez ledit Bernardin en la ville de Londres. L'entreprise estoit, que lesdits Capitaines sous la conduite de leurs navires de guerre feroyent entrer à haulte marée, & de plains voiles, certaines autres navires plaines de soldats à ce destinez, qui se tiendroyent embarquez tous prests sous quelque autre couverture. Les Flissinghois biéadvertis de toutes ces menées, & du iour de l'exploit, firent les aprests pour les recevoir au banquet qu'ils leur preparerent. Ce temps pendant le Prince d'Orange envoya Chrestien Huges son Secretaire, pour eslever du logis dudit Ambassadeur le petit fils de ce Capitaine, ce qui fut fait bien d'extrement l'ayât trouvé devât la porte du logis & nonobstant tout devoir qu'on sceut faire, fut eslevé & si bien gardé, qu'il ne fut plus à recouvrer. Et combien que la delivrance de cest enfant ne fut pas si tost cognüe de ceux qui devoyent faire ledit exploit: si est ce qu'à cause de l'emprisonnement de ladite Dame de Haussi en Brusselles, qui en pouvoit sçauoir à parler, ils ne l'ozerent entreprendre, ne s'y fier, craignans d'avoir par elle esté descouverts: ainsi se passa ce dessein sans rien attenter, & fut Monsieur l'Ambassadeur quite de son argent.

*Le chasteau de Staveren livré aux Estats*

Au mois d'Apvril ensuyvant le Collonel Derick Sonoy estant avec deux compagnies en la ville de Staveren en Frise somma de la part des Estats le Capitaine Rheinard Dekema de rendre le chasteau qu'il tenoit sous le commandement du Comte de Rheneberg. Ce qu'ayant esté refusé, Sonoy l'assiegea, & y dressa deux hauts cavalliers, garantis de bons parapets, pour à coup de mousquets destourber les assiegez (qui n'avoyent point d'artillerie) de leur rampart. Mais comme Dekema les avoit fait relever fort hauts, avec leurs parapet de mesme, n'y avancant rien, on y planta six pieces de baterie, lesquelles ayans rompu leurs defences, on fit miner le rampart Dont les assiegez s'estans apparceuz, demanderent à parlementer, à quoy Dekema ne voulant entendre, fut par ses soldats propres, avec dixhuit des siens livré quant & la place au Collonel Sonoy, les autres se retirans la part où bon leur sambloit. Ce fait ledit chasteau fut demoli, & la ville de tant plus fortifiée.

*Les gens du Comte de Rheneberg defait.*

Les gens du Comte de Rheneberg estans venus pour faire une course de butin sur le Reedyep, deliberez aussi d'y faire un Fort, pour en exclure le Seigneur de Nyeuvvenort, & le retrancher de la mer. Ledit Seigneur en estant adverty de bonne heure, les alla recontrer, & ayant dresse quelque embuscade, les chargea, deffit, & en emporta quelques Drappeaux. Depuis comme ledit Seigneur de Nyeuwenort eut receu deux mois de gage pour payer ses soldats, à la charge qu'il iroit au nom des Estats assieger l'Abbaye & la forteresse du grand Auward: comme il fit, y plantant un siege de plusieurs compagnies d'Infanterie, tout allentour, avec quelques pieces de canon. Ceux du Comte de Rhenebergh, les y sachans leverent toutes leurs garnisons de Middelstum, & d'autres endroits qu'ils desmolirent, & passans le long de la ville de Groeninghen par le Redyep avec trois cens chevaux qu'ils eurent de renfort, marcherent vers Auward pour lever le siege. Ledit Seigneur de Nyeuvvenort en fut bien adverty en temps, estant d'advis de n'attendre si grand effort: mais le plus de voix fut de n'en bouger, & les attendre. A quoy ils commirent une lourde faute, en ce qu'ils allerent mesler des Paysans Frisons parmy les esquadrons de leurs soldats : lesquels à

quels à la premiere charge q̃ firét les ennemis se mirent à la fuite, sautans avec leurs longs bois les fossez, dont le Pays est tout le plus retrenché, qui causa sa desroute, chacun tachant à se sauver, estans poursuyvis par leurs ennemis, qui attrapperent les Capitaines Stuypper & Vischer, avec deux drapeaux. Il y en eut peu de tuéz, ayans prins leur retraite vers le Fort d'Auwerderzyel, où les gens du Comte de Rheneberg firét deux furieuses charges, mais ils en furét repoussez à grand' perte, & contraincts de se retirer. Toutefois ils y retournerent avec artillerie, &c. apres l'avoir quelque temps batu l'emporterent au 3e assaut, où entre autres fut tué ce sage & vaillant Capitaine *Schelto Iarges.*

Les Frisons ayans rallié leurs gens, les armé de nouveau, & furny argent. Le Seigneur de Nyeuwenoord estát ainsi remonté se retira en son Fort de Winsum. Mais le Comte de Rheneberg s'y estant allé presenter avec toutes ses forces, comme ledit Fort n'estoit pas encore achevé, ny bastant pour endurer le canon: il fut contraint par ses gens propres de parlementer, en sorte qu'ils s'accorderent de sortir avec tout leur bagage, butin, & plaines armes, en quittant pareillement tous les autres Forts. Parainsi Rheneberg se fit à peu de travail maistre de toutes les Ommelandes, iusques à Doccum. Ce temps pendant les Estats envoyerent (encore que ce fut asses tard) au secours du Seigneur de Nyenwenoort le Collonel Norreys avec son Regiment Anglois & huit compagnies du Seigneur Sonnoy & d'autres, lesquels avec les autres trouppes egarées qui se rallierent s'estans rendus plus forts, allerent attacquer ceux de Rheneberg au Fort de Monickerzyel, qu'ils gagnerent sur le Capitaine Schul, & les contraignirent le neufiesme de Iuillet de sortir en bataille hors du village de Grypskerke. Le Collonel Sonoy avoit l'avantgarde qui commenca la charge asses froiddement par legeres escarmouches, tant que tout le reste estant ioinct, & donnans en gros, ceux de Rhenebergh prindrent la fuyte, & furent poursuyvis tout batant iusques au pied de la ville de Groeninghen, dont en furent tuez quelques sept cens, & plusieurs prisonniers, à peu de perte des victorieux & poursuyvans: il si en sauva beaucoup dens les fossez. Ceux des Estats en ramenerent quatre pieces d'artillerie, beaucoup de chevaux & quelques drappeaux. Le Collonel Norreys s'alla loger devant Groeninghen ez Abbayes du grand Auward, & de Selward.

*Plusieurs forts quittez par ceux des Estats.*

*Deffaite de ceux de Rheneberg.*

Le vint & troisiesme dudit mois de Iuillet mourut le Comte de Rhenebergh George de Lallain, Baron de Ville, Frere du Comte de Hoochstraté, de regret & desplaisir de ceste deffaité: combien que sa maladie ne fut pas sans souspecon de poison: durant laquelle il regrettoit fort d'avoir quitté le party des Estats, par où il s'estoit plongé en un tel labyrinthé, s'escriant souvent, *O Groeninghen Groeninghen à quoy m'as tu amené,* maudissant le iour que iamais il l'avoit veüe. Les huit derniers iours devant sa mort il s'escrioit aussi sur sa Sœur Damoiselle Cornille de Lalaï, luy defendant de se plus trouver devant ses yeux, puis qu'elle l'avoit seduit & estoit cause de sa perdition. Ce Comte de Rhenebergh estoit fils du Seigueur Descornets, Gouverneur pour l'Empereur du Pays de Geldre, qui eut à femme la fille du Comte de Rheneberg, & depuis par la succession de son Cousin parvint à la Comte de Hoochstraten. Comme pareillement iceluy George de Lalain succeda apres le trespas du Comte Herman son Oncle maternel Chanoine de Coulogne, à la dite Comté de Rheneberg. Son Frere aisné Comte de Hoochstraten s'appelloit Antoine de Lalain, sage & valeureux Seigneur, lequel dez l'an 1567 se retira avec le Prince d'Orange hors du Pays bas, & fut pareillement proscrit par le Duc d'Alve, comme nous avons dit cy devant. Il mourut d'une harquebusade qu'il receut en bataille, au pied au premier voiage que ledit Seigneur Prince fit avec son armée en ces Pays, laissant quelques enfans, entre autres son aisné aussi Comte de Hoochstraten, qui de Dame. N. d'Egmond vefve du Comte de Hennin Seigneur de Capres à laissé un fils apres sa mort à present aagé d'environ quinze ans. Ce Comte de Rheneberg fut un Seigneur affable, avec lequel i'eus assez privée familiarité principalement au siege de Deventer l'an 1578. Il estoit bien versé ez langues Latine & Grecque, grand amateur des histoires, & de la musique, à quoy il passoit le plus son temps. Il estoit ennemy de tyrannie (quoy qu'il commit ce vilain acte en la ville de Groeninghen, dont il en eut depuis mille regrets) & grand observateur de la discipline militaire: aussi portoit il soing que ses gens fussent tousiours payéz. Quant à sa Religion, ie n'y touche: mais on peut penser quelle elle estoit interieurement, ayant leu tant de livres des plus doctes Protestans, & si long temps eu leur conversation. Mais la crainte de sa Mere, du Chanoine son Oncle qui l'avoit institué son heritier, du Comte de Lalain son Cousin, & les persuasions de sa Sœur, luy firent changer parti, que maintefois il regretta depuis. Le Collonel Gaspar Verdugo succeda en sa place audit Gouvernement de Frise & de Groeningen.

*Mort du Comte de Rheneberg.*

*Qualitez du Comte de Rheneberg.*

En ce temps là quelques trouppes du quartier de la basse Flandre sous la conduite du Collonel Morcant natif de St Omer, ayans une entreprise designée sur quelques place d'Arthois, demanderent passage par Menreville grand' bourgade sur la riviere de la Lys, confinante au Pays de Laleuwe trois lieües de Bethune. Ce que leur ayant esté refuzé trop indiscretement, le passage y fut fait à l'espée, de Bourg pillé, puis bruslé, aucuns sauvèz en l'Eglise y furent fricassez: voila àquoy servit l'opiniatré de cinquante ou soixante hommes qu'il y avoit a garder une barriere, & meschante barricade, & la vouloir deffendre contre cinq ou six cens hommes, qui fut cause qu'une si belle & riche place fut toute gastée. Passans lesdits trouppes outre par le village de Wattou (leur dessein sur Arthois leur estãt failli, & descouvert par le retardement qu'ils eurent à Menreville) où ils penserent forcer quelques soldats malcõtés qui s'estoyent fortiffiéz en l'Eglise, entendans que secours de Cavallerie & d'Infanterie leur venoit, ils l'abandonnerent tirans vers la ville de Dixmuyden, où ils furent poursuyvis & rataincts, devant que d'y pouvoir arriver à temps, de sorte qu'ils y furent chargés & mis en route, aucuns bruslez en une grange, où ils s'estoyẽt retirez avec leurs chevaux. Ainsi furent les brusleurs eux mesmes bruslez.

*Merville en Flandre forcée pillée & bruslée.*

*Brusleurs bruslez.*

Au commencement du mois de May les Deputez des Estats des Provinces restées en l'Vnion, retournerent de leur Commission qu'ils avoyent eüe vers le Duc d'Aniou frere du Roy de France, avec lequel ils firent un Traicté arresté en la ville de Bourdeaux, luy resignants les Provinces pour lesquelles ils avoyent eu à traiter, y restans seulement encore quelques poincts à resoudre. Entre autres d'induire le Roy son Frere à faire la guere au Roy d'Espagne, comme les Estats l'eussent bien desiré. Sur quoy le Duc trouva beaucoup de contredisans, souffleurs aux oreilles du Roy favorables à l'Espagnol, entrelardéz de ses doublons, comme les effects l'ont depuis bien demõstré sous la Ligue. Toutefois le Duc desistant quant à soy de passer outre au contract qu'il avoit fait avec ceux de pardeca, escrivit à tous les Parlemens de France, la resolution qu'il avoit de prendre en main les affaires des Pays bas, qu'il disoit luy estre chose honnorable, & prousitable au Royaume de France: aucuns approuverent ses actions, aucuns non, car la France estoit allors estrangement bigarée.

Le vint & uniesme s'esmeut grand trouble en la ville de Brussélles, à l'appetit d'un Frere Antoine Ruckenfeldt Prescheur de l'ordre des Dominicains, chassé paravant de la ville de Gand: lequel par ses sermons seditieux, & par ses partisans esmouvoit le Peuple. Le Magistrat ne le pouvant plus long temps endurer, voulut qu'il se retirat, & quittat la ville. Mais les Catholiques Romains par leur requeste insisterent au contraire, voire avec menaces: tellement que la chose fut apparente de venir à une effusion de sang, ayans ia commẽcé à se mettre en armes: menans grand bruit & tintamarre parmy toute la ville: mesmes y eut quelque mutin mal conditionné qui ietta une cognée apres la teste du Seigneur Amptman de la ville. Toutefois le trouble s'appaisa, sur ce que les Protestans avec les bons Patriots se presenterent en armes au secours dudit Magistrat: Avec ce qu'on avoit quelque peu de temps auparavant descouvert une grande trahison ourdie sur ladite ville, & celle de Vilvoorden, par un Iean Cobis Anglois, lequel apprehendé ayant confessé le cas, & estant convaincu, fut executé, & taillé en quatre quartiers. Aussi qu'allors on descouvrit que sous ombre d'aller à la messe, ou au sermon, & à autre exercice de la Religion Romaine, il se batissoit quelques menées, parquoy fut ce frere Antoine, & quelques Curéz, avec aucuns de leurs adherens chasséz hors de la ville: Et les Eglises & Monasteres des fẽmes ferméz, de crainte q̃ quelque desordre n'y advint par les malconditionnez, qui legerement eussent peu prendre quelque couleur pour y mal faire. Comme aussi fut ordonné d'oster (devant que par quelque tumulte elles fussent brisées) toutes les images des Eglises, dont aucunes excellentes peintures en furent vendües au proufit des povres. Ce tumulte donna aussi occasion au Magistrat de deffendre tout exercice de la Religion Romaine à cry public, sous un discours amplement libellé des causes & raisons qui à ce les avoyent meuz, en date du premier de May.

*Tumulte à Brussélles.*

*L'exercice de la Religiõ Romaine deffendu à Brusselles.*

Le mesme fut fait en la ville d'Anvers, apres que les treize mestiers, & les six Confreries sermentées de la ville, eussent requis au Magistrat, comme il leur fut permis, de lever hors des Eglises, & de mettre en bonne & seure garde, les tableaux des autels de chacun corps de mestier, & des Confreries. Dont y en avoit de telle & de si exquise peinture, & art des plus excellents maistres, que d'aucuns (s'ils eussent esté à vẽdre) on en eut biẽ donné, mille, deux, voire trois mille ducats. Ces tableaux furent bien sauvéz, mais depuis nõ tous restituéz.

*Les precieux tableaux d'autel conservez en Anvers.*

Sur la fin de ce mois de May le Capitaine Iaques de Rensy ayant premierement communiqué son entreprise à ceux de la ville d'Ypre en Flãdre, surprint le chasteau du Douxlieu sur la riviere du Lys

prez du

prez du bourg d'Esteres, appartenant au S[r] de Vendeville. Où il fut establi Superintendent de la part des quatre membres de Flandre: qu'il fit fortiffier, contre ceux d'Arthois, & de la Chastellenie de Lille, qui les travailloit fort en leur navigation de ladite riviere: tant qu'en fin le Seigneur de la Motte l'alla assieger, avec quatre pieces d'artillerie, & luy fut la place rendüe par appointement fort sobre, sortant ledit Rensi apres avoir veu pendre devant ses yeux, (non sans belles affres) sept ou huit de ses soldats, qui paravant avoyent tenu le party Espagnol. Et eut luy mesme belle eschappade, ne pensant pas en escapper à si bon marché.

*Mort du Chancelier de Brabant Scheyf.* Le 7[e] Iour de Iuin mourut en la ville d'Anvers M. Iean Scheyf Chevalier Chancelier de Brabant, ayant peu paravant son trespas resigné sodit Estat, au Seigneur de Lysveldt Conseillier d'Estat: Il laissa mis en lumiere certain livret en forme d'apologie, qu'il avoit escrit à sa Iustification, contre les lettres calomnieuses & diffamatoires escrites à son deshonneur par le Cardinal de Granvelle.

Audit mois ceux de Gand dresserent une entreprise sur la ville de Lille, avec ponts & eschelles, pensans bien (aydez des intelligences qu'il y avoyēt) la surprendre d'un bō matin. *Entreprise vaine sur Lille.* Mais ils furent trop tost descouverts, & tourna ce dessein en fumée, Dont en fut inculpé un Iean Drumez machant notable de ladite ville, & quelques autres. Drumez cōvaincu par sa confessiō propre, fut decapité, autres pendus, & quelques uns moins chargez, bannis, ou selon leur coustume, cōgediez par billets.

Audit mois fut pareillement executé par l'espee à Mons en Henaut Maistre Iean Gilles Greffier des Finances du Roy d'Espange, honnorable viellard, ayant peu auparavant *Greffier des finances execute.* resigné son estat à Cronendal son gendre. Il fut accusé d'avoir escrit lettres à ceux de Brusselles, les advertissant de quelque dessein q̃ le Prince de Parme pouvoit avoir sur ladite ville.

La guerre se demenoit en ce temps là un peu estrangement en Brabant, faute de discipline & de bō payement. Parquoy les Escossois se mutinerent à Vilvoorden, d'où ils chasserent leur Collonel Stuart, & eut on beaucoup de mal à les appaiser & contenter. Le mesme advint au fort de Willebroeck, *Mauvaise discipline faute de payemēt.* qu'on ne sceut moderer en nulle faciō quelconque: tant qu'en fin il y falut user de force, y amenant le canon d'Anvers. Autant en advint il à Berghen-sur le soom: par ce que faute d'argent les Estats & le Prince avoyēt si peu d'authorité, & de commendement sur leurs gens de guerre, que c'estoit pitié. Et combien que les gens du Roy d'Espagne, ne fussent gueres mieux payez: sy est ce qu'il estoit mieux obey, par ce qu'il enduroit les foulles qu'ils faisoyēt p tout où ils alloyent, tant au plat Pays, qu'ez bōnes villes, & en leurs garnisons, sur leurs hostes ou autremēt: qui d'autre costé causoit que les gens s'en retiroyent, les villes se despeuployēt, & la marchandise & trafique s'en perdoit. Bien est vray qu'il venoit grand argent d'Espagne pour le Roy, tant en comptant, que par lettres de change: Mais c'estoit assés lentement, & à grands cousts: avec ce que la guerre qu'il avoit en Portugal pour s'affermir ce Royaume, luy estoit d'une excessive despence. Parainsi comme les moyens estoyent petits de part & d'autre, cela fit que ceux de Brabant, de Flandre, & de Frise se maintenoyent avec peu de moyens, & petite puissance toute ceste année 1580.

Les Malcontens s'estans dez le mois de Iuin emparez du fort chasteau de Baerle en la Cempeigne, qu'ils firent fortiffier par les villages circonvoisins, se tindrent ce pendāt *Baerle prins & reprins.* à Hoochstraten & Tournhout sur le passage de Breda: Le Seigneur de Stakenbroek Gouverneur de ladite ville de Breda, advisa cōment il le pourroit reconquester: & pour ce faire l'alla assieger, avec quelques trouppes, & deux pieces d'artillerie. Mais il n'y eut pas tiré quarante coups, qu'il avoit seulement fait pour un essay, voir s'ils le voudroyēt cedre ou point, voyant qu'il n'en faisoit nul samblant il se partit de là. Depuis les Estats de Brabant, envoyerēt le Seigneur de la Garde Collonel Francois avec sa Cornette de cavallerie, & quatre ou cinq cens hommes de pied, pour s'emparer des chasteaux de Hoochstraten, & de Turnhout, qu'il gagna par apointement, & l'autre par contrainte: qui fut cause que ceux de Baerle sās l'attendre, quitterent la place & la bruslerent. La Garde marcha de là vers Tillebourg, & *Lhoon opt sandt*, qu'il conquit pareillement avec Osterhout, & autres forts d'allenviron, esperant bien de faire quelque chose de bon à Eindoven, & Boisleduc. Où ils commencoyent desia à s'esmouvoir, à raisō de quoy le Prince de Parme y envoya le Seigneur de Hautepenne, & le Collonel Schenck avec sa cavallerie, qui fit retirer les gēs des Estats iusques à Tournhout, où ils se donnerent quelques escarmouches: Mais Hautepenne & Schenck retournerent à Boisleduc, pour entendre au dessein qu'ils auoyēt sur la ville de Breda comme il s'ensuit.

M. Charles de Gavre chevalier Barō de Fresin, depuis Comte de Beaurieu, frere du S[r] d'Inchy Gouverneur de Cambray, avoit (comme nous avons dit cy devant) esté General des vivres, & du Cōseil des Estats generaux: qui pour quelques intelligences qu'il avoit avec les Espagnols fut cōstitué prisonnier, & premieremēt envoyé à Rameken en Zeelande, & de là ramené au chasteau de Breda. En fin luy se sentant attedié

tedié de longue prison, se mit à excogiter des moyens de sa delivrance,& voyant que la garde qu'on luy avoit dónée n'estoit poït trop grande, ny la garnison dudit chasteau, de laquelle il s'estoit à la longue rendu familier,pratiqua petit à petit cinq ou six d'étre eux:dont les aucuns ayans esté auparavant prisoniers de l'Espagnol,pour en sortir tant plustost & à meilleur marche,luy avoyent promis de faire quelque bon service en ladite ville ou chasteau de Breda. Ces soldats estãs ainsi gagnez, ledit Seigneur de Fresin manda audit Sr de Hautepenne tout leur dessein.Surquoy iour fut prins au 27 de Iuin pour achever ceste entreprise. Or ces soldats avoyent remarqué qu'à certaine reparation qui se faisoit au rampart dudit chasteau,il y avoit moyé d'y monter à pied. Le iour de l'exploit avoit esté limité proprement au Iour que ces soldats seroyent de garde:auquel Hautepenne & Schenk ne faillirent de se trouver devant le chasteau,a-lendroit qui leur avoit esté mandé.Lors ces soldats amuserent en sorte leurs compagnons à iouër aux déz dedans leur corps de garde:que l'un d'eux estãt tandis allé voir si les trouppes estoyent arivées,& leur monstré le passage,tous ensamble se ruerent sur les sentinelles,& chasserent ceux de la garde,ce pendant que les autres montoyent au rampart,& par ce moyen sefirent maistres du chasteau,et le lendemain dónerent sur la ville.Les bourgeois se voulurent barricader,& fortiffier contre le chasteau,qui fut cause qu'õ y combatit quatre ou cinq heures de long:mais l'artillerie qui accravãtoit ceux de la ville,leur fit quitter la partie. La compaignie de la Ieunesse de la ville y fit extremement bien son devoir.Le Bourgmaistre Godefroy Mõtis y fut blessé, toutefois il trouva moyen de monter à cheval & de se sauver,comme fit pareillement le Gouverneur Stakenbrouck,laissant sa femme & sa fille au chasteau,qui y furent indignemeut traictées, dont il mourut tost apres de desplaisir: la ville fut pillée.La gendarmerie des Estats n'en eut iamais le vent tant que le lendemain nouvelles leur vindrent trop tard que tout estoit gagné.Voila comment ledit Seigneur de Fresin procura & recouvra sa liberté, & Haultepenne gagna à bon marché la ville & le chasteau de Breda:d'ou il fit tost apres une entreprise sur la ville de Gheertruydenberghen & de Heusden, qui toutes deux luy faillirent.

*Le chasteau de Breda sur prins.*

*La ville gagnée.*

Quelque temps apres ceux de Brabant pour en avoir la revenge dresserent pareillement une embusche sur la ville de Boisleduc,ville riche & puissãte,qui vaut mieux que Breda.Et de ce en estoit Chefs & conducteur le Docteur Iunius Chevalier,Bourgmaistre de la ville d'Anvers. Mais comme il y trouva de l'empeschement, faute de cavallerie,ce fut tout pour neant. Neãtmoins afin qu'il ne retournat sans riẽ faire, ayant attrappé en chemin un soldat de la garnison d'Eindoven petite ville en la Cempeigne,il tira vers là,& gagna ladite ville,en laquelle il print le Capitaine du chasteau, qu'il menaca de mort , & à la veüe de ses gens , luy fit quelque force,tellement que par ce moyen il contraignit ceux dudit chasteau de se rendre,où y avoit deux compaignies d'Infanterie, & une Cornette de Cavallerie,qui fut la plus part desvalisée.Ce fait il marcha vers Helmõt qu'il gagna,mais ne sceut rien faire au chasteau:le Comte de Hohenloo y arriva pareillement avec quelques trouppes,qui print quelques forts ez environs de Boisleduc: ce fait ceux de Brabant retournerent à leurs garnisons. Lors furent envoyez les Regimẽs des Collonels La Garde de Francois,& de Stuart d'Escossois au quartier de Flãdre,pour dóner quelque amusement aux Malcõtents,tandis que le Duc d'Aniou seroit en besogne au ravitallement de la ville & citadelle de Cambray.Parainsi fut ce quartier de Brabant en la Cempeigne dessurny de gens des Estats, par où le Sr de Hautepenne & le Comte de Mansfeldt n'eurent nul empeschement à aller assieger la ville d'Eindoven,qu'à peu de despens & de travail, (cõme elle n'estoit point plainement ravitaillee ainsi qu'on avoit bien pensé,& que le besoing en estoit,) ils regagnerent.

*Entreprise vaine de ceux d'Anvers sur Boisleduc.*

*Emdone regagnee pour l'Espagnol.*

Les Estats de Flandre envoyerent pareillement une petite armée au quartier d'Ypre & de Dixmuden sous la conduite du Prince d'Espignoy,qui l'en firẽt General,de laquelle le Seigneur de Villers paravant Gouverneur de Bouchain estoit Mareschal de camp, pour aussi de ce costé là donner de l'ouvrage au Prince de Parme pendant ledit ravitaillement de Cambray. Toutefois comme le Parmois estoit plus fort de cavallerie que les Estats, il en deffit aucuns par provisiõ aupres de Dixmudẽ.Ce tẽps pẽdant les gens dudit Sr Prince d'Espinoy qui estoyent demeurez en garnison à Tournay & en sõ gouvernement du Tournesis,faisoiẽt aussi maint bel affront à leurs ennemis au Pays de Henaut, qu'ils travailloyent au possible : Comme de mesme faisoyent les Malcontens du fort de Hauterive, assis sur la riviere de l'Escaut entre les villes de Tournay & d'Audenarde , d'oú ils couroyent iournellement iusques aux portes de l'une & de l'autre ville: Lesquels en ce mesme temps deffirent vn riche convoy de nonãte chariots de toutes sortes de marchandises de saiterie, destinées pour Anvers,& de là pour la Foire Autumnale de Frãckfort:n'estãs convoyez que de quelquepeu d'infanterie, & de quinze chevaux seulement, lesquels encore ioignant

*Grand & riche cõvoy de Tournay rué ius par les Malcõtens de Hauterive.*

nant les chariots comme ils devoyent bien avoir esté, courans devant à la desbendade. De tous ces chariots il y en eut environ septante prins, le surplus se sauva. Ce mauvais rencontre fit beaucoup de povres gens qui eux mesmes alloyent à Gand & en Anvers, pour vendre leurs marchandises, dont y en eut aucuns prisoniers, qui outre toutes leurs pertes, furent durement ranconnez. Tels & pareils rencontres se faisoyent tous les iours de part & d'autre: par où les foires, & francs marchéz des villes & bourgades, estoyent gastées, ou destourbées.

*Escarmouches en Flandre*

Les Estats avoyent lors leur armée campée aupres du village de Loos en la Chastellenie de Furnes au quartier de la Flandre occidentale, en lieu bien commode, laquelle n'estoit que de trois mille hommes de pied, & de huit cens chevaux. Les Malcontents les pensans lever de là, l'allerent contrecamper au Bourg du Pont Roüard, (dit en Flamen Rousbrugghe) d'où ils escarmouchoyent tous les les iours l'un l'autre: Mais voyans qu'ils n'y profitoyent rien, & n'y gagnoyent que des coups, se retirerent de là, avec perte de trois cens hommes, pour s'aller ioindre au grand camp du Prince de Parme devant Cambray, où on attendroit les Francois.

*Le Duc d'Anion viet avec une belle armee au secours de Flanddot*

Nous avons dit cy devant comment le S^r d'Inchy Gouverneur de Cambray, se voyant pressé par le Prince de Parme, avoit esté cõtrainct, du consentement des Estats neantmoins, de traitter avec le Duc d'Aniou frere du Roy de France, qui luy envoya quelques compagnies Francoises de renfort sous la conduite du Seigneur de Ballaigni bastard de M. Iean de Monluc Evesque de Valence. Et d'autre costé que le Prince de Parme, & les Provinces Walõnes circonvoisines, craignans que les Francois ne s'y logeassent, & y fissent leurs nids à iamais, cherchoyent tous moyens de les en desnicher, soit par belles voyes, par argét, secretes pratiques, intelligences avec leurs partisans en la ville, ou autrement, ce que ne leur succedant point le Prince pensa de les forcer par necessité & famine, & pourtant fit dresser des Forts & trenchées à toutes les advenües de ladite ville, comme à Marquion, Crevecoeur, Vauchelles, & aillieurs, au moyen desquels il la vouloit assieger de loing par années entieres, leur ostant les vivres, & toutes munitions, qu'auparavant les Francois leur apportoyent. Dont en fin estans empeschez par lesdits Forts & tréchées, & par la Cavalerie qui à tous costés battoit l'estrade: ceux de la ville se trouverent à la longue en defaut de toutes choses, saulf de pain mais surtout de sel, car ce que pouvoit côtenir un dét de féme à coudre, coustoit un patart. Pour lesquels secourir le Duc d'Aniou comme il avoit promis fit ses extremes devoir de lever par toute la France, le plus de gens qu'il luy fut possible. Mais devant que de ce pouvoir faire, il luy convint premier appaiser les debats qu'il y avoit en France sur l'entretenement du cinquiesme Edit de paix, qu'aucuns fauteurs des Espagnols attisoyent tant qu'ils pouvoyent, pour luy empescher ce dessein. Ce qu'ayant fait & la paix publiee en France, il amassa son armee ez envirõ de Casteaudun cõposee de belles trouppes d'Infanterie & de Cavallerie, la plus part de la Noblesse Frãcoise volontaire, qu'il avoit conviez luy faire ce service tant signale: avec lesquel se trouverent les vielles bendes des gendarmes d'ordonãce sous la conduite du Seigneur de Bellegarde, le tout montant à quatre mille chevaux, & dix mille hommes de pied. Ledit Seigneur Duc marchant avec son artillerie à la teste de son armée vers Cambray, bien delibere de livrer bataille au Prince de Parme, s'il l'eut voulu attendre. Il avoit entre les principaux de sa compagnie, le Marquis d'Ellebeuf, les Cõtes de Laval, de Saint Agnan & son fils, de la Rochepot, de Mõtgomery, & de Vantadour les Viscõtes de Tureine, & de la Guerche, le Vidame d'Amiens, les S^rs de Fervaques, de la Chastre, de Saint Luc, de Diu, la Mauvissiere, Sandrecourt, & autres, avec quatre Mareschaux d'armés: dont Frevaques estoit grand Mareschal.

*S^rs Principaux en l'armée du Duc*

Avec ceste belle suyte le Duc approcha le 16 d'Aoust la ville de Cambray, auquel iour quelques ieunes Seigneurs de son armée s'estans trop advancez furent chargez, par le Viscomte de Gád Marquis de Roubay General de la Cavallerie du Prince de Parme, qui les mit en routte, ceux qui eschapperent racourans vistement au gros de leur armée. Où demeurerent prisoniers ledict Viscomte de Tureine, & Comte de Vantadour. Le Prince de Parme qui avec toutes ses forces s'estoit pareillement trouvé ez environs de Cambray, voulant faire samblant d'empescher ledit ravitaillement, se presenta le 17^e avec toute son armée en bataille, l'espace de six heures à la teste des Frãcois, comme s'il les eut voulu combatre: à quoy ledit Marquis de Roubay l'importunoit fort. De fait le Duc ne pensoit pas autrement, qu'il ne luy venoit liverer la bataille, faisant avancer son armée en bon ordre au petit pas, pour le recevoir, s'il l'eut voulu empescher de marcher plus avant vers la ville. Mais le Prince le voyant ainsi en bonne contenance, ayant bien recognu ces forces, (a la facon du Duc d'Alve) ne voulant rien hazarder se retira (abandonnant tous ses Forts) à dos de la ville de Valenciennas, où il se campa. Le lendemain 18 dudict mois le Duc marchant tousiours en bon ordre, approcha la ville: Où ayant fait enter tous les vivres, & munitions qu'il avoit amenées en gran de quá-

*Cambray vitaillie*

tité

tité, apres avoir fait lever le cãp Espagnol, il la ravitailla de tout poĩct, & y entra luy mesme en persõne. Où il fut receu triomphamment à grãd' ioye & allegresse de tout le peuple & recognu Protecteur de Cambray, & du Cambresis, nuëment tenuz de l'Empire,) qui d'ancienneté souloyẽt estre neutraux.

Le 20e dudict mois il fit serment sollẽnel en l'Eglise Cathedrale, & de là sur l'hostel de la ville de gouverner & maĩtenir lad. ville, & Pays, les citoyons bourgeois, manans, & habitans en leurs anciens previleges, franchises, & droitures. Et suyvant ce fut semee parmy le peuple de la monnoye d'or & dargent. Le 12 dudit mois il partit de là avec toute son armée marchant vers Arleux & l'Escluse cõme pour aller chercher à combatre les Espagnols, qui se retirerent encore plus avant en Pays. Puis retourna assieger le chasteau en Cambresis, qui se rendit par appointemẽt, apres avoir soustenu deux cens dix neuf coups de canon, sortans trois compaignies avec leurs armes, sãs mesche allumée. En ce siege fut tué le Viscomte de Toüar, & le Seigneur de Ballaigni tire au gros de la iambe.

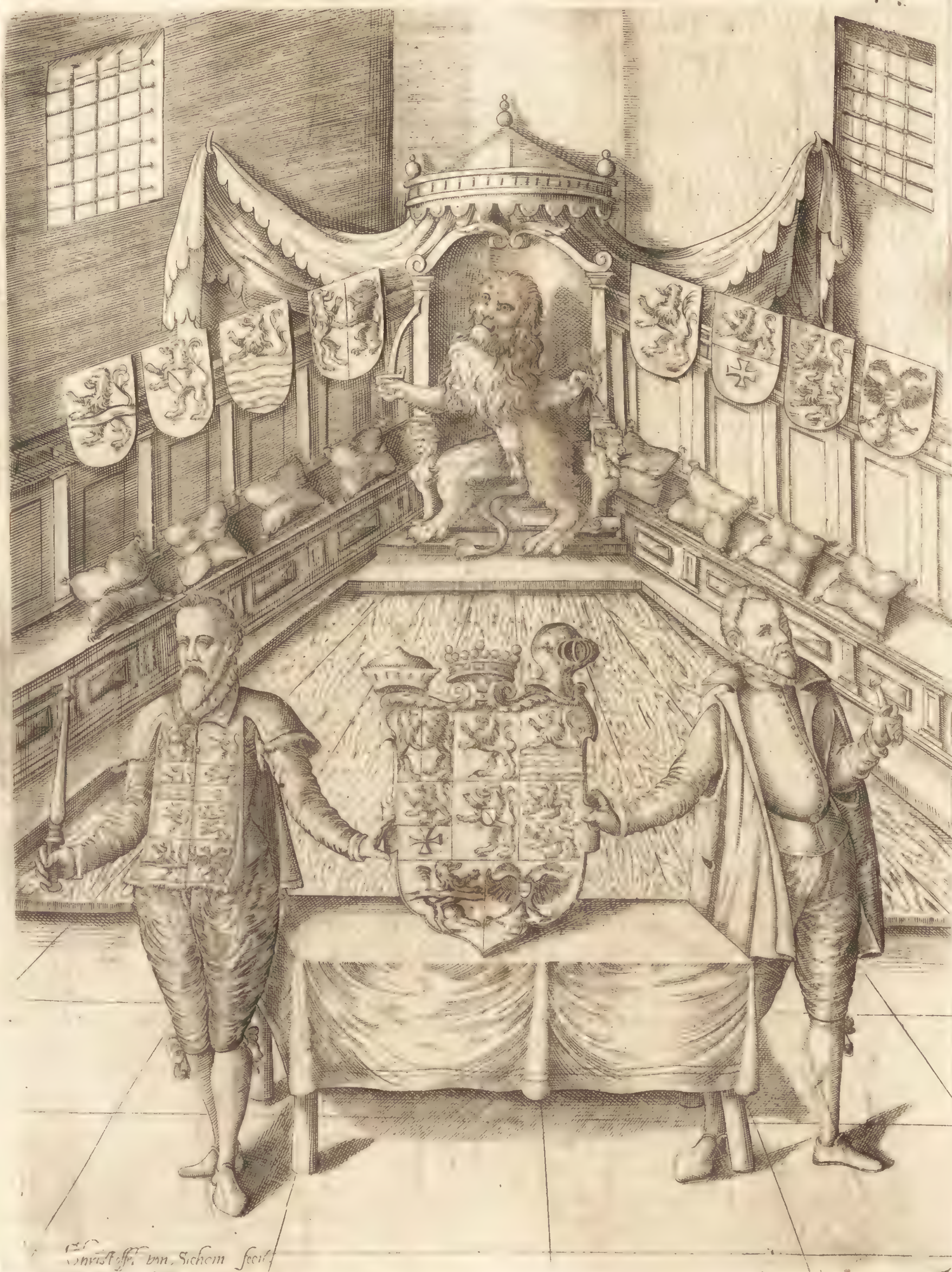
*Le chasteau de Cabresis assiegé & prins par le Ducd'Aniou*

Le Duc d'Aniou estant venu si avãt, fut instamment requis par les Estats generaux & le Price d'Orãge, de passer plus outre, & d'ẽtrer ez Pays bas, ayãs une partie de leur armée en Flandre sous la cõduitte du Prince d'Espinoy, & les Regimẽs des Collonels La Garde, & Stuart, qui tous l'iroyent rencõtrer & ioindre. Mais comme l'hyver approchoit, que sõ armée estoit composée la plus part de volontaires, que sa meilleure cavallierie estoit des ordonnances du Roy de laquelle il ne pouvoit disposer à sõ plaisir, & q̃ la noblesse estoit en discord pour les grades d'honneur, il n'y eut moyen de les y faire condescendre, les volontaires, & hommes d'armes se retirans chez eux: Il y resta toutefois encore quelques trouppes, pour entrer au Pays, lesquelles n'ozãs passer par l'Arthois, rentrerent en France, & prindrẽt leur chemin le long des frontieres vers Calais, d'où ils entrerent en Flandre, & se ioignirent au camp des Estats.

*Fin du dousiesme Livre*

# LES ESTATS GENERAVX DES PROVINCES VNIES DE

*Geldre, Hollande, Zeelande, Zutphen Utrecht, Frise, Overyssel, & de Groeninghen, ayans declairé le Prince Philippe d'Austrice second du nom Roy d'Espagne decheu de la Seigneurie desdites Provinces, à cause de sa dominatiõ extrodinaire & trop violente, contre leurs previleges & frãchises, par luy sollemnellemẽt jurés, ont par la voye de droict, & des armes, emprins tout le Gouvernement de l'Estat politic, & de la Religion d'icelles Provinces l'an 1581.*




*DV ienne Roboam le Conseil tresinique,*
*Du superbe Tarquin l'amour trop impudique,*
*Et de ces ieunes Roix la pervicacité,*
*Leur fit en peu de temps perdre la Royauté.*
*De douze Roboam n'eut plus qu'une lignée:*
*Tarquin chassé de Rome, au Peuple fut donnée*
*De tout l'Estat Romain la souveraineté,*
*Qui depuis au Senat ceda l'autorité.*
*Les durs Inquisiteurs du grand Roy de Castille,*
*Ayans au Pays bas mis la guerre civille,*
*Nous ont finalement (apres avoir osté*
*Le ioug de l'Espagnol,) causé la liberté.*

## ARGVMENT DV XIII LIVRE.

*LES Estats Generaux des Provinces unies de Geldre, Hollande, Zeelande, Zutphen, Vtrecht, Frise, Overyssel &c. entrennent le gouvernement desdictes Provinces, apres avoir declaré le Roy d'Espagne decheu de la Seigneurie d'icelles par Placcart & Edict sollemnel, l'ayans abiuré, rompu ses seaux, absouls les suiets de leur serment, & en fait prester un nouveau a la conservation de leur Patrie, & obeissance ausdits Estats. Le Prince de Parme assiege la ville de Tournay, laquelle finallement se rend. Le Prince d'Orange desire d'estre deporté de Lieutenant general apres la retraitte de l'Archiduc Mathias, il est prié de continuer, sur quoy il fait quelques remonstrances aux Estats, mais de peu de fruict. Le Duc d'Aniou arrivé au Pays bas, est crée Duc de Brabant. Armée navalle du Roy de Portugal Dom Antoine pour reconquester les Isles Açores, de peu d'effect. Marché fait par le Roy d'Espagne pour tuer le Prince d'Orange, qui fut tiré, (& l'assasin tué,) & en grand peril de mort, toutefois en guarit. Siege d'Oudenarde rendue à l'Espagnol: prise par escallade d'Allost pour le Duc d'Aniou. Mort de la Princesse d'Orange Dame Charlotte de Bourbon. Plusieurs entreprises de part & d'autre. Le Duc est crée Comte de Flandre on attente contre sa personne & le Prince d'Orange à Bruges, d'ont l'un des assasins est tiré à quatre chevaux en Paris. L'armée du Duc en Flandre est attacquée pres de Gand par le Prince de Parme, & de la ramenée saine & saulve pres d'Anvers. La ville de Lochē assiegee par l'Espagnol, secourue par le Comte de Hohenloo au nom des Estats. Retour de l'armée, Espagnole au Pays bas remandee par les Provinces desunies. Redressement du Calendrier. Le Roy de France refuse secours au Duc son Frere: lequel s'asseure de la ville de Dunkercke. Mal conseilé pense suppediter la ville d'Anvers, ou sa principale Noblesse fut tuée le 17 de Ianvier. Dont le Magistrat d'Anvers fait une declaration comment le tout est advenu: auquel mesme temps plusieurs samblables entreprises luy succederent en autres villes. Dōt le Prince de Parme tache de faire son proufit, par où le Duc se rendit odieux, nonobstant que le Prince d'Orange tacha de rappointer le tout, ce qui se fit par l'intervention du Seigneur de Bellievre, envoyé de la part du Roy de France, le Duc rendāt aux Estats les villes qu'il avoit saisies, & s'en retournant en France. Autre assasinat pourietté contre le Prince d'Orange par un Pedro Dordogno, & un autre à Flessinge par Hans Hāsson: plusieurs villes prinses & reprinses par le Prince de Parme apres la retraitte du Duc. Desroutte des Francois & Portugeis aux Isles Acores, desquelles le Roy d'Espagne se fait absolutement maistre. Le Marischal de Biron se retire avec les trouppes du Duc d'Aniou. Le Prince quittāt Anvers vient en Hollande, où on parle de le faire Comte de Hollande, toutefois sans succes. Imbise remandé par les Gantois amateur de nouveautés. Le Prince de Parme couppe les rivieres qui passent par Gand. Guere de Cologne pour l'Electorat & l'Archevesché. Le Comte vanden Bergge beaufrere du Prince d'Orange & ses fils prennent le parti de l'Espagnol: divers exploits de part & d'autre. Imbise trame luy mesme sa ruine, est prisonier, & finalement comme traistre decapité à Gand, apres y avoir eu mis grand trouble, la pensant rendre avec Denremonde à l'Espagnol. Ipre rendue par necessité à l'Espagnol, & Bruges par les menées du Prince de Chimay. Mort du Duc d'Aniou, enfantement de la Ligue en Paris. Lilloo assiegée par l'Espagnol en vain. Le Prince d'Orange meutri à Delf: le Prince Maurice succede à son pere au gouvernement: la ville d'Anvers bloquée, la riviere fermée, Gand & Denremonde rendus: grāds devoirs de ceux d'Anvers pour se conserver: deliberation des Estats sur la requisition d'un nouveau Prince: leurs deputes vers le Roy de France qui s'en excuse, sur la guerre civile rallumée en France à la poursuite des Espagnols: Nyemegen, Doesbourg, Bruselles, Malines, & autres places rendues à l'Espagnol. Deffaitte des gens des Estats à Coesteyn, & aupres d'Amerongen: finalement Anvers rendue. Durant le siege de laquelle les Estats envoyent leurs Deputes vers la Roine d'Angleterre, qui accepte leur protection, & y envoye un Lieutenant de sa part pour les conserver.*

AVX altetations qui aucunefois aviennent en un Estat, entre le Prince Souverain, & un Peuple franc & previlegé, y à ordinairement deux poincts, qui les font viser à deux buts tous divers: assavoir quād le Prince veut avoir du Peuple une obeissance entiere & absolute: & le Peuple au contraire requiert que le Prince luy mainteinne les franchises & previleges, qu'il leur à promis & iuré sollemnellement, avant qu'estre receu & admis à la Principauté. La dessus querelle s'esmeut: le Prince veut par force retenir la main haute, & estre punctuellement obey: & le Peuple s'eslevant contre le Prince, souvent par tumulte tresdangereux, reiettant son authorité, veut embrasser une plaine liberté. En ces premiers mouvemēs, entreviennēt aucune fois quelques communications & conferences, à la poursuyte & instāce des voisins qui y peuvent avoir interest, pour esteindre ce feu de division entre le Prince & son Peuple. Et lors si l'une ou l'autre des parties, s'opiniatre & vient à se roiddir, sans que celle qui samble avoir le plus de coulpe, veüille rien ceder: Il s'ensuyt necessairement, que de là il faille venir aux remedes plus violents, c'est à dire aux armes. La puissāce du Prince est grande quād elle est appuyée d'autres Princes, qui s'adioignent à luy pour la consequence de l'exemple; autrement elle est petite. Mais celle du Peuple (qui est le corps, dont le Prince doit estre le Chef), agité de sa conscience (principalement si la cause de la religion y est entremeslée,) les mēbres destinéz à la fonctiō faisans unanimement leur devoir, est beaucoup plus grande. Sur ce on se bat, on se tüe, on brusle, on fracasse, on ruine, on fait rouge rage, à qui pire. Mais qu'en revient il: finalement Dieu ennemy de tyranie, & de desobeissance, Iuge de leurs differents, pesēz en sa balāce tresequitable, aydāt à la cause plus iuste, fait, que, ou le Prince pour son austerité & tyrannie est chassé & privé de son Estat & principauté. Ou le Peuple pour sa contumace & perduellion, est chastié & rangé à la raison: qui fait cesser les alterations & rameine la paix. Dont on pourroit amener icy beaucoup d'exēples, si peut estre, la deduction de ceste histoire ne nous en furnissoit assez, tant d'anciens que de modernes.

Ainsi Les Estats generaux des Provinces vnies, voyans que le Roy Philippe ne se vouloit en maniere quelconque (par trop se roiddissant) accommoder, à leurs humbles remonstrances & prieres: Et quelques presentations qu'ils sceussent faire pour entrer en une bonne, ferme, & asseurée paix, (nonobstant toutes intercessions de l'Empereur, du Roy de France, de la Roine d'Angleterre, & d'autres grands Princes & Potentats de la Chrestienté) il ne vouloit entendre à autre raison, qu'a ce que luy mesme mettoit en avant, que l'esdits Estats trouvoyent non seulement inique & desraisonnable, directement repugnant aux libertés, constitutions, & franchises du Pays: mais au contraire, à leur consciences, & comme autant de pieges dressēz pour les prendre aux fillets

nulle

nullement admettables ny recevables: consideré de tant plus la qualité, & l'estat de leurs affaires & des siennes selon le tẽps qui couroit. En fin reiettās toute crainte de sa puissance & menaces en arriere, puis qu'il faloit entrer en toutes voyes d'extremité allẽcontre d'un Prince qui se tenoit irreconcilliablement offencé, s'appuyās sur la Iustice de leur cause, & syncerite de leurs consciences (qui sont deux boulevers d'airain) resolurẽt de bon escient, & sans plus se feindre, prendre le fait si avant advancé, en main, & opposant force cõtre force, moyẽs cõtre moyens pratiques cõtre pratiqs, le declairer decheu de tout poinct de la seigneurie, preeminẽce, & authorité, que paravant les troubles, l'infraction de leurs previleges, droicts, franchises, & immunitez, par luy si souvent & sollemnellement iurez, & dispensation de ses serments, il avoit eu, & souloit avoir esdites Provinces respectivement: dont ils en firent ouverte declaration par Edict public, duquel la teneur s'ensuyt.

*Edit des Estats generaux declarās le Roy d'Espagne decheu de sa seigneurie des Pays bas.*

LES ESTATS GENERAVX »des Provinces unies du Pays bas, A »Tous ceux qui ces presentes verront ou li»re oyront, Salut. Comme il est à un cha»cun notoire, qu'un Sr & Prince du Pays, »est ordonné de Dieu, souverain & chef de »ses suiects, pour les defendre & conserver »de toutes iniures, force, & violence: tout »ainsi qu'un pasteur pour la deffence & gar»de de ses brebis, & que les suiects ne sont »pas creez de Dieu pour le Prince, pour luy »obeir en tout ce qu'il luy plait comman»der soit selon, ou contre Dieu, raisonna»blement ou desraisonnablement, ny pour »le servir comme esclaues. Mais plustost le »Prince pour les suiects, sans lesquels il ne »peut estre Prince, afin de les gouverner se»lon droict & raisō, les contregarder, & ay»mer comme un Pere ses enfans, ou un Pas»teur ses brebis, qui met son corps & sa vie »en danger pour les deffendre & garan»tir. Si le Pince faut en cela, & qu'au lieu »de conserver ses suiects, il se met à les ou»trager, oprimer, priver de leurs previleges, »& anciennes coustumes, à leur commāder, »& s'en vouloir servir comme d'esclaves: on »ne le doit alors pas tenir ou respecter pour »Prince & Seigneur, ains le reputer pour »un Tyran. Et ne sont aussi les suiets, selon »droict & raison, obleigez de le recognois»tre pour leur Prince. De maniere que sans »en rien mesprendre, signamment quand il »se fait avec deliberation & authorité des »Estats du Pays, on le peut franchement a»bandonner & en son lieu choisir un autre »pour Chef & Seigneur, qui les deffende. »Chose qui principalemẽt à lieu, quand les »suiects, par humbles prieres, requestes & »remonstrāces, n'ōt iamais seu adoucir leur »Prince, ny le destourner de ses entreprises »& concepts tyranyques, En sorte qu'il ne »leur soit resté autre moyen que celuy là, »pour conserver & deffendre leur liberté »ancienne, de leurs femmes, enfans, & poste»rité: pour lesquels selon la loy de nature ils »sont obleigez d'exposer vies & biens: Ainsi »que pour samblables occasions on à veu »par diverses fois advenir en divers Pays, »& en divers temps, dont les exemples en »sont encore tous recēts, & assez cognus. Ce »que principalement doit avoir lieu & pla»ce en ces Pays: lesquels d'ancienté ont esté »& doivent estre gouvernez en ensuyvant »les sermēs faict par leurs Princes, quand ils »les recoivēt, cōformement à leurs previle»ges, & anciennes coustumes, sans aucun »pourvoir de les enfaindre: Ioinct aussi que »la plus part desdictes Provinces ont tous»iours receu & admis leurs Princes & Seig»neurs, à certaines conditions, & par con»tracts & accords iurez. Lesquels si le »Prince vient à violler, il est selō droict de»cheu de la superiorité du Pays. *Or est-il* »*ainsi que* le Roy d'Espagne apres le trespas »de feu, de haute memoire, l'Empereur »Charles cinquiesme son Pere, (de qui luy »sont transportez tous ces Pays) oubliant »les services que tant sondit Pere, que luy »mesmes, avoyent receuz de ces Pays, & »inhabitans d'iceux: par lesquels principale»ment le Roy d'Espagne avoit obtenu si glo»rieuses & memorables victoires contre »ses ennemis, que son nom & puissance, en »estoyent renommez & redouttez par tout »le monde. Oubliant aussi les admonitions, »lesquelles ladite Maiesté Imperiale luy a»voit par cy deuant faites: au contraire à »dōné audience, foy, & credit à ceux du Cō»seil d'Espagne estāt lez luy. Ayant ledit Cō»seil conceu une haine secette, contre ces »Pays & leur liberté, pourautant qu'il ne »leur estoit permis d'y cōmader, & les gou»verner, ou deservir en iceux les principaux »estats & offices, ainsi qu'ils sont au Roy»aume de Naples, Sicille, Milan, aux Indes, »& autres Pays suiects à la Puissāce du Roy: »Estans aussi amorsez de la richesse desdits »Pays, à la plus part d'étreux bien cognüe. »Ledict Cōseil, ou aucuns des principaux »d'iceluy, ont par diverses fois remonstré au »Roy, que pour sa reputation, & plus grāde »authorité de sa Maiesté, il valoit mieux cō»quester de nouveau ces Pays bas, pour al»lors y pouvoir commander librement à sō »plaisir, & absolutemēt (c'est à dire tyranni»ser à sa volonté) que les gouverner sous »telles conditions, qu'il avoit à la reception »de la Seigneurie desdicts Pays iuré d'ob»server. Le Roy d'Espagne suyvant depuis »lors ce conseil a cherche tous moyēs, pour »reduire ces Pays, (les despoüillant de leur »anciene liberté) en servitude, sous le »gouvernement des Espagnols: Ayans sous pretexte

»pretexte de la religion, premierement voulu mettre ez principales & plus puissantes »villes nouveaux Evesques, les dottant de »l'incorporation des plus riches Abbayes, »adioustant à chacun Evesque neuf Chanoines pour luy servir de Conseilliers: »dont les trois auroyet la charge peculiere »de l'inquisition. Par laquelle incorporatiō »lesdicts Evesques, estans ses creatures à sa »devotion & commandement (qui eussent »peu estre choisis, aussi bien d'estrangers q̃ »de naturels du Pays) auroyent le premier »lieu, & la premiere voix, ez assamblees des »Estats desdicts Pays. Et par l'adionctiō desdicts Chanoines auroit introduict l'Inquisition d'Espagne, laquelle de tout temps à »este en ces Pays en aussi grand' horreur, & »autant oudieuse, comme l'extreme sevitude mesmes, ainsi qu'il est notoire à un chacun tellement que la Maiesté Imperiale »l'ayant autrefois mise en avant à cesdicts »Pays: Icelle moyennant les remonstrances »faites à sa Maiesté cessa de plus la proposer »monstrant en cela la grande affection qu'il »portoit à ses suiects. Mais nonobstant diverses remonstrances faites au Roy d'Espagne, tant par les Provinces, & villes particulieres, que par aucuns des principaux »Seigneurs du Pays, nomémét p le Baron de »Montigni, & depuis par le Cōte d'Egmōt, »qui par consentemet de la Ducesse de Parme alors Regente d'iceux Pays, par advis »du Conseil d'Estat, & de la Generalité, ont »à ces fins, successivement este envoyez en »Espagne. Et nonobstant aussi que le Roy »leur auroit de bouche donné espoir, que »suyvant leur requeste, il pourvoyroit au cōtentement du Pays. Si est ce toutefois »que par lettres, il a fait puis apres tout le »contraire: commandant bien expressement »& sur paine d'encourir son indignation de »recevoir incontinent les nouveaux Evesques, & de les mettre en possession de leurs »Eveschez & Abbayes incorporées deffectuer l'Inquisition, où elle avoit auparavant »este encommencee à pratiquer: & d'obeyr & ensuyvre les Decrets & statuts du »Cōcille de Trēte, lesquels en divers points »contrarient aux previleges du Pays. Ce »qu'estant venu à la cognoissance de la cōmune, a donné iuste occasion d'une grāde »alteration entre eux, & grandement diminüe la bonne affection, laquelle (comme »bon suiects) ils avoyēt de tout temps portée au Roy, & à ses Predecesseurs. Car ils »mettovēt principalement en consideration »que le Roy ne pretendoit pas tāt seulement »tyranniser sur leurs personnes & biens: »mais aussi sur leurs consciences, desquelles ils n'entendoyent estre responsables, ou »tenus d'en rendre compte qu'à Dieu seul. »A ceste occasiō, & pour la pitie qu'ils avoyent du povre peuple, les pincipaux de la »Noblesse du Pays exhiberent l'ā 1566, certaine remonstrance par forme de requeste »suppliants par icelle pour appaiser la commune, & eviter toutes esmotions & seditions, qu'il pleut à sa Maiesté (monstrant »l'amour & affection, que cōme Prince benin clement il portoit à ses suiets) de »moderer lesdits points, & signamment ceux »qui concernoyent la rigoreuse Inquisition »& supplice pour le fait de la religion. Et »pour remonstrer le mesme plus particulierement au Roy, & avec plus d'authorité. »& luy donner à entendre combien il estoit »necessaire pour le biē & prosperité du Pays, & pour le maintenu en repos & tranquilite, d'oster les susdites nouvellitez, & »moderer la riguer des placcarts publiez »sur le fait de la Religion: se sont ledit Marquis de Berghe & ledit Baron de »Montigni, à la requeste de ladite Dame »Regente, du Conseil d'Estat, & des Estats generaux de tous les Pays, comme »Ambassadeurs, echeminez vers Espagne: »Là où le Roy, au lieu de leur donner audience, & pourvoir aux inconveniens par »eux remonstrez (lesquels, pour n'y avoir »remedie en temps, comme l'urgente necessite le requeroit, s'estoyent desia en effect commencez à descouvrir par tout le »Pays entre la commune) par instinct, persuasion & sentence du Conseil d'Espagne il à fait declarer rebelles & coulpables du crime de leze Maiesté tous ceux »qui avoyent fait ladite remonstrance, & »d'avoir forfait corps & biens. Et par dessus »ce, pensant estre totalement asseuré desdits »Pays, par les forces & violences du Duc »d'Alve, & les avoir reduits soubs sa plaine »puissance & tyrannie) il à fait puis apres »outre tous droits des gens, (de tous temps »inviollablement, observer, mesmes entre »les plus barbares & cruelles Nations, & Princes les plus tyranyques) emprisonner, »& fait mourir lesdits Seigrs Ambassadeurs »confisquant tous leur biens. Et nonobstant »que toute la susdicte alteration sut venüe l'an 1566 à l'occasion que dit est, eut esté »quasi assoppie par la Regente & ceux de sa »suite: Et que la plus grāde part de ceux qui »s'estoyent presentes devant elle pour la liberté du Pays, se fussent retirés, ou eussent »esté dechases & les autres assuiettis: Ce »neantmoins pour ne negliger l'opportunité que ceux du Conseil d'Espagne »avoyent si long temps cherchée & espiée, »(selon qu'ouvertement donnerent à cognoistres les lettres interceptes audit an »1566 de l'Ambassadeur d'Espagne nommé d'Alana escrites à la Ducesse de »Parme) pour avoir moyen sous quelque »pretexte d'abolir tous les previleges du Pays: & de le pouvoir faire gouverner tyranniquemment par les Espagnols, comme ils faisoyent

„faisoyent les Indes,& autres Pays par eux „de nouveau cõquestez:Il a(par l'instructiõ „& conseil desdits Espagnols, monstrant „en cela le peu d'affection qu'il portoit à ses „suiects de cesPays,contrevenant à ce qu'il „estoit obleigé,cõme leur Prince, Protec- „teur,& bon Pasteur)envoyé en ces Pays, „le Duc d'Alve fort renõmé pour sa rigueur „& cruauté, l'un des principaux ennemis, „des mesmes Pays,accompagné d'un Cõseil „de personnes de mesme naturel & humeur „que luy. Et cõbien que ledit Duc d'Alve, „soit entré en ce Pays avec son armée,sans „aucun rencontre ny empeschemẽt:& qu'il „ayt esté receu des povres inhabitans, avec „toute reverence & honeur,n'en attendans „que toute benignité & clemence,suyvãt ce „que le Roy leur avoit tant de fois promis „par ses lettres faindement escrites: voire „mesmes qu'il estoit deliberé de se trouver en persõne au Pays,& d'y venir dõner ordre „à tout,au cõtentement d'un chacun. Ayant „iceluy Roy,outre cela (au temps du parte- „ment du Duc d'Alve pour venir pardeca) „fait armer aux costes d'Espagne une flotte „de navires,pour l'amener icy,& une autre „en Zelande pour l'aller rencontrer & re- „cevoir(cõme il en faisoit courir le bruict) „aux grands fraix & despens du Pays : pour „tant mieux amuser,& abuser les povres su „iects,& plus facilemẽt les attirer en ses fil- „lets.Nonobstant quoy iceluy Duc d'Alve, „incontinent apres sa venüe,bien qu'il fut „estranger,nullement de sang Royal,declai- „ra qu'il avoit commission du Roy,de grãd „Capitaine, & peu apres deGouverneur ge- „neral de ces Pays : chose du tout contraire „aux previleges,& anciẽs usages d'iceux. Et „descouvrant suffisammẽt ses desseins, mit „subitemẽt garnison ez principales villes & „forteresses du Pays: fit bastir aux plus puis- „santes & riches villes des citadelles pour „les tenir en suiection. Et par charge du „Roy(comme il disoit) appella amiablemẽt „vers luy,tant par lettres qu'autrement,les „principaux Seigneurs du Pays,sous pretex- „te d'avoir affaire de leur conseil & assisten- „ce,pour le bien & service du Roy, & des „Pays. Apres quoy il fit apprehender priso- „niers ceux qui ayans dõné foy à ses lettres, „s'estoyent venus presenter:qu'il a cõtre les „previleges,fait mener hors du Pays de Bra- „bant,où ils avoyent esté apprehendez, fai- „sant pardevant luy,& son conseil (encore „qu'ils ne fussent Iuges competẽs) instruire „leur proces : & devant qu'ils fussent in- „struicts,& les Seigneurs accusez,plainemẽt oüys en leurs deffences,iugez avoir commis „crime de perduellion,les faisant publique- „mẽt & ignominieusement mettre à mort. „Les autres qui pour mieux recognoistre „les faintises des Espagnols, s'estoyent re- „tirez,& tenus hors du Pays,declairez rebel- „les,& d'avoir commis crime de leze Ma[té], „d'avoir forfait corps & biens:& cõme tels, „confisqué tout ce qu'ils avoyẽt pardeca.Le „tout afin que les povres inhabitans ne s'ẽ „peussent ayder,en la iuste deffence de leur „liberté,contre l'oppression des Espagnols, „& de leurs forces, à l'assistence desdits Sei- „gneurs & Princes: pardessus une infinité „d'autresGentilshommes & notables bour- „geois, lesquels il a en partie fait mourir,& „en partie dechassez,pour confisquer leurs „biens : travaillant le reste des bons inhabi- „tans,tãt par fourragemẽt de soldats,qu'au- „tres outrages, en leurs femmes,enfans, & „biens: comme aussi par diverses exactions „& tailles : les contraignant de contribuer „tant aux bastimens des nouvelles Citadel- „les & fortificatiõs des villes,qu'il fit à leur „oppression, que de furnir,centiesmes,& „vingtiesmes deniers,pour le payement des „soldats,en partie par luy amenez,& en par „tie par luy levez de nouveau,pour les em- „ployer contre leurs compatriots, & ceux „qui au danger de leurs vies se hazardoyent „à deffendre la liberté du Pays. Afin qu'aux „suiects ainsi apovris, il ne resta aucũ moy- „en pour empescher ses desseins, & mieux „effectuer l'instruction qui luy avoit esté „baillée en Espagne : assavoir de traiter ces „Pays comme nouvellement conquis. A „laquelle fin il chãgea pareillement en au- „cuns lieux & villes principales, l'ordre du „gouvernement & de la Iustice: erigea nou- „veaux Consaux à la maniere d'Espagne, „directement contre les Previleges du „Pays. Et finalement s'estimant hors de „toute crainte, voulut par force introdui- „re certaine imposition d'un dixiesme de- „nier sur toutes sortes de marchandises, „& manufactures, à la totale ruine de la „commune, de laquelle le bien & prospe- „rité consiste la plus part au traficque, & „manufactures. Et ce nonobstant une in- „finité de remonstrances faites au contrai- „re tant par chacune des Provinces en par- „ticulier, que de toutes en general. Ce „que par violence il auroit ainsi effectué, si „ce n'eut esté que bien tost apres par le „moyen de Monseigneur le Prince d'O- „range, & bon nombre de Gentilshom- „mes & autres natifs de ces Pays, bannis „par ce Duc d'Alve,suyvant le party dudit „Seigneur Prince,& estans pour la plus part „en son service,& autres inhabitans affecti- „onnez à la liberté de leur Patrie : les Pro- „vinces de Hollande & Zelande ne se fus- „sent revoltées, & mises sous la protection „dudit Seigneur Prince. Contre lesquelles „deux Provinces, ledit Duc d'Alve à de- „puis durant son gouvernement, & a- „pres luy le grand Commandeur de Castille

Et (envoyé

(envoyé en son lieu par le Roy,nõ pour a-
»doucir,& moderer quelque peu de la tyrã-
»nie de sõ Predecesseur, mais pour la pour-
»suyvre plus couvertement & cauteleuse-
»ment qu'il n'avoit fait) contraint les Pro-
»vinces,qui par leurs garnisons & citadelles
»estoyẽt reduites sous le ioug Espagnol,d'ẽ-
»ployer leurs persones & tous leurs moyẽs
»pour ayder à les subiuguer: sans toutefois
»en riẽ soullager lesdites Provinces,ais en les
»traitãt cõme ennemis,premettãt aux Espa
gnols,sous umbre d'une mutinerie àla veüe
»dudit Commandeur d'entrer par force en
»la ville d'Anvers, y seiourner l'espace de
»six sepmaines, vivans à discretiõ,à la char-
»ge des povres bourgeois,les cõtraignãt par
»dessus ce,pour estre deschargéz de leurs vi-
»olences,de fournir la sõme de quatre cent
»mille florins, pour le payemẽt de la solde
desdits Espagnols. Quoy fait lesdits soldats
»(prenãs par la connivence de leurs Chefs
»tãt plus de hardiesse)se sont avãcéz de prẽ-
»dre ouvertemẽt les armes contre le Pays:
»tachãs premieremẽt de surprendre la ville
»de Brusselles. Et au lieu du siege ancien &
»ordinaire des Princes de pardeca,faire illec
»un nyd de leurs rapines. Ce que ne leur
»succedãt selõ leur desein,prindrẽt p force
& violẽce la ville d'Allost,& tost apres force-
»rẽt la ville de Maestricht. Et depuis estans
»violentemẽt entréz en la ville d'Anvers,
,l'ont pillée,saccagée,& mise à feu & à sang,
»& aĩsi traittée q̃ les plus barbares & cruels
»ennemis d'un Pays,n'ẽ auroyent sceu faire
»d'avantage,ne pire:au dõmage indicible nõ
»seulemẽt des povres inhabitans,mais quasi
»de toutes les nations du monde, qui avoy-
»ent illec leurs marchandises,debtes,& ar-
»gent.Et cõbien q̃ lesdits Espagnols par or-
»dõnance du Conseil d'Estat(auquel le Roy
»pour le trespas advenu dudit grand Com-
»mandeur,peu paravant avoit cõferé le gou-
»vernemẽt general du Pays) fussent en la
»presence mesme de Ieronimo de Rhoda,
»declairez,& publiez ennemis du Pays.Le-
»dit de Rhoda toutefois de son authorité
»privée (cõme il est à presumer,en vertu de
»certaine secrete instructiõ qu'il avoit d'Es-
»pagne)entreprint d'estre Chef desdits Es-
»pagnols & de leurs adherens:de maniere q̃
»sans respecter ledit Cõseil d'Estat,il usur-
»pa le nõ & authorité du Roy, cõtrefit son
»seau,& se porta en Gouverneur & Lieute-
»nãt du Roy en ces Pays. Ce qu'au mesme
»instant, esmeut les Estats d'accorder avec
»mõdit Sr le Prince d'Orãge,& les Estats de
»Hollãde & Zeelande. Lequel accord a par
»ledit Cõseil d'Estat(cõme legitimes Gou-
verneurs)esté approuvé,pour cõioinctemẽt,
»& de main cõmune,faire la guerre aux Es-
»pagnols,cõmuns ennemis de la Patrie, &
»les dechasser de ces Pays. Sans toutefois q̃
»cõme bons suiets,ils ayent entretãt obmis
»par diverses remõstrances,& humbles re-
»questes, de pourchasser avec toute diligẽce
»par tous moyens convenables & possibles
»vers le Roy:qu'ẽ prenãt egard aux foulles,
»troubles,& incõvenies desia survenus, &
»apparẽtemẽt encore à suyvre, il luy pleut
faire sortir les Espagnols hors de ces Pays,&
premieremẽt ceux qui auroyẽt esté cause des
»saccagemẽs,& ruine des principales villes
,de sõ Pays,& d'autres innumerables forces
»& violẽces,q̃ ses povres suiets avoyẽt souf
»fert,à la cõsolation & soulagemẽt de ceux
»qui les avoyẽt endurez,& à l'exẽple de tous
»autres.Si est ce nonobstãt q̃ le Roy (enco-
»re qu'il fit samblãt par parolles,q̃ ce qui es-
»toit advenu luy desplaisoit, & estoit cõtre
»son gré, & qu'il avoit intentiõ d'en punir
»les Chefs & Autheurs:& de vouloir pour-
»voir & donner ordre,avec toute clemence
»au repos du Pays,cõme il appartenoit à un
»Prince benin) n'a pas seulemẽt negligé de
»faire la punition dudit Chef & Autheurs:
»ains au contraire(cõme assés il appert)que
»tout estoit avec son cõsentement,& preal-
»lable deliberation de son cõseil d'Espagne:
»ainsi q̃ certaines lettres siennes peu apres
»interceptées ont donné plaine foy:par les-
»quelles estoit escrit audit Rhoda & aux au-
tres Capitaines autheurs du mal:que le Roy
»non seulement ne blasmoit point leur
»fait,mais le trouvoit bon, & le prisoit,pro-
»mettant les recompenser, signamment
»ledit Rhoda,comme ayant fait un singulier
»service,Ce qu'à son retour en Espagne, &
»à tous autres ministres de sa tyrannie exer-
»cée en ces Pays,il auroit par effect demon-
»stré. Au mesme temps aussi le Roy pen-
»sant de tant mieux esblouyr les yeux de ses
»suiects, envoya en ces Pays pour Gou-
»verneur general, son Frere bastard Dom
»Ioan d'Austrice, comme estant de son
»sang. Lequel sous pretexte de declai-
»rer aux Estats, qu'il trouvoit bonne,& ap-
»prouvoit la Pacification faite á Gand,
»promit de faire sortir les Espagnols : de
»faire punir les Autheurs des violences, &
»desordres advenus en ces Pays, & de
»mettre ordre au repos general, & redin-
»tegration de leur ancienne liberté:taschoit
»de separer lesdits Estats,et de subiuguer l'ũ
»Pays devant,& l'autre apres.Par permissiõ
»& providence de Dieu ennemy de toute
»tyrannie,il fut descouvert,par l'interceptiõ
»de certaines lettres, qu'il avoit charge du
»Roy de se reigler en ces Pays, suyvant
»l'instructiõ qui luy seroit donnee par Rho
»da,& pour couvrir telle chos ,le Roy deffẽ-
»doit à Dom Ioan & à Rhoda,de ne s'entre-
»voir ou parler l'un à l'autre,luy commã-
»dant de se comporter avec les grands &
»principaux Seigneurs,avec toute benigni-

te &

»te & benevolence, pour gagner leurs af- »fections: iusques à ce que par leur assisten- »ce & moyen, il eut peu reduire la Hollande »& Zeelande, pour apres faire sa volonte »des autres Provinces. Surquoy aussi Dom »Ioan nonobstant qu'il avoit sollemnelle- »ment iuré en presence de tous les Estats du »Pays, d'observer ladite Pacificatiõ de Gãd: »contrevenant à cela, chercha par le moyen »de leurs Collonels (lesquels il avoit desia à »sa devotion) toutes manieres, pour par grã »des promesses gagner les soldats Allemans: »lesquels estoyent alors en garnison, & a- »voyẽt en garde les principales villes & for- »teresses du Pays, desquelles par ce moyẽ il »se fit maistre. Comme desia par l'induction »de leurs Collonels, il les avoit gagnez & »attirez, se tenant asseuré des places par eux »occuppées: pour par ce moyẽ forcer ceux, »qui ne se voudroyent ioindre avec luy, à »faire la guerre au Prince d'Orãge, & à ceux »de Hollande & Zeelande: parainsi suscit- »ter une plus sanglante & cruelle guer- »re intestine, qu'elle n'avoit esté auparavãt. »Mais cõme toutes choses qui se traictent »faintement, couvertemẽt & par dissimula- »tion ne peuvẽt lõg tẽps demeurer cachées: »venans les menées de Dom Ioã à estre des- »couvertes, avant qu'il sceut effectuer ce »qu'il avoit designé : il ne sceut me- »ner ses conceptions & entreprises à la fin »qu'il pretendoit. Ce nonobstant tou- »tefois il suscita nouvelle guerre, laquelle »dure encore iusques à present, au lieu d'un »repos, & paix asseurée, dont à son arrivée il »se vantoit tant. *Lesquelles* susdites raisons, »nous ont donné asses d'occasion pour de- »chasser le Roy d'Espagne, & de chercher un »autre puissant & benin Seigneur, pour ay- »der à deffendre ces Pays, & les prendre »en sa protection. Et ce d'autant plus que »lesdits Pays ont desia receu telles foulles, »souffert tels outrages, & ont esté delais- »sez & abandõnez de leur Prince ia par l'es- »pace de plus de vingt ans: durant lesquels »les habitans ont esté traictez, non com- »me suiects, mais comme ennemis. Leur »propre Prince & Seigneur s'efforcãt de les »ruiner par force d'armes. En outre a- »pres le trespas de Dom Ioan, ayant en- »voyé le Baron de Selles, lequel sous pre- »texte de mettre en avant quelques moyens »d'accord, declaira souffisãmment que le »Roy ne vouloit advoüer la Pacification »faite à Gand: laquelle toutefois Dom Io- »an avoit iurée en son nom de maintenir: »mettant ainsi de iour à autre plus grief- »ves conditions d'accord. Nonobstant »quoy nous n'avons pour nous acquitter »de nostre devoir, voulu laisser, par hum- »bles remonstrances escrites, y employans »mesmes la faveur & intercession des pri- »cipaux Seigneurs, & Princes de la Chres- »tienté, & par tous moyens, continuelle- »ment, & sans intermission de chercher à »nous reconcilier & accorder avec le Roy. »Ayans aussi eu dernieremẽt bien long tẽps »noz Deputez à Coulogne, esperans illec »par intercession de la Maisté Imperiale, & »des Seigneurs, Princes Electeurs estans à ce entremis, d'impetrer une paix asseurée, »avec quelque gracieuse, & moderée li- »berté de la Religion (laquelle concerne »principalement Dieu & les consciences) »selon que la constitution des affaires du »Pays le requeroit pour lors. Mais nous a- »vons finalement trouvé par experience, »que par icelle remonstrance, & communi- »cation à Coulogne, ne pouvions rien ob- »tenir du Roy. Et que ladite communi- »cation estoit seulement praticquée, & ser- »voit pour desunir les Provinces, & les met- »tre en discord, pour tant plus facilement »vaincre & subiuguer l'un devant, & l'autre »apres, & executer contre icelles leurs pre- »miers dessein. Ce qui est depuis evidem- »ment apparu par certain Placcard de pros- »cription, que le Roy fit publier, par lequel »nous & tous les habitans desdites Provin- »ces unies, Officiers d'icelles, & tenans leur »party, sont declairez rebelles, & pour tels avoir forfait, corps & biẽs. Promettãt en ou- »tre grãde sõme de deniers, à celuy qui tue- »roit ledit Seigneur Prince: le tout pour rẽ- »dre odieux les povres habitans, empescher »leur navigation & trafique, & les mettre »en un extreme desespoir: tellemẽt que de- »sesperans totalement de tous moyens de »reconciliation, & destituez de tout autre re- »mede & secours: Avons suyvant la loy de »nature, pour la tuition & deffence, de noz, »(& des autres inhabitans) droits, previle- »ges & anciennes coustumes, & de la li- »berté de la Patrie, la vie, & l'honneur »de nous, noz femmes, & enfans, & pos- »terité, afin qu'ils ne viennent à tomber en »la servitude des Espagnols, delaissans à bõ »droit le Roy d'Espagne, estre cõtraincts de »trouver & praticquer autres moyens, tels q̃ pour nostre plus grãde seureté, & cõservatiõ »de noz droits, previleges, & libertez susdi- »tes, avons advisé le mieux convenir.

» *Scavoir faisons* q̃ nous les choses susdites »cõsiderées, & pressez de l'extreme necessité »(cõme dit est) Avons par cõmun accord, de- »liberatiõ & cõsentement, declairé et declai- »rõs p ces tes, le Roy d'Espagne *ipso iure*, decheu »de sa Seigneurie, Principaute, iurisdictiõ, & heritages de cesdites Pays. Et q̃ ne sõmes de- »liberez de le plus recognoistre, en choses quelcõques cõcernãs le Prĩce, Iurisdictiõ, ou »domaines de ces Pays bas, ny de plus user, »ou permettre qu'autres usent d'oresnavant

»de son nom, comme souverain Seigneur »d'iceux. Suyvant quoy nous declai»rons tous Officiers, Seigneurs particu»liers, Vassaux, & tous autres habitans de »ces Pays, de quelque condition ou qualité »qu'ils soyēt, d'estre d'icy en avant deschar»géz du serment qu'ils ont fait en quelque »maniere que ce soit au Roy d'Espagne,cō»me Seigneur de ces Pays, ou de ce qu'ils »pourroyent à luy estre obleigez. Et d'au»tant que pour les raisons susdites, la plus »part desdites Provinces unies par commun »accord & consentement de leurs membres, »se sont rendus sous la seigneurie & gou»vernement du Serenissime Prince, le Duc »d'Anjou, d'Allencon &c, sous certaines »cōditiōs contractéez & accordéez avec son »Alteze: Et que le Serenissime Archiduc »d'Austrice Matthias à resigné en noz maīs »le gouvernement general de ces Pays, ce »que par nous a este accepté. Ordonnons »& commandons à tous Iusticiers,Officiers »& tous autres qu'il appartiendra, que do»resnavant ils delaissent & n'usent plus du »nom, titres, grand ny petit seau,contrese»au,ny cachets du Roy d'Espagne. Et qu'en »lieu d'iceux, tandis que Monseigneur le »Duc d'Anjou, pour ses urgentes affaires, »concernans le biē & prosperité de ces Pays »est encore absent, pour autant que tou»che les Provinces ayans contracté avec son »Alteze, & touchant les autres par forme »de provisiō,ils useront du titre,& nom du »Chef & Conseil du Pays. Et entretant que »lesdits Chefs & Conseilliers,ne seront de »faits denommez,appellez & realement es»tablis en l'exercice de leurs charges, & Es»tats useront de nostre nom : reservé qu'en »Hollande & Zeelande, on usera comme »par cy devant du nom de Monseigneur le »Prince d'Orāge,& des Estats d'icelles Pro»vinces, iusques à ce que ledit Conseil se»ra, comme dit,effectuellement constitué: »que lors ils se reigleront, ensuyvant ce »qu'ils ont accorde, touchant les instruc»tions dressées sur ledit Conseil,& accords »faicts avec sadite Alteze. Et en lieu des»dits seaux du Roy, on se servira doresna»vant de nostre grand Seau, contreseau,& »cachets ez négoces concernans le gouver»nement general, auquel le Conseil du »Pays sera (ensuyvant leur instruction)au»thorisé. Et aux affaires, concernans la »police, administration de Iustice,& autres »faicts particuliers de chacune Province: »les Consaux Provinciaux, & autres se »serviront respectivement du nom & seau »de ladite Province, où le cas se presente»ra, sans user d'autre: sur peine de nullité des lettres, documents ou despeches qui se »pourroyent faire ou seeller autrement. Et »afin que ce que dessus, soit tant mieux ob»servé & effectué avons ordonné & com»mandé, ordonnons & commandons par »cestes, que tous les seaux du Roy d'Espa»gne, estans presentement en ces Provin»ces unies, soyent portez ez mains des Es»tats,ou de celuy qui par eux à ce sera com»mis ou authorise,de chacune desdites Pro»vinces respectivemēt, sur paine de cor rec»tion arbitraire. Ordonnons & cōmandons »en outre que d'icy en avant, en nulles »monnoyes de ces Provinces unies,sera,ou »seront mis le nom & armes du Roy d'Es»pagne,sur quelque or & argēt qui se puis»se batre & forger: mais s'y mettra telle fi»gure & forme que sera ordonné pour ba»tre nouvelles pieces d'or & d'argent, avec »ses quartiers ou dimunutions. Samblable»ment nous ordonnons & commandōs au »President & Seigneurs du Conseil Privé, »& à tous autres Chanceliers, Presidēs Gēs »& supposts des Consaux Provinciaux,& à »tous Presidens ou premiers Maistres des »cōptes, & aux autres de toutes chambres »des Comptes estans respectivemēt en ces»dits Pays, & aussi à tous autres Iusticiers & »Officiers (comme les tenans d'oresna»vant deschargéz du serment qu'ils ont »fait au Roy d'Espagne,ensuyvant la teneur »de leurs commissions) qu'ils ayēt à pres»ter ez mains des Estats du Pays, sous lequel ils sōt ressortissans,ou de leur cōmis,un nou»veau serment, par lequel ils iureront de »nous estre feaux contre le Roy d'Espagne, »& ses adherens, ensuyvant le formulaire »sur ce par nous conceu:& donnera-on aus»dits Cōseilliers,Maistres des comptes,Ius»ticiers & Officiers se tenans ez Provinces »ayās contracté avec ledit Serenissime Duc »d'Anjou en nostre nom, Acte de continua»tiō de leurs offices,contenāt au lieu de nou»velle cōmission, cassation de leur precedē»te,& ce par forme de provision, iusques à »la venüe de son Alteze. Et aux Conseilliers, »Maistres des cōptes, Iusticiers, & Officiers »se tenans ez Provinces n'ayans cōtracté a»vec sadite Alteze, nouvelle cōmission sous »nostre nō & seau. Si ne fut toutefois que »les Impetrans de leurdite premiere com»mission fussent inculpez & cōvaincus d'a»voir contrevenu aux previleges du Pays, »de mauvais cōportement, ou d'autre sam»blable mesus.

» Mandons en outre aux Chef President & »Gens du Cōseil privé,Chācelier & Gēs du »Cōseil de Brabāt, Gouverneur Chancelier & Gēs du Cōseil en Geldre & Cōte de Zut»phē, Presidēt & Gēs du Conseil en Flādre, »Presidēt & Gēs du Cōseil en Hollāde,Gou»verneur Presidēt & Gēs du Cōseil en Frise, »Presidēt & Gēs du Cōseil à Vtrecht, Baillif »de Tournay & du Tournesis, Recepveurs »ou Chef-Officiers de Beoosterseeldt &

Bewester-

»Bewesterscheldt en Zeelande, Escoutette »de Malines,& à tous autres Iusticiers, & »Officiers, ausquels il touche, leurs Lieutenans & à chacun d'eux à qui il appartiendra: que incontinent & sans aucun »delay ils ayent à notiffier & faire publier »ceste presente nostre ordonnance par tous »les ressorts de leur Iurisdiction, & par »tout où on est accoustumé faire cris & »publications,à ce que nul n'en puisse pretendre cause d'ignorance : Et qu'ils ayent à entretenir & observer, faire entretenir & observer irrefragablement ceste »mesme ordonnance, sans y contrevenir, »aucunement à l'observance d'icelle, sans »aucune faveur, port, ou dissimulation. »Car pour le bien du Pays l'avons ainsi »trouvé convenir. De ce faire & qui en »depend leur donnons & à chacun d'eux »qu'il appartiendra plain pouvoir authorité & mandement especial. En tesmoin de quoy nous avons icy fait metre »nostre seel, Donné à la Haye en nostre »assamblée le vint & sixiesme. de Iullet »1581, Sur le reply estoit escrit. Par ordonnance desdits Estats & signé I. van Asseliers.

Suyvant lequel Placcart & declaration desdits Estats, fut dresse un formulaire de nouveau serment, par maniere d'abiuration du Roy d'Espagne, & de promesse de recognoissance & obeissance que chacun devroit ausdits Estats, signamment par les Officiers publics,& Magistrats de chacune ville & Province, en la forme qui s'ensuyt.

*Forme de serment en l'abiuration du Roy d'Espagne.*

» *Ie iure* que doresnavant ie ne suyvray »plus ny rendray obeissance à Philippe »Roy d'Espagne, ny le recognoistray pour »mon Prince & Seigneur, lequel ie renonce par cestes, & me tiens affranchi de tous »sermens, droits,& obligations que ie pouvoye par cy devant avoir à luy. Dont me »sentant presentement delivré, ie iure de »nouveau, & m'obleige aux Provinces unies, & notamment à celles de Brabant »de Geldre, de Hollande, de Zeelande, leurs »alliéz, & aux souverains Magistrats qui »y sont ordonnéz, de leur estre fidelle & »loyal, de leur prester toute obeissance, ayde,& confort, de tout mon pouvoir allencontre du Roy d'Espagne, de tous ses »adherens, & de tous ennemis de la Patrie. »Promettant comme bon Vassal du Pays de »m'y maintenir fidellement & loyaument, »en demonstration de toute obeissance à »mes Superieurs: ainsi m'ayde Dieu tout »puissant.

Ce Placcart ayant ainsi esté publié, furent par tous les Consaulx desdites Provinces rompuz & cancelléz, avec sollemnitez tous les seels, contreseels, & cachets secrets du Roy d'Espagne: Et autres de nouveau establis par ordonnance des Estats generaux, en ce qui concerne le gouvernement, & les affaires de la Generalité. Et quant au fait de la Iustice, & police, on s'y servit des seaux, noms, & titres des Gouverneurs particuliers, & Consaulx Provinciaux. De là en avant ne se forgeoit plus nulle monnoye d'or, d'argent, ny de cuyvre, sous les nom ou titres du Roy d'Espagne: : mais sur les coings qui par les Estats furent ordonnéz en chacune Province. Tous Gouverneurs, Superintendens, Presidens, Chanceliers, Conseilliers, & autres Officiers furent deschargéz & absouls de leurs sermens precedens, & iurerent fidelité aux Estats generaux, allencontre du Roy d'Espagne, & de ses adherens selon le formulaire cy dessus: ausquels fut despeché Acte de continuation de leurs commissions. Plusieurs neantmoins firent grand' difficulté d'abiurer le Roy, & de faire ce nouveau serment. Entre autres un Conseillier de Frise nommé Raalda homme de grand iugement & experience, oyant proposer en plain conseil à Leuwaerden ceste abiuration,& renouvellement de serment (soit de frayeur qu'il en conceut, soit pour l'affection qu'il portoit au Roy d'Espagne) fut tellement esmeu & troublé, qu'il en tomba perclus de ses sens, & de tous ses membres, & mourut sur le champ. On eut aussi alors grand doubte que cela seroit cause, que le Roy feroit arrester en Espagne tous les navires & marchandises de ceux du Pays bas : mais la necessité de blé qu'il y avoit en ce temps là par toute l'Espagne, fut cause que rien ne s'en ensuyvit.

*Mort precipitée d'un Conseillier de Frise.*

l'Archiduc d'Austrice Matthias s'estant, comme nous avons dit cy devant, deporté de soy mesme volontairement du gouvernement du Pays bas, partit d'Anvers pour se retirer en Allemagne le vint & neufiesme d'Octobre, avec beau train, & belle suyte, richement & honnorablement traité des Estats à son department, tãt par pensiõ annuelle, riches presens, argét comptant, defrayement, payement de ses debtes, qu'en plusieurs autres gratuitéz & courtoisies. Nõ obstant qu'il eut esté un temps souspeçõné d'avoir eu quelques intelligéces avec le Roy d'Espagne son Oncle & Beaufrere, & d'avoir voulu machiner contre le Prince d'Orange son Lieutenant, dont son Boulenger en fut prisonnier, lequel ayant confessé quelques poincts de ses interrogatoires, fut cause qu'on voulut à demy croire une partie de ces souspecons: non pour l'affection qu'il portoit aux Espagnols, mais pour ce que par l'evocation du Duc d'Aniou Frere du Roy de France à la Duché de Brabant, & Comté de Flandre, il n'eut pas veu volontiers que ces Provin-

*Departemẽt de l'Archiduc Mathias hors des Pays bas.*

ces eussent esté transferées en une autre maison qu'en celle d'Austrice, de laquelle il estoit yssu, & d'où elles s'alloyent esclipser.

*La ville de St Guislain sur prise par le Prince d'Espinoy.*

Au mesme temps le Prince d'Espinoy Gouverneur de Tournay & Tournesis, envoya surprendre la ville de Sainct Guislain en Henaut à trois lieües de Mons. Le Capitaine Turqueau, eut la charge de cest exploict, duquel il s'acquita heureusement: & fut ceste ville reduite sous la puissance des Estats, au grand regret du Comte de Lalain Grand Baillif dudit Pays de Henaut. Mais tost apres elle fut regagnée par le Prince de Parme, où ledit Turqueau fut prisonnier: qui depuis pour luy faire confesser les secrets de la ville de Tournay, & du Prince d'Espinoy, fut tellement torturé, qu'il en mourut, presques tout deschiré par pieces, contre tout ordre militaire.

*Siege du Prince de Parme devant Tournay.*

Ledit Seigneur Prince d'Espinoy appellé, comme nous avons dit cy devant, par les Quatre membres de Flandre pour commander à leur armée, partant de Tournay, esmena quant & soy, la meilleure partie de la garnison de ladite ville, pour tirer vers la Flandre Occidentale. Le Prince de Parme par le conseil du Marquis de Roubay Frere dudit d'Espinoy, prenant ceste occasion par les cheveux, & considerant combien ladite ville de Tournay luy estoit necessaire, pour affranchir les Pays d'Arthois, de Henaut, & Chastellenie de Lille, au milieu desquels elle est assise: faignit de vouloir poursuyvre ledit Seigneur d'Espinoy, & ses trouppes, pour luy empescher certain dessein qu'il avoit sur la ville de Gravelinghes: mais rebroussant tout court, alla assieger ladite ville de Tournay, despourveüe de Gouverneur & de garnison, fors au chasteau, où la Princesse estoit demeurée avec le Seigneur d'Estraycelles Lieutenant dudit Seigneur, & quelque peu de gens de guerre de la garnison ordinaire. Le siege y estant planté, le camp bien retrenché, l'artillerie dressée en grand nombre, & en divers endroits: la ville & le chasteau furent tout ensamble batus de trente & six pieces, & plusieurs mines faites, & contremines de part & d'autre, apres plusieurs bresches suffisantes, divers furieux assaults donnéz, & valeureusement repoussez par les assiegez, esquels ils firent mourir grand nombre de leurs ennemis: les bourgeois, garcons, femmes, & filles s'y monstrans aussi hardis & courageux, que vieux & bien aguerris soldats, esquels assaults furent tuez le Seigneur de Vaulx (fait nagueres Comte de Buquoy) le Seigneur de Sainct Florisse fils du Seigneur de Glaison, & Frere du Comte de Herlies, le Seigneur de Bours paravant Gouverneur de Malines, qui avoit rendu la Citadelle d'Anvers aux Estats, & plusieurs signalez & bons Capitaines, tant Espagnols qu'autres: Et où le Seigneur de Montigni Chef des Malcontens, depuis Marquis de Renti, & Gaspar de Robles Seigneur de Billy furent blessez. Ausquels assauts entre autres choses remarquables, comme à certaine mine que l'Espagnol avoit fait sauter, y eut quelques filles servans au remparement, enfoüyes ez terrasses iusques aux espaules: ledit Seigneur de Montigni venant à l'assaut, en prenant pitié commanda qu'on les desterrat, & saines & saulves les laissa retourner en la ville.

*Renfort mal à propos en Tournay.*

Il y entra durant le siege sur la fin de Novembre quelques trois cens chevaux en la ville sous la conduite du Collonel Preston Escossois: lesquels ayans fonsse le quartier des Allemans du camp Espagnol, batirēt quelque cavallerie, entre laquelle estoit la compaignie d'ordonnance du Prince de Chimay, dont ils en ramenerent environ une trenteine. Mais ce secours ne servit pas tant à renforcer les assiegéz, qu'á manger ce qu'ils avoyent de provision, & à descourager la bourgeoisie (entre laquelle ceux de la Religion protestante estoyent les plus ardens) par le rapport qu'ils firent qu'il ne se faloit fyer ny attendre au secours du Duc d'Aniou, lequel estoit allé en Angleterre, s'estans ses trouppes esparses. Combien que les Princes d'Orange & d'Espinoy, esperassent bien qu'elles se ioindroyent aux leurs qu'ils avoyent en Flandre, pour par ensamble les aller secourir, comme ledit Seigneur Duc avoit fait auparavant la ville de Cambray, ainsi que nous disions n'aguerres: sur lequel espoir les Assiegez avoyent tousiours fait un extreme devoir en tous assaults: Ladite Dame Princesse d'Espinoy encourageant ses soldats & bourgeois sur le rampart, y receut une harquebusade au bras.

*Les assiegez se refroidissent.*

Finalement les Citoyens Protestans, ausquels seuls demeura tout le fardeau de la deffence de la ville: Les Catholiques estans dissuadez par le Cordelier Maistre Gery, de se plus defendre contre les gens du Roy: avec ce que par le refroidement d'Arthus bastard de Meleun, Seigneur de Fresne Lieutenant de la ville, chacun s'allentissoit, & ne faisoyent les bourgeois plus le devoir accoustumé: Ladite Dame Princesse & ledit Seigneur d'Estrayelles ne voyans aucune apparence de secours, accorderēt de capituler avec le Prīce de Parme, apres quelques cōmunicatiōs tenües entre elle, ledit Marquis de Roubay son beau-frere, & ledit Marquis de Renti, nōmé Emanuel de

nuel de Lalain Seigneur de Montigni son propre Frere. A quoy le Prince de Parme presta fort volontiers l'oreille, à cause principalement qu'il commencoit ia à avoir faute de beaucoup de choses en son camp, & tout le plus d'argent & de vivres, avec ce, qu'à cause de l'hyver ses gens devenoyēt tous malades ou debiles, faute de bōne nourriture, & pour le froid & autres mesayses qu'ils enduroyent: qui l'esmeut de tant plus à se haster, & à leur faire bon party, par l'appointement qu'il fut accordé : assavoir.

Que ladite Dame Princesse se pourroit retirer la part qu'il luy plairoit avec tous ses domestiques, moeubles, hardes & bagages. Que la garnison sortiroit le drappeau volant au vent, & marchans en gens de guerre. Item que la ville pour se rachetter du pillage payeroit la somme de deux cens mille florins. Item que les Protestans se voulans retirer & aller demeurer en place neutrale, ioüyroyent de leurs biens, les faisans recevoir & administrer par personnes Catholiques &c. Ainsi fut ladite ville rendüe le vingt et neufiesme du mois de Novembre audit an 1581.

*Quel fut l'appointement.*

Ceste Dame fut fort sollicitée par ses Frere & Beau-Frere de demeurer en la ville de Tournay, ou à leur maison d'Antoin, & de persuader le Prince son Mary de quitter le party des Estats, & de se reconcilier au Roy. Mais elle demeura constante, & se retira avec toute sa famille, biens, moeubles, bagues, & ioyaux, accompagnée dudit Seigneur d'Estrayelles, de la gendarmerie qui avoit esté en garnison au chasteau, & de plusieurs bons bourgeois & riches marchans, tirant vers Audenarde, & de là à Gand. Le Seigneur de Fresne frere bastard dudit Prince demeura en la ville, en reprenant le party du Roy, vivant toutefois en personne privée, & sans aucun credit.

*Constance de la Princesse d'Espinoy.*

Ladite ville rendüe le iour de Sainct André (que les Bourguignons tiennent pour leur Patron) & ordre mis par tout, Maximilien de Morillon Vicaire du Cardinal de Granvelle en son Archevesché de Malines, fut fait Evesque de Tournay au lieu du Sr d'Oyenbrugghe, lequel se retira pareillement avec ladite Dame Princesse (car il y avoit esté commis seulement par l'authorité dudit Seigneur Prince d'Espinoy) & iusques à ce iour se tient refugié, menant vie privée & solitaire en Hollande.

Il fut lors bon besoin de fortiffier la ville d'Audenarde, comme la plus prochaine de ladite ville de Tournay, tenant le party des Estats, & de la munir de bonne & souffisante garnison. Ce que neantmoins ses mal-volontaires ou mal-avisez bourgeois refuzerent, se disans asses bastans pour eux mesmes deffendre leur ville. A raison dequoy le Seigneur de Mansart Gentilhomme Tournisien (qui avoit tousiours suivy le Prince d'Orange) Gouverneur du lieu, tacha par subtilité d'y mettre des gens de guerre de la part dudit Seigneur Prince & des Estats: dont les bourgeois s'estans apperceuz, apres luy avoir fait plusieurs insolences, & indignitéz, l'ayans assiegé au chasteau, ils le forcerent sortir la ville avec sa compaignie d'Infanterie, ne le voulans plus recognoistre pour Gouverneur, comme aussi il ne le fut plus depuis.

*Tumulte en Audenarde.*

Le Prince de Parme entendant ce trouble, & voulant en faire son proufit, y envoya quelques gens de cheval, qui s'approchans de la ville presenterent leur service: mais on ne les voulut pas escouter, qui donna occasion audit de Parme de l'aller assieger comme nous dirons tantost.

Sur la fin de ceste année le Capitaine Salé Gouverneur de la ville de Bourbourc en la West-Flandre, de la part de l'Espagnol, avec intelligence qu'il eut au Capitaine Bouffart du costé des Estats, promit au Prince d'Orange & ausdits Estats, pour obtenir sa reconciliation vers eux, de leur livrer ladite ville. Pour cest exploit fut envoyé ledit Capitaine Bouffart & quelques Francois du Regiment du Seigneur de Villeneufve Francois: lequel avec partie de ses gens passa le fossé de ladite ville, en un endroit où y avoit le moins d'eau, les autres qui le devoyent suyvre, n'ayans par l'obscurité de la nuit sceu trouver ceste adresse, demeurent deriere. Bouffart pensant estre suyvi & secondé d'eux, marcha avant, affranchit le rampart, & entra en la ville, où le Seigneur de la Motte-par-dieu Gouverneur de Gravelinghes estoit pour lors. A son entrée qui ne se fit pas sans bruict, comme Salé & les siens s'alloyent ioindre à luy, s'estant faite l'alarme fort chaude : La Motte & ses gens les venans rencontrer, il y fut asprement combatu: ou Bouffart faute d'estre suyvi fut tué: & tous ceux qui estoyent entréz dedans quant & luy, aussi ou tuéz, ou prisonniers: Salé y fut pareillement tué, aymant mieux s'y faire mourir que d'estre prisonier: parainsi faillit ceste entreprise.

*Entreprise faillie sur la ville de Bourbourg de la part des Estats.*

En ce mesme temps assavoir le cinquiesme de Decembre le Seigneur de Berfele (fils du Seigneur de Gaesbeke, Frere du Seigneur de Heze) Marquis de Berghen

à cause de sa femme fille du Seigneur de Peterſhem de la maiſon de Merode, s'eſtant paravant & iuſques allors tenu neutral en ſon chaſteau de Woude à une lieüe de ſa ville de Berghen ſur le Soom, ayant avec le Sr de Hautepenne Gouverneur de la ville de Breda, fait amas de quelques trouppes, dreſſa une entrepriſe ſur ladite ville de Berghen, la penſant arracher des mains des Eſtats, & la remettre à la devotion du Roy d'Eſpagne. Pour ce faire, avec les intelligences qu'ils avoyent en la ville, ils firent approcher quatre cens hommes, deſquels une partie entra dedens par un trou ioignant l'eſcluſe, nonobſtant qu'il y eut là une ſentinelle aſſiſe, laquelle pour lors eſtoit d'un ſoldat à demy ſourd, avec ce que le broüillars eſtoit ſi gros, qu'on n'eut ſeu voir de trois pas arriere, qui favoriſoit merveilleuſement leur entrepriſe. Mais comme ces ſoldats entrepreneurs eſtoyent ia entrez pres de deux cens ſans eſtre deſcouverts, de bonne heure un ſoldat de la garde de la ville ſe pourmenant, les rencontra & recognut: dont il ſe mit incontinent à crier arme, ce qui retint les autres, voulans entrer, de ne paſſer plus outre, avec ce qu'ils y trouverent quant & quant de l'empeſchement. Ce neantmoins ceux qui eſtoyent ia entrez marcherent en bon ordre au travers de la ville iuſques au marché, tirans vers la porte de Woude, qu'ils penſerent rompre par force, pour y faire entrer la Cavallerie qui eſtoit là attendant. La garniſon Francoiſe qui eſtoit dedens la ville du Regiment du Seigneur de la Garde, ſe trouva par ceſte ſi ſoudaine ſurprinſe de prime face eſperdüe. Mais ſur ce que le Collonel d'Allein & le Capitaine Durant y ſurvindrent, ils reprirent courage, & ſe mirent á charger l'ennemi, de telle furie, qu'il n'eut le moyen ny le loiſir de rompre ladite porte, ſe mettans tous en fuite vers le rampart pour ſe ietter de haut en bas, & ſe ſauver, dont y en eut quelque ſeptante tuez, & environ cent priſonniers, entre leſquels fut le Capitaine Paulo Boboca: le Capitaine la Riviere y fut tué, & n'en eſchappa guerres qu'ils ne fuſſent bleſſez. Voila comment par ceſte entreprinſe mal ſuccedée, ledit Marquis de Berghen ſe declaira ennemi des Eſta's, tel qu'il s'eſt depuis touſiours porté iuſques à ſõ treſpas, qui fut deux ou trois ans apres.

*Le Prince d'Orange deſirãt deſtre deporté eſt requis continuer.*

Comme en ce temps là les affaires de Flandre ne plaiſoyent nullement au Prince d'Orange, pour leſquelles redreſſer il s'eſtoit aſſez employé, ſans gueres y avancer, s'eſtant audit mois de Decembre party de Gand il retourna en Anvers. Où le vintuniesme il remonſtra aux Eſtats generaux, eſtans en leur plaine aſſamblée. Que par le deport volontaire & retraite de l'Archiduc Matthias, duquel il avoit eſté Lieutenant au gouvernement des Pays bas, il eſtoit pareillement deſcharge dudit Office, & que partant ils devoyent adviſer d'autremẽt pourvoir à leurs affaires. A quoy il fut requis de par leſdits Eſtats vouloir encore continuer iuſques à la fin du mois de Ianvier enſuyvant, qu'on atendoit la venüe du Duc d'Aniou. »Sur quoy il leur reſpondit, puiſque pour »ſon honneur, pour le bien de la Patrie, »& pour leur ſervice, ils trouvoyent expe- »pedient ſe devoir faire ainſi: Il leur vou- »loit ce pendant bien rememorer les cho- »ſes advenües ez années precedentes par faute de leur bonne conduite. Et iacoit »(diſoit il) que l'ennemy eſtant maiſtre de »la campagne, eut preſques fait tout ce qu'il »avoit voulu, ce qu'ils ne luy avoyent ſceu »empeſcher. Ce neantmoins que (Dieu »mercy) il n'avoit pas encore tout gagné »pourtant: Veu qu'avec toutes ſes forces »eſparſes par cy par là, il n'avoit pas grand' »choſe avancé en Friſe, en Geldre, ny en »Brabant: ains avoit eſté contrainct d'em- »ployer ſa principale puiſſance d'hommes »et d'artillerie, en Arthois & Henaut, pour »la guerre, que luy avoyent faite les villes »de Cambray & de Tournay, s'eſtant amu- »ſé un an entier audit Cambray: ſans le »grand devoir de laquelle, celle de Tournay »n'eut pas ſi long temps duré, & eut l'en- »nemy eſté ia bien avant en la Comté de »Flandre. Quil y avoit un an (diſoit il) »que pour reſiſter à telles pertes il remonſ- »tra aux Deputez eſtans lors aux Eſtats, »qu'il faloit trois mille chevaux, & deux »Regimens de gens de pied de ſurcrois. Eſ- »tant le bon Dieu, & apres luy le Duc d'An- »iou grandement à remercier de la deli- »vrance dudit Cambray: pour laquelle »ſecourir, non plus que Tournay, ils n'a- »voyent eu nulle puiſſance, le tout par »leur propre faute. Car s'ils euſſent eu »leſdits trois mille chevaux, & infanterie »de ſurcrois, avec leurs autres trouppes, & »ſe ioincts à l'armée du Duc d'Aniou, ils »euſſent ſans nulle doubte chaſſé l'Eſpa- »gnol hors du Pays. Eſtant encoro »bien à craindre que par leur nonchallan- »ce, delays, & peu de reſolution, ils n'eſ- »cheyent l'année prochaine, en plus grands »inconveniens, que la paſſée. Ce qui ad- »viendra (diſoit il) par ce que chacun d'eux »en particulier ne penſe pas que ceſte »guerre touche à ſa vie, à ſes biens, à »ſa femme, enfans, & poſterité: mais »qu'on cherche pluſtoſt le proufit privé, »que le public: ioinct à ce le refus, d'un »chacun ſelon ſon contingent, de furnir argent

*Reſponce & remonſtrance du Prince aux Eſtats.*

»argent, sans lequel, ny luy, ny ame du mõ- »de ne sçauroit mener la guerre. Non qu'il »demande le maniment des deniers, qu'ils »savent n'avoir iamais eu, ny requis, cõme »aucuns calõniateurs (qui toutefois sçavẽt »bien mieux) l'en ont voulu taxer. Mais pour ce qu'il luy à samble bõ de le leur dire »& remõstrer, afin qu'ils y pourveussent & »qu'ils iugeassent que ce fait leur estoit cõ- »mun à tous: afin aussi que tous parensam- »ble y advisassent. Veu qu'ainsi soit, & que »iusques ores on n'a sceu empescher, que, »non pas seulemẽt chacune Province, mais »chacune ville, n'ayt eu sõ Conseil de guer- »re, sa gendarmerie, & sõ thresor, ou espar- »gne à part. Qu'il estoit bien vray qu'on a- »voit ordonné un Conseil general, & supe- »rieur: mais sans authorité ny puissance. »Car où il n'y a pas d'authorité, de respect, »ny d'obeissance, cõment est il possible d'y »establir bõ ordre, en la discipline militaire, »aux domeines, & finances, en la Iustice, & »police, & en toutes autres choses concer- »nantes un Estat? N'estant possible qu'un »tel Conseil ayt authorité ny respect, quãd »il n'a moyen de disposer d'un seul solt: »comme luy ny le dit Conseil superieur »n'ont encore eu. En somme voila la faute »& le mal, qui iusques àpresent les à dete- »nus, & où ils continuent: lequel aussi (cõ- »me il le leur à ia auparavãt predit & pro- »phetisé) sera cause de leur ruine, si Dieu »par sa misericorde n'y pourvoit & l'amẽ- »de. Les prioit partant de bien ad- »viser sur ce fait, & de prendre ceux qui s'y »entendent, afin qu'õ ne reiette pas la coul- »pe sur luy. Mais si en cela ils veulent met- »tre ordre & y remedier en temps, ils le »trouveront par effect, (comme à ce il se »sent obligé,) qu'il ny espargnera rien qui »soit de sa puissance. A quoy de tant plus ils »se doyvent efforcer, veu que son gouver- »nement ne s'estend plus avant, iusques »à la fin de Ianvier, & que pour le present il »n'y a autre au gouvernement que luy, d'y »pourvoir d'ordre & remede requis & cõ- »venable, au plus tost que faire se pourra.

*Remonstrãce du Prince de peu de fruit.* Ceste remonstrance du Prince ores que bien & sainement deduite, fut ce pendant de peu de fruict. Aucunes Provinces estants d'advis que tout le fait de la guerre, fut remis audit Seigneur & au Conseil d'Estat. Autres opinans qu'il faloit attendre à se resoudre iusques à la venüe du Duc d'Aniou: pour laquelle accelerer, les Srs de Sainte Aldegonde, & le Docteur Iunius Bourgmaistre d'Anvers furent despeschez vers Angleterre. Lesdicts Seigneurs Prince d'Orange & d'Espinoy, & les autres principaux Seigneurs du Pays l'allans attendre en Zeelande à Middelbourg pour l'y recevoir.

Ce temps pendant les villes de Dockum, Sloten, Staveren, avec la Nyeuwe-Zyel au Pays de Frise estans fortiffiées au party des Estats: *Ordre du Sr de Merode en Frise.* Le Seigneur de Merode Gouverneur de ce quartier trouva bon de donner ordre, aux Sept Forets, & de les tenir mieux asseurees: à raison dequoy il commãda au Chevalier de Nyenwenoort de fortiffier le Bourg d'Oldenborn, & de s'y loger avec six cõpagnies d'infanterie. Le Collonel Verdugo Gouverneur de Groeninghen pour le Roy d'Espagne, y alla le 24 de Ianvier, le pẽsant lever de là: mais comme il se vid rudement caressé par les sorties de ceux de la garnison, & l'appareil qu'il entendit que les Estats faisoyent pour le secourir, il se retira, non toutefois sãs perte; car le Chevalier de Nyeuwenort se rua sur son arriere garde, qu'il deffit, dont ses gens en rapporterent un grand butin, & plusieurs prisoniers. Quelque temps apres les places de Brockhorst & de Keppel se rendirent à l'Espagnol. Le Collonel Norreys qui estoit lors en ce Pays de Frise assiegea, mais il n'y proufita rien.

*Le Duc d'Aniou vient d'Angleterre au Zeelande.* Le Duc d'Aniou estoit comme nous avons iadit allé dez le premier iour de Novembre en Angleterre, accõpagné du Prince de Daulphin fils du Duc de Mõtpensier, des Cõtes de Laval fils du Seigneur d'Andelot, de Saint Agnã, & de Chasteau-roux, des Seigneurs Despruneaux, Frevaques, Bacqueville, Chevallier Breton, Theligni & autres, & où pareillement l'alla trouver le Seigneur d'Inchi Gouverneur de Cambray. Il y fut fort magnifiquemẽt recueillé & caressé de la Roine, en toutes sortes d'esbats & de signes de resioüissance. Durant son seiour y eut quelques propos de mariage entre luy & la Roine, voire si avant que des deux costez furent arres donnez chacun d'une verge d'or, à certaines conditions que le Roy de France son Frere devroit agreer: toutefois rien ne s'en ensuyvit d'avãtage. Ce neantmoins cela aporta grand contentement de part & d'autre, principalemẽt ez Provinces unies, qui fut demonstré par feuz de ioye, son de cloches, & du canon, & par autres signes d'allegresse. Apres qu'il y eut seiourné environ trois mois, en plaisir & soulas, il partit de Londres le premier iour de Feburier accompagné de la Roine, qui le convoya iusques à Cantorberi, à trois lieües pres de la mer. Et le 8e ensuyvãt apres le cõgé pris, & que la Roine luy eut recommandé les affaires du Pays bas, luy conseillant de s'y gouverner & maintenir doucement: & sur tout d'aviser de gagner les cœurs du peuple, & de la Noblesse, du conseil de laquelle elle l'admonestoit de se servir, quoy faisant elle l'asseuroit que son Estat auroit un bon fondement, & seroit perdurable. Finalement il s'ambarqua ez navires de la Roine qui l'attẽdoyent toutes prestes, accõpagné pour son voiage du Comte de Leycestre, des Millords Hãward Admiral d'Angleterre, & de Hũsdõ; trois che-

trois Chevaliers de l'Ordre de la Iartiere,& des premiers Conseilliers de la Roine. Ausquels elle enchargea de dire au Prince d'Orange,& aux autres Seigneurs & Estats des Pays de pardeca,que tout le service qu'ils feroyêt audit Seigneur Duc,elle le reputeroit & tiendroit fait à sa personne propre. Il y avoit encore plusieurs grâds Seigneurs Anglois en leur compaignie, comme Millord Willongby,Cheffield, Windesore,& autres plusieurs cômuns Chevaliers,entre lesquels furêt Sire Philippe Cidney,Churley,Parrat,Dreuwerie,Bouchier, les trois fils de Millord Haward,& autres iusques à cent,tant Seigneurs que Gentilshômes signalez, avec une belle suyte de serviteurs en fort riche & magnifique equippage: avec lesquels ledit Seigneur Duc arriva le dixiesme dudit mois de Feburier à Flissinges. Où les Princes d'Orange & d'Espinoy, & la principale Noblesse avec les Deputés des Estats desdites Provinces unies, l'allerent recevoir, apres avoir long temps surattêdu sa venüe. Lesdits Seigneurs Princes se mirent en un esquif,& par deux fois furent en mer pour l'aller salüer,mais ils ne seurêt aborder son navire,ny approcher de luy,tât qu'il entra en sa chalouppe pour descendre en terre. Où ledit Seigneur Prince d'Orange luy accollant la cuisse,dit qu'il estoit tresioyeux d'avoir cest heur,de voir le iour tant desiré,qu'il luy pouvoit presenter son treshumble service,tous ses moyens,sa personne,& sa vie:esperant qu'il seroit la cause unique,que les Pays bas apres avoir tant souffert,seroyent finalement une fois delivrez &c. Sur quoy le Duc l'ayât embrassé ensamble ledit S[r] Prince d'Espinoy, & les autres Seigneurs principaux, respondit en peu de parolles,& fort modestement,les remerciant affectueusement de l'honneur qu'ils luy faisoyêt. Ie remarquay à ceste descente (comme i'estois lors là present au service domestique dudit S[r] Prince d'Orange) que le Duc sortant de sa chalouppe pour mettre pied en terre , fit un trebuchet du pied droit,& eut peu tôber en l'eau,s'il neut esté retenu : aucuns discoururent depuis sur ce petit inconvenient,le tournâs à quelque mauvais presage.

*Arrivée du Duc à Flissinghes.*

Estant entré en ladite ville de Flissinghe,où on ne voyoit presqs goutte pour la fumée des canonades qui se dônoyent tât du rampart,que des navires,il fut conduit à l'hostel de la ville,où son logis luy estoit apresté,& le disner prest,y seiournant iusques au lendemain,d'où apres avoir prins son repas, (côme il faisoit lors fort froid) il alla à pied avec tous lesdits Princes & S[rs] à Middelbourg,distant d'une bonne lieüe. Où il fut au devât de la porte de la ville,receu honorablement par les Deputez des Estats de la Comté de Zelande: les rües garnies de torches & flambeaux depuis la porte iusques à son logis,qui luy fut preparé à la Court de Zeellande: les bourgeois estans en bel equipage d'armes,tant dehors que dedens la ville iusques à dix enseignes,pour le conduire. Le lêdemaî luy fut fait un bancquet à l'hostel de la ville fort sumptueux & exquis (veu le peu de temps qu'ô avoit eu à le preparer) voire autant rare q̃ nul autre que i'aye veu, qu'on luy a fait depuis en ces Pays bas: qui luy faisoit admirer la richesse,sûptuosité, & magnificence d'une telle ville,assise en une si petite Isle,outre les beaux presens qui luy furêt faits par le Magistrat d'icelle: y ayât seiourné iusques au 17[e],il partit pour aller en Anvers, & alla coucher le mesme soir au Fort de Lilloo sur la riviere de l'Escault.

*Son entre à Middelbourg.*

FRAN-

# FRANCOIS DE VALOIS DVC DANIOV DE BRABANT &c COMTE DE FLANDRE &c PRO-TECTEVR DE LA LIBERTE BELGIQVE.




FRANCISCVS VALESIVS D.G. DVX ALENSON ET BRABANT COMES FLANDRIÆ PROTEC: BELGICÆ.

*Ie fus du Roy Henri troisieme, unique Frere,*
*I'eus ce foudre guerrier Henri second à Pere,*
*Ie n'ay dedens Paris les massacres peu voir*
*D'un oeil sec, qui me fit extreme doeuil avoir.*
*Dont par ma pieté, ayant finé la guerre*
*En France: fus esleu dans la Belgique terre*
*Pour Prince & Protecteur. Mais mon conseil pervers.*
*M'ayant fait grandement mesprendre dens Anvers,*
*La voulant supprimer, me rendit detestable,*
*Et ce maudit conseil d'un chacun execrable.*
*Qui me fit derechef en France retirer,*
*Ou au Chasteau Thierry par mort vins expirer.*

LE 29e de Febur le Duc d'Aniou pour faire sa ioyeuse entrée en la ville d'Anvers où il estoit attẽdu en grād' devotiō avec un appareil incroyable: to^s ses navires de guerre ayans leurs pavillons, & estandarts vollās au vent, & un grād tintamarre de trompettes & de tabourins batās, suyvis de la canonade, il singla le long de la ville, où tous les Kays estoyent parez de gens en armes, & alla descendre par dela le chasteau, en une place au fauxbourg hors de la ville, où sont les salines nomme le Kiel. Auquel lieu y avoit un grand eschaffaut dressé & richemẽt tendu: sur lequel estant monté, luy furent leuz en langue vulguaire, & interpretez en Francois, les preuileges, statuts, & ordonnances, de la Duché de Brabāt, de la ville d'Anvers, & du Marquisat du Saint Empire, qui consiste en ladite ville, & Iurisdiction d'icelle. Lesquels il iura & promit d'entretenir sur les saintes Evangilles, ez mais du Seigneur Theodore de Lytfeldt Chancelier de Brabant. Comme pareillement luy firent serment & hōmage, les principaux Seigneurs, Gẽtilshommes, & autres là presens ses vassaux à cause desdits Duché & Marquisat: le tout avec grande resioüissance du Peuple, & de tous assistens. Puis fut vestu par lesdits Seigneurs Princes d'Orange, & d'Espinoy, du manteau Ducal de velours cramoisi rouge fourré d'ermines. Ledit Seigneur Prince d'Orange disant, serrōs bien ce boutō, qu'ō ne puisse arracher ce manteau: puis fut affulé du chappeau de mesme: Sur quoy Le Prince Daulphin dit à celuy d'Orange: Mō Frere enfonsez bien de chappeau qu'il ne s'envolle. Le tout se fit en belles pompes & ceremonies, qui durerẽt pres de deux heures: demeurans toute ceste iournée plus de vingt mille hommes en armes, tant dedens que dehors la ville. Toutes ces sollemnitez de sa reception, investiture, sermens, & hōmages estans achevées: le Pensionnaire de la ville d'Anvers nommé Maistre Iean vandẽ wercke, fit par charge du Magistrat, une harengue au Peuple, luy denoncant que ledit Seigneur Duc presteroit pareillemẽt le serment particulier de Marquis du Saint Empire, & qu'ō devoit prier Dieu, que par Actes tant sollemnels, redondans à son honeur & gloire, le Pays puisse accroistre en tout bōheur & prosperite. Ceste harengue finie le Duc fit ledit sermẽt en mains du Seigneur de Stralen Amptman de la ville, qui en signe de recognoissance & d'obeissance, luy presenta une clef d'or, laquelle le Duc luy rendit, & commanda de la bien garder.

*Invauguratiō du Duc d'Aniou en la Duche de Brabant.*

Ces sollẽnitez achevées les Heraults revestus de leurs cottes d'armes de Brabāt, de Lẽbourg, & de Lothier, testes nües, se mirẽt à crier *Vivé le Duc de Brabāt*, & (les trōpettes sonnans) à ruer, & semer parmy le Peuple, plusieurs poignées de pieces d'or & d'argẽt, à l'un des costez desquelles y avoit sō effigie avec son nom & titres, & de l'autre sa devise, prise de la vertu du Soleil, avec ces mots *Fovet & discutit*, cest a dire, il nourrit, & dechasse. Ce fait le Duc descendāt de l'eschaffaut avec les Princes & Seigneurs qui l'accompagnoyent monta à cheval sur un beau Neapolitain, richement enharnaché tirant vers la ville, marchants devant luy en bel ordre: Premieremẽt le Sergeants maiors, les serviteurs de la maison Eschevinale, les trōpettes de la ville, les marchants Allemans & Oosterlins, accoutrez tous en blanc, & bien montez, les Anglois en velours voir, les Collonels & Capitaines de la ville: puis plusieurs Gẽtilshommes tant des Pays bas, que Francois, & Anglois: Apres suyvoyent ceux de Magistrat, & les principaux Officiers de la ville, assavoir l'Amptmā, les Bourgmaistres, Eschevins, Pensionaires, Secretaires, Tresoriers, Recepveurs, & autres Officiers de la ville, suyvis des trompettes des Estats: puis marchoyent en ordre les Deputez desdits Estats de chacune Province, premierement ceux de la Duché & Nobles de Brabant, apres lesquels venoit le Chancelier de Brabant accosté du Cōte Lamoral d'Egmont comme Baron de Gaesbeke: puis sa garde de Hallebardiers Suisses, vestus de sa livrée, suyvis de plusieurs Gẽtilshōmes tant naturels du Pays, que Francois, & Anglois. Apres eux marchoit le Duc en son accoustrement Ducal, ayant devant luy, premierement le Markgrave d'Anvers à teste nüe, portant sa longue verge, marque de Iustice: puis le Baron de Merode Sr de Petershem, qui ce iour deservoit l'Office de Mareschal de Brabant, portāt l'espée desgaignée: Ledit Seigneur cheminoit au milieu des trois Cōfreries fermẽtées de la ville, assavoir des Arbalestriers, Archiers & Harquebousiers, en autāt bel equipage d'armes qu'il seroit possible de voir, luy servans de garde-corps. Puis suyvoit sa garde à cheval de Francois portans le poitrinal, vestus de velours rouge passementé d'or & de soye: marchant ledit Seigneur Duc en ce bel ordre & equippage, vers la ville: à la porte de laquelle y avoit six Gentilshommes portans un ciel de drap d'or, richement ouvré de broderie, qui l'attendoyent, sous lequel il se mit, & chemina ainsi seul sous ce ciel parmy la ville iusques à son Palais

*Devise du Duc d'Aniou.*

*Entrée du Duc en Anvers.*

A l'entrée il trouva le Char triomphal de l'Vnion, sur lequel estoit assise une belle fille richement parée, representāt la Pucelle d'Anvers: & par tous les coings des rües par où il devoit passer, plusieurs eschaffauts dressez, sur lesquels se figuroyent diverses histoires, & moraux energicques, propres à la reception d'un nouveau Prince, pour luy servir d'exemple & de miroir, qui luy estoyent la plus part interpretés: plusieurs arcs

triomphaux,

triomphaux colosses, pyramides, la figure du Geāt Brabō, & la grād Balaine marchās ꝑ les rues, revestües de vingt en vingt pieds de torches & flambeaux ardans. Toutes lesquelles sollemnitéz & ceremonies de ceste entrée, durerent si long temps, qu'elles s'estendirēt iusques au soir, le canon donnant de tous costéz sur les ramparts, & les salves de mosquetades & scoppeterie, avec tel bruit de trompettes & tabourins, qu'on n'y eut pas oüy Dieu tonner. Bref il fut conduit avec une suyte royale, tant de Princes de son sang, entre lesquels estoit ledit Sr Prince Daulphin, que d'autres, iusques en son Palais, à l'Abbaye de St Michel, où le souper l'attēdoit, apresté pour tous ces Seigneurs qui l'accompagnoyent. Il y eut plusieurs vers tant Latins, qu'en langue vulgaire escrits à son honneur, attachez aux portaux, eschaffauts, arcs triomphaux, pyramides, qu'autres lieux: Dont les aucuns ont esté trouvez depuis (consideré ses deportemens ensuyvis) du tout prophetiques, & en effect veritables.

*Serment du Duc à la ville d'Avers.* Le Ieudi ensuyvāt 22e dudit mois, le Duc alla à l'hostel Eschevinal de la ville, au devant duquel y avoit un grand eschaffaut richement tendu: Où selon les cermonies & sollemnitéz requises & accoustumées, il fit serment particulierement à la ville d'Anvers ez mains des Bourgmaistres, avec une harengue au peuple prononcée par le susdit Pensionaire. Puis l'Ampman leut haut & cler en langue vulgaire aux Bourgmaistres Eschevins, Officiers, & Conseil de la ville, ensamble à tout le Peuple le serment qu'ils firent au Duc, & levans tous les mains luy iurerent fidelité & obeissance. Ce fait fut là derechef semé or & argent comme auparavant. Et le tout achevé le Duc & tous les Seigneurs tant Francois, qu'Anglois & de ces Pays bas, s'allerēt mettre à table en l'hostel de ville, au disner qui leur estoit delicatement & sumptueusement apresté.

Le Duc estant en la maniere que dessus investi & prins possession de la Duché de Brabant, & du Marquisat du Saint Empire. Les Catholiques Romains de la ville d'Anvers, l'importunerēt pour avoir l'exercice libre & public de leur religion, s'appuyans sur ce que ledit Sr Duc se maintenoit en ladite religion. Ausquels il accorda finalement par l'advis du Prince d'Orange, & de ceux du Conseil d'Estat, qu'ils pourroyent assister aux messes, vespres, & autres offices, au temple de l'Abbaye de Saint Michel, lors *Le Duc prent les protestans du Pays bas en sa protection.* que le Duc y assisteroit, à la charge de prester le serment qui leur fut proposé. D'autre costé ledit Seigneur Prince d'Orange, luy presenta les Deputez des Consistoires de la Religion protestante, qui le vindrent congratuler de son bon advenement à ce nouvel Estat & Duché de Brabant, luy offrans tout service, fidelité, & obeissance, comme à leur Prince & Seigneur souverain. Le priās, les vouloir pareillement recevoir sous sa defence, sauvegarde & bonne protection, comme ses tres humbles suiets & tresobeissans vassaux. Et luy representans l'exemple de son Ayeul Francois premier du nom Roy de France, le supployent vouloir avoir les gēs de lettre, & les estudes, en sa fauorable recōmādatiō: puis finerēt leur harengue par une priere à Dieu, luy vouloir donner le courage de David, la sagesse de Salomon, & le Zele d'Ezechias. Surquoy le Duc leur respondit, qu'il estoit tresayse & tresconté de voir leur bonne concorde & unanimité de cœurs: qu'il esperoit de les gouverner en sorte, qu'ils ne se trouverroyent iamais decheuz de la bonne attente qu'ils avoyēt eüe de luy, en quoy il ensuyvroit les vestiges de ses predecesseurs: & les remercyant de la bonne affection qu'ils monstroyēt luy porter, il les prenoit, & recevoit, & tout le peuple en general sous sa deffence & protectiō: les pryāt de vouloir perseverer en leur profession, & bon devoir, promettoit de les y maintenir, & de gratifier les gens lettrez, Professeurs, escoliers, & autres.

Apres la cōqueste de la ville de Tournay le Prince de Parme laissa quelque temps reposer son armée ez villes & places qu'il avoit reconquises sur les Estats, où ses gens se faisoyent servir & traitter à l'Espagnolle. *Le Prince de Parme pretēd rappeller les soldats estrāgers.* Et randis il tint cōseil avec les Estats d'Arthois & de Henaut, non seulement touchāt le gouvernemēt general (auquel la Duchesse sa Mere retournée à Namur, pretendoit, cōme nous avons dit cy devant) mais principalement pour faire retourner la gendarmerie Espagnolle, Italiēne, Allemāde, Bourguignone, & autre, qui suyvant le Traitte de leur reconciliation, estoit ia sortie hors du Pays: à quoy il pretendoit le plus, alleguant que cest article, couché audit Traitté, avoit esté seulement mis, afin d'induire les autres Provinces de Flandres de Brabant & à entrer en ladite reconciliation: lesquelles s'elles se fussēt recōciliées de mesme qu'eux ladite gendarmerie en tel cas inutile pardeca, en fut entierement & de tout poinct demeurée excluse. Or maintenant (disoit il) que cela n'estoit pas advenu: voire mesmes que lesdictes Provinces non reconciliées se demonstroyent plus ennemies du Roy, & d'eux, que iamais, ayās appellé les Francois à leur ayde: il estoit aussi plus que necessaire, pour leur bien & pour le service du Roy, que lesdits soldats estrangers fussent rappellés. A quoy finalement lesdits d'Arthois & de Henaut condescendirent, dont en fut fait Acte, que Damp Iean Sarasin Abbé de Saint Vaast d'Arras, porta en Espagne, menant quāt & soy son Frere N. Sarasin, cousturier de son stile, que le Roy pour l'amour

dudit Abbé fit Chevalier, & depuis par le moyen des biens du crucifix à l'assistence de Monsieur l'Abbé, acquit des grandes richesses, entre autres la Seigneurie d'Alennes: à cause de laquelle, & de sa Chevallerie, ledit Cousturier brigua par les recommandatiõs de son Frere, & obtint lettres d'Estat, pour avec les principaux Nobles se trouver en l'Assamblée des Estats de la Comté d'Arthois. Et par ainsi pouvoir ledit Abbé (que le Roy avoit fait de son Conseil d'Estat au Pays bas) descouvrir les secrets desdits Estats particuliers d'Arthois: Dont depuis sur les mesmes occasiõs il fut debouté par l'ancienne & principale Noblesse & Chevalerie dudit Pays, non sans quelque affront qu'il avala doucement. Cest Abbé durant le temps que tout le monde se vouloit dire bon patriot contre Dom Ioan d'Austrice) escrivit une Invectifue fort aspre & mordante, allẽcontre du gouvernement tyranique des Espanols. Il fut Maistre moine, ie l'ay fort biẽ cognu de ieunesse ayant estudié avec luy en trois classes à Paris. Il estoit homme docte & bien parlant, courtisan tout outre, & ambitieux au possible. Ie luy ay autrefois oüy diffinir ambition. *Estre une gaillardise d'esprit, tendante à grand's choses pour acquerir quelque degre d'honeur & de richesse:* & partant ne la reputoit pas à vice blasmable: aussi de simple Moine il parvint à estre Prevost, puis Prieur, apres Abbé (par la recommandation du Prince d'Orange, durant le gouvernement de l'Archiduc Mathias). Estant Abbe il fut fait Conseillier d'Estat du Roy d'Espagne, & finalemẽt Archevesque de Cambray, en laquelle dignité il mourut 1598. Suyvant la despesche de cest Abbé touchant l'accord de ceux d'Arthois & de Henaut, le Roy fit aussi tost lever, deux Regimens d'Espagnols, deux d'Italiens, & quelques Allemans, tant Cavallerie qu'Infanterie, avec bonne provision d'argent, telle que de sept cent mille ducats, destinez pour la guerre du Pays bas seulement.

*Abbe de St Vaast d'Arras & son frere.*

Peu de temps auparavãt, & aussi en ceste saison mesme le Roy honnora quelques Srs ses vassaux desdits Pays, de certains beaux titres illustres, mais plus honnorables que profitables. Assavoir M. Robert de Melun Seigneur de Richebourg, & par sa femme Viscomte de Gand (nonobstant que du tẽps de Dom Ioan il luy eut esté si grãd ennemi) & Gouverneur d'Arthois, du titre de Marquis de Roubays, laquelle Seigneurie (n'estant par cy devãt que Baronnie) la Princesse d'Espinoy l'ancienne sa Mere, luy avoit donnée. M. Oudard de Bournonville Sr de Capres Gouverneur de la ville & Cité d'Arras, Comte de sa Barronnie de Hennin Lietard. M. Iean de Saint Omer Sr de Morbeque Gouverneur de la ville d'Aire, Comte dudit Morbeque, lequel hõneur il ne receut par ce qu'il mourut devant que d'en avoir les lettres despeschées, que ses fils ont depuis negligé. M. N. de Longueval Sr de Vaux paravant Gouverneur dudit Arras, fut peu devant sa mort fait Comte de sa terre de Busquoy. M. Maximilien de villain Seigneur de Rassinghiem, Gouverneur de Lille Dovay & Orchies, eut sa Seigneurie D'Isenghiem pareillemẽt erigée en Comté. Cõme depuis Valentin-de-pardieu, de povre gentilhomme, Gouverneur de Gravelinges fut fait Comte d'Eckelbeque, qu'il avoit achatteé d'un Seigneur Francois. Le Roy voulut pareillement le mariage estre fait de la fille & unique heritiere du feu Marquis de Renti, Frere du Duc d'Arschot avec M. Emanuel de Lalain, Seigneur de Montigni. Et en ceste sorte, le Roy d'Espagne gratiffioit & honnoroit ses serviteurs avec des titres vains, & sans ses despens.

*Le Roy d'Espagne donne des titres d'honneur sans proufit.*

Le Duc d'Aniou nouveau Duc de Brabant se trouva en l'Assamblée des Estats generaux des Provinces unies en ladite ville d'Anvers avec le Prince d'Orange, pour mettre ordre à l'advenir en tout ce qui concerne le bon regime du Pays: & pour avoir asseuree assignation des deux cens mille florins par mois pour l'entretenemẽt de son armée, pardessus la gendarmerie que les Estats entretenoyent ez garnisons frõtieres, & autres places: dont ceux de Brabant avoyent à leur charge celles de Liere, Malines, Brusselles, Herental, Diest, Villevoorde, Hoochstraten, Westerlo, partie de celle de Bergen sur-le-soom, celle des Forts de Lilloo, de Willebrouck, & de Sainte Marguerite, avec tous les navires de guerre sur la riviere d'Anvers. Ceux de Flandre avoyent pareillemẽt à leurs charge cent trente cõpaignies d'Infanterie, & vingt cornettes de Cavallerie ordinaire: sans en cela comprendre les garnisons de Geldre, de Frise, & d'Overyssel: lesquelles toutes ensamble levées, & iointes en un corps d'armée avec les forces du Duc d'Aniou & de Brabant, eussent esté bastantes pour rechasser les Espagnols & autre gendarmerie estrangere en leurs tanieres, ou arriere d'eux: mais toutes ces places estoyẽt requises, (crainte d'alteratiõ & revolte,) d'estre ainsi munies de garnison, & bien gardées. En ce tẽps là les gẽs des Estats estãs encore en Menin, deffirent un grand convoy aupres du village de Warcoin au Tournesis, cõduit par deux cens chevaux Albanois, où ils eurent un riche butin, & beaucoup de bons prisoniers. Ceux de Frise prindrẽt au commencement de ceste année à la faveur des glaces la ville de Meppel: & le chasteau de Bronckhorst, qu'ils gagnerent par force.

*Quelle est estoit la force des Estats.*

Le Roy Dom Antoine chassé de son Royme de Portugal (comme nous avons dit cy devant) par la violence du Roy d'Espagne,

estant refugié en France, sachãt que les gouverneurs des Isles Acores tenoyent encore son party, & que l'Espagnol apprestoit une armee pour les aller forcer, requist la Roine Mere du Roy de France (descẽdüe de la maison de Portugal par une Comtesse de Boulogne) de l'assister d'hommes & de navires, pour aller au secours desdites Isles. Elle qui volontiers y eut pretendu part (ayant mesmes avec autres Princes pretendans querellé son droit audit Royaume, apres le trespas du Roy Dõ Hẽry Cardinal) luy fournit une petite armée de cinquante & sept navires tant grandes que menues, avec six mille soldats, & environ sept cens gentilshommes Frãcois (ce qu'elle faisoit pour affoiblir la France d'autãt, suyvãt ses desseins, plus que pour profit qu'elle attendoit desdites Isles) sous la charge du S^r Dom Pedro Strossi son cousin: auquel elle adioignit le Comte de Brissac (deslors fait à sa main). Ceste armée partie de France le dernier de Iuin, alla surgir en l'Isle de Saint Michel, distante trente lieües de celle de la Tercera. toutes deux des Açores. Le Peuple voyant le Roy Dom Antoine le receut avec grande allegresse, saulf environ huit cẽs Espagnols ia paravant abordéz en ladite Isle, lesquels se retirerent en vn fort pour y tenir bon, attendant la flotte d'Espagne, que le Marquis de Sainte Croix y devoit amener: Laquelle estant preste partit le 7^e de Iuillet hors de Lissebonne, & s'estant mise à la mer vogua quelques iours avant que descouvrir celle des Francois: Lesquelles deux flottes, se rẽcontrerent le 26 dudit mois, & s'entrechocquerent furieusemẽt l'espace de cinq heures, où de part & d'autre fut vaillament cõbatu, tant que finalement la male-chance tomba sur les Francois: le Roy Dom Antoine s'estant dez le soir precedent, & devãt le combat retiré sur un brigantin. De toutes ces navires Frãcoises les unes furẽt mises en fond, aux autres y eut grande tuerie, & aucunes bruslées. De tant de gens de guerre y en resta en vie quelque douze cẽs. Dom Pedro Strossi y fut fort navré, dont il mourut tost apres, & à la facon turquesque sa teste couppée envoyée en Espagne. Le Comte de Brissac voyant les affaires se porter mal, se sauva à la fuite. Le Seigneur de Beaumont Maistre de camp y mourut, avec encore sept autres Collonels: Il y eut encore vingt & cinq Seigneurs de marque, & quarante neuf gentilshommes prisoniers. Les Espagnols n'y perdirent gueres plus de deux cens hommes, & environ cincq cens blessez. Le Marquis de Sainte Croix victorieux, iugea que ceste armée avoit esté levée en faveur du Roy Dom Antoine, & composée de gens qui tenoyent son parti: ou bien qu'ils y furent attirez sous espoir du butin de la flotte des Indes, qu'ils desiroyẽt trouver & desvaliser: & partant que cela ne romproit pas la paix, & l'aliance qu'il y avoit entre les maisons de France & d'Espagne; s'il chastioit les prisonniers qu'il tenoit, en qualité de voleurs, escumeurs de mer, perturbateurs du bien public, & infracteurs de la paix commune: parquoy il fit executer les Gẽtilshommes prisonniers par l'espée, & les soldats par la corde. Ce fait ayant surattendu la flotte des Indes, qui arriva tost apres, il se retirra avec elle en Espagne. Le Roy Dom Antoine le sachant parti, ramassa ce qu'il peut de navires & de gens qui s'estoyent sauvez, avec lesquels il voulut atacquer l'Isle de Madere. Mais comme l'hiver approchoit, les tempestes commencans à s'eslever, il fut contrainct de relacher à la Tercera. Où il seiourna quelque vingt iours, & y ayant laissé Dom Emanuel de Sylva pour Gouverneur, retourna en Frãce.

*Armée Espagnolle pour secourir les Acores deffait celle des Francois.*

*Cruauté du Marquis de Ste croix victorieux.*

Il y avoit en ce temps là certain marchant Espagnol en la ville d'Anvers nommé Gaspar d'Anastro, lequel voyant ses affaires aller mal, & qu'il estoit en danger de faire banqueroutte, s'il n'estoit en bref secouru d'argent par quelque autre moyẽ que des marchants, son credit commẽcant à faillir: s'alla adviser de la sentence de proscription donnée par le Roy d'Espagne allencontre du Prince d'Orange, & du salaire promis à qui le savroit massacrer. Luy, aboyant ceste proye, apres en avoir communiqué à quelques vns du parti du Roy d'Espagne, & entre autres à Valentin-de-pardieu Seigneur de la Motte, Gouverneur de Gravelinghes: pour mettre ce fait & meurtre pouriette à execution, s'adressa premierement, à un sien serviteur tenãt son livre de compte, & avec les larmes aux yeux, luy remonstra le danger auquel il estoit de tomber, que d'avoir ce deshonneur d'estre banqueroutier, s'il n'estoit secouru de deniers: à quoy il disoit ne voir autre moyen pour y remedier, que de gagner le salaire du meurtre promis par ladite proscription: le prioit partant, (comme il cognoissoit ses affaires) de vouloir entreprendre ce fait. Le ieune homme en eut pitié, & l'eut volontiers assisté de tous moyens possibles, mais il s'en excusa, sur ce qu'il disoit ne point avoir le courage, ny la hardiesse de ce faire. Puis s'estant un petit rapensé, luy dit qu'il n'y avoit homme plus habile pour un tel exploict, que Ioan Iauvregui (qu'il appelloit Ioanille) garcon dudit Anastro, lequel on pourroit aysement persuader à ce faire, par ce qu'il estoit meschãt garcõ, & tresresolu à mal faire. Ioãille appellé on luy fait les mesmes remonstrances, il l'entreprend resolument, sans beaucoup se feindre ny excuser: ayans ensamble arresté quand, comment, & en quelle maniere cela s'executeroit, le marchant Anastro laissant ses gens en pate & farine, se retira d'Anvers, & s'en

*Gaspar d'Anastro marchant dassasinat.*

*Marché fait pour tuer le Prince d'Orange.*

alla à

alla à Gravelinghes vers la Motte l'asseurer du fait: Estant en chemin il escrit à Ioanille qu'il ne faille de mettre deux ronds, & de prendre la mesure par deriere, qui estoit dire, charger le pistollet de deux balles, & de le tirer en la teste par deriere. Le iour de l'exploict fut prins sur un dimenche 18e de Mars, auquel iour se devoit au soir faire un festin à la Court du Duc d'Aniou, le Prince d'Orange y assistant. Mais Ioanille se doutāt bien qu'il y auroit trop grand' presse, & n'eut sceu approcher si pres la personne du Prince qu'il luy estoit besoin, pour faire son coup, trouva plus propre de l'executer au disner chez le Prince mesmes estant à table. Ce garcon ainsi resolu, un certain Frere Pierre Timmermā Iacopin le vint confesser chès Anastro, & le fortiffia en sa deliberatiō par beaucoup de belles parolles alechantes, voire iusques à luy presuader, & faire croire qu'en ce faysant il seroit invisible, luy ayant baillé quelques caracteres en papier, & certains petits ossemens, comme de grenoüilles, qui furent trouvez en la poche de ses chausses, avec beaucoup de coniurations, & sāblables badineries escrites sur ses tablettes. Estant ainsi bien asseuré & preservé (ce luy sambloit) il beut un coup ou deux de vin de malvoisie, & accōpagne dudit moine qui l'alloit tousiours exortant & fortiffiant, s'achemine vers le Chasteau, vient à la Court du Prince, où le moine luy ayāt baillé sa benediction au pied des degrez, le quitta. Le Prince estoit à table, avec les Comtes de Laval, & de Hohenloo, le Seigneur de Bonivet & plusieurs autres Seigneurs, & gens des Estats. Ioanille entré en la sale, (comme il estoit accoustré à demy à la francoise) on ne pensoit de luy autrement, que ce ne fut quelque serviteur de ces Seigneurs Francois: il tache d'approcher la personne du Prince, mais il estoit tellement atouré de ses Gentilshōmes servās, qu'il n'en sceut approcher, pour faire son coup par deriere comme il estoit instruit: nonobstant que par deux ou trois fois il s'y avanca, mais fut à chacque coup repoussé. Le disner achevé cōme le Prince s'alloit retirer en sa chambre, ce garcon se tenoit en posture au devāt d'une fenestre de la salle, ioignant l'huis de l'antichambre. Le Prince en passant (devant qu'y entrer) monstroit au Comte de Laval les cruautez que les Espagnols avoyent exercées au Pays bas, pourtraites ez tapisseries de la salle, & comme il avoit la face tournée à gauche, cest assasin delacha sa petite pistolle luy en pensant dōner par deriere en la teste: mais comme le Prince s'estoit tourné au mesme instant, le coup luy print à la gorge au desous de la machoire droitte, de si pres que le feu entra quant & quant la balle dedens la playe, bruslāt la frase de sa chemise, & la barbe, luy rōpant une dēt, & percant la veine iugulaire, demourant ce neantmoins la langue sans estre offensée: la balle sortit par la ioüe gauche au costé du nés. Ce coup donné, dont chacun fut en grād' fraieur, un des halebardiers ne se seut contenir, qu'il ne donna de sa hallebarde au travers du corps de ce meurtrier, & par un des pages achevé de tüer. Les Chyrurgiens appellés, trouverent que le feu qui estoit entré dedens la playe, avoit cautherisé ceste veine iugulaire, qui luy faisoit grand bien, & que partant le coup ne seroit point mortel. Le meurtrier de prime face incognu, fut lavé du sang dont il estoit tout soüillé, & posé sur un eschaffaut traināt, lié debout, & mené de rüe en rüe pour le recognoistre. Il fut recognu, & avec ce qu'on trouva d'escrit sur luy, & par sa tablette on sceut asseuremēt qu'il estoit serviteur d'Anastro. A vray dire le trouble fut grand par toute la ville d'Anvers devant qu'il fut recognu, par ce qu'estant accoustré à la Francoise, on vouloit presumer que les Francois nouveaux venus l'avoyent fait faire: & ne se peut la bourgeoisie appaiser, tant qu'il fut recognu, & qu'on sceut que le Prince n'estoit pas blessé à mort. Tout aussi tost la maison d'Anastro fut envahie par la bourgeoisie, le Cassier, le Teneur de livre, la servāte, le moine, finalemēt celuy qui avoit forgé le pistolet furēt tous prisoniers: mais tost apres relachéz, sauf le Teneur de livre & le Moine, lesquels, (quelques iours apres que le corps de l'assasin eut esté publiquement mis en quartiers, & pendus aux portes de la ville) furent executéz, estranglez au garrot, pareillement taillez en quartiers, & iceux pendus comme les autres du meurtrier. Certainemēt il eut esté à craindre si le Prince eut esté tué du coup, & que l'assasin n'eut si tost esté cognu, que le Duc d'Aniou, tous les Francois, voire les catholiques Romains qui estoyent en la ville, eussēt eu fort à souffrir, nonobstant le grand devoir que le Magistrat fit d'appaiser le trouble. Car le Peuple fort esmeu, ne cryoit autre chose. *Voycy des nopces de Paris, saccageons ces massacreurs à leur tour.* Le Duc se trouva biē perplex en sa Court, environné de la bourgeoisie & des Confreries fermentées tout en armes: Ie luy ay depuis ouy confesser, que de sa vie il ne fut plus devot, & ne pensa iamais mieux mourir: Il commanda à ses gens de mettre les armes bas, & envoya prier le Prince de le prendre en sa protection. Lequel escrivit aux Collonels de la ville, excusant le Duc, & les asseurant qu'il n'avoit en ce fait, ny nul des siens aucune coulpe: mais au contraire que c'estoit un Prince debonaire, qui ne cherchoit autre chose que leur bien & leur salut. En fin le tumulte appaisé le Duc l'alla visiter, luy condouloit de son malheur.

*L'assasin se prepare.*

*Coup de l'assasin.*

*L'assasin tué*

*Grand trouble en Anvers pour ce coup.*

*Le Duc d'Aniou & tous les Francois perplex en cest accident.*

D'autre

D'autre costé le Prince de Parme pensant qu'il fut mort du coup, voulāt faire son profit de ceste occasion occurente, escrivit incontinent à ceux de Brusselles, de Malines, de Gand, de Bruges & d'Anvers, lettres plaines de sucre: leur mādant, comme le Prince d'Orange seul autheur de tous les troubles estant mort, le Roy useroit en leur endroit de toute douceur & clemence, & oublieroit tout le passe, s'ils se vouloyēt remettre sous son obeissance, dont il disoit avoir plaine charge & cōmission de sa Ma^té: partāt qu'ils avisassent biē tandis q̄ la porte de sa grace & misericorde estoit ouverte, de ne la poīt laisser refermer, ny escouller une si bonne occasion qui se presentoit alors.

Le Duc & le Prince d'Orange n'ignoroyent pas tous ces artifices du Prīce de Parme: parquoy en leur nom, & au nō des Estats generaux des Provinces unies, furēt lettres escrites aux Gouverneurs & Magistrats des villes tāt de Brabant, de Flandres, qu'autres, pour les cōtenir en leur devoir, & fut proposée aux Catholiques Romains, une nouvelle forme de sermēt, qu'il falut qu'ils fissent s'ils vouloyēt demeurer libres en l'exercice de leur religiō, qui estoit permis en la Court du Duc tāt seulemēt. Lequel sermēt cōtenoit en effect l'abiuration du Roy d'Espagne, & fidelité au Duc d'Aniou, cōme Duc de Brabant: & que l'amende des cent escus paravant imposée à ceux qui iroyent à la messe seroit mise bas.

*Nouveau serment proposé aux Catholiques.*

Environ ce tēps là ceux de la ville d'Aix-la-Chappelle (qui est la seconde ville Imperiale) ayans este quelque temps assiegéz par les gēs du Roy d'Espagne, & du Duc de Iuilliers, apres estre delivréz de ce siege, allerent sommer le chasteau de Calckhové appartenant au S^r de Franckenburg tenu en Fief de ladite ville d'Aix, auquel y avoit environ trente soldats Walons en garnisō. On leur demanda premierement à qui ils estoyent, & pour qui ils tenoyent la place. Ils respondirent que c'estoit pour ledit S^r Roy. On leur fit commandemēt de la part de ceux du Magistrat d'Aix d'en sortir, le Roy n'ayant q̄ voir ny commander sur leur ville & iurisdiction: ils respondirent arrogammēt qu'ils n'en vouloyent riē faire. Ouÿe laquelle responce, on leur donna quant & quāt une escallade, à quoy fut principalemēt employée la ieunesse de ladite ville, qui emporterent la place de vive force, tuerent toute la garnisō, & prinrēt ledit S^r de Franckenburg prisonnier, puis à leur retraite mirent le feu dedēs, tant qu'il n'y demeura debout que les murailles: lesquelles ensemble le fond & les appartenances & dependences ledit Frāckēburg vēdit depuis au S^r Christophel Schoubingher, marchant (vrayement noble, natif de Basle en Suisse) qui la fait rebatir tout à neuf, plus beau, & toute la Seigneurie mieux accommodée, qu'elle ne fut iamais auparavant, tant en labourage, plant d'arbres, iardinages, pescheries, qu'autres commoditez rustiques, où il tient ordinairement sa residence, y entretenant en diverses manufactures plusieurs mesnages, & sa maison ouverte à tous gens de bien & d'honeur qui le vont voir, comme ie l'ay courtoisement trouvé par experience, encore que luy fusse incognu.

*Le chasteau de Calchové forcé par ceux d'Aix & bruslé.*

Le Prince de Parme entendant le serment qu'on avoit fait prester aux Catholiques romains, qui plus volontiers l'eussent veu dominer en ce quartier, que non pas le Duc d'Aniou, fit publier un placcart de p le Roy, pour ne les point descourager ny faire desesperer de sa grace: par lequel il leur pardonnoit ledit sermēt, l'imputāt à la force, & cōme extorqué d'eux, si de là en avant ils se vouloyēt renger à son obeissance, & se mōstrer fidelles en son endroit.

Quelques trois mille fantassins & six cens chevaux Francois du Duc, entendans que le Comte de Barlaimont Gouverneur de Namur estoit absent, vindrent de nuit avec des eschelles de cordes tainctes de noir, pour escheller le chasteau dudit Namur, où estoit pour lors la Ducesse Mere du Prince de Parme. Mais ils ne sceurent faire leur entreprise si secretemēt, qu'ils ne fussēt descouverts, & cōtraincts de se retirer, quitās leur eschelles, avec une partie de leur bagage & attirail.

*Entreprise vaine sur le chasteau de Namur.*

Le S^r de Saincheval, les Capitaines la Croix, & le Brave sortans de Cambray avec leur cavallerie, & quelque peu d'infanterie, surprindrēt la ville de Lens au beau milieu d'Arthois. Laquelle cōme nous avōs dit au 8^e livre de ceste Chroniq̄ fut prise & bruslée par les Francois durant les guerres de l'Empereur Charles 5^e & du Roy de France Hēry second. Mais à ceste fois, comme ces entrepreneurs apres l'avoir pillée la penserent tenir, le Prīce de Parme les envoya assieger p le Marquis de Roubay, & le S^r de Capres, tellement qu'ils furent contraincts de quitter non seulemēt la ville & leur butin, mais aussi leurs chevaux & armes, & tout ce qu'ils y avoyent apporté: ainsi le pillart fut pillé: car ce n'estoit pas une ville à tenir, estant assise en plain pays ouvert, & puis qu'ils avoyent seulement envie de la piller, ils la devoyent quant & quant avoir pillée, & emené leur butin: Mais à ce que i'ay entēdu ils y commirent de telles insolences & vilainies, que Dieu les en voulut chastier leur ostant le sens à la vouloir garder, & s'y maintenir.

*Entreprise sur la ville de Lēs biē succedée mais mal démenée.*

Le Prince d'Orange estant ainsi blessé cōme nous avons dit, l'escarre du cauterre que le feu de la pistolle avoit faite en sa playe venāt à tomber, les vaines iugulaires s'ouvrirent, & se mirēt à seigner, en telle abondāce

que tous remedes, pour l'estancher, que les Medecins & Chyrurgiens y feussent applicquer, n'y servoyent de rien, tellement qu'õ commença à douter de sa vie. Car combien qu'on le cauterisa du cauterre caustique, si estce q̃ l'esclarre tõbante, c'estoit à resaigner de nouveau: ce qui l'affoiblissoit extrememẽt par la perte de tant de sang, finalement on advisa qu'il faloit que nature, par suppressiõ de la vaine iugulaire, avec le tẽps, par surcroissance de la chair, devroit reprimer & retenir le sang: ce qui fut fait, & furẽt ordõnez tant Medecins, Chyrurgiens, que Gentilshommes de sa chambre, lesquels tour à tour neuf iours de long, tinssent continuellement le pouce dedens la playe sur la vaine entamée, durant lequel temps, elle se vit, nature y operant, à se reserrer, & parainsi fut le Prince, par cest unique & fastidieux remede, hors de danger. Ce ne fut pas sans grande inquietude & douleurs tout ce temps là, neantmoins il l'endura, & de là en avant (combien qu'il eut perdu beaucoup de son sang) il commença petit à petit à guarir.

*Remede pour estancher le sãg d'une vaine entamée.*

Le Collonel Martin Schenck de Nydeck gentilhomme de bonne qualité, & soldat de grande entreprise (duquel nous avõs souvent parlé cy devant) ayant esté dez le 4e d'Apuril surprins en la ville de Xanten au Pays de Cleves par le Sr de Hoochsaussé Gouverneur pour les Estats de la ville de Geldre, où il fut mené prisonier, & long temps detenu. Finalement se fachant d'une si longue prison, & se voyant abandõné du Roy d'Espagne, qui ne faisoit nul samblant de le vouloir delivrer (non plus que le Comte d'Egmond, le Sr de Selles, & autres Seigneurs ses subiects prisoniers) en print tel crevecœur & despit, q̃ pour estre delivré de ceste captivité, il quita sõ parti, & ayãt traité avec le Cõte de Mœurs, livrant son fort chasteau de Blyenbeek, & autres places où il avoit commãdement aux Estats, se rengea de leur costé, envoyant sa fẽme & ses enfans pour arres de sa promesse. Et depuis fit de grands services aux Estats, esquels il est mort, comme nous dirons.

*Le Prince de Parme assiege la ville d'Audenarde.*

Le Prince de Parme voulant aller assieger la ville d'Audenarde, qui est biẽ l'une des plus fortes villes de Flandre, avant que d'y aborder, feignit d'aller assieger Menĩ, & passant le long de la ville avec son armée, ceux de dedens, de six compaignies qu'ils avoyent en garnison, firent sortir les trois pour dõner sur l'arieregarde. Mais le Prĩce tournãt teste les deffit, & lors revirant son armée, investit la ville, affoiblie de ces trois compaignies, planta vingt cinq pieces de canon, & print le chasteau de Gavre distant une lieüe de la ville, q̃ par là elle ne fut secourüe, afin que de ce costé il ne fut discommodé de ses vivres: il surprint aussi par pratique le chasteau de Castens d'un autre costé, afin d'affermir & garantir son cãp de toutes parts. Puis fit batre la ville douze heures de long sans relache, & y fit bresche asses suffisante. Mais les eauz devindrent si hautes, qu'il ny peut donner nul assaut, ores qu'il eut des ponts pour passer l'eau du fossé, aussi avant que les terraux & materiaux de la bresche ne l'avoyent sceu remplir, à cause de la retenüe du cours de la riviere de l'Escault, qu'ils avoyent faite par dedẽs la ville, au travers de laquelle elle passe. Les Ganthois par ces inondations les secouroyent aucunefois de quelques barquettes. Vnefois entre autres ils les penserent renforcer de gens tant de pied que de cheval, mais le Marquis de Roubay les deffit, & poursuyvit iusques à leurs portes de Gãd, où y demeurerent environ huitante chevaux. Il y avoit un grand Fort hors de la ville qui les garãtissoit de ce costé là: le Prince de Parme le gagna d'assaut, mais les Assiegez sortãs à la chaude se ruerent sus à grand' furie, & le luy arracherent par force, où y mourut du costé de l'Espagnol quelque cent hõmes, & seulement quatre des leurs: voila que fait une bonne & courageuse resolutiõ, qui ne marchande point. Le Prince ce voyãt & que sa baterie ne luy pouvoit proufiter, fit d'un autre costé miner un boulevers, lequel ayant gagné il y logea de ses gens, à quoy les assiegéz opposerẽt en toute diligẽce une demye Lune par dedens la ville.

Le Duc d'Aniou & de Brabant pour les secourir & lever le siege du Prince de Parme manda toutes les garnisons, tant de pied que de cheval, & le Collonel Norreys avec son regiment d'Anglois: de sorte qu'õ estimoit que si la ville eut peu soustenir encore quelque tẽps, qu'ils se fussent donnéz bataille, mais elle se rendit par appoinctement asses samblable à celuy de Tournay: le Prĩce de Parme pour n'estre forcé lever son cãp, ou de hazarder une bataille, leur accordant tout ce qu'ils voulurẽt, car autrement ils n'eussẽt eschappé à si bõ marché. Assavoir q̃ les bourgeois pour se racheter du pillage payeroyẽt endedẽs six sepmaines trẽte mille florins: tous ceux qui voudroyẽt sortir & quitter la ville auroyẽt un an de terme pour vendre leurs biẽs. Les gẽs de guerre saulf leurs drappeaux sortiroyẽt avec armes & bagage, & iroyẽt la part où bõ leur sambleroit: elle se rẽdit le 29e d'Apuril audit an apres un siege de trois mois. S'ils eussẽt esté asseurez de secours, ils eussẽt biẽ tenu encore plus lõg tẽps, car ils n'avoyẽt faute ny de vivres ny de nulles munitiõs de guerre.

*Audenarde rendue par appointemẽt aux Espag.*

Le Duc pour recõpẽser ceste perte fit le 22e dudit mois par les Srs Olivier vãdẽ Tipel Sr de Corbeke Gouverneur de Brusselles, Charles de Lievin Sr de Famas Gouverneur de Malines & le Seigneur de Thiãt Gouverneur de Nieuwẽhovẽ en Flãdre, dresser une entre-

prise sur le ville d'Alloſt. Ces Seigneurs luy donnans une eſcallade au plus fort endroit de la ville, tandis que la garniſon de Lydekerke, faiſoit alarme d'autre coſté au plus foible, tant que par force ils gagnerent le rampart, combatans furieuſemét avec perte de part & d'autre, tandis qu'une partie des aſſaillans eſtoyent empeſchéz à rompre la porte du coſté de Bruſſelles (apres y avoir ſaccagé le corps de garde) pour faire entrer la cavallerie, ſans laquelle apparemment ceux qui eſtoyent entrez & avoyét ia gagné la ville, euſſent eſté trop foibles. Mais la cavallerie y eſtant entrée, ils eurent la victoire aſſeurée, & ſe firent de tout poinct maiſtres de la ville, qui fut miſe au pillage: en laquelle ledit Sr de Thiant fut ordonné pour Gouverneur, s'en retournans leſdits Srs de Corbeke & de Famas chacun en ſõ gouvernement. Quelque temps auparavant ceſte priſe il s'eſtoit retiré en ladite ville d'Alloſt, plus de 400 hommes d'Egliſe. Dont aucuns des plus remuans prirent les armes à ceſte ſurpriſe, & y furét tuez, les autres qui s'eſtoyent tenus coys chez eux, priſonniers, & rançonnez, pluſieurs ſe ſauverent ſautans à bas des murailles. Le Seigneur de Mouſqueron, & l'Abbé de Nyeuwenhoven avec tous ſes moines y furent prins, & taxéz à grande rancon.

*Surpriſe du chaſteau de Gaesbeke pour l'Eſpagnol.*

Le Prince de Parme ſe voyant arrachée des mains ceſte ville d'Alloſt, ſes gens pour s'en revenger firent une entrepriſe ſur le chaſteau de Gaesbeke, appartenant à ceux d'Egmõd, à deux lieües de Bruſſelles, qui fut telle. Il y vít devãt la porte du chaſteau quelques ſoldats qui ſe diſoyent de la garniſon d'Alloſt, & d'avoir un bon butin, qu'ils vouloyét mettre à ſauveté: ceux de dedés les croyans, ſur ce qu'ils voyoyét les caſaques, leur ouvrirét la porte, de laquelle ils ſe ſaiſirét, & faiſans entrer le reſte de leurs gens ſe firent maiſtres de la place.

*Entrepriſe ſur Dyeſt dõmageable aux entrepreneurs.*

Autres gens dudit Prince de Parme pẽſans en faire autãt à la ville de Dyeſt (appartenant au Prince d'Orange) que ceux du Duc d'Aniou avoyent fait en Alloſt, eſchellerent la ville, y entrerent iuſques au marché, & cõbatirent vaillãment contre la garniſon, partie de laquelle ſe reietta à l'inſtant aux portes, qu'ils maintindrét, que la cavallerie Eſpagnolle n'y peut entrer, qui fut cauſe que ceux qui cõbatoyent au marché, voyans n'eſtre ſuivis ny eſpaulléz de leur cavallerie, perdans courage, tacherent de ſe ſauver à qui mieux, dont y en demeura environ deux cens, que tuéz que priſoniers.

Le ſecond iour de May fut par ordonnãce du Duc & des Eſtats generaux, cõmandé un ieune general par toutes les Provĩces unies, pour rendre graces à Dieu de la ſãté du Prince d'Orãge, & de ce qu'ẽ la perſone dudit Sr Duc, ils avoyét trouvé un bon Prince, qui les conſerveroit & maintiẽdroit contre la tyrannie Eſpagnolle.

*Mort de la Princeſſe d'Orange.*

Madame Charlotte de Bourbõ fẽme dudit Sr Prince d'Orange, ayant premierement conceu une extreme triſteſſe de la bleſſure de ſon mary: & depuis par ſa convaleſſẽce & ſanté une ioye incroyable, apres eſtre delivrée d'enfãt fut ſurpriſe d'une fievre chaude continüe, de laquelle elle mourut le 5e iour dudit mois de May, laiſſãt audit Sr Prĩce ſix filles, qui toutes ont fait de grãds mariages, cõme on verra cy apres. Elle fut enterrée au grand temple noſtre Dame en Anvers, avec magnifique pompe funebre. Le 8e iour du mois de Iuin enſuyvãt mourut pareillement en ladite ville Madame Marie de Lalaĩ fẽme du Prĩce d'Eſpinoy, M. Pierre de Melun Seneſchal de Henaut &c, & fut enterrée au cœur de l'Egliſe de l'Abbaye Saint Michel en ladite ville, ſelon les ceremonies romaines.

*Mort de la Princeſſe d'Eſpinoy.*

En ce temps là le Sr de Hautepenne fils du Comte de Barlaimont fit une courſe avec ſix cens chevaux éz environ d'Anvers, dont il ramena grand butin tant en priſoniers, beſtiaux, cõme autrement. Le Capitaine Alonſe Eſpagnol au ſervice du Duc, brave ſoldat tenant garniſon en la ville de Liere ſortit avec ſa cõpaignie de Cavallerie, & l'alla charger: mais il y fut prins & bleſſé, toutefois il fut auſſi toſt reſcous & ramené en ladite ville de Liere, où il demeura au lict de ceſte playe, tant qu'elle fut traiſtreuſemét vendüe au Prince de Parme par un Capitaine Eſcoſſois, cõme nous dirons tantoſt. Les gens du Duc d'Aniou firent encore environ ce temps là une autre entrepriſe ſur la ville d'Arſchot, avec quelque nõbre de cavallerie & d'infanterie. Mays ayans entré en la ville bien avant, ils furét repouſſez, & y perdirét envirõ trente hõmes. Tout ceſt eſté on n'oyoit parler que d'entrepriſes, de part & d'autre, dont peu ſuccedoyent: Toutefois ceux des garniſons de Dyeſt & de Herental ſurprindrent pour les Eſtats la ville de Tillemont en Brabant, où y avoit trois compaignies du Prĩce de Parme, logées en un cloiſtre, qu'ils deffirent en leur retrenchement, puis pillerent la ville, & l'abandonnerent.

*Entrepriſe vaine ſur Arſchot.*

*Retour de la gendarmerie eſtrangere au Pays bas.*

Le Prĩce de Parme tenãt pour lors ſa Court ſe partit de Tournay, & alla à Namur pour recevoir les troupe, q̃ le Cõte de Martinẽgues Dõ Ieã de Manriques de Lara luy amenoyét.

Le Duc d'Aniou & de Brabant fit en ce temps là publier quelques placcarts pour ſa plus grande aſſeurance, rompit les quartiers aux gens de guerre, & deffendit de ne mettre nuls ennemis à rancon. Il rompit pareillement les Licentes (qui ſont certains droits de peage impoſéz ſur lès marchãdiſes allans & venans d'un Pays

 à l'autre)

à l'autre) ne voulant permettre, que rien se transporta par eau ny par terre à nuls ennemis, & generalement de ne traficquer, ny avoir aucune correspondence avec eux, en maniere quelconque, par change ny autrement.

*Entrée du Duc d'Anjou & de Brabāt en Fladre, & premieremēt à Bruges.*

Le 14e de Iuillet ledit Seigneur Duc accompagne des Princes d'Oranges, & d'Espinoy avec toute leur suite partit d'Anvers pour s'en aller en Zeelande, d'où le 16e il alla à l'Escluse, pour le lendemain 17e faire son entrée en la ville de Bruges. Dont la Bourgeoisie en fort bel equippage d'armes vint au devant de luy, le long de la riviere qui vat de Bruges au Dam: & luy fut ordōnée quelque quantité de Bourgeois bien en conche, & en bon ordre, tirez des Confreries sermentées des Arcbalestriers, Harquebusiers, & Archers, pour estre ses garde-corps. Ceux de la ville d'Anvers de mesme qualité, l'accompagnerent iusques en ce lieu là, puis retournerent chez eux. Ledit Seigneur entrant en la ville, fut humblement receu par les Deputez des Quatre Membres de Flandre, avec tout l'honneur dont ils se peurent adviser le long des rües, par arcs triomphaux, representations au vyf faites sur des eschaffauts, figures artifficellement painctes, effigies, statues, pyramides, portaulx, & autres choses samblables, avec diverses manieres de flambeaux, & feuz artificiels volans en l'air: par où ils faisoyent asses paroistre combien la venüe & son entrée leur estoit agreable, le recevans pour leur Prince & Seigneur, comme Comte de Flandre.

*Attentat cōtre les personnes du Duc d'Anjou & Prince d'Orāge descouvert.*

Estans ledit Sr Duc en ladite ville de Bruges, il s'y descouvrit une grande trahison d'un Espagnol (où fils d'Espagnol) nōmé Nicolas Salcedo, d'un Franscisco Baza Italien, d'un homme de cheval de la compaignie de Dom Fernande de Gonsague, & d'un Nicolas Huguot dit la Borde Francois: lesquels furent gagnéz & appostez par le Prince de Parme, ou son conseil, au nom du Roy d'Espagne, pour par ensamble, ou chacun à part en quelque sorte que ce fut assasiner ledit Sr Duc, & le Prince d'Orange: cōme il est apparu par les confessions & proces dudit Salcedo, & par ce qui advint audit Francisco Baza. Ce Salcedo avoit une fois esté à la requeste dudit Sr Duc racheté du gibet à Rouan, accusé de fausse monnoye. De là s'estant pour quelque temps retiré en Espagne, il retourna en Lorraine: où estant il vint au service dudit Sr Duc, au secours & ravitaillement de la ville de Cābray, lequel il suyvit tousiours iusques en Anvers, pēsant y estre employé, & avoir quelq̄ charge: mais il y fut tousiours tenu suspect par le Prince d'Orange. Et cōme ledit Salcedo avoit asses familiere conversation avec le Sr Amoral (depuis Cōte d'Egmond) que ledit Sr Prince aimoit, non seulemenr pour la bonne memoire de son Pere: mais à cause que Madame sa Mere le luy avoit recōmandé & tous ses autres enfans, estāt à ses extremes mourant en Anvers. Aussi pour ce que ledit Sr Amoral se portoit de la Religion protestāte, mesmes alloit à la communion de la Cene. Cela occasionna ledit Sr Prince une fois entre autres de luy demāder en secret, quelle cognoissance & familiarité il avoit tant avec ledit Salcedo: Il luy respondit nulle autre, que pour l'amour de l'Alchimie: surquoy le Price luy repliqua qu'il craignoit biē chose pire, & qu'il eut à se garder de luy, & de ne le plus hanter: mais que de ceste sienne remonstrance, & advertissement il n'eut à en rien dire audit Salcedo. Nonobstant laquelle remonstrance ce ieune Seigneur, soit par legereté, ou (comme c'est le naturel de l'homme d'appeter le plus, ce qui luy est deffendu) à la premiere rencontre qu'il eut avec Salcedo, il luy declaira le tout. Or sur certains advertissemens & grandes presōptions, Salcedo fut retenu prisonier: Francisco Baza estoit hors de la Court l'attendant, & voyāt qu'il ne sortoit pas, finalement demandāt apres luy, il fut aussi prins au collet.

*Nicolas Salcedo & Frācisco Baza prisoniers.*

La Borde s'en doutant, où s'en estant apperceu se saulva. Salcedo & Baza interroguez sur les advertissemans & circomstances qu'ō avoit des presumptiōs de leur fait: confesserent, & soubsignerent que leur dessein avoit esté en quelque maniere que ce fut d'assasiner, ou empoisonner ledit Sr Duc & le Price. Ce ieune Sr Amoral fut pareillement interrogé, qui confessa aussi tost d'avoir redit audit Salcedo tout ce que ledit Seigneur Prince luy avoit remonstré, touchant la conversation & familiarité qu'il tenoit avec luy. Et combien qu'il s'excusa de ce que ledit Salcedo l'avoit accusé, si fut il neantmoins quelque temps detenu prisonnier, & depuis relaché à la retraite du Duc d'Anjou hors des Pays bas, se retirant en France. Francisco Baza entendant le 29 de Iuillet que suyvant ses confessions, & de ce qu'il estoit convaincu, on le feroit mourir d'une dure mort, le lendemain se tua soy mesme en la prison, à coups de cousteau, par quoy fut trainé au gibet, & pendu la teste en une fourche. Mais depuis par nouveau iugement fut taillé en quartiers, & iceux pendus à des potences, avec un escriteau contenant qu'il avoit entreprins de meurtrir ou d'empoisonner le Duc & le Prince, à l'instigation & expres commandemēt du Prince de Parme. Salcedo fut à la requeste du Roy de France, & de la Roine sa Mere mené à Paris. Où apres le procez revisité, & confessé d'avoir pour ce fait receu à bon compte du Roy d'Espagne quatre mille ducats,

*Frācisco Baza se tue soy mesme.*

*Rachetez un homme du gibet il vous y mettra s'il peut.*

ducats,& revelé encore quelques autres secrets,concernans la personne du Roy, & du Duc son Frere,dont quelques grãds de Frãce estoyent taxez,le 25e du mois d'Octobre, il fut (portant ainsi sa sentence par mots expres) en presence du Roy,de la Roine sa féme,Roine Mere, Princes du sang,& des autres Princes & Seigneurs de la Court,tiré à quatre chevaux, & desmembré tout vyf,les quatre quartiers pendus à des potéces,& la teste fichee sur un pal.

Le Duc,les Princes d'Orange, & d'Espinoy,avec toute leur suyte partans de Bruges allerent à Gand, ville capitale de la Cõté de Flandre, où il fit son entrée fort magnifiquement, & y fut avec les ceremonies, en toutes pompes & allegresse du peuple,recognu pour Comte de Flandre,apres avoir presté le serment, & receu celuy des Deputéz des quatre Membres de ladite Comté. Puis ayant comme de coustume renouvellé le Magistrat,il vint de là à Dendermonde,où luy fut fait le mesme receüil selon la portee & capacité de la ville. De là il retourna en Anvers.De ce qui advint à son armée durãt tout le temps qu'il fut en Flandre nous le dirons tantost.

*Le Duc d'Aniou & de Brabant investi de la Comté de Flandre.*

Le premier iour d'Aoust la ville de Liere en Brabant distante trois lieües d'Anvers, entre Malines, Anvers & Dyest,bonne ville & de fort grande importance pour tout ce quartier de Brabant, fut traistreusement livrée à l'Espagnol en la maniere qui s'ésuyt. Il y avoit en garnison en ceste ville un Capitaine Escossois nommé Simpel, qui se plaignoit ordinairement du sobre payemét qu'il recevoit des Estats.Et de ce que le Seigneur de Heetvelt Gouverneur de la ville ne l'assistoit point à luy faire avoir la paye de sa compaignie : & soubs ceste couverture pour excuser son fait, print occasion de traiter avec les Espagnols pour livrer la ville, moyennant certaine somme de deniers qui luy fut promise. Pour l'executer le susdict premier iour d'Aoust, il vint dire au Gouverneur qu'il savoit un beau butin,luy demandant congé de sortir, ce qu'il luy permit: estant hors il retourna envirõ les deux heures de la nuit, cryant qu'on luy ouvrit, & qu'il amenoit un buti de bœufs, vaches, moutons, & quelques charettes de meubles: & qu'il savoit bien que l'ennemi, le poursuyvroit pour les rescourre,si en bref il n'estoit mis à sauveté. Le Gouverneur cõmanda qu'õ luy ouvrit le guichet:mais il cryoit tant & plus, qu'on luy ouvrit la porte, pour faire entrer le bestial & les chariots: ce que le Gouverneur refuza, luy mandant, qu'il attẽdit à les faire entrer iusques au iour. Simple entendant ce refus entra par le guichet,& ayant de ses gens en garde à la porte,saccagea le Capitaine Bourgeois qui portoit le trousseau des clefs, qu'il luy arracha. Le Portier s'en estãt apperceu, pensant mõter en haut pour devaller la grille fut attrapé,& quant & quant tué sur les degrez de l'escallier.Ainsi à l'assistence de ses gens,muni des clefs,il ouvre la grand' porte,fait entrer l'Espagnol avec environ six cẽs chevaux, que le Sr de Hautepenne avoit ramassez des garnisons plus prochaines.Estans entrez ils saccagent tout ce qu'ils rencontrent en armes,le Gouverneur se sauvant en chemise à toute vistesse en une barquette, pillent la ville,& ranconnẽt les Bourgeois plus qu'ils ne pouvoyẽt porter. Le Capitaine Alonze Espagnol y fut trouvé sur son lict blessé,à la rẽcõtre dõt nous avõs n'agueres plé,& pour autant qu'il estoit natif Espagnol servãt cõtre son Roy,les Espagnols le pendirent par un pied,& ainsi le firent mourir,puis le taillerent en quartiers, pendus à des potences hors de la ville:que la Cavallerie d'Anvers alla depuis dependre, & furent honnorablement enterréz en l'Eglise nostre Dame,avec ceremonies militaires pour sa valeur,& les bons services qu'il avoit faits aux Estats, & au Prince d'Orange,encore qu'il fut Espagnol.

*La ville de Liere trahie à l'Espagnol.*

*Le Capitaine Alonze surpris en la ville de Liere.*

Les nouvelles de la prise de ceste ville de Liere esbransla grandement la ville d'Anvers, les portes demeurans quelque temps fermées, sans se sçavoir resoudre de ce qui estoit à faire.En fin il fut conclu de brusler tout le plat pays de Cempeine,afin que l'ennemy estant en ladite ville n'en tira aucune commodité,faisans fortiffier l'Abbaye de St Bernard (paravant prise,& depuis abandonnée par les Espagnols) belle place,assise sur la riviere de l'Escaut, à une lieüe pres d'Anvers,

Tandis que cecy se demenoit,le Duc d'Aniou & de Brabant avoit fait passer son armée sous la conduite du Comte de la Rochepot,en la Flãdre occidentale,qu'õ appelle West-Flandre ez envirõs de Gravelinges, & de Dunkerke: l'Espagnol luy pẽsant faire un affront,venant le recognoistre y fut batu,aupres de la ville de Wynoxberghe, distante une lieüe de Dunkerke, où il perdit une partie de sa Cavallerie,& y fut le Baron de Balancon(depuis Comte de Varax Frere du Marquis de Warenbon hault-Bourguignon) prisonnier avec sa Cornette, par les chevaux legers Anglois du Collonel Norreys,& amené en Anvers.Le Duc y estoit allé pour ioindre les trouppes qu'amenoit le Sr de la Pierre,& les Reytres du Comte de Mansfeldt.Qui passãns le long des Frõtieres de Picardie sur le Pays d'Arthois costoyãs la riviere d'Authies,y firẽt le ravage, & prindrẽt quelques chasteaux, comme Labroye, Aussi-le-chasteau,& autres:lesquelles trouppes par Commissiõ dudit Seigneur Duc,au lieu d'en-

*l'Armée du Duc en Flandre.*

lieu d'entrer en Arthois, cõme elles avoyent esté destinées, furent par autre mandement cõmandées de venir en Flãdre: par où se perdit une bonne occasion audit Pays d'Arthois.

Le Duc ayant seiourné quelque temps avec son armée en ce quartier de Flandre, se retira le 27e d'Aoust vers Gand: où le Prīce de Parme le suyvit avec toutes ses forces, en deliberation de le cõbatre & deffaire s'il eut peu, car il se sentoit, & estoit en effect de beaucoup plus fort que le Duc, qui pour le plus n'avoit que quatre mille hommes, lesquels s'allerent loger en un village asses pres de Gand. Le lendemain de leur arrivement en ce lieu, les corps de garde de l'armée du Duc, ayans sur la Diane recognu les avant-coureurs du camp Espagnol qui les venoyent sonder. Le Seigneur de la Pierre Mareschal de camp en estant adverti, mit chacũ en devoir le plustost qu'il luy fut possible: & voyant approcher l'Espagnol, fit attacquer l'escarmouche par quelques compaignies du Regiment des gardes de cavallerie du Duc, où commandoit le Seigneur de Seischeval, ce pendant que le bagage sortiroit du village, afin que suyvant le commandement du Duc, la retraite se fit sans combatre, veu l'inegalité des forces : car sans faute s'ils eussent voulu s'opiniatrer en ce village ils y eussent esté tous deffaicts sans nulle rescousse. Et iacoit que toutes les forces Espagnolles s'avancassent à la file (en quoy ils ne monstrerent leur diligence & furie accoustumée) & que ceux du Duc fussent pressez & poursuyvis: si ne laisserent ils pourtant de marcher tousiours en bataille, se retirans au petit pas en bonne contenance vers la ville, pour lieu de sauveté. En teste fut mis le Regiment Anglois du Collonel Norreys, secondé par les Cornettes des Reytres de Mansfeldt: apres venoit le Regiment Francois du Collonel Bouck, espaullé du Collonel Norreys, avec trois compagnies de Cavallerie Angloise, & quatre autres de chevaux legers Francois: tout cecy faisoit l'avantgarde. Apres eux furẽt ordonnées trois compaignies de cavallerie Francoise, puis le Regiment de Fouquerolles, & ce qu'il y avoit de trouppes Flamendes & Escossoises, faisans la bataille. Pour l'arrieregarde fut assamblé le Regimẽt de Cavallerie de Seyscheval, accompagne d'un Regiment d'Anglois, auquel y avoit force picques, & les compaignies ramassées de Saincheval.

*Le Duc retourne à Gãd avec son armée.*

*Ordre de la retraite de l'armée du Duc.*

Les choses ainsi disposées, à fait que l'Espagnol marchoit, les deux Mareschaux de l'armée du Duc se mirent à la teste des compagnies, commandans aux soldats de marcher sans desordre, & de ne tourner teste. l'Avantgarde des Espagnols estant d'éviro mille chevaux, & grosse infanterie pressoit & poursuyvoit ceux du Duc qui se retiroyent au pas. Et comme ils marchoyent vers la ville, nonobstant l'ordre premier (qui fut un trait de legereté, lequel neantmoins leur succeda bien) furent dressées quelques embuschades à un quart de lieüe l'une de l'autre, tant par le Regiment de Fouquerolles, que par Bouck : de maniere qu'estans soustenües par quelque cavallerie de l'Avantgarde, elles firent une charge si à propos, que l'Espagnol croissant en puissance, à mesure que le surplus de ses forces arrivoit, fut neantmoins tenu en bride. Mesmes comme il voulut passer le grand chemin du costé où il estoit atendu en embuschade, il fut salüé de tant d'harquebusades, & si à poinct, que son armée toute fresche & encouragée qu'elle fut, y fit une perte signalee, ce qui ne fut aussi sans dommage de ceux du Duc, ayant tousiours quelque Cavallerie aux esles. Ce pendant le Comte de la Rochepot, qui estoit encore malade à Gand (où aussi plusieurs Capitaines s'estoyent arrestez le iour precedent à la venüe du Duc) sortit de la ville, & voyant que la grande flotte des Espagnols hastoit ceux du Duc, & avoit ia saisi la colline proche de la port St Lievin, avec les moulins: fit en sorte que les quatre compaignies qui marchoyent auparavant à l'avantgarde avec la cavallerie de Norreys, & quelques picques Angloises, allerent à la charge, & firent si bien (tout le plus les Anglois) que derechef ils arresterent l'Espagnol, qui desia s'estoit fort approché de la ville: cela occasionna une retraite plus aysee aux gens du Duc : lequel avec les Princes d'Orange, & d'Espinoy, venans sur le rampart de la ville, furent d'advis que leur armee se retira au flãc d'icelle, où les deux gourdines luy eussent porté grãd dõmage, s'il en eut voulu encore approcher. Or l'escarmouche devãt que de venir si avant, s'estãt ratacquée de nouveau, & y mourans plusieurs d'un costé & d'autre, devãt q̃ ceux du Duc fussent à couvert du rampart de la ville, l'Espagnol recula encore unefois. Car à mesme que l'armée du Duc remise en bataille se retiroit à la faveur de la ville, l'artillerie du rãpart allendroit mesme où estoit ledit Sr Duc, iouoit assès à propos, les canonades ne manquans aux Espagnols, souvent attaincts & emportez.

*Le Comte de la Rochepot ayde à la retraite.*

Le Prīce de Parme desia arrivé avec le gros de sõ armée, voyant celle du Duc en seureté, fit halte pres de deux heures, renouvelãt neantmoins tousiours quelq̃ escarmouche, d'où s'ensuyvit encore la derniere charge qui fut donnée. Pendant q̃ les choses se passoyẽt en ceste facõ, le Duc cõmanda qu'õ fit sans desordre ny tumulte retirer la Cavallerie, sauf trois Cornettes, qui demeurent en garde pres de l'Infanterie, afin que par ce

*Derniere charge.*

par ce moyen elle eut temps & lieu de se rafreschir, & loger à quartier. Cela fut fait non sans consideration, veu qu'il n'estoit plus question (ce sambloit) ny besoin de combatre: pour ce le Prince de Parme appercevant que les gens de cheval du Duc estoyent retirez, revint à la charge, sur les fantassis repoussez sous la ville: mais il y fut si bien receüilé, qu'il y perdit beaucoup d'hômes, comme il y en demeura aussi quelques uns de ceux du Duc, qui tuez, qui blessez. Tellemét q̃ le soir venu le Prince de Parme ralliant son armée, & faisant enterrer pres de Gand, environ deux cens de ses hommes, & charger le plus de chariots qu'on peut, tant de morts que le blessez: il fut en fin contrainct de se retirer pour la derniere fois.

*Entrée du Duc à Denremonde & son retour en Anvers.* Le lendemain l'Infanterie du Duc marcha vers Dendermonde, comme il fit pareillement avec toute sa cavallerie: en laquelle ville il fit son entree, en qualité de Comte de Flandre: Et de là print le chemin d'Anvers avec le Prince d'Orange, où ils arriverent le second de Septembre, ayans laissé le Prince d'Espinoy en la ville de Gand, pour avoir soing sur tout, en ce quartier de Flandre.

En ce mesme temps le Collonel Verdugo Gouverneur de ce que le Roy d'Espagne occupoit en Frise, assiegeoit la ville de Lochum en la Comté de Zutphen. Le Côte Guillaume Louys de Nassau, Gouverneur *L'Espagnol assiege Lochum* au mesme Pays de Frise de la part des Estats, avec peu de trouppes malgré les forces Espagnolles, fit entrer dedens ceste ville quelques chariots chargez de vivres & autres munitiôs necessaires, puis se retira: sa retraicte fut tresagreable à l'Espagnol, & pour tant environ la my-Septembre, sachant bien que ceux de Lochum, paravant reduicts en extreme necessité, n'avoyent pas receu toutes les provisions requises à une place assiegée, & si desgarnie, fit tresbien son proufit de ce petit ravitaillement. Et de fait sans s'estre autremét esloigné de la ville, se fortiffia mieux que iamais de bonnes trêchées, & dressa seize à dixsept Forts au tour d'icelle. Et en fit mesmes eslever trois sur la môtagnette, où il se retiroit & mettoit en seurete quâd il en estoit besoin. Les Comtes de Hohenloo & de Nassau estans advertis de toute sa besogne, y retournerent pour la seconde fois, & firent telle diligêce, qu'avec les forces qu'ils *Les Côtes de Hohenloo & de Nassau ravitaillét Lochum.* peurent ramasser en Geldre & Overyssel, fai sans environ 2000 fantassins, & mille chevaux, resolurét d'aller retourner voir l'Espagnol, menans avec eux deux demy canons & quatre moyennes. Arrivez qu'ils furent pres des assiegeans, d'abordée ils escarmoucherent à pied & à cheval. Verdugo & ses gens prenans leur retraite en ceste montagnette, s'y tindrent fermes, pour attendre & voir ce qui en adviendroit. Deux iours apres le Sr d'Allein commandant à un regiment Francois, alla assaillir un des Forts de l'Espagnol, qui leur estoit le plus necessaire: ceux de la ville ayans fait une saillie, estans secondez du Lieutenant de d'Allein, gagnerent ce pendant le Fort de la porte du *La ville ravitaillée* moulin, où furent tuez environ quatre vigts Espagnols. Et iacoit qu'il fut rassailli depuis d'un grand nombre d'ennemis, si furent ils neantmoins brusquement repoussez: & depuis tant travaillerent les assiegez, & avec telle dexterité, que le pont de la riviere qui avoit este rompu en cest endroit, fut refait en asseurance, & la ville ce mesme iour ravitaillée par ledit pont mieux qu'auparavãt. La nuit suyvãte deux autres Forts furét encore forcez. Mais le lendemain la Cavallerie des Estats allant à la charge, non sans quelque desordre, fut aysemét mise en route, avec perte de deux Capitaines, & de bonne partie d'hommes, les uns tuez en combatant, les autres de sang froid: *Partie de la cavallerie des Estats deffaite.* ainsi se separa ceste petite armée des Estats. Le Sr d'Allein estant entré dedens la ville, avec son regiment, la rasseura d'avtant, en laquelle estoyent aussi les Comtes Herman, Frederic, & Henry vanden Berghe Nepveux de par leur Mere du Prince d'Orange (qui depuis se sont tournez au parti de l'Espagnol) & la principale noblesse de Geldre.

L'Espagnol sans s'en estre gueres esloigné, y retourna tost apres, regagna ses Forts, & la rassiegea plus estroittement qu'auparavant l'espace de vingt & cincq iours: qui n'empeschoit pourtant que les assiegez ne fissent de belles sorties, & ne prinssent souvent beaucoup de prisonniers du camp Espagnol: auquel arriverent de renfort six cens chevaux, & quinze cens hômes de pied conduicts par le Comte Charles de Mansfeldt, & le Sr de Hautepenne: que lors ils firent sommer la ville avec plus de hardiesse *Renfort au câp Espagnol* qu'onques auparavant. Tandis le Comte de Hohéloo s'estoit retire à Zutphé (& depuis vint avec lesdits trois Comtes Freres en Anvers) estãt sur le point de rassãbler quelques trouppes, pour secourir derechef les Assiegez de Lochun. De fait cinq iours apres ce renfort venu à Verdugo, s'allerét ioindre audit Sr Comte de Hohenloo, deux mille cĩq cens fantassins, & 1500 chevaux tant Franchois que Reytres, avec les trois Cornettes Angloises, cômandees par le Collonel Norreys. En cest equippage Hohenloo, retourna plus allegrement pour la troisiesme fois importuner ce siege: Et ne furét ses trouppes si tost apperceües, que le Comte Charles de Mansfeldt quitta sans ordre le quartier qu'il occuppoit, & passa l'eau en haste, afin d'estre tant plus pres de Verdugo. Le Côte de Hohéloo ce voyãt, courut aussi tost

avec toute l'armée des Estats, se loger au lieu mesme que Mansfeldt avoit abandonné. Ce nonobstant & les uns & les autres vindrent aux mains, à un Fort du coste de la ville: à laquelle escarmouche y eut plusieurs soldats tuez de part & d'autre. Le Comte de Hohenloo fit en ce lieu mesme faire un Fort, entre deux autres que l'Espagnol y avoit, à la faveur duquel, un pont fut incontinent dressé, par lequel on fit commodement passer les gens de pied, & vuyder ceux qui estoyent blessez ou inutiles dedens la ville. Où le Collonel l'Amaurie estant arrivé avec un Regimét de Gascons nouveaux venus, entra tout des premiers, sans qu'ils eussent loisir de se rafreschir ny de reprédre alleine. Ce fait on y dressa encore un autre Fort, qui favorisoit le bout de ce pont, afin qu'il ne fut prins par les Espagnols. Dont Verdugo & Mansfedt fort estonnéz, presumans bien que la ville fut secouruë, & craignans qu'on les allat assaillir par deriere, cōmencerent à se retirer, & à quitter tous leurs Forts, puis marchans en bataille tirerent vers la ville de Grolle. Le lédemain les gens des Estats ravitaillerent Lochum tout à leur ayse, & furent razéz tous ces Forts que l'Espagnol y avoit faicts, tant de fois quittez, reprins, & refaicts. Durant ce siege fut tué d'une harquebusade tirée de la ville le Baron d'Anholt de la maison de Battenbourch, Collonel d'un Regiment d'Allemans, qui tant avoit sollicité ce siege de Lochum, par ce que sa vilette d'Anholt n'ē est gueres loīg, qui estoit iournellemét importunée par la garnisō dudit Lochum iusques aux portes.

*Siege de Lochum levé.*

*Mort du Baron d'Anholt au siege de Lochum.*

Ce siege levé, & la ville ainsi secouruë, les gens des Estats allerent assieger le chasteau de Keppel en ladite Comté de Zutphen, la garnison duquel s'estant quelque peu laissée batre, se rendit neantmoins par appointement, mettant le Seigneur dudit lieu, qui avoit fait le retif à se rendre, ez mains des assiegeans. De là ils allerét devant le chasteau de Bronchorst, lequel se rendit pareillement par accord.

*Les chasteaux de Keppel & de Bröckhorst rendus aux Estats.*

Il y eut en ce temps là quelque mutinerie entre les soldats de la garnisō de Brusselles, pour leur payement, toutefois ils protesterent de garder la ville pour le Duc d'Aniou. Le Prince de Parme en eut fait volontiers son profit, avancant quelques trouppes ez environs de ladite ville, & d'Alost, comme s'il les eut voulu assieger. Ceux de Boisleduc, qui est une des quatre villes capitales de Brabant, paravant sommez par le Duc de le recognoistre pour leur Prince & Seigneur, en qualite de Duc de Brabant, non seulement n'en voulurent rien faire, mais offrirent cent mille florins au Prince de Parme, pour aller assieger la ville de Brusselles: Ce que toutefois il ne fit, ains brusla seulement quelques villages de sa Iurisdiction, & furét les soldats payez, qui appaisa la mutinerie.

*Boisleduc refuze le Duc d'Aniou.*

Le Duc d'Aniou envoya le Seigneur de Sainct Luc Gouverneur de Broüage, & les Collonels Timpel, & Seisseval, sur la fin de Septembre avec deux mille hommes de pied, cinq cens chevaux, & quelques pieces d'artillerie tirées d'Anvers à la requeste des Brussellois, assieger le chasteau de Gaesbeke, où y avoit une compagnie de ceux qu'on appelloit Malcontens Walons, & demye cornette de Cavallerie. Estans ces Seigneurs là venus, & tiré quelque quatre vingts coups de canon, ceux de dedens commencerent à parlementer, ne voyans nulle apparence de secours, & craignans d'estre emportez d'assaut se rendirent, & sortirent avec la verge blanche tant seulement. Ce fait ledit Seigneur de Sainct Luc fit sōmer le chasteau de Thoulouse, qui luy fut rendu par mesme appointemét que l'autre.

*Gaesbeke rendu au Duc d'Aniou.*

Le Comte de la Roche-Pot Lieutenant general de l'armée du Duc, pour importuner la ville de Liere en Brabant, alla avec mille Fantassins Francois, & deux pieces d'artillerie, agasser le chasteau d'Enchoven, distant lieüe & demye de Liere. Ceux de la garnison voyans le canon planté, sans vouloir attendre le hazard, se rendirent comme ses deux autres, apres toutefois que ledit Seigneur Comte & le Collonel La Garde y eussent este tous deux blessez d'harquebusades.

*Enchovē aussi rendu.*

Le Roy d'Espagne cognoissant qu'il avoit lors un plus puissant ennemy en teste qu'il ne souloit avoir auparavāt, voulut aussi faire paroistre ses forces, que de tous costez il fit marcher vers le Pays bas. Et comme le Duc de Mōtpēsier & le Mareschal de Biron, estoyent venus de France en Picardie, pour se ioindre auec leur armée aux autres trouppes du Duc d'Aniou. Le Prince de Parme fit bien munir toutes les places frontieres d'Arthois & de Henaut. Et sur la fin de l'Esté luy vindrent d'Italie, quarante & une enseignes d'Espagnols, qui faisoyent cinq mille hommes sous les Collonels Christophle de Mondragon, & Dom Pedro de Pas, seize enseignes d'Italiens chacune des trois cens testes, faisās aussi cinq mille hōmes sous les Collonels Mario Cordoini, & Camillo de Monte, sans les Landtsknechts & Haut-Bourguignons, avec grād somme d'argét qu'il receut d'Espagne, pour payer toute sa gendarmerie, de laquelle il fit mōstre. Où y avoit outre lesdits quatre regimēs d'Espagnols, & d'Italiēs de dix mille hōmes, six Regimēs d'Allemās: dōt estoyét Collonels Robert Goudtberg, le Cōte d'Aremberghe, le Cōte de Barlaimont, Dom Ioan de Manriques de Lara, le Comte Charles de

*Retour des forces du Roy d'Espagne au Pays bas.*

les de Mansfeldt, & le Seigneur de Floyon frere de Barlaimont, neuf Regimens de Walons sous le Marquis de Renti, Cõte d'Egmont, Gabriel de Liques, Le Comte Octavio de Mansfeldt, Comte de Manderscheyt, Philippes de Liques, celuy qui fut du Seigneur de Bours, le Baron d'Aubigni, & le Seigneur de Manüi. Et par dessus ceux là les Regimens du Seigneur de Hautepenne, & de la Motte-pardieu, avec celuy des Bourguignons du Marquis de Varenbon, sans les garnisons des frontieres de France, & de ce qui avoisinoit les Estats unis, & sans les Regimens du Seigneur de Billy, Verdugo, du Baron d'Anholt, quatre compaignies de Cavallerie au Pays de Frise. Quant au gros de la cavallerie, il y en avoit trente & sept Cornettes tant d'Espagnols que d'Italiens, & douze Bendes d'ordonnance, qui tous ensamble pouvoyent faire quatre mille chevaux. Tellement que toutes les forces du Roy d'Espagne ez Pays bas, au mois de Septembre dudit an 1582 tant de pied que de cheval, montoyent soxante mille hõmes, lesquels selõ le rapport qu'en ont fait quelques Chefs & Pagadors Espagnols, coustoyent par mois, (s'ils eussent esté bien payéz) six cens soixante huit mille, huit cens, cinquãte & sept florins: sans les frais de l'artillerie, tout son attirail, equippage, & suyte d'icelle, tant en Pionniers qu'autrement, qui ne portoit pas moins qu'un tiers de la gendarmerie. Ce neantmoins ledit Sr Prince de Parme, se plaignoit que d'un si grand nombre de gens de guerre, il n'en eut sceu mettre en campagne trente mille hõmes, à cause de tant de garnisons qu'il avoit à fournir. Certainement c'estoit une grande puissance, & de despense excessive, qu'il avoit à entretenir tant d'années, l'hyver, & l'Este, allencontre de ses suiects propres, sans y rien profiter ny avancer, que les anciens Romains & autres puissãs Roix & Monarches, eussent reputé grandes, & pour conduire de grand's choses à fin. Allencõtre desquelles forces, se trouverent au mesme temps, pour leur faire teste, du coste des Estats, les plus braves, vaillants & experimentez Capitaines & soldats tant Allemans, Francois, Anglois, Escossois, Tudesques, Walons, qu'autres versez en tous exercices & pratiques des armes que la terre peut soustenir, & qu'onques on eut veu auparavant. Toutes lesquelles forces de part & d'autre bien ioinctes vnanimement ensamble, estoyent bastantes pour conquester tout un monde.

*Grande armée du Roy d'Espagne mal menagée.*

*Chasteau en Cambresis rẽdu à l'Espagnol, lydekerke & Gaesbeke.*

Les gens du Duc d'Aniou estans embesognéz à fortiffier vn bourc entre Valenciennes & Cambray: le Prince de Parme y alla, & les contraignit quitter l'ouvrage & de se retirer. De là il sõma le Chasteau en Cambresis, où y avoit cent cinquãte soldats Francois, qui le rendirent armes & bagues saulues: puis ayant reprins encore quelques chasteaux & forteresses en ce quartier de Cambray, comme Bohain & autres, il mena son armée devant la petite ville de Nyenwenhove, en Flandre, qui faute de secours se rendit: comme firent pareillement les Chasteaux de Lyderkerke, & Gaesbeke, avec lesquelles places, & ce qu'il avoit de son armée campée ez environs, il pensoit de loing affamer la ville de Brusselles: mais comme elle estoit bien pourveüe de tous viures, (en laquelle furent mis deux mille hommes tãt Francois qu'Anglois, outre les douze enseignes, & les quatre Cornettes qu'il y avoit de garnison ordinaire, voyant qu'il n'y proufiteroit rien, apres avoir fait le degast au Pays d'allentour, & mesmes son armée ayant ia mangé l'Arthois & le Henaut, quittant Brusselles il se pensa reietter dans le Pays de Waes en Flandre. Mais le Duc avoit mis si bon ordre à toutes les advenües, qu'il n'y sceut entrer, par où la cheresse & la famine commenca à se mettre dedens son camp, auquel les vivres avoyent ia esté retrenchés, & defendus du costé de la France: avec ce que l'hyver estant à la porte, & ses gens fort incõmodez des pluies, & de la froidure, que ces nouveau-venus) Espagnols & Italiens n'estoyent accoustumés sentir: tout cela fut cause que ledit Seigneur de Parme rompit son cãp, & departit sa gendarmerie par cy par là en garnison. Comme aussi ce mesme hyver les Francois du Duc d'Aniou eurent pareillement beaucoup à souffrir, de faim, & de pouvreté, tant pour le mauvais ordre mis aux vivres, que faute de bon payement, & aussi à cause de la rigueur de l'hyver.

Le 17e de novembre le Collonel Verdugo surprint par escallade la ville de Stẽwyck au Pays d'Overyssel, pour laquelle secourir, comme nous avons dit, les Estats avoyent fait si grand devoir. Cela advint par un paysant, lequel faisant le raparfondissemẽt des fossez de la ville, avoit remarqué un endroit demeuré gueable, par lequel il conduit les gens de Verdugo iusques au pied du rampart: qui paravant estoit assez bien informé que les Capitaines Hans Crom, & Bocholt, estoyent sortis aves la plus part de la garnison, pour faire quelque entreprise.

*Steenwyc surprise à l'escallade par l'Espagnol.*

Au mesme temps le Comte de Hohenloo assiegeoit la ville de Meghen au Pays de Geldre, qu'il gagna avec quelques autres places, sans que le Comte de Mansfeldt qui n'en estoit gueres loing avec ses trouppes l'en sceut empescher.

*La ville de Megẽ gagnée pour les Estats*

Le 10e de Decẽbre, suyvant ce qui avoit esté arresté au cõcille de Trente touchant la reformation du Calendrier Gregorien, à la persuasion du Pape, à quoy condescendirẽt l'Empereur, le Roy de France, & le Roy

d'Espagne,

d'Espagne, fut de la part du Duc de Brabant Comte de Flandre, publié, qu'apres le 14 de Decembre, on ne compteroit plus le 15^e mais le 25 dudit mois, par où ceste année fut racourcee de dix iours, & qu'ainsi s'en useroit continuellement de là en avant. Les raisons du Pape estoyent, que le cours de l'ā solaire portant 265 iours six heures, & quelques minuttes: lesquelles six heures en quatre ans faisans vingt & quatre heures, fōt un iour naturel: cause q̄ de quatre ans en quatre ans une fois, nous avons bisexte, & que partant qu'ē quatre ans le mois de Feurier a vingt & neuf iours, où autremēt il n'ē a que vingt & huit. Or il se trouvoit q̄ ces superabondantes minuttes, au dessus des six heures par chacun an, portoient en cent six ans, un iour naturel: lequel iour depuis la nativité de nostre Seigneur Iesus Christ: ou (si on le veut prendre un peu plus haut) depuis que l'Empereur Iules Cesar avoit renouvellé le Calendrier, s'estoit arrieré de quinze iours. Mais afin qu'il n'y eut pas si grand changement, fut avisé audit Concile qu'on en racourceroit seulement les dix. Le Pape alleguant pour autre raison, que si on laissoit ainsi continuellement escouller les années, sans les reformer, qu'à longuesse de temps, le saisons se perveritroyent en leur ordre, l'Esté escheāt en Hyver, & l'Hyver en Esté: mais cela eut peut estre peu advenir en quinze ou seize mille ans. Il faloit donc biē que ce Pape fust plain de menu soing, & y voulut pourvoir de bonne heure. Ce neātmoins ceste reformatiō à esté receüe des Princes susdicts, & de mesme en Hollande & Zeelande, combien que le Duc d'Aniou n'ē fut pas Prince ny Seigneur: mais on le tollera pour luy gratiffier. Toutefois les autres Provinces unies, mēbres de l'Empire d'Allemagne, mesmes sous aucuns Evesques, & Princes Catholiques dudit Empire, l'Angleterre, l'Escosse, Danemarc, Suede, ny beaucoup d'autres Royaumes & Provinces ne l'ōt pas voulu recevoir, & ne s'y sert on encore à present que du style viel.

Ce nouveau Calendrier estant ainsi publié, commencant à l'an 1583 le Seigneur de Bonivet au nom du Duc d'Aniou, conduit par un soldat du Pays nommé Heyncken Schermer, qui tout le premier se trouva sur le rampart, surprint la ville d'Eindoven en Brabant aupres de Boisleduc au Pays de Cempeine le 7 iour du mois de Iāvier, où y eut cinquante cavalliers Albanois saccagés, le surplus s'estant sauvé ou rendu.

*Eindoven prinse pour le Duc d'Aniou*

De là les Francois allerent devant Helmont, Horst, & autres places de ce mesme quartier, que pareillement ils gagnerent: tellement qu'il sambloit qu'ils voulussent assieger Boisleduc, qui en fut long temps en grand' crainte, & pensoyent desia ceux de la ville (par ce qu'il n'y avoit nulle garnison,) de s'accommoder avec le Duc: mais il tendoit bien à autre proye, comme nous dirons tantost.

Le Duc par l'intercession de sa Mere (ce faignoit elle) avoit long temps sollicité le Roy de France, pour avoir secours en ses affaires du Pays bas, allencontre du Roy d'Espagne. Mais le Roy le luy refusa, craignant & prevoyant le danger qui en eut peu advenir á son Roy aume: veu qu'il n'estoit asseuré, (advenant la mort de son frere) d'aucune recompense: Toutesfois il declara, si avant que les Estats le voulussent recognoistre, ou bien la couronne de France, pour heritier & successeur dudit Duc esdits Pays bas, qu'il voudroit bien faire son mieux: à quoy les Estats ne se pouvans bonnement accorder: Les Agents d'Espagne estans en France pres du Roy, & les adversaires du Duc, assavoir ceux de Guise, seurent de ce refus fort bien faire leur proufit. Qui fut cause que le Prin- Daulphin, & le Mareschal de Biron furent si long temg à entrer au Pays avec leur armée: laquelle (comme nous avons dit) n'entra en Flandre, qu'ils n'eussent premieremēt mangé tout ce qu'ils avoyent apporté de France. Aucuns conseillerent au Roy, que pour ioindre tous les Pays bas en un corps de Royaume, à la couronne de France, (qui par apres fut invincible,) il ne devroit assister sō Frere, qu'a l'extreme necessité, lors qu'il auroit espuisé tous ses moyens, & les Pays si affoiblis qu'ils seroyent coutraincts le requerir, à telles conditions que sa Maieste mesme leur voudroit prescrire. Pendant lequel temps, & en quoy faisant le Roy d'Espagne seroit aussi du tout bas d'argent & de credit: que lors sa Maiestè se pourroit faire forte d'hōmes, de deniers, & de toutes choses requises: & cognoistroit quels desseins au contraire, les Princes de l'Empire, l'Empereur, ceux de la maison d'Austrice, & les Aliez & adherens aux Espagnols pourroyent concevoir. Quant au Duc (disoyent ils) il en viendroit tant plus tost à se humilier, & à se sumettre à telles conditions, qu'il plairoit au Roy son Frere luy limitter, que de se voir contrainct, quitter à ses ennemis ce qu'il tenoit ia, & qui tāt luy avoit cousté. Et que le Roy en ayant vzé de ceste maniere & obtenu de son Frere ce qu'il desiroit: Les Pays estans trop travaillez & las de guerre, ayans consumé tous leurs moyēs, & se voyans frustrez de l'esperance qu'ils avoyēt cōceüe en la personne du Duc, par desespoir de se pouvoir iamais reconcilier avec l'Espagnol: redoutans aussi la procedure à l'euocation d'un autre Prince, ne demanderoyent rien mieux que de se dōner à luy. Et quāt aux autres Provīces restées sous l'obeissāce de l'Espagnol, qu'il fit guerre ouverte à toute outrāce aux frōtieres, sās y laisser ētrer nuls vivres, qui seroyēt aysez à empescher, puis qu'il

*Secours refusé par le Roy de France au Duc sō Frere & quelques advis la dessus.*

puis qu'il n'y avoit nuls hables à sa devotion. Quant au Rhin & à la Meuse, qui sont fleuves transpercans lesdits Pays, qu'il y avoit remede, tenant une armée au Pays de Luxembourg, & se faisant maistre des villes d'iceluy, comme de Luxembourg capitale, Thionville, & Malmedi. Et ce temps pendāt que l'Espagnol, mangeroit le Pays où il estoit, on y pourroit faire quelques courses, & brusler les moissons, qui le contraindroit de se rendre, si avant que le Roy de France se tint sur ses gardes, sans riē hazarder aux evenemēs d'une bataille, tousiours se logeant à l'avantage. Et quand ores ainsi avint, qu'il le pourroit mieux supporter que son ennemi, lequel estant une fois abatu, ne se sçavroit iamais relever. Où luy au contraire estant pres de la France, auroit soudainement nouvelles forces à la main. Mais si le Roy reiettant toutes ces belles occasions, ne vouloit embrasser les affaires du Pays bas, qu'il estoit bien à craindre qu'il y seroit forcé, s'il ne vouloit avoir une nouvelle guerre civile en France. Ou que le Duc son Frere, n'ayant plus nul moyen de resister à l'Espagnol escherroit au mespris de ceux qui l'avoyent appellé, non seulement pour la grande despence qu'ils y auroyent faitte, mais pour se voir trompez de la belle attente qu'ils avoyent eüe de luy. Que ledit Sr Duc, plustost qu'ils luy fissent quelque escorne, adviseroit de s'asseurer de quelques places dedens le Pays: & lors s'en retourneroit en France, se plaidre du peu de secours & amitié qu'il auroit trouvé au Roy son Frere: & rafreschiroit le discours, que l'an precedent il avoit fait au Parlemēt de Paris, & en autres lieux: que pour l'agrandissement de l'estat & couronne de France, estant ainsi affranchie des Frontiers de lōg temps ennemies, qui soulageroit tout le Royaume de tant de charges & d'impositions, il ne faloit perdre la belle occasion, qui lors se presentoit sans la faire valoir. Veu que leur Pere, Ave & predecesseurs avoyent mené tant de guerres contre la maison de Bourgogne, pour en fin ne conquester qu'une ville ou deux: & que presentement tout le Pays & les villes s'offroyent, & estoyent en belles prises, qui leur pourroyent defaillir par faute de secours du Roy son Frere. Et que partant voyant que de luy il ne recevroit aucune assistence, qu'il requerroit la faveur des Estats generaux de la France, pour prevenir une telle vergogne, & ne laisser eschapper une si belle opportunité, qui ne tend qu'à l'embellissement & proufit de toute la France. Parquoy conseilloyent le Roy de bien peser cest affaire, qui luy touchoit de plus pres que l'amitie du Roy d'Espagne. Tels & samblables furent les conseils donnéz au Roy de France sur les affaires des Pays bas, qui tous vindrent aux oreilles du Duc son Frere, & le firent entrer

*Ce qu'il a bien pensé faire & en partie fait.*

en divers pensemens & souspecons, tant du Roy, que de ceux mesmes qui estoyent les premiers de son conseil, & riere sa personne propre: qui samblent avoir esté cause de luy faire prendre un autre pied, poussé par ses ieunes courtisans, apres que finalement ses forces furent arrivees, que le ieune Duc de Montpensier (autrement nommé le Prince Daulphin,) luy amena, composees tant de Francois, que de Suisses, qu'entrant en Flandre par les costes de Calais, il laissa (comme nous avons dit) ez environs de Dunquerke, sous la conduitte du Marechal de Biron, les manda venir en Brabant. Le Duc estant en Anvers & sachant ses forces arrivées, fit approcher toute son armée tant vielle que nouvelle, plus pres de la dite ville d'Anvers en un des fauxbourgs qu'on appelle Beurgerhout. Où ledit Seigneur de Biron arriva pareillement peu de temps devant que le dessein dont nous parlerons tantost se deut executer. Les Suisses furent logez en un autre fauxbourg qu'on appelle le kyel, deriere le casteau, le long de la riviere de l'Escault

*Le Duc fait venir toute son armée pres d'Anvers.*

Ce temps pendant, cōme la ville de Dunkerke luy importoit beaucoup, pour retenir un passage libre & ouvert de Flandre en France: le Duc pour s'en asseurer de bonne heure, y ayāt envoyé quelque garnisō Francoise, commanda au Seigneur de Chamois de s'en saisir & faire maistre. Ce qu'il fit aysement durant l'absence du Sr de Treslon Admiral de Zelāde & Gouverneur de West-Flandre. Chamois sur ce print querelle tout à propos contre la bourgeosie pour le repartissement de quelque butin, tant qu'ils vindrent aux mains, dont y en eut plusieurs tuéz. Et comme ceux de la ville avoyent envoyé faire leurs plaintes en Anvers au Duc & aux Estats. Chamois s'estant ce tēps pendant renforcé d'hommes le 16e dudit mois de Ianvier chassa la garnison des Estats, & se fit du tout maistre de la ville. Ce fut là le premier traict du mauvais conseil dont le Duc se servoit, qui depuis luy fut cause de la perte de ces Pays bas, & de sa ruine propre.

Certainement le Duc (duquel pour son bon naturel, on n'eut iamais espere que tout bien, auquel les Estats du Pays avoyent à bon escient fondé la conservatiō, le salut, & le maintenement du peuple contre la tyrannie Espagnolle) eut fait fort sagement, & se fut merveilleusemēt agrādi, s'il eut voulu croire le conseil du Prince d'Orange, & des Estats qui l'avoyent appellé à ces tāt belles Principautés & Seigneuries, dōt il estoit nagueres investi. Et si au lieu de preferer la noblesse Francoise (qui en tout cas n'estoyēt qu'estrangers au Pays bas) il eut approché de soy la Noblesse Belgique, sans ainsi la tenir à mespris, & l'avoir en desdain. Car par dessus le conseil ordinaire qu'il avoit dudit Seig-

dit Seigneur Prince d'Orange, & d'autres Seigneurs naturels du Pays, sans qu'il en deut avoir nul autre, du moins au fait de l'Estat (de ses domaines en France nous n'ẽ parlons pas) & du gouvernemẽt dudit Pays, il se servoit le plus d'un arriere-conseil qu'on appelloit *Le conseil du cabinet* composé de quelques ieunes escervelez Frãcois, la plus part de quelques espagnolisees, ou secretement pensionnaires du Roy d'Espagne, & de quelques autres reliques des exploicteurs du massacre de Paris. Ce conseil secret luy mit en teste, que le Prince d'Orange, ny les Estats, ne le respectoyent pas comme Prince absolut, & eussent volontiers veu, qu'on luy eut porté ceste entiere obeissance, tant aboyée par les Espagnols, cause des troubles & miseres, qui sont advenües, & ont si long temps duré esdits Pays. Pour obtenir laquelle obeissance, & commander à baguette, pour mettre en toutes les villes & forteresses de Gouverneurs & Capitaines Francois, à la forclusiõ des Seigneurs, Gentilshommes, & autres naturels du Pays: pour remettre sus la Religion romaine, & en extirper la protestãte: bref pour reduire ces Provinces, peut estre en un pire accident, qu'elles n'avoyent esté durant la domination Espagnolle: Ils luy conseillerẽt de se faire maistre des principales villes de Brabant & de Flandre, & sur toutes de celle d'Anvers, avec laquelle ils pensoyent, & se vantoyent de suppediter tout un monde. Or en ce conseil il y avoit trois sortes d'humeurs d'hommes, chacun tendant à certain but, mais tous divers & contraires. Les premiers qu'on eut peu dire avoir esté les meilleurs, ne visoyent à bon escient (cõme fidelles serviteurs sont tenus) qu'à l'agrandissement, & au ferme establissemẽt de l'Estat de leur maistre, lequel prosperant, ils ne pouvoyent faillir que de prosperer aussi, & ceux là estoyent la plus part ieunes, tendans à avancement & honneur. Les autres estoyent secretemẽt pensionnaires du Roy d'Espagne, qui par un estrange remüement de mesnage. & alteration en ce nouvel Estat, ne tachoyent qu'à faire les besognes de l'Espagnol, & renvoyer le Duc d'où il estoit venu, & ainsi corrompus par dons, presens, ou pensions, s'emplir la bourse: c'estoyent ceux-là qui avoyent le plus d'acces, d'adresse & de credit en son endroit. Les derniers estoyent ceux qui n'aspiroyent qu'au butin, reliques (comme nous avons dit) des massacreurs de Paris, & par le pillage de ces riches & puissantes villes, se faire tout d'or en un iour. Lesquels furent recognus & remarquez pour tels, en ce, que deux ou trois iours avant l'executiõ de leur dessein en ladite ville d'Anvers, ils allerent & furent veuz chez les principaux marchans, remettre, & espier les plus precieuses bagues, ioyaux, tapisseries, & autres precieuses marchãdises, qu'ils peurent recouvrer, feignans de les vouloir achetter, mesmes d'aucunes le pris fait, disans qu'ils les viendroyent lever & payer à tel iour, assavoir de l'executiõ: mais c'eut esté en monoye de Singe, ou plustost de Liõ. Or advisez si de ces deux dernieres sortes de gens estans au conseil du Duc, un Prince droiturier eu eut peu faire bon potage. Il fut donc couclu & arresté entre eux au conseil du Cabinet (auquel fut pareillement appellé le Seigneur de Thiant Gouvarneur d'Allost, ieune Gentilhomme remüant, l'humeur duquel ces Conseilliers scavoyẽt en legereté se conformer au leur,) que ce dessein, (au desceu toutefois du Duc de Montpensier, du Cõte de Laval & d'autres S^rs de la Religion protestante) s'executeroit le 17^e de Ianvier audit an 1583. iour de Saint Antoine, tãt en Anvers, qu'ez villes de Bruges, Dendermonde, Aloft, Dixmuiden, Nyeuport, Oostende, Villevoorde, & autres villes, si avant que les Francois des garnisons, & autres qu'on y envoyeroit de renfort, s'en pourroyent faire les maistres. Quant à l'exploit pourietté en la ville d'Anvers, qui leur à malheureusement succedé: pour ce que le Magistrat de ladite ville en a fait divulguer un escrit imprimé en langue vulgaire, nous nous contenterons sãs en faire plus long discours, de l'inserer ici, comme nous l'avons traduit.

*Trois sortes d'humeurs d'hõmes au cõseil du Duc*

*Brefve declaratiõ faitte par les Bourgmaistres Eschevins & Conseil de la ville d'Anvers sur ce qui est advenu en laditte ville le 17 de Ianvier 1583.*

Comme ainsi soit que les Bourgmaistres „Eschevins & Conseil de la ville d'Anvers, „apres l'horible & execrable entreprise at„tentée le 17 de ce mois de Ianvier allecõ„tre d'icelle, n'ayẽt rien obmis de ce qui pou„voit servir & ayder, à la conservation repos „& trãquillité de ladite ville. Aussi n'õnt ils „pas voulu mettre en oubli & nonchaloir, „de donner à cognoistre, cõme toutes cho„ses s'y sont passées, afin qu'ils ne soyent in„culpez à tort, & que par fausses calomnies, „(outre les grãds dangers esquels la ville se „trouva lors) les autres Provinces & villes „par un preiugé, ne s'imprimassent autre o„pinion de laditte ville, que du bon devoir „qu'elle a tousiours fait à l'avancement de „la Republique, autant qu'il luy a esté possi„ble, & de l'affection & inclination natu„relle, qu'elle porte à sa Patrie, ensamble la „deüe obeissance qu'elle a tousiours mons„tré à son Alteze. Et n'est ia besoĩ de fare icy „un long discours particulier, des occasions „, & en quelle maniere ces Pays sont tombez „sous la tyrannie & seruitude des Espag„nols, ny comment Dieu Tout-puissant, les „regardant d'un oeil misericordieux, les en a delivrez par le moyen de Monseigneur le

»Prince d'Orange: cela est notoire à tout le »monde, parquoy ce seroit chose superflue »de le repeter. Mais comme les Provinces »demeurees unies, ne voulurent plus long »temps estre sous la suiectió des Espagnols: »elles trouverent bon de choisir & d'appel»ler un autre Seigneur & Prince, qui les »defendit, & maintint en bonne concorde »& iustice: tellement qu'apres communica»tions & traittez avec le Duc d'Aniou & »d'Alencon fils de france, Frere unique »de Roy, ils l'appellerent premieremét pour »leur Protecteur & Defenseur, & depuis »pour leur Seigneur & Prince, dont de tout »appert par les contracts mutuels, qui en »ont este faicts & passez. Par où s'est presen»tée l'opportunite que la France peut don»ner d'assistence & de secours, à ces Pays, & »d'empescher au Roy d'Espagne le passage »de tout renfort, tant d'hommes, de muni»tions, que d'argent: s'estans tousiours per»suadees que le Roy de France prendroit »une fois leur cause en main, par où la guer»re eut bien tost deu prendre fin. Et combiẽ »que le massacre de Paris, les guerres civiles »à cause de la religion, & les grands desor»dres qui estoyent par tout le Royaume de »France, eussent bien peu leur amener de »grandes doubtes: ce neantmoins lesdites »Provinces unies asseurees de la debonai»reté & douceur de ce Prince, aymãt la Ius»tice & la police, le sachant n'avoir esté en»taché, ny coulpable de ce qui s'estoit passé »en France, ayant plusieurs, mesmes la der»niere fois, moyenné la paix entre le Roy »son Frere, & ceux de la Religion, esperant »que Dieu changeroit le cœur de sa Maies»te, & l'enclineroit du tout à la paix, & au »repos de ses suiets: Et que luy par sõ doux, »sage, & equitable gouvernement de ces »Provinces, resusciteroit la splendeur de la »courõne de France, & de la maison de Va»lois: couvriroit & effaceroit tãt de vilaines »taches, dont les guerres intestines l'avoyẽt »maculée: cela les meut de le choisir pour »leur Prince souverain, & de luy prester & »iurer toute obeissance. Et combien que la »ville d'Anvers & les membres d'icelle, ay»ent esté les derniers entre toutes les Pro»vinces contractantes, qui ayent agrée son »election & acceptation: si est-ce qu'ils ont »esté les premiers avec les Estats de Brabãt »qui l'ont receu & recognu pour Duc de »Brabant, & singulierement pour Marquis »du Saint Empire, le 19 & 22 de Feburier »1592: lors que le Duc partant d'Angleter»re grandement honoré de la Roine, accõ»pagné de ses Princes, & des lettres de sa »Maiesté (par où elle demonstroit asses la »bonne affectiõ qu'elle luy portoit,) il vint »passãt par Zeelãde arriver en la ville d'An»vers, où il fut quant & quant mis en pos»session, & receut les sermens, & homma»ges acoustumez. Ce qui donna grand res»confort, & bõ espoir à la bourgeoisie, qu'ils »se verroyẽt une fois delivrez de tous leurs »ennemis, & que les Pays remis en liberté »reprendroyẽt leur premier lustre & splen»deur. Par où ils furent esmeuz, le recog»noissans Pere de la Patrie, de l'honorer avec »toutes sortes de triomphes, & riches presẽs »à son entrée, voire plus que la necessité de »la guerre, & la puissance de la ville (ayant »depuis si peu de temps esté bruslée, pillée, & »saccagée, lors desnuée de traficque) ne pou»voit porter. Mais nonobstant tout cela, ils »craignirent que sõ Alteze au lieu de gou»verner ces Pays en toute equité & droiture, »n'eut autre dessein, que par force, ou sinis»tres pratiques, les supprimer à sa premiere »& plus belle commodité, notamment la »ville d'Anvers, soit par division, altercatiõs »pour la religion, ou autres moyens, en lo»geant dedans la ville confusément divers »Seigneurs & Capiteines, accompagnés de »leurs train, & autre grand' suite. Et cõ»me il ne sembla pas à son Alteze, que tout »cela fut moyen suffisant assez pour acque»rir la main haute, par dessus ladite ville: fi»nalement il fit venir toute son armée Fran»çoise, & quatre mille Suisses, au plus pres »de la ville, & la ioindre à la gendarmerie »qui long temps auparavant y estoit logée, »ce que advint le 14, & 15me de ce mois: fai»sant venir & fourrer çà & là par mi la ville, »& principalement en son Palais autant »d'hommes de guerre que bõ luy à samblé. Or le 16 sur le soir le Docteur Pierre d'Alost »Bourgmaistre de la ville, ayant eu certain »advertissement que ceste nuit mesme se »pourroit bien dresser quelque entreprise »sur icelle, alla bien tard vers son Alteze, luy »dire qu'entre tant de gens de guerre qui fi»le à file y estoyent entréz, il y en pourroit »bien avoir aucuns entremeslez, qui ne se»royẽt point affectéz à son service, lesquels »on craignoit devoir attenter quelque cho»se au preiudice de la ville: prioyt partant sõ »Alteze qu'on y pourveut, & que les chai»nes fussent tendües une heure plustost que »de coustume. Ce que son Alteze consentit, »apres avoir dit qu'on n'avoit nulles causes »de deffiance de sa gendarmerie, venüe pour »luy faire service, & de tout le Pays, y ioig»nãt plusieurs belles parolles & promesses. »Parainsi les chaines furent tendües, & »par toutes les rües lanternes avec lu»miere pendües aux fenestres toute la »nuit, comme en cas de quelque doubte on »est accoustumé de faire. Le lendemain le »Duc communiqua tant en personne que »par son Secretaire Pin, avec le Prince d'O»range, les Bourgmaistres, & Collonels des »Bourgeois à ces fins expressemét mandéz. »Et comme ledit Seigneur Prince declaira »haut & cler, tout ouvertemét qu'il sçavoit bien

»biẽ qu'on avoit pretendu de forcer ce mes-
»me iour une porte, pour y faire entrer tou-
»te l'armee. Le Duc afferma que iamais telle
»chose ne luy estoit montée en la pensée:
»qu'on ne devoit avoir nulle souspecon sur
»les gens de guerre: qu'il voudroit bien sca-
»voir qui estoit celuy qui avoit mis tel pro-
»pos en avant, pour le chastier selon sõ me-
»rite. Remonstrant bien & au long sa gran-
»de inclination & affection qu'il portoit
»aux Provinces cõfederées, au Pays de Bra-
»bant, & singulierement à la ville d'Anvers,
»tachant par toutes raisons d'appaiser, & dõ-
»ner contentement audit Seigneur Prince,
»Bourgmaistre, & Collonels: ce que luy fut
»aysé à faire, attendu que les advertissemens
»n'avoyent pas trop grand fondement, &
»aussi que lesdits Segneurs n'eussent iamais
»voulu croire qu'ils fussent esté veritables:
»encore moins que son Alt. eut voulu exe-
»cuter un tel dessein, veu qu'il veoit bien
»qu'on en scavoit desia quelque chose, &
»qu'on en estoit entré en souspecon: ledit
»Seigneur Prince l'ayant prié & conseillé
»de ne sortir la ville, & de ne point faire ce
»mesme iour la reveüe de sõ armée, ce qu'il
»luy promit. Mais comme le Mareschal de
»Birõ estoit dez le iour precedẽt allé coucher
» à l'armée, & qu'il avoit esté arresté quéz
» autres villes par ce iour mesme, s'execute-
»roit samblable dessein: par où, tardant plus
»long temps, se descouvriroit toute la mes-
»chanceté, environ une heure apres midy,
»le Duc avec toute sa Noblesse, faisãt en tout
»(saulf ceux qui marcherent devant, & qui
»vindrent apres) quelques deux cens che-
»vaux, & avec toute sa garde tant de Suisses
»que des Francois, sortit de la ville par
»la porte de kipdorp, laquelle expressément
»& par sa charge on avoit laissé ouverte.
»Quelques uns de ses gens qui estoyent al-
»léz devant s'arresterent sur le pont, comme
»s'ils y eussent surattendu son Alt. autres de-
»meuréz derriere couroyent par les rües de
»l'une en l'autre, tyrans vers ceste porte,
»faisans à mesure destendre les chaines, ny
»plus ny moins que si son Alt. eut deu pas-
»ser par toutes ces rües. Estans passéz la por-
»te, & le second pont levys, un de ses Gen-
»tilshommes faignit d'avoir eu en la foulle
»sa iambe rompüe: certain bourgeois s'appro
»cha de luy le voulant ayder, & convoyer
»en la ville chéz le premier chyrurgien:
»mais luy criant & lamentant (ce qu'il fai-
»soit pour gaigner temps, tant que l'infan-
»terie de l'armée fut approchée) voyant ve-
»nir ladite Infanterie tira son espée & en
»donna sur la teste à ce bourgeois, qui luy
»presentoit ainsi son service, & quant &
»quant tous les courtisans de son Altezе se
»ruerent pesle mesle sur les bourgeois, es-
»tans devant leur corps de garde à teste nüe,
»pour voir passer leur Prince, ne se doutans
»en façon quelconque d'une telle trahison:
»veu que pour les raisõs cy dessus alleguées
»on n'avoit mis aucũ ordre pour y obvier,
»comme on eut peu bien faire. Apres ce
»commencement les Seigneurs & Gentils-
»hommes, reservez ceux qui passerent ou-
»tre la porte, s'avãcerẽt avec tout le reste de
»l'armee, dont des premiers entrerent qua-
»tre cornettes de Cavallerie, & dixsept
»enseignes d'Infanterie, crians ville gaig-
»née, ville gaignée, vive la messe, ¶ vive la
»messe. Son Alteze hastant ses gens d'en
»trer, leur disant que la ville estoit siéne, &
»qu'elle estoit gaignée, fit avancer les Suis-
»ses, & le reste de sa gendarmerie, de sorte
»qu'aysement il se fit maistre de ladite por
»te, encore qu'il y eut eu plus grand resisté-
»ce: attendu que c'estoit l'heure du disner,
»que les bourgeois estoyent à table, & la
»plus part de ceux de la garde allez chez eux
»prendre leur repas: & qui plus est, que la
»compagnie bourgeoise de ce quartier, avoit
»ce iour la garde en un autre endroit.

*Folle & cruelle entreprise du Duc d'Anjou sur Anvers.*

*Les Francois surprennent Anvers.*

*¶ Ce qu'ils crioyent pour attirer les catholiques romains de la ville à leur parti.*

Par ainsi ces quatres Cornettes, & les Courtisans du Duc avec les dixsept ensei-
»gnes estans entréz en la ville, coururent
»par où bon leur sembla, aucuns allerent le
»long du rampart vers la porte de l'Empe-
»reur pour s'emparer de l'artillerie, ce qu'ils
»firent: aucũs coururẽt vers la Meer-bruge,
»autres p la lõgue rüe neufve, quelques uns
»le long de la droitte rue de kipdorp, & une
»partie aux ramparts de la porte rouge, & de
»la rüe Saint Antoine, cryans incessamment
»tue, tue, tue, vive la messe, vive la messe, vil-
»le gagnée, villle gagnée. Mais aussi tost que
»les bourgeois eurent cognu que par telle
»trahison on pretendoit de surprendre &
»supediter la ville: Incontinent sortans de
»leur maisons tel sans armes, tel armé, & en
»petit nombre, s'allerent comme gabions
»arrangéz, planter audevant de ceste grande
»trouppe de Francois, les empeschãs de pas-
»er plus outre: Ce tẽps pẽdãt les tabourins
»de la ville se mirent à gronder, & à donner
»l'alarme par tout, les bourgeois venans de
»tous costéz en trouppes, aucuns par com-
»paignies entieres, marchans en ordre de
»bataille, coururent sus au Francois. Dieu
»(auquel soit la gloire & l'honneur de ceste
»victoire) donnant tel courage à la bourge-
»oisie & aux habitans, qu'ils leur firẽt de tou-
»tes parts tourner dos, & fuyr en grand de-
»sarroy hors de la ville, aucuns se iettans de
»haut en bas du rampart ez fosses pour se
»sauver, apres avoir esté Maistres de la porte
»plus d'une grand heure, & à enseignes des-
»ployées gagne le Marché, & la Meére.

Ce temps pendant son Alt. faisoit en tou-
»te diligence marcher les Suisses, & le reste
»de son armée pour secourir ceux qui estoy-
»ent desia entréz: Mais les bourgeois ayans
»regagné le rampart, donnerent de leur ar-
tillerie

»tillerie fur fon armée:ce qui les fit arrefter »tout court,& tourner en arriere,voyans »bien que les affaires baftoyent mal pour »eux en la ville:auffi n'y euffét ils plus fceu »entrer,pour le grand nombre des morts »qui eftoyent entaffez en un mont l'un fur »l'autre dans la porte,de la hauteur pres de »deux hommes. Le Duc ayant veu de pri- »me face la porte gagnée & que fans refif- »tence,ny coup ferir fes gens eftoyent en- »trez dans la ville(ce que leur fut ayfé à fai- »re n'y ayant perfonne fur fes gardes)Il dit »lors à quelques Seigneurs,lefquels ne fca- »voiét rien de cefte entreprife,& s'en com- »plaignoyent,que la ville eftoit gagnée, & »qu'il avoit dedens plus de quatre mille hó- »mes. A quoy quelques uns de ces Seig- »neurs refpondirent,que la ville n'eftoit »pas encore gagnee,& qu'avant qu'il fut »demye heure on verroit bien autre chofe, »comme par la grace de Dieu il advint,non »fans grande effufió de fang de part & d'au- »tre:Car de la part de bons & vaillãs bour- »geois,fans les bleffez,y en mourut environ »quatre vingts, entre lefquels fut le Col- »lonel Vyerendeel, les Capitaines Baltha- »far Tas, Regnault Michaut,& Iafpar de »Hoemaeker Sergeãt maior du Regiment »du Seigneur de Schoonhoven. Le Seig- »neur de Waenroy Bourgmaiftre forain ef- »tant forti la ville avec fon Alt.marchãt en »reng avec la Nobleffe,entendãt ce bruict, »s'efchappa fort hazardeufemét & àl'affiftẽ- ce dudit Sergeãt maior,fit tẽdre les chaines, lequel Sergeãt fut tué tout ioignãt luy,avec »plufieurs autres valeureux bourgeois qui »moururẽt en combatãt:lefquels auffi biẽ »q̃ ceux qui font demeurez en vie,meritẽt »louange immortelle de leur prouëffe, & »d'un tant extreme devoir(defquels les nõs »nous font bien cognus , que pour evit- »ter toute envie nous obmettons)à la con- »fervation,avec la grace de Dieu,de la ville.

» De la part des Francois ont efté trou- »vez tant dedens,que dehors la ville,fur les »ramparts, & ez foffez plus de 1500 bien »cõptez,& enterrez(que nous avons veuz) »fans ceux qui quelque temps apres font »morts dedens la ville,& fans les bleffez & »prifoniers,entre lefquels y avoit beaucoup »de Gentilshommes,& autres perfonnages »de qualité.Pardeffus ce y furent faits pri- »fonniers dedens la ville quelque 1400 »à 1500 hommes,& parmi iceux quelques »grands Seigneurs, Barons, & autre No- »bleffe Francoife.

*Nombre des morts Francois*

» Et combien que les foldats Francois n'y »euffent efpargné perfonne, qu'ils euffent »pillé la ville,& y exercé toutes fortes de »cruautez s'ils fuffent efté les maiftres:fi eft »ce toutefois qu'apres la victoire, la bour- »geoifie n'offenca plus perfonne: au con- »traire ils en retirerent d'entre les morts »plufieurs encore en vie,& tout pantelans, »qu'ils fauverent.

*Prifoniers en la ville.*

» On cognoiftra avec le temps plus am- »plement l'intention de fon Alt. En tout »cas c'eft chofe certaine que la ville eut efté »mife en entiere defolation & ruine : veu ,que fon Alt.mefme(encore qu'il l'eut vou- »lu) n'eut fceu empefcher & deffendre le »fac & maffacre,les tourmés,pillages, ran- »connemens,efforcemens,& violemens de »femmes & filles, les feux & toute autre »forte de cruautez qu'õ pourroit imaginer, »que fes foldats font accouftumez de com- »mettre ez villes & places qu'ils cõqueftẽt: »comme ils avoyent ia commencé , non »feulement de piller,mais de bouter le feu »en la ville.Depuis fon Alt.donna affez à »cognoiftre par fes lettres de credence don- »nees aux Seigneurs Landtmeter & Scho- »liers,ioincte l'inftruction qu'il leur bailla »par efcrit, que cela eftoit advenu par fa »charge,comme chacun àpeu voir, & cog- »noiftre qu'elle eftoit fon intention.Toute- »fois ceux de la ville ne luy refpondirẽt »rien en particulier,le remettans à la deli- »beration dudit Seigneur Prince,des Eftats »generaux,& de ceux de Brabant, lefquels »trouverent bon d'envoyer leurs Commif- »faires pardevers fon Alt.

» Ce fait fon Alt.s'en alla à S[r] Bernard, »de là à Duffel pdela la Meye,& tirãt outre »vint à Rymenant de l'autre cofte de la dy- »que pour s'éaller à Villevoorden.En che- »min il luy pleut d'efcrire à ceux de Bruffel- »les & de Malines,reiectant toute la coulpe »de ce malheur fur ceux d'Anvers, comme »s'ils luy en euffent donné occafion, difant »(en quoy il fe contredict foy mefme) que »ce n'eut efte qu'une mutinerie de fes gens. »Sur ce les Bourgmaiftres, Efchevins & »Confeil ne trouverent pas bon de luy ref- »pondre plus particulierement, veu qu'ils »ne fcavoyent pas quelles indignitez ils luy »pouvoyent avoir faites, & en quoy, ils a- »voyent peu refpecté fon Alteze. Au con- »traire ils fe tenoyent biẽ affeurez en leurs »confciences,de n'avoir fait, ny demonftré »autre chofe en fon endroit,que ce qui eft »du devoir de fidelles, & treshumbles fu- »iects vers leur S[r] & Prince.Et qu'ils avoy- »ent paffé & fouffert beaucoup de chofes »repugnantes non feulement au contract »qu'ils avoyent fait avec luy à Bourdeaux : »mais auffi contre les anciens ftatuts, fran- »chifes,& previleges du Pays de Brabant, »& de la ville d'Anvers,comme plus am- »plement fe pourroit defduire fi befoin en »eftoit.Et au regard de la contribution,que »la ville s'y eftoit monftrée tant volõtaire, »qu'elle a nõ feulement acquitté fa cotte, »mais beaucoup plus:ayãt accorde & oblei- »gé tous fes moyens ordinaires, & ceux »qu'elle a d'extordinaires, plus que nulle autre

*le Duc fe veut excufer & ac cufer d'Anvers*

»autres villes: de sorte que de sa part peu par »auant ceste entreprise elle à payé en de»niers clers à son Alt. plus de septante mil»le florins,auec lesquels son Alt.devoit a»voir payé les garnisós,& ses gés de guerre, »qui parauant sa venüe estoyent dedens le »Pays,ce qu'il n'a pas fait, mais les a em»pl oyéz en partie au payement de sa gen»darmerie nouvelle,appellée à la destructi»on de la ville.Et iacoit que son Alt.tache »de persuader que ce n'a esté qu'une querel »le particulier allencontre de la ville d'An»vers. Le contraire est si manifeste,qu'il »n'est besoin d'en parler davantage, que ce »qu'on a veu : qu'au mesme iour & heu»re qu'il pensa supprimer ladite ville , il »a atténte le pareil en plusieurs autres villes »cóme à Bruges, Allost,Dixmuyde,Nyeu»port,Ostende,& Villevoorde,& peut estre »en d'autres lieux,où ses, ministres n'ót rien »ozé encómencer,ayans en autres endroicts »executé leurs desseins par meurtre & sang »de la bonne bourgeoisie,où ils ont exercé »toutes sortes de cruautéz. Parquoy les bós »bourgeois d'Anvers,ne luy peuvent avoir »donné aucune occasion de ce faire avec »nulle raison qu'on pourroit alleguer: ne »fut qu'on voulut reputer pour indignité,ce »qu'ils n'ont pas voulu se laisser meurtrir , »& massacrer à credit,& souffrir les enormi»téz & cruautez que ses gens ont commises »en autres places.

*Vous les voires cy apres.*

Dieu tout puissant veüille donner à son »Alt. ( circonvenüe de conseil pernicieux) »l'esprit & le cœur d'un Prince droicturier »& debonnaire, mettant toute son estude »& travail à la deffence & conservation de »ses suiects,qui ne pése pas que la domina»tion & puissance souveraine d'un Prince »cósiste à faire tout ce qu'il uy plait:mais à »bien & equitablement gouverner,admi»nistrant sans exception de personne iusti»ce,& droiture,comme il est tenu,& qu'il a »iure à chacun Pays & villes de maintenir »leurs previleges,droits,& statuts.Se confi»ant que Dieu qui à garanti & preservé la »ville d'une si execrable entreprise,doresna»vant la maintiendra en sa diuine protectió »& sauvegarde.Et luy donnera tel conseil, »ensamble aux autres Provinces unies,que »par iceluy ils soyent une fois affranchis de »leurs ennemis,& puissent viure en paix & »en repos.Ce que nous donne sa bonté di»vine,à laquelle soit gloire & honeur à ia»mais. Ainsi fait en plain College,& ordóné »d'estre imprimé le 25 de Ianvier 1583.sig»ne G.Martini.

*Entreprises du Duc succedées en d'autres villes.*

Ceux du Magistrat d'Anvers en leur discours cy dessus,disent que le Duc eut en mesme temps pareils desseins sur Bruges, Dentremonde, Allost,Dixmuyden, Nyeuport,Oostende,& Villevoorden:Ceux que ses gens eurent sur Dentremonde,Dixmuyden & Villevoorden succederent,non sans grãde foulles & outrages des habitãs. Mais ceux de Bruges sous la conduitte du Sr de la Fougere firent faute:nonobstant qu'il y eut cinq compaignies Francoises dez auparavãt dedens la ville.Car comme La Fougere requit passage par la ville,seulemẽt pour s'aller ioindre à l'armée du Duc sez Anvers,avec six compaignies,& sur ce donné-à-entendre,estans entréz & arrangéz au marché. La Fougere & le Prevost general des Francois,voulans y seiourner quelque tẽps pour s'y reposer, allerent à l'hostel de ville, pour y faire dresser les billets & s'y loger. Les bourgeois s'estans apperceuz de ceste menée,commencerent à se mettre en armes:& sur ce le Magistrat commanda à la Fougere,de ne bouger arriere d'eux,& d'escrire à ses gens qu'ils eussent incontinent à sortir la ville,ou qu'autrement il demeureroit leur prisonier:ce temps pendant ils mirent ordre à ce que les autres cinq compaignies de la viele garnison,ne se peussẽt ioindre à celles qui estoyent au marché:lesquelles suyvant l'escrit de la Fougere leur Collonel sortirent,comme firent pareillement tous les autres.Ainsi se tourna ceste entreprise en fumée,& furent les Brugeois à bon marche delivréz des Francois,qui apparemment,& comme la Fougere & ledit Prevost le confesserent depuis,eussẽt fait des povres mesnages en la ville.

*Entreprise du Duc succede a St VVynocxberghen.*

Il y eut pareille entreprinse sur la ville de Saint Wynocx-berghe, laquelle succeda, mais asses modestement, au Collonel de Villeneufve gentilhomme Protestant Francois:qui fit seulement retirer le Capitaine Block avec sa compaignie de cavallerie, pour y demeurer seul maistre,comme il fut sous l'authorité dudit Seigneur Duc: iusques à ce qu'il la rendit par son consentemẽt, des Estats,& du Prince d'Orange mesme,au Seigneur de la Motte Gouverneur de Gravelinghes,comme nous dirons cy apres en son lieu.

*Ce que fit le Duc apres son entreprise faillie en Anvers.*

Apres ceste grande & lourde faute cómise en Anvers, le Duc d'Aniou se retira avec ses Srs,& le reste de sa Noblesse & soldats ce soir mesmes,pour estre hors du danger du canon de la ville,aux faux bourgs de Berchem,se logeant au chasteau dudit lieu:d'où il escrivit aux Magistrats d'Anvers,& bailla aux Collonels Landtmeter & Scholiers, l'instruction qui s'ensuyt.

» *Messieurs* ie vous envoye les Seigneurs »Landtmeter & Scholiers presens porteurs »chargéz d'une instruction qu'il vous pre»senterót de ma part:De laquelle i'attens la »responce, pour prendre une resolution: »il ne tiendra qu'à vous qu'elle ne soit à »vostre advantage, me remettant donc sur »leur souffisance ie ne la feray plus logue : »Et pryeray Dieu Messieurs qu'il vous ayt

en sa

»en sa tressainte & digne garde. Du Camp »à Berchem le 17e de Ianvier 1583 signé Frã,cois,& plus bas Pin. En marge estoit escrit. »I'ay pensé d'accompagner ces deux bour»geois de ce gentilhõme present porteur, à »celle fin de vous faire entendre plus am»plement mon intentiõ. Suyt la teneur de »l'instruction.

» *Son Alteze* par sa prudence & patiẽce »accoustumée, apres avoir exposé & mis sa personne en hazard, perdu & ruiné beaucoup »de Gentilshommes & soldats, les uns à la »guerre, les autres par maladie : & la plus »part de misere, famine, & povreté: pour es»sayer par tous moyens de faire cognoistre »aux peuples de ces Pays, le desir & affecti,on qu'il avoit de les reduire hors des maux »& oppressions par eux souffertes, a en fin »recognu qu'il travailloit en vain, reservãt ,en temps & lieu la proeuve de sõ dire, pour »descouvrir plus ouvertemẽt à tout le mõ»de la source & l'origine du mal, assés cognu »des gens de bien. La ruine prochaine des »peuples, la disreputatiõ de son Alteze, qui »s'en ensuyvoit, a certainement & avec be»aucoup de raisons (estant Prince comme »chacun le cognoit) alteré merveilleusemẽt »son bõ naturel, se voyant traité si indigne»ment, qu'il peut dire que l'authorite en»tiere & souveraine estoit en main d'au,truy. Mais l'extrordinaire indignité, qui luy »a esté ce iourdhuy faite, avec peu de respect, »voire mespris de sa persone & qualité, l'a »tellemẽt aigri, qu'il s'ẽ est ensuivy ce qu'on »à veu: dont il porte beaucoup de regret, & »extreme desplaisir. Et par ce que son incli»nation est encore du tout disposée au bien »public, & des bõs: Il l'a voulu leur faire en»tendre, pour sçavoir cõmẽt ils se voudroy,ent cõporter en son endroit, devant que de »se resoudre au party qu'il a en main: dont »il seront pryez declairer ouvertemẽt leur »intention aux Sr Landtmetre & Scholiers, »desquels ils en appendrõt d'avantage, selõ »l'instructiõ que son Alt. leur a donnée. Se»rõt aussi samblablemẽt pryez de permettre »libremẽt à tous Frãcois qui sont en Anvers »de venir, vers sõ Alt: & au Sr Cõte de Mãs»feldt: ensamble de faire sortir libremẽt les »meubles de son Alt. ceux de Monsieur de »Montpensier, de Messieurs de Laval, Mare»schal de Biron, la Rochepot, la Rochefou»quaut, d'Espruneaux, & la Mauvissiere son »premier Maistre d'hostel: comme aussi & »specialement les papiers de son Alteze, & »meubles du Seigneur de Quinset sõ Secre»taire, & de ses autres Maistres d'hostel, Tre»soriers, & autres serviteurs domestiques, envers lesquels il se promet, qu'ils n'auront »uzé d'aucune rigueur, comme du tout in»nocens de ce qui s'est ensuyvi. Sadite Alt, a »sõ grand Aulmosnier malade audit Anvers »lequel ils serõt pryez de renvoyer, si sa san»te le porte, & de le ne traiter indignement, »fait au camp de Berchem le 17e de Ian»vier.

*Le Duc se veut excuser.*

Ces lettres & instruction furent par le Magistrat d'Anvers cõmuniquées aux Estats generaux & au Prince d'Orange, sans autrement à icelles vouloir respondre, se soumettans sur ce à la deliberation desdits Estats & Seigneur Prince: trouvans les Estats particuliers de Brabant expediẽt d'y envoyer Commissaires. A quoy furent denommez & deleguéz le Docteur Elbert Leonin Chãcelier de Geldre, le President du Cõseil Provincial des Flandres Meetkerke, Cõseilliers d'Estat, & le Collonel de la bourgeoisie de Brusselles Bloyere, pour aller traitter avec ledit Seigneur Duc, qui de Berchem s'estoit retiré à l'Abbaye de St Bernard: & ce suyvãt les cõditions & instructions qu'ils receurẽt du Prince d'Orãge, par l'advis des Estats generaux.

*Commissaires envoyez vers le Duc.*

On peut pẽser si ledit Seigneur Prince durãt ceste folle & furieuse entreprise Francoise en Anvers, estoit à son ayse, & s'il se tenoit trop asseuré de sa persone: Lequel entendant que le cas alloit bien pour les bourgeois, & que les Francois estoyent chassez & vaincus, se trouva accompagné de sa garde, & de ses gẽtilshommes au rampart de la ville, pour moderer la iuste furie des bourgeois, qui n'eussent cessé de faire ioüer leur artillerie sur l'armée du Duc, s'il ne leur eut deffẽdu, voire pryé.

Et vint sa presence bien à poinct pour saulver beaucoup de la Noblesse : encore qu'il falut qu'il oüyt quelques propos de travers, proferez contre luy, par quelques bourgeois mal-aprins. En fin la tuerie cessée, & le Prince retiré au chasteau, la bourgeoisie se mit à despoüiller & butiner les corps morts, dont aucuns eurent de riches despoüilles, tant en bagues & ioyaux, qu'en or & en argent. Les plus signalez entre les morts furent le Comte de Sainct Agnan, le fils du Mareschal de Biron, le fils du Comte de Chasteaux-Roux fort ieune, le Seigneur de Seisseval, le Seigneur de Thiant, qui se ietta de haut en bas du rampart, & fut harquebousé nageant le fossé, & plusieurs autres, dont les noms nous sont incognus. Les principaux gentilshommes prisoniers, entre lesquels estoit le Seigneur de Frevaques, le Barõ de Beaulieu, le Barõ de Chaumõt, le Seigneur du Fresnoy & autres (dont plusieurs estoyent de la Religion protestante, ignorans du fait) qui furẽt mis en garde en la chãbre des Escrimeurs pour quelque temps, & chez aucuns bourgeois: le Seigneur de Frevaques à l'hostel de la ville, & la menüe solda-

*Signalez Srs Frãcois tuez.*

*Principaux prisoniers.*

desque iettez ez prisõs de la Backers torre & aillieurs, dont ils furent depuis delivrez sans rancon, & renvoyez par mer à Calais, sauf qu'il y en mourut bonne quantte esdites prisons, de froid, povrete, & misere, & de la puanteur les uns des autres, estans les prisons si plaines, qu'à paine s'y pouvoit on remuer. Telle fut l'yssue & la fin de la folle entreprise, ieune, & pernicieux conseil du Duc d'Aniou en la ville d'Anvers: par le moyen dequoy se pensant faire Seigneur plus absolut que ne furent oncques nuls Ducs ses predecesseurs en Brabant, & avoir ceste entiere & parfaite obeissãce, que nuls n'ont iamais eu, & q̃ le Roy d'Espagne quelque puissant qu'il fut, ne sceut oncques obtenir: il perdit en un iour, estat, credit, & reputation, contraint de s'enfuyr, & de faire une retraite indigne de sa grandeur.

Le Duc se retirant de St Bernard pour aller à Villevoorde, trouva un autre second malheur au quartier de Duffele, par la grand perte de ses gens & bagage, à cause de l'inondation du Pays couvert d'eau, au moyen de l'ouverture des esclusés à Malines, tellement qu'il y eut beaucoup de ses gens noyez : & n'eut esté qu'un paysant leur enseigna un gué à la viele riviere qui souloit estre de Malines à Brussèlles, la perte eut este plus grande, & eut luy mesme peu tomber au danger, cõme fut le Duc de Montpensier : lequel outre ce malheur, crevoit de despit de la desloyauté dont on avoit uzé allendroit de la ville d'Anvers.

*Second malheur advenu au Duc & ses gens.*

Ledit Seigneur de Montpensier ayant esté en grand peril de se noyer avec son cheval à ce passage, (qui estoit fort estroit & malaise à tenir, sans estre bien conduit, où plusieurs se voulans trop haster, furent emportez de la roideur de l'eau, & y perirẽt) estant arrivé bien moüillé à Villevoorde en un si froid temps qu'il faisoit, apres l'avoir reschauffé, fait signer, & qu'on estoit empesche pour sa santé, à cause du sangmeslement qu'il pouvoit avoir eu tombant en l'eau: Le Duc d'Aniou l'estant venu voir, pour le consoler, Montpensier luy donna une aspre reprimende de la faute qu'il avoit commise en Anvers, luy imputant tout ce desastre & deshonneur par son periuremẽt. A quoy le Duc luy respondit : mon Cousin laissez ces propos, vous me crevez le cœur: Montpensier repliquant en cholere, regardant d'un oeil farouche les Seigneurs qui accompagnoyent le Duc Autheurs principaux du mal : dit, qu'on creve le cœur à tous ces traistres qui vous ont ainsi conseillé. A laquelle replique le Duc se retira sans plus mot dire, la teste baissée & fort triste.

*Reprimende du Duc de Montpensier au Duc d'Aniou.*

Estant ledit Seigneur Duc arrivé à Duffele, il escrivit à M. Olivier vanden Timpel Seigneur de Corbeke, Gouverneur de Brusselles la lettre qui s'ensuyt.

» *Monsieur de Timpel* les indignitez »que i'ay receües de Messieurs d'Anvers a»vec fort peu de respect à ma qualite & per»sonne, m'õt tellemẽt transporte, que vou»lant lundi sortir de la ville pour venir en »mon armée, il y avint mutation à la porte »entre eux & les miens, où les soldats estans »en Burgherhout arriverent, de facon, qu'à »mon tresgrand regret & desplaisir il s'ẽ est »ensuyvi beaucoup de desordre: dõt ie vous »ay bien voulu advertir, & vous dire q̃ mõ »affection pour cela n'est en rien diminüée, »d'assister de tous mes moyens & des forces »que i'ay en mains, les bons, qui (ce me sã»ble) ne se doivent refroidir, comme ie »m'asseure que vous ne ferez, demeurant au »serment que vous mavez presté. Ie conti»nueray aussi de ma part en ma premire vo»lonté. Et principalement pour vostre re»gard, que i'ay tousiours cognu amateur du »bien public. Vous pryant au reste, estant à »present en madite armee avec incommo»dité de vivres, de tenir la main qu'il m'en »soit envoyé, & ils seront bien payez, p quel»que nombe de bateaux, le plus promptemẽt »que faire se pourra. Et par ce que ie vous »feray entẽdre plus particulierement cy a»pres, les iustes causes que i'ay de me dou»loir, ie ne la vous feray plus longue, que »pour prier Dieu &c. Du camp à Duffele »le vintiesme de Ianvier 1583 signé Fran»cois.

*Lettres du Duc d'Aniou au Sr de Timpel.*

Plusieurs eurent divers sentimẽs de ceste entreprise du Duc d'Aniou. Les uns disoyent que c'estoit seulement pour contraindre les bourgeois d'Anvers de payer sa gẽdarmerie, cõme il avoit esté fait aux Espagnols, du temps du grand Cõmandeur de Castille à la iournee appellée *Fora veillacos*, dont nous avons parle au livre 11. Les autres disoyent que le Duc estãt nouvellement venu d'un Royaume, où le Roy a cõmandemẽt & authorité absolüe, ne se pouvoit accõmoder à un Pays, qui est appuyé de ses previleges, & statuts anciẽs, voulant le regir à sa poste. Les aucuns craignoyẽt q̃ s'il en fut devenu maistre, qu'il les eut restitué au Roy d'Espagne, avec lequel ils disoyẽt qu'il maintenoit secrete correspondence: & puis qu'õ n'ẽ avoit sceu venir à bout à mai forte, & guerre ouverte, qu'õ le devoit faire par subtile pratique, ainsi qu'il avoit pensé: ceux là estoient d'une opinion trop eslognée de son intẽtiõ. Quelques autres disoyent que c'estoit pour restablir en son entier la religion Romaine: dõt ils en avoyẽt pour grãd indice & pricipal argumẽt de leur souspecõ, le cry de *vive la messe* durãt l'exploit: ioinct qu'il estoit tout notoire qu'il avoit avec luy plusieurs des principaux massacreurs de Paris : & (comme ce nom Francois, à cause de leurs desbordemens,

*Divers opinions d'hommes sur l'entreprise du Duc.*

bordemens estoit autant odieux aux Catholiques qu'aux Protestans) que par tel cry de *vive la messe*, ils attireroyent les Catholiques à leur parti, pour en fin les mesurer de la mesme mesure que tous les autres: cela pouvoit avoir quelque apparence. Mais mon opinion fut & l'ay oüy seconder de plusieurs gens d'entendement, que ce ieune Conseil du Cabinet croyoit que le Duc ayant ceste ville si riche & si puissante, & y ayãt fait rebatir le chasteau, il eut peu par le moyẽ d'icelle cõquester tout un monde, & eux de se faire tout d'or. Quoy qu'il en soit ce dessein ne pouvoit estre que trespernicieux, à l'un où à l'autre. A la ville s'il en fut venu à bout (toutefois qu'elle en eut esté l'yssüe, avenant qu'il eut succedé, ie n'en veus trop temerairement iuger.) A luy s'il y eût failly, comme il a fait. Parquoy c'estoit une chose bien à peser, & non de ieunes gens: comme i'ay entendu que le Mareschal de Biron le luy remit assez au devant estant hors de la ville, à l'instant mesme que l'exploit se devoit commencer, luy monstrant l'artillerie sur le rampart, les chaines par toutes les rües, les bourgeois par leurs premieres pertes des Espagnols plus aguerrys que iamais, puis le deshonneur, finalement la grand perte & blasme irrecouvrable en faute de succes: luy conseillant autant qu'il pouvoit de s'en deporter. Au contraire les autres disoyent, cõment Monsieur à l'appetit de dix ou douze conquins qui sont à la porte, perdres vous au iourdhuy ceste si belle occasion de vous faire Monarche? Parquoy le Duc fut quelque peu en suspens: mais le mauvais conseil l'emporta pour ce coup. Dieu le voulãt ainsi permettre pour purger ces meschãtes reliques de Massacreurs, & pour rẽdre ceux d'Anvers & les Estats mieux advisez en leurs affaires.

*le Mareschal de Biron desconseille ceste entreprise.*

Le Prince de Parme entendant ceste entreprise ainsi faillie, pour la faire valoir, escrivit aux Bourgmaistres, grand Conseil, & Collonels de la ville d'Anvers, les exortant à reconciliation avec le Roy d'Espagne. Le Messager qui apportoit les lettres fut mené en la ville les yeux bendez, qui donnoit à penser qu'on avoit doute de quelque alteration. Car parfois on oyoit les bourgeois (voyans que le Duc d'Aniou tachoità les tromper) murmurer entre eux & crier vive le Roy. Parquoy fut deffendu' en ladite ville à cry public, que nul ne fut si ozé de parler de faire paix, avec le Roy d'Espagne, ny de recevoir lettres du Prince de Parme, par ce qu'il en avoit escrit de samblables, à ceux de Gand, de Bruges, & autres, tellement que quelques villes de Flandre, & mesmes de Brabant, envoyerent leurs Deputez (entre lesquels fut l'Abbe de St Gheertruyde) vers le Prince de Parme, pour parler de leur reconciliation.

La Roine d'Angleterre entendant les nouvelles de ce fait, envoya son Ambassadeur aux Estats, les requerir qu'au plustost ils se voulsissent racommoder avec le Duc d'Aniou. Car s'ils ne s'accordoyent par ensamble, qu'il estoit à craindre, que le Parmois ia extenué faute de vivres, ne se redressat plus qu'auparavant: à quoy ils devoyent bien & serieusement prendre garde.

Les mesmes nouvelles estans arrivées à Paris & à Rouan, qu'on fit trois fois plus grandes qu'elles n'estoyent, comme si le Duc & tous les Princes & grands Seigneurs Frãcois y fussent tous tuez, les Parisiens arresterent tous les marchands & marchandises d'Anvers, qui eurent biẽ de la paine, la chose venue à vraye cognoissance, à ravoir leurs biens, & non sans perte. Le Roy y envoya le Sr de Myrambeau pour excuser le fait de son Frere, & tost apres le Seigneur de Bellievre son Conseillier d'Estat, avec lettres à ceux d'Anvers, par lesquelles il excusoit autant qu'il pouvoit le fait du Duc, le reiettant sur sa ieunesse, mauvais conseil, & mutinerie de ses gens de guerre, leur promettant qu'en se rappointans avec luy, il leur presteroit toute faveur & assistence. Le Duc mesme en escrivit depuis aux Estats coullourant aucunement son entreprise, & leur promettant tout service, tant de sa personne que de ses moyens: requerant d'entrer avec eux en amiable cõference, pour redresser les mal-entendus. Mais la commune se trouva de prime face tãt alterée, q̃ nulles excuses ny valurẽt: sans plus le vouloir recognoistre Protecteur de leur liberté, moins leur Prince: mais le qualifierent, ennemi public de la Patrie, tant furent les animositez grandes d'un commencement, apres ce fait perpetré, allencontre de son Alteze. Encore qu'il eut mieux valu qu'ils se fussent au plustost racordez & racommodez parensamble sous certaines bonnes cõditions. Veu que (s'estãt ainsi descouvert) ils devoyent de là en avãt avoir moins de crainte de luy qu'auparavãt: & qu'il estoit à esperer que ses cõportemens à l'advenir, eussent peu estre tels qu'ils eussent effacé ceste premiere tache. Car l'Espagnol qui ne dormoit pas, ayant l'oeil au guet & espiãt toutes occasions, voyãt les Pays destituez de Chef, de secours, & d'appuy, eut peu rõpre aysemẽt tous leurs desseins, à son grãd avantage, & à leurs perils & fortunes.

Ce que le Prince d'Orange cognoissant, estant un iour en l'assamblée du grand Conseil (qu'ils appellent Breeden-Raed) de la ville d'Anvers, requis de dire son advis sur la reconciliation du Duc d'Aniou, deduit as-

sez amplement, & qui fut pareillement exhibé par escrit aux Estats generaux ce que luy en sambloit. Où il disoit, apres s'estre excusé sur ce qu'il en estoit requis,

*Advis du Prince d'Orange sur la reconciliatiõ du Duc d'Anjou.*

» *Que les Estats* se devoyent souvenir »de ce qu'il leur avoit allegué & proposé, »lors que par les pertes de Tournay & de »Maestricht ils estoyent en un dangereux »accident, l'Espagnol allant tout devant »luy, tousiours prosperant: & qu'il estoit »plus que besoin, de rechercher le secours »de quelque grand Prince estranger, pour »les conserver & maintenir. Les pryant de »vouloir revisitter les Actes, & tout ce qui »s'estoit lors passé entre eux & luy, quand »il fut question d'eslire le Duc d'Aniou. »Quoy faisant (comme il sambloit qu'on »le voulut accuser de ceste election) on ver»roit à qui la coulpe en devroit estre impu»tée. Veu qu'il avoit tousiours protes»té, si les Estats scavoyent quelque autre »moyen plus expedient que cestuy là, que »iusques à la mort il le voudroit suyure. »Qu'eux mesmes tesmoigneroyent bien »qu'alors, ils n'en scavoyent nul autre que »l'evocation dudit Seigneur Duc, selõ que »par eux elle fut resoluë & arrestée. Par»quoy ce seroit à grand tort, (ores que le »mal advenu eut esté plus grief) si on le vou»loit seul inculper de ceste election: & si de »ce qui s'estoit passé, on pensoit reietter la »faute sur luy. Non qu'il voulut dire, par ce »que le Duc avoit perpetré & attenté con»tre sa foy iurée, suyvant le Traité de Bour»deaux, q̃ le Duc ne fut descheu du droit de »ceste evocation, & de la seigneurie des »Pays de pardeca, dont il en avoit receu l'in»vestiture: encore qu'il confessa, qu'il a»voit esté d'advis de l'appeller à leur secours. »Mais si de ce on en vouloit iuger sans pas»sion, on devroit confesser aussi, quelles a»vantages on en avoit receües en trois ans »que par ses moyens, ils avoyent fait teste »à l'ennemi: qui lors eut deux puissantes »armées, lesquelles par la grace de Dieu, »& faveur du Duc furent rendües inutiles, »l'une devant Cambray, & l'autre beau»coup plus grande l'Esté derniet. Aussi »qu'avec son secours, on avoit levé le sie»ge de l'ennemi devant Lochum, de laquel»le ville deppendent les Pays de Geldre, la »Comté de Zutphen, & l'Overyssel. Qu'õ »ne pouvoit non plus nyer le secours qu'il »avoit apporté aux Eglises reformées de la »France, leur ayant moyenné une si belle »liberté de leur religion. Tenant pour »asseuré que par le nom & armes du Duc »d'Aniou, le nom & les forces d'Espagne »estoyent obscurcies. Mais puis qu'au »fait present il y avoit trois poincts, sur »lesquels il faut resoudre. Assavoir la »reconciliation avec l'Espagnol pour l'un: »Ou avec le Duc pour l'autre: Et le trois»iesme de se deffendre & maintenir de »leurs seuls & propres moyens: Il dit quant »à l'Espagnol qu'il n'y a nulle apparence de »le pouvoir faire, ores que le nom & les »armes cessassent. Car si on pense se re»concilier avec luy, sous le nom des Mal»contens, comme la Motte en escrit, & qu'à »ceste fin se sont trouuez, ensãble les Seig^rs »Marquis de Roubay, Montigni, & Rassin»ghem (à quoy il samble qu'aucuus encli»nent l'oreille) il appercoit aussi avant qu'il »se peut cognoistre en ceste matiere d'estat, q̃ »ceux là ne font riẽ, sans la volõté du Prince »de Parme. A quoy leur devroit ouvrir »les yeux le Traite de Coulogne l'an 1579 »fait par quelques particuliers d'entre les »Malcontents & ledit de Parme. Lequel »ne fut plustost passé, qu'on ne leur eut »envoyé plus grand nombre d'Espagnols »& d'Italiens qu'onques au paravant. Avec »ce q̃ le Traité que maintenant on pour»roit faire avec les Malcontens, serviroit de »matiere au Duc d'Aniou, pour reprocher »aux Estats, tandis qu'il offre de se racom»moder avec eux, d'avoir traité avec ses »ennemis, qui ayderoit à le iustiffier vers le »Roy de France son frere, la Roine d'An»gleterre, & autres Princes & Potentats, & »rendroit leur cause odieuse. Et puis que se »reconcilier avec l'Espagnol, ou les Malcon»tens, ce n'estoit qu'un mesme fait: scavoir»mon si les Walons, l'Espagnol estant reti»ré, leur seroyent plus tollerables, que les »Espagnols ou les Francois: veu qu'ils sca»vent que lesdits Walons, ont les princi»paux commandemens en main, l'un de »Lieutenant de l'armée, l'autre de General »de la Cavallerie, le troisiesme de Maistre de »l'artillerie, & le quatriesme de General des »vivres & munitiõs. Quant à ce qu'aucuns »s'imaginent que traitans avec les Malcon»tens l'Espagnol retiré, ils seroyent plus as»seurez, qu'ils recouvreroyent leur trafique »libre sur Espagne: & que l'Espagnol estant »esloigné d'eux, ils seroyẽt en moindre crainte »de surprise, que des Francois qui sont plus »voisins. Puis qu'ainsi est qu'ils tiennent le »Francois ennemi au mesme degré que l'Es»pagnol, l'experience a demõstré par cest at»tentat nouvellemẽt advenu, qu'aussi tost q̃ »les Francois auroyẽt cõmis quelque faute, »ou contrevenu à l'accord, quel support ils y »trouverroyẽt. Mais la cõditiõ de l'Espagnol »est toute autre: car ayant non seulement le »Pays, les villes, & les Estats desunis à son »cõmandement, estans en guerre allencõtre »des Estats unis, ayans les principaux mẽbres »d'iceux, exterieurement espagnolisez: il ne »faudra pas beaucoup d'Espagnols ny d'Ita»liens pour les renger: les naturels mesmes »du Pays s'y employans plus que trop, sous

l'authorité

»l'authorité du Roy qu'ils auroyent en mai: »par où les habitans seroyent legeremēt sup »peditez, privéz de leur religion, & conse- »quemment chargéz du ioug de l'Inquisi- »tion, despoüillez de leurs biēs, previleges »& franchises, nonobstant leurs Traitez, sās »aucune mercy. Parquoy se doit considerer »que les Espagnols sont plus voisins que »les Francois, estans scituez au milieu des »deux. A cause de quoy il ne veoit nulle »raison d'entendre à l'Espagnol, si on ne »vouloit voir, la religion, les previleges, »bref les Pays perdus à iamais. Au regard »du Duc d'Aniou, qu'il ne vouloit pas de- »nier, suyvant le Traité de Bourdeaux, qu'il »ne soit decheu de tous ses droix pardeca, »& qu'il n'a plus nul fondement pour se »prevaloir dudit Traité. Par où est bien à »remarquer le sot & pernicieux cōseil qu'il »à creu: considerant aussi la peur en laquel- »le luy & les siens ont esté depuis cest attē- »tat: qui le doit rendre plus sage à se conser- »ver soy mesme & sa Noblesse: & que ce »n'est le fait d'un homme sage de chopper »deux fois à une mesme pierre: que le fail- »lir est commun à tous, & qui peut adve- »nir à eux mesmes, s'ils ne se racommodent »avec luy: par où se pourroit engendrer u- »ne deffiance si grande entre les deux Na- »tions, que par apres il se trouverroit peu »de moyen de rentrer en confiance. Finale- »ment qu'il seroit à craindre que ceux qui »sont autour de sa personne, ne luy cōseil- »lassent demain ou apres, ou qu'eux sous »son authorité, ne fissent quelque mauvais »tour á la Religion. Il disoit aussi qu'il »scavoit bien que plusieurs d'entre eux, ne »trouvoyent pas bon de s'accorder avec un »qui n'est pas de leur religion, pour certai- »nes considerations qu'ils en prennent. Là »dessus, qu'il venoit à penser que le Duc te- »noit en sa puissance plusieurs bonnes villes, »lesquelles en cas qu'on le reiettat, il pour- »roit remettre ez mains de leurs ennemis, »voyant que de soy il n'auroit moyen de »les conserver: par où plusieurs autres bon- »nes villes tomberoyent en grand danger, »principalement estant l'ennemi maistre de »la campagne. Qu'il seroit aussi à crain- »dre s'ils irritent le Duc, qu'ils auront aus- »si de mesme le Roy de France pour enne- »mi, qui leur seroit plus dur que nul autre: »par où ils seroyent en danger de perdre »leur navigation sur Espagne & en France: »mais aussi d'estre assaillis tout à coup de »deux puissans ennemis. Quant à la Roi- »ne d'Angleterre, encore qu'il ne doute »pas qu'elle ne desadvoüe le fait du Duc, »mais qu'elle s'en contristera, pour la ma- »gnifique recommandation & bon tesmoi- »gnage, qu'elle a rendu de luy aux Estats: »Mais quand elle entēdra que c'est par leur »faute que ce mal-entendu n'est redressé »& qu'ils ne se voudront r'accorder avec »luy: sa Maté ne prendra pas de bonne part »le refus qu'on luy en aura fait. Qu'ils »doivent aussi penser combien peu d'amis »ils auront d'aillieurs, & comment ils se- »ront abandonnez d'un chacun. Et qu'il »est à douter s'ils ne s'accordēt avec le Duc, »que les Francois livreront incontinent de »tous costéz les passages ouverts à l'Espa- »gnol, non seulement pour leurs vivres, »munitions, messagers, Ambassadeurs, or, »& argent: mais pour des armées toutes »entieres tant de pied que de cheval, qui les »viennent achever de ruiner du tout, dōt ils »peuvent iuger si cela leur importe ou poīt. »D'autre costé qu'ils devoyent bien exami- »ner leurs moyens, & s'ils sont souffis- »sans pour d'eux mesmes se conserver, & »tels que de lever le siege de la ville d'Ein- »doven, où d'autres villes assiegées, com- »me ils ont eu estans appuyez des forces du »Duc. Pourquoy faire, ils avoyent faute »de bons Capitaines & soldats de leur na- »tion, non seulement pour ce que la guerre »en a beaucoup consumez: mais pour ce »que leurs Pays sont petits, & que la plus »part s'est retirée, ou se pourront retirer du »coste de l'Espagnol, qu'auparavant ils sou- »loyent servir. Aussi que la plus part de »leur peuple est adonné plustost à la trafic- »que, & aux manufactures que nō pas aux »armes: parquoy leur seroit besoin d'appel- »ler des soldats estrangers, qui cousteroy- »ent beaucoup à lever, à les amener parde- »ca, & à les entretenir: dont ayant prins re- »solution il faudra plustost se fyer de ceux »de la Religion, que non pas des autres. Et »quant à l'argent, que chacun scavoit asses »cōbien il leur avoit esté facheux à en trou- »ver iusques ores, pour seulement payer »leurs garnisons: tellement que c'est mer- »veille cōment faute de bon payement ils »ont sceu si bien maintenir leurs soldats sās »se mutiner: veu que l'argent soit le nerf de »la guerre, sans lequel tous autres appa- »reils sont inutiles: or des moyens d'en »recouvrer, qu'il prioit Dieu y vouloir pour- »voir. Ce qu'ayant bien determiné, il leur »proposoit un ordre qu'il faloit qu'ils tins- »sent, tant au gouvernement, qu'au mani- »ment des affaires militaires & politiques, »chacun se maintenant en son rang: tous »lesquels neantmoins seroyent sans fruict, »si l'argent venoit à manquer. Surquoy il »leur exhiba une liste de la despence & du »guast que la guerre leur consteroit par cha- »cun mois, lequelle n'estant pas bien suyvie »(non de parolles mais d'effect) leur Estat »ne pouvoit subsister. De ces trois »poincts cy dessus mis en avant, il leur »confessoit librement, qu'il avoit tousiours

»trouvé le troisiesme pour le meilleur, si a-»vant que les moyens y fussent : auquel »effect il avoit travaillé quatre ans entiers, »pour y induire les Provinces, sous une »bonne & ferme union, sans rien y avoir »avancé. Mais puis qu'on avoit asses de-»monstré qu'on n'y vouloit point en-»tendre, ou qu'on n'en avoit pas les moy-»ens: il fut par les mesmes trouvé bon d'ap-»peller le secours d'un Prince estranger. »Or si quelqu'un pensoit y parvenir par les »moyens propres du Pays tant seulement, »sans praticquer l'ordre par luy prescrit & »limitté(veu la tardiveté de leurs resoluti-»ons) que celuy là n'y profiteroit nō plus, »que celuy qui penseroit dresser un basti-»ment en l'air : & ce temps pendant ce se-»roit exposer beaucoup de villes, & d'E-»glises au danger. Et si ce conseil qu'il »leur donne (ce qu'il n'espere) ne leur est »pas recevable, pour les difficultez qu'ils »trouverront de le pouvoir effectuer : si »est-ce qu'il leur vouloit bien dire ouverte-»ment, qu'il ne trouvoit nullement rai-»sonnable d'entrer en communication de »paix avec l'Espagnol : Et s'il se falloit ra-»commoder avec le Duc d'Aniou, qu'on »devoit bien adviser que nulle ville ne »tomba en danger, & de se bien asseurer »de toute la gendarmerie, & que les Capi-»taines soyent au contentement des Es-»tats.

Voila quel fut l'advis du Prince d'O-range sur ces trois poincts de si grande im-portance, pryant ceux de la ville d'Anvers se vouloir conformer à la Generalité, sans rien faire d'eux mesmes, & de prendre cestuy sien advis de bonne part: protes-tant vouloir exposer tous ses moyens, voire sa vie, pour la Religion, la Gene-ralité, & pour la ville d'Anvers en particu-lier.

*Le Sr de Bellievre traite avec les Estats au nom du Duc d'Aniou.*

Nous avons dit cy devant comme le Seigneur de Bellievre estoit venu vers les Estats de la part du Roy de France, interce-dant pour le Duc d'Aniou son Frere. Les Estats ayans en plaine assamblée oüy sa harangue, & suyvant ce qu'il proposoit & requeroit, commencé à traitter avec luy au nom dudit Seigneur Duc, envoyerent & deputerent à ces fins, les Seigrs Docteur Elbert Leonin Chancelier de Geldre, & M. Adolph de Meetkerke President de Flandres, avec encore quelques autres de leur part. Et de la part dudit Sr Duc furent deputez des personnages d'authorité agrea-bles aux Estats, entre lesquels estoit le Cō-te de Laval, le Seigneur d'Espruneaux, & au-tres.

Durant tout ce trouble les Estats trou-verent peu de support en leurs voisins d'Al-lemagne, & d'Angleterre : mais du costé de la France beaucoup de belles promesses, qui ressentoyent neantmoins assez sa me-nace. Or d'eux mesmes & de leurs pro-pres moyens, ils sçavoyent peu de remede pour s'é despestrer, & craignoyēt fort d'es-tre exposez en proye, & livrez à l'Espagnol: qui fut cause de les tant plustost faire entrer en ladite conference. D'autre costé le Duc craignoit que les villes qu'il avoit à son commandement, ne vinsissent à avoir fau-te de vivres : avec ce qu'il eut volontiers delivré sa Noblesse encore prisonniere en Anvers de la iournée de Sainct Antoine, ce qui le fit condescendre à des conditions rai-sonnables, donnant espoir qu'à l'advenir par ses bon comportemens, il effaceroit ces-te tache, & l'amendroit. Ainsi finalemēt ils firent un traité provisionnel le 28e de Mars, qui fut arresté en la ville d'Anvers cōme il s'ensuyt.

» *Son Alteze* se contenteroit tresvolon-»tiers de choisir sa demeure à Malines, tou-»tefois cōsiderant qu'on veut parler de nou-»veaux articles, & que la ratifficatiō du ser-»ment que son Alt. demande n'a esté pre-»sentement accordé.

1 Sadite Alteze a advisé selon l'offre que »luy à esté faite par Messieurs des Estats, de choisir la ville de Dunckerke, pour y resider »quelques iours, durant lequel temps el-»le desire de traicter de toutes choses con-»cernans le bien de cest Estat, & vuyder »les difficultez qui se representent mainte-»nant.

2 Promettant son Alteze en foy & par-»olle de Prince, que cela fait elle n'a au-»tre intention, & est du tout resolüe de »revenir incontinent par deca pour resi-»der en la ville de Malines, suyvant les ar-»ticles contenus en l'instruction des Estats »de l'onziesme de Mars dernier, d'estre as-»seuré du passage de Flandres : promet-»tant de n'y attenter contre l'Estat du Pays, »des Estats generaux, ny de leurs Deputez, »lesquels le promettrōt & iureront sambla-»blement.

3 Ceux de sa garde, & de la garnison »de Dunckerke n'attenteront rien con-»tre les habitans dudit Dunckerke, ny la »religion reformée. Et demeurera l'exerci-»ce de la religion Catholique libre à son »Alt. avec telle Eglise qu'il luy plaira choi-sir audit Dunckerke, ainsi qu'il avoit en An-»vers.

4 Monseigneur fera retirer la garni-»son Francoise hors de Villevoorde, ayant »la promesse de Messieurs des Estats d'ac-»complir les choses cy accordées. Et de-»meureront avec son Alt. trois desdits De-»putez: & sera la ville pourveüe de naturels »du Pays, agreables aux Estats de Bra-»bant.

»Sadite Alt. fera que son armée ira loger »au quartier de Lempeloo, où elle sera ac-

commodée

»commodée de vivres. Et le lendemain »Messieurs les Estats asseurans la somme de »trente mille escus d'or estre mis ez mains »du Commissaire à ce envoyé pour les deli»vrer à ladite armée, elle marchera iusques »à Willebrouck. Où les Chefs, Collo»nels, Capitaines, & Conducteurs des gens »de guerre feront le serment de bien & de»üement servir son Alteze & les Estats ge»neraux. Et de ne rien attenter contre »sadite Alteze, & Estats, ny en general, »ny en particulier: Mais qu'ils s'employ»eront pour le service de sadite Alteze, & »des Estats, contre les ennemis communs, »Espagnols, Italiens, & leurs adherens: Et »de passer la riviere ayans receu argent. »Estant ledit serment fait, l'armée de son »Alteze payée, & furnie ladite somme »de 30000 escus, pour estre repartis en»tre les gens de guerre selon l'estat que s'en »fera.

6 Ce fait passera l'Armée en Hellegat, »où elle sera pareillement furnie de vivres: »lors que les Anglois, Escossois, & autres »gens de guerre se retireront à Ruppel»monde, qui feront pareil serment à son »Alteze. Et au mesme temps que les os»tagers seront arrivez, & que feront lesdits »payemens. Son Alt. ayant receu les os»tages, & qu'avec luy seront les garni»sons de Denremonde pour estre delais»sées aux naturels du Pays agreables aux »Estats de Flãdre, & qu'il s'acheminera vers »Eeckeloo.

7 Ayant l'armée receu les choses susdi»tes, & en passant à Willebrouck, passeront »au mesme instant l'Escaut à Ruppelmon»de les Anglois, Escossois, & autres gens »de guerre, qui seront retirez du Pays de »Waes, pour estre employéz oú que se»ra advisé. Et de là en avant tous se»ront payez egalement des deniers desti»néz à cest effect, & furnis de vivres, sans »avantager les uns plus que les autres. »L'exercice de la Religion Catholique »sera libre à ceux de l'armée, & au »camp.

8 Faisant ce que dessus & rendant ledit »Dendermonde seront quant & quant bai»lez les ostagers, pour seureté de la deli»vrance & liberté de tous les prisonniers »estans en Anvers, & autres lieux, dete»nus depuis le dixsepiesme de Ianvier der»nier, ensamble de la restitution des papiers »qui estoyent en la boite de son Alteze, en »son cabinet, & esté prins au logis de Quin»set, & les moeubles portez à la maison »de ville, sous la puissance du Magistrat, »sans pour ce regard prendre aucune ex»ception. Et quant aux meubles qui sont »ez maisons particulieres, & logis des »François, seront aussi restituez aussi avant »qu'ils soyent en nature, depuis le 10e de ce »present mois.

9 Son Alteze promettra aussi que les »arrests faicts en France à ladite cause, »& les prisonniers, biens, & navires ar»restéz à Dunkerke, sur aucunes person»nes des habitans de ces Provinces seront »restituez.

»Son Alteze a nommé pour ostagers les »Seigneurs Philippe de Schoonhoven Sei»gneur de Wanroy Bourgmaistre d'Anvers, »Iean de Stralē Seigneur de Mercxē Ampt»man de ladite ville, Roger de Leefdael Sei»gneur de Meulem premier Eschevin, Noel »de Caron Seigneur de Schoonwael, Bourg»maistre du Franc, avec les trois Deputez »à ceste presente negociation, assavoir M. »Adolph de Meetkerke President de Flan»dre, Henry de Bloyere Bourgmaistre de »Brusselles, & Me Guillaume Everardi Pen»sionnaire d'Anvers. Bien entendu que »si aucunes des persones cy dessus, n'y peu»vent estre, ny pour leurs raisons, soit par »maladie ou autrement, s'y transporter, »que les Estats envoyeront d'autres de »samblable qualité au contentemét de son »Alteze.

10 Son Alteze retiendra deux ou trois »cens hommes de cheval, & quatre ou cinq »cens hommes de pied, pour seureté & »conduite de sa personne iusques à Dun»kerke. Et si aucuns de Messieurs de Gand »ou de Bruges, veulent venir voir son Al»teze, lors qu'il approchera de leurs villes, »ils seront gracieusement receuz, & recon»duicts, quand bon leur samblera en tou»te seureté. Et seront les ponts neces»saires de Steeken dressez sur la riviere »de Waes, & ez autres endroicts, où il aura à »passer.

11 Monseigneur menera les ostagers au »logis qu'il fera au plus proche de Nyeuport: »Où luy seront amenéz & conduicts seure»ment tous lesdits prisoniers detenus audit »Anvers & aillieurs, & pareillement ses pa»piers & meubles, & ceux de ses serviteurs, »cõme cy dessus est declairé. Biẽ entẽdu que »les prisoniers payerõt preallablemẽt leurs »despens, debtes, & gratuitéz promises, & »moderées par l'intercession du Magistrat, »sans que l'un soit arresté pour l'autre, ny au»cuns meubles, si de son bon gré il ne s'y est »obleigé. En baillãt par lesdits Estats decla»ratiõ, q̃ nul des Francois, ny leurs meubles »estãs audit d'Anvers & ailleurs, ne sõt dete»nus q̃ pour leurs debtes: ausquelles ayãs sa»tisfait ils demeurerõt en pleine & entiere »liberté, pour faire ce que bõ leur samblera.

12 Et apres que son Alteze aura fait »retirer la garnison Francoise de Dixmui»de, pour estre la garde d'icelle ville bail»lée aux naturels du Pays, son Alteze

tiendra lesdits ostagers, iusques à ce qu'à i-
»celle seront rēdus lesdits prisoniers & pa-
»piers. Ce fait serōt relachez & mis en plai-
»ne delivrance, sans qu'ils puissent estre re-
»tenus pour les moeubles demeurez ez mai
»sons particulieres, ou lesdits Francois es-
»toyent logez, non estans en la puissance du
»Magistrat : ny aussi pour les prisonniers
»qui seront en faute de payer ce qu'ils doi-
vent.

13 Et continuera son Alt. son chemī audit
»Dunkerke, pour y traiter & resoudre de
»toutes choses concernans le bien & la grā-
»deur de son Alt. & de ces Pays, où se trou-
»verrōt les Deputez de Messieurs des Estats
»pour cest effect.

14 Pourrōt les Deputez des Provinces &
»villes, & tous autres de ces Pays, qui vou-
»dront aller vers son Alt. libremēt venir, se-
»iourner, & retourner en toute seureté, cō-
»me aussi tous marchans & autres passagers
»pourront prēdre hable, & sortir hors de la
»ville de Dunkerke cōme ils faisoyēt para-
»vant. Laissant son Alt, les villes d'où se se-
»rōt retirées les garnisons Francoises, pour-
»veües & munitiōs, artilleries, & vivres qui
»sont en icelles, & qui se trouverront lors
»en nature.

15 Incontinēt les presens articles accordez
»lesdits Srs des Estats advertiront respecti-
»vemēt leurs Provinces, & feront tout de-
»voir, afin qu'ils envoyent le plustost q̃ faire
»se pourra leurs Deputez, par devers sō Alt.
»à Dunkerke, avec plain pouvoir & autho-
»risation, pour entrer en plus ample com-
»munication, arrester, & conclure ce que se
»trouverra mieux cōvenir pour le service de
»son Alt. utilite, seureté, & conservation du
»Pays. Se comporteront toutes persones in-
»diffiremment les uns avec les autres, tant
»bourgeois, que gens de guerre, cōme bons
»Freres & Amis, & aura la traficque & ne-
»gociation d'un costé & d'autre, tant par
»mer que par terre, son cours libre & accous-
»tumé.

Son Alt. escrivera lettres bien expresse-
»ment aux compagnies Francoises estans
»dedens Berghen St Wynocx, par lesquel-
»les leur sera commandé, de sortir ladite
»ville, & venir en son armée, laissant la
»garde d'icelle aux naturels du Pays, &
»agreables aux Estats comme dessus. Et ce à
»paine de desobeissance, & d'encourir son
»indignation.

17 Et lors de la conclusion de l'arrest de ce
»qui sera resolu audit Dunkerke : lesdits
»Seigneurs des Estats bailleront Acte de
»bien & deüement entretenir, & observer
»en tous ses poincts & articles ce que audit
»Dunkerke sera arresté, ensamble le trait-
»té general fait à Bordeaux le vint & quat-
»triesme de Ianvier en 81. Et seront faicts
»les sermens requis en cas samblables, aux
»lieux & villes où ils n'ōt encore esté faicts,
»dont sera rapporté Acte autentique &
»vaillable en mains de son Alteze.

18 Suyvant ledit Traité seront aussi ou-
»bliées de bonne foy, toutes choses passées
»depuis l'emotion & trouble advenu le
»dixseptiesme de Ianvier, iusques à la con-
»clusion de ce present Traite: avec deffen-
»ces à toutes personnes de quelque quali-
»té qu'ils soyent, de n'offenser, mesdire,
»ou entrer en reproche à l'occasion de ce
»que dessus. Ains se comporteront mo-
»destement & gracieusement les uns a-
»vec les autres, ainsi qu'il appartient entre
»bons freres, bourgeois, & Amis.

19 Sera pourveu de lieu convenable
»pour les malades de l'armée, où ils
»pourront demeurer iusques à ce qu'ils
»soyent guaris en toute seureté, & com-
»mettrōt lesdits Seigneurs des Estats quel-
»ques gens de bien pour les assister, & em-
»pescher qu'aucun moleste ne leur soit
»fait.

10 Ainsi fait & arresté en Anvers le
»vint & cinquiesme de Mars 1583. Son Al-
»teze a promis & iuré d'observer de bon-
»ne foy le contenu aux presens articles se-
»lon leur forme & teneur, le vint & sixiesme
»de Mars 1583, signé Francois, & plus bas
»Pin.

Iceux articles approuvez par les Estats & publiez en Anvers le deuxiesme d'Apuril : apres le payement cy dessus mentionné deüement fait, les Francois sortirent de Villevoorde, sous la conduite du Comte de la Rochepot. Et les hostages livréz, le Duc partit de Denremonde le sixiesme dudit mois, & la veille de Pasques arriva à Dunckerke. Le quinsiesme sortit la garnison Francoise de Dixmuyden. Le gouvernement de Villevoorde fut donné au Seigneur de Timpel Gouverneur de Brusselles : celuy de Denremonde au Seigneur de Ryhoven grand Baillyf de Gand, & celuy de Dixmuyden au Seigneur de Watervlyet, avec garnison en toutes ces villes de Messieurs des Estats generaux. *Le Duc d'Anjou vat à Dunkerke rēdant aux Estats les villes qu'il tenoit.*

Le Duc estant party de Denremonde devant qu'entrer à Dunkerke, entendant que la peste y regnoit, envoya requerir ceux de Bruges d'y pouvoir loger. Mais les Brugeois se resouvenans de la surprinse encore toute fresche de la ville d'Anvers, & de ce que le Seigneur de Fougere avoit par sa charge (comme nous avons racompté cy devant) pensé faire en leur ville, le luy refuzerent tout à plat: & parainsi suyvit son chemin vers Dunckerke, où il seioura quelque temps.

On dit commu nemēt qu'un mal ne viēt iamais seul, ou comme dit Cle. Marot, *La manvaise*

*mauvaise fortune ne vient iamais, qu'elle n'en apporte une : & que quand un malheur est passé, l'autre est à la porte.* Ce qu'on vid en ce tmps là en la ville d'Anvers. Où le sang de la playe des Francois n'estoit pas encore estanché, qu'un autre malheur y survint. Car le 24 de Feburier la place des marchans, qu'õ nomme la Bourse d'Anvers, qui est d'une excellente structure, par bas à galleries ouvertes de pilliers de pierre bleüe, & en haut plaine de boutiques de toutes sortes de merceries, peintures & autres marchandises, fut de nuit environ les dix heures, tout en un mesme instant embrasée aux quatre coings, sans qu'on y sceut iamais mettre remede, & sans qu'on ayt onc peu scavoir par quy, ny comment cela estoit advenu: les uns le reietteãt sur une coulpe, les autres sur une autre, en quoy les Francois ne furent point espargnez de blasme, ny les prisoniers sans grand poeur: aucuns disans qu'ils l'avoyẽt fait faire pour se venger, autres en parlans autrement, & chacun diversement : tant y a que la perte fut grãde pour les povres marchans. Ce grand embrasemẽt fit craindre les bourgeois de quelque trahison, parquoy demourerent toute la nuit en armes, & sur leurs gardes, les chaines tendues par toutes les rues.

*La Bourse d'Anvers toute bruslée à grand dommage.*

Au mois de Mars fut executé à la Haye en Hollande par l'espée, & taillé en quatre quartiers, un Cornille de Hooghe, soy disãt fils bastard de l'Empereur Charles 5e: lequel fut convaincu d'avoir traitté avec le Roy d'Espagne (sous espoir d'estre advoé, & traité comme son Frere naturel) pour faire reuolter les Provinces unies, mesmes d'avoir attiré plusieurs personnes à sa devotion: lesquels en temps opportun eussent levé gens: pour faire quelque nouveau remuement de mesnage en Hollande. Mais il fut descouvert par ses gens propres, convaincu de ses desseins, & traitté selon ses œuvres, non pour s'estre qualiffié bastard de l'Empereur (dont aucuns ont douté, à cause de la ressamblance qu'il en avoit) mais pour ses apparentes machinations.

*Un bastard putatif de l'Empereur decapité.*

Au mesme mois fut prins en Anvers, & descouvert sur biẽ petit fondement, certain Espagnol nomme Pedro Dordoigno, (duquel nous parlerons encore cy apres) lequel cõfessa estre expressement estre venu d'Espagne, pour tuer le Prince d'Orange, & d'en avoir traitté avec le Roy mesme : combien que depuis il le voulut excuser, & que ce n'avoit esté qu'avec son Secretaire. Confessant qu'en passant par Gravelinghes, il en avoit communiqué avec le Seigneur de la Motte Gouverneur du lieu. Il contrefaisoit le haut Alleman, soy disant de Croatie, expert en plusieurs langues, ayant esté au sac d'Anvers: de poil roux, desmentant entierement son Espagnol: Ie le vys en prison apres avoir oüy sa sentence, mais iamais homme de plus povre courage, pour un si grand attentat. Suyvant ses confessions il fut executé, estranglé au garrot, puis taillé en quatre quartiers.

*Pedro Dordoigno.*

Le septiesme d'Apuril arriva en Zeelande Madame Loüyse de Colligni, fille de M. Gaspar de Colligni Seigneur de Chastillon, Admiral de France, meurtry (comme nous avons dit) au massacre de Paris, l'an 1572, & vesve du Sr de Teligni, Frere de la Dame de la Noüe, aussi meurtri au mesme massacre. Laquelle Dame Loüyse, le Prince d'Orange espousa pour sa quatriesme fẽme le 12 ensuyvant, en la chappelle du chasteau d'Anvers, de laquelle le 26 de Fevrier de l'an suivãt 1584, il en eut un fils nõmé Hẽry Frederic aagé à present de dixsept ans, Prince bien nourri & de grande attente.

*4e mariage du Prince d'Orange.*

Le 13e dudit mois Hans hansz riche marchant de Flessinghes fut decapité, pour par pure haine qu'il portoit au Prince d'Orange, avoir machiné de le faire mourir, & tous ceux qui seroyent avec luy, mettant le feu à quelques caques de poudre en une cave ioignant la maison où le Prince devoit estre logé. Et de ce en avoit traitté avec l'Ambassadeur d'Espagne, estant à la Court du Roy de France. Il fut descouvert par un autre marchant auquel il se fioit nommé Antoine auquema) qu'il croioit avoir pour cõplice d'un acte tãt execrable, que Dieu ne voulut permettre. Voyez à quoy les passions transportent les hommes.

*Execrable trahison descouverte contre le Prince d'Orange.*

La ville d'Eindoven estoit en ce temps là assiegée par le Cõte Charles de Mãsfeldt: en laquelle cõmandoit le Sr de Bonivet fils du Sr de Creveceur Farncois, avec huit oens soldats: mais obstãt les difficultez qu'il y avoit ẽtre le Duc d'Aniou & les Estats (cõbiẽ qu'on esperat que le Mareschal de Biron, la devoit aller secourir) ledit Seigneur de Bonivet ne la pouvant plus long temps tenir, la rendit armes & bagues sauves, drappeau vo lant au vent, la garnison se retirant la part où bon luy sambla: ledit Seigneur s'excusãt sur la faute de poudre, ayant premierement capitulé si endedens huit iours il n'estoit secouru, qu'il rendroit la ville, comme il fit le 19 dudit mois d'Apuril, voyant le secours luy manquer endedens ce temps là, comme il avoit bien esperé. Car durant tout ce siege l'armée des Estats sous la couduite dudit Mareschal de Biron, estoit en envirõs d'Anvers avec un grand appareil pour l'aller secourir: mais faute d'argent le secours ne fut asses tost prest, à quoy ceux d'Anvers firent les retifs, se souvenans de tant d'argent qu'ils avoyent volontairement fourni l'an 1579 pour secourir la villle de Maestricht : dõt riẽ ne s'en ensuyvit, ladite ville demeurant perdüe par faute de soudaine resolution à la secourir en temps.

*Eindovẽ rendue a l'Espagnol.*

Apres laditte ville d'Eindoven rendüe ledit Mareschal s'estāt arresté avec sō armee devāt le fort de Versele, au quartier de Liere en Brabant, apres l'avoir batu de quelques canōades, il luy fut rendu par appointement le 23 dudit mois, le Capitaine Wensel qui y cōmandoit, & ses principaux officiers restās prisonniers, & le reste des soldats sortās avec l'espée & la dague. En ce meschant petit siege le Seigneur de la Garde Collonel Francois, Maistre de l'artillerie du Duc y fut blessé d'une des ses pieces propres qui se creva, dōt il mourut, apres avoir fait de grands services au Prince d'Orange, & aux Estats de Hollande & Zeelande, en leurs premieres guerres du temps du Duc d'Alve, & d'autres Gouverneurs, y ayant continué iusques à sa mort. Son corps fut raporté en la ville d'Anvers, & avec honorable pompe funebre militaire enterré au temple de Saint George. Il avoit esté un des braves, sages, moderéz, & exercéz, Capitaines de ces Pays unis, homme de grand conseil, bien lettré & versé ez loix, & matieres politiques. Il fit des grands devoirs au ravitaillement de Leydé, (cōme nous avons dit cy devāt au livre 10e), & fut partant fort regretté du Prince & des Estats.

*Mort du Collonel la Garde.*

Apres la prise de ceste bicocque ledit Sr Mareschal alla assieger le fort chasteau de Woude distant une lieüe de Berghen-sur-le soom, d'où le Marquis de Berghé Seigneur du lieu (de la maison de Gaesbeke) estoit deslogé peu de iours auparavāt. Il y avoit dedens six vingt soldats Italiens, & cent cinquante paysans. L'ayant batu de quinze cēs coups de canon, encore qu'il n'y eut pas de bresche assez suffisante, une espouvante s'estant mise parmi les assiegez, ils le rendirent par composition, sortans les gens de guerre avec l'espée & la dague tant seulement le 9e de May, & tous les paysans retenus prisoniers & mis à rançon. Le Capitaine Italien qui y avoit commandé, eut à son retour pour son salaire la teste trenchée en la ville de Breda, par cōmandement du Prince de Parme.

*Le chasteau de VVoude rendue aux Estats.*

En ce tēps là ceux du Cōseil privé des Provīces unies, q̃ le Duc d'Aniou & de Brabāt avoit establi, comme nous avons dit, revenāt en Anvers, furent declairéz suspendus de leurs offices, par Acte despesché des Estats generaux, qui leur fut insinüé par un Huissier, leur defendant de n'avoir, ny prétendre de là en avant nulle cognoissance d'aucunes matieres de iudicature ny de proces: Et ce tant & aussi longuement que par les Estats (ayans traitté avec ledit Sr Duc) en seroit autrement ordonné. A quoy ceux dudit Conseil s'opposerent, & sans y vouloir obtemperer cōtinuoyent en leurs procedures, & au fait dudit Conseil privé comme auparavant. Soustenans avoir esté establis par commission non pas desdits Estats, mais dudit Seigneur Duc, laquelle devoit durer iusques à ce qu'on l'auroit declairé ennemi & descheu: & que lesdits Estats n'y avoyent que defendre, comme plus amplement ledit Sr leur en avoit escrit. Ce neantmoins ledit Conseil se dissippa depuis, cōme de soy mesme.

*Le Conseil privé suspendu esy opposé.*

A la rendition qui se devoit faire au Duc d'Aniou des prisonniers Francois du 17e de Ianvier, s'esmeut debat en la ville d'Anvers, entre les bourgeois, & le Seigneur de la Pierre Collonel Francois, & Mareschal du Duc d'Aniou, pour le Barō de Balancō, qui avoit esté trouvé dedens la ville, lors qu'il fut prins à la rencontre, cōme nous avons dit cy devāt, entre Dunkerke & Winocx-berghe. Les Bourgeois vouloyēt maintenir que par le fait du 17e de Ianvier, il devoit estre leur prisonier, & ledit de la Piere au contraire. Veu que tous les prisoniers dudit iour, & les biens prins aux Francois estans en nature, se devoyent rendre par l'accord provisionel fait avec le Duc cy dessus: En vertu duquel les bourgeois furent deboutéz de leur pretensiō, & fut renvoyé depuis, ayant payé sa rançon. C'estoit luy qui (appellé Comte de Warax) fut lan 1597 deffait avec ses trouppes, & tué à la Iournée de Turnhout.

*Siege de la ville de Diest.*

Le Comte de Mansfeldt ayant comme nous avons dit, gagné la ville d'Eindoven, & quelques chasteaux & forteresses de ce quartier de Cempeine, alla assieger la ville de Diest, appartenante au Prince d'Orange, en laquelle commandoit le Collonel Paul Sohey, avec quatre cōpaignies des naturels du Pays, & deux d'Anglois, qui en tout n'eussent sceu faire plus de trois cens hommes: bien est vray que les bourgeois estoyent environ cincq cens hommes portans armes: mais fort mal volontaires, se souvenans que depuis le cōmencement des troubles, ils avoyēt esté six fois prins, & reprins, avec ce que la ville estoit fort foible, sur laquelle quelques collines prochaines commandoyent, voire que sans artillerie elle eut peu estre gagnable, ce qui descourageoit les bourgeois, & leur faisoit avoir peur, que s'ils eussent voulu tenir bon, leur ville eut esté pillée: parquoy contraignirēt ledit Collonel de traicter d'appointement, ce qu'il fit, à condition que les gens de guerre, quitteroyent leurs enseignes, & sortiroyent avec leurs armes & bagages, autant que certaīs chariots accordéz aux Capitaines sçauroyent esmener. Ausquelles mesmes conditions pourroyent aussi sortir les bourgeois qui se voudroyēt retirer. Parainsi estans sortis, les soldats se retirerent le 28e de May aux fauxbourgs d'Anvers à Burgerhout, où tost apres le Collonel Sohey fut prisonier, & les soldats cassez, sauf les Anglois. Mais depuis ledit Collonel se iustiffia, s'excusant sur le

*Diest rendue à l'Espagnol.*

sur le peu de gens, & faute de cavallerie qu'il avoit eüe, sur la foiblesse de la ville, retisveté des bourgeois, plus forts que luy & ses gens, & par autres raisons qu'il allegua, dont il en dressa une Apologie qu'il fit imprimer, laquelle fut receüe des Estats, & l uy iustiffié, eslargi.

De là Mansfeldt alla assieger Westerloo au mesme Pays de Cempeine sur la riviere de Nethe, en bonne assiete. Quelques paysans mal affectionnéz aux assiegez, & au parti des Estats, enseignerent audit Comte de Mansfeldt, le moyen de coupper les eaux audit chasteau à demye lieüe de là: ce qui fut fait & les escoulla en telle sorte hors des fossés, qu'õ y pouvoit aller à pied sec tout a létour. Quoy voyant le Capitaine Vlyet qui y commandoit, & qu'on le batoit en toute furie, fut conseillé de rendre la place le 5e de Iuin, se retirãt vers Anvers, où il fut grefvement accusé par les bourgeois, & retenu prisonier: mais il s'en sceut si bien excuser, & iustiffier, qu'il fut relaché & absouls.

*VVesterloo rẽdu à l'Espagnol.*

Le Prince de Parme estant à Liere, & voulant poursuyvre sa victoire, entendant qu'il y avoit divisiõ au camp des Estats, par ce que les Anglois & Esscossois ne se scavoyent accorder avec les Francois: estant le Mareschal de Biron General de leur armée loge à Roosendael, & les Anglois & Escossois environ une lieüe arriere. Lesdits Anglois & Escossois n'estans encore du tout trenchéz, l'Espagnol s'alla ruer sur eux de telle furie, que grand' partie y fut deffaite ; & le reste mis en routte assez pres de Sevẽberghe. Et combien que le General de Birõ fut audit Roosẽdael en lieu asses fort, & biẽ muni, où le Prince de Parme ne l'eut osé attacquer: si est ce que se levant de là, & y boutant le feu, il s'alla camper à dos de la ville de Berghen sur le Zoom. Où le Prince l'alla affronter, mais il ne luy succeda pas ce coup si heureusement, que contre les Anglois, & fut contraint se retirer, ses gens laissans à leur rettraitte partie de leur butin aux Suisses dudit Seigneur Mareschal de Biron, qui à l'escarmouche fut tiré au pied, mais de peu d'effect.

*Anglois & Escossois desfaits par l'Espagnol.*

*Le Prince de Parme repoussé.*

Et comme ledit Seigneur Prince de Parme cognoissoit bien qu'il avoit à faire à un viel & ruzé Capitaine, sãs le vouloir plus tẽter, fit marcher son armée devant la ville de Herẽtal, apres avoir prins en passãt la ville & chasteau de Zichem, qui luy furent rendus par composition à sa premiere semonce. Ayant planté son siege devant ladite ville de Herental, il envoya partie de ses gens devant le Fort & Abbaye de Tongerloo gueres loing de là, qui luy fut pareillement rendu. Et comme il continua ce siege de Herental iusques au mois de Iuillet, sans gueres y profiter, ny espoir de rien gagner: par ce que ceux d'Anvers (se doubtans bien qu'apres la prise de to⁹ ces forts & chasteaux le Prince de Parme, les viẽdroit assieger) y avoyẽt envoyé seize cẽs hõmes en garnisõ, il fut cõtraint se lever de là, avec honte & perte à sa retraite.

*Prinse de Sichem par l'Espagnol.*

Il y eut en ce temps là quelque different en la ville de Lille, pour l'establissemẽt d'un nouveau Gouverneur de ladite ville, & Chastellenie, par le trespas de M. Maximilien vilain Seigneur de Rassenghien, de nouveau fait Cõte d'Yseghem par le Roy d'Espagne, decedé en son chasteau de Lomme, à cause qu'on leur vouloit bailler un Gouverneur Espagnol, & nõ naturel du Pays, directemẽt contre le contract de leur reconciliation. Ce neantmoins le Seigneur de Liques Francois de nation, y fut estabi Gouverneur

*Alteration, à Lille en Flandre.*

Et comme ce pendant les affaires des Estats alloyent de iour en iour empirant, s'estãs de nouveau depuis la follie du Duc d'Aniou attribuéz le gouvernement des Pays unis, sans (comme nous avons dit) se scavoir bonnement accorder par ensamble, les uns tẽdans à l'Espagnol, les autres à se racõmoder & rappeller le Duc d'Aniou, autres d'un autre advis, tellement que faute de bõne & brefve resolution, il y avoit grande cõfusion en leurs affaires. Les Deputéz des Estats estãs allez trouver ledit Seigneur Duc à Dunckerke, comme il avoit este arresté par l'accord provisionel du 28e de Mars ; pour tacher à radouber les affaires: ledit Sr voyant que rien n'avancoit, & que par leurs irresolutions ou plustost divisions, on trainoit les choses en longueur, cõmẽcant à s'en enüyer, avec ce que sa reputation alloit de plus en plus amoindrissant vers les mal volontaires, & que le Mareschal de Biron avec son armée, exploictoit peu ou point contre les Espagnols: ioĩte à ce la haine qui s'estoit acceüillie en general cõtre la natiõ Francoise, & qui iournellement s'atisoit d'avantage, par les affectionnéz au parti contraire. Tout cela facha & desgouta tellement ledit Seigneur Duc, que, tandis que les Estats seroyent disputãs sur ses affaires, il voulut aller revoir la France. Et apres avoir renvoyé lesdicts Deputéz, & ostagers qui luy avoyent este bailléz, pour sceurete de la delivrãce de sa Noblesse & serviteurs prisoniers en Anvers, il partit de Dunkerke le 18 de Iuin, accompagné du Prince d'Espinoy & du Seigneur Lamoral d'Egmõt, à sa requeste relache de l'Escluse: & ce iour mesmes mit pied en terre à Calais.

Le Duc ne fut si tost parti de Dunkerke, que le Parmois ayant paravãt levé son siege de Herẽtal, n'envoya le Sr de la Motte Gouverneur de Gravelinghes l'investir & assieger: où le Duc avoit laissé le Sr de Chamois pour la garder avec (cõme on luy avoit fait croire) douze cẽs soldats de bonne garnisõ,

& de tout bien munie: mais de 1200 il n'y en avoit pas cinq cens. La Motte commençant à la batre p dessus le hable avec quatre pieces tant seulement, & deux qui donnoy- à l'emboucheure du hable, fermé de deux gros cables, pour empescher que riē ny entra. Et de fait comme le Duc eut commandé d'y mettre encore quelque cent cinquante hommes, montez sur un puissant vaisseau, ayant un fort vent de Nortwest propre pour y entrer, qui eut rōpu six cables: approchās pres, au premier coup de canon qui leur fut donné de la teste du hable, ils eurent peur, & n'ozerēt entrer, se retirans à Calais. Chamois se voyant estroittement assiegé, & que ce renfort n'avoit pas succedé, commença incontinent à perdre courage, & sans beaucoup se laisser tirer l'oreille, rendit la ville par composition à bon marché, se retirant avec ses trouppes (qu'il avoit fait si grandes au Duc son Maistre) à Calais, où il desbarqua, nō sās oüyr, luy & ses Capitaines quelque broccards & atteintes mordantes du Sr de Gourdan Gouverneur dudit Calais.

*Dunkerke povremēt rendue.*

Dunkerke ainsi rendüe le Prince de Parme alla camper la ville de Nyeuport, qui luy fut aussi bien tost, & sans grand travail ny despence mise en mains. Sur telles doutes le Prince d'Orange, avoit fait fortiffier & bien munir la ville d'Ostende, pareillement ville maritime de ceste costé, que le Parmois alla aussi assieger: Mais s'y voyant tant mal receu, & la trouvant plus forte & mieux munie qu'il n'avoit pensé, se retira en arriere, & alla devant les villes de Furnes & de Dixmuydē assises en plain Pays de la Flādre Occidentale: lesquelles il gagna sans aucune resistence, se rendans à la premiere semonce. Il pensa rencōtrer le mesme à Berghen Saint Wynocx distante seulement une lieüe de Dunkerke: Mais le Sr de Villeneufue qui estoit dedens avec son regimeut François luy fit tellement teste, qu'il fut d'advis de se retirer, & temporisant l'avoir à la longue, comme il eut, & que nous dirons cy apres en son lieu. De là il alla assieger la ville d'Ypre, l'une des quatre capitales, & membre de Flādre, lequel siege fut de longue durée: de la renditiō de laquelle nous parlerōs tantost.

*Nieupoort rēdue à bon marché.*

*Le Prince de Parme ne sait mordre sur Oostende.*

*l'Espagnol quite son siege devāt Bergen St Wynox.*

Les Pays bas unis se trouvans sans Chef ny Protecteur, les Espagnols en sceurent bien faire leur profit, & prendre ceste occasion par les cheveux: Car ne trouvās gueres de resistence, alloyēt par tout devant eux la craie en la main, faisans les maistres. Mesmes aucuns qui iusques alors avoyent calé le voile & nagé entre deux eaux, se declairerent lors ouvertement de leur parti. Finalement ils s'en servirent si bien à poinct, qu'a la faveur de Servaes van Steelandt Grand Baillif du Pays de Vaes, & de ses complices, comme du Capitaine Rolland yorck Anglois, marié à la Dame de Wolferdonck, & d'autres, ils se saisirēt du fort du Sas de Gād, qui est l'entrée à la mer des Ganthois, où le Sr Iean d'Imbise auoit passé le iour procedēt, retournāt d'Allemagne pour se restablir en ladite ville de Gand, d'où il fut chassé estāt Bourgmaistre l'an 1579. Ce fort du Sas gagné les Espagnols, s'emparerent tout aussi tost des villes de Hulst, & d'Axelles, & par succession de temps de ladite ville de Gand mesmes.

*les Espagnols se saisissent du fort du Sas.*

En ce temps là le Roy de Navarre à present Roy de France envoya Iaques Segurius sō Ambassadeur vers le Roy de Danemarc, & aucuns Princes Protestans d'Allemagne, pour faire une alliance par ensamble, afin de se maintenir contre les machinations du Pape & de ses adherēs: & que ioignās leurs forces avec celles de la Roine d'Angleterre, ils peussent subsister, contre la Ligue qui commençoit à naistre des Princes Catholiques Romains, & autres supposts du siege papal. Attendu que le peril eut esté trop grand, s'il eut falu que chacun Prince Protestant se deut maintenir en particulier, & de ses seuls moyens allencontre de si puissans ennemis. Pour manutētion de laquelle alliance ledit Seigneur Roy, faisoit offre de sa personne, de son sang, & de tout ce que Dieu luy avoit presté en ce mōde. Priant les Princes Protestans vouloir bein cōsiderer & balancer combien ce fait leur importe, & à toute la Chrestienté, d'embrasser les affaires de ceux de la Religion reformée, tant en France, qu'ez Pays bas, pour les affrācir de la tyrannie du Pape. Et que si lesdits Princes d'Allemagne ne prenoyent ce fait autrement à cœur & avec plus grand' ardeur, qu'ils n'avoyent fait auparavant, ou bien si Dieu n'envoyoit quelque autre secours plus prōpt: qu'il estoit à craindre que ces deux Estats de France & des Pays bas ne tombassent en grandes calamités. A raison dequoy, & pour mieux s'en aviser, il requeroit qu'une Iournée se tint, en quelque ville d'Allemagne: Où le Roy de Danemarck envoya ses Ambassadeurs, & le Roy de Navarre y envoyeroit peillement les siēs. Ceste proposition du Roy de Navarre facha l'Empereur, comme apparut par lettres dudit Segurius escrites au Roy son Maistre. Où il dit, que pensant aller pardevers la Maieste Imperiale, luy presenter le service de son Roy: Il auroit entendu que charge auroit esté dōnée au Duc de Baviere & au Cōte de Solme de l'arrester, comme ennemi, avant qu'il peusse arriver à la Court de l'Empereur. Et par ces mesmes lettres il se iustiffie, de ce qu'à tort on l'accusoit touchant sa legation, d'avoir entré ez terres de l'Empire sans passeport: & que sans le consentemēt de l'Empereur, il negocioit avec les Princes d'Aallemgne. Et pour le troisiesme poinct qu'il ta-

*Ambassadeur du Roy de Novarre à quelles fins.*

qu'il tachoit d'eslever quelque trouble en la Germanie. Desquelles accusatiõs en fut dressé certain petit livret invectif,& mordãt,par un Iesuite,intitulé *Le feu des Calvinistes*,auquel fut respondu de mesme.

Le Pape entendant que ceux de la Religion Protestante pretendoyent de s'allier & faire vnions allencontre de sa Ligue,cõmença à son accoustumée,de vomir ses fouldres & excommunications contre le Roy de Navarre , du Prince de Condé,& tous leurs alliez,esperãt par là faire peur au Peuple,& à tous leurs vassaux & suiets(comme iadis il souloit faire quand par armes il ne pouvoit parvenir à ses desseins)& pour les induire à leur refuser l'obeissance deüe: & parainsi desnüer ces Princes de leur secours, ayant imprimé ces fulminations en la cervelle de la commune.Cõme il est advenu à l'Empereur Frederic Barberousse,au Roy de France Philippe le bel,& à quelques autres Empereurs,Roix,& Princes Allemans, singulierement à Henry 8 e Roy d'Angleterre. Mais on en est au temps qui court tant batu,qu'on ne s'en soucie plus,& ne laissent pourtant les suiects à recognoistre leurs Princes:si ce ne sont ceux qui de telles excommunications(comme rebelles biẽ qualiffiez)en veulent faire leur proufit,& prennent ce manteau pour couverture de leur rebellion(comme on à veu en France durãt la Ligue)vers lesquels tels fouldres sont de grand pois,& de grand advancemẽt aux Papes,& à ceux qui s'en prevalent:autrement ceux qui sont vrayement fidelles à leurs Princes,ne s'en soucient pas,& ne les tiennent qu'à fariboles, comme des uns & des autres il est assez apparu ez derniers années du regne de Henry 3 e dernier Roy de France.

*Armée navale Espagnolle vers la Tercera.*

Le 24 de Iuin le Marquis de Sainte croix Admiral general du Roy d'Espagne partit de Lissebone par le commandement de son maistre, & se mit en mer avec nonante & huit galeres,& certains autres grands navires, montez d'environ dix mille soldats, tant Espagnols, Italiens, qu'Allemans, & quelque 4000 matelots,en laquelle armée navale y avoit cinquante Chevaliers qui servoyent le Roy à leurs despens.Il y avoit aussi grang nombre de prestres & moines, medecins,chyrurgiẽs, & apotiquaires avec belles munitions tant de guerre que de vivres. Estans à voile ils eurent d'un commencement grandes tempestes,mais tost apres la mer se monstra bonasse, & le vent propice.Le Marquis fit avancer douze galeres, sous le Collonel Diegò de Milan, lesquelles au 3 e de Iuillet approcherent l'Isle de Saint Michel,& le 5 e ensuyvant moüillerent les ancres au Caix del Gada.De là le Marquis passãnt outre avec toute sõ armée, vint surgir le 24 dudit mois au Cap de Saint Sebastien à l'Isle de Tercera,qui est la principale de celles qu'õ nome les Açores. Mais comme les gens du Roy de Portugal Dom Antoine,avoyent ez environs de ceste place dresse plusieurs Forts, d'où ils tiroyent à grãds coups d'artillerie sur les galeres Espagnolles ,& principalement sur celle du Marquis,il leur fut malaysé d'en approcher pour mettre pied en terre.A raison dequoy le Marquis envoya un messagier accompagné d'un soldat & d'un Trompette, en une chalouppe prendre langue,& declairer aux soldats & au Peuple,la grace que le Roy d'Espagne leur faisoit,s'ils se vouloyent rẽdre & le recognoistre pour leur Prince. Mais Emanuel de Sylua Governeur de l'Isle & Lieutenant du Roy Dom Antoine, ne voulut escoutter le Messager,ny respondre aux lettres du Marquis.Ce pendant ces envoyez remarquoyent la scituation, & les adresses du Pays: lesquels retournez à l'armee,les Espagnols tinrent conseil,par quel moyẽ on les pourroit assaillir:& fut arresté qu'on adviseroit de se saisir premieremẽt,d'un coing de l'Isle gueres loing de la ville nommé *Della playa*.Sur ce le Marquis commãda qu'au 25 dudit mois sur les trois heures du matin, les Collonels Loppe de Figueroa, Francisco Bonadille , Augustino Inigues,Ioan de Sandeval,le Comte Ieronimo Lodron,Dom Felix d'Arragon, & Curtio de Motto, avec quatre mille cinq cens hommes mettroyent pied en terre,& l'iroyent attaquer.Et combien que les Francois eussent en cest endroit une puissante Forteresse, ce neantmoins les Espagnols forcerent la garnison, qu'ils poursuyvirẽt trois quarts de lieüe,tant qu'ils eussent atteinct leur gros,auquel gisoit toute la force de l'Isle. Là y eut une rude escarmouche,& de lõgüe durée,la victoire demeurant en balance.

*Abordement des Espagnols à la Tercera.*

D'autre coste Dom Pedro Valdes avec mille Espagnols,aprochant plus pres de la ville d'Angra,capitale de l'Isle de Tercera : Le Seigneur Cyprian Figuereido de Vascõcellos,Gẽtilhomme signalé pour ses vertus, sortant de la ville avec quelques trouppes, la plus part bourgeois, gens de mestier, & paysans,alla le rencõtrer en plaine campagne,l'escarmouche s'attaquãt bien vyfve depuis le quatre heures du matin,iusques à quatre apres midi,durant lequel combat les Portugeis chasserẽt une trouppe de cinq ou six ceus vaches aval des montagnes parmy les escadrons de leurs ennemis, qui furent contraints de rompre leurs rengs,& de combatre à la main:& par ceste ruze les Portugeis combatans à l'espée ,eurẽt la victoire,aucuns se sauverent à nage,mais plusieurs y furent noyez:tant y a q̃ huit cẽs septãte & cinq Castillans y furẽt enterrez.Des Portugeis,y en eut seize de tuez, six accravãtez de la cheute d'un pan de mur,& quelques bles-

*Beau stratageme cause de victoire.*

ques blessez. Il y mourut un des Nepveu du Duc d'Alve, un Cousin du Marquis de Saĩte Croix, & un de Dom Pedro Valdes, avec ce tant renomme Capitaine Philippo Hartada Arragonnois & environ septante de la principale Noblesse de Castille. Le Marquis estãt aux mains avec les Francois (sous la charge du Commandeur de Castre, lequel apres la mort du S^r Pedro Strossi estoit leur general) apres avoir par deux fois rafreschi ses gens d'eau, pour la grand' soif que les Espagnols enduroyent, à cause des extremes chaleurs: leur combat ayãt aussi duré iusques au soir, fina par la mort de septante Espagnols, & de plusieurs blessez. Des Francois pardessus les naurez y en demeura environ deux cens. Apres que le soleil fut bas quinze cens Francois dudit Commandeur, se ioignirent à autre mille Francois, & neuf mille Iusulaires : lesquels tindrent toute ceste nuit les Espagnols en alleine. Les Collonels du Roy Dom Antoine, ne se seurẽt accorder avec les Francois, car aucuns Portugeis estans de l'opinion d'Emanuel de Sylua, trouverent bõ d'aller ceste nuit mesmes avec toutes leurs forces attacquer les Espagnols, en leur quartier. Mais le Commandeur & les Capitaines Francois, voyans le iour decline, voulurent atendre iusques au lendemain: & qu'on portat quelques munitions de viures & d'armes aux montagnes, pour en cas d'une deffaite s'y pouvoir retirer, & s'y maintenir tant qu'ils eussent nouveau secours de France, ou des autres places voisines. Par la povre resolution de ces Francois, commencerent les Portugeis à perdre courage, de sorte que ceste mesme nuit ils se mirẽt en fuyte, quittans leurs drappeaux, & s'allans cacher aux deserts, & aux spelonques des montagnes. Emanuel de Sylva en estant adverty se sauva pareillement à la fuyte. Le lendemain le Commandeur entendant qu'Emanuel & les Protugeis avoyent abandonné leur camp, & qu'on ne sçavoit ce qu'ils estoyent devenus, pensa qu'ils fortiffioyent les endroits où il avoit commandé de porter les munitions, parquoy leva pareillement son camp : Mais il ne trouva nulle part ny Portugeis ny munitions. Ce temps pendant les Espagnols s'emparerẽt de la fontaine d'eau douce, gagnerẽt l'artillerie des Portugeis, & prindrent le Bourg de Saint Sebastien,

*Povre desfroute des Portugeis & Francois.*

Les gens du Roy Dom Antoine, & les Francois s'estãs ainsi escartéz, les Espagnols s'advancerent marchants droit vers la ville d'Angra capitale de toutes les villes qui sont ez Isles Açores: au havre de laquelle ils trouverent trente navires tant Portugeises que Francoises, contre lesquelles le Marquis envoya ses galeres, pour s'en saisir, & les ayant quelque temps batues de leur artillerie, finalement ils cognurent qu'il n'y avoit personne dedens de deffence. Parainsi sans coup ferir furent toutes ces navires, avec beaucoup de richesse & d'armes, mises au pouvoir des Espagnols, & le butin reparti entre les soldats. Ce fait il approcha & assiegea la ville, mais comme la garnison, & les bourgeois d'icelle l'eussent abandõnée, s'estans sauvéz aux mõtagnes, & en lieux inaccessibles, le Marquis s'en fit maistre sans aucune resistence. Où ayant ouvert les prisons, il relacha tous les prisoniers Espagnols, & ceux que les Pyrates avoyent amenéz de la Floride. Puis poursuyvant sa victoire, & chassant ses ennemis, gagna quelques vingt chasteaux, & forteresses bien munies d'artillerie, & d'autres provisions de guerre. Il permit le pillage à ses soldats, par trois iours entiers: & depuis à cry public manda aux bourgeois & autres Iusulaires, que chacun eut à retourna chéz soy.

*Le Marquis victorieux*

Tandis quelques Francois traitterent d'appointement avec Dom Pedro de Padille requerans se pouvoir retirer en France à enseignes desployées, tabourins batans, armes, & bagages, & cent pieces d'artillerie, monstrans lettres du Roy de France, & de la Roine sa Mere, en vertu desquelles ils disoyent s'estre emparez de l'Isle. Mais le Marquis ne voulut nullement entendre à telle demande, finalement par l'intercessiõ de quelques grands Seigneurs, ils furent prins à mercy, à condition qu'ils quitteroyẽt leurs armes & drappeaux, & que deux cens d'entreux seroyent mis aux galeres. A la reste on donneroit asseurãce de se pouvoir retirer en Frãce, avec ostages de deux costés. Parainsi le 3^e iour d'Aoust la ville d'Angra & toute l'Isle de la Tercera, fut mise en la puissance du Roy d'Espagne. Et fut la gendarmerie Francoise conduite par Dom Pedro de Padille iusques au bord de la mer, où ils luy delivrerent dixhuit drappeaux, poserẽt leurs armes, & quant & quant s'embarquerent pour retourner en France.

*Les Francois se retirent en France.*

Le Marquis fit chercher par tout apres Emanuel de Sylua, lequel fut descouvert & trahi par un sien serviteur à Francisce Bonadille, estant desguise en marchant. Il avoit auparavant fait equipper une galere pour se sauver: Mais les Insulaires (desquels il s'estoit rendu odieux) la mirent en fond : ainsi fut il mene prisonier à la ville, avec encore plusieurs autres pour les faire mourir, & entre autres certain Ministre Francois, lequel cõfessa q̃ la Roine Mere & le Seigneur de Chartres avoyent iusques lors logé dens Paris le Roy Dom Antoine. Confessant outre qu'avec Antoine de la Vega, il avoit esté en Angletterre requerir secours de la Roine, quelle leur refuza, trop bien accorda de se pouvoir servir des navires de son Royaume, & d'y lever gens & munitions pour leur argent.

Ce pendant que le Marquis estoit empesché

pesché à redresser l'Estat & le regime de la ville d'Angra. Il envoya Dom Pedro de Toledo, avec une partie de son armée de deux mille 500 hōmes pour gagner l'Isle de Fayolle, distante trente lieües de la Tercera: Il y avoit dedens cinq cens Francois, avec les Insulaires, bien deliberéz de se defendre. Estāt, là arrivés, Dom Pedro envoya un Cavallier Portugeis avec Gonsalve Pereina (duquel la femme & les enfans demouroyent en l'Isle) pour entendre s'ils se voudroyent point mettre sous l'obeissance du Roy d'Espagne. Ausquels Dom Antoine Gades de Sosa fit une outrecuidée responce, mettant la main à l'espée, dont il tua l'un d'entre eux. Ce qu'estant venu a la cognoissance de Dō Pedro de Toledo, le 6e iour d'Aoust ayant mis ses gēs en terre, il y fut d'abord et bien combatu : Mais comme D. Pedro rafreschissoit ses gens à toute heure, & renforcoit de nouveau secours, les Francois prinrent la fuite, & se sauverent en un chasteau asses prochain. Il y avoit encore quatre forteresses, lesquelles estans prinses par les Espagnols : les Francois de ce chasteau se rendirent aux mesmes cōditions qu'avoyent fait ceux de la Tercera. Mais le Gouverneur de l'Isle fut pendu, en vengeance de la mort de celuy des Deputéz de Dom Pedro qu'il avoit tué. Ceste Isle ainsi gagnée Dom Pedro de Toledo, commit au gouvernement d'Icelle, Dom Antoine de Portugal, puis avec toute sa Flotte tira vers les Isles de Saint George, Pico, & Graciosa, qu'il gagna sans aucune resistence. Ce qu'ayant heureusement exploitté, il retourna vers le Marquis de Sainte Croix.

Tost apres l'Auditeur general de l'armée Espagnolle, fit les proces aux prisoniers, & par sentence declara que les Insulaires avoyent forfait leurs previleges, qu'ils avoyent obtenus des Roix precedens. Il appella au ban D. Antoine Saures, D. Antoine general de la monnoye, Baltholomè Alvares, Domminique Piener, & plusieurs autres : decernant prinse de corps contre eux, où on les pourroit attraper pour estre amenéz en Angra, y estre pendus en plain marché, tailléz en quatre quartiers, & mis sur des roües: Declairant leurs enfans indignes & incapables de tout office royal. Puis fit trencher la teste à Emanuel de Sylua, le qualifiant Pyrate, & receptateur des heretiques, sa teste mise sur un pal, en la place mesme, où auparavant avoit esté celle de Melchior Alphonse, qu'il avoit fait decapiter : plusieurs autres furent encore executéz au lieu mesme. Ce fait le Marquis munit tous les chasteaux & forteresses de bonne garnisō, dressant sō retour vers Espagne: apres avoir envoyé une partie de son armée au hable du Castel del Mina, distant quelques centaines de lieües de la Tercera, que les Francois occuppoyent encore, & qu'ils rendirent à la premiere semōce des Espagnols, qui y trouverent de grandes richesses d'or, d'argent, & de pierres precieuses. Puis s'en retournerēt les Francois en France, & les Espagnols en Espagne, y ayās laissé suffissante garnisō: revenons au Pays bas.

*Le Castel del mina prins par les Espagnols.*

Le Prince d'Orange entendant que le Peuple d'Anvers (à l'instigatiō de quelques apostez) commencoit à murmurer contre luy, le taxans ouvertemēt, de ce que le Duc d'Anjou avoit attenté contre eux, & qu'encore (disoyent ils) il luy prestoit la main, peut estre, à faire encore pire, pour evitter tout desordre, veu que le Magistrat n'ozoit chastier ceux qui si hardiment & temerairemēt l'accusoyent: se retira le 22e de Iuillet de ladite ville d'Anvers, & vint avec tout sa famille à Flisinghes en Zeelande, où il tint quelque temps sa Court: ayant laissé Philippe de Marnix Seigneur du Mont Sainte Aldegonde Gentilhomme d'un profond scavoir, & fort metable à un tel gouvernemēt, pour principal Bourgmaistre de ladite ville d'Anvers.

*Le Prince d'Orange se retire d'Anvers.*

Ce temps pendant le Comte de Hohenloo faisant le degast au Pays de Cempeine en Brabant, pour affamer l'armée du Prince de Parme: Le Seigneur de Haultepenne y fut envoyé pour l'empescher s'ils eut peu : mais il ne se firent pas grand chose l'un à l'autre.

Ceux de la garnison de Herétal pillerēt la ville de Weert en la Cōté de Hoorn : Et ceux du Prīce de Parme la ville de Steēberghe en Brabant, qui estoit de grande importance: nō seulement pour ledit Pays de Brabant, mais aussi pour Hollande & Zeelande, abordant la mer desdites Provinces. Parquoy falut que les Estats advisassent à la ville de Bergē sur le soom, qui n'en est distāte q̄ de deux lieües: laquelle ils pourveurent de deux mille hommes de pied, & de quatre cornettes de cavallerie, pour le payement desquels furent ordōnéz trente & cinq mille florins par mois. Dont ceux de Hollande & Zeelande en payeroyent les vingt mille, & ceux de Brabant le reste. Il y avoit desia en Herentael douze cens hommes de pied, & deux cens chevaux. Comme pareillemēt furent bien pour veües les villes de Brusselles & de Malines: Et par ainsi les Estats embrasserent à bon escient une guerre tāt seulement deffensive, gardans leurs frōtieres.

*Vveert pillée par les gens des Estats.*

Les Estats particuliers de Zeelande, pour empescher les Dunquerkois de courir la mer, firent equipper quelques navires de guerre, qu'ils planterent devant l'embouchure de leur hable.

Les gens du Duc d'Anjou restéz ez Provinces unies, que les Estats generaux avoyēt licentiéz, & vouloyent renvoyer en France, furent de la part du Prince d'Orange retenus

encore

encore pour quelque temps, iusques à plus ample mandement.

Le Duc d'Aniou paravant son departemēt des Pays bas, escrivit par un de ses Gentilshōmes à la Roine d'Angleterre la raisō de sa retraitte hors desdits Pays. Mais cōme ses manieres de faire vindrēt à estre un peu suspectes aux Anglois: cela les fit craindre de quelque esmotiō en Escosse, pour les cōstantes nouvelles qui couroyent, q̄ le Roy d'Escosse devoit espouser la fille aisnée du Roy d'Espagne (qui n'estoit q̄ vēt.) Et q̄ p ce moyen ceux du parti de la Roine d'Escosse sa mere prisoniere en Anglerterre, touilleroyēt les chartes encore davantage : ce que ne s'eut peu faire, sans que les Anglois s'en resentissent. Toutesfois rien ne s'en ensuyvit, & furent toutes souspecons & presumptiōs vaines.

Le Sr de Villeneufve Collonel Francois avec son Regiment d'Infanterie estāt en garnison en la ville de Berghe-Saint-Wynocks, estoit bien resolu de tenir, si l'on eut venu l'assaillir. Mais La Motte Gouverneur de Gravelinges voyant ceste ville seule, en tout le quartier de la Flādre Occidētale, (dit West Flandre) tenir le parti des Estats, pour laquelle gagner par force, y eut falu mettre beaucoup de temps, & faire une excessive despence: voulut tenter ledit Sr de Villeneufve s'il ne l'eut sceu gagner par promesse de payement. Mais il n'y voulut nullement entendre, qu'il n'eut premieremēt l'advis du Duc d'Aniou sō Maistre, du Prince d'Orange, & des Estats generaux des Provinces unies : suyvant lequel il se vouloit reigler, fut pour viure, ou pour mourir. Sur quoy luy fut mādé qu'il n'y avoit nul moyen de le secourir, avenant un siege, ou bien qu'il fut blocqué de pres, comme La Motte le menacoit. Partant qu'il pouvoit librement & sans crainte de nulle reproche adviser de faire le plus honorable accord, qu'il luy seroit possible, tant pour sa personne, que pour ses gens. Sur laquelle responce ledit Seigneur de Villeneufve entra en acord avec La Motte de rendre la ville, en luy payant, & pour toute la soulde de son Regiment trois mois de paye. Ce que luy fut accorde & payé, à la charge que luy ne les siens ne serviroyent d'un an ledit Sr Prince d'Orange, ny les Estats, mais qu'ils se retireroyent en France. Ainsi vint ceste ville de Wynocx-Berghe en la puissāce du Roy d'Espagne, avec le surplus de ce quartier de West-Flandre, saulf la ville d'Oostende, laquelle est encore pour le iourdhuy sous l'obeissance des Estats des Provinces vnies.

*Le Sr de Villeneufve avec hōneur & proufit rend Berghe St VVynox.*

Le Mareschal de Biron Lieutenant general de l'armée du Duc d'Aniou, qui comme nous avons dit nagueres, avoit esté retenu avec ses trouppes par le Prince d'Orange, iusques à autre mandemēt (la deffiance duquel & de ses gens estant devenüe si grande, qu'ō ne les vouloit nulle part recevoir, encore que Brusselles, Malines, & autres villes frontieres qui redoubtoyent le siege de l'Espagnol, en eussent eu volontiers, principalemēt des Suisses, en garnison) finalement estant venu à Biervlyet, qui est une ville & Isle de Flandre, luy ayant este refuzé de mettre pied à terre en Zeelande, fut contrainct de prendre la routte de la mer, & le 27e d'Aoust de retourner en France.

*Le Mareschal de Biron se retire avec ses troupes en France.*

Ce temps pendant le Duc d'Aniou faisoit courir un bruit, de vouloir lever nouvelles gēs, pour les envoyer ez Provinces unies par le Pays de Luxembourg. Parquoy le Prince de Parme en estant adverti, envoya de ses trouppes ez frontieres de ce coste là, & du coste de la Flandre, pour leur empescher le passage: mais ce fut tout en vain, car rien n'apparut.

Les Estats donques se voyans destituéz du secours & des moyens du Duc d'Aniou, & qu'ils n'avoyent plus de Chef: sans lequel il sambloit que leur Estat ne pouvoit lōg tēps subsister, apres diverses deliberations, & cōseils prins de part & d'autre: le Prince d'Orange fut mis en avant pour le creer Comte de Hollande & de Zeelande. Ce que toutesfois demeura sans nul effect, par les diversitez & contrarietez des opinions des villes. Combien que plusieurs luy fussent en cela fort affectionnees, le cognoissans tel qu'ils n'en eussent peu legeremēt recouvrer de pareil, ny qui plus librement eut voulu exposer sa vie, ses biens, & sō sang, parens, & amis que luy: Mais craignans qu'il ne fut pas asses puissant de soy mesme pour les maintenir, & aussi de peur de la ialousie des Roix & Princes voisins : les Estats adviserent d'envoyer unanimement, vers le Roy de France, & le Duc d'Aniou son Frere, les requerir de nouveau secours. A quoy furent delegués le Seigneur de Lamoüillerie, & Iean d'Asseliers Secretaires des Estats generaux desdites Provinces.

*Le Prince d'Orange mis en avant pour estre Cōte de Hollande.*

Durant ce temps quelques Gantois Amateurs de nouveautez, & esprits irrequiets, reiettans le Duc d'Aniou, escrivirent au Duc Iean Casimire, le prians leur vouloir renvoyer leur Bourgmaistre Iean d'Imbise, & Maistre Pierre d'Athenes iadis leur Ministre, tous deux demeurans à Frackenthael, qu'ils scavoyēt estre ennemis du Duc d'Aniou & du Prince d'Orange, pour par le moyen de ces deux, qui souloyent estre en grand credit vers le Peuple Gantois, mieux touiller les chartes, comme Imbise fit asses paroistre, selon que nous dirons tantost

Ce temps pendant le Prince de Parme, qui pouvoit avoir eu le vent de ces remüemens, & pour tant plus les mettre aux alteres, leur ostant la navigation, & que nuls vivres n'y peusset entrer par eau, fit coupper les trois rivieres qui passent au travers de

ladite

ladite ville de Gād, assavoir l'Escault, la Lys, & la Dendre. Ce q̃ luy fut aysé à faire tenant la ville d'Audenarde, par où l'Escault passe, & Courtray, q̃ la Lys traverse. Puis entre Gād & Dendermonde, fit palisser la Dendre, dressant un Fort à chacun costé de la riviere alendroit de la palissade. Il se saisit pareillement d'une petite riviere qui vat d'Eeckloo à Gand.

*Retour d'Imbise, & son grand credit à Gand.*

Le Bourgmaistre Imbise estant retourné en ladite ville de Gād, & remis en plus grād credit que iamais, voyant tout ce mesnage du Prince de Parme, cōmēca à pēser en quel danger la ville, & p̃ cōsequent luy mesme, estoyēt apparents de tōber, si de bōne heure il n'advisoit à son cas. Et se laissant persuader d'aucuns de ses familiers, qui avoyēt esté les motifs de le faire rappeller (mais tout le plus du Sr de Chāpagni Frere du Cardinal de Granvelle, encore prisonier à Gand avec les Evesques d'Ypre & de Bruges, qui luy remōstra q̃ le Prince d'Orāge, qu'il savoit luy estre mortellement odieux, insistoit de faire rappeller le Duc d'Aniou) voulut mettre sō authorité en praticq̃: & de son seul mouvement, chassa hors de la ville, tous ceux qu'il scavoit estre affectionnez ausdits Srs Duc & Prince. Entre lesquels fut M. Adolph de Meetkerke President du Cōseil Provincial de Flandres. Puis envoya ses Deputez vers le Prince de Parme, pour traiter la recōciliatiō de la ville, avec le Roy d'Espagne: mesmes declara ouvertemēt qu'il aymoit mieux des Espagnols en garnisō q̃ des Frācois. D'avantage il fit ietter en prisō tous ceux qui estoyent d'avis de se reconcilier plustost avec le Duc d'Aniou, qu'avec le Roy: entre lesquels fut le Docteur Ryme Iurisconsulte, & autres personages de qualité. Il sābloit bien alors, qu'il devoit amener ce traicte à une fin, telle qu'il desiroit, à cause du grand credit qu'il avoit, & de l'autorité qu'il u surpoit sur tous, persōne ne luy ozant cōtredire en riē. Car comme il estoit sur tout homme ambitieux, il ne voulut que l'hōneur de ceste recōciliatiō fut deferé qu'à luy seul. Or pour biē bastir sō cas, aussi tost qu'il fut retourné d'Alemagne, & cree Bourgmaistre, il deporta tous ceux qui durant son absence avoyent esté mis en quelq̃ office de la ville, subroguāt des autres à sa devotiō en leurs places. Depuis il deposa de toute magistrature ceux de la religiō protestāte, & colloqua des catholiques romains en leur lieux. La plus grāde & prīcipale occasiō qui le meut d'envoyer ses Deputez vers le Prīce de Parme, fut qu'il avoit intercepté quelques lettres du Prince d'Orange, cōtenant cōmissiō de se saisir de sa p̃sone & de tous ses adherēs: lesquelles lettres il fit lire devant tout le Peuple, leur dōnant à entēdre, qu'il luy competoit de se dōner de garde dudit Sr Prince.

Celuy de Parme ayant oüy lesdits Deputez d'Imbise envoya à Gand le Sr de Manüi Gouverneur d'Audenarde, & le Collonel Segoura Espagnol, allie d'Imbise p̃ sa feme, pour traiter avec les Gantois. Ceux là furēt biē receuz, & caressez d'aucūs d'ētre le Peuple, tenans le parti Imbisié, pour seureté desquels il avoit envoyé des ostages à Audenarde. Trefues furēt accordees entre eux & les Gantois, pour 20 iours, lesquels se cōsumerēt à envoyer cà & là, vers leurs Cōfederez, signamēt en Hollande & Zelande, pour renōcer à leur cōfederatiō, qui leur avoit fait abiurer le Roy d'Espagne. Mais sur toutes ces menées il y trouva beaucoup d'empeschemens, comme nous dirons cy apres.

Ceux de Brusselles voyans les Gantois esbranslez, & l'envie qu'ils avoyēt de se recōcilier au Roy, leur escrivirēt lettres d'ū ample discours, les admonestans à perseverance, avec allegatiōs de beaucoup de raisōs, & d'exemples, les exortās de plustost mourir pour leur liberté, q̃ de renōcer à leurs alliez, & de se reioindre au Roy. Ceux d'Anvers leur en manderent tout autant: les pryans de biē cōsiderer la cōseqūēce de ceste recōciliation, & leur remettant devant les yeux les cruautez des Espagnols exercées sur les povres Indiens: cōtre lesquels ils n'avoyēt pas eu la miliesme partie d'occasiō, qu'ils pretendoyent leur estre donnée par ceux des Pays bas. Pareillemēt leur alleguoyēt le miserable traictemēt fait aux Grenadins, p̃ les mesmes Espagnols: lesquels devenans maistres d'eux, indubitablemēt leur racourceroyent les ongles si court, qu'ils n'auroyent doresnavant moyē de se gratter. Il y eut aux mesmes fins de persuasiō certaī petit livret mis en lumiere en langue vulgaire, dissuadāt de tout poīt ceste recōciliatiō, la qualiffiant trōpeuse, abusive, voire traistresse. Et qu'ō n'avoit nulle occasiō d'estre tant intimidé, veu qu'on se sētoit fort asses pour resister aux Espagnols. Ce qu'ō mettoit lors en avant, pour ce q̃ le Cōte de Hohéloo avoit en ce tēps là une bōne arméeen cāpagne, au Pays de Geldre pour les Estats, & qu'ō esperoit q̃ les Princes Protestans d'Allemagne, & la Roine d'Angleterre leur donneroyent secours.

Ceux de Bruges n'estoyēt pas petitemēt en paine, pour la ville d'Ypre leur voisine, bloquée de toutes pars: laquelle voulant ravitailler, ils y envoyērēt quelques vivres cōduits par 200 soldats. Mais approcāhs envirōdeux lieües pres de la ville, gueres loig du Vyverberg, ce cōvoy fut deffait, tous les vivres pris & les soldats mis en route, beaucoup de tuéz, sās q̃ les Espagnols y perdissēt plus de 12 hōmes. Les Bourgeois nō cōtēts de ceste premiere perte, chargerēt de nouveau 80 charriots, de toutes sortes de vivres & munitiōs, avec 150 hottes portées p̃ des Paysans, q̃ 300 lanciers, cent Mousquetiers, & 500 harquebusiers la plus part Escossois, conduisoyent.

*Convoys de Bruges pour Ypre deffaits.*

Ceux-cy arrivéz à demy lieüe pres de la ville, les Espagnols sortirẽt de leurs Forts, où ils avoyẽt 300 chevaux, & deux mille hommes de pied, qui se ruerent sur ce convoy, & le deffirent tout à plat, tellemẽt q̃ fort peu de tous ces vivres entra en la ville d'Ypre, estans les chariots demeurez deriere, lesquels ne se pouvans haster pour aller avãt, ny arriere, tomberent entre mains des ennemis. Les Bourgeois bien perplex pour ces deux pertes, voulurent par tous moyẽs adviser à leurs affaires, & se fortiffier mieux qu'ils n'estoyent. A raison de quoy ils firent dresser quelques Forts & retranchemẽs aux endroits plus accessibles de leur ville, inondans les lieux d'allentour qui estoyent inõdables, que l'ennemi n'en peut approcher, & firent le samblable trois lieües de là, à une petite ville nommée Oostbourg. Et comme la ville de Menin estant en plain pays au milieu de tous ennemis, leur estoit de grand charge & despence, il en retirerent la garnison Escossoise, qu'ils y avoyent, & la quitterent, nõ sans grand' resiouïssance de ceux de Lille & de Courtray, entre lesquels elle est assise. Ce qui se fit par l'advis du Prince de Chimay Gouverneur de Flandre, qui deslors cherchoit des moyens pour se racommoder avec le Roy d'Espagne, luy livrant la ville de Bruges, comme il fit depuis ainsi que nous dirons.

*Ceux de Bruges quittẽt la ville de Menin.*

En ce tẽps là y avoit aspre guerre au Diocese de Coulogne: par ce q̃ Gebhard Truchses, Archevesque & Prince Electeur dudit Coulogne, ayant espousé une des Cõtesses de Mansfeldt, vouloit quãt & sa femme retenir ladite Archevesché & dignité Electorale, avec liberté de religion par tout sõ Diocese, soustenant q̃ son mariage n'estoit pas repugnant à la parolle de Dieu. Toutefois le Chapitre & les Capitulaires s'y opposerent fort & ferme, & à l'assistence du Pape, & de l'Empereur le deposerent, & le firent excõmunier, eslisans en son lieu Ernest de Baviere fils du Duc Albert, lors Evesque de Liege, de Frissinghem, & de plusieurs autres Eveschez sãs les autres Prelatures. Truchses s'estoit fait fort en la ville de Bonne trois lieües ꝑdela Coulogne, où les Archevesques tiẽnent souvent leur Court, & y ont leur Chãcellerie. L'ũ des Chanoines dudit Coulogne de la maison de Saxe nommé Frederic, tenãt le parti d'Ernest de Baviere, & quelques autres ses Confreres à l'ayde de leurs parens, amis, & alliez, se mirẽt en armes, & reprinrẽt plusieurs places au nõ de l'Evesque nouveau esleu, parquoy y avoit grãde guerre & depopulatiõ ꝑ tout le Diocese. Truchses ayãt pareillemẽt une armée en cãpagne sous la cõduite du Cõte de Mœurs & de Nyeuwenaert, s'ẽpara des villes de Rhinberg, Ordẽges & d'autres places. Le Duc Ieã Casimire vint pareillemẽt à sõ secours, avec quelques troupes, mais il y fit peu de chose. Le Duc Auguste de Saxe y devoit pareillemẽt envoyer, mais ce fut luy au cõtraire, qui ꝑ sa retifveté causa le descouragemẽt des autres: dont les S[rs] du parti de Truchses petit à petit, & à la fin se retirerẽt. Le Bavarrois assiegea la ville de Bõne, qui par la mutinerie des soldats Alemãs y estãs en garnisõ, luy fut vendüe pour 4000 Rycx-dalers, livrans le S[r] de Turchses, Frere de l'Archevesque deposé, leur Gouverneur ez mains de sõ ennemy. Finalemẽt l'Electeur Truchses se voyãt ainsi despossedé, & dechassé de tout son Diocese, se retira au mois d'Apuril 1584 en Hollande, où il entra en alliance avec les Estats generaux des Provinces unies retenant tousiours ce neantmoĩs ladite ville de Berck, & depuis celle de Bõne, q̃ le Collonel Schẽck surprit (cõme nous dirõs) & celle de Nuys, avec lesquelles ils discommodoit fort ladite ville de Coulogne, sous le gouvernemẽt du Cõte de Mœurs, & dudit Schenck son Mareschal de camp.

*Grosse guerre pour l'Evesché de Coulogne.*

*Electeur Truchses sallie avec les Estats.*

Sur la fin de cest Este la ville de Zutphen Metropolitaine de la Cõte de Zutphen, fut prinse & rendüe au Prince de Parme en la maniere qui s'ensuyt. Il y eut un soldat de la garnison de ladite ville prisonnier des Espagnols, à quelq̃ rencõtre allãt à la picorée: son Capitaine nonchallãt sa delivrãce, sãs le vouloir racheter, le laissoit pourrir en prisõ. Luy ce voyãt, & cherchãt les moyẽs de se delivrer de ceste miserable captivite, presenta sõ service au Collonel Taxis, & au Capitaine du Bois, leur dõnãt advis, & bõne instructiõ, cõment par surprĩse ils se pourroyẽt faire maistres de ladite ville de Zutphen, & la remettre sour l'obeissãce du Roy d'Espagne. Taxis ne voulãt laisser eschapper si belle occasion, promettãt à ce soldat, outre la liberté, belle & riche recõpẽse, si l'ẽtreprise leur succedoit à plaisir: se mit avec ledit Capitaine du Bois, & quelq̃ peu de leurs gẽs, en une petite maisõ gueres loing de la porte, où de iour on avoit accoustumé de mettre quelq̃ gẽs en garde. Auquel lieu ils devoyẽt demeurer cachez iusques à ce qu'ils auroyẽt le signal qui leur devoit estre dõné ꝑ ce soldat. Le iour venu la porte estãt ouverte, ceux de la part de l'Espagnol, saillirẽt de ce corps de garde, & se ruerẽt sur ceux de la ville, venus ouvrir ladite porte qu'ils forcerẽt, gaignerẽt l'ẽtrée, & ꝑ le signal qu'ils eurẽt, poussérẽt si avãt qu'ils entrerent dedẽs la ville: de laquelle nõobstãt toute resistẽce des bourgeois, ils se firẽt maistres & la pillerent: puis y mirent bonne garnison de pied & de cheval.

*Surprinse de la ville de Zutphen par l'Espagnol.*

Ceux de Devẽter qui ne sont qu'à deux lieües de là au Pays d'Overyssel, bien estonnez de la perte de ceste ville si voisine: pour empescher q̃ la garnisõ q̃ l'Espagnol y avoit mise, passant la riviere d'Yssel, ne courut le Pays de la Veluwe, iusques aux portes des villes de Geldre, qui sont assises le long

du Rhin,

du Rhin, d'Vtrecht, & d'Amersfort, dresserent un grand Fort à l'ayde des Geldrois vis à vis de ladite ville sur le bord de ladite riviere, mais tost apres les eaux furent si hautes, qu'il le falut abandonner, & fut quât & quant saisi, achevé, & muni par ceux de Zutphen. Or côme ceste ville & Fort apportoyent dommages incroyables & mille incommoditez ausdits Pays de Geldre, d'Vtrecht & de Hollande, par leurs ravages, pilleries, & ranconnemens. Ces mesmes Provinces interessées remonstrerent au Prince d'Orange & aux Estats generaux, de quelle importance ce Fort leur pouvoit estre, duquel ils souffroyent iournellement tant de maux. Pour y remedier le Côte de Hohenloo y fut enuoyé avec une bonne petite armée, qui marchant par la Veluwe l'alla assieger. Et comme il ne le sceut emporter par force, il le blocqua tout alentour du costé de la terre de divers Forts & retrenchemens, qui respôdoyent tous ensamble, depuis l'un des costéz iusques a l'autre, se fermans aux bords de ladite riviere : par où leurs courses de ce costé là leur furent retrenchées, sans y faire autre mal: que si ceux du Fort ou de la vile vouloyent aller courir la Veluwe, il faloit qu'ils prinssêt passage avec des barques, plus bas ou plus haut que lesdits Forts & retrenchemens: Ce q̃ leur estoit fort incommode, par ce que les gens des Estats, estans esdits Forts, les voyâs traverser la riviere, leur empeschoyent par fois le desbarquement. Tât que le Collonel Taxis alla environner tous ces Forts & retrenchemens, avec bon nombre de Cavallerie & d'Infanterie: se portans ceux de dedens, que le Comte de Hohêloo y avoit laissez en garnisô, fort vaillâmêt, encore qu'ils ne fussêt pas des mieux furnis de vivres, ny d'autres munitiôs requises pour tenir un ennemi sur cul, qu'on leur avoit promis d'envoyer: en attendant lesquelles ils furât fermez de si pres, qu'il n'y resta plus nul moyen (sans à grand' force faire lever les Espagnols) de les secourir ny rafreschir. Nonobstant que le Capitaine Oger, qui commadoit ausdits retrêchemés, eut adverti les Estats particuliers de la Province d'Vtrecht, plus de douze iours auparavant, des appareils que Taxis faisoit, pour les venir investir, les asseurant qu'en bref ils seroyent assiegéz. Mais il n'eut autre secours q̃ de quatre cens florins tant seulement, pour faire quelque petit prest à ses gés, avec lequel argent il fut commâdé de s'en retourner, & de mettre par tout aussi bô ordre qu'il luy seroit possible: attendât qu'aux premiers iours ils luy envoyassent un bon rafrechissement de vivres & de munitions necessaires. Ces douze iours s'escoullerent à deliberer quelle ville ou Province devroit envoyer ce ravittaillement & secours. Ce temps pendant les grandes & aspres gelees survindrent, durant lesquelles furent finalement envoyées d'Amsterdã quelques charettées de biscuyt, mais ce fut trop tard, & n'eurent nul moyê d'y entrer, les passages estans de trop pres fermez.

*Ce fort blocqué.*

*Les retrêchemens des Estats environnez & serrez par l'Espagnol.*

Voila que c'est de ne pas prendre l'opportunité & l'occasion en temps, quand elle se presente. Car lors qu'on avoit bon moyé de le faire, on le nonchalut, & quand on l'eut bien desiré, on ne sceut, & fut tout ceste despense inulite. C'est ainsi qu'il en adviêt souvent ez longues deliberatiôs, & irresolutions, encore qu'il n'y ayt pas de desloyauté, quand on n'advise pas de prevenir la diligêce de son ennemi. Parainsi tôberêt finalemêt tous ces Forts & retrêchemens ez mains de Taxis, par necessité estâs contraints de se rêdre. Lequel neantmoins selô l'estat de leurs affaires, fit bon & asses raisonnable parti aux soldats qui y estoyêt, qu'il laissa sortir avec leurs armes & bagages, sans les côtraindre côme il eut bien peu faire (s'il eut voulu) ny astaindre à nul serment de ne point servir les Estats, ny le Prince d'Orange pour certain temps: comme ordinairement il se faict en places forcées ou necessitées qui se rendent.

*Longues deliberations dãgereuses.*

Au mois d'Octobre le Chevalier de Nyeuwenoort, & Asinga Entens, prinrêt au Pays Groeningois les Forts de Fermsum, & d'Otterdam, qu'ils munirent de bonne garnison, & en dresserent encore quelques autres ez environs de la ville de Groeningen. Ils y bastirent pareillement le Fort de Reed, mais en vain, & falut qu'ils s'en retirassent.

*Forts prins par les Estats au Groeningois.*

Le Comte vanden-Berghe & sa femme Sœur du Prince d'Orange, ses enfans, & Secretarie furêt arrestez prisonniers en la ville d'Arnhem en Geldre, inculpéz d'avoir eu quelques intelligences avec l'Espagnol. Dôt aussi peu auparavant un des serviteurs de ladite Dame (qui portoit une haine couverte audit Sr Prince son Frere) en fut côvaincu. Finalement le Côte & ses enfans furent relachéz, qui tost apres se rengerêt au parti de l'Espagnol, & eurent charge de gés de guerre.

Le Bourgmaistre de Gãd Ieã d'Imbise, Servaes van Steelandt grand Baillif du Pays de Waes, & le Prince de Chimay leur Chef, faisoyent en ce temps là tout devoir, pour trouver les moyens, avec bonnes occasions, & avec certains signalés services de se recôcilier au Roy d'Espagne. Steeland en premier lieu rêdit les villes de Hulst, & d'Axelle, & toutes les autres places du Pays de Waes à l'Espagnol, avec le Fort du Sasz, qui est l'entrée des Gantois à la mer par les Escluses qui y sont. Et le vinthuitiesme dudit mois d'Octobre remit pareillement le chasteau de

*Tout le Pays de VVaes rêdu à l'Espagnol par Steelandt.*

Ruppelmonde au Prince de Parme: qui par-ainsi fut maistre de tout le Pays de Waes, & de la riviere, qui vat de Dendermõde en Anvers, par où il pouvoit plus aysemẽt importuner les Gantois: avec ce que du costé de Courtray, il fit fortiffier, & munir la ville de Dynse: & que du costé de Bruges, il avoit Eeckloo, & autres places à sa devotion. Ledit Steelandt tacha pareillement de luy mettre ez mains les trois navires de guerre qu'il avoit à sa charge, si les matelots & soldats qui y estoyent, ne se fussẽt desbendéz de luy, aymans mieux servir les Estats (par ce qu'ils estoyent la plus part d'Anvers) que l'Espagnol.

*Diques rõpus par ceux d'Anvers, leur bõ devoir* Ceux d'Anvers bien marris de la perte de Rupelmonde, l'assiegerent & batirent, mais ils n'y proufiterent rien: quoy voyãt ils percerent quelques diques, & inonderent toutes les prairies & campagnes qui sont entre les villages de Burcht & Calloo. Dresserent piareillement un Fort andit lieu de Burcht, & fortiffierent la teste de Flandre à l'opposite de leur ville: bref ils n'y espargnerent riẽ, & d'un unanime consentemẽt se mõstrerẽt volontaires, pour y furnir, iusques à la somme de 1300000 florins.

Au mesme tẽps arriva en Flãdre le Cõte de Hohenloo avec 19 cõpagnies d'Infanterie, où il dressa un puissant Fort à Terneuse vis à vis de Zeelande, pour garantir la navigation d'Anvers, & de là faire le degast sur ce que l'Espagnol occuppoit en Flandre. Il fit aussi percer plusieurs diques, qui firent de grands dõmages au Pays: toutefois cõme il pensoit passer encore plus outre, il en fut empesché par les pratiques du Prince de Chimay.

*Les mutins Gãthois pensant rendre Alost à l'Espagnol,* Ceux qui lors avoyent le gouvernement en la ville de Gand, tous (comme nous avõs dit) tendãs à l'Espagnol, sous umbré de vouloir mettre garnison en la ville d'Alloft de naturels du pays, & en retirer les Anglois, tacherent de la livrer au Prĩce de Parme. Mais les Anglois n'en voulurent plus sortir, sans estre payéz de leur plaine soulde & arrierages. De mesme en penserent ils uzer à Dendermonde, où le 27[e] dudit mois d'Octobre ils envoyerent leurs Commissaires, assavoir les S[rs] Ioost Tryest, Antoine Heyman, & Iaques de Somer, avec charge de deporter le S[r] de Ryhoven grand Baillif de Gand, & Gou-*Le mesme de Dendermõde* verneur de ladite ville de Dendermonde. Mais cõme ledit S[r] estoit lors à Gand, en ayaut eu le vẽt, les voulant prevenir, monta à cheval, & nonobstant tous empeschemẽs, y fut plustost qu'eux, les print prisonniers, & saisit tous leurs papiers & instructiõs. Somer qui estoit Pensionaire de Gand, eut lors belle eschappade qu'il ne fut pendu.

Depuis ladite garnison Angloise d'Alloft s'estant mutinée pour leur payemẽt: les Gãtois ne refuzerent pas seulement de le leur donner, mais les menacerẽt de les faire sortir par force, où de les y affamer. Ce temps peudant le Prince de Parme pour en faire sõ profit n'estoit pas endormi, ains les sollicita tant par belles parolles & promesses de les payer: q̃ ces Anglois non accoustumez d'endurer faim & povreté, commencerent à luy prester l'oreille: d'autant que M. Iean Norreyts leur Collonel, & les Estats furent un peu trop pesans, à entendre à leur payemẽt: à quoy ils penserent bien dõner ordre, mais ce fut trop tard. Car apres que les Anglois eurent chassé l'autre gernison des naturels du Pays, les Capitaines Piger, Vincẽt, Theyler, & autres s'accorderent de rendre la ville à l'Espagnol, en leur furnissant pour leur payement, qu'ils toucherent, trente mille pistolets. Et parainsi fut ladite ville rendüe à l'Espagnol, au cõmencement de Decembre, & rẽplie de Walons. La plus part de ces Anglois se rengerent au service du Prince de Parme, en son cãp qu'il avoit à Eeckloo: mais cõme on ne se fyoit pas en eux, ils s'enfuyrẽt presques tous. *Alloft rẽdue par les Anglois à l'Espagnol.*

Ledit de Parme estant en son armée entre Bruges & Gand, tous artiffices furent mis en pratique, par ceux qui favorisoyent l'Espagnol, pour avancer la reconciliatiõ des villes de Flandre avec le Roy d'Espagne: mesmes par petits livrets imprimez sous les noms de ceux de la religion Protestãte, entre lesquels estoyent Imbise, Bouckle, & Borlut à Gand: le Prince de Chimay, & son Ministre Herẽ à Bruges: esquels estoit deduit, que ce n'estoit point avec l'Espagnol, q̃ ceste reconciliation se dressoit, mais avec ceux d'Arthois, de Henaut, Lille & autres ia reconciliéz, ou dõptez par les armes: & parainsi q̃ la liberté de la religion & les previleges demeureroyent en leur entier suyvãt la Pacifficatiõ, de laquelle ils faisoyent si grand' baniere. *l'Escault palissé.*

Ceste annee 1583 la France ioüissoit de l'Edict de la paix tellement quellement, non toutefois sans que ceux de la religion protestante, sentissent aucunefois quelques attaintes des Catholiques de la Ligue qui se bastissoit comme nous dirons cy apres,

Tandis qu'on estoit ainsi embesogné à Gand & à Bruges à parler de paix. Le Seigneur de Montigni estoit au Fort de Wetteren, entre Gand & Dendermonde, où il avoit palissé la riviere de l'Escault, tellement qu'on y alloit à pied d'une rive à l'autre, à chacuue desquelles y avoit un Fort, qui comme nous avons dit, estoit la navigation de Dendermõde en Anvers. Ce temps pendant les Gantois avoyent leurs Commissaires riere le Prince de Parme à Tournay pour arrester leur reconciliatiõ, en ostage desquels estoit en ladite ville de Gand le Capitaine Sigura Espagnol, & le

Collonel

Collonel Manui. Lesquels à l'assistence du Sr de Champagni traicterẽt si avant avec le Bourgmaistrr Imbise, q̃ le 24e de Mars 1584 il s'avanca de commander à celuy qui avoit charge des navires (qu'õ appelle Doyen des nauieurs) de furnir quelques petits bateaux & pontons, faisant apprester des eschelles, gistes, sommiers, sapins, planches, clayes & tels autres apprests pour les envoyer sur la riviere de l'Escault. Mais cõme cela ne se pouvoit faire aysement, ne si couvertemet, qu'õ ne s'ẽ peut bien appercevoir: quelques Eschevins de la ville allerent dire à Imbise, q̃ la cõmune n'entendoit pas, que ces bateaux & appareils fussent menez hors, car cela les faisoit entrer en mauvaise souspecõ: A quoy il respondit qu'on les laissa aller, qu'il sçavoit bien ce qu'il faisoit, & q̃ c'estoit pour le plus grand bien de la ville. Et cõme le Peuple n'ẽ fut pas appaisé pourtant, ces bateaux p eux arrestez ne peurent sortir ceste nuit.

Le lendemain les Eschevins & Conseil de Gãd estãs assamblez en leur hostel de ville, pour deliberer sur ce fait: Imbise fit quant & quant venir sa cõpagnie Collonelle en armes, tendre les chaines, & environer la place. Ce q̃ voyant quelqu'un dudit Cõseil, sortant de l'hostel, s'adressant à l'un des Sergeants, luy arracha son hallebarde, & esmeut la bourgeoisie aux armes. Dont aucuns là presents tant à coup d'espées, q̃ de poignarts, & de telles autres armes qu'à la haste ils pouvoyent recouvrer, se ruerent sur ladite cõpaignie, arracherẽt le drappeau à l'Enseigne, prindrent le Capitaine & tous les Officiers prisoniers, mettans le reste en desroute: finalement toute la ville fut en armes, & les rües bien munies d'hõmes: se saisirent de Imbise, & de plusieurs autres du Cõseil, qu'ils deposerẽt de leurs Offices, & degraderẽt ledit Imbise de ses Estats de Collonel & de Bourgmaistre, casserent sa garde, tirerent de sa maison les trois pieces d'artillerie, qui estoyent en sa Court au devãt de la porte: puis le ietterent en prison, à cause de certaines lettres ce iour mesme interceptées p la bourgeoisie escrites de Wetteren par le Sr de Mõtigni au Capitaine Segura. Par lesquelles il mandoit qu'il estoit esmerveillé q̃ les pontons, & tout l'autre equippage n'estoyẽt poĩt encore arrivéz, puis qu'il estoit biẽ informé de la profondeur des fossez, & que la largeur estoit de trois cens pieds, ayãt aussi gagné le Capitaine de Dendermonde, & q̃ la nuit suyvante il vouloit mettre son dessein en execution: & q̃ le Roy d'Espagne ne faudroit de le biẽ recognoistre. Le Capitaine Rolland d'Yorck estoit pareillement de ceste entreprise lequel estant saisi, confessa tout le fait. Le Sr de Ryhové Gouverneur de Dendermonde mãda au Barõ de Mortagne son Cousin, cõmandant en son absence à ladite ville, se saisit de Wolter Sethon Escossois, Lieutenãt de

*Imbise prisonier des Gãtois.*

la cavallerie qui y estoit en garnison, l'advertissant de la trahison par luy machinée avec Imbise & Yorck, de livrer la ville à l'Espagnol. Ledit Sethõ apprahẽdé & ayant cõfessé le tout, fut pendu & taillé en quartiers le penultiesme de Mars. Puis furẽt envoyées de renfort en ladite ville de Dendermonde six cõpagnies du Sr de Timpel Gouverneur de Brusselles. Le Sr Charles d'Wtenhoven fut ordonné en la place d'Imbise pour deservir l'office de Bourgmaistre en la ville de Gãd.

*Sethon pendu*

Le 15e de May aucuns des Deputez de Gand estans retournéz de Tournay avec les articles de leur reconciliatiõ proposéz par le Prince de Parme: que les Protestans Flamens qualiffioyẽt, un accord captieux, frauduleux, trõpeur, & plain de dissimulation. Les Catholiques, & ceux qui ne demandoyẽt q̃ la paix, tãt Nobles, q̃ des prĩcipaux & plus notables bourgeois de la ville, s'estans assamblez sur la place audevant de l'hostel eschevinal, les armes au poing, voulurent contraindre le Magistrat d'accepter ledit accord, cryãs haut » & cler. Où sõt ceux qui ne veulẽt point de » paix, nous voulõs avoir paix. Les Protestãs s'estans aussi mis en armes, arangéz en bataille, approcherẽt la place: les autres les voyans venir en eurent peur, & s'enfuyrent qui cy, qui là. Toutefois par advis du Conseil, ceux qui avoyent porté la parolle, & esté motifs de ce tumulte furent faits prisonniers alors tous arresterent de voix commune, de vivre & mourir en l'union de la Generalité, & d'y perseverer iusq̃s au dernier souspir: reiettans tous articles, & pourieċts de traite de paix avec l'Espagnol: Et requirẽt secours leur estre envoyé d'Anvers & de Brusselles, d'où ils receurent envirõ le 20e de May 600 hõmes de pied, & cent chevaux, lesquels cõduirent depuis le Capitaine Yorck prisonier de Gand à Brusselles, le livrer en garde au Sr de Timpel. Il fut heureux d'avoir eu de bons Amis, autrement il eut esté au mesme danger que Wolter Sethon. Mais le Prince luy ayant fait grace, il fut depuis remis en credit par le Comte de Leycester, dont mal en print aux Estats des Provinces unies, cõme nous dirons cy apres.

*Nouveau tumulte à Gãd.*

Ce temps pendant ceux d'Ypre estans ainsi assiegez, ou plustost tresestroitement blocquéz, dez le mois de Septembre, entendans que ceux de Gand & de Bruges tendoyent à reconciliation avec le Roy d'Espagne, qu'ils esperoyent devoir estre generale, voyans leurs convoys & ravitaillemens à chacune fois mis bas & pillez, que rien ne s'avancoit pour les delivrer, & que le secours qu'ils attendoyent des autres trois membres de Flandres. assavoir de Gand, Bruges, & du Franc (dont eux sont le quatriesme membre) n'alloit pas avant, qu'on les nonchaloit, & qu'ils tom-

boyét de plus en plus en necessité tres-extreme: finalemét furét cótraints (quittans leur cóstance & ferme resolutió qu'ils avoyent à l'Vnió de la Generalite) de ceder à la force, & par consentement du Sr de Marquette leur Gouverneur, de traiter d'appointemét avec Antoine Grenet Sr du Werp Gouverneur de Courtray, pour lors cómãdãt à tous les Forts qui tenoyét ladite ville blocquée. Et fut leur accord arreste le 12e d'Apuril, p lequel tous soldats estrangers devoyét sortir avec leurs plaines armes, & les naturels du Pays avec l'espée & la dague tant seulement: que la ville pour se racheter du pillage payeroit 50 mille florins: que le Prince de Parme auroit à só choix quatre bourgeois, pour (reservé la vie, en disposer à sa volonte) lesquels se racheterent depuis de vingt mille florins: les bourgeois seroyét maintenuz en leurs previleges: tout exercice de la religió, & ce qui en deppend leur seroit osté, & recevroyét en la ville garnison Italienne.

*Bruges regarde à ses affaires.*

Ceux de Bruges cómencans à regarder en arriere, refuzerét la garnisó de Hollãde, q̃ les Protestãs eussent volótiers receus en la ville: mais les Catholiques à l'instigation du Price de Chimay qui en estoit Gouverneur, & de Iean Heren só Ministre, devenu Apostat, (depuis adioint à la secte Iesuitique, ayant mesme escrit cótre sa premiere professió) se monstrerent contraires aux Partisãs des Estats: par ainsi se mit division entre les bourgeois, restans les Catholiques les maistres: lesquels apres longs debats, & altercations envoyerent leurs Deputez vers le Prince de Parme à Tournay, requerir d'estre reconciliéz au Roy, en renoncans à l'union qu'ils avoyét avec les Estats. En quelle sorte se passerét ces debats & altercations en la ville de Bruges, & par quel moyé les Catholiques y devindrét les maistres, nous le dirons succictement: cómencãs à descrire quel fut ce Price de Chimay nommé Philippe de Croy, fils du Duc d'Arschot.

*Quel fut le Prince de Chimay.*

Ce Sr dez sa ieunesse avoit esté bié instruit & estoit d'un entendemét vyf, q̃ toutefois il appliqua depuis fort mal: estant poussé d'un esprit ambitieux à se faire grand, il quitta le parti que tenoit son Pere, assavoir celuy de l'Espagnol. Premierement sous le manteau de la Religion, à laquelle il se móstroit tresardemment zelé (l'yssüe de ses desseins ayant depuis monstré quel pouvoit estre le cœur) il ne laissoit eschapper un seul presche qu'il ne s'y trouvat, communiant plus souvent à la Cene que nul autre. Mesmes escrivit un livret par lequel il loüoit la religion protestante, & eslevoit le Duc d'Aniou iusques au ciel, au blasme & suppression de l'Espagnol, qu'il denigroit autant qu'il pouvoit. Tellement que si ce n'eut esté que sa Mere, yssüe de la maisó de Halewi ennemie iurée de la Religió, du Prince d'Orange, & de tous ceux de la maison de Nassau, il eut bié peu parvenir au mariage de la fille aisnée dudit Sr Prince d'Orãge. Or sous ce masque de religió ayãt espousé Madame Marie de Brimeux Cótesse de Meghen vefve de Lancelot de Barlaimont, dame fort affectée à ladite Religion: il alla premierement à Bruges où il fut aussi tost fait Gouverneur: & gueres de téps apres, aveuglissant le móde par sa belle parade de religion, receut pareillement le gouvernemét de toute la Flandre. Durant lequel, & signamment depuis la retraite du Duc d'Aniou, les affaires estãs ainsi broüillées par toute la Flandre, à quoy tout le plus il tenoit le main: ses deportemens cómencerent à estre suspects au Prince d'Orange, auquel toutes ces manieres de faire si bigottes ne pouvoyent plaire, tant qu'une fois il luy escrivit, de vouloir autrement reigler & moderer la devotion qu'il monstroit porter à Dieu, l'affectió à la Patrie, & le respect à son honeur propre: ce q̃ toutefois eut peu de credit, & moins d'effect en só endroit. Cóme est asses à appercevoir p un petit discours qui luy à este dedié imprimé à Dusseldorp, auquel tous ses deportemés luy sót par ordre remis au devant. Entre autres, ses pratiques & menées pour livrer tout le Pays à l'Espagnol: les moyens qu'il avoit tenus pour renverser la resolution de recevoir de nouveau le Duc d'Aniou: qu'il avoit esté cause que les villes de Dixmuyden, Nyeupoort, Furnes, & autres avoyent esté rédües à l'Espagnol: q̃ c'avoit esté par luy q̃ le Mareschal de Biró avec les Suisses, & le reste des Francois du Duc d'Aniou avoyent esté meuz de se retirer: que la ville de Dunkerke n'avoit point esté secourüe: que celle de Menin avoit esté abandonnée par les Escossois: que les diques qui pouvoyent noyer le cãp de l'Espagnol n'avoyét pas esté percéez: qu'il auoit mal informé les Estats, du secours du Duc Casimire, pour exclure le Duc d'Aniou: qu'il avoit laissé la garnison d'Allost en telle povreté & misere, q̃ les Anglois en furent meus la rendre à l'Espagnol, qui par là empieta tout le Pays de Waes. Et beaucoup d'autres traits qui luy sont remis au devant, & se voyét par ledit discours, auquel pour ce qu'il est imprimé & mis en lumiere, nous révoyons le Lecteur.

Or si les deportemés dudit de Chimay estoyét suspects & odieux au Price d'Orãge, ils ne le furét pas moĩs aux Srs Iaques de Grise grand Baillif de Bruges, Kasenbroth Bourgmaistre, à Maximilié de Horne Sr de Lockeré, & à plusieurs autres, qui delibererét de s'asseurer de sa personne. Pour ce faire encore qu'ils eussent les compagnies bourgeoises à leur devotió: si trouverent ils neantmoins bó par l'advis du Price d'Orange, d'e cómuniquer au Collonel des Escossois, & de requerir só assistéce. Ce Collonel appellé Boidey, leur

de,leur presenta quant & quant, fort volõtiers son service. Mais tost apres assavoir le 10e de Ianvier 1584, peu paravãt l'exploict qui s'ẽ devoit faire, il l'alla descouvrir audit Prince de Chimay : lequel manda á l'instãt ledit Sr de Grise, & le Bourgmaistre Casenbroth, leur declairant ce qu'il avoit resentu de leur entreprise, d'icelle en accusant tout le plus ledit Sr de Lockeren, lequel comme n'estant bourgeois de la ville, ains estrãger il fit mettre prisonier: ne s'ozant attacquer, aux autres, bien venus & en grande authocitévers tout le Peuple. Mais il se cõplaignoit grandement d'eux, & les taxa pardevant les Colleges Eschevinaux de la ville, & du Frãc. d'où il print encore tant plus grãde occasiõ d'avancer la reconciliation avec l'Espagnol le plus secretement qu'il pouvoit.

Le Sr de Grise n'estant point en moindre paine q̃ le Sr de Lockerẽ, se retira de la ville, & apres en avoir cõmuniqué aux Estats, delibera d'y retourner avec cĩq cẽs hõmes, à la faveur des bons bourgeois. Mais comme la perfidie du Collonel Boidé, luy estoit assés cognüe, & qu'il ne s'ozoit fier à la garnison (encore q̃ le Capitaine Balfour, & autres se fussent tousiours fidellemẽt maintenus au service des Estats) en ayãt aussi prins l'advis de ceux de Zelande, & du Sr de Groenevelt Gouverneur de l'Escluse: ceste secõde entreprise fut pareillemẽt descouverte audit de Chimay: qui s'ẽ sentant de tant plus aggraviat, fit mettre en prison tous ceux qu'il cognut estre de la partie de cest exploict. Puis ayant devant tout le Peuple griefvemẽt accusé ceux du Magistrat, il fit tant valoir ce faict pardevãt tous, qu'il en prit occasiõ de les deporter de leurs Magistratures, & d'ẽ creer des nouveaux à sa poste, qu'il cognoissoit estre à la devotiõ de l'Espagnol: à l'ayde desquels il induit aysement le Peuple à ceste recõciliation par luy tant aboyée: mesme attira ceux du Franc, & de la ville du Dam à son party, & à faire cõmme ceux de Bruges. Qui fut cause que plusieurs Patriots & Protestans se retirerẽt, les uns à l'Escluse, les autres à Oostẽde, où y avoit bonne garnison. Dont Chimay & son nouveau Magistrat furẽt en grãde doubte, cherchans tous moyens tant par promesses, que par argent, d'attirer lesdites garnisons à leur cordelle: mais ils n'y profiterẽt rien. Or pour achever ceste negociatiõ de la reconciliation de ceux de Bruges, le Prince de Parme, y envoya le Duc d'Arschot Pere dudit Chimay, affin d'y attirer aussi ceux de l'Escluse, & d'Oostende, qui luy estoyent bien de plus grande importance beaucoup, que non pas Bruges: Au contraire & pour les dissuader les Estats y envoyerent le Docteur Iunius, lequel fit tant par ses remonsttances, que ny Arschot, ny Chimay n'y profiterent rien, consideré que ceux de Gand avoyẽt renouvellé une plus ferme alliance avec la Generalité. Et comme une grande partie de ceux de Bruges, s'estoyent retirez de la ville, il fut aysé à Chimay d'arrester ceste reconciliation avec le Prince de Parme: laquelle fut publiée en grand triomphe, & magnificence le vint & cinquiesme de May, avec conditions raisonnables, pour amorser ceux de Gand, de l'Escluse, & d'Ostende. La garnison Escossoise qui estoit dedens eut option de se retirer, ou de demeurer au service du Roy d'Espagne: dõt peu y demeurerent. Et combien que leur Collonel Bodey s'apperceut asses tost, du peu de cas que le Prince de Parme faisoit de luy, si est-ce qu'il ne s'oza pas fier aux Estats. Par ce Traité de Bruges furent pareillement reconciliez, ceux du Franc, & du Dam, en restituant les Ecclesiastiques en la possessiõ de leurs biẽs, & quitans de tout point l'exercice de la Religion protestante: chacun pouvant vivre en liberté de sa conscience, sans faire aucun scandale, ioüissans de leurs biens: ce q̃ ne leur dura gueres. Le Sr de Croisilles de la maison de Montmorenci, y fut cõmis pour Gouverneur, sans aucune garnison: veu que les Catholiques paravant refugiez, & les Ecclesiastiques y estoyent plainemẽt restablis. Le Prince de Chimay apres la publicatiõ du Traite de ladite reconciliation, requit des Ministres de Bruges (on a eu opiniõ qu'il se moquoit d'eux & de leur religion) tesmoignage de sa bonne vie & profession chrestiẽne. Mais estãt sorti avec sõ Ministre Herẽ, & retiré sur ses terres, ils quitterẽt asses tost leur religiõ. Chimay donnãt cõgé à tous ses serviteurs, & domestiques, qui desiroyẽt cõtinuer en la professiõ d'icelle: par laquelle renonciation & perfidie, il s'aquit pardevers ceux du parti mesmes qu'il reprint, deshoneur à iamais par une marque, d'inconstance & de legereté. La Cõtesse de Megẽ sa fẽme, cognoissant au primes alors son cœur, & sa maniere de vie, ne le voluoit point suyvre, se retirant à l'Escluse, & de là en Hollande.

Le Prince de Parme s'estant en ce temps là saisi du village du Burcht, du costé de Flãdre sur la riviere de l'Escaut à demie lieüe d'Anvers, & l'ayãt fait fortiffier pour empescher q̃ rien ne peut aller par eau à Gãd, Brusselles, ny Malines: ceux d'Anvers y envoyerẽt leurs nauires de guerre, pour les chasser de là, ou pour empescher ladite fortification, mais ce fut sans fruit: à raison de quoy ils firent dresser un Fort de l'autre coste de la riviere sur le Brabant environ le village de Hoboken, vis à vis du Burcht, pour conserver leur navigatiõ ez villes susdites: Puis percerẽt la dique entre le Burcht & la teste de Flãdre, qui inõdoit tout le Pays, iusques à Beverẽ & Calloo. A la rõpture de laquelle dique, ils dresserẽt un Fort opposé à celuy du Burcht qui cõtinuellement battoyent l'un l'autre à coups d'artillerie, mesmes du mousquet, n'y

Le Sr de Grise en paine.

Chimay prẽd occasiõ de rẽdre Bruges à l'Espagnol.

ayant rien que ladite rompture entre l'un & l'autre fort. Mais ce Fort de ceux d'Anvers se fit un peu trop tard, assavoir quand grãde quãtité de navires furent passées par ce trou qui se reietterẽt à Calloo, durant le siege de la ville.

Ceux de Bruges, du Franc, & du Dam estans par leur reconciliation biẽ racommodez avec le Roy d'Espagne, n'estoyẽt pourtãt moins environnez d'ennemis, que s'ils fussent esté assiegez, par ce que ceux de Gand, d'Oostende, & de l'Escluse leur couppoyẽt à tous costez les passages de leurs vivres. Par quoy ils escrivirent du 7e de Iuillet à ceux de Gand, pour les induire à leur parti: remonstrans qu'eux estans membres de Flãdre, n'avoyent nulle occasiõ de reietter la reconciliatiõ avec leur Roy, & de ne se vouloir ioindre aux autres trois membres ia recõciliez: alleguans beaucoup de raisons persuasives, que pour eviter prolixité nous obmettons, atendu que ceste lettre se trouve imprimée & mise en lumiere, aussi bien que la respõce qui y fut faite.

Sur ce les Estats de Brabãt, de Hollande, & de Zeelande, envoyerent leurs Deputez à Gand, leur remonstrer que telles reconciliations particulieres ne pourroyent amener une bonne paix: mais plustost une biẽ dangereuse & miserable guerre, desgaignant de tant plus l'espée ennemie allencontre de leurs Freres & amis. Et que s'il advenoit que Brabant, Hollande, & Zeelande fussent en guerre contre eux, que la Flandre en seroit plus miserablement oppressée q̃ iamais: atendu l'empeschement de la navigatiõ par mer, dont l'Espagnol estoit forclos: la rompture des diques au Pays de Waes, & l'inondation qui de toutes pars leurs retrẽcheroit les vivres: avec ce que la France, ny l'Angleterre ne permettroyent iamais, que les Espagnols empietassent, & s'anicheassent si avant dans ces Pays, que de là ils deussent avoir doubte d'entrer en guerre contre eux. Et q̃ des deux points que le Roy d'Espagne demandoit, assavoir la seule religiõ Romaine, & l'entiere obeissance qu'il maintenoit luy estre deüe: quãt à la Religiõ, si la Romaine seule y estoit receüe, qu'il faudroit que la reformée en fut entierement bãnie: Et pour s'asseurer de ceste obeissance, qu'il feroit par tout redresser & rebatir les Citadelles abatües, & en dresser des nouvelles, qu'il faudroit cõtinuellemẽt entretenir de forte garnisõ, & par ainsi se trouverroit-on en un pire accidẽt qu'oncques auparavãt. Telles & semblables raisons furẽt mises au devant à ceux de Gand de la part des Estats: avec bonne espẽrãce de mettre en bref, une belle armée en cãpagne, qu'õ ameneroit au Pays de Flandre aussi tost qu'õ seroit venu à chef des Forts de Zutphẽ, dont ils esperoyẽt bien tost bõne yssue. Ce qui retint les Gantois pour quelque tẽps, & les fit delayer leur reconciliatiõ, iusques à tant que leurs affaires se trouverẽt autrement disposées, comme nous dirons tantost.

En ce temps là se tint une Iournée des Electeurs & autres Prĩces de l'Empire à Bottenbergh en Allemagne, pour y traiter des moyẽs à tenir l'Empire en repos, desracinãt la deffiance qui estoit entre les Princes, à cause de la diversité de religiõ. Par où fut aisé à cõprendre que Segurius Ambassadeur du Roy de Navarre, duquel nous avons parlé cy devant (allé vers lesdits Princes pour les faire entrer en alliance avec sõ Maistre, & ceux de la Religiõ protestãte en France, ensamble pour modiffier les differens de la Religion des Protestãs Allemans, & des Francois) rẽporteroit peu de fruit de sa Legatiõ. Car on disoit qu'Auguste Duc de Saxe respondit allors, qu'il ne vouloit pas embroüiller, ny mesler la prosperité de son Estat, avec les affaires de Frãce. Que le Lantgrave de Hessen auroit dit, q̃ la veillesse, & l'experiẽce, l'avoyent fait sage, cõbien c'est chose dangereuse de s'allier avec des estrangers. Et partãt qu'ils s'imaginoyent, ou biẽ qu'õ leur vouloit persuader, q̃ les Frãcois sous pretexte de la Religiõ, cherchoyẽt à faire quelque remu-mesnage en Allemagne, pour ce pendant asseurer leurs affaires, afin q̃ le Prince d'Orange & les Anglois peussẽt tãt mieux affermir l'Estat des Provinces unies, cõtre la violẽce des Espagnols, lesquels cõmencoyent à prosperer plus que par le passé. Ce qui se passa en ceste iournée de Bottenberch nous est autremẽt demeuré incognu. *Iournée des Princes d'Alemagne à Bottenbergh.*

Entre les villes des Provinces unies fut mis en deliberatiõ, si on devoit cõtinuer les Licentes (qui sont gabelles mises sus pour l'avancemẽt de la guerre, sur toutes marchandises entrãs & sortans du Pays) ou si on les devoit oster en tout. Les aucuns disoyẽt, atẽdu q̃ les Pays & villes maritimes depẽdent du gagnage, qui leur viẽt par la traficque, & libre negociatiõ de toutes marchandises & denrées: & partãt q̃ ceste Licẽte ou gabelle estoit ẽtieremẽt necessaire pour mener la guerre. Que les Pays en eux mesmes ne sçauroyent cõsumer la grãde abõdãce des biẽs qu'ils produisẽt, cõme burres, fromages, & poissõs secs ou sallez, desquels la plus part du peuple gagne la viotte. Que si on venoit à deffendre aux habitans du Pays, de les envoyer aux ennemis, qu'aussi biẽ les autres voisins, qui ont la navigatiõ libre, ne faudroyent de leur en furnir à souhait, receüillans le profit que ceux du Pays d'où telles denrées viennent, devroyẽt eux mesmes receüiller, cõme de leur propre creu: & ce faisãt ce seroit leur retrencher les principaux moyẽs qu'ils ont de finer argent, pour supporter les frais de la guerre. Autres d'opiniõ toute contraire, disoyent que c'estoit grand honte de nourrir *Question si les Estats doivent mettre les licẽtes bas en point.*

ses

ses ennemis, ce que si on delaissoit, qu'en bref on les verroit perir de pourete & misere, n'ayans nul moyen de mettre armee en campagne, ny d'assieger villes, & que de là s'ensuyvroit le descouragement & mutinerie des soldats ennemis. A ceux là fut respõdu, qu'il estoit impossible de les affamer, estans si prochains d'Allemagne & de la France, d'où ils en pourroyent recouver. Toutefois finalement pour evitter au murmure, & mescontentement de la commune le 22 de Iuin fut deffendu à cry public, de ne rien transporter au Pays ennemi: ny en recevoir n'admettre de là, en Provinces unies, sur paine de confiscation. Fut aussi deffendu de ne riẽ mener en Frãce, plus bas que Rouã, ny en Angleterre, ne sur les rivieres d'Eems & de Meuse, plus proche que les places limittees par le Placcart. Et que ceux qui voudroyent naviguer vers le Ponent, seroyent tenus de prendre la haute mer, où s'ils estoyent trouvez & attrappez le long des costes de Flandre, que tout seroit de bonne prise, & confiscation. Le mesme fut requis du Roy de France, & de la Roine d'Angleterre, car autrement toute ceste deffence eut este inutile. Et furent mis de la part des Estats quelques navires de guerre, sur l'Eems & la Meuse, pour l'empescher.

*Ce placcart mal observé.* Combien que ceste deffence eut quelque temps lieu: si est ce que tost apres, les François p Calais, & les Anglois par Dunkerke, ne s'en soucierent plus, et en furnirent l'armee Espagnolle, autant qu'il luy en faloit, qui autrement eut este contrainte se retirer arriere d'Anvers. Dont s'ensuyvit que les marchans des Provinces unies en firent tout autant, & que ces deffences n'eurent plus de lieu.

Au mois de May le Prince d'Orange & les Estats envoyerẽt der chefs le Comte de Hohenloo avec plus grand's forces assieger la ville & le Fort de Zutphen, lors bien munitionnez de toutes choses necessaires: luy adioignãt la trouppe que l'Electeur Truchses, & le noble Henry de Brunswic avoyent ramenée d'Allemagne: avec toutes lesquelles forces Hohenloo assiegea la ville, en laquelle le Colonnel Taxis estoit en personne avec deux mille hommes: Hohenloo luy empescha tout premier l'usage de la riviere haut & bas. Le Colonel Verdugo, voyant que le siege n'estoit pas à lever sans grand effort & sans combatre, ne s'y oza frotter ny rien hazarder: de tant plus qu'il sçavoit la paye de ses gens estre grandemẽt arrierée, & qu'il craignoit qu'ils n'eussent pas voulu combatre, sans toucher argent. Parquoy envoya vers le Prince de Parme pour sçavoir ce qu'il avoit à faire: Et que s'il vouloit qu'on levas le camp des Estats, qu'il envoyas provision nouvelle, & plus grande, d'hommes, & de deniers. Surquoy le Parmois luy escrivit de faire sõ devoir, à forcer le cãp des Estats, & de le lever, luy envoyant argent pour ses gens, & renfort du Regiment de Dom Ioan de Manriques de Lara, du Comte d'Aremberghe, & de quelques autres, avec bonne cavallerie: Lesquels ioints à Verdugo, eurent l'honeur de la levee de ce siege sans coup ferir: par ce que les Assiegeans ne voulans attendre leur venüe, ny rien perichter à l'incertitude d'une bataille, leverent leur camp de bonne heure, & se retirerẽt partie à Devẽter, partie à Arnhem en Geldre, & ez autres villes le long de la riviere d'Yssel & du Rhin: non sans oüyr beaucoup de reproches & broccards du commun peuple de ces villes, qu'ils n'avoyent oze combattre, & d'estre fuys devant qu'avoir veu l'ennemi. La Cavallerie reiettoit la faute sur l'Infanterie, qu'ils disoyẽt n'avoir voulu faire teste à l'ennemi, sans estre premierement payez, comme c'est l'ordinaire des Allemans, quand il faut venir aux mains, dont y en avoit bonne trouppe, dudit Seigneur Electeur, & du Noble Hery. Parainsi le lendemain de leur leuee & departement, les gens du Roy d'Espagne entrerent sans nulle resistence en la ville de Zutphen, où ils se reposerent une nuit, pour le iour ensuyvãt poursuyvre leur victoire. Mais entendans que les gens des Estats avoyent passé la riviere, ils ne se bougerent. Le Comte de Mœurs se retira en la ville de Berck sur le Rhin, où il se tint quelque temps à repos.

*Zutphẽ assiegée par les Estats.*

*Le siege de Zutphen leué sãs coup ferir*

Le 10e de Iuin Francois de Valois Frere unique du Roy de France, Duc d'Aniou & de Brabant, Comte de Flandre: paravãt que d'estre du tout racommode avec les Estats des Provinces unies, mourut au Chasteau-Thierry, non sans souspecon d'avoir este empoisonne. Il eut à son trespas fort grand regret, de ce que s'estoit passe l'annee precedente, par la faute de sõ conseil pernicieux en la ville d'Anvers, & l'eut volontiers amende s'il eut peu eschapper la mort. Ie luy ay oüy regretter neuf ou dix iours devant qu'il mourut, estant sur son lict, (comme il m'avoit fait appeller) que ayant este Duc de Brabant, il n'avoit iamais este à Brussell s, où est le Palais des Ducs de Brabant, Seigneurs des Pays bas: Il m'enchargea de faire ses recommandatiõs au Seigneur de Timpel Gouverneur de ladite ville (outre les lettres qu'il luy escrivoit) & de luy dire qu'aussi tost qu'il pourroit endurer le travail du cheval, ou de la carosse, qu'il iroit audit Brussellés si bien accompagne, que la ville n'auroit matiere d'avoir crainte de nuls ennemis. Par son testament il recõmanda serieusement au Roy son Frere, les affaires des Provinces unies, luy legatãt tout tel droit qu'il avoit par election, titre de donnation, ou autremẽt au Duche de Brabant, Cõte de Flandre, & ailleurs esdits Pays bas. A la Roine sa Mere il donna le Duche ville & Citadelle de Cambray, & du Cambresis. On a

*Mort du Duc d'Aniou & de Brabant.*

eu diverses opinions de sa mort, & de la façon que la poison luy avoit este donée. Tant y a durant sa maladie il ne faisoit que saigner par divers conduits, tant qu'il rendit l'ame. Il ne voulut aussi lōg temps qu'il fut malade au lict, ny en ses extremes avoir nul Prestre ny Cōfesseur, declairant publiquemēt qu'il s'estoit asses cōfessé à Dieu: & qu'il avoit colloqué tout l'espoir de sō salut, sur les merites de Iesus Christ Redempteur & Sauveur du monde: comme ont tesmoigné ceux qui furent presens à sa mort. Il requit d'estre enterré avec les ornemens, armoiries, & blasōs des Ducs de Brabant: Ce que toutefois le conseil du Roy de France ne trouva pas bon, crainte d'offenser le Roy d'Espagne. Il ne fut pas pourtant moins honorablement & magnifiquement enterré à la Royale, au temple de l'Abbaye de Saint Denis aupres de ses Peres. Celuy qui apporta les nouvelles de sa mort en Hollande aux Estats, fut un mois apres le meurtrier qui assasina le Prince d'Orange, comme nous dirons tantost.

*La Ligue craignoit le Duc d'Aniou.*

Ceste mort du Duc d'Aniou rompit toutes les diques qui retenoyent le desbordemēt de la Ligue (qu'elle craignoit plus que le Roy) laquelle commenca incontinent à bruire en plusieurs villes de Champagne, & de la Duche de Bourgogne, desquelles les gouvernemens estoyēt ez mains de ceux de Guise, que ce Prince cognoissoit, & leur vouloit mal de mort: mais il fut prevenu, non (cōme dit quelque histoire Francoise) sans leur desceu, car leurs serviteurs predisoyēt ceste mort plus de trois mois avant qu'elle fut advenüe. Ceste Ligue estoit desia en grand credit ez autres villes, & principalement à Paris, qui plus que nulle autre apprehendoit (& ne luy sonnoit on autre chose aux oreilles) le ioug de la religiō, & l'esperance du Roy de Navarre. La premiere pointe de l'amour du Roy estoit rebouchée au cœur de la plus part des suiects. Ils ne parloyent de luy qu'avec toutes sortes de mespris. Tous les iours se semoyent des pasquils indiscrets & effrontéz, des libelles sans nom, esquels les ames corrompües & desia effarouchées des desordres de la Court, avalloyent (sous ie ne scay quelle douceur) la poison des mutineries audacieuses. Car on parloit du Roy comme d'un Sardanapale, d'un fay-neant, d'un Prince enyuré de prodigalitez & dissolutions: on le releguoit comme Chilperic dās un Monastere: & pour la troisiesme couronne que sa devise *Manet ultima cœlo*, luy donoit au Ciel, on luy en promettoit une avec le razoir en un cloistre, & mesmes quelques Dames de la Ligue, portoyent à leurs ceintures des cyseaux dont plusieurs fois elles se vanterēt que Henry de Valois auroit le poil abatu, quand on le confineroit en une moinerie. Et conten furent faicts ces deux vers Latins.

*Qui dedit ante duas, vnam abstutit, altera nutat: Tertia tonsoris nunc facienda manu.*

*Enfantemēt de la Ligue.*

Mais qui voudra scavoir la premiere conceptiō, l'enfantement, & l'enfance de la Ligue dans Paris. Il faut entēdre, qu'un bourgeois de Paris nommé Rocheblond hōme factieux, fort affectionne à l'Eglise Romaine, ayant esté halené de quelques grands, se ioignit avec les Curéz de St Severin & de Saint Benoit, & à un Chanoine de Soisson nommé Launoy, Apostat de la Religion protestante, de laquelle il avoit autrefois esté Ministre, fugitif de Sedan, où il eut esté pendu pour un adultere qu'il y avoit commis. Ces quatre ayans consulté ensamble contre le Roy, pour avancer la maison de Guise, & faire exterminer celle de Bourbon, attirerent à eux plusieurs autres de tous estats: entre lesquels fut advise de dresser un petit conseil de six Archiligueurs, dont ce Rocheblond estoit le principal, (les noms des autres sont speciffiez en l'histoire de France) & cinq autres, qui se chargerent de veiller en tous les seize quartiers de Paris, & ez fauxbourgs. Ils tenoyent par fois leur conseil au College de Sorbonne en la chambre de ce Curé de Saint Benoit, & depuis au College de Forteret, où il alla demeurer: lequel College a esté appellé depuis *le Berceau de la Ligue*. La charge de ces cinq estoit de pratiquer le plus de gēs qu'ils pouroyent, & sonder leurs affections, les entretenans de discours fondez sur la malice du temps, rempli de schisme, d'heresie, & de tyrannie: puis faisoyent leur rapport à l'autre Conseil, composé de Docteurs, Curés, Predicateurs, & Notables personages, qui les adressoyent, examinans la vie & le train de ceux que l'on essayoit d'atirer. En peu de tēps ils dresserent une grande Confrerie, & firent incontinent fond de deniers, & de hauts desseins.

*Petit Conseil de la Ligue.*

*Grand Conseil.*

Se sentans forts, aucuns furent Deputez vers le Duc de Guise pour luy faire entendre la volonté des bons catholiques (ainsi appelloyent ils les Ligeurs) de Paris, le zele qu'ils avoyent à la conservation de leur Religion, à l'extinction de la contraire, & de la tyrannie. Il les receut avec grande allegresse, & ayant communiqué de tout avec ses Freres, & de ce qui samble expedient avec le Cardinal de Bourbon, q devoit servir de masque à ce mōstre. Ceux de Guise commencerent à entrer en conference avec les Ligueurs de Paris, les uns ne faisans rien sans l'avis des autres. Finalement un des premiers de la maison de Guise vint à Paris, & en grande assamblée tenüe dedens l'hostel de Reims pres des Augustins, promirent par serment mutuel de ne point abandonner les uns les autres, Outre plus, les plus factieux de ceste assamblée, furent despeschéz, avec bonnes instructions, pour aller en plusieurs Provinces & villes du Royaume, pour attirer ceux qu'ils pouroyent à leur Ligue,

Ligue, leur proposant l'occasion d'icelle, leurs intelligences avec ceux de Guise, pour ne faire qu'un corps, qui sous la cõduite d'iceux, & par le conseil des predicateurs, cõbatit l'heresie, & la tyrannie, c'est à dire, qu'ils conjureroyent ensamble pour extirper les maisons de Valois & de Bourbon, ensamble tous les Protestans. Quant aux six Archiligueurs de Paris, ils travaillerẽt iusques aux barriquades du 12e de May 1588, assistez de plusieurs autres, ne se faisant ny disant rien, qui ne leur fut descouvert. Et pour tenir informez leurs cõpagnons ez autres villes & Provinces, ils avoyent cõmis gens propres, pour recevoir les Agens selon leurs Provinces, lesquels ayans leur *rendez vous* assigné, s'en retournoyent bien amplemẽt instruicts. Alors l'argent ne coustoit riẽ: car tous ceux qui estoyent en ceste Ligue, presentoyent tous leurs moyẽs, qui fut cause que chacun en voulut estre, & qu'en peu de temps on vid en France les maraux devenir grands Srs, & les riches se faire belistres.

Aussi tost que la Ligue parut, que plusieurs bonnes villes eurent fait des feux de ioye de sa naissãce, on la presenta au Pape, pour en estre le Parrain, pour luy donner sa benedictiõ, l'advoüer pour siene, & la declairer pour l'Eglise Catholique, Apostolique, & Romaine. Gregoire 13 se voulant monstrer Pere commun des Crestiens, considerant que ceste levée d'armes contre un Roy tres-chrestien & Catholique, estoit contre la doctrine de l'Evangille, contre l'exemple de Iesus-Crist, & des Apostres, cõtre les loix & toute police d'Estat, fit entẽdre aux Deputez de la Ligue, qu'il ne pouvoit approuver ces souslevemens, & de fait les renvoya sans responce: Et peu de iours avant sa mort dit au Cardinal d'Est, que la Ligue n'auroit ny bulles, ny bref, ny lettres de luy: car il ne voyoit point clair en ces broüilleries, & ne vouloit servir de boute-feu. d'une guerre qu'il ne pourroit esteindre,

*Le Pape ne veut advouer la Ligue.*

L'impatience de la Ligue, qui ne vouloit attendre la resolution de Rome, manifesta publiquemẽt ses desseins, & les rendit d'autant plus plausibles, que les pretextes en sõt admirablemẽt beaux, & que le nom de l'un des premiers Princes du sang, Cardinal de Bourbon reluit sur le frontispice de ce bastiment: Prince au reste casse & rompu, hors d'espoir de mariage, de posterité, & de survivre à un Roy sain & gaillard.

*Cardinal de Bourbon.*

Le Peuple est tout disposé à une rebelliõ, il ne faut que dire le mot, ce pendant chacun vise à la Royauté, on compte les iours du Roy, on le veut faire Roy tout tel que celuy qui en nos ieux populaires est devestu tandis qu'on luy fait la reverence, & qu'on l'appelle trescher Sire le Roy. On crie haut & clair que le Roy (mourãt sans enfans) n'a point d'autres successeur que le Cardinal de Bourbon: & ce pendant tout sourdemẽt on coule aux ames du Peuple, ceste fretillante usurpation (dont ceux de Guise, se dœullẽt) des Capets sur les heritiers de Charlemagne, mesmes il s'en imprime plusieurs livres, qui neantmoins ont esté vivement refutéz, & deffenduz par le Parlement, voire ceux de Guise les ayans desadvoüé. Du surplus des succéz de la Ligue, nous en parlerons à chacune année.

Le 3e de Iuillet le Prince de Parme envoya le Collonel Mondragõ avec cinq mille hommes & dix pieces d'artillerie pour aller assieger les Forteresses de Liloo & de Lyefkẽs-hoeck, toutes deux à l'opposite l'une de l'autre, à l'embouchure de la riviere de l'Esclaut, qui d'Anvers se vat rendre en la mer. Le Viscomte de Gand (lors & nouvellemẽt appellé Marquis de Roubay) assiegea Lyefkens-hoeck du costé de la Flandre, qu'ẽ toute diligence, comme elle n'estoit pas encore achevée, il fit batre, & apres luy avoir donné trois cens coups de canon, la fit assaillir: mais du premier abord y fut vivemẽt repoussé. Au second assault il fit amener pres de la bresche, quelques chariots chargéz de foin & de paille, où il fit bouter le feu, qui donna une telle fumée, portée par le vent au travers du Fort que les assiegez, ne pouvans durer au rampart, pour repousser la furie des assaillans, furent emportés de force: le Marquis faisant tuer tout ce qu'il trouva les armes au poing, & entre autres plusieurs bourgeois d'Anvers, qui y estoyent venus de renfort. Dõt il en fit aussi pẽdre aucuns apres coup de sang froid, qui fut une chere penderie pour les Espagnols prisoniers. Il tua pareillement de sa main propre le Capitaine. N. Berendrecht, qui auparavant avoit esté Maistre d'hostel du Prince d'Espinoy sõ Frere. Le Collonel Petain natif d'Arras qui commandoit audit Fort, voyant la place forcée, & le massacre de ses gens, s'estant presques saulvé, fut prins & amené devant luy, le voulant voir, qu'il poignarda pareillemẽt, & estant en terre le fit achever de meurtrir par ses gens: exerceant sur ceux qu'il pouvoit rencontrer sa rage accoustumée: car il estoit, tel, qu'il ne se soucioit gueres de la mort d'un homme ou deux: ayant commence quelques dix ans auparavant son premier aprentissage d'homicides, & de meurtres, au Cõtè Philippe de Manffeldt fils du Cõte Peter Ernest Gouverneur de Luxẽbourg en la ville de Brusselles, & le second un an ou deux apres, à un Gentilhomme nommé Ponthus Naye Seigneur de la Chappelle en plain marche de Bethune, estant prisonier ez mains de Iustice. Tous ces premiers commencemens en son Adolescence, ne pouvoyent apporter gueres de bons fruits en sa maturité d'homme.

*l'Espagnol assiege Lilloo.*

Tandis que le Marquis estoit en besogne à ce

à ce fort de Lyefkenſhoeck, les Superintendens de la ville d'Anvers (auſquels il importoit le plus de garder le fort de Lilloo, y envoyerent une plaine & belle compaignie de leur plus diſpoſée & aguerrie Ieuneſſe, & quelques cent hommes de leurs Confreries ſermentées pour renforcer la garniſon qui n'eſtoit d'un commencement ſeulement de ſix vingtshommes. Depuis & toſt apres y entra pareillement la compaignie Gaſconne du Capitaine Gau venüe de Ternehſe. Le Collonel Mondragon eſtant empeſché à planter ſon artillerie, ledit Capitaine Gau fit une brave ſaillie ſur les Bourguignõs:dõt il en mit cinq compaignies en routte, avec perte de plus de cent cinquante hommes, ramenant deux Capitaines priſoniers. Le Sr de Teligni fils du Seigneur de la Noüe, y fut envoye par les Eſtats de Brabant pour y cõmander, lequel y entra avec bonnes trouppes de Francois, où eſtoyent peu auparavant entrées encore quatre compagnies Eſcoſſoiſſes du Regiment du Collonel Balfour. Mondragon voulant planter quatre canons ſur la dique du coſte de Zeelande, ces Eſcoſſois ſortirent, les penſans enlever de là, ou bien les encloüer: Mais comme la dique eſtoit trop eſtroitte pour s'y haſter à la foulle, ils n'y ſceurent avenir ſãs eſtre ſouſtenus par les Eſpagnols: ce neantmoint ils leur firent un grand affront, en tüerent environ trois cens, & eſmenerent leur Maiſtre Mineur priſonnier: lequel deſcouvrit audit Sr de Teligni, toutes les mines que Mondragõ y avoit fait foüir, demeurant ledit Maiſtre depuis ce temps là au ſervice des Eſtats, oú il s'eſt acquité fidellemẽt en la continuation dudit office de Mineür.

*Belle ſaillie du Capitaine Gau.*

Mondragon apres avoir donné cinq cẽs coups de canon, & fait bonne breſche, fit ſes preparatifs pour aſſaillir le Fort. Les Aſſiegéz s'en eſtans apperceuz, firent incontinent une mine aſſes ſpacieuſe, ſous la breſche qu'ils devoyent aſſaillir: pour ayans attiré les ennemis iuſques à là, & ſ'eſtans retiréz en arriere, faignans de reculer, la faire ſaulter: l'inventiõ n'en eſtoit pas mauvaiſe, ſ'elle eut eſte bien enſuyvie. Mais comme les aſſiegéz ſortoyẽt par ladite breſche, pour aller rencõtrer leurs ennemis venãs à l'aſſault, faiſans quant & quãt une retraite, & qu'ils eſtoyẽt pourſuyvis iuſques dedens la breſche, celuy qui avoit charge de ladite mine, donna trop toſt feu, en ſorte qu'il y eut quelque trentaine de leurs gens propres emportéz, ſãs que le ſault de ceſte mine fit nul mal aux Eſpagnols pourſuyvãs: que le canon du Fort endommagea neantmoins grandement, & leur oſta toute envie d'en approcher plus pres. Ceux d'Anvers y envoyerent encore deux gros canõs, avec leſquels ils deſmonſterent une partie de l'artillerie des Aſſiegeans.

*Mine preſipitee domageable aux Eſtats.*

Le Collonel Mondragon s'eſtant apperceu, que nonobſtãt tout le devoir qu'il avoit ſceu faire, il ne pouvoit empeſcher que ceux de Lilloo n'euſſent par la riviere, & ne receuſſent d'Anvers tout ce qu'il leur faiſoit de beſoin. Pour tant mieux leur retrencher ce paſſage, fit à l'oppoſite du Fort, ioignant celuy de Lyefkens-hoeck, planter quelque artillerie ſur le bord de ladite riviere, qui pouvoit tirer à fleur d'eau iuſques dedens Lilloo. Mais pour tout cela, on ne laiſſa pas d'y entrer & ſortir, paſſer, & rapaſſer de Hollande & Zellande vers Anvers: Et voyant qu'on ne s'en ſoucioit pas pourtant, fit amener autre artillerie à la dique percée de Calloo, auquel endroit la riviere eſt tout le plus eſtroite, s'aſſeurant bien par là de leur oſter toute navigation: mais il y avanca autant qu'ailleurs. Finalement le Prince de Parme conſiderant la force de la place, qui à toute heure pouvoit avoir une porte ouverte par la riviere, ſans qu'on ſceut empeſcher qu'à toutes occaſions on n'entrat & ſortit: avec ce qu'il entendit que les Aſſiegez eſtoyent renforcéz de quinze ou ſeize compaignies, & ſouffiſſament pourveües de tout, fit lever ſon ſiege non ſans honte & perte, apres y avoir fait tout ſon mieux trois ſemaines de long. Toutefois il laiſſa de reſte quelques gens pres de Liloo és Forts qu'il y fit baſtir à Coeſteyn, Oordam, & Blaugarendyck, où il mit pareillement de l'artillerie, pour donner ſur les navires allans & venans d'Anvers par ladite riuiere en Hollande, Zeelande, & aillieurs à la mer. On tint pour certain qu'ẽ tout ce ſiege, tant aux ſorties, que du canon du fort, l'Eſpagnol ny perdit pas moins de deux mille hommes: Dõt il ne faut pas trop s'eſmerveiller, veu que les Aſſiegéz y tirerẽt en trẽte ſix heures deux mille livres de poudre. La plus part des ſoldats des Eſtats qui avoyent eſte à deffendre ceſte place, apres la retraitte des Eſpagnols, en fut tirée hors, & envoyée en autres garniſons. Ceux qui demeurerent la plus ſaine partie Francois, ſe mutinerent toſt apres pour leur payement, chaſſerent le Sr de Teligni leur Chef, le Capitaine Plucquet, & autres Capitaines: voulans eſtre payéz endedens peu de temps: qui mit les Eſtats de Brabant en grande perplexité: parquoy y falut pourvoir en toute diligence, comme on fit à cauſe de la grandiſſime importance du lieu: de crainte que l'Eſpagnol n'eut bien toſt fait ſõ prouffit d'une telle mutinerie, & furent appaiſéz avec quatre mois en argent, & cinq mois en drap & accouſtremens.

*Mondragon ne peut empeſcher la navigation.*

*Le ſiege de Lille levé.*

Combiẽ que le Prince de Parme eut quitté ce ſiege de Lilloo, ſi eſt ce-qu'il ne laiſſa pas pourtant de fournir les diques au pied, & à fleur d'eau de bonne artillerie, en divers endroits, le long de ladite riviere. Par où ceux d'Anvers le ſachans maiſtre de la campagne,

pagne,vindrét à iuger qu'il tacheroit à coupper le passage de leur navigation, & bastiroit par tout des Forts le long de ladite riviere, lesquels munis d'artillerie la tiendroyent suiette:& parainsi retrencheroyent ladite ville (qui este le magasin & grenier de tout le Pay de Brabant)arriere de Hollande & Zelãde. A raison de quoy lesdits d'Anvets, & les Estats de Brabant lors estans assamblez en ladite ville,entre lesquels y avoit quelques Barons,& le Seigneur da Sainte Aldegonde au nom de la ville de Brusselles,ayans prins conseil de ce que leur estoit de faire, pour conservation de ladite ville,envoyerent le Seigneur de Grise,nagueres drand Baillif de Bruges(estant demeuré au parti des Estats generaux,)en Angletterre,pour lever quinze cés hommes,sous le Collonel Morgan: pour la levee desquels les Eglises Walonnes & Flamendes audit Royaume,desbourserét vingt mille florins,& furét envoyez pardeca. On envoya pareillement en France pensant que le Collonel d'Allein en deut amener,mais rien n'en vint,par ce que l'argent que ledit d'Allein receut pour faire ladite levée,fut par luy retenu en payement des arrierages de ses gages du service qu'il avoit fait auparavant aux Estats. Il fut pareillement advisé par les Collonels bourgeois d'Anvers,qui lors s'estoyent attribuez(indignement toutefois) la cognoissance de tout le fait de la guerre,en ladite ville,& en tout ce quartier d'Anvers,d'abandonner la ville de Herental,& d'en retirer la garnisõ, & les munitiõs,pour les employer ailleurs. Mais cela se fit avec un tel desordre que toute la poudre y fut perdüe,voire si elle ne fut pas ruée en l'eau. Apres qu'on eut pourveu à la deffence de ladite ville d'Anvers, lesdits Estats de Brabant trouverent estre de besoin d'entretenir quatre vingt compaignies d'infanterie,& seize de cavallerie,tant pour ladite ville, que pour Brusselles,Malines,& autres lieux:Dont Anvers en porteroit la plus grãd part à sa charge,tellement qu'il y falut mettre de grandes impositions, qui porterent à plus de 300000 florins.

*Les Collonel d'Anvers font abandonner Herentael.*

Plusieurs des principaux bourgeois & marchants de ladicte ville d'Anvers voyans le Fort de Lyefkenshoech ainsi povrement perdu,leur bourgeoisie,qui y avoit esté, si miserablement traictée : qu'ils n'avoyent plus de Prince,ny de Chef,que l'Espagnol commécoit à border leur riviere de Forts,& d'artillerie,se mirét à avoir peur, dont environ une cértaine se retirerent hors de la ville:ausquels depuis fut commandé à cry public & par affichets,de retourner endedens certain téps,pour ayder à cõserver leur ville, & le lieu où ils avoyent acquis tant de richesses, à paine de confiscation des biens qu'ils y avoyent laissez:ce nonobstant fort peu y retournerent,mesmes iournellement s'en retira de tant plus.

*Mort du Prince d'Orange Guillaume de Nassau.*

Le 10e Iuillet le Prince d'Orange ayant ia fait sa residence plus d'un an en la ville de Delf en Hollande,fut traistreusemét meurtri & assasiné,en son logis,à l'yssue du disner, par un Balthazar Gerard hault Bourguignõ natif de ville-Franche:dont nous en reciterons icy l'histoire le plus succinctemét qu'il nous sera possible:Et cõme la verité n'a que faire d'autre lustre,que celuy qu'elle a d'elle mesme:voila pourquoy ie feray ce discours le plus simplement, & legerement que ie pourray,sans fard ny embellissement de lãgage,recitant l'histoire ou plustost tragedie cõme elle est advenüe: Les Espagnols pensans n'avoir autre ennemi au mõde que luy, & que luy mort ils auroyent au Pays bas atteinct le comble de leurs desseins,n'ont cessé iusques à ce qu'en fin,ils ayent adressé selon leur souhait à le faire meutrir en la maniere qui s'ensuit.

Au mois de May,arriva à la Court dudit Prince en la ville de Delf un certain ieune hõme aagé d'evirõ vingt & sept ans,de moyennement petite stature,portant une contenance simple:lequel comme en passant delivra une lettre ez mains dudit Seigneur Prince , qui luy demanda d'où la lettre venoit, à quoy il respondit que c'estoit sa lettre propre,par laquelle il luy vouloit douner à cognoistre de grands choses,concernans le service du Pays,ladite lettre soubsignée Francois Guyõ. Le lendemain il s'adressa à un Secretaires dudit Seigneur,qui le rėvoya à Maistre Piere l'Oyseleur dit de Villiers,Ministre & Conseillier d'iceluy Seigneur Prince, lequel il prya d'avoir responce de ceste lettre, disant qu'il avoit choses d'importance à luy declairer,concernant le Pays,& le fait de la religion. Certains iours apres le Prince ayãt entẽdu la teneur de ceste lettre,enchargea l'Oyseleur d'oüyr ce qu'il voudroit dire:parainsi ce galland luy declara qu'il se nommoit Francois Guyon natif de Besancon, & qu'il auoit tousiours esté serviteur tresaffectionné dudit Seigneur Prince ,estant Viscomte de Besancon (comme il estoit) & le plus puissant Seigneur de toute la haute Bourgogne:qu'il avoit tousiours biẽ desiré de luy faire service, & singulierement depuis la mort de son pere,lequel estoit natif de Liõ, mais marié à Besancõ, où apres l'entreprise du Seigneur de Beauieu Gentilhomme Bourguignon sur ladite ville de Besacon son Pere par mauvais rapport fut prisonnier,& executé à cause qu'il faysoit professi- de la religion. Depuis lequel temps,pour le deshonneur de la mort de sondit Pere, aussi que sa conscience le pousoit à venir demeurer en lieu & place où il y avoit exercice de la religion. Il eut tousiours envie de s'en retirer,pour servir ledit Seigneur Prince : & qu'à ceste occasion il estoit parti de son Pays

passé

passé 2 ans, avec un bō cheval & armes, pour se renger sous quelque compagnie pardeca. Mais comme il passoit par la Duche de Luxembourg, il vouloit voir un sié cousin nōmé du Pré Secretaire au Comte Peter Ernest de Mansfeldt. Ce cousin luy conseilla de demeurer quelque temps aupres de luy, par ce qu'il estoit aussi d'avis de se retirer de là pour ce qu'il y estoit contre sa conscience ce qui le fit demeurer , & combien qu'il eut souvent bonne volonté de partir, si est ce qu'il y avoit tousiours quelque chose qui le retenoit. Ce neantmoins aux Pasques dernieres Dieu le contraignit comme par force de se retirer, à cause qu'il y avoit un prestre de Brusselles en l'hostel du Comte, fort severe allencontre de ceux qui estoyent suspects de la religion: allant souvent en leurs chambres voir ce qu'ils faisoyent, tellement que luy & son cousin prindrent envie de luy faire un mauvais tour, car il les menaçoit de les accuser, s'ils n'alloyent à la confesse & au sacrement: qui luy causa de se retirer de la à Treves, pour y passer les festes de Pasques. Mais estant de retour ce prestre luy demanda où il avoit fait ses Pasques: Il respondit que c'avoit esté au temple des Iesuites en la ville de Treves, où un des principaux Iesuites luy avoit communié le sacrement. Mais comme de malheur ce Iesuite vint à Luxembourg, le prestre luy demāda si Francois Guyon avoit receu le sacrement de ses mains: l'autre dit q̃ non. Sur ce le prestre sachant que ledit Guyon estoit au chasteau de Fontaine pres de Luxembourg avec le Comte, vint là pardevers luy, & le voulut prendre, mais il se deffendit, & donna un coup de poignard au prestre, tellemēt qu'il eschappa & s'en alla à Treves, d'où il manda à son Cousin de luy envoyer son cheval & quelque peu d'argent: Mais comme il tardoit trop craignant d'estre descouvert d'avoir entreprins ce voiage vers le Prince, pour luy faire service, comme il en avoit l'envie & le moyen, il se retira de là. Ce disant cest affronté menteur tira de sa manche, un pacquet plain de cachets en blanc du Comte de Mansfeldt, disant avoir eu souvent ledit cachet à son commandement, cōme ayant esté le principal Clerc dudit du Pré. Et qu'avec iceluy il avoit donné plusieurs passeports aux vivendiers & autres qui en avoyent affaire. Desquels cachets en blanc il disoit qu'on se pourroit servir en un bon affaire. Tout ce discours ayant esté raporté audit Seigneur Prince par ledit l'Oyseleur, cōmanda de luy demander à quoy ils pourroyent servir. Il respondit qu'avec iceux on pourroit faire entreprise sur quelque ville de Luxembourg, ou biē si c'estoit trop loing, qu'ils pourroyent servir aux espies pour aller par Pays. Cela estant redit au Prince il repliqua, qu'avec ces cachets il n'y avoit nul moyen de rien entreprendre: mais qu'on s'ē pourroit servir pour faire passer les Messagers de Brusselles à Cambray: commandant qu'on en envoya une partie à Brusselles: quant au surplus le Prince ayant communiqué avec le Seigneur d'Espruneaux Ambassadeur du Duc d'Aniou, l'opportunité se presentant que Caron Seigneur de Schoonwal allois retournant en France, l'esmeneroit quant & soy, pour scavoir si le Seigneur de Biron, qu'on pensoit deuoir estre Gouverneur de Cambray se scauroit servir de ces cachets pour passeports à ses gens. Surquoy Caron ayant sa despesche du Prince fut enchargé de le prendre avec soy, comme il fit. Estant ce garnemēt en France il escrivit pardeca, qu'il esperoit de voir en bref le S[r] de Beaulieu (il appelloit le meurtre p luy pourieté Beaulieu) lequel avoit eu bōne cognoissance de son Pere mort en son service. par le moyen duquel Seigneur, il esperoit biē d'estre avācé & de parvenir à quelque honeste condition. *Voyez la constante piperie de ce galand.*

Tost apres Caron le renvoya avec lettres audit Seigneur Prince & aux Estats, les advertissant de la mort du Duc d'Aniou. Le Prince ayant leu ces lettres manda ce Guyō en sa chambre estāt encore au lict, pour s'informer des particularités de la mort du Duc, (ce meschant à depuis confessé estant prisonier, que si lors il eut eu une dague, ou cousteau, voire un canivet, qu'il eut tué ledit Seigneur en son lict.) apres avoir parlé quelque temps au Prince il se retira. De là en avāt frequentant les presches & prieres vespertines, portant des pseaulmes, ou quelque autre liure de la religion. Il lisoit aussi ordinairement le liure de la Sepmaine du Seigneur du Bartas, auquel, l'endroit le plus uzé, estoit celuy de l'histoire de Iudith, où y a quelques traicts pour aminer les cœurs à extirper les Tyrans. Par fois il empruntoit au Portier son Bible, pour lire devant luy quelques chapitres, par où sous couleur de la Religion, il fit cognoissance avec aucuns domestiques de l'hostel du Prince. En fin sa despesche faite pour s'en retourner en France vers ledit Caron: Il luy fut dit qu'il eut à partir, & qu'il n'avoit là plus que faire. Ce oyant il prya qu'on luy donna quelque argent, monstrant que ses chausses & souliers ne valoyent rien. Le Prince commanda qu'en luy delivrant sa despesche on luy donna dix ou douze escus, & qu'on le renvoya, ce qui fut fait & receut son argent par un dimenche 8[e] de Iullet. Le lendemain il achetta d'un soldat de la garde dudit Seigneur Prince, nomme René, une pistolle: mais trouvant qu'elle faisoit faute, il en achetta une couple d'autres d'un Iean de la Forest, sergeant du Capitane Claude Caulier: lesquelles il esprouva par trois ou quatre fois, & les trouva bonnes. Il se voulut mesmes

mes facher contre un soldat de ladite garde, pour ce qu'il luy refuza de faire des bales ramées.

Le 10e iour dudit mois, il attendit que le Prince descendit pour aller disner à la salette, auquel il demanda passeport, parlant (comme la Princesse le remarqua) d'une voix mal asseurée, & cõme estant perclus: en sorte qu'elle demanda audit Seigneur son Mari, qui il estoit, par ce qu'il luy sambloit n'avoir pas trop bonne mine. Le Prince luy dit qu'il demãdoit un passeport, lequel il luy feroit bailler. Durant le disner il fut veu pourmener aux environs de l'escuirie, deriere l'hostel tirant aux ramparts de la ville. Le disner achevé, le Prince sortant de la salette, le meurtrier estoit deriere un pillier de la gallerie, avec l'un des costéz du manteau pendant à bas de l'espaulle, & sous l'aisselle gauche ces deux pistolles cachées, tenãt un papier en sa main droitte, cõme si c'eut esté son passeport pour le faire signer Et cõme le Prince passoit ayãt un pied sur le premier degré de l'escallier, le traistre s'avancant tira si soudainemẽt une de ses pistolles, qu'ame du monde ne s'en sceut appercevoir, que le coup n'eut donné: le percant de part en part du costé gauche au droit, au travers de l'estomach & des parties nobles. Le Prince se sentant touché, ne dit autre chose. *Mon Dieu aye pitie de mon Ame, ie suis fort blessé. Mon Dieu aye pitie de mon Ame & de ce povre Peuple.* Ayant proferé ces parolles il commenca à chanceler, mais son Escuier le retint, & fut assis sur les degréz de l'escallier, que plus il ne parloit. Et cõme la Comtesse de Swartsébourg sa Sœur, luy demanda en Alleman, s'il ne recommandoit point son Ame à Iesus Christ nostre sauveur, il respondit en mesme langue, *ouy*, sans iamais plus parler depuis & tirãt à la mort fut porté en la salette, où il avoit disné, & y rendit tout aussi tost son esprit. Telle à esté la fin du plus prudent, constant, & vertueux Prince de nostre temps.

*Derniers parolles du Prince.*

Le Meurtrier s'asseurant d'avoir biẽ fait son cas, tacha d'eschapper par les escuiries, desquelles il avoit auparavãt espié l'ouverture: & comme pour füyr il luy convenoit descendre quatre ou cinq degréz en la gallerie, il les sauta tous d'un coup, tellement que du bransle de ce sault, l'autre pistolle qu'il avoit sous le bras toute chargée (avec laquelle il se pensoit defendre de n'estre attaqué, & que nul ne l'oseroit approcher) luy eschappa, & n'eut le loisir de la recueiller, fuyant tant qu'il peut, passant au travers de l'escuyrie à la rüe qui vat au rampart de la ville: Mais comme il couroit sur le fumier, pour prendre plus court, où la paile estoit longue, il tomba, ce neantmoins il se releva: & pensant eniamber la muraille, pour se ietter de haut en bas dedens les fosses, il fut attrappé par un laquay, & un halbardier, à l'assistence de quelques autres que y accourutẽt, lesquels l'amenerent à la Court. De prime face il fut bien estonné & perplex: Mais voyant qu'on ne le tuoit point sur le chãp, & qu'õ le vouloit garder, il commenca à faire du resolu. Et comme un des domestiques luy dit tu es un meschant traistre: il respondit ie ne suis pas traistre, i'ay fait ce que le Roy m'a commandé: quel Roy luy demandat-on. Le Roy d'Espagne mõ Maistre, (dit il) Et cõme le Capitaine Bastien Frãcois: luy dit n'es tu pas un meschant traistre, quand tu as pensé tuer Mõsieur le Prince, si Dieu n'y eut pourveu. Quoy (dit il) ay-ie failly, mauditte soit la faulte. De là il fut mené à la maison du Cõsierge de la Court, où le Magistrat de la ville de Delf vint pour l'examiner. Là demanda-il papier, plume, & encre, promettant veu qu'il estoit prisonier & (disoit il autant vaille que mort,) qu'il esclarciroit la verité de tout: ce que toutefois il ne fit pas, meslant beaucoup de mensongnes parmy quelques points veritables.

*Le meutrier tache d'eschapper.*

Il confessoit qu'on l'appelloit Baltazar Gerad de VilleFrãche, en Bourgogne, q̃ passé six ans, voire apres l'infraction de la Pacification de Gand, il avoit eu envie de tuer le Prĩce. Il dõna à cognoistre ce mesme vouloir en ce qu'il disoit, que passé six ans demourãt à Dole chez un Procureur nõmé Ieã villan, il print une dague qu'il ficha de toute sa force en un huis, disant, ie voudroie q̃ ce coup fut au travers du cœur du Prince d'Orange. Dont il en fut reprins par un Iean Guillaume, Pontier de Viret en Bourgogne, qui luy dit, que ce n'estoit point à faire à luy de tuer les Princes. Et comme depuis trois ans il avoit ouy dire, que le Roy d'Espagne avoit donné sentẽce de tüer le Prince par tout ou on pourroit, q̃ déz le mois de Feburier 1582 il estoit venu expressement de Bourgogne ez quartiers de pardeca, pour de fait executer ceste sentence, & qu'estant venu à Luxembourg au mois de Mars, il auroit oüy dire qu'un certain Biscayen, l'avoit meurtry: qui fut cause q̃ dez alors il ne vint pas plus avant, ains se mit au service de Iean du Pré Secretaire du Comte de Mansfeldt Gouverneur de Luxembourg. Mais ayant sceu depuis qu'il n'en estoit pas mort, & qu'il en estoit regueri, il delibera quoy qu'il luy deut advenir d'executer ce dessein, esperant d'en avoir l'opportunité, le Comte de Mãsfeldt estant en campagne ez environs du lieu, où le Prince seroit: auquel il presenteroit quelques cachets volants & signatures en blanc dudit Comte: s'asseurant de trouver par succession de temps accéz à la Court dudit Seigneur Prince, pour à la premiere occasion, & à son moindre peril, exploicter ce qu'il avoit entrepris. Suyvant donc son ancienne & inveterée deliberation (ce sont ses

*Cõfessions de l'Assasin.*

mot

mots)au mois de Novembre de l'a precedēt il requit sō cōgé dudit du Pré estant à Dyest, par ce qu'il ne voyoit pas de meilleure commodite d'approcher le Prince, qu'alors, pour ce que le Comte de Mansfeldt retournoit à Luxembourg. Toutefois ledit du Pre son Me & Cousin le prya instamment de le suyvre, luy persuadant que le Comte retourneroit en bref au camp, voire devant qu'il fut un mois. Or comme il voyoit que ledit du Pre delayoit son congé, estant poussé à executer son dessein. Il s'advisa pour s'ē departir, de luy dresser une querelle. Mais comme estant de retour à Luxembourg, il pensoit se retirer pour achever son œuvre, son Maistre s'apperceut qu'on luy avoit desrobbé hors de son coffre quatre cēs cinquāte escus sol: Cela fut cause afin qu'on n'eut pas de souspecon sur luy, qu'il demeura encore en son service: Toutefois comme ledit argēt fut retrouvé, il chercha tous moyēs de s'approcher du Prince, & de suyure quelques compaignies Walonnes envoyées de Luxembourg en Brabant: à quoy il fut derechef empesché p la maladie dudit du Pre, laquelle dura huit iours devant, & quinze iours apres le Noel, ains qu'il fust du tout reguery. Finalemēt au mois de Mars dernier, il print congé pour tout de son Me: mais avant que venir pardeca il alla à Treves, où il se confessa à un Iesuite, qui le retint en leur College, & luy descouvrit son dessein: luy mōstrant les cachets volāts, qu'il pryoit vouloir tenir secret, iusques à Pasques, & alors de le declairer au Comte de Mansfeldt. Suyvant le conseil duquel Iesuite il donna pareillement ce fait à cognoistre au Prince de Parme, par lettres qu'il escrivit en Tournay, & presenta audit Prince: Mais que sur icelle il n'oza attendre la responce, craignant qu'il eut prins de mauvais part la levee de tels cachets: Et de là s'en est venu à Delf, ou il a exhibe lesdits cachets, sous espoir que cela l'ayderoit à trouver l'opportunité d'executer ce qu'il avoit entreprins. Tant qu'ō trouva expedient de l'envoyer en France avec le Seigneur Carō, pour delivrer de ces cachets au Mareschal de Biron, & autres Seigneurs tenans le party du Duc d'Aniou. Mais cōme ledit Seigneur Duc mourut tost apres, il prya d'estre rēvoyé pardeca, ce que ledit Caron fit, avec lettres au Prince d'Orange, & aux Estats, par lesquelles il les advertissoit de la mort dudit Seigneur Duc. Que depuis lors il espia la saison, & les moyens de faire son coup. Et comme il n'en trouvoit pas de plus propre, que de le tirer, ou en retournant du presche, ou descendant de sa chambre pour aller manger, ou se levant de table: Il achetta le iour precedent deux pistolles, qu'il chargea bien à point l'une de trois balles & l'autre de deux, dont il en tira celle de trois au travers du corps du Prince d'Orange, ne pouvant s'ayder de la seconde pour l'empeschement qui luy fut donné par les hallebardiers, dōt il estoit fort dolent. Affermant que si pour l'heure il eut esté à mille lieües de là, qu'il retourneroit pour achever de le meurtrir.

Tout ce que dessus & encore d'avantage qui seroit icy superflu, fut confessé & escrit de main propre par ledit Balthazar Gerard en la chambre du Consierge: & furent trouveés sur luy deux vessies quelque peu souffleés, avec une petite buyse, pour les parēfler, esperant (comme il ne scavoit pas nager) à l'ayde d'icelles traverser les fossez de la ville. Il eut encore plusieurs propos à ces fins: entre autres que si le Prince eut esté envirōé de cinquante mille hommes de guerre, si avant qu'il eut peu approcher de luy, qu'il l'eut faict, voire le feroit encore: estant biē marry (cōme on luy avoit fait à croire,) qu'il nestoit pas mort. Ayant demandé s'il n'estoit pas blessé, il luy fut dict qu'oüy: surquoy il repliqua i'en suis bien yoyeux, car il ne peut eschapper qu'il n'en meure. Depuis estant en prison il confessa, en quoy il persista iusques au dernier suplice ce qui s'ensuyt.

Premierement outre ses confessions cy dessus, il declaira volontairemēt & sans torture: Qu'il n'avoit pas veu la sentence de proscription du Prince, & de le tuer ou on pourroit, que cinq mois auparavant: trop bien qu'il avoit ouy dire, que quelque chose, de samblable avoit este publié au Pays bas. Il dit qu'au mois de May dernier, il n'avoit pas esté huict iours pardeca, qu'il ne tacha d'executer son dessein, s'il en eut eu le moyē, & quelque espoir d'eschapper. Qu'apres la mort du Duc d'Aniou, il presenta sō service au Seigneur Caron, en portant ces lettres pour s'ē retourner, & y faire ce qu'il avoit pourietté. Que iamais il n'avoit communique son fait audit Carō, qu'il cognoissoit estre homme trop syncere: & qu'à homme du monde de ces quartiers il n'en avoit parlé. Que dez le iour precedent il pensoit faire son coup à l'heure du disner, mais ne voyant nulle apparence de se pouvoir sauver, ne l'auroit ozé entreprendre. Que ce iourdhuy ne pouvant plus long temps patienter, il avoit resolu, quel peril qu'il y eut peu avoir de le faire, voire eut este le Prince au milieu de 50000 hommes, qu'il n'eut pas laissé de ce faire. Qu'il estoit bien marry que ledit Seigneur n'estoit pas mort: mais non d'y avoir fait sō mieux, encore qu'il fut mille lieües arriere, qu'il n'espagneroit rien à passer montagnes, rivieres, & toutes autres difficultéz des chemins, pour le pouvoir achever. Quant au Iesuite de Treves il persistoit en sa premiere confession. En outre devisant aux assistés il dit: qu'estāt en France, il n'avoit repos ny nuict ny iour, tant estoit il agité d'une ardeur extreme d'executer ce faict;

ce fait:mesmes qu'il avoit prins querelle avec les autres serviteurs afin qu'on le renvoyant & print occasion de le renvoyer. Et que si a ce voiage il n'eut sceu achever son exploit, qu'il s'en fut derechef retourne en France, où il seut rege de la religion reformee, en quelques Eglises, & s'y fut tellemét cóporté, qu'il eut procure d'avoir acces au Consistoire, & tant fait que d'avoir lettres de recommandation, pour retourner pardeça, & y avoir quelque adresse, pour achever ce meurtre pourtetté tant plus legrement.

Ayant esté appliqué à la questió extraordinaire, & devant qu'estre mis sur la torture: il confessa d'avoir donne ce cas à cognoistre á Me Gery Docteur en Theologie, Gardien des Cordeliers de Tournay, au mois de Mars dernier: en laquelle confession il persista estant osté de la geine: sur laquelle ayant derechef esté pose, il dit, que par ce qu'il estoit povre campagnon, & pour ce aquerir des biens, il avoit donné son fait à cognoistre au Prince de Parme, lequel ordonna au conseillier Me Christople d'Assonville d'en traicter avec luy plus amplement. Ce Conseillier luy ayant mis au devant les dangers qu'il y avoit à executer un si grand fait: luy dit, qu'il feroit un grãd service au Roy d'Espagne. Mais au cas qu'il fut descouvert, qu'il se gardast bié d'é inculper le Prince de Parme. Et parlant du difficile accez à la cour d'Orange il respondit qu'il se feroit nommer Francois Guyon bourgeois de Basancon, fils du Piere Guyon, iadis executé pour la religion avec confiscatió de biens & que luy estant povre compagó se faigneroit estre fort zelé a la religion reformeé: & s'en iroit en Hollande à la Court du Prince, où pour estre tant mieux receu presenteroit ces cachet vollants. Ce que sembla fort bon à d'Assonville: l'admonestãt de perserver en ceste deliberation, & de la códuire à boult, le priant (comme dessus) dene iamais faire mention du Prince de Parme parce que cela ne luy servoit de rié & tourneroit à grande consequence & deshonneur audit de Parme.

Le lendemain il confessa sans estre geiné, outre ce que dessus, que le iour precedét il estoit venu à la Court, voir si le Prince estoit defendu de la chambre, pour venir disner, & le voyans assis à table, qu'il s'en alla en son logis charger ses deux pistolles, qu'il mit á sa seinture au costé gauchè, laissant pendre son mãteau à bas de l'espaulle afin qu'ó s'en doubtast mois. Il dit davãtage q d'Assoville apres avoir cómuniqué ensãble decest affaire, luy promit d'en faire rapport au Prince de Parme: ce qu'avãt fait, il declara qu'il trouvoit bó: & que s'il le sçavoit amenera à chef, qu'il luy feroit dóner la mercede promise par la proscription. Que d'Assonville luy proposa encore quelques difficultez: mais appercevant sa resolution, & son bon courage, il luy dit: Allez mon fils, si vous achevez ce fait, le Roy vous tindra tout ce qu'il à promis, & acquerez un nom immortel. Surquoy il respondit qu'il esperoit si bien se faindre de la Religion, qu'il pourroit entrer au service de quelque Secretaire, & par ce moyé espier l'heure de pouvoir presenter quelques lettres à signer audit Sr Prince, signãt laquelle il luy dóneroit de là dague au corps. Apres estre lache de la torture, il dit encore qu'il ne se repétoit pas d'avoir attente telle chose contre le Prince, & que s'il l'avoit encore à faire, qu'il le feroit ores qu'il luy deut couster mille vies.

Le 24 dudit mois, il confessa encore outre ce que dessus, que d'Assonville luy avoit promis, que le Prince de Parme l'assisteroit, a estre satisfait de ce que le Roy promettoit par la poscription: & qu'il avoit entreprins ce fait pour se faire riche. Que ledit d'Assóville avoit monstré lesdits cachets volants au Prince de Parme, qui les luy rendit, disant qu'il estoit content qu'on s'en servit: mais le Comte de Mansfeldt feroit renouveller son cachet d'une autre facon qu'il avoit esté. Que d'Assonville luy avoit commande, que venant en Anvers, auenant qu'il fut mene devant le Sr de St Aldegóde qu'il luy móstra hardimét ces chachets. Et q lors qu'il ẽtreroit dedés la ville, qu'il les cacheroit tousiours en quelque lieu, devant qu'y ẽtrer, plus les iroit requerir. Que ledit Me Gery, ayãt ouy sa resolutió, luy dit puis qu'il avoit entrepris telle chose qu'il lachevast, & luy donna sa benediction, promit de prier Dieu pour luy. Ce que le Iesuite de Treves luy promit pareillement, l'asseurant qu'au cas qu'il mourut en executant ce dessein, qu'il seroit rengé au Cathalogue des Ste Martirs glorieux. Duquel Iesuite il ne sçavoit le nom autrement que regent du College, de poil roux, lequel cómuniqua ce fait à trois autres de ses freres.

Syvant ces Confessions auquelles il à persisté iusques à la mort, il fut condamné par la sentence dont la teneur sensuit.

Comme Balthazar Gerad, natif de ville Fans en la Franche Comte de bourgogne, de la Seigneurie du Roy d'Espagne, prisonnier icy present, ayt confesse que pour meurtier & assasiner le tresilustre & puissant Prince feu Monseigneur le Prince d'Orange, Comte de Nassau &c. Il seroit parti dudit Pays de Bourgogne & venu à Luxembourg, où s'estant mis au service du Secretaire du Comte de Mãsfeldt Gouverneur dudit Luxembourg, & illec empraint sur papier blanc, grand nombre de cachets dudit Comte, ayant aprins a contrefaire le seing manuel d'iceluy, pour avec iceux trouver accez *Sentence contre Balthasar Gerad assassin du Prince d'Orange.*

à la Court dudit Seigneur Prince d'Orãge. Laquelle sienne deliberation, il auroit au mois de Mars dernier fait entendre par escrit en la ville de Tournay au Prince de Parme, qui luy auroit ordonne d'entrer en communication, & traite sur ce fait avec le Conseiller d'Assonville: lequel auroit promis audit prisõnier que si avant qu'il sceut mettre son dessein en effect, & executer le ban, & proscription du Roy d'Espagne, al lencõtre dudit Seigneur Prince: que le Roy luy payeroit ce qu'estoit porté par ladite sẽtẽce, entre autres points la somme de vingt cinq mille ducats. Que ledit prisonier ayãt consulté avec ledit d'Asonville touchant ceste execution, auroit entr'eux estéconceu que ledit prisonnier prẽdroit son adresse ez Pays de pardeca à la Court dudit Seigneur Prince, se faisant nommer Francois Guyõ, fils de Pierre Guyon bourgeois de Besãcon iades executé pour la religion avec confiscation de bien. Que sous couleur d'avoir dés sa ieunesse esté zelé à la religion, pour laquelle il avoit perdu son Pere & ses biens: Et sous ce nõ emprunté, & avec ces cachets & signateurs, il adviseroit d'avoir accez chez ledit S^r^ Prince. Suyvant laquelle resolution iceluy prisonnier desmentant son nom & se nommãt Francois Guyon seroit venu à la Court dudit Seigneur, & s'advancé le 9^e^ de ce mois d'achetter deux pistolles: que le 10^e^ ayãt espié que ledit Seigneur estoit assis a table en sa salette, seroit allé en son hostellerie, où il chargea lesdites deux pistolles, l'une de trois balles l'autre de deux & de la retourné à la Court, avec les pistolles pẽdues à sa ceinture, au costé gauche cachées sous son mãteau, qu'au costé droit il laißoit pendre à bas de l'espaulle, afin de ne point sambler d'avoir riẽ chachè dessous. Et qu'à l'yssue de la tablé cõme ledit S^r^ sortoit de sa sallete pour mõter les degrés de sa chãbre: iceluy prisonier auroit laché l'une de ces pistolles, chargée de trois plombs, autravers du corps d'iceluy S^r^, duquel coup, (au grãdregret de tous bõs patriots il auroit este tué) Leql cas, cõme crime tresexecrable, & traisõ tresabominable perpetré en la personne d'un tãt illustre Prince (tel qu'a este le S^r^ Prince d'Orange) ne doit nullemẽt demeurer impuni, mais plustost chastié à toute rigueur exemplaire *Pour ce est il*, que Messieurs les Cõmis des Cõsaulx Grãd, & Provincial, ioins avec les Bourgmaistre & Eschevins de ceste ville, sur l'xeamen & cõfession dudit prisonier, le tout biẽ & meuremẽt pese, & cõsideré, ce qu'en ce cas faut à peser & considerer, ont condampné & cõdampnent ledit Balthazar Gerad prisonnier icy presẽt, d'estre mis sur un eschaffaut devant la maison eschevinale sur le marché de ceste ville: pour illec premierement luy estre tenaille entre deux fers estincellans la main droite avec laquelle il à perpetré ce meurtre tant execrable: puis estre avec tenailles & espinces ardantes, tenaille & pincé en six divers endroits de son corps, cõme aux bras, cuisses, & autres lieux ou y à le plus de chair, laquelle ainsi bruslée luy soit arraché des membres, finalemẽt pour y estre taillé vyf en quatre quartiers, commencant par bas le long du ventre, pour le cœur luy estre arraché, & ietté à la face: & la teste separée du corps, fiché au bout, d'ũ pal derriere l'hostel dudit Seigneur Prince sur la tour de l'*Escoutette*, & les quatre quartiers pendus à des Potences, sur les boulevers de la Hageporte, Oostporte, Ketelporte & Waterslootscheporte, de ceste ville, Declairans ses biens acquis au Fisc tel qu'il appartiendra. Prononcé audit prisonier à Delf le 14^e^ de Iuillet 1584, signé Vander Mèe.

Ledit iour luy fut insinuée l'heure de sa mort afin de se preparer pour la recevoir le lendemain. De prime face il fut fort perplex, maudissant l'heure qu'il aprint iamais la pratique à Dole, qu'il eut biẽ voulu auoir esté un povre mechanique, & simple homme de mestier, pour ne point estre tombé en ce desastre: il deploroit grandement sa mort: toutefois il dit en fin, puisque la follie en estoit faite, qu'il failloit qu'il souffrit la folle enchers. Le lendemain il fut executé selon la sentence.

Or comme il y avoit nombre infini de personnes à voir faire ceste execution, oú estoys spectateur cõme les autres: il faut q̃ ie dis ce q̃ ie remarquay en icelle. Ce meurtier encore qu'il eut les pieds eschaudez de la geine & tout boursoufflez marchoit neãtmoins fermement entre deux bourreaux. Il estoit petit de stature, avec les cheveux, la barbe, & tous les poils de son corps razez, par ce qu'õ presumoit qu'il devoit avoir q̃lque sort sur luy, qui pouvoit causer que du tant tant de tourmẽs des geines (pour cognoistre s'il navoit nuls complices) il cryoit peu ou point: Estans lyé à l'estache sur l'eschaffat, voyoit à œil descouvert embrasser le ganfier & les tennailles qui devoyẽt servir à l'office: il voyoit le blanc charnier sur lequel il devoit estre taillé en quartiers, les cousteaux, & la cognée, sans toutefois s'en esmouvoir en rien. Et cõme ces deux bourreaux estoyent empeschez à rompre sur une petite englume posée sur le banc, la pistolle dont il avoit fait le coup: le marteau duquel l'un des bourreaux frappoit se desmancha & raza les oreilles de son compagnon, dont le peupe se riant, ce malheureux ne se sceut contenir, qu'il ne donna aussi un petit sourys. Ayant eu la main lõg temps entre deux fers ardans, tellement hasié qu'elle sambloit estre une gauffre, il la leva amont, comme voulant dire & mostrer

monstrer voila la main qui à fait un coup. Et comme apres avoir esté tanaillé, les bourreaux le portoyent à deux, pour le poser sur le charnier : quelq femelotte dit aux assistans, que veult on tant faire de mal à ce povre hõme, quand tout est dit n'a tué qu'ũ hõme, & on le fait mourir de mille morts. Les bourgeois oyans ce propos les pousserẽt arriere avec iniures. Ceux qui estoyent un p tit plus loing, oyans un bruit q̃ se menoit ne sachans que c'estoit, commencerent à s'esmouvoir, & à meurmurer, aucuns cryãs arme, & le tanbourin touschant. Cest Assasin estant ia couché sur le bãc, les bourreaux eurent peur, sur le point de le quitter: & luy à se vouloit lever, & fuyr, surquoy le Magistrat cria aux bourreaux que ce n'estoit rien, & qu'ils fissent leur devoir. Il est à croire si s'eut esté quelque trouble, & qu'il eut esté abandonné seul sur l'eschaffault, que mal en point qu'il fut il eut taché à se sauver: tant y à qu'ẽ tous les tourmens qu'õ luy fit iamais, il ne crya point n'y fit samblant sẽtir aucune douleur: à quoy il s'estoit resolu & mesmes s'en estoit vanté dez qu'il estoit sur la geine:

Tout homme ayant quelque estincelle de pieté, & de tant soit petit iugemẽt pourra cognoistre, si par tels meurtes, & assasinats (comme aucuns tachent à presuader aux simples gẽs) le paradis est à gagner: veu q̃ la Loy les defẽd, iustice & police y repugnẽt, la nature les abhorre, voire les soldats mesmes du Prince de Parme ont blasmé & detesté: comme aussi la plus part de la cõmune du parti ennemi ne la sceu approuver, ny le Magistrat voulu souffrir, comme les Iesuites l'eussent bien desiré, que pour ceste mort on eut fait des feuz de ioye par les carfours.

*pompe funebre a l'enterrement du Prince d'Orã*

Le 24 d'Aoust furent les pompes fenubres à l'ẽterremẽt du corps de ce Prince fort magnificquement achevées, selon l'estat, & qualités que requeroyent tant sa grandeur, que ses merites allendroit des Estats de Hollande & des Provinces unies. Le Prince & Comte Maurice de Nassau, sõ fils puisné, (le moinsné n'estant aagé que de huit mois) faisoit le dœil accosté à droit du Prĩce Electeur de Coulogne, Truchses, & à gauche du Cõte de Hohenloo, puis suyvoyent les Comtes de Nassau ses Cousins germains, & apres eux le Comte de Solms fermant le doeil. Et le surplus de la pompe suyvant en bel ordre (dont s'en voyent des portraicts imprimez) iusques au nouveau Temple sur le marché de Delf où il fut mis au tõbeau. Il mourut aagé de cinquante & un an onze mois 25 iours, de bonne moyenne stature & corpulence, de poeil & de couleur tirant sur le bruin, assez maigre de face, au reste biẽ cõposé de tous ses membres. Le corps ayant esté ouvert pour l'embaulsmer, ses parties interieures non offensées du coup, furent trouvées si saines & entieres, q̃ par cours de nature, il estoit pour vivre un grand aage. Il fut d'un esprit vyf & de grande memoire. Quant à ses vertus, sa prudence, constance, magnaminité, sa vie, ses gestes, ses travaux, sa patience, nous les laisserons plustost admirer à tout homme non partial, que ne sçaurions les descrire comme il appartient, comme aussi nous les trouvons admirables.

Il eut pour sa premiere femme, la fille & heritiere unique de Maximilien d'Egmond Comte de Buren & d'Yselsteyn, de laquelle il eut Philippe à present Prince d'Orange, & Marie Cõtesse de Hohenloo. De sa secõde fille de Maurice Duc de Saxe, il eut son second fils le Prince Maurice Marquis de la Vere & de Flissinghes, qui luy à succedé en ses gouvernemens, Anne à present decedée, qui fut femme au Comte Guillaume Louys de Nassau & Emilie Princesse de Portugal: de sa troisiesme fille du Duc de Mõtpẽsier il eut six filles Louyse l'aisnée Princesse Electrice Palatine du Rhin, Elizabeth Ducesse de Bouillon Viscomtesse de Tureine, Princesse de la Trimoulle, de Tonars &c Comtesse de Hennau &c, & deux restantes encore à marier. De sa quatriesme femme fille de l'Admiral de France paravant vefve du S^r de Theligni, il eut son troisiesme fils, Le Prince Henry Frederic à present aagé de dix sept ans, de grand' attente duquel les Provinces unies esperent des grand choses en temps advenir, comme estant la Hollande le Pays de sa naissance à Delf.

*Le Prince Maurice de Nassau succede a son Pere au gouvernement.*

Par la mort si soudaine, & precipitée de ce Prince, furẽt les Provinces unies desfornies de Gouverneur, ce qui rendit plusieurs face bien troublée, aucuns craignans que par le desordre ou peu de concorde qu'il y auroit entre les Estats, on eut seu resister aux puissans efforts du Roy d'Espagne, & que tout ne tõbast en confusiõ. Toutesfois ses funerailles achevées, les Estats ne voulans dõner le courage perdu esleurent ledit S^r Prince Maurice son second fils lors aagé de dixhuit ans pour estre leur chef, aydé du Cõseil qui luy fut adioint: demeurãs cependant les Estats generaux au gouvernement souverain. Ce ieune Prince les remercia de l'honneur qu'il luy faisoyent, promettãt faire tout devoir à la defense & conservatiõ des Pays, au maintienemẽt de leurs previleges, & à vẽger la mort de son Pere. Et de ne riẽ entreprendre ny attenter, sans l'advis, resolution & bonne vueille desdits Estats: & suyvant ce luy fut le Comte de Hohẽloo baillé pour Lieutenant de Capitaine general.

Ceux de Gãd apres avoir asses lõg tẽps tenu prisonnier leur Bourgmaistre M^e Iean d'Imbise, achevé son proces, & convaincu de trahison en plusieurs points, luy firent p sentence des Eschevins trẽcher la teste en plain marché, & icelle fichée quelques heu-

res sur un pal:ayant confessé devant sa mort de l'avoir merité. Ce fut un grand cas de l'ābition & inconstance de cest hōme en ses vieux iours pres de septuagenaire. Ie dis ambition & presumption, en ce q̄ premieremēt il soza attacquer au Prince d'Orange: Incōstance, qu'ayant esté (hōme turbulent cōme il estoit, plusieurs fois cause de trouble & esmotion en la ville de Gand, iusques à avoir mis les bourgeois sur le point de s'entrecoupper la gorge. De là crainte du Prince s'estant retiré en Allemagne, puis rappellé par le Peuple Gantois, de s'avoir voulu tourner au parti de l'Espagnol, qu'il avoit tāt offense, & singulierement en la despoüille de plusieurs Eglises dōt il s'estoit tout le plus engraissé, tel estant son aveuglissemēt: qu'ō disoit à bon droit, q̄ son ambition & sa presomption l'avoyēt amené au pas où il mourut.

Le Parme veut fai e sō proufit de la mort du Prince d'Orange.

Le Prince de Parme apres la mort de celuy d'Orange, par laquelle il esperoit quelque changement devoir advenir ez Provinces unies, ne voulut perdre nulles occasions à se faire maistre des villes d'Anvers, de Gand, de Brusselles, de Malines & de Dendermonde. Et pour y parvenir trouva expediēt de retrēcher hault & bas la navigatiō de la riviere de l'Escaut qui passe devant Anvers (à laquelle il en vouloit le plus) fit bastir de l'un & de l'autre costé sur la rive d'icelle riviere plusieurs forteresses, pour batre à fleur d'eau les navires qui voudroyēt passer & repasser de Hollande & Zelande en Anvers. Et cōbiē q̄ d'un cōmencement il sambla chose ridicule de vouloir fermer une riviere si large & profonde avec un flux & reflux si impetueux: si est ce q̄ depuis l'experience à monstré, que la diligence que le Prince de Parme y à faite, là rendu faisable. Ayant ceste opinion des hōmes, *qu'il n'y proufiteroit riē*, à esté cause de la tardiveté, & nonchaillance de l'empescher dez le cōmencemēt, lors qu'ō avoit bō moyē de ce faire. Parainsi il fit bastir un puissant Fort à Colloo du costé de Flandre au bord de ladite riviere, & un autre à l'opposite a Oordam du costé de Brabant, q̄ ceux d'Anvers & les Estats voioyēt tout à loisir, faire à leur nez Il fit pareillemēt foüyr un canal à grands despens (en quoy il employa cōtinuellemēt 600 pioniers) qui menoit de Steeken iusques à Calloo, distant quatre lieües l'un de l'autre: pour de là amener tous les vivres & munitions, qu'il faloit en tous ces Forts qu'il avoit dressez le lōg de ladite riviere. Quāt à sa personne & son principal cāp, il le tint à Beverē distant deux lieües d'Anvers. Il avoit pareillemēt un petit camp, du costé de Brabant au village de Stabrouck sous la charge du Cōte de Mansfeldt. Où le Collonel Mōdragon fit batir un Fort gueres loing du chasteau de Coesteyn, & quatre autres entre ledit camp de Stabrouck & la riviere.

D'autrepart ceux de Zelande rōpirent la diq du costé de Flandres pres de Saftige, qui innōdoit tout le Pays depuis Hulst iusques à Beverē & Burcht, reserve le Doel, & quelques hautes cāpagnes pres de Colloo. Ce qui fut depuis au grand avātage du Parmois car par le moyen de ladite inondation, cōme la dique estoit pareillemēt rōpüe au Burcht (selō q̄ nous avons dit cy devant) il y fit entrer ses navires venans de Dendermōde, qui par le Pays inondé au travers des prairies venoyēt à Calloo, sans estre en dāger de passer devant Anvers: car autrement ils n'avoyēt nul passage pour y venir.

Et pour d'ū autre costé fatiguer ceux de Gād & de Dendermōde, il fit palisser ladite riviere à Basseroode distāt une lieüe de Dēdermō de. Ce fait, alla plāter sō cāp à Lobec ioignāt ladite ville, q̄ par un Heraut il fit sōmer de se rēdre. Le Barō de Mortagne Collonel, qui y cōmandoit en l'absence du S[r] de Ryhoven (pour lors absent en Hollande, qui en estoit Gouverneur) biē resolu d'ū cōmēcemēt avec ses Capitaines respōdit qu'il tiendroit la ville, pour les Estats generaux du Pays. Le Prīce de Parme voyant qu'ils n'estoyēt pour se rēdre à bō marché, fit lever les escluses, & escouller les eaux du fossé, puis batre certain boulevers hors de la ville: Où ayant fait bresche à demy suffisāte, il le fit assaillir par ses Espagnols, qui l'emporterēt à la perte seulemēt de dix hōmes & de trēte blessez. Les Assiegez qui n'estoyēt que 300 soldats, voyans leurs fossez à sec, & qu'en bref on auroit fait bresche aux rāparts, aussi q̄ ledit boulevers q̄ l'Espagnol avoit gagné cōmandoit en la ville: avecce (ores qu'ils eussēt tenu encore 3 mois) qu'il n'y avoit nulle apparēce ny espoir d'estre secourus, cōmencerēt à parlemēter, & finalemēt s'accorderent de sortir le 17[e] d'Aoust, seulement avec l'espée & la dague, & qu'ō les conduiroit en sauveté iusques au Fort de Willebrouc. Les Bourgeois furent exemps du pillage & receuz en grace moyennant 60000 florins payables en trois mois, & q̄ s'il y en avoit qui voulussēt sortir avec les soldats, q̄ libremēt faire ils le pourroyent. Il ne sortit de la ville en tout q̄ 150 soldats, mais beaucoup de fēmes, garces, & enfans. Les deux Ministres furēt retenus cōtre la foy promise: desquels l'ū fut noyé, l'autre pēdu. Dōt on s'esmerveilla q̄ le Prince de Parme s'oublia si avāt, que de l'avoir voulu permettre.

Tost apres assavoir le 6[e] de Septēbre se rendit pareillemēt la ville de Vilvoorde qui est une petite ville assise sur la riviere qui va de Brusselles en Anvers, & y fault passer tout ioignant la porte. Par ce moyen perdit la ville de Brusselles sa navigatiō, & cōmenca le Prīce à la blocquer, avec quelques Forts ez environs

Les

Les Estats generaux des Provinces unies venans à cősiderer qu'ils avoyēt à faire à un puissāt ennemi, tel qu'est le Roy d'Espagne: q̃ ceste guerre seroit de longue durée, qui à la fin les pourroit cősumer: se deffiās de pouvoir subsister, & se maintenir d'eux mesmes mirēt en deliberatiő de requerir le secours du Roy de France, ou de la Roine d'Angleterre. Le Roy leur respődit qu'en nulle facő il ne vouloit entrer en guerre avec le Roy d'Espagne son beaufrere. Neantmoins il envoya le Sr Despruneaux (qui auparavāt souloit estre Ambassadeur vers les Estats du feu Duc d'Aniou ső Frere) en Hollāde pour plus particulieremēt entendre leurs demādes: qui estoyēt. Qu'il pleut à sa Mate de declairer le Roy d'Espagne son ennemi, & luy faire la guerre: Que du costé des Frontieres de Picardie ny d'autres endroicts de ső obeissance, il ne permit aucuns grains ny vivres estre menez à leurs ennemis: luy offrās pour asseurance les villes d'Oostende & de l'Escluse, pour y mettre telle garniső qu'il luy plairoit. La dessus le Sr Despruneaux fit une lőgue harengue en plaine assamblée des Estats, exaltant la benevolēce & puissance de son Roy, ensamble la bone affection qu'il leur portoit: déprimant tant qu'il pouvoit le Roy d'Espagne. En fin, sans toutefois riē accorder resolument, il leur promit de la part de son Roy toute ayde & faveur.

*Les Estats requierent la Roine d'Angleterre.* Lesdits Estats envoyerent d'autre costé Me Paul Buys Advocat des Estats ptículiers de Hollande, & quelques autres Deputez, vers la Roine d'Angleterre, luy faire la mesme requeste, afin q̃ s'ils ne les pouvoyēt induire tous deux à leur secours, q̃ du moins l'un d'eux ne leur fut point adversaire, ny nuisable. Il sambloyent neantmoīs plus incliner du costé des Anglois, à cause de la proximité du voisinage, des anciennes alliances, entre l'un & l'autre Pays, & aussi par ce qu'ils estoyent plus forts sur mer que les Francois.

*Devoir du Prince de Parme à fermer la riviere d'Anvers.* Le Prince de Parme par le moyē de la prise de Dendermonde n'ayant nul empeschemēt (avec ce qu'il tenoit les Gantois blocquez & serrez de toutes pars) sachant biē q̃ les Estats n'avoyēt pas la puissance pour lors de mettre une armée en cāpagne, qui le peut empescher de fortiffier Calloo, sur la riviere de l'Escault du costé de Flandres, estant logé à Beverē, envoya le Collonel Mondragő avancer la fermeture de la riviere d'Anvers, tant avec lőgues testes, q̃ pallissades de part & d'autre, y parquant tant d'artillerie q̃ malaysemēt rien pouvoit venir ny passer d'Anvers en Hollande & Zelande, sans dāger du canő: tachant de le retrencher du tout cōme peu auparavant il avoit fait à la riviere de Bruxelles, par la prinse de Vilvoorde.

Ceux d'Anvers de leur part ne chomoyent aussi point en tout ce q̃ leur sambloit requis & necessaire à leur seureté, & cőservatiő de leur ville. Le Collonel Morgā, avec ső Regiment Anglois arriva à leur secours, & fut logé aux fauxbourgs de Burgerhout. Il se receuilla une grande sőme de deniers pmi la ville, pour subvenir à toutes les necessitez, & despences qu'il faloit faire, tant vers les gens de guerre, qu'aux fortifficatiős qu'ils firent, le lőg de ladite riviere, cōme à Lilloo, au Doel, Terneuse, St Antonishouck, Vaert, Teligni, Toulouse, Melckhuys, Bourēschans, Austerweel, & autres retrenchemens, comme aussi à la reparation des ramparts de la ville. *Forts de ceux d'Anvers.*

Ce tēps pendant la garniső de Cābray faisoit de grā des courses & ravages sur les Pays d'Arthois, & de Henaut, & parfois alloyent iusques aux portes de Doüay, raflans tout ce qu'ils pouvoyēt emporter: dőt le Prince de Parme en fit ses plaites au Roy de France: qui respődit q̃ ce n'estoit pas sa faute, & q̃ c'estoit sans ső cōgé, aussi q̃ ladite ville ne luy appartenoit point, mais à la Roine sa Mere, par leg & successiő du Duc d'Aniou son fils. Sur ceste respőce le Prince de Parme envoya la Motte Gouverneur de Graveliges courir pareillement tout le Pays de Boulenois, d'où il ramena grand butin. Les Francois s'ē plaignirent au Prince de Parme: mais il leur respődit de mesmes, que ce n'avoit pas esté par sa charge. *La Motte court de Boulenois.*

Les Gantois ayans ainsi long tēps esté blocquez, & ne voyās nulle apparēce de secours, veu mesmes q̃ la ville d'Anvers estoit en plus grand paine qu'eux: finalement resolurent de s'accorder avec le Roy d'Espagne, envoyans le 17e de Septembre leurs Deputez à Beveren vers le Prīce de Parme: tant qu'apres plusieurs cōmunicatiős, allées, & venües, ils firēt leur appointement avec luy, à la charge de recevoir trente cőpagnies tant Bourguignős, Wallős, qu'Allemans en egale portiő, & nuls Espagnols, pour y tenir garniső aussi lőg temps qu'il luy plairoit. Ces cőpagnies y estans entrées, l'accord fut publié avec les solénitez en tel cas requises duquel les principaux poincts estoyent. *Apointement avec la ville de Gand.*

» Vne oubliance perpetuelle, & pardő absolut de tout ce qui s'estoit passé depuis les » troubles, les tenans de là en avant pour bős, » vassaux & suiects. Que les bourgeois & ha» bitans ioüiroyent de tous & chacun leurs » biens, cōme s'ils n'eusset onques offensé le Roy d'Espagne. Et pour oster les impressiős » qu'ils pourroyāt avoir, qu'ő leur voudroit » finalement cőfisquer leurs biens: fut per» mis aux bourgeois de demeurer en toute » modestie, sans faire scādale l'espace de deux » ans en la ville, pour durant ce temps fai» re leurs affaires, & s'adviser s'ils se veu» lent doresnavaut reduire à la Religion » Catholique Romaine, on non. *Articles de l'accord.*

» Qu'au bout desdits deux ans, ils se

»pourroyent retirer libremēt hors des Pays »bas, avec tous leurs biens, ou bien les ven- »dre, eschanger, allienér, ou autrement faire »administrer par des Commis, qui les leur »feroyent tenir en toute place neutrale, où »ils voudroyent aller resider. Que tous pro- »ces vuydez, & sentences donnees, tant au Conseil Provincial, Eschevinage, qu'autres »Iuges, pour eviter à toute coufusion, feroy »ent confirmées & mises à execution sauf »leurs Appeaux au Grād Cōseil. Qu'au Roy »seroit rēdue toute obeissance, en ladite vil- »le comme auparavant les troubles: & qu'il seroit restabli en toutes ses prerogatives, les- »quelles durant iceux troubles pourroyent »avoir esté suspendües ou aucunemēt alte- rées. Que tous Prelats, Abbayes, Chapitres, »Convents, Hospitaux, & autres lieux pi- »eux, feront remis & redintegrez en la pos- »session & ioüyssance de tous leurs biens, »sans que du receu qui en a esté fait, ceux »de la ville soyent tenus à aucune restitutiō, »ne fut quelque particulier qui les auroit »receu sans l'authorité des Superieurs, ce »qui viendra en cognoissāce de cause devāt »le Iuge du lieu. Mais comme le Prince de »Parme entend que ce qui est advenu dedēs »la ville, se seroit fait au grand regret de la »bourgeoisie, par quelques hommes tur- »bulents, singulierement d'aucuns qui au- »royent este bannis & expulséz d'autres vil- »les, s'y estans refugiéz, non bourgeois de »ladite ville. Il se contentera que de dou- »ze hommes qu'il avoit retenu à son chois, »pour en disposer selon sa volonté, les six »soyent seulemēt retenus sous ceste restric- »tion & reserve, qu'en les luy livrant la vil- »le soit absoulte de tous messuz passez: & »si bon luy samble d'en delivrer les trois, en »faisant punition des trois de reste, selon »qu'ils se trouverront l'avoir merité. Finale »ment q̄ les bourgeois, pour toute la grace, »& benevolence, qui leur a demonstrée par »ledit accord, payerōt la somme de 300000 »florins, devant que nul d'entre eux, ny des »habitans en puisse sortir. Promettant qu'a- »pres le payement d'icelle somme, il tien- »dra les Gantois pour bons, fidelles, & o- »beissans suiets, & leur monstrera toute la »faveur qu'il luy sera possible. Laissās devāt »toutes choses en plaine liberte, le Sr de Chā- »paigni, les Evesques d'Ypre & de Bruges, »& tous autres prisoniers à cause des trou- »bles.

*Six reservez par l'accord.* Ces six reservéz furēt Me Antoine Hey- man Eschevin & du Cōseil, Lucas Mayaert Receveur, Lievin Meynkēs, Renier de Pes- tre, Dominique Derbā, & Iosse de Vleesc- hauwer: lesdits Heyman & Mayaert se sau- verent. Lievin Meynkens fut delivré à la re- queste d'une bonne Damoiselle, & les trois autres raconnez. De ces trois cens mille flo- rins le Roy en quitta cent mille, afin que la bourgeoisie ne fut tant foullée. Le surplus se collecta par testes, chacun selon ses moy- ens: sans que nuls peussent sortir la ville, qu'ils n'eussent premierement payé leur cō- tingent, à quoy ils estoyent taxéz. Le Sr de Champagni chāgea fort de condition, car de prisonier qu'il avoit esté en ladite ville l'es- pace de huit ans, il y fut ordonné pour Gou- verneur, avec bonne garnison de Walons. *Citadelle de Gād rebastie.* Ce fait la Citadelle qui avoit esté desmolie, fut rebastie, plus forte qu'auparavāt. La por- te de la ville qui estoit de viele massonnerie biē espoisse, platte par hault, où (durant le siege q̄ les Estats tindrent devant ladite Ci- tadelle l'an 1577 quād elle fut rēdue ausdit Estats) on avoit posé quelques pieces d'artil lerie, par ce qu'elle cōmandoit sur ladite Ci- tadelle, fut desmoli de fond en cōble. La vil- le se despeupla depuis peu à peu de ses meil leurs citoiens & bourgeois, lesquels durant ces deux ans se retiroyēt, qui en Hollande & Zeelande, qui en Angleterre, qui en autres places neutrales.

*Audience refuzée au Sr de Melroo.* Les Evesques de Coulogne & de Treves envoyerent en ce tēps là le Sr de Melro vers les Estats generaux lors assamblez à Delf en Hollāde, pour les exhorter à paix: Mais il n'y eut nulle audience, & luy fut dit qu'ils a- voyent des espyes asses sans luy, partant qu'il eut à se retirer au plustost, & sans aucun delay.

*Les navires nonobstant le canō ne laissent pas à aler en Anvers.* Combien que le Prince de Parme eut aux deux costez de la riviere d'Anvers bor- dée toute la rive de plus de cent pieces d'ar- tillerie grosse & moyenne, les navires Hol- landoises & Zelandoises ne laissoyēt pourtāt d'y passer à la misericorde du canō, sans dan- ger au moins bien petit, car telle fois s'y en passoit cēt ou six vingts, voire plus, tout en- samble, dont par mesgarde les Espagnols en attrappoyent quelq̄ une à la queüe: ou en mettoyēt en fond, lesquelles ils n'avoyēt pas pourtāt, ains venoyēt ainsi percées se rendre avec la marée, hors du dāger de leurs Forts, sousceux q̄ la ville d'Anvers y avoit tāt d'ū costé q̄ d'autre, cōme celuy de Thoulouse du costé de Flādre, celuy d'Austerweel du coste de Brabāt & autres. Biē est vray qu'il en arri voit iournellemēt aucunes qui amenoyent des hōmes & fēmes, les uns tuez, les autres sans bras, ny iābes: mais tout cela n'épeschoit point le passage pourtāt. De sorte qu'il y ar- rivoit iournellement grāde quātité de tous biēs. Et eussēt les Superieurs de la ville d'An vers, tādis qu'ils avoyēt encore ce moyē, fort biē fait de se pourvoir de grais, qui leur eus- sēt esté amenez, en abōdāce, s'il y eut eu vē- te, q̄ les Hollādois ne s'arrestās à aucuns dā- gers leur eussent furni pour y gagner: tant est ceste Nation aspre au gagnage, qu'ils ne chomenit pour aucun peril, & ores qu'ils perdent aucunefois, ils ont un coustume de dire. Weet aen, om een verlooren twee ge- wonnen

wonnen, daer het verloren is daer moetmen het weder halé. *C'est à dire, il y faut rebender, pour un perdu deux recouverts, où il a esté perdu, il l'y faut rechercher.* Certainemét l'advis de plusieurs a esté, qu'il valoit mieux employer l'argent de tous ces Forts, & de tãt de preparatifs qu'ils faisoyẽt pour batre les Forteresses Espagnolles (telle qu'estoit ceste grand' & inutile masse de bois flottant, qui par moquerie fut appellé Elephant, & fin de la guerre, qui cousta plus de cent mille florins) en achat de blé, & d'autres vivres, & munitions, cõme aussi à la levée & payement de plus de soldats qu'ils n'avoyẽt (car il n'est pas à nõbrer l'argent q̃ ladite ville cõsuma inutilement durant ce siege) ce q̃ s'ils eussent fait, peut estre q̃ la ville n'eut pas esté perdüe. Car l'hyver ensuyvãt apres quelle fut rẽdüe, la gelée fut si grãde, & les glacõs si vehements, amoncelez les uns sur les autres, qu'avec le flux & reflux de la marée, & la force du vẽt (ce q̃ i'ay veu) s'il y eut eu vĩgt ponts, & vingt estocades, ils les eussent brisez, & escoullé les testes & palissades qui les retenoyent, liez de cables & de chaines, & rõpu tous les ancres. Or cela fut entieremẽt neglige tant de la part de ceux d'Anvers, cõme du costé de leurs confederez fut nõchallu l'empeschement de dresser ledit pont & l'estocade, dont nous parlerõs tantost: & fut ceste opinion qui trõpa lesdits d'Anvers, & leur Cõfederez. Car encore qu'il eut esté impossible, si ne devoyẽt ils pourtant pas avoir mesprisé, ny tenu à neãt le devoir, & la despẽce, q̃ l'Espagnol y faisoit, ny la grãde diligẽce dõt le Price de Parme usoit. C'est ce qu'ordinairemẽt aviẽt à ceux qui ne tiennẽt leurs ennemis en nulle estime, & croyent les choses impossibles, q̃ la longuesse du tẽps, l'industrie, la diligence, & le travail, rendẽt possibles, voire aysées: comme il s'est veu en ce grand œuvre dudit Prince, auquel il alloit avant autant qu'il estoit possible, tãdis q̃ luy & une partie de son armée se tenoyent à Beveren gueres loing de Calloo, & l'autre à Stabrouck pres d'Oordam, à l'autre costé de la riviere, qui faisoyent les deux testes, allendroit desquelles son pont se devoit dresser: pour si les Estats & Protestans cõfederez eussent voulu donner quelque empeschement à son ouvrage, secourir ceux qui seroyent esdits Forts de Calloo & d'Ordã. Avec ce que ceux d'Anvers pourveurẽt mal à leurs affaires en ce point, qu'ayãs percé la dique au dessous du Burcht, pour inonder tout le Pays d'allenviron Calloo, ils n'avoyent pas mis garde au trou de ladite dique: ou du moins avec leurs navires de guerre (qui avec les bras croissez les regardoyent,) n'avoyent pas empesché les Pleytes du Prince d'y passer en plein iour, comme nous les avons veües. Car s'ils eussent seulement enfoncé deux Heus (autre sorte de navires) ou pleytes, à l'emboucheure du trou, iamais les 22 pleytes que ceux de Gand & de Dendermonde en u oyerent pour faire le pont, n'eussent passé par là, come elles firẽt à la veüe du canon du chasteau d'Anvers, & d'un de leurs navires de guerre, lequel craignant l'artillerie du Burcht n'oza approcher pour leur deffende ce passage. Et lors qu'elles furẽt passées tout à leur ayse sans aucun empeschemẽt, & venües p le pays inondé au lieu, où elles vouloyẽt estre à Calloo: ce fut allors q̃ ceux d'Anuers y envoyerẽt faire un Fort sur la dique, ioignãt le trou, nommé le Fort de Teligni, pour empescher qu'il n'y en passã plus nuls: mais ce fut trop tard.

*Proverbe Hollandois.*

*Espece de navires à fond plat.*

Depuis ils se mirent à bastir ceste grande masse de bois, en forme d'un chasteau flottant sur l'eau, dit *Fin de la guerre*, à l'espreuve de l'artillerie, avec quatre petits boulevers, bordé tout al'entour de vingt gros canons, sans les pieces moyennes & petites, lequel ne se pouvoit batre si bas, rez de l'eau, qu'il n'y restat quatre vingts mousquettiers inoffensibles, estans comme encoffréz plus bas que le canon ne pouvoit donner: Il estoit pesant à la voile, avec trois maistres masts, & trois gouvernails, tresfacheux à conduire, & mal propre à resister à l'impetuosite des vents & des marées. Avec lequel chasteau ils designoyent de foudroyer tous les Forts de l'Espagnol le long de la riviere depuis Anvers iusques au Fort de Lilloo. Il y avoit dedens cinq cens Mousquetiers que l'ennemy tirant à fleur d'eau ne pouvoit offenser. Car ceste Forteresse (ainsi l'eut on bien peu appeller, s'elle n'eut esté que pour demeurer tousiours en un lieu) n'estoit que de la hauteur de deux pieds hors de l'eau: & ne pouvoit iamais enfoncer pour la quantité de liege, & des barriques vuydes & bien estouppées à cercles de fer, qu'il y avoit dedens, & qui le soustenoyent. Les ramparts estoyent espois de cinq pieds, & les boulevers de dix, remplis de rets pourris, bien entassez, qui les rendoyent fermes, & quasi inpenetrables: Les hunes des trois masts estoyent à l'espreuve du mousquet, plaines de mousquettiers, qui d'en hault eussent peu donner au milieu d'un Fort. En fin quand tout fut fait, ce n'estoit qu'une piece autant mal maniable que coustable, comme l'yssue le demonstra devant qu'elle eut commence quelq̃ effect, demeurãt dez le premier coup en la puissãce de son ennemy, comme nous dirons.

*Quel fut le chasteau flottant nommé Fin de la guerre.*

Il y eut en ce temps là quelqu'un, qui dit en Anvers ouvertement en plain Conseil, lors qu'on traictoit de ces preparatifs. Or qu'ainsi fut que le Prince de Parme, ne sceut achever son oeuvre à fermer la riviere: ne void on pas qu'il s'est ia fait si fort aux deux costez d'icelle,

qu'il n'est possible de le chasser de là; avec ce »qu'il est maistre de la cãpagne,& qu'il peut »empescher q̃ riẽ ne nous soit amené en la »ville. Il tiẽt aupres de soy une puissante ar- »mee, à nous autres invincible: Il a basti ses »Forts & trenchées si hault eslevez hors de »l'eau, q̃ les marées ne leur peuvent grever. »Et outre tout cela le passage par la riviere nous est si bien retrenché, qu'il ne nous res- »te plus aucũ trafique de marchandise, sans »lequel le peuple ne peut vivre, ny la ville »subsister. Parquoy tout biẽ cõsideré, & pe- »sees tous les difficultéz, qui se presentent »devant noz yeux: il samble que si de bonne »heure nous n'advisons de nous racõmoder »avec le Roy, q̃ ce siege aura une povre fin »pour nous. Aucuns de la bourgeoisie mur- muroyẽt le mesme tout allans par les rües: tant qu'il y eut quelques uns en nõbre de 54 qui presenterent requeste au S^r de Lysvelt Chancelier de Brabant, le pryans de tenir la main qu'ils se peussent accorder avec le Roy. Ceste requeste venüe à la cognoissance du Magistrat & des Collonels fut faite allarme par toute la ville, & les bourgeois armez cõme si les ennemis eussent esté desia à leurs ramparts: mais c'estoit pour chercher, & se saisir de ceux qui avoyent presenté ceste re- queste, dont y en eut trente prisoniers, les- quels furẽt tous condampnez à certaine a- mende pecuniaire. Puis fut publié sur paine de cõfiscation de corps & de biens, q̃ nul ne fut si hardi de tenir aucũ propos de paix ou d'accord. Mesmes fut mis un nouveau sermẽt en avant, q̃ les bourgeois devoyent faire: as- savoir de tenir en tout tẽps & à iamais le Roy d'Espagne & ses adherens, pour ennemis: q̃ iamais ils ne feroyent paix avec luy, ny avec les siens: q̃ ny en privé ny en public, ils n'en tiendroyent propos: ny, si on la leur presen- toit, ne la voudroyent recevoir, consentans q̃ celuy ou ceux qui contreviendroyent à ce serment fussent chastiez en corps & en biẽs selon l'exigence du cas. Et pour plus intimi- der les bourgeois, on leur faisoit entẽdre de quelle cruauté le Prince de Parme contre sa promesse avoit traité ceux de la Religion en la ville de Gand, dont il en avoit iette grand nõbre en prison. Et quand leurs amis vou- loyent interceder pour eux, & luy presentoy ent quelq̃ requeste, qu'on leur respondoit, qu'il ne recevoit plus nulles requestes, & qu'on les traiteroit bien encore d'une autre facon.

*Le Sr de Ste Aldegõde en courage ceux d'Anvers.*

Sur ce le S^r de S^te Aldegonde Bourgmais- tre Forai de la ville (qui est la principale di- gnité) fit une harengue en plaine assamblée du grand Conseil des bourgeois (appellé den breeden Raed) pour les persuader à se main- tenir encore demy an, avant l'expiration du- quel terme, il esperoit une belle victoire de leurs ennemis, & qu'ils les chasseroyent nõ seulemẽt ariere de leurs murailles: mais qu'à l'assistence & secours de plusieurs grãds Pri- ces, de la Roine d'Angleterre, & du Roy de France, qui avoit prins leur cause & protec- tion en main, ils l'en feroyent retirer hors tous les Pays bas. Certainement le demi an ne se fut pas passé, depuis le 20^e d'Aoust (que la ville se rendit) q̃ les glaces n'eussent des- meslé la querelle de ceste estocade. Ce q̃ l'hy ver ensuyvant estant en Anvers i'ay oüy cõ- fesser aux Capitaines Espagnols, qui ne se scavoyent assez esmerveiller de la vehemen- ce des grands glacõs, qui s'accumuloyẽt l'un sur l'autre: & où ils trouvoyẽt de l'achoppe- ment emportoyent tout au flux & reflus de la marée, telle est la force de l'eau, & encore plus grande quand le vent y ayde.

Le Prince de Parme ce tẽps pẽdant alloit tousiours avant en sõ ouvrage, sans y espar- gner ny despense, ny travail, tant q̃ les deux testes faites de pt & d'autre, aussi avant qu'il estoit possible en la riviere, on cõmenca avec les pleytes q̃ ceux de Gand & de Dendermõ- de avoyent envoyées à dresser le pont, pour aller du Fort de Colloo à celuy d'Oordam pardessus la riviere, & parainsi d'ũ cãp à l'au- tre, assavoir de Flandre, en Brabãt, & de Bra- bant en Flandre, ladite riviere (qui est l'Es- cault) faisant la separatiõ des deux Pays. Voy es cõmencemẽt du passage de ces 22 pleytes au trou du Burcht (q̃ ceux d'Anvers estimoy ent à rien) fit esperer au Prĩce de Parme bõ- ne & heureuse yssüe d'ũ grãd & penible des- sein. Encore qu'au premier põt de ces pley- tes, qui n'estoyent liées ensable q̃ de cables, se trouva du retardemẽt: car six ou sept petits garcons de matelots allerẽt de nuit iusques là, & attẽdans le retour de la marée, syerent lesdits cables, qui fit qu'aucunes lesdites pley tes, dissipans le pont avec le flus, vindrẽt s'es- couller iusques pres d'Anvers. Ce nonobstãt avec ce q̃ petit à petit par le canal de Steekẽ qu'il avoit nouvellemẽt fait foüyr, comme nous avons dit, il luy en arrivoyent tous les iours des nouvelles, & autres navires de char ge, avec bon nõbre de matelots, il fut bien tost redressé comme nous dirons.

*Premier pont rompu.*

Il y vĩt en ce tẽps là mesme un espiõ des Es- tats en son cãp, qui fut recognu, & mené de- vant luy, non sans estre bien perplex, cõme il est à croire. Le Prĩce le voyant luy dit qu'il n'eut pas peur: & luy ayant fait voir tous les Forts & trenchées qu'il y avoit, & tout son equippage, pour dõter la ville d'Anvers, le laissant aller libre, luy comãda tresexpresse- ment de dire aux Superintendens de ladite ville, qu'il estoit deliberé de mourir plustost en ce lieu, q̃ d'en bouger, avãt qu'avoir mis à chef, ce qu'il avoit entrepris, & encõmencé.

*Espie benignement traite par le Prince de Parme.*

Ceux de Hollãde & de Zelande fortiffioy- ent ce pendant à tout aller la ville de Bergen sur le Soõ, qu'ils munirent de bonne garni- son, tant de naturels du Pays, q̃ d'Anglois, pour s'en servir d'un boulevers sur leurs

frontieres. Ceux d'Anvers avoyent pareillement huit cens Anglois aux fauxbourgs de Burgherhout, dont trente pour un coup s'allerent rendre au Prince de Parme, ausquels il dôna un escu pour chacune teste. Et de là print occasion d'escrire à ceux d'Anvers, qu'ils ne devoyent esperer secours de la Roine d'Angleterre, puis que les Anglois mesmes se revoltoyent de leur service, les exhortant de se recôcilier avec leur Roy, & leur promettant toute faveur & bonne adresse à les faire recevoir en grace, nonobstant qu'ils l'eussent si griefvement offensé. Les Bourgmaistres, Magistrats, & Collonels des bourgeois luy respondirent aussi par escrit, le remerciant treshumblement de sa bonne veüeile, & honestes presentations, qu'ils loüoyent & exaltoyent grandement: Mais qu'estans encorore tenus & obligez aux Francois, ils ne les pouvoyent quitter sans estre taxez de legereté, inconstance, & ingratitude.

*Le Sr de Teligni prisonier.* En ceste mesme saison le Seigneur de Teligni fils du Seigneur de la Noüe, qui l'année precedente avoit valeureusemêt maintenu le Fort de Lilloo contre tout le camp des Espagnols, partant de nuit sur une gallere d'Anvers pour aller en Hollande, tomba entre les navires du Prince de Parme devant Calloo, desquelles il fut attacqué: mais voyant qu'il ne pouvoit durer, se sentant blessé d'une mousquetade en l'espaule, apres avoir perdu trois de ses hommes, devant que de se rendre il ietta en l'eau une lettre qu'il portoit, contenant quelques secrets de ladite ville, entre autres de percer la dyque de Coesteyn. Ceste lettre fut apperceüe & peschée, par laquelle le Prince entêdit le tout. Teligni fut mené prisonnier à Gand, & depuis au Chasteau de Tournay, où il fut detenu l'espace de six ans.

Le Sr de Ste Aldegonde, avoit fort insisté lôg temps auparavant que le Prince de Parme eut dressé tant de Forts le long de la riviere, de bastir un Fort à la dique, nommée den Cruydyck, plus avant que Lilloo au golphe de la riviere, & de percer la dique ioignant le village de Coestein, pour preoccupper le Prince de Parme, que luy mesme n'y en bastit un, & empescha la rompture & ouverture de ladite dique. Ce que le Seigneur dudit Coesteyn conseilloit aussi, & insistoit le plus, comme celuy qui cognoissoit mieux que nul autre l'importance du lieu, & le bien qui en aviendroit à la ville. Mais cela fut renversé par un tas de bouchers, (qui font un grãd corps de mestier en la ville d'Anvers) lesquels y avoyent les pasturages de leurs bestes grasses, & par quelques autres ayans terres labourables en cest endroit, qu'ils ne vouloyêt souffrir estre inondées, cherchãs plustost leur proufit particulier, que le biê du commun. *Le Sr de Koesteyn parbaine se desbande.* Et qui pour ceste occasion prindrent ledit Sr de Coesteyn en telle haine, qu'ils le contraignirent de quitter la ville, & de se retirer vers le Prince de Parme, luy faire ouverture du côseil qu'ê ce fait il avoit luy mesmes donné à ceux d'Anvers, par eux si mechaniquemêt reietté. A raison dequoy il fut bien receu dudit Sr Prince, qui apres la rendition de la ville le recognut d'un tel advertissement, l'honorant de l'Estat de Marck-grave, qui est le plus honnorable degré de Magistrature en Anvers.

*Changement de magistrat à Gand.* En la ville de Gand depuis sa rendition, furent deportez de leurs offices & dignitez, tous ceux qui se trouverent estre suspects de la religion protestante, & des catholiques Romains substitués en leurs places. Comme aussi les armes furent ostées ausdits Protestans, & baillées aux Catholiques, dont le Prince de Parme en dressa quatre côpagnies, pour faire la garde aux portes de la ville.

Ceux de Brusselles apres leur avoit esté retrenchée, comme nous avons dit la navigation de leur riviere vers Anvers, commencerent avec le temps à avoir faute de vivres: mais il ne voulurent pas pourtant entendre à nul appoinctement. La ville d'Anvers les secourut une fois par terre de cent chariots de viures, qui avec un bon convoy y entrerent en sauveté: mais à leur retour ils furent attendus au passage, par la garnison de Villevoorde, qui les deffit, & print presques tous les chariots.

*Autres lettres du Prince de Parme à ceux d'Anvers.* Le Prince de Parme ayant achevé touts ses Forts le long de la riviere d'Anvers, les navires Hollandoises & Zeelandoises, ny pouvoyent plus passer si librement qu'auparavant, par ce que le canon qui estoit esdits Forts battoit à fleur d'eau, dont plusieurs en estoyent attaints, tellement que de cent ou environ qui y furent envoyez chargéz de viures & munitions ez festes de Nœl, les cinq y furent perdus, deux mis en fond, & trois prins. Ledit Seigneur Prince voulant encore une fois tenter ceux d'Anvers par ses lettres & remonstrances, leur manda entre autres points: que suyvant leurs anciens previleges qu'ils avoyent iuréz, il ne leur appartenoit pas (puis qu'ils se fondoyent tant sur leursdits previleges, & dont ils faisoyent si grand'baniere) de donner loy à leur Prince & Sr souverain, & moins de lever les armes contre luy. Et sur ce qu'ils se vantoyent que le Roy de France les avoit prins sous sa protection, qu'il leur faisoit promptement apparoir tout le contraire, & combien ils estoyent trompéz, par les lettres propres du Roy, que pour plus grande Foy il leur envoyoit: leur reprochant asprement leur rebellion, & neantmoins promettant faire son mieux vers le Roy d'Espagne pour les recevoir en grace, s'ils se vouloyent reconcilier, & se deporter des propositiôs, & deman-

»demandes trop enormes qu'ils mettoyent »en avant. Le Magistrat de laditte ville envoya ces lettres aux Estats lors assamblez à Middelbourg en Zeelande, les pryãt d'y adviser, lesquelles ils disoyẽt n'avoir pas trouve bon d'ouvrir, de peur que le Peuple (qui dessors sambloit vouloir encliner à la paix) ne se fut esmeu contre eux. Et ce temps pẽdant le Roy de France envoya encore un Ambassadeur vers le Prince de Parme, pour esteindre le bruyt que couroit par tout, qu'il avoit receu les Pays bas sous sa protection. Declarant qu'il ne vouloit mesler le repos de son Royaume, avec les troubles desdits Pays.

*Convoy de Brusselles desfaits.* La Seigneur de Hemert estant allé avec un bon convoy de Cavallerie & d'Infanterie pour mener un autre ravitaillemẽt en Brusselles, trouuãt les arbres abatuz & couchez par terre au travers des chemins par où ils devoyent passer: avec ce que les Espagnols estoyent par tout en garde, voyant qu'il ne luy estoit possible de passer avec les chariots, rebroussant chemin fut chargé au passage d'une petite eau pres du chasteau d'Eyckhoven, deffait, & mis en routte, & plusieurs de ces gens tuez. Apres ce mauvais rencontre le Seigneur de Merode remonstra à ceux de Brusselles, le peu d'espoir qu'il y avoit au secours de leurs confedrez, qui de là en avant auroyent assez à faire, à se conserver eux mesmes: Et considerée la necessité qui commencoit à les presser leur conseilloit de s'accorder avec le Roy.

Tandis que la riviere & la ville d'Anvers estoyẽt ainsi blocquez de ces Forts, & sur le point d'estre la riviere fermée du tout, Les Estats de Brabant, de Geldre, de ce qui restoit de la Flandre, de Hollande, Zeelande, de Frise, d'Vtrecht, & d'Overyssel estans en leur assamblée generale: mirent en deliberation, veu que par la mort du Duc d'Aniou ils estoyent sans Seigneur, & par la mort du Prince d'Orange sans Gouverneur, à quel Prince ils se pourroyent donner pour le mieux. Les Francois & Anglois, estoyent en fort grand doute & crainte, que les Provinces unies ne retournassent au Roy d'Espagne, qui les ayant recouvertes à son plaisir, ne faudroit de faire la guerre à l'un, où à l'autre. La Roine d'Angleterre n'eut aussi pas volõtiers veu, que par l'adionction desdites Provinces le Roy de Frãce devint si puissant, qui par le moyen des navires d'icelles s'eut peu faire seul maistre de la mer, & oster aux Anglois leur trafique & la negociation maritime, en quoy cõsiste toute la richesse & prosperité d'Angleterre. Au regard de l'intentiõ des Estats desdites Provinces, il sambloit à cause de la faute commise par le Duc d'Aniou encore toute fresche, qu'ils enclineroyent plustost aux Anglois, que non pas aux Francois. Ce que la Roine & son conseil ayans resentu, ne voulurent de rien les asseurer, que premierement ils n'eussent bons & suffissans gages de villes, & places fortes & importantes, par où ils peussent estre dedens le Pays plus puissans que les Estats mesmes. Qui leur causa une arriere-pensée, tellemẽt qu'aucuns disoyent que le gouvernement des Anglois, seroit en tel cas plus petulant, & intollerable, que celuy des Francois, ny de nul autre. Surquoy aucuns opinoyẽt que la Religion que les Anglois ont commune avec lesdits Pays, pourroit bien moderer cela, & que pourtant on ne devoit reietter l'alliance d'Angleterre. Mais il y escheoit en ce encore une autre difficulté, qui estoit la doubte de la succession, apres le trespas de la Roine, de la couronne d'Angleterre: laquelle pourroit tomber ez mains de la Roine d'Escosse ores que prisoniere. Et qu'elle estãt de la Religiõ Romaine, & tresaffectionnée, au Roy d'Espagne, luy pourroit remettre en mains lesdits Pays: Avec ce qu'ils ne pouvoyent fonder nulle asseurance certaine sur le Roy d'Escosse. Qu'au contraire la succession de la courõne de France leur estoit plus asseurée, veu qu'aprés le trespas du Roy regnant, elle devoit escheoir au Roy de Navarre. Prince faisant profession de la Religion reformée, avec ce que la France avoit plus de moyen, de puissance, & de commodité, à cõserver ces Pays contre les Espagnols. Et que par telle confederation ils auroyẽt une amitie perpetuelle avec tous leurs voisins. Et qu'ores que le Roy ne fut de la Religion protestante, qu'il ne laisseroit pas pourtant de commettre aux charges & offices les Protestãs, ou autres bons Patriots: par où le Pays, les Eglises, & la religion d'iceux demeureroyent en leur entier, en paix & en repos. Tout ce que dessus bien debatu, pesé & cõsideré par les Estats generaux, & Cõseil d'Estat, ils resoudrent & arresterent, de presenter & offrir lesdits Provinces absolutement au Roy de France, aux meilleurs conditions qu'on se pourroit adviser & accorder: sans aucune restrictiõ ny reserve, de ce que Hollande & Zeelande, avoyent auparavant esté données au Prince d'Orange & à ses hoirs, selon qu'avoit este accordé avec ledit Duc d'Aniou. Ce qu'auroit causé la ialousie (disoit on) entre luy & le Prince, & auroit este le motif de la faulte cõmisse par ledit Seigneur Duc en Anvers le 17e de Ianvier deux ans auparavant. Finalement apres longues deliberations, furent par les Estats & principaux Seigneurs desdites Provinces Deputez le 3e de Ianvier 1585 douze personnages de marque: Assavoir pour la Duché de Brabant Le Docteur Iunius Bourgmaistre de la ville d'Anvers, Quentin Taffin Seigneur de la Pree, pour la Duché de Geldre le Seigneur d'Gyen, & le Docteur Elbert Leonin, dit Longolius Chancelier de Geldre. De la part dela *Deputez des Estats vers le Roy de Frãce.* 1585

de la Comté de Hollande Arnoult vā Dorp Seigneur de Maesdam: Pour ceux de Zeelāde Iaques Valck à presēt Tresorier general du dit Pays: Pour la Seigneurie d'Vtrecht. N. de Menin. Et pour ceux qui restoyent encore de la Côte de Flandre, Noel Caron Seigneur de Schoonwalle. De la part de Brusselles lors fort oppressée Arssees Garde de la Chancellerie de Brabant à present Greffier des Estats generaux des Provinces unies: Ausquels tous fut adioinct de la pt desdits Estats le Seigneur de Lamoüillerie, & pour Chef de l'Ambassade le Prince d'Espinoy: pour offrir au Roy absolutement tous lesdits Pays en proprieté, Seigneurie, & Souveraineté, pour luy & ses successeurs Roix de France, aux conditions limittées, & à limitter. Tous lesquels Seigneurs (saulf le Prince d'Espinoy, qui long tēps auparavāt estoit en France, s'y estant retiré avec le Duc d'Anioú) ayans bon convoy de huit navires de guerre, partans de la Brille, pensans aborder à Diepe, furent par mauvais temps contraits de relacher, & descendre à Boulogne: où ayans mis pied en terre audit mois de Ianvier, s'allerēt reposer en Abbeville, attendans la volonté du Roy, sur ce qu'ils luy avoyent fait scavoir leur arrivée. Lequel leur manda de l'aller trouver en la ville de Senlis: où ils s'acheminerent en toute diligence, avec une suyte magnifique, & y furent fort honnorablement receuz, & deffrayéz de par le Roy en tous les lieux par où ils passoyent. De là le Roy retournant à Paris, pour sur leurs affaires avoir l'advis de son Parlemēt: lesdits Seigneurs Deputéz le suyvirent, & y furēt traictés sumptueusemēt de la cuisine du Roy propre: dū succez desquels nous plerōs cy apres. Ie fus envoyé vers eux de la part du S^r de S^te Aldegōde & du Magistrat d'Anvers, pour leur remonstrer, & consequemment au Roy & à la Roine Mere, l'estat de ladite ville assiegée, & le grand besoin qu'elle avoit, ensamble Brusselles, & Malines, d'estre secourües.

*Harengue du Sr de Ste Aldegōde aceux d'Anvers.*

Ledit Seigneur de Sainte Aldegonde fit le 4^e dudit mois de Ianvier une longue harengue à ceux d'Anvers, en plaine assemblée de leur grand Conseil (qu'ils appellent Breeden Raed) les exhortant avec plusieurs raisons vives & pregnantes, à se bien conserver & maintenir, les nourissant en un espoir cotinüel de secours, & du bon succes des affaires desdits Seigneurs Deputéz, Et lors pour tant mieux pouvoir à la ville, crea quatre nouveaux Collonels, hōmes de mise & capables de telle charge. Et ordonna que ceux qui s'estoyent absentéz de la ville, cōme l'abandonnās en son plus grand besoin, fussent rapelléz à retourner endedés certain iour prefix, sur paine de confiscatiō des biēs qu'ils y avoyent laisséz: mais peu ou point y voulurent retourner pour le grand danger qu'il y avoit au passage.

*Trefves entre Arthois Henaut & Cambray.*

Ceux d'Arthois & de Henaut iournellement agasses par la garnison de Cambray, firent trefves pour un an avec le Seigneur de Balaigni Gouverneur de ladite ville, laquelle ils n'obtindrent point sans luy engresser les mains, comme depuis ils continuerent encore plusieurs années, de sorte que ces trefues luy servoyēt d'une bonne vache à laict.

*Le Sr de Nyenwenoort s'empare d'Otterdō.*

Le Chevalier de Nyeuwenoort estāt aux champs en Frise avec ses trouppes pour les Estats, s'empara fort habillement du village d'Otterdom au Pays Groeningois sur la rivier d'Eems, prevenant son ennemy qui y pensoit aller loger. Où à la veüe des Espagnols il se retrencha & fortiffia en toute diligence, encore qu'ils fussent plus forts de gens que luy. Mais cōme il avoit bon nombre de navires grandes & petites, pour mener ses gens, & que les Espagnols ignorans de prime face, où il voudroit tourner teste: ayans à le remettre depuis Maeren iusques à l'oposite de la ville d'Emden ne le pouvoyēt point le ratteindre, ny avec leur Cavallerie & Infanterie marcher si viste par terre comme il faisoit par eau, à raison dequoy ils ne luy sceurent empescher sa descente, & qu'il ne s'y fortiffia quant & quant: Verdugo sachant bien combien importoit ceste place, voulut durāt l'hyver l'assieger des deux costéz sur la dyque: & pour ce faire y envoya le Colloñel Rhynevelt d'Vtrecht: pour ce pendant que les navires Hollandoises se seroyent retirées à cause des glaces, les vaincre par famine. Mais ledit S^r de Nyenwenoort y avoit mis si bon ordre, que tout cest hyver ils n'eurent faute de rien, tellement que le primtemps venu, les navires Hollandoises retournerēt, lesquelles maugré toute resistence que Rhynevelt sceut faire, secoururent le Fort, & le contraignirent de se retirer: ayant toutefois devant sa retraite gagne trois de ces navires Hollādoises chargees de vixres & munitions.

*Belle entreprise sur Boisleducs'elle eut esté bien suivée.*

Tandis que la ville d'Anvers estoit au poinct que nous avons tantost dit: le Cōte de Hoheloo Lieutenant du Prince Maurice, apres en avoir cōmuniqué aux Estats, fit amas de quelque quatre mille hommes, qu'il mena & mit à couvert gueres loing de la ville de Boisleduc, l'une des quatre capitales de Brabant, & se posa le plus secretemēt qu'il peut avec quelques compaignies d'Infanterie, & deux cēs chevaulx ioignāt la ville. Le Capitaine Cleerhaghen gentilhomme Brussellois ayāt prins femme en ladite ville de Boisleduc de la maison d'Erp, conducteur de ceste entreprise, & qui scavoit toutes les adresses, alla le 10^e dudit mois de Ianvier avec cinquante bons hommes, lesquels montās pardessus le tapecul de la porte, se saisirent de deux corps de garde, qui sont entre le pont-levys & ledit tapecul, oú

de

de nuit n'y demeuroit personne,ce qu'ils firent si coyemẽt qu'ils ne furent nullement oüys,moins descouverts.Le lendemain 10ᵉ dudit mois de Ianvier, au matin environ les huit heures,comme la porte fut ouverte, ceux qui de la garde furent envoyéz pour descouvrir,furent quãnt & quãt despeschéz par Cleerhaegẽ & ses gẽs,lesquels au mesme instant fonssans le reste de la garde, qui estoit à la porte s'en firent les maistres : & envoya ledit Capitaine quelq̃ soldats sur la dite porte,pour s'asseurer de la grille,où ils ne trouverent qu'un viel homme, qu'ils sacmenterent de telle facon qu'ils le laisserent pour mort.Ce fait le Comte entra avec ses deux cens chevaux,&ce qu'il avoit eu d'Infanterie aupres de la porte,qui se mirẽt à courir parmy la ville,crians victoire. A ce cry les soldats qui estoyent ordonnéz à la garde de la grille,descendirent, pour se ioindre à leurs compagnons,crainte de venir trop tard au pillage, suyvant ce que le Comte leur avoit promis d'abandonner la ville,s'il en pouvoit devenir maistre. Or le iour precedent estoyent arrivéz en la ville environ quarante lances tant Bourguignons qu'Italiens,& certaines trois ou quatre esquadres de gens de pied,y ayans amené par convoy quelques marchandises,autrement il n'y avoit nulle garnison. Ceste Cavallerie estoit preste de monter à cheval pour s'ẽ retourner, quand l'alarme donna, ne sachans de rien:mais oyans le bruit se hasterent de monter à cheval, & allerent rencontrer la Cavallerie du Comte,qui couroit à l'esgarée parmy la ville:laquelle ils chargerẽt en ptie, & tuerẽt autant qu'ils en rẽcontrerent ainsi desbendéz.Du cõmencement il y fut quelque peu combatu:mais quand ils virent ces esquadres d'Infanterie donner,ils eurent opinion,qu'ils estoyent menez à la pippée,& qu'õ les avoit trahis,(car on les avoit asseuréz qu'il n'y avoit nulle garnisõ) si se mirẽt à fuyr vers la porte pour se sauver,aucũs se iettans de hault en bas du rampart, qui ne peurent sortir par la porte. Le Comte voyãt qu'il y avoit resistence & que sa Cavallerie combatoit,courut à bride avallée pour faire avancer le reste de ses trouppes.Cependant ce viel homme que ces pillarts de soldats avoyent laissé pour mort sur la porte, oyant le bruict qu'on y combatoit fort & ferme, & qu'aucuns fuyoyent,ne voyant personne aupres de luy pour l'empescher: tout blessé qu'il estoit s'esvertua de lacher la grille.Le Cõte retournant avec le Collonel Isselsteyn, eut cent pieds de nez,voyant la porte regagnée par ladite grille,& que ses gẽs,se iettoyent des ramparts aux fosséz,entre lesquels fut le Sr Iustin de Nassau Bastard du Prince d'Orange à present Admiral de Zeelande, qui se sauva par ce moyen:mais plusieurs y furent noyez, & moururent en ceste male conduite entreprinse,environ quatre cens hommmes,faute de ces pillarts commis à la grille,autrement le fait estoit bien succedé. Le Comte maugreant la faute se retira à Gheertruydenberghe.

Les Brussellois oyans ces nouvelles, la famine croissãt de plus en plus en plus parmy eux,& ne voyans nulle aparence de secours, envoyerent leurs Deputéz vers le Prince de Parme,pour moyenner quelque accord:Mais comme ils ne proposoyent nuls articles,qui luy fussent recevables,ny à gré, il les renvoya plus pour espies,que comme Deputéz.La poureté commenca à y estre si grande,que plusieurs mouroyent de faim, Aucuns pour evitter cest misere,cherchoyẽt moyen de s'enfuÿr & d'eschapper s'ils pouvoyent:mais attrappéz par les chemins, les Espagnols les rechassoyent dedens la ville, ou les faisoyent pendre.

Ceux d'Anvers estoyent encore allors peu enclins à la paix,& firent renouveller le Paccart de n'entẽdre à aucun accord,avec plus grande rigueur qu'auparavant, faisans reiterer le serment à leurs bougeois, en la »forme qui s'ensuyt. *Ie iure* que de tout mõ »pouvoir.ie maintiendray les ordonnances »des Estats generaux,& ayderay à les main-,tenir & deffendre,suyvant la sentence qu'ils »ont donnée cõtre le Roy d'Espagne,& de ,ses adherẽs ennemis du Pays.Et que d'icel-»les ordõnances iamais ie ne me departiray, »ny feray aucun accord ny appointemẽt a-»vec lesdits ennemis,ny mesmes n'ẽ tien-»dray propos en aucune maniere,en appert »ny en couvert,ny m'en mesleray,en sorte »quelcõque:mais empescheray en tãt qu'ẽ »moy sera,toute couvoquatiõ d'accord, ne »fut que premieremẽt il me soit permis par »lesdits Estats generaux.Et si ie puis entẽdre »ou resẽtir,que quelque chose ayt esté faite, »ou attentée,se face, ou attente,contre ce »present sermẽt,ie iure de l'annõcer à Mes-»sieurs les Bourgmaistres & Cõseil,ou bien »aux Maistres des quartiers de ceste ville.

Ce temps pendant le Prince de Parme avancoit l'ouvrage de son pont & estocade: pour lequel empescher ceux d'Anvers alloyent flochemẽt en besogne,s'imaginans qu'il n'en viendroit iamais à boult:& qu'aussi lõg temps qu'on y pouvoit passer à voile, qu'ils n'avoyent garde:& tandis qu'ils l'entretiendroyent à cela,qu'il ne donneroit nulles affaires aux Estats d'un autre costé. Ledit Sr Prince leur envoya derechef un Heraut avec lettres,iointe la copie de ses precedentes,ayant opiniõ,qu'elles n'avoyent point esté cõmuniquées au Peuple: ce qu'il disoit estre »advenu par quelques espris remuans, »qui cherchoyent plus leur proufit particu-»lier par ceste guerre,que le bien public:les »admonestant, que par l'infidelité de telles »gens,ils ne se laissassẽt conduire à leur ex-

»treme ruine:mais que plustost ils eussent à »embrasser la paix qu'õ leur presentoit,sans »plus long temps s'embarasser avec ces es»prits turbulents. Car quand à ce qu'ils se »persuadoyent,que le Roy de France,pren»droit en main la cause des Pays bas,& qu'il »les viendroit secourir:que cestoyent toutes »bayes qu'on leur donnoit à entendre. Et »que le Roy de France ne voudroit rompre »l'alliance & l'amitié qu'il avoit avec le Roy »d'Espagne,à l'appetit de ses rebelles,ny en»treprẽdre une nouvelle guerre au detrimẽt »de son Royaume.

» De fait Dom Bernardin de Mendoze »Ambassadeur du Roy d'Espagne en France »(apres qu'il eut esté chassé d'Angleterre)dit »ouvertement au Roy. *Que les Estats* gene»ralement & tous les Pays bas,revoltez de »leur Roy,avoyent de long temps esté con»vaincus,& declairéz coulpables des crimes »de leze Maiesté divine & humaine. Les»quels partant suyvant la sentence de con»demnation contre eux prononcée(par le »Conseil de l'Inquisition d'Espagne, dont »nous avons parlé cy devant)il faloit extir»per de tout point. Et par ainsi qu'il eut à se »souvenir des alliances,amitié,& cõsangni»vité qu'il y avoit entre luy & son Maistre, »sans escoutter,mais plustost chasser de sa »presence,& de son Royaume tels rebelles, »& revoltéz.Ce qui redonderoit non seu»lement au bien de la France,avoisinante si »pres d'Espagne:mais aussi de toute la chres»tienté,qui par telles gens reprouvéz estoit »mise toute en trouble.Qu'en cela,on fai»soit tort manifeste à tous Princes,& Roix, »ausquels tels exemples touchent de pres,& »sont tresdommageables,si on veut donner »credit,faveur,& support à leurs rebelles.Le »Roy de France luy respondit, *Qu'il* vouloit »bien escoutter les Deputez des Estats gene»raux,non comme rebelles & revoltéz de »leur S^r, mais comme gens affligéz, qui se »plaignoyent des oppressions qu'on leur »faisoit.Que de toute ancienneté les Roix »Chrestiens n'ont refuzé d'assister les affli»géz,& ne le devoyent refuser, principale»ment ceux qui ne cherchent qu'a se recon»cilier avec leur Prrince,(par ce que les de»putéz des Estats avoyent declairés audit S^r »Roy,qu'ils avoyent fait plusieurs & diver»ses remonstrances & supplications au Roy »d'Espagne,mais que sur icelles ils n'avoyẽt »sceu obtenir aucune responce) Parquoy,& »que suyvãt les loix, il estoit limité à chacũ, »quand on luy refuse droit & Iustice,de »chercher support où il le peut trouver : Il »ne devroit estre blasmé,si du moins il les »escoutoit.La Roine Mere declaira ausdits deputéz,faignant vouloir monstrer l'affection qu'elle leur portoit,& pour les entretenir en espoir,que comme heritiere du Duc d'Anjou son fils,elle viendroit en personne prendre possession de la ville de Cambray pour estre tant plus pres des Estats generaux des Provinces unies.

*Propos de Bernardin de Mendoza au Roy de Frãce*

Plusieurs avoyent au Pays bas diverses opinions de ceste legation des deputéz des Estats vers le Roy de France.Ceux qui estoyent affectionnez à l'Espagnol,ne se scavoyent persuader,que les Francois prendroyent en main le fait desdits Pays:Et que le Roy ne chercheroit que le repos de son Royaume. Les autres se faisoyent croire,veu le bon,& honnorable receüil qu'on leur avoit fait à leur arrivée en France: que le Roy les receuroit sous sa protectiõ:à laquelle ils avoyent charge de se remettre.& tous lesdits Pays unis à iamais pour luy,& pour ses successeur. A leur arrivée en Court le Roy les envoya premierement vers sa Mere, laquelle ayant conferé avec eux bien deux heures entieres leur donna bon espoir.Mais le Cõseil du Parlement de Paris remonstra ouvertement au Roy,qu'il ne devoit ny pouvoit assister les Estats estans rebelles à leur Roy, chose tendante à trop mauvais exemple, & repugnante à tous droits des gens. Neantmoins le Roy les ouyt,& apres les avoir ouy environ une heure, les pryant de vouloir patienter iusques à la venüe du Cõte d'Arby,Ambassadeur de la Roine d'Angleterre, qu'il attendoit : avec lequel il avoit à communiquer premier que de leur rien respondre.

*Diverses opinions de la Legation des Estats en France.*

Ledit Seigneur Cõte d'Arby(Prince du sang royal d'Angleterre)y arriva tost apres, accompagné d'une belle suyte, de plus de cent gentilhõmes,merveilleusemẽt sumptueusement & richement accoustrez.Il apportoit pour confirmation d'amitié(que la Roine envoyoit au Roy l'ordre de la Iartier, qui fut fort agreable à sa Maiesté. Ledict Ambassadeur recõmãda de la part de la Roine sa Maistresse au Roy, la cause des Pays bas:afin que le Roy d'Espagne,ne devint si puissant,que les ayans domptez il ne se rüat sur l'un des deux Royaumes. Mais afin que nous ne passions pas si legerement le succes de ceste Legation des Deputéz des Estats:nous dirons un peu plus amplement en quoy elle consistoit le plus, quelle & quand fut leur audience,& la responce finale qu'ils eurent.

Leur audience fut le 12 de Feburier. En laquelle ils supplierent bien sa Maiesté ( le Prince d'Espinoy portant la parolle au nom de tous)qu'il luy pleut les prendre tous, eux leurs Provinces & communautéz en sa bonne & seure protection & sauvegarde, comme ses propres suiets & Vasseaux,qu'ils desiroyent estre d'oresnavant,sous telles conditions honnorables,& raisonnables, qu'il plairoit à sa Maiesté leur accorder : ausquelles ils promettroyent & s'obleigeroyẽt d'obeyr,en vertu de la Commission & pouvoir

*Quand & quelle fut laudience des Deputez des Estats.*

qu'ils ne

qu'ils en avoyent à ces fins de toutes lesdites Provinces. Surquoy le Roy leur respondit d'une grande affection, & bonne grace. Que leur venüe luy estoit tresagreable, les » remerciant grandement de l'honeur qu'ils » luy faisoyent par une si belle offre, & pre» sentation, ensamble de la bonne affection » qu'ils luy portoyent. Disant que ia dez au» paravant il s'estoit tenu obleige audits Pa» ys, pour l'honneur qu'ils avoyent fait au » feu Duc d'Aniou son Frere de haulte me» moire: & que maintenant il confessoit, l es» tre encore beaucoup plus par ceste tât hô» norable, & magnifique presentation, qu'ils » luy faisoyent. Dont il en faisoit grand estat » & la tenoit en grande estime : & pour ce » leur souhaittoit aussi toute prosperité & » bon heur: leur promettant de se demons» trer à l'advenir, bon Prince, Iusticier, benin: » & clement, en leur endroit. Et puis qu'ils » le pryoyent, qu'en quelque maniere que » mieux luy plairoit, où qu'il luy seroit pos» sible, il voulut les assister, & d'avoir d'ores» navant soing deux, & de tous lesdits Pays, » ainsi qu'un bon Pere, comme il à de ses su» iets naturels, & que sous certaines bonnes » conditions, ils estoyent prests de s'obliger » à luy : que de cela il les remercioit aussi » grandement. Mais puis qu'une affaire de si » grande importance merittoit bien d'estre » pesee, Il luy sambloit estre bien de besoin, » que leur intentiõ fut baillee par escrit, pour » en communiquer avec sa Mere, ses Parle» mens, & autres ses Consaux, & sur ce se re» soudre &c La Roine Mere ayant ouy leurs » raisons, & ce qu'ils requeroyent apres en avoir communique avec le Seigneur de Bellieure, & les Secretaires Pinardet Bruslard, & autres du Conseil privé du Roy, leur donna responce finale comme on verra cy apres.

*Le Conseil d'Espagne en paine.*

Dautre costé le Conseil d'Espagne, pesant & repesant bien toutes choses, qui concernoyent ce fait des Pays bas: voyoit asses clerement, que le Roy de France, pourroit aysement, & à peu de travail, acquerir la possession desdits Pays, & les reduire sous sa puissance: à quoy inclinoyent les volontez des suiets, & qu'a ce ne luy manqueroyent nuls moyens ny commoditez. Dont ledit Conseil d'Espagne eut fort grand' peur: cõme eut pareillemẽt le Prince de Parme. A raisõ dequoy, il sollicitoit tât en general qu'ẽ particulier par ses lettres ceux d'Anvers à une reconciliation avec le Roy: craignant que se voyant au plus beau de ses affaires, pour la conquerir : le Roy de France, ne luy eut empesché ceste tant belle & apparente victoire, s'il eut prins les affaires des Estats & Provinces unies à la main.

*Le Prince de Parme en crainte.*

Il avoit ia auparavant des le mois de Decembre envoye en Angleterre un certain Ascavio Suffranio Italien: Mais comme il estoit suiet du Pape, & inculpé d'avoir este complice des coulpables de l'assassinat du Prĩce d'Orãge, Il ny eut nulle audience. Et comme les Espagnols voyoient que leurs pratiques & moyens ez Pays unis, ny en Angleterre, n'avançoyent de rien: Ils sadvisẽrẽt d'un autre chemin: qui estoit de ralumer la guerre civile en France par le moyen de ceux de la maisõ de Guise. S'estant Henry de Lorraine Duc de Guise, ia paravant mis en teste, qu'estant descendu de la Ligue de l'Empereur Charlemagne (sur laquelle celle des Capets avoit empiette la couronne) apres la mort du Roy de France lors regnant Henry 3[e], qui n'avoir encore nuls enfans, il devoit estre prefere à ceux de la race de Bourbon: & que la couronne devoit retourner en sa maison. Parainsi que legitimement il pouvoit pretendre: d'autant plus qu'au regard du Roy de Navarre, & du Prince de Condé, qui estoyent les plus proches du sang royal habilles à la succession de ladite couronne: ceux la estoyent excommuniez du Pape, & parainsi comme heretiques ne pourroyent succeder.

*Le Duc de Guise abboye la couronne de france.*

Ce que ledit de Guise n'eut sceu ny peu pretendre sans une grande & bien sanglante guerre, parmy & au milieu des entrailles de la France: qui estoit ce que l'Espagnol desiroit tant d'emflamer. Et comme il ny avoit pour ce regard, encore nulle occasiõ de s'esmouvoir, le Roy estant plein de vie, au meilleur de son aage, ayãt une belle & ieune femme qui luy pouvoit donner des enfans: il falut trouver un autre suiet, qui fut le mescontentemẽt dudit Guisart, de ses Frere & Cousins, & d'autres Seigneurs ses adherens: en ce que partant de services qu'ils avoyent fait au Roy, durant les guerres intestines, ils n'estoyent pas autrement recognus: Et que maintenant qu'il y avoit paix en France, on ne faisoit plus cas d'eux, estans reculez de la Court & de la persõne du Roy, où les Ducs de Ioyeuse & d'Espernõ, qu'on appelloit les mignons, tenoyent leur place, au grand mespris de la maisõ de Guise. A raison dequoy lesdits de Guise, ennemis de paix, & du repos de la France, offrirent leur service au Roy d'Espagne : si d'aventure le Roy de France, eut voulu entreprendre ou empietter quelque chose sur luy, & promirent de luy donner secours, seulemẽt en leur fournissant argẽt pour leurs gens de guerre. Et sous le manteau & couleur de vouloir maintenir la Religion Romaine seule par toute la France, dresserent la Ligue, de l'enfantement de la quelle nous avons parlé n'agueres.

*le Guisars se donnent a rendre au Roy d'Espagne*

Ceste Ligue, ou plustost conspiration contre le Roy & son estat, attira beaucoup de Noblesses Francoise au parti des Guisarts, voire des villes & Provinces toutes entieres, qui se mirent à parler fort abiectement du Roy, les uns disans qu'il ne meritoit de regner, les autres qu'il estoit fauteur des heretiques, & ainsi chacun selon ses passions,

Et sur

Et sur ce qu'apres la publicatiō de ceste Ligue le Duc de Guise eut receu grande somme de deniers du Roy d'Espagne, il se mit à lever gens par tout à sa devotion de pied & de cheval.

Ceux de Guise empeschét la grandeur de la couronne de France

Le Roy se voyant ainsi si subitement assailly à l'improvision n'estant nullement armé, n'eut autre recours qu'à ses Edits: faisant publier que nul de ses vassaux, n'eut à servir, lever gens, ny se mettre en service sās son congé, remonstrāt comme ceste Ligue & confederation Ligeuse estoit des raisonnable & mal fondée. Mais tout cela ne luy servit de rien, & fut contraint pour ce coup de caller voile, & se deporter de l'acception des offres des Deputez des Estats des Provinces unies des Pays bas: comme auparavant dez l'an 1571 lesdits de Guise en avoyent empesche le Roy Charles 9 son Frere, & predecesseur. Et comme il se trouvoit tout à coup desipité par eux & par les autres *Ligueurs*, desnuéz de gens de gurre, & que le party estoit ia devenu si fort, qu'ils eussent peu cōmodement livrer la moitie de la Frāce ez mains du Roy d'Espagnes Il declaira audits Ambassadeurs & Deputéz des Estats avec lesquels (comme nous avoins dit) il avoit ia commence á traitter les conditions.

Finale respōce du Roy aux deputéz des Estats

Qu'à son tresgrand regret, il ne les pouvoit recevoir sous sa protection, ny pour l'heure presēte les assister en aucune maniere, disāt que sa chemise luiestoit plus proche que le pourpoint: se complaignāt grandement de la violence que luy faisoyent le Roy d'Espagne, ceux de Guise, & les Ligueurs. Les priant de se maintenir eux mesmes du mieux qu'ils pourroyent, iusques à ce qu'il eut mis son Royaume en paix: & qu'où il les pourroit aider de faveur & de conseil, qu'il le feroit volōtiers. Et cōme la Roine d'Angleterre luy avoit recommandé les Provinces unies, de mesme pria le Cōte d'Arby Ambassadeur de ladite Roine de les recommander vers sa Miesté qu'il luy pleut de les secourir & de prēdre leur deffence en main: dont mesmes il requeroit ladite Roine p ses Ambassadeurs propres & pareillemēt le Roy de Navarre: ce que ledit Seigneur promettoit en parolle de Roy. *De* fait depuis lors ledit S^r demeura tousiours biē affectiōné envers lesdites Provinces unies.

Poursuyte de l'ouvrage du Prince de Parme.

Le Prince de Parme pour achever son ouvrage: & empescher que les Hollandois, & Zeelandois, ne forcassent le passage de la riviere d'Anvers, manda tout les maistres de navires, mariniers, matelots, & navieurs de Flādre, & de Brabāt, qu'il fit venir à Calloo. Puis le 25 de Febvrier fut du tout achevé son pont, pour aller de Flandre en Brabant, & pour du tout serrer le passage aux allans & venans en Anvers: qui fut une œuvre singuliere, & admiration de tout le mōde: basti en la maniere qui sensuyt. Au deux costéz de la riviere il fit bastir, comme nous avons dit, deux puissās Forts, l'un à Calloo en Flandre, & l'autre à Ordā sur la riviere de Brabant: esquels y avoit plantez à fleur de l'eau, en chacune douze piece de canons redoublez: & estoit la riviere à chacun costé, aussi avant que le fond. l'avoit peu permettre, (outre les testes qui y furent faites) de ponts dressez sur pilots de cinquante pieds de hauteur, fichez en fond & bien liéz ensamble. Et pour la profonteur, ou la roideur de l'eau, ne l'avoit peu permettre, le reste du pont d'une part & d'autre fut dressé sur 31 batteaux, de cenx qu'on appelle pleites, attachéz chacun à deux ancres l'un devāt, & l'autre derriere, liez ensāble avec fortes chaines de fer, & cables, sur lesqls estoyent de gros sommiers renversez, sur lesquels reposoyēt les plāches de sapin qui rendoyent le pont parfait: tellementqu'on y pouvoit commodemēt passer à cheval & à chariot depart & d'autre. Environ mille pieds arriere de ce pont, haut & bas, y avoit un flot de bois de sapin, faits de masts de navires liez ensamble: & sur iceux des autres masts croisez faits á pointe, abor ans hors de quelq vingt pieds de lōgueur, en forme d'estacs, & pour cela nommé estocade: le tout attaché au fond de l'eau, comme le pont avec des ancres, & aux deux costéz de la riviere avec chaines & cables attaché aux testes de facon que le pōt & les deux estocades se haussoyent & abbaisoyent, selon que la marée estoit haute ou basse, ayant ledit pont deux mille moīs deux pieds de lōgueur d'une teste à l'autre. Et à chacun coste d'iceluy cinq navires equippez à la guerre, biē mōtéz d'hommes & d'artillerie, pour combatre, & soustenir les premiers efforts, devant qu'on peut approcher les estocades. Et au reste la riviere (depuis l'une estocade iusques à l'autre, bordée d'artillerie à deux costéz, plus de cēt pieces de toutes sortes: qui estoit une œuvre vrayement royale pour lequel rēdre inutile & infructueux, y eut falu autre moyen que la force, ou biē on y devoit avoir pourveu de milleur heure, & ne le pas laisser venir si avant. Car si à mesure que l'ouvrage s'avancoit on eut fait devoir de l'interrompre, cōme on avoit biē le moyen, il n'eut pas esté si legeremēt achevé Et comme depuis qu'il fut fait & achevé on le voulut rompre tout d'un coup; avec une grande vehemence, & force de navires de guerre, tant Hollandoises, Zeelandoises, q d'Anvers: devāt que tout cest equippage fut apresté, & qu'ils eusent vent fort & propre, cōme ils desiroyent: (apres quoy plus de cent navires chargées de munitions attēdoyent en grand devotion) durant tous ces delays, longueurs, & attentes, le Prince de Parme vint a chef de ce grand œuvre, & fut la riviere serrée, p lesdit pōts & estocades.

De quel fa estoit le pont & l'estocade

Quand on veut on ne peut, & quāt on peut on ne veut.

Quia-

Qui amena un tresgrand mescontentemét & murmure, parmi le Peuple tant en Brabant qu'en Zeelande. Et dont les Zeelandois en inculperent en partie leur Amiral Treslon, & autres qui en avoyét eu la principale charge: lesquels reietterent toute la faute les uns sur les autres, de ny avoir autrement pourveu : en quoy y eut aussi du proufit particulier, d'aucuns, comme c'est ordinairement la coustume, en choses qui se passét par beaucoup de testes & de maîs. Mesmes on en taxoit aussi les Hollandois, voire si avant qu'on disoit, que sans eux, le Prince de Parme n'eut iamais sceu achever cest œuvre, & les inculpoit on par bruit cōmun, de luy avoir livré les ancres & cables dont ces ouvrages estoyent rendües fermes.

*Tumulte à Nymegen.* La ville de Nymegen au Pays de Geldre assize sur la riviere de Wahal (qui est l'une des cornes du Rhin) estoit en ce tēps la fort en brāsle, & à doubter qu'ellen'eut chāgé de p ty, pour se remettre à celuy du Roy d'Espagne. Le Cōte de Mœurs qui en estoit Gouverneur, chercoit les occasions, d'y mettre plus grande garnisō de la part des Estats, & en fit tous les efforts: à quoy il faillit, les bourgeois s'y estans opposéz, non sās danger de sa vie, d'un meusnier luy tirans chacun un coup de harq̄buse, qui l'eusent mis bas s'il n'eut esté armé à l'espreuve, comme il fut pareillemēt attacqué de deux brasseur l'un le pēsant percer d'un coup de hallebārde, & l'autre luy donnant d'une cognée sur la teste, que sa secrete garantit. Cela s'estāt ainsi passé, & le tumulte appaisé, il fit sortir hors la ville, ceux qu'il avoit remarquez. Sur ce les bourgeois prindrēt Conseil comment ils pourroyent chasser la garnisō qu'il y avoit en la ville: & pourtant se trouverēt quelques cinquāte hommes de mesme resolution, & deliberation qui le pen-*Par quel moyen Nymegen reviēt a l'Espagnol* serent executer le premier iour de Mars: mais il y survint quelques autres occurences qui les retarda. Ayans depuis advisd'un viel Capitaine, de laisser ētrer quelques gēs du Roy d'Espagne, lesquels se ioignisser avec eux, ils ne l'ozerent entreprēdre, craignans que les autres bourgeois, qui ne scavoyent rien de leur dessein eussent plustost empesché l'ētrée des Espagnols, que chasser les gens des Estats. Ces entrepreneurs estoyent en grāde perplexité & crainte d'estre descouverts: Car il y avoit encore cinq iours de temps, depuis le iour qu'ils devoyent une fois avoit exploitté, devāt que leur compaigne fut de garde. Ces cinq iours se passerent sans estre descouvert. Le iour de leur garde, venu, aucuns de ceste entreprise allans envirō la diane faire une rōde, trouverent en un quartier que ceux qui y avoyent la garde, estoyent tous Chatholiques, avec lesquels c'estans renforcez, allerent au corps de garde des soldats, qu'ils y enfermerent, se saisirent de l'Archenal, & du marche. Les autres bourgeois qui estoyēt en leurs maisons, oyans ce bruit, accoururent vers le marche. Ces entrepreneurs leur allerent au devant, & dirēt que les soldats s'estoyent mutinez & vouloyēt piller la ville: sur quoy, chacū se mit en armes, & s'adioignirent aux premiers motifs de la querelle, pour se deffendre eux la ville, leurs femmes & enfans: se ietterent sur les soldats, & autres bourgeois, qui tenoyent leur party, ausquels ils osterent les armes, & chasserent p apres toute la garnisō hors de la ville: & renouvellerent tout aussi tost le Magistrat, & toute la Loy. Ce neantmoins ils ne voulurēt point recevoir du premier coup la garnison du Roy d'Espagne: cōbié que le Collonel Martin Schenck, & le Capitaine Camillo de Monte, insistant d'y en mettre durant le temps qu'ils estoyent encore en trouble. Lequel appaise ceux de Nymegen envoyerent leur Deputez vers le Prince de Parme, avec lequel ils s'accorderent de se rendre sous l'obeissance du Roy d'Espagne à l'advenir.

Tandis que cecy se demenoit à Nymegen, Taxis Lieutenāt de Verdugos'empara par force du chasteau de Nyebeek au quartier de la Veluwe en Geldre, où y en eut aucuns pendus, apres s'estre rendus, & aucūs ranconnéz. De là il alla devant le chasteau de Hackfort, lequel tint long temps, & luy fit beaucoup de despit, & de facherie: toutefois estant constraint de se rendre à sa seule mercy, il tailla tout ce qu'il y avoit dedes en piece, reservé un seul clercq de compagnie qui fut recognu d'un Chanoine, à la priere duquel il eut la vie sauve, & fut mis à rancon. *Chasteau de Nieubeck & Haeck fort prins par l'Espagnol.*

Ceux de Dousbourg ville assise sur la riviere d'Yssel, qui est un des bras du Rhin, voyans comme l'Espagnol alloit prosperāt & que ceux de Nymegen avoyent eu bon succéz à l'expulsion de leurs soldats, en firēt tout autant à ceux de leur garnison, en mādèrent d'autres de Zutphen, & le 29 de Mars s'accorderent avec le Prince de Parme, ainsi que ceux de Nymegen avoyent fait. *La ville de Doesbourg se rend a l'Espagnol*

Le Comte de Moeurs estoit tout ce tēps là à Arnhem ville Capitalle de la duché de Geldre, laquelle branloit pareillement, dōt ledit S^r estoit en peine, & l'eut volontiers rasseuré de plus grosse garnison: par ce qu'il voyoit les bourgeois à demi esbranslez, qui legeremēt eussent suyvi l'exemple de ceux de Nymegen, & Doesbourg. Parquoy il fit venir quelque gendarmerie, ioignāt une des portes : la guette qui estoit au clocher (soit qu'il ayt esté gagne par le Comte, soit que les bourgeois ayent mal entendu) ceux de la ville mis en armes, allerēt à une autre *La ville d'Arnhem rasseuré au party des Estats.*

porte

porte que celle ou estoit ladite gẽdarmerie, laquelle cependant entra dedens, s'estant fait maistre du corps de garde des bourgeois, qu'ils chasserent de là. Et par ce moyen fut ladite ville rasseurée pour ledit Sr Comte de Mœurs au parti des Estats, non sans grãd desplaisir d'aucuns bourgeois, qui eussẽt mieux avoir les Espagnols en leur ville.

Le 10 de Mars M. Olivier vandẽ Timpel Sr de Corbeke Gouverneur de la ville de Brusselles, apres avoir esté long temps assiegé, & ne voyant nul espoir de secours, fit accord, pour luy, ses gens, & bourgeois, avec le Prince de Parme, en la forme qui s'ensuit.

*Accord de Brusselles avec le Roy d'Espagne*

Que ledit Sr de Timpel ne serviroit de »six mois au Pays de Brabãt cõtre le Roy: les Capitaines q̃ trois, & les soldats q̃ quatre »mois: lesquels sortirent avec leurs armes »& bagage. Et qu'aux soldats estrangers se»roit paye ce q̃ leur estoit deu de leurs gages pour accord duq̃l payemẽt, & pour cõfirmer »l'accord, furent envoyez en la ville de la pt »dudit Sr Prince, le President d'Arthois Ri»chardot, & Garnier Secretaire d'Estat. Au »regard des Bourgeois, qu'ils restabliroyẽt en »la ville la religiõ Romaine & restitueroyẽt »les Eglises en leur entier, que les Protestãs »avoyẽt occupées. Que leurs previleges se»royent maintenus: saulf que s'il y en avoit »qui peut dõner aucũ occasion de nouveau »trouble, q̃ cela seroit mis en cõsideratiõ, & »moderé p le cõseil d'Estat. Que pour tou»tes les guerres passées riẽ ne leur en seroit »imputé. Que ceux de la Religõ Protestãte »auroyent deux ans libres pour faire leurs »affaires, soit pour en sortir ou ydemeurer: q̃ »le Roy seroit redintegré en tp⁹ ses droits & »parogitafves. Que les maisõs du Cardinal »de Granvelle, du Cõte de Mansfeldt & d'au»tres Srs ayãs suyvy le parti du Roy, que les »bourgeois avoyẽt ruinées, seroyẽt reparées »& refaites, & tous les biẽs qui y avoyẽt esté prins restituéz, ou la valeur d'iceux. Que les »impositions qui par eux avoyẽt esté mises »sus si avãt qu'elles ne fussẽt iniques, ny des»raisõnables, se payeroyẽt iusques au boult »des termes. Ces mesmes cõditiõs d'accord »furẽt proposées à ceux d'Anvers & de Ma»lines.

*Le Sr de Treslon Admiral prisonnier par les Estats.*

En ce temps là le Sr Guillaume de Blois & de Treslõ, qui au cõmẽcemẽt en l'an 1572 avec le Sr de Laumay Cõte de la Marche, avoit prins l'Isle de la Bryele, estant sur la riviere d'Anvers cõme Admiral de Zeelande, fut mandé venir à Middelbourg, ou il fut aussi tost fait prisonier de la part des Estats, incoulpé de beaucoup de choses. Mais cõme on estoit empesche de faire sõ proces, la Roine d'Angleterre escrivit en sa faveur: & avec ce qu'il se sceut deffẽdre & iustifier, fut eslargi: ce neantmoins luy fut osté son Estat d'Amiral & donné à M. Iustin de Nassau fils Naturel du Prince d'Orange.

*M. Iustin de Nassau fait Admiral de Zeelande*

Ceux d'Anvers sachans que le pont & les estocades estoyent achevées, accommoderent une grande Nave, pour trouver moyẽ de rompre tout cest ouvrage du Prince de Parme, en la maniere qui s'ensuyt, ceste grande Nave, estoit maçonnée par dedens en forme d'une cave voultée: sur le tillac de laquelle furent mises de grandes pierres, cõme de moulins, de tombes, & d'autres fort pesantes: & par dedẽs la voulte, plusieurs caques de pouldre, au dessus de laquelle y avoit des trous, par lesquels on avoit mis des mesches allumées pẽdãtes à un fil, lesquelles venans à brusler iusques à avoir ataint le fil, tõberoyẽt dedẽs le poudre, & esprẽdroyẽt le tout. Et cõme il n'y pouvoit avoir personne en ceste Nave pour le cõduire, Lanckhaer Capitaine de mer Hollandois, estant lors en Anvers, dõna Cõseil de lier au bout d'iceluy un grand sommier, pour luy faire tenir son cours par le droit fil de l'eau, au milieu de la Riviere. En ceste sorte flotta ladite Nave le 4e d'Apuril, iusques à ce qu'il se vint arrester au pont, ou quelque tẽps apres la poudre fit son operatiõ, avec telle vehemẽce q̃ le vaisseau, tout ce qui estoit dedens, & dessus volla par pieces emportant une partie de l'estocade, & du põt. Le Marquis de Roubay Viscõte de Gand, Gaspar Robles Sr de Billy, & le Sr de Torchies Frere du Sr de Bours, en furent tuéz tout roiddes, avec plusieurs autres, qui fureut iettéz & espars bien loing par cy par la tant aux champs qu'en la Riviere.

*Moyen de conduire un navire sans gens*

*Les Fortes de Lyefkenshoek & dœl prins par les Estats*

En ce mesme iour les Hollãdois & Zeelãdois gagnerẽt les Forts de Lyefkẽshœck (ou ledit Marquis l'ãnee precedente commit de vilaines meurtres quand il le print) & celuy du Dœl, qui n'estoyẽt gueres loing des Forteresses du Prince de Parme, sur la riviere d'Anvers. Celuy de Lyefkenshoeck estant à l'opposité de Lilloo. Le Capitaine qui y cõmandoit, pour l'avoir rendu si legerement, eut la teste trenchée par commandemẽt du Prince de Parme. Ceste Nave bruslante dõna une telle frayeur aux gens du Prince, qui estoyent dedẽs ces forts de Calloo & d'Ordã, qu'ils abãdõnerẽt pour un temps, nõ seulement pour le feu qui voloit: mais à cause de la grande abõdãce d'eau, q̃ ceste vehemẽce de poudre ietta hors de la riviere dedens lesdits Forts: & ne sçavoyẽt les soldats qu'ils deviẽdroyẽt, nõ plus q̃ si le monde eut allé perir à l'instãt p eau & p feu. Si ceux d'Anvers eussẽt suivy, & dõné quant & quant sur eux, il est à croire qu'ils eussẽt exploité quelq̃ chose de grãd. Mais dequoy sert de batre un rãpart de ville, à faire bresche suffisãte, & à descourager les assiegez, si on ne veut quãt & quãt assallir? Ceux d'Anvers avoyent leurs forts qui n'en estoyent point une lieüe arriere, & leurs navires de guerre encore plus pres, qui eussent peu faire grand effort. Mais cõme le vent estoit contraire, ils n'en sceurent rien à parler q̃ lõg tẽps apres. Les Hollandois

*Belle occasiõ perdue par ceux d'Anvers*

landois qui estoyent en la flotte à l'autre coste du pont l'ouyrent, voire fut ouy iusques en Zeelande : mais ils ne sceurent que c'estoit parainsi ils s'apperceurent trop tard de la bonne occasion qu'ils avoyent perdue, de faire un grand exploit. Le Prince de Parma fit bien tost racommoder ce que ce foudre avoit brise & emporté.

*Entreprinse sur Oostende bien commencee mais mal suyvie.*

Le 28e de Mars le Seigneur de la Motte Gouverneur de Gravelingen dressa une entreprise sur la ville d'Oostende, laquelle luy succeda d'un commencement si heureusement, qu'il gagna la vielle ville, en laquelle y à une grande Eglise, d'ou on pouvoit cōmander par tout, à coups de mousquets: cest endroit est separé de la ville neufve avec un pont, que ledit Seigneur de la Motte avoit baille en garde, à un de ses Capitaines, attendant le surplus de ses trouppes qui devoyent entrer par le hable : Mais les soldats de la garnison qui estoyent dedens la ville neufve s'estant mis en armes, donnerent une telle espouvante à ceux de de la vielle ville, qu'ils la quitterent & quāt & quant fut regagnée: qui dispita grandement la Motte, contraint de se retirer à cause du Canon, qui donnoit de ladite ville sur ses trouppes, qu'il remena tout maugreant, & ne sachant à qui en imputer la faulte.

*Retour des Deputez des Estat de leur legation de France.*

En ce temps la retournerent les deputez des Estats generaux des Provinces unies de leur Legation de France, apres que le Roy les eut remercié, & fait ses excuses, comme nous avons dit ci devant: mesme les advertit de se partir le plus vistemēt qu'ils pourroyent, & d'estre sur leur gardes, crainte de ceux de Guyse : les ayant gratifié tous chachun d'une belle chaine d'or. Dont ensamble de sa bonne volonté & inclination qu'il avoit à ces Pays unis lesdits deputez en remercierent treshumblement sa Maiesté.

*La Roine d'Angleterre en doute presente secours aux Estats*

La Roine d'Angleterre, entendant comment les affaires des Provinces unies s'estoyent portees en France, fut en grand doubte, que les Estats par desespoir de se pouvoir maintenir d'eux mesmes, se deussent reconcillier avec les Roy d'Espagne, contre toute son attente. A raison dequoy elle despescha le Seigneur de Grise, grand Ballyf de Bruges (que nous avōs dit avoir esté envoyé vers sa Maiesté, pour obtenir quelque renfort d'hommes) par laquelle elle manda aux Estats la bonne affectiō qu'elle leur portoit, leur presētāt sō amitié, & secours. A raisō dequoy les Estats s'estans assemblez pour conferer sur ces presentations: mirent en deliberatiō deCōseil quelques points, sur lesquels ils pourroyent entrer en traitté avec elle. Ne laissās pas pourtāt de pourvoir à leur deffence. Et cōme ces pourparlers de Traictez entre elle, & eux, estoyēt de lōgue menée, à cause de tāt d'allées & venues, & qu'a chacune fois il falloit attendre apres le vent, cela ne se sceut si tost conclurre & arrester, ny suyvant ce leur envoyer le secours requis, que cepēdant les villes de Brusselles, Malines, & finalement Anvers ne fussent contrainctes de se rendre.

*Course de Schenck devant Arnhē*

Le Collonel Martin Schenck, & le Sr Bentine Gouverneur de la ville de Stralen en Geldre au parti du Roy d'Espagne, traverserent de la Betuwe en la Veluwe, & s'allerent presenter devant la ville d'Arnhem capitalle du Pays de Geldre au pti des Estats dont la garnison sortit sur eux, & y fut furieusement combatu de part & d'autre, avec perte de grand nōbre de gens des deux costez: tellement que l'un & l'autre n'eurēt occasion de ce vanter de la victoire. Ledit Collonel Schenck y fut blessé, & remené en la ville de Nymeghen.

*Le grand village d'Emenesse pillé par l'Espagnol*

Le Collonel Taxis Lieutenant de Verdugo Gouverneur de Frise pour le Roy d'Espagne, fit une course soudaine au Diocese d'Vtrecht, & se rua sur le grand village d'Emenesse, qui n'a gueres moins d'une lieüe de long: où ses gens commirent des grandes cruautez, & esmenerent de là & du Pays de Goylandt beaucoup de Paysans prisonniers, avec un riche butin de toutes sortes de biés, & de bestiaux.

*Peu de durée du fort flottant nomme fin de la guerre*

Au cōmencement du mois de May ceux d'Anvers envoyerent leur grand Fort flottāt (nommé *fin de la guerre*) le long de la riviere, iusques bien pres du Fort d'Oordam, où estoyent les Espagnols. Mais approchant trop pres de la dique, il s'eschoüa, & y demeura long temps acroche, tant qu'en fin il le falut abandonner, apres en avoir retiré l'artillerie, & toute la provision & munitiōs qu'il y avoit dedens: Et depuis tōba ez mains des Espagnols. Ce fut un, ouvrage d'excessive despence: ie ne penseroye point me fourcōter de beaucoup, si disoye, qu'il avoit cousté cent mille florins. Et neantmoins il fut inutile, & ne fit onc proufit qu'aux ennemis de de ceux qui l'avoyent basti sous si grande esperance: quāt est de moy, ie le vys bastir d'un commencement, iusques à la fin, mais ie n'ē eus iamais nul bon espoir ny opinion qu'il peut riē valoir, me semblant tousiours que la masse estant ainsi faite à fond plat cōme les pleytes estoyent trop lourde à manier.

*Entreprise domageable à la dique de Costein.*

Le 7e dudit mois de May le Comte de Hohenloo & le Collonel Iselsteyn, vindrent avec toutes navires chargées de soldats prins à l'eslites, & bō nōbre de pioniers pour percer la dique de Cœsteyn, afin qu'avec des chalouppes, on peut passer iongnant le fort de Lillo à force de rames, au travers des preries inondées iusques en Anvers, laissant la Riviere les Forts de l'Espagnol à la main gauche: cequi estoit biē ayse à faire s'ils eussent sceu estre maistres de ladite dique comme ils esperoyent. Mais

cõme ledit Seigneur Cõte eut mis ses gens en ordre,& que les pionniers cõmencoyent à fouyr,les Espagnols les allerent charger de telle furie,tant sur la dique,qu'en leurs navires,à grands coups de canon,dont aucuns furent mis en fond, qu'apres avoir perdu environ trois cens hommes, ils furent contraints de se retirer aux navires, & faire voille, se sauvant le mieux qu'ils peurent.

*Schuylenbourgh gagné pour l'Espagnol*

Le Collonel Verdugo, Gouverneur pour le Roy à Groeninghen & en Frise,apres s'estre saisi des chasteau de Rha, Rechteren, & Ruttenberch au Pays d'Overyssel, tira avec deux pieces d'artillerie, devant le chasteau de Schuylenburch,qui est une place forte de nature,& d'artifice : toutefois les assiegez craignans & se deffians de le pouvoir tenir,se rendirent. Tandis que Verdugo alloit ainsi en besogne au Pays d'Overyssel, le Comte Guillaume de Nassau, Gouverneur audit Pays de Fryse pour les Estats, avec le regiment Frison & les Waterlandois assiegea à sa part le fort de Slyckenburgh ioingnant le Knindert, qui luy fut rendu à bon marché,encore que ce fut une place fort importante,pour assuiectir les sept forests(qu'ils appellent *Sevenvvolden*)à contrebutions.

*Slrkenbourg gagné pour les Estats*

*Nuys pillé & rãçonnée*

Au mesme temps le Comte de Mœurs Lieutenant & Chef des gens de guerre de l'Electeur de Coulogne Truchses, ayant tiré parties des garnisons de Rhynberghe, & d'autres villes de Gelder, tant cavallerie qu'infanterie, surprint la ville de Nuys du Diocese de Coulogne, fort renommée à cause du grand siege qu'y mit iadis Charles Duc de Bourgogne comme nous avõs descrit cy devant l'an 14. Elle fut surprinse à l'escallade, premierement par peu de gens,lesquels sans bruit, & sans que la garde s'en apperceut, descendans du rampart,allerent à une porte, au devant de laquelle estoit le Capitaine Kunyt avec la cavallerie, attendant le signal:ceste porte ayant esté douverte à coups de marteaux, & de pied-de chevre, il entra dedens & avec grand bruit se mit à courir par les rues : les bourgeois esveillez se mirent en armes,& en deffense à demy vestus. La Cavallerie courut vers la Ehenporte (où les bourgeois s'estans retrenchez avec des chariots & charettes) elle retourna, & s'empara du marché. Toute la deffense & resistence que firent les bourgeois fut mal à propos & sans ordre,& eut mieux valu pour eux,qu'ils se fussent tenu en leurs maisons,& d'appointer avec le Comte pour se racheter du pillage. Car ceste resistence qu'ls firent fut cause qu'elle fut piliée, & beaucoup de bourgeois prisonniers. Les soldats y eurent un grand& riche butin,p ce que toute la noblesse d'alenviron, les Cloistres & Abayes,& les Paysans mesmes aucun s du Cologne,y avoyent envoyé leurs biens à refuge, & en sauveté, les y pensans mieux conserver que nulle part aillieurs. Pardessus le pillage il falut que la bourgeoisie se rachettat, & posat les armes,qui furent mises ez mains dudit Seigneur Comte,ou de son Lieutenant. La richesse qu'ils eurent seulemẽt du Cloistre des Reguliers,tãt en or,argẽt,qu'ẽ precieux ornemens,fut excessivement grãde. Le Cõte y commit pour Gouverneur Herman Frederic Cloet,brave Capitaine. Lequel de ce lieu fit depuis aspre guerre à tout le Diocese de Coulogne sous l'authorité dudit S Electeur:mais finalement il y eut une pitoyable yssue,cõme nous dirons à la reprinse de ladite ville par le Prince de Parme.

*Le Collonel Martin Schenck prend le parti des Estats*

Le Collonel Martin Schenck ayant prins un despit de ce que le Roy d'Espagne n'avoit pas fait de cas de le delivrer de sa prison de Geldre comme nous avons dit: & que le Seigneur de Haultepenne avoit esté preferé à luy (& tout le plus par l'instigation des bourgeois) au gouvernement de la ville de Nymeghen, en porta depuis une telle, dent à ladite ville, que pour s'en venger, il requist d'estre deporté de son Regiment,ce que le Prince de Parme luy accorda.Puis ayant traité avec le Comte de Moeürs,au nõ de l'Electeur de Coulogne Truchses,allié(cõme nous avons dit) avec les Estats, & ce du consentement desdites Estats,au services desquels il s'estoit venu rendre audit temps qui estoit au mois de May,leur livrant pour asseurance de sa fidelité son fort chasteau de Blyenbeeck, par le moyẽ duquel il avoit auparavant fait beaucoup de mal au Diose d'Vtrecht & Pays de Geldre.Et chercha de la en avant plusieurs occasions de se venger de ceux de Nymegẽ, esquels il demeura,& se vengerent au contraire les Neomagiens de luy. Tost apres qu'il se fut venu rendre il surprint la ville de Roeroort à l'embouchеure de la riviere de Roer,qui descendant de Westphalé, entre en cest endroit dedens le Rhin.

En ce tẽps là fut le Comte Philippe d'Egmõt Prince de Ganre eschangé pour le S^r de la Noüe, aux conditions dites cy dessus.

*nouvelles inventions de ceux d'Anvers pour briser l'estocade.*

Le 22^e de May,ceux d'Anvers dresserent des nouveaux engins pour briser, & brusler le pont,& les estocades du Prince de Parme. Pour ce faire ils ioignirent ensamble seize bateaux qu'on appelle pleytes, bien liez de chaines, avec des fers trenchans en poincte pour de leur roiddeur coupper les cables des ancres,qui tenoyent ferme l'estocade au devãt du põt,de leur costé:ce qu'ils laisserẽt,cou ler avec la marée : mais approchãs les Forts des Espagnols,ils furent tirez p eux, iusques sur le sable, apres les avoir destournez du droit fil de l'eau, que leur estoit aysé,

 a faire

à faire ; pour ce qu'ils n'alloyent gueres profond : parainsi ce fut tout autant de paine & de despens perdus. Depuis ils envoyerent quatre navires accommodées comme la premiere, qu'ils avoyet fait couller le 4e d'Apuril, pour les faire saulter toutes quatre ensamble. Mais comme elle ne coulloyet pas egalemet: la premiere des quatre fut arrestee par les Espagnols, & ancrée viz à viz du fort de la Paysade, bourine-schās occupée par la garnison d'Anvers: où ayant esté quelque temps il s'esprint, & dōnā plus sur ledit fort q̃ nulle part ailleurs. Les deux autres approchans le pōt fut ouvert, & passerēt outre devāt q̃ s'esprendre, tellemēt qu'ils estoyēt biē avant, quand ils firent leur operation, qui fut sans aucun dommage. Le quatriesme ayant esté saisi de bonne heure par les Espagnols, fut te, & les mesches trouvées, fut deschargé sans aucun danger: ou ils eurent bonne quantité de poudre, parainsi fut tout ce dessein plus proufitable à l'Espagnol qu'a ceux d'Anvers, qui en receurēt à ce fort de la paysande plus de dōmage que leurs ennemis.

Le 26 dudit mois de May (comme ceux d'Anvers avoyent de nouveau encore fait couller le iour precedent douze telles navires à feu, pour rompre le pont) Ils approcherent pardedens le Pays inondé leurs plattes navires aupres de la dyque de Coesteyn. Les Hollandois & Zeelandois, ayans pareillement fait devaller avec la marée de leur coste, quelques navires à feu: se presenterent aussi devāt l'aube du iour avec cent & vingt bateaux pres de ladite dique, tirans par telle furie, que ceux qui estoyent en petits forts & trenchées de la dique, ou on la vouloit percer, furent contraincts de se retirer au grand Fort. Les Protestans ayās mis pied sur ladite dique, portās quant & eux des facs remplis de terre, force planches, & clayes, avec balles de laines, se retrenchérent en toute diligence de l'un & de l'autre costé de la dique, d'une bonne distance, ou leurs gēs de guerre se parquerēt, pour deffendre leurs pionniers tandis qu'en deux ou trois endroits ils seroyent en besogne à percer la dique; Les Espagnols pour les chasser de là leur firent mainte furieuse charge, qui furēt bien soustenues & repoussées, ou ils perdirent grand nombre de soldats & Capitaines: car l'artillerie des navires Protestantes donnoit si à propos au milieu d'eux, qu'il n'y avoit point faulte d'attainte: tellement que ceux d'Anvers se donnoyent ia la victoire, ayans esté maistres de la dique environ trois heures de long: & manderent aux navires chargées de blé d'approcher, pour passer aux trous qui estoyent fort avancez en ladite dique: par où ils eussent au travers des preries inondées (comme nous avons dit) peu aller à sauveté iusques en Anvers. Le Prince de Parme n'estoit gueres loing de la biē perplex de voir les Protestans si advancez, & les Espagnols ainsi repoussez, qui n'en vouloyent plus mordre. Car comme un Pedro de Padille avec huit braves cavalliers voulut faire la pointe d'une nouvelle charge, il y eut d'abordée la mai emportée puis tué: & ne fut ladite charge trop presumtueuse q̃ de grand honte & dommage aux Espagnols Le Prince prenant Conseil avec le viel Cōte de Mansfeldt ce qui seroit de faire. Iceluy Comte dit au Comte Charle son fils aisné *Charles mon fils, il te faut icy vaincre ou crever*. Sur ce furent amenées trois pieces d'artillerie lesquelles dōnās sur ceux d'Anvers, l'edit Cōte Charles avec un regimēt de Wallōs & und'Allemās vint à toute reste la teste baissee dōner du costé d'Oriē sur les Protestans estans en leurs retrēchemēs. Il y fut par deux fois repoussé mais à la troisiesme il les força, & gagna leur fort, où ce fut à tüer tout ce qui se rēcontroit, & les autres à fuyr vers leurs navires, dōt aucūs furēt noyéz, n'y sachans venir a temps. Ceux qui s'estoyēt retirez aux navires, ne voulans pourtāt si tost quitter le parti, furent si long temps escarmouchans de leur canon, & à belles mousquetades, que la marée s'escoulla & environ une trentaine de leurs navires, qui demeurerent à sec & vindrent ez mains des Espagnols, lesquels y trouverent plusieurs morts, & grande quantité d'armes, & de munitiōs de guerre. Or durant le temps que les Protestans tenoyent la dique & qu'ils pensoyent estre victorieux, le Comte de Hohenloo & le Seigneur de Sainte Aldegonde estoyent couruz vers Anvers, pour donner à ladvenir à biē garder ladite dique. Mais entendans que le Prince de Parme l'avoit regagné le Comte s'en retourna pardedens le Pays a Berghen sur le Zoom.

Il y mourut en ces combats de part & d'autre plus de quinze cens hommes entre autres du costé des Protestans, le Seigneur de Honteyn Gouverneur de L'Isle de Walchren, & plusieurs Gētilshommes & Capitaines. Du costé des Espagnols y mourut beaucoup plus de Capitaines & de Chefs, marchans à la teste de leurs compaignies, que des Protestans: la plus part estoyent Espagnols & Italiens naturels, comme ce furent eux qui soustindrēt les premiers efforts à l'abordee, & firent les premieres charges aux retrenchemens de la dique faits par les Protestans, aussi tost qu'ils y eurent affranchi le piet pour garantir leurs pionniers.

Le lendemain (comme rien ne se faisoit en Anvers, qu'on n'en fut aussi tost adverti au camp des Espagnols) vindrent nouvelles au Prince de Parme que ceux d'Anvers viendroyent avec un grand bateau de guerre, & trois galeres, pour desgager le fort flottant, qui (cōme nous avons dit) s'estoit

secoüe

*Autre dessein à percer la dique de Costeim.*

*Furieux cōbat à la dique de Costeim.*

*Deffaitte des gens des Estats à Costeim*

*Morts en ceste deffaitte de part & d'autre*

secouë pres de la dique, & avoit esté abandonné, pour l'ayant desgagé l'aller pláter devát l'un des forts d'Oordam, ou de Calloo. Le Prince pour les empescher y envoya le Comte d'Arenberghe, & le ieune Côte de Mansfeldt, avec bons navires, & bien montéz de soldats & matelots; lesquels le 28e dudit mois, chargerent ledit grand bateau, & ces trois galeres, ou tant fut combatu, que ledit bateau & deux galeres furent gagnées, & amenées avec ledit Fort flottant au havre de Calloo ioignát le pôt qui fermoit la riviere.

Le Collonel Haulte penne Gouverneur de la ville de Nymegen avoit basti quelques Forts ez envirôs de la ville de Grave pour la blocquer. Ce quentédát le Collonel Martin Schenck de la part des Estats, il y alla avec quelques trouppes, le pensát chasser de là. Mais Haultepenne ayát tiré les garnisôs des villes d'allétour, pour le péser enserrer, & fermer le passage, Schenck adverti de sa venue, ne se sentant fort assez pour l'attendre, & combatre, se retira, & retourna à Arnhem. Ce temps pendant Verdugo & Taxis assiegeoyent le Fort de Berchhooft au Pays de Betuwe lequel se laissa batre, & soustint quelques assaults : mais comme il fut miné & la mine preste a saulter, ceux de dedens se rendirent sortans sans armes. De là Verdugo se retira en son gouvernement de Groeninghen & Taxis à Zuphen.

*Mariage malheureux du Prince de Cleves.*

Le 16e de Iuin Iean Guillaume Prince de Iuillers de Cleves & de Bergh, vivant encore le Duc Guillaume son Pere, espousa Dame Iacqueine fille du Marquis de Badé, & furét les solemnitéz des nop ces celebrées en grands triomphes & magnificences en la ville de Dusseldorp, au Pays de Bergh. Ce fut un malheureux mariage pour ce Ieune Prince non seulement pour sa palardise dôt elle fut assez convaincüe, sterille comme elle estoit (si les oyseaux ne se fussent auparavant enveillez) mais pour avoir amené, les Espagnols, & autres gens de guerre du Roy d'Espagne esdistes Duchéz, qui non seulement les ont ruiné: Mais ont nesté cause que les Protestans des Estats les y ont souvent esté desnicher, le tout redoudant à la desolation des povres habitans de ces Pays netraux: Ceste bonne Dame fut si presomptueuse quelle se vanta un iour de faire porter le sarrot aux gentilshómes de ces Pays. Depuis elle est morte en prison pour ses Adulteres, mesmes d'avoir tellement saulspoudré son Mary qu'il en à esté debilitté de ses sens. Dieu envoye aucunefois telles instrumens quand il veut punier un Peuple, & sô Prince.

*Le Comte de Hohenloo fait peu de proufit contre les fort des Espagnols*

Lonziesme de Iuillet le Comte de Hohenloo sortant de Lyefkenshoek alla charger la Forteresse Espagnolle y ioignát, à laquelle commandoit le Capitaine Wtflenen lequel s'y maintint courageusement, & repoussa les gens du Comte, dont y en demeurerent aucuns sur la place mesmes y eut ledit Seigneur deux chevaux tuez entre ses iambes, qui le contraignit de se retirer. A son partement il crya à ceux du Fort qu'il disent au Comte d'Arenberghe, que depuis nagerres il luy avoit emprûté deux chevaux, lesquels il avoit ramene & les trouverroit devant ledit Fort. Trois iours apres ledit Seigneur Comte attacha derechef ceste Forteresse, mais il y proufitta aussi peu qu'auparavant, car il y eut un de ses Capitaines blessé. & 16 de ses gens prisoniers.

En ce temps là Aumirathes Empereur des Turcs envoya Heli Solinan son Ambassadeur vers le Roy d'Espagne, avec fort riches & magnifiques presens. La principale charge de sa Legation estoit pour requerir le Roy de ne dôner secours au Sophi de perse, côtre lequel il avoit grosse guerre. Les presens furent quatre lions enchainés à des chaines de fin or, Deux beaux chevaux naturellement mouchettéz de noir, de blanc, & dazur celeste, chose estrange : douze Sables turquesques à la damasquine enrichis d'or & de pierreries: Six escus, ou targes richement & industrieusement labeurées: douze cornes de Licorne, chacun d'envirô dix sept plaines de long: plusieurs arcs turquois ; & excellents plumarts: quarante pierres de bezar chacune d'environ quatorze onces: quatre espées avec les fourreaux garnis d'or & de pierres precieuses: des belles & riches tapisseries, avec autres choses rares. *Riches presens*

*Ambassadeur du Perse vers le Roy d'Espagne.*

Le Sophi de Perse luy envoia pareillement sô Ambassadeur, aussi avec fort beaux, & riches presens: entre autre quelques chiés de chasse fort rares: plusieurs couleurs fines: des grandes pieces de riche tapisserie, où estoit depaincte l'histoire de Tamerlan: plusieurs cornets de chasse: diverses sortes de belles plumes, quelques verres de cristal forts, & non rompables: des gourdines, ou rideaux & autres garnitures de lit, fort riches & exquises: & plusieurs autres presens de choses extrordinaires, & nô veües pardeça. Le Roy receut les presens de l'un & de l'autre. Mais l'un eut plus de faveur que l'autre, assavoir le Perse auquel le Roy fit assistence de pouldre, & d'artillerie: aymant mieux le fortiffier contre le Turc, afin qu'en luy donnant de la besôgne du costé de Perse, il laissa ce pendát l'Empereur & la Hongrie à repos.

*Ambassadeur du Turc vers le Roy d'Espagne.*

Ceux d'Anvers côsiderás que tous leurs desseins & entreprise qu'il faysoyét pour rôpre le pont & percer la dique de Coesteyn, leur tournoit à neát: côméceréт à revirer leurs pésées à se pouvoir accorder avec le Prince de Parme: pour traiter duql le Sr de St Aldegôde se devoit trouver au camp le iour de la Trinité le 3e iour de Iuin. Mais il eut encore quelque empeschement : car ceux de

Zeelande dresserent du nouveau un autre equipage de grandes hulques, lesquelles avec un puissant vẽt & marée propice d'eussent se rüer à plains voilles sur l'estocades & sur le pont:& cõbien que cela(selõ qu'il estoit pourietté)ne se pouvoit faire sãs perte d'hommes: si fut il neantmoins trouvé bon. Mais ces hulques approchans de Lilloo le vent leur commenca à faillir, & quand le vent leur estoit propice la marée leur deffailloit,ou estoit contraire: tellemẽt qu'il ne fut possible de les mettre en besogne à point.Cela adviẽt ordinairemẽt,quãd on ne prend pas l'occasiõ lors qu'elle se presente,ou qu'on met en nonchaloir, ou en remise,ce qui doibt tout à l'heure estre executé,le mesme moyen ne se presentant pas tousiours,quãd on la une fois laissé eschapper.Car à dire la verité,si on eut fait la moitie des devoirs au commencent(lors que le Prince designoit ce pont & les estocades) cõme on fit depuis quand tout fut achevé:Il n'en fut iamais venu au bout,& eut esté cõtraint de tout quitter avec honte & dommage.Mais tant de fautes y ont esté remarquées depuis le premier iour du siege iusques à la fin,par nonchallance,ou par mespris de son ennemi,qu'on ne les scauroit nullemẽt excuser: Encore(que le plus de temps y ayant esté present) ie ne vuille accuser non plus les uns que les autres, non plus ceux d'Anvers que les Hollandois & Zeelandois. Plusieurs eussent bien desiré d'y assister de leurs moyens propres,& mesmes en furent aucuns avancez: mais non mis à execution en temps & heure. Entre autres il y eut un certain personnage à Berghẽ-sur-le Soom, qui envoya le iour de la Pentecouste aux Collonels d'Anvers certain concept, par lequel on eut peu rompre le pont: Cela fut trouvé bon de plusieurs,& presentoit l'Inventeur mesmes de venir en Anvers, pour le mettre en effect. Mais comme on le tint long temps sans luy donner responce, il alla le presenter aux Estats Generaux estans lors assemblez en la ville de Midelbourg en Zeelande:qui le trouverent bon, & ordonnerent que par toute l'Isle de Walchren il chercha des navires propices à ce qu'il vouloit faire.Ce qui fut achevé en telle deligẽce,que huict iours apres,il se trouva avec cest appareil devãt Lilloo:Qui estoit tel.

*Nouveau dessein de ceux de Zeelande sur lestocades*

*Nonchallance & mespris de ses ennemi causede la perte d'Anvers.*

*Autre invẽtion pour rõpre le pont.*

*Quelle fut ceste invention.*

Cinq grands navires de huictante pieds de long estoyent liez ensamble de part & d'autre,& de l'un en l'autre, par des grands trous qui les percoyent en flãc,avec sept cables entortillez tous en un, & avec certaines longs sommiers entez d'un navire en l'autre,sous les premiers planchers lesquels trous estoyent biẽ calfutréz,en sorte q̃ l'eau n'y pouvoit nullemẽt entrer, & au dessus desdits planchers sous la tillac, y avoit aussi plusieurs barriques vuides biẽ fermées, qui ne pouvoyent estre emportées de l'eau, quand ores elle eut venu à enfoncer les navires iusques la. Au dessus desquels tillacs, & sur les barriques,y avoit quãtité de paille, bois,fagots,douves empoisées,tonneaux de terc & raisine, & autres matieres propres à nourrir lõg tẽps un feu:qui ne s'eut peu empescher,ny destourner,ny les navires se separer l'une de l'autre,cõme les Espagnols avoyent fait au pleytes d'Anvers(dont nous avõs n'aguerres parlé)par ce q̃ les cables,& autres liasons,qui les tenoyẽt fermes ensamble,eussent esté biẽ avant en l'eau.Car au fõd desdites navires y avoit plusieurs troucs lesquels estoyẽt refermès avec du cuir: & quãd on eut voulu enfoncer lesdits navires aussi que les premiers planchers & barriques, ils eussent aysement percé lesdites cuirs, avec une demy picque,ou autre instrumẽt pointu:par ou l'eau eut entré desdites navires, & ainsi petit à petit se fussent emplis & enfoncez iusques ausdicts planchers, & barricques,& non pas plus avant: tellement qu'apres avoir fait ces ouvertures, ceux qui les eussent conduits, percé les cuirs, & mis le feu esdites matieres bruslables sur les tillats, avoyent encore bon loisir de se retirer en leurs chalouppes & se salver. Cependant lesdits navires ainsi enfoncez, sans qu'ils peussent attendre le fond de l'eau, eussent coullé tout bruslant iusques aux estocades, qu'ils eussent consumées quand & eux. Ceste intention estoit bien aysée à mettre en effect sans aucun d'anger, & fut toute preste: Ce temps pendant rien ne s'en ensuyvit, & ne s'en voulut on point servir, encore que l'inventeur offroit qu'en luy baillant cinq ou six hommes à son assistence,il le mettroit en œuvre,& luy feroit faire son operation.Mais il sambloit à voir, que Dieu ne le voulut pas permettre,& que luy mesmes vouloit faire son œuvre de ladite ville d'Anvers.

*Bonne invention preste,& toutefois non chalue*

Le Comte de Mœurs, le Collonel Schenck,& le Seigneur de Villers Gouverneur d'Vtrecht, estoyent avec l'armée des Estats ez environs d'Amerongen entre Vtrecht & Rhenen. Ou Verdugo Gouverneur de Frise pour le Roy, envoya Taxis son Lieutenant le 23e de Iuin avec nombre de cavallerie & quelques trouppes d'Infanterie, qu'il mit en embuscade au bois pres d'Amerõgen.Ceux du Cõte de Mœurs, entendans que les Espanols s'estoyent laissez voir en ceste contrée,& mesmes qu'ils se venoyent presenter iusques aupres deux: sortirent pour les aller attacquer: Les Espagnols pour les attirer plus avant,faysoyent samblant de fuyr, & escarmouchoyent pesammẽt, tant que les Protestans s'estans advancez par dela l'embuschade: dont ceux qui y estoyent se descouvrirent

*Deffaitte des Protestans pres d'Amerongen.*

&les

& les vindrẽt charger par derriere, lors ceux qui avoyent fainct la fuytte, tindrent teste, & combatirent bien lõg temps fort aspremẽt, tant qu'en fin les Protestans estans attourez de toutes parts, & chargez de tous costez se mirent en desroutte, & y fut toute l'infanterie presques taillées en pieces, & quatre Cornettes de Cavallerie deffaites. En laquelle rencontre fut ledit Seigneur de Villers prisonnier, & avec luy plusieurs Capitaines. Le Comte de Mœurs se sauva à Amersfort, & le Collonnel Schenck à Vrrecht. Ledit Schenck pour empescher le progres de l'Espanol, fit bastir un Fort sur le Vart, qui est un village à l'opposité de la ville de Vianen, au bord de la riviere de Lecke, qu'il fit munir de bonne garnison.

*Le Sr de villers prisonier*

*Le faux bourh de Bougerhout d'Anvers gagné*

Le Prince de Parme pour tant plus importuner ceux d'Anvers, envoya quelqs trouppes de son camp, pour s'emparer d'un de leurs fauxbourgs, qu'õ appelle Burgerhout, qu'ils gagnerent à bon marchè, la place leur ayant esté quittée par la garnison qui s'enfuyt. Il y avoit audit Fauxbourg un grand fort que les Espagnols gagnerẽt d'assaud, chassant les soldats qui estoyent dedés iusques aux portes de la ville d'Anvers. Il y avoit encore un autre fort tout ioingnant nommé Sterckenhof, ou y avoit environ trente soldats Walons, avec leur Capitaine, qui avoit le reste de sa compagnie à Cantercrois, il ne se voulut pas rendre, tant qu'il eut veu & ouy l'artillerie donner, & lors au neufiesme coup il capitula de sorte, qu'il sortiroit luy & toutes ses gens armes & bagage saulves, en rendant ledit fort, & les autres ou le reste de sadite compagnie estoit, ce qui fut fait. De là ils assiegerent le chasteau de Stralen, ceux de dedens ne se voulerẽt point pareillemẽt rendre sans voir le canõ: lequel y estant planté, se voulans allors rẽdre ne furent acceptez, sinon en sortãs avec l'espée & la dague tant seulement. Les soldats qui avoyent esté en ces trois places, venans aux portes d'Anvers, ceux de la ville ne les voulurent pas recevoir. Mais le Prince de Parme les fit conduire iusques à Bergen sur le Soom. Ayant lesdites fort il cõmanda aux paysans, gougeats, garcons de coupper les blés & les herbes potageres, mesmes d'arracher toutes les racines de pastéacs, carottes, naveaux, & autres, & q̃ tout fut amenè en sõ cãp: voulãt qu'ils fissent le degast par tout, & q̃ ce qu'il ne sauroyent emporter qu'il le gatassent & ietassent au loing, afin que ceux d'Anvers n'en tirassent quelque commodité Cela advint sur la fin de Iuin.

*Sterckenhof & Cantecrois rendu*

*Le chasteau de Stralen aussi rendu*

*Deputez d'Anvers vers le Prince de Parme.*

En ce temps mesme le Parmois alla voir son camp à Stabrouc au costé de la riviere d'Anvers sur le Brabãt. Les Deputés de ladite ville, venus à Beveren, ayans parlé audit Sr retournerẽt le lendemain: qui cõmméca à dõner quelque espoir d'appointement, car les nouvelles estoyẽt venües en son cãp, q̃ ceux de la ville n'avoyent dez le premier iour de Iuin, que du pain d'avoine, & que le cõmun peuple vouloit avoir du pain, ou la paix. Le Conseil de ladite ville s'assẽbla souvẽt, mais à cause de la diversité d'opinions, ils ne scavoyẽt riẽ arrester resolument. De huyt Colonels il n'y en avoit que deux qui desirassẽt la paix: & de quatre vingt Capitaines la plus part tenans avec le peuple la demãdoyẽt. Cependant letres trottoyẽt en cãpagne, d'Anvers en Hollãde & Zeelãde, & de part & d'autre, qui tõboyent par fois ez mains des Espagnols. Par ceux de Hollãde estoit tousiours secours promis, mais rien ne s'advançoit.

*Deux Cornettes protestantes deffaites*

Le Marquis d'el Guliast General de la Cavallerie Espagnolle & Italienne recõtra en ce tẽps là deux Cornettes de Cavallerie de la garnison de Malines, lesquelles il mit en routte, & y fut tué le Capitaine Suisse, & q̃lques uns prisonniers, le reste se sauva à la fuytte. Et tost apres le Marquis de Rẽti, & le Sr de la Motte & de Werp envoyez avec trouppe d'Infanterie, & de Cavallerie, & quelque peu d'artillerie au quartier de Malines, pour pareillemẽt importuner les Malinois cõme on avoit fait ceux d'Anvers. D'abordée ils prindrent le fort de Walhem & le Blochuys, puis les Neckerspœl, & quelques autres forts ez environs de ladite ville, les uns par force, les autres par appointemẽt. Ils attrapperẽt un navire de guerre, allãt de Malines, ou fut prins l'escoutette dudit Malines, & quelques autres bateaux chargez de vivres & munitions.

*Malines rendue par appointement*

Toutes ces pertes esmeurent les Malinois à pẽser à leurs affaires & à vouloir entendre à quelque accord, avec ledit Sr Marquis de Renti vers lequel ils envoyerent leurs Deputez, qui pourietterent parensemble quelques articles de paix, lesquels furent envoyez au Prince de Parme, qui les approuva, & suyvant icel uy fut ladite ville rẽdüe: Et sortit ledit Seigneur de Famas Gouverneur avec sa gendarmerie, emportant armes, & bagages: se pouvant librement retirer, ou y demeurer qui voudroit. Dont de tous les Capitaines le Seigneur de Benguatre Gentilhõme Bethimois Frere du Sr d'Ourthon Nepveu du Seigneur de Sainte Aldegonde: Capitaine de la cõpagnie de Cavallerie qui fut au feu Capitaine Suisse, demeura seul au parti des Espagnols. Mais fort peu de ses gẽs avec luy. Apres q̃ ledit Seigneur de Famais fut sorti, qui fut le 19e de Iuillet, le Seigneur de Proneve Gentilhomme de Bruges, y fut de la part du Roy d'Espagne cõmis Gouverneur. Quant aux bourgeois, leur fut octroyée oubliãce perpetuelle, & que ceux qui voudroyent vivre en la religion Romaine y pourroyẽt demeurer: que nõ auroyẽt quinze iours francs, pour vendre leurs biés, puis se retirer la part où ils voudroyent.

On attendoit ce temps pendant au camp du Prince du Parme les Deputez de la ville d'Anvers: Mais devant qu'ils y retournassent les Hollandois, ne voulurent faillir de faire une espreuve sur le pont & estocades. Ils avoyent equippé à grād cousts deux navires foudroyans comme ceux d'Anvers, où avoit force poudre & grosses pierres, qu'ils envoyerent avec les flus de la marée tous glissans iusques à l'estoquade, que le premier rōpit: mais les Espagnols luy firent ouverture au pont, & passa outre, puis s'estant enfoncé, creva, & ietta toute sa furie sans faire aucun dommage: la seconde creva pareillemēt devant qu'il fut a my chemin du pont. Les Hollandois pensoyent bien que la premier eut fait du grand dommage: Mais oyans le canon donner par le long de la riviere, ils en eurent autre opinion.

*Espreuve de ceux de Hollande sur l'estocade.*

Cependant la ville d'Anvers commencoit à venir aux extermités de la famine, à laquelle ny avoit gueres d'apparence de secours: Mais qu'a la longue, il faudroit qu'ils se rendissent par necessité: ou quelque desastre pourroit advenir sur les Chefs, par la cōmune, qui ne faysoit que murmurer, & vouloit avoir la paix. Parainsi le 23^e de Iuillet, ils envoyerēt vingt Deputez vers le Prince de Parme, choisis partie du Magistrat des Estats de Brabant, des vieux Eschevins, des Collonels, Capitaines, & Doyens des mestiers de ladite ville: avec plaine authorité & commission de pouvoir traicter & accorder avec ledit Seigneur Prince, selon les articles qu'ils avoyēt pouriettés en leur cōseil. Lesquels ayant esté exhibez audit Seigneur, il les renvoya vers les Presidēt & Conseillers Pamele, & d'Assonville, Ricard vāder Burcht du Conseil Privé du Roy d'Espagne. Avec lesquels ayans lesdits Deputez long temps debatu des difficultez, qui s'y representoyent, & finalement tombez d'accord par ensemble. Fut arresté entr'eux tous certain cōcept du Traicté de l'appointement. Lequel par aucuns desdicts Deuptez fut envoyé en ladite ville, pour cōmuniquer en leur grand conseil, & sur ce, se resouldre.

*Vingt Deputéz d'Anvers pour traicter daccord*

Peu auparavant Philippe Comte d'Egmond, (que nous avons dit cy devant avoir esté prins en sa propre ville de Nyeuhoven p le Seigneur de la Noüe,) retourna au cāp du Prince de Parme de sa longue prison, qui l'avoit detenu à Gand & au Chasteau de Ramequen en Zeelande depuis l'an 1579. Cōme pareillemēt ledit S^r de la Noüe, prins (cōme nous avons dit) à Engelmontier, & detenu tant au chasteau de Tournay q de Lēbourch depuis l'an 1580: Ayans lesdits deux S^rs esté eschāgez l'un pour l'autre en eschange, saulf q ledit S^r de la Noüe promit, & dont le Duc de Loraine fut son pleige, & le Roy de Navarre cōtrepleige, à paine de cent mille escuz, de ne iamais porter les armes au Pays bas allencontre du Roy d'Espagne, si ce n'estoit par charge du Roy de France son Prince naturel. Il despita asses audit Comte d'estre eschange à telles conditions contre le Seigneur de la Noüe qui n'estoit que Gentilhōme, & encore plus de ladite promesse, qui luy sambloit tourner à sō mespris: mais la douceur de la liberté, luy firent avaller toutes comparaisons, qui luy sambloyēt odieuses. I'ay sceu de bonne part que ledit Seigneur de la Noüe, prenant congé du Prince de Parme, luy dit: Monsieur ceste ville d'Anvers ne vous peut eschapper: quand vous entrerez dedens, *ie vous conseilleroye de pendre vostre espée au crocq à la porte & de combler la voz victoires*. A quoy ledit Seigneur Prince luy respondit, *Vous dites bien Monsieur de la Noüe, & mes amis me le conseillent aussi, mais comment m'en pourroy ie retirer, estant ainsi engagé au service du Roy comme ie suis*. De vray ledit Seigneur de la Noüe n'avoit pas mauvaise opinion: Car depuis ledit Seigneur Prince, ne fit gueres de chose, qui fut à paragonner à la centiesme partie de ses precedens heureux succez au Pays bas: saulf qu'encore depuis il reprint les ville de Muys & l'Escluse.

*Le Comte d'Egmond delivré de prisō en eschange du Sr de la Noue*

livre. fol.

livre. fol.

*propos du Sr de la Noue au Prince de Parme*

Ceux d'entre les Deputéz d'Anvers qui estoyent retournéz en la ville porter les articles de la paix, pour les communiquer au Peuple, arriverent le 9^e d'Aoust, & le lendemain, fut le grand Conseil de la ville assamblé, où ils furent veuz & examinéz: approuvez d'aucuns, & d'aucuns reiettéz. Tandis qu'on estoit disputant en ce Conseil sur lesdits articles: Les bourgeois en bō nōbre ennuyez de ce lōg siege, ne pouvans ny voulās plus supporter la faim, se trouverent sur le marche, & se mirent à crier qu'ils vouloyēt avoir la paix. Quelques uns de ce Cōseil regardans par la fenestre de la grāde sale, voyās ce Peuple esmeu, eurēt peur q cela ne tournat à seditiō populaire, & en firent rapport à la Chambre du Cōseil: qui les intimida tous de telle sorte, q ceux qui de prime face s'estoyēt opposez aux articles susdits, craignans un grād trouble, & qu'ils n'y fussent forcéz p la commune, s'y accorderent tous unanimement. Ce qu'ils firēt entendre au Peuple la assamblé, & q la paix estoit conclüe. Ce qui le resiouyt tellement, q sās plus long tēps attendre, ile ruerēt bas les armes du Duc d'Aniou, & remirent en leur place, celles du Roy d'Espagne.

*Les bourgeois d'Anvers.*

En ce traitte d'Anvers y eut grande Difficulté sur ce mot scandale, lequel par la pacificatiō de Gand, avoit esté un peu trop aigrement interpreté, & en eussent bien voulu avoir, un esclarcissemēt plus ample, sans aux moindres points, qui fussēt dits ou faits, par ceux de la religiō, y applicquer le nō de scandale ainsi qu'il avoit souvēt esté prins tout au pire depuis ladite Pacification de Gand.

*Intrepretatiō requise de ce mot scandale*

Car com-

Car cōme il avoit esté dit qu'on vivroit en liberte de conscience ne faisant aucun scandale. Ce mot estoit prins generalement contre tous ceux qui ne se vouloyēt accōmoder aux cermonies de l'Eglise Romaine. Les interpretes de ce mot, voulans soustenir, que celuy qui ne vouloit faire comme les autres estoit scandaleux: & parainsi ce mot ainsi entendu, la liberté de cōscience estoit nulle, & n'eut este permis de chāter un Pseaulme, sās le prēdre pour scandale. La Chronique tudesque dit. Que le Seigneur de Sainte Aldegonde insista fort sur ce mot allencontre du Prince de Parme, allegant quelques points, dont on voudroit tirer scandale. Entre autres, si on ne faisoit pas la reverence au prestre portant son sacrement par les rues: Surquoy le Prince respondit: Vrayement quant à ce dernier point, ce seroit un scandale manifeste. Disant outre audit Seigneur de Sainte Aldegonde: Ne scauriez vous faire, comme ce Paysant fit à Rome lequel passant pardevant un *Ecce homo* (qui est la figure de la representatiō que Pilate fit de Iesus Christ au peuple. Disant *voycy l'homme.*) ayant fait la reverence, & passant outre, pensa que Pilate se pourroit bien attribuer cest honneur parquoy retournant, & se deffublant derechef, dit, C'est à toy Christ, non à toy Pilate. Faittes ainsi, (dit le Prince) & pensez que l'honneur que vous faites à ce sacrement, vous le faittes à Dieu.

*Rencontre facetieuse du Prince de Parme au Seigneur de Sainte Aldegonde.*

L'onziesme iour dudit mois d'Aoust, le Prince de Parme receut avec les sollemnitez accoustumées, l'ordre, que le Roy avoit envoyé d'Espagne, lequel fut pareillement donné au Comte d'Egmond, au Marquis de Renti Comte d'Overeinden la presents, & au Marquis de Renti trespassé, comme nous avons dit: A ce assistants les vieux chevaliers, comme le Duc d'Artchot, le viel Comte de Mansfeldt & autres, avec le Seigneur Dassonville, Chancelier dudit Ordre, le Tresorier, & le Roy-d'armes qui s'appelle, *Toison dor.* Cela se fit publiquement sur un eschaffault richemēt revestu au Fort de Calloo. Ceste sollemnité achevée, l'artillerie de tous les Forts d'allenviron, fit une saillie si furieuse, qu'il sambloit que tout devoit fondre.

*L'appoinctement de la ville d'Anvers clos & arreste.*

Finalement le 17e dudit mois fut clos & arreste le Traité de l'accord de la ville d'Anvers, & soubsigné par le Prince de Parme, promettant de le faire ratiffier par le Roy, & soubsigner, avec son grand seel endedens quatre mois Lequel accord fut le 20e ensuyvant publié avec cermonies en ladite ville. Lequel pource qu'il est imprimé nous obmettons icy pour cause de briefveté.

Ceste publication faite audevant de la maison de la ville en presence des deputez du Prince de Parme, du Magistrat, & des Superintendants de ladite ville, le Herault ou Roy-darmes, revestu de sa cotte aux armoiries d'Espagne cria trois fois *Vive le Roy d'Espagne*, ce qui fut ensuivi par les acclamatiōs du Peuple. Ce fait, lesdits deputez allerent au grand temple, lequel estant rebeni par l'Evesque, & ses prosnes, ou chaires preschoires fouëttées de verges, puis tirées bas, y fut chanté le *Te Deum laudamus.* Dela retournerent à l'hostel Eschevinal, ou le disner s'estoit apresté. Lesdits Magistrats prierent ledit Seigneur Prince vouloir surchcoir sō entrée en la ville quelque peu de iours, pendant lesquels se feroyent les preparatifs, pour le recevoir comme Prince victorieux, le plus honnorablemēt, & magnificquement qu'il leur seroit possible. De fait les Natiōs, principalement la Genevoise, & les corps des mestiers s'y efforcerent chacun à l'envy.

Parainsi le 27e dudit mois pour y faire son entrée le Prince envoya deux mille quatre cens hommes de pied, tant Walōs qu'Allemans, & qu'atre cens chevaux, avec deux cēs Gentilshommes suyvans, entre lesquels estoyent plusieurs grands Seigneurs. Les Bourgmaistres Eschevins, Magistrats, & Regens de la ville luy allerent au devant, & luy furent par une belle ieune pucelle presentées les clefs de la ville, l'une de fer, l'autre de fin or, laquelle il attacha à son collier ioignant l'ordre du Toison d'or. Il y avoit parmy les rues, beaucoup de belles inventions, ingenieusement & industrieusement elabourées, tant en paintures, esmoulures, statües, qu'autremēt avec beaux escritteaux, tous à son honneur & gloire.

*Entrée victorieuse du Prince de Parme en Anvers*

„ En ce temps la ledit Seigneur Prince, es„crivit à plusieurs villes des Pays bas, pour „les induire à se reconcilier au Roy leur Sr, „presques en ceste maniere *Nous vous a„vons*, par cy devant & encore depuis n'a„gueres escrit, & serieuieusement requis de „la part du Roy vostre Prince naturel, de „vouloir une fois considerer le povre estat „auquel vous estez reduits: & d'embrasser „les moyens, & un bon chemin pour ren„trer au vray devoir d'obeissance que devez „à vostre Prince: devant que le malheur „vous accable, & q̄ ne tōbiez en plus gran„de misere, que celle qui vous panche sur la „teste: estans de toutes parts environnez, & „saisis des oppressions de la guerre que vous „attirez sur vous, esquelles sont tombées „plusieurs villes, qui maintenāt, (mais trop „tard) deplеurent leur malheur, puis que „sous sommes contraints d'y proceder par „la voye des armes. Si est ce toutefois que „nous avions tousiours en bon espoir de „vous: nous attendans à cela, qu'en aurions „de vous bonne response: & que vous de „monstreriez tels, qu'a bons suiets apparti„ent, si tant est que nos lettres vous soyent „delivrées. Car nous avons assez entendu „que (Dieu mercy) voz cœurs ne sont pas

*Lettres persuasives du Prince de Parme aux autres villes.*

»tāt allienéz de sa Maiesté que de beaucoup »d'autres, lesquels persistent d'une gayete »de cœur, à s'opiniatrer au contraire. Mais »que iusques à preset, pour n'avoir eu nulle »responsé, nous appercevõs que noz lettres »vous ont esté supprimées par aucuns, les- »quels pour leur proufit particulier, travail- »lent à entretenir, & nourrir une guerre »perpetuelle entre vous : pour vous tenir »en servitude, & s'enrichir de la sueur de »vous & de voz enfãs. Pour ce est il, q̃ nous »meuz de compassiõ, n'avons de nostre cos- »té voulu espargner, nul travail, ny despẽse, »à nous aquitter, comme à un serviteur fi- »delle de sa Maiesté apartiẽt, & comme nous »vous avons encore escrit. A ce qu'une fois »ouvrans les yeux, vous ne reietiez les bon- »nes occasions, & moyens qui se presentent »pour vous retirer de ces miseres. Les choses »n'estans pas si desesperées, quelles ne soy- »ent encore en voz mains: cõsiderans d'une »part la puissance tãt grande du Roy, qu'il »ny a ville qui y puisse resister : Et d'autre »costé la bonté sienne naturelle qu'il vous »demonstre, pour vous ramener sous sõ o- »beissance. Et où que veuilliez escoutter »noz remonstrances, & leur donner lieu : »Nous vous promettõs de la part de sa Ma^te »si bon & raisonnable Traité, qu'on n'en »scauroit requerir ny esperer de plus beau »d'un Prince tant debonnaire: Duquel tous »les desirs, & affections ne tendent a autre »fin, qu'a delivrer ses bons Pays bas de tant »de guerres sanglãtes: & de grace les remet- »tre en la iouïssance de leurs previleges & »franchises anciẽnes, & accoustumées, es- »quelles ils ont parcidevant heureusement »vescu: que voudriõs plustost augmenter q̃ »diminuer, si le bien public le requeroit, au- »quel nous portons une singuliere inclina- »tion: que plus vient avant, tant plus vou- »drions nous procurer son avancemẽt. Dõt »nous en avons iusques à present rendu tes- »moignage suffisãt: & de ce en voulãs lais- »ser le iugement à tout le monde: que n'a- »vons onques taché qu'a nous conformer à »la bonne volonté & intention de sa Ma^te. »Laquelle ne peut voir sinon d'un œil triste, »que ces Pays bas, qui de tout temps, & »pardessus tous autres, luy ont esté si chers, »& tant recommandéz, se soyent tãt oubli- »éz, qu'il ayt esté contraint de prendre les »armes contre eux. Nonobstant que des le »commencement des troubles sa Maiesté »ayt cherché tous expediens d'y remedier, & »de les appaiser. Partãt nous vous exhortõs »derechef par cestes, que chacun de vous »advise pour le mieux, & que si vous y vou- »léz entendre: vous nous trouveréz tresaf- »fectionnéz à vous y assister. Sachans bien »que par l'enhort & subornement de quel- »ques meschans vous avez esté induits, à »ceste guerre, qui ores tant vous greve: en- »core que ce n'ayt pas esté tãt par les efforts »violents des pervers (lesquels en petit nõ- »bre vous gouvernent comme nous enten- »dons) cõme par la timidité, & peu de cou- »rage des bons. Or soit comme il peut estre, »le chemin vous est ouvert, par lequel vous »pouvéz retourner à vostre premier repos, »& tranquillité, sous l'equitable gouverne- »ment de sa Maiesté vostre Prince naturel »& souverain, & de nous comme son Lieu- »tenant. Parquoy embrassez ceste opportu- »nité, devant que la guerre vous opprime, »& que par effect sentiez, ce que par pitié »nous avons long temps delaye, devant que »de vous vouloir reduire par force. Si vous »y vouléz entendre, vous nous trouveréz »tãt plus enclins, à vous accorder de la part »de sa Maiesté, ce qu'avec raison pour vos- »tre bien public vous scauriéz desirer. Sur »ce nous attendrons en patience vostre res- »ponse & comme noz bons Amis vous re- »commanderons au tout puissant.

Or durant le siege d'Anvers, les Estats generaux des Provinces unies envoyerent les Deputéz vers la Roine d'Angleterre, la prier les vouloir recevoir en sa protection allencontre du Roy d'Espagne: Lesquels furent assavoir de la part de Brabant M. Iaques de Gryse Grand Baillyf de Bruges de la part de Gelder le S^r Rutger Harfeldt. Pour Flandres Noel Caron S^r de Schoonwal. Pour la Hollande, M. Iean vander does Seigneur de Noortwyck. Le Seigneur Iean d'Oldenbarnevelt, le Seigneur Ioos Menin, & pour la West Frise le Docteur M^e Francois Malson. Pour Zeelande Le Seigneur Iaques Valcke Conseiller d'Estat, Pour Vtrecht le Docteur Paul Buis. Pour Frise le Seigneur Felgher Feytsma, le Seigneur Laest Iungama, & le President Hessel heysma. Lesquels furent tous honnorablement receuz de la Roine à Gruynwyts, & deffrayéz aux despens de sa Maiesté. Auquel lieu elle leur donna audience. Le Seigneur Ioos Menin, portãt la parolle pous tous, fit une harengue desduisant les causes & raisons, qui mouvoyent les Estats à requerir le secours de sa Maiesté : des proufits, honeurs, & commoditéz qui luy en reviendroyent, & à son Royaume si elle embrassoit à bon escient les affaires desdits Provinces: & beaucoup d'autres raisons qui seroyent icy trop prolixes à estre inserées, propres à esmouvoir sa Maiesté : concluant à ce que sous certaines conditions, dont on se pourroit accorder, il pleut à sa Maiesté recevoir lesdites Provinces en sa seure protection, & saulvegarde: & les habitans d'iceux pour ses treshumbles vassaulx & obeissans suiets doresnavant. La Roine leur declaira qu'elle estoit bien ioyeuse de leur venüe, & les remercioit grandement de l'honneur qu'ils luy faisoyent par leurs offres & presẽtations.

Le Con-

Desficultez & diverses opinions du Conseil d'Angleterre.

Le Conseil d'Angletterre inclinoit assez à leur requeste:mais il pesoit grandement les difficultez que cela leur ameneroit,(telles que dez l'an 1581 le Chancelier du Royaume avoit deduittes, où il dissuadoit entieremét le secours requis par lesdits Estats) à cause,& pour crainte tant de la puissance du Roy d'Espagne:que de l'assistence pareillement requise des Protestans de France, qu'il falloit assister aussi bien que ceux des Pays bas si que malaisement on pouvoit faire tout ensemble. Et toutefois qu'on ne le pouvoit refuzer,mais plustost,afin de ne sembler vouloir rompre l'amitié q̃ la Roine avoit avec ces deux Roix de France & d'Espagne:que sous quelque pretexte secret & bien coulouré,on les devroit assister, ce qui viendroit aussi à moindre despence. Aucuns de ce Conseil comme le Comte de Leycester,& le grand Secretaire Francois de Velsinghan,estoyent d'avis, que sans beaucoup simuler on devoit emprendre la cause des Pays bas:sentans l'Angleterre assez puissante pour mener la guerre au Roy d'Espagne:& qu'on ne laisseroit pourtant d'assister par autre moyen ceux de France. En fin fut arresté que la Roine emprendroit la protection & deffence des Pays bas restéz en l'Vnion Generalle:cóme Hollande, Zeelande, Vtrecht, Frise,& autres:Et ce sous certains conditions & asseurances,tant de villes, & places d'importance comme autrement portées au Contract entre sa Maiesté & lesdits Estats:lequel pour sa prolixité nous obmettons,estant couché en 30 articles passé à Noüe-such le 10^e d'Aoust. En memoire du quel Contract & Alliance les Estats de Zeelande firent batre une piece de ietton d'argent pour eux & de cuyvre pour le cómun, à l'un des costez ayant les armoiries de Zeelande qui sont un demy Lion rampant de gueule sortãs hors d'une face d'ondes en chãp d'or,avec ceste devise *Luctor & emergo*,& à l'autre costé *Autore Deo, favente Regina.* Comme voulant signiffier que le Lion de Zelande à l'assistence de Dieu & faveur de la Roine s'affranchissoit des ondes de la mer & des eaux (lesquels en la sainte escriture sont volontiers prinses pour tribulations & calamitéz) desquelles par ces moyés les Zeelandois esperoyent avoir bonne & heureuse issüe.

La Roine divulgue les raisons l'ont meue.

Surquoy la Roine fit divulguer & mettre en lumiere en diverses lãgues les causes & raisons qui la pouvoyét avoir meüe à dóner secours aux affligéz Pays bas. Où sont reprinses les anciennes alliances, contracs & concordats, faits non seulement entre les Princes, mais aussi entre les suiets les uns avec les autres desdits deux Pays d'Angleterre,& Pays bas à leur deffense mutuelle. La est aussi repeté le gouvernemét tyrannique des Espagnols:& quels moyens la Roine,& les Estats avoyent mis en œuvre pour redresser & appaiser le tout, mais en vain. A raisõ dequoy elle estoit maintenant esmeüe de leur envoyer secours, singulieremét pour trois points principaux. Le premier, afin que les Pays bas fussét remis & restablis en leur premiere splẽdeur, anciens previleges, franchises,& forme de gouvernemét,& pourain si estre ramenéz à tranquillité & repos. Le second affin d'estre asseurée des incursions & surprises de ces mauvais voisins. Le troisiesme, a ce que le trafique & commerce entre ses suiets & lesdits Pays bas suyvant lesdits contracts & alliances puissent demeurer asseuréz. Elle respondoit aussi à certaines deux obiections & accusations, contre elle publiées par certain libelle diffamatoir en Italien, l'inculpant d'ingratitude allendroit du Roy d'Espagne, lequel (suyvant le dire de ce calomniateur) luy auroit, durãt le Regne de la Roine Marie, sa Sœur, saulvé la vie, ayant esté condampnée à mourir. L'autre estoit, quelle auroit taché de corrompre quelqu'ũ pour faire despescher le Prince de Parme, à raisõ dequoy deux hommes en auroyent esté executéz.

Accusations, & responce de la Roine sur icelles.

Quand au premier point la Roine denioit, qu'onques du vivant de sa Sœur sa fidelité ayt esté mise en doubte, & moins qu'elle ayt iamais eu sentẽce de mort prononcée contre elle: par ou le Roy n'auroit eu nulle occasion de luy saulver la vie: Encore qu'elle cõfesse qu'en ce temps la elle luy ayt esté aucunement obligée: Mais que pour cela elle luy avoit suffisament fait paroistre le bon cœur qu'elle luy portoit ne sentant nullement son ingratitude. Quant au Prince de Parme qu'elle n'avoit non plus d'occasiõ de le hayr, que les autres Gouverneurs: Ayant tousiours eu bonne opinion de luy, n'esperant rien que bien de luy: & qu'on scavoit bien que par sa mort la guerre des Pays bas ne prendroit pas fin,& plusieurs autres arguments &c.

Suyvant lequel contract: les Estats remirent en mains de M. Philippe Cidney au nõ de la Roine par le Cõte de Hohenloo Lieutenant du Prince Maurice Gouverneur general,& en son nom la ville de Flissighe, de laquelle ledit Cidney, fut ordonné Gouverneur par sa Maiesté le 29^e d'Octobre, qui y mit garnison Angloise à la solde de la Roine. La mesme delivrance se fit au nom des Estats aux Anglois de la ville de la Bryele en l'Isle de Voorne,& autres forteresses. Le Comte de Leycester ordonné au nom de sa Maiesté Gouverneur desdites Provinces & Capitaine general de l'armée & gendarmerie Angloise arriva le 19^e de Decembre en Flissinghes avec belle suytte en grand' põpe & magnificence, où il fut receüilli fort honnorablement par les Seigneurs Deputez des Estats desdites Provinces.

SVYVANT

ELIZABET
# ROINE D'ANGLETERRE ET D'IRLANDE DEFFENDERSSE DE LA FOY CATHOLIQUES. Protectrice de la liberté des Provinces *unies du Pays-bas.*




ELISABETA D.G.ANGLIÆ FRAN.HIBERN. et VIRGINÆ REGINÆ.

*Depuis que l'Eternel par sa misericorde*
*Me mit le septre en main, qu'en repos & concorde,*
*Iusqu'ore i'ay tenu: tout mon principal but*
*Fut de luy obeyr, & chercher le salut:*
*De mon Peuple, & de ceux qui crainte de la guerre*
*Espagnolle se sont retirez en ma terre,*
*Mesmes me suis monstrée avec un zele ardent*
*Tousiours preste à chasser tout peril evident,*
*Quitant les menacoit, me rendant Protectrice*
*De leur Pays unis, & l'unique Tutrice*
*De ceux qui tont le plus confinent à la mer,*
*Contre les Espagnols ne craignant de m'armer*

## Argument du Livre XIIII

*LA Roine d'Angleterre ayant entreprins suyvant certain contract fait la Protection des Provinces unies, y envoye le Comte de Lecester pour y estre son Lieutenant & les gouverner. Ou il est receu magnifiquement & recognu pour Gouverneur. Les Espagnols prosperent en Frise. Le Collonel Schenck court la VVestphale. Francois Drack Capitaine de mer prend l'Isle Hispamole & la ville de Saint Dominigo aux Indes Occidentales pour la Roine d'Angletere, les pilles & abandonne. La ville de Grave assiegée, & rendue à l'Espagnol. Mal entendu entre les Estats & le Comte de Lecester, qui se mescontente, & on se mescontente de luy. Deffiance de part & d'autre. La ville de Nuys assiegée par l'Espagnol, prinse d'assault en parlementant. Le Comte de Lecester en campagne reprent quelque places. Ialousie entre les grands du Pays & les Anglois pour cause des gouvernemens & advancement des Anglois aux Estats & offices, & les autres rebutez, dõt les Estats se plaignent à luy comme il alloit en Angleterre: grande cheresse de blé l'an 1587. Mort de Stephan Batori Roy de Pologne, auquel succede par election Sigismonde Roy de Sueden. Mort violente de la Roine d'Ecosse. Deventer vendue à l'Espagnol avec le grand fort de Zutphen: les partialités croissent entre les Estats & les Anglois: l'Escluse assiegée en fin rendue à l'Espagnol. La ville de Geldre vendue. Effect de la Ligue en Frãce. Les Estats tachent rendre amis les Comtes de Lecester, & de Hohenloo. Apologies de part & d'autre. Lecester faut à s'emparer de Leyden. Est rappellé en Angleterre remet son gouvernement ez mains des Estats. Bonne surprinse par le Collonel Shenck. Mort du Prince de Condé, & du Roy de Denemerk. Paix requise par le Roy d'Espagne avec l'Angleterre par simulation. Deputez á ces fins de part & d'autre à Bourbronc sans rien faire, tandis que l'Armée d'Espagne s'avancoit. Le Prince Maurice reprend sa place au gouvernemẽt apres la retraitte du Comte de Lecester. L'Armée navalle d'Espagne pensant envahir l'Angleterre est desipée. Mort du Cõte de Lecester. Le Roy de France fait tuer le Duc & Cardinal de Guise. Mort de la Roine Mere. La France plus que iamais toute en sang, Geertruydenberghe vendue à l'Espagnol par les soldats mutinez sans cause. Armée d'Angleterre en Portugal. Le Roy de France tué par un Iacopin, auquel succede le Roy de Navarre Henri 4e. Mort du Collonel Scheno à l'entreprise de Nymegen. Mort du Comte de Moeurs. Rhinberch rendue a l'Espagnol. Les Estats envoyent secours d'hommes & d'argent au Roy de France. Breda heureusement surprinse. Le Roy de France deffait l'armée de la Ligue à la bataille d'Yuri, ou le Comte d'Egmont est tué. Le Duc de Parme ravitaille Paris. Le Prince Maurice reprend plusieurs villes & places pour les Estats. Mort du Duc de Saxe, & de Casimire. Menées du Roy d'Espagne en France pour faire tomber la couronne sur la teste de sa fille. Motif du mauvais traictement fait aux Arragonnois pour leurs previleges. Groenninghen fort oppressée.*

*Secours d'Angleterre envoyé aux Estats*

SVYVANT l'accord fait entre la Roine d'Angleterre & les Estats des Provinces unies des Pays bas, sa Maiesté envoya en Hollande & Zeelande, quelques gens de guerre tant de pied que de cheval, sous la charge du Collonel M. Iean Norreys brave Chevalier, (qui de long temps avoit fait service ausdits Pays, & au Prince d'Orange) lesquels se trouverent au rendéz-vous, qui leur avoit esté donné en la ville d'Vtrecht, lesquels ayans esté arrivez, & passez à monstre, finalement quand & quand mis en œuvre, & menez par le Comte de Mœurs devant le fort d'Ysselloort, assez pres de la ville d'Arnhem du costé de la Veluvve, ou la riviere d'Yssel sort hors du Rhin, que ledit Seigneur Comte, entendant que le Collonnel Taxis en estre sorti peu de iour auparavant se hasta d'assieger, & de batre, qui tellement que les assiegez n'y voyans nul espoir de secours, & craignans d'estre emportez d'assault, se rendirẽt à composition de vies & bagues salves. Encore que se siege ne fut sans perdre quelque peu de gens : si est-ce que ceux du Comte de Mœurs & les Anglois en furent tant encouragez, que passans le Rhin il allerent assieger le fort de Berchschooft en la Betuvve superieure, auquel commandoit le Capitaine Turc de la part du Prince de Parme: lequel nonobstant la foiblesse de la place, qui luy fut remõstrée par ses gens propres, voulu t soustenir le canon ses gens n'y voulans entendre se benderent contre luy, le prindrent prisonnier, & le rendirent avec le fort, ez mais du Comte de Mœurs pour les Estats.

*Le fort dyßelloort rendu aux Estats*

*le fort de Berckschooft rendu & le Capitaine opiniatre livré aux Estats.*

Le Collonel Schẽck eut en ce temps la une entreprise sur la ville de Nymegen, par certaine intelligence qu'il avoit avec un bourgeois de ladite ville, lequel demeuroit en une des tours du rampart. Cest homme à succeßiõ de temps avoit creuzé par dessoubs ledit rampart, une allée qui dõnoit depuis le pied de ladite tour, iusques à la ruë, & avoit tellement miné la muraille de ladite tour pardedens, ayãt ragence les pierres l'une sur l'autre sans ciment ou mortier, que d'un coup de pied on l'eut poussée outre, & par là peu avoir ouverture, & libre entrée en la ville. Pour achever ceste entreprise Schẽck tira quelques compagnies des garnisons de Venloo, Gelder, Wachtendonc, Grave, & Blyenbeeck, avec lesquelles il marcha couvertemẽt la nuyt du 28 de Septembre. Mais le soir precedent comme ce bourgeois laissa eschapper, quelques parolles, il fut apprehẽdé avec son fils sur les circonstãces desquels propos, & de ces responses aux interrogatoires, il fut apposé à la questiõ luy & le garçon, lesquels confesserent le fait. Et sur ce ceux de la ville se mirent quoyement en armes. Schenck estant approché avec ses gens n'entendant nul signal de son homme, & ne scachant où addresser se douta que la chose estoit esventée, parquoy se retira. Le Comte de Mœurs voyant ceste faute se resolut à vouloir forcer la ville, planta son camp au village de Bendt à l'opposité, sur l'autre rive de la riviere de Wehal: où il bastit un puissãt fort, qui depuis à esté apellé *Knodsenborch* : & mit sur l'eau entre la ville & le fort pour empescher le passage à certains navires de guerres: De ce fort où il avoit amené cinq ou six pieces d'artillerie, il batoit en ruine au travers de la ville sur les maisons & y tiroit force feux artificiels, pour mettre tout en feu & en flamme, mais ils estoyent estaincts tout à mesure, tellemẽt qu'il n'y eut que deux maisons qui en furent esprises & Bruslées.

*Entreprise du Collonel Schenck sur Nymegen Faillie*

*premier Bastiment du fort de Knotsenburgh*

Ce temps pẽdant la Garnison de Nuys, ne faisoit que courir au butin, mesmes iusques

ques aux portes de Coulogne,d'ou ils ramenoyent des beufs,vaches,& autre bestiaux , qui irritta tellement le Duc de Cleves,sur le Pays duquel(estant neutral)il estoyét iournellement courans,& ne pouvoyent aller au Deocese de Cologne, sans passer sur la Duché de Iuillier, de Bergh,ou Comte de Marck,qui sont siens: qu'il fit publier par toutes ses terres qu'on se rua sur lesdits de Nuys:& que librement & inpunement,on les pourro t charger, attacquer & saccager, par tout où on les pourroit rencontrer ,ou attrapper sur ses terres.Ce qui refroidit aucunement les courses de ladite garnison.

Les villes Hausiatiques d'Oostlãde craignans que par ceste alliãce de la Roine d'Angleterre,avec les Estats des Provinces unies du Pays bas ne leur fut interrompüe la navigation sur l'Espagne,escrivirent à sa Maiesté, la prians leur vouloir esclarcir ceste doubte.Elle leur respondit le 5e de Novembre estant à Richemont en ceste substance.

*Lettres de la Roine d'Angleterre aux villes d'Oostlande*

» Ie croy sans doubte,que vous n'ignorez »le malentendu qu'il y a entre le Roy d'Es»pagne & nous.De ce que s'en ensuyvra , »n'en pouvons encore iuger:si la chose téd »à paix:nous ne voulons vous reietter, cõ»me estãs noz anciẽs alliéz.Mais s'il en sourd »une guerre,vous entédrez(cõmegens d'en»tendement peuvent bien comprẽdre)que »nous ne devons souffrir,que noz ennemis »soyent secoutus de vivres, ny renforcés »de munitiõs de guerre.Parquoy voz mag»nificences peuvent cõsiderer,que ne nous »deuriez requerir de chose,qui nous deut tourner à preiudice,& desavãtage. Mais touchant les autres marchandises, par lesquelles ceuxd'Espagne,& de Portugal ne pourront estre aydez de vivres & munitiõs de guerre contre nous:nous n'entendons pas de les empesch r.Ains voulons que les Navires des voz subiets,puissent comme auparavant frequenter noz hables,& noz Pays comme bon leur samblera.

*Le Comte de Mansfeld entre en l'Isle de Bõmel*

Environ ce temps là le Comte Charles de Mansfeldt passa en toute vitesse avec bõne troupe de gens de guerre la Riviere de Meuse,& entra en l'enclos(ce qu'ils appellent *Weerd.*)de Bommel,qui est une Isle bien riche,entre les Rivieres de Wahal & Meuse, & qui de long temps n'avoit veu nuls ennemis.Les Estats en estans advertis,en furent de prime face quelque peu troublez. Mais depuis ayans investi toute ceste riviere aux endroits de ladite Isle:cela rendit le Comte mesmes bien perplex,s'y pensant voir enfermé.Ce temps pendant le Prince de Parme, estant retourné d'Anvers à Brusselles (ou il fut receu avec toute sorte d'allegresse & magnificence,comme Prince victorieux)entendant le danger où estoit ledit Cõte de Mansfeldt mõta à cheval,avec quatorze ou quinze chevaux de poste tant seulement & vint à Boisle-duc,pour le secourir. Or ceste Isle qui se peut facilement inonder,est d'un terroir argilleux,& fort fangeux quand il pleut. Le Comte de Hohenloo ayant au nom ,& avec les navires des Estats environné toute ceste Isle, & rompu les diques en divers endroits,tellement que le Pays estoit presques tout couvert d'eau.Lés Espagnols se retirét pardela la Meuse en la Mayerie de Boisleduc en un chasteau de haute assiette nõmé Empel,où il falut qu'ils se tinssent garantis des inondations sous le ciel,à la gelee & au vent, avec ce qu'ils enduroyent grande pouvreté, & famine:car ils y estoyent comme assiegez, tant des eaux,que,des Navires de guerre, q̃ Hohenloo avoit fait entrer au Pays inondé: estans separéz du reste de l'armée du Prince de Parme,laquelle estoit à l'autre coste de la ville de Boisleduc.Ce qui les faisoit desesperer,ayans la esté quatre iours en grande misere,par la froidure.Et sans un changement de temps,estoit apparent , que toute ceste trouppe qui portoit bien quatre mille hõmes,des plus braves, vieux & aguerris soldats Espagnols,que le Roy d'Espagne eut en tous ses Pays,y fut esté cõsumée ou tombée ez mains du Comte de Hohenloo. Mais Dieu leur envoya inesperement un vent de Noord-west,avec une forte & aspre gelée,tellement que les champs,& preries commencoyent à s'engeler,& l'eau à s'escouller.Hohenloo s'appercevant de bonne heure de ce soudain changement, craignant que l'eau n'eschappat à ses navires,(cõme sans doubte elle eut fait)par ou il ne les eut sceu retirer de la,voires mesmes eut esté en dãger(l'Espagnol estant six fois plus fort que luy)& en hazard d'y demeurer avec tous ses gens,leva les ancres,& se partit de là.Ses navires ne furent plustost deslogez que le temps ne chãgeat,& se mit à desgeller:tellement que les villes d'allenviron,sur tout Boisleduc ayderent ces Espagnols se retirer du lieu où ils estoyent,avec des barques & barquerolles, apres y avoir beaucoup pati, à cause de la famine,estans presques a demi morts : Et dont plusieurs en moururent depuis : aucuns eurent leurs membres perclus, & engelez,qui leur tomboyent, ou les faloit retrencher des corps.Voila comment par un soudain changement de temps inesperé,ils eschapperent d'un grand peril.

*Le Comte de Hohenloo presse les trouppes Espagnoles*

*Belles escapade des Espagnols*

Le Comte de moeurs estoit encore logé devant Nymegen,car à cause des eaux desBordées,le Seigneur de Haultepenne , n'avoit nul moyen de l'empescher, ny destourner.Mais le 4e de Novembre les eaux estans abaissees,Il fit faire à Nymegen, quelque equippage de Navires,pour passer sa gendarmerie de l'autre costé de la Riviere en la Betewe: Estans ses gens devallez le long de l'eau,iusques au village d'Oyen:les gens du Roy y accoururent de Dussel en toute diligence

gence, Ce temps pendant la navire de guerre de Nymeghen estoit à l'ancre au dessous de la dique, du costé de la Betuwe, ou les Espagnols devoyent mettre piet à terre, & tiroit sans repos sur le fort que les Anglois y avoyent tout ioignant, pour leur laisser le passage tant plus libre: tellement qu'é petite espace de temps, y passerent six mille hommes tant de pied, que de cheval, tous à leslitte, tant Espagnols, Walons, Allemans, Italiens que Bourguignons & Albanois les Anglois les sachans si pres d'eux, devât que se retirer, mirent l'Eglise de Lents toute en feu, comme ils avoyent fait la nuit precedéte à la maison d'un Gentilhomme, ou le Côte de Meurs avoit esté logé : autant en firent ils à l'Eglise Oosterholt, où ils avoyent eu un fort beaucoup plus puissant que celuy de Knotsenbourg. Le Seigneur de Haultepêne, pour l'attaquer, & l'emporter, po ur assieger & batre, le fit dez le soir mesmes de son arrivée, investir par ses gens: mais en estans approchéz, ils cognurent, que les Anglois l'avoyent quitté, & abandonné six pieces d'artillerie, & beaucoup de munitions , tant de vivres, que de guerre. Haulte penne entendant qu'ils estoyent retirez, envoya une partie de ses gens, devant le chasteau de Doornick. Ceux de la garnison brusslerent

*Hautepenne font forte guerre en la Betuwe*

eux mesmes le pont. Ce neantmoins les Espagnols leur donnerent une charge biē furieuse, qui les espouvāta de telle faço̅, qu'ils se rendirent. Le Capitaine fut retenu prisonnier, mais les soldats furent la plus part despeschéz. Le reste des gens de Haultepenne qui poursuyvoyent les Anglois prindrēt le chasteau de Bœnen, ou ils estranglerent tous les soldats qu'ils y trouverent.

Le 16ᵉ de Decembre Haultepenne ramena ses trouppes de l'autre costé de la riviere de wahal & alla assieger le chasteau de Duekenburgh, qu'il gagna. Le lendemain les Anglois, qui estoyent au chasteau de Berckshooft intimidéz de la fuytez de leurs compagnon hors de la Betuwe , quitterent pareillement la place le 19ᵉ de Decembre: & prindrent les Espagnols, ce mesme iour le chasteau de Hœmen sur la Meuse, De là ils approcherent petit à petit la ville de Grave, la voulans assieger de longue main pour luy oster les vivres.

*Prinse de Grimmelyckhuysen par ceux de Nuys*

Le 20 dudit mois ceux de la garnison de Nuys surprindrent le chasteau de Grimmelyckhuysen occupé par le Capitaine Hambach de la part de l'Evesque de Coulogne, où ils en tuerent aucuns, & retindrent les autres prisonniers: cestoit faire la guerre à l'Evesque & au Diocese de Coulogne.

Le

# ROBERT DUDLEY
# COMTE DE LEYCESTER LIEUTENANT ET CAPITAINE GENERAL DE LA ROINE D'AN-
gleterre Protectrice des Provinces unies
*du Pays-bas.*




*IE fus par ma Princesse & Dame Protectrice*
*De ces Pays unis (comme apte & bien propice*
*M'ayant daigné doüer, & faire cest honneur,*
*De ces mesmes Pays establi Gouverneur.*
*Mais mon gouvernement entre-meslé de trouble*
*Fut cause qu'au Pays la garboüille redouble.*
*Tant que Finalement le dangereux souspeçon,*
*M'ayant fait rappeller, ie meurs en ma maison.*

Le Comte de Leycester suyvant l'accord fait entre la Roine d'Angleterre avec les Estats, estãt venu le 30e dudit mois de Decembre de Flissinghe en Hollande à Dordrecht, accõpagné de plusieurs grans Seigneurs, Comtes, & Barons Anglois: y fut magnifiquement receu par le Magistrat & cõseil de la ville, ensãble de toute la Bourgeoisie. Et le second de Iãvier 1586 partit pour aller à la Haye: où il fut pareillemẽt fort honorablement receu par les Estats generaux, avec tous bons acceüils & demonstration de resioüissãce pour sa venüe. Puis le 17e dudit mois apres plusieurs ceremonies, fut accepté pour Gouverneur desdits Pays, ayant au nõ de la Roine presté le sermẽt de la protection d'iceux, ez mains desdits Estats, & iuré de les maintenir, defendre, & conserver cõtre la tyrannie Espagnolle. Cõme de mesmes lesdits Estats iurerẽt à sa Mate, & à luy, cõme son Lieutenant, les paches, & accords entre eux convenus. Ce fait lesdits Estats firent une ordonnance, de ce que chacune Province selõ sa portée, & contingẽt, pourroit par mois contribuer & furnir pour les frais de la guerre. Cõme pareillemẽt la Roine fit de son costé, afin de, par main cõmune, resister à la puissance du Roy d'Espagne. Et le 5e de Feburier fut ledit Sr Comte de Leycester, par placcart des Estats generaux publié & proclamé Gouverneur, Lieutenãt, & Capitaine des Provinces unies. Et ordõné à tous Gouverneurs particuliers ou leurs Lieutenans desdictes Provinces & villes, Officiers, & Magistrats, Admiraux, Collonels Capitaines, Tresoriers, Receveurs & autres au fait de l'estat, & de la guerre, ensamble de tout ce qui en deppend, le recognoistre pour tel. Ce fait, il ordõna nouveaux articles de l'ordre & discipline militaire, qu'il fit publier & imprimer. Puis requit le serment luy estre fait en particulier par tous les Collonels, Chefs, Capitaines, Lieutenans, Enseignes & autres Officiers de guerre: crea des Capitaines tout nouveaux: fit monstre, & reveüe des vielles compaignies, & garnisons, finalement il disposa de tous affaires au fait de la guerre. Qui faisoit qu'aucuns, desdits Pays concevoyent un bon espoir, q̃ de là en avant toutes choses se conduyroyent avec meilleur ordre que par le passé.

*Le Comte de Leycester receu pour Gouverneur general.*

Le Comte Guillaume Louys de Nassau Gouverneur de Frise estoit à l'arrivement dudit Cõte de Leycester, pareillement à la Haye, pour le recevoir & recognoistre cõme les autres. Ce temps pendant vindrẽt les nouvelles en Court, q̃ les Espagnols estoyẽt entréz à grãd force en ce Pays de Frise: où ledit Sr Cõte de Nassau fut renvoyé en grand diligence, & eut biẽ de la paine à cause des glaces, devant que pouvoir passer d'Enchuysen à Staveren. Tandis les Espagnols sous la conduite du Collonel Taxis, estoyent ia entréz bien avant en Pays, & avoyent gagné Worckom, Coudom, Hindeloopen, & encore quelques autres places, s'advancans tousiours de plus en plus.

Le 29e de Ianvier il cõmenca à desgeler, parquoy les Espagnols, afin de ne se laisser enserrer en ces pays aquatiques, penserẽt à faire une bonne retraite sans attendre le hazard du desgel. Se retirans ils rencontrerent quelques paysans en armes lesquels ils deffirent, dont les aucuns s'estans sauluéz en une Eglise, ne se voulans rendre y furent fricasséz. De là vindrẽt au village de Boxom à une lieüe de Leeuwaerden: où leur fut dit que les Protestans Frisons, estoyent pres de là, iusques à deux mille hommes, s'y estans retrenchez, avec des chariots & charettes, aydéz de deux pieces de campagne. Ce neantmoins les Espagnols les y allerẽt attacquer en leur retrenchement, & comme à la premiere charge les chevaux qui estoyẽt au charroy s'effrayerent des harquebusades, à quoy ils n'estoyent accoustuméz, se mirent à courir rompans parainsi leur Fort. l'Espagnol fonssãnt dedens la teste baissée, les deffit, & furent mis en routte: dont une partie se saulua en l'Eglise du village, & depuis se rendirent par accord de bonne guerre, cest à dire de rancon. De ces Protestans y mourut en ceste charge 586 hommes, & environ trois cens prisonniers: Des Espagnols fort peu, aucuns ont dit de vingt & cinq tãt seulement. Entre lesquels Olswald l'un des Comtes vanden Berghe y perdit la vie, en la premiere fleur de son aage: le Capitaine Hendrick van Deldé y mourut aussi. Entre les prisoniers Protestans estoit le Seigneur Stein Malten Gentilhomme Danois, Lieutenant du Comte Guillaume de Nassau. Lequel ayant esté remandé par son Roy, avoit eu son congé des Estats, & par eux richement licentié, tellement qu'il estoit sur son partement: mais pour l'absence dudit Seigneur Comte, l'Espagnol estant ainsi à l'improviste entré dedẽs le Pays, à la faveur des glaces, il fut requis de faire encore ce service, que pour l'amour, l'honeur, & respect dudit Seigneur Comte, il ne voulut refuser.

*Deffaite de quelques Protestãs Frisõs.*

*Oswald Cõte vandẽ Bergẽ tué en la fleur de son aage.*

Au mesme tẽps le Collonel Martĩ Schẽck, estant à Venloo, sortit sur quelques 80 chevaux Espagnols, ayãs passé la riviere de Meuse, qu'il deffit, nõ toutefois sãs perte des siẽs. Il en avoit quelque peu auparavant deffait quelq̃ quarante de la cõpaignie du Capitaine Apio Comti, dont les 18 furent tuez, & 22 prisonniers.

*Cavallerie Espagnolle deffaite.*

Au commencement du mois de Feburier quelques soldats de la garnison de Nuys, estoyent alléz desguiséz en marchants à la ville de Zybrich: ceux ci

entendans que leur gendarmerie approchoit, allerent au chasteau, sachans biē q̄ le Chastelain n'y estoit pas) prier sa fême, côme (ce disoyent ils) tout le Pays estoit plain de Vrybuyters, pour avoir quelq escorte qui les conduisist iusques à Coulogne. Ce que leur ayāt esté refuzé, ils se tindrēt quelq̄ tēps entre les deux portes, guettans de pt & d'autre: puis s'estans resolus coupperēt la gorge au portier, & se saisirēt du chasteau. La fême du Chastelain voyant q̄ c'estoyēt ennemis, crya au meurtre. Eux pour dôner un signal à leurs gēs de se haster, mirēt hors de l'une des tours, une enseigne. Et côme ils estoyent ia empeschez à leur faire ouverture du chasteau par deriere: les bourgeois s'ē estans apperceuz & mis en armes, y accoururent: les entrepreneurs quittans toute deffence, se retirerēt en une viele tour, pour y tenir bō. Mais côme ceux de la ville craignoyent q̄ le trop long delay leur pourroit estre dômageable, bouterent le feu en ladite tour, & contraignirent ces soldats de descēndre & de se rēdre. Ils avoyent avec eux un verrier de la ville & son fils, lesquels furent menéz à Bône, & taillez en quatre quartiers.

Sur la fin dudit mois de Feburier, le Collonel Schenck, & le Capitaine Cloet cômādāt en la ville de Nuys, pásserēt le Rhin avec quelques trouppes de Cavallerie & d'Infāterie, tirans vers le Pays de Westphalen faire emprinse sur la ville de Werel. Ce fut le 27 dudit mois, q̄ sur les quatre heures devant le iour, estans arrivez devant la ville, ils mirent le feu en une maisō ioignant la porte, de laquelle le feu saillit en la ville. Les bourgeois pour l'estancher y coururēt de toutes parts. D'autre costé Schēck avec ses gās, dôna une viste escallade, en un endroit d'où le chasteau estoit plus esloigné: & ayans affranchi le rāpart allerent à la porte, qu'ils ouvrirent si subitemēt, q̄ la cavallerie estoit sur le marché, avant que les bourgeois s'apperceussent q̄ la ville estoit prinse. Il y avoit en ladite ville ce chasteau que M. Herman van Weda, iadis Evesque de Coulogne avoit fait bastir, pour la tenir en bride. Les bourgeois s'ēfuyrent avec telle frayeur vers ce chasteau, & en telle foulle, que ceux de la garnison craignans que la gendarmerie Protestante n'eut entré quant & eux pesle mesle, leur fermerent les portes au visage, excepté au Bourgmaistre Gerard Brandt, & au Lieutenant du Chastelain. La ville ainsi prinse fut tenüe estroictemēt serrée, que persone n'y peut entrer, ny sortir pour aller porter les nouvelles. Ledit chasteau fut sommé, mais le Gentilhomme qui le tenoit, nôme Ieā Verminchuysen refuza de le rendre. Ceste place estoit de fort grande importance, & de laquelle deppendoit la conservatiō de tout le Pays de Westphalen, si taut eut esté que le chasteau fut perdu. Ce Sr de Verminckhuysē despescha en toute diligence un messager vers le Comte Everard van Solms Mareschal du Pays de Westphalen, luy donnant à entēdre l'estat de la ville, & le sien: le pryant de luy envoyer secours, & renfort de garnison, laquelle telle qu'il avoit, n'estoit suffisante pour soustenir un long siege: aussi pour avoir quelques munitiōs tant de vivres, que de guerre. Le Mareschal luy envoya tout aussi tost quelques chariots convoyez par deux cent cinquante hômes de pied: lesquels entrerent au chasteau sans aucun mauvais rēcontre: dont ledit Sr de Verminckhuysē en retint seulement les cent, & renvoya le surplus. Tandis le Mareschal fit tout devoir d'amasser le plus de gens qu'il peut sur le plat Pays: & de faire monter la Noblesse à cheval (comme c'est leur coustume, quand il y va du leur propre) si bien qu'il en dressā un petit corps d'armée, qu'il amena aux environs du chasteau de Waterlap, à demye lieüe de Werel, dont la plus part estoit infanterie, & tout le plus paysans, avec quelque peu de cavallerie. Le Collonel Schenck & le Capitaine Cloet, les sachans si pres d'eux, les voulurēt aller escarmoucher le deuxiesme iour de Mars par un dimenche, dressāns leur Cavallerie en trois esquadrōs, qui alla charger celle des Westphalōis, laquelle n'estoit que de soixante chevaux tout au plus: qui ayans soustenu la premiere charge (comme c'est leur coustume) faisans une virade pour recharger leurs pistolles, les paysans pensans qu'ils se tournoyent en fuyte, & vouloyent payer d'eux, se mirent quant & quāt à fuyr, à qui mieux: parmi lesquels la Cavallerie de Schenck se fourra, faisant un piteux carnage de ces povres villageois, entre lesquels y avoit trente soldats harquebusiers de la garnison d'Arensbergh, qui s'y porterent fort vaillamment, lesquels voyans ces paysans tournéz en fuite, se rangerent en un chemin profond & estroit, où la cavallerie ne les pouvoit endomager, dōt ils en abatirent quelques uns. Schenck voyant le dommage que ceste petite pognée de gens luy faisoit, approchant pres d'eux, leur dit. Soldats ie vous ay assés cognu, & maintenant esprouvé vostre valeur, parquoy veu que voz trouppes sont mises en routte, si vous voulez vous rendre, ie vous feray bon parti, & vous traitteray en bons soldats & gens de guerre. Comme il parloit à eux, une harquebusade luy fut tirée, & combien que le coup estoit adioüé sur luy, si n'en fut il pas touché, mais tua un autre tout aupres de luy. Ceste mal-courtoise respôce effroya Schēck, & comme il retournoit en arriere un autre le tira à l'arcon de derriere de sa selle, lequel coup passant outre luy donna en la

*Entreprinse de Schenc sur VVerl en VVestphalen.*

*Deffaite des gens du Mareschal de VVestphalen.*

*Brava de 30 soldats.*

la cuisse, où la bale s'arresta. Et comme ses gens n'en vouloyent plus approcher, craignans pour le moins d'estre desmontez de leurs chevaux, sur lesquels ces harquebusiers avoyent belle attainćte, il se retira, cóme firent pareillemét ces soldats sans aucune perte ny domage: entre la Noblesse de ceste cavallerie Westphaloise, furent tuez Héderic & Guytterman van Pleytenberch, & Merffart van Borcht. De leurs paysans y moururent sur la place, environ trois cens hómes, lesquels demeurerent bié huit iours aux champs, devát qu'estre enterrez:& pardessus ce y en eut encore enviró autres trois cens noyez en la riviere de Roer.

*Morts de ceste deffaite.*

Apres ceste deffaite Schenck & ses gens retournerent en la ville, qui fut tenüe serrée comme auparavant: saulf que par fois il envoyoit ses gens à la picorée sur le plat Pays. Ceux du chasteau n'estoyent pas ce pendant oysifs, importuans à beaux coups d'artillerie la garnison de la ville,& mirent le feu en la porte neufve, par où ils eurent accez à la ville, ce que les gens de Schenck ne sceurét empescher, à cause de la continuelle canonade de ce chasteau. Toutefois Schenck les voulát destourber & retrencher ce passage, fit dresser un Fort tout à l'opposite dudit chasteau par dedens la ville, qui discómodoit grandement les bourgeois, avec ce qu'ils furent forcez d'y travailler eux mesmes, qui fut cause qu'il y en eut plus de quaráte, emportéz du canon. Le Seigneur de Haultepéne avoit alors aupres de soy ez environs de Keysers-weerd, de belles trouppes, avec lesquelles passant le Rhin, il marcha droit vers Werel, en intention de l'assieger devant que Schenck s'y eut fait plus fort: dont Schenck estant adverti de bonne heure, s'advisa de faire une belle retraite, qui luy fut aysée, à cause de la tardiveté de Haultepéne. Estát sur le point de sa retraite qui fut le 8[e] de Mars, il tint tout ce iour la ville serrée, pendát lequel il fit charger tout le butin sur des chariots,& enviró les neuf heures du soir, au só d'une trópe de chasseur sortit de la ville, prenant son chemin vers Ham,& de là retourna à Berck sur le Rhin, menant quant & soy prisoniers une trétaine des prícipaux bourgeois de la ville de Werel, pour en tirer la rancon.

*Ceux du chasteau de Werel font grand devoir.*

Environ ce temps là le Cóte de Leycester alla ez villes de Haerlem, d'Amsterdam & d'Vtrecht, fort noblement accópagné,& honorablement receüillé, tant des magistrats q̃ de toute la bourgeoisie, qui luy firent autant d'honneur qu'ils se peurent adviser, avec force riches presents. Apres qu'il eut par tout esté bien establi en son gouvernement, luy furent mises en mains toutes les contributions des Pays unis, montans par an plus de 2400 mille florins, pardessus l'argent qui venoit des convoys, & les proufits des Admirautez, & outre ce que la Roine furnissoit à l'assistence des Estats. Puis il fit publier un Placcart par lequel tout commerce estoit generalemét deffendu avec les ennemis, mesmes toute correspódéce tát p lettres de chánge qu'autremét, sur Espagne, Fráce,& Oostlande, sous quelque pretexte que ce peut estre, sur paine de punition corporelle, & cófiscation des marchandises,& navires. Pour mettre en execution lequel Placcart ún Iaques Ringout qui auparavant avoit esté Cómis des Finances du Roy d'Espagne, devenu fort familier du Cóte de Leycestre (& qu'on disoit avoir esté invéteur dudit Placcart) obtint Cómission extrordinaire, contre l'advis du Conseil d'Estat, par forme d'inquisition ou recherche, d'ouvrir les lettres, futer les livres, papiers,& comptoirs des marchás, pour descouvrir leurs secrets, chose qui n'avoit iamais esté veüe au Pays bas, directement repugnáte aux franchises, libertez,& previleges d'iceux: qu'il tacha de praticquer en Angleterre, mesme allendroit des marchás desdits Pays bas y residens. Ledit S[r] Comte pretendoit aussi d'imposer certaine contribution sur les navires de toutes nations traficquans esdits Pays, pour par le moyé de Hollande & Zeelande s'estant fait mettre de la mer, assuiećtir à soy toute la navigation: sans qu'on peut nulle part faire voile ny traficquer, sinon preallablement ayant son cógé & passeport, qui eussent cousté asses cher, le tout sous ombre q̃ c'estoit pour l'avancemét des frais de la guerre. Ceste Cómissió extrordinaire de Rigout,& suiećtió à quoy Leicester pretédoit assuiećtir toute la navigation, despleut grademét aux Estats, voire à tout le móde: dót de gráds plaites en vidrét à la Roine,& à só Cóseil, qui iugerét q̃ tout cela estoit trop dur,& difficile à executer: d'au tát q̃ ceux de France, d'Ecosse, de Danemarck & d'Oostláde, eussét esté mauvais à y assuiećtir: qui fut cause q̃ ladite contribution ne sortit nul effećt: demeurát neátmoís ledit Placcart en estre, au grád preiudice des Pays unis: dautát q̃ plusieurs marchás se retirás d'Anvers, ne voulás estre ainsi recherchez ny futez, au lieu de s'y venir rédre & habituer, allerét demeurer à Hábourg, Bremé, Stadé, Aix, Coulogne,& autres places neutrales, où sás estre suiećts à telles recherches, ils pouvoyét trafiquer libremét,& sás danger d'estre surprins. Tellemét qu'il falut aussi finalemét l'abolir & permettre la navigatió libre, ou autremét tout le comerce s'en fut allé perdu,& se fussent les principales bourses des marchás retirées.

Ce téps pendant le Roy d'Espagne ayant eu les nouvelles de l'accord fait entre la Roine d'Angleterre & les Estats (combien

qu'il n'y eut encore nulle guerre ny inimitié publiée entre Espagne & Angleterre) fit par tous ses ports & hables, arrester, & mettre en confiscatiō, tous les navires Anglois qui s'y trouverent. En revenge dequoy, les Anglois cōmencans à exercer la pyratique, se mirent à prendre & piller, tous navires qu'ils pouvoyent rencontrer en mer allans ou venans d'Espagne, sous titre & couleur de represailles. Et comme ceux des Pays bas ne pouvoyent traficquer en Espagne, Portugal, ny aux Isles, q̄ sous les nōs des Espagnols ou de leurs Facteurs demeurans pardela, les Anglois ne laissoyēt pourtāt de les prēdre & amener en Angleterre, où on leur permettoit de vēdre les marchandises, & d'ē avoir la main levée, sous cautiō de les restituer s'il n'estoyēt trouvéz de bonne prise.

Et au mesme tēps ce grand Capitaine de mer Francois Draeck estoit avec quelques navires de la Roine d'Angleterre sur les costes de la nouvelle Espagne aux Indes Occidentales: où il entra, print & pilla plusieurs villes & bourgades. Son intentiō estoit d'aller au *Nombre de Dios*, mais à cause de la maladie de ses gens, il ne peut achever son entreprinse. Et print tāt par surprise, que par force la ville de S^t Dominigo, qui est la capitale de l'Isle Hispaniole. Où y avoit un magnifique Palais pour le Gouverneur general des ces Contrées. Au dessus du portal de la grād' sale de ce Palais, où il faloit monter cīq ou six degrez, y avoit posé sur deux pilliers, un globe figurāt le monde universel, & deux chevaux, lesquels dressez sur leurs pieds de deriere, avoyēt ceux de devant sur le globe, comme s'ils eussent voulu saulter pardessus, ou plus loing q̄ le mōde n'est grand: hors de la bouche de ces chevaux, sortoit un escriteau, où y avoit ces mots. *Orbis non sufficit*. A l'entrée de ceste sale paroissoient les armoiries du Roy d'Espagne avec ceste devise siéne *Nec spe, nec metu*. Les Anglois lisans ces escrits, demanderent aux bourgeois de la ville (lesquels s'estoyent rachettez du pillage) que vouloyent signiffier ces mots : à quoy iettans les yeux en terre comme confus, ils ne respondirent rien. Quoy voyant l'un de ces Anglois dit : S'il y avoit guerre ouverte entre vostre Roy, & nostre Roine, nous le vous apprendrions bien. Vous ne vous avez sceu deffēdre d'une si petite troupe que nous sommes, & vous vantez vous que le monde est trop petit pour saouller vostre ambition ? Draeck ayant pillé toute ceste coste des Indes, & chargé toute l'artillerie qu'il y trouva, en ses navires, retourna sain & saulf en Angleterre. Ces nouvelles venües en Espagne le Roy fit equipper une armée de mer d'environ septante tant navires que galleres, soubs la conduite du Marquis de Saincte Croix: mais ce fut trop tard, Draeck ayant desia fait son coup estant de retour.

*Francois Draeck Capitaine de mer prēd l'Isle de St Dominigo.*

*Superbe devise des Espagnols aux Indes.*

Tout ce temps là, ceux de la ville de Grave estoyent estroictement assiegez. Les Estats y envoyerent au secours le Comte de Leycester, avec force vivres, & munitions, conduits par nombre de Cavallerie & d'Infanterie, qui y entrerent à sauveté, & servirent d'un grand renfort à la ville: avec ce que ledit Seigneur Comte fit percer les diques de la Meuse, laquelle inondoit la ville tout allentour. Le Comte de Hohenloo avec ses trouppes gagna quelques Forts que les Espagnols tenoyent à l'autre rive de la Meuse, tellement que par ce moyens plusieurs navires chargéz de vivres & munitions ravitaillerent la ville suffissamment, & pour long temps. Cela resioüyt aucunement les Estats, qui esperoyēt bien que le Prince de Parme s'ahurtant contre ceste ville, perdroit sa paine & s'y romproit la teste.

*Secours envoyé à Grave assiegée de l'Espagnol.*

La ville de Nuys au Diocese de Coulogne estoit en ce temps là aucunement assiegée. Mais entendant le secours & ravitaillement fait à Grave, (qu'à la longue il pensoit bien affamer par les Forts dont il l'avoit blocquée) rompit ce camp de Nuys, leva son armée, & amassa toute la gendarmerie qu'il peut recouvrer des Pays de Brabant, & de Flandres, pour aller devant ladite ville de Grave, non pour l'affamer mais pour l'ēporter p force: parainsi il s'y alla cāper en persone environ le my May.

*Le Prince de Parme quitte le camp de Nuys.*

Tandis que le Prince de Parme estoit devant Grave, le Collonel Schenck couroit tout le Diocese de Coulogne, ravageāt tout ce que luy venoit au devant. Et le 6e dudit mois de May fit une chevauchée, iusques à la ville de Brulle (où les Evesques de Coulogne tiennēt aucunefois leur Court, & y ont un beau Palais): mais la trouvāt sur ses gardes, & bien garnie il se retira de là, & vīt devant la ville de Coulogne, mesme, faisant grād guere p tout sō territoire, tant aux Gētilshōmes sur le plat Pays, qu'aux bourgeois sans rien espargner. A sa retraite il forca le chasteau de Monichuysen: & print prisonnier le S^r de Groesbeq Nepveu du dernier Evesque de Liege, qui fut mené à Nuys. La garnison de laquelle ville de Nuys, alla bastir un Fort dedēs l'Isle (ou enclos) qui est entre la ville de Soust & Coulogne: ceste place leur sēblāt estre biē propice, pour empescher les vivres au cāp des Espagnols s'ils venoyent derechef les assieger.

*Schenck court le Duxese de Coulogne.*

Le 5e de Iuin partit de Nuys un navire de guerre bien equippé d'hommes & d'artillerie, lequel remontant le Rhin, s'alla ancrer devant la ville de Coulogne à l'opposite du Bourg de Duytsch: Le Capitaine dudit navire s'appelloit Pierre van allen

vryendé, où il demeura ferme. Le Magistrat & Conseil ne sachans que penser de ceste nouveauté & bravesse, manderét le Capitaine venir parler à eux, pour leur rendre raisõ de son fait, il y alla hardiment, & leur declara qu'il estoit là venu par la charge du Sr de Cloet Gouverneur de la ville de Nuys, pour y tenir sa place, & y recevoir le peage de tous biens & marchandises allans & venans sur le Rhin, au nom du Prince Electeur Truchses Archevesque dudit Coulogne: & qu'il tiendroit de bonne prise & butin, tout ce qui voudroit luy faire aucune resistéce. Sur ce le Conseil s'estant advisé, luy respondit que c'estoit contre les droits & franchises de la ville, & des bourgeois, qui ne pouvoit subsister, suyvant les droits & constitutions de l'Empire, que quelqu'un de son authorité privee, voulsist rechãger les peages de leurs places: moins d'y en mettre & imposer des nouveaux & inusitéz. Et qu'ils n'édureroyent point, qu'estant ainsi armé, il se tint devant leur ville, ny collecta aucun peage ne gabelle. Ce Capitaine requit avoir Acte de leur responce, pour l'évoyer à sõ Chef Gouverneur de Nuys: ce que luy fut donné, & qu'il envoya audit Sr de Cloet. Lequel rescrivit à ceux de Coulogne, qu'il en avoit la charge dudit Sr Prince Electeur leur Archevesque & Prince: & qu'à cest effect il avoyt envoyé ledit Capitaine Pierre avec son dit navire: & que s'il y avoit quelqu'un si hardi que de le vouloir empescher, qu'à main armée il se feroit obeyr, & les contraindroit: requeroit partant lesdits Srs de Coulogne, ne le vouloir prendre de male part. Le mesme escrivit il aux bourgeois & marchants de Coulogne, afin qu'il ne leur sambla chose estrange ny griefve, s'ils estoyent contraints de payer ledit peage, & s'il ne laissoit rié passer sãs aquitter. Le Cõseil de ladite ville fut en doubte de ce qui estoit de faire, s'ils le devoyét chasser de là p force ou poït. En quoy ils se trouvoyent bien empeschez, leur samblant l'yssüe de cest affaire un peu doubteuse. Finalement ils adviserent d'accorder avec ledit Sr Cloet (lequel estoit venu audit navire) & que neantmoins ils en escriveroyét à l'Empereur, aux trois Princes Electeurs, & au Duc de Cleves. Ce pendant ils envoyerét audit navire vers Cloet deux Docteurs en droit, un Secretaire, & un Messager iuré de la ville, qui luy remõstrerét q̃ ceste nouvelle impositiõ repugnoit aux statuts de l'Empire, & aux libertez & franchises de la ville: q̃ partant le Cõseil n'entédoit de tollerer telle nouveauté. Cloet demanda leur responce par escrit, pour la communiquer au Prince Truchsessan, s la charge duquel il ne s'épouvoit deporter: ainsi se retirerét ces Deputez, que ledit Sr Cloet festoya assés courtoisement en son navire.

En ce téps là le Collonel Schéc fit bastir le Fort (qu'on appelle encore pour le iourdhuy p usance: le Fort de Schenck) de *Sgravenvveerd* assis au boult de la corne de la riviere de Wahal, qui se separe du Rhin, sur un fond litigieux entre les Ducs de Geldre & de Cleves, qui est une Forteresse bié puissãte, & où les Estats entretienét ordinairemét bonne garnison, estant place de tresgrande importance.

*Premier bastiment du Fort de Sgravenweerd.*

Ce mesme iour 5e de Iuin le Prince de Parme cõmença à batre en toute furie la ville de Grave, & cõtinua deux iours touttiers, dont en furét cõptez 2000 coups de canõ, qui firét assés raisonnable bresche: pour laquelle recognoistre il envoya quelques esquadres, lesquelles voyans la cõmodité qu'il y avoit, dõnerent un signal, à ce qu'õ les vint seconder, pour y faire une charge en forme d'assault, ce qui fut fait: mais les Assiegéz les repousserent vivemét, & contraignirent de se retirer. Le lendemain le Prĩce de Parme se resolut de donner un assault general, & ayãt fait mettre tout son cãp en armes, & toutes choses apprestées, pour livrer & cõtinuer un assault. Les Assiegéz voyans q̃ ce seroit pour bõ furét saisis d'une frayeur: le Sr de Hemert Gouverneur de la ville commença à avoir peur, & par importunité de la commune, ayant prins l'advis d'aucuns Capitaines, envoya un Trompette au Prince de Parme, pour entendre à quelque honeste capitulation: lors fut à l'instant ordonnée cession d'armes, qui fut aussi tost suyvie d'ũ accord: dont plusieurs soldats & autres de la ville furent bien estonnéz. Car comme ils s'apprestoyent pour soustenir l'assault, estant chacun en sa place d'allarme tous prests, on leur vint commander de se retirer chacun en son quartier: & que l'accord de la rendition de la ville estoit fait. Ce temps pendant les Espagnols se hasterent tant d'entrer en la ville, qu'ils trouverent encore aucuns des Assiegez en bataille sur les boulevers, prests à combatre, ne se voulans d'abordée retirer de là, tant qu'ils virent que toutes les forces suyvoyent.

*La ville de Grave batue par l'Espagnol.*

*Le Sr de Hemert entre en Capitulation*

Le lendemain les soldats de la garnison sortirent, iusques à douze compaignies, avec les drappeaux pliez sur l'espaule, & leurs plaines armes: Les bourgeois qui voulurent, peurent sortir avec eux. Et furent tous embarquéz avec leur Gouverneur & Capitaines, & remenez en Hollande. En ceste maniere fut la ville de Grave inesperément reduite sous la puissance du Prince de Parme: devant laquelle les Estats esperoyent bien qu'il perdroit sa paine & son temps, veu que la ville estant forte en soymesme, avoit peu auparavant (comme nous avons dit) este renforcée de gens, & suffissamment ravitaill ée.

*Grave rẽdue inesperement*

La perte de ceste ville, fut cause que les Estats perdirẽt tost apres les villes de Veloo, Nuys, Megẽ, & Batenbourg. Car ceux de Megen (qui est une petite ville appartenante à ceux de la maisõ de Brimeu, à presẽt à Madame N. de Brimeu Ducesse d'Arschot & Princesse de Chimay) prochaine de Grave, entendans qu'elle s'estoit ainsi rendüe, quitterent la place aux ennemis, & s'enfuyrent. Ceux de Batẽbourg furent si pressez, & en telle diligence, qu'ils furent contraints se rendre, & sortir avec la verge blãche. Le Prince de Parme poursuyvant sa victoire, fit descendre quelques trouppes avec artillerie à bas la riviere de Meuse, & fit assieger le Fort de Wel, que les soldats quitterent, se retirans dedés le village, lequel fut tost apres aussi gagné: de là il mena toutes ses forces devãt la ville de Venloo. Le Collonel Schenck sachant bien que ladite ville n'estoit assez munie de gens de guerre, pour resister à un tel camp, pensant y mettre 500 chevaux, fut descouvert par les Espagnols, lesquels se mirent en deux ou trois embuschades par où il devoit passer, & le chargerẽt si vivement au passage qu'il fut contraint de se retirer dedés Wachtendonck.

*Megen abandonné.*

*Batenbourg rendu.*

Le camp Espagnol estant ainsi planté devant Venloo, le Prince de Parme envoya le Cõte de Mansfeldt assieger le Fort d'Arssen sur la Meuse, biẽ muni de gens, & de vivres. Il y avoit un chasteau q̃ les soldats ne voulurẽt pas rẽdre: qui fut cause q̃ le Cõte y fit mener six pieces d'artillerie, avec lesquelles, il le batit, fit bresche, assaillit, & emporta en mois d'un iour, qui fut le 21e de Iuillet, faisãt pendre tous les soldats qui furent trouvéz dedés en vie.

*Chasteau d'Arsé prins par l'Espagnol.*

A l'opposite de Venloo y a certaine petite Isle (ou enclos) au milieu de la Meuse, qui servoit grandemẽt à la deffẽce de la ville: où les bourgeois avoyẽt fait bastir un Fort muni de bonne garnisõ. Or pour gagner ce Fort le Prince fit lyer & ioindre ensãble trois grãds pontons, garantis pardevãt de bõs parapets, avec artillerie, ausquels y avoit plusieurs barques attachées plaines de soldats qui estoyẽt derriere cõservez par lesdits parapets, & artillerie. Ce qu'il laissa couler sur la riviere, tant q̃ ce Fort flottant en forme de bolevers approcha de ladite Isle. Les soldats qui estoyent dedens sans attendre aucun effort quitterẽt la place, & se retirerẽt en la ville. Or iacoit q̃ la garnison de ladite ville, qui est bien forte (ayãt iadis soustenu le cãp & toute l'armée de l'Empereur Charles le Quint sãs la pouvoir gagner) fussent assez résolus de tenir, & de se biẽ deffendre: si est ce q̃ la bourgeoisie esbranslée par la perte toute fresche de la ville de Grave, inclinoit le plus à appoĩtement, & fut leur opiniõ (cõme la plus forte) suyvie des gẽs de guerre. Parquoy ils envoyerẽt leurs Deputez au Prince de Parme, & s'accorderẽt de rendre la ville, les soldats pouvans sortir avec l'espée & le poignart tãt seulemẽt, sans riẽ esmener de leur butin ny chevaux. Que les bourgeois ne seroyent inquietez ny molestez en corps ny en biẽs, & q̃ ceux qui ne voudroyẽt vivre en la religiõ Romaine auroyẽt six mois, endedens lesquels ils se pourroyẽt avec leurs biẽs fẽmes & enfans retirer la part q̃ bõ leur sembleroit. Ceste bourgeoisie de Venloo a tousiours este ennemie & moqueuse de tous gens de guerre, de quel parti qu'ils fussent: cõme ils firent à ceux qu'alors ils avoyent en garnisõ, ausquels à leur retraicte ils dirẽt mille pouilles & iniures selon leur coustume. Ie les ay veu iusques à trois fois en divers temps, en l'une desquelles i'estoye, chasser leur garnisõ, aussi bien d'un parti que de l'autre.

*Venloo assiegé par le Prince de Parme se rend.*

Quelque peu de tẽps auparavãt le Collonel Schenck fit une traite avec bõne trouppe de Cavallerie & Infanterie, iusques à la ville de Keysers-weerd, la pẽsant surprendre à la Diane: mais ayant este descouvert, ceux de la ville, luy donnerẽt le bon iour à belles mousquetades & canonades, qui le fit retirer au Diocese de Reeckelinchuysen. Mais cõme il eut entendu, q̃ la ville de Venloo estoit rendüe, il envoya une partie de ses gens à Nuys, & avec le reste se retira à Berck sur le Rhin, où il tenoit sa residence ordinaire.

Le Sr de Hemert ayãt cõme nous avõs dit cy devant assez povrement rendu la ville de Grave, estãt arrivé en Hollãde, fut aussi tost retenu prisonier avec aucuns Capitaines p le Cõte de Leycester: & tost apres inculpé de lacheté, luy, & deux de ses Capitaines assavoir du Banck & Korf, eurent la teste trenchée en la ville d'Vtrecht. De tant plus q̃ peu de iours auparavãt q̃ la rendre, il avoit escrit aux Estats, qu'õ ne se devoit mettre en nul hazard pour les secourir ou ravitailler, p ce qu'ils estoyent tous bien deliberez d'y vivre & mourir, & qu'ils avoyent des gens & de tous biẽs assés, pour se maintenir.

*Le Sr de Hemert & deux Capitaines decapitez.*

Le Barõ de Willonghby Anglois Gouverneur pour la Roine d'Angleterre en la ville de Bergen-sur le Zoõ, ayãt entendu qu'il y venoit un grand rafrechissement de vivres & d'autres denrées, des Pays de Liege, Iuilliers & Cleves pour la ville d'Anvers d'evirõ 400 chariots, convoyéz p plus de mille hommes tant de cavallerie qu'ifanterie Espagnolle, pour l'attrapper envoya envirõ 400 chevaux & bõ nõbre d'infanterie la plus pt Angloise, qu'ils rencõtrerent gueres loĩg d'Anvers, le deffirent & pillerent: ce qu'ils ne sceurent emporter, ils l'espardirent par terre, & le gasterent autant qu'ils peurent, afin que les Espagnols n'en eussent de mieux, puis se retirerent en toute diligence, entendans qu'il y venoit quelques gẽs d'Anvers à la rescousse. Le Comte de Hohenloo & le Capitaine

pitaine Sire Willem Rogiers Chevalier Anglois estoyēt d'autre costé alle faire une cour se avec leur cavallerie en Brabant, où ils pillerent la Langhe-straete.

Le troisiesme de Iuillet grand nombre d'hommes, de femmes, & d'enfans, tant gētilshommes, marchans, que paysans, & autres sortans du Pays de Iuilliers pour aller à Coulogne, avec cōvoy des soldats du Duc de Cleves, de peur de la garnison de Nuys, estans à un quart de lieüe de la ville pres de Ionckersdorp, furent par les gens de l'Evesque de Coulogne, des garnisons de Bobert & Genadendael la plus part Espagnols, assaillis & povrement meurtris sans aucune pitié ny mercy, tombans entre les mains de ceux, qu'ils tenoyent pour leurs amis, qui les pillerent, despoüillerent, & massacrerēt iusques aux fémes enceintes, & petits enfās. Ceux de Coulogne ce voyans voulurent venir au secours, mais si pesammēt qu'ils n'y trouverent nuls meurtriers, ains seulement les chemins couverts de morts, & de blessez en grand nombre, les chevaux des chariots & charettes esmenéz : environ trois cens morts furent enterrez, & les blessez amenéz en la ville, dont y en mourut depuis encore environ septante. l'Evesque voulut excuser ce fait pardevant le Cōseil & Magistrat de la ville, promettant d'en faire punition : mais comment l'eut il fait ou sceu faire, puis que c'avoyent esté les Espagnols qu'il avoit appellé à son secours, en la guerre qu'il avoit eüe, contre l'Archevesque Truchses, & les avoit espars par les villes de tout son Diocese?

Apres la rendition de la ville de Venloo le Prince de Parme ramena toutes ses forces devant la ville de Nuys, que de toutes parts il investit & serra tresestroictement, à ce de tant plus incité par l'Evesque de Verceil Legat du Pape Sixte. Entre ladite ville & le Rhin y a une petite Isle, en laquelle y avoit un Fort, que les soldats abandonnerent à la premiere abordée des Espagnols. Vn Capitaine Espagnol s'en estant apperceu, s'y alla fourrer avec une vingtaine de ses gens: mais ceux de la ville, firent une saillie sur luy, deffirent tous ses soldats, & l'amenerent prisonnier, quittans derechef ledit Fort.

*Siege du Prince de Parme devant Nuys*

Le Prince Maurice de Nassau Marquis de la Vere, & M. Philippe Cidney Gouverneur de Flissinghes pour la Roine d'Angleterre, pour d'ū autre costé dōner de l'ouvrage au Prīce de Parme, allerent avec trois mille hōmes tāt Anglois, qu'autres descēdre au Fort de Terneuse, pour aller faire une course en Flādre, pēsans p ce moyē le destourner de ce siege de Nuys, & le 25e de Iuillet pridrent la ville d'Axelle gueres loing du Sas de Gand. Cela troubla aucunement ceux de Flandre & de Brabant, craignans un plus grand mal: telement que ceux de Flandre escrivirent lettres expresses & serieuses au Prince de Parme, le pryans de venir à leur secours : disans estre plus necessaire & raisonnable de deffendre leur Pays, que d'assieger une ville Imperiale, assise hors de la Iurisdictiō & limites des Pays bas: Ce nonobstant il ne se voulut pas departir de ce siege, mais il y envoya le Seigneur de la Motte Gouverneur de Gravelingues, pour aller assieger ladite ville d'Axelle: ce que pensāt faire les Estats percerēt les diques, qui inōderent tout le Pays d'allenviron: tellemēt que les Chevaliers marins sur leurs chevaux de bois les contraignirent de desloger de là, & de quitter la ville.

*Prinse de la ville d'Axelle pour les Estats.*

Au mesme temps ledit Seigneur de la Motte par le moyen d'un soldat Walon nōme Nicolas marchant, autrefois Sergeant de la compaignie du Seigneur de Beugnastre au service des Estats, pratiqua une entreprise pour attrapper les principaux Chefs, Colonels, & Capitaines Anglois. Ce marchant s'adressant au Cōte de Leycester, & à quelques Deputéz des Estats, leur dōna à entendre qu'il avoit de bonnes intelligēces, avec plusieurs Officiers & soldats de la garnison de Gravelingues: & que sous umbre d'amener du blé par navires, qu'il feroit entrer au hable, on pourroit aysemēt entrer en la ville. Sō dessein fut trouvé faisable, & luy fut baillé argent pour achetter des grains & les embarquer. Or pour cōduire cest exploit le Cōte d'Essex beau fils du Cōte de Leycester devoit estre le Chef, & auroit en sa compagnie plusieurs Seigneurs & Collonels Anglois & autres. Mais monsieur le marchant ayant achetté ses grais, les embarqué, & fait entrer au hable: cōme il fut dit que ceux qu'il auroit avec luy, & ceux de la garnisō qui estoyent de son intelligence, ouvriroyēt la porte à point nōmé audit Sr Cōte d'Essex, & à ses gens: estant ledit Sr approché & trouvant la porte toute arriere ouverte plustost qu'il ne pensoit, il commença à entrer en doubte, p ce qu'aucunes choses māquoyēt à ce qui avoit esté pouriettè sur ceste entreprise, qui le retint de passer plus avant. La Motte & ses gens qui les attendoyent en grande devotiō, (la collatiō leur estāt toute apprestée) estoyēt tous affaméz de leur curée: & leur tardoit trop qu'ils n'y entroyent, envoyans deux ou trois soldats leur dire qu'ils se hastassēt: mais leur marchāt se tenāt en la ville, sās une seule fois se monstrer, cela les fit doubter encore d'avantage, & fut cause de les faire retirer le pied en arriere. La Motte ce voyant se rua sur ceux qui estoyēt entréz avec le marchāt, ausquels à leur arivée ceux de la Factiō simulée firent bō receüil, mais en fin ils leur firēt payer l'escot. Ce ieune Sr d'Essex, & toute sa cōpaignie se peurent bien vanter depuis d'avoir eu ce iour là belle eschappade.

*La Motte tend un piege aux Anglois*

Les affaires des Provinces unies se trouvãs un peu arrierées p les prises de Grave, de Venloo, & des autres Forteresses, q̃ le Prince de Parme avoit gagnees, qui de plus en plus alloit prosperant: Il y sourdit entre lesdites Provĩces & villes particulieres quelq̃ secret mal-entendu (comme il advient souvent en un Estat, où plusieurs cõmãdẽt) l'un voulant s'exempter du fardeau, pour le mettre sus les espaules de son compagnon. Avec ce q̃ le Collonel Schenck (du temps qu'il estoit encore au service du Roy d'Espagne) y auoit remarqué quelque personnage, qui causoit q̃ tacitemẽt on murmuroit sur aucuns des Estats, cõme si on eut euà se garder d'eux. D'autre costé le Cõte de Leycester (nouvellemẽt estably au gouvernemẽt de diverses Provinces ayãs chacune ses previleges & franchises à part: s'estãs par cy devant iointes ensamble sous un mesme Prince, par succesions hereditaires, alliances de mariages, donnatiõs, achaps, & autremẽt, retenãs neantmoins tousiours leur liberté & les preminences de leurs Estats, se persuadoit q̃ l'authorité qu'il devoit avoir, à cause du reng qu'il tenoit esdites Provinces, luy estoit grãdemẽt diminuee, en ce que le regime & cõmandement absolut ne depẽdoit pas de luy seul & de sõ Cõseil: mais que les Estats generaux des Pays unis, suyvant leurs anciens droits (encore que du temps du Duc d'Alve cest ordre eut esté interrompu) avoyent en leur regard authorité de cognoistre de toutes choses concernans leur Estat. Cela causa une deffiance, qui puis apres fit ouverture à plus grãd trouble. Car Me Paul Buys iadis Advocat des Estats particuliers de Hollande, ordonné Cõseill ier adioint au Comte de Leycester, estãt à Vtrecht y fut fait prisonnier, & detenu, sans luy former son proces, ny sans savoir qui estoit sa partie. Les Capitaines qui l'avoyent prins declaroyẽt l'avoir fait par charge dudit Seigneur Comte, ce que ledit Seigneur denyoit. Il y eut aussi aucuns des principaux de la ville, entre autres le Seigneur Nicolas van Zuylẽ Escoutette & quelques autres particuliers, qui furent cõgediez, leur ayant commandé de sortir la ville endedens soleil couchant: Lesquels se retirerenr en Hollande, d'où ils envoyerent leur plaintes par escrit au Comte, lequel sur tout faisoit de l'ignorant: tellement qu'on ne scavoit iuger si c'estoit par sa charge ou point. Ceux d'Vtrecht s'aigrissans de tant plus allencontre de leurs bourgeois congediez, les banirẽt non seulement de leur Iurisdiction, mais aussi de Hollande & de toutes les Provinces unies, à certain temps, sur paine de confiscation des biens, qu'ils avoyent sous leur Siegneurie, & Diocese.

*Le Comte de Leycester se mescontente.*

*Me Paul Buys prisonnier à Vtrecht.*

*Aucuns bannis d'Vtrecht.*

Les Estats de Hollande voyans la rigueur de laquelle les Traiectins procedoyẽt allencontre de leurs Concitoyens, eussent volontiers moderé les affaires: mais n'y pouvans rien gagner, plusieurs de ces bannis & congediez, passerent la mer, & s'allerent tenir les uns en Oostlande, & les autres, en quelque autre place neutrale: aucuns ne se soucians de ce ban si rigoureux demeurerent en Hollande. Ce pendant Maistre Paul Buys demeurant tousiours prisonier, sans luy dresser son proces, par subtilité, ou plustost par connivence d'aucuns de la prisõ trouva moyẽ d'eschapper d'Vtrecht, & de se retirer en Hollande: Où son eslargissemẽt luy fut confirmé à la charge d'estre à droit sur paine de 25000 florins, & de se purger de ce qu'õ le voudroit inculper: mais persone ne se presẽta onques pour l'accuser.

*Me Paul Buys eschappe de prison.*

Le Prince de Parme estoit ce pendãt faisant tout devoir devant la ville de Nuys, où s'estant bien retrenché, deliberé de la batre en pouldre, planta six canons devãt la Neerpoorte, quatre devant la Rhynpoorte, autre quatre du coste de l'Isle, pour donner au rampart deriere de Cloistre de Marienbergh, qui estoit le plus foible endroit de la ville. Les Assiegez ne dormoyent pas de leur costé, nuyt & iour estoyent à la besogne, bourgeois & soldats, pour se fortiffier, tãt les pressoit le Gouverneur Seigneur de Cloet, qu'a paine avoyẽt ils loisir de prẽdre leur repas. Le Prince ayant toutes ses bateries dressées, & toutes choses bien disposées, pour incontinẽt la bresche estant faite, donner l'assault, fit premierement le vintquatreiesme de Iuillet sommer le Gouverneur, que s'il luy vouloit rendre la ville, qu'il luy feroit bon parti, si non, qu'il devoit attendre l'extremité d'un siege, & les fruyts de ses assaults. Il luy fut respondu par escrit qu'on le remercioit de ses bonnes presentations. Et comme il le cognoisoyent Prince vertueux & valeureux, que volontiers ils traicteroyent avec luy: mais comme c'estoit chose de grand pois, sur quoy ils avoyent à se bien cõseiller, qu'ils requeroyent six heures de temps pour y adviser.

*Nuys sommée.*

Le Prince avoit envoyé un tabourin en la ville requerir des ostages de part & d'autre, & que les assiegez envoyassant leurs Deputez avec Commission & plaine puissance de traiter. Mais un des Capitaines nommé Felix Pancher, respondit qu'ils ne trouvoyent point les articles du Prince de Parme recevables: disant qu'il n'avoit pas tenu l'accord fait avec ceux de Venloo: ce que le Prince denyoit. Durant ces allées & venües le canon du camp dõnoit sur la ville, & celuy de la ville sur le cãp, cõtre le droit de guere: tellement que le Prince qui estoit approché pour parler à eux, fut contraint de se mettre à couvert en quelque fossé sans eau. Et dont retonrnant au camp il en tença le Comte Charles de Mansfeldt General de l'Artillerie, qui s'en excusa, disant que cela s'estoit

*Offres du Prince de Parme.*

fait

faite sans son sceu. Depuis ledit Seigneur Prince renvoya derechef vers les Assiegez, le Collonel Taxis, leur demander s'ils avoyét de tout poinct prins leur defence à cœur, ou bien s'ils vouloyét entédre à quelque bõ accord. Et comme ils demandoyent d'avoir les articles par escrit, ils leur furent envoyez par un Trompette. Qui estoyent en somme, qu'ils sortiroyent les drappeaux volans au vent, avec toutes leurs armes, hardes, bagage, & butin, & qu'il les feroit cõvoyer en seureté la part où ils voudroyent aller: pour sur quoy se resoudre leur fit donner demye heure de temps. Taxis & autres Chefs estoyent devant la porte attendans leur respõce. Ce Trompette demeura tout l'apres midi & la nuyt ensuyvãte en la ville: sur les dix heures du soir on leur vint dire, que le Trõpette estoit allé dormir, & qu'ils pourroyét aller coucher quand il leur plairoit, que le lendemain on leur donneroit responce. Finalement ce Trompette retourna le lendemain environ les six heures du matin, avec telle responce. Que ceux de Nuys trouvoyent estrange que le Prince de Parme faisoit la guerre à leur ville apartenante au Prince Electeur Truchses depédante du Saint Empire, parquoy ne pouvoyent entendre à nul appoinctement avec ledit S^r Prince de Parme, moins luy rédre la ville, sans premieremét avoir le cõsentement de l'Empereur, & dudit Seigneur Electeur: pour lequel pouvoir obtenir, & envoyer vers sa Maieste Imperiale, ils requeroyent trefves de six semaines: ce qu'ayant obtenu, qu'ils entreroyent en voyes raisonnables d'accord. Le Prince oyant ceste responce, estimant qu'on se mocquoit de luy, fit ce iour là, qui estoit le iour de S^t Iaques Patron des Espagnols, batre la ville avec trente pieces de canõ, sans relache depuis le matin iusques au soir, que iamais ne fut oüye plus furieuse batterie, tirãs ce iour là plus de trois mille coups. Dõt furent abatües rez terre les Rhynpoorte, & Neerpoorte, avec un grand pan de la murail le, iusques à la riviere: puis changeans la baterie de l'autre costé de la Rhynpoorte tirãt vers le Cloistre de Maryenbergh, mirẽt bas un autre pan de mur: tellement qu'il y eut bresche de plus de soixante pieds de lõg, par où on pouvoit voir iusques au milieu de la ville. Entre le grand temple & la porte y avoit une tour, laquelle fut aussi ce mesme iour abatüe en partie: un Capitaine Espagnol se hazarda d'y monter, où estant & regardant allentour de luy, ne voyant persone (les assiegéz s'estãs en cest endroit mis à couvert à cause de la continuelle baterie) fit signe de la main à ses gẽs d'approcher, ce qu'ils firent, & gagnerent ce costé du rampart. Le Gonverneur Cloet entendant que les Espagnols s'estoyent advancéz si avant, marcha celle part avec partie de ses gens, pour les chasser de là: mais quoy qu'il sceut faire, si ne sceut il les repousser si avant qu'ils ne se tinssent en la tour. A ceste charge fut ledit Gouverneur tiré au gras de la iambe, & reporté en son logis. Tost apres un de ces Espagnols descẽdit de la tour, alla dire au Prince de Parme, comment la ville estoit ouverte de ce costé là, & qu'il n'y avoit rien qui flanquoit pour empescher l'entrée. Cela encouragea les soldats Espagnols aspirãs au butin, & leur tardoit fort, qu'ils n'estoyét ia à l'assault, de tant plus qu'il estoit le iour de leur Patron, qu'ils esperoyét leur devoir sur son iour, donner la victoire. Mais le Prince de Parme, à cause du soir, & de la nuit qui approchoit, voulut differer iusques au lendemain, faisant toute la nuit continuer la batterie, que les Assiegéz n'eussét moyen de remparer, ce que le iour avoit esté abatu. Le lendemain au matin le camp du Prince estant tout en armes, & prest pour aller à l'assault: les Capitaines de la ville se trouverét chéz le Gouverneur pour demãder son advis sur la réditiõ, lequel se voyant ainsi accoustré & sentant ses douleurs, leur conseilla d'accorder au mieux qu'ils peussét, du moins vies & bagues saulves. Le Capitaine Rittal fut envoyé avec encore un Porte-enseigne vers le Prince pour en parler & traicter l'accord: abordans au cãp à un Collonel Italien, il les fit demeurer & attendre là, tant qu'il eut allé parler au Prince, pour scavoir sa volonté, sur ce qu'ils disoyét estre là venus pour traicter accord, & rendre la ville. Le Prince respondit à ce Collonel, qu'ils s'en retournassent & attendissét avec les autres le hazard de l'assault. Parquoy le Capitaine & l'Enseigne son compagnõ retournerent & dirent aux assiegéz la responce qu'on leur avoit dõnée: Ceux de la ville avoyent bien veu dez les quatre heures du matin grand nombre de cavallerie sortir du bois proche de la ville, avec chacũ un fagot, qui se iettoyét au fossé pour le remplir, par où ils pouvoyét biẽ iuger, que ce seroit à certes qu'on leur en voudroit: parquoy le iour estãt un peu plus hault, ils envoyerent derechef trois de leurs Capitaines au camp, mais à leur arrivée, ils furent saisis, & retenus prisonniers. Les Espagnols brusloyent d'envie d'aller à l'assault: aucuns disét qu'ils y allerent d'eux mesmes, & qu'ils estoyent en la ville, devant que le Prince en fut adverti. Ainsi fut la ville emportée de l'un des costéz par les Espagnols, & tost apres d'un autre p les Italiẽs allẽdroit de la Meerpoorte. Les assiegéz quittans le rampart, se retirerent au marché, pensans y tenir bon. Mais ils n'y durerent gueres, sans estre fonsséz & deffaits: le soldat victorieux mettant p pieces, tout ce quil rencontroit sur la rüe, soit les armes au poing, ou non. Ce pendant les Walons, Allemans, & Liegeois se tenoyent coys

*Responce de ceux de Nuys.*

*Ceux de Nuys veulent appointer mais sont renvoyez.*

*Les Espagnols assaillent Nuys sãs charge.*

coys en leurs quartiers du costé de la Hoochpoorte, ne sachans ce qu'il y avoit à faire en la ville: mais si tost qu'ils sceurent que les Espagnols & Italiens estoyent dedens, ils se mirent à l'escheller de leur costé, comme firent pareillemēt les haults Bourguignons. Ceux qui estoyent en l'Isle passerent à nage & se hasterent pareillement d'y entrer chacun au plus viste pour le pillage. La boucherie y fut grande sans rien espargner: il y eut quelques deux cens soldats qui s'estoyent retirez du coste de la Hoochporte, & avoyēt ia quitte leurs armes, mais les Espagnols les despoüillerent tous nuds, afin que leurs accoustremens ne fussent gastez, ny soüillez de leur sang, puis la premiere furie estant passée les massacrerent tous de froid sang. Autres trois cens ou environ, sortis par la porte pensans bien eschapper & se faire voye par force, ou d'y mourir en combatant, furent attrappez & atourez par la cavallerie, mise en armes sur toutes les avenües de la ville, & taillez tous en pieces, sans nulle mercy.

La ville ainsi gagnée, & la maison du Gouverneur Cloet saisie, il fut trouvé au lict blessé comme nous avons dit, sa femme & ses deux Sœurs aupres de luy. L'ènemi entré en sa chambre, luy fut aussi tost dit qu'il s'apprestat à mourir: dont fort troublé il prya qu'on luy sauva la vie, qu'il estoit homme de guerre, & qu'il avoit pour le service de son Seigneur fait devoir de soldat & d'homme de bien. A quoy luy fut respondu que luy, aussi bien que son Maistre estoyent proscrits & condampnés par l'Empereur: & que suyvant ce ils devoyent estre punis: Et comme il se vouloit beaucoup excuser, luy fut mise une corde au col, tiré au bas du lict, & pendu à la fenestre de sa maison. Le Ministre & deux Capitaines furent pareillement pendus. Aucuns discourans sur ceste cruauté disoyent que Cloet ny ses Capitaines n'avoyent pas mal fait de s'estre resolus à garder & maintenir la ville pour leur Maistre: mais qu'ils commirent une grāde faute de s'estre moquez du Prince de Parme, cōme nous avons dit, principalement le sachāt avec si grands forces tant d'hōmes que d'artillerie, qui estoyent pour forcer une ville plus puissant & forte qui n'estoit Nuys.

*Quelle fut la fin du Capitaine Cloet Gouverneur de Nuys.*

Ce ne fut pas assez aux Espagnols victorieux d'avoir saccagé du tout & pillé la ville, s'ils ne l'eussent quand & quād bruslée: encore qu'on l'aye voulu excuser par le feu qui s'estoit esprins ez facines, & autres bois arrangez au remparement, qui de là secoula en quelques maisons prochaines couvertes de paille. Voila quelle fut la fin miserable du siege de ceste ville, le 26 de Iuillet: laquelle de long temps ne se pourra remettre en son premier estat, tant y fut la desolation grande.

*Nuys bruslée apres le sac & pillage.*

Le Prince de Parme estant encore au camp apres la ville rendüe, le premier iour d'Aoust arriva devant Nuys, l'Evesque de Verceil Nonce du Pape Sixte 5^e^, où estoyent pareillemēt venus les principaux Seigneurs & Gouverneurs, tels que le viel Comte de Mansfeldt, Aremberghe, & autres: ce Nonce accosté à la main droite de l'Archevesque de Coulogne Prince de Liege, & à gauche du Prince de Cleves, apporta de la pt du Pape Sixte au Prīce de Parme, une espee & un chappeau beny par la bouche mesme de Sixte, avec lettres congratulatoires audit Seigneur Prince de ses heureux succez, esquelles y avoit clause expresse que ceux qui assisteroyent à la messe que ledit Nonce feroit, lors que ledit Seigneur Prince recevroit le sacrement de ses mains, avec lesdits espée & chapeau, s'estans premierement cōfessez & communié audit sacrement, auroyent remission plainiere de leurs pechez. Puis ledit Nōce fit une harengue à tous ces Seigneurs, Gouverneurs, Collonels, Capitaines, & gens de guerre là presens, les exortant à se porter vaillamment, & à mourir pour la Foy catholique romaine, avec promesse de toutes benedictions apostoliques, & finalement de la vie eternelle. Ce fait s'approchant du Prince, luy mit le chappeau sur la teste & luy ceignit ladite espée, le tout richement elabouré. Ce que le Pape luy envoyoit (comme les lettres chantoyent) en recognoissance de sa valeur, & vertus.

*Le Pape envoye une espée benite au Prince de Parme.*

Tost apres la prinse de Nuys le chasteau d'Alpen appartenant au Comte de Mœurs, fut rendu au Prince de Parme, les soldats sortans avec armes & bagage, cōvoyez pardela le Rhin.

Le 3^e^ dudit mois d'Aoust il envoya assieger la ville de Rhinbergh: Les navires de guerre des Estats mis en garde devant ladite ville, estans devallez le Rhin, l'Isle qui gist à l'opposite de ladite ville fut saisie par l'Espagnol, qui y planta quant & quant dix canons: mais la garnison qui estoit dedens se sceut si bien deffendre par la bonne cōduitte du Collonel Schenck, que le Prince de Parme n'y advanca rien, sinon qu'il fit dresser quelques forts aux environs. Le Comte de Leycester voulut monstrer quelque devoir pour la delivrer: mais comme il avoit dez le commencement de Septembre assis son camp au hault & bas Elten, passant outre, alla assieger la ville de Dousbourg, assise sur la riviere d'Yssel. Ceux du Prince cōtinuans leur dessein sur Berck apres avoir achevé leurs Forts, s'assuiectirent toutes les Forteresses d'alentour, iusques à Wezel. Au devant de laquelle, ville est celle de Buryck appartenāte au Duc de Cleves, qu'ils envachirent, & y mirent de leurs gens en garnison: entre lesquelles deux villes de Wezel

*Le Prince assiege Rhinberg à peu de proufit.*

& de

& de Burick,ils dresserent un pont sur le Rhi,pour empescher le passage des navires venans d'enbas,& que les Estats ne peussẽt envoyer nuls vivres à Berck.

Audit mois de Septembre mourut Octavio Farnese Duc de Parme & de Plaisance fils de Pierre Louys , & Pere d'Alexandre Gouverneur des Pays bas pour le Roy d'Espagne:p le trespas duquel Octavio lesdictes Duchez & autres Seigneuries succederẽt audit Alexandre Prince de Parme son fils, que doresnavant nous escriverons Duc de Parme.Auquel le Roy d'Espagne,non toutefois sans grandes poursuytes,octroya( en recompense de sa cõqueste de la ville d'Anvers,)q la garnisõ Espagnolle qui estoit au chasteau de Plaisãce & de Navarette (qu'il y avoit iusques lors entretenue,pour tousiours tenir ledit Duc en bride) sortiroit dehors.Et que Alexandre y peusse mettre telle autre garnison à sa devotion,que bõ luy sambleroit:cõme il fit,y ordonnant le Capitaine Haller Brussellois.

Le 21 dudit mois mourut en Espagne Messire Antoine Perrenot Cardinal de Granvelle,premierement Evesque d'Arras, & depuis Archevesque de Malines,possedãt beaucoup de riches Abbayes & benefices.Il fut né le 20 d'Aoust 1517 fils de Nicolas Perrenot Seigneur de Granvelle, l'un des premiers Cõseilliers de l'Empereur Charles le quint.Ce Cardinal par la vivacité de son esprit,estant fort ambitieux , voulut seul gouverner les Pays bas,& mener la Ducesse de Parme Gouvernãte,& les Princes & Seigneurs du Conseil d'Estat du Roy à sa poste: dont sourdirent les ialousies & partialitéz entre les grands,qui furent couvertes depuis du manteau de la religiõ:tellement que pour y remedier(ou peut estre pour estre mieux servy de sõ cõseil)le Roy fut advisé de le rappeller desdits Pays,& le faire venir en Espagne,où il fit des Offices beaucoup pires,q̃ s'il fut demeuré pardeca. Car il depaint tout le Pays & denigra tellement lesdits Princes & Seigneurs vers le Roy,que par son ambitiõ desmesurée,avec la haine qu'il leur portoit,& pour se venger d'eux,il fut(pour le bien dire en un mot) la seule englume , sur laquelle ont esté forgéz tous les malheurs desdits Pays,qui durent encore iusques auiourdhuy. Des deportemens & vie duquel nous avons asses amplement parlé au 9e livre de ceste Cronique.

*Mort du Cardinal de Grãvelle.*

*Dousbourgrẽdu au Cõte de Leycester Zutphen par luy assiegé.*

Tandis que le nouveau Duc de Parme s'opiniatroit devãt Berck:le Comte de Leycester continuoit & poursuyvoit son siege de Dousbourck,qu'il batoit iusques à luy donner l'assault : mais les Assiegez voyans qu'il n'y avoit nulle apparence de secours, quoy qu'ils eussent esperé & attendu,rendirent la ville par apoinctement.De là il marcha devant la ville de Zutphen, avec toute son armée pour pareillement l'assieger. Cependant les garnisons des Estats ez villes de Berck,Geldre,& Wachtendonck firent une entreprise sur la ville d'Orsoy:Mais estãs descouverts,comme ils se retiroyent en arriere, ils rencontrerent à leur retraite quelques trouppes Espagnolles,qu'ils mirent en route,non toutefois sans y laisser de leurs plumes.Or comme le Comte de Leycester alla assieger ladite ville de Zutphen aux deux costez de la riviere, d'abordee il print sur les Espagnols le fort de Middelwaert, un petit au dessus de la ville:puis pressa de telle sorte celuy qui estoit à l'oposite,sur l'autre rive de la riviere,du costé de la Veluwe,qu'il le contraignit de se rendre. Le Prince de Parme pour secourir ladite ville de Zutphen y amena toute son armée,laquelle s'affronta avec une partie de celle du Comte , où les Anglois furent rudement testonnéz : entre autres M.Philippe Cidney Gouverneur de Flisinghes,brave chevalier,& d'ũn grãd scavoir, y fut blessé,dõt estant porté en la ville d'Arnhem en Geldre,il mourut depuis.Encore que les Espagnols demeurassent maistres de la campagne,& que la ville de Zutphen fusse quelque peu ravitaillée , si-est ce que ce leur fut une chere victoire,car ils y perdirẽt aussi beaucoup de leurs gens.

*Deux Forts de Zutphẽ gaignez par le Comte*

*l'Espagnol victorieux.*

Le Comte de Moeurs estoit allé en Allemagne faire une levée de Reytres,qu'on attẽdoit en grand desir au camp des Estats devant ladite ville de Zutphen:avec lesquels il descendit iusques à Bremen en Oostlãde, où les Estats avoyent envoyé grand somme de deniers pour leur payement. Estans ces Reytres venus à leur *Rẽdes-vous* & place de monstre.Les Rytmaistres se mirent à mutiner pour leur gages du service qu'ils n'avoyent encore point fait. Le Duc de Parme en eut le bruit, & envoya de ses trouppes iusques en la Comté de Linghen pour les rencontrer,& s'ils eussent peu,leur faire un affront. Auquel lieu un partie de ceste cavallerie Allemande se rengea au parti de l'Espagnol,les autres desbendez se retirerẽt en leur Pays : tellement que le Comte de Moeurs demeura seul avec la Cornette du Rytmaistre Plettenberg:& ne s'ozant fier de son retour en Hollande par terre, ne se sẽtãt fort assez pour se faire voye p les armes au travers des ennemis, s'asseurant qu'il seroit chargé,il s'ẽbarqua avec le reste de ses gẽs. Aucũs Princes d'Allemagne ez terres desquels ces mutins avoyent esté levéz ,furent grandement irrittéz contre eux,pour ceste lacheté,& punirent aucuns gentilshommes, tant par prison , qu'autrement par voye d'infamie & degradation de nom, d'honneur, & d'armes : entendans qu'il ne leur avoit point manqué de payemẽt,puis qu'il y avoit de l'argent assez,lequel fut renvoyé en

*Le Comte de Moeurs leve des Reytres.*

*Les Reytres se mutinent.*

Hollan-

Hollande.

Le Duc de Parme ayant rompu ce coup, & sans combatre dissipé ceste Cavallerie, que les Estats avoyent attendüe en si grande devotion, fit retourner ses trouppes aupres de Zutphen, & commanda d'enslever tous les grains du plat Pays d'allentour, & de les mener dedens la ville, qui leur fut aysé à faire, le Comte de Leycester ayant retiré toute son armée à l'autre costé de la riviere sur la Veluwe, ez environs du grand Fort qu'il avoit paravant gagné à l'opposite de la ville, où il avoit mis vingt & trois cõpaignies, tant Walons, que Tudesques naturels du Pays: qui tost apres furent cassez, & reduits seulement à six enseignes: l'occasiõ pourquoy je ne l'ay encore sceu sçavoir au vray.

*Jalousie entre les grands du Pays & les Anglois.*

Ce fut allors que quelque jalousie qui long temps avoit couveille, commenca à se faire paroistre entre les grands des Provinces unies & les Anglois, touchãt les Estats, Offices, Capitaineries, & autres grades & charges de guerre, dont les Chefs, Collonels, & Capitaines, tant de Cavallerie, que d'Infanterie desdites Provinces (entre lesquels estoyent les Comtes de Hohenloo, de Nassau, de Meurs, d'Overstein, de Solms, & autres) s'en plaignirent par requeste au Comte de Leycester, le pryans y vouloir mettre meilleur ordre: se deüillans entre autres plaintes, que le Regiment du Sr de Houtein Gouverneur de l'Isle de Walchren, tué à la dyque de Coesteyn, avoit esté dõné à M. Philippe Cidney Anglois, & ainsi d'autres Regimens & Capitaineries: par où ils remarquoyent qu'on en vouloit frustrer les naturels du Pays, pour y advancer tant seulement les Anglois & autres estrangers. Ce qu'ils disoyent ne pouvoir tourner qu'à mauvaise consequence, & au descouragement de leurs braves soldats. Veu qu'ainsi faisant ils perdroyent tout espoir d'estre un jour advancez, qu'un Sergeant peusse parvenir à l'Enseigne, un Enseigne à la Lieutenance, un Lieutenant à la Capitainerie, un Capitaine à Sergeant Major, ou Lieutenãce Collonel, & de là à devenir Collonel, si à chacune fois on y en mettoit des autres. Ce qui seroit pour les desbaucher, & à ne recevoir volontiers les commandemens d'un Chef estranger, qui n'ameneroit rien que confusion. Sur toutes lesquelles plaintes & remonstrances neantmoins le Comte de Leycester ne se soucia gueres de mettre ordre, ains seulement d'entretenir & nourrir ses partisans: par où le mescõtentement croissoit de plus en plus, tant entre les grands, que les petits.

Or cõme les Reytres du Cõte de Moeurs lõg tẽps attẽdus ne vindrẽt pas ainsi q̃ nous avons tantost dit: & que la ville de Zutphen faute de Cavallerie n'estoit assiegée que du costé de la Veluwe. Le Comte de Leycester ayant fait fortiffier au double, ce grand Fort vis à vis de la ville, au bord de la riviere: & le renforcé de bonne garnison sous la charge du Capitaine Rolland Yorck (qui paravant avoit esté prisonnier à Gand, accusé, mais non du tout convaincu de trahison, & d'intelligence avec l'Espagnol, que le Comte avoit reprins en grace & desiroit d'avancer) pour affranchir toute la Veluwe, que la garnison de Zutphen, n'y peut courir, leva son camp, & marcha vers Deventer, de laquelle on parloit fort ambiguëment, comme s'il y eut eu gens plus affectionnez au parti du Duc de Parme, qu'à celuy des Estats: pourautant qu'ils ne recevoyent pas volontiers les soldats Anglois.

*Le Capitaine Rolland Yorc Gouverneur du grã Fort devant Zutphen.*

Les Estats n'ignorans point de quelle importance leur estoit ceste ville, en estoyent de mesme merveilleusement en peine, & y eussent mieux aymé de leurs gens naturels du Pays, ou Walons: Toutefois comme le Comte de Leycester vouloit que les siẽs y fussent, finalemẽt il requit d'y entrer avec ses gardes & quelques soldats. Ce que les Estats ne luy ozans denier: pour y parvenir plus modestement, & ne point effaroucher les bourgeois: le Prince Truchses Electeur de Coulogne, avec aucuns Deputez desdits Estats entrerẽt les premiers en la ville: Puis apres le Comte mesmes, qui le 20 d'Octobre y fit entrer quelques compaignies Angloises & Irlandoises: lesquelles avec la ville il laissa sous la charge du Collonel Guillaume Standley Irlandois. Duquel les Estats avoyent adverti ledit Sr Comte se garder, par ce qu'auparavant il avoit servi les Espagnols.

De là ledit Seigneur Comte retourna à la Haye, où estant arrivé les Estats luy presenterent au nom des villes de Hollande, Zeelande & de Frise, les articles desquels ils se doeüilloyent, requerans par luy y estre pourveu, & remedié d'ordre cõvenable, pour oster toutes mauvaises impressions, qu'on pourroit avoir de son gouvernemẽt, & pour eviter à plus grands inconveniens: lesquels articles estoyent tels.

*Les Estats se plaignent par requeste au Comte de Leycester.*

» Que les deniers des contributions, qui »jusques lors avoyent esté receuz & admi»nistrez par un seul Jean Ringout, qu'ils te»noyent suspect avec encore quelques au»tres, fussent mis ez mains des Receveurs & »Tresoriers des Estats. Et afin que les cõp»tes & mises d'iceux fussent tant plus clers »& liquides, q̃ de là en avant ils fussẽt signez »dudit Seigneur Comte comme Gouver»neur, & de trois Deputez desdites trois Pro»vinces.

» Qu'il deporta le Cõseil secret qu'il avoit »riere sa personne.

» Que la gendarmerie que le Roine d'An»gleterre furnissoit au secours des Estats fut

complette

complette, assavoir de cinq mille hommes
"de pied,& de mille chevaux tous à leslite,
"lesquels fussent à mőstre,à la veüe des Cő-
"missaires des Estats,suyvant la teneur de
"leur contract.
" Que suyvant le 23 article dudit cőtract
"ledit Seigneur Gouverneur ne face nulle
"levée de gens estrangers sans le consente-
"ment des Estats, crainte que les Pays n'en
"soyent trop surchargéz.
" Qu'en conformité de l'Article 24,Nuls
"Gouverneur particuliers des Provinces,
"villes,chasteaux,& forteresses, n'y soyent
"establis qu'a la denomination desdites trois
"Provinces.Dont le Conseil d'Estat en de-
"nommera trois, desquels ledit Seigneur &
"Conseil en choisiront l'un,tel qu'ils y vou-
"dront commettre, & Iustice il y avoit
encore plusieurs autres articles,tant au fait
de la police, que de la discipline militaire:
sur lesquels le Comte faisoit de belles excu-
ses promettant de les amender,à son retour
d'Angleterre:où sa presence estoit biē requi-
se à cause de certains troubles qui y estoyent
survenus. Les Estats l'eussent volontiers
destourné de ce voiage,mais comme c'estoit
un faire le faut, ils le prierent,de laisser bon
ordre au gouvernement du Pays durant son
absence. Sur quoy il ordonna par Acte le
24e de Novembre que le Conseil d'Estat re-
tiendroit tandis ledit gouvernement. Mais
le iour mesme il despescha un autre Acte
restrictif,par lequel il se reservoit l'authori-
té principale,& tout cőmandement sur tous
les Gouverneurs des Provinces,villes,& for
teresses,mesmes retrenchant l'authorité du-
dit Conseil d'Estat, & aux Gouverneurs
Provinciaux leurs preminences & droits de
Iurisdictiő,au preiudice des Pays,& à sa dis-
reputation, pour les inconvenients qui en
sont depuis survenus.

*Le Comte de Leycester allant en Angleterre commet le Conseil d'Estat au gouvernement.*

*Acte restrictif du Comte*

Tout l'Esté de ceste année la secheresse
fut fort grande, & par tous les Pays bas de
l'obeissance du Roy d'Espagne une cheresse
de blé plus qu'extrordinaire:par ce que les
blés deux ou trois fois resemez, aussi tost
qu'ils venoyent à poindre hors de terre, le
premier germe en estoit de nuit incontinent
mengé,par une sorte de petits limacős grys,
qui de iour pour l'ardeur du soleil se cachoy
ent en terre,& n'alloyēt que de nuit à la pas-
ture. Ce que i'ay veu par experience,com-
me aucunefois ie retournoye sur le soir à
ma maison au village du Tyl en Flandres,
(où durant les quatre ans du traicté d'An-
vers ie me tins quelque temps)que tous les
chemins(tant plus les campagnes)estoyent
plains,qui donnoyent un desgoust à ceux
qui marchoyent dessus à cause de leur visco-
site glueuse: qui faisoit à croire que c'estoit
une punition de Dieu. Car il ne se lit en
nulles histoires precedentes, que generale-
ment par des grandes contrées entieres, &
ne s'est veu depuis,une mesure de froment
du pois de deux cens livres,ayt valu au mar-
che quaranre & cinq florins.Et comme ces-
te cheresse dura plus d'un an entier, entre
les années 1586 & 87 (qu'audit an 87 on a
eu trois livres de chair de beuf pour une li-
bure de pain)plusieurs povres gens moururent de faim,aussi bien en Arthois (qui est
tout un Pays de blé)qu'en Flādres:où la pes-
te regnoit asprement,avec ce qu'on y estoit
tourmentè des Loups,qui y devorerent des
hommes,femmes,& enfans par centaines:
De sorte que ledit Pays de Flandre, fut ceste
année affligé,de famine,de peste,& des bes-
tes sauvages & cruelles.

*Grande secheresse.*

*Petitis limacős devorans.*

*Cheresse de blé extrordinaire.*

*Trois verges affligent ceste année la Flandre.*

Alors les Estats pour empescher que les
Osterlins ne menassent nuls grains esdicts
Pays,ayans entendu qu'en la ville de Ham-
bourg y avoit quelques navires, qui en
estoyent chargez pour mener à Dunkerke:
envoyerēt certains bateaux de guerre, sous
la cőduyte du Capitaine Ludt Iacobsen(au
trement dit le grand Luth) de la ville de
Medenblyck en la Frise Occidentale, vers
la riviere d'Elve pour y empescher le passa-
ge.Et comme ledit Capitaine Luth fut mā-
dé en la ville de Hambourg pardevant le
Magistrat, estant enquis qui le faisoit si
hardi d'entrer en leur riviere pour em-
pescher leur navigation & trafique. Il
respondit franchement qu'il y avoit esté
envoyé par les Seigneurs des Estats gene-
raux des Provinces unies ses Maistres,pour
en ce lieu,& p tout aillieurs faire la guerre
à leurs ennemis & aux siens, voire à tous
ceux qui les voudroyent assister ou favori-
ser.Surquoy luy ayant esté respondu, que
ladite ville estoit neutrale,& non partiale,
mais franche & libre sous l'Empire:où cha-
cun aussi biē d'un parti que de l'autre, pou-
voit venir & entrer librement,tant Espag-
nols que Hollandois:qu'ils vouloyent, &
luy commandoyent de laisser leur riviere
en sa liberté,& qu'il eut à en desloger incő-
tinent.Ce qu'ayant refuzé de faire tāt qu'il
eut commandemēt preallable de ses Mais-
tres,ils le ietterent en prison,& l'y tindrent
si longuement,que par lettres des Estats,&
du Roy de Denemarck ils le laisserent aller
non sans souspeçon d'avoir esté premiere-
ment empoisonné:Par ce qu'à son eslargis-
sement de prison, il refuza de iurer,de ne se
iamais venger ny resentir de cest emprison-
nement,plus avant que pour sa personne
privée,& non pour ses maistres s'ils luy cő-
mandoyent,lesquels il maintenoit avoir en
cela esté plus interessez,que nő pas luy.Tost
apres son retour en Hollande il mourut, et
furent trouvez en luy,& remarquez tous
les signes & indices,d'une personne empoi-
sonne.

*Le Capitaine Luth de la riviere deluc.*

*Le Capitaine Luth prisonier depuis eslargi.*

Le Comte de Leycester se partit sur la
fin de ceste année des Pays bas par le com-
mande-

*Le Comte de Leycester vat en Angleterre.*

mandement de la Roine d'Angleterre, pour se trouver au Parlement qui se devoit tenir sur le proces de Dame Marie Stuard Royne d'Escosse, pour ses trahisons & attentats, al'encontre de la personne, Maieste, & Estats d'Angleterre, qui luy en avoit autrefois encore pardonne d'autres samblables.

Les Estats generaux des Pays bas unis, n'estoyent point trop cõtents du partement du Comte de Leycester, à cause des mal-entendus cy dessus, & des murmures qu'il y avoit de part & d'autre: pour ausquels remedier ils envoyerent vers luy leurs Deputez en Angleterre, y servir par forme de Cõseil d'Estat riere sa personne, qui furent les Seigneurs Iaques Valcke à present Tresorier general de Zeelande, Guillaume van Zuylen Seigneur de Nyevelt, Iuste Menin Pensionnaire de la ville de Dordrecht, le Sr Camminga de Frise, & autres avec un Secretaire. qui y arriverent sur la fin de Ianvier 1587, luy portans de la part des Estats generaux, un riche & magnificque present d'une coupe de la hauteur d'une homme d'argent dore, artificiellement elabouré en signe de recognoissance & gratuité.

*Deputez des Estats envoyez en Angleterre riere le Comte de Leycester*

Peu paravant que le Comte de Leycester partit des Pays bas se descouvrit une grãde conspiration en Angleterre allencõtre de la Maieste & des Estats du Royaume, de plusieurs ieunes Gẽtilshommes, entre lesquels y avoit quelques Iesuites desguisez en personnes layes, qui avoyent iuré la mort de la Roine, & de couronner celle d'Escosse. De ceste trahison estoit le principal Chef un Antoine Babington. Par là se descouvrirent aussi les menées de ceux de Guise, avec aucuns mutins Catholiques Anglois, retirez en Frãce, tẽdãts à mesme fin assavoir de couronner leur cousine Roine d'Escosse, de la couronne d'Angleterre: dont au mois de Decembre en furent quatorze executez & taillez en quartiers à Londres, desquels les testes furent mises sur la porte du pont.

*grande trahison descouverte en Angleterre.*

Au village de Linter pres de Tillemont en Brabant pleut la nuit du 10e de Decembre, du sang sur la glace des fossez de la maison d'un Gentilhomme, tombants les gouttes si chaudes, que la glace s'en fondoit, & penetroyent presques un pied de profont, comme il à esté remarque de plusieurs.

*Prodige de sang*

Audit mois mourut ce valeureux & sage Prince Estienne Batori Roy de Pollogne & de Lithuanie, en la ville de Gordua au Pays de Livonie ou Lyflandt. Il fut Prince vertueux, & devot en sa religion: mais sur la fin de ses iours il devint superstitieux, se laissant cõduire par les Iesuites, qu'il plãta en ses Royaumes, dont advindrent grands trouble en Lithuanie. Il y eut apres sa mort plusieurs competiteurs pour la couronne, entre lesquels furent les Archiducs Ernest, Matthias, & Maximilien d'Austrice, Freres de l'Empereur Rudolph d'une part. Sigismunde fils du Roy de Suede, & d'une fille du Roy de Pologne Sigismunde Lagellovischi, Sœur du dernier Roy Estienne Batori, qui le recõmanda fort à son trespas d'autre part. Et pour le troisiesme Theodore-Iean Grand Duc de Moscovie, auquel la Noblesse de Livonie favorisoit, par ce qu'il promettoit d'adioindre toute la Lithuanie, qui s'estend iusques à la mer Caspie à la couronne de Pologne. Finalement de tous ces Competiteurs, par la faveur de Iean Samoschy grand Chancelier de Pologne, & des plus puissans Evesques du Royaume, Sigismunde de Svede fut proclamé Roy. Vne autre partie des principaux Seigneurs & Palatins proclamerent Maximilien d'Austrice. Toutefois depuis ayãt esté deffait en bataille & prins prisonnier par ledit grand Chancelier, comme par force d'armes il en pensoit prendre possession: Sigismunde demeura, & fut couronné Roy de Pologne, encore à present regnant: apres que Maximilien pour se delivrer de prison, eut renoncé au droit qu'il pouvoit par ladite electiõ pretendre à ceste couronne.

*Mort de Stephanus Batori Roy de Poulogne*

*Competiteurs à la couronne de Pologne.*

*Sigismunde de Suede demeure Roy de Pologne.*

Au commencement de Ianvier lan 1587 les Gens des Estats trouverẽt moyen de miner secretemẽt la muraille de la ville de Burich occuppée par les Espagnols, assise sur le Rhin à l'opposite de la ville de Wezel: où ils avoyent ia mis quelques barricques de poudre, pour la faire saillir, & ainsi surprẽdre la ville, & la garnison Espagnolle qui estoit dedens. Mais un Monsnier s'en estãt apperceu, en fit advertence, parquoy ne peut ceste entreprise succeder selon son dessein.

*Entreprise vaine des Estats sur Burick*

*1567*

Il y avoit en ce temps là une compaignie de soldats Francois au chasteau de Wouwe pres de Berghen-sur le-Soom, appartenant au Marquis dudit Berghen, dont estoit Capitaine un nommé Marchant, qui paravãt avoit esté en garnison en la ville de Grave: Lequel soit par vengeance d'une querelle qu'il avoit contre le Capitaine Fremin (qui s'estoit iustifié à la Haye par devant les Estats, de ce que ledit Marchaut l'avoit inculpé) soit par gayeté de cœur, ou autrement par avarice, ayant corrompu ses soldats par promesse de leur faire part au butin, vendit ledit chasteau de Wouwe au Prince de Parme, pour la somme de vingt mille escus argent comptant. Et de là se retirerẽt ces marchants, partie en France (qui ne voulurent ouyr ce nom de traistre, comme on les appelloit en Anvers & Brussellles, tant que le Duc de Parme fit deffence par Edit de ne les plus appeller ainsi) partie demeurerent au service de l'Espagnol

*le chasteau de VVonde vendu par un Capitaine Francois*

Le Collonel Martin Schenck s'empara en ce mesme temps au nom du Prince Electeur Truchses de la petite ville de Roeroort, ainsi

ainsi nommée pour ce qu'elle est assise sur l'embouchure par laquelle la riviere de Roer (qui descend du Pays de Marck & de Westphalen) entre dedens le Rhin : laquelle ses gens tindrent, iusques au mois d'Apuril ensuyvant, que l'Espagnol les contraignit de l'abandonner.

*Mort de la Roine d'Escosse*

La Roine d'Escosse de long temps prisonniere comme nous avons dit en Angleterre, accusée de toutes les menées, conspirations, machinatiõs, trahisons, & attentats descouverts contre la Roine, & l'Estat d'Angleterre, & par les confessions d'Antoine Babington, & d'autres dont nous avons parlé cy devant avoir esté executéz, par leurs lettres & escrits, voir d'elle mesmes de tout point convaincüe, fut par sentence du Parlement d'Angleterre executée à mort par l'Officier de Iustice au Chasteau de Fodringham le 18 de Feburier. Ie surcherray d'en faire icy un plus long discours, par ce que l'histoire de sa mort, des causes d'icelles, des disputes qui en sont ensuyvies, suyvant les affectiõs & opinions des hommes, mesmes de toute sa vie & deportemens, ont esté descrits asses amplement en diverses langues & singulierement en Francois, àquoy ie renvoye le Lecteur. Neantmoins ie diray cecy comme chose memorable & biẽ remarquable, que ceste Roine malheureuse fut decapitée le 18e de Feburier, ou selon lancien stile encore observé en Angleterre le, 8e : qu'au mesme mois le 10e, vingt ans auparavãt elle avoit fait voller en l'air & meurtrir le Roy Henry son Mari.

*La Roine d'Angleterre mal contente de la mort de la Roine d'Escosse*

La Roine d'Angleterre ne se monstra pas trop contente de ceste mort, comme si les Seigneurs de son conseil y eussent procede plus precipitãmẽt qu'elle n'avoit eu opinion: bien est vray quelle y avoit consenti, & signé la sentence, mais elle y vouloit encore retenir un mot à dire : qui fit craindre lesdits Seigneurs qu'elle ne luy redonna la vie. Leur estant d'advis, qu'aussi long temps que ladite Roine d'Escosse vivroit, la Roine leur maistresse & eux seroyent tousiours en danger continuel de leurs vies & estats. Et comme le Pape avoit iadis respõdu à Charles Duc d'Aniou (dont nous avons parle, cy devant) sur ce qu'il estoit requis luy dõner advis de ce qu'il auroit à faire des Princes Conradin, & de l'Archiduc d'Austrice ses prisonniers, que *Vita Corradini mors Caroli, mors Corradini vita Caroli*: Ainsi fut il dit comme i'ay oüy discourir entre gens d'Estat que *Vita Mariæ mors Elizabethæ, & mors Mariæ vita Elizabethæ*. Toutefois sa Maiesté se facha de ce que pour sa mort ceux de Londres firẽt des feuz de ioye, & sonnerẽt toutes leurs cloches en signe de resioüissance : Et pour en demonstrer quelque signe exterieure, elle s'acoustra en dœil: et six mois apres commanda qu'elle fut sollemnellement enterrée à Pieterborch, pres de la Royne Catherine d'Espagne, l'appareil & pompe funebre coustant plus de cent mille florins tiréz de l'espargne d'Angleterre.

livre. fol.

*Le Roy de Denemarck cherche des moyens de paix entre le Roy d'Espagne & les Estats.*

Frederic Roy de Denemark Prince amateur de paix, envoya de sa part le Seigneur Caius Ransou, l'un de son conseil privé homme de grand sçavoir & authorité, vers le Roy d'Espagne en sa Court de Brusselles, tenter quelque moyens de paix, entre luy & ses Pays bas demeuréz en l'Vniõ generale de la Pacificatiõ de Gand & Traite d'Vtrecht. Sur quoy luy fut respondu, que, ny pour le Roy de Denemarck, ny pour Prince du mõde quel qu'il fut: le Roy d'Espagne n'endureroit iamais aucun changement de religion ez pays de son obeissance. Surquoy ledit Ransou retourna, avec lettres à son Roy, faisant seulement mention de la paix entre l'Espagne & l'Angleterre. Et cõme il estoit en chemin pour retourner, il fut rencõtré au bois de Soigne à trois lieües de Brusselles, par les soldats des Estats de la garnison de Berghen sur le Soom, lesquels le trouvans en Pays ennemi le prindrẽt prisonnier, & (estant de prime face incognu) pillerent son bagage: & sur la declaratiõ de sa personne & qualité, amené à la Haye en Hollande, vers les Estats. Qui firent asses paroistre le mescontentement qu'ils eurẽt de ce que leurs gens par inadvertence & mescognoissance luy avoyent fait: l'excusãs autant qu'il fut possible, & luy faisans rendre tout ce que luy avoit esté osté, tant en papiers, or, argent & ioyaux, cõme autremẽt aussi avant qu'on les peut recouvrer, ou du moins la valeur d'iceux. Par où les Estats luy pensoyent avoir dõné tel contentemẽt, & satisfaction de tout, qu'il n'auroit matiere de s'en plaindre à son Roy. Comme de vray la chose estoit excusable, ayãt esté trouve en plain pays ennemi de ceux qui l'avoyent rencontre, incognu comme il estoit, & qui d'abordée se mit en deffence, & ne voulãt declarer sa qualité, qui tant plus pouvoit esmouvoir les soldats. Et ores qu'il l'eut declairée, que ce ne seroit pas chose estrange de se qualiffier autre qu'on est, pour eschapper les mains des ennemis. Avec ce qu'il luy fut demandé par lesdits Srs des Estats, apres restitution de tout, s'il requeroit quelque punition corporelle estre faite de ceux qui l'avoyent prins : à quoy il respondit que non, & que cestoyẽt tous bõs *Snonfhansen*, (qui est autant à dire que Drolles) : Ce neantmoins estant de retour en Danemarck il fit valoir ce fait si hault & l'exaspera tant vers son Roy, qu'il en fut tellement irritté contre les Estats, singulierement contre ceux de Hollande, Zeelande, & Frise, qu'il leur fit arrester plus de six cens navires, au destroit de la Sonte tirans vers Oostlande, que sous pretexte de

*Caius Ransou gentil homme Danois prisonnier incognu*

*Ransou fait ses plaintes à son Roy.*

liniuté

l'iniure faite à ſon Ambaſſadeur Ranſou il ranconna de trente mille florins: du conſentement des Eſtats meſmes(qui avoyent envoyé leurs Deputez vers ſa Maieſté pour excuſer ce fait) leſquels ne voulurent conteſter pour ſi peu, meſmes deffendirent auſdits navires de n'uſer d'aucune force, pour ſe delivrer de ceſt arreſt, comme ils euſſent bien peu faire s'ils euſſẽt voulu,& tant ſeulement eu le cõgé de leurs Maiſtres & Seigneurs de ce pouvoir faire. Deſquels trente mille florins Ranſou en eut plus de mille à ſa part, qui payerent bien tous ſes intereſts.

*Standley marchãde & rend la ville de Deventer à l'Eſpagnol.*

Le Comte de Leyceſter paravant ſõ partement vers Angleterre avoit cõmis(cõme nous avõs dit de Guillaume Standley Collonel d'un Regiment Irlandois, au gouvernement de la ville de Deventer: et le Capitaine Rolland Yorck à ce grand Fort devant la ville de Zupthen. Standley avoit eu de long temps envie de rendre ladite ville au Roy d'Eſpagne,& à ces fins tenu correſpondence avec le Collonel Taxis Gouverneur de Zutphen. Et combien qu'il ne ſe ſceut ſi modeſtement contenir, qu'on ne s'apperceut aſſéz, qu'il n'y avoit pas grand choſe de bon en luy: Ce neantmoins les Eſtats du Pays d'Overyſſel, ne ſcavoyent comment y mettre ordre, ny remedier au mal qu'ils craignoyent, ne trouvans nul moyẽ de l'en tirer hors. Car le Comte de Leyceſter à ſon partement la luy avoit ſerieuſement recõmandée,& de fait commãdé de ne s'en departir, ny d'en bouger pour nul commandement de qui que ce fut, ſans le ſien plus expres.

*Le Collonel Standtley vend la ville de Deventer à l'Eſpagnol.*

Les Eſtats avoyent fait venir le Collonel M. Ieã Norreys Chevalier Anglois, auquel ils ſe fyoyent plus qu'à nuls autres, pour les bons & lõgs ſervices qu'il leur avoit faits,& au Prince d'Orange,& l'avoyent envoyé ez environs de Deventer, avec ſon Regiment, ſous pretexte de l'y faire hyverner,& tandis trouver moyen par ſubtilité d'entrer en ladite ville. Standley s'en eſtant imprimé quelque ſouſpeçõ, ou peut eſtre en ayant eu quelque vent: pour le prevenir, ſe haſta d'accorder avec Taxis de rendre la ville au Roy d'Eſpagne, moyennant certaine ſomme de deniers,& autres promeſſes de belles mercedes,(qui depuis luy ont eſté mal tenües,) Pour ce faire le 29e de Ianvier audit an il alla de bon matin devãt le iour chéz le Bourgmaiſtre de la ville, le requerir luy ouvrir la porte de Neurẽberck voulant(diſoit il) ſortir avec ſes gens, pour aller à quelque entrepriſe,& exploit, ſur les ennemis qu'il avoit deſcouverts. Eſtant ſorti il retourna incontinent, devant qu'il fut encore iour, amenant quant & ſoy le Collonel Taxis avec trois compaignies de cavallerie,& trois d'infanterie, marchans droit vers le marché, où ils ſe mirent en bataille, apres que Taxis eut par tout aſſis ſes corps de garde. Ce qui ſe fit ſi coyement,& avec ſi peu de bruit, que perſonne de la ville n'en ouyt rien, ny s'en apperceut: ou bien s'ils ouyrent quelque choſe, ils penſoyent que c'eſtoyent ceux de leur garniſõ, tant qu'en fin,& au point du iour, ils cognurent que c'eſtoyent les Eſpagnols. Dont aucuns entre les Proteſtans furent tant effroyéz, q̃ pour ſe ſauver craignãs un maſſacre, ils ſe rueret de hault en bas des murailles. Taxis ayant bien aſſis toutes ſes gardes, commenca à s'aſſeurer: car auparavãt il n'avoit pas eſté ſans grand doubte, s'eſtant avec ſi peu de gens fié à la parolle de Standley, de ſ'eſtre venu fourrer en une ville bien garnie de ſoldats,& de braves bourgeois en grand nombre biẽ arméz, où il eut peu eſtre prins comme une ſouris à la trappe. Eſtant ainſi aſſeuré, il fit incontinent publier à ſon de trompette, que chacun pourroit librement demeurer chéz ſoy en la ville ſans qu'il leur fut fait aucun tort en corps ny en biens, vivans en la religion Romaine & obeiſſance du Roy. Ce fait & ayant mis ordre à tout, il partit quelque iours apres de la ville, y laiſſant encore pour gouverneur ledit Standley: le Regiment duquel, qui eſtoit d'Irlandois, il eſpardit ca & là en garniſon.

*Le Cap. Yorck vend auſſi le Fort devant Zutphen à l'Eſpagnol.*

Au meſme temps le Capitaine Rolland Yorck livra ce grãd Fort à l'oppoſite de Zutphé en mains dudit Taxis pour certaine ſõme de deniers qu'il toucha. Parainſi la trop grand' credulité & fiance du Comte de Leyceſter, fut cauſe de la perte de ceſte belle & puiſſante ville de Deventer, qui eſt l'une de la ſocieté Anſiatique,& de ceſte tant importante Fortereſſe de Zutphen, qui l'Eſté precedent luy avoit tant couſte à gagner, & à renforcer. Ce ne fut allors pas ſans murmurer(& non ſans cauſe) allencontre dudit Leyceſter, ayant à l'inſtant de ſon partemẽt vers Angleterre, commis ces deux galands à des gouvernemens ſi notables: Parquoy ne ſe falut pas eſmerveiller ſi les Seigneurs, Comtes, Collonels,& Gẽtilshommes des Provinces unies(comme nous avõs tantoſt dit) ſe malcontentoyent & s'eſtoyent plaint audit Comte de Leyceſter, de ſe voir reboutéz, pour avancer tels traiſtres à des gouvernemens de viles & places tant importantes, comme eſtoyent leſdits Standley, Yorck, & Patton, duquel nous parlerons cy apres.

*Placcart du Conſeil d'Eſtat ſur le fait de Standley & d'Yorck traiſtres.*

Ce neantmoins le Conſeil d'Eſtat des Provinces unies riere le Cõte de Leyceſter, fit depuis publier un Placcart, par lequel fut deffendu à tous de n'inculper de ces trahiſons, ny en imputer aucune faute à la Maieſté d'Angleterre, audit Seigneur Cõte, ny à la Nation Angloiſe. Declairans

leſdits

lesdits Standley & Yorck, traistres, felõs, & malheureux, avec appremiation de grãd' sõme de deniers, à qui les sçauroit attrapper vifs ou morts. Ceux de la ville d'Vtrecht, pour excuser ledit Sr Cõte de Leycester & la nation Angloise (du costé desquels ils panchoyent lors le plus, dont ne s'en faloit pas trop esmerveiller, les plus fins & rusez ayãs biẽ affaire à se cõduire entre tant de simulations, & dissimulatiõs) firẽt imprimer & divulguer certain escrit p lequel entre autres raisons, ils deduisoyent que ces trahisons de Standley & d'Yorck, n'estoyent pas les premieres, qui durãt ces guerres civiles avoyent esté cõmises esdits Pays bas, voire mesmes des suiets naturels d'iceux, dõt ils en amenoyent plusieurs exemples. Bien est vray (disoyent ils) q̃ maintes conspirations d'assasinats, avoyent esté descouvertes contre la persõne de la Roine: mais q̃ la punition des traistres, n'y auroit pas manqué. Cõme par là voulans inferer, qu'esdites Provinces on avoit laissé escouller maintes trahisons sãs les punir, & que maintenant on menoit si grand bruict pour ces deux là, cõme si iamais telle chose n'y fust advenüe. Par tels & sẽblables murmures croissoyent de iour en iour les partialitez, & animositez, les unes au pti des Estats, & pour la cõmune des Provinces unies, & les autres pour le Comte de Leycester & les Anglois, l'un & l'autre parti ayans gens asses à sa devotion. De maniere que la chose sembloit devoir tendre à une divisiõ, & desmẽbrement des Provinces, ou plustost à une cõfusion totale de l'Estat en general. Le tout procedant de ce que le Cõte se plaignoit n'avoir authorité asses absolute de commander en son gouvernemẽt: Et les Estats se doeuillans que suyvant l'accord & le contract qu'ils avoyent avec la Roine, il en empietoit trop: & par ses usurpations vouloit supprimer du tout leur authorite, surpassant les limites de leurs previleges, & de ce qu'il leur avoit iuré à sa reception audit gouvernement.

*Les partialitez croissent entre les Estats & la cõmune d'une part, & le Cõte de Leycester & les Anglois d'autre part.*

Apres la perte de ceste ville de Deventer & dudit Fort de Zutphen: les Estats se trouverent de prime face en grande perplexité, craignans que le reste des garnisons Angloises, mesmes les Francois restans en Brabant des trouppes du Duc d'Alencon à leur exemple n'en fissent autant. Ce qui les meut de tenir une assamblée generale à la Haye en Hollande au sixiesme de Feburier, pour remedier aux affaires, qu'elles ne tombassent en un accident de desespoir, & qu'en fin ils ne vinsissent si avant, que de ietter (comme on dit) le manche apres la cognée. Parainsi en vertu de l'authorité qu'ils s'estoyent reservée: ils commanderent au Prince Maurice de Nassau, fils du feu Prince d'Orange leur Gouverneur (que iusques lors ils avoyent prins soing d'eslever depuis la mort de son Pere) d'emprendre, (cõme aussi il luy appartenoit, n'y en ayant nul plus apparent) en l'absence du Cõte de Leycester lors Gouverneur general, le maniment dudit gouvernement avec le conseil d'Estat: enioignans à tous Colonels, Capitaines, & Officiers, singulierement à ceux qui estoyent à la solde de la Generalité desdites Provinces, & nõ de la Roine d'Angleterre, de prester audit Sr Prince Maurice le serment de fidelité & d'obeissance comme à leur Capitaine general: envoyans à ces fins leurs Deputez de part & d'autre pour recevoir ledit serment. Non qu'en cela ils voulussent interesser ny diminuer l'authorité dudit Seigneur de Leycester. Mais seulement pour restablir ledit Seigneur Prince Maurice ez gouvernemens particuliers de Hollande, de Zeelande, & d'Vtrecht, comme son Pere avoit esté. A cause que par ces occurences aucunes choses avoyent esté alterées esdits gouvernemens, contre les constitutions & coustumes anciennes desdits Pays, que par son moyen ils vouloyent reintegrer: par où ils peussent tenir les autres Estats & villes en leur bonne volonté, & les gens de guerre Anglois en leur fidelité & obeissance. Sur ce qu'aucuns avoyent ia murmuré, à cause des trahisons de Standley & d'Yorck, qu'il faloit faire distinction entre les bons & mauvais Anglois: lesquels il ne faloit pas mesurer tout à un mesme pied, afin que les fidelles & vertueux, desquels long temps auparavant, (comme du Collonel Norreys & d'autres) ils avoyent tiré de grands services, ne fussent confusément comprins au nombre des traistres & meschans.

*Le Prince Maurice cõmãde en l'absence du Cõte de Leycester.*

Les Estats voyans les affaires ainsi broüillées par ces mal-entẽdus avoyent dez auparavant assavoir le 4e de Feburier escrit lettres de doleances à la Roine d'Angleterre, & au Comte de Leycester, avec une ample deduction des causes de leurs plainctes, & representation du povre estat, où les Pays unis estoyent reduicts, & les grands inconveniens apparens, s'il n'y estoit de bonne heure remedié. Lesquelles lettres à cause de leur prolixité nous avons trouvé bõ d'obmettre, avec ce qu'elles furent fort mal prises dudit de Leycester, qui s'y sentoit grevé, & interessé en son hõneur, mesmes les fit estre de mauvais goust à sa Mté: Laquelle neantmoins mieux informée par ledit Conseil d'Estat riere ledit de Leycester, pour appaiser tous ces differens, envoya ausdits Pays le Baron de Buchorst l'un des principaux de son Cõseil, Seigneur de grande authorité, avec le Docteur Clerc Iuriscõsulte, pour avec l'advis des Seigneurs Chevaliers Norreys, & Robert Wilkes redresser tous ces mal-entendus au plus grand contentement des parties.

*Lettres des Estats à la Roine.*

Estant ledit Sr de Buchorst arrivé en Hollande sur la fin du mois de Mars & eu audience aux Estats generaux, il requit au nõ de Roine sa Maistresse plus ample declaratiõ sur certains poincts couchéz en leur lettre du 4e de Feburier. Les Estats n'y entroyẽt pas volontiers, & eussent bien desiré que toutes ces plaintes fussent demeurées esteinctes, sans renouveller ceste playé: Neantmoins puis q̃ ledit Sr le desiroit instament ils y respõdirent par Acte du 17e de Iuin. Premierement ils s'estoyent plaincts que le Cõte de Leycester n'avoit voulu tenir mesure en sa maniere de gouverneur ny recevoir cõseil des Estats, ou Conseil d'Estat, comme tous Gouverneurs precedens du sang royal, mesme Sœur de l'Empereur avoyent fait au Pays bas. Qu'ayant deferé en son absence le gouvernement des Pays au Conseil par Acte du 23e de Novembre 1586, le mesme iour par autre Acte il leur auroit osté leur authorité, retenant à soy toute puissance absoluë. Qu'il auroit renouvellé & changé le seel & cõtreseel des Provinces unies, ayant au milieu du grand seel, fait inserer ses armoiries, n'estãt le contreseel q̃ de ses armes plaines tãt seulemẽt: ce que nuls Gouverneurs n'avoyent onc fait. Que sous ombre de pieté & de la Religion, il croyoit des faux rapporteurs, lesquels auroyent pardevers luy blasmè les Estats d'estre ennemis de la Religiõ, pour avoir refuzé aux Ministres le contenu en certaine leur requeste tendante à nouvelles ordonnances & disciplines selõ leur fantasie, autãt à dire que de se vouloir mesler des affaires de la Republique & police d'icelle, ce q̃ se Prince d'Orange, les Nobles & villes ne trouverent iamais bõ pour consequence, & pour evitter confusiõ. S'estant ledit Sr Cõte tãt laissé persuader par lesdits Rapporteurs & Flatteurs, q̃ d'avoir permis aux Ministres de faire une assamblée generale d'un Synode sans le sçeu des Estats, ausquels la cognoissance de telles choses appartient.

Qu'õ luy auroit faulsement persuadé que le Conseil d'Estat estoit ennemi de sa grandeur & authorité, q̃ par leur ambitiõ & pour pour leur profit pticulier ils tachoyẽt à supprimer, dõt ils faisoyent foy par certain discours qui luy avoit esté presenté de la fabriq de Ringault & d'Estienne Perret: lesquels il avoit en telle recommandation qu'il croyoit presques tout ce qu'ils luy disoyẽt, sans plus vouloir donner aucun credit audit Conseil d'Estat, tãt on luy avoit imprimé une certaine deffiance d'iceluy. Tellemẽt q̃ sans l'advis dudit conseil, fait forger des nobles à la roze en la ville d'Amsterdam, où n'y avoit onques auparavant eu monoye, Officiers, ny iurez d'icelle, cõtre les previleges de la ville de Dordrecht, à laquelle cõme premiere & plus viele de Hollãde ce droit seul appartiẽt. Le noble auroit esté alloüé deux floris outre sa valeur, à l'advenant du cours des autres monnoyes. Le tout nõ seulemẽt sans le conseil du Cõseil d'Estat, mais sans prẽdre advis des Presidens & Gẽs de la Chãbre des Cõtes, ny des Generaux des monnoyes. Qu'il auroit à la persuasion desdits Flatteurs & Blasonneurs fait publier un Placcart du 4e d'Apuril 1596, par lequel la navigation & traficque estoit prohibée tant sur France qu'Espagne, tẽdant à la ruine du Pays, allienation & retraite des marchans, & marchandises, esquels consiste la richesse & prosperité d'iceux. Que ledit Sr Cõte avoit negligé de faire avancer deux mille chevaux, & 3000 hõmes de pied, & mil le pioniers Allemans, avec lesquels ioincts à l'armée de la Roine & des Estats on eut peu se faire maistre, & chasser l'ennemy hors de la cãpagne, cõbien q̃ l'argent eut esté prest, & nonobstant taut d'advertences qui venoyent, surquoy on s'appuyoit, q̃ rien ne s'ẽ seroit ensuivy: par où au lieu d'une guerre offensive qu'ils eussent peu faire, il à falu qu'il se soyent tenus sur leur deffensive. Que depuis qu'iceluy Sr Cõte seroit entré au gouvernement il n'y avoit iamais eu demonstre generale de la Cavallerie ny Infanterie Angloise q̃ la Roine avoit envoyé à leur secours, nonobstant q̃ les Estats l'en ayent souvent requis, & qu'il leur promit par diverses fois: ne sachans p qui cela peut auoir esté retardé. Mesmes qu'il se trouvoit par les cõptes des Tresoriers de sa Maté, q̃ la soulde de ladite cavallerie auroit esté payée dez le 12e de Novẽbre 1585, des deniers de sa Maté mais à la charge du Pays, cõbiẽ q̃ ladite Cavallerie ne fut de trois mois apres, ny mõtée ny preste à passer mõstre, encore pas la moitie de ce qu'il y devoit avoir suyvant le cõtract. Avec ce q̃ p la grande multitude d'Anglois, Escossois & Irlandois q̃ ledit Sr Cõte avoit introduict au Pays sans le sceu des Estats directement contre ledit contract, les Provĩces ont esté amenées à une cõfusion, p n'avoir balancé ceste despẽse, allencõtre des moyens, & de l'estat du Pays: qui a causé que les soldats naturels de pardeca en dix mois n'ont receu q̃ quatre payes, autres trois, aucuns tant seulement deux: & la Cavallerie naturelle la plus part q̃ deux payes, ce qui n'estoit pas sans mettre l'Estat endanger. Que ledit Sr Cõte à la persuasion desdit Flatteurs auroit estabh une Chãbre des Finances, contre l'advis & consentement des Estats generaux, & Cõseil d'Estat, & d'icelle ordonné Tresorier general ledit Iaques Ringoult, hõme Espagnolisé, & meritoirement suspect. Qu'il auroit aussi estabh des Admirautez de gens à sa poste, qui n'avoyent nulle cognoissance de la navigation, gens estrangers, non Hollandois ny Zeelandois, nullement verséz au faict de la Marine, moins de la guerre navale, & equippage de mer: qui auroit causé qu'en si peu de temps les

les fables de Gravelinges, de Dunckerke & de Nieupoort auroyent fait plus de mal à l'Estat, qu'en toutes les années precedentes. Avec ce qu'il avoit baillé commission audit Ringaut, d'user d'une forme d'Inquisition allendroit des marchans, futant non seulement leurs magasins & pachas, mais leurs cõptoirs, livres, registres, & papiers, sãs informatiõ de nuls Iuges, pardevãt lesquels on s'eut peu deffendre & iustifier, chose q̃ pardeca on tiẽt pour barbare & sauvage, repugnãt aux previleges & frãchises des Pays. Outre ce q̃ lesdits Flatteurs susciterẽt le Peuple cõtre ses Magistrats, cõme en la ville d'Vtrecht, où ils ont chassé les meilleurs & pricipaux Srs du Pays, ce qu'ils firẽt aussi à Me Paul Buys Conseillier d'Estat, le iettant en une prisõ, sans luy faire droit, ny savoir qui luy estoit partie. Ledit Sr Cõte s'estant aussi laissé persuader si avant par lesdits Flatteurs q̃ de revoquer en doubte la disposition de l'Estat general de ces Pays, principalement de Hollande & Zeelande, dont en 800 ans n'avoit onc esté qu'estiõ, nõ pas cõtre leurs ennemis. Dont ils ont esté si hardis & temeraires que d'en discourir & escrire. Entre autres luy conseillãt de gouverner les Pays sans les Estats, & q̃ tout le gouvernement ne vaudroit iamais rien, aussi long temps q̃ les Estats s'en voudroyent mesler, & auroyent quelque manimẽt des affaires, leur authorité n'estant qu'une usurpatiõ & tyrannie pardessus le Peuple, qui appartenoit seulemẽt à la Souveraineté, & nõ aux Estats, qui n'estoyent que serviteurs de la cõmune: Tellement q̃ par là ils sõt venus si avant en quelques endroicts, & villes du Pays, q̃ de fait, ils luy firẽt empieter la Souveraineté, sous pretexte de la referer à la Maté d'Angleterre. Lesquels voyãs aussi le credit q̃ ceux de la maison de Nassau avoyent audit Pays, pour les grands services qu'ils avoient receu du feu Prince d'Orange, de ses Freres & alliez: ils tacherent d'en miner les fondemens. Et cõme ils n'avoyẽt nul moyẽ de despoincter le Prince Maurice de ses gouvernemens de Hollande & Zelãde, qui luy furẽt transferez apres la mort de son Pere, & ratifiez p le contract fait avec sa Maté: pour desmenbrer ledit Gouvernement de Hollande, ils firent avoir cõmissiõ particuliere au Sr Dieirick Sonoy, du gouvernement de Noortholande, autrement dite West-Frise: de Gorcũ au Capitaine Claerhagen, de Vianẽ au Sr de Locren, de Muydẽ au Capitaine Iohã Bacx, pour les gouverner absolutemẽt sous l'authorité dudit Sr Cõte, sans l'advis du Cõseil d'Estat. Cõme aussi furẽt cõmis autres Gouverneurs pticuliers ez villes & Forteresses de Gelder, d'Vtrecht, & d'Overyssel, tous lesquels Gouverneurs n'õt onc au moĩdre poĩt voulu deferer audit Sr Prince Maurice, Gouverneur de Hollãde, ny au Cõte de Moeurs Gouverneur de Geldre, d'Vtrecht, & d'Overyssel: p ainsi introduict divers Gouverneurs avec egale puissance en une Provĩce, qui ne pouvoit estre sans confusion: Ce q̃ neãtmoĩs a esté mis en effect, & à quoy on n'a sceu remedier, nonobstant tant de remonstrances faites audit Sr Cõte. Ils se plaignoyẽt aussi q̃ la ville de Devẽter & le grand Fort de Zutphẽ, qui estoyẽt deux clefs du Pays, avoyent esté cõmises & cõfiées à Standley & Yorck, contre tant de remõstrances qui avoyẽt esté faites audit Sr Cõte, qu'ils n'estoyent autres q̃ traistres: Et combiẽ q̃ ledit Sr eut engagé sa psonne & son honneur pour leur fidelité: si trouvoyẽt ils neantmoĩs p experience, & à leur dam, q̃ les fautes cõmises en matiere d'estat, ne sont pas à reparer par gage, pleige, ou caution. Et cõme il sẽbloit q̃ tels Flatteurs & faux Cõseilliers, ne pourchassoyẽt riẽ plus q̃ la ruine du Pays: Les Nobles & villes pour en descouvrir le fond, s'asseurerẽt de la psone & des papiers d'Estienne Perret, par où le tout fut cognu, & q̃ ledit Iaques Ringaut estoit le pricipal motif & Cõducteur de tout le trouble, ennemi mortel des Estats & du Pays, secretemẽt reconcilié à l'Espagnol, & faisant profession de renverser tous bõs desseins & advis, & d'interrõpre toutes bonnes correspõdences entre lesdits Estats & ledit Sr Cõte: cõme il estoit assés apparu p le bannissement des plus notables bourgeois d'Vtrecht, qu'il appelloit *Verus fermentum.* Tout ce qu'ayant par les Deputez des Estats particuliers de Hollande esté biẽ remonstré audit Sr Cõte, & le trouvant veritable, il ordonna de mettre ledit Ringaut en prison, promettant d'en faire bonne Iustice, cõmandant au Conseil Provĩcial de Hollande & de West-Frise de luy former son proces. Ce nõobstant il sceut tant faire p le moyen de ses adherés & partisans qu'il fut eslargi: & pour ne point estre responsable à la iurisdiction de Hollande, amené à Vtrecht, pour y estre Chef des Mutins, & separer Vtrecht & tout son Diocese de la Hollande, usant de persuasions sans fondement vers ledit Sr Comte, & quelques Srs Anglois, que les Estats & le Conseil d'Estat estoyent ennemis de la Religion, & de l'authorité dudit Sr. A raison de quoy & pour ce que ledit Reingaut en estoit, & qu'il vouloit maĩtenir l'authorité dudit Sr, il se trouvoit extremement hay deux. Lequel faux pretext fut cognu p les papiers saisis, n'estãt qu'un vray hypocrite Espagnolisé, & un adultere bien qualiffié, ne cherchãt qu'à s'ẽrichir avec l'argẽt du Pays, puis faire une belle banquerouτte, se retirant du costé de l'ennemi. Comme il a fait depuis, où on s'est mocqué de luy, & l'a on laissé mourir en prison à Brusselles comme un povre belistre detenu pour ses debtes vielles & nouvelles. Finalement afin que leurs conseils & menées ne fussent empeschées p

*C'estoit revenu aux pretensions des Espagnols.*

*Estienne Perret prisonier.*

la retraite en Angleterre, & absence dudit Sr Comte, ils luy firent signer cest arriere-Acte dont a esté parlé cy devant, par lequel l'authorité desdits Estats & Conseil estoit retrenchée ez principaux poincts, côcernâts le salut & la conservation du Pays, qu'il reservoit à sa seule volonté & disposition, & singulierement le changement & renouvellement des garnisons Angloises occuppans les principales villes & Forteresses du Pays. Ce qui fut fait si secretement que les Estats generaux, ny nuls particuliers, ny le Conseil d'Estat, n'en sceurent iamais à parler, iusques à ce que Standley refusa d'obeyr audit Côseil d'Estat, produisant ledit Acte pour sa deffence. Ils declairoyêt aussi qu'apres la redition de Deventer & de Zutphê, si ce n'eut esté la fidelité du General Norreys & des Srs Anglois qui estoyent au Conseil d'Estat, il eut esté à craindre que les garnisons de Berghen-sur le Soom, & d'Oostende (à exemple de Stâdley, & d'Yorck) en eussent fait autât, veu la familiarité qu'elles avoyent avec l'ennemy: vers lequel les soldats Anglois se trâsportoyêt, quittans leurs sentinelles & corps de garde par trouppes.

Qui fut cause que parmy tât de doubtes & deffiances, tant de pratiques & factions entre la commune, tant de plaintes & doleances des gens de guerre pour le mauvais payement, consideré principalemêt le danger qui pourroit sourdre faulte de Chef, les Estats generaux des Provîces unies trouverent expedient (ne pouvans autrement estre asseurez d'un si puissant ennemi) veu que le respect de la Maieste d'Angleterre, & l'authorité dudit Sr Côte leur manquoit alors, d'y mettre ordre eux mesmes: restablissans les Gouverneurs des Provinces en leur authorité premiere: & ordônans un bô reglemêt allendroit de leur gês de guerre, à la côservatiô & fortificatiô de leurs Frôtieres, & à envoyer leurs navires de guerre en mer côtre leurs ennemis, pour du mieux qu'ils peurent rêcourager leurs subiects. Ils ramenoyent pareillement à fait les passeports donnez en Angleterre par le Secretaire Burgrave soubs le nô dudit Sr Côte, côme Gouverneur des Pays unis, lesquels ils disoyêt de droit ne pouvoir subsister: pour ce qu'un Gouverneur n'a nul cômandement hors de sa Provìce, en ce qu'en icelle auroit de tout têps esté usité: avec ce qu'il repugnoit au biê de la Patrie: ils rendoyêt aussi raison de ce qu'ils avoyêt eslargi Me Paul buys.

Concluans en fin q̃ ladite lettre du 4e de Feburier, avoit esté escrite par bône cognoissance & meure deliberation des Estats generaux, qui de tout têps ont accoustumé de proceder rondemêt & ouvertement, & de sans nulle dissimulatiô remonstrer à leurs Seigneurs, Princes, & Gouverneurs tout ce qui pouvoir grever ou charger le Peuple: Ce que par experiêce ils ont tousiours trouvé pour le plus sceur, & le moins offensant leurs Prîces qui ont usé de raison & droicture, voyans q̃ pour l'amour de la côмune, on luy descouvroit la verité toute nüe, afin de les destourner de ce que par calônies & fauses pratiques on tache leur faire à croire, & les en abuser, au preiudice de leur honneur & bône reputation. Comme aussi ne se trouvera rien en ladite lettre que la pure verité, n'estant procedée que de la pure & syncere affection qu'ils portent à leur chere Patrie, à sa Maiesté, & à l'honneur & authorité dudit Sr Côte: Et craignant d'aventure que sa Maiesté par quelq̃ sinistre impressiô sur lesdites lettres n'eut destourné l'affectiô qu'elle portoit à leurs affaires, de laquelle deppêd le salut de leur Estat, & qu'autrefois il estoit advenu le samblable sur leur requestes: Il n'ont trouvé expedient plus propre, que de luy en envoyer copie: se côfians en la singuliere bonté & prudence de sa Maiesté (côme autrefois ils l'avoyêt sentu) quâd elle seroit plus particulieremêt informée de tout l'estat du Pays: par où elle puisse tant mieux estre esmeüe, à leur accorder quelque secours extrordinaire, pour redresser ce qui estoit esbranslé, suyvant la teneur desdictes lettres.

Ceste respôce & plus ample declaration fut ainsi arrestée p les Estats generaux le 17e de Iuin: de laquelle les Ambassadeurs & autres prîcipaux Seigneurs d'Angleterre, apres plusieurs disputes & repliques eurêt matiere de côtêtement. Mais le Côte de Leycester nô, côme il le monstra biê depuis par sa iustification sur icelle, qu'il fit imprimer à son retour d'Angleterre, venât pour secourir la ville de l'Escluse. De fait il en porta depuis tousiours une male dêt au Barô de Bouchorst, au Docteur Clerc, au Secretaire Wilkés, & au Collonel Norreys, qu'il fit rappeller pour l'envoyer en Irlâde, nonobstant q̃ les Estats l'eussent volontiers retenu pour estre leur Mareschal d'armée au secours de l'Escluse. La Roine ne se monstra pas aussi trop côtente de ceste declaration, côme elle donna à cognoistre p ses lettres du 30e dudit mois de Iuin aux Estats, envoyées par M. Henry Killegrey & Rober Beale: ausquelles les Estats respôdirent en toute douceur & modestie, s'ê excusans, & mieux informâs sa Maté.

Durât toutes ces simultéz & partialitéz, le Duc de Parme alloit avant en ses heureux succes, & alla mettre sô siege devant l'Escluse, ville & chasteau maritimes, qui est le vray Port de la puissante belle, & riche ville de Bruges en Flandre, distante à trois lieües de là. Car côme rien ne se passoit en Hollâde & Zeelande, entre les Estats & Leycester touchant leurs altercats, qu'il n'en eut des advertissemens asses par ses gens qu'il avoit à sa devotion esdits Pays, voire (vouloit on

dire

dire)des plus advancéz aux affaires:il iugea non sans fondement, qu'il estoit temps de leur donner de l'ouvrage du costé de la mer.

De tāt plus q̄ durāt l'absence dudit de Leycester,il pēsoit biē qu'ō ne s'accorderoit pas, & q̄ l'ordre n'y seroit poīt tenu,ny tel devoir fait,q̄ pouvoit requerir le secours d'une telle place.Ce neātmoins le Sr Arnould de Groenevelt gentilhōme de maison ancienne de Hollāde,Collonel d'un Regimēt d'Infanterie,Capitaine & Gouverneur de ladite ville & chasteau de l'Escluse,sentāt cest orrage approcher,& se doubtāt qu'il tōberoit sur luy, ou sur la ville d'Oostēde, àla plus grand' diligēce q̄ faire se pouvoit, y voulant pourvoir escrivit le 5e de Iuin à M.Guillaume Russel, fils duCōte de Bedfort,gentilhōme de mise, succedé au gouvernemēt de Flissinge par la mort de M.Philippe Cidney,pour la Roine d'Angleterre,cōme au plus proche,pour estre assisté:luy mandant qu'apres diligente recherche faite de grains & provisions de ladite ville, il ne s'en trouvoit pas pour tenir long temps. Sur quoy ledit Sr Russel despescha sō Secretaire,avec le Sr Nicolas de Meetkerke son Lieutenant vers le Prince Maurice,& les Estats de Zeelande, les requerir de secours d'hōmes,de vivres,& de munitions de guerre.Mais cōme ils n'eurent pour tout resconfort q̄ des promesses, les Zeelandois n'estimans le peril si grād q̄ ledit Sr de Groenevelt le faisoit par ses lettres : le Gouverneur Russel cōmanda à son Secretaire & audit de Meetkerke,de receüiller dedēs la ville de Flissinghen,à l'ayde du Magistrat le plus de grains qu'ils pourroyent recouvrer,& de les envoyer tout incōtinent à l'Escluse.Cōme il fut fait, & le iour mesme un navire chargé partant de Flissinghe y entra sās dāger, dōt ledit Sr de Groenevelt se resioüyt. Et sur le mand dudit Sr Russel arriverent de Berghen-sur le Soom & d'Oostende trois cōpaignies d'Infāterie en ladite ville de Flissinghen,ausquelles ledit Seigneur adioignit une quatriesme tirée de sa garnison,faisans ces quatre compaignies pres de huit cens hommes.

*Le Sr de Groenevelt gouverneur de l'Escluse.*

*M. Guillaume Russel gouverneur de Flissinghes.*

*Renfort d'hōmes envoyé en l'Escluse.*

Le Roine d'Angleterre,entendāt le dessein du Parmois estre sur les costes de la mer de Flandre:assavoir d'Oostende(qu'elle avoit prise en sa protectiō)ou de l'Escluse,envoya le Chevalier Roger Willems, & quelques gentilshōmes Anglois en ladite ville d'Oostende:mais estās là arrivéz, & entēdans q̄ le camp Espagnol estoit ia planté devant,& ez envirōs de l'Escluse,ils s'allerent ioindre en Flissinghe ausdites quatre cōpaignies, & le 12e dudit mois de Iuin,entrerēt avec quelques navires pourveües de blé,d'armes,poudres,balles,& autres provisiōs & munitions au hable de l'Escluse,nō toutefois sans grād danger du canō de l'ēnemi,qui le iour precedēt avoit gagne un des Forts hors de la ville, nōme Beck-af,& occuppé l'ébouscheure du hable,qu'ils avoyēt ia tout bordé de leur artillerie.Ce secours entré biē à propos ledit Sr de Groenevelt escrivant derechef aux Estats de Zelande,& requerant plus grand secours de vivres,& principalemēt de munitiōs de guerre:les navires sortās pour porter ce message furēt prises à l'yssue du hable:tellemēt q̄ de là en avant nul n'en peut plus sortir ny entrer.

*Autre rēfort d'hōmes & de provisiō envoye en l'Escluse.*

Le Duc de Parme avoit une ptie de sō armée en l'Isle de Catsant,à l'opposite du hable de ladite ville au lieu nōmé ter-Hofstede, & une autre ptie à Ste Anne Termuydē,vis a vis du Fort de l'Escluse,qu'on appelle la Spuye, avec laquelle il força le Fort q̄ les Estats avoyent sur le bord de la mer à Blanckēberghe, p lequel il affrāchissoit sō cāp,& les vivres qui y venoyēt,des courses de ceux d'Ostēde. Les Assiegez s'y portās valeureusemēt firēt maitre belle & furieuse saillie sur les Espagnols,esquelles ils tüoyēt à chacū coup beaucoup de leurs ennemis,non toutefois sans perte des leurs. Entre les gentilshōmes des Pays bas qui y accquirent le plus d'hōneur furent le susdit Lieutenāt Collonel Nicolas de Meetkerke fils du Presidēt de Flandres,le Sr Charles de Herauguiere à present Gouverneur de la ville & chasteau de Breda,Nicolas de Maude fils de Sr de Mansart & autres : entre les Anglois les Chevaliers Frācois Veer,à presēt Gouverneur de la ville & Isle de la Bryele, Roger Willems,Nicolas Baskerfield,le Collonel Hundley, & autres.

Le quatriesme de Iuillet Patton Gentilhomme & Collonel d'ū Regiment d'Escossois, Gouverneur, en l'absence du Collonel Schenck de la ville de Geldre,suyvant les traces de Standley & du Capitaine Yorc, vendit à beau deniers comptans pour 36000 florins au Seigneur de Haultepenne,pour le Roy d'Espagne ladite ville de Geldre, dont la Duché de Geldre a tiré son nom,à condition expresse de se reserver le pillage, & le ranconnemēt de certains principaux bourgeois de la ville: son entreprise s'executa en ceste maniere.Le Cōte de Leycester s'estant faché cōtre luy,l'avoit menacé de le despointer & de commettre Stuard en sa place:luy pour ce prevenir,& pour se vēger,ayāt traicté & accordé avec Haultepenne, fit à entēdre à ceux de la ville q̄ le Collonel Schenck luy avoit mande de tenir ses gēs en armes, pour quand il viendroit avec sa cavallerie la nuit ensuyvante, par ensamble aller à quelq̄ entreprise:ce qui estoit leger à croire, veu que Schenck avoit ceste coustume de souventefois se servir en ceste maniere de la garnisou de ladite ville. Estans ses gens ainsi en armes, Patton au lieu de Schenck fit entrer Haultepenne: Les bourgeois s'en

*Pattō Escossois rend la ville de Geldre à l'Espagnol.*

estãs apperceuz trop tost, se mirẽt en deffẽce mais en vain, plusieurs se sauvans au chasteau, qui leur convint rendre payant leur rãçon. Par ceste trahison le Collonel Schenck y perdit ses chevaux, armes, & principaux meubles & richesses, que Patton fit siennes: & comme dit le proverbe, *du diable vient, au diable vat*: car toute ceste richesse de Schenck venoit aussi de butin. Ce Patton par le moyẽ de sõ grãd argẽt, en telle sorte aquis, espousa la vefve disetteuse de feu Ponthus de Noyelle Sr de Bours, qui ayda à arracher le chasteau d'Anvers des mais de l'Espagnol, comme nous avons dit cy devant: ceste Dame estoit de la maison de Bieure, que le Sr de Champaigny pensoit bien espouser, mais ses gouttes, & l'argent de Patton l'en empescherent le soir mesmes qu'il la devoit affiancer.

*Effects de la ligue en Frãce.*

Le 16e dudit mois de Iuillet les Ligueurs de France contraignirent leur Roy de s'adioindre à la Ligue, pour de tout point extirper les Protestans de la Religion reformée generalement par toute la Chrestienté (voire si c'eut este là le seul suiect, & s'il n'y eut pas eu de l'ambition particuliere des grands Ligueurs mesleepar-my.) Et fut ceste Ligue renouvellée sous le nõ du Cardinal de Bourbon, qui l'en avoyent fait Chef, du Duc de Lorraine son Lieutenant, du Duc de Guise General de l'armée Ligueuse, du Duc de Nemours Chef de la Cavallerie, du Duc de Mayenne Chef de l'Infanterie, & du Mareschal de Biron grand Mareschal de camp. Entre les articles de ceste Ligue y avoit, que le Roy de France declaireroit ledit Cardinal de Bourbon son heritier & successeur à la couronne, excluant le Roy de Navarre. Et que de fait il se monstreroit ennemi irreconciliable de tous ceux qui ne voudroyent adherer à la Religion Romaine: & que iamais il n'assisteroit les Estats des Provĩces unies cõtre le Roy d'Espagne: auquel il rẽdroit la ville de Cãbray, & au Duc de Lorraine celle de Mets, & plusieurs autres poincts.

*Course du Prince Maurice en Brabãt pour devertir l'Espagnol arriere de l'Escluse.*

Le Prince Maurice de Nassau ayant (cõme nous avons dit nagueres) en l'absẽce du Cõte de Leycester le gouvernemẽt en main des Provĩces unies, pour retirer le Duc de Parme arriere de l'Escluse, fit faire une course au Pays de Brabant par le Comte de Hohenloo son Lieutenant, que ses gẽs fourragerẽt puis bruslerent vingt & deux villages, & deux petites villes, faisãs mine de vouloir assieger la ville de Boisleduc, à quoy les desbordãtes eaux, & la grãde cheresse les pouvoit favoriser. Mais le Duc de Parme ayãt devãt l'Escluse plus de gendarmerie qu'il ne luy en estoit de besoĩ, ayãt laissé le Sr de Haultepẽne avec quarante & deux enseignes d'Infanterie, & 25 de cavallerie, qui se camperent au village de Boxtel, gueres loing de Boisleduc: ledit Sr de Hautepenne ayant esté tüé, il remanda ses troupes venir audit siege qui y vindrẽt iusques à 27 compaignies.

Ce tẽps pendant les Estats tirãs le secours de l'Escluse en longueur, on cõmenca à regretter le Cõte de Leycester, plusieurs disans q̃ son authorité y seroit requise. Ce que ledit Seigr ayant entendu, iugeant q̃ ce devoir luy feroit recouvrer l'hõneur qu'õ luy avoit interessé par les obiections, & reproches cy dessus: il partit d'Angleterre, & retourna en Zelande le sixiesme de Iuillet, attendu en grãd devotion, avec les gens de guerre qu'il amenoit: Où il s'appresta au secours de l'Escluse pour en lever le siege du Duc de Parme. Le Prince Maurice entẽdãt sa venüe l'alla trouver accõpagné du Collonel Schenck, du General Norreys, & d'autres Collonels, avec leurs trouppes tant des Pays bas, qu'Anglois & Escossois. Laissant le Cõte de Hohenloo avec trois mille hõmes tant de cheval q̃ de pied en la Mairrie de Boisleduc, pour y garder les Frontieres de Hollande, y sur attendant plus grands forces, de Geldre, de Frise, & d'Vtrecht, qui toutefois n'y vindrẽt poĩt. Ce nonobstãt le Comte de Hohẽloo ne laissa d'assieger le Fort d'Engelen, qu'il emporta par force & le raza. Le Sr de Haultepẽne venu pour le lever de là fut rẽcõtré par la Cavallerie de Hohenloo, qui le deffit, & p malheur d'un coup de la branche d'un arbre qui luy tomba sur le col, abatüe d'une canonade des navires, mourut le 14e dudit mois de Iuillet en la ville de Boisleduc. Le lieu de ceste deffaite, ou les Estats ont encore à presẽt un Fort, deux ou trois fois prins & reprins sur la riviere de Dyse, qui de Boisleduc entre en la Meuse, fut depuis, & est encore à present avec ledit Fort appellé Crevecoeur.

*Retour du Cõte de Leycester d'Angleterre en Zelande.*

*Le fort d'Engelẽ prins par Hohenloo*

*Le Sr de Hautepenne deffait & tué*

Le Duc de Parme cõtinuãt tousiours son siege agassoit fort la ville de l'Escluse, qu'il batoit de trẽte pieces de canõ, & de huit coulevrines, avec telle furie & impetuosité, q̃ le iour de St Iaques (Patron des Espagnols, auquel iour ils fõt volõtiers quelq̃ chose de memorable) apres avoir gagné la pointe d'une dique couppée, sur les neuf heures du soir iusques au lẽdemain à cinq heures apres midi, y furẽt tirez 4000 coups de canõ biẽ cõptez. Dõt le rãpt fut tellemẽt percé & descousu, q la bresche se trouva de 250 pas. A laquel le les assiegez soustindrẽt & repousserẽt courageusemẽt sept assaults routiers, avec grãd courage des assaillãs. Il y fut pareillemẽt cõbatu fort furieusemẽt aux mines cĩq heures de lõg, tellemẽt qu'au pied du rãpart se trouverẽt plus de 700 hõmes tuez, & gueres mois retournez & rapportez blessez: entre autres le Marquis de Rẽti, le Sr de la Motte par-dieu qui y eut un bras emporté, & le Sr de Strepigni tout desrompu de coups. On peut iuger si les assiegez n'eurent point leur part au gasteau, y laissans plus de cent cinquante hommes morts, sans les blessez.

*Furieuse baterie à l'Escluse*

blessez

Par le moyen de cest assault le Duc de Parme logea ses gens bien avant dedens les rãparts,qu'on ne pouvoit empescher,pour n'y avoir nuls flancs: de maniere que les assiegéz, & les assiegeans estoyent à toute heure aux mains les uns contre les autres. Estans les Assiegez contraincts de coucher nuit & iour, de boire & de manger, dixhuict iours entiers sur leurs ramparts: aussi long temps que pour la batterie ils y peurent durer. Avec ce que par leurs contre-mines,ils avoyent iournellemẽt à combatre, main à main contre l'ennemi se presentant aux mines: lesquelles estoyent tant plus ayfées,& accessibles,à cause de la quantité des caves grandes & spacieuses,qui y estoyent faites par cy devant lors que la ville estoit plus marchãde: & que l'estaple des vins de France & d'Espagne s'y tenoit pour le Pays de Flandre.

*Cõbat main à main dedẽs les mines.*

Toutes lesquelles escarmouches tant sus que sous terre, diminuoyent fort le nõbre des assiegèz,qui finalement de seize cẽs furent reduicts à sept cens. En fin ce siege ayant duré sept semaines,le Comte de Leycester deliberé de le lever, accompagné du Prince Maurice Admiral general des Provinces unies,& de sõ Frere naturel Iustin de Nassau Admiral particulier de Zeelande:ausquelles fins il fit grand amas de navires avec tout leur equippage. Le 29e de Iuillet arrivat à Oostende avec vingt & cinq compaignies d'Infanterie,& six de cavallerie. Où l'Admiral d'Angleterre,le Comte de Cõberland,& beaucoup de Noblesse Angloise l'allerent trouver.Son dessein estoit d'assaillir le hable occuppé par l'Espagnol,& d'y envoyer quelques navires biẽ montez d'hõmes & d'artillerie,avec force feuzartificiels,lesquels navires s'eussẽt peu, à son advis retirer a l'abry du chasteau, où on luy avoit persuadé qu'il y avoit une grande profondeur,comme il estoit vray,qui les eut peu tenir à couvert & conserver. Mais plusieurs Capitaines de mer,Pilotes, & mariniers, principalement Zeelandois,qui cognoissoyent mieux q̃ nuls autres toute ceste coste,s'y opposerent:disãs que ceste profondeur s'estoit ensablonnée, cõme il leur sambloit:(mais ledit Sr Gouverneur avoit fait faire grãde ouverture à la dique deriere le chasteau,pour faire entrer & sortir l'eau en grande abõdãce,où se pouvoit recevoir grand nombre de navires)& que ce seroit paine perdüe de tenter ce dessein impossible,& contre toute raison de vouloir exposer lesdits navires & les gẽs de guerre qui y seroyẽt,en un danger si grand & si eminẽt. Surquoy y eut grande cõtestation entre eux, l'un & l'autre voulant porter sõ opiniõ pour la meilleure:tellemẽt que de là sourdirẽt entre les Seigneurs des souspeçons,deffiãces, & ialousies. Leycester donc voyant que par mer il n'y profitteroit rien, & les Zeelandois mal volontaires: se resolut de tenter la fortune par terre,nonobstant(disoit il) que les Estats ne luy furnissoyent pas tant de gẽs qu'il desiroit,& qu'il estoit bien requis. Et sortant d'Ostende avec cinq mille hommes qu'il y avoit amenèz quant & soy, tira vers le Fort de Blanckeberghe,qui servoit à l'Espagnol d'un bolevers contre Ostende: qu'il assiegea avec deux pieces de campagne, les Assiegez se mettans courageusemẽt à deffẽce,Leycester entendant que le Duc de Parme venoit avec toute son armée pour le secourir: luy qui ne se sentoit fort assez pour l'attendre,veu aussi que son dessein par mer ne luy avoit pas succedé,craignant de ne prouffitter non plus par terre:quittant Blanckenberghe,retourna (non sans sentir quelque affront à sa retraite, sur son arrieregarde) vers Ostende. Or quelques mines & samblant que fit le Duc de Parme d'aller attacquer le Comte de Leycester en sõ camp devant Blanckenberghe, si est ce que ce n'estoit poĩt sans grand doubte,ne cognoissant pas bien quelles estoyent les forces des Anglois:avec ce qu'il avoit asses entendu quelle estoit la resolution des Assiegez dedens l'Escluse, par lettres qu'ils escrivirent aux Estats,qui furent interceptées:mandans que s'ils n'avoyent secours en dedans tel temps qu'ils prefigeoyent,ils adviseroyent d'accorder avec le Duc, non toutesfois sous autres conditions que celles qu'ils avoyent ia minuttèes entre eux,pour conservatiõ de leur honeur.Qui estoit q̃ si ledit Duc ne leur eut voulu accorder lesdictes conditions, ils adviseroyent du mieux qu'il leur seroit possible, apres avoir bruslé la ville & le chasteau, à se faire voye par force, au travers de leurs ennemis, pour se sauver qui pourroit par le Pays inondé, & pour ce faire de combatre plustost iusques à la mort, que de recevoir autres conditions d'accord, q̃ celles qu'ils s'estoyẽt proposées eux mesmes. Voila comment la peur ne fut pas tout d'un coste:car si Leycester eut gagné le Fort de Blanckenberghe, Parme avoit deliberé de lever son camp arriere de l'Escluse, & de se retirer à Bruges. Qui fut cause de faire si bon parti aux Assiegez, lesquels voyãs leurs ramparts en plusieurs endroicts terrassez, tant de bresches suffisantes,tant d'assaults p̃ eux sonstenus,la grande diminutiõ de leurs gens, toutes leurs pieces d'artillerie à peu pres esventées à force d'avoir tiré,le default qu'ils commencoyẽt de poudre n'y en restãt qu'envirõ 700 livres,qui ne leur eut peu souffir à soustenir encore un essay d'assault,& les soldats non blessez,foibles,& petit nombre de bourgeois,apres avoir enduré environ dix sept mille coups de canõ:ledit Seigneur de Groenevelt Gouverneur de la ville impos-

*Grãde diminition des assiegez de l'Escluse.*

*Le Comte de Leycester delibere & s'apreste de secourir l'Escluse par mer.*

*Leycester se retire sans rien faire à Oostende.*

*Belle resolution des assiegez de l'Escluse.*

importuné par ses Capitaines & Officiers en general, ayans huict iours auparavant debatu le fait, de traicter avec le Duc, & de n'attendre plus grande extremité, ny d'estre emportez par force, se laissant persuader, entra finalement en voye d'appointement: qui leur fut accordé tel qu'ils demanderent sortans tous le cinquiesme d'Aoust le drappeau volant au vent, avec leurs plaines armes, la mesche allumée, la balle en la bouche, esmenans toutes leurs hardes, bagages, & butins, sortans tous en general mesmes les Ministres, sauf quelques bourgeois qui y voulurent demeurer, & furét convoyéz iusques à Bresque, où ils furét receüillez des navires de Zeelande venans de là à Flissinghes.

*Le Comte de Leycester s'excuse sur autruy.*

Le Comte de Leycester, n'eut pas plustost entendu l'accord fait, qu'il ne se retira en Zeelande: reiettant toute la faulte de la perte de ceste ville, sur le peu de gens, d'argent, & de moyens qu'il avoit, & grandemét taxant l'Amirauté de Zeelande, & ses Officiers, nommement un Martin Drooghe, qu'il fit ietter en prison, & y tréper six mois de long: tant que le Cóte estant pour la derniere fois retiré en Angleterre, s'estant iustifié de ce dont il estoit accusé, il fut eslargi, & depuis remis en credit.

Ceste perte de l'Escluse fit de tant plus murmurer contre le Comte de Leycester, principalemét la cómune. Ceux qui tenoyent son parti pour l'en excuser reiettoyent toute la faulte sur les Estats, les accusans qu'ils luy vouloyent oster l'authorité qu'il avoit, pour eux mesmes cómander, & seuls avoir tout le gouvernement, ne luy laissans rien qu'un titre vain de Gouverneur. Le Cóte passant pardevant les Isles de Zeelande, arriva le 17e dudit mois d'Aoust à Berghen-sur le Soom, ville pareillement occuppée par les Anglois, dont Millord Willongbey estoit Gouverneur: d'où ledit Seigneur Comte envoya sa gédarmerie en Brabant, faire emprinse sur le chasteau de Hoochstraten, qui ne leur succeda point. De Berghen il s'achemina vers Dordrecht où les Estats generaux des Provinces s'assamblerent.

*Estats generaux tenus à Dordrecht où le Cóte s'excuse.*

Ledit Seigneur Comte donc estant en plaine assamblée desdits Estats generaux fit sa harengue assés ample: par laquelle premierement il s'excusoit, & se doeüilloit grandement des trahisons, de Standley, d'Yorck, & de Patton, dont nous avons parlé nagueres, desquels il se complaignoit avoir esté si lachement trompé. Ce qu'il disoit, pouvoit aussi bié advenir aux plus ruzéz & mieux experimétez Capitaines, Chefs d'armées, ou Gouverneurs d'un Pays ou Estat qu'à luy. Que ce n'estoyent aussi point les premiers traistres qui s'estoyét descouverts esdites Provinces unies, & avoyent trompé leurs maistres. Quant au secours de l'Escluse il vouloit maintenir que ce n'avoit pas esté sa faute. Mais d'y avoir fait toute diligence & bon devoir. Que les trois mil ou 2500 hommes qu'on luy avoit promis de renfort, & les cent mil florins en argent luy auoyent manqué : au lieu desquels il disoit, & dont il en prenoit le Tresorier general à tesmoin, n'en avoir receu que treize mille en argent cler. Que lesdits Seigneurs des Estats scavoyent bien eux mesmes, cóbié mal il avoit esté servi & accommodé des Capitaines, & Officiers des navires qu'ó luy avoit baillez: lesquels luy firét à croire, pour le divertir de ce secours, si on eut passe outre, que quand ils eussent esté devant la ville, l'ennemi eut de l'autre costé de l'Escluse de Bruges, cravanté à coups d'artillerie tous leurs navires, encore qu'on leur eut dit assés, qu'il y avoit une nouvelle profondeur à l'abri du chasteau, où sans nul danger on s'eut peu tenir. Comme il disoit estre apparu par le rapport des Capitaines & soldats qui en estoyent fortis. Par oú il n'avoit sceu mettre en execution la bonne volonté qu'il avoit eu de la secourir, & partant que la coulpe n'en estoit pas à reietter sur luy, mais sur ceux qui avoyent manqué à leur devoir, & à furnir ce qui estoit de besoin, seló qu'il avoit esté dit & arresté entre luy & les Estats.

Là dessus apres qu'on luy eut remis au devant les lettres que dez le mois de Iuin auparavant, il avoit escrites d'Angleterre à son Secretaire Iunius, tendant à fortiffier ceux qu'il scavoit estre de son parti, parmy les villes & Pays de Hollande, & Zeelande. Donnant par icelles assés à cognoistre, qu'à son retour il pretendoit de gouverner & commander en la mesme forme qu'avoyent fait l'Empereur Charles, & le Roy Philippe son fils : & où que la mesme authorité luy defaudroit, qu'il abandonneroit ces Pays, & s'en retourneroit pour tout en Angleterre.

*Intétion de Leycester estoit de cómander en Roy.*

Les Nobles & villes de Hollande, Zeelande, & Frise, luy presenterent certaines remonstrances par escrit, par lesquelles ils luy deduysoyent quelle doit estre l'authorité des Estats, & avoir esté durant le Regne de l'Empereur & du Roy son fils, iusques à tát q pour sa malversatió en leur endroit, & de tout le Peuple, ils l'auroyét abiuré. Et que la mesme authorité q lesdits Prices avoyét eüe sur leurs Lieutenás, Gouverneurs desdits Pays: telle avoit este, estoit, ou devoit estre celle desdits Estats pardessus luy & tous autres Gouverneurs tát passez, qu'advenir. Declairás qu'ils ne pretédoyent rien sur só authorité au fait de la guerre, discipline militaire, ny autremét cócernát só Estat de Capitaine general: Entédans q tous Chefs, Collonels, Capitaines, Admiraux, & tous Officiers de guerre tant par mer que par terre luy obeissent.

sent. Le pryans faire cesser toutes deffiances & mal entendus qu'il y avoit entre eux & luy: & de ne plus adiouster foy à un tas de flagorneurs, qui ne cherchoyent que par nouveautez mettre dissention en leur Estat. Et pour autant qu'il y avoit aussi grād question entre luy & le Comte de Hohenloo, qui ne se vouloit, trouver à la Court: ils envoyerent leurs Deputez par devers ledit Seigneur de Hohenloo, le requerir de leur part se vouloir reconcilier avec ledit Seigneur de Leycester, & le recognoistre pour Gouverneur au nom de la Roine d'Angleterre, ce qu'il ne devoit refuser de faire, de tant plus que le Prince Maurice duquel il estoit Lieutenant, l'avoit ia recognu pour » Gouverneur, & luy promis fidelité & obeissance. A quoy Hohenloo respondit, qu'il » estoit Comte libre d'Allemagne, n'estāt en » rien suiet à ces Pays bas, ny obleigé par ser » ment: qu'il avoit auparavant refuzé sō ser» vice à l'Archiduc Matthias d'Austrice, & » au Duc d'Aniou: & partant n'estoit aussi » nullement d'intention de se submettre au » Comte de Leycester: par ce qu'il ne se vou» loit fier en luy, pour certaines raisōs qu'il » alleguoit. Et sur ce que lesdits Deputez le pryoyent (puis qu'il faloit que l'un ou lautre cedat) qu'il voulut quelque peu deferer pour ce coup, & assister les Pays de son cō» seil. Il leur remonstra que les Estats ne se » devoyent en facon quelconque distraire » de la Maieste d'Angleterre, ny dudit Seig» neur de Leycester. Les requerant luy vou» loir donner sō cōgé avec lequel il se peus» se retirer chèz ses Amis en Allemagne, ou » en Danemarck. Et qu'il leur pleut un » iour se souvenir des services qu'il leur a» voit fait & ausdits Pays unis, durant tou» tes leurs guerres tant sous l'authorité du » feu Prince d'Orange, du Prince Maurice » son fils, que dudit S^r Comte de Leycester: » estant prest de remettre toutes les villes, » chasteaux, forteresses, gēs de guerre, artille» rie & toutes choses où il avoit cōmādemēt » en mains dudit Seigneur Prince Maurice, » & desdits Estats, pour estre gouvernez se» lon leurs previleges, en la mesme forme » & maniere que du temps du Prince d'Orange de haulte memoire. Ce qu'il disoit de » desirer pour ce qu'il voyoit que par certai» nes sinistres pratiques les Pays estoyent » mal gouvernèz. Et que ceux qui ouverte» ment se bendoyent contre la souveraineté » des Estats, & par là aqueroyēt grand bruit » entre le peuple, fussent premieremēt chas» tiez, & chassez de la Court. Quoy fait & les » Estats restablis en leur precedente & pre» miere authorité, que volontiers il s'accō» moderoit à tout, & recognoistroit ledit Gou» verneur, & singulierement la Maiesté de » la Roine, en tout honneur & obeissance: » tellement qu'il ne leur donneroit matiere » de se plaindre de luy,

*Responce de Hohēloo aux Estats.*

Lesdits Deputez des Estats, & ledit Seigneur de Hohenloo eurent encore plusieurs propos, eux à l'induire, & luy persistant en ses protestations. Cela se fit le 20e du mois d'Aoust: tellement que ledit Seigneur de Hohenloo en fit depuis imprimer une Apologie, où toutes ses raisons sont plus amplement dedvites, allencontre dudit Seigneur de Leycester. Lequel sur les remonstrances faites à Dordrecht par les Nobles & villes au nom des Estats generaux, respondit aussi par escrit. A quoy lesdits Estats repliquerent, & icelle replique imprimee à Harlem le 16 d'Octobre audit an.

*Aploogies de part & d'autre.*

Apres que le Prince de Parme eut gagné la ville de l'Ecluse, il alla tourner ses desseins, à se faire fort sur la mer, avec une despēse incroiable, faisant foüyr des nouveaux canaulx en Flādre, pour y faire passer au travers du Pays une sorte de navire, à fōd plat qu'on nomme pleytes, proprement en langage Piccard Belādres, & les faire entrer aux hables des villes maritimes, principalement du costé de Dunckerke & de Nyeuport, pour se ioindre à la grande armée navalle que le Roy d'Espagne avoit ia commencé d'apprester trois ans auparavāt, & d'une main cōmune se rüer sur l'Angleterre, & de là sur lesdites Provinces unies. Comme si ces deux armées d'Espagne & des Pays bas eussent esté bastantes à subiuger tout un monde, dont nous parlerons tantost plus amplemēt. Qui fut cause que le Prince de Parme laissa quelque temps les Hollandois & Zeelandois en repos: tant estoit il ententif à ces grands & haults desseīs. Ce que ne leur venoit pas mal à propos, à cause de ces alterations, partialitez, & divisiōs, qu'il y avoit parmy eux, & de iour en iour croissoyent avec plus grād' animosité, escrivans & mettans publiquement en lumiere des Invectifves, Apologies, & autres escrits les uns contre les autres. De sorte qui si les Espagnols se fussēt ruez fureux durant leurs animosités, qui furent si grādes que d'estre prests de venir de la plume aux cousteaux, certainemēt ils leur eussēt fait grand' bresche. Car aucunes villes des plus puissantes reiettoyent entierement le gouvernemēt du Comte de Leycester, ne le voulans plus recognoistre ny recevoir, luy ny ses gens. Luy d'autre costé en briguoit aucunes pour les attirer à son pti, tāt par les persuasions de ses serviteurs & creatures desdits Pays mesmes, que par surprises: comme entre autres il penserent faire en la belle ville de Leyden. Où les Capitaines Cosme Pesarengis Piemontois, & Nicolas de Maude gentilhomme du Tournesis (par luy abuses) à l'assistence d'un Iaques Volmar Flamen, & d'aucuns estrangers tant Walons que Flamēs refugiez en ladite ville, avec quelques bourgeois ia gagnez, furent si avant persua-

*Nouveaux desseins du Prince de Parme.*

*Le Côte de Leycester faut à s'emparer de Leyden.*

dez,

déz, que de vouloir faire entrer en ladite ville les gens dudit Seigneur de Leycester.

Leur entreprise estoit que ledit Capitaine Maude y ayant sa compaignie en garnisō se saisiroit de la maison de la ville,& de l'une des portes,par où ils feroyent entrer encore plus de gens. Ceste entreprise ayant este descouverte,Cosme & Volmar prisoniers, Maude se sauva:mais depuis attrappé pres de Woerdé par le Seigneur de Poelgeest,ramené à Leyden,& sur tout axmine, oüyes ses confessions,& des autres prisoniers : ils furent decapitéz,& les restes de Cosme & Wolmar fichées sur des picques aux portes, mais pour le respect de la noblesse & parentage de Maude,il fut enterré,fort regretté de plusieurs à cause de sa ieunesse,de son bon naturel,& des services qu'il avoit faits au Prince d'Orange,& de ce que depuis n'aguères il s'estoit si valeureusement porté en la ville de l'Escluse durant le siege.Ceste entreprise se devoit faire pour assuiettir ladite ville de Leyden à la Roine d'Angleterre. Toutefois le Comte de Leycester les desadvoüa, & en lava ses mains devant la Roine : laquelle n'entendoit qu'il deut si avant exceder sa Commission, que d'emprendre sur les villes assises en plain Pays, comme est celle de Leyden,scituée au cœur de la Hollande.

*Les Estats surprennent la ville de Meppel.*

L'onsiesme de Septembre un Capitaine de Cavallerie des Estats estant avec sa cōpaignie au Pays de Westphalen pres Lingé, aux environs de la ville de Meppel,envoya douze de ses hommes à pied, requerir au Magistrat de ladite ville,d'y pouvoir entrer pour achetter des vivres & autres necessitéz: estans à la porte donnans à entendre l'occasion de leur venüe,& qu'ils ne demandoyent rien que pour leur argēt:ceux de la garde ne se doutans de nul mal,furent quant & quant chargéz par ces douze,& la porte saisie: entrentāt arriva ledit Capitaine avec toute sa cavallerie & se fit maistre de la ville.Or comme avec si peu de gés il leur estoit mal possible de la tenir,ceux de Hollande, d'Overyssel,& d'Vtrecht leur envoyerent quelque renfort,avec lequel ils la tindrent pour un temps:mais comme elle estoit trop loingtaine pour les Estats,& malaysée,chacune fois qu'elle en auroit besoing, à ravitailler,par ce que le Gouverneur Verdugo avoit un fort à Haselunē demye lieüe de là, qui leur pouvoit empescher le passage. Ils trouverent bon de la quitter,& de l'abandōner,n'ayans avancé autre chose en ce quartier,qui toutefois estoit neutral, que d'y avoir fait des povres mesnages.

*Le Comte de Leycester rappellé en Angleterre.*

La Roine d'Angleterre s'estant apperceüe que les divisions & partialitéz entre les Estats & le Cōte de Leycester,croissoyēt de plus en plus depuis son retour d'Angleterre en Hollāde,au lieu de s'amortir,comme elle avoit esperé,fut d'avis de le rappeller du tout, & de luy faire quitter ce gouvernement. A raison dequoy suyvant le mandement de sa Maieste il partit le 14e de Novembre,laissant les Provinces unies presques desunies, & bié embroüillées,par ce partialitéz,qui vindrent si avant,qu'apres sa retraitte,il falut aller à main armée allencontre de la ville de Medemblyck,où le Collonel Sonnoy commandoit,qu'il avoit fait Gouverneur particulier de ce quartier de West-Frise.Lequel ayant auparavāt par charge expresse des Estats preste le serment audit Seigneur Comte de Leycester,ne voulut recevoir commandement de nul autre,que premier il ne fut deschargé & absouls dudit serment. Et combiē qu'apres la descharge de Sonnoy,la chose se tourna en mutinerie,les soldats ne se voulās pas pourtant contenter(que la force & presence du Prince Maurice fit venir à la raisō:) si estice qu'il en fut avenu tāt là, qu'ailleurs, plus grand mal,si Leycester n'eut bien tost remis son gouvernemét ez mains des Estats generaux d'esdites Provinces,desquels il l'avoit receu.Ce qu'il fit par ses lettres dōnées à Gruynwits du 17 de Decembre:tous( excepté les Anglois)ne voulans de là en avant recognoistre autre gouvernemēt que celuy des Estats : & les gens de guerre autre Capitaine general, que le Prince Maurice, & le Comte de Hohenloo son Lieutenant.

*Le Comte de Leycester remet son gouvernement.*

*Mariage du Comte Guillaume de Nassau à la fille du Prince d'Orange.*

Le deuxiesme iour de Novembre le Cōte Guillaume-Lovys de Nassau,fils du Cōte Iean,Gouverneur de Frise pour les Estats,espousa Madame Anne de Nassau, fille Du Prince d'Orange, & Sœur du Prince Maurice,laquelle ne vesquit que trois ans en mariage,& mourut de mal d'enfant.

*Entreprise du Collonel Schenck.*

Le 20 dudit mois le Collonel Schenck estant à Rhynbergh ayant amassé des garnisons circonvoisines quatre cens hōmes de pied,& trois cens chevaux,s'alla pourmener pres de la ville de Zulpich au Diocese de Coulogne sur les Frontiers de la Duché de Iuilliers,où il se tint coy trois iours sans faire tort à personne : iusques à ce que plus grands trouppes se fussent iointes aux siennes. On ne sçavoit que iuger de ce qu'il designoit, plusieurs pensās que ce n'estoit que pour faire une rafle au territoire de Coulogne,où il avoit tousiours la dent dessus. Mais le 22e s'estant levé avec toutes ses trouppes il faignit de de marcher vers le quartier d'Eyffel,dont le bruit en vint aussi tost iusques à la ville de Bōne du Diocese & distāte quatre lieües de Coulogne.Mais se revirant, s'alla reietter,passant en plain iour au travers du bois,au village de Rhibourg,& de là cheminant plus outre, s'avança iusques au mychemin de Bonne & de Brulle: où il fit halte à un petit bosquet qu'il y a, tant que la nuit survint. De là prenant le bas chemin le long de Buhel & de Bourhem,d'où ceux du

chasteau

chasteau tiroyent sur ses gens, passant tout ioignant les fossez, ce qu'ó pouvoit oüyr aysement de Bonne. Et afin que ceux de ladite ville, n'en peussent avoir nulle advertence, il envoya quelque cavallerie devant, qui arrestoit tous ceux qu'elle rencontroit. Envirō les huit heures du soir approchant la ville, il se retint encore quelque temps pour faire repaistre ses gens & chevaux aux villages de Transdorp, & d'Endich. De là approchant la ville avec ses eschelles (encore qu'il ne s'en servit point) ayant passé par Popeldorf, où y à un des Palais des Archevesques de Coulogne: il posa son Infanterie le long du Rhin, sans que ny le Chastelain de Popeldorf, ny le guet de la ville en oüyt onques rien par ce q̄le temps estoit obscur & pluvieux. Or pour rompre le bruit de ses gens qui estoyent au pied de la ville, il y avoit un de ses soldats en une estable à pourceaux, qui incessamment batoit ces bestes pour les faire crier. Et en ceste sorte se maintint ledit Collonel iusques environ les trois heures apres minuit: pendant lequel temps il fit attacher un gros petard qu'il avoit amené, à une poterne tirāt sur le Kay du Rhin, ioignāt l'hostel du Peage, laquelle s'ouvroit fort rarement. Et cōme il se tenoit tout coy là aupres, d'où il remarquoit les rondes de la ville qui se faisoyent ordinairemēt à la lueur d'une lanterne, y ayant quelque temps attendu, & voyant que plus nulles rondes ne passoyent, comme il approchoit les quatre heures: iugeant que c'estoit fait pour ceste nuit, & que les Officiers estoyent allez reposer, il commanda à son Petardier de le faire ioüer, comme il fit, donnant un si grand coup, que non seulement la porte, mais aussi une partie du mur fut ruée bas, par où ses soldats entrerent à la foulle, iusques à la secōde porte, qui n'estoit pas si forte q̄ la premiere, laquelle avec picqs & cognées ils enfondrerēt en peu de temps. Entrez dedens la ville, une partie de ses gēs coururent aux ramparts, & sur les boulevers, & l'autre partie vers le marché, qu'ils occuperent sans resistence, n'y ayant ne Capitaine ne Cōmandeur pour mettre les soldats & bourgeois en ordre de deffence, ny qui fit aucun devoir, sauf un Canonier qui tira un coup d'artillerie dōt Hans Wichman fut tué: comme tost apres ledit Canonier fut aussi abatu d'une harquebusade. Ce fait fut pareillement mise bas la porte de Stockem, par laquelle entra le Rydmaistre Gerard van Balen, avec sa cornette, l'autre cavallerie estant ia entrée par la poterne abatuë sur le Rhin: le Collonel qui des premiers estoit entré avec l'Infanterie, se mit lors au primes à cheval, & randant par tous les quartiers de la ville, posa ses sentinelles & corps de garde: deffendant sur paine de la vie de piller, tant qu'il fut bien asseuré. Les Bourgeois ayans oüy le grand bruit, & l'effroy qu'avoit donné ce petard, & les trompettes & tabourins sonner par tout l'alarme, avec les crys des soldats, se tindrent coys en leurs maisōs: car par tout où les soldats appercevoyēt de la lumiere, ils tiroyent au travers des huys & fenestres. Schenck mit sa cavallerie au Palais de l'Evesque pour y cōserver la Chancellerie. Ainsi apres avoir mis par tout bō ordre, se trouvant maistre de la ville, il l'abandonna à ses soldats, qui la pillerent, rançonnerent les Bourgeois, & les traitterent ny plus ne moins, qu'une ville ennemie prinse d'assault. Charles Billé Gouverneur de la ville oyant la petard donner, & l'alarme sōner, saillit en pied, & à-demy accoustré se saulva, courant vers Confluence. Il avoit sceu deux iours auparavant que les gens de Schenck estoyent aux environs de Zulpich: à raison dequoy il avoit envoyé une bonne partie de sa garnison, pour garantir de leurs courses des villages circonvoisins, encore qu'on l'eut asses adverti, qu'il y avoit des estranges gallands qui le viendroyent voir: à quoy il respōdit, que c'estoit à luy à faire d'en porter le soin: dont Schenck luy en donna depuis quelque broccard.

*Le Collonel Schēck surprēd la ville de Bonne.*

*Bonne pillée & rançonnée.*

Ceste ville de Bonne estant bien asseurée pour l'Electeur Truchses, Schenk delibera de la tenir & garder, la faisant remparer & fortiffier par tout, puis la munir de ce qui est requis à une ville de guerre: & quant & quant fit bastir un Fort à l'opposite sur l'autre rive du Rhin. Le Duc de Cleves & de Iuilliers conseilla au Prince de Liege & de Coulogne Ernest de Baviere, de au plustost, & le plus courtoisement qu'il pourroit s'accorder avec Schénck, ou du moïs, pour gagner temps à faire ses apprests pour l'assieger, qu'il fit une trefve avec luy. Quant à l'accord qui fut proposé par les Commissaires dudit Seigneur Duc de Cleves, Schenck y vouloit biē entendre, sauf quelques points touchant les contributions. Mais comme il sambloit audit Seigneur Ernest que ledit accord diminueroit par trop sa reputation, authorité, & grandeur: & que par iceluy il irritteroit le Roy d'Espagne, rien n'en fut fait: & ayma mieux d'appeller à grands frais, & à la ruine de son Peuple le Duc de Parme à son secours, qui y envoya depuis le Prince de Chimay l'assieger, comme nous dirons cy apres.

Le 2e dudit mois de Decembre quelques gens des Estats surprindrent la ville de Vil-le-voorde à deux lieües de Brusselles, qu'ils pillerēt, & comme elle est assise en plain Pays, ne la pouvans tenir ny garder, ils l'abandonnerent: mais à leur retraite, il y eut quelque mal-conditionné qui y mit le feu, dont plusieurs maisons en furent bruslées.

*Villevoorde surprise par les gens des Estats.*

Sur ce que la Roine d'Angleterre importunée de paix par le Roy d'Espagne, (qui sous ce pretexte tachoit à l'endormir, tant que son

*Deputez de la Roine vers les Estats.*

que son armée navale fut toute preste) estoit deliberée de l'ouyr, & d'entrer en communication auec ses Deputez, & que le lieu de l'assamblée se devoit faire à Bourbourc en Flandres: elle envoya déz le mois d'Octobre de cest an vers les Estats generaux des Provinces unies, le Docteur Herbert l'un de ses Maistres des requestes, & le Sr Ioachim Ortels Agent desdits Estats riere sa Maiesté, pour entendre quelle seroit leur inclinatiō à ladite paix. Lesquels Estats declarerent asses ouvertement, qu'ils ne demandoyent qu'à se maintenir en leur gouvernement sous une iuste guerre deffensive. Et que mieux vaudroit à sa Maieste & à eux, de se bien pourvoir, pour repousser les efforts de ladite armade, qui ia toute preste les menacoit l'un & l'autre (dont toute l'Europe estoit plaine du bruit) que de prester l'oreille à une paix, qui en tout cas ne seroit que fainte & simulée, & ne leur apporteroit que mal. Et pour ce remonstrer plus amplemēt à sa Maiesté, y envoyerent les Conseilliers Loose, & Casembroot au mois de Feburier 1588. De ce qu'ils y firent nous le dirons tantost.

*Deputez des Estats vers la Roine.*

1588

Le penultiesme dudit mois de Feburier la femme d'un cordōnier appellé Iacob willemz accoucha en la ville de Dordrecht de quatre fils nōméz Abraham, Isaac, Iacob, & Samuel, tous vivans, la mere s'appelloit Marie Cornelis, cousturiere en linge.

*Mutinerie des soldats des Estats.*

Au mois de Mars se mutina la garnison des Estats au chasteau de Brackelen, que le Comte de Hohenloo avoit paravant gagné sur l'Espagnol, & celle des villes de Heusdē & de Gheertruyden bergh. Quant à ceux de Brakelen ledit Seigneur Comte les fit venir par force à la raison. Ceux de Heusden furēt appaiséz par argent: mais les mutins de Gheertruydenberghe ne se voulurent à tout rien laisser contenter, ny respecter les Estats, le Prince Maurice, ny le Cōte de Hohenloo, qui auparavant avoit esté long temps leur Chef, & Gouverneur de la place. Ains seulement sous le manteau de la Roine d'Angleterre, le Baron de Villongby General des Anglois, par là pretexās leur mutinerie. Faisans ce pendant mille maux tāt par mer que par terre aux suiets des Estats: tant que finalement lesdits Estats furent contraints ceder à leur demande, à cause de l'importance de ceste ville Frontiere: & par l'interposition dudit Seigneur de Willōgby leur payer deux cens seize mille florins, dont ils s'appaiserent pour quelque temps: se mutinans de nouveau sept ou huit mois apres, comme nous dirons en son lieu.

*Mort du Prince de Condé Henri Bourbon.*

Audit mois de Mars mourut ce valeureux Prince Henri de Bourbon Prince de Condé d'une poison fort vehemēte, qui luy fut dōnée par un de ses domestiques: dont nous en laissons la procedure, & le discours à l'histoire de France. Il laissa sa femme fille du Sr de la Trimoüille Duc de Toüars enceinte, qui depuis acoucha d'un fils nommé Henri cōme le Pere, à present aage de quatorze ans. Il fut tresmagnanime, sage, & moderé Prince, fort zelé à sa religion, & redoubté de ceux de la maison de Guise, & des Ligueurs. Le 14e d'Apuril mourut à Andersoë en Zeelande de Danemark Frederic second du nō Roy de Danemarck, de Noortweghe, des Gotthes, & Wandales, aage de cinquante & quatre ans, apres avoir regne trente ans. Il laissa de sa femme Madame Sophie, fille du Duc de Mechelburck trois fils, Christierne, Vlrich, & Iean, & quatre filles, Elizabeth, Anne, Auguste, & Hadewich. Christierne sō aisné luy succeda aagé de douze ans, vers leq̄l les Estats unis envoyerēt leurs Ambassadeurs, luy congratuler son avenement à la couronne, & requerir la continuation de son amitie, & bōne grace, à l'imitation de son Pere. Les Ambassadeurs furent M. Ieā de Duyvenvoorde Chevalier Seigneur de Warmōt, Admiral de Hollande, le Seigneur Floris de Brederode Seigneur de Cloetingen, les Cōseilliers Loose, & Casenbroot, Iuste Menin Pensionnaire de Dordrecht, & le Docteur Sille Pensionaire d'Amsterdam.

*Mort du Roy de Denemarc Frederic second.*

*Ambassadeur des Estats vers le Roy de Denemerck.*

Ernest Archevesque & Prince de Coulogne & de Liege apres avoir perdu ceste ville de Bōne, prinse par Scenck Mareschal du Prince Electeur Truchses, ayant appellé le Duc de Parme, avec ses Espagnols à son secours: veu que les Princes d'Allemagne ne se vouloyent plus avant entremesler de la querelle de ces deux Seigneurs, l'un ayant paravant imploré le secours des Protestans, l'autre des Catholiques Romains, & Espagnols: Schenck voyant ladite ville menacee d'un siege, que le Duc de Parme designoit sous la conduitte du Prince de Chimay fils du Duc d'Arschot: alla en ladite qualité de Mareschal en Allemagne pour se trouver à »la iournée Imperiale. Où il remons»stra comme par la charge dudit Siegneur »Prince Truchses, il s'estoit emparé de ladi»te ville de Bonne, l'ayāt arrachée des mains »de l'Espagnol, pour ce qu'elle est ville Im»periale: que le Roy d'Espagne tachoit de re»couvrer, & de l'incorporer, comme si elle »fut sienne, & de son domaine. Que mal luy »estoit possible de la deffendre contre un si »puissant ennemi: offrant de la remettre ez »mains de l'Empire, qui aysement la pour»roit cōserver & maintenir, veu qu'il l'avoit »gagnée avec si peu d'effort. Admonestant »les Princes & Estats dudit Empire, qu'il »estoit temps d'obvier que l'Espagnol n'en»pietat & se fourrat plus auant en leurs li»mittes, veu que ce qu'il cōquestoit, & pou»voit attraper, estoit fort difficile à arracher »de ses griffes: & ce qu'on pouvoit presente»ment empescher avec peu de chose, ne se devoit laisser perdre pour le regagner à grāde difficul-

*Schenck se trouve à la iournée Imperialle.*

»difficulté. Partant que les Allemans devoyent faire valoir leur sagesse & prudence, devant que l'Espagnol par sa diligence (comme par negligence il l'avoit perdüe) ne la reconquit. Lequel ne se cõtentant de cela, ne faudroit (s'y voyant planté) à s'espardre plus avant en leurs territoires. Leur remonstrant comment le Prince d'Orange ayant avec si peu de moyens soustenu la guerre, & tous les efforts d'un si puissant Roy: eux à plus forte raison se devoyẽt efforcer de le repousser, & de coupper broche à tous ses haults desseins: Pretendant non seulement le recouvremẽt de ses Pays bas, que par sa faulte mesme il avoit perdus: mais aussi conquester l'Allemagne, & tous les Royaumes de la Chrestienté, pour s'en faire seul Monarche. Tachant ledit Mareschal Schenck par tels propos, & autres raisons qu'il alleguoit, d'esveiller les esprits engourdis des Allemans. A quoy luy fut respondu. Que l'experience les avoit faits asses sages, en l'assistence qu'ils avoyẽt faite à la France, & aux Pays bas, & que pour le present les choses estoyent venües si avant, par le secours que l'Evesque de Coulogne avoit requis des Espagnols, & fait entrer ez limites de l'Empire, qu'ils ne scauroyent faire grand fruit, ores qu'ils desgageassent ceste ville de Bonne. Qu'on avoit assez cognu quel avancement l'assistence du Roy de France avoit fait aux affaires du Duc d'Anjou son Frere: Et de la Roine Mere au Roy de Portugal Dom Antoine contre le Roy d'Espagne, à la conqueste des Isles Açores: & celuy de la Roine d'Angleterre, qui avoit secouru ledit Dom Antoine de navires & de gẽs, le tout sans y avoir rien profitè. Parquoy ne sambloit pas estre expedient aux Princes d'Allemagne de s'attacher à un si puissant Roy: qui mesmes est un des membres de l'Empire, mais qu'il valoit mieux de l'entretenir en amitié. Estant chose toute notoire, qu'aucuns Princes d'Allemagne s'estoyent assez avancéz au secours du Prince d'Orange allencõtre dudit Seigneur Roy: lequel ils ne vouloyẽt partant plus irritter, ny se bender contre luy, puis qu'il ne leur vouloit nul mal, venant seulement au secours d'un Prince & Archevesque Electeur. De tant plus que le Roy de France ne cherchoit que sõ amitié, & que la Roine d'Angleterre avoit envoyé ses Ambassadeurs en Flandre à Bourbourg pour traitter de paix avec luy: & parainsi n'eut il esté convenable au Allemans, de, à l'appetit de Truchses, se bender contre luy, sachans commẽt s'estoit portée leur armée qu'ils avoyent envoyée au Roy de Navarre.

*Responce dõnée à Schenc en ceste iournée Imperiale.*

La Roine d'Angleterre envoya en ce temps là mesmes à Oostende, port dernier de Flandre, sur la requeste que le Roy d'Espagne en avoit fait pour entrer en communication de paix, le Comte Darby l'un des plus puissãts Seigneurs d'Angleterre, le Barõ de Cobham Gouverneur des cinq ports en Kent, tous deux Chevalliers de la Iartiere M. Iames Acroft aussi Chevalier, tous trois Conseilliers du Conseil privé de sa Maiestè, & les Seigneurs Valentin Daylé & Iean Rogers Iurisconsultes & maistres des requestes. Le Duc de Parme y envoya au nom du Roy d'Espagne, le Cõte d'Aremberghe, le Seigneur de Champaigni, le Conseillier Richardot, Ieã Baptiste Maes, & le Secretaire Garnier. Devant que leur assamblée se dressa, il y eut beaucoup de dispute sur le fait des Ostagers pour les personnes des Deputéz, toutefois en fin les Anglois se cõtenterẽt de la preud hommie & fidelite du Duc de Parme, sans requerir nuls Ostages, apres que le lieu de leur convocation eut esté designé en la ville de Bourbourg, où ils se trouverent tous le 6e de Iuin: mais cõme il ne sambloit pas qu'on fut la assamblé pour traitter amiablement, ains seulement pour recevoir les commandemẽs du Roy d'Espagne: veu que tous ses articles, & propositiõs n'estoyẽt que des demãdes non recevables, & qu'à tous propos à celles de la Roine, on respondoit, le Roy ne peut, le Roy ne veut, le Roy y seroit interessé, la reputation du Roy, son honneur, & authorité y seroyent amoindries, & samblables absolutes & courtes responces. Les ambassadeurs Anglois iugerent que ce n'estoit que pour amuser la Roine, tant que la grande armée navale du Roy fut entre en mer. Et de fait lesdits Ambassadeurs de la Roine y furent si long temps sans rien avancer en la ville de Bourboug que ladite armée fut descouverte sur les costes d'Angleterre, que lors le Duc de Parme les licentia, & renvoya en seureté, nõ toutefois sans crainte d'estre retenus: Car ces Deputéz du Roy faisoyent biẽ estat, que ceste peur les feroit condescendre à leurs pretensions: mais le Duc tint sa parolle.

*Communication entre les Deputez de la Roine d'Angleterre & du Roy d'Espagne à Bourbourg.*

*Les Deputez de la Roine se retirent.*

Tout le commencement de ceste année, apres la retraitte du Comte de Leycester, fut plain de trouble aussi bien en Zeelande qu'ẽ Hollande & Vtrecht: Car comme ledit de Leycester à sa retraitte pour retourner la derniere fois en Angleterre, avoit estè à la Vere, (ville appartenante au Prince Maurice dont il en est Marquis) où il avoit fortiffié les Capitaines à son parti allencontre des Estats, comme il en avoit fait du mesme en la ville d'Arnemuyden: tellement que l'une & l'autre ville se roidissant contre ledit Seigneur Prince & le Conseil d'Estat, ne vouloyent recognoistre autre superiorité que la Roine d'Angleterre & son Lieutenãt de Leycester: en quoy le Seigneur Willem Russel Gouverneur de Flissinghes & de Rãmeken pour la Roine, depuis le partement du Comte, iour-

*Le Seigneur Russel entretient les partialitéz.*

iournellemēt les entretenoit tant en propre personne, que par lettres: Et la cause qui le mouvoit tout le plus, estoit pour ce que les Estats particuliers de Zeelande, ausquels la disposition en appartenoit, luy avoyent refuzé l'Estat de Collonel desdits Isles, qu'auparavant avoit eu M. Philippe Cidney, aux gouvernemens duquel il estoit succedé: ne s'estimant moindre que luy, pour pareillement avoir ledit Regiment à sa charge. A raison dequoy il s'imagina, ou faignit une telle deffiance des Estats, q̃ depuis il leur fit tout du pire qu'il peut, iusques à se vouloir faire maistre de toute l'Isle de Walchren, & à menacer la ville de Middelbourg de fermer leur hable avec des navires, & certaines blochus aux deux costez de la teste.

Et comme en ce temps là il sambloit que le Duc de Parme vouloit venir en l'Isle de Walchren, avec grand nombre de petits bateaux & chalouppes qu'il faisoit bastir en Flandre: les Estats trouverent bon de mettre en ladite Isle une Cornette de cavallerie: Surquoy, ledit Seigneur Russel requit aux Estats de Zeelande, & depuis au Conseil d'Estat à la Haye, que sa compagnie de cavallerie qu'il avoit en garnisō à Berghē sur le Soom, y fut envoyée, promettant de la tenir en bōne discipline. Mais ce temps pendant, & attendant respōce, y fut envoyee celle du Mareschal de Villers. Ce qui facha tellement Russel, qu'il envoya un tabourin à Soetelande, & par tout sur le plat Pays, deffendre de recevoir ny loger nulle gēdarmerie de cheval ny de pied, sur paine d'estre pillez, & chassez de leurs maisons par sa garnison de Flissinghes. Escrivant lettres au Cōseil d'Estat, par lesquelles il se complaignoit grandement du mespris & tort qu'on luy faisoit, d'avoir preferé une autre cōpagnie à la sienne: qui luy donnoit iuste occasion de meffiance, & de croire pour chose seure qu'ils machinoyent quelque chose contre luy: à raison dequoy il n'endureroit nullement qu'aucune garnison entrat en Walchren si pres des places de son gouvernemēt: Disant qu'on ne se devoit pas esmerveiller, qu'en un temps si turbulēt, il avoit à regarder à soy, veu qu'il y alloit de son gouvernemēt, de sō honneur, & de sa vie.

*Lettres de Russel au Cōseil d'Estat.*

Sur lesquelles lettres ledit Cōseil d'Estat respondit, qu'ils estoyent marrys que l'envoy de la compaignie du Mareschal de Villers luy avoit apporté quelque matiere de deffiance: veu que selon l'Estat du Pays & la cōcurrence du temps rien ne leur sauroit pire advenir, que les deffiances mutuelles, à quoy ils ne pensoyent luy avoir donné aucune occasion. Car quand à ladite Cavallerie, qu'elle y avoit esté envoyée du Prince Maurice, & nō par eux, y estant allée suyvant l'ordre de sa patente, & l'authorité qu'il a comme Gouverneur de Hollande & Zeelande, seulement pour conduire les Paysans & gens du plat Pays en garde le lōg des costes de la mer, crainte que l'ennemy voulut rien entreprendre, à quoy soixante chevaux pouvoyent suffir, lequel petit nombre ne pouvoit rien attenter contre les places de sō gouvernement. Avec ce qu'ils estimoyent que ladite Cavallerie y estoit inutille, faisant plus de mal que de bien, parquoy ils avoyēt deliberé au retour dudit S[r] Prīce Maurice de luy en pler pour la rappeller de là: le pryans partāt de ne les importuner d'avantage pour y avoir sa compaignie. Ils disoyent aussi que la declaration qu'il faisoit par ses lettres de n'endurer nuls gens de guerre en Walchren, ou ez environs de Flissinghe & Ramekē, les avoit fort fachéz: Et de ce qu'aussi il avoit fait deffendre au son du tabourin à Soetelāde de ne recevoir aucuns soldats des Estats. En quoy ils le vouloyēt advertir qu'il attentoit directement contre le contract qu'ils avoyent avec sa Princesse Roine d'Angleterre, estendant son authorité & commandement sur le plat Pays de Walchren: qui appartient tant seulement au Gouverneur general ou particulier du Pays. Parquoy le prioyent de se deporter en tout cas de rien plus attenter au preiudice dudit contract, pour les inconveniens qui luy en pourroyent advenir. Le pryans aussi vouloir mettre bas toutes deffiances, & mauvaises impressions qu'il pourroit avoir d'eux, ce que de luy ils n'ont iamais eu, ains tousiours cherché d'entretenir avec luy toute bonne amitié & correspondence, pour le service de sa Princesse, & des Pays unis. L'asseurās qu'ils n'endureront iamais chose qui puisse tendre au disservice de sa Maiesté & diminution de sa charge & authorité. Ceste responce fut du 2[e] de Febucier.

*Responce du Cōseil d'Estat à Russel.*

Or comme ladite Cavallerie de Villers arrivée en Valchren les Estats de Zeelande eussent ordonné, que d'icelle les trente seroyent logéz en la ville de Middelbourg, dixhuit à la Vere, & douze à Arnemuyden.

*Ceux de la Vere & Arnemuydē refusent d'obeyr aux Estats.*

Les Magistrats desdites villes de la Vere & Arnemuyden à l'instigation dudit Russel refuzerent de les recevoir, protestans de ne recevoir aucune gendarmerie, que celle qui leur seroit envoyée par ordre & Patente du Comte de Leycester leur Gouverneur general. De ce non contents ils firent avec les Capitaines de la garnison un contract parensamble, qu'ils ratiffierent par serment, signerent, & envoyerent au Comte de Leycester en Angleterre: qui receut ce message fort à gré.

Les Estats de Zeelande voyans la retifveté de ces deux villes, envoyerent les dixhuit chevaux qui devoyent estre à la Vere, au village de Hack, & les douze d'Arnemuyden à Middelbourch, iusques à ce qu'on les employa

ployāt ailleurs. Sur ce les Estats tant generaulx que particuliers des Provinces unies, voyans les factions, & l'audace des Anglois & de leurs partissans aller iournellement augmentans: & que presques toutes les garnisōs se comportoyent, comme s'ils n'estoyent plus suiets aux Estats, ny au biē & conservatiō du Pays: ayans le tout bien considere, & pour y mettre ordre, iacoit qu'ils fussēt encore embroüillez avec ceux de Medemblyck, envoyerent le 3[e] de Mars le Prince Maurice en Zeelande seulement avec son train domesthique, & cōme il n'y estoit gueres qu'arrivé, estant en communication avec les Estats de Zeelande, pour estre informé de tout, voicy aussi tost pareillement arriver Millord Hauward Admiral d'Angleterre, avec neuf ou dix navires de guerre, apportant deux cens vingt mille florins pour le payement de la gendarmerie Angloise. Ce tant imporveu arrivement de tant de navires de guerre en une telle concurrence de temps & des affaires, suscita incontinent un murmure, qu'il se pourroit bien faire maistre de l'Isle de Valchren, & esmener le Prince Maurice en Angleterre: A raison dequoy ledit Seigneur se retira subitement de Middelbourg, & s'en alla à la Flotte des navires de guerre que les Estats entretiennent ordinairement sur la riviere d'Anvers, au devant du fort de Lilloo, auquel il se pouvoit retirer en seureté quand il luy plaisoit.

*Le Prince Maurice viēt en Zeelande.*

*Le Prince Maurice se retire nō sās cause*

L'Admiral Hauvard entendant que ledit S[r] estoit parti, envoya vers luy M. Edvard Hobbye Chevalier son cousin, & Pieter vā Heyle, avec charge de la part de la Roine, pour traitter avec luy, mettre bas les deffiances, & s'il eut esté possible lever le siege de Medenblyck. Dont ledit Seigneur Prince se sceut honestemēt excuser, remettant cest affaire, tāt aux Estats generaux, que de Hollande.

Ceux de la Vere & d'Arnemuyden se resioüyrent de la venüe dudit Seigneur Admiral, esperant bien qu'il se feroit Maistre de l'Isle de Walchren, & qu'il leveroit le siege de Medemblyck: Mais comme il n'estoit venu que pour apporter seurement ledit argent, ayāt vent propre il s'en retourna cinq iours apres. Et quant & quant revint ledit Seigneur Prince Maurice à Middelbourg, d'où il escrivit au Seigneur Russel par le Conseillier d'Estat M. Iaques Valcke avec lettres de credence, pour aviser de passer toutes diffiance au service de Dieu, de la Maieste d'Angleterre, & prosperité des Pays unis, & confusion de leurs ennemis, qui en tel desordre cherchoyent leur advantages.

*Le Sr Valke envoyé pour modérer les affaires vers le Sr de Russel*

Le Seigneur Valck qui est hōme de mise, estant entré en communication, avec ledit Seigneur Russel se voulut excuser de tout, disant que ce n'estoit pas son fait mais du Comte de Leicester: & que quand à luy qu'il estoit prest à tout biē faire. Sur ce Valc alla à la Vere (où estoit detenu le Seigneur Mandemaker Tresorier general de Zeelande & quelques autres) leur promit tout bien & toute faveur, s'ils vouloyent recognoistre, & obeyr au Prince Maurice comme leur Chef & Gouverneur: mais les Capitaines ne voulurent entendre à rien sans premierement estre asseurez de leur payemēt, & de demeurer là en garnison, avec encore autres points. Russel s'excusoit aussi qu'il ny pouvoit toucher sās avoir autre ordre d'Angleterre. Et sur ce demeurerent les affaires en estat, iusques à ce que la crainte cōmune du danger apparent de la flotte d'Espagne, leur fit prendre autre resolution.

Entretemps la Roine à l'instigation des Adversaires des Estats qui estoyent pres de sa Maieste, escrivit aux Estats generaux, les accusant qu'ils traictoyent mal ceux d'Vtrecht, & avoyent cruellement procedé allendroit de ceux de Leyden, s'enaigrissās allencontre de ceux de Medemblyck qu'ils tenoyeēt assiegéz. S'esmerveillant commēt ils estoyent tant rigoureux, à tous ceux qui portoyent bonne affection à sa Maiesté, laquelle affection ne procedoit que d'une vraye recognoissance des bienfaicts qu'ils avoyent receus d'elle: & telles plusieurs autres raisons, plus au long deduites esdites lettres. Ausquelles les Estats respondirent. Qu'ils n'avoyent uzé allendroit de ceux d'Vtrecht, que de toutes honestes & civiles remonstrances, sur ce qu'ils avoyēt chassé leurs bons & notables bourgeois, & cōmis au regime de leur ville des estrangers, qui en tout le Pays n'avoyēt rien à perdre. Quant au fait de Leyden qu'ils y avoyent iuridiquement procedé cōme pour crime biē qualifié: Et au regard de Medemblyck, que la malice de ceux de le garnisō en estoit cause, & qui partant meritoyēt bien d'estre chastiez.

*Lettres de la Roine aux Estats.*

*Responce des Estats à la Roine.*

Le Prince Maurice escrivit pareillemēt à la Roine, se complaignant griefuement que ces villes patrimonialles: dont luy ses Freres & Sœurs & tous ceux de la maisō de Nassau tirent leur entretenement, comme la Vere, & Gheertruydenberghe (qui seule luy vaut quarante mille livres de rente) estoyent mutinées, sous couleur du service de sa Maieste, en grand danger de se perdre entierement. Se doeullant aussi de ce que le Seigneur Russel l'auroit inculpé d'avoir voulu attēter sur la ville de Flissinghe pour la luy arracher des mains: Dont se sentant iniurié & outtragé, il requeroit luy estre honorablemēt reparé, & au plustost, veu l'exigence de la matiere.

*Le Prince Maurice escrit à la Roine*

La Roine considerant le danger qui gisoit en toutes ces broüilleries, voyant l'armée navale Espagnolle approcher toute preste à se ruer sur l'un, ou sur l'autre: laquel le on

navale à laquelle on ne pouvoit resister, ne cõserver l'estat du Pays que p bõne uniõ & corespõdẽce mutuelle: estant la divisiõ apparẽte de causer la ruine de tous deux: respõdit par ses lettres fort courtoisemẽt audit Sr Prince Maurice, luy donnant sur tout contentemẽt, desadvoüãt toutes mutineries tãt des Anglois que d'autres gẽs de guerre que l'on voudroit couvrir du manteau de son service. Ce qu'elle escrivit aussi bien expressement au Baron de Willõgby, au Cõseiller Kilgrey, au Seigneur Russel, & à autres: comme elle escrivit pareillement aux mesmes fins aux Estats generaux.

*Les partialitez comencent à cesser.* A raison dequoy, comme les garnisons de la Vere & d'Arnemuydẽ furẽt appaisées, moyennant certaine somme de deniers, (apres avoir long temps detenu prisonier le Tresorier Mande maker, & fait beaucoup d'autres outrages,) & depuis cassées: avec ce que la resignation du gouvernemẽt du Cõte de Leycester auroit esté publiée: les partialitéz commencerẽt à s'esteindre, & les Estat generaux à recouvrer leur premiere authorité.

*Malheureuse entreprise sur Hattem.* Environ le temps mesme de toutes ces alteratiõs, assavoir le 26e de Feburier la garnison de Deventer & d'autres places circonvoisines firent une entreprise par dessus les glaces, avec force planches & eschelles, sur la ville de Hattem au Pays de Geldre: & cõme aucuns estoyent ia mõtéz sur la muraille, cryans victoire, les autres qui suyvoyent, par leur pesanteur rompirent la glace, qui s'ouvrit, & en engloutit beaucoup.

Le Collonel Verdugo Gouverneur en Frise pour le Roy d'Espagne, fit en ce temps là equipper à Delfzyel quelques navires à la guerre, pour tenir la riviere d'Eems suiette, piller tous les navires allãs vers Emdẽ, & tenir un hable asseuré pour la Flotte d'Espagne: mais tous ces navires s'escoullerent en peu de temps, aussi biẽ que ceste redoubtable armée d'Espagne.

Au mesme temps fut deffait en Poulogne l'Archiduc d'Austrice Maxilimiẽ, Frere de l'Empereur, querellant la couronne de Pologne allencontre de Sigismonde Prince de Suede, par le Grand Chancelier Samosky, qui l'assiegea, & print prisonnier en la ville de Bitscheingh, où il s'estoit sauvé de la bataille, avec douze de ses principaux Srs. Et demeura ainsi prisonier en bonne garde au chasteau de Crasinsta, iusques en Septembre 1589. que lors il accorda pour sa delivãce à certaines conditions & articles qu'il devoit iurer estant mis en liberté. Mais comme les gens que l'Empereur envoyoit pour le recevoir & conduire, se trouverent plus forts que ceux qui l'amenoyent pour le delivrer, il ne voulut rien iurer, se plaignant de la rigueur desdits articles, tellemẽt qu'il arriva libre à Prague pres de l'Empereur le premiere d'Octobre audit an 89. *l'Archiduc Maximilien defait & prisonnier.*

APRES

MAVRICE DE NASSAV, né PRINCE D'ORANGE MARQVIS DE LA VERE ET DE FLISSINGES, COMTE DE NASSAV, MEVRS CATSENEL-lebogen, Dyets, Vianden &c, Baron de Breda &c. Gouverneur de Gelder, de Hollande, *Zeelande, d'Vtrecht, & d'Overyssel, Grand Capitaine, & Admiral general des Provinces Vnies des Pays bas.*



MAVRITIVS D. G. NATVS AVR. PRINC: NASSOV
MARC. VERÆ ET VLIS. & BELG. PROVIN. GVB.

L'ESPAGNOL *forcenant de despit & de rage*
*De se voir dechassé par sa desloyauté,*
*Par tant de faux serments par cesté cruauté,*
*Qu'en Hollande, & Zeelande, il fit à grand outrage*

*Ne pouvant se venger, ny saouller son courage,*
*Contre ces bons Pays mis en liberté,*
*Pratiqua un meurtrier à cher prys acheté*
*Qui mon Pere meurtrit au declin de son aage.*

*Mais par ce meurtre qu'à l'Espagnol prousité*
*Pensant ces bons Pays priver de Gouverneur,*
*Dieu tresjuste à mon Pere, en moy resuscité.*

*Qui la rage Espagnolle en tout temps brideray:*
*Et fondé sur vertu, avec gloire & honeur*
*Comme i'ay fait iusqu'or*, NASSAV IE MAINTIENDRAY

## SVRCVLVS FACTVS ARBOR.

APRES que le Comte de Leycester retiré en Angleterre, eut absolutement remis le gouvernement general des Provĩces unies des Pays bas, ez mains des Estats generaux Confederez, desquels il l'avoit auperavant receu sous l'authorité, & protection de la Roine d'Angleterre : Et que les factions, partialitez & deffiances survenües entre les villes & suiects desdicts Pays, à son occasion, furent comme nous avons dit par la prudence, discretion & prudence de sa Maiesté mises bas.

Lesdits Estats generaux, ayans reprins leur premiere authorité souveraine, restablirent pareillement le Prince Maurice de Nassau en ses Gouvernemens de Hollande Zeelande & d'Vtrecht, en son Admiraute, & Estat de Capitaine general de toute leur Gendarmerie, ausquels Estats ils luy ont depuis adiousté le gouvernement de la Duché de Geldre, Comté de Zutphen & Pays d'Overyssel : que iusques à ce iour il a maintenu & maintient sagement & valeureusement, des vertus victoires, & heureux succes duquel nous parlerons d'un fil continuel iusques à la fin de cest an 1600, auquel nous arresterons la cloture de ce present oeuvre.

La grande armee navale du Roy d'Espagne equippée à tresgrands frais & despens, portant cent trente & six grands navires, Gallions, Galleasses, Galleres, Caraques, Sabres, Pinasses, Pattaches, & autres montez de vint & cinq mille, hõmes & de vint & cinq cens canons de toute sorte, & munis de tout ce qui estoit requis, avec force argent, dont estoit general e Duc de Medina Sidonia : se partit le tresiesme de May de la Riviere de Lissebonne. Mais comme elle fut en mer, une grande tempeste survint, qui luy engloutit quatre Galleres : & fut l'arme contrainte de se retirer à la Couronne : d'ou elle se remit à voile le vint & cinqiesme de Iuillet, & le trentiesme fut descouverte par les Anglois. Le Duc de Parme avoit de son coste fait armer à Dunckerke, environ quatre ving navires à la guerre, & trois prests. environ quatre cens bateaux qu'on appelle Pleytes : qui estoyent pour passer la cavallerie, & une partie de son infanterie tant du hable de Dunckerke, que de Nyeupoort : esquels lieux il avoit fait venir toutes ses forces, que ne portoyent gueres moins de trente mille hommes, tant de cheval que de pied : avec lesquels il se devoit ioindre à l'armée Espagnolle, & de main commune eussent combatu en mer les navires Anglois, tandis que ces Pleytes eussent descharge leur gendarmerie en terre.

*Armée navale Espagnolle*

*Mauvais presage.*

La Roine qui long temps auparavant avoit esté seurement advertie, de tous ces preparatifs, ne dormoit pas de son costé. Car en premier lieu pour faire entendre à son peuple, quel soin elle avoit à fortiffier son Royaume, contre toute invasion, mit tressoigneusement ordre par commandemens retirez, que tout son Royaume fut en armes, s'en attribuant à elle mesmes la cognoissance, par les certifficats qui luy en estoyent envoyez de mois en mois, par ceux qui estoyent ses Lieutenans & Officiers en chacun quartier & Bailliage de son Royaume. Où elle fit par tout envoyer armes poudres, munitions, & autres provisions de guerre : avec un reglement pour toutes les costes maritimes. Où elle fit aussi dresser des armes pour garder, & deffendre toutes

tes les avenües de la mer: pressant importunement son conseil de ne laisser passer un seul iour sans s'employer à avancer les affaires. Ce neantmoins elle faisoit tousiours continüer le traicté de paix à Bourbourck: pour mettre le Roy d'Espagne du tout en son tort, laquelle sans faintise elle desiroit fort, si elle l'eut peu obtenir avec conditions raisonnables: Et par ainsi pour donner plain contentement à son peuple, elle desiroit & entretenoit ledit pourparlé de paix, sans ce pendant negliger de se fortiffier. Tant qu'en fin, voyant ses demandes entierement refuzées, & que l'Espagnol ne vouloit rien ceder des siennes, ayant remandé ses Deputez, & voyant ceste armade approcher, elle alla en personne à Londres, & se logea aux fauxbourgs, qui resioüyt & asseura grandement toute la ville: laquelle fit monstre de dix mille bons hommes bien armez, & duicts aux armes, pardessus lesquels elle avoit une armée de trente mille hommes de guerre, qu'elle tint le long de la riviere de Tamise, huit ou dix lieües au desous de Londres, tirant vers la mer: De laquelle estoit Capitaine general le Comte de Leycester, où elle l'alla voir, & passa diverses fois tout au travers, ainsi qu'elle estoit mise en bataille par esquadrons. Puis elle print son logis tout aupres, & y retourna derechef disnant en l'armée. Elle fit premierement reveüe de toutes les bendes, selon qu'elles estoyét distribuées par Provinces chacun en son quartier à part, qu'elle visita de place en place: puis estans tous rengéz en bataillons, comme prestà combatre, elle les circuyt tout à lentour, & les considera curieusemét n'estant accompagnée que du General de l'armée, & de trois ou quatre autres Seigneurs, qui prinssent soin d'elle. Et pour representer son Estat & Maiesté, l'espée estoit portée à nuid devant elle par le Comte de Dormont. Là fut elle saluee generalement d'acclamations de bon heur de harquebusades, mousquetades, & de toutes sortes de tesmoignages, d'amour, d'obeissance, de promtitude, & de bonne volonte, á combatre & exposer leurs vies pour son service: spectacle rare en une armée, atendu son sexe: Le tout tendant afin de demonstrer une merveilleuse concorde & mutuël amour entre la Royne & ses suiects (par ce que Bernardin de Mendoza avoit asseuré le Roy d'Espagne son Maistre, q'uil trouverroit beaucoup de Seigneurs, & de peuple de son parti) & la reverence, & obeissance des suiects envers leur Princesse souveraine: pour lesquels bós devoirs elle les caressa de remercimens & parolles amiables d'une facon entierement royale. Et outre telles acclamations generales, de *Vive la Roine* & autres, toute l'armée en chacun quartier chantoit (elle l'oyant) à certain temps melodieusemét quelque Pseaulme: chose qu'elle prisoit fort, se ioignant avec eux à rendre graces à Dieu en parolles serieuses. Elle avoit aussi encore une autre armée preste de 40000 hommes de pied, & de 6000 chevaux des Provinces qui sont au cœur du Royaume pour se tenir pres de sa personne quand besoin seroit sans desarmer pourtant les costes maritines. Le tout sous la charge de Millord Hunsdon son Chambellan, & son Lieutenant en ladite armée: tellement qu'au mesme temps qu'elle estoit aux champs, plusieurs s'acheminoyent vers elle de diverses Provinces: aucuns vindrent iusques aux faulxbourgs, & villages plus prochains de Londres, lesquels à cause de la maison furent commandéz de retourner en leur Pays. Dont une grande partie (nonobstant ce cómandement ne laissoyent de s'avácer: pour voir (cóme ils disoyent) la persone de la Roine, & pour cóbatre ceux qui se vantoyent de conquerir le Roy aume.

*La Roine fait reveue de son armée.*

*Autre armée de la Roine.*

Aussi tost qu'on entendit que la Roine estoit approchée de Londres, que ses armées s'assambloyent de tous costez, & qu'ó fut adverti que l'armade Espagnolle estoit apparüe en mer: tous les grands Seigneurs du Royaume depuis le levant iusques au Ponant, du mydi au Septemtrion (ceux là seulement exceptéz, lesquels à cause de leurs gouvernemens n'en pouvoyent estre absens, pour le respect de leurs charges, & quelques peu d'autres qui n'eurent moyen d'assambler des forces à leur appetit) se rendirent incontinent pres de la Roine: amenans avec eux chacun selon son rang & puissance (y employans leurs moyens iusques au boult) des compaignies de gens de cheval, tant lanciers, argoulets, que cavallerie legere, qu'ils logerent allenviron de Londres, les entretenans à leurs despens, iusques à tant qu'on eut nouvelles certaines, que ceste Flotte d'Espagne, estoit emportée pardelà l'Escosse. Plusieurs de ces Seigneurs firent monstre de leur cavallerie devant la Roine, en une belle campagne reze audevant de la porte de son logis, avec grande admiration des hommes de Iugement, tant pour le grand nombre qu'il y en avoit, que pour estre tous bien armez & montez: car n'estás point du reng de la cavallerie ordinaire en chacune Province, ny rangéz sous compaignies on n'eut iamais pensé qu'en tout le Royaume, il s'y eut trouvé tát de chevaux d'Espagne & Coursiers de Naples, ny de telle valeur: excepté vers Noord, où les forces consistent la plus part en cavallerie.

Là premiere qui fit monstre de sa compaignie fut le Viscomte de Montagu, d'enviró deux ceus chevaux, códuicts par ses propres fils, & entre iceux un ieune enfant qui estoit fort bié à cheval, heritier principal de sa maison, comme estant fils & heritier de son fils aisné, chose notable, & louée de tous, de voir le grand Pere, & le Pere, & le petit fils, tous ensamble à cheval devant leur Roine pour son service. Apres le Comte de Lincolne, & le Millord de Windesore (ioints avec eux quelques Chevaliers & Gentilshómes) firent aussi monstre de leur compaignies, comme avoit fait le Viscomte de Mótagu. Le Cháceliet fit móstre en sa maison d'une brave trouppes tant de pied que de cheval. Vn iour apres le Comte de Warwyç, Millord Burgley grand Tresorier d'Angleterre, Millord Compton, & sur le soir le Comte de Leycester, avec Millord Riche (outre plusieurs Seigneurs du Royaume) firent monstre chacun à part de leurs compaignies de cheval, au grand contentement de la Roine, & de tout le peuple là present par milliers. Deux iours apres le Cóte d'Essex grand Escuier de la Roine, avec aucuns principaux Gentilshommes de sa suyte, & de ses serviteurs, & amis qui l'estoyét venus trouver firent pareillement monstre devant la Roine de trois cés bons chevaux de service, avec grand nombre d'Argoulets, & une belle compaignie de gens de pied tous Mousquetiers. Ceste monstre surpassa en nombre toutes les autres compaignies: & le Comte mesme avec grand nombre de lanciers bien armez & montez, courut souventefois avec le Comte de Comberlandt, comme s'ils eussent esté en champ de bataille: ce qu'ils appellent en Angleterre la course du camp. Il continua aussi long temps avec sa compaignie de Cavallerie, au tournoy en plusieurs escarmouches de ses Argoulets & gens de pied: qui fut un passetemps agreable à la Roine. Pardessus les Seigneurs cy dessus, arriverent en la ville de Londres plusieurs autres belles compaignies, amenees par les Comtes de Worcestre, & de Herd-Fort, les Millords, Andeley, Morley, Dacres, Lomeley, Montioye, Sturton, Darcy, Sandes, & Modrant: & par chacun des Seigneurs du conseil privé. Tellement que par estimation commune il y avoit allors ez environs de Londres, quelques cinq mille chevaux tous prests pour le service de la Roine: sans la Cavallerie qu'on avoit levé, pour les corps des armées, & pour la garde des costes marines. Il y en avoit encore deux fois autant tous prests, avec les grands Seigneurs absens, pour avoir l'oeil sur les affaires de leurs gouvernemens particuliers, entre lesquels estoyent le Marquis de Wyncestre, estimé fort puissant de soy mesme en chevaux & armes: lequel estoit Lieutenant pour la Roine en la Province de Hampton: Comme aussi le Comte de Sussex Capitaine de Portesmout & Lieutenant en Dorcestre. Apres luy le Comte de Sherausbery Mareschal d'Angleterre, Lieutenant, pour la Roine en plusieurs Provinces & puissant de soy mesme, tant en gens de cheval que de pied: outre les forces de Millord Talbot son fils. Et combien que le Comte d'Arby fut lors en Flandre à Bourbourch, au pour-parler de paix, d'où il retourna tost apres comme nous avons dit: neantmoins son fils Millord Sweninghe Lieutenant en Lancastre & Chestre, fit en l'absence de só Pere levee d'une bóne trouppe de Cavallerie. Le Comte de Bath Lieutenant en d'Evonie, avoit aussi ses forces prestes en ce quartier, pour y empescher la descente des estrangers. Comme aussi le Comte de Pembrock Lieutenant en Somerset, Weshyr, & Gouverneur du Pays de Gales: lequel estoit prest de venir trouver la Roine avec trois cens chevaux & cinq cens hommes de pied, tous de sa levée & retenüe propre: les Provinces qui estoyent sous sa charge, demeurans neantmoins bien furnies. Les Comtes de Northomberland & de Comberland, estás prests de faire monstre de leurs gens, si tost qu'ils entendirent les approches de l'armée Espagnolle coururent d'eux mesmes volontairement & à toute haste, vers la mer & se rendirent en l'armée navalle de la Roine, paravant le combat, qui se fit pres de Calais, où ils firent de notables services de leurs personnes contre les Espagnols: Là se trouverent aussi grand nombre de Gentilshommes de qualité, lesquels de leur propre mouvement sans aucune charge, & au desceu de la Roine: entre lesquels estoyent les Seigneurs Henry Brook fils & heritier de Millord Cobham, Thomas Cecil fils & heritiet de Millord Tresorier, Horatio Palauicini, Chevalier Genevois, Robert Carie fils de Millord Hunsdon, & Charles Blund Frere de Millord Montoye. En laquelle armee de mer se rendit pareillement le Comte d'Oxfort, un des plus anciens Comtes du Royaume, Robert Cecil second fils du Tresorierr, Millord Dudley un des anciens Barons d'Angleterre, Seigneur Walther Raleg Gentilhomme de la chambre de la Roine, accompagné du Seigneur Guillaume Cecil fils de Sr Thomas, Edvard Darcy, Arthur George & autres.

*Le Comte de Lincolne.* *L'Chácelier* *Le Comte de Leycester.* *Le Comte d'Essex.* *Course du Camp.* *Les Cótes de Worcestr & de Herdfort.* *Le Marquis de Wyncestet* *Le Comte de Sussex.* *Le Cómte de Sherausbery.* *Le Cóte d'Arbi & só fils.* *Le Comte de Pembrock.* *Les Cótes de Northomberland & de Comberland* *Srs volótaires en l'armee navale de la Roine.*

Le Comte de Huntington Lieutenant general vers le Noort d'Angleterre, avoit mis sus en la Province d'Yorck, & aux circonvoisines, communement ordonnées pour combatre contre l'Escosse) uns

*Le Comtedé Huntington*

une armée de 40000 homme de pied bien armez, & pres de dix mille chevaux, pour se rendre pres de luy, si quelque occasion se fut presentée, & qu'il y eut eu apparence, que l'ennemi eut voulu envahir le Royaume de ce costé là: auquel se ioignirent avec leurs forces les Millords, Schroob, Evers, & Darcy. Il y avoit aussi plusieurs grãds Seignenrs, Lieutenans des Provinces, qui entretenoyent bon nombre de cavallerie: Comme le Comte de Kenth Lieutenant en Noordfolck, & Suffolck, Millord Cobham Lieutenant en Kenth, Millord Gray en Buckingham, Millord Noort en Cambrigde, Millord Chandos en Clocester, Millord S^t Iean en Huntington, & Millord Buchorst en Sussex. Il y avoit encore grand nombre de Cavallerie & d'Infanterie que les Evesques du Royaume tenoyent prestes à leur charge, avec la cõtributiõ levée sur le Clergé: lesquelles trouppes devoyent estre conduites par des Seigneurs à la nomination de la Roine, & s'appelloyent *Milites sacri.*

*Gẽdarmerie des Evesques*

*Milites sacri*

Le Roy d'Escosse entendant l'entreprise de l'Espagnol, d'envahir ce Royaume, envoya un Gentilhomme à la Roine, luy offrit toute sa puissance, à la deffence d'elle & de son Royaume, & s'il luy venoit à gré qu'il y viendroit luy mesme en personne, & la deffendroit contre tous, soit sous pretexte de la Religion, ou de quelque autre que ce fut.

*Le Roy d'Escosse presente son secours.*

Tel fut l'ordre que la Roine mit pour garder son Royaume, si d'aventure tant eut esté que les Espagnols ẏ eussent peu prendre terre avec leur armée, à laquelle commandoit comme General le Duc de Medina Sidonia, Duc de Sainct Lucas de Barameda, monté sur un grand Gallion nommé de Saincte Martin, ayant pour ses escortes dix autres Gallions, & deux Sabres, Iean Martin de Ricalda Admiral de la mer d'Espagne, commandoit à dix gros navires Biscayens, accosté de quatre Pattaches. Diego Floris Valdes Chef des Castillans, avoit sous sa charge sept Gallions, & ses vaisseaux legers, avec deux Pattaches à ses esles. Dom Pedro de Valdes Capitaine des Andaloux, estant monté sur un Pattache, commandoit à dix grands Vaisseaux d'Andalousie. Michael d'Oquenda à dix autres grands navires de Guipousqua, ayant à ses deux flancs deux Pattaches & deux Pinses. Martin de Vertendona à dix grands Indiens: Iean Loppes de Medina Capitaine de ceux de Bourgos à vingt & trois navires, Antoine de Mendoza à vingt & un, Hugo de Moncada commandoit aux quatre grandes Galeasses, & Dom Iaques de Medrane avoit les quatre Galleres: sans en cela compter les navires chargéz de chevaux, mulets, & de toutes sortes de vivres, & munitions, sur lesquels y avoit pareillement grand nombre de prestres & moines, avec tout l'appareil requis, pour restablir en Angleterre le service de l'Eglise Romaine. Il y avoit aussi plusieurs desbauchéz & autres, qui s'estoyent fouréz en ceste armée, sans estre à nuls gages, seulement sous l'espoir du butin & pillage. Tellement que toute l'armée de mer du Roy d'Espagne, tant qu'ils avoyent envoyée de là, que celle du Duc de Parme au Pays bas, ne portoit pas moins de soixante mille hommes combatans.

*Quel estoit l'ordre de l'armade Espagnolle.*

Or pardessus tout ce grand equippage, q̃ les Espagnols escrioyent invincible, & dõt ils en avoyent fait imprimer la liste, & grandeur, semée par tout, pour donner terreur & intimider la France, voire tout le monde, combien que son principal dessein fut sur Angleterre. Dom Bernardin de Mendoza auparavant Ambassadeur du Roy d'Espagne en Angleterre (qui y avoit fait durant le temps de son Ambassade, tout le service qu'il luy avoit este possible au Roy son Maistre, à praticquer & corrompre l'un & l'autre, & à remarquer les endroicts des advennes & descentes du Royaume) advertit sondit Maistre, & l'asseura qu'il y trouverroit beaucoup d'Amis & que la plus part de la Noblesse, tiendroit son parti, aussi tost que son armée seroit descouverte en mer. Mais (comme nous avons dit cy devant,) tant s'en falut, qu'au contraire tous, tant grands que petits, ieunes & vieux, s'offrirent à mourir pour conserver la couronne, leur Royne, & le Royaume, & d'y employer tous leurs moyens, corps, & vies.

*Praticques vaines de Dom Bernardin de Mendoza*

Ceste grande Flotte & Armade Espagnolle estant apparüe sur les costes d'Angleterre, Millord Hauward grand Admiral, et le Capitaine S^re Francois Draek (qui lors fut ordonné Vice-Admiral) sortans du hable de Plemouth avec cinquante navires, tant de la Roine, q̃ d'autres equippéz à la guerre, pour la venir recognoistre, commenca à la saluer à beaux coups de canon, sans attendre les autres qui s'apprestoyent tant dedés Plemouth, qu'à Dorthmout. l'Espagnol les voyant venir, n'en fit d'un commencement point d'estat: mais voyant que les Anglois les venans ainsi charger à bon escient, donnoyent au travers d'eux d'une estrange furie, dont ils mirent en fond quatre ou cinq de leurs navires: desesperans à moitie de les pouvoit vaincre, sans les secõ des forces du Pays bas, q̃ le Duc de Parme devoit mettre en mer: ils se retirerẽt avec toute leur armée sur les costes de Flandre entre Douvre & Calais, où le Parmois les devoyt aller ioindre. Et de fait il leur envoya une Pinasse en ce lieu, où ils s'estoyent

*Premiere charge des Anglois cõtre les Espagnols*

à llez reietter sur leurs ancres: les advertissant que le Vendredi ensuyvant ils les iroit ioindre. Mais comme la Roine, avoit mis au devant de Dunkerke Millord Seymour, auquel le Sr Iustin de Nassau Admiral de Zeelade s'alla adioindre avec les navires de guerre Hollandois & Zeelandois pour coupper le passage à ceux qui sortiroyent de là & de Nyeupoort: comme de vray ledit de Parme n'avoit encore ses navires de guerre prests, ausquels pouvoyent bien manquer la moitie des Matelots, il ne sceut sortir avec tout ce grãd appareil qu'il avoit fait hors du hable de Dunkerke.

*Navires bruslans envoyez par les Anglois en la Flotte Espagnolle.*

Les Anglois pour derechef attacquer les Espagnols gagnerent le hault du vent, & laisserent couller avec la marce quatre grands navires plains de matiere propre à faire un grand effroy de feu, qu'ils allumerent estans assez pres, & ainsi brullans se rendirent au milieu de la Flotte Espagnolle: qui de peur & de frayeur d'estre attaincts de ces feuz, couppans cables & cordages, quitterent leurs ancres en mer, pour fuyr qui ça qui là, aggravez de la nuit, sans scavoir quelle routte ils devroyent tenir.

*Armade Espagnolle en routte.*

Le lendemain les Anglois voyans ceste armée dissoulte la poursuyvyrent plus furieusement que devant: & sur ce Dieu envoya une telle tempeste avec un vent de Sudwest, que possible ne fut aux Espagnols, de tenir autre routte que celle du Nort, où ils furent poursuyvis iusques au dessus d'Escosse: dõt les aucuns agitez de çà & de là, ez environs de Nortwege furent en fin reiettez, & vindrent rendre les abois sur la coste d'Irlande, tousiours poursuyvis par les Anglois.

*Le Duc de Medine se sauve.*

Le Duc de Medine apres avoir couru beaucoup de mer, avec trente & six ou quarante navires de reste, ses gens ayans enduré de grandes miseres & povreté, finalement par la bonne maistrise de ses Pilotes regagna l'Espagne. En ce combat entre Calais & Douvre, comme Hugues de Moncade s'estoit venu eschoüer avec sa grande Galeasse à la rade dudit Calai, Guillaume Harvie & Thomas Gerard Gentilshõmes Anglois l'allerent attacquer avec deux petits bateaux, & à l'escallade s'en firent les maistres, saccageans, & tuans outre bort, tout ce qu'ils trouverent dedens les armes au poing, & ledit Mondaca mesme y fut tué: mettans plus de trois cens povres forcats liez à la cadenne en liberte, dont y en avoit aucunes des Pays bas: au surplus butinans ladite Galeasse de tout ce qu'ils peurent eslever dehors, n'ayans moyen de la tirer du lieu, où elle s'estoit eschoüée: de laquelle le Seigneur de Gourdam Gouverneur dudit Calais révoya l'artillerie à Dunkerke, avec autant de Forcats Espagnols qu'il peut recouvrer. Le navire nommé Nostre Dame de la rose, où commandoit Michel d'Oquéda fut quant & luy abismée. Asses pres des costes d'Angleterre perit un gros Biscayen du nom de Sainct Sebastien: & encore un autre samble pres du Hable de grace. Deux grands Venitiens, qui par contrainte servoyent en ceste Flotte furent tirez en fond: encore un autre grand Biscayẽ fut escoullé vis à vis d'Oostẽde. Les Espagnols voyans qu'ils ne pouvoyẽt lever un grand navire de mille tonneaux eschoüé sur le sable au quartier de Shevan, en ayans retiré à sauvete ce qu'ils peurent, le brusterent eux mesmes.

*Belle hardiesse & exploict de deux gentilshommes Anglois.*

*Perte plus signalée des navires Espagnols.*

Les deux grands Gallions de Sainct Mathieu & Sainct Philippe, & le grand Florentin chacun de huit cens tonneaux, en l'un desquels estoit Dom Diego de Piementel, furent prins & amenez en Hollande par la viele Meuse. Dom Pedro Valdes fut pareillemens prins, sur la grand Capitane d'Andalousie, avec une grãde richesse d'or & d'argent. Vn autre grand navire avec seize Cavalliers se rendit à mercy pres Ballerahey: & encore un autre, auquel y avoit un Evesque & trois Cavalliers aupres de Tyreauley: en Irlande aupres de Sligo trois: ioignant l'Isle Clere un: en Irisse, Offlarty, Singlasse, & Galloney cinq: en Traillé, en Desmout, & tout aupres de Dingle trois: douze vindrent surgir en Irlande sauvage, dont environ quatre cens des plus signalez tant Gentilshommes qu'Officiers, en choisirent l'une des meilleures, où l'ayans bien munie ils s'embarquerent, pour aller chercher un lieu de retraite asseuree: Mais ils n'eurent gueres long temps fait voile qu'ils ne perirent tous dens leur navire. Le reste des hommes de ces autres onze navires, environ quinze cens fort extenuéz, & harassez du long travail de la mer, mirent pied à terre en un village qui n'estoit habité que de pescheurs, où ils se penserent fortiffier. Mais les Irlandois les y vindrent escarmoucher bien vivement: eux voulans tenir bon, furent emportez de force, & taillez en pieces: les Irlandois prenans plaisir de leur coupper la teste, qu'ils apportoyent comme en trophée, fichées au bout de leurs espées au Vis-roy du Pays: demeurans ces onze navires, & tout ce qui estoit dedens pour pillage, aux povres paysans & pescheurs de ce village. Autres quatre ou cinq cens surgirent au village d'Illagh en la Noort-Irlande, que le Comte de Tyron deffit: du mesme coste de Nort-Irlande entre les deux rivieres de Longsoyle, & Longsoüilly, y en eut neuf, qui furent poussez sur la coste, la plus part tous desrompus, contraints de prendre terre, & de venir mendier secours entre les sauvages & barbares Irlandois.

Bref

Bref apres tant de pertes cy dessus mētionnées que les Espagnols ont souffertes, entre les cinquiesme et dixiesme de Septembre, que lors ne pouvans supporter les froidures du Noort ils se reietterent aux costes d'Irlande : tellement que le tout bien compté depuis le vint & uniesme de Iuillet, que leur armee fut premierement batüe, par celle d'Angleterre, iusques au 15e de Septembre, qui est l'espace de sept sepmaines, il est bien vray samblable, que tout ce temps là ils n'eurent gueres de bon iour, ny de bonne nuict. Et toutesfois Bernardin de Mendoze, fut si impudent, ou du mois si temerairement aveugle, que de semer, & publier par livres imprimez, tant en Francois, Espagnol, Italien, qu'en Latin (qu'on appelloit *Bernardini Mendozæ splendida mēdacia*) la conqueste d'Angleterre, & la deffaitte de l'armee de la Roine: dont mesmes les feux de ioye en furent faits à Rome, & en aucuns endroicts d'Espagne.

*Bernardini de Mendozæ splendida mendacia.*

l'Admiral Hauward & tous les Seigneurs Anglois qui avoyent esté en l'armee de la Roine estans retournez à Lōdres, courut un bruit si vehement pour esmouvoir les Seigneurs, Gentilshommes, Dames, Damoiselles, bourgeois, & marchans, à une haine mortelle contre la nation d'Espagne, que les povres prisonniers Espagnols eurent grand' peur d'estre tous massacréz: d'autant qu'on avoit publié, & la plus part du monde le croyoit, que les Seigneurs Espagnols de la Flotte, avoyent fait partage entre eux des maisons des Seigneurs d'Angleterre, qu'ils nommoyent par leurs noms propres : & qu'ils avoyent comme divisé l'Angleterre par portions, pour eux: & destiné tant à la Noblesse qu'au peuple plusieurs sortes de morts cruelles: que les Dames, femmes, & filles devoyent estre exposées à toutes villenies : les maisons des plus riches marchands de Londres enregistrées par noms & surnoms, & données aux Capitaines des bēdes de la Flotte d'Espagne, pour leurs despoüilles. Et afin d'exasperer encore d'avantage la haine, on avoit fait publier, qu'ils avoyent apporté en leurs navires grād nombre de licols, pour en estrangler le commun peuple, & des fers gravez aux armes d'Espagne, desquels estans chauffez, les enfās au dessous l'aage de sept ans fussent esté marquez au front, afin qu'on les recognut à iamais pour enfans du Royaume conquis. Tels & samblables estoyent les rapports que ces gens de mer faisoyent, disans les avoir entendus des Espagnols mesmes, où bien qu'ils se l'imaginoyent : de sorte que pour un temps il y eut grand mescontentement parmy le Peuple, de ce qu'on les laissoit vivre, & crioyent qu'on les devoit saccager, & faire le mesme qu'ils avoyent pensé de leur faire. Mais les plus advisez & ceux qui avoyent la charge des prisonniers, n'ayans aucun tel commandement du Conseil, les gardoyent seurement, comme chose qui ne pouvoit estre permise: Et afin de donner contentement au Peuple par quelque autre moyē, & à la requeste du Millord Maire & de ses compagnons Senateurs de Londres, le dimenche ensuyvant y eut grād nombre d'enseignes, bannieres, estandarts, pavillons, & banderolles (en aucunes desquelles y avoit escrit, cōme en l'une d'icelles pendante au temple de S^t Pierre a Leydé en Hollande *Exurge Christe iudica causam tuam*) gagnees en ceste Flotte, portees au cimetiere de S^t Paul, & là publiquemēt mōstrees au peuple durant le presche, au grand contentement & resioüissance d'iceluy. De là on les fit porter en Chepsyd, puis sur le pond de Londres, où elles furent quelques temps arborees, qui fut cause d'adoucir la fureur du Peuple, & de la changer en triomphe: se vantans par tout que c'estoit l'oeuvre de Dieu, qui avoit oüy les prieres de la Roine & de son Peuple, & avoit prins plaisir en leurs ieunes & oraisons, faisant que ces enseignes & banieres, que les Espagnols avoyent apportees, & deliberé de planter par tous les endroicts de la ville, pour trophée & marque de leur victoire, par la providence & bonté de Dieu, & pour punitiō de l'orgeüil de l'Espagnol, estoyent plantées par les Anglois mesmes, cōme monumens de la desroutte, confusion, & perpetuelle ignominie des Espagnols, constante magnanimité, fidelité, & victoire des Anglois : dōt s'en ensuyvit grande resioüissance, & signes d'allegresse par tout. Et ny plus ny moins qu'aux mois de Iuin & de Iuillet precedens toutes les Eglises estoyent plaines de peuple s'exerceant en ieunes & prieres tout le lōg du iour trois fois la sepmaine, à prier Dieu les vouloir deffendre contre leurs ennemis approchans qui tant les menassoyent: Tout de mesme depuis que la Flotte Angloise estoit retournee victorieuse, & celle d'Espagne deffaite & cōfondüe, il y avoit sāblable recours du Peuple aux Eglises & aux presches la Roine & tous les Seigneurs y assistants, & rēdans graces à Dieu publiquemēt de leur delivrance de ceste designée conqueste.

*Bruit semé pour faire massacrer tous les Espagnols prisoniers.*

*Le Peuple de Londre adouci par bon moyen.*

Pour memoire de ceste victoire les Estats de Zelāde firēt forger des iects d'argēt & de cuyvre, ayās à un costé les armes de la Cōte de Zeelande, & escrit *Soli Deo gloria*, à l'autre costé une flotte de navires, escrit alētour *Classis Hispanica, & venit, ivit, fuit* 1588. Cōme voulant dire que ceste année, l'Armade d'Espagne y avoit venu, allé, & esté : mais qu'elle n'estoit plus.

*Iectons en memoire.*

Le Duc de Parme durant le combat des Anglois & Espagnols entre Calais

& Douvre, estoit venu à Dunkerke avec toute son armee (cõme nous avõs dit) pour l'embarquer & se ioindre à celle d'Espagne. Entendant pour certain que la Flotte Espagnolle estoit envollée avec le vent, sans laquelle il ne pouvoit rien faire, ny elle sans la sienne, & sans luy: pour ne rester inutile, ramena son armée de Flandre (ia toute mãgée) en Brabant, & bien enuye de ce malheureux succez, delibera nonobstant l'advis contraire de son conseil de guerre, & sur tout du Collonel Mondragon, d'aller assieger la ville de Berghen-sur le Soom, où il envoya devant le Marquis de Burgau fils de l'Archiduc d'Austrice Ferdinand, avec son Regiment de Landtsknechts, nouvellement amené de la Comte de Tyrol, le viel Comte de Mansfeldt Peter Ernst, le Duc de Pastarana, & le Prince d'Ascoli.

*Dessein du Duc de Parme sur Bergẽ*

Le 17ᵉ de Septẽbre il s'y trouva luy mesme en persone: Où estant arrivé, il cõmanda au Marquis de Renti (paravant Sʳ de Montigni) de avec son Regiment envahir l'Isle de ter-Tolen, à l'opposite de ladite ville de Berghen, pour par ce moyen la tenir assiegée, aussi bien par mer que par terre. Ledit Sʳ de Montigny pensant y entrer avec le Comte Octavio de Mansfeldt & huict cents hommes à la faveur de deux mille mousquettiers restez sur la dique de Berghen, fut soustenu par le Cõte George Everard de Solms Collonel du Regiment de Zeelande, tellement qu'en deux charges furieuses qu'ils firent n'y pouvans rien profiter, ils se retirerent avec perte d'environ quatre cents hommes, tous tirez à la teste, laquelle seule leur passoit hors de l'eau, ayans du mal asses à retirer le Comte Octavio hors des bourbes & fondrieres: & toutefois en toute ceste escarmouche, les Zeelandois ne perdirent qu'un seul homme, & deux blessez, estans garantis d'un bon parapet, dont leur dique estoit bordée.

*Le Marquis de Rẽti entreprẽd en vain sur l'Isle de Tolen.*

Durant tout ce temps le Prince de Chimay tenoit tousiours la ville de Bonne assiegée, & la battoit aucunefois, mais asses lentement. Le Collonel Schenck (comme nous avons dit) n'ayant sceu persuader aux Princes de l'Empire de la secourir, & garantir contre l'Espagnol, voyant que d'ailliers, il n'y avoit nul secours à atendre, manda aux assiegez de s'accommoder du mieux qu'ils pourroyent à un bon appoinctement. Parainsi le 22ᵉ de Septembre, ils commencerent à parlementer, & fut leur accord arresté le vinthuitiesme, les soldats sortans avec armes & bagages, qui furent reconduits seurement iusques à Rhinberck & Wachtendonck.

*La ville de Bonne rẽdue au Duc de Parme.*

En ce temps là ceux d'Arthois & de Henaut firent trefves (qui ont depuis duré quelques années) avec le Seigneur de Balagni Gouverneur de Cambray pour avoir quelq peu de relache des courses & butĩs que ses gens faisoyent sur l'un & l'autre Pays. Ce qui vint bien à point à Balagni, & qu'il leur accorda fort volontiers, pour par le moyen d'icelle trefve, redresser le mestier de merquinerie, & le commerce des fines toilettes de Cambray: & par ainsi se maintenir en reputation vers le peuple, & confirmer son gouvernement, & authorité. l'Archevesque dudit Cambray fils du Seigneur de Barlaimont par ses intelligences avec quelques Chanoines & bourgeois, cherchoit aucunefois quelques pratiques sur ladite ville: Mais l'habilité de Balagni, & tout le plus de sa fẽme, les descouvroit à chacune fois, tellement que ceux qui s'en mesloyent se trouvoyent mauvais marchans.

Le 26ᵉ dudit mois de Septembre mourut subitement le Comte de Leycester en une simple maison de chasse pres Langley, en Oxfordtscheyre, apres avoir remis aux Estats generaux des Provinces unies sa charge & commission (comme nous avons dit) de Gouverneur & Capitaine general d'icelles. On tacha de l'y faire retourner en la mesme qualité, toutefois sous certaines autres conditions. Et comme on estoit empesché à en traiter, il mourut aagé de 55 ans regretté des uns, & des autres non, apres avoir durant toute sa vie couru diverses fortunes: On a aucunement murmuré de sa mort, mais autre chose ne s'en est ensuivy, que i'aye sceu.

*Mort du Cõte de Leycester*

Le septiesme d'Octobre s'esleva un tumulte populaire en la ville d'Vtrecht, auquel le Capitaine Claerhagẽ fut percé de pt en part au travers du corps, dont toutefois il en guarit, & est mort depuis l'an 1588 Capitaine en l'Isle del Pricipe, sous le Sʳ de Moucheró pres de Guinée. Ce tumulte s'appaisa par le Cõte de Moeurs, qui retint prisoniers le Capitaine Trello Escoutette de la ville, & le Bourgmaistre Deventer nouvellement crées: tellement qu'ayant ledit Seigneur Comte appaisé le trouble, il fit rappeller les bourgeois notables bannis de la ville, renouvella le Magistrat, & réunit les Traiectins avec les Hollandois: de là en avant se cõformans selon leur Vniõ avec les autres Provinces cõfederées. En quoy ledit Sʳ Comte fit un grand service à la Generalite.

*Tumulte à Vtrecht.*

Le Marquis de Renti ayant ainsi esté rembarré devant l'Isle de ter-Tolen, cela donna un renforcement de courage à ceux de Berghen-sur le Soom, estans asseurez que par là on ne les pouvoit assieger ny nuire: Et qu'en tous cas les Hollandois & Zeelandois les pourroyent tousiours secourir, & ravitailler par mer. Le Duc de Parme voyant bien

*Ceux de Berghen s'asseurent.*

bien que ce seroit un long siege, advisa de faire quelque chose par pratique, & de gagner s'il pouvoit aucuns, soit de la ville, ou des Forts d'allenviron. Et comme il le cherchoit, il trouva un Balfort Escossois, qui sous certaines conditions & marchez promit livrer audit Seigneur Duc, le grand Fort qui est à la teste de ladite ville de Berghen. Mais cõme c'estoit un double trait, qu'il luy vouloit iouer: ayant adverti ceux de la ville, & les Chefs dudit Fort, luy mesme Cõducteur des Espagnols (entre lesquels estoit le Frere bastard du Duc de Savoye, & plusieurs autres grands Seigneurs Espagnols & Italiens) fut le premier qui entra dedés avec eux: Mais y estans entrez bien avant, & bon nombre avec luy (car pour cest exploit ils n'estoyent pas moins de trois mille hommes) il se retira à quartier: & lors ceux de dedens se mirét à iouer au ieu qui leur estoit apresté, tant du canon que de la mousquetade du Fort, leur dõnant en teste & en flanc, & de la ville à dos contre ceux qui s'eschappoyent de ceste attrappé, ou qui n'y avoyent entré, l'artillerie dõnant sans faillir à travers de leurs trouppes, qui y fit grand meurtre. Le Duc de Parme ne s'y estoit pas trouvé en personne, mais quand il en entédit le bruit, y voulát accourir, il estoit trop tard, & fut desconseillé d'approcher plus pres. En cest exploit y fut tué ledit bastard de Savoye, & autres Capitaines Espagnols & Italiens, avec grand nõbre de soldats.

*Le Duc de Parme leve son siege de Berghen.*

Le Duc ayant receu cest escorne, & voyant qu'à l'Isle de ter Tolen il n'avoit rié sceu profitter, sans laquelle il ne pouvoit plainement assieger la ville de Berghen, qui à toute marée se pouvoit secourir & rafreschir p les navires de Hollande & Zeelande à la faveur de ce Fort, où il avoit si bié esté festoyé, leva son camp, & repartit par les garnisons sa gendarmerie pour passer le reste de l'hyver ez villes de son obeissance. Sa retraite fut le dix neufiesme de Novembre, apres avoir assiegé ceste ville de Berghé sur le Soom l'espace de six sepmaines à grand' perte & vergogne.

*Le Prince Maurice adherite du Marquisat de la Vere.*

Apres que le Duc de Parme se fut retiré de Berghen, le Prince Maurice s'en alla en sa ville de la Vere (autremét dite Camp-vere) où il print possession & adheritance, du Marquisat de la Vere, avec les solemnitez & cermonies en tel fait accoustumées, esquelles il fit semer argent, où estoyent emprraintes les armes de Nassau & de la Vere liées ensamble d'un cordeau à double neu, avec ceste circumscription *Nodus indissolubilis*: à l'autre costé un bras armé avec lespée au poing, & la devise *Ie maintiendray Nassau*. Il y en avoit encore d'autre sorte, avec deux mains s'entretenans en forme de foy, dont sortoit le caducée de Mercure, & l'escrit d'alétour *Auxilia humilia firma cõsensus facit*. Le mesme eut ledit Seigneur Prince aussi receu en sa ville de Flissinghes, mais à cause du different qu'il y avoit entre luy & les Estats, allencontre des Anglois qui l'occuppoyent, cela fut differé iusques au mois d'Aoust l'an suyvant 1589.

*Siege de VVachtédõc finalement rendue.*

Tandis que le Duc de Parme assiegeoit Berghen, le Comte Charles de Másfeldt estoit devant Wachtendonc petite ville au hault quartier de Geldre, qu'ayant sõmée, & ne se voulant rendre, il commenca à batre: mais comme il ne pouvoit grand chose proufiter avec sa baterie, à cause de la difficulté de venir à l'assaut: il s'advisa pour accravanter tout ce qu'il y avoit dedens, selon qu'elle est fort petite, de dresser deux grands & haults cavalliers, ou plattes formes, d'où on pouvoit voir tout ce qui se faisoit en la ville: sur lesquels il fit poser son artillerie, qui dõnoit p tout dedens, de telle facõ qu'il n'estoit possible aux assiegez de se tenir sur les rües, ny en leurs maisons, & faloit qu'ils se tinssent aux caves. Ce que finalement les contraignit, se voyans hors d'espoir de secours, à traitter d'appoinctemét, qui fut arresté le 20 de Decembre, les soldats sortans avec l'espée & la dague tant seulement.

Le 23 dudit mois de Decembre, durant le temps de l'assamblée des Estats de France en la ville de Blois, esquels la Ligue & ceux de Guise avoyent la main haulte, voire par dessus le Roy: iceluy Seigneur ne pouvant plus long tẽps endurer d'estre ainsi bravé, se souvenant des barriquades de Paris, & pour plusieurs autres raisõs par luy long tẽps dissimulées & tenües couvertes, fit despescher à coups de pognards le Duc de Guise, & le lendemain le Cardinal de Guise son Frere, qu'il fit tous deux brusler, & consumer en cendres, iettées au gré du vent, & fit prendre prisonniers le Cardinal de Bourbon, le Prince de Ieiville, le Duc d'Elbeuf, l'Archevesque de Lion, & plusieurs autres du parti du feu Duc, plus au long reprins en l'histoire de France.

Au commencemét de l'année 1589 Catherine de Medicis Florentine Mere du Roy, qui depuis le decez du Roy Henri deuxiesme sõ mary avoit bastonné la Frãce, estát malade de quelques semaines auparavant, & recheute de melancholie apres l'execution de Blois, suivit les Duc & Cardinal de Guise. Persõne ne se soucia, ny ne s'empescha d'elle, ny de sa maladie, ny en sa mort Apres son trespas (dõt fut parlé diversemét, les uns tenans qu'elle mesme avoit hasté sa fin, par un regret & despit extreme, de voir tous ses desseins renversez, & ceux qu'elle hayssoit infiniment, prests à s'avancer contre son esperáce: les autres adioustás que par moyés extrordinaires, on luy avoit fait doubler le pas) on ne parla non plus d'elle que d'une chevre morte. Ou si l'on s'en souvint,

& si

& si elle est en la pensée de quelques uns, tant de l'une q̃ de l'autre part, c'est plustost pour entreietter la memoire, que pour toucher à sa vie travaillée d'ambition insatiable, & d'un extreme desir de vengeance allencontre des grands & petits, dont sont procedèz tant de malheurs qui ont si long temps plongé la povre France en feu & en sang, comme se void particulierement aux histoires.

Le Roy qui pēsoit que la mort de ces deux Duc & Cardinal de Guise, feroit q̃ les Ligueurs mettroyent de l'eau en leur vin, ne voulut rechercher de trop pres beaucoup de ceux qu'il tenoit prisonniers, se contentant de garder les principaux, & relachant de iour à autre ceux qui sēbloyēt de moindre estoffe : mais il cognut tost apres qu'il s'estoit mescomté. Car il n'y eut pas un de ceux-là, qui puis apres ne procurat mille maux cōtre luy & cōtre le repos de la France. Car le Prevost des Marchans de Paris, le President Nulli, & autres Parisiens partis de Blois, pour aller (ce promirent ils au Roy) convertir leurs bourgeois: le Duc de Mayenne y estant accouru de Lyon, le Peuple animé par sa presence, p le doeüil des Duchesses de Nemours, de Guise, de Montpensier, & par les crieries furieuses des prescheurs seditieux, s'opiniatra & rebella à bon esciēt. De Mayenne pour rendre les Parisiens irreconciliables au Roy, donna ordre que le Parlement luy fit son proces, fit pendre, & brusler l'effigie du Roy, le fit excomunier premierement par la Sorbonne, puis à Rome: detester & maudire par les Curéz, adiuger aux enfers par les prescheurs: fit imprimer des prieres contre luy, & defendre par expres d'en parler en autre qualité que d'un tyran. Livres Latins & Frācois sont publiéz dedens & dehors la France, où ce Prince estoit descrié, comme le plus impie, iniuste, vilain, & prophane qui eut onq̃s esté. Et des lors les Iesuites & autres prescheurs Pēsionnaires d'Espagne ne se feignirent pas. Il fut par eux appellé en plaine chaire *Vilain Herodes*, sur l'anagrame de son nom. Le peuple courut au Louvre, où il commit tous les excéz qu'il est possible de penser, n'espargnant meubles, tableaux, & autres choses, qui estoyent en titre de proprieté au Roy: l'on brisa & traina ses armoiries, & effigies. Il fut degradé, son grand seau brise, & de là en avant, l'on ne parloit plus de luy qu'en execration. Et lors la Ligue se mit à cheval plus que iamais sous l'authorité & conduitte du Duc de Mayenne, (qui fut fait Lieutenant de l'Estat & couronne de France) & d'autres Chefs de la Ligue: tellement que le Roy fut finalement contraint d'appeller à son secours Henry de Bourbō Roy de Navarre avec ses trouppes: & de faire alliance avec celuy, que paravant il avoit tant guerroyé & poursuivy comme sō plus grand ennemy. Lequel estant venu trouver le Roy, il l'embrassa fort amiablement comme son propre Frere. Puis ayans ioint leurs forces ensamble: comme le Duc d'Ammale, l'un des Chefs de la Ligue, avoit mis le siege devant la ville de Senlis : le Duc de Longueville, les Seigneurs de Humieres, de Bonivet, de la Noüe & autres serviteurs du Roy, l'allerent charger en son camp, où estoit pareillement arrivé Baillaigni Gouverneur de Cambray (qui pour la Ligue se qualiffioit Mareschal de Picardie.) Ces Seigneurs deffirent toute ceste armée Ligueuse, les Chefs se sauvans à la fuyte, quittans leur artillerie, & demeurāt la ville de Senlis tout à plain delivrée. De là le Roy alla devant Pontoise, qu'il gagna, & puis fit avancer son armée allētour de Paris pour l'assieger, s'allant loger au pont Saint Clou, où nous dirons cy apres ce que luy advint.

*Le Roy de Frāce pourement deschiré des Parisiens*

*Le Roy de Navarre viēt au secours du Roy de Frāce*

Au commencemēt de cest an 1589 ceux de la garnison de Gheertuydenberghe (ville appartenante au Prince Maurice de son patrimonie) se mirent derechef à mutiner, arrestans tous les navires qu'ils pouvoyēt attrapper: quelques mois auparavant (comme nous avōs dit) on les avoit appaiséz avec une grande somme de deniers, toutefois on ne les sceut avoir hors, mais ils recōmēcerēt quelque peu de temps apres avoir esté payéz. Les Estats les eussent encore ceste fois volontiers appaisé, par toutes voyes autant raisonnables qu'il eut esté possible, voire leur offrant plain payement. Mais à l'instigation d'un certain garnement nōmé *Neus* ils ne voulurent entendre à nulle raison: tellement qu'on ne pouvoit iuger autre chose sinon qu'ils se vouloyēt rēdre à l'Espagnol. Le Prince Maurice & les Estats considerans le dāger qu'il y avoit, s'ō les laissoit en leurs rebelliōs, volleries, & ravages, qu'ils faisoyent aussi bien sur les amis que sur les ennemis, dont ils amassoyent grands deniers. Les Chefs craignans qu'on ne s'en fut prins à eux, & fait rendre compte de tout ce mauvais gouvernement: Les Estats d'autre costé n'estans sās grand' doubte que si on les vouloit forcer, ils se rendroyent à l'Espagnol, avec lequel on estoit bien informé qu'ils avoyent ia entré en communication: D'ailleurs que les laissans impunis ce seroit un trop mauvais exemple, ouvrant la porte à toute mutinerie, & de trop grande consequence pour toutes les autres garnisons, tāt des Forts que des villes, si sans chastoy ils se pouvoyent ainsi mutiner toutes les fois qu'il leur plairoit: Finalement on choisit la voye des armes, pour par force les faire venir à la raison, puis que par honestes presentations, & bon accords, ils n'y avoyēt voulu entendre, Par ainsi au commencement du mois d'Apuril, fut ladite ville assiegée par mer &

*Seconde mutinerie de la garnison de Gheertruydēberghe.*

mer & par terre, apres les avoir premierement sommez se rendre sous conditions raisonnables. Mais cõme de plus en plus ils persistoyẽt, & s'opiniatroyẽt en leur mutinerie & mauvais vouloir: le canon fut amené, & la ville batüe de telle furie, que durant toutes ces guerres on n'en avoit oüy de sẽblable, tyrans nuit & iour sans cesser, tant qu'en deux iours y eut bresche asses raisonnable: tellement que le Prince Maurice delibera de l'assaillir. Entretenant sortit de la ville un Ministre avec encore un autre Deputé, pour traicter avec ledit Sr & les Estats, de la rendition de la ville, ausquels furent delivrez les articles de l'accord, avec lesquels ils retournerent, & dõt on eut bõ espoir qu'ils s'accorderoyent. Mais comme la nuit mesme les soldats avoyẽt remparé ceste bresche, & l'eau devint si haute que le canõ en resta inutile: aussi qu'on ne les pouvoit assaillir sans grand' perte, estans les assiegez tous vieux soldats, & bien aguerris, on fit cesser la baterie, remouvoir l'artillerie, & changer de quartier. Ce temps pendant ceux de la ville de Dordrecht leurs voisins, ausquels ceste mutinerie estoit le plus dõmageable, faisoyent tout leur mieux par belles offres de se racõmoder avec eux. Mais le Duc de Parme estant le 16e d'Apuril venu à Breda (qui n'en est qu'à deux lieües) avoit eu quelques cõmunications avec eux, s'approcha avec son armée, & s'alla camper au mesme endroit que les Estats avoyent abandonné: pratiquant tous moyẽs par promesses, belles offres & presentations, pour les gagner, & attirer à son parti. Voila commẽt ceste ville fut courtisée de l'un & de l'autre costé: tellement qu'on fut quelques iours en doubte, quel parti elle prendroit. Finalement soit que la conscience leur remordoit d'avoir ainsi par deux fois gourmãdé les Estats, & leur Sr naturel propre: ou qu'ils ne se tenoyent pas bien asseurez que ceste rebellion leur seroit pardonnée: ils s'accorderent avec le Duc de Parme moyennant grand' somme de deniers, & vendirẽt en ceste sorte la ville à bel argent comptant. Le Duc & les principaux Chefs de son armée estãs accordez (mais assez folement & legerement veu qu'il y avoit si peu de fiance en telle gens) entrerent à petit train dedens la ville devant que ces mutins en furent sortis (entre lesquels mesmes y eut quelques propos secrets de les retenir) mais ils en sortirẽt le 10e d'Apuril, chargez d'or & d'argent, & du grand butin qu'ils avoyent fait par cy par là, demeurans au service de l'Espagnol. A raison dequoy, tous ceux de ladite garnison furent à cry public & livres imprimez, par noms & surnoms declairez & proclamez de la part desdits Estats & Prince, *Schelmen*, thraistres, meschans & malheureux perfides & desloyaux, & comme tels condãnez au gibet, sans autre sentẽce, p tout où on les pourroit attrapper: desquels (qu'õ nommoit marchãts de Gheertruydẽbergh) depuis y en a eu maints executez tãt à Berghen sur la Soom, & à Breda, apres qu'elle a esté remise en l'obissance des Estats, qu'ailleurs, qui a esté leur vray loyer.

*De Parme s'approche pour traiter avec les mutins assiegez.*

*Geertruyden berge vendue à l'Espagnol.*

Durant ce siege de Gheertuydenberghe, furent de la part des Estats tuez de l'artillerie & scoppetterie de la ville les Capitaines Brederode, Vãder Aa, Lãdas Capitaine des gardes d'Infanterie du Prince Maurice, & Cornille Adrianz Schaeps. Entre les blessez le Siegneur Pierre vãder-Does Vice-Admiral de Hollande, le Capitaine Sydenborch, & plus de cinquante autres. Le Seigneur de Villers Mareschal de camp y fut pareillemens blessé, dont il mourut tost apres.

*Morts & blessez en ce siege.*

Le 13e dudit mois d'Apuril le Cõte Charles de Mansfeldt, avec une partie de l'armée qui avoit esté devant Gheertruydenberghe, alla au quartier de Boisleduc, par charge du Duc de Parme, où il gagna le chasteau de Lobben, que trois iours apres il fut cõtraint quitter. Le 17e de May il gagna pareillemẽt le chasteau de Dœtoren pres de Heusden: le 21 sortans de Boisleduc ses gens prindrent trois navires de guerre Hollandois estans à l'ancre sur la riviere de Meuse audessus de Bouchoven, & le lendemain passant plus outre alla devant le chasteau de Hemert qu'il emporta. Le chasteau de Blyenbeeck que le Collonel Scenk, avoit si long temps occupé comme son propre patrimoine, scitué au hault quartier de Geldre, luy fut pareillement rendu, le 25 de Iuin apres avoir esté quelque temps assiegé: et le 16e de Iuillet les chasteaux de Puydroyen & de Brakel, lequel fut depuis abandonné & bruslé avec tout le village. Mais comme audit mois, il s'estoit allé camper devant la ville de Heusden, il fut contraint d'en lever son camp avec honte & dommage: d'où il s'en alla en France au secours des Ligueurs.

*Plusieurs chasteaux rendus à l'Espagnol.*

Audit mois trois compagnies de Cavallerie des Estats: l'une estoit celle du Seigneur de Risoyr des gardes du Prĩce Maurice, l'autre du Seigneur Kynschy, & la troisieme feu du Sr Mareschal de Villers, furent surprises par la nouvelle garnison de Gheertruydenberghe pres de Boisleduc, & deffaites, dõt lesdits Seigneurs de Risoir, & kynschy furent prisonniers, le reste mis en vaulderoutte se sauva à la fuyte.

*Trois cõpagnies de Cavallerie des Estats deffaites.*

Tout ce temps là s'apprestoit en Angleterre une belle armée de Mer, sous le nom du Roy de Portugal Dõ Antoine, lequel la Roine avoit entretenu avec son fils Dom Emanuel durant leur exil, que volõtiers elle eut restabli en son Royaume, d'où (comme nous avons dit) il avoit esté dechassé par le Roy d'Espagne. Ausquelles fins elle fit equipper ceste armée sous la cõduitte de Sire

Francois

Francois Drack quant aux navires, & du General Sire Iean Norreys quant aux gẽs de guerre: entre lesquels y avoit un Regiment des Estats des Provinces unies sous la charge du Collonel Meetkerke, fils du President de Flandre. Ceste armée estant entrée en mer, avec ledit Seigneur Roy Dom Antoine, & son fils Dõ Emanuel, rẽcontra quelques septante navires Hollandoises biẽ munies de provision de vivres & de guerre, que se ioignirent à ladite armée: laquelle aborda au mois de May en Espagne à la Couronne, qu'ils prindrẽt & pillerẽt, avec quelques autres places d'allenviron, dont ils en chargerent un grand butin. De là passans outre entrerent en la riviere de Lissebonne en Portugal, & approchans la ville, mirent de leurs gens en terre, sous espoir de quelque remuement, sur les intelligences & bõnes correspondences que le Roy Dom Antoine y pouvoit avoir parmy les bourgeois, & habitans de la ville, lesquels le recognoissans pour leur Roy couronné & Prince naturel, s'adioigneroyẽt à son parti: & parainsi marcherent iusques à la ville, se logeans au faulxbourg de S^te Catherine du coste d'Occident, contre ce qui avoit esté arreste le iour de devant selon l'advis des Protugeys mesmes: qui estoit d'aller loger à l'Orient de la ville, pour par là empescher tout le secours que par dedens le Pays on eut peu amener en la ville, estãt l'armée de terre à l'Occidẽt, celle de mer au Mydy, & les montagnes de Sĩtré au Septẽtriõ: Où s'ils s'eussẽt logé à l'Oriẽt, ils eussẽnt eux mesmes eu cest advantage, & donné accéz aux habitans du Pays affectionéz à leur Roy, de venir à son secours, & luy amener des vivres & munitions. Auquel fauxbourg ils logerent deux nuits, dõt le 3^e de Iuin ils furent assaillis par les Espagnols sortis de la ville, cryans *Viva el Rey Dõ Antonio*, par où ils tromperent le premier corps de garde, venans si avant qu'ils couperent la gorge à 14 ou 15 Anglois, qui n'estoyent pas encore retrenchez, entre lesquels estoyent le Collonel Bret, & le Capitaine Caire: Mais ces Espagnols furent tost apres vivement repoussez iusques dedens leurs portes, avec perte de plus de cent des leurs. Ce qui fit grand peur à ceux de la ville, qui ne pensoyent autre chose qu'on les viendroit assaillir à l'eschallade, ce qui leur eut biẽ peu succeder à cause de tant d'amis qu'ils avoyent en la ville: mais on n'alla pas plus avant. Les Espagnols cognoissans le naturel des Anglois, qui est de ne pouvoir patir, ny endurer les grandes chaleurs qu'il faisoit alors, se trouvans affriandéz de bons vins, & du miel dont ils usovent beaucoup, penserent bien qu'ils ny dureroyent point long temps (avec ce que l'Admiral Draeck n'approchoit pas avec ses navires) & sur ce reprindẽt courage. Qu'ainsi soit les Anglois n'y pouvans long temps seiourner faute de poudres & munitions de guerre, se retirerẽt marchans vers Cascays. Où ils trouverent l'Admiral Draek avec ses navires, ayãt prins le chasteau dudit Cascays. Là fut mis en deliberation à la requeste du Roy Dom Antoine, de retourner de rechef vers Lisbonne avec les deux armées tãt de terre que de mer. Mais Draek ne voulant avẽturer les grands navires de la Roine, se rua plustost sur une Flotte de navires d'Ostlãde chargéz de bleds. Sur ce le General Norreys y remarquant de la retyfuete, voyant les maladies, & la mortalité qui se fourroit entre les gens de guerre, resolut de partir & de retourner: nonobstãt les grandes protestatiõns du Roy Dom Antoine, qui eut volontiers tenté fortune, voire n'eut-ce esté qu'avec une partie de l'armée & des navires: mais rien ny servit, & le 14^e de Iuillet reprindrent la routte d'Angleterre avec tous ces navires Oosterlins qu'ils avoyent prins. Les Portugeys s'en plaignirẽt fort, qu'ayãs fait tout leur mieux pour se demõstrer leurs favorables, ils estoyent ainsi laissez en pate & farine, n'ayãs moyẽ de s'en sauver dont plusieurs furẽt prins & moururent en la paine, entre autres le Frere du Baron d'Alvice. Voila comment ce dessein tourna en fumée, nõ p faute de courage, ny de valeur, mais de prudence, iugement, resolution, de dicipline, de conseil, & de moyens suffisãs. Cõbien que les entrepreneurs de ce dessein ayent maintenu & maintiennẽt encore, que les Espagnols sont les plus foibles de toutes nations en leur Pays d'Espagne: & qu'en y faisant la guerre, c'est l'unique moyen de leur rõpre toutes les forces qu'ils ont parmy la Crestiente, & pour luy faire consumer, ou perdre tous les moyẽs qu'ils ont aux Indes.

*L'Armée entre en Espagne gagne la Couronne.*

*Les Portugeis fort interessez.*

La Roine fit tost apres divulger le causes & raisons qui iustement l'avoyent meüe à prendre ces navires Oostrelins, les trouvãt au pas de ravitailler le Roy d'Espagne sõ ennemi. De tant plus qu'elle avoit auparavant adverti les villes Hansiatiques d'Oostlande, & principalement ceux de Hãbourg, (qui se plaignoyent le plus, & y avoyẽt le plus d'interest) de ne mener nuls vivres, ny autres munitions en Espagne, à paine de les tenir, où ses navires les pourroyẽt attrapper, pour butin, & de bonne prise de guerre.

*La Roine soustiẽt les navires Oosterlins estre de bonne prise.*

Or comme nous avons dit, ceste grande invincible Armade d'Espagne pretẽdant de conquerir l'Angleterre (voire tout un monde) n'ayant rien profité, ains au contraire estant toute dissippée & perdüe. N'ayant aussi le Duc de Parme eu nul bon succéz en son siege de Berghen-sur le Soom: comme il fut un temps se tenant coy, sans riẽ exploitter, avec ce qu'aucuns Iesuites se plaignoyẽt ouvertement en leurs sermons, qu'il traitoit trop doucemẽt les Estats Protestans, & qu'il ne faisoit autre devoir à faire la guerre & à extirper

tirper ceux qu'ils appellent heretiques : Il s'acquit une grand' envie & ialousie d'aucuns des principaux Seigneurs Espagnols, estās au Pays bas, cōme du Duc de Pastarava du Prīce d'Ascoli, & d'autres, qui ne cherchoyent qu'à le mettre en la male grace du Roy, & luy faucher l'herbe sous les pieds pour empietter son gouvernement, l'accusans de n'avoir fait son devoir, lors que la Flotte d'Espagne se presenta devant Calais: Et qu'au fait de Berghen sur le soom, où il avoit receu un si grand escorne, il n'avoit voulu croire le conseil de ceux qui le luy avoyent voulu desconseiller: ce qu'ordinairement on doit attendre d'oüyr, quand les choses ne succedent point comme on les avoit esperées: & faire estat que par un malheur, ou mauvais succez, tous les services precedens se mettent en oubly. Avec ce qu'il y estoit survenu de grandes questions & reproches entre le Seigneur de Champaigni & le President Richardot (intime du Duc de Parme) sur ce qu'à la conference de paix en Bourbourg, entre les Deputéz de la Roine d'Angleterre, & ceux du Roy d'Espagne, du nombre desquels ledit Richardot & Champaigni, tous deux de diverses opinions: Champaigni ne cherchant qu'à proceder rondement & sincerement au traitté de la paix, laquelle ayant obtenüe, il esperoit qu'on se serviroit des Ports & navires d'Angleterre, pour avec la grande Armade qui estoit en chemin conquester la Hollande & Zeelande, & dompter les Estats. Et Richardot ayant Instruction au contraire du Duc de Parme, de reculer ladite paix, se tenant asseuré de la conqueste d'Angleterre, suyvant l'advis & pourjet que Dom Iean d'Austrice en avoit laissé par escrit à sa mort: Dōt apres le mauvais succez de ladite armade, Champaigni se complaignit, accusant le Duc de Parme de negligence en ce fait là de son costé, escrivant beaucoup de lettres de mesme substance en Espagne: Desquelles l'Infante d'Espagne fille aisnée du Roy, bien affectionnée envers le Duc, luy en dōnoit à chacune fois advertence. Par où ledit Champaigni vint en telle indignation du Duc, qu'il luy commanda, de en certain bref temps, desloger des Pays bas & de se retirer en Bourgogne. Champaigni luy demandant les raisons pourquoy: Pour (dit le Duc) apprendre vostre langue à se taire, & vostre plume à mieux escrire: tellemēt qu'il falut que nonobstant toutes excuses d'indisposition, de presentation de se rettirer en un cloistre de Iesuites ou Capucins, & toutes intercessions & prieres de ses amis, ledit Champaigni se retira.

*Le Sr de Cōpagni justice au Duc Parme.*

*Chāpaigni contraint de quitter le Pays bas.*

Le Duc donc se voyant ainsi abboyé de ceux qui ordinairement estoyēt, & devoyēt estre pres de sa persōne, pour iustifier toutes ses Actions (comme ceux d'Arthois & de Henant, luy estoyent plus affectionnéz, qu'a nul autre Espagnol, qui eut peu aspirer à ce gouvernement: envoya ledit Sr President d'Arthois Richardot en Espagne vers le Roy, pour en son nom respondre à toutes les obiections & calomnies, dont on avoit empli les oreilles du Roy: & tout par un rapporter (dont ladite Infante l'avoit asseure) continuatiō de la Commission dudit Sr Duc, maugré, & en despit de tous ses envieux, en son gouvernement des Pays bas.

Tandis que Richardot estoit en Espagne Le Duc partit le 8e de May de Brusselles, & s'en alla au Pays de Liege, aux Fontaines des eaux sures de Spa, à cause de son indisposition, qui n'estoit pas sans souspeçon de poison: dont mesmes ses serviteurs & autres Italiens, s'en plaignoyent ouvertemēt audit lieu de Spa, disans que les Espagnols avoyent ainsi accoustré leur Maistre, ayant le ventre & les iambes enflées. Auquel lieu il demeura si long temps, tousiours usant de ceste eau, que commencant à se porter mieux, Richardot retourne d'Espagne, rapportant les despesches de ladite continuation du gouvernement, avec ordre pour l'advenir. Ce qu'ayant receu & pour aller faire ses apprests à la guerre de France au secours de la Ligue, prenant son retour de Spa par la ville d'Aix la chapelle, qui n'est qu'à trois lieux, Il visita en ladite ville leurs prīcipales reliques qui sōt les brayes de Ioseph, la chemise de la Vierge Marie, & le drap où St Ieā Baptiste à esté enseveli, la chaire de Charlemagne & quelques autres menutéz. De là il alla à Bins pour estre tant plus proce des Frontiers de France.

*Le President Richardot par le Duc envoye en Espagne.*

Tout ce temps, la Ligue estoit par tout à cheval en France, s'entrevoyans aucunefois eux & les Realistes aux escarmouches, avec perte souvent des deux costèz, mais le plus de la Ligue. Le Roy qui ayant gagné Estampes, & Pontoise, s'estoit venu camper avec une armée de quarante cinq mille hommes allentour de Paris, s'estant comme nous avons dit logé au pont Saint Clou. Le Duc de Mayenne & les autres Chefs de la Ligue avec leurs plus cōfidens des seize, & quarāte dans Paris, commencerēt à redoubler leurs conseils: Et voyans les Roix de France & de Navarre si proches d'eux, ou pour les attirer à la bataille, ou pour les serrer de pres, & cōtraindre le peuple à se recognoistre: iugerēt en ce progres des affaires du Roy, que les leurs s'en alloyent ruinees, & qu'il n'y avoit plus moyen de de subsister (estans declairéz criminels de leze Maiesté au premier chef) que d'executer quelque insigne forfait, en faisant tuer le Roy. Dez quelques semaines auparavant un ieune Moine Iacopin nommé Frere Iaques Clement, homme confit en desbauches, ayant passé par les mains de quelques

*Conspiration des Ligueurs à faire tuer le Roy.*

quelques cõfeſſeurs,& cõmuniqué avec certains Ieſuites,& autres,avoit eſte,pour quelque promtitude remarquée en luy, trouvé tout propre à faire un grand coup. On le chevalle,en fin le Duc de Mayẽne, ſa Sœur Duceſſe Donagere de Mõtpenſier & autres parlent à luy en diverſes lieux,le pryent de continuer en ceſte bonne volonte, qu'ils entendoyent eſtre en luy par inſpirations extrordinaires,de faire un ſignale ſervice à la Sainte Vnion,à l'Egliſe Catholique & à ſa patrie:luy promettat Abbayes Eveſchez, & tout ce qu'il ſouhaitteroit.Il demeura une eſpace de temps tantoſt chez la Duceſſe de Montpenſier(qui entre les Pariſiens eſtoit appellée la ſainte vefve,quelque fois avec ſon Prieur,par fois avec les Ieſuites,qui le cathechizerent à leur mode ne luy promettans rien moins (car on parloit là tout ouvertement d'exterminer le Tyran) que une place en Paradis pardeſſus tous autres,s'il avenoit qu'il fut martyrizé.Ce moine abruvé de ſa fureur & de tant d'allechemens,de careſſes,promeſſes,& proteſtatiõs de felicité temporelle & eternel,ſe reſoult & promet de tüer le Roy.Le peuple qui ne penſoit point, ni ne ſcavoit rien de ſi crüel-les menées,parloit de ſe rendre, & avoit beaucoup rabatu de ſa cholere. Sur ce le Duc de Mayenne,& ceux de ſon ſecret, fõt preſcher par les plus zelez Sorboniſtes & Ieſuites,ez principaux templés de Paris, qu'õ eut encore patience ſept ou huit iours, & qu'on veroit quelque grãd,choſe,qui mettroit l'Vnion à ſon aiſe. Les precheurs de Roüen,d'Orleans,& d'Amiens, le preſcherent en meſme tẽps,& au meſmes, termes Le moine ayant donné ordre à ſon proiet, ſort de Paris,& s'achemine à Saint Clond. Si toſt qu'il fut parti,le Duc de Mayenne fit prendre priſonniers,plus de deux cens des principaux Citoyens,& autres gens riches, qu'il ſcavoit avoir du credit & des amis au parti du Roy,pour gage & afin de ſauver ſõ Moine,ſi apres avoit attenté ou executé, il eſtoit arreſte.

Le Moine s'eſtant preſenté pour parler au Roy le premiere iour d'Aouſt diſant avoir lettres du Preſident du Harlay,& creance de ſa part,le Roy le fit appeller en ſa chambre,où n'y avoit autre que le Sr de Bellegarde,premier gentilhomme d'icelle,& le Procureur general,leſquels il fit retirer, pour entendre plus privement celuy qui s'adreſſoit à luy,en contenance fort ſimple ce ſambloit. (On dit qu'en ceſte meſme chambre avoyent eſté prins les conſeils des maſſacres au mois d'Aouſt 1572,où le Roy lors Duc d'Anjou s'eſtoit trouvé des premiers) Le Moine ſe voyant ſeul l'occaſiõ en main, tira de l'une de ſes manches un papier,qu'il preſenta au Roy,& de l'autre un couſteau, duquel avec violence,il enfonca un coup dans le coſté du petit ventre du Roy,attentif à lire:& qui ſe s'entant bleſſé,retira de la playe le couſteau,dont il frappa le Moine audeſſus de l'oeil, & là deſſus accoururent quelques gentilshommes, qui eſmeuz de l'indignite d'un ſi execrable forfait,ne peurent ſe contenir qu'a coups d'eſpée ils ne tuaſſent ceſt aſſaſin,lequel s'en alla en ſon lieu,& fut canonizé & adoré de la Ligue: au contraire deteſté de ceux qui adheroyẽt à la Dignité royale,& au parti de la Religiõ. En l'avagraine de ſon nom *Frere Iaques (clement*,furent trouvéz ces mots en autant de lettres, *C'eſt l'enfer qui m'a crée.* Auſſi ſambla-il qu'apres ce coup les furies fuſſẽt ſorties d'enfer,pour réverſer ſans deſſus deſſous toute la France.

Le Roy porté en ſon lit les Medicins & Chirurgiẽs luy appliquerent le premier appareil,& iugerent que la playe n'eſtoit mortelle:au moyen dequoy il fit ce meſme iour eſcrire,& donner advis de l'attentat, & de l'eſpoir de ſa gariſon,tant au Gouverneurs des Provinces, qu'aux-Princes eſtrangers ſes amis & alliez.Mais le Roy ſouverain ayant autrement diſpoſé de ſa vie de ce Prince le retira du monde ſur les trois heures du matin du iour ſuyvant.Peu avant ſon treſpas il parla de ſens fort raſſis,& paiſible, ſe recognut,nomma le Roy de Navarre ſõ bõ Frere legitime ſucceſſeur de la courõne, exhorta ſes ſuiets de luy obeyr, de demeurer unis,de remettre le different de la religion à la convocation des Eſtats generaux du Royaume,qui penſeroyent aux remedes convenables,de faire Eſtat de la piete, & de prier Dieu pour luy,& ſur ces parolles rendit l'eſprit. *Le Roy de Navarre declaré ſucceſſeur.*

En ce Prince defaillirent les Roix de la branche de Valois,qui ont regné en France depuis lan 1515 iuſques à lan 1589. Sous leur domination ont eſté renouvellées toutes les merveilles des ſiecles paſſez.Ce dernier Roy fut peu regretté de la plus-part de ſes ſuiets,pour cauſe de beaucoup de fautes par luy commiſes en ſon adminiſtration. L'occaſion d'icelles (ſans toucher aucunement à la conſcience,ny aux affaires de pieté & de iuſtice)fut,qu'au gouvernemẽt politic,il ne ſceut oncques bien diſcerner que trop tard,ſes amis d'avec ſes ennemis: & le deſir qu'il avoit de paſſer ſa vie en delices,luy fit perdre infinies de belles occaſiõs, de pourvoir au bien de la France,& de pluſieurs autres Pays.Sa nonchallance enhardit ſes ennemis pres & loing,dedans & dehors le Royaume à beaucoup remüer:ny ayant pas voulu mettre la main quand il devoit,il trouva finalemẽt la porte cloſe,ſe vid chaſſé hors de ſa maiſõ,& ceux qu'ils avoit trop ſupportéz en infinies ſortes eſtablis en ſa place,qui luy donnerent ſur la teſte des coups de baſtõ,dõt il devoit les avoir abattu

de bõne

de bonne heure. On discourut diversement sur son trespas, les uns estimans, qu'il estoit trop tost sorti du mõde au regard de la France, les autres iugeans le contraire. Quoy qu'il en soit son decez fut a tout le Royaume un cõmencement de calamitez du tout particulieres, comme nous en dirons cy apres une partie remettant le general à l'histoire de France.

Henry 4e Roy de Frãce

*HENRI* 4e du nom Chef du surnom & de la maison de Bourbon Roy de Navarre. Duc de Vendosme, Prince souverain de Bearn & c luy succeda cõme le plus proche de sang royal, & le plus habile (en tout cas) à succeder à la couronne: Nonobstãt que du vivant dudit desmit Henri troisiesme son predecesseur. La Ligue & ceux de Guise ayãt tache d'y mettre tous obstacles possibles: qui au contraire estant en son lit mortel l'avoit declairé son legitime heritier (comme nous avons dit) & cõme tel l'avoit recomãdé à tous les Princes du sang (qu'autre n'y en avoit, ny a, que ceux de ladit maison de Bourbon) & Officiers de la couronne, lesquels luy promirent tous de le recognoistre pour leur Roy, & de luy obeyr.

Ce Roy tost apres la mort de son predecesseur avoit tesmoigné ausdits Princes & Seigneurs estans en l'armée son intention, entendant que plusieurs de la Noblesse faisoyent divers discours, fit assambler les principaux, ausquels il ramentent les recommãdations & sermens, que le feu Roy, luy avoit fait faire en leur presence pour la tranquillité du Royaume, depuis sa blessure & se voyãt pres de sa fin. Le premier & plus singulier point estoit de maitenir les Frãcois en liberté d'exercice des deux Religions, assavoir la Romaine, & la reformée, iusques à ce que par un bon & saint concile general, ou nationnal en eut esté resolu. Il leur rafreschit, & renouvella ceste promesse : ce qui appaisa les bruits. Ce neantmoins beaucoup de Parlemens abreuvez de la poison de la Ligue, ou du Catholicon d'Espagne ne le voulurent recognoistre, & singulierement celuy de Thoulouse, lequel apres avoir deschiré le corps du feu Roy. Ordonna par arrest de toutes les chambres assamblées, que tous les ans le premier iour d'Aoust, l'on fera processiõ, & priere publiques en recognoissance des benefices receuz de Dieu ce iour la, en la myraculeuse & espouventable mort de Henri 3e dont s'est ensuyvye la delivrance de Paris & d'autres villes du Royaume deffendãt à toutes personnes de recognoistre pour Roy Henri de Bourbõ pretendu Roy de Navarre, lequel ladite Cour declairoit incapable de iamais succeder à la couronne de France à cause (disoit l'arrest) des crimes notoires & manifestes, amplement contenus en la bulle d'excommunication du Pape Sixte 5e. Or pour mõstrer comme ce Parlement tant animé cõtre son Roy ligitime s'est abuzé grandemẽt, & ne y a procedé que p passiõ & animosité, veu qu'il n'y avoit en France plus proche heritier du sang royal de la couronne, que luy nous remarquerons sommairement la genealogie de ce Roy Henri 4e.

Les Parlemetsligueurs ne veulẽt recognoistre le Roy Hẽri 4.

Louys 9e surnõmé sainct 44 Roy de France & qui regna depuis lan 1227 iusques à lan 1270, eut quatre fils, deux desquels Pierre & Robert moururent sans lignée, & avãt leur Pere, deux autres survescurẽt assavoir, Philippe & Robert deuxiesme du nõ. Philippe surnommé le hardi, & troisiesme du nom, laissa par ordre successif ceux qui s'ensuyvent, ou de pere en fils, ou de Frere en Frere, ou du plus proche au plus proche.

Philippe 4e dit le bel, Louys 10e surnommé Huttin, Philippe 5e dit le long Charles 4e surnommé le Bel ces trois derniers tous Freres mourans sans hoir masle : parquoy les Parlemens, Princes & Nobles de France suyvant la loy salique, excluant Isabelle Royne d'Angleterre sœur dudit Charles le Bel & Ieane Roine de Navarre fille de Louys Huttin, esleurent Philippe de Valois, fils de Charles de Valois Frere du Roy Philippe le bel, & cousin germaĩ des susdits trois Freres Roix: auquel succeda Iean. Charles 5e, surnomme le sage. Charles 6e dit le bien aimé Charles 7e Louys 11e, Charles 8e tous decédans de St Louys en droitte ligne. Charles 5e qui fait la seconde branche à la fin de la premiere, eut deux fils Charles Duc d'Orleans, & Iean Comte d'Angoulesme. Charles 8 estant donc mort sans enfans, Charles Duc d'Orleãs vient en ligne successive, tellement que Louys son fils se trouve le premier, & ainsi rengne apres Charles 8, nommé Louys 12 & Pere du peuple. Louys 12 mort sans masle le droit prend l'autre branche de Iean Comte d'Angoulesme, si que la loy porte la couronne sur la teste de Frãcois premier son fils unique, & de Francois sur Henri 2e son fils, à qui succedent par ordre Francois seconde, Charles 9e & Henry 3e ses enfans l'un apres l'autre, Frere à Frere, mourans tous sans enfans. Ceste droitte ligne finissant au dernier Roy de la race de Valois, mort sans enfans: La Loy cherche le second fils de Saint Louys nommé Robert. Iceluy fit Comte de Clermont, & espousa Beatris fille d'Archambant de Bourbon, de laquelle il eut un fils nommé Louys: Dont les terres furent erigées en Comte lan 1327. A ce Louys succederent Pierre & Iaques ses fils, Pierre eut un fils nommé Charles Duc de Bourbõ Conestable de France tué à la prinse de Rome lan 1527, & en luy mort sans masle defaillit la ligne masculine de ceste branche, Iaques son oncle fils de Louys eut un fils nommé Iean, lequel espousa Catherine Comtesse de Vendosme, Castres, & Da-

me de

me de Condé. Ce Iean fils de Iaques & trois fils, Iaques, Louys, & Iean, le premier & dernier assavoir Iaques & Iean ne laisserent nulle posterite. Louys fils de Iean eut deux fils, Francois, & Louys. Du puisné est yssu le Duc de Montpensier qui vid à present, le Prince de la Roche-sur-yon, aisné de ceste branche estant mort sans enfans. De l'aisne nommé Francois, fils de Louys lequel espousa Marie de Luxẽbourg, nasquirent trois fils Charles Francois & Louys: Carles l'aisné eut de Francoise d'Alẽcõ, Antoine, Francois, Charles, Louys, & Iean. Antoine de Bourbõ fils aisné de Charles, espousa Ieane d'Albret Roine de Navarre lan 1549. Le 12 de Decembre 1553 de ce mariage est né en 9e degrè masculin apres Saint Louys, Henri de Bourbon fils unique d'Antoine. Or par le decez de Henri 3e dernier de la race des Valois descendans en ligne masculine de Philippe fils aisné du Roy Saint Louys, la couronne appartient aux descendãs de Robert son fils puisné: & par cõsequent à Henry 4e de ce nom Roy de France & de Navarre à present regnant: duquel nous cesserons de parler iusques à une autrefois, pour revenir à noz Pays bas.

Schenck ravitaille la ville de Berck.

Tout ce temps là que la Ligue machinoit la mort de son Roy Henry 3e la ville de Berck sur le Rin estoit assiegee par les gẽs du Duc de Parme Le Coollonel Schenck vint sur la fin du mois de Iullet pour la ravitailler avec quantité de navires, qu'il fit remonter la riviere iusques à une lieüe pres de la ville, d'où il fit mener par terre les vivres & munitions qui y defailloyent, & y entrerent en sauveté.

Le Comte Guillaume Louys de Nassau Gouverneur de Frise pour les Estats, estoit iournellement aux prises, avec le Collonel Verdugo Gouverneur de Groeningen pour le Roy d'Espagne: pour lequel renforcer le Duc de Parme, envoya bõne trouppe de cavallerie & d'Infanterie, laquelle passa par le Pays de Westphalen & Comte vander Lippe, pour par là entrer en la Frise Orientale, & de là à Groeningẽ. Le Collonel Schenck estant adverti de la routte qu'ils tenoyent, ayant ramassé autant de gens qu'il peut des garnisons de Geldre, alla attendre ces trouppes sur les bruyeres, ou Landes (quõ appelle Lipper-heyde) où il les deffit & mit en valderoutte, leur ostant & emportant tout l'argent qu'ils menoyent quant & eux, tant pour leur payement que de la garnison de Groeninghen & d'autres places circonvoisines, que le Roy tenoit en ces quartiers de Frise. Ledit Schenck fit ces deux exploits assavoir le ravitaillemẽt de la ville de Berck & la deffaitte de ces trouppes en moins de huit iours, sur le commencement d'Aoust.

Entreprise malheureuse de Schẽc sur Nymegen.

Ce fait, apres s'estre renforcé de plus grand nombre (comme il portoit une mauvaise dent à ceux de Nymeghen) descendãt le Rhin, parmy Wezel, Rees, & Emmeryck, vint au Fort qu'il avoit fait bastir à la corne des deux rivieres du Rhin, & de Wahal: d'où il envoya la cavallerie par terre, & luy mesmes en personne descendit avec tous ses navires tant de guerre qu'autres, iusques devant la ville de Nymegen pour l'envahir, tant par eau que par terre. Où il arriva le 10e dudit mois d'Aoust: mais il ne sceut demener cest affaire si secretement, que ceux de la ville n'en entendirẽt le bruit par leurs sentinelles perdues, qu'ils mettoyent ordinairement demye lieüe allẽtour de la ville, pour descouvrir toutes embusches & surprises: car ils scavoyent biẽ q̃ c'estoit à eux sur tout à quy Schenck en vouloit. Ces sentinelles l'ayans descouvert en donnerẽt advertẽce par un coup de harquebuse, mais ne firent nul signal de feu comme ils en avoyẽt la charge, qui fut cause que les bourgeois n'ẽ faisoyẽt point grãd estat. Schenck estant ainsi arrivé devant la ville avec cinq navires de guerre, & quelques autres tant grands que petits, iusques à vingt & cinq, à l'heure de minuit descendant de son navire avec quelque nombre de soldats sur le Cay aupres de la Grüe: aucuns de ces navires s'estoyent par l'obscurité de la nuit trop advancez, & devallez plus bas que la ville, ne pouvans amarrer devãt le Cay, pour secourir les autres en un besoin. Schenck ayant mis piet à terre avec partie de ses gẽs le plus coyement qu'ils peurent, arracherent a une maison ou deux qui tenoyent aux ramparts les treilles & fenestres par où aucuns entrerẽt en la ville: ce que ne se sceut faire si doucement que ceux de dedens n'en ouyrent le bruit, auquel tous les soldats & bourgeois se mirent aussi tost en armes. Et cõme pour la brefveté du temps il n'y peut entrer des gens allez par ces fenestres, qui eussent peu rompre & faire ouverture d'une porte, & que ceux de la ville estoyent tous armez, ceux qui y entrerent ne sceurent rien faire, & les autres qui estoyent hors oyans l'alarme n'y ozerent entrer, quoy que Schenck les pressat: tellement que ceux qui y estoyẽt entrez, n'eurent autre loisir que de se sauver par ou ils estoyent venus. Et Schenck avec toutes ses trouppes contraint de se retirer en ses navires, pour au plustost de sloger de de là, crainte du canon de la ville, qui s'apprestoit, & les eut peu mettre en fond. Et fut ceste retraite avec telle confusion, desordre & effroy, pour se sauver, que chacun au plus viste se fourroit dens les pontons & chalouppes: tellement qu'en celle où estoit le Collonel Schenck il y en entra tant, que la pesanteur la fit enfoncer, & y fut ledit Collonel noyé avec plusieurs de ses gens: le reste de ces trouppes, se sauvans avec leurs navires à la descente de la riviere. Le lendemain Schenck

Mort du Collonel Martin Schenck de Nydeck.

main Schenck fut pesché & recognu, sur lequel les bourgeois desgorgerent leur rage, pour se venger de luy sur son corps mort, qu'ils taillerét p quartiers, & par ignominie les pendirent à des potéces aux quatre coigs de la ville, où ils sont demeurez tant qu'à la requeste du Marquis de Varembon Gouverneur de Geldre pour le Roy d'Espagne, ils furent ostéz, & poséz en une biere, resferméz en une tour de ladite ville, tant q̃ trois ans apres elle fut prise p le Prince Maurice, comme nous dirons encore.

*Mutinerie de la garnison de Gravenweerd.*

Apres la mort du Collonel Schenck le Fort qu'il avoit basti (lors nómé la Lunette, ou le trou du regnard, à preset Gravéweerd, encore q̃ le plus communement on l'appelle le Fort de Schenck) que de son vivant il tenoit en crainte & discipline, se mutina pour le payement, voulans les soldats resolument estre payez, où qu'ils trouverroyent qui les payeroit. De faict le bruict courut qu'ils avoyent ia cómencé à traicter avec le Duc de Cleve pour le luy rendre. Mais le Comte de Moeurs y arrivant le 15e d'Aoust les appaisa, sous promesse en parolle de Cóte, qu'endedans cinq semaines ils seroyent payez, dont il en fit sa propre debte.

*l'Espagnol pred les chasteaux de Heel & de Rossé.*

Le 24 dudit mois d'Aoust les gés du Duc de Parme ayans p le moyen de ce Fort qu'ils avoyent basti à l'embouchure de la riviere de Dise venant de Boisleduc par où elle entre en la Meuse nómé Crevecoeur, passé ladite riviere, & entré en l'Isle & territoire de Bómel, assiegerent le chasteau de Heel vis à vis dudit Fort, qu'apres avoir esté quelque peu batu le Capitaine rendit, sans toutefois y avoir este trop pressé, tellement q̃ ses gens en payerent la chere amende, car ils furent à leur retraicte taillez presques tous en pieces. De là les Espagnols passans outre prindrét le chasteau de Rossem, que les gens des Estats abandonnerent lachement, sans attédre l'ennemi.

*Les Estats prennent le Fort de Rh[illegible] & [illegible]*

En ce temps là le Cóte Guillaume de Nassau Gouverneur de Frise alla attacquer le Fort de Rheyde, qui est une presque-Isle à l'opposite de la ville d'Emden, sur la riviere d'Eems, qu'il batit, assaillit & enporta par force: Puis l'ayát fortiffié, & retrenché, en fit une Isle entiere. De là il alla attacquer encore quelques petits Forts d'allenviron, qu'il gagna pareillement. Le Duc de Parme pour empescher ses petites victoires, envoya gens & argent au Collonel Verdugo Gouverneur de Groeninghen: Mais (comme nous avons dit) le Collonel Schenck deffit ce renfort sur les landes de la Lippe, devant que d'aller si avant.

Les Estats generaux pour rendre libre leur navigation sur France & Angleterre, dresserent bon nombre de navires de guerre, pour convoyer leurs nefs marchandes, que ceux de Dunkerke & d'autres hables que l'Espagnol tenoit sur la coste de Flandre, ne les peussét plus offéser. Lesquels navires furent posez en garde devant lesdits hables, avec encore plusieurs autres sur les rivieres d'Eems, du Rhin, de la Meuse, de Wahal, de la Lecke, & autres, par où l'ennemy eut peu prendre passage, pour faire ses courses sur les Provinces unies: tellemét q̃ tous les navires equippéz à la guerre, qui en ce temps là estoyent entretenus aux despés des Estats, sans y comprendre les chasses (chacun navire de guerre ayant sa chasse, qui est une forme de petite gallere) & les Heus des munitions, portoyent au nombre de 114 navires, & souvent davantage, selon la necessité du temps, & occurences. Et en ceste mesme saison est advenu que le Capitaine Iaques Antoine Vice-Admiral des navires posez en garde devát Dunkerke, fut attacque de quelques Pyrates Dunkerkois, lequel combatit si long temps contre eux avec son seul navire, qu'en fin s'estans accrochez devant Calais, & combatans à la main. Ceux de la Vice Admirale se voyans vaincus, mirét le feu dés leur poudre, qui fit voller en l'air les victorieux & les vaincus, & brusla les navires accrochez.

*Acte Romanesq d'ũ Capitaine de mer*

Le vint & huictiesme dudit mois d'Aoust le Comte de Moeurs avec les garnisons de Lochem & d'autres places circonvoisines, entrerent an Pays de Westphale: Et pour ce q̃ le grand Bourg de Grave, distant à deux lieües de la ville de Munster, capitale & Episcopale dudit Pays de Westphalen, nourrissoit ordinairemét les Espagnols du quartier de Groeningen, & les favorisoit plus que les gens des Estats: comme il estoit ledit iour audit Bourg la Franche Foire annuelle, de grád cómerce, & fort frequentée. Ils en trerét dedens, pillerent la foire, tous les habitans, & les marchans qui y estoyét arrivez, d'où ils esmenerent un riche butin.

*Le Bourg de Graveenwestphalen pillé.*

Le 22e de Septébre, les Cótes de Hohenloo, de Moeurs, & d'Oversteyn passerent avec belle Cavallerie & Infanterie des Estats en la Betuwe, pour aller desnicher ces Espagnols qui estoyét entrez en l'Isle de Bómel. Mais en estans advertis ils furét plus sages q̃ de les attendre, & rappasans la Meuse, apres avoir bruslé le chasteau de Puyd-royen, & quelques autres places, retournerent en la Mairie de Boisleduc en Brabant.

*Espagnols chassez hors de l'Isle de Bommel.*

En ce téps là le Sr de Balaigni Gouverneur de Cábray tenoit un pti doubteux, étretenát en haleine les Roix de Fráce, & d'Espagne, & la Ligue: & de chacun en tiroit des plumes. Or comme la Ligue requit secours au Roy d'Espagne, luy offrát pour gage les villes de Guise, Laffere, & Peróne, l'Espagnol demáda d'abódát de ravoir Cábray. A quoy Ballaigni s'opposa, la voulant (cóme il disoit) garder pour la couróne de France, fut Roy qui peut,

selõ que la Ligue en designoit un nouveau) mais plustost pour soy mesme. Le Duc de Parme fondé de quelques intelligẽces qu'il avoit avec aucuns du Clergé, & bourgeois de ladite ville, y envoya le Marquis de Renti, le Cõte Charles de Mãsfeldt, & le S^r de la Motte par-dieu, lesquels avec leurs trouppes se trouverẽt le 15^e de Septẽbre ez environs de ladite ville de Cãbray, attendans l'opportunité qu'ils esperoyent de leurs intelligẽces, qui devoyent estre en effect: que le 19^e dudit mois faisãs une processiõ generale, les Chanoines & bourgeois de la factiõ tiendroyẽt une porte ouverte, par laquelle ils dõneroyent entrée aux gens du Duc de Parme. Mais cõme la fẽme dudit Balaigni (fine qu'elle estoit) esventa ceste mine, advertie par quelqu'un de l'entreprise mesme, qu'elle avoit couvert & gagné, ce coup leur faillit. Dont en furent prisoniers le Doyen de l'Eglise Cathedrale, & quelques Chanoines & bourgeois, qui au retour de Balaigni (lors absent) furent executez.

*Entreprise du Duc de Parme faillie sur Cambray.*

Le Cõte de Mœurs pour ravitailler la ville de Berck sur le Rhin y envoya le Comte d'Everstein, le Barõ de Poetlys, & le Chevalier Veer, avec mille chevaux & 2000 hõmes de pied, sçachans bien q̃ le Marquis de Varẽbom estoit attendãt avec 800 de pied, & 500 chevaux, pour empescher ledit ravitaillemẽt. Estans lesdits trois S^rs en chemin, avec quelque artillerie, ils attaquerent un Fort qu'ils appelloyent la Roynette de Coulogne, qu'ils battirent & gagnerent: puis le munirent de bõne garnisõ. De là passãs l'eau pres du chasteau de Loo, estans ia par de là Teckenhof: le Marquis pẽsãt dõner sur leur arriegarde, fut soustenu p quatre cõpaignies Angloises, & p les Reytres du Capitaine Wolf, qui faisoyent espaule à ladite arrieregarde, tant q̃ ceste charge se tourna en une bataille: où Varembon perdit plus de 600 hõmes sur le champ, avec dix drappeaux & trois cornettes, sans les prisoniers & plus de 200 chevaux, dont les Anglois en eurent six vingts à leur part: entre autres l'un dudit Marquis, qui ia s'estoit sauvé à la fuyte. Parmi tous les prisoniers il n'y eut nul signalé, qu'un petit Cõte Italien cousin du Cardinal Caraffe fort blessé, & un Lieutenant, les autres Capitaines & Cõmandeurs furent la plus part tuez. Durãt ceste bataille le Cõte Charles de Mansfeldt y accourut avec 70 cõpaignies tant infanterie q̃ cavallerie. Mais le Cõte d'Eversteyn, & le Barõ de Poetlys, ayans eu ceste victoire se hasterent avec leur cõvoy & ravitaillement de gagner Berck. Mansfeldt les pensa attrapper à leur retour, mais ils prindrẽt un autre chemin passans le Rhin aupres du Fort de Rhees: Ceste rencontre se fit le 15^e d'Octobre.

*Deffaitte du Marquis de Varẽbon par les Estats.*

Le 20^e dudit mois le Cõte Guillaume de Nassau gagna en Frise par assaut pour les Estats le Fort de Soltcamp à l'embouchure du Reedyep, à la barbe du Collonel Verdugo, qui ne l'en sceut empescher, où y en eut octante de tuez, & le reste prisoniers.

Audit mois le Cõte de Mansfelt ayant fait provision à Nymegen de tout ce qui est requis pour assieger une ville, estant parti avec sa Cavallerie de Boisleduc tirant vers Grave, passant le loing d'un petit bois, il receut une charge d'harquebusades, qui blessa quelques chevaux, parquoy ayant fait environner & futter ce bois, on trouva q̃ 35 harquebusiers tant seulement luy avoyent fait ceste bravade, dont les trente y furẽt tuez sur la place, & les autres cinq pendus. Et comme ledit Mansfeldt s'apprestoit pour mettre le siege devant ladite ville de Berck. Le Comte de Moeurs pour la secourir (comme on avoit fait deux ou trois fois auparavant, fit amas d'autant de gens qu'il peut, estant à Arnhem ville capitale de Geldre, logé à la Court des Ducs, voulant faire une espreuve de quelques feuz artificiels, un malheur vint qui donna le feu en la poudre, dont une partie de la chãbre fut emportée, luy bruslé, & retiré de la ruine de l'edifice, dont il mourut peu de iours apres, en grand' douleur: par où demeura ledit secours de Berck interrõpu, qui tint neantmoĩs encore trois mois: mais voyans finalement q̃ le secours leur manquoit: les Estats aussi cõsiderans q̃ ceste ville par trop eslognée d'eux cousteroit à chacunefois trop à ravitailler, cõsentirẽt q̃ ceux de dedens s'accordassẽt au mieux qu'ils peussẽt avec l'Espagnol. Parainsi sur la fin du mois de Ianvier l'an 1590 elle se rendit au Comte Charles de Mãsfeldt pour le Roy d'Espagne sortãs tous ceux de la garnison, Capitaines, Officiers, & soldats, avec leurs plaines armes & bagages, tabourin batant, drappeau volãt au vent, mesche allumée, & bale en la bouche. Ainsi retourna ceste ville qui est du Diocese de Coulogne derechef sous la puissance des Espagnols, qui par le moyen d'icelle, & par les villes de Bonne & de Keysers-weerd, eurent toute la rivire du Rhin à leur devotiõ iusques à Arnhem en Geldre: ils eurẽt aussi quelq̃s dessẽis sur les villes de Cleves, Goch, Rees, & Emric, appartenãs au Duc de Cleves, qui ne leur succederẽt point.

*Cher brava de 35 solda*

*Mort accidẽt du Cõte de Moeurs.*

*La ville de Berck sur le Rhin rendue à l'Espagnol.*

1590.

Les Estats generaux avoyẽt dez long tẽps auparavant reduict tous les Pays frontieres de leurs ennemis à certaines assiettes & cõtributions de deniers payables de mois en mois, tant sur les terres, q̃ maisõs chãpestres villages & bourgades, qui n'avoyent nulles forteresses, pour subvenir au payement de leurs garnisons limitrophes. Sous lesquelles contributions les Paysans & habitans desdits lieux frontiers, estoyent exempts des courses, pilleries & ranconnemens de leurs soldats: qui estoit certainement un grand soulagement pour les labouriers, & autres bonnes

bonnes gens, qui par ce moyẽ pouvoyẽt faire leur labeur & besogne, & les habitãs des bourgades leur traficques, marchandises, & negoces en toute seureté, allans & venãs ez villes & forteresses librement de l'un & de l'autre parti.

Bien est vray que cela estoit cõtre tout droit des vielles guerres du tẽps passé, qui n'eussẽt pas cedé un festu aux ennemis (cõme le Duc d'Alve fit pẽdre un povre paysãt pour avoir esté contrainct de porter une botte de paille au cãp du Prĩce d'Orãge pres de Maestricht) & estoit aussi dangereux. Mais les prouficts qui en revenoyent, valoyent biẽ la paine de pourvoir aux dangers qu'õ craignoit. Ce q̃ l'Espagnol pouvoit aussi faire de son costé, qui n'e tiroit pas moins, outre les cõmoditez qui luy en revenoyẽt beaucoup plus grãdes qu'aux Estats. Dont en tout cas nul ne s'en portoit plus mal que le Seigneur treffonsier, proprietaire, ou Rẽtier, qui pour cause desdites cõtributions ne recevoyẽt la moitie du revenu qu'ils en souloyẽt avoir. Le S^r Mondragon Gouverneur & Chastelain d'Anvers nonobstant le proufit que le Roy en tiroit, voulut deffendre aux habitans du plat Pays de plus payer telles cõtributions aux Estats: Et de fait ne les apporterẽt plus cõme ils souloyẽt. Qui causa que les Estats les voulurẽt faire lever par force, & executer les Paysans & Occuppeurs de terres & maisõs p̃ le droit (qu'ils appellent) Lont-recht, c'est à dire par les armes. A raisõ dequoy le Capitaine Marsille Bacx Frere du Capitaine Paul Gouverneur de Berghen sur le Soom, avec sa cõpaignie de cavallerie, & partie de celle de sondit Frere, estoyent souvent en cãpagne pour faire telles executions, dont une fois entre autres en fut bruslé le village d'Vlrich, pour exemple aux autres, avec ce que ceux dudit village avoyent fait des mauvais garcõs contre la garnison de Berghen.

*Mondragon deffend les cõtributions.*

*Executiõ des cõtributions par droit des armes.*

Vne autrefois precedẽte, qui fut sur la fin de l'an 89 estant ledit Capitaine Marsille Bacx en campagne avec 160 chevaux & 70 harquebusiers, il rẽcontra un convoy de vivres à chariot, venant d'Anvers avec trois cõpaignies d'Allemans allans à Steenbergen, qu'il deffit tout à plat, print le Collonel, Maldits prisonier, les trois Capitaines, & plusieurs autres, tant soldats, marchans, viuendiers, que paysans, avec tous les chariots, vivres, munitions, & bagages: entre autre butin ses gẽs y trouverẽt les casaques toutes neufves de la cõpaignie de Cavallerie de Dom Fernãde de Gonsagua, & plusieurs marchandises, qui leur fut bõne proye, mais asses cher, vendue, car ils y perdirent beaucoup de chevaux de la scoppetterie de ces Allemãs, qui d'un cõmencemẽt s'estoyẽt retrenchez de leurs chariots & mal approchables, n'eut esté ces 70 harquebusiers qui suyvirent à la premiere charge. Ces trois cõpaignies estoyẽt de 400 picques, & 200 tant mousquetaires q̃ harquebusiers. Il en rapporta au Prince Maurice, un drapeau tout entier, & des pieces des deux autres.

*Grãd cõvoy deffait par les gens des Estats.*

Nous avons parlé cy devãt des ialousies & envies qu'il y avoit entre le Duc de Pastarano & le Prĩce d'Ascoli, cõtre le Duc de Parme, auquel ils avoyẽt iette le chat aux iãbes en Espagne, p̃ où les affaires du Roy sãbloyẽt marcher d'un pas plus lent: ce qui advient ordinairemẽt quand le Chef ne peut cõmander avec raison, & discretiõ. Durant ces desordres les soldats Espagnols plus adõnez à ces deux Princes (qu'on disoit estre bastards du Roy d'Espagne) qu'à celuy de Parme, se plaignans de leur payemẽt, prindrent occasiõ de se mutiner, allans par le Pays de Flãdres espyans quelques villes, qu'ils vouloyẽt surprendre pour leur payemẽt, tant qu'ẽ fin ils trouverent leurs belles sur la ville de Courtray, qu'au cõmencement de ceste annee ils surprindrẽt, tãdis q̃ tout le peuple estoit empesché à voir brusler ou rottir tout vyfs deux soldats aventuriers (qu'ils appellẽt Vrybuyters, c'est à dire Francs pillards) des Estats: entrans en la ville avec une furieuse & effroyrable allarme, en laquelle y eut quelques bourgeois tuez, s'y faisans maistres, & vivãs à discretiõ. Mandans aux autres garnisons Espagnolles d'ẽ faire autant, & de s'adioĩdre à eux en leur mutinerie. Ils penserẽt faire le mesme en la ville de Bruges, & autres lieux, mais ils y faillirent, les bourgeois estans sur leurs gardes, ayans un tel myroir de leurs voisins devant les yeux. Toutes ces mutineries ne se faisoyẽt qu'à la suscitation de ces deux Ducs emulateurs de Parme, pour luy faire par ce moyẽ s'ils eussent peu recevoir un affront. Mais il vainquit tout, & cõme nous avõs dit cy devant, ayant receu cõtinuatiõ & confirmatiõ de sa cõmissiõ p̃ le retour du Presidẽt Richardot, il s'ẽ alla suyvãt le cõmandement de sõ Roy en Frãce au secours de la Ligue. Estant à Bins en Henaut le Duc de Mayenne Chefs des Ligueurs, soy portãt Lieutenãt de l'Estat & de la courone de Frãce, le vint aboucher auec encore quelques S^rs Ligueurs: les Espagnols mutinez en Courtray n'eussẽt ozé refuser de faire ce voiage avec luy en Frãce, puis q̃ c'estoit p̃ le cõmãdemẽt de leur Roy: pquoy pour s'y apprester, ils se hasterent de tellemẽt rancõner les bõs bourgeois, qu'apres avoir beaucoup marchandé, menacans tousiours de brusler la ville, il se firẽt payer iusques au dernier patart de leurs arrierages, en telle monnoye, à tel cours & pris, que bõ leur sambla.

*Les Espagnols se mutinẽt surprennẽt Courtray pour leur payement.*

D'autre p̃t les Estats generaux des Provĩces unies envoyerẽt au Roy de Frãce, toutes sortes de munitiõs de vivres, & de guerre, avec 100000 francs en argent, que ledit S^r de Brederode (yssu des Comtes de Hollande & Zelande) le Seigneur Iustin de Nassau Admiral

de Zeelande y'adioinct, & le Seigneur de la Pree Agent des Estats vers sa Maiesté, luy presenterent. La Roine d'Angleterre luy envoya pareillemét 4000 soldats Anglois sous la charge du Baron de Willongby, & deux cent mille francs en argent, qui n'estoit pas un petit renfort, qui luy venoit alors merveilleusement bien à poinct, estant cápé avec toute son armee devant Paris, qu'il tenoit estroittement serree.

*La guerre d'Espagne en Frãce vient à propos aux Estats.*

Ceste guerre que le Roy d'Espagne voulut mener en France au secours de la Ligue, (qui estoit sa couverture, pour petit a petit empietter la courõne, à la faveur des Ligueurs & Guisarts ses pensionnaires) ne venoit pas mal à propos aux Estats, pour se maintenir, encore qu'au temps d'allors, ils ne fussét gueres que sur leur deffensive. Mais depuis elle leur servit beaucoup ez annees suyvantes, qu'ils prindrent à bon escient la guerre offensive ez mains, pour augmenter leurs limites, affranchir le reste de leurs provinces encore occuppées par les Espagnols, & asseurer leurs Frontieres. Ceste guerre de France fit aussi beaucoup de mal aux Provinces du Roy d'Espagne reconciliees dez l'an 1579, d'Arthois, de Henaut, de Luxembourg & de Namur, limitrophes à la France. Car outre ce que le plat pays de Flandre & de Brabant estoit tout ruine, tãt qu'il n'y avoit plus que menger: Il faloit que les *Rendez-vous*, & assamblees des trouppes qui devoyent aller en France, s'amassent en l'une ou l'autre de ces Provinces frontieres, sans les grãdes chevauchées que les Realistes y faisoyent aucunefois.

*Malcõtẽtemẽt de ceux de Groeningẽ cõtre leur gouverneur Verdugo.*

Le Comte Guillaume de Nassau ayant gagne sur les Espagnols au Pays Groeningois les Forts d'Immentil, Soltcamp & autres, qu'il fortiffia & munit, pour tenir tout ce quartier de Frise sous les contributions des Estats, à l'assistence des Forts d'Otterdom & de Reyde scituez au dessus de la ville de Groeninghen: Survint pareillement entre les Groeningois & leur Gouverneur Verdugo grand malcontentement, ceux de la ville se plaignans qu'on leur vouloit bailler garnison, veu que depuis la retraitte de Gaspar de Robles Seigneur de Billi Gouverneur de Frise (aussi bien du temps qu'elle tenoit le pti des Estats cõme allors) elle s'estoit tousiours biẽ cõservée, & maintenue d'elle mesme sans garnison, quelques efforts & pratiques qu'õ eut dresse pour y en mettre. Sur ce comme Verdugo voyoit q̃ le Cõte de Nassau alloit prosperant, & quant à soy qu'il avoit peu d'asseurance en ceux de ladite ville. Il escrivit au Duc de Parme, le pryãt luy envoyer quelque renfort de gens : lequel luy despescha quant & quant le Cõte Herman vandẽ Berghe, avec vingt & deux cõpaignies tant d'Espagnols q̃ d'autres, pour lesquelles recevoir au passage du Rhin Verdugo alla au devant avec quelques trouppes: mais entendans que les gens des Estats estoyent entrez au Pays de Groeninghé, il tourna bride. Ceste gendarmerie envoyee par le Duc de Parme estant passée le Rhin, marcha vers Oldezeel, & par la Tuente au quartier d'Eems, pour de là descendre au Groeningois: le Cõte Guillaume de Nassau s'estant aussi réforce par la venüe du Comte d'Oversteyn avec 500 chevaux & quelque infanterie. Tellement q̃ les Espagnols & les Gens des Estats s'allerét cãper sur ces Frontieres, pres l'un de l'autre, sãs toutefois rien avancer, ny s'ẽtremordre. Parquoy ceux de la ville de Groeningẽ, voyans q̃ c'estoit à eux qu'õ en vouloit, aussi biẽ l'un parti q̃ l'autre. Et sur tout que c'estoit cõtre eux que Verdugo avoit mandé ce rẽfort, furẽt plus que iamais sur leur gardes, & à veiller de n'estre surprins, n'ignorans pas q̃ toutes les villes sont gastées ou l'Espagnol tiẽt sa garnisõ: cõme en effect leur plat pays n'ẽdura en ce tẽps moins d'eux, qui estoyẽt leur amis, q̃ de ceux des Estats, qu'ils tenoyẽt pour ennemis. Veu mesmes que ceux du Pays de Westphalen, qui sont neutraux n'en furent pas exempts.

*Placcart du Duc de Parme contre la ville d'Aix.*

Le Duc de Parme à la poursuyte de l'Empereur, du Conseil du Duc de Iuilliers, de l'Evesque de Liege, & d'aucuns du Magistrat d'Aix la Chappelle, fuys pour leurs mauvais deportemẽs & d'ũ Ieã vãTyel, autremẽt nõmé Swarteschryver, Mayeur de ladite ville, qui de povre garcõ recueille du fumier, entretenu en sa ieunesse aux despẽs de la ville, fut esleve à cest Estat, ayãt premieremẽt esté Secretaire de ladite ville: decerna un Placcart cõtre les habitãs, & tout le corps de ladite ville, p lequel il la declaira nõ neutrale, combiẽ qu'elle soit l'une des premieres quatre villes capitales de l'Empire, & où l'Empereur doit recevoir sa premiere courõne. Mandãt à tous refugiez des Pays bas, qui s'y estoyent retirez tant pour le fait des troubles q̃ de la Religiõ, d'en sortir endedés quarante iours prefix, à paine de cõfiscation des biens qu'ils avoyẽt esdits Pays bas. Ce Placcart fut donne à Bins le 10e de Decẽbre 1589. Et sur le cõmencement de l'an nonante insinué ausdits habitãs d'Aix. Lesdits Maire & Eschevins fugitifs (tachans p ce moyẽ de rõpre l'authorité du grãd cõseil de ladite ville) l'avoyẽt premieremẽt brigué vers l'Empereur, & le Duc de Iuilliers cõme l'un des Protecteurs de ladite ville: le Cõseil duquel, entre autres un Schynckern Amptmã de la ville & chasteau de Iuilliers le sollicita vers l'Evesq̃ de Liege, qui le procura du Duc de Parme sous le nõ du Roy d'Espagne, auquel en ce fait là & en beaucoup d'autres l'Empereur deferoit beaucoup. La cause estoit afi q̃ p la retraite des estrãgers (desquels les biẽs & revenuz cõsistoyẽt la plus part en heritages au Pays bas) à l'ayde de leurs partisans ils peussent facilement y rentrer, & en

deportans

deportans le Magistrat de la Religion protestante, se restablir en leur place : mais pour ce coup ils faillirent à leur attente: toutesfois depuis ils adresserent l'an 1598, le Cardinal Albert d'Austrice s'en faisant l'exploicteur. Ce Placcart troubla neantmoins beaucoup des principaux de ces estrangers, aucuns se retirans à Coulogne, autres au Pays de Iuilliers. Ceux qui allerent à Liege en furent sans delay chassez hors, aucuns se rachetterent par argent, achetans à cher prys des sauvegardes du Duc de Parme, pour un an, demy an, plus ou moins, qu'il faloit à chacune fois renouveller au mesme prys: chose qui fut trouvée machanique pour un tel Prince.

Le quatriesme de Mars fut surprinse pour le Prince Maurice la ville de Breda, de son patrimonie, comme il s'ensuyt. Le Seigneur de Herauguiere Gentilhomme de Cambray Capitaine d'une compaignie d'Infanterie au service des Provinces unies, estant avec sadite compagnie & quelques autres gens de guerre demeuré en garnison en l'Isle de Voorn pres de Bommel sous la charge & authorite du Comte Philippe de Nassau, Gouverneur des villes de Gorrichom, Vaudrichom, & de Louvestein, Collonel d'un Regiment d'Infanterie. Iceluy Seigneur Comte apres la retraicte de ces quartiers là du Prince Maurice, communiqua audit Seigneur de Herauguiere qu'il cognoissoit hardi & vaillant Capitaine ; certain dessein que ledit Seigneur Prince eut volontiers dresse sur ladite ville de Breda, ensamble les moyens qui se presentoyent de le mettre en execution : assavoir par certain personnage conducteur d'un petit navire charge de bois, qu'il menoit quelque fois par la riviere (asses estroicte) au chasteau de Breda. Où bien par un autre de mesme port & quantite, accoustumé de pourvoir ledit chasteau de tourbes à faire feu. Lesquels deux personnages estoyent de long temps fort affectionnez au service de la cause commune desdites Provinces, comme ils avoyent par plusieurs fois bien faict paroistre. Surquoy ledit Seigneur de Herauguiere respondit, en premier lieu, qu'il remercioit treshumblement lesdits Seigneurs Prince, & Comte de l'honneur qu'ils luy faisoyent en cela. Qu'il avoit de long temps dedié sa vie & sa fortune au service dudit S^r Prince: ainsi que pouvoyent tesmoigner toutes ses actions, & exploicts par luy faits durant ceste guerre. Et sur toute chose n'avoit rien plus à cœur q̃ de monstrer une fois par quelque grãde & signalée executiõ, la syncere affection de son ame en cest endroit: & cõbien peu il estimoit sa vie, au pris de l'amour qu'il portoit audit Seigneur. Que partant si c'estoit son bon plaisir, il n'y auroit autre que luy (à quel prys q̃ ce fut) qui plus loyaument s'employeroit a une si gaillarde & honorable entreprise: Et apres avoir discouru ensamble sur la qualite & importãce du fait, aussi des moyens plus propres pour l'accõplissement d'iceluy, voire balance ainsi qu'il convenoit tous dangers apparens: Il se resolut suyvant le cõmandement qu'il en receut dudit S^r Cõte d'aller trouver le Prince Maurice à la Haye en Hollãde, lors nouvellement retourne de l'armée, pour plus amplement adviser & resoudre.

Herauguiere estãt là venu & cõmuniqué avec ledit S^r Prĩce de la forme & maniere de l'executiõ, & du nõbre des soldats d'eslite, & des plus resolus, qu'il seroit besoin d'y employer, ne se trouva pour lors expedient plus propre, que d'entreprendre avec le batteau charge de bois. Mais cõme à cause des grandes & longues gelees de l'hyver, ceste entreprise fut retardee: sur la fin du mois de Febvrier ledit S^r Prince remãda Herauguiere, luy declairant, en presence du Capitaine Edmõt (à present Collonel des Escossois) q̃ le temps se presẽtoit pour biẽ exploitter, & qu'il avoit trouve l'autre moyẽ plus expedient, assavoir avec le bateau à tourbes, dont estoit batelier un nõme Adrien van Berghen. Herauguiere qui ne desiroit que de mettre la main à la besogne, requit qu'on fit venir ledit batelier. Auquel (ayant este biẽ examiné sur toutes les circonstances) fut donnée instruction de ce qu'il auroit à faire: & luy fut cõmande de ne traitter de là en avant avec nul autre qu'avec Herauguiere: lequel dés lors s'achemina vers le Fort de Noort-dã, où estoit sa compaignie envoyee en garnison, & ledit Batelier en un village nommé le Leur servé à deux lieues de la ville de Breda, où son bateau devoit estre chargé de tourbes. Lequel ayant chargé, & se tenant tout prest selon l'ordre mis, en advertit Herauguiere, pour selõ ce qu'ils avoyent resolu avec ledit Seigneur Prince, faire l'execution le mardi ensuyvant: luy mandãt par le Capitaine Lambert Charles (pour ce service depuis fait Sergeant Maior dudit Breda) qu'il estoit necessaire d'anticipper le iour, & de commencer le lundi: parce que le Receveur du chasteau le pressoit, pour estre livré de ses tourbes. Et fit ledit Lambert telle diligence, qu'ayant parle audit S. Prince à la Haye: il retourna quant & quant avec respõce audit Herauguiere, que ledit S^r Prince se trouverroit prest au lieu designé, avec tel nombre de gens de guerre que requeroit un tel exploit. Cependant Herauguiere selon la charge qu'il en avoit dudit Seig^r, manda de diverses garnisons, plusieurs Officiers & soldats de chois, & les plus deliberez qu'on peut penser: assavoir de la compaignie Collonelle dudit Comte Philippe de Nassau seize, conduicts par le Capitaine

Iean Logier : de la garnison de Huesden, dont le Seigneur de Famas estoit Gouverneur seize, amenez par la Capitaine Iean de Fernel : de la garnison du Clundert des gens du Seigneur de Liere Gouverneur de l'Isle douze, commandez par le Capitaine Matthys Helt son Lieutenant: et de la compaignie dudit Seigneur de Herauguiere Gerard des prez Escuier avec vingt & quatre soldats. Le dimenche vint & cinquiesme dudit mois de Feburier, environ les dix heures du soir, apres avoir communiqué son dessein auidits principaux officiers, sachant que le batelier les attendoit, & que son bateau estoit à Swertenburchs-veer: marcherent vers là, le plus couvertement qu'il leur fut possible , l'espace d'environ six heures: toutefois ne sceurent onques trouver leur batelier, ny son bateau, qui les mit en grand' paine, craignans d'estre descouverts, parquoy furent d'advis de retourner. Estans en chemin passans au village de Ter-heydē, cōme ils traversoyent la riviere, arriva le batelier s'excusant de ceste faute, advenüe (comme il disoit) par son compagnon, qui s'estoit endormi : proposant luy mesme que tout estoit gasté, & qu'il faloit brusler son bateau, comme estant la chose trop descouverte, & pour ne le pouvoir mener avant ny arriere, sans trop grand danger. Sur ce estant enquis s'il n'y avoit moyen d'y retourner pour le lendemain, apres y avoir un peu pense, respondit qu'ouy: Et pour ne plus tomber en samblable faute fut arresté que ledit Matelot mesmes les iroit querir le soir ensuyvant au chasteau de Sevenberghe, se separans ainsi pour ce coup l'un de l'autre.

Le soir venu ledit Matelot ne faillit à les aller trouver, les asseurant qu'il estoit temps de marcher. Avant partir Herauguiere manda audit Seigneur Prince (lequel estoit ia arrivé au Clundert avec bonnes trouppes) tout ce que dessus : Puis se mirent en chemin avec telle diligence, que deux heures apres, ils entrerent tous dedens ledit bateau sans estre descouverts de persone: où ils endurerent des grandes incommoditez par la contrarieté du vent, qui fut cause qu'ils y arresterēt depuis le Lundi au soir, iusques au Ieudi le matin, non sans souffrir extremes froidures, faim, & autres mesayses. Mais voyans l'impossibilité qu'il y avoit de passer pour tant de difficultez, furent d'advis d'en advertir ledit Seigneur Prince, afin de ne rien faire sās son cōgé, vers lequel ils envoyerent l'un des matelots avec lettres, ausquelles ledit Seigneur respondit, les pryant de patienter encore un iour, & les enchargeant de ne partir de là, sans premierement l'en advertir. Eux ne voyans aucun changement au temps, & leur defaillans les vivres, resolurent de sortir pour quelque peu se rafreschir. Ainsi retournerēt au Fort de Noortdam le Ieudi au matin devant le iour, où ils seiournerēt iusques les onze heures du soir, que lors retourna leur batelier, disant qu'il luy sambloit que le temps estoit change, & devenu plus propre, ne voulant toutefois rien asseurer, seulement qu'il avoit opinion que la glace ne nuyroit point : ce qu'entendu ils partirent tous en bonne deliberation, & rentrerent au bateau en un lieu nommé la garenne: distant d'un quart de lieüe de la ville de Breda : tellement que le Vendredi ils furent logez audit bateau depuis le matin à neuf heures, devant la Heronniere, qui est pres du chasteau. Et depuis les dix heures, iusques à deux ou trois heures apres midy, furēt mis endedēs la derniere barriere de l'Escluse, laquelle barriere leur fut incōtinent fermée par derriere. Arrestans auquel lieu un Capporal de la garde du chasteau, vint en une nacelle faire la visite dudit Bateau, entrant dedens le Roef, (qui est la retraicte du batelier) où il ouvrit un gichet qui regardoit sur la pompe: ioignant laquelle n'y avoit qu'une planche, qui separoit les soldats entrepreneurs, dudit Roef. Lequel Capporal ayāt fait son devoir de regarder, & ne pouvant iuger qu'il y eut autre chose que des tourbes dans le bateau (car lors de bonne heure, & sans doubte par la providence de Dieu, persone ne toussa, ny mena bruict, ainsi qu'auparavant, & depuis ils firent, nonobstant toutes deffences, & remonstrances) serra le guichet avec celuy du Roef, puis se retira. Or durant leur seiour dedens ledit bateau, Herauguiere fut contrainct d'oüyr, & d'endurer de quelques soldats particuliers , beaucoup de murmure & de plaintes , ozans quelque fois bien dire qu'on les menoit à la boucherie , & à une mort asseurée. Luy au contraire leur respondit magnanimemēt qu'ils n'estoyent en nulles qualitez samblables, ny meilleurs, que luy : & qu'estant leur Chef sous la charge d'un si genereux Prince , ce leur seroit une infamie perpetuelle, d'abandonner une tant honnorable entreprise par lacheté, & faute de coeur. Que ceux qui parloyent ainsi, se devoyent resouvenir, que bien souvent pour aguetter les bons marchants, & povres passans, en guise de voleurs, ne faisoyent difficulté d'endurer tous les mesayses & dangers du mōde, à la pluye & au vent : là où pour une tant glorieuse entreprise ils vouloyent faire des retifs, dont ils devoyent avoir grand honte. Au reste que quand à luy il aymoit mieux de mourir , que de manquer en rien à son devoir : & finalement les menaçant , que s'ils faisoyent autrement il feroit

il feroit leur plus forte partie, pour demander iustice de leur poltronnerie, & desloyaute, tellemét que vaincus de ces remóstráces, ils se resolurent tous d'y hazarder le moule du pourpoinct, & d'en attendre le hazard: sans que nul d'eux en oza plus sonner mot.

Or durant le temps qu'ils attendoyent le retour de la marée, pour entrer au chasteau par la grande escluse, le bateau fut arreste sur un banc de sable, au desceu du batelier, qui les effroya, & mit en une merveilleuse paine, pensans que par l'eau qui y entroit, en laquelle ils estoyent iusques au my-iambes, le bateau se fut ensoncé, & eux tous noyez, dont le battelier mesme fut en grande perplexité, n'en pouvant autre chose iuger, iusques au retour de la marée: que lors ils se rasseurerent remettans le bateau en son poinct. Et le samedi environ les deux ou trois heures apres midi, fut l'escluse ouverte, par laquelle il fut amené dans le chasteau, y estant tiré par aucuns soldats de la garnison: en ce samblables aux iadis peu advisez & miserables Troyens, qui faciliterent l'entrée dens leur ville, à ce grand cheval de bois, que les Grecs leurs ennemis faisoyent samblant d'avoir dedié, & consacré à la Deesse Mineve gardienne de la ville de Troye, pour l'appaiser du larcin qu'ils avoyent commis en son temple desrobbans le *Paladium*. Lequel cheval aucuns autheurs disent avoir esté un navire ainsi nommé (comme celuy d'apresent s'appelloit *l'Esperance*, estát aussi plein & garni de soldats, qui amena le sac & la ruine totale de ladite ville de Troye, comme nous avons deduict succintement cy devant au commencement du premier livre de ceste Chronique. Dont, & de laquelle gentille surprise en a esté faite une asses belle comparaison avec celle de Troye, en vers Latins, que nous avons bien icy voulu inserer.

*IAM, credi res gesta licet, non vana poësis,*
*Machina Troiani, qua celebratur equi.*
*Quem foetum hostibus, & fatali funere Troiæ*
*Ipsa inter muros traxit, & arce stitit.*
*Hoc HERAVGVERVS meruit qui talibus ausis*
*Tale edi facinus posse reápse probat.*
*Quúm navi occultus, quamq; ipse attraxerat hostis,*
*Breda, ausu simili, illabitur & potitur.*
*Hóc differre tamen, quod Troya hoc corruit astu,*
*Sed Breda excusso est libera facta iugo.*

Que nous avons ainsi mis en Francois

*Ores croire on le peut, & n'est pas poësie*
*Fainćte, ce qu'on escrit du grand cheval Troyen*
*Au ventre plein de Grecs, qui seul fut le moyen*
*Que Troye d'une horreur funebre fut saisie.*

*Quand les Troyens comblez de folle fantasie,*
*Que ce cheval de bois d'un paisible maintien,*
*Leur apportoit la paix, & causeroit leur bien,*
*Eux mesmes l'ont roullé dens leur ville trahie.*

*HERAVGVIERE à Breda monstra qu'il s'est peu faire,*
*Lors que dens un bateau enfermé s'alla rendre,*
*Tiré par l'ennemi au chasteau vint descendre.*

*Mais à Troyé Breda en cela trop differe,*
*Qu'on en vid Troye alors arse & reduitte en cendre,*
*Au contraire Breda sa liberté reprendre.*

Estant ce bateau ainsi attiré au milieu du chasteau, le Sergeant Maior du lieu commãda au batelier de furnir des tourbes pour chacun corps de garde: Dont en furent levez telle quantité q̃ p̃ la descouverte le iour commencoit à donner sur les soldats par l'ẽtre deux des planches, qui soustenoyent lesdictes tourbes, sous lesquelles ils estoyent cachez au fond du bateau: ce qui les mit en nouvelle peur, craignãs qu'on ne passa plus outre à descharger. Mais par la ruze & industrie du Matelot, qui donna aux portefais une piece d'argent pour aller boire (cõme il estoit accoustumé de faire) l'ouvrage cessa en temps & heure: disant que c'estoit trop ouvré pour un Samedi au soir, & qu'il falloit remettre le resté à descharger au Lundi ensuyvant. Puis fut ordonné par ledit Sergeant Maior, qu'il n'y demeura au bateau que l'un des matelots, & que l'autre alla coucher en la ville. Ainsi demeura Herauguiere & ses soldats entre l'espoir & crainte, iusques à onze heures de la nuit, faisant souvent remouvoir la pompe, pour rompre le bruit des toussèurs: afin aussi que venans à sortir, ceux de la garde ne se donnassent point de paine, & ne s'arrestassent au bruit: sur lequel bruit toutefois ils envoyerent demander par un soldat que c'estoit qu'on bougeoit là si hautement: mais leur estant respondu par le Matelot, que c'estoit la pompe, qu'il estoit contrainct de tirer si fort, & si souvent à cause de la vieilesse du bateau, se contenterent: & en ceste sorte fut continuée la pomperie iusques à douze heures de la nuict. Que lors Heranguiere voyant qu'il estoit temps de besogner, ayant admonesté les soldats chacun de son devoir, & de se monstrer gens de bien & courageux, ordonna qu'on fit le plus de bruit qu'on peut à tirer la pompe, pour rompre le bruit de leur sortie. Ce fait les premiers ordonnez de descendre, yssirent à la file le plus dextrement & coyement qu'ils peurent, ausquels on donnoit les armes à mesure qu'ils estoyent hors. Estans tous sortis, sans estre oüys ny descouverts (chose esmerveillable pour estre si proches d'un corps de garde, où y avoit sentinelle) Herauguiere separa sa trouppe en deux, ordonnant aux Capitaines Lambert & Fernel conduire l'une des trouppes vers le corps de garde à costé du hablo de la ville au Su-est, & luy avec le reste marcha le long de la grange des munitions sous une fausse porte, tirant vers un autre corps de garde, estant à la porte vers la ville. Herauguiere marchant à la teste de ses gens rẽcontra en chemin un soldat Italien, auquel estant demandé qui vat là, respondit en son langage *amigo*, fut saisi, & commandé sur la vie de se taire, enquesté du nombre des soldats, qui estoyent tant audit corps de garde qu'en tout le chasteau, dit qu'ils estoyent trois cens cinquante hommes, comprins ceux venus de la ville dez le soir pour renforcer la garde: quoy oyant le fit retenir quelque espace, tant que la besogne encommencée, on le tueroit. Herauguiere voyant que les soldats demandoyent curieusement le nombre des gens, que ledit prisonnier y disoit estre: leur respondit qu'il estoit bien informé, qu'il n'y en avoit que cinquante pour couvrir la force de l'ennemi, & qu'il n'estoit pas lors heure d'en debatre, comme il leur fit bien entendre.

Tout à l'instant marchant vers ledit corps de garde, la sentinelle crya qui vat là, Herauguiere pour toute responce luy ietta un coup de picque au travers du corps, lors l'alarme se donna de tous costez, & le combat s'y fit furieux: car ceux des corps de garde, & les rondes se voyans surprins, voulurẽt se deffendre, tellemẽt qu'il soustindrẽt asses long temps la premiere chargé, se tenãs forts esdits corps de garde, hors de l'un desquels sortit un Enseigne, qui s'attacqua bravement à Herauguiere, le blessant au bras d'un coup d'espée: mais il le soustint si vaillamment qu'il le mit par terre, où il fut parachevé. Et voyant qu'on ne les pouvoit tirer hors dudit corps de garde, commanda qu'on tira au travers des huys & fenestres, ce qui les fit cryer misericorde, pryans qu'on leur fit bonne guerre. Mais Herauguiere voyant que le temps ny l'occasion ne permettoyent d'user de douceur, ains de se faire maistre à bon escient, ils furent asses tost presques tous despechéz. Paravant que tout fut achevé le Capitaine *Paulo Antonio Lanca-vecha*, fils du Gouverneur, & commandant en son absence, s'estant retiré dedens le Donion, fit une brave sortie avec environ trente six soldats, & assaillit furieusement l'autre trouppe où estoyent Lambert & Fernel, qui aussi les soustindrent brusquement: de sorte que *Lanca-vecha*, avec ceux qui eschapperent de sa trouppe, furent contraincts de reprendre la retraicte audit Donion, ayant ledit *Lanca-vecha* esté blessé, comme pareillement ledit Fernel d'une harquebusade. Ce temps pendant l'alarme se donnoit bien chaude parmi la ville: aucuns s'advancans de venir mettre le feu à la porte du chasteau, nonobstant les harquebusades des gens de Herauguiere, qui estoyent en cest endroit, & avoyent ia despesché ce corps de garde, lequel ayant bien rasseuré, courut vistement avec quelques uns des siens, charger un autre corps de garde, pres de la grand' Platte-forme, où y avoit 15 ou 16 soldats, qui furent aussi tost deffaits. Environ deux heures apres, la charge entendüe par le

Prince

Prince Maurice, arriva le Comte de Hohenloo son Lieutenant, avec l'avantgarde, & pour ce qu'à raison des glaces, on ne pouvoit lors faire ouverture de la porte des champs dudit chasteau, ils entrerent par une palissade de la riviere aupres de l'Escluse, par laquelle le bateau avoit entré. Le Comte estant arrivé, *Lanca-vecha*, qui dez auparavant avoit commencé à parlementer, appointa avec ledit Seigneur de sortir luy & sa trouppe les vies sauves tant seulement. Peu apres suyvit ledit Seigneur Prince, amenant le reste de ses trouppes, accópaigné des Cótes Philippe de Nassau, & de Solms ses cousins, du Seigneur de Famas General de l'artillerie, de l'Admiral Iustin de Nassau, de l'Admiral Verdoes, du Collonel Veer, & d'autres. Et comme ledit Seigneur Prince, estoit empesché, à mettre ordre pour faire une saillie dedens la ville, par les deux portes qui y respondent du chasteau. Vn tabourin demanda congé pour laisser approcher aucuns Bourgmaistres afin de parlementer avec ledit Seigneur: ce qui fut accordé & en moins d'une heure l'appointement fait, par lequel les Bourgeois pour evitter le sac de la ville, & de leurs biens payeroyent deux mois de gage à toutes les trouppes dudit Seigneur Prince qui estoyent là venües: moyennant quoy lesdits bourgeois mirent les armes bas: & à l'instant ledit Sr envoya le Sr van der Noot Capitaine de ses gardes avec sa cópaignie, se saisir de l'hostel de la ville, & quelques autres en divers autres endroits, pour de tout point s'asseurer de ladite ville,

Surquoy fait à notter que dez le commencement de l'alarme au chasteau, la cópagnie de Cavallerie du Marquis del Guast & cinq autres d'Infanterie tous Italiens, ayans prins l'espouvante, & perdu courage, nonobstant que plusieurs bourgeois craignans le pillage (cóme il eut esté bié à craindre) les provoquassent à se deffendre, se mirent en tel desordre, que rompans l'une des portes de la ville, s'enfuyrent en grande cófusion. Ce qu'entédant le Duc de Parme, & ne pouvát porter une telle perte & vergogne: mesmes par ce que les Espagnols & autres serviteurs du Roy d'Espagne, en donnoyent toute la coulpe aux Italiens, voire s'en esioüissoyent, fit trencher la teste en la ville de Brusselles, aux Capitaines & Chef de sa Nation, qui lors commádoyét à Breda, entre autres à Cesar Guittra, à Iulio Gratiano, à Tarlatino Lieutenant du Marquis del Guast, & au Caporal qui avoit visité le bateau.

*La garnison Italienne fuit hors de Breda.*

*Le Duc de Parme fait decapiter les Capitaines de ces fuyart*

N'est aussi à oublier comme chose rare que telle hazardeuse entreprise & executió a esté mise afin, sans perdre en tout qu'un seul soldat, encore se noya il luy mesme par cas fortuit durant l'obscurité, combien que de ceux du chasteau y fussent tuéz environ quarante.

Ledit Seigneur Prince Maurice resioüy d'un tant heureux succez, & d'une si belle & riche conqueste, venant de ses ancestres, voulant le recognoistre à celuy qui en avoit esté l'entrepreneur, & aux autres soldats, dóna du cósétemét des Estats generaux audit Capitaine Herauguiere, le gouvernemét desdites ville, chasteau, & Pays de Breda, avec commission bien ample, & plusieurs belles & notables cógratulations. Comme pareillemét les Seigneurs desdits Estats luy firét present d'un beau vaisseau d'argét doré, en forme de bateau, avec lequel il avoit fait l'exploit, & quelqs riches dós. Et pour le regard des autres: le Capitaine Lambert Charles, eut l'estat de Sergeant Maior comme il est encore pour le present, & d'abondant une compaignie d'Infanterie, & aux autres Officiers & soldats particuliers à chacun une belle medaille de fin or, & quelque bonne somme d'argét, outre la promesse de les avancer ez premieres charges qui se presenteroyent seló leurs qualitez & vertus: comme aucuns ont depuis esté avancéz à des Capitaineries. A ceste prise de Breda furent recognus aucuns de ceux qui avoyent l'année precedéte vendu la ville de Gheertruydenberghe, lesquels furét pendus. Quát aux temples ils furent serréz & seelléz, que nul pillage ny desordre ne s'y commit.

Le 10e dudit mois de Mars le Cóte Charles de Mansfeldt sortit d'Anvers avec bónes trouppes de Cavallerie & d'Infanterie, pour empescher les gens des Estats, estans à Oosterhout & aux environs, puis passant plus outre s'alla reietter devant la ville de Sevenberghe, laquelle estant peu forte & à demy ouverte, il eut à bon marché, comme tost apres le chasteau luy fut pareillemét rendu par composition. De là il alla assieger le fort qui est à la teste de l'embouchure de Steéberghe gisant plat à l'orrée de la mer, par où on le pouvoit secourir de Hollande, à toutes marées, qu'il batit asses furieusement de cinq pieces, par quatre ou cinq iours: mais voyant qu'il n'avancoit rien pour pouvoir venir à l'assault, que les assiegéz estoyent en bon nombre, & bien resolus, & qu'on y en pouvoit mettre encore autant qu'ó vouloit, ce qu'il n'eut sceu empescher, il leva só camp & se retira sans rien faire, quittát Sevenberghe & le chasteau, qui fut bien tost reprins par les Estats.

*Le Comte de Mãsfeldt prẽd Sevenberge.*

*Assiege le fort le Bat, puis leve son cáp & quitte tout.*

Le Duc de Parme avoit dez le commencemét de ceste année envoyé le Cóte d'Egmont avec quelque bó renfort de Cavallerie & d'Infanterie au secours du Duc de Mayenne qui lors tenoit son siege devant la ville & fort de Meulan. Le Roy de France ayant recouvré Honfleur accourut de là, & contraignit de Mayenne lever son camp, luy ay-

luy ayant presenté en ce faisant, la bataille, que le Duc sambloit devoir accepter, ayant dez lors deux fois autant de forces que le Roy: toutefois n'estimant pas son avantage encore assez grand il voulut differer. Ce pendant le Roy assiegea Dreux, où il fut adverti que de Mayenne avec les forces du Pays bas conduites par Egmont publioit desia une bataille. Cela se passa en Ianvier & Feurier.

Au commencement de Mars de Mayenne fit tourner teste à toutes ses trouppes vers la riviere de Seine, pour la venir passer sur le pont de Marne. Dont le Roy adverti pourveut à ses affaires, & le 12 du mois se mit en chemin pour aller au devant de ses ennemis, & le lendemain dressa le plan & l'ordre de sa bataille: fit luy mesme sa priere à Dieu en presence de toute l'armée, où chacun pensa à sa cōscience, selon les ceremonies de l'une & de l'autre religion. Le 13 en une grande plaine pres d'Yvri furēt rengées toutes les trouppes du Roy, où se trouverēt environ deux mille cinq cens chevaux, entre lesquels y avoit deux mille Gentilshommes bien armez, & encouragez au combat. Il y avoit quatre Regimēts d'Infanterie Frāchoise, puis quatre Regiments de Suisses avec quelques enseignes de Grisons. L'armée des Ligueurs estoit composée de 4000 chevaux & 12000 hōmes de pied. Yvri est un grand bourg, où y a un pont sur la riviere d'Vrte, que les Ligueurs passerent en diligence, estimans que l'armee Royale fut fort esloignée de là. Mais les uns se trouverēt incontinent pres des autres, & y eut ce iour là quelques escarmouches, où les Ligueurs eurent tousiours du pire. On y print de leurs prisonniers, lesquels confesserēt qu'ō leur donnoit à entendre, qu'ils venoyent plustost à la poursuyte d'une routte ia advenüe, que pour disputer une bataille. Or d'autant que le iour se passoit, les armées se retirerent en leur logis.

*Preparatif à une bataille entre le Roy & la Ligue*

*Armée du Roy.*

*Armée de la Ligue.*

Le point du iour suyvant 14 de Mars estant venu, le Roy resolut en son Conseil de l'ordre de sa bataille, & apres avoir le tout recōmandé à Dieu desieuna: puis sur les neuf heures se rendit au champ de la bataille, & estant à la teste de son escardron, dont les premiers estoyēt composez de Princes, Comtes, Barons, Chevaliers, & principaux Gētilshommes, des plus nobles familles de France, recommenca la priere, & fit exorter qu'ez autres escadrons on fit le samblable: Puis commencant à faire une passade à la teste de son armèe, encouragea chacun à biē faire. Retourné en sa place sans plus delayer il envoya faire ioüer l'artillerie, qui tira neuf coups au grād dommage des Ligueurs lesquels (apres trois ou quatre autres vollées des pieces tāt d'une part q̄ d'autre) firēt avancer cinq ou six cens chevaux legers, pour venir à la charge contre le Mareschal d'Aumont, qui sans les attendre leur courut sus, & perca tellement, qu'on vid soudain les crouppes de leurs chevaux. Au mesme temps que ceux là fuyoyent, l'escadron des Reytres de leur main droitte, qui vouloit venir vers l'artillerie, y trouvāt les chevaux legers du Roy, qui s'y estoyent avancez, leur fit une charge, laquelle fut si bien bien receüe, que sans rien faire de memorable, ils tournerent tout court se rallier en arriere. Ce pendant un autre esquadron de lances du Pays bas, voulut faire une nouvelle charge à ces chevaux legers. Mais le Baron de Biron s'avanca, & ne l'ayant peu prendre par la teste, en print une partie de la queüe, qu'il perca, & y fut blesse en deux endroits. Le Duc de Montpensier courut au devāt du reste, & leur fit une tresbelle charge, en laquelle ayant esté luy mesme porté par terre, & incōtinēt remonté, il se comporta si valeureusemēt, qu'il demeura maistre de la place. En ce mesme temps le gros esquadron du Duc de Mayennne composé d'environ 1800 chevaux, où estoyēt le Duc de Nemours, le Chevalier d'Aumale, & autres Chefs de la Ligue s'advanca pour le cōbat, faisant marcher à son aisle gauche 400 Carrabins, lesquels firēt une salue d'harquebusades, à vingt & cinq pas pres de l'esquadron du Roy. Ceste salue achevée, ce gros esquadron affrontāt celuy du Roy, l'on vid le Roy partir cinq grands pas devant tout autre, & se mesler furieusement parmy les Ligueurs, lesquels ne peurent iamais avec leur espouventable forest de lances, fonsser l'esquadron du Roy. Iceluy fut si bien suyvi, qu'il perca ce gros esquadron de ses ennemis, & fut un grand quart d'heure parmy eux tousiours combatant. En fin ceste grosse masse se print à chanceler, & en un tourne-main à se mettre en fuite à qui mieux.

*Iour de la bataille d'Yvri.*

Ceste ioyeuse victoire estoit meslée de tristesse en l'armée Royale, qui ne voyoit point son Chef: mais il parut aussi tost couvert du sang de la Ligue, sans y avoir perdu une goutte du sien, encore qu'il fust aisé à remarquer, par un grand panache blanc sur son casque, & un autre à la teste de son cheval. Autant de frayeurs qu'en avoyēt les Ligueurs, autant de ioye en recueillerent les siens, s'en revenant suyvi de douze ou de 15 de ses gens. Il recontra entre deux bataillōs des Suisses ennemis, 3 Cornettes de Walōs accōpagnées d'autres qui s'y estoyēt ioincts, portans tous les croix rouges, lesquelles il chargea si valeureusement, que les Cornettes luy demeurerent, ceux qui les portoyēt abatus morts sur la place, avec plusieurs de leur suyte. Arrivé au lieu d'où il estoit parti, tout l'Armée remercyant Dieu de la sauveté de son Chef, crya d'une voix *Vive le Roy.*

*Particularitez de ceste bataille.*

Ayans

Ayans rallié quelques siennes trouppes, il vid ses ennemis en fuite, luy laissant le châp de bataille couvert de leurs morts, où n'y restoit plus q̃ les Suisses, lesquels quoy qu'abondonnéz de leur cavallerie demeuroyent serréz. Le Roy qui pouvoit les rompre, les receut à merci: eux ayans mis les armes bas furent casséz, & renvoyéz en leur pays: les Francois mesléz parmi eux, eurent aussi la vie sauve. Cela fait le Roy accompagné de sa Cavallerie, & des trouppes de Picardie suivit la Ligue fuyante par deux costéz. En l'un estoyent le Duc de Nemours, Bassompierre, le Viscomte de Tavanes, Rosne, & autres, qui prindrẽt la routte de Chartres. En l'autre, le Duc de Mayẽne environné d'un gros esquadron de ses plus confidés tira vers Yvri pour y passer la riviere. L'artillerie Ligueuse & tout le Bagage, laissé sur le champ & ez chemins prochains. Le temps que le Roy mit à recevoir & expedier les Suisses, donna loisir aux fuyards de se mettre à couvert: de sorte qu'arrivãt à Yvri, l'on y sceut que le Duc de Mayenne estoit desia loing, sans penser à nouvelle charge, ains avoit rompu le pont à ses gens mesmes, qui fut cause de la mort d'un tresgrand nombre de ce parti, specialement des Reytres, dont une grand' partie se noya. Les autres pour empescher qu'on les suyvit, embarasserẽt les rues d'Yvri de chevaux mutiléz, qui servoyent de clotures, dont s'ensuivit nouvelle perte: Car ceux qui vouloyẽt passer le guay fort profond, y perissoyent pour la plus part. Le Roy cõseillé de passer la riviere au gay d'Annet, s'y accommoda: & combien que ce fut un destour d'heure & demye de chemin, si attrappa il beaucoup de fuyards qui demeuroyent à discretion. Ceux qui pensoyent eschapper se iettans dans le bois tõberent à la merci des paysãs qui leur firẽt cruelle guere. La poursuyte fut iusques aupres de Mantes sans que iamais le Duc de Mayenne ny aucun des siens, tournat visage, pour voir qui les poursuyvoit. Et si les Mantois eussẽt persiste en leur premier advis, de tenir leurs portes closes, tous ces fuyards estoyent entierement ruinéz. Mais en fin vaincus par les instantes prieres du Duc de Maienne, ils luy donnerent entrée, à la charge que ceux de sa suyte passeroyent dez la nuit de là le pont, dix à dix, ce qui fut leur salut.

*Ligueurs en fuitte poursuyvis des victorieux.*

Le Roy voyant ses ennemis deffaits, s'arresta pres de Mãtes, laquelle tost apres le deslogement des Ligueurs se soumit au Roy, cõme firent Vernon & quelqus autres villes. Au reste en ceste bataille d'Yvri l'Infanterie fut taillée en pieces. De la Cavallerie il y eut plus de quinze cens hommes tuez & noyez, & en demeura plus de quatre cens prisonniers. Entre les morts furent recognus le Comte d'Egmont Chef des trouppes envoyées par le Duc de Parme, un des Ducs de Brunswyc, la Chastigneraye, & autres en grãd nõbre, dont les nõs ont esté mesprisez. Pl⁹ de vingt Cornettes de Cavallerie y furẽt gagnées, entre lesquelles estoyẽt la Cornette blanche, le grand Estandart du Comte d'Egmõd, les Cornettes des Reytres, plus de soixante enseignes de gẽs de pied, sans y cõprendre les 24 enseignes des Suisses renduz apres la deffaitte. Le Roy y perdit les Seigneurs de Clermont, d'Entragues, Capitaine de ses gardes, de Schomberg, de Bongaulnay de Crenay, Fequieres, & douze ou 15 autres gentilshommes, peu de soldats, & n'eut gueres de blessez.

*Perte notable de la Ligue à la deffaite d'Yvri.*

Apres ceste deffaite le Seigneur de Balaigni Gouverneur de Cambray, & Lieutenant pour la Ligue en Picardie, trenchant du petit Roy, se tint plus que iamais entre deux eaux. Le Duc de Mayenne (apres avoir aucunement embaboüiné les povres affaméz Parisiens) alla vers luy, & l'alla Balaigni receüillir hors de la ville: le pryant pour evitter à toutes deffiances, & mauvaises impressiõs, de n'y point entrer qu'avec dix ou douze de ses gentilshommes, ce qu'il fit. La cause de sa venüe estoit pour avoir secours de vivres (dont Cambray estoit allors asséz bien pour veüe, & les envoyer dedens Paris devant que le Roy l'assiegeat plus estroittement. Il escrivit de Cambray au Duc de Parme, le pryant se pouvoir aboucher avec luy, pour communiquer de choses qu'il n'osoit fyer au papier, suyvant quoy ils se trouverent tous deux le 27 de May en la ville de Condé en Henaut, où ils furẽt deux iours ensamble long temps communiquans seul à seul. Le Roy de France estoit ce pendant devant Paris qui la pressoit tant & plus, en sorte que les Parisiens n'eussent ozé mettre le nez hors de la ville, souffroyent povreté & famine, dont plusieurs menuz gens mouroyent iournellemẽt en grand misere. Bernardin de Mendoze Ambassadeur du Roy d'Espagne vers la Ligue, les aydoit de tous ses moyens, & les encourageoit à patienter encore quelque peu de temps, que le secours du Duc de Parme fut arrivé, lequel devoit venir en personne & lever le camp du Roy, avec une belle armée, qui ameneroit quant & soy un grand & puissant ravitaillement. Ce qui les faisoit resoudre & opiniatrer davantage.

*Le Duc de Meyenne vat vers Balaigny & devers le Duc de Parme.*

*Sobre estat de Parisiens.*

Tout ce temps là comme les trouppes tãt de Cavallerie que d'Infanterie du Collonel Verdugo Gouverneur de Groeningẽ, avec les Espagnols du Collonel Emanüel de Vega couroyent le Diocesse de Munster, & le Cõte de Benthem, ny espargnans rien D'autre costé Charles Comte de Mansfeldt faisãt le mesmes ez Duchéz de Cleves & de Iuilliers, forcant les Abbayes & maisons des Gentilshommes, & bastissant des Forts par tout où bon luy sambloit. Avec ce que les

*Les Espagnols courẽt de tous costez les terres de l'Empire.*

autres

autres Espagnols estans haut & bas au quartier de Wezel & Comté de Lippe n'en faisoyent pas moins: Et que Dom Iean de Manriques de Lara, avec quelques trouppes d'Allemans & Espagnols, travailloit tãt qu'il pouvoit le Diocese de Coulogne: Côme aussi les soldats des Estats generaux & du Prince Maurice n'estoyent oysifs, faisans maintes courses & chevauchees, par tous ces quartiers-là, pour y chercher quelques prises & avantages sur leurs ennemis. Finalement les Circles de Westphalen, & des Pays de Cleves & de Iulliers, n'en pouvãs plus long temps souffrir, firent leurs plaintes à la châbre Imperiale, & aux Princes de l'Empire. Pour y mettre ordre, fut ordõnée une iournée ou diette Imperiale au mois de May en la ville de Coulogne: mais comme les Espagnols ne s'en vouloyent deporter, ny departir pourtant: il sambloit qu'on en devoit là venir, que les Princes d'Allemagne d'un costé, avec quelques trouppes qu'ils feroyent devaller à bas le Rhin: & d'autre part les Estats & le Prince Maurice viendroyent d'embas, & remontans le Rhin, se deuroyent ioindre ensamble, pour de main commune les chasser de là.

De la part des Estats il n'y eut pas de faute, car ledit Seigneur Prince ayãt amassé toutes ses forces, marcha contremont le Rhin, en intention de s'emparer de la ville de Nymegen: mais côme on ne prend point tels chats sans moufles, & qu'elle n'estoit aysée à surprendre, ayant tant de fois esté tentee: il se reietta avec toute sõ armée en la Betuwe vis à vis de Nymegen, au Fort de Knotsenburg, qu'il munit de bonne artillerie, avec laquelle il importunoit au possible ceste ville, laquelle rendoit du mesme au Fort: de sorte que les canonades de part & d'autre durãt quelques iour n'avoyent point de repos, tãt que le Fort fut du tout achevé & biẽ affermi. Demeurant tousiours ce temps pendant ledit Seigneur Prince en ce quartier avec son armée, attendant que les Allemans de leur costé viendroyent en armes, côme on avoit esperé. Mais rien ne s'advançant (selon qu'ils sont ordinairement pesants, & tardifs en besogne) ledit Seigneur se retira apres avoir mis bon ordre audit Fort, servant de bride à ladite ville de Nymegen.

*Le Fort de Knotsenburg.*

Outre ce les Estats firent trencher un Canal au travers de la Betuwe, pour ramener l'eau du Rhin dedens le Wahal au dessous de Nymegen, garanti à deux costez de bonnes diques, tellement qu'on pouvoit remonter & descendre le Rhin par la riviere de Wahal, sans passer à la merci de ceux de Nymegen. Par le moyen duquel Canal, & des diques, la basse Betuwe iusques à Dordrecht est fort remparée & garãtie des inondatiõs. On fut empesché presques tout l'Esté à faire les ouvrages de ce Fort de Knotsenbourg, & dudit Canal: pendant lequel temps, venoyent souvent nouvelles d'enhault, de l'appareil que faisoyent les Allemans, pour descẽdre en bas, mais rien ne se laissa voir.

*Canal nouveau en la Betuwe.*

Le Roy de France avoit ia continué son siege devant Paris plus de cinq mois, & la ville reduite en telle extermité, qu'il n'estoit possible de plus. Les Parisiens envoyerent vers le Roy leur Evesque, le Cardinal Gondi, & l'Archevesque de Lion, le prier d'avoir pitié des povres bourgeois: & de les laisser en repos, iusques à ce qu'on eut trouvé moyen d'entrer en voye de paix generale. Le Roy leur fit une belle leçon, & reprimende, les admonestant de leur devoir tout autre qu'il ne demonstroyent, leur rẽvoyãt sãs plus. Et d'autre costé, ils avoyẽt escrit au Duc de Parme, que si en bref il ne les venoit secourir, ils seroyent contraints de se rendre: parquoy se hastant le plus qu'il peut, marchãt avec toutes ses forces le 3 r du mois d'Aoust, il s'adioignit à celles du Duc de Mayenne, & par ensamble assiegerẽt la ville de Laigni, qu'ils battirent en toute diligence, (sans que le Roy à cause du vent contraire en sceut rien) & l'emporterent d'assault. Les nouvelles en estans venües au Roy, il envoya presenter la bataille au Duc de Parme, lequel respondit qu'il n'avoit autre charge de sõ Roy, que de ravitailler Paris. Et se tenant fermé en ses trenchées, du costé d'où les vivres devoyent venir au camp du Roy: Il s'y tint si long tẽps qu'en fin faute de vivres & d'argent, le Roy fut contraint de lever son camp, & de departir son armée, pour s'asseurer tant plus des villes de Saint Denis, Meleun, Corbeil, Meulã, Mantes & dautres. Envoyãt le Prince de Conti en Tureine, Aniou, & Maine: le Duc de Montpensier en Normandie, le Duc de Longueville en Picardie, le Mareschal d'Aumont en Champaigne. Parainsi eut le Duc de Parme bon loisir de ravitailler Paris tout à son ayse: où il entra le 20 de Septembre, en grãd triomphe, receu par les Chefs de la Ligue comme leur Liberateur.

*Le Duc de Parme vat en persone au secours de Paris*

*Retrenche les vivres au camp du Roy & le fait lever.*

*Ravitaille Paris.*

Les Estats avoyent pardessus le secours des vivres, munitions, & deniers, qu'ils envoyerent au Roy, pareillemẽt fait aller cinq de leurs navires de guerre pour garantir les frontieres de Normandie, contre ceux de Rouan, du Hable de grace, de Caudebec, & Quillebeuf, tous hables tenans pour la Ligue. Dont le Seigneur de Villars estoit Gouverneur. Ces navires, dont les trois estoyent Hollandois, & deux Zeelandois, rẽcontrerẽt en mer le navire dudit Seigneur de Villars, monté de 24 pieces d'artillerie de 100 matelots, & de 80 soldats: Le 15 d'Octobre, l'attacquerent, tant qu'apres avoir lõg temps combatu, & l'ayans gagné, comme le feu s'esprint en quelque paillasse, le vent donna tellement dedens, que les victorieux eurent du mal asses à s'en retirer, & sauver en leurs

*Le navire du Sr de Villars prins par les Hollãdois & brusle.*

en leurs navires,le feu s'estant si hastivemēt esprins par la vehemence du vent,que ledit navire, & tout ce qui estoit dedens ( sauf douze qui eschapperent à nage,)fut bruslé , & du tout consumé,sans qu'on en peut rien sauver.

Tandis que le Duc de Parme estoit en France Peter Ernst Comte de Mansfeldt Gouverneur de Luxembourg, fut laissé au Pays bas Lieutenant du Parmois : Lequel destitué des principales forces du Roy d'Espagne,n'eut moyen de faire tout ce tēps là chose qui vaille.Mais ce pendant le Prince Maurice,qui ne dormoit pas,s'estant mis en campagne,pour de sa part,& des Estats,tenir promesse aux Princes de l'Empire, en la restitution des Forteresses & places tenües de part & d'autre au territorre Imperial,alla avec ses trouppes le long du Rhin & de la Meuse, où il reprint to⁹ les chasteaux & Forteresses,q̃ les Espagnols y avoyēt occuppéz, cōme le chasteau de Hemert le 27 de Septēbre,celuy de Heel le 3 d'Octobre ,la ville & chasteau de Burich à l'opposite de Wezel, le Fort de Grave,où souloyēt estre les Chartreux de Wezel à bas du Rhin en la Duché de Cleves,Lutkenhovē au Diocese de Coulogne: faisant razer tous les Forts que l'Espagnol avoit fait dresser le long du Rhin sur le fond de l'Empire . Ce fait passant son armée en Brabant print le fort de Terheydē à l'emboucheure de la riviere de Breda,que le Cōte de Mansfeldt y avoit basti quelques mois auparavant: puis print celuy de Roosendael,& de, là assiegea la ville de Steenberghe, qui se rendit par appoinctement. Puis envoya bonne partie des garnisons de Breda & de Berghen sur le soom battre l'estrade,lesquels courans le Pays de Cempeine prindrent par escallade la ville de Tillemont en Brabant:Mais comme elle est grande vilasse,assise en plain Pays,& male à garder, apres l'avoir pillée, la quitterent,& s'en retournerēt chargéz de butin de tous ces quartiers qu'ils avoyent couru,chacun en sa garnison.

*Le Prince Maurice reprēd plusieurs Forteresses.*

Les Bourgeois de la ville de Venloo en Geldre se sentans si tyranniquement affligez par les soldats de leur garnisō, & quelques remonstrances & prieres qu'ils sceussent faire,qu'on ne les vouloit point soulager,ny escoutter leurs plaintes: finalement voyans le Seigneur Bentinck leur Gouverneur absent : consulterent par ensamble comment ils s'en pourroyent deffaire:la garnison estoit d'Italiens & d'Allemans, mais ceux cy estoyent un peu plus modestes que les autres.Les bourgeois leur ayāt communiqué leur intention de chasser les Italiens, lesquels dechasséz ils en auroyent de mieux, prierent de les vouloir assister à ceste execution,ou du moin si à cause de leur serment ils ne le pouvoyent faire, que se monstrans neutres,ils se tinsissent coys,& ne se missent en armes contre la bourgeoisie.Ce qu'ayans promis,ceux de la ville s'estans tous mis en armes, commanderent aux Italiens de sortir,sinon qu'ils sçavoyent les moyens de les contraindre,parainsi s'estans retiréz,sās que les bourgeois voulussent poser les armes ny quitter leurs corps de garde tant qu'ils fussēt tous sortis: Le peuple non content de s'en estre despestré,en fit par apres tout autant aux Alemās,qu'ils chasserent,leur disāt mille poüilles.Bentinck qui lors estoit empesché à la levée d'un Regiment de gēs de pied, s'eut volontiers resenti de ceste indignité. Mais les bourgeois pour se despestrer de luy pareillement,firent sortir sa femme & toute sa famille:ainsi perdit il son gouvernement & la bonne grace du Roy d'Espagne,avec ce que tost apres sō Regimēt fut tout dissippé : dont une partie surprise à despourveu entre les villes d'Aix & Maestricht, fut deffaitte par les gens des Estats. Voila comment Bentinck de petit compagnon devenu grād, retomba au mesme Estat. Ceux de Venloo escrivirēt leurs excuses au Comte de Mansfeldt & au Conseil d'Estat à Brusselles, promettans demeurer constans en la religion catholique & obeissance du Roy,sans en façon quelconque se vouloir departir ny de l'un ny de l'autre, & q̃ ce qu'ils avoyēt chassé leur garnison,n'avoit pas esté pour chercher des nouveautéz, ou attenter quelque chose contre le service du Roy. Mais pour une fois s'affranchir & delivrer , eux,leurs femmes & enfans des cruautéz,barbaries, & execrables vileinies de ces soldats Italiens & autres,qu'ils n'eussent sceu plus long temps endurer:prioyent partant que ce fait ne leur fut pas prins en male part:veu qu'en cela le Roy ne souffroit nul interest,& q̃ sans garnison ils garderoyent bien la ville sous sō obeissance,& service.

*Ceux de Venloo chassent leur garnison & gouverneur.*

L'Espagnol avoit en ce temps-là basti un Fort ioignāt la ville de Hoüy au Pays de Liege,pour tenir la riviere de Meuse suiette de ce qui viendroit d'enhault. Là estoit le Capitaine Grobbendonc avec cent hommes tant seulement. Les Estats irrittéz que les Espagnols vouloyent ainsi faire partout les maistres,& empescher la navigation de la Meuse,y envoyerēt quelques 800 hommes, qui s'estans campéz devant ce Fort, sommerent le Capitaine de le rēdre à leur premier mand,si non,& qu'il fut emporté par force, qu'il n'y demeureroit homme en vie. Les Assiegéz se cognoissans trop foibles pour si grand nombre,& que la place n'estoit pas long temps tenable contre un grand effort, avec le peu d'espoir d'estre secourus,parlerēt de le rendre,à condition de sortir avec leurs plaines armes,hardes,& bagage. Mais ceux des Estats sachans que la place estoit plaine de tous biens des villages circonvoisines, y

*Le fort pres de Hoy rēdu aux Estats.*

appor-

apportez à refuge, ne leur voulurēt faire autre parti que de sortir avec la verge blanche, comme ils furent cōtraints de faire: eux sortis fut ce Fort aplani rez terre, les gēs des Estats s'en retournans chargez de butin en Hollāde, & les autres à mains vuides en Brabant.

Ceux de Zeelande eurent en ce temps là une entreprinse sur la ville de Dunkercke, q̄ de nuit ils pēsoyent surprendre à l'escalla de. Leur dessein n'avoit point mal esté pourjetté par le Collonel Nicolas de Meetkerke avec trois mille hōmes de pied & cent chevaux, qui furent embarquez: mais comme le vent leur fut contraire, les rechassant arriere de la coste de Flandre, cela fit entrer les Flamens en souspeçon, & furent descouverts. Ce neantmoins ayans mis pied à terre, ledit Meetkerke monstrant au Comte de Solms, & au Chevalier Veer, la place par où il avoit designé de l'assaillir, estans au bord du fossé, ils y receurēt chacū une harquebusade, & furent tous trois blessez. Six iours auparavant ceux de la garnisō d'Oostende surprindrent la ville d'Oudenbourg pres de Bruges en Flandre, où y avoit quatre cens soldats, la pillerent, & brusserent.

*Entreprise des Zelādois vaine sur Dunkerke.*

Le Pape Sixte 5e du nom auparavant appellé Fœlix Perret ne du village Monte-alto de bas lignage, mourut le 27 d'Aoust apres avoir tenu le siege cinq ans. Et à esté chose remarquable, ou plustost fatale en ces Papes qui moururēt ez annees de leur denombrement. Comme Alexandre second qui mourut le deuxiesme de son siege. Clement 3e trois ās apres qu'il fut esleu & cree Pape, Victor quatriesme mourut l'an quatriesme de son Pontificat, Pius le quint le 5e, Leon 10 le dixiesme, Sixte cinquiesme le 5 auquel succeda.

*Mort du Pape Sixte 5e*

*VRBAIN* 7e 240 Pape auparavant nōmé Iean Baptiste de Castanea Genevois, Cardinal de Saint Marcel, esleu le 18 de Septembre mais ne vesquit que onze iours apres (aucuns disent quinze) & mourut aagé de 72 ans. Luy mort les Cardinaux assamblez au Conclave pour en eslire un autre, ne se pouvans accorder, le siege demeura vacant plus de deux mois, finalement le 5e de Decembre fut esleu

*Vrbain 7e 240 Pape presida seulement onze iours.*

*GREGOIRE* 14, 241 Pape, Milanois auparavant appelle Nicols Sfondrada Cardinal & Evesque de Cremone, aagé de cinquante & cinq ans, Docteur en Theologie & droit canon.

*Gregoire 14 241 Pape*

Le 29 d'Octobre Les Espagnols tacherēt de surprendre la ville de Lochem avec trois chariots chargez de foin, chacun accosté de deux ou trois soldats accoustrez en paysans avec des fourches: Le premier estant passé le pont levis, le fils du portier & encore un autre garçon (comme c'est la coustume & son droit) se mirent à arracher autant de foin qu'ils peurent aussi long temps q̄ les chariots estoyēt entre deux portes: Et cōme ledit chariot ne se hastoit point, ils en arracherent tant, que l'un print le pied d'un des soldats cachez sous le foin, & à l'instant fut crye *trahison trahison*. Surquoy tous les soldats sautans de ces trois chariots, coupperent la gorge au corps de garde. Mais ceux de la ville s'estans mis en armes, Francois Ballochi Sergeant Maior leur vint faire teste & les rembarra iusques pardela le pont, lequel fut à l'instant levé: & parainsi ceste entreprise faillit, à faute que la Cavallerie n'estoit pas là. Ils estoyent à cest exploit trois cens hōmes de pied, & cent cinquante chevaux: Le Sergeāt Maior de Sutphen estoit l'entrepreneur, lequel fut tué dedens la ville, & y enterré.

*Entrise faillie des Espagnols sur Lochem.*

Sur la fin du mois de Novembre, le Duc de Parme ayant à son premier abordement en France au secours des Ligueurs, & de la ville de Paris, eu beaucoup d'heureux succes, finalement avant que de pouvoir retourner au Pays bas, courut si grands risques avec son armée, qu'il eut grand paine à la ramener, á demy extenüee de povrete, & de maladie: Et craignant de rencontrer celle du Roy, qui à sa retraitte le talonnoit de pres, luy fut tousiours besoing par tout où il se logeoit de se retrencher, soit de chariot ou autrement, tant que passant entre Saint Quentin & Chastelet, ses gens eurēt quelques escarmouches contre ceux du Roy: neantmoins son avantgarde passant outre, arriva le 2e de Decembre en Brabant, & luy le 4e, laissant le reste de son armée bien harassée sur les frontiers de Picardie. A son retour il ne trouva pas les Pays bas en tel estat qu'il esperoit bien, car apres tant de places perdües, tant d'artillerie emportee, tant de villes pillees: Il y remarqua encore un nouveau mescontentement & ialousie des grands contre luy: & outre ce tout le Pays de Cempeine entierement ruiné par les Espagnols, qui s'estoyent mutinez pour leur payement, & saisi la ville de Herental.

Au retour de ce voiage de Frāce du Duc de Parme mourut Emanuel de Lalain Sr de Montigni, & Marquis de Renti par sa femme: duquel nous avons assez honorablemēt parlé à la deffaite de Gemblours, du bon devoir qu'il y fit au service des Estats. Et depuis s'estant reconcilie au Roy d'Espagne, s'est envers luy monstre fidelle & vaillant, iusques à sa mort. Combien que les Espagnols ne fussent pas sans doute de luy: aussi le craignoyent ils plus qu'ils ne l'aymoyent, comme ils avoyent fait auparavant le Viscomte de Gand Marquis de Roubay, pour le grand credit & authorite, qu'ils avoyent entre tous les Seigneurs du Pays bas en en l'Armée Espagnolle apres le Duc de Parme. Au mesme temps mourut aussi Guillaume de Lalain Cōte de Hoochstrate fils d'An-

*Mort du Marquis de Renti.*

d'Antoine(qui avoit suivy le Prince d'Orãge à la venüe du Duc d'Alve, comme nous avons dit cy devant. Ce dernier Seigneur de Hoochstrate avoit espousé Marie Chrestienne fille du Comte l'Amoral d'Egmont, executé à Brusselles, & Sœur du Cõte l'Amoral d'Egmont à prestent vivant. Elle estoit lors vefue d'Oudard de Bornõville Cõte de Henin, Seigneur de Capres, duquel elle avoit un fils, comme elle en eut pareillement un dudit Seigneur de Hoochstraten.

*Ruine de Pays de part & d'autre.*

Sur la fin de Decembre le Comte d'Eversteyn entra avec bonne trouppe de Cavallerie au Pays de Westphalé(par ce qu'ils ne se deportoyent point d'y soustenir la gendarmerie Espagnolle,)pilla plusieurs villages ez environs de la ville de Munster, & au Diocese de Paterborne. Le samblable faisoyent le Espagnols au Pays de Liege, sãs y rien espargner: dont le Cõseil de l'Evesque s'en alla plaindre à Brusselles, premierement au Comte de Mansfeldt, puis au Duc de Parme à son retour de France: Mais ils eurent peu de resconfort, mesmes leur fut dit q̃ si leur Prince & Evesque n'estoit point si bõ Espagnol, qu'il faudroit bien que leur Pays endurat autre chose: Et que de ce qui s'estoit passé ils ne se devoyẽt pas plaindre, puisque eux, & le Roy d'Espagne soustenoyent une mesme querelle, & demenoyent une mesme cause pour le maintenement de la Religion Catholique Romaine.

*Entreprises Espagnolles sur Breda vaines.*

Le Duc de Parme pratiqua en ce temps là quelques intelligences sur la ville de Breda, mais elles furent esventées, & ceux qui furent de la menée executez. De mesme tachoyent les Espagnols à faire sur le Pays d'Overyssel, & par tout où ils pouvoyent.

Tandis que les Espagnols s'estoyent ainsi mutinéz comme nous avons dit à Herental & aillieurs, & persistoyent en leur mutinerie, les Vrybuters des Estats (qui sont soldats aventuriers sans gages) Hollandois & Zeelandois firent une course en Brabant & en Flandre, pillans tout ce qu'ils rencontroyent & bien souvent les navires qui d'Anvers alloyent à Dendermonde & Brusles: mesmes furent si hardis que de demander tribut des barques passageres, & ordinaires, qui iournellement vont & viennent d'Anvers à Brusselles.

*Courses des Vrybuyters des Estats.*

Messire Edvard Norreys Gouverneur de la ville d'Ostende en Flãdre, frere du General des Anglois M. Iean Norreys, alla avec bõne ptie de sa garnison Angloise le 15 de Feburier 1591 attacquer de nuit le Fort & & village de Blanckẽberghe, scitué au bord de la mer, entre les villes de l'Escluse & Oostende, qu'il emporta, les soldats de sa garnison se sauvans au Fort qui estoit sur des duynes, où ils furent sommez le lendemain par un Tabourin de se rendre: auquel ne voulans donner autre responce que d'une harquebusade, l'ayans tué, ils irriterẽt tellement ledit Seigneur Norreys, & tous ses Anglois, qu'ils les emporterent par force, & en tuerent plus de cent, & fort peu du surplus qui furent espargnéz & sauvez. Ce fort fut razé, & les Escluses de la mer rompües & brusslees, puis Blanckẽberghe abandõné, esmenans l'artillerie qu'ils y trouverent. Ledit iour quelques soldats ayans failli une entreprise sur le chastaau de Crimpé au Diocese de Coulogne, se ruèrent sur quelques chevaux, & passãs, qu'ils amenoyent prisonniers, mais estans rencontréz par les garnisõs de Nuys & de Meurs ils furent deffaits, & perdirent tout leur butin.

*Le Sr de Theligni delivré de prison.*

Audit mois de Feurier le Sr de Theligni fils du Seigneur de la Noüe ayant esté prins (comme nous avons dit cy devant) sur la riviere d'Anvers, allãt à Lilloo l'an 1584 fut relaché de sa prisõ du chasteau de Tournay, par eschãge de deux Chevaliers Espagnols restez prisonniers au chasteau de Rameken en Zeelande, depuis la deffaite de l'armée d'Espagne lan 1588.

*Le chasteau de Colenborch prins.*

Le Comte d'Eversteyn & le Chevalier Veer prindrent en ce temps là au nom du Prince Electeur Truchses le chasteau de Collenborch pres d'Ordange, à leur retour d'une entreprise qui leur faillit sur la ville de Stralẽ en Geldre. Les Paysans d'allenviron vindrent incontinent environner ce chasteau le faisans sommer, ausquels fut respondu par ceux de dedens, qu'ils estoyent soldats, & non accoustuméz de rendre des places à des pitaux: qui furent contraincs de se retirer. Mais depuis ledit chasteau estant assiegé par des gens de guerre fut rendu, au Sr de Milendonck, où un Hãs van Gulich qui avoit esté le conducteur de la surprise fut pendu à la porte.

*Autre pretexte du Roy d'Espagne pour faire la guerre en France.*

Le Roy d'Espagne (comme on pouvoit remarquer en toutes ses actions) aspirant à la couronne de France, de laquelle il avoit de soy mesme emprins le nom de Protecteur, print une nouvelle couverture, qui estoit sous le nom de sa fille aisnée Madame Elisabeth-Clare-Eugene Infante d'Espagne, qu'il eut de Madame Elisabeth de Valois sa 3e fme, fille du Roy Hẽry 3e, querellant en son nom la Duche de Bertagne luy estre escheüe de vraye & legitime successiõ, par la morr du Roy Henri 3e son Oncle maternel, & sous ce titre envoya, (& qu'il a entretenu long temps depuis) ses Capitaines & gens de guerre, pour le desmembrer de la couronne de France, à laquelle par la mort de Madame Anne de Bertagne elle fut incorporée: comptant la descente depuis ladit Dame Anne, laquelle fut premierement promisse à l'Archiduc Maximilien d'Austrice depuis Empereur, mais mariée au Roy de France Charles 8e qui mourut sans enfans: puis remariée au Roy Loüys 12e duquel el-

quel elle eut une fille unique nómee Claude qui fut femme du Roy Francois premier, n'estant encore que Duc d'Angoulesme: de laquelle il eut plusieurs enfans, entre autres Henry second son successeur à la couronne. Lequel de son mariage avec Catherine de Medicis Florentine, eut quatre fils, Francois, Charles, & Henry, qui tous trois ont este Roix, & Francois Duc d'Alencon: ladite Elizabeth 3ᵉ féme du Roy d'Espagne, Claude femme de Charles Duc de Lorraine, & Marguerite qui fut femme du Roy de France & de Navarre Henry 4ᵉ à present regnant. Estans tous lesdits enfans descendus en ligne directe feminine de ladite Dame Anne de Bretagne leur grand Mere, & tous les fils morts sans hoirs legitimes: restoit la succession de ladite Duche de Bretagne à ladite Dame Elizabeth de Vallois aisnee des trois filles de Henry 2ᵉ, Mere de ladite Infante: laquelle selon les loix, le Roy son Pere vouloit maintenir devoir representer sa Mere decedée: Par ce que ladite Duché n'estant qu'un fief de la couronne de France, peut aussi bié eschoir en filles qu'en fils: comme il est apparu en ladite Ducesse Anne, fille de Francois dernier Duc de Bretagne, qui l'apporta en mariage ausdits Roix Charles 8ᵉ & Loüys 12ᵉ. Surquoy le Roy de France, & ses Parlemés respondoyét, qu'aucunes Duchéz qui sont à present de l'appennage de la couronne de France, en ont bien esté autrefois separées, comme Normandie, Guienne, Aquitaine, Bourgogne, & autres, qui n'estoyét que fiefs tenus seulement en hommage de la couronne. Mais aussi tost qu'elles y ont esté une fois incorporées, que depuis elles n'en ont onques esté separees (encore qu'il n'y manquat point d'heritiers quy les querelassent au mesme droit que ladite Infáte:) non plus que Bretagne le peut estre àpresét, qui estant maintenát de l'appennage, ne doit selon la loy Salique tourner en quenoüille, ny estre desmembrée de la couronne. Or nous remettons ceste question aux grands Iurisconsultes.

*Ceux de Breda surprénét Turnhout pour les Estats.*

Le deuxiesme iour d'Apuril ceux de la garnison de Breda surprindrent le chasteau de Turnhout, par le moyen d'un valet de brasseur, qui de coustume y menoit de la biere à chariot: Lequel estant arrivé avec sondit chariot & biere iusques dedens la porte, ietta la sentinelle du hault en bas du pont dedens le fossé, & en tua un autre, auquel bruit accoururent ceux qui tout ioignant estoyét en embuscade en une maison bruslee, lesquels gagnerent la porte, & se firét maistres de la place.

*Grád apareil de guerre des Estats.*

Le Prince Maurice, & les Estats generaux commencerent sur le printemps de ceste année, à amasser leurs forces, & à faire touts aprests de ce qui est requis pour entrer en campagne, & assieger des places, & villes fortes, le tout à grand planté, renforcans les compaignies tát de Cavallerie que d'Infanterie. Puis simulans vouloir faire quelque effort sur les villes de Boisleduc, ou de Gheertruydenberghe, furent embarquees quarante pieces de gros canós: quelques diques saisies du coste de Boisleduc prestes à percer, pour faire passer les navires dedens le Pays, & toute la gendarmerie amenée à Breda: tellement qu'ó ne pouvoit iuger autrement, que ce ne fut pour Gheertruydenberghe, ou Boisleduc, qui commencerent à se fortiffier, dresser gabions, & à mettre ordre par tout. Le Duc de Parme renforca la garnisó de Gheertrudenberghe, & la pourveut de toutes munitions necessaires. Ce pendant le Prince Maurice partit avec plus de cent navires tant grands que petits, faignant vouloir entrer en la Meuse: mais tout à l'instant revirant son chemin tout court remonta le Rhin vers Arnhem, & de là gaucha en la riviere d'Yssel, où en peu de temps avec un bon vent de Bise, il descendit pres de Zutphen.

Le 22ᵉ de May quinze ou seize soldats sous la charge, & par la conduite du Collonel M. Francois Veer sortans de la garnison de Doesbourg en la Comté de Zutphen, accoustrez en paysans & paysandes, se trouverent au point du iour devant la porte du grand Fort, qui est sur le bord de la riviere vis à vis de ladite ville de Zutphen, aucuns chargez de beurre, d'eufs, de fromage, d'herbes, & d'autres denrées qu'ils avoyent en leurs panniers, demeuràs appuyéz sur leurs bastons, comme font les paysans quand ils se reposent, attendans l'ouverture de la porte: Laquelle estant ouverte sortirent une partie de la garnisó du Fort, & passerét l'eau vers la ville: Les paysans & paysandes contrefaits entrans à la porte, ceux du corps de garde demandoyent, l'un des œuf, l'autre du beurre, surquoy un d'entre eux tirant de dessous sa robbe une pistolle, la descocha sur un de la garde, comme de mesmes firét tous les autres: auquel bruit accoururent leurs compagnons, qui sous la conduite dudit Chevalier Veer s'estoyent mis en embuschade, qui se firent maistres du corps de garde, & consequemment du Fort: sans qu'en cest exploit, il y mourut plus d'un homme de chacun costé, les prenans tous prisonniers.

*Subtile surprinse du grád Fort devant Zutphen.*

Le Prince Maurice entendant le bon succes de cesté gentille entreprise, y accourut en toute diligence avec son armée, & investit la ville de Zutphen tout allentour, faisant avancer só Artillerie qui estoit à Doesbourg, & y ayant dressé un pont sur des bateaux pour y passer cinq chevaux de front: à l'aborder qui fut le 28 de May, le Comte d'Oversteyn s'estant trop inconsidérement avancé iusques asses pres des fossez de la ville, fut

*Siege des Estats à Zutphen.*

le, fut tiré d'une harquebusade & tué sur la place, à paine sceut on rapporter le corps mort que les assiegez penserét eslever pour en avoir la despouille. La nuit mesmes furent faites les approches, & la canon planté de si grand vitesse qu'on ne voudroit à paine pas croire, qu'en si peu de temps on le sauroit tirer des navires, monter sur leurs affuts, & le mener iusques au lieu de la batterie, ce qui se faisoit par les Matelots que ledit Seigneur Prince avoit amené quant & luy, forts adroicts & habiles en tels affaires. Sur le midi commenca le Canon à ioüer, mais tost apres les assiegez parlerent d'apoïtement, demandans quelques iours de cessi-on d'armes, endedens lesquels s'ils n'estoyent secourus, ils se rendroyent vies, armes, & bagagues sauves. Il leur fut accordé quelques heures pour y aviser: & si endedens ce temps ils ne se rendoyent, qu'il n'y auroit plus de grace pour eux. Or comme la garnison y estoit petite, & la ville plus grande qu'é cas d'assault ils eussẽt peu furnir leurs ramparts: voyans que les bresches seroyent asses tost bastantes, pour les assaillir, qu'ils avoyent faute de vivres, & sur tout de sel, poudre, & autres munitions de guerre: cela les rendit si craintifs, qu'ils n'ozerent atédre le hazard d'un assault, sachans bien que leur secours estoit encore loing, & mal prest: & qu'ils n'eussent sceu durer si long temps sans estre emportez par force. Parquoy se rédirent ce mesme soir, par capitulation qui fut, qu'ils sortiroyent avec l'espée & la dague, & autant de bien qu'ils pourroyét emporter sur leur cols. Où ledit Seigneur Prince entra: & le soir mesme envoya toute sa Cavallerie investir la ville de Deventer qui n'est qu'a deux lieües de lá, faisát le lẽdemaĩ marcher sõ artillerie, avec le reste du camp. Ainsi fut la ville de Zutphen gagnée, avec ce puissant Fort, qu'on eut en Hollande plustost les nouvelles de la prise, que du siege.

*Zutphẽ rẽdu au Prince Maurice.*

Estant ledit Seigneur Prince devant Deventer, & reparti son camp par quatiers de ça & de là la riviere, sur laquelle hault & bas de la ville, il fit dresser deux ponts pour aller d'un camp à l'autre. Le canon estát platé ez lieux d'où il le vouloit batre, le neufiesme de Iuin qui fut par un Dimenche iour de Pentecouste: dez l'aube du iour il fit cõmencer à ioüer en deux endroits de l'un & de l'autre costé de la porte, avec vingt huit doubles canons, lesquels ayans tiré quelques vollées contre le rampart, il envoya par un Trompette sommer la ville. Le Cõte Herman vanden Bergen qui en estoit Gouverneur, respondit qu'il donnoit le bõ iour à son cousin: mais quand á la ville qu'il la garderoit pour le Roy son Maistre, tant q̃ l'ame luy batteroit au corps. Ceste responce oüye, il ne fut plus questiõ de chõmer, & dõna le canõ incessamment & sans relache depuis le matin iusques au soir, de telle furie, qu'on eut pensé que l'artillerie eut plustost crevé que d'endurer tant de charges si drües & menües, car en peu de temps furent tirez environ quatre mille coups, durant ceste vehemente batterie furent amenez quelques navires dedens le Pothooft du havre, sur lesquels fut dressé un pont, & tãdis furent de chacun quartier mandez gens pour livrer l'assault. Dont la premiere charge en fut donnee aux Anglois à leur instante priere s'y monstrans tant ardens, que les Capitaines debattoyent qui d'entre eux feroit la poincte. La seconde charge tõba aux Escossois. La troisiesme au Cõte de Solms, & à M. Floris de Brederode Sr de Clœtinge, tous bien resolus & en bon ordre de bataille. Mais comme ce pont fait au travers du havre (selõ qu'il advient souvẽt que plus on à haste, moĩs on advãce) se trouva trop court & ne seut rattaindre iusques sur le bord du Cay, cela fut cause q̃ de cest assault designé, rien ne s'en ensuyvit. Ce neantmoins aucũs de ces Anglois qui avoyent la poincte, estãs au bout du pont se ietterét de hault en bas, & affranchissans le Cay, firent une course iusques à la bresche, où un Enseigne monta avec sõ drappeau, suivi de quelques autres, qui en furét dechassez par les assiegez, ledit Enseigne blessé, mais peu de tuez. Mais cõme à cause de la courteresse de ce põt le reste ne pouvoit suyvre, ils se retirerét. Les Assiegez biẽ deliberez à soustenir l'assault se trouverét avec sept enseignes à la bresche, où le canon eut par deux fois telle prinse sur eux, qu'on ne voyoit que testes, bras, & iambes voller. Et y fut le Cõte Herman blessé, d'un esclat de pierre de la muraille, qui en tuoit quasi autant que le Canon, & emporta la teste au Capitaine Muller, ioignant ledit Comte Herman. Le lendemain au matin comme la batterie alloit recõmencer, fut anoncé de la ville, qu'ils demandoyẽt á parleméter: à quoy ledit Sr Prince Maurice ne se voulut monstrer retif, leur accordãt de sortir avec leurs armes & bagages.

*Siege du Fortin de Deventer.*

*Bravesse des Anglois.*

*La ville de Devẽter rendue au Prince Maurice.*

Ledit Seigneur poursuyvãt sa victoire, s'advanca vers Steenwyc, & passant outre entra au Pays Groeningois, où il assiegea la grande Forteresse de Delfzyel, qui se rẽdit à bõ marché le 2e de Iuillet. Puis alla devant l'Oslach, ceux qui y estoyẽt pẽsans se porter plus vaillamment que les premiers, attendirent la batterie de quatre canons. Mais voyans que la bresche s'advancoit sans attendre l'assault le 7e dudit mois se rendirẽt par accord, qu'ils sortiroyẽt sans armes ny bagage. Autant en advint-il au Fort d'Immẽril le 11e du mesme mois, & à celuy du Dã qui estoyẽt toutes Forteresses aux envirõs de la ville de Groenigẽ.

*Le Fort de Delfzielrẽdu.*

Le Duc de Parme sollicité d'aller au

secours de Deventer, ne pensant pas qu'en si peu de temps on la peut emporter, se mit aux champs, & s'alla planter à l'Abbaye de Marien-boom au Pays de Cleves, entre les villes de Zanten, & Calcar, delibere d'y faire un pont pour y passer le Rhin à deux lieues plus bas que Wezel, & d'aller attacquer en campagne le Prince Maurice. Mais estant là arrivé entendant la prinse de Deventer, & que ledit Seigneur Prince estoit ia si avant en Pays, voire mesmes qu'il avoit gagné Delfzyel &c, remena son armee en Brabant, non sans murmure de ses Capitaines. Où il fut prye par ceux de Nymegen de les vouloir venir delivrer du Fort de Knotsenburgh, que les Estats tenoyent à l'opposite de la ville, à l'autre rive du coste de la Betuwe, & les travailloit au possible à coups de canon, de sorte qu'ils n'estoyent nulle part bië en leurs maisons, avec ce que la navigation leur estoit de tout poinct deffendue. Luy pour faire cesser ces murmures & malcontentemens, vint à Nymeghen (tandis que le Prince Maurice estoit devant la ville de Groeninghen en intentiõ de l'assieger) & avec autant de bateaux, barques, & pontons qu'il peut recouvrer, passant la riviere entra en la Betuwe, & le treisiesme de Iuillet mit le siege devant ce Fort. Où le Comte de Mansfeldt avec son Regiment estoit campé du coste d'Occident, Barlaimõt à l'Orient, Boussu, Beaurains, & autres Collonels espars ca & là tout allentour, en ce qui regarde le plat Pays. La cavallerie estoit logee au village de Lent au Septemtrion. l'Armée du Duc estoit grande, à laquelle ne manquoit artillerie, que le Seigneur de la Motte gouvernoit: faisant ses approches les Espagnols y perdirent beaucoup d'hommes. Le vint & deuxiesme de Iuillet la batterie commenca avec six pieces, puis avec autres trois, dont en furent tirez ce iour deux cens trente coups, & cessa environ les sept heures du soir, ayant fait quelque peu de bresche, à laquelle un Enseigne Espagnol monta, suyvi de quelques Irlandois, qui escarmoucherẽt contre les assiegez, tant qu'ils furent contraincts de se retirer.

*Desseins vains du Duc de Parme.*

*Fort de Knotsenburg.*

Le Prince Maurice entendant que l'Espagnol s'estoit venu ietter dedens la Betuwe, quittant Groeninghen y accourut, estãt descendu à Arnhem en Geldre, il y passa le Rhĩ, sur le pont qu'il fit dresser à toute diligence, en intention de faire un affront à l'Espagnol: Ayant dressé une embuscade tant de Cavallerie que d'Infanterie gueres loing du Rhin sous la conduite du Comte de Solms, & du Chevalier Veer Collonel des Anglois. Pource il envoya deux Cornettes recognoistre le camp du Duc, lesquelles estans descouvertes, furent chargées par six compaignies de Cavallerie, entre lesquelles estoit celle du Duc, qui furent quelq peu soustenües d'un commencemẽt pour faire bonne mine, puis en un instant tournants dos, se mirent à la fuyte, les Espagnols les poursuyvans tant qu'ils eussent passé l'embuscade: que lors ces fuyards retournans leur faire teste, ils furent environnez de tous costez, & chargez si vivement, qu'en peu de temps, ils furent tous desfaits, ou mis en routte, plusieurs tuez & prisonniers, entre lesquels furent prins, Dom Alphonse d'Avallos Frere bastard du Marquis d'el Guast, Dom Pedro Francisco Nicelli menant la compagnie du Duc de Parme avec sa Cornette, le Comte Desiderio Manfredi Lieutenant de la cõpagnie de Dom Ieronimo Caraffa avec sa Cornette, le Capitaine Antonio Padille fort blessé, dont il mourut en la ville d'Arnhem, le Seigneur de Lievin Frere du Seigneur de Famas, de la compagnie du Seigneur Biasio Capesuca, & Anthoine d'Agina Espagnol, avec plusieurs gentilshommes Italiens, tuez sur la place, & plus de 250 chevaux prins. Le Duc de Parme estãt en certain lieu eminẽt en ladite ville de Nymeghen, vid de ses yeux ceste deffaite de ses gens. Les nouvelles de laquelle estans venües en son camp, toute l'armée fut tellement espouvantée, sachans que le Prince Maurice estoit là venu en personne, avec ce qu'ils entendirent que les navires de Hollande & autres devalloyent pour les y venir enfermer: que sans beaucoup attendre ils troussérent bagage, quittans le siege de Knotsenburg: abandonnans deux pieces d'artillerie, qu'ils ne sceurent esmener, & quelques pontons mis au fond de l'eau. Le Duc partit le vint & sixiesme de Iuillet avec son fils René Farneze, de Nymeghen, où il estoit là nouvellement venu d'Italie: faisant ses excuses le mieux qu'ils peut sous belles promesses aux Neomagiens, qui à son departement luy donnerent quelques attainctes & broccards: Et ayant laissé sõ armée sous la conduite de Verdugo au village de Cranébourg, s'en alla aux fõtaines de Spa, abandonnãt ladite ville de Nymegẽ, cõme desesperant de la pouvoir secourir. Dont les Estats en seurent bien tost apres faire leur profit.

*Cavallerie du Duc desfait.*

*Prisoniers de la part du Duc.*

*L'espouvãte parmy l'armée du Duc luy fait lever le siege.*

Envirõ ce tẽps là, assavoir aux mois de Iuillet & d'Aoust, partit l'armée qu'aucũs Princes d'Alemagne, entre lesqls estoit le principal Christierne Duc de Saxe, envoioyẽt au Roy de France, q le Viscõte de Tureine à present Duc de Bouillõ, Mareschal de Frãce, avoit sollicitée sous la conduite du Prince d'Anhalt de l'anciẽne maisõ d'Ascagne, en laquel le y avoit plusieurs grands Seigneurs, enfans de Princes d'Allemagne, comme de Saxe, de Lunebourg, de Bruynswyc, de Pomer, & d'autres, mais ceste armée tant grande & tant

cousteuse

couſteuſe fit peu de profit,& moins de ſervice au Roy.

Audit mois d'Aouſt aſſavoir le 5e le Parlement de Paris eſtabli en la ville de Tours par Decret & placcart declaira nul le Monitoire du Pape Gergoire 14e par lequel il excõmunioit le Roy de France Henri 4e, qu'il appelle ſimplement le Navarrois,comme ſe peut voir par ledit Decret, le condampnant d'eſtre deſchiré en pieces,& bruſlé p le Bourreau devant le Palais : decernant prinſe de corps allencontre de Marcellin Landrian, Legat du Pape qui apporta ladite bulle en Frãce,avec autres points couchez audit Decret, inſeré en l'hiſtoire de la Ligue.

Il y eut en ce temps-là une iournée tenüe en la ville de Lubeck , de toutes les villes Hnaſiatiques d'Oeſtlande,comme Danſich, Roſtich,Hamburg,Bremen,& autres.En laquelle fut diſpute, par quel moyẽ ils pourroyent maintenir leurs franchiſes & previleges allencontre de la Roine d'Angleterre, tenir leur navigation libre des pillards Anglois,& recouvrer ce qui leur avoit eſté oſté. Auſquelles fins ils envoyerent leurs Deputez vers l'Empereur,pour obtenir que la navigation de la mer Balthique en Eſpagne,& & reciproquemẽt d'Eſpagne en leur mer fut entretenüe.Ils en firent autant vers la Roine d'Angleterre:mais leurs lettres y furẽt trouvées tant bruſques, qu'ils n'obtindrent pas grand'choſe d'elle,qu'une bien maigre reſponce,qui ne tendoit pas à leur accorder ce qu'ills demãdoyẽt. Entre autres leur eſcrivãt modeſtemẽt qu'elle n'imputoit point à leurs magnificẽces les menaces cõtenues en leurs lettres,mais à la faute& peu de ſcavoir de leur Secretaire.C'eſtoit aſſez ſonné aux oreilles de bons entendeurs.Ces lettres furẽt de part & d'autre eſcrites en Latin.

Ce temps pendant la Roine envoya une belle Flotte de navires ſous la conduite du Cõte de Combẽrland, pour aller attendre celle d'Eſpagne venant des Indes à ſõ retour, Mais les Eſpagnols en eſtãs advertis leur allerẽt preoccupper le paſſage: & s'eſtans rencontrez au deſtroit de la mer Athlantique, les Anglois y furent tresbien batus , beaucoup de navires prins , le Comte avec une ptie de ſõ armée mis en fuyte, qui retourna en Angleterre,& tandis arriva la Flotte Indiẽne en ſauveté aux Iſles des Açores,qui de là gagna l'Eſpagne ſans aucun autre danger.

Ceux de Coulogne deſirans entretenir neutralité, amitie,& bon voiſinage,avec les Eſtats generaux des Provinces unies,envoyerent audit mois d'Aouſt leurs Deputez à la Haye en Hollande.Surquoy leur fut reſpõdu par eſcrit le dixneufieſme de Septembre. Que les Eſtats ne deſiroyẽt autre choſe,que d'entretenir bõne amitie avec ceux de Coulogne tant en general qu'ẽ particulier,moyennant qu'ils ne s'empeſchaſſent ny meſlaſſent en maniere quelconque de leurs guerrer,ny de ce qui en depend.Et que ce faiſant il ne ſeroit fait aucun empeſchemẽt ny deſtourbier à nulles perſonnes,biens , ny marchandiſes des habitans de ladite ville & Pays de Coulogne : Dont on en rafreſchiroit le commandement à toutes les garniſons des Provinces unies. Les Eſtats pryans auſſi ceux de Coulogne vouloir eſtre favorables à Madame Walburge, Comteſſe de Meurs & de Nyeuwenart en ſes affaires, veu le tort que leur Eveſque & Prince Erneſt de Baviere luy faiſoit , en la detention de ſes rentes & revenuz ſcituez ſous ſon Dioceſe.

Leſdits Eſtats reſpondirent pareillement par eſcrit du 30e d'Octobre aux plainctes & doleances d'aucuns Deputez des Provinces voiſines,& Eſtats du Pays de Liege, touchãt aucuns excez perpetrez par les gens de guerre des Eſtats , & pour aucuns priſonniers. Par où ils taxoyent entre autres l'Eveſque & Prince dudit Liege, qui eſt auſſi Eveſque de Coulogne d'eſtre partiſan , & favorable aux Eſpagnols leur ennemis: qu'il favoriſoit & ſouſtenoit en ſes terres, par ſaiſiſement, confiſcation,ou annotation des biens de ceux qui eſtoyent en leur ſervice, & tenoyent leur parti, contre tout droit & devoir de neutralité. Que le Pays de Liege eſtoit à bon droit mangé des Eſpagnols , & autres gens de guerre de la Ligue, dont ils en ſouſtenoyent des Regimẽs entiers:Qu'õ y faiſoit contribuer les villages pour les entretenir:Qu'audit Pays de Liege on n'y procedoit pas ſeulement contre ceux de la Religion, en conformite de l'Inquiſitiõ d'Eſpagne, mais auſſi allencontre de leurs gens de guerre, par voyes & cruautez extrordinaires ſans aucune forme de Iuſtice.Et qu'au contraire les Eſpagnols & autres ennemis, ne demeuroyent pas ſeulement impunis, des deſordres qu'ils y commettoyent , mais auſſi portez, aſſiſtez, & ſecourus. A raiſon de quoy, encore qu'ils fuſſent bien enclins, à entretenir toute bõne amitie,& voiſinage avec le Pays & habitans de Liege: Si eſt ce qu'à cauſe que deſſus,& en conſideratiõ des traictez qu'ils ont avec autres grãds Princes & Potentats ſur le fait de leurs guerres:Leſdits Eſtats ne pouvoyẽt encore riẽ reſoudre ſur ce fait: mais s'ẽ vouloyẽt plus amplemẽt informer & mieux eſtre inſtruicts. Et lors s'ils trouvoyẽt que les Liegeois cherchent en bõne foy leur amitie, & de demeurer bõs voiſins avec les Provinces unies,que de leur coſté ils demonſtroyent à ceux de Liege,qu'à eux ne manquera pas le meſme devoir.Depuis, icela ſe paſſa en ſorte que les Liegeois promirent de ſe tenir plus neutraux qu'ils n'avoyent fait auparavant : & qu'ils laiſſe-

*Reſponce des Eſtats aux plaintes de ceux de Liege*

royent passer les gẽs des Estats par leur Pays, avec leurs armes & butins en certain nombre, tant de pied que de cheval, si avãt qu'ils fussent conduicts par leurs Capitaines & Commandeurs. Et parainsi recõmeca le trafique de Liege & de Hollande par la voye de Breda.

*Assiege & prend la ville de Hulst.*

Le Prince Maurice apres avoir (autant vault) chassé le Duc de Parme arriere de Nymeghen, & quelque peu de iours rafreschi son armee de tant d'allees & venües, tantost en Frise, puis en Geldre, faisant sambiant d'avec ses navires remonter le Rhin, devalla subitement, & s'alla ietter en Flandre au Pays de Waes, où il mit son siege en toute diligence devant la ville de Hulst: laquelle ne se sentant assés munie ny d'hommes ny de toutes choses requises à long temps soustenir un siege, la batterie, ny les assaults, qu'ẽ peu de temps ledit Seigneur Prince luy eut peu donner, accorda se rendre le 20^e de Septembre, à condition d'avoir deux ans entiers l'exercice libre de la Religion Romaine dedes la ville, & qu'elle n'auroit que cinq compagnies d'Infanterie & deux de Cavallerie en garnison: à laquelle M. George Everard Cõte de Solms fut cõmis Gouverneur, entant qu'il estoit Collonel du Regiment de Zeelande.

*Mondragon tache envain de recouvrer Hulst.*

Le S^r de Mondragon Gouverneur de la Citadelle d'Anvers, entendãt la perte de ceste ville, n'ignorant pas de quelle importance elle estoit, amassa au plustost 4000 fantassins & mille chevaux, ausquels se ioignirent autres mille Espagnols, de ceux que nous avõs dit cy devant s'estre mutinez en la ville de Courtray: avec lesquelles trouppes il pensoit bien la recouvrer: Mais à son abordée il trouva aucunes diques rompües, & la ville si bien renforcee d'hõmes & de munitions, qu'il se trouva decheu de son opiniõ, se retirant sans y rien attenter.

*Mort du Cõte d'Oostfrise Iean.*

Le vint & neufiesme de Septembre, mourut Iean Cõte de la Frise Orientale Frere moinsne d'Edsard Comte d'Emden. Ce fut un Seigneur plain de piete qui ne cherchoit que le repos du Pays, & de ladite ville d'Emden, qu'aucuns, voire la Cõtesse femme d'Edsard Sœur du Roy de Suede, tachoyẽt à troubler, par nouveautez cõtre leurs previleges, dont nous dirõs cy apres quelque chose en passant.

Audit mois vindrent derechef à Coulogne Ambassadeurs de la pt de l'Empereur (mais à la requisition du Roy d'Espagne.) Salẽtin Comte d'Ysenbrugh, Noble Simõ Cõte de la Lippe, le Frere de l'Evesque de Wirtsburg, les Barons de Pernsteyn & de Rhede, avec quelques Docteurs Iurisconsultes, pour tẽter encore quelque gué de paix entre le Roy d'Espagne & les Provinces unies. Ils devoyent premierement aller à Brusselles vers le Duc de Parme, comme ils firent aux grands despens du Roy. Et de là avec passeport venir en Hollande vers les Estats generaux des Provinces unies à la Haye: demandans lequel Passeport les Estats les pryerent vouloir espagner ceste despence & travail, que de venir à telles fins vers eux: veu qu'ils ne trouvoyent nulle asseurance au traite qu'ils pourroyent faire avec le Roy: dont ses lettres interceptees escrites à Dom Guillaume de Saint Clement son Ambassadeur riere l'Empereur leur faisoyent assés de foy, que ce ne seroit qu'une paix faincte & simulee: avec ce qu'ils ne pouvoyent traiter nulle paix sans l'advis & congé de leur Cõfederez. Nonobstant laquelle responce lesdits Seigneurs Ambassadeurs ne laisserent pas d'envoyer à la Haye sur la fin de ladite année ledit Barõ de Rhede, lequel y fut environ trois mois, & s'ẽ retourna en fin aussi sage cõme il y estoit venu. Les Estats luy baillans leur responce par escrit du 7^e d'Apuril 1592, contenans les causes pourquoy ils ne pouvoyent traitter avec le Roy d'Espagne, & les raisons des deffiances qu'ils avoyent de luy, avec laquelle responce il se partit.

*Ceux de Bruges perplex.*

Ceux de Bruges voyans la ville de Hulst prinse, & se trouvans environnez de beaucoup d'ennemis, comme d'Oostende, Axelle & Terneuse, requirent au Duc de Parme pouvoir estre assis aux contributions des Estats, & (veu que leur ville ne pouvoit subsister sans commerce) de trafiquer en Zeelande sous passeport, comme il leur estoit bien permis en payant le droit des Licentes, ainsi qu'à ceux d'Anvers par Lilloo, & à ceux de Gand par le Sas: ce que le Duc refusa, mais depuis ils l'obtindrent de l'Archiduc Ernest d'Austrice.

*Sr Edvard Norreis veut amener Flãdre sous ses contributiõs.*

Le Chevalier Edvard Norreys Anglois, Gouverneur d'Oostende, eut volontiers amené sous ses contributions le Pays de Flandre circonvoisin de ladite ville, pour par le moyen d'icelles la fortifier, & mieux garantir des impetuositez de la mer, & pour subvenir aux reparations necessaires, qu'il pretendoit faire de son authorite privee. Ce que les Estats generaux pour plus grande consequence ne luy voulurent permettre. A raison dequoy (comme la garnison de ladite ville estoit souldoyee par la Roine d'Angleterre) il alla faire ses plaintes de telles deffences à sa Ma^té, qui de prime face sambloit advoër son fait. Mais apres que les Estats luy eussent remonstré l'importance du fait, & quelle consequence cela tireroit quant & soy, n'appartenant qu'au gouvernement souverain, sur lequel ce seroit par trop empieté, ne tournant qu'à mauvais exemple: par lequel les autres Gouverneurs & Superintendens (car dez lors ces titres de Gouverneurs

sambloyent

sambloyent odieux aux Estats, ne donnans à ceux qui avoyent pareille charge que qualite de Superintendens) se voudroyent en chacune ville faire des petits Roytelets, comme l'experience le monstroit asses en France. Norreys y voulant neantmoins perseverer, & passer outre en la levee desdites contributions, irritta la Roine en sorte, qu'elle luy commanda de tenir sa maison pour prison, sans luy vouloir permettre de retourner en son gouvernement, iusques à ce que les Estats mesmes intercederent pour luy. Ce qu'ils firent pour l'amour & le respect qu'ils portoyent au General Messire Iean Norreys son Frere, qui leur avoit fait tant de bons, & loyaux services.

*Belle escar. mouche d'un seul navire Anglois cõtre 54 Espagnols.*

Audit mois de Septembre six navires Angloises estans allées pour rencontrer la Flotte d'Espagne en mer venant des Indes, & en arracher piece s'ils eussent peu, dont Millord Thomas Hauward estoit Admiral sur *la Deffiance*, & Maistre Richard Grenevelt Vice-Admiral sur *la Revenge*, estans à l'ancre pour faire aiguade aux Isles Açores, furent attacquez à l'improviste, par Dom Alonzo de Baza Frere du Marquis de Sainte Croix, Admiral du convoy de ladite Flotte. Millord Hauwart, voyant la partie mal faite gagnant le vent sur les Espagnols se sauva à la voile. Mais Grenevelt avec sa Revenge, qui estoit plus pres de l'Isle de la Fleur, ne le pouvant suyvre, par estre enferme entre la Flotte & l'Isle, pensa de foncer par force au travers des ennemis. Mais il fut tellement environné de toutes parts, & tant assailli, & agassé, apres en avoir tiré quelques uns en fond, & combatu 15 heures de long, ses deffences rõpues, tous ses masts abatus, ayant soustenu 800 coups de canõ, qu'ẽ fin voyant qu'il n'y avoit nul moyen d'eschapper, ayant tiré toute sa poudre à un caque pres, & qu'il avoit seul affaire à 54 grands navires, qui n'avoyẽt mois de quinze mille hommes dessus. Il commanda à son Maistre Canonier plustost que de tomber entre les mains des Espagnols, & que la navire royale fût rendüe, de la percer & faire enfoncer. Surquoy le Contremaistre s'opposant, dit qu'il valoit mieux sauver la vie aux malades, & blessez, & à ceux qui estoyent encore sains, veu qu'ils avoyẽt souffisammẽt satisfait à leur honeur, & que les Espagnols estoyent assez enclins de les recevoir à mercy, s'ils se vouloyẽt rendre. Mais comme Grenevelt n'y vouloit pas entendre, ce Cõtremaistre se mit en l'esquif tirant vers l'Admirale Espagnolle: parla à Dom Alphonse, qui l'escouta volõtiers: & par ce qu'il voyoit que ses gens estoyent mal volontaires à venir aux mains avec la Revenge, craignans qu'à l'extreme les Anglois n'eussent mis le feu dedens leur poudre, qui eut fait voller les uns, & les autres en l'air: il s'accorda avec ledit Contremaistre, de laisser retourner les matelots en Angleterre, & que les autres prisoniers seroyẽt mis à rancon: luy samblant de l'honeur asses d'avoir gagne une telle navire Royale: qui luy fut rendue, & dont en fut tire le Chef Grenevelt, fort foible des playes qu'il y avoit receües, dont il mourut deux ou trois iours apres. On à voulu dire qu'en ceste escarmouche, il n'y mourut pas moins de mille Espagnols tãt tirez que noyez. Quelques iours apres arriva ceste Flotte Espagnolle si long temps attendüe, laquelle se voulãt rafreschir ausdites Isles Açores fut agittée de telles tempestes, que quatorze navires en perirent, entre lesquelles fut ceste Vice-Admirale d'Angleterre, avec deux cens Espagnols qu'on y avoit mis. Les autres navires Angloises qui s'estoyent sauvées, ainsi desbarratées avec leur Admiral, firent en leur retour de grands butins sur les Espagnols, p où ils recouvrerent plus d'une double *Revenge*. Depuis le Comte de Comberlant rẽcontra environ la *Tercera*, deux grands navires venans des Indes Orientales, l'un appellé *la Sta Cruce*, lequel fut bruslé, l'autre *Madre de Dios*, riche plus d'un milliõ de ducats, grand de quinze cens tonneaux, qui fut pris & mené en Angleterre à sauveté.

*La Revẽge se rend par appointemẽt*

*La Revenge perie avec 200 Espagnols.*

*Mort de Christierne Duc de Saxe*

Le 5e d'Octobre mourut Christierne Duc de Saxe Fils d'Auguste Prince Electeur grãd Mareschal de l'Empire, en son chasteau de Dresden, Prince de grand' pieté, en la fleur de son aage, au grand regret de plusieurs Princes de l'Empire, & sur tout du Roy de France, duquel il estoit grand Ami: il avoit eu grand desir de reformer les Eglises & la doctrine de ses terres & Seigneuries, s'il n'eut esté si tost prevenu de mort, laquelle n'a este sans souspecõ de poison. Plusieurs signamẽt les ministres de la Confession d'Ausbourg (qu'on appelle Martinistes) se resioüirent de sa mort: de sorte que quelque tẽps apres cõme le Duc Ieã Casimire vit peillemẽt à mourir d'une mort presques samblable, quelq'ũ d'entre eux oza biẽ prescher que Dieu les avoit delivrez de deux grands tyrans des consciences &c.

Apres que le Prince Maurice eut mis bon ordre en la ville de Hulst, ayant fait rembarquer son armée, & cõmandé à toute la cavallerie autant qu'il en pouvoit recouvrer au service des Estats, de s'acheminer vistement vers le Pays de Geldre: il remonta la riviere de Wahal, & le 14e d'Octobre fit tout desbarquer devant Nymegen, l'assiegeãt par eau & par terre, puis fit dresser un pont sur ladite riviere pour aller d'un quartier à l'autre, à

la faveur du Fort de Knotsenburg, que les Estats avoyent à l'autre rive opposite de la ville. Et combien qu'à l'abordée dudit Seigneur Prince, ceux de la ville se monstrassent fort courageux, ne cessans de donner de leur canō pour empescher les approches: si est-ce que bien tost apres, voyant les grandes tranchées, l'appareil des mines, la batterie de 42 pieces de canon dressée en cinq endroicts: la plus part des bourgeois, voire les plus partiaux enclinerent plus à se rendre, qu'à vouloir tenir. Ce qui fit pareillement perdre courage à trois compaignies qu'il y avoit en garnison, combien que d'un cōmencement ils se monstrassent asses resolus. Qui fut cause que les bourgeois & soldats s'accorderent d'envoyer leurs Deputez vers le Prince, qui y allerent le 20e dudit mois: assavoir un Bourgmaistre, deux Lieutenans, & un Enseigne, en contre-pleige desquels ledit Seigneur y envoya trois notables persōnages de son costé. Et comme on ne se sceut accorder ce iour là, pour les difficultez qui s'y representoyent de part & d'autre: Ceux de la ville principalement voulans retenir la religion romaine, ou du moins l'exercice libre des deux: & sur le nombre des soldats des Estats qu'ils receuroyent en garnison, le lendemain ils s'accorderent: & l'accord arresté ledit Seigneur Prince y envoya deux de ses cōpaignies, fortes de 200 testes, chacune devant q la garnisō en sortit: tellement que les soldats des deux partis ennemis, sans se prendre les uns aux autres, ny en fait, ny en parolles, demeurerent iusques au lendemain paisiblement en un mesme enclos de murailles: tant que le 22e dudit mois sortirent le Seigneur de Gheleyn, les Capitaines Snater, & Iean van Weerdē, avec leurs trois compaignies, tirans vers la ville de Grave, emportans leurs plaines armes, drappeaux volans au vent, toutes leurs hardes, & bagages. En ceste maniere demeura la ville de Nymegen sous la puissāce dudit Sr Prīce, & des Estats, lesquels y commirent le Comte Philippe de Nassau Cousin germain dudit Seigneur Prīce, pour gouverneur. Ce fut là le comble de leurs victoires & heureux succez de ceste année 1591 En laquelle, chose bien remarquable, ils gaignerēt les villes de Zutphen, Devēter, Hulst Nymegen, toutes villes de grande importāce, avec tant de Forteresses dont nous avons parlé cy devant, tant au Pays Groeningois qu'aillieurs: deffirent les Espagnols en campagne, & forcerent le Duc de Parme de lever son siege, arriere du Fort Knotsenburg. Le tout de telle vistesse, qu'au peu de temps qu'ils employerēt à chacune desdites villes, à paine pourroit on croire, qu'on s'y sceauroit souffisamment retrencher & planter le canon, telles & si grandes villes sont Zutphē, Deventer, & Nymeghen, assises sur des rivires tant larges & spacieuses, telles que sont l'Yssel, & le Wahal toutes deux cornes du Rhin.

*Nymegen parlemente.*

*Nymegen rendue.*

Nous avons dit cy devant comment le Collonel Martin Schenck, ayāt failli sō entreprinse sur ladite ville de Nymegen, y fut noyé, & par la furie des bourgeois son corps mort taillé en quartiers, qui furent lōg tēps pēdus sur le rampart, & la teste mise au bout d'une lance hors d'une tour: que le Marquis de Varembon lors gouverneur de Geldre estant venu en ladite ville, durāt qu'elle estoit encore à l'Espagnol, meu de pitie, l'ayant cognu brave cavallier, requist qu'ils fussēt ostez de ce spectacle, & que le corps ainsi decouppé fut mis en un cerceüil de bois, ce qui fut fait & posé en une tour: Où à la renditiō de ladite ville ayāt este trouvé, le Prince Maurice le fit honorablement enterrer, avec une belle pompe funebre militaire, à laquelle il assista, suyvi de tous ses Chefs, Collonels, Capitaines, Magistrats de la ville (renouvellé) grand nōbre de soldats, & du peuple, iusques au grand temple, où il fut enterré en la place du monument des Ducs de Geldre.

Le 19e d'Octobre mourut le Pape Gregoire 14e, apres avoir tenu le siege dix mois & quelques iours: les Cardinaux furēt empeschez quinze iours à en eslire un autre, finalement ils s'accorderent parensamble & fut esleu

*Mort du Pape Gregoire 14e*

*INNOCENT* 9e Pape Bolognois auparavant Cardinal du titre de St Quatre, il tint le siege environ deux mois, & vaqua aussi envirō deux mois. Il mourut empoisoné (cōme l'on dit) pour ce qu'il n'estoit si favorable aux desseins des Espagnols cōtre les Francois, cōme ils esperoyent de son electiō, auquel succeda

*Innocent 9e Pape.*

*CLEMENT* 8e Pape. Florentin de la maison des Aldobrandins, il tient encore le siege Pontifical cest année 1601.

*Clement 8e Pape*

Il y avoit un Prevost des Mareschaux en Brabant nommé Danckart, lequel avoit auparavant servi les Estats au mesme office: mais ayant este prins au chasteau d'Eckeren par les Espagnols pres d'Anvers, pour se delivrer, promit faire grand service au Roy. Et de fait ayant obtenu nouvelle Commission, poursuyvit les Vrybuyters des Estats à toutes restes, mesmes aucuns braves soldats tant de Cavallerie qu'Infanterie, quand il les pouvoit attrapper allans à la guerre, à la picorée, ou chercher quelques avantages sur leurs ennemis: lesquels sans respecter leurs passeports, ny les mettre à rancon comme gens de guerre (puis que les

*Quelle fin eut le Prevost Danckart.*

les quartiers n'estoyent point rompus) il faisoit pendre à credit, aucuns brusler, rottir, & fricasser à petit feu. A raison dequoy il se rendit si odieux, & execrable à tous soldats dés Estats, qu'ils iurerent s'ils le pouvoyent une fois attrapper, de luy ioüer la pareille, sans aucune misericorde. De fait ils l'attrapperent l'onziesme de Decembre, à une embuscade qu'ils dresserent hors de la ville de Liere en Brabant, avec trente chevaux qu'ils prindrent, & taillerēt les hōmes en pieces : quant à luy, ils luy couperent le nez & les deux oreilles, & l'ayans long temps trainé à la queüe d'un cheval, le bruslerent finalement tout vyf à un petit feu de paille. Le samblable advint en Flandre à un autre Prevost, qu'ils appellent Roode roede, cest à dire *Verge-rouge*, lequel fut tué en cōbatant: son Lieutenant prins & bruslé à un arbre creux à petit feu de paille.

Le Roy de France n'ignorant pas l'intention des Ligueurs ses ennemis, estre, de mettre en totale confusion les affaires du Royaume, pour puis apres en livrer plus aysemēt une partie à l'Espagnol, (qui y continuoit ses negociatiōs) & retenir l'autre pour eux: demeurāt painsi toute la France deschirée & repartie en plusieurs parts: desquelles l'une devant l'autre apres, le Roy d'Espagne se fut finalement impatronise, soit par force ou autrement: se resolut aussi de continuer en son dessein, qui estoit de les harasser ores d'un costé, tantost de l'autre, pour les amener une fois à quelque raison. Sur tout il desiroit d'attirer les Espagnols au combat, où il esperoit que la iustice de ses armes paroistroit, & qu'en fin ses ennemis estrangers, venus au secours des Ligueurs, ne pourroyent faillir de recevoir perte & honte, pour l'argent par eux vainement despendu, afin d'achetter la courone de Frāces des mains desdits Ligueurs. Et combien qu'alors ses forces fussent asses esparses en divers endroicts, si en retint il encore asses aupres de luy pour les estonner, se trouvant assisté du renfort d'Allemagne, d'Angleterre, & des Estats generaux des Provinces unies des Pays bas, qui luy survindrent tost apres. Il resolut d'aller en Normandie & d'attacquer la ville de Roüan, afin que les cōseils de ses ennemis se descouvrans de plus en plus, il advisat aussi de sa part, à ce qu'il auroit à faire pour l'advenir. Ce dessein du Roy fut incōtinēt esventé par les Ligueurs, qui soudain envoyerēt cryer à l'ayde au Duc de Parme, retiré confusemēt arriere de Nymegen & retourné à Brusselles, pour sur-attendre la venüe des Ambassadeurs de l'Empereur. Luy qui n'y vouloit faillir selon la charge tresexpresse qu'il en avoit par commādemēs retirez du Roy d'Espagne sō Maistre, de vaquer, tous autres affaires laissez en arriere, à l'avancemēt de ses desseins sur la Frāce, fit marcher son armée par le Pays de Henaut, de laquelle voulāt faire reveüe aupres de Valenciennes, nouvelles luy vindrent q̄ lesdits Ambassadeurs, estoyent arrivez pour traitter de la paix (cōme nous avons dit) Parquoy ledit Sr Duc de Parme laissant marcher son armée à petites iournees vers la Picardie, courut par la poste faire un tour iusques à Brusselles, pour les oüyr: avec lesquels ayant cōmuniqué, & ordōné le Cōte Peter Ernest de Mansfeldt son Lieutenant au gouvernement du Pays bas, sous l'obeissance du Roy d'Espagne durant sō absence, retourna subitemēt à son armée. Ce qu'il la faisoit ainsi marcher à petit pas, estoit pour se rēdre tant plus necessaire aux Ligueurs, & sous l'apparēce des armes, acheminer une autre pratique: qui estoit de faire dōner par les Estats de la Ligue la courōne de France à l'Infāte d'Espagne, que l'on devoit promettre à l'un des Chefs de ce parti, pour sous ceste promesse tousiours les tenir en alleine.

*Le Duc de Parme retourne en France au secours de la Ligue.*

Ce tēps pendant les pacquets courroyēt de France au Pays bas vers Brusselles, & de là en Espagne: les doublons estoyent meslez parmi: les principaux Ligueurs estoyent à la Feste. Chacun promettoit merveilles au Roy d'Espagne, lequel achettoit biē cheremēt telles marchandises de parolles desloyales. Entre infinis memoires & pacquets despeschez en ce tēps furent interceptées les lettres du Duc de Parme au Roy, escrites de Lādrecyes du 18e de Decēbre, une autre du mesme du 20e dudit mois, une autre de Diego d'Ibarra de Lādrecyes dudit 20e de Decēbre audit Seigneur Roy: Encore une autre dudit d'Ibarra à Dom Ioan d'Idiaques Conseillier d'Estat du Roy, du mesme iour, une autre dudit Ibarra au Roy du douziesme de Ianvier 1592 à Nesle : une autre du mesme Ibarra au Roy dudit lieu de Nesle, du quatorsiesme dudit mois de Ianvier : une autre dudit Ibarra au Roy, de la Forest de Lihons du dixhuitiesme de Ianvier: une autre du Duc de Parme du mesme lieu & iour au Roy. Par toutes lesquelles lettres furent amplement descouverts tous les secrets de la Ligue, les marchez qui se faisoyent avec les Chefs des Ligueurs, les confiances & deffiances que les Espagnols avoyent d'eux, bref les brigues qui se pratiquoyent pour faire ladite Infante Roine de France : & les simulations, & dissimulations tant des Espagnols, que des Ligueurs l'un envers l'autre.

*Les secrets de la Ligue descouverts.*

En aucunes de ces lettres est escrit de la mutinerie de Paris au preiudice de quel-

de quelques gens de longue robbe. Pour intelligence dequoy faut notter que les seize Chef des seditieux de Paris, & premiers autheurs de la Ligue entre le Peuple, ne pouvans porter que le Duc de Mayenne fit du maistre à l'accoustumee, se resolurent de le desarconner, & acheminer plus vistemẽt les affaires selõ l'intentiõ des Espagnols, en coupant aussi tout d'un coup l'esperãce au Roy de Frãce, de venir à boult d'eux. Ils descouvrirẽt que le President Brisson, & quelques autres Conseilliers marris d'avoir si long tẽps eu part aux furies de la Ligue, pensoyent à quelque remede. Les seditieux estimerent avoir trouvé ce qu'ils cherchoyent, & apres quelques conseils tenus entre eux, allerẽt de leur authorité suivis d'une trouppe de Moines, prestres, crocheteurs & autre telle racaille de gens, de furie au Palais. Et comme un Bussi le Clerc l'ũ des prĩcipaux des Seize, qui estoit entré en la chambre dorée, cõmencoit à lire son rolle, pour en distraire dix ou douze du Parlement, que le Duc d'Aumale (auquel les Ligueurs avoyent donné le gouvernement de Paris) par l'advis du Duc de Mayenne avoit choisiz & vouloit tenir saisis pour s'en tenir asseurez, à ce qu'ils ne peussent destourner le Peuple de leur Ligue. Tous les Conseilliers dudit Parlement souverain du Royaume estans lors assamblez, voyans qu'on avoit nommé en premier lieu, le premier Presidẽt, dirẽt qu'ils vouloyent tous le suyvre. Soudain ce petit mutin de Procureur avec sa suyte les fait descendre du siege de Iustice, & les meine prisoniers à la Bastille, marchans en corps deux à deux, depuis le Palais au travers de la ville, avec une acclamation d'execrations du Peuple contre eux, iusques à ladite Bastille. De tout ce corps en fut distraict quelq̃ nõbre des adherens de la Ligue, renvoyez en leurs maisons, bien marris d'avoir fait compaignie aux Royaux. D'autant que s'ils eussent pensé que ce corps eut receu tant de maledictions, & de vilaines parolles de la populace, ils n'eussent iamais accompagné leur Chef. Car ils pensoyent que le Peuple voyant ce corps, autrefois tant honoré & reputé, auroit horreur de voir leur emprisonnement. Mais quand ils virent le contraire, & que le Peuple clacquoit des mains sur eux : ils furent marris d'avoir genereusement parlé, & eussent bien voulu s'estre desmasquéz plustost.

Le sot populas approuvoit fort ceste capture du plus sacré, venerable, & auguste Senat, qui soit en tout le monde, l'ame du Royaume, l'oeil de la France, temple de conseil, & d'equité : Mais les gens de bien & d'honneur commencerent à gemir, prevoyans de terribles malheurs sur ces mutins & leur suyte : & n'y eut bourgeois à qui ce nouveau & piteux spectacle ne fit sortir les larmes des yeux. D'avantage cest Acte sonna si mal aux oreilles de tous les Peuples de la France, & mesmes d'Allemagne, d'Italie, & d'autres Royaumes & Provinces de la Chrestienté: qu'apres le recit d'iceluy il n'y eut homme de bien, qui ne deplorat l'estat miserable de la France. De fait ceste barbarie seule monstra bien de quel esprit estoyent transportéz ces Seize Archiligueurs, ayans eu le coeur de violenter un tel corps, comme celuy de la Court de Parlement, qui est le premier & Chef de tous autres de France, aussi la malédictiõ tomba bien tost apres sur leurs testes.

*Le President du Parlemẽt & deux Cõseilliers executez par la Ligue.*

Le lendemain de ceste caption ces Seize poursuyvans leur rage, executerent leur grande & horrible cruauté, sans forme ny figure de proces, & firent pendre celuy (assavoir le President Brisson) lequel comme Chef de leur Iustice, ils reveroyent le iour auparavant, & avec luy les Conseilliers l'Archer, & Tardif. Se promettans que ce spectacle tragique & hideux qu'ils presentoyent au Peuple en plaine Greve, l'animeroit, & enflammeroit à se baigner dans le sang de tous gens de bien, qui ne pouvoyent gouster la tyrannie de la Ligue, ny de leurs supposts estrangers. Ainsi perirent ces hommes doctes, nommement Brisson, qui s'estant plongé contre sa conscience en cest abisme de felonnie execrable cõtre sõ Souverain & les loix du Royaume, receut des scelerats qu'il avoit iniustement & trop longuement supportez en leurs crimes, le sallaire de ses fautes inexcusables.

Pour le second trait par lequel ces *Seize* vouloyent rendre la ville de Paris & les Ligueurs à iamais irreconciliables vers leur Roy: & pour luy coupper broche de tout espoir de les ravoir sous son obeissance, à l'induction des Iesuites & Sorbonistes, qui estoyent leurs principaux conducteurs & conseilliers ils escrivirent au Roy d'Espagne leur principal apuy: qu'ils appelloyent seul Restaurateur apres Dieu de la Religion Catholique Romaine au Royaume de France : Par lesquelles lettres la ville de Paris se donnoit à luy en termes bien expres : dont la substance s'ensuyt.

*Substance de la lettre des Parisiens au Roy d'Espagne.*

» *Sire vostre Ma^te Catholique,* nous ay-
» ant esté tant benigne, que de nous avoir
» fait entendre, par le tres-religieux & reve-
» rend Pere Mathieu, non seulement ses
» sainctes intentions au general de la Religiõ,
» mais particulierement ses bonnes affecti-
» ons & faveurs, envers ceste Cité de Paris &c
» Et apres: Nous esperons en bref que les ar-
» mes de sa Sainctete & de V.M,C. ioinctes,

nous

»nous delivreront des oppressions de nos-»tre ennemi, lequel nous a iusques à presét »& depuis an & demi, blocquez de toutes »parts, sans que rien puisse entrer en ceste »Cité qu'avec hazard, ou par la force des ar-»mes, & s'efforceroit de passer outre, s'il ne »redoubtoit les garnisons qu'il a pleu à V. »M. Catholique nous ordonner. Nous pou-»vons certainement asseurer. V.M.C. que »les veux, & souhaits des tous les Catholi-»ques sont de voir V.M. C. tenir le sceptre »de ceste couronne, & regner sur nous, cō-»me nous nous iettōs tres-volontiers entre »ses bras, ainsi q̄ nostre Pere: où biē qu'elle »y establisse quelqu'un de sa posterité. »Que si elle nous en veut donner un autre »qu'elle mesme, il luy soit agreable qu'elle »le choisisse un Gendre, lequel avec toutes »les meilleures affectiōs, & toute la devotiō »& obeissance, que peut apporter un bon & »fidelle Peuple nous receurons pour Roy. »Car nous esperons tant de la benediction »de Dieu sur ceste alliance, que ce que iadis »nous avons receu de ceste tresgrande & »treschrestiennne Princesse Blanche de Cas »tille Mere de nostre treschrestien & tresre-»ligieux Roy Saint Lovys: nous le receurōs »voire au double de ceste grande & vertu-»euse Princesse fille de V.M.C laquelle par »ses rares vertus arreste tous les yeux à son »obiet: pour en alliance perpetuelle frater-»niser ces deux grandes Monarchies sous »leur regne à l'avancement de la gloire de »nostre Seigneur Iesus Christ, splendeur de »son Eglise, & union de tous les habitans de »la terre sous les enseignes du Christianis-»me: Comme V.M.C. auec tant de signalees »& triomphātes victoires, sous la faveur di-»vine, & par ses armes à fait de tresgrands »progres, & avancemens, lesquels nous sup »plions Dieu, qui est le Seigneur des batail-»les, continuer avec tel accomplissement, »que l'œuvre en soit bien tost accompli, & pour ce faire prolonger à V.M.C. en parfait-»te santé la vie tresheureuse, comblée de »victoires & triomphes de tous ses enne-»mis. De Paris ce 2e de Novembre 1591. Et »plus bas à costé. Le reverend Pere Matthieu »present porteur, lequel nous a beaucoup e-»diffiez, & bien instruit de noz affaires, sup-»pleera au defaut de noz lettres envers V. »M.C. laquelle nous prions bien humble-»ment adiouster foy à ce qu'il luy en rap-portera. Ceste lettre estoit sousignée de quel ques Docteurs de la Sorbonne, entre autres de Genebrard, & de Martin: Elle fut surprin se pres de Lyon par le Sr de Chasseron qui l'envoya au Roy.

*Le Duc de Mayenne se vēge des Seize de Paris.* Le Duc de Mayenne adverti de ce tumulte de Paris, des menées des Seize, de la mort de Brison & de ses compagnons, (pour contre-miner qu'elle ne luy fut imputée) sachant aussi, & ayant veu la copie de ce que les Pa-risiens avoyent escrit au Roy d'Espagne, sans luy en avoir communiqué, ny en facon quelconque fait mention de luy (comme Lieutenant de l'Estat & de la couronne de France) s'estant plusieurs fois sentu picqué & baffoüe par ces Seize: trouvant occasion propre pour les gourmander à son tour, accourut à Paris. Où par la provocation de la Ducesse de Montpensier qui avoit ladite copie, & du Duc d'Aumale Gouverneur de la ville & cité, voulant monstrer ses dents, & user de son authorité de Lieutenant, à l'ayde du Prevost des Marchants, & d'autres Ligueurs, ialoux les uns des autres, fit empoigner queques uns de ces Seize Mutins, desquels il en fit pendre quelques uns par la bourse, les autres par la gorge, du nombre desquels furent le Commissaire Louchart, Avroux, Hameline, & Emonnot; tous quatre de ces Seize, & encore un autre nommé Barthelemi. Les douze autres qui depuis ne vollerēt que d'une aisle, apres & devant la rendition de Paris s'enfuyrent à Soissons. *Quatre des Seize pendus*

*Le Duc de Mayēne fait du Roy dans Paris.* Apres ces executions par la corde, & par la bourse de plusieurs ayans quelques moyens, coulpables de la cruauté exercée sur ces President & Conseilliers, le Duc de Mayenne contrefaisant le Roy, fit publier une abolitiō generale le 10e de Decembre, pour tous ceux qui en pourroyent rester encore coulpables.

*Le Roy fait somer Rouā.* Tandis le Roy s'empara de la ville de Louviers, & estant à Vernon faisoit ses apprestes pour aller assieger Roüan: mais premier il leur escrivit lettres, pour les induire à le recognoistre, plustost que d'attendre les extremitez de ses forces. A quoy ceux de Roüan respondirent verballement au Heraut qui leur apportoit ceste lettre, qu'il se hasta de luy porter leur resolution, qui estoit de plustost mourir, que de iamais recognoistre un heretique pour Roy de France: & qu'ils n'avoyent moins de cœur à soustenir leur antique religion, que les Caluinistes à deffendre leur detestable heresie. Ce qui le fit avancer son camp devāt ladite ville de Roüan, où le Prince d'Anholt & le Viscomte de Tureine arriverent avec les trouppes qu'ils amenerent d'Allemagne. La Roine d'Angleterre luy envoya pareillemēt quelques Regimens d'Anglois sous la charge du Comte d'Essez, avec trois cens chevaux, & quelques doubles canons. Comme firent pareillement les Estats generaux des Provinces unies par le Comte Philippe de Nassau, qui y mena environ trois mille hōmes de pied, & entre iceux la cōpaignie des gardes du Prince Maurice sō Cousin, de 200 tāt picqs q̄ mousquetaires, cōmandez par le Sr vander Noot Capitaine desdits gardes, avec huit canons & quelques coulverines, y iointe toute la munition requise. Ledit Seigneur

Comte

Comte ayant prins son quartier devant ladite ville s'y retrencha à la facō des Pays bas, & y eut volontiers fait tel le guerre, qu'ordinairement se fait ez sieges de villes audit Pays, sans y espargner son canon, qu'il fit iouër d'une vollée ou deux en ruine sur la ville : mais cela fut prins de male part, par le Mareschal de Biron Maistre de l'Ost, qui le luy envoya defendre. Dont ledit Seigneur Cōte n'en estoit pas des plus content, & ne se sceut tenir qu'il ne dit quelque petit mot de travers: mais qu'eut il fait, la bonne patience estoit son plus beau: toutefois comme il estot soldat de grand' entreprise, & d'un tresmagnanime courage, cela le facha fort.

Audit mois le Prince Maurice eut une entreprinse sur la ville de Gheertruydenberghe, estant parti de la Haye avec 1600 hommes, luy pensant donner une couverte escallade: comme de fait les eschelles y furent dressées, mais estans descouverts, ceux de la garnison se deffendirent si vaillammēt, qu'il fut forcé de se retirer sans rien faire, avec perte de deux de ses Capitaines.

*Entreprise vaine du Prince Maurice sur Gheertrudenberg.*

Ceste année advint la miserable & deplorable condition des Arragonois, principalement de ceux de la ville de Saragoze capitale du Royaume, dont le Roy d'Espagne Seig. des Pays bas (par voye, si legitime ou non, ie n'en veux pas iuger) osta, ou plustost ravit la liberté & anciens previleges. Pour duquel fait en laisser le iugement à la posterité, avāt que d'entrer en la description de l'an 1592, I'ay bien icy voulu toucher succintement, ce que i'en ay resentu: qui ne peut sinon servir à l'esclarcissement & iustificatiō de nostre histoire. Le Roy d'Espagne bailla au Seigneur Dom Iean d'Austrice sō Frere bastard, un Ioan de Sotto pour le servir de Secretaire, hōme de sa nature tendant à grands choses, pour amener son Seigneur & Maistre à une grandeur superlatifue : & par le moyen du Pape Pie 5e l'avancer à la Royautè de Tunis. Ce qu'estant suspect & desplaisant au Roy (craignant la diminution de sa pretendüe Monarchie) apres avoir de plus pres remarqué ses actions, & poursuytes, il fut trouvé bon de rappeller Sotto du service de Dom Ioan, & de subroguer en son lieu Escovedo. D'un commencemēt ce Secretaire Escovedo servoit asses bien au contentement du Roy, ledit Seigneur Dō Iean: mais par succession de temps on vint à cognoistre, voire à s'appercevoir evidément, qu'il marchoit du mesme pied qu'avoit fait Sotto: entretenant des correspondences secrettes à la Court de Rome pour l'advancemēt de son Maistre, par les poursuytes du Pape, qui luy mettoit en teste la couronne d'Angleterre. Ce que desplaisoit grandement au Roy, encore que ce fut sans son dam. Tost apres Dom Iean estant retourné d'Italie en Espagne, pour recevoir sa Commission & instructions au gouvernement des Pays bas, s'en partit bien content, & tout rempli d'espoir de ceste conqueste d'Angleterre. Estant arrivé au Pays bas, ayant ratiffié, (on a sceu comment, & nous en avons parlé cy devāt) la Pacification de Gand faite par les Estats generaux, le Prince d'Orange, & les Estats particuliers de Hollāde Zeelāde & de leurs associez avec les Estats des autres Provinces, cōme Brabāt, Flandre, Arthois, Henaut, &c Par laquelle Paciffication la gēdarmerie estrangere devoit vuyder le Pays. Dom Iean pensoit, & tel estoit son premier & plus asseuré dessein, de se servir de ladite gendarmerie à sa retraitte, pour achever cest exploit d'Angleterre. Mais soit que les Estats generaux de tous les Pays bas (desquels avoyent ia fait alliance avec les Anglois) s'en apperceussent, ou non: comme il ne peut obtenir de faire retirer ladite gendarmerie par mer, faute de navires, qui luy furēt refuzees, ce dessein sur Angleterre tourna en fumée. Nonobstant que le Pape, l'eut assisté aussi bien d'argent que de bulles: mesmes luy accordé l'investiture & infeudation de ce Royaume, à le tenir du siege Papal. A quoy le Roy d'Espagne, au desceu duquel d'un commencemēt se demenoit tout cest affaire (ayant luy mesme la dent sur ce Royaume, cōme nous avons veu depuis) sceut aussi secretement contreminer. Dom Iean bien faché de ceste faute, faisant tousiours neantmoins du bon valet envers le Roy, ayant par maniere d'aquit fait retirer les Espagnols & Italiens, (mais gueres loing) retint comme nous avōs dit au Livre 11, les Collōnies Allemandes à sa devotion, sans les faire sortir, puis s'empara du chasteau de Namur, par où toutes ses machinations venües à se descouvrir, ioint plusieurs lettres interceptées de luy & d'Escovedo son Secretaire : Il fut declairé ennemi des Pays bas. De là il commēça, à traitter secretement, & à faire alliances particulieres en France (aussi sans le sceu du Roy d'Espagne) avec le Duc de Guise : Ce qui altera grādemēt ledit Seigneur Roy, remarquant ces demenées de Dom Iean & de son Secretaire Escovedo: Dont le Seigneur Ioan de Vargas Anbassadeur d'Espagne en France, advertissoit Antoine Peres Secretaire d'Estat dudit Seigneur Roy en Espagne qui quant & quand en embouchoit sō Maistre: entre autres points sur ce que Dom Iean disoit, qu'il aymoit mieux aller busquer fortune en France avec 6000 fantassins, & 2000 chevaux, que de plus long temps se tenir au gouvernement des Pays bas. D'autre costé Dom Ioan par ses lettres qu'il escrivoit en Espagne, faisoit d'estranges complaintes, & doleances plaines d'aigreur, de desespoir, voire de menaces, si plus long temps on le laissoit en cest Estat: & estoyēt ses lettres biē suivies & accompagnées de celles d'Escovedo

*Motifs du mauvais traitement fait aux Arragonois pour les previleges.*

vedo à Antoine Peres, qu'il croyoit estre Ami de Dom Ioan,& le sien:mais il descouvroit tous leurs secrets au Roy: comme il apparut par les lettres dudit Peres escrites au Roy,& glosées en marge de la main propre dudit Seigneur Roy,que nous obmettons pour cause de brefueté.Durant toutes ces besognes Escovedo mandé en Espagne, le Roy prend resolution de le faire despescher,par assisinat ou poison,tant à cause de sa trop grande licence, de sa hardiesse dont il usoit en escrivant,que des estranges manieres de parler,qui par fois luy eschappoyent de la bouche,entierement desplaisantes au Roy:prenant couleur de certaine proposition par luy faite de fortiffier & munir la Roche de Magro,& de quelques six mille ducats par luy employez contre l'intentiõ du Roy.En fin apres en avoir communiqué au Marquis de Velez,veües,& considerées toutes les pratiques & menées d'Escovedo; finalement comme ce leur sambloit estre chose dangereuse de le renvoyer à Dom Ieã, le Roy trouva expediẽt de le faire tuer.Ainsi donc Escovedo retournant du soir à sa maison,fut par un Garcia d'Arzes & ses cõplices à l'induction d'Antoine Peres (qui en avoit receu le commandement du Roy) assasiné en plaine rüe.Ayant desia auparavãt esté accordé entre le Roy & Peres,que si les Assasins venoyent à estre prins, que Peres prenant seul la coulpe à soy,s'enfuyroit en Arragon,où le Roy le pourroit mieux garantir qu'en Castille. Escovedo ayant esté en telle sorte meurtri,le fait commencant à se descouvrir.La vefue & ses fils dresserent eurs complaintes,allencontre de Peres.Le Roy les receut en son conseil d'Estat,mais il ne les renvoya pas devant la Iustice ordinaire,& dõna luy mesme tout le fait à cognoistre au President de Castille,luy commandãt de parler aux fils d'Escovedo, & au Secretaire Mattheo Vasques presentateur de la plaincte,afin de les faire taire. Mais toutes les admonitions du President ne servirent sinon d'enflammer davantage les complaignans à rengreger leurs plaintes. Peres conseilla au Roy de laisser venir ce fait en droit, avec une lente & moderée poursuyte, sans neantmoins y rien decerner, ou bien qu'il luy donna congé de se retirer de la Court. Ce que le Roy print de mauvaise part, luy promettant en foy de Chevalier,de ne l'abandonner iamais,& qu'il le retiendroit en service.Peres voyoit ce temps pendant l'orrage venir,dont de tant plus il s'en apperceut,apres la mort du Marquis de Velez, qui luy avoit esté tesmoin vyf,& cathegorique.Le Roy le voyant perplex & en destresse pour ceste mort,luy rafreschit de nouveau plus estroitemẽt ceste promesse. Tandis la plainte s'augmentoit,laquelle(tendãte peillemẽt au deshõneur,& à la charge de la Princesse d'Eboli) les cõplaignãs formerẽt amplement par escrit & la presenterent au Roy:encore pour tout tout cela le Roy ne decerna rien:mais estant pressé par Vasques, auquel il s'estoit commencé à descouvrir, comme apparut par la responce,qu'il luy fit par escrit,minuttée par Peres,& apostillée par le Roy.Finalement le Roy commanda à son Confesseur de reconcilier la Princesse & Peres avec Vasques:à quoy la Princesse ne voulut entendre,s'en sentans aggravée, par ce qu'elle ne le tenoit digne de communiquer avec elle.Ce qui facha merveilleusement Peres,ne luy en ozãt toucher,d'autant qu'il se sentoit obleigé à son service, pour les faveurs qu'il avoit receües d'elle. Et voyãt que par les reyterées plaintes,nõobstant la promesse du Roy donnee en foy de Chevalier, on le poursuyvoit à toutes fins.Il supplia au Roy,luy faire du moins ceste grace,que de se pouvoir retirer. Le Roy se tenant des deux costez offense, de la Princesse pour ne vouloir selon son commandement se reconcilier avec Vasques, & de Peres pour se vouloir retirer. Apres avoir consulté avec son Confesseur,& avec le Comte de Barayas,fit constituer la Princesse & Peres prisonniers, sous couverture de par cest emprisonnement les contraindre à se reconcillier, estant le Roy mesme spectateur de ceste aprehension faite par sõ commandement,lequel fut l'an 79.Le lendemain le Roy envoya voir la femme de Peres pour la resconforter, & luy dire qu'elle ne se mit en paine de son Mari.Il envoya pareillement visiter Peres par son Confesseur mesme,mõstrant avoir soing qu'il fut bien traitté.Depuis apres avoir esté retenu quatre mois en prisõ, le renvoya sous certaines garde en sa maison. Où il commanda à Peres de donner sa promesse en foy de Gentilhomme ez mains de Dom Rodrigo Manüel,qu'il demeureroit ami de Vasques. Peres remettant son mal-talent,(partie ayant neantmoins le cousteau à la main) s'y accorda,voyant que c'estoit un faire le faut: & demeura ainsi en sa maison, supportant les frais de l'estat d'icelle iusques à l'ã 1585, sans en recevoir aucun traittement ny gages.Au boult de ce temps (afin que les aveugles n'y vissent goutte) il fut mis avec autres Secretaires *à la Visita*(qui est une loy de recherche des actions de ceux à qui on veut ietter le char aux iambes)Les charges de la Visita estoyent plus à l'avantage & hõneur de Peres,qne militantes contre luy. Elles consistoyent en deux points,concernans les secrets du Roy:pour lesquels ne point descouvrir il en advertit sa Maieste, voyant qu'õ le vouloit forcer à les declairer:s'estãt tousiours fidellement aquitté à les retenir en son sein, comme le Roy s'en estoit fié en luy.Il en informa pareillement le Confesseur,luy

*La visita en Espagne est loy de recherche.*

seur, luy monstrant pour sa descharge l'escrit propre de la main du Roy. Sur ce le Cõfesseur luy deffendit de s'en purger par l'escriture de son Roy. A quoy il obtempera, pour ne point divulguer ses secrets: se laissãt condampner en l'amende de 30000 ducats, suspension de son office, de tenir prisõ deux ans, & puis d'estre banni huit ans. Ce que Peres endura par les persuasions & belles promesses de ce Beau-Pere Confesseur. Ceste condampnation se fit par un Acte le plus estrange qu'on vid iamais, sans que les Cõseilliers en eussẽt la cognoissance, sans estre sousigné, & sans en estre prononcee aucune sentence iudiciairement: L'Acte insinuë à Peres, estant mené de sa maison au chasteau, ses biens auparavant saisis furent relachéz, & luy fut dit, qu'il ne satisferoit audit Acte, moyennant qu'il delivra les papiers & enseignemens qu'il avoit, escrits au Roy, & du Roy à luy: afin de par ce moyen descoulper le Roy de tout point, & s'attacher à la teste de Peres seule, en quoy consistoit toute la fin de la procedure. Car il y avoit encore deux points en la sentence secrette, l'un qu'õ rendroit Peres coulpable de la mort d'Escovedo, l'autre qu'il n'eut moyen de se plaindre de force & violence en son Pays d'Arragon; pardessus une accusation de dix mille ducats qu'on luy remettoit au devant, dõt par plusieurs vives raisons, & tout le plus par un billet de la main du Roy il fut deschargé. Lequel billet ayant mis ez mains du Confesseur, le Beaupere l'ayant leu, le retint, & nya depuis l'avoir eu. Quand on vint pour executer ledit Acte, Peres y pensant prevenir se sauva en vne Eglise pour franchise (craignant que ses ennemis le fissent mourir en prison) d'où neantmoins il fut tiré, mais ayant obtenu sentence à sõ avantage, ceste execution fut empeschée. Ce nonobstant il fut depuis reprins, & mené au chasteau de Turnegano: où il fut cruellemẽt traitté par un Torres d'Avila Licentié, qui le tint nonãte iours les fers aux pieds, privé de la veüe de ses femme & enfans, lesquels furent pareillement tous faits prisonniers: afin qu'ils ne peussẽt requerir Iustice, comme la femme avoit fait une fois auparavant à Lissebõne, sur les promesses du Roy *en foy de cavallier*. ce qui se faisoit afin de tãt mieux avenir aux papiers du Roy & de son mary, que ce Frere Diego Chaves abboyoit tant, sachant bien de quel pois ils estoyent pour descoulper le Roy. Et afin d'y parvenir avoit ia escrit deux lettres (par le moyen du Comte de Barayas President de Castille) à la femme dudit Peres: luy mandant qu'il n'y avoit autre moyen de voir son Mary en liberté, qu'ẽ rendant lesdits papiers: & que ce faisant elle & son Mary seroyent delivréz de prison, à quoy elle resista courageusement, refusant tout à plat de les bailler: tant qu'en fin son mary mesme luy escrivit un billet de son sãg propre (si serré estoit il tenu) qu'elle eut à les delivrer: ce qu'elle fit, saulf que par instinct divin elle en reserva aucuns, les envoyant en deux coffres audit Confesseur, en la ville de Mouson, avec les clefs, lesquelles furẽt baillees ez mains propres du Roy, par celuy qui avoit charge des coffres, & moyennant la delivrance desdits papiers ladite *Da*me seule fut mise en liberte. Au retour du Roy de ladite ville de Mouson, les papiers estans levez, Peres fut mis un peu plus au large en la ville de Madril (non toutefois sans arriere-pensee) l'espace de quatre mois, ayant congé d'estre visité, & la sepmaine devãt Pasques d'aller à la messe: mais ce luy fut courte ioye: car le fils d'Escovedo vint renouveller ses veilles plaintes, & fut Peres derechef mené en prison au chasteau, et tost apres mandé en Court: Où estant examiné sur ceste plainte, il demeura constãt, & fidelle à son Roy, sans rien vouloit declairer, suyvant ses commandemens & promesses: l'advertissant neantmoins de ce qui pourroit avenir de telles manieres de procedures: mais ce fut tout pour neant: car il luy fut ordonné de respõdre dedés dix iours, sur les points principaux d'un procés qui avoit duré dix ans. A cest examen le Confesseur luy conseilla de confesser l'assasinat d'Escovedo, sans neantmoins declairer les raisons motifves: ce que Peres ne trouva pas bon. Mais plustost afin que le Roy estãt deschargé, d'accorder avec la partie interessee, enfans d'Escovedo: comme il fut fait aux despens de Peres, pour vingt mille Ducats, qui furent payéz comptant. Cela n'ayda encore rien, car le President Rodrigo Vasques parent d'Escovedo, voyant que Peres sçavoit parer à tous coups, escrivit au Roy qu'il pesat bien l'appointement que Peres avoit fait, par lequel on iugeroit & murmureroit que sa Maiesté mesme l'avoit fait faire. Et que partant l'authorité du Roy requeroit, qu'il declaira, ou qu'il fit declairer par Peres les raisons de cest accord: afin que sa Maieste serra la bouche à tout le monde: & que Peres en fut mieux deschargé. Sur ce le Roy escrivit à Peres, de dire les raisons pour lesquelles par sa charge & pour son service il avoit fait tuer Escovedo. Ce billet & commandement du Roy dõna occasion entre les plus grands d'en murmurer. Car (disoit on) si le Roy luy a commandé de faire mourir Escovedo, quelle raison, ou quelle amende en pretend-il? Est-il temps au bout de douze ans, puis qu'il le luy à fait faire, d'en demãder les causes? Mesmes un Cardinal & le Legat du Pape, en parlerẽt au Confesseur à l'avãtage de Peres. Lequel Confesseur leur respõdit qu'ils s'en tinssent à repos, & q̃ ce qui en avoit esté fait, estoit pour donner contentement au Presidẽt Rodrigo Vasques, & que tout se porteroit bien.

Vray trait de faux moine.

Comme

Cōme pillemēt pater Salinas prescheur Cordelier en discourut asses au sermon qu'il fit en la chappelle du Roy, à la iustification de Peres: mais tout sans fruit, le Confesseur reputant à peche de demander Iustice. Ce nonobstant Peres demeura ferme & constant, & estant examiné sur le billet du Roy ne voulut riē dire: car il ne croyoit point legerement audit billet. De là le Iuge print occasion d'appliquer Peres à la gene & question extrordinaire (combien que la perplexite, pour la confusion d'une precedente ordonnance luy genat asses l'esprit) toutefois s'appuyant sur le premier billet & commandement du Roy, il demeura constant, & endura la question, iusques à effusion de son sang : tant qu'en fin, il fut forcé de declarer les causes motifves de la mort, & les circonstances de l'assasinat d'Escovedo: alleguant à ces fins les lettres originales du Roy, & produisant un tesmoing cathegorique encore allant & parlant: duquel ils receurent bien le tesmoignage, mais comme il faisoit pour Peres, ils laisserent sa depofition, ensamble le billet du Roy en arriere, & ne le produirēt pas au proces. A cause de toutes lesquelles violences & outrages, Peres voyant que c'estoit à luy qu'on en vouloit á bon escient & qu'il y alloit de sa vie, ne trouva nul moyen plus expedient, que d'adviser d'eschapper de la prison de Castille: comme il fit á l'assistence de sa femme & de Gille de Mesa gentilhomme Arragonnois son Parent, la nuit du Ieudi devant Pasques, courant la poste trente lieües sans reposer tant qu'il vint en Arragō: dont sa femme & enfans en patirent, car ils furent avec un amis de Peres iettez en prison. Laquelle cruauté fut si exorbitante devant Dieu, qu'en tels evenemens, où les hōmes sages sōt muets, Dieu fait parler les fols, á la confusion des Princes & Roix qui leur fait annoncer la verité. Car Thio Martin fol naturel du Roy, entendant que les principaux de la Court s'esioüyssoyent de ce que Peres estoit si bien eschappè, demandant au Roy, qui estoit ce Peres, duquel chacun se resioüissoit tant. Il faut bien (dit il) qu'il ne fut pas coulpable, parquoy Sire resioüy toy aussi hardiment. Ceste parolle d'un fol, fut receüillée pour sage. Il sambloit que cest emprisonnement de la femme & enfans de Peres procedoit ou par despit ou par haine, ou pour empescher leur iustes complaintes: ou par vengeance que le Beau-pere Confesseur cherchoit contre eux. Pour ce que ladite Dame une fois luy avoit reproche, qu'au lieu de Confesseur il estoit Iuge souverain, luy enseignant le texte de la Sainte Escriture de la povre vefue. Aussi de ce que Donna Gregoria Peres leur fille, apres avoir beaucoup couru & poursuivy, dit avec grande animosité, & amertume de cœur au President Rodrigo Vasques, qu'elle estoit la venüe avec ses petits Freres & Sœurs, afin que sans les faire tāt languir en misere, il se hasta de parhumer leur sang, & qu'à ces fins ils estoyent là venus, aymans mieux mourir tout d'un coup, que de leur sucer ainsi le sang à petites alainées. Dont ce President ne fut mois effroyé, que le Confesseur trouble des parolles de la Mere. Peres estant avec toute difficulte arrivé en Arragon, cassé & rompu qu'il estoit de la torture, & longue prison miserable, se tint quelque temps en Callataiud, où il se retira en un monastere. Lettres particuliers furent envoyées à un Chevalier de la ville, sans Acte ny Commision suffisante, pour le tirer & arracher de là. Ce que n'ayāt peu executer, empesché par les Religieux du Convent, il luy donna une Selle de moine pour prison. Peres escrivit de ce lieu au Roy, mais tout en vain: car sur nouvelles plaintes & accusations, il fut tiré de ce Convent, par l'expres cōmandement du Roy (non toutefois sans esmotion du Peuple de la ville) & mené à Saragosse, d'où il escrivit de rechef au Roy, y envoyāt tout expres un Religieux avec bonnes informations, & instructions sur tout. Ce Religieux parla au Roy, qui luy donna de bonnes parolles: mais fut fort mal veu du reverend-Pere Confesseur. Bref rien du mōde n'y aydoit pour faire cesser les poursuytes encommencées. Ou bien Dieu vouloit que la verité fut cognüe d'un chacun, q̄ la malignite d'ucuns particuliers tachoit à supprimer. Par ainsi cōme Peres voyoit qu'il n'avācoit riē, eut recours à ses papiers, lettres, & billets, tant du Roy, q̄ de quelques autres, qui par l'industrie de sa femme luy estoyent demeurez: desquels il en fit un receüil deschiffrant tout l'estat de son fait, dont il en forma un livre qu'il exhiba en Iustice. Par lequel ses adversaires se voyans confus, & qu'absolutement il seroit deschargé, inventerent encore une autre attrappe: Qui estoit q̄ le Roy reservé en tous ses droits se deporteroit de ceste actiō allencōtre de Peres. Et qu'ils l'inculperoyent de s'estre mal aquitté de son devoir envers son Prince. Combien que tel deport, & separation de cause, fut repugnante aux coustumes d'Arragon, & que le Roy ne le pouvoit faire: encore qu'on donna à entendre, qu'on avoit des enseignemens impugnans ceux de Peres, ce qui estoit entierement allegué cōtre l'authorité du Roy, à la diminution de sa reputation, mespris, & vilipendence de sō escriture: dont ny en prison, ny hors, pour le seul respect & reverēce qu'il portoit au Roy, Peres ne voulut onc faire apparoir, sinō par ceste derniere rencharge, où il fut contraint de s'en servir, pour ne tomber en pareil incōvenient que Piso, lequel ne se voulut iustiffier de la mort de Germanique, par les billets & escrits de Tybere Cesar, qui le luy avoit commandé: estant partant la descharge de Pe-

de Peres, de tant plus recevable & alloüable en ce que par vives raisons, il demonstroit à chacun, ce qui avoit incité le Roy, à ce faire. Les ennemis de Peres voyans qu'il n'avoyent nulles prises sur luy pardevant le Iuge souverain, l'attirerēt au siege des Enquestes d'Arragon. Ou le Roy est Iuge, & partie. Là fut il examiné sur les vieux articles le cinquiesme iour apres la separatiō, & encore sur deux points nouveaux, par lesquels en leurs interrogatoires, ils luy obiectoyēt, que quand il oyoit que le Roy de France & de Navarre prosperoit, qu'il se resioüissoit, & d'autre part qu'il se contristoit aux bonnes nouvelles qu'il entendoit à l'avantage du Roy d'Espagne. Item qu'il avoit envie de se retirer en Bearn, ou en Hollande & Zeelande. Surquoy il respondit qu'ils ne devoyēt pas foüiller au cabinet secret de Dieu, qui est seul celuy qui cognoit les cœurs des hōmes: protestant de force & uiolence qu'on luy faisoit au disservice de son Roy. Offrant de produire encore davantage d'enseignemens pardevant telle tierce personne qu'il plairoit au Roy denommer, & singulierement pardevant l'Archevesque de Saragosse. Mais telle presentation ne fut pas receüe, mesmes personne ne s'ozoit empescher de ses affaires, non pas son Advocat propre, entendant les menaces du Marquis d'Almenare, lequel avoit corrompu quelques tesmoins sur la retraitte de Peres en Hollāde. Ce neantmoins ceste Enqueste ne seut opperer en rien au preiudice de Peres, Car il fut iugé par les dixsept d'Arragō (qui sont une Iustice representāte tout le Royaume, souveraine pardessus toutes les autres, qui crée mesmes les Roix) que l'Enqueste ny le Roy, n'avoyent nulle action allencontre de Peres. Or l'Enqueste ayant pareillemēt fait faulte à ruiner Peres, ses adversaires prindrent encore un nouveau conseil, qui estoit de le livrer à l'Inquisition sur les tesmoignages appostez du Marquis d'Almenare, touchant sa retraitte en Hollande, l'accusās aussi d'enchanterie. Cest Acte de faux du Marquis fut examiné par le Royaume, qui en voulut prendre la cognoissance, & fut trouvé tel, que non seulement il n'estoit aucunement preiudiciable à Peres: mais au contraire, le Salmedine de Saragosse (qui est le supreme Magistrat de la ville) en fut depuis prisonier, pour avoir receu les depositions de tels faux tesmoings. Par là tout le Peuple & les Estats d'Arragon vindrent à iuger de quelle passion & animosité on procedoit allencontre de Peres: & voulurent qu'ō iugea diffinitifvement, s'il avoit droit ou tort: que si on refuzoit de ce faire, ils disoyent que Peres avoit iuste cause. Ce nonobstant les Officiers de l'Inquisition (contre les Previleges de la Manifestation, & autres droits du Royaume,) vindrent par un 25e de May de cest an 1591 l'eslever hors de sa prison & le menerent à l'Inquisitiō. Mais quatre heures apres les Inquisiteurs furent contraints par une esmotion populaire de le rendre, & le delivrer en sa premiere prisō de la Manifestation: le tumulte fut grand, avec effusion de sang, & embrasement de maisons: mesmes le Marquis d'Almenare pour avoir contrevenu à leurs previleges, fut prisonnier, iniurié de dix mille pouilles par les femmes, & enfans, outrage, foullé, & batu par la lye du Peuple: Dōt quinze iours apres (ayant en ses extremes descoulpé Peres) il mourut en la prison. Les ennemis de Peres non encore asses aprins par ceste troisiesme sanglante & horrible faulte, persisterent de le vouloir avoir à l'Inquisition: Surquoy treizé Iurisconsultes du Royaume furent ordonnez, pour iuger si la cause de Peres meritoit d'y estre renvoyée ou point. Ceux là ordonnerent de prime face, que sa delivrance à l'Inquisition seroit cōtre droit: Mais depuis par les nocturnes sollicitatiōs de Iean Louys Murano qui à ce faire gagna & achetta la plus part d'eux à beaux deniers cōptās, ils donnerent une autre sentence toute contraire à leur premiere, directemēt repugnante aux previleges, exemples, concordats, & declaratiōs du Royaume, qui annullent les Edits de confiscation procedans de l'Inquisition. Ce neantmoins les poursuyvans voulurēt passer outre, de tant plus que le Roy avoit mandé au Gouverneur d'Aaragon de tenir Peres en prison perpetuelle: ou du moins que iamais il ne peut sortir du Royaume d'Arragon. En quoy les Deputez pour obeyr au Roy s'accordoyent la plus part ensamble. Le Peuple ce nonobstant demouroit resolu, voyant à l'œil, le tort & la violence qu'on faisoit non seulement à Peres, mais aussi à sa femme, & à ses petits enfans, voire mesme à ses solliciteurs gens religieux: chose qui estoit en horreur à tout le monde: comme pareillement à son revenu, tellemēt qu'ē la prison il ne vivoit q̃ d'aulsmosnes, qui aussi luy furēt enviées, outre le tort qu'ō luy avoit fait en ses meubles, mechaniquement vendus à l'encant, iusques aux chemises de ses povres petits enfans néz en la prison, avec le det à coudre & l'aiguille de Dōna Gregoria sa fille aisnée sans encore plusieurs grandes indignitez qui luy furent faites, à sa femme & enfans, dont le Peuple en avoit extreme pitie, & cōcluoit par là, que ce n'estoit que vengeance haine & animosité tout ce qu'on luy faisoit souffrir, & qu'il n'estoit pas coulpable. Lesdits poursuyvans cognoissans bien & avans veu par experience quelle affection le Peuple portoit à ses previleges, & à Peres, n'ozerēt attēter de le remettre à l'Inquisitiō (ce q̃ se devoit faire au 20 d'Aoust) sans avoir la main armée. Et à cest effect assamblerent bō

nombre

nombre de gens de guerre du Roy, avec plusieurs Seigneurs & Chevaliers de la maisō du Vice-Roy, ce q̄ ne s'estoit iamais veu auparavant: dont la ville de Saragosse, & tout le Royaume fut en trouble, par ce que c'estoit contre leurs previleges : mais le tout tourna pour ceste fois en fumée, sans riē ozer effectuer. De ce non content ils firent meilleure provision de gens au 24 de Septembre ensuyvant, & amasserent deux mille hommes pour faire la livrison de Peres, assistèz des Officiers, Seigneurs, & Chevaliers. Au iour assigné le Gouverneur fit assembler sa gendarmerie dèz devant le point du iour, les mettant en ordre de bataille. Et pour dōner une espouvante à la bourgeoisie, fit faire une charge d'harquebusades, dōt y eut un enfant tuè, & quelques uns blessez de la main du Gouverneur mesmes. A l'heure du Conseil arriverent Messieurs les Inquisiteurs, qui demanderēt leur estre livrees & mises entre leurs mains les personnes de Peres, & de Ieā-Francisco Maiorini. Sur laquelle demande (nonobstant les requestes presentées au mesme instant , par aucuns bons Patriots) ils obtindrent *fiat*. Parainsi plusieurs grands Seigneurs & Officiers allerent à la prison pour les recevoir. Où estans venus, un Lieutenant nōmé Micer Claveria, avec les Officiers de l'Inquisition accompagnez de hallebardiers, & soldats, menās quant & eux deux Notaires pour mieux qualiffier l'exploit, entrerent dedens, firent appeller & descendre Peres, & ayans observé les ceremonies de son evocation, demāderent de l'avoir pour quelques points cōcernans la Religion, & la Foy. Peres ce voyant, & voulant excipier sur son bon droit, & sur les previleges du Royaume, rien n'y servit, ains leur mirent à tous deux les fers aux pieds, s'apprestans pour les esmener. Ce temps pendant que le Vice-Roy, ou Gouverneur, le Iuge Souverain, les grands Seigneurs, Comtes, & Chevaliers de ceste compaignie estoyent en armes ez maisons voisines de la prison: Voy-cy au mesme instant le Peuple y accourir à grands trouppes cryant *liberta, liberta* ( ce qu'en cas samblable d'infraction de leurs previleges, il leur est loisible) Ce n'estoyent d'un commencemēt qu'un tas de travailleurs, gagne-deniers, & telle menüe populasse (dont peu estoyent armez,) qui se ruerēt sur ceux qui estoyent à la place de *Iusticia*: L'autre reste du Peuple voyant qu'ils n'avoyent point de Chef, & que ce n'estoit pas seulement pour Peres, mais aussi pour leur liberté, qu'ils s'esmouvoyent, allerēt prier Gilles de Meza vouloir estre leur Chef. Lequel ayant emprins ceste charge, avec ce qu'il avoit de gens, & qui y accoururēt file à file, il se rua sur la Cavallerie, & autres gens du Gouverneur, qu'il mit quant & quant en fuyte: ausquels s'attacquerent pareillement bien deux cens enfās armez selon leur aage & portée, & un povre sot naturel qui à coups de pierres y fit bien sa part. Bref la furie fut si grande, qu'ils tuerent les mulets des coches, sur lesquels Peres & son cōpagnō devoyēt estre menez en Castille, brusserēt lesdits coches, & mirent le feu en la maison où le Vice Roy, & autres grands Seigneur s'estoyent sauvez. En ce tumulte fut tüé le susdit Iean Louys Murano, & Pedro Ieromino de Baradix, l'ū des principaux Conseilliers de la ville. Ce combat advenu pour leurs privileges , fut fait avec tel zele & ardeur , qu'un bien viel homme y voulut exposer six ou sept de ses enfans à se sacrifier pour ceste cause , leur commandant de s'armer & de mourir plustost: Et une honeste noble Dame y envoya un sien nepveu & unique heritier. La furie passée par la mort de cinquante ou soixante personnes, & plus de cent cinquāte blessez : le peuple retourna à la prison voulant avoir Peres. Les Officiers de l'Inquisition voyans le danger où ils estoyent, le desserrerēt, & par charge de leurs Maistres le pryerent de sortir de la prison , craignans d'y estre saccagez. Peres en demanda Acte, mais comme à cause de la confusion il n'en sceut avoir, il sortit au contentemēt, & resioüissance de tout le Peuple, le cōduisans à la maison de Dom Diego d'Eredia. Ce fait allerent retirer Iean Frācisc Maiorini, relachans quant & quant tous les autres prisonniers. Ce mesme soir Peres sortit de Saragosse, avec Gillles de Meza, & demeura trois iours, sur une montagne , durant lequel seiour il entendit que le Gouverneur le faisoit poursuyvre, parquoy il rentra en ladite ville, & s'y tint caché par quarante iours, pour entendre la fin de cest affaire : qui fut que l'armée de Castille s'apprestoit pour venir vers Saragosse: combien que le Vice-Roy fit semer un bruit d'accord, qui n'estoit que pour sçavoir où estoit Peres: comme il apparut par les lettres d'un Inquisiteur, lequel avoit à ces fins gens apposteż à ses gages esperant par tel service accocher une Archevesché. A raison dequoy Peres s'en retira pour tout, le iour precedēt que Dom Alonze de Vergas entra avec son armée en Saragosse, se tenant caché dedens les rochers, tant que finalement il arriva à Sala, où il se reposa quelques iours , iusques à ce qu'entendant le nouvel, & non recevable accord, il envoya Gilles de Meza pardevers Madame Catherine Princesse de Navarre, Sœur unique du Roy de France, la pryer les vouloir recevoir sous sa protection & sauvegarde. Et comme depuis il eut certaines advertences qu'on le cherchoit & poursuyvoit à tous costéz , il se partit de nuit de Sala, & vint à Pao, où il trouva Gilles de Meza, avec responce de la Princesse ,

qui es-

qui estoit qu'il pouvoit venir hardiment,& à la bône heure,& qu'il y trouverroit toute franchise,allant,venant,seiournant,avec liberté de sa Religion,mesmes luy envoya quelques chevaux pour l'amener chez elle. Où estant arrivé & salüé la Princesse, elle luy fit tel recueil & caresse qu'il eut sceu esperer d'une telle Dame. Peres estant ainsi sous la protectiõ de ceste Princesse, l'avidité Espagnolle à respandre son sang,ne laissa pourtant à pourchasser encore sa mort,presentans des nouveaux accords, pour tousiours l'entretenir gueres eslogné d'eux,tãt qu'ils eussent moyen d'executer leurs desseins:ausquelles fins ils firẽt avec plusieurs personnes divers marchez de sa vie. Mesmes estant à Pao,luy fut par Dom Martin de la Nuca, offert au nom du Vice-Roy, de Dom Alonzo de Vergas,& des Inquisiteurs un bel appointement: mais il ne s'y oza fyer,se souvenant du dire du Regnard d'Esope

*Car les pas que ie voy,de peur me font ternir,*
*Tirans tous droit à toy,mais nul en revenir.*

Plusieurs lettres ont descouvert les trahisons & machinations de mort dressées cõtre Peres,& les noms des entrepreneurs: entre autres d'un *Bastamantes* son parent propre: d'un autre Arragonnois muni de poison,avec lettres du Vice-Roy,trouvées sur luy:lequel estant descouvert fut cõdamné à mourir,mais à la requeste de Peres la Princesse luy pardonna: puis encore d'un autre de Navarre achetté à ces fins, lequel se descouvrit à Iean Francisco Maiorini: auquel au nom du Roy d'Espagne il promettoit remission,& grandes recõpenses. Mais comme il luy vouloit persuader par ses raisons,qu'en executant la volonté du Roy à tüer,ou empoisonner Peres,ce n'estoit poĩt trahison.Ioan Francisco ayant bien sondé son fõd,le decela & fut le Navarrois banni. On voulut pareillemẽt suborner nn povre fol naturel à ce meurtre:mais il fut plus sage,que ceux qui tachoyent à le corrompre. Toutes ces machinations & attentats furẽt cause que Peres se retira en Angleterre,considerant qu'en France il ne seroit iamais asseuré de tels aguetteurs de sa vie: encore qu'il fut comprins ez lettres de pardon de ceux qui avoyẽt offensé le Roy d'Espagne, depuis semées par tout le mõde(pour apres tant de cruautez monstrer sa misericorde) esquelles il ne se voulut fier,prenant exemple à Dom Bernardo de Cabrera Secretaire du Roy,lequel voyant l'envie,qu'on avoit sur luy,se retira de la Court,& se fit prestre Ce neãtmoĩs le Roy le rappella ne voulãt estre quitte d'ũ tel serviteur: estãt retourné l'envie se redoubla,& fut tant poursuivy q̃ Dom Pedro d'Arragon luy fit trencher la teste comme traistre:encore que par apres ce Dom Pedro venant à mourir le declaira innocent,& d'avoir esté fidelle. Disant qu'il avoit esté trompé par ses domestiques ennemis de Cabrera,con mandant qu'on restituat à son petit Nepveu,tous les Estats & biens de son Oncle,qu'on avoit confisquez avec autres mercedes:ce pendant l'innocẽt estoit mort,& avoit pati à tort. Le pareil s'est veu à Brusselles au Conseil des troubles lequel fit mourir avec plusieurs autres durant leurs plus grandes executions un povre homme innocent prisonnier, qui n'avoit iamais esté appellé,oüy,ny examiné tellemẽt que quelque trois ou quatre mois apres sa mort,quãd on vint l'appeller à l'examen,on trouva qu'il avoit esté executé sãs luy avoir fait son proces ny donné sentẽce. Dont aucun de ce Cõseils naturels du Pays bas troublez en leur consciences :le Conseillier Vergas Espagnol,leur dit,qu'importe cela,ne vous en mettez pas en paine, s'il est mort innocent tant mieux pour sõ ame, le corps est maintenant affranchi de tout mal. A fol Iuge brefve sentence. Or revenons à ce que s'ensuyvit en la ville de Saragosse apres la retraitte de Peres.Le Roy d'Espagne se voulant resentir de ce tumulte fit assambler une armée aux frontieres de Castille,faisant courir le bruit que c'estoit pour envoyer en France au secours de la Ligue, de laquelle armée estoit Chef Dõ Alonzo de Vargas,lequel entendant que Peres estoit saulvé,se rua avec toutes ses trouppes sur le Royaume d'Arragon, pour chastier ceux de Saragosse. Allencontre de luy & de son armée fut presentée requeste par tout le corps du Royaume,afin que *El Iusticia* suyvant leurs anciens previleges, voulut prendre les armes en main,pour repousser les efforts de Dom Alonze. Suyvant quoy par decret des dix-Sept *El Iusticia* avec tout le Royaume priẽd les armes au poing,distribüe les Offices de guerre,leve gens,fait voller au vent l'estandart de Saint George (en tel cas ordinairement usité) & marche en bon appareil hors de Saragosse, mais avec un mauvais succez.Par ce que les Capitaines perfides à leur Patrie redoubtans les forces de Dom Alonze par vraye coyonnerie,tirans leur cul hors de la presse, abandonnans leurs compaignies s'escoullerent file à file. Dont avint que l'armée Arragonnoise tourna à neant,chacun retirant sõ espingle du ieu,par la trahison d'un Maistre Inquisiteur,qui escrivit au Roy combien de gens ils estoyent,quels estoyẽt leurs Chefs & Capitaines par noms,& surnoms,& les moyens de les deffaire.Or pour bien entendre les raisons des Arragonnois,afin qu'on ne pense pas que c'ayt esté une rebellion pourjettée de gayeté de cœur,ou une alteration sans fondement.Il sera bon pour plus grande intelligence de la matiere,que nous desduisions en bref, quelle est la condition,

l'Estat,

l'Estat,& l'origine du Royaume d'Arragō, pour s'il vient à point en faire une conference, avec les motifs des troubles des Pays bas, par le moyē & progrez desquels, il est plus heureusement succedé aux Estats des Provinces unies, à maintenir leurs frāchises & libertez, dōt ils ioüyssent encore iusques à present, que nō pas aux povres abusez & miserables Arragonnois.

*Depuis* la perte generale d'Espagne, qui advint sous le Roy Roderigo, par le moyen du Cōte Iulian, à cause du stupre de sa fille Caba, cōme nous avons dit cy devant. Les Mores ou Sarazins occupperent l'Espagne envirō 700 ans, sans Roy, ny Seigneur. En fin le Royaume d'Arragon s'affranchit soy mesme de la puissance des Mores, & se firēt les Arragōnois seuls leurs propres maistres & Seigneurs, sans recognoistre aucū Prince particulier, & sans aucune souveraineté q̄ la leur. Tant qu'estans ennuyéz de leur repos & liberté, ils requirent (cōme firēt iadis les Enfans d'Israel à Samuel) d'avoir un Roy: & sur ce demandetēt l'advis du Pape: lequel leur respondit cōme Samuel avoit faix aux Israelites. Mais puis qu'ainsi estoit qu'ils desiroyēt d'avoir un Roy, il leur cōseilloit de luy prescrire des loix & conditions, & pardessus luy un Iuge souverai͂, avec des Assesseurs pour tenir son ambition en bride. Les Arragonois creurent ce conseil, & premier q̄ d'eslire un Roy, ils erigerēt la dignité & preminence de *El Iustitia d'Arragon*, qui est le Iuge souverain pardessus le Roy, avec 17 Assesseurs. Et ordonnerēt une Loy qui s'appella *la Loy de Manifestatiō*, pour la conservatiō du droit des Vassaux, allen cōtre des foulles & outrages de la main haute, fut Roy, Prince, ou autre Iuge. Laquelle loy & autres statuts & ordōnances, ensāble les previleges se trouvēt imprimez sous l'authorité Royale, & ont duré maint centaine d'années, à l'honneur & reputatiō de leurs Roix, & singulieremēt de Dō Fernande d'Arragon premier, surnōmé Catholiq̄, lequel ne voulut escoutter (estant pvenu à la courōne de Castille par Madame Isabelle sa fēme) le mauvais cōseil de ses Espagnols, tēdant à l'abolitiō desdits previleges: disāt. *Aussi long temps que les deux balāces du Roy & du Royaume seroyent en iuste contrepois, que le Roy & la Royauté seroyēt de durée, & fleuriroyēt parensamble, mais si l'une des balances le vouloit emporter au pois, que l'une ou l'autre tōberoit en ruine, ou peut estre toutes deux ensamble.* En outre les Arragonnois ordonnerent la Loy d'Vnion, consistente en deux points, dignes d'estre entēdus, pour l'esclarcissement de ce presēt discours. L'un est que toutes & quātes fois, q̄ le Roy rōpra leurs loix, ils en peuvēt creer un autre. Car il faut entendre qu'ils ne fōt serment à leurs Roix que conditionnellement en tels termes. *Nos que valemos tanto cōme vos, y vos tanto come nos, oz hazemo nuestro Rey y Sennor, con tal, que noz guardeys nostros fueros, y libertades, si no, no.* Et faut qu'il s'humilie & mette à genoux devant le Iuge souverain, qui est *El Iustitia* à teste nüe, & iure premieremēt, puis les Arragonnois apres. Le second point de ceste Vniō est que les Princes & S[rs] du Royaume peuvent faire alliance & confederation cōtre leur Roy en cas d'oppression, ou d'infractiō de leurs droitures. Et sur ces cōditiōs esleurent leur premier Roy, qui fut un Chevalier Arragonnois nōmé *Gazi Ximenes*, & apres luy encore trois ou quatre. Mais ceste election ne dura gueres: car le Roy Dō Pedro au poignard, desirant rendre le Royaume successif & hereditaire, insista en une convocatiō des Estats d'anichiller ceste Loy d'election: ce q̄ finalement luy fut accordé, par les quatre mēbres du Royaume, reservéz tous leurs autres droits & previleges, saulf cestuy là: ce qu'il accepta tresvolontiers, & comme apres cest accord fait il tenoit la charte de ceste electiō en sa main, il tira sō poignard, & la tailla en pieces: disāt ces mots. *Que tal fuero, y fuero dy poder eligir Rey los Vassallos, sangre de Rey avia de costar.* De fait il se dōna son poignard au travers de la main. Et de ce iour fut appellé le Roy Dō Pedro au poignard: comme il est encore en effigie avec son poignard à la main, en la Sale Royale de la Deputation en la ville de Saragosse, où tous les Roix ses successeurs sōt iusques au Roy Philippe second, dernier mort. En vertu du droit d'Vniō & previleges, les Arragōnois prindrent les armes en cest an 1592, procedās ainsi iuridiquemēt en leurs affaires: en ce q̄ *El Iustitia*, fit insinüer sa sentēce à Dō Alonzo de Vargas par deux Notaires & Huissiers: lesquels luy ayans fait leur insinuation sur paine de corps, & de biens, s'en retournerēt franchement en la ville de Saragosse. De laquelle procedure iuridiq̄ peut apparoir par la Cōmission donnée à Dom Ioan de la Nuca esleu General de l'armée, signée par *El Iustitia*, par l'Abbé de Piedra, Louys Navarra, Iean Louys de Marcuello, Dom Ioan de Luna, Ieronimo d'Oro & d'autres, & seellé du Seel de *El Iustitia*, & de celuy du Royaume. Parquoy toutes choses estans bien ordonnées selon droit, & passées par la Iustice, & souveraineté, les Prescheurs mesmes en leurs chaires, & les Prestres en leurs confesses exortoyēt le Peuple à ce faire. Qui plus est un Secretaire de l'Inquisition sousigna la resolution du Royaume, comme bien fondée. Apres que ceste armée Arragonoise fut ainsi esparse, & tournée à neant, comme nous avons dit, devant que Dom Alonse entra en Saragosse, le Roy escrivit de belles lettres,

Premier Roy d'Arragon.

Belle sentēce du Roy Dom Fernande d'Arragon.

& biẽ succedées à plusieurs des principaux Seigneurs du Royaume,cõme fit peillemẽt Dõ Alonzo,pour donner couverture à son exploit sanguinaire,disãt que c'estoit pour aller en France,& leur iurant que c'estoit sa moindre pensee de leur vouloir aucũ mal: voire qu'il estoit meilleur Arragonnois q̃ pas un d'eux.Sur ces lettres l'entrée luy fut permise & à son armee dedẽs la ville de Saragosse:y estant entré & logé ses gens,ce fut à emprisonner tous ceux q̃ bon luy sabloit, Seigneurs,Chevaliers,Gentilshõmes, Advocats,Procureurs,marchãts, & bourgeois de toutes qualitez:les Deputez du Royaume & les Ecclesiastiques y furẽt les moins espargnez:il y eut aussi plusieurs Dames,Damoiselles,& autres fẽmes prisonieres,& des Licutenans de Haulte Iustice,comme Michel Claveria,& Micer Spinosa,ausquels on faisoit renoncer à leurs offices, y subroguant des autres,q̃ le Roy auparavant pour leurs delicts,avoit declairez inhabiles, à la diminution de son authorité,& à mauvaise cõsequence,estant telle election & institutiõ contre droit.On y confisqua pareillement contre les droits d'Arragon,nõ seulement les biens des marys,mais aussi des femmes de ceux qui s'estoyent absentèz. Et pardessus tous,le Iuge souverain d'Arragon fut prins,& sans autre delay q̃ de vingt heures, eut la teste trenchée,sans luy donner autre sentence:seulement que d'ũ petit billet escrit de la main du Roy en ces termes. *Ayãt veu ceste vous,apprehendrez aussi Dom Iean de la Nuca haut Iusticier d'Arragon,& faites que i'aye aussi tost nouvelles de sa mort,que de son emprisonnement*:cõme il fut fait,nonobstant ses appellations & protestations, sans q p̃sone en sceut riẽ, tant qu'il fut sur l'eschaffault,pour estre quant & quant executé,où plusieurs l'avoyẽt esté auparavãt,& le furent encore depuis. Voila comment le Royaume d'Arragon pensant conserver sa liberte & previleges,les perdit avec sa principale Noblesse,& grãd nõbre de personages biẽ qualiffiez.Mais si c'a esté à droit i'en remets le iugemẽt à d'autres. Tãt y a q̃ ceste cruauté exercée sur les Arragonnois de tresmauvais exẽple,a esté cause q̃ plus qu'õques auparavant, les Estats des Provinces unies du Pays bas,ne se sont voulu fyer au Roy d'Espagne,en tous les Traités d'accord, qu'il leur ayt sceu faire offrir ny presenter par l'Empereur, ny autres ses Lieutenans pardeca:& q̃ iusques au iourdhuy ils maĩtiennent cõstamment leur liberté,ayans ce beau myroir des Arragõnois,& precedẽtement des Grenadins devant les yeux.

Par tout lequel discours cy dessus,auquel nous avons esté de fait d'advis un peu prolixes,y a beaucoup de choses à remarquer en la p̃sone de ce Roy d'Espagne.Cõme de sa cruauté,d'avoir fait meurtrir Escovedo, à ce y employãt sõ plus fidele & meilleur serviteur Peres. Veu q̃ s'il l'avoit offensé il luy pouvoit faire sõ procez,& le condãpner cõme criminel p ordre de Iustice. De pusillanimité,de n'avoir ozé advoüer ledit meurtre pour crainte des parens du meurtry, & murmure du Peuple , veu qu'il ne tenoit qu'à luy de maintenir à l'oeil ouvert & d'une face asseurée,qu'il l'avoit fait faire , pour des causes,dont il n'estoit tenu d'en rendre cõpte,ny de les declarer à ame vivãte,s'il ne luy plaisoit. d'Ingratitude d'avoir pour tel & si dangereux service laissé Peres en paine,de le voir & souffrir condampner,& payer de de grosses amendes,cõfisquer ses biens,& le mettre á la torture. De periurement & desloyauté , extorquant ses papiers & escrits plains de promesses & adveuz,& luy faulsãt la foy tant de fois iurée,& reïtrée,en foy de Chevalier. De trop grande credulité,ou nyaiserie,de se laisser ainsi enbaboüiner & mener p sõ Pere Confesseur. De dissimulation, legereté,& inconstance,en ce q̃ p toutes les procedures contre Peres,il faignoit de vouloir tãtost une chose,tãtost une autre: Et d'ũ appetit insatiable de vẽgeãce, qu'il a demõstré sans nul respect allẽdroit de ces povres Arragonnois. A raisõ dequoy lesdits Estats des Provinces unies avoyent biẽ à considerer,& à peser,à qui ils avoyẽt à faire. Revenons maintenãt à nostre histoire de pdeca.

Tout l'hyver de ceste année 1591 y eut de pt & d'autre entre les Espagnols & les Estats,plusieurs & diverses entreprises & surprises. Entre lesquelles la garnison desdits Estats de Nymegẽ surprĩdrẽt la ville d'Alpẽ, appartenante à la Comtesse de Moeurs.

Au cõmencement du mois de Ianvier l'an 1592 Guillaume Duc de Cleves,de Iuilliers & de Mõts, Cõte de Marck, S^r de Ravesteyn &c,mourut aagé de 76 ans en sa ville de Dusseldorp:il avoit esté en tout sõ tẽps Prĩce pacifiq̃, depuis qu'il se fut racommodé avec l'Empereur,cõme nous avõs dit au livre 6^e. Dez la fleur de sõ aage luy & sa fẽme fille de l'Empereur Ferdinande furent troublez en leurs entẽdemẽs & polle. On a diversemẽt plé des causes de tels accidẽs. A sa mort furẽt presẽts le Duc des Deux ponts son gendre, & la Ducesse de Prusse sa fille,pretẽdãs dez sõ vivant,pour la debilité des sẽs, tãt de luy q̃ du Duc Iean son fils unique,l'administration de toutes ces Seig^ries. Mais rien ne s'en ensuyvit,pour les oppositiõs tãt de l'Empereur,du Legat du Pape,q̃ de la Ducesse fẽme du Duc Iean,de la maison de Badẽ,d'autre religion que le Duc des deux Ponts,& celle de Prusse,qui tous s'estoyẽt dez le mois de Septembre de l'année precedente trouvez audit lieu de Dusseldorp , pour en traitter.

*Mort de Guillaume Duc de Iuilliers.*

Ceux de la ville de Groeninghen estans de tous costez oppressez par la gendar-

merie des Estats, que le Comte Guillaume de Nassau tenoit en plusieurs forteresses d'allenviron, craignans d'estre assiegez au primtéps, envoyerent leurs Deputez avec lettres vers le Cõte Peter Ernest de Masfelt Lieutenant en l'absence du Duc de Parme au gouvernement des Pays bas, remonstrer l'estat miserable, auquel ils estoyét reduits, pour tousiours avoir constãment perseveré en leur fidelité & devoir vers le Roy, & que de iour en iour, leur conditiõ alloit en empirant. Ces lettres plaines de doleances, & de cõmiseration vindrent entre les mains des Estats. A raison dequoy Verdugo Gouverneur de ladite ville y alla en persone. Le Cõte l'ayant oüy, & entẽdu les plaintes des Groeningois, leur escrivit lettres consolatoires, se condoeullant avec eux de leur estat miserable: De tant plus que de soy mesme il n'avoit moyen de les pouvoir assister, & affranchir de l'oppression & violence de leurs ennemis: mais qu'il en avoit escrit au Roy, & envoyé leurs lettres, le suppliant d'avoir pitié d'eux, & qu'il mit ordre à la levée de gens de guerre, non seulement pour les maintenir sur leur deffensive, mais aussi pour recouvrer toutes les Forteresses qu'ils avoyent perdues, & chasser du tout l'ennemy hors de leur Pays, desquelles lettres il en attendoit en bref bonne responce. Ce tẽps pendant afin qu'il ne samblat pas qu'õ les voulut abandonner, qu'il leur envoyoit neuf mille florins, entantmoins de trente mille qu'ils avoyent requis, pour soullager leur povre cõmune. Et qu'il avoit traitté en Anvers avec des marchants de Hambourg pour leur faire avoir quelque quantité de poudres: mesmes qu'il travailloit à ce que les gens de guerre qui estoyent par de là le Rhin, fussent payéz, en quoy il presevereroit, & que tandis Verdugo demeureroit en Brabant, pour solliciter que ce que de là en avant leur seroit le plus necessaire fut accõpli: finalement il les pryoit de demeurer cõstans, & d'avoir egard à eux mesmes, & à ce qui leur touche, sans permettre que l'honneur q̃ iusques lors ils avoyent aquis p leur fidelité, fut estainct: mais qu'õ dise plustost d'eux q̃ les Groeningois ont loyaumẽt perseveré iusques à la fin en l'obeissance & service de leur Prince & Roy.

Depuis les mesmes Groeningois envoyerent vers l'Empereur remõstrer cõme dez l'an 1536, ils s'estoyent libremẽt & volontairement donnez à la maison d'Austrice, à la charge qu'ils seroyét par les Princes d'icelle maitenuz cõtre tous ennemis: ce qu'à bonne raison on devoit faire, & ne les pas laisser au danger, dont ils se voyoyẽt de tous costez environnez: Et q̃ pour les rasseurer, & mettre hors de toute doubte, il n'y faloit pas envoyer, cõme on avoit tousiours fait des petits renforts, de deux ou 3000 hõmes avec peu de munitions: mais qu'il y faloit employer à bõn escient une puissante armee royale: & q̃ la presẽce du Cõte de Masfeldt lors Gouverneur y estoit requise. l'Empereur envoya de Prague avec lettres leurs doleances au Roy d'Espagne, qui les leut le 20e d'Apuril en son Escurial, p lesquelles il le pryoit de vouloir secourir & rasseurer cest te bonne ville Imperiale, qui luy estoit tant fidelle. Le Roy remercia l'Empereur du soin qu'il portoit pour ladite ville, promettant d'y mettre ordre: & commanda p ses lettres au Cõte de Mansfeldt, postposant toutes autres affaires d'aller en Frise, & de mettre ladite ville de Groeninghen hors de toute doubte. Mais cõme c'estoit un affaire de lõgue menee, & qui ne se pouvoit faire sans regagner toute la Frise, qui la plus part estoit en l'obeissance des Estats, sous le gouvernemẽt du Cõte Guillaume Louys de Nassau, avec ce q̃ les Estats & le Prince Maurice luy tailloyent de l'ouvrage de leur costé en Brabant, & qu'il falloit aussi tenir quelques trouppes sur les frontieres de France: il ne sceut faire autre chose pour lors que d'envoyer le Collonel Verdugo, avec un refort de quelques six mille hommes, tant de pied q̃ de cheval, en partie sous la conduitte des Cõtes Herman & Frederic vandẽ Berge Freres, qui n'exploicterẽt rien qui vaille, fors q̃ de regagner tantost un petit Fort, tãtost une trenchée, ou quelque barricade parmy ce Pays Frison: bref ce n'estoit pas pour y assieger ny forcer quelques villes, sinon d'emblée, s'ils eussent peu.

*Deputez des Groeningois vers l'Empereur.*

*Petit renfort & de peu de fruit envoyé par l'Espagne en Frise.*

Au mesme tẽps du cõmencement de ceste année les Regimens Alemans des Cõtes d'Arenbergen & de Barlaimõt hyvernoyent en la Duché de Lembourg, endurans grand' povreté, apres avoir mangé tout ce qu'il y avoit sur le bon homme, & faute de payemẽt s'enfuyoyent, tellement q̃ les cõpaignies n'estoyẽt qu'à demi cõplettes: dõt lesdits Srs Cõtes en escrivirent au Roy en Espagne, se plaignans de ce qu'on faisoit si peu de cas d'eux, & de leurs gens, & q̃ sans argent, ils ne les pouvoyent plus long tẽps retenir. Bref par l'absence du Duc de Parme en la guerre de France, au secours de la Ligue & de la ville de Roüan, il n'y avoit que plainctes, tant des gens de guerre pour leur solde, que des villes & plat Pays pour les foulles qu'ils enduroyent,

Le 16e dudit mois de Iãvier mourut le Duc Iean Casimire Palatĩ du Rhin, Administrateur du Palatinat, cõme Curateur du Prince Frederic son Nepveu, fils de son Frere Louys, Electeur & Comte Palatin. Il fut un Prince magnanime, extremement zelé à la Religion Protestante reformée, & de ceux qui en faisoyent profession, pour lesquels conserver & maintenir, il mena par deux fois une puissante armée en

*Mort du Duc Iean Casimire.*

France,au ſecours du Prince de Cõdé & des Proteſtans Francois,une au Pays bas,& une au Dioceſe de Couiogne,au ſecours du Prince Electeur Truchſes, contre le Prince de Liege.

*Mort de la Roine de Frãce Elizabeth d'Auſtrice.*

Le 21ᵉ dudit mois mourut auſſi Madame Elizabeth d'Auſtrice, vefve doüagiere (qu'on appelle Roine blanche) du Roy de France Charles 9ᵉ, fille de l'Empereur Maximilien,& Sœur de l'Empereur Rodolphe à preſẽt regnant. Ce fut une Princeſſe plaine de pieté, fort regrettée à ſon partement de France, ſi iamais Roine le fut,& ſur tout des povres gens, pour les grandes aulmoſnes qu'elle faiſoit, elle fut 17 ans vefve, vivãt en ſõ privé entre des Religieuſes, abſtracte de la Court de l'Empereur,& des vanitez du mõde, avec peu de ſes Damoiſelles, pryant Dieu nuit & iour, bref c'a eſté une autre Elizabeth Turingienne, myroit de vertu,& de pieté ſur toutes les Princeſſes de ſõ tẽps. Le Roy d'Eſpagne encore qu'il en eut eu la Soeur, avoit grand deſir de l'avoir à fẽme, à quoy l'Imperatrice ſa Mere ſambloit cõdeſcendre, mais elle n'y voulut iamais entendre.

*Richard Duc de Simmer pretẽd la curatelle du Palatinat.*

Richard Duc de Simmer grãd Oncle du Prince Electeur Frederic Cõte Palatin, envoya toſt apres la mort du Duc Caſimire, vers l'Empereur ſes Ambaſſadeurs, requerir luy eſtre conferée l'Adminiſtration & gouvernement du Palatinat, ſous pretexte qu'il diſoit, q̃ Frederic n'eſtoit pas encore en aage competent. l'Empereur y cõdeſcendit fort volontiers, entendant q̃ Richard eſtoit de la Confeſſion d'Augſbourg,& q̃ le ieune Prince Electeur & toute ſa Seigneurie eſtoyent de la Religiõ Proteſtante reformée. Parquoy il eut volontiers veu que Richard eſtant Adminiſtrateur eut changé l'eſtat de la Religion, cõme le Prince Louys l'avoit fait apres la mort de ſon Pere, chaſſant les Miniſtres, banniſſant l'exercice de la religiõ reformee, & y plantant celle d'Auſbourg: que depuis ſa mort le Duc Caſimire oſta à ſon tour, y reſtabliſſant la reformée. Mais les Eſtats de tous les Pays de ce ieune Prince, ſouſtindrent tant par vives voix, que par livres imprimez, que leur Seigneur eſtoit en aage competent, ayant attainct 18 ans, & partant ſuyvant la bulle d'or de l'Empereur Charles 4ᵉ (qui donne ce previlege à un Prince Electeur de l'Empire) qu'il eſtoit capable d'adminiſtrer le Palatinat ſon patrimoine,& l'Electorat quant & quant. Le Duc Richard non content de toutes ces raiſons, ſe ſaiſit par ſubtilité, ou autrement par faveur, de quelques Bailliages au hault Palatinat. Le Prince Frederic pour l'empeſcher, & les luy faire reſtituer ſe met en armes contre ſon grand Oncle (ce qu'aucuns ne voyoyent pas trop envys, qui ne demandoyent qu'à mettre l'Allemagne c'eſt à dire les Princes Proteſtans, en guerre les uns contre les autres.) Mais par le moyen des autres Princes la choſe fut moderée,& reſtitua Richard tout ce qu'il avoit empietté.

Le Prince Maurice par l'intelligence qu'il eut avec le Baron de Peſch dreſſa une entrepriſe au mois de Mars ſur la ville de Maeſtricht, pour laquelle mettre en execution il amaſſa en la Cempeine quelques 4000 hommes, tant de pied que de cheval, & avec certains bateaux qu'il avoit ſur la riviere de Meuſe, eut entré du coſté de Wyck (qui eſt une partie de ladite ville ſcituée à l'autre rive) tandis que l'eſcallade ſe donneroit en un autre endroit: Mais cõme les eſchelles ſe trouverẽt trop courtes, au bruit qui en fut entendu, l'allarme donna en la ville, qui intimida ceux des bateaux à ne faire leur devoir. Parainſi leur faillit ceſte entrepriſe, & s'en retourna le Prince ſans rien faire, bien faché du peu de devoir que ſes gens avoyent fait du coſté de la riviere: dont ledit Sʳ de Peſch deſcouvert d'avoir eſté de l'entrepriſe, ſe retira avec ledit Seigneur Prince en Hollande, où depuis il eut charge d'une Compaignie de cavallerie. En retournant de ce voiage par la Cempeine, ils prinrent en paſſant le chaſteau de Berceyck: l'Eſpagnol pour le recouvrer y accourut,& l'aſſiegea, mais les Eſtats y envoyerent quelques trouppes qui les chaſſerent de là, & delivrerent ce chaſteau du ſiege.

*Berck-eyck prins par les Eſtats.*

Ceux de la garniſon de la ville de Nimegẽ paſſans par les Pays de Geldre & de Iuilliers, entrerent au quartier d'Eyffel, & s'attacquerent à l'Abbaye de Steynfeldt pres de la ville de Sleydẽ, où y avoit aucuns payſans qui firent quelque peu de reſiſtence: mais ils furent emportez de force,& ladite Abbaye pillee. Cela advint pour certaines indignitez, que les moines leur avoyẽt faittes au paravant.

*Forterreſſes deſmolies par accord de part & d'autre.*

Il fut en ce temps là propos entre les Eſtats particuliers du Pays d'Overyſſel, & le Comte Herman vanden Berghe, de deſmolir certains Forts de part & d'autre. Ceux du pti Eſpagnol deſmolirẽt Goor & Twyckloo,& les Eſtats Dorthet & Verwoerden. Tandis qu'on eſtoit en ces termes le Capⁿᵉ Gerard de Beverſfort avec peu de gens ſẽpara du chaſteau de Saeſfeldt, mal gardé p le Capitaine Leucama. Le Cõte entẽdãt ceſte ſurpriſe ne voulut paſſer plus avant, en ce qui avoit eſté accordé du deſmoliſſemẽt de ces Forts, ſi le chaſteau n'eſtoit rẽdu, cõme il fut fait,& furẽt les autres Forterreſſes deſmolies ſelõ qu'il avoit eſté cõvenu entre eux.

Le 27ᵉ d'Apuril envirõ 200 ſoldats des Eſtats de la garniſõ de Weſterloo en la Cempeine (q̃ peu de temps auparavant ils avoyent ſurprins) allerent faire une courſe en plain Brabant, entre Louvain & Bruſſelle

festes, où ils furent rencontrez par les Espagnols, & deffaicts tout à plat, si bien que peu en eschapperent, qu'ils ne fussent par apres saccagez des Paysans pres de Dyestheym.

Il y avoit en ce temps là deux factions en la Religion dedens la ville d'Vtrecht, qu'aucuns appelloyent, l'une des Consistoriaux, l'autre des Iacobites: ceux-cy ainsi appellez à cause d'un Ministre de l'Eglise de S[t] Iaques, qui donnoit plus de liberté à son troupeau: Et l'autre à raison du Consistoire, qui exerce la discipline & censures Ecclesiastiques. Les Consistoriaux quatre où cinq ans au paravant, le Comte de Leycester ayant le gouvernemēt en main, (duquel ils estoyent caressez & favorisez) avoyent chassé de la ville aucuns des plus notables Iacobites, lesquels estoyent de grand parentage, & les mieux venus entre la cōmune. Or un iour que les Consistoriaux s'en doutoyent le moins, quelques bourgeois se mirent de grand matin en armes, & s'adresserent aux logis de ceux qui avoyent la plus grand' vogue au Consistoire, qu'ils prindrent prisonniers, & du mesme pas les menerent vers la porte, les iettans hors de la ville, & rappellans ceux qui auparavant en avoyent esté chassez, entre lesquels estoit le S[r] de Brakele Bourgmaistre, Gentilhomme de bō lieu.

Le Prince Maurice fit en ce temps là un voiage à Middelbourg en Zeelande, où les Estats particuliers de ladite Province estans assamblez, il requit luy estre furni selō leur portee & contingent, ce que luy estoit requis, pour cest Este prochai dresser un corps d'armée, & assieger quelques villes. Ce qu'estant resolu, & vuydé de quelques autres affaires en ce quartier de Zeelande, il retourna en Hollande, & ayant fait amas de toutes ses troupes, ne laissant par tout q̄ la moitie des garnisons, qui se remplisoyent de bourgeois des villes circonvoisines aux places plus frontieres: ayant commandé d'en faire autant au Comte Guillaume son Cousin, au quartier de Frise & d'Overyssel, se resolut d'aller attacquer la ville de Steenwyck, q̄ l'année precedente il avoit laissée à repos, encore que deslors apres la prise de Zutphē & de Devētet, il s'y fut volontiers campé, & l'eut peu faire, si la venüe du Duc de Parme avec son armée en la Betuwe, ne l'eut rappellé de là (comme nous avons dit cy devant) pour le combatre, & luy faire quitter le siege devāt Knotseburch ce qu'il fit. Mais lors voyans q̄ p l'abséce du Duc de Parme, estant avec sō armée en Frāce au secours de la Ligue, il n'y avoit apparéce de la secourir, ny de l'en faire desmordre, il y arriva le 28[e] de May, qu'il investit du costé qui vat d'Ommē à Gyethorn, & du costé de la Forest. Le Capitaine Antoine la Cocquielle Walon cōmandoit en la ville avec 16 Cōpagnies d'Infanterie, entre lesquelles estoyēt meslez plusieurs de ces traistres qui avoyent vēdu la ville de Gheertruydeberge au Prince de Parme, & de ceux qui à la prise de Deventer avoyent iuré de ne servir d'un an le Roy d'Espagne contre les Estats: lesquels la Coquielle fit venir, & luy iurerent de se deffēdre & garder la ville iusques à la derniere goutte de leur sang.

Estant la ville de toutes parts bie assiegée & le cāp souffissāment retreché, le 8[e] de Iuī furēt plantees 24 pieces de canō, qui battirent incessāmment par telle furie, qu'à plus d'une lieüe de lá, la terre en trābloit, & furent cōptez ce iour, plus de 7000 coups de canon: le S[r] de Famas General de l'artillerie n'y espargnāt ny balles ny poudres, de sorte qu'il falut sur le soir faire cesser la baterie, par ce que le canon trop eschauffé, donnoit pardessus la ville au quartier du Cōte Guillaume de Nassau, où il tua quelques soldats. La batterie cessée les assiegez ne s'ē firent q̄ moquer, ballians leur rāpart, cōme si cela ne leur eut non plus nui q̄ des coups de balets, & nō de boullets, avec beaucoup de propos iniurieux dōt il est mal possible de retenir le soldat indiscret & mal conditionné. Le 13[e] dudit mois la batterie recommenca plus furieuse qu'auparavant, depuis les 4 heures au matin iusques à six heures du soir, & cōbien q̄ la bresche ne fut suffisānte, si est ce q̄ le Prince fit approcher cinq esquadrons, cōme pour donner un assaut, mais on ne passa pas plus avant pour ceste fois. Les Assiegez faisoyent souvēt des sorties blē furieuses, tantost sur un quartier tantost sur l'autre du cāp des Estats: où ils emportoyēt quelque fois pied ou esle, & se retiroyēt gentils garcōs avec quelques prisoniers, dont ils en pendirent aucuns hors du rāpart. Entre autres ils firēt une camisade le 17[e] dudit mois avec envirō 500 hōmes, & gagnans les trēchees se ruerēt sur la cōpaignie du Capitaine Olthouen qu'ils deffirēt, & y furent le Capitaine & son Lieutenant tüez. Le Capitaine Corputdu Regimēt des Estats de Frise inventa certaine machine de bois, en forme de tourion à trois estages, qui se montoit & desmōtoit par vys, si hault que de là on pouvoit descouvrir tout ce qui se faisoit en la ville: a chacun desquels estages y avoit quelques mousquetaires, qui empeschoyēt que nul ne se pouvoit trouver sur les rües, moins au rampart: qui fut cause que les assiegez percerent les maisons de l'une en l'autre, sās qu'il leur fut besoin d'aller par les rües, & descouvrirēt toutes les maisōs qui s'y trouverēt couvertes de paille, q̄ les assiegeans n'y peussent tirer le feu. Et comme cest engin de bois leur empeschoit tout le plus l'accez à leur rampart, ils brac-

querent quelqs pieces d'artillerie pour l'abatre,& cõbien qu'il fut tout à iour, si est-ce qu'ils en emportoyẽt aucune fois de tels esclats,q̃ ce n'estoit point sans perte d'hõmes:tãt qu'en fin ne pour ꝓmesses ne pour menaces,on n'y pouvoit plus ravoir les soldats,& demeura cest instrument inutile, ꝑ eux appelé *Lymstanghe*,autant à dire qu'une gaule ou perce engluyee à pɾẽdre des oyseaux: voulans entẽdre par ce mot qu'il ne servoit q̃ pour perdre des hõmes sans fruit.

*Le Prince Electeur Palatin Espeuse Madame Louyse de Nassau.*

Le 12 dudit mois de Iuin, Mõseigneur Fredric Prince Electeur Palatin du Rhin, Duc de la basse,& haute Baviere, espousa Madame Louyse de Nassau fille aisnée de feu Mõseigneur le Prince d'Orange,de celle qu'il eut en troisiesme nopces , Madame Charlotte de Bourbon fille du Duc de Mõtpensier,Prince du sang royal de Frãce. Ceste ieune Princesse fut conduite de la Haye en Hollande, par le ieune Cõte Iean de Nassau son Cousin germain, & par Madame N.de Nassau Cõtesse de Schwartsenbourg sa Tante,& du Sr de St Aldegonde representant le Prince Maurice son Frere,& fut menée chéz le Comte Iean de Nassau son Oncle,au chasteau de Dillenbourg,en la Comté de Nassau:où ledit Sr Prince Palatin la vint espouser. Elle fut honnorablemẽt & richement doüée des Estats generaux des Provinces unies, recognoissans les grands services qu'ils avoyent receuz dudit Sr Prince d'Orange son Pere.

*Renfort de Steenwyc desfait.*

Environ la fin dudit mois de Iuin le Gouverneur Verdugo sachant bien que les Assiegéz dedens Steẽwyc avoyent faute de poudre,envoya deux cẽts cinquante soldats avec chacũ un sac de dix ou 12 livres, faire une espreuve, s'ils n'eussent sceu entrer en la ville , & pour plus grande asseurance envoya un hõme les advertir à quelle heure ils viendroyẽt, afin que lesdits Assiegéz faisãs au mesme tẽps une sortie de ce costé là, il leur fut tant plus aysé d'y entrer. Mais ceste hõme ayãt esté attrappé ꝑ ceux du cãp du Prince Maurice,& bien examiné, il descouvrit le secours avenir:lequel ne faillit à l'heure que le Gouverneur avoit mandé de se trouver,cõme il avoit esté dit:qui biẽ attendu aux passages,de ces 250 hommes, les 200 furent taillez en pieces, du surplus se sauva qui peut. Ce qu'entendans les Assiegez,& q̃ de plus en plus leurs gẽs se diminuoyent,ayans perdu le Cõte Lodouic vã den Berghe,les Capitaines Blondel,Hessel, les Lieutenans de Steenbach, & de Camega,& plusieurs autres,voyans aussi qu'il n'y avoit point d'espoir de les pouvoir delivrer, & que tant leurs vivres, q̃ autres munitiõs leur deffailloyent,penserent de rẽdre la ville par bon appoinctement. Mais cõme le Prince Maurice vouloit avoir to⁹ ces marchans de Gheertruydenberghe à sa devotion, rien n'en fut fait pour ceste fois là. Alleguans q̃ dez le cõmencemẽt du siege,ils avoyent tous iuré de vivre & mourir egalement:à raison dequoy la condition de l'un ne devoit pas estre pire que de l'autre, aymans mieux de mourir en cõbatãt qu'estãs prisoniers apres la ville rendüe,estre pẽdus: cõme leur sentence(dont nous avons parlé cy devãt)le portoit. Sur ce le Prince fit redoubler sa batterie iusques à 65 pieces de canon,qui foudroyoyẽt tout dans la ville: outre les trois mines q̃ ioüerẽt le 4 de Iuillet,& firent un tel eschecq des soldats ,qui estoyent sus,& au pied du rãpart,qu'on n'y voyoit,qu'hõmes voller en l'air, & y dõna tel ouverture,qu'on fut bien alle à cheval à l'assaut. L'opperation desquelles mines le Prince Maurice voulant mieux recognoistre,s'ẽstant approché receut une harquebusade de la ville, en la ioüe gauche, mais sans danger,dõt il guerit tost apres. Les Assiegéz bien estõnez de tels foudroyemens, desesperãs de se pouvoir maĩtenir plus lõg temps , craignans en si belles & spacieuses bresches d'estre emportez d'assaut,consẽtirent tous d'un cõmun accord de parlemẽter,& traitter d'appoĩctement:que le Prĩce leur accorda,& le lendemain se fut conclu & arresté:les assiegéz sortans sans armes,& iurans de ne les porter outre le Rhin de demy an contre les Estats.

*Le Prince Maurice blessé d'une harquebusade.*

*Steenwyc rẽdue par accorde.*

En ceste sorte fut la ville de Steẽwyc rẽdüe au Prince Maurice, sous l'obeissãce des Estats generaux,apres avoir enduré 29000 coups de canon:& que ledit Sr y eut perdu environ 1500 hõmes,& beaucoup de blessez,entre autres le Collonel Francois Veer & Horatio son frere,le Collonel du Regiment de West-Frise Guillaume van Dorp, dont il mourut,& plusieurs autres. La ville rendüe le Capitaine Berẽsteyn y fut mis en garnison avec quatre cõpagnies : le cãp des Estats y demeurant si lõg temps ez environs,q̃ les ramparts furẽt reparez,les fossez nettoyéz & relevéz, & tous les retranchemẽs applanis. Ces marchans de Gheertruydenbergh non cõprins en l'accord,autant qu'on en peut attrapper furent pẽdus. Le Capitaine la Coquielle qui avoit commandé en la ville durãt le siege, & tous ses gẽs , avec les blessez , malades , & bagages, furent convoyéz iusques en la Comté de Benthem ez frontieres de Westphalen.

Environ le my-mois de Iuillet le Collonel Mondragon Gouverneur de la Citadelle d'Anvers,fut envoyé avec 3000 hõmes & 5 pieces d'artillerie au Pays de Cẽpeigne assieger le chasteau de Westerloo,lequel se rẽdit le 18e dudit mois ꝑ cõpositiõ. Passãt outre il alla devãt Tournhout qui se rẽdit pareilement le 20,& celuy de Bergheyc le 21:qui estoyent trois places ꝑ lesq̃lles les gẽs des Estats travailloyẽt tousiours le Pays de

de Brabant & autres lieux circonvoisins.

*Entreprise des Espagnols sur Bayonne en France faillie.*

Au mois d'Aoust les Espagnols pratiquerent une entreprinse pour surprédre la ville de Bayonne en France : en laquelle le Gouverneur de Fontarabie avoit eu de longue main intelligence avec un Medeci nómé Blác-pignon, lequel recevoit souvent lettres de luy en termes couverts prins de la medecine pour acheminer l'affaire: qui cõsistoit en ladite surprinse & extermination de tous les Officiers du Roy de France en icelle. Ce Medecī s'entédoit avec un Espagnol de long temps habitué en ladite ville: et eux deux avoyét conduit le fait si avant, qu'une Flotte de quelqs vaisseaux, & une armée p terre estoit preste à l'executiõ, quád un laquay envoyé de Fontarabie avec lettres parlant de medeciner & seigner la maladie, fut surprins p le Sr de la Hilliere Gouverneur de Bayonne. Lequel ayãt sans delay saisi le Medecin & l'Espagnol, esvéta la mine en peu d'heure. Mais ce qu'il delibera la dessus, qui estoit de dõner une strette aux entrepréneurs, ne peut estre executé, à cause de l'obstinée resolutiõ de l'Espagnol prisonnier, lequel ne voulut escrire les lettres qu'on requeroit de luy, ains ayma mieux mourir que de servir de piege pour attrapper ses cõpagnons, & fut decapité publiqmét avec le Medecī: dõt s'ésuyvit la dissipatiõ de ceste armée Espagnolle de ce costé sa.

*Siege des Estats devant Covoerden*

Le Prince Maurice, poursuyvãt sa victoire de Steenwyck, mena son armée devát la ville & fort chasteau de Covoerdé, au Pays de Tuente: & tirant hors de son cãp premierement quelqs 1200 hómes & cinq pieces d'artillerie, marcha vers la ville d'Otmarsom audit Pays, où pour lors cõmãdoit le Capitaine Alphonse Médo Espagnol: lequel voyãt qu'avec sa Cavallerie, il ne pouvoit q peu ou poĩt faire de service à la ville durant le siege, se retira de bõne heure avec 60 chevaux, pmettãt à ceux de la ville tant faire envers le Gouverneur Verdugo qu'il leur ameneroit secours. Le Prince s'estant campé devant la ville cõmanda au Sr de Famas General de l'Artillerie, d'y dresser sa baterie, ce qu'estant fait, la nuit mesme ledit Sr de Famas estant pres du canõ, fut tiré au sõ de sa parolle, d'une harqbusade de la ville en la teste, duquel coup il fut tué tout roidde sans onc sonner mot depuis. Que le Prince regretta fort, ayãt esté un de ses principaux Conseilliers en fait de guerre, ppre pl9 q nuls hómes à gouverner l'Artillerie. Les Assiegéz entendans sa mort, ne voulurent attendre plus grande extremité que de quelq vollée du canon, sachans bien que s'opiniatrãs plus lõg temps, le Prince voudroit venger sur eux la mort dudit Sr qu'il avoit tant aymé, & ainsi se rendirét. Eux estans sortis, & garnison mise dedens de la pt des Estats, ledit Sr Prince vĩt encore ce iour mesme avec sa petite armée coucher en sõ camp devant Covoerden.

*Otmarsom assiegé tout par an.*

*Mort du Sr de Famas general de l'artillerie des Estats.*

*Otmarsom rendue.*

Le Drossart dudit Covoerdé entédant sa venuë du camp du Prince brusla la ville, & abbatit tous les iardins & hayes d'allentour, pour ne rien laisser où ses ennemis se peussét mettre à couvert. Ce nonobstant le Prince se retrancha peu à peu, iusques au bord du fossé du chasteau, qui est fort d'assiette, de nature, & d'artifice, estimé inprenable. Il y avoit un ravelin pres de la porte qui garrantissoit le pont, lequel fut mis incontinent par terre. Ce nonobstant les Assiegéz, ne laissoyét de faire des sorties asses furieuses. Et une entre autres en plain midi, à laquelle ils taillerét en pieces toute une cõpagnie, Capitaine, Lieutenant, & Enseigne, sans qu'il s'en sauva plus qu'onze soldats. Pour empescher toutes ces sorties fut trouvé bon de dresser quelqs pieces de canõ, pour rõpre le põt, cõme il fut fait. Or cest Esté estoit du cõmécemét fort sec, qui fut cause q tant plus aysement on peut assieger ceste place tout allétour, voire mesmes ez lieux fondriers & marescageux. Et cõme les fossez du chasteau estoyét pfonds & larges : apres qu'on eut fait escouller le pl9 qu'on peut les eaux, ils furét pied à pied remplis, roullãt terre de la largeur de dix & douze pieds tant seulemét, & à mesure que le fossé se remplissoit, ce qui estoit répli, se couvroit de nuit avec des planches posées sur des estáchõs, restãt p dessous une forme de gallerie, qui se cõtinua petit à petit, si lõg temps qu'elle vint au pied du rãpart. Les plãches pdessus tousiours couvertes de terre, & garenties de gasons, q les assiegéz n'y peussét ietter le feu, car autremét ne la pouvoyét ils offencer de leur artillerie. Puis p ceste gallerie vindrent les premiers à la sappe du rampart, sans que rien les y peut empescher. Et cõme ledit rampart estoit armé de gros trõcs d'arbres, & membres de bois, tant croissez, que couchéz à droit, la terre & quelques fachines entre deux: ceste terre ostee fut deliberé d'y mettre le feu.

Tandis que cecy ce passoit ainsi le Duc de Parme sachant de quelle importance est ceste place de Couvoerdé, comme estant la clef de tout le Pays de Frise, Drenthen, & Groeninghen, envoya environ quatre mille hommes de pied, & six cent chevaux sous la conduite de Verdugo Gouverneur du Groeningeois, pour fonser le camp des Estats, ou contraindre le Prince Maurice de se retirer. Estant là venu & trouvant le Prince bien retranché, il s'alla camper à Enlichom, pour coupper les vivres qui venoyent au camp des Estats du costé de la ville de Zwol. Mais apres y avoir seiourné quelques iours, Verdugo voyant qu'il en venoit en abondance par autres endroits, delibera de tenter

la fortune, & d'attacquer les trenchées. Ce qu'il fit d'un commencement bien à propos & en avoyent les Espagnols ia passé l'une, se mettans á cryer victoire. Mais ils furent au mesme instant receuz si doucement par le Comte de Hohenloo, qui y accourut en toute diligence, que tout autant qu'il y en estoit entré, y demeurerent tous sur la place. Et lors commenca le canon du camp à donner au travers de leurs plus forts esquadrons, de sorte qu'ils furent contraincts de faire la retraite tousiours escarmouchans, marchans neantmoins en gẽs de guerre, cõme s'ils fussent resoluz d'y retourner encore autre fois.

*Covoarden rendue par appointemẽt*

Les Assiegéz voyans leur secours retiré, quittans tout espoir, sentans leurs ramparts tellement sappéz, qu'il ne restoit qu'à y mettre le feu, leurs deffences & parapets entierement abatus, tellement qu'il n'y avoit hõme si hardi qui s'y ozat mõstrer s'il n'estoit las de vivre, aymerẽt mieux de rẽdre la place par capitulation.

*Le Prince Maurice poursuyt Verdugo & ses Espagnols*

Verdugo s'estant ainsi retiré avec ses troupes, & Covoerde tombée en l'obeissance des Estats. Le Prince Maurice, (qui durant son siege n'avoit voulu sortir hors de son camp, pour combatre les Espagnols, craignant de perdre une si belle occasiõ qu'il avoit en maĩ pour se faire maistre de ceste place) apres y avoir mis garnison, & donné ordre à la reparation des ramparts & ruines d'iceux, & à l'aplanissement de ses trenchées, partit avec toute sõ armée, & poursuyvit les Espagnols, tirans vers le Rhin, pensans le repasser alendroit de la ville de Berck. Mais comme ledit Sr Prince les talõnoit de si pres, qu'ils n'eurent moyen ny loisir d'y prendre leur passage: Verdugo sentãt ses gẽs asses descovragez, qui se retiroyẽt à la file passant à costé de la ville de Wezel (le Prĩce tousiours le poursuyuant, pour s'il eut peu luy faire vn affrõt, s'alla cãper à l'abry d'une petite ville en Wesphale nommée Bocholt : où le Prince l'eut volontiers attacqué, si l'Espagnol n'eut si biẽ remarqué sa retraitte: & où n'y avoit qu'un chemin assez estroit pour y aborder, au reste une grãde fondriere & plaine marescageuse entre deux. Qui fut cause que le Prince ne le pouvant approcher, sans le vouloir poursuyvre plus avant (comme l'Automne estoit ia fort avancé, approchans les pluyes & mauvais temps de l'hyver) le quitta là, & remena son armée, renvoyant chacun à sa garnison iusques au printemps ensuyvãt : alors bien deliberé de remettre les fers au feu.

*Deportemẽs de la Ligue en France*

Ce temps pendant les Chefs de la Ligue de France (qui se disoyent Princes, non Francois, mais Lorains) entretenoyent le Peuple avec le bec en l'eau, tirans leurs grandes pensions du Roy d'Espagne, lequel (comme on dit en proverbe) tenoit le loup par les oreilles. Tant qu'en fin quelques uns du Parlement de Paris lasséz des deportemens du Duc de Mayenne, & prevoyans qu'en fin sa pretendüe Lieutenance accableroit grands & petits, qui cherroyent bien tost en une totale subversion & confusion, commencerent à lever la teste & à demander la paix.

*les Parisiens demandent la paix*

Surquoy les Parisiens eschauffez par les remonstrãces des uns aux autres, cryerẽt & importunerẽt tant, qu'une Assamblée de ville fut tenüe: En laquelle le Duc de Mayenne se trouva, & mal entalenté de ceste proposition de paix conclüe en son absence, & lors resolumẽt mise sur le bureau, respondit comme il sensuit.

*Harrengue du Duc de Mayenne aux Parisiens*

„ *Messieurs* i'ay esté adverti qu'il s'estoit „faitte icy quelque proposition d'envoyer „vers le Roy de Navarre pour traitter avec „luy. Ce que i'ay trouvé fort estrange, pour „estre chose contraire à ce qu'avons paren-„samble iuré. Toutefois ie ne l'impute pas „à aucune mauvaise volonté, qu'ayent ceux „qui l'ont proposé, ains à la necessité tres-„grande que chacun de vous peut avoir. „Mais vous scavez tous que i'ay deliberé „faire assambler les Estats dans ce mois, pour „pourvoir au general des affaires, & au par-„ticulier de vostre ville. Vous scavez cõbien „de Princes, Seigneurs & villes se sont unis „avec nous : desquels nous ne devons ny „pouvons honestement nous departir : „Aussi vostre conditiõ seroit beaucoup plus „mauvaise de faire voz affaires sans eux. I'es-„pere que tous ensamble prendrons une „bonne resolution: pour laquelle executer „sans avoir aucune consideration de mon „interest particulier, i'exposeray (comme i'ay „fait cy devant) mon sang & ma vie, pour „vostre conservation treslibrement. Mais ce-„pendant ie prye ceux qui ont fait telle pro-„position de s'en departir, & s'ils ne le fai-„soyent, i'aurois occasion de croire, qu'ils „sont mal-affectionnéz à nostre parti, & de „traitter avec eux cõme ennemis de nostre „Religion.

Ce neantmoins il fut arresté en ladite Assamblée qu'on envoyeroit vers le Roy, en attendant la tenüe des Estats, afin d'avoir agreable que le trafic & commerce fut libre, tant pour la ville de Paris qu'autres bonnes villes du Royaume. Ce que fut agrée par ledit Duc de Mayenne, encore que ce fut chose qu'il ne desiroit nullemẽt, d'autant que cela eut apporté une trop grãde & cõmune conversation des uns avec les autes, qui n'eut causé q̃ de tresmavais effects contre son opiniõ: par ce que le Peuple qui n'en pouvoit plus prefereroit tousiours ce qui seroit de son bien & utilité, aux affaires de la guerre, & par consequent abhorreroyent

reroyent ceux qui ne tachent que de voir leur ruine, signamment les estrangers. Et d'autant que sur ces entrefaites le Legat du Pape en France, fortiffié des Chefs de la Ligue & selon les intelligences avec l'Espagnol, publioit des bulles de sedition : la Cour de Parlement seant pour le Roy en la ville de Chalons, s'y opposa comme il s'ensuyt.

*Conclusion du Procureur gnal cõtre les Ligueurs*

» *Sur ce que* le Procureur general du Roy »a remonstré à la Cour que les rebelles & »seditieux, pour executer leurs meschans & »malheureux desseins qu'ils ont de longue »main pouriectez, pour usurper ceste cou»rõne sur les vrais & legitimes successeurs »d'icelle: non contents d'avoir rempli le »Royaume de meurtres, brigandages, & »pilleries, & d'avoir d'abõdãt introduit l'Es»pagnol tres-cruel, & tres-prenicieux enne»my de la France. Voyans que les habitans »des villes rebelles, commencoyent com»me d'une longue lethargie, & pamoison à »retourner à soy, & reprendre le chemin »d'obeissance, dont Dieu & Nature les o»bleigent envers leur Roy legitime, pour »du tout amortir, & reboucher les pointes »& aiguillons de la charité vers leur Patrie »qui se resveilloyent en eux: & remettre ce »Royaume en plus grand trouble & divisiõ »que devant, se disposent à proceder à l'e»lection d'un Roy. Pour à laquelle donner »quelque couleur, ils ont fait publier certaĩ »escrit en forme de bulle, portant pouvoir »& commandement au Cardinal de Plaisã»ce d'assister & authoriser ladite pretendüe »election. En quoy lesdits rebelles & sedi»tieux descouvrent appertemẽt, ce que ius»ques ores ils ont tenu caché: & qu'ils n'õt »fait que prendre le pretexte de la Religiõ, »pour couvrir leur malheureuse & damna»ble entreprise & coniuration: Chose que »tout bon Francois & Catholique doit de»tester & abhorrer, comme directemẽt cõ»traire à la parolle de Dieu, aux saints de»crets, Cõciles, & libertéz de l'Esglise Gallicane, & qui ouvre la porte à l'entiere rui»ne & eversion de toutes polices & societéz »humaines, instituées de Dieu, mesmemẽt »de ceste tant renommée & florissãte Mo»narchie: la Loy fondamentale de laquelle »consiste principalement en l'ordre de la »succession legitime de noz Roix. Pour la »conservation de laquelle, tout homme de »bien & vray Francois doit exposer sa vie, »plustost que souffrir qu'elle soit alterée, & »violée: comme le gond sur lequel tourne »toute la certitude & repos de l'Estat: reque»rant y estre pourveu. *La Cour* en interinãt »la requeste faite par le Procureur general du Roy, l'a receu, & recoit comme appellãt »d'abus de l'octroy, & impetratiõ de ladite »Bulle, & pouvoir y contenu, publication, »execution d'icelle, & tout ce qui s'en est

*Arrest du Parlement contre la Bulle du Pape & la Ligue.*

»ensuivy: l'a tenu & tient pour biẽ relesué. »Ordõné que Philippe du titre de S[t] Onophre Cardinal de Plaisance sera assigné en »icelle pour defendre audit appel, & vau»dront les exploits faits en ceste ville de »Chalons à cry public, & serõt de tel effect »& valeur, comme si faits estoyent à sa per»sonne & domicille. Et ce pendant exorte »ladite Cour tous Prelats, Evesques, Prin»ces, Seigneurs, Gentilshommes, Officiers, »& suiets du Roy, de quelque Estat, quali»té, ou condition qu'ils soyent, de ne se lais»ser aller ou gagner aux poisons & enfor»cellemens de tels rebelles & seditieux: »Ains de demeurer au devoir de bons & »naturels Francois, & retenir tousiours l'af»fection & charité qu'ils doivẽtà leur Roy »& Patrie, sans adherer aux artifices de ceux »qui sous couleur de Religion veulent en»vahir l'Estat, & y introduire les barbares »Espagnols, & autres usurpateurs. Fait ex»presse inhibitions & deffences à toutes »personnes de tenir ny avoir chez soy ladi»te Bulle, icelle publier, s'en ayder, ou favo»riser lesdits rebelles, ny se transporter aux »villes & lieux, qui pourroyent estre assig»néz pour ladite pretendüe election, sur »paine, aux Nobles d'estre degradez de No»blesse, & declairéz infames & roturiers, eux & leur posterité: & aux Ecclesiastiques »d'estre decheuz du possessoire de leurs be»nefices, & punis, ensãble tous cõtrevenãs, »comme criminels de leze Maiesté, & per»turbateurs du repos public, deserteurs, & »thraistres à leur Pays, sãs esperãce de pou»voir obtenir à l'advenir pardon, remission »ou abolition. Et à toutes villes de recevoir »lesdits rebelles & seditieux pour faire ladi»te assamblée, les loger, retirer, ou herber»ger. Ordonnant ladite Cour que le lieu »où la deliberation aura esté prise, ensãble »la ville, où ladite Assamblée se fera, serõt »razez de fond en comble, sans espoir d'es»tre rediffiéz, pour perpetuelle memoire à »la posterité de leur trahison perfidie & in»fidelité. Enioint à toutes personnes de »courir sus à son de toxain, contre ceux qui »se transporteront en ladite ville, pour as»sister à icelle assamblée. Et sera Commissi»on delivrée audit Procureur general, pour informer cõtre ceux qui ont esté autheurs, »& promoteurs de tels monopoles & con»iurations faites contre l'Estat, & qui leur »ont aydé, ou favorisé. Et sera le presẽt Ar»rest publié à son de trõpe. Fait en Parlemẽt »le 18 de Novembre 1592. A Chalons.

*Le Duc de Mayenne fait brusler l'Arrest du Parlement du Roy.*

Cest Arrest fut la veille de Noel ensuyvant par ordonnance du Duc de Mayenne, la ville estant toute en armes buslé publiquement sur les degrez du Palais de Paris: dont les Parisiens furent fort offencez, & aucuns plus tristes & estonnéz qu'il n'en faisoyent de samblant.

Pendãt

Pendant ces procedures le Duc de Boüillon ne dormoit pas, ains continuant de sō coste à courir sus à la Ligue, s'édommagea du costé de Lorraine, par la prise de la ville de Dun. Et environ ce temps là le Seigneur de Vaugrevent (commandant pour le Roy dās Saint Iean de Lanne en Bourgogne) deffit dixsept compaignies de gens de pied, à deux lieües pres de Digeon, gagna leurs drappeaux, armes, & bagages: Parmy lequel bagage furent trouvez certains memoires & instructions, baillez par le Duc de Nemours au Baron de Tenisé, pour traitter avec le Duc de Mayéne son Frere uterin, à ce qu'il trouva bon que ledit de Nemours fut esleu Roy. lesquels memoires estoyent pour l'assamblée de Paris. Ce ieune Seigneur poussé de mesmes pensées que quelques autres Chefs de la Ligue, ne concevoit que haults desseins: en ce tēps là tenant serréz de pres ceux de Liō & des envirōs. Mais les affaires y prindrēt tout autre ply que les autres ne pensoyēt: dont s'ensuivyt en peu de tēps apres la ruine totale dudit Duc de Nemours & finalement sa mort avant l'aage de maturité: ce que nous remettons à l'histoire de France.

Or comme les Ligueurs se promettoyēt de grandes choses de leur Assamblée des Estats de Paris: & les Partisans Espagnols se confioyent que le Duc de Parme, retourneroit pour la troisiesme fois avec une puissante armée, pour faire un grand effort, & asseurer la courōne de France au Roy d'Espagne, ou à l'Infante sa fille: la mort coupa le filet à sa vie & à ses entreprises. Car s'estant acheminè vers la Picardie avec son armée, composée de sept à huit mille hommes tant de pied que de cheval, & estant sō Avantgarde proche de l'arbre de Guise: il s'arešta en Arras pour y tenir les Estats du Pays bas de l'obeissance du Roy d'Espagne. Il s'estoit tousiours porté mal depuis sa derniere retraitte. Estant arrivé en ladite ville, sa maladie rengregea si fort au commencement de Septembre, qu'il y mourut le second iour en l'hostel Abbatial de S^t Vaast. Son corps fut conduit par la Lorraine en Italie par huit vingt chevaux en deüil. On dit qu'il ordonna par testamment d'estre enterré en habit de Capuchin. Il fut fort regretté de ceux d'Arthois & de plusieurs autres, qui sont de plus douce humeur que les Espagnols, ny les Iesuites, desquels il ne fut gueres plaint. Ce fut un des sages, bien advisez, prudens, heureux, & valeureux Capitaines de son temps: Estimé le plus homme de bien, & (combien qu'il fut Italien) moīs simulé que nul des Gouverneurs q̄ le Roy d'Espagne ayt envoyé au Pays bas: ialoux de son honneur, & tenant sa parolle sur tous autres. Il mourut aagé d'environ quarante & huit ans. Estant mort & ouvert, on trouva ses intestins & parties nobles de tout point offensées: tellemēt qu'il ne pouvoit estre de longue vie: on a eu ceste opinion, & luy mesme le disoit, qu'on l'avoit par deux fois empoisonné: dont les Italiens de sa suyte & maison ne se faignoyent ouvertement aux Fontaines de Spa d'en inculper les Espagnols avec grandes execrations. Il gist enterré en sa ville de Parme. A ses funerailles en la ville de Brusselles y advint presques un grang trouble. En ce qu'apres le deüil marchant le Comte de Mansfeldt comme son Lieutenant, puis ses Officiers domestiques, les Gentilshōmes Espagnols voulurent marcher devant les Italiens, qui les retindrēt neantmoins par force sur culs: comme de vray ce n'estoit pas lors le reng des Espagnols. Samblables funerailles luy furēt faites en plusieurs villes d'Italie & le 10^e d'Apuril 1593 en la ville de Rome, cōme à un grand Champion, & Propugnateur de l'Eglise Romaine, de laquelle il estoit Grand Gonfalonnel hereditaire. Et luy fut dressée une statüe taillée en marbre, posée au Capitole á la facon des anciens Romains avec ceste inscription.

*Quòd Alexander Farnesius Parmæ & Placentiæ Dux tertius, magno in Imperio res pro Repub. Christiana gesserit, mortemque obierit, Romaniq; nominis gloriam auxerit.*

*S.P.Q.R.*

*Honoris ergò Maiorum morem multis sæculis interfusis revocandum censuit, statuitq; Civi optimo, eius virtutis, suæq; in illum voluntatis testimonium.*

*Ex S.C.P,*
*Clementis VIII, P.M. anno II.*
*Gabriele Cesarino I.V.C.*
*Iacobo Robero*
*Papirio Albero*
*Celso Celso Cap. Reg. Priore.*

Le Comte

## ARGVMENT

*Le Comte Philippe de Naßau court le pays de Luxembourg avec quelques trouppes des Estats. Le Prince Maurice aßiege la ville de Gheertruydenberghe & la gaigne à la barbe de l'armée Royale conduite par le Comte Peter Ernest de Mansfeld. Estats de la Ligue tenus à Paris ausquels le Roy d'Espagne escrit. Mansfeld aßiege Crevecœur en vain: petites guerres au pays de Frise conduites pour les Estats par le Comte Guillaume Louys de Nassau. Arrest du Parlement de Paris contre la Ligue. le Roy de France change sa profeßion de Religion. Le Comte de Solms fait la guerre en Flandre pour les Estats. Otmarsum en Overyssel & plusieurs Forts regaignéz en Frise par l'Espagnol. L'Archiduc Ernest vient pour estre Gouverneur au Pays bas pour le Roy d'Espagne. La Ligue se desligue, & le Roy de France cõmence à estre un peu mieux recognu par la rendition de beaucoup de villes & Seigneurs Ligueurs. Michiel Renichon Prestre entreprend de tuer le Prince Maurice, pour ce est executé: dont l'Archiduc Ernest taxé s'en veut excuser par ses lettres aux Estats, ausquelles est respondu: ledit Archiduc fait la guerre au Roy de France. Le Prince Maurice delivre Covoerden, aßiege la ville de Groeninghen, & la gaigne par appoinctement. Pierre du Four pretend assasiner le Prince Maurice, & pour ce est executé. Le Comte Philippe de Nassau se ioinct avec ses trouppes au Duc de Bouillon. Lé Roy de France failli d'estre tué mais blessé par un ieune escolier Iesuite de Paris, qui en fut executé & les Iesuites bannis de France. Descouverte du destroit du Noord. Distiches Chronostiques Latins contenans les exploits victorieux du Prince Maurice. Mariage du Cõte de Hohenloo, & du Duc de Bouillon. Huy ville & chasteau surprinse pour les Estats au Pays de Liege, bien tost reprinse par l'Espagnol. Mort de l'Archiduc Ernest. Le Collonel Mondragon Espagnol approche le camp des Estats, il est poursuyvi par le Prince Maurice, les Comtes Philippes de Nassau, & Ernest de Solms blessez & prisonniers meurent, restant le Comte Ernest de Nassau prisonnier. Le Comte de Fuentes fait forte guerre contre le Roy de France, prend Cambray, Chastelet, Dourlās, & defait le Sr de Villars. Les Espagnols tentent un gué de paix au Pays bas. Liere en Brabant surprise pour les Estats, mais faute d'ordre fut reprinse le mesme iour. Le Cardinal Albert d'Austrice est fait Gouverneur pour le Roy d'Espagne, prend Calais sur le Roy de Frãce, qui prẽd Laffere sur les Espagnols. Le Cardinal assiege Hulst en Flandre, qui finalement se rend. Les navires Anglois & des Estats courent la coste d'Espagne, pillent Calis-Malis. Le Roy d'Espagne par placcart se dispense à ne payer ses debtes. Le Mareschal de Birõ fait guerre, en Arthois prẽd le Gouverneur du Pays Marquis de Varẽbõ prisonnier. Cõfederatiõ du Roy de France, de la Roine d'Angleterre, & des Estats contre les Espagnols. Le Prince Maurice deffait pres de Tourhout le Comte de Varax qui y fut tué. Amiens surprise par les Espagnols, que le Roy assiege & nonobstãt le secours que presenta le Cardinal Albert la reprẽd. Le Prince Maurice assiege & prend les villes d'Alphen, Moeurs, Rhinberg, Grolle, Brefort, Enschede, Oldenzeel, Otmarsum, Goor, & Lingen, le tout en trois mois de temps. Ambassadeur du Roy de Danemarck, aux Estats, à quelles fins. Le Roy d'Espagne cherche paix en France qui est accordée à son dam & peu d'honneur. L'Admirãt d'Arragon Ambassadeur vers l'Empereur à quelles fins. Peter Panne entreprend de tuer le Prince Maurice, & pource est executé. Navigation des subiects des Estats aux Indes Orientales. Tumulte à Emden. Le Roy d'Espagne donne sa fille aisnée en mariage au Cardinal Albert.*

APRES le trespas du Duc de Parme Alexandre Farnese, le Cõte Peter Ernest de Mansfeldt son Lieutenant durant ses absences en France, fut par provision cõmis de la part du Roy d'Espagne au gouvernemẽt de ce qu'il retenoit sous son obeissance ez Pays bas, attendant la venüe de l'Archiduc d'Austrice Ernest, Frere de L'Empereur Rudolph à present regnant, designé, pour Gouverneur Lieutenãt & Capitaine General. Auquel Comte de Mansfeldt (cõme les Espagnols ne se sont iamais de tous point fyez aux Seigneurs desdits Pays) furẽt adioints en tous affaires le Comte de Fuentes Espagnol, Beau Frere du Duc d'Alve, & un Stephano d'Ybarra, Superĩtendent des deniers Royaux, aussi Espagnol: sans l'advis desquels deux il ne pouvoit rien faire, ny traicter, ny disposer d'un seul solt.

Tout ce temps là les Ligueurs estoyent biẽ empeschéz à tenir leurs Estats en la ville de Paris pour eslire un nouveau Roy. A laquelle election y avoit de grands brigues & concurrences. Le ieune Duc de Guise soy disant (comme il est) fils de l'aisné de la maison de Guise y pretendoit pour le premier, & le plus recommandé du peuple de Paris: apres luy le Duc de Mayenne son Oncle paternel: Puis le Duc de Nemours: Item le Duc de Savoye: Item le Marquis du Põt fils aisné du Duc de Lorraine: Et le Duc de Feria, present ausdits Estats, pour Madame Isabelle Infante d'Espagne, que le Roy son Pere disoit vouloir donner en mariage à l'Archiduc Ernest: C'estoyent beaucoup de chiens rongeans à un os. Mais tous ces pretendans & corrivaux furent repeuz de fumée, Dieu en voulant autrement disposer à la personne du Roy legitime Henry 4e à present regnant, nonobstant tous les efforts humains au cõtraire. Ce que nous renvoyõs à l'histoire de France.

Sur la fin de ceste année 1592 comme le Comte Charles de Mansfeldt fut envoyé (ainsi q̃ nous avons dit) sur les Frontieres de Picardie, pour donner de la besogne aux Realistes à l'avancement de la Ligue, & assieger la ville de Noyon, comme il fit & gagna, le Roy ayãt lors beaucoup d'affaires ailleurs, les Estats unis envoyerent d'autre costé le Comte Pilippe de Nassau avec environ quatre mille hommes tant de pied q̃ de cheval au Pays de Luxembourg, pour y dresser quelque entreprise, tant sur la ville de Saint Vyt (appartenante au Prince Maurice de son patrimonie) qu'ailleurs: & aussi pour les cõtraindre & assuiectir à leurs contributions. Le Comte de Mansfeldt Pere de ce Comte Charles, pour luy faire teste y envoya le Comte de Barlaimont, avec les garnisons de Liere, de Malines & d'autres lieux, tant Espagnols qu'Italiens. Mais le Cõte Philippe voyant ses gẽs chargéz de butin, qu'ils avoyent levé tant en Luxembourg qu'en la Cempeine, se retira doucement sans aucune perte des siens.

Le Gouvernement des Pays du Roy estans remis (cõme nous avons dit) ez mains dudit Cõte de Mansfeldt Pere, viel & ruzé Capitaine, à la concomitãce des susdits Cõte de Fuẽtes, Stephano d'Ybarra, & d'autres Espagnols & Espagnoliséz: Ils furẽt d'avis de rõpre les quartiers, & (cõme on souloit dire anciennemẽt) de faire mavaise guerre, sans vouloir permettre aucuns soldats de quelq̃ qualité qu'ils fussent, Capitaines ou autres Officiers, estre rancõnez, ny eschangez pour autres prisonniers, pensans par là rendre leurs gens plus furieux au combat, & de

& de les y faire vaincre ou mourir: veu que s'ils eschappoyẽt sans estre tuéz en cõbatãt, qu'estãs prisõniers il n'y auroit nulle rançõ, eschange, ny mercy pour eux. Aussi pour p ce moyẽ refroidir l'ardeur des soldats des Estats, à faire les executiõs violentes p droit de guerre (qu'ils appellẽt Lont-recht) pour la levée & payemẽt de leurs cõtributions. Car ils firent par tout deffence sur les Frõtieres avoisinantes les Pays des Estats confederez, avec autres lieux accoustumèz en date du 5e de Ianvier 1593 de ne plus rien payer de telles assiettes & cottisatiõs aux Receveurs & Collecteurs des Estats. Mais par ceste maniere de proceder Mansfeldt & ses associez s'abuserent grandement. Car leurs soldats qui ordinairement cherchent plus le profit que l'honeur, aymerent mieux tirer rancon de leurs prisonniers, que non pas de les livrer ez mains d'un bourreau: Où que de se laisser ainsi eux mesmes rompãs les quartiers faire pendre à credit. Avec ce que les Gentilshommes, Ecclesiastiques, & Rentiers aymoyent beaucoup mieux payer une legere contribution aux Estats, pour sauver le surplus, que de ne rien recevoir du tout. Et outre ce d'avoir leurs chasteaux maisons & metairies bruslées aux premieres courses qu'on y feroit. Ioint que les Estats unis firent une publication au contraire du 27 de Feburier: par laquelle ils declairoyent que lesdits Espagnols ne cherchoyent autre voye, par la rompture desdits quartiers, & deffẽces de payer les contributions, qu'à ruiner de fonds en comble tous les Pays bas, & leurs habitans: Et pourtant insinuoyent à ceux du plat Pays adversaire, que s'ils n'advisoyent autrement à leur seureté apres le 10 d'Apuril ensuyvant, il ny auroit plus nul quartier, pour nulles personnes, places, bourgs, ny villages (comme ia plusieurs y residoyent & estoyent libres sãs la sauvegarde desdits Estats) scituez sous le pouvoir de leurs ennemis. Ce contremandemeur des Estats fut cause q̃ tout le monde alloit courir à Brusselles, se plaindre du premier mandement, par où riẽ ne s'en ensuyvit, & demeura chacun comme auparavant. Aussi à vray dire ceux du party Espagnol y eussent beaucoup plus perdu, que ceux des Estats: car pour un soldat que les Espagnols eussent peu tuer ou pendre, les Estats en eussẽt eu trois. Et ne faisoyent lesdits Espagnols Associez au gouvernemẽt nulle difficulte de deffendre les contributions, & d'exposer le povre peuple & autres en proye, veu qu'ils ne se trouvoyẽt ny aux combats, ny n'avoyent un seul pas de terre maison ny buron, qu'on leur eusse peu ruiner, sans se soulcier de ce q̃ les autres pourroyent avoir à patir.

*Placcart des Estats pour invalider celuy des Espagnols touchãt les quartiers & contributions.*

Or le Prince Maurice ne doubtant pas q̃ le Comte de Mansfeldt Lieutenãt du Roy d'Espagne, n'eut bien deliberé de luy empescher cest Este 93 quelque bon dessein: le voulant prevenir, devant qu'il eut moyen de venir si avant, hasta au commencement du printemps son armée, & le 28e de Mars se trouva avec toutes ses forces tant p mer que par terre devant la ville de Saint Ghertruydenberhe, pour l'assieger, & par un siege lõg ou court, l'emporter. Et cõme à une mousquetade de la ville, il y avoit un fort nõme Steelhoff (autãt à dire q̃ Iardin de volleurs) qui empeschoit de faire les aproches à la ville de ce costé là, & tenoit le passage ou veer au ravitaillemẽt du costé d'Oosterhout il falut devant tout œuvre gagner ce Fort que ceux de la ville rafreschissoyent toutes les nuits de nouvelle garde: pour quoy empescher ledit Sr Prince, advisa de leur couper ce chemĩ, & de le separer de la ville. Ce qu'ayant fait, il eut par apres bõ marché du Fort, lequel se rendit le 7e d'Apuril, sortans ceux de dedens à bagues saulves tant seulement. Ce Fort estãt rendu ledit Sr approcha la ville de plus pres, & petit à petit, pas à pas, gagna la contrescharpe du fossé, où les soldats (comme enfouÿs en terre) se logerent à couvert du canõ de la ville du coste d'Ocidẽt, assignãt sõ quartier au Comte de Hohenloo sõ Lieutent avec les Regimẽs des Srs de Cloetinghen & de Locren du costé d'Orient pardela l'eau, au village de Ramsdõc, environ demye heure de chemin de la ville. Où s'estans retrenchéz, y fut fait un põt, pour passer l'eau d'un quartier à l'autre, afin de s'entresecourir en un besoĩ. Le Prin avec le Regiment du Cõte Henry-Frederic sõ frere moinsné, du Comte de Solms, du Sr de Groenevelt, & de Balfour Escossois, se cãpa du costé d'Occidẽt. Et pour retrenchet son camp, avoit tellement les cœurs de ses soldats à sa devotion, tant en general qu'en particulier, q̃ d'une promptitude & habilité incroiable, pour biẽ petit salaire, faisãs office de pionniers (chose rare) ils acheverent chacũ à l'envys, à qui mieux, & au plustost, tous les retrenchemens du cãp, qu'un hõme bien à pied, eut eu du mal asses à les circüir en quatre heures. Les trẽchées repties p ravelins, flanquans, & respondãs les uns aux autres, cõme si c'eut esté une ville forte: chacun ravelin muni de deux pieces d'artillerie pour le moins, selon la necessite du lieu. Au devant desquelles trenchées y avoit un fossé d'envirõ trẽte pieds de large. Et iacoit qu'ẽ plusieurs endroits ce fussẽt lieux aquatiques, mareseageux, & plains de frondrieres, qui n'estoyent aysemẽt cheminables: si est ce qu'au lieu de contrescharpe ausdits fossez il y avoit des pieux entichez de la hauteur d'environ quatre pieds hors de terre, à chacun desquels y avoit en hault un lõgue poĩte fichée pardevant, qui au plus grand' homme y hurtant de nuit à despourveu, eut peu donner en la poictrine, & qu'il n'estoit possible d'arracher (estans enchainez l'un à l'autre

*Le Prince Maurice assiege la ville de Ghertruydenberge*

*Le Fort de Steelhof rendu*

*Forme des retrenchemens du camp de Ghertruydenberhge.*

l'autre) fâs faire grand bruit: tellement q̃ ie me tenoye plus asseuré en ce camp qu'en la plus forte ville que i'eusse sceu choisir. Car parlant sans flatter, & ce q̃ i'ay remarqué, la dicipline que tenoit ledit Sr Prince & la bône volonte, & obeissânce du soldat, y fut si grande, q̃ les Paysans des villages circôvoisins se vindrent loger dedés ledit camp à refuge, non seulement avec leurs femmes & enfâs, mais avec leurs chevaulx, vaches, brebis, & autres bestiaux, iusques aux poullets pour les sauver de l'armée Espagnolle, qu'ils sçavoyent estre en chemin, vendâs aux soldats côme en un plai marché de ville, leurs œufs, lait, burre, fromage & autres denrées. Mesmes aux proprietaires ou fermiers qui avoyêt des terres labourables dedés l'enclos du câp, leur fut permis de les labourer, chose qui sâblera incroiable à ceux qui ont esté aux armées mal-regies, si une infinité de p-sônes des villes circôvoisines, mesmes q esttoyêt sous l'Espagnol, côme d'Anvers, Môs Tournay, Lille, & d'autres villes, venâs sous le passeport des Estats en Hollâde pour leur affaires, qui le vidrêt voir, & iouër en ce câp, n'en estoyent avec moy les vrais tesmoins occulaires.

Le Côte de Mansfeldt entendât q̃ le Côte Charles sô fils avoit asses bie fait sô devoir en Picardie au service de la Ligne, & (côme nous avons dit gagné la ville de Noyon sur le Roy) le mâda venir avec toutes ses troupes, se ioindre à son armée pres de Gheertruydéberge. Côme Charles estoit sur sô retour à Aussi-le-chasteau, (appartenât au Côte d'Egmôt moitie Frâce moitie Arthois, separé de la riviere d'Authie) voulât faire Iustice d'un Capitaine Espagnol qui avoit forcé une fille de Hesdin: à l'instât tous les Espagnols s'esleverent contre luy, & contre tous ses soldats Walons, qu'ils mirent en fuyte, pillerent tous ses meubles & vaisselles, firêt un Chef d'entre eux qu'ils nôment *Electo*, & s'estans vrayement mutinèz s'emparerêt de la ville de St Pol, qu'ils fortifflerêt, & d'où ils tindrêt suiet, & rancônerêt tout ce quartier d'Arthois qu'on appelle *Le hault Pays*, entre Hesdin, Bapaulmes, Arras, Bethune, Aire, & St Omer, qu'ils côtraignoyent leur apporter toutes les sepmaines argent & vivres: laquelle mutinerie dura un an entier, devât qu'on les sceut appaiser. A l'exemple desquels, les Italiens & Walons qui estoyêt au Pays de Henaut se mutinerêt tost apres, & se fortifflerêt au Pôt-sur-Sambre: d'où ils rancônerent le Pays d'allenvirô de neuf cês florins p chacun iour, qu'il falut q̃ ceux de Mons leur furnissent toutes les sepmaines. Ceux de la garnison de la ville de Berck sur le Rhin n'en firêt pas moîs: Et côme le Pays d'allenvirô est du Diocese de Coulogne, ou Duché de Iuilliers, n'ayâs moyen de le récôner, ils y assirêt outre le peage ordinaire, de grandes imposítiôs sur tous navires & marchâdises qui devoyent necessairemêt passer par là: dont ils en repartissoyent l'argent par chacun mois entre eux.

*Italiens & Walons mutinez en Henaut.*

Le camp du Prince Maurice & des Estats estant ainsi bien fermé, garanti, & diciplinê devant Gheertruydenberghe (comme nous avons dit) du costé de la terre: la ville fut pareillement serree, par mer, avec environ cent navires tant grandes que moyennes, pour empescher que par là rien n'y entrat. Outre autre grande quantité de navires plaines de vivres & munitions, au costé du quartier dudit Seigneur Prince: par où il y en avoit à foison & à bon marché. Comme de mesme il y en avoit au quartier du Côte dé Hohenloo à Ramsdonc, si biê q̃ riê ne manquoit n'y d'un costé n'y d'autre. Quant à la Cavallerie, le Prince sachant biê qu'elle seroit plus proufitable ez villes de Berghen sur le soom, Breda, & Heusden, pour coupper les vivres à l'ennemy qui cômencoit à s'amasser à Turnhout: Il en retint asses petit nombre, qui fut campee à l'escart, entre le quartier dudit Sr Prince, & celuy du Côte de Hohenloo, en lieu mal accessible pour l'Espagnol, à cause des eaux: Mais à toute heure preste par le moyê des pôts, pour secourir l'un & l'autre des deux quartiers du camp.

*Geertruydenberge aussi serrée par mer.*

Le Côte de Mansfeldt bien deliberé de faire tous efforts pour lever ce siege, approcha avec sô Armée, qui estoit d'evirô douze mille hômes iusques à Oosterhout, distant demye lieüe du câp des Estats: où il se tint retrenché dix iours. Mais côme de ce costé qui regardoit le quartier du Prince, il n'y veoit nulles prises, ny aucun accez, tât pour les marescages, que pour les puissâs retrenchemens & fortificatiô du câp: changeant de place s'alla camper du costé d'Orient aux villages de Waesbeke & Cappelle, asses proches du quartier du Comte de Hohenloo: auquel fut envoyé de renfort le Chevalier M. Francois Veer avec six cês Anglois, & environ mille Frisons. Mansfeldt estât là câpé, sans monstrer aucun samblant de vouloir forcer le câp des Estats, mais tousiours conillant, attendoit quelq̃ bonne opportunité. Car d'y aller par force, il sçavoit le peu de moyen qu'il y avoit: & que le camp du Prince, (encore que tout au plus il n'eut sceu porter iusques à sept mille hômes) estoit aussi bastant au plus foible endroit, que mainte forte place, ne se pouvoit attacquer sans batterie, ne sans hazarder ses gens, avec peu d'espoir d'y acquerir honneur: côme viel Capitaine prudent & advisé qu'il estoit, & qui ne vouloit rien mettre à l'adventure, demeura en ce lieu environ trois sepmaines, voyant de ses yeux tout ce qui se faisoit devant la ville, sans y pouvoir remedier, ny donner autre empeschement, q̃ de bon-

*Le Côte de Mansfeldt n'ose riê attêter contre le Prince Maurice.*

de bonne volôté. Et ce temps pendant outre la batterie qui foudroyoit le rampart de la ville, en trois divers endroits, le Prince fit dresser des galleries pour venir à la sappe, comme nous avons dit l'annee precedente au siege de Covoerden. L'une desquelles fut tant avancée, qu'elle vint à approcher le rampart à 14 ou 15 pieds pres: iusques où le fosse estoit presques rempli de la ruine de la bresche, qui y estoit tombée, ou le fit l'effort duquel nos parlerons incontinent, apres avoir dit un mot de ce que ce temps pendant se passoit en France entre la Ligue & le Roy.

*Ce qui se fit aux Estats tenus à Paris pour la Ligue.*

En l'assamblée des Estats à Paris, dont nous avons commencé à parler, le Cardinal de Plaisance Legat du Pape, fit la premiere harengue entierement tendante à l'eléctiô d'un nouveau Roy, à la forclusiô du Roy moderne, qu'ils qualiffioyēt heretiq. Apres luy pla au nô du Roy d'Espagne le Duc de Feria Espagnol, rememorant tous les benefices qu'il disoit son Maistre avoir faits à la France, & à ses Roix, iusques au iour present, qui seroit icy trop longue à reciter. Puis bailla les lettres de sa M^té. à lire publiquement, au S^r de Pilles Abbé d'Orbe Secretaire des Estats: laquelle pour n'estre prolixe nous avons bien icy voulu inserer comme il s'ensuyt.

*Dom Philippes par la grace de Dieu Roy d'Espagne &c.*

*Lettres du Roy d'Espagne aux Estats de la Ligue.*

» *Noz reverends*, Illustres, Magnifiques, »& bien Aymez: Ie desire tant le bien de la »Chrestiété, & en particulier de ce Royau»me, que voyant de quelle importâce ceste »resolution, qu'on traicte pour le bon esta»blissemēt des affaires d'iceluy: iacoit qu'ô »sache, ce qui a esté cy devāt procuré de ma »part, & quelle assistence i'ay donné & dô»ne encore à present: ie ne me suis neant»moins contenté de tout cela, ains ay vou»lu en outre deleguer pardevers vous un »personnage de telle qualité qu'est le Duc »de Feria, pour s'y trouver en mon nom, & »de ma part faire instance, que les Estats ne »se dissoluent, qu'on n'aye au preallable re»solu le point principal des affaires, qui est »l'electiô d'un Roy, lequel soit autant Cat»holique, que le requiert le temps où nous »sommes. A ce que par son moyē le Royau»me de France soit restitué en sô anciē es»tre, & derechef serve d'exēple à la Chres»tienté. Or puis que ie say en cecy ce »qu'on a veu & qu'on void, la raison veut »que ne laissiez pdela escouller ceste occa»sion & opportunité: & que par ce moy en »i'aye tout le contentement de ce que ie merite allendroit de ce Royaume, en re»cevant une satisfaction, laquelle, quoy qu'elle vise purement à vostre bien, i'esti»meray neantmoins estre fort grande pour »moy mesme. Et pourtant i'ay »voulu vous admonester tous ensamble, »vous qui marchez pour le service de Dieu, »de faire voir maintenant, & monstrer par »effect, tout ce dequoy vous avez iusqu'à »present fait profession: attendu que ne »sauriez riē faire, qui soit plus digne d'u»ne si noble & grande Assamblee, comme »plus particulierement vous dira le Duc de »Feria, auquel ie me remets. De Madrid ce »2^e de Ianvier 1593 signé. *Le Roy*, & plus »bas Dom Martin Idiaques.

*A ceste* harengue du Duc de Feria & lettres du Roy d'Espagne respondit au nô de tous les Estats le Reverendissime Nicolas du titre de Sainte Praxede Cardinal de Pelué Archevesque de Reims premier Pair de France, par une harengue qu'il fit un peu plus longue, que pour la pouvoir icy reciter par escrit. Par laquelle il rememore & racompte pareillement les grands benefices, que les Espagnols, l'Espagne, & aucuns de leurs Roix, ont receu des Roix de France, à l'extirpation de Sarasins, Gotthes, & Wissigotthes, & à l'establissemēt de la Religion Crestienne en plusieurs Royaumes d'Espagne: ensamble les amitiez, alliances, & affinitez que les Espagnols ont tiré de la couronne de France: De là venant à parler du Roy Philippe il le loüe, & extolle par dessus tous autres Empereurs & Roix Chrestiens, en pieté, zele à la Religiô Catholique & Apostolique Romaine, & propagatiô d'icelle ez extremitez de la terre en l'extirpatiô de l'heresie, & autres vertus. Puis il deduit les grands biēfaits q̄ la France, c'est à dire la Ligue, à receu de sô secours bien à propos sous la conduitte de ce grand Capitaine le Duc de Parme, en deux sieges de l'Heretique qu'il fit lever. Qui est la cause (dit il pour conclusion) qu'ils en rendent actions de graces à sa Maiesté Cath. & audit Duc de Feria, non telles qu'il est requis, mais les plus grandes & affectueuses qu'il leur est possible: offrans tout office, & promettans de ne tomber iamais en oubliance d'un fait tant signalé. Le pryans instament de vouloir continuer à les ayder, & remedier de bonne heure à l'ardeur de leur embrasement, au grand honneur, & gloire perpetuelle dudit Seigneur Roy Cath. Et que par ces degrez sa Maiesté se frayera le chemin au ciel, où elle ioüira en fin de la vision de Dieu, avec les Esprits bien heureux. Au tabernacle duquel quand elle sera eslevée de la main de Dieu remunerateur de ses travaux, qu'elle à soufferts pour la Religion: non seulement luy viendront au devant millions d'Anges, qui assistent & servent au Roy des Roix: mais en outre une infinité de peuples qu'elle à retiré, les uns des espoisses tenebres d'infidelité, les autres de l'opiniastreté & meschansetés de leurs heresies, se presenteront à elle avec liesse portans de corônes, qui causeront un nouveau lustre à celle que Dieu luy à preparée.

parée. Voila tout ce que le Roy d'Espagne receut en payement de son argent, que si liberalement il avoit prodigue pour la Ligue, & le sallaire qu'eut son Ambassade envoyé ausdits Estats. Il me samble que ce n'estoit gueres moins fait, que se mocquer de l'un & de l'autre. Toutefois ils ne s'en voulurent point appercevoir, le Roy poursuyvant tousiours sa pointe, tant que par la prise de la ville de Paris, le Duc fut renvoyé comme nous dirons succintement cy apres.

Le 24ᵉ de Iuin qui estoit le iour de Sᵗ Iean Baptiste, auquel les gens du Comte de Mansfeldt s'estoyent vantéz de venir faire (c'est une ancienne superstition en l'Eglise Romaine) les feux Saint Iean en la ville. Quelque soldat du cāp des Estats de la cōpaignie du Capitaine Haene Tournisien, s'aventura de passer le fossé de la ville de Gheertruydenberghe environ une heure apres midy, & de monter tout doucement par la ruine de la breséhe, ia faitte au ravelin de la porte de Breda: tant qu'estant en hault il considera la contenance des soldats assiegéz qui y estoyent en garde, dont les uns disnoyent, autres dormoyent, ou autrement estoyent à leurs ayses. Ce soldat fit signe à ses compagnons de suyvre, & qu'il estoit heure, au mesme instant le reste de ladite compaignie avec leur Capitaine, & le Capitaine Boeuvri avec la sienne, se iettans à la foulle dedens le fossé, affranchirent ce ravelin, le gagnerent, tuerent une partie, & chasserent les autres qui y estoyēt, qu'ils poursuyvirent iusques dedens la ville: où y en eut un attrappé, qui fut amené audit Sᵗ Prince.

*C'est une ancienne superstition en l'Eglise Romaine.*

Sur cest allarme le Seigneur de Gisant Gouverneur de la ville estant en armes pour venir au rampart, (comme l'artillerie du camp ne chomoit point) fut tué d'un coup de pierre tirée d'un mortier, & plusieurs allentour de luy blessez, entre autres le Sergeant Maior. Les Assiegéz voyans ce ravelin gagné, leur Gouverneur mort, qui estoit le troisiesme Gouverneur lesquels durant ce siege y furent tuez. Et qu'au quartier des Escossois le fossé n'estoit gueres moins avancé de remplir, qu'ils craignoyent la nuit suyvante devoir estre achevé: & ainsi pouvoir estre chargéz par deux ou trois endroits, envoyerent leurs Deputez, entre autres ledit Sergeant Maior tout blessé qu'il estoit à la teste, vers ledit Seigneur Prince pour traiter d'accord: surquoy furent envoyéz des ostages pour eux en la ville, tandis que ceste nuit ils demeureroyent au camp à traiter de la renditiō de la ville: dont l'accord en fut fait à certaines conditions, qui le lendemain furent confirmées, desquelles ledit Sᵗ Prince leur en quitta quelques unes. Car au lieu que par le Traicté premier il avoit esté dit que les soldats sortiroyent sans armes, il leur permit de les emporter, & de sortir avec le drappeau roulle sur l'espaule, tāt qu'ils vendroyent au dernier pont du camp, où ils les devoyent livrer en ses mains, comme il fut fait: Et se partirent avec leurs armes & bagages le 5ᵉ dudit mois, tirans vers Anvers.

*Le Sʳ de Gisat 3ᵉ Gouverneur tue durant ce siege.*

Vne chose advint remarquable en ceste retraite que i'ay veu. Il y estoit resté en ceste ville deux ou trois de ces soldats marchans, qui (comme nous avōs dit cy devāt) l'avoyent vendüe au Prince de Parme, l'un d'eux s'estant caché en une charette sousdu bagage & de l'herbe, de malheur ceste charette vīt à verser en beau chemī, une mousquetade arriere de la ville, au milieu des soldats des Estats arrangéz, parmy lesquels ils marchoyēt & fut ce povre miserable recognu (nė à pēdre) pendu avec les deux autres.

Estant toute la gendarmerie de la garnison sortie, la plus part haults Bourgingnons & Allemans, venans au dernier pont, où le Prince accompagné des Comtes de Hohenloo, Solms, & autres les voyoit passer, chacun Port-enseigne remit son Drappeau entre les mains dudit Seigneur, iusques à seize, qui furent envoyéz à la Haye. Ce iour mesme que la ville se rendit le Cōte de Mansfeldt envoya quelques trouppes d'Infanterie pour recognoistre le quartier du Comte de Hohenloo: sur lesquels fut envoyée la Compaignie de Cavallerie dudit Seigneur Comte, conduite par le Capitaine Cloet, auec le Chevalier Veer & sa Cornette, & quelques autres, qui deffirent ceste Infanterie, & en amenerent deux Capitaines Walons prisonniers: lesquels amenéz au camp furent bien estonnez, voyans que la ville estoit rendue: Car Mansfeldt n'en sceut rien tant que le mesme iour sur le soir, il vyd les feux de ioye dedens la ville & parmy le Camp des Estats, avec les salves du canon & de la scoppetterie. Ainsi fut ceste ville que l'Espagnol estimoit imprenable prinse à la barbe de l'armée du Roy d'Espagne, commādée par un si brave & viel Capitaine, laquelle à vray dire estoit deux fois plus forte que celle des Estats. Mais il faut aussi confesser, que le Prince à cause de ses Forts retrenchemens avoit grand' avantage, voire eussent esté les Espagnols deux fois plus forts, tant estoit l'abordemēt du camp des Estats difficille, qu'on n'eut sceu approcher sans grandement s'y eschauder. Voila que c'est de se lever plus matin que son compagnon, qui souvent vient apres la souppe mengée. Ce que la diligence du Prince Maurice, & la tardifveté du Comte de Mansfeldt firent ceste fois paroistre.

*Seize drapeaux livrez au Prince.*

*Escarmouche des deux cāps le iour de la rendition de la ville.*

Mansfeldt ayant enduré cest' escorne, pour s'en revenger, entendu qu'il eut la rendition de la ville, fit quant & quāt mar-

cher son armée en toute haste au quartier de Boisleduc,& s'alla camper devant le Fort de Crevecoeur scitué sur la riviere de Meuse, à l'emboucheure du canal (qui s'apelle la Dise) allãt vers la ville de Boisleduc: pour par le moyen de ce Fort tenir la ville suiette, que rien n'eusse peu descendre vers Heusden, Gorrichom,& Dordrecht, ny de là remonter en hault. Le Prince Maurice entendant qu'il avoit la teste tournée de ce costé là, despescha tout aussi tost M. Floris de Brederode Seigneur de Cloetinghen Frere du Seigneur de Brederode, avec son Regiment,& l'évoya par ladite riviere à ce Fort de Crevecoeur, faisant suyvre ses navires de guerre,& pontons, avec l'artillerie, qui singlerent avec un vent d'aval si ferme, & si biẽ a propos, que riẽ ne les peut empescher, qu'ils ne vinsissẽt ancrer droit au devãt dudit Fort à l'une & à l'autre rive. Et cõme on eut asseuré ledit Sr Prince, q̃ Mansfeldt avoit cõmencé à y planter son canõ, delibéré de le batre: Il y alla luy mesme, avec le reste de son Armée, qu'il fit entrer en l'Isle de Bommel, s'allant camper au village de Heel, à l'opposite dudit Fort, qu'il renforca d'artillerie, avec laquelle les Assiegez firent tel devoir, que Mansfeldt, ioint l'inondatiõ du quartier où il estoit par les surcroissãtes eaux, fut cõtraĩt de retirer la siene,& de s'aller cãper demye lieüe arriere. Tandis ledit canal estoit bouché que riẽ n'y pouvoit entrer ne sortir. Finalemẽt apres q̃ Mansfeldt y eut seiourné quelque tẽps, faisãt un grãd degast, principalemẽt aux houbelonnieres, dont le Pays est plaĩ & riche, (où ny demeura perche debout q̃ ses gẽs ne bruslassẽt & par ainsi demeuroit le houbelõ g. st. sãs aucun profit) il remena son armée en Brabãt, laissãt à son grand regret ceste place de Crevecoeur en paix.

Voila le peu d'honneur qu'acquit ce viel guerrier en ces deux places de Gheertruydenberghe,& de Crevecoeur. Ce Fort avoit esté premierẽt basti p les Espagnols, q luy dõnerẽt ce nõ, pour ce qu'avec iceluy ils tenoyent la riviere de Meuse suiecte au grãd crevecoeur des Hollandois,& principalemẽt de ceux de Dordrecht, à cause de la marchandise qui p ceste riviere leur venoit du Pays de Liege & de plus hault. Mais les gẽs des Estats le leur ayant arraché, luy laisserẽt ce mesme nom, p ce qu'il crevoit le coeur à ceux de la ville de Boisleduc, qui ne pouvoyẽt riẽ avoir p eau, fut de hault ou de bas qu'a la mercy de ce Fort: Où il faut qu'ils payent aux Estats les droits de la coustume & peages:& où leurs navires sõt visittées à mesure qu'elles y passent,& faut qu'elles y rẽdent cõpte s'elles sont bien aquittées à la sortie du Pays.

*Diffinition du nõ de ce Fort de Crevecoeur.*

Tandis q̃ la guerre se demenoit en ceste sorte sur les costes de Brabãt: Le Cõte Guillaume-Loüys de Nassau Gouverneur pour les Estats au Pays de Frise, sortãt le 4e d'Apuril d'Oosthorn, s'alla avec sa petite armée cãper le 13e à Bellingwolder-Ziel, qu'il fortiffia pour coupper le passage á la Boerentanghe. Le Collonel Verdugo Gouverneur de Groeninghẽ pour le Roy d'Espagne, se presenta comme pour le vouloir empescher de faire ce Fort avec 2500 hõmes q̃ de pied q̃ de cheval. Mais cõme il le trouva presques à deffence,& biẽ muny, il n'y oza mordre, se retirant de là. Par où le Cõte eut moyen & loisir de l'achever à sõ ayse: Et ce qui luy resta trop de gẽs en sõ armée, il l'envoya au Prince Maurice son Cousin.

*Petites guerres au Pays de Frise.*

Verdugo se renforca depuis de trois mille hõmes de pied & de huit Cornettes de Cavallerie, pensant biẽ faire un affront au Cõte, qui lors se tenoit coy dedẽs le Fort de Newoort à deux lieües de Groeningen, attendãt le retour de ses trouppes qu'il avoit envoyées audit Sr Prince, lesquelles luy furẽt rẽvoyées apres la prise la ville de Geertruydẽberghe. Dõt il fut renforcé de vingt compaignies d'Infanterie,& de douze Cornettes de Cavallerie, avec lesquelles il se mit aux champs & alla assieger Grамberge, avec six pieces d'artillerie, qu'il gagna,& encore quelq̃ petits Forts d'allenvirõ. Puis ayãt ravitaillé Covoerdẽ & Otmarsum, alla devant le puissant chasteau de Wedde, qui se rendit aussi tost que la batterie y fut plantée, avec l'autre Fort, ioignãt lequel on traversoit la riviere. Wynschoten fut abandõné,& par ce moyen le Cõte se fit maistre de tout le passage de la Boerentanghe, qu'il se mit à fortiffier en toute diligence, devant q̃ le secours arrivat, que le Cõte de Mansfeldt devoit envoyer à Verdugo, q̃ estoit de deux mille quatre cẽs hommes de pied, huit cens chevaux, huit pieces d'artillerie, deux cens chariots,& encore autres trois cẽs chevaux du Lieutenãt de Verdugo, lesquels le 5e de Septembre passerent à Linghen, attendans plus grands trouppes du coste de Namur.

*Grambeghe rẽdu au Cõte Guillaume.*

*Item Wedde.*

*Itẽ Wynschoté.*

Ce fort de Boerentanghe estoit lors du tout achevé, qui coupoit entierement les passages à la ville de Groeninghen: ses murailles estoyent de la hauteur d'une bonne picque, avec cinq boulevers biẽ flancquãs, les fossez de 80 pieds de large, fort profonds, & plains d'eau, avec 5 compaignies d'Infanterie. La place biẽ munitionnée pour deux mois, à laquelle on ne pouvoit coupper les vivres du costé de Westphalen: où le Cõte Guillaume ordonna le Capitaine Frederic de Ionghe pour Cõmãdeur & Surintendent. Revenons aux deportemens des Espagnols & de la Ligue en France.

*Le Fort de Boerentange en Frise achevé.*

Tandis q̃ les Espagnols & leurs adherẽs employoyẽt tous leurs sẽs à rechercher la cõtinuatiõ des miseres de la Frãce, esperãs par le moyen de Estats de la Ligue embroüiller tellement les affaires, & les precipiter en telle confusion, que ce pendant ils auroyent tout loisir d'acheminer

miner leur desseins sur les Pays bas, l'Angleterre, & la Frãce mesme: le Roy 4e estoit sollicité de divers endroits par ses Conseillers prés & loing de sa personne, de quitter la profession ouverte de la Religion Protestante reformée, pour adherer aux Ceremonies de la Romaine. Le sõmaire de leurs remõstrãces estoit que pour chasser l'Espagnol, avoir Paris, & autres villes Ligueuses pour soy, force estoit d'oster à ceux de ce pty le masque de Religion Catholique Romaine, duquel ils voiloyent leur rebelliõ. Que tandis que le Roy adheroit ainsi ouvertemẽt à la Religiõ reformée, ceux du pty cõtraire cẽt fois en plus grand nõbre, adhereroyent au Duc de Mayenne, & à ceux de la maison de Guise, qui p le moyẽ du Pape & du Roy d'Espagne, sauroyent biẽtrouver le moyen d'entretenir le feu dans son Royaume, lequel valoit bien (ce disoyẽt ils) une meschante messe, & ne la falloit laisser perdre pour des Ceremonies. Combiẽ que tels advis fussent cõbatus par notables advertissemens d'autres Conseillers, il sébloit que le Roy y enclinoit, & que les Deputés des Princes & Srs de son Conseil cõmuniquans avec ceux de la Ligue, pour obvier à l'election d'un nouveau Roy en dõnasset esperance. Et pour y parvenir plus aysemẽt, pcurent tant qu'ils assemblerent quelques doctes Prelats, en presence desquels cest affaire seroit plus à plain debatu. Suyvant quoy lettres furẽt dressées au nom du Roy à plusieurs du 18 de May, leur assignãt iour au 15 de Iullet pres de sa persõne: les asseurant qu'en ce fait ils le trouveroiẽt disposé, & docile à tout ce que doit un Roy tres-Chrestien, qui n'a rien plus vivement engravé dans le cœur, que le zele du service de Dieu & manutention de sa vraye Eglise. Cela toutesfois ne plaisoit guerres aux Chefs de la Ligue. Or tandis q̃ les deputés pour adviser de la religion s'assembloyent, & q̃ les Estats de Paris poursuy voyẽt pour cõferer de leurs affaires: où lesdits Chefs avoyent (cõme nous avons dit) leurs pratiques diverses au regard d'ũ nouveau Roy, & attendãt toutesfois à mesme but, qui estoit d'entretenir la guerre en France: le parlement de Paris voulant coupper broche, à tant de pratiques, & ietter l'Espagnol hors de France, prononcerent un arrest du 28 de Iuin comme il s'ensuit.

*Le Roy conseillé se fait Catholique-Romain*

» *Sur la remonstrance* icy devant faitte »par le Procureur du Roy, & la matiere mise en deliberation de la Cour toutes les »Chambres assamblées: n'ayans comme elle n'a iamais eu autre intention que de maintenir la Religion Catholique Apostolique & Romaine en l'Estat & Couronne »de France sous la protectiõ d'un Roy tres-Chrestien Catholique & Frãcois. A ordoné & ordõne que remonstrances serõt faittes »ceste apres disnée par Monsieur le Presidẽt »le Maistre assisté d'un bõ nõbre de la Cour »à Mõsieur de Mayenne Lieutenãt general »de l'Estat & Courõne de France en la pre»sẽce des Princes & Officiers de la Couro»ne, estant de present en ceste ville: à ce que »aucun Traitté ne se face pour transferer la »Courõne en la main des Princes ou Prin»cesses estrangers. Que les loix fõdamẽtales »de ce Royaume serõt gardées: & les arrests donnès p laditte Cour pour la declaration du Roy Catolique & Frãcois soyẽt executés. »Et qu'il ayt à employer l'autorité qui luy »est cõmise pour empescher q̃ so⁹ pretexte »de religiõ la Courõne ne soit trãsferée en »main estrãgere cõtre les loix du Royaume: »& pour venir le plus promptement q̃ faire »se pourra au repos du Peuple, pour l'extre»me necessité en laquelle il est reduit. Et »neantmoins dés à present à declairé & de»claire tous Actes, & qui se feront p cy a»pres, pour l'establissement d'un Prince ou »Princesse estrãgers, nul & de nul effet & va»leur, cõme faits au preiudice de la loy Sali»q̃, & autres loix fõdamẽtales du Royaume.

*Arrest du Parlement contre la Ligue & les Espagnols.*

Le Duc fort irrité de cest Arrest p lequelle il voyoyt la broche couppée à ses desseis, eut grãds ppos avec le President, qui refuta toutes ses boutades, & de quelq̃s Ligueurs.

Finalement apres plusieurs pourparlers, allées, & venues, lettres & respõces des Deputez Royaux, & de ceux de la Ligue suivãt la cõmunication qui en avoit esté accordée maugré le Duc de Mayẽne & autres Chefs de la Ligue: les sollicitatiõs de ceux qui desiroyẽt q̃ le Roy fit pfessiõ de la religiõ Romaine gagnerent, tellemẽt que le Roy qui dez sa retraitte de la Court de Frãce plus de 15 ans auparavant avoit fait ouverte pfession de la Religiõ Protestãte reformée, cõtre l'advis de ses Ministres & autres alla à la messe en grãd' solẽnité au Tẽple de St Denis le 25 de Iuillet: & de ce iour en avant cõmenca de se trouver aux Temples & exercices de la Religion Romaine. Dont il dõna advis à ceux de ses Parlemens par lettre du iour mesme. Lesquels furẽt suyvies de plusieurs discours, & Epigrames de quelques Courtisãs, & autres tant à Paris qu'en plusieurs endroits du Royaume, ou ceux de la Religion gemissoyent sans toutesfoiss se destourner de leur franche profession.

*Le Roy change sa profession de religion.*

Le Duc de Mayenne & autres siens cõfidens, voyãs une partie de leurs entreprinses traversées, par ce qui estoit ainsi survenu, & d'autre part que les pratiques des Espagnoles enclinoyẽt à entretenit tousiours le feu de la division par l'Electiõ d'un nouveau Roy qu'on marieroit à l'Infãte laquelle (cõme le Duc Charles de Bourgogne avec sa Fille Marie entretenoit tous les Prĩces voisins) servoit de levre au Roy d'Espagne pour bien amuser tous ses Roy-

*L'Infante d'Espagne servoit de levre à la Ligue.*

lets Chefs de la Ligue. Afin de dōner quelq̄ couleur à leurs affaires, & rendre vaines toutes les menées Espagnoles, cōmecerent audit mois de Iuillet à negocier une trefve general, tellemēt qu'apres quelq̄s allées & venües, elle fut accordée, en 22 Articles à la Villette entre Paris & St Denis, & publiée le premier d'Aoust en Paris & St Denis.

La Ligue traverse le Roy à Rome. Nōobstāt ceste trefve generale les Chefs de la Ligue avec leurs Estats de Paris ne quitterent la poursuitte de leurs desseins. Et comme ils s'estoyent paravāt opposez à Rome par l'entremise de l'Ambassadeur du Roy d'Espagne, aux negociatiōs du Marquis de Pisani & du Cardinal Gondi Deputez des Princes Seigneurs Francois Catholiques Romains vers le Pape, avant la messe du 25 de Iuillet. Aussi se resolurēt ils d'empescher que le Roy, duquel ils parloyent fort odieusement fut pourtāt receu, ains de luy contredire, autant ou plus qu'au paravant par les Sermōs de quelque Sorboniste, par declarations au contētemēt de leurs adherens, par secrets efforts, & par pratiq̄s à Rome, pour renverser le voyage du Duc de Nevers, qui y aloit au nom du Roy pour faire la recognoissance au Pape: à quoy ledit Ambassadeur d'Espagne, & le Mr des Iesuites luy firent des grands empeschemēs: cōme de toute sa legation s'en est mis un livre en lumiere & des traverses que ledit Duc au nom du Roy y receut.

Prescheurs Ligueurs cōtre la messe du Roy. Quant aux Sorbonistes & autres prescheurs de la Ligue en publicq̄ & en particulier devāt & apres la trefve, leurs discours estoyent q̄ la messe qu'on chantoit devant le Roy meritoit nom de batelalage, qu'impossible estoit que le Roy se convertit, que le Pape ne le pouvoit recatholiser, & autres propositions estranges. Au regard des declarations des Chefs de la Ligue, pour se recommander à leurs partisans, & donner une secrete attēte aux Conseilliers du Roy, cōme moins Catholiques, & ietter le Royaume en plus grand trouble q̄ iamais. Ils firent publier so l'autorité du Duc de Mayenne, comme Lieutenant &c. l'entretenement du Concile de Trente, qui du temps des Roix precedans, ny avoit onc peu estre receu, & fut publié le 8 iour d'Aoust, avec une nouvelle forme de serment, qu'ils firēt pour la manutention de leur Ligue allencontre du Roy, lequel ils tascherent de faire meurtrir par un Pierre Barriere dit la Barre natif d'Orleās: lequel descouvert & cōvaincu, fut rōpu sur la rüe audit mois d'Aoust. (La Ligue fait faut à meurtrier le Roy.)

Pendant ceste trefve generale, plusieurs propos se mirēt en avant pour le restablissemēt des affaires du Royaume. Le Roy qui ne souhaitoit que la reünion de ses suiects, & l'abolitiō de ce pti pernicieux d la Ligue essayoit d'adoucir le Duc de Mayenne p offres de charges, & asseurāces treshōnorables Le Duc ayāt (ce luy sembloit) plusieurs cordes à sō arc, marchādoit, p̄mettoit, refusoit avācoit, les affaires en lōgueur, p̄curāt sous maī q̄ la decisiō faitte l'an 1590 au mois de May par les Sorbonistes eut lieu: Assavoir *Que Henri de Borbon fut declairé descheu de tout droit & pretēsion a la Courone, quoy qu'il adherast a la Religion Romaine*. Les Agens d'Espagne, en Frace & à Rome, poussoyent à la roüe, resistās de leurs pouvoir à la negociatiō du Duc de Nevers. D'autre costé le Peuple & plusiers grāds cōtinuoyēt en leur vielle cryerie, de l'icōpatibilité de l'exercice de deux Religions, & plusieurs pāchoyēt de cest advis que le Roy ne devoit estre receu, qu'au preallable il ne p̄mit de chasser tous ceux de la Religion reformée, ou du moins d'en faire cesser tout exercice public. Il y a voit une autre sorte de gēs affectionné à la Ligue, & neātmoins faignās estre Amis du repos public, qui publioyēt des bruits sours de l'impuissance du Roy: disās q̄ les moyens luy māquoyēt de se faire obeir, qu'il avoit de trop puissās ennemis. mesmes invincibles qui l'accableroyēt en peu de tēps. Que sous son regne la Frāce ne feroit q̄ languir: & faudroit finalemēt qu'apres avoir traine les esles elle demeurat en proye à un plus grand maistre: cestuy-la selō leur compte estoit le Roy d'Espagne, duquel il faisoyēt sonner la grandeur, ses doublons leur ayant esblouy (disoyēt les vrays Francois) l'entendement, ils taschoyēt aussi de faire peur du nom d'iceluy ausdits Francois mal asseurés. Bref ils avoyēt esté pour la plus pt tellemēt seduit, par tels artifices des Chefs de la Ligue, quils ne faisoyent cas que de la grandeur & Mte du Roy d'Espagne, à cōpataisōduquel celuy de France n'estoit presques rien estimé. (Louange que la Ligue dōne au Roy d'Espagne.)

Tandis que ceste trefve duroit, le Roy delibera d'assēbler à Mante quelques uns des pricipaux du Royaume, pour aviser à divers affaires. Entre autres les deputez de la Religion s'y trouverent sur la fin de Novēbre, lesquels le Roy fit appeller le 12 duditmois, & leur ayant dōné audience, & ouy les plaītes qu'ils luy firent, sur infinies cōtraventions à ses Edits, & iniustices estranges qui leurs estoyent faittes par toutes les Provinces. Il leur dit en presence de plusieurs Seigneurs & du Chancelier. (Plaintes de ceux de la Religion.)

» *Messieurs*. Ie vous ay mādez pour trois »raisōs: la premiere pour vous faire entēdre »de ma propre bouche, que ma cōversiō n'a »apporté aucū changement à mō affection »envers vous. La secōde pource, que mes »suiets rebelles, faisoyent contenance de »vouloir entēdre à quelque paix: ie n'ay »voulu que ce fut sans vous appeller, afin »que riē ne se fit à vostre preiudice, comme »vous en avez esté asseurēz p la p̄messe que firēt les Prīces de la Courōne lesquels iure»rēt en ma presēce, qu'il ne seroit riē triatté (Responce du Roy a ceux de la Religion.)

en la

en la conference de paix contre ceux de la »Religion. La troisiesme qu'ayant esté »adverti des plaîtes ordinaires, touchât les »miseres des Eglises de plusieurs Provin»ces de mon Royaume, ie les ay voulu en»tendre volôtiers pour y pourvoir. Au res»te vous croires q̃ ie n'ay rien plus à coeur, »que de voir une bonne union entre vous »mes bons suiects tant Catholiques que de »la Religion. Ie m'asseure que personne ne »les empeschera. Il y aura bien quelques »broüillons malicieux qui le voudrôt em»pescher: mais i'espere les chastier. Ie vous »asseure que les Catholiques qui sont au»pres de moy maintiendront ceste uniõ: & ie seray cautiõ que vous ne vous desunirez »point d'avec eux. I'ay le contentement en »mon Ame, que tout le temps que i'ay ves»cu, i'ay fait preuve de ma foy à tout le mõ»de. Nul de mes suiects ne s'est fié en moy, »que ie ne me sois encore plus fié en luy. »Ie croy donc voz Cahiers, & vous ordon»ne de deputer quatre d'entre vous, pour »en traitter avec ceux que ie choisiray de »mon conseil, ausquels ie bailleray ceste »charge. Cependant si quelques uns d'en»tre vous ont affaire de moy, ils pourront »me venir trouver en toute liberté.

Depuis les affaires du Roy tirans en lõgueur, & les Chefs de la Ligue perseverans d'embroüiller la France, ceux de la Religiõ demeuroyent en leur condition accoustumée, tant que la Ligue fut dissipée & esvanoüye comme on verrà cy apres. Nous avõs esté un peu long en ces affaires de France pour les amener iusques à la fin de l'an 1593. Mais ne l'ayans seu faire plus succinctement, nous reviendrõs aux affaires de noz Pays bas.

*Le Comte de Solms fait guerre pour les Estats en Flandre.*

Le 24^e de Iullet George Everard Comte de Solms passa en Flandre par le commandement des Estats & du Prince Maurice sõ Cousin, avec huit cẽs chevaux & deux mille cinq cens hommes de pied, entra dedans le quartier de Waes, oú il envoya la Cavallerie investir le Fort de S^t Iãs-Steyn, & l'Infanterie au village de Steekẽ, auquel y avoit vn Fort, occupé par les Espagnols, qui le quitterent sans attendre le siege, fuyans vers le Fort du Vaert au bord de la riviere de l'Escaut à l'apposite d'Anvers, dont y en eut quelque trente chevaux prins, ayans à leur retraitte bruslé le village. La Cavallerie du Cõte rẽcontra environ octante chevaux de l'Espagnol aupres du Bourg de S^t Nicolas, qui y furent tous tuéz ou prisonniers. Ce fait le Comte mena son artillerie devant le Fort S^t Iacques, qui luy fut rẽdu, cõme pareillemẽt celuy de S^t Iãs-Steyn. Ce qu'ayãt exploitté en peu de tems il ravagea tout le pays de Waes, pour avoir refusé de payer leurs cõtributions. Telles executions se faisoyent par voye de guerre, quãd les habitans du plat pays vivãs sous la sauvegarde des Estats, refusoyent de payer lesdites cõtributions, ou que par les ennemis il leur estoit deffẽdu de ce faire: Parquoy cest grãd follie, ou plustost meschãceté aux Gouverneurs, qui en telles occurrences de tẽps deffendent sur peyne de bruslement aux Paysans (qu'ils ne sçauroyent garentir ny conserver) de payer les contributiõs, veu qu'ils savent biẽ que refusãs de ce faire ils ne peuvẽt faillir d'y estre cõstraints p leurs adversaires, aucunefois à leur totale ruïne: puisque des feu & bruslemẽs, il n'en reviẽt poĩt de proffit à l'un ny à l'autre, & que l'appetit de vẽger un mespris en fait de guerre la hõte marche tousiours des premiers en cãpagne. Ne vaudroit il pas mieux de laisser les povres laboureurs, retenir en leur pouvreté leurs maisons entieres, & (puis que autrement on ne le peut empescher) que l'un party aussi bien que l'autre en tira quelque avantage, sans par une opiniatreté (& sous umbre que ceux qui font telles deffẽces, ny ont que perdre) pour si peu que l'ennemi en peut tirer, perdre le tout, & rẽdre le Pays desert? dõt ny l'un n'y l'autre parti ne se peur plus servir au passage & logement des gẽs de guerre quãd on voudroit bien.

*Quel mal causent ceux qui deffendent la contribution.*

*Le Comte de Solms retourne sans rencontre chargez de butin*

Le Comte de Solms entendant q̃ le Colonel Mõdragon estoit parti d'Anvers pour le venir rencontrer avec deux mille hõmes de pied, & six cornettes de cavallerie quidevoyent estre suyvies d'autres dix cornettes: apres avoir razé tous les Forts qu'il avoit gagné, reduit le Pays de Waes sous les contributions des Estats, & fait tout ce qu'il y avoit voulu, devãt que l'ennemi fut à cheval, fit une belle & douce retraitte, & sans aucun rencõtre retourna d'où il estoit venu, esmenãt pour le moins 4000 mille bestes, de toute sorte. N'estoit-ce pas biẽ s'opiniatrer? n'estoit ce pas bien cõservé & deffendu le povre paysant?

*Otmarsum gagnée pour l'Espagnol.*

D'autre costé le Cõte Hermã, & le Colonel Verdugo ioüoyent leur persõnage au quartier de Frise: qui assiegerẽt la ville d'Otmarsum au pays de Tuente, que le Prince Maurice leur avoit l'année precedẽte arrachée en moins de deux iour: laquelle aussi pour n'estre ville d'importance, apres avoir esté batüe depuis le matin iusques au midy leur fut rendüe par apoinctemẽt, qui fut tel que les soldats sortirent sans armes ny bagage, & promirent ne servir de six mois en Frise cõtre le Roy d'Espagne: les Capiteines, Lieutenãs, Enseignes, & Officiers restãs prisõniers iusques à avoir payé leur rãcon. De là ils allerẽt devãt le fort chasteau de Wedde, qu'ils gagnerent d'assaut. Puis prinrẽt les forts d'Auwerzyel, Schlochterẽ, Grysemin ckẽ, & Grãsberghe, où ils tuerẽt tout. Ce fait approcherẽt Covoerdé place tresforte (cõme avez entẽdu, lors q̃ le Priͤce

*Plusieurs fors gagnéz en Frise pour l'Espagnol.*

Maurice le gaigna) & qu'elle estoit biē munie de vivres & de toute munitions requises, ne trouvans les moyens de la forcer en la facon que ledit Sr Prince avoit fait l'année precedēte, ils la blocquerēt, & dresserēt à l'envirō sur toutes les avenües des Forts, pour à la longue les matir, & contraindre par necessite de se rendre.

*Verdugo tentee en vain les retrenchement du Comte de Nassau.*

Le Comte Guillaume de Nassau sachāt le Cōte Herman son cousin & le Collonel Verdugo si forts au champs, ayans leur siege devant le puissant Fort de Boerentange, se tenoit tandis avec ses trouppes en place seure attendant le secours que le Prince Maurice son cousin luy devoit enuoyer, q̄ le Chevalier Francois Veer Collonel des Anglois luy ameneroit, Verdugo pour luy donner un coup sur le doigts (voyant bien qu'il ne pouvoit mordre sur la Boerētange) leva son siege couvertement, pensant se ruer à l'improviste sur les retrenchemēs du Comte de Nassau, ce qui advint au mois d'Octobre: mais un soldat sorti d'un petit Fort tout ioignant, ayant de bonne heure descouvert l'Espagnol, fit arme fort à propos, qui mit aussi tost tout le camp du Cōte à l'erte: dont il en envoya quelque peu (sans en vouloir hazarder d'avātage,) pour les escarmoucher & tenir en alleine. Verdugo pēsoit tousiours l'attirer en campagne, mais le Comte sachant qu'il n'estoit pas conseillable n'en voulut rien faire, & dura leur escarmouche sept heures entieres. Verdugo voyant n'y pouvoir profiter autre chose que des coups, se retira avec grosse perte vers Groeninghen. Balfour Collonel des Escossois des Estats y fut tiré au pied, un Capitaine & quelques autres tuéz, sans les blessez.

*L'Armée de Verdugo se fonde.*

Verdugo ayant ainsi blocqué Covoerden se retira dedans Oldenseel, & de là en avant son armée commenca à se fondre, tellement qu'en ses Forts qu'il avoit dressés all'entour de Covoerden, ses soldats mouroyent de faim, de froid, & de povreté, dont grand' partie s'enfuit, iusques à des compagnies entieres avec les drappeaux en la poche. Le Comte Guillaume se voyant despestre de ceste armée repartit pareillement la sienne parmi ses garnisons, comme à Visch-vlyet, Soltcamp, & autres places vers la Boerentange.

*Les Estats du Roy d'Espagne au Pays bas envoyent haster l'Archiduc.*

Le Roy d'Espagne ayant entendu la mort du Duc de Parme, promit à ceux du Pays bas de son obeissance, comme nous avons iadit de leur envoyer en son lieu pour Gouverneur l'Archiduc d'Austriche, Ernest son Nepveu, Beau-frere, & Cousin, pour l'heure d'alors Lieutenāt de l'Empereur sō Frere ez Royaumes de Hongrie, Croatie, Stirie Carinthie & autres Provinces. A raison dequoy les Estats de Brabant, Flandre, Arthois, Henaut, &c. pour n'estre long tēps sans Gouverneur envoyerent le Comte de Sores, & autres Seigneurs en Allemagne, vers ledit Seigneur Archiduc, arrivans premieremēt à Arague en Boheme, où ils trouverent l'Ambassadeur du Roy d'Espagne Dom Guillaume de St Clement à la Court de l'Empereur: lequel ils supplierent vouloir tant faire vers sa Mate Imperiale, que de retirer sondit Frere l'Archiduc de Hōgrie: remōstrans cōbiē estoit necessaire sa venüe ausdits Pays bas: de tant plus q̄ les affaires du Roy (ce disoyēt-ils) par les bōs devoirs du Comte Herman vanden Berghe, & de Verdugo prosperoyent, & estoyent fort avancées en Frize: Sur-ce l'Archiduc estāt rappellé, vint à la Court, prend congé de l'Empereur son Frere, & passant par Neuremberghe & Wirts-burgh descendant le Rhin vint à Cologne: où l'Archevesque Electeur Ernest de Baviere son cousin l'ayāt traitté, l'accompagna iusques à Luxembourgh, où il arriva le 17e de Ianvier 1594, & de là finalement à Brusselles.

ERNEST

# ERNEST ARCHIDVC D'AVSTRICHE, LIEVTENANT GOVVERNEVR ET CAPITAINE GENERAL POVR LE ROY DESPAGNE EZ PAYS BAS.




ERNESTVS D.G. ARCHIDVX AVSTRIÆ DVX BVRGVND. COMES TIROLIS BELGI. PROVIN. GVBER.

*MON beau frere & cousin Roy d'Espagne puissant*
*Voyant son Pays-bas, presque aller perissant*
*En danger à iamais par la guerre civile*
*D'estre finalement distrait de sa famile.*
*Aux siens ayant promis un Prince de son sang,*
*Qui du Gouvernement fut mis au premier rang,*
*Me fit quitter l'Estat qu'avoye en Croacie*
*Ez frontiers d'Hongrie, & de la Dalmatie*
*Et à mon grand regret ma terre abandonner*
*Pour en confusion les Belges gouverner.*
*Oú paravant ma mort ie fus taxé de blame,*
*Dont devant Dieu i'en tiens pure & nette mon Ame.*

Le dernier du mois de Ianvir l'ã 1594 l'Archiduc Erneſt d'Auſtriche accompagné de l'Archeveſque de Cologne Prince Electeur, du Marquis de Badē, du Duc d'Arſchot, Prince de Chimay, des Comtes de Mãsfeldt Sores, Foientes, & de pluſieurs grands Srs tãt Allemans, du Pays bas, qu'Italies, qu'Eſpagnols fit ſon entrée en la ville de Bruſſelles, laquelle fut ſi riche & magnifique, comme ſi c'eut eſté le Prince meſme du Pays qui y fut venu, & d'une telle deſpence, en toutes ſortes d'hiſtoires par repreſentatiõs vives, arcs triomphaux, pyramides, tableaux, paintures & autres ſomtuoſitez exceſſives, qu'il eut mieux valu que les bonnes gẽs l'euſſent eſpargné (ſelon le povre temps qui courroit) pour leurs neceſſitez, ce qui dura trois iours entiers, la plus part de la ville chommant ſa beſogne. Au bout deſquels il fit aſſembler à la Court les Eſtats des Provinces auſquelles il auroit à commander, pour leur monſtrer ſa Commiſſion, & le pouvoir qu'il avoit du Roy au gouvernemẽt deſdits Pays, cõme ſõ Lieutenant Gouverneur & Capitaine general d'iceux. Dõt les lettres en ayans eſté leües publiquement: Le Comte de Manſfeldt auquel par le treſpas du Duc de Parme ledit Gouvernement avoit eſté commis par proviſion, ſe levãt de ſa place, luy remit ſa charge entre les mains. Ce fait luy & tous les autres Srs & Eſtats là preſens luy iurerẽt toute fidelité, & obeiſſance au nom du Roy.

*Brave entreprinſe des Groningeois ſur Delfziel.* Le 2e de Febvrier ceux de la garniſon de Groeninghen pour le Roy dreſſerent à la faveur des glaces une brave entrepriſe ſur le grande Fort de Delfzyel. Ils y aborderent le long d'une dique, ou n'y avoit nul foſſé au rampart, ains eſtoit de ce coſté reſermé ſeulement d'une paliſſade, qu'ils tirerẽt bas devant que ceux du Fort s'en ſceurent appercevoir, & qu'ils ſe miſſent en armes, tellement que partie des entrepreneurs avoyent ia gagné le hault du rampart. Mais ils furent bien toſt chargéz ſi furieuſement, que le cõbat y dura plus de deux heures. Et de bonne fortune pour ceux du Fort qu'il y avoit là une navire de guerre des Eſtats, avec ſeize pieces d'artillerie, qui donnoit en flanc au travers des Groeningois, & en faiſoit ſi grãd eſchec, qu'ils furent contrainćts de s'en deporter, & mettre le pied en arriere avec grãd perte. Car à leur retraitte, ils eſmenerent trente cinq traineaux chargés de morts & de bleſſez. De vray ſans ledit navire de guerre ceux du Fort euſſent eſté en treſgran danger d'eſtre emportés, mais ils eſchapperent perdans ſeulement un de leurs Capitaines, & quinze ou ſeize ſoldats, ſans les bleſſez.

*Les Eſtats renforcent leur armee de nouvelles gens* Les Eſtats pour renforcer leur armée firent en ce temps là, levée d'un Regiment, & de quelque Cavallerie Allemande ſous la charge du ieune Comte Iean de Naſſau. Cõme pareillemẽt la Roine d'Angleterre leur permit de lever encore un Regiment nouveau d'Anglois, ſous la conduite du Chevalier Frãcois Veer General de tous les Anglois au ſervice des Eſtats & du Prince Maurice.

*Entreprinſe du Prince ſur Boiſleduc eſventée.* Audit mois de Febvrier ledit Sr Prince, eut auſſi une entrepriſe ſur la ville de Boiſleduc en Brabant, qui fut trop toſt eſvẽtée. Ce neantmoins il ſe tint avec bõnes trouppes à l'erte, de ce coſté là meſme comme s'il eut eu encore pluſieurs autres deſſeins à la main en ces quartiers là, afin de par ce moien retenir l'Eſpagnol, qu'il ne paſſaſt en Friſe au ſecours de Verdugo. Mais ineſperément il ſe rua ſur la ville de Maſtrecht, comme nous dirons tantoſt.

*L'Archiduc Erneſt dreſſe deux armées.* Au mois de Mars comme la Nobleſſe, & toute la Court de l'Archiduc en Bruſſelles, ne pẽſoit qu'à toutes ſorts d'eſbats, iouſtes & tournois, les nouvelles vidrẽt, que le Prĩce Maurice, & les Eſtats cõfederez, s'appreſtoyent pour aller devant Boiſleduc. Sur ce l'Archiduc ayant aſſamblé ſon Conſeil pour deliberer ce qui ſeroit de faire tout ceſt eſté ſuyvant: fut reſolu de dreſſer deux corps d'armée, l'une pour empeſcher l'ẽtrée du Prince en Brabãt, l'autre pour faire la guerre en Frãce du coſté de Landrecyes, dont le Comte de Mansfeldt eut la charge.

*Edit des Eſtats ſur le fait des Imprimeurs, & autres poincts* Le 19 dudit mois les Eſtats des Provinces unies firẽt publier un Edit prohibitif, aux Imprimeurs touchãt les libelles diffamatoires, paſquilles & autres eſcrits ſcandaleux, tant contre la Religion, que contre l'Eſtat. Et ordõné aux Imprimeurs de ne riẽ imprimer ſãs avoir eſté viſité par les deputez à ce Cõmis: meſmes de garder les exẽplaires originaux pour les conferer avec les impreſſions, & voir ſi de puis la viſitatiõ riẽ ny auroit eſté adiouſté, qui fut digne de cenſure: enſamble de mettre les noms des Autheurs. Et de endedans le 10e du mois d'Apvril enſuyvant cõparoiſtre & preſter le ſermẽt de ſuyvre l'ordre cõtenu audit Edit. Avec defence à toutes perſõnes reſeãtes ſous la Iuriſdićtiõ deſdits Eſtats de ne faire aucunes aſſãblées où ſe diroyent meſſes, ou celebreroit quelq̃ exercice de la Religion Romaine aux peines portée p l'Edit: & de ne porter autre habit q̃ ſeculier à peine de cõfiſcation d'iceux, au proufit de ceux à qui le Magiſtrat du lieu le voudra ordõner. En outre toutes les Eſcoles defẽdues qui ne ſeront advoüées par les Magiſtrats, & Baillifs, ou Seigneurs des lieux, tenant Iuſtice haute ou baſſe, ou p leurs Officiers, & gẽs de Loy: Et auſdit Maiſtres d'Ecole de neſeigner à leurs diſciples livres repugnãs à la doćtrine Chreſtiẽne, & à la religiõ reformée, ſur les peines contenues audit Edit. Revenons à la France.

*Declaration abſolue du Roy de Frãce.* Le Roy conſiderant que les Ligeurs ne demandoyẽt que prolõgatio de trefves, & ne cherchoyent que les moyens d'allonger les miſeres de la France, ſe reſolut de ne le plus ſupporter. Pourtant il fit dreſſer au cõmencement

mencement de l'année une declaration cõtenant un narré des meschãtes & infidelles pratiques des Ligueurs, qui sous une continuation de tresve vouloyent establir leur tyrannie. Il leur limitoit un mois de temps & non plus, tant aux Chefs de la Ligue, qu'au Clergé, Villes, Communautez, & à tous en general, pour endedans iceluy recognoistre sa Maiesté comme leur Roy legitime, & à faire les submissions requises: auquel cas en venans endedans le temps, il les restablissoit en leurs charges, benefices, biẽs, & previleges. Le terme passé il revocquoit, proscrivoit les rebelles, & les declarez criminels de leze Ma^te. *Le bruit* de ceste declaration, & des apprests que le Roy faisoit pour chastier les opiniatres, estonna les Chefs & la plus part des villes & Communautez. Les Prouvençaux prenãs pretexe (pour embellir le passé) de la domination rigoreuse du Duc d'Espernon, cõtre lequel ils avoyent opiniatrement iousté, commencerent à baisser l'aille. Ceux de Meaux en Brie voisins de Paris se rendirẽt au Roy l'onziesme iour de Ianvier, par l'entremise du S^r de Vitry leur Gouverneur, lequel ayant tiré grand' somme de deniers du Roy d'Espagne, tourna le dos à la Ligue, & livra la ville, & l'artillerie que le Duc de Parme y avoit fait rouller des Pays bas, au Roy. Tous les Parisiens commencerent à s'entregarder: Et le Procureur du Roy au Parlement fit une longue harãgue en pleine audience, dont le sommaire estoit: qu'il ne faloit plus tarder à recognoistre le Roy, sinõ se preparer à plus grandes miseres que paravant, qui produiroyent une totale subversion. Le S^r de Belin Gouverneur de la ville estoit de mesme opinion: Et cõme le Duc de Mayenne pour empescher ce que ledit Procureur avoit proposé eut attiré rẽfort d'Espagnols, Italiens, & Wallons, sous le commandement du Duc de Feria, pensãt garder au Roy d'Espagne sa bonne ville de Paris, le Parlement fit un Arrest le 14^e iour dudit mois contenant ces mots.

*Provence se recognoit.*

*Meaux en Brie rendue au Roy.*

*Les Parisiẽs pensent a leurs affaires.*

*Le Duc de Mayenne pour s'asseurer met les Espagnoles dedans Paris.*

*Arrest du Parlement contre les Estrangers.*

» *La Court d'un commun accord* a protesté s'opposer aux mauvais desseins de »l'Espagnol, & de ceux qui le voudroyent »introduire en France. Ordõne que les gar»nisons estrãgeres sortirõt de la ville de Pa»ris. Et declare son intention estre d'empes»cher de tout son pouvoir que le S^r de Bel»lin abandõne ladite ville, ny aucũs bour»geois d'icelle, & plustost sortir tous ensẽble auec ledit S^r de Belli. A enioinct au Pre»vost des marchãs de faire assemblée de vil»le, pour aviser à ce qui est necessaire, & se »ioindre à icelle Cour pour l'execution du»dit Arrest. Et cessera ladite Cour toutes »autres affaires iusques à ce que ledit Arrest »soit entretenu & executé. Ce nonobstant ils ne sceurent avoir les Espagnols deho[rs.] Coses memorables advindrẽt au mo[is] de Febvrier. D'une part le Roy contraignit ceux de la Ferté-Milõ, & le Chasteau Thieri de le recognoistre pour Souverain. De l'autre il receut en grace les villes d'Orleans Lion, Rouan, Poictiers, Bourges, Havre de grace, Ponteau de mer, Verneuil au perche, Pontoise, Riõ en Auvergne, Perõne, & Mõdidier en Picardie: Accorda la neutralite à ceux d'Amiens & d'Abbeville (qui quelque tẽps apres le recognurẽt) pour n'avoir voulu ouvrir leurs portes au Duc d'Aumale, l'ũ des Chefs de la Ligue, ny à ses trouppes. Quant au Duc de Mayenne on surprint un pacquet qu'il envoyoit au Roy d'Espagne, contenant une deploration de sa misere. Il envoya son Agent vers le Roy pour accommoder ses affaires, mais la responce du Roy fut qu'il ne vouloit poĩt traitter avec le Duc de Mayenne cõme Chef de parti, que s'il demandoit pardon à son Souverain, il le receverit pour son Parent & allié. Les villes Ligeuses firent des traittez à part, eurent leur declaration àpart, & obtindrẽt beaucoup pl^9 qu'on ne pensoit. Autant en faut-il dire des particuliers, qui en grand nombre approcherent du Roy, lequel les receut benignemẽt, les restablit en charge pour la plus part, & mesmes fut liberal alendroit de plusieurs.

*Beaucoup de villes Ligeuses se rendent au Roy.*

*Le Duc de Mayenne pẽse à soy.*

Restoit la principale piece assavoir Paris, laquelle fut reduite à l'obeissance du Roy p[ar] le moyen des intelligences qu'il avoit dedans avec le S[r] de Belli Gouverneur, le Comte de Brissac, & autres. Le 22^e de Mars, le Duc de Mayẽne ayãt troussé bagage quelques iours auparavant pour se retirer à Soissõs: il y eut quelque resistãce à la porte neufve de quelques Lãdtſ-knechts qui furẽt taillés en pieces, & d'ũ corps de garde de Ligueurs vers le Palais ausquels on donna biẽ tost la chasse. Les Neapolitains firent contenance de prester combat, refusans de capituler, si ce n'estoit par la pmissiõ du Duc de Feria, & de Dõ Diego d'Ybarra leur General. Ils accepterent tost sans resistance le parti que la benignite du Roy leur offrit, comme à leurs Chefs, assavoir que tous poseroyent les armes, & sortiroyẽt bagues saulves dehors la ville, pour estre conduits seurement vers la Frontiere de Picardie, apres avoir promis au Roy de ne porter iamais les armes en France contre son service. Ce fut une chose remarquable que 4000 hommes à pied & à cheval, entrez les armes au poing dans ce mõde de Paris, imposassent en moins de riens silẽce à la Ligue, guardassent si bien l'ordre à eux prescrit, & parussẽt si obeissans, qu'on ne vid aucun soldat se debander pour faire exces, que nul bourgeois ny habitant fut endommagé ny fut tãt soit peu offẽcé en son honneur ny en ses biẽs: q tout le peuple se mesla incontinent parmi les gens de guerre, & autres entrez avec le Roy, en toute telle privauté, comme s'ils eussent tousiours demeuré par ensemble, faisans retentir

*Paris rendu au Roy les Espagnols chassé.*

 les rues

les rues de crys de ioye, & de merveilleuse allegresse, autant que s'ils fussent eschappez des mains d'ũ bourreau, pour revoir la face de leur Pere, & de leurs meilleurs Amis. Les trouppes du Roy entrerent, à quatre heures au matin, & deux heures apres les boutiques furent ouvertes, la ville paroissant aussi paisible, comme si changement quelconque ne fut advenu. Toute la peine qu'eurent les serviteurs du Roy, fut de retenir le peuple, qui ne demandoit que d'estre lasché contre les Espagnols, Neapolitains, & Walons au nombre de neuf cens ou environ, pour les massacrer, les appellans la cause de tant de miseres. Tous les temples retentirent puis apres de chants & remerciemens accoustumez en ceste ville là, comme en tresagreable nouvelle: Peu de temps apres la Bastille fut rendüe, & celuy qui cõmandoit dedens pour la *Ligue* renvoye avec ses soldats. Le Duc de Feria se retira avec ses gens de guerre. Le Cardinal de Plaisãce Legat du Pape malade à Paris eut saufconduit pour se retirer, & mourut tost apres, comme fit le Cardinal de Pelvé. Ce fut aux autres desesprez Ligueurs & prescheurs seditieux de s'enfuir qui ca qui là sous les aisles du Roy d'Espagne, ou vers le Duc de Mayenne retiré à Soissons, la plus part sont fondus de despit, & douleur desesperée: les autres rongeans leur frein, en Espagne, au Pays bas, & aillieurs, qui de mois à autre suyvent leurs compagnons. Revenons à noz Pays bas,

*Michel Renichon venu pour assassiner le Prince Maurice.*

Audit mois de Mars un certain Michel Renichon prestre Apostat s'estant venu rendre à Breda fut descouvert premieremẽt par souspeçon, & sur ce fait prisonnier. Estãt interrogé cõfessa estre là venu pour faire quelque massacre, tant en la personne du Prince Maurice que de son jeune Frere. Sur laquelle confession estant envoyé par le Seigneur de Herauguiere Gouverneur dudit Breda vers les Estats generaux à la Haye en Hollande, apres avoir esté cõvaincu, fut cõdampné à la mort: dont de tout son fait pourra conster par sa sentence qu'avons icy voulu inserer, pour evitter à prolixité de la deduction de son procez, & de ses confessions.

*Sentence cõ. Michel Renichon.*

» *Comme* ainsi soit que Michel Renichon »natif de Templous, & Curé de Boissiere au »pays de Namur, prisonnier icy present ayt »cognu & confessé, estãt delivré de la tortu»re, & qu'il est suffisãmẽt apparu, qu'estant »desguisé en habit de soldat, il seroit parti »de Brusselles le 4e de Mars muni de lettres »du Comte Floris de Barlaimont: & de là al»lé à Louvain, Dyest, Herétal, & Tournhout »d'où ayde desdites lettres il fut assisté de »convoy pour l'amener en la ville de Breda. »Où estant arrivé le 12 dudit mois, il auroit »delivré au Gouverneur du lieu certaines »lettres dudit Comte de Barlaimont adres»santes au Capitaine Larigon, ayant autre»fois commande au chasteau dudit Tourn»hout, contenant que le Porteur estoit venu pardeca par l'expres cõmandemẽt de l'Archi duc Ernest d'Austrice: declairant outre ledit prisonnier, qu'il luy avoit esté enchargé de descouvrir audit Gouverneur, quelque entreprise dressée sur la ville de Breda, qu'il pallioit de certaines non vray-samblables raisons, esquelles il persistoit, disant avoir esté quelques années Secretaire de l'Abbé de Malones, & que peu auparavant il avoit esté avancé de Secretaire audit Comte de Barlaimõt: ce que depuis il auroit neantmoins confessé avoir par luy esté controuvé, sans vouloir declairer les causes pourquoy il estoit venu pdeca, iusques à ce qu'au premier iour d'Apvril estant amené à la Haye, il auroit attenté de s'estrangler de ses esguillettes d'armes attachées à certain barreau de la prison, où il fut trouvé à demy mort, ayãt les marques sanglantes de la hart au col, & la parolle fort diminüée. Et que ledit prisonnier le second iour dudit mois, & depuis par diverses fois auroit cõfessé, tãt de bouche que par escrit de sa main propre. Et le 20 estant delivré de la torture declairé & affermé qu'à raison de certain proces & different qu'il avoit allencontre des habitans de Boissiere à cause du revenu de sa Cure, & à l'occasion que le Pays d'allenviron estoit fort gasté & ruiné par les gẽs de guerre: il auroit esté contraint d'abandonner sadite Cure, & de la faire deservir par un Chapelain, s'estant delà adonné à tenir escole en la ville de Namur, sans onc avoir esté au service de l'Abbé de Malone, ny du Comte de Barlaymont: mais qu'il estoit Prestre & Cure de Boissiere: et que l'entreprinse sur Breda estoit une chose par luy controuvée. Qu'estant entré en cognoissance du Comte de Barlaymont, ayant souppé aupres de ses Gentilshommes, il fut apres mené seul en la chambre vers le Comte, lequel luy demanda pourquoy il se tenoit en si petit estat, & usoit son temps en si basse condition, veu que nuls moyens ny bon traittement ne luy defaudroyent, s'il vouloit avoir bon courage, & s'avancer soy-mesme. Surquoy le prisonnier ayãt presenté son service, le Comte le redemanda par son Chappelain, sur la fin du mois de Febvrier dernier, l'appellant de son escolle. Et sur le soir apres le soupper ayant devisé en presence de quelques uns, de certaine entreprinse sur la ville de Breda. Le Comte fit derechef venir le prisõnier en sa chambre à part, luy declarãt qu'il luy vouloit donner à cognoistre un fait de grande importance, s'il se vouloit employer au service du Roy, avec promesse qu'il en seroit richement rescompẽsé: à quoy le prisonnier consentit. Depuis par le commandement dudit Comte estant allé avec luy iusqu'en

Brusselles

Bruſſelles, où le Comte ſe trouvoit ſouvent à la Court pres de l'Archiduc. Vne fois entre autres y allant requit ledit priſonnier de le ſuyvre. Où eſtant, & ayant (touſiour le ſuyvant) traverſé pluſieurs chambres : le Comte entra en la chambre de l'Archiduc, où ledit priſõnier avoit moyen de le voir par une petite eſpace de l'huys qui reſtoit ouvert, mais l'Archiduc ne le pouvoit voir. Et comme il penſoit entrer en la chambre, il ne ſceut, par ce que l'huys ſe reſerra, toutefois non de ſi pres que demeurant là coy, il oyoit ayſement que l'Archiduc & le Comte parloyent tantoſt Latin tantoſt Eſpagnol, entendant bien autãt qu'en departant ils parloyent de recompẽſe. Et comme le Comte ſortoit l'Archiduc eſtãt à l'huys dit *Cumulatè, & largo foenore ſatiſſaciam*: lors le Comte venant en lautre chambre dit audit priſonnier quil auoit parle à Archiduc de leurs affaires, & q̃ l'Archiduc ordonneroit 200 Philippes daldres. Le ſoir apres ſoupper, le Cõte eſtant ſeul avec le priſõnier en vne chãbre, luy dit qu'il avoit charge de l'Arhiduc d'exterminer ou de faire exterminer par une tierce main, le Comte Maurice de Naſſau, & que deſia il avoit quelques perſonnes appoſtées, pour le mettre en execution, & qu'au cas que luy priſonnier, ſe voulut auſſi employer à cela, qu'il le feroit fort bien, & que luy & les ſiens ſeroyent recompenſez outre meſure: & qu'il ſeroit ſauvé. Diſant outre qu'il y avoit deſia quinze mille eſcus preſts pour cõpter (aux premieres nouvelles) à ceux qui auroyent commis ceſt aſſaſinat. A quoy ledit priſonnier reſpondit, que cela eſtoit au dehors de ſa profeſſion, cõme n'ayant iamais porté les armes. Sur ce le Comte perſiſtant avec pluſieurs raiſons & grandes promeſſes, que c'eſtoit la volonté du Roy, & de l'Archiduc: le priſonnier l'entreprint, & promit de faire en cela tout ce qu'il luy ſeroit poſſible. Et demandant cõment il le ſcauroit exploiter Barlaimõt luy dit que le Comte Maurice eſtoit un ieune Seigneur aſſés familier & accointable, & par ainſi qu'il trouveroit bien occaſion, en cas qu'il ne ſe haſta point trop, & demena ceſt affaire avec des ſouliers de plomb. Qu'eſtãt venu en ces Pays à la Haye, ou ailleurs, où le Cõte Maurice reſideroit le plus il y trouveroit les autres envoyez à meſme fin iuſques au nõbre de ſix, & q̃ luy priſonnier feroit le ſeptieſme, pour ſi l'un faiſoit faute, adreſſer par l'autre. Qu'eſtant icy il eut peu achater vne bonne couple de piſtolles, leſquelles il entretiẽdroit touſiours nettes cõme un orloge, biẽ chargées chacune de deux bal s, avec leſquelles il dõneroit au travers du corps du Cõte Maurice: ou qu'il le maſſacreroit p quelq̃ moyẽ plus propre qu'il pouroit aduiſer, ainſi que plus particulierement il en pouroit communiquer avec les autres eſtans là arrivéz : et qu'en tout cas celuy qui auroit mieux exploitté ſeroit le mieux reſcompencé. Qu'il y auoit encore autre perſonnes qu'il faloit deſpeſcher: aſſavoir Barnuiel ou Barnevelt, Longolius, & Aldegonde: Et qu'en cas que le dit priſonnier en ſceut tuer aucuns de ceux là, qu'il en ſeroit grandement reſcõpenſe. Commandant audit priſonnier de ne ſe plus ſeruir doreſnavãt de ſon nom propre, mais quil print un autre nom, & qu'il s'accouſtra en habit de ſoldat. Puis apres divers autres propos le Comte de Barlaymõt mãda certain autre perſonnage, que le priſonner n'a ſceu nommer, qu'il diſoit eſtre l'un des ſix cy deſſus, auquel ayant recité ce que ledit priſonnier avoit entreprins ledit perſonnage l'appella ſon Camerade, diſant qu'il le ſuyvroit bien toſt en Hollãde, avec encore autres propos. Declairãt en outre ledit priſonnier que dez le temps du Duc de Parme leſdicts ſix perſonnages eſtans tous maſſacreurs, avoyent eſté iuſques à preſent entretenus cõme Gentilshõmes à la Court, aux gages du Roy d'Eſpagne, pour les employer à choſes de conſequẽce, allẽcõtre de ſes plus adverſaires, et q̃ ce tẽps pẽdãt ledit Barlaymont par ſon Secretaire auroit receu des mains de Stephano d'Ybarra la ſõme de deux cẽs Philippe daldres, lequel Secretaire les a comtéz audit priſonnier, en diverſes eſpeces, qu'il eſcrivit en certain livre qui a eſté trouvé ſur luy, montant à la ſomme de cinq cẽs florins. Que ledit priſonnier eſtant ſur le point d'aller de Bruſſelles en Anvers, le perſonage ſuſdit le convoya iuſques à la barque, luy diſant qu'il eſtimoit quils ſeroyẽt envoyez à Leydẽ. Le priſonnier luy demãdant où c'eſtoit, & à quelles fins. Il luy dit q̃ Leyden eſtoit une ville, & Vniverſite en Hollande, où le ieune Prince d'Orange eſtoit aux eſtudes, & qu'ils ſeroiẽt là envoyez pour le ſurprendre à l'eſcart, & le tuer. Apres cela ledit priſonnier ſuivant le commandemẽt de Barlaimõt ſ'accouſtra en ſoldat, ſe nõma Michiel de Trivieres & s'ẽ alla d'Anvers à Tournhour, avec les lettres du Comte de Barlaimont à Larigon: Mais entendant qu'il en eſtoit parti, il retourna derechef à Bruſſelles, d'où il ſe retira avec autres dudit Comte, vers Louvain, Dieſt, Herental & Tournhout. *Pour ce eſt il* que les Conſaux commis de la part des Seigneurs des Eſtats generaux, des Provinces unies à la cognoiſſance, & iudicature du fait preſent, voyãs eſtre choſe de mauvaiſe cõſequence leq̃l en vn Pays de Iuſtice, ne peut eſtre aucunemẽt tolleré ſãs dãger, preiudice, ou ruine du bien & repos public, mais doit eſtre puni rigoreuſement, eu ſur ce conſeil & advis, apres grãde & meure deliberatiõ, faiſans droit au nom & de la part deſdicts

Seig

Srs des Estats generaux desdites Provinces unies: Ont codãné & codãnét ledit prisonnier d'estre menè au lieu de la Iustice exemplaire de ceste Court, pour y estre executé par l'espee tant que la mort s'ensuive : puis sõ corps taillé en quatre quartiers, & pédus aux quatre advenües de ce lieu de la Haye & sa teste fichée sur un pal, au miroir d'autruy. Declairant ses biens confisquez &c.

Ceste sentence prononcée audit prisonnier en plaine audience de la Court de Hollande le 3e de Iuin 1594, fut executée le mesme iour.

*Arrest du Parlement de Paris contre ceux de la Ligue.*

Le Parlement de Paris restabli tost apres la rédition de la ville, publia un Arrest du 4e de Mars: Par lequel il dict qu'il vouloit employer l'authorité de la Iustice souveraine du Royaume, pour en conservant la Religion catholique Romaine empescher que sous faux pretexe d'icelle, les estrangers ne s'emparent de l'Estat: & rappeller tous Princes, Prelats, Seigneurs, Gétilshommes & autres suiets à la grace & clemence du Roy, & à une generale reconciliation, & reparer ce que la licéce des guerres a alteré de l'authorité des loix & fondemét de l'Estat, droits & honneurs de la couronne. A declairé & declaire tous Arrests, decrets, ordonnances, & sermens, donnéz, faits, & prestéz, depuis le 29 de Decembre 1588 en preiudice de l'authorité des Roix de France & loix du Royaume, mis, & extorquéz par violence, & comme tels ledit Parlemét les revoquoit & anulloit. Declairant nul tout ce qui avoit esté fait contre l'honneur du Roy Henri 3e. et deffences faites à tous de parler autrement de sa memoire qu'avec tout honneur & respect. Ordonnant qu'il seroit informé du detestable paricide commis en sa personne &c. Revoquant le pouvoir parauant donné au Duc de Mayenne de Lieutenant general de l'Estat & couronne de France. Avec defenses à tous de le recognoistre, en ceste qualité, obeyr, prestrer faveur &c à peine de leze Maiesté au premier chef. Enioignãt sur les mesmes peines audit de Mayenne, & autres de la maison de Lorraine de recognoistre le Roy Henri 4e Roy de France & de Navarre, pour leur Roy & souveraĩ Seigneur, & de luy rendre obeissance & service deu. Avec samblable commandement à tous de quitter le pretendu parti de la Ligue, dõt ledit de Mayenne s'estoit fait Chef, à peine les Nobles & leur posterité d'estre degradéz de Noblesse &c. Revoquãt tout ce qui a esté fait & arresté par les pretendus Deputéz de l'assamblée tenüe à Paris sous le nom des Estats generaux du Royaume, comme nul, fait par personnes privées, pratiquées par les factieux & partisans de l'Espagnol, n'ayans aucun pouvoir legitime, & qu'ils eussent à se deporter de ceste qualité à peine &c Ordonnant que toutes les processions & sollemnitéz ordonnées durant les troubles, & à l'occasion d'iceux cesseront, & au lieu d'icelles sera à perpetuité sollénizé le 22e de Mars avec procession generale, où assistera le corps dudit Parlemét en robbes rouges, en memoire & pour rendre graces à Dieu de l'heureuse delivrãce & reduction de ladite ville en l'obeissance du Roy &c.

*Declaration du Roy sa grace & sa mercy.*

En ce mesme temps le Roy de France publia une declaration en laquelle estoyent descouverts les artiffices des Chefs de la Ligue, & sa bonne volõté envers les Parisiens ausquels il pardonnoit tout le passé, leur rendoit tous leurs droits, & previleges, octroyoit nouvelles faveurs, & tesmoignoit une paternelle affection: Ce qui le rendit tresagreable au Peuple, & attira plusieurs autres villes & particuliers de la Ligue à s'humilier sous son obeissance.

*L'Université Et Sorbonne & autres Facultez viënent recognoistre le Roë*

Trois sepmaines apres le Recteur de l'Université, le Doyen & les Docteurs de la Sorbonne, les Doyens & Docteurs des autres Facultés, bref tous les membres & supposts de l'Université assambléz de leur propre mouvement, s'en allerét trouver le Roy qui estoit en la Chapelle de Bourbon, & se prosternans tous en terre devant luy, le recognurent leur vray & unique Prince naturel: luy rendans de franche affection tesmoignage bië expres, avec fermét, de l'honneur & obeissance qu'il vouloyét desormais luy porter. Il les receut & les renvoya benignement.

*La Ligue desplumée.*

Les mois de May & d'Apuril furent employéez à recevoir & appointer les supplications des villes & cõmunautez de diverses Provinces, & à retirer plusieurs Srs, Gétilshõmes, Capitaines, & autres principaux membres de la Ligue sous l'obeissance du Roy, lequel pardonnoit á tous, tellement que lors la Ligue ressambloit une Cornaille desplumée.

*Lettres de l'Arciduc aux Estats generaux.*

Dez le commencement du mois de May l'Archiduc Ernest pour se purger des accusations dont Michel Renichon prestre apostat, duquel nous avons escrit nagueres, l'avoit inculpé en ses confessions, sous pretexte d'escrire de matiere de paix aux Estats generaux, envoya vers eux M. Otto Hartius & Hirome Coeman Iurisconsultes, avec lettres dont la teneur s'ésuit, qu'avõs translatées du Latin.

*L'Archiduc se veut purger.*

» *Messieurs* Cest' amour & inclination
» naturelle qu'avons eüe dez nostre naissance au repos & bien public de ces Pays bas,
» & le grand desplaisir que nous avons tousiours porté, pour les troubles, dissentiõs,
» & calamitéz qui s'y retrouvent, ont esté
» la plus grande, & principale occasion, qui
» nous laissa persuade, & incita à emprendre le gouvernement d'iceux. Nous confians plainement que le Tout puissãt nous fera

"sera la grace de finalement les delivrer de "ceste pesante, destructifue, & ruineuse "guerre, laquelle à duré tant d'annéez, à la "grande desolation & degast desdits Pays "& au preiudice de toute la Chrestienté. "Car si on vient à considerer leur prosperité "passée, en laquelle ils ont esté maintenus "au temps qu'ils estoyent unis en bõne paix "& concorde sous la legitime & deüe obeissance des maisons de Bourgogne, & d'austrice: l'ordre que lors il y avoit par tout, au "fait de la iustice, bonne police, & milicie, "par lesquels ils ont esté renommez & eslevez pardessus tous autres Royaumes & "Seigneuries, y ioins les grandes richesses, "qu'ils possedoyent au moyen des traittez, "alliances, confederations, navigations, & "traficques qu'ils exercoyent sur Portugal en Espagnes, & Indes. Nous sommes asseurez qu'il ne se trouverra homme de Iugement, qui ne soit touché d'extreme desplaisir, de voir le changement deplorable "qui depuis vingt & cinq ou tréte ans encq "est advenu esdits Pays, outre une infinité "de charges, exactions, & pesants, fardeaux, "dont ce temps pendant la povre commune "à esté surchargée, & qu'en divers endroits "& quartiers ils sont encore presentement "contraints supporter, & qui pareillement "ne desire qu'au plustost quelques certains "bons moyens soyent mis en pratique pour "ramener lesdits Pays en leur ancien Estat, "repos public & singuliere cõcorde: à quoy "tendent aussi toutes noz cogitations: estãs "sous ceste intention venus pardeca, delaissans la bonne compagnie de la Maiesté "Imperiale nostre treshonnoré Seigneur "& noz autres Freres, Parens, & Amis, le "lieu de nostre naissance, le gouvernement "de tant de beaux Royaumes & Provinces "dont la chargé nous estoit cõmise, & plusieurs noz autres grandes & belles commoditez, qu'il n'est besoin de reciter, sous espoir que nous vous trouverrions enclins "& appareillez de condescendre à nostre "desir & intention. Et combien que nous ne "doutons pas, que cela ne vous soit assez notoire, tant par les bruits communs, que p "le rapport d'aucuns personnages. Et qu'il "ne vous soit autãt agreable (ce que de tout "nostre coeur non hallenons) de vous voir "& vostre posterité en repos & felicite asseurée. Ce neantmoins nous n'avons voulu "faillir de le vous representer par ces presẽtes, tant pour retrencher & du tout desraciner toutes anciennes deffiances, q pour "plus particulieremẽt faire cognoistre nostre bonne & syncere inclination, & ce que "libremẽt vous pourriez attendre de nous, "Et comme c'est à vous que la chose touche de plus pres: ce sera aussi du devoir de vous "tous, de vous remettre devãt les yeux, & à "tous ceux qui sont endessous de vous, le bõheur, la prosperité, & le salut qui vous en "pourra reussir, ensamble ausdit Pays de si "long tẽps affligèz, & presques exterminez "par ces continuelles guerres. Quãt aux "heureux succez que vous avez euz ces ans "passez, cõme les evenemẽs de la guerre sõt "incertains & variables, qui pourroyẽt faire "oublier à quelques uns les maux & miseres precedentes & passées, sans leur faire "penser à ceux qui sont encore à venir: & "parainsi se persuader, qu'ils sont entierement & de tout point bien asseurez, sans "faire Estat de la bonne occasion qui se presente. Pour ce ne seroit il que tres expedient de rememorer plusieurs choses passées, "& divers exẽples, se souvenãt qu'õ ne scait "obtenir par prieres, ce que peu auparavant, "on eut peu aquerir par honneur & bonne "reputation. A raison de quoy nous vous "requerons bien amiablement, qu'apres "vous estre sur ce meurement conseillez, "& advisez: vous mesmes nous veüillies "proposer & mettre en avant telles honorables, raisonnables, & tollerables conditions, que par icelles on puisse (le plustost le meilleur) cognoistre que vous ne "cherchez point la continuation & prolõgation de ceste guerre, qui n'apporte quãt "& soy (outre tant d'incõmoditez) que l'oppression du Peuple, telle qu'elle est à chacun bien cognüe. Mais plustost par ces "moyens on puisse parvenir, à une bonne "heureuse, & ferme paix, & tranquilité asseurée. De nostre pt nous vous ferõs paroistre par effect qu'en ce il n'y a riẽ de caché en nous qui soit faint ou simulé, cõme ne cherchant pas une paix fourrée, "ains une vraye & ferme paix. De maniere "que toutes nos actions soyent de bonne foy & synceres, à l'avancement du biẽ "public. Et si en ce de vostre costé vous y "apportez aussi le mesme zele & bonne "affection, vous monstrerez en quelle estime vous nous tenez, & que vous desirèz "de pourvoir à ce qui vous est le plus requis & proufitable: cõme le mesme vous "sera plus amplement declaré par M. Octo "Hartius & Hieronimus Coemans Iuriscõsultes porteurs de cestes, ausquels nous "nous referons, avec offres de nostre bon "vouloir envers vous. Pryant Dieu Tout-puissant Messieurs de vous maintenir en "bonne & heureuse vie: de Brusselles ce 6e "de May 1594

Lesdites Seigneur Otto Hartius & Hierome Coemans estãt arrivez à la Haye en Hollande, & entendu la cause de leur venue, eurent audience en l'assemblée des Estats generaux le 16e dudit mois, en laquelle le Docteur Hartius parla ainsi.

" *Messeigneurs* Comme depuis quelque peu de temps nous eussions eu passeport de Messieurs du Conseil d'Estat pour

venir

»venir pardeca traitter quelques negoces »particulieres, dõt nous en remerciõs tres-»humblemẽt lesdits Srs & tous ceux qui s'y »sont employez, avec offres serviables de »recognoissance en noz quartiers, vers »ceux qui en pourroyent avoir affaire. Ce-»la estant venu à la cognoissance de Mon-»seigneur l'Archiduc Ernest, il luy à pleu de »nous encharger tout par un de saluer V. »Sries de sa part, avec presentation de bon-»ne affection. Et de vous declairer que la »principale cause qui l'a induit, & s'est laissé »persuader de venir pardeca, auroit esté l'a-»mour singuliere, & inclination naturelle »qu'il a tousiours eüe au biẽ & repos de ces »Pays: esperant que Dieu luy feroit la grace »de les voir par le moyen de sa personne de-»rechef reünis & remis en bonne paix, & »amitié syncere, comme ils estoyent para-»vant l'origine & progrez de ces troubles »intestins. Ausquelles fins, & pour mieux »faire entendre son intentiõ il nous a com-»mãdé de vous mettre en mains les lettres »que dez le 12e de ce mois nous avons de-»livrées à V. S. Pensans bien que par la »vous auriez assez entendu, tous ses sens »ne tendre ailleurs, qu'au soing qu'il a de »remettre ces Pays, & les habitans d'iceux, »en une syncere, perdurable, & non simu-»lée reunion. Et combien que passé quel-»ques années, on ayt en vain par diverses »fois tendu à la mesme fin, & en fait aucuns »essais: Voire qu'ayant pourietté quelque forme d'accord on soit par malentẽd° (faute »ou à l'instigation de qui, il n'est besoin de »le repeter icy, & pleut à Dieu que iamais »n'en fut memoire) retombé ez guerres »precedentes, de sorte que V.S. s'estãs (peut »estre emprainctes quelque deffiance sam-»blent estre enclines à reietter toutes telles »conferences & pour-parlers) pricipalemẽt »depuis qu'en peu d'années les affaires ont »quelque peu succedé selon le desir de V. «S. Ce neantmoins son Alt. se confiant »qu'elles ne voudrõt point s'arrester, & du »tout reposer sur la prosperité iournaliere »suiette à mutation (dont les causes motif-»ves peuvent legerement defaillir) desire-»roit bien comme font pareillement tous »amateurs du repos publique, que V.S. se »voulussẽt resoudre en se remettant devant »les yeux. Premierement que toutes cho-»ses mondaines ont leur temps & saison. »Et tout ainsi qu'il y a temps de deffiance »aussi par apres qu'il y vient un temps de »confiance, que l'on se devroit bien fier les »uns aux autres, pour finalemẽt pourvoir »tant à sa seureté propre, qu'à celle de la »posterité. Secondement qu'il ne s'est ia-»mais en nul quartier du monde eslevé si »grand mal entẽdu, dissentiõ ou debat, qu'à »la lõgue, & en fĩ il n'ayt esté terminé & mis »bas, plus par traictez & bons accords, que »par force & violence des armes: D'autant »que la guerre apporte des fruits si contrai-»res au salut d'un Peuple, qu'ordinaremẽt »une haine ou querelle en engendre ou »nourit une autre. Tiercement qu'il n'en »est iamais bien prins à un Prince, Estat, ou »Republique, d'avoir reietté ou refuzé des »traittez de paix honnorables & asseurez. »Et de ce nous en aymons mieux taire les »exẽples, que de nostre memoire, & de nos-»tre temps, nous avons veuz, que par le re-»cit d'iceux publier ou ramẽtevoir les fau-tes & mesprinses des uns & des autres.

Quand à ce que V. S. encore pour le presẽt pourroyent estre retenües d'aucunes deffi-»ances, il sambleroit (parlant sous correcti-»on & avec reverence) que ce seroit hors de »raison. Entant que le traitté qui s'offre »maintenant, se presente tout en un autre »temps & saison, sous diverses occasions »& inclinations de volontez, mesmes re-»mis à la discretion, & arbitrage de V. S. »aussi avec autres personnes: assavoir avec »sõ Alt. yssue de la maison d'Austriche, du-»quel la sincerité, iugement, vertu, & splé-»deur sont propres & bien seantes en un »vray Prince bien dressé. Et par où on a veu »sept ou huict Princes de ladite maisõ suc-»cessivement estre parvenus au diademe »du S. Empire, non par droit d'heredité, »qui admet aussi bien les mauvais Princes »que les bons, mais par election libre, frã-»che & volontaire des Princes Electeurs, »& des Commis aux Estats de l'Empire fõ-»dés sur les vertus et stabilité tant en paix, »qu'en guerre du Prince qu'ils eslisent: »cõme n'agueres est biẽ apparu en la per-»sõne de l'Empereur Maximiliẽ second du »nom pere de son Alt: ayãt esté de telle tem-»perance, & debonaireté qu'on le doit iu-»ger avoir esté un rare & singulier instru-»ment, á racommoder tous les differents »& malentendus qui se sont de son temps »trouvez au fait de la Religion, & de la Re-»publique, les tenant tellement en balan-»ce, & les terminant de telle sorte, que son »pareil ne s'est gueres veu au temps iadis. »Les exemples & vestiges duquel son Alte-»ze desirant d'ensuyvre: il a bien voulu par »noz mains vous envoyer les lettres, qu'a-»vons delivrées, que nous ne doubtõs pas »V.S. auront receües d'aussi bonne & ami-»able affection, que nous sommes asseurez »qu'elles sont escrites avec verité & non »faintes ny simulées. Supplions partant »bien humblement & affectueusement »qu'il plaise à V.S. de peser meurement le »contenu en icelles, & les prenant à coeur »d'y tellement respondre que son Alteze, »& tous gens d'honneur puissent au plus-»tost, pour le meillieur, avoir matiere de »contentement de l'attente & esperance »qu'ils ont en la prudence & discretion de

V.S.

»V.S.Offrans,si avant que V.S.representâs »ceste hônorable assamblée,ou quelqu'un »en partciulier se trouvat offencé, ou s'achoppat en aucuns propos,poincts,& articles,ou en l'intelligence des lettres de sō »Alteze,nous en faisant l'ouverture, nous »sommes prests & esperons en ce qui touche nostre devoir,d'en rendre telle raison »que samblablement on aura de nous toute matiere de contentement. Voyla en »effect ce qu'é vertu de la clause de credẽce »apposée esdites lettres sur noz personnes, »nous avions à proposer à V.S.pryant tres »affectueusemẽt de le prẽdre de bône part.

» Avec ce que par vostre congé & licence nous dirons encore seulement, qu'entendant son Altezé par les confessions & »declarations de certain prisonnier, estre »inculpée d'avoir voulu emprendre à faire »massacrer l'excellence du Prince de Nassau,par les mains dudit prisonnier ou autrement, selon la charge & l'ordre qu'il »en avoit du Comte de Barlaymont, cōme estant une impudente & insupportable calomnie, de chose qui n'a iamais esté, »ny passé par la moindre pensée de son Alteze,hors de la maison & lignage de laquelle,n'est onques sortie telle infamie,& »vilain trait(ny moyennãt la grace de Dieu »n'en sortira iamais):dont pour en atteindre la pure verité,nous avons bien voulu »au nom de son Alteze requerir V S. qu'il »leur plaise trouver bon,que ledit prisonnier sous bonne & seure garde, & avec »Commissaires à ce Deputez soit envoyé »en Anvers ou à Brusselles, sous promesse »de ladite Alteze,qu'au tẽps & place limittèz,il sera sain & saulf remis & livré sous »vostre pouvoir.Ou bien de le faire transporter à Breda,ville de la Iurisdiction & »sous le commandement de V.S. pour illec avec ledit Comte de Barlaymont (lequel accompagné d'aucuns Commissaires au nom de son Alt.y comparoistra en »personne)estre confronté & examiné,sur »telles circonstãces & particularitéz,qu'au »cas se trouverra estre requis & expedient, »leur accordant á ces fins respectivement »passeport souffissant & vaillable.Ou bien »que V.S.ordonnent telle autre forme de »proceder qu'en ce fait elles trouverront »appartenir,pour en descouvrir la verité, »qui puisse servir à la descharge & innocẽce de son Alteze,& à l'honneur de ceux »de la Iustice de pardeca: lesquels en tel »cas on ne voudroit souspeçōner au moindre point que pour certaines particulieres considératiōs,telles polles auroyẽt esté »dites & declairées,par ledit prisonnier,ou »autrement d'en avoir fait semer le bruit »au preiudice de l'honneur d'autruy ou »pour retarder quelque bon dessein de son Alteze.

Telle fut la harengue du Docteur Hartius,laquelle il fut requis d'exhiber par escrit,ce qu'il fit signée de sa main & dudit Coeman pour y estre respondu par les Seigneurs desdits Estats comme il s'ensuit.

» *Les Estats generaux* des Provinces unies en leur assamblée,ayans fait ouverture & lecture des lettres du puissànt,& tres »illustre Prince Ernest Archiduc d'Austrice »Duc de Bourgogne &c. closes & cachettées du cachet de sō Alt.datées de Brusselles le 6[e] iour de ce preſẽt mois de May,receües le 12 du mesme par les mains de »Otto Hartius & Hieronimus Coemans »Iurisconsultes,& sur l'insinuatiō par eux »faite le lendemain 13. Oüy ce que le 15 »en ladite Assamblée ils avoyent charge de »proposer(en vertu de la clause de credence inserée esdites lettres) & qu'ils ont exhibe par escrit.Pour donner ouverture à »son Alt.de leur bonne & syncere intention, ont declairé comme ils declairent »par cestes.Que depuis le temps qu'ayans »esté contraints & forcés par grande necessite de prendre les armes en mains,á la »conservation de la liberté du Pays bas,ensamble de leurs anciens previleges,tãt des »membres d'iceux,q̃ des villes & des habitans en particulier,pour destourner la tyrannie Espagnolle,& la superbe domination sur les consciences,personnes, & »biens des suiets d'iceux Pays, & de leurs »femmes & enfans: leur intention & dessein auroit tousiours esté de s'en servir » (moyennant la grace de Dieu)contre les »Espagnols & leurs adherens, avec pleine »& ferme confiance que le Tout-puissant »beniroit par sa grace leur bonne & iuste »intention:comme ils l'ont assez esprouvé.Laquelle de tant plus a esté cognüe cōpeter non seulement au bien desdits Pays bas:mais aussi de tous les Roix, Princes,& Republiques,leurs bōs voisins,ayans par la main puissante de ce grãd Dieu, »non seulement leurs desseins & moyens »estè benis: mais aussi les coeurs desdits »Roix & Princes leurs voisins esté suscitez & esmeus à la manutention de leur »bōne cause & intention,en telle sorte cōtrainte & forcée. Dont ils en attribuent »seulement l'honneur à sa bonté divine,se »confians du tout en sa puissance immuable.Attendans de sa main une bonne & »loüable yssue de ceste pesãte,& dure guerre:avec ferme espoir qu'ils ont de voir ces »Pays bas de bref generalement reünis, & »remis en leur ancienne splendeur & prosperité:à quoy ils aspirent & s'efforcent le »plus,ayans experimenté & esprouvé(dōt »la memoire leur en est encore toute fresche)les cōmoditez & douceurs de la paix,

tranquilité

»tranquillité,& unió:sentans au contraire »encore les incommoditez,mesayses , & »fatcheries de la guerre. Mais,comme ils »remercient bien humblement son Alteze »de la declaration qu'elle fait par ses lettres »de la bonne volonté & affection qu'elle y »porte,ensamble tous ceux qui synceremét »sont affectionnez au repos, concorde,& »prosperité de ces Pays. Ainsi ont ils pa- »reillement grande raison de se plaindre »devant Dieu,& devant tout le monde,de »ceux qui sous fausses pratiques , & cou- »leur de paix, ne cherchent qu'à espandre »le sang innocent des Chrestiens,& d'avá- »cer la suppression & la totale ruine de ces »Pays bas. A quoy le Conseil d'Espagne(o- »res se sentant offensé au plus haut degrè) »travaille plus qu'onques par tous moyés »possibles:usans à ces fins de desraisonna- »bles, iniques,& cruelles façons de faire , »par procedures non excogitables,& moís »equitables , qu'on sçauroit imaginer à la »ruine & desolation de ces Pays. Veu qu'il »est notoire à chacun commét en toute ex- »tremité on s'y est cóporté,& notammét à »l'effusion du sang innocent par les mains »des bourreaux de tant de milliers de po- »vres personnes,hommes, & femmes de »toutes qualités:entre lesquels y en a eu »aucuns des principaux Seigneurs du Pa- »ys:avec l'infraction des perogatifves,fran »chises,previleges & droitures Belgiques, »de ses membres & villes,tant en general »qu'en particulier: Outre plusieurs meur- »tres,embrasemens,violences, exactions, »concussions,& tant d'autres actes enor- »mes & execrables:nonobstant & apres tát »de remonstrances,supplicatiós,& reques- »tes mesme par delegation en Espagne des »Seigneurs Marquis de Berghen,& Baron »de Montigni,qui s'en sont mal trouvez , »ayans esté traitez cótre tout droit des gés, »nonobstant aussi l'intercession faite en »vain par aucuns grands Potétats , à ce que »lesdits Pays,leurs membres & villes, en- »samble les bons habitans d'iceux fussent »maintenus en leurs belles franchises,pre- »vileges,& droitures anciennes : & que la »tyrannie sur les consciences, personnes , »& biens qu'exerce la nation Espagnolle , »& ses adherens fut extirpée:qui a esté cau »se de les amener à telles extremitez. A rai- »son dequoy il plaira à son Alt. entendre »& prendre de bonne part, que lesdits Es- »tats en cest affaire de si grand pois,& tant »important au bien de ces Pays,& mainte- »nement de leurs suiets(avec toutes bon- »nes considerations,& balancans commét »en tel cas les choses se sót passées cy devát) »y procedent en la forme & maniere que »chacun void & cognoit pour le iourdhuy. »Et qu'ils ne peuvent legerement croire, »moins s'asseurer,de ce qu'on dit du chan- »gement des humeurs du Conseil d'Es- »pagne:par ce que tels changemens,& en- »core de plus apparés ont esté autrefois en »partie creuz, au grand detriment de ces »Pays. Car au commencement de »ceste guerre la cruauté des Espagnols fut »si grande,qu'ils exterminoyét tout ce qu'ils »pouvoyent assuiectir:Et ce paravant que »pour une chose tant digne, comme est la »conservation d'un Pays contre la tirannie »estrangere,on eut encore,ny par effect,ny »par conseil rien attenté : Lors que non »seulement le plat Pays , mais aussi plu- »sieurs villes principales furent traittees »par meurtres,saccagemens,pilleries,brus- »lemens,& autres actes horribles & exe- »crables:Iusques à ce que du costè de par- »deca,on decreta d'user de pareil traictemét »rigoreux allencontre des Espagnols,& de »leurs adherens qu'on pourroit attraper : »pour par effect leur faire paroistre , que »ceux de ce parti,n'avoyent moindre coeur »ny courage à maintenir leur cause tant »iuste,comme eux à les tyranniser & vou- »loir subiuguer:setenans bien asseurez que »par eux ne seroit rien entreprins cótre ces »Pays,qu'il ne leur tournat tout des pre- »miers à desavantage. Ce qui commenca »à alentir le conseil sanguinaire,avec appa- »rence de changemét de ses humeurs. Mais »en telle sorte qu'apercevans leur estre cho »se trop dure,& fastidieuse de venir à bout »de leurs desseins par force:ils se monstre- »rent vouloir entendre à quelque raison. »Et sur ce furent designez les premiers có- »mencemés de Traicté,lan 1574. En sorte »que Messieurs les Estats de Hollande & »de Zeelande,usans de leur ancienne ron- »deur,& vertu naturelle , furent meuz à »vouloir donner à cognoistre, leurs griefs »& doleances,tant par lettres que par vi- »fves remonstrances de bouche,& d'en re- »querir le redressement. Mais les fruits de »ce commencement de Traitté, furent du »costé de Brabant la surprise de la ville »d'Anver par les Espagnols que les histoi- »res appellent la *Iournée de Fuera veilla- »cos*:Et du coste de Hollande & Zeelande »& de leurs Associez,les deux rudes sieges »de la bonne ville de Leyden: laquelle ne- »antmoins par la grace de Dieu,fidelité de »leurs confederez,& leur valeur, fut con- »servée des efforts de leurs ennemis »voire auec un espouvante si extrordi- »naire des Assiegeans Espagnols(que Dieu »rendit à l'instant tant abatus de courage) »que confusement il s'enfuyrent de Hol- »lande:tost apres faisans faute à la surprise »par eux dressée sur la ville d'Vtrecht:com- »me la mesme année ils avoyent adressé en »ceste fameuse ville d'Anvers. Ce »premier Traitté trompeur s'estát ainsi es- »coullé,le second fut incontinent preparé l'an en-

»l'an ensuyvant 1575 en la ville de Breda à »l'intercession du trespuissant Empereur »Maximilien second, Pere de son Alteze : »Auquel aparut clairement par les Actes »& besogne d'iceluy combien petite estoit »l'intention des Espagnols, à y apporter »quelque chose de bonne foy, au bien de »ces Pays: & n'en furent les fruits d'iceluy, »qu'une preparation plus grande, & appa»rees plus violents à la guerre qu'onques »auparavant. Dont s'en ensuyvit tost apres »la prise de Buren, Leerdam, Oude-Water, »Schoonhoven, Bomenè & le siege de la »ville de Zirixee. Depuis les Espagnols & »leurs adherens, par pilleries, sacqs, meur»tres, & autres cruautez abominables, mes»mes par surprises de villes, tenans leur »parti, s'y gouvernerent tant desbordemēt »que les Estats de pardela ne les sceurent »plus long temps tollerer, les iugeans & »proclamans ennemis publics de la Patrie. »Surquoy s'ensuyvit l'Vnion & Confede»ration faite à Gand en Novembre 1576, »entre toutes les Provinces du Pays bas, »pour la conservation de leur liberté fran»chises, previleges, & droitures. Il est à cha»cun notoire, combien desloyamment & »frauduleusement ceste Vnion fut approu»vée des Espagnols: & quelle fraude & trō»perie y fut entremeslée. Les lettres d'Es»covedo, l'infraction du serment de Dom »Iean, la manifeste declaration du Conseil »d'Espagne, apportée p le Barō de Selles, & »anoncee à Malines, ensāble la negotiatiō »traittée à Louvain, presens les Ambassa»deurs de plusieurs Princes & Potentats, »en ont peu avoir donné ample tesmoigna»ge en années 1577 & 78. Lon scait asses »aussi combien trompeusement, honteuse»ment, absurdement, & domageablement »l'Assamblée depuis tenüe pour le fait de »la paix en la ville de Coulogne s'est termi»nee: Durant laquelle non seulement les »Provinces d'Arthois & de Henaut avec »aucunes villes particuliers furent seduic»tes à un Traitté particulier. Mais aussi su»cita de toutes sortes de violēces allēdroit »de la bonne ville de Maestricht, avec une infinité de secrettes menéz, & fausses prati»ques mises en œuvre, parmi les autres »Provinces, membres & villes d'icelles, »pour les faire entrer en quelque alteratiō, »& les amener, à leur ruine. On à pareille»ment asses cognu de quels traits on à usé »pour praticquer ceux de Flandre, quelles »specieuses presentations on leur à faittes, »& toutefois combien triste & deplorable »en à esté l'yssüe. A quelle fin & intention »eut peu tendre le pourparlé de paix en an »1587 & 88, & quelle tromperie ou plus»tost violence y estoit cachée, l'Armade »d'Espagne qui arriva durant ce Traitte (le »quel se tenoit en la ville de Bourbourc) »toutte deffaitte & abysmée, par la seule »main puissante de ce bon Dieu, l'a asses »fait paroistra depuis lan 1591 les desseins »de la paix procurée de nouveau par l'Em»pereur à ce requis du Roy d'Espagne, avec »tous ces Pays bas, se sont descouverts par »les armées de tēps à autre envoyées hors »desdits Pays allencontre du Roy de Fran»ce. Par où on à encore plus amplement »peu cognoistre que les Espagnols & leurs »adherens en toutes leurs guerres, se servēt »du pretexte de l'avancement de la Religi»on Romaine: Mais (s'ils veulent confesser »la verite) qu'ils ne travaillent á autre cho»se qu'a establir & confirmer leur preten»düe monarchie, tyranniser toute la Chres»tiente, & à desrobber & despoüiller tous »Roix. Princes & Republiques de leurs »droits & prerogatifues legitimes, comme »il à apparu à l'edroit de la Roine & Roy»aume d'Angleterre par ceste superbe & »puissante armée de lan 88. De laquelle ils »en chanterent publiquement le Triom»phe devāt la victoire, que mesmes ils firēt »imprimer & mettre en lumiere. Et si on »veut regarder à la guerre & negociatiō de »France depuis ledit an iusques à ce iour : »& singulierement sur ce qu'ils eut voulu »transferer la couronne de France, nō seu»lement de son Roy legitime, & de tous »les Princes du sang. Mais aussi de tout la »nation Francoise en celle d'Espagne sous »le nom de leur Infante. Ce que la charge »du conseil d'Espagne le Duc de Feria, & »autres ministre Espagnols y ont traicté, »ne requiert autre proeuve que les arrest »que depuis en ont esté donnez au Parle»ment de Paris, & les iustifications de ceux »qui se sont desioint de leur Ligue. Com»me pareillemēt si on veut prendre regard »au complot de l'an 1592 dressé en Escosse »avec plusieurs des principaux Seigneurs, »afin d'y envoyer & faire recevoir vingt »mille soldats, qui passé quelque temps à »esté merveilleusement descouvert, dont »aucuns en ont esté punis de mort, n'est à »croire avoir esté basti sur autre fondemēt »que le precedent. Plusieurs lettres inter»ceptées, & les effects, ont fait foy, que ce »qu'on à pratiqué, & traictement qu'on »faict au Pays de Coulogne Strasbourg, »Duchez de Iuilliers, de Cleves & de Mōt, »& sur la bonne ville d'Aix ne tendoyent pareillement à autre but. Finale»ment combien à il esté contreminé allen»droit des principaux Princes d'Italie. En »quelle estime est tenu la subiuguation des »Pays de Hollande & de Zeelande, iointes »avec les autres Provinces; pour d'iceux en »faire *sedē belli*, ou plustost *un rendez-vous* »asseuré pour toute la Chrestiente. Telle»ment qu'ō aymeroit mieux de quitter au »Turc encore une bonne partie de la Iuris-

dictio

„dictiō Chrestienne,que de s'abstenir à faire la guerre contre ces Pays bas,ou de diminuer le nombre des gens de guerre,qui sont destinez contre eux.En somme cōment on manie l'Empereur les Princes Electeurs,les Potentats d'Allemagne, voire tout l'Estat de la Chrestienté( seulemét au progres & avancement de ceste generale Monarchie d'Espagne) se peut clerement appercevoir par les lettres souscrites de la main du Roy d'Espagne mesme, dont la translation est icy iointe, reposant l'original en ceste Cour. Lesquelles lettres sont aussi mention du point proposé par son Alteze: Assavoir que l'intention du Conseil d'Espagne n'est pas que sō Alteze traitte de bonne foy les affaires de la Chrestienté,& notamment de laisser les Pays bas en paix,& en repos,de tant plus que par icelles appert que le Comte de Fuentes.Dom Guillaume de Saint Clement & Stephanō d'Ybarra,tous trois Espagnols luy son commis & adioints pour ses principaux Conseilliers ez affaires du Pays bas,avec charge que lesdits estrāgers instruisent son Alt. en quels Seigneurs du Pays on se peut fier,comment on gouvernera les Provinces,& cōment on subiuguera celles qui sont unies & Confederées.Les Estats ne doutent pas que son Alteze n'ayt bien entendu que par l'instigation du Comte de Fuentes & de Stephano d Ybarra depuis nagueres le Docteur Loppes Medecin de la Roine d'Angleterre sous promesse qu'ils luy firent de cinquante mille escus auroit emprins d'empoisonner sa Maiesté. Lequel ayant accusé Emanuel Louys tynoca,& Stephano Ferrera digama,comme complices de ce Meurtre execrable auroyent tous esté executéz.Comme aussi lesdits de Fuentes & d Ybarra auroyent designé par Emanuel Andrada(qui l'avoit entreprins)dempoisonner le Roy de France, par un bouquet de fleurs, ou de roses, sans poudre d un venin si subtil quel l'odorement eut causé la mort sans sans remede.Se taisans de ce que se trouverra au diffinitif du proces de Michel Ronichon qui se fait appeller Trivieres prestre Namurois , lequel passé deux mois desguise en habit de soldat,auroit esté envoyé de Brusselles en ces Provinces unies, pour avec autres Assasins à ce achettéz, meurtrir Monseigneur le Prince Maurice de Nassau né Prince d'Orange,voire aussi le fils moinsné de feu sō Excellence de haute & loüable memoire,aagé de dix ans estudiant en l'Université de Leyden,nō pour l'eslever & desrobber de là,comme on a fait le Prince d'Orange moderne Comte de Buren son Frere aisné hors de Louvain par violence contre les droits & previleges du Pays,& contre tout droit des gens: mais aussi en effect pour le meurtrir à la mesme façon que ledit Conseil d'Espagne avoit fait meurtrierement assasiner ladite feüe Excelence leur Pere.Par ou sō Alteze & tout le monde peut indubitablement cognoistre de quelles gens & par quels moyens les bons habitans du Pays sont circonvenus. Et combien peu les Estats peuvent estre abusez,quand ils viennent à iuger , que les presentes offres de Traitté de paix du costé de l'Espagnol,sortiroyent de la mesme affection & boutique , que tous les precedens cy dessus declairez:De tāt plus qu'en consideration des Maiestez de France d'Angleterre alliez de ces Pays:les choses s'apparoistront plus cruelles & pernicieuses qu'onques auparavant:De sorte q̃ les humeurs du Cōseil d'Espagne ne peuvent aucunement estre changees à l'avantage de ces Pays:comme aussi il n'y à nulle apparence,qu'eux se sentans offensez au plus haut degré,voulussent estre plus' benins, & leur attribuer d'avantage que paravant lesdites offenses,ou biē qu'ils peussent traicter plus humainement ces Pays (sur lesquels ils pretendēt avoir droit) que les Roix & Royaumes de France,d'Angleterre,& d'Escosse,qui leur sont egaux en dignité & authorité. A raison dequoy lesdits Estats generaux á cause de leur devoir & serment,sont de tant plus obligéz se garder des fauses & cauteleuses pratiques dudit Conseil. Singulierement pour autant que lesdits meurtres execrables en ces Provinces unies, & allencontre du Roy de France & de la Roine d'Angleterre,ensamble la guerre ouverte contre la couronne de France,se sōt manifestez,& continuez depuis l'arrivement de son Alteze en ces Pays bas.Aussi ores que tous ces pretextes cessassēt qu'ils prennent cela avec bonne raison si avant à cœur,que les alliances,amitiéz,& communications des affaires le requierent.Et combien qu'on puisse croire,que son Alteze se desplait en tels meutres & voy es de fait: si est ce que l'on n'y doit point avoir tant de regard,que sur les desseins,intention,& mauvaise volonté du Roy, & du conseil d'Espagne:d'où son Alteze à receu sa Commission & authorité: & qu'en ceste qualité ils le pourronten tout temps revoquer,& y constituer un autre en sa place:allencontre duquel eschange,on ne se sçauroit sous nulles cōditions,ny en façon quelconque asseurer. Avec ce que lesdits Estats generaux ne sçavent cōprēdre que dās ces Provinces ny hors(alliées d'un ferme lien de confederatiō avec la Roine d'Angleterre,le Roy de France, & autres Princes,Potentats,& Republiques, amis tant de ces Pays,que de toute la commu-

nauté

nauté Chrestienne) ils puissent apporter quelque fruict par l'ouverture d'un Traitte de paix qui se presēte, mais sont en deliberation de s'arrester au recours qu'ils ont à Dieu, pour de sa Toute-puissance bonté & clemence (cōbien qu'ils ayent tousiours bien remarqué & remarquēt encore à present que les choses mondaines sont suiettes à changement) de leur cause tant iuste en attendre une heureuse & louable issue non seulement au regard des Provinces vnies: mais aussi de toutes les autres de ces Pays bas, à l'avancement de sa gloire, & de sa Saincte parolle, & de la prosperité de toute la Belgique. Ainsi fait & resolu en l'Assemblée des Estats generaux à la Haye le 37 de May 1594, signé par ordonnance. Arssens.

Ceste responce fut donnée au Docteur Hirtius & Coemans avec copie autentiq des lettres du Roy, desquelles il est parlé p ceste responce: lesquelles ayant esté interceptées & apportées aux Estats, se trouverent les deux estre dattées de S^t Laurent (qui est l'Escurial) du 14 & une autre du 15^e d'Octobre, & la 4^e du 7^e de Decembre 1593 signées de la main propre du Roy, adressantes à Dom Guillaume de S^t Clemēt son Ambassadeur en Allemagne. Par la premiere du 14, entre autres clauses, & dont la responce des Estats entend parler, y avoit ce qui sensuit.

Extrait des lettres du Roy d'Espagne

» *Touchant* la Pacification des Estats re»belles, veu que vous estes si bien & à plei»informé de toute ceste matiere, vous le »saurez aussi fort bien cōduire, en cas qu'il »yait quelque moyé, & apparēce pour s'y pouvoir arrester. Et vous pourrez remō»strer à tout le mōde, qu'il tache à procurer »le biē public, & de me recompenser aus»si de l'estime en laquelle ie le tiens, afin qu'il prenne ceste affaire à coeur, selon que »il est requis pour l'importance d'iceluy. »Bref vous dōnerez par toutes voyes possi»bles couleur à ce fait, afin qu'il puisse re»ussir & estre effectué, puis q ce seroit un »si grand bien pour la Chrestienté. Tout »cecy vous est touché briefvemēt & en sō»me, doresnavāt on vous advertira de tout »ce qui se presentera: & vous de vostre cos»té m'advertirez, & devant & apres vostre »partement vers Flandres bien particulie»rement de vostre advis sur chacū poinct, »& de tout ce que vous en samble. Parille»ment en chemin vous regarderez d'adver»tir mon Cousin de ceux qui viendrōt vers »luy de mes Estats, & de ceux qui luy escriront, afin que sans monstrer umbrage de suspecon, il se donne neantmoins garde & »aille retenu, pour ne se laisser emporter p »advertissemens peu asseurez, & qu'il puis»se cognoistre l'humeur & les intētiōs d'un chacun. Et mesmes apres qu'il sera arrivé, »encore luy faudra il davantage prēdre ces»te consideration, pour discerner les per»sōnes desquelles il se faudra fier, ou se de»vra garder. Ausquelles fins vous prendrez »informations particulieres du Comte de »Fuētes, & de Stephano d'Ybarra lesquels »aussi vous dechiffreront l'Estat, & les dis»positions des hōmes qui sont en gouver»nement: sur la bonne discipline desquels, »cōme aussi sur la distributiō de leur paye»ment sera besoin qu'il y ayt grand chan»gement: dōt il y a par de là des despesches »& ordōnances mienes particulieres &c.

Et par celle du 7^e de Decembre Il dit, parlāt de l'Empereur de l'Archiduc Ernest, du Turc, & des Princes d'Italie.

» *Comme* pareillemēt vous leur represē»terez que pour ce qui concerne le Turc, »cela ne sera d'aucun preiudice, ainsi qu'au»trefois vous leur en avez touché particu»lierement, & vous m'advertirez de ce qui » se passera. Certes il à raison de sentir vif»vement les pertes qui se sont faittes de »Vesperm & la Palotte: & de se plaīdre que »on dōne si peu d'ordre, pour pvenir qu'ō »ne perde davantage: toutefois puis qu'on »faisoit aucune levee, en cas qu'on gardast »la reputation d'icelles, & que par l'aspreté »de lhyver, l'ennemi ne passast outre: il se»roit expediēt s'on pouvoit accomoder les »affaires par voye ordinaire de trefves, & »d'un plus grand present: que vous mettis»sies en avant de gagner la volōté des Bas»chas par dons, car cela est ordinairement »l'unique remede aux difficultez en leur re»gard. Iestime que desia vous aurez plainct »le deueil a l'Empereur en mō nom au re»gard de ses travaux. Et que vous vous »scaurez regler de la façon qu'il convient »à celle fin, que sans ny engager autremēt »il demeure satisfait de ma bonne volonté. »Et vous ferez fort bien de poursuivre, ce »que vous les avez desia mis en avant: assa»voir que pour venir à bout de la Pacifica»tion de Hollande & Zeelande, le poinct »est, qu'on ayt des forces à la main, afin que »l'on puisse par apres faire tant meilleure »assistence contre le Turc. Touchant la Di»ette que vous dittes qu'on traitte, on re»gardera de dōner ordre à ce qui est requis »& l'on vous en advertira, comme pareil»mēt ferez de vostre costé, de ce que la »dessus vous aurez entendu. Car on »escrit de Rome, que par aventure sans »convocquer la Diette, on donnera contribution à l'Empereur pour aucune »moyen, on pourra excuser la Diette. »Il sera fort necessairement requis que »vous m'advertissies particulierement, »de ce qui se passera entre vous, & le »Cardinal Mandrucio en matiere de Li»gues. Et que ce pendant que l'on sera »empesché de vous donner responce, que

»vous taschiez de pratiquer avec luy, toutefois par parolles fódées en termes generaux, »vous eslargissãt pour tout le plus haut à luy »dire, que pour faciliter ce dessein, il sera requis devãt toutes choses de rẽdre les Prĩces »d'Italie biẽ resolus, en ostant toutes difficultez. puis qu'ils y ont si grand' interest. »Et au regard du titre du Roy qui pretẽd le »Duc de Florence, le devez empescher: & »par ainsi faites le, á bon escient & soigneusement, mais au regard que touche le Duc »de Ferare, en pourroit bien l'ayder en ce, au »cas que l'investure s'accorda à la personne »dont autrefois vous ay escrit, cela seroit le »meilleur &c.

Si les Estats generaux avoyent au paravant esté scrupuleux, & en deffiãce de Traitter avec le Roy d'Espagne, ces lettres les rẽdirent au double: parquoy s'en retournerẽt lesdits Harlins & Coemãs cõme ils estoyẽt venus avec ceste responce des Estats. L'Archiduc n'y ayant voulu empescher plus grãs personnages, sachant bien qu'ils n'avanceroyent rien: mais ce qu'il envoya lesdits deputez sous couleur de proposer quelq̃ traitté de paix, ne fut autre fin que pour se iustifier du fait entrepris p Michel Renichõ, dõt il l'avoit tant grievement inculpé: les nouvelles en estans au mesme tẽps venües iusques à Ratisbonne à la Iournée Imperiale: où y eut quelques propos avãcez pour eslire ledit Archiduc Roy des Romains.

*Proces reveillé à Paris cõtre les Iesuites.* Ce temps pendãt se faisoit une sorte de guerre en Paris. Les Iesuites s'estans maintenus les années precedẽtes cõtre plusieurs poursuittes de l'Vniversité, (laq̃lle les avoit depeint de toutes leurs couleurs, & mõstré que ceste secte est la plus execrable de toutes les autres (comme nous avons dit ez livres precedens) par le support de ceux, qui avoyent à faire de telles gẽs pour executer leurs grandes entreprises. En fin depuis le iour des Barricades ayans imperieusemẽt cõmandé dedens Paris, fait infinies menées pour avancer l'Espagnol en France, allumé les seditions, en toutes les principales villes du Royaume, deschirans furieusement en leurs sermõs la memoire du feu Roy, & de la Maᵗᵉ regnãt par eux blessée en toutes façons q̃ l'on sçauroit penser. Et pour le cõble s'estãs efforcez de faire assassiner le Roy p Barrier. Ces considerations furent cause, q̃ la premiere resolution prise par l'Vniversité de Paris, depuis la reductiõ de la ville fut de demander l'extermination des Iesuites. A cest effect requeste fut presẽtée à la Cour de Parlement, de laquelle ayans quelque iour mesprisé l'authorité, en fin pressez p une ordonnance du 7 de Iuillet, portant que le deffaut dõné contre eux seroit le Lundi ansuivant en l'audience publiquement iugé sur le champ. Ils firent ce iour là introduire leur Advocat en la grãd chambre avãt q̃ l'Audience fut ouverte. Lequel declaira q̃ pour deffẽdre la cause de ses parties, il estoit contraint de dire, beaucoup de choses fascheuses contre plusieurs qui s'estoyent declairez serviteurs du Roy, & pour ceste occasiõ demandoit q̃ la cause fut playdée à huys clos: ce qu'il obtindrẽt. Mais ceste ruse & invention ne leur succeda cõme ils pẽsoyent, car les plaidoyez faits contre eux á huys clos furent imprimez puis apres, où les Abvocats de l'Vniversite hõmes doctes & du tout affectiõnez à l'Eglise Romaine, represẽterẽt p le menu & decouvrirent a nud leurs impostures, & les horribles meschancetéz du tout insuportables de ceste secte. Mais la decisiõ de ce p̃ces fut suspendüe, iusq̃s à un autre tẽps plus p̃che qu'ils ne pẽsoyẽt cõme nous dirons tãtost.

*La premiere guerre de l'Archiduc en France.* L'Archiduc Ernest, pour les premices de son gouvernemẽt envoya le Cõte Charles de Mansfeldt avec une armée faire la guerre au Roy de France sur les frõtiers au Pays de Tierace où assiegea Capelle, laquelle ayant sommée ne se voulut rendre sous espoir q̃ le Roy le secouriroit: comme il eut fait: à cela estant envoyé le Duc de Buillõ avec 12000 hõmes de pied & 2000 chevaux. Mais cõme ils estoyẽt en chemĩ les Assiegez (cõme un peu de remise) de peur que le secours vint trop tard, voyãs leurs rãparts abatus p la continuelle baterie de Mãsfeldt, rendirent la ville, qui fut cause que le Duc remena son armee.

*Le Prince Maurice delivre Coevoerden.* Tandis cõme nous avons dit Coevoerden estoit fort estroitement blocquée par Verdugo & le Cõte Herman vanden Berghẽ. Le Prince Maurice tendãt à plus grãd' chose voulant premierement desgager ceste place, se mit en campagne avec la meilleure partie des forces des Estats, pour attaquer les Forts q̃ les Espagnols y avoyẽt ez envirõs, ou pour leur livrer une bataille s'elle se fut presentée. Mais Verdugo & le Cõte le sentans aprocher, firent retraitte & abandõnerẽt toᵘces forts, qu'ils y avoyẽt bastis, & tenu sept ou huit mois à grands despens sans proufit, laissans Coevoerden en liberté qui quant & quant fut rafreschie d'hommes & de vivres.

*Les Estats assiegent Groeningen.* De là passant plus outre avec ses trouppes, & faisant avancer l'armée, ledit Sʳ Prĩce voulut attaquer la ville de Groeninghen qu'il avoit marchandée l'année precedẽte, comme nous avons dit, paravant parler de ce siege, nous dirons un mot de l'Estat de ladite ville. *Groeninghen*

*Bref description de Groeningen.* est une ville fort ancienne, qu'aucuns estiment estre celle que Pline appelle *Phylleum*, belle, bien munie, & la plus peuplée de la seconde partie de Frise, deça la Riviere d'Ems & le Dollard, d'un paysage fort plaisant agreable & fertile & qui fait aussi une des dix-sept Pro-

vinces

Provinces des Pays bas. Ceste Republiq̃ à asté cy devant annexée au Diocese d'Vtrecht par l'espace de cét ans, dont elle recognoissoit l'Evesque pour son Seigneur & Prince, tant spirituel que temporel: iusques à M. Fredric fils d'un Marquis de Baden lors Evesque d'Vtrecht: au temps duquel regnoyent les factions des Schyeringhers & Vet-coopers au Pays de Frise (dõt nous avons tant parlé ez livres 5 & 6e de ceste Cronique) du temps de l'Empereur Maximilien premier du nom : qui à cause du maux qui produisoyent ces deux factions par toute la Frise, print en occasion de donner en Fief ceste Seigneurie de Groeninghen, ensamble le Pays de Frise, à Albert Duc de Saxe, pour & au nom de l'Empire (dont ils estoyent tenus) en ioüir comme Gouverneur hereditaire. Mais comme les Frisons refuserét de le recevoir, finalement il induit la Noblesse à le recognoistre pour leur Sr hereditaire, à l'ayde desquels il fit grosse guerre à ceux de l'autre party assavoir Vet coopers : auquel les Groeningois s'estoyent adioint. Mais le Capitaine Focx Lieutenant du Duc les harassà de telle facon qu'il les contraignit se reconcilier au Duc aux conditions entre autres, qu'ils se departiroyent de la possession qu'ils avoyent eüe, en Oostergoe, Weestergoe, & ez sept forests, & payeront trent-deux mille florins d'or. Les autres villes de Frise entre lesquelles Lewaerden est la capitale, se reduirent sous la protection du Duc. Mais tost apres les Leowardiẽs ayans occis son Lieutenãt, se rebellerét à l'induction des Groeningois. Le Duc de Saxe y retournant à main armée les fit venir à la raison. Ceux de Groeningen craignans d'estre forcez, à la poursuitte de Fredric Evesque d'Vtrech obtindrẽt trefves de six mois. Le Duc estant retourné en son Pays de Misne, ayant laissé le Duc Henri son Fils Gouverneur en Frise: les Frisons pour la troisiesme fois se voulurent affranchir de sa suiectiõ. & assiegerent le Duc Hẽri en la ville de Franiker. Le Pere oyant ses nouvelles, & entendant le danger auquel estoit son Fils y accourut avec son armée leva le siege des Frisons & le delivra. L'ayant delivré il voulut chastier les rebelles de la ville de Groeninghen comme motif & cause de ceste revolte. L'Evesque d'Vtrecht interceda derechef pour les Groeningois, & leur fit avoir nouvelles trefves, pendant lesquelles Albert vint à mourir : & par sa mort la ville de Groeninghen affranchie de son siege. Mais comme ils ne pouvoyent vivre à leur aise ny en paix, ils allerent assieger le Dam, que Edsard Comte de la Frise Orientale tenoit encore au nom du Duc Albert: pour les retirer de là, Huges Comte de Leysnich assiegea la ville de Groeninghen bien estroittement. Ce fut derechef à recourir par devers l'Evesque d'Vtrecht, qui leur procura une tresve de quattre ans. Lesquels expirèz le Comte Edzard (que le Duc Henri estant lors en Misne avoit laissé pour son Lieutenant) & le Capitaine Vito de Draecksdorp, la blocquerent de deux grands forts, & l'assiegerent de toutes parts. Les Bourgeois ayant souffert & enduré ce dur siege tout le long de l'hyver, estans pressez de toutes choses necessaires, & voyans que les villes d'Overyssel leur manquoyent au secours qu'ils leur avoyent promis, adviserent de traitter avec les Saxons. Mais ce conseil fut bien tost changé, par ce que le Capitaine Draecksdorp avoit fait coupper les nez & les oreilles à deux bourgeois & ainsi les renvoyé en la ville, pour ce que ils ne s'avoyent voulu mettre à rancon. Les Groeningeois esmeu de ceste cruauté, quittans les Saxons, s'accorderent avec le Comte Edzard, & luy rendirent la ville à la charge que iamais il n'endureroit que la ville fut remise sous le gouvernement & puissance des Ducs Saxons. Le Comte acceptant ces conditions y entra tost apres, & au mois de May 1506 receut le serment de fidelité des bourgeois, ce fait y bastit sans aucun contredit une Citadelle, ou Blochus, qu'il munit de bonne garnison. George Duc de Saxe la voulut repeter, mais ce fut en vain. A raison de quoy Le Cõte Edzard fut cité à la chambre Imperiale, & luy ayant esté commandé de rendre la ville au Duc de Saxe, il n'en voulut rien faire, à raison dequoy fut appelle au ban de l'Empire & proscrit. Tant que finalement le Duc George y arriva avec secours du Duc de Brunswyck d'environ de neuf mille hommes tant de pied que de cheval, assiega non seulemẽt la ville de Groeningẽ, mais fit le degast par toute la Frise Orientale du patrimoine du Cõte Edzard, s'emparant de plusieurs de ses Chasteaux & forteresses: Qui fut cause que le Comte sortit de Groeninghen pour aller au secours de ses suiects naturels : & tost apres ayant pareillement perdu le Dã & voyant qu'il n'estoit point puissant assez pour faire teste aux forces de si grands & puissans Princes, il abandonna de tout poinct les Groeningois. Lesquels se voyans ainsi abandonnèz, & le peril qui leur panchoit ainsi sur le col, tindrent propos entre eux de se racommoder avec le Duc Saxon : luy envoyans leurs Deputez, avec offre de luy rendre la ville, saulf leurs previleges, & à certaines autres conditions : entre autres qu'il leur seroit permis & accordé de desmolir la Citadelle que le Comte Edzard y avoit bastie. Ce que le Duc George ne leur

ayant voulu accorder: les deputez s'en retournerent, apres luy avoir dit q̃ de sa vie il n'en seroit S^r ny nul des siens à iamais. Sur ce les Citoyens prindrẽt nouvel advis d'eslire un autre Prince qui les deffendit cõtre les Saxons. Et d'un commun consentement fut esleu Charles Duc de Geldre grãdement affectant cest Estat lequel y envoya le Seigneur Guillaume van Oyen General de sa Cavallerie, lequel estant entré en la ville fut en sa presẽce ladite Citadille demolie. Ce fait les bourgeois firent serment en ses mains à la couronne de France, & au Duc de Geldre. Cela suscita une grosse guerre entre ces deux Ducs George de Saxe, & Charles de Geldre: entre lesquels les batailles furent souvent variables: tant qu'en fin le Saxon fasché de ce muable gouvernemẽt de Frise, quitta du tout le droit qu'il y avoit à Charles Prince d'Espagne depuis Empereur pour deux cẽt mille escus, & quittant la Frise s'en retourna en sõ Pays de Misne. De la sortit une grande & longue guerre, entre les Bourguignons & les Geldrois. Le Duc ayant en icelle commis le Comte d'Emden pour son Lieutenant. En fin cõme les Groeningois refuserent de luy payer quelque tribut qu'ils luy avoyẽt promis, assavoir de dixmille florins d'or il les abandonna, & fut pareillement abandõné d'eux apres l'avoir recognu vĩgt ans de lõg pour leur Prince Protecteur. Sur ce les Groenĩgois en ayant communiqué en leurs Estats envoyerent demander secours à Madamme Margeritte Tãte de l'Empereur Douagiere de Savoye Gouvernante des Pays bas, luy promettans le mesme tribut qu'ils avoyent payé au Duc de Geldre. Elle qui ne desiroit que d'agrandir les limittes & l'Estat de son Nepveu, y envoya M. George Schenck de Tantenburg Gouverneur de Frise, lequel y entra le 8 de Iuin & en receut au nom de l'Empereur le serment du Peuple de Groeningen, regagnant en peu de temps tout ce que les Geldrois y avoyent tenu, mais y eut depuis accord fait entre le Duc & l'Empereur, comme plus amplement nous avons descrit au 6^e Livre de ceste Cronique. Depuis q̃ fut l'an 1536, ladite ville est demeurée soubs l'obeissance dudit S^r Empereur & du Roy Philippes son Fils, iusques à ceste année 1594, quelle fut reduitte sous l'Union generale des Provinces Cõfederées des Pays bas, comme nous dirons.

Apres que le Prince Maurice eut (cõme nous avons dit n'aguerres) levé le siege des Espagnols qui tenoyent Coevordẽ bloqué, fit marcher toute son armée qui estoit de cent vingt cinq compagnies d'Infãteries, & de vingt & six Cornettes de Cavallerie, avec son Artillerie, & tout l'attirail conduit tant par terre que par les Rivieres qui sont dedans le Pays, & s'alla camper le 21 de May devant la ville de Groninghen, éz environs de laquelle, apres biẽ avoir retranché tout son camp en grande diligence, il fit dresser six grands Forts sur toutes les advenues, bien munis d'hommes & d'artillerie. Dont celuy d'Occident avoit dix compagnies d'Infanterie, avec douze pieces de Canon, les autres a l'advenant. Le principal camp estoit du costé d'Occident entre le Drappoort & la Tour du Drentelaer: entre lesquels estoyẽt le Ravelin de l'Oosterpoort, la Heerepoort, le Pas-dam, (ou Rondeau) avec sa casemate, (autrement appellé Breemersbuyck) & la platte forme à lyssüe des eaux tous bien montez d'artillerie, qui pouvoyent assez importuner & endommager le camp. Ce neantmoins ce fut de ce costé mesmes que le Prince Maurice fit planter son Canon: assavoir contre la Tour du Drentelaer cincq pieces, contre le Ravelin de l'Ooster-poort dix, contre la Heere-poort douze, contre le pas d'asne six, & quelque deux ou trois contre la platte forme. Ledit Seigneur avoit son quartier retranché à part, dedans la grande tranchée, sur le chemin de Helpen pres de Horen: & le Comte Guillaume Louys de Nassau son Cousin Gouverneur de Frise au milieu du camp avec les trouppes Frisonnes, Angloises, Allemandes, & Zeelandoises. Ceux de la ville avoyent fait tous bons appareils pour se deffendre & soustenir un long siege, en sorte qu'ils ne leur manquoyent ny vivres ny munition de guerre: vray est qu'ils n'avoyent point aucunne garnisone dedans la ville, mais elle n'estoit que devant leur porte, du costé de la Tour de Drentelaer par où on vat au Dam, & à Delfziel, au Fort de Schuyten-dyep, qui est un Faux-bourg de la ville, servant d'un petit Havre, pour ce qui vient d'Emden par dedans le Pays: & pouvoyent recevoir ladite garnison dedans leur ville toutes & quantes fois qu'il leur plaisoit. Avec ce qu'ils avoyent le Fort d'Auwerderzyel, qui les garantissoit de ce costé là, où il y avoit quelques cent & trente hommes: que le Comte Guillaume devant tous autres alla assieger, le batit & le 29 dudit mois de May l'emporta d'assaut. Les Assiegez se voyãs forcez quitterent les armes, priãs d'avoir la vie sauve, mais pour la superbe respõce qu'ils avoyẽt fait au tabourin qui les alla sommer, ils furent tous taillez en pieces, avec le Lieutenant de Lãkama Gouverneur de la ville, reservé quelque peu qui se sauverent des premiers à la nage, quant ils virent leur rampart forcé. *Assiettes du camp des Estats devant Groeningen.*

Le Prince Maurice ayant gagné ce Fort fit ces approches de plus pres: & ayant fait sommer la ville de se remettre sous

l'Vnion

l'Vnion des Estats : ils respondirent que ledit Sr devoit attendre encore un an à faire une telle demande, que lors il y pourroyent adviser, mais non plustost. Sur ceste respõce le canon bien disposé comme nous avons dit, commenca à ioüer en toute furie contre la tour du Drentelaer qui ne dura gueres qu'elle ne fut mise bas, & cõtre les portes & ravelins cy dessus nommez, qui furẽt deschirez au possible, avec ce que les balles à feu, & autres matieres artificielles qui se tiroyent des mortiers dedans la ville, sur les maisons, parmi les rües, & sur les deux marchez, donnoyent une grand' espouvãte aux assiegez.

Les Anglois & Escossois estoyent logez dedens la contrescharpe le long des fosses de la ville aupres de l'artillerie, sur lesquels les Assiegez faisoyent ancunefois quelques sallies avec perte de part & d'autre. Vne nuict s'estans ruez sur le quartier des Anglois ils en tuerent bon nombre, les ayant surpris à despourveu: mais de la part des assiegez y fut tué le Fils d'un Bourgemaistre & quelque autres bourgeois. Cestoit souvent à faire tãt que chemin leur fut retranché iusques au devant de leurs portes, que lors ils ne sceurent plus sortir. Et depuis outre la batterie, le Prince commenca à faire miner la Heerepoort fut la plus part harassée de touttes, car de ce costé là estoit la principale batterie. Ceux de la ville ne manquoyent de bon renvoy à beaucoup de canõ dedans ce cãp. Entre autres (m'a on dit) une de leurs balles dõna si a droit dedans la bouche d'un canon du Prince tout chargé & prest à tirer, que le Canonier dõnant feu, tira & renvoya ceste mesme balle par dessus celle qu'il avoit chargé dans la ville: ce qui n'adviendroit pas de cent mille coup l'un.

*Brave fait des Groeningois*

*Merveilleux coup de canõ*

Le 14 de Iuin tandis qu'on estoit empesché à Groeninghen, l'Archiduc passoit son temps en toutes sortes de triomphes & esbats à la superbe & magnifique entrée en la ville d'Anvers. Où finalement il fut question de deliberer du moyen de secourir ladite ville de Groeninghen, dont la charge en fut dõnée au Comte de Fuentes: mais l'argent luy manquant, & ne pouvãt amasser ses forces, manqua pareillement le secours de ladite ville.

*Mines avãcées*

Ce tẽps pẽdãt le Prince Maurice faisoit haster ses mines, deux en furent achevées, celle du coste de la Heerpoort, fut avancée plus de vingt pas sous le Ravelin qui souloit estre la citadelle (q̃ les Espagnols depuis les premiers troubles y avoyent bastie depuis demolis par les bourgeois) Les Assiegez ne voyans aucune apparance de secours, comme le Prince Maurice les alloit pressant avec sa continuelle batterie qui avoit fracassé tous leurs boulüers & rãparts, commencoyent à desesperer, & à murmurer entre eux d'appointement: principalement aucuns secrets patriots, qui eussent pl⁹ volontiers veu les gens des Estats dedẽs leur ville, que non pas les Espagnols: & sur ce envoyerent leurs deputez vers le Prince pour entendre à quelque accord. Mais ceux du parti du Roy d'Espagne (entre lesquels estoyent le plus notables de la ville, les Prelats & autres ecclesiastiques) plus forts en nombre & en autorité: pour eviter à tout ces murmures & contenir les bourgeois en leur devoir, firẽt (encore que ce ne fut poĩt sans tumulte populaire) entrer le Capitaine Lankema Lieutenant du Collonel Verdugo en la ville, avec les cinq compagnies qu'il avoit aux faux-bourg de Schuytẽdyep. Les deputez envoyé envers le Prince, entendans la mutinnerie advenüe en la ville, pour y avoir fait entrer la gẽdarmerie, s'en retournerent tous confus sans rien faire. Lors les bourgeois tenans le party de l'Espagnol, & les soldats promirent s'entre-ayder, & de tenir bon iusques au bout, & tãt que le Roy d'Espagne leur envoyerat secours. Le Prince ce voyant abusé par ceste pretendüe capitulation, se mit de plus belles, à battre, miner, a faire to⁹ ses efforts sur la ville. Les soldats faisoyent par dedans tout ce qu'ils pouvoyent avec les habitans de leur party: de sorte qu'on y compta quattre mille coup d'artillerie donnez de la ville au camp.

*Deputez envoyez pour traitter.*

*Le Capitaine Lankama & les cinq compagnies receues en la ville*

Or le 15 de Iuillet la mine du Ravelĩ de l'Oosterpoort estant prest à faire sauter, la batterie recommenca à donner fort furieusement sur ledit Ravelĩ, pour abbatre tout ce que les Assiegez avoyẽt remparé, auquel y avoit huit pieces d'Artillerie, lesquelles rendües inutiles avec quelque apparẽce de bresche: Le Prince fit mettre ses gens en ordre de bataille par esquadrons cõme pour aller assaillir le Raveli: les Assiegez les voyans en ceste posture renforcerent la place d'hommes, qui se presenterent pour deffẽdre la bresche: cependant le feu fut mis à la mine qui sauta si à propos, q̃ grand' quantité de ceux qui estoyent dedens vollerent en l'air, dont plusieurs iettés dans les fossez y furent noyez, aucũs iettez iusques dedẽs le camp. La mine ayant fait ainsi sõ operation, le Prince fit donner l'assaut, lequel fut quelque peu soustenu: mais l'effroy fut si grand q̃ les assiegez quittãs la place, se sauverent p l'Oosterpoorte couverte de ce ravelĩ dedẽs la ville. Ce pied gagnè les Assaillans se retrẽcherent contre la ville, apres avoir trouvé 4 piece d'artillerie de brõse, & 2 de fer enfoüyes en la terasse que la mine avoit fait eslever, & les avoir couvertes.

*Mine faisãt grand effort.*

*Ravelin gagné d'assaut.*

Les Assiegez ayans perdu ce Ravelin & quelques 140 hõmes dedẽs commencerent à perdre courage avec ce qu'ils nespe-

*Les Groeningeois offrent se rendre.*

royent plus de secours. Le lendamain furēt d'advis d'un commun consentement, tāt des bourgeois, que des soldats d'envoyer un de leurs Bourgemaistres nommé Ian den Boer avec un Tabouri vers le Prince pour luy offrir la ville, à condition toutefois q̄ ledit Sr la feroit le iour ensuyvant sommer encore une fois à son de trompette de se rēdre. Estant venu au camp le Prince l'ayant ouy, apres avoir eu les opinions de son conseil de guerre respondit qu'il l'avoit asses sommée & qu'il ne la sōmeroit plus, la tenant desia sous son pouvoir. Mais les bourgeois trouvoyent bon d'envoyer leurs Cōmissaires pour traitter des conditiōs de l'accord, que faire ils pourroyent. Ou s'ils aymoyent mieux d'esprouver leurs forces à luy resister plus longuement, & d'attendre les extremites d'ū assaut general qu'ils sentiroyent avec un tard repentir, ce que leur en adviēdroit. Les assiegez perplex de ceste soudaine & menacāte responce, envoyerēt au camp le 19 dudit mois, Iean Balen Capitaine & Bourgemaistre Fredric Musey aussi Bourgemaistre, Albert Els, Vlgert Vlgerson Eschevins, Messire Iean Gryt Officiale Ian Asserda Commādeur de Wirsum, Rudolph Certs, Iā malder, Poppo Everard Secretaire, Henry Honinck truchemēt, & Iean Lubertſ. Sanders de Groot-velt Lieutenant du Comte Fredric vanden Berghe pour traitter avec le Prince & son Conseil de leur accord. Lequel envoya pour eux en ostage à la ville les Srs de Sousfeldt, & Swartsenburch, de Gryse, le Capitaine de ses gardes vander Noot & autres. Les conditions de l'accord furent quelque tēps debatuës, en fin les Assiegez voyans que c'estoit un faire le fault, s'accorderent de rendre la ville, & de la mettre en la puissāce du Prince aux conditions qui s'ensuyvent.

*Deputez de Grognmghe pour traitter l'accord.*

1 *Primes.* Que tous offenses, iniures, mesus, & toutes voyes de fait, avenües depuis le commencement des troubles, & al»terations dernieres, comme pareillement »ce qui s'est fait durāt le present siege, tant »en general qu'en particulier, dedans, que »dehors sont pardonnez & mis en oubli, comme non avenus: dont à iamais ne sera »fait memoire, mention, moleste, action, »ny recherche en Iugement, ny dehors, sur »payne aux contrevenans d'estre tenus re»putez, & chastiez comme mutins, & per»turbateurs du repos public.

*Article du Traitté de Groeninghe.*

2 Ceux du Magistrat & habitans de Groe»ningen accordent & promettent par ces»tes de se remettre en l'uniō generale des »Provinces unies, & d'adherer aux Estats »generaux desdites Provinces, & de leur »estre fidelles & loyaux. Et suyvant ce »que la ville & Pays de Groeningen, »comme un des membres desdites Provin»ces, assistera aux autres cōfederez de bon»ne foy, sans dissimulation, fermement, & »inviolablement entretenans bonne ami»tie & correspondāce, & qu'en tout temps »& à toutes occurrēces elle fera debvoir à »repousser à chasser hors des Pays bas tous »les Espagnols, & leurs adherens, qui ont »tasche ou taschēt cōtre toute equite droit »& raison d'oppresser & ruiner les habitās »d'iceux, pour les amener à une perpetuel »servitude, & les rendre esclaves à iamais.

3 Item ceux de Groeningen demeurerōt »en tous leurs Previleges, libertez, droitu»res & franchises.

4 Item la ville & les Ommelandes venās »à comparoir & donner leurs voix à la ge»neralité, avec tout ce qui en peut depēdre »se reigleront selon que par les Srs des Es»tats generaux avec cognoissance de cause »en sera dit & decreté.

5 Que tres-Illustre Guillaume Louys »Comte de Nassau, sera receu & tenu pour »Gouverneur de la ville & Pays Groenin»gois, selon la cōmissiō qu'il en aura receu »desdits Estats generaux. Et que le differēt »qui est entre la ville & Ommelandes, ou »qui pourroit encore susciter, demeura sus»pendu iusques à la determination desdits »Estats generaux ou de leurs Com mis.

6 Qu'ē la ville & Pays de Groeningen ny »aura autre exercice que de la Religion re»formée, telle que pour le present s'exerce »p toutes les Provīces, sās q̄ persōne puisse »estre inquieté, recherché, ny molesté en sa »conscience. Et que tous les Monasteres & »biēs Ecclesiastiqs demeureront en l'Estat »qu'ils sont à present iusques à ce que les »Estats generaux ayent suffiissamēt redres»sé l'estat de la ville & Pays de Groeningē. »Que lors p ceux de la Provīce mesme se»ra mis ordre sur la ioüissāce des biēs & en»tretenemēt des personnes ecclesiastiques »bien entendu que les Commanderies de »Wyrsum, Wytwert, Osterwyrum seront »tenües & traittées cōme les autres Com»manderies, scituez ez Provinces unies.

7 Que pour l'asseurance de la generalité, »& de la ville, & pour obvier à tout incon»veniēt, entre les bourgeois & habitās: ceux »de Groeningen receverōnt 5 ou 6 cōpag»nies d'Infāterie de la generalité, avec l'a»vis du Magistrat & avec la moiēdre foule »q̄ faire se pourra des habitās, on accomo»dera, ou leur sera furni argent de louage »& service sur tel pied q̄ p cy apres se pour»ra accorder p ledit Sr Comte Guilllaume »ville & Pays par ensemble.

8 Touchāt le demolissemēt des forteres»ses cela ce fera selō la cōmodité & p cog»noissance desdits Estat generaux.

9 Que la ville de Groeningen serat à »la levee des moyens generaux & cōtribu»tions au proufit de la cause cōmune ten»se con-

»se conformer à l'advenant des autres Pro-
»vinses contributaires.
10 Toutes cotisations & contributions »qui iusques à present ont esté cottisées& »contribuées & recuës,cõme pareillement »les domaines dont on à tenu compte : les »comptes d'iceux seront tenus pour bons, »&ce qu'on n'a point apporté en cõpte, q̃ »les comptes se rendront devant la vielle »loy,par tel si qu'ils ne se poudront mesler »d'en recevoir le reliquats.
11 Que tous les refugiez ou bannis de »Groeninghen & Ommelandes ou leurs »hoirs,seront restablis en tous leurs biens, »non alienez, en quoy s'usera de modestie.
12 Et au regard des biẽs meubles qui au»ront esté alienez, soit pour debtes ou hy»poteqs,cõme pareillement ceux qui ont »esté confisquez.Les interessé pourront re»prendre lesdits biens à eux,en les rachetãt »pour eux mesmes endedans quatre ans,& »en rebourssãt la valeur des deniers princi»paux de l'achat avec la rente d'iceux : sur»quoy se defalqueront les revenus que l'a»cheteur en aura receu. Et si sur ce il y sourd »quelq̃ differẽt,ils seront remis à la decisiõ »du Iuge competent & ordinaire.
13 Sera permis à to⁹ bourgeois & manãs »de la ville de Groenĩgẽ, Ecclesiastique ou »seculier, de demeurer libremẽt en la ville »ou se retirer en autres villes,& places neu»trales,cõme bõ leur sẽblera,& d'y resider »en iouïssans de leurs propres biens, sans »se pouvoir tenir du costé de l'ennemi.
14 Seront cõpris en ce Traitté tous Es»trangers de quelq̃ qualité ou Natiõ qu'ils »soyent,presentemẽt demeurans en ladit»te ville,& d'y continuer leur residence en »prestant le serment de fidelité: ou bien ils »auront à se retirer en place neutrale.
15 Toutes lettres de rente,engagemens »censimes, debtes, charges & hypoteques »de tous Abbez, Prelats, & personnes Ec»clesiastiques, tant foraĩs q̃ naturels s'estãs »durant ces troubles retirez en la ville de »Groeningen,ordonnées pour leur alimẽt »& entretenemẽt,demeureront à la decisiõ »des Estats ou du Magistrat de la Province »ou ville, so⁹ lesquels sõt scituez les corps »des Monasteres ou Colleges d'où ils sont »issus:pour en estre fait avec cognoissance »de cause,cõme en droit & equité ils trou»veront convenir.
16 Les Deputez de ceste ville de Groenĩ»ghen estans à Brusselles en commission »leurs serviteurs & biens seront aussi te»nus pour reconciliez & comprins en ceste »accorde, si avant qu'ils retournẽt endedẽs »trois mois.
17 Les bourgeois prisonniers durant ce »siege seront relachez en payãt leur rãcon.
18 Le regime de la ville demeurera riere »le Magistrat dicelle: bien entendu q̃ ledit »Magistrat,& les Iurez de la commune se»ront pour ceste fois establis par son Ex^{ce} & »ledit S^r Comte Guillaume, avec l'advis »du Conseil d'Estat.Et q̃ de la en avant l'e»lection de ceux de la Loy se fera selon l'ã»cienne coustume: moyennant qu'au lieu »de la repartition des feves ledit S^r Comte »cõme Gouverneur,pourra choisir 500 hõ»mes entre les 24 Iurez, lesquels procede»ront à l'election de ceux de la Loy selon »l'ancienne institution.
19 On ne pourra en cõformité de l'Vniõ »transporter ny resigner la ville de Groe»ningen,à nuls Roix, Princes, S^{rs}, villes, »ou Republiqs sans sõ bõ gré & cõmũ cõ»sẽtemẽt,ny y rebatir aucune Citadelles.
20 Ceux du Magistrat bourgeois & ma»nans de Groeningẽ,feront à la Generali»té le serment requis de fidelité, cõme les »autres villes ont fait.
21 Toutes provisions soit d'argent, de mu»nitions de guerre, vivres, artillerie & au»tres, envoyez en la ville de Groeningen, »ou appartenãs au Roy d'Espagne,ou qui »autrement durant ceste guerre y ont esté »amenez, seront delivrez à la Generalité »ou à leurs Commissaires.

L'accord des gens de guerre qui fut fait avec le Capitaine Lankema Lieutenant du Collonel Verdugo,Capitaines & Officiers tant pour eux que pour leurs soldats,ayans tenu garnison en la ville de Groeninghen & à Schuyten-dyep, fut tel.

» *Premierement.* Que ledit Lieutenant »Collonel,tous les Capitaines Officiers & »soldats(excepté ceux qui ont autrefois ser»vi pardeca) leurs femmes,suyttes & bagage »sortiront franchemẽt,& sans aucune mo»leste de personne,avec leur plaines armes »sans qu'on puisse faire aucũ arrest ou em»peschement à leurs personnes & biens, »saulf qu'ils seront seulement tenus de li»vrer ez mains de sõ Ex^{ce} leurs drappeaux. »Ce fait seront conduits seurement par la »Drẽte vers le Gouverneur Verdugo la pla »celà où il sera trouvé d'avoir assis sõ camp: »& de là outre le Rhin,avec promesse que »de trois mois ils ne serviront decà ladite »Riviere. *Appointement pour les gens de guerre en Groeninghen.*

» Son Excellence pour soulagment du »bagage,fẽmes,enfans,malades & blessez, »lesquels pourront aucunement endurer »d'estre chariez, leur fera furnir huictante »chariots,pour les servir,& mener avec un »Commissaire & convoy asseuré, tel qu'il »plaira à son Ex^{ce} d'ordonner, qui les con»voyeront iusques á Otmarsum ou au pl⁹ »loin à Oldenzeel. Et sera ledit Lanke»ma tenu de laisser de ses Capitaines en ga»ge pour seureté desdits chariots iusques »à leurs retour.

Tous les Capitaines ,Officiers, & sol»datslesquels à cause de leurs playes & ma-

»ladies, ne pourroyēt endurer le travail du »chariot, demeureront en la ville tant que »ils soyent raisonnablement guaris, q̄ lors »on leur baillera bō passeport pour retourner à leurs cōpagnies soit p eau ou p terre.

Que le Capiteine Wyngardē ayant payé »ses despens sortira sans rancon comme p»eillement tous soldats vivendiers & cha»rettiers de camp estans prisonniers en la »ville.

» Que tous les biens du Gouverneur »Verdugo estans dedans la ville, sortiront »librement & franchement, & seront me»nez, au lieux oú ceux qui en ont la charge »trouveront convenir, ou bien pourrōt de»meurer en seureté dedans la ville tant q̄ »ledit Sr Gouverneur en ayt disposé:

Que to⁹ chevaux, bagages des Officiers »du Roy d'Espagne à presens absens, passe»ront librement, & seront conduits avec »les autres gens de guerre.

» Que tous presentemens residens en »ceste ville de Groeninghen de quelq̄ na»tion ou condition qu'ils soyent, Officiers »& autres, tant Ecclesiastiques, comme les »deux Peres Iesuites, qu'autres temporels »qui voudront sortir avec les gens de guer»re, leurs femmes enfans, familles, bestiaux »& biens, ioüiront du mesme convoy & »seureté que dessus.

» Et si avant qu'aucuns desdits habitans »soit homme ou femme, par le retarde»ment de leurs affaires, ne peussent sortir a»vec lesdits gens de guerre, leur est accordé »le terme de six mois, du iour de ce present »accord, durant lequel ils pourront icy se»iourner, faire leurs negoces, puis se reti»rer avec leurs biens, & familles, soit p eau »ou p terre la place qu'il leur sēblera bon.

» Le Lieutenant Collonel, Capitaines, »Officiers, & soldats ceste accord estant fer»mé, sortirōt quant & quant, & sans ulte»rieur delay de la ville de Groeninghen & »de Schuytendyep.

» Fait au Camp à Groeninghe le 22 de »Iuillet 1594.

Voila comment ceste forte & puissante ville, fut forcée & reduitte en mois de deux mois de temps.

*Les Estats generaux Pareins du Prince d'Escossn.*

Sur la fin dudit mois de Iuillet les Estats generaux des Provinces Vnies à ce requis envoyerent leurs Ambassadeurs, pour estre tesmoins du Baptesme du Fils d'Ecosse, duquel Ambassade le Sr de Brederode, yssu du sang des vieux Comtes de Hollande fut principal Chef. De la part desdits Estas fut fait presēt au Prince enfant de deux coupes de fin or, & d'autres riches ioyaux: & y fut confirmée l'alliance & amitié entre le Roy le Royaume & les Estats.

*Le Prince Maurice retourne victorieux à la Haye.*

Apres que les ramparts de la ville de Groeninghen fussent reparez, toutes les trāchées du Camp applanies, & que la Loy & le Magistrat fut renouvellé, le Prince Maurice ramenant son armée entra victorieux en la ville d'Amsterdam oú il fut magnifiq̄ment receu, du Magistrat, avec toute demōstration d'honneur de caresse, & d'allegresse. Le mesme luy fut fait ez autres villes p où il passa retournant à la Haye, avec Beaux & riches presens, qui de tant plus incitoyent son ienne & noble courrage, à plus grandes choses, tendantes à la vertu.

*Diette Imperiale à Ratisbonne.*

Tout ce temps la ce tenoit la Iournée Imperiale (dont nous avōs parlé) à Ratisbōne, à laquelle l'Empereur assista en personne: oú plusieurs choses furent mis en avant touchant la guerre contre le Turc: & entre autres poincts fut aussi parlé des affaires du Pays bas, & de tenter de nouveau quelque accord: mais sur tout il y eut peu resolu, cōme c'est presqs l'ordinaire de telles Diettes.

Encore qu'il restat du temps asses pour exploitter quelque chose de bon, le reste de ceste Esté de l'an 1594, & moyen de recouvrer encore une place ou deux en ce quartier de Frise: si est-ce qu'à cause du secours que le Roy de France requist, luy estre envové, l'armée des Estats fut de bōne heure repartie par ses garnisons.

*Nouvel assasinat pourjette contre le Prince Maurice.*

Au commencement de Novembre audit an fut attrappé aupres de Lilloo un certaī Pierre du four soldat de Nivelle en Brabant, autrefois ayant servi en la compagnie d'Infanterie des gardes du Prince Maurice, lequel se venoit expressement rendre audit Lilloo, pour chercher les moyens de rētrer en laditte compagnie, & y estāt espier l'opportunité à meurtrir ledit Sr Prince. Pour duquel en informer le Lecteur en peu de propos sans rien repeter inutilement, suffira le narratif de la sentence, contre luy p̄noncée & executée en la ville de Bergē sur le Soom, en laquelle sont reprinses toutes ses confessions, & autres circonstances de son proces, comme il s'ensuit.

*Sentence dōnée con l'Assassin Pierre du Forre.*

» *Comme* Pierre de la Four natif de Ni»velle, prisonnier icy present delivré de ses »fers & liens, ayt volontairement confessé »que passé quelques années estant au servi»ce des Provinces unies, en fait de soldat so⁹ »diverses compagnie, chevauchant de l'une »à l'autre, finalemēt s'estant retiré de la gar»nison de Breda pour aller en France, où il »auroit servi à l'artillerie, tant en la ville de »Capelle en Terace durant la siege, qu'au »Camp de Laens en Launoy, iusques à la »prinse d'icelle. Dont estant retourné en »Pays ennemi, & s'estant tenu chez quelq̄ »siens parents & Amis: & entre autres au»pres de Gheertrude Maribo sa Tante de»meurant pres de Nivelle, où il se laissa per»suader de prendre service au party En»nemi, tellement que pour y parvenir, » ladite Gheertrude pour le metre en cog»noissance du Sr de la Motte (à la maison duquel

»duquel elle estoit cognüe) le mena avec elle à Bruxelles, & fût adressé audit la Motte, qui luy demande quelle resolution, il avoit au service du Roy d'Espagne. Dont ledit prisonnier se sentant rasseuré, & luy ayant fait ouverture de quelque entreprinse sur ceste ville de Berghe, avec lequel il en eût diverses cōmunicatiōs & discours, fut de là mené au mois d'Octobre dernier, & presēté à l'Archiduc Ernest. Auquel la motte ayant declairé que c'estoit celuy qui s'estoit resolu de faire service au Roy, fut surce receu dudit Archiduc, qui luy dit qu'en recompense de ce il ne luy manqueroit pas d'argent. Et sur ce le Secretaire dudit Seigneur Archiduc devisant avec ledit prisonnier en la chambre dudit Seigneur mesmes, ou y en avoit encore d'autres du conseil, luy furent demādées les particularitez de ceste entreprinse de Berghen. Sur quoy sa declaration & concept ayans esté mis par escrit, par ledit Secretaire, en la place, & ez presences que dessus. Iceluy prisonnier signa de sa main propre & iura ledit concept. Toutefois ledit Secretaire & Seigneurs en la mesme place & presences, postposans cest affaire de Berghen, l'interroguerēt de plus pres, & luy persuaderēt d'entreprendre de tuer le Prince Maurice de Nassau, luy faisans de grandes remonstrances, & promesses à ces fins: luy enseignans certains moyens, comment & en quelle maniere il le pourroit exploitter. Entre autres que luy prisōnier adviseroit de se remettre de la compaignie des gardes dudit Seigneur Prince, où il avoit servi par cy devant, & que sans faute il y seroit legeremēt receu, veu que depuis sa retraitte, du service de pardeca, il avoit servi le Roy de France, dont il avoit bon passeport du Seigneur de Mammed. Commissaire ordinaire de l'artillerie de sa Maiesté. Et qu'en ceste sorte y ayant accéz il espyeroit l'opportunité propre à executer ce dessei, lors que son Excellence iroit picquer ses chevaux, ou estant à la chasse, ou sortant du presche, ou autremēt quād luy prisonnier estant de garde seroit en sentinelle, & que son Excelence à heure extrordinaire passeroit devant luy, ou qu'autrement il auroit le moyen & verroit ses belles, pour luy tirer un coup de balle où deux au travers du corps. Auquel effect ledit Secretaire l'admonesta de charger sō harquebuse de deux balles, ou d'une balle ramée. Tous lesquels propos se disoyent en la place mesme & ez presences que dessus. Que lors l'un desdits Seigneurs du Conseil aloit & venoit p la chambre, iusques au lict du Duc, & de la vers luy prisonnier, rapportant de l'un à l'autre lesdits propos, qui furēt tenus sur ceste matiere. Ce qu'ayant ainsi osté conclu & arresté en fut pareillement tenu notice par ledit Secretaire, qu'ils firent signer & iurer audit prisonnier. Puis il fut par un desdits Seigneurs mené au lict, & devant l'Archiduc lequel parla à luy en ces termes. *Facete quel che mavete promesso, umassate quel Tyiranno*: sur quoy iceluy prisonnier respondit *Io lo Faro*. Ce qu'ayant ainsi promis à l'Archiduc il fut de tant plus confirmé en ce malheureux desseins, en ce que d'Assonville luy disoit, qu'en vertu d'une messe que le l'endemain on diroit en sa presence, il seroit invisible aussi bien durant l'execution d'iceluy qu'apres. Ausquelles fins il fut ledit Iour de lendemain mené par ledit Secretaire à la Messe en la chappelle à Brusselles, puis luy furent delivréz quelques deniers par dessus ceux qu'il avoit ia touchez. A son partemēt il fut admonesté par aucuns dudit Cōseil, que s'il luy mesadvenoit d'estre prisonnier qu'il se gardat bien de ne point descouvrir ce fait si povremēt qu'avoit fait celuy qui n'agueres avoit entrepris de meurtrier son Excellence, lequel le descouvrit indiscretement par sa faute. Car s'il advenoit qu'il fut prisonnier, aussi bien faudroit-il qu'il mourut, & qu'eux desnieroyent tousiours sa cōfession & le desmentiroyent. Avec ceste malheureuse & meurtriere deliberation, il se partit de Brusselles & en alla en Anvers garni de lettres adressantes au Gouverneur du chasteau: duquel il eut une pasport, qui le le qualiffioit marchāt, pour sous ce tiltre passer tant plus couvertemēt les Forts de pardela, comme il à fait venant iusques à l'ombre du Fort de Liloo, ou on l'alla recognoistre, & finalement y fut saisi, & de là fut amené en ceste ville. Auquel lieu ayant esté iuridiquement examiné à diverses fois & par intervales, premieremēt sans voir la place & sans craindre la torture, il auroit plainement confessé sō dessein, & tout ce qui s'est passé (comme cy dessus est couché par escrit) touchant l'ētreprise sur ceste ville. Puis astāt interrogué qu'el service l'ēnemy avoit taché de tirer de luy: finalemēt il est venu à cognoistre le cruel attentat cy dessus. Ce qu'ayant esté recüilli de sa bouche & biē entendu, apres sa premiere, seconde, & troisiesme confession touchant ce fait, & le 15e de ce present mois, luy ayant esté resumè en la maison Eschevinale de ceste ville en plaī College, en presence, & à l'audition des Seigneurs Commis sur la cognoissance de ce fait, par les Estats generaux, apres serieuse exhortatiō de n'en inculper personne à tort, moins un Prince de si hault lieu, & de tel grade, qu'est l'Archiduc, & ceux de son Conseil: ce neantmoins il auroit persisté en ses confessions precedentes con-

»tes confirmant la resumption d'icelle par »sa propre signature. Tout ce que dessus »veu & consideré, & que tels attentats à l'exemple d'autruy, meritent d'estre pu»nis à l'extreme rigueur de Iustice. Lesdits »Seigneurs Commis ensamble Magistrat & »Conseil de ceste ville de Berghen sur le »Soom. Ont dit & declairé dict & declai»rent pour droit par cestes, que ledit Pierre »du Four prisonnier à forfait corps & biés. »Et suyvant ce l'ont cōdampné & cōdamp»nent d'estre mené au lieu de la Iustice ex»emplaire de ceste ville, & là publiquement »estre lié à une estache, & estrāglé au garrot »tant que la mort s'ensuive, puis la teste »trenchée, & le corps mis en quatre quar»tiers qui seront pendus, en quatre divers »endroits de ceste ville, & la teste portée à »Lilloo lieu de sō premier arrivemēt pour »y estre fichée au boult d'un pal à laveüe de »tout le monde: declairans les biens confis»quez & apliquez au proufit de la Genera»lité Ainsi fait & prononcé publiquement »en la chambre ordinaire de Iustice à l'Hos»tel de la ville de Berghen-sur le Soom »le dix septiesme de Novēbre 1594, Signé à »l'ordonnance desdits S^r Cōmis Manteau, »& le mesme Iour mis à execution en ladi»te ville.

Au mois de Novembre le Prince Maurice, marcha avec son armée, & le Conseil d'Estat des Provinces unies vers la ville d'Arnhem en Geldre, cōme s'il eut eu quelque grand exploit en la main, en ce quartier, en Frise, ou au Diocese de Coulogne comme à Rhynberck, où à quelque autre place. Mais finalement il envoya le Comte Philippe de Nassau son Cousin avec deux Regimens d'Infanterie cinq Cornettes de Cavallerie, & quelques pieces de de campaigne vers le Pays de Luxembourg pour se ioindre à l'armée du Duc de Boüillon, q̄ le Roy de France auoit fait son Lieutenant en ceste guerre coniointe aux Estats. Mais comme ledit Seigneur Comte entendit q̄ quatre mille Suisses estoyēt arrivez au service de l'Espagnol, & que facilemēt la gendarmerie Italienne mutinée à Siché s'eut peu racommoder, avec lesquels tous ensambl: le Cōte Charles de Mansfeldt l'eut peu attacquer: Il trouva bon de prendre le chemin plus haut par le Pays de Treves, & de renvoyer le Chevalier Veer, avec toute la Cavallerie reservé deux Cornette. Et par ainsi marcha ledit Seigneur Cōte avec ses trouppes parmy Sarrebruch, costoyant la ville de Mets, & le Comte de Mansfeldt tousiours le talonnant, pour luy faire un affront s'il eut peu trouver son avantage. Mais comme Nassau marchoit tousiours en ordre de bataille, faisant teste à chaque coup, Mansfeldt ne l'oza charger: & se ioignit le Comte de Nassau avec ses trouppes le 9e de Novembre à l'armée du Duc de Boüillon. Le Chevalier Veer retourna avec sa Cavallerie par les terres du Duc des deux Pōts, sachant que Mansfeldt & le Cōte Herman vanden Berghe l'attendoyent au passage vers Maestricht, & chemina le long du Rhin qu'il passa le 19e dudit mois de Novembre, & sans danger se rendit au Pays de Geldre, au grand contentement dudit Seigneur Prince, & des Estats qui s'estoyent presques desfurnis de toute leur Cavallerie.

Ceste gendarmerie Italienne tant Cavallerie, qu'Infanterie mutinée, s'estant fortifiée en la ville de Sichem: voyans que le Roy d'Espagne ne se soucioit point de les faire payer, firent venir, sous leurs contributions, & ranconnerent tout le plat Pays de Brabant, iusques aux portes d'Anvers. Dont les plaintes des paysans, & habitans des bourgades d'allenviron estans venües aux oreilles de l'Archiduc Ernest: il fut arresté d'y envoyer la gendarmerie Espagnolle, pour les faire venir à la raison. Ce qu'irritta de tant plus lesdits Italiens, qui reiettoyent tout le mespris qu'ō avoit deux sur les Chefs Espagnols, & nomement sur le Cōte de Fuentes & Stephano d'Ybarra: lesquels depuis le trespas du Duc de Parme les avoyent en tous cas preferéz aux Italiens. Et qui quand les Espagnols s'alborottoyent (c'est leur mot) ou mutinoyent qu'on leur pardonnoit, & trouvoit on aussi tost moyen de les payer, & appaiser. Ces deux nations estās ainsi allumées l'une cōtre l'autre, les Espagnols osterent quelques Forts aux Italiens, & les contraignirent de quitter ladite ville de Sichem nōn sās perte de part & d'autre. Le Prince Maurice & les Estats n'estoyent pas ce pendāt sās craite, que si durant cest hyver ils eussent venu à se racommoder par ensamble, ils eussent par le moyen des glaces peu faire quelque entreprinse sur la Hollande, ou ailleurs, parquoy ils firēt tant par belles voyes que ces Italiens s'offrirent au service du Roy de France, aussi long temps que le Roy d'Espagne retiendroit leur soulde & ne leur voudroit faire payement, de leurs gages, & arrierages. Et sur ce escrivirēt au Roy de France du dernier dudit mois de Novēbre, le pryans de les vouloir recevoir en sō service, & sous sa protection, eux & toute leur compaignie en nombre de douze cens hommes de pied & sept cens chevaux tous vieux soldats. Le Roy ayant veu leurs lettres & ce qu'ils requeroyent remit leur affaire aux Seigneurs Prince Maurice & Estats generaux des Provinces unies, ausquels il les recommandoit. Suyvant laquelle responce lesdits Italiens envoyerent de leur part les Capitaines Ioan Baptista Rossi, & homodormi à la Haye en Hollande avec

lettres

lettres de credence, & pouvoir traitter avec lesdits Estats, où leur Commis en la ville de Breda, sur les saulfconduits & faveurs p eux requis. Leurs lettres furent escrittes eux estans encore dedens ladite ville de Sichem. Ausquelles fut respondu que s'ils estoyent forcez de quitter ladite ville, qu'on les assisteroit. Et comme ils y furent contraints depuis, les Estats & le Gouverneur de Breda leur promirēt de se retirer au dessous de laditte ville, & en la Langhe-stratte, & que librement ils peussent venir achetter toutes leurs provisiōs & necessitéz en ladite ville. Ceste alteration de la gendarmerie Italienne du Roy d'Espagne, vint bien a propos alors aux Estats: car avec ce que les Espagnols s'amusoyent à les vouloir forcer, ce qui dura long temps: Ioincte aussi la mutinerie des Espagnols & Walons au Pont-sur Sambre, lesquels s'appuyoyēt les uns sur les autres, ce temps pendant lesdits Estats ne furent inquietez ne molestèz ny des uns ny des autres. Depuis l'Archiduc sous grandes promesses de leur payement & que tout leur seroit pardonne, ils se retirerent en la ville de Tillemont en Brabāt, où ils se tindrent tousiours sur leurs gardes, ne demandans à ce qu'il sambloit q̄ d'estre cassez, pour se pouvoir retirer qui voudroit soit chez soy, ou au service du Roy de France, ne s'ozans fier aux Chefs Espagnols susdits. Quant à ceux du Pont-sur Sambre, apres qu'ō les eut appaisez on les envoya sous la charge du Prince de Chimay pour empescher les courses de ceux de Cambray sur le Pays de Henaut, & furent logez ez environs de Havrec, où ils demeurerent si long temps qu'ils ruinerent tout le Pays d'allenviron, tant de Henaut que d'Arthois, plus que nuls ennemis n'eussent sçeu faire.

Le Roy de France estant à Amiens escrivit lettres du 17^e de Decembre aux Estats d'Arthois & de Henaut, qu'il envoya p un Trōpette: Par lesquelles il les advisoit que s'ils ne se deportoyent de secourir ses rebelles Ligueurs sur les Frontieres de Picardie, & ailleurs, qu'il estoit deliberé de leur faire la guerre. Surquoy leur bailloit terme d'advis iusques à la fin du mois de Ianvier ensuyvant. Ausquelles lettres ne fut par eux rien respondu. Mais sur icelles furent les Estats du Roy d'Espagne, assamblez en la ville de Brusselles, où ceux d'Arthois & de Henaut n'eurent faute de doleances, principalement cōtre les Espagnols lesquels combien qu'ils d'eussent estre les plus actifs & les premiers à faire leur devoir au service du Roy, estoyent neantmois ceux qui gastoyent tout. Et que partāt, mieux leur vaudroit de s'accorder avec les Provinces uniës, & de renvoyer toute leur gendarmerie estrangere. A quoy l'Archiduc Ernest (ce sambloit) eut fort volontiers entendu, & promit, cōme il fit, d'en escrire au » Roy d'Espagne, & de faire tous bōs offices en ce regard vers sa Maiesté: mais ledit Seigneur ne survesqut pas ceste responce.

Le 27^e dudit mois de Decembre comme le Roy de France Henri 4e retournant d'Amiens à Paris, fut encore tout botté dās une chambre du Louvre, ayant à l'entour de luy ses Cousins le Prince de Conti, le Comte de Soisons, le Comte de Saint Paul, & quelques Barons trente ou quarante des principaux Seigneurs & Gentilshommes de sa Court, se presenterent à luy quelques Seigneurs lesquels ne luy avoyent encore fait la reverence. Ainsi qu'il les recevoit & s'abaissoit amiablement pour les caresser, un ieune garçon nōmé Iean Chastel de petite taille aage de 18 a 19 ans, fils d'un drappier de Paris, lequel s'estoit glisse avec la trouppe dedens la chābre, s'avāca sans estre quasi apperceu de personne, & tascha frapper le Roy dedens le corps avec un cousteau qu'il tenoit. Par ce que le Roy s'estoit fort incliné pour recevoir ces Seigneurs, qui luy baisoyent les genoux, le coup porta dedans la face: sur la levre haut du costé droit, entama & coupa une dent. A l'instant ce miserable fut prins, & apres avoir voulu desadvoüer le fait incontinent le confessa sans force. Le Roy commanda au Capitaine des Gardes qui l'avoit attrappé, apres avoir iette son cousteau par terre qu'on le laissat aller, disant qu'il luy pardonnoit. Puis entendant que c'estoit un disciple des Iesuites, dit. *Faloit il donc que les Iesuytes fussent convaincus par ma bouche.* Ce paricide menè en prison declaira les circonstances de sa malheureuseintérion, descouvrit maints secrets des Iesuites: A raison dequoy il fut condamné comme criminel de leze Maieste divine & humaine au premier selon la sentence dōt la teneur s'ensuyt, par ou on aura cognoissance de tout son fait & de ses Maistres les Iesuites.

» *Veu par la Cour* les grand' Chambre, & » Tournelle assamblées, le proces criminel » commencé à faire par le Prevost de l'hos» tel du Roy, & depuis acheve d'instruire en » icelle, à la requeste du Procureur general » du Roy demādeur & accusateur, allencon» tre de Iean Chastel natif de Paris escollier » ayant fait le cours de ses estudes au Colle» ge de clermont prisonnier ez prisons de la » Consiergerie du Palais, pour raisō du tres» execrable, & tresabominable paricide attē» té sur la personne du Roy, Interrogations, » & confessions dudi Ieā Chastel, ouy & in» terrogé en ladite Cour sur le fait dudit » paricide. Ouy aussi en icelle Iean Gueret » prestre soy disant de la congregation, & so» cietè du nom de Iesus demourant audit

Colege

»College,& cy devant Precepteur dudit Ieã »Chastel. Pierre Chastel,& Denise Hazard »Pere & Mere dudit Iean. Conclusions du »Procureur general du Roy,& tout consi- »deré: Il sera dit que ladite Cour à declairé »& declaire ledit Iean Chastel attaint & cõ- »vaincu du crime de leze Maiesté Divine & humaine au premier Chef par le tresmes »chãt & tresdetestable paricide attenté sur »la personne du Roy. Pour reparation du- »quel crime à condampné & condampne »ledit Iean Chastel à faire amende honno- »rable devãt la principale porte de l'Egli- »se de Paris, nud, en chemise, tenant une »torche de cire ardante du pois de deux li- »vres,& illec à genoux dire & declairer que »malheureusement, & proditoirement il à »attenté ledit tresinhumain & tresabomi- »nable paricide,& blessé le Roy d'un cous- »teau en la face, & par fausses & damnables »instructions il a dit, audit proces, estre per- »mis de tuer les Roix,& que le Roy Henri »4e à present regnant n'est en l'Eglise, ius- »ques à ce qu'il ayt l'approbation du Pape. »Dont il se repent & demãde pardõ à Dieu, »au Roy,& à Iustice. Ce fait estre »mené & conduit en un tombereau, en la »place de Greve, illec tenaillé aux bras & »cuisses,& sa main d'extre tenant en icelle »le cousteau duquel il s'est efforcé, commet »tre ledit paricide, couppée, & apres son »corps tiré,& desmembré avec quatre che- »vaux,& ses membres & corps iettez au »feu & consumez en cendre,& les cendres »iettées au vent. A declairé & declaire tous »& chacuns ses biens acquis & confisquez »au Roy. Avant laquelle execution sera »ledit Iean Chastel appliqué à la question »extrordinaire, pour sçavoir la verité de ses »complices,& d'aucuns cas resultans dudit »proces. A fait,& fait inhibitiõs & deffẽces »à toutes personnes de quelque qualité, & »condition qu'ils soyent, sur paine de cri- »me de leze Maiesté de dire ny proferer en »aucun lieu publique, ne autre lesdits pro- »pos: Lesquels ladite Cour à declaire & de- »claire, scandaleux seditieux, contraires à la »parolle de Dieu, & condampnez comme »heretiques par les Saints Decret. Ordonne »que les prestres & escoliers du College de »Clermont,& tous autres soy disans de la- »dite societé, cõme corrupteurs de la Ieunes »se, perturbateurs du repos public, ennemis »du Roy,& de l'Estat vuideront dedés trois »iours apres la signiffication du present ar- »rest hors de Paris,& d'autres villes & lieux »ou sont leurs Colleges, & qu'inzaine a- »pres hors du Royaume, sur peine ou ils »seront trouvez ledit temps passé d'estre pu »nis comme criminels & coulpables dudit »crime de leze Maiesté. Seront les biens »tant meubles qu'inmeubles à eux appar- »tenans, employez en œuvres pitoyables, »& distribution d'iceux faitte ainsi que par »la Cour sera ordonné. Outre fait deffence »à tous suiets du Roy d'envoyer des Escol- »liers aux Colleges de ladite societé, qui sõt »hors du Royaume, pour y estre instruits »sur la peine de crime de leze Maiesté. Or- »donne la Cour que les extraits du presẽt »arrest seront envoyez aux Bailliages, & »Seneschaussées de ce ressort pour estre ex- »ecuté selon sa forme & teneur. Enioint »aux Baillifs & Seneschaulx, leurs Lieute- »nans generaux & particuliers proceder à »l'execution dedans le delay contenu en i- »celuy. Et aux Substituts du Procu- »reur general tenir la main à ladite execu- »tion, faire informer des contraventions, »& certiffier ladite Cour de leurs diligẽces »au mois, sur paine de privation de leurs »Estats. Signé du Tillet Prononcé audit »Iean Chastel executé le Ieudi 29 de Decẽ- »bre 1594.

Pierre Chastel Pere,& Iean Gueret Precepteur du parcide furent bannis, le Pere pour certain temps hors de Paris,& le Precepteur à perpetuité hors du Royaume à paine de la vie. Outre le plus fut comdamné à deux mille escus d'amende,& ordonné que sa maison seroit razée,& un pillier posé en la place, auquel seroyent inscrittes les causes de la desmolition.

*Le pere de Iean Chastel banni sa maison desmolie &c*

Depuis un Iean Guignard prestre Iesuite fut pendu le 7e de Ianvier 1595, pour avoir esté trouvez en sa chambre plusieurs escrits de sa main, ou y avoit des propos estranges contre les Roix Henry 3e & 4e ne resentãt que paricides. Entre autres ces mots. *Que le Biarnois ores que converti à la Foy Catholique seroit traitté plus doucement qu'il ne meritoit, si on luy donnoit la couronne monachale en quelque Couvent biẽ reformé, pour illec faire penitence de tant de maux qu'il à faits à la France, remercier Dieu de ce qu'il luy avoit fait la grace de se recognoistre avant sa mort. Que si on ne pouvoit le desposer sans guerre, il faloit guerroyer & le tuer, s'il faloit qu'il mourut. Que la couronne de France devoit estre transferée en une autre famille que celle de Bourbon. Que Iaques Clement avoit fait un Acte heroique ayant tué le Roy Henri 3e* Lesquels escrits luy ayans esté monstrez, il les confessa,& approuva en presence de la Cour que pour ce le condamna au gibet. Il ne faut point doubter que les Iesuites n'en ayẽt fait un grãd sainct confesseur & martire.

*Ian guignart prestre Iesuite pendu*

Et sur ce qu'on se ramentent les furieux conseils de Varadorenommé. Iesuite ayant induit Barriere à tuer le Roy. Que deux Iesuites allans à Rome avoyẽt dit en chemin passans par Besancon, ce que fut rapporté par deux Suisses, que bien tost le Roy de Navarre seroit tué,& que ce coup estoit attendu comme un coup venant du ciel: fut avarré

vere quel lors Chastel donna le coup au Roy. Que sur l'esmeute qui se fit à Paris quand le Roy fut blessé, aucuns Iesuites auroyent cryé à leurs compagnons *Surge frater agitur de Religione.* Furent Pareillement trouvez chez les Iesuites plusieurs Anagrames contre le Roy, & quelques themes dictés ez classes, dont l'argument estoit de souffrir la mort constamment, & d'assaillir ces Tyrans. Plus y eut proeuvé que les Maistres du College de Clermont, deffendoyent aux escoliers de prier Dieu pour le Roy, & disoyent que ceux qui alloyent à sa messe estoyent excommuniez. Dailleurs fut veriffie contre un Alexandre Hayns Iesuite Escossois d'avoir souventefois dit, qu'il desiroit si le Roy passoit devāt leur College, tomber de la fenestre sur luy pour luy rompre le col: surquoy il fut simplement banni à perpetuite de France. Il apparut aussi par informations qu'un nomme francois Iacob escolier des Iesuites de Bourges, s'estoit vanté de tuer le Roy, n'estoit qu'il le tenoit desia mort, & estimoit qu'un autre avoit fait le coup. En consequence de ce que dessus, & d'autres proeuves que l'histoire de France specifiera, en vertu de ladite sentence, les Iesuites furent chassez de Pairs, & d'autres villes du Royaume de France. Ils essayerent de s'excuser pardivers escrits. Mais ils ne firēt que s'y accuser encore davantage, descouvrans en diverses sortes leur venin.

*Maistre Iam Franco en son Ephemeride de l'an 1594.*

Encore que ie ne soys pas si fol que de m'arrester au dire de ces broüillons de Cōpositeurs d'Almanach, comme Maistre Ieā Franco Medecin & Mathematicien biē renommé en la ville de Brusselles s'est soy mesme une fois qualiffié en ma cōpaignie. Si est ce qu'il faut que ie dise icy un petit mot de ce que ledit Frāco allegue en son ephemeride de lan 1594.

*l'Estat des grands n'est sceur quand la mutitine envie, des rebelles s'oppose au repos de leur vie.* Puis au premier quartier de ce mois de Decembre, alleguant les 5 & 7 chapitres du Prophete Ezechiel, touchant les causes pour lesquelles Dieu afflige un peuple ou un Roy aume il dit. *Pour ce que vous avez violé mon Sainct, ie n'auray pas pitiè de vous. Le Roy lamentera, & le Prince se vestira de desolation.* Il samble qu'il veuille referer cela & l'appliquer, aux maux que la France à endure iusques à lan 98 depuis le paricide commis en la personne du Roy Henry 3e, & par celuy attenté audit mois de Decēbre sur le Roy à present regnant. Or si ces voyes de fait tant cruelles execrables, & desnaturées allecōtre des Princces & Roix ont esté au temps iadis tant detestées, & abominées des Payens (qui n'ōt voulu vaincre leurs ennemis que par vertu) quelque hostilite qu'il y eut eu dont on les eut bien mieux peu coulourer. Ie ne scay quelles sortes de Chrestiens ce peuvent estre, qui non seulement les advoēnt mais sous pretexte de pieté & de Religion, seduisent les subiets à meurtrir leurs propres Princes, lesquels estans punis selon leurs merittes, ils ne se faignent de les mettre au nombre des martyrs & deut la mort d'un tel Prince ainsi meurtry (dont ils ne se soucient pas pourtāt) apporter la mort de cent mille autres povres innocents. Les approuve, qui voudra, quant est de moy, ie ne les puis & ne scauroye approuver.

*Aucunes villes prises en Luxembourg sur l'Espagnol*

Le Duc de Bouilon Lieutenant du Roy de France en son armée au quartier de Luxembourg, & le Comte Philippe de Nassau Chefs des trouppes des Estats des Provinces unies, comme nous avons dit cy devant ioincts ensamble au Pays de Luxembourg, ayās prins la ville d'Yvois, Momedi, Virreton, la Srete & autres places, apres avoir fait le degast en ce quartier, le Comte pour s'en retourner ez provinces unies avec quatre cornettes de Cavallerie se trouva environné de l'Infanterie du Cōte Charles de Māsfeldt, au travers de laquelle il passa, neantmoins avec perte de soixante hommes & de deux Capitaines de sa Cavallerie: ce qu'advint à cause que le Duc pour les trop grandes eaux ne l'avoit sceu secourir. Mais deux iours apres lesdits Seigneurs rencontrans onze cornettes de Mausfeldt, les deffirent, en demeura beaucoup de morts sur la place sans les prisonniers, entre lesquels fut le Lieutenant dudit Māsfeldt. Depuis lesdits Srs Duc & Cōte eurēt divers desseins, qui ne leur succederēt pas, cōme sur la ville de Thionville & autres lieux. Et comme l'armée du Roy de France estoit requise ailleurs: & que les Estats generaux & le Prince Maurice avoyent aussi bon besoin de leurs trouppes, lesdits Seigneurs se separerent. Le Duc retourna en France, & le Comte avec ses gēs le long des Frontiers de Picardie s'alla embarquer à Dieppe, d'où il revint en Zeelande: ne luy samblant conseillable de retourner par le mesme chemin qu'il estoit venu, à cause des trouppes du Comte de Mansfeldt, qui de ce pas s'en alla en Hongrie au service de l'Empereur, contre le Turc, où il s'est acquitté fidellement & hōnorablement estāt Lieutenant de l'Archiduc Matthias d'Austrice General de l'armée des Chrestiēs Du rant lequel service ledit Comte mourut apres avoir eu des belles, victoires sur les Turcs, en la ville de Graen l'année suyvante.

*Le Comte Philipes presse passe neantmoins*

*Onze Cornettes de l'Espagnol deffaittes.*

*Retour du Comte Philippes & de ses trouppes par mer.*

*Le Comte de Māsfeld vat en Hongrie s'y porte vaillāment & y meurt.*

Paravant qu'achever la description de ceste presente année 1594, nous dirons un mot de la routte qui ceste mesme année s'est descouverte pour par la traitte Aquilonaire naviguer le long de la Tartarie, au

Royau-

*Balthar de Moncheron premier autheur de la descouverte du destroit du Nord.*

Royaume de China, aux Moluques, & ez autres regions orientales : Qui fut que un marchant honnorable nommé Balthazar de Moucheron yssu de la Noble maison de Bouley-Moucheron en Normandie dont le Seigneur Dudit lieu est parent au troisiesme degré en lignée. Directe dudit Balthazar: à present pour la liberté de sa Religion refugié & demeurant à la Veere en Zeelande: ayant longues années auparavant fait grand' deligence pour descouvrir le passage, & l'entree de la mer de Tartarie: fit tant qu'il eut rapport de certains siens serviteurs, qu'a fins il avoit envoyé en Moscovie, que de vray il y avoit passage vers ladite Mer : & que l'ayant trouve il y avoit moyen par cest endroit de naviguer iusques au Promontoire Tabin, & de là vers le le Royaume de China, les Isles de Iapan, & des Moluques. Surquoy ledit de Moucheron s'asseurāt, outre la petite espreuve que dix annees auparavant il en avoit desia faite: advertit le Prince Maurice de la deliberation qu'il avoit de chercher ledit passage: le pryant d'y interposer son authorité & d'estre assisté des Estats particuliers de Hollande & de Zeelande de quelques navires pour l'execution de son dessein. Ceste entreprise ayant esté trouvée bonne, proufitable, & honnorable, adüoée desdits Estats & Prince, luy fut consentüe non seulement assistence des navires par luy requises, mais le deschargerent de tous frais & despens, en rescompense de sa diligence, industrie, & bonne adresse. Et finalement par l'advis & Conseil dudit Moucheron prindrēt cest affaire en main. Et y évoyerēt à ces fins trois Navires. Assavoir une de la part des Estats de Zeelande sous la conduite d'un Pilote Superitendent nommé Cornille Cornelisson Meys, ancien serviteur dudit de Moucheron, & deux autres de la part desdits Estats de Hollande l'un d'Amsterdam & un autre d'Enchuysen : Lesquels partirent par cōpagnie de l'Isle du Texel le 5e de Iuin audit an 94. & naviguans la coste de Noortwegen, arriverēt le 22e dudit mois à l'Isle de kildī, qui est de là le cap du Nord Poursuyvans leur routte le 6e de Iuillet traverserent l'espace de 24 heures les glaces, & venans à la hauteur de 69 un dousiesme degrez, se trouverēt alendroit l'Isle de Toxar qui est ez confins de Moscovie endeca la la riviere de Colcovia: à laquelle ils seiournerent environ deux iours partans de là pour chercher la terre de *Nova Sembla* ils passerent outre laissans à main droitte les Rivieres de *Petsana* & de *Pechorra* : où ils trouverent deux navirres Russes, en forme de celles qu'ō appelle au Pays bas Pleytes. Les Mariniers desquels leur donnerent à cognoistre, qu'ils passeroyent aysemēt iusques à la mer de Tartarie, si les navires estoyent fortes assez pour resister au glaces, & à la multitudes des baleines, qui se trouvēt en ceste mer. Sur lequel advis poursuyvant leur voyage ils arriverent le 22e dudit mois de Iuillet à ladite terre de *Nova Sembla*: ou ayans mis pied en terre, ils trouverēt un homme Sameite, lequel effroyè de leur veuë se mit tellement à courir qu'ē moins de demy quart d'heure ils en perdirent la veüe. Et comme apres avoir cherché deca delà, s'il n'y avoit point du moyen de prēdre langue, & n'y trouvans personne, partirent delà le 24e, & mirent le cap au Zud, costoyant ladite terre de *Nova Sembla* à main gauche, & naviguerent tant qu'ils se trouverent comme en une Golphe : où voyans n'y avoir moyē de passer rebroussans chemin, mirent le cap au Nord costoyant tousiours la terre iusques à ce que le vingtsinqiesme dudit mois de Iuillet ils trouverent l'embrouscheure dudit destroit à la hauter de 69 & demy degréz: qu'a l'hōneur dudit Seigneur Prince Maurice, ils nommerent le destroit de Nassau, & les deux pointes de part & d'autre, assavoir celle du costé du Zud Valkēs-Hœck à l'honneur du Sr Iaques Valcke Tresorier General de la Comté de Zeelande: & l'autre du costé du Noord Moucherons-Hoek, qui est autant à dire que coing, ou pointe du nō dudit Moucherō premier Autheur de ceste navigation: où ils poserent lācre, envoyerēt deux de leurs chalouppes recognoistre l'yssüe dudit destroit, qu'ils trouverēt de la lorgeur de six lieües, & de la largeur moins d'une lieüe, & au milieu d'iceluy une petite Isle laquelle par eux fut appellée l'Isle d'Oldenbarnevelt à l'honneur de M. Iean van Oldenbarnevelt premier Conseillier & Advocat des Estats Generaux & particuliers de la Comté de Hollande West Frise. Et encore à l'yssüe dudit destroit une autre petite Isle, qu'ils nommerent l'Isle de malson du nō du Docteur Maistre Francois Malson Conseillier de West Frise riere ledit Sr Prīce. Et apres avoir descouvert la plaine yssüe dudit destroit, á cause de l'abondance des glaces, ils furent cōtraints y seiourner iusques au premier d'Aoust: que lors ayant le vēt propice, affrāchissans ledit destroit, & costoyant le cōtinēt à main droite, ils trouverent une autre petite Isle, qu'ils nommerent l'Isle des Estats, ou ils seiournerent à cause de la contrarietè du vent iusques au neufiesme iour dudit mois : Et lors ayant le vent bon se mirent encore de reschef à la voile, & ayans navigué quelques cinq ou six lieües, il trouverent comme un banc de glace de la largeur de demy quart de lieües, lequel neant moins le traverserent: & ayans depuis trouvé la mer large & libre, poursuyvirent leur voiage iusques environ cin-

*La descouvert du destroit du Noord se fait avec trois navires.*

*La routte qu'ils tindrēt*

*Isle de kildin*

*Isle de Toctar.*

*Les Riviere de Petsana & de Petchora*

*Nova zembla*

*Le destroit du Noord estant trouve nommé le destroit de Nassau.*

*Valkens-Hoeck*

*Moucherons-Hoek*

*L'Isle d'Oldenbarnevelt*

*l'Isle de Malson*

quante lieües outre ledit d'estroit:puis ayans descouvert la coste de Tartarie, par une contrarieté de temps, furent contraints de retourner. Et en retournant tousiours suyvans la mesme coste de Tartarie. Ils trouverent à environ vint lieües du destroict, l'emboucheure d'une grande riviere: Laquelle on tient pour tout sceur estre celle d'Oby, qu'ils laisserent en passant à main gauche: Et comme la Commission des Commis sur lesdits navires tant desdits Seigneurs des Estats de Hollande nômé Iean Hugens de Lynschoten, que de Zeelande nommé Francois de la Dale Nepveu dudit Moucheron, ne s'estendoit pas plus avant q de descouvrir ledit passage (lequel ils estimoyent avoir amplement assez descouvert) repassâs le destroit, & reprenâs la routte qu'ils estoyent venus retournerêt en Hollâde & Zeelande, & y arriverent à bon port (Dieu en soit loüé) au mois de Septembre ensuyvant, il ne succeda pas si bien à ceux qui y naviguerent de puis comme nous dirons cy apres.

*La mer de Tartarie descouverte*

*La Riviere d'Oby qui Court bien avant en Tartarie*

*Retour des descouvreurs*

*Singularitéz en ce voyage du Noord.*

Durant ce voyage, ils trouverent au milieu dudit destroit à une pointe par eux appellé Afgods-Hoeck:c'est à dire Pointe des Idoles, environ trois à quatre cens statues de bois faittes en forme d'hômes & de femmes, les uns portans glaines, autres arcs & flesches, autres sans armes, aucuns avec deux visages, l'un sur les espaules l'autre au nombril, aucuns de figure de femme avec quatre mammelles, à iambes courtes & petites, & la teste grosse. Et côme ils ne trouverêt personne qui leur sceut dire d'où procedoit telle quantité de statues, ils en rapporterent quelques unes, dont i'en ay veu deux chez ledit de Moucheron. Il ne faut pas doubter que ces statues ny ayent esté plantées de long temps veu que le lieu est ainsi desert & inhabité. Et toutefois côme elles ne sont que de bois de sapin fort leger c'est merveille quelles ne sôt pas pourries. i'ay opinion que la froidure continuelle & la gelée (qui legerement, n'admet pourriture ez corps secs) les conserve, ainsi entieres, & ayant mangé tout le suc interieur du bois les rend si legeres.

*Pointe des Idoles*

*Statues de bois rapportees de ce quartier du Nord*

Du costé du zud dudit d'estroit dedens le Continent, environ laditte Isle d'Oldenbarnavelt: Ils trouverent pareillement des hommes (qui s'appellent Sameites) en nôbre de trente ou quarante, accoustrèz de peau de Cerfs, & d'autres peaux sauvages: avec lesquels ledit Francois de la Dale parla en langue Russe. Lesquels esbahis de leur venüe, firent d'un commencement samblant de vouloir tirer apres eux. Mais côme ledit de la dole seul s'approcha deux & ietta sa picque bas en signe d'amitié, leur m'ostrant du pain & du fromage: ils se rasseurerent & le laisserent approcher. Et apres plusieurs signes & propos à demy entendus, à demy non, ils mangerent du pain & du frommage, non toutefois que la Dale n'é eut mâge premier. Dôt apres on les pouvoit asses souler, côiecturans p la qu'ils se nourissêt de poisô sec au lieu de pain. Et pour mieux cognoistre leur côdition ledit la Dale leur monstra un Real de huit, lequel ils sentirent, & mordirêt, mais le trouvans sans odeur & non mangeable le luy rendirent comme chose inutile. Ayans fait plus ample cognoissance, ils le voulurent mener & ceux qui estoyent avec luy en leur village chéz leur Superieur: mais comme ils ne s'ozerent fier en eux, ils les laisserent & retournerent en leurs Navires. Ces Sameites se servent de petits tranieaux tiréz par des rangers, qui sont animaux asses semblables à un cerf, avec lesquels ils voiagent par montagnes & valles, d'une incroyable vistesse. Estans au destroit, & se pourmenans le lôg de l'orrée de la mer, ils trouverent grande quantité de petites pierres en forme de cristal de montagne, de couleur approchante le diament, & de durté qui souffre le moulin du rubis, i'en ay veu quelques unes mises en or, qui estoyêt fort belles & plaisantes à la veüe, pour leur lustre luy sant.

*Sameites sauvages du costé du Noord.*

Paravant que venir à lannée nonante & cinq, il m'a samble bon d'adiouster icy certains distiques Chronostiques latins, composez par destruit Iustus Bilius gentil esprit, esquels se trouvent les exploits faits par le Prince Maurice de Nassau depuis lan 1590 iusques sur la fin de l'année 1594, le tout selon l'ordre, & les dates des ans iours & mois.

*Qui Belgas inter cupis Vrbis nosse novenas*
*Assertas Patriæ, disticha lege novem.*

*Breda prise le 3 de Mars 1590*

NaVI sIgna FeroX Mars eXtVLIt Ipse DIebVs
*Martis, noxque necat tertia Breda tuos.*

*Zutphen 20 de May iour de Saint Helere 1591*

FeLIX restItVIt te DVX ZutphanIa MaIIs
*Felices, felix martirioque levas.*

AssVLtV VeXata statVs DaVentrIa MVtat,
*Agnoscitque patres: Barnabe testis eris.*

*Deventer 10 de Ivin Iour S. Barnabé 1591*

*Hulst le 24 Septembre 1591*

HVLsta VIDet VIX arMa, VenIt, sIt obVIa stragI,
*Lux hoc Septembris bis duodena fuit.*

*Nymegen le 21 d'Octobre 1591 iour des 11000 vierges*

HIspanI aVXILIo eXVtI pandVnt NeoMagI,
*Portas, Virginei lux fuit illa chori.*

StenVICVM AVrIaCIVs VICtor IVLI oCCVpat IpsIs
*Nonis, quodque semel distulerat, retulit.*

*Steenwyck le 5 de Iuillet 1592*

*Covoerd le 12 Septembre la veille des Sts Prothe & Hycinthe 1592*

LetVs tV JoCIos Prothé aD tVa festa CIebas,
*TV festa antICIpas VICta CoVorDa VIrIs*

GetrVDesberga BataVIs patVere LeVInI
*Festo, post IanVM VIrIbVs OranII.*

*Gertruydenberge le Iour St lievin 25 de Iuin 1593*

TV statIbVs GrVnInga VIres, hoste ante fVgato
*MagDaLea statVas prostItVente sVas.*

*Groeninghe le Iour de la Magdelaine 22 de Iuillet 1594.*

VersVs BeLga tenes: PhoebVs DenVM Intonat aVrI.
*AtqVe aIt en VenIet terra Brabanta breVI.*

*Ces vers furent faites l'an 1592.*

*Le Roy de France publie la guerre contre le Roy d'Espagne*

Le Roy de France voyant que ceux d'Arthois & de Henaut, n'avoyent daigné où oze respondre à ses lettres du 17 de Decembre 1594, dont nous avons parlé cy devant fait publier un Edit donné à Paris le 17 de Ianvier par lequel pour les raisons y contenües il declairoit le Roy d'Espagne & les Pays bas de son obeissance ses ennemis, & leur denoncoit la guerre à feu & à sang. Ce qui fut pareillement publié par toutes les villes frontiers de son Royaume.

*Pareille publication de la part du Roy d'Espagne*

Suyvant quoy de la part du Roy d'Espagne fut publie en la ville de Brusselles un sablable Edit allencontra du Roy qu'il appelloit le Prince de Biarne, & de tous ses suiets tenans son parti, reservé les Ligueurs, qu'il appelle les bons Confederez Catholiques Francois, ausquels il promettoit & protestoit vouloir ayder, & de les favoriser & secourir de tous les moyens que Dieu luy à donnéz Et comme le mesme il promet faire à tous autres Francois, soyent villes, communautez ou personnes privées qui en dedens deux mois de ladite publication, delairont, & feront souffissamment apparoir qu'ils ne sont pas ennemis de la Religion Catholique Apostolique & Romaine ny de sa Maieste. Cest Edit en date du 7e de Mars fut pareillemét publié par toutes les villes desdits Pays bas de l'obeissance du Roy.

L'Archiduc Ernest avoit dez le 14 de Feburier auparavant, fait publier sous son nom certain placcart par lequel il prescrivoit l'ordre qu'il vouloit estre tenu pour se cóserver cóntre les courses, & voyes de fait du Prince de Bearne soy portant ( disoit le texte) pour Roy de France qui avoit commence la guerre: avec autres points cóment on se devoit gouverner allencótre des Francois Ligueurs, qui paravant avoyent prins leur residence esdits Pays, ou qui y pourroyent encore venir resider. Et sur ce commenca la guerre bien esperéé de part & d'autre. Les Francois courans iournellemét iusques aux portes d'Arras, & de Mons: Et ceux d'Arthois iusqu'a Amiens, Peróne, & plus avant en Picardie.

*Le Comte de Hohenloo espéuze Madamme Marie de Nassau*

Le 7e dudit mois de Feburier Le Comte Philippe de Hohenloo Baron de Langébergh espousa au chasteau de Buren Madame Marie de Nassau fille de feu Monseigneur le Prince d'Orange & de Madame d'Egmont fille de Maximilien Cóte de Buré qu'il l'eut de Madame de Launoy unique heritiere de ladite maison de Launoy. Ce mariage avoit esté pourparlé du vivant dudit Seigneur Prince son Pere, mais pour certaines raisons differé iusques à ce iour: Les Estats generaux envoyerent des plus notables de leurs deputez honorer ce mariage tant de leurs personnes que de riches & magnifiques presents condignes au merites & à la memoire dudit feu Sr Prince d'Orange, & aux fidelles & longs services dudit Seigneur Comte de Hohenloo. Dont le grand nombre des cicatrices qu'il porte sur son corps des playes qu'il à receu audit service du vivant dudit Seigneur Prince & sous le Prince Maurice son fils, desques il à esté, & est encore Lieutenant, en peuvent rendre bon, & suffissant tesmoignage.

*Le Duc de Bouillon espeuse Madame Eisabet de Nassau à Sedam*

Ce mesme hyver M. Duc de Boüillon Viscomte de Turene (ayant acquis ce titre de Duc par sa femme precedente Ducesse de Boüillon unique heritiere de la maison de de la Marck) espousa Madame Elizabeth de Nassau, seconde dudit Seigneur Prince d'Orange

range,qu'il eut en troisiesme mariage de Madame Charlotte de Bourbon : dont les solénitez des nopces se celebrerét au chasteau de Sedan, où ils tiennent leur Court encore pour le iourd'huy.

En ce mesme temps mourut Amurathes 3 de ce nom Empereur des Turcs & 13 de la lignée des Ottomans: son fils Machumet luy succeda, qui pour accópagner les funerailles de son Pere, fit mourir dix-huict de ses freres, qu'il disoit aller en Paradis quant & luy, & que le bien & repos de son Estat le requeroit ainsi:cela n'est pas nouveau entre ces Barbares.

*Le Sr de Herauguiere surprend le chasteau puis la ville de Huy au Pays de Liege.*

Le 8 dudit mois de Febvrier le Sr de Herauguiere Gouverneurt de Breda, ayant avec luy 12 compagnies d'Infanterie & 14 de Cavallerie des Estats,surprît le chasteau, puis la ville de Huy au Diocese de Liege,qui est l'un des Palais de l'Evesque assis sur la Meuse, avec un beau pôt de pierre au travers de la riviere,à cincq lieües de ladite ville de Liege.Trente hômes firét ceste exploit, cachez en une maison ioignante le chasteau, respondante à une fenestre,qu'ils affrâchirét avec des eschelles de cordes.Ayans ainsi gaigné le chasteau,ils s'emparerét de la ville,dont ceux de la garde pensans se mettre en deffence,voyâs Herauguiere suyvre avec si grands trouppes mirét les armes bas,& cósentirét à recevoir garnison en la ville q̃ ledit Sr de Herauguiere y mit, aussi bien qu'au chasteau,qu'il cómenca à pourvoir de ce qui estoit requis, reduisât tout le pays circóvoisin suiect au Roy d'Espagne au quartier de Namur & de Brabât sous côtributiós,biẽ deliberé de tenir ceste place,pour auoir un passage & retraitte p de là la riviere de Meuse.

*Riche butin des gens des Estats.*

Ce têps pendant ptie de la Cavallerie estât en garnison en ladite ville de Huy allée au hazard récótra aupres de Momedi sept charetres chargées de marchandise d'Italie,cóme velours & autres sortes de draps de soye,clinquât,& passemés d'or, & d'argét,destinez pour la ville d'Anvers qui furét entieremét pillées, & le büti repti entr'eux.Et comme ceux des garnisons des villes de Berghé sur le-soom, de Breda & d'autres lieux de Brabant sous la puissâce des Estats, se pensovent retirer chez eux avec leur buti,estâs venus pres de Tillemót entendâs q̃ le Capitaine Grobendôc estoit sur le passage les attendant avec Cavallerie & Infanterie,ils se separerét en trois pties, dôt l'une estât recôtree fut deffaite, & outre le butin y gaigna Grobendôc quelqs 60 chevaux,les hommes la plus part tuez.

*Les pillars pillez.*

*Mort de l'Archiduc d'Austrice.*

Le 21 dudit mois de Febvrier mourut apres avoir quelq̃ peu langui l'Archiduc Ernest frere puisne de l'Empereur Rodolphe & fils de Maximiliẽ second aagé de 42 ans, n'ayant esté q̃ 13 mois Gouverneur des Pays bas,pour le Roy d'Espagne son Oncle beau-frere & cousin.Aucuns ont vouludire qu'il mourut de desplaisir & regret devoir toutes les choses aisi aller à cótre poil: premierement pour le mariage de l'Infâte que les Espagnols pensoyent faire Roine de France & luy Roy, en quoy il se persuadoit que les Ligueurs s'estoyent moquez de luy & du Roy d'Espagne son Oncle: secondement pource qu'il voyoit que les affaires de l'Empereur son frere & de toute la maison d'Austrice se portoyét mal cótre le Turc: puis pour ce qu'il se voyoit fraudé, (homme pacifique qu'il estoit) de l'espoir qu'il avoit conceüe à la paix & reunion des Pays bas:pource qu'il se voyoit mesprisé des Espagnols,qui le taxoyétd'estre trop pesât à la guerre:pource qu'il avoit esté quelq̃ trois mois sâs recevoir lettres du Roy d'Espagne:& pource qu'il se voyoit si vilainement accuse des deux attentats des meurtres designez p Michel Renichó,& Pierre du four en la personne du Prince Maurice:dont nonobstant son bon naturel, & toutes les excuses qu'il sceut faire, il n'en pouvoit purger le souspeçó. Si aisi est qu'il en ayt esté coulpable, cóme il en a esté accuse par les executez pour ce fait:ceux qui l'ont cognu disent que ç'a bien esté contre son naturel,& le veulent du tout descoulper,disant que Barlaymont & la Motte auroyent supposé ausdit executez quelq̃ persónage à luy semblable, qui leur faisoyét à croire estre ledit Sr Archiduc,ce qui povoit estre aysé à faire.Quoy qu'il en soit il à eu reputatió d'estre Prince modeste & pacifique. Sa mort n'apporta nulle alteration, moins changement, chacun attendant la responce du Roy touchât les articles de la paix, par luy & par les Estats d'Arthois & de Henaut pouriettez cóme nous avós dit.

*L'Evesque de Liege se plaint aux Estats de la prinse de Huy*

Ceste surprise de la ville & chasteau de Huy,troubla l'Evesque de Liege Prince Electeur, Archevesque de Cologne Ernest de Baviere,& s'en plaignant aux Estats generaux des Provinces unies,requerant punition des entreprenneurs, infracteurs de la neutralité & bonne voisinance desdits Estats & pays de Liege, ensamble des dómages y commis par leurs gens: les Estats respondirent de prime face, qu'ils n'avoyent ceste place,que pour certain temps, non pour faire aucun tort aux habitans & suiects du pays de Liege, mais pour leur servir de passage, ce que leur pouvoit estre aussi bien accordé qu'à leurs ennemis ez villes de Bonne, de Berck, & autres lieux aussi appartenâtes audit Prince Electeur. Et comme les Estats generaulx furét trop longs à son appetit à se resoudre,sur la restitutió & repation par luy requise, il courut au recours à Brusselles, au Cóseil du Roy qui y envoya quât & quât le Comtes de Fuentes & Barlaymót avec le

Seigneur de la Motte, lesquels assiegerét la ville, qu'ils gagnerét d'assaut le 13 de Mars avec grád' tuerie de ceux de la garnison qu'ils y recótrerét, dont une partie se sauva au chasteau, que l'Evesque à l'instant mesme fit battre ez mines: dont le Sr de Hetauguiere intimidé, n'attédát nul secours rédit la place le 11 dudit mois, sortant avec un seul cheval, & les soldats avec l'espée & la dague, & autant qu'ils pouvoyét porter.

*Entreprise du Prince Maurice sur Bruges.*

Environ ce temps là, le Prince Maurice en personne dressa une entreprinse sur la ville de Bruges en Flandre, mais à cause de l'obscurité de la nuict, cõme il y avoit une longue traitte depuis le lieu où ils estoyent desbarquez iusques á là, s'estans les troupes esgarées les unes des autres, & la guide mesmes dudit Sr Prince ayant perdu ses adresses, ils furent constraints avec gráds fastides de retourner sás rié pouvoir exploiter.

*Mariage du Comte de Solms avec Madame Sabine d'Egmont.*

Audit mois de Mars George Everard Comte de Solms Lieutenant du Prince Maurice en Zeelande & Collonel du Regimét des Zeeládois Gouverneur de Halst en Flandre, espousa à la Haye en Hollande Madame Sabine d'Egmont, fille du Comte l'Amoral d'Egmót Príce de Gavre & de Steéhuysen, & de Madame Sabine de Baviere Palatine du Rhin. Les Estats generaux accompagnerent la solemnité de leurs nopces de leurs Deputez & les gratifierent de riches & magnifiques presés, en recognoissance des services que leur avoit fait, & fait encore iournellement ledit Sr de Solms, cõme aussi pour l'alliance qu'il a à la maison de Nassau.

*Innondatiõ dommageable de la riviere de Meuse & d'Yssel.*

Le 28 dudit mois de Mars les rivieres de Meuse & d'Yssel se deborderét tellemét, que sur les neufs heures du soir la dique fut emportée ioignant la ville de Gorrichó & fut le quartier de Papendrecht entierement innondé. La ville de Schoon-hoové eut pareillemét fort à souffrir & apparamment eut ladite inondatió emporté les murailles de la ville, qui ia estoit tout en eau, si on n'eut tout expressemét rompu une dique un petit plus haut, pour donner tant plus libre passage & lacher la bride à ces furieuses eaux, lesqlles se trouvás desserrées de leur cours ordinaire qu'elles avoyét rédu trop estroit par leur grande abondance & se pouvans esbatre à plain & au large p les plattes campagnes, firent rabaisser celles de la ville, de façon qu'en bien peu de temps elles escoullerent toutes, & fut Shcoon-hoové par ce moyen delivrée, nó toutefois sans grand dommage & perte de ce qu'elles avoyent gasté tant ez caves que autrement.

*Ragrandissement encommencée à Dordrecht.*

Ceux de la ville de Dordrecht qui est la premiere de Hollande, à l'exemple de Amsterdam, & d'autres villes de Hollande & Zeelande, ayans designé long temps auparavant le ragrandissement de leur ville du costé du Pays reconquis des eaux, commencerent le 24 de Iuillet, à ietter les traits du pourlignemét de leur premier ouvrage, lequel estát achevé servira d'un grád embellissement & commodité pour ladite ville: ce que le temps, qu'un tel oeuvre requiert, demonstrera estant venu à sa perfection, comme il est commencé.

Le Prince Maurice estant avec l'armée des Estats campé devant la ville de Grolle au Pays d'Overyssel, le Conseil d'Espagne à Brusselles pour luy empescher ce dessei envoya Mondragon avec quelques trouppes, à intention, ou de le faire desloger de là, où bien de luy faire quelque affront à son cãp. Les Estats advertis de sa venüe, ausquels on avoit fait les forces Espagnolles plus grandes qu'elles n'estoyent, craignans que ledit Sr Prince avec sa petite armée ne se trouva engagé, furent d'advis, pour (à l'appetit d'une bicocque) ne hazarder sa personne, ny tout son camp, de le faire retirer de là, & de s'aller planter à dos de Zutphen.

*Mondragon approche le camp des Estats.*

Mondragon voyant qu'il n'avoit sceu avoir nulles atteintes sur luy, & qu'il luy sambloit avoir acquis assez d'honneur, de l'avoir tiré de ceste place, & rendu pour ceste année (laquelle alloit à son declin) son camp infructueux, fit sa retraitte pour aller repasser le Rhin à Berck au dessus de Wesel: mais le Prince mieux informé quelles estoyent ses forces, & en quel poinct estoit son armée, voulant luy mesme luy donner une bastonnade avant sa retraitte, le poursuyvit avec ses trouppes iusques par de la la riviere de Lippe.

*Le Prince Maurice poursuit Mondragon à sa retraitte.*

Le deuxiesme de Septembre le Comte Philippe de Nassau Seigneur valeureux & hardi comme l'espée, fut envoyé par le Prince son cousin, pour recognoistre le camp des Espagnols: quoy faisant il recontra deux Cornettes de Cavallerie ennemie, qu'il deffit, combien que le Prince luy eut commandé de ne point combattre qu'il ne se fut ioinct à luy avec son gros. De ces Cavalliers deffaits aucuns se sauverent, qui donnerent l'alarme en leur camp. Mondragon sur ce accourut à la rescousse le Comte (ores qu'il eut moyen de faire une honneste retraitte pour se ioindre au Prince qui n'en estoit gueres loing) ne voulut neantmoins avec le ieune Comte de Solms son cousin (ieune Seigneur de grand' attente) sçavoir que c'estoit de ceder, ains soustenans tout l'effort de l'Espagnol, apres bien avoir combatu, & long temps soustenu ses ennemis, fut abatu, & avec ledit Seigneur de Solms fort blessez tous deux prins prisonnieres, & menez en la ville de Berck, où quelques iours apres ils moururent. Mondragon leur ayant fait le meilleur traictement

*Le Comte Philippe de Nassau attaque l'Espagnol.*

*Le Comte Philippe de Nassau & Ernest de Solms blessez prisonniers meurent.*

qu'il

qu'il luy fut possible à les faire penser, mãdant mesmes les Chyrurgiẽs dudit Sr Price & estans morts renvoya honorablemẽt les corps à Wesel. Le Comte Ernest de Nassau, frere dudit Cõte Philippe (duquel les Estats & ledit Sr Price son cousin se promettoyẽt des grands choses en temps advenir) y fut aussi prisonnier.

*Le Comte Ernest de Nassau prisonnier.*

Ce fut une petite bataille de ieunes sangs-boüillants, qui aussi s'en trouverent mauvais marchants. Le camp du Prince estant aucunement esbrãlé p ceste desroute ne fut bõ trouvé de poursuivre opiniatrement un ennemi victorieux, ores q̃ ce fut une assés chere victoire, y ayãt perdu trois hõmes contre un. Ainsi repassa Mondragon son armée, qu'il reconduit en Brabant: et le Prince rebroussant sõ chemin fut advisé p lesdits Estats d'évoyer 2000 hõmes au service du Roy de France.

*Victoire des Chrestiens contre les Turcs sous la conduitte de Mansfeld.*

L'Armée des Chrestiẽs en Hongrie so la conduitte de l'Archiduc Matthias d'Austriche (frere de l'Empereur) & du Comte Charles de Mansfeld son Lieutenant assiegeant la ville de Graen, le Turc y envoya une armée pour lever ce siege, laquelle se cõtre-campa attẽdant quelque opportunité: mais les Chrestiens sans long temps attendre, s'allerent escarmoucher, fonsserent son camp, & le mirent en routte, dont ils en ramenerent 30 pieces d'artillerie, cent chameaux, grand nombre de prisonniers, & mille q̃ tentes que pavillons, entre lesq̃ls estoit celle de Belgerbey, estimée à 4000 rycx-dalers: où ledit Comte de Mansfeld tresvaillant de sa personne aquit grand hõneur avec ses 2000 chevaux, beaucoup de Turcs y perdirẽt la vie: ceste victoire advint le 8e iour d'Aoust: & 5 iours apres mourut ledit Comte de Mansfeld devant ladite ville de Graen de la corence, dont le corps fut ramené au Pays bas, où il est enterré à Luxembourg,

*Mort du Cõte de Mãsfeld.*

*Different entre Edsard Comte d'Ost Frise & la ville d'Emdẽ*

En ce tẽps là y eut grande questiõ entre Edsard 3e Cõte de OostFrise (depuis qu'elle est reduite en Cõté, & qu'elle est tõbée en sa maison) & la ville bien renõmée & marchãde d'Emdẽ, qui est l'une des Ansiatiques & Imperiales. Ceste querelle avoit eu son cõmẽcemẽt ou causes motifves, du vivãt du Cõte Ieã frere d'Edsard, hõme pacifiq̃, zelé à la Religiõ reformée, & grand observateur des previleges de ladite ville d'Emdẽ, & de tout le pays. Où au cõtraire Edsard suscité p sa fẽme, fille du Roy de Suede, qui eut volõtiers cõmandé à la Royale en ladite ville, nonobstant lesdits previleges Imperiaux, & changé l'Estat de la Religiõ selõ la cõfessiõ d'Augsbourg avec aetres de la liberté, cõstitutions, & costumes de ladite ville tant au fait politiq̃, qu'ecclesiastique, iusques à la distributiõ des aumosnes publiques & autres oeuvres pitoiables, q̃ le Cõte vouloit depẽdre de son authorité seule. A quoy le Magistrat & bourgeois s'opposerẽt cõstamment, & vindrent les choses si avãt, que de pt & d'autre les armes furẽt mises en besogne. Toutefois cõme le Cõte apres avoir eu son chasteau en ladite ville desmantelé, craignoit une pire yssüe de ceste guerre, leur differẽt fut remis d'un mutuel consentemẽt à l'arbitrage des Estats generaux des Provinces unies du Pays bas. Lesquels envoyerẽt leurs Deputez, pour ouyr l'une & l'autre partie en leur Forteresse de Delfzyel scituée sur le Dollart & la Riviere d'Eẽs, deux lieües d'Emdẽ, pour d'iceux en appoincter ou decider, cõme ils firent par leur sentence arbitratifve, qui fut acceptée de l'ũ & de l'autre. Mais depuis reiettée par ledit Sr Cõte, tant qu'il ayt falu que ceux de ladite ville ayẽt eu recours à l'Empereur & , à la Chãbre Imperiale, où ils ont eu sentẽce absoüe, à leur intention, comme nous dirons cy apres.

La ville de Hem saulf le chasteau au Pays de Vermandois, & celle de la Fere estoyent lors (ayans esté au paravant livrées aux Espagnols p les Ligueurs) retenües sous la puissãce du Roy d'Espagne. Le Roy de Frãce auoit en ce tẽps là son camp devãt ladite ville de la Fere (qui fut un camp mal cõduit & de longue menée, encore q̃ le Roy y fut en persõne) le Cõte de St Pol & le Sr de Humieres ayans entendu q̃ le Sr de Gomerom Gouverneur dudit chasteau de Hem estoit à Brusselles, & avoit accordé moyẽnant certaine sõme de deniers de livrer ledit chasteau à l'Espagnol, mesmes qu'il auoit mandé au Sr Dervillers son beau-frere, & à sa fẽme de le livrer. Icẽluy Dervilles n'y voulant entendre, accorda au cõtraire avec lesdits Srs de St Pol & de Humieres, de leur dõner passage par ledit chasteau pour gagner la ville, à la charge (comme ledit de Gomerõ s'estoit soy mesme engagé pour la livrãce dudit chasteau) que luy seroyent baillez les principaux prisonniers Espagnols qu'ils auroyẽt en ladite ville, pour en rachetter sõ beau-frere. Le Duc de Bouillõ & lesdits Srs de St Pol & de Humieres estans avec bonnes trouppes entrez dedẽs le chasteau le 20 de Iuin, ceux de la ville en eurẽt aussi tost l'advertẽce, qui se retranchereent allencontre du chasteau, tellement qu'il y fallut aller à main forte, & à bien assailli bien deffendu. Les gens du Roy de France ayans par deux fois esté repoussez, à demi desesperans d'en pouvoir devenir maistres si lesdits Duc de Bouillon & S de Humieres ne les eussent rasseurez & rencouragez: apres avoir combatu plus de douze heures s'en firent les maistres; par la perte dudit Seignr de Humieres qui y fut tué, du Capitaine la Croix, d'environ vingt Gentilshommes, & de quelques six vingts soldats, où furent tuez plus

*La ville & chasteau de Hem remis en la puissance du Roy de France.*

*Le Sr de Humieres tué.*

 de 700

de 700 Espagnols, Italiens, Ligueurs Francois, qu'Allemans, le reste prisonnier entre lesquel fut le Collonel des Neapolitains le Collonel des Allemans, & le Sr Marcello Caracio, en eschange desquels fut ledit Sr de Gomerō racheté. Le Roy regretta fort la mort dudit Sr de Humieres son Lieutenāt en Picardie, brave & viel Chevalier, qui luy avoit esté si fidelle serviteur.

*Le Comte de Fuentes assiege Cambray & Chastelet tout à la fois.*

Le Comte de Fuentes Espagnol lors Gouverneur par provision des Pays bas du Roy d'Espagne, attendant la venue du Cardinal Albert d'Austrice Frere de l'Empereur, avoit lors envoyé le Prīce de Chimay à present Duc d'Arschot, & de Croy, assieger la ville de Chastelet au mesme Pays de Vermandois, tandis que luy mesme estoit avec le gros de son armée devāt Cambray.

*Chastelet rēdue à l'Espagnol.*

Le Sr de la Grange estoit dedans Chastelet avec six cent soldats, qui se deffendirēt vaillament apres avoir soustenus plusieurs assauts, fut contraint se rendre par apoinctement honorable. Et par ce moyen tint le Comte de Fuentes la ville de Cambray tāt plus pressée.

*Dourlens assiegé par l'Espagnol.*

Chastelet ainsi gagné le Comte de Fuentes alla assieger la ville petite mais de bōne assise sur la Riviere d'Anthie, & chasteau de Dourlens. Valentin de par Dieu Sr de la Motte Gouverneur de Gravelinges General de l'Artillerie du Roy d'Espagne, pour dresser la batterie, estant pres de l'Artillerie receut de la ville une harq̃busade en la teste, dōt il mourut tost apres, & fut porté enterrer en la ville de St Omer: finissant là le terme de tāt de guerres, & de si grands services qu'il avoit fait toute sa vie au Roy d'Espagne, estant ia parvenu en haute viellesse; il avoit peu paravant achetté d'un Sr Francois, la Seigneurie d'Eckelbeke, belle terre en Flandre, que le Roy d'Espagne luy erigea en Comté, en recognoissance de ses loyaux services, ainsi mourut il au lict d'hōneur & enterré en qualité de Comte. Il estoit Francois de Natiō Gentilhomme d'un commencement de fort peu de moyen: son Pere & luy, encore ieune se vindrēt rendre au service de l'Empereur au camp de Teroāne, il fut de prime face retenu par le Sr de Bignicourt Chevalier de l'Ordre, où il eut sō premier avancement en qualité d'Escuyer dudit Sr tāt qu'il fut Capitaine, puis au cōmencement des troubles outre sa compagnie, sergent Maior du Regiment du Comte du Reux, durāt lequel temps il commit des grandes cruautez en Flandre, contre ceux de la Religion, de là il fut Lieutenant du Sr de la Croissōniere Gouverneur de Gravelinges, apres le trespas duquel (tué devant Harlem) il succeda audit Gouvernement iusques à sa mort: & eut depuis grands Estats (tāt au service des Estats generaux (durant leur union generale) que du Roy d'Espagne, duquel neantmoins il ne fut iamais mauvais serviteur quelle mine & semblāt qu'il fit) comme de Collonel, General de l'Artillerie, Mareschal du cāp, Chef & cōducteur de diverses entreprinses & exploits hōnarables qui tout le plus luy succedoyēt heureusement, & autres titres & degrez d'honneur, esquels il s'est acquis des grandes richesses. Il est mort sans enfans, combien que de sa premiere femme il eut une Fille, laquelle mourut en poinct de marier. Il eut en secondes Nopces la fille du Sr de Crox de la maison de Noyelle d'Arthois. Ce fut un des ruzez (encore qu'il n'eut nul les lettres) & des plus subtils Capitaines de son temps.

*Mort du Sr la Motte viel guerrier.*

*Qualitez & avancement du Sr de la Motte.*

Le Sr de Villais Gouverneur de Rouan & du Hable de grace estant venu avec quelques trouppes de Cavallerie & d'Infanterie au renfort des assiegez dedans Dourlés, fut rēcontré & chargé par les gēs du Cōte de Fuentes, ses gēs mis en routte beaucoup de tuéz, luy abatu de son cheval prisonniere avec la iambe rompue, fut depuis de sāg froid massacré des Espagnols á coups de poignard, pour avoir receu tant de doublōs du Roy d'Espagne s'estre desbēdé de la Ligue, & reconcilié à son Roy.

*Le Srs de Villars & ses trouppes defaits pres de Dourlens.*

Dourlens estant en ceste sorte assiegée p les Espagnols, & le chasteau battu à toute outrance, le fort qui estoit entre la ville & le chasteau gagné, & p la saillie d'une mine quelq̃ petite bresche faitte: les assiegez qui ne se doutoyēt rien moyns q̃ d'un assaut ne tenans la bresche à beaucoup suffisāte pour assaillir. Le Cōte de Fuētes, fit neantmoins dōner l'assaut en toute furie, avec telle presse q̃ les soldats poussoyēt l'un l'autre avāt p les espaulles pour les faire entrer à la bresche, telle quelle estoit, tāt q̃ l'ayāt forcée, a un cry confus de *Victoria, Victoria*, l'espouante se mit pmi les assiegez, qu'ils abandōnerēt ceste bresche, chacū cōmencant à fuyr, & à se sauver qui pouvoit. Et fut ainsi la ville emportée à cest assaut le dernier iour de Iuiğ, ou le meurtre fut fort grād & l'insollence allendroit des fēmes & filles desmesurée. Ce fut un grand cas q̃ 1500 hommes qui estoyēt dedens, entre lesqls y avoit tāt de Noblesse piaffeuse, ne sceurēt repousser un tel assaut à une bresche si insuffisāte. Mais il sābloit q̃ Dieu vouloit repurger la France de ceste lie Ligeuse p maniere d'acquit reconciliée au Roy, qui demain ou apres luy eussēt peu derechf tourner le dos.

*Dourlens prinse d'assaut par les Espagnols.*

Environ ce temps là le Comte de Fuentes sous couleur de vouloir chastier quelq̃ mutinerie dressée toute à poste par les Allemans estans en garnisō en la ville de Brusselles, pensa y faire entrer 2000 Espagnols, que les bourgeois avās descouvers empescherent. Dōt de despit leur ayant peillemēt l'entrée de Malines, & de Villevorde esté

*Le Comte de Fuentes fait faut à mettre les Espagnols dedans Brusselles.*

refusée

refusée, ils se ruerēt sur le plat pays de Brabant, qui par ainsi se trouva plus affligé de ses gés propres que de ses ennemis: avec ce que lachereſſe y estoit par tout fort grande: qui causoit q̃ la povre cõmune ne faisoit q̃ lamenter, & deplorer ses miseres, sãs savoir à qui se pouvoit addresser pour y remedier. A raison dequoy les Estats tāt Ecclesiastiqs que Seculieres des Provīces restées sous le cõmandemēt du Roy d'Espagne & singulieremēt ceux de la Noblesse, furēt esmeuz de rechercher eux mesmes des moyēs de paix & apres diverses cõmunicatiõs parēsāble, ayans receu passeport des Estats des Provīces unies d'envoyer en Zeelāde vers lesdits Estats & le Prince Maurice. Le Sr de Lyesvelt iadis Chancelier de Brabant du temps du Duc d'Aniou, & les Iurisconsultes Hartiꝰ & Maes avec un Secretaire du Duc d'Arschot. Lesquels le 14e d'Apvril vindrent en Zeelande ou ils cõmuniquerent avec ledit Sr Prince Maurice accõpagné des Srs Iaqs Valck Tresorier general, & Christophle Roels Pensionaire de la Cõté de Zeelande, requerās d'estre receuz à proposer quelque voye d'accord entre le Roy d'Espagne & ses Estats recõciliez, avec ledit Sr Prince, & les Estats Cõfederez des Provinces unies. Surquoy ledit Sr Prīce respondit, q̃ lesdits Estats generaux Cõfederez n'estoyent en maniere quelcõque d'intentiõ de traitter, fors qu'avec lesdits Estats reconciliez des Pays bas tant seulemēt, & nullemēt avec le Roy d'Espagne cõtre lequel (cõme leur ennemi mortel) ils s'estoyēt alliez avec autres Prīces voisins, aussi ses ennemis, & q̃ de long tēps ils l'avoyent absoulutemēt abiuré: parquoy le tenoyēt si irrecõciliablemēt offencé que ils savoyent bien que iamais il ne pourroit oublier le tort, qu'en cela il maintiēt luy avoir esté fait p eux. Mais qu'à la premiere opportunité il s'en voudroit resentir & vēger, se fondant sur ce Canõ du Concile de Cõstance *Quod Hæreticis non est servanda fides.* Mais si les Estats sortisſās soꝰ le Roy vouloyent en bonne foy & syncerement entrer en cõmunication de paix. Que lesdits Estats confederez des Provinces unies, estoyēt aussi biē enclins à y entendre, suyvāt les poincts qui leur furent baillez p escrit, tant de la sortie des Espagnols & autre gēdarmerie estrangere, cõme d'autres articles, pour sur lesquels cõmuniquer p ensamble & en decider, on adviseroit du temps & de la place de leur assāblée. Mais cõme lesdits Srs deputez n'avoyent autre charge, ny instruction, que de traitter sous le nom & authorité du Roy d'Espagne, rien ne s'en ensuyvit s'en retournans faire leur rapport.

*Les Estats du Roy d'Espagne recherchent la paix aux Estats unis.*

*Responce du Prince Maurice aux Deputez des Estats reconciliez.*

*Deputez retournent sans rien faire.*

*Diverses opinions sur les articles proposez par les Estats confederez.*

Les Articles des Estats Cõfederez furēt du costé de ceux du Roy d'Espagne p aucūs tresmal prins, & p aucuns qui cherchoyent la paix aucunement tollerez: disans qu'ils n'estoyēt pas tant hors de raison, q̃ par une bonne cõference, on ne les eut biē peu moderer. Et q̃ partant veu la qualité du temps qui les pressoit, la pouvreté & lamentatiõs du Peuple, on ne devoit laisser eschapper si bonnes occasions sans en traitter: & que si on reiettoit absolutement ladite cõmunicatiõ de paix, qu'il estoit biē à craindre que les Provinces unies feroyent des nouvelles plus fortes, & estroittes alliances avec leurs voisins, p ou on viendroit à perdre tout espoir, de iamais y pouvoir plus rētrer. Veu que les Estats desdites Provīces unies, à raison de leurs eaux & rivieres, ioint l'infinité de leurs Navires, tracans toutes les mers du monde, avoyent meilleur moyen de se maintenir que non pas eux, qui n'ont nuls havres ny Navieres a racõparer entre autres estans environnez de trois puissans ennemis, tels q̃ le Roy de Frāce, la Roine d'Angleterre, & lesdits Estats cõfederez: lesquels n'avoyent autre chose à faire qu'avec petites garnisons cõserver leurs frontieres. Avec ce qu'ils disoyēt q̃ le Roy d'Espagne ne devoit pas douter, que ses Estats & sa Noblesse, qui luy estoyent tāt obligez & affectionnés voulussēt p ladite cõmunication, passer ou accorder chose estrivante contre son hõneur, grandeur & authorité. Et que quand ainsi seroit, que le Roy pour le bien de sõ Peuple, & salut de ses Pays ne devroit faire difficulté deceder un petit. De tant plꝰ, que par lesdits articles, les cõfederez ne demandoyent pas q̃ les Reconciliez chãgeassent de Princes, d'Estat, de Gouvernement, ny de Religiõ. Et q̃ de ce qui s'accorderoit p ladite cõmunication lesdits Estats Cõfederez se fieront plus aux recõciliez q̃ non pas au Roy à cause de leur deffiāce & crainte de sa puissance, & arriere pensée de vengeance qu'ils n'auroyēt pas à craindre d'eux. Avec ce q̃ par le Traitté de paix, on affoibliroit grandement leurs ennemis, estant à esperer que le Roy de France, & la Roine d'Angleterre deviendroyēt cõsequemēt leurs Amis qui ne demandent rien plus que la retraitte des Espagnols, & de toute gendarmerie estrangere leurs ennemis naturels: lesquels retirez, ils n'auroyent plus si grande occasion de guerre: pour asseurance de la retraitte desquels on pourroit bailler bõs ostages, à quoy le Comte de Fuentes mesmes s'estoit volontairement presenté en retenant l'authorité du Roy.

Sur ce les Espagnolisez, & ceux qui vouloyent preferer les affaires du Roy par dessus toutes autres, vouloyent queſpreallablement son honneur, sa grandeur, authorité, bonne reputation, & generallemēt tous ses droits marchassent devāt & y fussēt observez: & qu'on devoit plustost forcer les Cõnfederez à se reconcilier avec sa Maiesté leur Prince naturel: lequel non-

obstant tant d'iniures & indignitez par luy souffertes desdits Confederez, estoit pres de traitter avec eux benignemẽt & fidellemẽt: ce qu'eux mesmes devoyent prier, & en ce premier sa Maiesté. Parquoy il estoit plus que necessaire, qu'en son authorité y fut interposée, comme partie principale, à qui ce fait touchoit. Autrement qu'en excluant le Roy de ladite communication & Traitté, que c'estoit luy donner matiere, de leur faire à eux mesmes la guerre, n'estans à ce qualiffiez ny authorisez de sa Maiesté. Et que les rebelles confederez, ny toutes leurs actions n'estoyent pas dignes qu'on leur fit tant d'honneur, & à soy si peu de respect. Aussi qu'il ne leur appartenoit de prescrire des conditions á leur Souverain (pour en traittant seulement avec ses Estats) l'exclure sous couleur de leur doubtes & deffiances : & que leurs heresies & rebellions, estoyent la vraye cause & fondement, pour lequel ils ne vouloyent recognoistre le Roy leur Prince naturel, ny le recognoistrõt iamais d'un bon coeur quoy qu'on leur face. Parquoy s'il ne vouloyent comprendre le Roy en leur Traitté, que cela ne se pourroit passer sans par trop preiudicier à sa grãdeur, & à leur debvoir d'obeissance & fidelité, dont ils luy sont obligez. Ce que ne se pouvoit ne debvoit tollerer, ny permettre que son authorité deppendit de ses vassaux & suiects rebelles & heretiques.

Ainsi parloyent ceux qui dez le cõmencement des troubles de l'an 1566 n'avoyent voulu onques ouy partie, & que s'engressoyent par les guerres civiles, aux despens, à la sueur, & au sang de la pouvre commune: en ceste sorte parlans directement contre l'opinion des bons Patriot politiques, ausquels ces voyes de fait passées en trente ans ne pouvoyent plaire. Toutes ces allegations de part & d'autre, entre les Estats reconciliez, des bons Patriotes & des Espagnolisez, n'estoyent pas pour avancer grand' chose au Traitté de la paix tant desirée par la Commune, Noblesse, & Ecclesiastiques, comme de fait elle n'eut nul progres. Mais pour entretenir le Peuple & le cõtenir en office, on luy fit accroire quede grands Princes s'en mesleroyent, apres que sur lesdits Articles on auroit eu la responce du Roy. Et d'autre costé les Estats generaux des Provinces unies firent une declaratiõ manifeste, que ce n'estoit pas leur faute que on n'entroit point en voye d'accord : mais celle des Espagnols, & de leur Conseil, qui s'arrestoyent plus sur ce qu'ils disoyent dependre de l'authorité du Roy, que non pas du salut de la Republique, & au bien des Princes voisins à quoy ils visoyent le moins: ne sonnans autre chose en la bouche que *nostre Roy est si puissant &c.*

*Cambray de pres assiegée par l'Espagnol.*

Apres les prises de Chastelet & de Dourlens, comme nous avons dit n'agueres, le Comte de Fuentes voulant faire parler de luy, & valoir son authorité durant le tẽps de son gouvernemẽt provisionel limité iusques à la venue du Cardinal Albert d'Austrice: & pour remporter quelque honneur des Pays bas en Espagne, entreprint un fait plus grand que nuls Gouverneurs parauãt luy n'avoyẽt onques fait: qui fut d'aller assieger de pres, & à toutes restes la ville & Citadelle de Cambray: laquelle (combien que elle fut Imperiale) recognoissoit neãtmois le Roy de France pour son Prince, sous le gouvernement du bastard de Ieã de Mõluc Evesque de Valence, Sr de Balangni. En ce siege (durant lequel arriverent en ladite ville de rẽfort, mais assés sur le tard, les coeurs des bourgeois estãs ia perdus le Duc de Rethel Fils de Louys de Gõsague Duc de Nevers Frere du Duc de Mantua, avec le Sr de Vyck Couverneur de St Denis, brave & prudent Chevallier.) Le Cõte de Fuentes y fit tel devoir tant par battre que par miner, outre ce qu'en la ville y avoit beaucoup de ptisans Espagnols parmi les Ecclesiastiqs, avec ce que la bourgeoisie estoit crevée des indignitez q̃ leur avoit tousiours fait & cõtinuoyt de faire ledit Balaigni, pardessus les foulles & outrages de ses soldats: que n'en pouvãs, ny voulans plus endurer: fut cause que le 2e d'Octobre les Citoyẽs & habitãs apres avoir gagné les Suisses qu'ils avoyẽt en garnison en la ville du tout à leur devotion, pour n'empescher d'entrer en cõmunication de paix avec le Cõte de Fuentes, n'ayans aucun espoir de secours rẽdirent la ville par appoinctement & á certaines conditions: entre autres qu'ils n'auroyent autre garnison que de Walons (se souvenans encore du mauvais traittemẽt qu'ils avoyẽt receu des Espagnols y tenans garnison l'an 1558 cõme nous avons dit au 8e Livre de ceste Croniq) mais ceste promesse ne leur fut gueres long temps tenue, & furent depuis en un predicamẽt beaucoup pire que au temps de Ballaigni. La garnison Frãcoise qui estoit dedans la ville, voyant que les Suisses estoyent d'accord, avec les bourgeois pour traitter de la reddition de la ville se retirerent en la Citadelle, aupres de Ballaigni, qui faignit du commencement vouloir faire quelque devoir à s'y maintenir: mais ayant esté sõmé une fois ou deux se rendre sous promesse de quelque bon accord s'il se rendoyent, & de menaces s'ils vouloyent plus long temps contester (lequel accord Fuentes disoit vouloir faire, en faveur dudit Seigneur de Rethel, & du Duc son Pere) cela intimida tellement Ballaigni que le 7e dudit mois d'Octobre il remit ladite Citadelle ez mains dudit Cõte de Fuentes au nom du Roy d'Espagne.

*La ville de Cambray rẽdue par les bourgeois.*

Le

*Graen en Hongrie rendue par les Turcs aux Chrestiens.*

Le seconde iour de Septembre la ville de Graen en Hongrie apres un long siege & la victoire des Chrestiens, dont nous avons parlé cy devant, se rendit à l'Archiduc Matthias d'Austriche frere de l'Empereur.

*La ville de Lire surprinse par les Estats mais reperdue au mesme iour.*

Environ ce temps la le Gouverneur de Breda dressa une entreprinse sur la ville de Lire en Brabant à deux lieües d'Anvers avec quelques trouppes de Cavallerie & d'Infanterie : laquelle ville il surprit à l'eschallade ayant couppé la gorge à la sentinelle & au corps de garde, & rompant une des portes, par laquelle sur les cinq heures du matin il fit entrer sa Cavallerie & le reste de son Infanterie, contre lequel le Capitaine Alonzo de Lana Gouverneur de la ville fit quelque temps resistence au marchè & à l'hostel de ville : mais s'y voyant trop foible se retira sur l'une des portes avec ses gens, bien deliberé de la garder & d'y tenir fort, tāt qu'il auroit secours d'Anvers, où il envoya en toute diligence, & qui le mesme iour y arriva par la mesme porte tandis que les gens de Herauguiere (au lieu de le desnicher de la & poursuivre leur victoire) s'amuserent à piller & desrober. Lesquels ne pouvant rallier en tēps pour estre trop espars & actif au butin, il advisa de se sauver & des siens qui peurēt. Ainsi furent ces pillarts, eux mesmes pillez & deffaits apres avoir esté en la ville plus de huit heures sans se soucier de gagner ladite porte, quoy que Herauguiere sceust crier, tempester, menacer & battre, aussi en mourut il plus de cinq cens, sans les prisonnieres & la perte des chevaux. Ce pillage doit servir d'exemple à tous autres entrepreneurs.

# ALBERT CARDINAL D'AVSTRICHE, GOVVERNEVR LIEVTENANT ET CAPITAINE GENERAL DV ROY D'ESPAGNE EZ PAYS BAS.




ALBERTVS . D . G . ARCHIDVX AVSTRIÆ . BELGICARVM PROVIN: GVBERNATOR .

*COMME ie suis Cadet de la maison d'Austriche*
*Mon partage n'estant trop ample ny trop riche*
*Pour selon mon degrè, mon Estat maintenir*
*Au parti du Clergé i'aymay mieux me tenir*
*Mais mon Frere-Cousin, m'ayant déz ma ieunesse*
*Aux matieres d'Estat fait prendre mon adresse*
*Et avecques le temps fait prendre instruction*
*Qui m'a fait premier Chef de l'Inquisition*
*Ne trouvant à son gré homme en tout son lignage*
*Qui digne luy sembla d'un si grand mariage*
*Que moy à qui sa Fille il eut voulu donner*
*Me fit premierement ses Pays gouverner.*

*Le Cardinal d'Austriche vient gouverner pour le Roy d'Espagne ez Pays bas*

Le Cardinal Albert d'Austrice lõg temps & en grande devotion attendu au Pays bas par les suiets du Roy d'Espagne, qui tous croyoyent qu'il leur apporteroit une bõne paix, & reconciliation asseurée entre eux & les Provinces unies duquel chacun avoit bonne opiniõ arriva à Brusselles l'onsiesme de Feurier, amenant quant & soy M. Philippe de Nassau Prince d'Orange Frere aisné du Prince Maurice ayant esté comme nous avons dit, tenu comme en prison large en Espagne depuis lan 1569. où il fut receu fort magnifiquement chacun iettant ses yeux sur luy comme sur l'autheur du repos du Pays. Mais au contraire, au lieu (comme avoit fait son Frere Erneste de proposer à son arrivée quelques moyens de paix, il ne fut pas si tost recognu pour gouverneur, qu'il ne s'apprestat à la guerre cõtre les Francois & les Estats unis. Et pour commencer voulut tenter un exploit long temps auparavant pourietté par Valentin de pardieu Seigneur de la Motte Gouverneur de Gravelinges: que le Comte de Fuentes (non content de ses belles victoires à Dourlens Chastelet & Cambray) eut volõtiers luy mesme executé en sõ temps: mais on le voulut reserver pour les premices de l'honneur que le Cardinal devoit obtenir au Pays bas, à son avenement, assavoir la prinse de la ville de Calais port de mer de grand' importance, que les Francois reconquirent l'an 1558 sur les Anglois (qui l'avoyent possedée auparavant sans interruption l'espace de deux cens vingt six ans cõme nous avons dit cy devant Livre 8e.) laquelle il alla assieger, où estoit le Gouverneur le Seigneur de Vysdossein Nepveu de feu Seigneur de Gordain, qui y avoit commandé depuis qu'elle fut reconquise par les Francois iusques à sa mort: auquel ledit de Vysdossein succeda. Il avoit peu de garnisõ en la ville & au chasteau. Et iacoit que ledit Seigneur de Vysdossein fut bien adverti, q̃ c'estoit à luy & à ceste place qu'on en vouloit, si ne fit-il onques (à son grãdmalheur) devoir de la mieux munir d'hommes & de bon ordre. Mesmes les Estats generaux & le Prince Maurice luy envoyans secours, n'en voulut recevoir que deux compagnies assavoir celles des Capitaines Dominique & Grou, lesquelles n'eurent le credit d'entrer en la ville, moins au Chasteau de prime face, ains furent mis en un meschant fort à la teste du hable nõmé le Richebanc (qui autrefois avoit esté une superbe Forteresse bastie par les Anglois & demolie à la conqueste des Francois, que lesdits Seigneurs de Gourdan ny de Vysdossein ne pridrent onques la paine de redresser tant soit peu comme il estoit bien de besoin, veu le lieu important où il estoit assis:) & une partie aux faux-bourgs le long du hable, & devãt la porte, qu'on appelle le Courguet, qui n'estoit en rien fortifiée: où le Cardinal s'alla attaquer tous des premiers, tellement q̃ lesdites deux compagnies furent par force chassées de là, apres neãtmois biẽ avoir cõbatu, & où ledit capitaine Grou fut tué, le reste se retirant tout combatant dedens la ville, où leur fut donnè par les bourgeois fort peu d'assistence & credit. Or cõme les intelligence & supposts ne manquoyent au Cardinal dedens la ville, les habitans furẽt legerement persuadez de la rendre par appoinctement, qui fut que chacun demeureroit paisible en la possession & iouïssance de ses maisons & biens. A empescher lequel appoinctement & reddition de la ville ledit de Vysdossein ne fit onques aucun devoir, ny interposa son authorité comme il devoit à reprimer les premiers autheurs du pourparler avec l'Espagnol. Dont le Roy de France extremement indigné y envoya le Seigneur de Campagnolles, lequel nonobstant que la ville fut assez estroittement serée de toutes pars, entra neantmois par derriere avec environ cẽt hommes dedens le chasteau. Où estant arrivé il tacha de mettre ordre par tout, & avec les soldats des Estats (qui à la reddition de la ville s'y estoyent retirez) & ce qu'il y avoit de la garnison ordinaire, ayant donné bon courage audit Seigneur de Vysdossein, & adverti du maltalent du Roy à cause d'une telle reddition, se proposa d'attendre toutes extremitez plustost qu'entẽdre à quelque accorde. Mais le desorde y fut si grand tant à l'artillerie mal montée, default de Canoniers, & d'autres preparatifs & choses necessaires à bien deffendre une telle place: que le Cardinal ayant fait bresche suffisante, luy dõna du premier coup un assault general, & extremement furieux, auquel ledit Seigneur de Vysdossein (qui aymoit mieux mourir que de vivre la place estant prise, pour cause de son honneur, dont le Roy l'accusat tant) fut tué & quelques autres de ses Capitaines, qui nonobstant tout devoir de resistence furent forcéz & le chasteau emporté de ce premier assault, avec un sacq de tout ce qui se trouva dedens les armes au poing, où peu de gens des Estats eschapperent. Et y fut le Capitaine Dominique prisonnier avec son Lieutenant.

*Le Cardinal assiege Calais.*

*Secours envoyé par les Estats unis à Calais mesprisé.*

*Le Richebanc & Courguet gaigné.*

*La ville de Calais legierement rendue à l'Espagnol.*

*Le Sr de Campagnolle vient de renfort au Chasteau.*

*Le Chasteau de Calais emporté d'assaut.*

*Le Cardinal assiege la ville d'Ardres.*

Le Cardinal ayant eu si bon succez à la prinse de Calais qui fut le 17e d'Apuril alla quant & quant attacquer la ville d'Ardres, qui est estimée la plus forte petite place de France (comme ie la cognoy pour y avoir demeure environ deux ans depuis la retraitte des Pays bas du Duc d'Aniou) en laquelle y avoit bonne garnison, pour une si petite place assavoir de douze cens hommes & autãt munie d'ordinaire (où y avoit un magasin d'amunition pareil à celuy de Calais) que

que ville quil y ayt en France. Ce neantmoins aussi tost que le Cardinal eut d'abordée emporté la basse ville (qui n'est qu'un retrenchement d'un tas de povres maisons & iardinages du costé de Guines ou les vaches soulloyēt passer des fossez & rampars) ayant planté son artillerie devant la ville, & commencé à batre le Ravelin qu'on appelle le festin (ainsi nómé à cause d'un festī qui s'y est fait autrefois entre les Ambassadeurs de l'Empereur, & des Roix de France & d'Angleterre) la muraille n'estant encore rien entonnée, ny le parapet mesmes abatu, ny leurs deffences rōpues: Le Seigneur du bois, d'Anebont Gouverneur de la place la rendit & en eut le Cardinal à bō marché, oú il ne fut campé que huit iours. Il faut dire la verité, ie suis fort estóné de la rendition si soudaine, & à si peu de devoir de resistence, en une telle & si forte place: & n'en puis imputer la faulte, qu'a l'avarice de la femme dudit Gouverneur, laquelle peur de perdre ses tresors, pourroit avoir induit son Mary (qu'autrement i'ay cognu un brave & sage Chevalier) à la rendre, crainte qu'estant forcée comme le Chasteau de Calais, d'y tout perdre: Si ce n'est pas là le motif, ie ne sçay qui peut autrement avoir meu ledit Seigneur à la rendre, ne fut que d'avēture le malheur des Francois leur fit allors oublier leur devoir & perdre cœur selon q̄ les armes sont iournalieres cóme dit le Sr de la Noüe.

*La ville d'Aardres legerement rendue au Cardinal*

Le Duc de Mayenne voyant que les Espagnols marchoyent d'un autre pied que de coustume, ses retraittes perdues, sō credit enseveli, sa misere à la porte, se recognut sur le tard, & par entremetteurs demanda grace au Roy laquelle il obtint. De ceste recognoissance s'ensuivit la reddition de Soussons, Pierre-font & quelques autres places sous l'obeissance du Roy. De tous les Chefs Ligueurs restoit le Duc d'Aumale, lequel ne fut assés accort pour faire sa paix. Les affaires s'enaigrirent tellement pour sō regard, que procés luy fut fait au Parlemēt de Paris, qui le declaira criminel de leze Maiesté au premier Chef, fit tirer & despescher un sien fantosme à quatre chevaux en place publique & furent ses biens confisquez. Il est encore en fort sobre Estat á la Court à Brusselles, ou son credit est fort aneanti.

*La fere rendue par les Espagnols au Roy de France*

Durant ces deux sieges de Calais & d'Ardres le Roy de France estoit encore assiegeant la ville de la Fere, laquelle sept iours apres la rendition de laditte ville d'Ardres finalement se rendit au Roy par compositi-on. Le Seneschal de Montelimair Ligueur, & Dom Alvarez d'Ozorio Espagnol y avās enduré avec leurs soldats, toutes les fatigues qu'il est possible de pēser, iusques à avoir veu la ville par tout plaine d'eau à la hauteur de deux ou trois pieds, & pati mille mesayses l'espace de cinq mois & plus qu'ils furent assiegéz. La composition fut honnorable & avantageuse aux Assiegéz qui sortirent à enseignes desployées, tabourins battans, avec leurs armes & bagages, trainans à leur retraitte quant & eux un double Canō marqué des armoiries de France, se retirerent ver le Cambresis. Apres que par la prinse de ces deux places de Calais & d'Ardres le Cardinal d'Austrice eut sondé les courages des Francois, (à intention d'y retourner une autrefois) il voulut premieremēt sçavoir ce que les soldats des Estats & du Prince Maurice avoyent au ventre. Puis ayant ramené le plus gros de son Armée de ce quartier de Picardie (qu'il laissa bien munis de bonne & suffissāte garnison) & l'ayant esparse tāt en Flandre qu'ē Brabant. Premierement il fit voir quelques trouppes dedens le Pays de Waes à ceux de la ville de Hulst, au quartier Oriental de la Flandre, seulement pour les esbloüir: puis fit marcher le Seigneur de Rhosne son Mareschal de camp Ligueur Francois (paravāt Lieutenant du Duc de Mayenne avec quelques cinq mille hōmes au travers de la ville d'Anvers, comme voulant tirer vers la ville de Berghen sur le soom, ou vers Breda. Le Prince Maurice n'eut si tost entendu le bruit que l'Espagnol s'estoit mōstré à Hulst qu'il n'y accourut pour mettre ordre par tout, mais entendant qu'il avoit prins cesfe routte du haut Brabant deslogea de là & alla vistemēt à Berghen. Or le Cardinal avoit escrit un mot de lettre audit Seigneur de Rhosne, qui fut baillée à un Gētilhomme pour la luy delivrer aussi tost, & nō devant, qu'il seroit arrivé à certain endroit pres de Hoochstraten. Ceste lettre ne contenoit autre chose, qu'incontinent la veüe d'icelle il eut à retourner. Comme il fit & repassa le lendemain avec ses trouppes par Anvers, le mesme chemin qu'il estoit allé, pour s'aller rendre au Pays de Waes. Ce temps pendant le Collonel la Borlotte soldat tresaventureux, & en ses adventures fort heureux, pour entrer au territoire de Hulst ayant choisi la fleur des soldats de son Regiment, & quelques autres, se hazarda avec quelques chalouppes de passer un canal entre le Fort de la fleur *de Blomme* que l'Espagnol y avoit auparavant basti, & un fort des Estats nommé la petite Rape: Ce qu'il passa nonobstāt les Navires de guerrre des Estats qui n'y donnerent aucun empeschement, encore que le Prince Maurice leur eut assés recommandé la garde de ce passage, qu'ils eussent aysement deffendu avec leurs chalouppes & petites galleres, s'ils n'eussent pas esté si nonchaillans: parquoy n'y trouvant nulle resistence, il passa à la faveur dudit fort de la fleur, & de celuy de la grand'

*Composition de ville extrordinaire*

*Faicte du Cardinal Albert*

*Diligence du Prince Maurice*

la grand Rape, que l'Espagnol avoit aussi basti à l'oposite de la petite rape: entre laquelle & la ville les Estats avoyent encore un grãd fort nommé le Moervaert, depuis lequel iusques à la ville y avoit une bonne trenchée bien munie de gens.

*Le Prince Maurice retourne à Hulst.*

Le Prince Maurice voyant que le Cardinal luy en avoit donné d'une, racourut tout aussi tost de Bergé, viẽt à Hulst mettre ordre par tout, recom mãde la ville au Cõte George Everard de Solms son Cousin, la munit de gens, & pour en estre tant plus pres se retira du commencement au fort de Santbergh, d'ou il envoyoit nouveau renfort à la ville, à mesure qu'il le pouvoit faire venir. Ce passage ainsi gagné par peu de gens, que la garnison de la ville eut aysemẽt peu deffaire si des leur premiere abordée, elle fut sortie sur eux: La Borlotte y en fit entrer file á file, & de iour à autre plus grand nombre. Et lors qu'ils furent biẽ renforcez, ceux de la ville les voulans chasser dehors, allerent les attacquer: mais ils y furent si bien recueillez, qu'avec hõte & pert ils furent contraints se retirer: & entres autres furẽt prisoniers le Capitaines Nyvelt & Pottey.

*Prinse de la petite Rape.*

De ce l'Espagnol encouragé, & á toute heure renforcé de gens, s'alla attacher au fort de la petite Rape, où y pouvoit avoir quelques trente, hommes, qu'il gagna.

De là en avant se faisant iournellement de belles escarmouches entre les Espagnols & ceux de la ville, & des fort de Marvaert, & de Nassau, qui estoit un fort à costé de la ville. Vne fois entre autres par un Ieudi les Espagnols vindrent charger à la despourveüe. (pour la premiere fois qu'il y avoit iamais eu garde) la trenchée entre le Moervaert & la ville, le long de la dyque pensãt s'y loger soy mesme, pour separer ledit fort de la ville. Mais il fut si bien receu, qu'apres y avoir perdu quelques trente hommes & plusieurs blessez, il fut contraint se retirer, chassé iusques en son quartier. Ce nonobstant reprenant courage, & avec gẽs tous frais, il retourna à la charge avec grãds crys, selon leur coustume, & fit reculer les Protestans iusques dedens leurs trenchées, qui y perdirent trois ou quatre hommes & entre iceux le sergeant du Capitaine Brouc saulx & treize blessez. En fin toutefois l'Espagnol fut contraint quitter la partie. Des Espagnols en ces deux charges y moururẽt sans les communs soldats trois Capitaines l'un Flamen nommé Steelandt. Vn Diego Espagnol, & un Doyon Francois: lesquels estans remandez pour quartier furent trouvez morts.

*L'Espagnol charge la trenchée entre le Moervaert & la ville.*

*La Bourlotte tente la Trenchée en vain.*

Le lendemain Le Collonel La Borlotte y retourna en personne, surprenant à demy ceux qui estoyẽt en ladite trenchée embesognéz à se fortiffier, ayãs posé les armes pour travailler du louchet: ce neantmoins il fut si bien receu, que force luy fut voyant l'apparence dy peu proufitter, & trouva meilleur de se retirer. Ceste trenchée emportoit beaucoup à l'un & à l'autre: parquoy les Capitaines Bœuvri & Haeve estãs au Moervaert sortirẽt avec leurs compaignies, Haeve y fut tiré d'une harquebusade au gros du genoüil. Le Capitaine Berchem emporté d'un coup de canon, & son enseigne tué. Pour bien garantir ceste trenchée les Protestans, y firent une pointe en forme d'une demye Lune.

*Le Capitaine Berchem & son Enseigne tuez.*

Ceux de la ville faisoyent souvent de belles sorties, dõt ils remportoyẽt tousiours piece, puis se retiroyent doucement à peu de perte. L'Espagnol ce temps pendant passoit son artillerie, ores une piece, tantost une autre: trois de laquelle il bracqua cõtre le fort du Moervaert, & en mit autant au fort de fleur, pour donner en flanc á ceux de la trenchée: & trois autres sur la vielle Dique entre la fleur & le Morvaert, qui l'importunoyẽt fort & dõnoyẽt sur les navires de guerre du Prince Maurice. Mais quoy qu'ils sceussent tirer sur le Moervaert, ores qu'ils eussent batu à bresche suffissante, si est-ce que tout ne leur servoit de rien, pour ne pouvoir faire leurs approches sans premierement gagner ladite trenchée qui vat dudit fort à la ville, garantie d'une demye l'une.

*L'Espagnol passe son Canon & plãts.*

*Grans devoir du Prince & des assiegez.*

Le Prince eut volontiers regagné la petite rape, que l'Espagnol emporta d'un cõmencement á bon marché. Pour ce faire il fit dresser une demye l'une au devant du fort de Spitsenberch, & y mettre six pieces d'artillerie, pour ayant gagné ce petit fort, dõner á fleur d'eau sur les chaloupes avec lesquelles les Espagnols passoyent ordinairemẽt leur Cavallerie. Car d'un commencement il n'y avoit moyẽ pour eux d'y dresser un pont. Ceux du Moervaert avoyẽt pareillement mis une piece d'artillerie, pour tirer de mesmes sur lesdits chaloupes, dõt aucunefois ils en tiroyent quelques unes en fond. Tout le principal point des Assiegéz consistant le plus en la deffence de ce passage, pour empescher l'Espagnol d'y passer, & d'y dresser un pont sur des barques, cõme il fit depuis: ce qu'il ne pouvoit faire sans gagner le Moervaert.

*Cavallerie des Estats au Pays de Hulst deffait quelque peu d'Espagnols.*

Le 18 dudit mois de Iuillet vindrent de Berghen sur le soom quatre Compaignies de Cavallerie assavoir les deux des Freres Roix, celles de du bois, & de Dõck, lesquels entrerent par l'endroit qu'on appelle Campen, dans le territoire de Hulst, où à leur abordé ils deffirent quelques trois cẽs Espagnols, qu'ils surprindrent au plat Pays faisans la picorée, puis ayans bruslé trois moulins pour discommoder le cãp du Cardinal,

dinal, ils s'en retournerent: car d'y seiourner plus long temps ils ne l'eussent peu faire sans se mettre en danger d'estre batus. Et de se loger en quelque fort il n'y avoit pas d'apparence faute de fourrage, avec ce qu'ils ny eussent peu servir de grand' chose.

L'Espagnol gagne la contrescharpe de la grãd trenchée.

L'Espagnol pour se revenger de ceste perte environ les dix heures de la nuit ensuyvante vint charger à toutes restes la contrecharpe de ceste grande trenchée, qui estoit entre le Moervart & la ville, & tant la harassa avec forces redoublées, que finalement il s'en fit maistre, encore que ce ne fut sans grand' perte de ses gens

Perte de la grand trenchee à la honte de ceux qui y estoyent.

Non content de cela environ les trois heures de l'aube du iour, il retourna avec nouvelles forces, & donna un assault si furieux à la trẽchée, q̃ ceux qui estoyẽt dedens estonnez de la perte toute fresche de leur contrescharpe, prindrent telle espouvante, qu'ils se mirent d'eux mesmes en desroutte prenãs la fuitte, qui vers le Moervaert, qui audessous de la ville, à leur grande confusion, & resioüissance de l'Espagnol, separant par ce moyen le Moevaert de la ville: Ne laissant ce tẽps pendant sõ artillerie oyseuse, qui avec neuf pieces cõtinuoit sa baterie sur ledit fort de Moervaert, tachant y faire bresche, & p ladite trenchée qu'il avoit gagnée l'assaillir.

Le Fort de Moervaert rendu par appointemẽt à l'Espagnol

De fait comme il trouva la bresche assés souffissante, & que le coeur des soldats Protestans commencoit à s'afoiblir, dont tout le plus on en vouloit taxer les Frisons: l'Espagnol ayant gagné ce pied fit sommer le Fort auquel commandoit le Capitaine Beuvry, lequel ne sceut tant persuader les gens de guerre refusans de combatre, aucuns esteignãs leurs mesches, & iettans les armes bas, que force luy fut de rendre la place par appointement de sortir avec armes & bagages, ce quils firent le 19^e dudit mois de Iuillet, se retirans au fort de Spitsenburch pour de là les faire embarquer.

Le Prince Maurice en eut un grand crevecoeur, & fut tellement irritté cõtre les trois cõpaignies Frisones qui avoyent esté dedens, qu'il en eut volõtiers fait le chastoy à l'invitation des Romains (qui estoit de les dimer) s'il n'eut eu doute de plus grand inconvenient.

La ville de Hulst assiegée de pres & batue

L'Espagnol ayant par la prise de ce fort du Moervaert libre acces pour toute sõ armée dedens le Pays de Hulst, commenca à approcher la ville, & d'une motte de moulin, où il planta trois canons à limportuner, tirant à coups perdus, en ruine au travers des rues, & maisons, tellement que les Assiegéz n'estoyoyent nulle part affranchis, qu'au pied du rampart & dedens les caves: avec ce qu'il emplit le viel hable, pour y avoir un passage, vers le Fort de Nassau à y planter son Canon. Au regard de ceux de la ville, ils estoyent tous biẽ encouragéz au nombre environ de trois mille hommes deliberez d'y crever, ou de la garantir du siege, ausquels commandoit le Comte de Solms, & endesso⁹ luy quatre Collonels assavoir le Seigneur Iean d'Egmont. Tackhettinck Lieutenant du Comte Guillaume Louys de Nassau. Iean Piron, & l'Admiral de Zirixee. Et comme ledit S^r Comte de Solms ayant receu une harquebusade en la iãbe ne pouvoit aller ne venir, pour prẽdre regard a tout comme il avoit fort bien, & diligement fait auparavant. Le Collonel Piron fut commis Superintendent desdits quatre Collonels, lequel s'aquittant de son devoir, & bien aprins à tels esbats, fit faire trois mines, par lesquelles les assiegez pouvoyent quand bon leur sambloit sortir à l'escarmouche.

Le Comte de Solms blessé

L'Espagnol ayant bouché le viel hable, & y planté l'artillerie pensoit bien discommoder les Navires de Estats, & leur empescher l'acces à la ville tachant pareillement d'importuner le fort de Nassau: mais la traite en estoit si longue, que peu ou point pouvoyent ils offenser ny l'un ny l'autre, tellement que pour tout cela les navires ne laissoyent pas d'aller & de venir à la ville.

L'Espagnol tache empescher les Navires.

Le 23 dudit mois les Assiegez firent une sortie par la mine de la porte des Beguines, ez trenchées plus prochaines du camp Espagnol, d'où ils le chasserent l'ayãt surprins à despourveu ioüant aux chartes: mais cõme avec nouvelles forces il retourna à la charge, les Assiegéez faisans leur retraitte tousiours escarmouchans, & les Espagnols les poursuyvans, ils furent si bien acceüillez de la mousquetade, & du canon de la ville, qu'en heure & demie que l'escarmouche dura (l'un & l'autre s'opiniatrans) il y perdit beaucoup de bons hommes, sans que les Assiegez en perdissent plus de trois & peu de blessez.

Brave sortie des assiegez

Le dernier iour dudit mois de Iuillet le Collonel Piron, qui ne reposoit iour ne nuit pour mettre par tout bon ordre estant sur le rampart fut tiré d'une harquebusade en la ioüe audessous de l'oeil, qui contrista fort les Assiegéz. Car il falut qu'il se fit mener hors de la ville, pour se faire penser, se voyant inutile à pouvoir faire service durãt ceste dangereuse blessure.

Le Collonel Piron blessé sur le rampart.

Ce temps pendant les Espagnols approchoyent de plus en plus la ville tellement que le premier iour d'Aoust, ils s'avancerent à se fortiffier iusques au devant de la porte des Beguines dedens le fossé du boulevres tant qu'il ne luy restoit plus qu'a le remplir, & miner le Ravelin: mais les Assiegèz l'avoyent eux mesmes tellement miné, qu'il en estoit tout creux, & ny eut l'Espagnol fait guerres de proufit: ayant aussi avant qu'il s'avoit peu estendre par tout plã-

L'Espagnol approche de plus pres.

te so

te son artillerie,qui battoit tantost le rampart,tantost les maisons,& autres bastimés de la ville en ruine,n'en estant plus eslogné que du trait de la harquebuse. Ce neantmoins comme il ne pouvoit rien faire au fort de Nassau,à cause que de toutes parts il estoit environné d'eau,& que le canon du hable rempli,en estoit trop loing,il ne sceut empescher le passage & abordement des navires,& que cinq ou six tant galeres q̃ chalouppes n'y arrivassent iour pour iour avec la haulte marée. Et combien que l'Espagnol continuat sa baterie pour faire bresche si est-ce que les assiegéz se monstroyēt diligens & laborieux à la remparer,& à y ouvrer iour & nuit,tellement qu'ores qu'il y eut eu bresche suffisante,& qu'il se fut fait maistre de la porte des beguines,si n'avoit-il encore gueres advancé,avec tout ce qu'il luy eut peu couster d'hommes, devant que de venir si avant.Car les assiegéz avoyent fait pardedens la ville au travers des maisōs que le canon ennemi avoit toutes deschiré une demie Lune avec un bō fossé,qui n'eut esté aysé à gaigner : le pourpris de laquelle depuis la porte estoit tout creux par force de miner & qu'on eut peu faire saulter,si l'ennemi fut venu à fosser par la.

*Demye Lune pardedens la ville*

Le second iour dudit Mois d'Aoust l'Espagnol ayant continué sa batterie toute la iournée avec quatorze pieces tant cōtre le Ravelin,le rampart que la porte,environ les six heures du soir donna un assault fort furieux à la pointe du Ravelin,qu'ō nommoit *duivels gat*,ce que neantmoins il emporta avec grand' perte:mais y estant entré les assiegéz firent saulter ladite pointe par leur mine,qui en fit voller plusieur en l'air & aucuns enterrassez ez ruines. Environ les dix heures il donna une charge,au ravelin de la porte des beguines,où il fut si bien soustenu par le Capitaine la Corde & le Lieutenant du Capitaine Potey,avec deux esquadres de chacun,que l'Espagnol fut cō traint de se retirer non sans perte:le Canon & les mousquetades si dru & menu , que (selon le rapport d'un soldat walon qui se vint rendre en la ville,pour, comme il disoit,avoir tué un Espagnol ) en ces deux charges,& les deux iours precedens , l'Espagnol y avoit perdu plus de 800 hommes, entre lesquels le Seigneur de Rosné Mareschal de l'Ost du Cardinal fut emporté d'un coup de canon, & ou moururent presques tous les Capitaines du Regimēt de La Borlotte,avec quelques Seigneurs de marque. De la part des Assiegéz fut tué le Lieutenāt de Potey,& quelques peu d'autres , avec sept ou huit Frisons,qui se noyerent passās en haste une plance estroitte à leur retraitte du Ravelin gagné par l'espagnol : qui en moins de 24 heures donna quatre furieuses charges à ce petit Ravelin de la porte des beguines,mais à chacune fois valeureusemēt repoussés par la Corde & ses gens, à la faveur & assistence de ceux de la ville , qui nullement ne manquoyent en rien à ietter toutes sortes de matieres artificielles,tant de feuz qu'autremēt sur les assaillans à chaque coup contraints se retirer avec honte & grand perte. L'Espagnol venoit à l'assaut en tel equippage & contenance armez de pied en cap, qu'il sambloyent des mōtagnettes de fer qui se mouvoyent, qui toutefois n'y proufiterent riē que des coups.Les assiegez s'estant par continuatiō frequente accoustumez à les recevoir,& caresser d'une magnanimité tresgrāde:& tant plus voyoyēt ils la perte de leurs ennemis,de tant plus se resoudoyent ils a y vouloir mourir,encore qu'ils eussent beaucoup des leurs blaissez,q̃ quant & quant on faisoit embarquer & envoyoit on en Zeelande à Middelburch,la Vere,& Flissinghen & Arnemuyden. Estant d'autre costé les hospitaux d'Anvers de Gand de Malines & autres si plains d'Espagnols, Walons & Alemans,qui plus n'ē pouvoit, & faloit que les autres demeurassent par les villages en des granges: qui causoit grand murmure entre les gens du Cardinal , & sur tout du peuple,qui deploroit la perte de tant d'hommes,qu'ils disoyent estre menez à la boucherie,& exposez à credit ,à vouloir forcer une si petite place,ou y avoit tāt d'hommes qui n'estoit encore serrée de tout point, & pouvoit tousiours retenir une porte de derriere,ouverte quand on voudroit.

*Deux furieux assaults à Hulst*

*Le Sr de Rhosne tué d'un coup de Canon*

*4 assauts en 24 heures.*

*La constance endurcit & rasseure les encourages.*

Le 4 dudit mois d'Aoust apres midi l'Espagnol retourna à l'assaut du Ravellin de la porte des beguines,d'une grande furie & cris effroyables:mais à bien assaillis bien deffendu:les deux cōpagnies Zeelandoises assavoir celle du Seigneur de Cats, & celle de l'Amiral de Zirixée s'y maintenans si valeureusement avec toutes sortes d'armes deffensives & offensives,requises à biē repousser un assault,que l'Espagnol fut cō-traint de reculer.Et le 6e dudit mois fit saulter une mine qu'il avoit faitte sous la bresche dudit ravelin,dont aucuns des Assiegéz furent emportéz,mais peu:l'Espagnol estāt en armes en ses trenchées attendant que la dit mine eut ioüé,se mit pour la 14 fois à assaillir ledit Ravelin, & à en dechasser les Assiegèz tant par les ruines de ladite mine, que par la porte toute à plat mise bas. Sur ce tous ceux de la ville s'estans apprestez pour les recevoir,& empescher d'aller plus avant à certain parapet,qu'ils avoyent fait deriere la bresche.Il y. fut fort long temps combatu,chacun faisant tous ses efforts,les Espagnols pour la victoire, & emporter la ville de ce coup:& les Assiegéz pour s'y cō-server & maintenir:tant qu'en fin l'Espagnol fut forcé de reculer , & de quitter ce

*Autre assaut à la porte des beguines.*

*Le Ravelin de la porte des beguines gagné.*

qu'il avoit gagné, se retirant par où il estoit venu, sauls un lequel fut pris sur ladite porte armé de toutes pieces de pied en cap, qui se disoit estre un de ces entretenidos (qui sont appointéz) du Roy d'Espagne, comme Anglois Escossois Irlandois & autres.

Apres que l'Espagnol eut ainsi esté chassé de ce ravelin avin avec grand' tuerie de ses gens, les Assiegez y dresserent au milieu un nouveau retrenchemẽt en forme de parapet, qu'ils garderẽt tant que la mine qu'ils avoyent designée fut preste à saulter, si l'Espagnol y eut rebendé: lequel en ceste derniere charge & assaut au lieu d'enseignes ou drappeaux de guerre, se servit de goulfanons, tels qu'on porte ez processions en temps des Rogations à l'Eglise. De là part des Assiegéz le Capitaine Egger Escossois fut emporté d'un coup de canon, & plusieurs autres soldats que tuéz que blesséz. De là en avant fut ordonné que de quatre Regimẽs qu'il y avoit en la ville, chacun Regiment à la fois feroit la garde à sõ tour dedens ledit ravelin, afin que tout le fais ne demeurat sur l'un d'eux seul. Assavoir dix compaignies Zeelandoises (qui auparavant l'avoyent tousiours gardé) dix Hollandoises, 10 Frisones & 10 qu'Anglois qu'Escossois, & q̃ les autres tousiours les armes au dos demeureroyent coys, & borderoyẽt le pied du rampart.

En outre les Assiegez pour de tant plus se fortiffier du costé dudit ravelin, dresserẽt encore une demie Lune, qui s'estẽdoit iusques au milieu de la porte des Beguines, & ne cessoyent nuit ny iour de travailler à leurs ramparts. Le Collonel Dorp apres la retraitte (à cause de sa blessure) du Collonel Piron, fut envoyé en la ville. Où il se monstra fort diligent & fit grand devoir p tout. L'Espagnol s'estant approche d'Apsdal y planta trois pieces d'artillerie, pour empescher l'entrée des navires au nouveau hable, & quelques faulconneaux & crochets, desquels il donnoit iusques dedans le Fort de Nassau, encore qu'il y eut assés bõne distãce, avec ce qu'il battoit à toute outrage les Eglises, & maisons eminentes de la ville, qui fut presques toute reduitte en un mont de pierres: car de son canon ny avoit nulle franchise pour les gẽs de guerre qu'au pied du rãpart, & aux caves pour les autres hommes & femmes, dont peu estoyent restéz en la ville, la pluspart en estant sortie depuis le siege.

*Le Collonel Dorp en la place du Collonel Piron*

Le 7e dudit mois les Assiegéz faisans la garde à la bresche de ce ravelin firent allarme, l'Espagnol ne faillit de s'y monstrer, lors les Assiegéz feignans se retirer en leur retrenchement, l'Espagnol les poursuyvãt iusques dedens le ravelin, ceux de la ville firẽt saulter leur mine, qui fit voller maint brave soldat de ces Assaillans en l'air, plusieurs y demeurãs enterréz vyfs, & aucuns iettéz bien loing ez fossez & aillieurs, qui fut un bruit pitoyable à oüyr, accompagné des crys lamentables des mourãs & blesséz, tellement qu'il y mourut beaucoup d'hõmes de part & d'autre, mais tout le plus des Espagnols.

*Les Assiegez font saulter leur mine*

Le 13e dudit mois les Assiegéz prindrẽt de chacune compaignie vingt hommes, lesquels sortis de nuit du Fort de Nassau, se tirent cachéz iusques environ le midi qu'il estoit basse marée: Ils avoyẽt deux chalouppes, avec tout l'equippage requis pour dresser un põt sur icelles, au dessus d'une petite creeke (qui sont comme vallons en l'eau) ce qu'ils firent sans que l'Espagnol s'en apperceut, puis marcherent en bon ordre la teste baissée vers la trenchée de l'ennemi, qui la quittãt s'enfuyt sur son fort d'Absdal, où y avoit quelques pieces d'artillerie, dont il tiroit ordinairement sur le Fort de Nassau, & sur les navires. Ce neantmoins les Assiegéz passans outre, forsserẽt ce Fort, le chasserẽt de lá, encloüerent l'artillerie, tuerent environ cent hommes, & amenerent prisoniers un Capitaine, un Lieutenãt, & un Enseigne. L'Espagnol y accourut au secours avec huit compaignies d'Infanterie, & deux Cornettes de Cavallerie, que les Assiegez attacquerent le long d'un grand canal où y avoit un pont: pardessus lequel l'Espagnol se pẽsant retirer à la haste, de la grand' multitude qui y passoit en foulle tout à la fois, le pont rompit: dont y en eut plusieurs noyez, & ceux qui se pensoyent sauver à nage tuéz en l'eau, entre lesquels y eut trois Capitaines, qui offrirent grand argent pour avoir la vie sauve: mais la pitié ny merci n'eut pas de lieu pour ceste fois, les Assiegé estans trop eschauffèz à la tuerie. Puis ayãs ainsi avec hõneur chassé l'Espagnol ils s'en retournerent au mesme ordre qu'ils estoyent venus, & repasserent le pont qu'ils avoyent fait, sans y avoir perdu plus de quatre hõmes, & quelques blessez, entre autres le Capitaine Potter en la teste, & deux Sergeans, (qui en guarirent) & ramenerẽt leurs premierrs prisoniers en sauveté au Fort de Nassau.

*Brave sortie du Fort de Nassau*

Ledit iour sur les trois heures apres midi l'Espagnol voulant secretement aller recognoistre la mine que les Assiegéz avoyent sous la porte des Beguines, par laquelle ils souloyent aller au ravelin, que l'Espagnol avoit gagné auparavãt: les Assiegéz s'en appercevans boucherent ceste mine en toute diligence, sauf qu'au boult d'icelle, ils y laisserent quelques charnieres ouvertes du coste de l'Espagnol: lequel venant visiter cest endroit avec quelques Officiers biẽ armez: les quatre mousquetiers qui estoyent à ces charnieres les saluerent à coups de balles d'acier, & en tuerent quelques uns.

*Attrappé dressé en une mine.*

L'Espag

L'Espagnol ce voyant, vint avec rondasses & corselets à l'espreuve, pour restoupper ceste mine: allencontre desquels les Assiegéz firent tout en haste amener deux ou trois caques de poudre, où ils mirent le feu, qui fit sauter & brusler tous ceux qui estoyent empeschez a l'estoupper, tellemēt qu'il y mourut beaucoup d'hommes, sans les blessez & bruslez, qui depuis moururent en grand' martyre.

*Sobre Estat de la ville de Hulst.*

Or ce ravelin ayant ainsi esté gaigné comme nous avons dit, & qu'autour de ladite ville il n'y avoit nul autre flanc, il fut aysé al'Espagnol (ayant long temps batu en toute furie avec environ trente pieces de canon, & fait bresche plus de quarante verges de mesure) de se venir planter dedens le rampart, & de se loger picque à picq allēcōtre des Assiegéz qui n'avoyēt autre deffēce que le feu & les pierres: auquel Estat ils se maintindrent trois sepmaines. Et combien que le Comte de Solms fut tellement blessé tout ce temps là, qu'il ne se pouvoit bouger, si est ce neantmoīs que riē ne se passoit que par son ordre, & cōme s'il y eut esté p tout en personne, ce qui s'executoit en toute diligence par les quatre Colonels cy dessus. Ce nonobstant l'Espagnol n'eut encore rien avancé s'il ne fut venu à la sappe, & à la mine, laquelle il avanca si avant, que trois iours apres le feu s'y devoit mettre, pour la nuit suyvante en faire l'effect à son avantage.

*Commencement à vouloir parlementer*

Quoy voyans les Capitaines, nonobstant leur resolution du iour precedent d'y viure & mourir, comme ils avoyent promis audit Seigneur Comte de Solms, trouverent bon & conseillable d'entrer en cōmunication avec l'Espagnol: veu qu'apparēment il n'y avoit moyē de resister lōg temps avec honneur à ses forces (qui estoyent pres de vingt mille hommes) & qui en divers endroits avoit moyen de les forcer par assault, n'estans les Assiegez que quinze cēs hommes combatans: ou bien apres que ses mines auroyent fait leur operation, de fonsser à la foulle. Veu aussi que outre la perte de la ville, la gendarmerie estoit apparente d'estre deffaite & massacrée mal à propos: ce que le Comte ayant bien consideré & pesé tous les inconveniens, dōna lieu aux remonstrances desdits Capitaines, afin de quatre ou cinq heures apres n'estre contraint de faire par force, avec desordre, & sās espoir d'appointement honnorable, ce que par ordre, & à leur avantage, ils pouvoyent allors encore faire. Il estoit aussi à craindre, (comme souvent il estoit advenu en ce siege) que quelqu'un des Assiegéz se fut allé rendre au camp du Cardinal, & l'informer de l'Estat de la ville: ce qu'infalliblement l'eur fait haster & accelerer leur ruine. Et ce qui augmenta d'avantage les raisons desdits Capitaines, estoit la petite apparence voire l'impossibilité du secours prompt à l'advenant de la necessité urgente, pour faire lever & desloger une armée tāt avancee en son entreprinse, & d'une telle puissance: iugeans manifestement que le secours que les Estats avoyent accoustumé d'envoyer p le rafreschissement de la gendarmerie, ne pouvoit baster à une longue resistence, contre un tel camp, qui avoit tels advantages que sans forces plus que redoublées on ne luy pouvoit oster.

*Capitulation de ceux de Hulst.*

Parquoy on entra en cōmunication le 16 dudit Mois. L'Espagnol ne cognoissant quel estoit l'estat des Assiegez, ny l'extreme necessité en laquelle ils estoyent) fut tres-ayse de les entendre: et le 18 fut l'accord arresté entre le Cardinal d'Austrice, & ledit Sr Cōte de Solms en la maniere qui s'ensuit.

*Articles de la Capitulation*

» *Ayant le Comte* de Solms avec les Colonels Capitaines Officiers & soldats estās en la ville de Hulst hyer envoyé pour entrer en communication, & moyennāt raisonnables conditions rendre la ville au Roy. Son Alteze tresincline à favoriser ceux qui ez actiōs des armes font leur devoir, accord & promet en parolle de Prince audit Comte de Solms, & generalemēt à toutes autres personnes de quelle qualité, nation ou condition qu'ils soyent se retrouvans presentemēt en ladite ville sās nuls exempter, les points & articles qui s'ensuyvent:

1 *Le Comte de Solms* ensemble toute ladite gendarmerie pourront s'en aller librement & franchement par eau ou par terre la part que bon leur samblera avec drapeaux vollans, tabourins batans, mesches allumées, balles en bouche, armes, hardes bagages, chevaux, chariots, harnacheures bateaux, chalouppes, & generalemēt, tout ce qui leur appartient: & voulans aller par terre, tous, ou partie, seront conduits en toute seureté: & si à cest effect ils ont besoī de quelques chariots on leur en donnera fournissāt de seureté pour le retour d'iceux.

2 Moyennant quoy ledit Comte de Solms sera tenu de rendre la ville au Roy avec le Fort de Nassau, & sortir de ladite ville, & Fort aussi soudain que les bateaux seront arivéz, prometrant ledit Comte sur sa foy, de les faire venir tout le plus tost, & en la plus grande diligence que faire se pourra. Et dez maintenant fera loger sur la bresche les gens du Marquis de Tervico, ausquels sera dōné ordre de ne faire aucun dommage, ny de passer plus avant durant leur seiour. Et pour l'asseurance de ce seiour, seront dōnez audit Comte pour ostage, ledit Marquis de Tervico, & le Comte de Sores.

Tous prisōniers prins durant ce siege tant d'un costé que d'autre dequelle qualité

qu'ils soy

"qu'ils soyent,n'ayans fait leur rancõ serõt "tous mis en liberté,en payant leurs despẽs "tant seulement.

4 Tous bourgeois & habitans sans nuls ex-"cepter,pourront aussi libremẽt & franche-"mẽt sortir avec leurs meubles & biens par "eau où par terre.Et auront terme d'un an "pour vendre, alliener,& trãsporter leurs-"dits meubles et immeubles,& ledit terme "passé en pourront ioüyr,les faisãt adminis-"trer par quelque receveur,moyẽnãt qu'ils "tiennent leur demeure ou domicille en li-eux ou villes neutrales : Et ceux qui vou-"drõt demeurer,le pourront faire paisible-"mẽt,sans estre recherchéz ou inquietéz:& "pourrõt ioüyr de tous leurs biẽs tãt estre-"tans en la ville que dehors, en tous lieux "de l'obeissance de sa Maieste: avec remissiõ "abolition, & oubliance perpetuelle , de "tout ce que iusques à maintenãt peut estre "advenu,sans qu'il leur conviendra avoir "autre enseignemẽt que ce present traitté, "pourveu qu'ils se cõduisent & vivent cõ-"me bons suiets de sa Maieste doivẽt faire.Si "seront maintenus en leurs anciens previ-"leges,& franchises accoustumées.Et au re-"gard des bourgeois & censiers qui se sõt "retirez durant ce siege,pourront libremẽt "retourner avec leurs femmes , enfans,& biens,& ioüir entierement du contenu de "ce present Traitté.Ainsi fait le 18 d'Aoust 1596,signé Albert,George Everard Cõte de "Solms. Lequel Traitte fut ainsi mis en ef-"fect.

*La ville de Hulst fut une chere cõqueste au Cardinal Albert.*

On avoit fait au Cardinal la prise de ceste ville plus aysée qu'il ne la trouva, pensant bien l'emporter aussi legerement que Calais & Ardres:mais il y rencõtra autres gẽs, & meilleur ordre qu'en ces deux villes:aussi luy cousta elle durant ce siege,d'evirõ deux mois,outre la grande despense,& pardessus envirõ soixante Capitaines,sans les Chefs, Collonels,& gens de marque,plus de cinq mille hommes de guerre: toutefois à quel pris que c'ayt esté il a eu l'hõneur de l'emporter: ne fut qu'il dise comme Amurathes Empereur des Turcs,lequel ne se resioüissãt pas de la victoire qu'il eut pres de Varne, respõdit. *Qu'il ne voudroit pas souvent vaincre ainsi.*

*Le Comte de Solms taxé de la rendition de Hulst s'en purge*

De la rendition de ceste ville, aucuns (ne iugeans du fait de la guerre que selon leurs imaginations,en parlans à leurs aysẽ à table) voulurent taxer ledit Seigneur Comte de Solms,& quelques Collonels,& Capitaines,comme s'ils l'eussent rendüe mal à propos,se faisans croire que s'ils eussent tenu encore huit iours ,que le Cardinal eut esté contraint de lever son siege:mais ils ne disent pas les raisons,pourquoy,ny qui eut meu l'ennemy de s'en retirer,& ne pensent pas aux inconveniens (qui sont iournalliers & douteux à la guerre) qui eussent peu survenir en ces huit iours.Pour ausquels clorre la bouche ledit Seigneur Comte au nom de tous,en rendit aux Seigneurs des Estats generaux & au Prince Maurice si bõne raison,tant par parolles que par escrit,qu'ils en ont eu matiere d'appaisement. Sauls qu'il luy en resta quelque mal contentemẽt de ceux de Zeelande,peut estre,à cause d'aucuns propos dudit S[r] Comte, par eux mal receüillez.

*Coursé des Anglois & gens des Estats sur les costes d'Espagne.*

La Roine d'Angleterre se voulant revenger des frequentes courses que faisoyẽt les Espagnols tant en Irlande,que sur ses autres Seigneuries,& costes de ses terres , requist des Estats generaux des Provinces unies assistẽce de certain nõbre de leurs navires de guerre,pour aller faire une course le lõg des costes d'Espagne:àceste effect lesdits Estats luy furnirent vingt & quatre beaux navires, & bien equippez à la guerre, avec six autres de munitions, faisans trente en tout: ausquels commanda messire Iean de Duyvenvoorde Chevalier Seigneur de Warmont Admiral de Hollande , lequel eut pour compaignie le Cõte Lovys de Nassau, l'un des fils du viel Comte Iean , & quelques autres Gentilshommes desdits Provinces unies: lesquels tous ensambls se ioignirent à l'armée de la Roine:laquelle s'estant mise en mer sous la conduite du Cõte d'Essex,& de Millord Haward Admiral d'Angleterre aborda le 13[e] iour de Iuin audit an l'Isle de Calis-Malis,où ils mirẽt pied à terre & le premier de Iuillet forcerẽt la ville à peu de resistence,qu'ils pillerent,& s'y tindrent environ quinze iours,comme y voulãs surattendre la venüe de la la flotte des Indes: mais finalement apres avoir fait beaucoup de povres gens,& bruslé la ville , ils retournerent chacun leur voye chargéz de butin.

*Prinse & pillage de la ville de Calis malis en Espagnol.*

*Placcart du Roy d'Espagne par lequel il se dispense soy mesme à ne payer ses debtes.*

Le 20 de Novembre le Roy d'Espagne despescha un placcart donné à Pardo, par lequel il se plaint que ceste grande quantité d'or & d'argent que les Indes luy furnissent annuellement,& tous ses domeines & finances,sont espuisez & consuméz, & son patrimonie royal quasi achevé , pour les grands frais & despens,qu'il dit porter à la deffence de la Crestienté & de ses Seigneuries : dont il en fait cause les grands & excessifs dommages & interests qu'il court des levées d'argent à change,& d'autres cõtracts qu'ẽ sõ nõ on à faits avec les marchãs: au moyẽ dequoy sont tous ses domaines,aydes,& revenus ordinaires,& extrordinaires occupéz,tant que la chose est venüe à ceste extremité,qu'il ne luy reste aucune substãce pour s'en prevaloir & ayder : veu que les marchans & gens de negoces, qui iusques lors luy souloyent administrer les changes, s'excusent & sõt difficulte de negocier,d'autant qu'ils tiẽnent en leurs mains, & tout

en leur pouvoir tous lesdits revenus & domaines royaux. Pour à quoy remedier il ne trouve expedient plus convenable, & de meilleure iustification, que de faire sublever & reparer ses finances royalles, des domages & iniustices qu'elles ont receües à cause de ces rigueurs de châges & interests, par luy soufferts & tollerez au têps des côtractatiôs, pour eviter à plus grands perils: côment eut esté la faute de pourvoir aux affaires de la guerre, & de ce qui en depend, à quoy il entend de remedier par ses moyês; n'ayant esté possible sur les occasions qui se sont offertes d'en user d'autres: voulât pour faire cesser & abolir lesdits interests se prevaloir & ayder de toutes les assignations qu'il a baillees & transportees à tous marchans & negocians, pour quelques finâces & côtracts, qu'on ayt fait avec eux en quelque maniere que puisse estre, par son mandement depuis le decret & moyen general par luy arresté le premier de Septembre 1575 & le cinquiesme de Decembre 1577 iusques audit 20 de Novembre 1596. Lesquelles assignatiôs baillées sur tous & quelconques ses domaines, il tient en suspens, que ses marchans n'en puissêt ioüyr ny les recevoir: ains les deniers qui en procedent soyêt mis en ses coffres: & q̃ tous contracts d'interests ayêt à cesser, approuvât tout ce qu'en ce regard en ont resolu & ordonné les Presidens & ceux de son Conseil royal, & de Finances, d'autant que le tout à esté fait par son mandement especial,

*Plusieurs bâquerottes ensuyvies à cause de ce placcart.*

Ce placcart signé *Ioel Rey* & par commâdement de sa Maiesté *Gonzalo de Vera*, apporta grand' alteration entre les marchans, aussi bien en Espagne, Italie, Allemagne, qu'en Anvers, Amsterdã, & Middelbourg, dont s'en sont ensuyvies plusieurs bâquerouttes (encore qu'on n'en ayt prins que le pretexte) Et mesmes les lettres de châge du Cardinal Albert renvoyées par protest, luy firent perdre pour quelque temps son credit, qui le tît desnué d'argent: tant que faute de deniers il n'oza rien entreprendre côtre ses ennemis l'espace de trois ou quatre mois.

*Le Mareschal Biron fait guerre en Arthois.*

Sur la fin du mois d'Aoust le Mareschal de Biron suyvi de quelques trouppes à pied & à cheval passa la riviere de Somme, & le premier du iour de Septêbre entra en Arthois, s'empara du chasteau d'Imbercourt, contraignit certaines bonnes bourgades à se rachetter de grand's sommes de deniers. Et accompagne de 5 Cornettes chargea le Marquis de Warenbon Gouverneur d'Arthois, lequel à cause de ses forces, assavoir de cinq ou six cens chevaux pensoit bien l'emporter: mais luy mesme fut mis en valde routte & prisonnier: ce qui dôna un terrible alarme à tout le Pays d'Arthois: puis courut la Comté de Sainct Pol, se saisit & pilla la ville & quelques autres places.

*Le Gouverneur d'Arthois prisonnier.*

Les paysans voulans faire des mauvais dans les tours & clochers de leurs Eglises, ou carieres de pierre, en terre (côme en telles occurrences ils n'ôt autres retraittes) furent rudemêt traittez, à côparaison de ceux qui demeurans en leur maisons arrestoyêt par contributions de vivres, & d'argent, la violence de leurs ennemis. Toutes ces choses se firent en huit iours.

*Le Duc d'Arschot en la place de Warêbô*

Le Cardinal Albert entendant la prise du Marquis de Warembon envoya le Duc d'Arschot en sa place: lequel tâdis qu'il entroit dãs Arras, eut les Francois d'un autre costé, qui à un traict de harq̃buse de la ville, mirêt le feu au pré à Nonains. Et pource qu'ils estoyêt chargez de buti, le Mareschal ne voulât qu'ils perdissêt leur proye, les recôduisit seuremêt sur la frôtiere de Picardie.

*Les Francois bruslent un des faux bourg d'Arras*

S'estans deschargez le 21 du mois ils rêtrerêt audit pays d'Arthois ez envirôs de Bapaulmes, pillât Hebuterne, Bêviller, Courcelles, & autres lieux, saccageãs les paysans qui leur ozoyent faire teste. Le Duc d'Arschot se câpa avec ses forces â dos de la ville d'Arras, & se retrancha fort soigneusemêt, deliberé de ne rien hazarder, sachant bien à quel poulet il avoit à faire. Les Francois bouterent le feu p tout, eslevent plus de butĩ qu'au pavant, s'en retournêt au petit pas, & fôt une course vers Bethune, Aire, & Teroane, d'où ils rameinêt force bestail & prisonniers, puis se retirent, & se campêt en la plaine d'Agĩcourt, sans qu'en ce secôd voiage aucũ leur fit teste l'espace de dix iours. Le Duc d'Arschot rêforcé de 800 pietôs, adioïcts au Regimêt de la Borlotte, ptit d'Arras le 5 d'Octobre, & s'alla câper à S^t Pol, où le Mareschal de Birô le laissât, entra 7 iour apres avec sa Cavallerie derechef en Arthios, & suyvi de sô Infâterie s'arresta à l'Abbaye du môt S^t Eloy trois lieuës d'Arras: & le 13 courut iusq̃s aux portes de Doüay: puis ayât fait le degast retourna en Picardie. Quatre ou cĩq iours apres le Duc d'Arschot ayât reconquis Imbercourt, cassa sa petite armée, disposant ses côpagnies p les garnisôs.

*Les Francois bruslent le feu*

*Les Francois deschargez de leur premier butĩ retournent en Arthois.*

*Les Francois courrent pour la troisiesme fois routier en Arthois.*

Le Roy de Frãce ayant dez l'annee precedête côméce à reduire les principaux Chefs & supposts de la Ligue soᵘ sô obeissance, & voyant q̃ la guerre que sous ce manteau le Roy d'Espagne luy avoit menèe, estoit pour êpieter sô Royaume, apres l'avoir finalemêt mise en pcelles: & q̃ le masq̃ de la Ligue & de la religiô osté, il ne se trouverroit qu'une pure ambitiô tendante à la Monarchie, dôt la guerre en Bretagne luy en faisoit asses de foy. Pour s'en tant mieux garantir, n'ayant sceu si biê du tout desraciner les trôcs, qu'il n'y restat encore quelques filandres, qui le rendoyent douteux, que par les mesmes pratiques de l'Espagnol, la Ligue reiectât des nouvaeux bourgeôs, ou en suscitat quelq̃s ronces & espines, qui peussent empescher le chemin à la delivrâce &

restauration de la France, duquel titre de *Liberateur, & Restaurateur,* il se qualifiat: pour di-ie tant plus asseurer son Estat, & l'appuyer de bons & fermes estanchós (ausquels l'Espagnol en veut de mesmes) convia à une alliance & confederation la Roine & le Roiaume d'Angleterre, ensamble tous autres Roix, Princes, Potétats, Estats, & Republiques, qui ont á se tenir sur leur gardes allencontre du Roy d'Espagne. Et à ces fins y envoya le Duc de Boüillô, Viscomte de Turaine. La Roine l'ayant oüy ne fit difficulté d'entrer en ceste alliance: laquelle fut reciproquement iurée desdits Roix de France, & Roine d'Angleterre, en la forme & maniere que sommairement nous avons icy extrait.

*Le Roy Hẽri 4 prend le titre de Liberateur & Restaurateur.*

*Confederation du Roy de France & de la Roine d'Angleterre contre le Roy d'Espagne.*

1 En premier lieu que les precedentes al- »liances & traittéz qui sont encore en vi- »gueur, entre les Serenissimes Roy, & Ro- »ine, & leurs Royaumes seront cõfirmèz & demeurerót é leur premiere force & vertu, »desquels ne sera aucune chose retrêcheé, »plus avant que par le present traitté il »leur sera derogué ou autrement innové.

2 Ceste alliance sera offensive & deffensive entre lesdits Roy, & Roine, leurs Roy- »aumes, Estats, & Seigneuries &c. contre »le Roy d'Espagne ses Royaumes & Do- »maines.

3 A ceste alliance & confederation de la »part desdits Roy & Roine serõt conviéz, »appellez, & en laquelle pourront entrer »tous autres Princes & Estats, lesquels ont ou auront à se garder & garantir des ambi- »tieuses machinations & invasions, que le »Roy d'Espagne pratiq allencontre de tous »ses voisins. Ausquelles fins serõt envoyez »Ambassadeurs ou Deputéz de la pt desdits »Roy, & Roine, á tels Princes ou Estats q̃ »lesdits Confederéz trouveront estre capa- »bles, pour les induire à entrer en ceste al- »liance.

4 Le plustost que faire se pourra, & q̃ les »affaires desdits Roy, & Roine le pourront »permettre se dressera un corps d'armée, tãt »de leurs forces cõmunes, q̃ des autres Pri- »nces & Estats, qui pourront entrer en ceste »confederation, pour assaillir le Roy d'Es- »pagne, & toutes & quelcõqs ses S^ries^.

5 Lesdits Roy ny Roine ne pourrõt trai- ter aucune paix ny tresves avec le Roy d'Es »pagne, ny ses Lieutenãs ou Capitaines, sãs »consentement mutuel, lequel sera signifié »par lettres signées de la main propre des- »dits Roy & Roine.

6 Mais pour autant que le Roy a ia fait quelque tresves en Bretagne, ses Ambassadeurs promettent, que quant lesdit tresves »expireés, se renouvellerõt, que lors le Roy »tiendra la main en tant qu'il luy sera pos- »sible, que tant les Espagnols que Bre- »tons s'obligeront de ne rien attenter, ny »par mer ny par terre contre le Royaume »d'Angleterre, ny les suiets de la Royne du- »rant lesdits tresves. Et que le Roy ne fera »nulles tresves generales avec les Provin- »ces ou villes occupées par l'ennemi, sans »le consétemét & adveu de ladite Roine.

7 Toutefois si par cas de necessité les »Gouverneurs sont constraints faire tres- »ves particulieres, avec les Gouverneurs »des places appartenãs au Roy d'Espagne, »lesdits tresves ne s'estendront plus avant »que de deux mois, sans l'aggreation des- »dits Princes.

8 Lesdits Roy & Roine promettent aus- »si reciproquement, que si l'un d'eux a be- »soin d'armes, poudres, & autres munitiõs »de guerre: Il sera loisible á l'un & á l'autre »des Contractans, de les faire achetter par »leurs Cõmissaires, & de les transporter en »leur Royaume sans aucun empeschemét, »si avant que cela se puisse faire sans dom- »mage ou preiudice de celuy d'oú on les »voudra lever: en quoy on s'en rapportera »à l'affirmation & conscience tant dudit S^r^ »Roy, que de la Roine reciproquement.

9 Lesdits Roy & Roine deffendront & »maintiendront respectiviement les mar- »chans & suiets l'un de l'autre, tellement »qu'ils puissent librement & seuremét ne- »gocier & faires leurs affaires & trafiques »ez Royaumes & Seigneuries de chacun »d'eux, cõme s'ils fussẽt suiets naturels, sãs permettre leur estre fait ou donné aucun »empeschment.

10 Ils permettront aussi reciproquement »q̃ les armées & trouppes d'un chacũ d'eux »soyent soulagées & secouruës, de vivres, & »autres provisions necessaires, si avant que cõmodement il se puisse faire.

11 Le Roy Tres-chrestien ny ses succes- »seurs ne souffriront pas q̃ quelque suiect »ou vassal de la Roine, soit à cause de la re- »ligion (à present approuvée en Angleter- »re) en facon quelconque inquieté par les »Inquisiteurs en ses corps ny biens.

12 Et si aucũ d'authorité privée tachoit »de ce faire, le Roy empeschera de son au- thorité & puissance royale, que cela ne se »face, & q̃ si quelq̃ chose avoit esté faite ou »attẽtée, le fera repter & mettre en sõ étier.

Voila en substance les poincts principaux du Traitté de ceste alliance & confederation entre ces deux grands Prince & Princesse, q̃ la Roine iura ez mains du Duc de Boüillon au nõ du Roy comme son Ambassadeur: lequel au nom dudit S^r^ Roy son Maistre il iura pareillement ez mains du Chancelier d'Angleterre.

*Traitté iuré de part & d'autre entre le Roy & la Roine.*

Ledit Traitté ayant par lesdits Roy & Roine esté envoyé aux Estats generaux des Provĩces unies assemblez à la Haye en Hollãde, & apporté p ledit S^r^ Duc, fut p lesdits Estats accepté, & s'y sont faits cõprendre le dernier iour du mois d'Octobre avec sollẽnitéz requises, & reiouissãces publiques.

*Les Estats generaux cõprins en la confederatiõ.*

La

Le Roy de France desireux de pacifier encore mieux son Royaume sur la fin de cest Esté, fit assigner les Notables d'iceluy à se trouver au commencement de Nové-bre en l'assamblée generale qu'il desiroit te-nir à Rouen, pour pourvoir à tout ce qu'ils luy conseilleroyent au bien de la France. En laquelle ville le Roy faisant son entrée, y fut receu triomphāment & tresmagnifi-quement avec grand' demōstration de ioye des citoyens d'icelle. A l'ouverture de l'as-samblee, le Roy fit une harangue substā-cieuse, laqlle pour estre courte & memo-rable, i'ay bié voulu inserer en ce lieu pour cloture de ceste année 1596.

*Harangue du Roy en l'assemblée de ses Seigneurs.*

» *Si ie voulois* acquerir titre d'Orateur, » i'auroye appris une belle & longue harā-» gue, & la pronōcerois avec assez de gravi-té: mais Messieurs, mon desir tend à deux plus glorieux titres, qui sont de m'appeller » *Liberateur & Restaurateur de cest Estat*, pour à quoy parvenir ie vous ay assamblez. » Vous scavez à uos despens, cōme moy aux » miens, que lors que Dieu m'a appellé à » ceste couronne, i'ay trouvé la France non » quasi ruinée, mais presques toute perdüe » pour les Francois. Par la grace Divine, p » les prieres, par les bons conseils de mes » serviteurs qui ne fōt professiō des armes, » par l'espée de ma brave, & genereuse no-» blesse (de laquelle ie ne distingue point » mes Princes, pour estre nostre plus beau » titre (*Foy de Gentilhomme*) par mes pai-» nes & labeurs, ie l'ay sauvee de perte: sau-» vons la à ceste heure de ruine. Participez » mes chers suiects à ceste seconde gloire » avec moy, cōme vous avez fait à la premie-» re. Ie ne vous ay point appellez cōme mes » Predecesseurs faisoyēt pour vous faire ap-» prouver mes volontez. Ie vous ay fait as-» sābler pour recevoir voz cōseils, pour les » croire, pour les suyvre, bref pour me met-» tre en tutelle entre voz mains: envie qui ne préd gueres aux Roix, aux barbes grises, » aux victorieux. Mais la violente amour q̄ » ie porte à mes suiects, & l'extreme desir q̄ » i'ay d'adiouster ces deux beaux titres à ce-» luy de Roy, me fait trouver tout aysé & hō-» norable. Mon Chancelier vous fera entē-» dre plus amplement ma volonté.

*Armée du Cardinal à Tournhout.*

Sur le cōmencemēt du mois de Ianvier 1597 le Prince Maurice adverti de divers endroits q̄ le Cardinal Albert estoit delibe-ré soit p secrettes entreprises, soit par force d'attenter encore ce mesme hyver quelque grand exploit au desavātage des Provinces unies. Ayant ledit Cardinal à ceste fin au mois de Decēbre logé son armée au Bourg de Tournhout pays de Brabant, cōposé de quatre Regimés de gés de pied: assavoir de celuy du Marquis de Trevico Neapolitain, auquel y avoit plus de 500 appoictez (Offi-ciers de plusieurs cōpagnies) celuy du Cōte de Sults renforcé d'un autre Regimét Alle-mā, du Collonel la Borlotte, & du Sr de Ha-chicourt, sous le Capitaine la Cocquielle, son Lieutenāt, estans ces deux Regimés de Wallōs bien remplis & renforcez d'autres gens, en la place des tuez & mors depuis le siege de Hulst & de ciq cōpagnies de cheval de Nicolas Baste, Dō Iuan de Cordua, Alōse Dragō, Grobbédonc, & de Gousman: ayās pour Cōmandeur en Chef sur toute l'ar-mée le Cōte de Varax Barō de Balācō frere du Marquis de Varēbō Gouverneur d'Ar-thois, (lors prisōnier en Frāce): le Cardinal ayāt destine vers ledit cāp, & cōmādé de mar-cher plusieurs cōpagnies de Cavallerie & d'Infāterie, tant Espagnolles q̄ d'autres na-tions, avec les munitions necessaires pour un grand fait de guerre.

*Le Comte de Varax Chef de l'armée Espagnolle.*

*Le Prince Maurice delibere d'aller trouver l'armée du Cardinal.*

Le Prīce Maurice pour le prevenir, pēsa cōmēt p une preuve signalée, il pourroit de son costé & des Estats, dōner le premier un bō cōmécemēt à l'alliāce & cōfederatiō, dōt no⁹ avōs n'agueres plé. Et cōbiē q̄ sur ceste deliberation de si grād' importāce se repre-sētassent plusieurs difficultez, non seulemēt au regard de l'incōmodité de la saison, estāt au fin cœur de l'hyver, & le tēps fort varia-ble, ores disposé à gelée, ores à desgeler, mais aussi pour la grād' distance des garni-sons, de pl⁹ de 30 lieües les unes des autres, dōt il falloit lever & amasser les gēs de guer-re, avec ce qui estoit necessaire pour l'exe-cutiō de son entreprise, chose fort difficille à cōduire secretemēt en lieu ꝓpre & com-mode, sās q̄ l'Espagnol s'en appceut. Tou-tefois ledit Sr Prīce postposant toutes diffi-cultez, fit venir & assēbler en moins de huit iours, le pl⁹ secretemēt qu'on peut, en la vil-le de Ghertruydēberghe environ 6000 hō-mes q̄ de pied q̄ de chevaux, avec tout ce qui estoit de besoin pour sō entreprise. Les Estats ayās selon leur coustume ordōné un iour de prierres publiques, pour implorer le secours Divin, le 22 de Ianvier en la vil-le de Gheertuydenberghe, pour partir le lē-demaī a vec sa Cavallerie, & Infāterie, deux canōs, & quelq̄s pieces de campagne, & de marcher en toute diligēce iour & nuit vers l'Espagnol pour à l'aube du iour le foncer en son logis à Tournhout, estāt ledit Sr ac-cōpagné du Cōte de Solms, du Chevalier François Veer Collonel Anglois. Au mes-me iour de sō arrivemēt audit Gheertruy-dēberge aborderēt quasi en l'espace de deux heures, tāt cōtremōt qu'aval de la riviere, pl⁹ de 150 bateaux chargez tāt de gēs, d'at-tirail, q̄ de munitions de guerre: où se trou-va pareillement ledit iour Messire Robert Cidney Chevallier, Gouverneur de Flis-singhes avec trois cent soldats d'eslite de sō gouvernement: & le Lieutenant du Gou-verneur de la Bryele avec deux cens sol-dats Anglois.

*Le Comte de Hohenloo postpose son voiage pour se trouver à la bataille.*

Le Comte de Hohenloo Lieutenãt general du Prince s'estant un peu auparavant par consẽtemẽt des Estats generaux,& dudit Sr Prince preparé à certain voyage vers Allemagne, pour ses affaires particulieres, estant retarde quelques iours, par l'inconstance du temps, & autrement venu presques aux frontieres des Provinces unies, eut nouvelles que ledit Seigneur Prince avoit fait venir en toute diligence vers la ville de Gorrichom pour le 21 de Ianvier bõ nõbre de gens de pied & de cheval: dont le Comte colligea que cest amas de tãt de gens de guerre au mitan de l'hyver, ne se faisoit pas sinon pour chose d'importance, parquoy postposant son voyage se voulut trouver à l'execution.

*Le Prince marche avec son armée nuit & iour*

Tout estant ainsi arrivé à Ghertruidenberghe ledit 21 de Ianvier, le Prince ayant donné ordre pour le lendemain aller chercher son ennemi, lettres luy vindrent du Conseil d'Estat le requerant de ne vouloir hazarder sa persõne legeremẽt:àquoy il ne fit autre responce, sinon qu'il alloitdroit vers Tournhout, pour avec la grace de Dieu y trouver l'ennemi, marchant tout le iour & la nuict, tant que sur la minuit il arriva á Ravels petit village, à une lieüe de Tournhout,où il fit reposer ses gens, pour y attendre les derniers, qui y furent tous devant le poinct du iour.

*Le Comte de Varax fait sa retraite de Turnhout.*

Le Comte de Varax Capitaine general de l'armée Espagnolle adverti de l'approche dudit Seigneur Prince avec ses forces & artillerie, au lieu qu'il se devoit fortiffier en son logis, ou avoir allé recontrer le Prince en bon ordre, & choisi un lieu avãtageux,pour avec ses gens frais & gaillards combatre ceux qui estoyent moüillez,travaillez,& recreuz par la longueur & incõmodité des chemins(ce qui sambloit le pl⁹ seur & le plus honnorable pour luy, qui avoit reputation entre les premiers Chefs & Commandeurs, estant à peu pres aussi fort de gens,que le Prince,& sa Cavallerie & Infanterie estimée des meilleurs soldats que le Roy d'Espagne eut en son service ) si est-ce toutefois que par crainte il quitta de nuit son logis, sans sonner trompette, ny tabourin,ou faire autre bruit,se retirant vers Herental à quattre lieües de Tournhout,ville tenant le parti du Roy d'Espagne,où il se cuidoit sauver avec ses gens.

*Le Prince poursuit l'Espagnol.*

Le Prince arrivant à Turnhout à la poicte du iour,& trouvant son ennemi ia parti,se met en devoir avec sa Cavallerie de le poursuivre & atteindre,cõmandant aux gens de pied de le suivre en toute diligẽce. A un quart de lieüe de Turnhout vers Herental certain nõbre de l'Infanterie Espagnolle,à la faveur d'un certain bosquet, gardoyent le passage d'une petite riviere,dont le gué estoit fort lõg & difficile pour la Cavallerie,qui n'y pouvoit passer qu'à la file: & non moins facheux pour les gẽs de pied, n'y pouvans traverser que sur une planche assez estroitte.Parquoy le Prince pour leur faire quitter ce passage, cõmanda au Chevalier Veer,& au Sr vander Aa Lieutenant de ses gardes d'y dõner avec 200 mousquetaires,ce qu'ils firent & les en dechasserent. Ce passage gaigné il poursuyvit & attaignit l'ennemi à une lieuë de Turnhout, en une plaine,marchant Regiment pour Regiment à cent pas l'un de l'autre.Celuy des Allemans le premier,celuy de Hachicourt apres,celuy de la Borlotte le 3, & des Neapolitains le dernier.A la main droitte marchoit leur Cavallerie en trois trouppes,estans couverts à la gauche dudit bois: leur bagage estoit envoyé devant.Or quand ledit Prince qui avec la moitie de sa Cavallerie divisée en six esquadrons,estoit demeurè à la queuë, vid que le Cõte de Hohẽloo envoyé devant avec l'autre moitie de ladite Cavallerie( repartie pareillement en six trouppes) estoit advancé de sorte qu'il pouvoit chager l'Espgnol par le flanc, cõme il luy avoit esté cõmãdé. Il fit aller le Chevalier Veer & le Gouverneur Cidney,& l'autre Cavallerie de ses trouppes pour dõner en queuë, & luy avec sõ gros demeura ferme, afin de les soustenir & rafreschir s'ils eussẽt esté repoussez.Suyvãt ceste ordre le Comte de Hohenloo,& avec luy le Comte de Solms chargerent l'ennemi par le flanc, & les autres Seigneurs susdits donnerent sur la queuë, avec telle resolution & furie, que nonobstant toute resistance, l'ordonnance de l'Espagnol fut rompüe, sa Cavallerie mis en fuyte, & les gens de pied & de cheval qui ne se peurent sauver de vitesse, tous deffaits. Là vid on que les picques ne sont bastantes pour soustenir l'effort des longues pistolles(qu'en langage du pays on appelle Carabins ) qui sont schoppettes longues,que la Cavallerie ayants quitté leur lances porterent en ceste bataille.A laquelle y mourut plus de deux mille hommes sur la place, avec ledit Cõte de Varax leur General,lequel pour avoir esté trop simplement accoustré pour un tel Chef,ne fut recognu, pensant celuy qui l'a tué,que ce ne fut qu'un simple soldat Italien.Il y eut aussi plus de cinq cent prisonniers, & entre iceux plusieus ayans commandemẽt, & un ieune Cõte de Mãsfeld.

*Le Comte de Hohẽloo & de Solms chargent les premiers.*

*Le Prince victorieux.*

*Le Comte de Varax tué.*

Le Prince en rapporta trente sept drappeaux d'Infanterie, & une Cornette de Cavallerie. Ce qui combla sa victoire fut le peu de perte de ses gens, car (ce que plusieurs ne voudront croire, & toutefois est vray)il n'y perdit en tout que neuf hommes, dont le Capitaine de Cavallerie Dounck blessé, mourut quelque temps apres, & aussi un Gentilhomme Flamen

*37 drappeaux & une Cornette prise.*

*Quelle perte le Prince y fit.*

Flamen nommé Cabillau, en furent les deux,& fort peu de blessez.

Apres la victoire le Prince alla coucher à Tournhout,où il avoit laissé sõ artillerie, avec partie de ses gens de pied sous la charge du Sr de Herauguiere Gouverneur de Breda. Et apres que le chasteau eut enduré trois vollees de canon, la garnison le rédit par cõposition, qui en sortit vies & bagues saulves: ce fait le Prince se retirant le 8 dudit mois vers la Haye renvoya ses gens chacun à sa garnison: ayant en si peu de temps tant heureusement exploitté.

Ceste perte fut fort regretrée par le Cardinal,qui luy rompit les desseins qu'il avoit tant sur l'Isle de la Tolen, qu'au pays de Zuyt-beveland. Depuis luy ne les siens ne se meurent de rien, tant que d'icelle s'en voulant venger sur les Francois: le Gouuerneur de Dourlens avec la garnison Espagnolle qui estoit dedens St Pol en Arthois(mutinée ou bien feignant une mutinerie)dressa une entreprise sur la ville d'Amiẽs capitale de Picardie le 9 iour de Mars, par un dimenche environ les 8 heures du matin,qui luy succeda heureusemẽt, & fut la ville prise,sans aucune resistence. Le Cõte de St Pol estant dedens,qui ne trouva onc hõme pour faire teste à l'ennemi, voyant tout estre perdu,se sauva de vitesse abãdõnant sa femme,& toute sa famille: vers lesquels ledit Gouverneur se monstra fort courtois,renvoyant ladite Dame & tout sõ train sans souffrir leur estre fait aucun tort.

*Amiens surpris par l'Espagnol.*

La ville prise,l'Espagnol s'y monstra du cõmencement asses traittable: mais six iours apres cõme par forme de mutinerie pour leur payement la pillerent,& l'ayant pillée ranconnerent tous les habitans,tant Chanoines,& autres Ecclesiastiques, que Lais. Le Roy y avoit quelque temps auparavant comme en un magasin ou siege de guerre, envoyé quarante pieces de canon,tout l'attirail,pouldres, balles & autres muitions y requises. Ce fut la plus grand perte que le Roy y fit: car la bourgeoisie ne fut gueres regrettée, pour n'avoir onc (estant si prochains de leurs ennemis naturels,assavoir à six petites lieües de Dourlens) voulu recevoir garnison.

*Amiens pillee.*

Le Roy avoit biẽ deliberé cest Esté 1597 de faire bõne guerre au paysd'Arthois:mais la surprise de celte ville tant importante,& les prises de Calais,Ardres,& autres places q̃ l'Espagnol avoit en peu de temps empiettées sur luy, le firent changer de dessein, & tourner ses pẽsemens à recouvrer ladite ville d'Amiens.

*Entreprise de l'Espagnol sur Steenwyc fallee.*

Le 16 dudit mois de Mars l'Espagnol dressa une entreprise sur la ville de Steenwyc au pays d'Overyssel,en la maniere qui s'ensuit.Le iour precedẽt quelq̃s trouppes s'assemblerẽt au Ham pres d'Ommen à certaine heure du soir, d'où ils priręt par sentiers incognus, menãs quant & eux certais põts portatifs,avec lesq̃ls ils avoyẽt moyen de cheminer sans traverser nuls villages, p où ils ne furent nulle part descouverts: tãt qu'envirõ les deux heures de la nuict ils approcherent la ville,& se poserent ez iardins, qui sont derriere le pas d'asne du rampart, (qu'en langage du pays ils appellẽt rõdeel) iusques à ce que la Lune fut entierement basse,qui fut peu apres les trois heures,que lors cõme il faisoit obscur, ils donnerent une alarme biẽ chaude à l'Onighẽporte,& à celle de l'hospital,avec environ deux cens hommes, au son des trompettes, tabourins,& cris effroiables,selon leur costume. Ce temps pendant environ cent hommes de ceux qui estoyent ez iardins se coulerẽt doucement & sans faire bruit ez fossez de la ville, portans cordes, coignées, & syes, pour mettre bas la pallisade du costé du Nord, par où on descend du rampart au cymitiere: où ils donnerent une charge fort furieuse, avec environ trois cens hommes conduits par le Capitaine Zanthen. La sentinelle en ayant eu le vent fit arme:surquoy les bourgeois & soldats estant ez corps de garde plus prochains, & ceux qui demeuroyent en ce quartier de la ville estans esveillez, qui demi nuds, qui demi vestus, coururent au rampart, & croissans à toute minutte en nombre,se mirent bravement en deffence,repousserent ceste premiere charge:laquelle chassee arriere du rãpart,une autre trouppe de trois cens hommes que cõduisoit le Capitaine Malagamba, approcha pour seconder & assister les premieres:puis tost apres la troisiesme aussi de trois cens hommes, sous la conduite du Capitaine Herman van Ens, lesquels firẽt pareillement chacun une charge qui dura pres d'une heure, avec une telle furie qu'õ l'oya de Blocxyel,& du Cuindert. Ceux de la ville se deffendans vaillãment tãt à coups de harquebuses,de pierres, & à la maĩ, cõme autremẽt,de ce que tout premier la necessité leur mettoit au devãt. Les Assaillãs se pẽsans departir en deux trouppes au pied du rãpart pour charger par deux endroits, voyãs q̃ cela ne leur servoit de rien pour la grãd' resistẽce qu'ils y trouverẽt,firẽt en fin une retraite plus paisible q̃ n'avoit esté leur abordée, reportãs à la faveur des tenebres autant de leurs morts & blessez qu'ils peurent eslever: tellemẽt qu'ez fossez ne resta q̃ deux de leurs morts, dõt l'ũ estoit quelq̃ Lieutenãt:& au pied du rãpart huit ou neuf blessez à demi morts, qui furent parachevez,reservé deux qui furẽt apportez en la ville, dont l'un estoit Lieutenant de Malagamba, qui declara le pourject & succes de toute ceste entreprise. De la part de ceux de dedẽs, n'y eut qu'ũ bourgeois de la

ville nómé Cornille Beē, & un Martin Iacobs canonier blessez, dont il est mort depuis, sans 9 ou 10 autres bourgeois, & 4 ou 5 soldats legerement blessez, bien tost gueris. Ces entrepreneurs à leur retraite quitterét ez fossez de la ville, tous leurs instrumés & appareils apportez pour cest exploit duquel avec 17 chariots de leurs morts & blessez ils remporterent peu d'honneur: la ville ayant neantmoins eu belle eschappade, car peu s'en falut qu'elle ne fut surprise à despourveu.

*Entreprise du Prince Maurice sur Venloo mal succedée.*

Au mois de May le Prince Maurice eut certaine étreprise bié dressée mais mal succedee sur la ville de Venloo au pays de Geldre, à laqlle il se trouva en personne avec quelq Cavallerie & Infanterie. L'exploit se devoit faire avec deux navires à l'ouverture de la porte de la ville, qui dóne sur la riviere de Meuse. Le premier & plus petit navire auquel estoyét les Conducteurs de ceste entreprise, avec le Capitaine Matthis Helt & son Lieutenant, fit fort bien son devoir, environ 50 hómes qu'il y avoit dedés se saisissans à heure dicte du kay & de ladite porte: mais cóme le grand & second navire, ne sceut si legerement móter à cause de la roideur du courát de l'eau de la riviere, & de l'ébarassement des navires arrivez devant la ville, ne pouvant aborder avec ses gens qui estoyent en plus grand nóbre: les bourgeois eurent, tandis que les premiers gardoyét la porte, loisir de se mettre en armes, & de se rüer sur le Capitaine Matthis, avec ce q les bateliers Liegeois qui estoyét sur leurs navires tiroyét par deriere sur luy & sur ses gens: tellement que n'estant autrement secondé, les bourgeois regaignerent la porte, où ledit Capitaine Matthis, & Schalck Capitaine de navire furent tuez, & le Lieutenát de Matthis blessé rapporté sur des picques par quelques soldats Anglois. Ainsi fallit ceste entreprise à la grande reiouïssance des bourgeois.

*Ambassadeur du Roy de Pologne vers les Estats.*

En ce temps là Sigismonde Roy de Pologne & de Suede à la reqste du Roy d'Espagne, envoya vers les Estats generaux des Provinces unies, un sien Agent (qui neantmoins prenoit titre d'Ambassadeur) nómé Paul Dziali gentilhomme de sa maisó, & l'un de ses Secretaires, lequel arriva à la Haye au mois de Iuillet, & fut hónorablement receu desdits S^rs des Estats, & du Prīce Maurice. Sa principale legation estoit de requerir lesdits Seigneurs & Prince de la part du Roy son Maistre, intercedant pour celuy d'Espagne, de vouloir entédre à paix. Cest Ambassadeur extollát iusques au ciel le Roy d'Espagne & sa grand' puissance, deprimant assez les Estats, sembloit user de menaces au nom de só Maistre en leur endroit, s'ils ne condescédoyent aux propositions de sa legation. Ce neantmoins lesdits S^rs luy firent le recüeil & l'honneur que requeroit & meritoit sa persóne, luy dónant *assez courte responce, comme fit pareillement la Roine d'Angleterre, vers laquelle il alla pareillement.*

*Agent de l'Empereur vers les Estats.*

Aux mesmes fins de persuasion de paix l'Empereur envoya au cómencement d'Aoust, à l'instance du Roy d'Espagne le Seigneur Charles Nutzel de Honderpuihel só Conseiller au Royaume de Hongrie, vers les Estats generaux & Prince, lequel eut audience le 10 dudit mois. Sa legatió tendáteà ceque lesdits Seigneurs voulussent admetere & ouyr certains Ambassadeurs de la part dudit S^r Empereur & autres Princes de l'Empire, pour trouver moyen de dresser quelque proposition de paix, entr'eux & le Roy. Auquel fut respondu qu'ils ne pouvoyent changer leur premiere resolution, ptant qu'il pleut à sa M^té Imperiale ne prédre leur refus de mauvaise pt: ce qu'ils ne faisoyent pas p mespris: mais plustost pour eviter son indignation, qu'ils pourroyent encourir, si tels & si magnifiques Ambassadeurs, ne reportoyent d'eux en leur legation chose qui fut aggreable à sa M^té, estant tout certain q s'ils desiroyét entamer quelques propos de reconciliation avec l'Espagnol, ce qui n'est pas (seulement) loisible aux Estats d'y penser: ce seroit toute paine perdüe, autrement ils ne voudroyét refuzer lesdits Seigneurs Ambassadeurs, cóme ils n'en ont iamais refuzé nuls, principalement de la M^té Imperiale: avec ce que les Estats s'estans adioints à l'alliance du Roy de France, & de la Royne d'Angleterre, ne pourroyent sans leur sceu & consentement rien commencer, principalemét en chose de si grand pois, qui concerne leur gouvernement: priants partant sa Maiesté les vouloir tenir pour excusez.

*Brefve responce des Estats à cest Agent.*

*Le Roy de France s'apreste pour assieger Amiens.*

Le Roy de France ayant tost apres la surprise d'Amiens par les Espagnols, envoyé quelques trouppes de Cavallerie & d'Infáterie ez environs de ladite ville, principalemét ez lieux où il y a des póts sur la riviere de Sóme, cóme au Pót de Remi, Picquigni, Corbie, & ailleurs, attendant que son armée fut preste pour l'aller assieger de fait, & de bien pres. Le Cardinal Albert (à qui importoit beaucoup de conserver ceste ville pour le Roy son Maistre, comme estát la ville Metropolitaine & Siege du Bailliage de Picardie, principale clef de la France du costé d'Arthois) manda toutes ses forces Espagnoles sur les frontiers, outre les garnisons qu'il avoit en Cambray, Chastelet, Dourlens, Calais, Ardres, Móthulin, & autres lieux de ces quartiers, gaignez sur les Fráçois, pour en un besoin rompre le siege du Roy de France, voire le lever par force & violence s'il eut peu. Mais il ne sceut si tost estre prest faulte d'argent,

*Le Cardinal Albert designe de secourir Amiens.*

d'argent, ou autrement, qu'avant que son armee fut aux champs le Roy s'estoit si biẽ retranche en son camp, que le Cardinal ne trouva pas cõseillable de l'aller attacquer : combien qu'ayant ses gẽs mis en bel ordre de bataille avec son artillerie, il en fit une fois ou deux quelque samblãt, non toutefois à intentiõ de riẽ hazarder, qui fut cause qu'en fin ladite ville fut cõtraite, à la barbe dudit Cardinal de se rendre, comme elle fit au mois de Septembre ensuyvant.

*Le Prince Maurice se met en campagne avec son armee.*

Tãdis que le Cardinal estoit en ce quartier de Picardie avec toutes les forces du Roy d'Espagne. Les Estats generaux des Provinces unies, & le Prince Maurice ayãs attendu iusques au mois d'Aoust à se mettre en campagne, pour voir premierement de quel costé le Cardinal tourneroit la teste de son armée: ne doutant point qu'il ne s'y tint long temps empesché, pour (ores qu'il ne sceut lever le siege du Roy) servir de bride aux Francois de ne courir sus à l'Arthois. Au cõmencement du mois d'Aoust sur ce q̃ les Estats & le Prince avoyent bien deliberé de repurger & affranchir le Rhin: iceluy Sr Prince fit marcher son armée & tout son attirail tant par terre, que p̃ les rivieres du Rhin & de Wahal, avec trois ou quattre cens navires de toutes sortes vers la ville de Rhynberck: & paravant q̃ de l'aborder passant rasibus la ville & chasteau d'Alpen, appartenant à la Comtesse de Moeurs & de Nyeuwenart, qui eussent peu nuire à son camp: il en approcha avec deux pieces d'artillerie tant seulemẽt, qu'il laissa voir à ceux de la garnison que le Roy d'Espagne y avoit, d'envirõ soixante hommes: lesquels sommez de se rendre & leur promettant bon parti, s'ils se rendoyent devant que le canon fut placé, ne se sentans forts assés pour soustenir une armée, & ne se voulãs perdre par opiniatreté, se rendirẽt & mirent lesdits ville & chasteau ez mains dudit Sr Prince le huitisme iour dudit mois d'Aoust, sortans avec armes & bagages, veu qu'ils n'avoyent attendu aucun effort, ains seulement des menaces,

*Alpen ville & chasteau rendus aux Estats.*

*Rhynberck investie.*

Le mesme iour ledit Sr Prince avãca toute son armée devant ladite ville de Rhynberck, qui endedẽs le soir fut de tout poĩct investie p̃ terre, estans ses navires de guerre & pontons demeuréz devant la ville de Wezel au Pays de Cleves, par ce qu'aysement ils ne pouvoyẽt mõter le Rhin: mais le lendemain, elle fut pareillement investie par eau, & les navires des Assiegéz saisis, avec certaine petite Isle au milieu du Rhin à l'opposite de la ville: où ledit Seigneur Prince fit dresser quelques pieces de batterie, outre celles qui estoyent sur les navires de guerre, d'où il fit battre certaine grosse tour à l'hostel de l'Evesque (qui commandoit sur ladite riviere) tant qu'elle fut rendüe inutile. Les Assiegéz ne firent aucune sortie qui merite d'estre escrite, trop biẽ de leur canon importunoyent les les Assiegeans, & entre autres tirerent un coup ioignant la tente dudit Seigneur Prince au pavillon du Seigneur de Sõsvelt son Conseillier, & en sa ieunesse son Gouverneur, qui passa rez sa teste, ainsi qu'il estoit encore reposant sur son matras, touchant seulement son hault de chauses, qu'il avoit mis au chevet, sans luy faire aucun mal: qui fut cause qu'on dressa une terrace de la haulteur d'un homme & plus, pour garentir les tẽtes dudit Seigneur Prince.

*Le Sr de Sonsvelt en grand hazard.*

Le dixneufiesme dudit mois ledit Seigneur ayant dresse sa batterie au plus fort endroit de la ville, d'environ trente six pieces, la fit ioüer depuis les dix heures du matin iusques à quatre apres midi, que la muraille commencoit à aller bas, & à faire bresche: ce qui estonna tellement les Assiegéz, qui toutefois n'estoyent pas moins de mille homme combatans, & qui bien encouragéz eussent peu soustenir maint assault (ores que la bresche ne fut assez bastante) qu'ils requirent ce mesme iour, sur ce qu'ils furent sommez se rẽdre, de parlementer: à quoy le Prince ne refusa d'entendre pour espargner ses gens, & l'effusion du sang humain: & s'accorderent par ensamble que endedens le lendemain le Gouverneur, Capitaines, Officiers, soldats, & matelots sortiroyent avec leurs pleines armes, drappeaux, tabourin battant, emportans tous leurs meubles & bagages sur certain nõbre de chariots, avec bon convoy pour les conduire iusques en la ville de Geldre: avec lesquels pourroyent sortir qui voudroyent toutes persõnes tant ecclesiastiq̃s que layes, & tous les Officiers du Roy d'Espagne. A la charge q̃ tout ce qui appartenoit au Roy d'Espagne, comme aussi les navires, & les meubles de la Cõtesse de Nyeuwenart estãs en la ville y demeureroyẽt: les bourgeois demeurãs maitenus & conservéz en leurs droix & previleges.

*La ville de Rhynberk rendue abõ marché aux Estats.*

Ce fut certes en peu de temps & à bon marché gaigner une ville tant forte, & de si grande importance, qui faisoit tant de mal à tous ses voisins, & principalement à ceux de Wezel, pource qu'ils font professiõ de la religiõ p̃testante. Les assiegéz eussent peu biẽ tenir pour leur hõneur quelq̃s iours, & soustenir deux ou trois assaults, ce qu'ils devoyẽt biẽ avoir fait, veu q̃ le Comte Herman vandẽ Berghe estoit en pied, avec belles troupes de Cavallerie & d'Infanterie, pour les secourir, du mois les rẽforcer d'hõmes, qu'apparemmẽt il eut peu faire veu la distance des quartiers du camp l'un de laududit Seigneur Prince Maurice. Mais cõme c'est la coustume que les plus grands

*Le Capitaine Snater plus piaffeur que soldat.*

vateurs & piaffeurs ne sont point les meilleurs soldats: le Capitaine Snater Gouverneur de la ville (qui de parolles avoit paravant assés bravé les Estats & ledit Sr Prince en la ville de Nymegen devant que de la rendre) se trouva de prime face tant esperdu, (craignant que ses bravades ne luy fussent ramentües) qu'il perdit quant & quāt courage: aussi en fut il grandement blasme, de s'avoir rendu à si bon marché, & fut lōg temps detenu prisonnier nonobstant ses excuses sur ses soldats, qu'il accusoit n'avoir voulu soustenir nul assaut, lesquels au contraire se sont excusez sur luy. Toutefois ie n'ay pas entendu qu'on en ayt fait quelq̄ correction, ains au rebours se mutinerent tost apres lesdits soldats en la ville Geldre.

*L'Archevesque & Chapitre de Coulogne redemandent Rhynberck cōme neutrale.*

Ceste ville ainsi rendüe à la confusiō du Capitaine Snater & des assiegez, l'Aarchevesque & Chapittre de Coulogne, (de le Iurisdictiō & Diocese de ladite ville) envoyerēt leurs Deputez vers ledit Sr Prince estant encore en son camp, & depuis vers les Estats generaux à la Haye, les requerir de leur vouloir laisser ladite ville, comme estant de leur districts, franche, libre, & neutrale: mais l'exemple des villes de Bonne & de Nuys, avec le mal que ladite ville avoit fait aux Estats, livrāt passage aux Espagnols au pays de Frise, & les volleries qui s'estoyent commises par la garnison d'icelle, furent cause que pour ce coup on leur donna peu d'espoir de la recouvrer à si bon marché, de ceux à qui elle avoit tant cousté à la gagner.

*Le Fort Camille abandonne.*

La rendition de ceste ville estonna tellement ceux qui estoyent en garnison à ce puissāt Fort aussi scitué sur le Rhin, (que le Capitaine Camillo Sachini Gouverneur de la ville de Meurs avoit fait bastir de son nom appellé le Fort de Camille) scitué deux heures de chemin de ladite ville de Rhinberck: que sans attēdre le siege, sur ce qu'ils virent seulement approcher deux navires de guerre, ayans mis le feu dedens, le quitterent le 24 dudit mois d'Aoust, y abandōnans deux pieces d'artillerie. Quoy voyant le Prince Maurice, le fit à l'instant desmolir tandis qu'on estoit empesché à reparer les bresches, & à applanir les trenchèes du cāp de Rhynberck, puis ayant recognu la ville & chasteau de Meurs, l'assiette, & le Pays d'allenviron pour y planter son camp, apres avoir laissé suffisāte garnison de pied & de cheval en ladite ville de Rhynberck sous la charge du Capitaine Schaef, fit marcher sō armée le 26 dudit mois vers Meurs, qu'il assiegea s'apprestant pour les forcer: mais le 7 iour en suyvant qui fut le second de Septēbre, devant qu'avoir este batüe d'un seul coup de canon, ores que la ville & chasteau fussent places assez fortes, munies de huit à neuf cens hommes, ausquels ne māquoit

*La ville & chasteau de Meurs assiegez par les Estats.*

rien pour bien se deffendre, principalemēt au chasteau: neantmoins le courage leur estant failli, par la subite espouvante qui les surprint: oyans la sommation qui leur fut fait de se rendre, & pensans au peu de devoir, ou plustost nul, qu'on avoit fait à secourir la ville de Rhynberck, beaucoup plus forte & importante, n'esperans partant aucun secours apres qu'ils auroyent fait leur mieux, ne se voulans laisser saccager à credit, furent advisez devant que se laisser battre de douze pieces toutes prestes à dōner, d'entrer en voye d'accord le plus honnorable qu'ils peurent: que le Prince tendant allieurs & pour gaigner temps leur accorda à sortir le lendemain 3 de Septembre avec toutes leurs armes, chevaux, hardes, & bagage, drappeau volant au vent, tabourin battant, la balle en bouche, & la mesche allumèe, & outre ce d'esmener une piece de campagne, ce que iamais n'avoit esté pratiqué durant toutes les guerres des Estat (mais pour gaigner temps, y ayant encore beaucoup d'ouvrage aillieurs, on leur accorda tout ce qu'ils demanderent). Davantage leur furent encore accordez quelques chariots pour esmener leur bagage, & bon cōvoye pour les cōduire en lieu de seureté.

*Meurs rēdue.*

Le Prince Maurice ayant ainsi affranchi la navigation du Rhin, & osté le passage de Frise aux Espagnols, apres avoir mis ordre par ces trois villes & chasteaux, qu'en un mois de temps il avoit cōquis à peu de travail & perte de ses gens, deliberé pareillement d'aller delivrer le Pays de Frise & d'Overyssel: passa le 8 dudit mois de Septembre le Rhin avec toute son armée audit lieu de Rhynberck, faisāt descēdre ses navires de guerre & de munitiōs aval le Rhin à Ysseloort en la riviere d'Yssel, iusques à Dousbourg en la Comté de Zutphen, deliberé d'aller attaquer la ville de Grolle, que deux ans auparavant ayant assiegée (cōme nous avons dit) il quitta sur ce q̄ les Espagnols sous la conduite de Mondragon luy vindrent coupper les vivres: devant laq̄lle ville il arriva avec son armée, & l'investit l'onsiesme dudit mois de Septembre: en laq̄lle il y pouvoit avoir 1200 hōmes de guerre, assavoir 10 cōpagnies d'Infāterie & 3 Cornettes de Cavallerie, sous le cōmãdemēt du Cōte Fredric van de Berghe frere du Comte Herman, qui lors se portoit Gouverneur de toute la Frise pour le Roy d'Espagne. La premiere chose q̄ le Prince Maurice y fit apres avoir bien retranché sō cāp, fut de faire escouler les eaux des fossez, & à y dresser quelq̄s galleries au travers iusq̄s au pied du rāpart, pour le s'apper tout à couvert. La ville estoit moyēnemēt forte, & qui ne pouvoit legeremēt gaigner sās une rude baterie, tāt à rōpre les deffēces des Assiegez qu'à faire bresche pour venir à l'assaut. Parquoy il fit

*Le Prince Maurice passe le Rhin.*

*Assiege la ville de Grolle.*

il fit placer vingt & quatre pieces de canon, dont Maistre Iean bouvier maistre des feuz artificiels, faisoit rouge rage à faire voller ses petits diables allumez dedēs la ville, dont le feu s'esprit en divers endroits, que les assiegez avoyēt du mal asses à estancher: lesquels cependant de leur costé, ne chomoyent pas à se bien deffendre, donnans de leur artillerie au travers du cāp, sur lequel ils faisoyēt aucunefois quelq̄ sorties. Mais comme le rampart estoit ia miné en sept ou huit endroits, & que les galleries estoyēt presques toutes achevées pour sapper, toute l'artillerie bracquée preste à donner, le Prince ennemi de l'effusion du sang humain, ne voulant perdre le povre peuple sans inevitable occasion & necessité, & pour espargner ses gens autant qu'il pouvoit (comme c'est sa coustume de battre en toute furie sans relache, tant qu'il ayt bresche, & de quant & quant dōner l'assault) voulut premier le 17 dudit mois sommer le Cōte vandē Berghe & les Assiegéez de se rendre, leur promettant bon parti s'ils se rendoyent devant qu'attendre le foudre de son canon, autrement que s'il les falloit gagner d'assault qu'ils sentiroyent la fureur d'un ennemi victorieux, par pertinaicite provoqué à vengāce. Les Assiegez voyās l'estat de leur ville à demy bruslée, les galleries, les sappes, les mines, la quantité du canon & toutes choses prestes pour les forcer, n'ayans nul espoir de secours, & beaucoup moins q̄ les dernieres villes prises pardela le Rhin, aymerent mieux entendre á un bon appointement, sans attendre plus grande extremité, accordans de se rendre, & d'en sortir le lendemain avec toutes leurs armes & bagages, laissans leurs drappeaux & cornettes à la charge de ne servir de deça le Rhin contre les Estats le terme de trois mois, & qu'ils se retireroyent par dela la riviere de Meuse. Les gens de cheval laissans leurs chevaux á la discretion du Prince: desquels il eut peu remonter partie de ses gens, si son plaisir eut esté tel: mais usant de sa courtoisie, & liberalité acoustumée, pour mōstrer aux ennemis qu'il ne luy en mancquoit point, les redonna à un de leurs Capitaines Italien qui l'en requist, plustost que non pas audit Comte vanden Berge, combien qu'il fut son cousin germaī enfans de Frere & de Sœur. Il leur accorda pareillement grande quantité de chariots pour esmener leurs blessez & bagages, iusques au Rhin. Ainsi fut la ville de Grollo rendüe: au siege de laquelle ny eut gueres grand' perte de gens, d'une part ny d'autre: mais la male-chance tourna tout le plus sur les povres bourgeois qui y eurēt leurs maison bruslées.

*Grolle sommi.*

*Rendue par appointemēt*

*Courtoisies du Prince Maurice.*

*Le Prince assiege Brefort*

Le Prince ayant fait aplanir les trenchées de son camp & mis suffisante garnison en ladite ville de Grolle, le premier d'Octobre marcha avec son armée vers la ville & chasteau de Brefort, au mesme pays d'Overyssel, places assises en lieu naturellement fort, n'ayant que deux avenües, l'une devant l'autre deriere, autrement environées de tous costez de marescages & frondrieres, & outre ce tellemēt fortifiées p l'industrie des hōmes, qu'elles sambloyent imprenables, munies de trois cens bons soldats, qui estoit asses pour la petitesse des lieux, sous la charge d'un Capitaine Lorrain. Le Prince pour mieux faire ses aproches, & gagner chemin, fit ietter force facines & bourrees, clayes, & plāches aux endroits moins accessibles, sur lesquels de part & d'autre furent des gabions dressez, & vingt pieces de canon plantéz pour batre les ravelins qui couvroyēt les deux portes, du costé de l'Oriēt & de l'Occident, & certaine tour qui l'importunoit à l'Occident: puis fit faire une longue gallerie au travers des fossez, pour en un besoin venir à la sappe. Ce fait, & toutes choses biē diposées pour y user de force, le Prince fit sommer les Assiegez de se rendre sous promesse de bon traitement. Le Capitiane Lorrain, ny voulant entendre, le Prince fit donner trois vollées de canon, puis les sommer derechef. Mais comme les Assiegez se voulurent roiddir & opiniastrer á se deffendre, se fians sur la forteresse desdits ville & chasteau, ne pensans pas que la batterie leur eut sceu faire tant de mal, que l'experience leur enseigna tost apres, mais trop tard: le Prince cōmanda de batre lesdits ravelins & portes d'un costé & de l'autre, en toute furie cōmé il fut fait depuis les neux heures du matin iusques environ trois apres midi, & bresche faite au ravelin du costé du Nord, lequel fust bien tost gagné par les ponts que ledit Seigneur y fit dresser en toute diligence: Les Assiegez voyās que ce ravelin alloit bas, & que la bresche commencoit à estre suffisante asses pour dōner un assault, voire eut-ce esté pour y aller à cheval, & que l'armée estoit ia disposée en bataille pour les assaillir, firent signe qu'on cessat la baterie, & qu'ils desiroyent de parlementer. Mais leur premiere opiniastreté fut cause que le Prince ne s'en voulut pas deporter, tant qu'il vid la bresche aysée, que les femmes & enfans se mōstrerēt á genoux & mains ionctes cryās misericorde, ce que n'advancant rien, & tost apres la batterie cessée, quelques soldats s'avancerent (paraventure sans charge) d'aller recognoistre la bresche & estans montéz en haut ne voyans persōne pour la deffendre y entrerent, qui quant & quant furent suivis des autres, lesquels se ruerent sur les Assiegez qui ia commencoyent de prendre la fuitte, & leur retraitte vers le Chasteu, dont y en eut quelques septante des derniers taillez en pieces. Le Capitaine

*La ville sommée, les Assiegez se roidissent.*

*Baterie furieuse.*

*bresche suffisante*

*Les Assiegez desirēt de parlementer mais trop tard.*

*Bresche recognue gagnée & la ville emportée les Assiegez se retirent au chasteau.*

Capitaine Lorraine s'y oza retirer, craignāt q̃ sō opiniatreté precedēte ne fut cause de le faire tuer de ses gens propres, ains s'alla cacher en une mine, où il fut trouvé, & mené prisonnier au Prince, qui luy redonna la vie. Ledit Seigneur eut volontiers empesché le pillage, & espargné le povre peuple de la ville, & evitté les desordres & insolences, qui en tel cas adviennent ordinairement, se tenant luy mesmes asses long temps à la bresche pour l'empescher & deffendre: sans vouloir permettre qu'aucun bourgeois ou habitant fut prisonnier ny ranconné. La ville fut neantmoins en partie pillée p ceux qui y entrerent les premiers: mais comme il fut deffendu, le pilage ne fut pas grand: & n'eut le tout poït trop mal allé pour les bourgeois si un soldat cherchant de nuit quelque hazard avec une torche de paille allumée, faute de chādelle, n'eut mis le feu en la maisō, qui s'espar dit par toute la ville, sans qu'on y sceut onc remedier, laq̃lle fut toute bruslée à huit maisōs pres. Les soldats retirez au chasteau prierent grace leur estre faite, se rendans à la mercy du Prince: qui fut telle qu'il leur donna la vie à tous, en quittant leurs armes, & payant rançon convenable. Lesquels ayans laissé des ostages des plus apparents d'entre aux pour ladite rançon, le surplus se retira vers leurs gens, comme les autres de Grolle. Les deniers de ces rancōs furent par ledit Seigneur repartis entre les soldats, sans qu'il s'ē soit approprié un seul solt. En quoy il demonstra sa liberalite & clemence, car il pouvoit par droit de guerre s'il eut voulu, faire un mauvais parti à ces opiniastres: à quoy en tel cas l'Espagnol ordinairement ne se fait pas, faisant tout saccager ou pendre: mais ledit Seigneur a ce bō naturel, outre ses autres vertus, qu'il prefere tousiours clemence & misericorde à rigueur. Quant à sa liberalité il la fit asses apparoistre aux Cavalliers de Grolle, cōme nous avons tantost dit, leur rendant leurs chevaux, dont il eut peu remonter beaucoup de ses gens desmontez.

*Le Prince repartit les rancons entre ses soldats.*

Ledit Seigneur estant venu à chef de ceste ville & chasteau de Brefort, & y ayant mis ordre, tourna la teste de son armée vers la ville d'Enschede, par raison grande, mais nō des plus fortes, ny aussi des plus foibles, en intention de s'en faire maistre avāt que de passer plus outre. S'en estant approché avec douze pieces de canon, & l'ayant fait sommer, la garnison qui estoit dedens mieux advisée q̃ celle de Brefort, puis qu'elle n'avoit nul espoir de secours pour eux, & que ces deux tant fortes & tant importantes places avoyent esté gagnées, sans qu'on ayt fait sāblāt de les secourir: requirent d'en pouvoir sortir avec leurs armes & bagages: ce que ledit Seigneur leur accorda, toutefois sans chariots ny convoy, à la charge de retourner pardelà la Meuse. Ainsi sortit la dite garnison le iour mesme que ledit Seigneur y arriva, assavoir le 17 d'Octobre, qui n'estoyent que deux petites compaignies; lesquelles tindrent à asses grand honneur d'avoir veu l'armée & le canon dudit Seigneur.

*Le Prince vat devant la ville d'Enschede qui se rend*

Lequel alla le lendemain planter son camp devant la ville d'Oldenzeel audit Pays d'Overyssel, par raison grande & bien peuplee, ayant trois doubles murailles & autant de fossez, en laquelle y avoit six cens hommes de guerre. Les bourgeois qui n'eussent pas volontiers veu leur ville gastée du canon, ny mis leurs vies & biens au danger, sachans bien qu'en tout cas ils ne pouvoyent faillir d'estre gagnez soit par force, ou par accord, fut tost ou tard: & que d'attendre plus longuement ils en pourroyent avoir tant pire parti, voyans l'artillerie, & qu'on commencoit à tirer l'eau de leurs fossez: persuaderent aux soldats d'entrer de voye commune en un bon accord, & envoyerent parensamble le 21 dudit mois un Tabourin vers le Prince, luy faire entendre leur intention: sur laquelle apres avoir quelque peu parlemēté, fut accordé que les soldats sortiroyent le lendemain avec leurs armes & bagages au mesme appointement qu'avoyent eu ceux d'Enschede. Et pardessus ce que ceux qui voudroyent en sortir, & neantmoins à cause de leurs affaires ne le pourroyent si tost faire, leur fut accordé trois mois de temps, pour cependant entēdre & achever leurs negoces, puis aller la part que bon leur sambleroit librement & franchement avec leurs meubles & mesnages.

*Le Prince assiege la ville d'Oldē Zeel*

*Olden Zeel rendue aux Estats.*

Tandis que le Prince estoit devant Oldenzeel, il envoya son Cousin le Comte George Everard de Solms, assieger la petite ville d'Ormarsum au mesme Pays d'Overyssel, devant laquelle M. Charles le Lievin Seigneur de Famas General de l'artillerie des Estats avoit esté tué l'an 1592. A laquelle ayant donné trois volles de quatre pieces moyennes, la garnison d'une seule cōpaignie qui estoit dedens requit pouvoir sortir au meime accord que ceux d'Enschede, ce que leur fut octroyé: ainsi fut ladite ville rendüe le 21 dudit mois d'Octobre, sortans les soldats avec leurs armes & bagages.

*La ville d'Otmarsum aussi rendue aux Estats.*

Ceux qui estoyent en garnison en la ville & fort de Goor voyans les tāt heureux succez par tout dudit Seigneur Prince, & comme il prosperoit & alloit avant, ne voulans l'attendre, quitterēt d'eux mesmes ces places, & les abandonnerent au bon plaisir dudit Seigneur, qui quant & quant fit desmolir les Forteresses par les Paisans de ce quartier, trop ayses d'estre employez à une si bonne ouvrage, par où ils pouvoyent recouvrer leur liberte & repos. Estant tout le

*Goor abandonné aux Estats.*

Pays

Pays d'Overyssel delivré par les prinses de ces villes de Grolle, Bréfort, Ensch ede, Oldé Zeel, Otmarsum & Goor, & d'aucuns forts que les Espagnols y avoyét tenus, esté lóg temps par le moyen d'iceux extremement travaillé tout le plat Pays, iusques aux portes de Deventer Campen Zwol Hasselt & Stenwyc, villes principales dudit Overyssel sous l'obeissance des Estats. Dont à bó droit elles doivét remercier ledit Seigneur Prince d'un tel devoir en si peu de temps, & à si peu de foulle, le recognoissant en son endroit, comme i'entens qu'elles ont fait depuis, & tout le Pays asses courtoisement.

*Restoyent encore en ce quartier la les ville & chasteau de Lingen.*

Pour cóbler les victoires de ceste année dudit Seigneur Prince, & du tout affranchir les Pays de Frise, d'Overyssel, & de Groeningen, tát qu'il n'y restat plus d'Espagnol ennemi outre le Rin: il y restoit encore la ville & Chasteau de Lingé, places de fort grád' importance, estans le passage par terre vers les villes de Hambourg, Bremen & autres d'Oostlande, avoisinans le Pays de Westphalé, & les Comtez d'Emden & d'Oldenbourg, faisant une Seigneurie & petit Estat à part soy, que les Estats' generaux avoyent par cy devant donné au Prince d'Orange Pere dudit Sr Prince Maurice, en recognoissance de leur liberté qu'ils avoyent recóverte par son moyen & service.

*Le Comte Frederic van den Berghe dans Linghé.*

Le Comte Frederic vanden berghe, apres avoir rendu par appointement (cóme nous avons dit cy devant) la ville de Grolle, s'estoit retiré dedens ledit chasteau de Linghé, qui estoit tout le restat de son gouvernemét pardela le Rhin, bien delibere de les garder l'un & l'autre, & (comme on dit) y ioüer à toute reste: attédu q̃ ce sont places tresfortes, qu'il avoit munies de six cens bons hómes, la fleur de la gendarmerie du Roy d'Espagne en ces quartiers de Frise, avec une Cornette de Cavallerie & belle artillerie iusqs à 10 ou 12 tát canós q̃ moyénes, sans les pieces de fer. Le Comte s'asseurant d'y estre assiegé, pour tant plus discommoder le cáp du Prince son cousin fit brusler quelques maisons plus proches de la ville, & en eut fait d'avantage, s'il n'eut pas esté si tost empesché, par la venüe de l'armée: l'hyver estant lors sur les bras, & bien apparét de faire du mauvais temps.

*Le Prince investit les ville & chasteau de Linghen.*

Ce neantmoins le Prince se retirant du Pays d'Overyssel fit le 28 d'Octobre marcher son armée vers là, & ledit iour l'investit: & d'autát que de ce costé il n'avoit nuls ennemis à craidre que ceux qu'il assiegeoit, afin de tát mieux accómoder ses gés il les logea un petit au large, & la pl' part dedés des maisons de paysans, dont le Pays est fort peuplé. Quant à sa personne il fut logé chez un gentilhomme un quart d'heure de la ville, & sa Cavallerie asses à l'escart.

Les approches furent aysées à faire, à cause que la ville est environnée de petites collines, tellement qu'en peu de temps, avec ce que la saison se rédit asses gracieuse, ses gens se logerent dedens les cótreschar-pes, iusques au bord des fosses, d'où leau fut bien tost escoullée, puis furent dressées quelques galleries au travers desdits fossez, principalemét du costé du chasteau. Le tardif arrivemét du plus gros canó fut cause que les batteries ne furent si tost touttes prestes: neantmoins pour rompre les deffences des Assiegéz, le Prince fit ioüer en toute diligence, celles qu'il avoit amenees en petit nombre quant & soy: mais quand le surplus fut arrivé, il fit bracquer vingt & quatre canons contre le chasteau: que le second de Novembre il fit batre de telle furie huit heures de long aux deux ravelins, q̃ le Cóte Federic voyát q̃ c'estoit au chasteau qu'on en vouloit, fit retirer toute l'artillerie qui estoit dedés la ville, pour l'amener en ce chasteau, avec laquelle il rendoit son change au Prince, faisant souvent sortir ses gens à l'escarmouche, avec perte de part & d'autre.

*Batterie contre le Chasteau de Linghen.*

*Les galleries achevées le Prince commande de sapper.*

Les galleries estans achevées allendroit desdis deux ravelins, sans que les Assiegez peussent en facon quelconque empescher l'ouvrage à cause du foudre cótinuel du canon, & de la scoppetterie, & que toutes les deffences du rampart estoyent mises bas, le Prince commanda de sapper lesdits deux ravelins. Frederic s'en estant apperceu & sachant la coustume de son Cousin, qui est qu'ayát bresche à souhait, il se haste d'assaillir: craignant d'estre emporté d'assault, ayma mieux faire une bóne retraitte en temps & heure: & sur ce qu'il en fut sommé, requit de parlementer, & d'entrer en capitulatió. Le Prince l'oüyt de tát plus volótiers, d'autant qu'il craignoit la saison de l'hyver, qui iusques lors luy avoit esté fort favorable, aussi pour gagner téps, & ramener son armée. Parquoy le douziesme dudit mois Frederic accorda de se rendre, & d'en sortir avec armes & bagage, en luy furnissant quelques chariots iusques au village prochain; remettant dez ce iour mesme le chasteau ez mains du Prince, qui à l'instant y mit de ses gens, le Comte retirant les siens dedens la ville iusques au lendemain, qu'il en partit du tout, pour tirer la part qu'il avoit esté dit.

*Les Freres vanden berghe nont sceu garantir nul seule place à eux Commise.*

Ce fut un grand cas de tous ces freres vanden Berghen, que d'autant de places que le Roy d'Espagne leur a commis, ils n'en ont sceu garder une seule allencontre des efforts du Prince Maurice leur Cousin, comme Devéter, Steéwyc, Grolle, Linghé, & toutes ces autres petites villes du Pays d'Overyssel, que ledit Seigneur Prince gag-

na

na cest Esté. On dit que l'Espagnol les y cómettoit expressement, afin que s'il les eut eu en garde, il n'encourut pas le deshonneur de les perdre luy mesme, à quoy il n'eut non plus failli que les autres vanden Berghen, qui en tout cas se sont monstrez fidelles & actifs au service du Roy d'Espagne leur Maistre.

*Ambassadeurs du Roy de Danemarck au camp devát Linghen.*

Tandis que le Prince Maurice estoit au camp devant Linghen vindrent vers luy les Ambassadeurs du Roy de Danemarck, assavoir M. Arnould Witfeldt Chancelier, & Christian Bernekar Conseillier, lesquels n'en voulurent bouger tant qu'il en demeura le maistre. Ces Seigneurs Ambassadeurs retournans de leur Legation d'Angleterre, arriverent aux mesmes fins à la Haye en Hollande au commencement du mois d'Octobre, vers les Estats generaux des Provinces unies, où ayans eu leur despesche, & s'en retournans en leur Pays ils voulurent voir en passant ledit Seigneur Prince. Le sommaire de leur Legatió qu'ils exhiberét tant de bouche que par escrit le 9e dudit mois d'Octobre, estoit: Que le »Roy de Danemarck Christierne à preséт »regnant, rememorant la bonne amitié & »voisinance, que le Roy Frederic son Pere »avoit de son vivant tenüe avec feu le Seigneur Prince d'Orange Guillaume de Nassau, lesdits Estats generaux, & generale»ment avec tous les habitans desdites Pro»vinces unies: qui n'avoit onc cherché au»tre chose, & en ce travaillé autát qu'il luy »auroit esté possiblè, à ce que nó seulemét »lesdits Provinces unies, soyent une fois du »tout deschargées de si longues, cruelles, & destruisantes guerres: mais aussi qu'elles & »toute la Chrestiente soyent remis en une »paix & repos asseuré. Tellement qu'il es»toit à esperer que ce tant saint & salutaire »dessein & intention dudit Seigneur Roy »eut sorti de bons effects s'il n'eut pleu à Dieu de le retirer si soudainement de ce »monde. Mais maintenant que sa Maieste »presente, leur Prince & Seigneur, ayant »succedé audit Seigneur Roy son Pere non »seulement en ses Royaumes & Estats, »mais aussi en ses vertus chrestiennes & »pieuses, pour ensuyvre ses traces, l'entre»tenement d'une bóne amitie, voisinance, »& correspondence avec lesdites Provin»ces unies, par demonstration de sa bene»volence, & affection qu'il leur porte, ne »desirant rien plus sinon qu'elles soyét des»chargées de ces miseres & calamitez, en»samble de tout ce qui les pourroit grefver »& nuire. Poussé duquel desir & bon zele, »il auroit pleu à sa Maiesté de les despescher »comme ses Ambassadeurs vers leurs Ex»celence & Seigneuries, pour entendre s'ils »ne feroyent pas d'intention, & bié contés, que sa Maieste avec autres Princes & Poté»tats Chrestiens s'entremeslassent & tra»vaillassent, à ce que ces longues guerres & »calamitez publiques, cómunes à eux tous »fussent une fois estainctes, & la paix tant »desirée par tout ramenee &, restablie, avec »espoir qu'à ce on y pourroit induire pa»reillement le Roy d'Espagne leur partie »adverse, par le moyen desdits grands Prin»ces & Seigneurs. Pouvans bié asseurer les»dits Seigneurs des Estats generaux de ces »Provinces, que le Roy leur Prince ne vou droit en ce chercher ne procurer, chose qui »fut tant soit peu au desadvantage de leur »Religió protestante, en la quelle sa Maies»te á esté née, nourrie, & eslevée, & y perse»vera, moyennant la grace de Dieu iusques »à la fin: mais qu'on y praticquat des moy»ens par lesquels ils y soyent conservèz & maintenus, avec l'accroissemét de leur pros»perité. Sur quoy sa Maieste prie tresaffec»tueusement lesdits Seigneur & Estats y »vouloir entendre, & sur ce se resoudre à »proposer des conditiós, & articles sur les»quels ils seroyent enclins d'entrer en có»municatió, pour de ce en estre informé p »eux le Roy leur Maistre. Laquelle sienne »sainte & pieuse intention, sa Maieste à pa»reillement fait entendre à la Serenissime »Roine d'Angleterre Elizabeth sa tresche»re Sœur & alliée, avec toutes bónes & salutaires remonstrances & exortations, sur les horribles effroys, doubteuses yssues, & »perils eminens de ceste guerre: comme de »mesme il les voudroit estre representéz à »leurs Excelence & Seigneuries.

Sa Maieste requerant en outre lesdits »Seigneurs des Estats, qu'à toutes person»nes neutrales n'ayans rien de commun avec ceste mauvaise guerre, ne fut épeschée »la navigatió libre, ny le commerce, & tra»ficque de la marchandise vers quelques »lieux & places que ce soit, si avant qu'ils s'abstiennent de mener munitiós de guer»re à leurs ennemis. Ce que de tant moins »soit empesché aux suiets naturels de sa »Maieste, en considerató des cótracts per»petuels, voisinance, amitié, & bonne cor»respondence, qu'il y a tousiours eu entre »lesdits suiets & ceux desdites Provinces »unies, ausquels le mesme est librement »permis, p tous ses hables, passages, & des»troits.

Puis apres avoir intercedé pour Steyn Maltesen Ampтman du Chasteau de Bahuysen en Danemark, á ce qu'il peusse estre payé des arrierages du descompte de ses seruices faits aux Estats particuliers de Hollande & de Frise. Lesdits Ambassadeurs ayans au nom de sa Maieste souhaitté audit Seigneur Prince Maurice & Estats tout bóheur & prosperitè, avec presentation de só amitie & bonne voisinance à l'imitatió de ses ancestres, & singulierement dudit feu

Seigneur

»Seigneur Roy sō Pere: eux de leur part of »frirent ausdits Seigneurs leur service & »humbles recommandations. Suppli- »ās sur tout pouvoir remporter audit Seig »neur Roy leur Maistre de la part desdits »Estats une bonne & agreable responce.

Surquoy les Estats generaux desdites Provinces unies respōdirēt ausdits Srs Ambassadeurs tant de bouche que par escrit le 24 dudit mois d'Octobre, en la substance qui s'ensuit.

» Que les Seigneurs de leur Assamblée »Deputez & representans lesdits Estats ge »neraux, avoyent esté tresioyeux d'ouÿr & entendre la bonne souvenance que sa Maieste à retenüe des amitiez, voisinance, cor- »respōdēces, & anciēnes paches & convenances, qui de tout temps ont esté entre la couronne de Danemarck, de Noortwegē, »&c avec les Provinces generalement des »Pays bas: & singulierement de la confian- »ce que le Serenissime Roy Frederic secōd »du nō Roy de Danemarck &c de treshau- »te & pieuse memoire, à eu au feu hault & »puissant Seigneur & Prince Guillaume de »Nassau Prince d'Orange &c. Sās que les- »dits Seigneurs des Estats ayent onques eu »aucune doubte de l'affection & bonne in »clination dudit feu Seigneur Roy allen- »droit de ces Provinces unies. Dōt aussi ils »se resioüissent de tant plus, que sa Maiesté »presente offre d'y cōtinuer & perseverer, »l'en remercians treshumblement. Espe- »rans n'avoir onc fait chose, ny d'en temps »avenir n'obmettre riē, qui ne puisse servir »& valoir à l'entretenement voire augmē- »tation de la bonne volonté, affection, & »bonne inclination de sa Maiesté en leur »endroit & desdites Provinces.

» Que Lesdits Seigneurs des Estats ne »laisseront iamais eschapper hors de leur »memoire la bōne affection que ledit feu »Seigneur Roy a porté à ces Provices pour »les retirer du pesant fardeau de la guerre, »& pour les remettre en paix & repos. Se te »nās biē asseurez que sa Maté presēte a non »seulement herité les Royaumes & Seig- »neuries de sō Pere, mais aussi ses vertus, & »la mesme inclinatiō qu'il a eüe à l'amitié, »bonne voisinance, & correspondence a- »vec lesdits Pays. Par où ils se confiēt plai- »nement que sadite Maiesté ne verroit riē »plus volontiers, que la prosperité & le sa- »lut de ces Pays, par l'extirpation de toutes »voyes d'hostilite, & de tout ce que leur »peut estre preiudiciable, ou en charge : »dont ils s'en tiennet de tant plus oblei- »géz vers sa Maiesté. Et comme ils cognois »sent en ce sa bonne volonté, ils esperent »aussi que par les raisons cy apres deduites »sa Maiesté voudra croire: que lesdits Es- »tats n'ont iamais rien plus desiré, que de »voir une fois la fin de ceste guerre, chan- »gée en une bonne & ferme paix. Et que »pour y parvenir y soit fait tout ce qui est »possible de faire pour leur seurete, cōser- »vation de leur Religion & bien du Pays. »Où au contraire de la part du Roy, & du »Cōseil d'Espagne, en toutes conferēces de »paix, tant en son nom qu'autrement, on n'y a cherche que toutes pratiques & cau- »telles, pour supprimer le Pays, & ses bons »habitans. Comme il est bien apparu par la »premiere conference de lan 1574 entre le »Seigneur de Champaigni au nom du Roy »d'Espagne, & le Seigneur de Sainte Alde- »gonde au nom dudit Seigneur Prince d'O range, & les Estats de Hollande & Zeelan- »de, qui s'en alla en fumée, par ce qu'on ne »voulut ceder au moindre poīt requis pour »sceureté de la Religion: estant seulement »l'intention de l'Espagnol durant ladite cō »ference, de fourrer une division entre les- »dites deux Provinces, & parainsi s'estans »faits maistres de la bōne ville de Leyden, »se loger sceurement au cœur du Pays de »Hollande. Ce que par la fidelité & bon »devoir dudit Seigneur Prince & Estats, en »samble des Assiegez en ladite ville, par la »grace de Dieu auroit esté empesché. Le »mesme s'estant veu en ceste assamblée so- »lemnelle tenüe à Breda lan 75, à l'inter- »cession de l'Empereur Maximilien, y ayāt »envoyé le Comte de Sewartsenbourg. A »laquelle ne se voulant rien accorder de la »part du Roy au fait de la Religō reformée, »ny permettre les Estats generaux de tous »les Pays bas generalement se pouvoir as- »sambler à ces fins, de mesme rien de bon »ne s'en ensuyvit. Mais durant le temps de »ladite convocation les Espagnols firent »tant par leurs pratiques & efforts belli- »queux, qu'ē peu de mois ils gagnerēt plus »sur Hollande & Zeelande, qu'autrement »ils eussent sceu faire en plusieurs annees.

» Depuis comme par la grace de Dieu (ce »que le Roy d'Espagne à taché par tous »moyēs de rompre) les Provinces suiettes »à la tyrānie Espagnolle s'en delivrerent, »s'estans assamblees, finalemēt se confede »rerent avec ledit Seigneur Prīce, & lesdits »Estats de Hollande, Zeelande & de leurs associez en la villle de Gand. Où ils dresse- »rent la pacification qui s'en est ensuivie, »avec ordre au fait de la Religion, & de la »convocation generale des Estats de tou- »tes les Provinces du Pays bas. Comme »apres la mort du grand Cōmandeur Dō »Loüys de Requesens, & devant l'arrest de »ladite Pacification, Dom Iean estoit arri- »vé au Pays de Luxembourg: plusieurs des »dites Provinces traiterent avec luy & fina »lement s'accorderent nonobstant ladite »Pacificatiō & Vnion depuis ensuivye, de »le recevoir pour leur Gouverneur, reservé

»ceux de Hollande Zeelande & leurs associez: lesquels s'y opposerent, par ce que »le Roy d'Espagne ne voulut accorder ladite Pacification, ny l'assamblée des Estats generaux, qu'à condition que cela ne »deroguat ou preiudiciat à la religion papale & romaine, & que lesdits Estats iureroyent l'entretenement d'icelle. Et veu »que Dom Ioan estant receu audit gouvernement ne cherchoit pas seulement de supprimer les Provinces où il commandoit, mais à les vouloir forcer de rentrer »en guerre contre ceux de Hollande, Zeelãde & leurs associez, à quoy elles ne vouloyẽt entẽdre, il auroit reprins les armes »& rappellé les Espagnols, qui p ledit Traitte de Gand estoyẽt sortis hors dudit Pays »bas, pratiquant les garnisons Allemandes »& Walonnes, pour se tenir asseuré de la »ville & chasteau d'Anvers, & de plusieurs »autre places: dont de fait il se saisit de celuy de Namur. Surquoy les Estats de Hollande & Zeelande, derechef estans requis »d'envoyer leurs Deputez, en l'assamblée »des autres Provinces, s'estans reunies ensamble, furent long temps à traitter un »autre accord avec ledit Dom Iean: Mais »comme on n'y sceut parvenir sous les cõditions raisonnables, & equitables qui »luy furent proposées, il falut de rechef »rentrer en une guerre ouverte, & de part »& d'autre remettre les armes en campagne.

»Ce tẽps pẽdant le Roy d'Espagne envoya »le Barõ de Selles vers les Estats generaux assamblez en Brusselles: lequel en apparẽce »exterieure presentoit des moyẽs de paix, »mais en secret travailloit à corrompre les »uns & les autres, principalemẽt les Chefs »de l'armée lors cãpée à Gemblours: dont il »en gagna une partie: qui causa la desroutte de ladite armée, p l'absẽce desdits Seigneurs qui s'en estoyent retirez, au mesme »temps que lesdits Estats pour demonstrer »la bõne & syncere intentiõ & desir qu'ils »avoyent à la paix, appellerent à leur gouvernement le Serenissime Matthias Archiduc d'Austrice. Apres laquelle desroutte lesdits Seigneurs Archiduc, Prince d'Orange, & quelques autres des principaux »Seigneurs avec les Estats generaux designans une nouvelle armée, fut derechef »une autre conference de paix mise en ieu: »& sur icelle convocation tenüe à la requeste dudit Baron de Selles en la ville de »Malines, où le Comte de Boussu & quelques autres Seigneurs des Estats furent »envoyez: mais tout ce qu'on y fit, fut, que »ledit de Selles corrompit le Seigneur de »Bours Gouverneur de ladite ville de Malines, dont quelques mois apres s'ensuivyt la reddition & perte d'icelle, pour les »Estats.

» Depuis y eut encore une autre cõmunication de paix tenüe en la ville de Louvain, où assisterent les Ambassadeurs de »l'Empereur, du Roy de France, & de la »Roine d'Angleterre: mais par n'avoir voulu ceder au moindre point requis à la reformation de la Religion, le tout ne fut »que vent. Comme pareillement rien »ne se sceut faire en ceste grande assamblée »de Coulogne, en laquelle l'Empereur moderne intercedoit par ses Ambassadeurs, »Electeurs, & Princes de l'Empire, faute de »vouloir pourvoir à la seurete de ladite religion, ny à l'Estat du Pays selon ses anciẽs »droits & previleges: durant laquelle assamblée se pratiqua la desunion des Provinces Walonnes, & d'aucuns de la principale Noblesse, avec la reduction au parti de »l'Espagnol de la ville de Boisleduc, & d'autres, tãt par pratiques que par force.

» Tant que finalement les Estats voyans »que par nulle intercession, ny autre moyens ils ne pouvoyent parvenir à une bonne & asseurée paix, furent contraints de »se resoudre à eslire un autre Prince, comme suyvant ce la plus part desdites Provinces esleurent & appellerent le Serenissime Duc d'Aniou & d'Alencon, Frere unique du Roy de Frãce: apres que par suffisante declaration par placcart & à cry »public, ils auroyẽt proclamé le Roy d'Espagne descheu de tout droit de seigneurie qu'il souloit avoir esdits Pays bas. Et »combien que les raisons pour lesquelles »cecy est advenu soyent notoires à tout le »monde: Toutesfois le fait merite bien d'estre icy succinctement declairé: assavoir que »le principal fondement de toutes les guerres & malheurs de ces Pays bas, est, pour »ce que le Roy d'Espagne a voulu supprimer les previleges, franchises, libertez, polices, forme de gouvernement & autres »droitures d'iceux Pays: esquels il pretendoit faire son *Rendez-vous*, & siege de guerre, à l'oppression de tous Princes voisins, »& notamment de ceux qui s'estoyẽt distraits de la Religion Romaine. Ce que les »Princes & principaux Seigneurs & Estats »desdits Pays ne pouvans ny voulans endurer. Le Roy d'Espagne empoigna par là »occasion d'envoyer pardeca le Duc d'Alve à main armée, pour y executer sondit »dessein, par lequel il fit prendre les Comtes d'Egmõd & de Horne, & grande quãtite de Seigneurs, Nobles & bons citoyens, qu'il a publiquement & honteusemẽt »fait executer, banissant une multitude infinie de peuple, & les chassant au grand »regret & desplaisir des povres habitãs qui »y resterent. Mesmes le Marquis de Berghes & le Baron de Montigni peu paravãt »envoyez en Espagne par la Gouvernãte »pour remonstrer le mal imminent ausdit

Pays

»Pays & y chercher remede: le Roy contre »le devoir d'un bon Prince, contre son ser»ment fait en general, & en particulier, & »contre tout droit des gens, les a fait mou»rir, & confisquer tous leurs biens. Dressāt des Citadelles ez pricipales villes du Pays, »introduisant une nouvelle forme de Ius»tice, establissant un Conseil supreme ap»pelle Conseil des troubles, en Flameng »*Blout-raed* (qui est conseil de sang) le tout »cōtre les previleges: Et sous couleur d'un »pardon general abolissant generalement »tous les droits & previleges du Pays pour »gouverner à son plaisir: n'oubliant pas ce »temps pendant ses desseins principaux sur »les Royaumes voisins, cherchant occasi»on de noises & querelles pour les envahir »par ses armes. Ce que luy fut em»pesche, Dieu suscitant le Prince d'Orāge, »qui entra esdits Pays avec deux puissantes »armées, tant qu'il s'est restabli en ses gou»vernemens de Hollande & Zeelande.

» Ce n'a pas encore esté assez au Roy »d'Espagne, qu'en ces Pays il y soit mort »plus de cent mille personnes pour la reli»gion, & q̄ par sa charge le Duc d'Alve en »ayt fait passer plus de vingt mille par les »mains des bourreaux: s'il n'eut quant & »quant fait ruiner de fond en comble des »villes entieres, & meurtrir la plus part du »peuple: dont les villes de Malines, de »Zutphen, de Naerden, d'Oudewaeter & »autres peuvent servir de tesmoins. Et ou»tre ce p placcart public fait assasiner ledit »Seigneur Prince d'Orange, lequel s'estoit »tousiours porté cōme Pere de la Patrie: ce »qui dōné tant plus d'occasion aux Estats de »perseverer en leurs iustes cōceptions. Par »oú on peut cognoistre que ces Provinces »unies ont tresbonne raison de ne se plus »vouloir remettre sous la subiection & do»mination du Roy d'Espagne, n'y d'en»trer avec luy en Traitté de paix perpetu»elle: Et de tant moins, en ce qu'ils ont cog»nu par experience que toutes les confe»rences de paix, combien syncerement »qu'elles ayēt esté faites par les Mediateurs, »& Intercesseurs, ont tousiours esté tenües »par les Espagnols, tendantes à quelques »pratiques, ou entreprises: pour ayant fait »couller quelque division ou rompture au »milieu d'eux, tout à coup leur courir sus, »& les precipiter. Ioint aussi qu'aux Trait»téz particuliers avec les villes de Gand »& de Bruges, les Ministres du Roy d'Es»pagne proposoyēt d'un cōmencement de »belles conditiōs, mesmes au fait de la Re»ligion: mais quand on vint à en parler »pour en resoudre, ne voulurent pas que »tant seulement on en ouvrit la bouche »au moindre point. Les Traitéz fraudu»leux des ennemis, & les voyes d'hostilité »dont les Espagnols ont usé alendroit de »l'Estat & couronne de France, par tant d'ā»nées donnent asses à cognoistre leur tyran»nie, & que tout ce qu'ils en font n'est que »pour supprimer la religion. Comme le »mesme s'est veu lan 1588, quand durant »le Traitté des Anglois à Bourbourc en Flā»dre avec les Espagnols, ceste grāde armade »navale cuida faire effort sur l'Angleterre. »Avec ce que les Estats ne peuvent entrer »en nulle conference dȩ paix avec le Roy »d'Espagne: d'autant que depuis le meurtre »dudit Seigneur Prince d'Orange, ils ont »choisi pour leur Chef le Prince Maurice »son fils, que Dieu à doüé de tant de graces »& vertus heroïques, que non seulement »il deffēd & conserve ces Provinces unies, »mais aussi augmente & dilate de plus en plus leurs limittes & Iurisdictiōs: ioīct l'ay»de & faveur de la Roine d'Angleterre, la»quelle cōme Princesse vrayement Chres»tiēne, considerant la puissance & ambitiō »des Espagnols, & leurs manieres de pro»cedures, à tousiours pour le bien de toute »la Chrestienté, favorise lesdits Estats, avec »laquelle ils ont alliance, sous promesse de ne faire aucune paix avec lesdits enne»mis.

»Que depuis le Roy d'Espagne auroit cō»tinué la guerre allēcontre de tous Roix, »Princes, & Potētats sous pretexte de vou»loir maītenir le Pape, & sa religion: mais à »la verité pour dominer sur toute la Chres»tienté, ce qu'il demonstre asses manifeste»ment allencontre du Roy de France & de » Navarre: à raisō dequoy iceluy Roy de Frā»ce auroit fait pareillement alliance, avec »ladicte Roine d'Angleterre. En laquelle »ces Provinces unies ont esté receües, sous »obligation de ne traitter paix avec les Es»pagnols, sans le consentement d'eux tous. »Parquoy les Estats esperent que la Maies»té du Roy de Danemarck considerera les »desseins ambitieux & tyraniques du Roy »d'Espagne, & de son Conseil, dressez con»tre tous Roix, & Potentats, & singuliere»mēt contre ceux qui ont quitté la Papau»té, par oú toute la Chrestienté se devroit »pareillement faire comprendre en ladite »alliance: s'asseurans aussi que sa Maies»tè par sa trespourveüe discretion, iugera »non seulement combien il seroit mal cō»venable à ces Pays de retourner sous le »ioug de l'Espagnol à la totale suppression »de la Religon, & à leur entierre ruine: »mais aussi combien preiudiciable ce se»roit aux Roix & Princes voisins, si lesdits »Pays estoyent remis sous la puissance du »Roy d'Espagne: & qu'il peut commander »sur leur gēdarmerie, navires, & matelots, »ayant les moyens à la main de l'argent q̄ »lesdits Pays à cause de ces guerres ont esté »contraints de lever pour se deffendre & »conserver: lesquels estans á sa devotion, luy

»luy donneroyent les moyens d'entretenir »continuellement vingt mille hommes: a»vec lesquels il feroit plus de force allen»contre de tous les Roix & Princes voisins, »qu'il ne sçauroit faire avec les domeines & revenus de ses autres Royaumes & Pro»vinces, voire des Indes.

» Qu'ainsi soit que le Roy d'Espagne ,ayt touiours esté persequteur de la Religi»on, le gouvernemẽt d'Espag ne & de Por»tugal, & le grand Conseil de l'Inquisition »le demonstrẽt asses, avec le titre specieux »qu'il se donne de *Propugnateur de l'autho»rité du Pape* , qui s'attribüe & usurpe la »puissance de transferer les Royaumes d'un »Roy, ou Prince à l'autre. Plus lesdits Estats »supplient sa Maiesté treshumblemẽt vou»loir croire que le cõmẽcemẽt de la cõferẽ»ce de paix avec le Roy d'Espagne est plain »de difficultéz , & d'arriere pensées, qui »malaisement se peuvent retrencher. Car »ce qui allendroit des autres Roix, Princes, »& Republiques, fait que les conferences »de paix refroidissent les affections des hõ»mes quant à la guerre, ou du moins retar»dent les moyens y requis: le mesme à en»core plus d'efficace allendroit de ces Pro»vinces & villes d'icelles: Entant que plu»sieurs penseroyent que les raisons qui au»royent meu lesdits Estats à entrer en cõ»munication seroyent si solides, & basties »sur un fondement de conditions si asseu»rées, qu'on ne pourroit faillir de parvenir »à une bonne & ferme paix: ce qu'amene»roit plusieurs inconveniens. Car de pen»ser que les Provinces unies pourroyent »faire paix avec le Roy d'Espagne sans l'ex»tirpation de la Religion reformée esdits »Pays, & sans attirer les habitans d'iceux à »ceste obeissance absolute d'Espagne: cela »a esté deduit verbalemẽt ausdits Seigneurs »Ambassadeurs assez amplemẽt qu'ainsi ne »se pourroit faire.

» Lesdits Seigneurs des Estats requierent »pareillement sa Maiesté de vouloir croire »qu'ils ont assés devant les yeux les grãdes »facheries q̃ ces Pays ont souffert & souf»frẽt durãt ceste guerre presente, & en l'ef»fusion du sang humain: Cõme aussi ils cõ»siderẽt bien les commoditéz qu'apporte»roit une bonne paix par la cessation des ar»mes. Mais attendu qu'outre l'interest de »toute la Chrestiente & des Roix, Princes, »& Republiqs voisines, ceste cõference de »paix avec les Espagnols seroit si domma»geable à l'Estat des Pays , q̃ de là s'e pour»roit suyvre la ruine d'iceux, & de tous les »habitans. Voila pourquoy leur Estat ne »peut comporter d'en faire quelq ouver»ture: mais leur convient en attendre une »autre yssüe de la mai de Dieu (sur laquel»le toute leur fiance est fondée ) avec une »bonne reunion des autres Provinces Bel»giques ou autrement. Pryent partant les»dits Estats bien humblement, qu'il plaise »à sa Maiesté recevoir de bõne part leur re»solution , & pourtant ne leur porter, ny »à leurs habitans & suiets, moindre affec»tion.

» Quant à ce que lesdits Segneurs Am»bassadeurs sont enchargez de la part de sa »Maiesté d'insister vers les Estats, à ce que »les personnes neutrales, & qui n'ont rien »de commun avec ceste guerre, puissẽt par »tout librement naviguer, & traficquer, si »avant qu'ils ne meinent nulles munitiõs »de guerre à l'ennemy, & singulieremẽt les »suiets de sa Maiesté, en consideratiõ de leur »Contract hereditaire , & bon voisinage. »Lesdits Estats declairent qu'ils confessent »tresvolontiers, & touiours le confesserõt, »qu'ils sont grandement obleigez vers sa »Maiesté, à cause dudit Contract heredital»re, voisinage & bonne correspondence , »aussi pour les asseurances & bien faits que »les habitãs des Provinces unies en recoi»vent par tous ses Royaumes, dont depuis »le commencement des guerres iusques à »ce iour, ils se sõt efforcez d'user allendroit »de tous Roix, Princes, & Republiques voi»sines, & leurs suiets, singulierement allẽ»droit dudit Sr Roy de Danemarck au fait »de ladite navigation , traficque, bonne »voisinage, correspondence, & amitiez. Et »qu'en ceste consideration ils n'ont voulu »empescher, aux suiets & habitãs des Roy»aumes & Pays dudit Seigneur Roy, ny à »nuls autres neutraulx la navigatiõ sur Es»pagne, Portugal, ny autres quartiers Occi»dentaux de l'obeissãce du Roy d'Espagne, »ny quelconques Pays neutraux, nõ plus »qu'à leurs suiets propres, & inhabitans de »ces Provinces unies.

» Au regard de Steyn Maltesé Collonel »de sa Maiesté, & Amptman de Bahausen, »dont est faite mention en ladite proposi»tion. Lesdits Seigneurs des Estats declai»rent qu'il n'y a pas long temps, qu'ayans »fait informer sur ses pretensio ns en quali»te de Lieutenant Collonel du tresilustre »Comte Guillaume Loüys de Nassau, Gou»verneur de Frise, ils luy ont donné toute »satisfaction, & pardessus ce à son departe»ment une courtoisie d'une chaine d'or, tel»lement qu'à cause de ses services faits aus»dites Provinces il n'a plus rien que pretẽdre. Et qu'ant au service que ledit Collonel »dit avoir fait, comme Capitaine de la cõ»paignie dressée par le feu Capitaine Scha»gen depuis le 21 d'Octobre 1580, iusques »au premier de Feburier 1586, que le Seig»neur Nicolas Malteien son Frere succeda »en sa place , il en a este pareillemẽt payé »comme autres Capitaines estans audit »service l'ont este, & sont encore iournel»lemẽt, suyvant l'ordre & l'usance des Pa-

»ys avec lesquels tous gẽs de guerre sans »aucũ cõtredit se contẽtent, laissans le par»fait de leur payement iusques à la fin de »ceste guerre. Et ce temps pendant s'il ad»vient, qu'à la grande instance des Capitai»nes se retirãs du service, pour certaine bõ»ne consideratiõ, soit de leur sobre estat ou »autremẽt, on viẽne à s'accorder avec eux: »cela se fait avec si basse cõpositiõ, rabatu ce »ce que selon l'ordre se doit rabattre: qu'en »ce cas là il en reviendroit fort peu au Col»lonel du descõpte de ses services: A raison »dequoy lesdits Srs des Estats, s'asseurent q̃ »ledit Collonel de ce mieux informé p leurs »lettres, prendra la patience avec les autres »tant pl9 volõtiers, & attẽdra la fin de ceste »guerre, q̃ nõ pas d'entrer en si basse cõposi»tiõ, cõme de bouche il luy a esté remõstré. » Finalemẽt lesdits Srs des Estats remercy»ent treshũblemẽt sa Maté de sa bõne affec»tion en leur endroit: Priants Dieu de tout »leur cœur, qu'il luy plaise preserver sa »persõne, ses Royaumes, Estats, Pays, & su»iets, en un heureux & prospere gouvernẽ»ment, bonne, & longue vie, au bien & re»pos de toute la Chrestienté. Quant à eux »ils ne manquerõt iamais de leur devoir & »service, en toutes bonnes inclinatiõs vers »sa Maté, que non seulement ils desirent de continuer: mais aussi s'efforceront de plus »en plus, & de tẽps à autre à l'accroistre. Re»mercians pareillement lesdits Srs du grãd »travail, & de la paine par eux portée en »ceste leur legation. Les pryant affectueu»sement qu'il leur plaise de faire bõ & fa»vorable rapport à sa Maté de la bõne affec»tion, & hũble inclnatiõ qu'ils ont vers i»celle, avec leurs hũbles recõmãdations &c »fait à la Haye le 24 d'Octobre 1597.

Lesdits Ambassadeurs ayãs receu ceste responce partirent apres avoir esté traictéz magnifiquement, p le Sr de Pipẽpoix Gẽtilhõme à ce ordõné de la pt des Estats, cõme Me d'hostel: y assistant à chacun repas pour leur tenir compagnie deux Srs Deputez desdits Estats: & esté richemẽt & honorablemẽt gratiffiez de beaux presens, allerẽt, cõme nous avons ia dict, trouver le Prince Maurice en son camp devant Linghen, où ils furent pareillement bien traittéz & defrayèz aussi long temps qu'ils furent sur les limites des Estats: de là prenans leur routte & retour vers Danemerck.

*Le Roy d'Espagne cherche la paix.*

1598. Suyvant tant de legations & poursuytes tendantes à la paix, aux grandes instances du Roy d'Espagne: le Cardinal Albert son Lieutenant envoya dez le cõmencemẽt de l'an 1598 ses Commissaires vers le Roy de France, entre lesquels Charles de Croy Duc d'Arschot estoit le principalle, le Presidẽt Richardot, Ioã Baptiste de Taxis, & Louys Verreykẽ Audiẽcier, pour chercher & pratiquer quelq̃ vraye voye de paix, entre luy, & le Roy son Maistre, futur beaupere (cõme luy estãt ia l'Infante d'Espagne promise en mariage): à ce pareillement conviant la Roine d'Angleterre, & les Estats generaux des Provincces unies. Car il sçavoit fort bien qu'aussi long temps que ces trois grands & puissans pays de Frãce, d'Angleterre, & des Pays bas seroyẽt en une telle uniõ, qu'ils se l'avoyẽt entreiurée, que ses affaires ne pourroyent que mal aller, n'estant sa puissance (cõbien grãde qu'elle soit) baltãte asses pour resister aux efforts de ces trois tous ensãble: craignant nõ seulemẽt estre contraint de desgorger ce qu'il avoit englouti en Picardie & aillieurs, mais aussi de perdre le surplus de ses Pays bas, & par leurs forces communes d'estre mesmes assailli en ses Espagnes. D'autre costé le Roy de France, crevé des indignitéz qu'il avoit receu de ses propres vassaux Ligueurs & autres, cognoissãt la desolatiõ de sõ Royaume, & ses suiets par les dernieres guerres tant affoiblis, qu'ils n'en pouvoyẽt plus. Et q̃ pour recouvrer p la voye des armes ce, q̃ les Espagnols luy avoyẽt osté en deux ou trois ans aupavãt, il eut fallu mettre grand tẽps, avec perte excessive d'hõmes & de deniers, dõt il se voyoit du tout espuisé. Et que la Picardie estoit tellement ruinée, qu'elle n'estoit autre chose qu'un desert, tant qu'il n'y avoit moyẽ d'y nourir une armée, pour aller reconquester les villes de Calais, Dourlens, & autres: fut advisé en sõ Cõseil d'y envoyer ses Deputez, assavoir les Srs de Bellievre, & de Silleri ses Conseillers, & le Generalissime des Cordeliers cõme moyẽneur, pour avec ceux du Cardinal entrer en cõference: dressãs du cõmencemẽt leur assẽblée en la ville de Vervin: où ceste negociation dura si long temps, qu'en fin pour en resoudre quelq̃ chose elle fut remise à Paris: où se trouverent aussi les Ambassadeurs de la Reine d'Angleterre, qui de là allerẽt trouver le Roy à Angers: cõme firẽt aussi ceux des Estats generaux des Provĩces unies des Paysbas, qui furẽt pour Chefs d'Ambassade M. Iustin de Nassau Admiral de Zeelãde, M. Iean d'Oldenbernavelt, premier Cõseiller & Advocat des Estats pticulers, & Garde-seel du pays & Cõté de Hollande & West-Frise, avec belle & honnorable suyte. Ceux d'Angleterre ne se sceurent accorder à la conformité du Roy de France avec les Espagnols, parquoy se retirerent sans rien faire: ceux des Estats par leur trop long delays à cause du vent contraire, ne sceurẽt venir si en temps, que ceux Roy n'eussent desia prins quelque resolution, touchant le Traitté de paix avec l'Espagnol. Ce neantmois allans trouver le Roy à Nãtes ils furẽt bien venus, receuz, & caressez, qui les oüyt privẽmẽt & les asseura de son amitié & bonne affection allendroit desdites Provinces, s'en retournãs lesdits Seigneurs asses contens de sa Maté:

*Le Roy de France en tẽd à paix*

*Ambassadeurs d'Angleterre & des Estats en France.*

Leidits Estats envoyerent pareillemẽt autres Ambassadeurs vers la Roine d'Angleterre, pour par ensamble communiquer de ce qu'estoit à faire ou laisser sur ceste paix: & furẽt lesdits Ambassadeurs, Messire Iean de Duyvevoorde Chevalier Sr de Warmont, Admiral & grãd Forestier de Hollande, Mr Iean van den Wercke Conseillier des Estats de Zeelande, & le Sr Iean Hottiga Escuier: tous deux Deputéz aux Estats generaux. Et combien qu'il samblat suyvant l'alliance faite entre eux dez l'an 1596, dont nous avons parlé cy devant entre ces trois puissãs Pays & Estats de France, d'Angleterre, & des Provĩces unies, q̃ le Roy ne devoit avoir passé outre sans le cõsẽtemẽt de ses alliez, au Traitté de paix qui s'eut peu faire avec l'Espagnol: si est ce neantmoins que ledit Seigneur Roy de France se sẽtant asses deschargé en ce reguard, d'y avoir cõvié & semons ladite Roine & lesdits Estats: qui par leur refus ou delays ne luy pouvoyent brider la volonté, apres avoir donné asses à cognoistre aux uns & aux autres Ambassadeurs, de combien la paix estoit necessaire à son Royaume, pour remettre ses pouvres suiets en alleine, estant sa conditiõ autre, q̃ celle de la Reine, & des Estats, qui p la guerre se conservoyent & maintenoyent, & luy au cõtraire ne faisoit tant plus q̃ ruiner sõ Royaume: il conclud & arresta finalement ladite paix avec les Deputéz du Cardinal au nom du Roy d'Espagne leur Maistre, en la forme & maniere succincte que s'ensuit.

*Articles de paix entre le Roy de Frãce & d'Espagne.*

1. *Premierement* est convenu & accordé q̃ le Traitté de paix demeuré conclu & resolu entre lesdits Srs Roix Henri 4. & Philippe 2. conformemẽt & en approbation des articles cõten9 au Traitté de paix faite au chasteau en Cambresis l'an 1559. entre ledit Sr Roy Catholiq̃, & feu de treshaute & treslouable memoire Hẽri secõd Roy de France. Lequel Traitté lesdits Deputéz esdits noms ont de nouveau cõfirmé & approuvé, en tous ses poincts, cõme s'il estoit icy inseré de mot à autre: & sãs innover aucune chose en iceluy, ny ez autres precedés, qui to9 demeurerõt en leur entier, sinõ en ce qui sera expressemẽt derogé par ce present Traitté.

2. Et suyvant ce, q̃ doresnavant du iour & date de ce present Traitté entre lesdits Srs Roix, leurs enfãs, néz, & à naistre, hoirs, successeurs & heritiers, leurs Royaumes, Pays, & suiets, y aura bonne, seure, ferme, & stable paix, confederation & perpetuelle alliance & amitié: s'entre-aymerõt cõme freres, procurans de tout leur pouvoir le biẽ, honneur, & reputatiõ l'un de l'autre, & eviteront tant qu'ils pourront loyaumẽt le dõmage l'un de l'autre. Ne soustiendront ne favoriseront personne quel qu'il soit l'un au preiudice de l'autre, & desmaintenant cesseront toutes hostilitéz, oublians toutes choses cy devant mal passées q̃lles qu'elles soyent, qui demeurerõt abolies & estaintes, sans q̃ iamais ils en facent resentiment quelconq̃. Renonçãs p ce present Traitté à toutes pratiq̃s, ligues, & intelligẽces qui pourroyẽt redonder, au preiudice de l'un ou de l'autre, avec pmesse de ne iamais faire ne pourchasser p l'un, chose qui puisse tourner au dommage de l'autre, ny souffrir que leurs vassaux, & suiets le facẽt dirrectemẽt, ou indirrectemẽt. Et si aucuns d'iceux de quelq̃ qualité, ou condition qu'ils soyent y contrevenoyẽt cy apres, pour aller servir p mer ou p terre, ou autrement ayder ou assister en chose que ce soit, qui pourroit preiudicier à l'un desdits Srs Roix, l'autre sera obligé de s'y opposer & l'empescher, & de les chastier severemẽt, cõme infracteurs de ce Traitté & perturbateurs du repos public.

3. Et par le moyen de cestedite paix, & estroite amitié, les suiets des deux costez quels qu'ils soyent, pourront en gardant les loix & coustumes du pays, aller, venir, demeurer, frequenter, cõverser, & retourner en paix de l'un a l'autre, marchãdemẽt, & cõme mieux leur samblera tant par mer que par terre, & eaux douces, traitter & cõverser ensãble. Et seront deffendus, & soustenus les suiets, en payant raisõnablemẽt les droits en tous lieux accoustuméz, & autres qui par leurs Matéz & les successeurs d'icelles seront imposéz.

4. Et se suspendrõt toutes lettres de marque & represailles qui pourroyent avoir esté dõnées à quelques causes que ce soit, & ne s'en dõnerõt d'oresnavãt aucunes p l'un desdits Prĩces au preiudice des suiets de l'autre, sinon contre les principaux delinquans leurs biens & de leurs cõplices, & ce encore en cas de manifeste denegatiõ de Iustice: de laq̃lle & des lettres de sõmatiõ & requisition d'icelles, ceux qui poursuyvront lesdits lettres de marque, & represaille devront faire apparoir en la forme & maniere que de droit est requis.

5. Les villes, suiets, manans, & habitans des Cõmtéz de Flãdre, d'Arthois, & d'autres Provinces des Pays bas, ensamble des Royaumes d'Espagne, ioüyront des preuileges, franchises, & libertéz, qui leur ont esté accordéz par les Royx de France, predecesseurs dudit Sr Roy Treschrestien: & pareillement les villes, manans, habitãs, & suiets du Royaume de France, ioüyrõt aussi des previleges, franchises, & libertéz qu'ils ont esdits Pays bas, & Royaumes d'Espagne: tout ainsi qu'un chacun d'eux ont cy devãt ioüy, & usé, cõme ils en ioüyssoyent en vertu dudit Traitté de l'an 1559. & autres Traittèz precedens.

6. Aussi est convenu & accordé en cas que ledit Seigneur Roy Catholique, donne ou transfere par Testament ou

donation

»donnation, resignation ou autrement à »quelque titre que ce soit, à la Serenissime »Infãte Madame Isabelle sa fille aisnée ou »autre, toutes les Provinces de ses Pays bas »avec les Cõtez de Bourgogne & de Cha»rolois : que toutes lesdites Provinces & »Comtéz s'entendent estre comprinses en »ce present Traitté, comme elles estoyent »en l'an 1559, ensamble ladite Dame Infã»te, ou celuy en faveur duquel ledit S^r Roy »en auroit disposé, sans que pour ceste ef»fect il soit besoin d'en faire nouveau »Traitté.

7. Et retourneront les suiects d'un costé »& d'autre, tant Ecclesiastiques que Secu»liers, nonobstant qu'ils ayent servi party »contraire, en leurs benefices & offices dõt »ils sõt esté pourveuz avant la fin de Decẽ»bre de l'an 1588. sinon les Cures, dont au»tres se trouveront canoniquement pour»veuz: ensamble en la iouïssance de tous & »chacun leurs biens immeubles, rẽtes per»petuëlles, viageres, & à rachat, saisies & oc»cupées, à raison de la guerre, cõmẽcée sur »la fin dudit an 1588, pour en iouÿr dez la »publication de ceste paix, & peillemẽt de »ceux qui leur sont depuis escheuz, & ad»venus par succession ou autrement, sãs riẽ »quereller toutefois, ny demãder des fruits »perceuz depuis le saisissement desdits biẽs »immeubles, iusqs au iour de la publica»tion du present Traitté, ny des debtes qui »auront esté consõmées avant ledit iour:& »se tiendra pour bien & vaillable le repar»timent qu'en aura fait, ou sera fait par le »Prince, son Lieutenant, ou Cõmis riere la »iurisdiction duquel ledit arrest sera fait:& »ne pourront iamais les crediteurs de tel»les debtes, ou leurs ayãs cause estre receuz »à en faire poursuyttes, en quelque ma»niere & pour quelque action que ce soit, »contre ceux ausquels lesdits dons auront »esté faits, ny cõtre ceux qui en vertu de tels »dõs & confiscacions les auront payé, pour »quelque cause que lesdites debtes puis»sent estre, nonobstant quelqs lettres obli»gatoires q̃ lesdits crediteurs puissẽt avoir, »lesquels pour l'effect de ladite cõfication, »seront & demeuront par ledit Traitté cas»sées & annulées, & sans vigueur.

8 Et se fera ledit retour desdits suiects & »serviteurs d'un costé & d'autre à leurs biẽs »immeubles & rentes comme dessus, non»obstant toutes donatiõs, concessions, de»clarations, concessions cõmises, & sẽten»ces dõcées p contumace, & en absẽce de s»pties, & icelles nõ oüyes à l'occasiõ de ces»tedite guerre, cõme qu'il soit. Lesqlles sẽ»tences, & tous iugemẽs donnez tãt en ci»vil q̃ criminel, demeureront nulles, sans a»voir aucun effect, cõme non advenües: re»mettant iceux suiects quant à ce plaine»ment, & sans empeschemẽs ny contredits »aux droits qu'ils avoyent au tẽps de l'ou»verture de ladite guerre, sãs qu'aucũ puis»se estre recherché, pour charges & entre»mises publiqs qu'ils auront eu, soit pour »les vivres, manimẽt des deniers, ou autre»mẽt pẽdant le tẽps de ladite guerre, dõt ils »aurõt rẽdu cõpte devãt ceux, qui avoyent »lors eu pouvoir d'en ordonner, pourveu q̃ »lesdits suiets & serviteurs ne se treuvent »chargez d'autres crimes & delits, q̃ d'avoir »servi en party cõtraire:& ne pourrõt neãt»moins rentrer ez terres, Pays, & S^ries des»dits Roix, sãs avoir obtenu sur ce remis»sion, & lettres patẽtes, seellées du grãd Se»el de leurs Ma^tez, desqlles ils seront tenus »poursuyvre la verification pardevant les »Cours & Officiers de leursdites Maiestez.

9. Ceux qui auront esté pourveus d'un »costé & d'autre de benefices estãs à la col»latiõ, presentatiõ, ou autre dispositiõ des»dits S^rs Roix, ou autres personnes layes, »demeureront en la possession & ioüyssan»ce desdits benefices, cõme deüemẽt pour»veuz.

10. En faveur & contemplation de ceste »paix, & pour donner p lesdits S^rs Roix cõ»tentemẽt l'un à l'autre, est convenu & ac»cordé, qu'ils rendront & restitueront l'un »à l'autre, reellement, de fait, & de bon»ne foy, ce qui se trouvera avoir esté prins, »saisi, & occupé par eux, ou autres ayans »charge d'eux, ou en leurs nõs ez pays l'un »de l'autre. C'est assavoir ledit S^r Roy Tres»chrestien rendra audit Roy Catolique, la »puissance & possession de la Cõté de Cha»rolois, ses appartenãces, & dependances, »pour en iouïr p luy & par ses successeurs, »plainement & paisiblemẽt, à retenir sous »la souveraineté des Roix de France: & s'il »se treuve autres places occupées depuis la »dite paix de l'an 1559 par ledit S^r Roy »Tres-chrestien ou par les siẽs, serõt pareil»lement rendus & restituez, & le tout dans »deux mois, à compter du iour & date de »ces presentes.

11 *Et* pareillement ledit Seigneur Roy »Catolique rendra & restituera audit Sei»gneur Treschrestien, les places que se »trouveront avoir esté par luy, ou autres »ayans charge de luy, ou en son nom prises »saisies, ou occupées depuis le Traitte de »Cambresis: assavoir Calais, Ardres, Mon»hulin, Dourlens, la Chapelle, le Chaste»let en Picardie, Blaüet en Bretagne, & tou»tes autres places que ledit Seigneur Roy »Catholique y auroit occupées au Royau»me de France, depuis ledit Traitté, qui sõt »par luy ou les siens detenües.

12. Pour le regard de Calais, Ardres, »Monthulin, Dourlens, la Chappelle, & »Chastelet, seront icelles places remises, »& rendües par ledit S^r Roy Catholique, »ou ses Ministres, effectuellement de bon-

»ne foy, & ſans aucunne longueur ne »difficulté, pour quelque pretexte ou occa- »ſion que ce ſoit, à celuy ou à ceux qui ſe »ront a ce Deputéz par ledit Sr Roy Treſ- »chreſtien, endedés deux mois preciſement, »à compter du iour & date de ces preſẽtes, »en l'eſtat quelles ſe treuvent à preſent, ſãs »en rien deſmolir, affoiblir, ny endõmager »en aucune ſorte, & ſãs que l'on puiſſe pre- »tendre ou demander aucun rébourſemẽt »pour les fortifficatiõs faites eſdites places, »ny pour le payement qu'on pourroit eſtre »redebvable aux ſoldats, ou gens de guerre »y eſtans. Et ſe fera ladite reſtitution des villes, premierement de Calais, Ardres, & »des autres puis apres, en ſorte que ladite »reſtitution entiere deſdites places ſoit ac- »complie dedés ledit tẽps de deux mois.

13 Quant à Blaüet en la reſtitutiõ auſſi en »ſera faite effectuellemẽt & en bonne foy, »& ſans aucune lõgueur ny difficulté, ſous »quelque pretexte ou occaſion que ce ſoit, »à celuy ou à ceux, qui à ce ſeront commis »par ledit Sr Roy Treſ. chreſtien, & ce de- »dens trois mois du iour de la date de ces »preſentes. Et pourra ledit Seigneur Roy »Catholique faire deſmolir les fortifficati- »ons par luy faites, & par les ſiens audit »Blaüet, & autres lieux, qui ſeront par luy »reſtituéz en Bretagne s'aucuns y en a.

14 Reſtituant leſdites places pourra le- »dit Sr Roy Catholiq̃ faire emporter tou- te l'artillerie, boullets, armes, viures, & au- »tres munitions de guerre, qui ſe trouver- »ront eſdites places au temps de la reſtitu- »tion. Pourront auſſi les ſoldats, gens de »guerre, & autres qui ſortiront deſdites »places faire emporter tous les biens meu- »bles à eux appartenans: ſans qu'il leur ſoit »loiſible exiger aucunes choſes des habi- »tans d'icelles places, ou du plat pays, n'en- »dommager leurs maiſons, ou emporter »aucune choſe appartenãt auſdits habitãs.

15. Et à ce que les gens eſtans audit Blaüet »ſe puiſſent plus promptemẽt retirer en »*E*ſpagne: ledit Seigneur Roy Treſchreſtiẽ »les fera accomoder de vaiſſeaux, & de ma- »riniers, dãs leſquels vaiſſeaux ils pourrõt »faire charger l'artillerie, vivres, & autres »munitions de guerre, avec leurs bagages »eſtans audit Blaüet, & autres lieux qui ſe- »rant reſtituéz en Bretagne, en baillant aſ- »ſeurance de reſtitutiõ deſdits vaiſſeaux, & »renvoy deſdits mariniers, endedens le »temps qui ſera ordonné.

16 Promettans en outre leſdits Depu- »téz pour aſſeurãce de la reſtitutiõ deſdites »places, auſſi toſt que la ratifficatiõ du pre- »ſent Traitte par ledit Sr Roy Treſchreſtiẽ »leur aura eſté fourni, de bailler & faire li- »vrer quelques hoſtages tels qu'il voudra »choiſir, ſuiects dudit Seigneur Roy Ca- »tholiq̃, qui ſerõt bien & honorablemẽt te »nus ainſi qu'il cõvient à leurs qualitez: la- »quelle reſtitution eſtant faite, & reelle- »ment accomplie, leſdits oſtages ſerõt ren- »dus, & mis en liberté de bonne foy, & ſãs »aucun delay. Bien entendu qu'eſtant ac- »complie la reſtitution des ſix places de Pi- »cardie, deux deſdits oſtages ſerõt delivrez, »demeurans les autres deux iuſques à la »reſtitution dudit Blauët.

17. Et pour les choſes contenuës audit »Traitté de l'an 1559 qui n'ont eſté exe- cutées ſuyvant les articles d'iceluy, l'exe- »cution en ſera faite & achevée en ce que »reſte à executer, tãt pour la teneur feodale »de la Comté de St Pol, limites des pays des »deux Princes, terres tenuës en ſurceãce, »exemptiõ de gabelles, & impoſitiõs forai- »nes pretẽduës par ceux de Bourgogne, E- »veſché de Teroane, Abbaye de St Iean au »Mõt Duché de Bouillõ reſtitutiõ d'aucu- »nes places pretẽduës de pt & d'autre, de- »voir eſtre reſtituees en vertu dudit Trait- »té: & tous autres differens qui n'ont eſté »vuidéz & decidéz ainſi qu'il à eſté lors cõ- »venu, ſeront pour ceſt effect nõméz Ar- »bitres & Deputéz de pt & d'autre: ſuyvãt »ce qui á eſté reſolu par ledit Traitté, leſq̃ls »s'aſſembleront dans ſix mois, ez lieux de- »ſignéz pour iceluy, ſi les parties conſen- »tent, ſinon s'accorderont d'un autre lieu.

18. Et d'autant qu'en la diviſion des ter- »res ordonnées au Dioceſe d'*A*rras, d'Ami- »ens, de St Omer, & de Bologne, il ſe treu- »ve des villages de France attribuez aux E- »veſchéz d'*A*rras & de St Omer, & autres »villages du pays d'Arthois & de Flandre, »aux Eveſché d'Amiens & de Boulogne, »dõt ſouvẽt advient deſordre & confuſion. »A eſté convenu qu'apres avoir eu le con- »ſentement du St Pere le Pape, Commiſ- »ſaires de part & d'autre ſeront deputéz, »qui s'aſſembleront dans un an, au lieu »que ſera adviſé pour reſoudre de l'eſchan- »ge qui pourroit eſtre faits deſdits villages, »à la commodité des uns & des autres.

19 Tous priſonniers de guerre eſtans »detenus de part & d'autre, ſeront mis en »liberté, en payant leurs deſpés, & ce qu'ils »pourront d'ailleurs iuſtement devoir, ſans »eſtre tenus payer aucune rancon, ſi ce »n'eſt qu'ils n'avoyent convenu: & s'il y a »plainte de l'exces d'icelle, en ſera ordon- »né par le Prince au pays duquel les priſõ- »niers ſeront detenus.

20 Tous autres priſonniers ſuiets deſdits »*Srs* Roix, qui pour la calamité des guerres »pourroyent eſtre detenus aux Galleres de »leurs Maieſtèz ſeront pmptemẽt delivrez »& mis en liberté, ſãs aucune lõgueur pour »quelq̃ pretexte ou occaſiõ q̃ ce ſoit, & ſãs »qu'on leur puiſſe demander quelq̃ choſe »pour leur rancon ou pour leurs deſpens

21 Et ſont reſervéz audit Sr Roy Catoliq̃ des

»des Espagnes, & de la Serenissime Infante
» sa fille aisnée, leurs successeurs & ayans
» cause, tous leurs droits, actions, & pretē-
» sions qu'ils pretendēt leur appartenir es-
» dits Royaumes, Pays, & Seigneuries, ou
» autrement ailleurs, pour quelque cause
» que ce soit, ausquels n'auroit esté par luy
» ou par ses predecesseurs expressement re-
» noncé, pour aussi en faire poursuyte par
» voye amiable de Iustice, & nō p les armes.

22 Et sur ce qu'il auroit este remonstré
» par les Deputez dudit Sr. Roy Catholique
» que pour parvenir à une bonne paix, il est
» requis que le tres-excellent Prince Mon-
» seigneur le Duc de Savoye soit comprins
» en ce Traitté. Desirant ledit Sr Roy Ca-
» tholique, & affectionnant le bien & con-
» servation dudit Sr Duc cōme le siē ppre,
» pour la proximité de sang, & d'alliāce dōt
» il luy appartient: ce qu'aussi declaire Mes-
» sire Gaspar de Geneve Marquis de Lulli
» Conseillier d'Estat, Chambellan & Col-
» lonel des gardes dudit Sr Duc, son Lieu-
» tenāt & Gouverneur du Duché d'Aoust,
» & Cité d'Vrcé, son Cōmis & Deputé, cō-
» me appert par son pouvoir, & procuratiō
cy dessus inserée, qu'iceluy Sr Duc sō Mais-
» tre a l'hōneur d'estre yssu du frere de la Bis
» ayeule dudit Sr Treschrestiē, & de la Cou-
» sine germaine de la Roine sa mere: que sō
» intention est de donner contentemēt au-
» dit Sr Roy, & cōme son treshumble parēt
» de le recognoistre, de tout l'honneur, ser-
» vice, & observance d'amitié qu'il luy sera
» possible, pour le rēdre à l'advenir plus cō
» tent de luy & de ses actions, que le temps
» & les occasions passees ne luy ont dōné le
» moyen: & qu'il se promet dudit Sr Roy, q̃
» recognoissant ceste sienne bōne affectiō,
» il usera envers luy de mesme bōté, & de-
» claration d'amitié, dont les quatres Roix
» derniers ont usé allēdroit du feu de tres-
» loüable memoire, Monsieur le Duc son
Pere.

23 A esté conclu & arresté que ledit Sei-
» gneur Duc sera receu & comprins en ce
» Traitté de paix. Et pour tesmoig-
» ner le desir qu'il a de donner contente-
» ment audit Sr Roy Trechrestien, rendra &
» restituera la ville & chasteau de Berre, de-
» dens deux mois à compter du iour & date
» de ces presentes, effectuellemēt, & de bō-
» ne foy, sans aucune longueur ny difficul-
» té, sous quelque pretexte que ce soit: &
» sera icelle place remise & rendüe par le-
» dit Seigneur Duc à celuy, ou à ceux qui
» serōt à ce deputez par ledit Seigneur Roy,
dedens ledit temps precisement, en l'estat
» qu'elle se treuve à present, sans y rien
» desmolir, affoiblir, ny endommager en
» aucune sorte, & sans que l'on puisse pre-
» tēdre ou demander aucun remboursemēt
pour les fortifications faites à ladite ville
» & chasteau, ny aussi pource qui pourroit
» estre deu aux soldats, & gens de guerre y
» estans, & de laisser toute l'artillerie qui es-
» toit dans ladite place lors de la prinse d'i-
» celle, avec les boullets qui se trouverōt
» de mesme, & pourra retirer celles qui de-
» puis il y aura mis s'aucunes en y a.

24 Aussi est convenu & accordé que ledit
» Seigneur desadvoüera & abandonnera le
» Capitaine la Fortune estant en la ville de
» Seure au Pays de Bourgogne, sās qu'il luy
» baille, ny à autres qui usurperont ladite vil
» le contre la volonté dudit Sr Roy Tres-
» chrestien, directement ny indirectement,
» aucune ayde ny faveur.

25 Et pour le surplus des autres differēs
» qui sont entre ledit Sr Roy Treschrestien,
» & ledit Seigneur Duc de Savoye, lesdits
» Deputéz audits noms consentent &
» accordent pour le bien de la paix qu'ils
» soyent remis au Iugement de N. S. Pere
» le Pape Clement 8. pour estre iugez & de
» cidéz par sa Sainteté dans un an, à comp-
» ter du iour & date des presentes, suyvant
» la responce dudit Seigneur Roy baillée
» par escrit le 4. iour de Iuin dernier cy a-
» pres inserée. Et ce qui sera ordonné
» par sa Saincteté sera entieremēt & de bō-
» ne foy accompli & executé de part & d'au
» tre, sans aucune longueur ny difficulté, so
» quelque cause ou pretexte que ce soit.
» Et ce pendant iusques à ce qu'autrement
» en soit decidé par N. S. Pere, demeure-
» ront les choses en l'estat qu'elles sont à
» present, sans rien changer, ny innover,
» & comme elles sont possedees de part &
» d'autre, sans qu'il soit loisible de s'esten-
» dre plus avant, imposer, ou exiger con-
» tributions, ny autres choses hors le ter-
» ritoire des places qui sont tenües par les
» uns & par les autres.

26 Et suyvant cest a esté convenu & ac-
» cordé que dez à presēt y aura paix, ferme,
» & stable, amitié, & bōne voisināce entre
» lesdits Seigneurs Roy & Duc, leurs enfās
» néz & à naistre, hoirs, successeurs, & heri-
» tiers, leurs Royaumes, Pays, terres, & su-
» iects l'un de l'autre, sans pouvoir aller cō
» tre pour quelq̃ cause ou pretexte q̃ ce soit.

27 Les suiects & serviteurs d'un costé &
» d'autre, tant Ecclesiastiq̃s que Seculiers,
» nonobstant qu'ils ayent servi party con-
» traire, retourneront plainemēt en la ioü-
» issance de tous & chacuns leurs biēs, of-
» fices, & benefices, tout ainsi qu'il a esté dit
» cy dessus, pour les suiets & serviteurs des
» deux Roix, sans que cela puisse estre en-
» tendu des Gouverneurs.

28 Quāt aux prisōniers de guerre, en se-
» ra usé cōme il est convenu entre les deux
» Roix, ainsi qu'il est contenu cy dessus.

29 Et serōt cōfirmez en tous leurs poincts
» & articles, les Traittéz faicts cy devant

»avec les feux Roy Treschrestiē Hēri 2 l'ā »1559 au chasteau en Cābresis, Charles 9e, »& Hēri 3e,& ledit Duc de Savoye,finō en »ce qui auroit esté desrogé par le present »Traitté,ou par autres,& suyvant ceste de- »meurera ledit Sr Duc de Savoye, avec ses »terres,Pays & suiects bon Prince neutre, »& amy commun desdits Srs Roix. Et du »iour de la publication du present Traitté »sera le cōmerce libre & asseuré entre les »Pays & suiects,cōme il est contenu esdits »Traittez,& en a esté usé en vertu d'iceux, »& serōt observéz les reglemens y conte- »nus, mesmes pour le regard des Officiers »qui ont servi lesdits Srs Roix, soit que p » autre Traitté y eut esté desrogé.

30 Sont toutefois reservéz audit Sr Roy »Tres-chrestié de Frāce & à ses successeurs, »tous leurs droits,actions, & pretentions, »qu'ils entendent leur appartenir à cause »desdits Royaumes, Pays, Seigries, ou au- »tremēt aillieurs,pour quelq̄ cause que ce »soit:ausquels n'auroit esté p luy ou p ses predecesseurs renoncé,pour en faire pour- »suyte par voye amiable, ou de Iustice, & »par armes.

31 En ceste paix & amitié seront cōpris »de cōmun accord & consentemēt desdits »Srs Roix Treschrestié,& Catholiq̄, si cō- »prins y veulent estre:Premieremēt de la pt »du Roy Catholique N.S.P. le Pape, le St »Siege Apostolique,& l'Empereur des Ro »mains, Messieurs les Archiducs ses freres »& cousins,leurs Royaumes,& Pays. Les »Electeurs, Princes, villes, & Estats du St »Empire obeissans à iceluy, le Duc de Ba- »viere,le Duc de Cleves, l'Evesque & Pays »de Liege,les villes maritimes, & la Cōté »d'Oost-Frise. Et renōcent lesdits Princes »à toutes pratiq̄s, promettans de n'en faire »cy apres aucuns, ny en la Chrestienté ny »au dehors d'icelle,où q̄ ce soit,qui puissēt ,estre preiudiciables ny audit Sr Empereur, »ny ausdits Estats du St Empire, aīs qu'ils »procurerōt de leur pouvoir le biē & repos »d'iceluy: pourveu que ledit Sr Empereur »& sesdits Estats se cōportent respective- mēt amiablemēt avec lesdits Srs Roix Tres- »chrestien,& Catholiq̄,& ne facent rien au »preiudice d'iceux. Et de mesmes y seront »cōprins Messieurs les Cantōs des Ligues »des hautes Allemagnes,les Ligues Grises, »& leurs alliéz,les Roix de Pollogne, & de »Suede, le Roy d'Escosse, le Roy de Dane- »marck,le Duc & Srie de Venise,le Duc de »Lorraine,le grand Duc de la Toscane, les »Republiq̄s de Genes,& de Luques,le Duc »de Plaisāce, le Cardinal Farnese son frere, le Duc de Mātoue,le Duc d'Vrbi,les Chefs »des maisons de Colonne,& des Vrsins, le Duc de Salmonette,le Sr de Monaco,le Mar »quis de Final,le Marquis de Massa,le Sr de »Plōbin,le Cōte de Sala, le Cōte de Calo- »rino,pour iouÿr parillement du benefice »de ceste paix,avec declaratiō expresse q̄ le »dit Sr Tres-chrestiē ne pourra directemēt, »ny indirectemēt travailler par soy ou par »autres aucun d'iceux. Et q̄ si ledit Sr Roy »Treschrestien pretend aucune chose allē- cōtre d'eux,il les pourra seulemēt poursuy »vre p droit devant Iuges cōpetents, & nō »par la force en maniere que ce soit.

32 Et de la pt dudit Sr Roy Tres-chres- »tiē seront cōprins en ce present Traitté,si »cōprins y veulent estre,N.S.P. le Pape, le »St Siege Apostoliq̄,l'Empereur, les Prin- »ces Electeurs Ecclestasti q̄s, & Seculiers, »villes,& cōmunautéz du St Empire,& par »especial Messieurs le Cōte Palatin Elec- »teur,le Marquis de Brandenbourg,le Duc »de Wirtembergh,le Landtsgrave Hessen, »le Marquis de Hāsbac,les Cōtes de la Fri- »se Orientale,les villes maritimes, selō les »anciennes alliances, le Roy & Royaume d'Escosse selon les anciens Traittez,allian- »ces,& cōfederations,qui se sont faites en- »tre les Royaumes de France, & d'Escosse. »Les Roix de Pollogne,de Suede,& Dane- »marck,le Duc & la Srie de Venise,les trei- »ze Cantons des Ligues de Suisse,les Seig- »neuries des trois Ligues Grises:l'Evesque »& Srie du pays de Vallays, l'Abbé & ville »de St Gal,Clottēberghe,Mulhausen,Cōté »de Neufchastel,& autres alliéz & cōfede- »réz audits Srs des Ligues. Mōsieur le Duc »de Lorraine, Monsieur le grand Duc de »Toscane, Monsieur le Duc de Mātoüe,la »Republiq̄ de Luques, les Evesq̄s & Cha- »pitres de Mets,,Thoul,& Verdun,l'Abbé »de Gozzo,les Srs de Sedan,le Comte de la »Mirande. Bien entendu toutefois que le »cōsentement q̄ le Roy Catholique dōne »à la comprehension des Cōtes de Frise O- »rientale, soit sans preiudice du droit de la »Mate Catholiq̄ sur les Pays d'iceux.Cōme »aussi demeurerōt reservéz allencontre les »deffences,droicts,& exceptiōs desdits Cō- »tes:le tout avec declaratiō que ledit Roy »Catholiq̄ ne les pourra directemēt ou in- »directement travailler par soy ou par au- »tres.Et que si le Roy Catholiq̄ pretēd au- »cune chose allencontre d'eux:il les pour- »ra seulement poursuyvre p droit devant »leurs Iuges competens, & non par force »en maniere que ce soit.

» Et aussi serōt cōprins en ce presēt Trait- »té tous autres qui du cōmū cōsentement »desdits Roix se pourront denōmer,pour- »veu que six mois apres la publication de »ce Traitté,ils dōnēt leur lettres declaratoi res & obligatoires en tel cas requise.

34 Et pour plus grāde seureté de paix,& de toꝰ les poicts & articles y cōtenꝰ,sera ice- »luy Traitté,veriffié,publié, & enregistré, »en la Court du Parlement de Paris, & en »tous autres Parlemés du Royaume de Frā- ce.

»ce,& Châbres des Cōptes dudit Paris,cō-
»me au ſāblable ſera publié,veriffié,& en-
»regiſtré au grand Conſeil & autres Con-
»ſaux & Châbres des Cōptes dudit Sr Roy
Catholiq en ſes Pays bas,le tout ſuyvant &
en la forme qu'il eſt contenu au Traitté de
l'an 1559. Dont en ſerōt baillées les expe-
»ditiōs de coſté & d'autre dās trois mois a-
»pres la publication du preſent Traitté.

» Leſquels poincts & articles cy deſſus
»nommez,& comprins,enſāble tout le cō-
»tenu en chacun d'iceux, ont eſté traittez,
»accordez, paſſez,& ſtipulez entre leſdicts
»Deputez aux noms que deſſus. Leſquels
»en vertu de leurs pouvoirs ont promis &
»promettēt ſous obligation de tous & cha-
»cuns les biēs preſens & advenir de leurs
»ſuſdits Maiſtres, qu'ils ſeront par eux in-
»violablement entretenus,obſervez, & ac-
»complis,comme de leur faire gratiffier,&
»en bailler & delivrer les uns aux autres
»lettres autentiques ſignées & ſéellées, où
»tout le preſēt Traitté ſera inſeré de mot à
»autre,& ce dās un mois du iour de la date
»de ces preſentes, pour le regard dudit Sr
»Roy Treschreſtien,Cardinal Archiduc, &
»Duc de Savoye : lequel Sr Archiduc pro-
»mettra de faire furnir dās trois mois apres
»ſamblables lettres de ratiffication dudit
»Sr Roy Catholique.Et outre ont promis,
»& promettēt les Deputez auſdits noms,
»que leſdits lettres de ratiffication deſdits
»Srs Roy Treſchreſtiē,Cardinal,& Duc de
»Savoye eſtans fournis. Iceux Srs Roy
»Treſchreſtien,Cardinal,& Duc, iureront
»ſolemnellemēt ſur la croix & Stes Evangi-
»les,canō de la meſſe,& ſur leurs hōneurs,
»en preſence de tels qu'il leur plaira depu-
»ter, d'obſerver,& accomplir plainement
»reellement , & de bonne foy le contenu
»eſdits articles. Et ſamblable ſerment
»ſera fait par ledit Seigneur Roy Catholi-
»que dans trois mois apres,ou lors qu'il en
»ſera requis. En teſmoin deſquelles cho-
»ſes,ont leſdits Deputez ſouſcrit ce preſēt
»Traitté en leurs noms au lieu de Verdun,
»le douzieſme iour de May 1598.

*L'Admirāt d'Arragon en Ambaſſ. devers l'Empereur.*

Le Cardinal Albert d'Auſtrice , auquel l'Infante d'Eſpagne eſtoit promiſe & de lōg temps dediée à femme ( quoy que le Roy en ayt entretenu l'Empereur,l'Archiduc Erneſt, & les petits Roitelets de la Ligue de France) avoit paravant le Traitté de la paix par la charge & advis du Roy,& de ſon Conſeil d'Eſpagne,envoyé Dom Franciſco de Mendoza Marquis de Guadaleſta,Admirant d'Arragon,en Ambaſſade vers l'Empereur , le requerir de ſix poincts de grande importance & conſequence:leſquels ayant obtenu & mis en execution, luy euſſēt grādement ſervi à l'augmentation des limites de ſon Eſtat,ioincts à ceux de ladite Infante:& pour plus commodemēt faire la guerre aux Eſtats generaux des Provīces unies. A chacun deſqls poincts fut p ledit Sr Empereur reſpondu,par l'Admirant repliqué, & p la Mate Imple dupliqué:qu'il nous a ſāble n'eſtre hors de propos ſi nous les inſerons en ce lieu,pour p iceux mieux colliger les deſſeins dudit Cardinal,que p ledit Admirant d'Arragon il a taché depuis de mettre en execution,ores qu'à peu de bon ſuccez,& moins d'honneur,comme on verra. Le premier de ces ſix poincts fut.

*Premier des ſix poincts requis à l'Empereur.*

» *Qu'il pleut* à ſa Maté Imple pour les rai-
»ſons qui luy avoyēt depuis eſté deduites
»de pourvoir le Roy d'Eſpagne du Vicariat
»de Beſançon. Ce Vicariat ou Viſcomté
de Beſançon (qui eſt ville Imperiale en la Duché de Borgogne ) appartenoit au feu Prince d'Orange Guillaume de Naſſau,duquel le Roy d'Eſpagne avoit confiſqué les biēs(qui ſōt grāds)qu'il avoit tāt en la Frāche Comté,& par tous les Pays de ſon obeiſſance. Parquoy il requeroit que l'Empereur ſe prevallant du meſme droit de confiſcation allendroit dudit Sr Prince, & de ſes enfans heritiers, luy voulut conferer la Viſcōté de Beſançon:au moyen de laquelle à ſucceſſion de temps il eut peu p ſes Officiers empietter & avoir la cognoiſſāce de tous les chāges,arrierechāges, & autres negoces qui ſe paſſent à Beſançon,pour la Frāce,Allemagne, les Pays bas,& l'Italie , qui luy ſōt fort importans de cognoiſtre : mais ſur tout pour avoir un pied en ladite Duché de Bourgogne. A quoy luy fut reſpon-
»du p l'Empereur, *Que ſa Maté* Imple n'ig-
»noroit pas cōbien il importe aux villes de
»l'obeiſſance du Roy d'Eſpagne voiſines de
»Beſançō, que ladite ville ſoit maintenüe
»en repos ſous la devotiō de l'Empire.Par-
»quoy q ſa Mate Imple pourroit adviſer par
»quel moyen on pourra pluſtoſt q faire ſe
»peut accorder ledit Vicariat.Et cōbiē q par
ceſte reſponce l'Empereur ne refuſat pas tout à plat ledit Vicariat au Roy d'Eſpagne; ſi eſt-ce neantmoīs q ledit Admirant,apres avoir remercié la Mate Imple, & demonſtrà qu'il ne ſe cōtētoit gueres de ceſte reſpōce qu'il prenoit pour un rebut ( ce diſoit il) a-
»pres tāt de reqſtes & pourſuyttes : remōſ-
»tra q ſās s'arreſter aux excuſes qu'aucūs mal
»affectionez à l'Empire pourroyēt cauſer
»d'aucunes alliāces,au cōtraire,q p les meſ-
»mes raiſōs cela ſe devoit tant pluſtoſt ac-
»corder,pour p là rendre l'autorité de l'Em
»pereur tant plus apparēte, & plus cōmodē-
»mēt obvier aux maux qui de tout coſté ſe
»preſētent.Et cōme le cōmencemēt en tou
»tes choſes ſe trouve plus difficile, lequel
»une fois biē acheminé rēd l'œuvre à demi
»fait . Ainſi ſi ſa Mte Imple paſſe ledit Vicari-
»at(cōme il eſt deſia accordé) on trouvera
facillement les moyens pour le confirmer & mettre en execution. l'Empereur

*On extorque par importunité*

se voyant ainsi importuné, & en ceste sorte pressé, voulant premieremẽt voir quelle serait l'yssüe, tant du Traitté de la paix qu'on esperoit, que du mariage du Cardinal Albert son frere & des desseins ia pourjettéz sur l'Allemagne: pour ne faire rien à la vollée, dont par apres il s'en peut repentir, en raportant peu d'honneur: & le Roy de Frãce à s'en vouloir resentir, dupliqua. *Que pour certaines & notables considerations il devoit touchant ledit Vicariat en communiquer aux Princes de l'Empire. Et afin que cela se face avec plus grand' autorité & asseurance, qu'il les exhortera à y tenir la bonne main. Ce pendant requerant le Roy d'Espagne prendre ce delay de bonne part.* Voila quant à la premiere demande. La seconde estoit.

*Seconde demande de l'Admirant*

*Que sa Maiesté Imperiale se declaire ouvertement contre ceux qui empeschent le progres de la paix entre les Estats des Pays bas.* C'estoit autant à dire que par une guerre intestine remettre l'Allemagne toute en feu & en flamme, qui estoit bien le principal poinct auquel le Roy d'Espagne & le Pape avoyent de long temps aspiré: dont maintefois on en vid quelques flamesches, lesquelles neantmoins par la prudence des Princes furent suffoquees & estaintes. Surquoy l'Empereur respondit, *Que sur cest article il attendoit le rapport de ceux qui de la part de l'Empire y sont deleguéz, dont ce pendant sa Maiesté Imperiale ne faudra de toute occurrence en advertir le Roy d'Espagne: & de combien sa Maiesté Imperiale desire que lesdits Pays puissent estre ramenéz à une bonne paix.* Ces Deputéz estoyent certains Ambassadeurs tant de la part de l'Empereur que d'aucuns Princes de l'Empire, qui envoyerent le Sr Charles Nutzel de Sonderspuehel, vers les Estats, requerir de vouloir recevoir lesdits Ambassadeurs, lesquels eurẽt courte despesche (cõme nous avõs dit cy devant.) Pour replique à laquelle responce l'Admirant voulant taxer aucuns Princes de l'Empire, & mettre l'Empereur en picq̃ cõtr'eux, cõme s'ils fussẽt fauteurs des guerres du Pays bas, *Qu'il plaise à sa Mte Imle vouloir prendre à cœur le fait desdits Pays bas, & ce qu'õ y a cõmẽcé à travailler ne soit pas en vain, & q̃ quand elle aura entẽdu cõme les Princes de l'Empire, qui en ont la charge y sont affectéz: qu'il plaise à sa Mate Imple discerner entre sa Mte & ses rebelles. Donnant à cognoistre à tout le monde, à qui il tient que la paix ne vat avãt, punissãt les coulpables selon les peines statuées par les constitutions de l'Empire: de tant plus que connivẽce & dissimulation donne nourriture au mal.*

*Il entend tout au contraire.*

Par ceste repliq̃ le Roy d'Espagne ne sçauroit plus ouvertement accuser lesdits Prĩces de l'Empire qu'il ne fait, conseillant de les punir, cõme ceux qui p leur connivence & dissimulation donnoyent nourriture au mal, retardãs le progres & avancemens de la paix. Mais l'Amirãt estoit en cela trop loing de son compte, ignorant, ou plustost ne considerãt point, que les Estats des Provinces unies, ayans absolutement reietté & abiuré le Roy d'Espagne, ne se voulans plus fier en luy: avoyẽt resolu & arresté de n'entrer iamais avec luy en conference de paix, ny avec nuls autres venans de sa part. Parquoy l'Empereur qui ia tant de fois les avoit interpellez par ses Ambassadeurs & Agents: & pour lors les interpelloit encore tout en vain: dupliqua. *Que iusques à present il avoit fait assés paroistre la bonne affection qu'il porte à la paix des Pays bas, & lors qu'il aura ouy le rapport des Deputéz, il poursuyvra plus outre, aussi avant que par son authorité il y pourra & sçaura besogner.* La troisiesme demande estoit.

*Troisiesme demande.*

*Que sa Maté Imple ordonne un Gouverneur & Cõseil ez pays de Cleves & de Iulliers &c.* Par là le Roy d'Espagne ou le Cardinal Albert son gendre futur, demonstrẽt asses clerement cõmẽt ils aboyent ces Duchéz de Cleves, & de Iuilliers, & les autres Estats & Seigneuries du Duc Iean de Cleves encore à present regnant en plaine santé. Prenant pied sur ce que ledit Duc, estant veuf & debilité de ses sens, mourroit sans enfans, & partant que ses Duchéz, Cõtéz, & Seigneuries par droit de devolu escherroyent à l'Empereur, qui en feroit la dõnation à son frere Albert. Ou bien, ce que l'effect à fait voir à l'œil, qu'il n'attendroit pas la mort du Duc Iean, ains de son vivant les empietteroit par force, & pratiques, cõme ledit Admirant tascha bien tost apres de faire, & n'en fit que trop, voire luy fut commandé expressemẽt de la Court de Brusselles (comme nous dirõs encore cy apres) de ne se deporter pour chose du monde de la cõqueste des Duchéz de Cleves, Iuilliers, & Berghe: voyant qu'on parloit de marier ce Duc Iean à la fille du Duc de Lorraine, cõme il est advenu depuis. A quoy l'Empereur samblant estre au mesme espoir & attente que le Roy d'Espagne, respõdit. *Quãt aux pays de Cleves & de Iuilliers, sa Maté Imple avoit resolu d'y envoyer un personnage ou deux vrais Catholiques, pour eviter à plus grand inconvenient. Ce pendant le Roy d'Espagne advisera d'y tenir bonne garde de son costé, & face estat du secours qui y est requis, qui neãtmoins doit estre fait avec discretiõ: afin que ceux qui y pretendent droit n'ayent occasion d'arriere-pensée & souspeçon: que l'Empereur mesmes est contraint d'entretenir à cause de la concurrence du temps.*

*Assavoir celuy qui mena l'Admirant tost apres mais non avec discretiõ comme on verra*

Ceste responce conferme de tãt plus le desseĩ du Roy d'Espagne, & la tacite pretentiõ de l'Empereur sur lesdits pays de Cleves, de Iuilliers &c. De maniere qu'il sãbloit q̃ ce fut icy la vraye fable de la peau de l'Ours: pour

pour replique. *Requiert partant qu'il plaise à sa Maiesté Imperiale de declairer auplustost son intention, touchant Cleves & Iuilliers: afin que sur ce le Roy Catholique puisse tenir ses forces prestes. Requiert aussi que sa Maiesté Imperiale mande aux Princes pretendans droit ausdits Pays, que d'oresnavant ils ne s'ingerent d'attenter nulles nouveautez, tendantes à la diminution de l'authorité Imperiale, ou au preiudice de sa Maiesté Catholique. Voire mesmes que sa Maiesté Imperiale rappelle les Commissaires qui sont à Duysseldorp, côme Autheurs de mauvaisses pratiques: Afin que sa Mte Catholique ne soit côtrainte de se servir & ayder d'autres moyẽs. Et iacoit que ce seroit chose biẽ decente de respecter les Princes, si ne faut il pourtãt estre tãt nonchalãt, qu'ẽ ostãt le mal au dehors, on ne pourvoye à ce qui pourroit mesadvenir au dedẽs.* Ceste replique esclaircit entieremẽt le dessein du Roy d'Espagne sur lesdits Pays de Cleves & de Iuilliers, requerant que l'Empereur mande aux Princes pretendants droit (qui sont Princes de l'Empire, assavoir le Duc de Prusse, & les deux Freres Ducs des deux Pôts, de par leurs fẽmes, Sœurs Duc Iean de Cleves) de ne riẽ attẽter à la diminution de l'authorité Imperiale. D'autant que l'Empereur maintenoit que faute d'hoir masle heritier legitime, lesdites Duchez devoyent par droit de fief devolver à l'Empereur leur Souverain, comme estans fiefs masculins de l'Empire: Et lesdits Princes pretendants (avenant la mort du Duc sans hoirs) au contraire, soustenans qu'ils pouvoyent (comme en France & autres Royaumes & Pays) aussi biẽ escheoir aux femelles qu'aux masles: ce que les alliances desdits Pays, qui n'ont pas tousiours esté sous un mesme Prince, par mariages des uns avec les autres avoyent assés demonstré au temps passé. Et quãt à ce qu'il dit au preiudice de sa Maiesté Catholique, autre n'y en pouvoit il avoir, à cause de la multitude des autres heritiers, sinon qu'au preiudice des desseins de sa pretendüe usurpation. Pour à laquelle obvier se tenoit en ce mesme temps, une iournée d'Estat en la ville Duisseldorp Capitale de la Duché de Berghe, où la Ducesse de Prusse & l'un des Ducs des deux Ponts se trouverẽt, avec les Commissaires de l'Empereur (lesquels pour y vouloir proceder rondement, ne s'appercevãs des desseĩs du Roy d'Espagne: sont appellez *Autheurs de mauvaises pratiques*) & les Deputez du Roy d'Espagne, lesquels en ceste iournée feignoyẽt ne craĩdre autre chose, (avec certain Nôce du Pape qui estoit tout de la mesme paste), sinon que ces Pays là tõbassẽt ez mains de quelque Prince Protestant, (qu'ils appelloyent heretique) tels que sont les Princes Pretẽdans droit: qui seroit (comme le Roy dit de la ville d'Aix,) chose trop pernicieuse à ses Pays voisins, qui se pourroyẽt resẽtir de la poison de leurs heresies: ce qui est tousiours le refrein de sa ballade. A quoy l'Empereur se voulant conformer dit, par sa duplique *Quant au fait de Cleves & de Iuilliers, il mandera aux Princes pretendans droit, qu'ils n'ayent à s'en empescher ny mouvoir, atendu qu'il appartient à sa Maiesté Imperiale seule d'en disposer entre eux, esperãt qu'ils y obeiront.* En quoy l'Empereur s'eut bien peu trouver trompé, car ces Princes ne luy eussent si legerement donné partie gagnée: ne fut que c'eut esté prẽdre occasion par là, de mettre l'Allemagne toute en trouble & en guerre. La 4e demande fut. *Que la sentence donnée contre ceux de la ville d'Aix soit incontinent mise à execution sans nulle remise.* 4e demande Il importoit grandement au Roy d'Espagne & au Cardinal Albert pour parvenir à leurs desseins, d'auoir ladite ville d'Aix (assise au Pays de Iuilliers voisine de Lembourg) à sa devotion: qu'aisemẽt il ne pouvoit avoir, aussi lõg temps que les Protestans y estoyẽt les Maistres, & les plus forts, ausquels le devoir de vigilance & bonne garde ne manquoit à se conserver: parquoy il requeroit l'execution de la sentence contre eux dõnée à la chambre Imperiale: qui estoit en effect le restablissement d'un Magistrat Catholique Romain en ladite ville, l'extirpation de la Religion Protestante, & l'exclusiõ des Protestans mesmes, ce qu'estant executé, il s'en tenoit asseuré. Comme le Cardinal Albert à l'assistẽce de l'Evesque de Liege Executeur de ladite sentence, en vertu de la Cõmissiõ de l'Empereur, a fait depuis, à la desolatiõ de ladite ville, & principalemẽt de ceux qui l'ont poursuivy, lesquels sõt la plus part morts tost apres leur restablissement: & ceux qui en restent languissans en miseres, rongent leur frein. Et combien que l'Empereur touchant ladite ville d'Aix eut la mesme envie que le Roy d'Espagne, si est ce q̃ l'Admirãt boüillãt d'ardeur, repliqua. *Que au regard de ceux d'Aix on peut exceder & outrepasser les limites de Iustice ordinaire, comme en estans indignes, & faut qu'on passe outre à l'execution de la sentence, de tãt plus que le terme limité se vat expirer, & qu'il ny a nulle apparence que le temps les rameine à obeissance, mais plustost à petulance: autrement le Roy Catholique sera contraint y pouvoir par tels moyens qu'il trouvera convenables.* Ce que l'Empereur duppliqua sur ceste precipitãte demãde, & replique, se verra tout par un à la demande suyvãte, pour la cinquiesme, qui fut. 5e demande

*Qu'il plaise à sa Maiesté Imperiale pourvoir aux villes Anseatiques de remede prõpt pour retenir & refraindre l'audace & temerité des Pyrates Anglois.* Le Roy d'Espagne

pou

pour faire du bon compagnon,& se rendre necessiteux aux villes d'Oostlāde,cōme Lubeek,Rostich,Hambourg,Bremen,Staden & autres(du service desquelles il à tout le plus de besoin)leur veut faire cognoistre p ceste demande qu'il à soin d'eux,combien qu'il sceut assez q̄ l'Empereur n'y pouvoit autre remede mettre, que ce qu'il avoit ia fait auparavant,assavoir deffendre esdictes villes l'estaple , & banir le traficque des draps d'Angleterre.Dont il avint que les Marchans Anglois s'en retirerent, & envoyerent leurs draps aillieurs.A quoy fut »respondu *Que la Maiesté Imperiale* a propose á la derniere Diette Imperiale tenüe à »Ratisbonne aux Estats de l'Empire diverses plaintes de plusieurs villes Ansiatiques: »l'advis desquels Estats a esté escrit à la »Roine d'Angleterre, laquelle y a respōdu »si impertinemment & discourtoisement, qu'il vaut mieux de le taire que de le publi- »er. A raison dequoy sa Maiesté Imperiale »a trouvé bon de surcheoir iusques à au- »tres samblables & plus griefues plaintes , »pour y estre pourveu d'authorité Imperi- »ale: laquelle sa Mat. Imp. a bien deliberé »d'employer,par où on pourra cognoistre »rien n'avoir esté obmis à ce que le devoir »d'un Empereur, & la Iustice requierent. La responce impertinēte & discourtoise de la Roine d'Angleterre aux lettres des Estats de l'Empire,estoit,qu'elle ne se monstroit estre gueres intimidée , ny dese soucier des menaces qu'on luy escrivoit:aussi q̄ ses gēs n'attaquoyēt nuls navires Oostrelins sinō ceux qui furnissoyent aux Espagnols estoffes dont ils luy pouvoyent faire la guerre , ce que par placcart public elle avoit deffendu,& leur fait insinuer:Comme quelques années auparavant elle escrivit de mesme á ceux de Hambourg entre autres points de sa respōce,qu'elle n'iputoit poīt les me- »naces cōtenües en leurs lettres à la coulpe »de leurs magnificences ; mais à l'igno- »rance ou faute de leur Secretaire: c'estoit asses chanté à l'oreille d'un sourd. Qui demonstre asses que sa Maiesté ne s'espouvāte gueres de nulles menaces de qui que ce soit,avec ce qu'elle scait bien que l'Empereur de soy mesme n'a nul moyen de luy nuire ny faire la guerre.A quoy l'Admirant insistant asprement pour faire du bon va- »let dit par sa replique. *Qu'il est plus que* »necessaire q̄ sa Maté Imp.declaire sa volō- »té touchant les Anses,& de leur pourvoir »de remedes qui soyent prompts,sans plus »long temps tollerer les insolēces des An- »glois rongeans les entrailles de l'Empire. Ausqu lles importunitez de l'Amirāt,l'Empereur sachant bien qu'il n'y pouvoit mettre autre ordre,fut duplique,tant sur ceste »demande,qu'à la precedente. *Que l'Em-* »pereur ne peut quant à present autre cho- »se resoudre du fait de la ville d'Aix,& des »Anses,que ce qu'il a precedentemēt respō du.Finalement pour la sixiesme demande l'Admirant proposa.

*Comme* le Roy d'Espagne n'a autre moyens que la force pour reduire ses suiets rebelles à son obeissance: qu'il plaise à sa Maiestè Imperiale,permettre que soyēt levez sur lès terres de l'Empire six ou sept Regimens de gens de guerre à diverses fois , & lors qu'il en sera de besoin. A quoy l'Empereur respond asses suffisammenr,sachāt biē à qu'elle intention le Roy d'Espagne demandoit cela , ce que iamais il n'avoit re »quis auparavant,disant. *Qu'il convient* »attendre le rapport de ceux qui sont De- »putez pour entendre à une paix devant »qu'octroyer aucune Commision pour le- »ver gēs de guerre.Et si avant que les Estats ,ne se veulēt reigler à ce qui est de raisō,on »pourra de là prendre occasion de se servir »de moyens austeres. Aussi ne scauroit le »Roy Catholique doubter en aucune ma- »niere de la bonne affection de sa Maiesté »Imperiale,en ce que par tāt d'années sa pa- »tiēce luy à permis de faire samblables le- »vées de gens.Ce que toutesfois n'a iamais »esté accordé à ses adversaires: qui neant- »moins en ont bien levé aucuns,mais cela »s'est fait sans le sceu de sa Maiesté,ne l'ay- »ant peu empescher comme elle l'eut bien »desiré. Or que sa M.I.accorderoit telle »chose au Roy d'Espagne par patentes ou »lettres de Commission,cela n'est pas bien »faisable:consideré qu'on a affaire de beau- »coup de soldats contre le Turc,par où se- »roit à craindre le murmure de tout l'Em- »pire.Si est-ce neantmoins qu'en cela sa »Maiesté Imperiale est contente sous main »de luy deferer autāt qu'il sera possible.Et »si l'Estat des affaires de Hongrie le peut »aucunement permettre,de luy complaire, »& tout ouvertement l'en accommoder . Combien que ceste responce ne fut qu'unne maniere d'aquit, comme le narratif le monstre asses : l'Espagnol ne demandant point ordinairement de congè pour faire telles levées,qu'il fait quand il luy plait,& quand il a de l'argent.Si est ce que l'Admirant pour de ce,en embroüiller l'Empereur & la Chambre Imperiale, vers les Princes & Potentats voisins,si par patente cela luy estoit accordé,insista par sa replique:où il requiert que patentes soyent despeschées »contenant Commission de pouvoir lever »gens sur les terres de l'Empire, nonobstāt »les raisons alleguées au contraire,qui cō- »cernent le respect des Princes de l'Empire »& la guerre de Hongrie , lesquels au cas »present ne doivēt tomber en considerati- »on,attendu qu'il a biē esté permis à l'Em- »pereur faire samblable levée au Pays bas »contre le Turc. Et que la connivence que l'Empereur

6e demande

»l'Empereur promet,ne feroit pas suffisan»te, veu que personne ne peut faire levée »sans congé & retenüe. C'est l'ordinaire devise de l'Espagnol de plustost laisser dominer le Turc,que de se deporter de faire la guerre aux Protestans de la Religion,signamment des Provinces unies,qu'ils iugét estre pires que Turcs. A quoy pour dupli»que *la Maté Imp.* ne peut accorder au »Roy d'Espagne patéte generale ou congé »de pouvoir lever autant de Regimens de »gens de guerre qu'il luy plaira. Veu qu'au »temps iadis cela ne s'est pas fait: bien luy »peut on avoir autrefois accordé lever des »Regimés le long du Danube,cófinans au »Turc,en quoy il le gratifieroit d'avanta»ge s'il estoit possible. Mais attendu que sa »Maiesté Imp.n'est asses puissante de sous»tenir le fais de ceste guerre sans l'assistéce »des Princes de l'Empire : Il ne faut pas »doubter qu'au premier camp,& à la pre»miere occasió,on l'en chargeroit & le luy »seroit reproché:p oú ses contributiós precaires,& support desdits Princes luy devié»droyent à defallir ou amoindrir. En som»me l'Empereur requiert que le Roy d'Es»pagne tant en ce regard,que de toutes au»tres choses se veüille tenir asseuré de la bó»ne volonté & affection de sa Mate Impe»riale. Et de combien cestuy sien Ambassa»deur luy a esté agreable & bié venu. Voila quelles furent les demandes du Roy d'Espagne à l'Empereur. Lesquelles se cognoistront plus amplement,à qu'elles fins elles ont tédu, par les actions dudit Admirant d'Arragon,estant avec l'armée du Roy d'Espagne entré ez limites de l'Empire, comme nous le descriverons au declin de ceste année 1698.

*mort de Me Ian Bouvier Me des feuz artificiels des Estats.*

Les Estats des Provinces unies avoyét un maistre tresexpert en matiere de feuz artificeils nommé Maistre Iean Bouvier Liegeois: lequel par ses artifices avoit fait dure guerre à l'Espagnol,en toutes les villes que le Prince Maurice depuis son advenement au gouvernement avoit assiegées iusques a lors. Au mois de May comme il estoit empesché avec ses serviteurs à former quelques grenades,& autres feuz vollás de provision en la ville de Dordrecht,au lieu à ces fins destiné: il advint que par mesgarde, le feu,avec lequel ils ont accoustumé de fondre la poix-raisine,& autres matieres consumantes & devorantes,se mit en icelles , qui de là s'escoula iusques aux grenades,& boullets artificiels plains de petits canons chargéz de balles & de testes de cloux, lesquels donnans de l'un en l'autre, firent un grand vacarme.qui comme un foudre esclattant tua ledit Maistre & trois de ses serviteurs,emporta le comble du toict du Magasin,avec un grád effroy,qui redoubla par deux fois avec quelq intervalle,le feu couveillant parmi ces matieres ruineuses, que personne n'en ozoit approcher, & qu'on craignoit un plus grand meschef: ce qu'estoit bien à redoubter , par ce qu'ez caves au desous y avoit bó nombre de caques de poudre,qui n'en furent attaints,le feu ayant ce naturel de monter plustost que de descendre. Ce neantmoins le dommage fut grand,& ledit Me regretté dudit Seigneur Prince & des Estats. Voila commét cest art diabolique paya son maistre,de la facó que le diable à accoustumé de payer ses serviteurs.

*autre assassinat pourietté cótre le Prince Maurice*

Au mesme temps se descouvrit encore une autre trahison & assasinat pourietté , à l'instigation derechef des Iesuites contre la personne du Prince Maurice,par un Flamen nommé Pieter panne povre banquerouttier natif de la ville d'Ypre. Lequel sur certains propos par luy proferez, & quelque souspeçon qu'on en colligea,fut saisi prisonnier en la ville de Leyden en Hollãde. Pour deduire le fait duquel,sans en faire autre narration,no9 nous sómes cótétez d'en inferer icy la sentence , traduite du Tudesque, par où pourra voir le progrez de ce malheureux & traistre dessein, comme il s'ensuyt.

*Sentence rendue á Pieter panne.*

» *Comme* Pieter panne natif d'Ypre »tonnelier de son style, ayant esté Courre»tier,ou marchant failly,à present prison»nier de la part de l'Escoutette de la ville »de Leydé,ayt confessé estát hors des fers, »& arriere de la torture,que luy prisonnier »passé quelques années ayt accoustumé de »furnir la provision de beurre au College »des Iesuites de Doüay. Il seroit advenu »qu'un certain Melchior vande Wale servi»teur desdits Iesuites cousin germain du»dit prisonnier,environ quinze iours de»vant le quaresme-prenant,vint à la mai»son de luy prisonnier en ladite ville d'Y»pre le requerir d'envoyer du beurre pour »ledit College. Et comme ledit »prisonnier estoit alors absent de sa maisó »à ses affaires, ledit vande Walle attendit »deux ou trois iours apres luy,durát lequel »temps il eut propos avec Marie Boyets sa »femme,fort Iesuitique,comme elle luy a »redit depuis,pour tuer só Excelence, qu'il »appelloit le Duc Maurice. Qu'estant ledit »prisonnier retourné à la maisó,iceluy Mel»chior vande Walle luy auroit tenu propos »dudit fait: prenant pied sur ce que ledit »prisonnier se plaignoit qu'il estoit extre»mement descheu de biens, ne se pouvant »acquitter vers ses crediteurs: Ledit vande »Walle luy disant en effect qu'il sçavoit »moyen d'é venir à chef,si ledit prisonnier »eut voulu aller en Hollande & trouver les »moyens de tuer sadite Excelence. Et có»me luy prisonnier en faisoit difficulté, il »en fut pour le mesme fait sollicité par sa

femme

»femme propre,luy disãt qu'il ne faloit fai-
»re difficulte de tuer tels feducteurs & per
»vertisseurs:& que si elle eut este un hom-
»me,elle l'entreprendroit & executeroit el
»le mesme .Et neãtmoins cedit prisonnier
»demourant tousiours en doubte pour en-
»treprendre un tel fait,ledit Melchior van-
de Walle le requist d'aller avec luy iusques
,à Doüay,pour en parler avec les Peres,luy
»designant le Recteur des Iesuites. Depuis
»ledit vande Walle estant retourne à Do-
»üay,iceluy prisonnier pour compter avec
»diverses personnes & redresser ses affaires
»singulieremẽt avec lesdits Iesuites de Do-
»üay,se partit le iour des cendres dernier
»d'Ypre vers Lille, de là à Tournay & à
»Mons, où il fut quelque tẽps arresté pour
»debtes, d'où il retourna vers Tournay &
»puis derechef vers Mons,où il fut encore
»de nouveau arreste,dont estant delivre al-
»la à Valenciennes & finalement à Doüay,
»où il estoit au temps des Rogations der-
»nieres,& mãgea trois ou quatre fois avec
»le Provincial,Prevost, & Recteur desdits
»Iesuites,avec lesquels il fit ses comptes ,
»dont luy en revenant la sõme de cinquãte
»deux ou 53 livres de gros,il les remit à un
»Nicolas de Lalain marchant de chanvre.
»Qu'estãt avec lesdits Provincial ,Prevost,
»& Recteur des Iesuites, ils luy tindrẽt de-
»rechef propos,du fait dont ledit Melchior
»vande Walle luy avoit parlé,assavoir de
»meurtrir son Excelence,luy declairans les
»moyẽs.Que luy estant tonnelier de sõ sty-
»le,s'en iroit en Hollande,où il travaille-
»roit quelque cinq,six,ou huit mois, soit à
»Delf,Leyden,ou à la Haye.Et que ce tẽps
»pendant il espieroit les occasiõs pour tuer
ledit Seigneur,soit d'ũ cousteau,poignard,
»ou pistolle,qu'il devoit achetter & la met-
»tre en sa poche, pour s'en servir fut à la
»Court,sur les rues,ou en quelque autre
»place qu'il le pourroit trouver à son avã-
»tage.Pour à quoy tant plus incitter & en-
»courager ledit prisonnier,iceluy Provin-
»cial fit un demy presche , avec un narré
»long & large,du merite qu'un tel œuvre
»pourroit causer,& quel sacrifice ce seroit
»de tuer un tel homme,qui fait desvoyer,
»voire meurtrir tant de povres ames : par
»où luy prisonnier pourroit acquerir para-
»dis.Ce qu'avãt fait il trouverroit les moy-
»ens de s'eschapper & sauver du mieux
»qu'il pourroit.Et s'il avenoit qu'il y de-
meura,qu'il estoit asseuré d'aller tout droit
»en la vie eternelle, & qu'en corps & en
»ame il seroit eslevé au ciel,avec plusieurs
»autres propos allechans: tant que finale-
»ment par les belles persuasions, & parol-
»les esmiellees desdits Iesuites, où ils sont
»maistres superlatifs, il se laissa tellement
»dire, qu'il entreprint d'executer ce fait,
»par desespoir,à cause de ses debtes:de sor-
»te qu'il ne pensa iamais ny à aucun danger
»qui en pourroit advenir,ny à sa femme ny
»enfans,ioint le proufit qu'il esperoit en ti-
»rer : comme lesdits Iesuites luy promirẽt
»& asseurerent,qu'en executant un tel fait
»il auroit premierement la somme de deux
»cens livres de gros,qui luy seroyent payez
»par les mains du Tresorier de la ville d'Y-
»pre.par payemens de cinquante livres par
»an,prins de cent livres de gros,que lesdits
»Iesuites tirent annuellement de ladite vil-
»le à raison de leur seminaire,& instructiõ
»de la Ieunesse en la langue Latine.Secon-
»dement qu'il seroit donne audit prison-
»l'office de Messager de la ville d'Ypre,vail-
»lable cent livres de gros par an:Et combiẽ
»que ledit Office ne fut pas en la dispositi-
»on des Iesuites:que neantmoins il s'en de-
»voit tenir asseuré, veu que pour le luy fai-
»re avoir il ne leur cousteroit qu'un petit
»mot de lettre,& qu'on ne le leur ozeroit
»refuser:tiercement que Hansken Panne
»fils dudit prisonnier seroit pourveu d'une
»Chanoinerie de Tournay.Sur toutes les-
»quelles presentations & promesses, ledit
»prisonnier s'estant le lendemain confessé
»audit Provincial allant dire Messe, eut ab-
»solution,& sur ce receut le sacremẽt.Du-
»rant laquelle confesse il promit derechef
»d'accomplir ce dessein.Surquoy ledit Pro
»vincial luy dit ces mots allez en paix, car
»vous irez comme un Ange à la garde de
»Dieu:Et afin d'avancer son voiage parde-
»ça, receut une lettre de change desdits Ie-
»suites de douze livres de gros à recevoir
»en Anvers d'un Frãcois Thibault,demeu-
»rant pres des Iacopins.Avec laquelle des-
»pesche & intention,luy prisonnier partit
»de Doüay,vint à l'Abbaye de Flines , de
»là par Orchies à Tournay,puis à Oudenar
»de,Dermonde, Basserode,& ainsi par ba-
»teau iusques en Anvers:où ayant receu les
»dites douze livres de gros,il en envoya les
»onze avec son manteau & son hault de
»chausses à sa femme par un Deric bul de-
meurãt prez du marché aux grains de Zee-
»lande,pour en vivre & racoustrer ses en-
»fans,y ioignant une lettre à sadite femme
»par laquelle il luy escrivoit entre autres
»choses,qu'il s'en venoit en Hollande pour
»l'affaire qu'elle sçavoit bien,comme ils en
»avoyent parlé,& qu'elle priat Dieu pour
»luy.Parainsi ledit prisonnier en ceste deli-
»beration,sans passeport,s'estant caché en
»un navire arriva en Zeelande, & de là est
»venu en ceste ville Samedi 23 de May.
»Mais qu'estant icy arrivé,il auoit chãgé de
»volonté,& deliberé de n'en rien faire(cõ-
»me il dit)venãt à considerer qu'en epre-
»nant un tel fait pour tuer une personne ,
»& mettre le Pays en grand trouble , il se
»precipitoit soy mesme à la mort: & sur ce
»en eut un remors de conscience.Desquel
les

»les confessions cy dessus, iceluy prisonnier souvēt & diverses fois oüy & examinè en l'Espace de dix ou douze iours,& à »chacune fois y persistāt,hors de la torture »& des fers,avec declaration que le tout est vray,& que sur ce il vouloit vivre & mourir. Ayant ledit prisonnier à chacune fois »en grand amertune de coeur,à genoux,les »mais ioinctes,& les armes aux yeux, prié ,mercy,& qu'on luy voulut faire grace,veu »que si innocemment on l'avoit induit à ce »point,avec presentation si on luy vouloit »sauver la vie,de faire(cōme il disoit en avoir le moyē)grād service au Pays & qu'il »pourroit en bref attrapper & livrer quelques Iesuites. Le tout estant de tresmauvaise consequence , d'avoir en ceste »sorte voulu meutrir & assassiner ledit tresillustre Prince Maurice ,ne Prince d'Orange , Comte de Nassau &c Gouverneur & Capitaine General des Provinces »unies:& par ce moyen priver lesdits Provinces de leur Chef,& des grands & nota »bles services qu'ils en reçoivent, que par »la grace de Dieu il fait à la deffence & pro »tection desdites Provinces & des bons ha »bitants d'icelles,ensamble à la cōservatiō »& maintenemmēt de la Religion Chrestienne reformee:des franchises, libertez »previleges desdits Pays , à l'extirpation »de la domination tyrannique des Espagnols:& pour mettre lesdictes Provices en »un grand trouble,peril de ruine & entiere desolation.Ce qu'en un Pays de Iustice »ne peut & ne doibt estre tolleré:mais que »tels meschans,abominables & execrables »desseins,attentats, & assasinats, doivent »estre chastiez iusques au bout,à la terreur ,& exemple des autres. Afin que desormais »personne ne se laisse plus seduire & subor »ner p ceste secte sainguinaire & meurtriere Iesuitiqne,laquelle(cōme il est notoire à tout le mōde)cherche mille ptatiques »trahisōs, & desseis meurtriers,& les mettent en œuvre , pour meurtrir tous »Roix,Princes,potentats,& Seigneurs,qui »ne veulent adherer aux supperstitions du »Pape(ce qu'on appelle Religion Catholique Romaine). Pour ce est il que les Eschevins de la ville de Leydē,ayās veu,oüy »& consideré,la conclusion criminelle pri »se p l'Escoutette de ceste ville à la charge »dudit prisonnier,pour les causes resultās »du fait que dessus.Oüyes aussi & bien en »tendües les confessions dudit prisonnier »les informations sur ce tenües,& les pie»ces & papiers trouvez sur sa personne. Et »sur tout ayans eu l'advis des Seigneurs deputez aux Estats de Hollande & de West »Frise : & leur ayant pareillement este »communiqué l'advis du grand Conseil,& »du Provincial,sur ce requis par lesdits Estats : cōsideré tout ce que fait à voir & cōsiderer à grande & meure deliberation de »conseil,faisans droit au nom,& de la part »du Magistrat Souverain de la Comté de »Hollande,de Zeelāde,& de West Frise.Où »iceluy prisonnier pour le cas q̄ dessus condampné & condampnēt d'estre mené sur »la place devant la prison,où on est accoustumé faire Iustice des malfaitteurs,& d'y »estre executé p la Maistre des hautes œuvres au dernier supplice de l'espée: Et sa »teste estre fichée sur le boulevers de la Wit »reporte,son corps taillé en quatre quartiers,les entrailles enterrées,& les pieces »pendües sur chacune des quatre portes »declairant ses bien confisquez au proufit »de la Comté de Hollāde. Ainsi fait & iugé »par Maistre Francois vander Merwen,Ian »Issenhoutsen vander Nesse,Franck Cornelisen vā Thorenvlyet,Cornellis Thibout »Clais Cornelisen vanden Noorde , & Ian »van Baesdorp le ieune,le *22* de Iuin: & le »iour mesme executé en la personne dudit »prisonnier.

Le Roy d'Espagne envoya des le commencemeet de ceste annee au Cardinal Albert envirō quatre mille hommes de pied *E*spagnols sous la charge du General Dom Sancho de Leva, commandez par quatre Collonels,en 20 navires grands & petits: dont les petits entrerent sans d'anger dens Calais p ce qu'à cause du mauvais tēps les navires de guerre des Estats avoyēt esté cōtraits de desmarer. Mais la tourmēte passee ils vindrent encore en tēps,pour en prēdre un de plus grands,auquel y avoit cent cinquante soldats Espagnols, Alōzo Sanchez de Ville-real,& deux pilotes:& pour en faire eschouër encore quatre ce q̄ l'Espagnol fit expressement pour sauver les soldats q̄ estoyent dedens.Ces pilotes estans amenez à Flissinges interroguéz, declairerent qu'il y auoit douze Gallions despeschéz vers la Tercera , pour y aller querir l'argent qui estoit venu des Indes: & qu'ils avoyent encore laissé à la Couronne quelque septāte navires, dont les quatres estoyent equippēz & arméz à la guerre avec environ deux mille tant Espagnols qu'Italiens. Le General Sancho de Leva,ayant reparti ceste nouvelle gendarmerie parmy la Flandre , alla à Brusselles: qui donna assez à penser à plusieurs que le Cardinal Albert ne se fioit pas trop en la gendarmerie naturelle du Pays,laquelle commencoit à luy tourner en mespris.

D'autre costé les Estats generaux des Provinces unies s'appercevans que le trafic & negocation sur Espagne(à cause des frequents arrests des navires,marchandises & mariniers qui s'y faisoit)alloit diminnant: se sentans affranchis de la bride Espagnolle (qui ne leur avoit iamais voulu lacher les resnes si longues,que de pouvoir naviguer

aux

aux Indes Oriẽtales & Occidẽtales en Guinea ny aux Isles Molluques) donnerent cógé à leur marchans d'y naviguer, mesmes les assisterent d'artillerie,& d'autres munitions,pour aller chercher la negociatió aux Indes Oriẽtales,ez Isles où les Portugalois n'avoyent rien à commander. Dont quatre navires affrettéz par des marchants d'Amsterdam l'un nommé Maurice( du nom du Prince Gouverneur)l'autre Hollande, le 3e Amsterdam,le 4e qui estoit une Pinasse, nommè la Colombe, lesquels ayans doublé le Cap de Bóne Esperance,veu l'Isle de Madagascar,esté à Sumatra,à Iava maior en la ville de Bantá,à Sainte Helene,& en plusieurs autres Isles,d'où ils ramenerẽt quelques garcons qu'ils ont fait apprendre la langue tudesque:ils retournerent en Hollande au Mois d'Aoust de l'an precedẽt. Et ceste année 1598,(comme le premier voiage ils n'avoyent pas fait grãd profit,)y voulans rebender avec les mesmes navires: autre compaignie de marchans s'adioignit à eux, tous ensamble fretans huit navires, le premier, second,& troisiesme. Maurice, Hollande,& Amsterdam,qui ia y avoyent esté,le quatriesme Geldre, le cinquiesme Zeelãde,le sixiesme Vtrecht,& deux pinasses l'une nõmée Frise,l'autre Overyssel,lesquels partirent de Texel le premier iour de May:de leur succez & retour nous parlerõs en son lieu.

Le Seigneur balthazar de Moucheron duquel nous avons parlé cy devãt à la descouverte du destroit du Nort envoya peillement de Zeelande vers lesdites Isles deux navires l'un nommé le Lion, & l'autre la Lionne:Comme firent pareillement, les Seigneurs Adriẽ Hẽdericx tẽ haef Bourgemaistre de la ville de Middelbourg, Laurẽt bacx & leurs Consorts trois autres navires le Soleil,la Lune & N.dót le principal qui estoit la Lune faisant une salüe de son canõ au desous d'Angleterre à l'opposite de Calais,par mesgarde,les fenestres du canõ estans demeurées ouvertes,le navire, (soit qu'il fut mal balasté,soit que le gouvernal ne fut pas vité en temps)estãt courbé,l'eau y entra soudainement en telle abondance, qu'il ne fut iamais possible de le redresser, & y perit comme en un moment, avec beaucoup d'hommes & d'argẽt qu'il avoit pour les emploittes & achats:les autres estoyent ia devãt dez le mois d'Avril.

Vne notable compaignie de Marchans de Rotterdam en fretterent pareillement cinq. Dont l'Admiral nommé l'Esperance estoit commandé par le Seigneur Iaques Mathieu, marchãt biẽ renómé,le 2 la Charité,dont estoit Vice-Admiral le Seigneur Iaques des Cordes,le 3 estoit la Croyance, le 4e la Foy,ou promesse de Foy, & le cinquiesme qui estoit une Pinasse appellée Bonne nouvelle: qui le 26e de Iuin partirent de l'Isle de la Briele, avec environ 500 hommes,entre lesquels y avoit beaucoup de soldats: prenans la route du Bresil,vers le destroit de Magalan, & ainsi plus outre chercher leurs aventures & trafficques.

Le vingt & huitiesme de Mars ledit Sr de Moucheron,envoya cinq navires avec 150 soldats & 200 matelots par adveu & authorité du Prince Maurice, sous la conduitte du Capitaine Iulien van Cleerhagẽ comme General,(duquel nous avons aussi parlé cy devãt en certai tumulte à Vtrecht) & de Gerard Strybos comme Admiral,avec charge de se rendre tous en l'Isle *del Principe*. Leur voiage au aller ne fut point si heureux comme Moucheron l'eut bien desiré. Car ce qu'ordinairemẽt se fait en deux mois,ils furent cinq en chemin: arrivans au primes le 9e d'Aoust en ladite Isle:ayant esté un mois aux dunes,á cause de la contrarieté du temps. Et comme la saisõ se passoit(combien qu'ils eurent court passage à la mer d'Espagne)quand ils arriverent à la coste de Guinée, ils furẽt agittez de beaucoup de tempestes:de sorte que les Pilotes faillans á leurs cours,la navire Admiral dóna sur l'Isle de *Corisco*, & fut une nuyt entiere sur des roches,prest á se perdre,si Dieu ne les en eut delivre:tant que finalemẽt apres avoir beaucoup pati,ils arriverẽt ledit iour en ladite Isle *del Prĩcipe*:où à leur arrivement ils trouverent la navire d'Antoine le Clerc maistre marinier,qui estoit de leur compagnie, auquel Cornille de Moucheron nepveu dudit Seigneur de Moucheron commandoit. Lequel estant assez cognu en ladite Isle, à cause du frequent commerce qu'il y avoit demené,& y ayant ia preparé les affaire au Service dudit Seigneur sõ Oncle,donna adresse au General Cleerhagen, par lequel il se fit maistre de la place sans coup ferir. Car ledit Cornil l'avoit auparavant advertis les Insulaires que ledit Seigneur de Moucheron estoit en personne à la flotte, qui passant par là avoit envie de les saluër,& leur recommander ses gens,qui d'ordinaire passoyent par là:les pryant de la part dudit Seigneur de se vouloir trouver à bord en son navire à cest effect ce qu'ils firent. Car tant le nouveau que le viel Gouverneur, le Padre Vicaire du lieu,& tous les Officiers de la place iusques à quinze personnes des principaux vindrẽt tout à bord,où leur fut fait bõ receüil. Puis apres avoir fait bóne chere ledit General Cleerhagen,leur fit ouverture de la cause pourquoy il estoit là venu avec ceste flotte,leur exhibant les lettres dudit Seigneur de Moucheron,avec la Cõmission & volonté du Prince Maurice, duquel ils deppendoyent. Ces Insulaires se voyans

pris aux filles: monstrerent d'estre bié ioyeux de leur arrivement,& quant & quant consentirent à leur demáde,& apres avoir fait le serment de fidelité ez mains dudit Cleethagen, mirent generalemét tous pied en terre, ou ledit General fut au nom dudit Seigneur de Moucherõ proclamé Gouvernent de l'Isle. Trois iours apres ledit fermét presté, les Portugeis & Insulaires pensans secour ire le ioug (qui toutefois n'estoit pas pour l'estre à l'Espagnolle) firent une conspiration par l'induction du Padre Vicaire: & en un instãt vindrent de grande furie assaillir les gens dudit Seigneur: mais ils furét si bien rembarrez, que leur dessein fut entierement rompu. Eux ce voyans s'estãs escartez & retirez, pour ne les point du tout allioner, fut advisé par ceux du Conseil dudit Sr & par les Commandeurs à la Flotte, de faire une publication de pardon de tout le passé: ce qui les fit retourner,& se venir derechef soumettre audit General: avec lequel & ceux dudit Conseil,& les Portugeis & Insulaires, fut fait nouvel accord ou Contract plus estroit que le premier: Par lequel ils furent quelques mois ou six semaines en paix & repos. Mais comme ledit General Cleethagen se porta en toutes ses actions comme un homme desbauché, visant plus à son particulier qu'à son devoir, ne prenant nul regard à l'ordre qui luy avoit esté baille, nonchalut à faire bastir les Forteresses qui avoyent esté designées dont il en avoit les moyens en main. Ce que considerans les Portugeis & Insulaires cõspirerent derechef contre luy & ceux du Cõseil: Ce qu'estant venu à leur cognoissance ils trouverent moyen de se saisir de l'autheur, assavoir de ce Padre Vicario: pour instruire le proces duquel,& en faire Iustice, comme Francois le Fort aussi Nepveu dudit Seigneur de Moucheron, Tresorier de l'Isle, avec le Iuge nõmé Stevé quaresmo, estoyét allé visitter la maison dudit Vicario, mal prevoyans en tel affaire, furét to⁹ deux massacrez par les Esclaves dudit Vicario: ce qui occasionna un troisiesme trouble. Car ledit Conseil irritté de ceste acte felon, despescerent incotinent le proces de ce Padre, qui par sentence fut condampné d'estre pẽdu, comme il fut avec un de ses complices. Qui meut un Amy dudit Vicaire d'évoyer demander secours en l'Isle de Saint Thomé au Gouverneur Dom Antoine de Meneses, lequel environ un mois apres y envoya le Gouverneur du Castel del Mina en Guinée avec 500 soldats: lequel persuada tãt les Esclaves & les Insulaires qu'ils se resolurent tous parensamble de main cõmune de faire la guerre aux gens dudit Seigneur de Moucheron. Ce temps pendant le General Cleethagen souspeconné d'avoir esté de la faction de ceux qui avoyent fait massacrer le Fort & Quaresmo, & de ce accusé & iniurié en face p l'un des Capitaines de navire: voyant sa malice descouverte, devint malade d'ennuy & de facherie, dont il mourut au bout de quinze iours. Et comme il n'avoit en nulle maniere suyvy l'ordre que ledit Sr de Moucheron luy avoit donné: ny prins aucunement garde à la santé des soldats, il fut cause que la plus grand part d'iceux devint malade. De sorte qu'apres la mort de Cleethagen, l'Admiral Stribos succedé en sa place n'eut moyen de si bien resister aux ennemis qu'il eut desiré. Toutefois prenant courage, trop actif & volõtaire au travail, ne considerant point l'humeur du Pays & Climat, travaillãt à la fortifficatiõ de la place (ce q̃ d'un cõmencemét Cleethagen devoit avoir fait) pour donner exemple aux autres, devint aussi malade,& ayant eu le gouvernement environ trois semaines, mourut. Le reste des gents dudit Sr de Moncheron se voyans desemparez de leurs Chef, dresserent comme un petit Senat de quatre hommes, assavoir dudit Cornille de Moucheron, George Speelberch, Adrien Loo,& Steven Iansen: sur lesquels reposeroit tout l'Estat tãt politique, que de la guerre en ladite Isle. Mais apres avoir soustenu environ un mois les traverses, des ennemis, se voyans aucunement destituez de soldats, commẽcerent à perdre courage, & espoir de pouvoir long tẽps se maitenir, en lieu tant esloigné de secours, contre tant & de si forts ennemis, au regard du petit nõbre d'hommes qu'ils estoyent: finalement sans en estre chassez ny forcez, abandonnerent la place,& le fort de Pavesson, apres les avoir mis tout en feu & en flãme, s'embarquerent pour reprendre la mer. Quinze Iours apres leur partement ledit Seigneur de Moncheron leur envoya secours & renfort d'hommes & de vivres: mais ils y vindrent trop tard. Voila cõment ceste Isle fut en peu de temps gagnée & reperdüe: qui est un lieu de grande importance pour la commodité du hable, qui y est grãd,& capable asses pour y loger 500 navires, qui eut avec le temps peu faire beaucoup de bien aux Provinces unies.

Plusieurs autres navires partirent ceste mesme année de Hollãde & Zeelande, tant vers les Indes Orientales qu'Occidentales Bresil, Castel de mine, qu'autres costes d'Afrique & de la Guinee, qu'on a estimé estre au nombre de quatre vingt navires, sãs ceux qui ont navigué en Surie,& Grece comme à Cõstantinople, Alexandrie, Tripoli, Patrrassa, Chio, Alepo & autres, par octroy & previlege du Grand Turc, obtenu p l'Ambassadeur du Roy de France pour ceux des Provinces unies, sous la baniere & nõ du Roy de France, aussi bié comme les Francois ont obtenu,& fait dez l'an 1569. Ledit

previlege daté au mois ou Lune Ramazan, an de Mahomet mille six, qui revient à l'an de l'incarnation 1598.

Il advint en ce téps là un nouveau trouble en la ville d'Emden, quy fut. Que ladite ville se trouvant grandement à l'arriere & endebtée à cause des tumultes precedens, & questions qu'ils avoyēt eües, & qui duroyent encore allencontre du Comte d'Oost Frise leur Protecteur, tāt à la poursuyte de leur bon droit, que pour payer la pension annuelle que suyvant leur Traicté ils estoyent redevables audit Seigneur Cōte : N'ayans gueres plus de moyens pour se maintenir allécontre des pratiques dudit Seigneur, sinon que le Magistrat du consétement de la Bougeoisie mit sus quelque impositiō, pour y furnir. Laquelle ayās mis en avant & proposé à leur Citoyens, le Cōte tachant à se restablir en sa premiere usurpée authorité, qui par le Contract de Delfziel luy avoit esté limitée, advisa de par le moyé d'aucunes personnes appostees à sa devotion, empescher l'octroy & consentement de ladite Impositiō, pour parainsi rendre la ville d'Embden povre & necessiteuse. Sur ce il gagna un Coffrier, auquel il decerna à ces fins Commission par escrit, pour esmouvoir le trouble, & attirer des partisans, lesquels parensamble eussent tenu une des portes ouverte, par laquelle ses gés de guerre (que sous divers pretextes il avoit levéz de lōgue main) eussét peu entrer en la ville. Pour à quoy plus legerement parvenir & donner quelque respect & authorité à ceste entreprise, le Comte envoya deux de ses ieunes fils en la ville, qui se tindrent au chasteau attendant l'executiō. Ce Maistre Coffrier s'adressa avec sa Cōmission à certains personnages de la secte Flaccienne, qui est une espece de religion couverte du manteau de celle des Martinistes (qu'ō dit tenir la Confession d'Ausbourg) dont il en gagna aucuns, si avant que d'y consentir: Or entre iceux il s'adressa à un qui avoit bié esté de ladite secte, mais s'en estoit retiré & adioint à la Religion Protestante reformée: lequel descouvrit tout le fait au Magistrat, qui quand & quand manda le Coffrier, & apres quelques interrogatoires & denegations, finalement il confessa d'avoir telle Commission du Comte, laquelle estāt ez mains de l'un de ces ieunes Seigneurs au chasteau, il offrit de l'aller querir luy mesme, & de la leur apporter. Sur quoy ils le laisserent aller, mais depuis se rapensans le firent suyvre & tenir sous bonne garde en sa maison, où ladite Commission fut trouvée. La nuit ensuyvante il fut amené à la maison du conseil, où derechef & plusieurs fois examiné, finalemét appliqué à la question, il confessa qu'un Iean Groenen beaufrere d'un Fonck (qui pour lors estoit à la Court de Brusselles pres du Cardinal Albert, & autre fois pour cas samblables avoit esté prisōnier en Hollāde (mais relaché sans autre mal luy faire) estoit le principal conducteur de cest affaire, avec encores quelques autres, lesquels furent aussi tous prisonniers & leurs papiers saisis. Sur quoy furent deputez aucuns du Magistrat pour aller au chasteau vers les ieunes Seigneurs, & leur remonstrer que c'estoit tresmal fait audit Seigneur Comte leur Pere, (& à eux s'ils en avoyent quelque cognoissance) de vouloir attenter alllencontre, d'un Contract si sollénellemét passé par luy, & authorisé pl'Empereur. Dōt ils s'excuserent, disās, n'en sçavoir à plēr du moindre point: & combien qu'ils fussent requis de demeurer en la ville, si est ce que n'ozans attédre une esmotion populaire, ils se retirerent le 9e de May. Entre les papiers de Iean Groenen furent trouvées plusieurs copies de lettres & instructions escrites au Comte, & aucunes lettres de Fonck, qui chantoyent: puis que le Comte voyoit bien qu'il estoit abandonné de l'Empereur & de l'Empire (par ce que quelque temps au paravant ceux d'Emden avoyent obtenu sentence cōtre luy à leur profit à la Chambre Imperiale de Spier) qu'il falloit qu'il chercha autre support aillieurs: dont n'y en avoit poīt de meilleur, plus prompt, ny plus puissant, que le Roy d'Espagne, ny qui l'entreprendroit plus volontiers. Qu'il devoit adviser à se faire maistre de la ville: ce qu'ayant fait, qu'il devoit pour certain permettre q̄ le Roy soustint en sa Comté d'Oost-Frise un Chef d'Armée, qui le servit tāt sur terre, que sur la riviere d'Eems & le Dollard: par où il pourroit estre restabli en sa premier authorite. Cest un grand cas que de l'ambition & insatiablete des hommes. Ce Comte qui avoit plus de credit en ladite ville que nul de ses predecesseurs en ladite Comté (qui de gentilshommes s'estoyét par armes aquis cest Estat sur leurs voisins, soit à droit ou à tort, dont il estoit le quatriesme Comte) n'avoyent onques eu, ne se cōtentant de la bien veüillance du Magistrat & du Peuple de ladite ville, qui est l'une des Ansiatiques Imperiales, immediatemēt tenüe de l'Empire: & de ce qu'ils l'avoyent receu volontairement pour leur Protecteur, & en ceste qualité luy en faisoyēt une gracieuse recognoissance annuelle: vouloit & par tout moyens cherchoit à les rendre ses vassaux, voire plus tost esclaves, & de les priver de tous leurs previleges Imperiaux, concedéz par tant de bons Empereurs, leur ostāt & ravissant entieremét leur ancienne liberte & franchises. Dont en fin ny de tous ses attentats, ne luy en revenoit nul honneur, moins de profit, ne faisāt que surcharger ses povres suiets du plat Pays

de sa Comté, pour porter son opinion outre allencontre de ladite ville. Or achevons ce propos. Entre lesdits papiers en furét aussi trouvez aucuns faisans mention de ceste entreprise sur la ville, & cõment elle devoit estre cõduite: par où le Magistrat cognut ouvertement le brassin que le Cõte leur vouloit brasser: qui fut cause qu'ils firent tout devoir d'empoigner les partisans de ceste conspiration, dont aucuns s'enfuyrent, & quitterent la ville. A raison dequoy ledit Magistrat fut induit (cõbien que la ville fut asses chargée) d'ordonner au Capitaine de lever 300 hõmes à leur solde. Escrivans au Comte Guillaume Louys de Nassau Gouverneur pour les Estats au Pays de Frise & à Groeninghen, que pour leur conservatiõ il luy pleut en un besoin les assister de quelque gens prests & à la main. Ledit Seigneur Gouverneur nõ seulement le leur accorda, mais fit que les Capitaines des garnisons plus voisines casserent aucuns de leur gẽs, qui quant & quant furent retenus au service de ceux d'Emden. Tant que ce trouble vint à durer iusqu'à la fin du mois de May, qui se modera p la mort du Coffrier & de Iean Groenen, qui furent decapitez, & par le bannissement des autres prisonniers, dont aucuns furent condampnéz en grosses amendes pecuniaires. De sa le Comte print occasion de se plaindre de ceux d'Emden à la Chambre Imperiale, les accusans d'avoir enfrainct le Contract. Sur quoy il obtint Cõmission d'adiournement qui leur fut insinué à comparoir en ladite Chambre au 16e d'Aoust audit an 98. Auquel iour il proposa pour plaincte entre autres points que lesdits d'Emden avoyent avec les gens de guerre des Estats des Provinces unies, fait irruptiõ sur ses terres & iurisdictions de Marienhove, Visquart, Prostthumb & autres lieux: d'avoir prins beaucoup de prisoniers, executé à mort Iean Groenen & Iean Kemps, apres les avoir griefvement torturéz, d'auoir indignemẽt traité ses deux fils les Comtes Iean & Christophel, estans à Emdẽ avec ses instructiõs & cõmandemẽs: d'avoir mal versé allendroit d'un Notaire, d'avoir extorqué un nouveau sermẽt à leur ieunesse &c, & autres points. Sur lesquels le Comte & ceux d'Emden rentrerent l'un contre l'autre en nouvelles querelles, & furẽt les vielles resuscitées, de l'yssue desquelles nous pourrons parler l'année ensuyvante.

Nous avons parlé cy devant du Placcard donné par le Roy d'Espagne à Pardo, par lequel il se dispensoit soy mesme à ne payer ses debtes, retenant à soy toutes les assignations sur ses domeines, baillées en payement aux marchans qui luy avoyent fait grosses finances: maintenant voulant mieux aquitter sa conscience, & se sentant sur le bord de sa fosse, il fit un autre cõtract du 14e de Feburier de cest an 1595 avec Hector Pocamillo, Ambrosio Somola, Francisco de Malvenda, & Ioan Iacomo Grimaldi, ayans ample Procuratiõ de tous les autres marchans qui avoyẽt negocié avec sa Maté, en matiere de prest d'argent: Par lequel Cõtract s'estant en premier lieu excuse de celuy donné à Pardo, il conferme les assignations par luy baillées sur lesdits Domeines, à la charge que par nouveau prest, & de superabondant, ils luy furniroyent encore la somme de sept millions & deux cens mille ducats: payables tous les deux mois deux cent cinquante mille ducats à l'Archiduc Cardinal Albert, pour subvenir aux frais de la guerre des Pays bas, & ce pour le terme, & repartis en dixhuit mois, dont le premier terme devoit estre escheu dez le dernier de Ianvier audit an 98, faisans pour les Pays bas quatre milliõs & demy. Le surplus à payer en ses Royaumes d'Espagne, ou autres, selon son bon plaisir, aussi dixhuit mois de lõg, tous les mois cẽt cinquante mille ducats, qui portẽt en tout pour ces 2 pties à ladite sõme de 7200000 ducats. Et par ce moyen le Roy d'Espagne (deliberé de donner sa fille Infante audit Cardinal Albert) voulut mõstrer qu'il ne les laisseroit pas en danger d'argẽt pour continuer la guerre contre les Provinces unies.

Il y a en Flandre certain Fort, nõmé Patience qu'un Capporal Walon en l'an 95 livra aux Estats de Zeelande: il y avoit ceste année icy quelques Francois en garnison audit Fort, lesquels ioüans la pareille aux Estats, le vendirent & livrerent aux Espagnols. *Patiẽce rendu par les Francois à l'Espagnol.*

Au cõmencement de ceste année se vint eschoüer entre Scheveling & Catwyck en Hollande une grande Baleine, qu'ẽ langue du Pays on nomme *PotWaelvisch*, que les Paysans avec cordes & cables attirerẽt iusques sur le sable, il avoit envirõ 70 pieds de lõgueur, quinze pieds depuis les yeux iusques au bout du muffle, quatre pieds en arriere des yeux avoit il un ayslerõ dur, la machoire d'ẽbas assez estroite selõ la grandeur de la beste, & estoit de sept pieds, en laquelle y avoit 42 dens blãches cõme yvoire, qui se venoyẽt enter au palais en autãt de trous biẽ durs, car au palais n'avoit il nulles dẽts, le bout de la queüe estoit de 14 pieds de long, & comme c'estoit un masle, son membre genital, apres qu'il fut mort, s'estans poussé hors par son agitation en mourant, estoit de six pieds de long. On ne sceut mesurer sa gros- *Grãd Balenie*

Ty seur

seur à cause qu'il estoit bien avant ensablõné. Ceux qui l'achetterent n'en firent pas mal leur profit de l'huyle de trane qu'ils en receüillerent, il fut quelque temps en veüe de tout le monde: ie le vys, mais pour sentir encore telle puanteur ie n'en voudrois iamais plus voir de tel. Quelques esprits curieux en voulurent pronostiquer quelque chose: mais cõme tels & sablables se voyent aucunefois en ces costes marines, il n'en faut iuger autre chose q̃ d'ordinaire.

*Belle surprinse de la ville & chasteau de Raab sur le Turc.*

Le Baron de Swartsenbourg autrefois Gouverneur de la ville de Bonne Lieutenant en l'armée de l'Empereur, eut sur la fin du mois de Mars une belle entreprinse qui luy succeda heureusemẽt à la ville & chasteau de Raab assise sur le Danube, qu'en ces dernieres guerres le Turc avoit gagné sur les Chrestiens. Le Sr de Wambercourt Gentilhõme Francois Conducteur de ce brave exploit, avec quelques soldats Francois & Walons armez de hallebardes (ayans trouvé moyen d'empoisoner les chiens de garde) pour n'estre descouverts, s'advancerent devãt la porte, á laquelle ils ficherẽt quelques gros petards, qui abatirent la porte, par ou entrerent quant & quant ledit Seigneur de Wambecourt & cét hallebardiers, qui furẽt aussi tost suivis dudit Sr de Swartsenbourg avec six cens chevaux, sans l'infãterie qui y estoit entree premiere, tant Frãcois, Walõs, Allemãs, Hussarres, q̃ Heydouques, lesquels y trouverent grand' resistẽce à l'aborder: Où le Bascha fut tué, & finalement en furent les Chresties maistres avec perte des leurs d'environ 4000 hõmes, & des Turcs de 1600 qu'ils estoyent environ 13000. Ceste victoire vint biẽ á propos aux Chrestiens, car par le moyẽ de ladite ville de Raab ils recouvrerent, incontinent Totis, Palotta, & Vesperin.

*Ambassadeur du Duc de Wirtemberg vers les Estats à quel les fins.*

Au my-Apuril le Duc de Wirtembergh Cõte de Montbeliard envoya un Ambassadeur vers les Provinces unies requerir que ses suiets par la riviere de Neckar qui descend dedens le Rhin peussent traficquer librement, & sous leur saulfconduit parmy les Pays bas: Et qu'on le voulut accõmoder de certain personage s'entendant aux fait des eaux & rivieres pour rẽdre ladite riviere de Neckar tant plus navigable. Sa demãde luy fut octroyée touchant le cõmerce, & fut envoyé avec ledit Ambassadeur un Iohã Bradley homme expert au fait des eaux.

Le 9e de Iuillet fut la ville de Calais rẽdue au Roy de France ez mains du Cõte de St Pol, & du Sr de Viques, qui en fut Gouverneur, y entrans avec 2000 hõmes: apres que l'artillerie & les munitions, suyvãt le Traitte en eussent este tirées & envoyées à St Omer. Ceux d'Ardres & de Dourlens Espagnols s'estans mutinez pour leur payement, firent quelque temps des retifs, finalement ils furẽt appaisez, & en sortirẽt au mois d'Aoust ensuyvant: comme firent pareillement ceux du Monthulin, de Chastelet, & de Capelle en Tierace: mais Blaüet ne se rẽdit pas encore si tost, tant que le Duc de Merceur se fut recõcilié & accordé avec le Roy pour une grand' somme de deniers, traictant le mariage de Cesar Monsieur bastard du Roy Duc de Vẽdosmois, avec la fille de ce Duc, qui sur ce rendit Blaüet & toutes les autres places, qu'au nõ de l'Infante d'Espagne (pretendant droit comme nous avons dit cy devant) il tenoit en toute la Duche de Bretagne.

*Le Roy d'Espagne donne sa fille aisnée au Cardinal Albert en mariage avec les Pays bas & la Coté de Bourgogne.*

Le Roy d'Espagne se sentant de iour à autre diminuer en force & sãté, voulãt faire une fin de la resolutiõ qu'il avoit prinse de dõner sa fille aisnée Madame Isabelle en mariage à l'Archiduc Albert sõ nepveu, ores que pourveu de grandes dignitez Ecclesiastiques, & signammẽt du riche Archevesché de Toledo: fit venir en sa presence en la ville de Madril le 6e de May le Prince Philippe son fils unique aagé d'environ 20 ans, accõpagnéz de Dom Gomes d'Avila Marquis de Vellada, Gouverneur & grand Maistre d'hostel dudit Sr Prince Philippe, Dõ Christophel de Mora Comte de Castel-Rodrigo grand Cõmandeur l'Alcantara, Dõ Iean Idiaques grand Cõmandeur de Leon, tous trois Cõseilliers d'Estat, & Messire Nicolas Damant Chevalier, Cõseillier, President, & Chancelier de Brabant, avec le Secretaire des negoces du Pays bas Laloo, sãs plus. Ou la resolutiõ de la cessiõ, & trãsactiõ des Pays bas faite par le Roy á sadite fille, fut leüe, soubsignée, passée, & seellée en langue Francoise, dont la teneur estoit telle.

*Copie des lettres de transaction des Pays bas faite à l'Infante d'Espagne.*

*Philippe par la grace de Dieu Roy &c.* A „tous presens & advenir qui ces presentes „lettres verrõt ou lire oyront, Salut. Cõme „nous ayons trouvé cõvenable, tant pour le „bien general de la Chrestiente q̃ de noz „Pays bas : de ne differer plus long „temps le mariage, de nostre treschere „& bien aymée fille aisnée l'Infante Isa„belle Clare Eugene. De tant plus „y enclinant pour la conservation de nos„tre maison, comme pour certains au„tres bons respects : En consideration „aussi de la bonne affection que nous „portons à nostre trescher & bien aymé „Frere, Cousin, & Nepveu l'Archiduc „Albert, de nostre part Gouverneur & „Capitaine General de noz Pays bas, & „de Bourgogne, avans ietté l'oeil sur sa „personne, & l'eslisant pour futur Mary de „nostre fille aisnée: tant du consentemẽt de „nostre St Pere le Pape, qui sur ce a oc„troyé sa dispẽse requise: cõme en ayat cõ-

muniqué

»muniqué avec treshault, tresexcellent, & »trespuissant Prince nostre treschier & bien »aymé, Frere, Cousin, & Nepveu Rodolph »second du nom Empereur des Romains, »& tout p un de nostre treschere & bié ay »mée bonne Soeur l'Imperatrice sa Mere. »Quoy consideré, & afin que nostredite fil- »le puisse (cóme de raison) avoir moyé selõ »ses graces, vertus, & merites. Mesmes »pour de nostre coste faire paroistre la grád' ,amour & affection qu'avõs tousiours por- »té, & portons encore à nosdits Pays bas & »de Bourgogne: Nous avõs resolu de ceder »en don à noistredite fille, en ayde & faveur »dudit mariage, nosdits Pays bas, & tout ce »qui en deppend, en la forme & maniere q̃ »cy dessous sera dit & specifié. Et ce par le ,moyé & interventió, vouloir & cõsétemét »de nostre treschier & tresaymé bõ fils le Pri ,ce Philippe, nostre fils uniq̃ & heritier: suy- »vãt les advertences q̃ p nous & nostredit »fils en ont esté faites aux Chefs & Seig- »neurs, Chevaliers de nostre Ordre, Con- ,,saulx, & Estats de nosdits Pays bas, estans »sous nostre obeissance, ensamble à ceux »de nostre Pays & Comte de Bourgo- »gne. Lesquels ont demõstré & tesmoigné »p leur respõce la ioye & le contentement »qu'ils ont eu de ceste nostre debõnaire re- »solutió: qu'ils cognoissent & cõfessét estre »tant necessaire au bié de nosdits Pays bas: »Et c'est le vray moyé pour parvenir à une »bonne paix & union: pour estre deschar- ,gez de ceste penible guerre, dont ils ont es- »té travailléz par tãt d'années, laquelle paix »& repos nous leur avons tousiours desi- »rée. Considerant aussi, ce qui est notoire à »tout le monde, que le plus grand heur qui »puisse advenir à un Pays, est, de se voir gou »verner par l'oeil & presence de son Prin- »ce & Seigneur naturel. Dieu nous est tes- »moing du soí & de la peine q̃ souvét nous »avons eu, q̃ nous n'y avons pas peu faire »en personne, ce q̃ de vray nous eussiõs bié »desire, si les affaires de grande importance »de noz Royaumes d'Espagne, ne nous eus ,sent pas obleigez à nous y tenir, & cõtinu- »er nostre residence, sans nous en absenter, ,cõme nous y sõmes encores obleigéz pour »l'heure. Et cõbié q̃ p l'aage du Prince nos- »tre fils, il sãble que cela viendroit mieux à »propos maintenant, qu'à nostre premier »voiage. Neantmoins la volõte du bõ Dieu »a esté telle, nous ayant dõné tãt de Royau- »mes & Provinces esquelles ne defaillét ia- ,mais affaires de grande importance, à cause »desquelles sa presence est icy aussi bié re- »quise. A raison dequoy nous avõs trouvé »expediét de prendre ceste bonne resolutió »pour ne point laisser noz Pays bas aux in- ,cõveniens esquels ils ont esté p cy devant, »ioinct les raisons du partage q̃ devõs faire »à nostre fille l'Infante, selõ ses merites, & »grandeur de sa naissance. En particulier les »luy tranferant, veu qu'apres nostredit fils »le Prince (q̃ Dieu conserve lougues annè- »es, le faisãt prosperer en sõ service) nostre- »dite fille aisnée, est la premiere & plus pro ,chaine. Et q̃ du consentement de nostredit »fils, elle peut dez maintenant y estre admi- »se: Ayans choisi ce moyen sous espoir q̃ p »iceluy, nosdits Pays bas, reviendrõt en leur »premiere fleur & prosperite, dont ils sou- »loyent iouyr. *Faisons* partant à scavoir que »desirans maintenant mettre en effect selõ »son deu, ce q̃ par nous a esté si meuremét »resolu & arresté: entẽdans le cõsentement »volõtaire q̃ nostredit fils le Prince y a si li- »beralement interposé de son costé, sachãt »les submissions ausquelles nosdits Pays »aurõt à se cõformer suyvant nostre inten- »tion: Avons resolu de ceder & transporter ,à nostredit fille Infante en advancemét du- »dit mariage tous nosdits Pays bas, & de »Bourgogne, en la forme & maniere, aux »pourparlers & conditions, cy apres men- »tionnées.

1 La Premiere cõditió est, & nõ autremét. »Que ladite Infante nostre fille se ioindra »par mariage avec l'Archiduc Albert, enté- »düe la dispense qu'en a octroyé nostredit »S^t Pere le Pape à ces fins. Et que par voye »de donnatió, ou comme par don, elle recoi- »ve nosdits Pays bas, & Comté de Bourgo- »gne. Et au cas que ledit mariage fut empe- sché pour quelq̃ occasió que ce puisse estre: »ceste presente donatió ou cessiõ sera nul- »le, & ne sortira aucñ effect: cõme en ce cas »desmaintenant nous la revoquons & met- »tons à neant.

2 Item à conditiõ & non autrement. Que »les enfans & successeurs de ce mesme ma- riage, soyét masles ou femelles legitimemét »procreez, & non illegitimes: encore que »ce fut par mariage subsequent, l'aisné »precedant le puisné, & le masle la femel- »le: seront de main en main heritiers en »mesme degré de toutes lesdictes Provin- »ces unanimement, sans rien en pouvoir »repartir, ny eclipser. Declairant que »le fils ou fille aisné trespasse du vivant »de son Pere, sera preferé aux On- »cles & à chacun autre de ligne collate- »rale.

3 Item à condition & non autrement, »Qu'au cas (ce que Dieu ne veüille) qu'il »n'y eut ne fils ne fille de ce mariage: ou »qu'ils fussent morts apres la mort de l'un »desdits Archiduc Albert, & de nostre fil- »le Infante, venans de ce present mariage: »ladite donation concession & transport »sera nulle & de nulle valeur. Auquel cas »si nostredite fille Infante demeuroit »vesfve, sa portion legitime du costé »paternel, & la donation du costé ma-

ternel, telle qu'elle luy peut cõpeter & appar »tenir, la suyvra. Pardessus ce que nous où »nostre fils le Prince ferons pour la bonne »amour q̃ nous leur portons. Et si ledit Ar»chiduc Albert nostre bon Cousin, survi»voit ladite Infante, il demeurera Gouver»neur desdits Pays bas, pour & au nom du »Prince proprietaire auquel il seront de»volus.

4 Itẽ à condition & non autremẽt, qu'ave»nant q̃ tous les descendents vinsissẽt à de»faillir masles, ou femelles, procreéz de ce »mariage, tellement qu'il n'y resta persone »de tous ceux qui sont appellez à ces biens »icy. En tel cas ils auront á retourner tous »ensáble au Roy d'Espagne, qui sera descẽ»du de nous. Et suyvant ceste donatiõ & »concession, en tel cas nous le faisons des »maintenant Donataire, comme luy estás »donnez.

5 Itẽ à condition autremẽt non. Que nos»tredite fille Infante, ny nuls autres appel»lez à ladite successiõ, ne pourra pour nul»le cause quelconque partir ny diviser les»dits Pays, ny donner ny eschanger, sans »nostre consentement, & de ceux qui serõt »noz heritiers & successeurs en ces Roy»aumes.

6 Item à condition & non autremẽt. Que »la mesme qui sera Princesse ou Dame des»dits Pays bas se deura marier avec le Roy »d'Espagne, ou avec le Prince son fils, qui »lors serat en vie, avec preallable dispense »en tant que besoin soit. Et si alors elles »n'avoyent pas la volonté, ny la puissance de »faire tel mariage pour elles mesmes. Ne »pourra en tel cas une telle Dame prendre ,aucun Mary ny s'immiscer en nulle dõnati»on, ny en nulle partie d'icelle, sans nostre »advis & consentement, & de noz heritiers »& successeurs en nosdits Royaumes d'Es»pagne, qui seront yssus de nous. Et en cas ,de contravention, tout ce qui aura esté dõ»né & octroyé leur retournera, cõme si ces»te donation, cession, & transport ne fut »iamais este faicte.

7 Itẽ à condition & non autrement: Que »tout & chacun Prince & Seigneur desdits ,Pays, serõt tenus de marier leurs fils & fil»les, par nostre advis & consentemẽt, & de ,ceux qui serõt noz heritiers & successeurs »Roix d'Espagne.

8 Itẽ à condition & nõ autremẽt: Que nos»tredite fille Infante & sõ Mary, ny nuls de »leurs successeurs, ausquels lesdits Pays es»cherrõt, ne pourront en facon quelconque »negocier, traficquer, ou contracter aux In,des Oriẽtales & Occidẽtales, & n'y envoy»eront nulles sortes de navires, sous quelq̃ »tiltre, regres, ou pretexte q̃ ce soit: à pai»ne que lesdits Pays au cas de contravẽtion »seront par eux fourfaicts. Et que si aucuns »suiets desdits Pays, s'advãcassent cõtre les »deffenses d'y aller, les Seigneurs desdits »Pays aurõt à les chastier, par confiscatiõ de »biens. & autres plus grefves peines, voire »de la mort.

9 Itẽ à condition & non autremẽt. Que si »ledit Archiduc Albert nostre bon Cousin, ,survivoit nostredite fille Infante, laissãt fils ou fille: qu'il aura le gouvernemẽt de tel fils »ou fille, heritier, ou heritiere, avec le mani»mẽt de tous leurs biẽs, cõme si nostredite »fille Infante estoit encore en vie. Et parde»sus ce sera nostredit Cousin l'Archiduc en ,tel cas iouïssãt & usufructuaire sa vie durãt »de tous lesdits Pays, entrenant lesdit en»fans selon leur qualite, en donnant au fils »ou fille aisnez le Pays & Duche de Luxẽ,bourg & la Cõte de Chiny, qui leur appar»tiendront, pour le posseder & en ioüyr du »rãt la vie du Pere: Apres le trespas duquel, »tel Enfant aura tout, cõme heritier uni»versel. Estãt icy expressemẽt declaire q̃ ces»te clause d'usufruict, se doit seulemẽt en»tẽdre en faveur de nostredit bon Cousin »l'Archiduc Albert: sans pouvoir estre tirée ,en autre consequence. Afin que nul de ses »successeurs n'ẽ puisse alleguer aucun ex»emple, ny pretendre droit en aucun cas »samblable,

10 Itẽ à condition & non autremẽt, cõme »estãt la pricipale & plus grãde obligatiõ p»dessus toutes autres: Que tous les Enfans »& descẽdents dudit mariage, suyvẽt la sai»te Religion qui en eux presẽtemẽt reluyt, »devront vivre & mourir en nostre sainte »foy Catholique, cõme la Sᵗ Eglise Romai»ne l'enseigne & entretient: et que devant »prẽdre possession desdits Pays bas, ils ferõt »le sermẽt, en la forme qu'il se treuve cou»ché par l'article suyvãt. Et en cas (ce que »Dieu ne veüille) qu'aucuns desdits descẽ,dens declinassent de ladite Religion, & tõ»bassent en heresie: Apres que nostre Sᵗ Pe»re le Pape les aura declairé pour tels, serõt »privez de l'administration, possession, & »proprieté desdites Provinces: & q̃ les Vas»saux & subiects d'icelles, ne luy obeyront »plus. Mais qu'ils admettront & recevront »le plus proche Catholiq̃ de la mesme des»cente, lequel devoit succeder à un tel des»voyé de la foy. Et sera un tel heritiq̃ cõme »s'il fut vrayement trespassé de mort natu»relle,

» *Ego iuro ad Sancta Dei Evangelia quod »semper ad extremum vitæ meæ spiritum Sa»crosanctam Fidem Catholicam, quam tenet, »docet, & prædicat Sancta Catholica & A,postolica Ecclesia Romana (Cõmunium Eccle»siarum mater & magistra) constanter profi,tebor, & fideliter firmiterq; credam, & vera»cier tenebo: atq; eam à meis subditis teneri, ,doceri, & prædicari (quantum in me erit) cura»bo. Sic me Deus adiuvet & hac Sancta Dei »Evangelia.*

11 Item

11 Itē à condition autremēt point, que ,,pour plus grande asseurance & cōfirmatiō ,,de la paix, de l'amour,& correspondence qu'il y doit avoir entre les Roy & ses Roy- ,,aumes, noz descendens & successeurs, & ,,les Princes & Seigneurs de pardela, aussi ,,noz Successeurs & descendens,chacun de ,,ceux qui en tẽps avenir parviendront à la ,,possessiō & Seigneurie desdits Pays bas & ,,de Bourgogne,auront à advoër, approu- ,,ver,& ratiffier de surcrois ce qui est conte ,,nu en cest article.

12 Et pourautant q̃ nostre intention & ,,volonté est,q̃ lesdites conditions sortissēt ,leur plaĩ & entier effect,sous,& p le moyē ,,d'iceux,*nons donons ,cedons, quittons,transportons,renoncons,& accordōs,en don de fief, ,,& arrierefief*,& p la meilleur forme, voye ,,& maniere q̃ de droit faire se peut & que ,,vaillable peut estre,sans q̃ l'incompatibi- ,lité puisse preiudicier à ce qui est cōpatible, ,,necessaire,& avantageux, à ladite Infante ,,Isabelle,Clare,Eugene,nostre treschere& ,,bien aymee fille aisnée, *tous noz Pays bas ,,& chacune Province d'iceux ,avec le Pays ,& Cōté de Bourgogne,y cōprins celuy deCha- ,,rolois,les Duchez,Principautez, Marqui- ,sats,& Forteresses*,qui sont en noz Pays bas ,,& Bourgogne, ensāble toutes les Rega- ,les,Fiefs,Hōmages,droits dePatronat,Rē- ,,tes,Revenus,Domaines,Confiscations & ,,amendes,avec toutes sortes de Iurisdicti- ,,ons,droictures, & actions, q̃ nous povōs ,,pretendre à cause de noz Pays bas , & de ,,Bourgogne,cōme aussi toutes preminen- ,,ces,prerogatifves, previleges, exemptiōs. ,,gardes, advoeries, districts, haulteurs, ,,ressorts, & toute autre sorte de souverai- ,,neté,cōme,& en telle forme qu'elles sont, ,,& pour quelq̃ raison,& d'où qu'elles puis- ,,sent estre nostres,& nous appartenir,soit ,,de patrimonie ou autrement,à quel titre, ,,cōme q̃ ce soit,ou puisse estre: pour en a- ,,voir la plaine ioüissance & possession,cō- ,,me nous les avons eu & possedé sans au- ,,cune exception:A la charge neantmoins, ,,qu'on observera inviollablement toutes ,,& chacunes les conditions cy dessus spe- cifiees, et la Pragmatique faite par feu d'i- ,,mortelle memoire l'Empereur mon Sei- ,,gneur & Pere,qui est en gloire,au mois de ,,Novembre l'an 1549 touchāt l'Vniō des- ,,dits Pays bas, sans consentir ny accorder ,,aucune separation ne division en iceux, ,,pour quelq̃ cause,ny en aucune maniere ,,que ce soit.

13 Et est nostre intentiō,cōme nous le de- ,,clarons,& expressemēt ordonnons par ce- ,,te:Que moyennāt ceste donation,conces- ,,sion & transport,nostredite fille Infāte & ,,son futur Mary l'Archiduc Albert,seront ,,enchargéz,tenus,& obleigez, de payer & ,,aquitter,toutes & chacunes debtes , & o- ,,bligations ou contracts faits par nous ,ou ,,en nostre nō,ou par la defuncte Maté Im- ,,periale sur noz patrimones & domeines ,,desdits Pays bas,& de la Cōté de Bourgo- ,,gne.Et seront pareillemēt tenus & oblei- ,,géz de porter toutes & chacunes les rētes, ,,pensions à vie,& toutes autres quelquō- ,,ques donnations,mercedes,& recōpenses ,,que sadite Maté Imperiale, nous, ou noz ,Predecesseurs ont faites,données,assignées ,,& accordées,à quelconques personnes q̃ ,,ce soit.

*Et parainsi nous faisons creeons & denom- ,,mōs par ces presentes nostredite Fille Infante, ,,Princesse & Dame desdits Pays bas,& Cōté ,,de Bourgogne & de Charolois.*

,, Octroyons aussi à nostredite fille, q̃ par- dessus les titres particuliers de chacune des- ,,dites Provinces du Pays bas & Comté de ,,Bourgogne,elle se puisse escrire,intituler, ,,et nōmer *Ducesse de Bourgogne*,nonobstāt ,,que nous ayons reservé (pour aussi long ,,tẽps qu'il nous plaira) pour nous & pour ,,ledit Prince nostre fils ledit titre de Duc de Bourgogne,avec tous les droix qui nous ,,y peuvent competer,conioinctement à la ,,haultesse & souveraineté de nostre Ordre ,,de la Toison d'or,dont nous en retenōs la ,,faculté d'en pouvoir disposer en tẽps ad- ,,venir,cōme pour le mieux nous trouver- ,,rons convenir.Si consentons,accordons, ,,& permettons à nostredite Fille l'Infante, ,,luy donnans puissance absolute & irrevo- ,cable,de par son authorite privée,sās autre ,,requision de consentemēt,par elle,ou par ,,ses Deputez vers sondit futur Mary,pren- ,,dre & apprehender , la plaine & entiere ,,possession de tous lesdits Pays bas,Comté de Bourgogne & de Charolois.Et à ces fins ,,de faire assambler les Estats generaux des- ,,dits Pays , ou les Estats particuliers en ,,chacune Province:ou bien d'observer tel- ,,le autre maniere, que par raison se trou- ,,verra plus convenable pour ceste Donati- ,,on, Cessiō & Transport: de le notiffier,& ,,de faire prester le serment aux Estats & su- ,,iets desdits Pays:de requerir l'investiture ,,& adheritance de chacune piece & Seig- ,,neurie,où que le cas le requerra. Comme ,,aussi de recevoir d'eux le serment conve- ,nable,pour s'obliger en tout ce que par les ,,sermēs precedens ils estoyent tenus & re- ,,ciproquement obleigéz.Et en attendant q̃ ,,nostredite fille aura prins, ou fait prendre ,,en son nō la possession reelle desdits Pays ,,bas & Comté de Bourgogne & de Charo- ,,lois,en la forme & maniere qu'il est repris ,,par ces Patentes: Nous nous mettons & ,,constituons Possesseur d'iceux,au nom & ,,de la part de nostredite Fille.

,, En tesmoignage de quoy nous ordon- ,,nons & voulōs que luy soyēt delivrees les ,,mesmes lettres patentes.Consentās & ac-

»cordans à nostre fille l'Infante, de retenir, admettre, & establir esdits Pays bas & Bourgogne, des Gouverneurs, Iuges, & Iusticiers, »tât pour la conservatiõ & deffēce d'iceux, »q̃ pour l'administratiõ de la Iustice & Po»lice, cõme Receptes des Domeines ou au»trement. Et pardessus ce de faire tout ce »qu'une vraye Princesse & Dame naturelle »de la propriete desdits Pays, de droit & se»lõ les coustumes, peut & doibt faire: cõme »nous avõs fait, & eussions encore peu fai»re: observant tousiours neantmois les cõ»ditions cy dessus inserees. Auquel effect »nous avons quitté, absouls, & deschargé, »quittõs, absouldons, & deschargeons par »ceste tous Evesques, Abbez, Prelats & au»tres Gens d'Eglise, Ducs, Prĩces, Marquis, »Cõtes, Barons, Gouverneurs, Chefs & Ca»pitaines de Pays, Villes, Courts, Presidens, »Gens de noz Cõsaulx, Chanceliers, ceux »de noz Finances & des Cõptes, & autres »Iusticiers, Capitaines, gēs de guerre & sol»dats des Forteresses & Chasteaux, leurs Li»eutenãs, Chevaliers, Escuiers, & Vassaulx, »Magistrats, Bourgeois, manans, & habitãs »des bonnes villes, Bourgades, Franchises, »& villages, & tous & chacun les suiets de »nosdits Pays bas, & Cõte de Bourgogne & ,de Charolois, & chacun d'eux respectifve»ment, du serment de fidelité, foy, & hõma»ge, promesse, & obligation, qu'ils nous ont »porté cõme à leur Prince legitime & Seigneur souverai. Voulõs, ordõnõs, & expres»sement leur cõmandons, qu'ils ayent à iu»rer, & à accepter ladite Infante nostre fille »pour leur vraye Princesse & Dame. Et de »luy faire & donner leur serment requis de feaulté, foy, & hõmage, promesse, & obliga»tion, en la maniere accoustumée, selon la »nature du Pays, Places, Fiefs, & Seigneuri»es. En outre qu'ils ayent à luy monstrer & »à son futur Mary tout honneur, reverẽce, ,affection, obeissance, fidelité, & service: cõ»me bons & loyaux suiects doivēt & sont »tenus vers leur Prĩce legitime & Seigneur »naturel : cõme iusques à ce iour ils nous »ont fait & demõstré. Et en suppliãt à tous »& chacuns deffects & obmissions tant iu»ridicques que de fait, qui pourroyēt avoir »esté obmises en ceste presente donatiõ, »concessiõ & Transport, & qui y pourroy»ent bien estre inserees: de nostre propre »mouvemēt, certaine science, de plaine & »absolute puissance Royale, q̃ p ceste vou»lons user, & en usons: avons derogé & de»rogeons, à toutes & chacunes loix, con»stitutions, & coustumes, qui pourroyent ,à ces presẽtes cõtrarier & contrevenir. Car »tel est nostre bon plaisir. Et afin q̃ tout ce ,que dessus est dit soit à iamais ferme & sta»ble: nous avons la presente soubsigné de »nostre nõ, & y fait pēdre nostre grãd Seel. »Voulant & ordonnãt qu'il soit enregistré »pour estre tenu de valeur en tout & cha»cun Conseil, Prive, & Chambre des Cõp»tes. Dõné en nostre ville de Madril au Roy»aume de Castille le 6^e^ iour de May 1598. »De noz Regnes de Naples & de Ierusalé, »le 45, de Castille d'Arragon Sicille & d'au»tres le 44, & de Portugal le 19^e^. Estoit para»phe N.D.V. soubsigné *Phlippes*. Et plus bas »par le Roy signé A. de la Loo.

Ceste Resignation des Pays bas fut ratiffiée aussi par lettres patentes du Prince Philippe à present 3^e^ du nom Roy d'Espag»ne comme il s'ensuyt.

*Philippe par la grace de Dieu Prince*, fils »& unique heritier des Royaumes Pays & »Seigneuries du Roy Philippe second du »nõ mon Seigneur & Pere. A Tous presens »& advenir salut. Cõme mondit Seigneur »& Pere ayt prins resolution de marier Ma»dame l'Infante Isabelle Clare Eugene nostre treschere & bien aymée bonne Soeur, à »l'Archiduc Albert nostre bon Oncle & »Cousin: Et q̃ suyvant ce sa Ma^te^ Catholiq̃ »à determiné, sur nostre cõmunicatiõ & de »nostre consentement, y estant induit, pour »certaines grandes raisons & respects du »bien cõmun, mesme pour le repos en ge»neral de la Chrestiente, & en pticulier de »la paix & repos du Pays bas: Afin q̃ nostre»dite bonne Soeur soit pourveüe selon sa »qualité & grands merites : de faire don à »nostredite Soeur desdits Pays bas, & de la Cõte de Bourgogne, en la forme & manie,re qui en a esté faite & passée: Cõme appert par les lettres patentes q̃ mondit S^r^ & Pere »en a fait despecher, signées de sa main & »seellees de son grand Seel, dont la teneur »s'ensuyt de mot à autre.

*Philippe* &c, Le tout cy dessus inseré, qu'il »n'est besoin de repeter.

» *Scavoir faisons*. Qu'apres avoir biē par»ticulierement entendu ce q̃ dessus est dit, »& chacun point y mentionné. Consideré t le biē public qui de là en pourra revenir à la »Chrestiēté: mesmes à cause de l'amour sin»guliere q̃ sõmes tenus porter, & q̃ portõs »à nostre bõne Soeur l'Infante, pour ses gra»ces & grands merites: loüons, approuvõs, »agreeons, & p ces presẽtes tenons pour bõ »nonobstãt quelconq̃ preiudice que de ce à ,nous ou à noz Successeurs en tēps advenir »nous en pourroit sourdre: Et pour les mes»mes raisons, consentons, et sõmes contẽs »p ces presẽntes, q̃ lesdits Pays bas & Cõte »de Bourgogne & de Charlois, soyēt cedéz »transportéz & dõnéz à nostre bõne Soeur »l'Infante, cõme mondit Seigneur & Pere l'a fait. Et afin q̃ tant mieux il puisse subsis»ter, pour plus grande asseurance, corrobo»ration, & fermeté de ce q̃ sa Ma^té^ en a dis»posé & ordõné en faveur, & à l'advãtage de »nostre bõne Soeur: nous disposõs & ordõ»nõs, si avant q̃ besoi soit p ceste, en faveur d'icelle,

d'icelle, en la mesme forme & maniere
»en tout & sur tout, de nostre propre & frã
»che volonté: sans qu'il nous soit sur ce in-
»tervenüe aucune extorsiõ, cõtraincte, trõ-
»perie, fauseté, ny aucun respect, ny reverẽ-
»ce paternelle, ny crainte, ny par aucũ de-
»voyement, ny autre droitte persuasiõ: nos-
»tre volonté & intention estant que lesdits
»Pays soyent & appartienẽt à nostre soeur
»l'Infante Isabelle Clare Eugene, & à ses
»successeurs, en conformité de la dispositiõ
»du Roy Monseigneur & Pere: Et afin que
»cela puisse avoir & sortir son plain & en-
»tier effect, & demeure à iamais ferme &
»stable: avons renonce & renoncons par
»ces presentes, en faveur de nostre bonne
»Soeur, pour no⁹ & nos successeurs, à tous
»benefices, qui no⁹ ou à eux de droit pour-
»royent prevaloir, pour contracter ou con-
»trevenir à ces presentes: or que ce fut par
»le droit *De restitutione in integrũ*: auquel
»nous avons renoncé, & renoncõs encore
»par ceste. Car nostre resolüe & determinée
»volonté est, que nulles choses quelcõques
»ne puissent avoir aucune force ne vigueur
»allencontre de ceste donation, cession, &
»transport, qui a esté faite desdits Pays bas
»en la forme & maniere que dessus.

» Surquoy nous avons fait & donné nos-
»tre foy & serment sur les Sainctes Evan-
»gilles que nous avons touche de la main,
»de tenir, observer, maintenir & accom-
»plir, ferons tenir, observer, maintenir, &
»accomplir punctuellement tout ce qui a
»esté dit: sans y apporter nulles excuses ny
»exceptions: ny permettre qu'aucun des
»nostre les y apporte. Ce que nous af-
»fermons & promettons en parolle de Prĩ-
»ce: & que nous donnerons bonne ayde &
»assistence requise à l'entier effect & accõ
»plissement de tout ce que dit est: pour
»estre (comme nous avons ia declare) nos-
»tre syncere & determinee volonté. En
»tesmoignage dequoy nous avõs fait faire
»ces presẽtes lettres patentes, que nous a-
»vons signées de nostre main propre, &
»fait signer par le Secretaire d'Estat du Roy
»Monseigneur & Pere ez affaires du Pays
»bas & de Bourgogne: & fait seeller du
»du grand Seel des armoiriés de sa Maieste
»y appendant en lacs d'or. A ces presentes
»comme tesmoings Dom Gomes d'Avila,
»Marquis de Velada nostre Gouverneur &
»grand Maistre d'hostel. Dom L. H. T. A
»P. de Mora Comte del Castel Roderigo
»grand Commandeur d'Alcantara, Gentil-
»homme de la chambre de sa Ma^te, & nostre
»Sommelier de corps, Dom Ioã d'Idiaques
»grand Cõmandeur de Leõ, tous trois du
»Cõseil d'Estat, & Messire Nicolas d'Amãt
»Chevalier aussi Conseillier d'Estat, & gar-
»de des Seaulx de la Ma^te esdits affaires des
»Pays bas & de Bourgogne, Chãcelier de sa
»Duché de Brabãt. Dõné en la ville de Ma-
»dril au Royaume de Castille le 4e iour de
»May l'an de grace, 1598. paraphe M. E. R.
»T. signe Philippe & plus bas: Par Ordon-
»nance de Monseigneur le Prince, A. De
»la Loo. Ces deux lettres Patentes de
»Resignation du Roy, & Agreatiõ du Prin-
»ce estoyent toutes deux seellees d'un mes-
»me seel en cire vermeille, á lacs d'or.

Ces Instrumens estans ainsi leuz, pas-
sez, signez & seellez en forme autentique,
le Prince d'Espagne se leva & alla baiser la
main du Roy son Pere, le remerciant de la
bonne affectiõ qu'il portoit à sa Soeur, puis
s'addressant à sadite Soeur, la cõgratula du
bien que ce iour elle avoit receu: laquel-
le se leva & alla baiser la main du Roy son
Pere, & luy rendit graces de ses bien-faits:
comme aussi elle en remercia le Prince sõ
frere, surquoy l'assablée s'estant departie, le
reste de la iournée & le soir se passa allegre-
ment en Court, & davãtage en eut esté fait,
sans l'indisposition du Roy, qui ia cõmen-
coit fort à s'extenuer. Deux iours apres, qui
fut le 8. de May, l'Imperatrice Soeur du Roy
Mere de l'Archiduc Albert vint en Court,
accõpagnée de l'Ambassadeur de l'Empe-
reur son fils, du Marquis de Vellada, de Dõ
Christophle de Mora, de Dõ Ioan Idiaques,
& d'autres, où le mariage pourparle fut
cõfirmé: l'Infante s'obligeãt par sermẽt ez
mains de ladite Imperatrice d'espouser l'Ar-
chiduc Albert d'Austrice selõ le bon plaisir
de sa M^te: surquoy ladite Dame Imperatrice
s'obligea reciproquemẽt que ledit S^r Ar-
chiduc son fils la prendroit à femme, en
vertu de la procuration especiale qu'il en a-
voit envoyee. Lors l'Infante s'avanca pour
baiser la main à ladite Imperatrice sa
Tante & future Belle-mere, mais elle ne le
voulut pas souffrir retirant sa main, &
par plus grand' amour l'accollant fort
estroittement: En fin apres plusieurs cour-
toisies & caresses de pt & d'autre en ꝑpos,
amiables, cõme l'Imperatrice se retiroit,
l'Infante s'enclinãt sur un genoüil luy vou
lut derechef baiser la maĩ, qu'elle retira de-
rechef, & la faisant lever luy donna un bai-
ser à la ioüe, & sur ce se departirent. Tout
cecy s'estãt ainsi passé, l'Infante envoya une
Procuration en qualité de Princesse des Pa
ys bas à l'Archiduc son Sire-de-nopces, &
futur Espous comme il s'ensuit.

» *Isabelle-Clare-Eugene* par la grace de
»Dieu Infante de tous les Royaumes d'Es-
»pagne, Ducesse de Bourgogne, de Lothier,
»de Brabãt, Lembourg, Luxembourg, Cõ-
»tesse de Flãdre, d'Arthois, de Bourgogne,
»Palatine & de Henaut, de Hollãde, de Zee-
»lãde, de Namur & de Zutphẽ, Marquise du
»Saint Empire, Dame de Frise, de Salins, &
»de Malines. Des Pays & Cité d'Vtrecht,
»d'Overyssel, & de Groninghen, à tous pre-

sens & advenir que ces presentes lettres verront Salut. *Comme* tant pour le bien de la Chrestienté en general qu'en particulier des Pays bas, & pour autres bonnes cōsiderations il ayt pleu au Roy Monseigneur & Pere à l'advancement de nostre futur mariage, par dispence de nostre S. Pere le Pape, avec nostre trescher & bien aymé Cousin l'Archiduc Albert, du gré, accord, consentement, & à l'assistence de haut & puissant Prince nostre trescher & bien aymé bō frere, nous faire Don, Cession, & Transport de tous les Pays bas, & de Bourgogne, suyvant les lettres patentes qui en ont esté despeschées, & signées, respectivement de leurs mains, ppres le 6. du present mois de May: avec autres noz lettres patentes, touchāt l'acceptation de ladite donnation & transport. Afin q̄ lesdits Pays bas & de Bourgogne, fussēt par no⁹ noz hoirs, & successeurs tenus & possedéz, en la forme & maniere, & suyvant les cōditions particulierement comprises & exprimées esdites lettres patentes. Par lesquelles sadite Ma^{té} nous à consēti, accordé & promis, avec puissance absoluë & irrevocable de nostre authorité privée, sans estre tenuë en requerir autre aggreation, de prēdre & recevoir par nous, ou par procuration à nostre futur Espoux Archiduc Albert, la pleine & entiere possession de tous les Pays bas, & Comté de Bourgogne, & de Charolois: & à l'effect que dessus de faire en particulier selō la teneur desdites lettres patentes. *Scavoir* faisons que nous pour les raisons cy dessus reprinses, & pour ensuyvre de poinct en poinct la bonne volonté & ordonnance de sa Ma^{té}, mesmes pour avācer tout ce qu'au regard de ce que dit est, pourroit estre requis pavant nostre partement vers lesdits Pays. Avons de certaine nostre science & puissance absoluë, authorisé & donné pleine puissance & Cōmission irrevocable tāt generale que speciale à nostre futur Espoux l'Archiduc Albert, pour en nostre nom, & de nostre part, par soy ou autres ses substituéz, ou qu'il trouvera requis en vertu de cestes, à une, ou plusieus & divers fois, de faire toutes & chacunes choses, tāt qu'en nostre nom & de nostre part, que de la pt des Pays bas & Comté de Bourgogne & Charolois, en general, ou par les Estats en chacune Province particulier, sera requis & necessaire estre fait & passé: pour respectivement prēdre, accepter, ou retenir en nostre nom, l'entiere, reelle, & pleniere possession de tous lesdits Pays, & de chacune Province d'iceux, & de tout ce qui en depend: pour d'iceux ioüyr plainement, & paisiblement, sans aucun contredit, empeschement, ny moleste. A ces fins faisant convoquer, & assembler les Estats desdits Pays, soit en general, ou en particulier, & de faire en nostre nom les sermens à ce requis: & p dessus ce estre fait par nostre futur Espoux l'Archiduc Albert, tout ce que nous mesmes y estant en propre personne pourrions faire, ores qu'il y eust chose requerant mandement plus especial, qu'esdites lettres il n'est reprins & exprimé. Promettans en parolle de Princesse & sur nostre hōneur, d'avoir pour aggreable, ferme, & stable à iamais, & d'observer, & faire observer, & faire accomplir inviolablement & de bōne foy, tout ce que par ledit Archiduc Albert nostre futur mary, ou par ses Cōmis & substituéz, en vertu desdites lettres aura esté fait, besogné, & passé, au regard de ladite reelle, plainiere & accomplie possession desdits Pays bas, & Bourgōgne, en la forme & maniere que par lesdites lettres patentes de donnation, cession, & transport est mentioné. A quoy nous nous referons sans iamais faire chose alencontre, ny souffrir estre fait au contraire, directement, ny indirectement en quelque maniere que ce soit. Car tel est nostre plaisir. En tesmoin dequoy nous avons signé les presentes de nostre main propre, & fait signer par le Secretaire de Monseigneur & Pere ez affaires desdits Pays bas, & de Bourgogne: & sellé du grand seel armoyé des armoiries de sa Maiesté appendantes en lacs d'or. Donné en la ville de Madril au Royaume de Castille le 30. iour de May l'an de grace 1598: paraphé N. D. I. V. soubsigné Madame Isabelle, & sur le reply par Ordonnance de Mādame l'Infante. signé A. de la Loo.

Ceste Procuration fut accompagnée des lettres du Roy & du Prince son fils aux Pays bas: avec promesse de n'estre laissez en danger, en ce que leur pourroit estre de besoing (s'une bonne paix ne se pouvoit trouver) pour supporter les frais de la guerre. Nous parlerons maintenant d'autre chose attendant que les nouvelles de ceste resignation des Pays bas, & du mariage de l'Infante & du Cardinal Albert soyent arrivées à Brusselles en Court, que lors nous les reprendrons comme elles sont passées.

*Ambassadeurs de l'Electeur de Coulogne vers les Estats pour ravoir Rhinberck.*

Environ ce temps là le Prince Ernest de Baviere, Archevesque & Electeur de Cologne, Prince de Liege, envoya ses Ambassadeurs, qui furent le ieune Comte Iean de Nassau & le S^r de Soppebroeck, vers les Estats generaux des Provinces unies, poursuyvre la restitution de Berck sur le Rhin que le Prince Maurice l'année precedente avoit arrachée par siege à l'Espagnol: sous pmesse de s'obliger que leurs ennemis ne prēdroyent pas leus passages p là.

Les

Les Estats ayans respondu pertinemēt aux propositions desdits Ambasadeurs: Neantmoins les Estats cōsiderans que ladite ville leur estoit de si grād's fraiz plus dōmageable q̄ pufitable, necessaire d'estre fortifiée au double, le Prince Maurice leur ayant cōseille de la rendre s'on n'y vouloit autremēt pourvoir, avec ce qu'elle est trop eslongnee d'eux, nō bastāte pour soustenir lōg téps un siege: ils resouldrēt de la rēdre à certaines conditions, si ledit Sr Electeur les eut sceu obtenir du Cardinal Albert: De fait l'eussent finalement rendue sur la simple promesse dudit Sr Electeur, de ne la plus laisser tomber ez mais des Espagnols: si ledit Cardinal par l'Admirant d'Arragon n'eut eu autre dessein.

Toutefois les villes de Meurs & d'Alpen furent en ce témps là du consentemēt desdits Estats & dudit Cardinal Archiduc d'Austrice, rendues libres l'une à la Cōtesse de Meurs, l'autre à la Dame Douagiere Palatine payāt vefue du Sr Hēry de Brederode.

Le Procez du Magistrat & Conseil de la ville Imperiale d'Aix-la-Chappelle ayant son tēps esté indecis à la Chambre de Spyer fut à la grande desolation de ladite ville decidé cest Esté par sentence: qui bannit & proscrit tous lesdits du Magistrat & Conseil, ensamble leurs adherens, les abandonnant, leurs personnes & leurs bien: Ordonnant pour Executeurs de ladite sentence l'Archevesque de Treves, & celuy de Coulogne, avec le Duc de Iuilliers. lesquels ne se trouvans sufisans assez appellerent à leur ayde le Cardinal Albert: Ceste sentēce fut insinuée ausdits d'Aix p un Heraut Imperial: eux se trouvans bien empeschez & perplex d'un Arrest si riguoreux, qu'ils n'avoyent iamais pensé devoir venir si avant: (si l'Ambassadeur du Roy d'Espagne Dom Guillaume de Saint Clement, & l'Admirāt ne leur eussent pas poursuivy ce mal) ayants esté asseurez d'aucuns Princes & villes que les affaires ne viendroyēt iamais a ce poīct de une proscription & abandonnement. Voyans d'un des costez de leur ville l'armée du Cardinal, de l'autre celle de l'Empereur destinée pour Hongrie, sentans leur ville n'estre nullemēt forte pour soustenir un siege: Courte deliberation sur ce prinse ils deffendirent toute exercice de Religion Protestāte d'Ausbourg & Reformée en leur ville, envoyerēt vers ledit Seigneur Archevesque de Coulogne Prince de Liege leur voisin, le pryans interceder pour eux. Lequel en escrivit à ceux de Iulliers & de Lembourg: lesquels (sans gueres penser ce que leur devoit advenir, & estoit si pres d'eux) commencoyent à courir sus ausdits d'Aix, eslevant leurs bestiaux & les prenans prisonniers, où ils les pouvoyent attrapper. Ces lettres dudit Sr Electeur de Coulogne retindrēt quelq̄ peu les voyes d'hostilité de ceux de Lembourg & de Iuilliers. Sur quoy le Magistrat continuant au regime de la ville comme auparavant, tant qu'autrement en fut ordonnè. Tost apres leurs parties (qui estoyēt ceux du viel Magistrat fugitifs pour leurs mauvais cōportemens) amenerent en la ville quatre ou cinq cens soldats du Duc de Iulliers: lesquels deporterent le uns, & restablirent les autres. Les deportèz eurent leurs maisons pour prison, tāt qu'autrement en seroit ordonné. Dont aucuns des principaux entre iceux deux des Bourgmaistres le Sr Colin & le Docteur Vercken, se voyant menassez des Ecclesiastiques, trouverēt moyen de s'en retirer secretement. Ce Magistrat restably ne fut pas seulement cōmblé tout de Catholiques Romains: mais deposerent tous Officiers de la ville, de quelque office petit ou grand, vil ou abiect qu'il fut, où ils mirent des nouveaus to⁹ Catholiq̄s, iusq̄s mesmes au bourreau. Ils changerent aussi toutes les sagesfemmes medecins. Consolateurs & garde des malades, les or donnant tous de Catholiques, & deposans lea autres de la Religion.

Entre ceux de ce Magistrat restabli y avoit un Iean Ellerborn Eschevin lequel de soy mesme & sās cōtrainte s'estoit rēdu fugitif, apres avoir dez l'an 90 attiré en Iustice à la chambre Imperiale plusieurs marchans & bons rentiers du Pays bas refugiez en ladite ville d'Aix, pour payemēt des arrierages & descōptes de ses services en qualité de Capitaine de Cavallerie (qui à vray dire, lache coüard & yurogne qu'il estoit n'avoit fait que disservice, pillé, robbé, & pippé tout le mōde). Lequel n'ayāt sceu faire ce qu'il vouloit avec lesdits marchās, obtint au mesme temps de ladite sentence lettres de represailles allencontre d'eux: qu'au retour dudit Magistrat restabli, dont il en estoit un, il mit en œuvre, faisant executer entre autres Lovys Malaperr & Iean Vivien honnorables marchans, desquels & signamment dudit Vivien ores que mort de la peste il fyt eslever tous les moeubles, iusques à son lict. Dont les plaintes en estans venües iusques aux Estats generaux des Provinces unies, qui en ayans escrit au dit d'Aix, iusques à deux diverses fois, voire avec menasses, les choses furent moderées avec iceluy Ellerborn, qui restitua le tout moyennant certaine somme de deniers.

Grand appareil de gens de guerre se faisoit en ce tēps là au quartier de Brabant, avec provision cōme pour dresser un camp. A raison dequoy les Estats unis, enchargerent le Comte de Hohenloo avec 24 compaignies de Cavallerie & 4 Cornettes d'Infāterie de prēdre garde au quartier de Bōmel, q̄ l'Espagnol n'y pensse met tre le pied

d'autant qu'ils veoyent que le Cardinal Albert amassoit gens de tous costez venās tāt de France que d'aillieurs.

Le Duc de Cleves & de Iuilliers se trouvāt mieux rassis de ses sens, fut ceste année mis en possessiō de plusieurs de ses villes. Pour luy gratiffier le Prince Maurice luy envoya deux beaux chevaux par son premier Conseiller Seigneur de Sonsfeldt:& lors estoit grād bruit du mariage dudit Seigneur Duc avec la fille du Duc de Lorraine, qui l'année suyvante sortit son effect. Revenons maintenant à celuy de l'Infante d'Espagne avec le Cardinal Archiduc Albert.

ISABEL-

# ISABELLE CLARE EVGENE INFANTE D'ESPAGNE DVCESSE DE BRABANT DE LEMBOVRG &c COMTESSE DE FLANDRE D'ARTHOIS DE BOVRGOGNE &c PALATINE de Henaut & de Namur, Dame de Salins & de Malines.




JSABELLA AVSTRIACA. PHIL II. CATH. HISP. REG. FILIA.

MON Pere me voullant donner en mariage
A l'Archiduc Albert, me bailla pour partage
Les Pays bas, Bourgogne, avec le Charolois,
Pour les tenir en fief sous Espagnolles loix:
Dont la donation par trop austere & rude,
Tous ces Pays retient en dure servitude.

Mais

*Mais les Geldrois, Frisons, Traiectins, Hollandois*
*Outreysfiois, Groeningois, Zutphanois, Zeelandois*
*Ne recognoißent plus l'Espagne ny l'Austriche,*
*Tenans de ces Pays le domeine plus riche:*
*Brabant me reste encore, Flandre, Arthois, & Lembourg*
*La Bourgogne, & Henaut, Namur & Luxembourg*

*Faul quoy ôt Daelhem, & Outre meuse sons l'Embourg.*

*Malines en Brabant.*

*La Comte de Chiny soubs Luxembourg.*

## ARGVMENT.

*LE Cardinal Albert fait assambler les Estats à Brusselles sur le fait de la donnation des Pays bas. Sommaire des articles proposez au Cardinal Albert sur l'acceptation de l'Infāte. Le Cardinal met bas ses habits Cardinal lesques, & s'ē vat en Italie querir l'Infante sa fiācée: escrit aux Provinces unies, comme fait pareillement le Prince d'Orange au Prince Maurice son Frere: sur quoy les Estats se resoudent plustost à une bonne guerre, qu'à une paix simulée: & envoyēt à ces fins leurs Ambassadeurs vers la Roine d'Angleterre, qui s'y resoult pareillement. Le Roy de France pourvoit par Edit à la seurete de ses Protestans. L'Admirant d'Arragon marche avec toute l'armée du Roy d'Espagne vers la Meuse, prend Orsoy & quelques autres places neutrales. Le Prince Maurice se campe au Geldersche VVeert. Quelle fut l'yssue de ce monde du Roy d'Espagne Philippe second, son instruction au Prince son fils. Ambassadeurs de la Princesse de Cleves à l'Archiduc Albert, & sa responce. Meurtre du Comte vanden Broeck par les gens de l'Admirant: qui prend plusieurs villes au Pays de Cleves: de là assiege Rhinberck qui finalement se rend: menace ceux de VVezel, passe le Rhin: contre lequel le Prince Maurice s'asseure, & ameine son armée à Dousbourg, y attend l'Admirāt de pied coy, & renforce toutes les villes de sō gouvernement en ce quartier. Negociation des Circles Inferieurs de l'Empire assamblez à Dortmont. L'Admirant prend Deutecom: il maine son armée qui se consumoit en VVestphalen, Berge, Marck, Munster, & autres lieux neutraux, où il prēd grand nombre de villes neutralles qu'il tyrannise, ses Espagnols y commettans infinies cruautéz & barbaries inhumaines: dont les Princes de l'Empire se veulent resentir, obtenans un mandement de l'Empereur contre luy, qui ne s'en soucie guere, & contre les Estats qui se iustiffient: l'Admirant s'excusant s'accuse. Les Princes d'Allemagne se mettent en armes contre luy: Il rameine son armée en l'Isle de Bōmel. Armée navale des Estats court les Canaries & quelques autres Isles. L'Armée des Princes Allemans se fond. Les Espagnols reculēt arriere de Bōmel, y bastissēt le Fort de St André. Le Prince Maurice se retrenche à la teste de son ennemi. l'Armée de l'Archiduc se retire de l'Isle de Bommel y laißant les fort de St André & de Crevecoeur bien munis, dont quelque mois apres faute de payement la garnison se mutine: Le Prince Maurice estant en campagne avec son armée assiege ces deux forts, qui se rendent & les garnisons mesmes à son service & des Estats. Estats de la Frāce en ce tēps là. Resolution des Estats unis, de faire la guerre en Flandre, où le Prince Maurice assiege Nieuport, prēd quelques forts de l'Espagnol: bat l'Armee de l'Archiduc en personne & l'Admirāt prisonnier: dont se dit encore la memorable iournée de Nyeuport: puis retourne avec son armée ez Provinces unies. Galere de Dordrecht & ses exploicts.*

LES *Actes* & despeches de la Donatiō des Pays bas faite par le Roy d'Espagne à l'Infante sa fille, en faveur & advancement de son mariage avec l'Archiduc d'Austrice Albert lors encore Cardinal, estās arrivées à Brusselles au mois de Iuillet, ledit Seigneur Cardinal Archiduc les fit quant & quand divulguer par coppies d'icelles, ensamble de l'Agreation du Prince d'Espagne, Procuration de ladite Infante, & lettres closes du Roy, & dudit Prince sō fils, envoyées aux Gouverneurs & Consaulx de toutes les Provinces encore refortantes soubs le gouvernement & maison d'Espagne: Leur mandant d'envoyer leurs Deputez en la ville de Brusselles avec Commission & plain pouvoir, à s'y treuver au 15[e] du mois d'Aoust ensuyvāt. Auquel iour tous lesdits Deputez de chacune Province pour son particulier, s'estans rendus en ladite ville: le lendemain 16[e] s'estans assamblez à l'hostel de la ville, pour exhiber leurs Comissions & pouvoir, et traicter de ce qui estoit de faire sur lesdits Actes despesches, & lettres venües d'Espagne: sur icelles d'un commencement se pesenterent beaucoup de difficultez: & combien que les opinions fussent diverses, sur l'acceptation de ladite Dame Infante en vertu de sa procuration, & à luy faire le fermēt, prins egard aux Previleges du Pays, notamment de la Duche de Brabant, qui ne recoit nuls Princes qu'en propres personnes: Le tout bien debatu, finallement toutes disputes cessantes, ledit Seigneur Cardinal Archiduc au nom de ladite Dame, & en vertu de sa Procuration fut accepté, & serment presté, à certaines conditions, dont le sommaire s'ensuyt.

*Le Cardinal Albert fait assābler les Estats à Brusselles sur le fait de la dōnation des Pays bas.*

*Sōmaire des Articles proposez à Brusselles au Cardinal Albert sur l'acceptiō de l'Infante.*

1 Le premier Article contenoit l'Agrea- »tion de la Donation & Trāsport des Pays, »ensamble du mariage de la Princesse d'i- »ceux avec ledit Cardinal.

2 Le second comment elle seroit receüe, »& le serment fait.

3 Que son Alteze feroit apparoir endedēs »trois mois de la consommatiō de leur ma- »riage.

4 Que le Roy baillera Acte que le 12 Ar- »ticle couché audit Transport ne sera au- »cunement preiudiciable aux Pays bas.

*Touchant le fief & arriere fief.*

5 Qu'on ostera toutes contributiōs, four- »ragemens des soldats, & autres charges: Et »que desormais son Alteze se contentera »de ses domaines.

6 Que les soldats estrangers demeure- »ront desormais à la charge, & sous la sol- »de du Roy, lesquels seront employéz en »campagne sur les frontieres des enne- »mis.

7 Tous soldats Allemans & naturels du »Pays, seront entretenus & payez aussi avāt »que faire se pourra: & que le surplus soit »payé par le Roy.

8 Que tous offices & gouvernemens des »Provinces, villes, & forteresses seront gou- vernéz, & pour le plus tard endedens un an remis ez mains, des S[rs] & naturels du Pays.

Tous

9 Tous Consaux extrordinaires seront remis au pied accoustumé. Qu'aussi le Grand Conseil de Malines, comme celuy »de Brabant, & le Conseil d'Estat seront »redressez de gens naturels du Pays.
10 Que toutes Provinces, Pays,& villes se»rōt entretenus & maintenus en leurs an»ciens previleges,droits,& franchises.
11 Son Alteze s'obleigera de retourner en »ces Pays bas endedés le mois de May pro»chainement venant.
12 Que sadite Alteze commettra durant »son absence un Gouverneur esdits Pays »qui soit de son sang,lequel soit tenu de iu»rer par serment tout ce que le Roy à iu»ré.
13 Qu'il sera permis aux Estats generaux »par intervention de son Alteze d'entrer en communication avec ceux de Hollande »& Zeelande sur le fait de la paix.
14 Et atendu que les Pays sont pourveuz »de Seigneurs naturels du Pays, on en de»putera trois pour aller avec son Alteze en Espagne,& remercier le Roy.
15 Que son Alteze sera tenu d'entrete»nir tout ce que dessus,& á son retour avec »l'Infante faire le serment accoustumé en »toutes les Provinces.
16 Que tous Gouverneurs,Capitaines,& »gens de guerre n'atēterōt riē de nouveau »durant l'absence de son Alteze.
17 Son Alteze á son retour sera tenu d'as»sambler les Estats generaux,pour paren»samble besogner,au redressemēt des affai»res du Pays bas.

Tout ce que dessus estant ainsi passé & ledit Seigneur Cardinal Archiduc suffisamment recognu & accepté pour leur Prince advenir suyvant les promesses de mariage entre luy & l'Infante: se voulant descardinaliser pour entrer à la consomptiō dudit mariage,& suyvant l'octroy du Pape, ledit Sr alla à Hault petite ville de Brabāt trois lieües de Brusselles,ordinairement appellé *Nostre Dame de Hault* (iadis lieu de pelerinage bien renommé) Où il remit son chappeau & habit de Cardinal sur le grād autel,qu'il offroit à ladite nostre Dame. Il avoit aussi,sous attente de ce mariage,resigné son Archevesché de Tollede,en vertu de laquelle,il avoit esté Chef de l'Inquisition, (qui est le droit & perminence de ladite Archevesché)par laquelle resignation on disoit qu'il avoit retenu une pension annuelle de cinquante mille ducats (car elle n'en vaut pas moins de trois cens mille par an.) Ce fait il commēca à mettre ordre pour son voiage & au gouvernement des Pays bas:auquel durant son absence il denomma son Cousin aussi Cardinal, André d'Austrice fils de l'Archiduc Ferdinand,qui fut Frere de l'Empereur Maximiliē & partant Germain d'Albert, ioint avec luy le Conseil d'Estat. Ordonnant Francisco de Mendoza Admirant d'Arragon Capitaine General de son armée,& le Comte Hermā vanden Berghe Mareschal de l'Ost,avec autres Chefs & Officiers,pour durant son absence mettre en execution la resolutiō qui se print à Brusselles sur le fait des frontieres d'Allemagne,dont cy apres nous parlerōs en son lieu plus amplement.

*Le Cardinal Albert met bas ses habits cardinal esques.*

Pour luy tenir compaignie aux fins que les Articles cy dessus portent ,furent deputez, M.Philippe de Nassau Prince d'Orange &c (auquel sa Soeur la Comtesse de Hohéloo envoya une bonne somme de deniers pour faire son voiage du revenu de ses domaines en Hollande & Zeelāde,) le Comte de Barlaimōt,& le Comte de Sores,Seigneurs naturels du Pays , et plusieurs Dames & Damoiselles, entre elles la Cōtesse de Másfeldt vefue du Comte,& Doüagere des Cōtes de Henin,& de Hoochstraten, et plusieurs autres ieunes Seigneurs & Gētilshōmes du Pays bas,desireux de voir l'Espagne les triomphes, & magnificences du Prince d'Espagne, & desdits Archiduc & Infante.

*Srs Deputez pour l'accompagner.*

Toutes choses estans ainsi bien apprestées,ledit Seigneur Archiduc partit avec sa compaignie de la ville de Brusselles environ la my-Septembre,prenant son chemin comme il disoit,vers Prague, voir l'Empereur son frere,pour conferer des affaires du Pays bas,& de ses desseins sur les terres de l'Empire ; et de là aller à Grets querir Madame Gregoire Maximilienne fille de l'Archiduc Charles d'Austrice,qui fut frere de l'Empereur Maximilien second, fiancée du Prince Philippe d'Espagne.Ceste Princesse fut née au mesme degré que ledit Prince d'Espagne,assavoir de la Niepce de son Pere.C'est à dire que le Roy d'Espagne & ledit Archiduc Charles avoyēt chacū espousé leur Niepce. (Si tels mariages sōt legitimes,i'en laisse la dispute aux grāds Theologiens & Docteurs).Ledit Seigneur Archiduc Albert la devoit esmener avec luy en Espagne, pour y accomplir son mariage avec ledit Prince,& luy,le sien avec l'Infante tout par un.

*Partemēt de l'Archiduc Albert.*

Ledit Seigneur Archiduc avoit escrit paravant son partement,assavoir le 18e d'Aoust,aux Estats generaux des Provinces unies,contenant en substance comme il s'alloit marier avec l'Infante, avec laquelle il auroit en dot les Pays bas: En quoy auroit desia si avant esté procedé,que la plus grande partie des Provinces l'avoient receu & recognu pour leur Sr & Prince. Qu'il ne cherchoit rien plus que de remettre les Pays bas en une bonne paix. Et maintenant puis qu'on voyoit clerement que le Roy estoit resolu de separer lesdits Pays d'Espagne,pour par là oster toutes doubtes & moyens de deffiance,& la guerre mesmes :

*Lettres de l'Archiduc aux Estats generaux.*

requerant

requerant aux Estats le vouloir mettre en consideration,& se resouvenir, qu'il faut que les guerres se terminent une fois par paix:& partant qu'ils se côformassent avec ceux de Brabât & de Flandre,& entédissent à une paix generale,& à le recevoir & recognoistre pour leur Prince & Seigneur:à quoy il avoit authorité des Estats generaux de ses Provinces:Sur ce attendant leur responce.

*Lettres du Prince d'Orãge au Prince Maurice.*

Il y eut aussi lettres du Prince d'Orange au Prince Maurice son frere, ensamble du Duc d'Arschot,& du Marquis de Hautec , contenans: Puis que le Roy d'Espagne avoit separé les Pays bas de l'Espagne, qu'il n'y devoit avoir plus nulle doubte de ce costé là:Et partant qu'il voulut tenir la main à ce qu'une bonne paix se peut moyenner : en quoy ils scavoyent qu'il pouvoit beaucoup:qu'il se remit au devant l'honneur de sa maison,à laquelle il ne pourroit iamais faire meilleur service: veu que toutes les autres Provinces avoyent desia recognu & receu ledit S^r l'Archiduc &c. Sur toutes lesquelles lettres ne fut rien du tout respondu,ny par les Estats,ny par le Prince Maurice.

La paix entre France & Espagne s'estant passée & les villes rendües de part & d'autre, ainsi que nous avons dit:restoit encore du temps pour ceux qui s'y vouloyent faire comprendre suyvant la clause y contenüe . On ne parloit tout ce temps là que de paix en Angleterre,plusieurs divers discours s'e faisoyent,mesmes par escrit des uns & des autres.La Roine se sentant aussi pressée(le Roy de France desbendé de l'Vnion , et les Provinces unies nullement à persuader de se remettre sous l'obeissance d'Espagne , comme ceux qui tenoyent suspect le transport des Pays bas fait à l'Infãte)envoya vers les Estats generaux desdits Provinces , le Chevalier M.Francois Veer,qui leur estoit Serviteur bien affectionné comme General de leur gendarmerie Angloise:pour scavoir en somme quelle estoit leur resolution à la paix ou à la guerre:si non à la paix , quels moyens il avoyent de avec elle,& côioinctement par ensamble,soustenir le fais de la guerre: dont elle en demandoit une breue & absolute resolution: laquelle luy deut estre donnée à entendre par personnes qualiffiées,ayans plaine charge & cômission de l'en informer resolument.

*Resolutiõ des Estats.*

Surquoy les Estats en leur Assamblée generale voulans adviser & resoudre,toutes difficultez & incommoditez de part & d'autre mises en avant, debatues,& bien balancées:comme il sambloit qu'ils estoyent plustost enclins & resolus à la guerre , qu'à une paix doubteuse,combien avantageuse qu'õ la leur eut sceu accorder:leur fut alors rapporté que le S^r Daniel vander Meulen d'Anvers,demeurant à Leyden en Hollãde,avoit subitement esté mãde soubs bon passeport de l'Archiduc,q̃ sõ Beaufrere luy envoya (qui se feignoit malade iusques aux extremes)pour cômuniquer avec luy devant sa mort, à se trouver en Anvers. Où estant arrivé,il fut mande à Brusselles, (côme il estoit homme habile,& entendu aux affaires)pardevant les Conseilliers Richardot & d'Assonville,l'Abé de Marolles,& le Marquis de Havrec , l'un devant, l'autre apres,qui luy demanderent s'il n'y avoit nul moyen de trouver une paix entre toutes les Provinces generalemẽt des Pays bas (or c'estoit seulemẽt pour oüyr ce qu'il en sentoit)Il respondit que de ce il n'en avoit nulle charge quelconque. Lors ils luy declarerent afin qu'il le peut librement redire. Que le Roy d'Espagne & l'Archiduc »Albert,en toute facon vouloyent faire la »paix,en quelque sorte que ce fut:Et de ce »en donner telle asseurance,qu'on s'en devroit bien contenter . On laisseroit aux »Provinces unies, leur Religion,forme de »gouvernement,& du moindre poinct iusques au plus grand leur dôneroit-on côté»tement en tout.Ils disoyent en outre que »le Roy estoit tres-affectionné au Prince »Maurice,le tenoit en grand'estime, & ne desiroit pas d'amoïdrir son Estat,mais plustost de l'y côfermer & agrandir. Voire qu'il »le verroit volontiers General de l'armée »contre le Turc,tant estoit il estime pour »ses vertus & proüesses vers un chacun. »Qu'on laisseroit tous ceux qui estoyẽt au ,Regime des Provinces unies en leurs Offi»ces, Estats,& Dignitez,& promettroit d'y »continuer leurs enfans, s'ils en estoyent »capables:si tant seulement ils vouloyent »entẽdre à la paix,& recognoistre ledit Sei»gneur Cardinal Archiduc Albert , pour leur Seigneur & Prince.Tels & samblables propos luy furent tenus. Estant mené devant ledit Seigneur Archiduc, il luy en dit en Latin tout autãt de bouche, le pryant de ce en vouloir faire bon rapport où il conviendroit.

*Belles offres faites par l'Archiduc aux Estats unies.*

*Quelle opinion les Estats eurẽt du rapport de vander Meulen.*

Tout ce que dessus entendu par les Estats,ils iugerent incontinẽt que tels aboys ne tendoyent à autre fin,que pour amener au Pays quelque division, & esmouvoir la commune:comme si sans cause ny raison on vouloit continuer la guerre,tandis que (selon leur dire)on pouvoit entrer en une voye asseurée de paix.ils croioyent fort biẽ que le Roy & le Cardinal eussent volontiers veu le Prince Maurice en Hongrie, & qu'à luy & aux Provĩces unies seroyẽt faittes telles promesses qu'on pourroit desirer, si tant seulement on pouvoit gagner ce point sur eux,que de recognoistre ledit S^r Archiduc pour leur Prince : pensans bien que cela fait, il deviendroit facilemẽt maist

tre premierement de ceux qui sont commis au regime & maniment des affaires (qui cherchoyent incontinent à se mettre en sa bonne grace) puis generalement de tout le gouvernement des Prouvinces. Aucuns pensoyent que tels propos n'estoyent que d'un bruit commun, pour attirer les Estats à oüyr parler, & à entrer en communication, comme quelques années anparavant ils avoyent mene parle nes ceux de Flandre & de Gand, lequel bruit il faisoyent ainsi semer, pour en faire seulement une espreuve, & puis apres s'en retirer quand bō leur sambleroit, ne servant tels propos à autres fins. Là furent aussi apportées pardevant les Estats certaines lettres interceptées en France & en Angleterre: par lesquelles le Roy d'Espagne donnoit une leçon toute contraire audit Cardinal Archiduc, assavoir: Qu'au »traitte de la paix avec la France, ses rebelles (ainsi appelloit il les Estats unis) n'y fus»sent pas comprins, qu'à conditiō que par »tout seroit restablie & receüe la Religion »Catholique Romaine, la souveraineté & »hauteur du Roy, les vieux Officiers depor»téz & dechasséz, remis en leurs offices, & »q̄ ceux quy demeureroyēt estans capables », & idoines y pourroyent estre admis s'ils es»toyent Catholiques & non heretiques: en »outre qu'on leur pourroit promettre par»don & oubliāce generale. Que le Roy de »France ne devoit procurer autre chose, en »cas qu'il fut tel qu'il samble, assavoit Cat»holique.

*Lettres du Roy d'Espagne interceptées, & ce qu'elles contenoyent.*

Ceste instruction conferée avec les propos cy dessus, & avec plusieurs autres advertissemens: Les Estats se voyans ainsi aboyéz, & si instamment por suiviz, conceurent opinion que d'une telle paix il n'en pouvoit sourdre autre chose qu'un changement de Religion, qu'une translation du gouvernemēt hors de leurs mains, en celles des bannis, & Espagnoliséz, plus convoiteux de vengeance que les Espagnols mesmes. Et que partant nul ayant servi ou eu quelque office esdites Provinces, ny pourroyent demeurer, sachans qu'à telles conditions & non autres, elles devroyent estre rendües à l'Infante, qui retiendroit la mesme bride q̄ l'Epagnol avoit tenüe. A raison dequoy les Estats, Nobles, & villes en general arresterent de n'entendre ny escoutter à nulle paix ny tresues. Mais de supporter le fais de la guerre, iusques aux extremes, & d'en attendre telle yssue qu'il plairoit à Dieu de leur envoyer, plustost que d'abandonner le Pays, & q̄ de recevoir leurs ennemis au gouvernement d'iceluy: Mais plus tost de procurer & avancer, ce qu'ils trouverroyent leur estre de besoin, ayans en toute maniere donné contentement à la Roine d'Angleterre. Sur ce ils ordonnerent plus grand nombre de Deputez des villes en leurs Colleges, & aux Estats generaux: envoyans en Angleterre suyvant ce que la Roine avoit requis, des Notables Ambassadeurs vers sa Maiesté, pour l'induire à continuer la guerre avec eux contre les Espagnols. Qui furent Messire Ian van Duyvenvoorde Chevalier Sr de Warmont de Woude &c. M. Iean val Oldenbarnevelt Seigneur de Tempel, premier Cōseillier & Advocat des Estats, Garde-seel de Hollande & de West-Frise, Ian vanden Werke Conseillier & Pensionnaire de la ville de Middelbourg. Ian van Hottinga Escuier, Cōseiller & Deputé aux Estats generaux, & André Hessels premier Conseillier du Conseil de Brabant establi à la Haye, pour ce qui deppend des Provinces unies, lequel eut aussi quelque charge particuliere du Prince Maurice, comme estant de son conseil ordinaire. Lesquels arrivez en Angleterre ayans eu audience de sa Maieste, qui les receut humainement, furent renvoyez pour traitter avec ceux de son Conseil, de toutes choses dont sa Maieste les avoit fait semondre, & pour lesquelles ils avoyēt esté meuz d'y aller au nom des Estats: tant que finalement ayans donné contentement à sa Maieste, ils s'accorderent sur tout par ensamble le 6e iour d'Aoust. Suyvant lequel accord, & resolute deliberation des Estats à se maintenir par les armes cōtre le Roy d'Espagne & l'Archiduc Albert, sa Maieste se resolut aussi de son costé à la continuation de la guerre, laquelle ne luy pouvoit pas estre tant dommageable qu'à l'Espagnol, qui se tenant tousiours armé tant sur mer que sur terre, entretenoit ses rebelles au Pays d'Irlande à peu de profit. Où elle au contraire avec ses navires pouvoit conquester sur luy tant ez costes d'Espagne, d'Afrique, qu'aux Indes Orientales & Occidentales, ce qu'elle faisoit tout le plus aux despēs de ses marchans avides du gagnage. Et nonobstāt que sa Maieste eut au mesme temps receu quelque affront en Irlande du Comte de Tiron à la faveur des Espagnols, si estce qu'au mois de Septembre ensuyvant leur accord se passa & ratiffia sollennellemēt de part & d'autre, apres q̄ lesdits Ambassadeurs fussent retournez en Hollande.

Le Seigneur de Buzenval Ambassadeur du Roy de France riere les Estats Generaux des Provinces unies, qui quant & quant leurs Ambassadeurs partit de la Haye pour aller trouver le Roy, & entendre si apres la cloture de la paix avec l'Espagnol, il seroit continué en son Ambassade: ladite Paix ayant esté arrestée, & luy achevé quelques siens affaires particuliers & domestiques en France: fut de par le Roy son Maistre renvoyé en Hollāde, y cōtinuer sa charge. A son retour il proposa aux Estats beaucoup d'excuses & raisons qui avoyent meu le

le Roy à faire la paix avec l'Espagnol, les asseurant qu'il ne seroit ennemi, ny contraire à leur gouvernement. Mais qu'autant qu'en luy seroit (saulf la paix) il les favoriseroit, & continüeroit en leur alliance, avec promesse de remboursement des deniers dont ils avoyent assisté sa Maiesté durant ses guerres.

Ledit Seigneur Roy pour entretenir le repos de son Royaume, fit un Edit asses samblable à celuy de Ianvier, par lequel outre l'exercice libre de la Religion, il accorde à ses Protestans Francois, & autres habitans de son Royaume certaines bonnes villes pour leur seureté, assigné rentes annuelles pour l'entretenement de leurs Ministres, & Escholes, pour ce leur accordant deux villes libres en ladite Religion ayans Vniversité, assavoir Montpelier, & Montaulban. Il dressa ez Parlemens des Chambres my-parties de Catholiques & Protestans: & encore plusieurs points pour leur asseurance, afin de coupper broche à toutes occasions de plaintes & querelles. Le Legat du Pape & les Docteurs de la Sorbonne en firent de grandes plaintes & clamasses au Roy (cóme si la Foy & Religió Chrestienne s'en fut allée perie) pour empescher la publication & execution dudit Edit. Surquoy le Roy leur donna une responce courte, mais substancieuse: quy fut telle.

*Responce du Roy de Frãce à la Sorbõne de Paris.*

» *A la verité* ie recognois que ce que m'avés dit est veritable: mais ie ne suis point » Autheur des innovations: les maux estoy» ent introduits avant que i'y fusse venu. » Durant la guerre i'ay couru au feu le plus » allumé pour l'estouffer: ie feray maintenãt, ce que se doit au temps de paix. Ie sçay que » la Religió & la Iustice sont les fondemẽs » & colmnes de cest Estat, qui se cõserve p » pieté & Iustice. Mais quãd elles n'y seroyẽt pas, ie les y voudroye establir pied à pied, cõme ie fay toutes choses. Ie feray Dieu aydãt » en sorte que l'Eglise sera aussi bien qu'el» le estoit il y a cent ans, tãt pour la deschar» ge de ma conscience, que pour vostre con» tentemẽt: mais Paris ne fut pas faite tout » en un iour. Faites par voz bons exemples » que le Peuple soit autant exorté á biẽ fai» re, comme il a esté cy devant destourné. » Vous m'avez exorté de mõ devoir, ie vous » exorte du vostre. Faisons donc bien, & » vous & moy, allez par un chemin, & » moy par l'autre: & si nous nous recon» trons, ce sera bien tost fait. Mes Predeces» seurs vous ont donné des parolles: mais » moy avec ma iacquette grise vous dõne» ray des effects. Ie suis tout d'or au dedens: » i'escriveray à mon conseil pour voir voz » cahiers, & vous pourvoiray le plus favo» rablement qu'il me sera possible.

Tandis que l'Archiduc Albert disposoit des affaires du Pays bas avec le Conseil Espagnol ou espagnolisé en Brusselles, & faisoit les preparatifs de son voiage, l'Admirãt d'Arragon Francois de Mendosa Marquis de Guadaleste, Capitaine Ceneral de sõ Armée, cõmencoit à marcher vers la Meuse.

*l'Admirant d'Arragon marche vers la Meuse.*

Le Prince Maurice l'entendant approcher, sur la fin du mois d Aoust (les Estats ayãs estè coys à escoutter tout le lõg de l'Este, à quel coste l'Archiduc voudroit tourner la teste de son armée) fit pareillement ses apprests pour se tenir sur ses gardes, que l'Espagnol ne peusse passer le Rhin: & comme il y avoit allors un navire de guerre des Estats sur ladite riviere de Meuse au devant de la ville de Venloo, dont un Iean de Raet Hollandois estoit Capitaine, les Espagnols l'assaillirent, gagnerent, & bruslerent, où ils n'eurent que six prisonniers, le surplus se sauvant à nage.

*Quelle estoit l'armée de l'Admirant.*

Au commencement de Septembre l'Admirant passa la riviere de Meuse avec toute son armee pres de Ruremonde: Elle estoit de cẽt soixãte dixhuit enseignes d'Infãterie de toutes natiõs, Espagnols, Italiens, Bourguignons, Alemans, Walons, Irlandois & autres, faisans enuiron vingt & cinq mille hommes de pied, & vingt huit compaignies de Cavallerie, sãs autre douze qu'il laissa en Brabant: tellement que toutes les forces de l'Archiduc, entre lesquelles s'estoyent fourrez beaucoup de Francois des reliques de la Ligue, pouvoyent porter à environ trẽte mille hommes: qui estoit certainement une belle armee, & pour espouvanter tout un monde: laquelle estant passee la Meuse, se mit au large au Pays de Iuilliers, Diocese de Coulogne, & Pays d'allenviron, tant qu'approchant le Rhin l'Admirant envoya le Collonel la Borlotte pour passer premier, & ayder à faire passage au surplus: ce qu'il fit au village de Kerckraet, entre les villes de Coulogne & de Bonné, où il fit devaller tous les pontons & belanders qu'il sceut recouvrer: estant passé seulement avec huit cens hommes de son Regiment, & quelques pieces de campagne: avec lesquelles descendant le Rhin plus bas de Coulogne, il chassa tous les navires des Estats qui estoyent sur la riviere: Où ayant amassé tous les pontons & bateaux qu'il peut trouver, il passa le surplus de son regiment & encore quelque artillerie. l'Admirant & le Comte vanden Berghen & autres Seigneurs de sa suyte marcherẽt vers là: et s'approchans du Rhin vindrent premierement avec leurs troupes devant la ville d'Orsoy, des appartenances du Duc de Cleves, assise sur le Rhin, aysée à fortifier, que le Duc Guillaume avoit commencé à fermer de ravelins à la facon du chasteau d'Anvers, dont les fondemens en sont mis, mais pour la grande despence demeurez imparfaicts, que neantmoins on

*La Meuse passee. La Borlotte fait passage au Rhin.*

pourroit

pourroit achever à bon marché. Laquelle l'Admirant sóma & requist luy estre ouverte, pour y passer le Rhi: le Sr Horst Mareschal du Pays de Cleves & le Secretaire s'y voulâs opposer, alleguans leur neutralite, l'Admirant print une cognée,& se mit à dóner sur le rappecul de la porte, ses gés desmótans les eschallós des chariots de Brabât qui sont longs,voulurent escheller les murailles:dont les Bourgeois intimidez, sous promesse qu'il n'y feroit q̃ passer le Rhin, le laisserét entrer luy & ses gens.Ayant ladite ville à sa devotion, il se presenta devant le chasteau (auquel y avoit garnison de quelques soldats du Duc de Cleves, qu'en langue du Pays,ils nómẽt Hanevederé) avec trois moines Capuchins & un bourreau,tenant plusieurs licols à la main,leur demandant s'ils amoyent mieux se laisser pendre q̃ de rendre le chasteau: qui espouvâta tellement ces soldats,qu'ils luy rendirét la place tout aussi tost:Où il s'alla loger,et de là envoya saisir, et ranconner toutes les petites villes et places d'allenviron. Il fit aussi en toute diligéce fortiffier ladit ville d'Orsoy: où passerét trois Regimés Espagnols,avec celuy du Cóte de Busquoy,& 12 cópaignies de Cavallerie:lesquels se câperent vis à vis de ladite ville,tandis q̃ l'Admirât faisoit bastir un puissant fort à Walsó:pour la fortiffication duquel il despeupla d'arbres tout le quartier d'allévíró: ce qu'il fit entre le premier iour & le 8e de Septébre,devât q̃ l'Archiduc Albert fut parti de Brusselles.

*Facon barbare a sommer une place neutrale.*

Les Estats des Provinces unies & le Price Maurice esveillez p ceste si soudaine invasió,penserent à leurs affaires,& levâs leurs garnisons ordinaires,qui tout l'Esté avoyét este oyseuses,les envoyerent à leur *Rendez vous*,ez envirós d'Arnhé en Geldre,faisans embarquer l'artillerie,ponts,pótós & tout autre attiral en grand nombre:Où ledit Sr Prince les alla trouver ptant de la Haye le 4e de Septébre,& le 8e alla au Fort de sGravẽweert(dit Fort de Schenck)où il eut auprimes nouvelles de la prise de la ville & chasteau d'Orsoy,& qu'une ptie de l'armée Espagnolle avoit passe le Rhin,& se fortiffioit à Walsom,pour des deux costez tenir le passage libre & ouvert.

*Les Estats & le Prince Maurice s'apprestent.*

Les gés de l'Admirant courans au loing & au large p les Pays de Cleves,de Iuilliers,de Coulogne,de Mont,de Marck,de Munster & autres quartiers de Westphalé,pillâs,rancónans,tuans,& massacrâs,bref y faisâs pire qu'ils eussét sceu faire en nulle terre ennemie,& nóobstât la neutralité q̃ l'Archiduc Albert avoit accordé à Madame la Doüagere Palatine du Rhin, se saisirent de la ville d'Alpen,& d'autres places d'allenviron. La Cótesse de Moeurs,qui peu auparavât avoit obtenu peille neutralite,fut cótrainte ouvrir sa ville,& contre son gré voir tous les iours à sa table Messieurs les Hidalgos Espagnols:ayât du mal assez à le cótéter, craignant pire,& n'ayât lors nul moyé d'é retirer le pied,falut qu'elle eut la patience.

*Foulles des gens de l'Admirant.*

Le Prince Maurice estant au Fort de sGravenweert ayant entendu d'un prisonier du camp Espagnol qu'un des ieunes Comtes d'Emden estoit aupres de l'Admirant,le sollicitant d'envoyer só armée devant la ville d'Emden,estant en differét,cóme nous avós dit cy devát,avec le Cóte Edsard só Perc. Ledit Sr Prince & le Cóte Guillaume de Nassau son Cousin Gouverneur de Frise & de Groeningen,en escrivirent au Magistrat de ladite ville,les advertissant d'estre sur leurs gardes,leur offrant secours, voire garnison s'ils en avoyent besoin: estans bien d'advis de fortiffier quelques places & avenües d'allenviron,devant q̃ l'ennemy s'en prevalut. Et cóme sur tel rapport (qui estoit bien croyable) lesdits Srs Prince & Cóte estoyét en paine pour les Pays de Frise,d'Overyssel, Cóte de Zutphen,& autres Frontieres par delà le Rhin,ils y envoyerent par tout ré-forcer les garnisons:Et ledit Sr Prince mesme alla le 11e dudit mois de Septébre à Dousbourg & Deutechó accópagne de quelque Cavallerie pour y mettre ordre. Dousbourg est ville assise sur la riviere d'Yssel,oú pour le plus court l'Espagnol eut peu prendre son passage, En chemin il rencontra sa Tante la Cótesse vanden Berghe Mere des Comtes Herman, Frederic,& Hédric servans l'Espagnol, estans en l'armée de l'Admirant: laquelle avoit sollicité vers les Estats generaux & obtenu que son chasteau de Wulft ne fut desmantelé: & que la ville de s'Heeren berghe, en laquelle les Estats avoyent garnison, estant delivrée d'icelle, & rendüe ville ouverte, peusse demeurer neutrale, faisant apparoistre d'Acte de l'Archiduc Albert, qu'il n'attenteroit rien sur ceste place, dont le Pays en peut recevoir dommage:faisant aussi promettre à ses trois fils le samblable,à paine de foursaire la Iustice,haulte,moyenne,ou basse; (comme ladite ville est un Fief tenu de la Duché de Geldre)& de perdre tous ses biés y scituez. Ladite Dame avoit bien fait apparoir de certain Acte dudit Archiduc estant Cardinal, mais depuis qu'il avoit prins possessió au nom de l'Infante, il estoit besoin que ledit Acte fut renouvellé, ce qui n'estoit pas encore fait,à raisó dequoy elle estoit venüe avec ses filles pour le récótrer & saluer promettât de faire incótinent desmanteler sadite ville(ce qu'elle faisoit pour la cóserver de ruine,sachât bié q̃ l'Espagnol ne faudroit de l'assieger à cause de la garnison des Estats qui estoit dedens) & dens huit iours d'envoyer Acte de ses fils,& d'au plustost q̃ faire se pourroit enseigner du changement de celuy de l'Archiduc: dont elle se faisoit forte.

*Le Prince Maurice pourvoit aux Frontieres.*

*Rencontre la Cótesse vanden Berghe sa Tante.*

sorte. Surquoy luy fut accordé que ladite ville de s'Heeren-berghe demeureroit neutrale,& que la garnison du Capitaine Poelgheest en sortiroit,comme elle fit. Et par ce moyé obtint ladite Dame ce pourquoy elle avoit long temps sollicité: ce rencotre fait à propos, luy fut bon. La mesme neutralite fut aussi accordée à la ville d'Anholt, d'où la garnison se retira peillement,& à Bronchorst.

*Lettres du cãp Espagnol interceptées.*

En ces entrefaites furent apportées audit Sr Prĩce Maurice certaines lettres interceptées du cãp de l'Espagnol escrites par le Capitaine Hẽry de Chalons, fils du Bastart, de Rene de Chalons Prince d'Orange (lequel avoit esleve la fille du Cõte de Mansfeldt de laquelle estoit procrée ce Capitaine Chalons) audit Cõte Peter Ernest de Mansfeldt son Grand Pere maternel: par lesquelles il luy mandoit l'estat du cãp Espagnol, la prise d'Orsoy, l'intention de l'Admirant de le tenir,& de fortiffier le Rhin à ses deux rives, pour y avoir un passage libre avant qu'aréter plus avant, qu'il estimoit devoir estre sur les quartiers de Frise, si ce n'estoit que la saison ia escoulée les retint. Qu'ils avoyent esté iusques devant Berck & chassé les navires de guerre des Estats arriere de là, recognu ladite ville, & non autre chose. Que le 9e de Septẽbre il y avoit eu alteration en leur cãp entre les Espagnols, laquelle si l'Admirante de sõ authorité n'eut appaisée, leur armée n'eut pas exploité grãd chose, sinon qu'à ruiner le povre Pays de Cleves.

*Le Prince Maurice se cãpe au Gelderische-weert*

Le 13e dudit mois apres conseil tenu & resolutiõ prinse en quel lieu le Prince Maurice avec l'armée des Estats, pourroit mieux se cãper pour faire teste à l'Espagnol & l'empescher d'entrer quelque part en leurs limites, soit de la Betuwe haulte & basse, ou de la Veluwe: Ledit Sr s'alla loger à un village nõmé viel Seventer, gueres loing de la ville de Sevẽter, assis sur le bord du Rhin, audevant duquel y a une belle & bõne Isle (nõmée *den Gelderschen-Weerd*, cest à dire l'Isle de Geldre) ou il se cãpa tant sur terre ferme qu'en ladite Isle de Geldre) ou il fit un pont du costé & à l'opposite de l'Eglise du village, & un autre de l'autre costé au milieu de l'Isle long d'envirõ cẽt verges de mesure, dressé de planches de sapin sur 44 grandes barques pour passer sa Cavallerie, de son camp en la Betuwe, où elle fut commodement logée sur les villages, où l'Espagnol ne pouvoit aborder sãs passer ou le Rhin ou le Wahal, En ceste Isle de Geldersche-weerd qu'il avoit retrenchée & fortiffiée ez endroits où la riviere estoit le plus estroite, & à basses eaux le plus guayable, il fit venir & planta dix canõs, cinq de demy,& dix de cãpagne. Oú le Cõte de Hohenloo le vint trouver avec rẽfort de quelq̃ Infanterie tirée des Frõtieres de Flandre: & quelq̃ tẽps apres cõme la ville de Zutphen est grande & vague pour laquelle garder est besoing de forte garnisõ ledit Sr Prĩce pour la rẽforcer,& pourvoir de toutes munitiõs requises tant ladite ville q̃ celles de Grolle & de Brefort, y envoya le Cõte de Hohẽloo avec quelq̃ Infanterie de renfort, 14 cõpaignies de Cavallerie, & 4 pieces d'artillerie de fer de fonte autãt vaillables q̃ demy canons. Ce que ledit Sr Cõte exploita heureusement presque à la barbe de son ennemy, qui n'en estoit guerres loing.

*Quelle fut l'yssue de ce monde du Roy Philippe*

La maladie du Roy d'Espagne ayant cõmẽcé en la ville de Madril dez au paravant la resignatiõ qu'il fit de ses Pays bas á sa fille l'Infante Elizabet, se rẽgregea depuis cõtinuellemẽt de plus en plus, tant qu'envirõ la St Iean se sentant debiliter, avec ce q̃ les gouttes le tourmẽtoyent en ses deux mains qui de douleur luy dõnoyent par fois quelques accés de fiebures. Cõme il avoit tousiours eu grande devotiõ à son cloistre de St Laurent, & grand plaisir de l'Escurial qu'il y a fait bastir (q̃ est biẽ le plus riche & plus superbe bastiment qu'il y ayt en toute la Christienté) il y voulut estre porté en quelq̃ mal qu'il fut,& cõbien que ses Medecins le desconseillassent, pour le travail qu'il en endureroit, ce nonobstant pied à pied il y fut porté en six iours, distant de Madril envirõ sept lieües, Estant là les goutes luy augmẽterẽt ses douleurs avec fiebures, tellemẽt q̃ depuis faisant estat de ne iamais relever de ceste maladie, il cõmenca à pẽser á la mort, & à s'y disposer, se faisant administrer les sacremẽs. Puis voulut q̃ Dõ Garcie de Loiola fut par le Legat du Pape sollẽnellemẽt consacré Archevesq̃ de Tollede, par resignation q̃ l'Archiduc Albert d'Austrice luy en avoit fait, retenant une pẽsion de 50000 ducats p an. Depuis luy vint une apostume en la iãbe droite, puis encore quatre autres à la poitrine, dont ses Medecins ordinaires furẽt estõnéz, & appellerẽt de Madril le Docteur Olias, lesquels tous ensamble avec l'advis du Licẽtie Vergayas y appliquerẽt des emplastres pour en faire meurir, & estans meures & enfondrées ietterẽt beaucoup de puante boüe, puis grande quantité de poux, dõt on le sçavoit mal espoüiller, avec ce qu'il estoit si debile & decheu de ses forces, qu'il le faloit remouvoir à 4 en un linceul, pour faire sõ lict & le nettoyer: Ces poux (disoyent les medecĩs) s'engendroyẽt de ceste matiere putride & boüeuse, le reste de son corps ne paroissant quasi q̃ cõme un schille. La grãd' patiẽce qu'il avoit en tous ce tourmens & douleurs extremes, luy fut reputée à une marq̃ & signe de son salut. Et cõme la fiebvre alloit tousiours continuant au cõmẽcemẽt de Septembre il fit venir en sa presence le Prince son fils & la Princesse sa fille

à ce

à ce assistant ledit Archevesque de Tollede & autres: disant à son fils, luy monstrant sõ corps. *Voyez Prince que c'est de la grandeur de ce monde, voyez ce miserable corps, toute ayde humaine est maintenant perdüe: & qu'on avisat à son enterrement.* Il fit là apporter sõ cerceüil fait de cuyvre, & mettre une teste de mort sur un buffet, & une courõne d'or tout ioignant. Puis cõmanda à Iean Reys de Velasco l'un de ses Chambellãs d'aller querir un petit coffret, d'ou il fit tirer une precieuse bague de pierreries, qu'en presence du Prince il donna à sa fille. Disant ceste bague viẽt de vostre Mere, gardez la pour memoire. Il en fit pareillement tirer un papier escrit, qu'il bailla au Prince, disant que c'estoit une instruction cõment il auroit à gouverner ses Royaumes & Pays: puis il fit pareillement aveindre un foüet au bout duquel apparoissoyent quelques marques de sang, disant en le faisant lever en hault, *que c'estoit du sang de son sang*: cõbien q̃ ce ne fut pas de son sang propre, mais de l'Empereur son Pere, qui avec ce foüet souloit chastier sõ corps, & pour cela l'avoit il gardé, & leur voulut monstrer. Ce fait il disposa biẽ particulierement de l'ordre & pompe funebre qu'il vouloit estre observée à son enterrement. Puis il recõmanda en la presence du Nõce du Pape, le Siege de Rome, le Pape, & la Religion Catholiq̃ à ses enfans, requerãt ledit Nonce luy vouloir donner l'absolutiõ de ses pechez, & la benediction à ses enfans recommandant sa fille Infante au Prince son fils, & de tenir ses Pays en paix, leur ordonnant de bons Gouverneurs, recognoissant le bons, & chastiant les mauvais. Il cõmanda d'eslargir de prison le Marquis de Monteiar, à condition qu'il ne retourna plus en Court. Quant à la femme d'Antonio Perez iadis son Secretaire, qu'elle fut aussi mise hors de prison, à conditiõ qu'elle se retira en un Monastere, & que leur vient du coste maternel. Il pardonna à tous ceux qui estoyent prisonniers à cause de la chasse, & aux condampnéz à mort aussi avant que la misericorde de Iustice le pouvoit porter. Ce qu'ayant fait & dit, il donna le dernier adieu à ses enfans par un embrassement, leur disant qu'ils s'en allassent reposer. Au sortir de la chambre le Prince demanda à Dom Christophle de Morra, s'il avoit la maistresse clef royale, il respondit qu'oüy: Bailles là moy dit le Prince: Aquoy de Morra respondit, V.A. me pardõne, c'est la clef de fiance, qu'il ne pouvoir bailler sans l'expres commandement du Roy: surquoy le Prince dit *basta*, & passa outre. Apres Dom Christophle rentra en la chambre du Roy, qu'il trouva quelq̃ peu mieux, & luy dit que le Prince luy avoit demandé ladite clef, mais qu'il ne l'avoit ozé bailler sans congé de sa Maiesté: à quoy le Roy respondit qu'il avoit mal fait. Depuis sentant venir une autre pasmoison il demãda l'extreme onction, qui luy fut administrée p ledit Archevesque de Tollede. Et voulut qu'on luy apporta certain crucifix gardé en un coffre, qui estoit le mesme que son Pere avoit tenu quand il mourut, avec lequel il vouloit aussi mourir: deux iours devant sa mort les Docteurs luy donnerent un beuvrage de hyacintes, duquel il dit en le prenant, que sa Mere l'Imperatrice un an devãt sa mort en avoit beu un samblable: disant qu'il ne mourroit pas encore ce iour là, ny le lendemain, par ce qu'un Religieux luy avoit predit l'heure de sa mort. Apres qu'il eut esté administré de l'extreme onction, le Prince retourna le voir, lors Dom Christophle de Morra entrant dedens, mettant un genouil en terre luy bailla la clef en la baisant, que le Prince print, & la rebailla au Marquis de Denia. Et comme ledit Sr Prince & sa Soeur l'Infante estoyent devãt le lict du Roy, il leur dit: Voyez, ie vous recõmanda Dom Christophle de Morra pour le meilleur serviteur q̃ i'aye eu, & tous mes autres serviteurs, ayez les pour recõmãdéz. Et prenãt derechef congé, les embrassans, sa parolle luy faillit pour la derniere fois, demeurant deux iours en tel estat, tant que le 13e de Septẽbre à trois heures du matin il rendit l'esprit aagé de 71 an, & envirõ quatre mois. Il n'avoit toute sa vie esté gueres suiect à maladies, il fut d'asses belle moyẽne proportion de stature, & de tous les membres, d'un poil blond, qui devint blanc, ayant eu la barbe un peu rousette, ne sentant rien de son visage Espagnol, mais plustost du Pays bas, le front hault & large, avec les levres un peu grossettes & eslevées, comme ceux de la maisõ d'Austrice ont beaucoup eu: il n'eut pas la vivacité d'esprit de sõ Pere, mais apprehensif, & sur ce vigilant & laborieux, aymant bien à besogner aux affaires nuit & iour, & souvent des nuicts entieres: Et nonobstant sa devise, qui disoit *Nec spe nec metu*, au contraire il estoit tousiours aspirãt à de grands desseins qu'il se mettoit en sõ cerveau, qui le travailloyẽt plus qu'il n'estoit de besoi, & qu'il ne pouvoit porter. Avec ce qu'il estoit tousiours doubteux, voires timide, passant quelque fois des choses qui luy succedoyent mal par sa timidité, qui d'un courage magnanime, estans hardiment entreprises, luy eussent bien succedé. Il estoit aussi d'un naturel couvert & simulé, tachant couvrir ses faultes, plustost au detriment d'autruy, qu'au sien, & quiconq̃ l'avoit unefois offensé ne rentroit pas legerement en sa grace, toutefois plus liberal qu'avaricieux, plus posé, que bien avisé. Pour si grande puissance & richesse qu'il avoit,

tant en terres, hommes, qu'en tresors, il a fort peu exploite, & sauf la conqueste de Portugal, plus perdu q̃ gagné, il fut devoten saReligion, voires iusques à la superstition, donnant grand credit aux Iesuites, nõ toutefois tant, qu'il n'entendit & voulut que les Ecclesiastiques cedassent à la Souveraineté temporelle. Nous avons descrit cy devant suyvant leurs téps, ses 4 mariages, & les enfans qu'il en a eu, dont n'en sont restez q̃ le Roy à present regnant Philippe second qu'il eut de la fille de sa Soeur Anne d'Autrice, & l'Infante Ducesse de Brabãt, de Madame Elizabeth de Vallois fille du Roy de France Henry second.

Nous avons icy devant dit qu'il fit tirer hors d'un petit coffret certain papier qu'il delivra à son fils, luy disãt q̃ c'estoit une instruction pour gouverner ses Royaumes & Pays: nous estant venu en mains ce q̃ nous escriverons icy en bref, il nous à samblé q̃ ce devoit estre ce qui estoit contenu audit papier, ou quelque chose de samblable, sonant ainsi.

*Instruction du Roy d'Espagne au Prince son fils.*

*Mon fils* i'ay esté souventefois en paine & soulci pour vous laisser voz Estats en re»pos: mais ny le long temps q̃ i'ay vescu, ny »l'opportunite des Princes qui m'ont este »adonnez, ne m'y ont sceu ayder. Ie cõfesse »avoir frayé plus de cinq cens nonante & »quatre millions de ducats en moins de 33 »ans, qui ne m'ont cause autre chose qu'ennuy & facherie. Bié est vray q̃ i'ay cõquis »Portugal: mais aussi legeremẽt q̃ la Frãce »m'est eschappée, aussi m'en pourroit il bié »autant avenir de cestuy cy. Pleut à Dieu q̃ »i'eusse suivy le conseil de feu mon Pere de »treshaute memoire, ou du moins q̃ vous »voulissiez croire & suyvre le mien, i'éporteroye mes maux plus legerement, & en »mourroye tant plus à repos, vous laissant »en ceste vallee de misere. Voicy donc q̃ ie »vous laisse pour un testament à iamais, p»dessus tant de Royaumes & Seigneuries, »pour cõme en un miroir vous represéter, »en quelle facõ apres ma mort vous aurez à vous gouverner. Prenãt tousiours bié gar»de au changement des autres Royaumes, »pour selõ les occasiõs en faire vostre pro»fit: Ayant tousiours neantmoins l'oeil sur »ceux qui vous sont les plus familiers au »cõseil. Vous avez deux moyẽs pour entre»tenir voz Royaumes d'Espagne, l'un est le ,regime & gouvernemét qui y est, l'autre la navigatiõ des Indes. Quãt au gouvernemét ,il faut q̃ vous vous appuyez sur la Noblesse, ou sur les Ecclesiastiques. Vous appuyez »vous du mébre Ecclesiastiq, retenez l'autre »en bride, cõme i'ay fait. Mais si vous vous »fortiffiez de la Noblesse, racourcez les re»venus du Clergé aussi avant que vous »pourrez. Si vous les voulez entretenir e»galement en amitié, ils vous espuiseront, avec ce q̃ vous mettres voz Royaumes mal »à repos, sans iamais venir à une resolutiõ. »La balance s'en fera tantost de l'autre. Si »vous vous voulez de la Noblesse, mõ advis est q̃ vous teniez les Pays bas en amitié, »p ce qu'ils sont amis des Frãcois, Anglois, »& d'aucuns Princes d'Allemagne. Ny Ita»lie, ny Pologne, ny Suede, ny Danemarck, »ny Escosse, ne vous y peuvent servir. Le »Roy d'Escosse est povre, Danemarck tire »ses domaines des nations estrãgeres, Swe»de est tousiours partialisée, & avec ce mal »située: les Polonois sont tousiours mais»tres de leurs Roix. Encore que l'Italie soit »riche, elle en est trop loing, & pardessus ce tous ses Prices sõt de diverses humeurs. Au »cõtraire les Pays bas sont riches d'hõmes, »& de navires, constans au travail, diligens »en recherches, hardis à entreprendre & »cõmencer, & volontaires à patir. Il est bié »vray q̃ ie les ay donez à vostre Soeur, mais ,qu'en est il. Vous y avez cét eschapatoires, »dõt en téps vous vous pourrez servir. Les »principalles sont, q̃ vous vous mainrenez »tousiours Tuteur Advoe de tous ses enfãs, »& qu'ils ne puissent rien changer au fait de »la Religion. Car ces deux poincts ostez, »vous estes asseuremét quitte absolutemét »desdits Pays. Et se presenteront bien tost »quelques autres Roix, pour par quelque »moyen se les tenir obleigez, par où vous »vous pourrez perdre. Si cõtre ce vous pẽ»ses vous armer des Ecclesiastiquesr vous »vous susciteres des ennemis, ie l'ay experi»mente, Mais tenes bonne correspondence »avec les Papes, donnes leur beaucoup: soy»ez leur debonnaire, entretenez leurs plus »familiers Cardinaux, faites que vous ayez »voix en leur Conclaue. Entretenez les E»vesques d'Allemagne en amitie: mais ne »fyez plus la distribution de leurs pensions »par les mains de l'Empereur. Faites qu'ils »vous cognoissent, il vous en serviront tant »plus volontiers: & receurõt voz presés a»vec plus de contétemét. N'approchez pas »de vous ceux qui sont de basse condition, »pour entretenir la Noblesse & la cõmune »d'un mesme oeil. Car en verité puis qu'il faut q̃ ie le dye leur orgueil est grãd: ils sont puissans en biés, il faut q̃ ce qu'ils desirent »soit fait, ils vous serõt en charge, & finale»ment se feroyét voz maistres. Servez vous ,dõc des Nobles des pricipales maisõs, & les »advãcez à des benefices de grand revenu. »La cõmune ne vous est pas si requise, p ce »qu'ils vous pourront susciter mille envy»es, qui vous consumeront, n'écroyez dõc »nuls, s'ils ne sont de qualité. Faites vous »quitte des Espies Anglois, deschargez »vous des pensions Frãcoises: Laissez vous ,hardimét servir d'aucuns Srs des Pays bas, »q̃ vous les ayez tousiours voz obleigez en

feauté,

»faure. Quāt à la navigation tant Oriētale »qu'Occidentale, en icelle consiste la puis»sance des Royaumes d'Espagne, & tout p ou la bride des Italiēs, dōt vous ne pourrez »exclurre France ny l'Angleterre, par ce q̃ »leur puissance est grande, leurs mariniers ,& matelots en trop grand nombre, la mer trop large, leurs marchans trop riches, leurs »suiets trop affaméz d'argent; & leurs su»iets trop fidelles. Ie vous en ay exclud les »Pays bas, mais ie crains q̃ le tēps & les hō»mes ne changent, à raison dequoy il vous »faudra faire deux choses. Changez souvēt »les Officiers aux Indes Occidentales: ceux »q̃ vous aurez rappellé de là, employez les »aux Offices du cōseil des Indes pardeca: p»ainsi à mon advis ne pourrez vous iamais »estre trōp :, q̃ l'un & l'autre ne vous ma»nifeste le profit, & cherche le plus d'hon,neur. Voyez vous q̃ l'Anglois tache à vous »oster ces profits là (cōme il est puissant en »mer d'hōmes & de navires) quant au Frā»cois ie ne m'ē dōne pas de paine, rēforcez »vous quant & quant de ceux du Pays bas, »encore qu'ils fussent en partie heretiques, »& qu'ils voulussent demeuret tels, à cō»dition qu'ils pourront librement vendre »leurs marchandises en Espagne & en Ita»lie, payans les gabelles royales & autres »droits: Et en obtenant passeport pour pou»voir naviguer vers les Indes tant Orienta»les qu'Occidentales, furnissant icy de cau»tion, & faisant sermēt q̃ retournans de là, »ils viendront descharger en Espagne, sur »paine estās trouvéz, faisans autremēt, d'es»tre punis. Ie pense qu'ils ne vous refuse»ront pas de l'observer. Et par ce moyen » seront cōmunes les richesses des Indes & ,d'Espagne, & demeurerōt conioinctes aux ,traficques des Pays bas, & lors il faudra que » France & Angleterre s'en passent. Mō fils »ie vous presenteroye plus grands choses »devant les yeux, à cōquester d'autres Roy»aumes: mais vous trouverres en mon cabi»net les advertissemens & discours qui de »ce m'ē ont esté bailléz. Faites vous en incō»tinent donner la clef par Christophle de »Morra, que tels secrets ne tōbent en main »de p̄sone. Iay le 7ᵉ de Septēbre fait brusler »une partie des broüillats & minuttes de »ces memoires, ie crains qu'il n'y en ayt au»cuns supprimēz, ayez l'oreille en tentifvé »à en enquester: i'y ay ce iourdhuy adious»té: que si vous vous sauvez accommoder ,avec Antonio Peres, advisez de l'attirer en »Italie, ou du mois qu'il vous promette de »vous servir en autres Royaumes: mais ne »le laissez iamais venir en Espagne, ny au »Pays bas. Touchāt vostre mariage les pie»ces sont ez mains du Secretaire la Loo: »Vous lirez souvent ce billet q̃ i'ay cachet»té, auquel nul n'a mis la main que moy. »Ayez tousiours l'oeil sur voz Cōseilliers plus privéz: accoustumez vous aux cyffres: »n'irritez pas voz Secretaires, dōnez leur »tousiours de la besogne soit d'importance »ou point: esprouvez les plustost p voz'en»nemis, que p voz amis: si vous descouvres »voz secrets à quelq̃ amy familier, retenez »en tousiours la moille en vostre sein.

Ceste instructiō à esté sauvée du feu des memoires q̃ le Roy avoit cōmādé de brusler quoy qu'il en soit, elle peut estre aussi tost vraye q̃ vray-samble, pour les circonstances qui y sont à remarquer.

Le 16ᵉ dudit mois de Septēbre le Prince Maurice ayant resentu qu'un grand ravitaillement avec artillerie & force munions de guerre devoit venir de la ville de Gel dre au cāp de l'Admirāt, convoyé par 1500 hōmes de pied & deux Cornettes de Caval lerie, ptit de sō cāp accōpagné des Cōtes de Hohenloo, de Nassau, & de Solms avec tou»te sa Cavallerie, laissant le Sʳ de Sidenitski Sergeant Maior de l'armée, à avoir le soing du cāp en son absence: Et estant passé la ri»viere de Walhal sur des pontons pres de Bōmel, pensoit aller attendre ledit convoy entre les villes de Venloo & Orsoy, & là dō ner dessus: mais les Espagnols en ayans eu le vent y pourveurent autrement, & s'en re tourna ledit Sʳ sans rien faire. *Entreprise du Prince sans succez.*

Depuis quelques matelots, de Bōmel & de Tyel s'estās alléz rēdre à l'Espagnol vindrent avec une barō couverte le 20 de Septembre attacquer une gallere des Estats es tant en garde sur le Rhin vis a vis de la ville de Rees, laissās couller leur barque avec le flux de l'eau, cōme p nonchaillance (tout de fait advis) ny ayant qu'un hōme au gouvernal, tant qu'elle vint hurter contre la prove de la gallere, tandis que ceux qui y estoyent faisoyent le prieres du matin avāt desieuner, ne pensans rien moins qu'à mal, pour une telle barque, dōt les matelots ayans avec les espaulles levé les dennes de la couverture, & les ietté aval l'eau, assaillirēt la gallere, affranchirent le bord, & se mirēt à charpēter les galiots ainsi surprins à despourveu, dōt aucuns y furōt tuéz autres blesséz, le Capitaine nōmé Simō Iāsō d'Eedam se sauva luy dixiesme en sa chaloupe, & eschappa de leurs mains: painsi ces Matelots demeurez maistres de la gallere en deschargerēt trois pieces d'artillerie de fonte de fer, & tout ce qui leur duisoit, & la quittans pour ce qu'elle estoit ia viele & malaisée à s'en ayder, mirēt le feu dedés. *hardi exploit des matelots de l'Espagno*

Le 25ᵉ dudit mois s'assablerent les Estats du Duc de Iulliers pour deliberer sur ce qui estoit de faire touchant la prise de la ville d'Orsoy, & autres attētats de l'Admirāt d'Aragō: aucuns entre lesdits Estats favorisoyent secretement ledit Admirant, sachans bien q̃ ce qu'il en faisoit n'estoit que par la charge du Roy d'Espagne) des doublons

duquel ils avoyent eu de long téps les paulmes oictes) & de l'Archiduc Albert, le tout neantmoins sous pretexte, d'entamer p ce costé là, la guerre aux Provinces unies, & d'une autre facō q̃ nuls autres Gouverneurs (car c'estoyent les vantises dudit Archiduc dez sō arivée au Pays bas, ce neantmoins quelques simultéz & difficultez qui se trouvassent, lesdits Estats de Cleves resouldrent d'envoyer sōmer l'Admirant de rédre ladite ville d'Orsoy, puis qu'il avoit dit q̃ ce n'estoit q̃ pour avoir passage outre le Rhin. Et q̃ s'il le refusoit, & qu'il y falut aller p voye de fait qu'on escriveroit au Cōte vāder Lippe Capitaine General du Circle inferieur de Westphalen, q̃ de là en avant il ne permit plus qu'ō fit levée de gēs en ses quartiers & Circle pour la guerre de Hōgrie: mais pour la deffense & conservation du Pays, qu'on en recuilla autāt qu'il seroit possible de recouvrer, employāt à cela la collecte des deniers destinéz pour la guerre cōtre le Turc. Et qu'au plustost il fit assābler les cinq Circles inferieurs en la ville de Dortmōt, pour deliberer par quels moyens ils voudroyent assister ceux de la Duché de Cleves. En outre q̃ le Duc de Cleves escriveroit à l'Empereur, Princes, & villes Imperiales, & singulierement aux quatre Princes Electeurs du Rhin, au Duc de Bruynswyc & Landtsgrave de Hessen, faisant ses doleances du grād tort qu'on luy faisoit, & à tous ses Pays: & demandant secours pour y remedier, & destourner plus grand mal. Lesdits Estats deputerent aussi quelques uns d'ētre eux pour se trouver pardevers lesdits cinq Circles lors qu'ils seroyent assamblez: & y requerir remede qui fut prompt: comme pareillement ils en deputerent aucuns vers ceux de Cologne (qui trop ouvertemēt favorisoyent les actiōs de l'Admirāt) pour les induire à n'envoyer plus nuls vivres ny munitions au Camp des Espagnols, cōme ils avoyent tousiours fait: Là fut aussi arresté qu'ō mettroit incontinent bonne garnison en la ville de Dusseldorp.

Sibille Princesse de Cleves Soeur du Duc avoit auparavant & tost apres escrit à l'Archiduc estant en chemī pour sō voiage d'Espagne, en Nivelle & p ses Ambassadeurs fait faire les doleances du Duc & d'elle de ladite prinse & des autres attētats de l'Admiant: à laquelle l'Archiduc respondit en ces termes.

*Lettres de l'Archiduc à la Princesse de Cleves.*

» *Tresillustre & treschere Cousine &c.* Les »plainctes & doleances que l'Ambassadeur »de V.E. & du Tresillustre Prince le Duc »vostre Frere nous à faites & remonstrées, »ne nous ont esté gueres agreables à ouyr, »touchāt la cōduite de l'armée du Roy d'Espagne: Veu qu'on pouvoit bien considerer »& pēser, qu'une telle traite de l'armée Royale seroit en charge à V.E. & vos suiets: »Et q̃ le logis prins en la ville d'Orsoy en »feroit diversement iuger plusieurs persones. Tant y a, cōme de ce V.E. se devra tenir persuadee de nostre part. Que nous »n'avons iamais eu en pensement d'aucunemēt preiudicier voz terres & Pays avec l'armée du Roy, ny donner la moindre occasion de plainte. *Mais puis qu'une fois »nous sommes esmeuz à assaillir par armes les »rebelles de sa Maiesté, & ceux de V.E. Ce »qu'estant arresté par meure deliberation de »Conseil, dōt nous vous avons bien voulu faire ouverture, que cela se doibt exploicter en »telle sorte: V.E. non plus que nostre treschere »& bien aymé Cousin, ne l'entendra ny prēdra »pas autrement que de bonne part.* Quant à, ce q̃ nous ne quittons pas selon vostre demande promptement la ville d'Orsoy & »ne desmolissons point de Fort de Wallsom, »V.E. entendra que pour le temps present »nous ne nous pouvons servir d'autre passage outre le Rhin, pour accomplir nostre »dessein, mais nous le ferons à la premiere »commodité selon nostre promesse: Et que »les gens de guerre du Roy en leur passage, & aux quartiers où ils sont logez à present, soyēt tenus en tel ordre & discipline »que V.E. ny Monsieur le Duc son Frere, »n'auront plus nulles telles plainctes de »leurs suiets, comme elles ont eu iusques à »present: & qu'entretiendrons bon & loyal »voisinage p ensamble, ce q̃ nous vous avōs »bien voulu, ensāble de nostre syncere intention escrire par la presente &c.

*Les Espagnols courent tout devant eux au Pays de Cleves.*

Au contraire de ces promesses tout ce mois de Septēbre pendant que l'Admirant seiournoit à Orsoy, ses gens espars par le Pays de Cleves, prindrent les villes d'Alpen, Santhen, Calcar, Goch, & Gennep, nō sans meurtres, & infinis outrages: 300 chevaux desquels allerent devant la ville de Cleves, où le Duc estoit en son Palais, voulans entrer en la ville, sous promesse qu'ils laisseroyent le Duc paisible en son chasteau, ce que leur estant refuzé ils se retirerent tout mocquans: & cinq iours apres, y retournerent, faisans la mesme demande, disans en avoir chargé de l'Admirant: et au cas qu'on le leur refusat qu'ils chercheroyent autres moyens: mais ils eurent autant la seconde que la premiere fois.

En ceste Assamblée des Estats de Cleves le Duc & sa Soeur s'estans trouvéz en psonne, oú ladit Princesse se porta courageusement à animer lesdits Estats & leur Noblesse, voire souvēt avec les larmes aux yeux: fut de sa pt du Duc escrit au Prince Maurice, le remerciant du bō ordre qu'il tenoit à ce que ses Pays ne fussent foulléz, le pryant de continüer & perserver autant qu'il luy seroit possible: & ne leur porter aucune ranceur de ce q̃ l'ennemy s'estoit ainsi logé en ses terres, mais plustost qu'il en eut

pitié

pitie & cõmiseratiõ. Et cõme les Deputez des Circles Inferieurs estoyẽt lors assẽblez à Dortmõt,ils furẽt requis par lesdits Estats de Cleves,d'envoyer le Cõte vãder Lippe vers l'Admirant poursuyvre la restitution d'Orsoy:mais c'estoit loing de là, & ne faisoit l'Admirant estat de la quitter si legerement.

Le Prince Maurice tandis q̃ l'Admirant fortiffoit Orsoy,voulãt faire une reveüe en gros de sõ armee,la fit mettre en bataille p̃ esquadrõs au dessous de la mõtagne d'Elté, en une plaine cãpagne de bruiere,si d'aventure les Espagnols qui avoyẽt passé le Rhin en eussent voulu mordre:mais riẽ ne se presentãt ledit Sr Prince, se cõtéta d'avoir veu le bel ordre & en bõ poiƈt de sa Cavallerie & Infanterie,& la bonne resolutiõ & envie qu'ils avoyẽt d'affronter l'énemi si l'occasion s'y fut presentée.

*Le Prince Maurice fait reveue de son armée. Lettres de*

l'Admirant ayant achevé sõ Fort de Walsom à l'opposite d'Orsoy , envoya le 29e de Septẽbre sõmer la ville de Rhinberck, par lettres amiables au Capitaine Schaef Gouverneur de la place,qu'il sçavoit estre attaiƈt & fort malade de la peste (qui regnoit fort en ladite ville) lequel ne fit autre respõce sinõ qu'on estoit en conferẽce avec le Prince Eleƈteur de Coulogne,pour la luy remettre entre les maĩs, dõt il en attẽdoit respõce, parquoy ne pouvoit sur ce dire autre chose. Au devãt de ladite ville de Berck y a une petite Isle au milieu du Rhin,où le Prĩce Maurice(attẽdãt biẽ qu'elle seroit assiegée)envoya trois cõpaignies pour s'y retrẽcher,lesquelles y estans arrivées, trouverẽt le lieu non seulement mal cõmode,mais q̃ par une eau basse on les pourroit venir ayséement charger & coupper la gorge,parquoy se retirerent en la ville , nonobstant qu'on y mourut fort,n'estant resté pour le plus en tout q̃ 400 hõmes. L'Admirant nõ content de ceste respõce,rescrivit derechef au Capitaine Schaef,luy mandant q̃ nõobstant ladite conference,& p̃ provision qu'il remit la ville entre ses mains , mesmes en escrivit à la fẽme dudit Capitaine,luy promettant bonne recõpense s'elle y pouvoit induire son Mari:mais cõme c'estoit toute paine perdüe , avec ce q̃ le Prince Maurice entẽdãt la maladie de Schaef,avoit pourveu au gouvernement de ladite ville,du Capne Heddinc,il falut q̃ l'Admirant y mit autre chose que du papier pour l'avoir : ce le 10e dudit mois la fit investir.

Ceux de Wezel principale ville du Pays de Cleve,belle, riche,& marchãde voulans allumer un cierge au Diable , deliberez de faire quelq̃ beaux presẽs à l'Admirãt,pour amolir son courage à ne les vouloir forcer, cõme il avoit fait les autres villes du mesme Pays à l'autre coste du Rhin, luy escrivirẽt, demãdãs saulf-cõduit pour leurs Deputez,

*ceux de Vvezel à l'Admirant & sa responce.*

chevaux,& chariots,afĩ de libremẽt luy pouvoir porter lesdits dons & presẽts. A quoy il respondit en substance q̃ ce n'estoit pas sõ but ny sa coustume d'accepter dons ny presens,pour le destourner plus ou moins de son devoir au profit & service des Amis : mais plustost qu'il requeroit qu'eux tous ensẽble,selõ la necessite, fissẽt avec luy tout devoir,& travaillassẽt à oster les occasiõs & matieres de tous les maux, dõt l'Eglise & la Repibliq̃ estoyent tant deschirees. A raison dequoy veu q̃ le principal point pour servir au bien du cõmun,& pour aquerir sa grace consiste en cela: q̃ plus grand present ne luy sçauroit estre fait, sinon d'entendre qu'ils rendent paine à retrencher les causes du mal,& à restablir la Repibliq̃ & l'Eglise en tel estat qu'elle avoit esté paravant les troubles: ce qu'esperant d'eux devoir estre accõpli,ils luy feroyent en cela des grands presens,& pourroyent espargner les despẽs & les dangers à les envoyer:d'Orsoy le 12e de Septembre.

*Lettres du Cõte vandẽ Broek requerant saulvegarde.*

Le Cõte vanden Broek escrivit pareillemẽt du 20e dudit mois audit Sr Admirãt,le pryant luy envoyer saulvegarde pour son chasteau de Broek,sa famille,& ses suiets:A quoy l'Admirãt luy respõdit en termes couverts: alleguant les contraƈts & obligatiõs mutuelles du Roy d'Espagne & du Duc de Cleves à la deffence & conservation de la Religion Catholiq̃ & repos public,esquels termes ledit Cõte se maintenant selon son devoir, il seroit receu avec tout amour en sa proteƈtiõ,& honoré suyvãt ses merites,qui luy servira de plus seure sauvegarde que du papier.

Ce neantmoins le Cõte vandẽ Broek ayant receu certains advertissemẽs q̃ les Espagnols avoyẽt deliberé de forcer sõ chasteau de Broek, envoya le 6e d'Oƈtobre sur le soir biẽ tard,sa fẽme,filles,& Damoiselles,hors en sauveté,deliberé le lẽdemaĩ de charger ses plus precieux meubles:Ce qu'il ne seut faire:car ledit iour du lẽdemaĩ sõ chasteau fut investi de toutes p̃ts,dez le poĩt du iour quelques canõs bracquez,& le mesme iour batu. Le 8e dudit mois le Cõte parlementa avec les Espagnols,& traiƈta d'appoitemẽt, qui fut q̃ les soldats qu'il avoit sortiroyent quãt & luy, & seroyẽt conduits iusques en lieu de seureté. Sur ce le chasteau fut rẽdu, & sortit avec ses gẽs qui estoyẽt tous soldats à l'eslite:mais il fut incõtinẽt assailli des Espagnols & prins prisonier:ses soldats iusques à 40 furẽt menéz en une cãpagne prochaine,où non seulement les armes,furent ostées mais falut qu'ils se despoüillassent tous nuds , puis furent miserablement massacréz : il en resta encore six des gens du Duc de Iuilliers, lesquels ne se voulãs fier aux Espagnols s'estoyent retirez à l'escart, tãt q̃ la plus grande furie fut passée. Ce tẽps

*Le Cõte vãdẽ Broek assiegé en son chasteau se rend.*

pendant ils despoüillerent pareillemeut le Comte, auquel ils eussent fait tout autant qu'a ses soldats, s'un Capitaine ne l'eut esmené en une chambre à part, & par ce moyẽ eurent aussi ces six soldats la vie sauve: toutefois ils en despoüillerent deux aussi nuds qu'estans sortis du vẽtre de la mere, que par moquerie ils mirẽt aux deux costez du Cõte: neãtmois sur l'instãte priere dudit Sr ils les laisserẽt aller tous six. Ce tẽps pẽdant le Cõte eut en sa chambre garde de Hallebardiers, sans q̃ nul de ses gens peusse estre aupres de luy, q̃ le Sr de Hardebergh sõ Cousin, & un page.

Le 10e dudit mois le Capitaine ordõné à la garde de ce chasteau, vint dire au Comte qu'ils pouvoit bien aller pourmener s'il luy plaisoit, sur quoy il respõdit, voires si ce pouvoit estre sans danger: Apres disner cõme il luy print envie d'aller pourmener avec le Capitaine, estant en la cõpagnie duquel il n'avoit doute de rien: en allãt il vid beaucoup de sang espars le long de la voye, disant à son page, voila le sang de noz serviteurs, s'ils ont envie de m'en faire autant, i'ayme mieux au iourdhuy que demain: allant plus avant iusques à son moulin à l'eau sur la riviere de Roer, il fut assõmé d'un levier, autres disent de la hãte d'un espieu ou hallebarde, & rué par terre, disant seulemẽt avec les maĩs levées au ciel: *Mõ Dieu &c*, & fut incontinẽt percé deux ou trois fois au travers du corps, & demeura là mort estẽdu iusques au 12e dudit mois: Voila commẽt ce povre Sr mourut miserablemẽt. Encore ne peut ce corps mort avoir repos, car les Espagnols le porterẽt en une hutte où ils le brusserent en pouldre, pour faire à opprobre sa religion.

*Le Comte meurtri.*

Quelque tẽps apres les Espagnols prindrent les villes de Burich, Dynslaken, Holt, & Rees au mesme Pays de Cleves, & toutes les autres places & forteresses frõtieres d'allenviron, chassãns ou meurtrissans les garnisons qui y estoyent, & y faisans autres mille insolences.

Ce que l'Admirant n'avoit voulu recevoir nuls presens de la ville de Wezel, estoit pour ce qu'il avoit intention d'en tirer plus grand piece. De fait apres leur avoir escrit des lettres bien amples en Latin d'un stile vrayement Iesuitique, voulant qu'ils restablissent l'exercice de la Religion Romaine, il envoya sa gendarmerie devãt ladite ville, & les menaça de telle facõ, qu'il falut qu'ils donnassent congé à leurs Ministres, & receussent les Prestres & Iesuites, pour y faire le service aux Tẽples selõ l'usage de l'Eglise Romaine, & outre ce les cõtraignit à une exactiõ tresdure & malaysée à trouver, pour le povre tẽps qu'il faisoit allors, assavoir de cent mille rycx dalders, & mille muids de blé: dõt ses soldats se faignirent mal cõtents, pensans en prenans ladite ville s'y faire tout d'or, mesmes s'ẽ voulurent attacher de fait à ceux qui avoyẽt fait ce taux. Or le premier payement, assavoir la moitie des cents rycx daldres estans escheuz, les Espagnols ne le voulurẽt poĩt recevoir qu'ẽ pesãte monoye, (c'est a dire au mesme prys que les daldres avoyẽt dez le cõmencemẽt esté forgéz, qui ne differe gueres moins d'ũ tiers du cours d'auiourdhuy) ou autrement qu'ils vouloyẽt rõpre l'accord fait avec eux. Ce qui amena divisiõ en la ville, en laquelle y avoit 300 soldats du Duc de Iuilliers, 2000 bourgeois maistres de familles, & autres 2000 tãt ieunes cõpagnons, qu'artisans & manoeuvriers: tellemment qu'aucuns d'entre eux eussent mieux aymé ioüer des cousteaux contre les Espagnols, que de se laisser ainsi gourmander par telles exactions sans nul fõdemment, droit, ny action: Ce que le Mareschal du Pays desconseilla: aussi estoit-ce leur plus beau, car quand ce n'eut esté q̃ le feu que les Espagnols eussent peu mettre aux faulxbourgs, & en leurs maisõs chãpestres, cela leur eut fait trois fois plus de dõmage. Avec ce que ledit Mareschal leur proposoit qu'ores qu'ils eussẽt repoussé un assaut, trois, ou quatre, q̃ l'Espagnol ne s'en fut pas soucié pourtãt, & y eut rebẽdé si souvent, (ayant des hõmes assés), qu'il l'eut emportée, q̃ lors ce seroit à tout perdre sans plus nul remede. Ces soldats du Duc oyãs ceste resolutiõ des Bourgeois, & qu'õ estoit en termes de faire l'un ou l'autre, ayans peur de leur peau, s'excusans sur ce q̃ le temps de leur retenüe estoit expiré se retirerent. Le Iuge de la ville entẽdant l'opiniatre & desraisonnable instance des Espagnols, dit ouvertemẽt. *Que s'ils n'estoyent pas contens du premier accord, & qu'il ne se peut faire autrement, qu'avec l'ayde de Dieu ils a-viseroyent à se deffendre, & de plustost eux mesmes mettre le feu en leur ville, l'abandonner, & se sauver aillieurs.* Ceste magnanime respõce modera l'Espagnol, qui fut encore tout ayse d'avoir l'argent.

*l'Admirant menace & rãçonne la ville de VVezel.*

L'Admirant ayãt fait investir la ville de Rhin-berck, ses Espagnols entrerẽt à cheval & à pied en l'Isle qui est au milieu du Rhin, sur lesquels ceux de la ville ioüoyent de leur canõ tout à plaisir: neantmoins ils assaillirẽt ceux qui y estoyẽt de la pt des Estats assez legeremẽt retrẽchéz, & gagnerent leurs retrenchemens, ils bracquerent aussi deux pieces au bord du Rhin, d'où ils tiroyẽt cõtre le Fort qui estoit en ladite Isle, q̃ les balles percoyẽt de pt en part. Ce q̃ le Gouverneur remarquant, ordonna qu'un Sergeãt & sept ou huit hõmes seulemẽt, demeurassẽt audit Fort, & q̃ le surplus se retira au dessous de la ville: où estãs arrivéz, ledit Sergeant avec les siens les suyvroit apres avoir mis le feu en toutes les huttes: le

*Siege de l'Admirãt devãt la ville de Rhin-berck.*

canon

canon de la ville, & les ramparts bord éz de Mousquetiers favorisoyent leur retraitte, parainsi ils vindrent á sauveté en ladite ville, quittans ladite Isle, dõt les Espagnols n'en ozans si tost approcher, (crainte de quelque feu caché) se saisirent le lendemaĩ.
Le 12 dudit mois les Espagnols s'estans retrenchez en leur camp, & dressé trois batteries de quatre pieces chacune, à la poincte de ladite Isle, pour rompre les deffences des assiegéz : il en mirent encore deux de deux canons & deux moyennes audevant de la Cassel-porte, & du Boulevers. Le 14 cõme il faisoit un broüilars, ils approcherẽt plus pres iusques à une petite escluse pres de la porte du Rhin au dehors de la demy Lune, qui estoit devãt la ville. Estans ainsi prests à batre, Alphõse d'Avallos la fit sõmer en sõ nõ privé p un Tabourin. Ce tẽps pẽdãt le Magistrat de la ville mit en avant au Gouverneur de requerir à l'Admirant passeport pour un messager qu'ils envoyeroyẽt au Prince Electeur de Coulogne, voir s'il ne sçauroit obtenir que ladite ville fut neutrale.

*La ville sõmée.*

Surquoy & sur la semonce du Tabourin les Capitaines & Nicolas Wippart, Auditeur estans assamblez, resolurent de tenir bõ iusques au dernier, refusans au Magistrat leur propositiõs, pour evitter toutes doubtes & souspeçons: Et combien qu'ils eussent receu instruction du Prince Maurice, de ce qu'ils auroyent à respondre, quand on les viendroit sommer de la part de l'Admirãt, ce neantmoins, puis qu'ils estoyent sõméz particulieremẽt par un Collonel, ils trouverent bon de respõdre au Tãbourin, qu'ils vouloyent garder la ville pour le service de Dieu, dudit Seigneur Prince, & des Estats iusques au dernier homme: & que ledit Tabourin n'eut plus à retourner, s'il ne vouloit estre salüé à coups de balles.

*Resolution des assiegez.*

Ce Tabourin estant retourné avec ceste responce, l'Espagnol se mit à donner de toutes ses pieces: dõt envirõ les neuf heures le feu s'esprint en une tour, où estoit la pouldre, qui la fit voller en l'air, tellement qu'il n'y resta plus de pouldre en la ville, que ce que les soldats avoyent dens leurs flasques, & ce que les canonniers avoyent pres de l'artillerie. Ceste tour tenoit au chasteau ioignant la porte du Rhin: & cõme tous les huis & fenestres estoyent bien serréz, on ne peut iuger autrement, que le feu y estoit entré d'un coup de canon en un endroit de la muraille qui n'estoit que d'ũ pied d'espois, dont la balle seroit tombée en la pouldre. Quoy qu'il en soit, il y avoit dedens cent cinquante barriques de pouldre, qui firẽt tel esclaudre, qu'õ pẽsoit que la ville devoit fondre, emportant non seulement une bonne partie des maisons, mais aussi une partie du rampart pres de la porte du Rhin. Le Gouverneur de la ville Capitaine Lucas Heddinck en fut tué, & plusieurs soldats qui estoyent en la demie Lune, dont la porte fut emportée. Ce q̃ les Espagnols ayans apperceu, vindrent pour brusler le tappe-cul, mais par les gens frais qui y furent envoyéz, ils en furent empeschez.

*Feu dens la poudre.*

La ville ayãt receu ce desastre, les bresches n'estãs legerement à reparer, & les assiegez se trouvãs desnüez de poudre, les Capitaines s'estans assãblez avec l'Auditeur, pour cõmuniquer ce qui estoit de faire, iugerẽt estre expedient de parler d'appoinctement, dont le delayer ne pouvoit estre que preiudiciable & dangereux, estant impossible de destourner ny repousser les assaults qu'on leur eut peu donner: parquoy faisans toucher le tabourin à la Santporte, requirent des Ostages pour pouvoir envoyer leurs Deputéz vers l'Admirãt. Surquoy Dõ Alphonse d'Avallos y envoya deux Capitaines Italiẽs: d'où sortirent les Capitaines Loon, & Fovillan: Lesquels finalement s'accorderent de rendre la ville, sortans avec leurs armes & bagages, mais le drappeau pliè, sans son de tabourin, & sans feu: que tous qui voudroyent, pourroyent sortir avec les soldats, & leur bailleroit-on quarante chariots qui les conduiroyent avec bon convoy iusques à Zanten, sous promesse que de quatre mois, ils ne porteroyent les armes contre le Roy d'Espagne ny l'Archiduc Albert : Parainsi fut le 15 dudit mois ladite ville rendüe audit Dom Alphonse d'Avallos, qui leur fit beaucoup de courtoisie, en rememorant le bon traittement que le Prince Maurice luy avoit fait à la Haye lors qu'il fut prisonnier en la Betuwe, quand le Duc de Parme assiegeoit le Fort de Knotsenbourg à l'opposite de Nymegen, & que partie de sa Cavallerie fut deffaite, qui le contraignit de lever son siege, & de se retirer de là.

*La ville de Berc rẽdue.*

Le Prince Maurice avoit dez le dernier iour de Septembre escrit aux Deputéz des Circles inferieurs de Westphalẽ assambléz »à Dortm õt. Cõme il avoit entendu qu'ils »estoyẽt là venus pour adviser des moyens »par lesquels les terres de l'Empire seroyẽt »nõ seulemẽt affranchies des gẽs de guerre »des Estats des Provinces unies, mais aussi des Espagnols: Et aussi par quel moyen les »villes tant de l'un que de l'autre parti »sur le territoire de l'Empire pourroyent »estre rendües libres à leurs Princes & Srs: »ce que luy avoit esté agreable d'entendre. »Parquoy il ne leur vouloit pas celer, comment le tresillustre Prince Electeur de Co»logne, avoit fait requerir les Estats Generaux des Provinces unies, luy estre la ville »de Rhin-berck rendüe. Ce que lesdits Es»tats estoyent deliberez & bien resolus de »faire, mesmes de bailler pleige que d'oresenavant

*Lettres du Prince Maurice aux Deputez des Circles.*

»navant leurs gens de guerre n'entrepren»droyent plus sur les villes des limites de l'Empire: si avāt que lesdits Seigneurs De»putez, Prīces, & Seigneurs, ensamble les membres de ce Cirrcle inferieur de West»phalen, demeurassant respōdans & cauti»on, que leurs ennemis & adversaires ren»droyent de mesmes les villes qu'ils tien»nent audit Empire, & promissent que de»sormais ils n'entreprendroyent sur plus »nulles, ne y bastiroyēt aucunes forteresses, »de maniere que lesdits Seigneurs ne de»vroyent avoir plus rien à craindre de ce cos»té là.

» Et attendu que lesdits Estats n'ōt pas »ladite ville dudit Seigneur Prīce Electeur, »mais l'arrachée par force à leurs ennemis, »par où à bon droit ils la pourroyent re»tenir: neantmoins qu'ils estoyent prests »aux susdites cōditions de la rendre à son »Seigneur naturel: leur samblant estre aussi »bien raisonnable que leurs ennemis ren»dissēt les ville & forteresses qu'ils occup»pent sur ledit Empire, nō aux Estats, mais »aux Princes leurs Seigneurs naturels, que »par force, & contre les ordonnances de »l'Empire ils leur ont emblées cōtre leurs »promesses. Car si on permettoit aux enne»mis desdits Estats, de leur faire la »guerre par le moyen des villes & l'Empi»re: que lesdits Seigneurs Deputez (comme »gens de iugement) pouvoyent bien consi»derer, que lesdits Estats n'estimeront pas moins cela leur estre permis qu'à leurs en»nemis. Ce q̄ par certaine & singuliere ami»tie & bōte de coeur ils ne leur ont pas vou»lu tenir caché, pour à ce esmouvoir les E»lecteurs & Princes de l'Empire, ne pou»vās voir chose qui leur fut plus à gré, que »la prosperite & repos d'iceluy, à l'avance»mēt, & entretenemēt duquel ils voudroyēt »ayder de toute leur puissance: es pryāt a»miablemēt vouloir mettre en considerati»on l'importance de ce fait, & sur iceluy »tellement deliberer & resoudre, qu'au »maintenement de la paix commune, & a»mitié voisine, ils trouverront estre requis »& cōvenable &c, les recōmandant &c. Du cāp du Geldersche weerd le dernier de Sep»tembre 1588.

*Deputes du Duc de Cleves vers le Prince Maurice.*

Or depuis ces lettres assavoir le 14 d'Octobre, vindrent au camp dudit Seigneur Prince, certains Deputez de sa p̄t du Duc de Cleves remōstrer cōme l'Admirāt engloutissoit tous les iours de plus en plus, les villes, & places de son Pays, et que ceux des Circles de Westphalen avoyent cōsenti de lever trois mille hommes de pied pour mettre en garnison ez villes frontieres, attendant la resolution de l'Empereur sur tels desordres, foulles, & oppressions: attendu que ledit Seigneur Duc de Cleves & les Princes Electeurs du Rhin avoyēt escrità sa Maiesté Imperiale, que si cela ne se faisoit maintenant qu'il à son Frere l'Archiduc Albert aupres de luy, qu'ils estoyent deliberez de eux mesmes prendre ce fait en main. Protestans lesdits Deputez pardevāt ledit Seigneur Prince Maurice, & le Cōseil de guerre, que tout ce que l'ennemi leur faisoit & machinoit, ne se faisoit par dissimulation ou connivence de ceux du Pays dudit S^r Duc, mais par pure force, violence, & outrage, au grand regret dudit Seigneur leur Prince, & de tous ses Pays, & suiets.

Sans ce desastre advenu à la poudre de Berck & la peste qui y regnoit asprement le Prince Maurice avoit bien esperé que l'Admirant s'y eut à hurté plus long temps, & luy eut baillé plus d'ouvrage, tandis que les Estats eussent peu assambler plus grands forces, pour luy tailler de la besogne d'un autre costé: Ce que ne luy ayant pas succedé, son intention ne fut que de bien fortiffier son camp, & de se tenira sur la deffensive, que l'Admirant ne peut rien empietter sur luy le long des rivieres, le prevevant à la surprise du Fort de Tolhuys ioignant le Fort Sgravéweerd en la Betauwe, grandement important à la conservation de toute l'Isle & des Forts d'icelle, nommement dudit Sgravenweerd, à quoy l'Espagnol avoit si long temps aspiré, luy estant un cabacon sur le nez qui le pressoit fort: & pour coupper passage à sō ennemi s'il eut voulu tirer vers Doesbourg en la Comte de Zutphen, il se saisit pareillement de la ville & chasteau de Seventer, lesquelles places il n'eut pas toutefois, sans effort & sans y amener le canon.

*l'Admirant paye ses gens aux despens d'autruy.*

L'Admirant ayant receu cest argent de Wezel, comme nous avons dit cy devant, & encore beaucoup d'autre, des villes qu'il avoit ranconnées, & quelques autres deniers de Brusselles, fit quelque payement à ses gens, qu'il fit passer le Rhin, laissant garnison ez villes qu'il avoit prises & empiettées sur la Duché de Cleves, puis alla passer pres de Wezel la riviere de Lippe. Lors fut disputé entre luy & ses Chefs de guerre, quelle traitte ils prendroyent pour la meilleure, assavoir vers le Pays d'Overyssel, ou s'ils descendroyent à val du Rhin. Le Comte Frederic vanden Berghe eut veu volontiers que l'armée eut entré en Overyssel, & Frise: mais Dom Loüys de Velasco refusant de marcher, considerant l'arriere saison & l'hiver sur les bras, dit ouvertemēt que de mener l'armée du Roy si avant en Pays ou les vivres & autres commoditez leur pourroyēt defaillir, c'estoit pour la ruiner: parainsi l'Amirant print le chemin de Bocholt, escrivant à toutes les villes du Diocese de Munster, luy apporter argent vivres, & munitions. A raison dequoy les Estats generaux des Provinces unies, escrivirent

virent aux Gouverneurs & Surintendens dudit Diocese, qu'ils se gardassent bien de ce faire comme il n'avoyent encore fait iusques à l'heure: autremẽt qu'ils ne pourroyent tenir pour neutraux, ceux qui en telle sorte assisteroyent leurs ennemis.

Le Prince Maurice ayant eu le vent de la diversité des opinions des Chefs de l'armée Espagnolle, voulãt iouër du seur, craignant que soudainement ils ne luy fussent venus tõber sur les bras, en ce village pres de Sevẽter où il estoit, & le retrẽcheroyent arriere des villes de la Comté de Zutphen, estant son intention de mener son armée à Doesbourg, & quiter ce logis, fit fortiffier l'Eglise dudit village, oú il planta trois batteries aux advenües, & quelques demy-lunes au dehors des trenchées, ce qui fut fait en extreme diligence, par où il asseura le passage vers Dousbourg. Puis ayant fait la reveüe de son armée dens l'Isle du Geldersche-waerd, qu'il trouva estre d'envirõ deux mille hommes de pied, laissant ces forts, & la ville & chasteau de Seventer bien furnis, il mena son armée à Doesbourg, qu'il mit partie en une Isle a l'opposite au milieu de la riviere d'Yssel, & partie à dos de la ville vers la cãpagne en des trenchées qu'il y fit faire biẽ gardes avec bõne artillerie, pour y attendre son ennemi de pied coy, si d'avẽture il s'eut voulu venir ruer sur ladite ville de Dousbourg, pour y gagner un passage outre l'Yssel, & entrée en la Veluwe.

*Le Prince s'asseure.*

*Fortiffie Seventer.*

Et comme les eaux du Rhin de l'Yssel & Wahal estoyẽt surcreües sept ou huit pieds de hault plus que de coustume, ledit Seigneur Prince fit le dernier iour d'Octobre descendre d'envers Rees un navire de guerre pour coupper la dique de la riviere de hette au dessus d'Emeric, ce que la nuit mesme fut achevé, estans les pioniers garantis par 1200 chevaux que le Comte de Hohenloo y avoit: tellement qu'avant qu'il fut iour l'eau courant de grand roideur par le trou innondoit le Pays, où l'Espagnol s'estoit venu loger: L'Espagnol ce voyant y accourut avec force mousquettiers, saluant vivement les gens du Comte, lesquels neantmoins se tindrent la, tant que l'ennemi ayant amené quelque artillerie sur la dique ils furent contraints de se retirer, comme fit pareillement ledit navire de guerre: Et lors les Espagnol en toute diligence & à grand travail s'efforcerent de boucher ce trou, ce qu'ils firent la mesme nuit, à leur grande resioüissance.

*Fait percer la Dyque de Hetter.*

L'Admirant ayant amené son armée si bas qu'Emmeric, (combien que ladite ville eut obtenu de luy à la poursuite du Doyen & des Iesuites, qu'elle ne seroit pas chargee de garnison, dont ils en avoyent Acte de la main dudit Admirant) neantmoins il la fit sommer de livrer passage à son artillerie, ce que luy estãt accordé. Il se fut par ce moyẽ maistre de ladite ville, où il mit bonne garnison: dont ledit Doyen (homme resolu) se voyant trompé, alla vers ledit Admirant avec trois de ses lettres de promesse que ladit ville n'endureroit nulles foulles (comme la douceur des Espagnols estoit de tous asses cognüe, ou ils pouvoyẽt estre les Maistre.) auquel, voyant sa resolution d'y vouloir entrer, il parla en ces termes ou en substance *Vrayement les Gueux (entendant les Estats) non pas mauvaise raison de deffiance, veu que les Espagnols promettans beaucoup tiennent tout peu. Vous avez par ceste armée distrait les coeurs de mille personnes de l'affection qu'ils portoyent au Roy d'Espagne, lesquels autrement luy eussent esté bien adonnez. Puis qu'autrement ne peut estre, qu'a Dieu puissions nous en plaindre.* A quoy l'Admirãt ne respondit autre chose, sinon *Que les effects de la guerre se changant dix fois en une heure, mais que pour le present il ne se pouvoit faire autrement.* Toutefois encore leur fit il ceste faveur qu'il n'eurent autre garnison q̃ de Landtskeckts. Il en avoit fait autant à la ville de Rees, où il laissa des Espagnols & Italiens. Comme il print pareillement Isselborgh où les bourgeois furent miserablement traitez aucuns meurtris. Puis marcha avec son arme & se campa au pied du mõt d'Elten, d'oú il envoya le 5e de Novembre quatre Regimens devant la ville de Deutecom en la Comté de Zutphen, pour l'assieger. Si le Comte de Hohenloo eut esté bien informé du nombre qu'ils estoyent, il les eut chargé avec sa Cavallerie, mais pensant que toute l'armée Espagnolle y fut il s'en deporta: Et fut envoyé par le Prince Maurice avec le Regiment du Comte Ernest de Nassau & la moitie de celuy des Escossois, ez environs du Fort de Tolhus, que l'ennemi ne peut se glisser en la Betuwe, qu'avec quelque artillerie il munit, pour le garder avec la ville de Hussen: Ledit Seigneur Prince demeurant avec la reste de sõ armée à Doesbourg pour de ce costé la garãtir la Veluwe, où il fit amener les ponts & pontons qui avoyẽt esté au Gelderschewaerd qu'il laissa biẽ muni & bien fortiffiã.

*Ladmirant sõme Emmeric.*

*Propos du Doyẽ d'Emericã l'Admirant.*

*l'Admirant se saisit d'Emeric de Rees & d'Isselberg*

Le 6e dudit mois de Novembre l'Admirant estant venu au camp devant Deutecõ avec le reste de son armée, sans sommer la ville, fit bracquer quatre pieces de canon sur la porte de Doesbourg, la pensant emporter d'emblée, & par ainsi mettre un espouvante en toutes les autres petites villes circonvoisines: sa batterie dura iusques au lendemain midy. La ville est petite, & foible, n'ayant alors que quatre compaignies en garnison, qui n'estoyent pas bastãtes pour deffendre si povre place contre une si puissante armée. La nuit suyvant l'Admirant y fit encore planter quatorze autres

autres pieces aux deux costez de ladite porte de Doesbourg. Surquoy les Assiegez voyans ladite porte presque mise bas, & le canon renforcé trois fois au double, commécerent à abaisser le courage, tant soldats q̃ bourgeois, principalemét pour autant qu'õ ne les avoit daigné faire sommer, se doubtans que l'ennemi ne les eut voulu avoir que par force, pour leur coupper à tous la gorge, & par eux, donner exemple aux autres villes. Suyvant quoy le Magistrat & les Capitaines trouverent bon de faire toucher le tabourin, pour requerir à parlementer, ce qu'estant fait les Capitaines Ghyselaer & la Grappe, avec deux Bourgmaistres sortirent parler á l'Admirant, les Capitaines requerans en pouvoir sortir cõme ils y estoyent entrez, & que les bourgeois peussét y demeurer demi an paisibles pour vendre leurs biens, quant à ceux qui s'en voudroyét retirer par apres, & que les autres bourgeois qui y demeureroyent seroyét maintenus en leur previleges & franchises. A quoy l'Admirant ne voulut d'un commencement en façon quelconque entendre, leur commandant de se retirer, s'ils ne se vouloyent remettre simplement à sa merci: Surquoy les Capitaines de la ville se proposans qu'ils avoyent encore soixante barils de pouldre, que (plus tost que de se rendre á mercy,) ilz employeroyent à faire sauter ses bresches, & de mettre la ville toute en feu, & brusler toutes les provisiõs de blé & d'autre munitiõs, avant que l'ennemi en ioüisse, & d'y mourir tous que de se rendre sous un tel appoinctement: finalement fut accordé au regard des gens de guerre qu'ils sortiroyent avec armes & bagages, quittans leurs drappeaux & promettans ne porter les armes en Hollande ny Zeelande cõtre le Roy de six mois. Quãt aux bourgeois il ne leur voulut accorder nulles conditions d'appoinctement par escrit, mais leur promit sur sa parolle, qu'ils ne seroyent offensez ny en corps ny en biens; dont les Bourgmaistres se cõtentans voyans qu'autre chose ils n'en pouvoyent obtenir, se rendirent, & en sortient lesdites quatre compaignies ce iour mesme 8e de Novembre. Ceste ville avoit esté plus de vingt ans au parti des Estats des Provinces unies.

*Les Assiegez parlemẽtent*

*Appoĩtemẽt de Deutecõ.*

De là l'Admirant alla devant le chasteau de Schuylẽbourg, auquel commandoit de la part des Estats avec sa compaignie le Capitaine Dort. Il le fit sõmer qu'au cas qu'il attendit le canon, il le feroit pendre, luy & tous les siens: mais comme ce Capitaine ne le voulut pas rendre à si bon marché, il le fit investir ceste mesme nuit, & y amener dix pieces d'artillerie, commencant le 9 dudit mois apres midi à batre continüellemét iusques au soir, & la plus part de la nuit, fait ses apprests pour l'assaillir le lendemain avec force barques (comme la place est assise au milieu de lieux marescageux & fondrieres, n'ayant qu'une advenüe) eschelles, clayes, & planches, pour dõner dedés à toutes restes: l'onziesme le Capitaine Dort ce voyant, ne se sentant fort assez d'hommes, pour soustenir divers assaults, entendit à parlementer, & finalement fut contrainct en sortir avec le baston à la main seulement.

*Schulẽbourg investi & somme se redre à l'Admirant*

Le Prince Maurice ayant les nouvelles de la prinse de Deutecom, & de ce Fort de Schuylenburch, pensant que ce seroit à luy que l'Admirant en voudroit, & qu'il le viẽdroit attacquer en ses retrenchemens devãt Doesbourg, l'attendit en bonne devotion le 11. 12 & 13e dudit mois de Novembre: Mais comme à cause des guarnisõs circonvoisines des Estats, les vivres ne pouvoyent arriver librement en son camp, les gẽs du Prince en arrachãt souvent pied ou esle, & luy disinãt petit à petit ses gens, tellemét q̃ son armee se diminuoit, & fondoit comme cire, tant par famine, povreté, & misere, que par ce que les armes ennemies luy glanoyent iournellement, avec ce que ses soldats se desbendoyent & fuyoient la misere, n'ayans pour tout en trois iours chacun qu'un pain bien noir, & de l'eau tout leur saoul à boire, de sorte qu'aucuns prisõniers des siens affermerent que sadite armée estoit diminüée plus de sept mille hõmes: Voire qu'un Lieutenaant de Cavallerie amené prisonnier devant ledit Seigneur Prince afferma n'avoir mangé pain de cinq iours, sans encore autres grandes incommoditez qu'enduroit l'armée Espagnolle: tout cela dis-ie fut cause que l'Admirant n'oza rien entreprendre plus avant sur les limites des Estats, ne desirant autre chose, comme l'hyver estoit à lhuys, qu'un bõ logis pour faire hyverner son armée: Car cõme avoit dit le Comte Frederic vandẽ Berge, *contre son Cousin* (qu'il appelloit le Prince Maurice) *n'y avoit qui des coups à gagner*: Par ainsi le 16e de Novembre apres avoir tout biẽ cõsulté, l'Admirant ne trouva point de meilleur cõseil que de remener son armée en hault, au Pays de Cleves, de Munster, Berghe, & Marck, pour y loger ses gens le lõg de l'hyver. Ce qu'ils y firẽt nous le dirons tantost.

*Le Prince Maurice attent l'Admirant.*

*l'Armée Espagnolle se consume de povreté.*

Ce nonobstant & tandis que l'Admirãt estoit encore à se conseiller ce qu'il auroit à faire le Prince Maurice ayant crainte pour la ville de Lochem, qui tant luy avoit esté recommandée par les Estats, & de la ville de Zutphen, envoya de renfort en ladicte ville de Lochem une compaignie d'Infanterie, & quelques Canoniers, pensant que l'Admirant s'y en iroit à hurter: Et alla luy mesme à Zutphen voir l'ordre qu'il y

avoit,laquelle trouvant bien disposée,il retourna encore le mesme iour à Doesbourg apres avoir ordonné d'y dresser deux nouveaux ravelins,dont luy mesme il en fit le concept,& dressa le plant : comme il fit pareillement à ladite ville de Doesbourg.

Le Deputez des Circles inferieurs de Westphalen dont le Comte vander Lippe estoit Chef & Capitaine general,estans encore assamblez à Dortmont comme nous avons dit cy devant,entendans les plaintes qui leur estoyent faites de divers, endroits sur l'irruption de 'Admirant au territoire de l'Empire,foulles & outrages des Espagnols,arresterent environ le my Novembre descrire à l'Empereur,& aux quatre Princes Electeurs du Rhī,qu'il pleut à la Maiesté Imperiale,& à leurs Excelences d'escrire, tant à l'Admirant qu'à Brusselles au Cardinal d'Austrice Andre Evesque de Constance,Gouverneur en l'absence de l'Archiduc Albert:ensamble aux Estats generaux des Provinces unies du Pays bas:qu'ils eussent chacun en leur regard à delaisser & remettre les villes q̃ de part & d'autre ils occuppoyent par leurs garnisons sur le territoire de l'Empire,ies rendans chacune à son Prince & S^r propitaire.La substāce desdites lettres estoit.

*Substāce des lettres des Deputez des Circles à Dortmont.*

» *Qu'aussi* tost que l'Archiduc Albert »fut sorti des Pays bas, Dom Francisco de »Mendoza Admirant d'Arragon Duc de »Veraguas,Marquis de Guadaleste, Com»mandeur &c estoit entré avec une armée »d'environ 30000 hommes tant de pied, »que de cheval en la Duché de Cleves,avoit »prins la ville & chasteau d'Orsoy,chassāt »la garnison du Duc,& passant une bonne »partie de son armèe pardela le Rhin,avoit ,fortiffie vis à vis de ladite ville le village de »Walsum.De là seroit allé en la Duché de »Mont,& assiegé le chasteau & lieu de la »demeure du noble Seigneur Wirick van »Daun Comte de Falckenstein, Seigneur de Broeck.Lequel chasteau de Broeck qui »est fief de ladite Duche de Mont,il auroit »assiegé & batu:& nonobstāt que ledit Cō»te,sous condition, foy & promesse de li»berté en corps & en bien,tant pour sa per»sonne que pour ses soldats(partie du Duc »partie siens)l'eut rendu par bon appointe»ment: auroyent lesdits soldats esté partie »despoüilliez & meurtris,partie rancōnéz: »puis tué secretement,& d'une cruauté nō »oyë,ledit Comte: La vesue duquel leur »estoit venüe à plaintes,nonobstāt qu'il fut »neutral,s'estant tousiours porté comme »Officier & serviteur fidelle dudit Seig»neur Duc son Seigneur,ayant auparavant »requis sauvegarde de l'Admirant,n'attendant rien moins qu'un tel desastre: pillans »& butinans tout ce qu'ils trouverēt audit »chasteau.Avec ce que les Espagnols & gēs »dudit Admirant auroyent prins d'emblèe »audit Pays de Cleves ls villes de Burich, »Dinslacken,Holt,& Rees par force, avec »grandes violences & outrages: ellevé les »forteresses des frōtieres,meurtri,& chas»se les garnisons qui y estoyent: cōposé & rācōné la ville de Wezel de 100000 dalders »& de 1000 muids de blé. On se tait de ce »q̃ depuis deux iours ils ōt sōmé quelques »ville du Pays de Munster,qui sōt cōtraites »recevoir garnison du Roy d'Espagne:avec »ce qu'ils ont couru & ravagé les quartiers »d'Essen & de Werden , la seigneurie & »chasteau de Franckenbergh appartenant »au Comte de Schauwenbourg, item We»velichoffen au Comte de Benthem , les »chasteaux & forteresses de Loe , Wynen»dael,Dryerffort,Resou,Implé, Dornick, »Luchausen,toutes au Pays de Cleves, sās »prendre egard que ledit Seigneur Duc fai»soit sa residence audit Pays:pillans & vol»lans les Monasteres & Eglises,& reduisās »les povres gens du plat Pays en un mise»rable estat,y à tantost huit sepmaines, que »inpossible seroit de l'escrire,& dōt iamais »il ne sçaura respondre devant Dieu . »Et que ce pendant ceux des Estats des Pro»vinces unies, s'estoyent aussi fourréz en »ladite Duche de Cleves , saisi la ville & ,chasteau de Seventer & le Fort du Tolhus, »qu'ils auroyent agassé de leur artillerie: & »ēslevé hors du Pays de Munster plusieurs »personnes tant ecclesiastiques que layes »&c. Que le Gouverneur de Limbourg »Dō Gaston Spinola,sous pretexte de l'ex,ecutiō du ban donné contre la ville Impe»riale d'Aix, avoit forcé deux maisons de »Gēti lshommmes Franckenburch,& Hey»den,desquels lieux ses gens faisoyent de »grands outrages à tout homme qu'ils ren»controyent.Que pareillement les garni»sons Espagnolles ranconnoyent de certaīs »milles daldres les villages du hault quar»tier de Gueldre:& plusieurs autres plain»tes:requeroyēt partant qu'il pleut à leurs »Excellēces pour ce interceder vers sa Ma»iesté Imperiale, tant qu'ordre & remede »y fut mis &c.

Sur ce lesdits Seigneurs Princes Electeurs escrivirent du douziesme de Decembre audit an 98 à l'Empereur en telle substance.

*Substāce des lettres des Princes Electeurs à l'Empereur.*

» *Empereur* tresclement,Nous ne doubtons pas que V.M.I.ne soit plus que biē informee,non seulement des plaintes lamé»tables des affligez Circles de Westphalen, »qui maintenant ne sōt que trop cognües: »mais aussi que par un bruit commū n'ay»ez entendu, combien innocemment les »Pays du Duc de Iulliers, par les armées »des deux partis du Pays bas , singuliere»ment par les gens de guerre du Roy d'Es»pagne sont hostillement assaillis,ses ville

&

»& places prinses, ses povres suiets espuisez, prins, rancõnez, meurtris, & autremét tourmentez. Dont ils en vouloyent bien »plus amplement informer sa Maiesté Imperiale par les Instructions & munimens »y ioints cottez par A.B.C. Disans, qu'il »faut qu'ils confessent que tels attentats »sonneront estrangement parmi tout l'Em »pire, au scandale de sa Maieste, & mespris »de ses ordonnances: qui pourroit tourner »à grande consequence allendroit des »Membres & Estats dudit Empire, si tels »desraisonnables attentats, irruptions, & »insolences de ces soldats estrangers, »n'estoyent empeschez par bons & suffisãs »moyens, & leur audace reprimée. Que »non seulement les Circles & Pays à present affligez, viendroyent entierement à »succomber: mais aussi qu'eux Princes Electeurs plus voisins, ne peuvent autre »chose iuger, qu'en fin ils seroyent payez »de mesme monoye, assailis, & attirez ez »mesmes calamitez. Ne doubtans neantmoins pas que sa M.I. ne considere bié, & »ne poise meurement à quel mespris & vilipendence du Saint Empire & de sa »M.I. cela pourra tourner: & que sans avoir attendu leurs remonstrances, elle n'y »ayt desia assez pensé, & medité comment »pour la plus grãde seureté du Pays y pourra estre remedié. Estant le fait present en »soy d'une merveilleuse consideration, q̃ »les membres incoulpables de l'Empire, à »la despourveüe, & sans avoir dõné aucune occasion, contre tant de belles promesses & douces parolles du feu Roy d'Espagne, & des derniers Gouverneurs de ses Pays »bas, & (comme on espere) contre la volõté & commandement de nostre trescher »Seigneur Amy & Cousin Albert Archiduc d'Austrice, deussent estre les despoüilles & la proye de ces soldats estrangers: Et »que sur toutes remonstrances & prieres »qu'on sache faire, on n'aye autre responce, que de tout cela il n'y à autre occasion »ny raison, sinon pource qu'il est ainsi arresté au Cõseil de Brusselles, q̃ le Saint Empire, tous les dependens & alliez d'iceluy, »soyent soumis à leur non iamais ouye servitude, & se rangeroyent sous les cõmandemens du gouvernement de Brusselles »selon qu'il leur plairoit, obleigez de souffrir & supporter toutes telles non meritées charges que bõ leur sambleroit mettre sus. Comme donc tant pour les causes »que dessus, nous autres Princes Electeurs, »non tant par les remonstrances de ces »Pays affligez, que pour ce que de nous »mesmes pouvõs colliger de toutes ces oppressions, ayans ordonné aux nostres de se »trouver en lieu commode, pour diligemment y prendre regard, & sur tout avoir »bonne consideratiõ, & p quelles voyes on pourroit moderer ces invasions ennemies: »Et que par leur rapport se trouve les forces de part & d'autre estre si grandes, »qu'à nostre iugement, ils faudroit que de »fait les remedes convenables s'en ensuivissent: Nous avons neantmoins donné à »entendre audit Seigneur Archiduc, & au »Cardinal d'Austrice Vice Gouverneur à »Brusselles, tous ces desordres, afin qu'ils »commandassent au Capitaine General de »l'armee du Roy, de se deporter desormais »de tels outrages & violences, avec ordõnance de restitution des villes, places, & »dommages souffertes: esperans qu'eux com»me Princes renommes Allemans, prendroyent à coeur, le salut, bien, & honeur »de l'Empire: & qu'ils ne voudroyent mãquer de leur devoir en ce qui pourroit faire à l'avancement de l'Estat d'Allemagne. »Comme nous avons escrit le mesme aux »Estats generaux des Provinces unies, que »de leur costé, ils eussent à vuyder les limites de l'Empire, & à se deporter de toutes »voyes sur iceluy, ce qu'aussi est bien à esperer, comme tousiours on le leur à remonstré. A raison dequoy veu que nous qui »sommes assis sur le Rhin, & par la cognoissance qui nous a esté donnée de ces »desordres, sommes contraints de tout ouvertemét, & sãs dissimulatiõ requerir V.M.I. »y vouloir interposer son authorité, apres »plaine information de tout.

Qu'il plaise doncques à V.M.I. à quoy »nous la scavons estre entieremẽt enclinee »prendre à coeur l'accoisement de ces tant »dangereux inconveniens: & se vouloir »souvenir combien affectueusemét & de»quel zele, les Estats communs de l'Empire »l'ont proposé & prié à la derniere iournée de Ratisbonne: aussi que les contributions volontaires n'ont pas esté accordées à autre effect, sinõ afin q̃ toutes courses, passages, logemẽs, & fouragemẽs fussẽt deffendus. Et que allencontre de telles »violences & efforts V.M. fit paroistre son »authorité, que le Saint Empire ne tombe »en tel mespris, que d'avoir abandonné le »Pays au pillage & butin de ces soldats estrangers: & qu'estant surprins à despourveu, il escheyt en ruine & desolatiõ. Mais »q̃ par doux moyens il luy pleut tant faire, »que ces povres Pays affligez, puissent estre retirez de leurs miseres intollerables: Et pardessus ce que toutes les autres Provinces du Saint Empire puissent estre garanties & asseurées de telles invasions. Et comme nous recordons que V.M.I. & les Estats cõmuns de l'Empire, avoyent eu en intentiõ par cy devant d'envoyer Ambassades aux deux parties guerroyantes: Nous feriõs biẽ encore la mesme priere & instãte requeste & suppleriõs bien humblemét V.M.I. ne le vouloir mettre en arriere, mais de le prendre

prendre à coeur pour reprimer telles enormes violences: esperans que le Seigneur Dieu y mettra la main le benissant,& nous octroyera un temps plus heureux,que navons eu iusques à present,& que de la s'en pourra suyvre une bonne paix tant pour le Saint Empire , que pour les deux parties guerroyantes.

Ce que de nostre propre soing & cure qu'avons au soulagemēt & biē de l'Empire nous n'avons peu differer de remonstrer en toute reverence à V.M.I.sous bō espoir qu'elle ne la prendre pas de mauvaise part: Mais que plustost pour l'importance des affaires,nous en tiendra excusez:& que de sa clemēce Imperiale elle pourvoira au malheur public,de tels & si bons remedes,que les povres Pays affligez en soyēt soullagez, que la reputation en cōmun du Saint Empire y soit gardée,a l'asseurance des Provinces qui en dependent. Considere mesmes que les Estats du Circle de Wepstalen, en vertu des Constitutions Imperiales nous ont requis,& aux Princes Electeurs du Circle supperieur du Rhin de nous vouloir assambler au 10 iour de Ianvier prochain en la ville de Coulogne,pour deliberer & resoudre sur l'importance de si pesās affaires. Prions partant,treshumblement que plaise à V.M.I.au mesme temps & lieu y envoyer s'il est possible sa resolution debonnaire,où de vouloir declarer si nous auttes avec les Circles susdits parensamble ne pourrions adviser par tous moyens possiles comment on pourra destourner le mal.Et avenant q̄ ne puissions avoir ceste charge & commission, & que plus ample deliberation du Saint Empire y fut requise,qu'il luy plaise adviser le deputez audits Estats,au cas qu'ils fussēt requis des oppressez ou autres d'y appeller à leur secours ou conseil les autres Circles:& en dōner la charge pour l'assamblée plus prochaine touchant cela à ses Deputez.

En quoy V.M.Imperiale fera oeuvre digne de sa clemence , & ce qui poura ayder & servir à lassenrance,du repos des Pays affligéz,& de tous ceux de l'Empire. Priants Dieu &c.

Ce temps pendant & devant que ces lettres fussent despeschées vers l'Empereur M.Charles Nutzel Seigneur de Sōderspuhel Commissaire de la Maiesté Imperiale & son Conseillier,en vertu de sa commission venu pour conserver le Pays de Cleves, & faire restablir toutes choses en son entier,& pour traicter du mariage du Duc avec la Princesse de Lorraine escrivit á l'Admirant du dernier d'Octobre de la ville de Cleves.Par lesquelles il se plaint que suyvant la promesse que ledit Admirāt luy »avoit faite en la ville de Geldre de ren»dre la ville d'Orsoy à son Prince, endedés »dix ou douze,ou pour le plus vingt iours, »& qu'apres avoir gagné la ville de Rhin»berch toute sa gendarmerie seroit repar»tie & envoyée hors dudit Pays.Ce neant»moins s'estant trop fie sur ses promesses & »parolle de Prince , qu'il ny auroit nulle »faute,il se trouva trompe & decheu, n'ay»ant conceu de son espoir q̄ des parolles en »l'air:mais bien tout contraire un cōmen»cement de pure hostilité.Luy reprochant »qu'il avoit esté luy mesme d'une ville à »l'autre,les ranconnans,aucunes de gran»sommes de deniers autres de vivres & mu»nitions, ce qu'il disoit avoir veu de ses »yeux: Estant bien à presupposer commēt »cela sera prins & entendu de l'Empereur, »( au nom duque il dit estre la demeuré »pour conserver ledit Pays)& non seulemēt »des autres Princes de l'Empire, mais aussi »de toute l'Europe,à qui ce fait touche en »general:ce q̄ pourront facilement iuger , »ceux qui ayans leur terres & Iurisdictions »ainsi affligées,les verroyent volontiers de»livrées & asseurées pour l'advenir. Que »les maison de Cleves,& de Lorraine estās »presentement alliées par mariages,& cel»le de Lorraine avec la couronne de Fran»ce:Ioint autres alliances desdits Pays avec »autres Princes circonvoisines,n'en soyent »estonnées,& playes qui ne sont pas enco»re guaries ne se renouvellent, cela met il »(luy qui se dit bien affecté aux Espagnols) »en consideration: Que maintenant un »Prince catholique,qui de tous ses moyēs, »d'un zele catholique parmy tant d'assaus »de diverses Heresies,à conservé & mainte»nu la religion Catholique,doive estre ain»si foullé aux pied voires quasi devoré tout »envie :quād(laissant l'ennemi à recoy)on »vient reietter au long & au large tout les»fort de la guerre & l'escumé de toute la »cavallerie Espagnolle sur les parens pro»pres du Roy:quād les Eglise mal traittées, »les Religieuses forcées,& viollées,tout ce »qui est dedié & consacré à Dieu se void »prophané:qu'on fait force & violence aux »Ambassadeurs qui par tout droit des gēs »doivent estre francs & asseurez,comme il »dit estre advenu aux autres Ambassadeurs »du Duc,descendans le Rhin pour venir à »la ville de Cleves. Qui ne verroit & ne »diroit que tout cela ne tend principale»ment qu'au preiudice & en mespris de la »Religion,& à ce quele plus touche l'hon»neur & la bonne renommée de la maison »d'Austrice,(laquelle selon le dire des His»toriēs par douceur & syncerité,à esté heureuse en ses succes,procurās de tout sō pou»voir ce que nō les amis:mais aussi les en»nemis tesmoigneront, à ce quelle ne fut »taxée ny suspecte d'avoir eslevé ou cōduit »guerres iniustes)pour la maculer de telles »taches,& la rendre odieuse & mesprisé

»de tout le monde: Et pour susciter non »seulemeut contre le Roy d'Espagne, mais »aussi contre les Autheurs & exploicteurs de telles cruautez, l'ire, & vẽgeãce de Dieu. »Ie vous prie (dit il) quel bien avez vous à ,esperer en choses si incertaines, où l'on est ,plus rudement traite que l'estranger, le pa- »rent & l'ennemi, l'innocent & le coulpa- »ble, le bon & le meschant, sont tenus en »un mesme degré. Or afin que ie »puisse satisfaire à mon devoir, i'ay delibe- »re d'escrire toutes ces tristes & funestes »menées, domageables à tous l'Empire, »& les envoyer à l'Empereur. Vous »pryant partant voulloir mettre ordre »que telles foulles & outtrages ayent à ces- »ser, que les villes, places, & chasteaux appar »tenans au Duc de Cleves soyent rendus, »que la gendarmerie soit transferée ail- »leurs, que les domages soyent reparez, & »que plus nulle occasion ne soit donnée à » plus grande ruine. Ce que par droit »& raison devant estre executé, & qui vous »deuroit tourner à honneur, i'attendray »sur ceste une bonne & courtoise respon- »ce de vostre part. A Cleves le dernier »d'Octobre 1598.

Les foulles commises par les Espagnols dont ledit Seigneur Commissaire se plaingt, & qui ont esté envoyées par attesta tions cottées par nombre & Alphabet, ensamble toutes les procedures de l'Admirãt, furent: que ses gens prindrent & pillerent sans avoir egard à aucunes sauvegardes, moins à la neutralité, entre les rivieres d'Yssel & de Lippe en la Duché de Iuilliers, premierement le chasteau de Dieffort appartenant au Seigneur de Willich, Maistre d'hostel hereditaire de la Duche de Cleves, nonobstant la sauvegarde attachée à la por te, qu'ils pillerent, avec tout ce que les bonnes ges du plat Pays, se fyans en ladite sauvegarde y avoyent apporté à refuge. Item le chasteau de Bellinghof appartenant à ceux de Bernsau, qu'apres avoir soustenu trois assauts, qu'ils emporterent au 3e, tuans tout ce qu'ils y trouverent, puis le pillans de tout point. Item le chasteau de Oberenbergh appartenant au Seigneur de Marnholt aussi pillé. Item apres avoir vollé le Cloistre de Schlenhorst, ils amasserent toutes les Damoiselles religieuses en un troup peau, les despouillerent toutes nües, viollerẽt les, & traitterẽt tyraniquemẽt. Le chasteau d'Affeldt ayant esté pillé, ils ietterent les hõmes qu'ils y trouverent de hault en bas de sa tour dans les fossez. Item apres avoir pillé le chasteau de Gran appartenant au Maistre d'hostel du Pays, ils esmenerent prisonniers ceux qu'ils y trouverent. Item le Chasteau de Hickenhuys, appartenant au Seigneur d'Ilf, pillé. Item ils ont nõ seulement pillé le chasteau, de Impel appartenan au Seigneur de Diepenbrock, & emmene tous les grains, bestiaux, & autres biens mais ils y ont brulle la basse-court, arrache l'enfant hors du ventre d'une femme enceinte, & sur ses iours d'acoucher: Item Rossau appartenant au Seigneur Goddard Willich entierement pillé Wenge apparte- à ceux de Gar, & le village de Dornic pillez: Le fort Chasteau de Hind appartenant au Seigneur de Graustein aussi pillé, & tout ce qui estoit allenviron brusle. Les Monasteres de Mariendael & de Fryer pillez & pardessus ce tous les villages seituez allentour desdits chasteaux, pillez & grandemẽt foullez d outrages & estranges indignitez vers les hommes & femmes. Nous avons dit cy devãt ce qu'ils ont fait au chasteau du Cõte vandé Brouck. En outre ils ont entre les rivieres de Lippe & Rhoer pille le chasteau de Wewenhuys, appartenant à ceux de Hueffen, & brusle la basse court du chasteau de Fuert appartenant au Sr George van Syburch apres l'avoir pillé. Item le chasteau de Mamich à la vefve de Capelle, où ils brusserent pareillement la bassecourt: Itẽ le chasteau d'Esslãd appartenãt au Seigneur de Wittenhorst pillé, rompu & brusle Item Mhernung à ceux de Loutselraet pillé par deux fois. Item Rynschenhuys gueres loĩg de la ville de Cleves. Item Swartsenburch à Mum de Valckenberg Dorslatt d'Orsloy: Et remontans plus haut vers le Pays de Westphalen & de Munster le 23e de Novẽbre le General de l'artillerie Espagnolle Dom Francisco de Velascho se presenta devant la ville de Dorfsen avec lettres de l'Amirant requerant les Bourgmastres & Cõseil luy faire ouverture de la ville, & recevoir sa gẽdarmerie en garnisõ: surquoy luy fut respõdu, qu'il ne leur appartenoit pas, sãs premier en advertir, & avoir le commandement de leur Seigneur & Prince Electeur de Coulogne, d'ouvrir leurs portes à nulle gendarmerie estrangere: Aussi qu'ils n'avoyent point merité telle chose du Roy d'Espagne: requeroyent partãt quatre iours de temps pour en advertir ledit Seigneur leur Prince. Sur quoy leur fut replique! qu'on ne leur donneroit point une heure de terme pour s'en conseillier, partãt qu'ils eussẽt à dire promptemẽt ouy, ou non, s'ils vouloyẽt ouvrir leur ville, & faire ce qu'ils demandoyent: Et que si sur le champ ils ne le faisoyent, qu'ils avoyent apporté quant eux de quoy, pour s'en faire les maistres endedens le soir, que lors ils pourroient adviser comment il leur en prendroit: Ceux de la ville insistans d'avoir seulement deux iours, disans que c'estoit chose non oüye, mesmes en temps de guerre, de recevoir gendarmerie estrangere, sans le sceu & consentement

tentement de son Prince. Mais ils ne le peurent obtenir, les messagers se retirans qui avoyent fait ceste sommation,& tost apres approcha la gendarmerie en grand nõbre pres de la ville,qui se mirent à se retrãcher en toute diligence,à planter l'artillerie,pour avec neuf pieces tant canons que moyennes battre la ville, comme s'elle fut esté ennemie. Les bourgeois voyãs ces precipitez actes d'hostilité,ne pouvans par prieres ny beau parler rien obtenir, se mirent quelque peu sur leur defensive,tirãs quelque vollee sur leur camp esperans que le General mieux advisé s'en pourroit deporter:mais tout cela ny servit, les Espagnols perseverãs en leur batterie, tant qu'ils eurent mis bas un grãd pan de la muraille, de sorte que le mesme soir ou le lendemain ils fussent venu à l'assaut,comme pour ce faire ils dresserent un pont sur la riviere de Lippe,approchans leurs gens dez le soir iusqs au pied de la contrescharpe. Et iacoit q̃ les bourgeois eussent remparé ce qui avoit esté abatu, & quelq̃ peu rasseuré cõtre l'assaut ayans chassé les soldats de ladite cõtrescharpe: si est ce q̃ le lẽdemain ils recomencerent leur baterie de plus belle, qui non seulement rompit tout leur remparement, mais deschira tellement les maisons dedẽs la ville le long de la rüe de Lippe, que personne ne s'y ozoit trouver,n'y se monstrer aux ramparts : les Espagnols faisant leurs apprests pour assaillir, environ le midi tirerent des balles à feu dedans la ville,dont les pouvres bourgeois effrayéz & abandõnéz de secours, sachans que leur Prince ne scavoit rien de tout ceci,estant trop eslogné d'eux pour en diligence & à temps les delivrer de tels efforts,ausq̃ls ils n'estoyẽt puissans de resister,finalement adviserent comment ils pourroyent garentir leurs vies, & de leurs femmes & enfans, & envoyerent quelq̃s Deputéz d'entre eux vers l'Espagnol,preséter de leur mettre la ville en maĩs sous les meilleurs cõditiõs qu'ils pourroyẽt obtenir,desq̃lles estãs accordéz ledit General de Velasco y entra avec 1300 hõmes, se fit bailler les clefs, & toutes les armes & munitions de la ville: ce q̃ ne s'est pas passé sãs grãds foulles de la bonne bourgeoisie.

L'Espagnol ayant mis le pied en la iurisdiction de Reckelinhuysẽ une partie de ses gens marcha devãt la ville de Dortmõt, oú ils requirerent pareillement ouverture, pour y loger mille chevaux le long de l'hyver & qu'en ce cas de refus ils y viendroyẽt si bien accõpagnéz qu'ils ne s'en loüeroyẽt point. Surquoy ceux de Dortmõt respondirent qu'estãs d'une ville libre Imperiale, ils n'estoyẽt suiets au Roy d'Espagne & n'avoyent q̃ faire de sa gendarmerie,prioyẽt p tant qu'on les laissa en paix, mettans ordre à leurs rãparts, tours & forteresses: pquoy les Espagnols s'en retirerent pour ceste fois & allerẽt en la Comté de Marck où ils prĩdrent les villes d'Vnna,Kam,Lun,& Ham, avec Lunckẽhuysen & Herberum, le tout par sieges,menaces ou autrement. Et cõbien que l'Archevesque de Cologne, Postulé de Munster,ainsi qu'il s'apperceut que les Espagnols tiroyent vers le quartier de Westphalen, eut envoyé aucun de ses Cõseilliers, & certains Deputéz du Chapitre de Munster,ver l'Admirant le prier, & admonester que telle choses estoyẽt cõtre les cõstitutiõs de l'Empire: ce nonobstant n'y proufitans rien les Espagnols allerẽt assieger la ville de Bocholt, lez habitans de laquelle,pour se sauver de la tyrannie,se cognoissãs trop foibles pour resister à un siege, adviserent de s'accorder à certaines cõditions avec eux,lesquelles ne leur furẽt gueres gardées: qui fut cause qu'au mesme pays de Munster soit par beau soit par force, les villes de Koesvelt, Borckẽ, Bemsdorp, Halterens Dulmon, Ludunckhuys, Stadtloon & Sudloon, vindrent en la puissance de l'Espagnol: sa superbité s'estendant si avant,qu'ils n'ont pas espargné Ahours l'un des Palais dudit Seigneur Archevesque,& Horsemeir, ou ia on avoit cõmencé a porter la provision dudit S^r, pour y aller tenir sa Court, non plus que le chasteau de Werde,Frede,& Ottensteyn. Qui plus est Contaréz Commissaire Espagnol tira à la veüe dudit S^r,avec quelques trouppes, vers les villes d'Alem & Brockẽ, qu'il surprindrẽt par subtilité se disans gens dudit Archevesque: comme pareillemẽt les villes de Rene, Warendorp, Tolgt, & Senderhorst.

*Plusieurs villes emblees au pays de Marck*

*Bocholt & plusieurs autres villes au pays de Munster.*

Ils ne firent pas mesmes de difficulté de sõmer la ville d'Osnabrughe, leur furnir un homme massif d'argent d'oré, ou le pois de deux cent livres de fin or: ils firent pareille demande à ceux de Badenborne, que neantmoins ils rancõnerent cõmandãt à l'Evesq̃ de chasser les Ministres Protestans: & mesmes deux Collonels Walõs assavoir le Barõ de Hachicourt,& le Cõte de Busquoy ne furẽt pas hõteux de demãder au Comte d'Oldenbourg de leur envoyer provision d'argent pour payer leurs gẽs, ou autremẽt qu'ils les envoyerent hyverner sur ses terres: auquel ledit S^r Comte d'Oldenbourg sceut aussi hardiment respondre d'un beau refus & de menaces comme eux.

*Les VValons font mesmes du mauvais*

Par tous les lieux ou l'armée Espagnolle fut logée,ils ne voulurent pas souffrir que les bourgeois & habitãs missent la maĩ aux bleds qu'ils avoyẽt en leurs greniers, pour en nourir leurs familles : mesmes ez maisons des paysans où ils ne treuvoyent nulprovision de blé ils les contraignoyent d'en aller achapter ailleurs à quel pris q̃ ce fut. Et ne vouloyent manger que du beau pain blanc,mouton,& poulles & boire du vĩ di-

*Autres foulles Espagnolles.*

sans ouvertement qu'ils estoyét tenus d'assister le Roy a dompter ses rebelles comme estant un membre de l'Empire: parquoy c'estoit bié raison qu'on les logeat & nourrir. Ils voulurent par tout, & de tout leur estre faitte ouverture : ils menacoyent extremement les Protestans, entre autres les Comtes vander Lippe & de Benthem, duquel ils extorquerent la Seigneurie de Wevelick-hove & autres. Quand on disoit au Collonel la Borlotte, qu'il s'y gouvernat un peu plus modestement, & que les Princes des Circles s'en pourroyét bien resentir: il respondit (monstrant du doigt *autant que ceste Vache.*) Et quand quelques Ambassadeurs des Princes envoyé vers l'Admirant avoyent leurs despesches, les Espagnols leur tiroyent la langue, ou foisoyent la moüe, & des signes d'oreilles d'asnes, & autres de mespris, les appellans Lutheriens, brief estimoyent les Alemans non plus que fiente.

*Autres horribles cruautez.* Outre les cruautez des Espagnols cy devant reprinses ils en commirent encore d'autres ez quartiers de Marck, de Westphalen Munster, & allenviron: où ils pédirent plusieurs paysans les uns par les mains, les autres par les pieds, & aucuns par les parties honteuses. Au village de Reeck, ils lierent trois pouvres paysans à des picques pres d'une saulx, & les rotirent comme une piece de chair en broche. Il n'est possible d'exprimer les horribles violemens & forcemens des femmes & filles qu'ils y commirent, & nous contenterons d'en reciter aucuns. Sept Espagnols avás bien lié & serré le Iuge de la ville de Dullemont en une chaire, forcerent tour apres autres sa femme devát ses yeux. Ils lierent une ieune fille plat couchée en terre sur son dos à quatt res estaches pieds & mains, & ler cheveux entortillé allentour d'une autre estache, & ainsi la violerent, le mesme avoyent ils fait auparavant à une autre fille au chasteau du Comte vá-den Broeck. Ce ne leur fut pas assez apres la prinse du chasteau de Billichoven, & d'autres maisons de Gentilshommes, d'avoir forcé & violé beaucoup d'honnestes femmes & filles : mais les ont mise la teste en bas & les iambes en haut apres les avoir despoüillées toutes nües en des plumes de lict & en ceste sorte les traittát si vilainement qu'on à honte de l'escrire. Item un pendart Espagnol ayant forcé une femme la contraignit de succer sa verge, comme un enfant allaicte la mamelle. Ez lieux ou les filles s'estoyent fuyes, ils contraignoyent les meres de les aller requerir & de les leur livrer pour en faire à leur plaisir. Au village de Gisl ch comme ils voulurent forcer une femme enceinte qui leur resistoit fort & ferme, l'ayans rué en terre, luy fourerent une espée en ses parties basses tuans la mere & l'enfant. En plusieurs places ont ils arraché les enfans hors du ventre de leurs meres : ce qu'ayans fait à l'une d'entre elles, ils prindrent un sien petit enfant aagé d'un an, & luy boutant la teste au ventre de sa mere, le noyerent en son sang : en aucuns lieux ils ont dechiqueté les pouvres corps nuds des bourgeois, à la facon que les tailleurs decouppent les chausses & pourpoincts. Le messager de la ville de Wezel leur ayant enseigné le chemin & conduict quelque espace, pour sa rescompense eut un poing abatu : & ne se sont pas contentez seulement d'hónestes femmes & filles, mais ont aussi pollué les pouvres l'adresses. En la ville de Bocholt aucuns Espagnols voulans forcer la fille du Bourghemaistre, le Pere accourant à la recousse, luy donnerent de l'espée au travers du corps, & quant & quant ioignant le corps mort du Pere violerent ladite fille.

*Notice de tous ces cruautez envoyée à l'Empereur.* Toutes ces cruautez plus qu'abominables furent reduittes par memoire & envoyées à l'Empereur, & à plusieurs Princes d'Allemagne, dont s'ensuit que le Duc de Brunsuyck fit publier un placcart sur toutes ses Seigneuries du dixneufiesme de Decembre 1598, auquel sont succinctement reprins tous les attentats, & cruautez des Espagnols : exhortant tous ses suiects de se mettre en armes contre eux. *Le Duc de Brunswyck s'en veut ressentir.* L'Archevesque de Cologne qui y avoit grand interest, en escrivit au Landtgrave de Hessen, du 9e dudit mois de Decembre 98, requerant son advis de ce qu'en ces occurrences il estoit de faire. Les six Princes Electeurs par leurs lettres du 12 de Decembre en escrivirent bien amplemeut à l'Empereur, l'advertissant de tout, & se cóplaignans grandement de ce que son authorité Imperiale estoit ainsi mesprisée & foullée aux pieds par les Espagnols requerans secours. *Les six Electeurs pareillement.* L'Archiduc Albert estant arrivé à Milan pour s'en excuser escrivit au Gouverneur du Prince Electeur de Saxe du 28 de Decembre, ou apres avoir fait les Estats des Provinces unies cause de tant de maux: il veut soustenir que le Duc de Iuilliers & les Circles inferieurs sont obligèz de luy prester toute ayde & secours allencontre desdits Estats, accusant aussi le Cóte vanden Broeck, d'avoir monstré les effects d'hostilité allencontre des gens du Roy, autant cóme s'il eut voulu dire (& cóme l'Admirát á dit depuis) qu'il l'avoit bien merité. *L'Archiduc Albert se veut excuser.*

*Lettres de l'Empereur à Albert.* Sur ces lettres des Electeurs, l'Empereur escrivit à l'Archiduc Albert du 3e de Decébre, se cóplaignant que nonobstant tát de lettres escrittes à M. André Cardinal d'Austriche lors Gouverneur des Pays bas & à l'Admirát, notámét du 24 d'Octob. & du 14 dixneuf-

dixneufiesme & vingtneufiesme de Novembre, par lesquels il commandoit la reparation des foulles, restitutions des extiós,& deslogemét de l'armee Espagnolle, q̃ neantmoins rien ne s'en estoit effectué, mais que de plus en plus telles voyes de fait & cruels attentats:puis ayãt fait une deduction de partie desdites foulles & attentats, & de divers escorts & admonitions faites audit Cardinal & Admirant: il prie que ledit Archiduc ayt à commander à l'Admirant de se comporter plus modestement &c. Ledit Seigneur Empereur escrivit aussi du mesme iour au Cardinal d'Austriche Andre, l'admonestant de son devoir à ce que sa Maiesté Imperiale ne soit esmeüe de prendre une autre voye pour d'authorité Imperiale y remedier. Comme pareillement il escrivit dudit iour à l'Admirãt les plaintes qu'ils en recevoit iournellement des desbordemens de ses gés de guerre,luy commandant de incontinent & sãs delay il eut à faire retirer sa gẽdarmerie des limites de l Empire,rendre les villes & places à leurs Maistres, refunder l'argent extorqué,delivrer les prisonniers tant layes, qu'ecclesiastiques,chastier corporellement les meurtriers du Comte (vanden Broek, rendre à sa femme ses bagues,& ioyaux,& tout ce qu'on avoit volle en son chasteau, à peine qu'en ce deffault il sera contrainct d'user de son authorité Imperiale &c.Ceste lettre ne servant que p forme d'advertissement.

Autant escrivit ledit Seigneur Empereur aux Estats des Provinces unies de la mesme date & place, à ce que de leur part ils eussent à quitter les places qu'ils occupoyent sur le fond de l'Empire,eslargissant les prisoniers,se deportant plus avant d'attenter &c. ausquelles lettres d'advertissement à l'un & à l'autre l'Empereur adioustoit son placcart ou mandement Imperial, qu'avons icy bien voulu inserer, & premierement celuy de l'Admirant qui fut tel.

*Mandem'ent de l'Empereur contre l'Admirant*

*Rodolphe second* par la grace de Dieu es»leu Empereur des Romains tousiours »Auguste, Roy de Germanie,de Hongrie »Boheme,Dolmatie, Croatie, Sclavonie, »Archiduc d'Austrice,Duc de Bourgogne, »Stirie,Carinthie,Crain,& Wirthemberg, »Comte de Tirolles &c. A nostre bien »aymé Dom Francesco de Mendoza, Ad»mirant du Royaume d'Arragon, Mar»quis de Guadaleste, Commandeur des »Chevaliers de l'ordre de Val de Peunas, »Capitaine general de nostre trescher Fre»re Albert Archiduc d'Austrice, & à tous »Chef de ladite armée, Collonols, Capi»taines, Lieutenans, Enseignes, Offi»ciers, & en general à tous hommes de »guerre à cheval & à pied, de quel nom, »estat, condition ou qualité qu'ils soyét, »ausquels ce present nostre mandement »Imperial verront & sera insinué si avant »qu'ils se trouvent campez, ou logez sur »les terres,villes, & Forteresses, places & »rivieres nostres & du Sainct Empire, ou »des Estats, membres,& alliez d'iceluy tãt »par eau que par terre: Scavoir faisons, q̃ »les Princes & Estat du Circle de Westpha»len des Pays bas, & singulieremet le tres»illustre Iean Guillaume Duc de Iuilliers, »Cleves,& de Berghen, nostre bien ayme »Cousin, nous par ensamble depuis quelque temps enca, ont continuellement re»monstré en toute reverence, & se sont »complaincts tresgriefvement que vous »Admirant estés sorti de Brabant environ »le mois de Septembre avec une puissante »armée plus de trente mille hommes de »guerre,ayant prins vostre passage au tra»vers de la Duché de Iuilliers vers celles »de Cleves, & que le huictiesme dudit »mois avez assailli & prinse la ville d'Or»soy appartenante audit Seigneur Duc de »Iuilliers, laquelle ayent fortiffiée & mu»nie de voz garnisons, avez fait passer le »Rhin à plusieurs mille hommes tant de »pied que de cheval, & faire bastir un Fort »au devant d'icelle sur le territoire de Cle»ves, eslevant sur le plat pays de part & »d'autre tout le bestial gros & menu, ra»vageant & fourrageant tous les quartiers »d'allenviron & circonvoisins. Vous »comportant allendroit des pouvres gens, »par violence, meurtres, pillages, & »rancon̄emens de telle sorte, qu'en nul»le guerre on n'a onques veu ny ouy de »samblable. De maniere que tous les »habitans & suiects ont esté contraincts »d'abandonner la plus part de leurs biens, »maisons, heritages, & tout ce qu'ils »pouvoyent avoir espargné à la sueur de »leurs corps pour vivoter l'hyver. De »ce encore non contents voz mesmes gens »de guerre, sont allé devant un chasteau »tenu en fief dudit Duc de Iuilliers, ou »feu Wirich Daun, Comte de Falcken»steyn, appellé Broeck faisoit sa demeu»rance, l'ont assailli & batu de canon, »tant que finalement s'estant ledit Com»te rendu sous la foy & promesse d'asseu»rance de corps & de biens, pour luy & »tous les siens. Ce neantmoins la plus »part des soldats tant du Duc comme du »dudit Comte auroyent esté saccagez & »taillez en pieces: & ledit Comte com»bien qu'il eut requis sauvegarde de vous »Admirant, ne se doubtant d'aucun »malheur, comme il s'en alloit pourme»ner mesmes avec congé du Capitaine du»dit chasteau, à esté fort miserablement »saccagé & meurtri. Ce pendant »les mesmes soldats & gens de guer-

»re se sont saisis d'aucunes villes, asca»voir de Buderick, Dynslaké, Holt, Rhees, »Emeric, & d'autres places de ladite Duche »de Cleves, cóme samblablemét plusieurs »chasteaux, maisons de Gentilshommes, »bourgades & villages, auroyent par cy par »là aussi par eux este envahis à mai armee, »quelques uns assiegéz, batus, assaillis, & »pressez se rendre, destruits & ruinéz. En »quoy faisant plusieurs personnes tant Ec»clesiastiques que seculiers, sans y rien es»pargner, auroyent esté fort pouvrement »& miserablement traittez, partie estran»glez, partie massacrez : se comportans en »toute vilennie & brutalité, & d'une facon »non iamais ouye allendroit des femmes »& filles. Outre ce que les habitans de »la ville de Wezel, ont esté forcéz d'accor»der avec vous, & voz Chefs de guerre »pour la somme de cent mille daldres moi»tie comptant, & l'autre moitie à payer dás »peu de iours, & outre ce à fournir mille »sestiers de ble ausdits Chefs & Officiers. »Les Seigneuries & chasteaux de Cruden»berg, de Wenelinckhoven, les maisons & »forteresses Ducales de Loe, Wynendael, »Diershorst, Rassau, Impel, Dornick & »Luckhausen, nonobstant que le Duc »mesmes ne tint sa Court gueres loin de là, »ont esté tous reduits en extreme desola»tion & misere : & encore tant d'autres »places prinses par force, pillées, gastées, »mis en cendres, dont nous a esté envoyée »une bien ample narration & specificati»on. Mesmes qu'aucuns se sont ozé »bien vanter au camp qu'on estoit d'inten»tion de se saisir de la propre personne du »Duc de Iuilliers mesmes. Et par des»sus ce vous Admirant auriez non seule»ment envoyè vos gens au pays de Mun»ster, & sommé dedans les villes d'iceluy »endedens deux iours les garnisons Espag»nolles des Pays bas: mais ont vosdits gens »de guerre forcé tous ceux qui ne les ont »voulu recevoir. S'estant Alexandre de »Vehle Collonel avancé de presenter au »Vicaire Episcopal & Conseilliers du Dio»cese de Munster un roolle des quartiers, »par lequel on designoit y faire hyverner »lesdits gens de guerre, & de prendre en»core trente places, par dessus celles desia »accordées, & prinses : estant le districts »de Essen et de Werden ia entieremét des»truicts et ruinéz. Se faisans aussi plu»sieurs cours et ravages par les garnisons »de Geldre, sur les villages, et metairies »circonvoisines, tellement qu'il faut que »le labourage des terres champestres, le »traffique & commerse de la marchan»dise cessent, avec plusieurs autres con»cussions & violences. Pour à quoy ob»vier, & l'empescher nous sommes inces»samment requis & suppliéz par les povres »affligéz & desoléz, de la part des princi»cipaux Princes Electeurs & autres Prin»ces de l'Empire. Considere que toutes »telles envahies, se font à tresgrand tort, & »trop grande iniustice, & qu'il n'est nulle»ment excusable, que vous Admirant ayez »ozé assaillir hostilement nosdits Pays, & »ceux du Sainct Empire, auparavant paisi»bles & en repos à nous par serment obli»gez, avec une si puissáte armee sás aucune »deffiance, sommation ny preadvertence : »& singulierement en un temps & saison »que nous ny nul des autres Princes & Es»tats ne doubtions d'aucune innimitie de »la part du Roy d'Espagne, & moins en»core de nostre trescher Frere l'Archiduc »Albert, non plus que des Gouverneurs »du Pays bas, mais plustost avions confian»ce de toute bonne & syncere amitié, voi»sinage, correspondence, & neutralité, »n'attendans rien moins que d'estre ainsi »ruinéz, & saccagéz. Vous ayant par »cy devant à diverses fois serieusement es»crit pour vous donner à entendre nostre »intention, & celle de nostre trescher fre»re. Mais puis que les attentats cy des»sus reprins, vous n'avez tenu compte »ny fait estat non pas du moindre poinct »de nos lettres, & que partant il soit be»soin d'y pourvoir & remedier à bon es»cient. Pource est-il que nous vous »commandons à vous Admirant d'Arragó »de nostre puissance & authorité Imperia»le, & à tous vous Chefs, Officiers, & gés »de guerre tant general comme en particu»lier, & premierement à ceux qui ne sont »sous nostre obeissance ny suiects du Saint »Empire, sur paine de la vie, là où ils se»ront attrappez : & aux autres nos suiects »& du Saint Empire mediatement ou im»mediatement dependans, membres, vas»saux, hommes de fief, ou y ayans biens & »possessions sur paine du ban & arriere bã »de l'Empire, & perte de tous benefices, »previleges, franchises, dignitez, fiefs, »et biens en quelque endroit ou places »qu'ils soyent scituez & assis au dedans du »Sainct Empire, ou de ses Estats & alliéz »ayants les transgresseurs esté apprehen»déz sur le fait de les executer, sans ulteri»eur enqueste, ny information quelcon»que. Commandons bien expresse»ment, & voulons, que vous & tous autres »aussi tost que ce present nostre mande»ment Imperiale, ou copie authentique »d'iceluy vous sera denoncée, ou publiée, »qu'ayéz incontinent à vous retirer, sans »plus endommager noz Pays ny terres du »Sainct Empire, ny les villes, chasteaux, »maisons de Gentilshommes, bourgades, Forteresses & villages comme dessus, ap»partenãs au Duc de Iuilliers & de Cleves, »ny au Diocese de Munster ny ailleurs

»de quelque nom & qualité qu'ils soyent: »& qu'incontinent les quittiez & rendiez »à leurs Srs & Maistres, refundant tous les dômages q̃ leurs aurez faits. Et qu'à ceux de »Wezel & autres rédies avăt vostre retrait- »te l'argent q̃ leur avez extorqué. Et afin q̃ »vous Admirant faciez paroistre q̃ le mal- »heureux meurtre du Côte vanden Broek »vous desplaist, q̃ vous faciés chastier & pu- »nir au corps selō leurs dessertes tous ceux »qui l'ont meurtri: en restituăt à la Côtes- »se vefve, tous les biens, or, argent, ioyaux, »bagues, vaisseilles qu'on luy à ostéz, ou la »iuste valeur d'iceux. Que toutes persônes »tant Ecclesiastiq̃s q̃ seculieres, tant arméz »q̃ non armez, soyét p vous relachéz & rē- »dus libres sans rancon quelconq̃. Et que »doresnavant n'ayez à plus rien entrepren- »dre allencontre des susdits Pays, places, su »iets ou autres, ne les oppresser en facon »quelconque, sans vous avăcer de faire au- »tremēt, ny vous demôstrer plus avant re- »tif ou desobeissant, autant q̃ voudréz evi- »ter les peines susdites: selon quoy vous au »réz à vous reigler. Car telle est nostre inté »tiō & vouloir. Donné en nostre Chasteau »de Padibrath le 30 de Decēbre 1598.

Ledit Sr Empereur escrivit pareillemēt aux Estats generaux des Provinces unies leur mandant de retirer leur gendarmerie hors du pays de Westphalē, & autres lieux de l'Empire à paine du ban Imperial en la substtance qui sensuit.

*Lettres de l'Empereur aux Estats generaux.*

*Rodolphe* &c. A tous & chacun des Es »tats generaux de Hollande & Zeelande, & »Provinces avec eux essocieés, leurs Collo- »nels, Chefs de Cavallerie, & leurs Lieute »nans, Capitaines, Enseignes, Officiers, & »generallemēt à tous leurs gens de guerre »de pied & de cheval, côme qu'ils soyēt ap- »peléz, de qualité ou côdition qu'ils soyēt, »q̃ ce present mandemēt ou copie d'iceluy »verront, & leur sera insinuè, aussi avant »qu'ils soyent logéz ou fourréz sur nos li »mites, du St Empire, des Estats & mébres, »ou qui sont sous leurs protection, fond, & »limittés, villes, & forteresses & chasteaux. »Savoir faisons, qu'avons veües & ouyes »les plaintes & doleances de noz Princes »& Estats du Circle inferieur de Westphalē »& singulierement du Treillustre Ieă Guil- »laume de Iuilliers Cleves, & Mont, nostre »Trescher & bien aymé Cousin. Côme en »la saison d'Automne dernier passé, les gēs »de guerre tăt du Roy d'Espagne q̃ les vos »tres, se seroyent venus fourrer & loger es- »dits quartiers, y cômettant tant de dôma- »ges: & qu'entre autres plusieurs Princes »Electeurs & autres Srs, nous ont instamēt »requis & sur ce supplié, y vouloir interpo »ser nostre authorité Imperiale. Et iacoit q̃ »de ce nous en avons escrit, & clerement »le faire entendre au Chef & Capitaine ge- »neral de vos Provinces unies par lettres »du 19 de Septembre & 2 d'Octobre: nous »entendons neātmoins, que vous ne l'avéz »pas seulemēt mis en nôchaloir, mais qu,é- »core iusques à ceste heure, vous tenez vos tre armée au territoire de la Duche de Cle- »ves: & que depuis naguetes vous y avéz »prins la ville de Sevēter, & le fort de Tos- »huys nommé Coluits, & qu'avez aussi es- »levé au pays de Munster la ville de Vreda, »& pardessus ce esmeüe hors dudit quartir »plusieurs personnes Ecclesiastiq̃s & secu- lieres, & entrainé iusq̃s à la ville de Grolle. »Ce que vostre grād Capitaine, ny vous au »tres, ny tous vos gens de guerre, ne pour- »riez excuser en pays d'amis allié du St Em- »pire, nous ayās iuré foy & loyauté, qui nôt »rien de cômun avec ceste guerre. Veu aus- »si q̃ noz Princes, Electeurs, Srs, & Estats, »n'attendans de vous nuls actes de hostilité »n'en esperoyent, que toute amitiè & bon- »ne correspôdence, qui maintenăt redou- »blans leurs plaintes, & celles des pouvres »affligéz nous supplient, d'y vouloir prēdre »plus rigoureux regard, & d'y mettre ordre »convenable. A ceste cause nous vous cô- »mandons à tous, & à chacū de vous en p- »ticulier, de nostre puissăce & authorité Im »periale: assavoir à ceux qui ne sont pas nos »suiets, ny vassaux du St Empire, sur paine »de la vie où ils seront attrappéz: & aux su- »iets mediats ou immediats, vassaux, hom- »mes de fief, reseans ou tenăs du St Empi- »re, sur paine de bā et arriere bā, ensamble »de privatiō de tous benefices, previleges, »franchises, droits de fief, biēs, terres & he- »ritaiges, en quelq̃ lieu qu'ils soyēt assis & »situéz, sous nous & le St Empire: qu'aussi »tost que ce present mandement Imperial »ou copie autētique d'iceluy vous sera in- »sinué, ayez à faire retirer toute vostre gē- »darmerie des terres du St Empire, sās plus »grever n'y endommager personne: & que »ayéz à rēdre & restituer à leurs Srs & Mais »tres, toutes les villes, Chasteaux, Maisons »de Gētilshômes, places, forteresses, retră- »chemés, lieux de peages, côme que ce soit »qu'on les nomme & appelle, de refunder »les dômages, eslargir les prisonnies tăt Ec- »clesiastiq̃s que seculiers surceăs du S. Em »pire sans rancon: & de ne desormais par »voye d'hostilité rien attenter en aucune »maniere allécontre d'eux, ny terres & su- »iets de l'Empire, de ne faire autrement ny »vous monstrer plus retifs aussi cher qu'il »vous côpete, & que desirez deviter ladite »punitiō. A quoy vous auréz à vous re- »gler, veu que telle est nostre intention, »donnè en nostre chasteau de Padibrath le »trentiesme de Decēbre 1598. signé Ro- »dolph.

*L'Admirăd ne se soucie du mandement de l'Empereur.*

A ces deux mandemens Imperiaux a- dressans à l'Admirant d'Arragō & a ses Es- pagnols

pagnols, d'une part, et au Prince Maurice et Estats generaux des Provinces unies d'autre part, furent adioincts, à chacun lettres closes de l'Empereur de la mesme date, les admonestāt d'obeyr audit mandement respectivement. Mais comme l'Admirant ne se soucioit gueres de toutes ces lettres & mandemens, & demeuroit tousiours sur ses villes brislees, delayant le plus qu'il pouvoit, tant que son armée eut passé l'hyver ez quartiers des Frontieres d'Allemagne, ou elle picoroit au long & au large. Cela fut cause, que du commencement ledit Seigneur Prince ny les Estats, ne peurent retirer si tost leurs gens, pour laisser deriere un ennemy si pres d'eux, toutefois quelque temps apres, ils rendirent au Duc de Cleves sa ville de Seventer & le fort du Tolhuys.

*Deputez des Princes & Estats de l'Empire à Cologne.*

Les Princes Electeurs du Rhin, & du Circle inferieur de Westphalen ayans leurs Deputez assamblez en la ville de Cologne au 21e de Ianvier pour de là en avant mettre ordre aux desordres de l'Admirant, par voye de fait puis que les lettres de l'Empereur estoyent de si peu de pois escrivirent aux mesmes fins aux Princes & Estats des Circles de Franconie, & de la basse Saxe, pour les inciter & esmouvoir, à par ensamble s'apprester & mettre en armes pour dechasser les Espagnols des limittes de l'Empire: & qu'à cest effect lesdits Srs, iusques à cincq Circles voulussent envoyer leurs Deputez en la ville de Confluence au 11e de Mars ensuyvant: comme ils firent.

*Depuis à Confluence.*

*Autres lettres de l'Empereur au Cardinal André & à l'Admirant.*

Cependant l'Empereur escrivit encore de Prague du 11e de Febvrier 1599, au Cardinal André d'Austrice Gouverneur en l'absence de l'Archiduc Albert, des Pays bas, luy reiterant ses commandemens, avec autres samblables lettres à l'Admirant: lequel au contraire comme en despitant l'Empereur & les Princes de l'Empire, reprint la ville d'Emerick au pays de Cleves, que le Prince Maurice comme nous avous dit luy avoit ostée & rendüe libre au Duc.

De tous ces desordres l'Archiduc Albert s'en voulāt excuser par devers l'Empereur, par lettres escrittes de Milan samble s'en vouloir purger sur ledit Cardinal André, de n'avoir selon ses lettres du 29e de Decēbre, executé le mandemēt Imperial sur la retraitte des Espagnols du territoire de l'Empire: ce que s'il est fait par maniere d'aquit ou autrement se peut cognoistre par la reprinse de ladite ville d'Emerick.

Lesdits Deputez estans à Cologne par leurs lettres du 21 de Ianvier firēt leurs doleances à l'Empereur, tant de l'Admirāt & Espagnols, que du Prīce Maurice & de l'armée des Estas, supplians leur estre accordée une armée Imperiale (qui ordinnairement doit estre de 40000 hommes) pour contraīdre l'une & l'autre partie à se departir des limites de l'Empire, & reparer les dommages par elles y perpetrez. Sur ce l'Amirant envoya un Cōmissaire de sa part en ladite ville de Cologne, pour traitter avec lesdits Deputez des Princes & Estats, & singulieremēt avec celuy du Cōte vāder Lippe Capitaine general du Circle inferieur de Westphalen: lequel Cōmissaire avant q̄ de rien vouloir proposer en la cōgregatiō desdits Deputez, requit copie de raisons sur lesquelles ledit Sr Admirāt avoit este mandé, ensāble les nōs de tous lesdits Deputez, & des Princes, Srs, & Estats leurs Maistres. Disant q̄ si on pensoit q̄ ces affaires se deussent decider selon les cōstitutiōs Imperiales cestoit tout abus, mais q̄ c'estoit son intention q̄ cela se vuideroit p forme & selon le style du Cōseil de guerre. Surquoy luy fut respōdu puis qu'il se reclamoit estre de la part du Roy d'Espagne, de l'Archiduc Albert, & du Cardinal André, qu'on verroit ses lettres de credēce, & oyrroit-on sa propositiō: lesquelles veües ledit Cōmissaire ne voulut riē dire iusques à lendemain. Ce tēps pendant le Deputez des Prīces, & Estats des Circles ne se pouvās biē accorder ledit Cōmissaire manda aux Deputez du Cōte vāder Lippe, qu'on luy envoya quelqu'un pour cōmuniquer avec luy, qui n'estoit en sōme q̄ pour delayer d'exhiber sa propositiō, ce qu'il disoit vouloir faire biē amplemēt par escrit au dimēche ensuyvāt. Auquel iour se trouvant ledit Cōmissaire en l'assāblée desdits Deputez de Circles: il presenta certain escrit iustifficatif au nom de l'Admirant, promettant de au plustost qu'il seroit possible faire retirer la gēdarmerie Espagnolle, hors des limites de l'Empire. Les lettres dudit Admirant aux Deputez des Circles assāblez en Cologne escrittes de Rées le 20 de Ianvier, servans pour s'excuser estoyent pleines d'allegations de la necessité qui avoit »meu le Roy d'Espagne à venir loger sō ar»mée en ces quartiers là, pour par ce costé, pouvoir mieux dōter les Estats leurs enne»mis: alleguant les grāds biēs-faits q̄ l'Em»pire avoit receu du Roy d'Espagne, & de la »maison de Bourgogne, parquoy estoit re»ciproquemēt bien obligé à le servir & ac»comeder en cela: disāt qu'il n'estoit pas là »venu sur nulle mauvaise intention, pour »incorporer les terres & pays d'autruy, où »faire domage à persōne mais p une extre»me necessité, & syncere affectiō qu'il por»toit à l'Empire & à la conservatiō d'iceluy: »accusant tant qu'il pouvoit les Estats des »Provinces unies, d'estre cause de tout ce »mal, pour ne s'avoir iamais voulu racom»der avec le Roy, nōobstāt tant de presen»tatiōs de beaux Traittez, intercessions de l'Empereur, & d'autres Roix & Prīces d'Al»lemagne: ny mesme par la grace q̄ le Roy

*Substance des lettres de l'admirant aux Deputez à Cologne.*

d'Espagne

»d'Espagne leur à fait d'avoir transporté »tous ses Pays bas, à l'Infante sa fille, avec »l'Archiduc Albert : tellement qu'on ayt ,esté contraint de reprendre le chemin d'u-»ne extreme rigueur. Et veu que le Roy & »ledit Sr Archiduc l'avoit ordonné Capi-»taine general de leur armée, pour au plus-»tost la mettre en besogne, & l'acheminer ,ez Pays du Roy occuppez par les ennemis, »ils ont iugé qu'on leur pouvoit bien defe-»rer autãt, que de la passer par les frõtieres »de l'Empire, pour arracher des mains des »ennemis les places qu'ils y tenoyent, & »par apres les restituer à leurs Seigneurs. »Ce temps pendant par la longue attente »du Prince Electeur de Coulogne, apres la »rendition de Rhinberg & retraite des na-»vires ennemis sur le Rhin, ladite armée »seroit par la diligence de l'Archiduc pre-»tendant desmolir le Fort de Schenck si-»tué à l'une des cornes du Rhin, demeurée. »Ce que depuis par le delay asses suspect de »la poursuyte de ce dessein, l'avons amenée »(dit il) le long du Rhin pour par sa presẽ-»ce & la nostre advancer l'affaire. Et com-,me on en estoit là venu, q̃ p les traittez & »negociations estoyẽt de longue menées, il »faloit que pour son entretenement elle y »demeura, afin de garantir le Rhin & gar-der la ville d'Orsoy, & q̃ pour autres raisõs, »il luy avoit convenu de s'ayder de la ville »de Burich, pour discommoder les enne-»mis, & empescher leurs desseins. Ce tẽps »pendant les vivres & fourrages venans à ,se consumer, veu les doleances des voisins, »beaucoup de choses se sont passées: entre »autres le fait du Comte vandẽ Broek, le-»quel pour sa cruauté accoustumee, & le ,mauvais coeur que par le passé il leur avoit »porté, se ruant sur ceux qui alloyent au »fourrage, & tuant les uns & les autres, s'en »resouvenans, & estans animez à se venger »des affronts passez, ayant mesprise noz »admonitions fraternelles, qu'il negligea, »aymant mieux praticquer les armes que »d'entretenir amitie, s'il luy est mesadvenu ,plus que ne voudrions, c'a esté à nostre re-»gret, & dont avons deliberez d'en faire la »Iustice. Avec ce que quand les Pays circõ-»voisins se venoyent plaindre à nous des »foulles & oppressions qu'ils disoyent d'ẽ-»durer, nous leur avons sur chacun poinct »donné des excuses iustes & legitimes: tant »qu'apres avoir gagné la ville de Bergh, pour prevenir les finesses des ennemis, aussi »tost que nous eusmes receu l'argent & les »vivres de ceux de Wezel, suyvant leur ra-»chat & accord fait avec nous, pour les dis-»tribuer à noz gens, & faire lever l'armée q̃ »nous amenames à Rees, laquelle ayant »biẽ munie, vinsmes à Emmeric à la veüe »de noz ennemis ville assise sur le Rhin »pres dudit Fort de Schenck, lequel estant »fort d'art & nature, mal accessible à cause »des eaux, ny ayse à battre, moins à assaillir, »le laissans là, & prenans le haut pays, sõ-»mes allez devant Deutecom qui se rendit, »cõme fit pareillemẽt le chasteau de Schu-»lenbourg. Tandis que cela se passoit, com-»me on estoit à se conseillier & resoudre ce »qui seroit à faire, de mener ou non l'ar-»mée plus hault & plus avant en Pays en-,nemi: veu la variete du temps, de la saison, »les pluyes, la froidure, la surcroissance des »eaux des rivieres, la profondeur des che-»mins marescageux & fangeux, & le povre »estat des soldats, l'impossiblite de les tenir »plus long temps à la pluye & au vent, a-»pres longues consultations, les raisons de »la guerre, l'inivre du temps, & la conserva-»tiõ de l'Armee, fut trouve expedient, de la faire hyverner ez places plus voisines, assa-» voir de Cleves, de Munster, Marck, Cou-»logne, & ez environs du Rhin, & de la »Meuse, afin d'y empescher tout par un les »courses & brigãdages des ennemis: entre-,tenir l'armée du Roy tout le lõg de l'hyver »& l'avoir tousiours preste. A raisõ dequoy »nous avõs veu ce q̃ la necessité commune ,requeroit: qui estoit le plus court chemin, »& le plus expedient pour nous haster, cõ-»me suyvant l'ordre militaire nous avons »fait courtoisement: Veu que pour la bre-»fueté du temps nous n'avions pas le loisir »de demander ny attendre le consentemẽt »des superieurs qui par leurs difficultez & »disputes tirans en longueur, eussent peu »causer d'autres plus grands dangers. Al-»lencontre de quoy comme plusieurs à cau-se de la nouveauté du fait, ne cognoissans »point le peril, la necessité, & le proufit d'i-»celuy, ayẽt dressé leurs plaintes vers leurs »Princes, qui se resentans des incommodi-»tez de leurs subiets s'en sont aussi plaints à »nous. Nous leur avons humaine-»ment respondu, loüans la bonne amitié »des Seigneurs Confederez du Rhin & de »leurs Pays contre tous inconveniens: leur »rememorans les grands bien-faicts du »Roy à ses grands risques, pour con-»server les Pays & terres de l'Empire de »leur entiere subversion, au detriment de »ses affaires propres: finalement nous leur »remõstrames l'equitable & iuste intenti-»on du Roy & la nostre en ce fait là, ne leur avant rien demandé plus avant que »d'y pouvoir hyverner pour un temps, »non pour rien occupper, ny faire aul-»cunes, foulles ny dommages: les pryant »vouloir mettre en contrepois & en balãce »selon l'equité, les bien-faits qu'ils ont re-»ceu du Roy, allencontre des petits dõma-»ges que par le logement et entretenemẽt ,de ses soldats ils peuvẽt avoir soufferts, pris

»regard à ce que les ennemis leur eussét au »trement peu faire souffrir : si ceste armee »du Roy ne les eut retenu. Bref leur ayant »mis au devant l'asseurance qu'il y avoit »soit par paix soit par guerre, que de là s'en »ensuyvroit repos & tranquillité : qu'ils »leur pleut modestement porter la fortu- »ne commune d'entre-eux, & le Roy & de »contenir pour quelque temps leur suiets »chez eux en bonne patience, et de plu- »stost interpreter ce fait en bié par devers »l'Empereur & autres Princes de l'Empi- »re, que par mauvais rapports, & plainc- »tes inutiles, faulses & mauvais concepti- »ons, agraver les actiōs synceres du Roy, »mettant nostre innocence au danger: & »peut estre sous pretexte de commiseratiō, »& de secours requis, allumer un feu qui »s'espardit par tout l'Empire, lequel ne se »pourroit esteindre que par la ruine cōmu- »ne de tous. Par lesquelles remonstrances & »noz amiables comportemens, nous avons »pensé avoir retrenché toutes occasions & »matieres de plainctes: & que plus ne s'é »feroit nulle mention à l'Empereur, ny ez »autres Cours & Estats de l'Empire. Dōt »toutefois nous entendons le contraire, »& craignons qu'en ceste assamblée par les »cryeres d'aucuns, esmeuz de haine & de »courroux contre le Roy, & la Religion »Catholique, & par inconsideratiō, ou ma- »lice, se fians trop aux legeres promesses »des ennemis, ou par ingratitude, choses »samblables, q̃ tels faux rapports ne soyét »derechef representez & mis en avant. A »raison dequoy il nous a samblé expediét, »cōme nous avons fait par lettres à la Ma[té] »Imperiale, & de bouche à son Cōmissaire »en ces quartiers M. Charles Nutsel, d'op- »poser sur chacun article les merites & »iustifficatiōs du Roy, allécontre de telles »plaintes frivoles, et de les envoyer p es- »crit aux Princes & Estats de l'Empire: Et »à vous autres en vostre Assamblée. Vous »pryant au nom de sa Ma[té], & du nostre, de »sans nulle legitime occasion ne vous im- »primer rié de mauvais de la syncere inté- »tion de sa Ma[te], par une tristesse indüe, »cōmiseration ou courroux, incitéz d'un »petit mesus, qui est le fruit ordinaire de la »guerre: de peur que ne tōbiez en plus gräds »inconveniens & facheries, qui pourroyét »causer plus grand mal, dont ne vous re- »viendroit qu'un tardif repétir. Mais plus- »tost qu'usans de vostre prudéce et discre- »tiō, selon l'amour et affection que vous »portéz au repos cōmũ, mesuräs le bié cōtre »le mal, cōparaisō faite des petits dōmages »et pertes advenües en ces Frōtieres de l'Em- »pire, si mitrophes de celles du Roy, veüilli- »ez entédre en bōne ptie et de vouloir recō- »forter & repaistre d'espoir ceux qui ont esté

*Ce sont menaces couvertes.*

»participans de ces dommages, donnans »à cognoistre aux autres qui en sont eslo- »gnez à quelle bonne fin le tout peut reüs- »sir: sans qu'ils adioustent foy aux plaintes »qui en ont esté dressees à tort tät vers l'Em- »pereur qu'Estats de l'Empire. Ce qu'estät »tant notoire doit souffir à tout hōme d'é- »tendement, pour excuser & iustiffier les »actions de sa Maieste & les nostres. Neät- »moins d'autant qu'en ces concurréces de »temps les iugemens d'aucuns sont telle- »ment depravez, & q̃ ces nouveautez leur »sonnent si estrangemét aux oreilles, qu'ils »n'en peuvent ny veulét cōprendre le vray »fond, & partant demeurent les choses ain- »si obscurcies: Pour mieux les esclarchir & »leur en donner quelque bō appaisement, »nous avons estimé que le Roy aura en ce- »la satisfait, si (comme les faux rapporteurs »par mensoges & faux blasmes chargent sa »Maiesté) au contraire nous monstrons par »un recit & deduction des alliances & »Traittez, tant de tout l'Empire, des Prin- »ces, & Estats avec la maison de Bourgog- »ne, que sa Maiesté en a receu au lieu de ser- »vices allencontre de ses ennemis & rebel- »les, q̃ des desservices: combié que selon le »droit divin & humain, voire mesmes selō »les constitutions Imperiales, ils y fussent »tenus & obleigez. Au contraire il apperra »de quelle bonté, moderation, clemence, »diligence, & avec quels despens sa Maies- »té à parmi si grand troubles & tumultes de »guerre, conservé tout le Diocese de Cou- »logne & les Pays circō voisins, en danger »d'estre du tout perdus, & la religiō catho- »lique supprimée: & ce au grand desavan- »cement de ses affaires: Par lesquels meri- »tes & bienfaicts y coururent l'obligation, »qui avoyét ledit Dioscese & Pays de West- »phale nul de bon iugement, s'il ne veut »estre entaché du peché d'ingratitude, ne »pourra avec raison, blasmer les actions »de sa Maiesté & les nostres, touchant le »logement & hyvernage de son armée, cō- »tenüe en toute modestie militaire, & ne »devront donner lieu à tant de plaintes & »clamasses inutiles, du moins si telles gens »sont tät soit peu affectez au repos du Pays, »pour en ce lieu susciter de nouveaux trou »bles & nouvelles guerres, dont on n'en »peut attendre, que feux & flammes, & u- »ne totale devastation. A raison dequoy »nous confians le plus en vostre prudence »& discretion, & nous asseurant qu'en ce- »la vous ferés tous bons devoirs & offices »vers sa Maiesté & Estats de l'Empire: ne »procurant rien plus, que par les effects »d'une violente, parvenir à une bonne paix, »pour à la premiere commodité descharger »les Frontieres de l'Empire de ladite Ar- »mée: Ce que si par l'audace & temerité

*Selō le dire de l'Admirät l'Allemagne devoit tout endurer.*

ou

» ou mauvaises pratiques d'aucuns nous est » empesché: Nous declarons ouvertement » que la coulpe de tout le mal en devra es-, tre reiettée, sur les auteurs & promotteurs » de tels empeschemens & de ce qui en ad- » viendra, & non au Roy. Et afin que » les raisons cy dessus deduites pour la ius- » tification de sa Maiesté & la nostre, puis- » sent tant mieux estre representées à sa » Maiesté Imperiale, & à V.E. & la necessi- » té qui nous y a contraincts: Nous vous » pryerons qu'en bouchans les oreilles à » tous tels faux rapports (qui autrement » iroyent de iour en iour croissans & de » plus en plus augmentãs qu'en ce lieu vous vous vousiez resoudre d'assister de tous voz » moyens à conduire ceste guerre, & la con- » vertir en une bonne paix. Sous lequel » espoir, nous en attendrons vostre iu- » gement & advis. Pryans le Tout puis- » sant &c. De Rées le vintiesme de » Ianvier 1599. soubsigne Francois de Mé- » doza grand Admiral d'Arragon.

*Autres Iustifications plus amples des actions de l'Admirant.*

Ces mesmes Deputés de l'Admirant presenterent encore le sepiesme de Febvrier ensuyvant certaine declaration en l'Assamblée des Deputez des Princes & Estats desdits cinq Circles, en ladite ville de Coulogne au nom du Roy d'Espagne, de l'Archiduc Albert, du Cardinal Andre, & dudit d'Admirant d'un style aigre, & vrayement Iesuitique. Où sont reprinses plus au long & particulierement les iustifications, reproches, instances, & poursuytes faites à l'Empereur & aux Princes sommairement deduites ez lettres icy dessus dudit Admirant. Tout lequel discours sambLe avoir esté plus tost fait par mespris, ou moquerie, & pour irritter de tant plus les Allemans: Comme s'on leur faisoit grand tort de se plaindre des Actions dudit Admirant & de son armée, & que d'abondant il leur vint encore de retour. Ce qu'ils faisoyent seulement pour gagner temps, & tandis faire escouller la mauvaise saison de l'hyver: & voir si les Allemans se voudroyent remouvoir à bon escient, comme il sambloit qu'ils les menassoyent. Ce discours est si prolixe qu'on en auroit mal au foye de le lire tant impudent, & arrogant il se trouve, qui nous a meu de le laisser en arriere. Auquel fut respondu, et tous les poincts des reproches et accusations faittes par ladite declaration reprins, debatus, et reiettez comme faux et calomnieux: au preiudice de l'honeur de l'Empereur, des Princes, et Estats de l'Empire.

Le 15 de Decembre audit an 1598 mourut en la ville de Leyden en Hollande ce Noble & tresdocte personage M. Philippe de Marnix Seigneur de Saint Aldegonde, regretté, de tous gens sçavans aagé d'environ 60 ans, qui en son tẽps à fait des grands services au Prince d'Orange, & à la cause cõmune des Provinces unies. Le lẽdemain mourut en la ville d'Arnhem le Docteur Elbert Leonin dit Longolius Chancelier de Geldre iadis Professeur & grãd Iurisperite en l'Vniversité de Louvain, hõme d'un grand sçavoir & experience aux affaires d'Estat, d'un meur iugement, & conseil solide, ayant aussi fait grand' service audit Sr Prince & Estats: Il excedoit à sa mort 80 ans de son aage. En deux iours routtiers perdirent les Provinces unies ces deux doctes personnages.

*Responce de l'Electeur au Cardinal André.*

Le Cardinal André Gouverneur des Pays bas en l'absence de l'Archiduc Albert, envoya pareillement avec presques samblables iustifications Fernande Lopes de Villa Nova Gouverneur de Carpen & de Lomnersom, vers l'Empereur: avec charge expresse de faire en passant les mesmes iustifications vers le Prince Electeur Archevesque de Mayence, pour rẽdre ledit Seigneur Empereur, & tous les Princes & Estats d'Allemagne, sourds, & aveugles, oyans & voyans cler, s'il luy eut esté possible: Ledit Seigneur Prince Electeur de Mayence, luy donna une brefve & absolute responce, qui estoit en effect qu'il ne pouvoit advoër ce que ledit Cardinal d'Austrice & l'Admirãt avoyent atenté sur le fond, & contre les cõstitutions de l'Empire. Quant à luy qu'il ne voudroit defaillir à ce qui seroit de son devoir pour la conservation de la paix, & repos d'Allemagne, en telle maniere troublé & interrompu: Et que pour son meilleur advis, il conseilloit ledit Seigneur Cardinal de retirer au plustost son armée hors des limittes de l'Empire sans attendre iusques à la fin du mois d'Apuril, de reparer les iniures, restituer ce qu'on avoit ravi & extorqué, & restablir les dommages soufferts tãt en general qu'en particulier: quoy faisant les Princes, & Estats de l'Empire, auroyent occasion d'excuser aucunement le passé, & d'allouër la necessité causante, sur laquelle lesdites, Actions se veulẽt purger & iustiffier. Ceste responce fut donnée audit Fernandes Loppes par ledit Seigneur Prince Electeur le 25 de Feburier 1599.

Les Estats des Provinces unies envoyerent pareillement leurs iustifications par escrit de toutes leurs actions & comportemens à aucuns Princes Electeurs & autres d'Allemagne. Dont la substance fut telle. » Qu'ils avoyent receu leurs lettres contenans les doleances des Estats du Circle » de Westphalen, sur les foulles & outtrages » que les Pays de Cleves, de Iuilliers, de Cou » logne, & de Westphalen enduroyent des » gens de guerre de l'un & de l'autre parti.

Par

»Par lesquelles lettres ils estoyent requis »de sans aucun de luy retirer leur gens ar- »riere du fond de l'Empire, restituantes »villes par eux occuppées, desmolissans les »Forts par eux bastis,& laissans les Pays,vil »les & Estats de l'Empire en leur ancienne »paix,repos,& tranquillité: surquoy leur ,responce & resolution estoit pareillement requise. Pour responce ausquelles lesdits Estats, declairoyent estre tresmarrys d'en- »tendre telles plaintes:& encore plus de ce »qu'ils estoyent mis au mesme reng des Es- »pagnols & de l'Admirãt:qui ne s'estoit pas »faint d'assieger,batre,forcer & prendre les ,villes,chasteaux,forteresses & maisons des »Gentilshommes ez Pays de Cleves,& au- ,tres sous le Circle de Westphalen,p meur- »tres,bruslemens,pillages, efforcemens de »femmes & de filles,sans aucun respect de »quelque estat,qualité,ou condition qu'el- »les fussent. Dont encore non contens ay- ,ant par ses garnisons & menaces,cõtraint »aucunes desdites villes pardessus les ran- »connemens & concussiõs,de changer leur »religion & police, dont sous l'authorité »de V.E.& d'autres Princes ils avoyent pas »sé maint années paisiblement ioüy : Où le Roy d'Espagne au moindre poĩt n'avoit »que voir, & partant en nullle raison ne »sçauroit il couvrir ny pallier ses atten- »tats.

» Ou au contraire de leur costé(disent »les Estats)rien n'a esté fait que par une ex- »treme cõtrainte & necessite(qui n'a point »de loy)pour conservatiõ,maintenement, »& asseurance de leurs Provinces unies: & »que sans aucun contredit selon le droit »de guerre,& usance militaire,se peut fai- »re:à quoy ils ont esté forcez. A raison de- »quoy ils supplioyent leurs Excellences,& »tout homme de bon iugement en fait de »guerre,les appellans à tesmoins, si, consi ,deré le attentats de l'Admirant,(veu qu'ils »n'avoyent autre moyen de faire teste à leur ennemi,sinon qu'en le prevenant , & »preoccuppant les places que luy mesme »eut incorporées)ils s'en sont saisis les pre ,miers,& y mis de leurs gens:attendu mes- »mement que le Tolhuys qu'ils ont saisi , »n'estoit pas bastant pour resister aux for- »ces de l'Admirant,qui en tout evenement »n'eut failly d'y venir(ou les habitans eus- »sent esté traictez de la mesme douceur »qu'õt esté,traittées les autres places)pour »par là avoir entrée en leurs Provinces u- »nies : avec ce que iamais leur intentiõ n'a »esté dempieter un pied de terre sur le fõd »de l'Empire,ny sur nuls Princes ou Seig- »neurs neutraux,pour les vouloir occup- »per & retenir en proprieté : comme puis »n'agueres ils disoyent en avoir asseuré la Maieste Imperiale,les Prĩces de l'Empire, »& nommémẽt le Prince Electeur de Cou »logne:avec lesquels ils ne desiroyent rien »plus que d'entretenir toute bonne allian- »ce,amitie,correspondence, & bonne voi- »sinance:se maintenans en telle sorte sans »diminution de leur Estat , iusques à ce »qu'ils en pourront une fois voir la fin, à »quoy ils ont tousiours tendu & aspire ius- »ques à ceste heure. Et ce qu'ils ont asses »fait paroistre par leur resolution de ren- »dre audit Seigneur Prince de Coulogne la »ville de Rhynbergh , pour la tenir sous »les droits de neutralite:si cela ne leur eut »pas esté empesché par le siege que l'Admi- »rant y est venu mettre: qui par là voulut »donner couleur à ses attentats vers ceux, ,qui sont par ignorance,ou par impatience, »ne voudrõt sonder le fond de la matiere. »Lesquels attentats se sont de tant plus »manifestés par les prises, & surprises des »villes & places, changemens de religon »& de police:par lesquels il n'advertit pas »seulement les Princes & Seigneurs,mais »les enseigne clerement, quel traitement »il leur fera & à leurs suiets à sa pre- »miere commodité, pour y establir la Mo- »narchie Espagnolle. On a veu par ex- »perience combien volontiers,liberalemẽt (disent lesdit Estats)ils ont en lan 1590 der »nier,à la requeste desdits Princes & Estats »de l'Empire rendu de bonne foy diverses »places qu'ils avoyent arrachées des mains »de leurs ennemis scituées sur le territoire »de l'Empire : sous espoir que lesdits en- »nemis rendroyent aussi de leur costé cel- »les qu'ils tenoyent,& qu'ils avoyent pro- »mis ausdits Princes & Estats de rendre,re- »nües du mesme Empire:comme il est no- »toire á tout le monde:Laquelle rendition »de leur costé,& refus de l'ennemy, leur à »esté tant preiudiciable,que finalement ils »ont este contraints d'assieger,& forcer les »villes d'Alpen,Meurs, & Berck , selon le »bon succez qu'ils en ont eu. On sçait aus- »si comment depuis ils ont rendu les villes »d'Alpen & de Meurs sans restitution d'un »denier,de ce qu'elles avoyent cousté à con »quester:& comment ils avoyent offert d'ẽ »faire autant de la ville de Berck:avec une »declaration des vrays moyens d'entrete- »nir les limites de l'Empire en tranquillité »si avant que l'ennemi(qui au contraire s'y »efforcoit)ne l'eut pas empesché. Laquelle »leur bonne & syncere intention a de tãt »plus esté manifestée,en ce que suyvãt l'or- »dre y mis par le Princ Maurice leur Capi- »taine,à dechasser les garnisons ennemies »hors de la ville d'Emmeric,ce qu'ils ont ,fait,& se contentans à tant,ont rendu ladi- »te ville à son Prince. Par où V.E.& les au- tres Princes pourrõt cognoistre la syncerite »de leurs actions, sans plus en douter, ny »en avoir aucune arriere-pensée. Mais que »plustost vous voudrez rechercher les moy

ens,

»ens, p lesqls les Espagnols & leurs adherés »soyent chassez de toute l'Allemagne, & »broche couppée à leur pretendüe Monar»chie, les dechassans iusques pardelà les »monts: Afin que les membres & suiets de »l'Empire, puissent par ensamble estre de»livrez & affranchis de si grands dangers & »facheries: à quoy passe maint années nous »avons pretendu et y fait nostre mieux, cô»me nous sommes encore bien deliberez »de faire: A quoy nous esperons, et avons »confiance que Dieu esmouvera les cœurs »des Roix, Princes, Potentats, Republiques »& Estats, & leur ouvrant les yeux de l'en»tédement, prendront leur commune de»fence à cœur, & ez mains: courãs tous u»nanimement à ce feu qui s'allume, pour l'es»tancher. Dont en pryons la haute Maiesté »divine nuit & iour. Suppliãs treshum»blemẽt qu'il plaise à V. E. & des autres Pri»ces, de prendre & interpreter noz raisons »iustifications cy dessus deduises en bône »part, & selon que leur syncerité le meri»te. Prians le tout puissant, &c.

Durant toutes ces rescriptions, & iustifications de part & d'autre les Espagnols avoyent tousiours la craye en la main fourrageans les Frontiers d'Allemagne en westphalé, Cleves, Marck, & Bergh: Et pour nuls escrits ny menaces ne s'en vousoyent deporter, prenans leur plus grande excuse qu'ils vouloyent que les Estats quittassent les premiers, ce petit peu qu'ils occuppoyent sur les limittes dudit Empire assavoir le Tolhuys, & le fort de s'Gravé werd. A raison dequoy: les Deputéz de Circles de Frãconie, du Rhin, De la basse Germanie, de Westphalen & de la basse Saxe s'assamblerent à Confluence, afin d'aviser à ce qui estoit de faire pour reduire l'Allemagne en paix, & en faire retirer les Espagnols affranchissans le Rhin, tant de leurs garnisons qu'ils tenoyent ez places situées le long d'iceluy, comme ez autres lieux du territoire de l'Empire: aussi bien que de ce que les Estats des Provinces unies y occuppoyent. Mesmes pour avoir reparation des dommages & degasts faits, tant par l'un que p l'autre parti sur le territoire de l'Empire. Et suyvant ce escrivirent ausdits Estats en date du 10. d'Apvril. leur mãdant au nom de l'Empereur & des Princes, qu'ils eussẽt à retirer leurs garnisons des limites de l'Empire, à quitter les villes & à desmolir les forteresses qu'ils y avoyent dressées signamment, celle de s'Graven-Werd: à reparer les dommages par eux faits, à chastier les infracteurs de la paix, & perturbateurs du repos public de l'Allemagne, à empescher les courses & pilleries de leurs gens de guerre & à ce que doresnavãt le tirritoire de l'Empire soit affranchi de telles foulles, & fourragemens & que le trafique & commerce fut remis à son ordinaire.

Surquoy de la part desdits Estats Confederez auroit esté respondu, qu'ils avoyent bien espere, voire creu, d'avoir donné contentement sur samblables points à la Maiesté Imperiale & aux Princes par leurs precedentes (cy dessus reprinses) & aux Princes par leurs lettres precedentes dont ils en envoyoyent copie ausdits Deputez. Entant que rien n'avoit esté attenté de leur part sur les terres de l'Empire. N'ayans eu autre resource que de monstrer teste à l'Admirant & de resister à sa puissante armee, par preoccuptiõ des places, où leurs trouppes s'estoyent logées: desquelles sans doute l'Admirant se fut emparé: pour à la faveur d'icelles se donner entrée en leur Provinces. Voulans bien advertir lesdits Seigneurs Deputez, & les asseurer, que leur intention, ne fut iamais de vouloir au moindre point empietter un seul pied sur l'Empire, ou sur aucun Pays neutral. Mais d'avoir plustost taché de gaigner & d'entretenir en toute amitié & bonne voisinance, tous Princes, Potentats, & Republiques, en quoy ils desirent de continuer autant que faire se pourra, & que l'asseurance de leur Estat le pourra comporter. Comme en effect ils l'avoyent asses evidemment fait apparoistre: quand, nonobstant toutes les procedures barbares & tyranniques des Espagnols qu'ils avoyent devant leurs yeux, & qu'ils exercoyent ez Duchés de Cleves & de Mont, & ez Dioceses de Munster & Cologne: ils s'y estoyent portez & comportéz si moderement, & encore plus eussent fait si lesdits Espagnols n'eussent approché leurs garnisons de si pres. Qui fut cause qu'ils ne seurẽt retenir leurs gens de guerre, qu'il ne leur allassent aucunefois recognoistre, & escarmoucher. De maniere que lesdits Seigneurs Deputèz n'avoyẽt aucune occasion de douter, ny d'avoir aucune arriere pensée de leur bonne & syncere intention. Les asseurant quant aux places qu'ils occuppoyent, & besoin leur estoit de retenir, pour leur seureté sur le fond de l'Empire: qu'aussi tost que l'Espagnol auroit abandonné ces quartiers là, qu'eux de mesmes les quitteroyent aussi à leur part: & donneront ordre aux excursions de leurs gens de guerre. Et quant à ce que lesdits Seigneurs Deputéz requeroyẽt que les Estats abandonnassent ou desmolissẽt le fort de s'Gravẽ werd ils remonstroyent, que le Pays & Iurisdictiõ de la Duché de Geldre, à tousiours soustenu, & maintient encore, q ce lieu est de la Seigneurie & deppendence de Geldre, & non de Cleves. Ioint à ce que si le Duc de Cleves ne se vouloit côtenter à tant: qu'en tel cas ils moyenneroyẽt, vers les Estats de Geldre & de la Côté de Zutphen qui sont de leur union, qu'ils veule

*Lettres des Estats aux Deputez des Circles*

con

consentir que ce different soit decidè, par lesdits Seigneurs Deputés, suyvãt le Traitte passé l'an 1544, entre l'Empereur & le Duc de Cleves: par lequel ledit different est demeuré, et demeure encore iusques au iourdhuy pendu au croc tellement qu'ẽ cela ils ne sauroyent pour l'heure y faire autre chose. Prioyent que leur responce et syncere declaration fut prinse de bõne part. Et q̃ lesdits Seigneurs Deputes voulussent tant procurer vers l'Empereur, les Princes, et Estats de l'Empire, que l'Espagnol quitte et delaisse en effect les villes et places qu'il occupe ez limites dudit Empire. Afin qu'en cas samblable, ils puissent de leur part aussi quitter le tout: et donner matiere de contentement à l'Empereur et aux Princes, ce qu'ils desirent, se referans du surplus ausdites lettres envoyées à l'Empereur. Ceste responce fut de la Haye en Hollande le 12 de May 1599.

Lesdits Seigneurs Deputez des Circles estans derechef assamblés en la ville de Munster, escrivirent autres lettres ausdits Estats generaux des Provinces unies du 15 dudit mois de May insistãs Principalement sur la restitution & abandonnemẽt des places tenus par lesdits Estats ez limites de l'Empire, singulierement du fort de s'Graven weerd, qui est bien la plus, poignante espine, qui poinde l'Espagnol au talon. Iceux Seigneurs Deputés se plaignans aussi de ce que les Estats tenoyent de leurs gens de guerre ez fauxbourgs d'Emden. Et de ce qu'ils faisoyent cõtribuer la montagne de calmine au Pays de Lembourg, & que pour l'execution d'icelle, leurs gens auroyent bruslé quelques moulins à batre cuyvre.

Surquoy les Estats respondirẽt. Que quand au premier point de la restitutiõ des places, ils pensoyent leur avoir donné contentement par leurs lettres du 12[e] dudit mois: & par la copie y ioincte de celles escrittes a l'Empereur & aux Princes. De tant plus que les places qu'ils tenoyent estoyent occuppées par eux seulement pour leur defensive, munies de garnison moderée, & de bon payement, qui ne faisoit aucune foullle aux habitans. Ou au contraire si les Espagnolls les eussent eües (comme ils n'y eussẽt point failli, si on ne les eut prevenu) il ny faloit atẽdre que toute ruine & desolation: Asseurant derecehef de les quitter aussi tost que l'Espagnol s'en seroit retiré. Quant à la gendarmerie qu'ils avoyent ez fauxbourgs d'Emden: Que cela s'estoit fait depuis q̃ l'Espagnol ayãt passé le Rhin avec toute sõ armèe, avoit taché de ce faire maistre de c'este ville, tãt p la desuniõ qu'il y avoit q̃ p ses gẽs qu'il tenoit alenvirõ. A raisõ dequoy ils avoyẽt esté esmeus d'y ẽvoyer leur gendarmerie pour empescher telle entreprise, non seulement pour l'asseurance de ladite ville, & des bons citoyens: mais aussi au service de l'Empire, & de l'Estat de leurs Provinces, qu'ils y entretenoyent à grands despens, & en bon ordre de payement. Ayans suyvant les Promesses par eux faites au Comte defunct & au Senat de ladite ville, lors qu'ils les mirent d'accord p le Traitte de Deitziel de faire entretenir ledit accord, envoye vers la leurs Commis en nombre competent pour faire une bonne paix entre le Comte moderne & ledit Senat, & s'il estoit possible assopir tous leurs differens & malentendus. Et que lors que le d'anger des machinatiõs Espagnolles en ces quartiers la viendroit à cesser par ceste paix qu'ils moyennent: qu alors ils en retireroyent promtement leurs gens, & dont ils en ont donné charge à leursdits Cõmis. Pryans qu'on veüille interpreter cest affaire en bonne part, & l'excuser cõme fait pour le service de l'Empire : prenant egard que le Magistrat de ladite ville ne s'estoit encore en rien plaint de leurs soldats.

Quant aux contributions de la calmine qu'on ne devoit prendre cela de mauvaise part, pour en avancer l'Espagnol. Veu q̃ s'ils tirent quelques contributions sur les terres de leurs ennemis, les Espagnols en font beaucoup d'avantage sur les leurs: que ce est du droit de guerre, en quoy n'est fait aucun tort à l'Empire. N'estant venu à cognoissance qu'il y ayt eu quelques moulins bruslés, si ce n'est par quelque exploit de guerre: en quoy il est mal possible (encore qu'ils seroyent biẽ marris que cela advint) de retenir le soldat irritè: promettans de mettre ordre que de là en avant leurs gens de guerre soyent plus retenus & modestes.

Le Duc Henri Iules de Brinswyc & de Luneburg Postulé de Halberstat, ayant oüy tant de diverses complaintes des cruautès & barbaries commises par les Espagnol ez frontieres d'Allemagne, comme nous avons dit cy devant : pour evitter que ce chancre ne s'espardit plus avant, & ne vint iusques aux neuttailles de l'Empire, avoit dez le 19[e] de Decembre de lan precedẽt par ses potentates, exorté tous ses suiets & vassaux, à se tenir en armes, & prests pour à toutes occurences repousser les efforts desdits Espagnols. En quoy il fut secondé par le Prince Maurice Landtgrave de Hessen : lesquels ayans fait levée de bonne trouppe de gens avec ce que les Estats des Circles susdits y adioignirent, formerent un beau corps d'armée rien que d'Allemans montant à dix mille hommes de pied, & trois mille chevaux, de laquelle fut Capitaine general le Noble Simon Comte de Hohenloo Chef particulier des trouppes dudit Seigneur Duc de Brunswyck: comme le

Comte

*Le Comte vander Lippe Capitaine General de l'Armée Allemande.*

Comte George Everard de Solms, de celle dudit Seigneur Landts-Graven de Hessen. Et pour general de l'artillerie de ladite armée fut M. Olivier de Timpel Seigneur de Cruybeke appelé du service des Estats generaux des Provinces unies: comme par forme d'emprũt: sans l'assistence desquels Estats à vray dire ladite armée, eut eu beaucoup à souffrir de disette des principales commoditez qu'il luy faisoyent de besoin.

*Les Espagnols se retire de VVestphalen.*

Ladite armée estant sur pied, les Espagnols quitterent leurs gists sur la fin du mois d'Apuril en ces quartiers de Westphalé & de Munster, qu'ils delaisserent biẽ desgressez & desollez: se venans reietter le long du Rhin ez environs en dedens des villes d'Emmerick & de Rhees. Et depuis comme ladite armee approchoit s'estant arrestée à assieger le fort de Walsom vis a vis de la ville de Rhyn berck sur le bord de la Riviere, que les Allemans gagnerent finalement demeurãt ladite armee en ce quartier là sans rien avancer d'avantage, cõme inutile, pres de deux mois, non sans grand' malcontentemẽt desdits Princes de Brunswyc & de Hessen, & de leurs Lieutenans: En fin ledit Comte vander Lippe la faisant descendre plus bas du mesme costé du Rhi. l'Admirant d'Arragon retirant ses Espagnols hors d'Emmeric le 7ᵉ. du mois de May en desplacant le pont qu'il y avoit sur le Rhin, & le devalant plus bas devant la ville de Rhees: apres avoir tresbien muni ladite ville de bõne garnison, fit passer le plus fort de son armée: & ayant dressé un pont portatif sur la Meuse, entra entre Rossum & Dryel en l'Isle de Bommel: au bord de laquelle riviere de part & d'autre ils se retrencherent, & à chacune rive dresserent un fort.

*Les Allemans gagnent le Fort de VValsom*

*L'Espagnolle quitte Emeric.*

*Siege des Allemans devant Rées.*

l'Armée Allemande descendit, plus bas ayant la ville d'Emmerick à sa devotion (comme elle fut abandonné de l'Amirant) le Comte vander Lippe assiegea la ville de Rees, petite, & de peu de deffence, indigne d'y amuser une armée telle qu'estoit celle là: au camp duquel, outre le malcontentement des Chefs & gẽs de guerre, beaucoup de choses defaillirent, dez le cõmencemẽt, & plus eussent fait sãs le secours des Estats, qui avoyent aussi leur armée gueres esloignée de là.

*Bommel esbranlee le Prince Maurice le rassenre de sa presence.*

Ceste soudaine & improvise descente des Espagnols en l'Isle de Bommel, esbransla merveilleusement ceux de la ville: & fut cause que plusieurs Citoyens s'en retirerent avec ce qu'ils en peurent esmener. Dont le Prince Maurice adverti, pour les rassеurer y accourut en toute diligence avec ptie de sa cavallerie & infanterie, qui redõna le courage à ladite ville. Car sans doute si l'Admirant aussi tost qu'il fut entré en l'Isle, eut venu attacquer ladite ville de Bommel (qui estoit toute ouverte d'un coste par les ouvrages qu'on faisoit aux ramparts & boulevers) elle eut esté en un tresgrand danger.

*L'Amirant gagne le fort de Crevecoeur.*

A l'arrivée de l'Admirant en ce quartier de Bommel & le long de la Meuse, il assiegea d'abordée le fort de Crevecoeur, auquel le Capitaine Spronck commãdoit de la part des Estats, qu'apres avoir esté batu, & enduré quelque assault il fut contraint rendre par appointement, sortant luy & ses gens avec leurs plaines armes & bagages.

*Les Estats dressent une armée de mer contre le Roy d'Espagne.*

Les Estats dez l'année precedente voyans comme le Roy d'Espagne les faisoit approcher de pres avec son armée, lors que l'Admirant passa le Rhin resolurent de luy faire la guerre en ses terres ppres par mer, non tant pour rien gagner sur luy, qu'ils voulussent tenir & conserver par leurs forces, & garnisons (qui leur eussent esté trop eslognees) comme pour l'agasser & endommager tant en ses domaines que de ses vassaux. Et pour ce faire dresserent une armée de mer d'environ quatre vingt voiles tant Hollandois, Zeelandois que West Frisons repartis sous trois Admirautez, dont M. Pierre vander Does Seigneur dudit lieu estoit Admiral general monté sur son Admiral nommée l'Orange, & portant la baniere orangée: dont estoit Capitaine de navire Willem Dyericsen Cloyer. Le second estoit Ian Gheerbrandtsz portant la baniere blanche: & le troisiesme Cornille Ghyleynsem de Flissinghe: Et pour Lieutenant Collonel fut le Capitaine Sturme, avec quelque compagnies de belle infanterie: & grand nombre de Matelots: tellement que le nombre des gẽs de guerre & de mer passoyent huit mille hommes: Lesquels bien pourveus & n'attendans que le vent.

Le Prince Maurice estant en la ville de Bommel deliberé d'attacquer le pont que l'Admirant avoit dressé sur la Meuse, manda la plus part desdits Matelots: Dont l'Espagnol adverti p deux Francois renyez qui s'allerent rendre à l'Admirãt cest exploit ne fut poursuyvy, & furent lesdits Matelots renvoyez.

*L'Admirant approche Bõmel.*

L'Admirant apres avoir garanti sõ pont sur la Meuse approchant la ville de Bommel l'assiegea d'asses loing, le Prince Maurice pour l'empescher de venir plus pres fit des retrenchemens hors de la ville depuis l'un de la riviere iusques à l'autre, ou il mit bonnes trouppes d'infanterie: Ce neantmoins l'Espagnol ne laissa pas d'approcher plus pres, & d'y amener artillerie, pour batre la ville à ruine, comme il fit & dont entre autres fut emporté d'un coup de canon le Seigneur Morrey Collonel des Escossois sur le rampart contemplant la conten ance du camp Espagnol. Et comme larmée du

*Le Collonel Morrey tué.*

Prince

Prince Maurice estoit en partie en la ville, partie esdits retrenchemens,& une partie à l'autre rive & bordant la riviere de Wahal. A raison dequoy pour aller d'un quartier à l'autre le Prince avoit fait dresser sur ladite Riviere un pont de barques au devant de la ville: l'Espagnol pour discommoder ce pont planta quelques pieces sur le bord de la riviere,pour le battre en flanc, non sans faire grand dommage aux allans & venans & dans la ville.Ce temps pendant les assiegez,(qui toutefois n'estoyent assiegez que d'un costé ayant la riviere & leur pont tousiours francs)ne leur manquoyent de beau retour, leur gens estans au trenchees, venans tous le iours aux mains contre les Espagnols,desquels ils estoyent aussi souvét assaillis,avec perte de part & d'autre mais tout le plus des,Espagnols dont iournellement s'en reportoyent grand nombre de blessez en la ville de Boisleduc: tellement que les Espagnols furent contraints de quitter leurs approches & de se retirer plus loig arriere:& finalement d'abandonner leurs trenchées pres de la ville.

*Entreprises faillies de part & d'autre.*

Les Espagnols estans partis de leur camp avec 4000 hommes de pied,& bóne troupe de cavallerie, apparement pour quelque exploit ou entreprise,qu'on presupposoit sur la ville de Breda,le Prince Maurice en ayant eu le vent partit de Bommel , & passa la Meuse pour entrer en Brabant pres la ville de Wandrichom,avec seize cornettes de Cavallerie & quelque Infanterie,pensa bien attrapper quelque part ses ennemis. Mais ils en furent advertis, & se retirerent au grand pas en la ville de Herental craignans une seconde iournee de Turnhont , parainsi le Prince retourna a son armée en la ville de Bommel.

*L'armée des Estats en mer prend langue pres de la Couronne.*

L'Armée de mer des Estats fit voile le 25 dudit mois de May pour aller affronter les Espagnolles sur leur fond propre,tant que 11 de Iuin approchant la Couronne ils récótrerét deux chaloupes Espagnol de l'une desquelles ayát attrappé un Espagnol pour prédre lágue(comme lesdites chalouppes estoyent aussi venües pour les recognoistre)ils entendirét que sur ceste coste on estoit adverty de leur venüe,& qu'on estoit sur ses gardes:qu'a la couronne il y avoit 4000 soldats & quelque cavallerie,qui fut cause que le General ayant appellé ses Capitaines en son Admiralle,(à la, portée du canon du fort qui donnoit parmy leurs navires)ils ne trouverent point conseillable de rien entreprendre en ce quartier là:& levans les voiles prindrent la routte du cap Saint Vincent,tant qu'ayans passé les Isles de Lancerotta Allegamca,& forte-ventura ils descouvrirent le grand'Isle de Canarie:à laquelle ils vindrent aborder le 26 dudit mois de Iuin:de leur succes nous en parlerons tantost pour revenir aux affaires de ces Pays bas.

*Lettres des Deputez des Circles au estats.*

Tandis que le Comte vander Lippe estoit avec l'armee Allemande au siège de la ville de Rees:& l'Admirát en l'Isle de Bommel.Les Deputez des Circles de l'Empire estans encore assamblez en la ville de Huxar escrivirent aux Estats du 18 dudit mois de Iuin:tendans aux mesmes complaintes de la gendarmerie des Estats estant aux faux bourgs de la ville d'Emden. Ausquelles lettres fut respondu par lesdit Estats en cóformité de celles cy dessus du 10e de Iuillet. Et tost apres lesdits Deputés escrivirent encore autres lettres dudit lieu huxar tendantes à ce que les Estats,se deportassent de faire nulles executions sur les terres de l'Empire pour la Cótesse de Mœurs & de Nyeuwenaer. Comme voulans reprocher ausdite Estats,qu'ils ne voudroyent pas permettre que samblables executions se fissét sur leur Iuridiction.A quoy les Estats respondirent que voyans le tort qu'on faisoit à ladite Dame Comtesse,luy retenant son bien & revenu au Diocese de Coulogne contre droit & raisón:ils auroyent souvent interpellé le Prince Electeur,& le Chapitre dudit Cologne, à ce qu'ils luy permissét de les lever & percevoir:ce qu'auroit souvét tefois este reculé p aucuns de ses Haineurs qu'elle avoit audit Chapitre:tant que finalement il y auroit en certain accord intervenu,lequel neantmoins on ne vouloit ensuyvre ny effectüer. Parquoy attendu que le Mari de ladite Damme est mort en leur service,il ne luy auroyent sceu refuser cóme à une vefue desolée,de luy accorder lettres de represailles: ce que se doit ainsi entendre.

Depuis lesdits Deputéz envoyerent une Trompette avec lettres du 23e de Iuin , requerans saulfconduit pour certain nombre d'entr'eux,lesquels viendroyent par devers les Estats,pour traicter tant des points & doleances cy dessus touchées, que d'autres choses pour le repos de l'Allemagne, & conservation du bien public. Lequelle Trompette fut despeschée incontinét avec ledit saulf-conduit, & responce du 11e de Iuillet ,par laquelle sont ramenéz en gros tous les actes tyranniques des Espagnols ez Pays de Westphalen, Cleves Coulogne, Marck,& Mont.Et que pour s'en garantir les Estats avoyét necessité de prevaloir des villes & places,qu'ils occupoyent par emprunt au Pays de Cleves. Mais comme le voiage de venir en Hollande sambloit trop fastidieux ausdits Seigneurs Deputes:ils requirent par autres lettres du quatorziesme de Iuillet que les Estats voulussent envoyer vers eux,& vers le Comte vande Lippe General de l'armée des Circles estant campé devant Rées,certains leurs Commissai-

res ou Ambassadeurs pour traitter des poĩts cy dessus. Suyvant les Seigneurs Nicolas Bruninck Conseillier domestique du Prince Maurice & daniel vander Meulen : lesquels arrivés audit camp devant Rees eurent le 15e d'Aoust audience au Conseil de guerre pardevant ledit Sr Cõte vander Lippe, Otte van *Starchedel Lieutenant de Cassel de la part du Landtgrave de Heßen* , *Isaac Craft pour ceux de Brandebourg Christophel Conincx-merck* de la part du Duc de Brunswyc , & du Docteur Amandus Ruttersche yt Chancelier dudit General d'armée. A laquelle audience furent Lesdits Seigneurs Bruninck & vander Meulen proposes quatre points. Le premier la restitutiõ de s'Gravenweerd. Le second la reparation & restitution des dommages & foulles que les gens des Estats avoyẽt fait sur le territoire de l'Empire. Le troisiesme liberté des commerces, & cassation des Licentes. Et le quatriesme caution qu'a l'advenir telles foulles & excursions n'adviendroyent plus de la part de leurs gens de guerre. A tous lesquels points fut assez amplement & pertinemment respondu par lesdits Seigneurs Deputés des Estats. Les trois premiers points furent par ledit General & ses Assesseurs asses maigremen soustenus, mesmes sambloit en apparence, qu'ils eussent quelque apaisement des allegatiõs desdits Deputes. Mais la reparation des dommages & foulles fut disputée avec grand' vehemẽce. Car lesdits Deputés se mirẽt devant eux, à faire sonner haut, & exaggerer, les grands dommages & pertes que les Estats & leurs Provinces unies avoyent receües de l'ennemi par les terres de l'Empire: qui s'en servoit non seulement pour passage : mais pour descharger les Pays où il commande , y accommoder par longue espace de mois son armée, & en faire un *rendez-vous* & siege de guerre. Partant que les Estats ne pouvoyent moins faire, que de chercher leur ennemi où il estoit. Que si par telle occasion leurs gens de guerre avoyẽt aucunefois exorbité, qu'ils en estoyẽt marris, & y avoyent remedié tant que faire se pouvoit: faisans faire des restitutions , & chastians les delinquans. Mais que ce que l'Espagnol y avoit fait, avoit esté par dessein & propos deliberé. Les Deputes Imperiaux soustenãs que si l'Espagnol faisoit mal ocupant les terres de l'Empire, que les Estats ne le devoyent aussi point avoir fait pourtant: mais qu'ils devoyent avoir attendu leurs ennemis en leurs limites, fut respondu que les terres occuppées par l'ennemi n'estoyent plus à l'Empire, si lõg tẽps qu'il les tenoit. Et que c'estoit, contre raison de vouloir obliger quelqu'un a tenir une place neutre qui luy faisoit la guerre. Que ce n'estoit pas aux Estats à disputer, à quel titre ou quelque authorité l'ennemi avoit usurpé lesdites terres. Mais q̃ ceste dispute competoit ausdits Commissaires Imperiaux, lesquels ayans mis ordre au deslogemẽt de l'ennemy : les Estats feroyent en sorte, que tous les voisins cognoistroyent par les effects, combien il y a à dire de leur voisinage à celuy de l'Espagnol. Mais , lesdits Deputes des Estats ressentirent bien autant avec ce qu'ils pouvoyent coniecturer, que sous couleur de ces restitutions & reparations de dommages, les Allemans esperoyent tirer quelques deniers des Estats. Toutefois il ne fut là faitte nulle mention de la restitution des places usurpées par l'Empereur Charles 5e tenües de l'Empire : ny du fait de la ville d'Emden: ny de la Comtesse de Mœurs, qui ne sambloyent avoir servi, que de matiere de cavillatiõ par les lettres dont nous avõs tant parlé cy devãt desdits Commissaires Imperiaux si souvent escrites aux Estats unis.

Lesdits Estats avoyent un iour ou deux devant l'arrivée de leursdits Deputés au camp Imperial restitué aux Allemãs le fort du Tolhuys la ville de Sevẽter & quelques autres Forts d'allenviron. Comme depuis pour mõstrer aussi quelque devoir de leur costé les Espagnols avoyẽnt abandonné (mais de peur d'y estre forces sachans les apprests qu'on y faisoit) la ville de Genep.

*Conseil proposé pour ioindre les deux armée contre les Espagnols.*

Lesdits Deputez des Estats, entendans que l'Armée des Allemans n'estoit q̃ pour trois mois , lesquels espirés peut estre se pourroit continüer encore trois mois: representerent, au Comte de Hohẽloo pour le Duc de Brunswyc, au Comte de Solms pour le Landtgrave de Hessen, & au Baron de Creãge pour le Marquis d'Ausbach, les difficultez qui se presentoyent en c'este cõtinuatiõ, & le peu d'apparẽce qu'il y avoit pour eux d'y acquerir honneur & asseurer le credit & les Estats de leurs Princes, sans la conionction directe ou indirecte des armées des Allemans & du Prince Maurice: par où on auroit les moyẽs en main pour ruiner l'ennemi, & mettre l'Allemagne en repos: mais que sur ce il seroit besoing de se resoudre bien tost: & que toute esperance de bonne yssüe consistoit en la celerité : & que ne prenant ceste conionction en temps & bien à point on y pourroit perdre l'argent & la paine: eux mesmes se rendans suiets à reproches & calomnies: que partãt ils feroyent bien de ne perdre point temps, mais d'envoyer quant & quant vers leurs Princes remonstrer le vray estat des affaires & leur danger en cas qu'ils se laissant abuser par quelque traicte avec l'ennemi.

*Lettres des Commissaires Imperiaux aux Espagnols semblables aux Estats*

Ledits Seigneur General & Commissaires Imperiaux n'escrivoyent moindres cõplaintes aux Chefs de l'armée Espagnolle , qu'ils faisoyent aux Estats sur les mesmes

points

points de reparations des dommages restitution des places par eux occuppees, liberté du commerce du Rhin & caution q̃ desormais telles foulles n'adviendroyent point de leur part. Surquoy lesdits Espagnols prenoyent diverses eschappatoires. Cependant ledit Seigneur General fit approcher son armée plus pres de Rees. Le Docteur d'yenburch fut envoyé par les Espagnols le 16e d'Aoust pardevers ledit Seigneur General, & lesdits Commissaires Imperiaux. A son arrivée il faisoit sonner vers un chacun ladite reparation des dommages, & la charge qu'il avoit de rendre Rees: mais le lendemain il retracta le tout, disant qu'il n'en avoit nul pouvoir pryant qu'on luy donna terme de trois iours pour en advertir ses Maistres, chacun cognoissant que l'Espagnol ne tachoit qu'a gagner temps, senüia de ceste procedure: toutefois apres avoir bien disputé contre luy, & le menacé de la cõioinction des armées des Estats avec celle des Princes & Circles de l'Empire, on luy accorda ces trois iours: aussi bien n'y avoit il nulle apparence pour commencer à vouloir forcer ladite ville de Rees, d'autre appareil que de celuy que les Estats leur avoyent presté & envoyé, comme nous avons dit cy devant. Avec ce que les ialousies & deffiances qu'il y avoit audit camp estoyẽt cause qu'õ imputoit à menées & malice, ce que par aventure procedoit par l'ignorance & peu d'experience du General, accusé d'aucuns comme ayant eu déz le commencement la voloné & intention mauvaise, qu'en menant l'armée ore ca ore la, il leur avoit fait perdre 2 mois de temps sans rien avancer, & parainsi que son intention fut de faire se parer ou desbender laditte armée: & que luy mesme avoit sollicité l'Empereur pour estre employé à un Traitte de paix. Les autres disoyent bien de luy, qu'il avoit l'ame bonne, & qu'on faisoit tout ce qu'on vouloit de luy: mais se plaignoyent de son insuffisance seule cause des desordres: lesquels depuis la retraicte de l'armée furent mieux cognus. Ce pendant tous s'accordoyent à cella, qu'il y avoit des gens dangereux allentour dudit General, ausquels il se descouvroit trop, lesquels dõnoyent advis aux Espagnols de tout ce qui se passoit entre les Allemans: tenans Frents Mareschal de cãp pour le plus suspect de tous, a l'occasion desquelles deffiãces doubtes le respect des Chefs les uns aux autres se perdoit, ne faisans qu'estriver sans rien avancer. Mesmes les Espagnols en pratiquoyent aucuns en ce camp, comme il fut descouvert par les lettres interceptées du Capitaine Palant, & d'autres qui en penserent desboucher deux ou trois cens chevaux à la fois. Avec ce que le libre accez de ceux de Rées audit camp en desbauchoit plusieurs. Qui contraignit le General de faire publier sur peine de la hart, que personne ne fut plus si hardi de commiquer manger ou boire avec les Espagnols, ny ceux de ladite ville. Bref tenerent ce corps d'armée des Allemans comme un Polipheme qui ayant perdu cest oeil seul qu'il avoit, vat sans conduitte, perdant peu à peu sa vigueur, sõ sang, & sa vie: n'y voyans aucun amendement si le Prince Maurice ne s'approchoit avec ses forces, & par sa bonne conduitte & adresse, luy rende la veüe, le sang, & la vie. Ce quy estoit une matiere bien loing á chercher, & que mesmes, quand il y eut eu en cela de la bõne volonté, les Allemãs n'eussent ozé. Toutefois comme depuis l'argent qui de la part des Princes, vint au camp, cela redonna le courage á demi perdu aux soldats: & ainsi commencoit à l'oster aux Espagnols. Quelle yssüe eut ceste armée nous le dirons tantost & reviendrõs en l'Isle de Bommel voir ce que l'Admirant d'Arragon, & le Prince Maurice faisoyent à la teste l'un de l'autre.

*Ialousies au Camp des Allemans*

*Pratiques Espagnolles au Camp des Allemans.*

*L'argẽt rend le cœur au camp des Allemans*

Les Estats ont de long temps eu un Forten une petite Isle nommé Voorne qui est presque en forme ovalle, dont les rives d'allentour sont munies de bonnes trenchées qu'il faudroit gagner avant que pouvoir aborder en Isle, laquelle gist au milieu de la rencontre des deux Rivieres Meuse & Wahal, lesquelles ayans de leur cours entremeslé circuy la dite Isle reprennent chacune neantmois leur fluz divers, tant quelles se viennent ioiẽdre en un corp de riviere pres de la ville de Gorchom au default de l'Isle de Bommel à Louvesteyn: Ce Fort tresfort estoit une poignante espine au talõ de l'Espagnol, auquel il eut volontiers s'il eut peu faire quelque affront. Et de fait l'Admirant & le Collonel la Borlotte qui estoit le principal conducteur de ceste entreprise en ladite Isle de Bommel, voyans qu'il n'y avoit nulle prises sur la ville, s'estans avancé trop l'entement: Car il faut confesser la verité sy à leur premiere abordée en ladite Isle, ils se fussent quãt & quãt reietté devant ladite ville qui estoit toute ouverte à cause des ouvgrages qu'on y faisoit, & devant que le Prince Maurice eut eu loisir de la garantir par dehors de nouveaux & grands retrenchemens: certainement ils luy eussent fait belle pour Ce qu'ayans negligé, leur semblant avoir assez fait d'un commencemẽt d'avoir affranchi le pas en ladite Isle: Et la ville du tout rasseuré tant par la venüe dudit Seigneur Prince, renfort d'hommes, qu'acheve ment de ses fortiffications le 5e de Iuin se retirans avec toutes leurs pertes arriere de ladite ville plus avant en l'Isle s'allerent loger au village de Rossum ne d'istãt que d'une bonne canonade dudit fort de Voorn:

*L'Isle de fort de Voorne occuppée par les Estats*

*viennent au village de Rossum*

où il

où il se tint pres d'un mois, aussi sans rien avancer que de quelques retrenchemens.

Le Prince Maurice sachant bien que c'estoit à ce Fort de Voorn que l'Espagnol en vouloit: apres avoir attendu long téps s'il ne vouloit point passer la riviere, & pour luy empescher le passage: passa luy mesmes avec trois milles hommes la nuict du troisiesme de Iuillet, & vint au quartier de son ennemi à Herwerden, retenant le meslinge des rivieres de Meuse, & de Wahal à dos: où d'une diligence incroyable, il se retrencha contre ses ennemis, d'une tranchée en forme de demye-Lune, de deux hommes de hault, avec des fossez de douze pieds de large, & six de profód, de si grande estendüe qu'aysement on y eut logé six ou sept mille hommes. L'Espagnol s'estant le lendemain quatriesme dudit mois apperceu de ceste ouvrage, faite si à la desrobée, le pensant empescher, vint à l'apres-disner avec une partie de son Infanterie, & Cavallerie, se presenter devant ceste demie-Lune, pensant attirer les gens du Prince dehors leurs trenchées: mais eux advertis que l'ennemi estoit en embuschade, cache derriere les dicques, se tindrent coys sans en bouger. Ce voyant, l'Espagnol retourna tost apres charger à grand' puissance, & comme un fouldre se vint ruer sur les trenchées de ceste demie-Lune, de telle impetuosité & furie; qu'aucuns ayans passe les pallissades, combatoyent à la main. Ceux du Prince sous la valereuse conduite des Seigneurs de la Noüe, Chevalier Veer, & Edmont, se maintenans courageusement, les repousserent, & demeura le Capitaine qui avoit foncé la palissade estendu sur la place, dont pour en retirer les corps morts, ils firent une seconde charge, à laquelle ils le reporterent, mais non sans grand' perte de leurs gens. Or ce qui faisoit le plus grãd eschecq des Espagnols, estoyent onze pieces d'artillerie dressées en trois baterie au Fort de Voorn, trois pieces des trenchées de Varyck, & de Hessel, qui donnoyent au travers des esquadrons des Espagnols de droitte atteinte, avec les mousquetades qui par dessus la riviere tiroyent en flanc: ce qui les contraignit de se retirer, y ayans perdu sept Capitaines, plusieurs Officiers, & plus de sept cens hommes, sans les blessez: à ces charges marchoyent des premiers parmi les Espagnols deux moines portans croix, & golophanons, dont l'un fut tué, & l'autre prisonnier blessé en la teste. Le Prince Maurice y perdit le Sergeant maior du Regimét du Chevalier Veer General des Anglois, & quelque dix ou douze soldats, avec une vingtaine de blessez.

*Le Prince Maurice se retrenche á Herwaerdé a la teste de son ennemi.*

*L'Espagnol le pensant empescher y est batu.*

Le se dudit mois une trouppe de Cavallerie Espagnolle avec quartre cens mousquetaires, pensans surprendre la garde du Prince, furent tellement recueillez, qu'ayans perdu un Capitaine, & laissé prisonnier un ieune Comte Espagnol, se retirerent avec perte & dommage: à laquelle rencontre les gens de chevaux du Prince Maurice, eurent du beau butin. Nous les laisserós tous deux en ceste Isle de Bommel à la barbe l'un de l'autre: & parlerons du succez de l'armée des Estats sur les costes & isles d'Espagne, où nous les avós laissez a la rade de la grande Canarie.

*Succez de l'Armée de mer des Estats aux Isles Canaries*

Le 26 du mois de Iuin M. Pierre vander Does General de l'armée des Estats, estans avec toute sa Flotte arrivé devant la ville d'*Alegoena*, moüilla l'ancre à l'abri du grãd chesteau qu'il y a à coste de la ville au Noord-West, doù les Espagnols se mirent à tirer sur luy, & sur toutes ses autres navires: à raisó dequoy ayãt fait approcher plus pres ceux qui avoyent la plus grosse artillerie, il se mit pareillement à battre le chasteau nommé *Graciosa*, entretenans en ceste sorte quelque temps leur baterie de part & d'autre, durant laquelle ledit Seigneur General vander Does eut son maistre mast percé, & le petit mast endommagé, comme son Vice-Admiral, qui estoit le grand navi- d'Amsterdam eut six ou sept coups au travers, qui tua aucuns soldats avant que de sçavoir descendre en leurs barques, pour mettre pied en terre. Ceux du chasteau ayans aussi esprouvé que sçavoit faire l'artillerie des navires des Estats, refroidirent un peu leur premiere ardeur, & ne tirerent plus si asprement, comme ils avoyent fait du commencement. Ce pendant une partie de la gendarmerie, ensemble des matelots estant sortis des navires & entrez en leurs barques, pour à la rame venir en terre: où les Insulaires en grand nombre les attendoyent sur les sablons de la mer, avec trois petites pieces d'artillerie. Ledit Seigneur General estant en sa barque, ayant fait venir toutes les autres aupres de luy, approchans terre à force de rame: s'entre-saluerent quelque temps à belles mousquetades, & harquebusades, sans que les Insulaires s'en demarchassent d'un seul pied: Ce que le Seigneur General considerant, comme faute d'eau les barques ne pouvoyent uenir à bord de la terre; il se ietta tous des premiers en la mer iusques à la ceinture, comme firent pareillement tous ses gens, & marchans la teste baissée, non obstant toute resistence & efforts des Espagnols, qui courageusement & valeureusement deffendoyent l'abordée, neantmoins mirent pied en terre, non sans perte de leur gens, à cause de la difficulté qu'il y avoit à aborder: en quoy les Espagnols perdirent aussi environ quarante hómes, avant que de vouloir quitter

*L'Armee prend terre.*

*Labordemét bien deffendu par les Insulaires.*

le bord de la mer, où entre autres le Gouverneur de la ville estant à cheval eut une iambe emportée d'un coup de canon : & eut ledit Seigneur General un coup de picque en la iambe, & trois au corps, mais de bien legere blesseure : & sans un de ses gens qui tüa l'Espagnol qui l'avoit acceüillé, il eut esté en danger de sa vie : les soldats de l'armée ayans ainsi affranchi terre, & les barques estans retournées vers les navires requerir encore autre renfort de gës: les Insulaires quittans leur artillerie, & remportans leur Gouverneur avec une iambe, prindrent leur retraitte vers la ville, laissans trente six de leurs morts estendus sur le rivage. Ce fait le Seigneur General ayant le surplus de ses gës tous ensamble en terre, les mit en ordre de bataille, iusques à vingt quatre compagnies avec autant de drappeeux vollans au vënt, marcherët en pays vingt et un de front: Ceux du grand chasteau voyans le rivage gaigné, furent tant effrayèz, qu'ils n'en tirerent déz ceste heure mesme plus pas un coup. Estans les gens des Estats ainsi en ordre de bataille, accoururent vers eux trois de leurs matelots, venans d'envers ledit chasteau, rapportans au Seigneur General que ceux dudit chasteau se vouloyent rendre, vies & bagues saulfves : où ledit Seigneur accompagné de quelques Capitaines, alla quant & quant, & luy fut au mesme instant la place mise en main, se fyans en sa bonne grace & mercy, quittans leurs armes, neuf pieces d'artillerie de metal, & six de fer, avec toutes les munitions & provisions, demeurans cinquante huit personnes prisonieres, les autres du surplus ayās esté tuéz & exterminéz du canon : ces prisonniers furent mis en un navire Espagnol q̃ l'armée avoit attrappé, saulf trois des principaux d'entr'eux, q̃ ledit Seigneur General retint pres de soy, pour s'informer d'eux plus particulierement de tout. Ayant receu le chasteau en sa puissance, il fit oster les enseignes du Roy d'Espagne, & arborer en leur place un drappeau du Price Maurice vollāt au vent. Sur le soir ceste petite armée fut reptie en trois esquadrons, dont l'un d'iceux fut mis au pied du rampart de la ville, le second au dessous des mōtagnes, & le 3e l'arriere-garde le lōg du rivage de la mer, demeura ainsi toute la nuict en armes & en bataille.

*Le chasteau Graciosa rēdu à la mercy du General.*

Le lendemain de bon matin ils marcherent tous ensamble en bel ordre au dessous de la ville, oú ils se tindrent quelque temps en ordre pour cōbatre: mais comme le canō d'un autre chasteau ioignāt la ville les importunoit fort, & faisoit du degast & grand dommage parmi leurs esquadrons, emportans telle fois cinq ou six hommes d'un coup : ledit Seigneur General vander Does s'estant aucunement retrenché, & dressé les licts de sa baterie, y plāta 5 pieces d'artillerie, qu'il fit amener du chasteau qu'il avoit n'agueres gaigné, dont il en tira ce soir là tant seulement une vollée: cependant les assiegez ayans miré, & bracqué sur la baterie des Estats, y firent beaucoup de mal : la nuict venant ils se tindrent derechef encore tous en bataille. Les Insulaires avoyent aussi quelques pieces de campagne comme fauconneaux sur une montagne, dont ils donnoyent dedens le camp.

*Chasteau de la ville fait du mal aux gens des Estats*

*Batterie des Estats.*

L'aube du iour venüe du vingt huitisme dudit mois le Seigneur General vander Does fit iouër sa baterie, assavoir les quatres pieces contre le chasteau, & la cinquiesme contre celles que les Insulaires avoyent sur la montagne, laquelle dura environ quatre heures : les assiegéz dudit chasteau avoyē mis sur leurs rāparts & boullevers, comme par forme de parapets & deffēces, quelques balles de laines, & barricqués plaines de pierres : mais l'artillerie donnant au travers de ces barricques, les pierres leur faisoyent plus de mal que le canon mesmes, qui leur tua beaucoup d'hommes, rompit toutes leurs deffences, & desbaucha leur artillerie: lors furent envoyées quatre compagnies vers la montagne, pour en desnicher ceux qui estoyent aupres de l'artillerie : & tandis le Seigneur General vāder Does, fit mettre le feu à la porte de la ville. Ce que ceux du chasteau (desquels l'artillerie estoit toute gastée & desmontée) & ceux de la montagne ayans bien apparceu, & ceux de la ville voyās leur porte toute en feu & en flāme, quittans & abandonnans tout, & ville, & chasteau, & montagne, & artillerie, se mirent à füyr vers les mōtagnes éz cavernes, & speloncques qui y sont, emportans quant & eux leurs meilleurs meubles, bagues, & ioyaux, se sauvans avec femmes & enfans tout leur mieux.

*La ville & le chasteau abandonnes, tout se sauve aux montagnes*

Environ le midi le Seigneur General fit apporter deux eschelles tirées d'une Eglise hors de la ville, dont l'une se trouvant trop courte, luy mesmes monta avec aucuns soldats, rien qu'un homme de front sur la muraille de la ville, sans empeschement quelconque, & en ceste sorte estans entréz en la ville, ses gens coururent droit au chasteau : or les Espagnols à leur retraitte y avoyent laissé une mine, avec un feu dormant, qui s'esprint devant que les soldats des Estats vindrent si avant, tellement q̃ ceste mine ne leur fut aucunemēt dōmageable : estās entréz dedēs & osté la banniere du Roy d'Espagne, ils y planterent celle du Prince Maurice, oú ils trouverent cinq pieces d'artillerie, & tout ce qui y appartient.

*Ville gagnée à l'escalade.*

La ville & le chasteau estans ainsi gaignéz le General mit ses gens derechef tous en bataille quinze hommes de front, comme pour faire une reveüe, en une basse plaine en l'enclos mesmes de la ville. Quelques soldats amenerent audit Seigneur un homme natif de Vlissinghe qu'ils avoyent tiré de la prison: & sur ce ledit Seigneur General, avec quelques Capitaines, alla luy mesme vers toutes les prisons, d'où il delivra encore trente six prisonniers: qui luy cõpterent comment ceux de la ville fuyans vers les montagnes avoyent esmené quant & eux deux prisonniers, l'un Anglois, l'autre Tudesque ia condampnéz à estre bruslez, lesquels avoyent esté long temps prisonniers de l'Inquisition. Sur le soir furent les quartiers dressez, et toute l'armée logée en la ville, chacun Capitaine ayant son quartier à part, sauf ceux qui furent destinéz hors la ville en garde, à la descente des montagnes, desquelles les Insulaires se layssoyent aucunefois voir par grosses trouppes. La ville fut pillée de ce qu'il y restoit dedans, estant le meilleur sauvé aux montagnes: Surquoy le Seigneur General fit un ban par lequel nul ne se pouvoit rien approprier du butin, mais que le tout fut rapporté à l'Admirauté, suyvant l'ordonnance des Estats.

*Prisonniers delivrez.*

*La ville pillée*

Le lendemain vingt neufiesme dudit mois quelques matelots pour chercher hazard, s'advancerent de courir aux montagnes, mais comme les Insulaires scavoyẽt mieux les passages & adresses qu'eux, ils leur coupperent chemin, les attrapperent, & en tuerent iusques à vingt. Sur le soir le Seigneur General envoya environ trois cens hommes vers un petit chasteau distãt environ demye lieüe de la ville, que la garnison (les voyant venir) abandonna tout à l'instant, fuyans aux montagnes. Où les soldats des Estats trouverent trois pieces d'artillerie, & y ayans laissé pour garde une esquadre d'entre eux, les autres s'en retournerent à la ville.

*Gens des Estats attrapez aux montagnes.*

Le dernier dudit mois de Iuin le Seigneur General commanda que déz le poĩct du iour on commenca à embarquer le butin, comme vins, huyles, & autres biens qu'ils y avoynt recouverts: les Espagnols qui s'estoyent sauvéz aux montagnes se presenterẽt diverses fois pour traitter avec ledit Seigneur General, mais ayant oüy leurs premiers demandes qui luy sambloyent impertinentes, il les renvoya, & ne les voulut plus oyr parler, deffendant mesmes à ses gens de ne s'advancer plus avant ez montagnes, que leurs sentinelle perdües estoyent assises: ce pendant faisant tousiours advancer l'embarquemẽt de tout le butĩ. Et le premier iour de Iuillet fit par son Ministre faire la presche en la maistresse Eglise de la ville, à laquelle il assista avec plus de quattre cens hommes, pour rendre graces & louanges à Dieu de ceste victoire, & heureux succez: & pour le prier de là en avant vouloir benir & favoriser toutes leurs entreprises.

*Rembarquement*

*Presche publique en l'Eglise de la ville*

Le troisiesme dudit mois apres avoir embarqué toutes les cloches, artilllerie, munitions, & autres biens abandonnés par les Insulaires: le Seigneur General envoya deux mille hommes aux montagnes pour assaillir ceux qui s'y estoyent retiréz: lesquels d'abordée tindrent bon & y fut bravement combatu, & combien que ce fut au grand avantage des Espagnols, si est-ce que se retirans plus avant ez montagnes, les gens des Estats ne cognoissans pas les adresses, & ne les ozans plus avant poursuyvre, apres y avoir perdu septante hommes, & un Capitaine de navire, retournerent en la ville.

*Combat de l'armee contre les Insulaires aux montagnes sans fruit mais avec perte*

Le lendemain le Seigneur General ayant fait renger ses trouppes en bataille, apres avoir fait sauter p mines le chasteau, de la ville & buslé toutes les Eglises & cloistres au dehors d'icelle: finalement au poĩct de sa retraicte apres avoir fait sortir tous ses gens, fit mettre le feu en la ville: & vindrent au premier chasteau qu'ils avoyent gaigné nommé *Graciosa* distant demye lieüe de la ville, où ils s'embarquerent tous en leurs chalouppes & barques, & rentréz en leurs navires tindrent la mer. Ils ne furent pas si tost embarquéz que les Insulaires ne descendissent incontinent des montagnes, & n'accourussent à la recousse du feu, dont ils en estancherent ce qu'ils peurent. Le Seigneur General avant son embarquement avoit laissé une mine au chasteau de Graciosa, laquelle s'esprint incontinent apres, le faisant voller en l'air.

*finale retraite & la ville bruslée*

*Le chasteau Graciosa esleve par une mine*

Estant toute l'armée du Seigneur General en mer, il fit au signe accoustumé venir en son navire tous les Capitaines de terre, & de mer, pour prendre conseil de ce qui estoit de faire, & s'informer des plus experts mariniers & Pilotes, de la scituatiõ & abordement des autres Isles de ces quartiers là. Ce pendant vindrent quelques Espagnols, sur le rivage de la mer portans enseignes de paix, & de vouloir communiquer. Le Seigneur General y envoya une barque, qui les amena vers luy, & entendant que c'estoit pour ravoir les prisonniers retenus du chasteau de Graciosa à sa mercy, ayant receu leur rancon, il les laissa aller, & retournerent tous libres & bien ayses vers la ville, aussi avant que la rancon avoit peu porter.

*L'armée derechef toute en mer.*

Le huictiesme dudit mois ledit Seigneur General-

*Approche de l'Isle de Gomera*

General s'estant mis à voile avec toute son armée, esmenant le surplus des prisonniers Espagnols qui n'avoyent esté rāçonnez, costoyerent quelque temps à cause d'un vent contraire l'Isle de grand Canarie, iusques à un coin d'icelle, où ils furent contraincts de moüiller l'ancre, descouvrans de là l'Isle de Tanariffa, qui est l'une des Canariennes : là furent toutes leurs barq̃s envoyées en terre faire aiguade telle qu'ils peurent, ce qu'ayans fait, avant que rentrer ez barques, les matelots brusleront grande quantité de bois estaplé par monts le long du rivage, sans avoir rencontré un seul Espagnol, en faisant ladite aiguade: s'estans remis à voile avec un vent inconstant & fascheux, le douziesme dudit mois ils eurent en veüe l'Isle de Gomora, aussi une des Canariennes, en laquelle y a une petite ville. Que l'Admiral de la banniere blanche avec son Vice-Admiral, & un Brigantin approcherent, d'où leur furēt tirez quelques coups d'artillerie, quoy voyans & s'estant retirez un peu plus arriere, hors du danger du canon, ils y ancrerent. Les autres navires qui estoyent encore bien loing de là, firent leur mieux toute la nuict pour y aborder. Le lendemain le General vander Does ayant ramassé par ensamble toutes les navires de la Flotte, auparavant fort espars par le mauvais temps, donna signe aux Capitaines de venir à son bord : là fut resoulu d'attacquer ladite Isle : ce qui fut fait, & quattre compagnies envoyées à l'opposite du coin, où ils estoyent ancrez, pour y aborder en une vallée qu'il y avoit. Ce fait tous les navires approcherent la ville, au devant de laquelle ils ietterent les ancres : & de là tirerent quelques canonades, mais ne leur fut point respondu, ny faicte aucune resistence, combien qu'en vn petit chasteau qu'il y avoit au long du rivage, il y eut quattre pieces de metal, qu'ils enfoüyrent, voyans approcher l'armée. Lors furent encore mises en terre six compagnies, qui aborderent la ville sans aucune resistence, tout le monde s'estant saulvé, avec ce qu'ils avoyent peu esmener & emporter aux montagnes. Quoy voyans les premieres quatre cōpagnies descendües en la vallée, pour leur coupper le chemin & attrapper leur butin, s'avācerent vers les montagnes : Les Espagnols s'estant chachez ez cavernes, les ayans laissé passer iusques à une descente, voyans qu'ils estoyent fort assez pour eux, se desbusquans, les enfermerent de part & d'autre. Les soldats de la Flotte se voyans enserrez, combatirent pour la vie, firent mourir beaucoup de leurs ennemis, dont ils se despestrerent avec perte neantmoins de quatre-vingts d'entreux, entre autres des principaux y eut deux Lieutenans: Le surplus de ceux qui en eschapperent prenans le large, retournerent envers le soir en la ville de Gomera : laquelle fut saisie, garde mise par tout, & les maisōs foüillées, foüillāt ez lieux qu'il leur pouvoit sambler y avoir quelque chose de caché, où entre autres ils trouverent quelques pipes de vin, sans pour l'heure sçavoir descouvrir autre chose. Quelques soldats estans allez par petites trouppes chercher le hazard aux montagnes, furent deffaits dix ou douze à la fois. Le S[r] General vander Does ayant fait une monstre generale de ses gens, pour sçavoir combien il en pourroit avoit perdu, commanda d'embarquer les vins, trois pieces d'artillerie, & les cloches qu'ils y sceurent trouver, avec le surplus du butin que les Insulaires n'avoyent sceu sauver aux montagnes : puis le seiziesme dudit mois fit rentrer tous ses gens aux navires, delibere le lendemain d'envoyer trois ou quatre cens hommes en terre pour aller chercher ceux qui s'estoyent refugiez & sauvez aux montagnes : mais ils eurent ceste nuit une si vehemente tempeste, que cela fut reculé, servant d'advertissement au General d'espargner ses gens, & de ne les precipiter legerement au hazard : neantmoins trois cens hommes allerent iusques en la vallée, où trois iours auparavant leurs cōpagnons avoyent esté attrappez : mais ny trouvans nuls ennemis, sans vouloir entrer aux montagnes, retournerent chargez d'une petite piece de campagne, & de deux bariques de poudre qu'ils y trouverent. Et comme ils virent que les Insulaires se tenoyent cachez & nichez en leurs cavernes & spelonques aux montagnes, sur lesquels ils n'avoyent nulles prises, & qu'il n'y auoit plus rien à gaigner, apres avoir mis la ville, l'Eglise, et le cloistre tout en feu, ils se remirent à la mer, laissans l'Isle toute desolée Les Insulaires les voyans tous embarquez descendirent des montagnes, se hastans d'estancher le feu, comme samblablement avoyent fait ceux de la ville d'Allagoen en la grande Canarie. La Flotte demeura encore le 20[e] dudit mois tout le long du iour ancrée à la rade.

Voila comment ces deux Isles de la grande Canarie & de Gomera, qui de cent ans n'avoyent veu nuls ennemis, furent conquises, pillées, & bruslées par l'armée navale des Estats : laquelle n'avoit esté levée ne destinée à autre fin, que pour faire un affront au Roy d'Espagne leur ennemi mortel & capital, y chercher de luy pouvoir faire quelques desadvantages tāt sur mer q̃ sur terre: & nō pour y vouloir demeurer, retenir, ny occuper un seul pas

*Abordemēt de l'Isle de Gomera.*

*Ceux de Gomera sauvé aux mōtagnes.*

*Les soldats des Estats enfermez & chargez ez montagnes.*

*Les Isles de la grande Canarie & de Gomera pillees & bruslees.*

pas de terre : à raison dequoy ayans levé tout ce qu'ils peurent desdites Isles, elles furent quittées, & abandonnées tout en feu & en flammes: & par ainsi.

*Quicquid delirãt Reges plectuntur Achivi,*
*Seditione, dolis, scelere, atq; libidine, & ira.*

Car comme on pourroit aussi bien dire d'autres lieux, & singulierement de ce que les frontieres d'Allemague avoyent pati & enduré des Espagnols lhyver precedent. *Les pouvres gens n'en pouvoyent mais, & faut que telle paye, qui n'a pas fait la debte.*

*Le General vander Does renvoye la moitie de sa Flotte aux Pays bas.*

Cela ainsi exploitté comme nous avons dit: ledit Seigneur General non content à tant, pour encore batre la mer, & chercher plus avant à affronter les ennemis des Estats sur leur propre fond & territoire, luy semblant pour le peu de resistence qu'il avoit trouvé, n'avoir besoin de si grand nombre & quantité de navires, ny de matelots, & pour avoir ceux qu'il retiendroit aupres de luy tant mieux munis, conclud par bõ conseil de renvoyer la moytie des navires : & sur ce ayant mandé tous les Capitaines & Officiers en son bord, apres les avoir bien courtoisement remercié de leur bon debvoir, & fidele service qu'ils luy avoyent faict, aux Estats de leur Republique, & au Prince Maurice leur Capitaine general, & grand Admiral des Provinces unies, avec une priere à Dieu, qu'il luy pleut continuer ses benedictions & faveurs envers eux tous: Il ordõna aux trente cinq navires destinées a retourner ez Pays & Provĩces unies, un Admiral, qui fut le Capitaine Iean Gheerbrantsen: duquel & des autres Capitaines ayans prins congé, & les avoir recomman dé à la garde de Dieu, ils prindrent la routte du Levant, & luy avec autres trente & six navires des meilleures & des mieux mõtées d'hommes & de toutes choses necessaires, pour encore deux ou trois mois batre la mer, print la routte du Ponent. Celles de Iean Gheerebrandtsen s'estans souvent esgarées les unes des autres, arriverent finalement file à file au mois de Septembre en Hollande à bon Port. Du succés du General vander Does nous en parlerons cy apres, & le laisserons quãt à present voguer en mer, pour reprendre les matieres de noz Pays bas.

*Ambassadeurs du Duc Charles Prince de Suede aux Estats des Provinces unies.*

Le Tresillustre Prince de Suede Charles Duc de Suydermanlandt, Nerycke, & Wermerlandt, Frere de defunct Iean, Roy de Sueden, des Gothes, & Wandales, Oncle de Sigismond à present, Roy desdits Royaumes regnant en Pologne, envoya au commencement de ceste année, deux Ambassadeurs de sa part, aux Estats generaux des Provĩces unies des Pays bas. Pour sçavoir à quelle fin, nous a samblé bon d'inserer icy la responce que fut donnée ausdits Ambassadeurs de la part desdits Estats: qui fut en substance telle comme il s'ensuyt.

*Responce des Estats ausdits Ambassadeurs.*

» *Les Estats* des Provinces unies des »Pays bas, ayans oy, veu, & meurement »deliberé sur ce que de la part du Serenissime Prince Charles Duc de Suydermanlandt, Nerycke, & Wermerlandt, Gouverneur du Royaume de Suede, des Gothes, & Wandales, par les Nobles & hõnorables Seigneurs Iacob Hylde, & Iean Nyelsen ses Ambassadeurs suyvãt les lettres de credence de son Alteze dattées à Ionikepinck du vingtiesme de Febvrier dernier, auroit esté proposé le sixiesme d'Apvril ensuyvant, & depuis declaré par escrit. Lesdicts Estats remercient en premier lieu bien affectueusemẽt son Alteze de ses bõnes recommandations, bonnes volontez, & faveurs, & des bons souhaits qu'il leur fait de tout bon heur & prosperité. Avec declaration que ce leur est chose tresagreable d'entendre, sa bonne santé, heureux deportemens, & succés : souhaittans de tout leur cœur que sõ Alteze, ensamble les Estats, Signalez, & tout le Royaume de Suede, puissẽt á la gloire de Dieu &, avancement de la vraye Religion Chrestienne, & de la prosperité du bien commun, tousiours heureusement aller avant, & s'y maintenir. Lesdicts Estats remercyent aussi grandemẽt son Alteze de ce qu'il luy a pleu leur faire entendre si particulierement, tout ce q̃ les années precedẽtes s'est passé entre la Ma[te] du Roy de Suede & de Pologne, & sadite Alteze, ioinct les villes du Royaume. Declairans que de tout ce qui est advenu à leur cognoissance des affaires de son Alteze, & des Estats du Royaume de Sueden, ils n'ont iamais eu autre sentiment : que d'y avoir tousiours besogné & travaillé sous legitime obeissance dudit Seigneur Roy : pour à l'advancement de la gloire de Dieu, & de la vraye Religion chrestienne conserver ledit Royaume, & maintenir les promesses que sa Maiesté leur a faites, à son courõnement, concernantes, tant la Religion, que les droits, franchises, & previleges des Estats, Membres, & villes du Royaume. Ayans eu sur ce une ferme confiance que le Toutpuissant dirigeroit en tout & par tout les cœurs de sa Maiesté, & de son Alteze, en telle sorte que toute bonne union, repos, tranquillité, & prosperité, y seroit entretenüe. Et que ceux qui voudroyent proposer, ou attenter quelque chose, à la dissipation, ou trouble du repos & bien public, de la Religion, & de l'Estat politique du Royaume, n'y au-

»royent nul accez ny credit. A raison de-
»quoy ils ont esté de tant plus contris-
»tez, entendans par les procedures de l'an
»passé escheües au Royaume de Suede, que
»les affaires estoyent sur le poinct de pren-
»dre un autre pied: voire mesmes qu'il en
»pourroit sourdre une guerre funeste &
»sanglante. Ce qu'ils ont non seu-
»lement souhaitté pouvoir estre diverti,
»mais aussi prié ce bon Dieu de le vouloir
»destourner. Et comme ils remarque-
»rent par la proposition desdits Ambassa-
»deurs de son Alteze, la bonne intention
»d'icelle, & des Estats du Royaume, ne ten-
»dre à autre chose qu'à l'advancement de
»la gloire de Dieu, & à la conservation
»de la vray Religion Chrestienne, ensam-
»ble de la manutention des droits, liber-
»téz, & franchises, des Estats, membres,
»& villes du Royaume, à l'extirpation des
»pratiques pernicieuses du Pape, & des Pa-
»pistes, qui ne cherchent qu'à semer, &
»espandre leurs erreurs, & traditions hu-
»maines, superstitions, & faulses doctri-
»nes: tandis que le Roy d'Espagne de-
»monstrant son ambition, & desir de do-
»miner par tout le monde, auroit attenté
»d'empieter quelques hables ez environs
»d'Elsburch. Lesdits Estats ne doutent
»que sa Maiesté de Suede & de Pologne,
»ne vienne une fois à considerer quels sont
»& à quoy tendent, tels fraudeleux & dō-
»mageables attentats, & qu'elle ne laisse
»terminer les affaires par bons & Chres-
»tiens appoinctemens & accords. Et
»que les Roix, Princes, & Republiques
»voisines, pour la conservation du bien &
»repos public, de la vraye Religion, &
»pour de bonne heure obvier aux prati-
»ques & efforts violēts du Pape & du Roy
»d'Espagne, ne voudroyent pas faillir d'y
»interposer leurs bonnes recommandati-
»ons. Comme lesdits Estats de leur
»part & selon leur puissance seront tous-
»iours prests, & volontaires d'y entendre,
»& de demōstrer tous bons offices à la pro-
»sperité du Royaume de Suede. Lesdits
»Estats prient son Alteze & les Estats du
»Royaume vouloir croire qu'il n'est venu
»à leur cognoissance que nulles persōnes,
»ny navires de leurs Provinces unies, se
»soyent volontairement mis au service de
»sa Maiesté dans le Royaume de Suede.
»Mais qu'il peut bien estre advenu, qu'au-
»cuns faisant leur trafique & cōmerce de
»marchandise, estans de seiour ez villes
»de l'obeissance de sa Maiesté, y auroyent
»esté arrestéz, & en ceste facon contraints
»de la servir, comme il advient ordinai-
»rement en tous Royaumes, & Pays, &
»qui n'est pas á empescher. Parquoy
»lesdits Estats esperent, & que son Alteze
»ny les Estas du Royaume ne le voudront
»pas entendre autrement qu'estant dave-
»nu par force & p contrainēte. Et tien-
»dront pour certain que toutes ces Pro-
»vinces unies tant en general qu'en parti-
»culier, ne desirent rié plus que de demeurer
»en amitié, union, concorde, & bonne
»voisinance avec son Alteze, Membres,
»& villes du Royaume, & d'empescher
»de tout leur extreme pouvoir les dan-
»gers & hazards qui leur pourroyent adve-
»nir.
» Et combien que lesdites Provinces
»unies passe maint années ayent esté en
»continuelle guerre tant par mer que par
»terre, allencontre de toute la puissance
»du Roy d'Espagne & de tous ses adherés,
»& encore sont plus violentement assail-
»lis que iamais auparavant, de maniere
»que pour subvenir à leur deffence tant
»necessaire, & pour par la grace de Dieu
»rompre les haults desseins de ce nouveau
»Roy d'Espagne, ils se sont eux mesmes
»grandement chargéz: par où ils trou-
»vent bien à peser le dernier poinct de la
»proposition, pour seurement le povoir
»accomplir. Si est-ce neantmoins qu'ils
»acceptent & prennent à grand gré la pre-
»sentation de son Alteze, de laquelle ils
»l'en remercient tresaffectueusement par
»cestes. Dont ils en ont advisé les Potē-
»tats, & autres leurs alliez, avec lesquels
»ils sont entrés en confederation, n'en ay-
»ans encore nulle responce: laquelle ay-
»ant receüe, ils ne faudront selon l'impor-
»tance & necessité des affaires pour le
»bien public d'y resoudre: pour par apres
»y proceder selon la bonne intention &
»desir de son Alteze. Prians affectueu-
»sement qu'il plaise à sadite Alteze, & aux
»Estats du Royaume de Suede vouloir
»prendre de bonne part ceste leur presen-
»te responce, & de continüer leurs faveurs
»& bōnes inclinations allendroit du bien
»public de ces Provinces & des habitans,
»Remercians lesdits Seigneurs Ambassa-
»deurs du travail qu'en ce ils ont prins, et
»les priant vouloir faire bon rapport, et
»d'avoir ces Provinces pour recomman-
»dées à son Alteze, et Estats du Royaume,
»et par tout ailleurs. Ainsi fait en l'As-
»semblée des Estats generaux des Provin-
»ces unies à la Haye en Hollande le qua-
»torsiesme de Iuin quinze cent nonante et
»neuf.

*Quel estoit en ce temps là l'Estat du Royaume de Sueden.*

Pour mieux comprendre les affaires du
Royaume de Suede dont est fait menti-
on par la proposition des Ambassadeurs du-
dit Seigneur Archiduc Charles. Il faut
entendre que Sigismonde Roy de Polog-
ne & de Sueden ayant par grande impor-
tunité finalement obtenu congé des Pa-
latins, Srs, & Estats du Royaume de Polog-
ne, voulut venir en sō Royaume de Suedē,
pour

pour à l'instigation des Iesuites (desquels ils est grand fauteur, & qui chez luy ont trouve grand credit) y restablir de son authorité royale, la Religion Romaine, laquelle de long temps en avoit este, & par la sollicitude & soin dudit Seigneur Archiduc Oncle dudit Seigneur Roy, en demeuroit bannie: lequel ny voulut admettre autre Religion que celle que le Roy Gustave son Pere y avoit laissee à son trespas, assavoir la Protestante & Confession d'Ausbourg. Lequel Seigneur Duc & les principaux Seigneurs & Estats entendans la deliberation du Roy de venir en Suede, luy manderent que toutes & quantes fois qu'il luy plairoit venir avec son train royal & suitte ordinaire, ils le recevroyent & recognoistroyent pour leur Roy en toute demonstration d'honneur, de reverence, & d'obeissance : mais d'y venir avec un conseil Iesuitique, confit en nouveautez, pour troubler l'ancien repos du Royaume, espaulé d'une armée : que iusques au dernier homme ils n'estoyent pas deliberez de le recevoir, ny laisser entrer. Parainsi le Roy Sigismonde s'estant embarqué pres de Danswyck avec son armée & soixante navires, entre lesquelles y en avoit aucunes Hollandoises & Angloises y attirées par force, aborda au mois d'Aoust & mit pied en terre au Royaume de Suede, où il descendit au chasteau de Colmar, avec environ trois mille hommes, ausquels aucuns Suedois s'adioignirent. Le Duc Charles voyant que c'estoit à certes, luy ayant mis en barbe tout autant de gens de guerre qu'il avoit peu recueillir : qui donnoyent quelque-fois par escarmouches de belles atteintes à ceux du Roy, ayant amassé le plus de navires de guerre qu'il peut, donna dans la Flotte du Roy: les Hollandois & Anglois quittans la partie du Roy sans vouloir combatre, le surplus des navires du Roy fut tantost mis en desroutte, & aucunes prinses : par où le Roy estant en terre en ce chasteau de Colmar, n'ayant nul recours à ses navires, se trouvant delaissé & abandonné des Suedois, qui s'estoyent venus volontairement ioiédre à luy, & le reste de ses trouppes bien espars, fut là comme une souris prins à la trappe: en danger de tomber ez mains de son Oncle, qui poursuyvoit sa victoire: s'il n'eut point trouvé moyen d'eschapper de là en habit desguisé, se venant rendre en la ville de Danswyck, craignāt p son present malheur & desastre, & par sa detention & trop longue absence, de perdre aussi la courone de Pologne.

Les Suedois tenoyent ce malheur du Roy pour un chastiment & punition particulier de Dieu, vengeant par sa divine Iustice en la personne du fils, le tort que le Roy Ieā son Pere avoit fait au Roy Ericsō Frere aisne, qu'il despossedа du Royaume, & fit mourir en prison, ayant barbarement fait empaller George Piersen son Chancelier, devant les fenestres de sa prison & aux yeux dudit Roy Eric, en son despit. Tel fut le succez des affaires de Suede en ceste annee quinze cent nonante & huict, & quinze cent nonante & neuf.

*Poursuitte du voyage de l'armee navale Estats*

Depuis que Messire Pierre vāder Does Admiral de l'armée navale des Estats, eut, comme nous avons dit cy devant, renvoyé vers les Provinces unies la moitie de ses navires, il print avec le reste & tous ses gens de guerre, la routte de l'Isle de Sainct Tome, droit au dessoꝰ de la ligne equinoctiale, le long de la coste de Guinée, gueres loing de l'Isle del Principe. Qui est une des Isles Portugaloises, habitée & gouvernée par naturels Portugeis, abondante en succres, qui est leur principal trafique. Laquelle abordée il s'en fit Maistre à peu de travail & de perte, ayant gaigné la ville de Sainct Thome. Mais comme l'air de ce quartier est trop vehement, chaut, & intemperé, pour gens venans d'un pays prochain des regions aquilonaires, plus accoustumez aux froidures temperées, qu'aux extremes ardeurs de la ligne : comme les gens de guerre, se tindrent en ladite ville & Isle, couchans sur terre, plus long temps, que ny l'occasion, ny leur naturel pouvoit comporter, & pour se rafrechir s'emplissant le ventre des eaux qu'ils y trouverent, qui leur estoyent plus nuisibles que profitables, peut estre ayans esté corrompües & gastées par les Insulaires & habitans dudit lieu: il se fourra parmi eux certaine maladie, autant vaille que contagieuse, dont plusieurs d'entre eux mouroyent en grand douleur & martyre. Tellement que ledit Seigneur general vander Does ce voyant, apres avoir chargé le butin qu'ils recouvrerent en ladite Isle, & ville, & Francisco de Meneses Gouverneur d'icelle prisonnier, il se remit en mer pour pērdre la routte de son retour. Ce neātmoīs comme ils avoyent humé la contagion venimeuse de l'air, ils ne laisserent pas pourtant de mourir en abondance aussi bien sur les navires en mer, qu'en terre, dont ledit Seigneur vander Does General fut pareillement atteint, & en mourut avec presques tous ses Capitaines & Officiers, desquels Capitaines n'en est retourné tāt seulement que Regnier Camp & Calwart, le reste & plus de trois quarts des homes estans demeurez derriere, tant soldats que matelots, ensevelis au fond de la mer avec leurs Capitaines & Officiers : tellement qu'à peine leur resta-il des gens assez pour achever le voyage, ramener, & conduire leurs navires, & le butin, qui

*Grande mortalité en l'armée de la Flotte.*

*Retour de la Flotte.*

finalement l'un devant l'autre apres sont retournéz en Hollande & Zeelande.

Bien est vray que ceste armee navale avoit beaucoup cousté aux Estats à l'equipper, & qu'ils y ont perdu beaucoup d'hõmes: mais ils n'estiment ny ceste perte, ny le proffit du butin en provenu (qui à ce que j'entens peut à peu pres payer les despens) rien, au pris de l'affront qu'ils pensent avoir fait au Roy d'Espagne & à ses Espagnols, tandis qu'ils les bravoyent en l'Isle de Bommel, contre lesquels il sambloit que les gens & l'argẽt deussent estre mieux employez.

*L'armée de l'Archiduc se retire de Bommel.*

Nous avons laissé, pour parler de ceste petite Flotte navale l'armee des Espagnols, & celle des Estats & du Prince Maurice à la teste l'une de l'autre en l'Isle de Bõmel entre les deux rivieres de Meuse & Wahal. Celle des Espagnols à Rossem, & celle du Prince Maurice en la petite Isle de Voorn, & à lenviron le long des diques & en ses retranchemens: lesquelles deux armees demeurerent tout l'Esté, sans se faire autre guerre que de legeres escarmouches. Et comme l'Espagnol consideroit bien à cause des forces & de l'assiete du camp des Estats, qu'il n'y pourroit rien proffiter, ayant par deux ou trois fois tẽté, (mais en vain) de passer la Riviere de Wahal, & d'entrer en l'Isle de Thiel: sous espoir que l'hiver ensuivant à la faveur des glaces, les rivieres estans toutes gelées, ils pourroyent facillement passer les rivieres du Rhin, du Wahal, & autres, pour avoir entree & accés en la Veluwe, ou en quelque autre endroit du pays de Gheldre, ou du Diocese d'Vtrecht, & de là en Hollande: estant deliberé de retirer le gros de son armee, qui en ceste Isle de Bommel avoit souffert, & patissoit encore dix mille incommoditez, & de la repartir par ses garnisõs pour y retenir une place d'allarme, & siege de guerre de ce costé là.

*Fort de St André au village de Rossem.*

Il fit bastir une puissante forteresse en une place bien seante, & commode à ces fins, au plus estroit de ladite Isle de Bommel, au village de Rossem, bordant les rivieres de Wahal & de la Meuse, avec cinq puissant boulevers, dont les deux au Noord & Noord west, & deux autres au Zuyd & Suyd-west, lavoyent la Meuse, ayant au dehors des contrescharpes sur chacune riviere une poicte en forme de demye Lune, qui faisoyent deux petits Forts: distant d'eviron quatorze cens pas de la demye Lune du Prince Maurice à Herwaerden, qui couvroit son Fort de Nassau en l'Isle de Voorn: que le Cardinal André d'Austrice Lieutenant general, & cousin germain de l'Archiduc Albert en son absence fit appeller de son nom *Le Fort de Saint André*, forteresse certes inexpugnable, au bastiment de laquelle ne furent espargnées toutes les saulx, & autres arbres de l'Isle de Bommel qui en est demeuree ruinee, & despeuplee d'arbres.

*Lunette de Hollande.*

Laquelle Forteresse (qu'on nommoit vulgairement) la Clef, aucuns *La Lunette de Hollande* achevee, l'armee Espagnolle retirée de là, & mise par cy par là en garnison, se mit tost apres à mutiner pour son payement. A raison dequoy, apres que & le Cardinal Andre, l'Admirant d'Arragon, & autres Chefs & gens de conseil de l'armee Espagnolle, eurent assez remarqué & considere, (nonobstãt les ponts de glace, que Dieu leur avoit donne sur lesdites rivieres, les eaux estans par tout tellement consolidees & fermes, qu'aysemẽt on y eut peu passer à pied & à cheval:) les forces que le Prince Maurice avoit laissees en ce quartier là, leur eussent eu peu donner de grands empeschemens & fascheries, ils ne trouverent point conseillable de rien entreprendre, ou d'attenter pour y passer, soit crainte d'estre batus, ou estans passez, d'un degel, qui les eut retenus comme des souris à la trappe, avec ce (peut estre) qu'ils n'avoyẽt à cause desdits mutineries leurs soldats à commandement, comme evidement il apparut bien tost depuis.

*Mutinnerie des gens de guerre de l'Archiduc ez Forts de St André & de Crevecœur.*

Car l'hyver dudit an quinze cent nonante neuf & le commencement de seize cens estant ainsi passez sans rien faire, les garnisons de ces forteresses de Sainct Andre & de Crevecœur, faute de payement, dont ils estoyent arrierez de plusieurs mois, se mirent à mutiner, chassans leurs Chefs, Capitaines, Lieutenans, & Officiers, ayans le long de l'hyver, qui fut fort aspre & long, beaucoup souffert & pati, tant de froidure, que d'autres incommoditez, vers lesquels, à cause des gens du Prince & des Estats, n'y avoit nul libre accez sans grand convoy, encore qu'ils protestassent asses de demeurer au service & en l'obeissance du Roy d'Espagne, & de l'Archiduc Albert d'Austrice son gendre, ne cherchans & ne demandans autre chose que leur payement, à quoy ledit Seigneur Archiduc & l'Infante d'Espagne Ducesse de Brabant sa femme se monstrerent assez pesans & nonchallans. Ledit Seigneur Prince Maurice, qui pareillement s'estoit retiré (ayant neantmoins tousiours l'œil au guet & le pied à l'erte) avec le reste de ses forces ayant aussi fort bien muni la ville de Bommel, semblablement le Fort de Nassau en l'Isle de Voorn, ses & autres retranchemens: ne voulant perdre si belle occasion, mais faire son profit desdits mutineries & alterations des soldats ennemis: l'hyver estant escoulé ayant donné le *Rendez vous* à son arrivée ez environs de Rotterdam & à Wil-

à Willéstadt, partit le 18 du mois de Mars 1600 de la Haye & vint à Dordrecht, où deux iours apres s'estans embarqué avec grãd suitte de Seigneurs, Collonels, Chefs, & Capitaines, il remõta la riviere de Meuse, avec quelque deux cens navires, iusqs au fort de Crevecoeur (où cõme nous avons dit la gendarmerie du Roy d'Espagne estoit pareillemét mutinée.) Et le 21 y ayant mis pied en terre avec son armee, & commencé à y planter son canon: il fit d'abordée sommer la place de se rendre á certaines bonnes conditions. Il y avoit dedens quatre compaignies Walonnes, lesquelles rememorans leur mutinerie, & le peu d'apprence qu'il y avoit d'estre secourus en temps (ores que leurs alterations leur estoyent pardonnées, ou que du mois on la leur pmettoit) & voyans la diligence que ledit Seigneur Prince faisoit pour les forcer, condescendirent à l'appointement, qui de la part des Estats leur fut presente: & le 24 du mesme mois rendirent le Fort ez mains dudit Seigneur Prince: dont les deux Compaignies ne se fians à l'Espagnol se rengerent volontairemét au service dudit Seigneur: & les deux autres (comme le chois leur avoit esté donne libre) se retirerent au fort de Saint André.

*Le fort de Crevecour assiege batu & rendu au Prince*

Ce Fort de Crevecoeur estant à si bon marché venu en la puissance des Estats & du Prince Maurice. Ledit Seigneur voyant le commencement luy promettre un bon & heureux succés du surplus de ses desseins, entra avec son armee en l'Isle de Bõmel, pour par siege tenter le Fort de Saint André, que le 26 dudit mois il approcha, nonobstant que le temps & la saison y fussent mal propres, tant à cause des frequẽtes pluyes, que des froidures, tellemét que le plus du tẽps ses gens estoyent cõtraints se tenir à couvert ez navires, esparses de part & d'autre sur les rivieres de Meuse & de VVahal.

*L'armée du Prince en l'Isle de Bommel assiege le fort de Saint André.*

Ledit Seigneur Prince ne fut pas si tost venu devant ledit Fort, qu'il n'y fit dresser plusieurs Forts pour asseurer sõ cãp ez lieux frontiers de Brabant, par où l'Espagnol eut peu avoir accez pour secourir ledit Fort, & aussi pour l'importuner. Entre autres il fit faire un Fort au village de Hessel, & en l'enclos du territoire dudit village, sept redoubtes, qui furent nõmées les sept planettes, & trois au village de Rossem pardessus les retrenchemens de l'une à l'autre, opposez au Noord & au West, au dit Saint Andre. Et afin que les navires naviguans par la riviere de Wahal ne fussent au danger du canon de Saint André, ledit Sr Prince fit foüyr un canal, qui entre-couppoit un tournant de ladite riviere se rendant en icelle mesme de droit fil: auquel Canal fut impose a nom, & appelle *la croix St André.* Comme du costé de Brabant pardela la riviere de Meuse ledit Seigneur Prince, fit dresser en un grand circuit, depuis le village de Maren & de Kessel, autres sept Forts, distans de trois cens pas, en trois cens pas, s'entretenans de bonnes & fortes tranchées l'un de l'autre, esquelles on eut peu sceuremét loger grãd nõbre de gens de guerre tãt Cavallerie qu'Infanterie. Et d'un autre costé de Brabãt, & d'Outre Meuse un autre Fort au village d'Alé, ioignant lequel estoyẽt les navires des Estats, & un pont sur la Meuse pour passer leurs gens de l'Isle de Bommel en Brabant, avec quelques autre bateries entre Alem & Maren, sans celles qui estoyent à la poite de leurs trenchées à Rossem, à l'opposite de Saint Andre: avec encore un autre Fort au Nord de la Meuse sur le Brabant nommé de *Knolschans* distant envirõ 1600 pas du fort d'Alem. Davãtage pourtant mieux empescher l'abordement des forces Espagnolles à tous ces Forts posez sur le Brabant entre Maren & Kessel, & au Litsenham, où à chacun bout d'une demye Lune que ledit Seigneur Prince y avoit fait dresser, estoyẽt deux redoubtes pareilles que dessus: Iceluy Sr fit percer la dique de la Meuse ioignant deux autres de ses redoutes au villages de Littoyen, par où l'eau s'espandit loing & large sur le plat pays, iusques asses pres de la ville de Boisleduc: qui ostoit à l'Espagnol tout moyen de venir attacquer les Forts & redoubtes dudit Prince à ce coste de Brabant: & de tant plus à ceux qui estoyent ez Isles de Bõmel & Tyel, & entre les deux rivieres de Meuse & Wahal, où ledit Seigneur avoit ses principales forces, tant le lõg des diques, qu'esdits forts & retrenchemens. Il avoit pareillemẽt fait dresser encore un autre pont sur la Meuse á l'opposite du Fort de Kessel, ioignãt lequel estoit une autre partie de ses navires de guerre, & autres bateaux des vivres & munitions: comme il y en avoit pareillement pres de la dique percée à Littoyen, & tant de retrenchemens ez enclos de Maren, de Kessel, Heessel, Alem, Voorn, & Rossem, qu'impossible seroit de les bien designer par escrit, ny les faire entendre sans voir le pourtrait, qui en a esté fait & taillé en cuyvre assez industrieusement. Par le moyen de tous lesquels Forts & retrenchemés ledit Seigneur Prince Maurice estoit bien resolu d'attendre tout ahurt & effort des Espagnols: estant tout son camp si biẽ fermé, qu'avec cinquante mille hommes l'ennemy eut eu du mal assez à en entamer un quartier. Comme de vray le Collonel La Borlotte ayant iure de lever ledit siege, avec deux mille hommes, s'en estant approche au village d'Os, & y seiourné quelque tẽs, fut cõtraint de se retirer, sans rien, faire, &

*Plusieurs & divers forts & retrenchemens du Prince*

re,& de retourner en Brabant,confessa depuis n'y avoir trouvé nulle prinse ny attaintes,ne trouvant moyen ny accez pour y pouvoir mordre:

Le fort de St André inquiété des eaux desbordantes

Le Prince ayant ainsi bien retrenché & fortiffié son camp d'une grande estendüe,& osté à l'Espagnol tout espoir de le pouvoir forcer,principalement à cause des eaux,dont les assiegez de Saint André n'estoyent exempts par leurs inondations, & falut qu'ils se logeassent en terre, cõme des conils,dedés leurs rampart,en grand misere & povreté,patissans beaucoup, sous espoir qu'ils seroyent secourus,reconciliez, & payez,faisans tout devoir à se defendre de leur canon:tellement que le Prince n'ẽ pouuant bonnement approcher, à cause des eaux pour le batre à bresche: les uns & les autres,tant assiegez, qu'assiegeans, ne firent autre chose tout le mois d'Apvril q̃ s'entre-charger à beaux coups d'artillerie,tant en rüine comme autrement: tant que le premier iour du mois de May les eaux commencãs à s'escouler, & abaisser,le Prince commanda qu'a l'obscurité de la nuit,au declin de la Lune, on fit les approches avec bons retrenchemẽs du coste de Rossem & de Herwaerde,pour y dresser ses bateries:& tost apres envoya un tabouri sommer les Assiegez,lesquels combien qu'assez deliberez de tenir la place pour le Roy d'Espagne & l'Archiducesse sa fille: presterent neantmoins quelque peu l'oreille,consentans d'entrer en communication.Suyvant quoy furent envoyez vers eux au 4e & 5e dudit mois de May le Seigneur d'Vchtenbrouck Collonel du Regiment d'Vtrecht,& le Seigneur Vander Aa Capitaine des gardes dudit Seigneur Prince:Par laquelle communication les Assiegez voyans le peu d'apparence de secours,& l'incertitude de leur reconciliation,& tant plus de leur payement,firẽt demande aux Estats des arrierages du service que le Roy d'Espagne leur devoit,(& pour lesquelles ils s'estoyent alterez)de la somme de cinq cens mille florins : Surquoy leur en furent offerts cent vingt cĩq mille: A quoy ne se pouvãs accorder,avec ce qu'ils avoyẽt apperceu un signal à la ville de Boisleduc (distant moins de deux lieües,) qui leur designoit qu'ils seroyent secourus endedens quatre iours:ce pourparlé fut sans effect,recommencans de part & d'autre le foudre de leur canon à l'accoustumée:tant que le 8e dudit mois les Assiegez voyans les gens du Prince s'estre avancez,iusques au pied de leur cõtrescharpe,& qu'on commencoit à designer deux ponts pour apres bresche faitte venir à l'assaut , les quatre iours de leur espoir estans expirez , & ne voyans aucun avancement de secours,envirõ les deux heures apres midi dudit iour, ils escrierent les ouvrieres & pioniers besognans aux retrenchemens ioignant leur contreschampe,disans qu'ils desiroyent de parler à quelques Deputez de la part du Prince & des Estats,s'il leur plaisoit leur en envoyer,& les oüyr:ausquels effects furent envoyez à leur requeste vers ledit Sr & Deputez des Estats deux ou trois messagers divers l'un apres l'autre. A raison dequoy ledit Sr Prince & quelques Seigneurs & Collonels monterent à cheval,& se trouverent aux trenchées au dehors desquelles,à la demye Lune que le Fort de St André avoit hors de ses contrescharpe, ledit Seigneur Vander Aa & un autre Capitaine eurent quelques propos:sur lesquels les Assiegéz envoyerent huit Deputez de leur part en une barque,lesquels furent amenez aux trenchées du Prince:avec quatre desquels(les autres estans renvoyez) ledit Seigneur entra en propos d'appointement,leur accordant liberalement & volõtiers ce qu'en raison ils pouvoyẽt demãder, pour ne perdre si belle occasion, craignant (ce qu'il prevoyoit,& qui advĩt tost apres) un autre nouveau desbord des rivieres,qui l'eut cõtraint quitter ses approches & trenchees qu'il avoit devant Saint André, & d'en retirer son canon,avec grand travail. L'appointement donc estant conclu & arreste,leur fut par iceluy promise la somme de cent vingt & cinq mille floris,à demeurer audit Fort iusques à ce que l'argẽt leur auroit estè comté.Promettans & iurans audit Seigneur Prince, qu'aussi long temps qu'ils demeureroyẽt attendans ledit argent audit Fort de Saint Andre, qu'ils le garderoyent fidellement,& le maintiendroyent pour le service des Estats,& dudit Sr Prince:ensãble d'obeyr aux Capitaines & Officiers qui de la part dudit Seigneur leur seroyent ordonnez: renoncans & revoquans le serment qu'ils pouvoyent avoir fait au Roy d'Espagne ou à l'Archiduc Albert:ausurplus les points & articles furẽt tels.

Poinct de l'accord.

» *Que les blessez* & malades seroyent en- »voyez en quelque ville desdites Provinces unies,lesquels receuront leur part & »portion ,autant q̃ leur cõtingent pourra porter en ladite somme de 125000 florins.

» Qu'aux vefves seroit donné une gra- »tuité tirée de ladite somme.

» Tous soldats d'entre eux ayans par cy »devant servi les Estats,ou ledit Sr Prince, »auront leur pardon,& seront payez de ce que leur est deu hors de la somme susdi- »te.

» Tous ceux qui se voudront retirer se- »ront payez & satisfaits hors de ladite som »me,ausquels sera donné bõ passeport, & »saulfcõduit. Que lesdits soldats seront »aussi bien traittez que les meilleurs que

»les Estats puissent avoir.

» Ceux qui y sont venus du Fort de Cre-»vecoeur seront aussi payez comme les au»tres.

» Qu'à tous soldats ayans esté au servi-,vice dudit Seigneur Prince, requerãs con-»gé & passeport, ne leur sera point refusé, »moyennant qu'ils ne le demandent pas, »mal à propos, & hors de raison.

» Rien ne leur pourra estre reproché »de tout ce qui s'est maintenant passé.

» Les soldats pourront par advis dudit Sr »Prince choisir huit Capitaines des Regi-»mens Walõs du Seigneur de Hachicourt »& du Marquis, & trois des Allemans.

» Tous Commissaires, Prevosts, Bras-»seurs, Boulengers, Vivendiers, & tous au-»tres qui se voudront retirer auront bõ & »seur sauf-conduit

» Le Chappelain se pourra pareillement »retirer librement, avec tous ses ornemẽs, »equippage d'Eglise, & bagage, auquel sera »donne sauf conduit & convoy, comme »aux autres.

*Les soldats du Fort au service des Estats.*

» Que tous Reformèz, Sergeãts, & Cap-»poraux ayãs esté appointez au service du »Roy d'Espagne, auront pareil traitement »demeurãs au service dudit Seigneur Prin»ce & Estats.

» Tous Commissaires Capitaines & Of-»ficiers aurõt augmentation tirée de ladi-»te somme, à l'advenãt de ce que chacun »soldat pourra tirer.

» Que le iour de demain Commissaires »seront envoyéz dedens le Fort pour pren»dre par inventaire l'artillerie, munitions, »& vivres qui s'y trouverront.

» Estans sortis hors du Fort, ils feront pa-»reil serment que les autres soldats estans »au service dudit Seigneur Prince & Es-»tats.

Toutes ces conditions accordées & acceptées le 8e dudit mois de May sur le soir, le Comte Ernest de Nassau, requit les soldats dudit Fort, au nom dudit Seigneur Prince, & pour l'amour de luy, de faire quelques salves de leur canon & scoppetterie, en signe & demonstration de victoire : ce qu'ils firent par trois fois de leurs harquebuses & Mousquets, puis de leur canon,

Finalement l'onziesme dudit mois, lesdits soldats à mesure qu'ils sortoyent hors dudit Fort, furẽt par les Commissaires des Estats payéz teste pour teste, iusques à onze cens vingt & quatre hõmes passez à monstre, recevãt chacun, iusques aux moindres payes, cent & six florins. Lesquels tous sortis, le Prince y envoya quatre de ses compaignies, & avant que luy mesme y entrat, permit que tous bourgeois, citoiens, marchans, & autres habitans des Provinces unies, qui par curiosité & zele à leur Patrie y estoyent venus & desiroyent de le voir, y peussent entrer en grand nombre, & regarder la place par dedens & par dehors. Puis il y entra avec tous les Srs de sa suite. Et ayãt bien veu & speculé le lieu, retourna en son quartier.

Quant à l'article cy devant par lequel est dit que riẽ ne leur pourroit estre reproché, de ce qui s'estoit passé: cela leur fut par effect & sur le champ maintenu. Car comme le dixiesme dudit mois apres l'accord fait, un soldat Francois y voulut entrer malgré les soldats de la garnison y estants encore en garde: & par eux repoussé, se mit à les iniurier, les appellant thraistres, & marchans de Forteresses. Il fut empoignè par le collet, & par droit de guerre cõdampné à mourir, livré par le commandement dudit Seigneur Prince à ceux du Fort pour le harquebuser, ou en estre fait à leur plaisir: lesquels ce neantmoins luy pardonnerent, & le renvoyerent.

Apres que lesdits soldats eurent receu leur argent estans tous sortis, ils furent quant & quant embarquez, & envoyez par eau en garnison par cy par là ez villes desdites Provinces. Voila comment ceste Forteresse qu'on tenoit inexpugnable fut à bon marché acquise aux Estats, non seulement la place, l'artillerie, munitions & provision de guerre, & de vivres, qui portoyent plus en valeur que les 125000 florins: mais une trouppe d'aussi braves hommes, que le Roy d'Espagne eut eu de long temps en son armee, gens tous à l'eslite, & vieux soldats aguerris, ce qu'ils firent bien tost aprés paroistre à la Iournée de Nyeuport, dont nous parlerons incontinent. Le tout ou par negligence, ou par faute de moyens de l'Archiduc: encore que ceste place luy fut tant importante, que l'Espagnol la tenoit & appelloit la clef, pour p icelle entrer en Hollande, & ez autres Provinces unies: de laquelle dependoit un grand eschantillon de son honneur, pour y avoir tãt frayé d'hommes et de deniers, avant que l'avoir amené à une telle perfection, comme elle a esté rendüe aux Estats. Si ce n'a point esté par faute de moyens, ny par la negligẽce de l'Archiduc, mais de ses Chefs de guerre, Capitaines, Commissaires ou Tresoriers, ie ne scay comment ils en auront peu respõdre ny semblablemẽt s'en laver devant luy. Et toutefois on n'a pas entendu iusques à present, que personne en ayt esté recherché ny inquieté. Car qu'eussent, peu faire d'avantage, que n'ont fait, tels & si vaillans hommes, arrierez de vingt mois de leurs gages, vifs à demy enterrez comme taulpes en une materne, de toutes parts environnée d'eau sans aucune ressource, à demy nuds, to⁹ deschirez, morfonduz, bazanéz, & enfuméz cõme harẽs

forets, ayans le long de l'hyver & iusques à leur rendition infiniment pati: se voyans en la plus belle saison de l'année abandonéz & frustrez de tout secours, si long tẽps attendu en vain, nonobstant leur grãd devoir: qu'eussẽt ils (dis-ie) peu faire q̃ d'entrer finalement en voye de desespoir, ou de faire, ce qu'autremẽt iamais ils n'eussẽt fait. Quant est de moy ie ne les sçauroye blasmer de ce qu'ils ont fait, moins les accuser. Bien en cõvienne à ceux qui s'y sentẽt interessez, si tant est qu'ils veulent peser ce fait en la iuste balance de discipline militaire, & reigles de guerre, qui peut estre les en excuseront.

*Munitions & artillerie trouvez au Fort*

On trouva en ce Fort nonãte & six barriques de poudre, certaĩs 1000 de boulets, dix huit pieces d'atillerie, & autres sortes d'armes & munitions en grand nombre, avec grand' quantité de froment, seigle, moitillon, grain brisé à brasser, & autre vivres & provisions.

*Combat mal à propos du Seigneur de Briaute & sa mort*

Environ ce tẽps là le Seigneur de Briauté ieune Gentilhomme signalé Francois, Capitaine d'une compaignie de Cavallerie au service des Estats, (qui fut auparavãt du Capitaine Loüys Leurent) homme hardi comme l'espée, iusques au bout ialoux de son honeur, tenant garnison en la ville de Sainte Ghertruydenberghe: sur quelques parolles de mespris tant de sa personne, que de la nation Francoise, mal rapportées, & legerement proferées par certain soldat renyé du parti des Estats surnommé *Lekerbitken* (autant à dire que friand morcelet) pour sa hardiesse Lieutenãt de la cõpaignie de Cavallerie du Seigneur de Grobbendonck Gouverneur de la ville de Boisle-duc en Brabant. Iceluy Seigneur de Briauté faisant en cela tort à son honneur & reputation, de, pour si legers propos ordinaires entre soldats, s'attacquer à un traistre mechanique (car il avoit esté l'un de ces marchãs qui à beaux deniers comptãs lan 1589 vendirent la ville de Ghertruydẽberghe au Duc de Parme) luy envoya un cartel, le deffiant corps à corps, 5 cõtre 5, 10 contre 10, ou 20 contre 20. Ce cartel fut accepté par *Leeker-bitken* de vingt contre ving, à cheval, avec armes ordinaires, telles qu'ils portoyent iournellement à la guerre. Le iour & la place designée, quoy que le Prince Maurice le luy eut sceu desconseillier & deffendre, luy alleguant l'occasion frivole de la querelle, & l'inegalité de sa personne à celle d'un traistre & renegat. Neantmoins ledit Sr de Briauté ayant prins à l'eslite dix neuf soldats cavalliers de sa compaignie, presques tous Francois, ausquels il se fyoit le plus, sa personne faisan le vingtiesme: sortant de la ville de Gheertuydenberghe, faisant à entendre au Seigneur de Wyngaerde Gouverneur de la palce que c'estoit du consentement dudit Seigneur Prince, & luy ayant donne au cas qu'il mourut au combat ses meilleures armes, (qui sõt autãt belles, riches, & industrieusement elabourées q̃ Prince sçauroit porter:) sortit de la ville pour se trouver à la place du cõbat arrestée de pt & d'autre à my-chemĩ de Boisleduc & de Ghertruydenberghe. Où ne trouvant point son ennemi, & s'avancant plus qu'il ne devoit, tãt estoit il ardant, il le rencontra environ demye lieüe de Boisleduc. Aux approches, ils chargerent egalement, Briaute & les siens avec la couple de scopettes (qui sont longues pistoles) seulemẽt, & *Lecker-bitken* avec le carrabin & la scoppette. S'estans les deux champions donnez au paravant signe, pour s'ẽtre-recognoistre, assavoir Briauté à un grand plumart blanc, & l'autre à un rouge. Bryauté ayãt choisi son homme, fonsant à toute furie avec ses gens, nonobstant toutes harquebusades, luy donna de la scopette en la visiere, & le mit bas, cõme fut pareillement abatu le Frere dudit *Lecker-bitken*, & deux ou trois autres, tellemẽt qu'il sambloit lors que Briaute demeureroit victorieux: Mais ceux de Boisleduc reprenans courage, pour venger la mort de leur Chef, retournerent de plus grand' furie que devant à la charge, qui mit l'espouvante à aucuns Frãcois de Bryauté, lesquels se tournans en fuite, laisserent leur Capitaine au danger, qui y fut prisonnier avec un sien parent, le surplus tué ou mis en valderoutté. Briaute & trois des siens amenéz prisonniers à Boisleduc, le Seigneur de Grobbendonc estant audevant de la porte, attendant le retour de ses gens, & pour sçavoir des premiers comment le combat se seroit porté, ne voyant point son Lieutenant demanda oú il estoit, luy ayant esté respondu qu'il estoit mort & son Frere avec. Il repliqua, & pourquoy navez vous point aussi tué ceux-cy: ausquelles polles ses gẽs se ruerent sur Briauté & son cousin, q̃ de plusieurs coups au corps & à la teste ils massacrerent ainsi de sang froid. S'on doit reputer ce fait de Briauté à magnanimité de courage, ou à legereté & presõption: & le commandement de Grobbendonck à meurtre, ou a fait de guerre, ie mẽ rapporte. Mais par mõ cõseil il ne l'eut pas fait: & Briauté n'eut pas este si leger que de provoquer un traistre au combat.

*Estat de France en ce temps là*

Tandis que les affaires se passoyent aĩsi au Pays bas ez années 1599 & à ce commencement de lan 1600, comme nous avons dit. Le Roy de France estant à son ayse en son Royaume, ne tachoit qu'à le reformer, & repurger la zizanie qui de long temps s'y estoit enracinée, tenant son Peuple en bonne Police & Iustice, & p mesme moyen affermir la paix faite entre luy, le Roy

d'Espagne,

d'Espagne, l'Archiduc Albert & le Duc de Savoye: insistant à ce q̃ suyvant le Traitté de ladite paix, le Pape eut à decider du different qu'il y avoit entre luy & le Duc, demeure indecis par ladite Paix touchant le Marquisat de Saluces, que dez lan 1588 durãt l'Assamblée des Estats de Frãce à Blois, le Duc avoit empieté d'emblee sur le feu Roy Henri 3e & la couronne de France: qui à vray dire fut la principale cause de precipter l'execution faite allendroit des deux freres de Guise. Le duc de Savoye pensãt appaiser ou amuser le Roy, vint en Frãce au mois de Iuin 1599, où il fut fort magnifiquement receu, & traitté en toute familiarité, & amitie autant que fraternelle, l'espace de quelques cinq ou six semaines: Le Roy luy demonstrant toutes les caresses & faveurs qu'il luy estoit possible, mesmes à son departement pour retourner en Savoye le reconvoyãt quelq̃ traitte de chemi. Ce qu'allors fut arresté & accordé entre eux nous est demeuré incognu. Mais les effects ont depuis demonstré que cest abouchement n'avoit esté que pour amuser le Roy, ou pour sonder son coeur, sur le fait de la paix: s'estant rendu contumax, apres la sentence prononcée par le Pape, au restablissement du Roy en sõ Marquisat de Saluces: Et pour s'y maintenir apres plusieurs sommations, s'estant remis sous la protectiõ du Roy d'Espagne, & de ses Lieutenãs en Italie, cõme de Naples, & de Milã: desq̃ls se sentant appuyé (apres q̃ le Comte de Fuentes Gouverneur de Milan se seroit au nom du Roy d'Espagne, comme Protecteur du Duc emparé de la ville de Carmagnolle, capitale, & consequement dudit Marquisat de Saluces) se seroit mis en armes pour espauller les Espagnols à le deffẽdre. Le Roy pour recouvrer ceste perte ayãt pareillement dressé sõ armée sous la conduitte du Duc de Guise & du Sr Desdiguieres ses Lieutenans en ceste année 1600 en Savoye, print quelques villes & places, tant par force que par bons appoinctemẽs: les armes estans iournalieres entre eux, s'entrebatans aucunefois l'un & l'autre à peu d'avancement. Finalemẽt le Roy ayãt receu la ville de Chamberi Parlement de Savoye en son obeissance, alla assieger la ville & chasteau de Mõtmeliã, qu'on tient estre l'unique boulevets imprenable de ces quartiers, qu'apres un long siege luy furẽt renduz. Par oú le Roy fut fait maistre de toute la Savoye: qui donna grãd martel en teste au Duc, auquel il est trop dur de regiber contre l'esporon.

*Le Duc de Savoye fait la guerre aux Frãcois*

Pendant lequel temps s'avancoit le mariage du Roy de France avec Madame Marie de Medices Princesse de Florence, apres qu'il eut receu dispense du Pape de se pouvoir remarier, pour ce q̃ Madame Marguerite de Valois, Soeur des derniers Roix de France, sa fẽme, estoit encore en plaine vie, & (ce disoit on) de son consentement mesmes. Du succez duquel nouveau mariage nous parlerons cy apres.

Les Isles de Zeelãde, comme Walchrẽ, Schouwen, Zuytbevelandt, Tolen, & autres, principalement celle de Walchren se sentãs fort oppressées, p les six galeres que le Seigneur *Ieronimo Spinola* marchãt Genevois, avoit obtenues du Roy d'Espagne (en payemẽt des deniers qu'il luy avoit avãcez,) & nonobstant la garde des navires de guerre des Estats estans en mer, avoit amenées au hable de l'Escluse, pour de la faire du franc pillard sur les Estats: Outre les grands domages & ravages ordinaires que les Dunckerquois faisoyent en mer à toutes occasiõs qui se presentoyent, tant à la pecherie du harenc des Holãdois & Zeelandois, qu'à leurs navires, marchandises, & passagers: requirent les Estats generaux des Provinces unies (puis qu'il n'y avoit plus de danger du coste de Hollande & de Geldre, par la prinse des Forts de Saint André & de Crevecoeur, & p le restablissemẽt en sa liberte de l'Isle & ville de Bõmel) les vouloir ayder à s'affranchir desdites galleres, & Dunquerquois: & pour cest effect destourner la guerre de Hollande & de Geldre, dedens le Pays de Flandre, contre les villes maritimes de Dunquerke, Nieuport, & l'Escluse, par ce moyen se rendans Maistres de la mer, apres avoir arrachées lesdites villes aux Espagnols, qui tant leur faisoyent de mal.

*Resolution des Estats de faire la guerre en la Comté de Flandre.*

Le fait sambloit pesant, & plain de difficulté: neantmoins les Estats se remetans au devant la belle victoire que Dieu leur avoit donnnée, en ladite l'Isle de Bommel: q̃ la gendarmerie Espagnolle & Italiẽnedes vieux Regimẽs, de l'Arhiduc estoit à to'cos tés mutinée pour leur solde, q̃ apparẽmẽt n'estoit si legere à trouver, ny à eux appaiser pour les grands arrierages qui leur estoyẽt deües: & partant qu'entrãs en Flandre avec toute leur armée, il n'y auroit persõne qui empescheroit leur dessein: esperans avoir gagné l'une desdites trois villes avant que l'armée de l'Archiduc fut preste. Le tout bien debatu & la resolution prinse, ledit Sr Prince manda de tous costés des villes maritines de Hollande, Zeelande, & de Frise, autãt de navires qu'il luy estoit besoĩ, pour embarquer sa gendarmerie, tant cavallerie qu'infanterie, son artillerie, ses vivres, provisions, & munitions de guerre, en grande quantité, leur assignant à chacun leur quartier, & temps de se trouver tous au grand *Rendez vous*, iusques au nombre d'envirõ deux mille huit cens voiles de toutes sortes, propres à un tel voiage, tant pour combatre

*Le Prince Maurice s'apprestẽ à la guerre de Flandre.*

*Environ 2800 navires en l'armée des Estats*

batre en mer que pour aborder en terre: chose qui n'avoit iamais esté veüe en nulle expedition ez Pays bas: dont en passerét pour un iour depuis le matin iusques au soir plus de deux mille devant la ville de Dordrecht, qui fut tresplaisant,& admirable à voir.

Tous lesquels navires s'estans venus rendre comme à leur place d'allarme en Zeelande devant l'Isle de Walchren,au dessous du chasteau de Rameken (autrement dit Zeeburch)pour y atendre un vent propice,qui les deut conduire iusques à Ostende,sur la coste de Flandre de l'obeissance des Estats,pour y mettre pied en terre: n'ayans eu tout le tẽps qu'ils y furent ancrez qu'un vẽt de Nord,avec leq̃l ils eussẽt peu mal aborder ladite ville: Ledit Seigneur Prince craignant que leur long seiour & retardemẽt eut peu donner loisir à l'Archiduc Albert d'amasser son armée, avant qu'il fut entré en Flandre avec la sienne,quittant Zeelande s'embarqua le 19 de Iuin en sa Pinasse:Les Deputez des Estats generaux desdites Provinces unies se trouverent pareillement à Flissinghes, assavoir les Seigneurs Kenenburch,d'Oldenbarnevelt, vander Dussen & autres, pour Hollande, & West-Frise: le Seigneur Ferdinande Alleman de la part de Zeelande. le Seigneur de Renesse vãder Aa pour la Srie d'Vtrecht,le Sr Frãckena pour la Srie de Frise & le Sr Alberda de la p̃t de Groenigẽ & les Ommelãdes,& autres:pour assister ledit Sr Prince de conseil,& pour en attendre la volonté de Dieu: ayans quelques iours auparavant commãdé le ieune & prieres publiques,pour pryer Dieu de vouloir benir leurs desseīs.Surquoy ledit Seigneur & tous les Chefs & Capitaines s'estans rendus à leur flotte, voyãt le vent constant,en ce trou de Nord, avec lequel il leur estoit impossible d'arriver à Oostende,print avec lesdits Seigneurs des Estats autre resolution pour avancer leur dessein par terre,ores qu'il fut premierement pourietté par mer, (qui leur eut bien esté le plus court & plus cõmode:) & ledit iour sur le midi levans l'ancre se mirent à la voile avec environ mille cinq cens navires,laissant le reste dõt il se pouvoit bien passer devant Rameken, pour y atendre un vent propice, qui pour le plus court les conduit en Oostende: Ce soir mesmes ledit Seigneur & son armée ancrerent devant la ville de Biervlyet, qui est une petite Isle sur la coste & de la Iurisdiction de Flandre, gueres loing du Sas (qui est l'Escluse de Gand menãt à la mer) d'où il envoya le Comte Ernest de Nassau son Cousin avec tel nombre de navires & d'hommes, qu'il iugea necessaire, mettre pied à terre ioignant le Fort de Philippine, occuppé par l'Espagnol, pour au plustost s'en faire maistre au desbarquement: ceux du Fort tirerent tant seulement un coup de canon,mais s'espouvantans du grand nombre de navires,& voians que c'estoit à eux qu'on en vouloit,ils rendirent la place p accord de sortir avec l'espée & la dague au coste: ce q̃ se fit ceste nuit mesme: & fut ledit Seigneur desbarqué le lendemain de bon matin: où le mesme iour lesdits Seigneurs Deputez des Estats l'allerent trouver:& apres la reveüe faite de l'armée mise en terre,sans s'amuser aux Forts de Patience & d'Ysédyck proches de là,tenus des Espagnols,partans le 23 dudit mois de Philippine,marcherent vers Asnede,où le chateau ayant esté sommé se rendit sans atendre le canon,les soldats sortans avec armes & bagages:ayans la redoubte qui y estoit, & les barriquades du temple esté abandonnées.

*L'armee descend au fort Philippine en Flandre & marche en Pays.*

*Vient à Asfenede.*

Ledit Seigneur Prince & son armée estans ainsi entrez au Pays de Flandre,en plaine terre de leurs ennemis(où les Espagnols avoyent tant de fois desiré de les voir,) les navires qui les avoyent menez estans deschargées de vivres & munitions furent licentiées,& se retirerent de là, retournans chacun chez soy.Le 24 ledit Seigneur partant d'Assenede vint loger ce mesme iour au bourg d'Eckloo,avec toute son armée , d'où il partit le lendemain.Apres leur partement la petulance des Paysans ne se seut abstenir d'user de cruauté allẽdroit des soldats des Estats,dont ils en firent pendre aucuns bottez & esporonnez:En vengeance de quoy (sans l'adveu neantmoins dudit Seigneur Prince) quelques soldats qui y retournerent,qu'on n'a sceu cognoistre depuis,le bruslerent entierement.Ce souloit estre un des beaux & grãds Bourgs de Flãdre,de grãd traficque & manufactures. Le iour mesme que ledit Sr Prince partit d'Eeckloo,il arriva au village de Male à une lieüe de Bruges.

*Se loge à Eekloo.*

*Costoye la ville de Bruge*

Auquel iour comme le vẽt s'estoit tourné propre pour faire voile vers Ostende, quarante navires de bagage de la Flotte qui estoyẽt,cõme nous avõs dit,demeurez à la rade de Ramekẽ, partirẽt sous la cõduitte de trois navires de guerre.Mais comme en tel cas il y en a tousiours ou des plus avancéz,ou qui ne sont iamais prests & sont du long cul. Les galeres de l'Escluse s'estans ruées sur ceux qui estoyent les plus escartez,& ne pouvoyent aller avant à cause du calme qu'il fit, en prindrent dix huit ou vingt, sans que les navires de guerre les sceussent iamais empescher,ny poursuyvre ces Galeres pour rescourre le butin. Et comme l'Espagnol les eut desgressées & prins tous les Maistres de navire prisonniers,avec les gens de service & passagers qui y estoyẽt,ne pouvans esmener tous lesdits

dits Navires, ils en bruslerent quatre,& laisserent aller le reste. A ceste rencontre le Capitaine Blanckart capitaine d'un de ces navires de guerre, ( sans que les autres deux à cause de la marée côtraire & du calme le sceussent seconder) fut attacqué seul par lesdits galleres. Il avoit cinquante bons hommes en son bord, qui se deffendirent courageusement,& par trois fois repoullerent les Espagnols de leur tillac qu'ils avoyent affranchi & gagné : bref ils se deffendirent tellement qu'apres avoir perdu vingt deux hommes,& tout le reste blessé sauf huit, mesmes le Capitaine tellement accoustré que peu de iours apres il en mourut: ayant leur navire esté percé & repercé de part en part, perdu leur maistre mast,& l'antenne , & tellement dechiré qu'il n'estoit possible de plus: ceux qui resterent encore sains ne se voulās rēdre, nonobstant qu'ils fussent acrochez, menacerent les Espagnols (& dont le Capitaine mesme en donna la charge à un de ses gēs ) plustost que se rendre, de mettre le feu en leur poudre propre, & qu'ils les feroyent saulter & voller en l'air quant & eux, & p aīsi feroyēt les uns aussi riches q̄ les autres. Dōt les Espagnols intimidez le quitterent bien vistement tout rompu & deschiré qu'il estoit à coup de canon, & en tel estat fut ramené à Flissinges : les Espagnols reprenās leur trou de l'Escluse esmenās le butin qu'ils avoyent eu sur les autres navires, parmy lequel estoit le bagage du Comte Ernest de Nassau, du Baron de Sedenischi Sergeant maior de l'armée du Prince, celuide M. RobertC idney Gouverneur de Flisiges, du Capitaine de Cavallerie Wernhard du bois, du Docteur StrabanusMedecī dudit Seigneur Prince, de deux de ses Chyrurgiens,& le surplus denrées des povres vivendiers. Le Capitaine Bancquart venāt mourir dās Flissinghe y fut hōnorablement enterré avec une pompe funebre militaire marine.

Ce tēps pendant le Prince Maurice marchant en bel ordre de bataille avec son armée, passant au travers du Pays de Flandre vint le 26 dudit mois de Iuin à Iabeque , ioignant en passant presques les fossez de ladite ville de Bruges , d'oú luy furent tirez quelques coups, qui ne firent nul mal. Cependant ledit Seigneur Prince & les Estats escrivirēt lettres ausdits de Bruges & de Gand, ensamble aux villages de leurs Iurisdictions, & autres circonvoisins (qui ne pouvoyent croire que le dessein des Estats, ny leur armée eussēt esté si grāds mais que c'estoit seulement une course & ravage de quelques trouppes avēturieres) q̄ leur intētiō n'estoit point de piller le Pays: mais que leur dessein & desir estoit & tendoit à la delivrance generale de la cōmune Patrie,& à l'expulsion de la tyrannie Espagnolle,& de leurs adherens: les requerans partant de se ioindre avec eux, & de leur vouloir furnir certaine bonne somme de deniers, pour subvenir aux despens de ceste guerre, qui leur tourneroit à si grand profit. Mais (comme on s'y atendoit bien) autant en emporta le vent: au contraire les Brugeois qui auparavāt avoyent esté libres de soldats, receurent garnisō en leur ville: les Paysans s'estans la plus part retirez ez villes, sans rien laisser chez eux, dont l'armée dudit Seigneur eut tant soit petitement peu estre accommodée: par où les gēs de guerre eurent beaucoup à souffrir : iusques à estre contraints pour la grande chaleur qu'il faisoit, & le peu de suyte des vivēdiers, de boire des mauvaises eaux & puātes. Neantmoins ledit Seigneur Prince deffendit à ses gēs sur paine de la vie, premierement le feu, puis toutes voyes d'insolences vers les Paysans, & sur tout vers les femmes & filles : arrivant ledit Seigneur avec l'armée l'autre iour à la ville d'Oudenbourg qui fut abandonné par les Espagnols, comme fut pareillement le Fort de Snaskerke, Bredené, & quelques redoutes esparsses ca & là, pour n'estre tenables contre une si puissante armée. Les Espagnols laisserent en Bredene quatre pieces d'attillerie: ledit Seigneur Prince seiourna à Onderbuit deux iours avec une ptie de son armée; envoyant le reste assavoir les Walons Francois, & Suisses, à Ostende, pour aller assieger le Fort d'Albert ioignant ladite ville à la portée du canon sur les dunes, du costé de Nyeuport & encore deux autres Forts dedens le Pays , nommez Isabella, & Groten-dorst , le premier des trois du nom d'Albert Archiduc, & les autres des noms de l'Infante d'Espagne sa femme: pour ayāt cōquis ledit Fort d'Albert avoir le passage plus libre & aysé d'Ostende à Nieuport, que ledit Seigneur avoit designé d'assieger, comme il fit.

Le mesme 29 dudit mois de Iuin Messire Iean de Duyvenvorde Chevalier Seigneur de Warmont Admiral de Hollande estant desmarré de la rade de Rameké par un vēt propre, avec dix navires de guerre,& quelque cent cinquante bateaux communs , chargez de vivres & munitiōs de guerre, estans venus iusques au devant du Fort de l'Escluse, quatre de ces galeres voyans q̄ pour le calme ils ne pouvoyent naviger avāt, vindrēt attacquer ladite Flotte pensās bien en emporter piece : mais comme ce vint aux approches, le vēt s'estant relevé, elles furent tellement chargées desdites navires de guerre, à beaux coups de canon q̄ le meilleur fut de recourir vers leur ainer, non sans grand' perte de leurs gens, prin-

*Lettres des Estats à ceux de Bruges & de Gand.*

*L'Armée vient à Audembourg que l'Espagnol abandonne.*

*Autre combat naval entre les Estats & galleres Espagnolles.*

principalement en l'une, qui fut tellement cousüe de coups de balles, que sãs le grãd devoir qui y fut fait à pomper, elle estoit en danger d'aller au fond, où y mourut beaucoup d hommes, car on en vid le sang decouller p les goulots en la mer, de ceux qui furent tuez sur le tillac. Et qui fut chose estrange, un Forcat Turc estant à la rame eut sa cadenne emportée d'un coup de canon, luy restant seulement les iartieres aux iambes & quelq̃ bout de la chaine, sans toutefois en avoir esté aucunement offencé : tellemẽt que se voyant deschaine, pour se mettre en liberté, ou mourit d'un beau coup (comme telles povres gẽs souhaittẽt mille fois la mort, & ayment mieux à mourir qua vivre,) il se ietta en la mer, & se mit à nager vers les navires de guerre des Estats, d'où d'un commencement luy fut tiré quelque harquebusade: mais comme il mõstra les iartieres & le bout de la chaine, estant recognu pour un Forcat eschappé, il fut aydé, receu en l'un de ces navires & biẽ traitté.

*Le fort d'Albert au devant d'Ostende assigé batu & rendu aux Estats.*

Le 28 dudit mois de Iuin le Prince Maurice laissant son camp à Oudenbourg, alla faire un tour iusques à Ostende, pour mettre ordre au siege du Fort d'Albert, & deliberer sur celuy de Nyeuport avec les Deputez des Estats, ce qu'ayant fait il retourna le lendemain en son camp: auquel iour on cõmenca de matin à batre ce Fort de quatre canons qui estonna tellement les Assiegéz, que sur les neuf ou dix heures devant disner, ils se rendirẽt armes & bagues saulves, y laissans quatre pieces d'artillerie. Au partement d'Oudenbourg ledit Seigneur Prince y laissa le Seigneur Iean Piron Collonel d'un des Regimens Zeelandois, avec sept compaignies d'infanterie, & deux de cavallerie, des Capitaines Wageman, & Lambert: & une compaignine au Fort Snaeskerke, (p luy auparavant gagné) pour la garde de ces places, & pour y tenir sur cul, ou amuser quelque temps l'Espagnol s'il se vouloit avancer, & pour servir d'adveretnces en toutes occcurrences de la traitte q̃ l'ennemi tiendroit.

*Nyeuport assiegé.*

Estant ledit Seigneur en chemin avec le gros de sõ armée passa au dessus des Forts de Isabelle, & Grotendorst à un pont entre iceux & la ville de Nyeuport: & s'alla camper ioignant les dunes pres de ladite ville, avec tout ce qu'il avoit, faisant quãt & quãt aussi approcher les Frãcois, qui avoyẽt gagné le Fort d'Albert, les Walons, & les Suisses, qui y arrieverẽt encore le mesme iour environ les trois heures apres midi. Tellement que le premier iour de Iuillet, ledit Seigneur Prince ayant passé le havre de Nyeuport, avec bonne partie de ses troupes, & gagné le Fort du Dam à demye lieüe de là, l'Espagnol en ayant abandonné deux autres non tenables du costé de Dunkerke, l'un sur les dunes, & l'autre sur la dique ioignant Nyeuport, où y a une tour servant de phare aux Nautonniers: pour assieger laditte ville, se campa du mesme costé qui regarde Dunkerke: demeurant le Comte Ernest de Nassau sõ cousin avec son Regimẽt, & celuy des Escossois campé du coste d'Ostende, pour par parainsi la tenir assiegée de deux costez, de ca & de là le havre. Ce qu'il vouloit faire en toute diligence avant que l'Espagnol l'en peut empescher : comme c'estoit tousiours la coustume dudit Sr, de se retrencher & bien fermer son camp en toute habilité, avant que de donner loisir aux ennemis de le venir troubler, à quoy il a une grace singuliere, en gagnant les coeurs des soldats, qui en tel fait luy servent fort volõtiers de Pionniers. Ne doubtant poĩt que l'Archduc pour l'en engarder remouveroit toute pierre, cognoissant aussi la diligence des Capitaines Espagnols, qui en affaires de grand besoin ne se monstrent laches ny endormis. Car aussi tost q̃ l'Archiduc eut entendu, que ledit Sr Prince estoit avec son armée entré en Flandre, pouvant facilement comprendre quel devoit estre son dessein, tout autre (comme nous avons dit) que le commun ne s'estoit persuadé. Il despescha poste sur poste, & escrivit aux Espagnols mutinez, & autre gẽdarmerie, prie, obteste, p̃teste, menace, p̃met mons & merveilles, exorte, leur remet au devant leur fidelité, les accuse s'ils luy faillẽt à ce besoĩ d'estre cause de sa ruine & de la leur p̃pre: bref luy, la Ducesse sa fẽme, leurs Chefs, Gouverneus, & Capitaines fõt tant, que sous bons gages & ostages ils les attirerent en campagne, avec lesquels il dresse en peu de iours, & beaucoup moins que le Prince Maurice ny les Estats n'eussent iamais creu, ny pensé, une armée de douze mille hommes de pied, & d'environ trois mille chevaux: avec laquelle il se haste (se p̃mettãt victoire asseuree) de venir rencontrer l'armée des Estats, soit en campagne, soit en leur camp, & trenchées. De ce soudain appareil le Prince & les Estats estans mal advertis, par ce que leurs espies estoyent de tous costez attrappéz, dont nuls n'en retournoyent. Finalement entendants certainement que l'armée Espagnolle marchoit, & les approchoit, dõt ils furẽt advertis par le Capitaine Wageman, que le Collonel Piron leur envoya tout expres d'Oudenbourg, les advertissant que l'Archiduc en personne les venoit attacquer, & pour entendre, ce qu'en un extreme besoin il luy seroit de faire. De laquelle veüe de l'Archiduc ledit Piron fut adverti, par la desroutte de quelq̃ Cavallerie d'Oudenbourg, qu'l avoit envoyé à la guerre, & pour prendre langue. Les Deputéz des Estats

*L'Archiduc Albert dresse son armee plus soudainement que les Estats n'eussent pẽsé.*

*Marche personnellement en campagne.*

Estats estâs lors au Fort d'Albert advertis p ledit Wageman, le despescherêt incontinét vers ledit Seigneur Prince, qui estoit en son camp devant Nyeuport à l'autre costé du hable, vers lequel il n'y avoit nul accez pour communiquer avec luy, qu'à basse marée, qu'à tous propos il falloit attendre. Toutefois lesdits Srs ayans prins resolution, qu'il estoit necessaire d'aller au devant de l'ennemi, sans se laisser enfermer entre Nyeuport & Dunckercke, où il ny avoit nulle retraitte pour l'armée : ledit Sr Prince estant adverti de ceste resolution desdit Seigneurs, eu aussi sur ce l'advis de son Conseil de guerre, delibera de repasser le hable, pour combatre l'ennemi s'il se fut venu presenter. Ce que toutefois il ne peut faire à l'instant, & luy convint attendre iusques au lendemai, à cause de la haute marée, & de l'embarassement de tant de navires qui estoyent au canal du hable, qu'il vouloit faire retirer au large à la mer, comme suyvant son commandement il fut fait: afin d'oster à ses gens toute arriere-pésée, ou espoir de s'y pouvoir retirer, pour se sauver, les voulant faire combatre ou crever. Ordonnant cependant au Comte Ernest de Nassau, d'aller avec le Regiment des Escossois, & un des Zeelandois au devant de l'Espagnol, iusques au pont qu'il avoyent premierement passé ; ioignant ces Forts de leurs ennemis, pour empescher, s'il estoit possible le passage à l'Archiduc: ledit Seigneur Prince s'asseurant bien qu'il viendroit par là, n'ayant autre passage, à cause que le Pays estoit par tout plain d'eau. Comme ledit Seigneur Archiduc fit en toute diligence apres avoir gagné les Forts d'Oudenbourg & de Snaeskercke, qui n'estoyent point tenables contre une si puissante armée : lesquels luy furent rendus par appoinctement, soubsigné du Seigneur Archiduc mesme. Par lequel fut dit que le Collonel Piron & tous ses gens estans audit Fort d'Oudenbourg sortiroyêt avec leurs armes, enseignes, & bagages. Mais comme ce vint au poinct de sortir, ledit Collonel voyant les Espagnols mutinéz s'estre mis en posture, pour à l'yssuë du Fort les tailler tous en pieces, ayant protesté que c'estoit contre l'accord, ce qu'on leur vouloit faire, rentra dedens & y retint ses gens, declarant qu'ils n'en sortiroyent point, & qu'ilsy mouroyent plustost tous en combatant, s'ils n'estoyent bié asseurez qu'ô leur tiédroit ledit accord, côme il leur fut fait : ce q fut tous pricipalemét moyéna Dô Louys de Velasco General de l'artillerie de l'Archiduc, non toutefois sans estre aucunement degressez de leur bagages & chevaux, apres avoir perdu toutes leurs enseignes, qui contre l'accord, leur furent arrachées par force. Mais ceux de Snaeskercke comprins au mesme appoinctement, n'eschapperent point à si bon marché, où commandoit le Capitaine Busigni, lequel avec le Capitaine George son Lieutenant, & le Capitaine Eindoven du Regiment du Comte Ernest de Nassau, furent tuez de sang froid au sortir du Fort, & presques tous leurs gens, saulf aucuns, lesquels despoüillez nuds en chemise se sauverent à bieu courir. De laquelle perfidie & cruauté l'Archiduc se voulut excuser sur les Espagnols mutinéz, vers lesquels il disoit son authorité avoir pour l'heure peu de credit, estans côme gés à demi enragéz.

Le Collonel Piron estant venu à Ostende, avec ce qui s'avoit peu eschapper de ses gens ; ayans fait voir aux Deputez des Estats l'accord fait avec luy, signe de la main propre de l'Archiduc Albert, & plus bas par ordônance de son Alteze, Vasseur: creurent que ledit Seigneur Archiduc estoit en personne à l'armée, ce qu'au paravant, non plus que le Prince Maurice, ils n'avoyent sceu croire. Et fut ledit Seigneur Prince incontinent adverti par lesdits Seigneurs Deputéz, que l'Archiduc en personne y estoit avec toutes ses forces, & qu'Oudenbourg & Snaeskercke estoyent prins, avec aduis qu'il estoit necessaire de se tenir prest avec toutes les forces, tenant bon ordre & resolution pour rencontrer l'ennemi, Sur quoy fut ledit Collonel par ordre dudit Sr Prince envoyé avec ses gés se ioindre quant & quant au Comte Ernest de Nassau avec les Escossois, pour empescher q l'Espagnol ne passat p le pont q nous disions n'agueres, ou pour le moins le retenir sur cul, tâdis q le Prince repassetoit le hable avec son armée, & feroit retirer ses navires, côme il fit, menant avec luy six pieces d'artillerie à la poite de son avâtgarde. Ledit Côte Ernest estant en chemin pour tirer vers le pont avec deux pieces, trouva qu'une ptie de l'armée ennemie estoit ia passée: contre laqlle, pour un téps la retenir, fut questiô de côbatre : mais côme l'Espagnol avâçoit sô passage, & q sô nôbre croissoit à toute minutte, estant la ptie par trop inegale, le Côte ayât lôg téps côbatu valeureusemét, ne pouvât davâtage subsister, fut côtraît ceder, apres avoir perdu ses deux pieces, & envirô 800 hômes, la plus pt Escossois, & entre iceux les Capitaines Artus Steuwaert, Robert Baricklay, André Murray Ieâ Kilparrick, Iean Michel, Iean Strachê, & Huges Nyesbeth Capitaines du Regiment Escossois du Chevalier & Collonel Guillaume Edmôd: dôt Murray & Barcklay estâs prisoniers, & ayâs receu la foy de ceux q les tenoyent furêt p apres massacrez de sang froid, côme furent, pareillement tuéz en la mesme facon & maniere

*Le Prince envoye recognoistre l'armée de l'Archiduc. où le le Comte Ernest & ses trouppes sont deffaits.*

*Capitaines Escossois tués de froid sâg par les Espanols victorieux.*

maniere, les Capitaines Turqueau, la Grappe, & Walraven, du Regiment du Colonel vander Noot Zeelandois, & le Capitaine Ghistelle, du Regiment du Collonel Piron aussi Zeelandois. La plus part des soldats qui ne furent tuez en combatant, estans prisonniers furent, aussi contre la foy donnee, povrement massacrez. Le Côte Ernest, le Collonel Edmond, & autres Capitaines furent poursuyvis iusques au Fort d'Albert, où ils se sauverét, & y eut de leurs gens tuez tout ioignant les pallissades dudit Fort.

*L'Archiduc s'avance pour charger l'armée des Estats.*

L'Espagnol victorieux enflé de ce premier bon succez, pour (comme il disoit) poursuyvre sa victoire, tenant desia à son advis l'armée des Estats en sa manche, le Prince Maurice & son frere le Prince Hëry-Frederic pieds & poings liez, resolus de ne rië laisser en vie de toute l'armée, q̃ ces deux Seigneurs, pour luy servir de trophée: Lequel dessein solemnellement iuré par les Capitaines & soldats *a depuis esté confessé par la bouche propre & volontaire de plusieurs d'entre eux prisonniers en Hollande, qui disoyent avoir eu horreur de faire un tel serment.* L'Archiduc donc ayãt passé toute son armée audit Pont, se mit à marcher la teste levée le long de l'coste de la mer sur les sables, trainant huit pieces d'artillerie, avec neuf compagnies de lances, cinq Cornettes de harquebusiers à cheval, cinq de Cuirasses, & 600 chevaux Espagnols & Italiens mutinez de Dyest: trois Regimens d'Infanterie Espagnolle, deux d'Italiens, cinq de Walons, deux de Bourguignons, quatre d'Allemans, & quelques compagnies du Regiment du Comte Frederick vanden Berge, tirant droit vers Nyeuport, à intention de charger le Prince & l'armée des Estats en leur camp & retrenchemens, s'asseurant de la victoire, par le premier bon succez qu'il avoit eu le matin.

*Quelle estoit l'armee de l'Archiduc.*

*Le Prince repasse le hable de Nyeuport & marche au devãt de l'Archiduc.*

Mais il se trouva trõpé de l'opiniõ qu'il avoit eüe dudit Seigneur Prince, le voyant avoir repassé le hable, & son armée en bonne disposition l'attendre de pied coy, & pensa autrement à ses affaires, quitant un petit de son premier boüillon, sans se trop haster, ordonna ses bataillons & esquadrõs, pour venir attacquer l'armée des Estats le long des sables de la mer, laquelle estoit pour lors fort basse, & faisoit un grand intervalle & distance depuis l'eau iusques aux dunes. Le Prince Maurice voyant la contenance de ses ennemis, ayant disposé de l'ordre de son armée, selon le loisir qu'il en eut, sans s'estonner de ses premieres pertes, que pour ne descourager ses soldats il tint secrettes, ayant le vent pour luy, & le Soleil aux yeux de ses ennemis, se tint quelque temps à la barbe d'iceux, en ordre de bataille tel q̃ s'ensuit.

*Ordre de bataille de l'armée du Prince.*

Le Comte Loüys de Nassau son Cousin frere du Comte Ernest Lieutenant de la Cavallerie des Estats eut charge de l'avantgarde, avec sa compagnie de Cavallerie, celle des Cuirasses dudit Seigneur Prince, commandée par le Seigneur de Gend fils du Seigneur d'Oyen, celle du Côte Henri Frederic de Nassau frere dudit Seigneur Prince Maurice, conduite par le Capitaine Bernard, & celle de Goddart de Bertenborch au premier esquadrõ de l'aisle droite. A la gauche le second esquadron estoit conduit par le Seigneur Marcelis Bacx avec sa Cornette, celle du Seigneur Paul Bacx Gouverneur de Berghen sur-le-Soom son frere, celle du Capitaine Sale, & de Pietre Panier: ayant au milieu desdits esquadrõs à la teste du premier bataillon, la compagnie des gardes dudit Seigneur Prince, commandee par le Seigneur vander Aa Capitaine d'icelle, & celle du Comte de Hoohenlo, conduite par le Capitaine Strydthorst, avec le Regiment Anglois du Chevalier Messire Frãcois Veer General de la nation Angloise, au service des Estats & dudit Seigneur Prince, luy marchant en teste avec sa compagnie collonelle, celle de Iacxley son Sergãt maior, celle de Denis, de Daniel Veer, de Houwot, de Hammont, d'Ogley, de Tyrrel, de Farfax, du Chevalier Calistenes Broock, de Foster, de Garvet, & Holcrof. Au second bataillon estoit le Collonel Horatio Veer frere du General Frãcois Veer, marchant à la teste de son Regiment, avec les compagnies de Sutton son Lieutenant Collonel, du Chevalier Thomas Knoullis, commãdee par le Capitaine Pietfyelt, de Pirthon, de Cicil, de Morgan, de Meetkercke, de Schot, de Vavassour, de Caius Hartevvischon, & de Dexberi. Au troisiesme bataillon commandoit le Seigneur Tacco Hottinga avec sa compagnie, celle du Baron de Sidenischy, conduite par son Lieutenant, de Gaspar d'Ewssum par son Lieutenant, de Michel Hage, de Frederic Gronsteyn, de Hans van Osthem, de Hans de Vryes, de Hans Zageman, de Quirin de Blauvv, de Edzardt Groenesteyn, de Iean Kyef, d'Egbert Hoening, de Holsteyn, de Assuerus, de Gerrit Schau le ieune, d'Arnsma, & de Rypperda: qui estoit le Regiment de Frise sous le Comte Guillaume de Nassau leur Collonel, Gouverneur dudit Pays de Frise, du Groeningeois & des Ommelãdes, cousin dudit S[r] Prĩce Maurice, frere desdits Cõtes Ernest & Lodovyc de Nassau. Ces trois bataillõs d'Infãterie portãs à 41 cõpagnie, espaulez desdits deux esquadrõs de Cavallerie, faisoyent l'avãtgarde. Le Côte George Everard de Solms menoit la bataille, avec sa cõpagnie, celle du Comte Frederic de

Solms

Solme son Cousin, celle de Ioos Wyerich Clout, & de Iean Bacx : icelles quatre compagnies conduites par ledit Comte Frederick de Solms, au premier esquadron de l'aisle droitte, & à la gauche le Capitaine Goddard van Balen, avec sa Cornette, celle du Chevalier Veer códuite par son Lieutenant, & celle du Seigneur Cicil,& au milieu desdits deux esquadrós premieremét le Regimét du Cóte Héri- Frederic de Nassau, conduit par le Seigneur Daniel de Hartin Seigneur de Marquette son Lieutenant Collonel,des cópagnies de Iean du Bout, Anthoine de Sancy, Francois Marli, Francois Mareschal, Philippe de la Lou, Iean Nemmeri, Ionas Durant, & Gabriel de Nouvelles qui souloyent estre du Regiment de Hachicourt au service de l'Espagnol, venus du Fort de Saint André,cóme nous avons dit cy devant. Au second bataillon furent les Suisses,assavoir Hans kryegh de Ballichom, Hás Sas d'Vnderwalden, Hans Meyer de Zurich, & Guillaume du Puis de Neufchastel, puis les Francois du Seigneur de la Noüe,à presét du Seigneur de Chastillon leur Collonel, mis en deux bataillons:le premier commandé par le Seigneur de Domerville,Lieutenát Collonel,& le second par le Capitaine du-Sault,des compagnies collonelle dudit Seigneur de la Noüe,de la Rocque par son Lieutenant,du Sault,de la Sunendiere, de Mareschot, de Hamelet, de Brusse, de Cornieres (car il avoit esté deux iours auparavant tué devát le Fort d'Albert) de le Fort,de Formétiere,de Verneüil, de Pont-Aubert,lesquels quatre bataillons portans à vingt cinq compagnies d'Infanterie, & deux esquadrons de Cavallerie faisoyent la bataille, au mileu de laquelle estoit le Prince Maurice,pour avoir l'oeil autant devant que derriere,accompagné du Comte Henri-Frederic son frere,ieune Prince aagé entre les 16 & 17 ans,q̃ ledit Seigneur eut volontiers fait retirer hors de la bataille,afin (disoit il) s'il mouroit que les Estats & Provinces unies, eussent encore un Chef pour redresser leur armée au cas de desroutte:mais il ne fut onc possible, priát, obtestant,& protestant qu'il vouloit vivre & mourir avec son frere, & qu'il ne demandoit pire ny meilleure fortune que luy : qui fut certes un signe de magnanimité en si tendre ieunesse. L'arriere garde fut cómandée par Messire Olivier vanden Timpel Chevalier Seigneur de Corbeke &c.avec les compagnies de Cavallerie du Capitaine Wernhard du bois, du Capitaine Hamelton, & de George Conteler, sous la conduite dudit du Bois, en laquelle y avoit pareillement trois bataillons d'Infanterie : le premier du Regiment du Comte Ernest de Nassau, de sa compagnie collonelle, conduite par le Lieutenant, du Capitaine Huseman Lieutenant Collonel, de Strael Sergeát Maior, de Massau, d'Imbise, de Clotwis, de Baltazar d'Euwsum, de Pithon, de la viele compagnie dudit Comte Ernest par Lieutenant, de Criminits, d'André Breeder, de Lucas Venser, & de George Werckelé. Au second bataillon estoit le Regiment du Sr Ghistelles, avec sa compagnie collonelle, celle du Comte George Everard de Solms, par Lieutenant, d'Eneas de Tresslon, de Lamoüillerie, de Langevelt, de Ruysse, & de Floris van Wyngaerden. Au troisiesme bataillon, estoit le Regiment du Collonel Huchtenbrouck, avec sa compagnie collonelle par Lieutenant, de Marlin Sergean Maior du Regiment de Nort-Hollande, celle du Seigneur de Timpel par Belin son Lieutenant, dudit Capitaine Marlin, de Deryk de Ionghe, de Ruyssenburg,& de Calwaert, portant vingt & sept compagnies, & les trois Cornettes de Cavallerie, qui faisoit l'arriere-garde. Telle fut la disposition de l'armée du Prince Maurice & des Estas des Provinces unies.

Le Comte de Hohéloo estoit demeuré en Geldre avec encore vingt & quatre compagnis d'Infanterie, & six de Cavallerie, craignant, si toute les forces des Estats eussét esté en Fládres, q̃ l'ennemi n'eut cepédát atteté q̃lque chose en ce quartier là, ou en l'Isle de Bomel, lequel Sr eut bien desiré d'y estre, comme faisoyent pareillement les Estats & le Prince, quand ils virent que l'Espagnol estoit si pres d'eux avec toutes ses forces : mais ny devant ny apres la bataille, le vent ne luy voulut iamais servir, pour venir à Ostende, où y avoit encore quelques compagnies de Cavallerie & d'Infanterie à la garde de la ville. *Comte de Hohenloo avec quelques trouppes des Estats en Geldre.*

Les Deputez des Estats estans à Ostende, ayans les nouvelles de la desroutte des troupes,(seló l'ordre dudit Seigneur Price), códuites par le Comte Ernest, & voyans l'armee de l'Archiduc marcher en grande diligence vers Nyeuport, n'eurent lors autre meilleur conseil que de se tenir en ladite ville, prier Dieu, & d'implorer son secours, comme ils firent par leur Ministre Mr Iean Vuytenbogaerd, en leur chambre de conseil, à l'instant mesme que les deux armées estoyét sur le poinct de s'entrechocquer.

D'autre costé les Espagnols singulierement deux ou trois des plus vieulx & experimentez en tels affaires, voyans la contenance resolüe dudit Seigneur Prince, la disposition de son armée, qui leur sambloit plustost les devoir aller chercher, que d'attédre le chocq de pied coy, virent bien qu'ils ne trouverroyét poït ce qu'ils s'estoyent imaginez,& toute autre posture de leurs ennemis qu'ils n'avoyét esperé: car ils s'estoyét asseuréement persuadez q̃ le Prince & son armée se retireroyent *L'Espagnol en doute de combattre ou point.*

retireroyent en leurs navires, & qu'ils viendroyent encore à temps pour dõner sur eux, avant qu'ils se fussent tous embarquez, en quoy ils s'atendoyẽt d'avoir du bõ butin, par la confusion qu'ils pensoyent s'y devoir fourrer. Mais voyans l'armee en bataille, & les navires au milieu de la mer, ils commencerent à douter. Aucuns furent d'advis de ne point combatre, veu que leurs soldats commencoyent à estre las du long chemin qu'ils avoyent fait cinq ou six iours de long, & du premier combat de devant midy: ains de s'efforcer de reprendre le Fort Albert que le Prince (comme nous avons dit print à son abordee) & à la faveur d'iceluy & des autres, se retrencher en cest endroit avec toute leur armee, pour coupper les vivres au cãp du Prince, & en le tenant enserré entre Nyeuport & leur armee & la mer, finalemẽt les faire mourir de faim: lequel conseil eut apparemmẽt esté le meilleur pour eux, & le plus dommageable au Prince. Mais l'Archiduc & quelqs Chefs trop esslevez de leur premiere victoire, impatiens du delay, & bouïllans d'ardeur de combatre, aboyans apres la curee, cõme si la beste fut ia prinse, reiectãt tout conseil se resoulut d'aller attacquer le Prince, à quel pris que ce fut.

*Le Prince se resoult d'aller au devãt de l'Archiduc & charger le premier.*

Lequel ayant mis son armee en tel ordre de bataille q̃ nous avons dit, & d'une des plus haute Dunes recognu la posture & cõtenance de l'Espagnol, ayãt passé le havre de Nyeuport avec son armee à pied & à cheval, avec tout son attirail: fit avancer sur les sables entre les dunes & la mer six pieces d'artillerie à la teste de son avant-garde, puis au mesme instant entrant en consultation avec ses Chefs & Collonels, ce q̃ seroit de faire pour le meilleur, ou de laisser approcher l'ennemi plus pres, pour en tirer quelque avantage, ou bien d'aller luy mesme au devant, & commencer la charge le premier. Tout bien debatu fut resolu & arresté de s'avãcer & d'aller cherger les ennemis: & ledit Sr ayãt eu respõce sur sa demande des Capitaines du Mortier & Fresnel Gentilshõmes de l'artillerie commandans à ces six pieces, que l'ennemi estoit pres assez pour le pouvoir offencer de leur canõ, & sur ce donné charge de le faire iouër, cõme il fut fait: tous les Chefs s'estans retirez chacun à son bataillon, ledit Sr ayant encouragé ses soldats, leur recommãdé l'hõneur, la vie, & le fruit de la victoire, & que c'estoit là le lieu où il falloit necessairement vaincre ou mourir en cõbatant, ou bien boire toute ceste eau de la mer, qu'il leur monstroit, pour se saulver: s'estant ietté à genoux, fait sa priere, & imploré le secours de Dieu, cõme chacun fit, entre les deux heures apres midi, marcha de grand' ardeur & courage audevant de l'Espagnol, & ayant laissé passer quelqs vollées d'artillerie, qui ne firent autre plus grãd mal que d'une piece qui dõna au travers des Anglois, & fit ouverture en leur esquadron d'Infanterie, commenca la charge le long des sables, son canon ayant donné quelques atteintes à la Cavallerie Espagnolle: laquelle se voyant ainsi importunee de ce coste là, avec ce que d'autre coste le navire du Vice-Admiral des Estats voltigeãt le long de la rade luy envoyoit: quittant les sables entra dedens les dunes, & lors furẽt mis deux demi canõs sur une haute dune, qui cõmandoit asses au large, esquelles dunes de part & d'autre fut long temps combatu en diverses charges, demeurant la victoire lõgue espace en balãce, sous un Mars douteux, enclinant tantost d'un coste, & tantost de l'autre, l'un reculant tantost d'un coste l'autre tantost d'ũ autre. Ce q̃ ie ne scaurois, ny personne qui soit, bien & particulierement descrire: par ce que le plus chaut & furieux combat, s'estant fait dedens les dunes entre les collines sabloneuses, en sept ou huit divers endroits & charges, nul ne pouvoit voir à cause de l'entre-deux desdites collines, que ce qui se faisoit du costé où il estoit, & qu'il avoit devant ses yeux, les dunes empeschans de voir ce que les autres faisoyent, de sorte qu'en ceste bataille chacun y estoit pour soy, sans scavoir avoir notice du bon portement des uns, & du secours que les autres eussẽt peu avoir affaire. Parquoy pour ne donner l'honneur à qui il n'appartient, ny l'oster à qui le merite, i'en veux parler sobrement.

*Combat douteux, & victoire en balance.*

*Commencement de la bataille.*

Or comme par la longueur du combat la maree recreut iusques aux pieds des dunes, il y en eut entre autres des Frisons des Estats, qui voyans partie de la Cavallerie tourner dos (ce qu'avenoit souvẽt de part & d'autre) pensans tout estre perdu, cuydans se saulver se noyerent. Toutesfois le gros du Regiment desdits Frisons retournant à la charge d'un costé, le Chevalier Veer & le Collonel Horatio son frere avec leurs Anglois d'un autre, le Seigneur de Domervile avec les Francois, & les autres Collonels p autres endroits, encouragez par ledit Seigneur Prince agasserent tant les Espagnols, & Italiens mutinez, qui s'opiniatroyent au cõbat, & firẽt autant biẽ que soldats pourroyent faire, avec ce que le Comte Lodoüyc de Nassau General de la Cavallerie, celuy de Solms, les Capitaines Gend & Balen, les chargerent si vivement ez pasturages, ne pouvans plus tenir les dunes à cause du canon qui les molestoit, les presserent de si pres, voyans leur Infanterie deffaite, que toute leur resistence ne servit plus de rien: chacun cherchant à se sauver le mieux qu'il pouvoit, aucuns fuyans vers Nyeuport, & autres ailleurs, où ils trouverent plus facile accez. L'Archiduc voyant le desordre, commenca des premiers à fuyr, quittant ses armes, qui ont esté trouvées avec son che-

*Desroute de l'armée Espagnolle.*

*L'Archiduc fuyt & se sauve.*

*Le Prince Maurice victorieux.*

son cheval, que le Prince Maurice à encore en son Escuirie, se sauva dedens Bruges. La victoire estant toute asseurée pour ceux des Estats, la tuerie des vaincus, principalement de ces Espagnols mutinez, qui s'estoyent opiniatrez au combat, fut fort grande, dont bien peu se sauverent: les soldats victorieux estans en telle furie, qu'à peine en premiere chaude cholere respectoyent ils persone, & estoyent les fuyards attrappez, & tuëz côme povres bestes, mesmes aucuns prisonniers massacréz entre les bras de ceux qui les avoyent prins, & leur eussent volontiers sauvé la vie. Car de la part des Escossois pour expiation de la mort de leurs compagnons, qui le mesme iour avoyent esté tuéz, comme nous avons dit, il n'y avoit nulle mercy: & fut la tüerie continuée iusques à la nuit, & les corps morts espars en lõgue & large estendüe de pays, par cy par là ez dunes, & en la platte campagne aux prairies: tellement que le nombre des morts du costé de l'Archiduc exceda six mille hommes, & quelque sept à huit cents prisonniers, ausquels on eut du mal assez de sauver la vie: mesmes l'Admirant d'Arragon estant amené prisonnier vers le Prince, eut esté en grãd danger de sa vie entrãt en Ostéde, s'il n'eut esté accompagné dudit Seigneur Prince. Car mesmement en ladite ville y en eut aucuns saccagéz par les matelots, & eussét deux trompettes dudit Archiduc esté mal à cheval, si le Seigneur de Cruyninghen Gouverneur de la ville ne les eut garentis.

*Grande tuerie*

*L'Admirãt d'Arragon prisonnier*

Ledit S^r Prince & les Estats tãt en la premiere rencontre du matin, qu'à ceste bataille, y perdirent plus de deux mille hommes, entre autres les Capitaines de Cavallerie Bernard, Conteler, & Hameltõ, & 20 d'Infanterie, mais nul S^r de marque. De la part de l'Archiduc moururét le Cõte de Saume, le Seneschal de Mõtelimar, le Comte de la Fere, leql estant prisõnier fort blessé mourut tost apres qu'il fut apporté en Ostende, le Baron de Pimereul, fils du Cõmis des Finances Chassey, le S^r d'Ottigny fils du Presidét Richardot, Dõ Gaspar de Sapena Collonel, qui mourut aussi en Ostende, Dõ Diego de Torres, Dõ Gaspar de Loyaza, Dõ Gonzalo d'Espinola, Dõ Ioã de Pardo, Dõ Garcia de Toledo, Dõ Loppes de Capata, Dõ Alonzo de Carcano, Dõ Loüys Faccardo, Sebastien Velasco, Sebastien Doteloa, Christoval Verdugues, Matheo d'Ottevil, Ioanetin de casa nueva, el Contador Almes, & plusieurs autres, qui nous sont demeuréz incognus, dont nous n'avons sceu recouvrer les noms. Entre les prisõniers p dessus Dõ Francisco de Mendoza, Marquis de Guadeleste grand Admiral d'Arragon, Lieutenant general de l'armée dudit S^r Archiduc, furent Dom Baptista de villa nova qui fut mené à Horne en Hollande, Dõ Alonzo Ricquel à Delf, Dom Gonzalo Hernandes de Spinosa á Vtrecht, Dõ Pedro de Monté negro à la Haye, Dom Philippe de Tassis audit lieu de la Haye, Dom Pedro de Velasco á Berghes, Dom Pedro de Lensina à Enchuysen, Dom Antonio de Mendosa à Berges, & Dom Francisco de Torres audit lieu de Berges. Entre les domestiqs dudit S^r Archiduc furét le Cõte Carlo Rezi, Dõ Diego de Gusman, & Mortier tous trois pages dudit S^r, & Dõ Pedro de Monté-maior Gentilhomme de sa bouche, son Medecin, Barbier, Fourrier, Picqueur, Cuisinier, Portier, Valets de Chambre, quelques Archers & Hallebardiers de sa garde &c. trois prestres q̃ religieux, 40 Portéseignes, & 37 appoinctéz Enseignes & Sergeants reformez qu'ils appellent. Ledit S^r Archiduc y perdit ses six pieces d'artillerie qu'il avoit amenées, & furent recouvertes les deux que le matĩ il avoyẽt arrachées au Cõte Ernest: 106 drappeaux d'Infanterie, & cinq Cornettes de Cavallerie, en ce cõpris l'Estandart des mutinéz: & les drappeaux perdus, ledit iour regagnez.

*prisonniers Espagnols de qualité & autres.*

Le Prince Maurice demeuré victorieux coucha ceste nuit au lieu de la bataille, iusqs au lendemaĩ qu'il retourna avec l'armée à Ostende, amenant l'Admirant d'Arragon, où sollemnellement à l'asistence des Estats & des Chefs de l'armée furent renpües graces à Dieu, d'une telle victoire si inesperée, procedée de sa main seule, cõme le Ministre Wuytenbogaerd le sceut bien deduire en son sermon. Ledit S^r Prince seiourna audit lieu d'Ostende iusques au 6e iour dudit mois, pour mettre ordre à ce qu'il convenoit, tant au redressement des compagnies devalisées, qu'attendant que ses soldats se fussent un peu reposéz, & refaits des travaux passez.

*Le Prince chouche au champ de bataille*

Ceux qui devisent de la guerre à leur aise, sans considerer les divers evenemens qui souvent s'y presentent à l'improviste, encore qu'on les eut assez preveuz, eussét bié desiré que ledit S. Prince eut autremét poursuivy sa victoire: & q̃ les Deputez des Estats estans en Ostende eussent envoyé sa gendarmerie de pied & de cheval qu'ils avoyent en ladite ville, coupper le passage au põt p où l'Espagnol estoit venu, q estoit l'unique retraitte de l'Archiduc & des fuyards, où aysement ils eussét esté attrappez, & passant plus outre eussent peu faire un grand butin de leur bagage, qui estoit demeuré derriere: mais ceux qui parlent ainsi, ne disent point que les S^rs Deputez, pouvans bié y penser, n'eussent toutefois sceu iuger qlle en seroit la desmeslée: tellemét qu'ils ne furent asseurement advertis de la victoire, tant qu'elle fut toute complette, par la fuytte des ennemis mis en routte, p

*Pourquoy le Prince ne poursuyt põt plus avant sa victoire*

où ils ne l'eussent seu en temps faire poursuivre, que tout ne fut passé ledit pont, cõme ils firent & le rõpirent apres eux: avec ce que c'est un ancien proverbe, qu'à l'ennemi qui fuyt qu'il luy faut faire un pont d'or. Et combien que le Prince sans ceste gendarmerie qui estoit à Ostende, eut encore asses des gens bien dispos tant Cavallerie qu Infanterie, pour faire ladite poursuyte: si est ce que se contentant de la victoire, & de demeurer maistre de la cãpagne, il deffendit mesmes à ses gens de courir apres, pour ne les point trop hazarder: car q̃ pouvoit on sçavoir (nõ plus qu'on n'avoit sceu de sa venüe) si l'Archiduc n'avoit pas encore quelq̃s trouppes de relais par de là le pont, qui rafreschissans les fuyards, les eussent soit par vergogne ou par desespoir fait retourner à la charge.

Autres demandoyent aussi pourquoy ledit Seigneur Prince, puisque son ennemy estoit deffait, & les Pays de Flandre & d'Arthois esbranlez, ne retourna point incontinent devant Nyeuport, ou que du moins il n'assiegea les Forts d'allentour d'Ostẽde, qui peut estre se fussent à l'instant rendus, & par iceux asseuré ladite ville, & fait contribuer tout le Pays. Ausquels il faut q̃ ie responde, que ladite ville de Nyeuport n'estoit point à emporter d'un plain sault: ny les Forts qui sont presq̃s inaccessibles à cause des eaux, (comme on a biẽ cognu apres) à se rendre si legerement, que tels enquesteurs se sont imaginez, esquels le le Collonel la Borlotte, homme resolu & non à intimider de peu de chose, s'estoit retiré. Avec ce que le Prince s'asseurãt biẽ que l'Archiduc s'efforceroit de redresser sõ armée en toute diligence, eut volontiers attendu le Comte de Hohenloo son beaufrere, avec ses trouppes pour renforcer son camp: aussi qu'il y avoit grand ordre à mettre en beaucoup de choses, par où il n'eut sceu moins avoir que cinq ou six iours de relache, & ses soldats à se reposer & refaire, y ioinct que la moitie de l'armée estoit quasi empeschée tant pour accommoder & faire penser ses soldats blessez, leurs compagnõs & cameradeṣ, que pour s'asseurer de leurs prisonniers, desquels aussi grand nombre estoit blessé.

*Le prince retourne assieger Nyeuport*

Le 5e iour apres la deffaite ledit Sr Prince, s'estant allé remettre devant ladite ville de Nyeuport, ayant derechef passé le hable, où il fit retourner ses navires, fait retrẽcher son camp desbarqué son canon, dressé ses liteaux & batteries. la mesme nuit entrerẽt en ladite ville trois Regimens d'Infanterie, sans qu'on les sceut empescher, par ce que elle n'estoit poĩt du tout assiegée, outre les cinq compagnies qu'y y estoyent en garnison dez auparavant. Dont les assiegez le douziesme dudit mois, firent une brave

*Brave saillie des assiegez*

saillie avec environ mille hõmes, entre une & deux heures apres midi, vidrẽt attaquer les gens du Prince Maurice en leurs trenchees ioignant la ville d'une furieuse escarmouche, qui fut si bien soustenüe, & les assiegez si bien rembarrez, qu'ils furent cõstraincts se retirer: dont toutefois ne se cõtentans le lendemain ils y rebenderent de nouveau, mais ils y profiterent autant q̃ue le iour precedent, sans qu'en ces deux saillies & escarmouches il y ayt eu perte notable de part ny d'autre.

Ce que le Prince ayant bien consideré & attendu la multitude des hommes qu'il y avoit dens la ville, qu'elle ne seroit aysee à emporter d'assaut, sans plus grands forces qu'il n'avoit, &, sans un long siege, qui eut par trop discommode, voire affoibli son armée, & peu dismer ses soldats, qui pour lors, & selon le lieu, luy estoyẽt assez escars, qu'il n'estoit point besoing de trop prodiguer pour une telle bicocq̃, qu'en tout evenement à son departement il luy eut convenu quitter, ores qu'il l'eut forcée, ou en danger d'estre biẽ tost reprinse, bref q̃ pour l'heure, il n'y avoit là rien à gagner: s'arresta à une honeste retraitte, & levee de son cãp: Parquoy le 17e dudit mois il cõmãda de rẽbarq̃r le canõ, bagage, tentes, & pavillõs, & à la premiere haute maree de faire sortir tous les navires hors du hable, pour retourner vers Ostende: deliberé d'aller attacquer ces Forts d'Isabella, Clara, & de Grootendorst. Afin aussi qu'il ne se vid derechef en danger d'estre enserré, comme l'ennemi l'avoit auparavant fort bien designé: sachãt bien que les Chefs Espagnols s'apprestoyẽt avec une nouvelle armée, pour avoir leur revenge s'ils eussent peu: aussi qu'en assiegeant lesdits Forts, s'il n'eut eu nulle envie d'attendre, ou de les cõbatre avec telle force qu'il luy eut peu venir: il avoit tousiours Ostende à dos, pour en un besoin s'y retirer sans danger: & par là reprendre la mer & retourner librement en Hollande.

Par ainsi le lendemain ledit Seigneur estant repassé le hable de Nyeuport, avec toute son armée, alla assieger le Fort d'Isabella, ioignãt celuy d'Albert qu'il avoit gagné à son arivee en Ostende, se logeant du costé de la mer pres des dunes dedens les prairies, duquel costé par le moyen de Clara & de Grooten-dorst ledit Fort en un be soi eut peu estre secouru, faisãt poser deux pieces d'artillerie sur lesdites dunes regardans les avenües, & quatre autres du costé d'Ostẽde, aupres du Fort d'Albert, pour batre Isabella: & le 19 ẽcor six canõs plus pres, avec lesq̃lles dix pieces on cõmença à batre le lendemain deux ou trois heures de long tant seulement: par oú on iugea qu'il y falloit user de plus grande effort, ou que autrement on ny profiteroit rien: neantmoins

antmoins encore que tout fut prest, pour dresser deux autres bateries : depuis il ne fut plus batu, & fit on quelque samblant de le vouloir miner, mais le vingt & uniesme dudit mois à l'aube du iour l'armée Espagnolle estant redressée, s'apparut & se vint planter au de là du Fort de Clara, assez pres d'iceluy, sans nul empeschement: à cause que ce Fort, ny celuy de Grootendorst n'estoyent nullement assiegéz. Où estant les Chefs d'icelle armée envoyerent rafreschir d'hommes, & de munitions tous lesdits Forts, à quoy l'acces leur estoit libre, & malaysé au Prince de les empescher, à cause de l'entre-couppure des fosséz parmy les prairies, qui sont frequentes en ce pays de Flandre Occidentale aussi bien qu'en Hollande. On vouloit dire q̃ ledit Seigneur Prince eut mieux fait d'avoir dez le commencement attaqué le Fort de Groten-dorst, lequel n'estoit point des plus fortiffié, par le moyen duquel celuy de Clara eut esté separé d'avec celuy d'Isabella, entre lesquels il est assis: mais si ainsi estoit qu'on y eut fait du proufit, ie m'en rapporte.

Et comme les deux armées des Espagnols & des Estats estoyent à la teste l'une de l'autre, sans à cause de la forteresse des lieux & situation du pays, se pouvoir entrefaire autre mal, que de petites & legeres escarmouches : l'Espagnol ayant toute la terre ferme à son commandemét, & les Estats n'ayans qu'un seul hable de mer, & ce à Ostende, pour les servir & y recevoir leurs commoditéz, qui à toutes heures n'est abordable, ny sortable. Puis que par assieger ledit Fort, batre, ny miminer, ledit Seigneur Prince n'y proufiteroit rien: & que s'il l'eut voulu assaillir, il eut eu deux ennemis à combatre, l'un en teste à la bresche, et l'autre en dos par derriere: il fut advisé de faire une retraite, & de se contenter pour ceste annee de la belle victoire que les Estats avoyent eu en ce quartier de Flandre. Parquoy le vingt & quatriesme dudit mois toute l'artillerie fut levée pour rembarquer au hable d'Ostende, où les navires estoyent entrées, reservé les quatres qui estoyét sur les dunes aupres du fort d'Albert, & les deux qui premierement avoyent esté posées au quartier dudit Seigneur Prince devant Isabella.

*Le Prince leve le siege du fort Isabella.*

Pendant que cela se faisoit, le lendemaĩ uingt & cinquiesme du mois, le Collonel la Borlotte estant aux premieres tranchées de la contrescharpe dudit fort d'Isabella, oú dedés le Fort mesmes, s'estant trop descovert fut tiré d'une mousquetade à la teste, duquel coup il mourut, assez regretté de l'Archiduc, mais gueres des Espagnols ny Italiens, ny de nuls autres Chefs. Par ce que ses heureux, succez l'ayans rendu presomptueux & hardy-parlier, luy engendra une envie des grands, se laissant persuader, que rien ne se pouvoit bien executer sans luy: comme à vray dire de povre soldat de fortune, Barbier qu'il avoit esté, ayant passé p tous les grades militaires, il estoit par sa waleur parvenu à l'Estat de Collonel, & à autres belles charges, & exploits, esquels il s'est tousiours fidellemét & heureusement acquitté au service de ses maistres, aussi n'est il point mort povre.

*Le Collonel la Borlotte tué.*

Le Prince Maurice & le Conseil des Estas, ayans suyvant leur resolution de quitter le pays de Flandre, & de retourner en Hollãde, fait rõpre & desmolir le Fort d'Albert autát qu'il leur sãbla bõ, embarqué le canon, levé son siege arriere d'Isabella, & retiré ses garnisons de tous les autres forts qu'il avoit gagnez sur les énemis: le dernier dudit mois de Iuillet apres avoir laissé cinquante & une compagnie d'Infanterie, & sept de Cavallerie en ladite vile d'Ostende (les navires manquants à suffisance pour les embarquer tous,) pour tenir ladite ville munie d'hommes, tant qu'on eut veu ce q̃ l'Espagnol voudroit attenter. Finalement ledit S[r] Prince & le Conseil reprirent la routte de Zeelande. Estans en mer les galleres de l'Escluse vindrent par un calme, (car autrement elles ne sortent pas) affronter quelques uns de leurs navires, pensans en emporter piece de quelque costé escarté: mais le vent s'estant un peu levé, elles ne se seurent retirer si à téps, qu'elles n'en remporterent des coups assés, & grand' perte de leurs hommes.

*Le Fort d'Albert quitté & desmoli par les Estats.*

Ledit S[r] Prince estant avec l'armée retourné ez Provinces unies, & departy ses gens par leurs garnisons ordinaires, pour les rafreschir & refaire d'un si penible voiage: l'Archiduc retira pareilllemét le gros de son armée hors de Flandre: saulf quelq̃s compagnies qu'il laissa à la garde de tous ses forts, & de ceux qu'il reprit, les trouvãt tous abandõnez, redressant en peu de téps celuy d'Albert en tel estat qu'ils sõt encore tous à la fin de nostre histoire presẽte. Qui meut aussi lesdis Estats de retirer hors d'Ostende leur Cavallerie & 27 cõpagnies d'Infãterie, le reste y demeurant en garnison.

Le S[r] de Wackene Vice-Admiral de l'Archiduc Albert, tenant sa residẽce ordinaire en la ville de Dundercke, pour vẽger la mort des Espagnols & autres demeurez en ceste bataille de Nyeuport, se mit en personne à la mer avec 7 ou 8. navires de guerre: & s'alla tuer sur un eschãtillõ de la Flotte des Pescheurs aux harens Hollãdois & Zeelandois: lesquels ores qu'ayans quelq̃s navires de cõvoy pour escorte esps çà & là, cõme la peschison se fait en une grãde estendüe de mer, estans les premiers trop es-

*povre vengeance du S[r] Wackene*

lognez, pour ayder aux derniers en un besoin, & que les navires de guerre destinez à leur garde & cõvoy ne les peuvẽt partant tous egalement defendre & garãtir: parmy lesquels ledit Vice-Admiral (Flamen toutefois de nation) se iettant d'une furie Espagnolle, en ayans prins aucuns, & degressé de tout ce qu'elles avoyent, retenant les Pilotes, et maistres de navire. Il enferma et encloüa en leurs bas bord les Matelots et Pescheurs de quinze ou seize desdits navires (qu'on appelle Buisses) qu'en plusieurs endroits il fit percer par bas, et ainsi peu à peu escouller en fond, sans que ceux qui estoyent ainsi miserablement enserrez, et encloüez en peussẽt sortir pour se sauver, ou du moins s'ayder à nage du mieux qu'ils eussent sceu, noyant tous ces povres gens, comme des souris en trappe enfoncez au fond de l'eau: acte cruel, et chose pitoiable à voir, et à oüyr les cris et gemissemens de ceux qui si miserablement se noyoyent: qui fut certes une pouvre vengeance resentante son homme de sang. Duquel acte tant cruel et inhumain ledit Seigneur de Wackene alla luy mesmes en porter les nouvelles à la Court d'Espagne: dont il en fut grandement loüé, honoré, et rescompensé du Roy: mais de tous gens de bien et d'honneur, de l'un et de l'autre party blasmé et detesté.

Les Estats generaux des Provinces unies firẽt durant l'Este de ladite année bastir une grãde gallere en la ville de Dordrecht en Hollande, pour rembarer les courses de celles de l'Escluse: Ceste gallere appellée la noire gallere de Dordrecht mõtée de dix à douze pieces d'artillerie, dont y avoit deux canons en prove & deux en pouppe, ne fut pas si tost achevée, & garnie partie de forcats, partie de volontaires gagez, tãt pour tirer à la rame avec les forcats & les encourager, que pour combatre à un abordement, outre les soldats qu'il y avoit, sous le Capitaine Wipeul, lequel avoit pour son Lieutenãt ce forcat Turc (q̃ nous avõs dit cy devant s'estre eschappé à nage d'une des galeres de l'Escluse) qu'elle ne fut envoyée á Flessinges en Zeelãde pour y attirer celles des ennemis. Or durãt le tẽps qu'elle y estoit ainsi attendant à l'ancre, ledit Capitaine ayant descouvert que trois desdites galleres de l'Escluse, avoyẽt attrappé un navire marchand Zeelãdois: se mit à la poursuyte, & d'abordée en attacqua l'une des trois si furieusement, qu'apres avoir beaucoup souffert, elle fut forcée de se retirer en son trou. Quoy voyãt ce Capitaine courut aux deux autres navires qui avoyẽt ia le navire en mains, que bon gré malgré eux il leur arracha, & les contraignit de se retirer pareillement à l'Escluse, avec non moindre perte que la premiere. Et depuis assavoir la nuit du 29e de Novembre, ledit Capitaine avec sa gallere, & quatre chalouppes montees d'hommes, alla attaquer la navire Admirale d'Anvers, au milieu de la riviere de l'Escault devant ladite ville, qui estoit une des belles navires qu'il y eut au Pays bas, en laquelle y avoit seize pieces d'artillerie de metal grosses & menües, dix de fer, six pierreries, & plusieurs bersses ou fauconneaux, posez en trois estages, du port de nonante lest, qui font quatre vint tonneaux, qu'il assaillit vivement, en tailla aucuns en pieces, & aucuns sautans outre bord noyez, durant l'obscurité de la nuit. Puis il print les nefs marchandes de Brusselles & de Malines, à chacune desquelles y avoit quatre pieces de metal sans les bersses, & encore autre cinq navires qu'on appelle Heus en langage du pays, servans de convoy aux vivres & munitions, qui se meinent à l'Escluse, & ez forteresses que les Espagnols tiennent sur les eaux & rivieres: armées de mesme que les nefs marchãdes: toutes lesquelles navires & prisõniers qu'il en retint, il amena à Flessinghes passant à la mercy du canon des ennemis devant Ordam et autres forts sur la riviere d'Anvers: ce fut un trait d'hõmes bien resoulus & habiles, qui fit grand effroy à la ville d'Anvers, laquelle fut deux iours fermée, craignant quelque trahison. Ils gaignerent en tous ces navires cinquãte pieces d'artillerie de metal de toutes sortes: en somme pour la valleur de plus que ladite galere noire de Dordrecht n'avoit cousté à bastir & equipper: que neantmoins on avoit iugé dez le commencement devoir estre inutile, et autant de despens perdus, dont les effects ont fait apparoistre le contraire.

Tout ce temps là le Royaume de France estoit en paix (saulf la guerre de Savoye) le Roy nonobstant son absence en Provence, Daulphiné, et sur les frontiers de Savoye, faisant par tout la France estroictement entretenir son Edit de Pacification: tellement qu'il ne s'y veoyt plus une seule relique de la Ligue (si ce n'estoit bien couvertemẽt) en tout le Royaume, qui recommencoit à prosperer par le commerce, & la iustice à fleurir, par le chastoy & correction des meschans, de sorte qu'on eut dit que le siecle doré estoit revenu en Frãce: les aigreurs & partialitez pour la religion de part & d'autre estans presques amorties & esteintes, chacun se contentant de la sienne. Et en telle paix, tranquillité & repos les avons laissez, à la closture de ceste nostre presente histoire. Le Roy ayant entendu sur la fin de ceste année que la Princesse Madame Marie de Medicis sa fiancée estoit arrivée à Lion, l'y alla trouver par la poste, où le mariage fut

consumé

cõsumé, laquelle il amena depuis à Paris.

*E*n ce mesme temps y eut une trahison descouverte en la ville de Gheertruydenberghe, d'un certain Gentilhomme venu expres de Bruffelles chercher service en ladite ville sous la compagnie de Cavallerie du Capitaine Lambert : en laquelle ayãt esté receu, pour sous ce pretexte ourdir sõ entreprise, apres avoir recognu & remarqué, ce qu'en ladite ville il veoyt le plus remarquable à l'achevemẽt de son dessein, il pensa attirer quelques soldats, & entre autres un Lieutenant à sa cordelle, desquels ayant esté descouvert, il fut mis prisonnier, & sur tout interrogé, tant de son entreprise que des circonstances d'icelle, suyvant sa confession propre, il fut condampné à mort, & executé en ladite ville par l'espée.

Dom Francisco de Mendoza Admirant d'Arragon prisonnier comme nous avons dit à la iournée de Nyeuport, attedié de sa prison au chasteau de Woerden en Hollande, eut voulõtiers dõné pour sa rancon une grande somme de deniers, dont les Estats generaux des Provinces unies ne se soucians beaucoup, ayans plus de soing de la delivrance & salut de leurs vassaulx & subiects prisonniers, que desir de son argent, aymerent mieulx le delivrer en eschange, au lieu de rancon, à leursdits suiects & serviteurs prisonniers tant en Espagne, au Pays bas, qu'ailleurs detenus en grand' povreté & misere. A rison dequoy ledit Seigneur Admirant voyant que pour ny or ny argent il n'estoit ranconnable, & que sans autre moyen il estoit en danger d'y finer ses iours & sa vie : fit tant vers le Roy d'Espagne, & l'Archiduc Albert, que pour sa delivrance il eut promesse d'eslargissement en de plaine liberté, de tous les prisonniers des Provinces unies, ou qui avoyent esté prins en leur service, estans pour lors detenus, soit aux galeres, en prison, ou autrement, sans aucune rancon: que paravant sa plaine delivrance, il devoit faire representer en plaine liberté aux Estats. A raison dequoy fut escrit de la la part desdits Seigneurs, par toutes les villes desdites Provinces, qu'on eut à apporter par escrit ez mains du Commis, à ces fins, tous les noms de ceux qu'on scavoit estre detenus tant en Espagne à l'inquisition, ez Isles, & aux Indes, comme au Pays bas à l'Escluse, Dunkercke, & aillieurs. Ce qui fut fait & sur ce estans tous lesdits prisonniers de retour, ledit Seigneur Admirant devoit estre absolutement eslargi & mis en plaine liberté, ce qu'à la fin de ceste annee n'estoit point encore effectué.

Toute ceste annee seize cent, & la precedente, ne se parloit d'autre chose ez Provinces unies que du Roy de Portugal Dom Sebastien, lequel comme nous avons dit cy devant fol. 460, de la seconde partie de ceste Chronique, (fut perdu & tenu pour mort en Barbarie à la bataille qui s'y donna 1579 : combien toutefois que les Portugeis n'ayent iamais tenu le corps mort qui en fut rapporté, pour le vary corps dudit Seigneur Roy Dom Sebastien. Plusieurs ont long temps doubté de ce recouvrement, & encore pour le present les Espagnols ne le veulent croire : & seroit crime de leze Maiesté de dire en Espagne ou en Portugal, qu'il seroit encore en vie. Le temps esclarcira le tout.

Ceste mesme année le Roy de Perse envoya un sien Ambassadeur Gentilhomme Anglois nommé Anthoine Scherley avec notable suite de Perses, & autres vers l'Empereur, & le Pape, pour les esmouvoir à la guerre contre le Turc, & les attirer en son alliance, faisant de son coste de grandes offres, & de belles presentations, à cest effect. Donnant à tous Chrestiens ample & libre passeport, saulfconduits & franchises, pour trafiquer par toutes les terres de son obeissance. Ce que ledit Ambassadeur en a obtenu, nous demeuré encor incognu.

*Ayant* avec la grace de Dieu amené la presente Chronique iusques à la fin de l'an 1600, nous nous y reposerons, laissant les Princes Albert d'Austrice Duc de Brabant &c. & Maurice Price d'Orẽge Cõte de Nassau &c. aussi se reposer avec leurs armees. Mais pour donner à entendre au Lecteur estranger, qui peut estre n'aura iamais veu, ou q̃ bien peu oüy à parler de ces Provinces unies, nous dirõs pour cloture de cest œuvre, q̃ lesdites Provinces consistẽt en la Duché de Geldre (l'histoire de laq̃lle pourautãt qu'elle requiert une descriptiõ ꝑticuliere, q̃ nous esperons de mettre aussi quelq̃ iour en lumiere) des Cõtéz de Hollande & Zeelande, West-Frise, Zutphen, Vtrecht, Frise, Overyssel, & de Groeningẽ, ensamble des villes qui leur sõt associées & frõtieres, en Brabant, de Breda, Bergen sur-le-Soom, Streẽberge, Willẽstadt & Lilloo: en Flandre d'Oostende, *A*xelle, Terneuse, & Lyefkéshoeck, toutes sous l'union des Estats generaux, en toutes lesquels Provinces & villes, ne s'use pour langue vulgaire & maternelle que la Tudesque Belgique.

Les affaires d'Estat desquelles Provinces unies, & le souverain regard au fait de la guerre, par mer & par terre, & de ce qui en depend, comme pour l'observance et maintennement des alliances et confederatiõs, qu'elles ont avec les Roix, Prĩces, et Potentats, à l'augmẽtation et entretenemẽt de leurs assistences, amitié, et bõnes correspondences, pour le consentement et levée

des moyens qui se doyvent trouver, tant pour les affaires d'Estat, q̃ pour la guerre, ensamble pour toutes choses occurrentes, concernantes le bien des Provinces, la deffence d'icelles, & prevẽtion de tous mauvais inconveniens, & generalement pour toutes choses qui doivent toucher en aucune maniere leur Estat & gouvernemẽt, sont dirigées & cõduites par les Seigneurs Estats generaux d'icelles: desquels l'assamblée est dressée des principaux Colleges, de la Noblesse, des Magistrats, & Superintendens des villes en chacun quartier & Province respectivement. Les Estats particuliers desquelles Provinces choisissent & y commettent annuellement autant de persones que bon leur samble: ausquels ils dõnent plain pouvoir & authorité d'aviser & resoudre avec les Deputez de toutes les autres Provinces, sur chacun poĩct qui y sont specialemẽt mis en deliberatiõ, & sur toutes autres choses qui s'y pourroyẽt représẽter, comme pour le bien & service de l'Estat se trouvera convenir.

En laquelle Assãblée desdits Seigneurs Estats generaux, les affaires se proposent, advisent, & resoudent de la part de chacune Provĩce respectivemẽt, & nõ teste pour pour teste, selon qu'ordinairement on use en d'autres Colleges. De maniere qu'en l'an de ceste Chronique 1600, les resolutions se prenoyẽt en ladite assãblée de la part des sept Provinces, dont la premiere est la Duché de Geldre, & Comté de Zutphen (combien que Zutphen soit une Province à pt soy, entre les dixsept de tout le Pays bas) la seconde est Hollãde & West-Frise, la 3^e^ Zeelande, Vtrecht le 4^e^, Frise la 5^e^, Overyssel la 6^e^, Groeningẽ & les Ommelandes la 7. En ladite assãblée desdits Seigneurs Estats generaux cõparoissent (en estant semons) les Gouverneurs de chacune Province respectivemẽt, & le conseil d'Estat: pour y ayder à adviser & resoudre de toutes matieres qui y sõt proposées, & requises. A laquelle assãblée estoyẽt ceste année specialemẽt cõmis & Deputez les S^rs^ M Cornille vã Gent S^r^ de Loenẽ & Meynerswyc, Ioos van Ghyssen, Casin vander Hel, & M^e^ Engelbert vãder Burcht Licẽtié ez loix viel Bourgmaistre de la ville d'Arnhem pour ladite Duchè de Geldre, & Comté de Zutphen. M. Iacq̃s d'Egmont S^r^ de Kennenburch, Maeslandt, & Shipluy, M. Iean van Oldenbarnevelt S^r^ de Tempel & de Groenevelt, Garde-seel & Advocat de Hollande & de Westfrise, les S^rs^ vander Dussen viel Bourgmaistre de la ville de Delf, Nicaise de Sille Docteur ez Droits Pensionaire de la ville d'Amsterdã, & Gerard Coeren viel Bourgmaistre de la ville d'Alcmar, de la part de Hollande & de West-Frise, Iean van Santen Docteur ez droits, Pensionaire de la ville de Meiddelbourg, & Cornille Iãsẽ Hubert viel Bourgmaistre de la ville de Ziriczee, de la part de Zeelande. M. Florent Heremael Prevost d'Oudemunster en la ville d'Vtrecht, & M Gerard de Renesse S^r^ vander Aa, de la part de la Principauté & Pays d'Vtrecht. Abel Franckena Docteur ez droits de la part de la Seigneurie de Frise. Noble S^r^ Iohã Sloot Drossart de Vollenhoven, le Docteur Herman Scherf Bourgmaistre de Deventer & Allard Clant pour le pays d'Overyssel. Messieurs Egber Aelberda & Huldrich vã Eeuwsum Escuiers pour Groeningẽ & les Omlandes. De laquelle assãblée desdits S^rs^ Estats estoit Greffier M^e^. Cornille Aerssens.

Au Cõseil d'Estat desdites Provinces unies les advis se donnent & les voix se recueillent teste pour teste: dont les Conseiliers (outre & pdessus les Gouverneurs des Provinces respectivement, & le Cõseillier que la Roine d'Angleterre y a, lequel a esté introduit suyvant les accords faits avec sa Maiesté) sont cõmis par les S^rs^ Estats generaux (sur l'election & presentatiõ qu'en font chacune Province en son regard) ausquels ils ont sermẽt de fidelité, suyvant les instructions qui en sont faites. Lequel Cõseil d'Estat estoit ladite année composé, & y avoyẽt leur place, outre lesdits Seigneurs Gouverneurs des Provinces, & le Prince Cõte Henry-Frederic de Nassau, M. George Gilpin Agẽt de ladite Roine d'Angleterre. Pour la Duché de Geldre les S^rs^ d'Oyẽ & de Bryenen. Le S^r^ de Matenesse pour la Noblesse, Beveren de Dordrecht & Boulés d'Amstredã pour Hollande & West Frise, Fernande Alleman pour Zeelande, Foock pour Vtrecht, Kaninga & Frans Iansẽ pour Frise, Ittersom pour Overyssel & Rengers pour Groeningẽ & Ommelãdẽ avec leurs Secretaires Chrestiẽ Huygẽs & Zuylen.

Le tresillustre Prince Maurice de Nassau Prince d'Orange, Marquis de la Vere & de Flessinghen, Comte de Nassau, Catzenelleboghen, Vianden, Dyetz, Moeurs &c estoit ceste année de la part & par commission desdits Seigneurs Estats generaux General de l'armée desdites Provinces unies par mer & par terre, Gouverneur & Capitaine general de Geldre, Hollande, Zeelande, VVest-Frise, Vtrecht & Overyssel, ensemble des Pays, villes & forteresses de Brabãt & de Flãdre, estãs en l'uniõ desdites Provinces, & Admiral General d'icelles. Auquel S^r^ Prince estoyent ioincts en tous services de guerre desdits Pays, sõ Frere le tresillustre Prince Hẽry-Frederyck né Prĩce d'Orange, Cõmte de Nassau, Catzenellebogẽ, Viandẽ, Dyetz &c S^r^ de Gheertruydenbergh: & l'Illustre S^r^ Philippe Comte de Hohenloo Baron de Langeberck, Nyẽstei, & Liesvelt, Lieutenãt general dudit S^r^ Prĩce Maurice. Itẽ Guillaume Loüys Cõte

de Nassau

de Naſſau Catzenellebogen, Viandé, Dietz &c Gouverneur & Capitaine general, de Friſe, Groeningen, Ommelanden, & Drenthen. Itē George Everard Comte de Solms & de Hoorn Baron de Nutzenburch & de Weert, Sr de Beyerlandt. Item Erneſt Caſimire Cōte de Naſſau Me de camp, Louys Gonthier ſon frere Comte de Naſſau Lieutenant general de la Cavallerie. Item le Comte de Colligni Seigneur de Chaſtillon, auſſi Maiſtre de camp. Item le genereux Chevallier Meſſire Francois Veer General de la gēdarmerie Angloiſe, Gouverneur de l'Iſle & ville de la Bryele: & pluſieurs autres Comtes, Barons, Seigneurs, Chevaliers ſignalez, Gentilshommes, tant naturels deſdites Provinces unies, que des Royaumes & Pays circonvoiſins, le nombre deſquels pourroit eſtre trop long & faſtidieux à reciter.

A la conduyte de la guerre navale, tant par mer que ſur les grandes rivieres, eſtoit ledit Seigneur Prince Maurice ordonné ſuyvant ſa commiſſion & pouvoir deſdits Seigneurs Eſtats generaux, Admiral general: & pour ſon Lieutenant en la Province de Hollande & Weſt Friſe Meſſire Iean de Duyvenvoorden Chevalier Seigneur de Waermont, Woude, Alcmade &c & pour la Zeelande Mōſeigneur Iuſtin de Naſſau frere naturel dudit Seigneur Prince. A l'adminiſtration de ce qui touche les equipages, & autres choſes concernās l'Admiraute y a de la part deſdits Seigneurs Eſtats generaux ſuyvant les inſtructiōs qu'ils en ont, eſtablis certains Colleges de Conſeilliers de la dite Admiraute, reſeants ez principales villes maritimes deſdites Provinces, où ſe traictēt les affaires de la navigation.

Eſdites Provinces unies, quartiers, villes, & villages, ne s'exercoit ladite année autre Religion publiquement, que la Chreſtienne reformee, telle que par confeſſion de foy imprimée, les Egliſes reformées deſdicts Pays ont fait profeſſion. A l'obſervāce de laquelle & pour y entretenir bon ordre ſuyvant la parolle de Dieu en union, & pour de bonne heure retrencher tous malentendus ou differēts qui y pourroyent ſourdre ſe tiennent certaines convocatiōs eccleſiaſtiques, tāt de chacune Egliſe en particulier, que collegiales, & ſynodales, ſelon que les affaires des Egliſes le requierent. Eſquelles convocations & aſſamblées, leſdits Seigneurs Eſtats generaux & particuliers envoyent ſouvent leurs Deputez, pour prendre regard, que tout s'y cōduiſe par ordre, & en termes raiſonnables. Les Miniſtres & Paſteurs recoivent leur entretenement & alimētation honeſte, ou des Eſtats de la Province en particulier, ou par les Magiſtrats & Regents des villes, du revenu des Eccleſiaſtiques. Mais les Anciens & Diacres deſervent leurs offices gratuitement, leſquels ſont par chacun an ou changez, ou continuez.

Iacoit qu'eſdictes Provinces unies il n'y ayt nul autre exercice public de Religion que de la reformée: Neantmoins perſonne n'y eſt contraint, ny recherché en ſa cōſcience, s'il en eſt, ou de quelque autre religion. A ceux qui paravant ces dernieres guerres ont fait profeſſion ou eſté au ſervice de la Religion Romaine, tāt hommes que femmes, leur eſt leurs vies durāt ſubadminiſtré raiſonable traitemēt & almentation, dont ils iouïſſent ſoit qu'ils perſiſtēt en icelle, & demeurent à marier, ou point.

Au regard des monnoyes d'or & d'argent qui ſe forgent par toutes leſdites Provinces qui ont droit de forger, y à trois Generaulx, leſquels au mand deſdits Seigneurs Eſtats comparoiſſent la part où ils ſont mandez, pour y adviſer ſur le fait deſdites monnoyes: qui ſont à preſent les Seigneurs Hēry van Niſpen, Iacob Foock, & Pierre van Beveren.

Les Eſtats de chacune Province retiēnent leurs droicts, previleges, & couſtumes q̄ d'ancienneté ils ont eu & poſſedé: dirigeants & adminiſtrants les affaires de la Province, tant par eux meſmes, que par les Colleges & Officiers qu'ils y ordonnent & commettent à ces fins, auſſi bien en matiere d'eſtat, & en ce qui en deppend, comme de la guerre, fināces, iuſtice, & autres, preſques ſur un meſme pied & bō ordre. Comme pour exemple, en Hollande & WeſtFriſe, dont ceſte Chronique fait le plus de mention: Les Eſtats de tout de la Province, temps ont eſté repreſentez, par les Barons, Chevaliers, Nobles, & bonnes villes d'icelle ſans que le Clergé ou les Eccleſiaſtiques y ayēt iamais eſté recognus pour membre d'iceux. Et ſuyvant ce ſont eſte en ladite année 1600 de la part du premier membre, appellez aux aſſemblées generales des Eſtats de Hollande & de Weſt-Friſe cōme plus ſignalez de la Chevallerie & Nobleſſe, l'Illuſtre Seigneur Walraven Seigneur de Brederode, Baron de Vianen, Viſcōte d'Vtrecht, Sr d'Ameydé &c. M. Rutger vā Boetſelaer, Sr d'Aſpren, Mervveden, & Langeraec. M. Iean Sr Schagē, Berſingerhoorn, Buchoren, Gondriaen &c. M. Arnoult de Waſſenare Sr de Duyvenvoerde Mr. Cornille Sr d'Aſſendelft, Heſmkerke &c M. Iaques Seigneur de Wyngaerde, Ruyckroek &c M. Iean de Mateneſſe Seigneur d'Opmeer & Riviere. M. Gerard Seigneur de Poelgeeſt, de Hoochmade, &c M. Iean van Duyvenvoorde Seigneur de Warmōt Alckmade, & VVoude. M. Iean vāder Does Sr de Nortwyck & de Cattēdyck. M. Iaques d'Egmont Sr de Kenenburch, Maeſlandt &c. M. Guillaume van Zuylen de Nyvelt Sr d'Aertſbergen, M. Iean van Aſſendelft Seigneur de Boſoyen &c.

Leſquels Seigneurs & Nobles ſignalez ſōt appellez à ladite Aſſamblée non ſeulement pour y opiner, & ayder à reſoudre ſur les poïcts y ſpecialement propoſez: mais auſſi ſur toutes choſes occurrētes, concernantes le biē, repos, tranquillité & aſſeurance de la Province: leſquels ainſi aſſamblez communiquent, adviſēt, & reſoudēt ſur tout avec l'Advocat du Pays, lequel

comme

comme le premier en ladite Assamblée des Estats,les receüille & recite ouvertement.En laquelle année estoit Advocat dudit Pays M.Ian van Oldenbarnevelt Sr de Tempel Grunevelt &c.lequel depuis lan 1586 iusques à ceste presenté annee 1600,s'est fidelemēt en tout & par tout,&honnorablement acquitté de sō devoir audit Office.

A ladite Assamblée sont aussi ordinairemēt appellées les principales villes de la Province, assavoir Dordrecht,Haerlē,Delff,Leyden,Amsterdam,Goude,Rotterdam,Gorcum,Schiedā, Schoonhoven,Bryel, Alcmaer,Hoorn , Enchuysen,Edam,Monickendam , Medemblyck & Purmereynde:& estoit le Seigneur Conrard de Rechtere leur Secretaire.Et quād il y surviēt des affaires de grande importance, comme à la reception d'un nouveau Prince , à traicter de paix,ou à entreprendre nouvelle guerre,on est accoustumé d'y appeller aussi les autres villes de ladite Province qui s'ensuyvent, VVoerdē, Oudewater,Gheertruydēberg,Heusden, Naerden,VVeesp,& Muyden: nulles autres par ce qu'elles appartiennent aux Seigneurs particuliers,ou qu'ellesne sont villes fermées comme celles cy dessus.

Lesdites villes y sōt appellées pour y envoyer leurs Deputez en nombre competent, munis de commission & plain pouvoir,en la mesme forme & maniere que nous avons dit des Nobles plus signalez.

La convocation desdits Seigneurs Nobles & villes de Hollande , & les points especiaux pour lesquels elle se fait,se cōduisent par ledit Sr Advocat du Pays,& par les Conseilliers cōmis ausdicts Estats.Leql Advocat fait les propositions : et estans les oppinions & advis desdits Srs & Nobles mis en forme,il les declaire & recite avec raisons pregnantes y servantes: Ce fait il demāde & receüille par ordre les voix des villes:& en cas de varieté & diversité d'opinions,il travaille & tache de les accorder, concluant selon la pluralité des voix, en conformité desquelles se forment les resolutions.

Les points principaux pour lesquels ladite assamblée se tient,gisent en la bonne conduite de la guerre par mer & p terre,au fait des cōtributions & autres à ceservans & à toutes autres necessitez requises,au maintenemēt & conservatiō de tout bō ordre,redressemēt & reformation de tous abus qui pourroyent survenir, repugnans au bien public,au repos & tranquillité du Pays,& singulierement à entretenir les quartiers,membres, & villes en bōne union & comcorde:& generalement en tout ce qui touche l'estat du Pays,la religion,Iustice, police , moyēs des cōtributiōs foraines biēs ecclesiastiqs,&domeines ,le tout p ordre,& au plus grād profit & soulagement de la Province. Ladite Assamblée se tient ordinairemēt à la Haye ,qui est une place ouverte assise au milieu du Pays , cinq ou six fois l'an,ne fut que la necessite & occurencedes affaires la requissent extrordinaire,ou en autre lieu.

A l'execution & entretenement des resolutiōs prinses par lesdits Estats en leur Assamblèe, sont enchargez & specialement commis , un d'entre lesdicts Seigneurs & Nobles, l'Advocat du Pays,& un de chacune ville principale : qui estoyent ceste presente anne 1600 comme Cōseilliers Deputéz au College des Estats establi audit lieu de la Haye, & y besognās ordinairement. M.Gerard Sr de Poelgeest,Hoogmade &c .M.Iean van Oldenbarnevelt Sr de Tempel &c Advocat du Pays : de la part de la ville Dordrecht Thomas Willemsen de Wit : pour Harlē Arnoult Meynarts:pour Delf Willē Franssē van Santē:pour Leyden Arent Duc de Iode:pour Rotterdam Ian Iaspar Goutvelt : pour Gorrichom Iaen Claessen Dyer hont. & pour leurs Secretaires ledit Sr Conrard de Rechtere& Nicolas Doublet.

Lesdits Deputéz Cōseilliers n'ont poīt seulement la charge de l'entretenement des resolutions prinses en ladite Assamblée des Estats: mais aussi de toutes choses concernans le bien de la Province,le repos, & l'uniō des quartiers, membres,& villes:ayans la cognoissance & iudicature de toutes questions et differens touchant les contributions & moyens du Pays,& de ce qui s'en ensuyt:ensamble de toutes matieres de confiscations à cause de la guerre: de toutes foulles & exces faits & qui se commettent esdicts Pays par leurs soldats,& gens de guerre:de tous troubles,tumultes,seditiōs,perturbations du repos public,trahisons,falsiffications des monnoyes,& de plusieurs autres choses concernans le bien public, esquelles ils iugent par arrest.

Le Receveur General desquels Estats estoit en ladite annee le Sr Cornille van Meyrop van Cuyck Seigneur de Hoochtwoude, Calslagen &c.

Ez matieres de Iustice ordinaire tant entre les manans & habitans du Pays que forains & estrangers, les President & Gens du Grād Cōseil ont la supreme Iudicature,esdits Pays:lesquels iugent par arrest.Des sentences desquels n'eschiet que revision ou proposition d'erreur. A quoy de la part desdits Estats sont ordonnez conioinctement les President & gens dudit cōseil,des Revisiteurs en nombre competēt. Auquel Grand Cōseil estoyent deservans en ladite année M.Iean van Banchem President, les Seigneurs Cornille vande Neyuwe stadt Sr de Sevenhoven , Iaen vander Does Sr de Noortwyck,Francois vrancken, Amelis van Bouchorst,Lienard Voocht, Rōbaut Hoogerbeets, Pierre d'Iniosa,Frederic Hermanssen,& Regnaut de Brederoode Seigneur de Veenhuy , tous Conseilliers,& Iacod Ies leur Greffier.

Monseigneur le Gouverneur,President, & Gens du Conseil de la Court, Provinciale desdits Pays,ont la cognoissance & l'entremise de beaucoup de choses concernans la Police du Pays,& Iudicature ordinaire en plusieurs cas criminels

nels & civils, comme aussi des causes qui y devolvét par appel des sieges des villes & resorts inferieurs des villages & du plat Pays. Lesquels expedient leurs Actes & Commissions sur le nom dudit Seigneur Gouverneur President & Conseil: mais ils font droit de la part de la Souveraineté de ladite Province. Auquel College estoyent ladite année ledit Sr Prince Maurice Gouverneur: l'estat de President estát vacant par le trespas de feu M. Gerard vã Wyngaerden, en son vivant Seigneur de Benthuysé & de Soetermeér: Les Conseilliers estoyét les Seigneurs Nicolas van Valkensteyn, Leonard Casembrot, Frederik Verhorst, Francois de Coninck, Nicolas Cromholt, Adrien vāder Meer, Simõ van Veen, Adrien Iunius, Pieter vã Couvenburch, & Henderyck Rosa, leur Greffier Ieã de Rechtere.

A l'administration des domaines de ladite Province y a une Chambre de Maistres, Auditeurs, & Greffier des Comtes. Laquelle estoit ladite ãnée deservie par les Seigneurs Philippes Doublet, Ian vander Kammen, Ioris de Bye, Ieã Pauli, & Fiente Frericx Conseilliers, & Maistre: Cornelis vander Goes, & Bernard van Cromvlyet comme Auditeurs, & Deric van Santen comme Clerc ordinaire ou Greffier.

Et combien que la Haye soit une place ouverte, distante seulement deux mille pas de la mer du Noord, qui est bien le plus plaisát lieu qui soit en toutes les dix sept Provinces du Pays bas: si est ce que les vieux Comtes, de Hollande, depuis le Comte Guilaume Roy des Romains, qui y a bastit un Palais, y ont volontiers tenu leur Court: comme encore pour le iourdhuy les Estat generaux des Provinces unies, y tiennent leurs assamblées & residences: ce que fait pareillement le Prince Maurice estant hors de campagne, le Conseil d'Estat, les Estat de Hollãde, & leurs Deputez Conseiliers ordinaires collegialement, les President & gés du Grand Conseil, ceux du Conseil Provincial, & ceux de la Chambre des comptes. Outre tous lesquels Consaulx y a encore un Conseil de Brabãt establi pour les villes villages & ressorts de la Duché de Brabãt, qui sont sous l'obeissance des Estats generaux des Provinces unies. Où les procez emanez de ladite Duché sont instruits & terminez, sous l'authorité, & en vertu de la Commission desdit Seigneurs Estats generaux, en la mesme forme & maniere que de tout temps on a usé en la Chancellerie, Conseil, & Court feodale de Brabãt: afin que p ce moyen chacun puisse estre maintenu en ses previleges & droitures accoustumées. Auquel Conseil sont à present Nicolas Bruninex, Iaspar kĩschot, Loüys Meganck, Iacob Manemaker, Guillaume Martini, & Bauduin van Berlicom aussi Conseillier & Greffier dudit Cõseil.

La belle & plaisante ville de Leyden distãte à deux lieües de la Haye, s'estant valeuresemét maintenue, & supporté courageusemét deux sieges de l'*Espagnol* d'une constance & magnanimité incroiable en ses afflictions de peste & de famine p̃cedés, & de l'ennemy par dehors durant le dernier, lõg, & penible siege, comme nous avons amplement descrit cy devant: ayãt esté delivrée par le Prince d'Orange, à l'assistence de la Noblesse, & des villes de Hollande & Zeelande leurs associez, & confederez: pour recompense de sa fidelite & grands devoirs, a esté doüée par ledit Sr Prince Gouverneur & Estats de Hollande & de West-Frise, de l'erection d'une Vniversité, y estant le lieu fort propre à cause de sa scituation, bon air, & netteté de la ville: Laquelle pour le iourdhuy fleurit sous la Curatelle & bon regard (en vertu de cõmission qu'ils ont desdicts Estats de Hollande & de West-Frise) des Seigneurs Iean van Banchem President, & Iean vander Does Conseillier du Grand Conseil, Maistre Ieã de Grote Cõseillier & Secretaire de la ville de Delf, & des Bourgmaistres de ladite ville de Leyden: honnorée de la presence, & du profõd savoir du noble, & tresrenommé Seigneur Ioseph Schaliger fils du grãd Iules, & iusques environ la fin de l'an 1598 (que lors il trespassa) de M. Philippe de Marnix Sr de St Aldegonde, honnorablement recognus & stipendiez desdicts Estats de Hollande & VVest Frise. Comme pareillemét elle est decorée des Professeurs ordinaires qui s'ensuyvent: assavoir en Theologie du Docteur Frãcois du Ion qui aussi fait p̃fessiõ de la lãgue Hebraique, & des Docteurs Lucas Trelcat & Francois Gomar. Ez droits des Docteurs Cornille de groote, Everard vã Bróchorst, & Gerard Tuningordinaires, Swanéburg & Pynacker extrordinaires. En Medecine du Docteur Iean vã Hoorne, Gerard bout, & Pierre Paw. En Philosophie d'Antoine Trutius & Rodolph Snell. Ez Histoires Grecques & Latines du Docteur Paul Merula, Bonavẽture Vulcan (qui est aussi Secretaire de lad. Vniversité) & Iean Ramée.

En laquelle Academie estudient non seulement les enfans des Seigneurs & Gentilshõmes, notables, bons bourgeois, & marchants desdites Provĩces unies: mais aussi de plusieurs Nations estranges, comme Allemans, Francois, Anglois, Escossois, Danois, Polonois, & d'autres Royaumes & Pays. Où ils acquierét aussi bõ p̃grez en leurs estudes, qu'é nulle autre Vniversité de toute l'Europe. Tellement que ceux qui y sont p̃meuz à quelque degré, sont avancez non seulement esdites Provinces unies, mais en France, Allemagne, Angleterre & Escosse, aux dignitez & Offices, & respectéz comme ils le meritent pour leur scauoir.

Lesdicts Estats de Hollande & de West-Frise ont pareillement fondé en ladite Vniversité un College de Theologiens, où sont entretenus aux despens de la Province, un Regent, Subregent, & Oeconome, avec environ trente ou quarante escolliers, pour s'en servir, comme d'un seminaire de Ministres de la parolle de Dieu, lors qu'on en a affaire, & qu'ils

ſont devenus capables de la charge du Miniſte re: duquel College eſt à preſent Regent Ioannes Cochlinus, & Petrus Bartius Subregent.

Au reſte le regime & admiſtration des villes ez Provinces unies & ſignamment en ladite Province de Hollãde & WeſtFriſe, ſe cõduit reſpectivement ſelon leurs anciens droits, previlleges, ſtatuts, & couſtumes: Où il y a pour la plus part ez villes un Baillif ou Eſcoutette, qui de la part deſdits Eſtats y eſt eſtabli comme leur Officier: il y à auſſi des Bourgmaiſtres, Eſchevins, Treſoriers, Maiſtres des fabriques, Maiſtres des Orphelins, Cõſeil & Vroetſchappen, qui ſe font des notables de la bourgeoiſie.

Les Bourgmaiſtres & Eſchevins ſõt anuellement renouvellez ſuyvant la denomination en nombre redoublé faite par les Vroetſchappen, eſleus par le Gouverneur de la Province, où en ſon abſence par les Preſident, & Gens du Conſeil Provincial: combien qu'en aucunes villes l'election des Bourgmaiſtres ſoit abſolute: & en aucunes les Eſchevins ordonnez par l'Officier au nom deſdits Seigneurs Eſtats. Le nombre des Bourgmaiſtres eſt ſelon la couſtumé des villes: comme en Dordrecht d'un ſeul, en aucunes de quatre, en aucunes de trois, & en aucunes de deux, leſquels beſognent tout le plus en choſes politiques, au bon ordre & regime de la ville, à l'adminiſtration & regard ſur les biens & revenus d'icelle, enſamble au repos, tranquillité, & bonne union des bourgeois & des habitans. Les Eſchevins conſiſtent en la plus part des villes au nõbre de ſept perſonnes, leſquels ont la cognoiſſance & la iudicature de toutes cauſes auſſi biẽ criminelles que civiles qui s'y preſentent.

Les Treſoriers, Maiſtres des ouvrages, & Maiſtres des Orphelins, ſõt en la plus part des villes annuellement eſtablis par les Bourgemaiſtres Adminiſtrateurs & Iurez. Les Treſoriers ont la recepte & maniment des deniers & revenu de la ville, dont en eſtans requis ils rẽdẽt cõpte & reliqua. Les Maiſtres des ouvrages ou Fabriques, ont l'oeil ſur les ouvrages publiques. Les Maiſtres des Orphelins par ſuperintendence ont le regard, & prennẽt ſoing que les biens des Pupiles ſoyent biẽ regis, gouvernez, & conſervez ſous bon pleiges. Les Vroetſchappen qui ſont iurez au conſeil, ſont en la plus part des villes en ſervice continuel leurs vies durant, ou auſſi long temps qu'ils y tiennent leurs reſidences. Ceux cy ſont crées des plus notables, riches, & pacifiques perſonnes: eux & les Bourgmaiſtres repreſentãs tout le corps de la ville, adviſent & reſolvent ſur toutes choſes qui leur ſont propoſées, tant du bien commun du Pays, que de la ville en particulier.

En chacune ville ſont pareillement ordonnez annuellement certains Margliſeurs, Maiſtres des Hoſpitaux, & d'autres lieux pieux, qui ont le regard ſur iceux, & ſur leurs biens.

Le Regime du plat Pays eſt reparti en pluſieurs quartiers & villages, avec diverſité de Iuriſdictions. Comme premierement en matiere de dicage à l'aſſeurance du Pays contre les flus de la mer, ſurcroiſſantes marees, & eſlevations des eaux des rivieres, pour le regard et ſoing qu'eſt requis aux diques, aux ecluſes, retenües d'eau, moulins, chemins, et flegards, canaux, et conduicts des eauz, et pour tout ce qui peut concerner au garantiſſement et eſcoulement des eaux hors du Pays. A quoy ſont eſtablis en chacun deſdits quartiers certains Dyck gravers, qui ſont Iuges & Hooge-hemelraedẽ qui ſont Aſſenſſeurs, ou Conſeilliers, leſq̃ls en ce qui depend, de ce q̃ deſſus, ont cognoiſſãce et iudicature tant au criminel qu'au civil.

En matiere de ſauvagine & de ce qui en deppẽd, il y a d'ordinaire le Grãd Veneur, qui et à preſent M. Ieã van Duyvenvoorde Seigneur de Warmont &c avec certains Iuges, Officiers & Maiſtres valets.

Ez ordinaires matieres criminelles, & appellations des ſentences des villages, ils ont des Officiers, & Iuges, Baillifs, & hommes feodaux qu'il appellent Wel booren-mannen.

Ez choſes politiques touchans aux villages en particulier ils ont leurs. *Buyrmaiſtres & Ambachtſ-Bevvarders* qu'on pourroit dire Mes du voiſinage & Gardiens de la Iuriſdiction. Mes des moulins, & Crooſheemaerden. Et ez matieres civiles ils ont leurs Officiers & Iuges qui ſont Eſcoutettes Eſchevins & Iurez.

En pluſieurs villages & en aucunes villes ils ont leurs Seigneurs particuliers qui exercent ſoit par eux, ou par leurs Iuſticiers & Officiers, Iuſtice haute & baſſe, demeurans neantmoins affectez à la Souveraineté, ſous le gouvernement de Meſſieurs les Eſtats de la Province, tant en reſort, qu'en tous autres droits de Regales.

Ladite Comté de Hollande & de Weſt Friſe a deux mõnoyes, l'une ancienne & plus previlegée pour la Hollãde en la ville de Dordrecht, capitale de toute la Province, dont eſt Maiſtre Iacob Ianſen de Ionghe, Awardin Iaques van Blienburch.

L'autre pour la Weſt Friſe en la ville de Horne, dont eſt Maiſtre Gaſpar Wyntkens.

*Les Eſtats* de la Comte de Zeelande (laquelle (nous avons deſcrite dez ſõ antiquité au premier livre de ceſte hiſtoire) conſiſtent en la Nobleſſe, & ez villes des Iſles de Walchrẽ, Schouwen, Suytbevelandt, Tolen, Noortbevelandt, nouvellement regagnée de la mer, Duyvelãdt, Wolphaerts-dyck & Philips-landt: Dont ledit Seigneur Prince Maurice eſt pareillemẽt Gouverneur et Admiral general. Les Eſtats de laquelle Cõté tiẽnent leurs aſſamblées generaeles en la ville de Middelbourg, où pour le plus ordinairement reſide le College de leurs Deputez, qui s'y aſſemblent tous les iours, pour traiter, diſpoſer, & vuyder de toutes occurrẽces cõcernantes l'Eſtat & autremẽt, à la

Court

Court de Zeelande, qui souloit estre l'Abbaye de Saint Martin. Auquel College estoyent sur la fin de ceste annee seize cents Deputéz & Conseilliers ordinaires. M. Iaques de Malderé Escuier, represétant le Prince Maurice, en qualité de Marquis de la Vere, & comme premier Gentilhomme de Zeelande, faisant & parlant pour toute la Noblesse de la Comté. M Iaques Valck Iurisconsulte Tresorier general de ladite Comté. Les S^rs Nicolas Meyros iadis Bourgmaistre, pour la ville de Middelbourg, Daniel Iacobi pour la ville de Zirixée, Iean Huissen Iuriscósulte (qui a aussi place expectative de Conseillier audit grand Conseil) pour la ville de Tergoes, Iacop Marinus Suytlandt pour la ville de Tolen, Adrien Collaerts pour Flissingen, Iacop Campen Iurisconsulte pour la Vere. M. Iean vandé wercke aussi Iurisconsulte Pensionnaire desdits Estats, & Boniface de Ionge leur Secretaire.

Au Consel de l'Admirauté de ladite Comté sót à presét M. Iusti de Nassau Lieutenát ou Vice Admiral dudit Seigneur Prince Maurice, & outre les Deputez & Conselliers de Estats cy dessus denommez les Seigneurs Cornille Frãcois Witens, Ieã Verhee, & Ieã Buys, Pour Advocat Fiscal, Iean Nicolai, & pour Secretaire Adrien Nicolai, lesquels tiennent aussi leur College en ladite Court.

Ladite Comté de Zeelande à retiré à soy, comme nous avons dit cy devant, la Chambre des comptes, au fait des domeines, & de tous autres revenus procedans tant des collectes, cótributiós, que dependences des receptes cócernantes & appartenantes à tout l'Estat : qui se souloyent iadis traitter, discutter, & passer, cóioinctement ceux de la Comté de Hollande, & de West-Frise à la Haye. Mais maintenant ladite Chambre pour ladite Comté de Zeelande est establie en ladite Court à Middelbourg, à laquelle sont commis pour le premier Maistre le Sr Simon Parduyn, les S^rs Iacob Schot, Adrien Hubert, Willem Iobsen Goerée, Emauvel Oliphaut, Guislain Bauwensen, Gaspar van Vosberghe Iurisconsulte, & leur Greffier Pieter Corne.

Zeelande à pareillement sa monnoye en ladite Court, dont est presentement Maistre Melchior Wyntkẽs, & Awardin. N. Schot, laqle monnoye est aussi suiette ausdits Generaux des monnoyes.

Quant à la police & religion, on s'y gouverne cóme on fait generalement par toutes les autres Provinces unies leurs Confederées.

Les appellations des sentences civiles, de toutes les villes, Baillies, & Iudicatures de Zeelande, ressortissent au Conseil Provincial à la Haye: saulf q̃ ceux de la ville de Middelbourg ont par previlige leur chois d'appeller ou audit Conseil Provincial, ou pour eviter ceste instance, au Grand Conseil. Mais les criminelles s'executent sans appel par les haults Iusticiers, chacun en sa iurisdiction & ressort.

Ils ont pareillemẽt en Zeeláde leurs Dyckgraves comme en Hollande, qui sont Iuges avec certain nombre d'Assesseurs ou Eschevins qu'ils appellẽt *Gesvuoren* cest à dire Iurez, pour vuider des differents qui se representent à l'entretenemẽt des diques, esclufes, retenües d'eau, chemins, & flegards. Lesquels Dycgraves & Iurez sont en l'Isle de Walchren sous certain College qu'ils nomment *les Estats de Walchrẽ*: leq̃l College cósiste ez persónes du Marquis de la Vere, des villes ou de leurs Commis, & des Deputez des plus notables proprietaires de ladite *Isle*.

*La Principauté* & Estat d'Vtrecht, cósiste en la ville d'Vtrecht, belle, plaisante, & spacieuse, capitable de la Province, avec celles d'Amersfort, Rhenen, Wyck-ter-duyr-stede, Montforr, & plusieurs grands Bourgs & villages, avec une bonne & riche estendüe de Pays : dont le Prince Maurice est pareillement Gouverneur General. *L'Estat d'Vtrecht.*

Les Estats de laquelle Principauté consistét encore pour le iourdhuy en trois membres assavoir Ecclesiastique des cīq Colleges Chanoniaux, de la Noblesse, & des villes. L'Ecclesiastique pour le premier, du Siege Cathedral dit de Saint Martin, de Saĩt Salvator, de Saint Iean, & de Sainte Marie. Desquels sont indefferemmét choisis des Deputez, qui sont à present au College desdits Estats, assavoir, les Seigneurs de Heermael Prevost d'Oudemóster, Berck, Reyngers, Sulẽ, Schaede, & Vander Horst. Pour le secód membre qui est la Noblesse sont le Seigneur de Seventer, Haer, Drackenburg &c. le Seigneur de Coninkxrick, Hermael &c. le Sr Gerard de Renesse Sr d'Aa &c. les Seigneurs d'Amerongen, Haerdenbrouck, Hoeveloken, Rysenburg, Huichtẽbrouck. Et pour le troisiesme membre, les Bourgmaistres & Deputez des villes. Ledenberghe Secretaire, & ter Stege leur Commis aux ordonnances.

Ladite Principauté & Estat d'Vtreckt à pareillement un Conseil Provincial, duquel ne gist nulle appellation, (comme par cy devant il y souloit avoir à la Chambre Imperiale de Spier, du temps qu'elle estoit nuẽmẽt mẽbre de l'Empire: mais depuis q̃ l'Empereur Charles le quint, l'adioignit à son domaine & a réditsubiete au Parlemẽt de Malines ples voyes que nous avons deduit en ceste histoire, cela est demeuré interrupt.) Toutefois en cas de revisió on peut avoir son regres pdevers les Estats de la Province ou ladite revision se fait *ex eisdem actis*. Auquel Conseil Provincial sót à present deservans. Le Seigneur de Raedlandt Presidét: Loon, Syel, Ruys, Vermaet, Wee, Wiltius Conseilliers, Leuwen Procureur general, & vander Burcht Greffier.

La Chambre des comptes est retenuë & deservie par le College desdits Estats.

Ladite Principauté à pareillement sa monnoye particuliere, cóme elle a eut de tout tẽps, dont est à present Maistre Hẽri de Donselare, Awardin

Awardin Villem van Drillenburg, & est pareillement suiette ausdits Generaux de monoye.

La Police & la Religion s'y maintiennent comme generalement par toutes les Provinces unies leurs confederées.

Il y a pour toute ladite Principauté quatre Mareschaulx, qui sont pour le iourdhuy chacun en son quartier les Srs de Hadenbrouck, Suylen, Bacxen, & Cats.

L'Estat & Seigneurie de Frise, qui anciennement (comme nous avons dit au premier livre de ceste Chronique) à esté Principauté, Duché, Royauté, & finalement par previlege des des Empereurs Republique, regie sous des Potestats, est repartie en trois quartiers (qu'en leur langue ils appellent *Goën*) assavoir d'Oostergoe, Westergoë & des sept Forests, qu'ils disent *SevenWolden*: mais pour le iourdhuy suyvant le regime & gouvernement du temps present, les villes sont le quatriesme quartier, *Goë* ou membre de l'Estat.

Ostergoë consiste presentemẽt en onze Bailliages, qu'ils appellent *Gritenies*: assavoir Leewaerderadeel, Ferweradeel, Dongerdeel Westsyde pasens, Dõgerdeel Oost-syde pasẽs, Dãtumadeel, TyetserckSteradeel, Idarderadeel, Rauwaerderhem, Collumerlandt, Achtkarspelẽ, & Smallingerlandt.

Westergoë en huit Gritenies, assavoir Menaldumadeel, Baerderadeel, Hennaderadeel, Wimbritseradeel, Hemelum, Oldephart, Wonseraedeel, Barradeel, Franekeradeel: ausqls on peut pour le iourdhuy adiouster le Bilt, q. ayãt esté regagné de la mer, & remis au domaine de Frise, est regi & administré par le Recepveur general de la Province en qualité de *Grietman* ou Baillif, au nom des Estats d'icelle.

Les Sept-Forests consistẽt en dix Gritenies, assavoir Vtingeradeel, Domevvestael, Gheesterlandt, Lemptstervyffgae, Hasschervyffgae, Schoterlandt, Aengvvirden, Opsterlandt, Stellingervverf-oostende, & Stellingervverf-vvestende.

Le Goë ou quartier des villes, fait pour le iourdhuy en l'assemblée des Estats de la Province le quatriesme mẽbre: Icelles villes souloyent par cy devant estre affectées au Goë dés lesqelles sont situées d'Ostergoe, VVestergoe ou des Sept-Forests: lesqlles villes sõt en nombre d'onze, dont les huit sont villes fermées & fortes, assavoir Leewaecdẽ, Bolswaert, Dockũ, Franiker, Harlingen, Sneek, Staveren, Sloten, & trois autres anciennement previlegées de droit de villes, qui ne sont pas fermées de murailles, Ilst, Worchum, & Hindelopen. Les villes de Staveren & Hindelopen sont de la societé Ansiatique, & pourtãt iouïssent de beaucoup de beaux previleges. Esquels quatre quartiers ou *Goën* consiste toute la Frise.

Les Estats de ceste Province ont de toute ancienneté esté representéz par les Nobles, & plus signalés ou Notables proprietaires, tant des villes que du plat Pays. Mais maintenant à la semonce du Gouverneur & des Deputez aux Estats, sont appellez aux Iournées & assamblées generales, certais nobles, & notables proprietaires du plat Pays & de chacune ville, pour De putez à ce idoines & capables, suyvãt les lettres d'Estat qui leur en sont envoyées: lesquelles lettres s'adressẽt aux Grietmans ou Baillif, & aux Bourgmaistres des villes respectivement. Lesquels en chacun Bailliage & ville, chacun en son regard convoquent les nobles, & plus notables Proprietaires du plat Pays, & les Eschevins, Conseil, & Iurez en chacune ville Lesqls ayãs oüy & entendu les causes du mãd choisissent allors, & deputent chacun de son Bailliage & ville, deux personages authorisez, ausquels est donnée commissiõ & pouvoir de comparoir à ladite iournée & assemblée generale, pour y resoudre des poincts & affaires pour lesqls ils sõt mandez, & de toutes choses occurrẽtes selõ l'exigẽce du cas, & q requis peut estre. Chacune Gritenie ou Bailliage y envoye ordinairement deux Deputez avec plain pouvoir, l'ũ de la Noblesse, & un des plus notables Proprietaires. Chacune ville, principalement celles qui sont fermées, y envoyẽt un de leur Cõseil, & un des Iurez d'entre la commune, sans aucun respect au degré de Noblesse: comme aucunes places ez Sept-forest, ne recognoissent & ne deputent aucuns Gentilshommes, faute de Noblesse: mais ordinairemẽt au lieu d'iceux, ils y envoyent des plus vieux Fonsiers & Previlegéz notables, avec contentement des Nobles des autres quartiers.

Ladite assemblée & convocatiõ generale se tient ordinairement en la ville de Leewaerdẽ, maintenant capitale, & assise au centre du Pays, une ou deux fois par an, ne fut que les affaires extrordinaires, & la necessité du temps le requist autrement.

De laquelle Province le tresillustre Seignr Guillaume Louys Comte de Nassau, Catsenellebogen, Vianden, Diets &c est à present Gouverneur. Au regime & administratiõ de laquelle de la part des Estats d'icelle, pour resoudre de toutes affaires occurrentes, & concernantes la pollice, la religion, & la guerre, y sont annuellement & specialement en voyéz & deputez de chacun quartier ou *Goë*, un de la Noblesse, & un des plus notables proprietaires du plat Pays, & par provision trois de la part des villes, qui s'assamblent collegialement & ordinairement deux fois par chacun iour. Auquel College estoyent sur la fin de l'an 1600: assavoir du quartier d'Oostergoë, le Sr Hayo van Roussel, & Kempo Sywerts Syarda: du quartier de Westergoë, le Sr Iean van Hottinga, & Epo Andries: des Sept forests le Sr Marryck van Lycklema de Nyholt, & Hepko Fockens: des villes, les Srs Henri Gaultier Docteur ez droits, Derick Hillebrands, & Francois Frans, qui avoyẽt pour Secretaire Eko Isbrandi Litencié ez loix,

Iarich.

Iaric Kuyfleur premier Clerc ou Commis aux Ordonnances.

Ces Deputez aux Estats tiennent leur College ordinairement en ville de Leeuwaerden, ayans le cognoissance & iudicature de toutes affaires concernans les contributions de la Province, matieres de confiscatiō, des biens ecclesiastiques, & prebēdaires, des dicaiges, escluses, & retenües d'eau, en somme de toute l'administratiō & manimēt des affaires politiques, de la guerre, & des finances: se servās pour le iourdhuy de Receveur general du Sr Ielger Feytsma: pour Receveur des biēs Ecclesiastiqs de Ieā Hendericx: pour les confiscations de Henderic Hans, & pour Administrateur des mines tourbieres (qu'ils appellent *Landsvenen* qui sont de grande importance & revenu) Tako Folckes. L'Estat de Receveur general des contributions & moyens de la guerre estoit vacant.

Ces Receveurs comme pareillement quelques autres Administrateurs particuliers, sont tenus tous les ans venir rendre compte de leurs receptes & administrations pardevant la Chambre des Cōptes. A laquelle sont anuellement ordonnéz de la part des Estats de la, Province quatre persōnes assavoir de chacune *Goë* ou quartier, un, lesquels pour ceste annee estoyēt les Seigneurs Tyerck Sappes, Dye Sickes, Chrestien Oosterzee, & Reyn Wybes, ayans pour Greffier ou Secretaire Ioannes Agricola, homme versé & bien entēdu en matiere de comptes, fort expeditif, qui en cela, & en plusieurs autres affaires, à passé maint années travaillé pour le bien public de la Patrie.

Lesdicts Estats ont aussi leur monoye particuliere d'or & d'argēt en ladite ville de Leeuwaerden, dont pour le present est Maistre Willem van Veersen, & Frederic Fredericks Awardin, aussi suiette aux Generaux.

En matiere en sauvagine & de ce qui en depend, sont adioincts annuellement au grād Veneur du Pays par lesdicts Estats, deux Commissaires tirez du College, lesquels ont un singulier regard sur l'ordre de la venerie, vollerie, & pescherie, en conformité des Placcarts sur ce emanéz, dont Dieu en a largement pourveu toute la contrée, si tant est que par mauvais ordre les races ne viennent à defaillir. A quoy ont esté ceste année commis les dessusnomméz *Srs* Hayo van Roussel, & Marryck Lycklema de Nyeholt, adioincts au Sr Allard van Sirxma grand Veneur de la Province.

Au regard de dicaiges de la mer, & à l'entretenemēt d'icelles, il y a en quatre endroicts du Pays contigus à la mer, des Officiers cōmis de deux en deux ans: asscavoir en chacun quartier un Dycgrave, avec certains Deputéz autāt que besoing est. Ces Dycgraves sont esleuz & denōmez par les habitans du quartier auquel ils sont deservans: mais recoivent leurs Commission desdits Estats. Leurs iugemens & sentences son par provision executables: mais au principal on les peut evocquer par appel soit pardevant les Deputez aux Estats, ou pardevant la Court Provinciale.

Les Grietmans ou Baillifs avec leurs Assesseurs, en leurs Gritenies sur le plat Pays: & les Bourgmaistres, Eschevins, & Cōseil des villes, ne iugent sulement qu'en matieres civiles: & rēdēt leurs sentences de la part & au nom de la *Srie* souveraine de Frise, desquelles se peut appeller à ladite Court Provinciale, & nō au College des Deputez des Estats: car tout ainsi q̄ les Estats de la Provice, au fait de la police & de la guerre, conferēt annuellement toute authorité, preminēce, & iudicature aux Deputez du College des Estats, suyvāt leurs instructiōs: ainsi deffendent ils & privēt lesdicts Deputez de toute iudicature ez choses de Iustice ordinaire, soit civile ou criminelle: voulans que cela soit deferé tant seulement à la Court Provinciale, composée du Gouverneur, President & Conseilliers: ausquels seuls appartient la cognoissāce & iudicature tāt de choses civiles que criminelles, absolutement & sās appel, iugeans par arrest en dernier ressort, de maniere que d'icelles sentences il n'y peut en cas civil escheoir que revision On peut appeller à ceste Cour de tous Sieges & Iustices inferieures, des Grietmans & Assesseurs au plat Pays, & ez villes des Bourgmaistres, Eschevins, & Conseil. Sans qu'audit plat Pays, ny ez villes, aucun Seigneur, Getilshomme, ny Officier puisse exercer Iurisdiction criminelle, (reservéz l'Admirauté & Conseil de guerre) mais il faut que les Grietmans, & Magistrats des villes rēvoyent les delinquants criminels avec leurs informations à ladite Court, où leurs procez leur sont faits par le Procureur general selō la qualité du delict. Ladite Court Provinciale à pareillement sa seance en ladite ville de Leeuvvaerden, par tout fort exstimée, tant pour la bonne iustice qui sans respect ou acceptiō des personnes y est syncerement administrée, que principalemēt pour le beau stile qu'elle a & observe en ses procedures selon les droicts Romains, plus qu'ē nulles autres Courts, sans s'arrester à nuls status ou custumes locales, qui en en ceste Province sont rares: et pour cela y a il aussi tant de fameux Advocats. A laquelle Court estoyent & sont encore à present deservās, ledit Sr Cōte Guillaume Louys de Nassau, Gouverneur, l'estat de Presidēt estāt vacāt: les Seigneurs Francois van Eysinga, Baerte Idsarda Docteur en droict, Foppo van Gronstins, Lieuwe van Iuckama, Ielger van Feitsma, Ernest van Harinxma, Rembert van Vlenburg Docteur ez droicts, Gellius Hillama aussi Docteur Syvverdt van Hania, Benno Meisma, Lelius van Licklema de Niholdt tous Cōseilliers Iurisconsultes, Procureur general Ieā Saeckema aussi Docteur, Greffier Buvve Iultinga, Substitut dudit Procureur general Lābert Aysma, & Substitut du Greffier Focko Epens avec Cornille Faber premier Clerc.

Il y a aussi en la ville de Dockum de la part des Estats generaux de toutes les Provinces unies,

unies une Admirauté, en laquelle estoyent cōmis de la part des Estats de Frise comme Conseilliers ordinaires, Ade van Eysinga, Doctor Vlpius Vlpianus, Mathias Oenema, & autres de *la* part des autres Provinces unies.

Les Estats de ladite Province ont aussi depuis quelques années erigé une Vniversité previlegee en la ville de Franiker, laquelle fleurit par raison bien, où y a plusieurs doctes & fameux Professeurs en toutes facultez, assavoir en Theologie Martinus Lydius, Sibrādus Lubertus Docteur, & Henricus Antonides aussi Docteur. Ez loix Hēricus Schotanus Docteur ez deux droicts, & Ioannes Sandius aussi Docteur. En medecine Allardus Auletius Docteur. Ez Logiques Lollius Adama Docteur ez loix: en la langue Hebraique Ianus Drusius, & Ioānes Arcerius Theodoretus: en Astronomie Adrianus Metius. Le regard & curatelle de laquelle Vniversité est reservé aux Estats de la Province, & en leur nom est particulierement commis comme Escolatre le S^r Obbo vā Waltinga Grietman ou Baillif de Franeckeradeel.

Le fait de la religion s'y conduit comme ez autres Provinces unies leurs confederees. Le surplus que nous obmettōs icy à cause de brefueté, nous le refererons à nostre particuliere descriptiō de toutes lesdites Provīces: & à l'histoire qu'attendons du docte Fermerius Historiographe ordinaire de ladite Province de Frise.

*L'Estat & Srie* d'Overyssel porte ce nō pour estre assize & scituée outre, ou, par dela le fleuve d'Yssel, qui est l'une des cornes du Rhin, tirāt par la fosse anciennement appellée Drusienne: ce mot tudesque, *Over*, signifiāt en latin *trans*, & en Francois outre: par ainsi on appelle ceste Province *Transyssalana* en Latin, qu'assez proprement nous pourrons dire en Francois *Outre-Yssel.*

Ceste Province du temps de ses Princes qui estoyēt Evesques d'Vtrecht, s'appelloit le Hault Diocese d'Vtrecht, combien qu'à present elle soit Province à part soy, l'une des dixsept du Pays bas, comme nous dirons tantost. Du costé de Levant elle avoisine la Comté de Benthem & les finages de Westphalen: au Ponant elle à un coing de la Duche de Geldre & la mer Mediēne, qu'on appelle en lāgue vulgaire Zuyderzée: au Septemtrion la Frise, & au Midi la Cōté de Zutphen.

Ceste Region à plusieurs bonnes rivieres, cōme l'Yssel, le Videre, la Regge, le Vahal, & l'eau noire, sans les canaux retrenchez pardedēs le Pays, qui sont retenus par diverses escluses. Le terroir y est plain & plat sans nulles montagnes, fort fertile, tant en labourage portant grains à foison, qu'en belles & grasses pastures, où ils engressent leurs boeufs, desquels y a grād abondance: comme aussi elle est fort copieuse en burre & fromage, principalemēt au quartier qui s'appelle Masterbrouck, qui sont pasturages toutes d'une traitte de Cāpen à Gheelmuyden, de là à Hasselt, puis à Zwol, & de Zwol retournant à Campen, faisant un grand circuit, qui est le plus bel enclos de prairies, de toutes parts environné de rivieres, qu'on scauroit voir, où y à seulement deux villages.

Toute la Province est repartie en trois belles Iurisdictons, la premiere est Saland ainsi appellée des vieux *Saliens*, la Seconde Tuent de la viele denomination des *Tubantins*, & Vollenhoven la 3^e, qui est au mitan des deux, l'une tirant vers le Midi, l'autre vers Septemtrion.

Salandt a plusieurs villes comprises en soy: assavoir les trois villes Imperiales de la societé Ansiatique, Deventer, Cāpen, & Zwol, les moindres sont Hasselt, Covoerdé, Gheelmuydé, Ommen, Hardenberg, Willem, Graffhorst.

La Tuente a des vieux Saliens la ville d'Oldézeel, des vieux *Marsiens* Otmarsum, Enschede, Goor, Diepéhem, Deldé, Ryssen, & Almeloo. Voléhovē a ville & chasteau de mesme nō: mais le chasteau par ces dernieres guerres à esté ruiné, & la ville fort destruite: où souloit estre iadis la Court des Evesqs d'Vtrecht, & où y avoit beaucoup de beaux bastimens, comme il appert encore asses par les vieles ruines qui en restēt. Puis la ville de Steenwyck, a laquelle à esté adioinct le Cuyndert, iadis aussi fort renommé, pour le plaisant chasteau qui y souloit estre, lors qu'elle avoit ses S^rs particuliers, ayant autrefois esté Comté, lequel chasteau à depuis quelqs années esté destruit & ruiné.

Entre les villes fermées pardessus Deventer, Campen, & Zwol, & qui sont fortiffiées de bons ramparts & ravelins, sont Hasselt, Oldézeel, Steēwyck, Ormarsum, & Enschede: il y a pareillemēt grand nōbre de chasteaux, & plus de cent & vingt tant bourgades que villages.

La souveraineté de ceste Province appartenoit iadis ausdicts Evesques d'Vtrecht, mais depuis elle est parvenüe à l'Empereur Charles le quint par le mesme moyen q̄ l'Estat & Seigneurie d'Vtrecht, & deluy à Philippes Roy d'Espagne son fils, sous certaines conditiōs, entre autres & la principale à la charge de cōserver ses previleges en leur entier: par faute dequoy, elle s'en est comme toutes les autres Provinces unies retirée, & recouvert sa liberté: de laqlle le Peuple est extrememēt amateur, & impatient à supporter la tyrannie: religieux iusques au bout, voire superstitieux.

Ladite Province n'a iamais recognu que deux membres en son gouvernement, assavoir la Noblesse, de laqlle sōt choisis les Gouverneurs, & les trois villes Imperiales, Deventer, Campen, & Zwol: par les voix desquels deux mēbres sont vuydées toutes difficultez, qui se representent en cest Estat. Et ce que par eux selon les constitutions du Pays aura esté ordonné & decreté, demeure ferme & stable. Et comme la Noblesse en preminēce ne cede à nul, aussi ne font les villes, si ce n'est en leur ordre & degré, donc Deventer est la premiere, Cāpen apres, puis Zwol. Chacune desdites villes iuge par arrest & ont chacune droit de batre mōnoye.

Beaucoup de gens doctes sont yssus de ceste

Province

Province,entre lesquels ne sõt à denombrer ceux que racompte Guichiardin.

Les histoires sont plaines des guerres que lesdicts Evesqs y ont faites, & de celles qui s'y sont demenees durant ces derniers troubles,que nous avons descrit aussi avant qu'avons peu.

L'Assamblee des Estats de ladite Province se fait diversement tant generale que particuliere, selon leurs anciẽnes coustumes & preminences, tantost en une place,tantost en l'autre, le Deputez souvẽt s'entrechangeans,à raison dequoy mal aysement pourroye-ie icy specifier les noms desdicts Deputez,pour le frequent changement d'iceux.

Le Prince Maurice est pareillement Gouverneur de ladite Province. Au fait de la Religion on s'y cõduit par tout comme ez autres Provinces unies leurs confederées.

*Quãt a l'Estat* & regime de la ville de Groenĩgẽ, & des Ommelãdes(qui sont Iurisdictions champestres, consistans en plusieurs villages du territoire de ceste Province)il faut entẽdre en premier lieu,que ladite ville & Ommelãdes, scituez entre les rivieres d'Eems & Lauris,sõt,& font une Seigneurie & Province,nombrée entre les dixsept du Pays bas:qui sont indifferemment represẽtez & regis par cõmun accord des Estatsd'icelle.En sorte que tous les droicts des domeines, que iadis le Prince,comme Seigneur de la ville & Province, souloit avoir,sõt regis & administréz,comme de mesmes les finances,& revenus des contributiõs, des moyẽs generaux,des Imposts,& autres deniers publics,Cloistres,Monasteres,biẽs Ecclesiastiques & prebẽdaires d'iceux,en ladite ville,vieux Bailliages,Goorrecht,& Ommelãdes,sont beneficiez & employez par commun advis desdicts Estats.

A l'employ de tous lesquels deniers & revenus,comme à l'execution de toutes resolutiõs faites de commun accord, sõt de la part desdicts Estats deputez trois persõnages qualifiez de la part de la ville, & trois pour lesdictes Ommerlandes, avec certaines instructions & pouvoir limité,qui annuellement par forme d'Estat y sont collegialement ordonnez,assistez d'un Secretaire,& d'autres Officiers à ce requis. Auquel College sont à present deservans comme Deputez de la part de la villes les *Srs* Rodolsph Gruys Bourgmaistre, Rodolph Battinck,Gerard Horécken, Senateurs ou Conseilliers:De la part des Ommelandes le Seigneur Iean Rengers ten Post,Iean Clant de Warffhuyssen,& Bocko Auwema,ayans pour Secretaire le Docteur Schato Gockinga.Auquel College estpareillemẽt adioincte de la part de toute la Province certaine chambre des cõptes, pour tãt meilleure conduite des affaires.Lesquels Estats ensãble leurs Deputez tiennent ordinairement leurs iournées, & assamblées en ladite ville de Groeningen.

De laquelle Seigneurie est à present Gouverneur,Lieutenãt,& Capitaine General,l'Illustre *Sr* Guillaume Loüys Cõte de Nassau,Catzenellebogen,Dietz,Vianden &c.

Le regime & gouvernement de la ville appartient au Magistrat d'icelle tant seulement,qui cõsiste en quatre Bourgmaistres & douze Senateurs ou Conseilliers( qu'ils appellent Raeden) & ce aussi bien au fait de la Iustice(en quoy ils iugent par arrest)qu'en cas de la police:saulf que les choses concernans les previleges & biens de la ville, doivẽt estre cõmuniquées au Magistrat deporté,& aux vingt & quatre Iurez. Auquel Magistrat sõt au iourdhuy Bourgmaistres deservãs,les Nobles *Srs* Hildebrant Rolteman,Tamme Conders, Hermã Wyffring,& Abel Conders de Helpen:Cõseilliers Govert ou Godefroy Everts, Petrus Cornelius, Frederic Koyter,Eggerich Eggens, Lambert Horenckens,Iohan Crull,Siabo Broils,Regnier Roelof,Iohan Wyegeringhe,Albert Ianfz,& autres,& pour Secretaire de la vile Iean Iulsing.

Les deux vieux Baillages & le Gorrecht,ressortissent sous la Iurisdiction de la ville: où ceux du Consei(ordonnent annuellement des Drossarts, Amptmans,ou Baillifs (qui n'est qu'un mesme fait)des iugemens & sentences desquels se peut appeller pardevant ledit Conseil,qui en iuge par arrest.

La moitie dudit Cõseil & Iurez y sont annuellemẽt deportez,les places desquels sont remplies: assavoir que le Gouverneur denõme cinq personnages d'entre les vingt & quatre Iurez, lesquels cinq choisissẽt de toute la ville huit Conseilliers. Lesquels huit nouveaux Conseilliers,avec les auttres huit vieux qui restoyẽt eslisẽt quatre Bourgmaistres.En outre ledit *Sr* Gouverneur denomme hors du nõbre desdicts vingt & quatre Iurez encore autres cinq pesonnes,lesquels en choisissent douze d'entre la communne de la ville,pour remplir la place des douze deportez. De sorte que les douze nouveaux iurez,& les douze restez du nombre des vieux,en font derechef vingt & quatre:Lesquels douze vieux,& douze nouveaux Iurez,choisissẽt d'entre eux trois Avant-parliers,lesquels tout le long de l'année portent la parolle pour tous lesdicts Iurez.

Ladite ville est doüee de beaucoup de belles preminences,regales, & previleges: tels que de la preference d'escrire,seeler,scoir, & opiner la premiere aux Estats de la Province. Et outre ce à encore une voix commune deliberatifve avec les Ommelandes en toutes choses qui se traitẽt parforme d'Estat. Elle a aussi la regale de monoye d'or & d'argent: & est encore previlegée du droit d'estaple de tous biens & denrées escheans,provenãs, ou qui se trouvent esdites Ommelandes: esquelles Ommelandes ne se peut vendre,ny tirer de la biere ez tavernes & cabarets,s'elle n'est brassée dãs ladite ville de Groeningen. Elle a aussi previlege de *nõ evocando*, & beaucoup d'autres droicts que pour cause de brefveté nous obmettons.

Il y aussi en ladite ville une frequente Escole tryviale,ou plustost College biẽ fameux,à cause du docte Recteur Wbo Emmius,qui la gouverne: des escrits duql nous nous sõmes en partie servis en la descriptiõ de l'histoire de Frise,au premier livre de ceste Chronique.

*Les Ommelandes* sont reparties en trois quartiers,assa-

tiers assavoir de Fivelingo, Hunsingo, & le Westquartier: ayās chacun leurs droicts par escrit en diverses *Sries*, cōme Sieges de iudicature qu'ils appellent Redger-rechté, Gritenies, ou Bailliages. Dont les Bourgmaistres & Conseil de la ville de Groeningē en ont aucuns: & les Nobles, & Tressonsiers de ladicte ville & Ommelandes les autres. Oú les Redgers, Grietmans, ou Baillifs ont la cognoissance des matieres, tant criminelles que civiles, esquelles il administrent Iustice. Des sentences desquels en chacune Iurisdictiō & Srie, touchant les droicts de la Seigneurie, redevances, proprietez de fond d'heritage, rentes par lettres, ou hypotequées &c, se peut appeller pardevant l'Assāblée qu'ils nomment *Var Weu*, composée d'un Lieutenant quatre Capitoux, Nobles, Tressonsiers, Redgers, ou Baillif. *Ez* autres cas nō cōcernās les matieres cy dessus en fait d'appel, on les rapporte aux Lieutenāt & Capitoux de la ville de Groeningen, & Ommelandes, qui en telles matieres iugent aussi par arrest, sans aucun appel, revision, ou evocation.

Bien entendu que ledit Lieutenant, lequel est choisi par les Estats de la ville & Pays, & les quatre Capitoux par les quatre Bourgmaistres & Cōseil, ne se peuvent entre mesler ny empescher de la superintendence ny du gouvernement politique des Ommelandes: seulement sur & suyvāt la cōmission, serment, & instructiōs qu'ils ont des Estats communs de la ville & du Pays, au nō & de la part de la Hauteur Souveraine de ladite Seigneurie poeuvēt ils administrer Iustice, en la forme & maniere que selō les droicts de la Province & anciennes coustumes, on a accoustumé traitter ez choses que par lettres d'Estat on a iadis traitté depuis l'an 1521 iusques a l'an 1560 en la Chambre de Iustice, au dehors de ladite assāblée de Varwé.

Par lesquels Lieutenant & Capitoux en vertu de certain octroy donnē de l'Empereur Charles le quint l'an 1538, accorde à ceux de Wedde & de Westwoldingerlāt, mesmes en cas d'appel, sont decidées toutes les causes dudit Pays de Wedde, & de Westwoldingerlāt, sans ulterieure evocatiō, revision, ou provocation.

Laquelle Chambre de Iustice de ladite ville & Pays est pour le iourdhuy deservie par le noble Sr Frederic Conderts de Helpen, Iā Clant de Vsqwart, Iean Wyffrinck, & Abel Conders, avec leur Secretaire, Rembert Ackema Docteur en droicts.

Voila quel est l'Estat tant general q̄ particulier de ces six Provinces unies, dont en descrivōs l'histoire par ceste presēte Chronique, à laquelle nous ferons fin, attendant que Dieu aydant à la seconde Edition, nous y adioustions la description particuliere du siege & la prise, au bout de sept semaines, de la ville de Rhinberg par le Prince Maurice, de Nassau, & de la fin & succes du siege, de l'Archiduc Albert devant la ville d'Ostende en Flandre, assiegées toutes deux en un mesmes temps, l'yssüe duquel lōg siege d'Oostende estant encore incertain, Dieu veüille par la grace conduire à son honeur & gloire Amen.

*Fin du second Tome & de toute la grande Chronique ancienne & moderne de Hollande, Zeelāde, West-Frise, Vtrecht, Frise, Overyssel, & de Groeningen.*



# TABLE

Bome-

D

E

bl•

G

H



I

Ligue

Paix

Q



R



Henaut

FIN.

A DORDRECHT.
*CHEZ GUILLAUME GUILLEMOT,*
M. VI. C. L





GRANDE
CHRONIQUE
—
LE PETIT

11